ECHOS SALEVIENS
REVUE D'HISTOIRE LOCALE

Nº 1

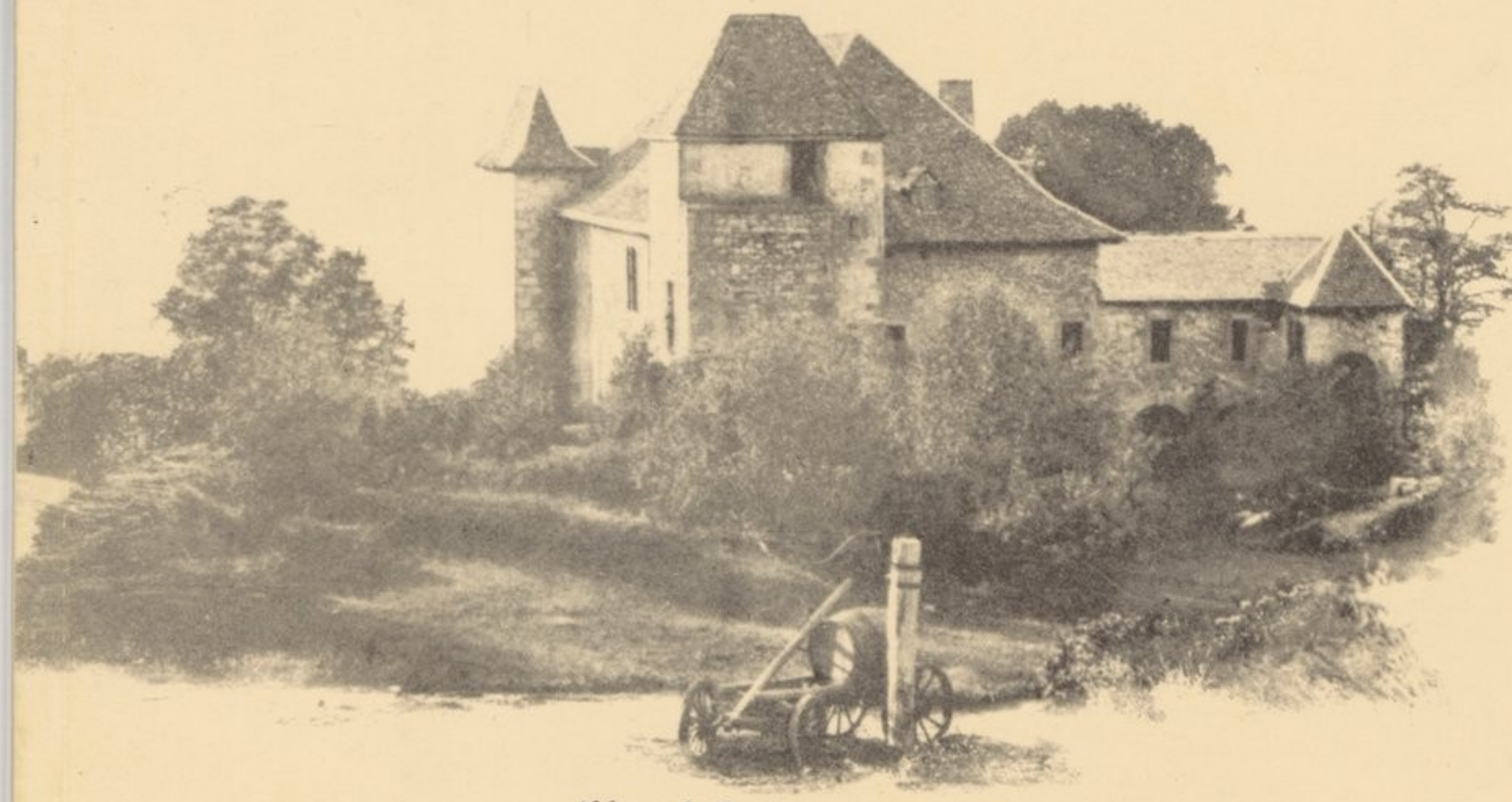

Abbaye de Pomier

- **Traditions sur un village disparu: Bans (Vulbens)**
- **Les chartreux de Pomier traitent avec leurs fermiers**
- **L'arrondissement de Saint-Julien sous la IIIe République**

«LA SALÉVIENNE»

Source gallica.bnf.fr / La Salévienne

LA SALEVIENNE
Fagotin - Thonex
74580 VIRY

ECHOS SALEVIENS
REVUE D'HISTOIRE LOCALE
Nº 1

PER
SSS
3
(1)

N° CASSS 080003233
" 3234
ANB
dépouillement fait



Achevé d'imprimer sur les Presses
de l'Imprimerie Pringy-Offset

Dépôt légal 1er trimestre 1988

Echos Saléviens n° 1 - 60 F.F.
1987
ISBN N° Z-9059 22-01-X
Editeur : La Salévienne

SOMMAIRE

TRADITION ORALE SUR UN VILLAGE DISPARU :
BANS (commune de Vulbens) 3
par Philippe DURET

UNE EXPLOITATION AGRICOLE
A LA FIN DU XVIIe SIÈCLE :
« La Chartreuse de Pomier traite avec ses fermiers » 19
par Marielle DEPREZ

LES FORCES DE L'ESPRIT : Rôle et influence du clergé,
des organisations rationalistes et des instituteurs
dans la vie politique de l'arrondissement
de Saint-Julien-en-Genevois de 1875 à 1914 57
par Luc FEUGERE

Francis BLONDIN

Entreprise individuelle
de travaux publics
Terrassements villas
et aménagements

CHAUFFAGE - SANITAIRE
PLOMBERIE - ZINGUERIE
Appareils ménagers

FEIGÈRES
74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
Tél. 50 49 02 95
à St- Julien
R.M. 588.67.74

CREDIT AGRICOLE HAUTE SAVOIE
les pionniers du futur

Les ECHOS SALEVIENS paraissent avec le soutien actif d'entrepreneurs, d'artisans et de commerçaznts, que nous recommandons à nos lecteurs.

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR L'AGRICULTURE

Ets Henry CHEVALIER

74580 VIRY **Téléphone : 50 04 71 38**

ALIMENTS COMPOSÉS POUR TOUS LES ANIMAUX

ENGRAIS — PRODUITS CHIMIQUES
GRAINES FOURRAGÈRES ET POTAGÈRES

TRADITION ORALE SUR UN VILLAGE DISPARU : BANS

Par Philippe DURET

Bans était autrefois une paroisse située sur la rive gauche du Rhône, qu'elle longeait, entre le mont Vuache à l'ouest et la frontière franco-suisse à l'est. La paroisse comprenait plusieurs « villages » ou hameaux : Collogny, Bans, et Moissez. Bans fait maintenant partie de la commune de Vulbens, à l'extrême nord de la Haute-Savoie.

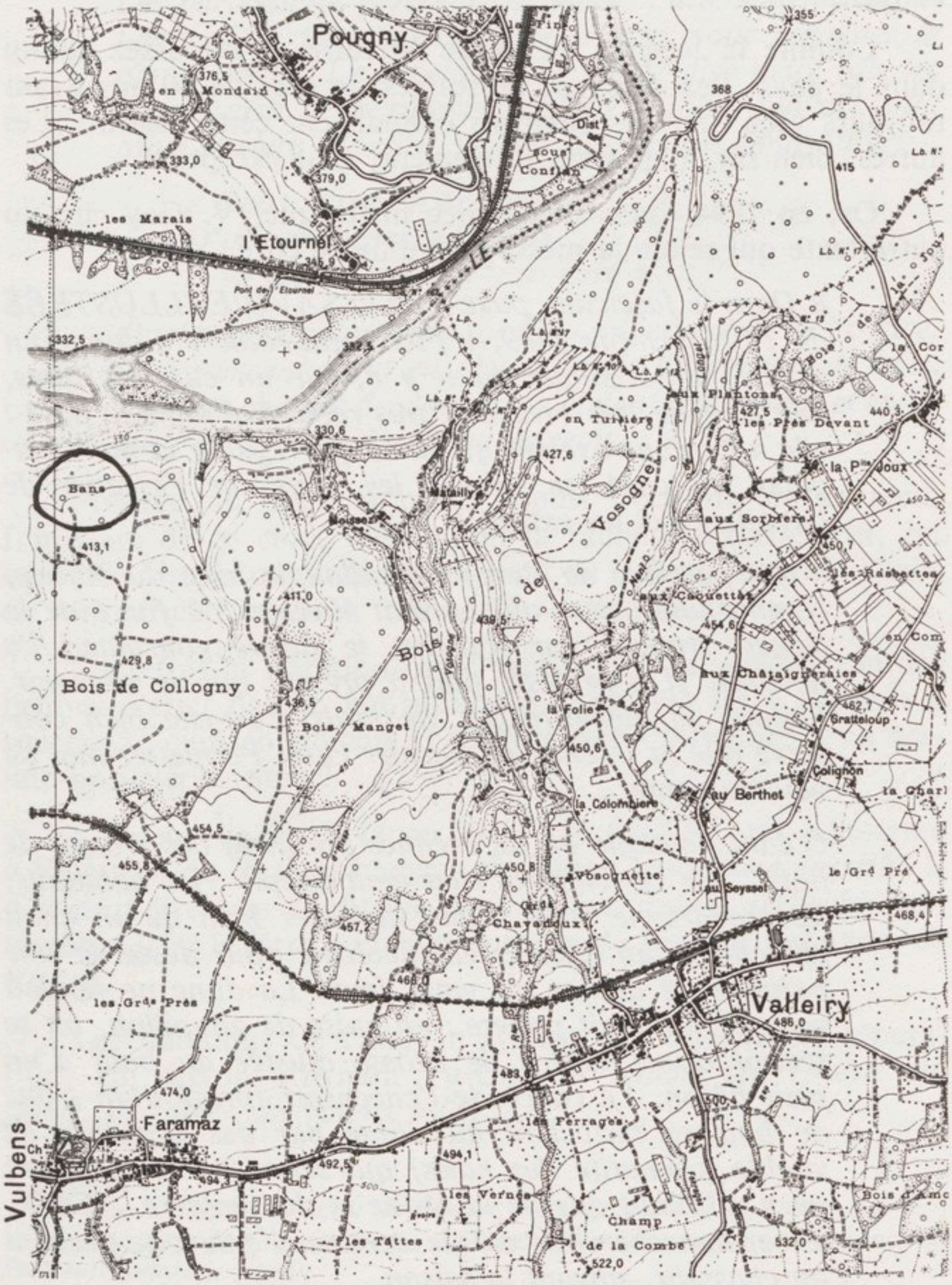

Lors de mes recherches sur la châtellenie du Vuache et son histoire, j'ai pu « récolter » sur cette ancienne paroisse de Bans, quelques traditions évoquées aussi bien par les documents des bibliothèques que par la mémoire des anciens, qui sont de véritables « dépôts d'archives ».

1 — L'HISTOIRE DU CURÉ DE BANS

A Faramaz, Vulbens, Dingy, Raclaz, Chevrier, c'est-à-dire dans les environs, plusieurs personnes ont évoqué devant moi ce récit.

Comme la légende de sainte Victoire, il est assez connu dans le pays. Beaucoup de personnes de plus de 50 ans ayant toujours vécu dans les environs connaissent cette histoire. Les autres, bien sûr, l'ignorent totalement, sauf exception.

Or, en 1894, dans une notice historique, V. Gay cite un autre texte qui relate la mésaventure de ce curé.

> *« Dans le fascicule, page 6 de la SAVOIE ILLUSTRÉE du 17 Novembre 1889, « Pierre qui roule » a donné un article humoristique où il y a, sur un curé de Bans, une légende très vivace et très répandue dans le pays : elle n'est controversée qu'en ce qui regarde la mort tragique du curé, se brisant les reins sur l'escalier de l'autel. Voici un extrait (...) :*
>
> *« (La paroisse de Bans) s'étendait le long du Rhône, comme une lisière qui bordait Vulbens. A force de la lécher, tranche par tranche, le fleuve gourmand l'a dévorée. Il n'en reste plus à présent que le souvenir. Encore, la mémoire des vieillards n'a-t-elle bien conservé que la légende du dernier curé. Permettez-moi de vous la conter...*
>
> *C'était l'époque où les évêques portaient des crosses de bois... En ce temps-là tout était simple : les habitants, les moeurs, le curé. Vous supposez bien qu'on allait pas choisir un docteur en théologie pour desservir une paroisse de quinze ou vingt feux. La dîme ne rendait pas, l'église était pauvre : en guise de goupillon, on se servait d'une espèce de brosse ajustée au bout d'un petit bâton. Le calice de l'encensoir formé d'un tronc de buis se rattachait au dôme par des branches de vuable (clématite des haies) qui servaient de chaînes : on n'y brûlait que de la résine et du genièvre... Enfin, le capelan cherchait sa vie comme il pouvait, pêchant ou chassant, suivant la saison.*

Chaque jour, en rentrant, pour compter les jours de la semaine, il mettait de côté un bénon ou un banneton (paniers tressés de forme ovale et au fond arrondi) : quand il en trouvait six alignés, il savait que le lendemain était un dimanche, et prenait ses dispositions pour remplir son devoir hebdomadaire. Mais une fois, un des bénons fut volé ou détourné (probablement par un voleur de Dingy). Le curé, prenant le septième jour pour le sixième, s'en fut, comme d'ordinaire, à la pêche le long du Rhône, et ne revint qu'à midi, selon sa coutume.

Les paroissiens, privés de la messe, l'attendaient, impatients. Que faire ? Il était trop tard pour regagner le temps perdu. Le capelan proposa de dire deux fois les vêpres afin de remplacer l'office oublié. On accepta. Mais le clerc Mossire, un des plus avisés, murmura :

« Dous vêpres p'ona messa
D'in barais pas na vessa !...
E va arr'va mâ à n'tron curé »

Quelques semaines plus tard, au milieu même de l'office, le desservant reçut en pleine figure l'encensoir de buis, dont les chaînes de clématite s'étaient consumées et roula sur l'escalier où il se brisa les reins... » (1)

Presque un siècle a passé depuis l'écriture de ce récit. L'histoire de ce curé, telle qu'on la raconte actuellement, est bien plus simple que telle qu'on vient de la lire. Tous les détails en sont absents, mais la trame, elle, reste intacte.

Toutefois la tradition orale précise que la substitution des bénons n'était pas un vol ordinaire, mais une farce destinée à tourner le curé en ridicule. Faut-il y voir l'influence d'un certain anti-cléricalisme ?

L'auteur de cette farce était, précise-t-on, un dénommé « Folâtre » de Raclaz, hameau de Dingy, commune proche. Il y a peut-être une confusion avec le fait qu'au siècle dernier, semble-t-il, « Folâtre » était le surnom de tous les habitants de Raclaz.

Les habitants de Dingy n'avaient pas une bonne réputation. Un dicton affirmait : « *On n'a jamais viu Chevri sin putes, ni Dingy sin voleux* » (2).

---

1) Gay V. Lettre à la Revue Savoisienne, Note sur le Rhône au Vuache (1894).

2) Miquet F., Sobriquets, patois et dictons dans les communes et hameaux de l'ancien Genevois (...) 1890.

Il y a donc deux versions légèrement différentes : celle de « Pierre qui roule » cautionnée par V. Gay, et celle de la tradition orale.

Le récit de « Pierre qui roule » a enjolivé, complété, la tradition en la faisant passer de l'oral à l'écrit. Il fait penser aux « Lettres de Mon Moulin » d'Alphonse Daudet, publiées en librairie en 1869. Il semble en subir l'influence.

« Pierre qui roule » a donné au récit un ton folklorique, un peu nostalgique et passéiste (« en ce temps-là, tout était simple »).

V. Gay qui reproduit dans une notice historique un passage de cet article, affirme que grosso modo, il respecte la tradition orale sauf en ce qui concerne la mort du curé : en effet, le caractère tragique de celle-ci est en contradiction avec l'aspect « farce populaire » du récit.

Il y a une autre erreur : la paroisse de Bans n'a pas entièrement disparu dans les eaux du fleuve ; celui-ci l'a beaucoup rognée certes, mais sans plus.

Qui était « Pierre qui roule » ? La qualité de l'écriture, du style, dénote un bon niveau d'instruction. Or, étant donné que le récit fut publié en 1889, on peut supposer qu'il appartenait non pas aux classes populaires, mais plutôt au milieu des notables des environs.

V. Gay lui, faisait partie d'une importante famille de Vulbens, qui compte parmi ses rangs plusieurs notaires.

Nous avons donc l'impression que chaque milieu social (le milieu populaire et celui des notables) raconte l'histoire du curé à sa façon :

— pour les uns, c'est une farce populaire, gentiment moqueuse à l'égard du curé de Bans, et plus largement des curés souvent peu instruits de cette époque. Une farce un peu rabelaisienne ;

— pour les autres, cela devient un récit folklorique, portant sur la vie rurale d'autrefois un regard d'un spectateur un peu nostalgique mais regrettant la « mauvaise qualité » de ce genre de curé.

Mais que penser de l'histoire elle-même ?

Ce curé est-il vraiment le dernier curé de Bans ? Cette allusion à la disparition de l'église (voir plus loin) est en tout cas à noter.

La « *mauvaise qualité* » des curés du moyen-âge ne fait aucun doute.

En 1411-1414, le curé de Chenex, paroisse proche de celle de Bans vit depuis 50 ans et publiquement avec sa concubine. A la même date, le curé d'Epagny en Vuache est dit ignare, de plus, sa lettre de prêtrise est un faux (3).

L'illétrisme du curé de Bans n'étonne donc pas. L'attitude des paroissiens envers les prêtres n'était pas toujours empreinte d'un grand respect.

Dans ce récit, il ne s'agit que d'une farce. Mais parfois, on se fâchait : en 1623, Pierre Bojon dit Nycod, de Collogny, dépose une plainte contre le curé de Chevrier qui, le vendredi 26 mai, avait à cause de mauvais rapports, tenu sur lui des « *propos injurieulx et diffamatoyres* » devant la chapelle Sainte-Victoire (4).

Ainsi que le rapporte la tradition, Bans était une petite paroisse. Le chiffre de quinze feux n'a semble-t-il jamais été atteint, et encore moins celui de vingt (voir plus loin). Elle fut toujours pauvre à cause de sa faible population et de sa petite étendue. Elle est exemptée de la décime (impôt au profit du Pape en 1275). Elle paie très peu pour la procuration (autre impôt) de 1344 (5).

Ajoutons qu'une famille Mossire habitait effectivement la paroisse et que sur le site de Bans, on trouve encore de gros buissons de buis qui paraissent très vieux, au bord de l'ancien chemin et à quelques mètres de l'endroit où se trouvait l'église.

Bref, cette tradition nous parait comporter de grandes parts de vérité.

Est-ce le cas de l'autre récit qui concerne Bans ?

2 — LA DISPARITION DU VILLAGE DE BANS

De nos jours encore, les traditions orales en gardent un souvenir.

Dans une nuit de Noël 1599, précisent certains, le Rhône aurait arraché un pan de la terrasse fluviale où se tenaient les habitations. L'église paroissiale aurait été engloutie aussi.

Ce récit est ancien : plusieurs textes le mentionnent (6). Qu'en est-il réellement ?

---

3) Binz L., Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève 1378-1450, (1973) T.1.

4) A.D.H.S. 7 J 66.

5) Clouzot E., Pouillés VII, Province de Besançon, Tarentaise et Vienne, Recueils des historiens de la France (1940).

6) A.D.H.S. F 242 : monographie de l'instituteur de Vulbens, Gay V (cf ci- dessus). A.D.H.S. Annuaire du département de la Haute-Savoie, v. 1904, p. 214.

Entre Genève et le Vuache, la pente du Rhône est accentuée d'environ 2,6 mètres par kilomètre. Plus précisément, son altitude est de 331 mètres à la frontière et de 320 mètres à la limite Chevrier/Arcine, ce qui correspond à une pente de 2,2 mètres par kilomètre. Ceci peut expliquer un fort creusement des rives.

Or, Bans n'est pas situé à n'importe quel endroit de la rive, mais justement sur la rive concave d'une sinuosité, près de la ligne des plus grandes vitesses de l'eau. Cet endroit est donc celui où l'érosion de la rive est la plus forte.

Le site domine le fleuve du haut d'un abrupt de 20 mètres, constitué par des terrains très meubles, d'origine glaciaire.

Le régime du Rhône est montagnard : à la hauteur de Chancy, le bassin de réception couvre 103.999 km², son altitude moyenne atteint 1.580 mètres et l'extension glaciaire est de 9,4 %. L'influence de la haute montagne est déterminante. On comprend que le fleuve, tout comme l'Arve d'ailleurs, ait un régime nival avec de basses eaux d'hiver, saison de la neige et du gel, et de hautes eaux d'été à cause de la fonte des glaciers. Ceci ne concorde pas avec le récit qui place en hiver l'effondrement du village : il se peut d'ailleurs que sur ce point l'imagination populaire ait brodé. D'ailleurs, c'est en août que la pile du bac à traille de Collogny, un peu en aval, fut emportée.

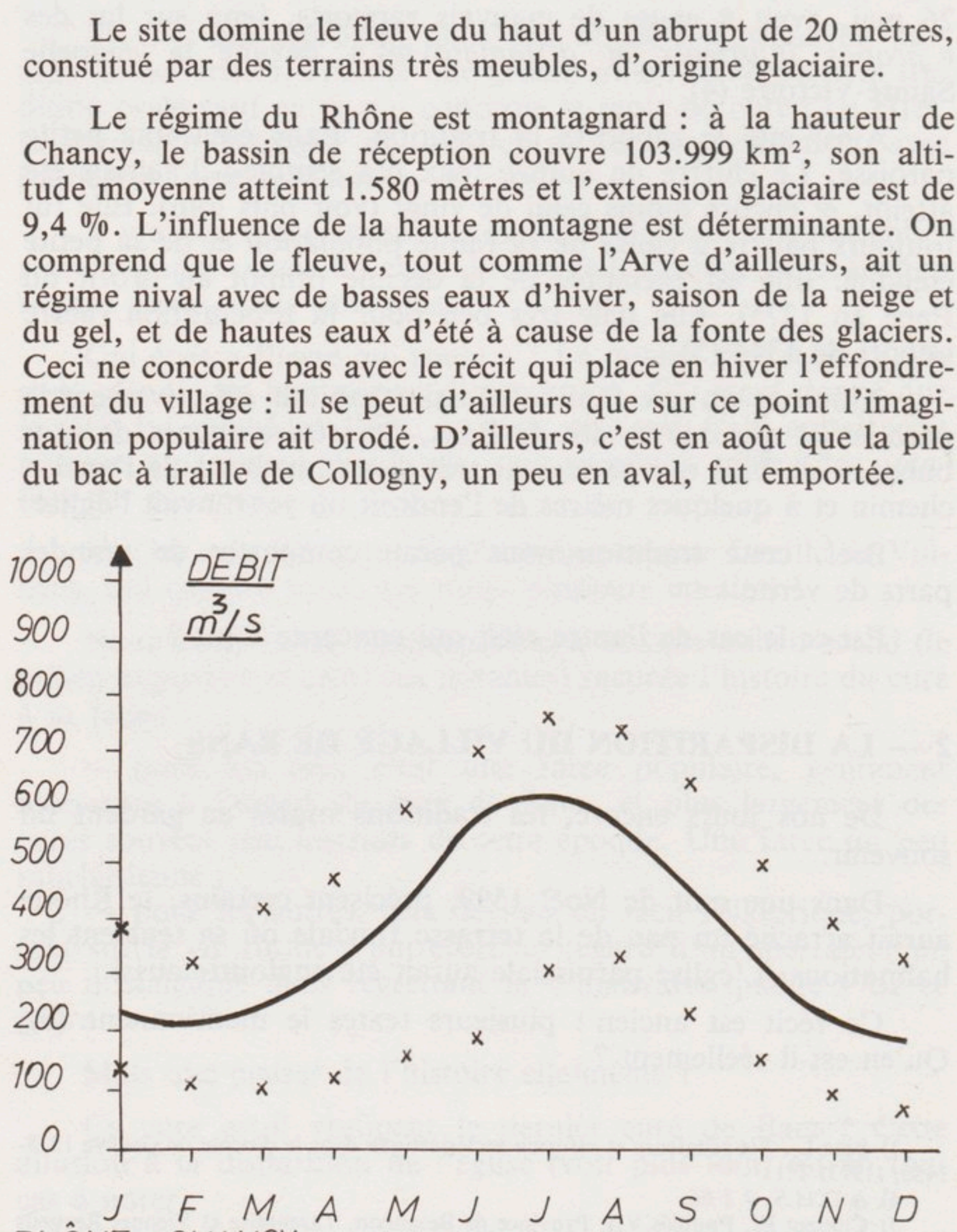

RHÔNE _ CHANCY.
Moyennes, maxima et minima des débits mensuels moyens de la période 1905 _ 1931. X = *maxima et minima.*

Mais les maxima et les pointes du débit rhodanien sont encore plus influents que les données moyennes : le Rhône est très irrégulier. En toutes saisons, les débits peuvent dépasser 900 m³ par seconde et ils atteignent souvent 1.000 à 1.200 m³/s. En novembre 1944, on a même noté 1.790 m³/s soit autant que le fleuve en son embouchure ! ! ! (7)

De fortes pluies, en détrempant le sol déjà meuble qui constitue l'abrupt, furent peut être responsables d'un éboulement de terrain. Or, le climat local est très pluvieux : environ 1.100 mm d'eau par an, la saison la plus arrosée étant l'hiver.

On peut enfin évoquer un tremblement de terre.

Toutes ces causes ne s'excluent nullement. Elles expliquent un effondrement de terrain. Celui-ci se produisit peut-être en hiver, mais ce n'est pas certain. Il est par contre tout à fait clair que la date de Noël n'est qu'un enjolivement dû à l'influence de légendes médiévales.

Nous connaissons d'autres exemples de glissements de terrains sur ces berges.

A Bans, l'abrupt recule chaque année d'un mètre. Les documents anciens font allusion à ce phénomène :

> « dans un acte du 14 juillet 1570 passé entre Jeanne de Menthon et Henri de Livron, on peut lire :
> *(...) considérant que les mollins de la terre et seigneurie du Vuache édiffiées sur le fleuve rosne (...) sont tombés dans quelque temps en çà en ruyne et du tout démollis par la trop grande abondance et impétuosité de l'eau dudit fleuve (...) qui les emmena à bas (...)* (8)

Bans était une paroisse comprenant plusieurs « villages » (hameaux en français moderne) : Moissez, Bans et Collogny.

La paroisse a 12 feux en 1412, mais seulement 7 en 1481-1482 et 6 en 1518 (9). Ce déclin s'explique par les épidémies, en particulier de peste, qui frappent la région au XVe siècle.

Mais au siècle suivant la paroisse connaît un net développement démographique. Les comptes pour la gabelle du sel citent, pour 1561, 9 ou 12 familles, soit environ 75 personnes. A Bans proprement dit, vivent 3 familles, celle de Pierre de Ville, de Jaqueme de Ville et d'Aymé de Ville. Chacune possède plusieurs animaux domestiques.

---

7) Documents communiqués par le Service Hydrologique Fédéral (Berne) et par la C.N.R. (Lyon).

8) A.D.H.S. 21 J 103.

9) Mémoires publiées par l'Académie Salésienne t. XI, 1887 ; et Mémoires et documents publiés par (idem) t. 74.

9 bis) A.D.H.S., SA 1961, 1964, 1965 et 1967.

Un poète, Jacques Pelletier, qui séjournait en Savoie, évoque dans son œuvre un événement semblable à notre tradition orale.

« Ce qu'en un lieu la Nature défait
De même suite ailleurs elle refait
Ne voit-on pas une colline otée
Et d'une assiette en une autre transportée
(...)
Comme jadis le Rhône qui tout ronge
Dedans Vuache, es confins de Collonges
Fit déplacer un tertre tout entier
Arbres et tout en un autre quartier. (10)

La date précise est difficile à établir. Le poète publie son œuvre en 1572. Rédige-t-il son poème en se souvenant de l'inondation de 1570 ? Quelques années auparavant une crue avait emporté le pont de Seyssel (1564). Ces vers sont-ils une allusion au village de Bans ? Les mots « *dedans Vuache, es confins de Collonges* » semblent évoquer Cologny plus que Bans. De plus, la tradition locale mentionne l'effondrement du village ! dans le fleuve et non pas un déplacement de « *tertre* ». Il est vrai qu'il ne s'agit que d'un poème et non d'une description qui se voudrait réaliste. L'auteur a pu recevoir des témoignages plus ou moins déformés.

La visite pastorale de 1581 apporte des précisions utiles : nous y lisons ceci :

« Visitamus (?) parrochialem ecclesiam sanctorum georgii et enemondi de ban (...) penitus diruta et tutus non patem ad chorum accestus propte rodani Quinciar »,

ce que je traduis :

« nous avons visité l'église paroissiale des Saints Georges et Enemond de Ban (...) entièrement déversée et non abritée, ouverte vers le choeur proche du Rhône à Quinciaz » (11).

La mention d'un lieu-dit « *quinciaz* » reste inexplicable, le cadastre sarde ne cite aucun toponyme qui lui ressemble à Bans. D'après les traditions, le village ne fut pas emporté d'un coup. Il restait une partie de l'église, du cimetière et quelques maisons. Il restait encore quelques maisons au XVIIe siècle, au XVIIIe et au XIXe siècle.

L'instituteur de Vulbens, écrivant en 1888, la monographie de la commune mentionna que des anciens se souvenaient avoir vu des tombes glisser de temps en temps dans le Rhône à Bans.

---

10) Bruchet M., La Savoie d'après les anciens voyageurs (1908) p. 100. Je remercie M. Burdeyron qui m'a indiqué l'existence de ce texte.

11) A.D.H.S. 1 G 101.

En 1893, V. Gay écrivit :

> *« on voyait et distinguait parfaitement, il y a soixante ans, moi-même j'en ai été témoin, les ossements humains du cimetière, dans la berge verticale, de trente mètres de hauteur, que l'été durant les grandes eaux, le Rhône démolissait par fragments.* » (12)

Les frères Grandchamp, m'ont signalé que les dalles du cimetière paroissial et les ossements ont été vus au siècle dernier par leur grand-père, par M. Gay lorsqu'il chassait et par d'autres personnes encore. Les derniers restes ont sans doute disparu vers le tournant du siècle.

La tradition locale évoquait aussi le bénitier de Bans. Il subsista un certain temps accroché à un pan de mur car il était placé à côté de la porte d'entrée, ainsi qu'à Chevrier dit-on. La légende ajoutait que le bénitier avait été transporté dans une maison de Faramaz par la famille Tirard. Pendant la Révolution, il aurait servi à baptiser des enfants de Chevrier, paraît-il.

Regardons la masse cadastrale du XVIIIe siècle : elle montre deux parcelles au bord du ravin. La parcelle n° 414 appartient à « *la Saint Eglise de Vulbens* », la parcelle n° 415 appartient à la cure de Vulbens.

La 414 est recouverte de « *bois* », sans doute des buissons ou taillis, l'autre ne semble guère fertile.

La plupart des autres parcelles sont la propriété du Comte. Il faut donc supposer que l'ancien cimetière se trouvait à l'emplacement des parcelles n° 414 ou 415. Le cimetière entourait souvent l'église à cette époque. L'église de Bans se trouvait sans doute au nord de ces deux parcelles, près du chemin qui bifurquait vers l'ouest ou descendait le ravin.

Ce chemin existait-il déjà au XVIe siècle ? Dans sa partie nord-sud c'est probable, par contre sa bifurcation vers l'ouest est peut-être postérieure à la disparition d'une partie du village. On peut imaginer qu'au XVIe siècle, ce chemin continuait plus loin en direction du nord. On aurait pu « spéculer » pendant longtemps sur les rapports entre la légende et le parcellaire de Bans.

Mais, il y a quelques années, un heureux hasard est venu confirmer la tradition locale. En faisant des travaux dans une maison de Faramaz, un habitant intrigué par le bombement d'un mur, y donna un coup, creusa... et mit à jour une pierre taillée et creusée qui semble bien être l'ancien bénitier.

---

12) cf. note 1.

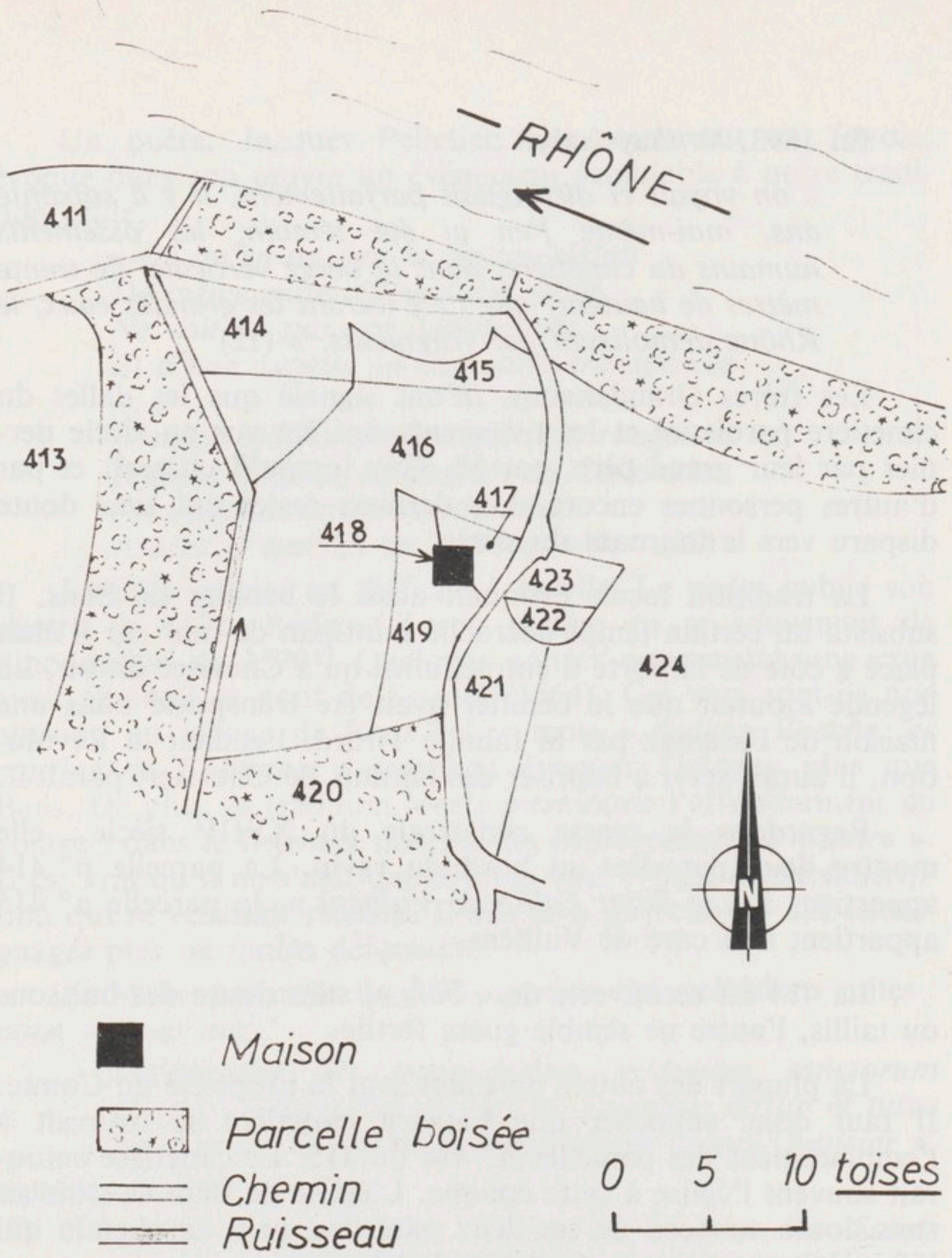

Dernier village de Bans en 1730.

Ce bénitier est d'un seul bloc, des traces de peinture rouge le recouvrent par endroits. Il est grossièrement taillé. Quelques encoches évoquent peut-être des lettres ?

D'autre part, les documents confirment que la famille Tirard a existé.

La disparition du village et d'une partie de l'église entraina-t-elle la suppression de la paroisse ?

La visite de 1606 contient après les paragraphes relatifs à Vulbens, les lignes suivantes :

> « *Il y avait autre fois une église parrochiale de Sainct George et Sainct Annemond au lieu de Bans, qu'a esté ruinee par le Rosne. Les parrochains de laquelle vien-*

nent ouyr messe en léglise de Vulbens (...). Il y a, en ladicte, parroche, huict feus, (...) » (13)

En 1679 les « *habitantz de la paroisse de bans* » envoient une supplique (14). Les documents du cadastre emploient l'expression « communauté de bans » lorsqu'ils émanent des autorités. Par contre, les habitants écrivaient « paroisse » quand ils émettaient des réclamations.

La paroisse ne disparut pas, mais elle manquait de support matériel et n'avait plus de fonction religieuse. Les quelques habitants qui vivaient encore à Moissez, Bans et surtout Cologny, formaient seulement une entité sociale et économique.

En 1894, V. Gay reproduit dans sa brochure deux documents qui étaient en sa possession.

Le premier est un certificat du 27 avril 1788, établi par G. Baudet, curé de Vulbens :

> « *la paroisse de Bans a été annexée à celle dudit Vulbens depuis plus de cent quarante quatre ans* (...). »

Ceci nous donne la date de 1644. Nous savons qu'elle ne correspond pas à la réalité. Le curé était mal informé. Peut-être n'était-il pas originaire du mandement, ce qui pourrait l'expliquer.

Le deuxième document était un certificat du même jour, signé cette fois par « *Gay secrétaire de Vulbens* » :

> « *la dite paroisse de Bans est réunie et annexée par le Spirituel à celle de Vulbens depuis environ deux cents ans, suivant les relations que j'en ai ouï faire* (...).

Ici la précision est plus grande.

Sur les cartes de la région, Bans est indiqué au XVIIe siècle.

En 1679, « *les pauvres désolés et habitantz de la paroisse de bans* » se plaignent de la lourdeur de la taille. Or, il n'y a plus « *que quattre personnes faisant feu rièsre ledit lieu* ». Ils se plaignent du peu de terres dont ils disposent. Ils mentionnent les inondations du Rhône. Ils pensent manifestement quitter le lieu.

En 1732, il y a sept feux dans la « paroisse ». Les habitants évoquent les « *tempêtes et ventures. Lesdits grangeages sont très sujets et ceux de la paroisse de bans sont rarement*

---

13) C.M. Rebord (Chanoine), Visites pastorales du diocèse de Genève Annecy, Annecy 1922, T. II p. 771.
14) A.D.H.S. 21 J 158.

exempts de la venture pour être voisins du Rhosne qui emmène une partie des biens (...) » (15).

Le cadastre sarde montre la présence d'une maison à Bans.

En 1754, le tableau que font les habitants est bien noir et cependant il ne semble pas exagéré (16) : il y a 8 familles ce qui fait 27 personnes en 1755 et 24 l'année suivante (les moins de 5 ans ne sont pas comptés).

> « *Il faudroit au moins deux fois autant d'habitants de plus qu'il n'y en a, et de bestiaux, surtout des bœufs à proportion.* »

Les deux tiers du finage sont « *tant en broussailles, geneuves, ruisseaux, précipices* ». Les champs sont des « *terres blanches et gluantes qui ne peuvent rien produire malgré le fumier.* »

La terre devait se reposer une année sur deux. Le Rhône « *cause des avalanches et inondations* ». Les chemins étaient mauvais.

La dernière guerre avait aggravé la situation, obligeant les paysans à vendre leur bétail, les forçant à héberger pendant plusieurs mois, essentiellement en 1748, une brigade de 12 soldats.

En 1760, une carte du Rhône indique trois maisons au même emplacement : le site était encore utilisé par des habitations ou des granges (17).

En réalité l'abandon définitif de cet endroit par des bâtiments n'est pas très ancien. Les derniers murs furent abattus vers 1900 car ils menaçaient ruine. On voit encore leurs traces lorsque le temps est sec : l'herbe jaunit davantage à leur emplacement. Le vieux chemin qui permettait d'aller directement à Bans depuis Vulbens ou Faramaz est encore visible sur une partie de son parcours, il descend l'escarpement qui surplombe l'ancien village. Le chemin n'est plus praticable et celui qui veut se rendre à Bans doit se rendre à Moissez et poursuivre à pied depuis là. Mais on distingue nettement l'entaille du chemin de Bans lorsqu'on pénètre dans le bois, on peut y descendre si l'on n'a pas peur des broussailles.

* *
*

15) id. ICd 1914.
16) id. V C 15.
17) A.N., carte du Rhône de Genève à Génissiat, NN 54.



Ancien chemin de Bans vers Faramaz. Vue prise en haut du talus qui surplombe Bans, vers le sud, à 200 m du site de Bans.

Ces deux traditions orales ont donc traversé quatre siècles. C'est remarquable. La plupart des traditions orales de l'ancienne châtellenie du Vuache font allusion à des faits s'étant déroulés au XVIIIe siècle ou plus souvent au XIXe siècle. Seule la légende de Sainte Victoire du Vuache est plus ancienne, mais elle fut transmise de génération en génération grâce aux structures ecclésiastiques.

Beaucoup de toponymes sont également très anciens et ont traversé les siècles et parfois les millénaires. Mais ils étaient un outil indispensable pour les ruraux du temps jadis qui sillonnaient tout le territoire pour en tirer de quoi subsister.

Actuellement, toutes les traditions sont en train de disparaitre. Comment l'expliquer ?

Par la suppression des veillées, l'apparition de la télévision et le développement de l'individualisme ? Sans doute. Mais aussi par la mutation de l'économie locale. Les agriculteurs sont de plus en plus minoritaires dans ces petites communes rurales. Ceux qui restent sont plus spécialisés que leurs pères qui pratiquaient la polyculture et ont moins de raisons de sillonner le territoire de leur commune. D'ailleurs, le nom même de Bans tombe dans l'oubli à cause de la situation périphérique de cet endroit.

Seule une poignée d'anciens connait encore ces traditions. Or, hélas, personne n'est immortel...

D'où l'urgence de recueillir ces récits. Non seulement parce qu'ils sont agréables à écouter ou lire, mais aussi on l'a vu, parce qu'ils reflètent souvent certains aspects de ces anciennes civilisations rurales.

« COUP D'ŒIL »

DROGUERIE - MOQUETTE
PAPIERS PEINTS
PEINTURE

74350 CRUSEILLES

Tél. 50 44 10 67

R.C. A 305 828 089

76 A 272

CHARPENTE - COUVERTURE
MENUISERIE

MEGEVAND
Frères

« MOISIN » NEYDENS

74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Tél. 50 49 26 24

MEGEVAND Gérard
et Cie

MAÇONNERIE - T.P.

Z.A. NEYDENS

74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Tél. 50 49 11 76

Station Shell

CHANGE OFFICIEL
BAR A CAFÉ
KIOSQUE

OUVERT 7 JOURS SUR 7
DE 7 H. A 24 H.

CARTE DE FIDÉLITÉ

Relais du Midi

Route de Saint-Julien 268
Tél. 19-41 (22) 71 17 23

J.-M. MORENO

Transports
tous groupes

France - Etranger

27, rue du Val-Vert
74600 SEYNOD

Tél. 50 51 38 09

UNE EXPLOITATION AGRICOLE A LA FIN DU XVIIe SIECLE LA CHARTREUSE DE POMIER (Haute-Savoie) TRAITE AVEC SES FERMIERS

Par Marielle DEPREZ

Les actes notariés sont une source importante de renseignements sur la vie de nos ancêtres. Trois actes de 1675, 1679 et 1691, qui ont trait à la Grange du Touvet appartenant en cette fin du XVIIe siècle à la Chartreuse de Pomier, nous en apportent un exemple.

Je m'attacherai plus particulièrement au plus ancien de ces actes. Il s'agit de l'inventaire du matériel remis à un fermier pour exploiter cette « *grange* », terme désignant à l'époque une exploitation agricole, une ferme. Il nous permet de connaître ce que fournissait un propriétaire à son fermier et les instruments employés à la fin du XVIIe pour la culture dans notre région.

Je me contenterai de citer l'acte de 1679 qui est le détail du bail, et celui de 1691, bail avec inventaire de la même grange pour un nouveau granger, sans les approfondir. Pour le premier, les baux ruraux ont déjà été étudiés par plusieurs auteurs. Quant au second, c'est une redite un peu modifiée de l'acte de 1675. Ils sont néanmoins intéressants dans le cadre de cette étude car ils apportent des éclaircissements sur différents points de l'acte de 1675.

La présentation de l'acte de 1675, des personnes en présence et du territoire, est suivie de l'étude des différents termes de l'inventaire. Pour faciliter la compréhension et pour l'agrément de la lecture, j'ai préféré expliquer ces termes par matière et non renvoyer à un lexique pour chaque mot difficile. Ainsi le renvoi « I » permet de se reporter à l'article « char », le « II » à « charrue », etc...

L'orthographe des manuscrits a été conservée.

LE DOCUMENT DE 1675

Inventaire du bestail, fourrage, meubles, chariots, cherrues, herses et autres attelages, servant au labourage remis à
honnête Aymé Bussat dict Rampon du Châble
par le Révérend Seigneur Prieur de Pomier

Premièrement trois paires d'eschelles (I) de chariots une paire de bonne valleur et les autres deux paires à moitié usés.

Item deux presses (I) de chariots.

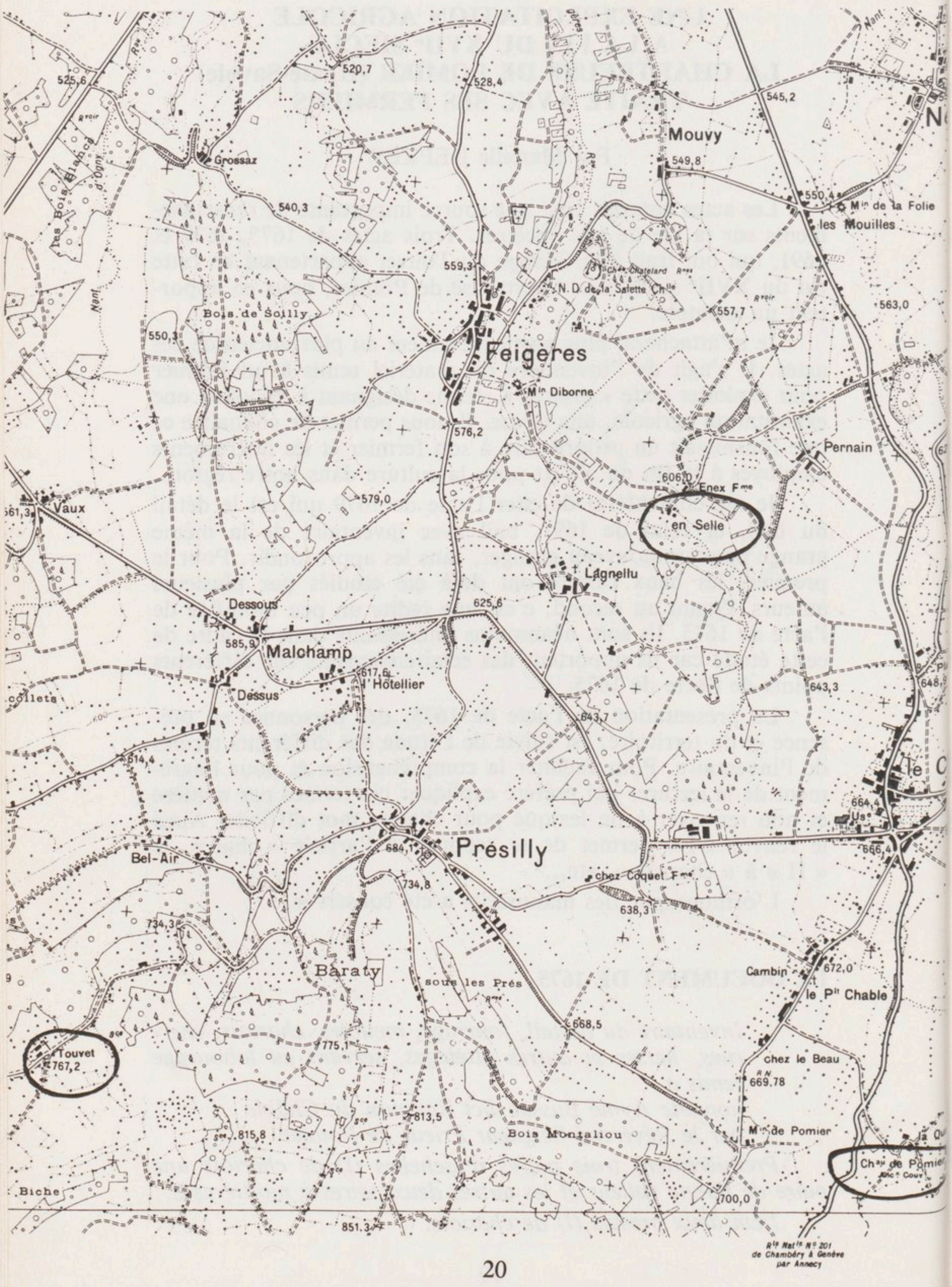
525,6
520,7
528,4
545,2
Grossaz
Mouvy
549,8
550,4
Mon de la Folie
les Mouilles
540,3
559,3
N. D. de la Salette Chlle
557,7
563,0
Bois de Scilly
550,3
Feigères
M.on Diborne
576,2
Pernain
606,0
Enex Fme
579,0
561,3
Vaux
en Selle
Lagnellu
625,6
Dessous
585,9
Malchamp
617,6
l' Hotellier
Dessus
643,3
643,7
collets
614,4
664,4
Usi
666,4
Présilly
684,1
chez Coquet Fme
638,3
734,8
734,3
Bel-Air
Baraty
sous les Prés
672,0
Cambin
le Pit Chable
668,5
775,1
chez le Beau
669,78
767,2
Touvet
813,5
Bois Montaliou
Mon de Pomier
815,8
700,0
Biche
851,3
Rte Natle N° 201
de Chambéry à Genève
par Annecy

Item deux charjollets (II) tous deux à moitié usés l'un desquels a ses arbours (II) bien et dheuement ferrés et liés.

Item une charrue à moitié usée aussi bien que ses ferrures sans soc ny coutraz (II).

Item deux chariots à moitié usés leurs arbours liés de fer dans lesquels arbours il y a six boîtes de fer en dedans et à chaque thimon un lien de fer.

Item deux herses toutes deux de bonne valleur.

Item un soc et une coutraz pesant vingt trois livres (V).

Item deux peterolles (II) une cheville de fer de perche (II) de cherrue et une autre cheville de fer pesant le tout treize livres.

Item trois chesnes de fer pesant dix neuf livres.

Item six jougs scavoir trois de teste et trois de col (III) bien et dheuement ferré avec leurs liens soit jucle (III) de cuir une paire de bonne valleur et les autres deux payres de médiocre valleur.

Item un bégot (IV) de médiocre valleur.

Item une esterpe (IV) aussi de médiocre valleur.

Item une broche traffitière (III) de bonne valleur.

Item six aix (I) de chariots scavoir deux founères (I) de bonne valleur et quattre pantières (I) de médiocre valleur.

Item deux perches de bois fayard (I) soit cuvets (I) de chariots de bonne valleur.

Item trois perches de bois fayard.

Item un pot à feu de fer avec son couver (VII) aussi de fer pesant le tout dix sept livres.

Item une petite moulle (IV) pour esguiser avec sa signolle (IV) de fer.

Item une poisle à frire pesant quattre livres.

Item un bassin d'eau avec son manche le tout de cuivre pesant une livre.

Item trois seaux de bonne valleur et un colloir (VII).

Item luy ont estés remis six boeufs appréciés vingt une pistolles d'Espagne (VI).

Item luy ont estés remises deux génisses une de deux années et l'autre d'une année appréciées une pistolle et demy d'Espagne (VI).

Item onze poulles et un cocq pour lesquelles poulles ledit Bussat donnerat et livrerat annuellement à ladite Vénérable Maison de pomier douze douzaines d'oeufs (VII).

Item luy a esté remis deux cours (V) et demy de foin à l'haulteur du plancher à l'entrée de la grange.

Item vingt gerbes de paille de froment (V).

Item deux cours de foin dans la grange de la selle.

Item une crémallière existante dans la Maison du Thovex avec une pesle à feu pesant la dite pesle une livre et demy.

Item deux tables de sapin et quattre bancs aussi de sapin.

Item un fusil apprécié deux duccattons (VI) et venant à le rendre en bon estat comme il est à présent le dit Seigneur prieur ne pourras reffuser de le prendre.

Item lui ont esté remises six ruches d'abeilles qu'il garderat pendant la dite admodiation à moytié proffit (VII).

Plus luy ont estés remis neuf quartes (V) de pesettes (V) deux couppes (V) de pois trois quartes d'orge et neuf couppes d'avoine.

Item deux vans à moytié usés.

Item un tonneau de sapin tenant environ neuf seytiers (V) d'assez bonne valleur.

Item une lampe de leton.

Du dixieme jour du mois de mars mille six cent septante cinq par devant moy notaire ducal royal soubnommé et présens les tesmoins soubsnommés s'est personnellement establi et constitué le prénommé Aymé Bussat dict Rampon et de son authorité voulloir et consentement honnêtes Claude et Vincent bussat ses enfans lesquels de leur bon gré pour eux et les leurs chacun d'eux seul principal pour le tout sans division d'action ny ordre de discussion au bénéfice de quoy ils ont renoncé et renoncent par serment et promettent de payer rendre et restituer au prénommé Révérend Seigneur prieur de pomier présent et acceptant pour luy et ses successeurs en la ditte dévote mayson de pomier à scavoir les sommes bestail meubles et toutes les choses portés par l'inventaire cy devant escript au mesme estat qu'ils luy ont esté remis et au cas qu'il y eu quelque déchet seront tenus les susdicts père et enfans bussat de le payer a dicte despens au dit Rd Seigneur prieur ou à ses successeurs payables et redevables les dits sommes bestail et meubles portés par le susdict inventaire d'aujourdhuy en quattre années à peyne de tous despens dommages intérets et soubs l'obligation de leurs personnes et biens présents et futurs qu'ils se constituent solidairement tenir et submettre à toutes [...] et notamment le bestail et autres choses portées par le susdit inventaire qui demeurent spécialement obligés et ypothéqués jusques en fin de payement.

S'est aussi establi le susdict vénérable père prieur lequel de gré pour luy et ses successeurs au dict couvent a establi et institué ainsy qu'il establi et institue pour ses forestiers et gardes dans ses bois du Thovex les susdicts bussat cy présents et la

dite charge acceptans qui promettent aussi par leur foy et serment et à l'obligation de leurs biens de bien et fidellement se garder les susdicts bois et de saisir et appréhender toutes personnes qui se tiendront délinquants dans les susdicts bois comme aussi le bestail qu'ils y tiendront paistre qu'ils conduiront dans la Joulle de la présente maison de Pomier [...] requises faict dans la ditte mayson de pomier présent honneste sébastien fils de feu Aymé Cusin et Jean de feu Louys Tapponier tous deux de Charlie tesmoins illitérés et les dits Claude et Vincent Bussat de ce enquis

signé Aymé Bussat Bocquet Nre

A.D.H.S. 2E 1209

(I) chars
(II) charrues
(III) attelages
(IV) outils
(V) poids et mesures
(VI) monnaies
(VII) divers

L'ACTE

Cet acte est une amodiation, c'est-à-dire un contrat de location. Il est composé en première partie d'un inventaire, la deuxième partie indiquant, d'une part, les clauses normales de restitutions des « *sommes, bestail, meubles et toutes les choses portées par l'inventaire* » et, de l'autre, une clause particulière qui institue les Bussat comme gardes et forestiers dans les bois du Touvet.

On ne trouve pas dans cet acte le bail lui-même et il ne figure pas aux minutes du notaire cette année-là. Par contre, quatre ans après, c'est-à-dire en 1679 (Annexe 1), lors du renouvellement du bail, on trouve tous les détails du bail « *en grangeage et à moitié fruits* » classique. Il n'y a pas paiement d'un fermage, mais partage des récoltes par moitié entre le propriétaire et le granger, et le matériel est fourni par le propriétaire (1). C'est donc un métayage.

Le bail a dû être régulièrement renouvelé par les Bussat tous les quatre ans jusqu'en 1691, date à laquelle la grange est amodiée, toujours à mi-fruit, à un nouveau granger. Il faut cependant noter que pour certaines années les minutes sont très incomplètes.

---

1) Voir sur ce sujet : la pratique des documents anciens par R. Devos, R. Gabion, J.-Y. Mariotte, J. Nicolas, C. Abry, Annecy ADHS 1978 p. 155.

Ce nouveau granger « *honnête Jacques Tapponier dict Faguet du lieu du Châble* » (paroisse de Beaumont) ne s'occupe plus que de la grange du Touvet et pas du tout de celle de la Selle (annexe 2).

Il est amusant de comparer les deux inventaires en se rappelant cependant que seize ans ont passé et qu'une partie du matériel a pu être renouvelée. Par contre, il n'existe pas d'inventaire de fin de bail dans les minutes existantes.

En 1697, donc à la fin de ce grangeage établi pour une période de 6 ans, une nouvelle amodiation est faite et, curieusement, au profit des enfants Bussat, Claude et Vincent, qui avaient déjà été grangers avec leur père, et sans doute encore après sa mort. Ce bail n'est plus « *en grangeage et à moitié fruit* » mais il s'agit maintenant d'un bail à ferme ou ascensement (2) c'est-à-dire qu'il y a versement d'une cense — ou loyer — et non plus partage des récoltes.

Il nous faut revenir à l'inventaire de 1675. On remarquera la manière dont est décrit le matériel remis : « *de bonne valeur, de médiocre valeur, à moitié usé* ». Cette façon de décrire l'état des objets est courante aux XVIIe et XVIIIe siècles. On la retrouve dans les contrats de mariage par exemple, dans l'énumération du linge apporté par la fiancée.

On notera surtout les clauses de restitution qui sont draconiennes. Le matériel devra être rendu « *au même estat qu'ils luy ont esté remis* ». S'il manque quelque chose, le « *déchet* », les grangers seront tenus de payer « *à peyne de tous despens, dommages et intérests et soubs l'obligation de leurs personnes et biens présens et futurs* » termes également habituels dans les actes de cette époque et qui engagent la pleine responsabilité des preneurs. Etant donné l'état d'une partie du matériel, il est à craindre que les grangers n'aient à en payer ou remplacer une certaine quantité. Et que dire de l'article relatif au fusil : « *venant à le rendre en bon état comme il est à présent, le dit Seigneur prieur ne pourra refuser de le prendre* » !

LES « PROTAGONISTES »

Les deux parties en présence sont, d'une part, le « *Révérend Seigneur Prieur de la dévote Mayson de Pomier* » et de l'autre, « *honnête Aymé Bussat dict Rampon du Châble* » et ses fils Claude et Vincent.

La Chartreuse de Pomier, établie aux flancs du Salève vers 1170, bénéficiaire de nombreuses donations et concessions tant de la part des comtes de Genevois que des seigneurs des envi-

2) Idem p. 153.

rons, avait des possessions dans tous les villages alentour. Le « *Révérend Seigneur Prieur* » en 1675 est Dom Jean-Baptiste Joard, en charge de 1670 à 1676. Son successeur fut Dom François Baudran, prieur de 1676 à 1694 (3).

Aymé Bussat dit Rampon, fils de Claude, était établi au Châble, paroisse de Présilly, c'est-à-dire dans cette partie de Présilly qui jouxte le village du Châble, commune de Beaumont. Cette famille n'était probablement pas originaire de cette paroisse puisqu'on n'y trouve personne de ce nom dans le Recensement pour la Gabelle du Sel de 1561 (4). Elle vient presque certainement d'Andilly. En effet, on trouve dans les registres paroissiaux de cette commune, le 7 mai 1600, la naissance de Claude fils de Claude Bussat dit Rampoz et de Jacquemina ; dans l'Etat des Ames de 1595 figurent Claude Bussat Rampoz, la Jacquemaz sa femme, Martin fils de Claude Bussat Rampoz et Pierre, également fils de Claude. En 1617, toujours à Andilly, décès de Claude Bussat Rampoz sans précision d'âge, en 1628 décès de Noël fils de Martin Bussat Rampoz à 4 mois et, en 1643, décès du même Martin Bussat Rampoz.

A Présilly, où les registres paroissiaux (5) ne commencent qu'en 1623 et sont d'ailleurs fragmentaires pour le XVIIe siècle, on retrouve un peu plus tard une famille Bussat ayant même surnom et prénoms identiques à celle d'Andilly. On apprend que Claude, père d'Aymé, vivait encore en 1643 et qu'il avait un autre fils prénommé Martin. Quant à Aymé, marié à Claudine Rambosson, il eut son fils Claude en 1647 et, parmi d'autres enfants, un prénommé Noël en 1662.

Aymé Bussat teste le 17 Janvier 1688, faisant de ses fils Claude, Vincent et Noé ses héritiers auxquels il laisse le soin de payer le reliquat (important : 250 florins chacune plus le « *trossel* », le trousseau) de la dot de deux de ses filles. Pratique courante à l'époque puisqu'on trouve par exemple, toujours chez Me Bocquet, un acte de 1675 dans lequel on essaie de faire régler aux petits-enfants et arrière-petits-enfants, un reliquat de dot (plus trois robes) datant au moins de 1626, soit... 49 ans.

On ne sait quel était l'actif laissé par Aymé Bussat à ses héritiers, mais, au passif, on trouve en mars 1688 un acte stipulant que feu Aymé Bussat était redevable d'une somme de « *100 escus blancs* (6) *soit 1050 florins, monnaie de Genève* ».

---

3) Sur la Chartreuse de Pomier :
Abel Jacquet « sur le versant du Salève, la Chartreuse de Pomier ». Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne T. 89, Annecy 1980.
Abbé Marie Rannaud, « la Chartreuse de Pomier, diocèse d'Annecy 1170-1793 » Imp. J. Abry éditeur, Annecy 1909.
4) A.D.S. SA 1960.
5) A.D.H.S. 4E 233.
6) « *L'écu blanc est une pièce d'argent et non d'or* » A. Covelle. Livre des Bourgeois de Genève.

Cette somme est payée au créancier par le prieur de Pomier et un autre acte du même jour indique que les fils Bussat doivent payer à l'abbaye une « *rente annuelle et perpétuelle de 5 escus blancs* » (soit 52,5 fl) pour rembourser cette dette. (L'abbaye ne laissait pas tomber ses « hommes » mais ne s'oubliait pas non plus).

Claude « *fils de feu Aymé Bussat du dict lieu du Châble* » est témoin lors de l'amodiation de la grange du Touvet, dont il fut granger avec son père et son frère, le 17 mars 1691. Il est dit alors « *serviteur domestique du dit Pomier* » et « *illitéré* » alors que son père Aymé signe l'acte de 1675.

Quant à Vincent, dit « *maître masson* » dans le testament de son père, il est en juillet 1691 amodiataire du grand dîme de Pomier (7) avec, entre autres, son cousin Pierre-Huguin Bussat (fils de Martin dit Rampon). Lui non plus ne sait pas signer.

Claude Bocquet, notaire ducal et commissaire d'extendes, fut également châtelain de la seigneurie de Pomier de 1688 à 1697. Fils de Rollet du Châble, il épouse en 1668 à Beaumont Marie Moget et teste en 1698. Les archives départementales de Haute-Savoie possèdent ses minutes de 1675 à 1698 (8). Son fils, Pierre-Anthoine fut également notaire. Cette famille est originaire de Cercier.

LE CADRE

La grange (9) du « *Thovex* » était située sur la montagne de Sion. Le domaine a donné son nom à un hameau : le Touvet, qui se trouve sur cette même montagne de Sion, sur la commune de Présilly.

Je n'ai pas de détails sur cette exploitation agricole en 1675 autres que ceux que nous donnent les actes ici présentés, mais le cadastre établi à partir de 1728, soit environ 50 ans plus tard, dit « mappe sarde », apporte de précieux renseignements (annexe 3).

---

7) Le grand disme de Pomier comprend, en 1691, les « *dismes de la Selle, Jussy, Mouvy, Servonnex, les Crottets, dépendant du dict Pomier... soubs la cense et ferme de cent et douze couppes de froment, mesure de la Celle, beau, net, pur et recevable, bien et deüement vanné... et 28 florins monnoye de Savoye pour les espingles* » (Me Bocquet). L'amodiation était faite pour une année.

8) A.D.H.S. 2E 1209 à 1214.

9) A l'origine, le mot grange avait un « *sens très précis... dans le vocabulaire de la technique agraire inaugurée par les cisterciens et adoptée par d'autres ordres religieux : le centre d'une exploitation monastique, seigneurie utile ou réserve que font valoir des convers ou « donnés », parfois des ouvriers agricoles salariés, mais dont le propre est de ne pas être concédée en tenures et d'être régie au profit immédiat du monastère* ».

Edouard Perroy. La terre et les paysans en France aux XIIe et XIIIe siècles. Collection Regards sur l'Histoire.

CDU et SEDES réunis 1973, p. 176.

A cette époque, la grange, appartenant toujours à la chartreuse de Pomier, s'étendait sur trois communes, Présilly, Vers et Viry, et avait une superficie d'environ 40 hectares dont la plus grande partie se situait sur Présilly avec un peu plus de 20 hectares, Vers et Viry ayant un peu moins de 10 hectares chacun.

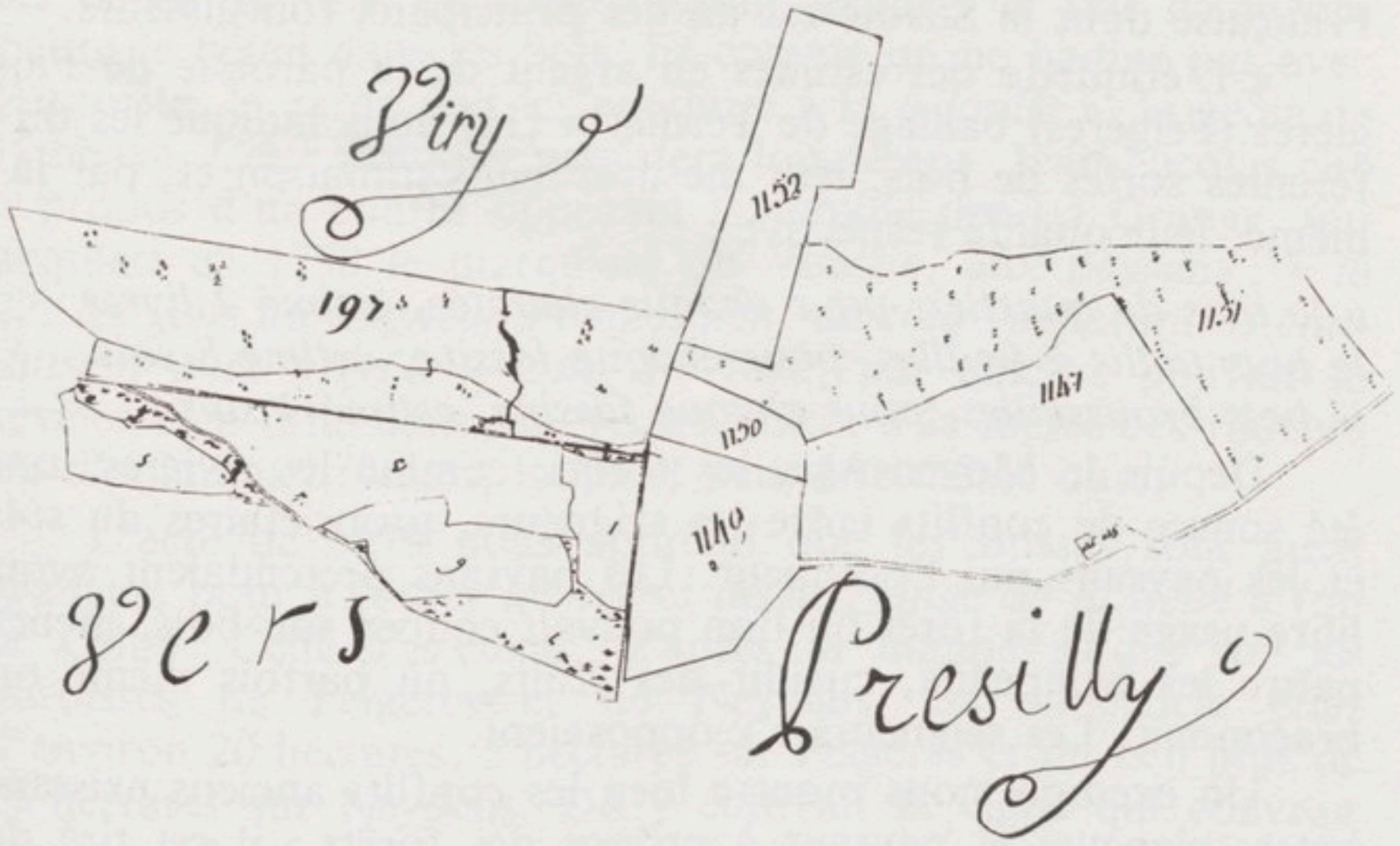

Le domaine du Touvet d'après le cadastre sarde de 1730. Photo A.D.H.S.

Il est curieux de noter la différence d'orthographe du même nom, à la même époque, dans les trois communes. Sur les tabelles de la « mappe sarde », la grange est appelée « *le Touvais* » à Présilly, « *au Touvex* » à Vers et « *au Tovex* » à Viry. Ceci est dû au fait que la rédaction du cadastre a été en général confiée à des non-savoyards (10) qui ont souvent transcrit les noms tels qu'ils les entendaient. L'orthographe des noms propres était d'ailleurs encore le plus souvent phonétique au XVIIIe siècle et il n'est pas rare de trouver, dans les registres paroissiaux par exemple, le même nom écrit de plusieurs façons. L'orthographe actuelle est « le Touvet » et c'est celle que j'emploierai.

Toujours d'après le même cadastre, le domaine du Touvet représentait plus de 15 ha de prés et pâturages, autant de bois taillis et broussailles et à peine 5 ha de champs.

La surface de bois taillis et broussailles justifiait sans doute la présence des Bussat comme gardes et forestiers, forestiers qui d'ailleurs, nous précise l'acte de 1679, n'ont pas le droit de couper du bois sans l'accord des chartreux, encore moins d'en prendre pour eux ou d'en vendre sous peine d'une amende.

---

10) Voir sur ce sujet, le catalogue de l'exposition « le cadastre sarde de 1730 en Savoie » Chambéry 1980. p.31.

L'importance du bois dans la société de l'Ancien Régime est bien connue. Il sert à la construction des habitations, au chauffage de celles-ci, mais aussi à l'industrie qui en est un très gros consommateur : forges, verreries, salines, sans oublier l'exportation du bois de haute futaie pour la Marine Royale Française dont la Savoie est un des principaux fournisseurs.

« L'étiquette des estimes en argent de la paroisse de Faigières (Feigères) baillage de Ternier » (11) nous indique les différentes sortes de bois, leur mesure, leur estimation et, par là-même, leur qualité respective :

« *le bois de quartier, pour chaque charetée, estimé 2 livres*
le bois taillis à feuilles, pour chaque fassine, estimé 8 sols
le bois broussailles, pour chaque fassine, estimé 3 sols »

Depuis le Moyen-Age, les forêts, comme les rivières, ont été source de conflits entre les seigneurs, propriétaires du sol, et les paysans qui l'occupent. Les paysans prétendaient avoir libre usage de la forêt où l'on pouvait couper son bois, mener paître les troupeaux, cueillir des fruits, où parfois même on braconnait. Les seigneurs s'y opposaient.

Un exemple nous montre bien les conflits anciens existant entre seigneurs et paysans à propos des forêts ; il est tiré de l'histoire même de ces bois du Touvet. Je ne donne qu'un résumé de l'exposé très clair qu'en a fait Abel Jacquet dans son livre sur la Chartreuse de Pomier.

Avant 1228, « *Ne Aymon de Lullier cède à la Chartreuse ses droits sur le domaine utile d'une terre appelée Clairnant, au lieu du Thouvay et du Fay* ». En 1233, Hugues de Viry et de Sallenôves, propriétaire du fonds, de la terre, pour faire cesser la discorde régnant entre les chartreux et les gens de l'Eluiset, « *cède à Jordan, prieur de Pomier, la terre dont il est question et l'en investit pour lui et les siens* ». Une première solution au problème sera trouvée en 1259, mais il faudra attendre 1386 pour un règlement définitif. Ainsi que le dit A. Jacquet : « *Habitués probablement à couper des bois dans cette forêt lorsqu'elle appartenait aux seigneurs de Viry, les habitants de l'Eluiset pensaient pouvoir continuer cette coutume. Ils oubliaient sans doute que les propriétaires n'étaient plus les mêmes depuis la donation de 1233 ; d'où ces chapardages qui déterminèrent l'intervention directe de Guillaume, fils d'Hugues de Viry, pour tenter de liquider le contentieux entre la Chartreuse et les gens de l'Eluiset* » (12).

Dans les forêts, le bétail « *détruisait les jeunes pousses, les bergers emportaient chaque soir un fagot...* » (13). Pour éviter

---

11) Cadastre de 1730, A.D.H.S. Ic d 1389.
12) Abel Jacquet op.cit. pp. 13-15.
13) Jean Nicolas, La Savoie au XVIIIe siècle. 2 tomes. Maloine S.A. éd. Paris, p. 835.

ces déprédations, les seigneurs ont limité les zones où les villageois pouvaient couper leur bois : « *le bois commun du Thovex* » (acte de 1679) et placé des gardes. Ces gardes sont armés — le fusil de l'inventaire — et notre acte nous indique bien les obligations de ces gardes, et par là-même fait ressortir les délits les plus habituels, parmi lesquels le fait de mener paître le bétail dans les bois. Et comme on ne badine pas avec l'autorité, le garde doit les conduire à la « *joulle* », la geôle de l'abbaye. Cette pratique persistera longtemps. Jean Nicolas cite à propos d'un conflit opposant la famille des La Grange, qui acquiert en 1758 le marquisat du Vuache, aux paysans : « *le 27, les gens du seigneur s'emparaient de cinq vaches qu'ils conduisent à la « geôle »* (14). Le fusil, par ailleurs pouvait se révéler bien utile dans une ferme isolée, à la merci des rôdeurs ou d'animaux affamés, loups et peut-être même ours.

L'acte de 1679 nous apprend que les Bussat sont aussi grangers pour « *toutes les terres de la grange de la Selle* » (ou la Celle). Celle-ci s'étend, d'après la mappe sarde, sur les paroisses de Feigères et de Neydens. Sa superficie était d'environ 20 hectares, 5 hectares sur Feigères et un peu plus de 15 hectares sur Neydens. On y cultivait la vigne qui couvrait environ 8 hectares du domaine. La vigne y est encore un peu cultivée actuellement.

L'ensemble des champs que devaient ensemencer les Bussat s'étendait sur un peu plus de 11 hectares, ce qui semble beaucoup pour les six bœufs et les deux génisses qui leur sont alloués, surtout quand on connait la valeur de ce bétail (III). Il faut cependant ajouter qu'avec la technique de la jachère employée à l'époque, les champs n'étaient pas tous labourés et qu'ils ne l'étaient pas tous à la même période de l'année.

Près de 20 hectares de prés et pâturages semblent par contre importants pour nourrir ces 8 bovins. Mais l'acte de 1679 nous renseigne plus amplement sur l'utilisation de ces prés puisqu'il indique que « *il sera permis et loisible aux dits Seigneurs* (les chartreux) *de tenir la quantité de bétail que bon leur semble, tant à cornes que poulains à leur étable du dit Thovex* ».

Nous avons fait plus ample connaissance avec les lieux et les personnes chargées de les exploiter. Il nous faut maintenant détailler l'inventaire du matériel utilisé pour entretenir l'exploitation.

---

14) Jean Nicolas, op. cit. p. 1100.

CHARS (I)

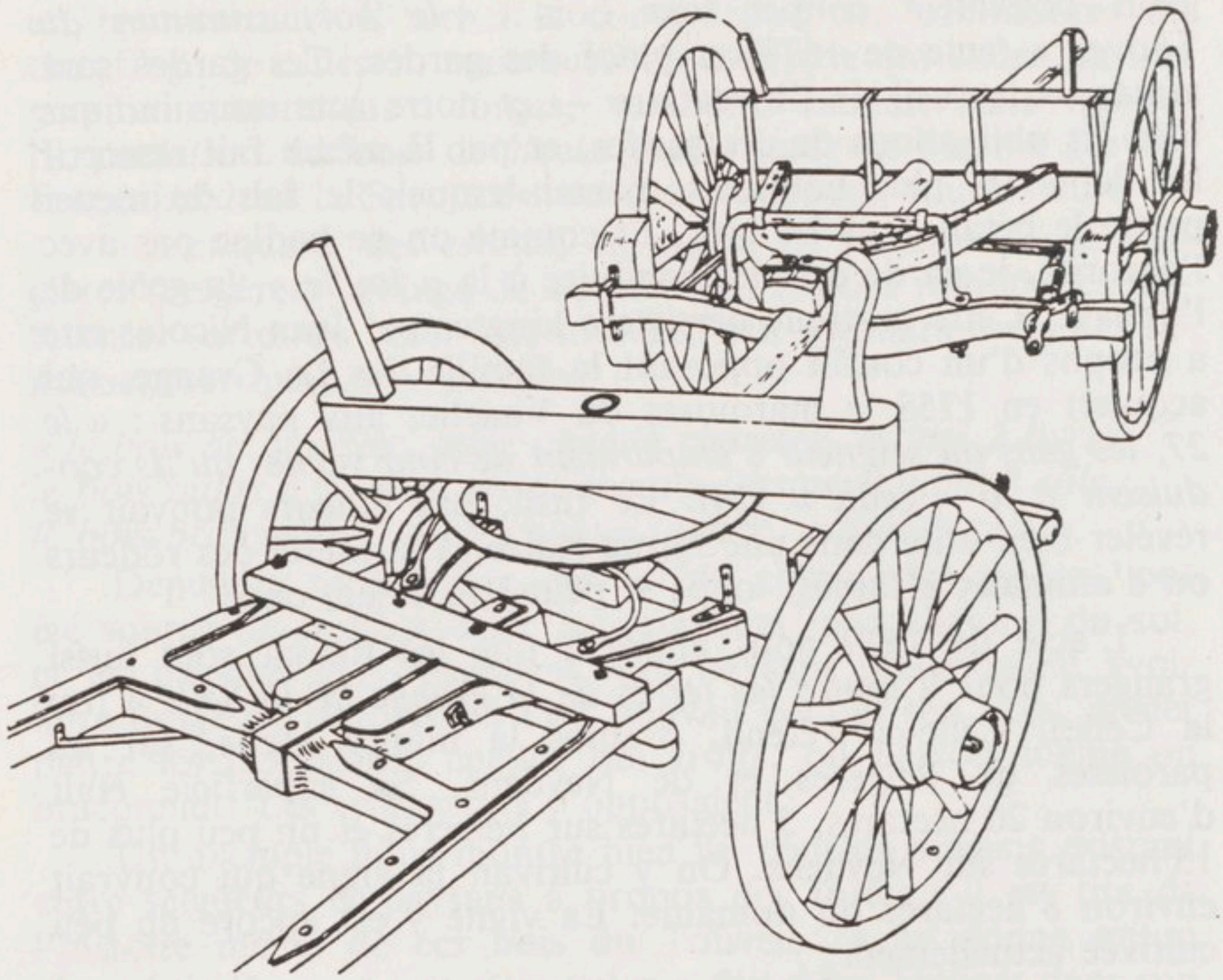

Char nu et char à échelles - Chars du XIXe siècle
Dessins de Georges Rosset. Almanach du Vieux Savoyard 1961

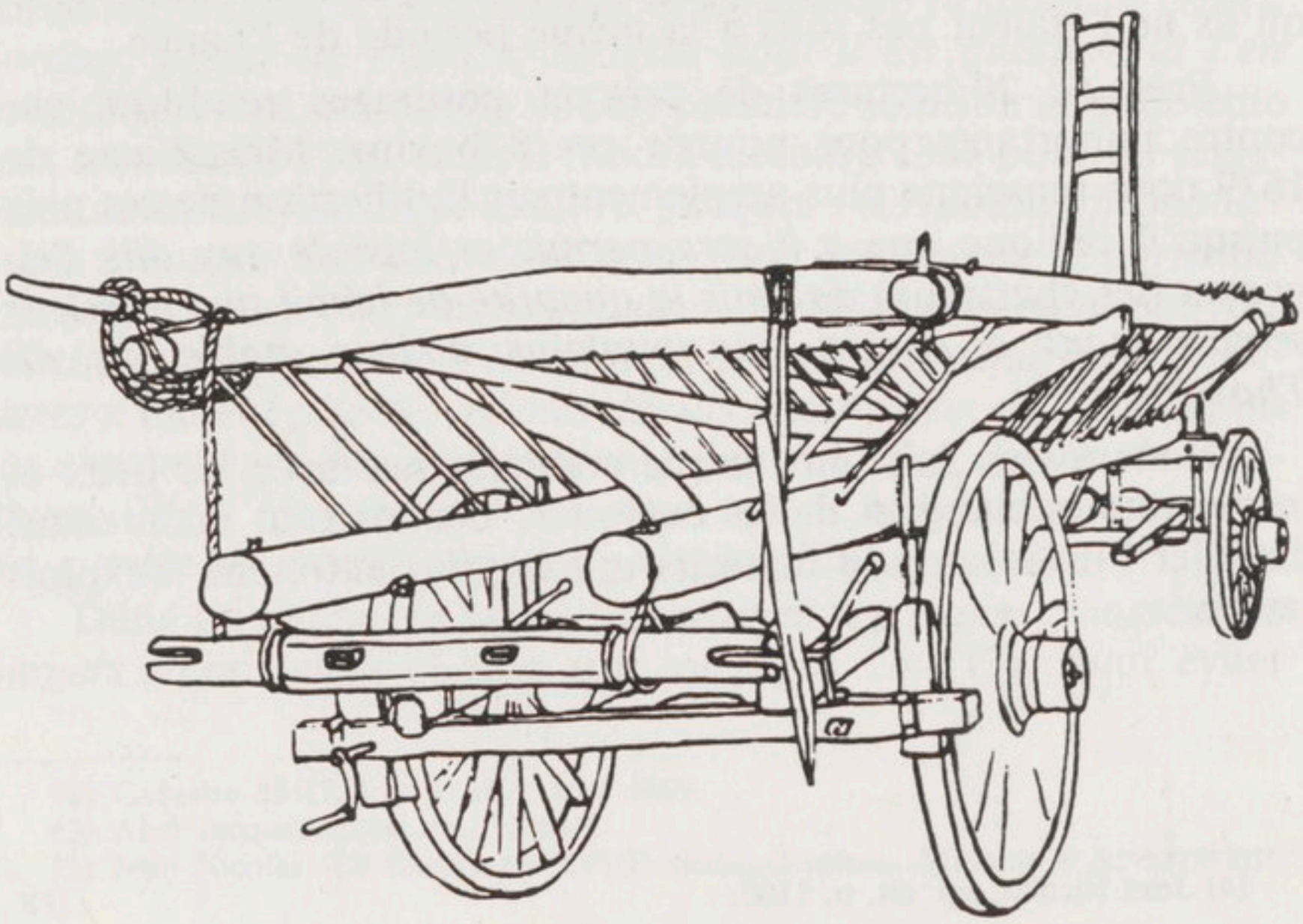

L'inventaire cite plusieurs fois le terme de « *chariot* ». Il s'agit bien entendu de chars. Ces chars, utilisés en Savoie jusqu'à l'apparition des tracteurs et des chars dit « à pont » sont réalisés à partir de l'assemblage de deux trains de roues reliés entre eux par une longue perche ou longe. En changeant les éléments posés sur ces trains de roues, on modifie l'usage du char. Ce sont ces éléments que nous énumère l'inventaire.

LE CHAR A ECHELLE :

Il sert pour le transport du foin ou des céréales : on pose sur les trains de roues, dans le sens de la longueur, sur les côtés et légèrement inclinés vers l'extérieur, des échelles ou ridelles. A l'avant du char, une petite échelle ou « *échelette* » dressée presque verticalement, maintient le chargement à l'avant. Suivant la hauteur de celui-ci, on pose sur un des barreaux de l'échelette une perche appelée « *presse* » qui, fixée à l'autre extrémité par une corde attachée à l'arrière du char, maintient sur la partie supérieure le chargement en vrac du foin ou les gerbes de céréales.

LE CHAR A FUMIER :

On installe sur les trains de roues des « *aix* », terme ancien pour planche qui n'est plus utilisé de nos jours. De ces planches, les unes forment le plancher (sans doute les « *pantières* ») et deux autres, une de chaque côté, sont placées verticalement mais peuvent être rabattues quand le char est vide (les « *founères* » ?). Dans cette sorte de baquet, on peut transporter le fumier (le « *fien* ») mais aussi des sacs de grains, etc...

LE CHAR A BOIS :

On met sur les trains de roues et longitudinalement, deux longues perches, les « *cuvets* » et une planche fixée verticalement à l'avant du char maintient le chargement de bûches ou de fagots posés sur les cuvets.

Dans l'inventaire, ces perches sont dites « *de bois fayard* ». Fayard est synonyme de hêtre (15). Ce mot est toujours employé dans la région.

Il est très intéressant de remarquer que dans le Livre de Prières de Louis de Savoie (16), datant du XVe siècle, on a une vue d'une ville au bord d'un lac (est-ce Annecy ou Thonon, on

---

15) Dérivé ancien de l'adjectif latin fageus, de fagus : hêtre. Dictionnaire étymologique et historique, Lib. Larousse, Paris.

16) Livre de Prières de Louis Ier, duc de Savoie. B.N. Latin 9473, F44 V« La Nativité » Réserve. Paru in Mémoires de l'Académie Chablaisienne, T. 40, 1932, p. 30, dans un article de Mgr Picard : « le Chablais à travers les siècles », complément : les anciennes cités du Léman et Amédée VIII. Publié en 1959 par la Librairie Gardet à Annecy avec fac-similés en couleurs, sous le titre « Livre d'Heures du duc Louis de Savoie » Nouvelle édition en 1960.

a : âge ou perche
b : sep
c : étançon ou clé (*)
d : mancheron
h : soc
l : coutre
m : cheville
d : oreilles
p : étançon postérieur ou clé

Planche 1re.

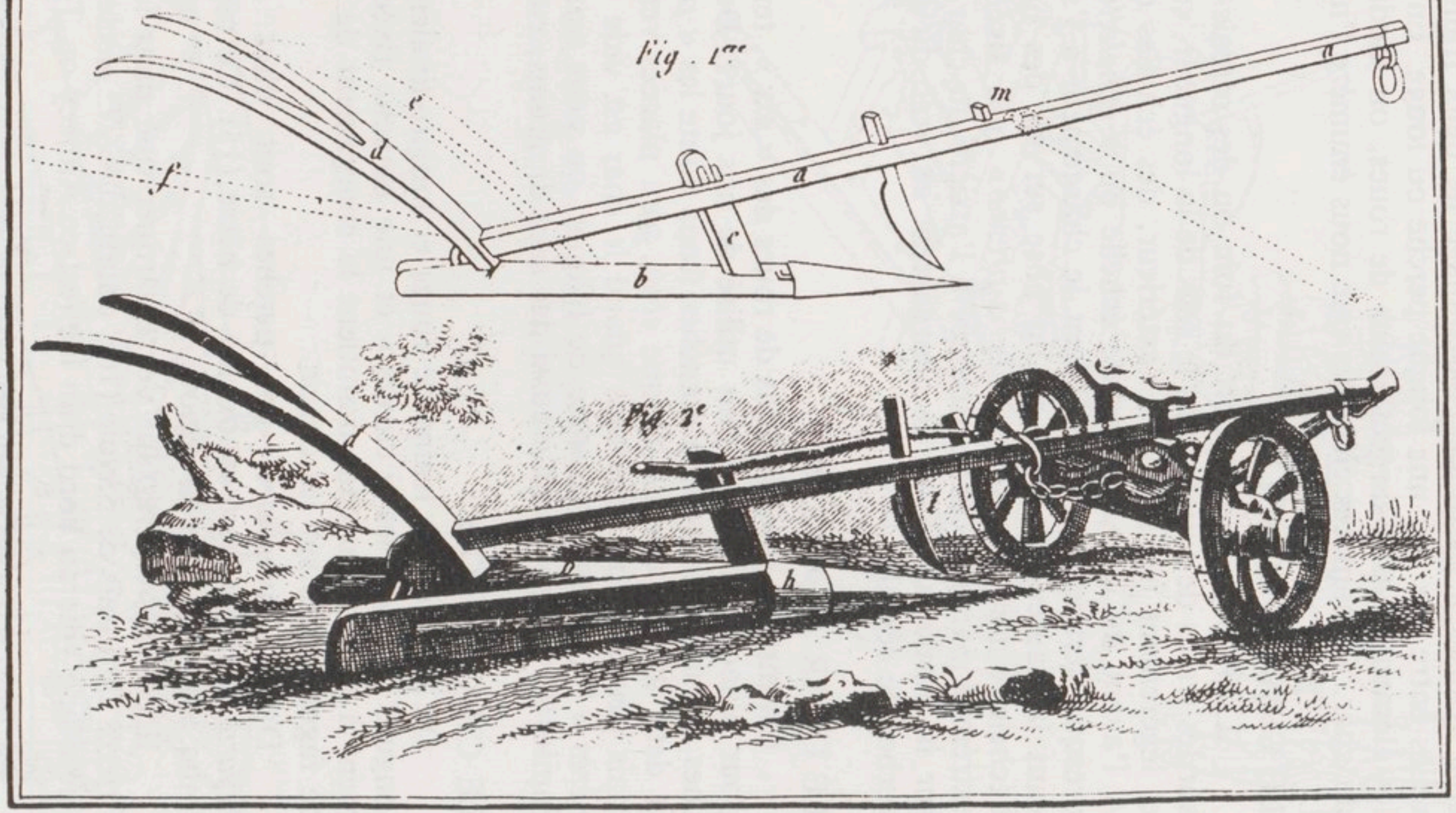

Charrue de Costa de Beauregard.

ne sait) et sur cette miniature, on aperçoit sur la gauche un de ces chars à échelles grimpant le long d'une rue, preuve de l'ancienneté et de la permanence de ce mode de transport des foins (17).

CHARRUE (II)

Il n'existe, à ma connaissance, aucune représentation de la charrue utilisée dans la région à la fin du XVIIe siècle. Mais on peut raisonnablement penser que la « *cherrue* » fournie par l'abbaye de Pomier à ses grangers du Touvet devait beaucoup ressembler à celle dite de Costa de Beauregard (18) qu'il présente dans son « Essai... » en 1774, soit un siècle plus tard. C'est en tout cas à partir de celle-ci que je situerai les différents éléments cités dans le texte. Instrument de labours de type quadrangulaire, c'est un « araire » c'est-à-dire que les « *parties travaillantes (soc, versoirs, coutre) sont disposées symétriquement par rapport à l'axe de la marche* ». Sur une charrue, « *les parties travaillantes ne sont disposées que sur un seul côté* » (19). La charrue proprement dite n'a été introduite en Savoie qu'à la fin du XIXe siècle sous le nom de charrue « tourne-oreille ».

Son bâti est en bois. Sur le sep se trouvent deux oreilles fixes en bois servant de versoirs, qui permettent de rejeter la terre sur les côtés. Le mancheron, qui sert à guider la charrue, pouvait parfois être fait d'une fourche en bois brut. Le coutre — la « *coutraz* » de l'inventaire — qui découpe la terre dans le sens vertical, et le soc qui la découpe simultanément dans le sens horizontal, sont en fer de même que la cheville (« *de perche de cherrue* ») et la clé, ou étançon postérieur, reliant à l'arrière le sep aux mancherons. L'étançon proprement dit, qui peut lui aussi être appelé clé, calé par des coins de bois, permet de labourer plus ou moins profondément selon qu'il abaisse ou remonte le sep. L'age — *la perche de cherrue* — qui est la pièce- maitresse de cet ensemble, est relié à un avant-train à deux roues, le « *charjollet* » par une chaîne terminée par un anneau qui passe derrière la cheville et peut être mobile. Cet « *avant-train, petit char à deux roues, permet de donner le*

---

17) Signalé par M. Paul Dufournet que je remercie.

(*) « *La plupart de nos charrues ont deux mancherons... s'ils sont fixés à l'age, la liaison entre sep et age se fait à l'arrière par une sorte de pied (ou étançon postérieur). A l'avant, c'est l'étançon proprement dit qui maintient la bonne distance entre l'age et le sep. Noms des deux étançons que la terminologie patoise ne distingue pas toujours..., clé,..* ». Glossaire des patois de la Suisse Romande, p. 403.

18) Alexis-Barthélémy Costa, marquis de Saint-Genix, auteur d'un « Essai sur l'amélioration de l'agriculture dans les pays montueux et en particulier la Savoie », Chambéry 1774.

19) C. Abry, R. Devos, H. Raulin, sous la direction de J. Cuisenier : Les sources régionales de la Savoie, lib. Arthème Fayard 1979. p. 150.



Attelage sur le Salève au début du siècle. Photo D. Stampfli. Carte postale.
Collection J. Baud.

mouvement à l'ensemble avec plus de souplesse dans l'articulation, en diminuant aussi le poids que devraient supporter les animaux du fait de la résistance du sol à la pénétration du soc » (20).

Telle quelle, cette charrue était un outil archaïque et, selon le marquis Costa de Beauregard cité par Jean Nicolas, « *très vicieux, grattant la terre plus qu'il ne la labourait ; le soc de fer, trop gros et mal disposé, « coin énorme », difficile à orienter et qui poussait la terre « en tous les sens » ; deux oreilles fixes rejetaient sur les côtés « une énorme bavure de terre » qui retombait dans le sillon ouvert aussi bien que sur le terrain non encore labouré* » (21). Cette « *cherrue* » a pourtant été utilisée en Savoie jusqu'au début du XXe siècle.

Je n'ai trouvé aucune explication au terme « *arbours* ». On peut seulement noter qu'il est cité à la fois pour l'avant-train de la charrue et pour le char, qu'il est employé au pluriel, et que certains contiennent six « *boîtes* » de fer.

Quant aux « *boîtes* », un autre inventaire du même notaire indique : « *21 liens de fer, tant boetes que [ferpes]* ».

Pas d'explication non plus pour « *péterolle* » (ou péterelle) malgré des recherches faites tant dans les dictionnaires, glossaires, etc... qu'auprès de personnes spécialistes de la question.

ATTELAGES (III)

Pour tirer chars et charrues, on employait des boeufs attelés par des jougs. L'inventaire parle de jougs de tête et de jougs de cou (dits aussi de garrot). C'est une des particularités de la Savoie que d'utiliser ensemble ces deux sortes de jougs. « *Ces deux jougs, qui se placent simultanément sur la tête et sur le cou, servent à diviser en deux parties les efforts qui partout ailleurs s'exercent sur la tête seule...* » (22).

Le joug de tête est fixé aux cornes des animaux par des lanières de cuir, les « *jucles* ». On employait encore récemment ce terme prononcé « joucle », pour désigner ces lanières.

Le joug de cou est posé sur le cou de l'animal et maintenu par une chaînette de fer ou une cordelette passant autour de son cou. Ces deux jougs sont reliés entre eux par une chaîne de fer. Le timon est retenu au joug de tête par une cheville, la « *broche traffitière* », le fixant à une grande boucle située au centre du joug. Il est retenu de la même manière au joug de cou, mais la boucle se trouve au bout d'une chaîne de fer attachée elle aussi au centre de son joug. C'est le joug de tête qui sert au recul du char.

---

20) Exposition : « Paysans et Bergers des Pays de Savoie ».
21) J. Nicolas op. cit. p. 685.
22) Tochon 1871, p. 168, cité dans : « Les sources régionales de la Savoie » op. cit. pp. 152 et 153.

Combien de bêtes était-il nécessaire d'atteler, à une charrue par exemple ? L'inventaire nous indique six bœufs. En effet, il semble bien que trois paires de bœufs puissent avoir été nécessaires pour tirer une charrue. D'ailleurs, selon Lullin de Châteauvieux, il faut « *presque toujours six bœufs pour faire le premier labour après l'hyver vers Genève* » (23). Cela tient d'une part et bien évidemment au mauvais rendement de la charrue employée, mais aussi aux animaux eux-mêmes que Costa décrit ainsi : « *bestiaux petits, faibles, incapables de labour profond* ».

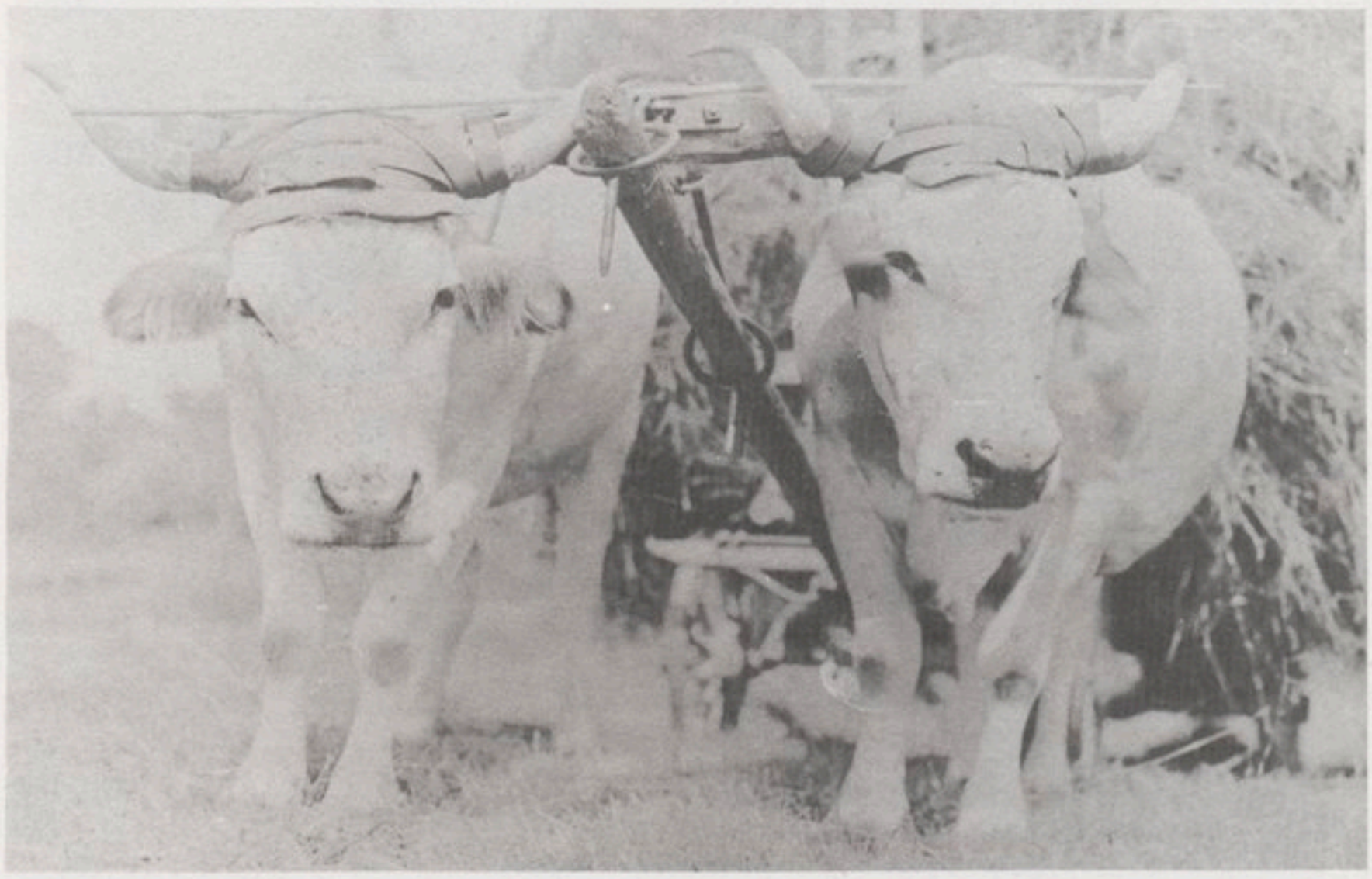

Attelage de bœufs photographié à Beaumont vers 1900. Collection J. Baud. Photo D. Stampfli.

Dans le même ordre d'idées, et bien qu'il s'agisse alors de viande de boucherie, il est intéressant de noter que « *les vaches et les bœufs de Savoie vendus sur le marché de Genève figuraient dans les lots de troisième choix et leur poids de viande, 175 kg pour les vaches et 220 kg pour les bœufs, était inférieur de 40 à 43 % à celui des bêtes de première qualité originaires de Suisse et de Franche-Comté* » (24).

On pouvait également atteler des vaches, mais surtout des génisses et ce particulièrement dans les petites exploitations qui possédaient rarement des bœufs (25). En ce cas, on les attelait

---

23) Selon Lullin de Châteauvieux in Duhamel du Monceau : Traité de la culture des terres, suivant les principes de M.Tull, Anglois. Paris 1750-1751, 6 volumes, t.II, p. 112 cité par Jean Nicolas op. cit. p. 685.

24) Jean Nicolas, « la Savoie au XVIIIe siècle » op. cit. pp. 699 et 700, note 195, d'après Mlle A.M. Piuz.

25) Gérard Collomb et Roger Devos « Mémoire sur l'ancienne agriculture au pays du Léman ». Le Monde Alpin et Rhôdanien n° 4, p. 63, note 72.

avec le joug de cou parce que ces animaux sont moins forts de tête que les bœufs et ce joug leur donnait davantage de force (26).

Les Chartreux ne fournissaient pas toujours les bœufs nécessaires à l'exploitation des terres. D'ailleurs dans l'inventaire de 1691 (annexe 2) ne figurent ni bœuf ni génisse. Plus d'un an après cet acte, le 23 juillet 1692, comme pour Aymé Bussat, les Chartreux font établir un bail détaillé, pour six ans cette fois-ci, et avec effet rétroactif à la date de l'inventaire. Ce bail est suivi d'un acte dans lequel Jacques Tapponier dit Faguet reconnait un prêt de « *430 florins et 6 sols, monnoye de Savoie et c'est pour cause de juste et loyal prest faict par les dicts Seigneurs créanciers aux dicts confessants à leur consentement ainsi qu'ils disent et [assurent] par serment pour achetter quattre boeufs pour labourer les terres que les dits grangers cultivent à moytié fruicts pour les dicts Seigneurs en leur grange du Thovex, promettant par foy et serment presté les dicts confessants de bien payer... à l'expiration et en fin de terme de grangeage* » (27). Le cas n'est pas exceptionnel et on relève d'autres actes de même nature chez Me Bocquet.

OUTILS (IV)

Seuls deux outils sont indiqués dans cet inventaire : le « *bigot* » ou bégot qui est une : « *espèce de hoyau à deux dents* » (28). Il est encore désigné actuellement à Présilly, sous le nom de « fossoir ».

« *L'esterpe* » ou éterpe, appelée aussi : « pioche à crête », surtout utilisée pour arracher les arbres, est en fait deux outils en un. D'un côté, c'est le fer large d'une pioche et de l'autre un fer de hache.

Il existait bien d'autres outils à l'époque. On utilisait pour les fenaisons, la faux, sa pierre à aiguiser dans son « coffin », le rateau de bois pour retourner l'herbe coupée et la fourche à trois dents pour charger le char.

L'inventaire nous cite « *la petite moulle* » (meule) pour aiguiser et sa « *signolle* » (manivelle), mais il est nécessaire également de battre la faux avec un marteau sur un « fer d'enchappe ».

Pour labourer de petites parcelles ou un jardin, on se servait de la bêche ou de la fourche à dent ou « triandine ».

Pour les moissons, on utilisait le plus souvent la faucille ou « volan » de préférence à la faux qui égrenait les épis mûrs

---

26) Almanach du Vieux Savoyard. 1962. p. 77. On trouvera dans cet almanach des exposés très complets avec croquis sur les articles I (1961 pp. 86 à 88) et III (1962 pp. 76 et 77). Collection complète depuis 1946 : A.D.H.S. p. 6.

27) Me Bocquet A.D.H.S. 2E 1214.

28) Glossaire des patois de la Suisse romande.

et ce malgré un rendement bien inférieur. Pourtant le marquis Costa de Beauregard avait une opinion contraire. Il estime que « les secousses plus nombreuses de la femme qui donne cinq à six coups de faucille pendant qu'elle tient dans la main la poignée d'épis, sont bien plus capables d'égrener le bled que la seule secousse que donne la faux » (29). Au XIXe siècle apparaîtra *« l'arceau que l'on fixe sur la faux et qui reçoit les épis fauchés en évitant leur projection sur le sol »* (30). Alors la faucille sera peu à peu délaissée. La moisson terminée, on battait les céréales au fléau, puis on vannait le grain (*« 2 vans à moytié usés »*).



Bigot

On peut se demander pourquoi ces outils ne figurent pas dans l'inventaire et donc n'étaient pas fournis par les Chartreux. Les outils en bois pouvaient être fabriqués par le fermier lui-même. Pour les autres, il est possible que, comme les journaliers dont parle Jean Nicolas (31) qui apportaient leur faucille, houe et serpette, les grangers fournissaient les outils qui leur appartenaient en propre.

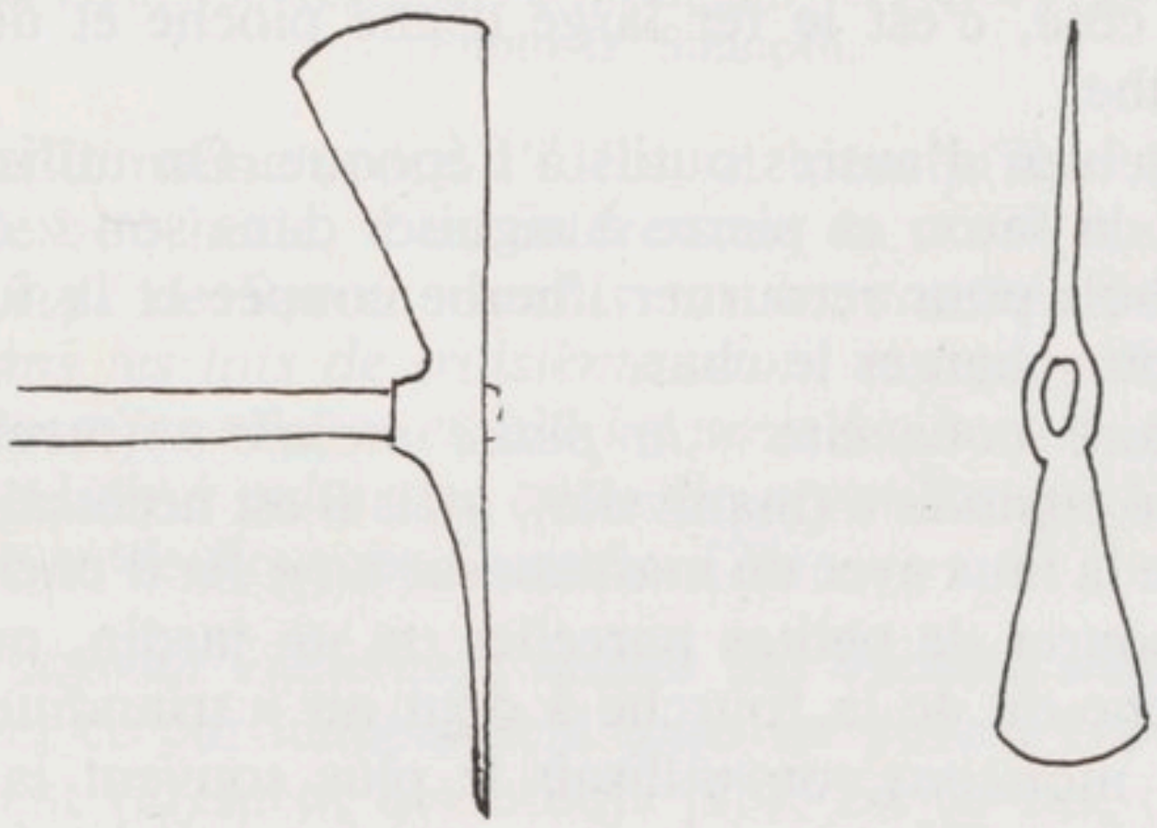

Esterpe

29) In lettre du 13 juillet 1752, archives du Château de Chens, A.B. Costa, 24, cité par J. Nicolas, op. cit. p.686 note 79.
30) Sources Régionales de la Savoie, op. cit. p. 127.
31) J. Nicolas, op. cit. p. 475.

POIDS ET MESURES (V)

Sous l'Ancien Régime, on sait que les poids et mesures, de même que la monnaie comme nous le verrons plus loin, étaient essentiellement variés, et variables. Un même poids, une même mesure avaient le plus souvent une valeur différente d'une province à l'autre, sinon dans deux villes proches ou même dans deux villages voisins. Ce n'est que sous la Révolution, par la loi du 18 germinal an III (7 avril 1795), que fut institué en France le systéme métrique. Cette loi « *prescrivait l'adoption d'un étalon unique des poids et mesures pour toute la République et fixait les principes du système ainsi que ceux de la nomenclature... La loi du 4 juillet 1837 a rendu le système métrique obligatoire en France à partir du 1er janvier 1840... A l'étranger, les Pays-Bas et quelques états d'Italie adoptèrent le système dès 1813* » (32). Pour les états du Roi de Sardaigne et du Duc de Savoie les « tables de rapport des anciens poids et mesures avec les poids et mesures du système métrique décimal » furent imprimées à Turin en 1849 par l'Imprimerie Royale. C'est grâce à ces tables que nous pouvons savoir à quoi correspondent les poids et mesures utilisés dans ce texte.

Les mesures employées ici sont celles du mandement de Saint-Julien et Seyssel, province du Genevois. Elles sont identiques à celles du mandement d'Annemasse et Reignier, province du Faucigny. (En Haute-Savoie, il existait trois autres mesures : celles des mandements d'Annecy, de Thônes et de Rumilly. Quelle simplicité !).

Voici les mesures de capacité pour les matières sèches (33) :

La Coupe de 4 quartes, dite de Genève estimée du poids de 112 livres de Genève	=	79,345 litres
La Quarte, dite de Genève	=	19,836 litres
Le Quart de la Quarte (4 quarts dans une quarte)	=	4,959 litres

Les mesures de capacité des liquides :

Une maconnaise = 4 setiers	=	216,532 litres
Un setier = 48 pots	=	54,133 litres
Un pot dit de Genève	=	1,127 litre
Un demi-pot	=	0,563 litre
Un quart de pot ou picholette	=	0,284 litre

---

32) Grande Encyclopédie Larousse. Lib. Larousse 1975, Système métrique p. 7923.

33) Dans les autres mandements de Haute-Savoie, les mesures se décomposent ainsi : une coupe est composée de 4 quarts et chaque quart de 4 quartes, soit l'inverse pour les quarts et les quartes des mandements de Saint-Julien, Seyssel, Annemasse et Reignier. Dans l'inventaire, le terme « quarte » (ou quart) étant écrit en abrégé, nous avons préféré nous référer aux mesures dites « de Genève » qu'on retrouve d'ailleurs dans les territoires dépendant de Pomier.

Les termes de maconnaise et picholette sont encore utilisés dans la région.

Il existe une autre définition du setier :

un setier = 24 quarterons

Pour les poids, on trouve les mesures suivantes :

Dites « de France », « de la province du Genevois dites d'Annecy », « anciennes de Genève », ce sont ces dernières qui sont développées ici (34).

Un quintal = 100 livres anciennes de Genève
Une livre ancienne de Genève = 18 onces = 551,860 gr
Une once de cette livre = 8 gros = 30,658 gr
Un gros ou drachme = 72 grains ou 3 deniers = 3,832 gr
Un denier ou scrupule = 24 grains = 1,277 gr
Un grain = 0,053 gr

La livre d'Annecy, valable pour toute la province du Genevois, pesait 24 onces de Montpellier, soit 627,92 grammes et celle de France, dite de Marc, 16 onces soit 489,506 grammes, d'où une différence de plus de 76 grammes entre la livre ancienne de Genève et celle d'Annecy, susceptibles toutes deux d'avoir été utilisées à Pomier qui de plus avait sa propre mesure puisqu'on trouve souvent dans les actes la concernant à cette époque : « mesure de Pomier ». On trouve aussi une « mesure de Ternier » et une « de la Celle ».

Bien entendu ces mesures particulières ne sont pas répertoriées dans les tables de conversion, mais elles ne devaient pas être très différentes des mesures indiquées ci-dessus, si même elles l'étaient.

On imagine la complexité d'un tel système qui obligeait commerçants et acheteurs à une continuelle gymnastique pour s'y retrouver.

Quant au terme de « *cours* », qui désigne une rangée de gerbes, ou à celui de « *gerbe* », il est impossible d'en donner une quelconque évaluation puisqu'il s'agit de paille et de foin. Cependant, la gerbe correspondait à une mesure précise, avant que les céréales ne soient battues au fléau ; par exemple, il y a « *un quart de coupe par gerbe* » (mesure de Rumilly) (35). Il s'agit bien entendu de la quantité moyenne de grains donnée par une gerbe.

Il est intéressant de connaître la quantité de grains fournis aux Bussat pour ensemencer les champs :

---

34) Dans « l'Etiquette des estimes en argent de la paroisse de Faigières » : « *foin de bœuf, pour chaque quintal composé de 100 livres et la livre de 18 onces, poids de Genève...* » (il existait aussi du « *foin de cheval* »).

35) J. Nicolas : La Savoie au XVIIIe siècle. Op. cit. p. 689.

Pesettes (36)	9 quartes	=	178,526 litres
Pois	2 coupes	=	158,690 litres
Orge	3 quartes	=	59,508 litres
Avoine	9 coupes	=	714,105 litres

On semait donc presque autant de pois que de pesettes et plus d'avoine que d'orge. Mais ne figurent, dans cette avance de semences, ni seigle, ni froment. Ceux-ci, blés d'automne, sont déjà semés lors de l'établissement du bail au mois de mars et le bail devant se terminer à la même époque de l'année, les Bussat, qui ont l'obligation d'ensemencer les terres qui leur sont confiées, devaient laisser en fin de bail à peu près les mêmes superficies semées en seigle et froment que lors de leur entrée en fonction. Ceci nous est d'ailleurs confirmé par l'acte de 1691 (annexe 2) dans lequel le nouveau granger « *...promet de rendre en sortant du grangeage du dict Thovex... la semature de 27 couppes en bled missel hyverné qu'il y a présentement d'ensemencé...* ».

Il est à noter que dans les actes on parle en général de « *blés* ». Ce terme recouvrait à l'époque, et pendant presque tout le XVIIIe siècle, non seulement les céréales : froment, orge, seigle, avoine, mais aussi les pois et pesettes utilisés pour la consommation domestique tant humaine qu'animale.

La contenance du tonneau de sapin figurant à l'inventaire est d'environ 500 litres. La grange de la Selle, que les Bussat exploitaient en même temps que celle du Touvet, possèdait 8 ha de vignes (annexe 3). Le contenu de ce tonneau devait donc servir à l'usage personnel des grangers. A part le fait que ceux-ci doivent y porter du fumier, il n'est fait mention dans aucun des deux actes de l'exploitation de la vigne. On peut en conclure que le terme « *toutes les terres de la grange de la Selle* » sous-entendait les terres relevant directement de l'exploitation d'une ferme : champs, prés, pâturages, à l'exclusion de la vigne et que celle-ci était exploitée par d'autres fermiers. Son vin d'ailleurs ne devait pas être excellent, puisque, toujours dans « *l'Etiquette des estimes en argent de la paroisse de Faigières* (Feigères) » on relève que « *à cause de sa mauvaise qualité* » le setier n'est estimé qu'à 2 livres 12 sols.

On peut également noter que, dans tous les cas où la pesée était possible, on indiquait le poids des objets en métal, cuivre et surtout fer, des soc et coutraz à la poële à frire. C'est que le fer est « *un métal rare dans nos campagnes jusqu'à la fin du siècle dernier* » (38) : rare et donc précieux.

---

36) Pesette : « *grain rond et noirâtre qu'ailleurs on nomme vesce* » (Verneilh, statistiques p. 419) et d'après le Larousse : « *genre de légumineuses papilionacées de nos pays, cultivées comme fourragères* ». Les pesettes et les pois étaient toujours cultivés avec des céréales telles que orge et avoine dont les tiges leur servaient de support.

37) Sources Régionales de la Savoie. Op. cit. p. 124.

38) Catalogue de l'exposition : « Paysans et bergers des Pays de Savoie ».

MONNAIES (VI)

La complexité du système monétaire, non seulement savoyard, mais aussi européen, sous l'Ancien Régime, est au moins équivalente à celle des poids et mesure. Si l'unité de base des comptes médiévaux était le denier et ses multiples (un sou = 12 deniers et une livre = 20 sous), sa valeur variait selon la région : la monnaie du diocèse de Genève fut à une époque mieux cotée que la monnaie viennoise frappée par les comtes de Savoie.

A partir du XIVe siècle (1352), on utilise en Savoie le florin, frappé initialement à Florence en 1252. Sa frappe cesse en 1535, mais il subsiste comme monnaie de compte jusqu'en 1717. En 1375, on trouve le florin d'or petit poids et le florin d'or bon poids. Puis un florin de 15 deniers gros et un autre de 12 deniers gros. Le florin fut aussi divisé en 12 gros valant chacun 4 quarts (1 quart = 2 forts) puis en 12 sols de 12 deniers chacun, le denier valant 12 douzains. Au XVIIe siècle, il valait environ 12 sous de Savoie ou 10 sous de France.

En 1717, Victor Amédée II supprime le florin et impose comme unité de compte la livre de 20 sols valant chacun 12 deniers, et le denier 12 douzains.

Cet édit de 1717 ne « réglait » que le problème du florin. Mais celui-ci n'était pas seul utilisé en Savoie. Voici un petit échantillonnage, relevé dans les tabellions du XVIIIe siècle, des monnaies ayant cours en Savoie : le mirliton ou louis d'or au mirliton, le louis d'or neuf au soleil de France, l'écu aux trois couronnes et celui au poupon, l'écu neuf de Piémont, le patagon, la pistolle de Savoie, celle de Portugal et celle d'Espagne, l'hongre, le sequin, la parpaillole et le picaillon, sans oublier le ducat et la piastre, tous noms plus savoureux les uns que les autres mais qui ne facilitent pas la tâche (39).

Heureusement, les notaires indiquaient souvent les équivalences en monnaie de Savoie. Ainsi pour le cas qui nous intéresse, on trouve chez notre notaire, Me Bocquet en 1679 :

— vente de deux bœufs pour 37 ducatons de 7 florins pièce, monnaie de Savoie,

— vente de deux bœufs pour 10 pistoles et demie d'Espagne, valant chacune 21 florins, monnaie de Savoie,

soit pour la première vente : 259 florins (chaque bœuf valant 129,5 florins) et pour la seconde : 220,5 florins (chaque bête coûtant 110,25 florins).

Or, dans notre acte, les six bœufs sont estimés à 441 florins et les deux génisses à 31,5 florins. On notera donc la faiblesse de l'estimation des bœufs dans l'inventaire, pour ne rien dire des

---

39) D'après des notes des A.D.H.S., en particulier celles de M. Jacques Ritz.

génisses à 15,75 florins chacune, puisque chaque bœuf vaut en moyenne 73,5 florins. (On ne peut sérieusement penser que la somme indiquée vaut pour chaque bœuf). Un bœuf pouvait valoir jusqu'à 129,5 florins (40).

Il est évidemment impossible de donner une équivalence en francs actuels de la valeur de ce bétail, trop d'éléments entrant en jeu. On peut remarquer que, si l'acte avait été daté de 1718, il nous aurait fallu calculer le prix des bêtes en livres sur la base de 3 florins = 2 livres, et une pistolle d'Espagne = 12 livres, 12 sols, 6 deniers. Nous rappelons que la livre = 20 sols, un sol = 12 deniers, 1 denier = 12 douzains. Joli problème pour occuper les longues soirées d'hiver !.

Le fusil quant à lui est estimé à 2 ducattons = 14 florins, soit presqu'autant qu'une génisse. Et seize ans après, son évaluation sera la même (mais était-ce bien le même fusil ?).

DIVERS (VII)

Quelques termes restent à expliquer :

— « *Le pot à feu de fer avec son couver* »

C'est sans nul doute le chaudron et son couvercle que l'on mettait dans la cheminée accroché à la crémaillère et où cuisait le « poutage », le potage, la soupe.

— Le « *colloir* »

appelé récemment encore au Châble « couloir » et à Présilly « collieu » c'est la pelle à puiser, pouvant aussi désigner une pelle à balayures.

On notera à ce propos qu'il n'y a pratiquement pas de termes en patois proprement dit dans ce texte. On sait que le patois était différent, tout au moins sur des points de détails, d'un village à l'autre.

Dans l'inventaire, il est expressément noté que les grangers doivent remettre une certaine quantité d'œufs et la moitié du miel des ruches à l'abbaye. Dans l'ordre des Chartreux, il est strictement interdit de manger de la viande, même en cas de maladie. Les couvents consommaient donc une grande quantité d'œufs et de poissons. On sait par exemple, grâce à un livre de comptes de la Chartreuse épargné par l'autodafé de 1793 (41) qu'entre le 1er juin 1788 et le 31 mai 1789, la Chartreuse avait acheté 1.471 douzaines d'œufs et en 1791-92, 1.364 douzaines. La communauté comptait lors de son exil en mars 1793, huit

---

40) Peut-être était-ce une habitude des Chartreux de sous-estimer leur bétail. En mai 1675, ils vendent deux bœufs 22 ducattons (soit 77 florins chaque) alors qu'un mois auparavant un particulier vendait deux bœufs 38 ducattons (133 florins chacun).

41) A.D.H.S. 7H b.

Pères et un frère mais il y avait également les domestiques et les ouvriers de la Chartreuse dont on ne connait pas le nombre.

Quant au miel, c'était à cette époque encore la manière de sucrer la plus utilisée, et en tout cas la moins onéreuse. La culture de la betterave sucrière ne fut en effet implantée en Europe sur une grande échelle qu'à partir du blocus anglais sous le 1er Empire. Avant cette époque, le sucre provenait de la canne à sucre et était importé des « Isles ». Cette matière était alors trop rare pour connaître une diffusion importante. Le miel servait également à la conservation de certains aliments.

ANNEXE 1

L'ACTE DE 1679

L'an mille six cents septante neuf et le douzième jour du mois de mars par devant moi notaire ducal soubnommé et présents les témoins soubsnommés s'est personnellement establi le vénérable père en dieu dom françois Baudran Seigneur et prieur de pomier, lequel tant a son nom que des autres Religieux du dict pomier, ordre des charteux a baillé et continué comme par le présent acte il baille et continue en grangeage et a moitié fruicts a honnête Aymé fils de feu Claude Bussat et aux honnêtes Claude et Vincent ses enfants icy présens et acceptants a chacun d'eux s'est pour le tout sans division d'action ny ordre de discution au bénéfice de quoy ils ont renoncé et renoncent par serment assavoir leur grange, jardin chenevis (42) terres et prés appellé la Grange du Thovex sans aucune Réserve que le pré procédé d'honnête Estienne Magnin de Verlioz, et toutes les terres de la Grange de la Selle et c'est pour le temps et terme de quattre années Ja comme le cinquièsme du courant et a tel et semblable jour debvoir finir, le tous soubs les conditions Rastrictions suivantes Premièrement que les grangers laboureront les terres en temps deub bonne sayson en bons pères de famille et adicte d'expens et laboureurs, de mesme les semeront en temps deub rendront les dicts grangers en sortant soit à la fin du présent grangeage mesme quantite et espece de bleds que leur ont estes remis à forme de l'inventaire qu'en fut pris par je dict notaire l'anné mille six cents septante cinq ayant esté convenu qu'au regard de la pièce de terre lieu dit au grand champ de la Celle Elle ne fust baillé investue aux dicts grangers la prise que serat investue la dernière anné se partagerat par moitié dans la Grange appellé la Celle avec le quart, et de la paille qui proviendra au dict Grand Champs en la dicte anné mille six cents septante cinq en fust baillé [...] (43) gerbes auxdicts grangers lesquels en rendront aultant à l'expiration du présent grangeage, laquelle paille se consommerat par le bestail des dicts grangers dans la dicte Grange de la Celle comme aussi le foin du pré appellé pré pirasset et le pré soit verger proche de la dicte grange de la Celle du costé de bize la prise (44) duquel pendant le dict temps

---

42) Chenevis : graines de chanvre et par extension, champ dans lequel le chanvre est cultivé. Les produits de ce « chenevis », de même que ceux du « jardin », appartiennent en propre au fermier. Il y avait toujours une culture de chanvre dépendant d'une ferme. Celui-ci était traité à la ferme, filé puis tissé pour les vêtements de la famille.

43) En blanc dans le texte.

44) Récoltés.

viendra aux dicts grangers Et le fien (45) qui en proviendrat sera le tout conduict par les dicts grangers dans les terres despendantes de la dicte Grange de la Celle, seront tenus les dicts grangers de charrier amener et conduire dans la dicte Grange de la Celle, tout le foin qui proviendrat aux pres de [l'Euclue] en la dicte Grange de la Celle, meneront et charrieront tout le fien qui se ferat en Icelle dans les vignes appartenantes aux dicts Seigneurs a leurs frais et despens moyennant deux couppes de froment lesquelles leur seront délivrés à chasque feste de St Jean Baptiste (46) seront de mesme obligés les dicts grangers de charrier et conduire tout le fien qui se ferat aux granges sises dessus le mont de Saleve appelés la Grange Convers et la Thuile dans les pres despendants d'Icelles au temps accoustumé a leurs frais et despens, ne pourront pretendre les dicts grangers aux fruicts des arbres des terres de la dicte Celle pendant le dict temps sauf ceux qui proviendront aux arbres qui sont despendans de la piece de terre appellée le Grand Champ. Item entretiendront les fossés qui sont riesre (47) le grangeage du Thovex, ne permettront aucun chemin nouveau dans les dicts biens. Entretiendront les aqueduc, meneront le fien qui se ferat en la dicte grange es terres et lieux plus necessaires, Rendront les meubles et tous attelages de charriots et charrues a l'expiration du present grangeage a forme de l'inventaire qu'en fut faict et pris par Je dict Notaire l'anné mille six cents septante cinq. Item a esté convenu que tous les fruicts des arbres existants riesre le disct Thovex appartiendront entierement aux dicts grangers. Item les grains provenants aux dicts biens se partageront par moitié avec le quart. Item les dicts grangers charrieront et rendront à leurs despens la part des grains des dicts Seigneurs dans la Mayson et greniers du dict Pomier. Item feront les dicts grangers dix journés avec leurs bœufs pour le service de la dicte Mayson a deux leuës la Ronde sans aucun salaire que la nourriture des personnes Et quand les dicts grangers charrieront les diesmes du Syon (48). appartenants aux dicts Seigneurs Iceux grangers ne seront tenus ny obligés qu'a huict journés seullement. Item il serat permis et loisible aux dicts RR. Seigneurs de tenir la quantite du bestail que bon leur semblerat tant a cornes que poulins a leurs esta-

---

45) Fumier.
46) 24 juin.
47) Sur le territoire.
48) Dismes du Syon : le 23 juin 1686... « *le dismes du Syon despendant du dict pomier et c'est de toutes sortes de graines accoustumées de dismes jouxte ses limites et confins et c'est pour la présente année et prise preste à recueillir soubs la cense et ferme pour la dicte année de 20 couppes d'avoine et 18 couppes de bled moytié froment moytié seigle bon bled beau net et recepvable mesure du dict pomier bien et deüement vanné et un ducatton pour les espingles le dict ducatton payable dimanche prochain dernier du courant et le dict bled et avoine payable...au jour et feste de St André apostre proche venant* »...

bles du dict Thovex et deux garçons pour en avoir le soin, lesquels seront nourris par les dicts Seigneurs, sauf que les dicts grangers leur bailleront et fourniront le poutage et aussi les dicts Seigneurs bailleront le poutage aux dicts grangers lorsqu'ils travailleront à la grange de la Celle en qualité de grangers sauf pendant les moissons. Item fourniront les dicts Seigneurs un ouvrier pendant les moissons et que l'on battrat les bleds, qu'ils nourriront et les dicts grangers payeront. Item les dicts Seigneurs ne dismeront les pezettes, febves et pois, Mais toutes autres graines, Item les dicts grangers rendront à l'expiration du présent grangeage les deux genisses qui leur furent remises en la dicte anné mille six cens septante cinq par les dicts Seigneurs, lesquelles furent estimés ou en rendront des semblables de la mesme valleur, Item auront leur chauffage au bois commun du Thovex ne pourront coupper aucun arbre verd ny sec ny autres bois sans le grer et expres consentement des deicts Seigneurs. Item a esté convenu que si les dicts grangers estoient surpris ou convaincus a vendre ou mener dans leur mayson du bois des dicts Seigneurs, Ils leur payeront pour chasque charreté une pistolle d'Espagne. Item a esté convenu que les dicts grangers feront annuellement un quarteron de clys (49) sur toute la paille qui proviendrat au dict Thovex lequel clys les dicts Seigneurs feront employer ou bien leurs semblerat, Item a esté convenu qu'attendu qu'il n'y a aucun four au dict Thovex pour cuire le pain aux dicts grangers, les dicts Seigneurs [en ce] promettant [....] (50) faict à pomier dans la Chambre du dict Seigneur prieur présents le dict Gabriel Borgel et Claude Durand dict Maruaz.

BOCQUET

A.D.H.S. 2E 1210.

---

49) Paille, le plus souvent de seigle utilisée pour la couverture des toits de chaume.

50) Le texte s'interrompt brusquement ici, puis reprend pour la formule de la fin de l'acte.

Lan pour le Seign.r Prieur

Lan pour Bussat Inventaire du Cristal
fourrage, meubles charriot
Cherrues herses Hautes
attellages Sibuane au labourage
Valnie a son Ayme Bussat
dit Vanpoy du Chable pour
le R.d Seigneur prieur de Lyonnie

Premierement trois paires Rouelles
de charriot, une paire de bonne Calle
Plus autre deux paires a moitié vies

Item deux pressoir de charriot

Item deux charjollet tout deux a moitié
vieil Item deux quelle a ses arbours vieux
Item cheneviere ferré de fer

toutes qui y trouveront dedit seigneur
dans les susdite Cave comme aussi le cristal
qui y trouveront painctes qui y
Conduiront dans la Grande de la grange
Maresy des pomiers Vallet de Chapeguisy
fait dans les maresy des pomiers pour
Luy sebastien fils de feu Aymé Cassin
et Jean fils de feu Longe Tassonier tous
deux de charbier Seigneurie Illitable de
leze Claude de Vienne Bussat de Lyonnie
et promettent et pour ce obstrict et pour

Rme Bussat

Boteques

Début et fin de l'acte de 1675. Photo A.D.H.S.

ANNEXE 2

INVENTAIRE DES MEUBLES ET OUTILS REMIS EN LA GRANGE DU THOVEX A HONNETE JACQUES TAPPPONIER DICT FAGUET DU LIEU DU CHABLE

Premièrement quattre eschelles de chariot de médiocre valleur
Item un charjollet tout ferré à la réserve d'une boete à moytié usé
Item une cherrue de médiocre valleur avec six ferrures le soc et la coultra la coultra de bonne valleur et le soc de médiocre valleur
Item un charriot tout neuf sans boetes ny liens à la réserve d'un lien qui est au thimon
Item un autre charriot de médiocre valleur tout ferré à la réserve de deux boetes Il y a un lien au thimon
Item deux herses de médiocre valleur une des quelles a un banc de fendu
Item une peterelle avec la cheville et clés de cherrue
Item deux chaînes de fer
Item quattre jougs scavoir deux de teste et deux de col un de ceux de col de médiocre valleur avec leurs liens soit joucles deüment ferrés avec leurs chevilles
Item un bigot
Item une esterpe de médiocre valleur
Item une [taravelle] soit broche traffetière
Item six aix de charriot tout neuf
Item deux cuvets de charriot de bonne valleur
Item un pot à feu de fer qui a une jambe cassée
Item une poisle à frire
Item dix poulles et un coq pour lesquelles il donnerat annuellement onze douzaines d'œufs
Item rendra à l'expiration de son grangeage trois cours de foin qui sont du côté de bize de la part de la cuisine et jusques au liouz et au plancher
Item quinze gerbes de paille de froment
Item deux quarterons de paille d'avoine
Item une cremalière
Item une paisle à feu de peu de valleur
Item deux tables de sappin et deux bancs
Item un fusil apprécié deux duccattons et venant à le rendre en l'estat qu'il est on ne le pourrat reffuser
Item deux ruches d'abeilles à moytié proffit

Du dix septiesme mars mille six cents nonante un par devant moy notaire Royal Juré soubnommé et présents les tesmoins soubs nommés s'est personnellement establi et constitué

le dict Jacques Tapponier lequel de gré a promis et promet de rendre en sortant du grangeage du dict Thovex au vénérable père en Dieu dom françois Baudran prieur de pomier ordre des Chartreux ou a ses successeurs au dict pomier absent le vénérable père en Dieu dom Claude Normand Religieux et procureur du dict pomier icy présent et acceptant pour luy le dict vénérable père prieur et les autres religieux du dict pomier avec je dit notaire stipulant et recepvant assavoir tout ce que dessus est inventorié et spéciffié au mesme estat que le tout est présentement ensemble la semature de vingt sept couppes en bled missel (51) hyverné (52) qu'il y a presentement d'ensemencé à la réserve de dix quartes de froment pur scavoir huict couppes à Cret Girod sept couppes au grand champ et le reste au Champs qui est au bout du pré dessoulz la grange a peyne de tous despens dommages et interests et soubs l'obligation de tous et un chacuns ses biens présents et advenir qu'il se constitue tenir et soubmet à toutes cours promettant par foy et serment presté d'avoir à gré le présent acte Renonçant par mesme serment a tous droicts de loix à ce contraires et closes (53) requises Faict et passé au Thovex au devant de la grange Présents Honnète Claude fils de feu Aymé Bussat du dict lieu du Châble et Amed Barat de St Joyre en les Bauges tous deux serviteurs domestiques au dict pomier tesmoins requis illitérés et le dict Tapponier.

signé C Normand Bocquet Nre

ANNEXE 3

GRANGE DU TOUVET

Présilly : le Touvais

	Degré de bonté	Mesure de Piémont			Mesures de Savoie		
		Journaux	Tables	Pieds	Journaux	Toises	Pieds
1145 Maison et cour	2	—	13	3	—	68	3
1146 Jardin	2	—	8	10	—	45	4
1147 Pré	2	18	27	1	23	221	5
1149 Champ	3	7	59	7	9	316	7
1150 Pré	3	2	37	11	3	26	7
1151 Bois - taillis	1	21	62	—	27	348	6
1152 Pré	3	8	16	—	10	207	7

51) Probablement mauvaise orthographe de miscel, de miscere : mélanger. On emploie habituellement le terme de méteil, mélange de blé et de seigle qui a d'ailleurs la même origine puiqu'il vient du latin populaire mistilium : mélange venant lui-même de mixtus participe passé de miscere (Dictionnaire étymologique Larousse).

52) Blés d'automne, céréales semées avant l'hiver.

53) Clauses.

Vers : au Touvex

		Degré de bonté	Mesure de Piémont			Mesures de Savoie		
			Journaux	Tables	Pieds	Journaux	Toises	Pieds
1	Champ	2	2	27	3	2	371	7
2	Broussailles	3	—	16	9	—	86	3
3	Pré	3	8	2	1	10	136	1
4	Teppe	2	1	44	9	1	346	3
5	Pré	2	2	67	3	3	178	1
6	Champ	2	4	20	10	5	170	1
7	Pâturages	2	3	32	9	4	115	7

Viry : au Tovex

197	Broussailles	1	20	44	6	26	142	7

GRANGE DE LA SELLE

Feigères

		Degré de bonté	Mesure de Piémont			Mesures de Savoie		
			Journaux	Tables	Pieds	Journaux	Toises	Pieds
2213	Champ au dessus vignes la Selle	3	2	50	10	3	93	7
2214	Vigne à la Scelle	3	4	78	8	6	68	3
2215	Champ dessus les vignes	3	1	73	4	2	93	7
2216	Pré marais au-dit	3	1	97	10	2	220	1
2217	Bois broussailles en Fontaine Vovaron	1	2	25	4	2	362	—

Neydens

1531	Champ A la Scelle	2	7	58	22	9	309	6
1532	Pré au-dit	2	—	42	5	—	218	5
1533	Place curtinée au-dit	2	—	14	—	—	72	2
1534	Grange au-dit	2	—	8	10	—	46	4
1535	Jardin au-dit	2	—	2	7	—	13	3
1536	Vigne au-dit	1	9	81	1	12	259	1
1537	Champ au-dit	2	2	26	—	2	365	3
1538	Broussailles au-dit	2	1	60	—	2	25	—
1539	Broussailles au-dit	2	—	36	10	—	189	7
1540	Pré au-dit	3	7	19	4	9	109	3

	Degré de bonté	Mesure de Piémont			Mesures de Savoie		
		Journaux	Tables	Pieds	Journaux	Toises	Pieds
1541 Jardin au-dit	3	—	25	9	—	132	6
1542 Maison au-dit	3	—	7	—	—	36	—
1543 Place curtinée au-dit	3	—	11	—	—	66	6
1544 Vigne au-dit	1	6	48	2	8	142	3
1545 Champ à la Sellaz	2	1	60	11	2	29	6
1546 Champ au-dit	3	—	2	1	—	10	6
1547 Broussailles au-dit	1	1	63	1	2	41	—
1548 Champ la putta	3	—	3	—	—	37	3
1549 Vigne la putta	3	—	64	3	—	279	6

SUPERFICIE DES TERRAINS TRADUITE DES MESURES DE PIEMONT

	Journaux	Tables	Pieds	ha	a	m²
Présilly	58	24	8	22	13	93
Vers	22	11	8	8	40	65
Viry	20	44	6	7	77	11
Champs	14	7	8	5	35	04
Prés	39	50	4	15	01	50
Bois broussailles	42	23	3	16	05	24
Teppe	1	44	9	—	55	01
Maison, cour, jardin	—	22	1	—	8	39
Pâturages	3	32	9	1	26	48
Feigères	13	26	—	5	04	01
Neydens	40	40	5	15	35	75
Champs	15	77	7	5	99	63
Prés	9	59	7	3	64	73
Vignes	21	72	2	8	25	63
Broussailles	5	85	3	2	22	45
Maison, jardins, etc...	—	69	2	—	26	29

MESURES DE PIEMONT

Pied liprand = 0,513 766 mètre
6 pieds = 1 trabuc = 3,082 596 mètres
2 trabucs = 1 perche

Pied, table, journal : mesures de surface basées sur ces mesures

pied (pied de table ou perchepied), parallélogramme de 1 pied liprand de base et 12 pieds liprand de haut = 3,167 467 mètres carrés

table ou perche carrée : 12 pieds de tables équivalent à 4 trabucs carrés = 38,009 599 mètres carrés

journal : 100 tables ou 400 trabucs carrés = 38,009 599 ares

TRADUITES EN MESURES DE SAVOIE

Piémont		**Journal commun de Savoie**
1 journal	=	1 journal 115 toises 5 pieds et 4 pouces
1 table	=	5 toises 1 pied et 3 pouces
1 pied de table	=	3 pieds et 5 pouces

MESURES DE SAVOIE

1 journal	=	400 toises carrées	=	2 948,37 m²
1 toise carrée	=	8 pieds carrés	=	7,37 m²
1 pied carré	=			0,92 m²

D'après Jean Nicolas (La Savoie au XVIIIe siècle) :

1 ha = 3 journaux 157 toises de Savoie (ou 3,39 journaux de Savoie)
= 2 journaux 63 tables de Piémont (ou 2,63 journaux de Piémont)

Il est préférable de transformer les mesures du cadastre de 1728 en mesures actuelles à partir des mesures de Piémont. En effet, ce cadastre a été fait sur la base des mesures piémontaises. Celles-ci étaient ensuite traduites en mesures de Savoie, ce qui pouvait donner lieu à bien des erreurs. De plus, les mesures de Savoie différaient dans chaque mandement et parfois même à l'intérieur de celui-ci. On a donné au journal de Savoie une valeur moyenne, mais celle-ci n'est justement qu'une moyenne. La « mesure de Piémont » doit donc être plus proche de la réalité.

BIBLIOGRAPHIE

ABRY C., DEVOS R., MAULIN H.
« Les Sources Régionales de la Savoie », sous la direction de Jean Cuisenier, Lib. Arthème Fayard, 1979.

Almanach du Vieux Savoyard
Emile ROSSET, fondateur, Marie Jeanne ROSSET, auteur éditeur, Annecy.

BRUCHET M.
« Notice sur l'ancien cadastre de Savoie ». Nouvelle édition par J.-Y. MARIOTTE et R. GABION précédée d'une étude de P. GUICHONNET, Annecy A.D.H.S., 1977.

Catalogue de l'exposition « Paysans et Bergers des Pays de Savoie ». Chambéry, Annecy, Paris 1973-1974.

Catalogue de l'exposition « le cadastre sarde de 1730 en Savoie » Chambéry 1980.

COLLOMB G. « araires et charrues dans la Savoie traditionnelle ». Ethnologie 1976.

COVELLE A. « Le Livre des Bourgeois » Genève 1897.

CONSTANTIN A. et DESORMEAUX J. « Dictionnaire Savoyard » Paris-Annecy, 1902.

COLLOMB G. et DEVOS R. « Mémoires sur l'ancienne agriculture du pays du Léman » Le monde alpin et rhodanien N° 4, 1981.

DUFOURNET P. « L'art populaire en Savoie » Christine Bonneton édit., 1981.

DUHAMEL DU MONCEAU 1753 « Traité de la culture des terres suivant les principes de Monsieur TULL » Paris, 1753.

FENOUILLET F. « Monographie du patois savoyard » Annecy, Roche, 1903.

Glossaire des patois de la suisse romande, Neuchatel-Paris, 1955-1960.

GODEFROY F. « Dictionnaire de l'ancienne langue française », Paris, 1937.

HERMANN M.-T. « Architecture et vie traditionnelle en Savoie » Edit. Berger-Levrault, 1980.

JACQUET A., « Sur le versant du Salève, la Chartreuse de Pomier ». Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne T. 89, Annecy, 1980.

NICOLAS J. « La Savoie au XVIIIe siècle » Maloine SA édit., Paris, 1978.

PERROY E. « La terre et les paysans en France aux XIIe et XIIIe siècles » collection Regards sur l'Histoire, CDU et SEDES réunis, 1973.

RANNAUD M. « La Chartreuse de Pomier, diocèse d'Annecy de 1170 à 1793 », Annecy, 1909.

VERMALE F. « Les classes rurales en Savoie au XVIIIe siècle » Paris, Leroux, 1911.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Introduction	19
Le document de 1675	19
L'acte	23
Les « protagonistes »	24
Le cadre	26
Chars (I)	30
Charrues (II)	33
Attelages (III)	35
Outils (IV)	37
Poids et mesures (V)	39
Monnaies (VI)	42
Divers (VII)	43
Conclusion	
Annexe 1 - L'acte de 1679	45
Annexe 2 - L'acte de 1691	49
Annexe 3	50
Bibliographie	53

ENTREPRISE PERAY

TRANSPORTS

TRAVAUX PUBLICS

ARCHAMPS

74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Tél. 50 43 61 77

SARL au capital de 40 000 F

MEUBLES
DE STYLE
ET RUSTIQUE

— LITERIE —

DEPREZ

RN 206

74160
COLLONGES-SOUS-SALEVE

MAISON DE LA PRESSE

LIBRAIRIE-PAPETERIE
ROSET

" Le Savoie "

74160
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Tél. 50 49 20 69

BERMOND & FILS

Portes de garage
Portails automatiques
sur mesure

CLÔTURES CLEF EN MAIN
FABRICATION ARTISANALE

LE CHABLE

Tél. 50 04 43 19

PLAQUES - VASES
Réfection d'anciens monuments
Pose de caveaux en 48 heures
Tous travaux funéraires

J. GANDY

12, rue de l'Industrie (derrière la gare)
74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Tél. 50 49 04 56

LES FORCES DE L'ESPRIT ROLE ET INFLUENCE DU CLERGÉ, DES ORGANISATIONS RATIONALISTES ET DES INSTITUTEURS DANS LA VIE POLITIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS DE 1875 A 1914 *

Par Luc FEUGERE

INTRODUCTION

Quatre générations nous séparent des députés en redingote, des curés antirépublicains, des électeurs en sabots. Même si les querelles sur les écoles, l'avenir de la zone (moribonde) et les bras de fer des personnalités locales aux élections municipales sont encore d'actualité, il est étonnant de mesurer l'intensité des débats d'avant 1914, des luttes anticléricales par exemple.

L'existence des forces de l'esprit, (la religion, le rationalisme, l'école, et l'instituteur) le développement de leurs structures et de leurs organisations, contribuèrent bien entendu à une orientation de la vie politique dans l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois avant 1914 (1). La logique commande donc de les étudier, de les observer dans leurs comportements, ceci pour comprendre avec plus de facilité, les structures de base de l'action politique, elle-même reflet des comportements sociaux de nos arrières grands-parents.

CHAPITRE I

LA RELIGION

Le culte protestant ne comptait au début du siècle qu'un millier d'adhérents dans l'ensemble du département. Il n'existait en Haute Savoie que trois temples (2) à Annecy, à Evian, à Annemasse. Il demeure donc clair que le culte catholique constituait l'essentiel de l'âme religieuse de l'arrondissement (3).

---

* Extrait de son mémoire de maîtrise d'Histoire sur la vie politique dans l'arrondissement de Saint-Julien de 1870 à 1914.

1) Selon l'abbé Lavorel (Justinien Raymond « La Haute-Savoie sous la IIIème République » p. 943), l'orientation à gauche jusqu'en 1914 de la commune de Desingy (canton de Seyssel) provenait de l'action inlassable des instituteurs successifs et de celui de Seyssel originaire de la commune, alors que le prêtre en poste de 1897 à 1914 se tenait sur sa réserve...

2) A.D.H.S. (Archives Départementales de Haute-Savoie) 2Z 925. *Culte Protestant.* Il demeurait des protestants à Feigères (canton de Saint-Julien) et à Monnetier-Mornex (canton de Reignier). Par Sénatus consulte en 1861, les protestants de Savoie, Haute-Savoie étaient rattachés à l'Isère.

3) Dictionnaire Biographique de la Haute-Savoie 1906 p. 19 A.D.H.S.

1. ACTION ET INFLUENCE DU CLERGÉ SÉCULIER DANS L'ARRONDISSEMENT

Il apparait difficile de mesurer l'état d'esprit des prêtres et vicaires sur toute la période, du fait d'un manque de régularité documentaire. Heureusement, l'existence de quelques rapports dans les années 1873-1874, de fiches sur une partie des curés vers 1900, et l'état de crise survenu avec les inventaires, nous apportent de multiples renseignements sur le rôle joué par le clergé séculier dans l'engagement politique. Le commissaire spécial de police donnait le ton le 23 juin 1872 (4) : « *le clergé fait peu parler de lui et conserve une attitude calme et très réservée. Les populations sont animées de sentiments religieux ou du moins fréquentent les offices avec assiduité, mais tout porte à croire qu'en dehors de sa mission, le clergé n'exerce et ne saurait exercer aucune influence sérieuse sur l'esprit des populations* ». Un an plus tard (5) le sous-préfet républicain (et futur député) Théobald Dupont, confirmait cette impression : « *le clergé ne manifeste ostensiblement aucune opposition sérieuse au gouvernement. Ces rapports avec les populations et les fonctionnaires sont satisfaisants.* » Cette vision optimiste ne saurait cependant mettre en doute l'importance des problèmes politico-religieux « des lois sur l'enseignement aux inventaires », en passant par la défaite dès 1876 du parti proche de la religion face au républicains (souvent anticléricaux), qui poussèrent à différentes reprises les désservants (curés et vicaires) à une introduction réelle dans la vie politique locale et communale.

a) Etat moral du clergé

Si l'on suit les rapports de l'administration républicaine (préfets, sous-préfets, commissaires spéciaux), le clergé du département, et par là de l'arrondissement, n'était pas exempt de tout reproche sur sa conduite morale (6).

---

4) A.D.H.S. Rapport au sous-préfet du commissaire spécial de police de Saint Julien 2Z 19.

5) A.D.H.S. Rapport du sous-préfet du 4 juin 1873 IM 34 Correspondance avec le sous-préfet de Saint-Julien.

Quelques mois plus tard, Monsieur de la Soudière écrivait : « *dans ce pays catholique, l'influence du clergé est incontestable. Je ne sais jusqu'à quel point nous pouvons compter sur son concours sans réserve. Bien des choses peuvent le modifier. Les prêtres de la Savoie ont été trop longtemps italiens, (sic) c'est-à-dire ultramontains et profondément dévoués à la cause si intéressante de la papauté* ». Le sous-préfet qui rédigea ce texte n'était plus républicain mais clérical, d'où la différence de perception.

A.D.H.S. Revue Savoisienne 1973-1974. « *La Haute-Savoie pendant l'année 1873* » par Pierre Soudan.

6) Justinien Raymond p. 939. Le préfet écrivait dans une réponse à une enquête du ministère des cultes : « *Quant au clergé, il est en général aussi mauvais que possible, un trop grand nombre de desservants des paroisses rurales sont en même temps grossiers et ignorants, querelleurs et débauchés* ». Archives Nationales F19 2492.

L'exemple le plus caractéristique demeure celui de l'abbé Rannaud, curé de Saint Julien avant 1904, qualifié par le sous-préfet (7) de « violent », « tenace et rusé » « fort buveur » et « assez mal réputé au point de vue des moeurs ». Il ne fait pas de doute toutefois, que l'anticléricalisme des pouvoirs locaux, les scandales et les écarts de langage commis par une minorité de desservants, ne pouvait qu'amplifier la réalité et faire dire, par exemple, au préfet le 26 décembre 1881 (8) : « *on compte cà et là, des prêtres dont la conduite ne donne lieu à aucun reproche et qui exercent largement la charité...mais la majorité en est détestable. J'ai été péniblement surpris de trouver dans ce département un personnel ecclésiastique aussi répugnant.* »

Cependant, l'absence de plaintes systématiques et de dénonciations anonymes massives, en cas de fautes graves, lors des campagnes électorales par exemple, semble infirmer ce jugement précipité du préfet de 1881, en tout cas pour notre arrondissement.

Si les desservants de notre arrondissement, dans leur ensemble, n'étaient pas exempts de colères et de propos déplacés (9), leur moralité restait bonne et dans les limites du convenable, accident mis à part.

b) Rôle et action politique du clergé

L'action politique du clergé demeura pour notre période beaucoup plus riche que les égarements d'une minorité de desservants dans des affaires de mœurs. Les prêtres eurent un rôle essentiel à différentes époques, notamment lors des campagnes électorales* et à de multiples occasions manifestant clairement leur opposition au régime républicain et anticlérical.

Les prêtres de l'arrondissement comme ceux du département répondirent à l'appel de leurs supérieurs et avec plus ou moins de force et d'éclat, servirent la droite monarchiste puis nationaliste entre 1875 et 1914. Il existait parfois quelques prêtres républicains, isolés de la masse de leurs confrères.

En 1900 (10) sur les 50 prêtres des cantons de Cruseilles,

---

* Pour une vision synthétique de l'évolution de la vie politique entre 1875 et 1914 dans l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois, voir les tableaux en annexe.

7) A.D.H.S. 940 *Affaires générales* : 1880-1940. A noter que l'archevêché ne devait pas partager cet avis puisque notre abbé devint chanoine en 1907 auprès de l'évêque (Renseignement recueilli à l'évêché d'Annecy)

8) Justinien Raymond p. 940. Archives Nationales F19 2492.

9) A.D.H.S. 2Z 933. « *Plaintes contre des curés et des vicaires au sujet de leur propagande contre les lois laïques et les manuels scolaires* ». Correspondance datée du 30 mai 1883 : « *le sieur Chanely François Joseph vicaire de la commune de Chessenaz, a été condamné aujourd'hui par le tribunal de simple police de Frangy à 15 francs d'amende pour avoir le 9 du courant à Chessenaz, troublé la tranquillité publique en empêchant un ouvrier de placer des girouettes sur la toiture de maison de l'école* ». « *Il a de plus placé des oriflammes sur le clocher de l'église à l'occasion de la visite de l'évêque* ».

10) A.D.H.S. 2Z 40 *Surveillance des fonctionnaires*.

Frangy, Saint-Julien et Seyssel, 15 étaient classés comme réactionnaires, antirépublicains, militants et chefs de parti, 31 semblaient seulement réactionnaires ou antirépublicains, 1 avait l'étiquette de républicain rallié, douteux et enfin 3 étaient décrits comme libéraux. Le chiffre de 15 prêtres chefs de parti, semble logique (plus d'un tiers) et réel. Justinien Raymond cite M. l'abbé Lavorel curé de Desingy après 1914, lorsque celui-ci fait le rapide portrait de son prédecesseur de 1897 à 1914 : « *qui n'était pas combatif mais plutôt craintif et effacé* » et « *assure que cette attitude était assez courante dans le clergé fonctionnaire d'avant la séparation de l'église et de l'état* ».

De toute évidence, la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905 fut un bienfait pour la liberté de parole et d'action des prêtres. Avant cette date, nombre de prêtres trop bavards ou trop politiques se voyaient supprimer pour un temps leur traitement, ce qui était un bon moyen de pression pour l'administration, tel fut le cas de M. Maniglier, desservant de Vers en 1883 (11).

Les élections de 1902, révélatrices de l'agitation nationaliste (12) de cette époque, donnèrent une juste image de l'action politique des prêtres de notre arrondissement pour une époque sensée moins mobilisatrice que celle des inventaires où la plupart des esprits était proprement en « ébullition ».

L'attitude du clergé dans l'arrondissement à l'occasion du combat David-Jarzuel (élections législatives de 1902) laissait

---

11) A.D.H.S. 2Z 933 *Plaintes contre des curés*... Rapport du préfet au sous-préfet du 10 septembre 1883 : « *J'ai cru remarquer depuis quelques temps une réelle amélioration dans l'attitude du clergé du département ; il ne me semble pas douteux que la conduite de MM. les desservants est devenue prudente et réservée. D'un autre côté, Monsieur le Ministre de la Justice et des Cultes, vient de me faire part que M. L'Evêque d'Annecy lui a manifesté des intentions très conciliantes. En conséquence, Monsieur le Ministre m'invite à lui faire connaître si le moment n'est pas venu d'user d'indulgence à l'égard de quelques uns du moins des prêtres du diocèse dont les traitements ont été supprimés et de relever de cette mesure disciplinaire les moins compromis d'entre eux.*

Je vous prie d'examiner la question en ce qui concerne M. Maniglier, desservant de Vers. Vous me renseignerez sur la situation actuelle de ce titulaire ecclésiastique, vous me direz s'il s'est amendé si la peine qu'il a déjà subie constitue à vos yeux une répression suffisante, et si des considérations d'intérêt local, politique ou autres, plaident en faveur d'une mesure de clémence ou imposent encore au gouvernement le devoir de sévir.

M. le Ministre avait décidé que MM. Rulland, desservant et Rivollet, vicaire à Viry, seraient privés de traitement si l'Evêque ne leur assignait pas prochainement une autre résidence. Vous examinerez si cette mesure aurait encore une réelle opportunité aujourd'hui. Je désire que vous m'adressiez, au sujet de chacun des trois prêtres sus désignés, un rapport distinct et je vous prie de me faire parvenir le plus tôt possible, ces rapports, M. le Ministre m'ayant invité à le renseigner dans la huitaine ».

12) Dans une communication du 13 juin 1901, le préfet de la Haute-Savoie exposait au sous-préfet un texte provenant du ministre de l'Intérieur : « *on me signale l'exhibition sur divers points du territoire à l'occasion de fêtes religieuses du drapeau tricolore orné au milieu de la partie blanche, de l'image du Sacré-Coeur. Au terme d'un arrêt de Cour de Cassation en date du 23 janvier 1896, le drapeau tricolore qui porte sur les couleurs un emblême religieux ne saurait être considéré comme le drapeau national ni comme l'insigne d'une société autorisée. L'exhibition dont il s'agit constitue dès lors une contravention à l'arrêté reglementaire que vous avez pris conformément aux prescriptions de la circulaire du 26 octobre 1893 et je vous prie de donner les instructions nécessaires pour qu'elles ne soient pas tolérées*. (A.D.H.S. 2Z 935 Bannières et drapeaux dans les convois funèbres).

COMMUNES CONSERVATRICES
COMMUNES CLÉRICALES



VOCATIONS
SACERDOTALES
ENTRE 1800 ET 1910

— En noir de 11 à 40 vocations

OPPOSITION AUX INVENTAIRES

— En noir manifeste et active



LES 19 COMMUNES PROCHES
DE LA « RÉACTION »

— En noir





entrevoir le parti pris par un grand nombre de prêtres, dans le débat politique de l'avant-guerre, ainsi en témoignait sans ambiguïté le commissaire spécial de police de Saint-Julien dans un de ses rapports (13) :

« *il résulte des renseignements recueillis que le clergé a réellement dirigé la tentative nationaliste faite avec la candidature Jarzuel... Reconnu que le candidat nationaliste a été accueilli et conseillé aux presbytères des principales communes qu'il a visitées... s'est abstenu la plupart du temps de visite à la cure pour ne pas compromettre les desservants... les représentants du clergé et des congrégations dans l'arrondissement ont pris part au vote du 27*

13) A.D.H.S. 2Z 21 *Enquête sur l'attitude du clergé et des fonctionnaires durant les élections*. Rapports du commissaire spécial de police de Saint-Julien, destiné au sous-préfet et daté des 6 et 12 mai 1902.

avril alors qu'ils s'abstiennent de voter aux élections où le parti républicain seul désignait ses candidats ».

Il semble, si l'on fait un rapide sondage, que seuls quelques prêtres prêtèrent activement leur appui au candidat nationaliste, entre autres les curés d'Annemasse, d'Allonzier, de Chessenaz, de Vovray-en-Bornes, de Savigny, de Valleiry et de Viry (14). A Archamps, on accusa même (faussement semble-t-il) l'abbé Ducret, vicaire, d'avoir déposé deux bulletins dans l'urne. En fait l'affaire précisait et mettait en valeur les opinions du vicaire pour le candidat nationaliste (15).

L'attitude plutôt modérée de l'ensemble des curés de l'arrondissement, sauf cas isolés ou locaux lors des inventaires, semble démontrer un relatif retrait par rapport à la politique d'une majorité de desservants. Bien entendu leur influence (16),

---

14) A.D.H.S. 2Z 21 Ibid. Voir les différents rapports datés des 5, 12, 24, 26 mai et 25 juin 1902 : *Lettre du Conseiller d'arrondissement du canton de Cruseilles, M. Lachat au sous-préfet, le 9 mai 1902 :*

L'attitude pendant la période électorale du clergé dans le canton de Cruseilles m'a été signalée de trois curés ou vicaire :

1) le curé d'Allonzier a fait de la propagande pour Jarzuel, vous pouvez vous adresser à M. le maire d'Allonzier

2) le curé de Vovray-en-Bornes, adressez-vous à M. le maire ou à M. Dériaud, l'instituteur

3) le vicaire de Cruseilles, Trincat qui s'est beaucoup occupé des élections pour Jarzuel, je n'ai rien pu découvrir à son sujet, c'est le plus mauvais du canton ».

Commissaire d'Annemasse au sous-préfet le 12 mai :

« avant les élections, M. Grillet, curé d'Annemasse, avait déclaré qu'il y avait (?) à la réussite des candidats de la « Patrie Française » (Jarzuel) on a pu présenter également qu'il s'est occupé auprès des notables de la localité de provoquer des adhésions à la candidature de Jarzuel ».

Le maire de Viry au sous-préfet le 24 mai :

« le curé de Viry a fait agir ses agents. Nous n'avons pas de réelle preuve contre lui, sauf qu'il a fait appeler à la cure le matin même des élections, les pères de famille qui ont des enfants qui fréquentent le catéchisme, j'en ai interrogé quelques uns, ils le craignent tellement qu'ils ne veulent rien dire ».

Le maire d'Allonzier au sous-préfet le 26 mai 1902 :

« le curé Demolis s'est employé contre le gouvernement pour faire voter pour Jarzuel en faisant la propagande en politique, en distribuant les catéchismes nationalistes à la mairie de ladite commune et en recevant ledit candidat. » Suit une liste de personnes ayant reçu ces catéchismes nationalistes.

L'enquête sur l'agitation faite par l'abbé Lavorel, curé de Chessenaz, le 25 juin démontre l'exagération des anticléricaux, la limite des pouvoirs républicains sur les prêtres politisés et le peu d'importance des fautes en question.

15) A.D.H.S. Journaux. Correspondance de François Pisteur. *Genevois du 19 mai 1902.*

16) En 1900 sur les cinquante communes des cantons de Saint-Julien, Seyssel, Frangy et Cruseilles :

un prêtre était jugé *très influent* (Bassy)

neuf prêtres étaient jugés *influents* (Cercier, Villy-le-Bouveret, Musièges, Vanzy, Chenex, Jonzier, Savigny, Thairy, Viry)

treize prêtres étaient jugés *sans influence* (Vers, Présilly, Collonges-sous-Salève, Bossey, Archamps, Eloise, Arcine, St Germain-sur-Rhône, Menthonex, Franclens, Clermont, Seyssel)

les autres enfin étaient jugés *assez influents.*

A.D.H.S. 2Z *Culte.*

tout au long de la période, sur les enfants (qu'ils se partageaient d'ailleurs avec les instituteurs), leurs propos contre la république son « l'intolérance » religieuse frappèrent certainement nombre de pratiquants et les influencèrent dans leurs choix électoraux. L'action des prêtres ne pouvait cependant orienter le choix politique que d'une minorité d'hésitants, la population pratiquante ou non votait probablement en dehors des préceptes de la religion, et plutôt en faveur de ses intérêts économiques, à l'encontre des notables usuriers par exemple.

Il est certain que les curés et vicaires influençaient plus fortement la population féminine de l'arrondissement et ne pouvaient donc agir directement sur les électeurs mâles, moins assidus aux offices et aux « paroles d'or » du prêtre. Comme celle de l'instituteur, l'action du prêtre demeurait de très longue haleine et dépendait évidemment de sa popularité.

Néanmoins, il ne semble pas qu'un prêtre ait pu faire basculer une commune éminemment républicaine dans le camp clérical. Bien entendu, l'action politique du prêtre ne pouvait porter ses fruits que dans le cadre d'une population déjà sensibilisée, comme par exemple celle de la partie orientale du canton de Cruseilles (plateau des Bornes), rurale, isolée et fortement pratiquante.

c) Les inventaires de 1906 et l'arrondissement

Les Inventaires furent l'expression d'un net individualisme local (17). Dans les faits, c'est la modération qui domina ces quelques mois d'agitation momentanée.

Michel Rémy précise d'ailleurs dans son mémoire que « *le département de la Haute Savoie ne parait pas avoir été en état d'insurrection. La plupart des maires ont paru conscients des responsabilités qui leur incombaient...* ». La suite des conclusions de Michel Rémy correspond tout à fait à notre arrondissement : « *en définitive l'analyse de la localisation et du développement géographique de la résistance fait ressortir que celle-ci effectivement, a été plus acharnée en montagne, favorisée par les conditions géographiques, que d'autre part, elle atteint d'abord et surtout des régions qui sont essentiellement agricoles, et parmi les plus riches, là où le relief a permis la conservation* (la quasi totalité des communes de notre arrondissement ayant manifesté une opposition importante et appuyée par la population villageoise concernait des communes de moyenne montagne) *d'un sens communautaire plus étroit et que enfin*

---

17) T.E.R. Michel Rémy. *Les inventaires et l'Opinion dans le département de la Haute-Savoie.*

elle n'est pas le fait d'arriérés irresponsables : la brutalité manifestée parfois tient plus au tempérament qu'au fanatisme aveugle (18).

---

18) T.E.R. Michel Rémy. Les deux exemples suivants résument les deux opinions choisies par les populations des communes « cléricales », c'est-à-dire le *laisser-faire ou la lutte* (p. 33 et 52 du T.E.R).

« Cruseilles : une sourde hostilité

Ce même jour, « journée de tristesse et de deuil » (La Croix du 28janvier) l'opération a lieu à Cruseilles, qui bénéficie d'une solide réputation de « citadelle cléricale ». La veille, le curé a annoncé la messe de circonstance pour 8 heures : l'heure est matinale, pourtant, ainsi que l'assure La Croix : « l'église (est) pleine non seulement de femmes, mais d'une très nombreuse phalange d'hommes à l'air crâne et résolu ». Ils sont plus de 300 affirme-t-elle.

Le curé, assisté du président du bureau des marguilliers, après avoir réservé les droits des catholiques de Cruseilles sur leur église, se refuse ainsi que le Conseil de Fabrique à toute participation à l'inventaire qui va commencer. Mais entre-temps, ceux qui ne sont pas restés à la cure attendent dans l'église bien décidés à y demeurer malgré le fonctionnaire qui les invite en vain à se retirer ; ce n'est finalement que sur la prière du curé qu'ils y consentent. L'inventaire peut alors se faire sans opposition : à 17 heures, retour du Saint Sacrement en grande pompe, en présence d'une « assistance plus nombreuse encore que le matin » (La Croix).

« Menthonnex-en-Bornes : du café Luiset à l'église » (22 février)

Pendant tout le temps de l'inventaire à l'église, au milieu d'un tumulte général, « des jeunes gens (font) la navette entre le café Luiset et l'église et (apportent) à boire du vin blanc et surtout de l'eau-de-vie aux manifestants » (Rapport du Commissaire spécial de Saint-Julien, Richelmi, le 30 février. A.D.H.S. V I)

Une forte opposition a, il est vrai, été prévue, des membres de la fabrique ayant depuis plusieurs jours visité les maisons de la localité ; sachant d'autre part que « la brutalité est assez vite en action dans nos campagnes », on a requis la brigade à pied de Cruseilles et la brigade à cheval de Saint-Julien, sous les ordres du commandant d'arrondissement. Pourtant la manifestation prend un caractère d'exaltation extrême.

A l'arrivée des agents du gouvernement, une centaine de fidèles chante dans l'église ; en fait, ils espèrent bien alors que l'inventaire n'aura pas lieu, le percepteur de Cruseilles Calvet ayant annoncé officiellement la veille qu'il ne pourrait venir que l'après-midi.

La protestation du curé (en termes assez corrects) terminée, les opérations commencent. Alors un vacarme assourdissant emplit l'église. Les manifestants « les plus avinés » ne cessent de hurler « voleurs, lâches, à bas les casseroles. A bas la république. Vive Dieu. Vive les curés » (rapport Richelmi) d'autres chantent le « Pace Domine » tandis que des forts-à-bras se démènent dans les tribunes protégeant « les sonneurs suspendus aux cordes des cloches qu'ils (agitent) avec férocité » (rapport Richelmi). Le commissaire partit rendre compte de l'accueil au sous-préfet par téléphone, le garde champêtre qui défend l'entrée de la sacristie se retrouve seul, est débordé, et la sacristie envahie par une foule menaçante qu'il faut faire refouler par la gendarmerie restée jusque là à 1500 mètres de Menthonnex.

Les plus violents manifestants sont isolés de la masse, gardés à vue dans l'église « sauf toutefois pour deux (dames) paraissant les plus excitées qui, après avoir vomi à l'église l'alcool absorbé se (retirent) sans bruit et honteusement chez elles. (rapport Richelmi).

Dès lors, les protestations maintenues à l'extérieur dans « la bise froide » jusqu'à 16 heures, tout se termine dans le calme, exceptée une nouvelle explosion d'injures lors du départ des agents du gouvernement ».

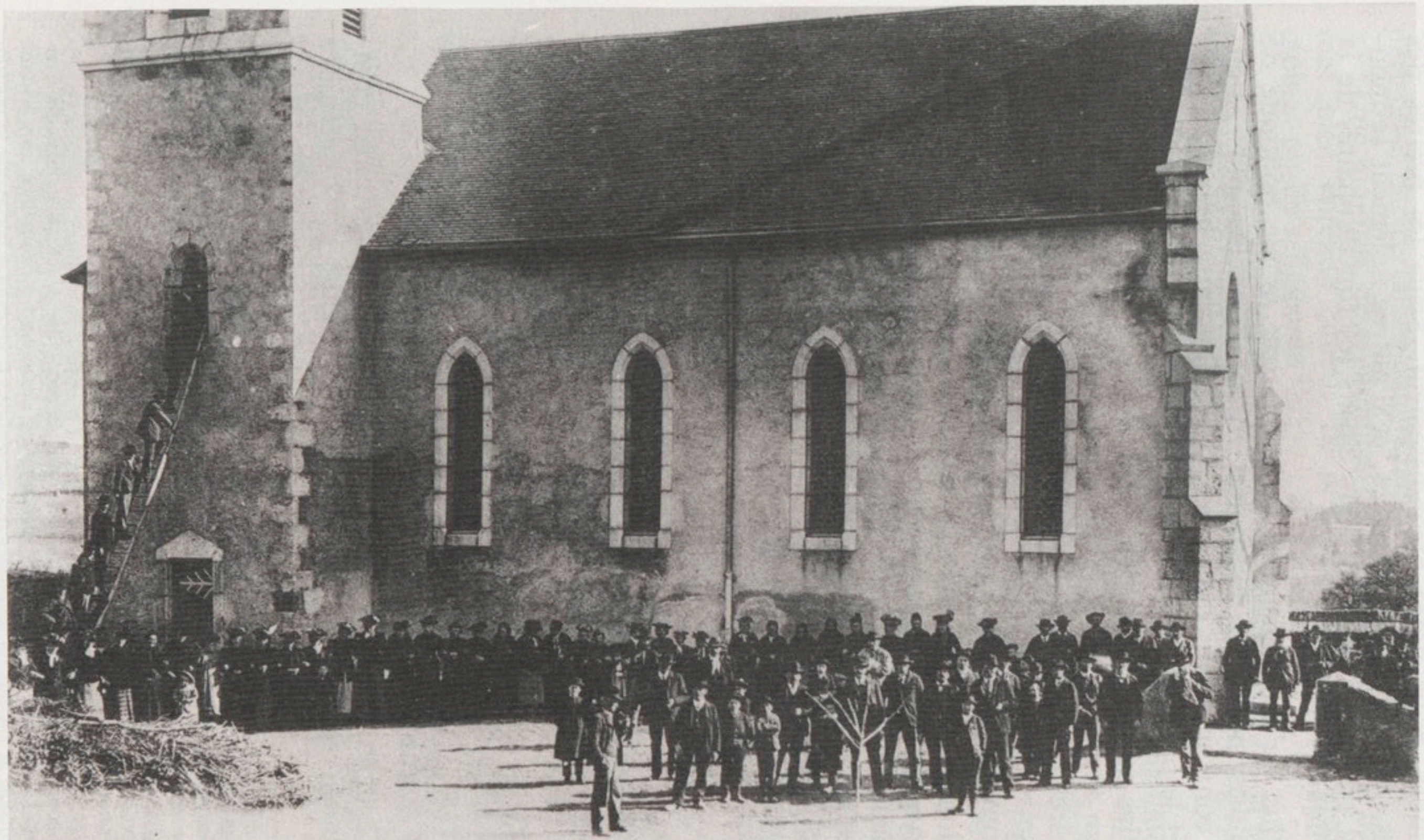

P. F., éditeur, Annecy

Les Inventaires. - Habitants de Villy-le-Bouveret défendant leur Eglise

L'église et la population de Villy-le-Bouveret durant les Inventaires

L'attitude des desservants à l'occasion des inventaires des biens culturels de février-mars 1905, fut donc correcte dans l'ensemble, pour notre arrondissement. Seuls les prêtres des Bornes, du canton de Cruseilles, et d'autres isolément se montrèrent réticents, voire grossiers envers les fonctionnaires de la république (19).

Plus qu'un événement ayant marqué la vie politique de l'arrondissement, les inventaires furent l'une des plus singulières confrontations entre des populations attachées à la religion et le parti républicain anticlérical.

Plus qu'une portée réelle (les résultats des élections législatives en furent la preuve), les troubles de 1906 eurent d'abord un intérêt anecdotique, documentaire, tout en confirmant notre analyse sur la logique d'appartenance des communes aux partis du Mouvement et de l'Ordre Etabli (gauche-droite).

Nous avons compris que les communes les plus fidèles au conservatisme clérical pour les élections de la période étaient dans leur grande majorité, celles qui avaient le plus résisté aux inventaires décidés par le « pouvoir » républicain (alors que ces mêmes communes favorables à l'Ordre Etabli, possèdaient souvent un fort taux de pratique pascale (canton de Cruseilles) et un pourcentage important jusqu'en 1910, de vocations sacerdotales).

2. ACTION ET INFLUENCE DU CLERGÉ RÉGULIER DANS L'ARRONDISSEMENT

Moins nombreux sur l'ensemble de l'arrondissement que les curés et, par définition, en dehors de la vie du siècle, le clergé régulier ne pouvait à priori influencer l'esprit public autant que le clergé séculier.

Cependant, quelques événements relatifs à certaines communautés, comme à Cruseilles lors de l'émeute du 7 décembre

---

19) Ainsi, le commissaire spécial d'Annemasse dans un rapport du 27 avril 1906 au sous-préfet de Saint-Julien (A.D.H.S. 2 Z 954 *Attitude des desservants durant les inventaires*) notait que : « *les opérations d'inventaires des biens cultuels n'ont donné lieu à aucun incident* » *ceci à Annemasse, Arthaz, Ville-la-Grand, Lucinges, Saint-Cergues et Gaillard, tous les desservants et vicaires ont été très corrects, quelques uns mêmes obliment, les inventaires furent l'une des plus singugeants entre autres, MM. Grillet Maurice à Annemasse, Marquet Eugène à Lucinges* ».
le parti républicain anticlérical.

Par contre, le 3 mai 1906, (cote identique) le conseiller d'arrondissement de Cruseilles, M. Lachat écrivait : « *M. Donzel Antoine desservant à Copponex, son attitude est déplorable, il n'a pas pu empêcher aux opérations d'inventaire parce que la population de Copponex n'a fait aucune manifestation pour empêcher l'inventaire des biens culturels. Donzel se voyant seul a été obligé de laisser faire l'inventaire. Tous les dimanches, à son sermont, il insulte le gouvernement de la République, je serais de lui supprimer sa fonction ou sa retraite* ».

1878 dirigée (20) contre le changement de résidence de deux frères des Ecoles Chrétiennes, soulignaient suffisamment l'attachement des populations à leurs fonctions enseignantes et la part prise par certaines congrégations à la vie locale.

Une majorité de communes de l'arrondissement ne connurent bien entendu jamais la présence et l'enseignement de moines ou de religieuses (21).

Les *frères des Ecoles Chrétiennes*, confrérie fondée par J. Baptiste-de-la-Salle en 1651, exerçaient leur action à Annemasse, Saint-Julien et Seyssel.

Les *frères de la Sainte Famille*, confrérie originaire de l'Ain, spécialisée également dans l'enseignement primaire, étaient installés à Frangy, Cruseilles et Reignier, les autres chefs lieux de canton de l'arrondissement.

En ce qui concerne les écoles primaires de filles, les *religieuses de Saint Joseph* étaient implantées à Frangy, Annemasse, Saint Cergues, et Seyssel.

Les *sœurs de la Charité de Saint-Vincent de Paul* l'étaient à Cruseilles, Pers-Jussy et Reignier.

Les *filles de la Croix de Chavanod* aimées dans les communes rurales, et dont le niveau pédagogique était supérieur aux autres congrégations, étaient installées à Chilly, Feigères, Menthonnex, Monnetier-Mornex, Le Sappey, Savigny, Valleiry, Vanzy, Vétraz-Monthoux, Vulbens.

Les *sœurs de la Présentation* issues de l'Isère, enseignaient à Saint-Julien et à Thairy.

Les *frères de la Doctrine Chrétienne* ouvrirent pendant la période deux écoles dans l'arrondissement, l'une à Reignier, l'autre à Saint-Julien pour pallier le départ des frères des Ecoles Chrétiennes et des frères de la Sainte Famille de ces deux communes.

La loi sur l'enseignement congréganiste de 1904, véritable point de chute des lois de la république des « Jules » et de celle de 1901 sur les associations, amena la suppression de 6 écoles privées dans le département dont 2 à Saint-Julien et une à Collonges-sous-Salève.

---

20) A.D.H.S. 2Z 32 *Rapports et correspondances d'ordre politique 1873-1881.*

21) Justinien Raymond P. 946 à 949.

En 1888 (2Z 941 *recensement des congrégations religieuses*) l'arrondissement comptait :

11 frères des Ecoles Chrétiennes
35 sœurs de Saint Joseph dont 5 à Saint-Julien
9 frères des Ecoles de la Sainte Famille
20 sœurs de la Charité dont 7 à Collonges-sous-Salève
19 sœurs de Saint Vincent de Paul dont 11 à Monnetier-Mornex et 8 à Gaillard
44 fils de la Compagnie de Jésus
20 sœurs de la Présentation dont 18 à Saint-Julien et 2 à Thairy

ce qui fait un total de 291 congrégationistes enseignants.

Il faut avoir à l'esprit que les écoles congréganistes étaient implantées jusqu'en 1904 principalement dans les chefs- lieux de canton, ceci malgré la vitalité des républicains dans lesdites bourgades. Leur enseignement et l'influence qui en découlaient sur les élèves, ne touchaient en fait que les enfants des cléricaux et des pratiquants.

Finalement cet enseignement privé fut rapidement distancé par la structure mise en place par Jules Ferry. Les ordres non voués à l'enseignement étaient pratiquement absents (malgré la présence de quelques capucins) de l'arrondissement et n'eurent aucune influence sinon lors des missions se déroulant dans la plupart des communes à intervalles réguliers, approximativement tous les trois ans à Saint-Julien (22), et seulement sur les fidèles, c'est-à-dire 470 femmes et 370 hommes par exemple, lors de la mission de 1901 des pères Lazaristes dans le chef-lieu d'arrondissement.

3. LES ASSOCIATIONS CATHOLIQUES ET LEURS INTERVENTIONS DANS LE DÉBAT POLITIQUE

L'action des membres du clergé se prolongeait par une mobilisation des laïcs au sein de « groupements » tels que les confréries. A diverses reprises, ces organisations « dirigées » et orientées par des prêtres et l'Evêché, intervinrent sur la scène politique.

a) Le « Pius Verein » et les confréries

Au début de notre période, une organisation venue de Suisse (23) mobilisa bon nombre de pratiquants mâles. *L'association de Pie IX* désignée sous le terme allémanique *Pius Verein* pénétra en Haute-Savoie suite au Kulturkampf suisse et probablement grâce à l'action de Monseigneur Mermillod, vicaire apostolique de Genève expulsé en 1873 par le conseil fédéral, et grand homme de la vie religieuse en Haute-Savoie dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

L'action de cette association catholique « d'hommes » s'essoufla rapidement après sa dissolution en 1881. Dans notre

---

22) Archives de la cure de Saint-Julien-en-Genevois. *Registre des événements remarquables arrivés dans la paroisse de Saint-Julien à dater de l'année 1829 jusqu'à 1905* (insignifiants après 1870).

23) Justinien Raymond p. 956. « *Association fondée en 1857 par Joseph Igraz von Ah, pour réunir l'ensemble des catholiques suisses, défendre leurs droits, encourager la charité, l'action sociale, par la création des cercles d'hommes et des missions intérieures. C'est l'origine du mouvement catholique suisse actuel* ».

arrondissement son lieu d'implantation dans les années 1872-73 fut les deux cantons « réactionnaires » du début de notre période : Cruseilles et Reignier (24).

En 1885, trois associations et confréries religieuses recrutaient dans tous les cantons : *La Propagation de la Foi, la Sainte Enfance, et l'Apostolat de la Prière*. Le sous-préfet de Saint- Julien décrivait les membres de ces groupements catholiques et leur fausse vitalité dans un rapport (25) daté du 25 janvier 1885 : « *de partout on signale la décadence de ces associations, dont le personnel ne se recrute que difficilement parmi les hommes (30 à 50 par canton) et se compose de femmes en grande majorité* ».

Ainsi, la Propagation de la Foi, l'association la plus prospère de l'époque comptait jusqu'à 460 femmes contre 100 hommes environ.

Ces associations recrutaient également bon nombre d'enfants, comme la société de *la Sainte Enfance* avec de 300 à 500 jeunes par canton, suivant l'importance des écoles congrégationistes. Les rares réunions (26) des adhérents de l'*Apostolat de la Prière*, de l'*Association de Saint-François de Sales* (27), de la *Propagation de la Foi* se déroulaient généralement dans les églises ou sacristies sous la direction du clergé. Elles ne comptaient pas de personnalités marquantes dont l'influence ou l'action était à redouter.

Le mode de fonctionnement était toujours le même et si la politique n'était pas de mise, il y eut parfois des exceptions comme à Cruseilles, où en 1885, le curé avait verbalement con-

---

24) A.D.H.S. 1M 34 Rapport du sous-préfet daté du 25 janvier 1885. Information sur la situation actuelle des associations et confréries religieuses dans l'arrondissement : « *le Pius Verein a fait beaucoup de bruit pendant quelques années, surtout dans le canton de Cruseilles où il fut institué en 1872 par le curé. Cette association avait réellement un programme politique qui consistait à combattre la République, dissoute en 1881, par suite de l'embarras où l'on se trouvait de rendre des comptes. Les anciens adhérents obéissent encore au mot d'ordre de la cure mais sans enthousiasme, car l'espoir d'une restauration monarchique va chaque jour s'affaiblissant.*

Dans le canton de Reignier, on croit que quelques gros personnages, appartenant à la réaction sont affiliés au « Pius Verein » ou « société de Pie IX » et qu'ils sont en relation avec les principaux chefs MM. Frerejean et autres résidants à Annecy. Le « Pius Verein » ne paraît pas sur le point de devenir inquiétant dans l'arrondissement ».

25) A.D.H.S. 2Z 930 Association Pie IX ou Pius Verein.
A.D.H.S. 2Z 931, 2Z 940, 2Z 941, Congrégations religieuses.

26)

27) A.D.H.S. IM 34 Fonds préfectoral affaires religieuses. « *l'association de Saint François-de-Sales existe dans le canton de Cruseilles... Jeunes gens de 12 à 14 ans... quittent la société des 17-18 ans... Cette société qui avant 1882 se réunissait chez les frères, se réunit aujourd'hui tous les mois dans la sacristie de l'église de Cruseilles... De 250 à 300 qu'ils étaient, les sociétaires ne « sont » plus que 50 à 60 en réunion... Cette société dont le vicaire de Cruseilles est le conférencier, n'a aucun caractère politique* ».

voqué lors d'une assemblée quelques maires à une réunion tenue chez Monsieur Pinget (28) adjoint, afin de s'assurer leur concours et les dissuader de signer les manifestes républicains.

Les adhérents de ces confréries recevaient des annales et des brochures, fort communes et répandues, sans caractère politique, se copiant les unes les autres (les annales de la Saint-Enfance étaient calquées sur celles de la Propagation de la Foi).

Ces associations catholiques regroupaient donc des laïcs et étaient dirigées par des membres du clergé régulier et séculier ; elles n'avaient en principe aucune fonction politique et permettaient malgré tout à des prêtres tel que celui de Cruseilles, d'accroître leur influence morale en surveillant les mœurs et opinions des fidèles.

Or, comme dans les débuts de notre période (avant 1895), le parti clérical se confondait avec celui d'une grande partie des pratiquants mâles, seuls appelés à voter, dans un canton comme celui de Cruseilles et à un degré moindre celui de Reignier, nous pouvons discerner un rôle minime mais réel de ces associations dans le contexte politique.

b) « *La Jeunesse Catholique* », « *Les Associations des Pères de Famille* »

La fin du siècle vit un déclin certain des confréries, la baisse de la pratique religieuse étant l'un des facteurs responsables.

L'*Association Catholique de la Jeunesse Française* (ACJF) fut, après les années 1900, l'élément moteur de la mobilisation catholique dans l'arrondissement comme dans le département, même si son action s'étendit surtout après la Grande Guerre.

L'année 1903 fut semble-t-il décisive pour la formation des sections locales dans notre arrondissement. Une réunion de *la Jeunesse Catholique* à Annemasse le 8 mars 1903, dans un local privé appartenant à Madame Fleury, comptant de 200 à 250 assistants, jeunes de 15 à 25 ans, se déroula sous la présidence de M. Bergoin, avocat à Thonon, Président de l'*Association Catholique de la Jeunesse Française* du département (29). Le but de cette réunion était de faire connaître la situation de l'association, en mars 1903 dans le département, et de fonder à

---

28) Personnage clérical, très actif sur toute la période puisqu'on le retrouve homme de loi en 1909 dans un rapport sur une réunion privée organisée par la Jeunesse Catholique de Cruseilles : « *Président M. Pinget, notaire à Cruseilles, et Président du Groupe de la Jeunesse Catholique dans cette localité* ».
A.D.H.S. 2Z 26 Association de la Jeunesse Catholique. Congrès de Saint-Julien 1903-1909.

29) A.D.H.S. 2Z 26 Association de la Jeunesse Catholique. Rapport daté du 9 mars 1903, du commissariat spécial de police portant sur la tenue d'une réunion de la Jeunesse Catholique à Annemasse le 8 mars.

Annemasse un groupe adhérent à « la Jeunesse Catholique » dont l'action immédiate devait être une extension du mouvement en direction des communes voisines.

Le discours donné ce jour-là (30) résumait l'état d'esprit et les mobiles de « La Jeunesse Catholique » et portait principalement « *sur les dangers que courait le pays par suite des dangers d'athéisme de plus en plus menaçants ainsi que la nécessité de créer, par le groupement d'éléments demeurés jusqu'ici trop épars, des barrages nombreux destinés à opposer à ce courant une résistance sérieuse* ».

Les desservants des paroisses (31) étaient très présents dans cette association. Ainsi à Annemasse, les deux vicaires, fort du noyau créé par la « chorale », société de chants sacrés, dirigeaient le tout jeune cercle de *la Jeunesse Catholique*.

Le congrès annuel de *la Jeunesse Catholique* de la Haute-Savoie, présidé par M. Henri Bazire (avocat à la cour d'appel de Paris, président général de l'association) et sa réussite mitigée due, en 1903, à des affrontements dans les rues de Saint-Julien avec des français de Genève, témoignait de la fragilité de cette association dans un arrondissement franchement républicain proche de Genève, et fortement teinté de radicalisme dans les chefs-lieux.

En fait, le succès de *la Jeunesse Catholique* apparaissait dans notre arrondissement comme franchement limité avant 1914. En 1909 seuls quelques groupements de *la Jeunesse Catholique* fonctionnaient avec un nombre relativement restreint d'adhérents (32). Cette organisation laïque et cléricale

---

30) Discours prononcé par Perier, spécialiste des discours politiques et autres dans l'arrondissement de Thonon, avocat désigné pour faire à Genève une conférence organisée par le groupe dit « l'Alliance Républicaine ».

31) A.D.H.S. 2Z 26 Rapport du 29 Août 1903. L'enquête sur les agissements de l'abbé Berthet, curé de Savigny, décrivait parfaitement les débuts de cette association laïque dans notre arrondissement et rappelait le rôle joué par les prêtres à la fois instigateurs, recruteurs, maîtres à penser et véritables organisateurs de cette association regroupant des jeunes laïques : « *début juin, le curé Berthet a visité successivement les communes de Valleiry, Vulbens, Jonzier-Epagny, Minzier et Chaumont pour organiser en même temps qu'une association antirépublicaine un groupe de « l'Association Catholique de la Jeunesse Française » avec siège central à Savigny... Pour en faire partie, recommandation de la paroisse... Berthet a préparé la réunion du 14 juin 1903 à Savigny avec ses confrères (convocation individuelle) 120 à 130 jeunes... le curé a annoncé la confrérie du haut de la chaire de l'église de Savigny... retenus après les vêpres dans une salle de classe de l'école congrégationiste dirigée par « les filles de la Croix de Chavanod » présidée par M. Robert se disant licencié en droit à Annecy et vice-président des comités catholiques du département de la Haute-Savoie, et M. Roset, notaire à Annecy, originaire de Savigny... Ensemble ils ont essayé de démontrer la nécessité de l'association pour combattre et entraver la morale de l'œuvre républicaine... le curé Berthet n'a pas assisté à la réunion... Le curé Berthet depuis son arrivée demeure franchement hostile vis-à-vis du régime et des institutions républicaines... différent de son prédécesseur l'abbé Bovagne* ».

32) A.D.H.S. 2Z 26 Association de la Jeunesse Catholique 1903-1909.
A.D.H.S. 2Z 25 Rapports mensuels du sous-préfet. Minutes 1909-1910.

comme la dénommait le sous-préfet n'en était pas moins active politiquement dans ses différents centres d'implantation. Ainsi elle organisait des conférences comme à Saint-Julien et Cruseilles, le 3 mai et le 15 septembre 1909, où l'on faisait le procès du gouvernement et surtout de la franc-maçonnerie, où l'on prêchait l'union entre tous les catholiques qui devaient s'allier pour défendre leurs droits et leurs libertés, et où l'on critiquait l'enseignement laïc en prônant comme remède *les Associations des Pères de Famille* (33).

Ainsi, fut créée, le 16 janvier 1910 à Saint-Julien-en-Genevois, « une *Association des Pères de Famille* » destinée à « *surveiller les agissements des mauvais instituteurs, ceux qui n'observent pas la neutralité scolaire et s'abandonnent jusqu'à se moquer ou tourner la religion en ridicule* » (34).

Ces associations de *la Jeunesse Catholique* et *des Pères de Famille* soulignaient la volonté de lutter (35) des groupements catholiques après la suppression des confréries, les inventaires (et donc la politique anticléricale des gouvernements Combes) et laissaient entrevoir la capacité d'organisation, la volonté et l'ambition des catholiques des années 1900-1910, fortement soutenus par des prêtres devenus plus actifs, informés par *la Croix de la Haute-Savoie* et sous la protection bienveillante de l'évêché.

La vie « très cléricale » de Paul Tapponier, homme symbole du militantisme chrétien d'avant-guerre dans notre arrondissement, fut une preuve significative du lien existant entre la religion et la politique puisque ce républicain nationaliste et catholique, actif représentant de la Jeunesse Catholique dans notre arrondissement, fut le grand vainqueur local de la Chambre bleue horizon face à Fernand David en 1919.

---

33) Voir A.D.H.S. 2Z 26 (ibid.) dont les rapports du commissaire spécial de Saint-Julien, du 3 mai et 15 septembre 1903 sur les réunions privées organisées par « la Jeunesse Catholique » à Saint-Julien et Cruseilles. « *A Saint-Julien 300 personnes (dont une moitié de dames) venues de l'arrondissement et d'ailleurs étaient présentes. Paul Tapponier (le futur député) agent d'affaires à Collonges-sous-Salève, correspondant du nouvelliste de Lyon, et président pour la Haute-Savoie de la Jeunesse Catholique Française a présenté le conférencier M. Rambaud, jeune avocat de Lyon qui pendant plus d'une heure a parlé des intérêts matériels et moraux de l'église... Il a voulu souligner que si des malheurs sans nombre se sont abattus sur la religion, ils sont dus à la franc- maçonnerie. Il a conclu en indiquant qu'il était du devoir de tout catholique de réagir et de former partout, dans toutes les localités, des sections de la « Jeunesse Catholique » qui se réuniront pour former une fédération cantonale. M. Lachenal, chanoine à Annecy, a pris également la parole pour adresser en quelques mots un appel en faveur des sociétés de la « Jeunesse Catholique » qui sauront sauvegarder les droits des catholiques* ».

34) A.D.H.S. 2Z 26.

35) A.D.H.S. 2Z 24 Rapports sur des conférences politiques... Le rapport du 21 janvier 1908 sur la déclaration de la création de l'association des Pères de Famille à Cruseilles soulignait que les statuts avaient été déposés le 21 juin 1909 et transmis à la sous-préfecture le même jour, la société ayant pour but d'assurer dans les écoles primaires le respect de la morale, de l'autorité...

CHAPITRE II

LE RATIONALISME

Opposé à l'Eglise, à son clergé et aux diverses associations laïques « religieuses », le rationalisme militait proche du parti du « mouvement », (36) et s'exprimait dans notre arrondissement par le biais de *la franc-maçonnerie et des Ligues* (de la Libre Pensée et des Droits de l'Homme).

1. LA FRANC-MAÇONNERIE

a) La franc-maçonnerie et l'arrondissement

Il est facile d'opposer à l'Eglise, la franc-maçonnerie dans ses rapports avec la vie politique malgré l'énorme différence des deux organisations quant à leur poids, leurs structures, les actions menées.

Si l'Eglise et une partie de son clergé soutenaient fortement le parti conservateur (défenseur du catholicisme), bonapartiste au début de la période, nationaliste et libéral après 1900, par une action continue sur la population et donc les électeurs pratiquants, la franc-maçonnerie, elle, influença les uniques dirigeants du parti du « mouvement », républicains modérés puis républicains de gauche et radicaux.

Cette différence de méthode dans la propagation des idées s'amplifiait dans notre arrondissement par l'absence de loges jusqu'à une date tardive.

En effet, en 1912, les loges de Cluses et de Thonon (qui reprirent entre les deux guerres leur autonomie) fusionnèrent en une loge unique ayant Annemasse pour centre. Les francs-maçons n'étaient pas absents de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois jusqu'à cette date, mais ils adhéraient tout simplement soit à la loge d'Annecy, soit à celle de Thonon, soit à la loge genevoise du même secteur maçonnique que la Haute-Savoie.

Ainsi César Duval fut, selon le sous-préfet de Saint-Julien, le Comte de la Soudière (37), affilié à une loge genevoise. On sait également que Fernand David, souvent présent à Paris, était inscrit à la loge « les Inséparables du Progrès », 16 rue Cadet à Paris (38), et qu'en 1906, Louis Charrière, avoué à Saint-Julien, était Vénérable à la loge de Thonon (39).

---

36) Le parti républicain, parti du mouvement = « gauche ».
le parti proche de la religion = parti de l'ordre établi = « droite ».

37) Justinien Raymond p. 984. Voir également de Paul Guichonnet : la Franc-Maçonnerie sous le second Empire et la IIIe République.

38) Justinien Raymond p. 987.

39 La Croix de la Haute-Savoie du 29 Avril 1906.

Cette absence de loge dans l'arrondissement, malgré le dynamisme maçonnique des dirigeants républicains de notre période, (Charles Guilhermet, professeur d'agriculture à Saint-Julien, maire et conseiller général, jugé radical par le sous-préfet de l'époque, *était Souverain Grand Inspecteur Général*) fit, semble-t-il, tarder la pénétration des idées radicales dans notre arrondissement.

La présence d'une loge à Frangy ou Saint-Julien aurait probablement radicalisé, bien avant l'arrivée de Fernand David, nos bons républicains modérés d'avant 1898.

b) L'action maçonnique

L'action maçonnique reste malgré tout secrète pour la période. Les maçons étaient (et sont encore) fort peu bavards sur leurs activités ; leurs adversaires catholiques n'en savaient assurément guère plus que nous. Ils se contentaient, comme *la Croix de la Haute-Savoie* du 4 février 1906, de voir en la franc-maçonnerie : la grande hérésie moderne, l'ennemie de l'Eglise, et de porter sur elle des jugements caricaturaux, manichéistes, simplistes, du genre :

« *la pieuvre maçonnique...les suppôts du Prince des Ténèbres* » (40).

Nous pouvons affirmer néanmoins que la franc-maçonnerie permit maintes rencontres entre les républicains du département et de la région, qu'elle leur offrit l'unité de rencontre et de pensée, (donnée aujourd'hui par les partis modernes) et qu'elle alimenta probablement en eux leur feu anticlérical, sinon antireligieux. La franc-maçonnerie fut de toute évidence, malgré l'absence de références précises :

— le point d'appui des républicains isolés dans notre arrondissement
— leur conscience morale face à un parti catholique très conservateur
— et surtout le bouc émissaire des adversaires du « Mouvement » pendant des décennies.

Si la franc-maçonnerie recrutait dans une élite bourgeoise cultivée et politicienne « réduite », *la Libre Pensée* (auquel il fallait accoler l'action de *la Ligue des Droits de l'Homme*) rassemblait dans des associations locales, relativement nombreuses dans notre arrondissement, des adhérents d'extraction plus populaire dont un certain nombre de fonctionnaires (41).

---

40) Justinien Raymond p. 981.

41) A.D.H.S. 2Z 28 La Ligue des Droits de l'Homme. Le comité d'organisation du 27 août 1908 réuni à Saint-Julien, comprenait 7 membres dont 5 fonctionnaires, dont un conservateur des hypothèques, un commis greffier, un commis des douanes, un contrôleur des douanes (Progrès du 29 août 1908), un receveur des finances. Les deux autres étaient, l'un négociant à Cruseilles, l'autre avoué au Tribunal de Saint-Julien.

En sus, ces deux groupements se distinguaient de la franc-maçonnerie par une plus grande simplicité dans les règles et le programme de combat politique, plus terre-à-terre par exemple contre l'enseignement de l'Eglise et les mystères de la foi. Ainsi *la Ligue des Droits de l'Homme* n'hésitait pas à s'attaquer aux personnes, clercs et laïcs, lorsqu'elle croyait distinguer une contradiction entre la théorie et la pratique, la morale chrétienne avancée dans *la Croix de la Haute-Savoie*, et le comportement des individus en société.

Avant de décrire l'implantation de la *Ligue des Droits de l'Homme* et de la *Ligue de la Libre Pensée*, il est bon de préciser qu'il n'existait dans l'arrondissement au tournant du siècle, aucune « ligue factieuse », ni *Ligue des Patriotes*, ni *Ligue de la Jeunesse Royaliste*, ni *Ligue Antijuive et Antisémite*, ni *Ligue de la Jeunesse Antisémite* ou *Nationaliste*. Le clergé local détenait en fait, dans notre arrondissement, une sorte de monopole avec son poids idéologique sur la Jeunesse Catholique, les associations de Pères de Famille et la *Ligue des Femmes Françaises* (42).

2. LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Deux sections furent créées en 1908 à Saint-Julien et au Châble-Beaumont (canton de Saint-Julien).

Le succès de la section de Saint-Julien sembla éphémère. Ainsi un an seulement après la fondation de ladite section, il se trouva seulement quatre membres du comité sur douze à être présents lors d'une réunion de travail. Il y avait approximativement pour l'année 1909, 50 membres cotisants à Saint-Julien, et 30 au Châble-Beaumont.

La Ligue fut mal accueillie à Saint-Julien par le journal local, l'hebdomadaire *le Cultivateur Savoyard*, républicain modéré qui lui reprochait ses exigences d'entrée et les origines

---

42) A.D.H.S. 2Z 27 Ligues des Femmes Françaises. Rapport du commissariat d'Annemasse destiné au sous-préfet, sur la Ligue des Femmes Françaises daté du 3 avril 1905. Il existait dans le département une Ligue Catholique des Femmes Françaises depuis le 26 mai 1903 à Annecy. Un comité d'arrondissement s'était fondé quelque temps plus tard (4 juillet) à Saint-Julien-en-Genevois, avec à sa tête Madame de Rosay, originaire de Frangy et présidente de la Ligue pour le département, Madame Fleury, rentière catholique d'Annemasse, jouissant d'une fortune certaine, Madame Dusonchet d'Annemasse, belle-sœur de Babuty, avocat et vice-présdident du Cercle d'Union Républicaine de l'arrondissement. Cette association s'était formée suite à l'expulsion des missionnaires et des sœurs de la Charité et la fermeture des couvents, et à la peur de voir le tour des prêtres et des églises et consistait en une lutte contre « *la triple et formidable influence de l'instruction laïque, de la mauvaise presse et du cabaret* ». Dans une conférence du 21 mars 1904, la présidente Madame Rosay, faisait le procès du gouvernement et appelait à combattre énergiquement la franc-maçonnerie et le socialisme, cause de tous les maux dont souffrait la France catholique (ceci devant 250 femmes d'Annemasse et des environs).

de ses fondateurs, souvent fonctionnaires et provençaux (non savoyards) (43).

Le rapport du 10 mai 1909 sur une réunion privée organisée par la section de la *Ligue des Droits de l'Homme* de Saint-Julien résumait les faiblesses des sections locales, leurs aspirations radicales et anticléricales, et enfin leur manque de dynamisme et surtout d'organisation.

3. LA LIBRE PENSÉE

L'association rationaliste de la Libre Pensée fonctionna dès 1903 dans le canton de Seyssel et notamment à Bassy, commune « minière » fait qui pourrait donner a priori un sens aux résultats des élections législatives de 1898 dans cette localité (79 voix au socialiste Michelon contre seulement 70 voix à Fernand David, futur député et ministre radical et 5 au maire de Reignier, E. Goy pour 155 votants et 17,5 % d'absentionnistes) (44).

C'est seulement en avril 1909, (donc après la création d'une section de la Ligue des Droits de l'Homme) qu'une association de la Libre Pensée fut créée à Saint-Julien et pour tout le canton. Son but, comme partout en France, était la défense de la République et de la laïcité de l'Etat. Il est fort intéressant de comparer l'analogie du comité organisateur de la Ligue des Droits de l'Homme à Saint-Julien et celui de la Libre Pensée du canton (45).

---

43) A.D.H.S. 2Z 28 Ligue des Droits de l'Homme 1908-1909.
A en croire la correspondance insérée dans le Progrès de Lyon, le surlendemain de la première réunion à Saint-Julien (29 août 1908), il n'avait été convoqué que des républicains durs et c'est pour cela sans doute que César Duval, sénateur, Desjacques, conseiller général, et Corbaz, maire de Saint-Julien n'avaient pas été invités, Fernand David d'opinion plus radicale, invité, ne s'est pas présenté.

44) A.D.H.S. 1M 34 Fond préfectoral. Rapport du sous-préfet au préfet sur une conférence organisée par un groupe de libres-penseurs à Seyssel le 23 décembre 1903. « *Il existe un groupe peu important de libres-penseurs socialistes dans le canton de Seyssel et surtout dans la commune de Bassy. J'apprends en outre que le groupe dont il s'agit aura une réunion privée le dimanche 27 décembre 1903 à trois heures de l'après-midi dans le but d'établir des statuts et de recevoir des nouveaux adhérents* ».

45) Progrès de la Haute-Savoie du 29 août 1908 et rapport du sous-préfet du 20 décembre 1909 (2Z 28 Ligue des Droits de l'Homme) :
— Ligue des Droits de l'Homme
Président : M. Coignet, avoué
Vice-Président : M. Delsac, receveur des finances à St-Julien et M. Chartier, négociant à Cruseilles
Trésorier : M. Flotard, conservateur des hypothèques
Secrétaire : M. Rose, commis greffier
Secrétaire Adjoint : M. Martel, commis des douanes
Archiviste : M. Dumétier, contrôleur des douanes
MM. Botochéméano et Chavoutier (instituteur adjoint à Saint-Julien), membres sans titre du comité local.
— Ligue de la Libre Pensée
Président : M. Pisteur François, Maire de Collonges-sous-Salève
Vice-Président : M. Coignet
Trésorier : M. Botochéméano
Trésorier adjoint : M. Chavoutier, instituteur

La Libre pensée eut plus de réussite que la Ligue des Droits de l'Homme dans le canton, elle comptait en effet au 20 décembre 1909, 157 adhérents (dont 98 ayant payé la cotisation) répartis (46) dans toutes les communes du canton sauf deux : Neydens et Thairy, et avait après six mois d'existence, organisé des réunions dans divers points du canton : Saint-Julien, Vulbens et Le Châble.

Lors de l'Assemblée Générale de la Libre Pensée du canton de Saint-Julien, le « citoyen » Magnat, membre de l'association, précisa les devoirs du libre penseur (47) : « *il n'est pas nécessaire d'avoir d'autres méthodes de propagande que le respect dû à son prochain, la stricte observation de soi-même et être animé des qualités de cœur, être bon, généreux, compatissant, mais outre cela rester ferme dans ses convictions* » et les fondements de la Libre Pensée : « *il oppose la science et la raison qui trouvent leur place dans les intelligences.* »

Il se trouve en fait que la Libre Pensée eut une activité fort dynamique entre 1910 et 1914, organisant dans le canton de Saint-Julien et à Seyssel, nombre de réunions et de conférences (48). Celles-ci portaient sur les religions, les prêtres, comme celle du 1er juin 1913, où le maitre de conférence, docteur en philosophie à l'université de Genève, fit un historique des religions et tenta de déterminer que toutes les religions marchaient à la conquête des pouvoirs publics.

La présence, à la tête de cette association en 1913 du franc-maçon et maire de Saint-Julien Guilhermet, laisse supposer une action conjuguée des forces du rationalisme dans notre arrondissement, tout au moins dans le canton de Saint-Julien.

En résumé, il semble que le rationalisme eut un rôle dans le débat (et combat) politique d'après 1900, même s'il est certain qu'il ne pouvait rivaliser avec les organisations catholiques, beaucoup plus dynamiques, actives de par l'action des prêtres sur le terrain linéairement répartis sur l'ensemble de l'arrondissement (Les francs-maçons de l'arrondissement étaient répartis dans de nombreuses loges différentes en dehors de l'arrondissement. L'action de la Libre Pensée fut, semble-t-il, si les rapports de la sous-préfecture sont complets, attachée aux seuls cantons de Saint-Julien et de Seyssel).

---

46) 120 à 130 membres en 1911 (ADHS1M 34 Rapport du sous-préfet février 1911 sur une réunion de la Libre Pensée à Valleiry).

47) Progrès de Lyon du 19 octobre 1909 et du 2 mai 1911 (2Z 575 Rapports du commissariat spécial d'Annemasse sur les réunions de la Ligue des Droits de l'Homme et du parti socialiste).

48) A.D.H.S. 2Z 577 Rapports concernant des réunions et manifestations politiques et syndicales sur la célébration du 1er mai...

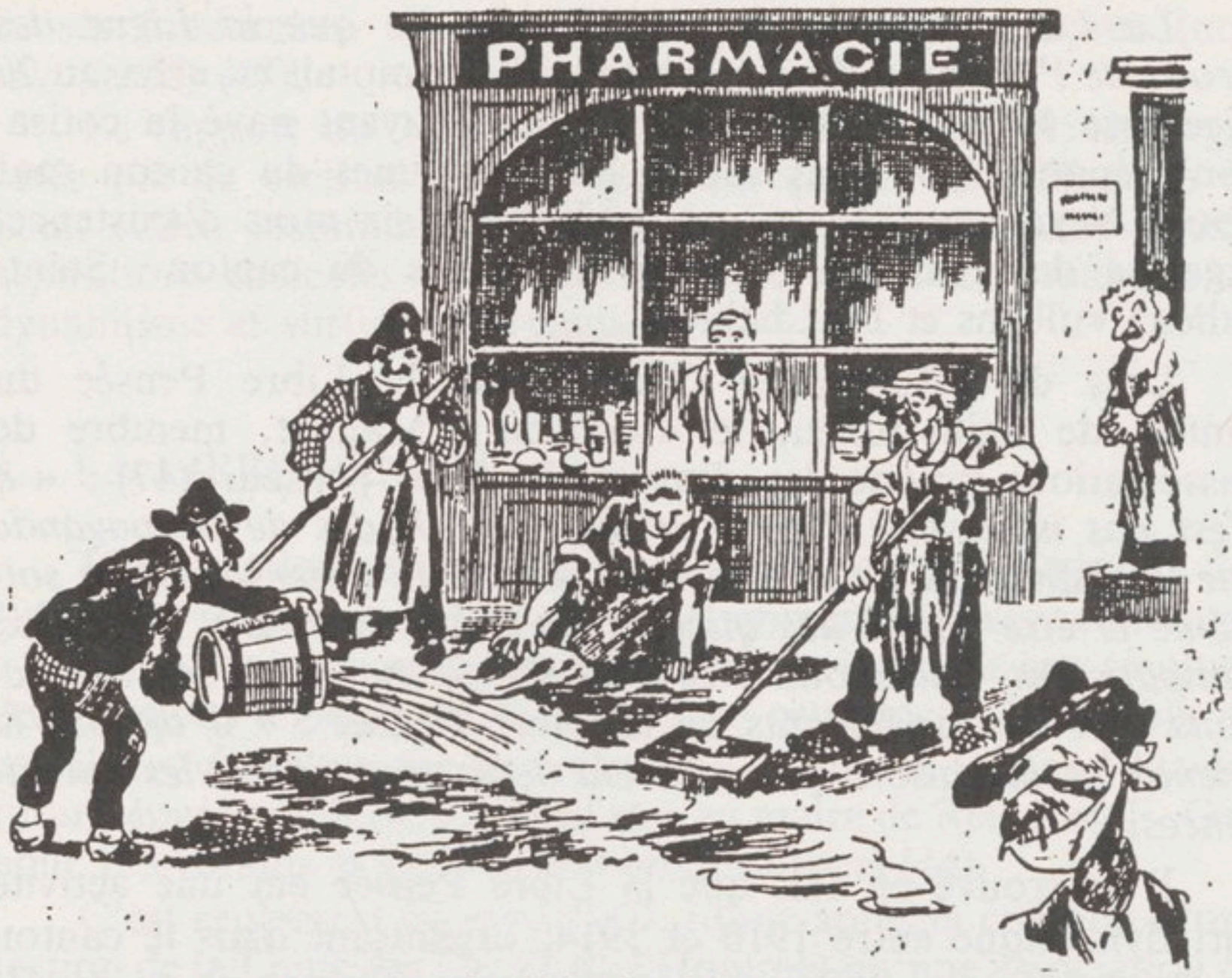

Lendemain d'élection à Saint-Julien.

CHAPITRE III

L'ÉCOLE ET L'INSTITUTEUR

Nous avons entr'aperçu le rôle actif des fonctionnaires dans le développement du rationalisme. Il n'en demeure pas moins que, dans la commune et dans le hameau, le seul fonctionnaire à avoir rempli « sa tâche » envers la république protectrice et *salvatrice des grands principes de la révolution de 1789, fut l'instituteur*.

Nous connaissons tous l'importance du café, de la fruitière et de l'église avec le presbytère adjacent ; l'école en cette fin de XIXe siècle allait devenir le quatrième bâtiment d'importance de nos communes rurales.

Si le clergé était, dans son intégralité, proche du parti de l'ordre, celui des conservateurs cléricaux, successivement bonapartistes, monarchistes, nationalistes, progressistes..., le corps des instituteurs nourri par la république, instrument culturel et fer de lance de celle-ci dans les campagnes, demeurait par son activité d'éveil et de formation des plus jeunes, par la respectabilité qu'engendre le « savoir », qualitativement et objectivement, le premier défenseur du « mouvement » parti du progrès, de la démocratie et du savoir.

1. L'INSTITUTEUR RÉPUBLICAIN ET SON INFLUENCE LOCALE

Comme en témoignent différentes statistiques (49), les instituteurs, tous laïcs à partir de 1895 en Haute-Savoie, demeuraient (surtout les hommes dont la parole d'or était plus écoutée que celle des institutrices) fortement attachés au régime républicain. On peut même affirmer que, dans leur immense majorité, ils servirent tour à tour les partis avancés, c'est-à-dire les sociétés républicaines vers 1900 (50), les comités radicaux avant et après la guerre, enfin les sections socialistes dans les années 1930 (51).

L'instituteur d'avant 1914 vivait en s'intégrant au village, souvent éloigné du chef-lieu d'arrondissement (Saint-Julien), de la ville (Genève, Annecy) et par là s'attachait souvent, pour peu qu'il soit accepté par la collectivité villageoise, au milieu qu'il avait « défriché » pour parfois y prendre sa retraite.

D'après certains témoignages (52), les instituteurs des communes rurales se retrouvaient régulièrement pour jouer aux cartes, à l'occasion des fêtes religieuses, commémoratives et politiques et constituaient pour les contemporains un corps réellement soudé.

L'instituteur, en l'absence d'un conseiller général, d'un maire républicain, d'une personnalité républicaine dans la commune, répondait à la correspondance du sous-préfet et préfigurait par son action les services des renseignements généraux d'aujourd'hui.

Nous pouvons affirmer que son « travail de sape » des idées reçues et préconçues, s'inscrivit dans le cadre de communes isolées, soumises à la volonté « archaïque » du prêtre, et qu'elle amena fatalement dans une partie de la population, surtout les jeunes, une certaine radicalisation des idées.

---

49) A.D.H.S. 2Z 40 Surveillance de l'opinion des fonctionnaires
A.D.H.S. 2Z 42 Fiches Combes sur les fonctionnaires
En 1900, pour nos 76 communes :
10,52% des instituteurs était d'opinion inconnue
36,84% des instituteurs étaient jugés républicains, sûrs, fermes, avancés et de conviction
38,15% des instituteurs étaient classés comme simples républicains
14,47% des instituteurs semblaient attachés à l'administration ils étaient douteux ou ralliés à la république.

50) Les instituteurs adhérèrent souvent à la Libre Pensée qu'ils animèrent parfois avec zèle, encore que dans notre département, ce sont surtout des fonctionnaires des douanes par exemple qui le firent. Les instituteurs se sentaient plus proches de la Libre Pensée par leur état d'esprit et leur position sociale que de la franc-maçonnerie. La Libre Pensée de Saint-Julien compta quelques instituteurs parmi ses membres et parfois dans son comité (voir chapitre précédent).

51) Justinien Raymond p. 677. Le syndicalisme de ces fonctionnaires ne s'affirma réellement qu'après la grande guerre.

52) Justinien Raymond p. 673 Fonctionnaires et employés.

La force de ces instituteurs en ces temps, disons d'obscurantisme, restait avant tout le travail d'instruction. Aussi comme l'affirmait *La Croix de la Haute Savoie*, l'instituteur ouvertement ou sous le couvert de son « intelligence supérieure », s'occupait de politique : « *Il est souvent secrétaire de mairie, possédant les municipalités républicaines ou modérées dans sa main, agissant à raison des enfants sur toute la famille, brandissant à l'occasion les foudres de la sous-préfecture.* »

Nombre d'instituteurs d'avant 1914 écrivaient les discours importants du maire, pour le 14 juillet, la visite d'une personnalité, du député. En témoignaient les nombreuses cérémonies républicaines où l'on voyait l'instituteur et les élèves, le « cerveau du village » et « les enfants de la terre » cautionner par leur double présence des événements d'importance républicaine, alors que similairement le prêtre et les enfants de chœur œuvraient pour les fêtes religieuses.

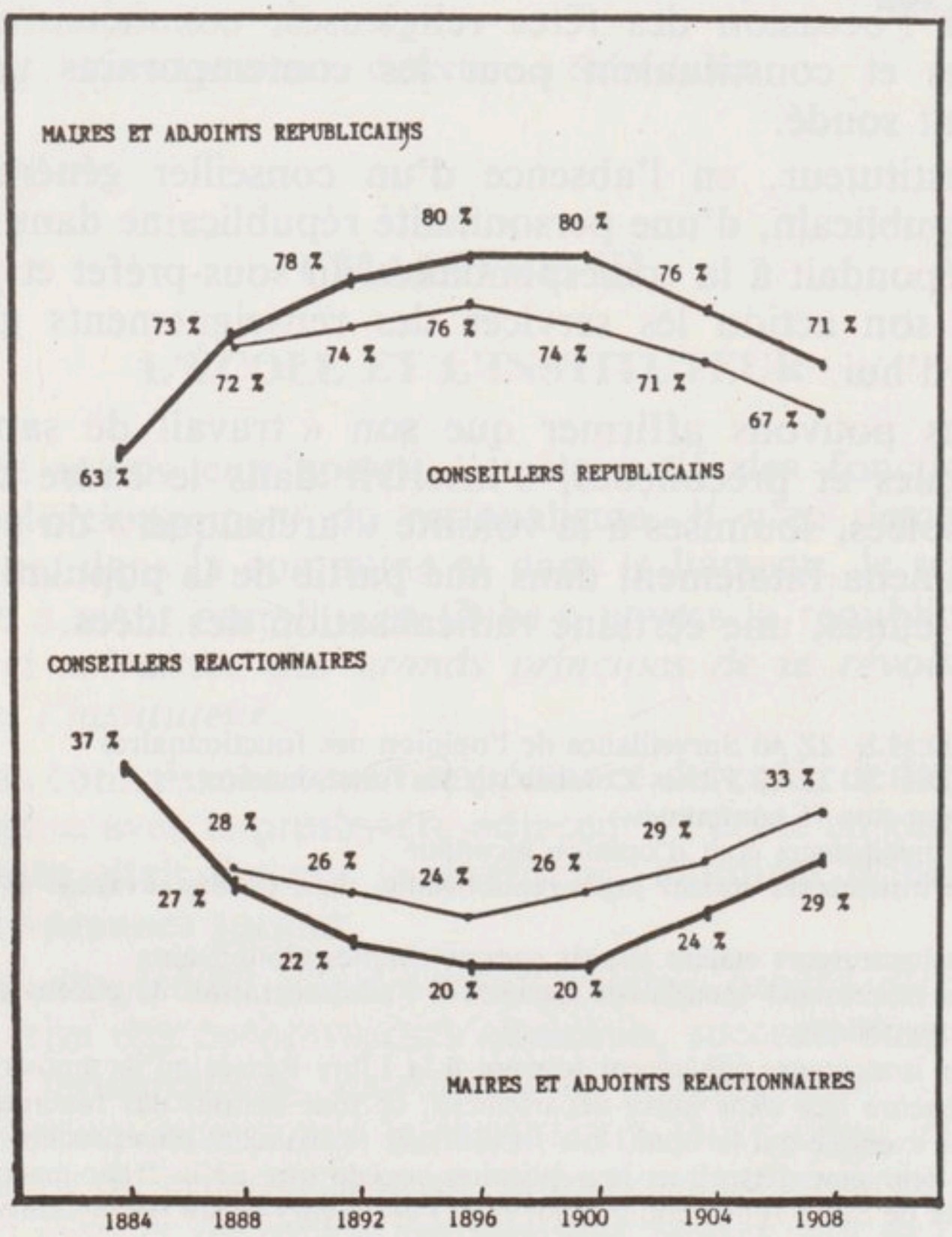

Les conseillers municipaux de l'arrondissement de 1884 à 1908

Malgré toute l'importance qu'il faudrait accorder au dynamisme des instituteurs, une chose demeure certaine après analyse pour notre arrondissement : vu l'installation tardive d'un enseignement laïque (après 1885), il est clair que ce n'est pas leur action probablement inscrite dans un cadre plus décousu et isolé aux alentours de 1890, qui permit une victoire républicaine aux législatives de 1876, 1877 et aux municipales de 1878 ; dans le meilleur des cas, l'arrivée des instituteurs provoqua la radicalisation observée dans les années 1900 (53).

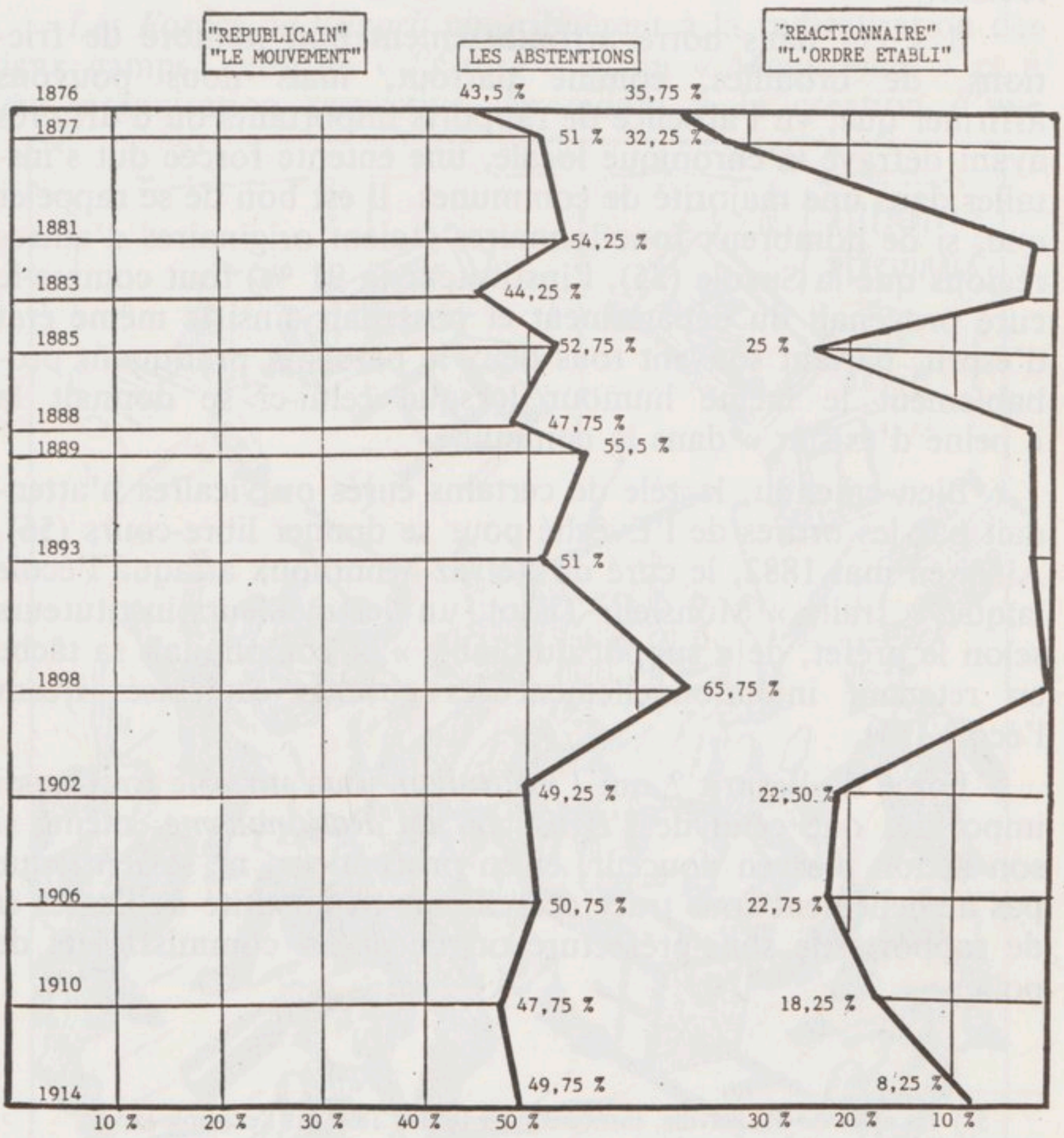

40 ans d'élections législatives dans l'arrondissement

2. L'INSTITUTEUR ET LE CLERGÉ

Par ses importantes fonctions, tout comme le maire, le curé et l'aubergiste, l'instituteur demeurait l'une des figures

---

53) Voir tableaux en fin d'article sur l'évolution politique de l'arrondissement.

marquantes de la communauté villageoise. La mort d'un instituteur en poste relevait de l'événement local tout comme celle du curé (54).

L'instituteur ne pouvait être opposé à son arrivée dans la commune qu'au curé en place, surtout lorsqu'elle était favorable à la « réaction ». Il était le symbole d'une nouvelle autorité plus rationnelle, plus « temporelle », plus gouvernementale alors que le curé et ses vicaires subissaient l'influence de l'Evêché, *la Croix de la Haute Savoie*, et des notabilités locales.

Il y eut dans notre arrondissement bon nombre de frictions, de brouilles, comme partout, mais nous pouvons affirmer que, vu l'absence de rapports importants ou d'affaires ayant défrayé la chronique locale, une entente forcée dut s'installer dans une majorité de communes. Il est bon de se rappeler que, si de nombreux fonctionnaires étaient originaires d'autres régions que la Savoie (55), l'instituteur (à 91 %) tout comme le curé provenait du département et possédait ainsi le même état d'esprit, parlant souvent tous deux le patois et pratiquant probablement le même humour lorsque celui-ci se donnait la « peine d'exister » dans la commune.

Bien entendu, le zèle de certains curés ou vicaires n'attendait pas les ordres de l'Evêché pour se donner libre-cours (56). Ainsi en mai 1882, le curé de Vetraz-Monthoux attaqua l'école laïque, « traita » Monsieur Tissot, un des meilleurs instituteurs selon le préfet, de « suppôt du diable » et compliquait sa tâche en retenant intentionnellement les enfants catéchisés avant l'école (57).

Force de l'esprit ? oui *l'instituteur* joua un rôle tout aussi important que celui de *l'Eglise* ou du *Rationalisme*, même si son action plus en douceur, et en profondeur, ne se remarque pas actuellement sous trace d'archives, en quantité de liasses et de rapports de sous-préfecture ou de divers commissariats de police.

---

54) La mort de M. Naville, instituteur de 1878 à 1896 est l'exemple-type. Voir l'Allobroge du 21 mai 1896.

55) Justinien Raymond p. 675

56) Justinien Raymond p. 895 ou archives nationales F 19 5778. Police des cultes. Lettre du préfet du 4 mai 1882

57) Claude Barbier, Claude Megevand, Donald Stampfli, Viry 1860-1940, La Salévienne 1985. 142 pages, dont surtout les pages où sont décrits sur 50 ans ces troubles occasionnés : messe à l'heure de la classe, pression sur les enfants pour ne pas lire les livres de classe notamment l'ouvrage de M. Compayré « d'instruction morale et civique » etc... L'exemple de l'antagonisme chronique entre les curés et le maire de Viry, Jean-Joseph Recoux (1878-1904) par instituteurs interposés demeure une véritable référence sur les méthodes de combat employées par les divers partis pour perturber le travail ou les offices de « l'adversaire ».

CONCLUSION

Nous avons pu voir le rôle effectif des Forces de l'Esprit dans l'action politique ; leurs diverses méthodes d'influence sur les individus se confondaient en fait pour nous offrir une vie politique relativement animée sans bien entendu changer pour cela les tendances profondes des populations locales, réservées, avares de leur don d'elles-mêmes, et profondément conservatrices face à leurs intérêts.

Les Forces de l'Esprit contribuèrent à la radicalisation des deux camps, ceux de « *l'Ordre* » et du « *Mouvement* » et à leur organisation respective, en aidant à la création d'une



Un jour nous serons tous frères,
Car c'est à nous qu'appartient l'avenir !

Au pays des reblochons.

droite encore catholique et d'une gauche teintée de radicalisme. Leurs actions délibérées, calculées et réfléchies ne purent qu'affaiblir les positions nuancées et centristes. Par ce choix de l'effort et du combat dans le débat politique, nous pouvons affirmer que la vie politique dans notre arrondissement, comme dans la France entière, dut beaucoup pour notre période aux Forces de l'Esprit.

ARRONDISSEMENT

ANNEE	GAUCHE*	DROITE*	INSCR.	VOTANTS	G/V%	D/V%	PART%
1876	6652	5449	15251	12209	54	44	80
1877	8127	5143	15930	13312	61	38	83
1885	9209	4372	17432	13584	67	32	77
1902	8899	4084	18088	13148	67	31	72
1906	9374	4409	18445	13976	67	31	75
1910	8976	3449	18763	12790	70	26	68

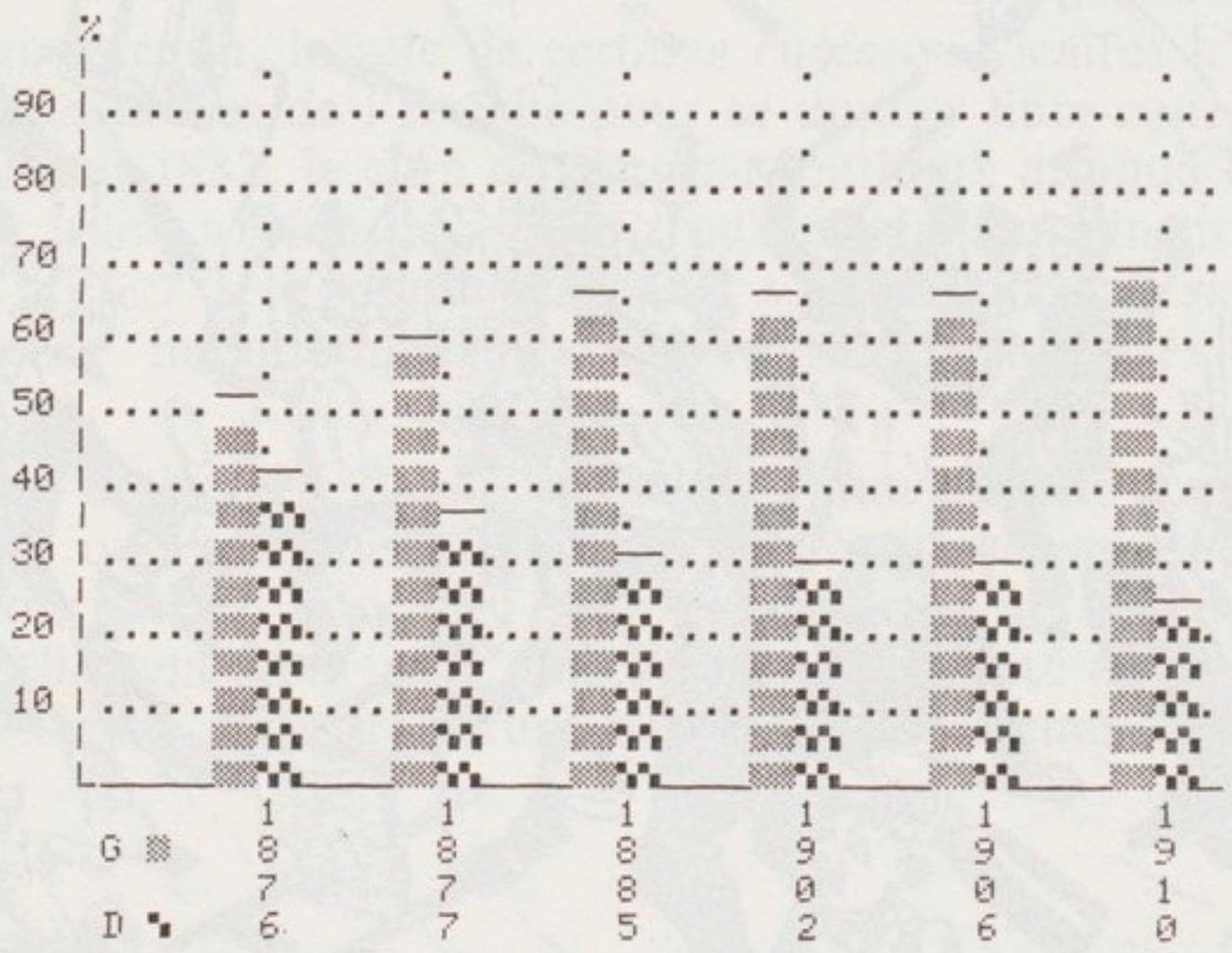

* Gauche, droite, correspondaient à l'époque au parti du mouvement inspiré de la révolution et au parti de l'ordre établi, groupement politique plus conservateur et proche des notabilités et des régimes précédents que furent la monarchie et l'empire.

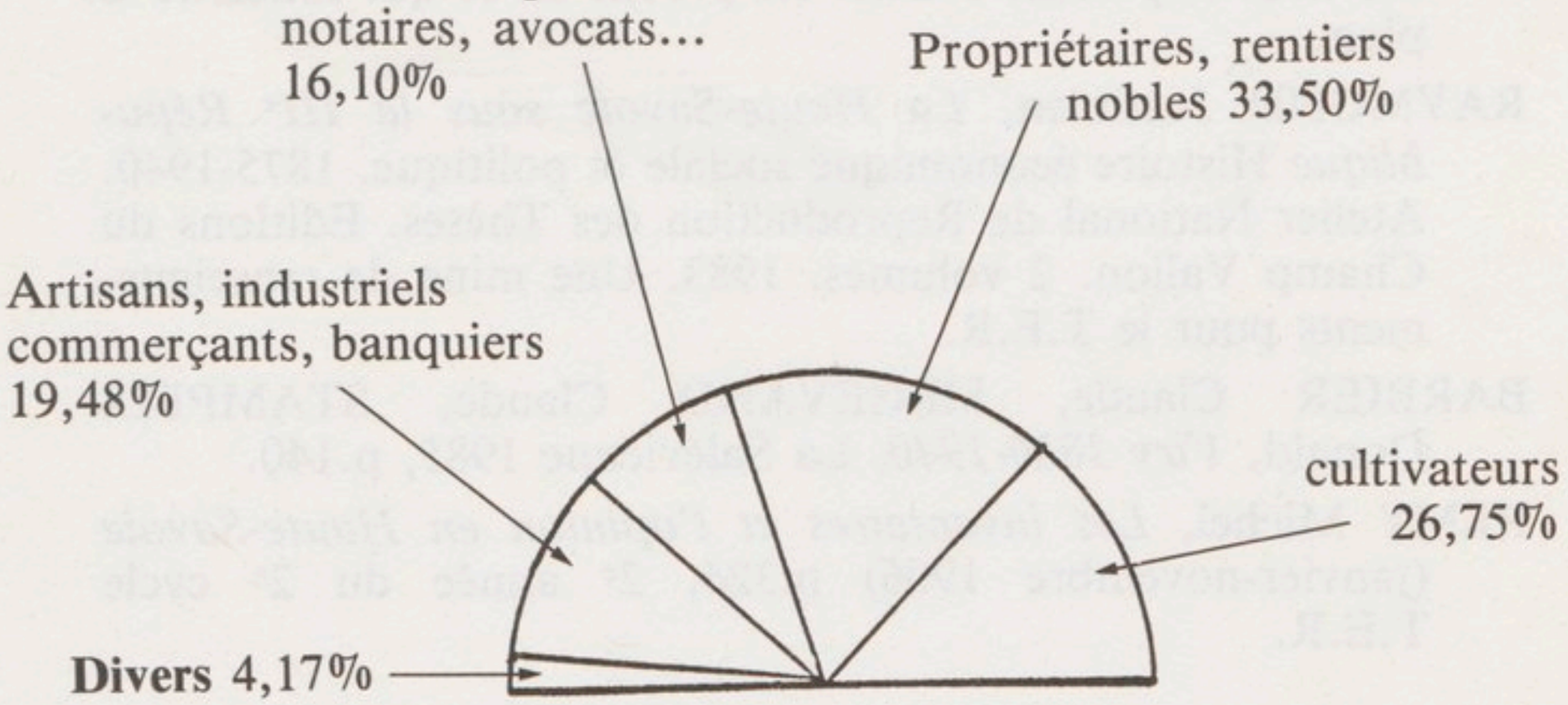

COMPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX DES SIX CHEFS-LIEUX DE CANTON POUR 1874, 1878, 1888, 1892, 1904, 1908

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

BARRAL Pierre, *Le département de l'Isère sous la IIIe République 1870-1940 Histoire Sociale et Politique.* Thèse. Paris, A. Colin, Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques N° 115, 1962, p. 597. Ouvrage de qualité dont le présent T.E.R. est proche en ce qui concerne le plan.

RAYMOND Justinien, *La Haute-Savoie sous la IIIe République* Histoire économique sociale et politique. 1875-1940. Atelier National de Reproduction des Thèses. Editions du Champ Vallon. 2 volumes. 1983. Une mine de renseignements pour le T.E.R.

BARBIER Claude, MEGEVAND Claude, STAMPFLI Donald, *Viry 1860-1940*, La Salévienne 1985, p.140.

REMY Michel, *Les inventaires et l'opinion en Haute-Savoie* (janvier-novembre 1906) p.324, 2e année du 2e cycle T.E.R.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Introduction 55
Chapitre I. La religion 57
1. Action et influence du clergé sécucier dans l'arrondissement 58
a) Etat moral du clergé 58
b) Rôle et action politique du clergé 59
c) Les inventaires de 1906 et l'arrondissement 63
2. Action et influence du clergé régulier dans l'arrondissement 66
3. Les associations catholiques et leurs interventions dans le débat politique 68
a) Le « Pius Verein » et les confréries 68
b) « La Jeunesse Catholique », « Les associations des Pères de Famille » 70
Chapitre II. Le rationalisme 73
1. La Franc-Maçonnerie 73
a) La franc-maçonnerie et l'arrondissement 73
b) L'action maçonnique 74
2. La ligue des droits de l'homme 75
3. La libre pensée 76
Chapitre III. L'école et l'instituteur 78
1. L'instituteur républicain et son influence locale 79
2. L'instituteur et le clergé 81
Conclusion 83

ECHOS SALEVIENS
REVUE D'HISTOIRE LOCALE

N° 2



- Anciennes traditions et coutumes à Cruseilles
- Le Chant « Les Raclérands »
- Traditions orales du Vuache (Chevrier, Dingy, Vulbens)

«LA SALÉVIENNE»

Source gallica.bnf.fr / La Salévienne

LA SALEVIENNE
Fagotin - Thonex
74580 VIRY

ECHOS SALEVIENS
REVUE D'HISTOIRE LOCALE

N° 2

PER
SSS
3

N° CASSS 08 003236
08 09 3237
Dépouillement fait

SOMMAIRE

5
EDITORIAL

7
ANCIENNES TRADITIONS ET COUTUMES A CRUSEILLES
par Jo Verney et Mlle Caela

39
LE CHANT "LES RACLÉRANDS"
par Philippe Duret avec l'aide d'Olivier Frutiger

53
TRADITIONS ORALES DU VUACHE
(CHEVRIER, DINGY, VULBENS)
par Philippe Duret

80
Rectificatif de l'article paru dans
les ECHOS SALÉVIENS nº 1 « Traditions orales sur un village
disparu : Bans (Vulbens) »

MEGEVAND Gérard et Cie

MAÇONNERIE - T.P.

Z.A. NEYDENS

74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Tél. : 50.49.11.76
Fax : 50.35.10.41

CHARPENTE - COUVERTURE

MENUISERIE

MEGEVAND Frères

«MOISIN» NEYDENS

74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Tél. : 50.49.26.24

Ets Charles BOYMOND s.a.

vidéo – hi-fi – télé

Service Après Vente rapide

4, rue Général Pacthod

74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Tél. : 50.49.03.79

CCP 2339 10 Y LYON



AMBULANCES MARGUERETTAZ

- VEHICULES SANITAIRES LEGERS
- TOUTES DISTANCES
- REMBOURSEMENTS TOUTES CAISSES

50.49.31.20 **50.49.00.61**

17-19 Rte de Lyon 74160 ST-JULIEN

Supermarché

CHAMPION-LAMBERT

grand parking souterrain gratuit

Centre Ville

74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

MEGEVAND Georges

Installation

"CHAUFFAGE-SANITAIRE"

CERVONNEX

74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Tél. : 50.49.04.86

Editorial

Tout ce dont parle cette revue a déjà disparu ou est en passe de disparaître. Il est urgent de questionner les derniers témoins, de rassembler des preuves des coutumes, traditions, légendes.

La Salévienne le fait, non pas par nostalgie, mais afin de les porter à la connaissance de ceux qui vivent dans nos contrées verdoyantes du Genevois ou ceux qui y puisent des racines. Connaître les traditions, les légendes, les chansons d'autrefois, c'est mieux savoir d'où nous venons et ainsi éclairer un peu le chemin où nous allons.

Les articles que nous vous proposons sont rédigés par des amoureux de leur village qui ont accumulé à force de patience et de persévérance des éléments glanés chez « les anciens » et ont été parfois, les témoins des dernières manifestations de l'« art de vivre » d'autrefois.

Il devient de plus en plus délicat de collecter ces informations car, sans écrit, la mémoire s'efface progressivement. Le travail de Jo Verney et de Philippe Duret en est d'autant plus important. Nous savons qu'il existe encore des trésors de connaissance ou des documents enfouis.

Notre ambition, à travers les Echos Saléviens, est de les faire ressortir avant qu'ils ne soient enfouis à jamais.

Vous lecteur, vous disposez d'informations complémentaires, voire même de versions différentes. Les auteurs et la Salévienne seraient heureux de les connaître... Alors n'hésitez pas, contactez-nous.

Ces quelques pages, nous l'espérons, permettent aussi de vivre autrement une promenade dans Cruseilles et ses hameaux, en dépassant la simple évocation du paysage. La chanson des Raclérands évoquera en plus de la richesse d'une langue qui meurt, quelques traits parfois « ironiques » des habitants de Raclaz.

Ne pas écrire « ce que les vieux racontaient » à Dingy, Vulbens, Chevrier ou ailleurs, cela aurait été accepter de voir disparaître pratiquement toute la richesse accumulée par simple tradition orale par des générations.

Face à cela la Salévienne veut réagir.

Nous le devons aux générations futures. Que les auteurs et que tous ceux qui ont aidé et soutenu la publication de cette revue en soient remerciés.

Le Président
Claude MÉGEVAND

PLAQUES – VASES
Réfection
d'anciens monuments
Pose de caveaux
en 48 heures
Tous travaux funéraires

J. GANDY

12, rue de l'Industrie (derrière la gare)
74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Tél. : 50.49.04.56
Fax : 50.49.19.50

BOULANGERIE PATISSERIE

Hubert BRAND

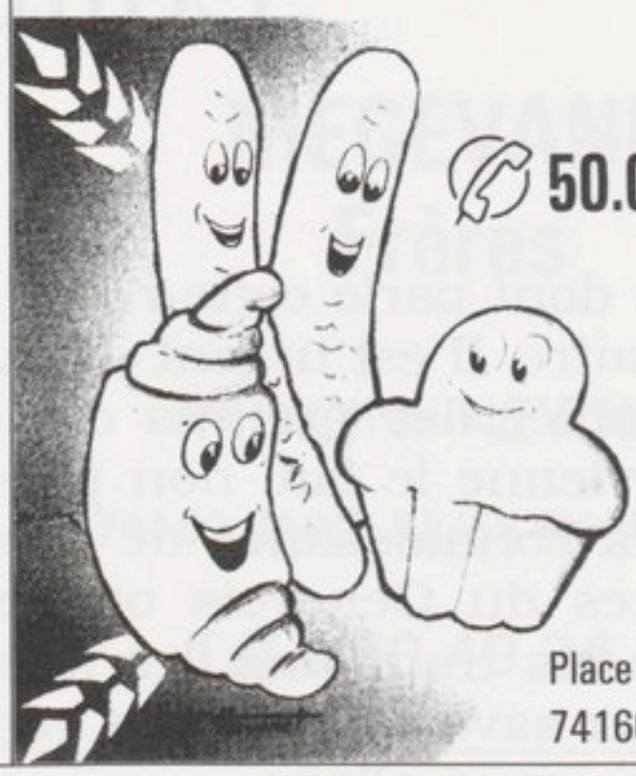

50.04.43.31

Place de la Mairie
74160 LE CHABLE

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR L'AGRICULTURE

Ets Henry CHEVALIER

74580 VIRY **Téléphone : 50 04 71 38**

ALIMENTS COMPOSÉS POUR TOUS LES ANIMAUX

ENGRAIS — PRODUITS CHIMIQUES
GRAINES FOURRAGÈRES ET POTAGÈRES

ENTREPRISE PERAY

TRAVAUX PUBLICS

74160 ARCHAMPS

Tél. : 50.43.61.77

SA au capital de 250 000 F

graffiti décor

Votre décoration
clés en main

CRUSEILLES
Tél. 50.44.25.38

ANCIENNES TRADITIONS ET COUTUMES A CRUSEILLES

par Jo Verney et Mlle Caela

Qu'est-ce qu'une société sans traditions ?

Un homme sans mémoire – dépossédé qu'il est de son passé, de son histoire – est un homme condamné à vivre sur le mode de l'instant présent : son avenir même, lui, est mort. Notre société, née du calcul et de la rationalité scientifique, est à l'image de cet être amnésique : en se propulsant vers l'avant, elle uniformise les modes de vie, rend homogènes les mentalités, annihile les différences. Au sein de ce mouvement unilatéral et planétaire, les sociétés traditionnelles sont emportées ; nos vallées, nos villages ne sont plus le lieu de cette existence rituelle et scandée de



« Cruseilles en 1900 »

On remarque sur la droite, au-dessus des maisons du bourg, le chemin qui conduit à la grotte des Coudrets. La colline fut boisée, de tilleuls et de pins, en 1927. A gauche, sur la montagne, on découvre l'ancienne ferme des Avenières avant la construction du Château.

coutumes qui la reliaient autrefois au sacré. Les gestes portent-ils encore au regard le sens essentiel du passé ?

Dans le village de Cruseilles, devenu à présent une petite ville, les porteurs de traditions semblent s'éteindre. Or cette mission du don, cette transmission du passé, est plus que la simple réminiscence d'un folklore. Si la culture est sauvegardée par la mémoire, elle est aussi ouverture vers un « à venir » et cette tension ne peut prendre appui que sur la pierre angulaire du passé.

Un regard porté sur les visages, les coutumes, l'existence des habitants de Cruseilles peut nous faire pénétrer au sein de ce monde en mouvement, aux confins du recueillement et de l'oubli...

TRADITIONS RELIGIEUSES

En montagne, notre folklore était très riche. Cela tient d'abord à ce que la Savoie a vécu de longs siècles une politique qui lui était propre et en second lieu à ce que ses terroirs revêtent une grande diversité. Il y avait des différences très marquées entre la plaine et la montagne. A la montagne, la vie était rude et la nature sauvage, les légendes farouches, les chants mélancoliques et la mystique religieuse profonde. Dans la plaine, la vie était plus facile et les maisons plus groupées.

La première des traditions était la conservation du patois. Au début du siècle, il était parlé dans toutes les familles et les enfants, en allant à l'école, s'entretenaient en patois. Aujourd'hui, les parents parlent français à leurs enfants et beaucoup d'enfants ignorent complètement le patois. Cependant notre dialecte savoyard restera dans nos traditions : ses mots représentatifs, imagés, pittoresques, son style direct continueront à donner au français local cette couleur particulière qu'on ne trouve nulle part ailleurs.

Parmi les traditions, il y avait d'abord les traditions religieuses : la prière du soir en famille, les prières avant et après le repas, le signe de la croix sur le pain avant de l'entamer...

Les Bénédictions

Le Pain et le Pain bénit

Au temps des seigneurs, la population du bourg était tenue de faire cuire son pain dans le « four banal » du village, moyennant une rétribution payée aux fourniers [1] qui louaient les bâtiments. L'expression « four banal » désigne précisément le droit du seigneur, connu sous le nom de « banalité », d'obliger ses sujets à se servir de ses moulins et de ses fours à l'exclusion de tous autres.

Cependant, après la suppression des droits seigneuriaux, les fours banaux de Cruseilles ne disparurent pas pour autant mais

devinrent propriété de la commune. Cette dernière continua à les louer au cours du XIXe siècle, autour de trois à quatre cents francs par an. Un règlement municipal pour la ferme des fours, rédigé en 1831, fixe les jours et heures de fournage et de délivrance des pains, qui devront être cuits à point.

Il existait bien des boulangers qui débitaient du pain au détail, mais ils étaient tenus de cuire aux fours banaux. En fait, les habitants de Cruseilles avaient le choix entre trois solutions pour se procurer du pain : soit l'acheter aux boulangers – ainsi pratiquaient les petites gens vivant au jour le jour – soit s'entendre avec un boulanger en lui fournissant le blé ou la farine et en lui payant la façon – solution adoptée par beaucoup de notables qui disposaient de stocks de céréales – soit enfin pétrir à la maison et porter la pâte au boulanger qui en assurait la cuisson – cette dernière tradition disparut peu après la Seconde Guerre mondiale.

Chaque dimanche, à tour de rôle, une famille offrait le pain bénit à l'église. Autrefois, on le fabriquait sous la forme d'un pain rond mais le bien-être aidant, les familles aisées commandaient alors des couronnes briochées s'étageant les unes sur les autres et surmontées d'un motif représentant une croix ou l'exposition du saint sacrement.

A la grand-messe, après l'aspersion, le curé venait bénir ce pain et faisait vénérer les reliques à la personne qui l'offrait et qui tenait un cierge allumé pendant la cérémonie.

Après avoir été coupé en menus morceaux, le pain bénit était distribué pendant la messe, après l'instruction, par le sacristain ou des personnes complaisantes, généralement des jeunes gens.

La messe terminée, le sacristain donnait un gros morceau du pain bénit à la maîtresse de maison qui en avait fait les frais. Arrivée à son domicile, elle en détachait un morceau appelé crochon qu'elle portait à la famille voisine qui, la semaine suivante, allait offrir le pain à la communauté.

Bénédictions diverses

La bénédiction du grain et du sel pour les animaux le jour de la fête de Saint-Antoine, le 17 janvier.

La bénédiction des cierges le jour de la Purification. Quelques jours après la naissance de son enfant, la mère allait à l'église se faire bénir en souvenir de la Purification de la Vierge.

La bénédiction du buis le dimanche des Rameaux : pour cette cérémonie, les buis des enfants étaient plantés dans une pomme ou une orange que l'on mangeait en famille pour être préservé de la morsure des serpents. Au retour à la maison, on plaçait une branche de buis dans les appartements, les écuries et les granges ; aux jours d'orage, on allumait le cierge bénit et on brûlait une branche de buis. A l'arrivée de la tempête, on récitait les litanies des saints ; à la lueur des éclairs on faisait le signe de la croix.

La bénédiction des enfants le jour de la Saint-Jean se faisait le 24 juin. Ce jour-là avait lieu à la mairie la vaccination des enfants contre la variole.

Le jour de la fête de la Saint-Marc, le 25 avril, on faisait bénir autant de croix qu'on avait de champs ensemencés et, après la messe, on portait ces croix dans chaque champ.

Quand on portait les derniers sacrements à un malade, on sonnait la cloche : trois coups pour les malades du bourg, cinq coups pour les malades des villages. Les personnes du quartier accompagnaient le prêtre et assistaient à la cérémonie avec un cierge allumé. Dans les villages, on attendait l'arrivée du prêtre et on l'accompagnait à la maison du malade.

La Bénédiction des Maisons et des Récoltes...

Chaque année, après l'engrangement des céréales, le curé de la paroisse accompagné d'un enfant de chœur ou de son sacristain passait pour faire la bénédiction des récoltes. La famille entière s'assemblait et se mettait à genoux pendant que la mère tenait allumé le cierge bénit à la Chandeleur durant la petite oraison récitée par le prêtre. Il était de coutume d'offrir à M. le Curé, en signe de gratitude, des œufs ou une denrée alimentaire quelconque telle qu'une motte de beurre, un fromage campagnard appelé communément tomme et même une plaque de chocolat ou un peu de café vert dans les maisons ne possédant pas de poulailler ou d'étable.

Les processions

Est-il donc si loin ce temps des processions où toute la population, d'oratoire en oratoire, faisait le tour de son village ?

Aux deux processions pratiquées partout qu'étaient les Rogations et la Fête-Dieu, Cruseilles ajoutait le pèlerinage annuel des Coudrets. Chacune de ces trois processions avait un visage particulier.

Les Rogations

Les Rogations se célébraient durant les trois jours précédant la fête de l'Ascension. Elles exprimaient particulièrement la symbolique de la société traditionnelle et paysanne d'alors.

Tout en parcourant les divers lieux des villages marqués par des oratoires fleuris, les pèlerins chantaient les litanies des saints, tous convoqués à la protection et à la bonne maturation des fruits de la terre. Quelle meilleure saison pour cela que le milieu du printemps ? Quelle plus belle église pour cela que le milieu des champs ?

Le premier jour, on se rendait au village du Noiret, le deuxième jour à Deyrier et enfin le troisième jour à l'Abergement et on se réunissait au pied de la croix placée au cœur de ces villages. Ces croix étaient ornées de fleurs, de sapins, parfois de tableaux,

comme de petits reposoirs que les habitants du village avaient soigneusement décorés.

Autrefois à Deyrier, la cloche de « la Cour » [2] se faisait entendre pour annoncer le passage de la blanche cohorte des Rogations, son chant était repris par les cloches des communes voisines qui fêtaient en même temps cette cérémonie.

Les Coudrets

De par sa configuration géographique, Cruseilles est à la fois village de montagne et bourg de vallée. Située entre deux parois rapprochées, les collines de Beccon et les Coudrets, elle est le lieu des traditions et du temps oublié, mais elle abrite aussi en elle le mouvement, et le temps retrouvé renaît sur le chemin qui la traverse. Au point de jonction des avenues des Bornes, de Genève et d'Annecy, la ville est dès lors au confluent des courants qui apportent le changement, la modernisation, les métamorphoses... Mais Cruseilles aura gardé du village de montagne ce qui en fait la quintessence : un regard qui monte vers les sommets, une aspiration aux cimes, un rituel religieux qui fait de la tradition une voix sacrée qui s'imprime dans les cœurs. Cette voix a pu parfois être étouffée, jamais elle ne pourra en être extirpée ; la preuve en est cette dévotion des Cruseilliens pour la Vierge Marie, Reine du Ciel.

Cette aspiration se concrétisa dès 1877 lorsque les habitants, sous la direction spirituelle du chanoine Julliard, prirent la décision de rendre grâce à Marie en érigeant pour elle une statue sur la colline des Coudrets. Après une quête à domicile, l'église eut bientôt même assez de fonds pour construire aux Coudrets une grotte à l'image de celle qui accueillit la Vierge à Lourdes.



1529 CRUSEILLES — Grotte des Coudraies

En l'espace d'une année les travaux furent terminés et ce, grâce aux corvées volontaires des jeunes hommes du village qui transportèrent avec amour et joie les matériaux nécessaires. Le 7 septembre 1878, tout fut prêt pour célébrer ce don et les journaux de l'époque se firent l'écho de l'attente et de la ferveur qui présidaient à la veille de cette fête. Le lendemain matin, raconte un chroniqueur, sous les rayons d'or d'un soleil déjà ardent, la procession de tous les habitants de la vallée partit de l'église et fit une pause au reposoir, avant de gravir le sentier des Coudrets. A la messe ce jour-là, on dénombra six mille pèlerins venus pour prier et pour chanter.



Cruseilles. Place de la Mairie.
Fête des Coudrets. Passage de la procession.

Toute la journée s'élevèrent les chants profonds des hommes et les chœurs harmonieux des jeunes filles. Au coucher du soleil, on redescendit au village en fête pour se réunir tous à l'église, avant d'entreprendre la procession aux flambeaux dans le recueillement de la nuit. Alors la Vierge , éclairée par les flammes de Bengale, veilla sur les feux de joie allumés dans toutes les communes voisines, sur les foyers des maisons et sur les âmes des hommes.

Tel est à peu près le récit que fit le chroniqueur [3] de l'époque de ce premier pèlerinage du 8 septembre 1878. Tous savaient que ce jour-là devait donner naissance à une foi nouvelle. Dès lors, on se relaya pour que brille jour et nuit une petite flamme au pied de la Reine du ciel et de la nuit. En 1927, on construisit un chemin de croix et on le fit ombragé, protégé de tilleuls et de pins, pour que le chemin des pèlerins fût plus doux...

Cette flamme qui toujours devait briller est aujourd'hui éteinte, mais le Credo vibre encore sur les lèvres et dans les cœurs. Le

souvenir même de ce foyer chaleureux qui veillait autrefois sur Cruseilles suffit aujourd'hui pour éclairer les limpides nuits d'été et donner voix aux prières silencieuses.

La Fête-Dieu

Il est des traditions où religiosité et patriotisme se mêlent intimement en la notion du sacré : la Fête-Dieu, dont l'éclat n'est nullement terni par les années où s'enflamme un esprit national, incarne ce double postulat. Les relations des chroniqueurs chargés de « couvrir » l'événement de la Fête-Dieu à Cruseilles au cours des années 1910 à 1955 ne varient guère quant à la description. En revanche, l'esprit qui préside à l'élaboration du style change, lui, profondément selon que le pays se trouve en une période de paix ou à l'aube déchirée d'une guerre.

Chaque année, les articles relatent minutieusement tous les détails de la procession qui parcourt lentement les rues de la bourgade. Le style est enjolivé et capricant pour dire la joie grave des « petits bonshommes de quatre ou cinq ans » qui, conscients de leur responsabilité, battent solennellement du tambour pour ouvrir la marche. Vient ensuite, rituellement, la description du conseil municipal et des pompiers qui accompagnent le Très-Saint-Sacrement. On rend compte de la beauté des deux reposoirs, des rues pavoisées, le tout étant agrémenté du « bataillon des anges » qui, avec les thuriféraires, précèdent le dais en jetant des fleurs. Le style de l'écrivain incarne l'enthousiasme et la foi des habitants de la bourgade.



La Fête-Dieu en 1935

La procession part de l'église et se dirige vers le reposoir du Corbet à travers le bourg pavoisé. Drapeaux en tête, la jeunesse catholique, suivie de la fanfare, précèdent le clergé et le dais.

Mais que viennent les années difficiles et l'esprit qui sous-tend l'écriture devient plus belliqueux ; le chroniqueur nous fait part alors d'une foi nouvelle, plus brûlante, qui règne parmi ces hommes qui célèbrent la gloire de Dieu. Dans l'article de 1915, les « bataillons des anges » se voient relayés par la « vaillante compagnie des hommes » et par la foi pugnace de la jeunesse catholique. Les drapeaux remplacent les fleurs. Tambours et clairons rythment le cortège qui prend une allure de défilé militaire : le culte rendu à Jésus-Christ se fait prière au « Roi des Rois ». Le chroniqueur va jusqu'à souligner que « la foule considérable des hommes proclame hautement sa foi et montre qu'il n'y a pas incompatibilité entre les devoirs du citoyen et les devoirs du chrétien... »

C'est bien une fusion des éthiques religieuse et patriotique qui s'opère : la procession, manifestation de piété, devient l'expression d'une foi plus tenace, plus obscure, de l'ordre de celle qui tient à la vie même du croyant. Jésus est désormais nommé « Jésus-Sauveur » qui va veiller sur les enfants de la France. Les chants du « lauda Jerusalem » ou du magnificat royal prennent des accents plus vigoureux, nourris qu'ils sont de l'espoir d'une victoire qui vibre dans la voix des hommes.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, racontent les témoins, la « légion des combattants » vint se joindre à la procession ; on marchait de nouveau au sein de la guerre, et la foi pouvait alors aider la foule agenouillée et silencieuse, recueillie. Alors que dans l'ombre du calice s'opère la transsubstantiation, de nouveau le vin se fait sang dans le ciel des années quarante... Déjà pendant la Grande Guerre 1914-1918, conformément au vœu prononcé par l'épiscopat français, la France avait été mise sous la protection du « Sacré-Cœur de Jésus » et tout au long de ce premier demi-siècle, la fête du Sacré-Cœur est venue se joindre à celle de la Fête-Dieu pour nourrir les espoirs des hommes. Peut-être la foi permit-elle à beaucoup d'hommes de revenir de la guerre ; croyance et traditions guidant au retour leur pas devenu lent, après que se soit consumé tout espoir : la foi dans l'homme ne pouvait plus être, restait la foi en une transcendance, à moins que ce ne fut alors pour beaucoup la mort de Dieu...

Nul ne dira assez la place qu'ont occupée ces processions dans la vie spirituelle de nos villages. Derrière les souvenirs émus de notre enfance se rappelant les pétales de roses de la Fête-Dieu, il n'y a pas que la nostalgie d'une enfance perdue, il y a le souvenir d'une société se ressourçant encore à des symboles vivants. La société urbaine et profane qui leur a succédé a sonné le glas de ces traditions, remplaçant ces pratiques symboliques profondes par la consommation individuelle d'images télévisées. Ainsi l'esprit communautaire laisse-t-il place à l'individualisme. En entrant dans la consommation, notre société a-t-elle gagné en vie spirituelle ?

Le culte populaire de sainte Agathe

Le culte de cette sainte, autrefois vivace en Savoie, se fête le cinq février. De nombreuses chapelles de la région témoignent de l'ampleur de la dévotion. La plupart datent du début du XVIIIe siècle, mais la vénération pour le personnage qui devait donner naissance à cette richesse architecturale remonte, elle, au Moyen Age puisqu'on entend déjà parler de sainte Agathe au XIIIe siècle dans le bréviaire de Genève et le missel de Tarentaise [4].

L'attribution essentielle de cette sainte semble avoir été de préserver des incendies. Sainte au rôle ignifuge, éloignant le feu qui brûle la maison et préservant du feu noir du désir qui consume ; elle s'inscrit donc dans la mythologie chrétienne de la lutte contre la flamme qui incarne le mal dévorant. Les légendes orales de la région rapportent des situations auréolées de miracle ou de magie, où la sainte apparaissant, sauva ses fidèles du feu. A Chaumont, dit la légende, au moment où le feu menaçait de détruire le village, les habitants implorèrent sainte Agathe et le feu s'arrêta à l'instant.

Cette croyance en un tel pouvoir qui relève autant de la mystique chrétienne que d'une opération alchimique, voire de la magie moyennageuse, persiste encore de nos jours. L'on raconte que le 28 juillet 1944, alors que les Allemands, munis de grenades incendiaires avaient encerclé le village de Cruseilles, M. le Curé invoqua alors la sainte protectrice. Que les Allemands aient cédé aux requêtes pressantes de M. le Maire ou que la sainte ait cédé aux prières pressantes de M. le Curé, l'histoire ne le dit pas mais le village fut sauvé.

Ce culte populaire est fondé sur des détails hagiographiques autour de la mort d'Agathe. Celle-ci fut martyrisée par un bourreau qui lui infligea le supplice des mamelles coupées. Cette suppliciée, que le christianisme récupéra en l'intégrant dans le rang de ses saintes, se retrouve déjà, en fait, dans les légendes païennes ; en l'an 254, lors d'une éruption de l'Etna, le voile primitif dont le tombeau de la sainte était recouvert aurait été présenté à la ville de Catane et la sauva. De nombreux hymnes décrivent ce voile qui, présenté au feu, suffit à l'éteindre.

Sainte Agnès, sorte de fille spirituelle de sainte Agathe, aurait été la première à se servir de ce voile. Il n'est pas sans intérêt pour l'interprétation de remarquer qu'il s'agit là d'une filiation de femme à femme, d'un cercle de mère à fille d'où semble exclue toute figure masculine. Cette femme qui éteint le feu menaçant, cette femme hivernale, dont le « double érotique » pourrait être la Vénus à la fourrure, a d'autres attributions non moins troublantes. Tout ce qu'elle regarde, cette Hérodiade « au clair regard de diamant », elle le refroidit, le purifie, le « stérilise ».

On peut penser que cette femme froide éloigne le feu du désir, du désir sexuel qui consume, tout comme, parallèlement, elle éteint le feu qui menace la maison. Et ce, en demeurant le symbole

de la procréation, de l'engendrement. Il faut donc dissocier l'acte sexuel d'avec l'engendrement, fruit de cet acte. Sainte Agathe serait la patronne des femmes en tant que protectrice du foyer, c'est-à-dire de la famille ; elles demandent la protection de la procréation, le droit d'avoir des enfants sans qu'il y ait possession sexuelle par l'autre. La Sainte préserve ainsi de la passion sexuelle qui est démesurée, et bénit la sexualité procréatrice de filiation et d'ordre.

Tous ces faits disparates se regroupent autour d'une signification centrale : sainte Agathe préserve contre tous les feux qui consument – feu du ciel, feu incendiaire, feu intérieur des coliques, des ulcères, et le feu d'amour, passion sexuelle. Elle est la sainte qui refroidit et stérilise : le pain, bénit par elle, n'est plus pain de vie mais se fait intouchable et l'eau, source primitive, voit son signe inversé puisqu'elle devient l'eau propre à éteindre les incendies.

Sans doute pourrait-on aller plus loin encore si l'on considère que la fête de sainte Agathe est liée à deux pôles de signification différente. Elle est liée à la procréation, on l'a vu, mais aussi étroitement à la mort, puisque les manifestations du cinq février ont sensiblement les mêmes caractères que ceux de la période de la Toussaint. Festivité de la génération et hommage rendu aux morts, cette fête atteint alors sa dimension profonde de fête de l'humanité, des morts et des vivants unis. Cette fête de la filiation entre morts et nouveaux-nés, fête de la procréation, s'intègre parfaitement dans une éthique chrétienne qui veut que l'engendrement soit dissocié des feux du corps et que la procréation soit le but suprême. La fête de sainte Agathe, fille du paganisme et mère chrétienne des hommes, opère la synthèse entre une fête de l'humanité naissante et une religion de l'humanité continuée.

NOTES

1. Anciennement celui qui tenait un four à pain : le fournier du village.
2. « Vers la Cour », au village de Deyrier. Domaine seigneurial avant la Révolution. A l'époque, propriété de Ne Claude-François de Lambert, seigneur de Chénex, baron d'Allonzier. En 1739, ce domaine devient propriété des religieux de Pomier (La Chartreuse de Pomier par l'Abbé Rannaud en 1909, page 222...) Les terres furent exploitées par les fils de Mathieu Lugaz de Deyrier. Ce domaine est aujourd'hui propriété de la famille Ailloud.
3. Du journal « L'Echo du Salève » du 12 septembre 1878 :
« Dès le début, le sanctuaire des Coudrets a donné lieu à de superbes manifestations religieuses. Primitivement deux fêtes se célébraient par année, l'une en mai et l'autre en septembre. La première était réservée à la seule paroisse de Cruseilles qui faisait, avec d'autant plus de recueillement ce jour-là, son pèlerinage annuel. La fête de septembre revêtait un caractère beaucoup plus grandiose étant donné l'affluence des pèlerins qui accouraient de tous les horizons. La dévotion des habitants de Cruseilles et des environs à Notre-Dame des Coudrets était une dévotion de tous les jours et de tous les instants. Aussi, difficile serait-il de dire toutes les grâces obtenues, les inquiétudes apaisées, toutes les larmes séchées par sa toute-puissante intercession. Les ex-voto en font foi. »
4. La dévotion à sainte Agathe est très ancienne dans la paroisse de Cruseilles. Elle se perd dans la nuit des temps. Nous savons par des documents officiels qu'il existait



Cruseilles
Chapelle de Sainte Agathe sur la petite colline du Corbet.

déjà au XIVe siècle, à l'intérieur du château de Pontverre, une chapelle dédiée à sainte Agathe et que pendant longtemps la glorieuse martyre y fut vénérée. Cette chapelle, desservie par trois recteurs, avait été fondée par les seigneurs du château, soit du bourg. On nous dit qu'en 1411 cette chapelle était dotée par la leyde de Cruseilles qui lui fournissait des dons en nature, prélevés sur le marché de la ville et l'attribution en était faite par l'évêque de Genève.

En 1532, un grave incendie réduisit en cendres une bonne partie du bourg de Cruseilles. Plus tard, en 1590, le village fut de nouveau incendié par les Genevois. C'est après cette période que fut construite la première chapelle, mentionnée sur l'ancien cadastre de 1730, qui se trouvait un peu plus à l'est que la chapelle actuelle. Cette dernière a été offerte à la paroisse par le Chanoine Jules Bouchet de Cruseilles (grand-oncle de la famille Maurice Curtenaz et Jean-Pierre du Corbet).

Parti pour l'Amérique le 3 janvier 1863, M. l'abbé Bouchet débarquait le 6 avril à la Nouvelle-Orléans. Il resta dans ce diocèse pendant plus de 50 ans. Un jour, au cours d'un voyage à travers l'océan, son bateau se trouva pris dans une violente tempête, perdu dans l'immensité. Sentant sa vie en danger, il implora sainte Agathe et fit le vœu de faire construire, sur la colline du Corbet, une nouvelle chapelle en son honneur. Son vœu fut exaucé et le projet réalisé.

Le jour de la sainte Agathe, la messe, pour être préservé de l'incendie, était célébrée dans la petite chapelle de la Sainte, sur l'étroite colline du château.

TRADITIONS FAMILIALES
DU BERCEAU A LA TOMBE

De la naissance à la mort, la société traditionnelle ritualise les événements qui scandent la vie des hommes. La naissance, entrée première de l'homme dans le groupe de ses semblables, se verra en même temps accompagnée de la cérémonie publique et sacrée du baptême. Alors que les parents donnent un nom à l'enfant, la « société », en le baptisant, lui fait don d'un sens et d'une fonction dans le groupe, elle l'inscrit dans le réseau de la filiation : l'enfant sera « Pierre, fils d'André le Charpentier » et accède ainsi à la reconnaissance de son humanité d'être social.

De même les autres moments de la vie deviennent, à travers les traditions, des rites qui sont tous initiatiques en ce qu'ils confèrent un sens nouveau à l'homme dans le groupe. Le mariage, dans cette optique rituelle, signifie l'union de deux membres du groupe, de deux des parties d'un tout social. De même la mort, à travers les rites accompagnant le deuil ou l'inhumation, trouve-t-elle son sens profond dans la société comme groupe des vivants qui demeure par là-même dans la cohésion et l'unicité. Le défunt, une des parties du tout, est mort à la société, mais celle-ci vit et s'affirme comme un tout demeuré intact. La douleur de l'individu qui pleure le mort n'est pas effacée, mais le rite est la réparation de cette perte au niveau du groupe qui se voit ainsi restauré comme entité inaltérable.

Naissance, mariage, mort, qu'on retrouve à travers les traditions, sont autant d'affirmations réitérées d'une unité sociale qui prime sur l'individu : l'homme naît et meurt, le groupe social prend acte de ces ruptures et garde mémoire de l'éphémère pour demeurer, dans son essence, l'immuable même.

Cette vie ritualisée des hommes, M. Claudius Pellarin, connaisseur et spécialiste des vieilles coutumes de la région de Cruseilles l'a décrite ; en 1910, il écrivit un texte à l'occasion du 14e Concours d'Histoire départemental : il s'agissait alors d'une enquête menée sur le folklore de Haute-Savoie et en particulier sur Cruseilles. Nous transcrivons ici un important passage de son manuscrit déposé à la bibliothèque de l'Académie Florimontane.

La naissance

« Saint Antoine était invoqué pour obtenir la fécondité et des personnes pieuses avaient recours à des pélerinages.

« Un pronostic courant de la grossesse consistait à remarquer lorsque la femme réclamait des fruits ou avait l'intention de manger des choses peu courantes dans l'ordinaire de la maison. On prétendait que dans ce cas il fallait satisfaire autant que possible les désirs de la personne enceinte sinon l'enfant risquait

de porter plus tard les marques du fruit ou de l'objet convoité, c'est-à-dire de naître avec ce qu'on appelle des « envies ». Les envies les plus connues sont les taches de vin ou de fraise.

« Après l'accouchement, on avait bien soin de recommander à la sage-femme de passer le doigt sous la langue afin d'enlever ou couper ce que l'on appelle le « filet » qui empêcherait de délier la langue. On dit d'un homme très causeur que la sage-femme, c'est-à-dire l'accoucheuse, lui a bien coupé le filet.

« Comme parrain et marraine du nouveau-né, on demandait les parents de préférence et on commençait par mettre les grands-pères et grands-mères en prenant, autant que possible, dans les deux familles. On donnait au premier-né le prénom de son grand-père ou de sa grand-mère ; il y avait des prénoms qui se transmettaient de génération en génération à l'aîné de la famille. Dans notre pays, la cérémonie était assez simple. La sage-femme portait dans les trois premiers jours de sa naissance le baptisé à l'église accompagné du parrain qui se plaçait à sa droite et de la marraine à sa gauche. La cérémonie rituelle accomplie, on retournait à la maison où avait lieu généralement un festin et les parrains et marraines prenaient l'habitude de lancer des caramels, bonbons et dragées aux enfants suivant le cortège ou rencontrés au cours de la route.

« Lorsque la mère se relevait de ses couches, le parrain devait lui faire un cadeau (achat d'une robe le plus souvent) et il était de bon ton que l'accouchée ne paraisse pas en public sans avoir reçu à l'église paroissiale une bénédiction particulière dite des « relevailles ». A cette fin, accompagnée de la sage-femme, elle entendait ordinairement une messe à l'issue de laquelle le prêtre de la paroisse accomplissait cette cérémonie.

Le mariage

« Quand on avait une fille à marier, on disait couramment que « l'on avait une vigne de plantée » parce que le jeune homme qui cherchait à s'en rapprocher commençait également à s'attirer les bonnes grâces du beau-père en lui offrant à boire. Malgré tout, le devoir d'un véritable père était de porter attention au dicton suivant :

« D'un bon plant
« Forme ta vigne
« Avec un bon sang
« Marie ta fille »

« Avant de demander l'entrée de la maison où habitait la fille, les jeunes amoureux avaient généralement des rendez-vous particuliers mais, du jour où ils se promenaient ensemble ouvertement et en plein jour, on pouvait les considérer comme fiancés.

« Il était convenable de demander aux beaux-parents « l'entrée de la maison », c'est-à-dire la permission de venir trouver leur fille.

La demande en mariage était faite par le père ou la mère du jeune homme. La main de la jeune fille accordée, l'amant aisé lui faisait présent d'une bague de fiançailles.

« Autrefois (il y a un siècle environ), on se fiançait à l'église. Les deux fiancés s'y rendaient à la tombée de la nuit et, après la cérémonie liturgique, ils étaient engagés et nul ne pouvait rompre sans encourir une grave responsabilité morale et une obligation financière pour dédommager le fiancé délaissé du préjudice qui lui était porté.

« Avant le mariage, le jeune homme avait l'habitude d'enterrer sa vie de garçon. Il réunissait ses amis et ses futurs beaux-frères et, s'il était de bonne maison, il leur offrait un festin. Sinon la fête se réduisait à d'abondantes libations au cours desquelles on exécutait des chants et des danses.

« Pour la cérémonie du mariage, le déroulement est toujours le même qu'autrefois : on invite dans chaque famille les plus proches parents et chacun des deux époux ses meilleurs amis. Le futur époux fait choix d'un garçon d'honneur et la jeune fille d'une demoiselle d'honneur. L'épouse est conduite à la mairie par son père, l'époux est à la fin du cortège au bras de sa mère. A l'église le prêtre, avant de sceller l'union, prononce une allocution sur les graves obligations attachées au mariage et sur les devoirs réciproques des époux.

« Autrefois les parents de la jeune fille offraient toujours le repas soit chez eux (ce qui avait lieu le plus souvent), soit dans un restaurant du pays. Après le repas, on faisait généralement une sortie en voiture, s'arrêtant à bon nombre de cafés, et la journée se passait en chants et en danses.

« La chanson traditionnelle des noces voulait que :

« En revenant des noces
« J'étais bien fatigué
« Auprès d'une fontaine] bis
« Je me suis reposé
« Oui je l'attends (ter) celle que j'aime que mon cœur aime
« Oui je l'attends (ter) celle que mon cœur aime tant ».

« Les nouveaux époux faisaient généralement un petit voyage de noces et en profitaient pour aller voir des parents éloignés.

« Au retour, dans quelques pays, il était coutume de barrer avec des rubans l'entrée du nouveau domicile de l'épouse et celle-ci était obligée de les dénouer.

« Aux mariages solennels, on tirait les boîtes et des coups de pistolets, on fleurissait les chevaux et les voitures du convoi. Au cortège, le violoniste marchait toujours en tête. Quelques cavaliers allaient attendre les nouveaux époux à la porte de l'église et les ramenaient triomphalement à la maison. On mangeait toujours le « papëe », soupe au lait faite avec de la courge et de la farine, au commencement du repas.

« Lorsque deux personnes se mariaient, si l'une des deux était à l'état de veuvage et l'autre célibataire, on « faisait le charivari », c'est-à-dire que depuis la publication des bans c'était un vacarme épouvantable auprès de la demeure de l'époux. En guise de protestation, les jeunes gens allaient sous les fenêtres du futur et lui faisait des sérénades retentissantes avec des chaînes, des casseroles, des sonnettes, jusqu'à ce qu'il leur paye à boire.

« Si les deux époux étaient veufs, il n'y avait pas de charivari et on ne sonnait pas les cloches de l'église à un mariage de veufs. Ces mariages étaient célébrés la veille à la mairie et de grand matin à l'église.

La mort

« S'il existait des traditions pour les heures joyeuses, il en existait aussi pour les heures douloureuses. Quand la mort avait passé dans une maison, on fermait les volets, on voilait les glaces de la chambre mortuaire et on arrêtait la pendule à l'heure où le défunt avait rendu le dernier soupir.

« Avant l'agonie il était d'usage de faire la recommandation de l'âme. Le décès survenu, on habillait le défunt de ses plus beaux habits et généralement de son linge de noce s'il était encore en sa possession. Le visage était voilé d'une mousseline. On lui retirait ses bijoux en or ou argent. Son alliance était remise à l'époux survivant qui la portait durant son veuvage. Le mort n'était jamais abandonné. On le veillait constamment jusqu'au départ de la maison mortuaire.

« Le mort était donc porté au cimetière. A Cruseilles, le clergé se rendait au domicile des défunts habitant le bourg, mais pour les personnes des villages, il venait faire la levée du corps à l'entrée de la bourgade où le cercueil reposait soit dans un corbillard [1], soit sur deux pierres taillées d'une hauteur de 1 mètre environ, placées aux différentes entrées du bourg.

« Après la récitation des prières, le cortège se mettait en marche... Un enfant de chœur portait en avant une haute croix, le clergé suivait, le cercueil ensuite, après les parents et les amis du défunt. Arrivé à l'église, le cercueil était recouvert d'un drap blanc, fourni par la famille du défunt, qui devenait la propriété du curé. Sur ce drap, on plaçait le drap noir des morts qui appartenait à la paroisse. Les cordons du poële (soit les coins du drap) étaient réservés aux plus proches amis ou classards du défunt.

« Si le défunt appartenait à une confrérie, la place était réservée à ses confrères qui le portaient et l'accompagnaient munis de leurs insignes et revêtus d'un habit, blanc pour la confrérie du Saint-Sacrement. Si la défunte faisait partie du Saint-Rosaire, les quatre femmes portant les coins du drap avaient la tête recouverte d'un voile de mousseline blanche et, dans ce cas, on fermait le cercueil en laissant apparaître une certaine portion de ce dernier insigne.

« A Cruseilles, le corbillard n'allait pas au cimetière. Après la cérémonie, le mort était porté sur deux bâtons tenus par quatre porteurs. Sur le parcours, les maisons placées dans les rues traversées avaient généralement les volets fermés, ou mi-clos, pour s'associer au deuil de la famille.

« Les assistants avaient presque tous un crêpe épinglé au bras lequel avait été placé et fourni par la famille. A la fin de la cérémonie, ce crêpe était déposé devant la tombe du défunt en signe d'adieu. »

NOTES

1. Acquisition du corbillard. Depuis plusieurs années, la population réclamait l'acquisition d'un corbillard pour le transport des corps depuis les divers hameaux de la commune dont la plupart étaient à une distance très éloignée du chef-lieu. Aussi, après délibération du conseil municipal en date du 1er mars 1902, M. le Maire était autorisé à passer avec M. Louis Cusin, constructeur de voitures à Genève, un marché pour la fourniture dudit corbillard et de ses accessoires, moyennant une somme de neuf cent quatre-vingts francs.

TRADITIONS COMMUNAUTAIRES

Les « failles » et les « allouilles »

C'est aux prémices du printemps, quand les forêts ploient encore sous la lourde étreinte des brumes, que brillent les « failles », le premier des grands feux de joie qu'allument les montagnards au sein d'une nuit de l'année nouvelle. Le mot patois « falia », d'où le français local tire les « failles », signifie en effet la flambée, le feu clair, flamme fugace et vivifiante qui éveille et invoque le soleil à venir. Quant aux « alouilles », certains philologues en voient la racine dans le patois « elieuda » qui viendrait du latin « elucere » (éclair), liant ainsi les deux traditions en une proximité de sens. L'hypothèse de cette étymologie, qui n'est que faiblement concluante, ne doit pas entraver une autre recherche : celle d'une parenté plus profonde, de l'ordre du symbolique, faisant de ce fait de deux traditions différentes une même fête de la flamme, une même célébration de la fécondité et de l'embrasement.

Ce jour des « failles » est le premier dimanche de Carême, fin février [1]. Les jeunes garçons du village vont alors récolter les « émondats » composés de fagots de petit bois, de paille, de roseaux, et même de vieilles hardes que donnent les villageois et qui viennent grossir le bûcher. On prépare ainsi le tas auquel on mettra le feu une fois les gamins revenus. Car en attendant, filles et garçons cette fois, vont aux « alouilles » (le mot patois « alouye » signifiant lancer, en général les « anailles », c'est-à-dire des noix,

noisettes, parfois du riz, des oranges ou même de la petite monnaie). Ils se postent sous les fenêtres des jeunes couples mariés dans l'année et qui n'ont pas encore d'enfant. S'élève alors une « crie », sorte de chant sous forme de dialogue entre les enfants et le maître de maisonnée.

Si la femme est « grosse », la maison sera exonérée de la « redevance » et on dira du maître de maison qu'il a « gagné les alouilles ». Il s'agit donc bien d'un appel à la fécondité qui se donne sous la forme d'un échange. De là on peut déduire le sens, sans doute plus important, de cette tradition. Le verbe « alouia » signifie en effet également lancer ou jeter par les fenêtres, gaspiller. Il s'agit donc, au sein de la privation du carême, d'un don ostentatoire de biens « jetés par les fenêtres » : un don pour appeler, « provoquer » un don en retour, celui de la fécondité du couple. On arrose le seuil de la maison – ainsi que les enfants du village, symboles de la procréation désirée – on jette l'aliment, nourriture de vie, pour que la vie soit « jetée » à son tour sur la maisonnée. Ce don en échange d'un autre don, cette convocation de la fertilité, ne donne-t-elle pas aux alouilles la signification des ex-voto ?

Mais c'est aussi et surtout un appel à la fécondité du groupe, de la communauté en tant que telle : on arrose, on sème sur les enfants destinés à être les procréateurs du groupe, un germe de richesse qui fertilise : on jette sur eux la fertilité requise pour la survie future du groupe. Il ne s'agit pas seulement d'une demande pour soi-même : j'en veux pour preuve le fait que même les vieux couples, – ceux dont la stérilité est malédiction – sont sollicités et offrent les « alouilles ». Ils ne donnent pas d'enfant à la communauté, aussi paient-ils une redevance symbolique... Donation, flux entre les membres de la communauté, les alouilles sont moins un « potlatch » qu'un échange. Aujourd'hui, au sein d'une société de type bourgeois qui a érigé le statut de l'individu insulaire en individualisme tout-puissant, qui a promu et pétrifié l'être en monade, une telle célébration semble inconcevable...

Après cette « crie » et la récolte des biens, on retourne à l'emplacement du bûcher et on allume la flamme... Le feu s'éteignant plus tard dans la nuit, les gamins rejettent les tisons épars au sein de la fournaise en criant les secrets amoureux qu'ils ont décelés dans le village : « Un tel avec une telle » s'écrient-ils... et aux intéressés de répliquer avec colère ou bien rires... La fête est donc la relation amoureuse qui donnera naissance à la vie. Une variante de cette tradition, observée dans les Vosges, met en lumière cet aspect d'appel à la fécondité par son symbolisme qui n'a rien d'hermétique... En effet, au moment où le feu se meurt, un jeune garçon, « l'annonciateur », jette dans le feu des rondelles de bois percées d'un trou et, lorsque celles-ci prennent feu, il passe une perche au travers, les fait tournoyer dans un envol d'étincelles et projette la rondelle au loin en hurlant : « Chibé !... Pour un tel avec une telle !... » Invocation mais aussi, pour les jeunes, initiation claire à la symbolique de la sexualité. D'ailleurs, plus tard dans

la nuit, les garçons jouent à « mâchurer » les filles, c'est-à-dire à leur couvrir le visage de charbon et c'est souvent au cours de cette nuit – qui prend alors une allure de rite initiatique – que s'échangent les premiers baisers, que se tissent les premiers liens...

Cette fête traditionnelle du renouveau recèle une richesse énorme sur le plan symbolique : là encore on peut en décrire une variante qui l'éclaire sous un angle différent. Dans le pays de Gex, la « faille » désigne une botte de paille à laquelle on va coller des bras de roseaux pour figurer le tronc d'un mannequin. Celui-ci sera habillé de hardes, puis on le portera dans tous les coins et recoins de la maison en s'en servant comme tête-de-loup pour chasser les toiles d'araignées. Puis la faille, torche à forme humaine, sera brûlée dans le feu. On chasse ainsi les « esprits mauvais » de l'hiver, on se purifie de la lourdeur des brumes hivernales, on brûle l'effigie du corps pesant au sortir des mois où l'on a mangé des aliments lourds, on brûle la faille à forme d'homme pour que renaisse l'homme nouveau de la communauté, celui du printemps, celui qui se sert de son corps comme d'un outil fort et sûr pour travailler dans les champs.

Sans doute est-ce là que la tradition des « failles » et des « alouilles » s'inscrit dans la logique du carême chrétien de la privation en vue d'une purification du corps et de l'âme. Mais lorsqu'on sait que l'Eglise, aux XVIIe et XVIIIe siècles, proscrivit à plusieurs reprises cette fête comme étant héritée du paganisme, il faut considérer cette tradition avec un regard nouveau.

En effet, celle-ci relève bien plus d'un échange de flux quasi-magique, de la libation sacrée. La donation ostentatoire, les bienfaits répandus sur le sol devant la maison, la flamme claire comme une étincelle qui dispense la lumière au sein de la nuit, font de cette tradition une cérémonie plus qu'un rituel, une fête du renouveau de la communauté humaine plus qu'une expiation de l'individu. Cette célébration, comme un éclat d'or au sein de la nuit plus austère du christianisme, ne rappelle-t-elle pas la montée des enfers de Perséphone, ou Proserpine, déesse du renouveau et de la fécondité ? Perséphone païenne resurgissant chaque année irrépressiblement des enfers refoulés pour perturber à jamais l'ordonnancement chrétien de l'homme hivernal...

La coutume des « Alouilles » à Cruseilles s'est éteinte à la veille de la guerre 1939-1945.

Les foires et marchés

Comme le relatent les franchises de la ville de Cruseilles remontant au 7 mai 1282, le marché hebdomadaire semble avoir existé depuis un temps immémorial. Témoin cet extrait : « Celui qui vient au marché doit la laide (droit de place) sur ce qu'il apporte de chez lui, jusqu'à ce qu'il soit de retour et alors on doit le laisser

tranquille » [2]. Ce marché, essentiellement agricole, consacrait une part importante de son activité au commerce des grains. Les anciennes mesures en pierre étaient encore visibles il y a quelques années...

Chaque ville, centre d'un marché, possédait ses mesures propres avant l'adoption du système métrique. Ces mesures étaient utilisées pour la vente du blé et des autres céréales de la région. Elles étaient représentées par d'anciennes molasses creusées en forme de calottes sphériques.

La halle de Cruseilles ressemblait à celles que l'on peut encore voir à La Roche, à Sallanches ou à Boëge, constituées d'un toit à quatre pans couvert en tuiles plates et supporté par des piliers de bois ou de pierre. Les bancs qu'elle abritait étaient « albergés » à des marchands qui en avaient la jouissance moyennant le versement initial d'une petite somme d'argent et le payement d'une redevance annuelle. En 1553, on y trouve même un notaire, Catherin Dulcis, qui y reçoit ses pratiques le jour du marché hebdomadaire et lors des quatre foires annuelles [3].

Vers le XVIIe siècle, dépourvu de toute manufacture, simple relai sur une voie secondaire, Cruseilles se voue résolument à l'agriculture.

Enquêtes de l'intendant

« Personne de cette paroisse ne va négocier dans les pays étrangers. Il est vrai que quelques domestiques vont à service au pays de Gex et gardent leur salaire pour s'habiller. Les paroissiens s'occupent à faire valoir leurs biens, quelques uns négocient leur blé, vin et noyaux d'Annecy à Genève les jours de marchés » (1756, ADHS).

Cruseilles avait alors son propre marché hebdomadaire et toujours ses quatre foires annuelles où se débitaient « bœufs, vaches, porcs, chèvres, quincaillerie, toilerie et grains de toute espèce » (1800, ADHS).

Dans le canton, on allait beaucoup aux foires de Gaillard, à La Bâtie (hameau de La-Balme-de-Sillingy), aussi à Bonneville, Marlioz et Sallenôves. Vovray-en-Bornes, Allonzier-la-Caille, Cercier avaient leurs foires. Celle d'Andilly avait lieu à la Saint-Symphorien et Cruseilles présentait ses foires principales aux Rameaux, une autre en septembre (dite la foire aux semences).

Quelques foires restent encore dans la tradition. La foire de la Saint-André à Annecy, la Saint-Denis à La Roche, la Saint-Martin à Cruseilles, cette dernière est devancée depuis quelques années par la foire-exposition des jeunes agriculteurs qui se tient vers la fin octobre. Cependant se perpétue à Cruseilles la foire du premier mercredi du mois ainsi que le marché hebdomadaire du jeudi.

Les corps de la société

« *Faire les Conscrits* »

Au début des années soixante était encore pratiquée une coutume remontant à l'instauration, depuis la Révolution vraisemblablement, de la conscription obligatoire pour tous. Toute une classe d'âge allait alors « faire les conscrits ».

Cela consistait objectivement pour les jeunes gens atteignant 20 ans dans l'année, à répondre à une convocation de la mairie les invitant à se présenter devant une commission se tenant au chef-lieu de canton et composée de militaires, de civils et de médecins. Les conscrits, en tenue d'Adam et en « rang d'oignons », faisaient alors l'objet d'un examen pour savoir s'ils pouvaient ou non être déclarés aptes à accomplir leur service militaire. Naturellement, être reconnu inapte était déchoir aux yeux des autres, la déclaration d'aptitude faisant en quelque sorte fonction de reconnaissance solennelle de capacité du jeune à entrer dans le monde des adultes. Cette formalité administrative accomplie, suivait alors tout un cérémonial auquel se pliaient non seulement le jeune conscrit, mais avec lui sa famille et le village tout entier. Véritable rituel, il comportait plusieurs étapes. La première commençait le dimanche précédent le jour du conseil de révision par la journée du « crochon », sorte de mise en garde par les



Conseil de révision du 22 février 1923. A Cruseilles

Debout de g. à dr. : *Victor Curtenaz, Jean Chappaz, Francis Baillard, Maurice Sallaz (Palette), Célestin Sallaz (Lirons), Louis Deshusses, Louis Curtenaz, Auguste Brand, Marius Nier.*

Assis de g. à dr. : *Francis Fournier (Noiret), Louis Ducruet, Gérard Villion, Beaud Lucien, Francis Verney, Pellarin Albert.*

conscrits de l'année aux futurs conscrits de l'année suivante sur l'importance de l'acte qu'ils allaient devoir accomplir. Le jour dit voyait les conscrits se présenter devant le Conseil, endimanchés, parés de belles ceintures, les costumes relevés de décorations chamarrées, de franges dorées ou argentées, de cocardes tricolores et de badges portant l'inscription « bon pour le service », arborés ostensiblement par ces coquelets voyant là un signe de virilité et de séduction auprès des filles du canton.

A l'issue du Conseil commençait alors la fête proprement dite qui aurait dû se terminer, après la photographie officielle, par un repas copieux et bien arrosé. En réalité, celui-ci n'était que le début d'une longue pérégrination – au son du tambour, du clairon ou de l'accordéon – à travers les familles des conscrits qui se devaient chacune de les recevoir et de les nourrir un jour. Naturellement, cela s'accompagnait de la tournée des nombreux bistrots des divers villages du canton, villages qui accueillaient les conscrits en faisant exploser des « boîtes » remplies de poudre. Toutes ces manifestations bruyantes et joyeuses, arrosées d'abondantes libations, accomplies avec la complicité des familles, des villageois et des municipalités, se terminaient progressivement au fur et à mesure que la fatigue se faisait ressentir chez les conscrits, les conduisant à rentrer un à un au bercail familial.

Accomplir son service militaire allait, pour la société entière, consacrer la reconnaissance sociale de l'entrée du jeune dans le monde des adultes. « Faire les conscrits » allait rester pour eux le cérémonial festif inoubliable, scellant souvent le lien unissant les conscrits d'un même village d'une amitié indestructible.

Les pompiers

Dans la vie d'une cité, il est certaines instances qui sont investies d'une signification intense : le corps des sapeurs-pompiers est de celles-là. Luttant contre le feu malin, les sapeurs sont auréolés d'une dignité quasiment religieuse et le corps devient par là-même un des fondements moraux de la cité. Il est d'ailleurs de tradition qu'à Cruseilles le corps des pompiers fut constitué à l'initiative d'un ordre religieux.

Le 10 avril 1849, la commune fit l'acquisition d'une pompe refoulante auprès du sieur Champenois, fondeur à Lyon : on était alors en démocratie, aussi la pompe fut-elle baptisée « la Démocrate ». Quelques années plus tard, en 1852, on décida de la création d'une compagnie régulière de sapeurs : le règlement stipulait que, pour en faire partie, il fallait avoir fait son service militaire, produire un certificat de probité et de bonne conduite et... mesurer plus de 1 m 60 ! Celui-ci ne fut finalement approuvé qu'en 1862, date à laquelle l'Etat alloua une subvention de 100 francs pour l'équipement du corps. – Esthétisme, moralité, patriotisme – furent donc les valeurs autour desquelles se



Fête des Pompiers. Défilé en ville

Ici le passage des vieilles pompes à incendies remontant la Grand'rue. « La Républicaine » de 1884. « La Démocrate » de 1849.

constitua la compagnie, désormais symbole de la cohésion d'un corps face à la dissémination, à la destruction qu'apporte le feu.

Bientôt on célébra l'arrivée d'une promotion d'officiers. On prépara une grande fête qui se tint le 15 août 1867, sous la présidence de M. Laurent Deshusses. Une commission organisa un « tir à l'oiseau » sur l'emplacement de l'ancien château féodal [4] : on dressa un mât surmonté d'un coq à crête rouge. Les pompiers se rendirent alors autour du mât en chantant, le fusil à l'épaule. Tour à tour on tira sur le coq et, lorsqu'une plume tombait, l'habile tireur était récompensé. Comme de coutume, la fête ne fut pas peu arrosée et le menu des réjouissances comportait un litre de vin par personne à midi et deux pour le couvert du soir !

Peu à peu la vie du corps s'organisa et les sapeurs répondaient désormais avec efficacité à toute éventualité : le 13 novembre 1871, un violent incendie éclatant sur le Grand Quai de Genève, on fit appel à 78 pompes de la région. Les sapeurs de Cruseilles se joignirent à la lutte qui dura plusieurs jours. Après cet autre incendie qui, le 25 décembre 1883, ravagea la rue de la Charrière [5], le corps des pompiers se vit doté d'une seconde pompe.

Dès lors, le corps devint un des foyers de la vie de la cité. La fête des pompiers, célébrée le premier dimanche de juin, attirait dans la chaleur et la joie tous les habitants de Cruseilles. Lors de la fête du 6 juin 1937, M. Levron, ancien conseiller de préfecture et membre honoraire de la Compagnie, fit un éloge des sapeurs en termes vibrants ; il souligna le dévouement de chacun avant de rendre hommage à la petite cité de Cruseilles et à la beauté du site environnant. Parlant en poète, M. Levron évoqua avec

nostalgie le lieu de sa demeure, Deyrier, petit village « dont les moraines sont bordées par les Usses », à la vie rythmée par la charrue et la simplicité des hommes.

Les fêtes se succédant trouvèrent leur apogée dans celle de l'été 1974 sous la présidence de M. le Préfet, de M. Pellarin et de M. Challamel, chef de bataillon. Elle prit alors une dimension régionale en accueillant la démonstration du congrès des sapeurs-pompiers savoyards.

La vitalité de ce corps devait trouver sa confirmation dans la création en 1977 d'un corps de cadets pompiers ; la moralité des hommes servit désormais au dessein de l'éducation des plus jeunes dans l'esprit de sacrifice et de dévouement qui est le leur. Lignée d'hommes forts et généreux, le corps des sapeurs-pompiers est la perpétuation d'une tradition de probité et de cœur au sein d'une modernité individualiste.



La compagnie des Sapeurs Pompiers de Cruseilles en 1925

Premier rang en haut, de gauche à droite : *Curtenaz Joseph, Robbaz Auguste, Lachavanne Paul, Curtenaz Louis, Soudan Joseph, Chappaz Jean, Soudan Léon, Delphin Emile, Boucher Fernand, Monachon Jean, Megevand Victor, Sallaz Célestin, Favre François, Lacote Joseph, Charbonnet Francis, Dechosal Georges, Sallaz Georges, Mugnier Léon, Blandin François, Mollat Auguste.*

Deuxième rang : *Monachon François, Naville Joseph, Mollat Léon, Guiguet Louis, Gal Alfred, Sallaz Maurice, Balleydier François, Charbonnet Auguste, Humbert Jean, Boule Marcel, Pellarin Albert, Megevand Auguste, Capitaine Charbonnet Alexis, Monsieur le Maire Pinget Joseph, Bouille Claude, Balleydier Eugène, Gay François, Nicollin Alphonse, Brand Auguste, Dechosal François, Brand Joseph, Humbert Adrien, Humbert Louis.*

Troisième rang : *Lachat Joseph, Barut François, Rubin Gustave, Berthoud Jean, Curtenaz Alexix, Gazel François, Gauthier Marius, Bouille Victor, Curtenaz Antonin, Gal François, Falconnet Francis, Monachon Victor, Mollat Alexix, Perroux André, Fournier Maurice, Verney Francis.*

Les jeux communautaires

La fête champêtre

« J'avais un ami épris de la mer qui trouvait que la montagne était figée, immobile, que ce n'était qu'une statue gigantesque sans expression, sans voix (...) Et pourtant le rocher n'a-t-il pas sa voix ? Ce que vous appelez l'écho, mais c'est son âme. Vous lui dites au rocher : « Tu es majestueux » ; il vous répond : « Tu es majestueux ». Vous lui dites : « Tu es glabre, tu es nu, tu es froid, tu es fatal » ; et il vous répond : « Tu es nu, tu es froid, tu es fatal ». Comme vous il loue et il se moque ». Tel fut le discours que tint le docteur H. Bouchet, le 11 août 1935 à Cruseilles, pour inaugurer



Photo Marijon

Fête champêtre du 7 août 1932

Assis : *Les mariés... Fournier Maurice (Ladet) et Marguerite.*
Debout de g. à dr. *Francis Robbaz, Mlle Bouille, Palette, Clotilde au Blanc, Alphonse Fournier, François Chalande, M-Louise Sublet, Marie au pharmacien, Accordéoniste, Jacquet (Rossaton) de Genève.*

la fête du Syndicat d'Initiative ; faire revivre l'esprit de la montagne, de ses coutumes, de ses habitants, c'était là le but de cette corporation.

Créé en 1932, expression d'un désir réel d'ouverture du bourg aux visiteurs étrangers, le Syndicat d'Initiative proposait, d'année en année, une fête de la reconstitution du passé : les vieux métiers, les vieilles coutumes, les vieux habits, les chansons d'autrefois reprenaient vie l'espace d'une journée dans un grand « Cortège du Temps jadis » qui sillonnait le bourg. Le pittoresque de ce cortège vaut bien le détour d'une description sommaire.

Deux dragons à cheval ouvraient la marche, précédés du garde-champêtre et du facteur rural, personnalités essentielles de la vie campagnarde. Puis venaient tour à tour les « fantassins » : ramoneurs, faucheurs, avançant au pas de vieilles chansons comme « La Lison », moissonneurs faisant résonner leur chant « Mignonne, quand le soir descendra sur la terre », tous derrière le vieux « Grand-Père Vélocipède » du temps passé. Venait ensuite un déferlement original d'« hippomobiles » : vingt-quatre chars tirés par des chevaux, représentant chacun un aspect de la vie d'autrefois, toutes classes y figurant, du « Séjour du Bonheur », humble chaumière habitée par une grand-mère et ses petites filles,



La fête champêtre. La montée vers le châlet.

au char aristocratique dont les personnages semblaient sortir tout droit de la cour de Louis XIV...

Ce défilé mettait à contribution toute la population œuvrant pour la circonstance à la préparation des festivités ; c'était le signe d'une société unie par un labeur commun. Dans une société encore essentiellement agricole, le Syndicat d'Initiative organisait, parallèlement au défilé, des réceptions où les meilleurs paysans se voyaient remettre le diplôme de « chevalier du Mérite agricole » : pour ce milieu agricole qui s'ouvrait alors aux visiteurs étrangers, aux influences extérieures, les fêtes du « temps jadis » étaient une valorisation des traditions paysannes de la région. Très tôt cependant, ces fêtes seront le symbole de la réconciliation entre cette revendication d'une identité paysanne et une ouverture à un « tourisme bien compris » utile à l'agriculture : sauvegarde de la tradition et hospitalité envers le futur se répandant en une manifestation commune.

Les Epélés

C'était une coutume qui se déroulait le premier jeudi de mai. Ce jour-là était pour la famille et les enfants du village jour de sortie. Revêtus de leurs habits du dimanche, le panier bien garni pour le repas de midi, garçons et filles s'en allaient dans un champ ou à l'orée d'un bois. Là, les jeux succédaient aux chants et, tandis que les filles cueillaient des fleurs et en faisaient de beaux bouquets, les garçons construisaient une cabane et y apprêtaient les couverts. Le repas pouvait alors être partagé en commun, consistant principalement en œufs cuits et vernis de différentes couleurs... les œufs de Pâques en quelque sorte ! Les jeux succédaient au repas ; l'entrain était général et personne ne voyait l'heure passer, tant et si bien que chacun se trouvait surpris quand il entendait au loin le clocher du village égrener l'angélus.

Et c'est la main dans la main, le cœur content, que chacun s'en retournait au village, heureux de retrouver les siens pour raconter la bonne journée passée ensemble.

Les fenaisons

Quand les fenaisons étaient finies, à la dernière charrette, on plaçait un petit sapin au sommet de l'échelette du char et, avant d'arriver au village, les faneurs juchés sur le char entonnaient, en bissant tous les couplets que chantaient deux chœurs alternés, la chanson : « La ville de Turin n'est-elle pas jolie... » ou la vieille complainte « Louison, belle Louison, on dit qu'elle est tant belle... »

Evidemment le propriétaire était obligé de s'exécuter pour montrer sa satisfaction du bon travail des ouvriers et de verser de bonnes rasades. Cette coutume n'avait pas lieu pour les moissons.

Pendant ce temps les bergers et les bergères, seuls dans les champs, rompaient la monotonie des heures interminables en

chantant à pleine voix leurs pastourelles : « Que faites-vous Bergère là-haut sur ces vallons »... « Mon père avait cinq cents moutons »...

Les jeux traditionnels

Parmi ces traditions, il y avait d'abord les jeux.

Les dimanches d'été, c'était les jeux de quilles remplacés plus tard par les jeux de boules et plus encore par le « football ». Aux veillées, c'était les jeux de cartes, la bourre, la quadrette, le mariage, de préférence de nos jours la belote ou le tarot. N'oublions pas, en passant, les jeux de billes si passionnants et si animés des écoliers au printemps. Rien n'était aussi mystérieux que la régularité avec laquelle ces jeux revenaient à chaque saison.



Cruseilles 1923

1re équipe de football. Déjà en 1920, on tapait dans le ballon rond à Cruseilles. (Mais ce n'est qu'en 1928 que naquit le Football Club).
Voici la composition de l'équipe de 1923 :
De gauche à droite : *Baudevin Oscar, Vachoux (Jussy), Roset (Cercier), André Bouchet (pharmacien), Emile Gremion, Antonin Gremion, Pochat, Auguste Gremion, François Maulini, Casimir Gremion, Henri Gremion. Terrain sur le « Crêt de la Tailla ».*

Le jour des rois, jeunes gens et jeunes filles s'habillaient en rois et en reines et se faisaient acclamer à travers les rues du bourg.

Le jour de Carnaval, les jeunes gens se présentaient aux portes pour demander des œufs. Ils organisaient une noce simulée avec des chars fleuris, promenant un jeune couple dans le bourg amusé. Les derniers jours de la Semaine Sainte, les jeunes allaient de village en village, de maison en maison en chantant quelque complainte sur la Passion de Notre-Seigneur. On leur donnait des œufs pour l'omelette de Pâques.

Pour le soir de Noël, on préparait une grosse bûche qui devait durer toute la nuit. Pendant la veillée, les jeunes gens se promenaient à travers les villages avec des torches allumées jusqu'à la messe de minuit et, à la lueur de ces torches, amenaient les fidèles à l'office.

Autrefois on chantait beaucoup. Durant les longues veillées d'hiver, les habitants du village se réunissaient tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre pour « teiller » [6] le chanvre, « grémailler » les noix, filer la laine. Les anciens racontaient des histoires de revenants à faire rêver les enfants la nuit. Les jeunes riaient et chantaient. Au cours de la veillée, on lisait un passage de la Vie des Saints. Pour finir, on faisait la traditionnelle collation de pommes de terre avec des poires cuites à l'eau. On ne se quittait jamais sans avoir fait la prière du soir en commun.

Le premier dimanche de mai, on plantait un sapin devant la porte des maisons où il y avait des jeunes filles. On fleurissait cet arbre devant la maison de celles qui étaient estimées les plus jolies et les plus sages. Devant la demeure de celles qui étaient laides et méchantes, on affublait cet arbre d'un « écové » (morceau de drap coloré). Les années d'élection, on plantait aussi un arbre devant la maison du nouveau maire.

Quand on tuait un cochon ou un veau, on en donnait une tranche aux voisins. Quand les charpentiers avaient levé un bâtiment, on plaçait un sapin fleuri au sommet. Il y avait également le changement de fermiers au commencement de mars et l'embauche des domestiques le jour de l'Annonciation.

Citons encore quelques traditions conservées jusqu'aux années 1940-1950 et abandonnées depuis : le réveil en fanfare le jour du Nouvel An et de la fête patronale ; la retraite aux flambeaux la veille de certaines fêtes ; les enterrements de vie de garçon qui se terminaient en de véritables défilés à travers les rues du bourg après d'abondantes libations.

La bonne chère a toujours été appréciée des gourmets cruseilliens. Aussi les cuisinières avaient-elles conservé les menus traditionnels qui variaient avec les fêtes : à Noël, c'était la bûche fourrée, à l'Epiphanie le légendaire « royaume », à la Chandeleur les crêpes, à la fête des Coudrets les rissoles et à la vogue, les tartes aux fruits.

Conclusion

Toutes ces traditions, d'origine païenne ou chrétienne, structuraient la vie des hommes par rapport à des pôles d'intense activité sociale ou spirituelle. Ce faisant, le temps se voyait attribuer un cours régulé, l'année étant rythmée par des événements qui étaient comme autant de repères dans une vie campagnarde toujours semblable à elle-même. Les gens de la terre, dispersés par leur travail dans les champs, se retrouvaient pour quelque temps dans un bourg régional, autour d'un même foyer d'activité.

Par là étaient réaffirmées la cohésion et la solidarité d'une communauté pourtant éparse à l'origine.

La forme de la société campagnarde cédant peu à peu devant l'émergence d'un urbanisme nouveau, la communauté n'a plus besoin de ces fêtes pour perpétuer son identité : celle-ci est dorénavant fondée sur un rassemblement des hommes autour du même centre urbanisé, l'identité sociale faisant fond sur une identité de situation géographique. La nécessité de ces fêtes regroupant tous les hommes des champs disparaît donc peu à peu : les fêtes de la moisson, des saisons, du renouveau printanier, etc, ayant de moins en moins d'importance à mesure que les hommes quittent la terre.

Dès lors, les traditions ne sont plus que des commémorations d'un passé révolu : perdant de leur vivacité, de leur authenticité, elles n'éveillent plus qu'un sentiment diffus de nostalgie ou de ressouvenir. La communauté même semble perdre de son sens tant l'individu est promu aux dépens de l'esprit collectif. Antée déraciné, la communauté tire désormais bien moins sa force de la terre que de ses hommes, si tant est que ces hommes fassent encore partie d'un tout : en effet, l'individualité monadique n'a-t-elle pas remplacé l'identité définie comme appartenance à la communauté.

NOTES

1. Cf. S. Aubert : « Les Failles et les Alouilles », la Tribune de Genève, 5 mars 1925. « A côté des noms « failles », « brandons », on disait aussi « ébeaux », mot du français local dérivé du patois « ebo » qui signifie aussi grand feu de joie. On retrouve ce dernier nom à Cruseilles, « les Ebaux », dont le souvenir se perpétue dans le pays grâce à l'appellation cadastrale des terrains situés en bordure de l'ancien bourg de Cruseilles (aux abords du gymnase actuel). C'était là le lieu des réjouissances, des coutumes, des feux de joie. Aujourd'hui ces terrains sont construits. La route d'accès est devenue « l'avenue des Ebaux. »
2. Archives municipales : « Teneur des franchises de la ville de Cruseilles ».
3. L'emplacement de ce marché se trouvait au centre du vieux bourg de Cruseilles et desservi par la rue du Corbet. D'abord appelée en halle, puis place du Corbet, elle a repris depuis le nom de « Place de la Halle » en souvenir de son ancienne destination.
4. Sur le promontoire dominant le vieux bourg de Cruseilles existait autrefois un château féodal, bâti sur l'arête du rocher et surplombant le défilé des Moulins. Si les murs d'enceinte sont, par places, reconnaissables, du château même il ne subsiste qu'un pan de mur du côté du bourg. Plus au sud s'élève une maison-forte du XIIIe siècle, appelée « de Pontverre », qui existe encore, mais reconstruite.
5. Un jour qui aurait dû être heureux fut une date sombre pour la rue de la Charrière : celui de Noël 1883 qui vit parvenir, adressée au maire d'Annecy, la dépêche suivante : « Envoyez secours, Cruseilles est en feu ». Huit maisons de cette rue devaient brûler, privant de leur toit 17 ménages. Heureusement, grâce aux secours, aucun accident de personnes ne devait être à déplorer.
6. Dans le Dossier de l'Enquête sur le Folklore de la Haute-Savoie (p. 66), M. Pellarin décrit une forme spéciale de veillées au cours desquelles on teillait le chanvre : « On met rouir le chanvre dans les étangs ou cours d'eau du voisinage et l'hiver on forme de grandes assemblées chez le propriétaire pour le teiller. Ce sont les mandaisons. »

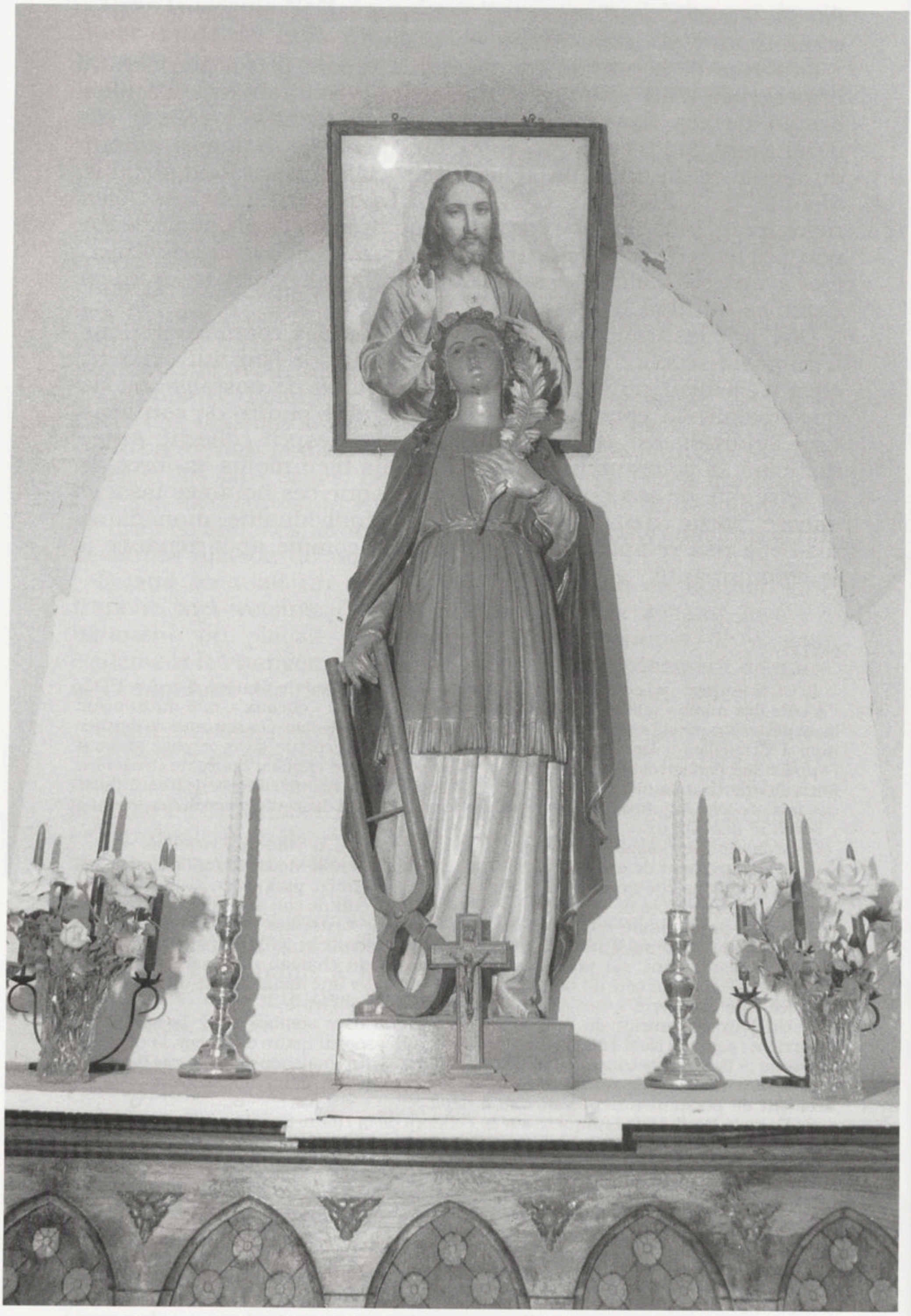

Sainte Agathe.

Francis BLONDIN

Entreprise individuelle
de travaux publics
Villa – Terrassements et aménagements

CHAUFFAGE – SANITAIRE
PLOMBERIE – ZINGUERIE
Appareils ménagers

74160 FEIGÈRES
Tél. : 50 49 02 95

MEUBLES
DE STYLE
ET RUSTIQUE
– LITERIE –

DEPREZ

Tél. : 50 43 62 00

RN 206
74160
COLLONGES-SOUS-SALEVE

fabricant européen d'emballages souples et de surbouchage

saa

alsacienne d'aluminium

Siège social	**: Le Câble-Beaumont**	**Tél. : 50 49 06 44**
Usines	**: Le Câble-Beaumont**	**Tél. : 50 49 06 44**
	Cruseilles	**Tél. : 50 44 19 50**
	Sélestat	**Tél. : 88 92 28 05**

MEGEVAND André

Electricité auto du Genevois
Radio/Carburation
Mise au point toutes marques

7 bis, avenue Dr Palluel
74160 St-Julien-en-Genevois

Tél. : 50 49 31 79

ASSURANCES UAP

Daniel MUSQUÈRE
Agent général

ASSURANCES
TOUTES BRANCHES

Centre commercial "Le SAVOIE"

Tél. : 50.49.23.96 – SAINT-JULIEN

Qualité YC Tradition

Yves Cellier

Traiteur

Lunchs . Réceptions . Cocktails...

50.49.02.96

10, GRANDE RUE
74160 St-JULIEN-en-Genevois

VIT'A SEC

Pressing

4 bis, Grande Rue
74160 St-JULIEN-EN-GENEVOIS

Tél. : 50.49.26.02

moteo

MAGASIN BOITE A OUTILS

Zone Artisanale - Route d'Annemasse
74160 ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

Tél. : 50.49.23.33 - Fax : 50.49.17.70

LIBRAIRIE - PAPETERIE
CADEAUX

Jeux et maquettes
Tous les ouvrages régionaux

André BOCQUET

Place du Monument
74350 CRUSEILLES

Tél. : 50.44.23.45

TourisCar

VOTRE CONSEILLER EN VOYAGES

LA BONNE DIRECTION

POUR TOUS VOS VOYAGES
AVION, TRAIN, BATEAU, AUTOCAR
TOURISME INDIVIDUEL ET GROUPES

Centre commercial "Le Savoie"
74160 St-JULIEN-EN-GENEVOIS
Tél. : 50.49.18.92

LE CHANT « LES RACLÉRANDS »

par Philippe Duret avec l'aide d'Olivier Frutiger



Carte d'état-major sarde, vers 1850 (au 1/140000e).

Présentation

Le patois savoyard, les traditions d'autrefois n'existent plus. Pourtant chacun aime à prononcer quelques mots, à raconter quelques historiettes en patois. Nous avons, disent les ethnologues et psychologues, besoin de ces racines, pourtant plongées dans un passé mort et devenu exotique.

A Raclaz, hameau de la commune de Dingy-en-Vuache, et dans les environs, quelques anciens (3 ou 4 au maximum) connaissent une chanson, dite « chanson de Raclaz » ou « Les Raclérands ». Ce terme semble avoir été inventé par l'auteur pour désigner les habitants, je ne l'ai jamais lu ou entendu ailleurs.

M. et Mme Jean Rosay, de Dingy-d'en-Bas, m'avaient signalé l'existence de la chanson. Sur leur conseil, je me suis rendu en 1985 chez Mme Marthe Genoud, leur parente du hameau de La Fontaine, quelques centaines de mètres plus bas.

J'y ai trouvé deux versions : un texte écrit mais aussi la chanson telle qu'elle était conservée dans la mémoire de Mme Genoud. Il y a de petites différences entre les deux. J'ai préféré enregistrer la version orale au magnétophone puis faire ma transcription. Celle-ci a été modifiée par Olivier Frutiger qui connaît mieux que moi la langue savoyarde et ses particularités.

C'est ainsi que nous avons noté « zh » un son proche du « th » anglais, et « ô » un son que l'on ne trouve que dans quelques mots français, comme « vole », par exemple. Les voyelles qu'il faut accentuer sont soulignées.

En 1988 j'ai rendu visite à MM. Charles et Marius Benoit, de Faramaz, hameau de Vulbens très proche de Raclaz, voisins de la maison où vivait l'auteur de la chanson. Leur version a été rapidement notée par écrit.

La « version Genoud » est très francisée. Des paragraphes entiers sont écrits et chantés dans cette langue. La « version Benoit » est plus proche de la langue savoyarde, bien que l'on y trouve également des influences françaises. Certains passages y sont aussi plus clairs (« Montin par lé damon » au lieu de « Moutin parla d'amour » cette deuxième solution ne concordant pas avec le contexte).

L'ordre du texte, tel qu'il est, semble logique : présentation de la vogue, préparatifs ; puis arrivent quelques personnages pittoresques ; suivent les évocations des danses et de la musique ; enfin la fête se termine.

Mme Genoud, MM. Benoit, Mme L. Duparc, Mme Marie Comestaz (de Raclaz) et O. Frutiger m'ont expliqué de nombreux noms de personnes ou allusions qui, sans leur aide, me seraient restés totalement hermétiques.

La chanson fut composée vers 1850. En effet elle évoque un personnage nommé « la Péti » (la Petite), après qui court, menaçant, son père. Il s'agît de Péronne Comestaz, née en I838.



Faramaz, vieille maison au bord de l'ancien chemin, actuellement au-dessus de la Nationale.

La tradition orale donne comme auteur un Tissot, habitant le lieu-dit La Gargue, c'est-à-dire à l'époque la dernière maison de Faramaz en allant vers Valleiry. Il doit s'agir de Marie-Noël Tissot (1823-1891), célibataire et cultivateur.

De Faramaz à Raclaz-d'en-bas, la distance est courte : moins d'un kilomètre. Plusieurs chemins relient ces deux hameaux.

Faramaz est à 490 mètres d'altitude, et Raclaz-d'en-haut à 600 mètres. D'où ce vers : « en montant par là-haut ».

Selon MM. Benoit et leur sœur Mme L. Duparc, Tissot avait la réputation d'être un peu « foléru » ou « follô », (fantasque), retiré du monde, le « rigolo » du village. La lecture du texte de la chanson vous montrera qu'il avait l'esprit moqueur très développé, certains penseront même : un peu trop ! On dit qu'après avoir fait cette chanson, il fut en quelque sorte « interdit de séjour » à Raclaz... Sa nièce Gasparine n'aimait pas parler de lui. On s'en méfiait. Pourtant il est capable d'être émouvant lorsqu'il évoque les belles filles et leurs dentelles.

La chanson nous décrit la vogue de Raclaz telle qu'elle existait au milieu du XIXe siècle. D'abord la nourriture : un bon fumet s'échappe du café Vuétaz. Du café, du chocolat, du thé, boissons chères à l'époque, sont offertes. On a préparé des rôtis de volaille, des bécasses en sauce : on voit ici l'apport de la chasse. Un certain Emmanuel fait des bognettes. Péguet, lui, cuisine des bricelets (pour les recettes, voir les notes explicatives !). Le vin et l'eau-de-vie coulent à flots ou presque. Certains en abusent. On vend également des poires : le poirier est en effet un arbre très répandu



Raclaz-d'en-haut, vieille maison.

aux alentours de Raclaz et Dingy. Peut-être s'accommode-t-il mieux du sol ou du froid que les autres fruitiers ?

La nourriture est omniprésente dans cette chanson. Celui qui est surnommé « Renard » explique bien pourquoi : il n'a pas tous les jours l'occasion de manger aussi bien. Ses repas ordinaires sont plus simples. La fête, c'est avant tout l'occasion de bien manger. On s'offre aussi du tabac à priser.

Chacun peut acheter un horoscope et y lire son avenir.

Puis c'est le concert : trompettes, clarinettes et claricets (?), cornets sont de service. On danse, on chante aussi. Mon grand-père, né à Raclaz en 1893, me racontait qu'autrefois chacun avait son carnet de chansons. A cette époque bénie où la télévision n'existait pas, on allait faire la veillée chez l'un ou l'autre. On parlait et l'on chantait. Certains composaient même. C'est dans cette tradition populaire que semble s'inscrire la chanson de Tissot.

Certains personnages sont décrits, caricaturés parfois. Il y a « la grosse » dont la course évoque un cheval au galop, la bossue, l'unijambiste et la faraud, le renard et l'enfant désobéissante et enfin les ivrognes.

La chanson semble s'être vite transformée : probablement entièrement en patois à l'origine, elle fut francisée, plus ou moins fortement selon les familles ou les personnes, parce qu'on éprouvait des difficultés de compréhension. Même avec cette

évolution, elle contient aujourd'hui plusieurs mots et vers obscurs pour mes informateurs et nous avons mis du temps pour tout éclaircir.

Elle montre à ceux d'entre nous qui vivent ou travaillent en ville que les paysans, de moins en moins nombreux dans nos villages, ne sont pas « stupides et bornés » (!). Nous devons rejeter cette calomnie, cette idée fausse et prendre conscience de la richesse de la culture paysanne. C'est une condition nécessaire pour redonner âme à ces hameaux dont la population est devenue si hétérogène.

La chanson évoque le passé d'une manière plus vivante que les recherches généalogiques à la mode, parfois si sèches, plus vivante aussi que les études d'histoire locale. C'est une « tranche de vie » conservée intacte depuis un siècle et demi.

Bref, à ce poète-paysan qu'était Tissot : félicitations !

Les Raclérands

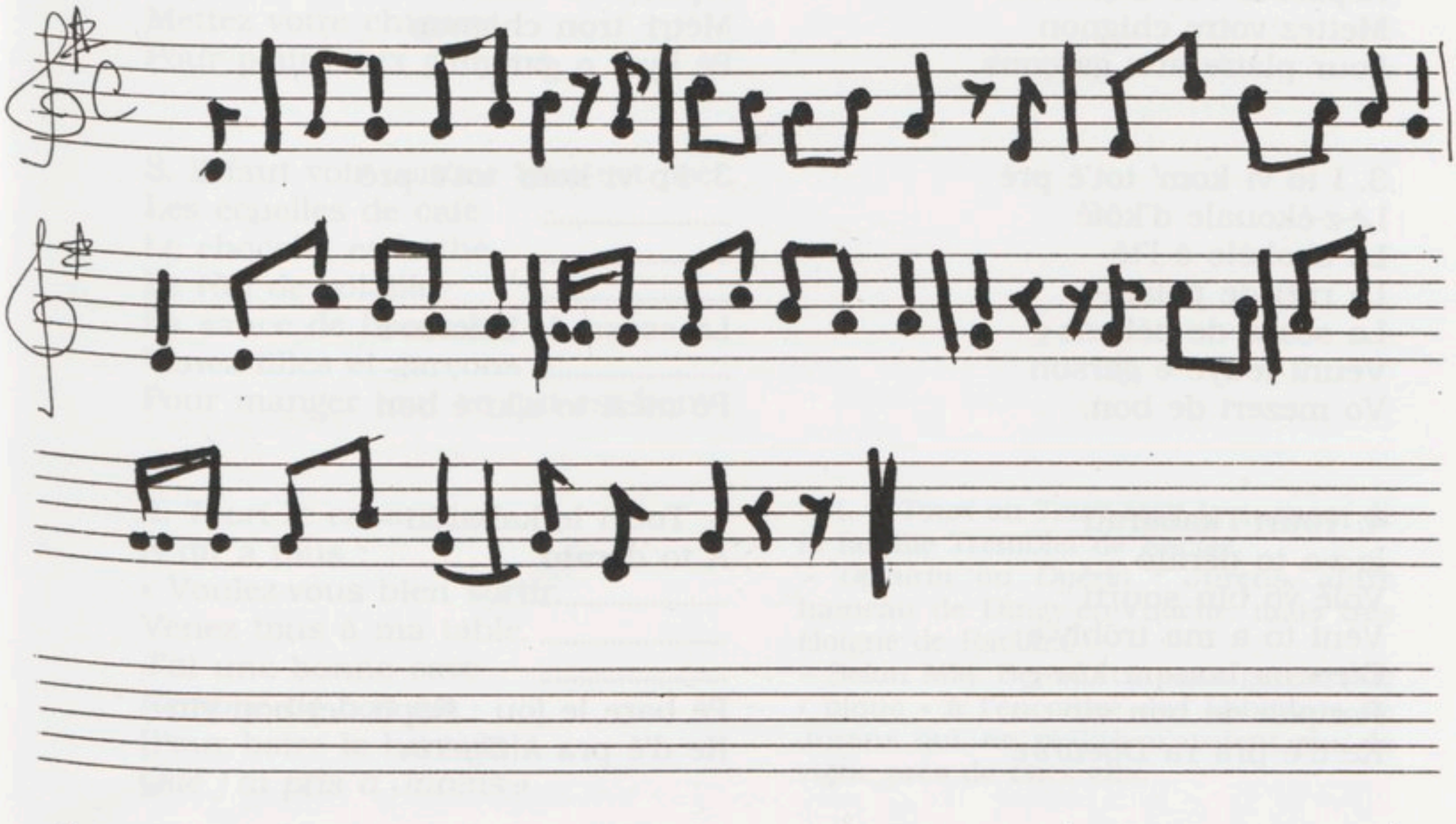

Air mis sur partition par Mme De la ruelle, professeur de musique au collège de Jouars - Pont chartrain (78)

LES RACLÉRANDS
version de Madame Genoud
(enregistrée en 1985)

1. Le zheur de l'assompsion,
Moutin parla d'amour
Allu fon *chuintre* bon
Devin su Chôrle Ouèt-e
I fon na granta fét-e
Lo-z-abitin d'Rôkliô
I von tous se régôlô

2. L'aurore va venir
Sautez bas d'votre lit
Pour vous regaillardir
Filles de Raclaz les bel-les
Repassez vos dentel-les
Mettez votre chignon
Pour plaire aux garçons.

3. I fo vi kom' tot'é pré
Lé-z-ékouale d'kôfé
Le chokôlo é l'té
Le ruti de polaill-e
La sosse de békass-e
Veuni feuye é garson
Vo mezeri de bon.

4. Touri l'kabarati
lo-z-a to dératô
Volé vo bin sourti
Véni to a ma trôbly-e
D'eu na bon-na kôv-e
Ranplia de bon vin
Ke d'é pra ra *Dyeurin*.

5. Slo de Rôkliô ayan aoui
Se son me-t-a cori
Devan su Mari Touri
Charle Ouèt pleuriv-e
To le mond' seu sauviv-e
E n'i resta su le pavé
Ke le poure Joson Gallè.

LES RACLÉRANDS
version de MM. Ch. et M. Benoit
mise par écrit en 1988.
Les vers identiques à la version Genoud sont remplacés par des pointillés.

1.....
Montin par lé damon
Allu fon *chuintre* bon
Devin su Mari Ouète
Yo na granta fétu
Ke to s'lo de Rôklô
Y v'non s'i régalô

2. Loror vo veni
Sinti ba de 'tron li
Po vo r'gayardi
Feuye de Rôklô lo bél
R'passi vo dantél
Métri 'tron chignon
Pé byér o garson

3. Fo vi kom' tot'é pré
.....
.....
.....
La sossa de békass-e
.....
Pé mézi to s'ki é bon

4. Touri le kabaréti
A to dérato
.....
.....
.....
Pé bare le (ou : Répli de) bon vin
Ke d'é pra à *Dyérin*

5.....
Se son mét-a a cori
Devan su Mari Ouèt
.....
.....
E ni é resta sur le pavé
.....

LES RACLÉRANDS
version française
(trad. Philippe Duret,
Marius et Charles Benoit,
Marie Comestaz et O. Frutiger).
N.B. : les variantes « Benoit »
sont entre parenthèses

1. Le jour de l'*Assomption*
En montant par là-haut
Ils y font sentir bon
Devant chez *Charles Vuétaz* (Marie)
Il y a une grande fête
Tous ceux de Raclaz
Viennent s'y régaler

2. L'aurore va venir
Sautez bas de votre lit
Pour vous regaillardir
Filles de Raclaz les belles
Repassez *vos dentelles*
Mettez votre chignon
Pour plaire aux garçons

3. Il faut voir comme tout est prêt
Les écuelles de café
Le chocolat et le thé
Le rôti de volaille
La sauce de bécasse
Venez filles et garçons
Pour manger tout ce qui est bon

4. *Touri* le cabaretier
A dit à tous :
« Voulez-vous bien sortir,
Venez tous à ma table.
J'ai une bonne cave
Remplie de bon vin
(Pour boire le bon vin)
Que j'ai pris à Jurens »

5. Ceux de Raclaz ayant entendu
Se sont mis à courir
Devant chez Marie Touri
Charles Vuétaz pleurait
Tout le monde se sauva
Et il ne resta sur le *pavé*
Que le pauvre *Jason Gallay*

NOTES
(classées par couplets)

1. – 15 août : date de la vogue de Raclaz. Pourtant la paroisse n'a jamais été placée sous le vocable de la Vierge. C'est Napoléon Ier qui a développé la fête de l'Assomption.
– *En montant* : de Faramaz à Raclaz.
– *Chuintre* : sentir.
– *Charles Vuetaz* (An VII-1880) et son fils Jean-Marie (1839-1897) tenaient un café à Raclaz, un peu plus bas que le monument aux Morts, dans une pièce de leur maison. Charles recevait beaucoup de chasseurs (Renseignements fournis par Mme Chararas).

2. Vos *dentelles* : celles de leurs jupons.

4. – *Touri* ou *Teuri* était le surnom de la famille Tremblet de Raclaz.
– *Dyeurin* ou *Dyérin* : Jurens, autre hameau de Dingy-en-Vuache, mais très éloigné de Raclaz.
– Selon MM. Benoit, ce passage est une « pique » à l'encontre des habitants de Jurens qui, en réalité, n'avaient pas de vigne près de chez eux.

5. – Pavage de galets devant les maisons.
– *Jason Gallay* : agriculteur qui demeurait à Raclaz-d'en-Bas près du lavoir (jeu de mot entre galets et Gallay ?). Un Joseph Gallay meurt en 1904 et un autre en 1915.

6. Piéro Ladian é v'nu	6. Piéro Ladian zé venu
La sala d'zo le ku	.....
Lo za to fé le salu	.....
Bonzeu tote la vogu-e	Bonzeur tota la vogua
Apporté nou la gott-e	Aporti no la gotte
Dé vo *bara* a to d'taba	De vo *bara* a to dé tabô
Pé vo déboushi le nô.	Pé vo déborissi le nô
7. La Péti zé déchindu	7.....
Aoué son gran fichu	.....
E son *fuda* tordu	.....
La Fumistre a sa suit-e	Le Fumistre a sa suite
Di : sancre de Pèti vin vit-e	Di : Chancro de Péti vyin vite
Si j'pren mon gro baton	.....
J't'en fou sur le *kochon*.	T'en fou na cou sur le *cochon*.
8. La Dame Chat'nou	8. La Dama Chatenou
Déchin de son gougou	.....
Aoué son gro torcou	.....
Bonzeu tote la foul-e	Bonzeu tota la foula
Saloui ma boss-e	Salaoui ma bossa
D'vo-z-in sara bon grô	.....
Surtou a slo d'Rôkliô.	.....
9. La grousse é déchindu	9. La groussa é déchindu
Tot-in levin le ku	.....
To komé in gro *daru*	To comé en grou *daru*
Le fassive de sikliéy-e	Le fassive de siclié
To le mond' se soviv-e	To le mond' se sovive
E kréya k'éta on shvo	E kréyon k'éta on seuvan
Ke korive a gran galo.	.....
10. Niné le tisséran	10.....
déssin per routéran	Zé déchendu par routéran
avec tou son bataklan	aoué tou son bataklan
Le chapeau sur l'oreill-e	Le chapé sur l'oréill
sous le bras la navet-te	Zo le bré la navét
La toile sur le dos	La tale sur le do
Il fait son grand faraud.	Il fassa son gran faro

6. Pierrot *Ladian* est venu
La chaise sous le cul
Il les a tous salués :
« Bonjour toute la vogue !
Apportez-nous *la goutte*,
Je vous donnerai du *tabac*
Pour vous déboucher le nez »

6. – *Ladian* : « Le Jean », surnom héréditaire d'une famille Vuétaz, apparentée à celle du café ; ce Pierre Ladian se promenait toujours avec une chaise (sala) car il était unijambiste. Est-ce celui qui décède en 1867 ou son homonyme qui meurt en 1873 ?
– *La goutte* : eau-de-vie de poires, prunes, pommes.
– *Bara* : baillerai, donnerai.
– *Tabac* : ici, pour priser.

7. *La Péti* est descendue
Avec son grand fichu
Et son tablier tordu (?)
Le (la) Fumistre à sa suite
A dit : « Chancre de Péti, viens vite
Si je prends mon gros bâton
Je t'en fous un coup sur la
nuque »

7. – *La Péti* : Péronne Comestaz (en patois Péron Comest). Née en 1838, morte en 1920. Fille d'Antoine Comestaz et de Claudine Martinet. Son père était surnommé « le Fumestre » car il construisait de grandes cheminées. Il venait du Piémont paraît-il, c'est pourquoi il prononçait « péti » pour « petite ». On dit que c'était une gamine terrible, trop gâtée par son père. Ici c'est le père, « le Fumistre », qui court après elle.
– *Fuda* : tablier que les femmes avaient l'habitude d'enrouler.
– *Sancre* : chancre ou sacrée ?
– *Cochon* : nuque.

8. La dame *Chatenoud*
Descend de sa bicoque
Avec son gros foulard :
« Bonjour toute la foule !
Saluez ma bosse,
Je vous en serai bien gré
Surtout à ceux de Raclaz »

8. – *Les Chatenoud* sont originaires de Raclaz-d'en-Haut. Il y avait parmi eux une dame bossue.
– *Gougou* : maison misérable.
– *Torcou* (ou torchu ?) : foulard autour du cou.

9. *La grosse* est descendue
Tout en levant le cul
Tout comme un grand *dahu*
Elle poussait des cris aiguës
Tout le monde se sauvait
En croyant que c'était un cheval
Qui courait à grand galop.

9. – *La grosse* : une femme Gaimard, famille modeste qui demeurait à Raclaz non loin de la croix. Ils avaient un café.
– *Daru (dahu)* : animal imaginaire bien connu.

10. *Ninet* le tisserand
Est descendu par *Routéran*
Avec tout son bataclan
Le chapeau sur l'oreille
Sous le bras la navette
La toile sur le dos
Il faisait son grand faraud

10. – *Joseph Ninet* et sa femme habitaient à Raclaz-d'en-Haut. Lui tissait le chanvre. Ils n'avaient ni montre, ni horloge : elle devait demander l'heure aux voisins et revenait chez elle en se répétant sans cesse : « Yé dié zeur » (il est deux heures), mais elle l'avait oubliée en arrivant. Joseph Ninet est mort en 1877 à 55 ans et sans enfants.
– *Routéran* : le nant de Routéran était le ruisseau de l'ancienne fruitière. Non loin, un chemin du même nom reliait Raclaz-d'en-Haut à Raclaz-d'en-Bas.

11. En entrant à Raclaz Il rencontre le renard Qui portait un gros canard A bas la boustifail-le Je veux faire ripail-le Le jour de mon patron J'ai droit à tout c'qui est bon.	11. En entran à Rôklô Dé rencontro le r'nô Ke portive eu gro kanô A ba la boustifaille Do oua fôre ripaille Le zeur de mon patron D'é dra a to s'ki é bon
12. Le renard s'est faché A terre il l'a jeté Niné l'a ramassé D'un coup de dent il le croque Et voit son horoscope Qui lui dit : « Bon enfant, La fortune en avant ! »	12. Le r'nô s'é fachô Pé tarre il l'a jeutô Niné le ramassô D'in kou de dan il l'a krokô ..... Ke déziv : « Bon enfant, ...
13. Manoué za pra son foué Ala kriô Kroché Alin vi juske lé Té faré lé bognét-e Mé d' faré lé merveill-e Nou-zen mez'rin ntron chu Nou faron lo monssu	13. Manoué zo pré son foué E ala cria Kroché Alin vi tinque lé De te faré dé bognéte Ne de faré lo marveille No- z-i méz'ron 'tron chu No farin lo monchu
14. Le poure Marin Pégué E résta to seulé De fara lé briss'lé Vé-cha l'om a la puna Aoué na groussa *zukle* D'vo-z- attrapra to Si vo m'sharshi mulo	14..... ..... De faré lo brisselé Vé chu lom a la puna ..... De vo-z-attrape to Si vo ne me fassi moulé
15. Devan si Dian Baran E tou brelinkinkan Ratapli rataplan Sortez vos klarinett-e N'oubliez pas vos trompett-e Ainsi que vos klarikons Nous serons tous d'accord	15. Devan su Dian Baran .... Preni (ou : sorti) vo klarinéte N'ibliyi pa vo tronpéte Aoué vo klarissé Nou seron to d'ako
16. Le bal est établi Devant chez Marie Touri Pour faire *bridibi* Devant la circonférence Il y a des poires à vendre Approchez vieux renard Vous ferez le rempart.	16..... Devan su Mari Touri Pé fôre ari-dibi Devan lassistanse Y'o d'peur a védre (ou : vindre) Approchi vo r'nor Vou fari l'rinpar

11. En entrant à Raclaz
J'ai rencontré le *renard*
Qui portait un gros canard
En bas la boustifaille
Je veux faire ripaille
Le jour de mon patron
J'ai droit à tout ce qui est bon.

11. – *Renard* : surnom d'une famille de Dingy-d'en-Bas : ils avaient la réputation de beaucoup s'intéresser aux poulaillers des voisins...
– *Le jour de mon patron* : le saint patron de la paroisse.

12. Le renard s'est fâché
Par terre il l'a jeté
Ninet l'a ramassé
D'un coup de dent il l'a croqué
Il voit son horoscope
Qui lui dit : « Bon enfant,
La fortune en avant ! »

13. *Manoué* a pris son fouet
Et alla appeler : « *Crochet* !
Allons voir jusque là-bas
Je te ferai des *bognettes*
Je te ferai des *merveilles*
Nous y mangerons notre saoûl
Nous ferons les messieurs ! »

13. – *Manoué* : Emmanuel Martinet, † 1884 (?). Il demeurait à Raclaz-d'en-Bas, en face du lavoir ; resté célèbre parce qu'il cachait quelques pièces d'or dans son bénon (panier).
– *Crochet* : habitait aussi en face du lavoir. Un Louis Crochet meurt en 1900.
– *Bognettes* ou *bougnettes* : beignets.
– *Merveilles* : beignets.

14. Le pauvre Marin *Péguet*
Est resté tout seul
Je ferai des *brisselets*
Voici le mari à la puna (?)
« Avec mon gros joug
je vous attraperai tous
Si vous me cherchez des noises »

14. – *Péguet* : surnom des Mathieu de Raclaz ; Marin, célèbre pour ses ruches, est mort en 1885.
– *Brisselets (bricelets)* : biscuits secs, un peu sablés.
– *Puna* : une femme peu recommandable ?
– *Zoucle, zucle* : joug pour attacher les bœufs (animal de trait utilisé dans le Bas-Genevois).

15. Devant chez *Jean Baran*
C'est (?) tout *brelinquinquan*
Ratapli rataplan
Prenez vos clarinettes
N'oubliez pas vos trompettes
Avec vos *claricets*
Nous serons tous d'accord

15. – *Jean Baron (Baran)* : un Cons. Ils habitaient à Raclaz près de la croix, à droite en montant. Un Jean Cons meurt en 1878 et un autre en 1894.
– *Brelinquinquan* : il y a beaucoup de gens avec leurs instruments (?)
– *Ratapli rataplan* : onomatopées pour faire la rime.

16. Le bal est établi
Devant chez Marie Touri
Pour faire « aridibi » (?)
Devant l'assistance
Il y a des poires à vendre
Approchez vieux renard
Vous ferez le rempart.

16. – *Bridibi* : selon M. Benoit, une déformation de « ari-dibi », devant-derrière. En rapport avec la danse.

17. La danse a commencé	17. La danse comminsive
Au son d'un gros cornet	U son d'in gro korné
Que tenait Bourniquet	Ke tenive Bourniké
Toutou toutou toutou	.....
Entendez vous *malère*	.....
Venez à nos concerts	Venez a 'tron konsér
Pour écouter nos vers.	Pé ektô no vér
18. La féte a terminô	18.....
Seulon de Rakliô on pleurô	.....
E se son pô régôlô	.....
E rencontre la Molat-te	.....
Ke lou di a to lou katr-e	.....
Bougre de golu	.....
Vo-z-éte to tro chu	Vou-z-éte tou tré chu.

Recettes de Marie Comestaz

Bognettes ou Bougnettes

Casser un œuf, mélanger avec de l'eau ou du lait et du sel. Remuer, épaissir un peu avec de la farine (la pâte doit cependant rester liquide). Laisser reposer. Ajouter éventuellement de l'huile. Faire frire avec du sucre.

Merveilles

Casser deux ou trois œufs, ajouter un parfum (fleur d'oranger, citron...), puis une cuillerée ou deux de sucre et de la farine afin d'obtenir une sorte de pâte à tarte. Laisser reposer. L'étendre au rouleau, découper des rubans avec une ridelle. Les faire frire en les enroulant et les saupoudrant de sucre.

Brisselets (bricelets)

Faire une pâte avec de la farine, du beurre, des œufs, du citron. En mettre une noix dans un moule spécial fait de deux plaques en fonte qui ont un motif. Les serrer et les placer sur la braise.

17. La danse a commencé
Au son d'un gros cornet
Que tenait Bourniquet
Toutou toutou toutou
Entendez-vous *malère* (?)
Venez à nos concerts
Pour écoutez nos vers.

17. – *Malère* : obscur. Permet de faire la rime.

18. La fête est terminée
Ceux de Raclaz ont pleuré
Et ne se sont pas régalé
Ils ont rencontré la *Mollatte*
Qui dit à tous les quatre :
« Bougres de goulus !
Vous êtes tous trop saoûls ! »

18. – *La Molla* ou *Mollate, Meulate* : il s'agit d'une dame Blanc de Saint-Julien qui avait un pied-à-terre à Raclaz-d'en-Haut. (Sa famille, originaire de Dingy, en était partie et avait fait fortune.) Cette dame distinguée fait la morale aux quatre ivrognes du village.

Les ÉCHOS SALÉVIENS
paraissent avec le soutien actif
d'artisans, de commerçants et d'entreprises
que nous remercions de leur aide

Le Plaisir de Marcher

Spécialité de modèles souples et robustes
dans les meilleures marques

Chaussures VERNEY

Grand'Rue – 74350 CRUSEILLES
Tél. : 50.44.11.10

AXA
ASSURANCES

Michel DUPARC

7, rue de l'Hôpital
RÉSIDENCE "LE SAVOIE"
74160 SAINT-JULIEN

50 49 29 35

AMBULANCE TAXI
AGREEE N° 74 79 24

R. LONGET

12, place de l'Église
74520 VALLEIRY

Tél. : 50.04.32.64 - 50.04.34.65

JOUR ET NUIT

SUPERMARCHE
shopi

Y'A PAS PLUS PRÈS
Y'A PAS PLUS FRAIS

74580 VIRY
Tél. : 50 04 71 49

74520 VALLEIRY
Tél. : 50 04 25 90

Entreprise
BENOIT-GUYOT S.A.

CHAUFFAGE TOUTES ENERGIES
SANITAIRE - VENTILATION
CLIMATISATION
TUYAUTERIE INDUSTRIELLE

B.P. 106 - Z.I. 74163 ST-JULIEN Cedex
Tél. : 50 49 00 66 +
Télécopie : 50 49 21 23
7, rue Naly - 74100 ANNEMASSE
Tél. : 50 92 53 57

la diligence

Restaurant ****
"La Taverne du Postillon"

Robert FAVRE
Maître cuisinier
de France

Chritophe FAVRE
Jeune restaurateur
de France

74160 St-JULIEN - Tél. : 50 49 07 55

TRADITIONS ORALES DU VUACHE

(Chevrier, Dingy, Vulbens)



Carte d'Antoine Chopy (1730), aimablement communiquée par le regretté F. Burdeyron, grand connaisseur de l'histoire de la Semine.

Il existe des inventaires de toutes sortes : inventaire d'archives dans un dépôt, inventaire de livres dans une bibliothèque, inventaire archéologique recensant les vieilles églises, châteaux, fours... d'une région, etc.

Ici je voudrais faire l'inventaire des principales traditions, des récits oraux recueillis vers 1979/1991 qui concernent les trois communes au nord-ouest du Vuache : Chevrier, Dingy, Vulbens.

Par traditions orales j'entends des récits ne comportant aucun fait surnaturel, contrairement aux contes et légendes.

De plus, je ferai appel aux documents écrits ainsi qu'à l'archéologie pour savoir ce qui, dans ces traditions, correspond à la réalité.

Mes informateurs se nomment : Charles et Marius Benoît de Faramaz ; L. Duparc, leur sœur ; Janine Chararas qui habita Dingy ; Marie, Francis et Guy Comestaz de Raclaz-d'en-Haut ; Mme et M. Dielenseger de Raclaz-d'en-Bas ; Marthe Genoud de La Fontaine ; Edmond et Jean-Michel Grandchamp de Faramaz ; Mme Jacquemoud avec Mme et M. Virollet de Chevrier ; Mme et M. Jean Rosay de Dingy-d'en-Bas ; la famille Vuetaz de Dingy-d'en-Haut. J'espère n'avoir oublié personne.

HISTOIRE ANTIQUE

Hannibal

On parle parfois d'un passage d'Hannibal dans notre région. Pourtant, il est établi sans le moindre doute que le chef carthaginois passa bien plus au sud, par la vallée de l'Isère puis par un des cols aux environs du Mont-Cenis. Il semble que cette tradition ait pour origine les écrits de certains érudits d'autrefois.

Les Romains

On mentionne un *chemin « romain »* à Chevrier. Effectivement, il monte vers la chapelle Sainte-Victoire près de laquelle des tuiles romaines furent trouvées. Un fragment de poterie ancienne fut ramassé, il y a peu, au nord de ce chemin.

M. Benoît évoque une *borne milliaire gravée* qui existait au bord de l'ancien chemin de Vulbens à Collogny. Celui-ci est maintenant complètement éboulé dans le ravin de Couvatannaz et les chances de retrouver quelque chose sont nulles. Tout ce qu'on peut dire, c'est que ce chemin date de l'époque gallo-romaine, qu'il menait au gué du Rhône et à la route qui longe le fleuve.

M. Benoît parle également de *colonnes* enfouies à Chevrier, pas très loin du lieu-dit « Colombier ». Cela vient-il du rapprochement colonnes/Colombier ? Pourtant, c'est dans ce secteur que fut découverte il y a un siècle la statuette de Bacchus que l'on peut voir au musée d'Art et d'Histoire de Genève.

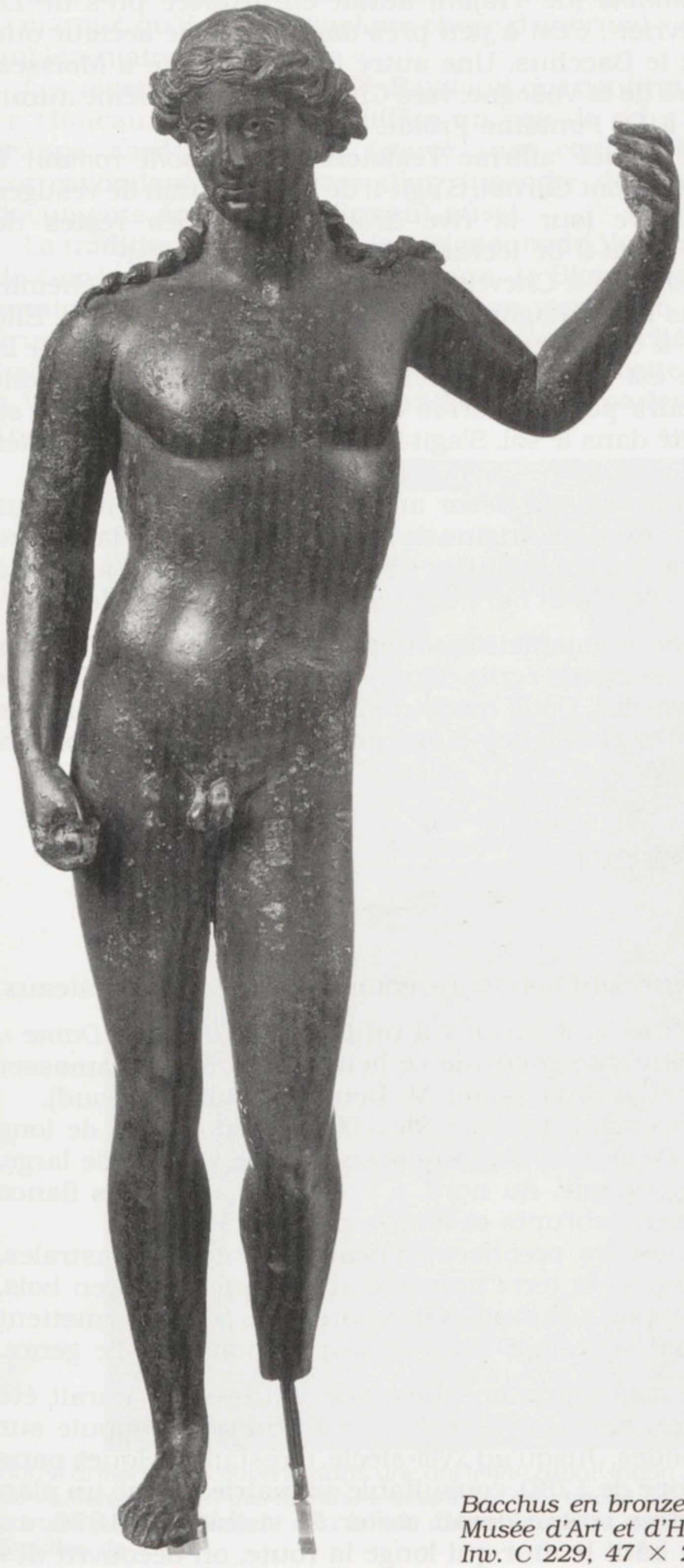

Bacchus en bronze de Chevrier.
Musée d'Art et d'Histoire de Genève.
Inv. C 229, 47 × 21,5 cm.

Une *pièce romaine* (de Trajan) aurait été trouvée près de La Touvière à Chevrier ; c'est à peu près dans le même secteur que les colonnes et le Bacchus. Une autre fut découverte à Moissez, près du ruisseau de la Vosogne, vers Chancy. Une troisième aurait été découverte à La Fontaine Froide.

Une légende tenace affirme l'existence d'un *pont romain* à l'emplacement du pont Carnot. S'agit-il de l'observation de vestiges au bord du fleuve (sur la rive droite il y a des restes de constructions), s'agit-il de lectures ?

Une *pierre romaine*, à Chevrier, est située au bord d'un chemin qui grimpe dans la montagne, dans une zone d'anciens prés. Elle est haute de 2 à 3 mètres, fait 15 mètres de circonférence à la base. Sa forme est à peu près celle d'un chicot. Plus bas sont plantées plusieurs petites pierres qui l'entourent. Plus haut se trouve une cavité dans le sol. S'agit-il des traces d'un charbonnier ou d'un four à chaux ?

On cite aussi le *mur de César* au bord du Rhône et une tour de César. Le mur existe. L'origine de la tradition vient de la lecture des souvenirs de guerre de Jules César. A. Golnitz en parle déjà en 1631 et Napoléon III fit faire des recherches au siècle dernier [1].

Les chemins ne sont jamais mentionnés comme « romains » par les nombreux documents écrits dont nous disposons sur le terroir aux XVe et XVIIIe siècles. Cette mode romanisante ne serait-elle pas le fruit des études classiques faites par les notables locaux aux XVIe-XVIIIe siècles. ?

HISTOIRE MÉDIÉVALE

Les châteaux

« A tout seigneur, tout honneur », commençons par les châteaux.

Entre Chevrier et Vulbens, il y a un lieu-dit « *le Cré la Dame* ». Ce serait une dame, seigneur de ce lieu, qui aurait fait amasser de la terre en cet endroit (selon M. Benoît et Odile Genoud).

Il s'agit effectivement d'un crêt de 100 ou 150 mètres de long dans le sens nord-sud, et d'une quarantaine de mètres de large, au pied de la montagne. Au nord, à l'est et à l'ouest, ses flancs sont anormalement abrupts et longés par un chemin.

Aux Xe-XIe siècles, les premiers châteaux, ou mottes castrales, étaient bâtis avec de la terre amassée et des palissades en bois. A Vulbens, les rapports de fouilles du château de pierre permettent de supposer qu'il succédait à un château primitif de ce genre.

Une tradition mentionne le *château de Vulbens* qui aurait été brûlé par les Bernois au XVIe siècle. Cette tradition s'appuie sur des éléments solides. Jusqu'au XVIIIe siècle, il restait quelques pans de murs. La mappe de 1730, consultable en mairie, donne un plan du château d'après ce qui devait rester de visible. En 1876, au moment où l'on bâtit le mur qui longe la route, on découvrit des

voûtes en briques [2]. « Les paysans qui labouraient ont toujours remarqué qu'il y avait quelque chose d'anormal » dit M. Droubay, ancien maire.

Les récentes fouilles de F. Raynaud ont confirmé l'existence de ce château (dont le plan diffère un peu de celui indiqué sur la mappe sarde). On y a trouvé une couche de terre noire correspondant aux traces d'un incendie du XVIe siècle, et les documents écrits le confirment aussi.

La tradition rapporte que les seigneurs du Vuache ou les comtes de Genève venaient y *chasser l'ours*. L. Blondel en parle [3]. Je ne serais pas étonné que cette tradition vienne de la lecture d'un érudit ancien, Spon par exemple, souvent cité. Ceci dit, un inventaire du XVIIe siècle prouve l'existence de cette chasse à l'ours à Vulbens [4]. Fenouillet et la tradition orale parlent de chasses à l'ours à Savigny [5].



Borne armoriée découverte dans une ancienne canalisation proche du château de Vulbens. Blason des Menthon, seigneurs du Vuache de 1545 à 1667 ; « De gueules au lion d'argent à la bande d'azur brochant sur le tout » (de Foras). Fouilles de 1983.

Les documents médiévaux (Regeste Genevois et autres) montrent que les comtes de Genève ont directement tenu le château durant quelques décennies au XIIIe siècle.

Dans la commune de Dingy, on évoque aussi le *château de Raclaz*. Sur le devant se dressait une tour carrée. Il y a un siècle il en restait la base, servant de poulailler. Maintenant elle est démolie.

Ce « château » aurait été brûlé par les Bernois. Il fut ensuite habité, dit-on, par un prêtre, nommé Blanche selon certains, Blancheville selon d'autres. On raconte qu'il se rendait directement à l'église de Dingy pour y prier. Il empruntait pour cela un petit chemin situé en face et nommé le chemin de l'abbé ou chemin de Branche. Le « château » aurait ensuite appartenu à la comtesse de Fontanges, d'Arcine, puis aux sœurs Collomb. Sur une fenêtre, il y avait les insignes de la franc-maçonnerie.

A quels faits réels tout cela correspond-t-il ?

Ce « château » existe encore. C'est en fait une maison-forte datable des XVe-XVIe siècles grâce à ses fenêtres à accolades doubles et à linteau trilobé. On trouve au rez-de-chaussée un four à pain, une énorme meule et des placards faits de blocs taillés dans la maçonnerie, à l'étage une cuisine et une grande salle avec une cheminée. En faisant des travaux au château, on a trouvé des poutres brûlées. Non loin existait un puits, maintenant recouvert par la route paraît-il.

En 1567, Bernard de Menthon, seigneur du Vuache, habita Dingy, mais nous ne savons pas s'il s'agit de Dingy-hameau ou Dingy-paroisse [6].

Au XVIIe siècle, les Livron, seigneurs de Savigny, possédaient aussi beaucoup de terres à Raclaz. Il semble que ces terres étaient déjà seigneuriales en 1584. Or, les terres de Raclaz ont la réputation d'être parmi les meilleures des environs. En 1650, un Livron habite « Dingy » [6]. Demeurait-il dans le château de Raclaz ? Il y a aussi à Dingy-d'en-Bas un lieu-dit « dessus chez Livron ».

En 1730, le « château » de Raclaz appartient à l'abbé Blancheville, frère du seigneur du Vuache. Il avait un petit domaine autour de Raclaz [7]. Vers l'an XI ce domaine est acheté par Catherine Chatenoux [8]. Des archives existaient qui, au fil des achats et des héritages, disparurent. Dommage...

M. Benoît parle également d'un château « de Latar » situé à Faramaz. En travaillant le sol il y trouva de nombreuses dalles faisant penser à une voie romaine allant vers le château de Faramaz. J'ai moi-même vu ces dalles. Il y avait aussi des pierres et des briques. Non loin, il y aurait des tuiles romaines et, près de là, un vieux saloir qui, selon M. Benoît, pourrait avoir appartenu à la ferme de ce château.

J'avoue avoir longtemps cru à une confusion avec la tour du château de Faramaz situé quelques centaines de mètres plus à l'ouest. Celui-ci fut reconstruit au XVIIe siècle par les seigneurs du



« Château » (maison-forte) de Raclaz, façade est.

« Château » (maison-forte) de Raclaz, deux belles fenêtres à accolades de la façade sud (il y en a encore d'autres sur cette façade sud et à l'ouest).



Vuache qui ne pouvaient plus habiter à Vulbens (voir plus haut). Mais avant cette reconstruction, il consistait en une tour : « selon la tradition orale, le château du Vuache fut bâti auprès d'une ancienne tour à laquelle les Bernois enlevèrent la terrasse supérieure avec ses créneaux et mâchicoulis » [9]. En 1466 un document cite le lieu-dit « au tour » [10] ; au XVIe siècle un autre mentionne « la tour de Farama » [11] ; le cadastre de 1730 dit « au tour » [7]. La carte d'état-major du XIXe siècle indique également « la tour de Faramaz ».

J'ai donc supposé que cette tour avait donné son nom à toutes les parcelles environnantes et que le soi-disant « château de Latar » n'était en réalité qu'une parcelle proche de la tour de Faramaz. Erreur ! Dans le dictionnaire des familles nobles établi par de Foras, je « tombe » sur une famille de Latard, mentionnée pour les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. De 1664 à 1672, une branche de cette famille est citée dans les registres paroissiaux de Vulbens.

Les archives Gay contiennent un registre vert avec les notes prises sans doute par V. Gay (?) sur des actes concernant Faramaz. J'y lis notamment, après l'analyse d'un partage de 1623 : « Il y avait trois maisons nobles à Vulbens avec celles de Cusinens et de Latard. » Les Cusinens avaient été seigneurs en partie de Faramaz.

D'après E. Grandchamp, il y avait à Faramaz encore une autre sorte de maison-forte, vers la maison Prodhon, à côté du château.

Selon M. Benoit, la famille de Thiollaz aurait vécu à Vulbens même, à l'emplacement de l'actuelle Poste. Les registres paroissiaux montrent en effet cette famille présente à Vulbens de I669 à I689. Une de ses membres vécut à Faramaz.

Dans l'enquête faite en 1864 auprès des instituteurs, il est question *à Chénex d'un « château* qui a été démoli par les Bernois. Il n'y en a plus que les masures. Il a appartenu à M. d'Angeville, ensuite à M. de Serraval. Il reste le pan d'une tour qui était sexagone » (*sic*) [12]. Une visite sur place (ferme Duval) me permet de voir un morceau de tour, quelques vieilles fenêtres, un four à pain...

En 1542, François fils de Pierre Mistral, seigneur de « cheinex », passe reconnaissance féodale en faveur du duc de Savoie. Il est question d'une maison d'habitation en ruines qui, lors de la précédente reconnaissance (1421), était habitée par les frères de Cheynex. A côté de cette ruine « a été de nouveau construit et édiffié un château ou maison haute avec ses tours quarrées et rondes, granges, étables, greniers, curtil (jardin)... » [13].

Terminons-en avec les châteaux en évoquant celui qui se trouvait à la limite de Dingy et de *Jonzier-Epagny*. Son existence m'a été révélée par M. Broise qui avait découvert « un fortin trapézoïdal en terrassements avec levées et douves, de 46 x 47 mètres ».

Sur place, je ne trouve pas grand-chose, l'endroit ayant été arasé : seulement une légère dénivellation à l'emplacement des levées et douves ainsi que quelques pierres dans une haie. M. Tremblet m'apprend que ce lieu-dit est appelé « le château » et que, selon la tradition, il s'agirait d'un château dont la construction n'a pas été terminée.

En fouinant dans les archives, je découvre qu'en 1730, non loin de là, quelques parcelles appartenaient à deux descendants de Georges, vidomne de Chaumont, seigneur d'Epagny et autres lieux au XVIe siècle. Le fortin serait-il donc une construction faite par cette famille de seigneurs au Moyen Age ? [7].

Les monuments religieux

Après les châteaux, examinons les monuments religieux. Les églises de Dingy, Chevrier, Vulbens ont été consacrées le même jour, à la fin du Moyen Age, dit-on.

Commençons par la nostalgique histoire que l'on raconte sur l'*ancienne église de Dingy*, devenue aujourd'hui une étable. Le patron de cette paroisse était saint Christophe. Un livre, qui se trouve à Annecy, évoque un curé, un certain Faure, curé de Dingy vers 1700. Il eut des ennuis car il avait médit de l'étranger, c'est-à-dire des troupes françaises de Louis XIV qui occupaient la Savoie à cette époque. L'évêque d'Annecy le condamna à un an de séminaire. Le curé partit en Piémont, refusant cette sanction.

On rapporte aussi ce propos tenu par un syndic de Dingy : « Pour semelle de soulier inusable, il faut une langue de curé... »



Navette de l'ancienne église de Dingy, appartenant à la famille Rosay.

Au moment de la Révolution, l'église aurait brûlé. Une croix fut alors édifiée devant, à la croisée des chemins, parce que l'emplacement d'une église reste sacré.

Le dernier curé fut inhumé près de l'entrée. Les cloches (400 kg) furent envoyées à Viry, d'autres affirment que c'est à Chancy, pour y être fondues et devenir des canons.

Certains disaient même, en chuchotant, qu'on les avait enfouies non loin, dans un pré, près d'un ruisseau.

La *pierre d'autel* (pierre contenant une relique que l'on insère dans l'autel) aurait été gardée par une famille Rosay. Selon d'autres, la marquise de Chaumont l'aurait donnée à une paroisse sinistrée de Lorraine après la guerre de 1914-1918.

Une famille a conservé une *navette* : récipient où l'on place l'encens avant de le verser dans l'encensoir proprement dit. L'horloge du dernier curé serait à Faramaz.

Marie Comestaz se souvient qu'au début du siècle, sa grand-mère lui disait avoir deux tantes ou grand-tantes enterrées à côté de l'église : manière de garder un lien personnel avec l'ancienne église de sa paroisse.

Puis l'église et les parcelles des alentours auraient été achetées par une famille Collomb, d'Arcine.

Après l'abandon de l'église, les paroissiens durent se répartir entre les paroisses voisines de Vulbens et de Valleiry. Il y eut un conflit entre ceux de Dingy et ceux de Valleiry, qui était relaté dans les délibérations paroissiales. Malheureusement, le cahier broché contenant les délibérations de la communauté fut perdu.

Des habitants de Bloux et de Jurens, villages les plus septentrionaux de Dingy, allaient à l'église de Valleiry. Or celle-ci était en mauvais état et il était question de la reconstruire. Cela se passait vers 1845 : l'église menaçait ruine, de grosses lézardes laissaient passer le vent.

Les gens de Dingy refusaient aussi bien de débourser pour cette réparation que de croire aux constatations pessimistes faites par les habitants de Valleiry : « Tout cela c'est parce que Valleiry veut faire oublier qu'elle est une paroisse huguenote », disaient-ils. En effet, à cause des conflits du XVIe siècle, Valleiry dépendit quelque temps de Genève et ne fut rendu à la Savoie qu'en 1754.

Pressés, les habitants de Dingy furent obligés de se rendre sur place. Ils déclarèrent : « Nous avons passé nos mains sur les lézardes, mais nous n'avons rien senti. Il est vrai que nous avons de grosses mains calleuses de paysans ! »

Finalement la dépense fut décidée. Mais il y eut un second problème : comment payer la quote-part de Dingy ? Il y avait deux camps : certains voulaient payer en vendant les terrains communaux. Il s'agissait de personnes aisées qui voulaient acheter ces terres. Les pauvres refusaient l'aliénation de ces terrains : « Les communaux sont les biens du pauvre » disaient-ils.

Avant 1914, rapportent encore les Anciens, il y avait une comtesse d'Arcine, habitant ordinairement Genève, qui passait ses vacances à Dingy-d'en-Haut, dans une maison proche de l'ancienne église. Chaque dimanche matin, elle descendait en voiture à cheval (la seule de l'époque) conduite par un Mugnier. Puis son domaine de Dingy fut acheté par quelques familles des environs.

Entre 1920 et 1940, les exploitants firent des travaux à l'est de l'église/étable pour creuser une fosse à purin. On y trouva trois tombes avec des corps. Ceux-ci portaient des vêtements noirs (soutanes ?) avec des boucles de ceinturons, mais tout tomba immédiatement en poussière.

Vers 1920, dans le jardin derrière, on trouvait en bêchant des ossements blanchis. Il y en avait aussi dans la grange, au sud.

Quelle est la part de vérité dans ces récits ?

Allons d'abord sur place observer l'église de Dingy.

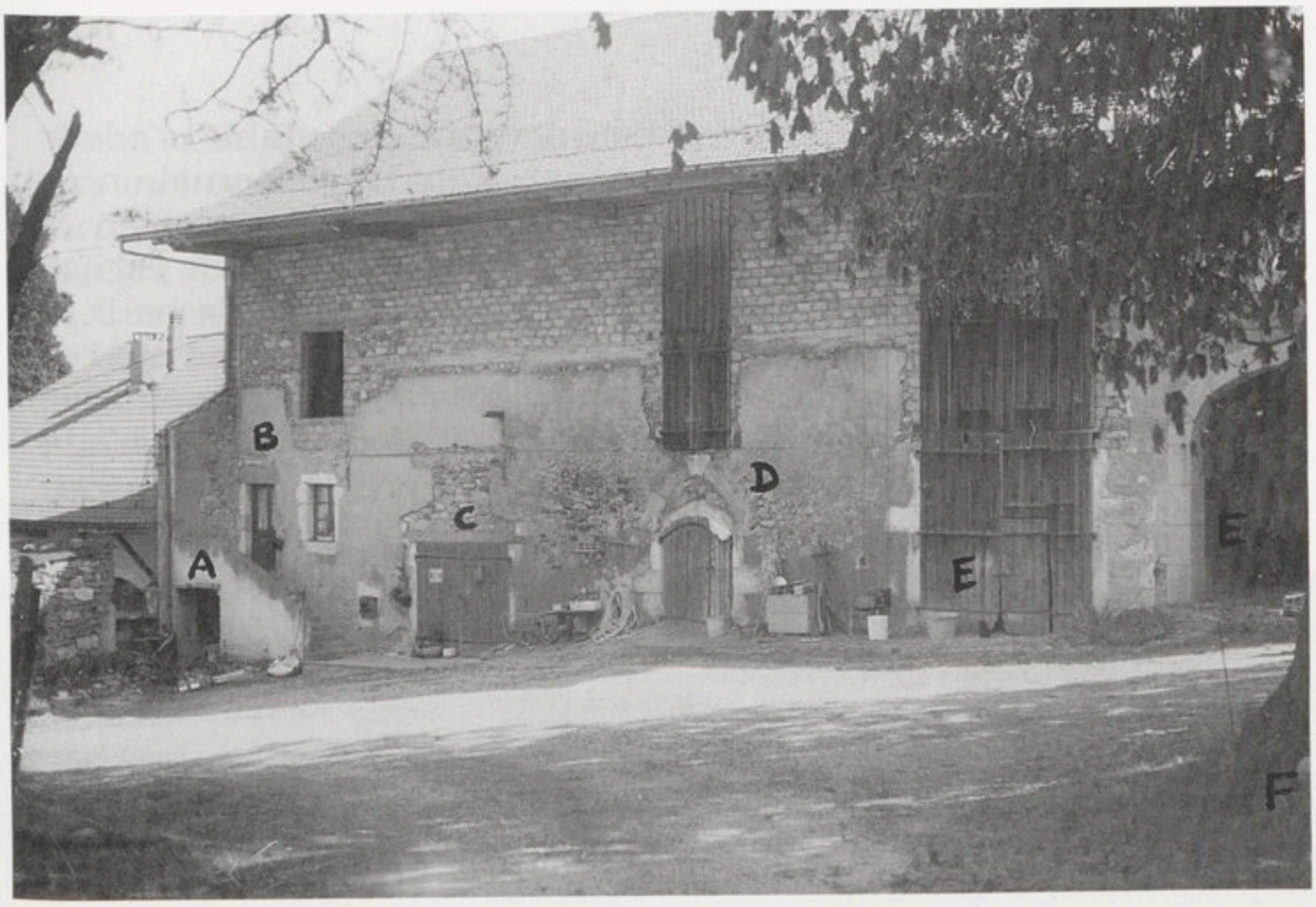

Hameau de Dingy-d'en-haut, anciennes cure et église de Dingy, façade ouest. A : caves ; B : entrée de l'ex-cure ; C : ancien passage à ciel ouvert entre la cure et l'église ; D : entrée de l'ex-église ; E : granges. La croix se trouve à droite vers le point F.



Dingy, ancienne église, façade ouest, entrée.

La nef, ou ce qu'il en reste, est donc devenue une étable ; l'odeur de fumier a remplacé celle de l'encens... Rien n'est éternel en ce bas monde !...

La nef est incluse dans une ferme. L'ancienne entrée de l'église est une porte surmontée d'une ogive, de 2,60 mètres de haut et 1,40 mètre de large. Le sommet a été abaissé par deux pierres formant une arcade semi-circulaire ; au-dessus, un écusson avec la date de 1554. Le mur, à la base, est épais de 0,80 mètre. Cette porte fait penser à celle de l'église de Chevrier, les moulures en moins. C'est le style des XVe-XVIe siècles.



Dingy, ancienne église, façade est.

Ce qui reste de la nef mesure 11 mètres de long et 6,50 mètres de large. A l'est, on voit une arcade en demi-cercle surmontée d'un vieux mur. Ce doit être une travée. Le chœur devait se trouver à l'emplacement de la fosse à purin qui est dehors. La nef avait sans doute 15 mètres de long environ.

Le mur nord subsiste, intact. Le mur sud a été refait. Au nord de la nef, il y a une cave longue et étroite qu'on dit avoir été autrefois un passage à ciel ouvert entre l'église et la cure. Au fond, c'est-à-dire à l'est, se trouve une grande fenêtre ou porte d'environ 3 mètres de haut et 1,60 mètre de large.

Dans une grange au sud, une encadrure de petite fenêtre a été réemployée.

La *cure* maintenant : les caves sont au nombre de quatre et forment un « L » dont la grande branche est orientée nord-sud.

Dans celle du fond, il y a une cheminée dont le conduit monte au moins jusqu'au rez-de-chaussée. On voit aussi une poutre brûlée venant d'une ancienne fenêtre maintenant transformée en porte ; à cet endroit, le mur fait 0,90 mètre de large à sa base.

Ces caves étaient-elles habitées ?

Une fenêtre du rez-de-chaussée est encadrée par des pierres manifestement réemployées. On y voit les trous des barreaux.

Cette église, maintenant isolée dans un cul-de-sac, se trouvait jadis au bord du grand chemin qui reliait Vulbens à Savigny [7].

Les documents les plus anciens sur la paroisse elle-même datent des XIIIe et XIVe siècles et citent un « capellanus de Dingier » [14]. Jusqu'au XVe siècle, elle est dédiée à saint Pierre parce qu'elle dépend de l'Ordinaire de Genève [15]. En 1581, pour la première fois, elle est placée sous le vocable de saint Christophe, patron des voyageurs (à cause de la route ?) [16]. Le changement se fit peut-être à l'occasion d'une réfection importante en 1554. Le blason au-dessus de la porte d'entrée pourrait être celui des Livron, longtemps seigneurs dans ces parages.

En 1606 elle est cependant en mauvais état. L'évêque ordonne de « réparer les vitres du cueur, icelluy couvrir dans le mois (...) réparer le couvert de la nef (...) comme lavant toit » [17]. En 1686 il faut refaire « la clôture du cimetière, le couvert, le lambris et les sous-pieds de la nef... » [18]. Le cimetière entourait l'église.

Nouvelle visite de l'évêque en 1723. Le curé proteste « de n'être obligé au couvert du Sancta Sanctarum (le chœur) qui doit être à la charge des décimateurs », c'est-à-dire des seigneurs qui perçoivent les dîmes [19].

En juillet 1740, devis des réparations. En octobre, celles-ci sont adjugées 1.125 livres à un maçon et à un charpentier des environs, à condition que les paroissiens apportent tous les matériaux nécessaires.

Mais les conflits éclatent, d'abord entre les exacteurs (percepteurs) des tailles (impôts) de Dingy et Gay, le secrétaire de la paroisse. Celui-ci se plaint que l'église soit « entièrement délabrée ». Puis les habitants ne veulent pas transporter « le chaux » (...) « dautant qu'ils sont encore assé chargés », la paroisse « n'étant composée que 33 familles est chargée de 1.700 livres de taille, avec le sel, et pauvre qu'elle est (...) » Le curé évoque « le pitoyable état de l'église ». Le prix à verser aux artisans est par la suite diminué à 805 livres.

En 1749, nouveau devis. Il y a 60 livres de dépenses nécessaires pour refaire le toit (mettre une nouvelle pièce de bois sur le faîte, changer de nombreuses tuiles, placer des liteaux, acheter des clous...).

Le maçon demande 186 livres pour « raccomoder et arranger les pierres délabrées existantes dans la nef de ladite église (...) abattre et démollir par les fondations la muraille de la grange de lad. cure du côté de bise (...) faire à neuf la quantité de 18 toises de murailles y compris la quantité de toises qu'il fait faire à neuf du côté du levant de ladite grange et écurie » [20].

1768 : ultime visite pastorale de l'église par un évêque. Celui-ci ne mentionne que les instruments nécessaires pour le culte et la nécessité de « réparer la cloture du cimetière » [21].

Le 6 septembre 1790, testament de l'avant-dernier curé, François-Joseph Dubois, natif de Chilly. Il « élit sa sépulture » dans le cimetière de l'église et laisse à son héritier (entre autres biens) un louis d'or « pour mettre en réparation de la sacristie » [22].

En 1791, le nouveau curé est installé [23]. C'est Jean-François Vulliet, ou Veuillet, né au Grand-Bornand en 1746. On saisit l'occasion pour faire un devis à propos de la cure [24].

« Le mur au couchant qui supporte les degrés » (les marches) est en bon état ; il faut seulement le replâtrer et le blanchir. Les degrés et la porte d'entrée doivent seulement être regarnis et recrépis.

Le mur entre les marches et la cuisine est en bon état à l'exception « d'un jambage (...) de molasse entièrement fusé (?) qui manque à la porte d'entrée de la première cave et du seuil en molasse qui est cassé à la porte d'entrée de la cuisine ».

Le mur au midi est bon, mais dans « la cuisine ou lyard » (?), le plâtre est tombé. Le mur au levant est assez bon mais il faut remplacer « un quartier de gret ». Le mur au nord entre la cure et la grange est dans le même état que les autres.

A l'intérieur, la première pièce est la cuisine. On y trouve une cheminée avec son « foyer, plaque et potager » (en patois *potajhi* : grande plaque de molasse percée de trous avec des grilles où l'on fait cuire des mets sur un feu doux de braises). Plus loin le poile, petite pièce.

On signale aussi une seconde chambre, un grenier et des latrines. Leur plafond est abîmé par des gouttières.

Dehors un four, un « génillier » (poulailler ? chenil ? chenavi ?), une écurie à cochon, et le lettier (local où l'on conservait le lait).

« Je vous observe, écrit Gay, que toutes ses réparations à faire sont indispensables pour pouvoir honnêtement loger un prêtre et que le dépérissement de chaque article est venu d'usure et de caducité ».

Il y a au total 4.300 livres de travaux à effectuer.

Le syndic et les conseillers de la paroisse en profitent pour protester au sujet « des réparations à faire au chœur de l'église de leur paroisse, (...) et au remplacement d'une aube que le Sr Rd Dubois s'est fait enterrer ».

Le 13 vendémiaire an V, une partie des terres et l'ensemble des bâtiments sont vendus comme biens nationaux à Jean Floquet, laboureur natif du Sappey, mais demeurant à Vulbens.

Deux ans plus tard, le 17 vendémiaire an VII, celui-ci revend pour 600 francs à Anthelme Reymond (cultivateur né à Amblion et habitant à Dingy) « la maison cy-devant cure de Dingy ». Plus précisément « la cuisine le poêle et les deux membres en-dessous (les caves actuelles) avec le galtaz au-dessus » plus un jardin. Le vendeur garde la grange au nord et « la chambre au bout d'icelle ».

Un mur séparait le tout du grand chemin [25]. Au sud « un chemin qui sépare ladite maison de la cy-devant église ».

En 1830 François Reymond, fils d'Anthelme, natif de Chevrier et demeurant dans l'Isère où il travaillait dans les douanes, cède pour 2.000 livres neuves sa partie de la cure et aussi l'église qu'il avait acquise par ailleurs, on ne sait quand, ainsi qu'un pré et un champ. L'acheteur était François-Marie Collomb d'Arcine [26].

Le reste de la cure suivit un itinéraire très compliqué : en l'an XI, J. Floquet vend ce qu'il avait conservé à Jean-François Veuillet, le dernier curé. Mais peu après, en 1807, celui-ci revend à Louis et François Rosay de Dingy, pour 800 francs, la « maison, grange, écurie, four et jardin ». Il habite alors Chessenaz. Il a l'intention de s'y retirer et il y est inhumé en 1818 [27].

Joseph Rosay passe en 1823 un acte de vente en faveur des époux Deloche et Revillion, originaires d'autres communes mais demeurant à Dingy. En 1830 sans doute, ces bâtiments aussi sont achetés par François-Marie Collomb d'Arcine [28].

On voit que, de l'an V à 1830, les propriétaires sont très nombreux et revendent vite. Est-ce à cause du mauvais état des bâtiments et du montant élevé des frais de rénovation pour de simples cultivateurs comme eux ? Les acquéreurs des anciennes cure et église étaient-ils mal vus par le village (on aura noté que beaucoup d'entre eux sont natifs d'ailleurs) ? A titre de comparaison : les « X » qui ont, parait-il, acheté une partie des biens de la cure de Vulbens, auraient été frappés par une maladie et ceci pendant plusieurs générations.

D'où venaient ces Collomb, acheteurs de l'église et de la cure de Dingy en 1830 ? Originaires de Cruseilles, vaguement anoblis mais aussi bourgeois d'Annecy, l'un d'eux, François, fils d'un avocat au Sénat, épouse en 1712 l'héritière de la seigneurie d'Arcine [29].

Pendant quelques années ils demeurent dans la paroisse de Dingy, à Bloux où ils possèdent deux maisons et des terres. Est-ce là l'origine de la tradition qui évoque un « château » à Bloux ? A Dingy-d'en-Haut, ils ont une « mazure » et une maison en face de l'église, ainsi que de grandes parcelles [7]. Vers le milieu du XVIIIe siècle (?), ils partent tout en poursuivant leurs ventes et surtout leurs achats dans la paroisse.

La Révolution ne les inquiète pas. Ils font édifier la croix du carrefour sur laquelle on peut déchiffrer, malgré la mousse et le faible relief de l'inscription : « Erecta pietate domini darsine » (Pieusement érigé par les seigneurs d'Arcine), une date « 1851 », bien postérieure à la désaffection de l'église et « Venez à moi vous tous chargés de misère, Crux ave ».

L'acquéreur de 1830 mourut en 1870. Les biens de Dingy passèrent à sa fille Henriette, veuve du comte de Vignet [30]. C'est la comtesse dont parlent les Anciens.

Comme elle n'avait pas d'enfants, le domaine tomba en 1891 dans les mains de sa sœur Hélène, veuve Doroz, habitant dans

le Jura. Au décès de celle-ci en 1913, il alla à son cousin Charles-Edouard-Marie de Magnin demeurant à Grenoble. Après la Grande Guerre, celui-ci vendit par petits bouts le domaine de Dingy-d'en-Haut aux familles Vuétaz, Chatenoud, Sauttier [31].

Le conflit survenu à propos de l'église de Valleiry est, lui aussi, confirmé par un acte notarié datant des années 1830-1840.

Dans les Echos Saléviens nº 1, vous pouvez lire la légende du curé et de l'église de Bans (la tradition semble confirmer le texte écrit par V. Gay). Dans cette paroisse de Bans, il y avait jusqu'à la Révolution un *couvent de Templiers* dont on gardait le souvenir (les bâtiments existent encore).

A Faramaz, dans le parc du château, il y avait une chapelle, détruite avant 1914.

A Chevrier, on parle d'une *ancienne chapelle*, sous le vocable de Sainte-Catherine, en haut du village, dans une ancienne maison David. Il n'y a pas très longtemps, un maçon aurait trouvé des pierres « curieuses » en faisant des travaux. E. Perréard, disait, il y a de cela 20 ou 30 ans paraît-il, qu'il en restait la base d'un clocher et un pan de mur. Pourtant le cadastre de 1730 n'y signale que des maisons et « mazures » paysannes.

A Chevrier encore, mais en bas du village, Mme Jacquemoud, Mme et M. Virollet disent que, dans le jardin près de leur maison, il y avait une chapelle avec une ogive, construite en pierre blanche. Elle aurait brûlé en 1944. Me rendant à l'endroit où les pierres ont été mises, je trouve un bloc creusé et un autre mouluré. Mais, malgré mes recherches, aucun document d'archive n'a pu me renseigner. Cette « chapelle » devait être le bâtiment nº 1.815 ou 1.816 du plan cadastral de 1871 [32].

Ne confondons pas ces deux chapelles avec l'ancienne église paroissiale.

Chevrier est surtout célèbre pour la *chapelle de Sainte-Victoire* au sommet du mont Vuache. Une légende existe à son sujet : elle est rapportée dans la brochure écrite par l'abbé Descombes en 1935 (il reprend en partie des notes rédigées par l'abbé Pergod en 1851).

Mais, comme je viens de découvrir un cahier inédit de l'abbé Descombes sur cette légende, comme aussi on vient de publier des articles de Van Gennep comprenant des allusions à Sainte-Victoire, je réserve pour un prochain numéro des « Echos Saléviens » une mise au point.

Traditions diverses

M. Benoît évoque un *cimetière de chevaux* à Faramaz et un *cimetière burgonde* à Chevrier.

On dit que les barreaux des fenêtres de Chevrier étaient une protection contre les *loups* (Descombes, dans son manuscrit dit :

« contre les voleurs »). Comme à Savigny, les loups auraient emporté un gamin qui marchait pourtant entre deux femmes qui allaient à la messe du dimanche matin. En haut du village, un adulte aurait été emporté. Pour combattre ces carnassiers, les Espagnols auraient mis le feu au Vuache, ce qui aurait entraîné la raréfaction des sapins et leur remplacement par d'autres essences. Difficile de vérifier : les registres paroissiaux de Chevrier mentionnent en juillet 1748 et en mars de l'année suivante la mort de deux très jeunes enfants « dévorés par le loup ».

Au XIXe siècle, une dame Tissot aurait vu, vers Chancy, un loup qui lui aurait léché les mains. Le dernier loup fut tué, non loin de là, à Matailly, en 1908.

A Collogny, il y avait jadis un gué et surtout un *bac à traille* permettant de traverser le fleuve. La chaîne qui se trouve sur la place de l'église de Vulbens serait celle du bac.

A la limite de Dingy et de Vulbens, le chemin qui part de La Fontaine vers le mont Vuache est appelé « *Mortavi* », non loin d'un raidillon. Les Grandchamp et J. Rosay mentionnent un Cudet dont la grand-mère était de Raclaz et parlait d'une léproserie près du lieu-dit la Mortavi, à gauche en montant. Cette femme a vécu de 1874 à 1969. Une autre personne, dont la mère était de Raclaz, a entendu parler d'une maison située vers Mortavi et où les gens se rendaient pour mourir, paraît-il.

Qu'en est-il ? En 1447, un document cite un lieu-dit « in mortanilliez » ou « mortavilliez » à cet endroit [33].

En 1239, le testament d'Hugues de Viry mentionne une « *maladeria* de fonz que est juxta Donzie » [34]. Une maladière était, au milieu du Moyen Age, un petit hôpital, généralement situé sur les chemins importants, mais à l'écart des villages. Cela correspond : un chemin important, reliant Chaumont à Vulbens, passait par Dingy, Raclaz et La Fontaine. La maladière devait se trouver quelques centaines de mètres en amont. Elle donna son nom à un autre chemin qui passait près et fut, depuis lors nommé la *mortavie*, c'est-à-dire le chemin des morts (« vi » signifie chemin en patois).

Toutefois, selon Marie Comestaz, Mortavi serait une allusion à une certaine Octavie (Tavie en patois) qui mourut dans un champ à peu près à cet endroit.

Je crois que l'on sous-estime le nombre des maladières au Moyen Age. Il existait en 1447, un nant dit *de la Maladière* entre Vulbens et Valleiry, près de la route [35].

Mme Jacquemoud de Chevrier, ainsi que M. et Mme Virollet, parlent d'un lieu-dit La Maladière à Chevrier. Il est aussi cité en 1447. C'est au bord du chemin qui longe le fleuve, entre le garage et le pont Carnot. Or un plan du XIXe siècle, conservé chez M. Droubay, indique que le chemin s'appelait « chemin de l'Enfer ». Il menait au gué et au bac de Collogny.

Ceci dit, on ne peut tout à fait exclure que les « maladières » de Vulbens et Chevrier soient simplement de mauvaises terres et l'Enfer un chemin défoncé et bourbeux.

Selon la tradition, les habitants des *villages de Pougny ont fait partie de Bans* [36]. Bans était une paroisse au nord de Vulbens, sur la rive sud du Rhône (voir Echos Saléviens nº 1) alors que Pougny est situé sur l'autre rive. Cette tradition écrite par V. Gay en 1894, je l'ai aussi entendue chez M. Benoît.

Cela vient peut-être du fait qu'avant la Révolution, les Hospitaliers installés dans la ferme de Collogny (paroisse de Bans), avaient aussi quelques droits seigneuriaux sur la rive droite du fleuve à l'Etournel, Pougny, Mussel, Chalex, Airans... Ces droits formaient « le Petit Collogny » [37].



Collogny, ancien établissement des Templiers, petit bas-relief dans un bâtiment d'exploitation.



Collogny, ancien hôpital des Templiers, chapiteau déposé dans la cour.

Chose curieuse, sur cette rive droite on trouve un bois de Ban et un village appelé Mussel qui semblent faire écho à deux toponymes assez ressemblants situés sur la rive gauche.

Les rapports avec les Suisses furent longtemps méfiants. « La commune (de Vulbens) a été plusieurs fois *envahie* par les Genevois sous les ducs de Savoie » [12]. On dit que les châteaux de Vulbens, Faramaz, Raclaz, Chénex, en particulier, auraient été brûlés par les Bernois. Un proverbe dit « *raide comme la justice de Berne* ».

Cela correspond aux guerres du XVIe siècle entre Genève, les Bernois et les ducs de Savoie. La lecture des chroniqueurs de l'époque confirme la tradition : en 1536 les Suisses, alliés des

Genevois, attaquent Fort-l'Ecluse depuis le Vuache ; la même année, ils brûlent le château de Vulbens avec la complicité de l'ancien seigneur, un familier et agent du roi de France. En 1587 plusieurs incursions ont lieu. L'année suivante, nouvelle attaque de Fort-l'Ecluse. Plusieurs maisons de Chevrier furent brûlées et pillées. En 1590 et 1593, nouvelles incursions dans la plaine de Vulbens [38].

On dit aussi qu'il y aurait eu *un village près de Faramaz*, aux Tattes. Le village de Raclaz aurait *entièrement brûlé* à une époque indéterminée et son nom viendrait de là : râcler c'est nettoyer (?).

Une autre tradition affirme la présence d'un *péage* dans le village de Chevrier. Il pourrait s'agir d'un bureau de douane du XVIIIe siècle. Le receveur fut longtemps Louis Burlat, d'une famille qu'on dit à raison originaire d'Arcine. Les archives le confirment [39]. C'est dans ce bureau que se serait arrêté Mandrin. Il aurait été servi par un certain Dunoyer, domestique chez Burlat.

On chuchote que le dernier représentant de la famille, vers 1900, faisait des études de médecine à Paris lorsque la mort de son père ou de son oncle le rappela brutalement à Chevrier où il se vit tout à coup à la tête d'une grande fortune. Comment en venir à bout ? Il fit bombance, sans discontinuer, avec ses amis, perçant les tonneaux à coups de pistolets pour ne pas perdre de temps, roulant sous les tables... A la suite d'un pari, on le vit même un jour tout nu sur son cheval, à la sortie de la messe de Vulbens.

DEPUIS LA RÉVOLUTION

Vie religieuse sous la Révolution

Dans la région une famille avait *caché un prêtre*. Il était déguisé en mendiant ou en ouvrier agricole. Un jour la police vint l'arrêter. Les gens de la maison lui dirent alors : « Prè sé teupin deu seup é vo lo meuzi ou beu ! » (prends ton pot de soupe et va le manger à l'étable). Comme cela, il échappait aux recherches.

Plusieurs *arbres de la Liberté* auraient été plantés à Vulbens (sept, dit-on, dont un au Chêne, vers Valleiry).

La statue en buis de *sainte Victoire*, dans la chapelle du Vuache, fut descendue à Chevrier et cachée dans une famille. Quand quelques décennies plus tard on restaura la chapelle, on mit en place une statue nouvelle, moins jolie. Il y a, dans les environs, une vieille statue qui serait, selon les uns la véritable statue de sainte Victoire, ou, selon les autres, la statue de la chapelle de Sainte-Catherine.

A Faramaz, les enfants étaient baptisés dans l'ancien *bénitier de Bans*, conservé dans une maison. Confirmation de ce fait est en partie donnée par un registre d'état civil de la mairie de Vulbens. Le curé qui exerça à partir de 1806 écrit : « (...) les troupes

françaises entrèrent hostilement en Savoye le 22 septembre 1792. Notre malheureux Pays se vit bientôt en proie à toutes les horreurs de la Révolution : Il fut déclaré département français (...) Le huit février 1793 parut la proclamation (...) qui exigeait du clergé de Savoye le serment captieux de la Liberté et de l'Egalité (...) ».

« Presque tous (les prêtres) rejetèrent avec horreur le serment perfide ; les jureurs furent en très petit nombre. Dès les premiers jours de mars 1793, nos paroisses désolées se virent donc arracher leurs pasteurs par le décret de déportation (...) Cependant quelques prêtres charitables vinrent déjà en 1794 et 95 braver tous les dangers (...) Messieurs Dijon curé de Chaumont, Cessens curé de Vers, Lambercin curé de Minzier furent les premiers qui parurent dans nos contrées et s'empressèrent de (donner ?) le baptême aux enfans ». (Voir aussi ce qui est écrit plus haut sur les cures de Dingy et Vulbens.)

Malgré la Révolution (et un important mouvement anti-seigneurial en 1760), au XIXe siècle, les anciens nobles conservent un prestige non négligeable : se reporter à ce qui est dit sur les d'Arcine.

M. Benoît raconte aussi l'histoire suivante : Marin Burlaz, de La Fontaine, ancien grenadier de l'Empire, essayait, avec le marquis de Chaumont (du château de Faramaz), de tuer le dernier ours du Vuache. Le marquis était lieutenant de louveterie. Ils guettèrent la bête à la fontaine dite « de l'ours » (sur la pente au-dessus de Vulbens) où elle avait l'habitude de se désaltérer. L'animal, voyant Burlaz, se dressa, debout. Il reçut un coup de fusil dans le ventre (de vieux fusils chargés par la gueule avec des débris de marmite en fonte). « L'avez-vous eu ? » cria le marquis, en retrait. – « Oui, Monsieur le marquis. Il traîne ses boyaux sur 6 aunes de long. »

Les registres d'état-civil de Vulbens confirment l'existence de ce personnage : un Marin Burlaz, laboureur, habitant du hameau de La Fontaine, meurt en I850 « âgé de huitante-huit ans. »

Les Autrichiens

Ou les « Autruchiens » comme disaient quelques personnes du pays, rapporte-t-on...

« Il existe sur le territoire de la commune de Chevrier et tout près du Rhône, en face de Fort-l'Ecluse, les restes d'une redoute en terre faite par les Autrichiens en 1814 pour bombarder le Fort-l'Ecluse. Ce lieu est appelé *la batterie*. Les vieillards se souviennent encore de cette redoute » [12].

Au-dessus de Chevrier, près des sapins, un capitaine autrichien serait *enterré*, sous une sorte de dolmen. A cet endroit la terre serait encore toute brûlée. L. Duparc dit qu'il s'agirait d'un champ appartenant à E. Perreard, à proximité de la maison maintenant détruite du garde-barrière de la ligne ferrovaire. Le propriétaire aurait fait arracher ce sapin, sans rien découvrir dessous.

Au-dessus de la route de Chevrier à Arcine ainsi qu'à Raclaz, on a trouvé des *boulets* de canon qu'on dit dater de cette époque.

Un officier autrichien aurait passé ses troupes *en revue* dans un champ de Chevrier.

On dit aussi qu'à un autre moment, on tirait à boulets rouges sur les toits en chaume de Fort-l'Ecluse pour faire brûler les Autrichiens qui s'y trouvaient alors.

Quand les Autrichiens en furent chassés, les habitants du pays disaient : « Y vo viu passa los Autrichiens par tiava. On loso bel vu passa, al éton tot estropia ». (On a vu passer les Autrichiens par en-bas – dans la vallée. On a bien vu qu'ils étaient tout estropiés).

On affirme également que certaines personnes dans le pays descendraient d'un Autrichien qui s'y serait établi.

Un certain D..., *officier de santé à Faramaz*, dit-on (fin XIXe-début XXe siècle), avait le don de remettre les os cassés. Ce don lui venait de ses aïeux : l'un d'eux avait accueilli une personne (certains disent un Autrichien), détentrice du fameux pouvoir et qui le lui aurait transmis.

On dit aussi que, vers 1850, à l'époque de Solférino (?), quelqu'un aurait été bercé par un soldat autrichien.

Là encore les documents confirment la tradition :

En 1814 de vifs combats se déroulent pour prendre Fort-l'Ecluse. En 1815, les Français construisent une redoute sur le revers septentrionnal du Vuache, mais ils reçoivent peu après l'ordre de quitter la rive gauche du Rhône. Les Autrichiens installent alors des batteries sur le *plateau* du Vuache. De violents échanges d'artillerie ont lieu, surtout en juillet [40].

Si ces événements ont tant marqué la population, c'est que, de 1815 à la seconde guerre mondiale, aucun combat ne s'est déroulé près du Vuache.

Les Anciens signalent cependant, en 1870, dix ans après l'annexion à la France, la retraite des soldats du général français *Bourbaki*, libérés par les Suisses qui les auraient fait prisonniers. Aux yeux des Savoyards, c'était déshonorant et les militaires passant par Faramaz se virent refuser des vivres.

Cela est à peu près conforme aux faits. Bourbaki, commandant l'armée de l'est, fut battu par la Prusse près de Belfort. Une partie de ses troupes effectua une difficile retraite dans le Jura et jusqu'à Pontarlier. Là, victime de souffrances atroces, elle dut passer en Suisse où elle fut internée et désarmée le 1er février 1871. Au retour, quelques soldats passèrent à Saint-Julien.

Fin XIXe et XXe siècle

Ici j'évoquerai un autre genre de traditions orales : des souvenirs sur la vie quotidienne ou des anecdotes destinées à faire rire mais qui peuvent aussi recréer une certaine atmosphère d'époque.

La vie était dure. Les attendrissements sur le prétendu « bon vieux temps » ne correspondent pas à la réalité.

Marie Comestaz, de Raclaz, conte comment sa grand-mère allait à pied et par le bac jusqu'à Collonges-Fort-l'Ecluse pour y vendre quelques fromages blancs qu'elle portait sur sa tête. Elle revenait avec du chanvre qu'elle teillait tout l'hiver.

Son oncle et son père travaillèrent à la construction de la ligne ferroviaire qui passe plus bas et se firent ainsi un peu d'argent.

Les gens qui étaient pauvres et n'avaient pas d'attelage allaient se louer dans les grandes fermes pour les travaux d'été. Ils étaient payés en nature : huile, etc. Puis l'attelage leur était prêté afin qu'ils labourent leur lopin de terre.

Mme Chararas raconte comment son aïeul, J.M. Vuétaz, donnait des morceaux de viande à mes ancêtres, une des familles les plus pauvres du hameau. Cela se passait avant que la misère ne pousse les fils à partir, l'un pour être gendarme à Annemasse, l'autre ouvrier dans le bâtiment à Paris. Il n'y avait que deux chemins pour « réussir » : l'Ecole Normale ou les Postes.

Auparavant (fin XVIIIe-début XIXe ?), certains habitants faisaient la contrebande (tabac, etc.) en passant par le Golet du Pet (Vuache).

Les pères sélectionnaient leurs futurs gendres en fonction de la fortune de ces derniers. On raconte l'histoire d'un habitant de Cortagy, vers 1925, dont les filles, soigneusement tenues à l'écart dans la maison, étaient l'objet de la convoitise des jeunes gens. Il sortit de chez lui et lança à la troupe : « lo k'on d'bu, passi u pèle ! » (Ceux qui ont des bœufs, entrez au poële – pièce à l'arrière de la cuisine).

Heureusement la création des *fruitières* amena un peu d'aisance chez les paysans.

La fruitière de Raclaz fut créée en 1885 par Eugène Chatenoud. Il y eut une querelle entre Raclaz et Dingy pour savoir de quel côté du ruisseau qui les séparait serait édifié le bâtiment. Raclaz l'emporta.

Autrefois les occasions de se rencontrer ne manquaient pas. D'abord devant la fruitière (il y eut jusqu'à une quarantaine de porteurs de lait). On dit aussi que les filles du fruitier suisse Beetschen servaient à boire à la fruitière. Plus tard, vers 1895, une épicerie se créa à quelques dizaines de mètres. Elle dura jusque vers 1940.

Rien qu'à Raclaz-d'en-Bas, il y eut successivement *plusieurs cafés :* chez Burnet près de l'école, chez Vuétaz (on y vendait aussi de la viande, on faisait également un peu de restauration ; Tissot prit sa place ensuite), chez Emile Martinet dit La Plate (on y discutait beaucoup politique. Il ferma vers 1950). Il y eut un moment *deux cafés en même temps* dans ce petit hameau !

Juste à côté : un jeu de tir, un terrain de boules, une forge tenue par un Chatenoud puis par un Burnod où on ferrait les chevaux, les vaches. Cette forge a fermé dans les années 1935.

Avant 1914 il y avait une compagnie de *pompiers.* Il en reste quelques uniformes rutilants et une pompe à bras. On garde le

souvenir d'un capitaine particulièrement fier, un Dian Ladian (« Jean à Jean », surnom d'un Vuétaz) qui, dépité d'être arrivé trop tard pour un incendie de Jurens (c'était loin, d'autres compagnies avaient été plus rapides) s'écria : « Ken vo vo vodri atzi, vo no r'l'deur ! » (La prochaine fois que vous brûlerez, vous nous avertirez avant !).

On s'amuse aussi avec l'histoire des pompiers de Vulbens. Voyant une lumière, ils partirent une nuit pour éteindre l'incendie. C'était en réalité la lune qui montait ! A la cure de Vulbens il y eut longtemps, accroché au mur du salon, un dessin représentant les « *pompiers de la lune...* »

Les Anciens évoquent également ce *général Crottu*, chef des pompiers de Vulbens, qui manœuvrait sa troupe en lui criant : « Tournez-vous du côté du fumier à Gène Magnin » , ou « Tournez le dos au fumier de Gène Magnin », ce qui amusait l'assistance.

Le XIXe siècle est aussi l'époque où, aux bords des nants (ruisseaux) de Chevrier et Vulbens, furent construits de nombreux moulins à eau. Vers Faramaz, les Tissot avaient tous les *moulins.* Il y avait celui des Tissot-Digadol (en patois diagoler : nettoyer un ruisseau), celui des Tissot-Diagon (l'un d'entre eux avait été dragon sous Napoléon)...

Non seulement la vie était dure, mais il y avait aussi beaucoup d'alcoolisme. Certains abusaient un peu trop de « la goutte », même lors des enterrements.

Les rivalités de hameau à hameau donnaient lieu à de nombreuses moqueries et surnoms. La vie était plus collective (affouage, travail en commun, entraide, etc.).

Les villages n'étaient pas repliés sur eux-mêmes. Pour vendre ou acheter, on se rendait à Chaumont, Frangy, Collonges-Fort-l'Ecluse, Genève, Carouge. Un certain Chatenoud, de Raclaz, surnommé La Flouche, racontait l'histoire (un tantinet exagérée) d'un char de foin, si haut, qu'à Carouge il fermait les fenêtres du cinquième étage !

L'inventaire des biens de l'Eglise, en 1905, provoqua quelques conflits. On dit que les habitants de Chevrier vinrent à l'église de Vulbens pour s'opposer à l'*inventaire* effectué par la police. En 1904, le maire de Vulbens aurait interdit les processions religieuses.

Les habitants de Raclaz, eux, avaient la réputation d'être très anticléricaux, à cause d'un instituteur dit-on. Raclaz était surnommé la « *perle rouge* », parce qu'il avait réussi à *convertir* toutes les familles du hameau, sauf deux..

La guerre de 1914-1918 a marqué une énorme rupture disent les anciens. A Dingy par exemple, le nombre des morts, pour un si petit village, fut considérable. On rapporte qu'à propos du monument aux morts, qui daterait de I922, le maire de l'époque se serait opposé à faire inscrire « morts au champ d'honneur ». Il se serait écrié en colère : « Vous croyez qu'ils ont demandé à

y mourir, au champ d'honneur ? ». D'où l'inscription qui figure : « morts à la guerre », formule qu'il est assez rare de rencontrer dit-on.

Peu à peu, des années 30 aux années 50, tous les artisans, commerçants, toutes les activités collectives s'évanouirent. La vogue avait disparu, l'envie de s'amuser n'était plus là, les femmes étaient tout en noir.

Le progrès apparaissait, non sans réticences parfois.

A Dingy, vers 1916, un fermier suisse fit scandale parce qu'il sortait ses vaches dès avril au lieu d'attendre août, comme on faisait alors (parfois même elles ne sortaient jamais !). On l'accusa de gaspillage parce que les vaches piétinant le pré, le rendement en herbe était moins bon. Un Joseph Cons mit une vigne en pré et suivit son exemple. « Teu n'vu po mé ré for » (tu ne veux plus rien faire) disaient les Anciens, voyant la dent des bêtes remplacer le travail patient du faucheur.

Puis on mit des clôtures électriques à la place des gardiens.

Dans le pays, la ligne électrique date de 1908. Mais à l'époque, le maire de Dingy refusa fièrement cette innovation : « E son bin v'nu m'trovô pé vi s'l'on volô mèt la lumire, y mé d'lé fé kori ! » (Ils sont bien venus me trouver pour voir si on voulait mettre « la lumière », mais je les ai fait courir !). Elle ne fut installée que quelques années plus tard, vers 1916. Le jour de son installation, ou peu après, des vaches furent frappées par la foudre dans trois fermes différentes. On dit que les gens accusèrent l'électricité.

Les habitants d'autres hameaux accusent moqueusement un ou plusieurs habitants de Raclaz-d'en-Haut d'avoir voulu prendre l'électricité à Cessens pour que la descente lui donne plus de force. Un habitant de Raclaz ou de Faramaz se vanta de pouvoir « rouler » les services de l'électricité : il mélangerait la sienne au pétrole pour en consommer le moins possible...

Mais elle facilita le travail du fromager qui, jusqu'alors, était entièrement manuel.

Les voitures firent leur entrée. On cite le cas d'un habitant de Vulbens, parti travailler à Paris, qui en revint en taxi (vous imaginez le prix, pour l'époque !). Arrivé au Fort-l'Ecluse, il s'était arrêté dans la cour de la caserne, sans doute pour se désaltérer à la cantine. Au départ, voyant un groupe de soldats en pleines manœuvres, il s'écria d'un ton noble et avec un geste large : « Vous allez donner à boire à tous ces jeunes ! »

Après la guerre de 1914, beaucoup de coutumes ont disparu :

- *Les Alouilles*, par exemple. Au printemps suivant leurs épousailles, les mariés sans enfants recevaient la visite des enfants du village qui chantaient et faisaient du charivari. On leur lançait alors des pièces et on disposait pour eux des bugnes et des merveilles (voir l'article « La Chanson des Raclerands ») dans de grands paniers en osier. Le soir, on portait chez les mariés des brandons : échalas de vigne rougis au feu.
- *Aux Rogations*, on priait et faisait des processions pour avoir

un temps favorable. Ceux du Pays de Gex, moins croyants, disaient alors en se moquant : « Tan kla Savoya non pa rongando on na pa l'bo tan ! »
– *A la Fête-Dieu*, on disposait des feuillages devant les maisons ;
– *A la Saint-Antoine*, pendant la messe, le curé bénissait du grain et du sel pour les animaux ;
– En août, les curés bénissaient les maisons et les moissons ;
– Au dernier char de foin de la famille, on disposait un bouquet de branches feuillées – sur l'échelette quand c'était un char à échelles (dont on peut voir un spécimen chez François Déprez à Présilly) ;
– Les mariées portaient un costume de laine noire...
– Les hommes jouaient au « *croution* » le long de la route allant de Faramaz au pont Carnot. Le jeu consistait à lancer et relancer des bouts de bois (chêne) servant ordinairement de liens à gerbe. L'un, en forme de boomerang, était le croution, l'autre, un bâton droit, se nommait la « margointe » ou « marguante » (grand bois, en patois). Cela se terminait par un coup à boire ou un repas au café.

BILAN

Quel bilan dresser de tout cela ?

Il faut bien avouer que les traditions orales ne sont pas très utiles pour connaître les époques lointaines (avant I850 environ). Les archives nous renseignent bien mieux. Dans quelques rares cas seulement les traditions nous ont servis (Chapelles de Chevrier, château de Latar). Cela s'explique par le fait que la mémoire populaire remonte rarement loin dans le temps (généralement deux siècles au maximum). Tout ce qui est raconté sur la période antérieure à I792 est fortement influencé par les écrits et les récits faits par les érudits et notables locaux. Depuis un siècle ou deux, les cultivateurs ont pu eux aussi lire divers livres et articles, sans compter l'influence des leçons d'histoire à l'école.

Par contre, les traditions orales nous renseignent sur les mentalités populaires d'autrefois. On y note l'importance des seigneurs et des châteaux, et surtout de la vie religieuse (ce qui reste de la Révolution, ce sont surtout les conflits entre les autorités civiles et l'Eglise). S'y ajoutent des particularités locales : les tentatives des Bernois, Genevois, Français, Autrichiens pour prendre le Fort-l'Ecluse et le bombarder depuis le Vuache.

Ami lecteur, si tu veux, toi aussi, collecter les traditions orales de ton petit coin de pays, procède avec méthode. Ne crois pas sur parole tout ce qui est raconté. Il est indispensable de vérifier : en interrogeant plusieurs fois la même personne sur le même sujet, en multipliant le nombre des informateurs, en leur demandant comment ils savent ce qu'ils racontent.

Il faut, autant que possible, confronter ces récits avec les archives. Sans document écrit, rien de certain. On doit rechercher

si certaines traditions ne proviennent pas de la lecture de livres d'histoire ou de discussions entre les historiens locaux du temps jadis et les aïeux de nos informateurs. La culture écrite a toujours influencé les traditions orales.

Ce travail étant fait, on constate que la tradition invente peu souvent. Et puis, surtout, on est surpris par nos interlocuteurs (trices) : l'étonnante mémoire de celle-ci, les dons de conteur de celui-là, l'esprit toujours en éveil d'un autre...

Des talents, des intelligences qui diffèrent de la culture scolaire, et qui brillent cependant très fort !

NOTES

1. A. Golnitz, « De Lyon à Genève au XVIIIe siècle », traduit et publié par A. Vachez, Lyon 1881, p. 12 et : Napoléon III, Histoire de Jules César, 3 volumes.
2. Archives Gay.
3. L. Blondel, Châteaux de l'ancien Diocèse de Genève, 1956, p. 467.
4. A.H.S. 7 J (en cours de classement).
5. Félix Fenouillet, Monographie de la Commune de Savigny, S.S.H.A. t. 54, 1913, p. 105 et 423 (récemment réédité). Voir aussi le dossier Fenouillet à la Bibliothèque Florimontane.
6. A.H.S. 7 J.
7. Cadastre sarde.
8. Archives communales de Dingy, I° Transport f° 78 et 2° Journalier f° 398.
9. G. de Chaffoy de Courcelles, Le Livre de Comptes du Marquis de Chaumont, Académie Chablaisienne, t. LIII (1959 ?), p. 25.
10. A.S., SA 12.
11. A.E.G., Notaires latins, Testes, I° vol. f° 3.
12. Académie Florimontane (Bibliothèque), Enquête auprès des Instituteurs, 1864.
13. A.S., SA 269.
14. Clouzot, Pouillé VII, 1940.
15. Ch. Fleury, Histoire de l'Eglise de Genève,1880.
16. A.H.S., 1 G 101.
17. Ch. C.M. Rebord, Visites pastorales du Diocèse de Genève-Annecy, 1411-1920, t. I-2, Annecy 1922.
18. A.H.S., 1 G 120.
19. A.H.S., 1 G 124.
20. A.H.S., V C 25.
21. A.H.S., 1 G 130.
22. A.H.S., 2 E 1262 f° 98 de 1790.
23. id. f° 90 de 1791.
24. id. f° 68.
25. A.H.S., 2 E 1267, 17 vend. VII.
26. A.H.S., 2 E 8114 15.04.1830 et Archives communales de Dingy 2° Journalier f° 432.
27. A.H.S., 2E 1272 28.04.1807 et Chanoine Rebord, Dictionnaire du Clergé.
28. A.H.S., 8108 28.11.1823.
29. De Foras.
30. Archives communales de Dingy, 2° Transport f° 191.
31. Renseignements et documentation de Mme Chararas (que je remercie) ; de Foras.
32. A.H.S.
38. Bibliothèque Florimontane n° 1127.
33. A.H.S., SA Inv. 197 n° 90.
34. De Foras, t. 5-II, testament de Hugues de Viry.
35. A.H.S., SA Inv. 196 n° 90.
36. V. Gay, Lettre à la Revue Savoisienne, 1894, p. 13.
37. A.Rh., 48 H 1906.
38. Genava N.S.-8 1960 p. 207 ; Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève t. VII 1938/9 p. 352-353.39 ; Archives Burlat.
40. Commandant Willetard de Laguèrie, « Le Fort de l'Ecluse », in XVIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1905, Aix-les-Bains.

RECTIFICATIF

1. Dans la revue « Echos Saléviens nº 1 », j'évoquais la légende du curé de Bans. J'indiquais comme sources la tradition orale, mais aussi l'article de *La Savoie Illustrée* du 17.11.1889 écrit par un certain « Pierre qui roule ». Dans sa notice historique de 1894, Victor Gay cite un extrait de cet article.

Depuis, mes recherches ont avancé grâce à la famille Droubay et Mme Schlappi qui m'ont aimablement ouvert leurs archives. J'y ai notamment vu un livre, *Au Fil des Ans* de Juliette Roiron-Gay. Page 126 et suivantes, l'auteur évoque les notes de Victor Gay sur Bans. Il semble bien que V. Gay soit ce « Pierre qui roule » cité plus haut. Il écrit en 1837 : « Tout ce que j'ai pu recueillir au sujet de Bans et dont j'ai fait une légende, est donné par la tradition vulgaire ». On a l'impression, en lisant ce livre de souvenirs, que V. Gay était un peu critique vis-à-vis d'une certaine forme de religion.

2. Dans mon article, j'ai omis de citer toutes les personnes qui m'ont ouvert leur porte et sans lesquelles tout ce travail n'aurait pas vu le jour. Je remercie donc les habitants de la maison Pasteur à Faramaz : c'est dans leur salon que se trouve l'ancien bénitier de Bans. Je remercie également Edmond et Jean-Michel Grandchamp, Charles et Marius Benoît. Leur connaissance du pays et des traditions orales m'a été fort précieuse.

Philippe DURET

Achevé d'imprimer en décembre 1991
sur les presses offset de la
Société des Imprimeries Maury SA
Zone Industrielle de Saint-Georges-de-Luzençon – 12100 Millau
Dépôt légal : 4e trimestre 1991

ECHOS SALEVIENS
REVUE D'HISTOIRE LOCALE



nº 3 • Cologny (Vulbens) : son port, son bac, ses Templiers, son « hôpital »...

- « Tu ne mentiras point »... Chronique du procès criminel de Louis Barbier à Viry en 1544.
- Le centenaire de la Révolution française en Savoie : 1889 ou 1892 ?

LA SALEVIENNE

Source gallica.bnf.fr / La Salévienne

LA SALEVIENNE
4. route d'Annecy
74160 ST JULIEN-EN-GENEVOIS
Siret : 438 667 552 00014 - APE : 913 E

ECHOS SALEVIENS
REVUE D'HISTOIRE LOCALE

nº 3

PER
SSS
3
(3)

Nº CASSS 1000 3220
" 3221

dépouillement ANB fait

SOMMAIRE

5
Editorial

7
COLOGNY (VULBENS)
SON PORT, SON BAC, SES TEMPLIERS, SON « HÔPITAL »...
par Philippe Duret

37
« TU NE MENTIRAS POINT »...
CHRONIQUE DU PROCÈS CRIMINEL DE LOUIS BARBIER
À VIRY EN 1544
par Gérard Place et Michel Fol

67
LE CENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE EN SAVOIE :
1889 OU 1892 ?
par Claude Barbier

Ces articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Editorial

Lorsqu'une petite société d'histoire se lance dans l'aventure de la publication, chacun est en droit de se demander s'il y aura une suite. En éditant les Echos Salèviens nº 1, nous ne savions pas si nous aurions la force, comme tant d'autres sociétés, de sortir un nº 2, un nº 3 et ainsi de suite. Or le premier numéro est épuisé, le deuxième en voie de l'être. Le succès de la formule nous encourage à poursuivre notre action pour développer la connaissance de notre histoire. Nous avons passé l'étape de la survie, maintenant nous aimerions gagner la bataille de la régularité.

Ce numéro trois nous permet de publier une étude de Claude Barbier qui, pour la première fois, concerne toute la Savoie. Son sujet, original, relate et analyse les fêtes du centenaire de la Révolution en Savoie. Fallait-il fêter 1789 ou 1792 ? Fallait-il marquer l'évènement par une oeuvre symbolique ou par une oeuvre sociale ? La Savoie, divisée administrativement en deux, saurait-elle retrouver son unité sur un sujet à priori banal mais finalement passionnel ? Autant de débats qui ont été la préoccupation des années 1889-1892.

Les deux autres articles, plus « locaux » intéresseront également les amateurs d'histoire de la Savoie. Dans l'un, Gérard Place et Michel Fol étudient un procès du XVIe siècle à Viry. Il concerne un sujet du comte de Viry, Loys Barbier, à l'époque où le protestantisme se développe à Genève à côté de la Savoie très catholique. Ce procès nous permet de découvrir le fonctionnement de la justice à cette époque et les affres par lesquels passent les accusés. L'autre article, de Philippe Duret – un fidèle des Echos Salèviens – évoque l'implantation des Templiers à Cologny et contribue à bâtir la fresque historique de Vulbens et du Vuache. Il fait revivre le passé de Cologny, jadis hameau frontalier et carrefour de routes terrestres et fluviales.

Les recherches de la Salèvienne se poursuivent. Progressivement d'autres adhérents « se lancent » pour nous faire part de leurs trouvailles et de leurs analyses. Cela nous réjouit. Mais, sans la ténacité et le dévouement de nos Salèviens de Paris, animés par notre vice-présidente Marielle Déprez, certaines publications ne verraient pas le jour. Qu'ils en soient remerciés. Le plaisir éprouvé par le lecteur les réconfortera, nous en sommes sûrs, d'un travail de relecture et de publication parfois ingrat.

Amis lecteurs, vous souhaitez réagir sur un article, nous faire part de vos découvertes ou, tout simplement, connaître la Salèvienne : écrivez-nous.

Le Président
Claude Mégevand

MEUBLES
DE STYLE
ET RUSTIQUE
- LITERIE -

DEPREZ

Tél. : 50 43 62 00

RN 206
74160
COLLONGES-SOUS-SALEVE

VIT'A SEC

Pressing

4 bis, Grande Rue
74160 St-JULIEN-EN-GENEVOIS

Tél. : 50.49.26.02

J. GANDY

Pose de caveaux
en 48 heures
Tous travaux funéraires

Plaques - Vases
Réfection
d'anciens monuments

12, rue de l'Industrie (derrière la gare)
74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

☎ **50.49.04.56** **Fax : 50.49.19.50**

ENTREPRISE PERAY

TRAVAUX PUBLICS

74160 ARCHAMPS

Tél. : 50.43.61.77

SA au capital de 250 000 F

"CHAUFFAGE-SANITAIRE"
ZINGUERIE

MEGEVAND Georges

CERVONNEX

74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

☎ **50.49.04.86**

COLOGNY (VULBENS)
Son port, son bac, ses Templiers, son « hôpital »...

par Philippe Duret

Il y a plusieurs Cologny dans les environs de Genève. Le nôtre se trouve sur la rive gauche et sud du Rhône, à une vingtaine de kilomètres à vol d'oiseau en aval du Léman, au pied du mont Vuache [1]. Il s'étend entre le nant de Couvatannaz (prononcez « Couatanne ». J'utiliserai d'ailleurs cette graphie pour contre-balancer la dictature du « français » qui tend à éliminer la forme savoyarde des noms) et celui de l'Essert ou de Bataillard.



La carte comporte des erreurs : 1. Villard devrait être sur la rive nord ; 2. Champavex est en fait à l'ouest des Isles ; 3. « Voissai » est en réalité Moissez ; 4. Ban, Moissez et Faramaz ne font pas partie du bailliage de Ternier. (AN NN 167/21.)

Ce hameau dépendait de la paroisse de Bans, mais l'église de celle-ci ayant été emportée au XVIe siècle par le fleuve, Cologny fut rattaché à Vulbens [2].

Ce n'est plus qu'un lieu-dit à l'écart, un peu oublié sur la berge. Un peu en aval, vers la carrosserie, puis près des étendues gazonnées de Chevrier, il y a un peu de passage. Mais aux alentours de l'ancienne maison templière, tout somnole. Il faut gravir l'escarpement et arriver dans la plaine de Chevrier-Vulbens pour trouver le monde moderne et son activité fébrile.

Pourtant, qui devinerait aujourd'hui que Cologny était jadis un carrefour relativement fréquenté en même temps qu'une frontière surveillée ? Pourquoi cela a-t-il changé ?

UNE FRONTIÈRE, UN CARREFOUR SUR LA BERGE, UN GUÉ ET DEUX PORTS

Pendant l'indépendance gauloise, le Rhône, sur cette portion, séparait le territoire des Helvètes, au nord, de celui des Allobroges, au sud. Au IIe siècle avant J.C., première conquête romaine, une province est créée, la Narbonnaise, dont le territoire va de la Méditerranée à... Cologny.

En 58 avant J.C., les Helvètes voulant traverser le Rhône en direction du sud (Jules César écrit qu'il était guéable), les Romains construisirent une ligne de défense discontinue sur la rive gauche (sud) du fleuve. Ainsi, on rendait impossible le passage par les nombreux gués. Or il y en avait probablement déjà un à Moissez et un autre à Cologny, en face du nant de Couatanne. En cet endroit, le lit du fleuve s'élargit. De novembre à mars, la chute du débit permettait la traversée à pied.

Au siècle dernier, le général Stoffel trouva les traces d'un fortin romain à Cologny, ainsi que de deux « murs » (fossés + levée de terre), l'un sur le talus de Chevrier, l'autre à Cologny [3]. J'ai trouvé ce qui semble être le vestige d'un troisième « mur », sur le côteau qui surplombe Cologny (voir la carte ci-contre).

Après la deuxième conquête, celle opérée par César en 58 avant J.C., Genève se développe et le commerce aussi. Au XIXe siècle on découvrit, « au-dessus de Vulbens », un morceau d'amphore portant la marque d'un grand exportateur espagnol du Ier siècle [4]. C'est la trace d'un trafic commercial sur les routes du pied du Vuache, entre Genève et Condate-Seyssel.

Sur la rive droite, une voie romaine reliait Genève à Lyon. Sur la rive gauche, une route moins importante suivait aussi le fleuve : A Chancy, Moissez, Bans, on trouve des traces d'occupation romaine. Sur le talus de Cologny, à côté du « mur de César », au lieu-dit « *la pei blanche* », on remarque les traces d'un bâtiment à tuiles romaines. On parle même d'une « borne milliaire » qui y

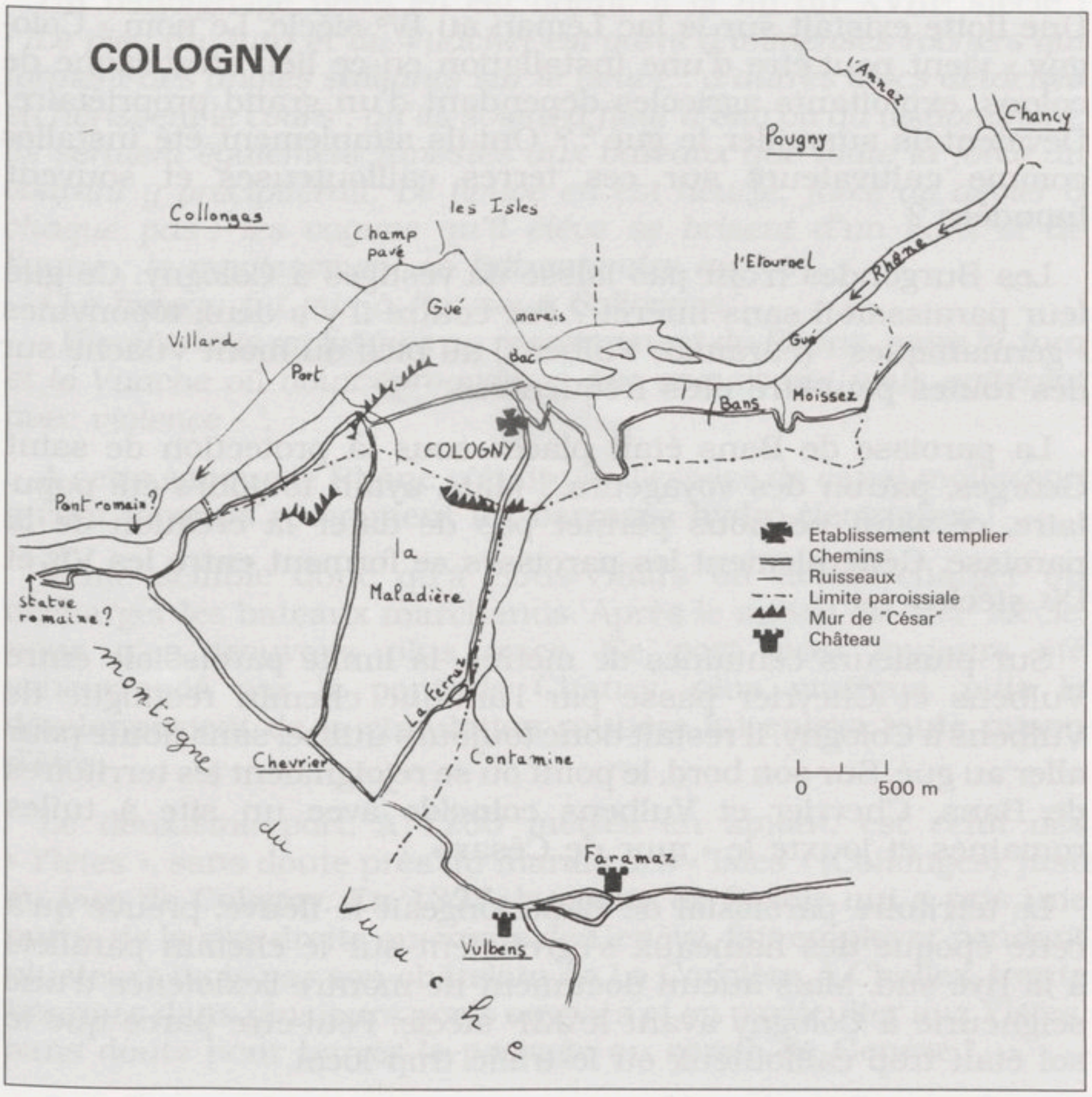

aurait été vue. En aval, à la limite Chevrier/Arcine, non loin de la route, on découvrit en 1876 une statue féminine (déesse ?). La tradition orale évoque aussi un « pont romain » qui aurait existé (?) quelques mètres en aval du pont Carnot. La route allait ensuite vers Arcine. Au hameau de Bange, sur la berge, se trouvait une tuilerie.

Le gué était fréquenté : les deux vieux chemins qui reliaient Cologny à Vulbens étaient parfaitement rectilignes sur un kilomètre, ce qui est typiquement romain. Ils sont bordés de tuiles romaines. Tous les deux sont appelés « *Ferraz* » ce qui est un signe d'ancienneté.

A la fin du IIIe siècle, l'empire romain est victime d'invasions. Les grottes de Chevrier sont alors réoccupées par les habitants qui veulent se cacher ainsi qu'en témoignent les débris de poterie fabriquées par un certain Mascuricus. Il y a une réorganisation administrative et militaire. Genève devient une cité et s'entoure de murailles. A Cologny, le Rhône formait limite entre la province de Séquanie et celle de Viennoise, nouvellement créée. Entre Epeisse et Avully, on construisit un fort sur le « mur » de César.

Une flotte existait sur le lac Léman au IVe siècle. Le nom « Cologny » vient peut-être d'une installation en ce lieu stratégique de colons, exploitants agricoles dépendant d'un grand propriétaire. Devaient-ils surveiller le gué [5] ? Ont-ils simplement été installés comme cultivateurs sur ces terres caillouteuses et souvent inondées ?

Les Burgondes n'ont pas laissé de vestiges à Cologny. Ce gué leur paraissait-il sans intérêt ? Par contre il y a deux toponymes « germaniques » (Faramaz, Vulbens) au pied du mont Vuache sur des routes peut-être plus fréquentées.

La paroisse de Bans était placée sous la protection de saint Georges, patron des voyageurs [6]. Mais, ayant toujours été populaire, ce saint ne nous permet pas de dater la création de la paroisse. Généralement les paroisses se forment entre les VIe et IXe siècles.

Sur plusieurs centaines de mètres, la limite paroissiale entre Vulbens et Chevrier passe par l'antique chemin rectiligne de Vulbens à Cologny. Il restait donc toujours utilisé, sans doute pour aller au gué. Sur son bord, le point où se rejoignaient les territoires de Bans, Chevrier et Vulbens coincide avec un site à tuiles romaines et jouxte le « mur de César ».

Le territoire paroissial de Bans longeait le fleuve, preuve qu'à cette époque des hameaux s'égrenaient sur le chemin parallèle à la rive sud. Mais aucun document ne montre l'existence d'une seigneurie à Cologny avant le XIIe siècle. Peut-être parce que le sol était trop caillouteux ou le trafic trop local.

A la fin du Moyen Age sont mentionnés, sur la rive droite, en face de Cologny, deux « ports » qu'il ne faut pas confondre.

Le premier, en aval, est celui de Sous-Villars-la-Cluse, au pied du Crêt d'Eau. Il était tenu par les nobles de Livron, branche de Péron, vassaux des sires de Gex à cause de leur château d'Ecorans (Collonges). Au XIVe siècle, leur juridiction va de La Cluse jusqu'au nant de l'Annaz, au nord du village de Pougny. Ils sont de fidèles alliés du comte de Savoie en guerre contre le comte de Genève. En 1477, Henri et Pierre de Livron ont un sixième du port, part qui passe aux fils d'Henri puis, ceux-ci n'ayant que des filles, va au XVIe siècle dans les mains des nobles Maillet de Genève et des Marchand de Collonges [7].

A quoi servait ce port ? En regardant une carte, on voit qu'il était à 100 mètres de la route Genève-L'Ecluse-Seyssel-Lyon. La voie fluviale était aussi utilisée à cause de l'insécurité et du mauvais état des routes, mais en aval de Villars, sur quelques kilomètres, notamment entre le Vuache et le Crêt d'Eau, le Rhône devenait impraticable. Lorsque les bateaux descendaient de Genève, Villars était le dernier endroit navigable (ou le premier, dans le sens contraire).

Un témoignage nous en est donné à la fin du XVIIIe siècle : « *(Le pied du Jura et du Vuache) est garni d'immenses rochers qui forment des angles saillants sur le fleuve ; d'autres blocs détachés en hérissent le cours ; qu'ils soient à fleur d'eau ou qu'ils dominent, ils seraient également funestes aux bateaux que toute la force du courant y précipiterait. Le fleuve en est heurté, forcé de dévier à chaque pas ; les vagues qu'il élève se brisent d'un bord et de l'autre ; le mugissement se fait entendre au loin...*

« *Le bateau fut mis à flot sous Collonges.*

« *Bientôt nous arrivâmes au resserrement du Rhône, entre le Jura et le Vuache où nous éprouvâmes des vagues qui nous agitèrent avec violence* » [8].

A cette époque le Rhône n'était pas l'espèce de canal mollasson qu'ont façonné récemment les barrages hydro-électriques !

Il me semble donc qu'à Sous-Villars on devait charger ou décharger les bateaux marchands. Après le milieu du XVIe siècle, nous n'en trouvons plus trace. Ce port avait toujours été concurrencé par le pont de Chancy, plus pratique, puis le développement de la circulation routière lui enleva toute raison d'être.

Le deuxième port, à 1200 mètres en amont, est celui des « *Yletes* », sans doute près du marais des « Isles » (Collonges), juste en face de Cologny. En 1327, le comte de Savoie qui a pris une partie de la rive droite au comte de Genève, fait employer pendant plusieurs mois par son châtelain de La Corbière, à Challex, trente hommes dans plusieurs ports ou gués et en particulier aux Yletes, sans doute pour barrer le passage au comte de Genève [9].

Ce port semble appartenir aux nobles de Ville ou Dorier, seigneurs de Farges. En 1460 ils ont un « port » entre le nant de Champ Pavé et celui de l'Annaz, ce qui correspond aux environs des Isles. Il doit venir d'un démembrement (achat ?) des droits des Livron. Ils en ont confié l'exploitation aux Poncier ou Brisset, une famille de l'Etournel. En 1519, 1553 et 1626, ceux-ci passent des reconnaissances aux seigneurs de Farges. Les de Pobel, comtes de Saint-Alban et barons de Pierre [10] tiennent la seigneurie de Farges dès le XVIIe siècle.

En 1666, on signale un port « *à Cologny au bas de Colonges qui est sur le grand chemin de Lyon à Genève* ». A cette époque en effet, il était affermé à des habitants de Cologny. Il consistait en un « *batteau et une chesne de fer pour lattacher* » [11].

En 1758, le seigneur du Vuache « mettra le grappin » dessus.

Ce devait être un passage à gué en novembre-mars, période de basses eaux. Le reste du temps, une barque assurait la liaison entre les habitants des deux rives. Etait-ce aussi une rupture de charge pour les bateaux marchands ? Le port des Isles était mal situé pour cela : éloigné de la route Genève-Collonges, au milieu

des marais ; de plus la navigation était encore possible sur 1200 mètres vers l'aval.

Tout cela forme un écheveau difficile à démêler, mais on voit que Cologny se trouvait sur une petite « plaque tournante ».

Un lieu-dit « *La Maladière* » est cité en 1447. Il se trouvait sur la plaine de Chevrier entre l'actuelle ligne ferroviaire et le talus au-dessus de Cologny. Les maladières, situées sur des routes fréquentées mais à l'écart des habitations, étaient des maisons où l'on soignait les malades. Notre lieu-dit correspond-il vraiment à une maladière ? Une comparaison : à côté du port et du pont de Chancy, un seigneur ordonna en 1461 de construire un hôpital [12].

Autre indice de la fréquentation des lieux : en 1581 et 1606, la paroisse de Bans avait un deuxième vocable, celui de saint Ennemond. Or il s'agit d'un évêque lyonnais dont le culte se diffuse dans notre région à la fin du Moyen Age, grâce aux voyageurs, le long du Rhône, à Ayzerieu, Bans, Genève ou aussi Peillonnex, sur l'Arve [13].

UNE SEIGNEURIE APPARTENANT A UN ORDRE RELIGIEUX

Les Templiers et les Hospitaliers

A la fin du XIIe siècle viennent s'installer les Templiers.

En 1196, une transaction est faite entre le prieur de Saint-Victor de Genève et l'Ordre du Temple, représenté par « frère Wilhelme templier au territoire de l'église de Bans (*banz*), lieu-dit Cologny (*Cologniacum*), qui vient de construire un oratoire (*oratorium*) » [14]. Cet oratoire avait été édifié au croisement du chemin Nord/Sud vers le gué avec le chemin Est/Ouest longeant la rive gauche (voir la carte page 9).

Le Temple avait été créé vers 1118. En réalité c'est saint Bernard, en 1128, qui lui donna l'impulsion décisive. L'acte de 1196 se situe vers la fin de la grande période d'affluence des dons au XIIe siècle.

Cette milice de moines-soldats bénéficiait d'importants privilèges lui conférant une grande autonomie [15].

Quant au prieuré clunisien de Saint-Victor de Genève, fort prestigieux, il avait beaucoup de possessions dans la plaine genevoise. Il possédait aussi des droits sur quatorze églises ou filiales. Il choisissait le curé de nombreuses églises. Mais cela ne semble pas avoir apporté de gros revenus.

A Bans, Saint-Victor disposait d'oblations (dons à l'église), dîmes, droits de sépulture et « autres droits de paroisse » [16].

En 1447, il possédait la moitié des dîmes en indivis avec le seigneur du Vuache et le curé. Il détenait aussi des droits seigneuriaux : en 1509, il reçoit la reconnaissance de Collet, fils de Georges, lui-même fils de Jean de Villa de Bans, pour une terre à Moissez ou Matailly [17].

L'acte de 1196 interdisait aux Templiers d'usurper les droits de Saint-Victor. En cas de contestation, le droit de trancher appartenait au prieuré. Celui-ci ne pouvant pas s'opposer à l'installation des Templiers, tout au plus essayait-il de protéger ses maigres revenus contre un nouveau venu qui était une grande puissance internationale. Peut-être craignait-il la création d'une nouvelle paroisse à Cologny ?

En 1277, dans un acte, figure comme témoin « *frater Guillelmus preceptor domus de cologniaco* » (ou, plus loin : « *de colognie* »). Les termes de « *domus* » et de « *preceptor* » signifient que l'établissement était important [18]. Mais le précepteur ne devait pas y résider en permanence.

Cologny est encore mentionné en 1296. Amédée, comte de Genève, donne à Jeanne de Genève et Philippe de Vienne la seigneurie du Vuache (= de Vulbens). Mais il se réserve « *la maison du tample de collognie ensemble les homes et appartenances de ladite maison* ». Il voulait garder contrôle sur le gué et le bac, car il était en conflit avec la Savoie [19].

Cette réserve explique que, par la suite, l'établissement de Cologny relèvera toujours du mandement de Chaumont, directement tenu par le comte et suzerain de celui du Vuache, au milieu duquel il formait une enclave : « *exepte in rebus hospitalis de Colognie que sunt in mandamento Calvi Montis* ». Le seigneur du Vuache a le droit de justice et d'autres droits seigneuriaux sur les hommes et biens de son mandement, « *excepta hominibus et fondis hospitalis de Collongii* » [20]. Les parcelles dépendant de l'hôpital ne payaient pas la dîme.

Les terres situées immédiatement à l'ouest de la maison sont nommées « *aux Franchises* » en 1870, « *au Francisse* », « *Francise* », « *Franchise* » en 1730 [21]. Le toponyme n'apparaît pourtant pas dans le terrier de 1447. La plus grande partie appartenait aux religieux.

Dans sa réponse à l'enquête archéologique de 1864, l'instituteur de Vulbens écrit : « *La pièce de terre attenante aux bâtiments porte encore la dénomination de Franchise parce que les criminels étaient francs, une fois entrés dans cette pièce* » [22]. L'établissement de La Sarthaz (Passeirier) se nommait « *de la Sauveté* », ce qui a le même sens [23]. Au XIIe siècle, Saint-Victor aussi offrait l'asile à ceux qui se réfugiaient sur ses terres [24].

Ainsi les religieux disposaient-ils d'une main d'oeuvre agricole. Ceci expliquerait que le village de Cologny soit seulement à 100 mètres de l'établissement religieux.

En 1313, l'ordre des Templiers supprimé, ses biens vont à celui de l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem, dit ordre de Malte à partir du XVIe siècle [25]. Les biens du Genevois étaient gérés par le Commandeur de Compesières.

Au XIVe siècle, l'établissement est désigné comme la « *maison de l'hôpital* » ou « *l'hôpital* » [26]. Mais en réalité les Hospitaliers ne soignaient pas les malades à Cologny. Y hébergeait-on les voyageurs ? Aucun document n'y fait allusion.

Dans la deuxième moitié du XIVe siècle, il est question du « *Rector de Coloignie* » qui est exempté des 30 livres de décime (impôt) qu'il était incapable de payer à l'évêque [27] : signe des ravages faits par la peste ? En 1447, Cologny relève du « précepteur de Genève », sans doute un Hospitalier chargé de la gestion des biens [12].

Aucun document ne montre des Templiers ou Hospitaliers résidant en permanence à Cologny. A partir du XVIe siècle au moins, leurs biens sont affermés. De surcroît, la liste de ceux qui payaient la gabelle (impôt) du sel de 1561 ne fait pas allusion à des religieux.

En 1581, une visite pastorale est faite à « *l'hôpital Saint-Jean-Baptiste du lieu de colognie* ». La chapelle a encore un recteur et curial, André Jaquelin [28]. Par la suite, le fermier devra se débrouiller pour faire assurer un service religieux, sans doute par le curé de Vulbens.

L'existence de cette maison religieuse aurait engendré une tradition locale. L'abbé Descombes écrit : « *d'après une ancienne tradition, Bans fut la patrie de sainte Victoire... Tout près de l'emplacement où s'élève la demeure des Chevaliers de Cologny... vivait un homme de condition modeste mais riche des vertus chrétiennes qui s'appelait »Victor au batelier«. Il possédait un petit moulin sur le bord du ruisseau et une barque sur la rive du Rhône* ». Il se serait marié dans l'église de Bans et, de cette union, naquit la sainte qui a sa chapelle au sommet du Vuache [29]. Ce récit est curieux, car d'habitude on fait naître Victoire au pied du Crêt d'Eau...

En réalité, aucun document ne prouve son existence. C'est une légende. La tradition aurait été « fabriquée » après 1196, peut-être par des notables ayant vécu à Vulbens ou, plus simplement, à la suite d'une confusion (Templiers/Saint-Victor/sainte Victoire).

Les Bâtiments de l'Ordre religieux

On ne doit pas les confondre avec le hameau situé 100 mètres plus loin. Ils ne sont connus que par des textes tardifs des XVIIe et XVIIIe siècles : le cadastre et les visites des supérieurs de l'Ordre [30].

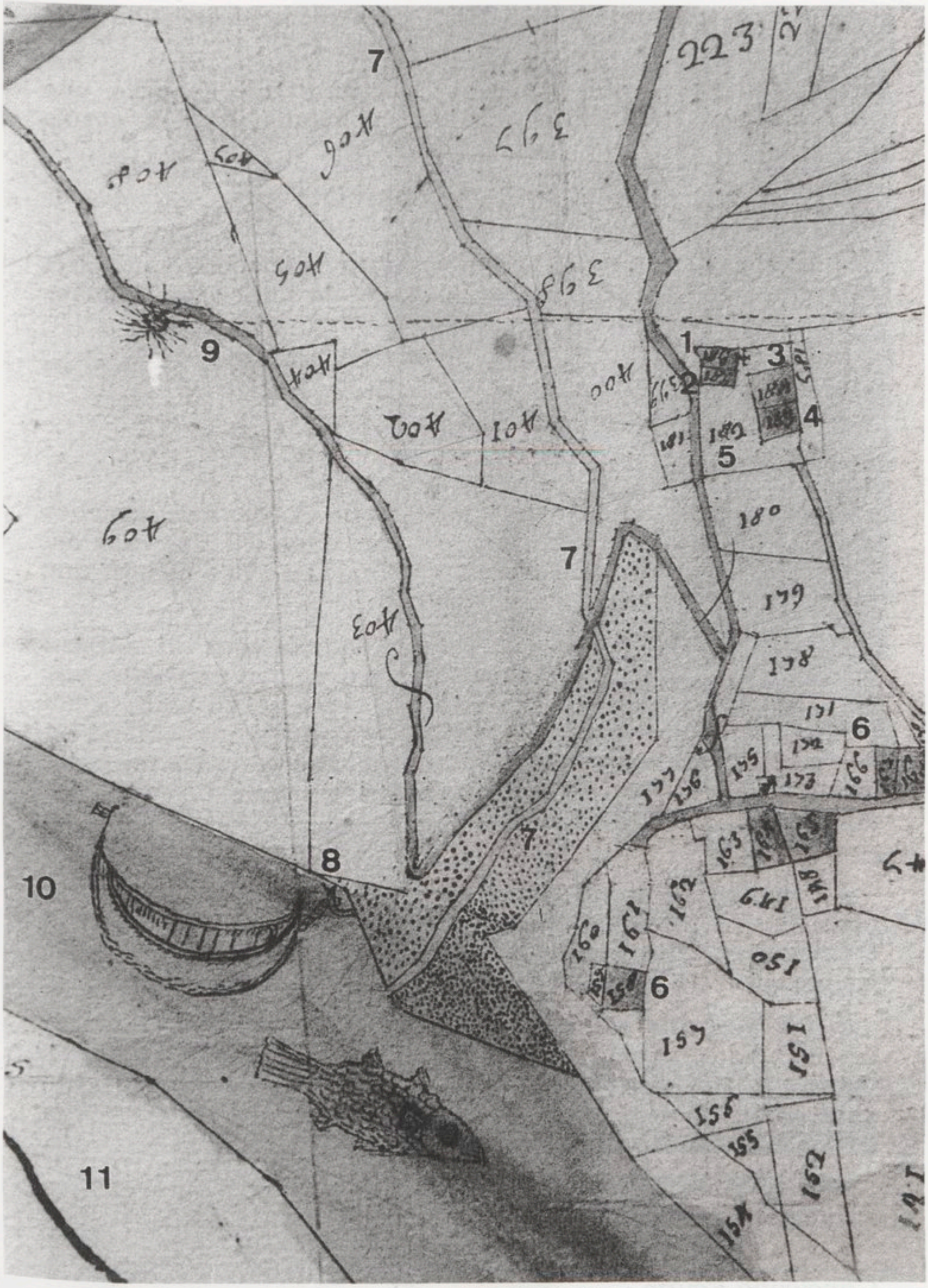

Cologny (mappe de 1730)

1. Chapelle - 2. Tuilière (ancienne écurie) - 3. Maison d'habitation - 4. Grange et écurie de 1636 - 5. Cour - 6. Hameau - 7. Nant de « Couvatanne » ou Couatannaz 8. Bac - 9. Chemin vers Bans à travers la forêt - 10 Rhône - 11. France.
Le Nord est en bas.

Rappelons d'abord qu'en 1196 il est seulement question d'un « oratoire », terme imprécis.

Au XVIIIe siècle, les documents décrivent une chapelle, une maison d'habitation, des bâtiments d'exploitation, un four et une tuilerie dans une cour close.

La Chapelle

Remplaçant l'ancien « oratoire » templier, la chapelle était placée sous la protection de la Sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste, vénérés des Hospitaliers.

On entrait par un petit portail en pierre, couvert de bois, de forme ogivale, donc datant des XVe-XVIe siècles.

Le Clocher

Au-dessus du mur d'entrée se trouvait un clocher à deux niches en forme de « pieds de chèvre », comme dans les chapelles des Hospitaliers à Hauteville et Droise. Dans l'une des niches, une cloche. Ce clocher était en molasse.

Il y a quelques années, on a trouvé dans la cour un corbeau ou modillon aux contours biseautés avec, en son extrémité, une tête (de mort ?) sculptée (voir la photo ci-contre, en haut). Il fait penser aux culs-de-lampe de l'église de Desingy qui seraient du XVe siècle. Toutefois, ailleurs, cette façon de décorer les corbeaux existe déjà au XIIe siècle. Servait-il à soutenir un petit toit au-dessus du portail comme dans la chapelle de Mouxy agrandie au XVe siècle ?

A l'intérieur, à droite, il y avait un bénitier en pierre sur son piédestal. La nef était éclairée par deux « larmiers » (fenêtres étroites ?) et leurs panneaux vitrés. Elle était pavée alors que le choeur avait un plancher. Une « balustrade » était entre les deux.

Sur l'autel, une niche de sapin d'environ 1 mètre 30 sur 45 centimètres contenait « *une statue de ladite Vierge tenant sur le bras gauche l'enfant Jésus* ». Cette statue, mal peinte, est encore dans la région. Il y avait aussi un saint Jean-Baptiste. Sur le devant de l'autel, étaient peintes des fleurs et la croix de l'Ordre.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, il y a en principe neuf messes annuelles assurées par le curé de Vulbens, aux frais du fermier.

L'ancienne Ecurie

Les visites de 1716, 1754 et 1759 mentionnent une ancienne écurie qui se trouvait au nord de la chapelle, contre le mur de celle-ci. On voyait encore son grenier à foin, quelques murs, des poutres et une partie du toit en tuiles rondes. En 1730, ce bâtiment est indiqué comme tuilerie.



Corbeau ou modillon dans la cour.



Chapiteau dans la cour et machine agricole moderne.

Le Cimetière

Autour de la chapelle il y avait le cimetière. Dans la cour on a trouvé, en fouillant le sol, des pierres tombales et des ossements. Un texte de 1627 mentionne ce cimetière. Qui y avait-on inhumé ? Des religieux ? Leurs parents ou des habitants des maisons voisines ?

Le deuxième ensemble était formé par la maison d'habitation, ses caves, granges et écuries.

La Maison

On entrait dans la maison en montant par un escalier. Là on pénétrait dans une cuisine « grande et belle », « spacieuse » ; à droite en entrant, une cheminée « à bande de bois ». Au début du XXe siècle on la décrit ainsi : « *De toutes ces salles,... la cuisine – au premier – est celle qui offre le plus d'intérêt. Dans sa cheminée monumentale... le four, en parfait état, s'ouvre à hauteur d'appui, au-dessus de l'âtre ; son orifice mesure 40 x 58 centimètres...*



A droite : grange et écurie de 1636. A gauche : maison d'habitation.

« Ce foyer à couleur d'ébène (a) sept pieds d'écartement entre les supports du manteau... Le manteau actuel de la cheminée avec son madrier simplement maçonné, est en retrait sur l'extrémité des deux consoles... ; il a remplacé un manteau de pierre dont le style concordait avec les faisceaux des triples colonnettes surmontées de leurs chapiteaux.

« Près de la porte, à ras du briquetage de la pièce, une niche taillée dans la pierre ; à sa base, un étroit regard percé horizontalement déverse les eaux grasses à l'extérieur de la maison.

« Une petite fenêtre à bois biseautée éclaire la cuisine » [31].

Au bout et à droite, soit au nord, une porte permet d'accéder à une grande et longue chambre, dite « le poële », éclairée par une fenêtre en molasse avec ses volets intérieurs. De là on passait à une chambre plus petite, séparée de la précédente par une cloison en bois.

De la cuisine, un escalier en bois, plus tard remplacé par une simple échelle, montait au galetas.

« Sous l'escalier (extérieur), l'ogive qui donne accès aux caves permet de juger l'énorme dimension des murs et la vétusté des claveaux et des moellons qui forment la voûte témoigne de son antiquité. Des blocs de molasse, quelques-uns longs d'un mètre, ont leurs angles rongés par les siècles et leurs joints sont tellement burinés qu'on croit y découvrir des fissures ; cependant la maçonnerie est compacte » [31].

Au XVIIIe siècle, les caves et le cellier contenaient des coffres « à blé » sans couvercles. En travers, était une poutre de chêne. On y voyait un bras de forge.

Les caves étaient sous la cuisine. Sous les chambres il y avait une écurie non pavée, sans crèche ni ratelier.

La Grange et les Ecuries

A gauche et au nord de la porte de la cuisine étaient la grange et deux autres écuries.

La grange, longue de 16 mètres, large de 5 mètres et haute de 7, séparait deux écuries pavées avec leurs crèches et fenêtres. Un souspied permettait d'y battre le blé. Au-dessus on déposait les gerbes de paille. On y accédait par une grande porte à arcade. Surmontant celle-ci se trouve la croix de Malte à huit points, ayant au centre un écu divisé en quartiers. Le tout est accompagné de la date de 1636. Cette grange a sans doute remplacé celle qui jouxtait au nord la chapelle.

Sur le mur nord de la grange, regardant le fleuve, se trouvait une croix en relief, maintenant remplacée par une peinture sur le crépi.

Le Four et le Puits

Il y avait aussi un four couvert de tuiles et un puits.

A la fin du XVIIIe siècle, tout cela se trouve dans un triste état. En 1755 il faut faire des travaux à la chapelle et aux bâtiments. En 1773 le four est réparé.

En 1777, une visite et un rapport furent effectués à la demande du diocèse [32]. On demanda la suppression de la chapelle, abandonnée et en ruines à cause du paludisme : « *depuis plusieurs années régnait une espèce d'intempéries* (sic) *provenant des marais stagnant que le Rhône forme dans sa partie de France au point qu'il lui* (le Commandeur) *est très difficile de trouver des fermiers pour habiter sa maison de Cologny, ayant perdu neuf personnes de la même maison et trois du granger actuel* (Ah ! Les charmes du « bon vieux temps »... !).

« *Nous avons en outre vu qu'il ne restait plus dans ledit lieu que trois ou quatre maisons dont quelques-unes menacent ruines, ce qui confirme notre idée concernant l'inutilité de la chapelle* ». Les visiteurs incriminent « *le Rhosne et un torrent (qui) causent des pertes réelles pour son produit* » et recommandent de diminuer des dépenses d'entretien.

Le Sénat de Savoie n'autorisa pas cette destruction.

Un mémoire de 1780 précise : « *cette chapelle tombe en ruines par défaut d'entretien,... les couverts et planchers sont pourris,... l'on cherche à vendre la cloche, n'y aiant presque point d'ornements pour célébrer la Sainte Messe sauf un calice qui est entre les mains du curé de Vulbens* » [33].

Le Domaine des Religieux [34]

En 1196, n'est cité que l'oratoire. C'est seulement en 1296 que l'on fait allusion aux biens et droits seigneuriaux.

A Cologny même

En 1730, les religieux ont des parcelles en pente, sur le talus, une pièce de bois dans la forêt, deux champs « lanièrés » aux bords du fleuve (défrichements médiévaux ?), mais surtout de grandes parcelles autour des bâtiments. L'ensemble, dispersé, couvre 28 hectares, soit 16 % de Bans.

Dans le cadastre sarde, les titres de possession fournis par le Commandeur remontent jusqu'en 1550.

Le terrier de 1447 cite autour des bâtiments, sans plus de précisions, plusieurs pièces de terre dépendant de l'hôpital.

COLLOGNY

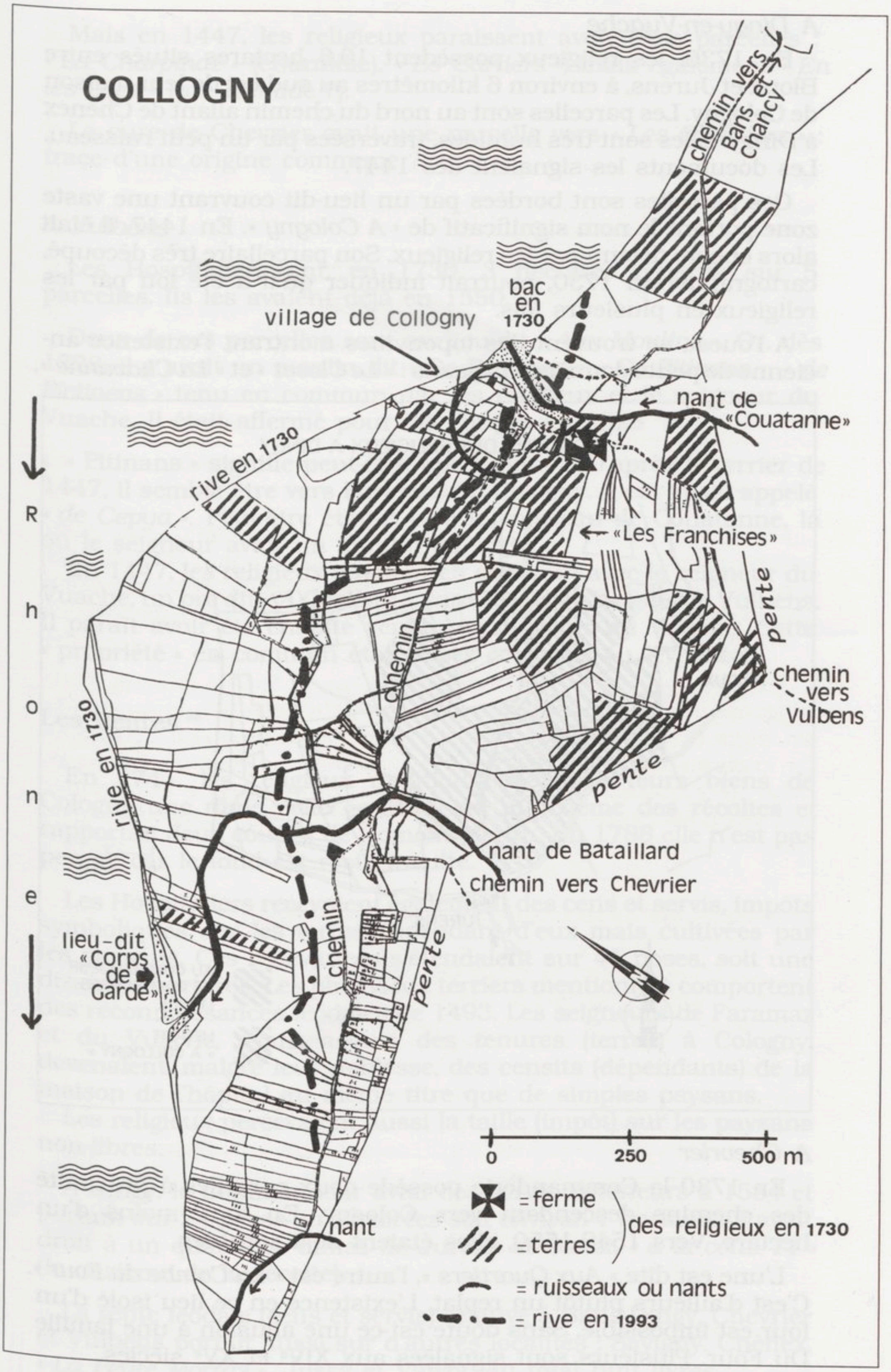
chemin vers Bans et Chancy
bac en 1730
village de Collogny
nant de «Couatanne»
rive en 1730
«Les Franchises»
pente
chemin vers Vulbens
chemin
rive en 1730
nant de Bataillard
chemin vers Chevrier
pente
lieu-dit «Corps de Garde»
chemin
pente
nant
N
0
250
500 m
= ferme
= terres
des religieux en 1730
= ruisseaux ou nants
= rive en 1993

A Dingy-en-Vuache

En 1730, les religieux possèdent 10,6 hectares situés entre Bloux et Jurens, à environ 6 kilomètres au sud-est de leur maison de Cologny. Les parcelles sont au nord du chemin allant de Chênex à Dingy. Elles sont très humides, traversées par un petit ruisseau. Les documents les signalent dès 1447.

Ces parcelles sont bordées par un lieu-dit couvrant une vaste zone portant le nom significatif de « *A Cologny* ». En 1447, il était alors encore détenu par les religieux. Son parcellaire très découpé, cartographié en 1730, pourrait indiquer qu'il a été loti par les religieux en plusieurs fois.

A l'ouest, se trouvent des toponymes montrant l'existence ancienne de petits domaines paysans : « *Le Closet* » et « *La Chavanne* ».

DOMAINE DES RELIGIEUX A DINGY

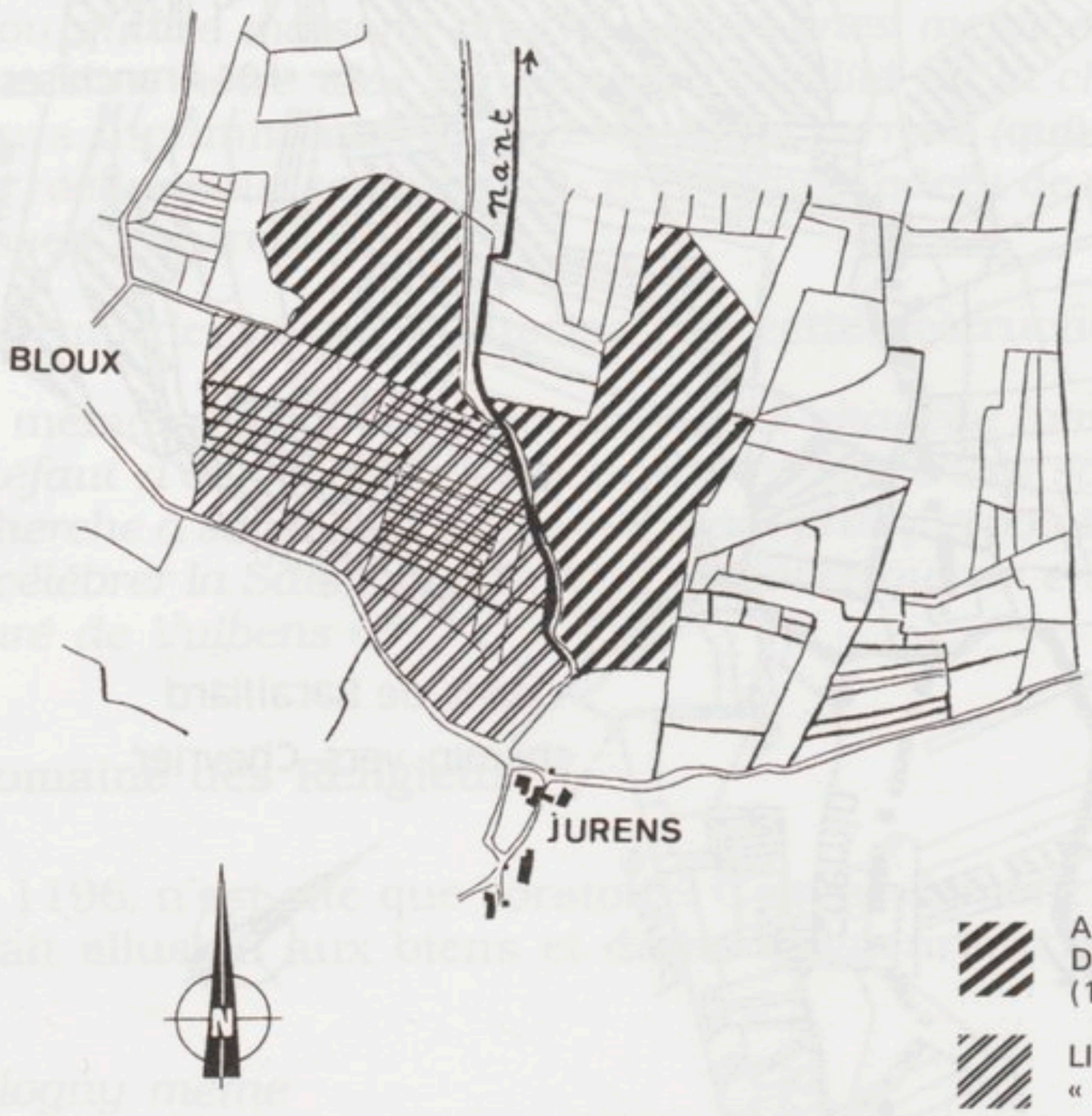

A Chevrier

En 1730 la Commanderie possède deux parcelles à proximité des chemins descendant vers Cologny. En tout, moins d'un hectare. Vers 1549-1550, elles étaient déjà son bien.

L'une est dite « *Aux Quartiers* », l'autre est « *La Combe du Four* ». C'est d'ailleurs plutôt un replat. L'existence en ce lieu isolé d'un four est impossible. Sans doute est-ce une allusion à une famille Du Four. Plusieurs sont signalées aux XIVe et XVe siècles.

Mais en 1447, les religieux paraissent avoir trois parcelles : « *La Charpinaz* » (charmille), « *Es Cartiers* », mais également « *En les Loes* » (pré humide ?).

La cure de Chevrier avait une parcelle vers « *Les Quartiers* » : trace d'une origine commune ?

A Vulbens

Les Hospitaliers ont, en 1730, 3 hectares répartis sur 5 parcelles. Ils les avaient déjà en 1550.

Deux de ces parcelles sont au lieu-dit « *Aux Moulins* ». Or, dès 1328, il y avait un moulin dit « *De Petenant* », « *De Pitinans* », « *de Pictinens* » tenu en commun par les religieux et le seigneur du Vuache. Il était affermé pour dix coupes en 1328 [26].

« Pitinans » signifie peut-être « petit nant ». D'après le terrier de 1447, il semble être vers Faramaz ou Cologny. Il est aussi appelé « *de Cepya* ». Peut-être était-il vers le ruisseau de Couatanne, là où le seigneur avait un moulin en 1730.

En 1447, les religieux tenaient en commun avec le seigneur du Vuache, un pré dit « *A Combes* », sans doute au-dessus de Vulbens. Il paraît avoir été ensuite vendu au seigneur du Vuache. Cette « propriété » en commun était assez courante au XVe siècle.

Les Rentes [35]

En 1741, les religieux mentionnent parmi leurs biens de Cologny une dîme ; elle équivaut au quinzième des récoltes et rapportait deux coupes de froment par an. En 1788 elle n'est pas perçue car le fond est resté inculte.

Les Hospitaliers recevaient également des cens et servis, impôts symboliques sur les terres dépendant d'eux mais cultivées par les paysans. Ces redevances s'étendaient sur 41 poses, soit une dizaine d'hectares. Les plus vieux terriers mentionnés comportent des reconnaissances féodales de 1493. Les seigneurs de Faramaz et du Vuache, ayant acquis des tenures (terres) à Cologny, devenaient, malgré leur noblesse, des censits (dépendants) de la maison de l'hôpital au même titre que de simples paysans.

Les religieux percevaient aussi la taille (impôt) sur les paysans non-libres.

A Dingy, le Commandeur avait des servis antérieurs à 1584 et portant sur 24 poses ou seytorées soit environ 7 hectares. Il avait droit à un quart des dîmes de Jurens et Bloux, « *à la cotte 11* » (le onzième de la récolte).

La rente féodale (cens et servis) relative à Bans-Dingy, Chevrier et Vulbens portait aussi sur d'autres localités : Savigny, Chênex, « *La Petite Morraz* », Jussy et Vanzy. Au total huit livres.

Les textes signalent aussi, au moins pour les XVIIe et XVIIIe siècles, une rente féodale sur des parcelles essentiellement situées vers le sud du Vuache, à Chavannaz, Cercier, Jonzier, Vers, Viry, Chaumont et Cernex. Elle rapportait très peu : moins de 4 livres, un pain, un quart de froment, quelques jours de corvées, quelques fractions de poules (exemple : les deux-tiers et le quarante-huitième du cent quarante-quatrième d'une !). Cela entraîna pourtant un litige avec le curé de Chaumont...

De l'autre côté du Rhône, les religieux avaient des droits sur des terres à l'Etournel, les Isles, Pougny, Mussel et Airans. Ils y avaient champs, prés, vignes, jardins, maisons.

Cela leur rapportait quelques pièces de monnaie, du vin, des poules, mais aussi un droit théorique « *d'un giste quand le Commandeur viendra à deux chevaux et deux personnes* ».

Vers 1542, les reconnaissances sont accaparées par les envahisseurs bernois.

Les religieux avaient aussi, en tant que seigneurs, le droit de commise ou d'échutte : en cas de décès sans enfants ni codiviseurs d'un paysan taillable, ses terres leur revenaient. C'est ce qui arrive en 1712 après le décès de Marie Rosey, femme Bouvard, de Cologny [36].

Trouver l'origine de ces biens, terres ou rentes est difficile. Nous ignorons de qui viennent les biens de Cologny. Un paysan ? Le seigneur de Vulbens ? Par contre il est probable que les parcelles de Vulbens et Chevrier viennent du seigneur du Vuache ou de celui de Faramaz. Les biens de Dingy ont peut-être été donnés par un paysan. Les seigneurs des environs de Vulbens et ceux de la rive droite ont donné des rentes.

Comment ces biens étaient-ils mis en valeur ?

L'aspect massif et la taille des parcelles de Cologny indiquent des échanges de terres fait par les religieux pour avoir des champs plus vastes et plus faciles à travailler.

Les parcelles de Dingy, Chevrier et Vulbens ont probablement toujours été affermées en raison de leur éloignement des bâtiments. Celles de Cologny ont-elles été travaillées par des manouvriers attirés par les franchises, payés à la tâche et dirigés par le précepteur ou recteur ? Ont-elles aussi toujours été affermées ? En tout cas, n'imaginons pas des dizaines de moines au travail. S'il y en a eu, ils ne devaient pas être bien nombreux.

Dès 1578 au moins, tous les biens de la commanderie du Genevois étaient affermés [37].

L'étendue du domaine ne semble avoir vraiment varié qu'une fois, avec le lotissement, à la fin du Moyen Age, d'une partie des

terres de Dingy. Les autres modifications ne sont que de détail : vers 1690, les religieux reçoivent une pièce de terre « *relachée par Perron Bouzon en payement des censes et servis dûs* » (redevances seigneuriales). Ces dettes furent payées un peu plus tard et la parcelle récupérée par son détenteur initial. Vers 1700, une terre leur revient, à cause d'une échutte : on la revend peu après [38].

En 1569, les religieux albergent (confient) 6 poses de bois situées « *Dessus la Maison* ». Les bénéficiaires devront verser près de 100 livres d'introge (droit d'entrée), payer annuellement 39 deniers pour le cens et 30 gerbes pour la dîme. Ils n'ont que six ans pour « *exerter* ». Les religieux se réservent aussi deux grosses pièces « *de bois de chesne* », sans doute pour des réparations aux bâtiments. Le but était sans doute de percevoir cette dîme à laquelle ils n'avaient pas droit [37].

Un terrain en vigne au XVIe siècle n'est plus que broussailles au XVIIIe siècle : abandon par des fermiers non motivés par une culture demandant tant de travail.

Au début du XVIIe siècle les bâtiments furent réparés. La chapelle fut mise « *presque à neuf* » car elle était « *auparavant proffanée* ». Le pré de « *Jorrant* » qui « *estoit tout buisson et haye a esté déffriché* ». En effet, les pillages bernois et genevois avaient désorganisé la gestion de la Commanderie.

En 1724, les cens et servis étant devenus faibles à cause des divisions successorales, ou difficiles à percevoir, les religieux font rénover les terriers, c'est-à-dire réaliser un nouvel inventaire de ce qui leur est dû [39].

Au XVIIIe siècle, ils cultivent du froment, de l'orge, du millet, de l'épeautre (céréale ancienne), des pesettes (légumineuses), un peu de chanvre. Le fermier fait paître quelques bovins.

En 1581, à Cologny, la chapelle de l'hôpital avait des biens en maison, murs, jardin, pré et bois auxquels il fallait ajouter 26 poses de terres labourées (7,6 hectares) valant en fermage 40 coupes de froment, soit environ 3.170 livres [28].

En 1635, Barfelly écrit que l'hôpital valait, affermé annuellement, 40 coupes de froment [40]. En 1642, la moitié du revenu allant au Commandeur était de 30 coupes plus 6 livres de rente. Au XVIIIe siècle, le domaine de Cologny même est affermé pour 30 à 35 coupes de céréales [41]. En 1730, le rendement est de 10 ou 11 hectolitres à l'hectare ce qui est aussi bas qu'aux alentours. Un autre calcul donne 2 à 3 grains récoltés pour un semé, aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Vers 1733-1734, lors de l'établissement du cadastre, le revenu net serait de 622 livres pour les quatre paroisses. En 1754, 530 livres (charges déduites). Cela fait environ le prix de huit boeufs de quatre ans. Ce n'est pas négligeable [42].

Parfois, les biens de Cologny sont affermés avec ceux d'un autre membre de la Commanderie. Dans ce cas, le fermage est uniquement en argent, sans doute parce qu'il y avait un sous-affermage.

Dans les quatre paroisses la « *maison de l'hôpital* » de Cologny possèdait environ 42 hectares. En 1447, le seigneur laïc, lui, n'avait qu'une dizaine d'hectares près de son château de Vulbens (plus deux grandes forêts). L'essentiel de ses revenus venait des tailles et des dîmes.

Par la suite, l'étendue du domaine des religieux n'a pas augmenté. Au contraire. Leur seigneurie a connu un sort opposé à celle du Vuache qui acquiert beaucoup de terrain.

Deuxième différence : les bois, peu rentables, n'occupent qu'une faible partie du domaine des Hospitaliers alors que le seigneur laïc tient d'immenses forêts. Mais pour un chevalier, chasser l'ours, le loup et le sanglier est un entraînement au combat en même temps qu'un passe-temps noble.

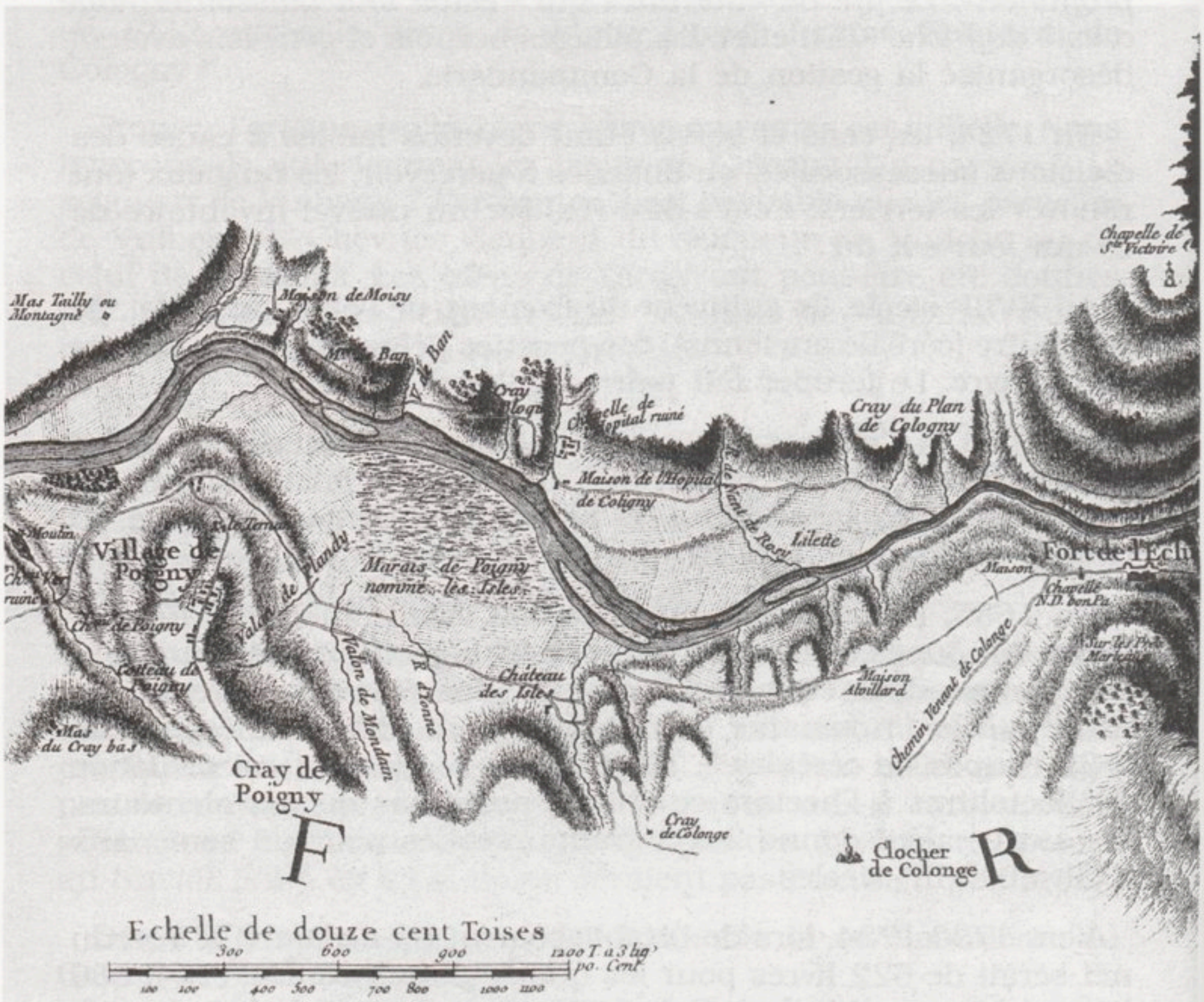

Carte de Delahaye. (AN NN 54/3.)

LES AUTRES SEIGNEURS ET LES PAYSANS DU HAMEAU

Les Seigneurs

Outre les religieux de Cologny, il y avait aussi, rappelons-le, le prieuré de Saint-Victor qui avait des droits sur l'église et une partie des dîmes.

Les seigneurs du Vuache (= de Vulbens) avaient un moulin en commun avec les religieux (XIVe-XVIe siècles), une partie des dîmes (12 à 13 coupes de froment au XVIe siècle), la forêt, des censes (dès le XIVe siècle). A partir du XVIe siècle, ils acquièrent des parcelles. Leur château de Vulbens n'a jamais eu comme but de surveiller le gué, trop éloigné, mais plutôt les routes au pied de la montagne.

Les seigneurs de Faramaz ont à Cologny, au XVIIe siècle, une « *grangerie* » (ferme) avec terres et maisons, le tout acquis quelques décennies auparavant. Un lieu-dit « *La Thiollière* » est signalé en 1643 [43].

En 1758, le seigneur du Vuache et de Faramaz met la main avec violence sur le bac [44]. Il invoque le fait que le seigneur de la rive opposée ne percevait plus ses redevances, que les fermiers étaient depuis le XVIIe siècle des habitants de la rive gauche, souvent de Cologny (en effet la mappe de 1730 montre un bateau amarré à l'embouchure du nant de Couatanne). Il y aurait aussi une patente de 1513 émise par le duc de Savoie donnant au seigneur du Vuache ce droit de passage [43].

L'affermage se fait désormais à son profit. La France qui possède le pays de Gex depuis 1601 voit ce bateau d'un mauvais oeil. Sur la rive sarde, à Cologny, vers le nant de l'Essert, il y avait un poste de garde pour surveiller la frontière (le toponyme est cité en 1643).

Les Paysans

Les comptes de châtellenie de 1326-1330 citent les Murgat, les Barranz, ainsi qu'un Johannod [26].

Colognie versus Vuachiu est mentionné dans les comptes de Chaumont de 1357. Les hommes du village doivent des roydes (corvées de transport), des gerbes et l'affouage (redevance donnant de droit de ramasser du petit bois) [45].

En 1447, on connaît les Pasteur, Terralion, Rachey, Barrand, Pellod, Jonzier [12].

En 1561 : les Bojon, Pasteur dits Borgeys, Michiel, De Place et enfin Bourja, Borjaz. Au total, 41 habitants. Ils n'ont pas l'air très pauvres pour l'époque : la plupart des familles a 1 ou 2 domestiques, entre 3 et 6 bovins, quelques chèvres ou moutons [46].

Au XVIIe siècle : les Mossire, Pasteur, Bojon. Au siècle suivant les Bojon partent, les Magnin, Perret et Dunoyer arrivent [43].

Certains font de l'orpaillage dans le fleuve : avec des claies ils tamisent le gravier pour ramasser des paillettes d'or.

La situation économique s'est détériorée : ils semblent pauvres, endettés pour avoir acheté des vaches, des céréales. Plusieurs s'en vont. La famille Burlat, d'Arcine, puis de Chevrier, achète leurs biens, les seigneurs de Faramaz et ceux de Vulbens aussi. Ces terres sont mises en fermage à ceux qui restent.

Les habitants font beaucoup de commerce de céréales avec les pays étrangers : France (pays de Gex) et Suisse (Genève). Mais la douane sarde s'oppose à la libre circulation des marchandises ; le bureau de Chevrier surveille le secteur compris entre le pont de Grésin et Cologny. En 1772, en mai, on saisit au port plusieurs sacs venant de France : c'est le moment délicat de la « soudure » entre la récolte de l'année passée et celle à venir. Les Burlat, devenus notables, défendent « leurs » paysans : la libre circulation des grains fait baisser les prix (aujourd'hui cela n'a pas changé), il sera plus facile d'en acheter sur place plutôt que d'être obligé d'aller à Chaumont par de mauvais chemins. Enfin cela procure un revenu aux marchands et aux « voituriers » du pays. Les habitants craignent aussi que le transit des céréales vers Genève ne se fasse entièrement par le pays de Gex, sans passer par le Vuache.

Comme à toutes les époques, il y a des querelles de voisinage : un habitant ayant déversé 15 chariots de pierre sur le champ d'un autre, celui-ci riposte en entrant de force chez son ennemi pour lui prendre de l'avoine et des prunes sèches [44].

En 1784, sur le chemin qui mène à Cologny, un jeune homme de Vulbens tue la jeune domestique de ses parents qui se rendait, sans doute par le bac, à Ballon, près de Bellegarde [47].

Ce n'était pas une époque paradisiaque...

UN BAC A TRAILLE REMPLACE PAR LE PONT CARNOT

En 1787, suivant le mouvement libérateur lancé par les princes sardes, le Commandeur de Compesières affranchit, contre indemnité, les paysans de tous les droits seigneuriaux [48].

Les Français envahissent la Savoie en 1792. Le 9 germinal an III, Cologny, devenu bien national, fut vendu à Bernard Baud de Colonges [44]. Les terres de Dingy passèrent en l'an X à plusieurs paysans.

En 1794, le fermier décrit ainsi la chapelle : « *une chapelle délabrée de sainte Anne (!), une statue de Notre Dame sur l'autel*

avec un bénitier en roc et une cloche d'un quintal transportée à Vulbens car la chapelle tombe en ruines ».

Pendant la période française, le bateau est affermé par l'administration. Les Français partis, en 1817 le marquis du Vuache reprend possession de ses droits sur le bac.

Cologny étant depuis 1817 à la limite de la petite zone franche, plusieurs particuliers traversent en fraude le fleuve pour faire du transport ou de la contrebande. Les Douanes surveillent le secteur attentivement, d'autant plus qu'on pouvait aussi venir de Suisse par Chancy, la forêt et là remonter vers Vulbens. La contrebande porte sur le sel, le sucre, le tabac, les bovins, etc.

Beaucoup de gens s'y adonnent, certains en font presque une activité à plein temps. En 1822, non loin de là, la population de Viry arrache un prévenu aux mains des douaniers [49].

Dans les procès-verbaux de 1823-1824, les excuses invoquées par les personnes interpellées à Vulbens et Chevrier ne sont pas très convaincantes :

– Ce que fait ce sac de sel entre mes mains ? C'est un hasard ! Je viens juste de le ramasser à l'instant derrière une haie et j'allais justement vous l'apporter, Messieurs les préposés, afin qu'il ne tombe pas en des mains malintentionnées...

– Ce tabac ? Ce qu'il fait chez moi ? Mais c'est pour soigner ma vache...

– Ce sel ? C'est juste une petite poignée que m'a donnée ma fille qui habite en France... Ah bon, la poignée pèse quand même deux livres ! Tiens...

– Pourquoi je me suis enfui hier en vous voyant ? Mais ce n'est pas possible, à ce moment-là je faisais mes vêpres à Vulbens. D'ailleurs le conseil municipal m'a fait un certificat...

En 1819, l'ancienne ferme des religieux est vendue à Joseph Magnin. Vers 1820 les pierres de la chapelle ruinée sont amenées à Vulbens pour refaire l'église.

En 1835 le bac devient propriété du gouvernement sarde. Les deux gouvernements passent un accord pour que le bac soit affermé, tantôt par l'un, tantôt par l'autre. Il y a d'autres bacs, en amont, à Chancy, etc. Mais les ponts les plus proches sont à Genève et Grésin !

En 1838 le bac est affermé à Jacques-Gaspard Gros. Victor Gay, de Vulbens raconte : « *quand le père Groz passait le bateau avec sa commère Fanchette Perret, plus d'un voyageur a pu rire quand Groz, à un bout du bateau, au gouvernail, criait à sa commère manoeuvrant les rames, assise sur un banc, à l'autre extrémité du bateau : Tirez, Fanchette, trossez* (baissez ?) *votre cotillon* » [43].

Les habitants des deux rives, pour des raisons de sécurité, demandent que le bac soit « *à traille* » [50]. En 1847, le cahier des charges prévoit en effet que le bac sera fixé à un câble, long de

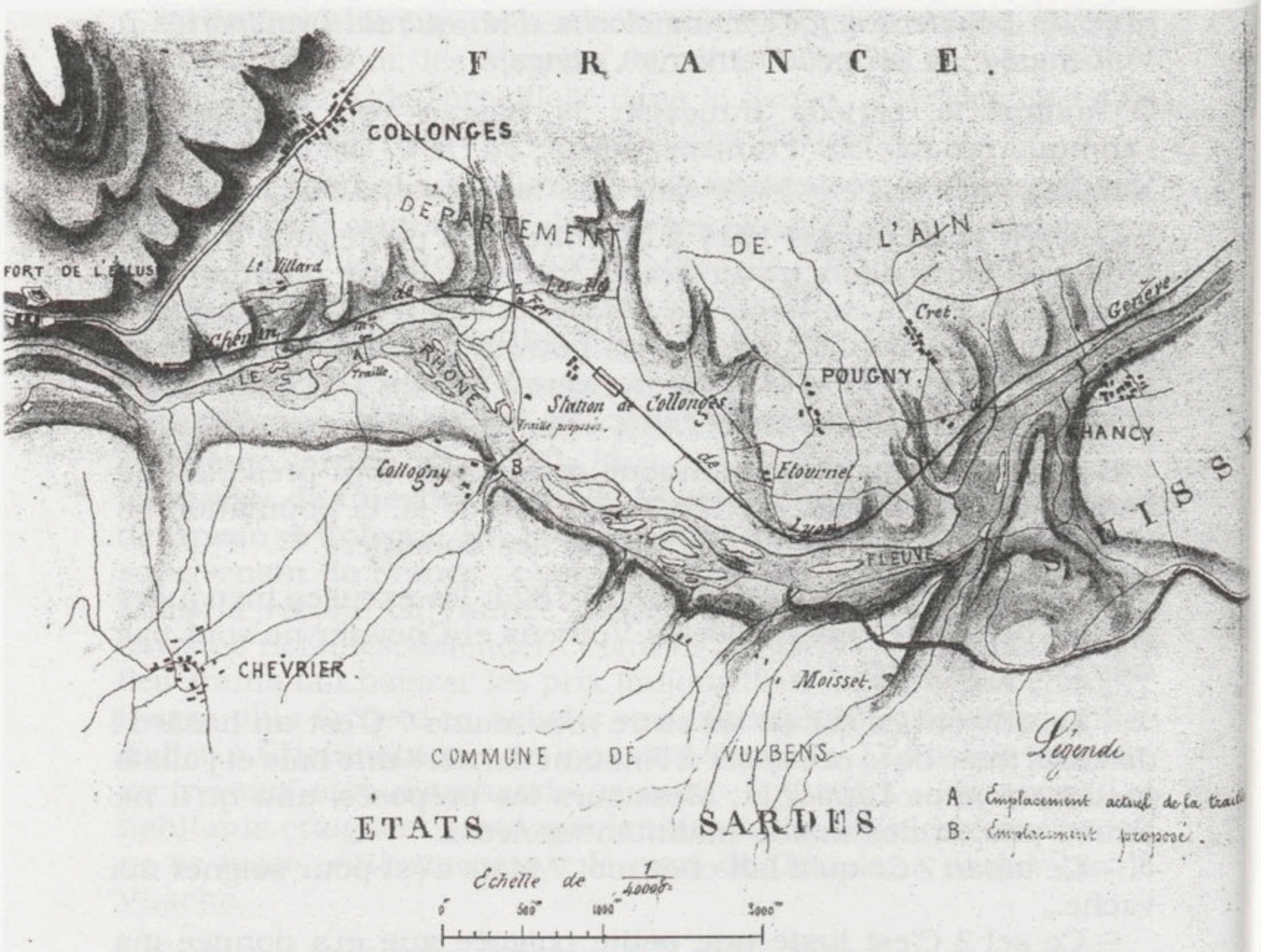

Plan du bac de Collonges en 1858. (AD Ain, S 1099.)

101 mètres, traversant le fleuve. La barque, sera rectangulaire, 12 mètres sur 4, avec un pont mobile à chaque bout. Quatre personnes l'empruntant journellement, cela procure un revenu annuel de 392 francs, alors que les frais d'installation sont évalués à dix fois cette somme ! Les gens appelleront le passeur en agitant une petite cloche. En cas de tempête, de forte crue ou de blocs de glace sur l'eau, le batelier ne sera pas tenu d'assurer le passage.

Depuis 1849, le fermier est un Julliard, meunier sur la rive droite. La traille est tendue en 1851 depuis son moulin jusqu'à Cologny, un peu en aval des maisons actuellement nommées « *Chez Gros* ».

Ce bac fonctionne dans des conditions « limites ». En septembre 1852, par exemple, les eaux montent à 3 mètres au-dessus de la hauteur maximum. Elles forment une île nouvelle qui bloque le passage. Puis les débris flottants arrachent la traille du côté sarde. On l'y retrouve profondément enterrée. Pour la dégager on fait appel à un treuil de l'armée qui se brise à son tour... Pendant les basses eaux, la navigation est difficile. En hiver, la neige empêche l'accès par les chemins.

A partir de 1853 ou 1855 les fermiers sont de nouveau des Gros : François, puis Charles. D'où le nom de « *Chez Gros* » donné aux quelques maisons qui sont construites au XIXe siècle, près du nant de l'Essert. Le câble du bac pesait alors 665 kilos et ses boulons 68 kilos !

Des accidents surviennent encore. En 1856, des ouvriers travaillant au chemin de fer de la rive droite (française) rentrent au Vuache, après avoir un peu trop abusé de la « dive bouteille ». Le vent souffle fort, mais ils forcent le passeur. Un tourbillon emporte la barque, et l'un d'eux se noie.

Il faut construire un nouveau bac. Il sera fait de 2 bateaux (9 mètres sur 3 chacun), soutenant un plancher. Le tarif sera de 10 centimes par personne.

En 1861-1862, le fermier est Marc Demolle, de Pougny. Lui succède F. Famy. Mais il n'assure pas lui-même la traversée. Une nouvelle noyade se produit en 1863.

La création de la ligne de chemin de fer Lyon-Genève, en 1858, sur la rive droite, avec une gare aux Isles, apporte de grands changements. Victor Gay écrivait que jusqu'alors, pour aller à Lyon, il fallait traverser le Rhône à Cologny, prendre à Collonges la diligence jusqu'à Seyssel. Là, elle était hissée sur un wagon-plateforme, les roues enlevées, les passagers restant dans la diligence. A Lyon, les roues étaient remises en place, et « fouette cocher » !

En 1858, les communes riveraines demandent que le bac soit déplacé à 700 mètres en amont, vers le nant de Couatanne, afin d'être plus proche de la nouvelle gare des Isles. Leur demande est appuyée par François Buloz, homme de lettre célèbre, natif de Vulbens et demeurant à Paris. Mais à cet endroit il y a un banc de graviers. L'administration laisse le bac en aval et se contente d'établir un « *batelet* » en face de Couatanne.

Le chemin de fer fait diminuer les passages. Les recettes ne sont plus que de 60 francs en 1865, 26 francs en 1868. En 1866 une crue déplace le courant du fleuve.

La Savoie était devenue française en 1860. En 1868 commence la construction du pont Carnot sur les communes de Chevrier et Collonges, à 1200 mètres en aval du bac. Dès 1869, un cintre en bois permet la traversée et les recettes annuelles du bac tombent à 13 francs environ. Ce pont est un tel progrès qu'en novembre 1870, Bernard Gay, maire de Vulbens, diffère l'ordre du gouvernement militaire d'incendier cette installation susceptible d'offrir un franchissement aux Prussiens.

Selon la tradition et la monographie de l'instituteur en 1888, la chaîne qui entoure l'église de Vulbens serait celle du bac. Or les documents ne signalent pas de chaîne mais un câble, en travers du fleuve.

En 1872 une querelle oppose les Savoyards aux « pirates de Genève » qui pêchent à la dynamite.

En 1883 un effondrement du Crêt d'Eau bloque pendant quelques heures l'écoulement du Rhône et tout Cologny est submergé.

Le fleuve continue à ronger la berge. « *"Il n'est pas commode le Monsieur", disait avec respect, François Gros, de Cologny, qui avait vu le Rhône à l'œuvre, alors qu'il était à l'état torrentiel, les jours de grandes crues* » [43]. A Cologny, Bernard Gay achète une ferme en 1873 et engage des travaux considérables pour protéger les berges. Il regagne ainsi 13 hectares. On le félicite, il reçoit une jolie médaille (mais peu de crédits). A sa mort en 1902, les travaux s'arrêtent et le Rhône, à nouveau, « croque à belles dents » la berge.

Les maisons de Cologny partent peu à peu dans l'eau. « *En août 1914, sept peupliers en bordure de la cour* (d'une ferme) *tombent pendant la nuit.* (Le pont du chemin de fer venant de Valleiry et qui traverse le fleuve à Arcine, en aval, est gardé par les territoriaux). « *Le jour se lève, les gardes voient des ombres qui glissent dans le courant et s'approchent des piles du viaduc. Fidèles aux consignes données, les soldats tirent sur ce qu'ils croient être des embarcations ayant pour consigne de faire sauter les piles du pont.*

« *(...) Le tir, bien sûr, est inefficace, les peupliers franchissent le viaduc au niveau de l'eau. De minute en minute la visibilité s'améliore et brusquement nos tireurs cessent le feu et s'esclaffent. Ils ont mitraillé les derniers peupliers qui étaient demeurés devant la ferme de Collogny et qui étaient victimes de l'érosion. L'affaire prêta à rire, évidemment, mais les territoriaux affectés à la surveillance du viaduc furent félicités d'avoir monté bonne garde.* » L'eau continuant son travail de sape, la ferme en question est abandonnée en 1917 [44].

Au début du XXe siècle, la ferme des Templiers est la propriété d'une famille Ravoire dite Aventure. C'est pourquoi, sur les cartes, le lieu est encore nommé « *La Ravoire* » alors que plus personne n'utilise ce nom.

En 1913 et 1931, des historiens locaux affirmèrent (à tort ?) que le mot « Vuache » viendrait de *vadum* (latin) et *voua* (savoyard) désignant un gué. Cette étymologie a connu une popularité rapide alors que les traditions et le parler local déclinaient.

En 1942, les bâtiments sont achetés par les Gay. En 1965, on construit une porte en pierres pour imiter celle qui permettait jadis d'entrer dans la chapelle.

La fonction du fleuve a donc radicalement changé. Jadis le Rhône était une frontière défendue contre les ennemis, traversée

par les contrebandiers. C'était aussi une voie de communication par la navigation fluviale et les chemins des berges. Cela créait des relations ambiguës et complexes avec « ceux de Genève », les frères ennemis. Cologny était un carrefour, mais moins fréquenté que Chancy.

Tout cela a disparu. La frontière est plus facile à franchir. Les transports passent plus haut sur la plaine (T.G.V., autoroute, chemin de fer, etc.). Des barrages régularisent le fleuve naguère fougueux et fournissent de l'électricité. La Compagnie Nationale du Rhône avait même pensé, avant 1950, à aménager la chute dite de « *Pont Carnot* » à Chevrier [51].

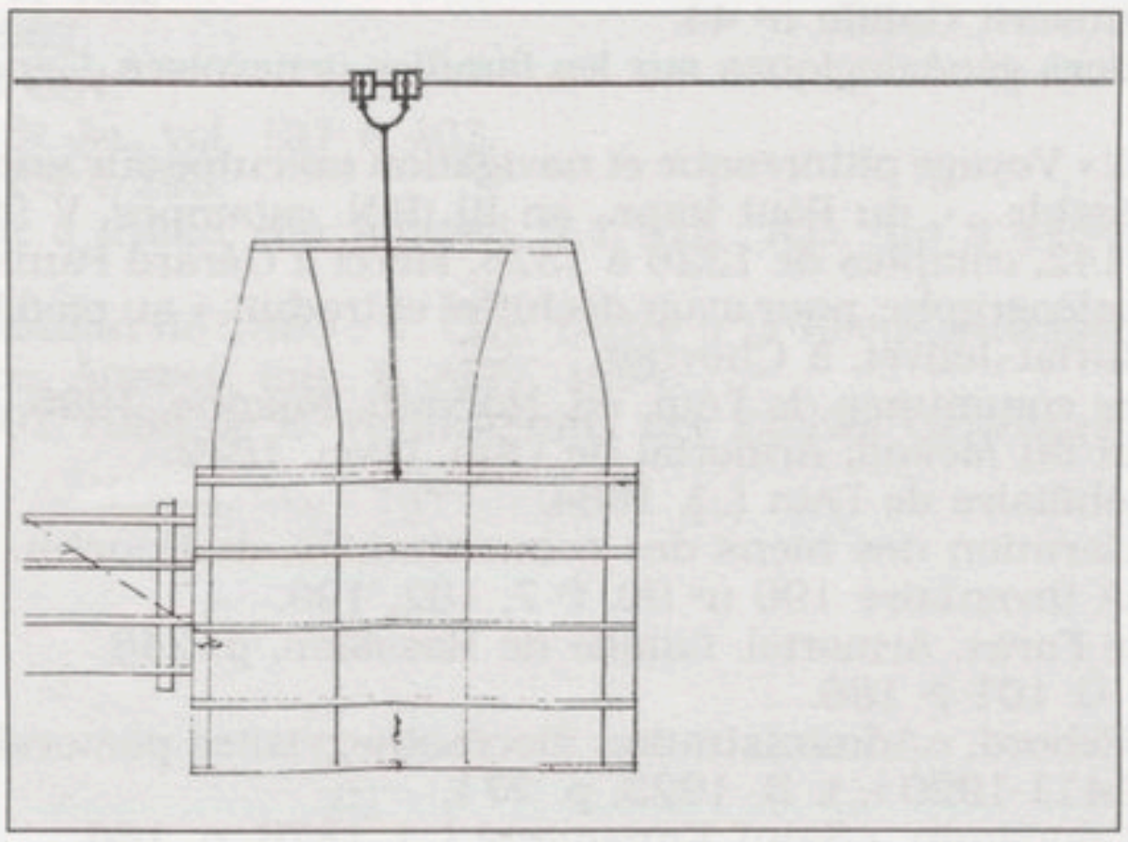

« Bac à traille à établir sous Collonges » 1847 Vue verticale (de dessus). Remarquez le câble et, à gauche, le ponton du Moulin Juilliard sur la rive nord. (AD Ain, S 445.)

Finalement, on a privilégié le rôle écologique. La réserve ornithologique de l'Etournel attire nombre d'oiseaux rares.

Quant à l'établissement des Templiers, il est devenu une pension pour chevaux et poneys. Plus personne ne cultive le sol.

« Ite missa est ».

Remerciements

M. Benoit, de Faramaz ; M. Châtelain, de Chevrier ; M. l'abbé Descombes, de Saint-Julien ; Mme Louise Duparc, de Saint-Julien ; M. et Mme Droubay, de Vulbens ; M. Grandchamp, de Faramaz ; M. Panisset, de Naves-Parmelan ; M. Pierre Sautier, de Viry.

NOTES

1. Sur cet établissement religieux, j'ai utilisé le travail de : Edmond Ganter, « Compesières au temps des commandeurs », 1971. On y verra une photo de la statue de la Vierge de Cologny.
2. Sur Bans, voir : Echos Salèviens nº 1, 1987, Ph. Duret.
3. – Napoléon III (*sic*), Histoire de Jules César, 1865-1866, vol. 2, pp. 44 et ss.
   – Genava,1945, t. XXIII, L. Blondel.
4. – Indicateur d'Antiquités Suisses, 1928, p. 204.
   – Ch. Marteaux et M. Leroux, Boutae vicus gallo-romain, 1913, p. 222.
   – Voir « Archéologia », août 1982, le Rhône (...), A. Varaschin.
5. – Genava, 1929, t. VII, L. Blondel.
   – Notitia Dignitatum.
6. – A.D.H.S. : 1 Mi 9, 2 Mi 73, 1 Mi 2, 1 G 101, etc.
   – M. Roblin, le terroir de Paris, Picard, 1951, p. 166.
7. – A.D. Ain, Terriers du Pays de Gex, relevés de Peincedé.
   – B.P.U. Genève, fond S.H.A.G., manuscrit Vidart, nº 3 et 15.
   – A.E.G., manuscrit Galiffe nº 44.
   – Galiffe, notices généalogiques sur les familles genevoises, Genève 1884, t. V, p. 23 et ss.
8. T.G.C. Boissel, « Voyage pittoresque et navigation exécutée sur une partie du Rhône réputée non navigable... », du Pont impr., an III (B.N. estampes, V 9969).
9. A.D.S., SA 15142, comptes de 1326 à 1328. Merci à Gérard Panisset, généalogiste professionnel et paléographe, pour avoir déchiffré et traduit, « au pied levé », ce passage.
10. – Archives Burlat-Jolivet, à Chevrier.
    – Histoire des communes de l'Ain, éd. Horvath, Roanne, 1985, p. 444.
    – E. Révérend du Mesnil, Armorial de l'Ain, Lyon, 1872.
    – J. Baux, nobiliaire de l'Ain (...), 1864.
11. A.D. Ain, Déclaration des biens des communautés, de Bouchu.
12. – A.D.H.S., SA Inventaire 196 nº 90, fº 7, 102, 199.
    – A.D.H.S., de Foras, Armorial, famille de Rossillon, p. 248.
13. – A.D.H.S., 1 G 101 fº 186.
    – Chanoine Rebord, « Administration diocésaine, visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy, 1411-1920 », t. II, 1923, p. 771.
    – Abbé J.P. Condamin, « Saint Ennemond (...), 1876, p. 166.
    – A. Coville, Recherches sur l'histoire de Lyon, 1928, p. 366.
14. – Mém. de la S.H. de G., t. 2, p. 51.
    – Regeste Genevois (RG), p. 128.
15. – G. Bordonove, La vie quotidienne des Templiers (...), Livre de Poche, 1975.
    – Geneva, N.S. 8, 1960, Ed. Ganter, les ordres militaires (...).
16. RG p. 65.
    – Revue Savoisienne, 1867, p. 34.
    – C. Santschi, la liquidation du prieuré Saint-Victor, in Recherches sur l'économie ecclésiale (...), Tables rondes d'Annecy, 1990, p. 112.
17. – A.D.H.S., SA Inv. 196 nº 90 fº 1156.
    – A.E.G., Titres et Droits, Ea 12, St Victor, Grosses nº 18 fº 472.
18. M.D.G., t. XIV, nº 168 p. 155.
19. A.D.H.S., SA 63, nº 26.
20. – A.D.H.S., SA Inventaire 196 nº 90, fº 1158 : terrier du Vuache 1447.
    – A.D.H.S., comptes de la châtellenie du Vuache, 1er rouleau, 1327-1328, froment.
21. – Arch. Vulbens, cadastre 1870.
    – A.D.H.S., cadastre 1730.
22. Enquête archéologique auprès des instituteurs, Bibliothèque de l'Académie Florimontane, Annecy.
23. A. de Montfalcon, Compesières (...), 1932, p. 30. Document prêté par Claude Mégevand.
24. RG 269 et MDG t. II, pp 23 et 24.
25. Genava, N.S. 8, 1960, p. 161 et ss.
26. A.D.H.S., SA, comptes de châtellenie du Vuache, 1326-1330.
27. Mém. et doc. pub. par l'Acad. Salésienne, t. 3, 1881, Pouillé.
28. A.D.H.S., 1 G 101, fº 186.
29. – Chanoine H. Descombes et F. Gay, « Histoire admirable de Sainte-Victoire », 1931-1932. Merci à Louise Duparc et à l'abbé Descombes.
    – Musée des A.T.P., Paris, Archives A. Van Gennep, carton « Savoie Questionnaire II », nº 73-150, nº 130.
30. AD Rhône, 48 H 1911 fº 16, 18 et 19 ; 48 H 1912 fº 61 ; 48 H 168 fº 70 ; 48 H 143 fº 312.

31. Ph. Jamin, Flâneries historiques au pays romand, Genève, 1907, pp 208 et ss. Merci encore à Louise Duparc.
32. A.D. Rhône, 48 H 1912.
33. A.D.H.S., 25 H 1.
34. A.D.H.S., cadastre sarde et SA Inv. 196 nº 90.
35. – A.D.S., SA 4.
– A.D. Rhône 48 H 1911, 1912, 168.
36. A.E.G., Tab. de St Ju, vol. 16 fº 121. Références du T.S.J. communiquées par P. Sautier.
37. A.D. Rhône, 48 H 1913.
38. id., 48 H 1911.
39. A.E.G., Tab. St Ju., vol. 28, fº 289.
40. Barfelly, Description du Genevois, 1635, (B.N.).
41. A.E.G., Tab. St Ju., vol. 8 fº 435, nº 11 fº 240 vº, 38 fº 357.
42. A.D.H.S., ICc 44 , V C 15 et 16.
43. Archives Gay, à Vulbens. Merci à M. et Mme Droubay.
44. Arch. Burlat-Jolivet.
45. A.D.H.S., 21 H 152.
46. A.D.S., SA 1967.
47. A.D.H.S., 1 J 884.
48. A.E.G., Tab. St Ju., vol. 131 fº 403.
49. A.D.H.S., 21 FS 4/293.
50. – Pour le bac à traille, voir A.D.H.S. 2 Z 914 ; A.D. Ain S 445 et 1099 ; archives Gay.
– Sur l'inondation de 1883 : V. Gay, Lettre à la Revue Savoisienne, notes sur le Rhône au Vuache, Annecy, imp. F. Abry, 1894.
51. Lettre du 3/01/1986 de E. Tormos, chef des Etudes Générales à la C.N.R.

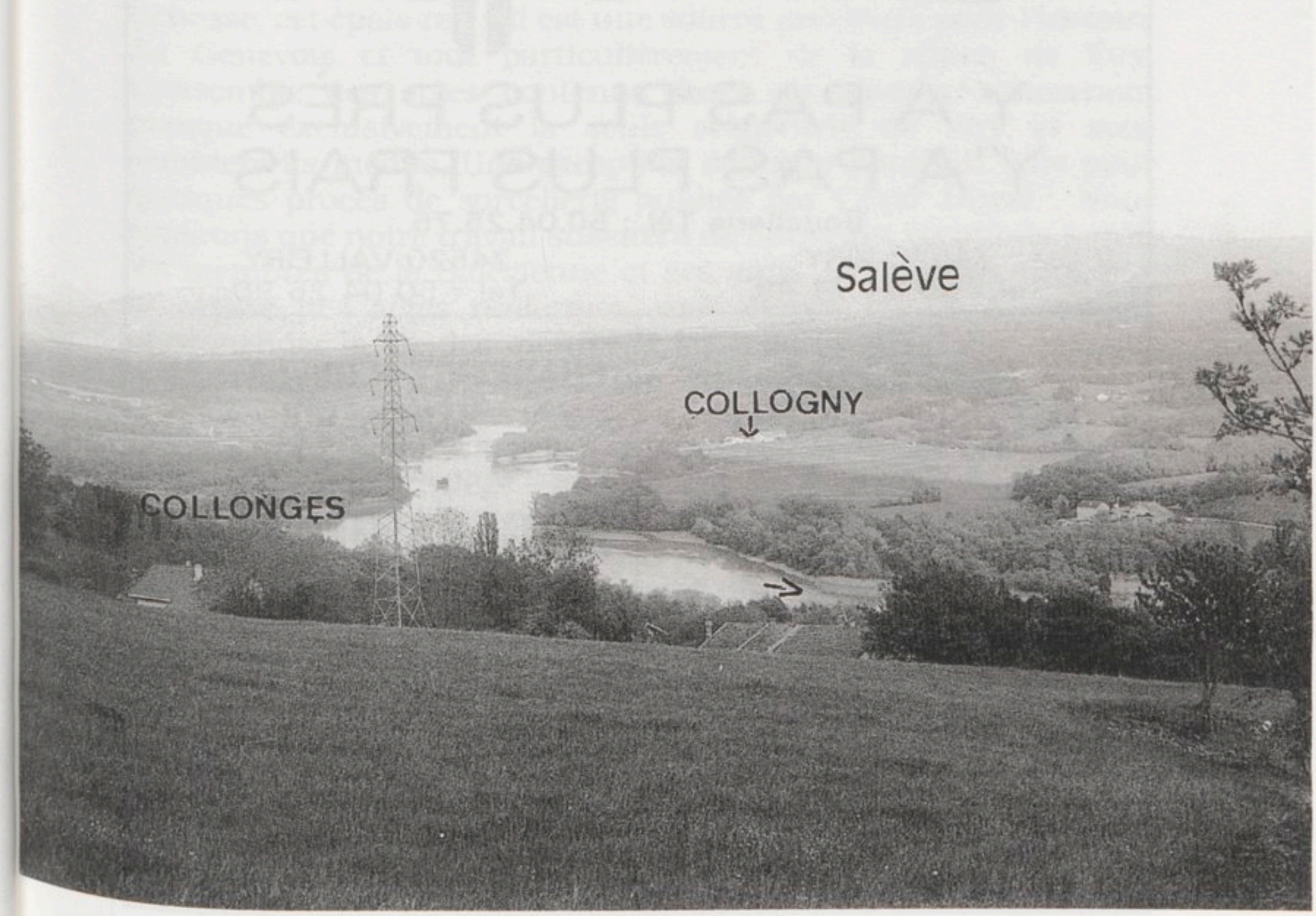

BOULANGERIE PATISSERIE

Hubert BRAND



50.04.43.31

Place de la Mairie
74160 LE CHABLE

LIBRAIRIE - PAPETERIE
CADEAUX

Jeux et maquettes
Tous les ouvrages régionaux

André BOCQUET

Place du Monument
74350 CRUSEILLES

Tél. : 50.44.23.45

SUPERMARCHE

shopi

Y'A PAS PLUS PRÈS
Y'A PAS PLUS FRAIS

Boucherie Tél. : 50.04.25.75

74580 VIRY
Tél. : 50 04 71 49

74520 VALLEIRY
Tél. : 50 04 25 90

Actuel'Coiffure
MIXTE



ESPACE CLIMATISÉ
Résidence "Les Coulerins"
74580 VIRY
☎ 50.04.72.39

CHARPENTE - COUVERTURE
MENUISERIE

MEGEVAND Frères

"MOISIN" NEYDENS
74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

☎ 50.49.26.24

Dom. Banc. C R C A Saint-Julien C.C.P. Lyon 5 782-62 U
R. Métiers 27 19 - 64 - 74 SIRET 302 962 196 000 10 APE 5571

TU NE MENTIRAS POINT... CHRONIQUE DU PROCES CRIMINEL DE LOUIS BARBIER A VIRY EN 1544

Gérard Place et Michel Fol

PREAMBULE

Cette étude est un essai. Elle constitue en effet la première recherche consacrée au magnifique recueil que notre société d'histoire locale a acquis un jour faste de 1988 d'un brocanteur exerçant sur la plaine de Plainpalais, à Genève [1]. D'une étonnante richesse, cet épais recueil est une source précieuse pour l'histoire du Genevois et tout particulièrement de la région de Viry. L'ensemble des actes contenus dans cet ouvrage concernent presque exclusivement la seule seigneurie de Viry et sont semblent-ils inédits. Une exception doit être pourtant faite pour quelques procès de sorcellerie publiés par César Duval [2]. Nous espérons que notre travail suscitera de nouvelles vocations parmi les membres de la Salèvienne et ses amis. Ce registre offre, par la variété des actes renfermés, une chance inouïe de pouvoir appréhender la vie, les mœurs et les institutions d'une communauté villageoise au temps passé, en l'occurrence Viry.

Inaugurant les recherches sur ce beau manuscrit, il nous revient l'insigne privilège – mais la délicate mission – de présenter à tous ce surprenant inventaire d'actes dont est extraite notre chronique : c'est ce que nous nous proposons de faire brièvement, avant d'entamer l'étude proprement dite du procès.

Ce préambule est enfin pour nous deux l'occasion de dire le plaisir que nous avons eu de travailler ensemble et, pour l'un d'entre nous qui effectuait pour la première fois une étude de cette nature, sa joie de découvrir une source précieuse de notre histoire locale.

Pour la compréhension du texte original, nous avons constitué un glossaire qui se trouve en fin d'article.

Une source singulière

Le registre se présente sous la forme d'un ouvrage relié plein cuir dont la peau est collée sur deux planchettes de bois de format 43 par 27 cm. Les 895 folios qui le composent, regroupés en cahiers de 16 feuilles, en font un imposant volume de 19 cm d'épaisseur et justifient son poids de 12 kg [3]. Il a fort peu souffert des manipulations et des vicissitudes du temps : le doit-on à la valeur de son contenu, aux consultations peu fréquentes ou au simple hasard ? Nous n'oserons nous prononcer à ce sujet.

Le papier, de bel aspect, est traversé de 35 vergeures (lignes horizontales que l'on voit par transparence) : les copistes se sont aidés de ces lignes régulières laissées par la fabrication du papier pour transcrire les actes. Nous avons également pu relever en transparence deux filigranes différents ce qui laisserait supposer que le papier utilisé provient de deux manufactures différentes : le premier représente un étrange animal à quatre pattes ayant une courte queue, deux oreilles et dont la gueule ouverte laisse apparaître une langue pendante. Le second reproduit une couronne sertie de cinq pierres dans sa partie frontale, dominée par trois pointes aux extrémités trilobées entre lesquelles apparaissent cinq pointes plus petites. Nous n'avons pu déterminer à ce jour le lieu d'origine de ces papiers.

Renfermant des copies de chartes, d'actes et de minutes dont la plus ancienne remonte au début du XIIe siècle et la plus récente à la fin du XVe siècle, ce registre est appelé « factice ». Il date selon toute vraisemblance de l'extrême fin du XVe ou du début du XVIe siècle : cette hypothèse repose tant sur la date du dernier acte (1590) que sur l'étude de la calligraphie.



Fac-similé du filigranne.



L'ouvrage est écrit à la plume. L'écriture est belle et régulière ; on observe fort peu de ratures mais apparaissent quelques abréviations ou contractions de mots, courantes à cette époque. Cette qualité de l'écriture rend le registre très lisible même pour un néophyte, après quelques heures de pratique. Toutefois, l'ennui chronique dont devaient souffrir les copistes se manifeste de temps à autre dans le texte par des renvois en bas de page consécutifs à des oublis, matérialisés par des signes philologiques (en forme de « F » majuscules), encore en usage dans les actes de procédure d'aujourd'hui.

Pour rompre la monotonie, les copistes ont pris soin d'agrémenter les têtes de chapitres et les signatures de motifs calligraphiques et dessins parfois humoristisques, trahissant ainsi leurs velléités artistiques ou leur malice. Il apparaît malaisé de découvrir à ce jour l'identité de tous les copistes. Seule la mention « *Bontemps scriba* » apposée au bas du folio 876 nous livre une indication. Après examen, ledit Bontemps n'est pas le rédacteur de la copie de la minute du procès que nous avons choisi, ni du reste de la table des matières : la forme de l'écriture de cette table se rapproche beaucoup plus de celle du début du XVIe siècle et nous porte à croire qu'elle a été rédigée au moment du regroupement des textes ou de la reliure du registre.

La rédaction des actes respecte grosso modo une progression chronologique, des plus anciens au plus récents. Ainsi l'ouvrage est rédigé en langue latine dans la première partie et en vieux français dans la seconde partie. D'une graphie fluctuante et d'une syntaxe souvent déroutante, le « vieux français » du pays savoyard emploie des tournures idiomatiques et des formes stylistiques singulières qui rendent sa compréhension parfois difficile. Transcription en style indirect des témoignages recueillis, le texte nous renseigne ainsi sur le parler populaire local et les niveaux de langage qui diffèrent selon la couche sociale à laquelle les individus appartiennent.

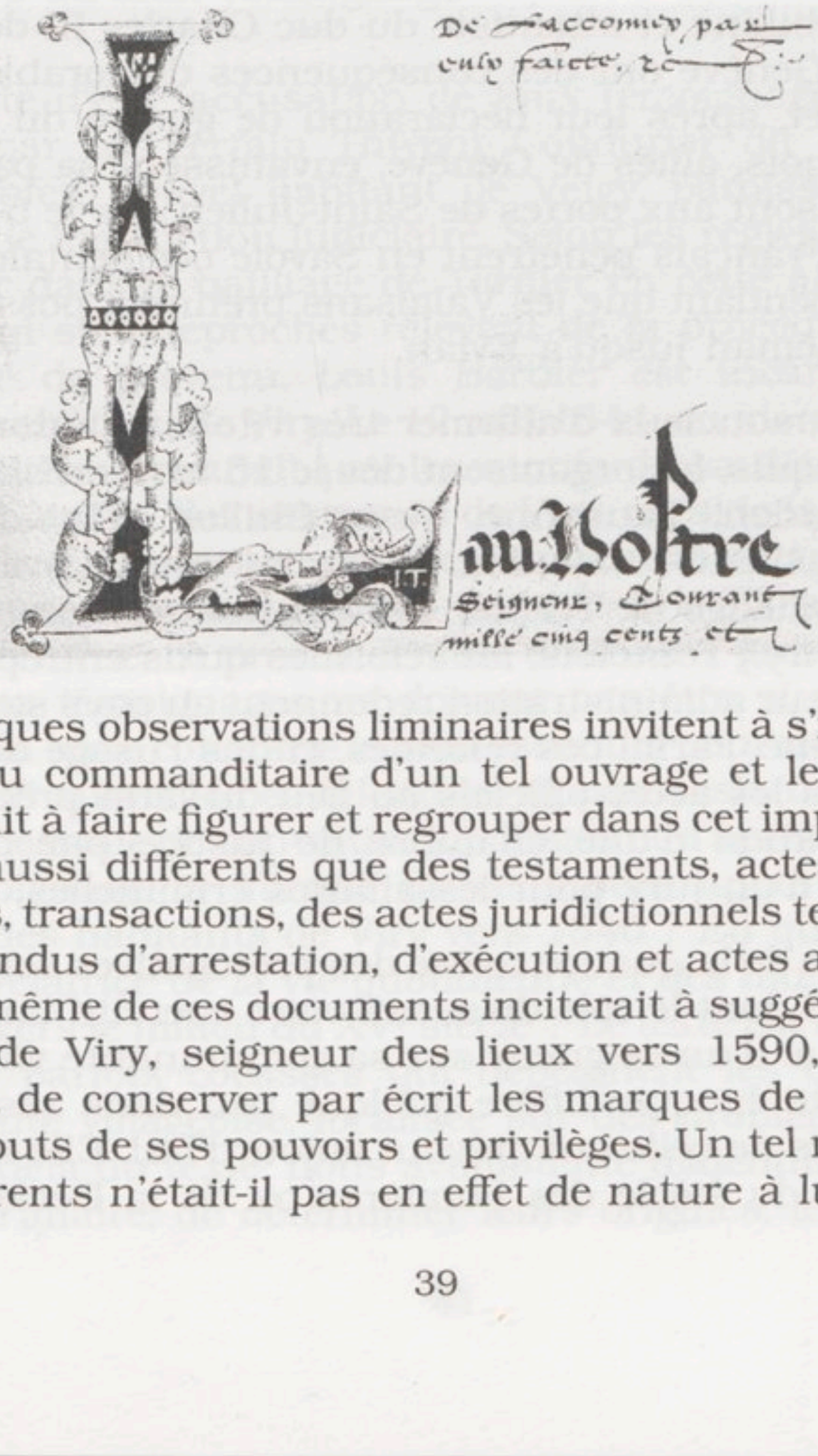

Ces quelques observations liminaires invitent à s'interroger sur l'identité du commanditaire d'un tel ouvrage et les raisons qui l'ont conduit à faire figurer et regrouper dans cet imposant recueil des actes aussi différents que des testaments, actes de partages, inventaires, transactions, des actes juridictionnels tels que procès, comptes-rendus d'arrestation, d'exécution et actes administratifs. La nature même de ces documents inciterait à suggérer qu'il s'agit de Marin de Viry, seigneur des lieux vers 1590, soucieux de collecter et de conserver par écrit les marques de sa juridiction et les attributs de ses pouvoirs et privilèges. Un tel recueil d'actes aussi différents n'était-il pas en effet de nature à lui éviter toute

contestation ultérieure sur l'acquisition du titre de baron appartenant à l'origine à la branche des Viry-La Perrière ? Le premier texte transcrit dans le recueil n'est-il pas justement le testament de Hugues de Sallenôves, seigneur de Viry, premier de la lignée de l'actuelle famille ?

La copie de ces actes au seuil du XVIe siècle s'inscrit en outre au terme d'une époque riche en événements en Savoie, tout particulièrement dans le Genevois, envahi et occupé par les Bernois. Cette occupation étrangère de plus de trente années a sans doute joué un rôle de révélateur. Pour mieux affirmer leur puissance politique et territoriale, les sires de Viry ressentent la nécessité de rappeler par l'écrit la nature et l'origine de leurs prérogatives dont l'exercice de la justice constitue la manifestation la plus remarquable. L'écrit fait foi, sur lui repose la légitimité du pouvoir seigneurial : c'est dans ce contexte de l'occupation bernoise que se déroule justement le procès de Louis Barbier.

« Roide comme la justice de Berne... »

Ce célèbre dicton, encore en usage dans le pourtour lémanique, laisse deviner l'empreinte qu'a laissée l'occupation bernoise dans la mémoire collective des populations. Durant cette période de hautes turbulences (nous sommes vers 1540, en pleine Réforme) la politique sybilline et attentiste du duc Charles III de Savoie et ses vues sur Genève ont des conséquences déplorables sur son duché. En effet, après leur déclaration de guerre du 16 janvier 1536, les Bernois, alliés de Genève, envahissent sa partie nord : leurs troupes sont aux portes de Saint-Julien dès le 5 février. De leur côté, les Français pénètrent en Savoie occidentale dès le 24 février 1536, pendant que les Valaisans prennent possession des rives du lac Léman jusqu'à Evian.

Les Bernois, soucieux d'affirmer très vite leur autorité sur les territoires conquis, les organisent dès le 15 avril en six bailliages (Moudon, Yverdon, Lausanne, Vevey-Chillon, Thonon et Gex) auxquels vont bientôt s'ajouter, le 13 mai, ceux d'Avenche et de Ternier. (Le bailliage de Ternier devient donc l'organe de tutelle des sires de Viry.) Toutefois, les réformes qu'ils entreprennent et la rigueur de leur administration redonnent au pays savoyard une certaine stabilité. Parmi ces réformes, citons l'usage de la langue française dans les actes officiels au lieu du latin précédemment utilisé, la création d'une chambre de justice par bailliage et l'instauration d'un jury pour les affaires criminelles.

Or, l'exercice de la Justice relève des prérogatives seigneuriales. Pouvoir visible dont le rôle dissuasif voire coercitif imprime avec force la marque d'un seigneur sur sa communauté villageoise, la justice de cette époque diffère quelque peu dans ses formes et ses fondements de celle qui prévaut aujourd'hui. Elle ne s'inspire pas des idées du siècle des Lumières ou de la Déclaration des

droits de l'homme et du citoyen qui semblent si naturelles de nos jours. A Viry en 1544, nous sommes à l'automne du Moyen Age où la justice sécrète ses propres règles : la faute, l'accusation, l'aveu, la détention et enfin le châtiment suivent une logique qui lui est propre et qui ne semble guère empreinte de tolérance. Le procès criminel de Louis Barbier paraît à cet égard révélateur de la vision et du vécu qu'avaient les contemporains de la pratique judiciaire. C'est un des enseignements de ce procès qu'il importe à présent de présenter.



Sceau de la Cour de Viry 1567.

Une affaire de faux témoignage

A la suite d'une accusation de faux témoignage portée à son encontre par un certain Thivent Coudurier dit « l'aventurier », Louis Barbier, nouvel habitant de Veigy, paroisse de Viry, fait l'objet d'une instruction judiciaire. Selon les règles de droit pénal en vigueur dans le bailliage de Ternier en cette année 1544, les faits qui lui sont reprochés relèvent de la procédure criminelle. En qualité de prévenu, Louis Barbier est incarcéré dans les prisons du château de Viry. Le 12 mai 1544, au moment où s'ouvre son procès, il ne connaît pas les motifs de sa détention. Claude Dupuys, châtelain des seigneurs de Viry, préside la cour qui siège en plein air, en présence de la communauté villageoise. La cour rendra son verdict sous l'arbre de justice le 22 mai 1544.

A première vue, ce procès semble ordinaire, presque banal. Les cas de faux témoignages ne doivent pas être si rares dans un monde où la terre constitue le bien essentiel pour ne pas dire vital : jalousement surveillée et défendue, sa possession représente une source ancestrale de convoitise, de litiges et d'âpres contestations. Quel témoignage la minute de ce procès apporte-t-elle sur la situation des habitants de Viry vers 1540 ? En quoi cette source est-elle révélatrice de la vie quotidienne et des mœurs populaires en Savoie vers le milieu du XVe siècle ? Le texte est riche, fourmille de détails parfois cocasses qui dépeignent les contours de la communauté villageoise, focalisée sur des problèmes de subsistance. Au-delà du texte, nous avons tenté d'identifier les protagonistes de l'affaire, de déterminer leurs origines, leur rôle et leur

place dans le microcosme de la seigneurie de Viry. Notre intérêt s'est également porté sur le fonctionnement de la machine judiciaire de l'époque aux mécanismes plutôt complexes. Enfin traiter de la justice seigneuriale à Viry implique que l'on s'attarde un instant sur les sires de Viry, leur personnalité et leurs pouvoirs, vers le milieu du XVe siècle.

Tel se présente le schéma de nos réflexions communes.

LES PROTAGONISTES

Dans le registre, les minutes du procès de Louis Barbier occupent neuf folios, soit 515 lignes de texte. Au fil d'une attentive et patiente lecture, on note la présence d'un nombre important d'acteurs qui interviennent à titres divers. Le style, le vocabulaire, l'orthographe et la syntaxe en usage à cette époque auxquels s'ajoutent les inévitables redites et longueurs inhérentes au style judiciaire ne facilitent pas toujours la compréhension des faits relatés. Il s'avère néanmoins possible de dénouer les fils de l'intrigue en répertoriant les individus qui se trouvent impliqués dans l'affaire Barbier. Ceux-ci se divisent en trois types : les gens de justice qui constituent la Cour, les justiciables que l'on trouve habituellement sur les bancs d'un tribunal et les autres acteurs dont le nom figure sur le compte-rendu du procès mais dont le rôle reste limité, parfois marginal.

Les Gens de Justice

La cour se compose du châtelain, du procureur général, des jurés et assistants auxquels il convient d'ajouter les auxiliaires de justice, chargés du bon fonctionnement de la machine judiciaire.

Le châtelain

Le châtelain (écrit *chastellain* dans le texte) détient manifestement le premier rôle au cours de ce procès. Rendant la justice au nom des seigneurs de Viry, il s'impose dès le début du procès : « *Nous Claude Du Puis chastellain de la baronie terre et mandement de Viry pour Magnificques seigneurs Jean et Gabriel de Viry barons et seigneurs dudit lieu...* » [4]. Mais qu'est-ce qu'un châtelain à cette époque ? Quels sont ses pouvoirs et ses attributions ?

Principal agent du comte pour l'administration locale, le châtelain apparaît semble-t-il en Savoie dès le XIIe siècle [5]. Choisi de préférence et en majorité dans la noblesse, il reçoit un traitement de la part du seigneur auquel s'ajoute un pourcentage du revenu des amendes. Ses attributions sont très diverses et sa compétence s'exerce sur le territoire de la châtellenie, appelée plus communément en Savoie « mandement ». Dans le mandement, il

reçoit et perçoit les revenus de tous les biens du seigneur. Au nom de celui-ci, il recouvre en effet les droits seigneuriaux, les impôts et les amendes. Outre ses attributions financières, le châtelain détient encore des pouvoirs de police : parmi ses attributions militaires, il est responsable de la garde du château. C'est le cas lorsque le seigneur, propriétaire de plusieurs châteaux, se déplace de l'un à l'autre, au gré de ses besoins, goûts ou fantaisies. Il dispose enfin d'un certain pouvoir judiciaire. Son autorité s'étend d'ordinaire sur la basse et moyenne justice, ce qui correspond de nos jours aux juridictions de simple police et de police correctionnelle. La justice criminelle peut également relever de ses pouvoirs dans certains cas, en fonction du degré de juridiction en vigueur dans le mandement et de la délégation de pouvoir qui lui est confiée.

Notre procès en livre une bonne illustration puisque le châtelain de Viry exerce la haute justice, instruit les procès criminels, en assure la tenue et prononce la sentence. Le châtelain joue donc le rôle de juge dans la seigneurie de Viry. Il est nommé directement par le seigneur du lieu. L'étude de l'ensemble des actes contenus dans le recueil nous permet d'avancer l'hypothèse qu'à Viry, le châtelain était nommé au début du mois d'août, pour un mandat d'une année reconductible plusieurs fois [6].

Au moment du procès, en 1544, le châtelain se nomme Claude du Puis (ou du Puys, les deux orthographes se rencontrent). Il entre pour la première fois en fonction en août 1539 et ce jusqu'en juillet 1541. Il les reprend à trois reprises, d'abord de 1542 à 1544, puis de 1545 à 1546, enfin de 1548 à 1551. Il pourrait faire partie de la famille « du Puys »,originaire de Cran ou de Nonglard, près d'Annecy [7]. Notre hypothèse repose sur la présence attestée de plusieurs membres de cette famille à Viry dans les années qui précèdent, notamment un vénérable Jean du Puys, doyen de la collégiale de Viry vers 1510 et d'un autre Claude du Puys, châtelain de Viry vers 1500.

Ce qui est certain en revanche, c'est sa noble condition. Le compte-rendu du procès ne nous révèle pas vraiment sa personnalité car son implication se limite à un interrogatoire méticuleux, mais le portrait qu'en fait Eloy Duboin dans l'ouvrage n'est guère flatteur [8].

Le procureur

Devant le châtelain se présente le procureur général et patrimonial. Comme leur nom l'indique (en latin *pro curia*), les procureurs sont chargés de représenter les parties devant la cour. Le procureur général et patrimonial comparaît pour le seigneur aux fins de présenter l'accusation devant la Cour. Outre la représentation du seigneur, sa fonction principale consiste à rechercher les auteurs des crimes et délits commis dans le ressort de sa compétence et de les présenter devant la justice pour obtenir leur punition. C'est ce qu'indique le châtelain au début de la procédure : « *procureur général et patrimonial desdictz magnific-*

ques seigneur de Viry nous produisant les informations par nous prinses contre... » [9]. Nommé par le seigneur et établi auprès du châtelain, responsable de l'ordre public dans le mandement, il n'est que la voix de celui-ci. Le procureur général correspond donc au ministère public de ce procès : il attrait l'inculpé devant la cour afin que celle-ci fasse justice. Toutefois, les minutes de procès restent discrètes sur son rôle préalable tout comme sur l'homme qui en remplit les fonctions, Jehan Creffier, dont nous ne connaissons que la noble condition. Son patronyme ne figure ni sur les rôles de la taille bernoise de 1550 [10], ni sur ceux de la gabelle du sel de Viry de 1575 [11] ; cela tendrait à prouver qu'il ne demeure pas dans la seigneurie.

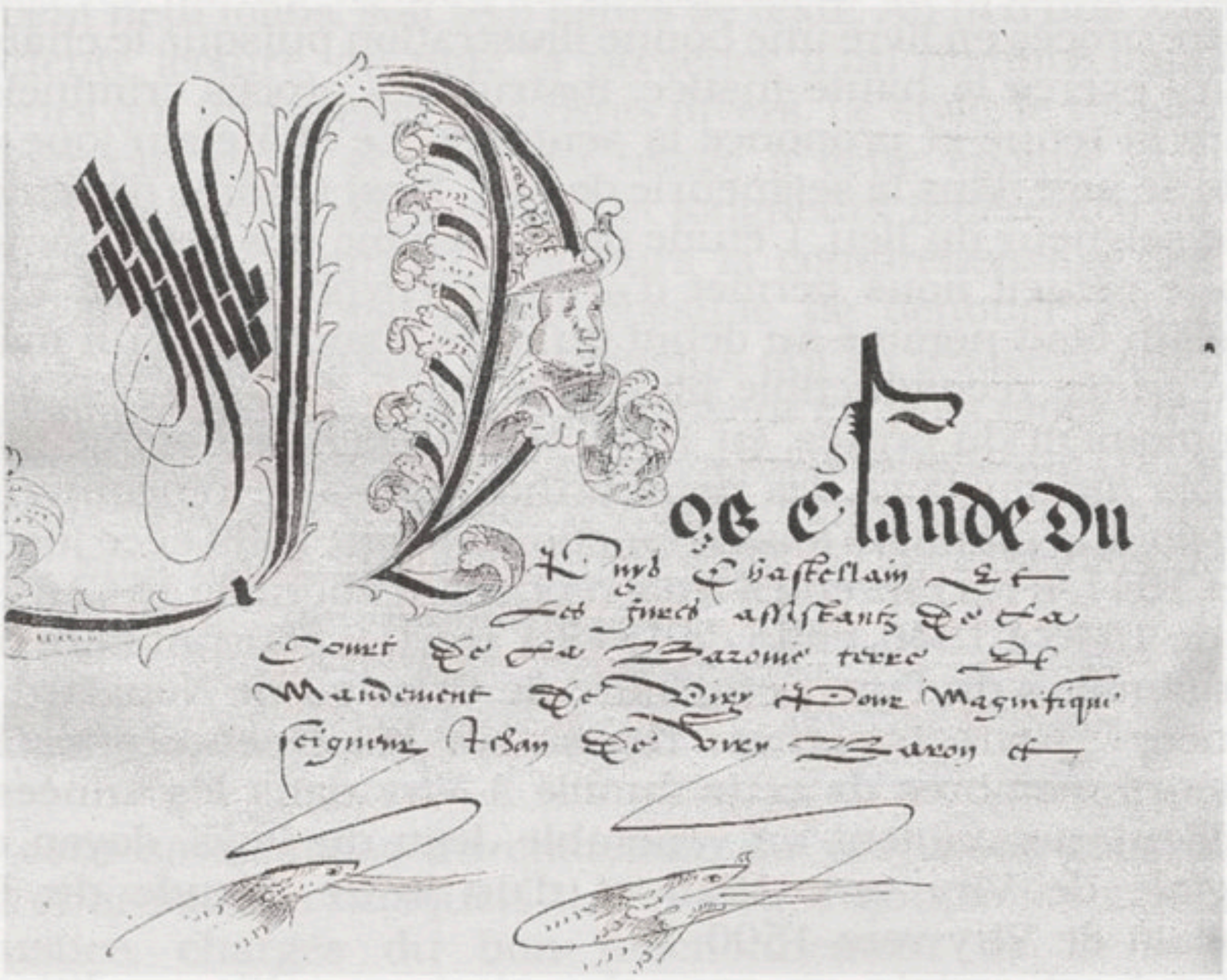

Début d'une ordonnance de Claude Dupuys illustrée par une enluminure monochrome.

Les jurés

Entourant le châtelain, en ce douzième jour du mois de mai de l'an 1544, les jurés participent aux auditions et à l'interrogatoire mené par le juge. Au nombre de onze, ils se nomment : Claude Roups, André Cochet, Jehan Cohendet, Lois Taffard, Pierre Testu dit Grangier, Jehan Revaclier, Jacques Pelard, Claude de Lorme, Guillaume Battiaz, Jean Villiet et Richard Gathoz. Ils viennent des quatre coins du mandement : Germagny pour Gathoz, Humilly pour de Lorme, Eluiset pour Cochet et Roups, Viry pour Testu, Vaux ou Thônex pour Revaclier.

Leur présence résulte de la réforme apportée à la justice criminelle par les envahisseurs bernois, mais leur véritable rôle et le poids de leur voix dans la décision finale paraissent difficiles à apprécier. De même, nous ne possédons aucune information

sur le mode de leur sélection sauf à remarquer qu'aucun juré ne provient du village dans lequel demeure l'inculpé et la présence parmi eux d'un notaire, Jehan Cohendet.

Les auxiliaires de justice

Aux côtés d'un jury populaire, l'exercice d'une bonne justice nécessite la présence d'auxiliaires de justice. Sans ces professionnels du droit et de la procédure, la machine judiciaire ne peut fonctionner correctement.

Parmi eux, le notaire curial possède une place prédominante. Clerc de justice, il se trouve à l'échelon supérieur du notariat ; comme l'indique G. Pérouse, il « *assiste le châtelain dans l'exercice de toutes ses fonctions dès qu'il peut y avoir lieu à la rédaction d'un procès verbal car c'est lui qui le rédigera et le signera* » [12]. Jouant le rôle du greffier de notre justice actuelle, deux missions complémentaires lui incombent naturellement : l'archivage des minutes et la délivrance d'expéditions (terme juridique pour les copies). L'identité du curial ne figure malheureusement pas dans les minutes du procès.

Qui dit haute justice implique châtiment souvent corporel, voire exécution capitale, et donc la présence d'un bourreau. L'exécuteur de la « *haulte justice* », Guillaume Carrel, est chargé par le châtelain de mettre la sentence de la cour à bonne et due exécution. Nous n'avons pu recueillir aucun renseignement sur son lieu d'origine et sa personnalité.

Les justiciables

Autour de cette affaire, trois individus font l'objet d'une procédure judiciaire : le délateur dont la dénonciation fait de Louis Barbier un prévenu et la victime, condamnée et emprisonnée par suite du faux témoignage des deux premiers.

Le délateur

Le délateur de Louis Barbier est un certain Thivent Coudurier dit l'Aventurier (ou Thivant Cousturier dit l'Aventure). Il est originaire de Saint-Martin, près d'Annecy (vraisemblablement Saint-Martin-Bellevue). En qualité d'« *advenaire* » c'est-à-dire d'étranger, il n'appartient pas encore véritablement à la communauté villageoise. Il doit faire la preuve de ses bonnes intentions pour être intégré. Thivent Coudurier ne donne vraiment pas une bonne image de l'« *advenaire* » puisqu'il est détenu aux prisons de Viry au moment où il décide de dénoncer Louis Barbier comme son complice dans le faux témoignage. Lors de son procès qui se tient à la même époque que celui de Louis Barbier, il est convaincu de « *larcins, meurtres, brigandages* » [13] ; à ce titre, il sera condamné à mort.

Le prévenu

Louis Barbier, habitant à *Veigies* (Veigy, hameau de la commune de Viry) devient prévenu de par « *l'acculpation contre luy faicte par Thivent Coudurier dict l'aventurier, détenu aux prisons du chasteau de Viry pour ses demerites* » [14]. En fait, Louis Barbier est loin d'être un criminel au sens où on l'entend aujourd'hui. Modeste paysan ou ouvrier agricole, il s'est installé au hameau de Veigy sans doute depuis une date récente. A l'instar de son accusateur, c'est un « *advenaire* ». De condition précaire, il élève quelques bêtes mais ne possède même pas d'étable pour les abriter et doit, pour survivre, accepter les travaux que peuvent lui proposer les gens de Veigy et des villages voisins. On se sert de lui, on abuse de sa situation instable comme nous le verrons plus loin. Cela expliquerait, s'il ne le justifie, son faux témoignage.

La victime

C'est en effet du témoignage commun et au départ concordant de Louis Barbier et Thivent Coudurier que Claude Pelard s'est trouvé injustement condamné et emprisonné dans les geôles des seigneurs de Viry, qui ne devaient rien avoir d'hospitalier. Victime de la machination de deux étrangers, Claude Pelard est vraisemblablement paysan et propriétaire au hameau de Malagny : sur le registre des tailles bernoises de 1550, on retrouve en effet trois Claude Pelard différents dans ce village.

Enfin, ce procès met en action d'autres acteurs qui interviennent à des titres divers dans l'instruction.

Les autres acteurs

Différentes personnes se trouvent à un moment ou à un autre citées dans le compte rendu du procès.

Les suborneurs de témoins

Il s'agit tout d'abord des deux suborneurs de témoins. Le premier se nomme Gabriel Malleisat. Habitant à Veigy, il a recueilli le bétail de Louis Barbier dans son étable et se sert de cet argument pour le pousser à déposer en sa faveur, contre Claude Pélard. Le second, Jacques Pouget, allié dudit Malleisat, fait pression sur l'advenaire. Rien ne nous permet de dire les mobiles de leurs actes : intérêts, jalousie, terrains, mais on peut imaginer les avantages qu'ils pouvaient recueillir de l'emprisonnement d'un des membres de leur village.

Les complices

Hormis l'affaire de faux témoignage, la déposition du procureur général nous révèle que Louis Barbier a bénéficié de complicités :

« *produisant les informations par nous prinses contre Loys Barbier habitant a Veigies et aultres de ses complices* » [15]. Très vite dans l'interrogatoire ce dernier va dévoiler à la cour leurs noms : « *Jacques donné de feu Maître Amied Cabod et le serviteur dudict Caboud* » [16]. Les faits reprochés sont mineurs. Il s'agit d'un vol de tuiles pour qu'ils puissent se payer à boire. Doivent-ils à leur jeune âge d'être soustraits à la justice, bénéficient-ils de circonstance atténuantes ? Seront-ils jugés ultérieurement ? Toujours est-il que leur nom n'est plus évoqué au moment de la sentence.

... et les autres.

Au fil du procès, le prévenu mentionne d'autres témoins, parfois involontaires, de l'affaire. Il s'agit en l'occurrence du notaire Jean Cohendet, du secrétaire de la communauté de Viry le notaire Testu et de deux autres habitants de Veigy, Aymé Vallensans et Louis Barrachin.

Après cette présentation rapide des acteurs du procès de Louis Barbier, notre curiosité se porte nécessairement sur la nature des faits et les fautes commises. Que reproche-t-on à Louis Barbier pour justifier la tenue d'un procès « *criminel* » ? Quelles règles régissent le fonctionnement de la machine judiciaire ? Comment procède le juge pour arriver à ses fins ? Il paraît utile de se pencher, dans un second temps, sur la nature des rapports qu'entretiennent les contemporains à la justice de leur temps.

LES ROUAGES JUDICIAIRES

Nous allons suivre le châtelain Claude Dupuys dans sa démarche qui doit conduire au jugement de Louis Barbier et de ses complices. La lecture du compte rendu d'un procès est toutefois ardue pour qui ne connaît pas les arcanes de la procédure. Il est donc nécessaire d'en révéler les composantes c'est-à-dire les actes qui marquent le déroulement du procès. On envisagera enfin les principes qui régissent cette procédure et la nature de la sanction appliquée.

Le déroulement du procès

La procédure commence par une requête du procureur général et patrimonial de Viry contre le dénommé Louis Barbier, requête dont le texte n'est pas reproduit.

Cette demande conduit le châtelain de Viry à rendre, le 12 mai 1544, une ordonnance tendant à la mise en détention provisoire de l'inculpé. Le texte est remarquable de concision. Sur les faits, nous apprenons ainsi que Louis Barbier est un habitant de Veigy, qu'il est détenu à la suite de la dénonciation faite par le dénommé Thivent Coudurier, dit l'Aventurier (lui-même emprisonné) et qu'il

aurait eu des complices. L'ordonnance nous donne en quelques lignes les noms du châtelain, du procureur, de tous les jurés mais, fait surprenant, elle ne nous fournit aucun renseignement sur les motifs de l'inculpation de Louis Barbier.

Le même jour, la machine judiciaire se met en branle. L'acte suivant intitulé « détention » est le procès-verbal du premier interrogatoire. Il nous informe, par la première question posée à l'inculpé, que celui-ci ignore les motifs de sa détention. Il révèle en cela le caractère inquisitorial de la procédure mise en œuvre, ne donnant à aucun moment au détenu les moyens de préparer sa défense : l'obtention de son aveu en sera d'autant plus aisée !

L'interrogatoire, opéré le même jour par le châtelain, a lieu avec le concours des jurés et du procureur. Il est précédé par le serment sur le bâton judicial, symbole de l'autorité judiciaire et se conclut par la mise aux arrêts de l'inculpé dans les geôles du château de Viry.

Deux jours plus tard, c'est-à-dire le 14 mai, a lieu la « répétition » de Louis Barbier, à savoir la seconde audition de l'inculpé. Après lui avoir fait confirmer ses précédentes révélations, le juge reprend l'interrogatoire. Le compte rendu de ces deux actes de procédure est-il abrégé ? Est-ce à cause de la mise en condition de l'inculpé et du cérémonial qui entoure son interrogatoire ? Toujours est-il que, dès la troisième question que lui pose le châtelain, Louis Barbier perd pied et avoue son faux témoignage. Il justifie sa faute par les menaces et les pressions dont il a été victime de la part d'un dénommé Gabriel Maleisat. N'oublions pas que Louis Barbier est un « *advenaire* » à Veigy, le village le considère encore comme un étranger. A ce titre, ses révélations nous permettent facilement d'imaginer la précarité de sa situation matérielle et sa dépendance vis-à-vis des autres habitants du village. Lorsque Gabriel Maleisat lui demande de produire un faux témoignage, il n'a guère le choix s'il veut conserver un toit à son troupeau. En examinant les comptes rendus des interrogatoires, le lecteur attentif peut mesurer l'égarement dans lequel se trouve Louis Barbier et sa crainte de la justice. L'interrogatoire aurait dû s'arrêter à ce stade ; mais le juge, tel le chat qui joue avec la souris, poursuit l'inculpé dans ses derniers retranchements.

L'interrogatoire se termine par l'assignation de l'inculpé à l'audience de la semaine suivante pour connaître la sentence de la cour.

Vient le vingt et un mai 1544, le jour fatidique de la sentence ; le châtelain s'adresse personnellement et directement à l'inculpé. On imagine la détresse, la solitude et le désarroi de Louis Barbier, un individu pour lequel la justice d'aujourd'hui trouverait des circonstances atténuantes. Le prévenu est condamné à être exposé trois heures durant devant l'église, la tête au collier de fer surmontée d'une affiche dénoncant ses délits, être marqué au front des armes des seigneurs de Viry et enfin aux dépens du procès.

Les règles et les principes de la procédure

Le droit de la plupart des nations de l'Europe occidentale repose, de nos jours, sur quelques principes fondamentaux inspirés le plus souvent du droit romain et des règles de la morale chrétienne. Les « *Statuta Sabaudiae* » d'Amédée VIII, véritable constitution de la Savoie, régissant l'organisation administrative du comté, n'échappent pas à cette philosophie. Règles fondamentales qui gouvernent tout un système judiciaire, les réformes des textes législatifs ne les remettent pas en cause et n'ont aucune emprise sur elles. Leur connaissance permet de mieux comprendre les décisions de justice d'hier et d'aujourd'hui.



En droit pénal, le principe exprimé par l'adage *nullum crimen, nulla poena sine lege* (il n'y a pas d'infraction ni de peine sans un texte légal) constitue l'un des ces fondements. Ce principe, dit de la légalité des délits et des peines, enferme les organes judiciaires répressifs dans un cadre précis et ne leur laisse que très peu de marge quant à l'interprétation ; un forfait même violent, amoral ou contraire aux bonnes mœurs ne peut être réprimé par un tribunal s'il n'est pas envisagé par un texte de loi précis. Par voie de conséquence, l'enquêteur – le juge chargé de l'instruction – va devoir s'attacher au cours de la procédure à faire coïncider les actes d'un individu avec les critères retenus par le texte qui réprime une infraction.

La démarche du châtelain Claude Dupuis procède de ce principe. Il cherche à démontrer les éléments matériels et intentionnels du faux témoignage. Par la progression et l'entrelac

de ses questions souvent insidieuses, il tisse une toile d'araignée qui se resserre inéluctablement sur le suspect, acculant ce dernier à commettre la faute ; dans le cas présent, le juge doit obtenir *in fine* que Barbier, primo, confirme avoir eu connaissance de la condamnation de Claude Pélard, secundo, reconnaît avoir bien témoigné dans ledit procès. Il faut ensuite établir le faux. Louis Barbier, sans doute abattu par son incarcération aux prisons du château qu'on subodore peu hospitalières, confirme par son aveu le premier élément constitutif de l'infraction. Pour connaître le mobile, et donc l'élément intentionnel de l'infraction, le châtelain tente ensuite d'en rechercher les raisons. L'argent pourrait bien en être une. Aussi, le juge demande : « *quel don ledict Gabriel Malleisat feit audict inquis* » [17]. La réponse négative de Louis Barbier (Gabriel Malleisat toutefois lui « *poia le disner* ») lui aura sans doute attiré une clémence toute relative de la Cour et permis ainsi d'échapper à une peine plus lourde.

Le caractère inquisitorial de la procédure suivie constitue le second point remarquable de ce procès. D'après la première ordonnance rendue et le premier interrogatoire, Louis Barbier est d'abord incarcéré sur réquisition du procureur général, sans connaître la cause de sa détention : « *interroge s'il scait la cause de sa detention respond que non* » [18]. A son insu et au fur et à mesure des questions posées par le juge, le puzzle de sa culpabilité se construit inexorablement, sans qu'il puisse à aucun moment préparer sa défense. Le feu des questions, ajouté à leur caractère anodin si on les considère individuellement, pousse le prévenu à avouer son faux témoignage : l'aveu de la faute constitue en effet le fondement de la procédure inquisitoriale (dont l'inspiration religieuse est manifeste) et conduit presque naturellement l'« *inquis* » à demander le pardon comme le fait Louis Barbier : « *estant readvise respond et confesse demandant pardon et merci a Dieu et a la justice* » [19]. A aucun moment l'« *inquis* » ne reçoit l'aide d'un défenseur et n'a la possibilité d'apporter la contradiction puisqu'il ignore tout des arguments de la poursuite. La condamnation finit par revêtir pour lui un soulagement et l'expression de sa contrition. Ces quelques brèves remarques nous conduisent à considérer le crime de parjure.

Du faux témoignage au parjure

Si l'on considére le faux témoignage dans un contexte moral, il se définit comme un simple mensonge ou refus de dire la vérité.

En droit, est parjure celle ou celui qui a produit sous serment un faux témoignage devant un tribunal. En conséquence, le parjure est un crime et relève de la juridiction compétente. Il constitue alors une faute grave, entrave le bon fonctionnement de la justice et nuit à l'équilibre de la société.

Si l'on regarde maintenant ses conséquences, la gravité de la faute peut être considérée par rapport au bénéficiaire ou à la

victime du faux témoignage. Cette volonté de relier la peine du faux témoin à celle de sa victime ou du bénéficiaire est retenue dans de nombreux textes législatifs. Ainsi, bien des années plus tard, le code pénal en Savoie, appliqué à partir du 15 janvier 1840, stipule-t-il :

Art 379 « *Quiconque se rendra coupable de faux témoignage en matière criminelle sera puni s'il a déposé en faveur de l'accusé, de la peine de la réclusion pendant sept ans au moins, et même des travaux forcés pendant dix ans ; s'il a déposé contre l'accusé, il sera puni des travaux forcés à temps* ».

Art 380 (1er alinéa) « *si cependant l'accusé a été condamné à une peine plus forte que celle des travaux forcés à temps, le témoin qui aura déposé le faux contre lui, sera puni de la peine prononcée contre ce dernier, lors même que ce serait celle de mort* » [20].

S'agissant de notre procès, si nous ignorons la teneur de la condamnation de Claude Pelard, celle de Louis Barbier en revanche apparaît exemplaire.

La peine

En ce vingt et un mai 1541, Claude Du Puys entouré des jurés et assistants de la Cour rend publiquement la sentence. Au regard de Thivent Coudurier, coupable des mêmes méfaits, jugé lors de la même session et qui sera condamné à mort, Louis Barbier connaît une peine afflictive mais non capitale. La peine prononcée comporte trois aspects.

Le marquage au front aux armes des seigneurs de Viry constitue à coup sûr l'élément le plus important. « *Lois barbier* », lui déclare le juge, au nom des sires du lieu : « *te condamnons... estre marqué au front des armes des magnificques Seigneurs et barons de Viri* » [21]. Cette peine d'infamie est d'ordinaire réservée aux condamnés dont on veut révéler la mauvaise moralité et signifier, non sans publicité, l'exclusion sociale. (C'était le cas, notamment en France, des prostituées qui étaient marquées à l'épaule du lis royal, mais aussi des déserteurs de l'armée royale, fleurdelysés sur la joue ou au front après avoir eu une oreille coupée). Le caractère indélébile du marquage au fer symbolise en même temps l'autorité, la puissance et les attributs du pouvoir seigneurial. Aux yeux des potentats locaux, il pouvait également revêtir un aspect didactique dans la mesure ou l'exemplarité de la sanction devait montrer aux manants, de manière certes prosaïque, les peines encourues par quiconque osait braver la justice du seigneur et les limites qu'il convenait de ne point transgresser.

La mise au collier de fer, sur la place de l'église de Viry pendant trois heures avec un panneau révélant ses méfaits, procède de la même politique : il importe d'impressionner le reste de la population. Le condamné livré aux quolibets et à la vindicte populaire joue alors un rôle d'exutoire de la violence sociale : violence pourtant nécessaire à l'ordre social puisque s'inscrivant

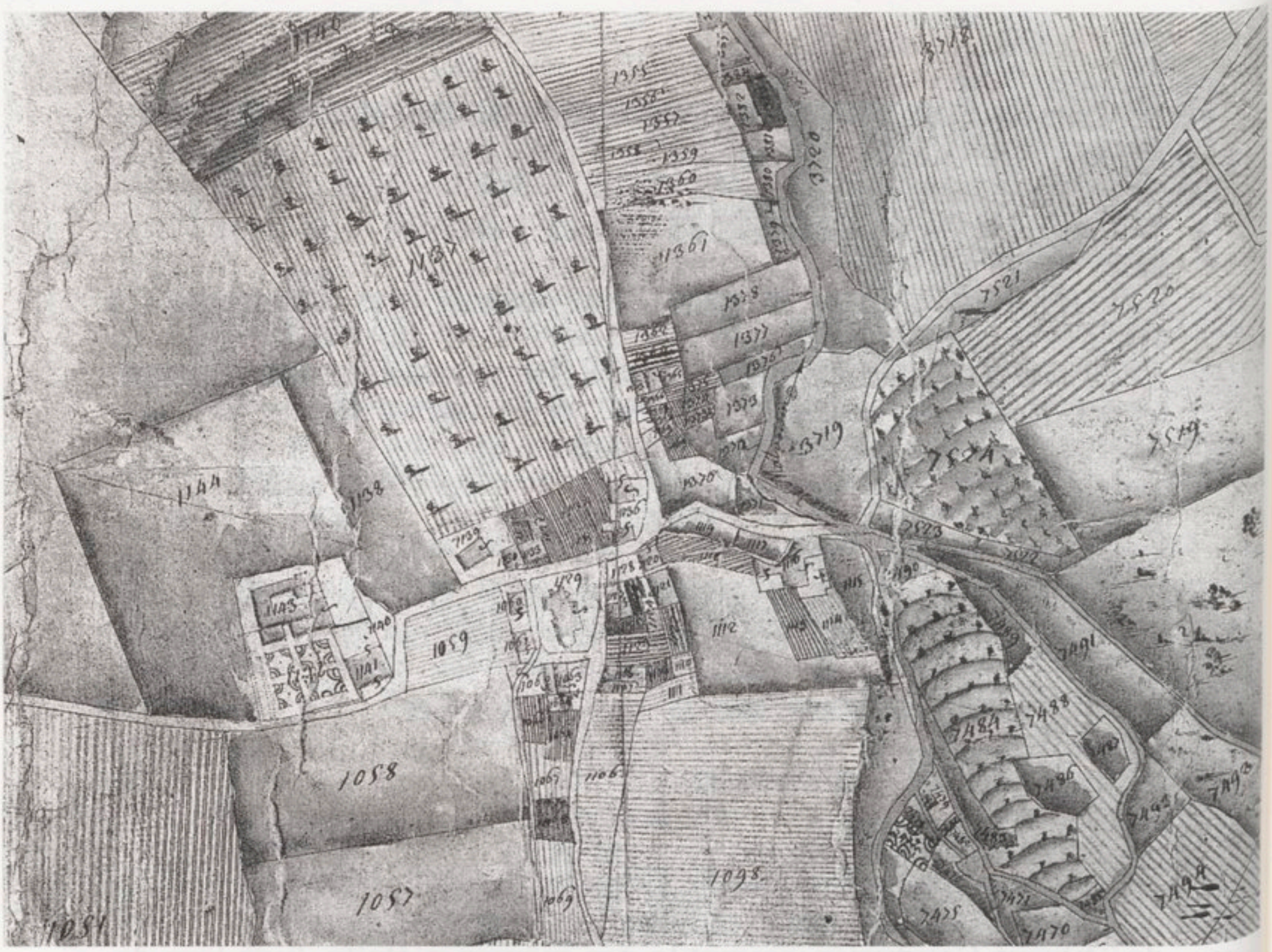

Le chef-lieu de Viry sur la mappe sarde de 1730
Le nº 1129 représente l'église de l'époque, le nº 1143 le château de Viry. Celui de La Perrière était situé au-dessus du nº 1354. La route de Saint-Julien domine le nº 7521 avec une bifurcation conduisant à Songy. Celle qui longe le nº 1137 conduit à Veigy, Malagny et les autres villages d'en-bas. La route de l'Eluiset borde le nº 1106.

dans les normes du pouvoir seigneurial. Elle fonctionne comme un régulateur. Cette exposition des condamnés au carcan avec affichage de la peine figure encore dans le code pénal sarde de 1840 pour : « *tout individu condamné aux travaux forcés à temps pour crime d'extorsion, de vols à force ouverte ou autres vols, de contrefaçons de monnaie, de timbres, de sceaux ou d'écritures et pour cause de faux témoignage et de calomnie* »[22]. La peine disparaît en 1860 avec l'annexion de la Savoie à la France, pays où elle avait été supprimée dès 1832.

Le châtelain évoque ensuite dans sa sentence la possibilité pour la victime du faux témoignage, Claude Pélard, de poursuivre son action en dommages-intérêts afin d'obtenir réparation de son préjudice. Connaissant la situation patrimoniale très précaire de Louis Barbier, on peut imaginer que celle-ci n'a pas dû être très rémunératrice.

Intéressé à tout revenu seigneurial, il n'oublie pas de condamner Louis Barbier aux dépens c'est-à-dire aux frais occasionnés par le procès. Les sommes figurent dans les comptes de châtellenie que Claude Dupuys doit rendre aux seigneurs de Viry. C'est là le troisième volet de notre étude.

Il serait difficile de faire la chronique de ce procès sans évoquer les seigneurs aux noms desquels la justice est rendue et dont la famille a illustré l'histoire régionale depuis le Xe siècle.

Une famille puissante et indépendante

Les Viry constituent une des plus vieilles familles de la Savoie dont on retrouve la présence dès le Xe siècle. L'empereur Conrad le Salique, héritier de la couronne de Bourgogne, confirme dans leurs possessions tous les seigneurs (dont celui de Viry) qui lui étaient resté fidèles après la tentative de Eudes, comte de Champagne de lui dérober une partie de son héritage [23].

Selon Pierre Duparc : « *Viry aurait été fief d'empire encore au début du XIIIe siècle* »[24] ; *à ce titre, il constituait un mandement féodal présentant une véritable autonomie vis-à-vis du comte et offrant certains aspects d'immunité. Dans un acte du 8 des calendes de septembre 1256* [25], *Rodolphe, comte du Genevois, reconnaît que les seigneurs de Viry exercent tout acte de souveraineté tant dans leur seigneurie que sur les hommes et sujets de Viry dans l'ensemble du comté du Genevois. Cette véritable autonomie des seigneurs de Viry est confirmée et ratifiée par Amédée comte de Genève dans un acte de 1271 au profit de Vuillerme de Viry* [26].

Ses représentants ayant occupé les charges les plus prestigieuses dans le duché de Savoie, les seigneuries de Viry et La Perrière furent érigées en baronnies par lettres patentes de Charles 1er de Savoie en date du 27 novembre 1484 et leurs pouvoirs ont continué de s'étendre au fil des ans. Ainsi, en 1514, les sires de la terre de Viry avaient obtenu la permission d'ériger « fourches et gibets à trois piliers sur leur fief » [27].

« A virtute viri »...

Avec l'invasion bernoise de 1536 et la création d'une nouvelle structure administrative dans le Genevois, l'autonomie des seigneurs de Viry aurait dû logiquement cesser. Cela est d'autant plus vrai qu'à Viry, en ce milieu du XVIe siècle, l'exercice du pouvoir ne se fait pas sans remous. La branche aînée de la famille et l'une des branches cadettes se livrent en effet une lutte acharnée pour l'usage du titre de « baron de Viry » et des prérogatives qui s'y attachent.

Michel, baron de Viry en titre, seigneur de la Perrière, Coppet, Rolle et Monthoux, est le fils d'Amédée de Viry et d'Anne d'Oncieu. Il défend les couleurs de la branche aînée. Son père Amédée a une carrière prestigieuse. Il exerce de hautes responsabilités (conseiller, chambellan, ambassadeur etc...) au service de Philippe



de Savoie, comte de Bugey puis des ducs Philibert et Charles, de la duchesse Blanche de Savoie et enfin de Marguerite d'Autriche. Est-ce par habitude du train de vie mené par son père du fait de ses fonctions ? Toujours est-il que Michel passe sa vie à emprunter, vendre et dilapider son patrimoine. Il meurt en 1547, à Ambronay, totalement ruiné. Son épouse, Appoline (dite Pauline) de Vergy, fille de Guillaume de Vergy, maréchal de Bourgogne, ne parvient pas à obtenir la répétition de sa dot, engloutie par la fièvre dépensière de son mari. Elle se réfugie auprès de ses parents à la mort de celui-ci.

Face à Michel se tiennent Gabriel et Jean de Viry, fils de Claude de Viry et de Marguerite de Confignon, habitant la seigneurie paternelle des Viry (appelée également château neuf).

Gabriel, seigneur puis baron de Viry et d'Epagny, semble ne jamais s'être marié. Il meurt dans l'été 1546 après avoir institué comme héritier, à défaut d'enfant mâle, son frère Jean.

Jean, pour sa part, épouse en décembre 1530 Huguine de Genève, fille de Jean, seigneur de Boringe. Il meurt en novembre 1559.

Ensemble, ces deux frères vont marquer l'avenir de Viry. Ils paient tous deux, en 1536, la rançon de 100 écus d'or que les Bernois leur ont infligée. Deux décisions rendues, l'une par le bailli de Ternier et l'autre, en dernier ressort, par Berne confirmeront l'ensemble de leurs prérogatives. Gabriel reçoit notamment confirmation des sieurs de Berne, en date du 21 mars 1539, de sa faculté de faire ériger des gibets [28].

Ensemble, ils vont transiger et ainsi se substituer à de nombreux créanciers de Michel de Viry et de son père. Ils réunissent peu à peu dans les mains de la branche cadette les droits patrimoniaux que la branche aînée a dispersés : arguant de la possession de la plus grande partie de la baronnie et de la seigneurie paternelles, Gabriel et Jean prétendent, à partir de 1540, aux titres de barons de Viry. Notre recueil relate d'ailleurs les épisodes de ces luttes intestines durant 77 folios [29]. C'est dire l'opiniâtreté de Gabriel et Jean à vouloir prendre en main les destinées de Viry face à une branche en plein déclin qui ne fait plus honneur à la famille. La justice bernoise leur donne définitivement raison en 1544 ; ils peuvent dès lors exercer toutes leurs prérogatives sans contrainte.

Avec les enfants de Michel s'éteint la lignée des Viry-La Perrière et, par voie de conséquence, le problème du pouvoir seigneurial à Viry. La famille regagne gloire et honneur avec l'aîné des quatre enfants de Jean, Marin : la baronnie de Viry est élevé en 1593

au titre de comté par le duc Charles-Emmanuel de Savoie en reconnaissance des services rendus par lui et sa famille : « *pour en jouir tant par lui que par tous les hoyrs et successeurs de lui tant masles que femelles et par tous ceulx auxquels luy ou eulx voudront cy après cèder et transporter ce titre* » [30].

CONCLUSION

Au terme de cette chronique, nous voudrions souligner l'intérêt majeur que revêtent les archives judiciaires. Redécouvertes depuis une date récente, elles constituent en effet une source précieuse pour l'étude des mœurs et des comportements ruraux du temps passé. Toutes racontent une histoire, une tranche souvent tragique de la vie quotidienne des contemporains. Au-delà des faits vérifiables, les sources judiciaires renseignent également sur l'imaginaire parfois fantasmatique des juges, prévenus et témoins. On perçoit aisément les difficultés qui surgissent pour appréhender ce type de documents et la nécessité de relativiser les données par un non-dit souvent implicite. Il ne faut jamais perdre de vue que ces écrits conçus, élaborés et rédigés *par et pour* le monde des lettrés nous livrent une vision forcément partiale : celle que les personnes instruites veulent bien nous donner du monde des rustres. Il convient par conséquent d'envisager ces sources éloquentes avec circonspection et de ne point tout prendre pour argent comptant. De ce procès, cependant, trois enseignements principaux s'imposent à notre attention.

Convaincu du crime de parjure, Louis Barbier nous apparaît, en fin d'analyse, plutôt victime que coupable. Cet « étranger » joue pour la communauté villageoise de Veigy le rôle de bouc-émissaire et de repoussoir social. Elément indésirable, il représente dans l'esprit des habitants un facteur potentiel de déséquilibre. Etre sans malice, terriblement dépendant économiquement de cette communauté qui ne l'a pas encore intégré, Louis Barbier se laisse facilement abuser par des manants sans vergogne qui vont profiter de sa crédulité. Ce qu'il croit être un moyen de se faire accepter contribue au contraire à sa perte. Son faux-témoignage le rend coupable du crime de parjure.

Ces brèves remarques ont tenté ainsi de mettre en évidence la nature inquisitoriale de la procédure. Fondé sur la recherche de l'aveu à tout prix et par tous les moyens, ce système judiciaire utilise la détention comme moyen préalable de l'instruction. Celle-ci demeure secrète et fait du prévenu un coupable virtuel qu'on tient dans l'ignorance, à qui l'on refuse l'aide d'un avocat. S'il est innocent, un inculpé n'a rien à craindre puisqu'il bénéficie de la protection divine. Un tel système judiciaire place la justice des hommes dans le dessein céleste où Dieu, le Grand Justicier, est la justice immanente qui ne saurait donc se tromper. Pour ne pas être condamnés, les prévenus, quelles que soient leur condition sociale ou leurs opinions, avaient tout intérêt à présenter leurs affaires conformément aux règles qui structu-

raient la mentalité des juges. Quitte à déposer faussement, le prévenu devait lors de l'instruction tenir un seul et même langage : la justice inquisitoriale ne tolérait aucun écart, aucune rétractation sous peine d'encourir les peines édictées à l'encontre du parjure ; c'est malheureusement ce qu'a fait Louis Barbier qui « se réadvise ». Comment ne pas songer l'espace d'un instant, à la situation dans laquelle se trouve ce brave paysan en ce début du mois de mai 1544 ? Il se morfond dans un cachot du château de Viry, livré à la terreur de l'abandon et pétrifié d'effroi par le sort qu'on lui réserve. N'a-t-il pas, lui aussi, été spectateur curieux des procès antérieurs ou de l'exécution de leurs sentences ? Son procès montre avec éloquence dans quel état d'infériorité lamentable l'instruction secrète entretenait le suspect.

A la lumière de la peine infligée à Louis Barbier, on peut enfin s'interroger sur la politique menée, à cette époque, sur leurs terres, par les sires de Viry. Sans nier la violence des sociétés traditionnelles, il semblerait plutôt que la fonction répressive de la justice seigneuriale s'accompagne d'une fonction pédagogique, destinée à rappeler aux petites gens le code de bonne conduite qu'il convenait de ne pas enfreindre. L'assimilation des normes morales par les rustres devient un véritable enjeu pour l'ordre seigneurial, soucieux de maintenir la paix sociale dans une période politiquement et religieusement troublée. Il est toutefois difficile de ne pas écarter totalement l'hypothèse d'un excès des institutions dont le châtelain constitue un rouage essentiel. Ce dernier, à son entrée en fonction, peut vouloir imprimer dans les esprits une image de son autorité afin de mieux contrôler la population pendant son mandat.

Au terme de cette étude, nous avons davantage suggéré que véritablement mis en évidence le jeu complexe des solidarités et des contraintes villageoises à Viry, soumises à des forces paradoxales. On devine plus souvent que l'on ne saisit la nature des mœurs et des comportements des paysans : masse laborieuse entretenue dans l'illettrisme, elle demeure étroitement encadrée au niveau administratif (la seigneurie) et religieux (la paroisse).

En tout cas, il ne faisait pas bon être étranger à Viry vers 1544....foi de Barbier !

NOTES

1. Qu'il nous soit permis, au nom de tous les « Salèviens » de remercier Claude Barbier dont l'initiative a permis d'éviter que cet élément de notre patrimoine ne quitte notre région.
2. César DUVAL, « Procès de Sorcellerie à Viry, Bailliage de Ternier de 1534 à 1548 » dans Bulletin de l'Institut Genevois, 1881.
3. Pour la commodité des références, nous l'intitulerons dans notre article le « recueil ».
4. Recueil, folio 822.
5. Cf Pierre DUPARC, « Le Comte de Genève, IXe-XVe siècles – Alex Jullien Libraire, Genève 1979, p 411 & suiv.
6. Voir le tableau des châtelains (en annexe). Ce tableau construit à partir des seules données contenues dans notre source demande évidemment à être complété.

7. FORAS (A.), Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie – Grenoble 1910 TV, page 348 et suivantes. (Compléments manuscrits ADHS 43 J 2324).
8. César DUVAL, opus cité.
9. Recueil, folio 822.
10. Registre aux Archives d'Etat de Lausanne.
11. Rôle de la Gabelle du Sel, 1575, vol. 2 (ADHS).
12. G. PEROUSE, « Inventaire des Archives Communales », introduction dans Inventaire, Sommaire des Archives départementales de la Savoie, série E tome 1 – Chambéry 1911, page 13.
13. Recueil, folios 664 à 672.
14. Recueil, folio 822.
15. idem.
16. Recueil, folio 828.
17. Recueil, folio 825.
18. Recueil, folio 824.
19. Recueil, folio 824 (verso).
20. Code pénal pour les états de S.M. le roi de Sardaigne – Librairie Puthod, Chambéry, 1841.
21. Recueil, folio 830.
22. Code pénal, voir note nº 20.
23. Maison de Viry – Notice Généalogique – Imprimerie de Jules Laroche, Sedan 1892.
24. Pierre DUPARC , « Le Comté de Genève, IXe-XVe Siècles » – Librairie Jullien, Genève 1979.
25. Inventaire du Genevois et du Faucigny, folio 7, déposé aux Archives de Turin.
26. Recueil, folio 3.
27. Recueil, folio 31.
28. Recueil, folio 36.
29. Recueil, folios 52 à 129.
30. Armorial de Savoie (cf. note 7).

Les ÉCHOS SALÉVIENS
paraissent avec le soutien actif
d'artisans, de commerçants et d'entreprises
que nous remercions de leur aide

ANNEXE 1

822 VERSO
Le proces cri
minel de Lois
Barbier advenai-
re (l) habitant au
Villaige de Veigis
faict et formé par
les nobles Chastellain
et jurés de Viry

Nous claude
du Puis
Chastellain
de la Baronie
terre et mandement (2) de
Viry pour magnificques
Seigneurs Jehan et
Gabriel de Viri Barons
Et seigneurs dudict lieu

823 RECTO
et les jurés et
assistantz de nostre court
Certifions a ung cheschung (3)
comme aujourdhui doziesme
jour du mois de may
l'an de nostre seigneur
courant mille cinq cent et
quarante quattre s'est
judicialement (4) comparus
noble Jehan Creffier pro-
cureur général Et pa-
trimonial desdictz magni-
ficques seigneurs et
Barons de Viri nous
produisant les in-
formations par nous
prinses (5) contre Loys
Barbier habitant a
Veigies et aultres Ses
complices emsenble
l'acculpation (6) contre de
luy faicte par Thivent
Coudurier dict L'aventu-
rier détenu aux prisons
du chasteau de Viry
pour ses démerites
requérant iceluy Barbier
estre détenus et
Inquis (7) sus les delictz
desqueulx il est intitulé (8)
et sur ce le pourvoistre
comme de raison et
nous Chastellain et
Jurés predicts ayant

823 VERSO
entendus et ouy la requi-
sition dudict noble pro-
cureur comme consonante
a Raison affin que Justice
soyt administrée et Que
les délits desqueulx
ledict Barbier est
intitulé ne demeurent impu-
gnis havons Ordonné
comme par ces présentes
Ordonnons ledict Loys
Barbier de vuoyr estre
détenus aux Prisons
du chasteau de Viri
et lequel mandons estre
prins et détenus et
iceluy dheuement interrogé
et enquester sellon que
le cas le requierra
et que par justice
conviendra mandant (9)
pour cest effect à tous
nous officiers à
poine d'estre chastiés
comme le cas le requierra
que tout incontinent et sans
delay ilz ayent nostre dicte
ordonnance a mettre
a deue exéquution
toutes oppositions
et contradictions
cessantes (10). Donné
à Viri au Chasteau dudict

824 RECTO
lieu au lieu de nostre
Court l'an et jour
que dessus par
Ledict noble Chastellain
Claude Roups André
Cochet Jehan Choendet
Loïs Taffard Pierre
Testu dit Grangier
Jehan Revaclier Jacques
Pelard Claude de
Loerme Guillaume Batiaz
Jehan Villiet et Richard
Gathoz jurés et assistants
ainsi ordonné

DETENTION
dudict Loys
Barbier avec
sa responce
L'AN ET JOUR QUE
dessus par devant
nous chastellain
et Jurés susnommes
en vigueur et exe-
quution de nostre

824 VERSO

sus escripte ordonnance
le susnommé Loïs Barbier
az este par les
Officiers de nostre
Court, par Devant nous
présenté et contre
Iceluy az ésté proposé
Par le noble procureur
Susnommé comme ésté
mentioné en notre pré-
cédente ordonnance
Nous requérant contre
Iceluy Justice luy estre
administrée suivant que
az esté donné le
Serment sus notre baton
judicial (11) audict Loys
Barbier et admonesté (12)
deuement de respondre
La Vérité de ce qu'il
Sera interrogé sur la
poine (13) d'estre pugnis
comme parjures et
de avoyre le cas du
Quel il est intitulé pour
PREMIEREMENT
Interrogé S'il scait La
Cause de sa détention
Respond que non,Item s'il
scait que Claude
Pelard aie esté condamné
en une Cause contre
Lui mené Instant (14) gabriel
Malleisat à Cause d'ung

825 RECTO

Bovet (15) que ledict
Gabriel Maleisat disoit
estre frappé par
Ledit Claude lequel
Respond que Ouy quil
est informé deladicte
cause et quil veult
Maintenir ce que en icelle
az déposé assavoyr quil
veit frapper ledict
Bovet audict Claude
Pelard luy estant
avec ledict Thiven Codurier
Au pré de Pierre
Grangier auquel coppoit
des villons (16) INTER
ROGE si Gabriel Maleisat
parlit rien de Ladicte
Frappation dudict Bovet
Audict testmoing Lequel
Respond que deux ou
Trois jours après
ledict Gabriel Malleisat
Luy en parla et
Estant Réadvisé (17) ré-
spond et confesse de-
mandant pardon et
Merci à (μ) (18) Justice estre
Vrai que ledict
Gabriel Malleisat luy
Parlit de cest affaire
Disant telles de
Semblables parolles :
μ (à Díeu et à la)

825 VERSO

Il fault que tu vienne
déposer à Viri que
tu az veu frapper
mon Bovet à Claude
Pelard auquel respon-
dit quil n en scavoyt
rien et comme il
volloit que il dépo-
sase ce quil navoit
veu ce ne aulmoingts
Pour ce que ledict
Gabriel le incitoit à
ce faire disant quil
Le gardoit de perde
et de dommaige et
Aussi pour ce quil
Estoit astrainct et à luy
Pour ce quil tenoit
Ses bestes a son
Estable il depposa
Faulcement havoir veu
Frapper ledict Bovet
Par ledict Claude
Pellard ce que Totesfois
Navoit veu. Interrogue
Quel don ledict Gabriel
Malleisat feït audict
Inquis pour faire celle
Exposition lequel

Respond quil ne lui
Az poinct faict de
Don réserve que
Le jour quil feut
examine ledict

826 RECTO

Gabriel poia le disner
Interrogue si audict
Gabriel az veu faire
Aulchune chose illicite
Contre raison et equite
Lequel respond que non
Sinon que par plusieurs
Fois de nuict Il az veu
Ledict Gabriel rober (19) des
Raisins es vignes
En son Sammais (20). Il ne
L'osoit reveler pour ce
quil le menassoit
Et quil estoit
Comme dessus astraint
A luy. INTERROGUE
Si par ledict Gabriel
Mallaisat duquel que
Aultre az este incite
A faire nulle aultre
Deposition lequel respond
Que non, reserve que
Jeudi passe sept jours
De mattim Jacques
Pouget veint trouver
Ledict inquis en sa
Maison et luy dict
Quil failloit quil
veinsse à Viri dire
Et deposer quil avoit
Oui dire à Messire
Jean Cohendet quil
Havoit mis au feu
Certaine police (21) auquel

826 VERSO

Ledict inquis respondit
Que non feroit car
Il ne lhavoit pas ouys
Dire mais ledict
Jacques luy dict
Que non obstant (22) ne
Laissasse de deposer
Ainsi scavoir quil
Lavoit ouy dire quil
l'en gardoit de perde
Ce que toutesfois
Ledict inquis ne vollut
Faire dempuis (23) ledict
Lois Barbier az esté
Confronte audicts Coulturier
Et Malleisat lequel
Oiant Gabriel Malleisat
Totesfois contredisant
Icelui Barbier az rattifie
Et approuve les choses
Par luy dictes estre
Veritables et les
Volloir ainsi mantenir
Suivant lesquelles
Responses et Confron-
Tations ledict Procureur
Percistant a son dire
Az requis ledict Barbier
Inquis estre destenus
Aux arrestz au chasteau
De Viri jusques ad ce
Que aultrement sur
Ses demerittes soit
Cogneu. Quoy oyant

827 RECTO

Avons donne audict Lois
Barbier les arrestz
au Chasteau de Viri
a poine destre pugnis
comme le cas le
Requerroit assignant
Icelui de jour a jour
a suivre a ses confessions
Des choses desquelles
Il sera interrogé. Donne
a Viri au Chasteau
Dudict lieu l'an et
jour que dessus
Par lesdicts nobles
Chastellain, Jures et
Assistantz
REPETITION (24)
du prenomme
Lois Barbier
Inquis
L'AN QUE DESSUS
Et le quatorziesme
jour du mois de
may par devant nous

827 VERSO

Chastellain prememore (25)
et les jures de
Nostre Court az este
Represente le pre-
nomme Lois Barbier
Inquis lequel az este
De Rechiefz (26) interroge

Sus les interrogations
Precedentement contre
de luy formes lequel
Respond et confesse comme
Dessus az respondus
Et Confesse en sadicte
Confession estre ve-
ritable maximement (27)
Quant a l'incitation
Dudict Pouget.INTER
ROGUE si il y a environ
trois semaines ou
ung mois ung lundy
il print aulchunes tiolles (28)
plactes au Truer (29) de
Ayme Valleisans à
Veigiez lequel respond
et confesse que du
Commandement des
enfants de Ayme Va-
lansans Il i a environ
Trois sepmaines certain
Lundi il prit environ
quattre vingtz tiolles
Plactes au Truel des
Cabod lesquelles il
Portoit a la femme de

828 RECTO

Lois Barrachin laquel
les print en poiement
De certain vin que
Lesdictz enfans et
Luy havoient beu. InTer-
rogue en quoi il portoyt
Lesdictes tiolles quil
Respond quil les
portoit en ung sac
INTERROGE si nestoit
du Commandement de
Aime Vallanssat
Lequel respond que
non car il entend quil
Nen scavoit rien. INTER-
ROGUE si en portant
desdictez tiolles il
raccontra personne
Lequel respond que non
sinon Monsieur le
Secretaire Testu (30) du-
quel il se voloit cacher
aiant onte de ce
quil faisoit cognoissant
quil faisoit mal et
que ledict secretaire
le Cognostroit. IN-
TERROGE Sil incitat
lesdictz enfans de
Caboud a ce faire
Lequel respond que
il dict esdicts enfans
telles ou semblables
parolles : enfans

828 VERSO

Il i a de tiolles Barrachin
Nous donneroit bien a
Boire si nous luy en
Portons a quoi ilz
Consentirent. INTER-
ROGE lesquels enfans
Estoient avec luy lequel
Respond que cestoit
Jacques donne de (31) feu
Messire amied Cabod et
Le serviteur dudict
Caboud. Interroge auquel
Appartenoit le sac
lequel respond quil estoit
a Barrachim car lesdictz
enfans dirent audict
Inquis que ledict Bar-
rachim leur avoit baille (32)
Et plus oultre naz
esté interrogé ains (33)
Az demande sur ses
Confessions dire droict
et Nous Chastellain
Prememores de la
résolution des Jurés
aiant oui ses re-
sponses et confessions
Et pour ce que ne
trovons aultres crimes
contre ledict Lois
Barbier inquis que
Ceulx lesqueulx il nous
az spontanement confesses
Suivant sa requisition

829 RECTO

Icelui Barbier assignons
au Vingt Ung jour
du présent mois par
devant nous se presen-
ter et comparoire (34) et
nous veoir suivre donnée
nostre definitive Sentence
donne au chasteau de
Viri l'an et jour que
dessus par les dictz
Chastellain jures
et assistantz

SENTENCE
NOUS CLAUDE
Du Puis
Chastellain
de la Baronnie
terre et
mandement de Viry
pour magnificques
Seigneurs Jehan et Gabriel
de Viri Barons et
Seigneurs dudict lieu
de l'entiere resolution

829 VERSO

de tous les jures et
assistantz de nostre court
certifions ungscheshung
par ces présentes comme
havoir veu le proces
forme contre toy Loys
Barbier habitant
Veigyes ensemble tes
responses et confessions
spontaines faultes lesquelles
Nous appert toy Loys Barbier
havoir faicte en jugement
faulce deposition quest
crime detestable et
prohibe tant de droict
Canon que la Loy di-
vine et humaine toutes
ses choses maturement
considerees ayant pre
mierement Invocque le
nom De Dieu à nostre
aide pour faire juste
jugement à celle fin que
les delictz ne demeurent
poinct impugnis,Nous
declinant a dextre ni
a Senestre ains par bone
equite et participa-
tion de bon conseil
sur ce hontz prononcons
Sentencons et deffini
tivement Toi Loys Bar-
Bier avons condampne
par ces presentes

830 RECTO

te condamnons estre
mis publicquement
au Collier de fert
plante au pillier
estant en ce lieu de
Viri en la place
Commune devant l'esglise
et illec (36) estre attacher
et demeurer audict
collier pour l'espace
de trois heures
et estre marqué au
front des armes
des magnificques
Seigneurs et barons
de Viri et estre mis
au pilier dessus la
teste ung escript
de tes delictz a celle
fin quil soit en
exemple aux aultres
Toy Loys Barbier
condamnons a tous
despendz (37) a l'occasion
de ton proces faictz
a nous reserve le
taux (38) reservons aussi
l'action a claude
Pelard contre de
toy occasion que
tu az contre luy
faulcement déposé
mandans et comm-
andans a nostre

830 VERSO

Guillaume Carrel execu-
teur de la aulte justice
Que tout incontinant
et sans delai il aye
nostre dicte sentence
mectre a dheue exe-
quution toutes opposi-
tions et contradi-
ctions cessantes. Donne
faict et prononce a
Viri soubz lhuerme (39) de
Viri ce vingt ung
jour du moys de may
L an de nostre Seigneur
Courant mille cinq centz
quarante quattre par
lesdictz noble Chastellain
Jures et assisants ainsi sentencé.

Note : Ce texte reproduit exactement le texte initial, ligne à ligne. D'où cette disposition en colonne car, si le livre est de dimensions imposantes, l'écriture est, elle aussi, très grosse.

ANNEXE 2

Glossaire

1. ADVENAIRE (du latin *ad venire*) : qui vient du dehors, de l'étranger. Personne qui, bien qu'habitant dans le village, n'y réside pas depuis un temps suffisant selon la communauté villageoise pour être considérée comme un communier à part entière.
2. MANDEMENT : nom savoyard de la châtellenie, à la tête de laquelle se trouve le châtelain, représentant du seigneur, aux pouvoirs étendus.
3. UNG CHESCHUNG : tout un chacun.
4. JUDICIALEMENT : judiciairement.
5. PRINSES : prises.
6. ACCULPATION : inculpation.
7. INQUIS : questionné.
8. INTITULE : appelé, poursuivi.
9. MANDANT POUR CEST EFFECT... : il s'agit ici de la formule exécutoire qui termine encore de nos jours les décisions de justice et sans laquelle un jugement, une ordonnance, un arrêt ne peuvent être exécutés ; la formule exécutoire en vigueur depuis le décret du 12 juin 1947 n'est pas foncièrement différente : « en conséquence, la République française mande et ordonne à tous huissiers de justice sur ce requis de mettre ledit jugement à exécution, aux procureurs généraux et aux procureurs de la République près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis »....
10. TOUTES OPPOSITIONS ET CONTRADICTIONS CESSANTES : formule dite de l'exécution forcée signifiant que la décision de justice doit être exécutée même si elle fait l'objet d'un appel ou d'un pourvoi.
11. BATON JUDICIAL : symbole matériel de l'autorité judiciaire des seigneurs de Viry.
12. ADMONESTE : averti, prévenu.
13. POINE : peine.
14. INSTANT : à la demande de.
15. BOVET : jeune bœuf.
16. COPPOIT DES VILLONS : coupait de l'osier.
17. ESTANT READVISE : s'étant ravisé.
18. [μ] : le scribe sans doute par étourderie a omis une ligne : s'en apercevant, il répare son oubli par ce signe qui nous renvoie en bas de page.
19. ROBER : voler ; ce vieux mot français se retrouve dans le mot « dérober » et en anglais (*a robber* : un voleur).
20. SAMMAIS, samaine : bât, sac en étoffe grossière.
21. POLICE : sens obscur.
22. NON OBSTANT : malgré, néanmoins.
23. DEMPUIS : depuis.
24. REPETITION : deuxième audition.
25. PREMEMORE : cités précédemment.
26. DE RECHIEFZ : derechef c'est-à-dire de nouveau.
27. VERITABLE MAXIMEMENT : totalement vrai.
28. AULCHUNES TIOLLES : quelques tuiles.
29. TRUER : pressoir ; cette traduction nous paraît toutefois inappropriée : nous opterions plutôt pour le terme de cruet, c'est-à-dire l'endroit où l'on faisait sécher les tuiles avant de les cuire.
30. TESTU : sans doute s'agit-il de Me Claude Testu, notaire à Viry vers 1544.

31. DONNE DE : enfant naturel de...
32. BAILLE : donné.
33. AINS : cependant, néanmoins, mais.
34. COMPAROIRE : comparaître.
35. MATUREMENT : mûrement réfléchi.
36. ILLEC : ici.
37. DESPENDZ : dépens c'est-à-dire les frais de justice.
38. TAUX : le montant des frais.
39. L'HUERME : orme, arbre sous lequel est rendue la justice à Viry.

ANNEXE 3

LISTE DES CHATELAINS DE VIRY		
Dates	Noms	Folios du recueil
1333	Nicod METRAL	834
1409	Nicolas PASQUELET	571
	. . . . .	
1534 à 1538	Amied DUNAND	139/542
	. . . . .	
1539 à 1541	Claude DUPUYS	279/346
1541 à 1542	Amied DUNAND	864
1542 à 1544	Claude DUPUYS	413/823
1544 à 1545	Jacques DELALLEE	170
1545 à 1546	Claude DUPUYS	449
1546 à 1547	Jehan CRISTIN	395
1547 à 1548	André COCHET	227
1548 à 1551	Claude DUPUYS	460/673/751/815/851

Note : cette liste a été constituée en faisant l'inventaire complet des actes contenus dans le recueil et relevant les châtelains en exercice au moment de chaque acte.

ANNEXE 4

LISTE DES PATRONYMES
(relevés dans le texte. Les différentes orthographes sont reproduites)

BARBIER	Lois/Louis	GATHOZ	Richard
BARRACHIN/	Lois	GRANGIER	Pierre
BARRACHIM		MALEISAT	Gabriel
BATTIAZ	Guillaume	PELARD	Claude
CABOD/CABOUD	Amied	PELARD	Jacques
CARRET	Guillaume	POUGET	Jacques
COCHET	André	REVACLIER	Jehan
CODURIER	Thivent	ROUPS	Claude
COHENDET/	Jehan	TAFFARD	Pierre
CHOENDET		TESTU	Pierre
CREFFIER	Jean	(dit Grangier)	
DE VIRY/DE VIRI	Jehan	VALLEYSANS/	Aymé
DE VIRY/DE VIRI	Gabriel	VALLENSANS	
DELOERME	Claude	VILLIET	Jehan
DU PUYS/DU PUIS	Claude		

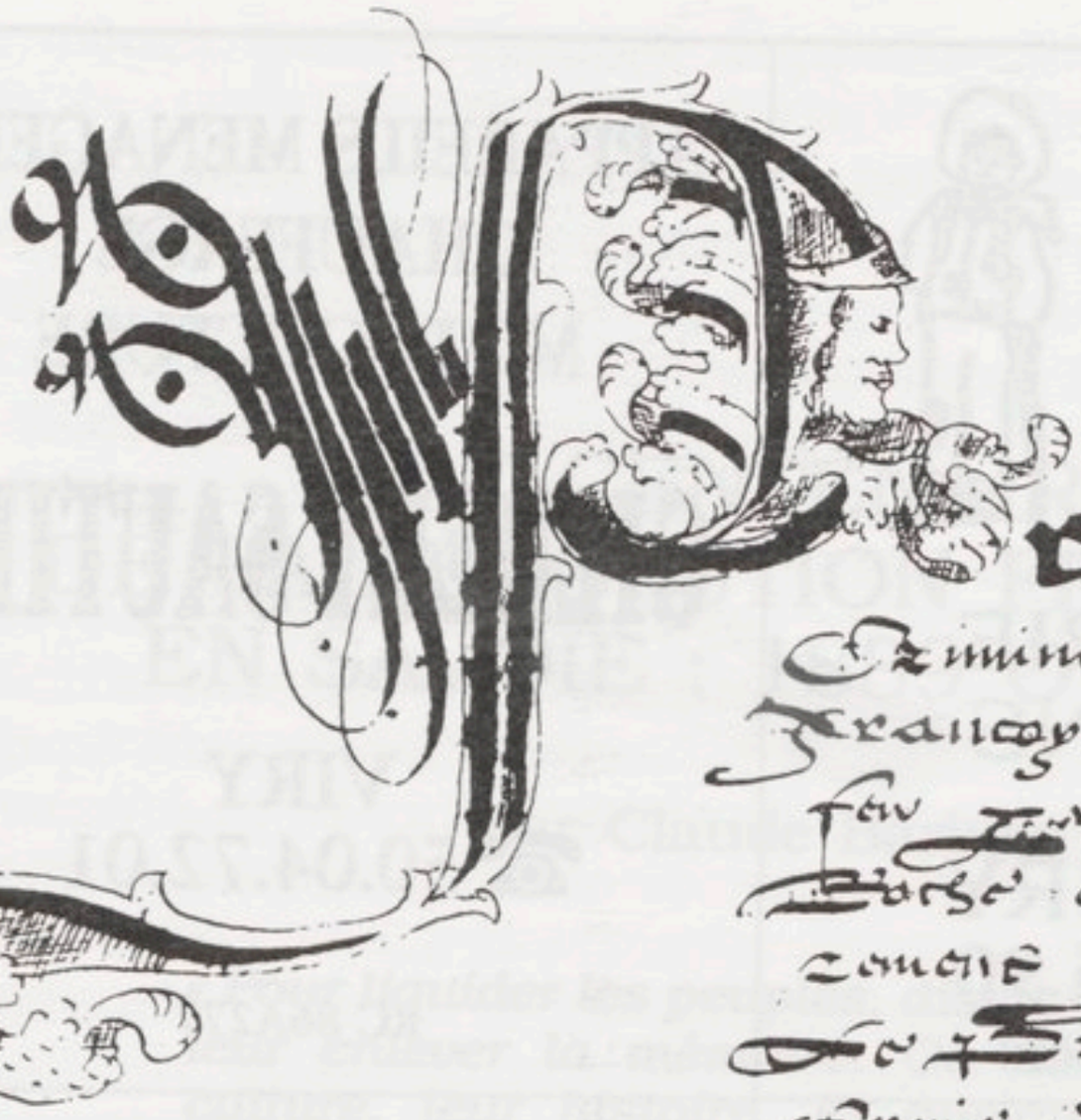

roces cri



an de ure teigne

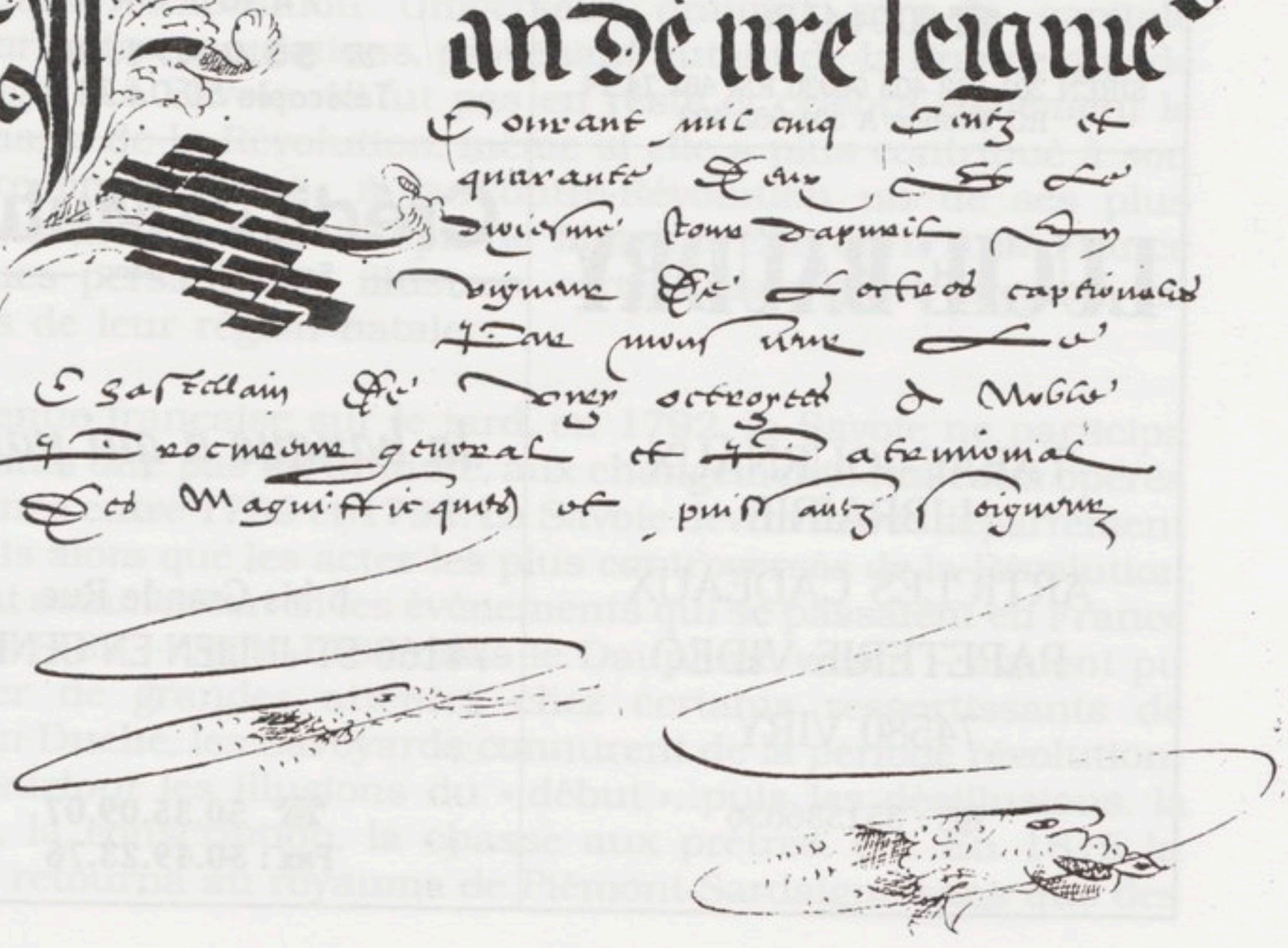

Le Petit Pâtre



CRÈMERIE
VINS FINS

74800 VIRY
☎ 50.04.85.90
RC 332 156 579 000

APPAREILS MENAGERS
CHAUFFAGE
MOTOCULTURE

GILBERT SAUTIER

VIRY
☎ 50.04.72.01

RC 86A277

TERRASSEMENT
SABLE - GRAVIER
Tous vos travaux divers

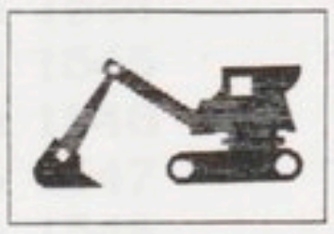

Jean GRUAZ

LE CHABLE - BEAUMONT
74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
☎ 50.04.41.86

SIREN 301 962 403 00020 RM 462 74 74
RC Thonon A 301 962 403

FOURNITURES GENERALES
POUR L'AGRICULTURE

Ets Henry CHEVALIER SARL
(société en location gérance au capital de 150.000 francs)

ENGRAIS
PRODUITS CHIMIQUES
ALIMENTS DU BETAIL
GRAINES FOURRAGERES
ET POTAGERES

74580 VIRY
☎ **50.04.71.38**
Télécopie 50 04 71 17

LUCIE BAUDRY

TABAC-JOURNAUX
LIBRAIRIE
ARTICLES CADEAUX
PAPETERIE VIDEO
74580 VIRY

RC : 351586656

Crédit Mutuel
Savoie-Mont Blanc

la banque à qui parler

6 bis Grande Rue
74160 ST JULIEN EN GENEVOIS

☎ **50.35.09.07**
Fax : 50.49.23.76

LE CENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE EN SAVOIE : 1889 OU 1892

par Claude Barbier

« Pour liquider les peuples, disait Hübl, on commence par leur enlever la mémoire. On détruit leurs livres, leur culture, leur histoire. Et quelqu'un d'autre leur écrit d'autres livres, leur donne une autre culture et leur invente une autre Histoire. Ensuite, le peuple commence lentement à oublier ce qu'il est et ce qu'il était. Le monde autour de lui l'oublie encore plus vite.
– Et la langue ?
– Pourquoi nous l'enlèverait-on ? Ce ne sera plus qu'un folklore qui mourra tôt ou tard de mort naturelle. »

Milan Kundera
Le livre du rire et de l'oubli

En 1889 les Français fêtaient le centenaire des premiers jours de la Révolution. Ce fut à Paris que le plus grand faste fut déployé alors que l'Exposition Universelle drainait vers la capitale d'importantes populations, provenant autant de la France que de l'étranger. La Savoie ne fut pas en reste et célébra également le centenaire de la Révolution, même si elle a plus contribué à son histoire en donnant... à la Contre-Révolution un de ses plus brillants théoriciens, Joseph de Maistre. Elle offrit à la France quelques personnages illustres, certes, mais guère honorés en dehors de leur région natale.

Devenue française sur le tard, en 1792, la Savoie ne participa pour ainsi dire pas au tumulte, aux changements radicaux opérés en France entre 1789 et 1792. La Savoie devint le 84e département français alors que les actes les plus controversés de la Révolution allaient commencer. Si les événements qui se passaient en France depuis 1789 – voire 1788 dans le Dauphiné voisin – avaient pu susciter de grandes attentes chez certains ressortissants de l'ancien Duché, les Savoyards connurent de la période révolutionnaire surtout les illusions du « début », puis les désillusions, la guerre, la conscription, la chasse aux prêtres, etc. En 1815 la Savoie retourna au royaume de Piémont-Sardaigne sans que des

oppositions franches et massives se manifestent contre cette décision née des traités de Vienne et Paris.

Malgré les déceptions nées de ces vingt-trois ans de régime français, le centenaire de la Révolution fut fêté en 1889 comme sans doute dans les autres régions de France où les républicains étaient majoritaires. Cependant la Savoie, tout comme le Dauphiné, fêta deux centenaires, l'un en 1889, l'autre en 1892. A la différence du Dauphiné, la Savoie fêta le sien après le Centenaire. Artifice que de fêter 1789 alors que la Savoie ne devint française que trois ans plus tard ? En tout cas les Savoyards se projetèrent cent ans en arrière et firent comme s'ils avaient été Français en 1789 et c'est à peine si les discours des hommes politiques ou des fonctionnaires en poste en Savoie font état du particularisme savoyard. Tout au plus la mention de cette spécificité permet-elle de mieux l'évacuer.

Les plus hostiles à la célébration de 1789 sont bien sûr les conservateurs, qu'ils se rangent sous la bannière royaliste ou bonapartiste. Leurs réticences ne répondent pas tant à l'anachronisme des anniversaires fêtés en 1889 qu'à des mobiles idéologiques. En 1889 on est conservateur ou républicain avant d'être Savoyard. C'est donc sous le prisme de l'idéologie que les hommes politiques, les prêtres et leurs soutiens respectifs lisent, interprètent des événements vieux d'un siècle et font, à leur manière, office d'historiens parce que la littérature régionale qui paraît en cette fin de XIXe siècle est bien peu l'œuvre d'historiens professionnels. Le but des auteurs décrivant la Révolution n'est pas d'écrire l'Histoire mais avant tout de convaincre le lecteur de cette fin du XIXe siècle du bien-fondé de ses arguments pro-ou anti-révolutionnaires. On peut même dire que les événements qui se sont effectivement déroulés en Savoie durant la période révolutionnaire n'alimentent pas – ou fort peu – les fêtes du centenaire. Les commémorations de 1789 et de 1792 sont avant tout prétexte à des fêtes politiques, formidables estrades offertes aux orateurs politiquement engagés pour faire connaître leurs arguments. Si le passé est évoqué par ces hommes politiques, il n'est lu qu'en fonction de contingences immédiates et non pas selon les critères de l'historien.

Ce qui est en jeu c'est la légitimité de la République et de ceux qui, élus, ont en charge les destinées du pays. En effet, derrière les articles et les prises de position fortement antagonistes, c'est tout le débat monarchie/république qui se dévoile. En ce sens, républicains et conservateurs sont unanimes pour reconnaître qu'une fracture s'est produite en 1789.

Si les républicains savoisiens de 1889 considèrent 1789 comme l'année la plus importante de la Révolution, ils n'oublient pas leurs origines ni 1792. On peut même dire que la fin de l'année 1889 délie les langues des Savoyards, fiers de leur particularisme, en même temps qu'elle leur permet d'envisager 1892. Le camp républicain, unanime à célébrer l'union à la France de 1792, ne

tarda pas à se diviser sur l'opportunité d'organiser une ou plusieurs commémorations dans les deux départements de l'ancien duché. La traditionnelle rivalité entre Chambéry et Annecy ressurgit pour l'occasion, au détriment de la capitale du Genevois savoyard.

Derrière le faste de ces cérémonies, celles de 1889 mais peut-être plus encore celles de 1892, on remarque la ressemblance avec les célébrations religieuses que ces mêmes républicains cherchent à contrôler, canaliser, voire supprimer. Les commémorations de 1889 et 1892 montrent toute l'ambiguïté de l'attitude des républicains. Mécréants dans leurs discours, ils font preuve de piété à l'égard du pouvoir. Ce dernier serait-il indissociable du religieux ? Les fêtes du centenaire semblent le montrer.

Ces fêtes quasi-religieuses révèlent également les liens passionnels qui unissent les Savoyards d'alors à la France, quelles que soient leurs opinions sur la nature du régime politique. Intimement liée à la France, la République a du mal à être rejetée totalement par les conservateurs : repousser l'une reviendrait à rejeter l'autre, ce qui est en contradiction avec l'Annexion de 1860 dont ils furent les principaux artisans. Leur attitude évolue durant la dernière décennie du XIXe siècle. Le débat d'idées qui entoura ces célébrations ne fut sans doute pas étranger au « ralliement » à la République des conservateurs savoyards qui lui étaient hostiles jusque-là.

Cet article [1] est consacré autant aux festivités proprement dites qu'aux discours sur les événements solennisés. Il est construit autour d'une interrogation sur le sens que donnèrent les Savoyards aux événements révolutionnaires célébrés par eux il y a cent ans. Il est un autre discours, tenu cette fois par les habitants de la Savoie. C'est celui de fête : on peut toujours écrire des discours, des articles, des ouvrages auxquels on ne croit pas. Il est difficile de faire la fête quand le cœur n'y est pas.

La Révolution en Savoie

A la fin du XVIIIe siècle, le royaume de Piémont-Sardaigne avait réalisé un certain nombre de réformes en profondeur qui en faisaient un Etat structuré, avec des privilèges en voie d'extinction, donc bien en avance sur les Etats voisins. Cette modernisation se fit au détriment de pratiquement tous les groupes sociaux ; aussi la monarchie ne put-elle compter sur aucun d'eux pour la soutenir sérieusement. Les débuts de la Révolution en France firent naître des espérances dans le duché de Savoie. Sur le plan diplomatique, l'épisode révolutionnaire mit à mal les relations entre le royaume de Piémont-Sardaigne et la France. Une méfiance réciproque naquit entre les deux pays, surtout après l'arrestation de Louis XVI. Les Français craignaient de Victor-Amédée III qu'il n'attaquât leur pays. Ce dernier fit masser l'artillerie en Savoie... pour prévenir une attaque des Français.

En septembre 1792, le général Montesquiou regroupe l'armée du Midi à la tête de laquelle il se trouve et qui compte 40.000 hommes. Dans le camp sarde le général Lazary n'en compte que 12.000 qu'il a placés en définitive sur les cols, Petit-Saint-Bernard et Mont-Cenis, trouvant vaine toute tentative de défendre la Savoie. Les Français envahissent l'ancien duché sans pratiquement combattre. Ils sont accueillis avec joie par des Savoyards dont certains sont acquis depuis belle lurette aux idées du siècle des Lumières et qui suivaient avec beaucoup d'attention ce qui se passait outre-Rhône.

L'annexion fait l'unanimité jusque dans l'hiver 1792-1793. L'obligation faite aux prêtres de prêter serment à la République souleva la réprobation d'une multitude de Savoyards ce qui retarda la prestation de serment. Un grand nombre de jeunes refusèrent de s'engager dans les armées de la République lors de la levée de 300.000 hommes : ils ne furent que trente-trois à se présenter à Chambéry le 3 mai 1793. Les protestations de la population tournèrent à l'émeute. Le pire fut atteint à Thônes entre les 7 et 10 mai 1793. La population se soulevait contre l'occupant. Près de soixante personnes furent tuées, une trentaine furent fusillées dont Marguerite Frichelet qui passera pour la Jeanne d'Arc savoyarde à la fin du XIXe siècle [2]. Les villes maintenaient leur appui à la France alors que les campagnes devenaient de plus en plus hostiles à la Révolution.

En juillet-août 1793, les Sardes tentèrent de repousser les Français et parvinrent à Cluses, à Magland, en Haute-Maurienne et Haute-Tarentaise. Dans le même temps des émeutes se déclenchaient à Chambéry, à Cognin, à Rumilly. Les royalistes reprirent Chambéry pendant deux jours, les 21 et 22 août. A la Convention, certains envisageaient l'évacuation et l'abandon de la Savoie. Dès le 12 septembre, Kellerman lançait une contre-offensive. En moins de trois semaines la Savoie était occupée de nouveau.

La Révolution va se radicaliser en Savoie ; les administrations vont être épurées, les nobles et leur famille arrêtés, tout comme les prêtres, le contenu des églises détruit ou vendu, etc. Le plus fameux des représentants de la Nation en Savoie dont la mémoire collective a conservé le nom reste Albitte qui se lance dans une politique antireligieuse. Il prévoit la déportation pour les prêtres qui n'auraient pas abjuré. Sous sa férule les clochers et les croix des cimetières sont détruits, les cloches fondues, toute forme de pratique religieuse interdite. Villes et rues changent de nom [3]. En 1794 les prisons sont pleines. Néanmoins, si Albitte se montra intraitable avec les riches, il était plus nuancé avec les classes laborieuses et la guillotine ne fonctionna pas en Savoie qu'il quitta en mai 1794. Ses successeurs se montrèrent beaucoup plus souples que lui. De plus la contre-Révolution marquait des points.

Le bilan de ces premières années de la période française est beaucoup plus contrasté que ne le laisseront paraître les républicains puis les conservateurs de la fin du XIXe siècle.

La Savoie républicaine

Depuis 1877 les deux départements n'envoient à la Chambre que des députés républicains. Le succès des candidats se présentant sous la bannière républicaine semble dû en bonne partie à leur efficacité. Ils sont plus proches des couches rurales et surtout plus à même d'utiliser les ressources du suffrage universel. L'échec des conservateurs provient en grande partie du manque de crédiblité de leurs champions, qu'ils se présentent sous la bannière monarchiste ou bonapartiste. L'absence de tradition dynastique française en Savoie, tout comme le manque de conviction dans la capacité des prétendants au trône, ne sont pas étrangers à l'échec de ces derniers. Le comte A. Costa de Beauregard définit ainsi le comte de Chambord après une audience : « *Celui-ci ne me semble capable ni d'action, ni de transaction... Je suis sorti mouillé jusqu'aux os d'eau bénite de cour... Je n'ai pu m'empêcher de penser que l'épée à deux mains de ses ancêtres s'était un peu amincie chez leur descendant. C'est une erreur vraiment tragique de la part de Monsieur le comte de Chambord de croire que pour ramener le passé, il faut tuer le présent* » [4].

L'électorat s'éloigne également, pour des motifs sans doute liés au clientélisme, de la seule force vraiment puissante à droite, l'Eglise. Pour la période qui nous intéresse, la pratique religieuse reste très élevée et atteint des taux de 90-98 %. Si les républicains dominent largement la scène politique savoyarde, ils ne sont pas à l'abri de nombreuses divisions, entre opportunistes et radicaux notamment. Unis contre le gouvernement réactionnaire de l'Ordre moral, les deux composantes du parti républicain s'affrontent dans l'ancien duché dès 1879. Les opportunistes vont régner pendant vingt ans dans les deux départements savoyards. Pourtant la mouvance opportuniste ne constitue pas pour autant un parti structuré. Dans chaque arrondissement, une forte personnalité « *impose son autorité aux comités qui constituent la trame du tissu politique mais ne sont actifs qu'à la veille des scrutins* ». Loin de s'en tenir aux seuls comités électoraux, les républicains sont présents dans la vie municipale et dans les réseaux de sociabilité (Académie Florimontane, sociétés musicales, bureaux de bienfaisance...). Les préfets, dont l'intervention est plus discrète que sous l'Empire, restent actifs : « *le service public se confond avec la défense de la République et le soutien au pouvoir opportuniste* ». Incapable de convaincre l'électorat, la droite s'en tient à une critique systématique des institutions en place sans proposer d'alternative crédible. Il faudra attendre monseigneur Isoard, évêque de combat d'Annecy, pour que les conservateurs reprennent la lutte après un échec cuisant subi en 1877.

Toutefois ils ne recourront pas, comme dans le reste de la France, à la candidature du général Boulanger à la fin des années 1880 pour restaurer leur crédit. Le conservateur *Courrier des*

Alpes n'hésite pas à le qualifier de « soldat de parade, écuyer joli cœur. » Seul le journal *Le Chablais* s'engage partiellement en sa faveur. Des catholiques, sentant bien qu'une critique systématique n'est guère crédible, souhaitent un changement d'attitude de la part de l'Eglise et de ses soutiens. Dès 1885, l'avocat chambérien François Descostes demande aux notables catholiques d'accepter le régime existant pour changer de l'intérieur son orientation idéologique. Le toast prononcé à Alger par le cardinal Lavigerie en 1890 favorise cette tactique pleinement approuvée par monseigneur Isoard. Son opinion reste néanmoins très isolée au sein de l'épiscopat français : « *La réalité, c'est la République démocratique, seule forme de vie publique qui puisse présentement correspondre à l'état des esprits* ». Le journal républicain *Les Alpes* le félicite pour son action en faveur du « ralliement » :

« *Une statue à l'évêque d'Annecy* ». « *Si le pape Léon XIII a changé d'un coup l'orientation de sa politique vis-à-vis du gouvernement républicain (...) c'est tout simplement à l'évêque d'Annecy que nous le devons, à son intervention continue et de plus en plus pressante. Toujours modeste, il s'est effacé au dernier rang dans le commencement d'exécution du plan qu'il avait conçu.* »

Monseigneur Isoard ne cesse également de secouer la passivité des catholiques et les appelle à accomplir leur devoir de citoyens. Sans indiquer le nom des personnes pour qui il appelait à voter, il est facile de deviner pour qui vont ses préférences. Ce catholique combatif cristallise sans doute encore un peu plus le débat Eglise/Etat, particulièrement vif en Haute-Savoie comme en Savoie. Les républicains ne voyaient d'ailleurs dans le changement d'attitude de l'épiscopat qu'une manœuvre de plus du cléricalisme. Le « ralliement » ne changera pas grand-chose aux données dans les deux départements savoisiens : François Descostes qui s'efforce de promouvoir le ralliement en Savoie, obtient moins de voix que le comte Fernex de Mongex, conservateur de vieille date, plus connu dans les campagnes en 1889. Le changement d'orientation du clergé favorisera la parution d'un nouveau journal, *La Croix de Savoie et de Haute-Savoie*, qui condamnera au déclin d'anciens journaux conservateurs. Ainsi la presse constitue le principal soutien des différents groupes politiques concurrents. Elle est en quelque sorte le lieu permanent où se rencontrent respectivement républicains et conservateurs, l'endroit également où ils s'affrontent. Les journaux, hebdomadaires pour la plupart, sont la propriété d'imprimeurs auxquels ils assurent un travail régulier. Ils n'en affirment pas moins de claires options politiques, celles de leur patron. Ils se font l'écho de la vie politique départementale et font la part belle à l'arrondissement dont ils émanent [5]. A Annecy, *Les Alpes* défendent la République opportuniste et représentent la tendance qui triomphait dans le département. A droite, *Le Petit Savoisien* et *L'Union Savoisienne* rivalisent d'hostilité à l'égard de la République. *Le Petit Savoisien*, créé par monseigneur Magnin, disparaît en 1894 sous

la pression de monseigneur Isoard, qui favorise *La Croix de la Haute-Savoie* née en 1892, tout comme *La Croix de Savoie*. *L'Union Savoisienne* subit le même sort que *Le Petit Savoisien*. Parmi les autres journaux républicains, il faut citer *Le Cultivateur Savoyard* paraissant dans l'arrondissement de Saint-Julien tandis que *L'Allobroge* de Bonneville affiche nettement son radicalisme. Cette presse pluraliste se fait l'écho des différentes commémorations de la période 1889-1892 et permet aux parties hostiles de s'exprimer largement sur le sujet. Les conservateurs, quoique minoritaires, réussissent un certain nombre de passes d'armes, ce qui oblige les républicains à modifier quelque peu leur analyse sur le passé de la Savoie et en particulier sur la monarchie piémontaise. La collection d'articles rédigés entre 1887 et 1892 sur le thème de la Révolution ainsi que le grand nombre d'ouvrages parus sur le sujet constituent une véritable historiographie de la période.

NOTES

1. Cet article est extrait d'un mémoire de Diplôme d'études approfondies mention Etudes politiques intitulé « Centenaire de la Révolution française en Savoie, 1889-1892, commémorations, discours et sens ».
2. « La Savoie de la Révolution à nos jours, XIXe-XXe », 1986, p 17-82.
3. Saint-Julien devenait Le Crêt...
4. Cité par R. Naz, Le marquis A. Costa de Beauregard, in « La Savoie de la Révolution à nos jours », op. cit., p 304.
5. J. Raymond, « La Haute-Savoie sous la IIIe République », 2 vol., 1983. L'introduction comprend de nombreux emprunts à cet ouvrage.

L'HISTORIOGRAPHIE DE LA RÉVOLUTION EN SAVOIE

La presse, les « historiens », les hommes politiques

Le bicentenaire de la Révolution a été un véritable filon pour les historiens qui ont publié un nombre impressionnant d'articles et d'ouvrages. Cent ans plus tôt, entre 1888 et 1892, le thème de la Révolution en Savoie avait déclenché la même frénésie chez les auteurs d'alors.

Un grand nombre de ces ouvrages parurent en feuilletons dans la presse. Présentés sous cette forme ils n'étaient pas destinés à perdurer mais bien plus à marquer l'opinion, à impressionner le(s) lecteur(s) et à convaincre l'électeur. La recherche dans les archives n'est guère de mise, encore moins le contrôle des sources : on se copie les uns les autres et la polémique l'emporte facilement sur le raisonnement et l'argumentation.

Les auteurs, tout comme les politiques, se partagent en deux tendances hostiles, l'une favorable l'autre opposée à la Révolution,

avec des nuances à l'intérieur de chacun des deux camps. Les œuvres sont celles d'hommes impliqués dans les débats Eglise/Etat, République/Monarchie : prêtres, hommes politiques, journalistes, publicistes. Leurs œuvres, fortement imprégnées des idéologies de l'époque, offrent différentes interprétations plus ou moins cohérentes du passé de la Savoie. Ce matériau permet de définir la nature de la spécificité savoyarde, de l'inexistence ou plutôt de la négation de cette dernière. C'est en quelque sorte à une réécriture complète de leur passé et à une organisation de l'amnésie collective que se livrent les « historiens » savoyards de l'époque.

Les thèmes dominants en 1889 sont bien différents de ceux traités en 1892. Dans les années 1880 et plus particulièrement en 1889 on n'évoque que de manière succinte l'histoire régionale. Les événements « importants », fondateurs de la Révolution française relèvent de l'histoire nationale exclusivement. Pour les historiens de la Révolution, les temps forts de l'année 1789, les 5-Mai, 14-Juillet, 4-Août, entre autres, ne sont pas des événements locaux mais nationaux. A priori ils n'intéressent les recherches de l'historien local que dans la mesure où ils ont une influence notable sur l'histoire régionale. Toutefois, au travers des énoncés sur la France, sur le royaume de Piémont-Sardaigne et sur « l'Ancien Régime » la spécificité savoyarde en 1889-1892 n'est pas totalement évacuée.

Aucun ouvrage de synthèse n'est édité au cours de cette période ; tout au plus des monographies locales. Rien d'équivalent aux travaux de Michelet notamment, n'est publié. De plus, les revues des sociétés d'histoire ne contiennent pas d'articles spécifiques sur la période révolutionnaire : rien dans *La Revue Savoisienne*, dans *La Revue de l'Académie Salésienne*, dans les *Actes de l'Académie de Savoie* ; même constat pour les *Actes des Congrès des Sociétés savantes*. On s'intéresse beaucoup plus à la préhistoire, à la période romaine et au moyen-âge ; quelques articles sont rédigés sur la période 1815-1860.

Pourtant ces sociétés savantes sont marquées par leurs orientations politiques différentes : *La Florimontane* est d'orientation républicaine alors que sa rivale *La Salésienne* est d'inspiration ecclésiale. Les sociétés catholiques sont pourtant beaucoup moins concises que leurs rivales républicaines. Mais plutôt que d'aborder la période révolutionnaire en tant que telle, ces sociétés font la part belle à des monographies locales ou thématiques couvrant de longues périodes et profitent de la circonstance pour donner un coup de griffe à la Révolution [1].

Pourquoi un tel évitement de la période révolutionnaire jusqu'en 1889 ? La réponse pourrait provenir du rapport qu'entretiennent les historiens locaux républicains avec la littérature nationale, Michelet surtout. Il ne faut également pas négliger l'importance que revêt la Révolution pour les républicains de l'époque. Elle n'est pas encore en cette fin du XIXe siècle un « objet froid », une période historique sur laquelle les historiens viendraient poser le regard

d'un légiste qui dissèque pour comprendre. Il semble bien au contraire que la Révolution soit encore en marche et que les événements vieux de cent ans déploient toujours leurs effets. Bon nombre de républicains devaient se reconnaître dans cette phrase de Clémenceau : « *cette admirable Révolution par qui nous sommes n'est pas finie, c'est qu'elle dure encore, c'est que nous sommes encore les acteurs, c'est que ce sont toujours les mêmes hommes qui sont en prise avec les mêmes ennemis* » [2].

La lecture des articles et ouvrages de l'époque nous montre que les événements sont plus interprétés sur un plan affectif qu'historique : on aime ou on n'aime pas la Révolution. Les conservateurs justifient leur opinion, interprètent les événements en se servant de faits historiques qui se sont plus ou moins déroulés tels qu'ils les décrivent. Les républicains quant à eux évoquent un passé tel qu'ils auraient aimé qu'il fût.

Par ailleurs, faire œuvre d'historiens aurait sans doute obligé les auteurs républicains à plus de circonspection dans l'analyse des événements survenus en Savoie entre 1792 et le retour à la monarchie sarde. Le lyrisme avec lequel est traitée la période révolutionnaire en aurait alors beaucoup souffert...

La lecture républicaine des événements de 1789 et 1792

Dans le camp de ceux qui « aiment », les républicains font une confiance aveugle à leur unique source d'interprétation : Jules Michelet. Celui-ci tient une place très particulière parmi les auteurs savoisiens à cette époque. Il est le plus cité des historiens, celui dont les thèses sont reprises sans la moindre critique ni objection de la part des rédacteurs les plus intransigeants. Ils écrivent en communion avec lui. Il est possible que derrière cette attitude intellectuelle, derrière cette adhésion sans condition se cache une attitude de l'ordre de la foi qui peut, sous certains angles, rappeler celle de certains croyants : Le Livre, Tout Le Livre, rien que Le Livre. Disciples de Michelet, ils ne font que diffuser les quelques lignes qu'il consacre à la Savoie et sa thèse sur l'origine populaire de la Révolution.

Les écrivains républicains qui poussent très loin l'identification entre Michelet, son œuvre et la Nation insistent sur la supériorité de la France sur la Savoie alors que l'auteur de « Histoire de la Révolution » les met sur un pied d'égalité et obtient ainsi une source supplémentaire de déférence de la part de nos écrivains.

Les auteurs républicains ne cessent de montrer que la Savoie est une terre française. Que ce soient l'âme, le sang, la terre, tout en Savoie est français. 1792 a permis à la Savoie séparée de la France de se rapprocher : « *Deux frères longtemps séparés, se retrouvent, s'embrassent* » [3]. Cette phrase de Michelet est reprise plusieurs fois par la presse ou dans les ouvrages sur la Révolution, notamment par Charles Burdin [4]. Le lien « familial » est évoqué pour montrer la nature de la relation entre les deux entités. « *Nous*

t'aimons comme une mère » s'écrie le député Pierre Blanc, doyen d'âge de la Chambre des députés, le 10 novembre 1885 en parlant de la France. L'avocat Forni, futur député de la Savoie, écrit « *la grande nation, ta mère* » [5].

Il faut noter toutefois que la relation fraternelle et masculine entre la France et la Savoie – une relation d'égalité – est évoquée exclusivement par Michelet, auteur « étranger » à cette région. Les Savoyards ayant traité du lien entre ces deux contrées utilisent toujours la métaphore mère-fille et mettent en avant la postériorité de la Savoie par rapport à la France, mais aussi l'*origine* de l'ancien duché, *né* de la France. Dans la Savoie ainsi personnifiée « *coule du sang français* (...) *c'est la pensée française qui court...* » [6].

Cependant Michelet n'est pas toute la littérature savoyarde et républicaine sur la période. Si Michelet traite surtout des événements proches de septembre 1792, il ne parle pas du XVIIIe siècle savoyard.

Les rédacteurs républicains font diverses lectures des événements pré-révolutionnaires. La plus modérée absout pratiquement le roi de Piémont-Sardaigne. La plus radicale le voue aux gémonies. Cette dichotomie dessine les contours des deux histoires républicaines de la Révolution en Savoie : une histoire jacobine et simplificatrice qui dénie toute spécificité à l'histoire savoyarde par rapport à la France ; l'autre, modérée, laisse un espace à l'histoire régionale, voire régionaliste. Entre les deux trouve place un ensemble d'interprétations du passé savoyard. L'étude de différents thèmes permet de montrer la « graduation » de l'argumentation, de la plus modérée à la plus jacobine.

En 1889, un grand nombre de nos auteurs reconnaissent – non sans une certaine fierté – que le royaume de Piémont-Sardaigne avait réussi un sérieux « dépoussiérage » de ses institutions à la fin du XVIIIe siècle. A la différence des conservateurs, elle est pour les républicains l'œuvre du peuple :

> « *Mais en Savoie, sachons-le bien, le peuple n'a pas attendu la nuit du 4-août pour conquérir ses franchises. Fiers de leur indépendance, les Savoyards ont ouvert les premiers l'ère de la Révolution sociale. Cette grande entreprise avait déjà reçu, sans secousses, dans notre pays un commencement d'exécution depuis deux siècles (...)* ».

Cet extrait, tiré du *Patriote Savoisien* des 6-7-8 mai 1889, montre bien l'état d'esprit des républicains savoyards l'année du centenaire du 14-Juillet : ils valorisent encore le passé de leur région. Cette louange au peuple n'empêche pas certains de trouver des excuses au souverain et de voir en lui un agent du changement bloqué par les institutions du royaume et son administration.

Les plus modérés, en faisant la distinction entre le roi, le régime et ses fonctionnaires, reprennent une thèse classique des manuels d'histoire de France de l'époque : le roi est bon mais il est mal conseillé et le régime est corrompu.

« *Victor Amédée III n'était pas impopulaire et il avait voulu faire quelque bien. Monarque absolu et de droit divin, il désirait vraisemblablement passer pour ce que les historiens appellent volontiers le père du peuple, mais il n'était pas en son pouvoir de supprimer les obstacles apportés par la nature même des choses à la réalisation de cette paternité idéale. Ce roi, meilleur que la royauté, comme il arrive parfois, se trouvait empêché par elle. La raison d'Etat de la domination italienne, non moins que le vice irrémédiable de l'organisation gouvernementale, aurait suffi pour paralyser sa bonne volonté et rendre vains les efforts personnels de sa prudence. Ses ministres s'imaginaient qu'on pouvait continuer à traiter cette fidèle Savoie comme on l'avait traitée par le passé. Erreur grave. Les temps n'étaient plus les mêmes et l'héroïque cendrillon de la monarchie, à laquelle on réservait la garde des Alpes en se contentant de lui jeter des lauriers militaires en guise de parure, se lassait de souffrir pour ses orgueilleuses sœurs de Turin* » [7].

Cette quasi-absolution du roi de Piémont-Sardaigne est loin de faire l'unanimité. Chez les auteurs les plus radicaux, le souverain, perçu jusqu'ici plutôt positivement car on peut encore exiger de lui des réformes, perd son aura pour ne devenir qu'un tyran entouré de « sangsues » piémontaises. Les plus radicaux ne laissent transparaître que leur opinion républicaine et leur anti-piémontisme, traditionnel de ce côté-ci des Alpes.

La gestion de ce petit royaume alpestre et bilingue centralisée à Turin mécontentait fortement les Savoisiens selon nos « historiens ». Dès le XVIIIe siècle (au moins) les habitants de la Savoie se plaignaient de ce que leurs impôts partaient dans le Piémont sans que rien ne revienne en retour, de l'entrave commerciale opposée aux frontières de province à l'écoulement de leurs productions manufacturières, de ce que les postes les plus importants au sein du royaume étaient réservés aux Piémontais, de la morgue et de l'ignorance des fonctionnaires de Turin en place dans le duché.

Ces griefs expliqueraient l'exaspération des Savoyards et le bon accueil qu'ils firent à la Révolution et à ses idées. Pour *L'Allobroge*, le roi « *ne s'occupait de ses sujets d'au-delà des Alpes que pour mieux les écraser sous le double poids d'une oppression policière odieuse et d'impôts sans mesure* » [8]. Pour *Le Léman Républicain* : « *Il y a cent ans, en effet que nos grands-pères las du despostisme jésuistique du roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, ont acclamé le drapeau tricolore que leur apportait la France républicaine* » [9].

Selon Charles Burdin, la Savoie vivait sous le *joug piémontais* [10] : « *La Savoie était bien prête à se séparer du Piémont et d'un souverain dont le gouvernement et la politique représentaient exactement le contraire de toutes ses aspirations* » [11].

Ces auteurs poussent très loin l'identité entre la France et la Savoie. Dans *L'Allobroge* du 11 septembre 1892, la Savoie possède

avec la France « *une communauté de race, de langue, de mœurs, d'intérêts* ». Pour certains cette identité remonte au moins... à l'ère glaciaire !

« *C'est la nature qui, plus puissante que les hommes et la politique, dès les temps préhistoriques, a voulu faire de la Savoie une terre française et a dressé au temps des grandes perturbations géologiques ces géants de glace qui, debout à l'horizon, nous séparent et nous gardent de notre belle et souvent décevante voisine. Les eaux de nos glaciers, de nos cascades, nos torrents, nos lacs vont au Rhône, un fleuve français ; or les hommes ont la même pente que les eaux ; ils vont là où elles s'écoulent. Par une inéluctable nécessité, les fils de la Savoie devaient aller à la France* ».

Les différents auteurs citent alors les Savoyards les plus prestigieux qui se sont fait connaître de leur vivant en France ou qui œuvrèrent dans ce pays :

« *Quels admirables Français que François de Sales, de Maistre, Rousseau, Berthollet, Lanfrey* » [12].

Il semble qu'avec cette recherche de personnages communs aux deux histoires « nationales » de la Savoie et la France, derrière cette énumération – une parmi tant d'autres et de loin pas la plus fournie – se dresse le thème de l'unité. Parmi les historiens républicains de la Savoie, certains cherchent à montrer qu'à leur manière les Savoyards ont concouru à l'unité de la nation française, de la patrie par leurs apports personnels. Avoir été un Savoyard célèbre c'est aussi avoir été au XIXe siècle un personnage historique français. C'est du moins ce que semblent revendiquer les « historiens » de la Savoie. Citer tous ces morts plus ou moins connus en Savoie et en France c'est réclamer pour l'ancien duché le droit de voir le nom de plusieurs de ses ressortissants figurer dans le panthéon national : certains y figurent déjà, comme Rousseau qui n'a jamais eu qu'une lointaine ascendance savoyarde et qui était genevois, comme de Maistre qui était contre-révolutionnaire. En citant les plus connus des Savoisiens, on tente de faire reluire le blason de tous ceux qui sont oubliés ou moins souvent cités.

Ce procédé n'est bien sûr pas régional et propre à la Savoie. La France a connu le même processus de récupération des personnages historiques aux fins de légitimer les institutions en place, et notamment le régime républicain. Il prend une tournure différente en Savoie et semble être une lutte contre l'oubli. Dans la France une et indivisible, les Savoyards ont mérité leur place, semblent dire ces auteurs. Leur attitude est ambigüe : tout en célébrant les points communs entre la Savoie et la France, ils souhaitent une place pour les personnages locaux.

Ce vœu n'est pas général. Pour le docteur Goy, conseiller-général de Reignier, l'oubli auquel est vouée l'histoire régionale est un fait inéluctable propre à la Révolution :

« Voilà ce qu'a fait la Révolution française. Et ceux qui ne veulent voir dans cette grande époque qu'un mouvement désordonné et sans portée, qu'ils nous expliquent pourquoi l'Alsace conquise depuis deux siècles et non encore assimilée, pourquoi la Lorraine, française d'hier, devinrent soudain plus patriotes que les plus anciennes provinces de France, au souffle de la liberté. Qu'ils nous expliquent pourquoi la Savoie, oubliant son passé, son histoire glorieuse, oubliant Philibert-Emmanuel et la bataille de Saint-Quentin, le prince Eugène et Malplaquet, se soit donnée pour jamais à la France révolutionnaire » [13].

D'autres auteurs poussent encore plus loin le raisonnement puisque c'est en terme de classe sociale et de domination que se fait la lecture du passé. L'introduction de la Révolution en Savoie marque la fin de la soumission du tiers-état aux deux autres ordres, en même temps qu'elle permet à la Savoie de retourner dans le « giron français ». Il n'y a même pas de spécificité savoisienne en tant que telle. Il n'y a que la France, l'ancien régime et la domination de deux ordres sur le troisième.

Ces rédacteurs appliquent un schéma où le *peuple* se révolte contre ses anciens tyrans : Michelet est la référence constante de ces rédacteurs, la trame qui permet à nos auteurs de lire le passé de la Savoie.

Simplifiant jusqu'à la caricature l'histoire des deux pays, E. L. Borrel écrit dans son ouvrage « La Révolution en Tarentaise et son centenaire » :

« La société française était alors divisée en trois classes bien distinctes : le clergé, la noblesse et le peuple. Il y a cent ans, les roturiers étaient menés par des maîtres, la férule à la main. Ils étaient considérés comme des êtres inférieurs, créés par Dieu des débris impurs de l'argile dont il avait formé l'homme, espèces de créatures semi-raisonnables, intermédiaires entre l'homme et la brute, destinées au service des classes supérieures de la société » [14].

L'histoire régionale est évacuée au profit d'une « analyse » ne laissant la place qu'à la domination de deux groupes sociaux sur le troisième.

Cette lecture jacobine, réductrice, qui consiste à nier la moindre autonomie à l'histoire de la Savoie par rapport à l'histoire de France fit un certain nombre d'émules parmi les élus des départements savoyards. Derrière ce désir de camoufler le passé savoyard se cache la volonté d'effacer un retard, cette tare de n'être venu à la Révolution et à la France qu'en 1792. On pouvait lire ainsi dans *Le Lyon Républicain* du 24 octobre 1890 :

« Le département de la Savoie a décidé avec un merveilleux ensemble qu'il célébrerait ce centenaire glorieux entre tous. Ils sont arriérés et quelque peu ennemis de la vérité historique ceux qui repoussent dans notre pays ce centenaire véritablement national. Est-ce que, dès 1789, la Savoie n'était pas devenue française, ayant à ses portes le patriarche de Ferney et l'auteur d'Emile ? Un vent

libéral, un vent de révolte contre l'autocratie de la maison de Savoie souffla dès ce moment sur la Savoie et principalement le Chablais qui envoya Dupas et Chastel à la prise de la Bastille.

On nous la donne belle avec l'Annexion de 1860 ! Allons donc ! depuis la Révolution, la Savoie a souffert des despotes de noms divers, mais elle était, elle est restée française de langage, de mœurs, d'aspirations politiques. C'est pourquoi nous applaudissons au centenaire. Et nous espérons bien que nos municipalités vont y applaudir à leur tour en l'organisant ».

Au terme de l'étude des arguments des auteurs républicains, on ressent bien l'existence d'un grand nombre de nuances, voire de différences. Comment les interpréter ? En terme de lutte d'influence au sein du parti républicain ? Cela est bien possible. L'histoire écrite de la Révolution en tant que moyen de légitimer – et a fortiori – de critiquer le régime politique en place devait également servir à soutenir des prises de position divergentes au sein de ce parti. Une lutte assez vive opposait opportunistes et radicaux dans le camp républicain en Savoie comme dans de nombreuses autres régions. Il est toutefois difficile de trouver une césure nette entre une « histoire opportuniste » et sa rivale radicale. A titre indicatif, on peut toutefois signaler que Jules Forni dont viennent d'être citées certaines phrases plutôt mesurées, était considéré lui-même comme un « député républicain modéré » [15]. Inversement, le député Folliet tient des propos bien plus radicaux que son attitude franchement modérée à la Chambre. Il est possible que pour ne pas mécontenter et pour se rallier l'aile gauche républicaine, cet élu soit allé chercher ses arguments dans le fonds de commerce radical. Ces deux exemples montrent toute la difficulté d'interpréter d'une manière concluante la diversité de l'opinion républicaine savoyarde face à la Révolution française.

En revanche, s'il est un point sur lequel les républicains sont unanimes, c'est pour affirmer que la restauration de la monarchie sarde en 1815 est un avatar. L'Annexion de 1860 est la conclusion de ce que 1792 avait déjà concrétisé. 1860 passe au second plan, ce qu'ont du mal à accepter les acteurs vieillissants et souvent conservateurs du rattachement dont l'action est ainsi minorée au profit des révolutionnaires de 1792. Ces survivants fourniront l'essentiel de l'argumentation des contre-révolutionnaires.

Les arguments des conservateurs

Faisant le pendant des arguments des républicains, ceux des conservateurs, des contre-révolutionnaires ne portent pas sur les mêmes points que ceux de leurs rivaux. Ils évoquent bien sûr les « abus » de la Révolution, mais surtout la date de la véritable annexion de la Savoie à la France : 1792 ou 1860 ? Derrière ce problème en apparence mineur se cache la question de la nature du régime politique, question lancinante sous la IIIe République.

1792 est considéré comme l'œuvre des républicains. 1860 est celle de personnes soutenant alors l'action de Napoléon III : les notables conservateurs et surtout l'Eglise. En fait, avec ces deux dates, c'est le débat traditionnel entre les républicains et les conservateurs qui ressort. Le but de ces derniers (toutes chapelles confondues) est de montrer l'iniquité d'une seule commémoration en 1892. C'est en 1910 voire en 1960 qu'il faudra faire la fête !

Les arguments hostiles à la commémoration du centenaire de la Révolution et à l'entrée des troupes françaises en Savoie sont invariablement repris d'un journal conservateur à l'autre, *Le Petit Savoisien*, *L'Union Savoisienne*, *La Croix de la Haute-Savoie*, eux-mêmes extraits d'ouvrages parus ou à paraître. Les articles sont bien sûr l'œuvre de notables conservateurs, notamment des prêtres et des aristocrates ayant joué un rôle dans l'annexion de 1860. Les arguments invoqués sont franchement contre-révolutionnaires et présentent de manière avantageuse tous ceux qui, en Savoie, furent les victimes réelles ou supposées du régime né de la Révolution.

Radicalement différent, le discours des conservateurs présente au-moins un point commun avec celui des républicains : un attachement avoué et indéfectible à la France. Sur le thème de la nationalité, les protagonistes des différents partis sont unanimes. Cela n'empêche pas les conservateurs d'avoir parfois des arguments hostiles à la France identifiée en tant que République. Ces différences affectent profondément la vision que chacun se fait des événements vécus par la Savoie depuis un siècle.

Les arguments des conservateurs dénonçant les festivités de 1889, de 1892 et les événements de 1792 sont loin cependant de connaître une totale unicité. Ils se partagent entre ceux qui acceptent les principes de 1789 (selon eux déjà appliqués en Savoie) et ceux qui rejettent l'ensemble de la Révolution. Ils sont en général plus catholiques que bonapartistes et ne sont guère orléanistes ou légitimistes. En effet les différents types de monarchie que la France a connus ont fait peu d'émules en Savoie, pour des raisons historiques évidentes : devenue française en 1860, elle n'a pas connu les monarchies françaises de la Restauration. L'Empire sort discrédité par la débâcle de 1870. A la différence des républicains, les conservateurs donnent plus dans le régionalisme que leurs adversaires.

C'est par une accumulation de « preuves », de témoignages « irréfutables » que les personnes hostiles à la commémoration de 1892 font connaître leur opposition. Plus encore que les républicains, les conservateurs se battent contre l'oubli de l'histoire régionale dans la mesure ou celle-ci rend compte de la grandeur de ceux qui l'ont bâtie. Par le fait, elle pousse les conservateurs à admettre, à accepter 1789, mais également à modifier considérablement leur discours entre 1889 et 1892. En 1889 on rejette catégoriquement 1789, cette dernière date rappelant 1792 et 1793. La phrase célèbre de Clémenceau, « *la*

Révolution est un bloc » est valable également pour ces conservateurs.

A l'occasion du 5 mai 1889, *L'Union Savoisienne* écrivait :

« *Ce que la République fêtera, dimanche, ce n'est ni plus ni moins que l'anniversaire de toute la Révolution, source de toutes les hontes et de tous les maux dont la France a été abreuvée depuis un siècle* » [16].

« *Ce que les républicains fêteront réellement, demain, c'est, à travers 89, l'orgie républicaine de 92 et de 93* » [17].

Dans les trois années qui séparent 1889 et 1892, cette intransigeance subira un net fléchissement, du fait de la relative avance prise dans le domaine des réformes politiques et fiscales par le royaume de Piémont-Sardaigne plus de cent ans auparavant. Dans un premier temps les historiens conservateurs déclarent que la Savoie était notablement en avance sur la France en 1789 quant aux réformes effectuées. Dans un second temps ils acceptent ces dernières. De facto ils se reconnaissent dans les premières réalisations de la Révolution. Ils pouvaient donc difficilement rejeter des réformes similaires prises par une assemblée se réclamant de la nation. Il aurait alors fallu rejeter le principe de la représentation, ce qui ne fut pas le cas. En insistant lourdement sur l'avance prise par le royaume de Piémont-Sardaigne, les conservateurs applaudissent la France qui se met au moins au niveau du petit royaume. L'éloge le plus appuyé de 1789 est celui d'H. Feige, qui écrit :

« *A la fin du siècle dernier, au point de vue politique, la Savoie se trouvait notablement en avance sur la France. Les idées saines de 1789, tout ce qui est demeuré et a fructifié dans les institutions modernes, était déjà réalisé ou mis à l'étude sous l'inspiration de nos rois* » [18].

On pourra mesurer ainsi l'évolution entre le discours sur le 5 Mai ou le 14 Juillet 1789 et celui sur les réalisations de la Révolution vues trois ans après le centenaire de 1889. D'une certaine manière 1892 aidera à faire passer 1789. La Révolution ne sera donc plus un bloc pour les conservateurs en 1892.

La partie « réformiste » de la Révolution acceptée, les conservateurs se défouleront sur 1792 qui marque, autant que l'entrée des troupes françaises en Savoie, la radicalisation de la Révolution. Ils évoquent les faibles effectifs des républicains en Savoie, dénoncent l'invasion de la Savoie sans déclaration de guerre. Au gré des convictions politiques des auteurs, la célébration ou le rejet de l'Empire sont également évoqués. 1815 voit le retour de la Savoie à son roi que la politique d'expansion en direction de l'Italie éloigne de ses sujets savoyards au fil des ans. Ce dédain mécontente fortement ses sujets francophones qui lorgnent de plus en plus vers le pays dont ils possèdent la langue [19], qui accueille leurs produits manufacturés ou agricoles et une

main-d'œuvre trop abondante pour un pays trop pauvre, toujours selon les conservateurs, c'est libre et déterminée que la Savoie se donne alors et définitivement à la France en 1860.

De cet ensemble de propositions des conservateurs, deux seulement font réellement état de la situation particulière de la Savoie, inconnue des provinces françaises : l'invasion de 1792 et l'annexion de 1860 qui ne trouvent pas d'équivalents dans l'histoire de la France. Les Savoyards ne pouvaient guère se laisser guider par des auteurs étrangers à l'ancien duché qui auraient pu réinterpréter ces événements en se basant sur l'histoire de France.

Toutes les autres propositions se confondent ou, disons, se mélangent fortement avec l'histoire nationale de la France. Les conservateurs – tout comme les républicains d'ailleurs – ne font que répéter l'histoire nationale en changeant les noms de lieux ou les noms de personnes, le tout sans grande fidélité à la chronologie ni au déroulement des événements historiques. Ainsi l'un des militaires savoyards les plus titrés de la Révolution, le général Dessaix, devient le « Bayard savoyard » ; une femme, Marguerite Frigelet (ou Frichelet ou Avet) qui a joué un rôle très controversé durant les révoltes anti-conscription de 1793 est promue par les écrivains conservateurs (surtout catholiques) au rang de « Jeanne d'Arc » ou de « Jeanne Hachette savoyarde », la région de Thônes où eurent lieu ces troubles est désignée sous l'appellation de « Vendée savoyarde ».

Républicains et conservateurs trouvèrent un autre terrain d'affrontement, lié cette fois au sens de deux dates et de trois termes liés à l'histoire politique de la Savoie et de la France.

1792-1860 : Annexion, invasion, réunion ?

Ces trois mots firent couler beaucoup d'encre dans les années 1890-1892 car un enjeu se cachait derrière chacun d'eux. Montrer que l'introduction de la Révolution et l'incorporation de la Savoie à la France se sont faites dans le calme et la paix ou par les armes pouvait modifier la perception du régime politique en place en 1889-1892. La Savoie ayant subi toutes sortes d'invasions et de nombreuses occupations, son électorat risquait d'être sensible à la paix et en la capacité d'un régime politique à la maintenir. La rivalité entre conservateurs et républicains se cristallisa autour des trois mots cités ci-dessus et des deux dates de 1792 et 1860.

Un petit détour sur les titres des ouvrages publiés à cette époque par les auteurs des différentes tendances nous permet de saisir l'importance que prirent ces mots dans le débat et l'utilisation qu'en firent les différents auteurs au fil des années.

Pour les républicains (titres d'ouvrages) :

– 1857 : Histoire de la réunion de la Savoie à la France, par Joseph Dessaix.

– 1890 : L'Annexion de 1792 et son centenaire, par Charles Burdin.

– 1891 : Notice sur l'invasion du Faucigny par l'armée sarde en 1793, par César Duval.

– 1892 : Histoire de la réunion de la Savoie à la France, (même titre que Joseph Dessaix) par J. Forni.

Pour les conservateurs (pas d'ouvrages mais seulement des titres de chapitres) :

– 1891 : « Conquête et annexion » in L'Histoire et le centenaire de 1792, J. Bourgeois.

– 1892 : « Invasion de 1792 », in Aperçu historique sur la Révolution de 1792 dans la vallée du Giffre, H. Feige.

– 1892 : « Bienfaits de l'annexion de 1860 », in A l'occasion du centenaire de 1792, la Savoie est-elle française ?, Anonyme.

La lecture de ces titres nous fournit un ensemble non négligeable d'informations sur le sens que donnèrent les Savoyards aux deux événements de 1792 et 1860.

On remarque tout d'abord que seuls les ouvrages républicains portent un titre faisant nettement référence à ces deux événements. Les publications des auteurs conservateurs ne portent que des titres anodins qui, a priori, ne permettent pas au premier coup d'œil sur la couverture de se faire une idée des thèses que l'on trouvera à l'intérieur de l'ouvrage. Il n'en est pas de même chez les républicains qui présentent avantageusement les intentions toutes pacifiques des Français en Savoie et, a contrario, les menées guerrières des adversaires de la Révolution française. Le titre de la brochure de César Duval est édifiant.

On remarque également que le titre de l'ouvrage de Joseph Dessaix intitulé « Histoire de la réunion de la Savoie à la France » ne comporte pas le mot annexion qui permet aux Savoyards d'expliquer le processus de changement de souveraineté qu'ils connurent en 1860. Il a en effet été écrit en 1857, à une époque où les Savoyards n'imaginaient pas se retrouver avant longtemps citoyens français. Le mot annexion n'avait pas encore en 1857 le sens qu'il prit deux ans plus tard, mais surtout en 1860, pour désigner le rattachement de la Savoie à la France. Ce mot fut celui qui désigna d'une manière positive le changement de souveraineté qui s'est effectué en Savoie sans la moindre goutte de sang versé (du moins de ce côté-ci des Alpes).

Preuve de la connotation positive de ce mot, le républicain Charles Burdin l'utilise en 1890 pour intituler son livre « L'Annexion de la Savoie à la France et son centenaire ». Cet ouvrage et les quelques articles de cet auteur parus dès 1889 dans la presse républicaine mettent le feu aux poudres et déclenchent l'ire des conservateurs de toute tendance, en particulier des plus extrémistes. Ceux-ci récusent le mot « annexion » pour parler de 1792 et ne font référence qu'à celui d'invasion :

« *L'immense majorité de la population savoisienne avait vu l'envahissement du territoire par la France avec un sentiment de terreur et d'effroi* » [20].

Plusieurs conseillers municipaux de Boëge refuseront de voter la subvention pour l'asile de Reignier, construit à l'occasion du centenaire de 1792, en ces termes :

« *Le vote qu'on leur demande a non pour but direct de concourir à une œuvre charitable, mais sous un appel dissimulé parmi divers objectifs, celui de célébrer l'envahissement de leur patrie en 1792 par une armée étrangère. La Savoie s'est donnée à la France avec enthousiasme en 1860 ; en 1792, elle a subi le joug de l'oppresseur qui est venu faire couler le sang de ses enfants* » [21].

Mais la plupart des auteurs conservateurs reprennent le mot annexion pour qualifier 1792, tout en lui donnant une connotation négative. Ils font alors la distinction entre 1792 et 1860 de cette manière :

« *La Savoie a été, depuis un siècle, annexée deux fois à la France, en 1792 et en 1860. L'annexion de 1792 eut un caractère violent et révolutionnaire. La ruine religieuse, morale et matérielle du pays en fut le triste résultat, et les traces des maux terribles qui l'accompagnèrent ne sont pas encore entièrement effacées.*

L'annexion de 1860, au contraire, fut librement consentie par les parties intéressées [22].

Une des premières fois où l'on tint pareil discours fut lors de l'assemblée constitutive du « Comité pour l'érection d'un monument commémoratif de la réunion de la Savoie à la France en 1792 », le 18 septembre 1890, à Aime.

L'avocat Bérard, plusieurs fois candidat conservateur et prétendant au poste de président de ce comité, lit, durant les élections, une protestation que les membres du comité refuseront de voir insérée dans le procès-verbal de la réunion :

« *En 1860, d'un mouvement spontané unanime sans distinction de partis et de sentiments, la Savoie s'est donnée à la France. Les changements de régime, les événements quels qu'ils aient été ou puissent être, n'ont rien changé, ne changeront rien à cette union.*

« *De cœur et d'âme nous sommes et voulons demeurer Français. Perpétuer le souvenir de l'annexion était donc une pensée certaine de l'adhésion de tous dans notre pays. Mais rattacher cette œuvre aux événements de 1792, et vouloir glorifier la date, est une idée malheureuse, de tous points injustifiables.*

« *L'annexion de 1792 n'a été, tous le savent, que l'occupation brutale, sans déclaration de guerre, de la Savoie par l'armée du général Montesquiou.*

« *Puis cette assemblée composée sur les ordres du général, hâtivement réunie, et délibérant à côté de ses soldats, est venue ratifier cette annexion.*

« Les conditions dans lesquelles elle s'est opérée n'offrent donc rien à notre patriotisme ou à notre dignité qu'ils puissent revendiquer et célébrer.

« Le régime d'oppression, de persécution, sous lequel elle s'est continuée, le triomphe à cette date du gouvernement le plus sauvage qui ait jamais régné, ne sont pas, ne peuvent être l'objet d'une glorification quelconque. Les initiateurs du projet, tout récemment monsieur le préfet lui-même, s'en défendent.

« En quoi donc peut-on, à cette date de 1792, rattacher un sentiment de patriotisme, d'union et de prospérité ? Comment réclamer l'adhésion et le concours de tous pour consacrer des souvenirs de convulsion, de luttes et de ruines, où nul, quel qu'il soit ne trouverait quelque chose à effacer ? Et cela, quand une date se présentait d'elle-même - 1860 - où tout était joie et concorde, paix et unanimité ! » [23].

Les arguments soulevés par cet avocat seront repris par bon nombre de conservateurs, liés à l'Empire et à l'Annexion de 1860, comme le général Borson qui enverra une lettre au *Courrier des Alpes* reprise dans *La Croix de la Haute-Savoie, L'Union Savoisienne, Le Petit Savoisien.* C'est sur un ton navré qu'il regrette que 1792 puisse faire l'objet d'une quelconque célébration :

« L'annexion de 1860 a été acclamée en Savoie par la presque unanimité des citoyens, et les sentiments d'amour pour la France s'y sont conciliés avec le respect d'un passé qui n'est pas sans gloire.

« J'aurais été heureux, avant de finir ma carrière, de voir ce grand acte public consacré par le marbre et le bronze, et se perpétuer ainsi, avec le caractère qu'il a, en celui d'un événement national.

« Ce n'est donc pas sans peine que je vois la date de 1860 écartée, et l'annexion de la Savoie reportée à celle de 1792, qui ne saurait exciter les mêmes sympathies, ni rencontrer la même unanimité ».

Et plusieurs conservateurs d'envisager - avec une certaine perspicacité - un autre centenaire moins contestable, comme le fait par exemple Jean Sibuet, conseiller général du canton de Grésy-sur-Isère :

« En 1960, nos petits enfants, plus heureux que nous, célèbreront la réunion libre, spontanée et perpétuelle de la Savoie à la France ; ce jour-là, pas une voix discordante ne s'élèvera pour protester contre un centenaire qui ne rappellera que des souvenirs agréables » [24].

A ces propos, le plus souvent étayés par des faits historiques, les républicains ne manquent pas de répondre. Ils rejettent le qualificatif d'*invasion* et lui préfèrent celui de *réunion.*

« La Savoie est si naturellement française qu'il semble que de tout temps elle fait partie intégrante de la nation. C'est cependant de 1792 que date sa réunion réelle à la France. Avant cette réunion, les Valois et les Bourbons avaient pu à diverses reprises, la tenir.

Vicissitudes de guerres, mainmises plus ou moins prolongées, jeux de prince, marchés d'alliance, de succession, de mariage. Sous François Ier et Henri II, sous Henri IV, sous Louis XIII, sous Louis XIV, le duché avait été tantôt occupé en fait, tantôt annexé. En 1792 la Savoie a été pour la première fois réunie. Elle a été vraiment incorporée alors à la France. Elle s'est unie à elle corps et âme. » [25].

Cet auteur va plus loin que ses autres collègues républicains, puisqu'il rejette dans la même page, en note, le qualificatif d'*annexion* pour désigner les événements de l'automne 1792 :

« *Réunion et non pas annexion. Le mot annexion, usité dans le droit féodal, a passé en 1860 dans le langage politique avec une acception nouvelle. On a dit à cette époque (...) l'annexion de la Savoie.*

« *Mais en 1792 ce mot d'annexion ne se rencontre nulle part. Dans les journaux, dans les livres, dans le langage populaire, dans les discours, dans les documents officiels et les décrets, à Paris comme en Savoie, il n'y a eu qu'un seul terme, employé toujours et partout, le mot réunion* ».

En parlant d'invasion sans déclaration de guerre, les conservateurs obligeaient les républicains à avancer d'autres arguments. Ces derniers montrèrent alors une France en état de légitime défense qui aurait envahi la Savoie préventivement en quelque sorte. Les arguments sont alors tirés de la déclaration qu'adressa le général Montesquiou, commandant en chef des armées qui pénétrèrent en Savoie, aux Savoyards la veille de son entrée dans leur région :

« *La cour de Turin a cru faire illusion de la bonne foi des Français par la mesure d'une neutralité armée ; mais cette neutralité mensongère est une véritable hostilité, puisqu'elle nous oblige également à prendre l'attitude de guerre et à tenir sur cette frontière des troupes (...). L'Europe sait d'ailleurs que cette politique insidieuse fut toujours celle de la Cour de Turin qui espère saisir un moment d'abattement chez les Français pour les assaillir avec avantage* » [26].

Les républicains se retrouvent donc dans le rôle de défenseurs de la France, opposés à ceux qui défendent le royaume de Piémont-Sardaigne. Ainsi renaissent, sur le plan des arguments et du discours, les combats qui avaient opposé les protagonistes des deux camps cent ans auparavant.

Pour les maires de Savoie : annexion ou réunion ?

Sommés de délibérer sur une subvention à attribuer pour la fondation de la statue commémorative du centenaire de la Révolution, la future « Sasson », les élus municipaux de Savoie, dans les considérants de la délibération du conseil municipal,

eurent forcément à utiliser le/les mot(s) *annexion* ou *réunion*. Un sondage pour le seul arrondissement de Chambéry donne ceci :

Communes ayant voté une subvention pour le centenaire :
- Utilisent le seul mot Annexion : 23
- Utilisent le seul mot Réunion : 109
- Utilisent les deux mots : 15

Communes ayant refusé une subvention pour le centenaire :
- Utilisent le seul mot Annexion : 4
- Utilisent le seul mot Réunion : 3
- Utilisent les deux mots : 2

On constate que la répétition du mot *réunion* par les auteurs républicains contribua à faire accepter par les maires de Savoie, majoritairement républicains, l'association d'idée 1792/réunion. 23 maires acceptant la subvention utilisent le mot *annexion*. S'agit-il d'une réticence de la part de ces maires à considérer 1792 sous le signe d'une réunion souhaitée par la Savoie ? Font-ils une lecture « consensuelle » de 1792 et 1860 ? Sont-ils tout simplement étourdis ? L'utilisation de ce mot se laisse difficilement expliquer. Une minorité utilise les deux mots, ne distinguant pas 1792 et 1860. Pour cette minorité, la distinction entre les deux termes est une subtilité sur laquelle ils refusent de se prononcer. Dans le camp hostile à la subvention pour la statue du centenaire, malgré le faible échantillon, on constate que les plus nombreux sont ceux qui utilisent le mot *annexion* : par ce geste, ils entendent rejeter le mot *réunion* et donc 1792. Ils en viennent à accepter que le mot *annexion* puisse être associé à 1792, ce qui est pour le moins paradoxal quand on connait leur position sur 1860.

Si le discours est un élément fondamental de la fête politique, il n'en est, et de loin, pas l'aspect le plus spectaculaire, même si la seconde sert de prétexte au premier. L'aménagement de l'espace, l'usage de costumes, d'instruments de musique, de canons, etc., sont autant d'éléments qui rendent visible la fête, qui signifient que ce jour-là n'est pas comme les autres.

NOTES

1. L'ouvrage de l'abbé Jean-Marie Lavorel, intitulé « Cluses et le Faucigny », édité par l'Académie Salésienne, est de cette veine. Paru en 1888, le tome 1 porte sur « Les origines jusqu'à la Révolution française ». Le second tome sort en 1889 et traite de « La Révolution et les temps modernes ».
2. *Journal officiel*, 30 janvier 1891, cité par Pierre Birnbaum, « Les fous de la République, Histoire politique des Juifs d'Etat de Gambetta à Vichy », 1992, p. 14.
3. *L'Allobroge*, 1er mars 1890.
4. C. Burdin, « L'Annexion de 1792 et son centenaire », p. 19.
5. J. Forni, « Histoire de la réunion de la Savoie à la France », p. 8.
6. Ibidem, p. 7.
7. Ibidem, p. 20.
8. *L'Allobroge*, 11 septembre 1892.
9. *Le Léman Républicain*, 21 août 1892.
10. C. Burdin, op. cit., p. 9.

11. Ibidem, p. 33.
12. *L'Allobroge*, 11 septembre 1892.
13. *L'Allobroge*, 16 octobre 1892.
14. E.L. Borrel, « La Révolution en Tarentaise et son centenaire », p. 1. Malgré une tendance socialiste décelable chez cet auteur, ce dernier soutient la politique de Sadi Carnot et appelle à voter pour les candidats républicains.
15. M. Gougain, A. Palluel-Guillard, « Les élections en Savoie, 1875-1914 », in L'histoire en Savoie nº 30, 1973, page 10.
16. *L'Union Savoisienne*, 3 mai 1889.
17. *L'Union Savoisienne*, 5 mai 1889.
18. H. Feige, « Aperçu historique sur la Révolution de 1792 dans la vallée du Giffre », p. 5-6.
19. Langue écrite s'entend...
20. Mgr Magnin, « La guerre de Thônes », 1879, p. 1.
21. *Le Léman Républicain*, 14 août 1892.
22. Anonyme, « A l'occasion du centenaire..., 1892 », p. V.
23. ADS 9MV5.
24. *La Croix de la Haute-Savoie*, 22 mai 1892.
25. J. Forni, op. cit., p. 13-14.
26. Cité dans *Le Léman Républicain* du 10 septembre 1892.

LES FÊTES DU CENTENAIRE ET LEUR COMMÉMORATION : LES CÉRÉMONIES

Les Savoyards avaient eu un avant-goût des célébrations du centenaire de la Révolution un an avant l'année fatidique, 1889. En effet, en 1888, alors que le président de la République, Sadi Carnot, se déplaçait à Vizille pour les fêtes du « Centenaire de la Révolution dauphinoise », il fit un crochet par Chambéry et Aix-les-Bains. Cette occasion pour lui de revenir en Savoie où il avait été ingénieur des Ponts-et-Chaussée lui permit de rencontrer à Aix-les-Bains quelque souverain grec ou russe et de donner une touche diplomatique à un voyage rythmé par les fanfares, les discours et les bouquets de fleurs remis par des jeunes filles.

Il s'agissait, en juillet 1888, de la première visite officielle du chef de l'Etat en Savoie depuis celle effectuée par Napoléon III en 1860. La chaleur de l'accueil réservé par la Savoie au président de la République est soulignée par bon nombre de chroniqueurs.

Moins de trois mois plus tard, Carnot, accompagné du ministre du Commerce Pierre Legrand, revenait en Savoie, cette fois pour aller à Annecy. Si en juillet le président n'avait fait qu'un crochet par Chambéry et Aix-les-Bains, il resta deux jours dans l'ancien duché. La même ferveur entoura sa venue à Annecy et en Haute-Savoie les 8 et 9 octobre 1888. On lui offrit une fête avec l'embrasement sur le lac d'un village lacustre composé de baraques recouvertes de toile goudronnée. L'effet des flammes gigantesques se reflétant sur l'eau devait être dantesque.

Le cycle proprement dit des « pieuses réminiscences » commençait dans le calendrier par la fête du 5 mai 1889, anniversaire du centenaire de la réunion des Etats-généraux.

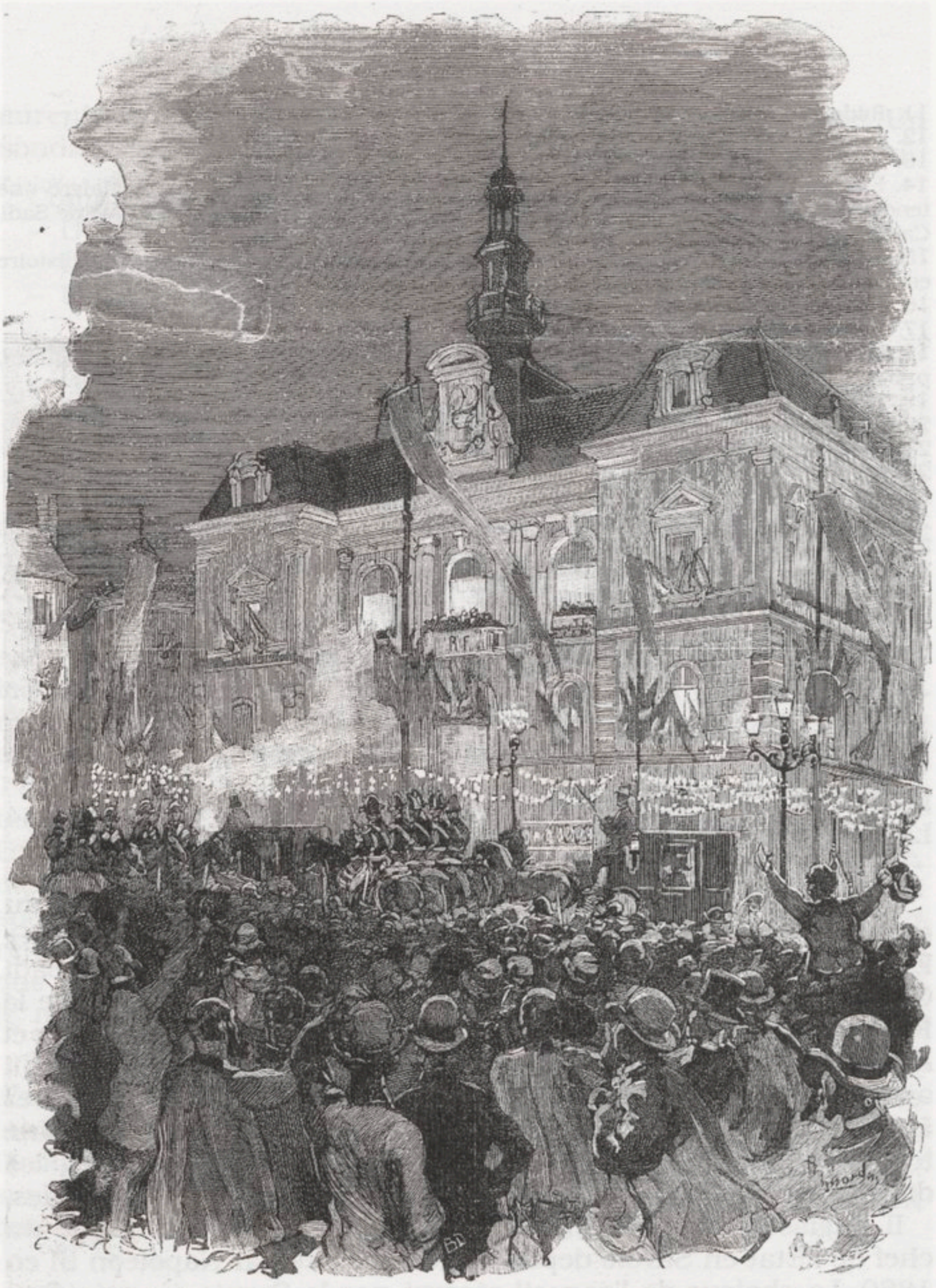

CHAMBÉRY. — Arrivée a l'hotel de ville de M. le président Carnot.
(Dessin de M. Gérardin, d'après le croquis de M. L. Tinayre, notre envoyé spécial.)

Le 5 mai 1889 : un succès plus que mitigé

La célébration du centenaire de l'ouverture des Etats généraux est la première manifestation, en Savoie, du centenaire de la Révolution française. L'initiative de la commémoration de cet anniversaire revient au gouvernement et notamment au Ministère de l'Intérieur dont l'action, dans les départements, est relayée par celle des préfets. Ces derniers se chargent de contacter directement les maires.

Le caractère inattendu et quasi-obligatoire de cette fête, la brièveté des délais laissés aux organisateurs font que celle-ci n'atteint pas totalement les objectifs assignés par ses promoteurs. De plus elle se déroule sur fond de rivalités entre les différentes branches de la famille républicaine. Pour parachever le tout, en Haute-Savoie, le préfet, principal instigateur de la commémoration, est fortement contesté par une partie de l'électorat républicain.

Les républicains au pouvoir avaient l'intention de fêter avec le plus d'éclat possible le « centenaire de cette Révolution de 1789 qu'ils plaçaient unanimement aux origines de la France moderne et de la République » [1]. Pourtant, le 5 mai semble favorable aux intérêts monarchistes [2]. Compte-tenu de la crise boulangiste, commémorer l'ouverture des Etats généraux par Louis XVI semblait être un moyen pour le gouvernement de rassembler républicains et monarchistes autour d'une idée commune que le ministre de l'Intérieur, Constans, imagine être la modernité :

« *Le 5 mai 1889, M. le Président de la République, entouré des représentants de la France et des grands corps de l'Etat, adressera la parole au pays pour exprimer en son nom les sentiments de reconnaissance que tous les Français, sans distinction d'opinion, éprouvent pour la grande génération dont les lumières, le dévouement au bien public, les efforts et l'énergie ont fondé la société moderne* » [3].

La circulaire du ministre de l'Intérieur, conçue de manière à rassembler le plus de monde possible autour d'elle, se veut très modérée. Le ministre souligne que les réalisations de la Révolution n'appartiennent à aucun parti et sont communes à tous les Français. Toujours dans ce sens, le ministre souhaiterait rapprocher ses contemporains de la République, fixant pour objectif au 5 mai 1889 « *de ramener les esprits et les cœurs vers ces événements mémorables d'où est sorti ce monde du travail, de l'effort et du personnel qui jouit des bienfaits de la Révolution. Partout où bat un cœur français, il faut qu'il y ait un mouvement, un cri de reconnaissance, en communion avec les séances solennelles de Versailles tenues à un siècle de distance et dans des conditions si différentes d'état politique et social, de liberté générale et de bien-être individuel* ».

Le Ministère de l'Intérieur attache la plus grande attention à ce que le 5 mai soit dignement fêté. Il confie aux préfets la mission de « provoquer » l'initiative des maires et des conseils municipaux.Le ministre Constans entend également conférer un statut tout particulier à cette fête et la démarquer du traditionnel 14-Juillet :

« *Le 5 mai 1789 est plus qu'une fête nationale, comme celle que l'on célèbre tous les ans le 14 juillet. Sans doute les manifestations extérieures se ressemblent beaucoup dans les deux cas, mais il faudrait cette fois quelque chose de plus et je ne saurais trop vous recommander d'étudier les manières dont on pourrait fixer les*

souvenirs de ce grand anniversaire dans la mémoire des générations nouvelles » [4].

En possession de ce document peu de jours après son expédition, les préfets lui donnèrent la réponse que les délais leur laissaient. Le préfet de la Savoie, A. Lefebvre du Grosriez laisse entière liberté aux maires pour donner « *tout l'éclat possible à cette solennité* ». Si ce fonctionnaire semble ne pas s'être particulièrement investi pour que soit fêté dignement cet anniversaire, il en fut tout autrement dans le département voisin : pourtant le résultat fut le même dans les deux circonscriptions où de nombreuses communes prirent le parti de ne rien organiser du tout.

En date du 24 avril, le préfet P. Granet adressa à tous les maires de Haute-Savoie une lettre leur demandant de faire le nécessaire afin de célébrer le centenaire de l'ouverture des Etats généraux. Plus qu'une redite des arguments du ministre, la missive de ce fonctionnaire indique clairement l'inspiration républicaine de cette fête et désigne le « public-cible » à qui est destinée cette réjouissance :

« *Le 5 mai prochain, M. le Président de la République, les Membres de la représentation nationale et du Gouvernement, ainsi que les grands corps de l'Etat (...) adresseront, au nom de la France républicaine, un tribut solennel de reconnaissance à la mémoire vénérée des fondateurs de la liberté française.*

« *Y aura-t-il, dans cette grande journée, une seule commune de France où ne battent des cœurs de patriotes à l'unisson de l'élite de la nation ?* »

Ensuite, dans son courrier, le préfet désamorce assez habilement les risques d'une désaffection de cette cérémonie par les Savoyards soucieux de vérité historique, tout en flattant le particularisme historique de leur région :

« *Sans doute, au moment même où l'Assemblée constituante marquait chacune de ses séances par des actes impérissables, au moment où elle inaugurait une ère nouvelle dans l'histoire du monde, notre département n'appartenait encore que par le cœur à la grande Patrie française. Les événements destinés à l'y rattacher ne devaient s'accomplir que trois ans plus tard. Mais quand les communes de la Savoie décidèrent à l'unanimité par un libre choix, en 1792, de se donner à la France, qui peut douter que ce qu'elles acclamaient dans un élan d'enthousiasme, c'était l'œuvre de haute sagesse accomplie, sous leurs yeux et aux applaudissements de l'Europe entière, par les législateurs de 1789 ? Qui peut douter que vos pères allaient confiants à la République comme ils allaient à la France ?*

« *Aussi une commune fierté doit nous animer, Français et Savoyards, quand nous trouvons dans notre commun patrimoine le souvenir de notre première union fraternelle indissolublement lié à celui des grandes luttes soutenues d'un même cœur pour la liberté.* »

Le préfet, en plus d'une invitation adressée aux maires à prendre les mesures nécessaires pour marquer l'événement, convoque le conseil municipal de chacune des communes de Haute-Savoie :

« J'ai (...) l'honneur de vous prier, Messieurs (les maires), de réunir dimanche prochain, 28 avril, les Conseils de vos communes respectives. Vous voudrez bien leur faire connaître que le Gouvernement de la République a décidé de considérer la date du 5 Mai de la présente année comme un jour de fête nationale et vous les engagerez à délibérer sur les mesures à prendre pour que les populations s'associent par des réjouissances publiques à la manifestation solennelle qui se prépare à Versailles sous les auspices du Gouvernement de la République ».

Rédigée le 24 avril, cette lettre-circulaire devait arriver dans les communes avant le 28 avril.

Combien de communes ont-elles reçu la convocation du préfet dans les délais ? Si l'on peut penser que toutes l'on obtenue à temps – les maires avaient reçu un courrier télégraphique – seules cinquante-huit délibérations ont été retournées et sont maintenant conservées par les Archives départementales. Un rapide sondage dans différentes mairies du département montre que les communes qui n'ont pas renvoyé de compte-rendu de réunion n'avaient, en fait, pas délibéré sur ce point. Ce sont près de cinq communes sur six qui refusaient de réunir le conseil municipal pour discuter de cette fête. Attitude de défiance de la part de ces élus ? Cela est bien possible. Dans un certain nombre de communes, le maire et son conseil se sont déchargés de l'organisation de la festivité sur les comités électoraux ou républicains existants. Ainsi, à la Roche-sur-Foron, où le maire refuse explicitement de célébrer le centième anniversaire de la réunion des Etats généraux, le sous-préfet de Bonneville suggère d'organiser la fête du 5 mai dans cette ville *« au moyen de souscriptions particulières recueillies et employées par les républicains dévoués »* [5].

Il est probable, dans un département acquis au idées républicaines, que la procuration donnée aux comités locaux pour organiser les festivités ait été une pratique relativement courante. Il ne faut pas non plus exclure l'hypothèse de fêtes organisées sans le recours aux délibérations. Par ailleurs, en ne répondant pas, certains maires s'évitaient de justifier leur refus. Dans les communes dont les conseils municipaux se sont réunis et malgré des directives préfectorales pourtant claires, les maires de Haute-Savoie utilisèrent toute la panoplie des réponses possibles : absence de réunion, réunion avortée, réunion sans délibération, délibération sans refus ni acceptation, refus, acceptation du bout des lèvres, franche acceptation de fêter le 5 mai.

A cette gamme de réponses correspond une autre gamme, aussi étendue, des moyens mis en œuvre par les communes pour fêter le centenaire de la réunion des Etats généraux. Sur l'ensemble

des réponses, les refus de quelque nature qu'ils soient furent peu nombreux : trois sur 58 délibérations dont deux sont motivés par le manque de crédit et la pauvreté de la commune. Ainsi à Sevrier le conseil municipal déclare « *que la situation financière de la commune ne lui permettait pas de se livrer à des réjouissances publiques* » [6]. Le seul refus motivé par des arguments d'ordre historique – la Savoie n'était pas française en 1789 – reste celui de la Roche-sur-Foron : « *Permettez-moi de vous dire que nos pays, à cette époque ne faisaient point partie de la France, et que la Roche vivait dans un état complet de prospérité sous le sceptre paternel de la dynastie de Savoie* » [7]. A Bonneville, chef-lieu d'arrondissement, le maire accepte du bout des lèvres de « marquer le coup », se contentant de salves d'artillerie, du pavoisement de la ville et de la distribution de secours aux indigents, tout en signifiant au préfet que « *cette assemblée (le conseil municipal) n'a pas cru devoir engager de fortes dépenses, se réservant pour le 14-Juillet prochain, surtout que les contribuables se plaignent déjà assez fortement* » [8]. Un grand nombre de maires agirent comme leur collègue de Bonneville et n'accordèrent que le minimum pour organiser la manifestation : certains avaient inscrit au chapitre « fêtes et cérémonies » du budget annuel une somme destinée à célébrer le 14 juillet. Mais pas le 5 mai. Le maire de Boussy déclare avoir à disposition une somme modique de 28 centimes ! La plupart des communes qui célébrèrent le 5 mai en furent quitte pour inscrire une dépense supplémentaire au budget additionnel. Raison de plus pour ne pas faire d'excès. Les communes votèrent une somme qui permettait d'acheter de la poudre pour les détonations, des bougies pour les illuminations, des drapeaux, etc.

Malgré les vœux du ministre de l'Intérieur et le contrôle exercé par le préfet, le 5 mai ne fut pas aussi bien fêté que ses promoteurs l'auraient souhaité. Les débits de boisson restèrent ouverts, des feux de joie furent allumés par endroit, l'évêque d'Annecy autorisa la sonnerie de cloches à toute volée dans son diocèse. Enfin, dans certaines communes le maire réunit le conseil municipal le 5 mai, dans d'autres des conférenciers vinrent présenter cette date un peu mystérieuse.

A Annemasse, selon le commissaire spécial, le maire « *fait connaître que si l'on ne fêtait pas le centenaire avec plus d'éclat, c'est le manque de ressources, et un peu la surprise ; mais qu'au 14-Juillet, la ville d'Annemasse célèbrera dignement la fête nationale* » [9]. A proximité de là, à Moellesulaz et Gaillard, « *le centenaire n'a pas été fêté (...) autrement que par l'exhibition de quelques drapeaux aux fenêtres de la mairie, des fonctionnaires et des divers cafés de la localité* » [10]. Ce fonctionnaire impute ce faible déploiement à « *l'autorité municipale qui n'a rien fait sinon le contraire pour sa réussite* ». Toujours selon le commissaire spécial, « *le curé de Gaillard, après avoir décoré l'église et le presbytère du drapeau national, a dit aux paroissiens réunis à la messe, et cela dans les meilleurs termes, qu'on célébrait dans toute*

la France le centenaire de la Révolution. Que cette fête était toute nationale et compatible avec l'Eglise. C'est donc à l'église et non à l'hôtel de ville où il a été parlé du centenaire dans la commune de Gaillard » [11].

Dans certaines communes du canton d'Annemasse, seuls quelques drapeaux furent exhibés, pas de réunion, aucune dépense. Le discours tenu par les maires est celui de l'absence de moyens :

« *Les maires des communes où il n'a rien été dépensé disent que les paysans ont été éprouvés, qu'ils n'ont pas cru devoir rechercher les moyens pour une dépense, si minime qu'elle fût* ».

Pour le commissaire spécial, ces arguments sont loin d'être sérieux :

« *Dans toutes les communes il y a un personnel relativement nombreux qui ne demande pas mieux que de se réunir, mais il faut l'inviter. Il y a le conseil d'abord, souvent les pompiers et puis les hommes de bonne volonté.*

« *L'instituteur était tout désigné pour faire une conférence, et certes, dans ce pays où les gens boivent passablement, ils auraient bu ensemble, comme du reste cela s'est passé à Annemasse. Et la fête du centenaire aurait été célébrée sans altérer le budget communal, ni sans porter atteinte à la bourse particulière, car il est certain que l'on a bu le 5 mai, comme le dimanche précédent* » [12].

La presse se fit également l'écho de ces manifestations et de leur demi-échec. Pour le journal républicain *Le Petit Savoyard*, dans son numéro du 7 mai 1889, « *la fête du Centenaire (...) n'a pas été aussi brillante qu'on eût pu et qu'on était en droit de l'espérer* ». Pour *Le Léman*, dans son numéro du 12 mai 1889, « *le centenaire des Etats généraux (sic) a été célébré avec enthousiasme dans les deux Savoie (sic) et particulièrement par les populations si libérales et si patriotes du Chablais* ».

Un paragraphe plus loin, le chroniqueur du *Léman* nuance ses propos :

« *Il ne nous coûte nullement de reconnaître que la fête de dimanche dernier n'a pas eu à Thonon, exclusivement, l'éclat des fêtes nationales du 14-Juillet. Ce n'est pas dire que notre enthousiasme ait besoin d'être chauffé, mais il faut bien pourtant que l'initiative parte de haut. Or rien absolument n'a été fait. Samedi, une affiche non signée informait les habitants que les édifices publics seraient pavoisés et illuminés ; mais voilà tout. Aucune invitation à la population de faire de même. C'est ainsi que les maisons pavoisées étaient en nombre trop restreint* ».

Dans le département voisin, où le préfet laissait toute liberté aux maires pour organiser les festivités comme ils l'entendaient, il ne semble pas que la fête connût plus de succès : dans les deux départements, élus et électeurs avaient boudé cette fête.

Divisés entre eux sur le sens à donner à ce centenaire, un certain nombre de républicains refusèrent publiquement d'y prendre part. Fête opportuniste s'il en est, le 5-Mai était ressenti par les radicaux comme un éloge à la monarchie finissante et à l'entente entre toutes les tendances politiques les plus diverses. Ce n'est donc sans doute pas directement aux républicains que s'adressent le ministre de l'Intérieur et le préfet, mais bien plus aux adversaires politiques du moment, rangés sous les différentes étiquettes de la nébuleuse conservatrice et contre-révolutionnaire.

Les conservateurs ne veulent pas célébrer le 5-Mai. Fêter la réunion des Etats généraux c'est également célébrer toute la Révolution qui suivra. Ils s'attacheront par contre à montrer l'échec des cérémonies :

« Impossible, en effet d'imaginer après cette manifestation une plus complète indifférence que celle témoignée, dimanche, par la population d'Annecy. Elle n'a pris aucune part à la fête de la Révolution. Sauf aux bâtiments publics, aux appartements des fonctionnaires et aux devantures des cafés et restaurants, on n'a remarqué aucun drapeau, aucune décoration, aucune illumination.

« Il est vrai de dire que les décorations des monuments publics et le programme de la fête témoignaient eux-mêmes d'une indifférence si parcimonieuse que les simples particuliers n'ont pas dû être engagés à se mettre en frais. Quand on veut exciter l'enthousiasme, il faut tout d'abord en montrer soi-même.

« Or si M. le Préfet et M. le Maire ont décrit des manifestations enthousiastes, leurs actes l'ont été beaucoup moins. Jamais la Préfecture et l'Hôtel de Ville d'Annecy n'avaient été aussi pauvrement décorés.

« C'était une dérision ». (...) [13].

L'échec de la commémoration du 5 mai 1889 fut rapidement effacé par le 14-Juillet.

Le 14-Juillet, de l'enthousiasme à la lassitude ?

La commémoration de la prise de la Bastille suscite toujours la polémique bien que 1889 soit déjà la neuvième édition officielle. Remarquons toutefois que si sa pratique tend à se ritualiser, les critiques émises se ritualisent également. Faut-il y voir la preuve que les tensions entre protagonistes des deux camps vont en s'amenuisant ?

Les illuminations des bâtiments publics et le caractère férié de ce jour sont pratiquement les seules exigences imposées par le ministre de l'Intérieur dans une note datée du 2 juillet 1880 portant sur l'organisation de la fête nationale. Les municipalités avaient donc une grande latitude pour organiser les festivités comme elles l'entendaient. Autant dire qu'il fallut quelques années avant que la pratique de cette fête s'uniformise, surtout dans les villages où le manque de moyens, comblé parfois par un peu

d'imagination, permettait l'organisation d'une fête nationale peu différente des fêtes villageoises telles que la fête patronale.

L'enquête menée chaque année par le préfet de Savoie sur les manifestations dans les communes de son département constitue un bon indicateur de l'évolution des pratiques liées à cette fête. Elle nous révèle des aspects inattendus. Ainsi dans certaines communes, le 14-Juillet n'est célébré qu'en 1881 [14]. C'est le cas à Saint-Offenge-Dessous où le maire fait remarquer en 1881 que si cette fête « *n'a pas été brillante, c'est qu'elle n'a pas encore eu le temps de prendre la place qu'on lui réserve...* » [15]. Par contre, à Fourneaux, « *le conseil municipal, fermement attaché aux institutions républicaines, a déjà depuis plusieurs années, célébré avec pompe et solennité l'anniversaire du 14-Juillet sans songer que ce jour deviendrait une fête nationale* » [16]. A Argentine, le maire précise que « *la fête nationale du 14-Juillet sera solennisée conformément aux usages de la localité en pareilles circonstances* ». Ceci laisse entendre soit que le 14-Juillet est fêté depuis plusieurs années et que cette commune possède déjà un « rituel » établi, soit que le 14-Juillet est commémoré selon des habitudes qui n'ont pas grand chose à voir avec la pratique de la fête nationale en tant que telle, mais seulement en tant que fête villageoise. En 1881, à Arvillard, le maire demande au curé « d'endimancher » cette fête par une messe, ce que le desservant accepte. A Ayn, c'est un musicien ambulant d'origine italienne qui anime un bal improvisé sur la place du village. A La Bauche, le maire paie de sa poche les bougies qui illumineront la mairie de son village, le conseil s'opposant à ce que le crédit soit pris sur le budget communal. Par le fait, il s'oppose à la loi.

Après quelques années de « rodage » le 14-Juillet gagne sa place dans le calendrier, mais c'est immédiatement que les attitudes se crispent entre les partisans et les ennemis de cette commémoration.

L'attitude de la presse à l'égard de l'événement est bien établie dès 1880. Si les journaux conservateurs dénoncent l'aspect spontané – et sans doute populaire – de la fête, ils objectent également, et de manière assez contradictoire, son aspect de « fête sur commande ». Ils critiquent son caractère « *débraillé, (...) les cris sauvages, (...) les hurlements poussés par une multitude avinée, (...) le sang impur, les égorgements* (sic), *la grande saoûlerie, le grand bousin* » [17]. D'un autre côté ils décrivent le peu d'enthousiasme des populations : « *si l'on en excepte le monde officiel et les braillards de commande, la vérité est qu'il y a eu peu d'entrain (...) les édifices publics et les appartements de ceux qui, plus ou moins, broutent au râtelier de l'Etat, ont été pavoisés et illuminés* ».

D'année en année, ces mêmes journaux s'attacheront à montrer le manque d'enthousiasme. On peut suivre ainsi l'argumentation du conservateur *Petit Savoisien* :

• 21 juillet 1883 : « *la fête dite nationale s'est passée assez tristement* ».
• 19 juillet 1884 : « *Il paraît que la fête de la République n'a pas été célébrée d'une manière bien brillante* ».
• 18 juillet 1885 : « *(...) le fiasco a été complet* ».
• 16 juillet 1887 : « *La foire nationale du 14-Juillet a été assez froide, malgré la chaleur torride qu'il a fait toute la journée (...). Aucun incident digne d'être considéré. Au fond l'enthousiasme va en diminuant* ».

Si l'enthousiasme va en diminuant, ce qui est vraisemblable, la virulence des critiques des conservateurs suit le même mouvement :

• 19 juillet 1890 : « *La fête du 14-Juillet, favorisée par un temps splendide, s'est passée sans enthousiasme. Le monde officiel accomplit le programme mécaniquement. Moins de drapeaux encore que les années précédentes. Plus de bataillons, plus l'ombre d'une société de tir. (...) Somme toute, cette fête, dite nationale, prend, même chez nous, la physionomie d'une fête démodée. Au banquet, des convives mêlés et des toasts réédités, plus une bonne cuisine pour faire passer le tout* ».

Le centenaire du 14 Juillet 1789 a été marqué par quelques fastes « supplémentaires », distinguant cette commémoration des 14-Juillet des années précédentes : ici et là des arbres de la Liberté furent plantés, des bustes de Marianne installés. Mais ce fut surtout par des discours que fut marqué l'événement. Boulangisme oblige, c'est la défense du régime républicain qui fut le thème principal des propos des édiles républicains et la révolution française leur principale source d'inspiration.

Les Savoyards fêtèrent dans leur plus grande majorité le centenaire de la Révolution française. Ils n'oubliaient cependant pas que ce n'est qu'en 1792 que les troupes de la « Grande Nation » entrèrent en Savoie.

NOTES

1. P. Nieto, « Le centenaire de la Révolution dauphinoise », 1988, p. 59.
2. C. Amalvi, « Le-14 Juillet », in Nora P., Les lieux de mémoire, tome 1, p. 421-472.
3. ADHS 1 M 100, circulaire du 20 avril 1889.
4. Ibidem.
5. ADHS 1 M 100.
6. Ibidem.
7. Ibidem.
8. Ibidem.
9. Ibidem.
10. Rapport du commissaire spécial d'Annemasse, 6 mai 1889, ADHS 1 M 100.
11. Ibidem.
12. Ibidem.
13. *L'Union Savoisienne*, 8 mai 1889.
14. R. Sanson, « Les 14-Juillet, fête et conscience nationale, 1789-1975 ».
15. ADS 9 MV5, lettre du 25 juillet 1881.
16. ADS 9 MV5, lettre du maire datée du 4 juillet 1880.
17. *Le Petit Savoisien* du 17 juillet 1880.

LE CENTENAIRE DE L'ENTRÉE DES TROUPES FRANÇAISES EN SAVOIE ET LA RÉUNION DE LA SAVOIE A LA FRANCE : DE L'UNITÉ A LA DIVISION

(ou L'HISTOIRE D'UNE STATUE ET D'UN HOSPICE)

L'idée de célébrer le centenaire de l'entrée des troupes françaises en Savoie semble avoir été évoquée en 1887 déjà dans un article du journal *Les Alpes*. Son auteur, E. Maison, émettait le vœu qu'une statue fut élevée à Thonon en l'honneur du général Dessaix, héros de la Révolution et de l'Empire, enfant du pays.

L'idée est reprise peu après la célébration du centenaire de l'ouverture des Etats généraux par Charles Burdin dans un article du *Républicain de Savoie*, lui-même imprimé dans *Le Cultivateur Savoyard*, *Le Léman*, etc. En clair, les habitants des deux départements savoyards purent lire cet article. Le projet de statue du valeureux soldat est (provisoirement) abandonné. On lui substitue l'anniversaire de la « première et libre union de notre libre et petit pays à la France » [1]. Et Burdin envisage la forme que prendra ce centenaire ainsi que les moyens à mettre en œuvre :

« Chers concitoyens, ne nous semble-t-il pas que l'érection d'un monument commémoratif de cette union, souvenir si cher à nos cœurs patriotes, devrait coïncider avec la célébration de son centième anniversaire ?...

« Il n'est que temps de se préoccuper des moyens à prendre pour sa réalisation. Trois ans c'est en somme assez peu pour mener à bonne fin un tel projet.

« Réunir par souscription les fonds nécessaires, dresser les plans du monument et en établir les devis, puis passer à l'exécution de cette œuvre qui devra être artistique et grandiose, cela demande beaucoup de temps. Nous pensons donc que les conseils généraux de nos deux départements seraient bien inspirés en inscrivant cette question à l'ordre du jour de leur session prochaine.

« Il appartient tout naturellement à ces deux assemblées de prendre l'initiative d'une entreprise de cette nature, de provoquer la création d'un comité d'étude, d'inviter les municipalités et les particuliers à souscrire en sa faveur (...) ».

Reste à fixer également la date des festivités. Charles Burdin propose quatre dates :

– Le 22 septembre 1792, double anniversaire : de la proclamation de la République par la Convention nationale et de l'entrée en Savoie de l'armée française commandée par le général Montesquiou.

– Le 24 septembre 1792 ; ce jour-là le général Montesquiou et l'avant-garde de son armée firent leur entrée à Chambéry au milieu d'un enthousiasme indicible.

– Le 27 octobre 1792, jour où l'Assemblée nationale des Allobroges vota une adresse à la Convention (demandant à faire partie intégrante de l'« empire français » (sic).
– Le 24 novembre 1792 ; ce jour-là la Convention nationale rendit, en réponse au vœu qui précède, un décret par lequel l'union de la Savoie à la France devint un fait accompli.

Près d'un an plus tard, le 15 avril 1890, Antoine Perrier, député-maire de Chambéry, lit une adresse à ses collègues du conseil général de la Savoie. Le préambule de celle-ci reprend presque mot pour mot le début de l'article de Charles Burdin. Antoine Perrier souhaite également que le conseil général adopte quelques unes des propositions de Burdin, notamment la création d'un comité chargé d'étudier les moyens à mettre en œuvre pour fêter dignement le centenaire et célébrer l'union avec la France par l'érection d'un monument commémoratif.

Le conseil général de la Savoie, au terme de ces considérants, invite le préfet à former une commission qui devra, de conserve avec les communes, étudier les moyens qui seront mis en œuvre pour commémorer l'événement. Le préfet est invité à faire connaître le plus rapidement possible son vœu au conseil général de la Haute-Savoie, pour lui permettre de prendre pleine part à la célébration du centenaire.

Ce vœu est lu deux jours plus tard en séance de l'assemblée départementale de la Haute-Savoie. Il est adopté dans les mêmes termes. Cinq conseillers généraux se chargent de composer une commission dont les objectifs sont les mêmes que ceux assignés en Savoie.

Une discussion s'engage alors en Haute-Savoie pour savoir dans quelle ville sera érigé le monument. Deux conseillers généraux nous révèlent le débat qui entoure le choix des deux villes :

« M. Pacthod (...) comprendrait que chacun des deux départements voulût, par un monument élevé dans son chef-lieu, transmettre à la postérité le souvenir de l'événement mémorable qui a fait de notre pays une terre française. Il n'admet pas un monument unique dans le département de la Savoie, qui seul en profiterait.

« M. Orsat Louis ne partage pas l'avis de l'honorable M. Pacthod. Il fait remarquer que lorsqu'en 1792, la République fut proclamée en Savoie, les deux départements ne formaient qu'une seule province, dont Chambéry était le chef-lieu. C'est dès lors dans cette ville que le monument dont on projette l'érection devrait être placé et les deux départements, pour célébrer ce glorieux anniversaire, doivent rester unis comme ils l'étaient il y a un siècle ».

Le conseil général de la Savoie et la préfecture vont très vite. Le 2 juin 1890, le préfet de la Savoie institue la commission chargée d'étudier les modalités d'organisation du centenaire. Réunie dès le 7 juillet, elle est composée du député-maire et conseiller général de Chambéry, Antoine Perrier, et de quatre autres membres de l'assemblée départementale.

C'est au moyen d'une souscription que le conseil général de la Savoie entend financer le monument. Ce sera seulement au terme de la collecte que sera déterminé le choix de ce monument.

Lors de la réunion du 7 juillet, le député-maire Antoine Perrier fait part à la commission des pourparlers qu'il a eus avec les députés et sénateurs du département voisin. Deux questions principales ont été abordées : l'emplacement du monument à ériger d'une part, le choix de la ville où auraient lieu les fêtes du centenaire d'autre part.

On s'oriente vers deux fêtes successives, l'une à Annecy, l'autre à Chambéry. Cette dernière, au titre d'ancienne capitale du duché, est reconnue pour être le meilleur emplacement possible pour le monument.

Chambéry est sûre de son fait. Les discussions sont beaucoup moins avancées à Annecy qui « attend pour voir ».

Une seconde réunion, officielle celle-ci, a lieu le 15 novembre 1890 à Chambéry. Elle consacre la division entre les deux départements qui fêteront en ordre dispersé « leur » centenaire : Chambéry veut un monument commémoratif. Annecy veut tout autre chose et propose un asile d'incurables. La Haute-Savoie n'entend pas se « *borner à l'érection d'un monument commémoratif, mais de faire œuvre patriotique et humanitaire en créant un asile ou établissement commun aux deux départements* ».

Et M. Orsat se propose de mesurer les avantages et inconvénients du monument et d'un asile :

« *Un monument, quel qu'il puisse être, ne pourra pas représenter d'une manière frappante l'idée ou le souvenir que l'on veut fixer ; c'est l'inscription seule qui sera mise au bas, qui rappellera le grand acte de la réunion de la Savoie à la France en 1792. En mettant une inscription commémorative au frontispice d'un édifice destiné aux déshérités de la fortune, on obtiendra le même résultat, en faisant une œuvre humanitaire qui répond à un besoin pressant, tout au moins pour les populations de la Haute-Savoie. La commission de la Haute-Savoie ne voudrait pas faire acte de particularisme en cette circonstance et se rallierait volontiers à l'établissement de l'asile interdépartemental projeté, dans l'une des villes de Chambéry ou d'Aix-les-Bains. Elle entrevoit que des souscriptions provoquées pour un simple monument rencontreront de l'indifférence, sinon des résistances de la part de la population, tandis qu'elles se produiront nombreuses et abondantes si elles ont pour objet la création d'un service d'assistance publique* ».

Le maire de Chambéry répond à M. Orsat et déclare qu'il « *serait le premier à se rallier à un projet de création d'un asile interdépartemental d'incurables, si ce projet lui paraissait pouvoir être réalisé dans un avenir prochain, ce qui est peu probable* ».

L'argument financier est évoqué et les élus de Savoie n'entendent pas se lancer dans un projet coûtant, selon eux, près de 500.000 francs. Et de conclure :

« *Le projet d'établissement d'un asile interdépartemental d'incurables ne doit cependant pas être abandonné, mais on ne saurait le lier à la célébration du centenaire et il y a lieu de l'ajourner jusqu'à ce que les départements, ayant diminué leurs charges actuelles, disposent des ressources nécessaires* ».

Annecy informe Chambéry qu'elle n'entend pas se lancer dans la construction immédiate d'un asile complet, mais seulement dans celle d'un bâtiment modeste, complété au fur et à mesure des rentrées financières. Cette proposition ne reçoit pas de réponse favorable.

Les souscriptions sont rapidement lancées de part et d'autre. Elles rencontrent l'accueil favorable des communes, sommées de verser cinq francs par tranche de cent habitants. Dix-neuf communes de Savoie refusent de verser leur obole, contre huit en Haute-Savoie. Il faut dire que des arguments convaincants étaient présentés par les autorités préfectorales !

« *Les communes du département qui ont refusé de s'associer à la création de l'Asile des vieillards et incurables reviendront sur une décision aussi regrettable pour elles, et comprendront que leur attitude ne pourrait manquer d'influencer les décisions de la Commission qui sera ultérieurement chargée de statuer sur les admissions à l'hospice* » [2].

Ces comités, créés dans les deux départements sur une base cantonale avec à leur tête – en principe – un conseiller général si celui-ci était républicain, étaient chargés de recueillir les souscriptions des particuliers. Des sociétés de secours mutuels ainsi que des associations de Savoyards établis en dehors du département firent des dons, leurs montant atteignant les sommes versées par les mairies.

Créer des comités, susciter l'enthousiasme chez les populations est une chose. Arriver à ses fins, construire une statue ou se mettre d'accord sur un terrain pour y implanter un hospice en est une autre.

Une fois de plus, Chambéry s'en sortit mieux qu'Annecy.

S'y prenant tardivement, la Savoie ne put mettre le projet de statue au concours. Sur les conseils du directeur des Beaux-arts, le sculpteur Falguière est pressenti. Ce dernier a tout de l'« artiste officiel » : commandeur de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, etc. Il est considéré comme « *un artiste conservateur, mais d'un réel talent* » [3]. Au début de mars 1891, Falguière vient à Chambéry et choisit lui-même l'emplacement où sera érigé la statue. En bronze, celle-ci représente une paysanne serrant dans ses bras un drapeau tricolore. L'ensemble est juché sur un socle de granit. Ce monument est inauguré le 4 septembre 1892 en présence du président de la République, Sadi Carnot. A peine dévoilée, la statue prend le nom dont on l'affuble encore aujourd'hui, « La Sasson », mot désignant une femme un peu forte.

Face à la Savoie qui avait su habilement et rapidement lancer son opération, la Haute-Savoie n'en est qu'au début de ses peines. Les conseillers généraux séparés (au moins) en deux camps, opportunistes annéciens contre intransigeants ou radicaux du reste du département, ont de grandes difficultés à se mettre d'accord. Ces élus décident tout d'abord d'ajourner la décision définitive relative à leur projet, ce qui n'est pas sans doute le meilleur moyen pour le faire avancer. Ils entendent d'une part laisser l'administration départementale négocier avec un établissement hospitalier annécien qu'ils croient pouvoir acquérir, d'autre part laisser les souscriptions affluer.

Cet hôpital ne pouvant être acquis, la presse conservatrice ne manque pas de se faire acerbe :

« Le département doit donc renoncer à son projet d'installer l'asile révolutionnaire dans l'établissement de l'avenue du Parmelan. Le Conseil général se trouve dans une bien piteuse situation pour la réalisation de son grand projet politique et surtout révolutionnaire. Aussi, ne sachant à quoi s'arrêter, il a décidé de renvoyer la question à une date ultérieure. Les francs-maçons qui nous gouvernent aimeront mieux laisser souffrir et mourir nos pauvres incurables que de renoncer à glorifier la Révolution. Dans ce cas, nous n'avons plus qu'à attendre leur solution qui n'est pas près d'offrir un asile sans Dieu aux enfants de la Révolution » [4].

Mis dans une position difficile, les conseillers généraux se divisèrent une fois de plus pour trouver une solution de substitution. N'ayant pas d'idée de rechange, ils ressortirent leur projet d'hospice. Au cours de la séance du 4 janvier 1892, qui ne dura pas moins de 5 heures, les élus votèrent six fois sur ce point.

Finalement la construction de cet asile est décidée : il sera bâti à Reignier, au centre du département, sur des terrains offerts gratuitement par la commune. Annecy fait les frais de la teinte politique de ses élus. Ces derniers s'en souviendront lorsqu'il s'agira d'inaugurer le bâtiment. L'asile de Reignier ouvre ses portes deux ans plus tard, en 1894.

Bien sûr, tout comme pour l'élaboration et l'exécution du projet, Chambéry fut plus rapide pour organiser les préparatifs de la fête du centenaire.

Le 4 septembre 1892, à Chambéry : inauguration de la « Sasson »

Un pareil anniversaire ne pouvait se passer de la présence de la plus haute instance politique du pays : le président de la République. Alors qu'il compte lui-même inviter Sadi Carnot, le préfet de la Savoie demande à son collègue d'Annecy, en octobre 1891, s'il a déjà entrepris des démarches auprès du président de



CHAMBÉRY. — La rue de Boigne. — Arrivée du Président a la Préfecture.
Photographie de M. Paul Boyer, (ancienne maison Van Bosch.)

la République afin de le faire venir en Haute-Savoie en septembre 1892. Il est probable que le département de la Savoie a été aidé dans sa requête par un de ses ressortissants, Jules Roche, alors ministre du Commerce.

C'est au début du mois d'août 1892 que le programme officiel et définitif est entériné : le président de la République viendra en Savoie où il arrivera le 3 septembre au soir. Ainsi étaient écartées les différentes dates proposées par Charles Burdin.

Le président de la République est accompagné de plusieurs ministres, Loubet, président du Conseil et ministre de l'Intérieur, Ribot, ministre des Affaires étrangères et bien sûr Jules Roche. Ils seront rejoints par Freycinet, ministre de la Guerre. Les festivités peuvent commencer [5].

Dès son arrivée en gare, le président est accueilli par les autorités officielles, Jules Roche, le général Bérenger, Pierre Blanc et Carquet, députés et Perrier député-maire de Chambéry.

Antoine Perrier présente ensuite le conseil municipal de Chambéry au président de la République et lui souhaite la bienvenue au nom de la population chambérienne.

Sept jeunes filles (une pour chacune des provinces de la Savoie) revêtues de costumes traditionnels sont alors présentées au président de la République.

Ce ne sont pas moins de dix-huit landaus qui composent le cortège présidentiel lorsque le président Carnot quitte la gare de Chambéry pour se rendre à la préfecture. La rue est plantée de mâts tricolores au sommet desquels flottent des oriflammes. Des militaires forment une haie d'honneur. A ce moment cent un coups de canons retentissent et semblent, selon le chroniqueur du *Léman Républicain*, ouvrir les vannes du ciel. Elles ne se refermeront plus avant le départ du président de la République.

Une foule compacte s'échelonne tout au long du parcours et ovationne le président de la République alors que les cloches de la ville sonnent à toute volée.

Dans la soirée, à la préfecture, un dîner réunit les autorités civiles du département ainsi que quelques personnes de l'entourage du président de la République. Après ce repas, tous assistent à un spectacle organisé par le conseil municipal de Chambéry et donné à l'hôtel de ville. A 22 heures 30, le président rentre dans ses appartements.

Le lendemain, dès 8 heures, le président était convié à un défilé militaire au Champ de Mars. Dans la tribune officielle prennent place le président, Freycinet, Roche et Ribot. Tous les fonctionnaires civils et militaires ainsi que quelques femmes assistent au spectacle offert par les militaires : une revue puis une charge de la cavalerie sur le terrain complètement détrempé. A 9 heures, le bain de boue se termine sous les ovations du public.

Après le retour à la préfecture, Sadi Carnot se fait présenter entre autres les députés et sénateurs de la Savoie, ainsi qu'une délégation du conseil général de la Haute-Savoie. Ces délégués en profitent pour faire part de la manifestation que le département

entend organiser pour la pose de la première pierre de l'hospice de Reignier :

« *Nous célébrerons encore cette fête bientôt dans notre département ; nous espérons que le Gouvernement de la République s'y fera représenter. Mais nous avons tenu à venir à Chambéry, dans l'ancienne capitale du duché de Savoie, pour bien montrer que tous les cœurs savoisiens battent à l'unisson quand il s'agit de la France* ».

L'archevêque, prétextant une maladie, se fait représenter par le doyen des vicaires généraux qui déclare notamment :

« *Personne n'est assurément plus attaché à la France et respectueux pour le Gouvernement de la République que le clergé de Savoie* ».

A midi, un dîner offert par le président de la République réunit environ quatre-vingts convives. A deux heures a lieu le moment le plus attendu, l'inauguration du monument de Falguière. La foule est énorme aux abords de la place, les fenêtres des maisons environnantes sont garnies de spectateurs.

Face à la tribune présidentielle prennent place de nombreuses fanfares et chorales dont les drapeaux et bannières sont rassemblés à droite de la statue.

Alors que le cortège présidentiel approche, une immense clameur retentit. Les fanfares attaquent la Marseillaise. La voiture découverte du président – il ne pleut plus – débouche sur la place du Centenaire. Carnot s'installe à la tribune, entouré des notables chambériens.

Les édiles installés, le voile tricolore posé sur la statue peut désormais être enlevé. Le premier à prendre la parole est M. Horteur, député, qui déclare notamment :

« *Monsieur le Président,*

« *Les acclamations qui ont salué votre arrivée, ces populations descendues de nos montagnes, tout ce peuple réuni autour de cette statue, vous disent assez que nous sommes les dignes fils de ceux qui, en 1792, dans leur enthousiasme, se précipitaient au devant du général Montesquiou et le recevaient non comme un vainqueur mais comme un libérateur. (...)*

« *Par sa langue, ses mœurs, ses souvenirs, la Savoie a toujours été française et si les traités de 1815 ont un instant brisé ses frontières naturelles, ils ne purent pourtant rompre les liens d'affection qui l'unissaient à la France. (...)* ».

Après plusieurs discours, le président de la République remet quelques médailles. A cette remise de décorations succède l'exécution de plusieurs morceaux de musique, dont la Marseillaise et le Chant des Allobroges. Le cortège repart et prend place à proximité du château. Carnot est longuement acclamé sur son passage. Une estrade, sur laquelle prend place le président de la République, lui permet d'assister au clou de la cérémonie, un



Monument du Centenaire

Chambéry

PARIS
27104

cortège dans lequel se succèdent les sociétés de musique avec à leur tête six hussards habillés de l'uniforme de la Première République. Après les fanfares défilent les pompiers, la Société savoisienne philanthropique de Lyon, puis les syndicats ouvriers et les anciens combattants de 1870 et enfin les sociétés de gymnastique. Trois cents maires savoyards sont également présents et participent au cortège.

A la fin de celui-ci, toutes les sociétés se rangent en hémicycle devant la tribune et chantent l'hymne des Allobroges. Après ce chant, une reconstitution historique est offerte au président de la République où figurent les hussards de Marceau. Arrive ensuite un char traîné par six chevaux. Sous un dais d'argent figure la Gaule avec, assises à ses pieds, sept jeunes filles en costume local, représentant les sept provinces de Savoie. En avant-garde, des cavaliers gaulois veillent, la lance à la main. Derrière ce char défile toute la jeunesse des écoles, par rang de taille, en agitant des drapeaux.

Le défilé terminé, le cortège présidentiel repart en direction du lycée de jeunes filles que le président inaugure. Il entend à nouveau des discours, puis s'en retourne vers la préfecture. Sur la place Saint-Léger se dresse un immense arc-de-triomphe, confectionné par le cercle militaire, sur lequel est inscrit « *L'armée au Président de la République* ». Devant la préfecture, une foule nombreuse acclame Sadi Carnot.

A 19 heures, au Manège, un grand banquet officiel est offert au président de la République et aux ministres par le conseil général de la Savoie. Plus de sept cents convives y participent. La salle est décorée d'écussons portant la croix de Savoie surmontés de drapeaux tricolores.

Durant ce banquet, on entendra enfin le président Carnot prononcer un discours. Il sera longuement applaudi...

Le 9 octobre 1892 à Reignier : pose de la première pierre de l'hospice

Pour fêter « son » centenaire, la Haute-Savoie avait sollicité la présence du président de la République et à défaut celle d'un ou de plusieurs ministres : la Haute-Savoie ne voulait pas être dans une « *situation inférieure à celle faite à la Savoie* » [6].

Jusqu'au dernier moment les Hauts-Savoyards crurent à la venue d'un membre du gouvernement. Ils durent se rabattre sur celle du directeur de l'Assistance Publique, M. Monod, véritable bête noire des catholiques car initiateur de la loi sur la laïcisation du personnel hospitalier.

Dès le samedi 8 octobre au soir les premières salves d'artillerie retentissent dans Reignier. On distribue des secours aux indigents. Une fête foraine anime la soirée. Le dimanche matin, dès 5 heures, d'autres salves d'artillerie sont tirées. A 8 heures les pompiers paradent. A 10 heures les premiers invités sont reçus.

La rue principale de Reignier est ornée de sapins entremêlés de mâts vénitiens, reliés par des guirlandes et des tentures. Chaque mât arbore des écussons et des trophées de drapeaux. A chaque extrémité de l'artère principale de Reignier se dresse un arc de triomphe. Sur l'un d'eux on peut lire : « *Aux gloires du passé, aux espérances de l'avenir* ».

Tout au long du parcours figurent également des devises et des inscriptions patriotiques. En travers de la route, dans Reignier, on peut voir des drapeaux français et suisses : une forte délégation des Savoyards de Genève assiste à la cérémonie.

Sur l'emplacement du futur hospice, une prairie absolument plane, a été construite une vaste cantine qui accueillera les neuf cents invités au banquet. Au fond de la salle se trouvent la table d'honneur et la tribune destinée aux orateurs. Sur la paroi du fond, décorée aux trois couleurs nationales, sont inscrits les vers de Victor Hugo :

« Gloire à notre France éternelle !
Gloire à ceux qui sont morts pour elle,
Aux martyrs, aux vaillants, aux forts,
A ceux qu'enflamme leur exemple,
Qui veulent place dans le temple,
Et qui mourront comme ils sont morts ! «

Le directeur de l'Assistance Publique, reçu avec les autorités départementales à 11 heures, est accompagné du vice-président du conseil général, M. Chardon, de MM. Thonion, Orsat, Duval et Folliet, députés, de M. de Masclet, préfet, des trois sous-préfets de chacun des arrondissements, du secrétaire général de la préfecture d'Annecy et du recteur de l'académie de Chambéry notamment.

Les conseillers généraux et d'arrondissements assistent à la fête. De nombreux maires sont présents. Il en est de même des fanfares, des chorales, des sociétés de gymnastique et de secours mutuels dont les drapeaux flottent à proximité de la gare.

Le maire et conseiller général de Reignier, le docteur Goy, entouré du conseil municipal souhaite la bienvenue aux autorités qu'il accueille dans la salle d'attente de la gare, transformée pour la circonstance en salle de réception. Le bâtiment croule sous tant de verdure qu'il est difficile d'en voir les murs. Sur le toit de la gare se dresse un mât de sept à huit mètres de haut au sommet duquel flotte un drapeau de trois ou quatre mètres de côté.

A la gare, les pompiers de Reignier rendent les honneurs. Après quelques mots de bienvenue échangés dans la salle d'attente, le cortège se forme avec à sa tête les pompiers et cinq jeunes filles vêtues de blanc et portant des rubans tricolores ; il se rend à la mairie de Reignier où un vin d'honneur est servi. Pendant ce temps, les autorités signent le procès verbal de la cérémonie, pièce dont un exemplaire va être placé sous la pierre :

République Française

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze et le neuf octobre, Carnot étant Président de la République française, en présence de M. Monod, directeur de l'assistance publique délégué par le gouvernement ; de M. Masclet préfet ; de M. Chardon, vice-président du Conseil général de la Haute-Savoie ; de M. le docteur Joy, maire de Reignier ; des autorités ; des délégations des communes et des sociétés du département, a été posée la première pierre de l'Asile des vieillards et des incurables créé en commémoration du Centenaire de l'union de la Savoie à la France en 1792 et de la proclamation de la première République.

Ainsi fait et signé les jour, mois et an que dessus.

Le représentant du gouvernement : Le Préfet de la Haute Savoie : Le Maire de Reignier

Le Vice-président du Conseil général :

Attestation de la pose de la première pierre.

« République française

« L'an 1892 et le 9 octobre, Carnot étant Président de la République Française, en présence de M. Monod, Directeur de l'Assistance Publique, délégué par le Gouvernement ; de M. Masclet, Préfet ; de M. Chardon, Vice-Président du Conseil général de la Haute-Savoie ; de M. le Docteur Goy, Maire de Reignier, des Autorités, des Délégations des Communes et des Sociétés du Département, a été posée la première pierre de l'Asile des Vieillards et des Incurables, créé en commémoration du Centenaire de l'union de la Savoie à la France en 1792, et de la proclamation de la première République.

« Ainsi fait et signé les jour, mois et an que dessus ».

Le cortège se rend ensuite sur l'emplacement de l'asile pour la cérémonie de la pose de la première pierre qui a lieu à une heure de l'après-midi.

Trois marches de sapin conduisent au mur sur lequel va être posée la première pierre qui, en fait, sera enchâssée dans un mur déjà bâti. Le préfet, le directeur de l'Assistance Publique, le vice-président du conseil général prennent place sur la marche la plus élevée. Au milieu du silence de la foule, rompu à intervalles réguliers par les détonations de l'artillerie, M. Chardon prend la parole :

« Messieurs et chers concitoyens,

« La fête que nous célébrons aujourd'hui nous rappelle une grande époque et un grand événement.

« Elle nous rappelle cette époque lointaine, déjà centenaire, où notre pays de Savoie a été réuni à la France. Réunion libre, volontaire et non violente, forcée, comme notre histoire nationale nous en donne un récent et triste exemple.

« Nous nous souvenons que notre vieille Allobrogie, dans les temps anciens, faisait partie de la Gaule. Au peuple des Allobroges, placé aux confins de la Gaule, était confiée la garde de la frontière des Alpes.

« Cette frontière, les Allobroges l'ont vaillamment défendue pendant des siècles. Ils ont même résisté pendant longtemps aux Romains, maîtres du monde. A la fin, accablés par le nombre, ils ont succombé. Mais quoique vaincus, ils osaient dire à Rome, en plein Sénat, cette fière parole : "Romains, nous sommes vaincus, mais non soumis" ».

Ensuite l'orateur retrace l'histoire de la Savoie jusqu'au jour où ses princes « *se sont faits italiens* ». Le vice-président du conseil général n'hésite pas à envoyer des piques contre ses collègues du département de la Savoie :

« Au lieu de célébrer le Centenaire par un monument de bronze ou de marbre, il était mieux d'élever en son honneur, un asile à la souffrance et à la misère ».

La « première » pierre est posée. Le banquet peut commencer. Un orchestre agrémente le dessert. Le maire de Reignier monte

alors à la tribune. Il prend la parole pour déplorer qu'aucun membre du gouvernement ne soit venu présider cette fête, « *bien distincte de celle de Chambéry* ».

Après ce discours, les fanfares font retentir leurs cuivres. D'autres discours suivent. Dehors la foule se divertit, une fête est organisée pour les enfants. A 19 heures 30 un feu d'artifice embrase le ciel de Reignier et un bal clôture la soirée.

NOTES

1. *Le Léman*, 9 juin 1889.
2. Conseil général de Haute-Savoie, 8 avril 1891, p. 141-144.
3. J. Hargrove, « Les Lieux de mémoire », in Nora P., les lieux de mémoire, tome 3, p. 270.
4. *L'Union Savoisienne*, 23 août 1891.
5. L'ensemble des descriptions des manifestations qui se sont déroulées dans les deux départements savoyards est tiré de plusieurs journaux, essentiellement républicains, tous déjà préalablement cités, publiés dans les journées précédant ou succédant aux événements décrits.
6. Brouillon de lettre ni daté ni signé, sans doute du préfet, destiné au ministre de l'Intérieur.

LE SENS DONNÉ AU CENTENAIRE

Le statut des fêtes du centenaire de 1889

Les différentes manières de commémorer et de célébrer les fêtes du centenaire incitent à rechercher la signification de chacun de ces moments. Si le rite présente un certain nombre d'analogies, on ne peut en conclure que le 14-Juillet, le 5-Mai, les fêtes de Chambéry et de Reignier ont exactement le même statut, la même signification.

Le 14-Juillet a été fêté dans plusieurs communes de Savoie quelques années avant son officialisation. Cela prouve que la formule républicaine à laquelle il est associé avait déjà les faveurs d'une minorité agissante. Cette dernière était sûre du sens qu'elle entendait donner à cet événement fondateur : il s'agit avant tout d'une fête politique. En 1880, les républicains savoyards n'ont sans doute pas eu à se poser la question du choix entre le 14-Juillet, le 4-Août, le 21-Septembre et à plus forte raison le 5-Mai. Comme l'avait souhaité le législateur, cette date commémore deux événements, la prise de la Bastille et la fête de la Fédération.

Ainsi, les républicains entendent consacrer deux événements qu'ils estiment être à l'origine de la fin de l'Ancien Régime et qui démontrent l'unité de la nation. A Aiton, le maire écrit en juillet 1880 :

« *Cette date mémorable rappelle la prise de la Bastille, c'est-à-dire la chute de l'Ancien Régime, la destruction du pouvoir arbitraire, l'avènement de la liberté et de la souveraineté nationale.*

« *Elle rappelle également la grande fête de la Fédération, cette journée, une des plus belles de l'histoire, qui a été et restera le symbole de l'union fraternelle de toutes les parties de la nation et de tous les citoyens français, cette journée solennelle où, sans troubles, sans une goutte de sang, a été consacrée l'unité de la France* » [1].

Son collègue de la Rochette déclare :

« *Le 14-Juillet marque l'ère nouvelle de la liberté en France et (...) nous rappelle le patriotique souvenir de la consécration de la fraternité française à la Fédération* » [1].

Le caractère violent du 14 Juillet 1789 semble ainsi conjuré par l'aspect œcuménique, « consensuel » et non violent du 14 Juillet 1790. C'est peut-être cet aspect qui est retenu dans les communes qui renvoient la célébration du 14-Juillet au premier dimanche suivant. Certains auteurs voient [2] dans cette désobéissance des élus une résistance contre le 14-Juillet. Il convient sans doute mieux d'y voir la volonté de réunir en un seul jour la fête catholique et la commémoration laïque.

Cette volonté d'apaisement est loin d'être générale. Pour les plus extrémistes, le 14 Juillet 1789 est le seul événement qui sert de référence. Ils entendent marquer la rupture entre l'ancien et le nouveau régime. Ainsi, à Montcel, le maire n'hésite pas à écrire :

« *La Fête nationale établie en mémoire de la prise de la Bastille, journée mémorable pendant laquelle a été déchiré le pacte de famine et renversé les stigmates du servage* » [3].

Pour le maire de Rotherens, elle est le souvenir de l'émancipation du peuple français [4].

Ces élus veulent « *tracer une frontière insurmontable entre un Ancien Régime condamné et une France moderne définitivement affranchie (...) bref, signifier qu'avec la chute de l'ancienne Bastille médiévale, c'est le monde ancien qui finit et un monde nouveau qui commence* » [5]. Les républicains se désignent aux yeux de tous comme les défenseurs de la Révolution française.

Les premiers 14-Juillet marquent ce que l'on peut appeler la « fête militante » [6]. Les républicains claironnent leur filiation avec les héros de 89. Par le fait, ils veulent raccourcir le temps. Se dire le fils d'une personne c'est montrer qu'en terme de générations on n'en est pas très éloigné. Faire accepter un événement de cent ans d'âge a été facilité en Savoie par le faible nombre d'années séparant 1860 et 1889. L'habileté de certains républicains a été de montrer que 1792 s'est quasiment déroulé... en 1860.

1789 est la date qui justifie le régime en place et qui permet de dénoncer les opposants au régime. Ceci est particulièrement vrai en 1889 :

« *Nos pères avaient devant eux la Bastille construite par les rois, symbole de la résistance du pouvoir absolu aux justes revendications du peuple. Nous avons devant nous aujourd'hui, une autre*

Bastille. Celle-là n'est point faite de pierres, elle n'est point hérissée de piques et de canons comme celle qui disparut sous la tourmente populaire il y a cent ans à ce jour. C'est une Bastille morale, mais qui n'en est pas moins dangereuse pour cela. Je veux parler de la monstrueuse coalition de tous les partis réactionnaires contre la République. Ils s'apprêtent, vous le savez comme moi, chers concitoyens, à livrer un assaut à nos institutions, ils veulent détruire ce gouvernement qui a donné nos libertés, nos franchises, les bienfaits, les avantages dont nous jouissons à cette heure » [7].

En fait, cette commémoration « *permet (d')enraciner et (de) sacraliser la continuité historique d'une nation* ». Pour les fils de la Révolution, « *le choix de la date manifeste le lien entre la Troisième République et l'époque révolutionnaire* » [8]. Cet aspect est renforcé en 1889 par les élections législatives qui ont lieu le 22 septembre et qui verront la victoire des républicains, tant en France qu'en Savoie, vainqueurs des boulangistes.

Le 5 mai 1889 présente une certaine homologie avec les fêtes annuelles du 14-Juillet. Elle en est une sorte de répétition. Les républicains parvinrent à lui donner un aspect différent en en faisant une « fête au rabais », tantôt en recopiant à l'identique la commémoration de la prise de la Bastille, tantôt en amoindrissant le 5-Mai des aspects les plus populaires du 14-Juillet. L'absence de défilé, de bal, de décorations donne à penser que le peuple a été écarté de cette manifestation. L'a-t-il été intentionnellement ou par « accident » ? Le 5-Mai est une fête entre notables républicains exclusivement, une sorte de Cène précédant un grand événement (le 14 Juillet 1889) de laquelle sont exclus ceux qui ne sont pas directement impliqués dans la diffusion des idéaux républicains.

Il est possible également que la population n'ait pas vu dans cette fête une occasion de se réjouir, de pavoiser, de danser. La spontanéité du bal improvisé des premiers 14-Juillet ne se retrouve guère lors du 5 Mai 1889, ce qui fait son échec. Pourtant, les maires, sollicités par le préfet pour délibérer sur la commémoration du 5-Mai, accordent – au moins par écrit – une grande importance à l'événement. On constate cependant qu'un grand nombre d'entre eux puisent l'argumentation des délibérations dans la circulaire que leur a envoyée le préfet le 24 mai 1889, sans changer le moindre mot aux phrases recopiées in extenso. Ce fonctionnaire leur suggère ainsi un sens à donner à un événement dont ils ne comprennent pas forcément la portée et qui ne les motive pas particulièrement. En effet, si 1789 est une fracture entre un « avant » et un « après », le 5-Mai ressemble à un passage de relais, en douceur et pacifique, entre deux types de régime. Ce qui visiblement ne correspond pas à l'idée que se font les républicains de la période révolutionnaire, condensée, résumée dans le 14 Juillet 1789. On peut donc conclure que le 5-Mai témoigne de « *l'absence d'un besoin collectif* » [9].

Si le 5-Mai n'avait pas beaucoup de sens pour les républicains les plus intransigeants, il était, à fortiori, rejeté par les conservateurs qui, malgré les exhortations du préfet, se sont abstenus de prendre part à ces réjouissances :

« *Cette fête (...) n'aura pas simplement pour objet le centenaire de la réunion des Etats généraux, mais elle sera encore et surtout la glorification de la Révolution et de* toute *la Révolution. Ce que les républicains fêteront réellement, demain, c'est, à travers 89, l'orgie républicaine de 92 et de 93* » [10].

Malgré cet appel à ne pas fêter cet événement, les conservateurs sont partagés sur sa signification. Certains d'entre eux se reconnaissent dans le 5-Mai et ne semblent guère opposés au sens que veut donner le ministre de l'Intérieur, mais rejettent la commémoration, au nom des victimes qui suivront.

Le statut des fêtes du centenaire de 1892

Les fêtes du centenaire de la réunion de la Savoie à la France ne sont pas fondamentalement différentes des commémorations précédentes, principalement le(s) 14-Juillet. La nuance provient surtout des discours, faisant l'éloge de l'union entre les deux contrées.

Si les fêtes de 1892 consacrent les liens étroits qui unissent la Savoie à la France, ces mêmes festivités entérinent la division de l'ancien duché en deux départements. Une des toutes premières fois depuis 1860, les deux départements avaient l'occasion de travailler ensemble. Malgré la belle unanimité de l'année 1889, les rivalités traditionnelles ne tarderont pas à surgir. Elles ne furent bien sûr pas les dernières du genre, comme en témoigne relativement récemment l'échec d'une région Savoie 1972, (le département de la Savoie est contre), d'un département unique Savoie-Mont-Blanc, 1990, (proposition de M. Barnier, accueillie plus que fraîchement en Haute-Savoie). Derrière les querelles de personnes, se retrouve l'antagonisme séculaire entre Annecy et Chambéry.

L'échec d'un accord entre les deux départements est ressenti d'autant plus vivement en Haute-Savoie que leur propre fête du centenaire n'a pas joui de la même reconnaissance officielle et étatique que celle de Chambéry, d'où sans doute les propos particulièrement amers du maire et conseiller général de Reignier, le docteur Goy :

« *Les fêtes de Chambéry ne sauraient être considérées comme les nôtres. Si l'origine des deux départements est commune, si un même souvenir les unit encore, ils n'en suivent pas moins une route différente. Ils ne comprennent point la démocratie de la même façon, et ils ne la célèbrent point de la même manière* [11].

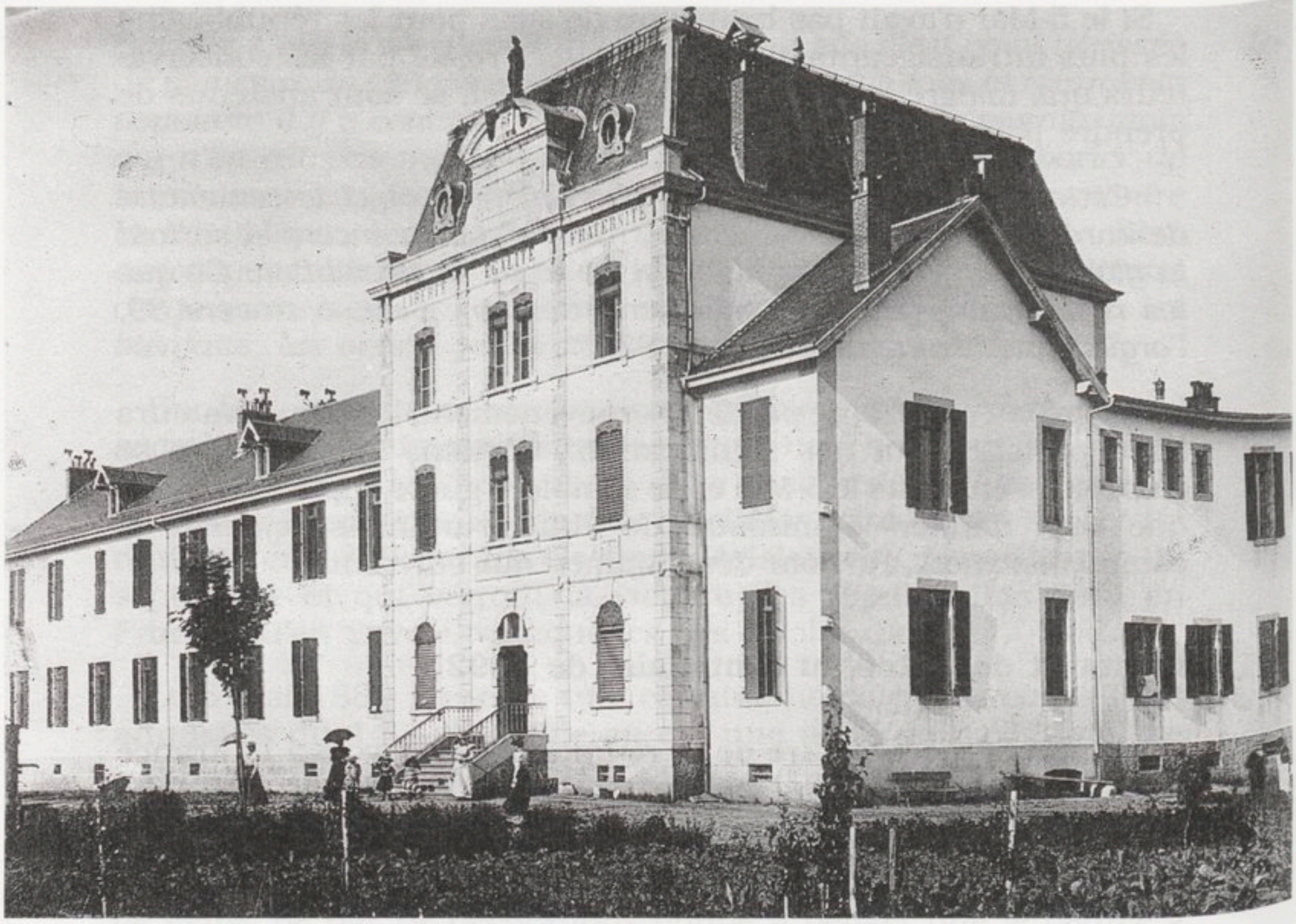

L'hospice de Reignier avant 1914.

Par le faste des fêtes de Chambéry, par l'absence de tout ministre lors des fêtes de Reignier, par le fait que ce fut un modeste chef-lieu de canton qui fut choisi comme lieu commémoratif de la Révolution, on peut considérer que « La » fête du centenaire de la réunion de la Savoie à la France a été celle de Chambéry. En choisissant Reignier et non pas Annecy, la Haute-Savoie est passée à côté de « son » centenaire. La pose de la première pierre de l'hospice donne l'impression d'avoir été une fête de famille, entre-soi, beaucoup plus qu'une fête célébrant la réunion de la Savoie à la France. Paradoxalement – mais nous avons vu l'attitude empruntée de certains républicains à l'égard de l'histoire régionale – c'est la capitale d'Ancien Régime de la Savoie qui sort grandie des fêtes du centenaire. Le thème des monuments choisis pour honorer cet événement ne peut que nous confirmer cette impression.

L'aspect monumental de la commémoration

Le but d'un monument est également de montrer la prééminence de celui qui le commande, la force de l'institution qui investit le territoire. Si une statue ne concourt pas directement à la légitimation d'un pouvoir, elle en est en tout cas la

conséquence. Le monument « *arrête le temps, immobilise la durée, tisse la toile du système culturel autour d'un objet permanent qui, lui, échappe à la dissolution générale, à la mort* » [12] ; il joue avec la pérennité.

L'aspect monumental tient une place plutôt réduite au cours de la période qui nous concerne. Un monument et la pose de la première pierre d'un bâtiment constituent, au niveau des deux départements, les seules contributions savoyardes à la commémoration du Centenaire. L'hospice de Reignier offre une résistance certaine à une analyse « par le symbole ». En tout cas les promoteurs de ce projet n'hésitent pas à écrire qu'en réalisant ce bâtiment, ils faisaient « d'une pierre deux coups » : fêter le centenaire de la réunion de la Savoie à la France et doter le département de la Haute-Savoie d'un hospice. Pour les Haut-Savoyards, cela ne changea pas grand-chose : le battage effectué par les élus, les comités locaux, la presse, permirent un engouement similaire à celui que connaissait le département voisin.

Toutefois en « faisant œuvre commune » les élus de la Haute-Savoie amoindrissaient le caractère symbolique de leur geste. La fête dont ce futur bâtiment est l'objet sera avant tout la pose de la première pierre d'un asile, pas celle d'un monument. Ainsi en témoigne la venue du seul directeur de l'Assistance Publique, à la grande déception des protagonistes du Centenaire qui attendaient au moins un ministre.

Pour cette raison, le seul monument commémorant le centenaire de l'introduction de la Révolution en Savoie en 1792 reste la « Sasson ». L'hospice de Reignier a perdu une partie de sa signification première. Il n'est plus aujourd'hui qu'une... maison de retraite. Le monument de Chambéry a conservé une partie de sa charge symbolique. Durant la seconde guerre mondiale, les autorités de Vichy décidèrent de récupérer les métaux. La « Sasson » était inscrite sur la liste des monuments qui devaient subir l'outrage des ferrailleurs. Otée de son socle, c'est ce dernier qui fut régulièrement fleuri. C'est également vers ce monticule que convergèrent les manifestations silencieuses ou non de la population chambérienne.

La « Sasson » représente une femme habillée dans un costume qui n'a rien de « traditionnel » mais tout du vêtement de travail d'une paysanne. Elle est coiffée d'une espèce de chapeau qui ressemble à la « tarte » des chasseurs alpins. Ce qui donne force à l'ensemble n'est donc pas le goût du détail, de l'esthétique, mais plutôt l'attitude intransigeante exprimée par la statue. Cette femme serre dans ses bras croisés sur sa poitrine un drapeau (forcément tricolore). Elle exprime à la fois l'attachement à ce drapeau (donc à la France) et la détermination face à celui qui pourrait vouloir s'en saisir, conservateurs ou Italiens. La statue regarde vers les Alpes. Il n'est pas difficile de deviner que c'est surtout à l'Italie que s'adresse cette attitude de refus. L'Italie de 1792 c'est le Piémont, refuge de la contre-Révolution.

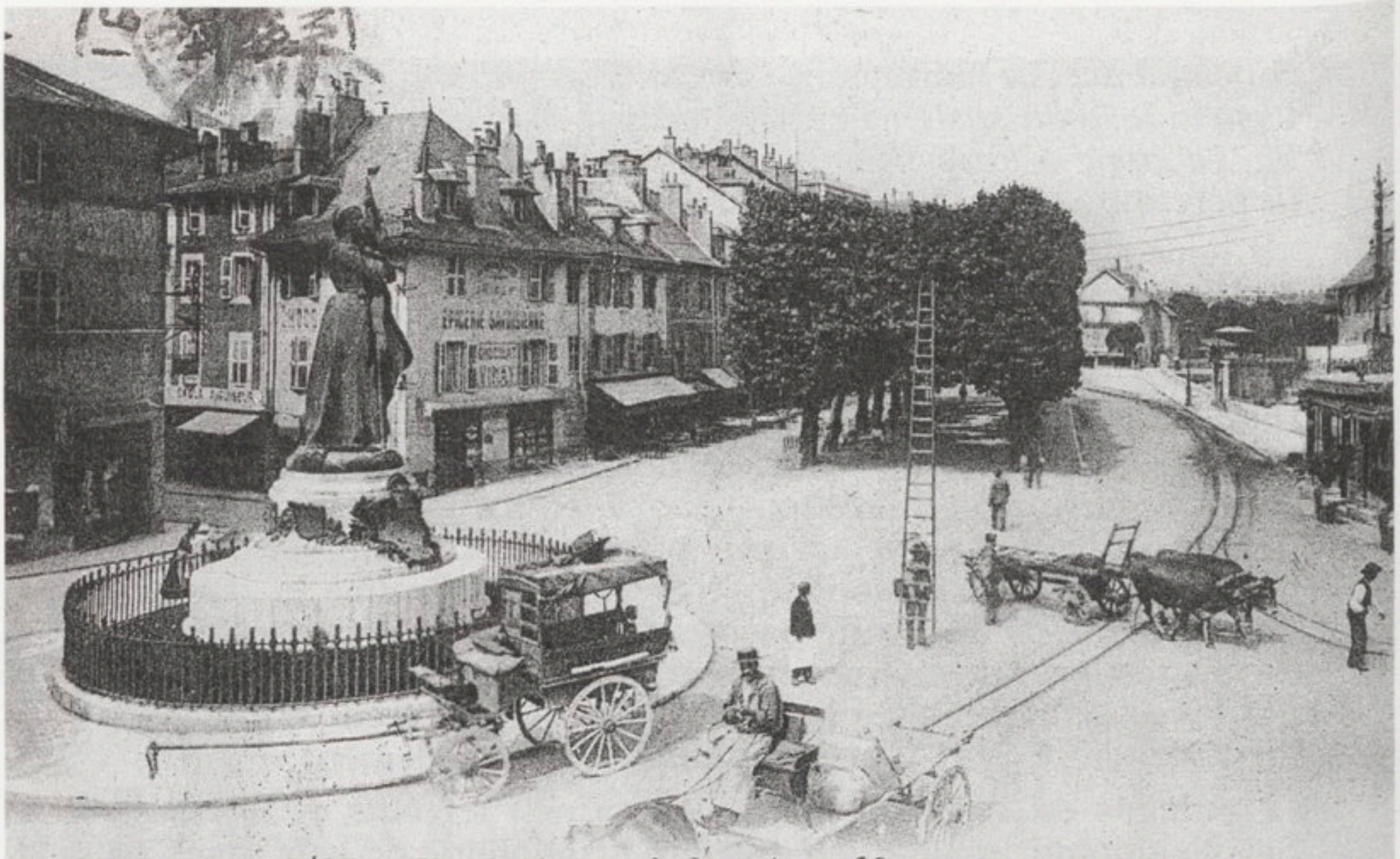

103 CHAMBÉRY. — Place du Monument du Centenaire — LL.

Ce monument de 1892 peut désigner à la fois le don définitif que la Savoie fit d'elle-même à la France en 1792 (mais ausi en 1860), tout comme le rejet de la monarchie et de l'Italie. C'est sans doute cette attitude de rejet du voisin italien qui favorisa la ré-émergence d'un culte autour du socle de la statue alors que les armées italiennes occupaient la Savoie durant la Seconde Guerre mondiale. Ne se contentant pas seulement de l'occuper, Mussolini souhaitait l'annexer.

La « Sasson », sans tête, fut retrouvée dans un dépôt après la guerre. Il fallut attendre 1982 pour assister à sa nouvelle érection, sur un emplacement distinct de son emplacement initial [13].

Fête-Dieu, entrée « royale » et fête républicaine

La fête révolutionnaire « *doit rendre manifeste, intangible, le lien social tout neuf. Aussi rien en elle ne peut être indifférent : ni les objets qu'elle propose à la contemplation et à l'admiration, qui doivent clairement apparaître comme le bien de tous ; ni la mise en image de l'histoire révolutionnaire, où doit sans équivoque se célébrer l'événement fondateur ; ni la répétition des chœurs, la psalmodie par où doit s'exprimer une volonté commune ; ni le spectacle que créent les cortèges restructurant en communauté organisée l'immense foule solitaire ; ni la publicité donnée à l'engagement privé, ni la solennité donnée à l'engagement public ; ni la recherche d'une transcendance. L'élaboration de la fête, lieu où se nouent le désir et le savoir, où l'éducation des masses se plie à la jouissance, marie la politique et la psychologie, l'esthétique à la morale, la propagande à la religion* » [14].

Décrite ainsi, la fête révolutionnaire se retrouve dans la filiation directe des fêtes républicaines de la fin du XIXe siècle. La similitude entre les deux n'a rien d'étonnant. Se réclamant explicitement de l'héritage de toute la Révolution, les républicains du XIXe siècle trouvaient dans la succession des fêtes révolutionnaires ces temps forts durant lesquels les révolutionnaires auraient voulu que tous les citoyens communient. Le but des républicains du XIXe siècle, comme celui des révolutionnaires cent ans plus tôt est bel et bien de répéter les événements fondateurs : « *on gagne de ressusciter l'atmosphère sacrée et bénéfique des temps mythiques* » [15]. Ce qui les distingue profondément ce sont les moyens utilisés et la nature des *emprunts* effectués par les uns et les autres à la religion catholique. Si les fêtes révolutionnaires empruntent autant à la mythologie grecque et romaine qu'à la religion catholique, les républicains des années 1880 seront exclusivement les débiteurs de cette dernière. Ils puiseront dans ce répertoire riche de symboles la Fête-Dieu dont une des variantes est connue sous le nom d'« entrée royale ».

Il peut sembler paradoxal que d'honorer un élu républicain des fastes réservés à des monarques, mais la République est à la recherche d'ancrages dans le passé, donc d'une légitimité.

Si Léon Gambetta est venu en Savoie en 1872, pour désamorcer la bombe sécessionniste qui menaçait d'exploser, dans le Chablais notamment, la première visite d'un président de la République en Savoie date de 1888. Nous l'avons vu, des fastes tout particuliers marquèrent l'événement. Chacune des rencontres du premier personnage de l'Etat avec les Savoyards, celle de 1888 comme celle de 1892, devait être pour les républicains un moyen de faire oublier la fête « bonapartiste » organisée en 1860 pour l'empereur, mais également de confirmer le don que la Savoie fit d'elle-même à la France en 1860. On peut lire dans l'*Eclaireur* :

« En somme, cette journée comptera dans les fastes de la Savoie ; et la population d'ordinaire si peu démonstrative a fait au premier magistrat de la République un accueil dont seraient jaloux bien des souverains ». Le *Républicain de Savoie* renchérit : « *A cela nous pouvons ajouter que jamais aucun souverain, soit Victor-Emmanuel, soit Napoléon III, soit l'impératrice Eugénie et son fils, n'ont reçu à Chambéry un accueil aussi enthousiaste et aussi empressé que celui qui a été fait à M. Carnot* » [16].

Ces fastes ont tout de l'entrée royale, cet hommage rendu au roi la première fois qu'il entrait dans une ville. Cette fête était offerte au souverain par les bourgeois de la ville, selon le faste qu'ils entendaient conférer à l'événement. Elle ressemblait par de nombreux côtés aux traditionnelles Fêtes-Dieu. Remarquons toutefois que le roi n'était pas le seul à bénéficier d'un pareil déploiement. Les évêques en jouissaient également, comme en témoignent les fastes qui entouraient la venue d'un évêque lors de la confirmation. En 1866 à Beaumont, un arc de triomphe avait

été dressé, le village était décoré de sapins et de guirlandes. Des jeunes filles habillées de blanc faisaient le meilleur accueil à l'évêque, les boîtes tonnaient au son des cloches [17]. Données vraisemblablement plus souvent en l'honneur d'un évêque que d'un roi – le premier visitant plus régulièrement ses ouailles que le second – ces fêtes ont avant tout une connotation religieuse. La visite royale est l'exception, la visite épiscopale l'est un peu moins, la Fête-Dieu est la règle.

Cette dernière apparaît en 1246 dans le diocèse de Liège et se diffuse rapidement dans toute l'Europe. Elle consiste à l'origine en un office chanté, propre au jeudi suivant la Trinité, très vite et bientôt suivi d'une longue procession en plein air. Fait particulier, cette fête ne consacre aucun événement propre à la vie du Christ. Elle ne fait « *qu'étendre une fois l'an, à l'espace entier des cités, bourgs et villages de la chrétienté, l'adoration dans l'hostie* » [18].

Fête religieuse, elle associe les différents pouvoirs de la cité, tant politique, religieux que militaire. En Suisse, à Fribourg, c'est à coups de canon que sont convoqués les habitants de la ville, c'est au son des fanfares et des chants qu'ils circulent en procession, réunis par catégories d'âge, par corporations, par leur appartenance à une confrérie ou à l'édilité. Ils s'arrêtent au fil du parcours, à proximité d'autels érigés pour la circonstance. Ce jour-ci la ville, le village revêtent leurs plus beaux atours : mais [19] plantés tout le long du parcours, draperies tendues le long des maisons, arcs de triomphe, guirlandes de fleurs, costumes, bannières. Le prêtre se déplace sous un dais, sensé représenter le ciel [20].

De cette fête, l'entrée royale a pratiquement tout repris. La partie sacramentelle (messe proprement dite) n'est pas absente, mais replacée à l'intérieur de l'église. Le roi bénéficie du dais réservé au prêtre lors de la Fête-Dieu. Ce cérémonial laisse deviner le caractère quasi-religieux de la personne du souverain, « *revêtu d'une personnalité presque divine (...) le roi est don de Dieu ; il est même l'un des premiers et des plus anciens de tous les dieux. La puissance est magiquement enfermée sous une figure vivante, mouvante, transposable, un dieu qui circule parmi les hommes. Mais assurément un dieu* » [21].

C'est en fait ce cérémonial de la Fête-Dieu qui sera à l'origine, d'une part du 14-Juillet, d'autre part de « l'entrée présidentielle ».

Le 14-Juillet, quoiqu'inspiré de la Fête-Dieu, n'est pas qu'une simple copie de celle-ci, destinée à concurrencer l'Eglise en utilisant les mêmes moyens qu'Elle. Connaissant les goûts populaires pour le brillant, le bruyant et les cortèges, il était facile aux républicains de faire des emprunts au voisin que l'on cherche à combattre. Il n'est d'ailleurs pas certain qu'ils agirent dans ce but : ils n'auraient été dans ce cas que les organisateurs de fêtes auxquelles aurait pris part le peuple. Pas plus que les entrées royales, les fêtes de la République ne sont des fêtes *octroyées*. Comme évoqué précédemment, la législation républicaine fut très

laconique dans la description des moyens que les communes devaient mettre en œuvre pour célébrer le 14-Juillet. La Fête nationale, comme la Fête-Dieu, est l'œuvre du plus grand nombre, sinon de tous. Chacun est associé à sa réalisation : les hommes, en dressant le bal, ou en coupant les arbres qui seront autant de mais plantés dans le village, ou bien en défilant vêtus de leur costume de pompier ; les femmes qui repasseront les vêtements de leur mari et de leurs enfants ; ces derniers qui défileront dans les bataillons scolaires ou au titre de simples enfants des écoles. Ceux qui ne souhaitent pas prendre part à cette fête le font de leur plein gré.

Pourtant, issus des mêmes racines, 14-Juillet et visite présidentielle ne laissent pas du tout la même place au « peuple ». Dans un cas, la fête nationale est organisée par lui, pour lui. Il est à la fois acteur et spectateur de celle-ci. Avec la visite présidentielle, il n'en est plus que le spectateur. La gravure page 104 illustrant la visite de Sadi Carnot à Chambéry en 1888 montre le président de la République en landau, accompagné d'un grand nombre de véhicules de ce type. Des militaires à cheval forment une haie entre le président de la République et une seconde haie de militaires, fixes, disposés eux tout le long du parcours. La population ne participe pas et se trouve rangée derrière cette double barrière la séparant du pouvoir. Membre d'une fanfare, d'une chorale, d'une société de gymnastique, philanthropique, membre d'un bataillon scolaire, pompier, militaire, il aura la chance de défiler *avec* le président de la République. C'est en fait de par les liens qu'elles entretiennent explicitement avec l'idéologie de la majorité à la tête de l'Etat que défilent ou non les différentes sociétés [22]. Pour participer à la visite présidentielle, il faut avoir fait acte d'allégeance à l'un des multiples groupes porteurs de l'idée républicaine. Le 14-Juillet n'exige cela de personne.

Libre de l'organiser comme elles l'entendaient, les populations surent immédiatement trouver son sens à la commémoration de la prise de la Bastille. Le peuple ne célèbre pas ce jour-là la personne physique d'un souverain présent (évêque, roi) ou représenté (Dieu), il s'auto-célébre en tant que souverain. C'est également une fête où il s'amuse. L'association des deux origines, religieuse et populaire, de la Fête nationale fut le gage de son succès.

Le 14-Juillet est donc une synthèse entre la Fête-Dieu, fête que voulaient pourtant proscrire les républicains, et la fête populaire sempiternellement dénoncée par l'Eglise et qui avait lieu malgré tout, comme la fête patronale, la « vogue », objet de plus d'une récrimination de la part des ministres du culte.

Malgré la ressemblance avec le 14-Juillet et les quelques aspects empruntés à cette fête, la visite présidentielle tient beaucoup plus de l'entrée royale. Elle est également une fête donnée en l'honneur du souverain, du pouvoir.

Un grand nombre d'éléments sont communs à la visite présidentielle et à l'entrée royale : les coups de canon marquant l'annonce de la fête, le réveil en fanfare, le compliment adressé par une jeune fille habillée de blanc, les mais plantés le long du parcours présidentiel, le défilé, les drapeaux, l'allure martiale des jeunes hommes habillés de leur costume militaire. A Chambéry, le dais, attribut royal, n'est pas oublié. Il n'est pas au-dessus de la tête du président de la République, mais de celle d'une jeune fille censée représenter la Gaule. Les organisateurs de la fête identifieraient-ils le président de la République à la Gaule (en fait la France) ?

Quelques différences montrent cependant qu'il s'agit bel et bien d'une fête républicaine. La cathédrale est évitée. Le président de la République n'entendra l'évêque ou son représentant que le temps d'un bref compliment. Tout au long du parcours présidentiel, les organisateurs ont prévu des visites d'écoles, d'ateliers, autant d'autels dressés en l'honneur de la jeunesse, de l'instruction et du progrès. Des médailles sont remises à quelques personnes méritantes. A cet égard, la fête de Reignier témoigne d'un vide, d'une absence. Le faste de la fête de Reignier est identique, la ville est décorée de la même manière qu'à Chambéry. Pourtant les hommes politiques de la Haute-Savoie sont déçus et le font savoir. Toute la fête de Reignier témoigne de l'absence du monarque républicain : les discours, l'absence de spectacle militaire, de troupes, etc.

Tout cela nous permet de conclure qu'il n'y a pas de différences essentielles entre l'entrée royale et la visite présidentielle. Les deux fêtes ont pour objectif de montrer l'attachement au pays, à ses institutions et à son souverain, mais également de célébrer un culte en l'honneur du pouvoir et de celui qui est censé en être le possesseur. Même si le président de la République n'a plus, en 1892, que l'ombre des pouvoirs que lui confère la Constitution, c'est lui que les élus et populations reconnaissent pour chef.

Derrière l'entrée royale, la visite présidentielle, le 14-Juillet et les autres fêtes républicaines de la période se profilent constamment le pouvoir, mais également la religion. Ainsi *« réunies, nationalité et autorité forment un thème unique : l'État, qui par là possède ses propres dieux, mais il est lui-même un dieu »* [23]. Sans aller aussi loin, on peut admettre que la personne investie du pouvoir est l'objet d'un certain charisme voire d'un mythe.

La place de Carnot

Le succès des festivités de 1888 et 1889 aurait été moindre sans la participation de Sadi Carnot. La lecture des compte-rendus de manifestations, l'attente dans laquelle vivent les élus et journalistes républicains de la venue du président Carnot montrent l'attachement des élites au « monarque » républicain. Plus encore,

derrière les festivités données en son honneur, se profile le rôle tout particulier assigné à sa personne, ce qui fait dire à certains qu'il existe un « mythe Carnot » [24]. L'image du président de la République se décompose en trois thèmes principaux : les valeurs morales de l'homme, la filiation avec ses ancêtres Lazare et Hippolyte, enfin... les « origines » savoyardes du président.

Pour le sénateur Parent, Sadi Carnot possède les vertus suivantes :

«... l'amour de la patrie, l'inflexible dévouement à la démocratie, l'honnêté, le désintéressement, rehaussés encore par les vertus domestiques qui sont l'honneur du foyer » [25].

Par cette citation nous ne sommes pas très éloigné de la définition que donnent les *Mille et une nuits* du souverain idéal : « *En vérité, le roi mérite seulement le nom de roi quand il distribue des dons, règne avec justice, se montre bienveillant et mène devant ses sujets une belle conduite* » [26]. En montrant le caractère « royal » du président de la République, ce parlementaire attribue à celui-ci le statut de successeur des souverains du royaume piémontais, il démontre la légitimité de la succession Piémont-Sardaigne/ France.

Le deuxième thème porte sur les origines quasi-dynastiques du président de la République :

« Vous représentez une famille qui a donné un merveilleux spectacle, un spectacle sans précédent dans l'histoire : celui de trois générations, dont les destinées depuis un siècle ont été liées à celles de la Patrie et qui, à travers la mêlée souvent confuse des événements, et au milieu des tempêtes qui ont bouleversé si fréquemment notre pays, a su rester constamment et inébranlablement attachée aux traditions de celui qu'on a appelé le plus glorieux des ancêtres, le grand Carnot, votre aïeul » [27]

Mais les Savoyards sont encore plus loquaces – et chauvins – sur les « origines » de Carnot. En effet, ils n'hésitent pas à en faire un de leurs compatriotes. Ne considèrent-ils pas le président de la République comme un ressortissant de l'ancien duché ? Carnot a en effet commencé sa carrière comme ingénieur des Ponts-et-Chaussées, à Annecy, durant le Second Empire. Ses enfants sont nés dans cette ville. Carnot lui-même ne se fait pas prier pour se considérer comme Savoyard, de par « *les liens qui l'attachent à (ce) pays* ». Différentes raisons qui, associées, expliquent le succès des deux visites présidentielles de 1888 et 1892. Même les conservateurs, s'il faut en croire le radical *Patriote savoisien*, s'associèrent à la venue de Carnot. Selon ce journal, les « *réactionnaires* » fêtèrent non le président de la République, « *mais l'enfant du pays parvenu à une honnête situation* ».

Sadi Carnot ne fait pas toute l'unanimité derrière lui, comme en témoigne cet article du *Petit Savoisien* pour qui « *les fêtes célébrées à Chambéry, soi-disant pour rappeler le Centenaire de*

la Réunion de la Savoie à la France, mais bien plutôt en l'honneur de Carnot 1er président-roi. (...) Il s'est prêté aux compliments, aux ovations, aux inaugurations, revues et bévues de toutes sortes, dont on l'a abreuvé, et il l'a fait sans se départir jamais de cette bonne grâce un peu raide, de ce sourire qui le distingue. Savez-vous que ce n'est pas une sinécure d'être président de la République, quand on est ainsi obligé de jouer au monarque. On dirait que M. Carnot a été créé et mis au monde pour remplir ce rôle. (...) Aux toasts et discours dont il est accablé à chaque pas, il répond par quelques-unes de ces banalités inoffensives, incolores, inodores et amorphes dont il a le secret ».

Si quelques piques sont lancées contre le président de la République, il faut souligner malgré cela l'attitude constante de la presse conservatrice savoyarde. Hostile à la République et à ses fêtes, elle est de manière générale beaucoup plus nuancée à l'égard du premier personnage de l'Etat. Elle troque volontiers ses propos apocalyptiques contre d'autres beaucoup plus mesurés. S'abstenant de participer, mais également de critiquer, la venue de Carnot, *L'Union Savoisienne* reprend in extenso l'article paru dans *Le Journal de Genève* quelques jours auparavant. Le ton de ce dernier article est neutre, il décrit le déroulement de la manifestation. Toutefois il ne mentionne pas les discours des uns et des autres. En 1888, *Le Petit Savoisien* avait fait mieux encore. Il avait repris l'article du *Petit Journal*, un organe républicain pour relater la venue de Sadi Carnot. Il agrémentait cet article de la remarque suivante :

« *Nous empruntons au Petit Journal, qui avait envoyé un de ses rédacteurs à la suite de M. Carnot, le compte-rendu des fêtes données à Annecy en son honneur, en faisant seulement remarquer à ceux de nos lecteurs qui ne le savent pas, que ce journal est républicain. On ne nous accusera donc pas de partialité* » [28].

Derrière ce geste de la presse conservatrice, que l'on peut considérer comme une simple volonté d'informer les lecteurs, on retrouve également une attitude empreinte de respect à l'égard du président de la République que l'on n'ose attaquer directement. C'est ce quasi-respect qui surprend. A chaque page les journaux conservateurs exècrent le régime. Par quel miracle ces organes de presse arrivent-ils à taire leur différend avec les républicains lorsque le président arrive ? Sans doute la crainte d'une poursuite pour outrage pourrait-elle être la raison de cette absence d'agressivité. Ne relatent-ils pas les faits dans leurs colonnes pour éviter aux lecteurs d'acheter la feuille républicaine concurrente ? Autre manière « d'occuper le terrain »... Ce n'est également pas tous les jours qu'il se passe quelque chose en Savoie !

Le rituel républicain ne forcerait-il pas le respect, même chez les détracteurs du régime ? Par sa ressemblance avec un des temps forts de la religion catholique, par sa conformité avec un moment intense de la royauté, la visite du président de la

République est de nature à rallier tout le monde, même les personnes hostiles au régime. La visite présidentielle, fête républicaine soucieuse d'ordre et de rigueur est de nature à contenter les personnes qui avaient soutenu quelques années auparavant l'Ordre moral et qui étaient les plus en vue dans les défilés des Fêtes-Dieu. C'est aussi le sens de 1792 et de 1860 qui permet aux Savoyards de tous bords de s'associer peu ou prou à la commémoration.



Médaille commémorative.

Le mythe de 1789, de 1792... ou de 1860 ?

Le mythe est une action sainte par essence qui fait l'objet de récits et de répétitions sans cesse énoncés. Une étroite parenté unit le mythe au rite : le premier accrédite le second. Le mythe *« vise le passé, le temps où l'action sainte fut entreprise pour la première fois ; on arrive même quelquefois à reconnaître que le primitif ne se borne pas à répéter l'acte introduit, mais que consciemment la célébration inaugurale est représentée comme événement réel avec tous les êtres qui y participèrent. (...) Il est la déclaration répétée d'un événement puissant (...) de la réalité, il fait ce qu'il veut. Il en dispose d'après ses propres lois. Un seul exemple, il supprime le temps »* [29].

A cet égard 1789 et 1892 sont bien deux mythes pour les républicains savoyards de la fin du XIXe siècle. C'est sans doute par la force de ces mythes qu'il convient le mieux d'expliquer les analyses que font ces mêmes républicains du passé de leur région. Sans nier totalement le siècle séparant 1789 et 1792 de 1889 et de 1892, ils en raccourcissent la durée pour se présenter comme les fils de ceux qui firent la Révolution. Gommant le temps, le mythe efface aussi les frontières et l'espace. C'est donc également par sa force que l'histoire régionale est aussi facilement oubliée par les auteurs républicains. Les temps forts de l'année 1789, et surtout le 14-Juillet, ont une valeur de mythe pour les républi-

cains savoyards des années 1880. C'est autant pour les mobiles idéologiques précédemment évoqués que pour la force du mythe que les Savoyards occultent l'histoire de leur région au profit du passé français. 1792 bénéficie-t-il de la même aura ? Rien n'est moins sûr. Face à eux les républicains avaient quelques représentants vivants de la génération qui fit 1860. En fait, les conservateurs avancèrent un contre-mythe, plus évocateur, parce que basé sur des événements auxquels un grand nombre de Savoyards, encore vivants en 1892, pouvaient affirmer avoir participé, l'Annexion de 1860.

1860 portait en son sein un potentiel mythique plus intense que 1792 : en 1860 les Savoyards avaient été consultés et avaient demandé à devenir Français, la procédure adoptée fut celle du référendum. 1792 ne possédait que partiellement ces mêmes caractéristiques, seules les communes avaient donné leur avis... sous les baïonnettes des troupes françaises présentes sur le sol savoyard. En fait, chaque Savoyard né avant 1835 pouvait se considérer comme porteur du don que la Savoie fit d'elle-même en 1860 pour avoir pris part à la consultation électorale. Le souvenir de cette période devait également être vivace pour tous ceux qui étaient nés après 1835. Lorsque les républicains affirment que le rattachement de 1792 fut pacifique et que celui de 1860 fut guerrier, ils violent la mémoire des acteurs et témoins de l'époque.

La réaction des conservateurs, indignés d'un tel travestissement de l'histoire, oblige les républicains à mettre un bémol dans leur argumentation et donc à reconsidérer leur position sur 1860. Pour ce faire, ils admettent alors que 1860 et 1792 sont deux étapes du même processus :

« La réunion de 1792 avait été spontanée ; l'annexion de 1860, faite par les batailles et les traités, a été ratifiée par le vote populaire. Aussi les confondons-nous aujourd'hui toutes deux dans le même enthousiasme, parce qu'elles nous ont l'une et l'autre rendu à notre patrie naturelle ! » [30].

CONCLUSION

En fait, derrière l'invasion de 1792, c'est également l'Annexion de 1860 qui est fêtée : sans la seconde, la première date n'aurait sans doute jamais pu être célébrée. 1792 fut un mythe qui le resta quelques années pour les républicains militants des débuts de la IIIe République. Il n'en subsiste plus grand chose aujourd'hui. La célébration du bicentenaire de la Révolution française en Savoie n'a pas enthousiasmé grand monde dans les deux départements savoisiens... En revanche le mythe de 1860 perdure toujours en Savoie et fait l'unanimité de tous les Savoyards qui se reconnaissent dans les institutions actuelles. Les plus réticents

sont les régionalistes qui dénoncent les « magouilles », les pressions qui entachèrent le scrutin de 1860.

Refusant 1792, les conservateurs admettent et confirment 1860. Les républicains revendiquent 1792 et acceptent – en maugréant, mais comment refuser – 1860. Ils confirment également l'adhésion de la Savoie à la France. Tous unis autour de la France, ils ne l'étaient guère moins lorsque vint le président de la République, tant en 1888 qu'en 1892. Ainsi s'explique le caractère peu conflictuel, sinon consensuel, de la visite du président de la République.

Mais il faudra attendre la Grande Guerre et le sacrifice de milliers de jeunes Savoyards pour que les tensions entre les adversaires politiques de la fin du XIXe siècle s'atténuent encore un peu plus. Les républicains montreront leur capacité à défendre la France. Les catholiques feront la preuve de leur attachement indéfectible à la France, même républicaine.

NOTES

1. ADS 9 MV5
2. R. Sanson en l'occurence, « Les 14-Juillet, fête et conscience nationales, 1789-1975 », 1976, 220 pages.
3. ADS 9 MV5.
4. Idem.
5. C. Amalvi, op. cit., p. 425.
6. Idem, p. 430.
7. Discours du sous-préfet de Bonneville, M. Just, tiré de *L'Allobroge* du 21 juillet 1889.
8. R. Sanson, op. cit., p. 4-5.
9. M. Ozouf, « La fête révolutionnaire », 1976, p. 31.
10. *Union savoisienne*, 3 et 5 mai 1889.
11. *Allobroge* du 16 octobre 1892.
12. J. Duvignaud, « Le don du rien », 1977, p. 91.
13. J. Planche, « Histoire de la Sasson », in Le vieux Chambéry, 1969, tome 3, et « La mort de la Sasson », in Le vieux Chambéry, 1971, tome 3.
14. M. Ozouf, op. cit., p. 16.
15. Ibidem, p. 199.
16. Cité par P. Nietto, op. cit., p. 27.
17. F. Croset, Beaumont Haute-Savoie, La Salèvienne, 1990.
18. C. Macherel, J. Steinauer, « L'état de ciel », p. 71.
19. Arbre vert et enrubanné qu'on plantait au mois de mai devant la porte d'une personne qu'on voulait honorer et par extension arbre ou mât décoré.
20. C. Macherel, J. Steinauer, op. cit.
21. G. van der Leeuw, « La religion dans son essence et ses manifestations », Paris, Payot, 1948, p. 266.
22. C. Barbier, Musique et politique, essai sur les fanfares et chorales de Savoie, Université de Chambéry, 1987.
23. G. van der Leeuw, op. cit., p. 267.
24. P. Nieto, op. cit., p. 147.
25. *L'Eclaireur des Alpes* du 21 juillet 1888 et *Le Patriote Savoisien* du 20 juillet 1888.
26. Citation extraite des Mille et une nuits, citée par G. Van der Leeuw, op.cit., p. 109.
27. *L'Eclaireur des Alpes* du 21 juillet 1888 et *Le Patriote Savoisien* du 20 juillet 1888.
28. *Le Petit Savoisien* du 10 septembre 1892.
29. G. Van der Leeuw, op. cit., p. 404-405.
30. Discours d'Horteur, député de la Savoie, le 4 septembre 1892.

Nos remerciements à la Maison de Retraite départementale de Reignier pour le prêt de documents reproduits ici.

Achevé d'imprimer en avril 1993
sur les presses offset de
Maury-Imprimeur S.A. – 45330 Malesherbes
N° d'imprimeur : B93/41995 E
Dépôt légal : 2e trimestre 1993

ECHOS SALEVIENS
REVUE D'HISTOIRE LOCALE



n° 4 • Le chemin de fer à crémaillère du Salève

Gérard Lepère

LA SALEVIENNE

Source gallica.bnf.fr / La Salévienne



LA SALEVIENNE

ECHOS SALEVIENS
REVUE D'HISTOIRE LOCALE

n° 4

PER
SSS
3
(4)

NUCASSS 1000 3321
11 3322
ANB

En couverture

Gare de Monnetier-Eglise entre 1895 et 1902
(dessin original de Marc Tournebize, 1994).

© La Salévienne, 1994
ISBN 2-905922-06-0

LE CHEMIN DE FER A CREMAILLERE DU SALEVE

par Gérard Lepère

SOMMAIRE

7
Editorial

9
Avant-propos

11
Projets et construction du chemin de fer

31
Brève description technique du chemin de fer

50
Les hommes du chemin de fer

84
La fin du chemin de fer

96
En marge du chemin de fer

Editorial

Cet « Echos Saléviens nº 4 » n'est pas seulement l'histoire du chemin de fer du Salève, mais aussi une sorte d'album de famille rassemblant les souvenirs, documents et anecdotes concernant le chemin de fer, ses hôtels et restaurants, les gens connus qui les ont fréquentés, les anciennes familles de la région, les ânes...

Qui mieux que notre Société qui a choisi le nom de Salévienne en 1984, il y a tout juste 10 ans, pouvait être l'éditeur de cet ouvrage ?

Qui mieux que Gérard Lepère, membre actif de la Salévienne – il a présenté à Archamps en 1990, une conférence très vivante sur le sujet – était en mesure d'écrire un ouvrage aussi complet sur le chemin de fer du Salève ?

En effet, la passion dont il s'est épris pour cet ancien chemin de fer à crémaillère, il sait d'autant mieux la faire partager et faire revivre ce réseau à jamais disparu qu'il s'intéresse aussi à d'autres réseaux anciens de par le monde.

Né en région parisienne en 1951, cet ingénieur électronicien, docteur en informatique, passait ses vacances d'enfant chez sa grand-mère au Pas-de-l'Echelle et commença dès cette époque à aimer la région.

Pendant ces quinze dernières années, il fit des recherches considérables de façon organisée en rencontrant effectivement, tant en France qu'en Suisse, 700 personnes qui avaient connu directement ou indirectement le chemin de fer du Salève. C'est ainsi qu'il se mit à collectionner les cartes postales anciennes de la région – il en possède plus de 1 300 – tout en rédigeant un texte de plus de 30 000 lignes.

Sa passion pour le chemin de fer à crémaillère en a fait un historien, un généalogiste, un photographe, un spéléologue et enfin un écrivain captivant dont vous aurez beaucoup de plaisir à lire le livre illustré magnifiquement par de nombreux documents souvent inédits.

Après cette édition consacrée entièrement au chemin de fer du Salève, la prochaine publication des Echos, la cinquième, retrouvera sa formule habituelle comportant plusieurs thèmes développés par des auteurs différents.

Mais que ce soit les Echos ou les autres livres, chaque édition demeure une véritable aventure – renouvelée sept fois depuis que quatre « inconscients » ont créé la Salévienne.

Ils ont été rejoints à ce jour par 80 membres, amateurs d'histoire locale, de lieux historiques, de généalogie, de toponymie, de cartes postales et de recherches diverses... qui eux-mêmes suscitent de nouvelles vocations.

Marielle Déprez
Vice-présidente, chargée des publications

CARTE DES CHEMINS DE FER ÉLECTRIQUES DU SALÈVE.



Avant-Propos

La construction d'un modèle réduit d'une des douze voitures automotrices du chemin de fer qui grimpait sur le Mont-Salève (Haute-Savoie) près de Genève fut à l'origine de mon intérêt pour son histoire.

Pour réaliser cette maquette fonctionnelle à l'échelle 1/22,5, ce qui n'avait jamais été fait, même à une autre échelle, une importante documentation était nécessaire. Les quelques cartes postales en noir et blanc et les photos parues dans diverses revues ne suffisant pas, j'ai donc posé les premières questions techniques principalement aux anciens de Monnetier, Mornex, Etrembières, Veyrier et Genève ; les renseignements demandés portaient sur les voitures, comme les couleurs des différentes parties, l'intérieur des compartiments ou le poste de conduite.

Mais tous me parlaient plus volontiers des employés et des anecdotes que de la forme des résistances électriques sur le toit des automotrices en 1914 ! La fabrication de la maquette fut donc suspendue pour étudier la vie de ces cheminots, de leurs familles ou d'autres personnes en relation avec le chemin de fer.

Peu à peu la quantité de renseignements s'accrût d'une façon vertigineuse dans tous les domaines de la vie du chemin de fer du Salève et de ses à-côtés, comme les hôtels, les restaurants, voire même les ânes... Toutes ces informations nécessitèrent un classement rigoureux ; les questions furent regroupées dans un questionnaire utilisé ensuite sur place ou adressé à plusieurs personnes. Celles-ci répondirent plus ou moins longuement aux 174 questions, le record étant détenu par Georges Corajod (1902-1981) avec des réponses totalisant 208 lignes !

Le dépouillement systématique des réponses et propos de ces quelque deux cents personnes, complété par des passages de documents anciens et inédits pour certains, a permis l'élaboration de ce livre. Il résume un texte de plus de 700 pages sur le chemin de fer du Salève.

A de nombreuses reprises des éléments de réponses à ce questionnaire seront donnés. Les guillemets indiquent toujours les paroles exactes des personnes interrogées ou des extraits des documents mentionnés dans la bibliographie.

Cette année 1994
voit le centenaire de l'ouverture complète
du chemin de fer du Salève,
premier chemin de fer électrique et à crémaillère
exploité commercialement au monde.
En effet, la ligne allant d'Etrembières aux Treize-Arbres
longue de 5 775 mètres,
fut ouverte le 28 janvier 1893
tandis que la seconde ligne,
d'une longueur de 3 391 mètres
reliant Veyrier à Monnetier-Mairie,
ne fut mise en service, complètement
que le 24 mars 1894.
Cet ouvrage conte la création
la vie puis la disparition
du chemin de fer du Salève.

PROJETS ET CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER

Nous allons évoquer tout d'abord les premiers projets puis la construction successive des deux lignes.

PREMIER PROJET

En 1875, un Français, M. de Chaboulon, enthousiasmé par la beauté du panorama que l'on découvre du sommet du Mont-Salève, engagea un ingénieur genevois, M. Du Roveray, pour étudier la possibilité de créer une voie ferrée permettant d'accéder facilement à la montagne. Le 12 juillet 1875, M. Du Roveray présenta au Conseil général de la Haute-Savoie une demande de concession pour un chemin de fer du genre de celui du Righi (Suisse centrale), partant d'Annemasse, au nord, pour aboutir au Grand Piton, point culminant du Mont-Salève, à 1 380 mètres ; la ligne devait avoir une longueur de 16 kilomètres et la traction à vapeur avait été retenue. Toutefois, la mort prématurée de M. Du Roveray retarda les pourparlers.

SECOND PROJET

En 1885 MM. Albert de Meuron (1850 ?-1930 ?) et Edouard Cuénod (1855-1938), ingénieurs électriciens de Genève, demandèrent au Conseil général de la Haute-Savoie « *d'être mis au bénéfice de la concession sollicitée par MM. de Chaboulon et Du Roveray* ». Le Conseil général refusa et exigea de nouvelles études pour une ligne partant d'Etrembières mais aboutissant aux chalets des Treize-Arbres. La nouvelle concession leur fut accordée le 18 juin 1887, pour 75 années, par le département de la Haute-Savoie aux conditions de la loi française sur les chemins de fer d'intérêt local.

Fait important, Albert de Meuron et Edouard Cuénod demandèrent également l'autorisation de construire une seconde ligne

reliant Veyrier à Monnetier. Cette seconde concession obtenue le 9 décembre 1891 fut rétrocédée à la Société Anonyme des Chemins de Fer du Salève par décret du 14 avril 1892.

Ces deux Genevois, diplômés de l'école d'ingénieurs de Lausanne, travaillaient sous les auspices de la Compagnie de l'Industrie Electrique (ancienne raison sociale de la Société Anonyme des Ateliers de Sécheron à Genève) avec la collaboration du célèbre ingénieur René Thury (1860-1938) dont le nom reste attaché à la plupart des réalisations de tractions électriques de cette époque ; il réalisa les tout premiers essais de traction électrique à crémaillère à Territet en 1884 et inventa, entre autres, une dynamo « *du type Thury multipolaire* » qui comptait parmi les plus grandes à courant continu que l'on ait construites à l'époque. Ces génératrices seront utilisées à l'usine d'Arthaz comme nous le verrons plus loin.

LA SOCIÉTÉ ANONYME DES CHEMINS DE FER DU SALÈVE

Les 15 et 20 septembre 1890, la Société Anonyme des Chemins de Fer du Salève, au capital social de 1 100 000 francs, fut constituée à Annemasse (Haute-Savoie).

En 1902, les bureaux de la Société sont transférés d'Ambilly, près d'Annemasse, à Monnetier dans la gare principale, économisant ainsi un loyer annuel de 400 francs.

Les actions

Jusqu'en 1928 le capital social est fixé à 500 000 francs, divisé en 2 200 actions ordinaires de 25 francs chacune et 17 800 actions de priorité à 25 francs l'unité.

Plusieurs types d'actions ont été émis selon l'époque mais ces actions peuvent se classer en trois modèles :

- 500 F à dominante ocre,
- 25 F à dominante bleue,
- 25 F à dominante ocre.

Parmi les centaines de personnes rencontrées, onze seulement, dont quatre à Monnetier, possèdent encore quelques-unes de ces rares feuilles. Celles-ci ont été dûment répertoriées et certaines photographiées.

Les actionnaires et le Conseil d'Administration

Une trentaine de membres du Conseil d'Administration de la Société des Chemins de Fer du Salève et actionnaires principaux ont été recensés et leur biographie écrite et validée par leurs descendants.

La plupart de ces personnages remarquables étaient entrepreneurs, industriels, ingénieurs ou administrateurs de sociétés. Sur les 28 étudiés, 16 sont suisses, 7 sont français et la nationalité



Action des Chemins de Fer

des 5 derniers reste à trouver. En effet, la recherche des descendants des administrateurs « sans date » n'est pas terminée.

Ne pouvant développer ici cet intéressant mais long chapitre, nous n'évoquerons que quelques uns de ces hommes, classés par ordre alphabétique.

Georges Autran (1857-1922). Ingénieur, il dirigeait « *l'entreprise qui acheva la construction de la ligne Veyrier-Monnetier* » et se vit confier la révision des ponts métalliques du réseau effectuée entre les 31 octobre et 2 novembre 1900. Les rapports annuels des Conseils d'Administration mentionnent les « *qualités remarquables de ce dévoué collaborateur* », mais il donna sa démission et « *la direction des travaux fut confiée, à titre provisoire, à A. de Meuron* ». Autran aurait été le premier des directeurs du chemin de fer ; les suivants seront De Meuron, Dapples, Burnet, Pillard puis Neubert.

Il fut difficile de retrouver la famille de Georges Autran, sans postérité, qui ne travailla pour le chemin de fer du Salève que quelques années au début du siècle et dont le nom n'est connu d'aucun ancien cheminot !

Il fit ses études au collège Calvin de Genève puis devint ingénieur, formé au Polytechnicum de Zurich. Son premier travail aurait été la construction du chemin de fer du Salève en 1892, donc à l'âge de 35 ans, puis d'autres tâches lui furent confiées :

le pont du Mont-Blanc à Genève, la flèche de la cathédrale Saint-Pierre de Genève, etc. « *Son dernier travail fut le projet d'un canal reliant le Rhône au Rhin* ».

Edouard Cuénod (père) (1855-1938). Les deux hommes à l'origine du chemin de fer du Salève étant Albert de Meuron et Edouard Cuénod, il n'est donc pas étonnant de trouver ce dernier dans la liste des administrateurs. Il fut même président du Conseil d'Administration en 1923 et 1927 ; à cette époque il habitait au 8, rue des Plantaporets à Genève.

Maurice Delessert (1874 ?-1936 ?). Ce géomètre genevois administrait la Société des Chemins de Fer du Salève en tant que vice-président. Certains le croyaient architecte alors qu'il était « *ingénieur civil et géomètre agréé* ». Il avait fait construire de 1925 à 1928 son chalet dit « Chant d'air » au bord du Salève aux Treize-Arbres avec des matériaux montés par les trains. « Chant d'air » était appelé également le « *chalet des Treize-Arbres* », le « *chalet aux volets bleus* », la « *grande maison du Salève* » ou encore « *la forteresse* »...

Le chauffeur de camion Louis Buclin (1902-1985), du Pas-de-l'Echelle, se rappelle avoir transporté pour cette villa des sacs de sable et de gravier à la gare de Veyrier où ceux-ci étaient chargés dans les wagonnets du Salève ; il date l'opération de 1927, ce qui est tout à fait exact.

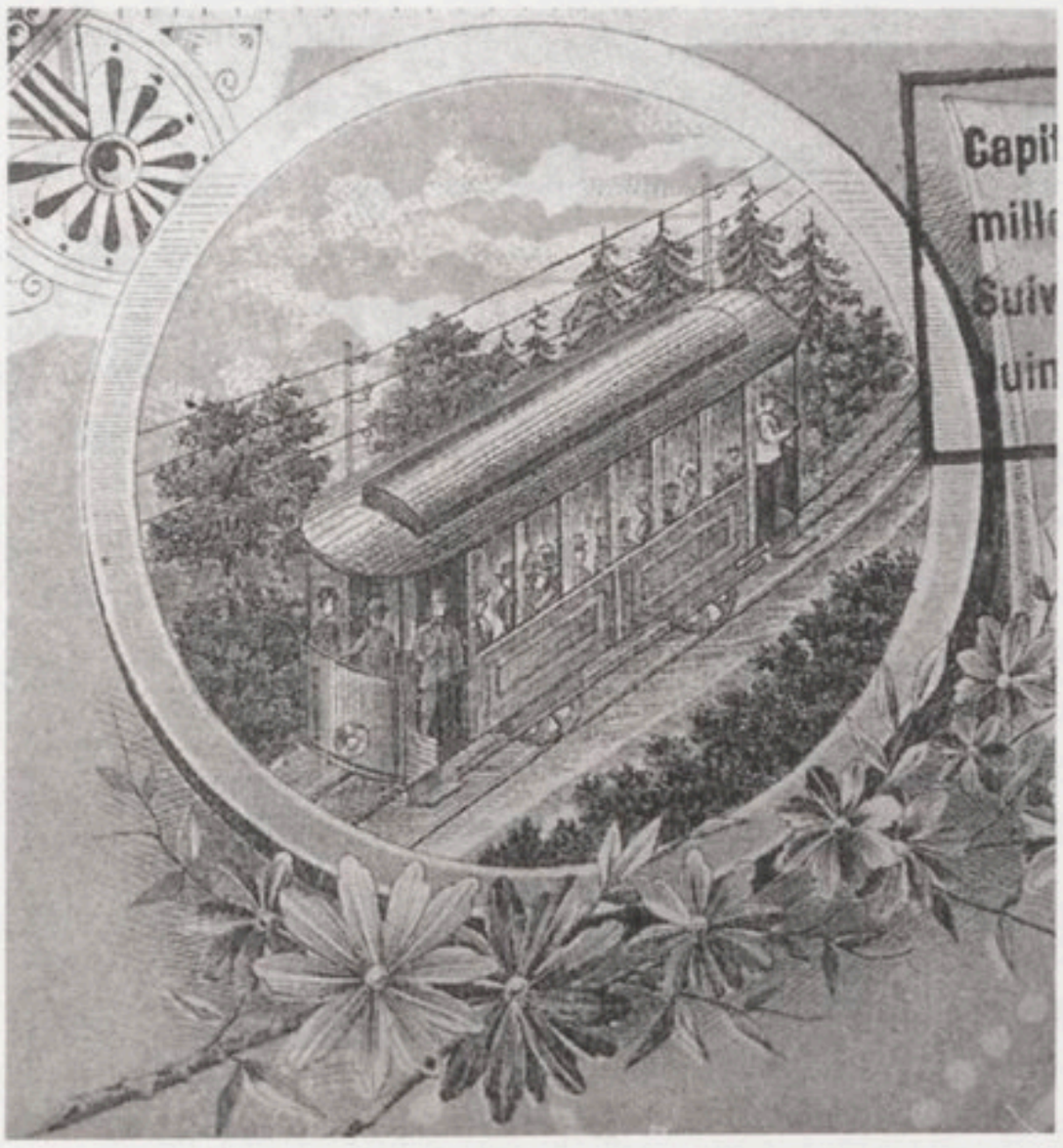

Ce chalet portait le curieux nom de « Chant d'air » en hommage à madame Marguerite Delessert, née Laplanche (1883-1981), célèbre chanteuse amateur.

L'intérieur fut peint en bleu par un artiste de renom, Louis Molina, décorateur au Casino-Théâtre de Genève. Murs, plafonds, même le piano... tout était du même bleu !

Delessert, promoteur, utilisateur et administrateur du chemin de fer du Salève, avait eu l'idée d'un téléphérique dès 1912 entre Veyrier et les Treize-Arbres, c'est-à-dire beaucoup plus haut que les 1 097 mètres de la gare supérieure actuelle.

Le projet, retardé par la guerre, n'aurait pas dû concurrencer les trains puisque « *le chemin de fer aurait été conservé pour les approvisionnements et les marchandises* ». Delessert, Suisse, n'a pas obtenu les autorisations nécessaires pour tirer les câbles au-dessus de la ligne du P.L.M. et le jeune Français Auguste Fournier (1902-1979) le devança en 1930 avec son projet de câble sans pylônes intermédiaires entre Le-Pas-de-l'Echelle et le bord du Salève ; Delessert qui « *avait travaillé toute sa vie à son projet, a vu la construction de ce téléphérique* ».

Pierre Granchamp (1861-1934). Franc-maçon, né un 1er août à Annecy et décédé un 14 juillet à Annemasse, doit surtout sa notoriété au journal « Le Progrès de la Haute-Savoie » qu'il fonda en 1898, au moment de l'Affaire Dreyfus, avec les célèbres frères Lumière de Lyon. Il était directeur et imprimeur du journal à Genève et à Annemasse. Ce journal républicain, de tendance radicale et laïque, fut suspendu sous le régime de Vichy, reparut à la Libération et s'est maintenu jusqu'en 1976.

En 1927, Pierre Granchamp, domicilié à Annemasse, était l'un des administrateurs des Chemins de Fer du Salève.

Henri Honegger-Cuchet (1878-1949). Il épousa Marthe-Jeanne Cuchet et associa son nom au sien. Il était l'un des administrateurs suisses de la Société des Chemins de Fer du Salève et habitait à Conches près de Genève le 3 novembre 1936, ainsi qu'au 18, rue de la Corraterie à Genève ; il exerçait la profession de régisseur, de « gérant d'immeubles » et de fondé de pouvoir à la Régie Naef à Genève.

Henri Honegger et Marthe Cuchet eurent cinq enfants, dont Jean-Jacques (1903-1984) qui fut architecte mais aussi ingénieur mécanicien ; il utilisait régulièrement le chemin de fer du Salève pour rejoindre le chalet familial des Treize-Arbres.

Rappelons qu'un projet d'affiche fut étudié par Jean-Jacques Honegger : elle devait représenter une automotrice en premier plan « *dans la nature, près du Restaurant du Mont-Blanc* », avec, en second plan, de hauts sapins et, au fond, la chaîne du Mont-Blanc.

Ce projet avait été étudié gratuitement vers 1930 par le jeune Jean-Jacques Honegger à la demande de son père Henri. Il n'eut malheureusement pas de suite, faute d'argent, pour l'impression de l'affiche.

Albert de Meuron (?-1930 ?) était avec Edouard Cuénod à l'origine du chemin de fer du Salève. Maurice Cuénod, petit-fils d'Edouard Cuénod, l'appelait « *tonton* » ce qui prouve le lien entre les deux hommes. Albert, ingénieur électricien et industriel, administrateur de la Société des Chemins de Fer du Salève, en fut même directeur provisoire depuis 1891 jusqu'à la nomination de Dapples le 9 mai 1892.

On relève dans le registre des déclarations de construction de Monnetier-Mornex la demande déposée le 29 juillet 1891 par A. de Meuron et Cuénod, pour une « *construction de gare et halte* ».

Rappelons que les travaux de la ligne avaient été entrepris par « *De Meuron et Cuénod de Genève et ont duré deux ans et demi, surtout à cause des difficultés rencontrées pour l'achat du terrain* ».

A la fin de sa vie Albert de Meuron aurait milité dans une ligue anti-alcoolique contre les horribles dangers de l'absinthe et on lui doit aussi « *une initiative contre le proxénétisme et la loi contre les maisons de tolérance* »[1].

Herman Neubert (1887-1946). Ni Suisse-allemand ni Alsacien, mais né à Asnières près de Paris, il était fils d'Ernest Neubert, né dans l'Etat de New-York le 7 juillet 1853. Il succéda à Pilliard en 1927 comme directeur du chemin de fer ; il fut également président du Conseil d'Administration de la société.

Il était grand (1,87 mètres), « *le grand Neubert* », « *le grand balaise* », blond, beau et sympathique. Sa vie a été marquée par une dramatique affaire qui fit beaucoup de bruit à l'époque.

Herman Neubert avait épousé Emmeline Vautier, fille d'Auguste Vautier, industriel à Grandson près d'Yverdon, photographe et astronome amateur, inventeur du « Téléphot Vautier-Dufour ». Ils eurent trois enfants :

Jean-Marc, né en 1915, aux cheveux blonds et frisés, « *un moment à l'école d'Etrembières* » puis engagé dans la Légion Etrangère, mourut en Algérie en 1958.

France, née en 1916 à Genève, devint directrice d'une école d'infirmières et prit sa retraite à Chaville entre Versailles et Paris, très loin du Salève.

Guy-Charles-Ernest, né le 15 janvier 1923 à Rosny-sous-Bois près de Paris disparut « *un jour d'orage, à l'heure du goûter* » (en réalité « *entre 13 h 45 et 13 h 50, heure française* »), le lundi 24 mars 1930 (date variant de 1928 à 1940 selon les souvenirs des « témoins ») à l'âge de 7 ans (7, 8, 9 ou 12 ans selon les mêmes témoins).

Les recherches mobilisèrent les habitants et « *toutes les polices de la région, française et suisse* » autour de Villette, près de Veyrier où habitaient les Neubert : « *On est allé le chercher mais on ne l'a jamais trouvé* », « *Tout Genève est venu avec des voitures pour chercher l'enfant* ».

Est-il tombé dans la rivière Seimaz, petit ruisseau en crue aux eaux boueuses et glaciales près de la maison Neubert ? « *Des avions ont survolé l'Arve, les écluses du Rhône furent fermées* ». Les étangs de la Fontaine Jules-César furent presque asséchés et des battues menées avec des chiens policiers, sans succès.

« *On a mis des affiches sur tous les troncs d'arbres au bord de l'eau* ». L'affichette comportait une photographie de studio retou-

---

1. Jacqueline Casari, Promenades dans l'histoire du Salève, Genève, 1988.

chée montrant Guy debout, ainsi que le signalement détaillé de l'enfant : « *taille 1,27 m, cheveux blonds assez longs, yeux bleus, teint clair, taches de rousseur sur le nez et sous les yeux, cicatrice dans l'intérieur de la main droite allant de la paume à la racine de l'index (...) ; il était vêtu d'un chandail gris-bleu long, d'une culotte courte flottante en velours brun, bas gris-bleu ; il était chaussé de sabots galoches cloutés à bouts ronds (...)* ».

On envisagea d'invraisemblables hypothèses : « *mangé par des sangliers* », « *enlevé par des saltimbanques* », « *kidnappé par une femme sans enfant* », « *sa noyade aurait été simulée et l'enfant enlevé* ».

Des cordées de bénévoles cherchèrent également au Salève car les douaniers de Veyrier auraient vu l'enfant passer en France avec l'intention de monter à Monnetier pour acheter un couteau.

On dit même qu' « *un poème fut écrit sur ce gosse* ». Quoiqu'il en soit « *le pauvre gamin ne fut jamais retrouvé* » et sa famille en fut profondément affectée.

En 1933 ou 1934 Neubert partit à Amiens, dans le nord de la France, pour travailler avec son frère Louis, né à Courbevoie près de Paris en 1892. Ils représentaient des produits pharmaceutiques.



Couverture du fascicule de Ed. Lullin, 1892

CHEMINS DE FER ÉLECTRIQUES
DU
SALÈVE
près GENÈVE

Chemins de fer électriques à crémaillère (système Abt), partant d'Étrembières (station des tramways de Genève), et de Veyrier (station de la voie étroite Genève-Veyrier), à une demi-heure de Genève (**Voitures confortables, sans bruit ni fumée, sécurité absolue**).

Trajet en 1 h. par les deux versants du mont Salève; stations intermédiaires de Mornex et de Monnetier, villages avec hôtels et pensions confortables. — Station terminale au sommet.

LES TREIZE-ARBRES (Buffet-restaurant) à 1 200 m.

Vue panoramique incomparable sur la vallée du Rhône, Genève, le lac Léman, la vallée de l'Arve et la chaîne des Alpes (depuis la dent du Midi en Valais, jusqu'aux montagnes du Dauphiné); promenades pittoresques (châteaux d'Etrembières et de Monnetier; aux voûtes du Petit-Salève; Trou de Tarabara; au Camp romain de Jules César, etc.). Flore jurassique et alpine; cure de lait; promenades à âne. Excursion en une demi-journée depuis Genève.

TARIF DES PLACES

Genève-Étrembières ou Veyrier-Treize-Arbres
(Aller et retour)

Première classe : l'été, 10 fr. 80; l'hiver, 8 fr. 80.
Deuxième classe : l'été, 7 fr. 80; l'hiver, 5 fr. 80.

Billets en vente dans les grands hôtels de Genève.

Pour visiter les deux lignes, demander des billets circulaires.

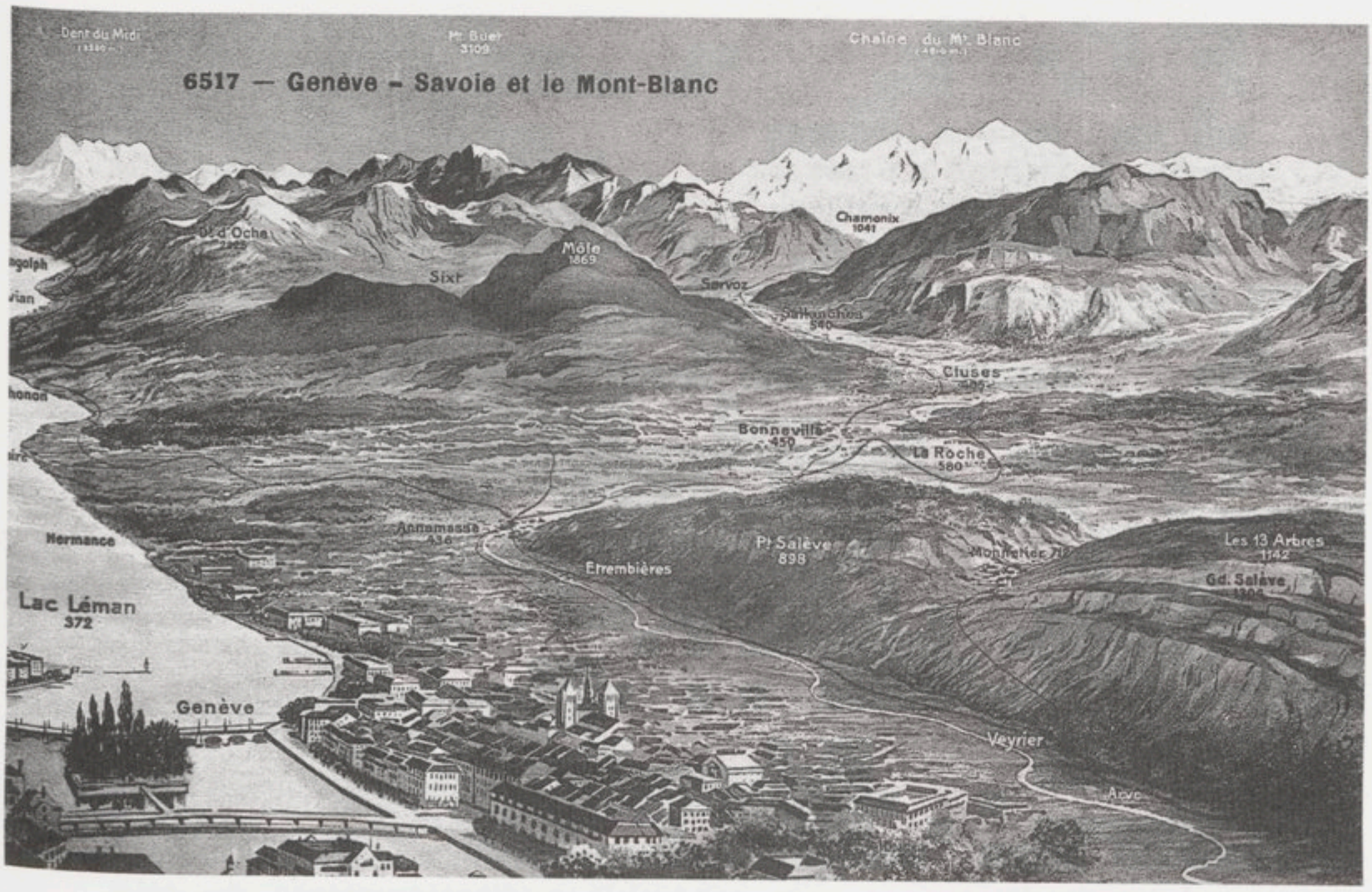



Halte de Haut-Mornex avant 1911

Herman Neubert mourut en 1946 à 58 ans d'une crise cardiaque et sa femme Emmeline en 1972 à 83 ans.

Herman Neubert, dernier directeur du chemin de fer, réalisa deux transformations : le 21 juillet 1930 il fit la déclaration de construction à la Mairie de Monnetier-Mornex d'une « *usine électrique-sous-station* » que tout le monde appelait improprement « *usine* » et, vers 1930, « *par la volonté de Neubert* » les caisses des automotrices alors bicolores furent repeintes en rouge, la dernière de leurs couleurs.

Herman Neubert fut confronté au problème du tout nouveau téléphérique : un billet circulaire téléphérique-chemin de fer avait été envisagé, mais il n'a jamais existé par la faute de Neubert, selon les uns et par celle de Fournier, selon les autres.

Albert Nobile (1882-1975). Cet entrepreneur de profession fut nommé le 4 novembre 1935 « *liquidateur avec pouvoir de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la Société Anonyme des Chemins de Fer du Salève* ».

Selon sa fille Yvonne, il possédait des actions dans le chemin de fer mais également dans le téléphérique du Salève qui lui faisait concurrence entre 1932 et 1935. Quoique très âgé, Nobile se rendait régulièrement aux assemblées d'actionnaires du téléphérique. Toutes ses actions furent vendues à son décès, à l'âge de 93 ans.

Louis Pilliard (1865 ?- ?) aurait été administrateur délégué. Il avait un tic dans la mâchoire inférieure qu'il agitait de gauche à droite. « *C'était un monsieur très très bien, à petit bouc, qui parlait souvent de sa famille* ». Pillard était marié à « *une belle femme qui faisait beaucoup de toilette* ». Ils habitaient le quai d'Arve à Etrembières.

Herman Neubert lui aurait succédé en 1927, quand Pillard prit sa retraite.

François dit Francis Reverdin (1856-1942), « *Monsieur Reverdin* », dont beaucoup se souviennent, était un des administrateurs de la Société des Chemins de Fer du Salève. Son prénom était François mais il se faisait appeler Francis. Ses études d'ingénieur à l'Ecole polytechnique de Zurich l'amenèrent à travailler sur le fameux tunnel ferroviaire du Jura qui devait permettre de relier directement le réseau français à Genève sans passer par Culoz et Bellegarde.

La famille Reverdin, originaire de Cognet près de La Mure (Isère), avait quitté la France en 1709 pour s'établir en Suisse.

Albert Vassalli (1875-1960). Cet homme d'affaires genevois était membre du Conseil d'Administration de la Société Anonyme des Chemins de Fer du Salève et habitait 63 route de Chêne à Genève le 25 mars 1928 ; ce « *monsieur très important* » était également « *négociant à Genève* » en 1927 puisqu'il créa et fut directeur de

la société de distribution d'essence Lumina qui deviendra Shell-Suisse après que Vassalli ait vendu sa société à la compagnie hollandaise ; il devint donc président-directeur de Shell-Suisse.

Voici quelques lignes extraites du rapport du Conseil d'Administration de l'année 1913 concernant la politique publicitaire d'Albert Vassalli :

« *M. Vassalli, notre si dévoué administrateur, a mis ses efforts constants à donner un nouvel et intelligent essor à ce poste. Par ses soins, des circulaires nombreuses ont été adressées de tous côtés, des milliers de réclames distribuées, de jolies vues de notre montagne mises à la disposition du public, des billets sportifs et de groupements créés, un projecteur installé sur le Salève, etc. En un mot, il n'a rien négligé pour rappeler à tous le Salève et inciter chacun à en faire l'ascencion* (sic) ».

Ernest Walch (1848 ?-1918). Ce Genevois, « *directeur de la banque fédérale à Genève chargé des questions financières de la société* », était également actionnaire des Chemins de Fer du Salève. Le seul témoignage concernant son activité vient de Carmen Fontaine (1904-1982), fille de Jules Fontaine, chef d'exploitation de 1919 à 1922 : « *Je faisais les enveloppes au bureau* (gare de Monnetier-Mairie) *; un jour, Walch est venu inspecter mon travail ; Jules Corajod m'a prévenue par téléphone depuis la gare de Veyrier que les inspecteurs montaient à Monnetier, j'ai tout préparé sur la table et cela a surpris Walch* ».

Ernest Walch, aimant beaucoup la montagne et le Salève, acquit une parcelle de terrain aux Treize-Arbres, à droite de la ligne en montant, à la hauteur du restaurant du Mont-Blanc. Ce terrain appartenait auparavant à un Savoyard employé de la banque d'Ernest Walch qui, ayant emprunté de l'argent et ne pouvant rembourser ce prêt, céda le terrain à Walch. Celui-ci acheta un ancien « mazot », petit chalet qu'il fit transporter par des bœufs, des Pitons aux Treize-Arbres. Par la suite le mazot fut aménagé puis des murs de pierre montés sous le chalet qui se retrouva un étage plus haut.

Edith Reinwald, née en 1914, institutrice, écrivit un court texte sur le séjour des Walch au chalet et leurs relations avec les employés du chemin de fer du Salève : « *Mon grand-père, Ernest Walch, faisait partie du conseil d'administration. Les employés sont toujours restés très fidèles à ma grand-mère et lui ont rendu de multiples services. Par exemple : faire les courses à Monnetier. Ma grand-mère posait dans un panier à double couvercle une liste de commandes et le panier revenait plein de bonnes choses. Au passage le funiculaire ralentissait à un arrêt, baptisé arrêt Walch, en vue de notre chalet, et un employé déposait le panier ou jetait le pain, un long pain savoyard, dans le pré, en l'accompagnant de grands cris et en gesticulant. Comme nous connaissions l'horaire, nous étions aux aguets et dès que nous entendions le ronronnement familier, nous courions vers la palissade. Bien souvent les visites*

apportaient le gâteau : c'était presque toujours une tarte aux prunes, grande comme une roue de char et très appréciée, même par les guêpes. L'eau d'Evian, dans une grande bonbonne, venait aussi par funiculaire, directement de Savoie, ce qui évitait la douane ».

Les autres actionnaires étaient : Baticle, Roger Chavannes, Dapples, Alexandre Eugène Largin, Robert Marchand, Eugène Mazuy, Théophile Perrier, Jacques Poncet et Antoine Ray-Bousquet.

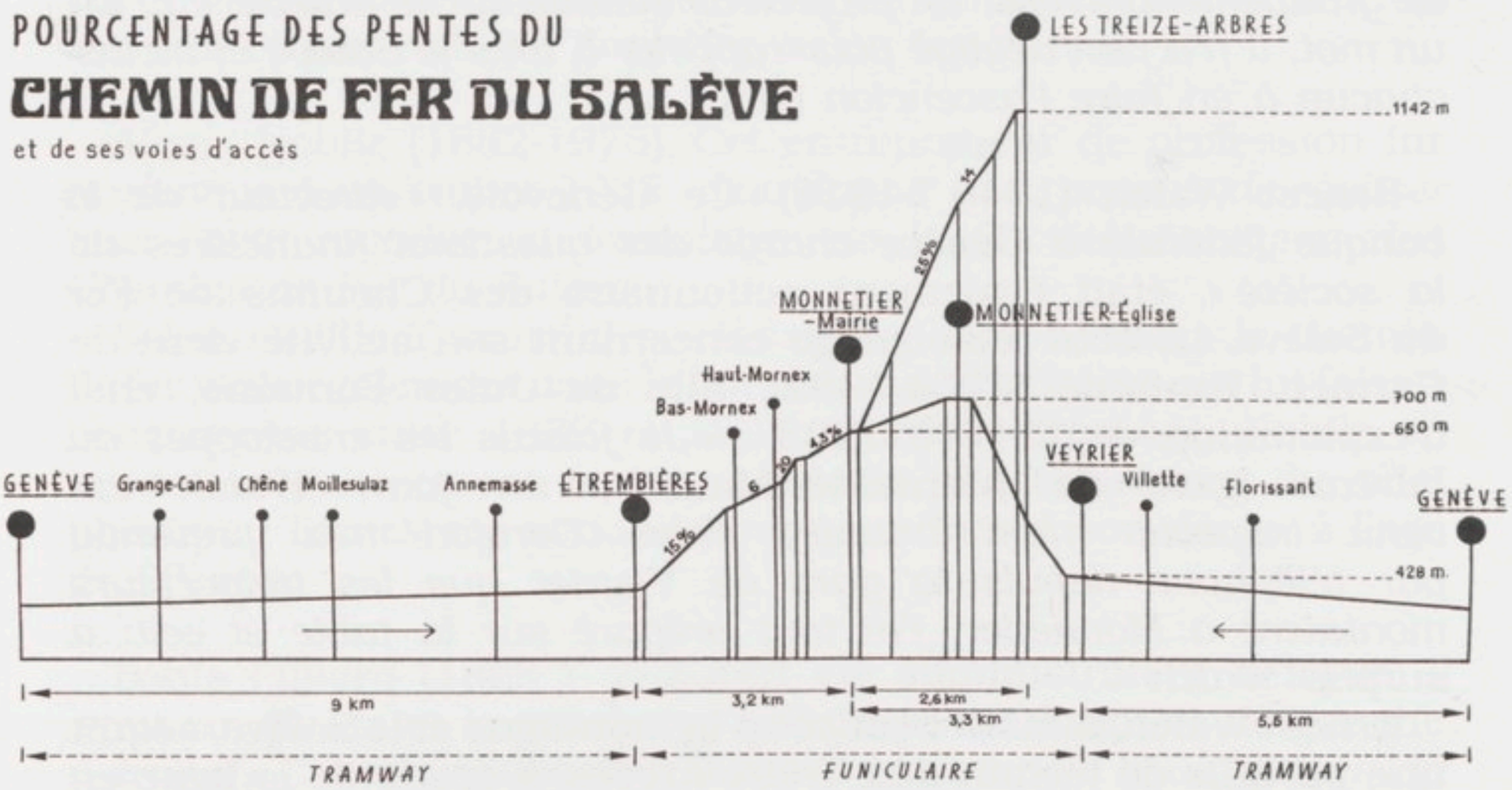

PREMIERE LIGNE :
ETREMBIERES – MONNETIER-MAIRIE – LES TREIZE-ARBRES

Achat des terrains

Des rapports du Conseil d'Administration de la Société de 1890 et 1891 nous avons extrait la mention de quelques achats de terrains concernant cette ligne :

« *Tous les terrains nécessaires à la construction de cette ligne et de ses dépendances ont pu être acquis à l'amiable et à des conditions de prix raisonnables. Le morcellement considérable des terrains traversés a passablement compliqué ces formalités d'acquisition ; il n'existait pas moins de cent trois parcelles appartenant à quatre-vingt huit propriétaires différents. Vers l'origine de la ligne, sur le plateau d'Etrembières, des négociations très longues et pénibles ont dû être engagées avec l'administration des Hospices civils d'Annecy et n'ont abouti que dans le courant d'août 1891 à des conditions assez onéreuses. Le prix minimum du mètre carré de terrain a été de 0,10 francs pour les talus pierreux et incultes, et le prix maximum de 1,50 francs pour les champs et vergers* ».

Troisième rail ou caténaire ?

Certaines personnes m'ont demandé pourquoi avoir adopté en 1892 au Salève le troisième rail et non pas une ligne aérienne, puisque ces deux techniques, permettant d'apporter l'énergie électrique aux automotrices, existaient dès 1881. Pour répondre, comparons les deux systèmes.

Avantages du troisième rail par rapport à une ligne aérienne :

- pose aisée au sol,
- prix moins élevé qu'une ligne aérienne en 1892 (mais de nos jours la différence est minime),
- esthétisme et discrétion de l'électrification,
- bonne conductibilité due à la forte section du rail,
- gabarit limité en hauteur, donc coût réduit des ponts et tunnels,
- réparation et entretien ne demandant pas d'outillage ou de main-d'œuvre spécialisée.

D'un autre côté, le troisième rail avait aussi des inconvénients :

- complexité du plan des voies aux aiguillages,
- gêne pour les travaux d'entretien qui ne peuvent se faire en toute sécurité qu'après coupure du courant,
- sensibilité au verglas d'où nécessité soit d'un graissage permettant une captation correcte du courant en hiver soit de l'utilisation du rail inventé par Natalis Mazen (1863-1934) permettant une captation sur la face inférieure du rail comme, par exemple, sur le réseau banlieue de la gare Saint-Lazare à Paris,
- et surtout danger d'électrocution du personnel d'entretien et du public.

Ceci étant dit, il faut relativiser ces inconvénients :

- les travaux d'entretien courant se faisaient sans couper le courant au détriment de la sécurité, mais aucun accident mortel de personnel travaillant sur la voie n'a eu lieu,
- la vitesse des automotrices limitée à 10 km/h donnait un excellent contact par temps sec. Les mauvais contacts dus au verglas sur le rail étaient résolus en faisant fondre cette glace avec de l'eau salée versée depuis un train en marche donc avec le rail sous tension !

Construction de la première ligne

Comme l'intention initiale était d'employer des voitures automotrices à quatre roues pouvant transporter environ 25 voyageurs et pesant 8 tonnes à pleine charge, la voie fut posée avec des rails légers.

Seuls les rapports du Conseil d'Administration de la Société donnent des informations concernant la construction de la ligne :

« *Le premier coup de pioche a été donné le 26 juillet 1890 et, le 30 novembre 1891, tous les terrassements étaient terminés* ».

« La nature très favorable des terrains traversés par le tracé a contribué à réduire à leur plus simple expression les divers murs de soutènement, aqueducs, fossés et descentes d'eau ; la consolidation des talus n'a présenté aucune difficulté spéciale et les excellents matériaux de remblai n'ont subi que des tassements insignifiants ».

« Mentionnons le fait que l'exclusion absolue de tout passage à niveau, imposée par le système de traction adopté et par la présence du conducteur électrique à une faible hauteur au-dessus du sol, a nécessité des travaux importants pour la déviation des routes et chemins, ainsi que la construction d'un nombre relativement considérable d'ouvrages d'art, servant de passages inférieurs ou supérieurs au chemin de fer. La pose de la voie a été entreprise en décembre 1891, à partir de la station de Monnetier-Mairie vers l'extrémité inférieure de la ligne à Etrembières et continuée depuis Monnetier vers les Treize-Arbres ; ce travail a été terminé le 6 avril 1892 ».

SECONDE LIGNE : VEYRIER – MONNETIER-MAIRIE

Achat des terrains

Là encore les rapports du Conseil d'Administration de la Société pour les années 1890-1891 nous informent que, si les achats de terrain pour la première ligne s'étaient effectués sans trop de difficultés, il n'en sera pas de même pour la seconde ligne, Veyrier-Monnetier. En effet, dans ce cas, *« comme dans bien d'autres analogues, les propriétaires locaux étant intéressés à la conservation des anciens modes de transport ne voyaient pas d'un œil bien favorable l'établissement d'un chemin de fer de montagne »* mais plusieurs d'entre eux en ont profité pour faire monter les prix. *« Certains propriétaires ont refusé catégoriquement d'entrer en négociation à quelque prix que ce fût, et beaucoup d'autres ont émis des prétentions exorbitantes, persuadés que la Société ne possédait pas le droit de recourir à l'expropriation.*

« La longueur des tractations inhérentes à ce genre d'opération ne permet pas d'espérer l'achèvement en temps voulu de cette partie de notre réseau.

« Mentionnons enfin la décision prise par votre Conseil d'Administration de donner suite à une demande présentée par la Commission d'enquête et tendant à reporter à la frontière suisse l'origine de la ligne prévue d'abord à proximité du chemin de fer P.L.M. ; ce prolongement, d'environ 300 mètres de longueur, améliorera sensiblement les conditions de raccordement de notre ligne avec le tramway à vapeur de Genève à Veyrier et entraîne, pour notre Société, une augmentation de dépenses d'établissement devisée à Fr. 55 000 ».

Dans les rapports du Conseil d'Administration de 1892, on note :

« *(...) Etat d'avancement de la ligne Veyrier-Monnetier. Nous avons rencontré chez les propriétaires de cette partie de la ligne bien peu de facilités et même, dans certains cas, du mauvais vouloir ; il en a résulté que nous avons dû recourir à l'expropriation ; de là un retard considérable. Les formalités d'expropriation exigent des délais légaux contre lesquels nous ne pouvions rien, malgré le précieux appui que nous avons rencontré auprès des autorités et le dévoué concours que M. Granvaux, ingénieur, chargé du contrôle de notre ligne, a bien voulu nous accorder en toutes occasions.*

« *... Nous pourrons prendre possession des terrains expropriés, qui sont tous situés depuis les carrières inclusivement à la route de Veyrier-Bossey, sauf une petite parcelle du Creux-de-Monnetier* ».

Construction de la seconde ligne

L'ouverture du tronçon Veyrier-Monnetier, d'un développement de 3 391,38 mètres, eut lieu le 4 février 1894 ; la longueur exploitée des lignes qui était en 1893 de 5 773,17 mètres fut allongée à 9 164,55 mètres en 1894.

« Au Salève. – La ligne électrique Veyrier-Monnetier est assez avancée pour qu'on fixe au mois de septembre son ouverture. Celle-ci permettra une combinaison très agréable d'ascension et de descentes variées. En attendant, la ligne Etrembières-Treize-Arbres est de plus en plus en faveur.

Quiconque après une montée délicieuse dans de confortables wagons, s'est trouvé au sommet de la montagne, transporté sans fatigue dans l'air pur et en face du plus merveilleux panorama des environs de Genève, ne retournera plus au Salève par un autre mode de locomotion. Je ne dis rien des hôtels excellents, du buffet terminus où la cuisine est française et le service anglais. Un mot seulement sur le personnel de la ligne. Je souhaite sa politesse et sa complaisance à nombre d'employés. (Patriote savoisien) »

Extrait de *La Tribune de Genève* du 14 juillet 1893

Le rapport du Conseil d'Administration de 1893 nous révèle quelques détails sur la construction de cette ligne.

« *(...) Malgré les retards considérables que nous avions déjà enregistrés, nos entrepreneurs, MM. de Meuron & Cuénod, n'ont pas poussé les travaux avec toute l'activité que nous désirions, et qui aurait été nécessaire pour que la ligne pût être ouverte à l'exploitation encore dans le courant de l'exercice 1893.*

« *Cependant, sur notre demande, M. le préfet du département de la Haute-Savoie voulut bien faire procéder, le 18 décembre 1893, à une reconnaissance provisoire et partielle des travaux et, peu de temps après, nous autoriser à exploiter la partie de la ligne comprise entre Monnetier et le pont que nous avons établi sur la tranchée*

PLAN DES GARES
et des évitements

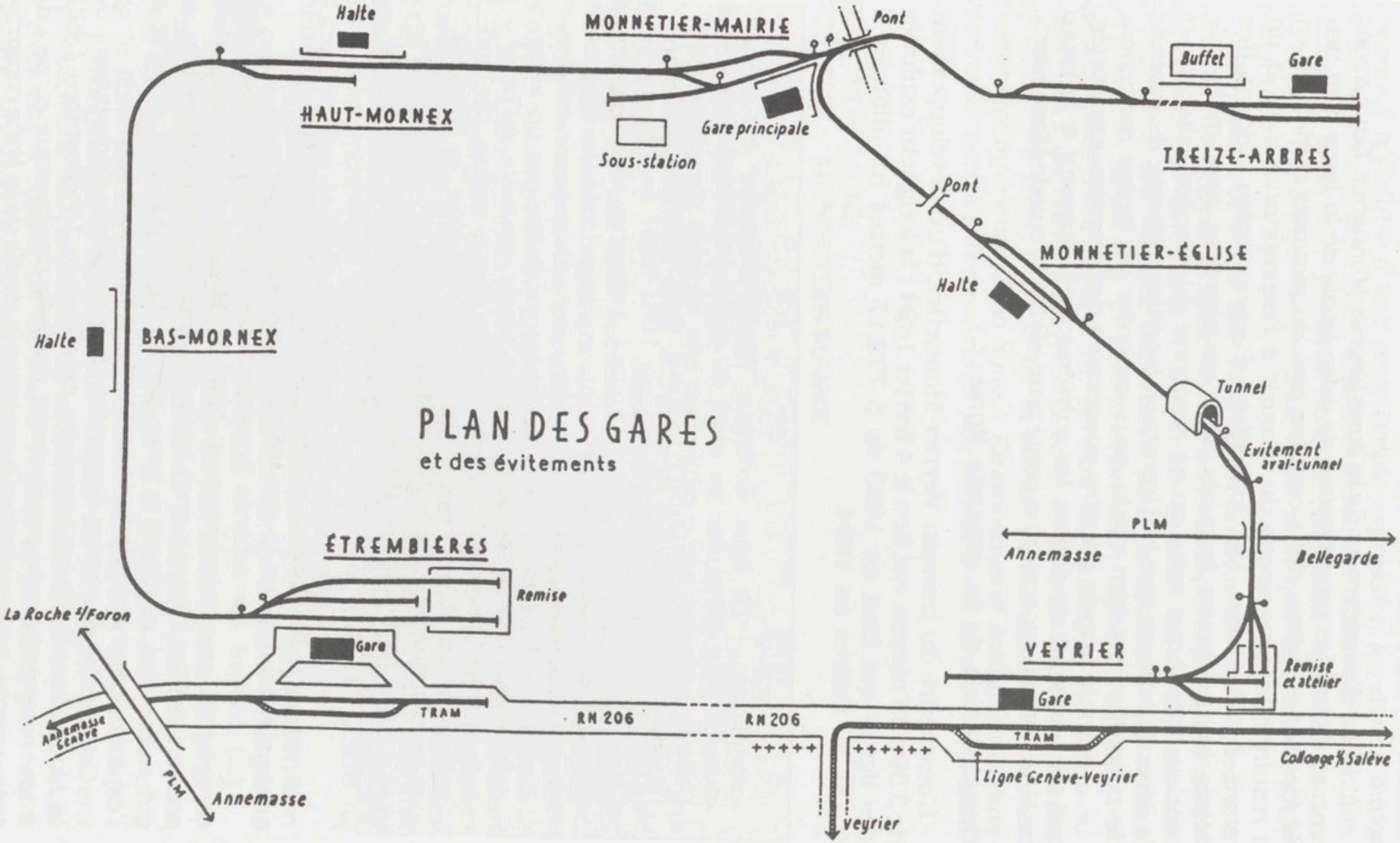

du chemin de fer de Bellegarde au Bouveret. Ce tronçon fut ouvert au service des voyageurs le 4 février de l'année courante (1894), et le reste de la ligne le 24 mars suivant.

« Dès cette date, l'exploitation de l'embranchement Veyrier-Monnetier s'est faite normalement et sans interruption.

« Notre réseau est actuellement au complet ».

Commentaires sur la construction des deux lignes

L'établissement de la voie s'est réalisé dans des conditions assez favorables : les terrassements comprenant les excavations dans les rochers calcaires ont coûté en moyenne 3,50 francs par mètre cube et ont été d'une exécution relativement facile. La disposition spéciale du conducteur électrique latéral qui empêche tout passage à niveau a nécessité pourtant l'établissement d'une grande quantité de ponts aux croisements avec les routes et la ligne du P.L.M.

La section la plus difficile, quant au travail à effectuer, était celle de Veyrier à Monnetier où la ligne, sur la plus grande partie de sa longueur, est taillée dans des rochers verticaux à une grande hauteur au-dessus du vide ; le seul tunnel du parcours se trouve sur cette section.

Pour la longueur totale de 9,1 km le coût s'établit comme suit :

– terrains	100 000
– terrassements	200 000
– travaux d'art	200 000
– voie et rail conducteur	460 000
– gares, abris, restaurant, mobiliers	200 000
– station génératrice	410 000
– ligne de transport	40 000
– téléphone, clôture, outils	30 000
– 12 voitures	300 000
– concession, administration, surveillance	240 000
– intérêts pendant la construction	120 000
Total	2 300 000 F

soit environ 252 747 francs par kilomètre.

A la lecture de ces chiffres, il apparaît que la pose de la voie et la construction de la station génératrice furent les postes les plus coûteux tandis que les postes du terrassement et surtout des douze voitures semblent peu élevés.

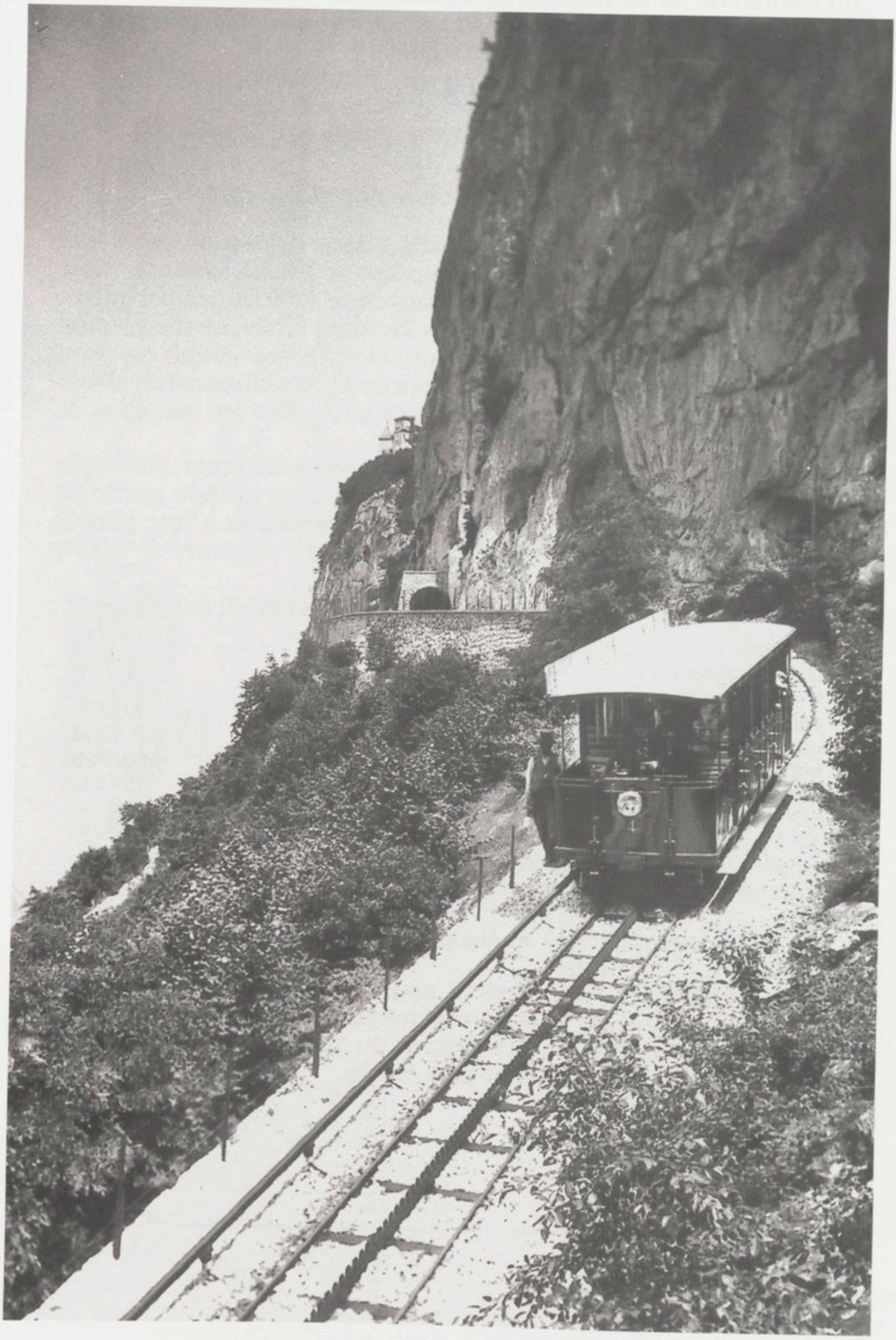

La voiture nº 4 dans la rampe du Pas-de-l'Echelle

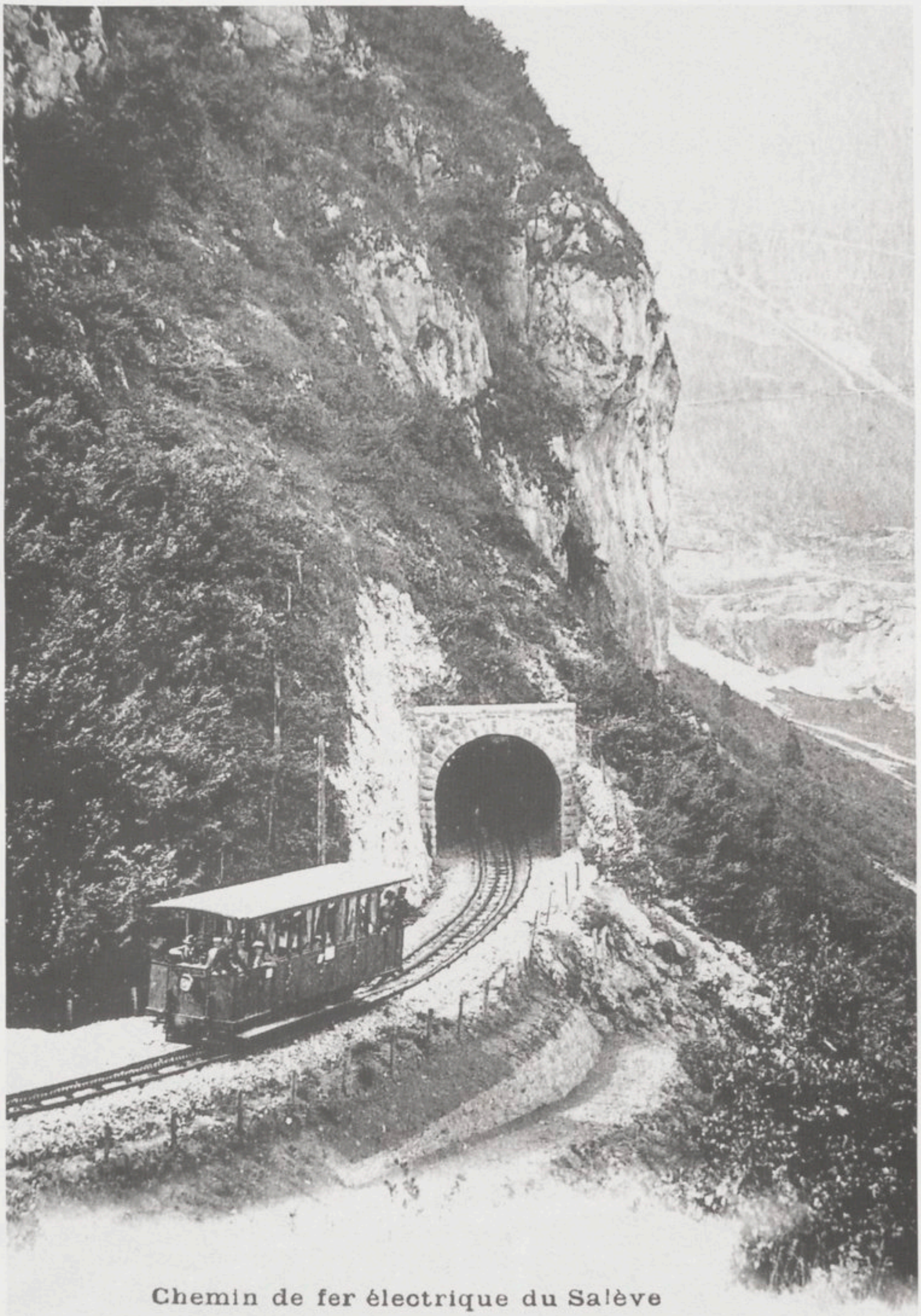

La voiture nº 10 en amont du tunnel

Gare des Treize-Arbres

Gare de Monnetier-Mairie

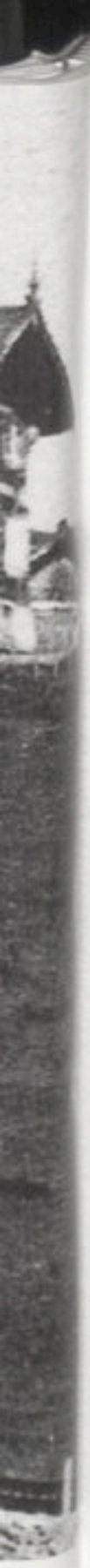

BREVE DESCRIPTION TECHNIQUE DU CHEMIN DE FER

LE TRACE DES LIGNES

Le tracé en forme de Y, composé de trois tronçons, comportait deux gares de départ inférieures, situées en bordure de la route nationale allant de Bellegarde à Annemasse, toutes les deux sises sur la commune d'Etrembières, l'une dans le bourg même près de la ligne P.L.M. d'Annemasse à la Roche-sur-Foron (altitude 407 mètres), l'autre se situait au Pas-de-l'Echelle près du village suisse de Veyrier qui donna son nom à cette seconde gare (altitude 428 mètres).

Notons au passage qu'une des caractéristiques remarquables du chemin de fer du Salève est d'être une ligne de montagne à DEUX gares-origine inférieures ; de plus, c'était le seul chemin de fer à crémaillère de la région de Genève.

La première ligne, dite d'Etrembières, partant face à la mairie-école, s'élevait progressivement en passant près du château, desservait le village de Mornex grâce aux haltes de Bas-Mornex et Haut-Mornex puis arrivait à la gare principale et centrale de Monnetier-Mairie (altitude 650 mètres). A partir de là, la ligne empruntait l'arête du Salève pour se terminer aux Treize-Arbres à 1 142 mètres d'altitude ; les voyageurs pouvaient admirer le panorama sur la chaîne du Mont-Blanc, les Voirons, le Môle, le Lac Léman, Genève et le Jura.

La seconde ligne quittait la gare de Veyrier-Salève et, après avoir franchi sur un pont métallique la voie unique du P.L.M., gravissait le flanc de la falaise du Grand Salève ; après la traversée du tunnel long de 110 mètres, la ligne pénétrait dans le vallon de Monnetier par le col du Pas-de-l'Echelle. Elle desservait le village de Monnetier-Eglise (altitude 700 mètres) puis redescendait en pente douce jusqu'à Monnetier-Mairie où elle rejoignait la première ligne.

En dehors du tunnel et des murs de soutènement dans la rampe du Pas-de-l'Echelle, la ligne ne comportait pas d'ouvrages autres que les 24 ponts puisque les passages à niveau ne pouvaient être admis à cause du danger du rail électrique latéral.

Les rampes atteignaient 25 % sur de longues sections entre Veyrier et le col du Pas-de-l'Echelle et entre Monnetier-Mairie et les Treize-Arbres ; les courbes avaient un rayon d'au moins 50 mètres.

VOIES ET INSTALLATIONS

La voie métrique était constituée de rails Vignole en acier de 15 kg/m fixés par des crapauds et des boulons sur les traverses en acier doux. La crémaillère continue, du type Abt, comportait

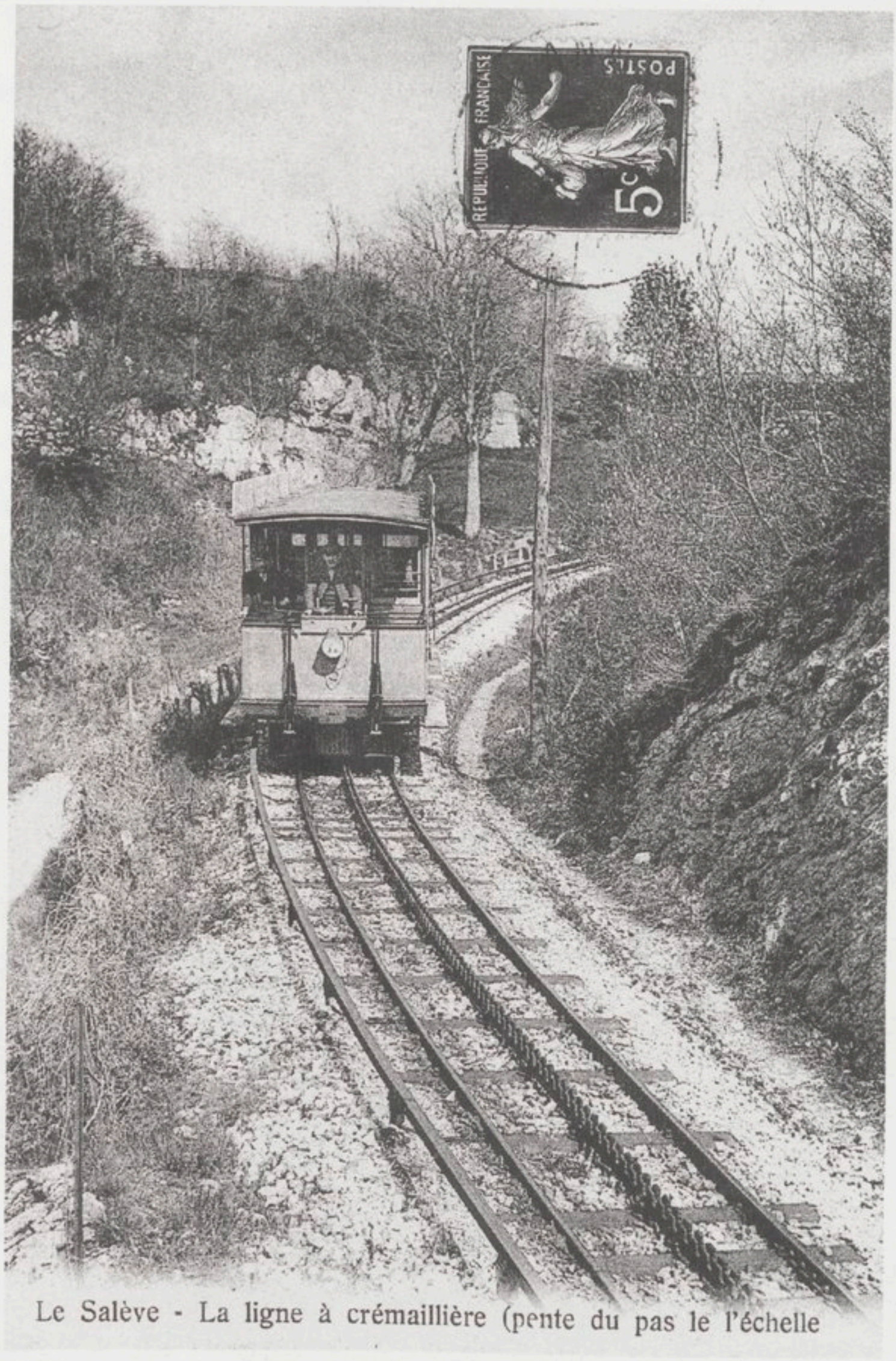

Le Salève - La ligne à crémaillière (pente du pas le l'échelle

Inventeurs de Crémaillères

De nombreux types de crémaillères pour les chemins de fer de montagne ont été inventés mais quatre seulement sont répandus. Ils sont l'œuvre de mécaniciens de génie originaires de Suisse.

Nicolas Riggenbach (1817-1899). Ce Bâlois entreprenant décida de faire grimper un convoi ferroviaire au sommet romantique du Rigi-Kulm (1797 mètres) en Suisse. Pour cela il construisit et mit au point le premier chemin de fer de montagne équipé d'une crémaillère de son invention. Il en déposa le brevet en 1862 ou 1863. L'inauguration de ce chemin de fer à vapeur eut lieu le 21 mai 1871. Cette crémaillère se présente comme une échelle couchée dans l'axe de la voie dont les barreaux sont mordus par les dents d'une roue actionnée par la locomotive.

Roman Abt (1850-1933), ingénieur mécanicien lucernois, doit sa célébrité au type de crémaillère qu'il inventa et dont il déposa le brevet en 1882 : une simple, double, voire triple lame d'acier (selon la pente) beaucoup plus simple à réaliser et à poser que la crémaillère de Riggenbach. La juxtaposition de deux lames de crémaillère à dents verticales et décalées d'un demi pas permettait un mouvement plus doux que le système concurrent.
La Société des Chemins de Fer du Salève nomma Abt expert pour la voie, la crémaillère et le matériel roulant.

Edouard Locher-Freuler (1840-1910). Cet homme d'affaires de Zurich inventa une crémaillère révolutionnaire ; elle se composait de pignons moteurs verticaux mais aussi de pignons freins horizontaux entraînés par le même mouvement, empêchant tout déraillement et surtout tout déportement vers le haut du véhicule. Sa grande réalisation fut le chemin de fer du Pilate en Suisse (1886-1889) de pente maximale 48 % et de pente moyenne 42 %.

Emil Strub (1858-1909). Le type de crémaillère inventé par cet ingénieur suisse réunissait tous les avantages des systèmes de Riggenbach et de Abt : un rail Vignole (patin, âme et champignon), placé au centre des rails de roulement et avec les dents fraisées dans le champignon (partie supérieure du rail). Des pinces portées par les véhicules et agrippant l'âme du rail (partie centrale) empêchent le déraillement et servent de frein de secours. Cette crémaillère fut utilisée la première fois en 1898 pour le chemin de fer de la Jungfrau en Suisse montant à 3 457 mètres.

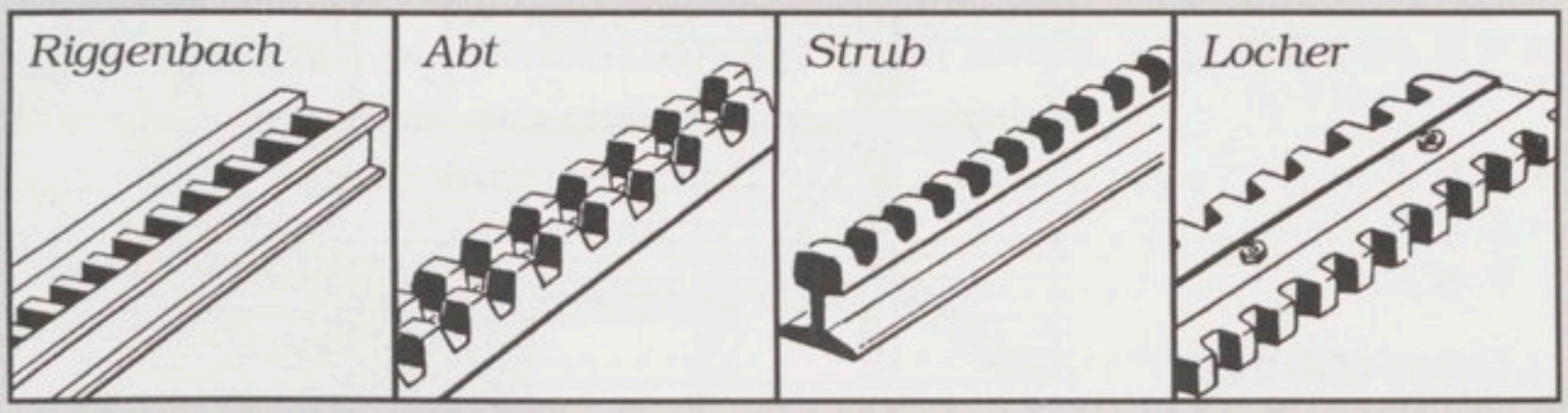

une seule lame dans les rampes inférieures à 10 % et deux lames dans les rampes plus fortes. Le troisième rail, identique aux rails de roulement mais retourné, alimentait les automotrices à l'aide d'un frotteur en bronze glissant sur la semelle de ce rail supporté par des isolateurs à cloche en porcelaine fixés à l'extrémité de tiges de fer inclinées et boulonnées sur les traverses.

Roman Abt inventa cette crémaillère. La Société des Chemins de Fer du Salève le nomma expert pour la voie, la crémaillère et le matériel roulant.

Les 18 aiguillages étaient du type classique avec des lames de crémaillère mobiles au franchissement du rail de roulement.

En dehors des bâtiments des gares, les installations comportaient une remise pour 8 automotrices à Etrembières ainsi qu'un dépôt-atelier près de la gare de Veyrier.

FOURNITURE DU COURANT ELECTRIQUE

Ne pouvant prélever son énergie électrique sur le réseau public alors inexistant, la Compagnie fit construire un barrage sur l'Arve, à Arthaz, où une digue de 60 mètres de longueur permit d'obtenir une chute d'eau de 3 mètres, alimentant 2 turbines Jonval à axes verticaux de 250 à 300 CV chacune. Celles-ci furent surmontées de dynamos Thury produisant directement le courant de traction, à la tension de 500 à 800 volts selon le nombre d'automotrices en ligne, la vitesse de rotation des génératrices et... les sources d'information (!), la valeur nominale devant être de 600 volts. Une ligne aérienne de 1 700 ou 1 800 mètres reliait l'usine à la gare centrale de Monnetier-Mairie.

Cette usine d'Arthaz fut vendue le 31 octobre 1933 « *pour la somme de 150 000 francs payée comptant* » à deux négociants d'Annemasse. Par la suite, les usines du Giffre fournirent le courant alternatif transformé en courant continu par la sous-station de Monnetier-Mairie.

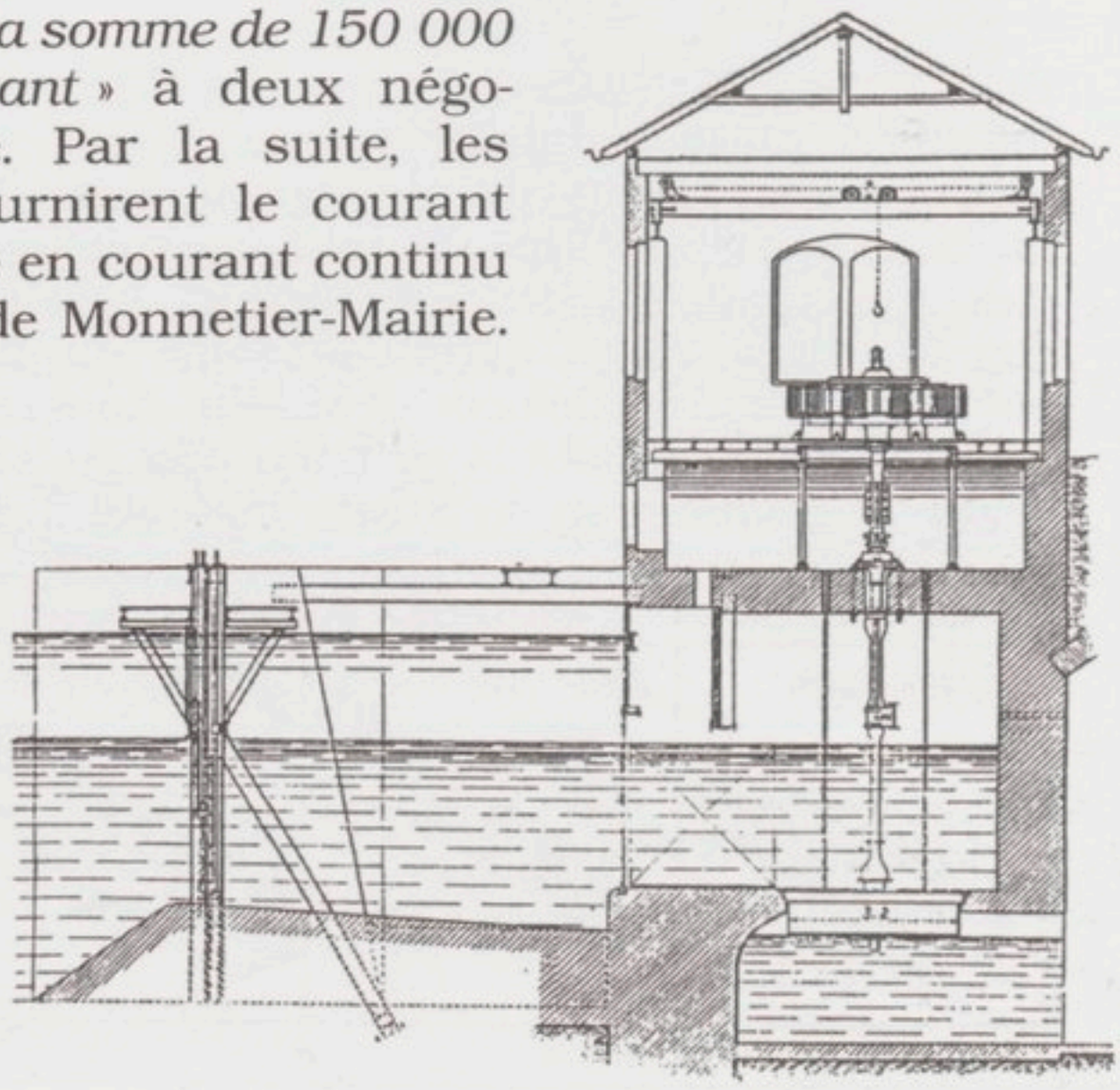

Usine d'Arthaz

LES VOITURES AUTOMOTRICES

La voie légère avait été prévue pour des automotrices de 8 tonnes à 2 essieux comportant 25 places « *mais cela ne convenait pas au modèle retenu* » ; celui-ci avait une capacité de 32 places assises plus 8 places debout et une tare de 10,4 tonnes ; la caisse fut montée sur 3 essieux et les roues folles et sans boudin de l'essieu central facilitaient le passage dans les courbes de faible rayon.

Les caisses des 12 voitures automotrices avaient été fournies par la Société Industrielle Suisse de Neuhausen (SIG : Schweizerische Industrie Gesellschaft) près de Schaffhouse et les parties électriques par Sécheron à Genève. Ces caisses (carrosserie) se plaçaient sur le châssis équipé de ses moteurs et engrenages.

A la livraison, les automotrices étaient du type Ceh2/3 selon la numérotation suisse, c'est-à-dire mono-classe (C), électriques (e), à crémaillère (h) et à trois essieux libres (3) et de deux roues dentées (2) motrices s'engrenant sur la crémaillère. Pour la première fois dans le monde ferroviaire les lettres « e » et « h » étaient réunies ! Avant ce jour toutes les locomotives à crémaillère fonctionnaient à la vapeur et aucune motrice électrique n'avait été munie de crémaillère...

La livraison en 1892-1893 de 8 automotrices pour la première ligne fut complétée par la fourniture de 4 autres en 1894 pour la seconde ligne ; par la suite ces voitures roulèrent indifféremment sur les trois tronçons.

Le matériel roulant fut reconnu « *très bon* » par la Société Anonyme des Chemins de Fer du Salève.

Les dimensions principales et la masse des automotrices étaient les suivantes :

- Longueur 8,50 mètres tampons compris,
- Largeur 2,10 mètres,
- Hauteur 3,00 mètres au-dessus du rail,
- 10,4 tonnes à vide,
- 14,4 tonnes en charge.

Les voitures automotrices furent construites pour 40 voyageurs et, au lieu d'avoir un couloir central, avaient des compartiments séparés avec portes sur le côté, soit trois compartiments fermés : un de 1re classe et deux de 2me classe sans séparation « fumeurs/non fumeurs ».

La plate-forme et le compartiment en amont étaient réservés à la 1re classe tandis que l'autre plate-forme et les deux compartiments en aval étaient pour la 2me classe.

Les passagers pouvaient voyager soit assis, soit debout. Il y avait en effet :

Places assises en compartiment	3 x 8 = 24
Places assises en plate-forme	2 x 4 = 8
Places debout en plate-forme	2 x 4 = 8
soit en 1re classe	16
et en 2me classe	24
total des places	40

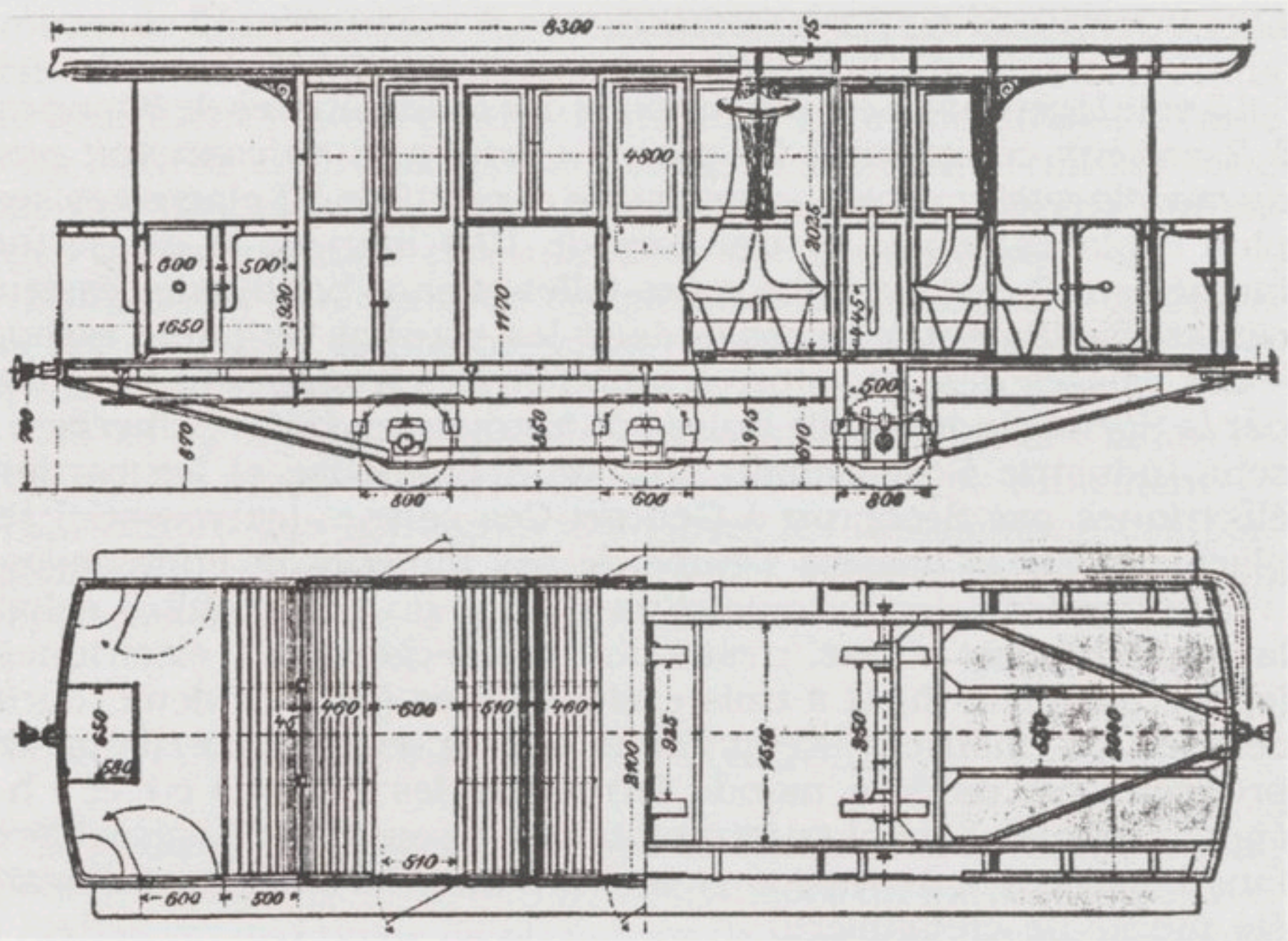

Plan d'une automotrice

Caisse de la voiture nº 12 à sa livraison

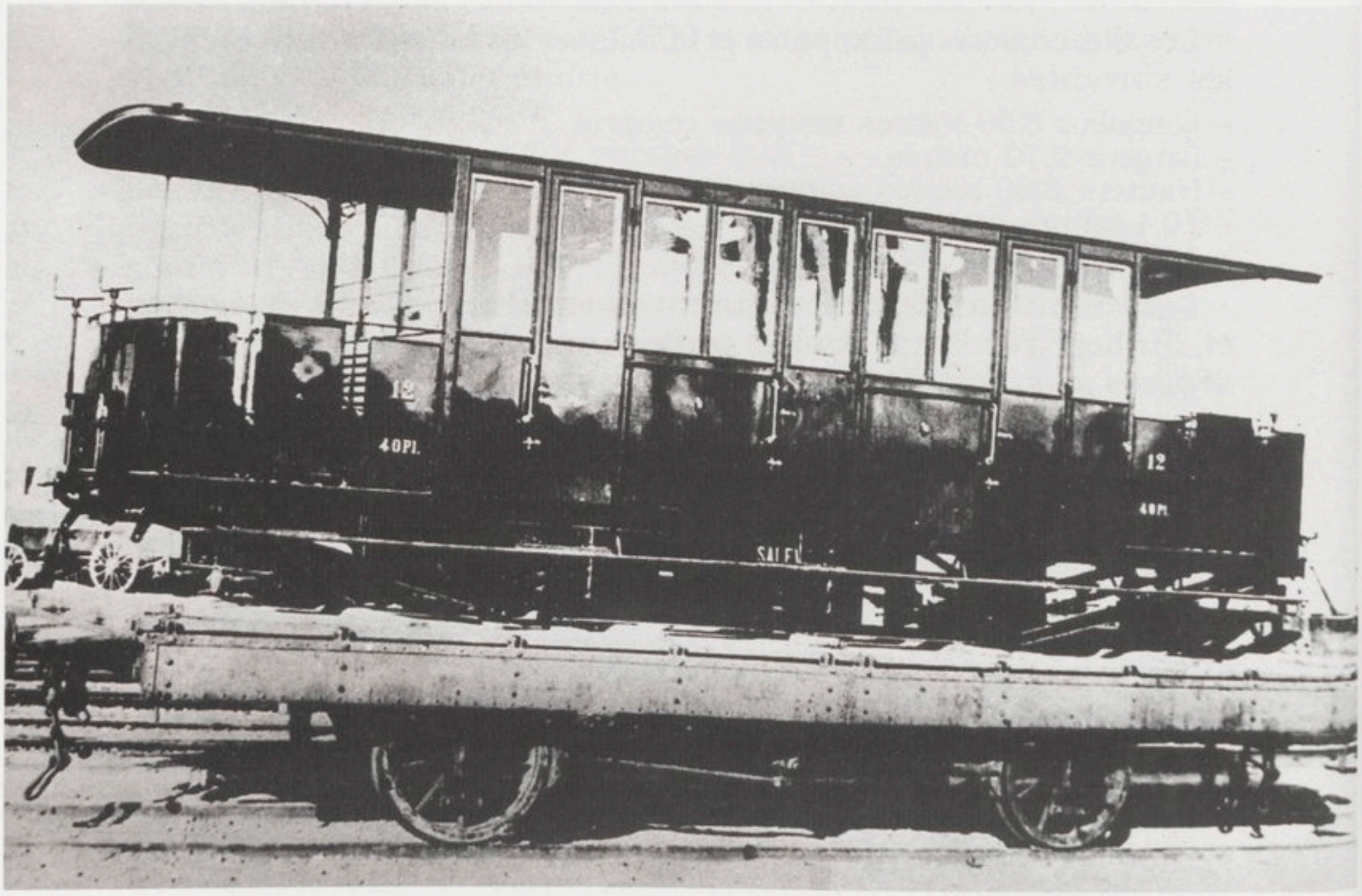

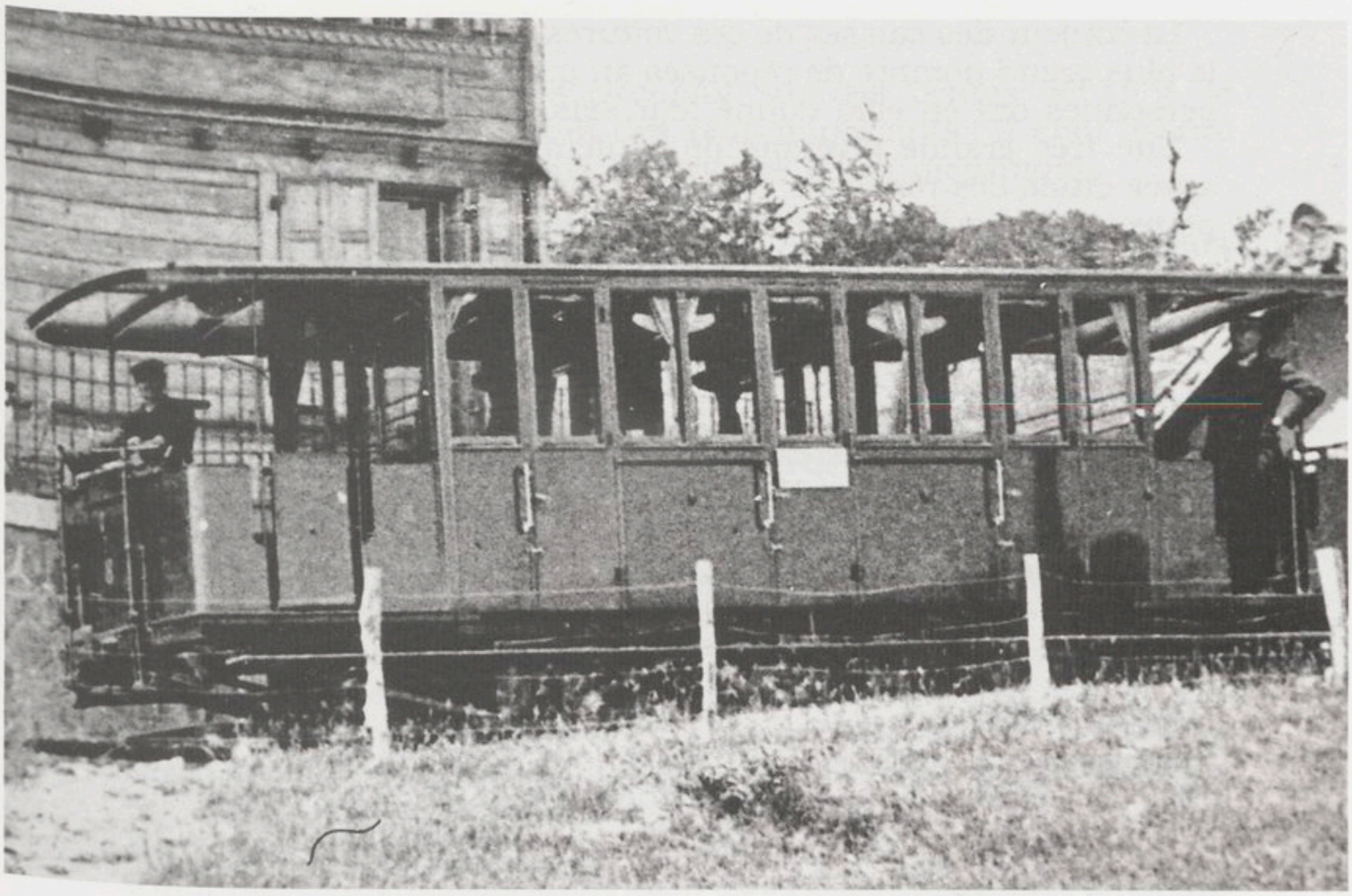

Voiture nº 8 aux Treize-Arbres (1re époque vers 1894)

Voiture nº 2 (jaune et verte) en amont de Monnetier-Mairie en 1918 avec Carmen et Jules Fontaine (2me époque)



La couleur des caisses de ces voitures fut la question qui reçut le plus grand nombre de réponses au questionnaire. Plus de 104 personnes ont en effet donné leur avis.

Une très grande diversité de couleurs de caisse apparaît et, après étude des réponses et des photos (en noir et blanc !), nous pouvons résumer l'histoire des couleurs à trois époques :

- 1re époque (de 1892 à 1908-1911) : douze caisses de voitures auraient été peintes d'une seule couleur foncée, vraisemblablement en brun.
- 2me époque (de 1908-1911 à 1927 environ) : onze caisses auraient été peintes de deux couleurs vives pour différencier les deux classes, par exemple les voitures 2 et 4 auraient été vertes et jaunes vers 1918, la voiture 5 aurait été jaune d'or et bleue.
- 3e époque (de 1927 environ à la fin en 1936) : dix caisses de voitures auraient été peintes en rouge grenat et la nº 7, utilisée pour les travaux, serait restée de couleur bleu.

La motorisation

Les deux moteurs de 40 CV de chaque voiture étaient à quatre pôles avec un enroulement en série et du type Thury. Ils développaient normalement 30 chevaux à 600 tours par minute, mais ils pouvaient développer jusqu'à 50 chevaux à 1 200 tours pendant quelques instants sans échauffement anormal.

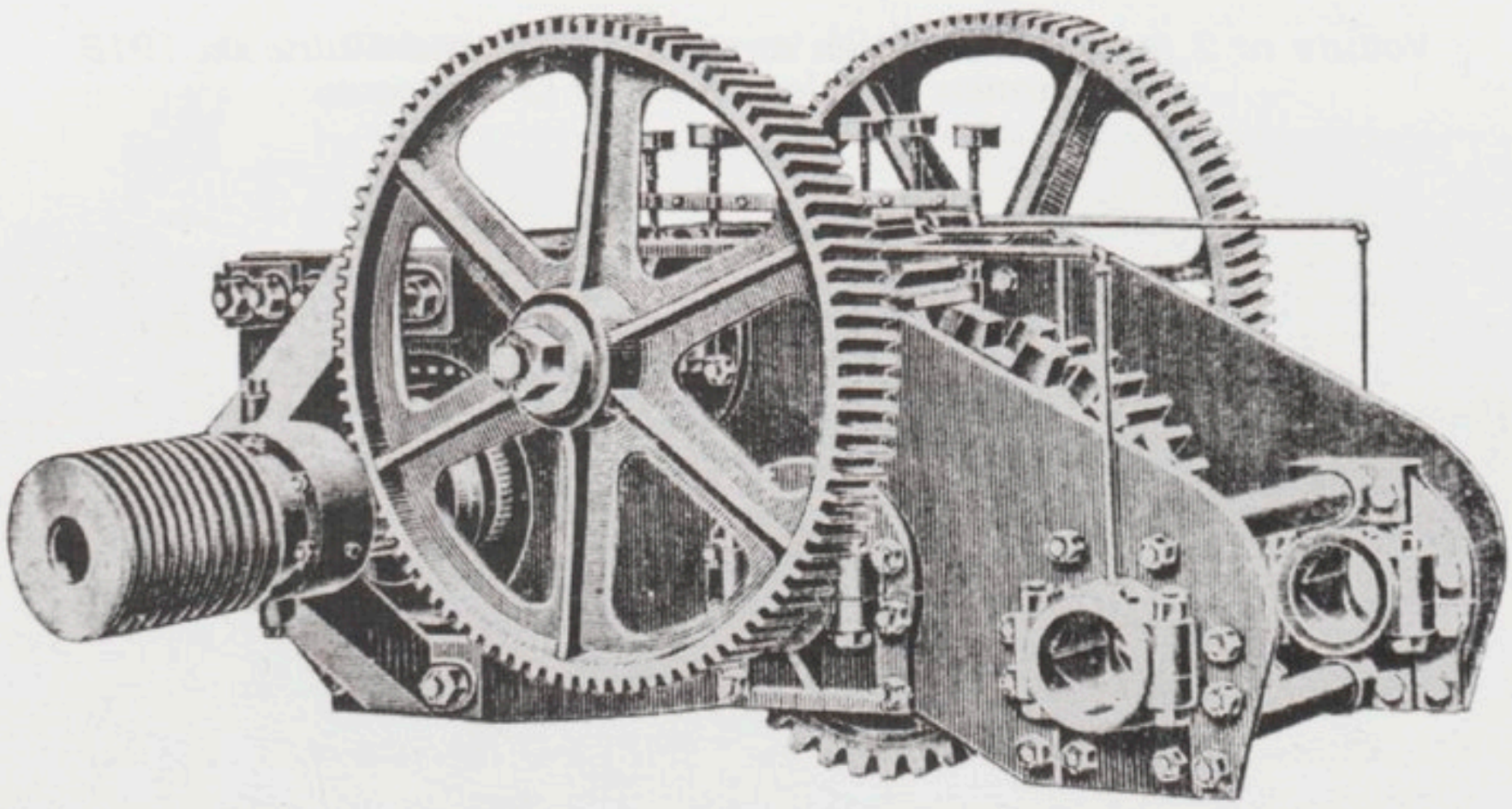

Moteur d'une automotrice

Ces moteurs couplés en série attaquaient, après une double démultiplication, les roues dentées de la crémaillère ; les roues porteuses des automotrices n'avaient aucun travail moteur à fournir.

La vitesse maximale variait selon les rampes de 5,4 à 10,8 km/h.

La prise de courant se faisait grâce à 4 patins (2 de chaque côté de l'automotrice) frottant sur le rail latéral.

Le freinage

Pour ces automotrices circulant sur des pentes de 25 %, le problème du freinage était des plus importants ; il était assuré par trois dispositifs : deux électriques et un mécanique.

– Frein électrique instantané : cette première méthode, la plus énergique, consistait à renverser le courant dans les moteurs, provoquant l'arrêt immédiat. Elle était peu employée à cause des secousses violentes qui résultaient de sa rapidité d'action.

– Frein électrique rhéostatique : cette seconde méthode, la plus employée, permettait un réglage très fin de la vitesse pouvant aller jusqu'à l'arrêt complet. Elle pouvait être utilisée sur les plus fortes rampes. En effet le branchement des moteurs en dynamo pendant les descentes entraînait une dissipation de l'énergie dans des résistances se refroidissant ainsi à l'air libre.

Lors de la construction des véhicules, ces résistances en fils étaient tendues sur des cadres en bois et placées sous l'une des plates-formes des voitures ; puis les cadres en bois portant ces résistances furent remplacés entre 1894 et 1897, pour des raisons de sécurité, par des cadres métalliques toujours installés sous une des plate-formes.

Une seconde modification des résistances électriques intervint vers 1910 pour renforcer encore la sécurité : « *Toutes les voitures en service ont été munies de nouvelles résistances placées sur le toit et destinées à redoubler la sécurité des voyageurs en permettant aux conducteurs un arrêt presque instantané et ce, même dans les plus fortes rampes* ».

– Freins mécaniques à main : les freins à main, à vis et manivelles, étant le seul système de freinage apparent, ceux-ci furent davantage remarqués par les passagers contrairement aux deux autres systèmes plus discrets.

Deux grandes manivelles métalliques sur chaque plate-forme, très visibles sur les photographies des véhicules, entraînaient un jeu de tringles serrant directement un tambour cannelé fixé sur l'arbre des moteurs par une paire de mâchoires. Des réservoirs cylindriques contenaient de l'eau pouvant couler sur le tambour de frein cannelé afin de le refroidir. Ce curieux système de refroidissement par eau n'a pas dû être beaucoup utilisé car aucun des anciens conducteurs ou contrôleurs interrogés ne s'en souvient !

La conduite et le bruit des automotrices

Le conducteur était toujours en bas sur la plate-forme de 2me classe. Il pouvait ainsi observer la voie depuis l'arrière du véhicule en montant. Un cerceau en fer à une hauteur d'environ 1,30 mètre tenu par deux barres verticales fixées sur le plancher permettait au conducteur de se maintenir.

Ne quittez pas Genève sans faire l'ascension du

GRAND-SALÈVE

(1200 mètres d'altitude)

par le chemin de fer électrique et à crémaillère conduisant au sommet

Station terminus : LES TREIZE-ARBRES

Admirable Panorama du **Mont-Blanc**, des **Alpes** et du **Lac de Genève**.

Courses variées et intéressantes sur le sommet : La Grande-Gorge — Un peu plus loin vue du lac d'Annecy — La Croisette — Les Pittons, etc.

Le chemin de fer à crémaillère du Salève est le premier chemin de fer électrique construit sur une montagne. Il dessert les jolies stations climatériques de **Mornex**, Monnetier et Salève. Il gravit le Salève par deux lignes, partant de Genève : celle d'Etrembières, départ gare du tramway *Molard*, et celle de Veyrier, départ du Cours de Rive (voie étroite) Ces deux lignes se réunissent dans le vallon de Monnetier; de là une ligne unique monte aux **Treize-Arbres**.

Les voyageurs doivent demander des **billets circulaires** permettant d'aller par une ligne et de revenir par l'autre. Huit départs par jour dans chaque sens. — Billets circulaires dans tous les grands hôtels de Genève.

Man darf Genf nicht verlassen ohne den

GRAND-SALÈVE

mittelst der elektrischen Zahnradbahn bestiegen zu haben.

Endstation : « **Les Treize-Arbres** » (1200 Meter über Meer), wunderbar ausgedehnte Fernsicht auf die **Alpen**, die **Mont-Blanc-Kette** und den **Genfersee**

Vom Gipfel aus mannigfaltige Spaziergänge nach « La Grande-Gorge » — Etwas weiter Aussicht auf den Annecysee — La « Croisette » — « Les Pittons », etc.

Die Salève-Bahn ist einzig in ihrer Art : sie ist die erste elektrische Bergbahn die erstellt wurde. Er kreuzt durch die schöne klimatische Ortschaften **Mornex**, **Monnetier** und Salève Zwei Linien erklettern den Berg, die beide ihren Ausgangpunkt in Genf haben : die eine über *Etrembières*, Abfahrt : Tramwaystation « **Place du Molard** », die andere über *Veyrier*, Abfahrt : **Cours de Rive** (Schmalspurbahn) Beide Linien vereinigen sich in *Monnetier*, von wo aus nur eine Linie nach **Treize-Arbres** führt

Am besten geht man auf der einen Seite hinauf und auf der anderen herunter. Dafür verlange man Rundfahrtsbillette, die in allen Hotels der Stadt Genf zu haben sind.

Do not leave Geneva without ascending the

GRAND-SALÈVE

(1200 metres high)

by the electric cog-wheel Railway, which takes you to the top.

Terminus : TREIZE-ARBRES

Grand view of the **Mont-Blanc Chain**, the **Alps** and the **Lake of Geneva**.

Varied and interesting excursions to the « Grande Gorge », « Faverge Rocko » (view of the Lake of Annecy) « La Croisette », les «Pittons», etc.

The Salève Railway is the first electric mountain railway that has been constructed. It crosses the nice climateric stations of Mornex, Monnetier and Salève. The **Treize-Arbres Station** (highest point) is reached by two lines. The one of *Etrembières* starting from the **Molard** (tramways), the other of *Veyrier-Monnetier* starting from the **Cours de Rive**.

Intending visitors can find full particulars concerning these excursions and tickets at all the principal Hotels of Geneva.

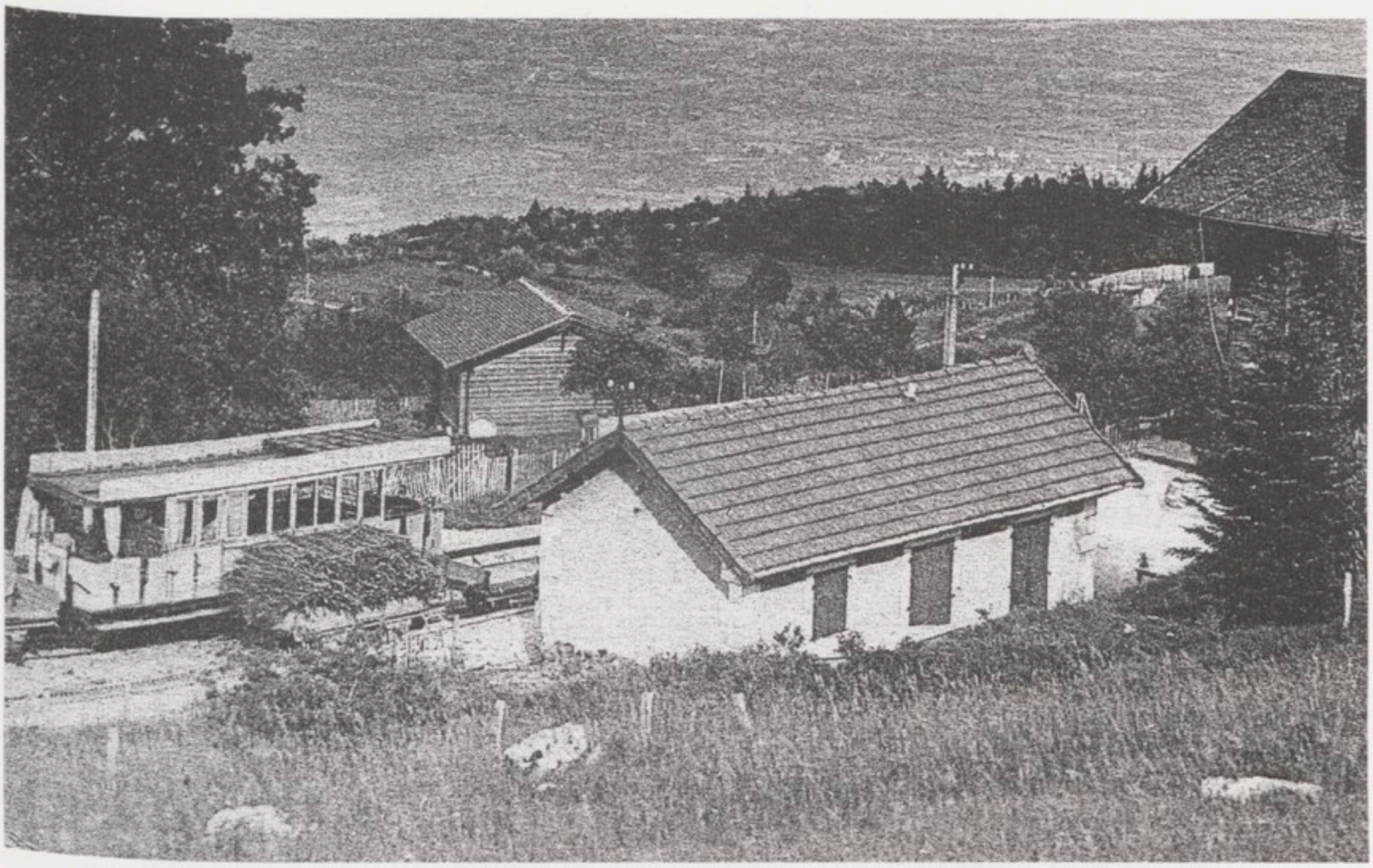

Trois wagonnets dont un chargé de bois aux Treize-Arbres

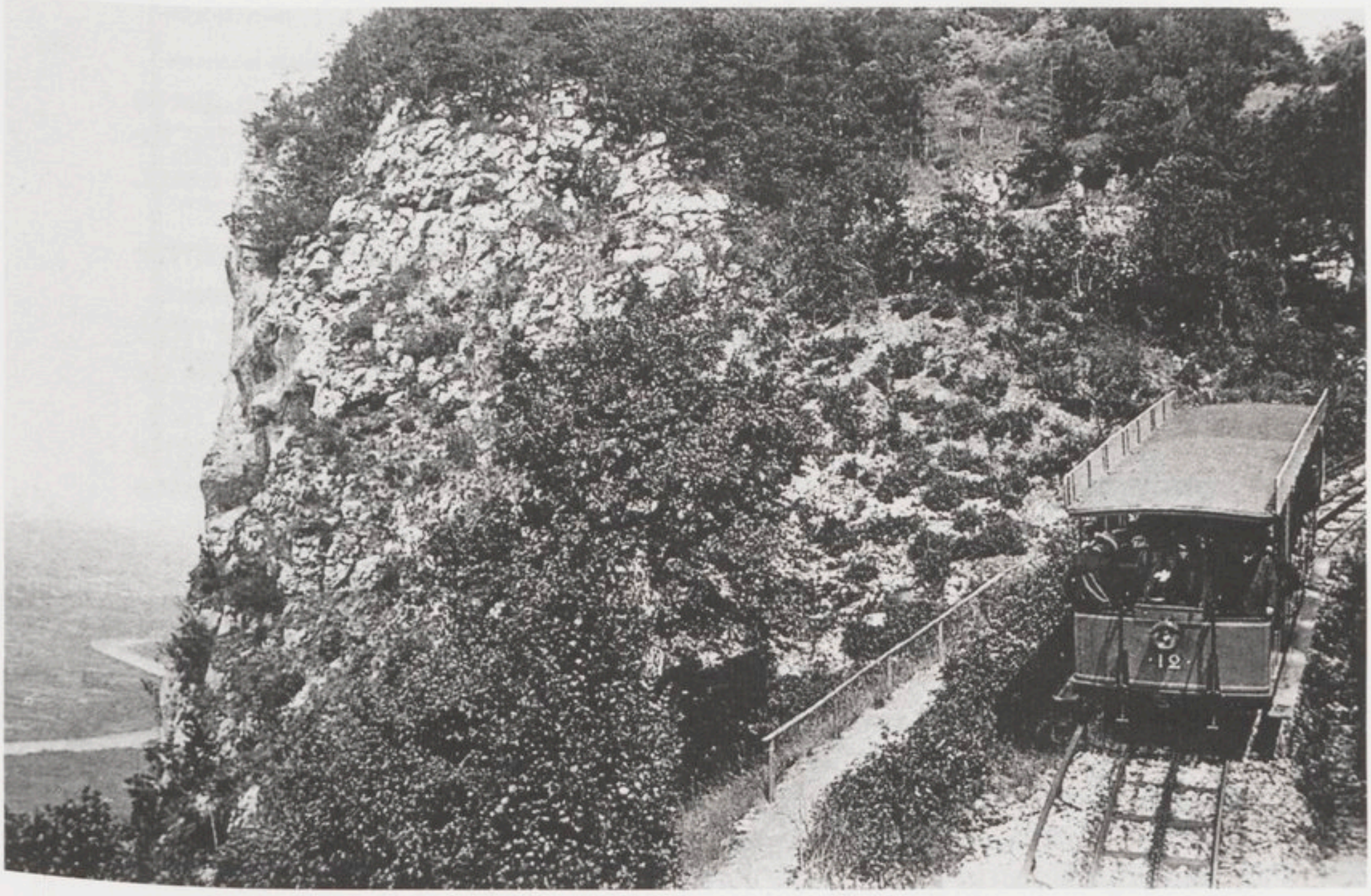

La voiture nº 12 en amont du tunnel

Le contrôleur, lui, se tenait normalement sur la plate-forme du haut avec les freins sous la main. Tous les deux restaient debout en permanence.

Parmi les nombreuses personnes interrogées, la question concernant le bruit produit par les automotrices du Salève a eu également beaucoup de succès.

Les réponses peuvent se classer en trois catégories :

- souvenir d'un faible bruit : 13 personnes
- souvenir d'un bruit fort : 28 personnes
- les autres n'ont aucun souvenir ou n'ont pas répondu clairement.

Deux témoins seulement ont évoqué ce bruit par écrit : Pierre Bertrand, dans « Veyrier, histoire de la commune », ouvrage paru en 1975 :

« *Plus haut, sur France, le chemin de fer à crémaillère ne fait plus résonner les parois du Salève des bruits de ses moteurs, de ses roues et de ses dents d'acier...* »

Roger Willemin, dans un article paru dans la Tribune de Genève en 1968 :

« *Cependant, quand le soir descend, le promeneur solitaire, la mémoire et l'imagination aidant, croit entendre une dernière fois, le bruit si caractéristique de la crémaillère, comme un ultime adieu au petit train du Salève...* »

EXPLOITATION

En principe les départs avaient lieu simultanément des gares d'Etrembières et de Veyrier, les voitures se rejoignant en gare de Monnetier-Mairie et, selon l'affluence, l'une des deux ou les deux, montaient aux Treize-Arbres et vice-versa.

En cas d'affluence deux ou trois voitures pouvaient se suivre à quelques mètres, mais n'étaient jamais attelées entre elles.

La durée totale du trajet était d'une heure tant à la montée qu'à la descente, soit environ 30 mn pour chacune des branches de 3 km.

Les correspondances étaient assurées aux deux terminus inférieurs avec les réseaux de tramway de Genève dont les lignes étaient prolongées jusqu'aux gares du chemin de fer du Salève ; la ligne de tramway n° 12 (Genève-Annemasse-Etrembières) desservait la gare d'Etrembières tandis que la ligne Genève-Veyrier, prolongée d'une centaine de mètres en France, desservait la ligne de Veyrier.

Le service comprenait à l'origine, en été, 15 allers-retours quotidiens en semaine et 20 les dimanches et fêtes et environ moitié moins en hiver ; l'exploitation n'était interrompue que lors d'importantes chutes de neige ou par l'arrêt de l'usine suite à l'introduction de glace dans les turbines. La fréquence des trains était donc importante.

CHEMINS DE FER ÉLECTRIQUES DU SALÈVE

Horaire d'Eté du 1er Mai au 30 Septembre 1914 — HEURE CENTRALE

ALLER — Genève (Cours de Rive) - Veyrier - Treize-Arbres

| | | |

belle saison pour une période plus ou moins longue dont les limites seront fixées suivant les conditions atmosphériques et l'importance du trafic ».

De nombreuses autres modifications de tarifs ont eu lieu durant les 43 ans de vie du chemin de fer du Salève.

Le tableau ci-dessous résume en francs les prix des courses des premières années c'est-à-dire avant la Grande Guerre :

	Saison	Classe	Course	Prix
Genève aux Treize-Arbres (Salève)	hiver	1re	simple double	 8,80
		2me	simple double	 5,80
	été	1re	simple double	 10,80
		2me	simple double	 7,80
Veyrier ou Etrembières aux Treize-Arbres (Salève)	hiver	1re	simple double	5,20 8,00
		2me	simple double	3,20 5,00
	été	1re	simple double	7,00 10,00
		2me	simple double	4,50 7,00







Comme pour tous les chemins de fer de montagne, le voyage coûtait, et coûte encore, relativement cher aux utilisateurs.

LES WAGONNETS

Ces wagonnets servaient uniquement pour le transport des marchandises et les travaux d'entretien. Le nombre maximal de wagonnets en service était vraisemblablement compris entre quatre et six, numérotés, semble-t-il, 20, 21, 22, 23, 24 et 25.

Le wagonnet se présentait comme un plateau en planches porté par quatre roues et équipé, pour certains, d'un frein à main agissant sur la crémaillère ; un tampon central et large servait pour l'accrochage en amont d'une automotrice. La couleur grise est la plus souvent mentionnée, mais certains se souviennent d'une couleur gris-bleu, voire marron.

Les wagonnets étaient accrochés aux voitures par un levier-tringle courbé et deux chaînes de sécurité.

Leur usage fut moins important que prévu puisqu'en 1897, par exemple, les quatre wagonnets n'avaient parcouru en tout que 1 037 kilomètres dans l'année soit 700 mètres par jour et par véhicule, ce qui est très peu en comparaison des automotrices (13,1 km/jour par voiture en 1928).

Comme ils restaient dehors sur des voies de garage, les wagonnets sans toit se sont rapidement détériorés ; en 1930 a été « *exécutée la réfection à neuf d'un wagonnet* ».

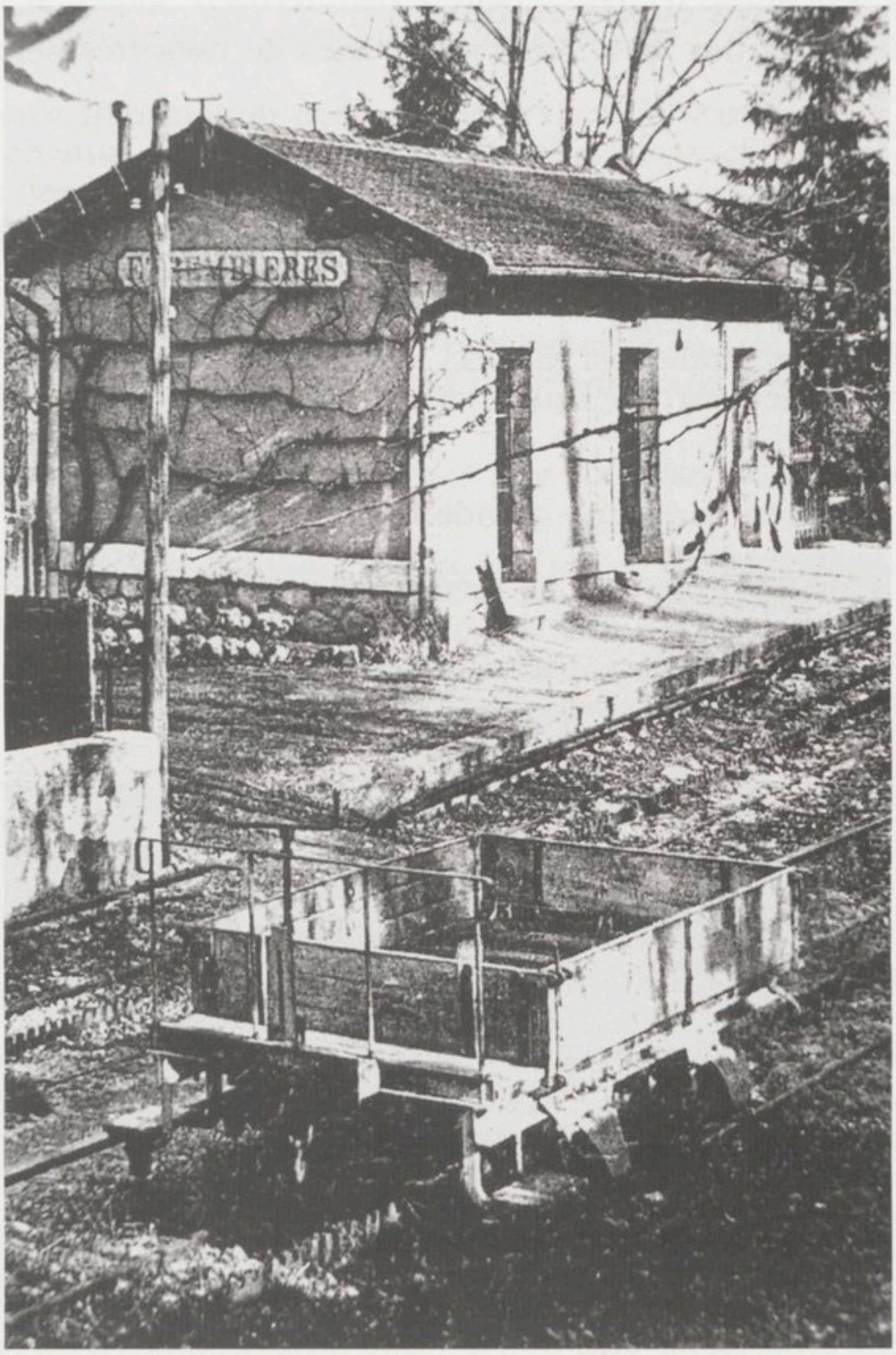

Wagonnet nº 23 en gare d'Etrembières

MARCHANDISES TRANSPORTEES

Les wagonnets servaient essentiellement en semaine au transport des marchandises et des matériaux nécessaires à l'entretien du chemin de fer. Un des wagonnets était utilisé comme atelier pour l'entretien de la voie.

Voici un résumé de ce que devaient transporter les wagonnets selon les souvenirs des personnes interrogées :

- des pierres pour les constructions, du ballast, du sable,
- du charbon en sac, venant d'Annemasse via Etrembières et monté à Monnetier,
- du bois de construction ou de chauffage descendu du bois de Fréhouat et du Petit-Salève entre autres,
- les bobs, luges et skis en hiver,
- les légumes des agriculteurs, des sacs de noisettes servant à faire de l'huile,
- l'épicerie,
- du foin,
- les boilles (bidons) de lait,
- du fromage de zone en contrebande entre Veyrier et Etrembières, mais aussi, à Bas-Mornex, celui de la fabrique de gruyère de madame Thouvenin,
- les bagages, malles et valises,
- le ravitaillement du buffet des Treize-Arbres et des autres restaurants,
- les caisses de bière, de vin,
- l'eau d'Evian dans une grande bonbonne, etc.

Peu d'informations sur les prix de transport des marchandises nous sont parvenues. Sur la ligne Etrembières-Les Treize-Arbres en 1891, c'est-à-dire la première année d'exploitation de cette ligne, le tarif des marchandises était de 1 franc par tonne et par kilomètre.

LES CITERNES SUR LES WAGONNETS

Il semblerait qu'au moins deux wagonnets équipés de citerne aient existé en même temps ou successivement.

Différents types de wagonnets avec citerne ont été recensés :

- Wagonnet avec une citerne dont l'axe était parallèle aux traverses c'est-à-dire transversal à la voie : « *Un wagon plat avec une tonne d'eau de 1 000 litres, fait d'une cuve en métal et disposée en travers de la voie* ».
- Wagonnet avec une citerne dont l'axe était parallèle à la voie, version citée le plus souvent : un wagonnet gris portant une citerne grise en fer de 2 000 à 3 000 litres, équipée d'un robinet, avait existé vers 1925-1926 à Etrembières.

Cette citerne métallique de forme oblongue avait des vannes qui « *jointoyaient* » (fuyaient).

- Wagonnet avec une citerne dont l'axe était vertical : « *Une tonne d'eau en bois était posée debout sur un wagonnet pour le restaurant* ».

La Société Anonyme des Chemins de Fer du Salève possédait une source près de la gare d'Etrembières, ce qui lui évitait d'acheter l'eau aux communes d'Etrembières ou de Monnetier. Un réservoir situé au dessus de la fruitière d'Etrembières permettait le remplissage de la citerne des wagonnets et l'alimentation du dépôt en eau.

En semaine le wagonnet équipé de sa citerne montait l'eau depuis le dépôt d'Etrembières jusqu'aux Treize-Arbres où le précieux liquide était stocké dans les caves du buffet-restaurant.

La seule information concernant le tarif de transport de l'eau par le chemin de fer provient du « *Bail à Loyer du Buffet de la station des Treize-Arbres du 1er janvier 1922* » :

« *Article 20. La Société susdite s'engage à fournir au locataire, sauf cas de force majeure, l'eau potable et ménagère nécessaire aux besoins du buffet, à l'exclusion de la buanderie, à raison de deux wagonnets de mille litres par semaine au maximum. Les wagonnets en plus seront facturés au prix de douze francs les mille litres* ».

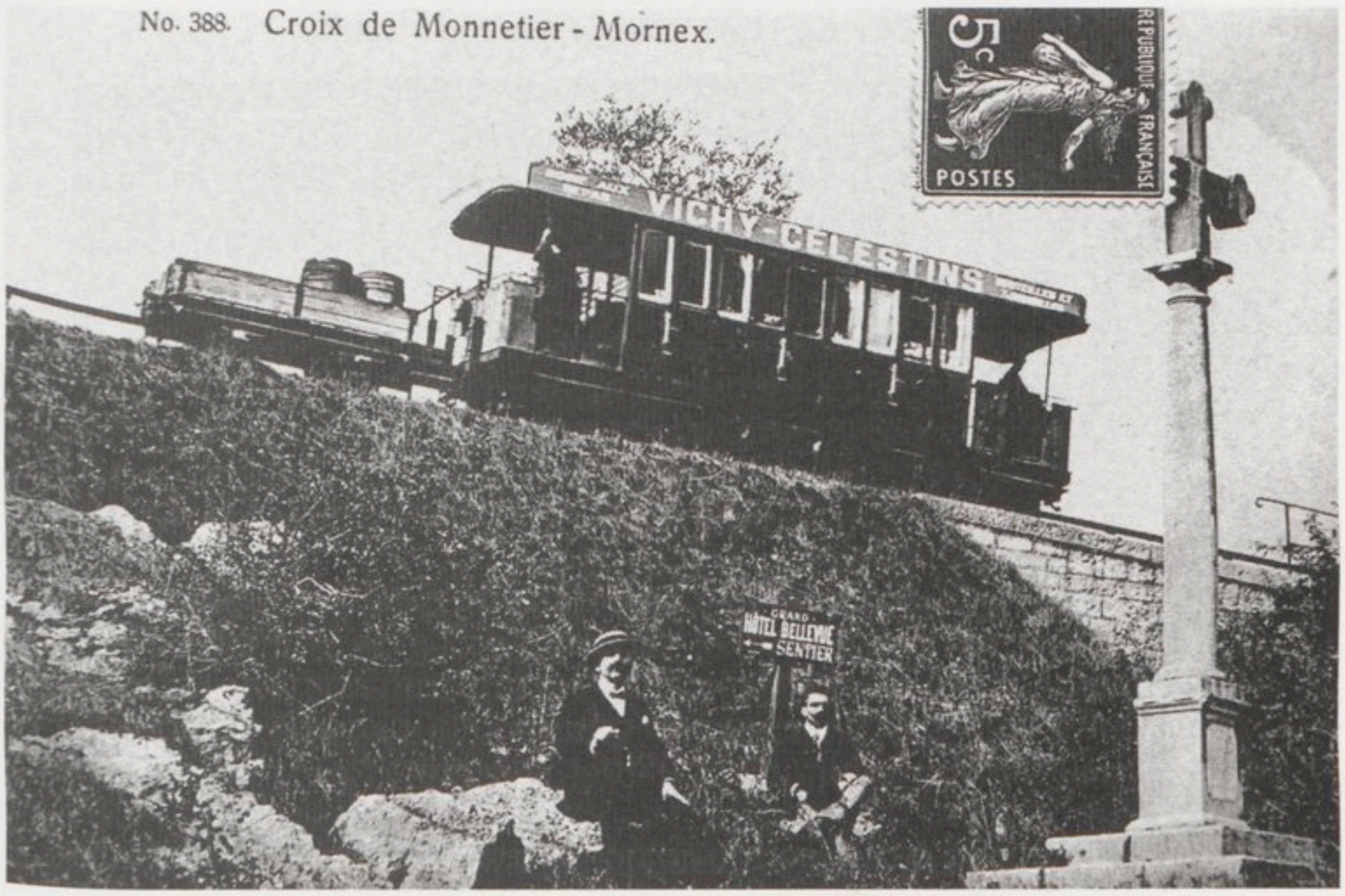

Voiture nº 7 et wagonnet à Monnetier-Mairie

STATISTIQUES DE CIRCULATION

Nous donnons ci-après quelques intéressantes statistiques de circulation d'une année-type, celle de 1928. Elles confirment différents points :
– l'essentiel du trafic se faisait pendant l'été et surtout les dimanches, comme pour les autres moyens de transports touristiques,
– les gares voyant passer le plus de voyageurs étaient les trois têtes de lignes et Monnetier-Eglise.

Total des kilomètres parcourus par voiture en 1928

voiture	nº 1 ..	0
voiture	nº 2 ..	2 874
voiture	nº 3 ..	7 283
voiture	nº 4 ..	6 078
voiture	nº 5 ..	3 138
voiture	nº 6 ..	4 860
voiture	nº 7 ..	3 510
voiture	nº 8 ..	4 590
voiture	nº 9 ..	8 761
voiture	nº 10 ..	5 088
voiture	nº 11 ..	3 072
voiture	nº 12 ..	3 486
Total		52 740 km

soit une moyenne journalière de 13,1 kilomètres-voiture (la voiture nº 1 n'ayant pas circulé en 1928).

Total cumulé des kilomètres parcourus par voiture de 1892 à fin 1928

voiture	nº 1	45 780
voiture	nº 2	100 668
voiture	nº 3	128 460
voiture	nº 4	152 395
voiture	nº 5	121 414
voiture	nº 6	128 886
voiture	nº 7	86 529
voiture	nº 8	125 463
voiture	nº 9	140 980
voiture	nº 10	124 257
voiture	nº 11	113 326
voiture	nº 12	120 767
Total		1 388 925 km

Nombre de voyageurs par station de destination en 1928

Veyrier	10 754
Monnetier-Eglise ..	15 885
Monnetier-Mairie ..	4 757
Etrembières	1 794
Bas-Mornex	1 916
Haut-Mornex	5 922
Treize-Arbres	21 011
Total	62 039 voyageurs

Nombre de billets délivrés par chaque station en 1928

Veyrier	18 921
Monnetier-Eglise	6 684
Monnetier-Mairie	11 530
Etrembières	12 578
Bas-Mornex	—
Haut-Mornex	—
Treize-Arbres	703
Hôtels	1 538
Cour de Rive[1]	9 868
Molard[1]	217
Total	62 039 billets

1. Places de Genève d'où partaient les tramways vers le pied du Salève

Nombre de billets de première classe délivrés par chaque station en 1928

Veyrier	412
Monnetier-Eglise	88
Monnetier-Mairie	225
Etrembières	245
Treize-Arbres	6
Hôtels	218
Total	1 194 billets

1,9 % des voyageurs montaient en 1re classe, mais comme les voitures avaient 16 places de 1re classe pour 24 de seconde, ces 1,9 % occupaient 40 % de la place !

Jours des meilleurs recettes en 1928

dimanche	8 juillet	10 515 francs
dimanche	15 juillet	10 487 francs
dimanche	16 septembre	10 892 francs

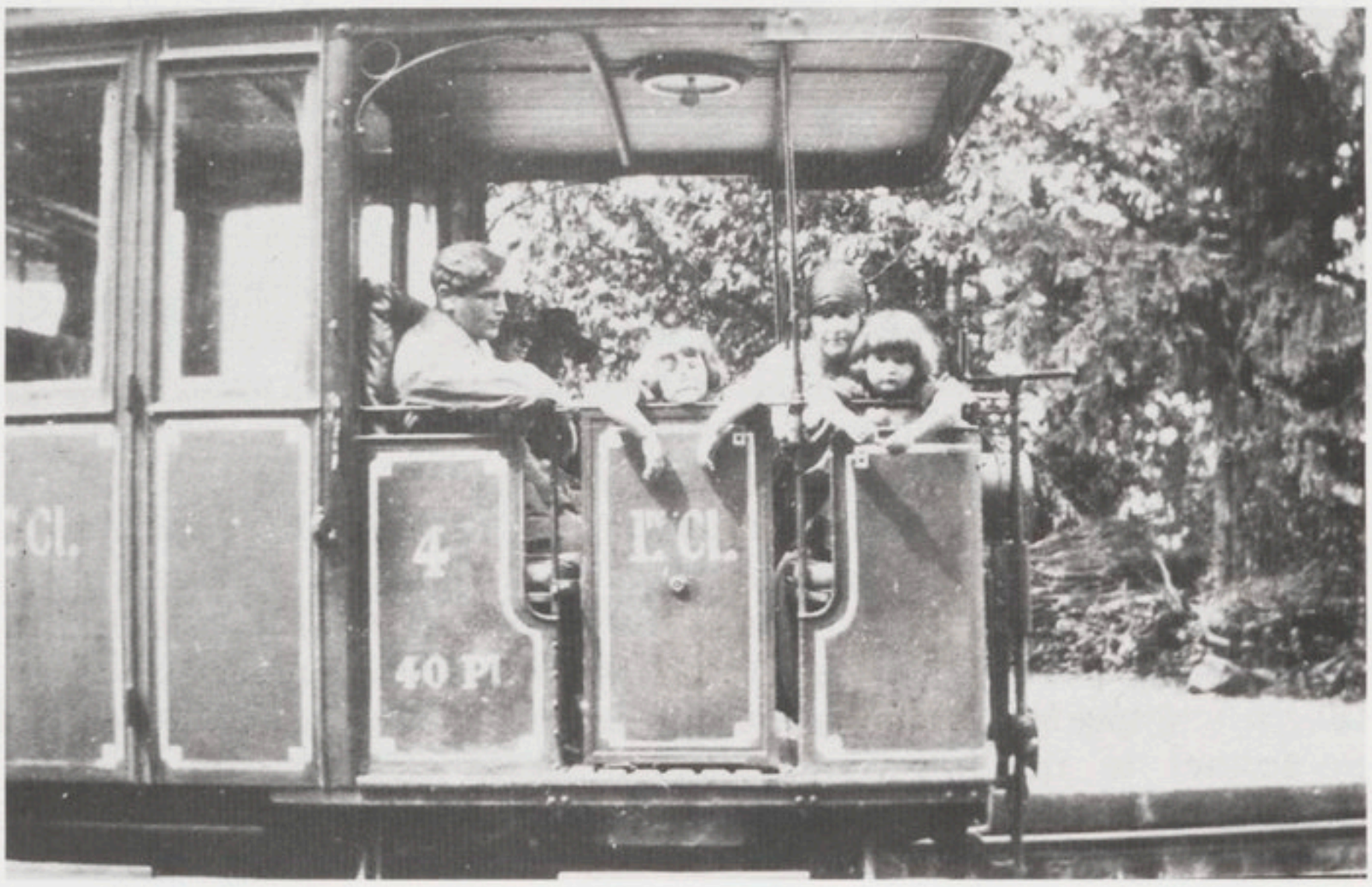

Sur la plate-forme de la voiture nº 4 à Etrembières vers 1922, Suzanne Lapiné et sa mère

LES HOMMES DU CHEMIN DE FER

LES METIERS

Le nombre d'employés dans la société varie entre 10 et 34 selon l'année et les sources d'informations.

Selon les extraits des rapports du Conseil d'Administration pour les années 1892 à 1913 et 1921 à 1930, soit 32 années, ce nombre tombe de 34 (en 1894) à 12 (en 1921) en passant de 26 à 30 en 1925, la moyenne étant de 26,1 employés.

Le résumé ci-dessous donne les effectifs par métiers.

	minimum	moyenne	maximum
bureau de la direction	2	2,22	4
service de la voie	2	4,75	6
service des gares	1	4,16	6
contrôleurs	2	2,78	4
conducteurs	2	4,12	5
atelier	0	4,06	7
usine d'Arthaz	2	3,37	4
nettoyage	0	0,62	2

Lorsque seule la ligne Etrembières-Les Treize-Arbres fonctionnait, on peut interpréter clairement la politique de gestion du personnel en lisant les rapports du Conseil d'Administration de 1892 et constater les premières restrictions de personnel :

« *Le nombre de voitures en service nécessaires pour exécuter cet horaire est de 3 en semaine et de 4 le dimanche ; plusieurs de ces trains pourront être doublés suivant les besoins, le personnel de l'atelier fournissant des conducteurs et quelques chefs de station fonctionnant comme contrôleurs surnuméraires. Grâce à l'interchangeabilité des fonctions, il sera donc possible de faire face à un trafic important aux jours de grande affluence et de donner au personnel le nombre de jours de repos nécessaire, tout en maintenant un effectif assez restreint* ».

Le service des sept gares employait en moyenne quatre personnes. Selon les extraits du rapport du Conseil d'Administra-

tion pour l'année 1923 : « *Nous avons également reconnu la nécessité de mettre un employé comme chef de gare à Monnetier-Eglise, dont le mouvement s'est fortement accentué. Un peintre a été engagé qui, en morte saison, s'occupe de la peinture à neuf des voitures et remplira en été les fonctions de chef de gare aux Treize-Arbres* ».

Le personnel des automotrices (composé d'un conducteur et d'un contrôleur) comprenait entre 4 et 9 employés, 7 en moyenne pour les 12 voitures, mais comme les chefs de gare et les mécaniciens conduisaient ou contrôlaient le dimanche, il est difficile d'en connaître le nombre exact.

Toutes les personnes interrogées se souviennent d'un conducteur et d'un contrôleur par voiture. Le conducteur était appelé aussi mécanicien, mais rarement wattman. Le contrôleur, en plus du service des billets, était là « *pour voir s'il y avait des pierres tombées sur la voie* », ouvrir et fermer les portes, manœuvrer les aiguillages.



Le Salève - Voiture électrique - Station de Monnetier

Voiture n° 3 à Monnetier-Eglise ;
le contrôleur bascule l'aiguille depuis le marchepied de l'automotrice !

Voici quelques témoignages :

Marcel Vidonne, né en 1900 : « *Le conducteur et le contrôleur passaient toute la journée ensemble sur n'importe quelle voiture ; moi, je contrôlais les billets le dimanche* ».

Georges Corajod, né en 1902 : « *On devait toujours être deux, mais on était souvent seul par manque de main-d'œuvre ; je suis passé contrôleur puis conducteur jusqu'à mon service militaire ; j'ai conduit ces machines pendant la guerre de 1914* ».

Jeanne Lencione-Mouchet, née en 1907 : « *Mon père, Pierre Lencione (1860-1929), était sur le funiculaire avec le père Charière, ils étaient toujours tous les deux ; Lencione conduisait « des périodes », il n'avait pas de profession définie, il a travaillé au chemin de fer de 1904 à 1928* ».

Gilbert Vachoux, né en 1908 : « *Moi, j'ai fait le contrôleur le dimanche, avant 1927 ; je poinçonnais les billets ; ça nous passait la journée et ils nous donnaient quelque chose* ».

Martial Arnaud, né en 1917 : « *J'étais contrôleur auxiliaire ou surnuméraire le dimanche de 1932 à 1935 sinon j'étais apprenti en semaine* ».

Joseph Ducimetière, né en 1920 : « *Mon père Paul y a travaillé de 1922 ou 1925 à la fin ; il conduisait le dimanche sinon il était au dépôt de Veyrier* ».

Au dépôt-atelier de Veyrier, l'entretien du matériel employait en moyenne quatre personnes. Seules trois des personnes interrogées ont donné un nombre compris entre cinq et dix. Comme nous avons vu que certains membres du personnel travaillaient comme conducteurs les jours d'affluence et à l'atelier en semaine, le dénombrement exact est impossible.

Maurice Margel, mécanicien, né en 1910 se souvient d'une dizaine « *d'artistes, de combinards pour maintenir le matériel roulant en bon état* ». Il a vu « *un moteur démonté ; le collecteur était dans un état fantastique, on n'aurait pas dit qu'il avait fait des milliards de tours !* »

En plus des mécaniciens, un électricien, un peintre et d'autres corps de métiers travaillaient au dépôt.

Les employés étaient payés au mois, en liquide et en francs français au bureau de la gare de Monnetier-Mairie par le comptable. Le salaire variait selon l'époque et la qualification. En 1925, le montant total des salaires versé a été de 156 510,45 francs pour 30 employés, soit 460 francs par mois sur 12 mois

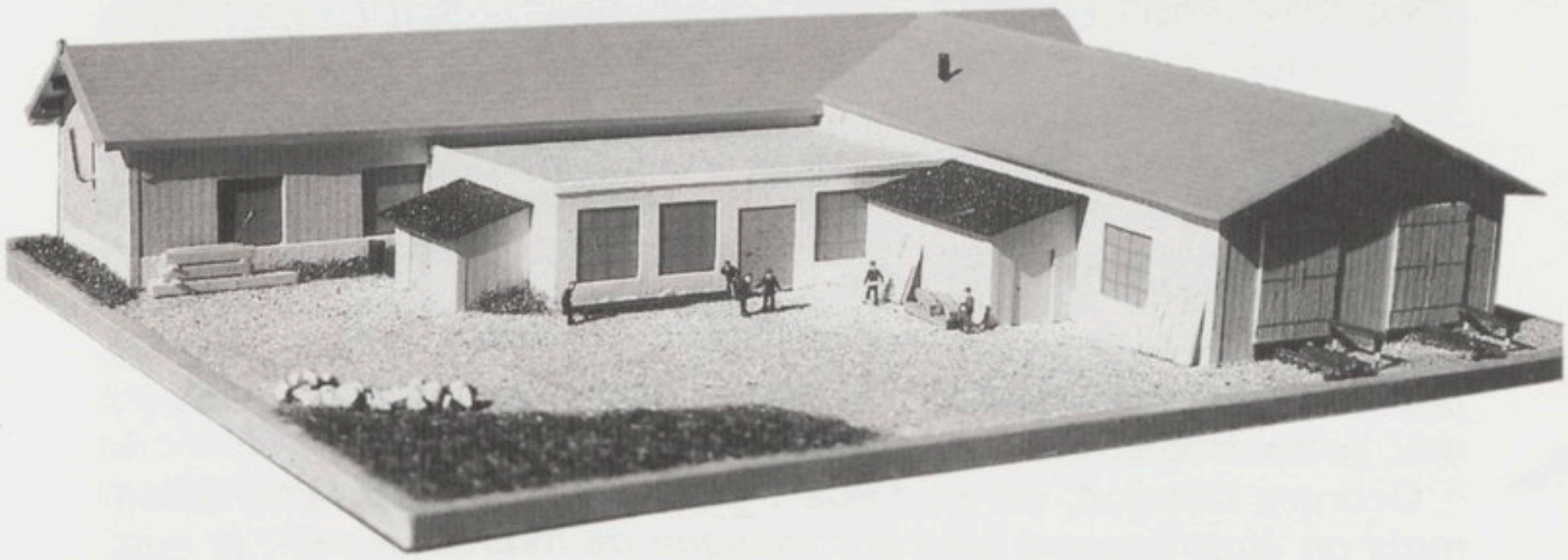

Maquette du dépôt-atelier de Veyrier vers 1934

ou 5 520 francs par an et par employé. La somme payée à titre de salaire devint 214 589,89 francs en 1926, mais ces chiffres englobent toutes les catégories professionnelles.

Avant 1914, le conducteur Pierre Lencione touchait 150 francs par mois, tandis que Jules Fontaine, le chef d'exploitation, touchait « *un très bon salaire de 450 francs par mois* ».

Pendant la guerre de 1914-1918, un contrôleur gagnait 5 francs le dimanche ; pour un transport de bois un mécanicien touchait 14 francs (?) pour la conduite, mais pour ôter la neige, Marcel Vidonne dit Coco (1900-1984), touchait 10 sous de l'heure, soit 4 francs par jour. René Horat (1913-1992), ancien contrôleur, se souvient de 300 ou 400 francs par mois.

A titre de comparaison, vers 1900, un domestique de la campagne genevoise gagnait 1 franc suisse par jour et recevait pour étrennes une paire de sabots valant 4 francs suisses.

Le salaire annuel du conducteur Pierre Lencione (1 800 francs avant 1914) correspond à peu près à la moyenne du salaire d'un mineur de 1911. Le chiffre de 4 francs par jour pour déblayer la neige ou de 5 francs par jour pour un contrôleur équivaut au salaire d'un cordonnier ou d'un menuisier en 1911. Par contre, toujours à la même époque, un ouvrier agricole n'avait que 2 ou 3 francs par jour alors qu'un ébéniste parisien gagnait deux fois plus.

De fait, les employés du chemin de fer du Salève étaient correctement rémunérés par rapport à un ouvrier de province : ils touchaient le double du salaire d'un ouvrier agricole et la moitié de celui d'un artisan de la capitale[2].

Seuls deux avis opposés ont été donnés : « *Pas beaucoup payés* » (Lencione) et « *On était bien payé à l'époque et avec la tenue en plus, on était les rois !* » (Vidonne).

Très peu d'informations nous sont parvenues sur les augmentations de salaire. En 1912, « *les nouveaux administrateurs conçurent et cherchèrent à réaliser le programme suivant : (...) amélioration des traitements du personnel* ». « *A partir d'avril (1926), nous avons accordé au personnel une augmentation mensuelle de fr. : 50, en juin, juillet et août, une gratification mensuelle de fr. : 50 et lui avons doublé son mois à fin décembre* ».

L'uniforme des employés se composait d'un costume, d'une casquette, de chaussures et d'une capote ; dix-sept personnes rencontrées seulement ont des souvenirs de l'habillement des employés.

L'uniforme d'été comportait deux pièces : un pantalon et une veste-vareuse en drap bleu marine ou gris foncé. Sur le col, bien visibles, des lettres symbolisaient le chemin de fer électrique du Salève, soit « SALEVE », soit « C S », voire même « C E S ».

---

2. J. B. Duroselle, La France et les Français, 1900-1914, Editions Richelieu, 1972.

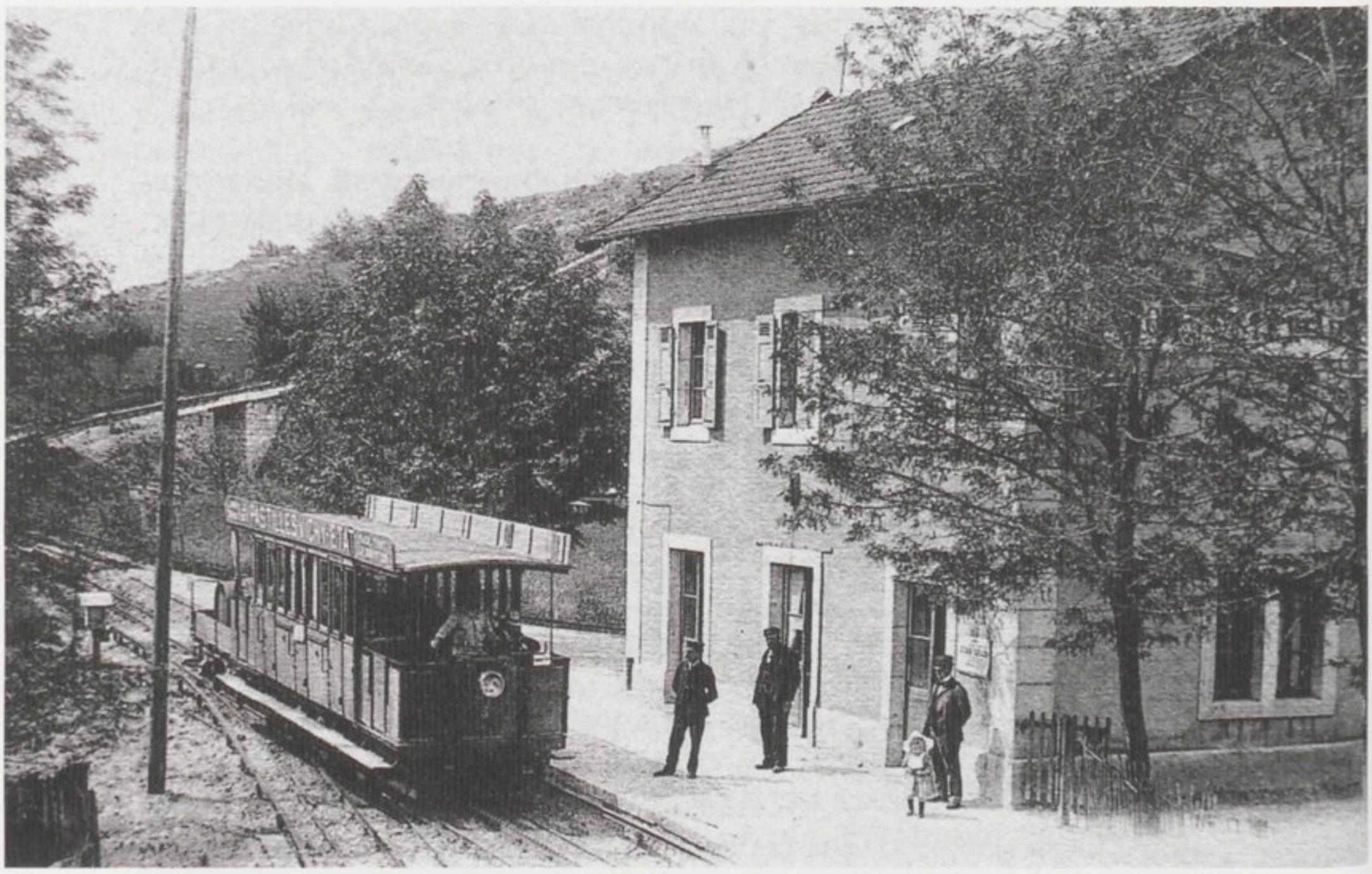

Gare de Monnetier-Mairie vers 1908 ;
Carmen près de son père Jules Fontaine

La casquette plate, souple, en drap bleu foncé, ressemblait à celle des employés du P.L.M. français ou à celle des traminots du Genève-Veyrier. Cette casquette portait sur le devant l'insigne doré du réseau : une roue dentée avec trois « foudres électriques » jaillissant de part et d'autre de ce cercle.

En réalité les attributs d'uniforme devaient être les mêmes que pour les autres réseaux de chemins de fer secondaires. Les galons décorant les casquettes différaient selon la fonction de l'employé : la casquette du chef d'exploitation portait, en plus des trois paires de « foudres électriques », quatre galons d'or tandis que la casquette des chefs de gare portait trois galons d'or et un d'argent, celle du chef d'atelier seulement trois galons d'or et les galons étaient rouges pour les conducteurs et les contrôleurs.

La bonne réputation du réseau semble être l'avis général, malgré le laisser-aller des dernières années. « *Les voitures étaient toujours en révision* ». Notons aussi : « *Les gens en étaient satisfaits et il n'y avait pas de pannes comme dans le train de Samoëns* » et « *la bonne réputation était due à la Société franco-suisse qui avait le sens des responsabilités* ».

Toutefois la bonne réputation des employés ne fait pas l'unanimité puisque la moitié des réponses au questionnaire leur



est favorable tandis que l'autre moitié est critique ; beaucoup de personnes interrogées ont cité une anecdote prouvant la bonne ou la mauvaise réputation des employés. Cette opinion défavorable est souvent due au souvenir d'un employé qui a effacé, hélas ! la bonne réputation de tous les autres.

Quelques réponses :

Louis Burnet, né en 1900 : « *Le personnel du chemin de fer était assez stable ; tous venaient du pays et il y avait peu de débouchés ; certains y ont fait toute leur carrière : Lencione, Charière, Monnet...* »

Félix Batardon, né vers 1910 : « *Les employés étaient sympathiques ; nous mettions gratuitement nos luges sur les wagonnets et nous courions tout le long pour les récupérer en haut ; on n'avait pas de sous* ».

Léon Perréard, né en 1918 : « *Très, très serviables, des braves gens compétents et polis ; ils avaient le sens du service et étaient fiers d'être employés au funiculaire* ».

Pierre Loti-Viaud, né en 1921 : « *Vers 1933, une des dernières fois que je l'ai pris, j'étais le seul voyageur avec ma mère ; le conducteur s'est arrêté, a ramassé un bouquet de cyclamens et l'a donné à ma mère ; ce jour-là, le conducteur était seul, c'est-à-dire sans le contrôleur* ».

Après ces anecdotes mettant en évidence les qualités du personnel, il convient de mentionner quelques reproches ; ils émanent la plupart du temps d'autochtones jalousant leur statut de « fonctionnaires » : « *Une équipe rocambolesque, ça marchait au rouquin* », « *des fainéants* », « *les ouvriers avaient tous un poil dans la main* », « *rien de sérieux là-dedans, ils se foutaient de tout !* », « *çà se passait tout à fait en famille, le règlement était élastique !* », « *ils étaient un peu "rogues" (rudes), très "Savoyards"* ».

Terminons avec la mésaventure d'un fidèle passager Jean-Jacques Honegger (1903-1984) : « *Il y avait un employé toujours saoul ; un jour j'ai dû prendre les commandes entre Monnetier-Mairie et les Treize-Arbres. J'étais devant à côté du frein car le type était tellement noir qu'il est tombé de la voiture ; j'ai dû arrêter la voiture pour que le gars reprenne les commandes !* »

LES HOMMES

Sur toute la période de fonctionnement du chemin de fer (1892-1935), j'ai recensé au moins 90 personnes ayant travaillé à plein temps plus ou moins longtemps pour la Compagnie. On compte environ 87 % de Savoyards pour 13 % de Suisses.

J'ai cherché et écrit l'histoire de ces employés et de leur famille (plus de 1 380 personnes !). Nous trouverons ici une « sélection » de personnages importants, sympathiques ou originaux.

Sachant que le choix d'un type de classement est toujours discutable, celui par fonction a été retenu.

Les chefs d'exploitation

Les six chefs d'exploitation sont présentés en respectant la chronologie :

François Burnet (1863-1948), « *ingénieur ordinaire* », commença sa carrière comme chef du dépôt des tramways de Montreux. Il quitta la Suisse pour venir au chemin de fer du Salève où il fut chef d'exploitation de 1891 à 1904, puis directeur jusqu'en 1919. Jules Fontaine le remplaça.

Le directeur du chemin de fer touchait « *un très bon salaire de 450 francs par mois* ». Burnet aurait ensuite travaillé au G.V., chemin de fer privé reliant Genève à Veyrier.

Marcel Vidonne se souvient de ce chef d'exploitation car, pendant l'hiver 1916-1917, Burnet mettait le jeune Marcel au bout du wagon chasse-neige « *pour faire du poids* », les pieds dans la neige. Ce wagonnet aménagé, poussé par une automotrice, était resté bloqué au milieu de la gare de Haut-Mornex à cause de la neige bourrée contre le quai ; celle-ci était ôtée à la pelle carrée. C'est également Burnet qui payait les hommes au bureau, c'est-à-dire à la gare de Monnetier-Mairie.

François Burnet épousa Eugénie Briffod (1864-1949) qui lui donna neuf enfants. Jeanne, l'aînée est restée célèbre à cause de son petit singe, un semnopithèque, « *singe d'Asie à longue queue* ». Un nommé Bosson, professeur à l'Ecole supérieure, l'avait ramené d'Afrique (!) ; quand il se maria avec une fille Perréard qui ne désirait pas de singe à la maison, il en fit cadeau à Jeanne qui le garda deux ou trois ans à Annemasse. « *Le singe Boubou dormait dans un tiroir ; il était très mignon ; Thérèse s'en occupait et il n'y avait qu'elle qui pouvait lui faire façon ; un jour Boubou s'est détaché, a couru après le petit Louis et l'a mordu à la fesse en emportant un morceau du pantalon* ».

L'animal restait attaché à une corde de 2,50 mètres sur un rayonnage de la cuisine. Il tirait sur la queue du chat et se sauvait en haut des rayons. Finalement madame Burnet en eut assez et donna le singe à Conrad Ribari qui habitait à l'usine électrique d'Arthaz ; ses « *filles s'en sont occupées* ». Finalement le pauvre Boubou aurait « *fini dans un cirque ambulant* ».

Louis, un des fils de François, connu pour sa gentillesse et ses rhumatismes d'enfant, bien que né à Monnetier, n'a pas travaillé au chemin de fer du Salève, mais entra en 1922 au C.E.N. (Chemins de fer Economiques du Nord). Ce réseau menait d'Annemasse à Samoëns et Sixt (Haute-Savoie) ; il fut créé en 1892, électrifié en 1932 et fermé en 1959.

Sa connaissance de la Compagnie lui aurait permis de terminer chef d'exploitation, mais Burnet préférait sa vie de bureaucrate à Annemasse car il se disait lui-même « *chétif, petit et rabougri* ». Louis Burnet mourut le 6 août 1984 à Annemasse, un jour après l'acteur Richard Burton (1925-1984) à Céligny près de Genève ; les deux faire-part de décès paraîtront le 8 août sur la même page de La Tribune de Genève.

Carmen Fontaine (1904-1982) sur le quai de la gare de Monnetier-Mairie vers 1918



Jules Fontaine (1878-1922). Comptable de 1904 à 1919 puis chef d'exploitation jusqu'à sa mort à 44 ans, il habitait dans la gare de Monnetier-Mairie avec sa petite famille. Il semblerait que le « Père Fontaine » ait été un homme de caractère : « *il dirigeait tout le fourbi* », « *on appelait le directeur "Monsieur Fontaine"* », « *son caractère difficile ne s'accordait pas avec celui de mon père* » (Théo Fauraz, 1886-1937, chef de gare à Monnetier-Eglise), « *le Père Fontaine, le grand manitou* », etc.

Un des rares incidents de conduite (mentionné par Albert Bain, né en 1898), serait la collision entre deux automotrices, l'une montant et l'autre descendant « *conduite par Fontaine à fond de train* » ! Une voiture serait sortie des rails. Aucune indication concernant le lieu et la date de cette rencontre n'a pu être obtenue. Rappelons que la vitesse maximale était de 10,8 km/h.

Jules Fontaine, « *fils de paysans, était considéré comme l'intellectuel de la famille et pour cela mal aimé de ses proches sauf de sa sœur Emilie ; il avait appris le latin, et sans doute le grec, passé le baccalauréat au pensionnat ce qui lui permit d'avoir une bonne situation* ».

Jules Fontaine épousa Caroline Clavenna (1866-1952) « *qui donnait des cours de couture à l'école de Monnetier* ». Elle aidait

son mari dans sa tâche et continua après 1922 à « *donner les billets* » à la gare de Monnetier-Mairie ; « *elle n'était pas commode* » avec « *son chignon* ». Jules et Caroline n'eurent qu'une fille, Carmen (1904-1982) ; l'enfant a été immortalisée grâce aux cartes postales d'avant-guerre la montrant avec son père en gare de Monnetier-Mairie ou sur la voiture numéro 2. Son père lui avait appris la conduite des automotrices et Carmen était sûrement la première et la seule femme apte à manœuvrer ces véhicules. « *Elle conduisait les voitures comme nous* », « *elle était toujours avec son père* ».

Voici le résumé d'une anecdote que m'a racontée Carmen le 5 août 1982 : un jour d'été, quand elle avait 16 ans, vers 1920, deux abbés d'Annemasse, les abbés Grillet et Marquet, sont venus en visite, en train bien sûr, chez le curé de Monnetier, Philibert Hudry. Carmen conduisait la voiture automotrice depuis la plate-forme de 2me classe tandis que les deux curés voyageaient sur la plate-forme de 1re classe à l'avant du véhicule en compagnie de Jules Fontaine. L'abbé Grillet aurait dit à Jules Fontaine au sujet de sa fille :

« – *Je ne sais pas si elle se conduit bien mais elle conduit bien !* »

Carmen qui, de 1922 à 1925 aida à la comptabilité du chemin de fer, ne devint ni cheminot ni comptable, mais enseignante puis censeur honoraire à Clermont-Ferrand ; pour cela elle fit des études loin de Monnetier. « *Elle arrivait le samedi soir ; sa maman allait la chercher à la gare de Monnetier-Mornex* (ligne P.L.M. d'Annemasse à La Roche-sur-Foron), *elle attendait chez nous à l'épicerie à Mornex* ».

« *Carmen était jolie, je l'enviais car elle avait des anglaises très belles* », « *C'était une belle femme blonde et gentille* », « *Une jolie fille* », « *C'était ma grande amie ; sa mère nous faisait des flans au caramel* ».

Carmen épousa en 1927 Marcel Rochard et le repas de noce eut lieu au Buffet-Restaurant des Treize-Arbres ; en 1928 un unique fils naquit, Jacques. Il épousera Jacqueline, comme son mari professeur de latin et de grec à Clermont-Ferrand.

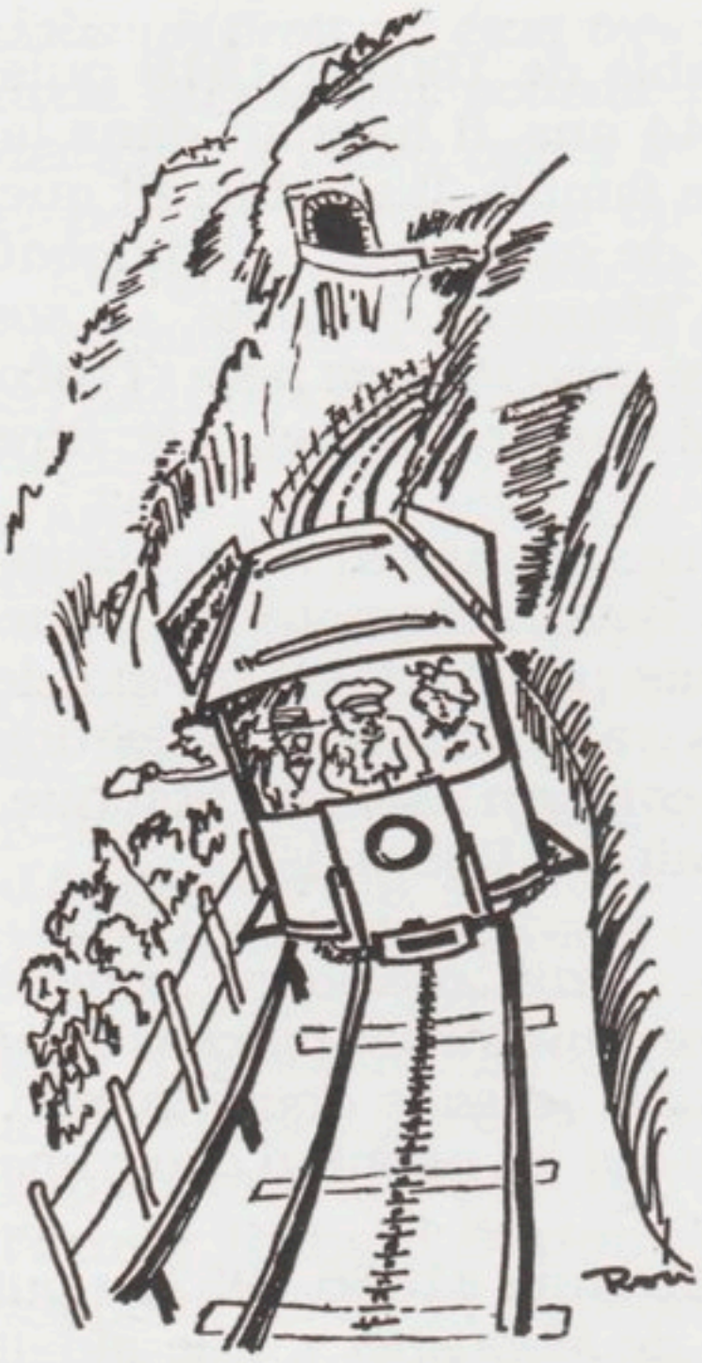

« *Descente rapide* » – *R. Willemin*

Donnons ici un extrait d'une lettre de Carmen Fontaine datée du 10 octobre 1981 :

« *... Une action originale que je me fais un plaisir de vous envoyer avec son histoire : mon père (Jules Fontaine) considérait comme un devoir de prendre des actions de "son" chemin de fer. Elles n'ont guère rapporté, mais sont pour nous un souvenir précieux. Elles étaient dans un coffre de banque loué. Or, en septembre 1940, j'étais répétitrice au lycée d'Auxerre, zone occupée. Ordre allemand : "Tous les coffres doivent être vérifiés à telle date". Dans le mien l'officier ne voyait rien d'intéressant quand il s'est avisé qu'il y avait des titres "suisses" qu'il prenait, naturellement. Je lui ai fait remarquer que le chemin de fer avait été mis en pièces détachées en 1937 et que c'était sans valeur, sauf pour moi, fille du "dernier" directeur. Il les a laissés, j'étais ravie, mais la semaine suivante ils "embarquaient" une jolie Peugeot 202 avec 3 000 kilomètres et là je n'ai rien pu faire !* »

Une série de photos fut réalisée en été 1918 avec la participation de Jules et Carmen Fontaine dans la voiture n° 2, pour l'éditeur de cartes postales L. Mièvre d'Annemasse ; certains clichés ont été effectivement publiés, mais d'autres sont restés comme épreuves dans la famille Fontaine.

Alexandre Rivollet (1888-1934), chef d'exploitation de 1927 à 1934. On trouvera sa biographie dans « Danger du rail électrique ».

Jules Rivollet (1884-1971), chef d'exploitation de 1934 à 1935. Sa biographie est donnée ci-après au paragraphe « Le personnel de l'atelier de Veyrier ».

Le service des gares et le bureau

Sont cités ici les hommes qui terminèrent leur carrière ou qui connurent la fin du chemin de fer comme chefs de gare – presque tous ayant été précédemment conducteurs ou contrôleurs – et les employés de gare ou de bureau.

Pierre Lencione (1860-1929) et sa femme Alice Ducimetière-Lencione (1870-1950). Ce menuisier, domicilié au bourg d'Etrembières dans une ancienne maison aujourd'hui démolie, sise entre l'hôtel-restaurant « La Maison Blanche » et la voie ferrée du P.L.M., a travaillé au chemin de fer du Salève de 1904 à 1928, comme conducteur (service roulant), puis a terminé chef de gare à Etrembières. Il fut l'un des cinq hommes non mobilisés pendant la Grande Guerre qui ont permis un trafic restreint sur le réseau.

Pierre Lencione était inséparable d'Alexis Charière (1861-1938) avec lequel il roulait sur la ligne d'Etrembières à Monnetier-Mairie. On se souvient de lui comme « *un brave homme* ».


SOCIÉTÉ ANONYME
des CHEMINS de FER du SALÈVE
N° 199
CARTE DE LIBRE PARCOURS
PERSONNELLE
M Un Employé du Buffet
Monnetier, le 12 Janvier 1926
Pour le Conseil
d'Administration:
L'ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ
Valable pour l'Année 1926.

Carte de service de Ida Cujean-Hauser

Un jour une voyageuse aurait eu cette conversation avec lui :

« *A quelle heure est le prochain train ?*

– *A 11 heures, madame.*

– *Il n'y en a pas avant ?*

– *Non, madame, ils sont tous électriques* ».

Autre souvenir d'une enfant de Monnetier : « *On était content de monter sur la plate-forme à côté du Père Lencione qui tournait son truc ; ça faisait des flammes derrière la petite porte d'armoire ; on le regardait avec des yeux ronds et on était content de voir ça* ».

Edouard Arnaud (1880-1964) est le personnage central des familles Arnaud et Lang que le chemin de fer du Salève faisait vivre ; au moins six personnes ont travaillé régulièrement à la Compagnie.

Le « *père Arnaud* » très connu à Monnetier a fait toute sa carrière au chemin de fer du Salève de 1903 à 1936 (avec une interruption de 4 ans pendant la guerre), d'abord comme garde-voie, puis contrôleur et conducteur pour terminer chef de gare à Monnetier-Eglise. Il « *partit en retraite à la liquidation du funiculaire ; avec Jules Rivollet, ils furent les derniers retraités, le 26 mars 1936* ».

Il tenait aussi les fonctions de secrétaire du directeur Herman Neubert et « *comme il avait une très belle écriture, on lui faisait faire les beaux titres des affiches* ». De taille moyenne (1,65 m), rouquin avec de grandes moustaches à la gauloise, on peut le voir conduisant une automotrice sur certaines cartes postales.

Il était le fils de Joseph Arnaud (1856-1910), garde-voie au chemin de fer du Salève, dont la principale fonction était le graissage des crémaillères ; Joseph s'était marié avec Philomène



La famille Arnaud vers 1931 (de gauche à droite) : Edouard Arnaud, chef de gare, Martial Arnaud, contrôleur, Hélène Arnaud (1911-===), Eugénie Lang-Arnaud (1881-1956), Gaston Arnaud (1924-===)

Bartassat, sœur de Mathilde Bartassat (1864-1945), femme d'Alexis Charière, conducteur sur le même réseau de 1899 à 1929. Madame Arnaud disposait de la « *carte de famille d'employé numéro 76, délivrée à madame Joseph Arnaud le 1er novembre 1916* ».

Martial Arnaud (1917-1990), deuxième enfant d'Edouard et Eugénie Lang, a toujours habité au hameau de la Croix-Blanche à Mornex. « *Il contrôlait les billets le dimanche* » et a conservé de cette époque sa pince gravée aux initiales du réseau (CS) ; par la suite il apprit le métier de peintre en lettres. Il était l'un des derniers ex-employés du chemin de fer du Salève. Quant à Charles, ou Edouard, Lang (1842-1921), arrière grand-père de Martial Arnaud, il fut certainement le plus ancien contrôleur de billets du réseau du Salève.

Victor Bel (1835-1913). Il semble qu'il ait été le tout premier chef de gare d'Etrembières. Les souvenirs lointains et contradictoires des personnes interrogées l'ont auréolé de mystère pendant longtemps mais il est actuellement possible de tracer sa biographie et de donner sa généalogie partielle.

Né à Gaillard (Haute-Savoie), homme fort, assez grand, avec barbe et moustaches, original, il aurait été brigadier de gendarmerie à Cluses (Haute-Savoie) en 1870 avant de venir à Etrembières au chemin de fer. Il est décédé à 78 ans le 4 décembre 1913. Sa veuve était sa troisième épouse, Françoise Mouchet (1853-1926), « *la mère Bel* » qui habitait au bourg d'Etrembières, près de l'Arve. Pendant les enterrements, les convois funéraires montaient péniblement la route de la Creuse, seul accès à l'époque pour aller au cimetière puisque la route de zone ne fut ouverte que vers 1932 ; quatre hommes portaient le cercueil suivis du cortège funèbre et de la mère Bel chargée de deux tabourets destinés à recevoir la bière pendant les moments de repos des porteurs.

Maria Charton-Hauser (1876-1973). « *Madame Hauser* », vendait les billets à la gare de Monnetier-Eglise ; elle tenait également le magasin sur la place de l'église. Tous les promeneurs et les autochtones se souviennent de ce bazar-épicerie-bureau de tabac où l'on trouvait également les cartes postales sur les tourniquets, les cannes de bois rangées par tailles, les bibelots-souvenirs marqués du Salève ou de Monnetier. Ce commerce s'est transformé en dépôt de presse et restaurant, le « Mini-Resto ».

La halte de Monnetier-Eglise, achetée par Maria Charton-Hauser en 1938, fut rasée pour bâtir la maison familiale en utilisant en partie les belles et solides fondations du bâtiment ferroviaire de 1893.

Jules-Ferdinand Corajod dit Jules à Dian (1867-1943), c'est-à-dire « *Jules fils de Jean* », avait commencé sa carrière au chemin de fer du Salève en 1893 comme garde-voie pour terminer chef de gare à Veyrier ; il conduisait également les automotrices les jours d'affluence. Corajod qui avait participé à la construction de la ligne en 1892 a donc fait toute sa carrière au chemin de fer du Salève jusqu'à sa retraite en 1934.

Pendant la Grande Guerre Jules à Dian était l'un des cinq hommes non appelés sur le front qui continuèrent l'exploitation pendant ces années difficiles.

« *Moustachu* », « *maigre et assez nerveux* », « *il jurait des Nom-de-Dieu quand il était en colère* ». Il jouait aux cartes et « *buvait des clous de cercueil, mélange d'alcool et d'apéritif nommé grenadier* » ; il aurait fait le camelot du roi avec Trottet à l'hôtel de Monnetier. « *On l'aimait beaucoup, il avait un sens social aiguisé* », « *il vendait les billets à la gare du Pas-de-l'Echelle et faisait le change à sa façon* », « *il laissait monter gratuitement les amis en leur disant : tu payeras une pichenette en haut* ».

« *Il possédait une maison à Veyrier qui avait également une entrée en France, très utile pendant la guerre* ». Corajod allait boire l'apéritif avec son ami Bertrand Cochard (1885-1949), directeur de l'usine de la COLAS, soit au café Pelloux, soit chez Guinamard, deux cafés proches de la gare de Veyrier ; « *il venait boire la*

quetsche au Cercle du Salève en face de l'église de Veyrier, cercle dont il était membre ».

La gare du Pas-de-l'Echelle, appelée officiellement Veyrier ou Veyrier-Salève avait été rehaussée d'un étage afin de loger Corajod et sa famille.

Nous avons extrait des rapports du Conseil d'Administration de la Société de l'année 1928 une des rares mentions concernant le personnel : « *Nous ne voulons pas passer sous silence les distinctions dont ont été l'objet deux vieux agents de notre Société qui, sur notre proposition, ont reçu de M. le Ministre des Travaux Publics la médaille d'honneur des Chemins de fer, M. Louis Corajod, entré au service de la Société le 1er septembre 1893 et M. Jules Corajod entré le 13 septembre 1893* ».

Monnet. Cet homme au prénom oublié était chef de gare à Monnetier-Eglise avant Théo Fauraz. On se souvient uniquement de son fort accent du midi pyrénéen. Après sa mort, sa femme resta au chemin de fer comme employée de station à Monnetier-Eglise puis Haut-Mornex ; « *elle se baladait toujours avec un panier et emportait nos poules la nuit* ». Cette « *madame Monnet* », « *petite femme, maigre, au teint jaune, un peu spéciale, avec un accent suisse était gentille et fleurissait particulièrement sa gare* », « *elle avait les rochers et un petit jardin près de la halte* ».



Gare de Veyrier vers 1910 avec de gauche à droite : Jules Rivollet (1884-1971), chef mécanicien, Jules-Ferdinand Corajod, chef de gare, Edouard Grand (1865 ?-1955 ?), chef de la voie

André Moriaud (1876-1915) était chef de gare à Veyrier depuis 1909 quand il partit à la guerre en 1914 ; il n'en revint que pour mourir à Veyrier ; le monument aux morts d'Etrembières en garde le souvenir. Jules Corajod le remplaça.

Joseph Pertin (1895 ? -1947) aurait commencé sa carrière au chemin de fer du Salève en remplaçant Conrad Ribari à l'usine d'Arthaz où « *il s'occupait de l'entretien des machines* » tout en étant « *le concierge* ».

Pour aller à l'école de Mornex les enfants Pertin devaient traverser l'Arve avec le « *bac* », c'est-à-dire en montant dans la benne du petit téléphérique de l'usine.

Puis, à la mort de Jules Fontaine en 1922, Joseph Pertin prit le poste devenu vacant et devint, sans le savoir, le dernier chef de gare de Monnetier-Mairie.

Juste après Noël 1947, alors qu'il « *longeait la voie ferrée près de Cluses, un jour de neige, il n'entendit pas un train venir et fut tué sur le coup* ».

Edouard Trottet (1897-1969), embauché vers 1924 comme conducteur d'automotrice devint, en 1934, chef de gare à Veyrier à la place de Jules Corajod. Dès 1931 il habita les trois pièces du premier étage de la gare de Veyrier dont le montant du loyer était déduit de son salaire.

Quand le réseau ferma en 1936, Edouard Trottet entra à l'usine de goudron de la COLAS au Pas-de-l'Echelle.



Gare des Treize-Arbres vers 1930 : Raymond Charles (1911-1983), employé, Charles Matringe (1912-1984), contrôleur, Irma Charière-Matringe (1889-1983), employée de station, Edouard Trottet, chef de gare

Louis Vidonne (1903-1980) dit Loulou, fils d'Euzèbe Vidonne, (1861- ?) propriétaire de terrain et d'hôtel à Monnetier et de Louise-Joséphine Ducimetière, fut le dernier comptable des Chemins de fer du Salève. Il travaillait « *au bureau* » dans la gare de Monnetier-Mairie.

A la fermeture du chemin de fer, Loulou devint secrétaire de la Mairie de Monnetier, située à une centaine de mètres de son ancien bureau. Une paralysie des jambes l'obligeait à se déplacer dans un fauteuil roulant-tricycle mû grâce à deux manivelles. L'infirmité de Loulou, qu'il « *surmontait avec beaucoup de courage* », ne l'empêchait pas de « *jouer de l'accordéon* » et d'avoir « *d'autres plaisirs...* ».

« *Cette figure du chemin de fer* » avait, paraît-il, une « *sacrée mémoire* » et je regrette beaucoup de ne pas l'avoir rencontré.

Edmond Delieutraz (1876-1923) dit Le Trappeur était un original habitant dans une maisonnette isolée entre les Iles de l'Arve et le cimetière israélite, à la limite de Veyrier et du Pas-de-l'Echelle, plus précisément à l'embouchure du Petit Arve, au lieu-dit l'Eperon. Cet homme qui avait fait le tour du monde sur un bateau comme maître d'hôtel parlait plusieurs langues étrangères, en particulier l'anglais et servait occasionnellement d'interprète auprès des touristes utilisant le chemin de fer du Salève.

Il était le fils aîné de Thomas Delieutraz (1833-1913), célèbre voiturier avec son frère François (1830-1902) entre Genève et Veyrier et de Marie Buchs (1848-1934), née en Allemagne. Laurent Delieutraz (1799-1871), père de Thomas, avait taillé les célèbres marches de pierre de l'escalier du Pas-de-l'Echelle.

Edmond avait étudié à l'école hôtelière de Berlin avant de connaître « *les cinq continents à vingt ans* » et de vivre comme trappeur au Canada. Cet homme extraordinaire, mort jeune en 1923, donc que peu de gens rencontrés après 1980 ont bien connu, a laissé beaucoup de souvenirs folkloriques, incertains, voire faux.

Le Trappeur surprenait tout le monde par ses nombreuses excentricités et son amour des animaux, particulièrement des reptiles : « *un jour il a mis une attelle à la jambe coupée accidentellement de son chat noir Kim avec un bouchon de liège au bout* ».

« *L'ami des reptiles* » : « *quand l'Arve débordait et inondait le rez-de-chaussée de sa maison, il déménageait avec ses serpents au premier étage et sortait en bateau* ». « *Il est venu à la vogue avec une couleuvre autour du cou* ». « *Il bouffait des serpents ; quelle horreur ! quel drôle de type c'était !* »

Son aspect physique, son intelligence et sa gentillesse ont impressionné tous ceux qui l'ont approché : « *beau, bronzé, bel homme, superbe, vitalité formidable, très intelligent et gentil* ».

Le braconnage du Trappeur lui permettait de vivre : « *il braconnait les truites qu'il vendait à madame Long* » ; « *quand il chassait il se mettait des plumes dans les cheveux à la façon des Indiens* » ; « *il mangeait même des serpents, des lézards et des souris* » ; « *à Veyrier, pendant le battage, on avait trouvé un nid de rats dans les gerbes de blé et il a mangé les petits rats sans poil !* ». Notre Trappeur qui pagayait sur la rivière d'Arve ou la traversait à la nage « *courait nuit et jour à travers bois* ».

Il avait épousé Hélène Bourquin (1876-1956), originaire de Neuchâtel, (« *celle des Tisanes Bourquin* »), divorcée du peintre Jean Gianoli ; cet artiste local avait exécuté la fresque murale représentant Jules César sur son cheval cabré au pied du Salève ; cette œuvre décorait une salle du café Bosson situé en face de la fontaine du Roi Hérode plus connue sous le nom de Fontaine Jules César au Pas-de-l'Echelle.

Un jour d'hiver, en 1923, le Trappeur glissa devant chez lui, se blessa à la main avec une tuile cassée, alla à pied se faire soigner à Genève, mais mourut du tétanos quelques jours plus tard. Conformément à sa volonté, il fut enterré avec son fusil ; le Trappeur avait 47 ans.

Le personnel de l'atelier de Veyrier

Louis Babel (1903-1975), fils de Baptiste Babel (1868-1930), de Veyrier, était mécanicien-électricien de 1922 à 1927 à l'atelier de Veyrier. Il ne doit pas être confondu avec son homonyme Louis Babel (1826-1912), de Veyrier également, « *missionnaire et explorateur du Québec qui traça la première carte du Labrador* ».

Charles Barry (?) dit Balai-Neuf. Ce modeste employé d'entretien dont on sait très peu de choses, réclamait sans cesse un balai neuf pour chasser la saleté retenue par les lamelles du caillebotis des planchers des automotrices, d'où son surnom ! Ce « *grand buveur* » habitant Monnetier aurait dit un jour à Carmen : « *Ces feuilles, elles peuvent pas tomber toutes en même temps, les bourriques !* »

Louis Blanc dit Jésus (1892 ?-1941 ?). Ce mécanicien-tourneur de l'atelier du Pas-de-l'Echelle est surtout célèbre pour sa jambe de bois et ses « *cuites* ».

Il aurait pris ce curieux surnom au cours de catéchisme et non pas à cause de son beau visage aux cheveux frisés. Selon Antonin Chavaz (1895-1987), son camarade de catéchisme de Veyrier des années 1905, le jeune Louis aurait répondu au curé qui lui posait une question sur le Créateur : « *Dieu est un petit homme à barbe blanche qui souffle le feu derrière une bouteille de vin vieux !* », « *le curé l'a fichu dehors en entraînant les bancs de l'église ; à l'école et au catéchisme on ne pouvait rien en faire* ».

Le père de Louis Blanc conduisait les locomotives à vapeur du Genève-Veyrier, tandis que sa mère faisait des ménages. Louis Blanc aurait vécu dans le nord de la France où il se serait marié ; il est revenu seul en Haute-Savoie pour être tourneur au dépôt-atelier du Pas-de-l'Echelle, « *un très bon mécanicien* », jusqu'à la fin du chemin de fer. Il travailla ensuite chez Boccard à Annemasse.

Jésus était beau garçon, tout le monde le reconnaissait : « *Il avait la figure fine comme celle de sa mère ; il marchait comme s'il glissait ; c'était le plus bel homme de la région* ». « *De forte corpulence, sa chemise était toujours déboutonnée sur sa belle poitrine* ». Il avait fait la Der des Ders dans le Génie et aimait « *raconter la guerre de 14* ».

Un soir d'hiver en 1933-1934, un accident de bicyclette près de la maison Berthoux, à la hauteur du passage à niveau de la route nationale 206 à Etrembières, a bouleversé la vie de Jésus : il revenait « *fin plein* » d'Annemasse, est tombé de vélo, s'est cassé la jambe gauche ; « *Jésus a gueulé toute la nuit dans son fossé, sa jambe s'est gangrenée toute noire et a dû être coupée au-dessus du genou* ». On lui a mis « *non pas un pilon mais une vraie jambe de bois avec un soulier* ». Il était « *toujours le torse nu barré de la sangle épaisse qui tenait sa jambe de bois* ». Quand « *il prenait des cuites monstres, il ôtait sa jambe de bois et tapait par terre ; la terreur !* ». Un autre jour, alors qu'il effectuait un plein d'essence éclairé par une bougie, il fut gravement brûlé chez lui, tout seul ; « *il était saoul* ».

Ses excès de boisson et ses chansons en faisait une figure marquante du Pas-de-l'Echelle. Chacun se souvient à sa façon des excentricités de cet « *artiste* » :

« *Ivrogne, abandonné par sa femme, il est resté seul avec ses parents ; souvent dans les fossés, il criait quand il avait bu* ».

« *Il buvait, gueulait et lançait ses bouteilles dans le chemin* ».

« *Il buvait pas mal, le doux Jésus !* ».

« *Il chantait quand il avait bu* ».

« *Il chantait tout le temps la Marseillaise, les Allobroges* ».

« *Il buvait, il en a fait des cul-pesses (chutes) !* »

« *Il se laissait pas mourir de soif, il sifflotait et ne faisait pas grand chose* ».

« *Profession : grand buveur* ».

« *Bon dieu rouge !, il criait ; une figure... !* »

« *Il buvait son canon et chantait avec le père Dupont qui se piquait la cloche aussi* » *(vers 1927).*

« *En allant travailler à Annemasse à pied, il chantait tout le long : – les voyez-vous ? ; on lui criait : « – Ho alors Jésus ! c'était un caractère enjoué* ».

« *Toujours bourré, avec son litre dans la poche, il chantait le refrain du 4me Génie ("les anciens du génie, où sont-ils ? les voici, les voilà") ou bien poussait le cri de la chouette toute la nuit ; il avait un coffre formidable ; il chantait depuis le dépôt du*

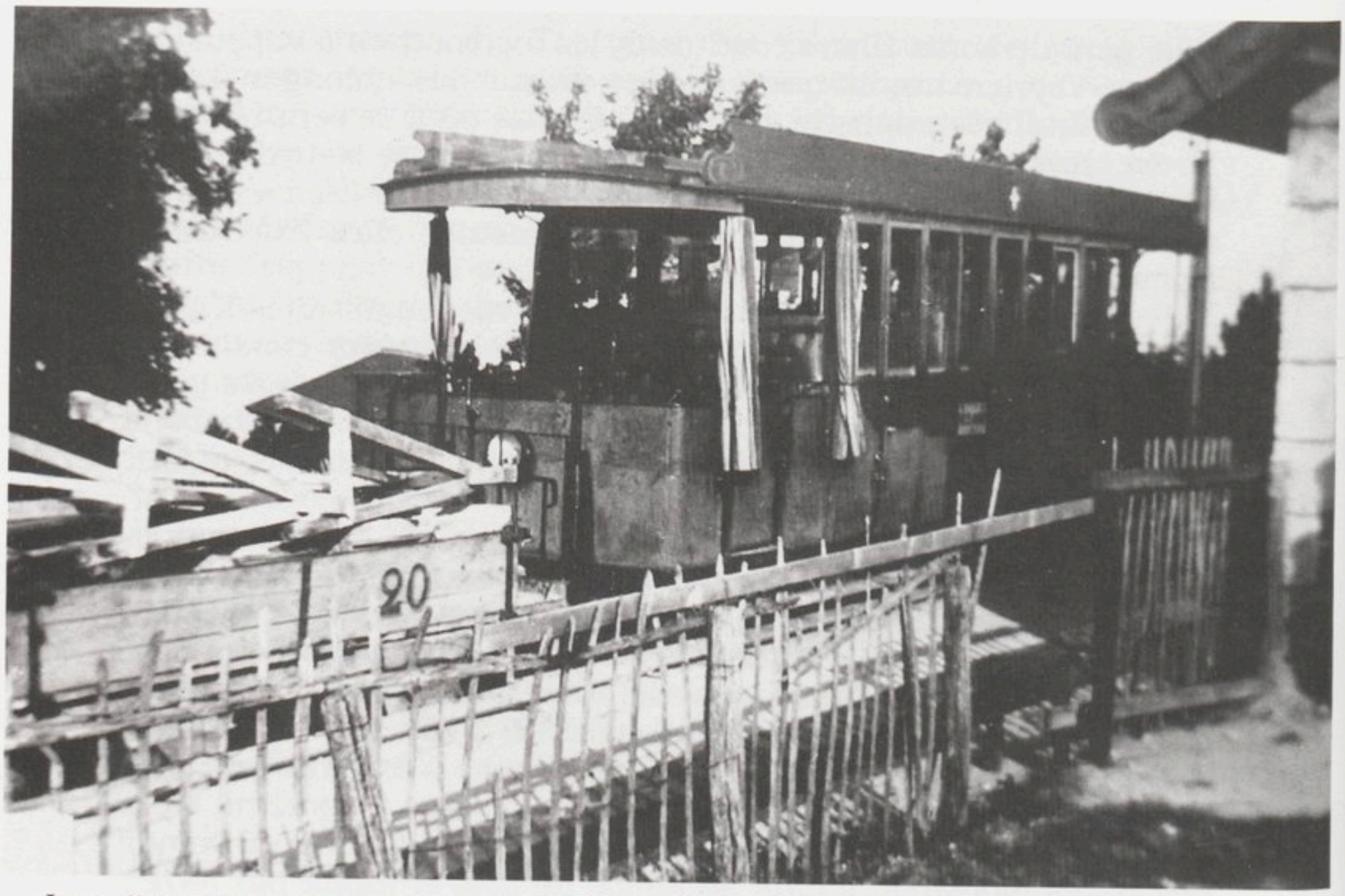

La voiture n° 11 et le wagonnet n° 20 aux Treize-Arbres en 1934 (photo de W. Boegli)



Une des très rares photos prises dans le dépôt-atelier de Veyrier en 1925-1926 avec de gauche à droite : Joseph Desbiolles, « Père » Léon Dupont, un ouvrier non identifié et Emile Degenève

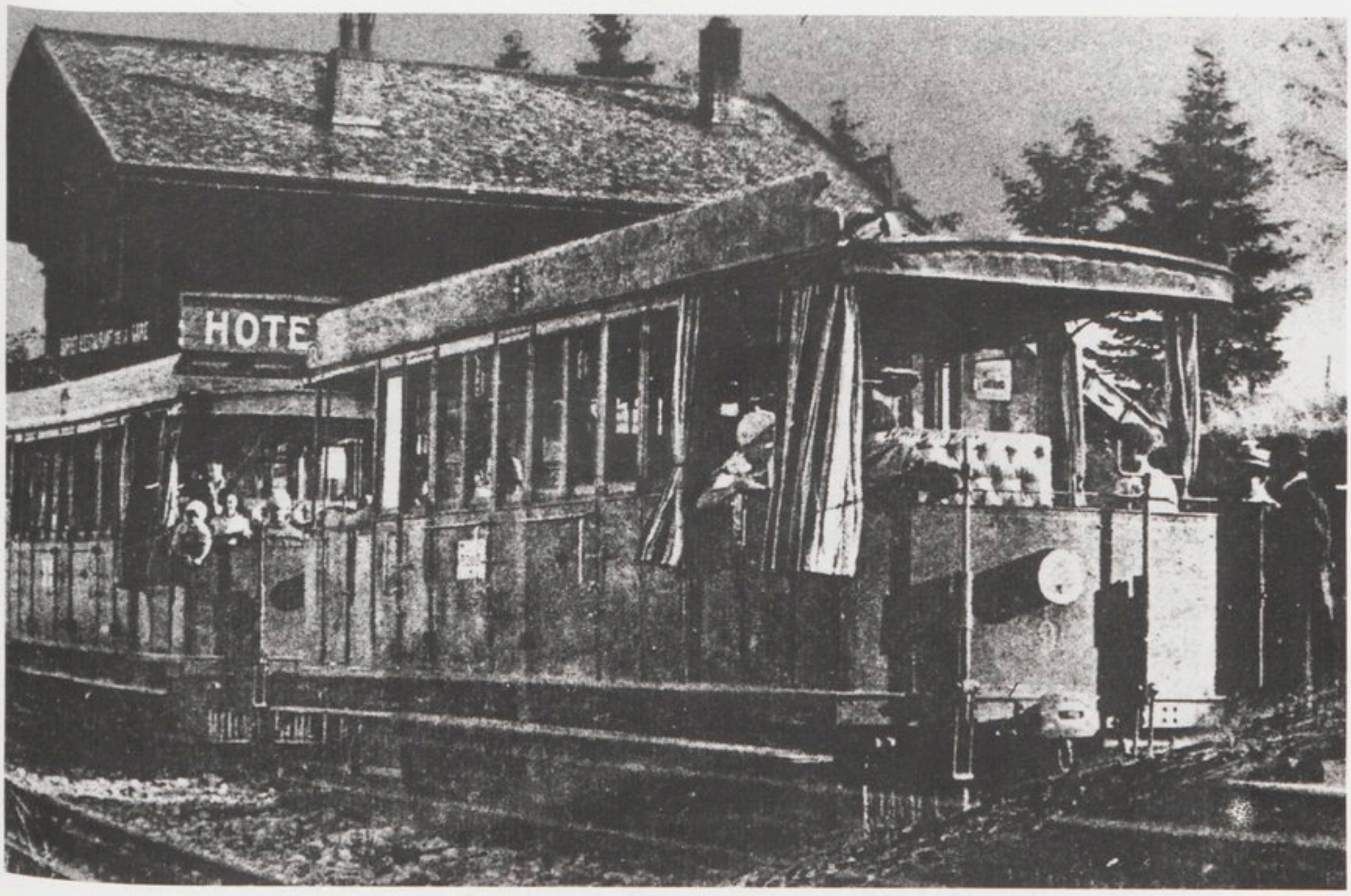

Les voitures nº 8 et 9 aux Treize-Arbres en 1932

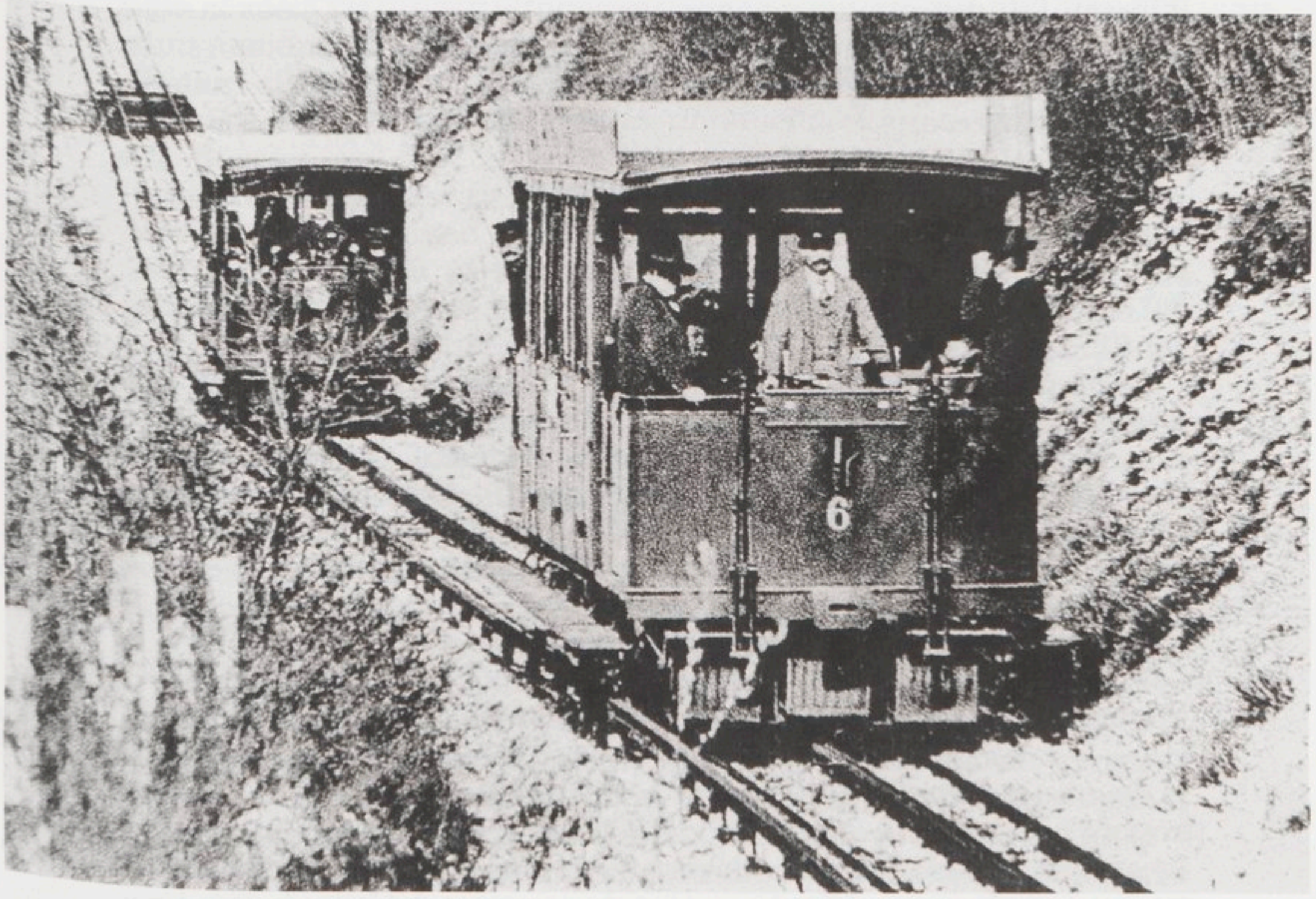

Deux voitures dans la rampe à 25 % du Pas-de-l'Echelle en aval du pont de la Ravine en 1910

Pas-de-l'Echelle jusque chez lui, chez Fridien aujourd'hui ». « *Il terrorisait les enfants du voisinage jusqu'au milieu de la chaussée quand il était bien saoul* ».

Son voisin Antoine Dijoud (1890 ?-1963 ?), douanier, trouva Jésus mort « *à table avec une bouteille de Vermouth* ».

Léon Dupont dit Pétolet (1889-1948), sans parenté avec son homonyme le « *Père Dupont* » *(1878-1932)*, était Suisse et peintre en lettres de profession. Avant d'entrer en 1923 au chemin de fer du Salève il aurait travaillé au Genève-Veyrier.

Fils de Dupont de Veyrier, mort « *en tombant dans l'escalier de sa cave* » et de l'épicière Louisa « *surnommée mémé Cola car elle donnait du chocolat aux gamins* », Léon aurait été surnommé Pétolet à cause de sa petite taille. Il fut chargé de peindre en rouge avec des filets verts les dix voitures bicolores roulant encore vers 1927. En effet, le rapport du Conseil d'Administration de l'année 1923 nous apprend que : « *deux nouveaux cantonniers ont été engagés pour l'entretien de la voie et un peintre qui, en morte saison, s'occupe de la peinture à neuf des voitures et remplira en été les fonctions de chef de gare aux Treize-Arbres* ».

Cet homme qui s'intéressait à tout et « *savait tout faire* » était l'un des rares photographes amateurs de l'époque ; il faisait des photos « *qu'il développait dans une chambre noire au-dessus de sa grange* » ; « *il avait toujours une cigarette au coin de la lèvre* ». Il aurait fait des photos de l'éboulement de 1926-1927 sur la voie ferrée près du tunnel. Léon fut intoxiqué par des odeurs de peinture lors d'un travail dans des foudres à vin et resta malade pendant treize ans.

Joseph Desbiolles (1887-1931). A la fois menuisier et conducteur au chemin de fer du Salève, il avait beaucoup souffert de ses blessures et de sa captivité pendant la Grande Guerre et en était resté dépressif, mais a laissé un souvenir unanime de gentillesse.

Le mardi 1er décembre 1931, Jules Corajod a trouvé Desbiolles pendu dans le dépôt de Veyrier où il travaillait habituellement ; il aurait posé une barre de bois entre les toits de deux voitures côte à côte et se serait pendu au-dessus de la fosse de visite ou bien se serait pendu au frein de la voiture numéro 1 au-dessus de la fosse de visite où était garée l'automotrice. Deux versions existent, mais seul le chef de gare Corajod qui a dû décrocher le corps du malheureux connaît la vérité.

Charles-Joseph Ducimetière (1908-1970) dit Costaud, demeure l'ouvrier mécanicien du chemin de fer du Salève le plus connu puisque plus de 27 personnes m'ont parlé de lui.

Contrairement à d'autres mécaniciens, il ne travailla qu'au dépôt-atelier de Veyrier comme mécanicien-ajusteur et forgeron. Son curieux surnom, « Costaud », lui aurait été donné par son père, Armand. Costaud était effectivement un athlète, un balaise, un

hercule sympathique et frisé. « *Il soulevait les essieux* (des automotrices) *tout seul* ».

Costaud reste surtout célèbre pour sa passion des motos ; en effet il possédait une grosse « Dollar », modèle français construit entre 1915 et 1924. Cette machine de 350 cm³ était « *ce qu'il y avait de mieux à l'époque* », « *arbre à came en tête, transmission dismodromique, moteur "chaise" à un cylindre à quatre temps, fourche avant à parallélogramme et fourche arrière sans suspension...* » ; la sienne, « *avec un gros volant sur le côté* », était « *rutilante et silencieuse* ». Avec son engin, il montait par les sentiers au sommet du Petit-Salève ou « *descendait, de Monnetier à Etrembières jusqu'à l'arrêt du tram, les gens qui ne prenaient pas le funiculaire* ». Costaud survécut à un accident grave qui lui causa une fracture du crâne. A la fermeture du chemin de fer du Salève, Costaud travailla au dépôt de locomotives d'Annemasse.

Jules Rivollet (1884-1971) était chef mécanicien au dépôt-atelier du Pas-de-l'Echelle, à 100 mètres de la gare de Veyrier. On le trouvait sobre, très sympathique, très gentil et avenant ; il avait fait l'école de mécanique de Genève.

Après 1934 Jules Rivollet fut nommé chef d'exploitation ; Georges Verdenne, journaliste à La Tribune de Genève, écrivait le 26 septembre 1935 : « *La direction de l'exploitation fut confiée à un ancien mécanicien, monsieur Jules Rivollet, qui fait actuellement fonction de directeur, de chef d'exploitation, de chef de gare, de chef d'équipe et qui, parfois, prend encore la manette pour conduire une voiture quand, le dimanche, il y a affluence de voyageurs* ».

Jules a assisté à la fermeture du chemin de fer puis à la démolition de la ligne. Il partit en retraite avec Edouard Arnaud à la liquidation du funiculaire le 26 mars 1936.

Jules était l'aîné des trois frères travaillant au chemin de fer du Salève (Jules, Gustave et Alexandre).

Gustave Rivollet (1886-1955) était un simple employé-conducteur malgré son intelligence reconnue et son instruction religieuse. Il était surtout illustre comme « *Camelot du roi* » ; ainsi que tout royaliste abonné à l'Action Française « *toujours dans sa poche* », il militait activement pour le retour de la royauté, entre autres en organisant des manifestations avec Henri Trottet (1886-1960) de Monnetier, « *sourd comme un pot* » : « *Vive le roi !* » criaient-ils. Jean Pagliazzo se souvient très bien de Gustave faisant sa propagande, entouré de curieux, sur un ton de confidences : « *Mes enfants, attendez, je vais vous répondre, vous verrez, un jour le roi viendra, le roi n'est jamais parti, je vais vous dire une chose, le roi viendra* ». Carmen Fontaine lui disait : « *Quand même Napoléon a fait plus que tous les rois de France à lui tout seul* ». Vers 1923, ce n'était plus la mode d'être royaliste ; à cette époque l'Action Française était mise à l'index. A une messe de

Monnetier, une quête avait été faite pour la presse catholique, Gustave aurait mis cinq francs et aurait dit à Carmen qui l'aimait beaucoup : « *J'ai voulu leur montrer que j'étais plus magnanime qu'eux* ».

Gustave, « *assez petit, pas gros* » portait le bouc, « *faisait l'aristocrate et était très drôle* ». « *Il s'était fait esquinter par un train en gare de Bossey-Veyrier* ». Célibataire, il vivait chez madame Pelloux (1888-1970) qui tenait l'un des nombreux cafés du Pas-de-l'Echelle.

Gustave, « *grand copain avec mon père (Vincent Ecoffey), venait manger la soupe avec nous, et nous, les enfants nous l'écoutions : il avait l'art de parler ; il était très instruit, très ouvert, il s'y connaissait en littérature et sortait des tirades de Léon Daudet, camelot comme lui* ». Léon Daudet (1867-1942) était le principal animateur des monarchistes après 1907 et journaliste au quotidien L'Action Française.

Notre camelot qui avait passé toute sa vie au chemin de fer « *pleurait comme un gosse quand ils ont enlevé les voies* » ; « *Nom de Nom de Nom de Nom* » se lamentait-il.

Alexis Rophille (1882-1950), un des fils de Célestin Rophille (1857-1908), célèbre ânier-forgeron de Monnetier, avait épousé Maria-Anna Graziadei.

Alexis exerçait la profession de forgeron à l'atelier de Veyrier, mais était également installé à son compte au centre du village de Monnetier, à la Forge.

Joseph Schnee (1860 ?-1918). Né vers 1860, cet Alsacien habitait la Maison Blanche au bourg d'Etrembières avec ses deux filles, Augustine dite Titon et Emilie dite Michou née en 1891 et décédée à l'âge de 15 ans. Il aurait habité aussi au Planet à Annemasse ; Schnee travaillait à l'atelier de Veyrier où il s'occupait de l'entretien des voitures, ce qui ne l'empêchait pas de conduire le dimanche. Cet homme « *très gentil* » faisait partie de « *l'harmonie de campagne et était chef de musique à Annemasse* ».

Il venait travailler d'Annemasse au Pas-de-l'Echelle en vélo et, plus tard, de Monnetier en vélomoteur éclairé avec une lampe à acétylène. Le soir, il montait avec son engin dans la voiture du dernier train pour Monnetier.

Enfin Joseph Schnee était l'un des cinq hommes non mobilisés pendant la Grande Guerre à cause de son grand âge, mais il mourut en 1918 de la grippe espagnole.

Le personnel de l'usine d'Arthaz

Conrad Ribari (1870 ?- ?), « *Suisse allemand* », est connu uniquement comme chef de l'usine d'Arthaz. La centrale hydro-électrique était située sur la rive droite de l'Arve. Elle générait du courant continu à l'usage exclusif du chemin de fer, tout au moins au début.



Devant l'usine d'Arthaz vers 1910 : Conrad Ribari (assis) et Louis Corajod (1869-1936) à droite.

Toute l'année Ribari habitait dans cette usine isolée au fond de la gorge du torrent.

Un jour d'hiver, Ribari a apporté chez lui une vipère « *trouvée dehors au froid afin qu'elle se réchauffe près de son feu* » ; voyant cela Carmen Fontaine aurait sorti l'animal.

Il existe une carte postale montrant l'Arve et la centrale, adressée en 1902 à « *Monsieur Conrad Ribari, chef de l'usine électrique du Salève, Arthaz, Haute-Savoie, France* ».

« *L'usine d'Arthaz était arrêtée par Ribari la nuit de 21 heures à 7 heures le matin ; à 9 heures moins 5, Ribari baissait l'électricité pour prévenir les gens d'allumer les lampes à pétrole car il n'y avait pas d'électricité dans les gares la nuit* ».

Louis Corajod (1869-1936) : frère de Jules à Dian, il entra au chemin de fer du Salève le 1er septembre 1893 et travailla jusqu'en 1914 à l'usine d'Arthaz puis, après la guerre qu'il passa au front, il entra au service de la voie, entre autres pour le graissage de la crémaillère et occasionnellement comme conducteur sur la ligne d'Etrembières.

Entré au chemin de fer du Salève le 1er septembre 1893, il fut médaillé d'honneur en 1928 en même temps que son frère Jules.

Les conducteurs

Pierre Bost (1902-1991). La grande particularité de Pierre Bost est d'avoir été le dernier survivant de tous les conducteurs du chemin de fer du Salève. « *Je suis entré au chemin de fer en février 1928 et y suis resté jusqu'en février 1935. J'ai été poinçonneur, avec une sacoche et des billets, pendant six mois puis conducteur. On était toujours deux sur une voiture, le conducteur en bas et le poinçonneur en haut entre les deux freins près de la sonnette électrique pour avertir le conducteur d'un danger. J'ai roulé trois ans sur la ligne Etrembières-Monnetier puis sur Veyrier-Monnetier pendant quatre ans. J'ai conduit les voitures 3 et 4 ; j'ai roulé avec Raymond Charles (1911-1983) sur la ligne d'Etrembières. Le matin, je descendais au dépôt d'Etrembières à pied depuis Monnetier et montais également à pied le soir* ».

En 1936, à la démolition du chemin de fer, Pierre Bost avait été requis pour remettre en marche les installations et conduire les automotrices qui descendaient le matériel.

Joseph Burnet (1871-1946), frère de François Burnet, a travaillé comme conducteur au chemin de fer du Salève vers l'âge de 23 ans, au retour de ses trois ans de service militaire. Il quitta la compagnie pour l'Union Electrique à Thonon et il termina sa carrière comme chef d'usine au Saut du Mortier dans le Jura, au lieu dit Thoirette près d'Oyonnax.

Jean Chambet (1872-1942). Ce mécanicien-conducteur de la première époque du chemin de fer du Salève partit en 1905 à Paris pour entrer au métropolitain comme « *conducteur sur la ligne numéro 1* ».

Alexis Charière (1861-1938). Le « *Père Charière* » était certainement le plus ancien employé car il était venu au Salève à la construction de la ligne. Il a terminé sa longue carrière comme conducteur, principalement sur la branche d'Etrembières, généralement avec Pierre Lencione. Pendant la Grande Guerre, son âge lui permit de rester au pays et de continuer l'exploitation du réseau.

Charière habitait la « Maison Blanche » au bourg tout près du terminus. Comme beaucoup de ses collègues, il avait une réputation de gentillesse et de dévouement. Il s'était marié avec Mathilde Barthassat dont il eut une fille Irma (1889-1983). Celle-ci a également travaillé au chemin de fer du Salève ; elle vendait les billets et les contrôlait à la station des Treize-Arbres à la place de son mari, Paul Matringe (1878-1920), pendant qu'il était au front. Paul, décédé des suites du conflit, laissa sa femme « veuve de guerre » pendant 63 ans ! Irma servit pendant 15 ans au Buffet-Restaurant de la gare des Treize-Arbres.

Leur fils unique, Charles (1912-1984), travailla aussi au chemin de fer du Salève pendant quelque temps comme surnuméraire, puis entra dans les douanes où il fit toute sa carrière.



Gare d'Etrembières en 1922 devant la voiture nº 9 : Charles Matringe, Irma Charière-Matringe, Alexis Charière

Extrait des rapports du Conseil d'Administration de la Société de l'année 1929 : « *Nous voulons signaler la distinction dont a été l'objet notre ancien agent Charière Alexis qui, sur notre demande a reçu de M. le Ministre des Travaux Publics la médaille d'honneur des Chemins de fer. Cet agent a servi dans notre Société du 1er avril 1899 au 31 décembre 1929* ».

Emile Degenève (1892-1928). Ce « *bel homme* » fut ouvrier des carrières de pierre du Pas-de-l'Echelle puis « *conducteur en 1924* » au chemin de fer du Salève. Le « *pauvre Emile n'a pas eu de chance dans sa vie* ». Il tomba malade en 1926 des suites d'une maladie due aux gaz de combat de la Grande Guerre et en mourut.

Paul Ducimetière dit Paul à Lie (1887-1949) semble avoir exercé la plupart des emplois possibles au chemin de fer du Salève : garde-voie, contrôleur, employé au dépôt-atelier de Veyrier tout en étant conducteur le dimanche. Il y travailla de « *1922 ou 1925 à la fin, mais n'a pas eu de retraite parce qu'il lui manquait trois ou quatre ans de cotisation* ».

Joseph-Lucien Horat dit Fritz (1885-1940). Tout le monde a connu Fritz, ce sympathique employé du chemin de fer, mais personne n'est d'accord quant à son passé.

Suisse-allemand selon certains, natif de Pierrelatte (Drôme) ou de Berne (Suisse) selon d'autres, Fritz, de son vrai nom

Joseph-Lucien Horat est né en réalité près de Paris à Thiais le 21 janvier 1885 ! Son père fut jardinier un moment dans un château normand près de Carentan puis à Thiais. Fritz se sauva d'un séminaire, travailla dans un journal à Saint-Gall (Suisse) de 15 à 18 ans, époque où il apprit à parler allemand, puis est venu au pied du Salève chez Chavaz, le déjà célèbre carrier. Fritz aurait fait 3 ans de service militaire à Pierrelatte. Il a été embauché en 1906 au chemin de fer du Salève pour « *mener le gravier, mais est passé rapidement conducteur le dimanche car il était le seul à parler allemand au funiculaire* ». Durant la semaine, Fritz était mécanicien au dépôt du Pas-de-l'Echelle. En 1914 il partit à la guerre, mais Auguste Bonzanigo, fondateur de l'hôtel Bellevue de Monnetier « *l'a fait revenir* ». Fritz est mort le 31 janvier 1940 à Monnetier à l'âge de 55 ans.

Tous ceux qui l'ont connu l'ont aimé : « *C'était le plus sympathique, il riait tout le temps avec un rire extraordinaire* ». « *C'était son rire, on l'entendait depuis la ferme* ». « *Il était marrant, il dansait sur la terrasse de l'Hôtel des Treize-Arbres* ». « *Très gentil, très gracieux* ». « *Il rigolait toujours* ». Carmen Fontaine raconte : « *Il ne savait pas dire en français certains mots, il riait* ». « *Il m'a dit un jour : - Il y a des Hollandais et des Belgiquins dans le wagon !* »

Marcel Pelloux (1880 ?-1933). Boulanger de profession avant 1914, Pelloux entra comme conducteur « *au funiculaire* ». Il plaisantait les deux lettres CS visibles sur les pinces à billets ou les casquettes des employés du chemin de fer en disant « *Cochon Salé* ». Par la suite il tint un café au Pas-de-l'Echelle près de la gare de Veyrier-Salève nommé « la Chocolaterie » ; celui-ci se nommait précédemment « Café de la Verrerie ». Un cancer de la gorge l'emporta à l'âge de 55 ans en 1933. Sa femme continua seule à servir des canons et de la limonade dans le vieux « bistroquet » jusqu'en 1970.

Les contrôleurs

Charles Baud (1899-1942) pourrait être dans le texte consacré à Edouard Arnaud, chef de gare, puisqu'il est son beau-frère adoptif ; en effet Eugénie Lang-Viguié (1863-1948) adopta l'orphelin qui sera contrôleur au chemin de fer du Salève de 1931 à 1935 ; il habitait Monnetier et mourut de la fièvre typhoïde à Saint-Julien-en-Genevois vers 1943.

Georges Corajod (1902-1982), fils de Jules à Dian, travailla de 1917 à 1919 au chemin de fer du Salève comme contrôleur de billets, mais il conduisait également les automotrices bien qu'il n'en eut pas l'âge. Il travailla ensuite à l'usine électrique du Fayet près de Chamonix.

Au conseil de révision, Georges Corajod aurait dit « *être né dans la gare du funiculaire au Pas-de-l'Echelle* ». Il épousa Irène Coléon

qui lui donna un fils Paul en 1926 ; celui-ci jouait avec Michel Sorlut dans les emprises de cette gare le jour de l'accident du petit Michel relaté dans « Danger du rail électrique ».

Paul Corajod, le fils de Georges, « *dégelait le troisième rail en l'arrosant d'eau salée à l'aide d'un tuyau directement depuis le wagonnet, un petit tonneau d'eau étant posé sur le wagonnet ; les ressorts du curseur étant mauvais, le contact ne se faisait pas et il cassait la glace au marteau pour repartir* ».

Parmi toutes les personnes interrogées sur le chemin de fer du Salève depuis 1978, celle qui m'a donné la plus importante quantité d'informations est Georges Corajod, interrogé le 4 novembre 1980 et qui a répondu de quoi remplir 208 lignes !

Louis-François Ducimetière (1901-1954), surnommé Kiss, fils de Charles Ducimetière dit Rambois, né en 1860, travailla au chemin de fer du Salève en tant que contrôleur du 6 juillet 1924 au 3 avril 1928 exactement, comme l'atteste un document établi le 30 avril 1928 sur du papier imprimé en 1892 pour le chemin de fer du Salève !

Gilbert Vachoux (1908-1987) fut auxiliaire au chemin de fer du Salève de 1922 à 1927 : « *je poinçonnais le dimanche, jusqu'au service militaire ; j'ai fait tous les métiers* » ; Gilbert Vachoux avait conservé, près de sa belle maison à Monnetier-Eglise, un rail coulé en 1892 que j'ai trouvé par hasard le 8 août 1979 bien avant de rencontrer son sympathique propriétaire.

Le service de la voie

Le service de la voie consistait à entretenir et effectuer les réparations courantes de la voie ferrée c'est-à-dire le graissage des crémaillères, l'adjonction de ballast ou de gravier sous la voie, le nettoyage des fossés et autres travaux divers.

Le rapport du Conseil d'Administration de l'année 1895, donne quelques renseignements sur l'entretien de la voie deux ans après l'ouverture de la première ligne : « *D'une manière générale l'entretien de la voie proprement dit se fait à peu de frais. Il n'en est pas de même des talus en terre des tranchées qui ont été établis par les constructeurs avec une trop forte inclinaison, par conséquent s'éboulent facilement et nécessitent un entretien permanent. Quelques chutes de blocs de rocher détachés des flancs du Salève se sont produites sur la ligne de Veyrier, heureusement sans occasionner d'accidents et sans trop endommager la voie* ».

Le service de la voie occupait entre 2 et 6 cantonniers selon les années.

Edouard Grand (1865 ?-1955 ?), « *le chef de la voie* », est le plus connu de ces hommes de terrain. Né vers 1865, il resta « *vieux garçon* » jusqu'à sa mort avant d'atteindre les 100 ans. Sa

gentillesse, sa voie douce ainsi que sa petite taille ont marqué son entourage. Ce « *bel homme* » à moustaches « *n'aurait pas fait de mal à une mouche* ».

Il fut jardinier et valet de chambre à Mornex avant d'entrer au chemin de fer comme garde-voie et conducteur puis chef de la voie. L'entretien de la voie ferrée consistait surtout à graisser la crémaillère. Il portait 10 kg de graisse jaune et en disposait à l'aide d'un bâton sur chaque dent de la double crémaillère de 9,2 km de long, soit 147 200 dents ! La clôture de fil de fer bordant la voie pour maintenir bêtes et gens éloignés du rail conducteur si dangereux était soigneusement entretenue.

En hiver Edouard Grand et quelques hommes montaient depuis Etrembières pour déneiger à la pelle ; le même jour une seconde équipe venait de Veyrier et, le lendemain, tous ensemble travaillaient à libérer la section Monnetier-Treize-Arbres, de loin la plus enneigée.

Carmen Fontaine se souvient d'Edouard Grand apportant le lait à Caroline Fontaine (1886-1952), sa mère. Celle-ci « *pour le remercier lui faisait un café au lait* ». « *– Ho, Caroline, tu me soignes, tu es gentille* » lui disait-il.

Enfin Edouard Grand était l'un des cinq hommes non mobilisés pendant la Grande Guerre et travaillant au chemin de chemin de fer durant ces années difficiles.

Charles Anchisi (1890 ?-1945 ?) était « *un mécanicien italien démerdard* » qui « *graissait la voie et les crémaillères* ».

Le Père Cochard

Bertrand Cochard (1884-1949) se distingue des personnages cités dans cet ouvrage par le fait qu'il est mon grand-père et qu'il est indirectement à l'origine de ma passion pour le Salève et son chemin de fer.

Bertrand Cochard naquit le 8 mai 1884 à Cugand en Vendée, fit des études de mécanique qu'il complètera toute sa vie et accomplit son service militaire dans la marine ce qui lui permit de voyager jusqu'en Indochine en 1906 et 1907 ; une importante correspondance sera échangée entre lui : « *Ouvrier mécanicien à bord du Styx, Saïgon, Cochinchine* » et sa future femme Marie Picot (1885-1963), originaire de La Bernardière, village voisin du sien en Vendée.

Ce courrier permet de suivre Bertrand Cochard à travers le monde : Toulon en août 1905, Ceylan en juin 1907, Saïgon en Cochinchine en 1907 puis La Pallice, port d'attache et même à Versailles. Voici son autre adresse de marin : « *Quartier maître mécanicien dans la 1re flottille Océan-La Pallice-La Rochelle* ».

Les fiancés se marieront le 23 mai 1910 à La Bernardière ; ils auront deux enfants : André (1911-1955), ajusteur-outilleur à Paris et Marguerite, en 1922 qui aura trois enfants, Chantal en 1950, Gérard en 1951 et Denise en 1953.

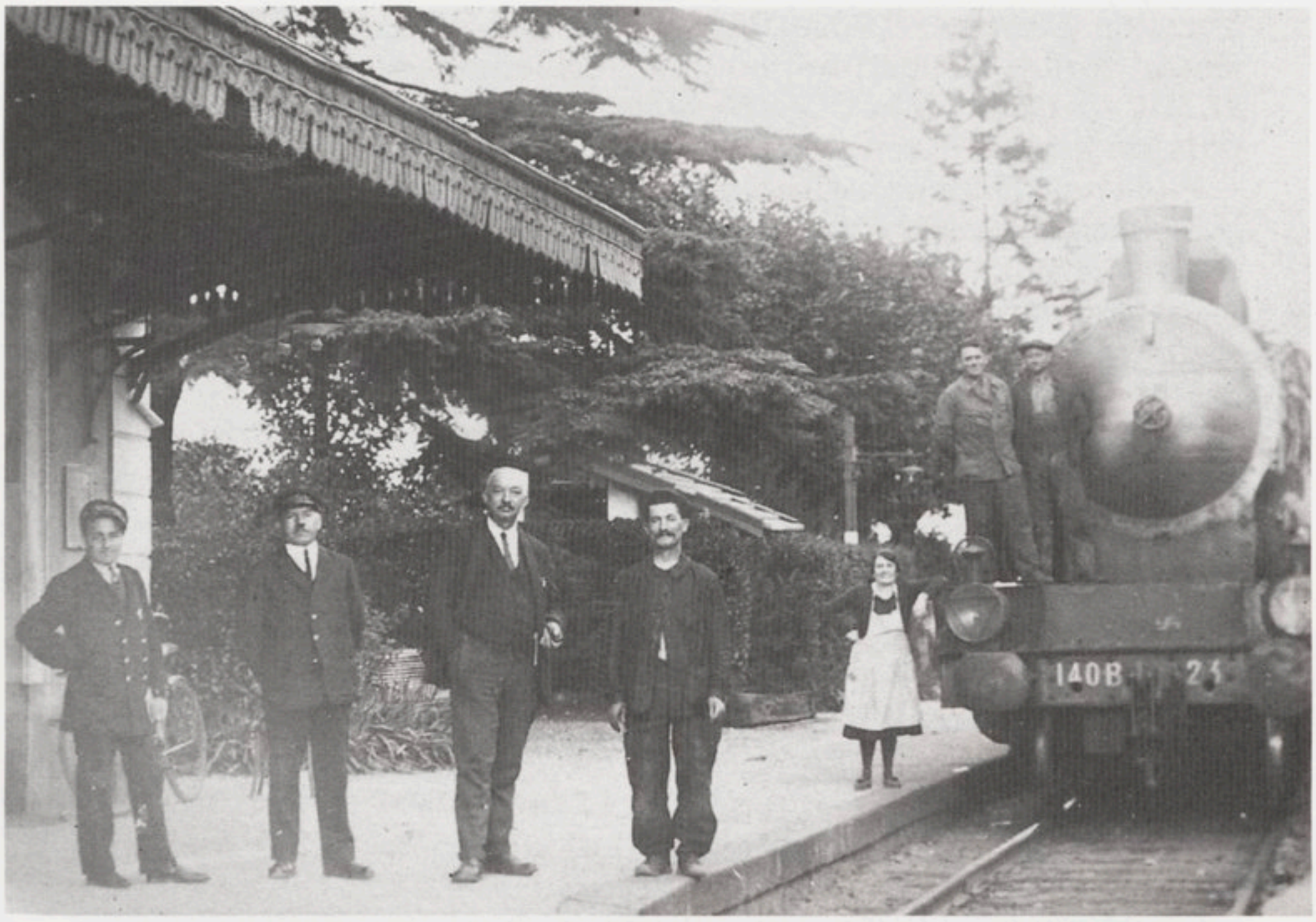

Gare de Bossey-Veyrier sur la ligne du P.L.M., vers 1933, devant la locomotive 140 B 24, construite aux Anciens Ets Cail en 1911-1912, avec, près de Bertrand Cochard, Jean Berthoud (1887-1966), chef de gare, Augustine Favre-Berthoud, sa femme et Rémy Louvier (1887 ?-1955), cantonnier

Revenons à Bertrand Cochard qui parcourut la France comme ouvrier mécanicien : il travailla à Gugand, Boulogne-sur-Seine, Fumay (Ardennes), Le Pouzin (Ardèche), Saint-Fons près de Lyon (Rhône) et Le Rouget (Cantal) qu'il quitta pour Le Pas-de-l'Echelle, au pied du Salève, en 1931 car le climat de Lyon ne convenait pas à sa fille. Là, il devint le contremaître puis le directeur de la nouvelle usine de la COLAS, fabriquant le goudron pour les routes de la région. Avec sa famille il logeait chemin de la Balme face au Salève et à la voie ferrée du P.L.M., au second étage d'une maison avec terrasse.

Le « Père Cochard » était connu de tout Veyrier et Etrembières, pour sa stature : « *un grand balaise* », « *grand et gros* », « *gros très fort* », « *grand et fort* », « *assez grand et costaud* », mais aussi pour son amitié : « *bon vivant, ami de tout le monde* », « *toujours gai et souriant* », « *papa Cochard* », « *un bon patron* ».

Comme tous les hommes de cette époque, il fréquentait avec ses amis les bistrots du Pas-de-l'Echelle :
– « *il allait boire l'apéro avec son ami Corajod* » (Jules-Ferdinand Corajod, chef de la gare de Veyrier),
– « *il était d'une équipe des Tattes qui buvait sec* »,
– « *il était toujours chez Favraz* »,
– « *il formait un quatuor avec Aristide Fornara, Favraz et Sorlut* »

(Aristide Fornara (1902-1945) boulanger au Pas-de-l'Echelle et Oscar Sorlut (1892-1956) boucher, également au Pas-de-l'Echelle et qui « *travailla à la COLAS pendant la guerre quand il n'y avait plus de viande à vendre* »),
– « *il venait boire le matin un verre de blanc chez la mère Pelloux puis allait avec Fornara le boulanger et mon père* (Oscar Sorlut) *chez Favraz* »,
– « *il disait que les affaires se traitaient mieux devant un verre de vin que dans un bureau* ».

Bertrand Cochard, « *le chef du goudron* », « *chef du COLAS* », fit travailler plusieurs anciens employés du chemin de fer du Salève qui venait de faire faillite quand l'usine démarra vers 1937, par exemple Edouard Trottet, ancien chef de gare à Veyrier.

L'usine de la COLAS, située entre les carrières et la voie ferrée du P.L.M. était desservie par un embranchement particulier de la ligne Bellegarde-Evian. On notera en passant que la gare située au Pas-de-l'Echelle, s'appelle Bossey-Veyrier, mais n'est ni sur la commune voisine de Bossey, ni sur la commune suisse de Veyrier, mais sur le territoire de la commune d'Etrembières !

Bertrand Cochard, comme hélas ! beaucoup d'ouvriers de cette usine de produits chimiques devait mourir d'un cancer en 1949 ; sa gorge étant atteinte, « *il devait écrire pour se faire comprendre* », « *il connut une triste fin* ». Il est enterré au petit cimetière d'Etrembières près de la Chapelle, seul et loin de sa Vendée natale.



Promenade en famille près de Bossey sur la RN 206 : Bertrand Cochard avec sa femme Marie Picot-Cochard et leur fille Marguerite Cochard-Lepère

DANGER DU RAIL ELECTRIQUE

Les accidents mortels

Le troisième rail était porté à une tension dont la valeur varie selon les sources entre 500 et 800 volts, mais la différence de potentiel entre ce rail latéral et les rails de roulement avait pour valeur nominale 600 volts.
La fascination, voire la peur, du rail conducteur qu'il ne fallait pas toucher, a marqué tous ceux qui fréquentaient le chemin de fer du Salève.
Malgré les barrières et les consignes de sécurité largement diffusées, ce rail électrifié faisait du chemin de fer un danger permanent pour le personnel et les promeneurs.

De nombreuses personnes furent blessées par électrocution, mais seulement trois accidents furent mortels entre 1892 et 1936 :

- Alexandre Rivollet,
- Charles Descombes,
- Marcel Perréard.

Les trois récits présentés ici sont résumés à partir des souvenirs des personnes ayant connu les malheureux, interrogées entre 1979 et 1994.

Alexandre Rivollet (1888-1934), chef d'exploitation du chemin de fer était aimé de tous. Chasseur alpin pendant la Grande Guerre, il avait gardé le bras droit faible suite à une blessure ; il aurait travaillé à Chamonix avant de venir au Salève en 1924. Sa fin tragique créa une grande émotion dans toute la région car ce fut le premier accident mortel au « funiculaire ».
Ce mardi 2 janvier 1934, Alexandre Rivollet était monté à la gare de Monnetier-Mairie pour la paye des ouvriers ; il effectuait le retour sur la plate-forme de l'automotrice conduite par Edouard Trottet quand, en se penchant pour voir la voiture suivante qui tardait, il tomba sur le rail conducteur à la hauteur de l'aiguillage aval du croisement du tunnel ; le loquet du portillon aurait cédé. Il était 17 heures 15. On enveloppa d'une pèlerine le corps électrocuté et fracturé pour le descendre au Pas-de-l'Echelle ; tous les enfants d'Etrembières allèrent à son enterrement.

Charles Descombes (1899-1934) dit Carlo. Le 14 août 1934, Carlo Descombes, allait aux champignons avec son cousin René Descombes. « *Il pleuvait ce jour-là* ». En traversant la voie à Fréhouat près du Restaurant du Mont-Blanc sur le Grand-Salève, son pantalon mouillé toucha le troisième rail et Carlo s'est électrocuté. Le corps a été « *monté aux Treize-Arbres en funiculaire* », « *le cuisinier du restaurant lui a fait la respiration artificielle puis il a été descendu au poste de secours d'Etrembières* ».
La veuve de Charles, Yvonne Eminet-Descombes n'a pas « *touché d'indemnité de la compagnie du chemin de fer car il était dans son tort puisqu'il avait traversé la voie clôturée et interdite* ».

– Marcel Perréard (1922-1936). La démolition du chemin de fer du Salève entraîna le troisième accident mortel, celui de Marcel Perréard, le 27 août 1936 à 15 heures 30. Les très nombreux témoignages indirects permettent de reconstituer les faits. Lors du « déferrage », le courant électrique fut rétabli après plusieurs mois d'arrêt du trafic ; Pierre Bost (1902-1991), ancien conducteur, avait été requis pour remettre en marche les installations.
Ce jour là, « *il faisait beau* » ; l'enfant, âgé de 14 ans, ramassait pour sa maman des cyclamens, ces petites fleurs odorantes abondantes au pied du Salève. Afin de trier sa récolte il commit « *la terrible imprudence* » de s'asseoir sur le troisième rail exceptionnellement mis sous tension. « *Soi-disant qu'ils avaient mis un panneau pour prévenir de la remise du courant pour faire aller les wagons afin de démonter la voie* ».
Une croix de pierre gravée « In memoriam Marcel Perréard » indiqua pendant des années le lieu du décès, à un demi-kilomètre environ de la gare d'Etrembières, jusqu'à ce que quelqu'un bascule le modeste monument dans le ravin.
Cette tragédie précisément située dans le temps nous montre la fragilité des témoignages : selon ceux-ci l'âge de l'enfant varie de 8 à 18 ans, tandis que l'année de l'accident va de 1910 (!) à 1937. Par contre, tous se souviennent des cyclamens et de l'électrocution mortelle.

Il semble que des vaches, des chêvres, des ânes et des chiens furent également électrocutés.

Les incidents

En plus des trois accidents mortels mentionnés, quatre enfants, au moins, furent commotionnés par l'électricité du troisième rail ; tous, sauf Michel Sorlut, étaient enfants du personnel du chemin de fer.

Jeanne Burnet (1887-1968), brûlée vers 1900 en gare de Monnetier-Mairie ; en traversant la voie elle s'est « *encoublée* » dans le câble électrique. Elle fut brûlée aux genoux, aux bras et au menton. Elle en garda toute sa vie les cicatrices.

Martial Arnaud, également secoué vers 1926 en descendant de l'échelle installée contre le noyer du quai de la gare de Monnetier-Eglise.

Michel Sorlut, né en 1927, gravement accidenté vers 1935 en jouant avec un wagonnet près de la gare de Veyrier.

Jacques Rochard, né en 1928, « secoué » en jouant trop près du troisième rail en gare de Monnetier-Mairie.



Evitement du tunnel en hiver, lieu du premier accident

LA FIN DU CHEMIN DE FER

Très peu de documents concernant la fin du réseau existent et nous n'avons que les souvenirs des témoins des années 1930 à 1936 pour comprendre pourquoi et comment le chemin de fer a disparu.

ETAT DU RESEAU VERS 1930

Les problèmes financiers qui existaient depuis la construction ont été aggravés pendant la guerre de 1914 quand le trafic s'est effondré. Les déficits se sont succédé d'année en année, même si certaines années de beau temps furent favorables.

Vers 1932 beaucoup de gens ne voyaient de bien que le « modernisme » et le grand âge du funiculaire était manifeste : gares peu attrayantes, matériel usé, personnel peu motivé.

Comme dans toutes les entreprises de transport ferroviaire le déclin a commencé avec la concurrence des cars, ici entre Annemasse et Monnetier, puis avec la disparition des chefs de gare à Bas-Mornex, Haut-Mornex et Les Treize-Arbres.

« *Les frais d'exploitation, la vétusté du matériel, l'usure, le manque d'audace pour investir, le temps de parcours, eurent raison du petit train* ».

En 1932 la Compagnie remit l'exploitation aux employés ; ils formèrent une coopérative qui arriva à assumer le fonctionnement des lignes en diminuant les coûts d'exploitation par l'absence de charges financières. Toutefois les employés ne se battirent pas assez et ne purent obtenir des autorités les moyens nécessaires pour offrir un service de qualité fidélisant la clientèle.

PROPOSITIONS DE RACHAT

Deux acheteurs potentiels se manifestèrent :

– Auguste Fournier (1902-1979), entrepreneur du téléphérique du Salève ouvert en 1932, « *voulait racheter le funiculaire* » et avait proposé la création « *de billets combinés funiculaire-téléphérique* ».



Voiture nº 12 (rouge) aux Treize-Arbres vers 1935 (3me époque)

– « *Un certain Hurni, d'Annemasse, agent d'assurances à Winterthur, avait proposé de racheter le funiculaire et d'en faire lui-même l'exploitation ; mais c'était l'époque du Front Populaire et cela lui a été refusé ; l'achat du chemin de fer lui aurait coûté 420 000 francs ; par ailleurs des bruits de guerre couraient, il fallait refaire les crémaillères et les voitures...* ».

Un article de Georges Verdene, paru dans La Tribune de Genève le 26 septembre 1935, nous donne un aperçu des incertitudes du futur du chemin de fer, déjà partiellement fermé en 1935.

« *Il est exact que des pourparlers ont eu lieu avec plusieurs groupes, au cours de l'été (1935), notamment avec celui à la tête duquel se trouvait M. Hurni, agent d'assurances à Annemasse : il semble que les pourparlers avec ce groupe n'ont pas abouti. D'autre part, M. Blanc, maire d'Annecy, président du Conseil général de la Haute-Savoie, qui fait chaque année un séjour aux Treize-Arbres, a eu récemment une entrevue avec M. Trottet, administrateur du Chemin de Fer du Salève, au cours de laquelle la question de la reprise de la concession a été examinée. Enfin, le bruit court que la Société du téléphérique du Salève aurait fait des propositions concernant la continuation de l'exploitation ; ces bruits paraissent mériter quelque créance pour la raison que plusieurs administrateurs de la Compagnie du Chemin de Fer du Salève, entre autres MM. Henri Honegger et Maurice Delessert, font également partie de la Société du téléphérique* ».

Cet article nous donne aussi une information intéressante concernant la brève réouverture de la ligne :

« *Au début de 1932, l'exploitation de la ligne Etrembières-Les Treize-Arbres fut arrêtée sous prétexte d'économies ; la direction confia à un entrepreneur d'Annemasse le soin d'organiser un service d'autocars d'Annemasse à Mornex, service qui suppléa, dans une certaine mesure, à la carence de la voie ferrée. La compagnie ayant voulu rétablir l'exploitation de la ligne au cours de l'été 1933, un conflit surgit avec le service d'autocars d'Annemasse et, à la fin d'avril 1934, l'exploitation de la voie ferrée fut définitivement arrêtée* » (d'Etrembières à Monnetier ou d'Etrembières aux Treize-Arbres ?).

Rappelons que la branche d'Etrembières était surtout empruntée par les habitants de Monnetier et de Mornex pour aller les vendredis au marché d'Annemasse.

LE CHEMIN DE FER CONTRE LE TELEPHERIQUE

La fermeture du réseau devint inéluctable avec la concurrence du téléphérique construit par Auguste Fournier et mis en exploitation le 27 août 1932 ; en effet celui-ci reliait directement, et en sept minutes, Veyrier aux Treize-Arbres, alors que la crémaillère, handicapée par sa faible vitesse et ses détours, demandait presque une heure. Cela porta un coup fatal au trafic ferroviaire des deux tronçons Veyrier-Monnetier et Monnetier-Les Treize-Arbres.

La Revanche
Où Funiculaire et Téléphérique

Tandis que le téléphérique
En quelques instants nous élève
Le funiculaire archaïque
Lentement gravit la falaise

Dignement, si fier de son âge
Il secoue ses occupants
Arrêtant soudain son voyage
A mi chemin, tout doucement

Mais malgré ce temps de chien
Il monte et monte, pacifique
Tandis que le vent retient
Ces Messieurs du téléphérique

Poème d'Henry Mobbs (août 1935)

Tous les gens aimant le chemin de fer ou en vivant, comme les commerçants des villages de Mornex et Monnetier, prirent très mal cette nouveauté, mais aucune pétition ne fut lancée contre l'arrêt du service ferroviaire. Malgré les protestations des élus de Monnetier-Mornex et d'Annemasse, ce fut le coup de grâce porté au chemin de fer du Salève.

Une cohabitation aurait pu s'instaurer si l'idée d'Auguste Fournier relative au billet circulaire « chemin de fer et téléphérique » avait été appliquée. Le billet « circulaire » devait permettre de monter par un moyen de transport et de descendre par un autre, à sa guise.

FERMETURE DES TROIS TRONÇONS ET DISSOLUTION DE LA SOCIETE

Tous les documents et les souvenirs concernant ces dates ne concordent pas ; les principales raisons sont peut-être que le trafic fut arrêté à des années différentes selon les tronçons et que le courant fut rétabli après la fermeture pour la démolition vers 1936. Les dates les plus probables des fermetures sont :

- Etrembières à Monnetier-Mairie : décembre 1931 ou début 1932
- Monnetier-Mairie aux Treize-Arbres : juin 1935
- Veyrier à Monnetier-Mairie : juin 1935



Gare de Monnetier-Eglise vers 1930. La salle d'attente fut fermée en 1905

En 1935 l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme des Chemins de Fer du Salève prononça la dissolution de celle-ci à compter du jour de cette assemblée générale. Albert Nobile fut nommé liquidateur avec pouvoir de « *réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la dite société* ». Les arrêtés de déclassement parurent au Journal Officiel les 28 février 1934 et 23 août 1938 respectivement pour les deux lignes.

DEMOLITION DU RESEAU

La démolition du chemin de fer a profondément marqué les habitants de Monnetier, Mornex et Etrembières vivant avec lui depuis plus de 40 ans. Presque toutes les personnes interrogées m'en ont parlé. Essayons de résumer l'histoire de cette démolition.

Victor Beltramo, né en 1903, avocat à Saint-Julien-en-Genevois, sous-préfecture de la Haute-Savoie, fut nommé par le tribunal syndic pour la liquidation judiciaire du chemin de fer en 1936-1937, à la demande des créanciers ; la liquidation avait été commencée par Herman Neubert et par le père de Victor Beltramo.

Le Conseil d'Administration a prononcé la dissolution à l'amiable et a réalisé (vendu) le matériel roulant à une société de récupération de Grenoble, à moins que ce ne soit d'Albertville ou de Chambéry. Celle-ci a démonté les rails et les a revendus en Italie ; la vente du matériel roulant a servi à payer les dettes de la Société.

Cependant certains créanciers oubliés avaient demandé une mise en règlement judiciaire de la Société qui possédait encore les gares et les dépôts ; comme il ne restait plus de gros passif, il n'y eut qu'à liquider quelques séquelles, grâce à la vente aux enchères publiques par maître Henri Moret (1866-1941), notaire à Annemasse, de certaines gares. De plus le déclassement du terrain des voies permit aux communes de reprendre possession de ceux-ci ; tout fut réalisé et le surplus existant, ce qui est rare en cas de faillite, fut versé aux actionnaires de la société en liquidation.

L'année la plus probable de la démolition serait 1936. Pour descendre les rails et les traverses métalliques, les automotrices constituaient le meilleur moyen de transport. « *Ils ont commencé là-haut à couper les rails* » ; « *c'est le funiculaire qui a déménagé les rails, il s'est auto-détruit* ». « *Les morceaux de rails étaient découpés au chalumeau puis chargés sur les voitures en haut et le funiculaire marchait quand même* ». « *La descente des matériaux avait lieu le soir au dépôt de Veyrier ; je revois encore les isolateurs et le fer qui les tenait au rail* ».

Parmi les ouvriers ayant participé à ce travail on trouve Pierre Bost, à qui on avait demandé « *d'être conducteur pour descendre le matériel* », et Joseph Anchisi (1898 ? -1971 ?) de Mornex ainsi que « *beaucoup d'Italiens* ».

S'il est certain qu'un ferrailleur a acheté la voie pour la démonter, son origine est inconnue : pour quelques-uns il s'agissait de Ducoing d'Annemasse, mais pour d'autres « *le ferrailleur n'était pas Ducoing et il n'était pas d'ici* » ! Il est probable que le mystérieux ferrailleur de la voie était le même que celui qui acheta le dépôt-atelier, c'est-à-dire François-Joseph Lavorel que nous évoquerons plus loin, lors de la liquidation des terrains du Pas-de-l'Echelle.

La démolition fut très rapide puisqu'il s'agissait de récupérer la ferraille des rails et des traverses principalement sans toucher au ballast et aux ouvrages d'art, mais d'autres raisons expliquent cette célérité : « *Le final du funiculaire fut le 10 mars 1936* (aux Treize-Arbres ?) *avec la coupure du courant et ils ont ôté les rails dans les deux mois qui ont suivi* ».

« *Le patron du buffet de la gare des Treize-Arbres disait que si la démolition de la ligne a eu lieu en 48 heures c'était de peur que les gens regrettent le train et changent d'avis* ». « *Il fallait démolir le train sinon après 50 ans il tombait dans le domaine public, c'est-à-dire au département ; il a été volontairement démoli en vitesse, les voies ont été cassées et tout est parti à la ferraille* ».

Le seul prix de vente que nous connaissions fut donné, sous toute réserve, par Louis Buclin (1902-1985) du Pas-de-l'Echelle : « *Tout a été vendu pour 75 000 francs : 12 motrices, 2 ou 3 wagonnets, l'atelier, les groupes pour le courant et l'usine avec ses turbines. Ils ont tout vendu pour 75 000 francs à un ferrailleur d'Albertville en 1936 quand ils l'ont démonté* ».

DESTINATION DE LA VOIE ET DU MATERIEL ROULANT

Il n'existe, hélas ! aucun document sur la destination du matériel après la démolition, c'est-à-dire la voie composée de traverses métalliques et de rails et du matériel roulant. Nous en sommes réduits à donner les plus probables.

En conclusion, après étude des souvenirs plus ou moins contradictoires, il semblerait que le matériel ait eu le sort suivant.

La voie

Comme nous l'avons dit, tout le matériel aurait été cédé à un mystérieux ferrailleur ; les rails, les traverses, et la « *mécanique des motrices* » démontées au Pas-de-l'Echelle, seraient partis en camion pour être fondus aux aciéries d'Ugine.

Il semble plus probable que le récupérateur a démonté ou fait démonter la voie et les machines tournantes pour revendre tout ce matériel par lots à différents acheteurs, par exemple au sénateur Fernand David ; la ferraille aurait été envoyée « *clandestinement* » en Italie sur des wagons pour y être fondue.

D'autres destinations sont évoquées et possibles, par exemple que la voie ait été démontée « *par les Allemands et les Italiens avec leur plumet pour récupérer le métal et l'envoyer en Allemagne* » ou bien encore « *que les rails soient partis sur la ligne Maginot* » ; on dit même que « *les rails sont allés chez le Négus en Ethiopie* ». Rappelons que le Négus était le titre de Haïlé Sélassié 1er (1892-1975), dernier souverain d'Ethiopie ; les Italiens occupaient à l'époque l'Ethiopie et l'Erythrée, pays possédant chacun une ligne de chemin de fer à voie métrique Massaoua-Asmara et Djibouti-Addis-Abéba. Mais c'est bien après la démolition du réseau que les Italiens ont occupé la région du Salève de 1941 à fin 1942 !

Le matériel roulant

Quant aux douze voitures automotrices, leur sort est tout aussi énigmatique, mais la destination la plus probable semble être malheureusement la casse car une des personnes les connaissant le mieux, Carmen Fontaine, fille du chef de gare de Monnetier-Mairie, m'a dit : « *Vers 1937, en hiver, quand j'étais au lycée d'Annecy, j'ai vu passer des voitures du Salève avec leurs rideaux, sur deux camions ; elles allaient à Albertville pour finir d'y être mises en pièces ; je me suis mise à pleurer avec ma mère* ».

Pour d'autres, les voitures sont parties en Italie, mais comme les trois villes possibles du ferrailleur (Albertville, Chambéry et Grenoble) sont sur la route de l'Italie, la confusion est explicable, d'autant plus que les automotrices ont dû être démolies dans une de ces villes pour récupérer les métaux et brûler la caisse en bois ; le châssis était en fer mais les nombreux engrenages étaient en bronze, métal beaucoup plus précieux.

QUE RESTE-T-IL DU CHEMIN DE FER DU SALEVE ?

Quelques rares souvenirs matériels ont survécu jusqu'à ces récentes années.

Parmi les ouvrages d'art, le plus important, le tunnel du Pas-de-l'Echelle, n'a pas changé depuis que les trains l'ont quitté. Les ponts aux culées en maçonnerie et aux tabliers en fer qui n'ont pas été démolis supportent bien leur âge centenaire.

L'usine d'Arthaz, actuellement propriété d'E.D.F., a conservé ses bâtiments d'origine ainsi que le barrage et sa chute d'eau ; quant au bac, il n'en reste que les supports métalliques rouillés sur leur socle de béton.

Presque toutes les gares ont été progressivement démolies, la dernière étant celle de Veyrier, rasée en février 1993 ; seule la gare des Treize-Arbres reste à peu près dans son état de construction.

Les deux dépôts et hangars ont eu des sorts opposés. Le hangar près de la gare d'Etrembières, miraculeusement resté dans son état d'origine en pierre et bois, sert de remise. Ce bâtiment a

toutefois été raccourci de quelques mètres du côté de la gare, mais ses trois grandes portes de bois ont été conservées.

Le dépôt-atelier de Veyrier, situé au Pas-de-l'Echelle sur la commune d'Etrembières, connut une fin beaucoup plus mouvementée : son histoire nous est connue surtout grâce aux documents rares et anciens ayant constitué les pièces de l'interminable procès entre Florent Sapino (1907-1983) et Henri Chavaz (1900-1980), les deux clans se disputant justement quelques mètres carrés du terrain de l'ancien dépôt ! Résumons cette curieuse et intéressante histoire.

« *La parcelle de terrain, lieudit Pas-de-l'Echelle, d'une contenance totale de 13 ares 75 centiares* » fut vendue par la « *S. A. des Chemins de Fer du Salève (...) représentée par son liquidateur M. Nobile, le 9 décembre 1938, à Jean-Joseph Fabarro, né en 1878, de Genève, pour la somme de 18 000 francs payés comptant* ». En réalité cette transaction ne fut pas aussi simple et se fit en plusieurs temps et avec des intermédiaires.

Claudius Laruaz, électricien demeurant à Thônes (Haute-Savoie) et François-Joseph Lavorel, industriel, demeurant à Albertville (Savoie) s'étaient associés pour acheter le dépôt (au moins) afin de récupérer les machines, l'outillage et le matériel, avant de démolir les bâtiments du dépôt-atelier, exception faite de celui ayant servi à abriter les machines et du bas des murs de la remise. Cette démolition eut lieu très certainement pendant l'année 1935.

Laruaz et Lavorel revendirent comme prévu la « *parcelle de terrain d'environ 1 500 m² sur laquelle étaient construits les hangars ayant servi à l'exploitation du chemin de fer du Salève...* »

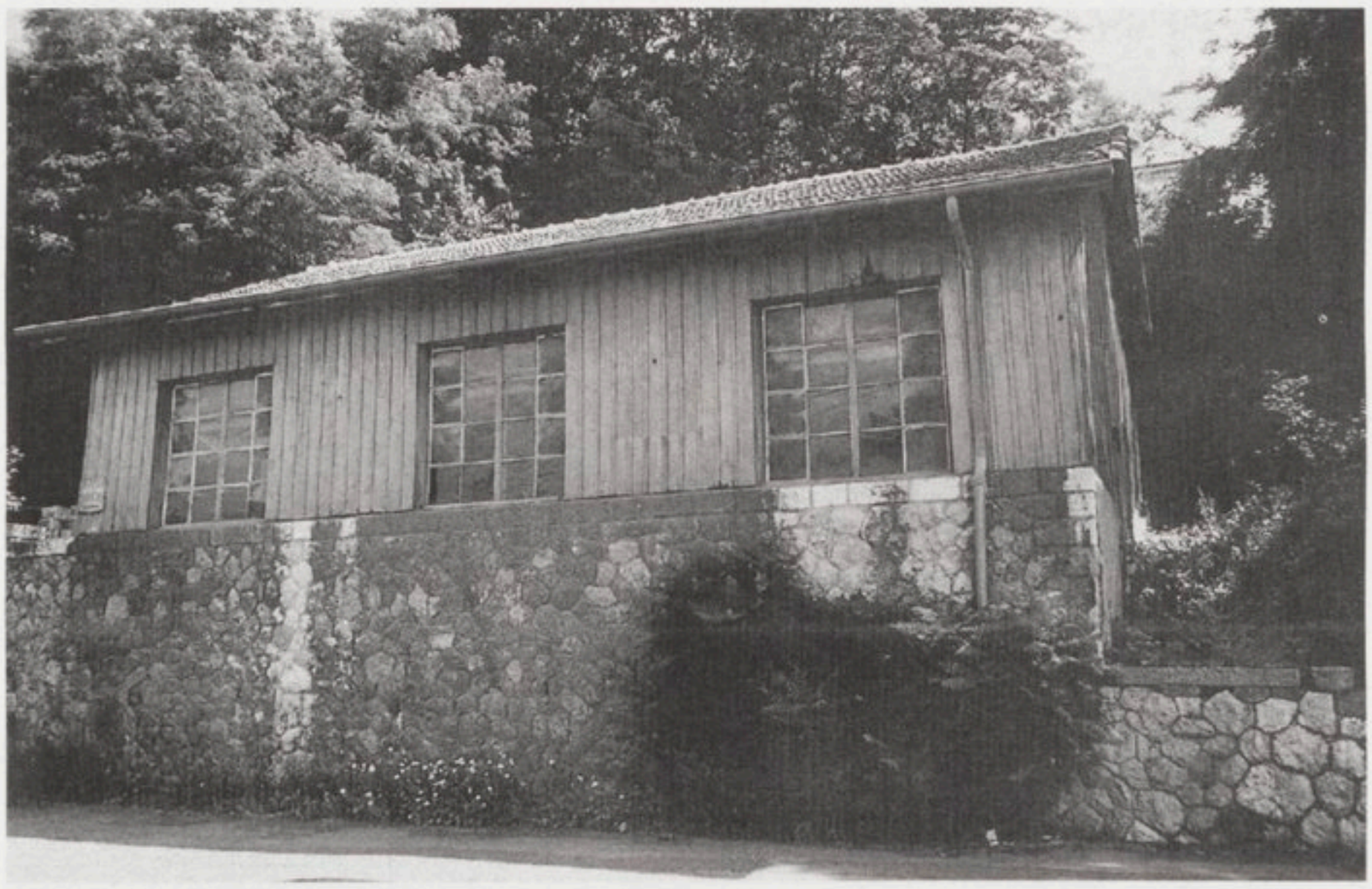

Hangar près de la gare d'Etrembières. Miraculeusement resté dans son état d'origine en pierre et bois, il sert de remise. Ce bâtiment a toutefois été raccourci de quelques mètres du côté de la gare mais ses trois grandes portes de bois ont été conservées

à Joseph Fabarro, aide-monteur, demeurant à Genève, Grand-Rue nº 34, Genevois par naturalisation, né à Michelino (Italie) le 18 août 1878. La femme de Joseph Fabarro, Bienvenue Tranquilla, avait un fils, Florent Sapino, carrossier ; celui-ci chercha à s'établir près de Genève où demeuraient sa mère et son beau-père car un médecin lui avait conseillé, à la suite d'une maladie, de quitter sa Tunisie natale et son climat malsain.

Florent Sapino vendit ses constructions et son terrain en 1974 à son voisin Henri Chavaz qui fit tout raser et John Chavaz, son fils, y aménagea un beau jardin et une petite salle de jeu à demi enterrée sous la végétation. Du dépôt de 1894, il ne reste donc que la longue fosse de visite des moteurs d'automotrices cachée sous le sous-sol de la salle de jeu.

Parmi le peu de matériel ferroviaire non ferraillé, on dénombre principalement :

- Les rails ayant été achetés par le ministre et sénateur Fernand David (1869-1935) ou par son fils pour servir à délimiter leur domaine de 27 ha à Chabloux, route de Thairy, à Saint-Julien, propriété qu'il avait acquise en 1917 ; son chauffeur, un Russe blanc, avait coupé ces rails au chalumeau pour servir de poteaux à la clôture barbelée ; il s'agit de coupons de rails gravés BESSER 90, hauts de 2 mètres environ mais de 1,80 mètre apparent,
- Le tronçon de rail de Gilbert Vachoux à Monnetier,
- Les deux coupons de rail de Gilbert Degenève du Pas-de-l'Echelle,
- Le tronçon de rail de Pierre Duvernay, au Pas-de-l'Echelle, planté en terre pendant des dizaines d'années pour soutenir la corde à linge, rail qu'il m'a donné le 16 août 1991,



Gare de Veyrier avant sa démolition en 1993

– Le tronçon de rail de 28 cm et une pièce métallique portant la crémaillère dans l'atelier de René Horat à Monnetier,
– Les 6 éléments de crémaillère de Gilbert Degenève,
– Un élément de crémaillère que m'a donné John Chavaz en 1988,
– Une traverse à Monnetier,
– Trois autres traverses à la Croix-Blanche à Mornex,
– Une grande quantité de morceaux d'isolateurs et de colliers en fonte chez différents « collectionneurs »,
– Une paire de tréteaux en bois gravés « CIE SALEVE » et un tampon encreur « Société Anonyme des chemins de fer du Salève », objets que m'a donnés Gérard Bajulaz (1931-1985).

Parmi les derniers vestiges du chemin de fer autres que l'infrastructure, il ne reste, hélas ! que deux pièces métalliques provenant d'automotrices :
– Une plaque amovible de 1re classe conservée chez Charles Matringe (1912-1984) et qui n'a servi que quelques années au début du siècle pour indiquer extérieurement l'emplacement du compartiment de 1ère classe des voitures, avant qu'elles ne soient repeintes d'une couleur différente,
– Une main courante verticale et extérieure aux compartiments, en laiton, longue de 40 cm et d'un diamètre de 18 mm que John Chavaz m'a donnée en 1988.

Citons, pour finir, le matériel d'oblitération :

– Une machine de guichet à poinçonner les billets chez Rivollet à Etrembières,
– Deux pinces à billets, données par Martial Arnaud et par François Trottet (1923-1988), tous les deux fils de conducteurs d'automotrices au chemin de fer du Salève.



Plaque amovible de 1re classe n'ayant servi que quelques années au début du siècle pour indiquer extérieurement l'emplacement du compartiment de 1re classe des voitures avant qu'elles ne soient repeintes d'une couleur différente de celles de seconde classe



Merci à mon cousin de penser à moi.

Hôtel des Alpes
Monnetier-Salève
(Hte Savoie)

Vidonne-Ducimetière
Propriétaire

Villa Renée le 30 Juillet 1914

Ma chère Lucienne

Je te prie de remercier ta maman pour ta gentille carte de Caux. Comment êtes vous? Papa est mieux. Nous sommes aujourd'hui à Monnetier Je t'embrasse bien fort ainsi que toute ta famille

Marcelle



Chapelle d'Etrembières
5675 Charnaux frères & Co., Genève

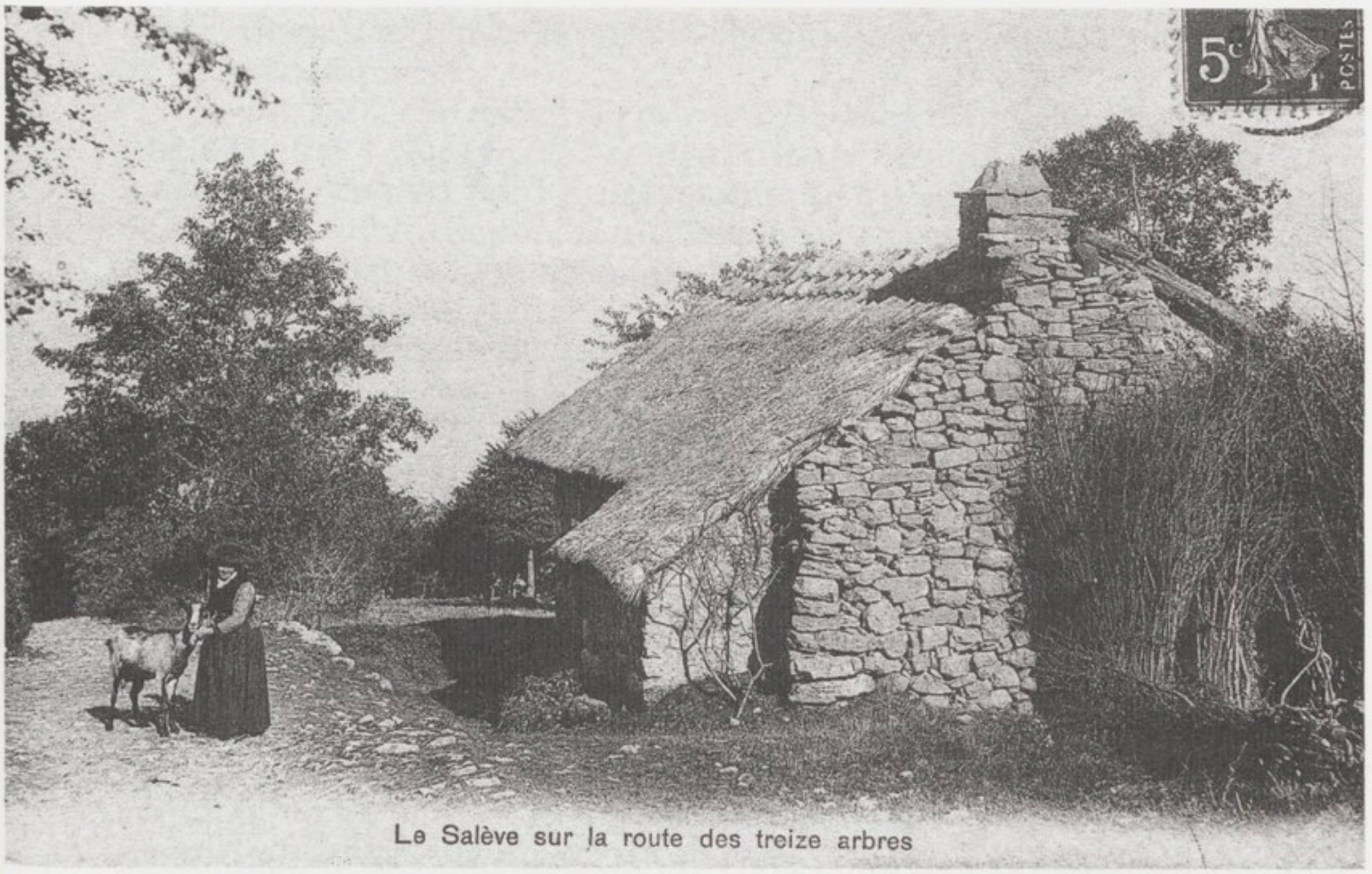

Le Salève sur la route des treize arbres



No. 262. Monnetier. -La Place.

EN MARGE DU CHEMIN DE FER

LES PERSONNAGES CELEBRES

Genève et le Salève attiraient les célébrités de la Belle Epoque et le chemin de fer à crémaillère, permettant de gravir aisément le Grand Salève, transporta quelques-unes d'entre elles.

Un seul des rapports annuels du Conseil d'Administration mentionne la venue de visiteurs exceptionnels, celui de l'année 1897 :

« *Plusieurs personnages de marque ont rendu visite au Salève et à son chemin de fer. Nous citerons : S.M. l'Impératrice d'Autriche qui, le 29 août, est montée aux Treize-Arbres. Le 26 mai, S.M. Chulalonkorn, roi du Siam, accompagné d'une nombreuse suite, a fait l'ascension du Salève en train spécial. Quelque temps après c'était le tour du célèbre Crésus américain Vanderbilt, etc* ».

Nous présentons quelques-uns de ces « personnages de marque » ainsi que d'autres célébrités montées au Salève en empruntant le chemin de fer ou encore venues après 1892 et devant être mentionnées.

Elisabeth de Bavière de Wittelsbach (1837-1898). Née à Munich, Sissi devint impératrice d'Autriche en épousant François-Joseph de Habsbourg-Lorraine. Une série de tragédies familiales la poussa à voyager à travers l'Europe, en particulier sur les bords du Lac Léman où elle fit de fréquents séjours.

« *On dit même qu'en 1898, trois jours avant d'être assassinée à Genève, la célèbre Sissi utilisa les services du pittoresque petit train* ». « *J'ai su par ma mère que Sissi, l'impératrice d'Autriche, est montée au Salève en train, par Veyrier, deux ou trois jours avant de mourir poignardée sur un embarcadère à bateaux à Genève* ». « *J'ai entendu dire que Sissi était montée au Salève en chemin de fer* ».

Sa montée au Salève a dû s'effectuer de Veyrier aux Treize-Arbres pour jouir du remarquable panorama. Mais la date mentionnée dans le document (le 29 août 1897) semble improbable

après comparaison avec la chronologie de ses voyages bien connus de ses biographes !

En avril 1897 elle aurait pu gravir le Salève puisqu'elle séjourne une semaine à Genève. Par contre entre le 30 août 1898 (arrivée à Caux-Territet, au bord du Léman) et le 10 septembre, jour de sa mort, aucune excursion au Salève n'est possible. Les Livres d'Or des deux restaurants des Treize-Arbres où l'impératrice aurait pu déjeuner n'apportent rien, hélas, puisque les plus anciens des recueils de signatures et des dates de passage ne commencent qu'avec ce siècle.

Notons au passage que l'impératrice voyageait sous le nom de « Comtesse de Hohenembs » quand elle fut invitée à Prégny, près de Genève, chez la baronne de Rothschild. Sissi sera assassinée à Genève en allant prendre le bateau de 13 h 40 pour Territet.

La mort de la belle impératrice à 61 ans s'inscrivait dans la succession des tragédies qui endeuillèrent la famille Wittelsbach.

Léopold II, roi des Belges (1835-1909) serait venu à l'Hôtel-Restaurant des Treize-Arbres, peut-être avec sa sœur la princesse Charlotte de Belgique (1840-1927). Elle épousa en 1857 l'archiduc Maximilien d'Autriche, devenu en 1864 empereur du Mexique et perdit la raison après l'exécution de son mari en 1867 à Queretaro. Aucune preuve de ces voyages n'a été retrouvée.

Le vice-Amiral Louis Charlier (1861-1935), peu connu dans la région du Salève, était plus souvent en mer à l'autre bout du monde que dans sa propriété de Mornex. La grande maison « Les Hutins », située entre le pavillon Wagner et la Villa Emmanuel, avait été construite par les parents d'Adrienne Kunkler (1867-1936) de Genève, que Louis Charlier épousa à Mornex en 1894. La belle maison et son parc furent vendus en 1947 à l'Armée du Salut qui les transforma.

Une des filles de Louis Charlier, Elsie (1898-1980), épousa Samuel Viaud (1889-1969) en 1920, fils de l'écrivain-officier de marine Julien Viaud, dit Pierre Loti (1850-1923) qui navigua à la même époque et dans les mêmes océans que Louis Charlier ! Samuel et Elsie eurent deux fils, Jacques et Pierre. Ce dernier, né en 1921, passait une partie de ses vacances à Mornex dans la maison familiale et le chemin de fer du Salève reste son « *plus beau souvenir de jeunesse* ».

Râma 5 Chulalonkorn, « *roi du Siam* » (1853-1910) qui fit « *l'ascension du Salève en train spécial* » était roi de Thaïlande et du Siam, célèbre pour avoir aboli l'esclavage dans son pays. Il régna de 1868 à 1910 pendant la grande prospérité du Siam.

Vanderbilt. Ce « *Crésus américain* » qui prit le chemin de fer du Salève fin 1897 doit être un parent ou un descendant de Cornélius Vanderbilt (1794-1877), financier américain, fils d'un fermier

d'origine hollandaise qui créa une compagnie de navigation, puis réalisa une fortune immense dans la construction des chemins de fer.

Paul Poiret (1879-1944) accompagné de mannequins, dans des voitures extraordinaires, descendait à l'Hôtel Bellevue de Monnetier fréquenté par une clientèle de grand luxe. Couturier et décorateur français né à Paris, il eut une grande influence sur l'évolution du costume féminin et s'intéressa à la parfumerie et au théâtre. Sa gloire déclina après 1914 et il mourut pauvre et oublié.

Joseph Joffre (1852-1931) est venu à Monnetier le dimanche 31 juillet 1921 pour inaugurer le monument aux morts de la Grande Guerre. Joffre aurait bu dans le verre de Napoléon III qui serait venu au château de l'Ermitage.

Le maréchal est-il passé par Etrembières ou bien par Veyrier ? « *Joffre est monté de Veyrier à Monnetier, vers 1921, j'étais avec Joffre dans le funiculaire, en 1re classe ; Papa* (Marcel Pelloux) *conduisait* ». Carmen Fontaine « *lui a offert le bouquet* » lors de cette cérémonie.

Par contre Joffre n'est pas revenu le dimanche 14 août 1921 pour l'inauguration du monument aux morts de Mornex. Maréchal de France, né à Rivesaltes, il participa à la conquête du Tonkin, du Soudan et de Madagascar, puis devint chef de l'état-major général de l'armée (1911) ; commandant des armées du Nord et du Nord-Est il remporta la victoire de la Marne en 1914 ; nommé généralissime en 1915 il fut remplacé par Robert Nivelle (1856-1924) et promu maréchal de France en 1926.

Alexandra David-Néel (1868-1969), femme écrivain au destin hors du commun, passa quelques jours à Monnetier. Le dimanche 6 octobre 1907 elle écrivit à son mari : « *(...) Je viens d'assister à une scène amusante. Devant l'hôtel à la petite gare, les trains s'arrêtent ; de celui qui monte aux Treize-Arbres descend un grand monsieur (...)* ». La suite manque, hélas ! Elle mentionne dans son Journal de Voyage : « *(...) J'y ai trouvé, à défaut de guérison, un réel plaisir. Les grandes promenades dans la montagne, la tranquillité de cet hôtel, l'absence de préoccupations ménagères, la délivrance de ces misérables garçons qui m'agacent si fortement les nerfs. Tout cela m'a été agréable, très agréable (...)* ». Son hôtel pourrait être l'Hôtel des Alpes, le plus proche de la gare de Monnetier-Eglise.

Célèbre orientaliste, Alexandra David-Néel fut la première femme européenne à pénétrer à Lhassa, en 1924, et à y séjourner. Elle écrivit entre autres « Voyage d'une Parisienne à Lhassa ». Elle mourut à près de 101 ans dans sa résidence « Samten Dzong » à Digne le 8 septembre 1969 et ses cendres furent immergées dans le Gange.

LES HOTELS ET RESTAURANTS

Les hôtels, pensions, restaurants et buffets constituaient hélas ! pour beaucoup de voyageurs du chemin de fer l'unique but de leur ascension du Salève. Le bon fonctionnement de ces établissements avait donc une grande importance pour les finances du réseau.

La majorité de ces établissements, dont certains étaient très anciens, possède une longue et intéressante histoire, la plupart de leurs propriétaires ou gérants étant originaires des villages du Salève.

Durant les années de fonctionnement du chemin de fer (1892-1935) ces établissements étaient très nombreux : seuls ceux travaillant directement avec le chemin de fer du Salève ont été recensés et étudiés, soit 40 en tout, avec respectivement 4 pour Le Pas-de-l'Echelle, 15 pour Monnetier, 2 pour le bourg d'Etrembières, 11 pour Mornex et 8 pour le Grand Salève.

12 établissements seulement sur les 40 sont présentés ici dans l'ordre suivant : Mornex, Monnetier, Le Pas-de-l'Echelle et le Grand Salève.

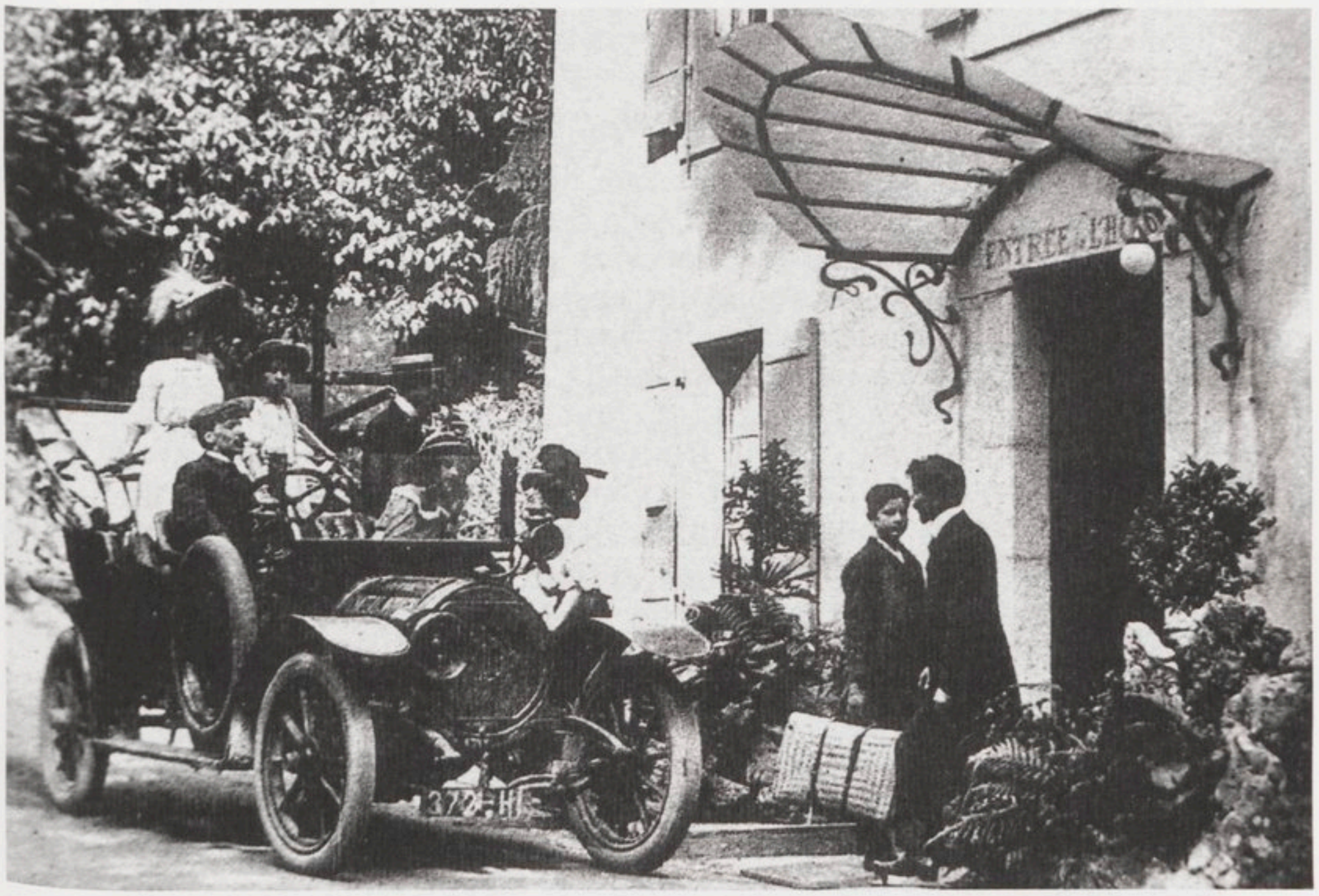

Entrée de l'Hôtel du Château de Mornex avec une voiture automobile Roland Pilain construite à Lyon, immatriculée 372 H 1 et entourée de huit personnages dont les trois frères Bain : Edmond (1879-1944), Alfred (1881-1959), Louis (1884-1968) (carte postale postée le 3 novembre 1910)

Hôtel du Château de Mornex

Cet hôtel datant du 16e siècle était à l'origine un pavillon de chasse dépendant du château, situé au mont Gosse et détruit pendant la guerre de 1589-1590. L'hôtel à la tour crénelée fut acheté par Antoine Grisoni (1861-1932) aux trois frères Bain après la Grande Guerre, en octobre 1920.

Les frères Bain étaient Edmond (1879-1944), mort en déportation à Bergen-Belsen, Alfred (1881-1959), mort et enterré à Monnetier et Louis (1884-1968) qui habitait Paris. Leurs parents étaient Claude Bain (1818-1888), vigneron et Clémentine Trottet (1847-1918) de Monnetier. Ces frères Bain, tous trois ingénieurs-électriciens, ont réalisé l'électrification des campagnes de la Sarthe et de la Mayenne, travaux qui les tinrent éloignés de Mornex durant de nombreuses années ; Edmond serait parti le premier, suivi de Louis puis Alfred. Celui-ci aurait été électrocuté en travaillant sur un poteau électrique, le courant ayant été rétabli par erreur. Il dut être amputé d'un bras et de la jambe gauche.

Les quatre enfants de Madame Grisoni, née Marguerite Mora (1891-1964), vendirent l'hôtel en 1968 ; Marguerite Mora-Grisoni fut « *la première femme à obtenir son permis de conduire à Mornex en 1928* ». L'hôtel devint, après 1968, maison de vacances puis maison de repos et fut réouvert comme hôtel en 1988.

Hôtel Bellevue

Construit en 1890, ouvert en 1891, donc avant la ligne, ce magnifique établissement de premier ordre, situé entre les villages de Monnetier et de Mornex, en face du Mont-Blanc et des Alpes, à l'altitude de 750 mètres, recevait principalement les riches étrangers, surtout des Anglais et des Américains, mais aussi le Tout-Paris. Les membres de la Société des Nations à Genève fréquentaient aussi l'établissement.

Parmi les hôtes célèbres il faut citer : Aristide Briand (1862-1932), homme d'Etat français, vingt-cinq fois ministre !, Edouard Herriot (1872-1957), homme politique et écrivain français, ministre et maire de Lyon, Edouard Benès (1884-1948), homme d'Etat tchécoslovaque qui sera président de la République de 1935 à 1938 puis de 1945 à 1948 et aussi René Coty (1882-1962), président de la République française de 1953 à 1959.

« A l'Hôtel Bellevue des goûters magnifiques avaient lieu sur la terrasse, face au Mont-Blanc ; il y avait des Anglaises avec de belles robes ; c'était formidable ! »

« Les valets de chambre et les commis en tenue verte des hôtels et cafés allaient chercher les clients à la gare. C'était joli, Monnetier était plein de gens chics bien habillés et plein d'orchestres, c'était formidable ! »

« Tout venait à l'hôtel par le train, les clients et les marchandises ! »



Salève. Hôtel Bellevue. Monnetier-Mornex (Hte-Savoie)

Auguste Bonzanigo (1856-1921) fit construire cet hôtel et profita pleinement de la proximité de la gare principale du chemin de fer, nommée « *Monnetier-Mairie* » mais que certains appelaient « *Monnetier-Bellevue* ». Avec son fils Georges (1883-1952) il était, bien sûr, actionnaire du chemin de fer et membre du Syndicat d'Initiative de Monnetier-Mornex dans les années 1930.

On relève dans le Registre des déclarations de construction de Monnetier-Mornex le 25 mai 1891, une demande d'autorisation déposée par Auguste Bonzanigo pour la « *construction de dépendances d'hôtel* ». Cette demande est la première inscrite sur le registre de la commune.

L'agrandissement du corps principal de l'hôtel fut réalisé vers 1905 tandis que le tennis fut installé entre les deux guerres ; celui-ci devenait patinoire en hiver quand Bonzanigo arrosait le court le soir. Un encart publicitaire annonçait :

« Grand Hôtel Bellevue
Monnetier-Mairie
Premier ordre. Tout le confort. Ouwert toute l'année.
Bains. Douches. Magnifique véranda en face du Mont-Blanc.
Sports d'Hiver.
A. Bonzanigo, Propriétaire ».

Auguste Bonzanigo et sa femme Eugénie Fleur-de-Lys (1853-1922) eurent deux enfants, Georges (1883-1952) et Yvonne (1890-1969) ; Georges, hôtelier comme son père, épousa Marguerite, née en 1896, qui lui donna deux enfants : Suzanne en 1924 et Georgette en 1927.

Une pièce de théâtre « Mademoiselle Josette ma femme », dont le texte serait paru dans « La Petite Illustration » pendant les

années 1920, se passe partiellement au Grand Hôtel Bellevue ! Un des acteurs serait Fernand Gravey dont le leitmotiv était « *J'ai trente et onze ans* » !

Aujourd'hui le Grand Hôtel Bellevue a perdu sa clientèle étrangère et mondaine mais le souvenir d'Auguste Bonzanigo reste visible, ses initiales décorant les portes du bâtiment principal ; l'établissement abrita le Secours National de 1942 à 1946, puis, réparé et réouvert, la Société USINOR l'utilisa jusqu'en 1948 pour les vacances des enfants de ses employés. Il se nomma ensuite « Aérium Bellevue » et finalement « Village de Vacances », donc ouvert à tous.

Hôtel de la Reconnaissance puis du Parc

Cet hôtel se distingue des autres par son histoire ; l'Hôtel de la Reconnaissance aurait été bâti « *grâce à l'argent des Genevois* » pour abriter les habitants de Monnetier en attendant la reconstruction de leurs maisons à la suite du grand incendie de 1822.

Le village avait souvent été la proie des flammes mais le plus important et le dernier grand incendie eut lieu les 29 et 30 mars 1822 et ravagea les maisons en bois couvertes de chaume. « *Le vallon ressemblait alors à un vaste cratère* »[3]. Les pompiers vinrent même de Suisse pour l'éteindre ! Ceux de Chêne-Bougeries, près de Genève, apportèrent leur aide le second jour avec leur pompe datant de 1736.

Par la suite, cet hôtel, propriété d'Eugène Perréard, s'est appelé Grand Hôtel du Parc puis, après la Grande Guerre, en 1926, Hôtel-Pensionnat de la famille Cognacq-Jay, fondateurs des magasins de la Samaritaine à Paris ; il appartient toujours à la Samaritaine. Ernest Cognacq (1839-1928) avait épousé Marie-Louise Jay (1838-1925), originaire de Samoëns.

Hôtel de la Petite Bossue puis Hôtel Trottet

Il devint successivement l'Hôtel-Pension Trottet, l'Hôtel de Savoie puis La Savoyarde. Cet hôtel, situé au cœur du village de Monnetier, près de la place de l'église, fut toujours tenu par la famille Trottet qui, avec la branche Perréard, représente une dynastie d'hôteliers du plus grand intérêt car très liée à la vie du village et du chemin de fer.

Une femme serait à l'origine de la lignée d'hôteliers : Péronne Laruaz (1788-1873), épouse de Jean-Pierre Vidonne (1776-1832). Elle ouvrit en 1811 l'auberge de La Petite Bossue, c'était son surnom. Elle eut une fille Jeannette (1818-1910) qui épousa Pierre Trottet (1798-1885) ; le premier Hôtel de Savoie daterait de leur époque. Leur fils, Emile Trottet (1846-1924) et sa femme Joséphine Paccot (1852-1921) continuèrent à exploiter l'hôtel de plus en plus

3. Jacqueline Casari, op. cité.



Hôtel de
la Reconnaissance
puis du Parc.
Au fond les carrières
de Monnetier



Hôtel Trottet ; carte postale écrite par Emile Trottet en 1910

renommé. Emile Trottet « *allait au marché à Genève avec sa hotte sur le dos ; quand il ratait le funiculaire au retour, il montait par le Pas-de-l'Echelle à pied !* »

Emile Trottet, propriétaire de nombreux terrains au Salève et « *Aubergiste à Monnetier* », fit don, en 1905, d'un bloc erratique nommé « Pierre à Trottet » au Club Alpin Suisse dont il était membre. Ce bloc pourrait être celui situé sur le Grand Salève au dessus du sentier du Pas-de-l'Echelle et sous le Chalet-Restaurant de la Croix. Emile et Joséphine eurent quatre enfants : Emma (1878-1973), Léon (1880-1970), Henri (1886-1960) et Louis en 1888.

Emma Trottet, l'aînée, très bonne élève, fut la première du canton au certificat d'études à Bonneville. Sa mère aurait retiré la fillette de l'école pour qu'elle tienne la caisse du buffet-restaurant des Treize-Arbres pendant la saison ; c'est ainsi qu'Emma, âgée de 14 ans, travailla seule avec le chef de cuisine pendant que ses parents exploitaient l'Hôtel de Savoie.

Léon Trottet, ancien chasseur alpin, travailla avec ses parents puis partit plus tard exploiter un hôtel à Paris, l'Hôtel de l'Europe près de la gare Saint-Lazare, ce qui ne l'empêchait pas de s'intéresser à la vie de Monnetier puisqu'il était actionnaire et administrateur de la Société des Chemins de Fer du Salève. Il épousa Luce Demiaux (1886-1960) d'Evian dont il eut un fils, Pierre (1911-1981), qui exploitera avec sa femme Nathalie le Grand Hôtel de l'Europe à Paris tout en conservant leur maison de Monnetier, tout près de l'Hôtel de Savoie, pour y passer la belle saison.

Pierre Trottet, cinéaste amateur, réalisa un film au format Pathé-Baby (9 mm) pendant l'été 1928 qu'il passa à Monnetier ; ce film unique nous montre sa proche famille, ses voisins et quelques animaux familiers, mais aussi, fait extraordinaire, l'arrivée de l'automotrice n° 11 en gare de Monnetier-Eglise et le saut du contrôleur depuis le marchepied sur le quai ! Il semblerait que la plupart des séquences aient été tournées un dimanche après la messe, puis l'après-midi après un repas au restaurant ; le cinéaste respecta la règle des trois unités puisque Monnetier fournit l'unité de lieu, le dimanche ou jour de fête, l'unité de temps, et la vie du village, l'unité d'action.

Henri Trottet, célèbre royaliste, militait avec Gustave Rivollet (1886-1955), mécanicien au chemin de fer du Salève. « *Tout petit Henri avait eu une otite qui l'avait laissé très dur d'oreille ; pour cette raison il n'avait pas pu faire de service militaire mais sa mère lui fit une situation grâce à un client de l'hôtel (de Savoie) : un banquier des Banques Réunies Suisses le prit chez lui et il y resta toute sa vie* ». Henri épousa Sophie Chamorel (1886-1938), suissesse ; ils n'eurent pas d'enfants. Il était « *petit, trapu, très gentil* » et exerçait la profession de « *correcteur de livres* » mais on le surnommait le banquier ou le royaliste. Il nommait la République, « *la Gueuse* » et obligeait les enfants à crier « *Vive le*

Roi » en passant devant le cimetière d'Etrembières et il repose à Monnetier avec le drapeau de l'Action Française.

Louis Trottet, dernier fils du couple Emile-Joséphine, fit à Genève des études d'ingénieur puis partit travailler à Paris.

C'est à l'Hôtel de Savoie, à Monnetier, que descendent les héros pittoresques du roman d'Albert Cohen (1895-1981), « Mangeclous », lors de leur bref séjour au Salève ; ces Genevois avaient effectué la montée en « funiculaire » par crainte du téléphérique, ce qui situe l'action entre août 1932 et juin 1935.

L'Hôtel Trottet devint « Hôtel de Savoie » après l'achat par le couple Sauthier qui l'exploita de 1925 à 1939. Madame Sauthier, née Lucie Butard (1890 ? -1950 ?), fut la première femme à obtenir son permis de conduire à Monnetier vers 1928 et à posséder, dès l'hiver 1928-1929 une voiture Citroën C4.

En 1931, l'Hôtel de Savoie était l'abonné au téléphone nº 2 de Monnetier-Mornex.

Après la seconde guerre l'Hôtel Trottet devint « La Savoyarde » et fut occupé par les enfants de colonies de vacances ; c'est aujourd'hui une maison privée.

Café des Platanes



Café des Platanes et Restaurant de Genève

Cet établissement était situé sur la place de l'église de Monnetier et son tenancier, Théophane Fauraz dit Théo, occupait de nombreuses fonctions. Il était en effet cafetier, employé de station-chef de gare à Monnetier-Eglise et comptable au Chemin de fer du Salève. Son collègue et grand ami, Marcel Pelloux était également cheminot et cafetier.

Théophane Fauraz qui succéda à la gare de Monnetier-Eglise à Monnet apparaît en gros plan, portant un cageot de légumes sur la place de l'église, dans le film de 1928 de Pierre Trottet.

Hôtel-Pension-Restaurant de l'Union

Cet ancien restaurant de Monnetier-Eglise qui a gardé son état d'époque fut exploité par Charles Grobon (1906-1975), cuisinier et sa femme Simone Drouet, née en 1907, à Nemours près de Paris.

Charles Grobon était le fils de Claude Grobon, né en 1875 à Senozan (Saône-et-Loire), tailleur de pierres puis cafetier et d'Hortense Favre (1877-1930), mariés en 1902.

Dans les années 30 « *on montait le dimanche à 3 ou 4 pour manger chez la mère Grobon la tomme et le reblochon avec du pain* ». Un piano mécanique meublait la salle.

Parmi les nombreux restaurants de Monnetier-Mornex, il est le seul exploité depuis plus d'un siècle par la même famille !

Hôtel-Restaurant du Château de Monnetier ou de l'Ermitage

Certainement la plus ancienne construction en pierre de Monnetier puisque ce château, qui n'était pas celui dit « des Echelles » (Castrum de Scalis), aurait été construit au XIIIe siècle[4] ou en 1567 par François-Prosper de Genève-Lullin[5].

Le château fut pris et brûlé par la compagnie genevoise du capitaine Guinet[4] ou Guignot[5] ou encore Guignet[6] le 31 octobre 1589[5]. Les ruines restèrent en l'état pendant près de trois siècles. Les pierres du donjon servirent aux villageois pour leurs maisons tandis que le site des ruines de l'Ermitage profitait aux peintres et aux promeneurs.

« *MM. Bovet et De Mandrot achetèrent les ruines et les terrains de l'Ermitage en 1885 et sur les restes du donjon féodal ils édifièrent un manoir flanqué de tourelles...* » Les ruines furent transformées en un hôtel-pension avec une vue imprenable sur le canton de Genève et ses environs.

La tour carrée du sud porte sur une pierre une inscription en latin, devise des Chartreux : « *Nasci, Pati, Mori* » (naître, souffrir, mourir).

---

4. Louis Blondel, Châteaux de l'ancien diocèse de Genève, Société d'histoire et d'archéologie, Genève, 1978
5. Jean-Jacques Boimond, Le Salève, images et anecdotes, Genève, 1987
6. Le Grand Livre du Salève, Tribune Edition, Genève, 1988



Hôtel-Pension-Restaurant
de l'Union
dans les années 1920

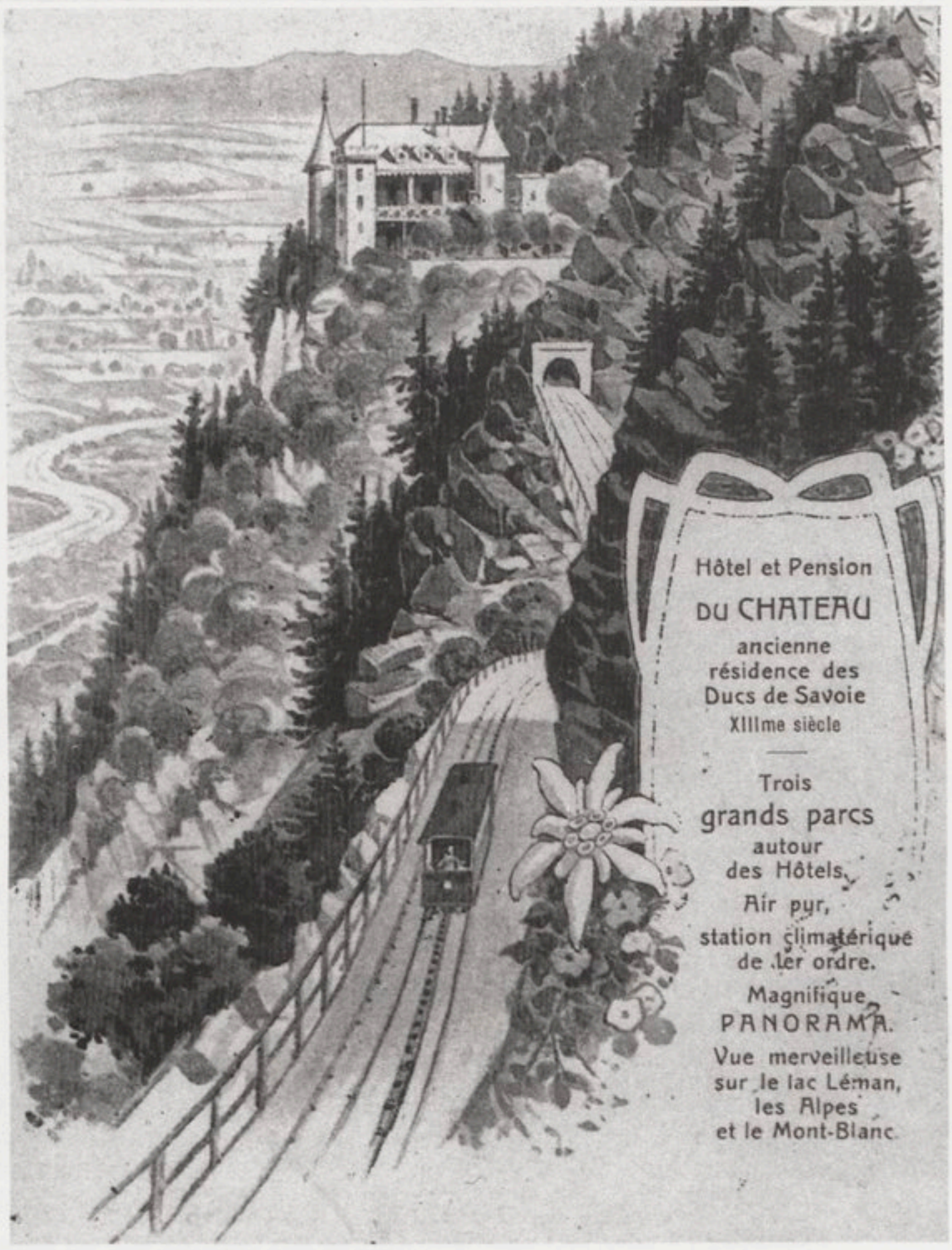

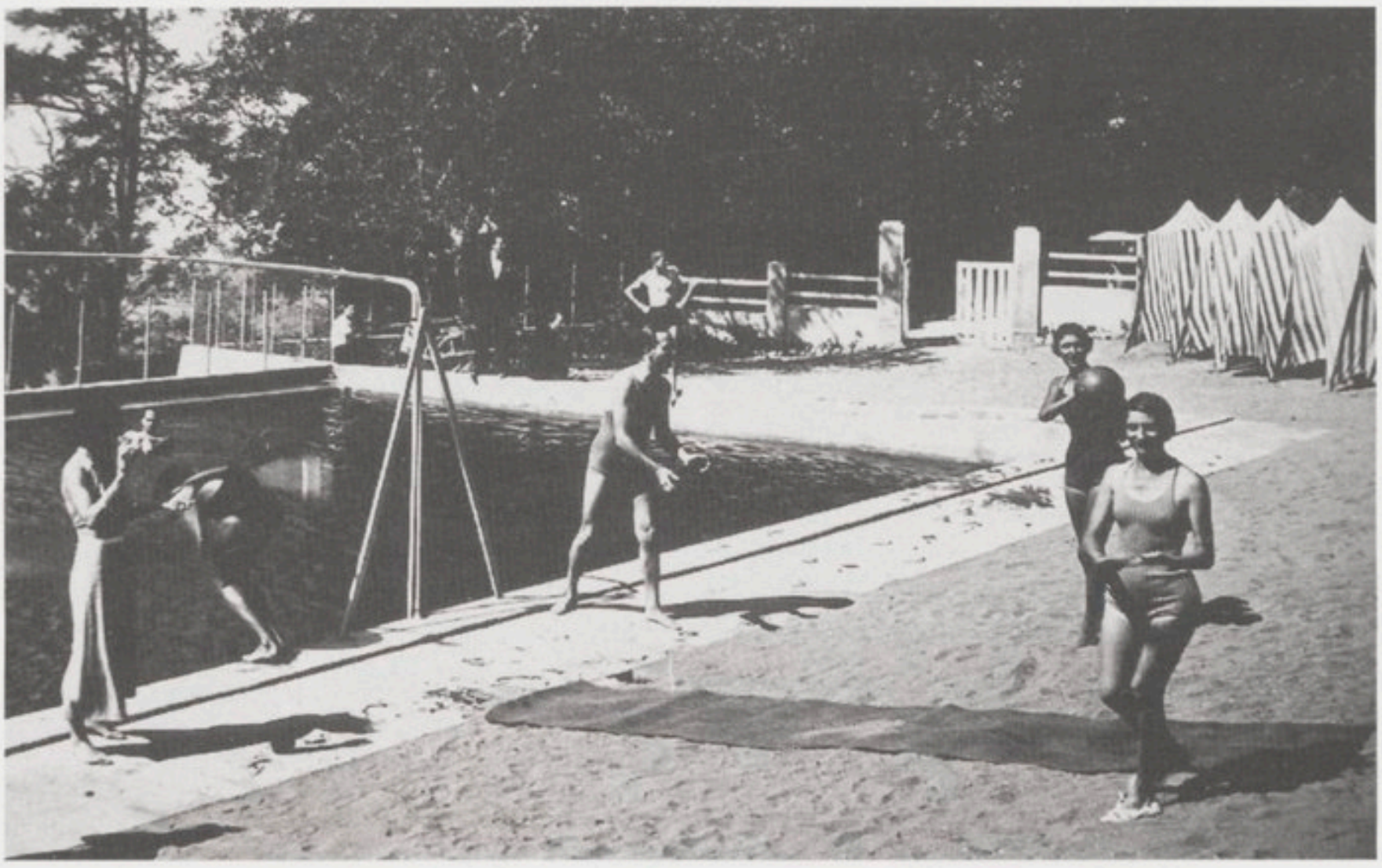

Piscine de l'Hôtel du Château de Monnetier

L'Hôtel-Restaurant du Château de Monnetier eut pour propriétaire Joseph Dupraz (décédé en 1928) puis pour directeur Charles Porta (1897-1937) qui épousa Francine (1894-1981), fille de Joseph Dupraz ; le ménage eut une fille, Josette, qui reprit l'exploitation jusqu'en 1989.

Charles Porta, ancien boxeur chilien et grand ami des sportifs, fit construire en 1927 ou 1928 dans le parc de l'hôtel un tennis qui, ici également, se transformait en patinoire en hiver ; en 1930, Charles Porta inaugura la piscine, construite aussi dans le parc de l'hôtel sur le versant sud du Petit-Salève ; celle-ci servit jusqu'en 1939 puis reprit du service pendant encore une année lorsque les Américains y logèrent des déportés en convalescence.

Hôtel des Alpes

On relève le 17 juin 1900 dans le Registre des déclarations de construction de Monnetier-Mornex la demande d'Euzèbe ou Eusèbe Vidonne pour la « *construction d'Hôtel des Alpes* ».

Ce grand bâtiment construit entre l'église de Monnetier et la halte de Monnetier-Eglise n'existait donc pas à l'ouverture de la ligne de Veyrier, comme on peut le voir sur les plus anciennes cartes postales du village. En 1931, l'Hôtel des Alpes était l'abonné au téléphone n° 1 de Monnetier-Mornex.

Euzèbe Vidonne, propriétaire du terrain et de l'hôtel, né à Monnetier en 1861, était un descendant de Jacques Vidonne et de Louise Ducimetière nés et mariés à Monnetier en 1721, ancêtres les plus anciens de cette famille dont il reste une trace écrite.

Café du Funiculaire

Cet établissement très ancien et toujours en activité se situe au Pas-de-l'Echelle, situé au bord de la Route Nationale 206 et mitoyen avec le terrain du dépôt-atelier du chemin de fer du Salève. Marguerite Jonville (1888-1974), épouse en premières noces de David Luscher, acheta la maison et le fonds de commerce vers 1918 à un certain Choquant. Devenue veuve, Marguerite Jonville se remaria en 1925 avec Henri Chavaz (1900-1980), le carrier. Le fonds fut vendu à Madame Couchot afin « *d'acheter un camion pour les carrières* » vers 1925-1927 ; le Café du Funiculaire devint ensuite la propriété d'un Lyonnais nommé Baptiste Guinamard qui introduisit le jeu de boule « à la lyonnaise » au Pas-de-l'Echelle.

Les gérants suivants furent Tissot, jusque vers 1974 puis madame Grégoire, dite La Baronne qui renomma l'établissement « Les Cailles d'Argent » puis finalement en 1985 Frédérique Grand qui appela le café-restaurant « Les Jardins de Frédérique ».

Hôtel-Buffet-Restaurant de la Gare des Treize-Arbres

Rappelons ici qu'il n'y a jamais eu treize arbres, mais seulement trois et qu'une déformation du langage fit du « treis » savoyard un Treize français !



Hôtel-Buffet-Restaurant de la gare des Treize-Arbres en construction en 1893 ; voiture n° 12 et wagonnet n° 24 (photo du MVG)



1623. — Salève. — Station des Treize-Arbres et chaîne du Mont-Blanc

L'Hôtel-Buffet-Restaurant de la Gare des Treize-Arbres fut construit en 1892, directement par la Société exploitant le chemin de fer. En effet le buffet est mentionné dans les rapports du Conseil d'Administration du réseau dès les années 1890-1891 :

« *L'absence d'un hôtel ou restaurant un peu confortable au sommet du Salève a engagé* votre *Conseil d'Administration à prendre l'initiative de la construction d'un établissement semblable dans la station même des Treize-Arbres. Les fondations de ce buffet, situé au bord de la ligne, à côté de notre gare terminale, sont déjà achevées. Ce petit édifice, qui contiendra les locaux nécessaires au logement du tenancier et à l'exploitation, ainsi qu'une vaste salle à manger pour quatre-vingts personnes, sera achevé vers la fin de l'été ; l'ensemble des travaux est devisé à Fr. 40 000, matériel d'exploitation compris. Nous nous sommes déjà assuré le concours, comme tenanciers du buffet, de deux personnes compétentes de la localité offrant toutes les garanties d'une bonne exploitation* ».

Le buffet était éclairé avec l'électricité fournie jusqu'en 1936 par le chemin de fer. Comme le courant électrique s'arrêtait le soir à 10 heures, « *les employés de l'usine d'Arthaz faisaient un signal pour avertir de préparer les lampes à pétrole : une coupure brève, puis ils rallumaient un bref instant avant de recouper jusqu'au matin à 8 heures* ». Une sonnette avertissait les restaurateurs de l'arrivée des trains.

Différents propriétaires se sont succédé depuis 1892 : A. Hercourt vers 1900, Duchet (ou Ducher) vers 1903-1904, Mme A. Issali (ou Issaly), Louis Charles et sa femme Micheline Cottin de 1924 à 1936, Micheline Cottin de 1936 à 1983, Michèle Charles-Pitiot depuis 1983.

Le Buffet-Restaurant avait une bonne réputation et sa renommée était grande ; le menu habituel se composait de lard fumé, omelette aux fines herbes ou au fromage, œufs au plat, chocolat, thé ou café au lait.

Tous ceux qui connurent le Buffet des Treize-Arbres en gardent un excellent souvenir : « *Quand nous étions jeunes mon père nous faisait monter à pied tous les dimanches au Salève ; on déjeunait chez la mère Cottin ; on y mangeait bien* ».

« *Le Salève (les restaurants) était un lieu de banquets des sociétés de tir ; beaucoup de Suisses ont gardé des contacts avec les restaurants des Treize-Arbres ; mon père m'en parlait beaucoup...* ».

Hôtel-Restaurant des Treize-Arbres

Cet hôtel qui existait dès 1892 aurait dû être le terminus de la ligne « *si le prix des terrains avait été moins élevé* » ; en effet sa situation lui permettait d'avoir une vue directe sur le Genevois.

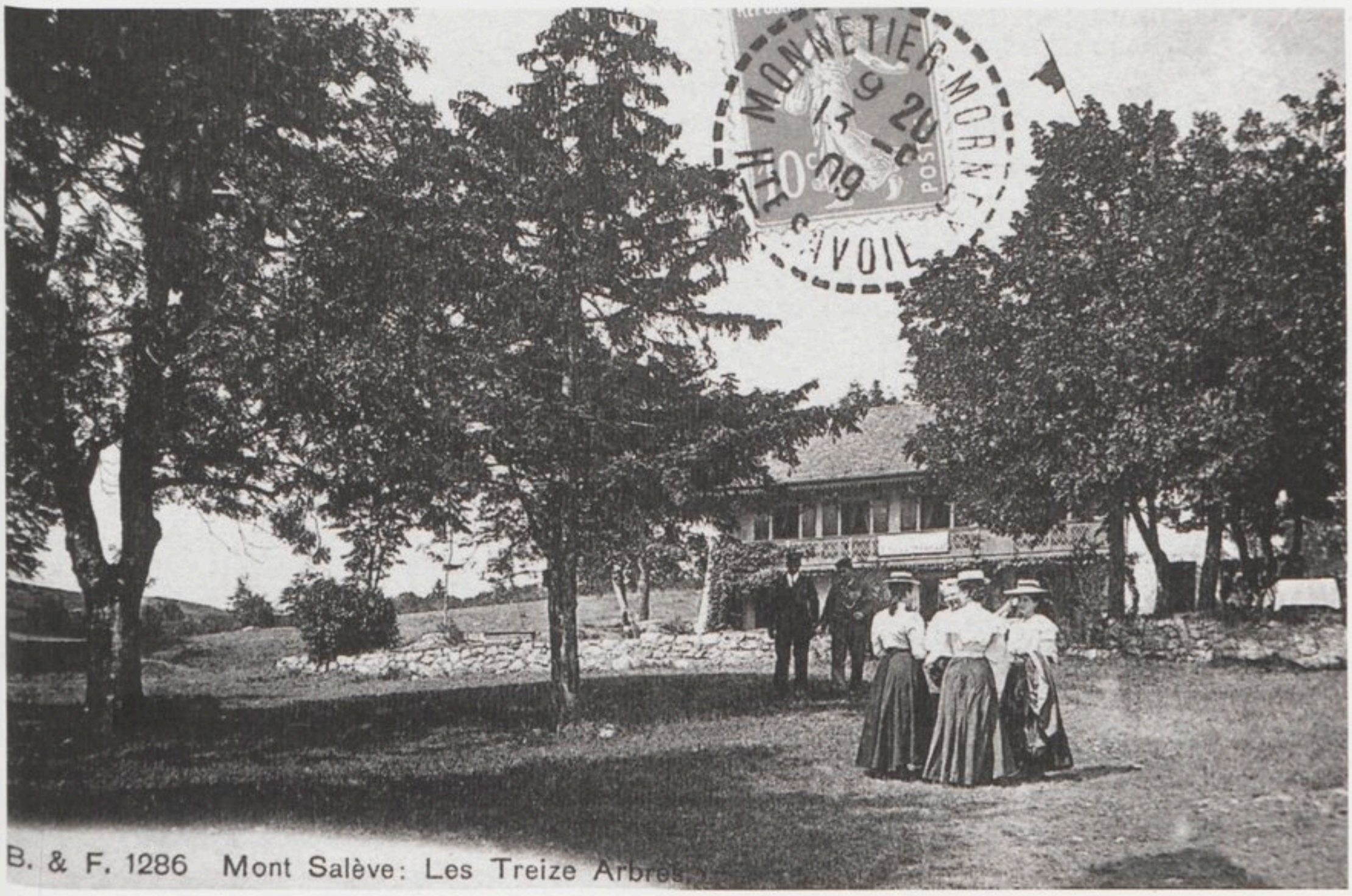

Contrairement au Buffet de la Gare construit en bois, l'Hôtel-Restaurant des Treize-Arbres, « *était une belle maison avec au rez-de-chaussée des murs de 90 centimètres d'épaisseur* ».

Différents gérants ou propriétaires du fonds se sont succédé depuis sa construction. :

- A. Hercourt, propriétaire vers 1900,
- R. Curcot ou Gurgo, gérant (?) en 1922,
- Guaix, gérant,
- Joseph Roguet (1890-1964), puis sa veuve, propriétaires de 1930 à 1973 date à laquelle l'Hôtel des Treize-Arbres fut rasé.

Le phare des Treize-Arbres

En 1902 fut établi sur la crête du Salève, aux Treize-Arbres, un éclairage-réclame constitué par un puissant phare électrique de dix lampes à arc.

En 1913, Albert Vassalli, administrateur de la Société des Chemins de fer du Salève, le fit remplacer par un projecteur visible de Genève et même du Jura.

Ce nouveau phare constitué d'une armoire en bois peinte en blanc et couverte de tôle était fixée à 1,40 mètres de hauteur sur deux poteaux en fer existant toujours.

Les deux rangées de six lampes, selon certains, ou les vingt lampes de 120 volts branchées en quatre séries de cinq lampes, selon d'autres, attiraient de superbes papillons et des chasseurs en profitaient pour les capturer.

Comme ces lampes étaient branchées directement sur le courant d'alimentation du réseau, on pouvait voir la chute de tension dans l'intensité du phare lorsque 2 ou 3 automotrices montaient.

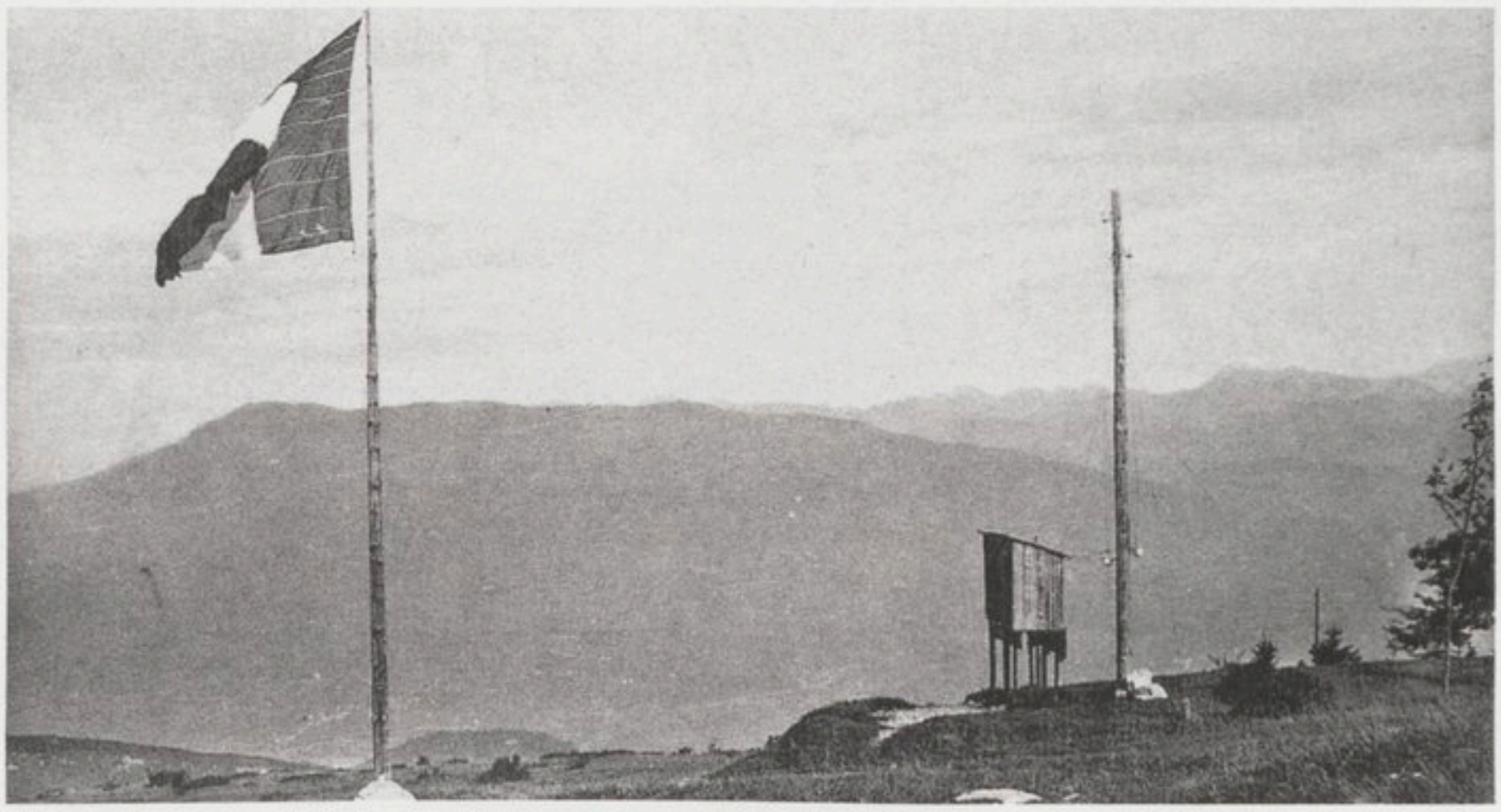

Salève - Le phare



Chalet-Restaurant de la Table d'Orientation

Chalet-Restaurant de la Table d'Orientation

La table d'orientation qui a donné son nom au restaurant situé plus haut date de 1912. La carte régionale de cette table fut dressée par Maurice Delessert, géomètre à Genève, mais aussi administrateur des Chemins de Fer du Salève ; un exemplaire sur papier de la carte décorait un dessus de table dans le salon du chalet Delessert aux Treize-Arbres.

Le restaurant n'a pris son essor qu'avec Jacques Pognant (1897-1953) qui connut une fin tragique. En effet, « *un soir en cherchant son chien de chasse, il tomba dans le rocher sous les câbles du téléphérique* ».

Restaurant de l'Observatoire

Construit à partir des murs de l'ancien observatoire dans lequel Henri Honegger, membre de la Société d'Astronomie genevoise, eut une activité très importante durant les années 1930, il fut transformé en restaurant en 1949 et M. Calloni en est maintenant le propriétaire.



B. & F. 1183 Monnetier: Les Anes.

LES ANES DE MONNETIER

La seconde attraction touristique du Salève, après le chemin de fer, était assurée par les ânes de Monnetier.

Les ânes appartenaient aux familles Rophille, Ducimetière, Bain, Brocard, Descombes et Vidonne, toutes installées à Monnetier depuis longtemps.

Les plus célèbres loueurs d'ânes étaient les Rophille, également restaurateurs à Monnetier-Eglise ; le couple le plus ancien fut Célestin Rophille (1857-1908) et sa femme Mathilde Paccot (1854-1938) dite la Paccotte ou la Sainte-Mère.

Célestin Rophille et Mathilde Paccot de Monnetier eurent au moins cinq enfants dont certains jouèrent un rôle dans la vie de Monnetier et du chemin de fer :

– Alexis Rophille (1882-1950), forgeron au dépôt de Veyrier, dont la femme louait des ânes à Monnetier,

– Jean Rophille (1887-1973), restaurateur à Monnetier,

– Ferdinand-Marcel Rophille (1899-1915) qui mourut pour la France en Alsace le 2 mars 1915, mais ne fut transcrit sur le registre d'état civil de Monnetier-Mornex comme « disparu » que le 9 septembre 1921 ! Il serait donc mort à la guerre à 16 ans.

La célèbre « *mère aux ânes* » était Mathilde Paccot-Rophille. Quand les Genevois lui disaient : « *Bonjour, la mère aux ânes* », elle répondait immanquablement : « *Bonjour mes enfants !* ».

« *Il y avait deux écuries, les Rophille et les Descombes avec des bagarres entre les deux quand on se rencontrait* ».

François Bain, né en 1869, maire de Monnetier de 1911 à 1919 avec Euzèbe Vidonne comme adjoint possédait « *des ânes pour les balades au Salève, avant 1914 ; ceux-ci passaient à Fréhouat en allant à Esserts* ».

La quantité exacte d'ânes à Monnetier est mal connue ; elle varie, selon les sources et les années, entre 5 ou 6 et 30 ! Les Rophille en avait 12 environ avant la guerre puis, vers 1920, une dizaine puis 8 et enfin 6.

Les noms de quelques-uns de ces ânes sont restés dans la mémoire locale : *Grison, fils de Grisette, Bill, un âne entier, un étalon, « le terrible », Dragon, Nicolas, Sultan, Le Zouki, Le Gris, Musette, Grisette, Saïda.*

On disait, en patois, « *les sômes de Monnetier* ».

Les animaux avaient leurs écuries dans le village de Monnetier mais aussi à la Croix et au restaurant du Mont-Blanc.

Ils attendaient les touristes, enfants et adultes, vers les gares de Monnetier-Eglise et des Treize-Arbres.

Certains ânes partaient de la carrière d'Etrembières, tandis que d'autres montaient le ravitaillement de Monnetier-Eglise aux restaurants des Treize-Arbres, « *avant le premier train du matin afin d'avoir quelque chose de frais pour les premiers touristes* ».



Monnetier. Départ en promenade vers le Grand Salève

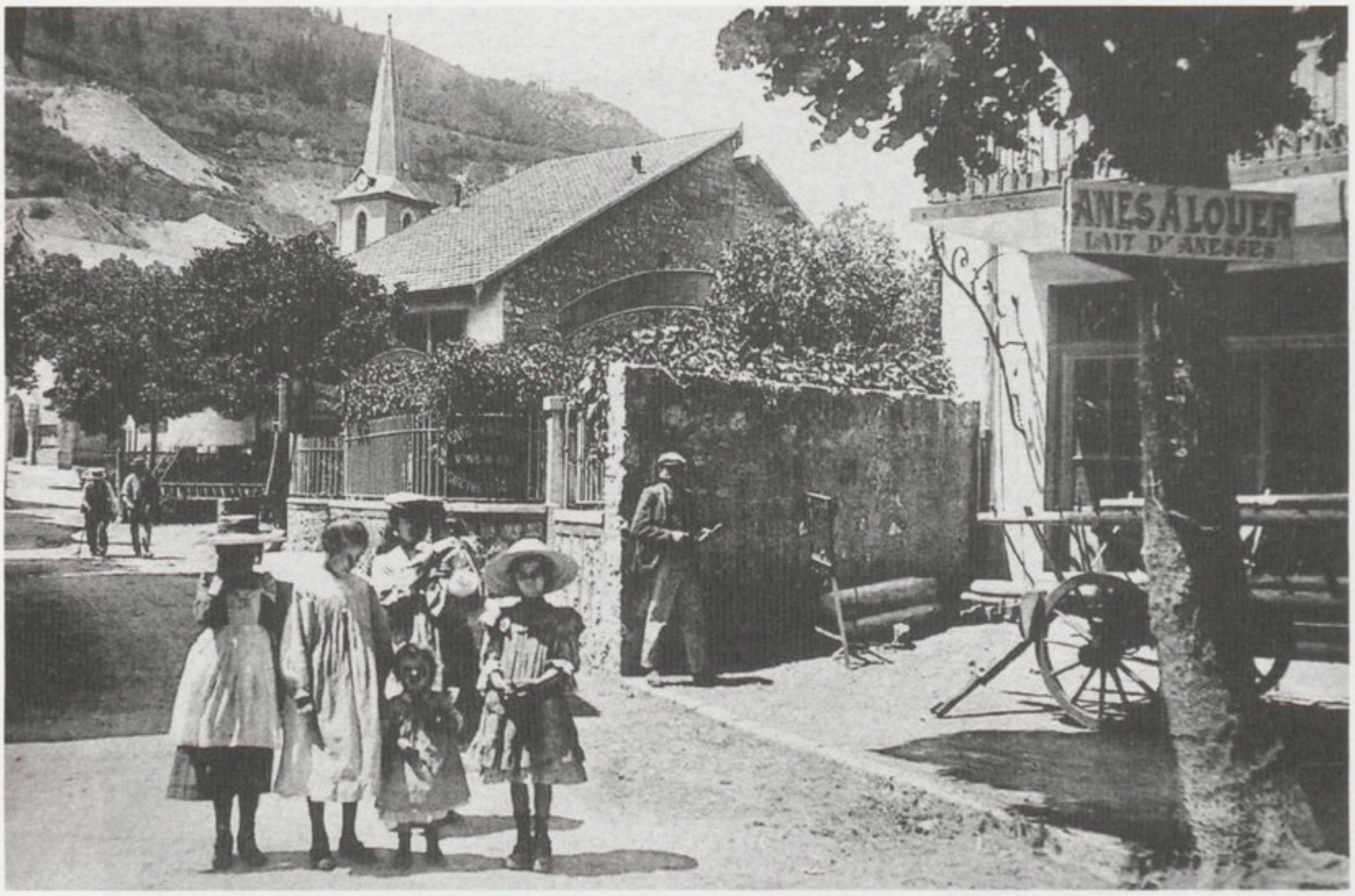

La forge Rophille à Monnetier

Dans Monnetier et aux Treize Arbres, entre autres, des pancartes en bois peint signalaient « ânes pour promenades ».

Les principaux « circuits de promenade » des ânes étaient :

- Monnetier-Eglise aux voûtes de l'Ermitage,
- Monnetier-Eglise à la Croix,
- Monnetier-Eglise aux Treize-Arbres,
- Monnetier-Eglise à l'Observatoire,
- Treize-Arbres à Grange-Gaby,
- Treize-Arbres à la Croisette,
- Monnetier à Veyrier.

Quelques personnes se souviennent encore de ces promenades :

Philomène Vidonne-Roguet, née en 1893 : « *Je suis montée sur un âne du Salève pour aller des Treize-Arbres à la Croisette, le jour du Jeûne Fédéral suisse qui a lieu le troisième dimanche de septembre* ».

Marcel Vidonne, né en 1900 : « *J'étais guide des ânes ; je menais les bourricots, les clients assis dessus et gagnais 4 sous par course que me donnaient les clients* ».

Jean-Jacques Honegger, né en 1903 : « *Tous les gens étaient à ânes et pas en charrette ; un conducteur marchait devant l'âne en le tenant par la bride ; les ânes n'étaient pas très nerveux* ».

André Rouiller, né en 1905 : « *A 12 ans, j'allais aux champs avec les ânes ; on allait chercher les clients à l'Hôtel Bellevue pour aller*

à l'Observatoire, parfois quatre fois dans la journée ; les clients descendaient à pied et nous, on descendait du Salève à toute vitesse avec les ânes attachés par dix ».

Andrée Broussoz-Segond, née en 1909 : « *Je suis montée à dos d'âne dans les escaliers de Veyrier à Monnetier quand j'avais 4 ans avec ma tante vers 1913-1915 ; cela m'avait bien plu* ».

Le coût des promenades à âne fut impossible à établir mais selon Jean-Jacques Honegger : « *C'était trop cher pour nous qui étions nombreux* » et selon André Rouiller, conducteur d'ânes à Monnetier : « *Les clients payaient la course à nos patrons et nous donnaient des bonnes-mains* » (pourboire).

Très peu d'anecdotes concernant les incidents d'ânes liés au chemin de fer du Salève me sont parvenues :

« *Les ânes avaient une frousse terrible de passer sur les ponts du chemin de fer ; on leur enfilait un sac sur la tête pour les faire passer les ponts* » (André Rouiller).

« *Un âne à nous, le Gris, a grillé en 1928 ; le court-circuit l'a rôti comme un lapin !* » (Robert Rophille).

Une des cartes postales anciennes du Salève parmi les plus rares et les plus intéressantes nous montre une femme montée sur une âne devant le porche de l'église de Monnetier ; il s'agit de Mélanie Corajod (1835-1913), née et morte à Monnetier, ménagère, veuve de Dominique Pergoud, fille de Claude Joseph Corajod et de Laurence Bain. Mélanie, surnommée « La Pergourle »,



Mélanie Corajod (1835-1913) devant l'église de Monnetier

du nom de son mari, allait avec sa chèvre en haut des marches du Pas-de-l'Echelle vendre le lait de sa bête aux touristes empruntant le sentier, lait qu'elle trayait sur place dans un bol.

Les sympathiques animaux étaient également utilisés pour leur lait ; la réputation du lait d'ânesse égalait à Monnetier celle des promenades à âne ; ce lait valait entre 40 et 50 centimes le litre et servait de fortifiant après une maladie ou pour soigner la tuberculose ; en effet il possède les mêmes propriétés que le lait humain. Le lait était livré aux hôtels de Monnetier mais des ânesses étaient également descendues à Genève par un des Rophille en empruntant le sentier du Pas-de-l'Echelle ; elles restaient un ou deux mois dans la famille à soigner.

La Grande Guerre a fait partir les hommes et les ânes au front et si, malheureusement, seule une partie des hommes en est revenue, tous les ânes y sont restés !



La Croix de Monnetier en 1914

Bibliographie et sources

Les informations techniques et historiques utilisées sont partiellement tirées, vérifiées et corrigées, d'articles et études dont les principaux sont mentionnés ci-après. D'autres sont dans le texte.

- Société Anonyme des chemins de fer du Salève. Extraits manuscrits des Rapports du Conseil d'Administration pour les années 1890 à 1930
- Le chemin de fer électrique du Mont-Salève (près de Genève) in Revue générale des chemins de fer nº 3, 1895
- Comment furent construites les lignes à crémaillère dont l'exploitation cessera à la fin du mois par G. Verdene, La Tribune de Genève, 1935
- Le chemin de fer à crémaillère du Salève par JC et JA, La Vie du Rail nº 818, 1961
- Le chemin de fer à crémaillère du Salève par Gérard Lepère dans les Bulletins municipaux d'Etrembières (Haute-Savoie), 1983, 1985, 1987 et 1989
- Centenaire du funiculaire, Le chemin de fer du Salève par Gérard Lepère, Bulletin municipal de la commune de Monnetier-Mornex-Esserts (Haute-Savoie), 1992
- Le chemin de fer du Salève par Gérard Lepère in Le Globe, Bulletin et mémoires de la Société de Géographie de Genève, tome 132, 1992

La liste des documents écrits, audiovisuels et radiophoniques classés par ordre chronologique de 1870 à 1994 et concernant ce chemin de fer et tout ce qui s'y rattache comme le Mont-Salève, son téléphérique, ses hôtels et restaurants, ses personnages célèbres, ainsi que des livres ou articles ferroviaires en relation étroite dépasse 400 références !

Remerciements

Cet ouvrage, réalisé à l'occasion de l'exposition « Du rail au câble : à l'assaut de la montagne » qui se tient à Annecy du mois de juillet au 31 décembre 1994, l'a été à l'initiative de Claude Mégevand, président de la Salévienne.

Ce nº 4 des Echos Saléviens a pu voir le jour grâce à l'aide considérable de Marielle Déprez, vice-présidente de la Salévienne, chargée de la publication des ouvrages de la Société, assistée de Philippe Duret, auteur estimé de cette même Salévienne. Ils m'ont en effet aidé à effectuer des « coupes sombres » dans le texte initial d'environ 700 pages et à le mettre en forme. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Merci également à Mme Chararas et à François Déprez, relecteurs exigeants de mon texte, sans oublier l'équipe savoyarde qui assure la distribution des publications de l'Association.

Une mention spéciale pour Marc Tournebize, auteur de l'illustration de couverture, authentique « cheminot » passionné de chemins de fer.

Que toutes les personnes interrogées sur le chemin de fer du Salève depuis 1978, soient remerciées pour m'avoir aimablement répondu.

Cette liste (partielle, par année de naissance) comprend également quelques personnes qui n'ont pas connu cette époque mais qui ont aidé à la recherche d'informations (v = vers).

1889 Irma CHARIERE-MATRINGE
1891 Irma FAURAZ-DUCIMETIERE
1892 Georges COTTET
1892 Henry BEST
1893 Philomène VIDONNE-ROGUET
1893 Valentine CHALLAND-STOKER
1895 Antonin CHAVAZ
v. 1895 Marcel SUES dit SQUIBBS
1899 Rose DIJOUD
1900 Germaine BACHET-DEGENEVE
v. 1900 Irma GROBEL-GRANCHAMP
1900 Julia-Marg. LAVERGNAT-COURTINE
1900 Louis BURNET
1900 Marcel VIDONNE
1901 Hector POGNANT
1902 André LENCIONE
1902 François BOSSON
1902 Georges CORAJOD
1902 Jean PAGLIAZZO
1902 Louis BUCLIN
1902 Pierre BOST
1902 Roger HAUSER
1903 Jean-Etienne CUENOD
1903 Jean-Jacques HONEGGER
1903 Santine LEVANTINO-SAPINO
1903 Victor BELTRAMO
1904 Carmen FONTAINE-ROCHARD
1904 Louis CHEVALLIER
1904 Marie-Louise MOREL-LACHENAL
1904 Yvonne VIDONNE
1905 André ROUILLER
1905 Blanche ROGUET
1905 Georges DELESSERT
1905 Jean-Marie CHEVALLIER
1905 Maurice CUENOD
v. 1905 Paul LANCOUD
1906 Ida CUJAN-HAUSER
1906 Jean FONTANEL
1906 Simone GAVARD-FAYE
v. 1907 Andrée MERIARD-FORNARA
1907 Georgette TOURET
1907 Jeanne LENCIONE-MOUCHET
1907 Simone GROBON
1907 Yvonne EMINET-DESCOMBES
1907 Yvonne VASSALI-AUDEOUD
1908 Charles CLARE
v. 1908 Etienne AIMONE
1908 Gilbert VACHOUX
1908 Herbert MORRISON
1908 Simone CORAJOD-SCHLEGEL
1909 Andrée BOO-BABEL
1909 Andrée BROUSSOZ-SEGOND
1909 Henriette DELESSERT-STERN
1909 Marguerite BAIN-MEULET
1909 Yvonne LUQUIN-LENCIONE
1910 Claudine GIROUX-ROPHILLE
1910 Edmée FALCHERI
v. 1910 Edith REINWALD
v. 1910 Félix BATARDON
1910 Georges CHRISTELER
1910 Maurice MARGEL
1910 Yvonne DUVERNAY-DUPONT
v. 1910 Yvonne FAURAZ-BATARDON
1911 Georges BAUDET

1911 Léon LACHENAL
1911 Micheline COTTIN-CHARLES
1911 Pierre TROTTET
1912 Charles MATRINGE
1912 Emile ALLAIS
1912 Jacques DUPANLOUP
1912 Marcel COUPAT
1912 Robert ROPHILLE
1912 Yvonne NOBILE-HAMILTON
1913 Lucien BALTHAZAR
1913 Pierre SEGOND
1913 Roger ARLAUD
1913 Raymond DEROBERT
1913 René HORAT
1914 Edouard DELIEUTRAZ
1914 Roland MURATORI
1915 Jean REGUIN
1916 Charlie BAUDET
1916 France NEUBERT
1916 Willy BŒGLI
1917 Agnès RUTSCHI-GILARDINO
1917 Denise DUPONT-PILLONEL
1917 Henri PAILLET
1917 Martial ARNAUD
1917 Robert BOSSON
v. 1918 Andrée PELLOUX-ALBANESI
1918 Irène HAESSIG-SAUTY
1918 Jeanne HORAT-BRUN
1918 Léon PERREARD
1918 Suzanne LAPINE
1919 Denise SERGY
1919 Georges LUSCHER
1919 Jacques ELMIGER
v. 1920 André SENE
1920 Gérard SORLUT
v. 1920 Georges THOMASET
v. 1920 Jacques CHAPUIS
1920 Joseph DUCIMETIERE
1920 Jacques DEJEAN
1920 Jeanne ECOFFEY
v. 1920 Juliane RETHORET
1920 Lucie PERTIN-DUCIMETIERE
v. 1920 Marie-Louise RIVOLLET-DOMINIQUE
1920 Roger KALLER
1920 Walter HOFER
1921 Gustave MEGEVAND
1921 Pierre LOTI-VIAUD
1921 Raymond MEGEVAND
1921 Rose ROGUET
1921 Roger WILLEMIN
1921 William GARIN
1922 Claude WEBER
1922 Daniel REVERDIN
1922 Gilbert CHEVRY
1922 Marguerite COCHARD-LEPERE
1922 Pierre VUICHARD
v. 1922 Simone CHAMOT-CHEVALLIER
1923 Denise HANNART-SCHAER
v. 1923 Francis ANDRUET
1923 François TROTTET
1923 Gilbert DEGENEVE
1923 Monique RIVOLLET
1923 Yvonne LAMOUILLE-PETITI
1923 Jean Besson
1924 Andrée SORLUT-DUVERNAY
1924 Christiane PETITA-LOTI-VIAUD
v. 1924 Hélène et Titi CONDEVAUX
1924 Jeannette GRISONI
1924 Suzie BONZANIGO-MILLET
v. 1925 Pierre DUVERNAY
1925 Rosine TESTOLIN-PERTIN
1925 Simone MENIGOZ
1926 Paul NEUBERT
1926 Raymonde DUPONT-WEISSEN
v. 1926 Saverio PASQUALE
1927 John CHAVAZ
1927 Michel SORLUT
1928 Jacques ROCHARD
1928 René CHEVRY
1928 Henri BOCCARD
1929 Roger BOCCARD
1930 Denise DESCOMBES-COURTEIX
v. 1930 Georges DONCQUES
v. 1930 Jean COMPAGNON
1930 Jean-Jacques BOIMOND
1930 Josette PORTA
1930 Jean RAYMOND
1930 Yves MARTIN
1931 Gérard BAJULAZ
1931 Simone DUCIMETIERE-PASQUALE
1934 Catherine POGNANT-DESCOMBES
1935 Agnès TROTTET
1935 Marie-Pierre DUCIMETIERE-BACCHETA
1936 Georges AUGSBURGER
v. 1936 Jean-Claude GROBON
1936 Philippe RILLIET
1936 Rudolf NEUENSCHWANDER
1937 Jean-Michel MUTSCHLER
1938 Jean-Pierre BESSON
v. 1940 Dominique FAVRE
v. 1940 Jean MOUCHET
v. 1940 Pierre FOURNIER
v. 1940 Michel SIROP
1947 Etienne-A. BOURGEOIS
1948 Michèle CHARLES-PITIOT
v. 1950 Camille NEEL-GROBON
v. 1950 Didier ANCHISI
1950 Jean CASTELLA
v. 1950 Francis PERREARD
1952 Roland KALLMANN
1954 Pierre BOSSON

CHAVAZ Père & Fils

Société à responsabilité limitée
au capital de 300.000 Francs

CARRIÈRES DU SALÈVE
TRANSPORTS

LE PAS-DE-L'ECHELLE
74100 ANNEMASSE

Tél. : 50.37.60.46
Télécopie : 50.95.87.27

R.C. Thonon 79 B 182

MEUBLES
DE STYLE
ET RUSTIQUE

- LITERIE -

DEPREZ

Tél. : 50 43 62 00

RN 206
74160
COLLONGES-SOUS-SALEVE

Les Délices du Salève

- *Pains au levain*
- *Pains spéciaux*

SPECIALITES :

- *Biscuits de Savoie*
- *Chocolats*
- *Pâtisserie fine*

OUVERT LE DIMANCHE
MONNETIER

50.39.60.98

J. GANDY

Pose de caveaux
en 48 heures
Tous travaux funéraires

Plaques - Vases
Réfection
d'anciens monuments

12, rue de l'Industrie (derrière la gare)
74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

50.49.04.56 **Fax : 50.49.19.50**

Bar restaurant
de l'Observatoire
A. Calloni propriétaire

Le Mont Salève
74560
MONNETIER MORNEX

TEL. : 50.39.60.57

Depuis Genève
(023) 50.39.60.57

Fermé le lundi

OUVERT TOUTE L'ANNEE

SARL
BOUCHERIE
CHARCUTERIE
DU SALEVE

MICHEL PERTUISET
74560
MONNETIER-MORNEX

Tél. : 50.36.50.19

DOMINIQUE COIFFURE

hommes femmes

MORNEX

TEL. 50 36 55 98

Michel AGARD
Artisan Carreleur

Carrelage – Faience
Pierres murales
Crépi intérieur

Devis **gratuits**
Travail **de qualité**
Délais **respectés**
Prix **compétitifs**

557, route Chez-Compagnon
74380 CRANVES-SALES
Tél. : 50.39.33.33
Fax : 50.39.37.14

MINI RESTO

SPECIALITES
AU FROMAGE

PIZZERIA – CREPERIE
GLACIER

74560 MONNETIER
EGLISE

☎ 50.39.62.89

PERE & FILS
descombes

MATÉRIAUX DU SALÈVE / SABLES ET GRAVIERS
TRANSPORTS / TERRASSEMENTS

34, CHEMIN DE BALME — TÉL. : 50.37.63.10
74100 LE PAS-DE-L'ÉCHELLE — Futur 50.39.78.00

RESTAURANT
BAR-GRILL DANSANT
ORCHESTRE
Le Luth

ouvert du mercredi au dimanche
de 20 h. à l'haube
et veilles de fêtes

La Côte d'Hyot
74130 BONNEVILLE

Tél. : 50.97.24.95
50.36.45.60

Auberge du
Petit Savoyard

Restaurant Dansant

Club Grill de nuit — *2 pistes de danse*
Spectacle — *Parking surveillé*
Orchestre - D.J.
Light show laser — *Ouvert de 20 H 00 à l'aube*
Vidéo grand écran — *Tenue correcte exigée*



Pont de Fillinges
74250 Fillinges
Annemasse

Tél. : 50.36.45.60
50.87.21.20
Fax : 50.36.46.62

GÉRARD MURET

PEINTURE • PAPIERS PEINTS • TISSUS
RAVALEMENT FAÇADES CHALETS

CHEMIN DU PAQUIS - 74560 MONNETIER-MORNEX
Tél. : 50.36.53.62

ECHOS SALEVIENS
REVUE D'HISTOIRE LOCALE

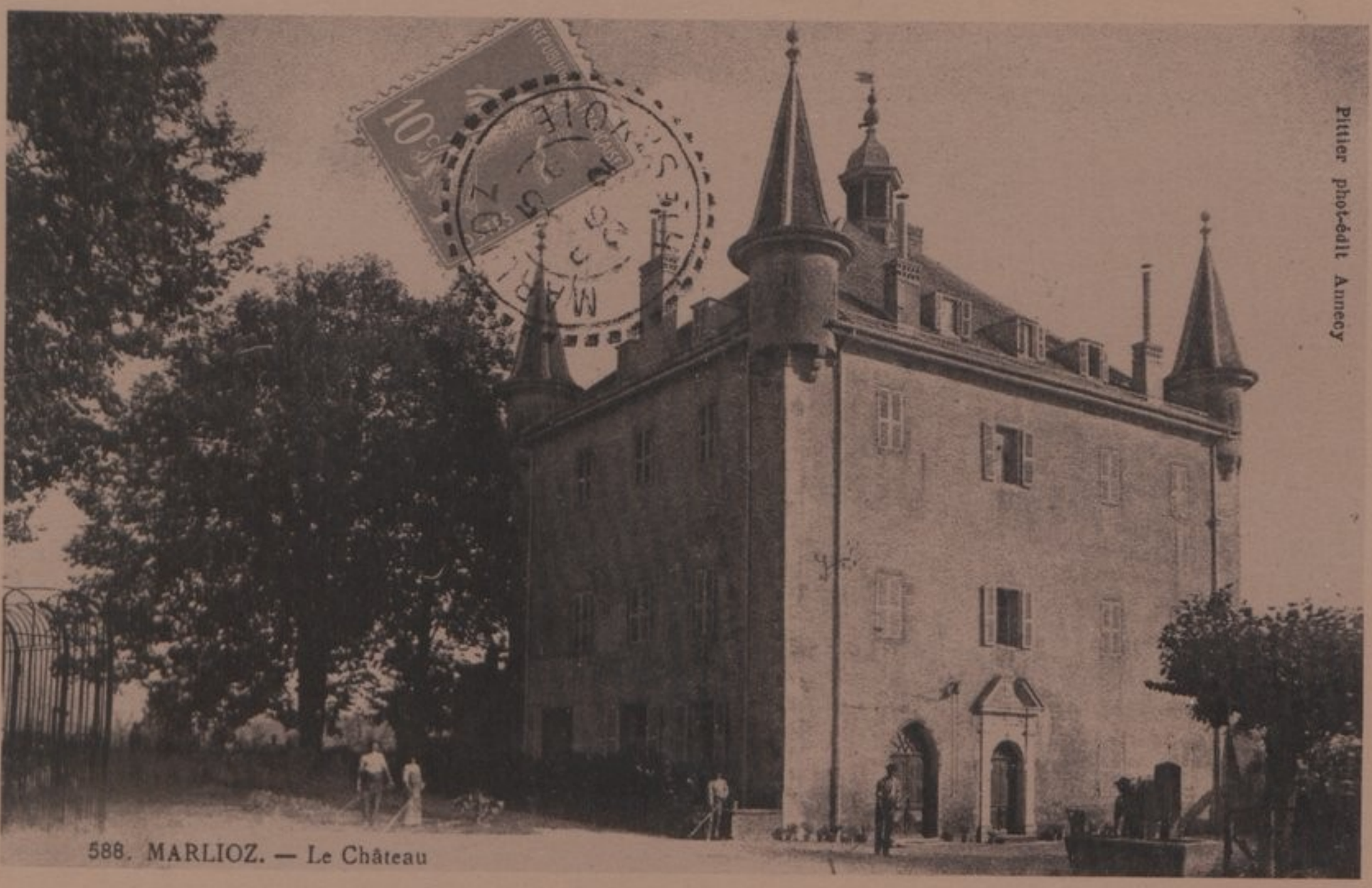

n° 5 • Le château de Marlioz et ses propriétaires successifs

- Poème sur la rétrocession des impôts des travailleurs frontaliers
- Étymologie de trois noms de la région du Vuache : Dingy, Raclaz, Vuétaz
- Forêts, mines et carrières de la province de Saint-Julien en 1828

LA SALEVIENNE

Source gallica.bnf.fr / La Salévienne

ECHOS SALEVIENS
REVUE D'HISTOIRE LOCALE

nº 5

PER
555
4
(5)

Nº OASS 1000 2713
" 2714
dpt part

Sommaire

3
Editorial

5
LE CHÂTEAU DE MARLIOZ
ET SES PROPRIÉTAIRES SUCCESSIFS
par Roger Devos

46
POÈME SUR LA RÉTROCESSION
DES IMPÔTS DES FRONTALIERS
Commentaires sur un poème de Gaston Jacob
par J. Rosay, J. Besson et J.V. Verdonnet
recueillis par Philippe Duret

53
RÉFLEXIONS SUR L'ETYMOLOGIE DE TROIS NOMS PROPRES
DE LA RÉGION DU MONT VUACHE (HAUTE-SAVOIE) :
DINGY-EN-VUACHE, RACLAZ, VUETAZ
par Janine Chararas-Rousseau

87
LA FORÊT ET LES RESSOURCES MINÉRALOGIQUES
DANS LA PROVINCE DE SAINT-JULIEN EN 1828
d'après Joseph DESPINE par Claude Mégevand

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

En couverture

Marlioz, le château. Tourelles du XVIIe ou XVIIIe siècle et portail baroque de 1673. (Coll. Cl. Mégevand)

© La Salévienne, 1995
ISBN 2-905922-07-9

Éditorial

Après avoir publié en 1994 un numéro spécial sur le chemin de fer du Salève, les Echos Saléviens reprennent ici leur formule habituelle, celle d'un recueil réunissant des articles de différents auteurs.

Roger Devos, ancien archiviste, auteur de nombreux travaux historiques sur la Haute-Savoie, étudie la seigneurie de la Tour de Marlioz. Au début du XVIe siècle celle-ci dépend d'Alexandre de Sallenove, un grand seigneur savoyard qui s'oppose à l'invasion française. Plus tard son fils sera privé de ses biens pour avoir servi l'empereur Charles Quint, héritier des ducs de Bourgogne.

Au XIXe siècle le comte de la Prunarède, grand serviteur de la Restauration, embellit le château et le parc, fait reconstruire l'église et la dote de reliques.

Pour chaque époque, Roger Devos décrit aussi le château et le mobilier, déplie devant nous les toiles de chanvre et les draps à la petite Venise, nous conduit vers les pressoirs et leurs tonneaux de vin blanc, fait un petit crochet par l'écurie pour nous montrer les *moges*...

Ceux que le problème des travailleurs frontaliers concerne de près ou de loin liront sans doute avec attention le poème humoristique de Gaston Jacob (1904-1992), adjoint au maire de Dingy-en-Vuache. L'introduction de Jean Rosay, ancien maire de Dingy, nous commente le poème qui évoque la rétrocession à la France d'une partie de l'impôt perçu en Suisse sur le salaire de ces travailleurs. Comme quoi, on peut sourire même à propos d'un sujet d'actualité très sérieux !

Janine Chararas-Rousseau se penche sur quelques noms de lieux ou de personnes à l'étymologie controversée : le mont *Vuache*, les villages de *Dingy*, *Vulbens* et *Raclaz*, le col du *Golet du Pey* et le patronyme *Vuétaz*. C'est l'occasion de se demander quelle est la part des noms d'origines celtique, romaine, burgonde, etc. Comment transcrire les sons patois qui n'ont pas d'équivalents en français ? Faut-il prononcer les X et Z qui se trouvent à la fin de certains noms ? Le sujet est encore débattu...

Claude Mégevand publie et commente une enquête faite vers 1827-1828 par Joseph Despine sur les forêts de la province de Saint-Julien-en-Genevois. Quelle est la part des résineux, des "bois durs" et des "bois tendres" ? Ces forêts sont-elles menacées par le ramassage des feuilles et le surpâturage (les chèvres se montrent à cet égard des animaux dangereux) ? Faut-il privatiser les forêts communales ? Qui sont les principaux consommateurs ? Faut-il interdire l'exportation des bois ? Despine dresse également un inventaire des mines, carrières, forges et tuileries, établit la cartographie des toits en chaume ou en tuiles pour toute la Haute-Savoie. Le lecteur pourra notamment consulter la fiche communale qui l'intéresse (l'index alphabétique page 144 l'aidera à se repérer). Autrement dit l'article évoque l'entretien du patrimoine naturel, le protectionnisme, le développement industriel : des sujets bien actuels !

Philippe Duret



Carte d'état-major française (révision 1878, tirage 1895, secteur de Nantua). A noter Marlioz (le village, le château et le moulin au bord du torrent des Usses) et l'orthographe de "Sallenôves" *(photo Ph. Duret).*

LE CHATEAU DE MARLIOZ ET SES PROPRIETAIRES SUCCESSIFS [1]

par Roger Devos

Deux seigneuries ont existé à Marlioz avec chacune une maison-forte ou château, situation qui n'aurait rien d'extra-ordinaire si toutes deux n'avaient porté le nom de Marlioz. On trouve ainsi dans des actes de la même époque, des personnages appartenant à des familles différentes et qui se disent seigneurs de Marlioz. Les rares auteurs qui ont écrit sur ce sujet ont fréquemment confondu les deux seigneuries et les deux châteaux [2].

Il faut donc distinguer :

1. une seigneurie de Marlioz inféodée par les comtes de Genève aux Confignon, vieille famille féodale possessionnée à Confignon, aujourd'hui sur le territoire de la République de Genève. Pour simplifier, on peut appeler cette seigneurie : **fief de Confignon à Marlioz.**

Bernarde de Confignon, épouse de Charles de Menthon, seigneur de Beaumont, vend la maison-forte et seigneurie de Marlioz dite de Confignon à Pernette de Dalma, seconde épouse de Benoît de la Croix, de Choisy, le 28 janvier 1572. Spectable Benoît de la Croix, fils de Benoît de la Croix et de Pernette de Dalma, revend la seigneurie à Noble Claude du Clos le 6 mars 1588. Par donation entre vifs, la dite seigneurie passe au fils de Claude, Noble Louis du Clos, le 14 septembre 1611. Ce dernier, qui a épousé Andréanne-Françoise de la Ravoire, meurt en 1643, laissant Marlioz ou le fief de Confignon à son fils Noble Balthasard du Clos.

Quelques années plus tard, la maison-forte ou maison haute et la grange des du Clos à Marlioz ont été incendiées. C'est ce qui ressort de l'enquête du 22 mars 1655 au procès entre Melchior de Livron d'une part, Andréanne-Françoise de la Ravoire et Balthasard du Clos, son fils, d'autre part. Il y est question d'une pièce de pré dans laquelle "*...estoit la maison et grange de N^e du Clos a present en "chazal"* [3] *par l'incendie...*".

Le 2 novembre 1657, Melchior de Livron, déjà propriétaire de l'autre seigneurie dite la Tour de Marlioz, achète le fief de Confignon, la juridiction et tous les biens fonciers pour 24 000 florins et 50 pistoles d'épingles [4], à Andréanne-Françoise de la Ravoire et à Balthasard du Clos. Dans l'acte de vente, il est question "*d'une pièce de pré situé au village de Marlie dans laquelle estoit ediffié maison et grange dudict Sr Ducloz laquelle a este incendie et de present reduicte en mazures appellé Cheu Joly...*". A cette époque, les deux seigneuries sont donc réunies en une seule : la Tour de Marlioz a absorbé en quelque sorte le fief de Confignon [5].

2. une autre seigneurie dite **de la Tour de Marlioz**, à laquelle nous venons de faire allusion et qui nous occupera spécialement ici. Cette seigneurie était la propriété d'une ancienne famille féodale dite de Marlie ou Marlioz, au temps où les Confignon possédaient, à Marlioz également, le fief dont nous venons de parler.

ANCIENNE FAMILLE DE MARLIOZ

Sur cette famille, plus ou moins dépendante du point de vue féodal de l'abbaye de Bonlieu [6], on sait peu de choses, mais il est possible d'en reconstituer la généalogie dans ses grandes lignes d'après les notes d'A. de Foras pour le supplément de l'Armorial [7] et un inventaire ancien des archives de la Tour de Marlioz.

Guichard de Marlioz, damoiseau, vivait à la fin du XIIIe siècle. Le 2 des ides de mars 1293, il passe reconnaissance en faveur de l'abbaye de Bonlieu [8]. Comme arbitre et juge, il prononce une sentence le mardi après l'octave de l'Assomption 1296 en faveur de Vautier de Confignon contre Jean de Grières. Il entre en conflit avec Vautier de Confignon au sujet de biens situés à Marlioz, mais une sentence arbitrale rendue le dimanche après la Saint-Luc 1294 donne raison à Vautier qui a pu prouver que les biens en question avaient été possédés précédemment par le comte de Genève.

Guichard serait mort avant 1314 laissant deux fils, Jean et Aymon, et une fille, Jacquemette.

Jean et Aymon de Marlioz semblent avoir tenu la seigneurie de la Tour de Marlioz en indivis. Le dimanche avant l'Epiphanie 1314, Guillaume, comte de Genevois, remet à Aymon de Montfort, bailli de Genevois, et Hugon de Droysier, jurisconsulte, la décision d'une cause mouvante entre Hugon de Confignon et les frères et sœur de Marlioz. Le 20 septembre 1338, Jean et Aymon de Marlioz reconnaissent tenir d'Amédée, comte de Genève, la seigneurie d'Aire-la-Ville [9].

Aymon de Marlioz aurait eu lui-même un fils, Georges, et une fille, Marguerite.

Georges de Marlioz, chevalier, épousa Guigonne de Foras. Pierre, comte de Genève, lui fait don, en augmentation de fief, de la juridiction sur les hommes de Chessenaz, au mandement de Chaumont et ailleurs, et de la juridiction d'Aire-la-Ville, sauf le dernier supplice, le 17 novembre 1384. Le 27 octobre 1378, Antoinette de Montfort, femme de Jean de la Rochette, damoiseau, lui fait donation de la moitié de tous ses biens et, par testament du 14 juillet 1383, le nomme héritier universel. Jean de Conzié, damoiseau, dans son testament du 1er février 1402, avoue avoir reçu de feu Georges de Marlioz, chevalier, 500 florins pour la dot d'Antoinette de Châtillon, sa femme, nièce dudit Georges qui était donc mort avant 1402.

Il fut établi châtelain du Châtelet de Crédo, en Faucigny, par Bonne de Bourbon agissant au nom de son fils Amédée VII, comte de Savoie, le 19 mars 1387 [10]. Il exerça également les fonctions de maître d'hôtel du pape Clément VII (Robert de Genève) et de grand sénéchal de Provence [11].

Marguerite de Marlioz épouse, le 8 août 1370, Guigonet de Châtillon, fils de Lancelot. Le 11 juin 1401, elle fait donation à sa fille Antoinette de Châtillon, épouse de Jean de Conzié, de ses maisons hautes et basses de Marlioz, Chessenaz, Vanzy, hommes et hommages francs et taillables, en s'en réservant l'usufruit durant sa vie. Marguerite de Marlioz hérite de son frère Georges et transmet à sa fille la Tour de Marlioz, Aire-la-Ville et autres fiefs.

Antoinette de Châtillon épouse :

1. Jean de Conzié
2. Jean d'Orlier, feu Amé. Veuve, elle reconnaît, le 8 mai 1422, tenir les biens provenus des Marlioz à Aire-la-Ville, etc. Comme nièce de Georges de Marlioz, elle obtient confirmation en sa faveur, le 16 avril 1423, de la concession faite, le 17 novembre 1384, par Pierre, comte de Genève, à Georges de Marlioz de la juridiction sur les hommes de Chessenaz, au mandement de Chaumont et ailleurs.
3. Guillaume de Viry, coseigneur de Viry, déjà veuf de Louise de Lullier. C'est ainsi que la Tour de Marlioz passa de l'ancienne famille de Marlioz aux Viry.

D'après les actes cités précédemment, la Tour de Marlioz a donc été habitée de la fin du XIIIe siècle au début du XVe par la famille de Marlioz. Cette appellation de Tour fait penser à une tour fortifiée selon le type du château féodal des XIe-XIIe siècles comme on en connaît encore d'importants vestiges à Mons, Ugine, Hermillon,

Annecy (Tour de la Reine). On peut donc formuler l'hypothèse que la Tour de Marlioz existait déjà au XIIe siècle. Une partie de la construction, au moins les fondations, aurait pu être reprise dans l'édification d'un château postérieur, type maison-forte des XIVe-XVe siècles. Malheureusement les nombreux actes ou analyses d'actes dont nous disposons ne nous donnent aucun détail à ce sujet : il y est seulement question de maison haute ou de maison-forte.

LES VIRY, LES SALLENOVE, FRANÇOIS DE LORRAINE, DUC DE GUISE

Nous venons de voir Marlioz passer à Guillaume de Viry par son mariage avec Antoinette de Châtillon, elle-même fille de Marguerite de Marlioz. Peu après, Marlioz va passer aux Sallenove, qui sont d'ailleurs originairement de la même famille que les Viry. En effet, devenu veuf pour la seconde fois, Guillaume de Viry épouse **Philippine de Sallenove,** fille de Galéas de Sallenove, seigneur de Sallenove et de Jarsaigne ou Jarsagne [12]. Guillaume

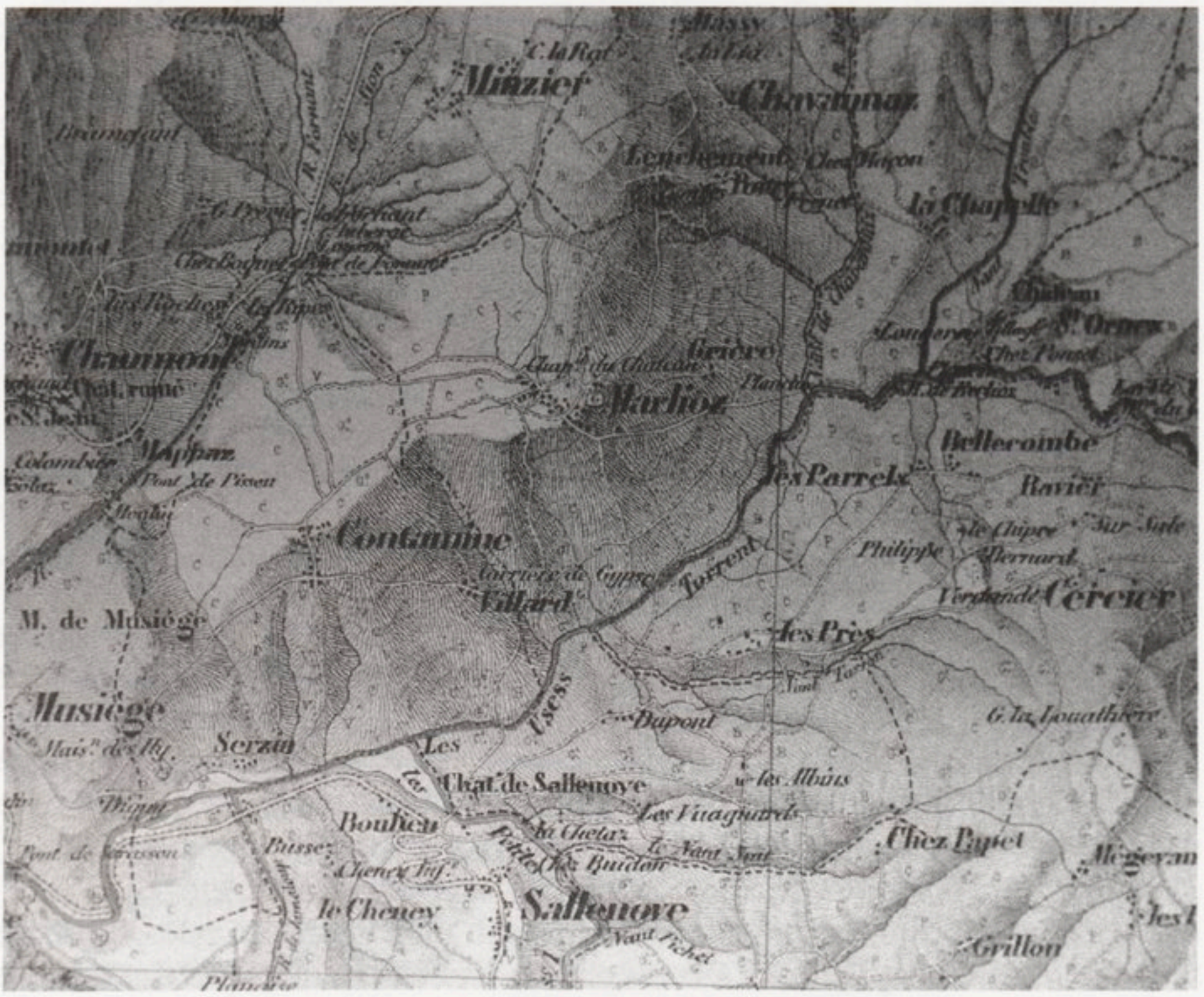

Carta topografica degli stati di Sardegna, n° 11 : Saint-Julien-en-Genevois, levée en 1854, publiée en 1857. A noter au centre Marlioz et au sud Sallenove *(photo Ph. Duret).*

teste le 18 mai 1469 en faveur de son fils, Louis de Viry, mais ce dernier meurt *ab intestat* le 21 septembre 1477 et sa mère, Philippine de Sallenove hérite de lui, notamment Marlioz. Elle s'est remariée avec Louis de Menthon, seigneur de Drusilly, dont elle est veuve en 1493. Peu après, elle épouse en troisièmes noces Louis de Neuvecelle. Veuve, une fois de plus, et sans enfant, elle teste le 13 septembre 1505 faisant son héritier universel Alexandre de Sallenove, son neveu.

Alexandre de Sallenove, bâtard d'Antoine mais légitimé le 22 juillet 1500, était un personnage considérable : baron de Sallenove, seigneur de Marlioz, Jarsagne, La Balme-sur-Cerdon, Santans, Etrepigney, coseigneur d'Aime en Tarentaise, de Marthod, Manigod, Vens, Eyria, etc. ; châtelain du Valais, conseiller de l'évêque de Genève, Jean de Savoie, ambassadeur du duc de Savoie Charles III auprès de Charles-Quint en 1519, chambellan de Charles III, gouverneur de Nice en 1531 et 1532. En 1536, il s'opposa aux gens de guerre que François Ier envoyait au secours de Genève et les défit à Marlioz et Contamine.

Il épousa Marguerite de Chevron-Villette, fille de François, baron de Chevron, en 1511 et, par son testament du 6 août 1529, il lui laissa tous ses biens de Marlioz, d'Eyria et sa dîme de Thairy. Il meurt le 4 janvier 1546 ou 1544, selon l'obituaire de Bonlieu, et sa femme le suit de près, le 14 janvier 1547.

Charles de Sallenove, fils d'Alexandre et de Marguerite de Chevron-Villette, hérita de ses parents et fut donc baron de Sallenove, seigneur de Marlioz, etc. Gentilhomme ordinaire de Charles-Quint, il semble avoir passé la plus grande partie de sa vie aux Pays-Bas.

Un procès criminel ouvert contre lui au Parlement de Chambéry à l'instigation du procureur du roi pour refus d'obéissance et d'hommage au roi de France, alors maître de la Savoie, et pour toute une série de crimes plus ou moins imaginaires, aboutit à un arrêt du 14 mai 1552 ordonnant prise de corps contre lui et confiscation de ses biens au profit de François de Lorraine, duc de Guise (1519-1563), lieutenant général pour le Dauphiné et la Savoie [13]. D'après Marin de Viry, un de ses adversaires, Charles de Sallenove "*par sa folie et pour cause desdits crimes, aurait absenté le pays de sa nativité et seigneurie de Salleneufve sans vouloir venir fere la fidelite au Roy de France, qui pour lhors etait jouissant du pays de Savoie... tellement que par son desobeissance le Roy se saisit de tout son bien et le donnast a feu Monsieur de Guise, lequel seigneur de Guise la jouyt par certains ans*" [14]. Ces accusations semblent peu fondées, en tout cas la confiscation s'explique fort bien par le fait que le baron de Sallenove continua la tradition de ses ancêtres en servant la maison de Bourgogne et Charles-Quint qui en était l'héritier.

Quoi qu'il en soit, cette confiscation nous a valu la première description de la Tour de Marlioz [15], grâce à un inventaire rédigé entre le 29 mai et le 10 juin 1552 par Maître Claude Duchesne, secrétaire au greffe criminel du Parlement de Chambéry. Alors que le château de Sallenove est habité par Jean-François de Sallenove, frère cadet de Charles, par un autre frère bâtard Christophe, "*donné d'Alexandre de Sallenove*", par un chapelain messire François Sanctus et plusieurs domestiques, Marlioz semble délaissé par ses propriétaires depuis le XVe siècle et n'être plus habité que par le châtelain et fermier du domaine qui est alors maître Urbain Mestral. D'ailleurs le contraste est frappant entre la première demeure, château-fort avec ses tours et ses vingt-deux pièces habitables, et la seconde, qualifiée simplement de maison ou plus curieusement de "*tour salle carrée*" [16].

Le bâtiment est en bon état et convenablement meublé d'un mobilier massif, simple et peu différencié, à peu près le même dans toutes les pièces et tel qu'on peut en trouver dans tous les petits châteaux de l'époque. Le rez-de-chaussée est à usage agricole, uniquement occupé par un pressoir et un cellier séparés par l'escalier à vis qui mène aux étages, à moins que le greffier n'ait oublié de mentionner la cuisine qui devrait normalement se situer à ce niveau et dont on ne trouve pas trace dans son inventaire. Le matériel témoigne d'une importante exploitation vinicole. A côté du pressoir trônent trois tines [17] de chêne contenant chacune 20 sommées ce qui représente une capacité totale d'environ 72 hectolitres. Dans le cellier s'alignent une dizaine de gros tonneaux.

Au premier étage, la salle, pièce de réception, avec sa cheminée, ne contient qu'un mobilier très simple : un lit en noyer à quatre piliers, deux tables de sapin avec leurs tréteaux et leurs bancs, un coffre en noyer garni de ferrures. Deux chambres font suite à la salle dont une avec sa cheminée garnie de landiers de fer. La première renferme un châlit de noyer à quatre piliers, un grand coffre de noyer et un coffre à bahut, c'est-à-dire à couvercle bombé pour mettre les vêtements, le linge et les papiers, et un banc de noyer. La seconde ne contient pas moins de trois lits dont l'un avec un ciel de toile et une couverture aux armes des Sallenove.

Au second étage, deux chambres dont le seul mobilier consiste en trois châlits de sapin avec leur marchepied et une troisième qui sert de débarras. Au milieu d'un bric-à-brac de coffres et de vieilles malles de bois couvertes de cuir, on remarque "*la ferremente d'un rologe...*", traduisons le mécanisme d'une horloge de fer.

La grange et les étables, situées devant la maison haute ou Tour de Marlioz et le four dans la cour, complètent les bâtiments. Il faut y ajouter deux moulins à blé, un foulon à drap et un battoir à chanvre au lieu-dit Peccoux.



Marlioz, la place du village *(collection Cl. Mégevand)*.

Les revenus de la seigneurie de Marlioz en servis et autres droits seigneuriaux se montent à 47 florins 2 sols 4 deniers en argent, 37 coupes [18] de froment, 16 coupes d'avoine, 38 poules, deux chapons, un quart et demi de grumeaux ou cerneaux et 44 corvées ou journées de travail à effectuer par les paysans sur les terres du seigneur. A cela s'ajoutent les dîmes de Marlioz et de Contamine, indivises avec l'abbaye de Bonlieu et rapportant en moyenne 120 coupes, moitié froment, moitié avoine, mesure de Marlioz.

La réserve seigneuriale, c'est-à-dire les terres qui appartiennent en propre au seigneur et qu'il peut exploiter à son gré en faire-valoir direct, en fermage ou en métayage, consiste essentiellement en un grand mas d'un seul tenant, situé sous la Tour de Marlioz et comprenant 80 fossorées [19] de vigne, 3 journaux de terre et 3 seytorées de pré, un jardin et un colombier ; à l'opposé, en un mas de terre labourable de 6 journaux contigu à la grange et aux étables et en la forêt de Malbois d'une contenance de 20 journaux. Quelques vignes, prés et terres labourables complètent cet ensemble, soit en tout 92 fossorées de vigne, 22 seytorées de pré, 12 journaux de terre et 20 de bois. L'ensemble du revenu de Marlioz, droits seigneuriaux et réserve, est acensé à noble Urbain Mestral, châtelain et fermier, pour 800 florins par an.

Après la restauration de l'Etat savoyard en 1559, Emmanuel-Philibert rendit ses biens à Charles de Sallenove, mais ce dernier étant à Middelbourg, en Zélande, et n'ayant pas d'autre descendant qu'une fille bâtarde [20], en fit donation le 22 décembre 1562 à Pierre de Montluel, s'en réservant l'usufruit durant sa vie et une somme de 1 000 écus d'or. Il mourut à Lille, le 16 novembre 1584, après y avoir demeuré plus de treize ans dans un état de gâtisme avancé ainsi qu'il ressort d'une attestation des échevins de la ville du 5 septembre 1586 [21]. Il était le dernier des Sallenove.

Pierre de Montluel ; Emmanuel-Philibert, duc de Savoie ; Charles-Emmanuel Ier ; Marin de Viry ; Simon de Marmier

En une quarantaine d'années, la seigneurie de Marlioz passe en six ou sept mains différentes. **Pierre de Montluel,** seigneur de Châteaufort et bailli du Bugey, était un personnage important. Il avait épousé en secondes noces Laurence Perrenot, fille de Nicolas Perrenot de Granvelle (1486-1550), ministre de Charles-Quint et sœur du célèbre cardinal Antoine de Granvelle (1517-1586), archevêque de Malines et de Besançon et conseiller très influent de Philippe II.

Par acte du 23 août 1566, Pierre de Montluel et son épouse acceptent la donation de Charles de Sallenove [22]. Ils seront cependant troublés dans leur possession par Marin de Viry, baron puis comte de Viry qui, douze ans avant la mort de Charles, attaque la donation faite par ce dernier, se prétendant héritier substitué au testament d'Antoine de Sallenove, grand-père de Charles, du 18 mars 1504. Par acte du 27 avril 1574, Pierre de Montluel transige avec lui pour une somme de 3 200 écus d'or d'Italie, somme qui devait être remplacée par la seigneurie de Jarsagne en cas de non paiement avant la mort de Montluel.

Ce dernier n'est pas encore au bout de ses peines car l'héritage de Charles de Sallenove est lourdement hypothéqué par des emprunts contractés en Suisse. En 1540 Henri de Viry, seigneur de Planaz [23] et la Croix, et Alexandre de Sallenove empruntent 700 écus d'or sol au 5 % à Oswald Dossen, conseiller du canton de Zoug. Les cautions de ce prêt sont Hans Rochnis, Georges de Diesbach, seigneur de Grandcourt, et Pierre Mayor l'aîné auxquels Viry et Sallenove hypothèquent en garantie, le 17 mars 1544, la seigneurie de la Croix, une dîme à Planaz et les seigneuries de Sallenove, Marlioz et Jarsagne. L'acte précise que, si les intérêts ne sont pas payés ou si le capital n'est pas remboursé dans trois ans libérant les cautions de leurs obligations, ceux-ci pourront placer deux hommes avec deux chevaux dans une hôtellerie aux frais des débiteurs [24].

Viry et Sallenove ont cessé de payer les intérêts depuis 1544. Georges de Diesbach, héritier de Hans Rochnis, les a réglés à lui

seul de 1554 à 1564, soit onze ans, plus les frais divers ce qui porte la dette de 700 à 1 144 écus. Pour l'observation de sa garantie, il assigne en justice Charles de Sallenove, fils et héritier d'Alexandre, devant le Sénat de Savoie pour être mis en possession de Sallenove, Marlioz et Jarsagne.

A la nouvelle de cette assignation, Pierre de Montluel, en tant que donataire des dites seigneuries et de procureur de Charles de Sallenove, transige le 22 mars 1564 avec Georges de Diesbach demeuré seul caution envers les héritiers d'Oswald Dossen de Zoug. Il reconnaît lui devoir 1 144 écus d'or sol et un teston qu'il promet de payer dans la maison de son créancier, à Fribourg, en l'espace de six ans. Georges de Diesbach prendra possession de la seigneurie de Jarsagne qu'il pourra acenser comme il le voudra et le fermier lui paiera annuellement les intérêts des 1 144 écus, soit 57 écus, le surplus du fermage revenant à Pierre de Montluel. En cas de non paiement du capital au bout des six ans prévus, Diesbach pourra vendre Jarsagne ou conserver la seigneurie et jouir de ses revenus pour se payer. Les seigneuries de Sallenove et de Marlioz demeurent hypothéquées, au cas où il ne pourrait vendre Jarsagne et ne voudrait pas la conserver.

De plus, en 1543, Michel de Viry, baron dudit lieu et seigneur d'Allemogne, et Amé de Beaufort, baron de Chevron, ont emprunté 2 500 écus d'or au coin du roi de France, au 5 %, à Conrad Clauser, apothicaire et membre du petit conseil de Lucerne, sous la caution de Sébastien de la Pierre, chevalier, Sébastien Bugnet et Franck Meyer, tous trois bourgeois de Fribourg. Michel de Viry n'ayant ni payé les intérêts ni remboursé le prêt, Sébastien de la Pierre et Franck Meyer ont été poursuivis par les héritiers de Conrad Clauser et se sont retournés contre Alexandre de Sallenove, caution de Michel de Viry, obtenant un arrêt du Parlement de Chambéry du 13 mai 1553 les mettant en possession de la seigneurie de Marlioz jusqu'à ce qu'ils soient payés. Adam et Guillaume de la Pierre, oncle et neveu, héritiers de Sébastien de la Pierre, ont joui, avec Franck Meyer, des revenus de Marlioz jusqu'en avril 1574. A cette date Pierre de Montluel, désirant rentrer en possession de la seigneurie, se soumet à l'arbitrage de Georges de Diesbach, baron de Grandcourt et conseiller de Fribourg que nous avons déjà rencontré précédemment, et de Claude Juge, bourgeois de Lyon.

On se rencontre au Pont d'Arve, dans l'auberge de la Tête noire, le 18 avril 1574. Tenant compte des frais de mission occasionnés par le non paiement des intérêts et des réparations faites aux moulins de Marlioz, soit de Peccoux, par Adam et Guillaume de la Pierre et Franck Meyer, les arbitres décident que Pierre de Montluel leur paiera immédiatement et comptant 1 000 écus d'or sol. Il devra payer le reste du capital, soit 1 500 écus d'or sol, en

six ans, avec les intérêts au taux de 5 %. Durant ce temps, les créanciers conserveront la jouissance de la seigneurie de Marlioz et se payeront des intérêts des 1 500 écus du capital restant sur le produit du bail à ferme passé le même jour à Maître Jean Mermillod, de Musiège, le surplus allant à Pierre de Montluel. Ce dernier devra payer en outre aux créanciers 3 000 florins pour les frais de missions, dommages et intérêts, dans trois ans, mais sans intérêt. S'il ne paye pas les sommes promises, en tout ou en partie, aux termes échus, les créanciers pourront vendre la seigneurie de Marlioz pour se payer.

Le même jour, Guillaume de la Pierre, en son nom et en celui de son oncle Adam, et Franck Meyer, du consentement de Pierre de Montluel, acensent pour six ans la seigneurie de Marlioz et ses dépendances à Maître Jean Mermillod, de Musiège, sous les mêmes conditions que le précédent acensement reçu par Antoine Alex, secrétaire de Fribourg, et Nicod Moratel, notaire de Payerne, pour le prix de 160 écus d'or sol savoir 75 écus à Guillaume et Adam de la Pierre et à Franck Meyer et le reste à Pierre de Montluel.

Déjà très endetté par ailleurs, Pierre de Montluel est incapable de tenir ses engagements concernant Jarsagne et Marlioz. Le 4 avril 1579, il fait don du comté de Sallenove et des seigneuries de Marlioz et de Jarsagne au duc de Savoie **Emmanuel-Philibert** qui accepte la donation en reconnaissant les droits des créanciers [25].

Son fils, **Charles-Emmanuel Ier**, va se débarrasser de ce cadeau encombrant. Par lettres patentes du 17 décembre 1580, vérifiées par arrêt de la Chambre des comptes de Savoie du 12 juin 1581, il vend les seigneuries de Jarsagne et de Marlioz à **Marin de Viry**, comte de Viry et baron de la Perrière. Les attendus de l'acte disent que ces seigneuries étant possédées par le prince souverain, l'apanage du duc de Genevois-Nemours, dont elles relevaient auparavant, s'en trouve diminué d'autant et qu'il convient par la présente vente de réparer ce dommage. Mais il faut surtout dédommager Marin de Viry qui n'a pas été payé des 3 200 écus d'or d'Italie promis par Pierre de Montluel par la transaction du 17 avril 1574, dette confirmée par Emmanuel-Philibert [26] mais toujours non réglée. Elle se trouve éteinte du fait de la vente de Marlioz et de Jarsagne. Par cette vente, le duc se libère également des hypothèques sur Marlioz et Jarsagne, comme nous l'avons vu, à savoir 1 140 écus d'or sol dus à Georges de Diesbach et 1 500 écus d'or sol plus 1 000 florins dus à Guillaume et Adam de la Pierre et à Franck Meyer dont Marin de Viry devra faire son affaire. De plus, ce dernier a réellement payé 3 225 écus d'or pistolets, dont 3 000 au receveur extraordinaire du duc et 225 directement entre les mains de celui-ci. Pour garantie d'éviction, Charles-Emmanuel hypothèque la seigneurie de Sallenove.

Cette vente ne fait pas l'affaire des créanciers qui risquent d'y perdre leur garantie. Dès le 3 décembre 1580, Sébastien de la Pierre adresse une requête en leur nom à la Chambre des comptes de Savoie demandant à être maintenu en possession de la seigneurie de Marlioz et du droit de l'acenser à leur profit. Par arrêt du 7 décembre 1580, la Chambre accorde au procureur patrimonial un délai de trois mois pour s'enquérir des droits de Son Altesse et ordonne cependant que la ferme de Marlioz soit mise aux enchères et expédiée au plus offrant, sans préjudice du droit de possession, du principal et des dommages et intérêts prétendus par les créanciers. En conséquence, le bail à ferme des revenus de la seigneurie de Marlioz est expédié le 17 décembre 1580 à Maître Jean-Louis de Thiollaz, comme dernier enchérisseur, pour la somme de 1 520 florins par an [27].

Marin de Viry est incapable, lui aussi, de se dégager de ses obligations envers ses créanciers suisses. En 1582, il entreprend le voyage de Fribourg et le 16 février, dans l'hôtellerie du Chasseur, transige avec Sébastien de la Pierre, agissant en son nom et en celui des héritiers de Guillaume de la Pierre, son cousin, et avec Niclaus Meyer et Jost Alex bourgeois de Fribourg, agissant au nom des héritiers de Franck Meyer. Ils acceptent de prolonger de cinq ans le délai de paiement du capital de 1 500 écus d'or sol, sans déroger au contrat passé avec Pierre de Montluel et à condition que Marin de Viry paye l'intérêt annuel de 75 écus d'or sol. A défaut de paiement ils enverront un homme ou deux pour percevoir les intérêts dus et, si cela leur plaît recouvrer le capital, Marin de Viry sera tenu de leur donner à chacun un écu par jour pour les dépens, journées et vacations, non compris les frais de justice. Si le capital n'est pas payé dans les cinq ans à venir, les créanciers pourront disposer à leur gré de la seigneurie de Marlioz.

Plus encore, Marin de Viry a emprunté 2 000 écus d'or pistolets au taux de 10 % à un marchand banquier milanais établi à Lyon, le sieur Caravaja [28], sous la caution d'André de Bienvenu, conseiller d'Etat du duc de Savoie qui a promis de rembourser la somme à un autre marchand milanais fixé à Turin, le sieur Melchior Pic. En garantie, Viry a hypothéqué à Bienvenu la seigneurie de Marlioz ou du moins la partie restée disponible.

Finalement Marin de Viry décide de vendre Marlioz à **Simon de Marmier,** gentilhomme franc-comtois au service de la Savoie, auquel Charles-Emmanuel Ier vient de céder Sallenove, le 27 mars 1584, en l'érigeant de baronnie en comté. Le nouveau comte de Sallenove cherche tout naturellement à élargir son domaine en acquérant la seigneurie voisine. Les conventions préalables à la vente, dressées le 9 octobre 1584, précisent qu'elle se fera pour le prix de 5 500 écus d'or pistolets payables comme s'ensuit : 2 000 écus pistolets à Franck Meyer, de Fribourg, et Sébastien

de la Pierre, de Berne ; 800 écus à Jacques Pelard, seigneur du Noiret, maître auditeur à la Chambre des comptes de Genevois ; plus 700 écus payables à Marin de Viry dans trois mois. En conséquence, vente est passée le 12 janvier 1585, à Simon de Marmier de la seigneurie et juridiction de la Tour de Marlioz avec toutes ses dépendances "*...tout ainsy que le dit seigneur baron de Viry vendeur la tient et possède...en vertu de la vente à lui faite par l'Altesse de Monseigneur duc de Savoye...*". L'acheteur devra laisser André de Bienvenu jouir de la seigneurie de Marlioz jusqu'à concurrence de 200 écus pistolets par an, jusqu'à ce qu'il soit payé du capital de 2 000 écus pistolets ; il devra de plus payer les intérêts dus à Franck Meyer et Sébastien de la Pierre jusqu'au remboursement de leur créance [29].

LES LIVRON

Henri de Livron, d'une vieille famille féodale originaire de Thoiry dans le pays de Gex, seigneur de Savigny, puis son fils Jean vont racheter les hypothèques sur Marlioz et Jarsagne et en devenir ainsi propriétaires à part entière.

Le 9 janvier 1581, Marin de Viry avait associé **Henri de Livron** dans la vente de la seigneurie de Jarsagne qui lui avait été consentie par Charles-Emmanuel Ier et ce pour la somme de 5 800 écus d'or pistolets à 58 sols tournois pièce et "*cent écus pistolets pour une chaîne pour Madame de Viry*". Par une obligation du 13 juillet 1581, Henri de Livron s'engagea à payer pour lui les 1 140 écus d'or sol dus par Pierre de Montluel à Georges de Diesbach, seigneur de Grandcourt, ce qui est accompli le 18 juin 1586 : Nicolas de Diesbach, seigneur de Prangin, bailli de Romont, comme héritier de Georges, son père, en faisant quittance au seigneur de Savigny [30].

A la suite de procédures compliquées, un arrêt du Sénat du 20 juin 1594 mit **Jean de Livron** († vers 1623) en possession de la seigneurie de la Tour de Marlioz jusqu'à ce qu'il soit pleinement indemnisé de ses créances par les héritiers de feu Simon de Marmier, comte de Sallenove. En exécution de l'arrêt, le sénateur François Crassus procéda les 6 et 7 juillet à la formalité solennelle de prise de possession :

"*Et a l'instant ayant treuve les portes de ladite tour ouvertes avons en signe de vraye reelle mise en possession conduict et mene ledit seigneur de Savigny dans ladite tour de Marlio dont est question et membres d'icelle la ou ledit Me Mareschal nous a requis acte de l'estat d'icelle tour qui est toute descouverte et de ce que le coing de la murallie du coste du levant tirant vers les Husses*

se minne et se ruinne entierement affin que si ledit seigneur de Savigny y faict quelques reparations elle luy soyent rambourcees comme utilles et necessaires."

Le château et la propriété ont en effet souffert de cette période de grande instabilité, passant continuellement entre les mains de propriétaires nominaux différents qui ne résident pas et livrés, en fait, à des fermiers exploitant pour le compte de créanciers étrangers. Bien qu'il ne soit encore que propriétaire à titre précaire, Jean de Livron fait entreprendre les réparations qui s'imposent. Dès le 13 septembre 1598, son agent d'affaires qui n'est autre que le curé de Savigny, messire Michel Mugnier, donne à prix-fait à deux charpentiers de Marlioz, Marin et Pierre Armand, père et fils, la réparation de la toiture du château. Ils devront également refaire la charpente de la grange de la cour et la "*couvrir à paille*", c'est-à-dire en chaume, alors que le toit du château est en tuiles. Ils prendront la "*fuste*", autrement dit le bois, dans la forêt de la seigneurie et achèveront le tout dans deux mois pour 306 florins. En 1601, Jean de Livron fait refaire la muraille de la façade, probablement celle qui donne sur le jardin, car le texte du prix-fait, peu explicite, est d'interprétation difficile. Le 22 août, messire Michel Mugnier donne à prix-fait à deux maçons de Cernex, Claude Chapuisat et Louis Salat, et à trois maçons de Cercier, Aimé, Jehan et Gabriel Boussans, de "*dresser la muraille et cantonnée* [31] *de la Tour de Marlioz depuis l'ault jusques en bas*", de faire une "*angive*" [32] de six pieds de hauteur et de refaire une fenêtre. Les maçons s'engagent à terminer leur tâche à la Saint-Martin moyennant 250 florins, le seigneur de Livron promettant de fournir tous les matériaux au pied de la muraille.

Un nouvel arrêt du Sénat du 21 juin 1603 confirme Jean de Livron dans la possession de la Tour de Marlioz au préjudice de Charles-Emmanuel de Marmier, comte de Sallenove, héritier de Simon. En effet, le seigneur de Savigny s'est acquitté des 1 500 écus d'or sol dus à Franck Meyer et Sébastien de la Pierre : le 12 novembre 1601, Joseph de Gingins, baron de la Sarra, comme mari de Barbe de la Pierre, héritière universelle de Sébastien, et Nicolas Meyer, héritier de Franck, lui en passent quittance. Il liquide également la créance d'André de Bienvenu et finalement, pour éviter la vente par voie judiciaire de la seigneurie de Marlioz, Charles-Emmanuel de Marmier, propriétaire nominal, accepte de la lui céder, le 25 avril 1607, pour 4 100 écus d'or, somme elle aussi nominale puisqu'elle ne couvre pas la totalité de ses créances envers Jean de Livron qui devient ainsi propriétaire à titre définitif.

La veuve de Jean de Livron, Laurence de Grolée, continue la série des réparations. Elle fait refaire la grange ou ferme de Marlioz située devant le château, à savoir une habitation composée d'une cuisine, poêle [33] et chambre, couverte en tavaillons de chêne ; une

étable avec les crèches et "*borenclars*" [34]. Le prix-fait est passé à un maître charpentier du pays de Gex, Raymond Florest, le 5 avril 1624, pour 600 florins de Genève, dix coupes de froment et une coupe de pois, mesure de Genève. La dame de Marlioz se réserve les dépouilles, sauf les "*esclappes*" [35] dont le charpentier pourra se servir pour son chauffage dans la Tour de Marlioz. Le 29 juillet, elle donne à prix-fait au même charpentier les réparations de la charpente du toit du château. Il devra aussi "*remuer et revirer toute la tuile et où la tuile manquera couvrir à tavaillons, lesquels ledit maître charpentier sera tenu faire en bois de ladite dame*" pour 450 florins, huit coupes de froment, une coupe de pois et deux sommées de vin, mesure de Chaumont.

Après la mort de Laurence de Grolée, à Marlioz, le 8 octobre 1650, le château est habité par son fils cadet, **Melchior de Livron** (1618-1686), né à Savigny en 1618, chevalier de Malte, retour de ses caravanes [36]. Melchior aura beaucoup de travail à s'occuper des affaires de son frère aîné, Gaspard de Livron, seigneur de Savigny, infirme dès 1665 [37] et qui meurt le 16 mars 1671, puis de son neveu Joseph de Livron, mort prématurément le 2 décembre 1678, ne laissant qu'un fils posthume décédé peu après, si bien que l'héritage des Livron passera à un autre fils de Gaspard et neveu de Melchior, Louis de Livron [38].



Porte d'entrée du château dans le style baroque faite par Melchior de Livron (1618-1686) avec ses armoiries sur une croix de Malte (il était chevalier de cet ordre) et la date de 1673 *(photo M.-Th. Depraz)*.

Gaspard s'est endetté lourdement en achetant à une famille franc-comtoise, les Ballayseaux de Pra, le comté de Sallenove avec son château et ses dépendances. Sallenove lui apporte le titre de comte et permet de réunir les possessions familiales en un bloc quasi continu de Savigny à Marlioz, mais il l'a payé beaucoup trop cher et une bonne partie de son revenu passe dans le paiement des intérêts des emprunts contractés pour réaliser cet achat. C'est le point de départ de la ruine des Livron qui sera consommée par Louis [39].

Malgré ces handicaps, Melchior de Livron va fusionner les deux seigneuries de Marlioz en achetant, le 2 novembre 1657, le fief dit de Configuon et ses dépendances, comme nous l'avons vu. Il fera de même des embellissements à la vieille demeure de la Tour de Marlioz : réfection du puits de la cour, construction d'une belle porte d'entrée dans le style baroque, portant ses armoiries sur une croix de Malte et la date de 1673 qu'il ne faut pas prendre pour celle de la construction du château [40]. Nous savons également par une lettre du sieur Meunier, agent d'affaires d'Hyacinthe de Pingon, qu'il fit construire, cette même année 1673, une cheminée dans la grande salle du rez-de-chaussée, avec armoiries sur croix de Malte [41]. Cependant, il n'aura ni le temps, ni sans doute les moyens, de faire restaurer les étages qu'il laisse en assez triste état, comme nous allons le voir.

En effet, Melchior, seigneur de Marlioz, fait son testament le 20 décembre 1685 en faveur de son neveu **Louis de Livron** et meurt à Marlioz le 6 janvier 1686. Peu de temps après, Louis de Livron adresse une requête au juge ordinaire de la seigneurie de Marlioz, l'avocat Jean-Baptiste Ribiollet, demandant l'inventaire des effets délaissés par son oncle. Le juge commet à cet effet Maître Rodolphe Deservetaz, procureur à Annecy, le 8 février 1686. Il commence l'inventaire le 9 et termine le 11.

Cet inventaire permet de se faire une idée de l'agencement intérieur du château à la fin du XVIIe siècle. Au rez-de-chaussée, une grande salle servant à la fois de salle à manger et de salon de réception, deux petites chambres séparées par une cloison de planches, une vaste cuisine, un pressoir. Rien d'insolite dans ce voisinage, il est fréquent que le rez-de-chaussée des châteaux, aux XVIe et XVIIe siècles, se partage entre pièces d'habitation et locaux à usage agricole [42]. Au premier étage, une deuxième salle [43], une pièce appelée poêle et une autre chambre. Au second étage, trois chambres et le poêle, sans doute au-dessus de celui du premier étage. Enfin le "*galletaz*" ou grenier, sous le toit.

Le rez-de-chaussée est en bon état, bien meublé quoique sans luxe et d'une façon assez rustique. Manifestement, c'est là que vivait Melchior de Livron. Les murs de la salle sont ornés de neuf

pièces de tapisserie "*à l'espallier*" assez anciennes et en médiocre état. Elle est meublée d'une grande table en noyer dont les pieds sont "*à grains de chapelet*", de deux autres tables plus petites et de douze chaises en noyer, également "*à grains de chapelet*". Elle est chauffée par la grande cheminée qu'a fait construire Melchior en 1673 et qu'il a garnie de tous les instruments nécessaires : deux chenets de laiton à gros pommeaux qualifiés "*d'assez beaux*", pelles à feu, pincettes, etc.

La première petite chambre contient deux lits en noyer assez usagés : le premier à piliers et corniche, garni de ses rideaux, paillasse, matelas, un "*chevet*" ou traversin de plume et deux couvertures en drap de pays, le second plus simple, recouvert d'une "*catelogne*" [44] ou couverture de laine de peu de valeur. Un coffre de sapin complète l'ameublement. Dans la seconde chambre se trouve une grande garde-robe pleine de linge : dix-sept draps de "*ritte*" ou fil de chanvre de première qualité, neufs ; douze draps de "*ritte*", moitié usés ; seize draps, moitié "*ritte*", moitié "*étoupe*" ou fil de chanvre de seconde qualité ; une douzaine de serviettes ordinaires à moitié usées ; trente-deux serviettes de cuisine ; dix serviettes communes et huit fines ; sept grandes nappes fines "*à la grande Venise*" [45] ; six nappes de crédence fines "*à la petite Venise*" ; six nappes à moitié usées et dix-neuf nappes de "*trièges*" [46]. Le meuble contient encore la seule argenterie du château consistant en dix cuillères ; une paire de pistolets de selle et un certain nombre de papiers. L'ameublement de la pièce comprend également un lit en noyer à piliers avec ses rideaux en poil de chèvre, paillasse, matelas, une couverture en drap de pays et une autre piquée ; une table ovale en noyer recouverte d'un tapis assorti aux rideaux du lit ; un petit coffre en noyer, vide ; un fusil neuf. Il est très probable que Melchior de Livron couchait dans cette chambre. En tous cas, il ne faut pas s'étonner de n'y trouver aucun vêtement, car Louis de Livron précise à la fin de l'inventaire qu'il a lui-même donné les habits de son oncle aux domestiques qui l'avaient servi durant sa maladie.

En entrant dans la cuisine on remarque tout de suite la cheminée avec sa crémaillère de fer et une grande table en noyer avec ses deux bancs. Il n'est pas question de râtelier ou vaisselier ; on peut donc penser que la batterie de cuisine, assez importante, était rangée sur de simples planches. Elle comporte, en effet, quatre grands chaudrons de cuivre ; trois pots à feu de "*mestal*" c'est-à-dire de bronze ; deux pots à feu de fer ; trois poêles à frire ; une broche et deux lèchefrites ; un gril de fer ; une petite cloche à feu avec son couvert de cuivre pour garder les aliments au chaud ; un "*coquemard*" ou bouilloire de cuivre ; un petit mortier de fonte pour piler les épices ; cinq chandeliers de laiton et deux chauffe-lits de cuivre ; deux seaux de bois avec deux "*casses*" de cuivre ou louches pour puiser l'eau.

Dans la pièce appelée le pressoir se trouve un grand pressoir avec une grande cuve pleine de vinaigre et trois petites cuves en bois de chêne.

Dans les deux caves sous le rez-de-chaussée s'empilent : sept tonneaux de bois dur remplis de vin blanc de la récolte 1685 contenant environ dix-huit sommées, mesure de Marlioz [47] ; dix-huit autres tonneaux de bois dur dont deux remplis de vin rouge et les autres de vin blanc des vendanges des années précédentes, mais sept de ces dix-huit tonneaux contiennent du vin de médiocre qualité et les onze autres du vin "*poussé*" ou aigre. Ils représentent une contenance totale d'environ cinquante sommées. A noter également une cuve de bois dur contenant environ trois sommées de vinaigre. Faut-il en conclure qu'à Marlioz on faisait surtout du vin blanc de qualité assez médiocre, se gardant mal et tournant facilement au vinaigre ?

Si le rez-de-chaussée est en bon état, il n'en va pas de même des étages. Le plancher de la salle du premier est dégradé ainsi que la porte, les châssis et les vantaux des fenêtres, quant au plafond en solives et planches, il est "*tout à fait ruiné si bien que l'on voit le jour à travers*". Cette salle est meublée par un lit en noyer et un "*chariot*", lit d'enfant à roulettes que l'on peut glisser sous celui des parents ; une petite table carrée en noyer ; deux petits coffres également en noyer et remplis de papiers ; un râtelier avec tout un arsenal en mauvais état ; six fusils "*avec leur monture toute gâtées*" ; quatre mousquets à rouet, hors de service ; deux autres mousquets brisés ; deux fleurets, deux vieux cors de chasse. Plancher, plafond et châssis du poêle ne sont guère en meilleur état. On trouve dans cette pièce un vieux lit à rideaux de serge verte et un "*chariot*" ; cinq coffres en noyer contenant surtout des papiers, de la toile et du fil de chanvre pour en faire : une pièce de "*ritte*" de vingt-quatre aunes [48], une autre moitié "*ritte*" moitié "*étoupe*" de quarante-huit aunes, vingt-six livres de fil. La chambre qui fait suite, entièrement délabrée, ne contient que deux vieux coffres et une provision de bois à brûler.

Le second étage est dans une situation encore plus lamentable ; tous les planchers, plafonds et menuiseries sont à refaire. Il est d'ailleurs quasiment vide, sauf une des chambres qui est "*caronnée*" [49] et sert de grenier pour la provision de grains : 170 coupes de froment mesure de Marlioz [50], trois quarts d'orge et deux quarts de pois et fèves.

Les planchers du galetas sont à refaire également, mais la charpente du toit est en bon état. Trois milliers de tuiles sont entreposées dans ce grenier en vue de la réfection de la toiture.

Les bâtiments agricoles proprement dits se composent d'une étable, d'une écurie, d'une grange et d'une "*bouvée*" [51]. Dans l'étable, on trouve encore vingt-deux tonneaux vides, en bois dur, pouvant contenir en tout cinquante-six sommées, plus une "*gerle*" [52], deux "*brandes*" [53] et une "*méchante cuve qui n'est point liée qu'à trois cercles*". L'étable abrite encore le gros matériel agricole : deux herses ferrées dont l'une en bon état et l'autre qui a perdu quelques pointes ; deux charrues, une neuve et l'autre très usagée ; deux chariots, un neuf et l'autre usé. L'écurie donne asile à deux paires de bœufs dont l'une vaut douze pistoles [54] et l'autre quatre seulement, à cause de l'âge avancé des animaux, et à un petit cheval noir avec ses harnais. Dans la grange jointe à l'écurie : huit chars de foin et douze quarterons de paille. La "*bouvée*" ne recèle qu'un cheptel réduit et en très médiocre état : trois vaches de huit ans et trois "*moges*" ou génisses. Louis de Livron précise à cette occasion que lors du décès du chevalier, son oncle, il y avait dans la "*bouvée*" six autres vaches et "*moges*" qu'il n'a pu vendre que nonante neuf florins [55], car elles étaient en piteux état. On trouve également dans cette "*bouvée*" quelques outils : quatre "*foussouz*", houes à travailler la vigne ; deux serpes, deux pelles, deux chaînes d'attelage pour la charrue et un "*peau de fer*", c'est-à-dire un "*pafert*", sorte de barre à mine.

Parmi les bâtiments à usage agricole il faut encore signaler deux moulins et un battoir à chanvre, entourés de quatre "*fossorées*" [56] de vignes et d'un champ de la semature d'environ huit coupes [57], le tout situé au lieu-dit Peccoux.

Dans l'inventaire l'énumération des terres vient ensuite. Le domaine foncier de la Tour de Marlioz, ou réserve seigneuriale, comprend tout d'abord une grande pièce de vigne, terre et pré d'un seul tenant, située sous le château et le jardin, d'une contenance de 80 fossorées de vigne, quatre seytorées [58] de pré et, en labour, la semature de quatre coupes. L'ensemble représente 84 fossorées de vigne, 28 seytorées de pré, des terres labourables de la semature de 35 coupes et la grande forêt de Malbois, riche en chênes, d'environ 60 journaux [59]. Les biens fonciers acquis des du Clos comptent 37 fossorées de vignes, 9 seytorées de prés et des terres labourables de la semature d'environ 25 coupes. Avec quelques autres menues acquisitions, Melchior de Livron se trouvait à sa mort à la tête d'un domaine foncier de 121 fossorées de vignes, 42 seytorées de prés et des terres labourables de la semature d'environ 61 coupes.

Maître Deservetaz analyse ensuite soigneusement les papiers contenus dans la garde-robe et les coffres, pour l'essentiel des titres de propriété, des obligations et des quittances, représentant 96 articles dont l'énumération occupe environ la moitié de l'inventaire. Fait en présence de Messire Louis de Livron, comte

de Sallenove et seigneur de Marlioz, de Révérend Messire Bernard Besson, curé de "*Chasteney*" [60], de Maître Jean Besson, notaire, bourgeois de Chambéry, et d'Honorable Claude Besson-Gonet, de Marlioz. Cet inventaire se termine le 11 février 1686.

Couvert de dettes, Louis de Livron ne peut conserver Marlioz qui est vendu par voie judiciaire au profit du **marquis de Lucinge** : le 13 juillet 1699, le procureur Paget en prend possession en son nom mais ne trouve personne pour se faire remettre les clés et les terriers. Le 15 août 1701, le marquis vient à Marlioz passer les acensements et ordonne quelques réparations à la grange et au pressoir.

Louis de Livron meurt ruiné en 1725. Ses trois fils disparaissent prématurément : François ; Centorio, comte de Sallenove de 1725 à 1732 ; Aimé-Dominique qui lui succède meurt le 18 mai 1738. De la branche des Livron de Savigny et Sallenove il ne reste qu'une fille, Jeanne-Reine qui a épousé, le 20 janvier 1718, un gentilhomme bressan François de Malivert, seigneur de Conflens en Bresse. Héritière de ses parents, Louis de Livron et Jeanne de Bertrand de la Pérouse, elle va recueillir ce qui reste du patrimoine des Livron : Savigny amputé de belles fermes vendues au marquis de Chaumont, Sallenove et des biens dans le pays de Gex, berceau des Livron.

François de Malivert, comte de Sallenove du fait de sa femme et Jeanne-Reine de Livron, inhumée à Savigny le 28 juillet 1738, n'ont pas eu de fils, mais quatre filles : Jeanne qui sera chanoinesse de la royale abbaye de Lons-le-Saulnier ; Aimée-Anne, épouse de Victor-Amédée-François de Sales, marquis de Trésun ; Louise-Marie, épouse du comte de Brotty d'Antioche et Louise-Catherine, épouse d'Hyacinthe de Pingon.

Quelques années après le décès de Jeanne-Reine de Livron, le 14 janvier 1741, François de Malivert se remarie avec Jeanne-Reine de Bertrier de la Motte qui lui servait de gouvernante. Par son testament du 1er août 1751, il lui laisse 3 000 livres de Piémont et quelques avantages, faisant héritières universelles ses trois filles, Louise-Catherine, Aimée-Anne et Louise-Marie, comtesses de Sallenove du fait de leur mère, la chanoinesse ayant une pension constituée lors de sa profession religieuse. François de Malivert meurt peu après, le 13 février 1752 [61].

LES PINGON

Hyacinthe de Pingon (1714-1770) : son père, Antoine de Pingon, n'était qu'un modeste gentilhomme, seigneur de Prangin à Lochieu en Valromey. Il possédait des biens à Metz et Epagny dans les

environs d'Annecy et le château de Pingon à La Motte-Servolex, près de Chambéry. Par son mariage avec Louise-Catherine de Malivert, contrat dotal du 29 juillet 1740, il va accéder à la noblesse de premier rang, devenir comte de Sallenove – on dira improprement comte de Pingon, car Pingon n'est pas une seigneurie – et se trouver à la tête de sept châteaux et domaines importants.

Pour commencer, il récupère Marlioz en transigeant le 23 juillet 1741 avec François-Amédée de Compey, marquis de Lucinge, pour 30 800 livres. En vertu de cette transaction, Hyacinthe de Pingon requiert maître Bessonis, notaire, de prendre acte d'état des bâtiments. Le 7 avril 1742, le notaire choisit comme experts Gaspard Vagnouz, maître charpentier, né à Villaz et demeurant à Annecy, et Claude Replumaz dit Laviolette, maître maçon de Marlioz, et leur fait prêter serment sur les Saintes Ecritures de procéder fidèlement à la visite du château et de ses dépendances et de faire chacun leur rapport "*sans support, connivence, ni partialité*".

De cet acte d'état, il est possible d'extraire une description du château tel qu'il se trouve au moment où Hyacinthe de Pingon en devient propriétaire. On entre dans la cour par une porte à deux battants, en peuplier, renforcée de cinq "*esparres*" de fer et protégée par un toit couvert en ancelles. Les murs du château ont besoin de réparations et d'un recrépissage complet. L'angle nord-ouest est fissuré en divers endroits. Il semble qu'il existe une tour à l'est, peut-être vestige du château primitif : "*les murs de la tour ont besoin être crépis d'haut en bas*" déclarent les maçons ; "*le bâtiment*, entendons la charpente, *du toit de la tour d'assez bonne valeur*" notent de leur côté les charpentiers [62].

Les quatre tourelles d'angle existent déjà, elles sont construites en tuf et supportées par des "*courbes*" en chêne ; la charpente des toits, couverts d'ancelles, est en médiocre état. On peut donc dater ces tourelles au moins du début du XVIIIe siècle, peut-être même du siècle précédent, bien qu'il n'en soit pas question dans l'inventaire après décès de Melchior de Livron. Il en est de même des volières, situées au levant et au couchant de la terrasse, dont les voûtes plates présentent diverses brèches ce qui signifie qu'elles sont probablement aussi anciennes que les tourelles d'angle.

L'aménagement intérieur du château semble avoir subi peu de changements depuis Melchior de Livron. Au rez-de-chaussée, on entre dans la salle par une porte à panneaux en noyer, le plafond à la française est en bon état, contrairement au plancher. Elle est éclairée par quatre fenêtres garnies de barreaux de fer dont les châssis et dormants sont hors d'usage, avec quatre petits volets à panneaux pour chaque fenêtre. De la salle on passe dans le poêle



MARLIOZ — Le Château

On distingue au premier plan des vignes et sur la terrasse les deux volières (XVIIe ou XVIIIe siècle ?) *(collection Cl. Mégevand).*

par une porte en noyer, également à panneaux. Cette pièce, partagée en deux par une cloison de planches de sapin, correspond aux deux petites chambres décrites dans l'inventaire après décès de Melchior de Livron. Elle est chauffée par la plaque foyère de la cuisine. Cet emplacement, appelé fourneau, est surmonté d'un mauvais placard en noyer. Deux fenêtres, protégées par des barreaux de fer, l'une fermée par quatre petits volets en noyer et l'autre par un volet en sapin, éclairent le poêle. De cet endroit, une porte donne accès à la cuisine dont les quatre petites fenêtres, garnies de barreaux de fer, sont dépourvues de châssis. La "*linde*" [63] de la cheminée est en bon état ainsi que le plafond, sauf les poutres. De la cuisine on passe dans le lavoir et la dépense [64]. Au pressoir, les poutres en chêne du plafond sont en médiocre état. Le grand pressoir lui-même fonctionne normalement : les deux poutres et les "*moines*" sont en meilleur état que les colonnes, la vis et les "*ébases*" [65].

Les étages sont délabrés, manifestement on n'y a pas fait de grosses réparations depuis la fin du siècle précédent. Le plancher et le plafond de la salle du premier sont en mauvais état, les fenêtres n'ont ni châssis ni volets. Les chambres ne sont guère en meilleur état. A signaler une pièce qui n'est pas indiquée dans l'inventaire de Melchior de Livron : "*la chambre de la tour, soit archive*".

Le second étage est dans un état plus lamentable encore : "*...la chambre du côté de bise sans plancher ni souspied* [66], *sans porte, sans vantaux et sans châssis ; la salle dudit appartement sans portes, sans châssis ni volets, sans plancher et sans sous-pied, sauf les solives du plancher de médiocre valeur...*". Les latrines qui existaient autrefois au second étage sont hors d'usage.

Les bâtiments à usage agricole ont besoin de sérieuses réparations, notamment le four qui est entièrement ruiné. De larges brèches s'ouvrent dans le mur de clôture, le soutènement et l'escalier de la terrasse doivent être refaits ainsi que le puits de la cour et le colombier situé dans la vigne [67].

Tirant les conclusions de l'acte d'état du 7 avril 1742, Hyacinthe de Pingon fait effectuer d'importants travaux. Dès le 24 août, il donne à prix-fait à Jean-Louis Balleidier, maître charpentier, originaire de Choisy et habitant Annecy, de couvrir en tuiles les volières situées aux deux angles de la terrasse ; réviser la couverture du château ; réparer la charpente et le toit des petites tours rondes ; couvrir les arêtes des toits des volières et du château en fer blanc en posant préalablement toutes les pièces de bois nécessaires ; réparer également les toits du four et du poulailler ; refaire les plafonds à la française et les planchers dans les appartements qui en ont besoin. Le propriétaire promet de fournir "*tous les bois, poutres, litteaux, planches, clous, crosses* [68] *et tuiles*" nécessaires et de payer au maître charpentier 250 livres et une sommée de vin du cru de Marlioz.

Nous possédons le détail de tous les travaux effectués depuis 1742, avec l'estimation détaillée de leur coût en livres, sols et deniers, dans un autre acte d'état du 14 mai 1755 dressé par maître Bessonis sur le rapport des experts Joseph Girod, maître maçon de Samoëns résidant temporairement à Savigny et Claude Magnin, maître charpentier de Chaumont. Ce document rédigé en vue des partages à faire entre l'épouse d'Hyacinthe et ses sœurs, sous l'arbitrage du comte Jean-Paul Peyrani, sénateur au Sénat de Savoie, délégué par patentes royales des 18 mai 1753 et 17 mai 1754, présente un intérêt tel que nous croyons utile d'en reproduire ici l'essentiel :

"Je Joseph Girod dit et raporte par mon serment que j'ai trouvé les choses concernant ma profession dans ledit chateau de Marlioz, grange, bouvées, equirie (écurie), cour, jardin et cloture d'icelui, et moulin qui en dépend sur le pié porté par l'acte d'état dont vous m'avez fait lecture sauf que dez lors il m'a resulté qu'on y a fait les ouvrages et reparations ci après detaillées, et estimées.

	L	S	D
Premièrement au mur dudit chateau du coté de bise on a regarni et remaillé trois toises, que j'estime sur le pié de trente sols la toise	4	1	10

	L	S	D
Au manteau de la cheminée de la cuisine on a refait six piés quarrés de maçonerie que j'estime	1		
On a refait a la cuisine deux toises et demi de pavé que j'estime	3	15	
On a refait le foier et plaque de la chaufepanse [69] du cabinet d'en bas vouté ce que j'estime	4	16	
J'estime aussi le cadre en corniche et ornemens de ladite chaufepanse avec la corniche en gip [70] qui est a l'entour dudit cabinet, et les moulures du portail et fenetres y compris le platrissage en gip, et le blanchissage en tout	65		
J'estime aussi la voute en tuf cintrée a bonnet de l'archive ou il y a quatre toises	56		
Plus les moulures du portail et la corniche en gip de ladite archive avec sept toises de platrissage d'icelle le tout en gip, et le blanchissage du tout	32	15	
Plus demi toise de mur refait en ladite archive qui est au second étage	7		
Plus une toise et quart de crépissage fait en la chambre du troisieme étage du coté de bise eu égard que le mur etoit fort alteré	10		
Plus deux toises et quart de mur fait en la même chambre pour elever le plancher, y compris la porte des ancienes latrines murée, pour pratiquer un grenier dans ladite chambre, a seize livres la toise	36		
Plus pour avoir bouché une vieille porte qui communiquoit de la sale du troisieme etage à la chambre sur le poile et placé une nouvelle porte attigue au mur de façade du costé du vent, ou il y avoit une breche, j'estime pour une toise et quart de maçonerie	20		
Pour dix sept piés huit pouces de pierre de grais [71] taillée pour ledit portail	17	13	4
Pour avoir reparé et rehaussé de trois toises le canon [72] de la cheminée de la sale d'en bas, et de deux autres cheminées y contigues j'estime compris le platrissage, briques et autres materiaux que le tout revient a	254	04	
J'estime aussi le crepissage de trois toises quarrées du mur de cloture de la cour du coté de bise a deux livres chaque toise	6		
J'estime aussi que la reparation du foier, cheminée et manteau d'icelui vaut	63		
J'estime aussi quinze toises de pavé refait aux deux bouvées et a l'equirie, à trente sols la toise	22	10	
Plus trois quars de toise au mur des a cotés de la porte tendant de la cour au jardin du chateau	4	10	
Plus sept piés de taille de molasse replacés aux jambages du portail	4	18	
Plus j'estime quant a la voliere existante a l'angle du jardin du coté du levant, la couverture replacée au portail de molasse	2		
La voute plate dessous maçonée a neuf	6		
La poutre de chesne qui suporte le mur au couchant, avec un quart de toise de mur refait au dessus	12		
Les quinze toises de platrissage, crépissage et blanchissage tant dedans, dehors, qu'au dessous de la meme voliere	30		

	L	S	D
Le briquetage soupié d'icelle	12		
Quant a l'autre voliere existante a l'autre angle dudit jardin du coté du couchant j'estime aussi le platrissage, crepissage et blanchissage d'icelle y compris les reparations aux voutes dessus et dessous en tout	36		
Et le briquetage du soupié d'icelle	12		
Plus j'estime la refection du puit de la cour dudit chateau de la profondeur de cinquante piés compris le couronement, de trois piés huit pouces de vuide en diametre, y compris le debriquement des vieux materiaux dont il etoit comblé, en tout	381	03	
De plus j'estime deux toises de crepissage au mur du moulin gros du coté de la grange [73]	4		
Plus une toise et trois quart de muraille en pierres épincées au mur du moulin blanc du coté du couchant	35		
Finalement le crepissage de demi toise aux autres murs dudit moulin	15		
Toute ladite estimation que j'ai porté sur le pié de la valeur actuelle de chaque article impose la somme totale de	1.144	19	04

Sur les generaux interrogats repond Je suis agé d'environ trente trois ans maitre maçon et tailleur de pierre de profession, je n'ai aucun biens pour etre fils de famille et je ne suis point parent, allié, creancier, debiteur, ni domestique des parties.

Lecture faite de son raport et interpellé de declarer s'il y persiste, répond J'y persiste, et n'y veux rien changer, ajouter, ni diminuer, et n'aiant su signer enquis a fait sa marque ci après.

Continuation de l'acte d'etat ci devant.

Du quinzieme mai mil sept cent cinquante cinq dans ledit chateau de Marlioz avant midi ledit Claude Magnin a raporté ce qui suit.

Je Claude Magnin dis et raporte par mon serment que j'ai trouvé dans le present chateau de Marlioz, batiments et moulins en dependans, après due visite par moi faite en votre presence, tout ce qui en depend tel qu'il se trouve décrit dans l'acte d'etat dont vous m'avez fait lecture, sauf les reparations ci après detaillées que j'ai verifié et reconus y avoir étés faites après ledit acte d'etat, et dont je n'ai porté l'estimation que deduction faite de la valeur des bois qui ont étés pris pour une partie d'icelles, sur les fonds dependans de ladite terre de Marlioz.

Premierement a la porte d'entrée de la cour on a replacé et fourni une éparre qui manquoit lors dudit acte d'etat, qui vaut douze sols, plus une clef qui manquoit a la serrure de la valeur de huit sols, en tout	1	1	
Plus huit planches mises au plancher de la grand cave, ce que j'estime rendues posées	3		
Plus trois abajours aux fenetres de ladite cave du coté du midi	1	10	
Plus une grosse serrure et sa clef a la porte d'entrée de la grand cave que j'estime seulement deux livres dix sols pour en avoir deduit la valeur de celle qui existoit lors dudit acte d'etat	2	10	

	L	S	D
J'estime aussi quatre douzaines et huit planches de sapin fournies et posées au soupié de la sale basse compris la main d'œuvre et les cloux	36	08	
Plus quatre fenetres avec leurs dormans et ventaux a paneaux de bois de noier, leurs ferrures a espagnolette et vitres [74] rendues posées a ladite sale basse a raison de trente livres chaquune	120		
Plus une serrure et clef mise a la porte de comunication de ladite sale a la cuisine	1		
Plus un buffet et son chambranle fiches et serrure pratiqué a la porte de ladite sale au poile a coté du fourneau	5		
Plus une fenetre, dormans, volets, vitres, serrures, et espagnolette semblable a celles de la sale posée au poile	30		
Plus une serrure et sa clef a la porte du cabinet vouté a coté du poile	4		
Plus un chassis, volets, vitres et ferrure comme les precedens, posé a la fenetre dudit cabinet	30		
Plus les chassis de quatre petites fenetres a la cuisine, lavoir et depense	2		
Plus un venteau de sapin, avec ses deux eparres et verrouil [75] a une des fenetres de la cuisine	2		
Plus deux eparres et un verrouil a la porte de la depense	1	08	
Plus une porte avec son montant en bois, éparres, gonds, serrure, et clef mise au degré	6		
Plus les quatre fenetres de la sale du second etage, aussi vitrées avec leurs volets et ferrures comme les precedente	120		
Plus une serrure a la porte de la chambre sur le poile	2		
Plus la reparation faite au plafond de la meme chambre	15		
La fenetre, chassis, volets, vitres, et ferrure de la meme chambre comme les precedentes	30		
La porte de fer de l'archive attachée a une double porte de peuplier, ses trois eparres, deux serrures, clefs et garnitures	75		
La fenetre garnie de ses chassis, dormans, volets, vitres et serrures, comme celles énoncés ci devant	30		
Le plancher de la chambre du coté de bise sur le pressoir et la cuisine refait a neuf en planches de sapin, estimé compris les cloux	95	10	
Plus le plancher de la chambre du troisième etage au dessus de la susdite ou l'on a fait un grenier, aussi fait a neuf a la françoise, avec quatre grands somiers et deux plus petits a coté de l'escalier y compris les voitures, main d'œuvre et cloux	229		
Plus le souspié de la meme chambre aussi en planches de sapin, y compris les cloux et façon	95	10	
La porte double de peuplier, ses eparres, serrure et clef, posés a la meme chambre	12		
Plus trois poutres et onze douzaines planches de sapin au plancher de la sale dudit troisieme etage	115	05	
La porte de la chambre a coté de ladite sale, bois noier a paneaux	4		

	L	S	D
Le soupié de la meme chambre en partie fait a neuf, ou l'on a emploié quatre douzaines de planches y compris les cloux et la façon	34	15	
Plus la reparation faite au toit dudit chateau consiste, savoir en vint quatre chevrons	12		
six arcboutans	12		
deux colones	6		
une pane	3		
les épanages	3		
un grand cornier	6		
quatre pieces aux angles pour soutenir les corniers de fer blanc	12		
treize douzaines liteaux	15	12	
huit livres crosses	3	04	
huit cens cloux maltaillés	4		
deux milliers et demi tuilles	60	12	06
pour la main d'œuvre	32	08	
pour les trois quarts d'un barril fer blanc a la double croix rendu posé aux corniers	75		
pour les deux girouettes, avec les pommeaux dessous en fer blanc evaluées en l'etat	100		
Pour le toit deux colones, les roues chaine et puisot du puit qui est dans la cour du château, y compris le bachat [76]	58		
Pour les toits des deux volières qui sont aux deux angles de la terrasse du jardin j'estime qu'ils sont de la valeur ci après, a forme du détail des materiaux qu'on y a emploié, savoir			
trente douzaines de litteaux	36		
seize cens cloux maltaillés	8		
six milliers et demi de tuiles	157	12	06
Pour la main d'œuvre	25	04	
Pour le quart d'un barril de fer blanc rendu posé aux corniers desdits deux toits	25		
Pour les deux pommeaux de fer blanc sur lesdits toits à seize livres pièce	32		
Quant au moulin gros j'estime la serrure, la clef et une des eparres mises a la porte d'entrée d'icelui	1	12	
La grand'roue faite a neuf	37	16	
La meule de dessus de deux pouces d'epaisseur	8	08	
La meule de dessous a treize pouces d'epaisseur et deduction faite de trois pouces pour la valeur de celle qui existoit lors de l'acte d'etat reste dix pouces evalués	42		
Les chenées [77] et chevalets [78], avec la bartelière [79], soupié	38	12	
Les trepiers [80] dudit moulin, les abrets [81] et plumets [82] faits a neuf	25	04	
Quant au moulin blanc, les trepiers, plateaux et couvertures faits a neuf valent	50	02	
Les chenées faits a neuf valent	25		
La porte neuve, sa serrure et eparres	3	12	
La paroi de planches de chesne neuve servant de cloture du coté du couchant dez le mur jusqu'au toit	5		

	L	S	D
La batiment du toit couvert a planches, les parois d'alentour, le soupié, la roue et l'arbre du batoir, avec la porte, eparres, serrures et clef, le tout fait a neuf	80	10	
Les parois bois dur des deux écluses dudit moulin	15		
Le curement des deux ecluses en l'état qu'elles se trouvent actuellement vaut	60		
J'estime aussi que la façon de la palissade de bois de chesne servant de cloture a la cour exterieure dudit chateau y compris les eparres, gonds, crosses et cloux revient à	65	16	
Plus les portes de sapin doublées de peuplier des deux bouvées qui sont aux deux cotés de la grange dans la cour interieure dudit chateau, y compris cinq eparres et une serrure sans clef valent	23	10	
La porte neuve de sapin, doublée de peuplier, avec ses deux eparres, sa serrure et clef, a l'equirie dans la meme cour vaut	14		
Le posage des creches et rateliers de ladite equirie qui sont en vieux materiaux revient	10		
La porte faite avec des vieux materiaux pour l'equirie a cochons et ses deux eparres	1	10	
Le toit de ladite grange couvert d'encelles de meme que desdites bouvées et équirie contigus, qui se trouvoit lors dudit acte d'etat de mediocre valeur, se trouvera neuf après qu'on y aura emploié les encelles auxquelles on travaille actuellement et j'estime la melioration dudit toit, y compris les cloux et main d'œuvre, avec les litteaux necessaires	200	04	
Le toit du four recouvert d'encelles, y compris les cloux et main d'œuvre	18	08	
Le toit de l'équirie a cochons aussi recouvert d'encelles, compris les cloux et main d'œuvre	8	08	
Toutes lesdites sommes revenans a la totale de	2.526	01	

Sur les generaux interrogats a repondu Je suis agé d'environ trente deux ans, maitre charpentier de profession, je n'ai aucuns biens pour etre fils de famille, et je ne suis point parent, allié, creancier, debiteur, ni domestique des parties.

Lecture a lui faite de son raport, et interpellé de declarer s'il y persiste a repondu J'y persiste et n'y veux rien changer, ajouter, ni diminuer et a signé

Claude Magnin Bessonis

A été payé par ledit seigneur de Pingon a Joseph Girod pour sa vacation d'un jour	2	10	
a Claude Magnin pour celle d'un jour et demi	3	15	
papier timbré	10		

Les propriétaires de Marlioz du XIIIe siècle à 1920

• **Les Marlioz,** XIIIe-XVe siècles
Antoinette de Châtillon, fille de Marguerite de Marlioz et de Guigonet de Châtillon, transmet la Tour de Marlioz à son troisième mari Guillaume de Viry.

• **Les Viry,** XVe siècle
Philippine de Sallenove, veuve en secondes noces de Guillaume de Viry et héritière de Louis de Viry, son fils, transmet Marlioz à son neveu Alexandre de Sallenove.

• **Les Sallenove,** XVIe siècle
Durant l'occupation française de la Savoie (1536-1559), Marlioz, avec les autres biens savoyards de Charles de Sallenove, est confisqué en 1552 au profit du duc de Guise, lieutenant général pour la Savoie et le Dauphiné.

• **François de Lorraine,** duc de Guise
Après la restauration de l'Etat savoyard en 1559, Emmanuel-Philibert rend ses biens à Charles de Sallenove qui, dernier de sa race, les lègue à Pierre de Montluel le 22 décembre 1562.

• **Pierre de Montluel**
Pierre de Montluel fait don de Marlioz à Emmanuel-Philibert le 4 avril 1579.

• **Emmanuel-Philibert,** duc de Savoie, 1579-1580

• **Charles-Emmanuel Ier,** 1580
Charles-Emmanuel Ier vend Marlioz à Marin de Viry, comte de Sallenove, le 17 décembre 1580.

• **Marin de Viry,** 1580-1584
Marin de Viry vend Marlioz à Simon de Marmier, comte de Sallenove, le 9 octobre 1584.

• **Simon de Marmier,** 1584-1607
Simon de Marmier vend Marlioz à Jean de Livron le 25 avril 1607. En fait, ce dernier est entré en possession dès 1594.

• **Jean de Livron,** (vers 1623) et son épouse Laurence de Grolée (à Marlioz le 8 octobre 1650) font faire d'importantes réparations à Marlioz mais habitent surtout Savigny.

• **Melchior de Livron,** chevalier de Malte (1618-1685), fils des précédents, habite Marlioz. Il y fait faire des embellissements dont la porte de style baroque, surmontée de ses armoiries et de la date 1673.
Le 2 novembre 1657, il achète le fief de Confignon, à Marlioz, avec la juridiction et les biens fonciers, à Andréanne-Françoise de La Ravoire et à Balthasard du Clos, son fils, fusionnant ainsi les deux seigneuries de Marlioz.

• **Louis de Livron,** (1650-1725)
Fils de Gaspard et petit-fils de Jean, hérite Marlioz de son oncle Melchior en 1685, mais ne peut le conserver.

• **Prosper de Lucinge,** marquis de Lucinge et de Ternier
Le 13 juillet 1699, Marlioz est subhasté (vendu aux enchères) au profit du marquis de Lucinge.

• **Hyacinthe de Pingon** (1714-1770)
Epoux de Louise-Catherine de Malivert (c.d. du 29 juillet 1740), fille de Jeanne-Reine de Livron, dernière descendante de la branche des Livron de Savigny, et de François de Malivert, seigneur de Conflens en Bresse.
Le 23 juillet 1741, Hyacinthe de Pingon achète Marlioz à François-Amédée de Compey, marquis de Lucinge. Il y fait faire de grosses réparations de 1742 à 1755, puis de 1769 à 1770 d'importantes transformations afin d'en faire l'habitation principale de la famille.

• **Aimé-Vincent-Gaspard de Pingon** (1748-1819)
Fils des précédents, continue les travaux d'aménagement et d'embellissement commencés par son père. Partage son habitation entre Chambéry et Marlioz.

• **Eugène de Benoit de la Prunarède**
Aimé-Vinvent-Gaspard de Pingon épouse en secondes noces, vers 1801, Anne-Suzanne-Henriette de Benoît de la Prunarède, d'une famille de Montpellier. Veuve en 1819, elle continue à résider à Marlioz et meurt "*ab intestat*" le 23 mars 1823.
Son héritage passe à ses trois neveux et, par partage du 17 avril 1829, Eugène de Benoît de la Prunarède, inspecteur des voyages à la cour de France, reçoit Sallenove et Marlioz. Il embellit Marlioz, fait reconstruire l'église qui devient le centre d'un pèlerinage local. Comme il est ruiné, ses biens sont vendus aux enchères en 1850.

• **Marie-Adèle Quarré de Chellero,** duchesse de Fleury
Acquis par Adolphe Dominici, de Genève, Marlioz est revendu par lui à la veuve du comte de la Prunarède devenue duchesse de Fleury. Morte à Rome en 1872, elle teste en faveur d'un de ses parents, l'abbé Scott, curé d'Aire-sur-la-Lys.

• **Jean Daudens**
L'abbé Scott vend Marlioz à Jean Daudens, originaire de Frangy, négociant aux Halles de Paris. Marlioz passe ensuite à son fils Arthur puis à sa petite-fille Yvonne Daudens qui le vend en 1920.



Marlioz, le château *(photo G. Grandchamp).*

En transigeant avec ses belles-sœurs et beaux-frères, auxquels il offre des compensations pécuniaires, Hyacinthe de Pingon recueille l'héritage des Livron – Savigny, Sallenove, des biens dans le pays de Gex – et celui des Malivert : Conflens en Bresse. Comme aîné, il hérite également des biens de son père – le domaine et le château de Pingon à La Motte-Servolex, la seigneurie de Prangin à Lochieu, des biens dans la banlieue de Chambéry, à Culoz, à Metz et Epagny dans les environs d'Annecy – en payant à ses frères les intérêts de leur légitime dont il conserve le capital : Révérend Gaspard de Pingon, chanoine comte de Lyon, vicaire-général de Valence, puis vicaire-général de l'abbé de La Cluse en Piémont et aumônier du roi de Sardaigne et François-Hyacinthe, chevalier de Malte, futur commandeur des Feuillées en Bresse. De plus, il achète la seigneurie de Matignin et le domaine de Feuillasse dans le pays de Gex, dans le but d'en faire une exploitation modèle dont il pourra vendre facilement les produits à Genève.

Les domaines d'Hyacinthe se dispersent ainsi de Bourg-en-Bresse à Chambéry et se répartissent en sept châteaux et domaines principaux, sans compter les grangeages et maisons isolés. Tout cela représente une fortune considérable mais grevée de pensions et de remboursements et nécessite des allées et venues continuelles d'un château à l'autre, une armée de domestiques, une sollicitude de tous les instants. D'autant plus que la santé d'Hyacinthe n'est guère brillante : durant deux ans, il est atteint d'une grave maladie et les affaires reposent en partie sur sa femme et sur ses régisseurs. D'où l'idée de faire de Marlioz, qui apparaît comme le château le plus facile à transformer en une demeure confortable selon le goût du jour, la résidence principale où les trois frères pourront vivre ensemble. Le projet, caressé surtout par Révérend Gaspard, ne satisfait pas complètement Hyacinthe qui entend conserver seul la haute main sur les affaires de la famille. Il ne se réalisera donc pas complètement ; du moins les trois frères feront-ils de fréquents séjours à Marlioz, ainsi que leur belle-sœur, la chanoinesse Jeanne de Malivert.

De grands travaux commencent donc en 1769, sous la direction du Sieur Jean-François Meunier, agent d'affaires d'Hyacinthe de Pingon. Tout d'abord le recrépissage complet du château, commencé le 17 mai et fini le 10 juin "*au moyen de sept maîtres maçons et quantité d'ouvriers pour les servir sur des ponts volants, machines dont j'ai voulu qu'on se soit servi et qui étant beaucoup moins dispendieuses a cependant beaucoup accéléré l'ouvrage*" écrit Meunier. A propos des quatre petites tours d'angle, pourtant réparées comme nous l'avons vu entre 1742 et 1755, on se pose la question de leur démolition, mais Meunier est d'avis de les conserver : "*Bien des gens de goût que j'ai consultés trouvent que loin de défigurer le château, elles l'embellissent au contraire ; il ne s'agit que de quelques petites réparations qu'elles exigent*". Ensuite la fermeture de la cour au moyen de murailles pour empêcher les passages intempestifs et la construction d'un grand portail avec grille.

Le prix-fait du recrépissage du château et de la construction du mur de clôture de la cour a été donné le 12 mars 1769 à deux maîtres tailleurs de pierre qui ont ensuite embauché des associés et des manœuvres : Joseph Berger, originaire de Morzine et habitant à Bassy et Jean-Claude Lécruit, de Saint-Jean-d'Aulps, habitant à Minzier. En voici les principales dispositions :

"*Les dits Berger et Lécruit solidairement comme dessus remailleront et recrépiront à l'extérieur tous les murs du dit château et pour ce les piqueront dûment pour enlever tout le vieux plâtre qui ne se pourra soutenir par lui-même, lequel étant enlevé, ils balayeront et mouilleront lesdits murs qu'ils regarniront de sorte qu'il ne pourra y rester aucune fente et que leur plâtre fera entièrement corps des*

dits murs et sera solide, et sera passé sur le dit plâtre le rustique qui sera rendu autant uni qu'il se pourra, garniront les angives et angles des dits murs de même que les fondations où il y aura quelques trous, remailleront, recrépiront, piqueront, balayeront et rustiqueront les quatre tours qui sont au dessus du couvert du dit château de Marlie avec la même solidité que les dits murs. Le dit Sr Meunier leur fournira la chaux, sable et eau dans la cour du dit château dans laquelle ils feront leur mortier, de même que les seaux, cordages et bois nécessaires pour faire le pont qui sera suspendu par le moyen d'iceux, lequel il fera monter aux frais du dit seigneur lorsque la nécessité l'exigera, sans qu'ils puissent discontinuer le dit ouvrage jusqu'à la perfection d'icelui et pour tout salaire le dit Sr Meunier leur délivrera cent cinquante cinq livres de Piémont, six setiers de vin et deux quarts de légumes [83], payable la moitié l'ouvrage étant à moitié fait et l'autre moitié étant icelui ouvrage rendu fait et parfait à dire d'experts.

Les dits Berger et Lécruit, toujours solidairement, ont promis au dit Sr Meunier en sa qualité de faire tous les murs de clôture du dit château de la manière qu'il leur indiquera, celui-ci ayant fait creuser les fondations et leur fournissant tous les matériaux nécessaires à pied d'œuvre, les dits murs devront être de l'épaisseur de deux pieds en fondation et réduits à quinze pouces pour regard de ceux qui seront de neuf pieds d'hauteur, les autres seront d'un pied et demi en fondation et réduits à un pied dont la hauteur sera de cinq pieds ou moindre selon que leur indiquera le dit Mugnier qui leur délivrera pour chaque toise de huit pieds de Roi trois livres et dix sols et pour tous iceux murs deux setiers de vin, et le dit payement sera fait à mesure que l'ouvrage s'avancera, sauf un tiers qui sera délivré en fin et perfection d'iceux à dire d'experts, la réception d'œuvre étant faite, et pour tous les susdits ouvrages il leur fournira la vieille cuisine dudit château pour leur logement et le bois nécessaire tant pour le four que pour leurs ménage, six draps et la paille nécessaire pour leurs lits, les dits murs de clôture devront être faits et parfaits d'ici à la Saint-Michel prochaine, et à compte des susdits prix-faits le dit Sr Meunier leur a réellement délivré quarante livres seize sols de Piémont...".

La grange ou ferme devant le château et le long du mur de clôture est réparée et tous les bâtiments à usage agricole et les communs sont regroupés à la suite : basse-cour, bûcher, pressoir (qui sera donc enlevé du rez-de-chaussée du château), four, remise pour les voitures, "*commodités*", dont il faudra se contenter écrit Meunier, en attendant que celles de l'intérieur du château soient reconstruites.

L'intérieur du château lui-même subit des modifications, surtout le rez-de-chaussée : l'ancien pressoir est transformé en vestibule donnant accès dans la salle par une porte percée au milieu du mur et éclairé par une fenêtre pratiquée dans la façade

nord ; la salle est ouverte sur le jardin par une porte fenêtre. Peut-être d'autres aménagements ont-ils été réalisés dans le goût du XVIIIe siècle : pièces plus différenciées, mieux éclairées et mieux chauffées ? Mais en l'absence de prix-faits nous devons nous contenter des allusions semées dans la correspondance de Jean-François Meunier et de Révérend Gaspard de Pingon [84].

Hyacinthe meurt le 30 octobre 1770 à Feuillasse. Son unique fils, **Aimé-Vincent-Gaspard de Pingon** (1748-1819) lui succède. Il vendra Feuillasse, qui ne s'est pas révélé la bonne affaire qu'on escomptait, et vivra avec sa mère, Louise-Catherine de Malivert, à Chambéry et surtout à Marlioz. Par contrat dotal du 11 mars 1773, il épouse une fille de grande famille bourguignonne alliée aux Choiseul, Catherine-Marie de Bernard de Montessut, fille du marquis de Rully. Malheureusement ce mariage sera un désastre. Aimé-Vincent-Gaspard, fils unique, chétif dans sa jeunesse, est complètement sous la coupe de sa mère, autoritaire, avare et inculte. La jeune mariée, habituée à la vie de la haute noblesse française, supporte mal sa belle-mère et s'ennuie à mourir en Savoie. Le couple vivra pratiquement séparé et n'aura pas d'enfant.

Le nouveau comte de Pingon est pourtant un homme intelligent, très cultivé. Il a reçu une excellente formation dans les académies militaires de Lyon et de Turin. Initié à l'architecture, il dessine lui-même les plans de ses bâtiments et rédige les prix-faits. Il va achever de faire de Marlioz une gentilhommière confortable.

Il utilise pour cela les talents d'un tailleur de pierre et stucateur de Riva en Valsesia, Jean-Antoine Dalbert. Dès le 17 mai 1773, il lui passe le prix-fait de la transformation de la vieille cuisine du rez-de-chaussée en trois chambres. Dalbert devra faire "*les plafonds à l'impériale...avec double corniche à chaque berceau et leurs rosettes au milieu*" et les chambranles des fenêtres et des portes en gypserie ainsi que le manteau de la cheminée d'une des chambres avec les armoiries du comte de Pingon et de sa femme. L'année suivante, l'artisan valsésien transforme la salle du premier étage en deux chambres précédées d'un vestibule et desservies par un corridor, avec des plafonds à l'impériale, des rosettes au milieu de chaque berceau et des fleurs à chaque angle. Pour la cheminée de l'une des chambres donnant sur la terrasse, il forme un cadre en gypserie avec corniche, ornements et armoiries. La même année 1774, il construit pour l'entrée de la cour du château un portail monumental à quatre colonnes doriques en marbre noir et gris.

Aimé-Vincent-Gaspard de Pingon s'intéresse à ses riches archives ; il transcrira d'ailleurs de sa main un certain nombre de parchemins qu'elles renferment et les traduira en français, aussi désire-t-il les loger convenablement. Le 8 septembre 1774

il donne à prix-fait à François-César Gouvard, maître menuisier de Chênex, l'aménagement de la pièce des archives située au premier étage. Gouvard devra construire six garde-robes et deux encoignures de huit pieds de hauteur dont le fond sera en sapin, les côtés en chêne et le devant en noyer, avec des corniches, le tout agencé de manière à ne former qu'un seul boisage. Garde-robes et encoignures seront munies de rayonnages réglables et de tiroirs à secret. Aimé-Vincent-Gaspard de Pingon s'engage à fournir à Gouvard et à son ouvrier, durant toute la durée du travail, une chambre dans une des maisons qu'il possède au village, deux barils de vin de Marlioz d'un setier chacun et la soupe avec les domestiques du château et à payer 240 livres.

Parmi les améliorations intérieures, signalons également que la comtesse douairière de Pingon, Louise-Catherine de Malivert, fit construire vers 1770 "*un grand poêle à l'allemande*" par un émigrant originaire de Saxe, Jean-Barthélemy Tripp, fixé temporairement à Dingy-en-Vuache, qui sera à l'origine d'une dynastie de potiers exerçant au Pont-Neuf, à la limite d'Annecy et de Cran-Gevrier jusqu'après la Seconde Guerre mondiale.

Le comte de Pingon fait également effectuer des réparations à l'extérieur du château. Le 17 novembre 1774, il commande à Benoît Gandrillon, maître charpentier de Ceyzériat-en-Revermont mais habitant Marlioz, la réfection de la charpente des quatre tourelles d'angle du château. Le propriétaire fournira lui-même les ardoises pour la couverture et le bois que le charpentier devra accommoder de manière à faire un "*couvert à huit angles en octogone*" plus haut que le précédent de deux bons pieds, "*il fera un réveillon audit couvert*" et veillera à ce que le toit des tourelles rejoigne celui du château "*de manière à ce qu'il ne puisse pas pleuvoir entre d'eux*". Le prix-fait détaille tous les bois nécessaires :

"*...pour chaque tourelle il faudra les bois ci-après, savoir premièrement il faudra vingt pieds de sablières de quatre pouces d'épaisseur sur huit pouces de largeur, plus pour la croisée il faut huit pièces de bois de huit pieds de longueur sur quatre pouces de carrure, plus huit arrêtiers de sept pieds de longueur sur quatre pouces d'épaisseur et sept pouces de largeur, plus une colonne de neuf pieds de longueur sur six pouces de carrure, plus huit bouts d'arrêtiers de la longueur de trois pieds sur quatre pouces d'épaisseur et sept pouces de largeur, plus deux douzaines de parfeuilles*". Le charpentier placera en outre "*... tous les fers blancs à chaque arrête du dit toit, comme le seigneur l'exigera, de même que le pommeau au-dessus du toit et soudera le dit fer blanc à ses frais dont il devra faire du mieux que peut se faire et de la meilleure solidité et goût...*". Le prix est fixé à 25 livres par tourelle et "*une queue de chêne pour brûler*", tous les matériaux, ardoises, fer blanc et bois étant fournis sur les lieux.

De 1782 à 1803, les anciennes "*angives*" qui soutiennent les murs du château sont reconstruites et complétées par les Duboin, maîtres maçons de Samoëns. Le 1er août 1782, le comte de Pingon donne à Aimé Duboin le prix-fait d'une "*angive qui doit embrasser l'angle du château de Marlioz qui est du côté de la grand porte du jardin neuf*". Au cours de l'été 1802, Louis Duboin fera "*trois angives pour soutenir la façade de la tour de Marlioz avec un cabinet à côté de la dite angive du côté du levant*".

Aimé-Vincent-Gaspard de Pingon n'émigra pas, mais le 22 octobre 1792, il quitta Marlioz pour habiter à Chambéry la maison qu'il s'était fait construire rue Saint-Antoine, afin d'éviter qu'elle ne soit occupée par la troupe. Mis en résidence surveillée comme aristocrate, puis emprisonné comme suspect le 18 octobre 1793, il est libéré par arrêté du représentant Gauthier le 22 brumaire an III (12 novembre 1794) et regagne sa maison de la rue Saint-Antoine. Mais le 13 frimaire an VI (3 décembre 1797), il est inculpé pour avoir fait célébrer la messe chez lui par un prêtre réfractaire et provoqué, à cette occasion, un rassemblement de plus de dix personnes. Condamné à 500 F d'amende et à deux ans de prison par le tribunal correctionnel le 28 ventôse an VI (18 mars 1798), il est laissé en liberté provisoire sous la caution de 1 500 livres. Il fait appel au tribunal criminel du Mont-Blanc qui confirme la sentence, puis au tribunal de cassation et part pour Paris afin de suivre son procès. Condamné à nouveau, il est incarcéré à l'infirmerie de la Force le 12 frimaire an VII (2 décembre 1798), car sa santé s'est considérablement altérée. Transféré dans une maison de santé le 2 fructidor an VII (19 août 1799), il y resta jusqu'à l'expiration de sa peine [85].

Durant ce temps, le château de Marlioz, confié avec ses autres biens aux soins de son fidèle homme d'affaires et régisseur François-Joseph Clerc, ne semble pas avoir trop souffert de la Révolution. D'ailleurs, même après le départ d'Aimé-Vincent-Gaspard, le manoir fut constamment habité. Son oncle, Révérend Gaspard de Pingon, le chanoine-comte de Lyon, était venu s'y réfugier dès 1790. Protégé par la municipalité de Marlioz qui le fait passer auprès du district d'Annecy pour complètement retombé en enfance et tout à fait inoffensif, il y finira paisiblement ses jours le 22 nivôse an IV (17 mars 1796). Il y avait été rejoint par la tante maternelle d'Aimé-Vincent-Gaspard, Jeanne de Malivert, la chanoinesse de Lons-le-Saunier qui y mourra elle aussi ; par ses deux sœurs, Louise de Pingon, également chanoinesse de Lons-le-Saunier, et Jeanne-Reine, veuve du comte François-Joseph de Menon de Villesavin, morte à Marlioz en mai 1800 ; et par la fille de cette dernière, Madeleine-Sophie de Menon.

Madame de Pingon semble être venue elle aussi chercher refuge à Marlioz, mais dans une maison particulière. Elle y fait son testament le 16 prairial an V (4 juin 1797) par lequel elle laisse

300 F à sa domestique et fait héritier universel son mari à condition qu'il paye ses dettes : 25 000 livres en numéraire dont 10 000 dues à ses belles-sœurs.

Remis de sa détention, Monsieur de Pingon épouse à Paris où il habite rue des Vosges, près de la place du même nom, puis rue des Fossoyeurs, près de l'église Saint-Sulpice, Anne-Suzanne-Henriette de Benoît de la Prunarède, d'une famille de Montpellier. Vers la fin de 1802, le couple vient d'installer à Marlioz où il coule des jours heureux, jusqu'à la mort d'Aimé-Vincent-Gaspard survenue à Genève en 1819, à soixante et onze ans. Il était le dernier de sa branche [86].

LE COMTE DE LA PRUNARÈDE

La nouvelle comtesse de Pingon, devenue veuve, continua à résider à Chambéry et à Marlioz. Elle mourut "*ab intestat*" le 23 mars 1823. Elle avait un frère, ecclésiastique à Paris, et un autre, habitant Montpellier, qui avait épousé Gabrielle de Maupoint. Leurs enfants, Eugène, inspecteur général des postes à Paris, Nestor et Ferdinand, rentiers à Montpellier, furent les héritiers de leur tante Mme de Pingon.

Par le partage du 17 avril 1829, **Eugène-Fulcrand-Henri-Marie de Benoît,** comte de la Prunarède, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, qui remplissait également la charge d'inspecteur des voyages à la cour de France et avait épousé Marie-Adèle Quarré de Chellero, eut les châteaux de Sallenove et de Marlioz.



Il fit des aménagements à Marlioz : les cheminées à fleurs de lys du rez-de-chaussée et les boiseries dans le goût romantique d'un Moyen Age de fantaisie sont probablement de son fait.

Cheminée à fleurs de lys du rez-de-chaussée, construite par le comte de la Prunarède entre 1823 et 1850 *(photo M.-Th. Depraz)*.

Ce qui subsiste de sa correspondance révèle qu'il avait formé le projet de confier la décoration de Marlioz au peintre Vicario, auteur des trompe-l'œil de la cathédrale de Chambéry. Il embellit également le jardin et le parc, faisant venir des graines de fleurs et des arbustes rares.

Syndic de Marlioz durant de longues années, il contribua largement à la reconstruction de l'église en 1827. Avec l'appui de l'évêque d'Annecy, monseigneur Claude-François de Thiollaz, il entreprit de créer de toutes pièces un pèlerinage.

Ses relations avec la famille royale de France et avec le général des Camaldules, Dom Maur Capellari qui devint pape sous le nom de Grégoire XVI, lui permirent d'obtenir de Rome un important stock de reliques dont il dota la paroisse : reliques des Apôtres, des principaux martyrs, des docteurs de l'Eglise, mais surtout de la vraie Croix. Ce n'était là, bien entendu, que des fragments, mais il obtint de plus le corps entier, ou du moins d'importants fragments de trois obscurs martyrs : saint Epictésien, saint Benoît qu'il ne faut pas confondre avec le patriarche des moines d'Occident et saint Placide, un enfant dont les restes furent placés dans une statue en cire enfermée dans une châsse de métal.

Un mandement de monseigneur de Thiollaz, du 4 septembre 1831, établit deux neuvaines à Marlioz, dotées d'indulgences, l'une à l'Invention et l'autre à l'Exaltation de la sainte Croix (3 mai et 14 septembre). Par le même document, il demandait aux curés des paroisses les plus rapprochées de Marlioz de faire connaître cette dévotion à leurs paroissiens et de les y conduire en pèlerinage durant la neuvaine de septembre, notamment le jeudi consacré à mettre les enfants sous la protection de saint Placide [87].

Le comte de la Prunarède s'intéressa également à la prospection de gisements d'asphalte dans la région. Dépenses excessives ou spéculations malheureuses ? Il se ruina et ses biens furent vendus aux enchères par décision judiciaire en 1850 [88].

Acquis par Adolphe Dominici, de Genève, Marlioz et ses dépendances furent revendus par lui, avant le 31 mars 1855, à la veuve du comte de la Prunarède, **Marie-Adèle Quarré de Chellero,** devenue duchesse de Fleury. Elle mourut à Rome en 1871 et testa en faveur d'un de ses parents, l'abbé Edouard Scott, curé d'Aire-sur-la-Lys dans le Pas-de-Calais.

L'abbé Scott vendit Marlioz à **Jean Daudens,** né à Frangy, mais d'une famille originaire de Savigny, négociant en conserves alimentaires et comestibles, 14 rue Coquillière, aux Halles centrales de Paris [89].

Au moment de la confection du cadastre de Marlioz, vers 1907, le château et ses dépendances appartenaient au fils de Jean,



Une cheminée (XIXe siècle ?).
Noter l'écureuil sur le manteau de la cheminée *(photo M.-Th. Depraz).*

Arthur Daudens, négociant, 12 avenue de la Grande Armée à Paris. La propriété passa à la fille de ce dernier, Mademoiselle Yvonne Daudens, qui la vendit en 1920, mais conserva les archives qu'elle fit transporter dans le grenier de la cure où elles restèrent exposées à l'humidité, aux rongeurs et aux curieux jusqu'à la visite, en 1927, de l'archiviste départemental de la Haute-Savoie, M. Robert Avezou, qui sut convaincre la propriétaire de les confier à son dépôt. Elles y restèrent plus de soixante ans avant que l'on commence à s'en occuper sérieusement. L'inventaire, déjà bien avancé, est aujourd'hui interrompu... Souhaitons que soixante nouvelles années ne s'écoulent pas avant qu'il soit terminé, car la présente étude ne donne qu'une faible idée de la richesse de ce fonds.

Grâce à lui, nous avons pu reconstituer dans les grandes lignes, et même dans le détail en ce qui concerne la période du XVIe au

XIXe siècle, l'histoire mouvementée de ce château qu'on avait un peu vite réputé sans aucun intérêt archéologique et historique. A travers le destin de ces vieilles pierres, c'est la vie de ceux qui les habitèrent qui sort de l'ombre et aussi celle des habitants du village pour lesquels la seigneurie de Marlioz et sa Tour furent pendant des siècles, avec la paroisse et son église, le cadre de l'existence quotidienne. Les courageux propriétaires actuels ont entrepris de faire revivre cette demeure, parfaitement insérée dans le paysage, en effaçant les stigmates de ses dernières tribulations qui, de colonie de vacances, la transformèrent en co-propriété.

NOTES

1. Les documents qui ont servi de base à cette étude se trouvent aux Archives départementales de la Haute-Savoie (A.D.H.S.), Sous-série 7 J, Fonds de Marlioz, en cours de classement. Faute de pouvoir les signaler par une cote définitive, nous ne ferons qu'indiquer leur situation dans l'ensemble du fonds.
2. F. Coutin, "La seigneurie de Marlioz", *Revue savoisienne*, 1953, p. 173. L'ouvrage de M. Brocard, E. Sirot-Chalmain, H. Baud et J.-Y. Mariotte, *Châteaux et maisons fortes savoyardes*, Roanne, s.d., p. 317-318, a repris en partie cette notice et ses erreurs.
3. Chazal ou chosal, dérivé de casa, maison rustique, désigne une vieille maison, une masure ou un emplacement de maison.
4. Gratification accordée en plus du prix principal et souvent destinée à l'épouse du vendeur.
5. Sur le fief de Configuon à Marlioz, cf. 7 J, Papiers de Melchior de Livron. Titres de Marlioz.
6. Abbaye de moniales cisterciennes fondée, sans doute dans la première moitié du XIIe siècle, sur le territoire de la commune actuelle de Sallenôves. Deux incendies, en 1593 et 1628, détruisirent en partie l'église et le monastère et amenèrent les religieuses à se retirer à Annecy, rue de Bœuf, vers 1648, puis à s'installer au Pâquier, en 1755, dans le monastère des Bernardines qui venait d'être supprimé.
7. A.D.H.S., 43 J 2337. Voir aussi 7 J, parmi les papiers de Simon de Marmier, un inventaire raisonné fait par Me Marin Puthod des contrats, titres et documents remis par Marin de Viry, suite à la vente de la seigneurie de Marlioz (20 janvier 1585) et parmi les papiers d'Aimé-Vincent-Gaspard de Pingon, un "Mémoire historique des propriétaires de la Tour et seigneurie de Marlioz" rédigé par lui en 1803 et contenant une série d'analyses d'actes anciens.
8. A.D.H.S., 51 J 158. Inventaire des archives de Bonlieu, 1677.
9. Aujourd'hui commune du canton de Genève. Aymon de Marlioz paye 16 florins de subside en 1358 et 40, en 1361, pour lui et ses justiciables, d'après les Comptes de la châtellenie de Chaumont. Renseignement aimablement communiqué par Gérard Détraz.
10. A.D.H.S., SA 87. Renseignement communiqué par Gérard Détraz.
11. R. Logos, *Clément VII (Robert de Genève). Sa chancellerie et le clergé romand au début du Grand Schisme (1378-1394)*, Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. X, 1974, p. 237, signale, sans indication de date, que Georges de Marlioz fut maître d'hôtel de Clément VII puis de Benoît XII et également sénéchal de Provence. Dans une donation que lui fait Amédée VII, le 12 septembre 1387, il est qualifié de "*maître d'hôtel de notre pape*", A.D.H.S., SA 87. Renseignement communiqué par Gérard Détraz.
12. Seigneurie avec juridiction omnimode, tour ou maison forte à Frangy.
13. Archives départementales de la Savoie (A.D.S.), B 01258.
14. A. de Foras et ses continuateurs, *Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie*, Grenoble, 1863-1938, t. V, p. 361 n. 3. Substantielles notices sur Alexandre et Charles de Sallenove p. 360.
15. A.D.S., B 01258.
16. Cette expression se retrouve dans l'inventaire à propos du donjon de Sallenove "*...la grande tour appellee la tour salle qui a este bruslee...*" f. 14 et aussi à propos de la tour ou maison forte de Jarsagne "*...joignant a ladite tour salle y a ung pressoir...*" f. 47 v.
17. Grandes cuves pour la fermentation du moût.
18. La coupe, mesure de capacité pour les grains, variait d'une seigneurie à l'autre.

On ignore la valeur exacte de la coupe de Marlioz. Celle de Chaumont valait 80 litres, celle d'Annecy 88,86 litres. La coupe d'avoine était généralement d'une valeur supérieure à celle de froment.

19. Les anciennes mesures agraires correspondaient en général à des unités de travail : la fossorée, utilisée pour la vigne, était l'étendue de terre qu'un homme pouvait retourner au fossoir en un jour, la seytorée (patois setor : faucheur) l'étendue de pré qu'un homme pouvait faucher en un jour. Mesures très approximatives, on s'en doute ! La cadastration générale de 1730-1738 apporta une véritable clarification, car désormais la surface s'exprima, du moins dans les actes officiels, en journaux de Savoie de 400 toises carrées, soit 2.948,37 m ², 3,39 journaux équivalant à un hectare.

20. Cette fille nommée Isabeau épousa, par contrat dotal du 13 juin 1564, Claude Sanctus, de Sarzin (aujourd'hui Contamine-Sarzin, canton de Frangy), neveu de Messire François Sanctus, chapelain du château de Sallenove. Pierre de Montluel, comme donataire de Charles de Sallenove, dota Isabeau avec une clause d'échute : si elle mourait sans enfant, ses biens reviendraient au seigneur. A.D.H.S., 7 J. Papiers de Pierre de Montluel.

21. *Armorial*, t. V, p. 361, n. 3.

22. A.D.H.S., 7 J. Papiers de Pierre de Montluel et de Laurence Perrenot.

23. Seigneurie à Desingy, commune du canton de Seyssel.

24. Cette pratique est désignée sous le nom d'hostaige ou hostage qui signifie gîte, demeure, mais aussi redevance. Sur ces emprunts aux Suisses, voir A.D.H.S. 7 J. Papiers de Melchior de Livron, titres de Marlioz ; Papiers de Simon de Marmier.

25. A.D.H.S., 7 J. Papiers de Pierre de Montluel.

26. Ibidem. Lettres patentes du 3 novembre 1579, entérinées par arrêt de la Chambre des comptes de Savoie du 21 juin 1580.

27. Ibidem. Papiers de Simon de Marmier.

28. Jean Caravaggio ou Caravaige, cf. R. Gascon, *Grand commerce et vie urbaine au XVIe siècle. Lyon et ses marchands*, Paris, 1971, p. 911 et 914.

29. Cf. n. 27.

30. A.D.H.S., 7 J. Papiers d'Henri et Jean de Livron.

31. Angle. En vieux français canton : coin, angle.

32. Contrefort.

33. Poyle, pèle, poële : salle chauffée par la plaque foyère de la cheminée de la cuisine contiguë.

34. Du patois borêclio, borinclio : sorte de guichet qui s'ouvre dans une écurie à la hauteur du râtelier et par lequel on fait passer le foin. Abat-foin.

35. Du patois eskale : copeaux.

36. Séjours obligatoires qu'un chevalier devait faire à Malte et sur les galères de l'Ordre.

37. Son testament du 29 novembre 1665 le déclare "*...débile de sa personne à cause de grands tremblements de bras et de mains*".

38. Louis de Livron, comte de Sallenove, né le 17 avril 1650, épouse par contrat dotal du 18 sept. 1684 Jeanne de Bertrand de la Pérouse et meurt le 19 juillet 1725.

39. A.D.H.S., 7 J. Papiers de Gaspard, Melchior et Louis de Livron.

40. Erreur commise par *l'Histoire des communes savoyardes. Haute-Savoie*, t. III, p. 360. Quant à l'ouvrage *Châteaux et maisons fortes savoyardes*, il déclare péremptoirement : "*L'édifice actuel ne conserve aucun caractère d'ancienneté...*", p. 318. La cause est entendue !

41. A.D.H.S., 7 J. Lettre à Révérend Gaspard de Pingon, 1769.

42. Voir l'exemple du château de Savigny dans R. Devos, "Un grand domaine aux XVIe et XVIIe siècles : Savigny", *Campagnes, forêts et alpages de Savoie*, Actes du XXXIIIe congrès des Sociétés savantes de Savoie, Thônes, 1992, p. 103. C'est par erreur que nous avons écrit dans cet article, p. 101, que Gaspard de Livron acheta Marlioz en même temps que le comté de Sallenove.

43. Agencement classique à l'époque : une salle au rez-de-chaussée appelée la salle basse et une autre au premier étage dite salle haute. A noter que le terme rez-de-chaussée est alors inconnu, on parle de premier étage ou premier appartement pour le désigner, de sorte que le deuxième étage dans le texte de l'inventaire correspond en fait à celui que nous appelons premier.

44. Couverture de lit en laine, en patois catolonie.

45. Grande Venise, petite Venise : points de broderie.

46. En français local, terme de lingère, point employé dans la confection du linge ouvré.

47. La sommée, mesure pour les liquides, valait à Annecy 120,85 litres. On ignore la valeur de celle de Marlioz.

48. Mesure pour les tissus, environ 1,20 m.

49. Carrelée, du vieux français carron : carreau de brique ou de terre cuite.

50. Cf. n. 18.
51. En patois bova : étable des bovins.
52. Cuvier, en français local.
53. En français local, hotte en douves de sapin qui sert au transport de la vendange et des liquides.
54. Monnaie d'or valant à l'époque entre 18 et 20 florins.
55. Prix très faible. Une bonne vache laitière valant à l'époque entre quarante et cinquante florins.
56. Fossorée : 50 toises carrées ou 1/8e de journal, environ 369 m ². Telle semble être du moins la mesure admise par la délégation pour la péréquation des tailles.
57. Façon de mesurer les champs d'après la quantité de semence qu'ils doivent recevoir. La "*semature d'une coupe*" correspond à un journal.
58. Seytorée : un peu plus qu'un journal de 400 toises carrées qui vaut lui-même 2.948,37 m ².
59. Environ 17,60 ha. Il n'est pas sans intérêt de comparer la réserve seigneuriale telle qu'elle apparaît en 1552 avec l'inventaire de 1686. Elle a peu augmenté, mais la part des vignes a quelque peu diminué au profit des prés, des terres labourables et surtout des bois.
60. Chetonnay ou Cheptonex, nom ancien de Sallenôves. A noter que la commune et la paroisse s'écrivent avec "s", la famille et la seigneurie sans s.
61. A.D.H.S., 7 J. Papiers de François de Malivert de Conflens.
62. Si on rapproche ces mentions de celle, notée plus bas, d'une "*chambre de la tour soit archive*", il semble bien qu'on soit en présence de vestiges du château primitif auquel on a accolé au XVe siècle probablement, un bâtiment quadrangulaire. A.D.H.S., 7 J. Papiers de Hyacinthe de Pingon.
63. Lande en français local, landa en patois : forte poutre qui soutient le manteau de la cheminée.
64. Ces petites pièces de service qui accompagnent généralement la cuisine dans les châteaux et maisons bourgeoises ne sont pas signalées dans l'inventaire de Melchior de Livron, plus centré il est vrai sur le mobilier que sur la disposition des pièces. Existaient-elles déjà ou ont-elles été constituées par la suite en cloisonnant une partie de la cuisine primitive ?
65. Moines et ébases : parties d'un pressoir.
66. Le plancher est pour nous le plafond et le souspied le plancher.
67. Ce colombier, dont il est question dans l'inventaire de 1552, semble faire double emploi avec les volières. Il n'en est plus question par la suite.
68. Gros clous.
69. Cheminée.
70. Gip (vieux français) : gypse, plâtre.
71. Grès.
72. Conduit.
73. Il s'agit des moulins de Peccoux dépendant du château.
74. C'est la première fois qu'il est question de vitres dans les textes concernant Marlioz. Au XVIIe siècle encore, les châssis des fenêtres étaient couramment tendus de toile transparente ou de papier huilé.
75. Verrou.
76. Bachat, bachal, bachet français local : grand bassin de pierre ou de bois servant à contenir l'eau ; abreuvoir, fontaine.
77. Chenées ou chenaux : canal en planches pour l'arrivée d'eau sur la roue du moulin.
78. Poutres entrecroisées qui soutiennent le canal d'arrivée d'eau.
79. Grand coffre dans lequel tombe la farine et qui contient le blutoir.
80. Pièce du beffroi soit charpente de soutien des meules.
81. L'arbre du moulin avec ses accessoires.
82. Coussinets qui supportent les axes de l'arbre.
83. On désigne sous ce terme les légumes secs.
84. Pour tout ce qui précède cf. A.D.H.S., 7 J. Papiers d'Hyacinthe de Pingon et correspondance de Révérend Gaspard de Pingon.
85. Sur cet épisode, cf. R. Devos, "Les tribulations d'un gentilhomme savoyard sous la Révolution : Aimé-Vincent-Gaspard de Pingon (1748-1819)", à paraître dans *Revue Savoisienne*, 1994.
86. A.D.H.S., 7 J. Papiers d'Aimé-Vincent-Gaspard de Pingon.
87. N. Albert, *Le pèlerinage de Marlioz au diocèse d'Annecy. Son motif, son objet, sa pratique, avec notice sur la seigneurie de Marlioz*, Annecy, 1899.
88. A.D.H.S., 7 J. Papiers d'Eugène de Benoît de la Prunarède.
89. A.D.H.S., 21 J 136.

POÈME SUR LA RÉTROCESSION DES IMPOTS DES FRONTALIERS

Commentaires sur le poème de Gaston Jacob (1904-1992) par Jean Rosay, ancien maire de Dingy-en-Vuache (propos recueillis par Philippe Duret)

Le 29 janvier 1973 la République et Canton de Genève passa un accord avec la France pour lui rétrocéder une partie de l'impôt sur les salaires des travailleurs frontaliers, perçus en Suisse. Il faut dire qu'à Genève cet impôt sert surtout de revenu aux collectivités communales.

Constatant que le travailleur frontalier ne coûte que très peu aux collectivités suisses qui le reçoivent (sa famille reste en France, donc pas besoin d'écoles, de logements ou autres charges découlant des lieux habités), un accord intervint pour établir une situation plus juste. Du côté français, c'est le Conseil général qui est devenu maître-d'œuvre pour la répartition. Jusqu'ici les communes où habite le frontalier reçoivent 80 % de la rétrocession, 20 % allant au département pour des travaux en région frontalière. Au début, le recensement des frontaliers n'était pas précis et l'on se référait aux états fournis par les autorités genevoises qui ne donnaient pas toujours l'adresse exacte de leurs travailleurs frontaliers. On faisait surtout référence au code postal qui avantageait les communes-centres de tri. Il fallut se battre pour obtenir un décompte plus proche de la vérité.

Ainsi Dingy, qui à cette époque comptait près de 30 frontaliers réels, n'était reconnu comme n'en ayant qu'une quinzaine.

Une réunion de conciliation eut lieu à Saint-Julien qui ne donna pas satisfaction immédiatement, en particulier à la commune de Dingy. L'adjoint Gaston Jacob, chargé de défendre le dossier, en revint un peu déçu, ce qui lui inspira un poème satirique.

L'auberge historique dont il est question se trouve être l'auberge de la ferme de l'Hôpital à Bossey [1]. On y accédait par un escalier de bois. On traversait la cuisine toute rutilante de cuivres pour arriver dans une grande salle aux murs de laquelle étaient accrochés de nombreux témoignages d'une époque aujourd'hui disparue.

Les passagers de la voiture étaient le président et la secrétaire du S.I.V.O.M. qui avaient participé à la réunion en cause.

L'accord franco-genevois

La constitution d'une aire économique et urbaine internationale autour de Genève étant, pour le Genevois haut-savoyard, comme pour Genève, la meilleure des solutions pour développer leur économie en rapport avec la poussée démographique actuelle, il devient nécessaire pour les responsables de ne pas considérer la frontière politique comme une barrière infranchissable, mais comme une contrainte plus ou moins lourde qui perturbe quelquefois le fonctionnement de l'espace économique, sans nuire à sa continuité.

Un premier pas vers une concertation par delà la frontière a été fait avec la signature de l'accord franco-genevois. Par ailleurs de nombreuses rencontres officielles entre partis, mouvements syndicaux suisses et français expriment une volonté de régler les problèmes au niveau local, c'est-à-dire de *"trouver des relations d'un type nouveau entre des populations habitant une région naturelle coupée par une frontière"* (Ch. Ricq "la région transfrontalière de Genève" – Strasbourg 28 mars-2 avril 1974).

Le 29 janvier 1973 fut signé un accord franco-suisse, relatif à la compensation financière en faveur des communes frontalières françaises. Cet accord fut ratifié en France le 12 juillet 1973 et en Suisse le 5 octobre 1973.

Il comporte deux clauses :

1. l'une économique, par laquelle les autorités du canton de Genève s'engagent à reverser aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie – par l'intermédiaire de la Banque de France – au prorata du nombre de frontaliers venant travailler dans le canton, une partie des impôts perçus sur les salaires, savoir 3,50 % de la masse salariale brute. Le département de la Haute-Savoie a décidé de confier au Conseil général le soin de gérer les fonds rétrocédés sous forme de subventions pour la réalisation d'équipements collectifs ;
2. l'autre concerne la création d'une commission mixte consultative pour la région transfrontalière de Genève.

"Le Conseil fédéral suisse et le gouvernement de la République française conviennent de constituer une commission pour les problèmes de voisinage entre la République et le canton de Genève et les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie".

La commission est composée de deux délégations de sept membres au maximum, chacune nommée par son gouvernement.

Cette clause est très importante ; elle répond à une volonté commune de *"faciliter l'élaboration d'une politique régionale constructive d'équipements tant en matière d'infrastructure que dans le domaine social, culturel et scientifique, répondant ainsi aux besoins de l'ensemble d'une contrée dont la communauté de destin est évidente"* (Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil genevois du 22 juin 1973).

"La région du Salève au futur, 1976", communiqué par G. Lepère.

RÉCIT ET POÈME DE GASTON JACOB

Peu de temps avant son décès, l'auteur nous avait confié son manuscrit dont nous avons fait des photocopies. Nous nous sommes contentés de rectifier l'orthographe et la ponctuation, mais l'écriture n'est pas toujours facile à déchiffrer.

Bloux, le 27 avril 1982.

Je suis conscient que lorsque quelqu'un arrête d'écrire pendant longtemps ou écrit très peu, de temps en temps, il perd à la fois le style et le goût d'écrire, il arrive à écrire très mal. Aussi je veux reprendre cette activité de la plume, ne serait-ce que pour garder ou regagner une écriture correcte.

Il y a quelques mois à la télévision j'ai suivi un reportage filmé qui m'a rappelé un événement que j'ai vécu il y a quelques années. Ce film concernait un candidat aux élections législatives dans une région du centre de la France où il y avait des carrières souterraines de glaise. Les ouvriers travaillant dans ces galeries, malgré leurs réclamations, n'avaient pu obtenir le statut des mineurs. Ce candidat en fit son cheval de bataille électorale et après son élection, attaqua sur tous les fronts. Premier ministre, présidents de commissions se renvoyèrent la balle pendant des mois. Enfin, dans un bureau, un simple chef de service, plus astucieux, que tous, réussit à faire aboutir sa démarche.

Mon cas était semblable. Je vais vous le conter, ce qui va mettre en doute le proverbe "il vaut mieux s'adresser au Bon Dieu qu'à ses saints".

En 1972 (je crois) la République française et l'Etat helvétique conclurent un accord : un prélèvement de 3,5 % de l'impôt sur les salaires des ouvriers frontaliers serait reversé aux collectivités locales donc aux communes.

Cette mesure fut fort bien accueillie par toutes les communes ayant des habitants travaillant en Suisse. Mais, de suite, les appétits se réveillent. Paris voulait que cet argent rentre dans les caisses de l'Etat. Annecy le voulait pour le département. Heureusement les communes aidées par la Suisse réussirent à en garder une bonne part après deux ans de tracasseries.

Mon problème commença le 12 décembre 1974... Les 17 communes frontalières du canton de Saint-Julien sont réunies à la mairie de Saint-Julien sous la présidence de M. le sous-préfet et Maître Pissard, conseiller général, pour la répartition des fonds.

Le maire de Dingy, Jean Rosay, me charge de le remplacer (étant son adjoint). D'emblée je refuse le chiffre attribué à notre commune qui n'était même pas le dixième du montant réel de notre part. De plus un décret d'encadrement du crédit mettait en difficulté les communes ayant des emprunts. Donc Dingy n'ayant pas d'emprunts devait, par solidarité, céder sa part aux communes en voie de développement (on ne prête qu'aux riches) : remboursement plus tard !

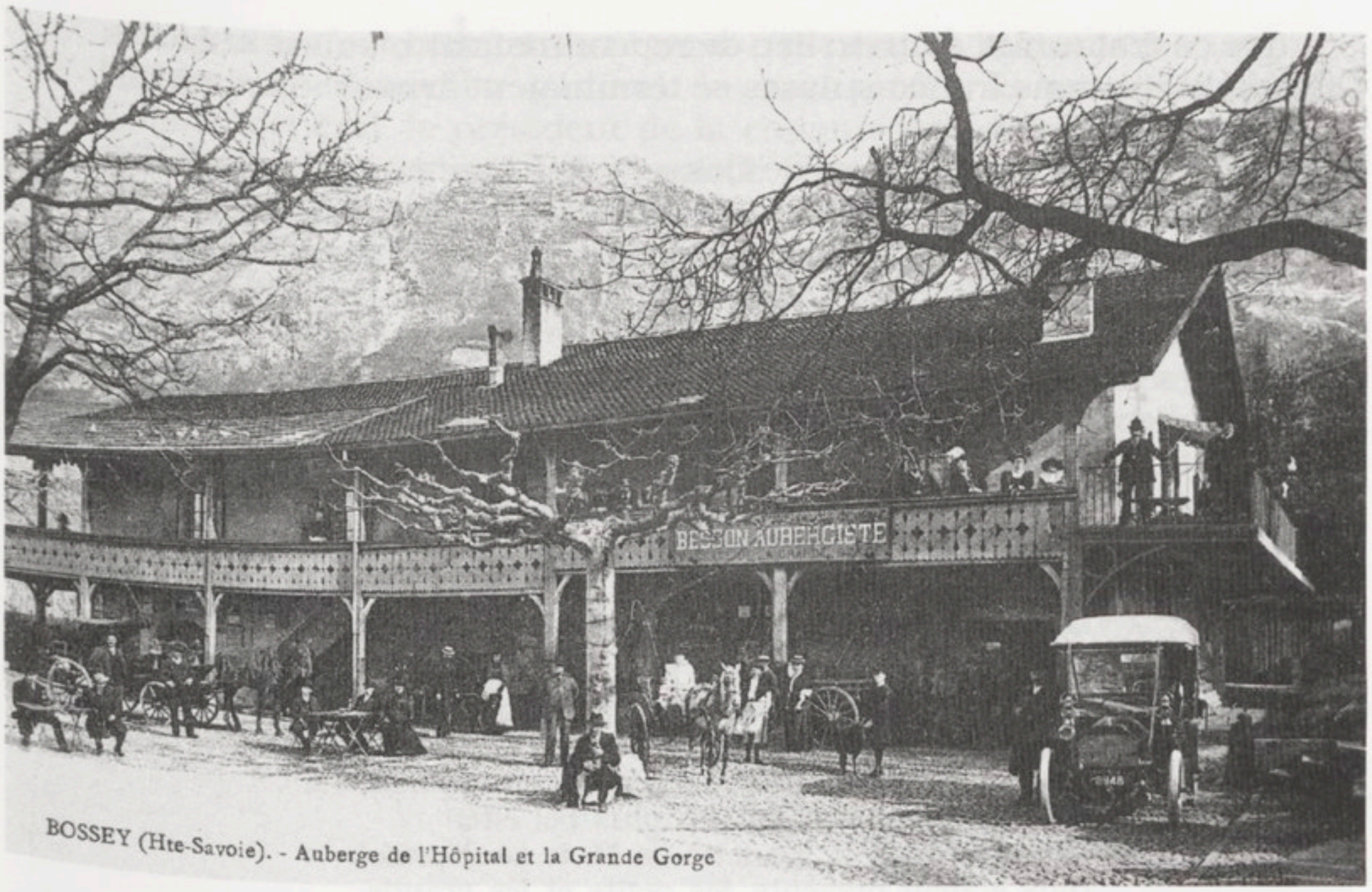

BOSSEY (Hte-Savoie). - Auberge de l'Hôpital et la Grande Gorge

(Coll. R. Boccard)

M'adressant au sous-préfet et au conseiller général je leur dis :

— "Je ne puis accepter cette aumône, sans accuser personne. Peut-être y a-t-il une erreur du code postal ?"

Aussi en rendant hommage à la commission de répartition qui a œuvré pendant deux ans pour créer un chef-d'œuvre d'injustice, je demande que la répartition soit reportée à deux mois pour permettre à une étude plus juste, contrôlable et contrôlée, de réparer cette injustice ; quelques mécontents me donnèrent raison, mais nous étions en minorité. Puis le sous-préfet prétextant que cette étude avait déjà trop duré, la réunion étant en place, il fallait conclure ; cela n'empêcherait pas de faire mieux à l'avenir. Enfin, le conseiller général me dit :

— "Allons, M. Jacob, retirez votre plainte, je vous promets de m'occuper personnellement de votre cas à l'avenir".

Etant seul contre tous, la répartition se fit et la séance fut levée. Il était 12 heures et un repas était prévu au restaurant de l'Hôpital à Bossey. Je refuse d'en être. Alors M. Lucien Vindret, maire de Collonges et Mme Micheline Grillet, secrétaire du syndicat intercommunal m'attaquent :

— "Alors mon vieux, tu ne vas pas nous faire ça, nous n'avons pas de voiture, amène-nous". J'accepte. En arrivant à la salle du restaurant je me trouve en face de deux portraits d'hommes d'État suisses : Peutet [2] et Stopfer [3]. Leurs regards un peu moqueurs semblaient me dire :

— "Eh bien ! mon vieux, nous, nous sommes venus ici pour arroser une bonne affaire, un bon contrat avec nos amis savoyards et toi tu viens arroser ta déculottée ; tu n'es pas fier". Il faut dire

que ce restaurant était un lieu de rencontre franco-suisse et toutes les discussions franco-suisses se terminaient arrosées du bon vin blanc de Bossey.

Après le repas, nos amis de Bossey nous emmènent visiter leurs cultures maraîchères, puis nous offrent une belle caisse de laitues pour chaque voiture. Au retour je dépose mes amis Vindret et Micheline à Saint-Julien. Arrivé à Bloux j'ouvre le coffre de la voiture et je [trouve les laitues ?].

Alors je pousse un (nom de Dieu), mais c'est comme les fonds frontaliers, c'est tout pour les uns, rien pour les autres !

Sous le choc je cours chez moi (...) les pieds sur la porte du fourneau, un stylo, un bloc-notes sur les genoux, la tête assaillie par toutes les Muses de l'univers, j'écris :

Dingy-en-Vuache : Un cas de conscience [4]

"En ce jour de décembre, bravant tous les frimas
Les uns venant de loin, d'autres de quelques pas
Nous sommes accourus, partager les deniers
Que bonne dame Helvétie verse à nos frontaliers.
Afin que la séance ait son plus bel effet
Fut mise sous la houlette de M. le sous-préfet.
Tous étaient présents, les petits et les grands,
Quelques-uns comblés, et puis les mécontents.
Ceux-là étaient légion, à entendre leurs voix
Autour du tapis vert de Julien Genevois ;
Dame Justice implorée pour conduire les débats
Mais sourde à nos prières, la belle ne vint pas.
La pilule étant prête, savamment enrobée
Chacun, bon gré mal gré, l'a fallu avaler.
Et de souci sans doute, qu'elle ne remonte pas,
A Bossey fut servi un succulent repas.
Aux regards bienveillants de Peutet et Stockfer
Nous avions l'impression d'être les grands de la terre
Venus pour y noyer, en l'auberge historique,
L'erreur de nos élus de Cinquième République.
Puis une visite aux jardins de Troinex [5]
Sous l'aimable conduite de Monsieur Verdonnet [6]
Qui à chaque équipage remit une cagette
De superbes laitues : nous étions à la fête.
J'ai en cours de route déposé mes amis
Et lorsque, au garage, le stop fut mis
Le front couvert de honte, pardon Micheline, Lucien,
Les laitues étaient là, et c'était votre bien.
Inspiré de justice, il fallait partager ;
Mais oui, vous aviez droit étant mes passagers.
Puis l'esprit du débat venant à mon secours
Me dit : ne cherche pas, la justice a ses jours
Après tout, ces gens là n'avaient pas de voiture
De droits autant que moi, cela n'est pas très sûr.
Sûrement aucun emprunt, pas d'investissements
Et pourquoi pas aussi part au département ;
Soudain l'esprit des lois d'un Conseil Général
De mon âme troublée vint emporter le mal.
Alors de ma conscience les accents se sont tus
J'ai fermé ma portière et gardé les laitues."

Protester c'est bien, mais réparer c'est mieux. Ayant le feu vert, j'attaque le conseiller général, le sous-préfet, le président du Conseil général, le président de la commission de répartition, la préfecture. Tous m'ont fait la même réponse :

Oui, vous avez raison, mais (il y avait un "mais" !), mais c'est délicat, mais soyez assuré que cela ne se reproduira pas.

Mais cela s'était produit et je voulais réparation. Finalement je vais à la commission de répartition et après une longue discussion avec mon argument, l'erreur (qui en a bénéficié ?), la masse, donc il faut prendre dans la masse pour réparer l'erreur, et le petit chef de service, un Corse compréhensif et audacieux me dit :

— "D'accord, je vais réparer ça".

Un mois plus tard, nous recevons en mairie un chèque de plus de deux millions [7].

Le maire n'en croyait pas ses yeux ; alors après avoir écouté ses félicitations, je lui dis :

— "Il est parfois préférable de s'adresser à un saint plutôt qu'au Bon Dieu..."

Gaston Jacob

NOTES

(Informations supplémentaires données par MM. Jean Besson, d'Annemasse et Jean-Vincent Verdonnet et recueillies par Philippe Duret).

1. Ferme puis auberge de l'Hôpital, à Bossey : ainsi nommée parce qu'elle dépendait des hospices de Genève.

Bossey, est un lieu historique à plusieurs titres :

— Séjour (de près de deux ans) de J. J. Rousseau au presbytère, au temps du pasteur Lambercier.

— Stèle de Ferdinand Lassalle, philosophe allemand, fondateur de la social-démocratie, tué en duel en 1864 par un étudiant roumain, près du château de Crevin. (J. B.)

2. Peutet : déformation du nom Pictet ? Il y a un Pictet de Rochemont (1755-1824). (J.M. V.).

3. Stopfer : Il s'agit vraisemblablement de Toepffer Rodolphe, écrivain suisse d'expression française (Genève 1799, idem 1846). Fonda une maison d'éducation dans cette ville. Obtint une chaire de rhétorique à l'Académie des Belles-Lettres de Genève. Auteur de contes : *La Bibliothèque de mon oncle* (1832) ; *Nouvelles genevoises*, petits chefs-d'œuvre (1841) ; les fameux *Voyages en zigzag* (1845), récits de déplacements faits à pied avec ses élèves dans les montagnes de Suisse et de Savoie. Nombreux albums comiques, illustrés par lui-même et d'une grande originalité. Son père était peintre.

Un portrait de Toepffer était encore, en 1974, accroché à l'un des murs de la salle à manger de la ferme de l'Hôpital, à Bossey (J.M. V.).

4. Paru dans *Le Messager* du 20 décembre 1974.

5. Troinex (Jardins de) : exploitation maraîchère et horticole, sur la commune suisse de Troinex et appartenant à la famille Verdonnet, de Bossey (J.M. V.).

Troinex est une ancienne parcelle de Bossey passée au canton de Genève lors du rattachement de ce canton à la Confédération helvétique (J.B.).

6. Verdonnet : célèbre famille de Bossey. On note Verdonnet père (ancien maire), Jean-Vincent (industriel et poète : Prix Apollinaire), Albert (maraîcher, d'où les cagettes de légumes) et Jacques (maire actuel) (J.B.).

7. Il parlait en anciens francs, il s'agit donc de deux millions de centimes.

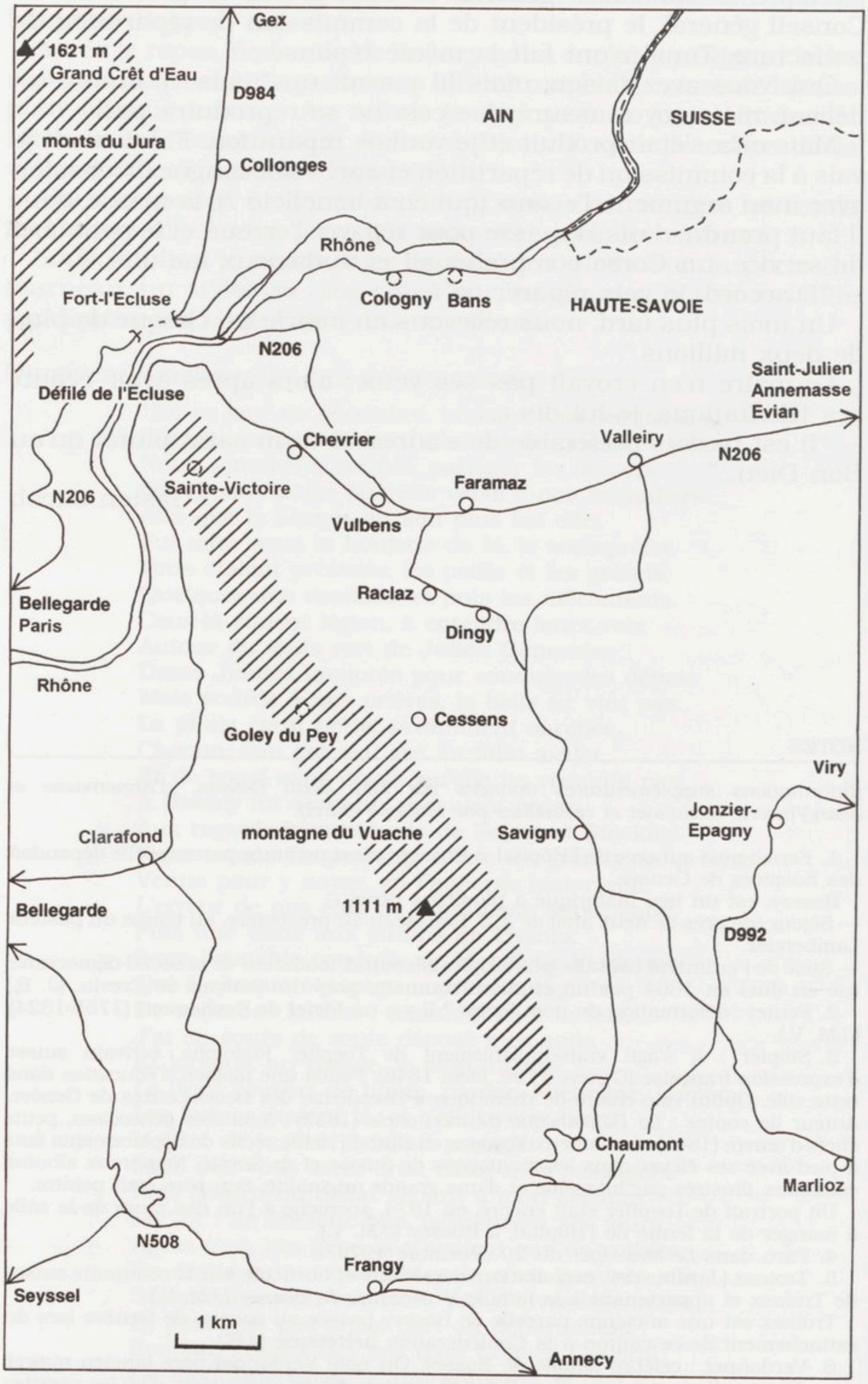

Localisation des principaux toponymes cités dans le texte
(carte réalisée par Gérard Lepère).

RÉFLEXIONS SUR L'ÉTYMOLOGIE DE TROIS NOMS PROPRES DE LA RÉGION DU MONT VUACHE (HAUTE-SAVOIE) : DINGY-EN-VUACHE, RACLAZ, VUÉTAZ

par Janine Chararas-Rousseau

A la mémoire de tous mes ancêtres Raclérands et de Marie Comestaz qui fut pour moi plus qu'une amie

Pour bien définir le secteur concerné, je rappellerai très brièvement que le Vuache est le premier chaînon montagneux que l'on rencontre le long de la route nationale Paris-Evian, aussitôt après la traversée du Rhône qui sépare le Vuache du sommet du Jura nommé Crêt-d'Eau (également orthographié Crédo, voire Crédoz, dans le Régeste genevois, entre autres), tout en marquant la limite entre les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Culminant à 1 111 m, le Vuache étire sur 11 km son profil caractéristique de vache couchée dont l'arrière-train surplombe directement la gorge très encaissée du Rhône. A mi-pente du flanc nord-est se niche la commune de Dingy-en-Vuache avec, entre autres, son hameau de Raclaz qui constitue le berceau familial de ma grand-mère maternelle, Marie Vuétaz. Ce sont les trois noms dont je me suis efforcée de retrouver la racine.

De par ma naissance au cœur de ce secteur où j'ai passé ensuite ma petite enfance puis toutes mes vacances estivales pendant trente ans, je me suis trouvée familiarisée de tout temps, sans même en avoir conscience, avec les particularités linguistiques locales. Celles-ci faisaient donc partie intégrante de ma vie quotidienne et il ne me serait jamais venu à l'idée de leur accorder le moindre intérêt sans les observations réalisées au fil de mes recherches généalogiques, qui ont éveillé ma curiosité en raison des diverses variations orthographiques rencontrées pour un même nom.

En consultant quelques textes classiques en la matière, j'ai pris conscience de ces particularismes dont j'ai voulu essayer de rechercher l'explication et c'est ainsi que j'ai été amenée à m'intéresser de plus près à l'origine des deux toponymes et du patronyme qui me concernent directement. Dans ces conditions, il ne saurait être question de trouver ici une étude onomastique approfondie mais simplement une synthèse des éléments que j'ai pu réunir, pour mon information personnelle, à propos du patronyme Vuétaz et des toponymes Dingy et Raclaz. En pratique c'est dans cet ordre que s'est effectuée ma démarche mais, pour la commodité de l'exposé, il m'a paru plus judicieux d'adopter la présentation inverse, qui conduit du plus général au plus personnel en analysant les particularités environnementales avant les particularités familiales.

Toutefois, avant d'aborder le sujet proprement dit, c'est-à-dire la recherche de l'étymologie des trois noms en cause, il ne me paraît pas superflu de rappeler les principales notions relatives aux sources des noms propres.

NOTIONS GÉNÉRALES D'ONOMASTIQUE TOPONYMIQUE

Qu'il s'agisse de localités, de montagnes, de rivières ou même de simples champs, il est évident que le nom actuel d'un lieu possède toujours, au moins à l'origine, une signification précise qui lui permet d'être reconnu et situé immédiatement par tous les intéressés, sans quoi il n'aurait pas pu être adopté définitivement et ne nous serait donc pas connu aujourd'hui. En revanche, il s'avère bien souvent que cette signification originelle nous échappe, soit que ces noms dérivent de racines inconnues, soit qu'il ne soit plus possible de reconnaître cette racine sous la forme actuelle (Jaccard).

Au fil du temps, en effet, la forme primitive a subi des altérations inévitables, tout au long des siècles où les noms se transmettaient par voie orale, avant la généralisation de l'instruction publique et la fixation de l'orthographe qui eurent lieu au XIXe siècle seulement. C'est dire que la forme actuelle ne comporte aucune espèce de garantie puisqu'elle ne représente que l'interprétation par certains lettrés, notamment les notaires et les cartographes, de noms qu'ils entendaient souvent pour la première fois ; en outre, il ne faut pas oublier que l'accent de la population locale ne devait certainement pas en faciliter la compréhension. Même les notaires, pourtant implantés plus près du peuple, adoptaient une orthographe si personnelle qu'elle pouvait varier pour un même nom plusieurs fois dans un seul et même acte. Que dire alors des cartographes étrangers au pays qui ont largement

contribué à modifier involontairement mais sûrement les toponymes en fixant et en véhiculant, par le truchement de l'écriture, un nom phonétiquement voisin du mot entendu et comportant pour eux un sens immédiatement accessible. Aucun nom écrit antérieur au XIIIe siècle n'étant parvenu jusqu'à nous, il faut se méfier par principe de toutes les formes issues d'une latinisation postérieure au XIIe siècle qui se révèle l'œuvre de scribes soucieux de donner un sens à ce qu'ils ne comprenaient plus et qui ont, ce faisant, masqué le sens originel.

RACINES ORIGINELLES

En pratique, pour faire abstraction de ces modifications aberrantes, il faut donc s'intéresser aux formes les plus anciennes, ce qui conduit à rechercher à quelle langue se rattachent les noms étudiés.

Il est évident que la nécessité de s'entendre sans ambiguïté sur un lieu déterminé a conduit très tôt à le définir par une caractéristique indiscutable ; de ce fait la racine de ce nom devrait dater de l'idiome local le plus ancien que nous puissions connaître si les toponymes ne s'étaient souvent trouvés traduits dans d'autres langues au fur et à mesure des invasions successives. Région de passage par excellence grâce à la brèche ouverte par le Rhône, le secteur du Vuache a été particulièrement gâté à cet égard et, par souci de clarté, je schématiserai la succession locale des parlers en quatre grandes époques : celtique, latine, burgonde et romane.

Époque celtique

L'identification des racines se révélant d'autant plus ardue et aléatoire que l'on remonte plus haut dans le passé, je regrouperai pour simplifier les racines celtiques et préceltiques car les Gaulois ont, comme il est de règle en la matière, adopté des termes préexistants. Il n'est évidemment pas question ici de remonter jusqu'aux premières traces d'occupation humaine dans la région, qui pourraient dater de l'âge du fer comme l'attestent les vestiges d'un retranchement préhistorique situés à proximité de la chapelle de Sainte Victoire érigée sur le surplomb du Vuache face au Crêt-d'Eau ; signalés pour la première fois en 1899 par Thury, ils ont été décrits en détail par Blondel qui en a même dressé le relevé. Selon cet auteur, s'il "*est certain qu'il existait à l'époque de la Tène III..., la largeur du rempart, certaines analogies avec le retranchement du Petit Salève qui date de cette première période* [1] *indiqueraient bien une origine aussi ancienne*". Il est en tout cas frappant de trouver sur deux positions culminantes du pays, le

haut du Petit Salève au débouché de la vallée de l'Arve et l'extrémité du Vuache au défilé du Rhône, deux retranchements qui commandaient toute la vallée voisine et devaient donc offrir aux populations de la plaine des refuges imprenables en cas d'invasion ennemie.

En pratique, Gaulois et Celtes sont des termes synonymes car le nom de *Galli* – dont nous avons fait Gaulois – est celui que les Romains donnaient aux peuples qui se qualifiaient eux-mêmes de *K/Galati* ou *Kelti*, c'est-à-dire les puissants. Venus du nord et de l'est, ces peuples regroupés dans la moyenne vallée du Danube possédaient, grâce à l'influence des Scythes, deux supériorités manifestes : des armes de fer et des chevaux comme montures. De ce fait, personne ne pouvait leur résister et ils ont ainsi soumis successivement le Wurtemberg, la Suisse, la Belgique et le Massif Central. Les peuples celtisés, devenant alors plus puissants que leurs voisins, essaimaient à leur tour et c'est ainsi que la civilisation celtique s'est propagée peu à peu (Brékilien).

Pour ce qui nous concerne, les sources celtiques datent des Allobroges dont le territoire s'étendait sur la rive gauche du Rhône, du Léman à l'Isère ; on sait que le terme *allo-brog(i)* signifie les gens d'ailleurs, les étrangers mais on ignore quand et comment est arrivée dans la région cette peuplade constituant l'un des rameaux de la nation gauloise, qui représentait elle-même l'une des branches de la grande race celtique dont l'idiome se rattache à la famille des langues indo-germaniques, au même titre d'ailleurs que le latin et les vieux dialectes germains.

C'est au celtique que la Savoie doit de nombreuses appellations de rivières, les noms de plusieurs montagnes (*alpe*) ou grottes (*balme*), certains termes topographiques (*combe*) et quelques noms d'arbres comme le sapin et la verne, nom local de l'aulne. C'est également du terme celtique *nantos* = vallée que vient le mot nant, désignant par extension le torrent qui coule au fond de la vallée ; ce vocable est tout à fait commun dans la région du Vuache où il s'applique à tous les ruisseaux un peu importants qui dévalent du flanc de la montagne dans des fossés larges et profonds.

Époque latine

Sur cette assise celtique sont venus se greffer ensuite tous les vocables dérivés du latin ou du gaulois, adapté du bas-latin parlé par les légionnaires (dont beaucoup n'étaient même pas romains) et par les petits commerçants. Les racines tirées de ce vocabulaire se rapportent essentiellement, soit à la géographie locale (par exemple *montem* = montagne, *vallem* = vallée, *paludem* = marais, *flumen* = fleuve), soit à la forme de l'implantation romaine (*villam*

= villa, *casam* = maison, *campum* = camp, *castrum* = château, *burgum* = bourg, *vicum* = village, entre autres), soit aux essences locales, arbres ou plantes cultivées.

Il faut y ajouter les noms de lieux habités terminés notamment en *ey*, *y*, *ex* ou *ay*, dérivés d'un nom d'homme complété du suffixe *acum* indiquant qu'il s'agit du domaine dont cet homme était le premier propriétaire. D'Arbois de Jubainville précise que ce nom d'homme peut être un *cognomen* (surnom) mais plus généralement un gentilice romain, c'est-à-dire un nom de famille formé à partir d'un *cognomen* en intercalant un *i* entre le radical et la désinence masculine *us*, pour donner par exemple Quintius à partir de Quintus. Le même auteur nous rappelle que "*le propriétaire avait pris un gentilice quand il avait obtenu le droit de cité romain et se contentait d'un cognomen quand il était resté barbare*". Ultérieurement, le suffixe *iacum* s'est transformé en *iae* puis adouci successivement en *i-agu*, *i-ag* et *i-ay* qui a produit la triphtongue *iei* ; cette dernière n'a pas tardé à être réduite en *ie* d'où est résultée la forme actuelle *-y* si fréquente dans toute la Savoie et qui caractérise précisément le nom de Dingy.

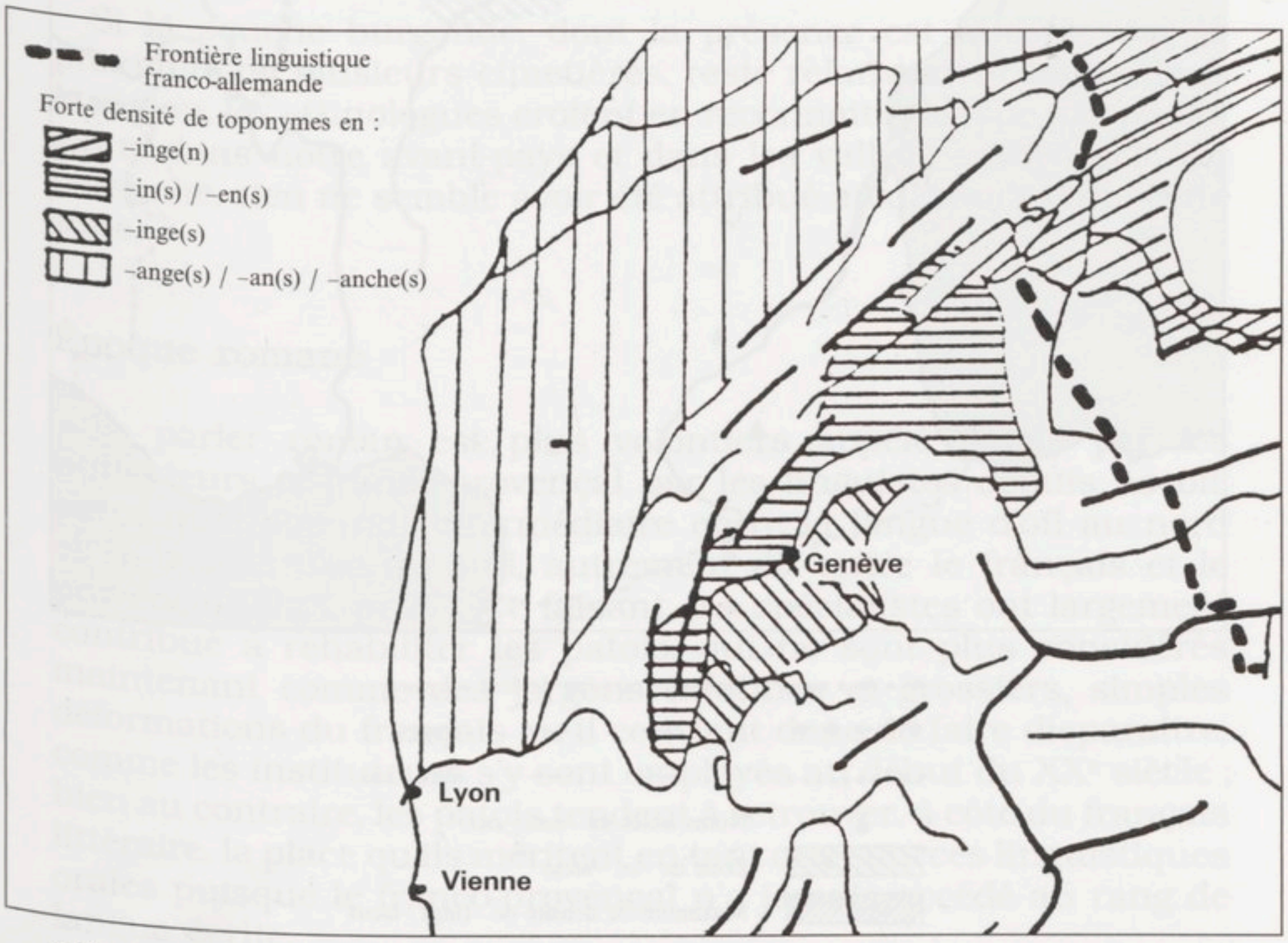

Répartition des toponymes burgondes *(extrait de Wipf)*. Les suffixes du type *ange(s)*, *an(s)*, *anche(s)* sont situés dans le Jura, la Franche-Comté et en Bresse ; ceux en *in(s)*, *en(s)* ou en *inge(s)* se trouvent entre les lacs du Bourget et de Neuchâtel (en particulier dans la plaine de Genève : Vulb*ens*) ; ceux en *inge(s)* sont surtout répandus en Suisse alémanique.

Époque burgonde

Une troisième série de vocables date de l'invasion burgonde, dont on sait qu'elle remonte au Ve siècle. Il s'agissait d'une peuplade germanique qui s'installa surtout sur les plateaux où elle devait s'occuper essentiellement de l'élevage des bovins, les vallées se trouvant souvent déjà habitées par la population gallo-romaine plus portée vers la culture des terres (Wipf, p. 133 et 134).



Noms germaniques tirés d'un nom de personne, localisation préférentielle des désinences burgondes en *-ans* et *-ens (extrait de Brékilien).*
Le suffixe burgonde *ingos* est devenu *ans* ou *ens* en Franche-Comté et, en descendant dans le sud-est, dans la région du Vuache (Vulb*ens*) en particulier.

Ces Burgondes, dont on pense qu'ils étaient issus de l'île de Bornholm dans la Baltique, émigrèrent successivement vers l'Oder (IIe siècle), le Main et le Rhin (en 370) puis sur la rive gauche de ce dernier d'où ils furent transplantés en Sapaudia par Aetius en 443. De là ils étendirent progressivement leur royaume de la Durance à la Limnat, avec Genève et Lyon pour capitales. Relativement pacifiques, les Burgondes parlaient le gotique, c'est-à-dire le germanique oriental ou un dialecte très voisin.

Suivant le processus déjà adopté par les Romains, le vocable du lieu habité dérive, selon Jaccard, du nom du propriétaire complété dans ce cas du suffixe germain *ingum* qui, en passant sans doute par le latin *ingis*, a donné finalement dès le IXe siècle les quatre formes *ens*, *eins*, *enges* = *anges* ou encore *inges* selon les régions ; certains spécialistes distinguent toutefois, d'une part le suffixe *ingas*, qui aboutit à *ange* = *enge* en Lorraine ou à ingue en Flandre et, d'autre part, le suffixe burgonde *ingos* qui est devenu *ans* ou *ens* en Franche-Comté, donc en descendant vers le sud-est et la région du Vuache en particulier. La désinence *ens* est généralement considérée comme caractéristique de Genève et de la Haute-Savoie où Vuy en dénombre trente-huit.

Si la souche burgonde, dont la présence est attestée par la proximité de plusieurs cimetières, reste relativement ténue dans la région, les ethnologues croient en reconnaître le type morphologique dans notre avant-pays et dans les vallées savoyardes. En revanche, rien ne semble avoir été attribué aux Francs dans cette zone.

Époque romane

Le parler roman est plus volontiers appelé patois par les utilisateurs et franco-provençal par les linguistes depuis Ascoli, parce qu'il apparaît intermédiaire entre la langue d'oïl au nord et la langue d'oc au sud, autrement dit entre le français et le provençal (Wipf, p. 27). Ce faisant, les spécialistes ont largement contribué à réhabiliter les patois, qui ne sont plus considérés maintenant comme des jargons informes et grossiers, simples déformations du français qu'il convient donc de faire disparaître, comme les instituteurs s'y sont employés au début du XXe siècle ; bien au contraire, les patois tendent à retrouver, à côté du français littéraire, la place qu'ils méritent en tant que sources linguistiques orales puisque le franco-provençal n'a jamais accédé au rang de langue écrite.

Afin d'éviter la nuance péjorative qui reste souvent encore attachée à ce terme de patois, je lui préférerai les dénominations "roman" ou "franco-provençal", tout en soulignant que ce parler

n'est pas une simple addition des deux sources d'éléments mais constitue bien un idiome propre. En pratique, il s'agit d'un "*des idiomes romans qui, dans l'Europe actuellement francophone, ont succédé vers le Xe siècle au bas latin*" (Wipf).

L'époque franco-provençale s'étend sur plus d'un millénaire, en gros de l'an mil à la fin du XIXe siècle, couvrant ainsi l'essentiel du Moyen Age et la Renaissance. Il est important de rappeler que le Moyen Age voit se produire un accroissement très sensible de la population, ce qui entraîne obligatoirement l'exploitation de terres nouvelles pour assurer la subsistance de ce surcroît d'habitants.

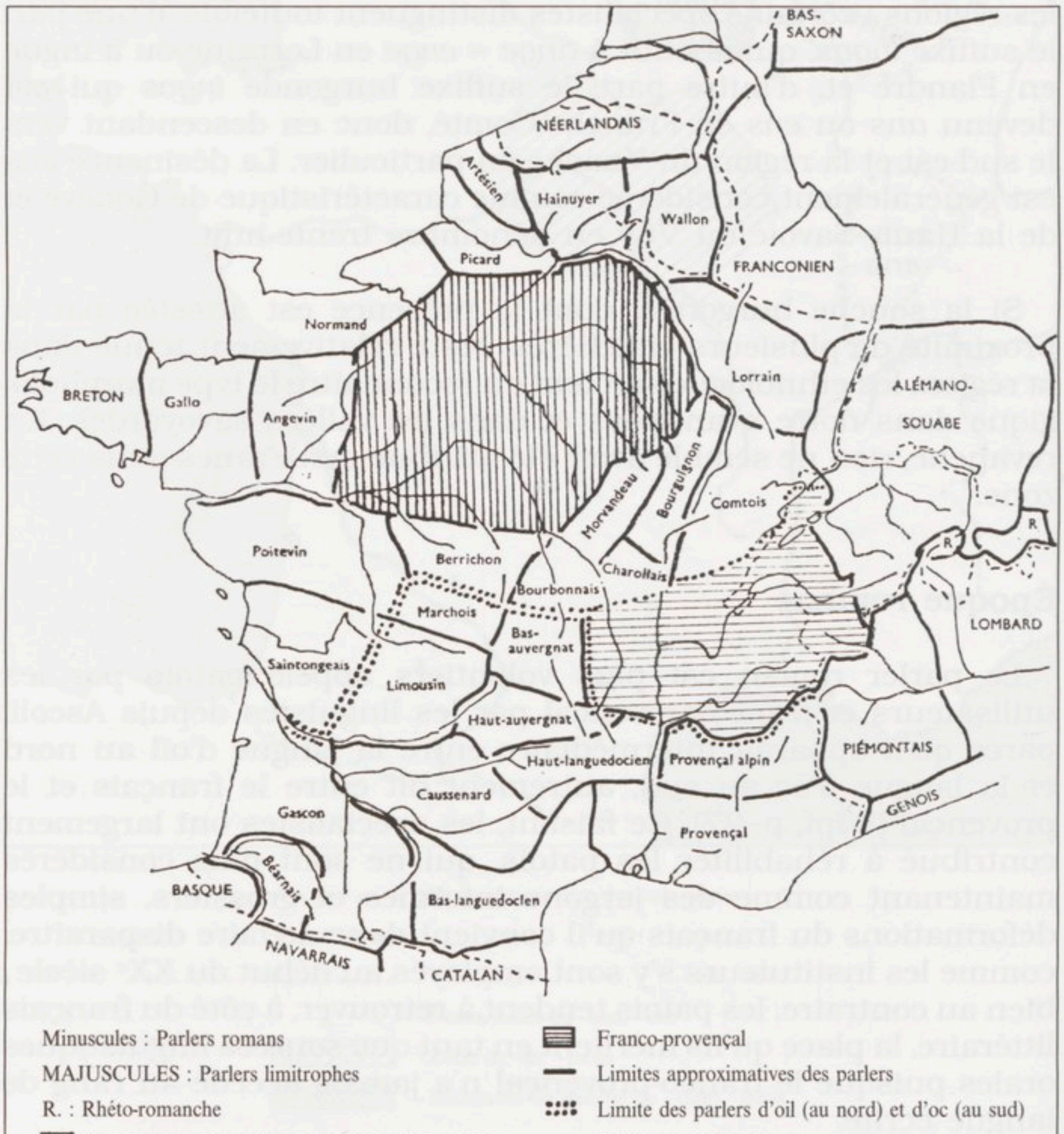

Limites des parlers français et du franco-provençal *(extrait de Wipf)*. L'aire franco-provençale s'étend de la plaine du Forez à la Suisse romande et du Doubs méridional à la Savoie.

Ces cultures supplémentaires ne peuvent s'acquérir que par la mise en valeur de terrains difficiles peu propices à l'agriculture donc jusqu'alors délaissés ; en pratique, il s'agit soit de landes (*tattes* ou *teppes* en franco-provençal), de bois ou de marais (*paluds*), soit selon Wipf "*de terres froides sises à plus de 700 m d'altitude en moyenne ; c'est la raison pour laquelle la quasi-totalité des lieux élevés de notre région portent des noms franco-provençaux*".

Wipf complète cette remarque en précisant qu'elle s'applique aux seuls lieux-dits et non pas aux montagnes, surtout pas à celles que l'on voit de la plaine, dont les noms sont souvent celtiques ou préceltiques.

J'ai déjà signalé que les noms originels ont subi, au cours des siècles, des altérations qui masquent plus ou moins hermétiquement leur racine, qu'elle soit celtique, latine, burgonde ou romane, ce qui rend difficile la recherche de leur étymologie et prête en conséquence à des interprétations divergentes entre lesquelles il est souvent impossible de trancher avec certitude. Si certaines de ces modifications obéissent à des règles phonétiques maintenant connues, d'autres découlent simplement d'erreurs d'interprétation ou d'écriture.

MODIFICATIONS ULTÉRIEURES

Modifications logiques

Au fil du temps, les noms propres ont subi tout naturellement les altérations soumises aux lois linguistiques mises en évidence pour les noms communs : permutations, transpositions, addition ou suppression de lettres, auxquelles est venue se superposer une évolution découlant de la prononciation du patois, comme par exemple la présence de syllabes terminales en *-oz* et *-az* atones, qui se prononcent comme un *e* muet.

À propos de ces deux désinences typiquement savoyardes, on sait d'une part que le *z* final représente une lettre surajoutée et, d'autre part, qu'en Savoie comme en Dauphiné l'accent tonique a été longtemps maintenu devant ces finales atones. Jaccard cite à ce sujet l'exemple du lieutenant de vaisseau Reboul-Berlioz qui lui écrivait, en 1925, avoir entendu sa grand-mère prononcer *Bèrlye* (avec *l* mouillé) le nom de Berlioz, avant que l'orthographe ne l'emporte sur la prononciation traditionnelle. Il convenait de signaler ici cette évolution mais je reviendrai plus longuement sur cette particularité des finales en *az* qui se retrouvent précisément dans deux des trois noms étudiés.

Modifications découlant d'erreurs

Rappelons que les notaires ont souvent attribué le suffixe latin *-iacum* (en le confondant de plus avec le suffixe celtique *-acum*) à des noms germaniques, sinon même ajouté cette désinence à des noms de choses, alors qu'elle ne s'adjoint normalement qu'à des noms d'hommes. D'autre part, la tendance à systématiser une mode a conduit par exemple, au début du XXe siècle, à privilégier, à tout propos et hors de propos, l'origine celtique ; Wipf relève pour sa part chez Perrenot une propension exagérée à conférer une importance prépondérante aux racines burgondes, tandis que Jaccard cite le cas de trois auteurs helvétiques qui se laissent entraîner à formuler contre toute vraisemblance des assimilations osées entre des toponymes et les noms de plantes pourtant inconnues dans le lieu étudié et, qui plus est, incapables de s'y adapter. Il est certain qu'un tel parti pris conduit inévitablement à des interprétations abusives qui ne peuvent que nuire à une recherche étymologique sérieuse.

Sans m'étendre sur les altérations introduites par l'assimilation d'un mot inconnu à un mot connu phonétiquement voisin, je citerai l'exemple local tout à fait caractéristique du Fort-l'Ecluse, perché sur le flanc du Mont Crédo d'où il domine la gorge du Rhône creusée entre le Jura et l'extrémité septentrionale du Vuache. Comme cette gorge n'a jamais dû se révéler propice à l'implantation d'une écluse, d'Arbois de Jubainville estime que le véritable nom devait être en réalité Fort-la-Cluse, dénomination géographiquement tout à fait justifiée et d'ailleurs confirmée par les chartes anciennes qui parlent du "château de la Cluse" mais mal comprise par des étrangers au pays, qui ont substitué au mot inconnu "cluse" le mot connu "l'écluse".

Enfin, aux fausses lectures (l'absence de point sur un *i* transformant un *n* en *m* ou la confusion du *u* avec le *v*), il faut ajouter les erreurs d'orthographe d'origine phonétique qui conduisent, entre autres, soit à la soudure du nom avec l'article ou au contraire à la séparation du *l* initial, soit à l'adjonction d'un *n* initial provenant de la liaison de *en* avec la voyelle qui suit, soit au détachement du *a* ou *e* initial pris pour une préposition ou encore à la confusion du suffixe latin *-an* avec le suffixe germanique *-ens*.

Contrairement à ce qui s'est passé dans beaucoup d'autres endroits, si les racines des noms de lieux se sont trouvées altérées, elles n'ont sans doute relativement pas trop souffert lors de la confection du cadastre connu sous le nom de Mappe sarde, établi en Savoie de 1728 à 1738, c'est-à-dire bien avant le cadastre français qui ne date que de 1826. A cette dernière époque, par souci du bien parler et un manque absolu de culture régionale,

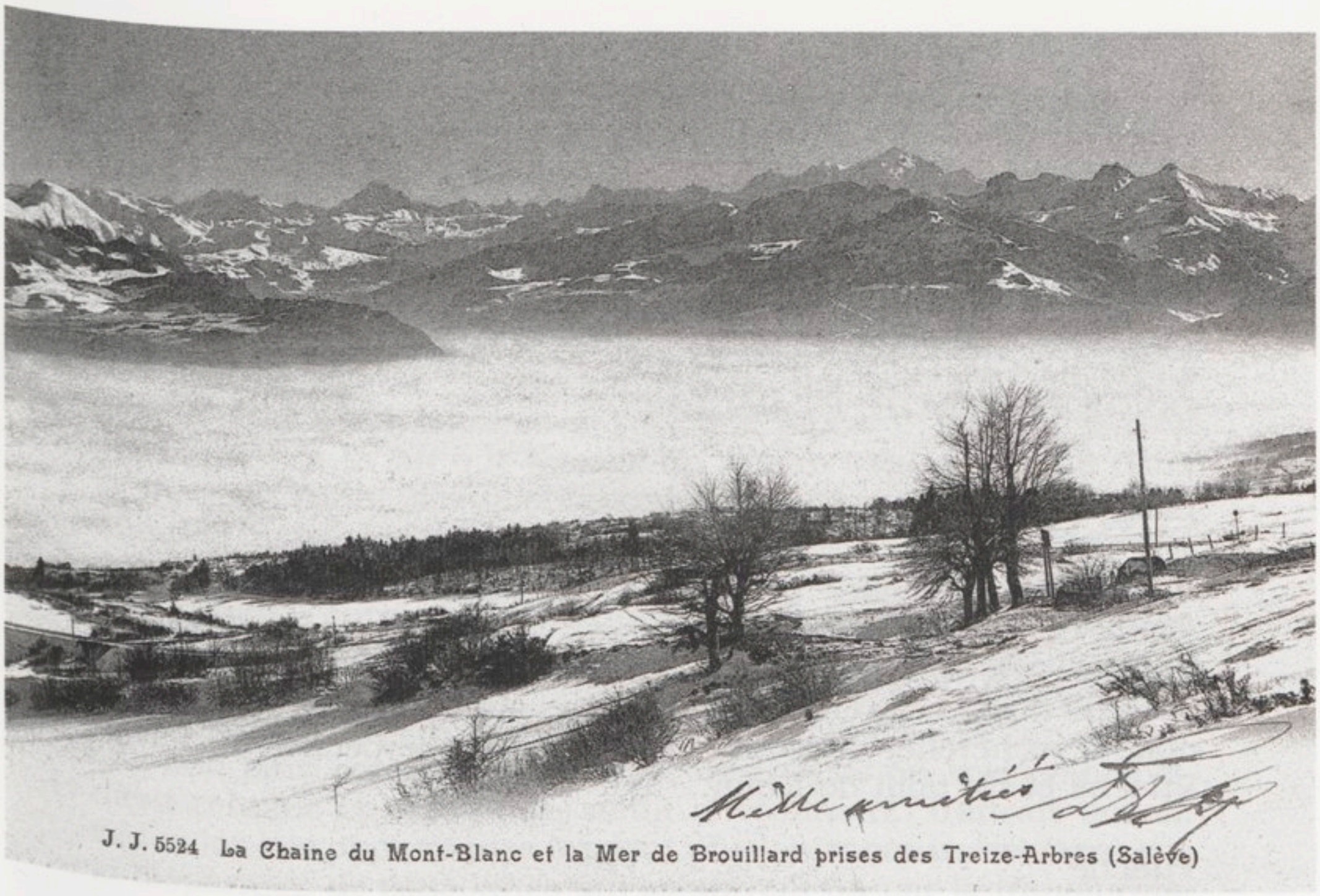

J. J. 5524 La Chaine du Mont-Blanc et la Mer de Brouillard prises des Treize-Arbres (Salève)

Pendant longtemps un lieu-dit du Mont Salève, appelé en patois "*lè trè z obre*" (les trois arbres), s'est trouvé traduit indûment "*les treize arbres*" *(collection G. Lepère).*

les préposés à la confection du cadastre ont interprété au petit bonheur la phonétique locale. Appelés à consulter fréquemment le cadastre, les paysans, respectueux du savoir qu'ils reconnaissaient aux gens instruits, ont été conduits à en adopter les vocables qui perdent ainsi tout sens étymologique représentatif. Comme partout en Savoie, de trop graves avanies ont été évitées à la région du Vuache par les soins apportés en 1732 à l'établissement de la Mappe, réalisée avec le concours et sous le contrôle de plusieurs propriétaires locaux (dont mon propre ancêtre Nicolas Vuétaz) mais il n'en reste pas moins qu'une orthographe nécessairement toute personnelle au scripteur peut contribuer à orienter les recherches étymologiques sur une fausse piste.

En ce qui concerne plus particulièrement la région étudiée, la transcription en français des toponymes franco-provençaux constitue une cause très fréquente de confusion, exactement comme cela s'est produit lors de la transcription latinisée des toponymes anciens par les scribes du Moyen Age. C'est ainsi par exemple qu'un lieu-dit du Mont Salève, appelé en patois "*lè trè z obre*" (les trois arbres), s'est trouvé traduit indûment "*les treizes arbres*" et il a fallu attendre les plus récentes cartes de l'I.G.N. pour lui voir restituer son véritable nom des Trois Arbres (Wipf).

Enfin l'introduction de lettres parasites, attribuée précisément aux scribes du Moyen Age, constitue un facteur d'altération extrêmement important dans la région où le *z* terminal est devenu un élément caractéristique, sur lequel je reviendrai plus en détail puisqu'on le retrouve dans deux des trois noms étudiés.

ÉTYMOLOGIE DES TOPONYMES DINGY-EN-VUACHE ET RACLAZ

Dingy-en-Vuache

Pour se distinguer d'une autre commune de Haute-Savoie (Dingy-Saint-Clair, proche d'Annecy), la commune de Dingy-en-Vuache tire son qualificatif du Mont Vuache sur le versant nord-est duquel elle étale à mi-pente ses six villages, ce qui conduit donc à rechercher successivement l'origine respective du terme Vuache et du nom de Dingy.

Vuache

Je ne citerai que pour mémoire l'appellation de "*montagne aux Vaches*" que l'on relève sur la carte de Cassini dressée au XVIIIe siècle, c'est-à-dire à une époque où l'orthographe était loin d'être fixée. On ne voit pas, en effet, pourquoi l'on aurait retenu pour caractériser ce chaînon montagneux, une image banale dans cette région d'élevage. Considérant que cette carte a été élaborée par un Italien, étranger au pays et donc peu au fait des dénominations vernaculaires franco-provençales, je pense que l'on peut admettre qu'il y a là un excellent exemple de traduction involontaire du vocable local, qui plus est vraisemblablement "pâtoisé" dans sa prononciation, en un mot familier au cartographe et qui correspondait par ailleurs à une activité marquante. Je tenais néanmoins à évoquer cette appellation car, dans les documents du XVIIIe siècle et des siècles précédents, lorsqu'il n'est pas désigné sous le terme de montagne de Chaumont, le Vuache est nommé mont Vache, mont des Vaches ou montagne aux Vaches.

Il convient d'ailleurs de signaler que, vu de loin sous un certain angle, par exemple depuis Collonges-Fort-l'Ecluse, le Vuache ressemble étrangement au profil d'une vache couchée dont l'arrière-train ferait face au Crédo. On pourrait donc a priori imaginer que des migrants, frappés de loin par la ligne générale de ce chaînon, lui aient donné ce nom imagé lors de leur implantation mais cette interprétation doit être rejetée car il ne faut pas oublier que la racine d'un toponyme ne doit pas être recherchée dans la langue française. Il est en effet très rare de

trouver un nom de lieu d'origine française dans cette région où le français, maintenant langue usuelle, ne s'est répandu que très tardivement, à une époque où il n'existait plus guère de lieu non encore dénommé.

Si le français, issu de l'ancien francien (l'un des parlers romans du groupe des langues d'oïl) a été promu, en lieu et place du latin, au rang de langue écrite en 1539 par la volonté de François Ier et a été très rapidement adopté par les ducs de Savoie pour les territoires à l'est des Alpes, il ne faut jamais perdre de vue le fait que l'usage du roman s'est maintenu dans la vie quotidienne des populations rurales jusqu'à la généralisation de l'instruction obligatoire. Pour fixer les idées, je préciserai que l'un des premiers instituteurs de Raclaz a été un grand-oncle dont l'entrée en fonctions ne remonte qu'aux années 1880-1885. Dans ces conditions, on ne voit pas comment le Vuache pourrait tirer son nom d'un mot français beaucoup plus récent dans la région que sa propre dénomination et l'on ne voit pas non plus pourquoi une racine très ancienne, vraisemblablement celtique ou burgonde, serait si voisine du français actuel. Enfin, les lois phonétiques tendent plus au raccourcissement par la disparition de consonnes qui se suivent ou par la transformation en syllabe muette, peu ou pas audible, de la finale atone (non accentuée), autrement dit par des mécanismes qui relèvent de la loi du moindre effort, c'est-à-dire d'une "*paresse phonétique*" (d'Arbois de Jubainville) ; l'hypothèse envisagée dans le cas du Vuache illustrerait au contraire un allongement de la racine initiale par adjonction d'une voyelle supplémentaire. Il me paraît donc qu'aucun argument solide ne permet de retenir cette étymologie.

Ni Cherpillod dans son "Dictionnaire étymologique des noms géographiques" ni même Dauzat et Rostaing dans leur "Nouveau dictionnaire étymologique des noms de lieu en France" ne traitent de ce nom et il faut donc se reporter à des auteurs locaux, Dessaix, Marteaux ou Paul Dufournet. Le premier a consacré à "La Savoie historique, pittoresque, statistique et biographique" une étude dans laquelle on relève pour le Vuache le nom ancien de Vaschium, qui me semble un peu trop simpliste ; de plus cette origine ne ferait que reculer le problème sans fournir d'élément de compréhension.

Dans une étude très documentée sur "Les noms de famille en Savoie", Fenouillet signale pour sa part que le patronyme Dévouassoux signifie "*du Vuache, anciennement Vouassou*" mais sans préciser ses sources, non plus que le processus par lequel ce mot pourrait selon lui tirer son origine du latin *vadum* en passant par "*vouaffa, vouachi*" qui signifient passer à gué.

En revanche, Paul Dufournet fait dériver ce nom du germanique *watha* = guet, garde, qu'il rapproche du vieil allemand *whata*, de l'allemand *Wacht* et du vieux français *wuaiti*, *waiti* = garde, guet ; c'est de ce même radical que l'allemand moderne a tiré *wachen* = surveiller, guetter. Bien qu'en parlant des Burgondes Paul Dufournet considère que ces nouveaux venus — qu'il évalue à environ 30 000 individus — "*n'ont pas pu apporter une révolution agraire et laisser des traces nombreuses dans la toponymie*", il conclut formellement que "*le Mont Vuache qui domine la Semine et la Vuata sur Corbonod, en face de Bassy, notamment, sont de cette souche*".

Cette étymologie est à rapprocher du nom du col du Vuache, le Golet du pey, qui comporte lui aussi la notion de guet. Ce nom est souvent orthographié à tort golet du pet et cette malencontreuse orthographe prête à une confusion aussi regrettable qu'inévitable avec le mot français "*pet*", qui peut malheureusement conforter l'erreur initiale dans la mesure où le vent souffle toujours plus fort en s'engouffrant dans le col.

Soulignons toutefois qu'il ne faudrait pas rejeter cette expression en raison d'un caractère un peu vulgaire car il suffit de consulter l'ouvrage de Fehlmann "Ethniques, surnoms et sobriquets des villes et villages" pour constater que les habitants des localités du Vuache portent en patois des surnoms aussi crus qu'imagés. C'est ainsi que, pour ce qui nous intéresse ici, les Dingeois (dénomination retenue par le Dictionnaire d'Amboise-Pays de Savoie) sont qualifiés de "*iô caca gréfe*" autrement dit "*qui caquent des bogues de châtaigne*" ou mieux encore de "*iô caca gréfryon*" c'est-à-dire "*ceux qui caquent des cerises*". Dans la même veine, les Raclerands sont qualifiés de "*raffa-frize*" = qui ont la diarrhée due aux cerises ou de "*raffè, raffi, raffinâ*" (merdeux, diarrhéiques à cause du cidre) ; toutefois ces habitants de Raclaz apparaissent particulièrement gâtés en la matière car ils ont droit également à deux qualificatifs d'inspiration un peu moins triviale : "*rapa-ferji*" c'est-à-dire les "*rape cerisiers*" et "*rapata-beuse*" qui peut se traduire par racle-bouse (comme les bousiers) et, par extension, balayeurs de route. Signalons qu'ils ont même droit à des surnoms par comparaison élégants dans leur formulation, même si les termes de folâtres et de rancuneux ne constituent pas vraiment des compliments. Sans insister au passage sur le caractère surprenant de la référence aux cerises et aux cerisiers dans une zone au sol très calcaire tout à fait impropre à la croissance de cette essence (à moins qu'il ne s'agisse d'une moquerie de villages environnants car les habitants de cette région ne sont pas avares de réflexions caustiques sur leurs voisins), on retiendra que les gens du pays ne reculent pas devant les expressions osées, sans que cela vienne pour autant donner du crédit à la forme "golet du pet".

Il s'agit en réalité d'une expression directement dérivée du franco-provençal et qui doit donc s'écrire "*golet du pey*" pour respecter son étymologie qui m'a été confirmée par les anciens du village parlant encore patois [2] ; elle se trouve par ailleurs confortée, pour ne pas dire justifiée, par l'explication très claire donnée par Fenouillet dans sa "Monographie de la commune de Savigny". Si le terme golet ne demande pas de longs développements dans la mesure où il résulte de la déformation évidente du diminutif collet désignant un petit col, il n'en va pas de même pour le mot pey, substantif dérivé du verbe patois peyer ou peiller signifiant guetter, surveiller ; on dit d'ailleurs encore couramment dans le pays "*curieux comme un pey*". Il me semble d'ailleurs que l'on peut retrouver une analogie sonore entre peiller et veiller et l'on emploie toujours localement l'expression "*se veiller*" pour dire faire attention.

De son côté, Fenouillet rapporte à ce sujet qu'au cours du procès des "chauffeurs" de la Drôme (juillet 1909), l'accusé Berruyer a précisé "*pendant que mon collègue assommait le père Dorier, je faisais le pet*", ce qui amène le journaliste rendant compte des débats à traduire immédiatement "*c'est-à-dire le guet*". Fenouillet en conclut que "pet" est un mot du patois dauphinois, usité également en patois savoyard ou introduit en Savoie par des soldats dauphinois, qui viendrait vraisemblablement du latin "*petere*" = demander, rechercher, attaquer ou épier.

A ma grande surprise, alors que je croyais ce terme de pet d'utilisation limitée aux provinces de Savoie et du Dauphiné, je viens de le rencontrer dans la traduction d'un roman policier américain récent où le contexte de la phrase "*on se trouve toujours un pote pour faire le pet*" ne laisse place à aucune équivoque. A moins que la traductrice, Marie-Céleste Desoille, ne soit originaire de cette région, on peut penser que ce mot est plus usité que je le pensais jusqu'ici, en tout cas en argot comme le montrent la construction et le vocabulaire de cette phrase.

Par ailleurs Dauzat nous apprend que les noms formés avec *podium* = lieu élevé datent de l'époque féodale et se sont transformés, depuis, en *piech* au sud-est, devenu *pié* en Provence, pour aboutir finalement à *pi* et *pey* (réduits parfois à *pé*), ces deux derniers étant représentés également en franco-provençal. Cette indication tendrait à conforter la notion de surveillance et il reste en tout cas indiscutable que le col du Vuache se révèle éminemment propre à contrôler, depuis un côté, ce qui se passe de l'autre côté, aussi bien au XIVe siècle, durant les guerres entre le Dauphiné et les comtes de Genève et de Savoie, que plus récemment, au cours de la recherche de fraudeurs par les douaniers. Il faut signaler enfin que l'extrémité nord du Vuache porte à son sommet les ruines de fortifications érigées lors des

guerres de 1589 et 1814, dont la seule existence, prouvant l'intérêt stratégique du Vuache pour la surveillance de la vallée du Rhône et la protection de Genève, vient renforcer la notion de guet et de surveillance qui pourrait bien caractériser ce chaînon montagneux et donc lui avoir conféré son nom.

Nous retrouverons plus loin cette même notion de guet et de surveillance dans le patronyme étudié et cette convergence remarquable peut constituer une présomption en faveur de cette acception. Toutefois, on sait par ailleurs qu'il existait autrefois à la Traille, sous Vulbens donc au pied du Vuache, un gué sur le Rhône qui est mentionné par Jules César dans ses "Commentaires". En bas latin *vadum* et en patois *vuâ* ou *vouà* (qui évoque le radical *vouassou* signalé un peu plus haut d'après Fenouillet), ce gué pourrait être à l'origine du mot Vuache car en patois savoyard guéer, passer à gué se disent *vouachi*. Ce terme aurait donné successivement vouache puis vuache, à rapprocher phonétiquement de la racine *vouas*, *was* ou encore *uuas* relevée par Jaccard dans des chartes anciennes et qu'il tient pour le nominatif du mot germain *waso* dont le terme gazon représente l'accusatif. Il souligne que Bonnard n'y voit pour sa part rien "*d'autre que le français gué, au sens de terrain bas, herbage, du germanique wat, de watan, allemand moderne waten*". Jaccard cite une bonne douzaine de localités suisses qui tirent leur nom de cette racine et qui sont toutes situées sur des terrains plus ou moins humides, voire marécageux. Il est donc intéressant de signaler qu'au cours d'une visite effectuée à Cologny-sous-Vulbens en 1788 par les commandeurs de l'Ordre de Malte de la Commanderie de Compesières, il leur a été déclaré qu'il y régnait "*une intempérie provenant des marais situés de l'autre côté du Rhône*", confirmant le compte-rendu de la visite de 1642 à "*Cologny-aus-Vaches*" qui évoque déjà les marais de Vulbens. Ce n'est évidemment pas le cas du Vuache dans la mesure où les eaux ruissellent sur ses flancs sans imprégner ses terrains calcaires. On peut toutefois supposer que ce serait alors la région qui aurait été à l'origine de l'oronyme et j'ai eu personnellement l'occasion, dans ma prime jeunesse, d'entendre ma grand-mère évoquer cette étymologie tirée du patois, qu'elle se refusait à parler en tant qu'institutrice mais qu'elle possédait parfaitement.

A l'appui de l'hypothèse selon laquelle le nom de la région se serait ensuite étendu à la montagne, il faut citer les textes anciens qui ajoutent le qualificatif de Vuache aux villages de Chevrier, Vulbens, Dingy, Cologny, Epagny et parfois même Savigny. Philippe Duret pense que Vuache a d'abord désigné les villages dans leur ensemble avant de désigner la seule montagne ; je resterai réservée sur ce point car il paraît bien difficile de déterminer aujourd'hui si la région a donné son nom à la

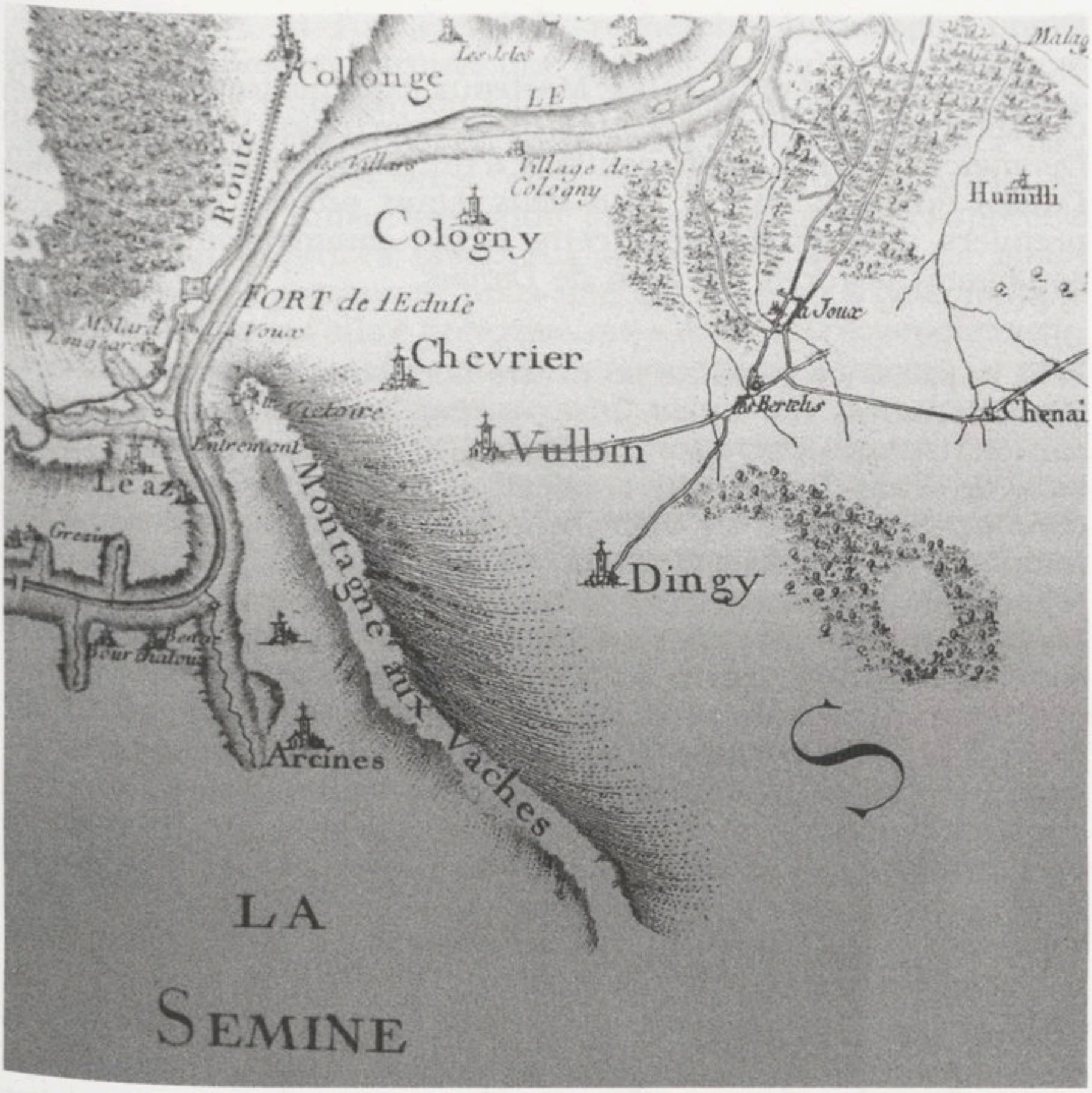

Localisation des villages du Vuache. Carte de Cassini nº 148, levée au XVIIIe. Remarquez la montagne "*aux Vaches*" et "*Vulbin*" *(photo Ph. Duret).*

montagne ou la montagne à la région, même si l'on sait que le Vuache était indifféremment connu autrefois sous le nom de Montagne de Chaumont ou du Vuache.

Si, sur le plan logique, il peut sembler étonnant d'associer une montagne et un gué (encore que ce gué, de par son rôle en matière de communications, devait revêtir une certaine importance dans la région), du point de vue linguistique cette explication paraît aussi plausible que la précédente et les connaissances historiques ne permettent pas de lever l'incertitude. En effet, précisément à l'époque romaine, la région a servi d'asile aux Burgondes, peuplade germanique chassée vers le sud par les Huns. Il n'est donc pas du tout exclu que ce nom de Vuache puisse être d'origine germanique, en supplantant éventuellement un vocable antérieur mais il semble difficile de trancher définitivement en faveur de l'une ou l'autre possibilité, à moins que l'analyse de la première partie du nom de la commune ne vienne apporter un élément décisif.

Dingy

Comme Dauzat et Rostaing, Marteaux explique tout simplement ce toponyme par la francisation de *Dimiacus* (qu'il orthographie *Dimmiacus*), formé par le gentilice d'un propriétaire gallo-romain *Dimius* suivi du suffixe latin *acus*, étant précisé que les deux premiers auteurs donnent cette forme comme conjecturale et soulignent la rareté du nom de *Dimius*.

Si la présence romaine se trouve doublement attestée par les "Commentaires" de Jules César et par la découverte de tuiles caractéristiques par un agriculteur érudit de Semine, collaborateur de Paul Dufournet, il n'existe malheureusement aucun document à l'appui de cette hypothèse et je crains fort que la fréquence de cette explication, donnée pour de très nombreux toponymes, (parfois à tort comme cela a pu être démontré pour certains) ne lui retire de la crédibilité, sans compter qu'il subsiste souvent un doute quant à l'antériorité respective du toponyme et du patronyme correspondant. Dans le cas présent, la proximité de la commune limitrophe de Savigny, dont les auteurs s'accordent à reconnaître que le nom semble bien provenir du latin *Saviniacus*, ne constitue pas un argument suffisant pour appliquer le même raisonnement à la commune de Dingy. Par ailleurs, Wipf nous a appris que les Romains se sont installés plus volontiers dans les plaines, plus favorables à leurs cultures essentielles : les céréales et la vigne.

C'est pourquoi je suis tentée de préférer l'explication de Wipf qui fait dériver Dingy de l'expression franco-provençale "*t/dan ciacum*" qui signifie littéralement "*sous le bois*" ; Wipf explique la forme actuelle, d'une part à partir de la transcription (dont on connaît de très nombreux exemples) du radical "*ciac*" originel en *ciacum* par les scribes du Haut Moyen Age et, d'autre part, en fonction du mécanisme connu sous le nom savant de mutation consonantique initiale, caractéristique des langues brittoniques actuelles (gallois par exemple) issues des parlers celtiques. Cette mutation induit la transformation de certaines consonnes initiales en fonction du mot qui précède selon des règles linguistiques bien connues des spécialistes mais qui débordent largement le cadre de cette étude ; selon ces règles le *c* initial de *ciacum* se change en *j* pour donner Dingy mais aussi Frangy (= franc bois) et Nangy (de *nant* – *ciac* = bois du val).

Cette étymologie scientifiquement argumentée présente l'avantage de concorder, d'une part avec ce que l'on sait par ailleurs de l'implantation des Burgondes sur les hauteurs, les plaines se trouvant déjà occupées par les populations gallo-romaines et, d'autre part, avec le boisement des parties hautes du Vuache, encore à l'heure actuelle couvertes de bois au-dessus de Dingy.

D'autre part, si l'on étend la recherche étymologique aux localités voisines, on retrouve une racine burgonde pour le village de Vulbens (à trois km de Dingy) ainsi que pour l'un de ses hameaux nommé Faramaz. J'ai déjà eu l'occasion de signaler que, selon Jaccard, la désinence "*ens*", caractéristique de la Haute-Savoie, dérive du suffixe burgonde "*ingum*". Jaccard nous apprend également que les très nombreux toponymes dérivés de noms germaniques de personnes "*nous sont parvenus sous deux formes, l'une allemande et l'autre française, qui s'éclairent réciproquement, la forme allemande ayant gardé généralement la racine la plus intacte*". Dans ces conditions, on se trouve fondé à se demander si la forme *Bulbilens*, que j'ai rencontrée dans un registre paroissial du XVIIe siècle, ne se rattacherait pas à cette origine dans la mesure où, comme *Vurbens* et *Virbens*, elle pouvait représenter une transition entre *Vulbens* et *Villa Wulbeengi*, forme du XIe siècle signalée par le Régeste genevois de Lullin et Lefort (à partir de l'orthographe *Mulbeengi* que ces auteurs tiennent pour une erreur de transcription).

En effet, selon Perrenot, *Wulbeengi* constitue une fausse orthographe pour *Wilbedengi*, c'est-à-dire plus anciennement *Wilbadingi* et primitivement *Willibadingos* qui signifierait "*chez les Willibadingi*", à partir du nom propre burgonde *Willibad*. A l'appui de son raisonnement, Perrenot cite la référence de Frédégaire ("*Willibadus patricia ex genere Burgondionum*"). Lui-même constitué des deux mots *willi* dérivé du gothique *wilja* signifiant volonté et *badu* = combat, ce nom de *Willibad* se traduit donc par "*volonté de combat*". Toutefois, cette explication très séduisante est fondée sur la double hypothèse d'une fausse orthographe de *Wilbadengi* et sur l'altération de *Willibadingos*, ce qui fragilise nécessairement tout le raisonnement et donc ipso facto la conclusion. N'oublions pas que Perrenot a, semble-t-il, une propension marquée à privilégier une origine burgonde. Or, comme le souligne Paul Dufournet, il ne faut pas torturer les toponymes pour leur faire dire ce que l'on souhaite. Mieux vaut reconnaître son ignorance ou admettre le doute qu'inventer à tout prix une étymologie fantaisiste. Il faut noter à ce propos que dans la même forme "*villa Wulbeengi*", mentionnée en 1026 par le Régeste genevois, Wipf reconnaît le génitif *Wolf* qui désigne le loup en allemand et le suffixe datif ou locatif "*inge*", ce qui le conduit à traduire *Wulbeengi* par "*la ferme des loups*" ou "*la ferme de Wolf*" du nom de son propriétaire germanique et cette explication possède le mérite de la simplicité.

Toujours à la période burgonde, certains toponymes sont dérivés non pas de noms propres mais de noms communs germaniques, comme par exemple *râpe* ou *rippe*, *breuil*, *vœte* ou *vuaz*, entre autres et nous aurons l'occasion de revenir sur ces deux dernières racines. On sait enfin que le hameau de Vulbens

nommé Faramaz tire son appellation des Faramans qui signifie "*hommes libres*" en burgonde ; il semble donc bien que l'implantation burgonde ait joué un rôle non négligeable dans ce secteur du Vuache.

De son côté, Marteaux ne fournit pas non plus d'élément décisif car il rappelle seulement la forme "*villa wulbengi*" du Régeste genevois, devenue plus tard *Vurbens* et *Virbens*, qui "*s'explique par Vulvoincus ; cp. Vulvinus*", sans autre précision. On ne peut donc avancer de conclusion certaine en la matière car, si l'on se réfère à l'ouvrage de Chapier sur les châteaux savoyards, on constate que, suivant M. Gay, maire de Vulbens en 1961, la commune de Vulbens "*a été fondée à l'époque romaine et aurait porté à l'origine le nom de Banz, déformé en celui de Vir Banz, Virbens, Vrebens et Vulbens*". Cette dernière explication se trouve confortée par les vestiges romains et la présence historique de Jules César dans ce secteur, ainsi que par l'existence indiscutable du village de Bans au bord du Rhône. En revanche, cette explication occulte totalement la forme *Wulbeengi* du Régeste genevois, ce qui laisse planer un sérieux doute sur son authenticité. De plus, selon l'article de Riffaux "En passant par le Vuache", la paroisse de Vulbens était primitivement de petite étendue et n'a grandi que par l'annexion de l'ancienne et minuscule paroisse de Bans dont l'église fut emportée par le Rhône vraisemblablement vers 1599, en tout cas entre 1581 et 1606 (cf Ph. Duret) ; si cette dernière paroisse était minuscule, on voit mal pourquoi elle aurait servi de référence pour situer la localité voisine dont l'importance se trouve au contraire attestée par la présence du château des comtes du Genevois. C'est pourquoi je n'évoque ici cette explication sans fondement sérieux que pour lui retirer définitivement toute crédibilité.

Notons au passage que le même article de Riffaux fait également remarquer que toutes les paroisses de cette région ont été de bonne heure occupées et peuplées du fait de leur position stratégique face à la Suisse et aux routes conduisant en Helvétie. Nous aurons en effet l'occasion de constater que cette notion de situation, déjà apparue lors de l'analyse de la dénomination du Vuache, joue vraisemblablement un rôle dans l'attribution du patronyme étudié.

Quoi qu'il en soit, je me suis volontairement attardée sur cet exemple pour bien montrer la difficulté qu'il y a à décider entre des explications totalement différentes mais tout aussi vraisemblables les unes que les autres parce qu'elles reposent toutes sur des arguments crédibles mais invérifiables.

Si la conjonction dans le même secteur d'appellations vraisemblablement dérivées du burgonde constitue un élément de poids

en faveur d'une origine germanique, nous avons vu que celle-ci nous offre deux interprétations aussi argumentées l'une que l'autre mais qui s'excluent mutuellement et entre lesquelles le patois *Dinjhi* (dont le *jh* se prononce comme le *th* anglais doux) ne permet pas de trancher. Compte tenu de la situation du Vuache qui se présente comme une sentinelle dominant tout à la fois le défilé du Rhône, le pays de Gex, toute la plaine de Genève (dont le jet d'eau est bien visible de Dingy même) et la région de la Semine jusqu'à Seyssel, je penche pour l'étymologie dérivée de l'idée de regarder et surveiller, tout en reconnaissant qu'il s'agit d'une conclusion fondée sur une logique apparente mais sujette à caution. Cette conclusion, toute personnelle je l'admets, repose pour une bonne part sur l'existence à proximité (plus précisément au pied de la montagne des Princes) de la commune de Crempigny-Bonneguête. Grâce à l'ouvrage de M. Mariotte sur les communes savoyardes, nous savons que "*cette commune tire son nom de son site – un éperon molassique entre la Morge et le ravin de Liaz – d'où l'on embrasse un vaste panorama, notamment vers le sud, sur toute la plaine de l'Albanais. Ce site fut vraisemblablement utilisé dès la préhistoire comme poste de guet, en tout cas au Moyen-Age sur la route de Rumilly à Genève. La forme ancienne Bonnavayta (1275) viendrait du vieil allemand watha ou du vieux français wuaiti, signifiant garde ou guet*".

De plus, selon Perrenot, en burgonde le mot *warda*, dérivé de l'ancien haut allemand *warta* désigne une tour d'observation ou un endroit d'où l'on peut guetter et le germanique *wardan* a donné respectivement, en roman et en italien *guardare* et en français *garder*, d'où Bellegarde (Ain) = *Bella garda*, localité qui, à vol d'oiseau, n'est pas distante de plus d'une dizaine de kilomètres.

Sachant enfin que les graphies *V*, *Vu* et *W* correspondant au G français ont cédé en Franche-Comté dès le XIIIe siècle (assimilation confirmée par Fenouillet), j'y vois une double similitude de situation et d'étymologie qui m'a été confirmée par Madame Mulon, responsable à l'époque du département d'onomastique des Archives Nationales, ce qui a emporté ma conviction en faveur de cette interprétation.

Raclaz

Dans une revue d'histoire locale, il serait superflu de rappeler que ce nom se prononce Racla si cela ne me fournissait une introduction simple et commode pour essayer de retrouver son étymologie. Avec sa désinence en *az* typiquement savoyarde, ce hameau de Dingy appartient à la fameuse famille des mots terminés en *oz* et *az*, aussi connue des linguistes que des auteurs savoyards qui lui ont consacré de longues analyses.

Contrairement à certaine croyance qui voit dans cette désinence une origine espagnole, les linguistes savent en effet depuis longtemps qu'en Savoie la terminaison en *oz* ou *az* équivaut en principe à un *e* muet, ce qui soulève immédiatement la question de savoir pourquoi Raclaz n'obéit pas à cette règle, selon laquelle ce nom devrait se prononcer *Racle* et non pas *Racla*. Contrairement à ce que pensait mon père, certes historien mais non savoyard, cette divergence ne semble pas pouvoir se rattacher à l'observation générale qu'en allant vers l'est et le sud du département on note une tendance très nette à faire entendre le *o* ou le *a* précédant le *z* final. Il faudrait alors admettre que cette tendance a gagné peu à peu de l'est vers l'ouest, ce qui reste une pure conjecture, d'ailleurs battue en brèche par le fait que localement on rencontre aussi bien des toponymes et des patronymes dont la syllabe terminale en *az* se prononce tantôt comme un *e* muet, tantôt comme un *a*.

Instinctivement, en me reportant au patois "*Râcliö*", j'inclinais à penser que l'accentuation de la première syllabe, en étouffant un peu la finale, pouvait expliquer que la diphtongue *iö* paraissait facilement sonner comme un *a*, conduisant ainsi à une prononciation francisée en *a*. La lecture de l'article très documenté que Fenouillet consacre aux "Noms de famille en Savoie" est venue conforter cette interprétation dans la mesure où cet auteur distingue, parmi les formes patronymiques tirées du patois, celles "*à syllabe finale faible et brève, comme les mots en a et o italiens et patois et comme le e muet français, qu'ils sont censés représenter et ceux à finale forte (accent tonique)*". Enfin Desormaux, qui fait autorité en matière de parlers savoyards, nous apprend que "*quoi qu'il en soit de l'origine d'une telle notation [z final] et de son expansion analogique, les graphies az, ez, oz pour a, e, o atones furent très généralement adoptées par les copistes de nos régions... Cet emploi n'allait pas sans inconvénient. Des finales en atos, ates, transcrites à l'origine par oz, az où le z représente le son sifflant ds ou ts, continuaient à être notés az, la voyelle conservant l'accent tonique, à côté de formes telles que villaz, où la finale était atone*".

Cette question de prononciation élucidée, le mot patois "*râcliö*" signifie racloir, ratissoire, ce qui vient recouper le sens français du radical "*racl*" qui fait penser à un sol plat, sans végétation, où l'on ne peut que racler la terre (étymologie confirmée par Madame Mulon). Ce sens n'a rien d'incompatible avec le mode d'exploitation des terres car la pente ne favorise évidemment pas l'agriculture intensive et le sol, essentiellement calcaire, ne convient guère aux cultures exigeantes, d'où la place prépondérante, pour ne pas dire exclusive, prise par l'élevage et la production laitière, simplement complétés par quelques cultures diversifiées, uniquement destinées à couvrir les besoins quotidiens de chaque famille.

En l'absence de toute indication fournie par les spécialistes, ce qui n'a rien de surprenant pour ce hameau sans aucune particularité digne de retenir l'attention, je me contenterai de cette étymologie simple et évidente et tout à fait compatible avec le mode de vie local. J'ai eu l'occasion de préciser que c'est dans ce hameau de Raclaz qu'a vécu la famille de ma grand-mère maternelle Marie Vuétaz, dont on trouve un ancêtre dès le XIVe siècle, comme l'a relevé Philippe Duret au cours de ses recherches historiques sur le mandement du Vuache.

ÉTYMOLOGIE DU PATRONYME VUÉTAZ

Avant d'entrer dans le vif du sujet je voudrais préciser que, pour l'essentiel, les grands principes d'onomastique rappelés pour les toponymes s'appliquent également aux patronymes, qui étaient, eux aussi, au moment où ils ont été adoptés, des mots du langage courant dans la région considérée, même si leur sens primitif est devenu pour nous plus ou moins douteux sinon tout à fait obscur.

Fenouillet nous rappelle en revanche que les noms patronymiques sont généralement moins anciens que les noms de lieux car ils n'ont pris naissance en Europe qu'au cours du XIe siècle pour ne se généraliser qu'aux XIIe et XIIIe siècles. Comme tous les peuples de l'Antiquité, nos ancêtres les Gaulois Allobroges n'avaient qu'un nom personnel ou individuel, souvent le même que celui de leur père ou de leur grand-père dont on les distinguait alors en précisant, par exemple, Jean fils de Jean, comme le font encore parfois les Arabes ou les Grecs.

Les Romains ont été les premiers à ressentir l'insuffisance des noms personnels et donc à adopter les noms permanents ou patronymes, qui ont été ensuite abandonnés pendant toute la période des invasions barbares (IVe au VIIIe siècles), marquée par des afflux de populations étrangères, les Burgondes puis les Franks qui les remplacèrent ne portant que des noms individuels qui étaient d'ailleurs des noms de baptême puisqu'il s'agissait de peuples chrétiens.

Ce n'est qu'au milieu du XIe siècle que reparurent en Savoie les noms patronymiques dont les plus anciens, relevés dans le Régeste genevois, sont tirés du lieu d'origine ou d'habitation, à l'instar de Bonneguête (en 1061). En pratique il a fallu plus de deux siècles pour que tous les habitants de la Savoie se trouvent dotés progressivement d'un nom de famille qui se rattache à quatre sources générales : noms individuels ou prénoms anciens, lieux d'origine ou d'habitation, professions ou fonctions et enfin surnoms ou sobriquets.

Je n'ai retenu le patronyme Vuétaz ni pour son ancienneté ni par affection filiale mais en raison de ses particularités qui en font un cas tout à fait spécial dans la mesure où sa graphie cache la prononciation inattendue de "*Ouète*".

Particularités de ce patronyme

Désinence en az

Localement, tout le monde sait que ce nom de Vuétaz appartient, contrairement à Raclaz, au groupe des mots à syllabe finale faible, équivalente au *e* muet français ; dans le même hameau de Raclaz, on retrouve cette prononciation terminale dans un autre patronyme, Comestaz = Comeste. Ce dernier mérite une remarque particulière dans la mesure où il s'agit d'une famille d'origine italienne dont l'ancêtre est venu s'installer dans la région en 1830. Dans ces conditions il ne fait aucun doute que ce nom devait, à l'époque, être prononcé à l'italienne, c'est-à-dire avec une syllabe finale peu ou pas audible, créant ainsi la confusion avec les noms locaux terminés en *az* et suscitant l'assimilation orthographique avec ces derniers. Il est intéressant de rapprocher ce processus de l'observation de Fenouillet ; la similitude de cette prononciation avec celle des mots en *a* ou *o* italiens et patois permet en effet de penser que le patronyme étudié pourrait dériver du patois qui est resté la langue usuelle au moins jusqu'à la fin du XIXe siècle, sinon le début du XXe siècle. Sous réserve des quelques années d'occupation française sous François Ier et Louis XIV puis pendant la période révolutionnaire, la région a fait partie du royaume sarde jusqu'en 1860. J'élimine néanmoins délibérément l'italien qui constituait la langue officielle mais n'était certainement pas d'usage courant en pleine campagne.

Cette désinence en *az*, dont j'ai déjà signalé brièvement qu'elle est typique de la Savoie où le *z* final représente une lettre surajoutée, mérite une analyse particulière car elle a fait couler beaucoup d'encre et a même soulevé de véritables polémiques. C'est ainsi par exemple que Dauzat relève, avec une ironie mordante, l'affirmation d'un archiviste en chef dans un rapport adressé au préfet le 22 septembre 1950. En dépit de sa formation de chartiste, à en croire cet archiviste le *z* final était déjà prononcé lors de la confection du cadastre sarde (1728-1738), alors que, comme nous l'avons vu, tous les Savoyards savent que ce *z* n'a commencé à être articulé qu'à la fin du XIXe siècle, lors de la généralisation du français qui se base alors sur la graphie. Cet archiviste aggrave son cas en ajoutant "*au surplus, il n'est pas encore établi que les oz, az, ex, des noms savoyards ne représentent pas un vestige d'étymologie pré-romaine ou gallo-romaine correspondant aux finales -so, -od, -ot, -at, -en, -y, -ieu, etc*".

Quoi qu'il en soit, on se trouve légitimement en droit de se demander pourquoi le *z* final ne se prononce pas. Depuis le début du XXe siècle les linguistes sont d'accord pour admettre que le *z* des noms savoyards n'était à l'origine qu'un signe graphique, transformé par la suite en cette lettre parasite dont l'usage s'est développé depuis une date qui reste sujette à controverses.

Si l'on en croit Dauzat, "*les scribes savoyards des XVIIe-XVIIIe siècles, dans les actes publics, notariés et autres, avaient imaginé d'ajouter, à la fin des noms de lieux terminés par une voyelle, quelquefois un x mais plus souvent un z, pour enjoliver le mot, pour la belle scripture comme disaient leurs prédécesseurs de la Renaissance, coupables, dans la France du nord et du centre, de tant de méfaits graphiques qu'on n'a encore pu complètement réparer*".

Malheureusement pour cette thèse, il suffit de consulter, aux Archives départementales, des documents savoyards anciens pour constater que, loin de résulter d'une anomalie graphique des XVIIe ou XVIIIe siècles, les finales en *oz* et *az* apparaissent dès le XIIIe siècle et se multiplient aux deux siècles suivants. On se trouve ainsi amené à conclure comme Guichonnet : "*il faut donc assigner à l'apparition des finales en z une date de plusieurs siècles antérieure à celle qu'indique Dauzat, c'est-à-dire à l'époque de la fixation des noms de famille et de l'essor de la langue vulgaire dans les actes publics*". Cet argument n'a en rien entamé la position de Dauzat qui a simplement rétorqué, dans son article "A propos de la réforme des noms de lieux savoyards en Az et Oz", "*peu importe que cette fantaisie graphique ait été essayée dès le Moyen*

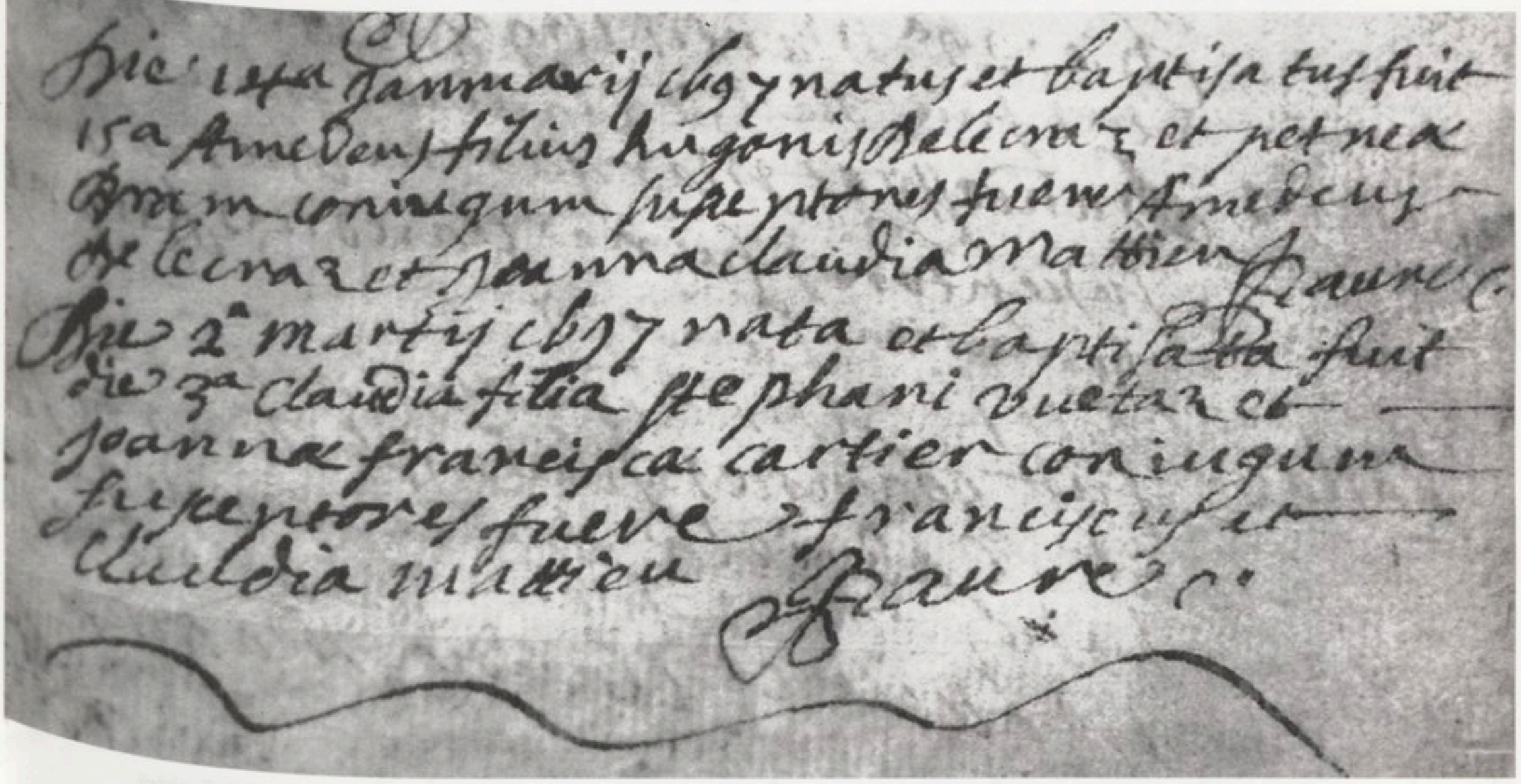

Acte de baptême de Claudia Vuétaz. *Registre paroissial de Dingy-en-Vuache*, 1697 *(photo Ph. Duret)*.

Age". C'est évacuer un peu légèrement la question, d'autant que, par ailleurs, il n'étudie que des noms de lieux alors que Vuétaz, pour ne parler que de ce seul nom, est un patronyme, dont la désinence en *az* se manifeste graphiquement avec certitude dès 1697, comme l'atteste l'acte de baptême de Claudia Vuétaz. S'agissant du toponyme Raclaz, ses caractéristiques orthographiques se révèlent indiscutables dès 1693, date à laquelle remontent les registres paroissiaux de Dingy. Ces deux dates correspondent bien au XVIIe siècle retenu par Dauzat mais il ne faut pas oublier de tenir compte du long délai certainement nécessaire pour que des habitudes graphiques soient passées dans les mœurs au point de pénétrer jusque dans cette paroisse quelconque, fut-ce par le truchement du clergé, classe instruite par excellence. N'oublions pas que dans les comptes de châtellenie Philippe Duret a relevé l'existence de ce nom dès le XIVe siècle (en 1328 et 1329).

De façon approfondie donc très instructive, Désormaux explique très clairement que "*la lettre z représente à l'origine un son qui n'est pas simple, celui d'une sifflante précédée d'une dentale : ds, ts. Cette valeur fut d'abord maintenue pour transcrire notamment les continuateurs des accusatifs latins en atos, ates, utes, comme celui de la finale verbale atis : amez, virtuz. Quand le son composite ts se fut réduit à s, le signe z fit double emploi. On le conserva parfois (ou on l'introduisit arbitrairement à la fin de mots tels que nez, rez, où il n'a que faire* [3] *: aimez, forme dont les grammairiens signalent l'archaïsme. Le plus souvent z dut céder la place à s : vertus, aimés. Or cette lettre plaisait aux copistes. Elle se prêtait fort bien à la calligraphie. Aussi les scribes cherchèrent-ils à la maintenir en lui attribuant quelque autre emploi*".

Dans son analyse des registres paroissiaux de Dingy-en-Vuache au XVIIIe siècle, mon père rappelle que "*la graphie des noms de famille est, à l'époque, d'autant moins fixée que la plupart des intéressés auraient été bien en peine d'écrire et donc d'épeler leur nom*". L'écriture se contente d'en reproduire la prononciation, qui peut varier dans la façon dont elle est entendue, sans compter que le même son peut s'écrire de bien des manières différentes. C'est ainsi par exemple que mon père a pu relever huit orthographes différentes du patronyme Vuétaz, à savoir : Vuétaz, Vüetaz, Vuetaz, Vuettaz, Ouettaz, Vuhetaz, Vuheta et Huétaz. Il est important de noter qu'à l'exception d'une seule, toutes ces orthographes se terminent par le suffixe *az* caractéristique alors que le radical se trouve écrit de façon sensiblement variable. J'en conclus qu'il s'agit d'une graphie déjà bien fixée dans la région à cette époque (XVIIIe siècle).

Il est d'autant plus remarquable de constater qu'un acte de mariage de 1887 porte en marge "*mariage entre Vuétaz ou Vuète Alexandre...*" et doit, en raison de l'orthographe *Vuète* sur l'acte

de naissance enregistré dans le village voisin de Valleiry, préciser qu'il s'agit bien de la même personne et que le véritable nom est *Vuétaz*. Je n'évoquerai que pour mémoire la naissance de mon trisaïeul Charles, enregistrée à Vulbens sous le nom de Voueta le 14 juillet 1799 car il est de notoriété que l'époque révolutionnaire se caractérise par un recul très net de l'orthographe, comme on peut le vérifier d'après l'acte de mariage ci-dessous. Je rappellerai simplement que ce sont ces variations orthographiques, relevées au cours de mes recherches généalogiques, qui ont éveillé mon intérêt pour les noms propres et leur étymologie.

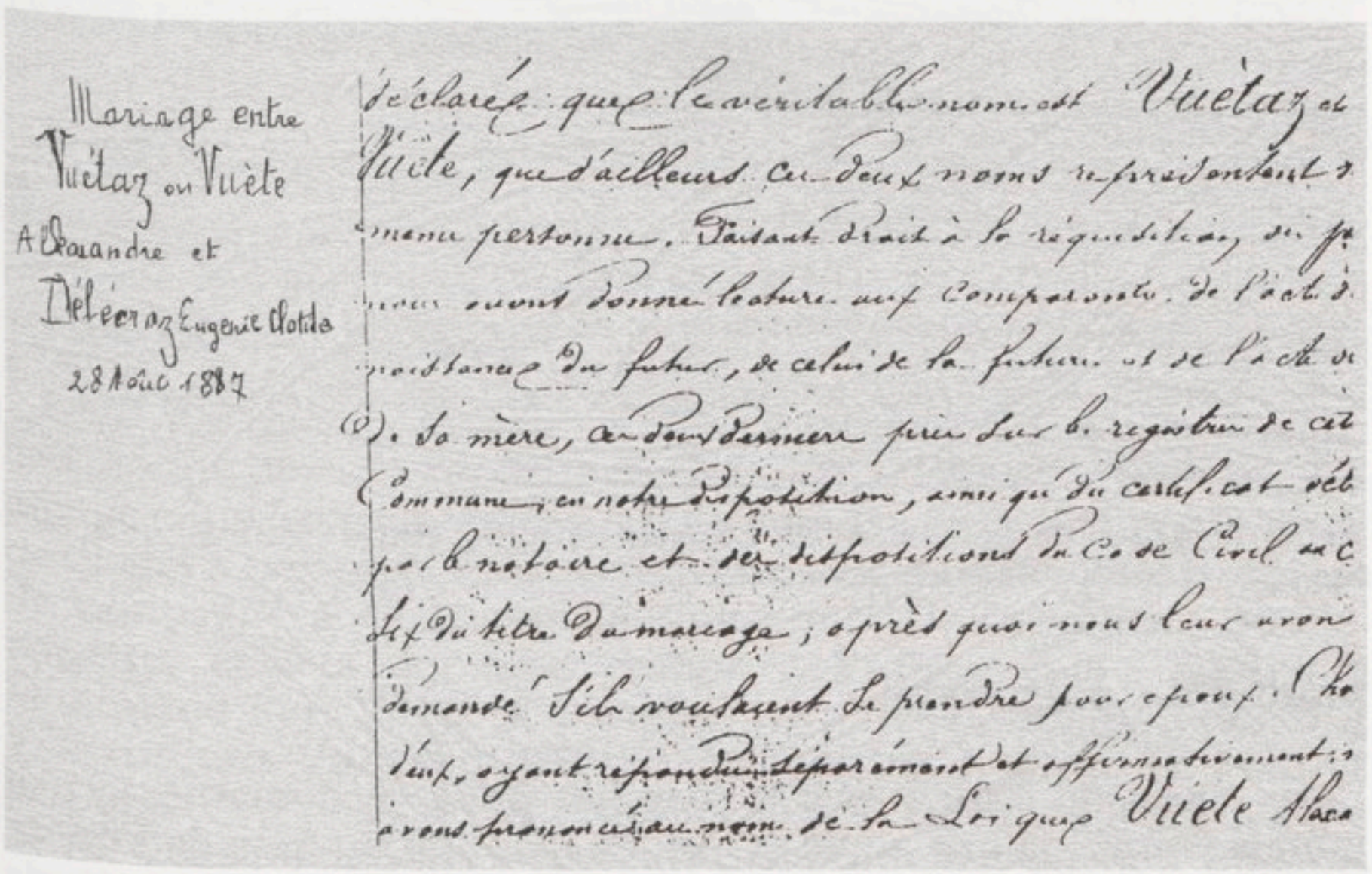
Mariage entre Vuétaz ou Vuète Alexandre et Délèzeraz Eugenie Clotilde 28 Août 1887

déclarés que le véritable nom est Vuétaz et Vuète, que d'ailleurs ces deux noms représentent la même personne. Faisant droit à la réquisition qui nous a été donnée lecture aux Comparants de l'acte de naissance du futur, de celui de la future et de l'acte de (illegible) de la mère, ces deux dernières pièces sur le registre de cette Commune, en notre disposition, ainsi que du certificat délivré par le notaire et des dispositions du Code Civil au Chapitre du titre du mariage ; après quoi nous leur avons demandé s'ils voulaient se prendre pour époux. Chacun ayant répondu séparément et affirmativement nous avons prononcé au nom de la Loi que Vuète Alexandre

Partie de l'acte de mariage d'Alexandre Vuétaz (ou Vuète, Ouète). *Registre d'état civil de Dingy-en-Vuache, 1887.*

Radical Vuét

Nous avons déjà vu que la prononciation *ouèt* de ce radical diffère sensiblement de son orthographe mais, alors que les désinences typiquement savoyardes ont fait l'objet de multiples publications et discussions, je n'ai malheureusement rien trouvé à ce sujet. Je me contente de supposer que l'on peut attribuer cette divergence son/graphie aux habitudes régionales de transcription des sons pour rendre compte de l'accent et de la prononciation patoise, comme on utilise maintenant pour ce faire un alphabet phonétique conventionnel. C'est peut-être l'ancienneté de ce nom, dont je rappelle que l'on a pu retrouver avec certitude l'existence dès le XIVe siècle (alors que les tout premiers patronymes datent du milieu du XIe siècle dans notre région, cf. Régeste genevois), qui permet d'expliquer la sonorisation particulière de la syllabe initiale, dans la mesure où l'on peut la rapprocher d'un mot patois susceptible de nous expliquer la racine de ce nom.

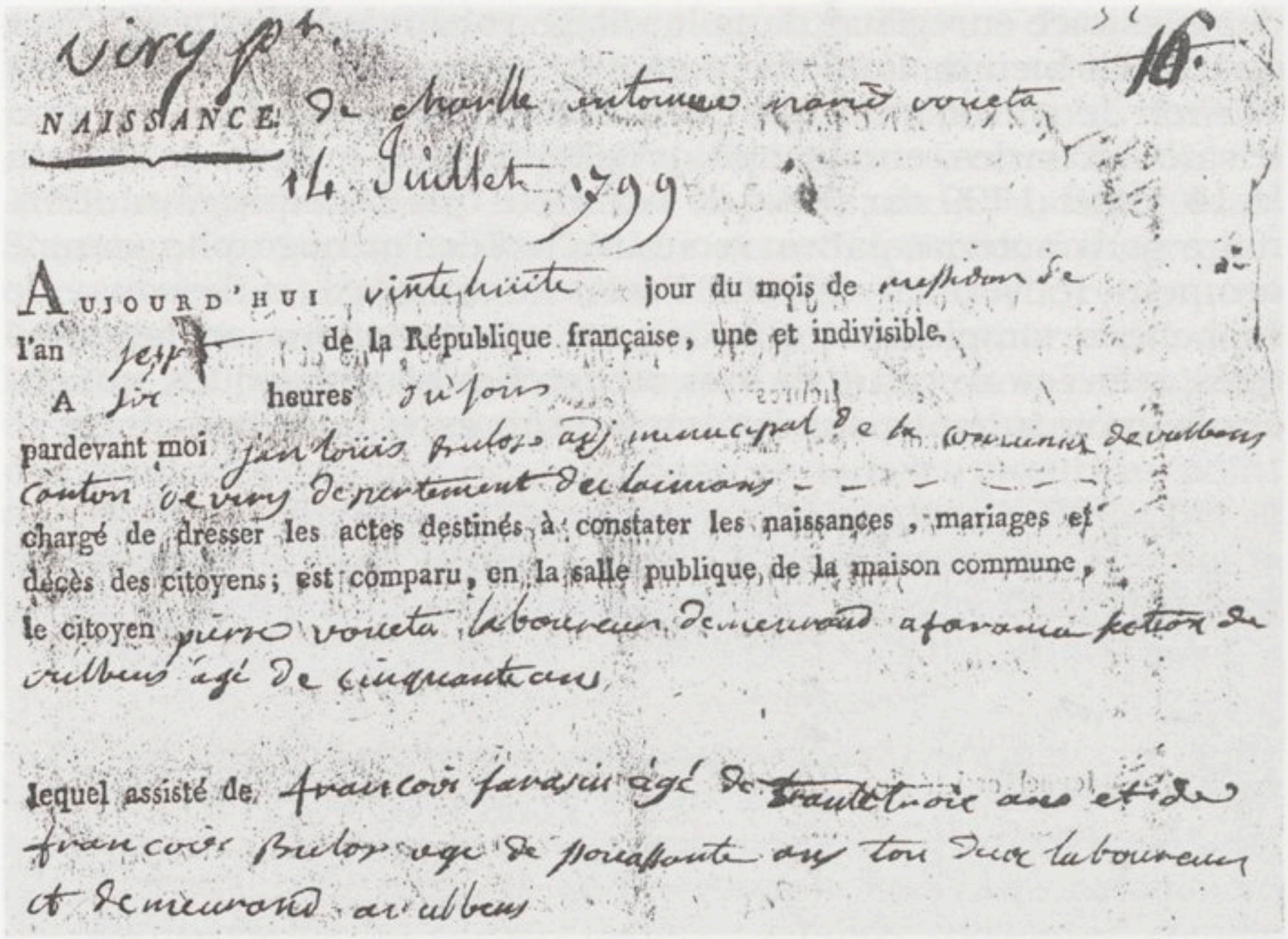
Virry pt.
16.
NAISSANCE. de Charle antoine marie voueta
14 Juillet 1799
AUJOURD'HUI vinte huitte jour du mois de messidor de
l'an jeppt de la République française, une et indivisible.
A six heures du soir
pardevant moi jan louis bulot adj municipal de la commune de vulbens
canton de virry departement du leman - - - - - - - -
chargé de dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et
décès des citoyens; est comparu, en la salle publique de la maison commune,
le citoyen pierre voueta laboureur demeurand a faverges section de
vulbens agé de cinquante cans,
lequel assisté de françois favrin agé de trente trois ans et de
francois bulot agé de soixante ans tous deux laboureurs
et demeurand au vulbens

Partie de l'acte de naissance de Charles Antoine Marie "Vouéta" (Vuétaz). *Registre d'état civil de Vulbens, 1799.*

Racine du patronyme

Au cours de toutes mes recherches dans ce domaine, je n'ai jamais trouvé qu'une seule et unique mention du nom de Vuétaz, sous la plume de Fenouillet, auteur local s'il en fût, dans son étude très documentée "Les noms de famille en Savoie". Il cite simplement ce patronyme, avec d'autres, en exemple des noms en *az* qui se terminent par une finale faible et brève comme un *e* muet, dans le paragraphe qu'il consacre aux formes spéciales dues au patois. A mon grand regret, on ne le retrouve dans aucune des quatre catégories différenciées par cet auteur en fonction de leur origine. Fenouillet souligne par ailleurs que les noms primitifs ont été nécessairement créés dans le langage de l'époque, c'est-à-dire la langue romane qui est devenue avec le temps le patois, parler exclusif des campagnes. Toutefois, la langue écrite restait le bas-latin, que nous nommerions aujourd'hui latin de cuisine, dans lequel les scripteurs "traduisaient" les patronymes dans toute la mesure du possible (par exemple, à Dingy, Laracine traduit La Ragia), ce qui suscitait erreurs et incompréhension.

Ces complications inutiles ont conduit François Ier, qui occupait alors la Savoie, à promulguer en 1539 la fameuse Ordonnance de Villers-Cotterets qui, en instituant l'obligation de tenir des registres paroissiaux, a fait du français la langue écrite obligatoire. Cette Ordonnance a été ratifiée en 1559 par le duc de Savoie

Emmanuel-Philibert rentré en possession de ses Etats et les noms ont alors repris leur forme initiale. J'insiste sur ce point car Dauzat a cru pouvoir affirmer à ce sujet "*Mais les provinces réunies plus tard à la France (Béarn, Artois et Flandre, Franche-Comté, Roussillon, Alsace, Lorraine, Comtat, Savoie, Comté de Nice) ne furent soumises à cette obligation qu'au fur et à mesure de leur annexion*". Il s'agit d'une erreur flagrante, tout au moins pour la région qui nous intéresse ici, puisque le rattachement de la Savoie à la France ne remonte qu'à 1860, alors que les premiers registres paroissiaux de Vulbens (où les comtes de Genève possédaient une "résidence secondaire") datent de 1663 (en français) et ceux de Dingy, localité beaucoup plus modeste, de 1693.

Je n'ai jamais relevé aucune autre trace du nom Vuétaz en tant que patronyme, mais en revanche Jaccard consacre, aux différentes formes que peut prendre ce toponyme en Suisse romande, tout un paragraphe reproduit ci-dessous *in extenso* et dans la graphie de son auteur :

"Les **Voëtes** ou **Vœttes**, hameau d'Ormont-dessous, *Veytes*, 1310, sans doute à l'époque féodale poste de guet, d'où le regard plonge dans les trois vallées qui l'entourent ; hameau sur le mont de Châtel à Bex ; aux **Voëttes** à Onnens-Grandson ; **Voète**, maison de campagne à Delémont, la **Voite**, forêt à Tavannes ; **Bonnevouette**, châlets sur une croupe à Troistorrents ; **Vuétaz** à Montherod : en **Vuète** à Corcelles, Grandson, **Sur la Vouète** à Vallorbe, aux **Vuittes** à l'Etivaz, **ès Vuettes**, hameau de Pont et de Corserey, Fribourg ; **Vuettaz**, localité à Aigle (Drapel), plans de 1718, Ouettes, mayens en face de Sembrancher, *Guettes*, Bulletin officiel du Valais : substantif verbal de *vouaiti*, regarder, wallon *waiti*, lorrain *ouaitter*, du verbe haut-allemand wahtân, veiller. De la même racine dérivent

"**Vœx**, Sur le —, crêt à Vaulion, vue sur les deux vallées de l'Orbe et du Nozon ; **Voÿ**, châlets, *Voyex*, Bridel, 1820, Alpes de Vouvry, Alpes de *Ouys*, 1272, M.R. XXX (peut-être l'alpe de *Vuaz*, 1402, M.R. 2e série, II, 39), vue étendue et châlets sur une croupe entre les vallées d'Illiez et de Morgins... "

De son côté, dans son "Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy d'après le cadastre de 1730", Marteaux a recensé "*la Vuettaz lieu où l'on peut guetter (v. Bonneguête) ; St-Martin, la Unettaz, la Voitaz ; p. oûata, mamelon au sud de l'église, n.e. de Lachenal*" ; en ce qui concerne Bonneguête, il confirme le sens indiscuté de "*lieu où l'on pouvait surveiller la route du Val de Fier et celle de Rumilly à Frangy*".

Ces indications me paraissent d'autant plus intéressantes qu'elles reproduisent plusieurs des orthographes relevées pour

le patronyme. En ce qui concerne non plus la forme mais le sens, plusieurs des localités citées se situent explicitement en hauteur, sur une croupe, en position dominante ou avec une vue étendue, ce qui évoque immédiatement à la fois la position de Raclaz sur le flanc du Vuache et la situation même du Vuache dans le paysage environnant. Par ailleurs, si l'on se réfère aux indications de Fenouillet qui fait de Vuétaz = Ouète un patronyme patois, on constate qu'un mamelon se dit en patois "*ouata*", terme vraisemblablement lui-même dérivé du frank *whata* qui signifie garde, surveillance (Marteaux).

On retombe donc toujours sur cette notion de guet ou d'observation et dans ces conditions j'incline à penser que le nom de Vuétaz pourrait bien venir de l'implantation de cette famille dans un lieu particulièrement propice à la surveillance des environs, à moins qu'il ne s'agisse des descendants d'un préposé à la garde d'un groupe humain. Si ces dernières précisions ne relèvent que d'une pure conjecture, il n'en reste pas moins qu'il y a de fortes chances pour que le patronyme Vuétaz implique l'idée d'une surveillance des alentours, peut-être à partir d'un mamelon en situation dominante ; il ne fait en tout cas aucun doute qu'il s'agit d'un nom très ancien, en dépit de tout ce que peut en penser et en dire Dauzat.

CONCLUSION

Comme Gaillard, Dauzat a toujours prêché sans relâche pour la mise en accord, sur les cartes géographiques officielles, de la graphie avec la phonétique par la substitution, aux finales *oz* ou *az*, d'un *e* muet si la dernière syllabe est atone ou bien d'un *o* ou d'un *a* s'il s'agit d'une finale accentuée. A l'appui de son argumentation, il fait valoir, d'une part que la graphie actuelle génère une prononciation défectueuse par les étrangers à la région et, d'autre part, que la Confédération helvétique a déjà effectué ces corrections. Gaillard déplore que cette modification n'ait pu être réalisée pour les communes, dont le changement de nom ne peut être autorisé que sur leur demande, par un arrêté du Conseil d'Etat ; il cite à cette occasion le total de vingt-neuf communes savoyardes dont les noms se terminent en *oz* ou *az*, sans compter les hameaux dont il ne parle pas. Remarquons en passant qu'il ne se préoccupe pas des noms comme Chamonix, Chênex ou Cessens dont le *x* ou le *s* final ne se font pas plus entendre que le *z* qui chagrine tellement ces deux auteurs et je me demande pourquoi ils ne poussent pas leur logique jusqu'au bout, ce qui à mon sens lui retire beaucoup de son impact. Ceci dit, bien qu'une commission de révision des noms des communes de France ait été créée en 1947, il semble bien que les Savoyards tiennent à

conserver leurs particularités et ces deux auteurs le déplorent vivement, tout en incitant les communes à initier cette modification.

Dauzat suppose que les Savoyards craignent peut-être que la réforme de l'orthographe des toponymes n'entraîne ipso facto celle des patronymes et rappelle donc qu'un patronyme ne peut être modifié que par arrêté du Conseil d'Etat, sur la demande expresse de l'intéressé. Autrement dit, ces deux auteurs envisagent délibérément de voir traiter de façon différente, malgré leur caractère commun, non seulement ces deux groupes de noms mais encore chaque nom selon la position de chaque maire ou de chaque famille. Cela me paraîtrait personnellement tout à fait regrettable dans la mesure où cela ferait disparaître un trait régional très ancien et tout à fait caractéristique dont il serait au contraire très intéressant d'essayer de retrouver l'origine et donc la signification initiale.

Si j'en juge par l'attachement que ma grand-mère portait à son patronyme et à sa prononciation spéciale, je pense en effet que les familles concernées envisageraient difficilement d'accomplir des démarches administratives longues, sinon compliquées, (d'ailleurs très aléatoires dans la mesure où les changements de nom ne sont admis qu'en cas de naturalisation ou de nom ridicule) dans le seul but de dénaturer, pour ne pas dire défigurer, leur nom ancestral, à seule fin de satisfaire le désir d'harmonisation de celui qui n'est qu'un étranger à leurs yeux.

Je pense que c'est une motivation identique qui a conduit les maires concernés à ignorer les recommandations de Dauzat, surtout dans les zones les plus pauvres où cette histoire d'orthographe a dû leur paraître une chose bien secondaire et bien étrangère à leurs préoccupations. Par ailleurs, rien ne dit que cette "mise en conformité" graphique résoudrait le problème de la prononciation et il n'est, pour en douter, qu'à se reporter au cas de Megève, si souvent prononcé Mégève, alors que tout le monde articule correctement le nom de Genève pourtant construit exactement de la même façon. Dans le cas du patronyme Vuétaz, il ne s'agirait d'ailleurs que d'une solution bâtarde, qui laisserait subsister le problème de la prononciation du radical et je pense que même Dauzat n'envisagerait pas de défigurer totalement ce nom en le faisant orthographier Ouète pour rendre compte de sa prononciation. Dans cette hypothèse, heureusement sans fondement, comment conserver le moindre espoir de retrouver l'étymologie de ce nom après une telle mutilation arbitraire, n'obéissant à aucune des lois phonétiques connues.

Enfin, il ne faut pas oublier qu'à l'exception de quelques années ici ou là, essentiellement à la période révolutionnaire, les

Savoyards ne sont Français que depuis 1860, c'est-à-dire grosso modo trois à quatre générations (ainsi, par exemple, ma grand'mère est née en 1870) et qu'ils conservent encore très vivace la notion de cette singularité et donc des particularités qui subsistent de ce fait.

De toute façon, à notre époque de déplacements fréquents, rapides et souvent lointains, de grand tourisme et de brassage des populations, les étrangers au pays peuvent apprendre facilement sur place les règles somme toute bien simples de prononciation locale et c'est ce que les Savoyards escomptent car il appartient logiquement aux minorités de faire l'effort d'assimilation. On peut également se demander pourquoi il faudrait envisager cette modification en Savoie sans inciter les Bourguignons à écrire Ausserre ou Aucerre pour Auxerre, les habitants du Territoire de Belfort, Béfort ou mieux encore Béfore et les Géromois, Géraremé pour Gérardmer, pour ne parler ni des noms bretons ni des noms basques. Dauzat fait sans doute beaucoup d'honneur aux Savoyards en leur réservant l'exclusivité de son projet mais je crains fort qu'ils n'y soient guère sensibles et je veux croire qu'il n'a pas envisagé sérieusement toutes les implications, aussi bien pratiques que psychologiques, de son idée avant de l'adopter et de la diffuser dans l'espoir de la voir appliquer.

Beaucoup plus raisonnable, Desormaux se demande pourquoi il aurait fallu attendre des copistes du Moyen Age une régularité, une uniformité dans la transcription des sons, que le français actuel est encore loin de présenter. On sait que le lecteur moderne altère souvent à son insu la physionomie de mots qu'une transmission orale n'aurait pas aussi profondément déformés.

Plutôt que de vouloir à toute force couler tous les noms propres dans un moule rigide, au mépris de leur spécificité et de leur étymologie, il semble beaucoup plus simple, plus logique et plus enrichissant de les expliquer pour les faire adopter par tous ceux qui s'intéressent à notre province.

NOTES

1. Il s'agit de l'époque de Halstatt, début de l'âge du fer.
2. A l'exception d'un admirateur inconditionnel de Falc'hun, qui se réclame du celtique pour traduire *pey* par *pas* = passage.
3. Et où il ne se prononce pas.

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE ÉTYMOLOGIQUE DE MME CHARARAS

Nom propre (prononciation)	Origine	Langue	Signification	Auteur
DINGY (dingi)	dimiacus	latin	dimius + acus	Dauzat, Rostaing, Marteaux
	t/dan ciacum	franco-provençal	sous le bois	Wipf
VUACHE (vuache)	vache	français	vache	Cassini
	vaschium	nom ancien	?	Dessaix
	vadum	bas-latin	gué	origine locale
	↓ vuâ, vouâ	patois	gué	origine locale
	↓ vouachi	patois savoyard	passer à gué ou guéer	Fenouillet
	wouas was, vaso → wat	germain	terrain bas, herbage	Jacquard, Bonnard
	watha	germanique	garde, guet	Dufournet
	whata	vieil allemand		
	wuaiti	vieux français		
RACLAZ (Racla)	râcliö	patois	racloir, ratisser → sol plat, sans végétation	Département d'onomastique des Archives nationales
VUETAZ (ouète)	whata	frank	garde, surveillance	Marteaux
	ouata	patois	mamelon	Fenouillet

Je me fais un plaisir d'adresser tous mes vifs remerciements, d'une part à Philippe Duret qui a bien voulu se charger de photographier les documents des figures nº 6 et 10 et, d'autre part, à Gérard Lepère. C'est à ce dernier en effet que je dois non seulement l'idée, mais aussi la réalisation du tableau ci-dessus ; c'est également lui qui a pris la peine de concevoir et de dresser la carte détaillée des différentes localités citées (fig. 1).

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

L. Blondel. *Le retranchement préhistorique de Sainte-Victoire sur le Vuache* – Genava, tome XI, 1933.

J. Bordon et F. Jacquemoud. *Nouvelles observations sur la flore du Mont Vuache* (Haute-Savoie) – Saussurea (Travaux de la Société Botanique de Genève), nº 7, 1976.

Y. Brékilien. *Nos ancêtres les Gaulois* – Enquête sur l'histoire, nouveau nº 1, 1991-1992 (hiver).

A. Dauzat. *L'orthographe des noms de lieux savoyards* — Le Français moderne, nº 2, avril 1946.

A. Dauzat. *La réforme de la nomenclature cartographique : à propos de noms de lieu savoyards en -az et -oz* — Revue internationale d'onomastique, 2e année, mars 1950.

A. Dauzat et C. Rostaing. *Dictionnaire étymologique des noms de rivières et de montagnes de France* — Paris, 1978.

J. Désormaux. *Les finales atones en -az, -ez, -oz, -ex* — Revue de Philologie française et de Littérature, 1976.

P. Dufournet. *Pour une archéologie du paysage — une communauté agraire sécrète et organise son terroir —, Bassy et alentours (Haute-Savoie et Ain)* — Paris, 1978, Picard éd.

F. Falc'hun. *Les noms de lieux celtiques* - Bourg-Blanc, 1979.

F. Fenouillet. *Les noms de famille en Savoie : origine, formation, étymologie, variations* — Marseille, 1983 (réédition).

F. Fenouillet. *Monographie de la commune de Savigny* — Chambéry, 1911, réédité 1985.

E. Gaillard. *Les noms en -oz et -az des communes savoyardes* — Revue internationale d'onomastique, nº 4, décembre 1949.

E. Ganter. *Compesières au temps des Commandeurs* — Genève, 1971.

J.F. Gonthier. *Origine des noms de famille savoisiens* — Annecy, 1910.

P. Guichonnet. *La toponymie savoyarde et les nouvelles cartes de l'I.G.N.* — Revue de Géographie Alpine, 1951.

H. Jaccard. *Essai de toponymie : origine des noms de lieux habités et des lieux-dits de la Suisse romande* — Lausanne, 1906, réédité 1978.

J. d'Arbois de Jubainville. *Les recherches sur l'origine de la propriété foncière et les noms de lieux habités en France* — Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1887.

J.Y. Mariotte. *Histoire des communes savoyardes :* tome III, *le Genevois et Lac d'Annecy* — Roanne, 1981.

C. Marteaux. *Les noms de lieux en -acus en Haute-Savoie* — Revue Savoisienne, 1899.

C. Marteaux et M. Leroux. *Boutae (les Fins d'Annecy), vicus gallo-romain de la cité de Vienne du Ier au Ve siècles sur la voie impériale de Darantasia à Geneva* — Annecy, 1913.

A. de Montfalcon. *Compesières, notice historique illustrée* — St Maurice, 1931.

M.T. Morlet. *Dictionnaire étymologique des noms de famille* — Paris, 1991.

E. Muret. *Les noms de lieux germaniques en -ens ou -ans, -enges ou -anges dans les pays de domination burgonde* — Revue de Linguistique romane, tome IV, 1928.

T. Perrenot. *La toponymie burgonde* — Paris, 1942.

C. Rostaing. *Les noms de lieux* — Paris, 1961.

R. Rousseau. *Les registres paroissiaux et l'état civil de Dingy-en-Vuache (Haute-Savoie) au XVIIIe siècle* — Actes du 85e congrès national des Sociétés Savantes, Chambéry-Annecy, 1960, Paris, 1961.

J.J. Vernier. *Dictionnaire topographique du département de la Savoie* — Chambéry, 1896.

J. Vuy. *Origine du nom Faramaz* — Revue Savoisienne, 1889.

G.R. Wipf. *Noms de lieux des pays franco-provençaux* — La Ravoire, 1982.

LA FORÊT ET LES RESSOURCES MINÉRALOGIQUES DANS LA PROVINCE DE SAINT-JULIEN EN 1828 d'après Joseph Despine

par Claude Mégevand

PRÉSENTATION DE L'AUTEUR ET DE SON ENQUÊTE

L'auteur

C'est à Joseph Despine que nous devons les notes qui constituent la base de cette étude. Né en 1792, il suit des études au lycée de Grenoble, puis à Polytechnique dont il est, semble-t-il, le premier élève savoyard et enfin à l'Ecole des mines.

Il commence sa carrière comme professeur au lycée de Moûtiers, avant de devenir haut fonctionnaire sarde et représentant de la Savoie au Parlement de Turin. Chargé en 1845 de l'Inspection supérieure des poids et mesures, il réussit en moins de cinq ans à faire adopter le système métrique pour lequel il publie seul, en 1849, des tables de calcul et de conversion.

Jeune ingénieur nommé depuis deux ans à peine, il est chargé d'une grande enquête sur les forêts de Savoie. Il réalise cette enquête en 1827-1828 en parcourant à pied et à cheval toutes les communes du Duché, élaborant pour chacune une fiche conservée aux Archives départementales de la Haute-Savoie. Sur presque toutes les fiches il précise la présence, l'absence et la superficie des forêts communales et privées dont il décrit les essences ainsi que le système d'exploitation (pratique de l'affouage* ou non), le rendement, la fréquence des coupes de bois, etc.

Il s'attache aussi à évaluer le nombre d'arbres à bois de menuiserie ou de charpente et notamment les sapins, noyers,

* Voir glossaire page 142.

Carte 1. LA PROVINCE DE SAINT-JULIEN EN 1828



NB. Les flèches en trait pleins indiquent que la circonscription forestière empiète sur deux mandements (Frangy-Desingy, Collonges-Bossey et Loëx-Nangy).

Les flèches en traits segmentés indiquent le rattachement au mandement (Collonges-Archamps, Bossey).

Représentation graphique : Maurice Baudrion

chênes et châtaigniers. Il indique également le système de couverture des toits et fait l'inventaire des carrières et des mines. Il donne une vue précise des métiers ou entreprises qui utilisent du bois, soit comme combustible, soit comme matière première (four à chaux, charbon de bois, scierie, fabrique de tuiles appelée tuilière). Il note enfin la présence et l'état de vieux monuments.

Après cette enquête, il publie plusieurs rapports ou essais et tout particulièrement un "Essai sur les biens communaux du Duché de Savoie" ainsi qu'un "Essai sur le système de toitures le plus convenable aux constructions de la Savoie" (1832).

La province de Saint-Julien

Bien que l'enquête de Despine porte sur l'ensemble des provinces de Savoie, nous nous contenterons ici d'en extraire la partie sur la province de Saint-Julien. Nous élargirons notre étude à toute l'actuelle Haute-Savoie en ce qui concerne la couverture des toits et à toute la Savoie pour l'exportation des bois.

La province de Saint-Julien était délimitée au nord par la frontière suisse allant de Veigy-Foncenex à Vulbens, à l'ouest par le Rhône entre Vulbens et Seyssel, au sud et à l'est par une ligne de Seyssel à Scientrier en passant par Cruseilles.

La description par Despine du sol de la province et de sa formation géologique mérite d'être citée, même si certaines conceptions paraissent aujourd'hui dépassées : "*le sol de cette province, généralement peu élevé au dessus du lac de Genève, paroît entièrement indépendant de la chaîne des Alpes. Les montagnes calcaires qui s'y trouvent, le Salève, la montagne de Chaumont, le Mont-Sion et la montagne de Seyssel, sont des rameaux détachés du Mont Jura, et y tenoient sans doute immédiatement avant que le Rhône se fût ouvert par une rupture violente, un passage au Fort l'Ecluse. Le reste de la province est formé de terrains de sédiment ou de transport qui recouvrent presque partout du grès mollasse* [sic] *dont on aperçoit les bancs le long de nombreux torrens* [sic] *qui sillonnent de tous côtés son territoire*".

Depuis le traité de Turin du 16 mars 1816, la province de Saint-Julien avait remplacé celle de Carouge, à cause du rattachement de son chef-lieu au canton de Genève et à la Confédération helvétique. Elle constituait la plus petite province de l'ancien duché, avec une superficie totale de 59 635 hectares soit 6,2 % du territoire savoyard.

Administrativement, la province était découpée en quatre mandements : Saint-Julien, Seyssel, Annemasse et Reignier. Elle comprenait les actuels cantons de Saint-Julien, Seyssel, Annemasse, Reignier, Frangy, (à l'exception de Sallenôves), une partie

seulement du canton de Cruseilles (Cercier, Avregny, Allonzier-la-Caille, Villy-le-Pelloux, Villy-le-Bouveret, Menthonnex-en-Bornes et Vovray faisant partie de la province du Genevois) ainsi que la commune de Veigy-Foncenex.

En ce qui concerne l'administration forestière, la province se trouvait découpée en cinq brigades : Saint-Julien, Cruseilles, Reignier, Annemasse et Seyssel, elles-mêmes subdivisées en 31 districts. (voir carte nº 1). Le plus grand, celui de Monnetier, comptait 825 hectares de forêt ; le plus petit, celui de Challonges s'étendait sur 88 hectares. La majeure partie des districts avait une surface comprise entre 200 et 400 hectares.

L'objectif de l'enquête

L'enquête avait pour but de déterminer si les forêts répondaient aux différents services attendus "*c'est-à-dire à la construction et au chauffage*". Pour cela, il fallait vérifier l'adéquation entre les besoins annuels des habitants des communes et "*l'état plus ou moins prospère des bois*".

Despine était chargé également d'examiner le problème de l'exportation des bois à l'étranger, notamment en raison de nombreuses réclamations formulées par les propriétaires d'établissements minéralogiques. L'exportation contribuait à la raréfaction du bois et par conséquent à un accroissement de son prix. Cette situation pouvait "*anéantir une industrie depuis longtemps existante et utile au pays pour la remplacer par des spéculations accidentelles et qui ne sont guère profitables qu'à des compagnies étrangères*".

Constatant que l'exploitation des bois de construction et de menuiserie (notamment les noyers) "*avait été des plus considérables depuis de nombreuses années*", Despine craignait "*qu'il ne restât plus assez d'arbres de bonne essence pour suffire aux constructions du Duché*". Il décida de "*déterminer par approximation les noyers propres au service et la quantité qu'il s'en consommait habituellement pour la Savoie*".

Par suite des dysfonctionnements qu'il observa grâce à sa collecte d'informations, Despine alla jusqu'à proposer une modification des lois en vigueur.

ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Les résultats de l'enquête nous permettent d'apprécier les caractéristiques de la forêt dans cette première partie du XIXe siècle ainsi que l'exploitation du bois.

La forêt

Importance et composition

Comme pour l'ensemble de la Savoie, la forêt couvre 1/5 de la province de Saint-Julien avec une superficie totale de 11 922 hectares dont :
- 9,4 % en bois résineux (sapin, pin),
- 77,5 % en bois durs* (hêtre, chêne...),
- 13 % en bois doux (bouleau, aulne, tremble, saule, coudrier*, épine, peuplier).

Par rapport à l'ensemble de la Savoie, les résineux sont sous-représentés au profit des bois durs. Seules les pentes du Salève, des Voirons et du Mont-Sion sont recouvertes de sapins et pins qualifiés "*d'assez bonne croissance*". A noter que le Vuache en était complètement dépourvu. Les mélèzes sont inexistants (carte nº 2).

Sur les pentes inférieures prédominent les chênes mais surtout les hêtres. Dans la plaine, en revanche, il n'existe plus que des taillis* de chênes, ce qui traduit bien sûr une surexploitation de la forêt sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir. On trouve dans les vallées quelques bois d'aulnes, coudriers ou autres bois blancs*. Dans la province, on trouve :
- 71,8 % de la superficie en taillis,
- seulement 7,5 % en haute futaie*,
- 20,7 % en mixte (taillis et haute futaie).

Le tableau qui suit nous en montre la répartition dans les quatre mandements de la province de Saint-Julien.

Province	Futaie		Taillis		Mixte	
	Superficie en ha	%	Superficie en ha	%	Superficie en ha	%
St Julien	195	4,5	3 086	70,9	1 071	24,6
Annemasse	330	11,2	2 292	77,7	326	11
Reignier	266	11,7	1 387	60,9	621	27,3
Seyssel	97	4,3	1 727	76,6	428	19
Total	888	7,5	8 492	71,8	2 446	20,7

Ces relevés nous donnent déjà une idée de l'intensité d'exploitation et même de la surexploitation de la forêt de cette province. Ici encore un peu plus qu'ailleurs en Savoie car, dans l'ancien duché, les bois de haute futaie représentaient près de 40 % de la superficie forestière avec, il est vrai, une plus grande superficie de résineux qui ne se prêtent pas à l'exploitation en taillis.

Qualité et croissance de la forêt

A l'exception des terrains caillouteux ou recouverts de grès, Despine considère que partout "*les bois sont susceptibles de prospérer quand l'abus de pâturage et les dilapidations ne s'opposent pas à sa reproduction*". On verra plus loin que ce sont les forêts communales qui sont les plus touchées par ces déprédations.

Despine porte des appréciations sur certaines forêts, n'hésitant pas parfois à établir des comparaisons d'une commune à l'autre. Si la croissance des forêts est considérée comme "*très bonne*" à Saint-Cergues, Ville-la-Grand et Chavannaz, elle est à Vétraz "*encore meilleure qu'à Ville-la-Grand*". En revanche elle est "*médiocre*" à Annemasse, Arthaz, Arbusigny, Frangy, Desingy et Arcine. D'une manière générale, sur le Vuache, elle est meilleure côté Clarafond que côté Chevrier.

A Saint-Julien, on laisse ramasser mais pas faucher l'herbe dans les forêts, ce qui en limite les quantités recueillies, mais en général l'usage du ramassage des feuilles pour la litière du troupeau et des herbes ainsi que le pâturage des bois communaux* sont quasi systématiques dans toutes les communes, alors qu'ils sont ultra-réglementés afin d'en décourager la pratique. Cet usage provoque à la fois un appauvrissement du sol, car les bois sont "*privés d'une partie de l'engrais*", et une limitation de la croissance des arbres lorsque l'on coupe les branches et les repousses pour donner les feuilles comme nourriture aux animaux.

Dans ses "Leçons théoriques et pratiques d'Agriculture de 1825", J. J. Roche nous apporte les précisions suivantes : "*les feuilles qu'on enlève, laissent la graine à découvert, elle se dessèche et périt. Le bétail qu'on laisse encore entrer dans un bois encore jeune, détruit en peu d'heures les plus belles espérances de l'avenir ; ce sont là des fléaux bien plus funestes aux forêts que toutes les coupes inconsidérées ou abusives. Les accidents arrivent par l'imprévoyance de l'homme qui, dans ce cas, méconnait les lois de la nature ; et c'est donc à lui à réparer le mal qu'il occasionne ; car c'est un vol fait à la société*".

Despine plaide pour l'interdiction du pâturage dans les bois communaux car il ne produit, selon son expression "*que d'autres effets que de dépouiller les communes et de diminuer les ressources du pauvre pour enrichir le fort propriétaire*".

Les propriétaires disposaient, sinon de forêts, tout au moins de haies en bordure de leurs champs qui permettaient de satisfaire leurs besoins en bois. En allant paître dans les forêts communales,

Carte 2. PRÉSENCE DE RÉSINEUX ET SCIERIES

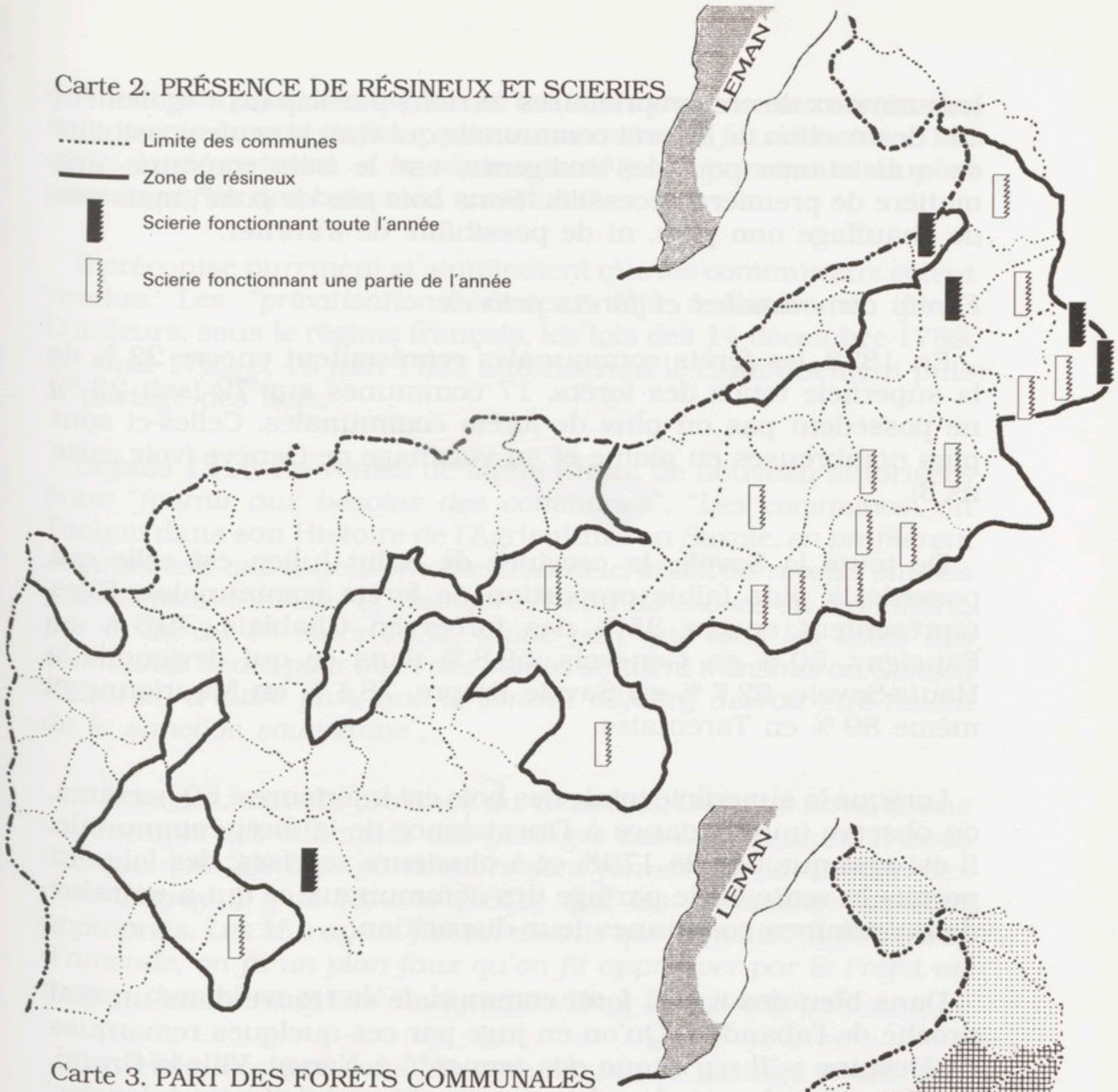

Carte 3. PART DES FORÊTS COMMUNALES

les animaux de ces propriétaires terriens participaient également à la destruction de la forêt communale qui était la seule possibilité de subsistance pour les indigents, car le bois constitue une matière de première nécessité. "*Sans bois pas de pain*", mais pas de chauffage non plus, ni de possibilité de s'abriter.

Forêts communales et forêts privées

En 1828, les forêts communales représentent encore 22 % de la superficie totale des forêts. 17 communes sur 72 (soit 23 %) ne possèdent pas ou plus de forêts communales. Celles-ci sont plus nombreuses en plaine et au voisinage de Genève (voir carte n° 3).

De toute la Savoie, la province de Saint-Julien est celle qui possède la plus faible proportion de forêts communales. Elles représentent encore 35 % des forêts en Chablais, 49,3 % en Faucigny, 50 % en Genevois, 59,8 % dans ce qui deviendra la Haute-Savoie, 62,7 % en Savoie Propre, 78,1 % en Maurienne et même 89 % en Tarentaise.

Lorsque la superficie totale des bois est inférieure à 50 hectares, on observe une tendance à l'inexistence de la forêt communale. Il est vrai que depuis 1738, et à plusieurs reprises, des lois ont permis la vente ou le partage des communaux ce qui a entraîné dans certaines communes leur disparition.

Dans bien des cas la forêt communale se trouve dans un état proche de l'abandon. Qu'on en juge par ces quelques remarques de Despine : *"Il n'y a que des teppes*"* à Nangy, Ville-la-Grand, "la plupart du temps abandonnées en pâturage" comme à Jonzier, Feigères, Vanzy et Chessenaz ou alors la forêt est *"recouverte entièrement par des broussailles de chênes qu'on a entièrement négligés"* à Machilly ou *"d'épines et d'arcosses*"* comme à Arthaz.

D'autres communes se servent de la vente des produits des bois communaux pour renflouer leurs finances. C'est ainsi que l'année précédant l'enquête, Bossey a vendu 37 journaux* de bois pour payer son clocher. Cruseilles vend également des quantités importantes de bois, mais, d'une manière générale, les forêts communales ne fournissent point de "*plantes*" de batisse, c'est-à-dire de bois de gros œuvre.

Déjà en 1774, Costa de Beauregard considère que l'appartenance à une communauté constitue l'un des deux "*principes inhérents de la ruine des forêts*" (l'autre étant les chèvres !) et il ajoute : "*n'attendez jamais le moindre accroissement aux bois d'une commune. Si un paysan épargne une pièce, l'autre la coupe vite ; tous s'arrachent à l'envi la moindre production. Enfin, quelque soin*

qu'aient pris pour cela les lois et les intendants conservateurs des bois, on n'a jamais pu faire qu'une commune ne fut dévastée. C'est qu'ici la dévastation a la communauté pour principe et la plus grande partie des bois sont communs".

Il préconise purement et simplement que les communaux soient vendus. Les "*privatisations*" étaient déjà à l'ordre du jour ! D'ailleurs, sous le régime français, les lois des 14 décembre 1789, 28 août 1792 et 10 juin 1793 autorisèrent le cantonnement puis le partage des bois.

Depuis 1815, les ventes de forêts furent de nouveau autorisées pour "*fournir aux besoins des communes*". "*Les communes*, dit Tochon dans son Histoire de l'Agriculture en Savoie, *en profitèrent si largement que le gouvernement sarde crut devoir revenir sur ses précédentes décisions et changer cet état de choses en ordonnant, par la loi du 1er mars 1832, d'une part que tous les actes des communes ayant pour objet des ventes seraient transmis au Conseil d'Etat et, d'autre part, que le contrat définitif devrait être revêtu de la sanction souveraine*".

A Aviernoz, dans la province du Genevois, Despine nous donne un exemple des difficultés des partages des communaux. Il nous indique que "*les bois particuliers sont formés par la division des communaux il y a 18 ans (1810) que les particuliers se sont appropriés. Les M... ayant fait un abattis qui exigeait 7 à 800 livres d'amende, on fit un plan faux qu'on fit approuver par le Préfet au moyen duquel on a volé à la commune 1 500 journaux*".

Toutefois Tochon constate que là où le partage a été fait, "*comptant sur l'intérêt privé pour faire ce que les communes n'avaient pas le courage d'entreprendre, l'expérience a prouvé qu'il ne fallait pas trop espérer de la prévoyance des cultivateurs, et si quelques-uns d'entre eux sont parvenus à regarnir le lot qui leur était échu en partage, le plus grand nombre est arrivé à des résultats diamétralement opposés*".

En règle générale, les forêts privées paraissent en bien meilleur état que les forêts communales, notamment celles des grands propriétaires. Ce sont eux qui détiennent les bois de haute futaie, en particulier de chêne. Parmi les propriétaires, on trouve beaucoup de nobles comme les de Viry à Viry, les de Chaumont à Vulbens, les de Filly à Desingy, les d'Arcine à Arcine ou des propriétaires qui ont acquis leurs biens à la Révolution, tels Bastian à Savigny ou Aguimach et Malher à Présilly.

D'une manière générale, dans les forêts éloignées des habitations et notamment celles des cimes du Salève ou des Voirons, on trouve davantage de belles pièces qu'à proximité des villages.

L'éloignement, combiné avec les difficultés d'accès, provoque des fréquences de coupe très inférieures à celles pratiquées dans les lieux plus accessibles. Dans d'autres cas, le terrain y est peu propice ; ainsi à Juvigny *"le sol est marécageux et le bois y croit peu et dépérit promptement"*. Dans les bois particuliers, on trouve "*quelques sapins vieux et rabougris*".

Rendement des forêts et fréquence des coupes

A Saint-Julien, un journal moyennement peuplé que l'on coupe tous les 18 à 20 ans, produit :
– 50 moules* de bois,
– 9 à 10 000 fagots de 4,5 pieds de long sur 2,5 de circonférence,
– 2 300 fascines* d'écorce* de 13 à 14 livres chacune.

On laisse 20 à 30 baliveaux par journal et seulement 9 lorsque le bois est bien peuplé. Les baliveaux sont des arbres "*réservés*" lors de l'exploitation des bois taillis pour les laisser croître en futaie.

Bien sûr, la quantité de bois retirée sur un journal de forêt dépend en grande partie de la fréquence des coupes de bois : ainsi à Valleiry, on coupe le bois tous les 9 à 10 ans ce qui donne, par journal, 800 fascines à un lien*. A Vulbens, tous les 6 ans, 500 fascines à un lien par journal. A Saint-Blaise, le journal produit 4 à 500 fascines et jusqu'à 700 fascines à un lien lorsque le bois est bien garni.

A Annemasse, on extrait trois moules de rondins tous les 20 ans, 500 fascines et 10 quintaux d'écorce et en plus 1 500 à 2 000 petites fascines tous les 5 à 6 ans, mais "*les bois ne sont que des bordures de champs*". A Ambilly, les vernes* que l'on coupe le long de l'Arve tous les 4 ans rendent par journal 1 200 fascines de Genève mesurant 4,5 à 5 pieds de long sur 8 à 10 pouces* de diamètre. A Saint-Cergues où la croissance est bonne, il faut 20 à 25 ans pour faire un chevron* de "*un pied coupé*"*, c'est-à-dire d'un pied de diamètre.

D'une manière générale, les bois communaux ont une fréquence de coupe très serrée (entre 4 et 8 ans) alors qu'elle se rapproche de 20 ans pour les bois particuliers. C'est le cas des bois de M. de Chaumont, sur le Vuache qui, *"quant à eux, sont coupés tous les 18 à 20 ans"*.

Despine propose de fixer à "*20 ans la fréquence des coupes à l'exception des bois blancs que l'on pourrait couper tous les 6 ans et les châtaigneraies tous les 12-14 ans. Pendant ces intervalles, on autoriserait uniquement l'émondage des épines et des plantes parasites. Les coupes de haute futaie ne pourraient avoir lieu que lorsque les arbres auraient un mètre de circonférence*".

En 1774, Costa de Beauregard estimait pour sa part que les taillis pourraient être coupés "*depuis 7 à 8 ans jusqu'à 15 ans*" et pour les autres bois "*à proportion de ce qu'ils sont*".

Le bois

Prix du bois

A Saint-Julien, le moule est vendu 30 francs, les fagots de 4,5 pieds de long sur 2,5 de circonférence se facturent 24 francs le cent, ce qui signifie qu'un moule équivaut à 125 fascines. L'écorce se vend 18 sous de France par fascine de 13 à 14 kilos. Les fascines à un lien de Valleiry sont vendues 6 francs le cent dont 3 francs de main d'œuvre.

Sur la fiche concernant Yvoire, Despine précise qu'à Genève le moule de bois coûte jusqu'à 48 francs, la douzaine de fascines 4 florins et 5 à 6 francs la douzaine de perches*. Lorsque l'affouage se paie, son prix s'établit à raison de 1 à 2 livres par famille. Dans la province voisine du Genevois, la plupart des affouages se font gratuitement.

Mode d'exploitation du bois

Nous le présenterons à partir d'éléments d'analyse fournis directement par Despine.

"*Comme dans le Chablais, c'est le voisinage de Genève qui détermine le mode d'exploitation. Les sapins se coupent en jardinant et se vendent pour la batisse. Les bois particuliers de hêtres et chênes se débitent en bois rondins et de fascinage quand ils ont acquis l'âge de 15 à 20 ans et ils s'exportent à Genève. On extrait aussi des chênes, l'écorce qui forme un produit très important des taillis de cette essence*".

Dans la province, mais aussi au delà, Despine précise que "*la plupart des bois communaux ne s'écorcent pas et se coupent tous les 5 ou 6 ans pour affouage, ce qui ne leur permet jamais d'acquérir une certaine grosseur et diminue ainsi beaucoup le produit dont ils seraient susceptibles, soit pour le rapport de l'écorce, soit pour celui du bois à brûler. On trouve encore dans le bois des particuliers une assez grande quantité de chênes haute futaie mêlés avec les taillis, mais il est dans l'usage de les écimer et ébrancher à époques périodiques d'où il en résulte que ces arbres restent noueux, rabougris et ne peuvent plus être employés comme bois de construction*".

Despine recommande que la faculté d'étêter et d'écimer les arbres soit "*limitée aux plantes isolées et que toutes celles*

Carte 4. MINÉRAUX EXPLOITABLES

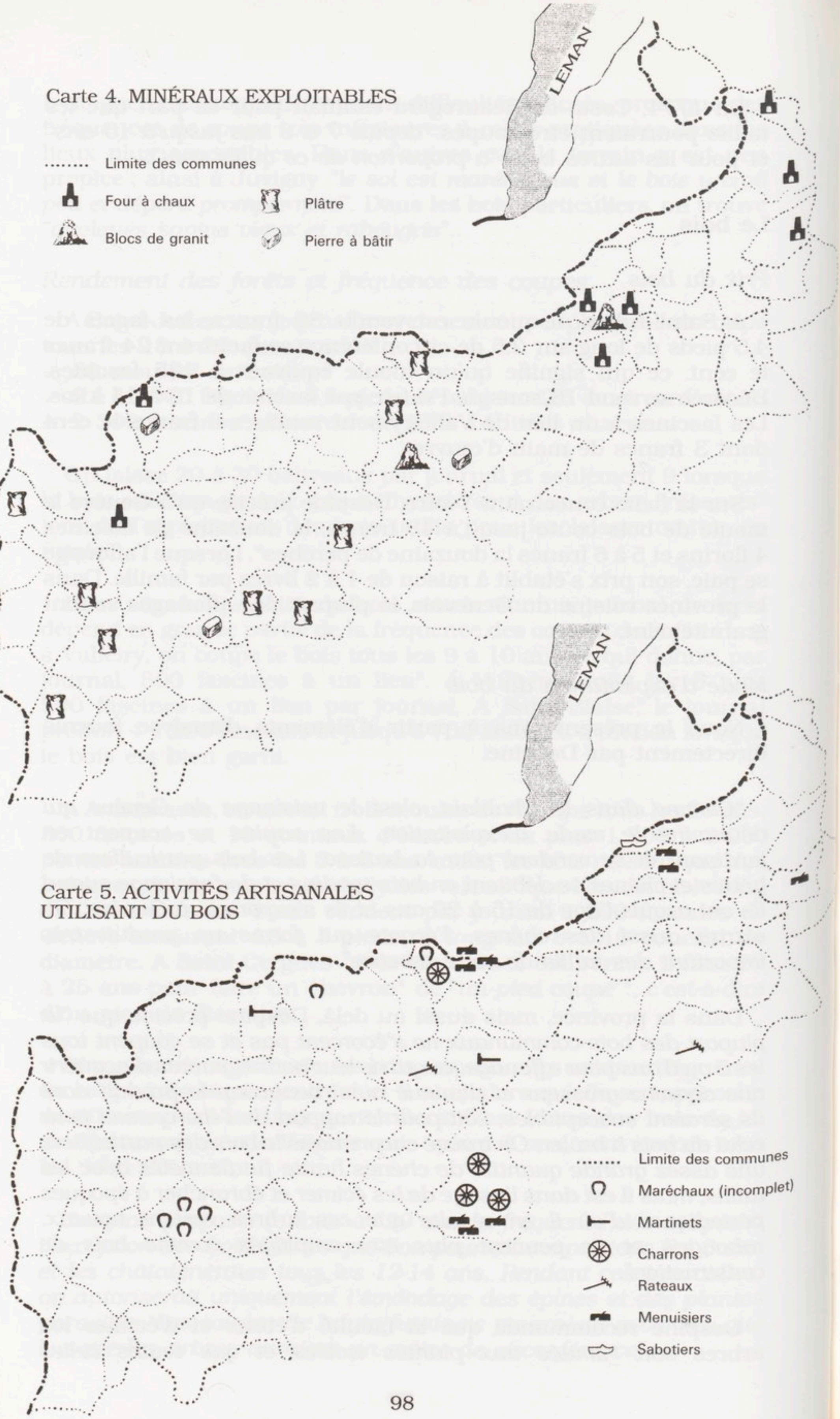

..... Limite des communes

Four à chaux

Plâtre

Blocs de granit

Pierre à bâtir

Carte 5. ACTIVITÉS ARTISANALES UTILISANT DU BOIS

..... Limite des communes

Maréchaux (incomplet)

Martinets

Charrons

Rateaux

Menuisiers

Sabotiers

constituant forêt soient réservées afin de ménager un bois précieux dont la disette se fait déjà sentir dans plusieurs provinces de la Savoie".

Il ajoute : "*La reproduction des bois exploités se fait assez bien partout où elle n'est pas contrariée par les coupes fréquentes qui retardent sa croissance. Le haut prix auquel se vend le combustible dans cette Province fait désirer que l'on prenne les mesures les plus convenables non seulement pour favoriser mais encore pour la multiplier*". Un arrêté pris en 1827 par l'intendant Botazzi ordonna de border d'arbres tous les terrains communaux. Cette mesure va dans le sens souhaité par Despine.

Despine pense par ailleurs que les coupes des bois de taillis qui utilisent la pratique du jardinage* devraient être proscrites, même dans les sols sujets à éboulement et, dans ce cas, elles seraient remplacées par des coupes franches en bandes horizontales en commençant par le bas et en laissant toujours au sommet un fort massif boisé.

"Le Propagateur" journal de vulgarisation diffusé autour de Genève donne, en 1835, le conseil suivant : "*N'abattez pas un arbre avant d'en avoir replanté 10*".

Utilisation du bois

Bien sûr, le bois des biens communaux est consommé essentiellement pour le chauffage des habitants. Les quantités et le système de distribution sont quelque peu différents d'une commune à l'autre quoiqu'il faille être prudent dans les comparaisons, toutes les unités de mesure variant également d'une commune à l'autre. Ainsi les habitants de Vetraz-Monthoux ont droit à 50 fascines par feu, ceux de Cranves-Sales et Copponex à 60, ceux d'Etrembières entre 80 et 100. A Arbusigny et au Sappey où les bois sont indivis, chaque famille retire 3 à 4 voitures de 100 "*fagots marchand*"*, mais on pratique la coupe tous les deux ans. A Bonne, on note une seule voiture par famille et à Monnetier 40 à 50 gros fagots, soit 4 à 5 voitures. A Présilly, il semble que l'on pratique de façon différente puisque l'on accorde 8 000 fascines par an à distribuer entre les habitants. A Vovray, on a ôté des consignes 12 journaux pour l'affouage du curé.

Tous les communaux ne peuvent pas assurer chaque année une production de bois minimale par famille, car certaines communes n'en possèdent pas et d'autres n'ont pas des communaux assez importants pour satisfaire toute la population. Ainsi Lucinges et Cranves-Sales font-elles des coupes tous les trois ans, Arbusigny et Le Sappey tous les deux ans.

• **Chauffage** — D'après les renseignements récoltés par Despine, "*la consommation moyenne d'une famille est de 4 à 6 moules de bois et 300 à 500 fascines par année, équivalant environ à 15 ou 20 stères. Il faut y ajouter celle de la cuisson du pain qui, vu que les fours ne sont pas très multipliés dans les communes, ne doit pas dépasser 4 stères, en sorte qu'on peut évaluer au minimum la dépense totale à 20 stères par famille soit 4 stères par individu, ce qui sur une population de 44 526 habitants représentent une consommation annuelle de 180 000 stères environ*".

Dans les communes qui possèdent des forêts communales, on délivre un volume de bois d'affouage "*d'environ 100 fascines par famille ; 1 000 à 2 000 journaux sont annuellement employés, ce qui forme au plus la 1/10ème partie du bois nécessaire à ce service. Le reste est fourni par les bois particuliers dont la quantité est du triple de celle des bois communaux et par les arbres isolés, mais comme ceux-ci sont moins abondants qu'en Chablais, et que les particuliers portent de préférence leur bois à Genève, le combustible y est assez rare et le prix se maintient constamment à un taux très élevé*". On voit que dans la zone frontalière l'influence de la proximité de Genève sur les prix n'est pas une chose nouvelle...

La quantité de bois de chauffage extraite des forêts proprement dites, tant communales que particulières, correspond à une superficie approximative de 2 000 à 2 500 journaux soit environ 700 à 800 hectares.

• **Construction** — Pour toute la province, Despine estime que "*la difficulté de se procurer du bois résineux pour batisse fait que les maisons sont construites avec assez d'économie. Nulle part on ne bâtit en bois ni l'on couvre en ancelles*, sauf quelques maisons de la commune de Fillinges, pour lesquelles on emploie des buchilles ou débris de l'équarrissage du bois. Une partie des plantes de batisse provient encore des Provinces voisines du Faucigny et du Genevois, en sorte que celles extraites des forêts ne dépassent pas 7 à 10 000 plants. Au total, la consommation annuelle serait de 13 à 14 000 plants soit 60 à 70 hectares*".

• **Fours à plâtre et à chaux** — "*Le plâtre se trouve en divers endroits, notamment à Saint-Julien, Feigères, Desingy, Contamines, Seyssel et Vanzy où on le cuit pour l'usage* de cette province et pour celle du Genevois. Il n'est pas toujours de bonne qualité comme à Cernex. Il s'en fait annuellement 4 à 5 000 coupes qui consomment 2 à 300 stères de bois*" (carte nº 4).

"*Il se fait aussi pour les constructions 50 à 60 fours à chaux. Une grande partie de la chaux se prépare sur les communes de*

Monnetier-Mornex, Essert-Esery et Etrembières. Chaque four consomme 1 000 à 1 200 fagots. Ils représentent une consommation totale de près de 3 000 stères".

Dans la province de Saint-Julien, Despine ne signale aucun four à pain alors que, dans la province voisine du Genevois, il en cite plusieurs, notamment à Choisy, Cuvat, Avregny où il y a "*un four banal où chacun cuit son pain et fournit son bois*".

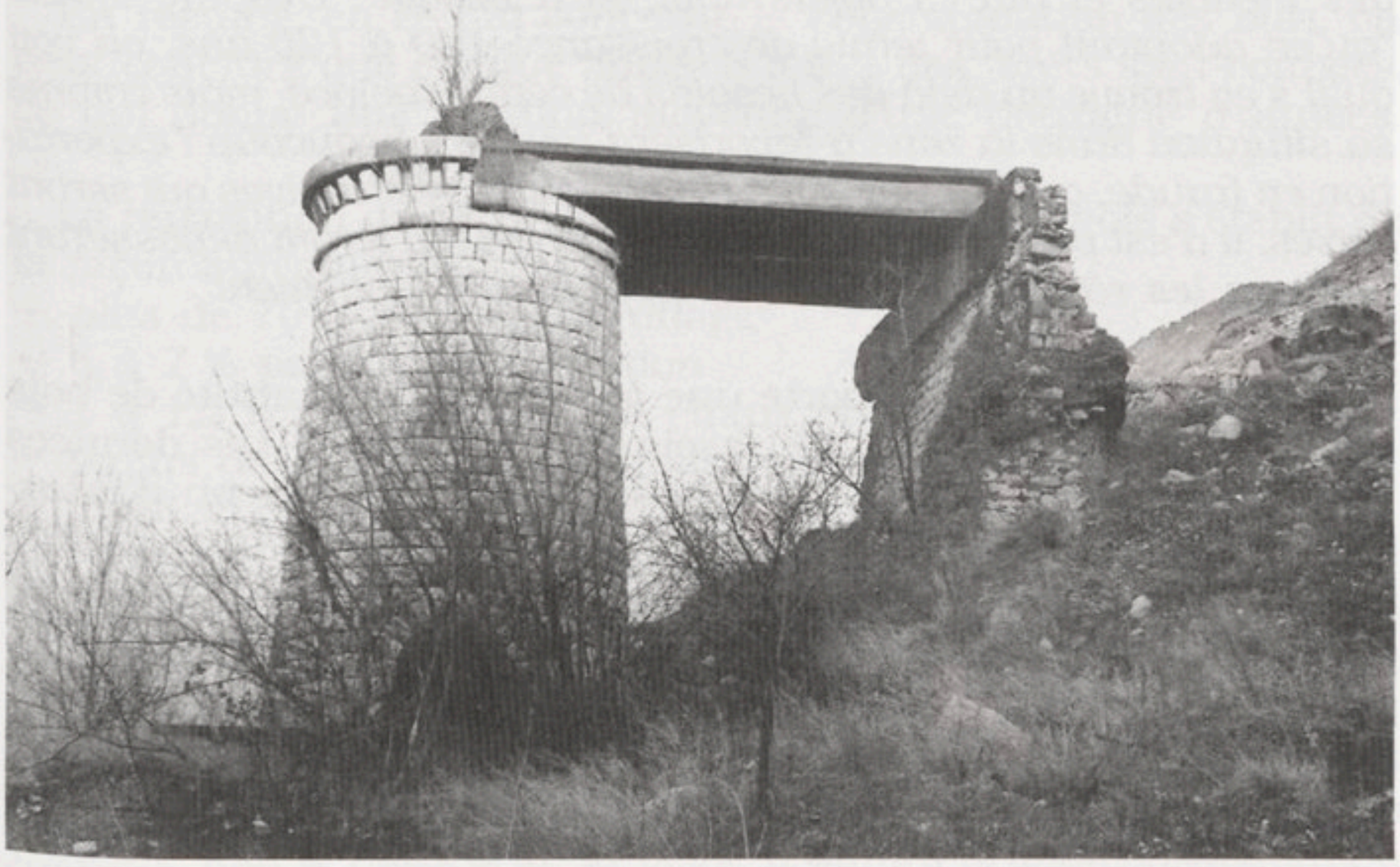

Ancien four à chaux à Etrembières, au pied du Salève.
Tour ruinée du dernier four à chaux dans les carrières du Pas-de-l'Echelle en 1978 ; ce four vertical construit entre 1900 et 1910 fut démoli fin 1981 ; il n'avait pas été allumé depuis avant 1935. La calcination du calcaire permettait d'obtenir directement de la chaux (oxyde de calcium). Des wagonnets poussés sur la dalle horizontale permettaient de charger le four par la gueule. En bas, derrière les branches, on devine l'ouverture permettant d'accéder au foyer *(photo G. Lepère)*.

• **Bois ouvré** — Le nombre des scies à eau n'est pas considérable puisqu'il ne s'élève au total qu'à 20 scies travaillant en moyenne 7 mois (celle de Présilly, par exemple, ne fonctionne "*que 3 à 4 mois par an faute d'eau*"). Seules cinq scies travaillent toute l'année (carte n° 5). "*Plus de la moitié de ces scies débite des bois durs, principalement de noyer et de chêne, en sorte que les bois résineux extraits des forêts et consommés par elles ne dépassent pas 4 000 plantes qui servent presque en totalité à l'usage de la province. Les bois durs s'exportent en grande partie vers Genève*".

On fabrique de plus à Pers-Jussy des rames pour bateliers, des râteaux de sapin et à Présilly des râteaux, fourches, rouets, chaises, sabots en sapin et hêtre à l'usage de la province, mais ces industries ne donnent pas lieu à une consommation très importante de bois.

• **Noyers** — Le nombre approximatif de noyers de la province s'élève à 54 400 principalement répartis dans les mandements de Saint-Julien et d'Annemasse ce qui représente un peu plus d'un noyer par habitant.

La consommation locale par un certain nombre de menuisiers, charrons et sabotiers de Saint-Julien, Annemasse, Seyssel et Cruseilles peut atteindre 80 à 100 plantes. Le volume est relativement faible car "*l'on tire du Canton de Genève la plupart des meubles et autres objets dont on a besoin*". Despine ajoute "*qu'en adoptant pour terme de croissance 100 à 120 ans, on voit qu'il s'en trouve au delà des besoins de cette Province, mais comme sa situation dans la zone y favorisera toujours beaucoup l'exportation en fraude, quelles que soient les mesures répressives qui seront prises, il n'est pas douteux que les coupes qui se feront dépasseront toujours les règles prescrites par un bon aménagement*".

• **Bois exporté** — Il s'exporte une assez grande quantité de bois sous forme de moules et de fascines vers Genève. Les données chiffrées relevées sur les permis délivrés par le Bureau d'intendance représentent 3 600 à 4 000 moules, soit environ 12 000 à 14 000 stères. Toutefois, ajoute Despine "*la circonstance particulière où se trouve cette Province d'être en grande partie dans la zone y favorise beaucoup l'exportation en fraude et nul doute que cette quantité exportée ne soit plus considérable*".

L'exportation du charbon, obtenu ordinairement à partir du hêtre s'élève, d'après les mêmes permis, à 2 000 à 3 000 quintaux métriques.

Enfin les planches et les poutres de sapin exportées proviennent en grande partie de bois achetés dans les provinces voisines, surtout du Faucigny et du Genevois. Les bois durs "*se prennent dans la Province et les mêmes circonstances qui favorisent la fraude des bois de moule facilitent également celle des bois de noyer et de chêne pour la Suisse. Il en sort aussi beaucoup pour France du mandement de Seyssel par la voie du Rhône. On peut évaluer la sortie annuelle de 5 à 600 plantes*".

Nous reviendrons un peu plus loin sur ces exportations en élargissant l'analyse à toute la Savoie.

• **Mines et établissements minéralurgiques*** — Parmi les exploitations qui consomment du bois de façon significative, on trouve :
— une poterie située sur la commune de Veigy-Foncenex ;
— treize tuilières réparties sur celles de Viry, Vulbens, Machilly, Saint-Cergues, Veigy-Foncenex, La Muraz, Saint-Romain, Scientrier, Chilly et Vanzy, plus ou moins actives et consommant ensemble 1 580 stères de bois refendu et de fascinage ;

– deux petits martinets de forgeron (l'un à Beaumont, actuellement maison Eusebio, l'autre à Valleiry, chez Berthet) dont la dépense en charbon s'élève au plus à 200 quintaux métriques. Ils sont tous les deux à feux. Celui de Beaumont chôme souvent faute d'eau (carte nº 5).

On trouvera plus de détails sur ce sujet dans le chapitre sur les ressources minéralogiques.

En résumé, en ce qui concerne la consommation des bois, on peut conclure que chaque année 8 à 9 % des forêts sont coupées, ce qui donne une rotation moyenne d'une douzaine d'années.

La répartition de la consommation annuelle de bois s'établit de la façon suivante :
– plus de 70 % pour le chauffage
– 6 à 7 % pour la construction
– 1 à 1,5 % pour les fours à chaux et à plâtre
– moins de 1 % pour les établissements minéralogiques
– et 18 à 19 % pour l'exportation.

Au total, Despine estime que l'exploitation de la province s'élève à 70 hectares de bois résineux et 1 200 à 1 300 hectares de bois taillis. En comparant ce résultat avec la superficie des bois, on s'aperçoit que les bois de résineux devraient être coupés tous les 15 ans et les bois durs et blancs, tous les 8 ans ! Despine en conclut "*que le pays a de la peine à suffire à une consommation aussi forte, et qu'on devrait surtout diminuer la consommation des bois résineux en proscrivant tout à fait l'exportation*".

Si la consommation pour le chauffage ne nous surprend pas, l'importance des exportations mérite que l'on s'attarde sur ce sujet. Il existe un trafic local du bois qui alimente, soit les petits bourgs tels que Seyssel ou Frangy, soit les tuileries ; de plus dans presque toutes les communes de la province on exporte du bois vers Genève. On y vend du bois en moule, des fagots, des bois de construction ou des noyers.

EXTENSION DE CERTAINS ASPECTS DE L'ÉTUDE

Exportation du bois

Examinons le problème des exportations en élargissant notre champ d'étude à toute la Savoie.

Les exportations sont régies par les lettres patentes de 1822 et par différentes circulaires publiées par la suite qui vont toutes

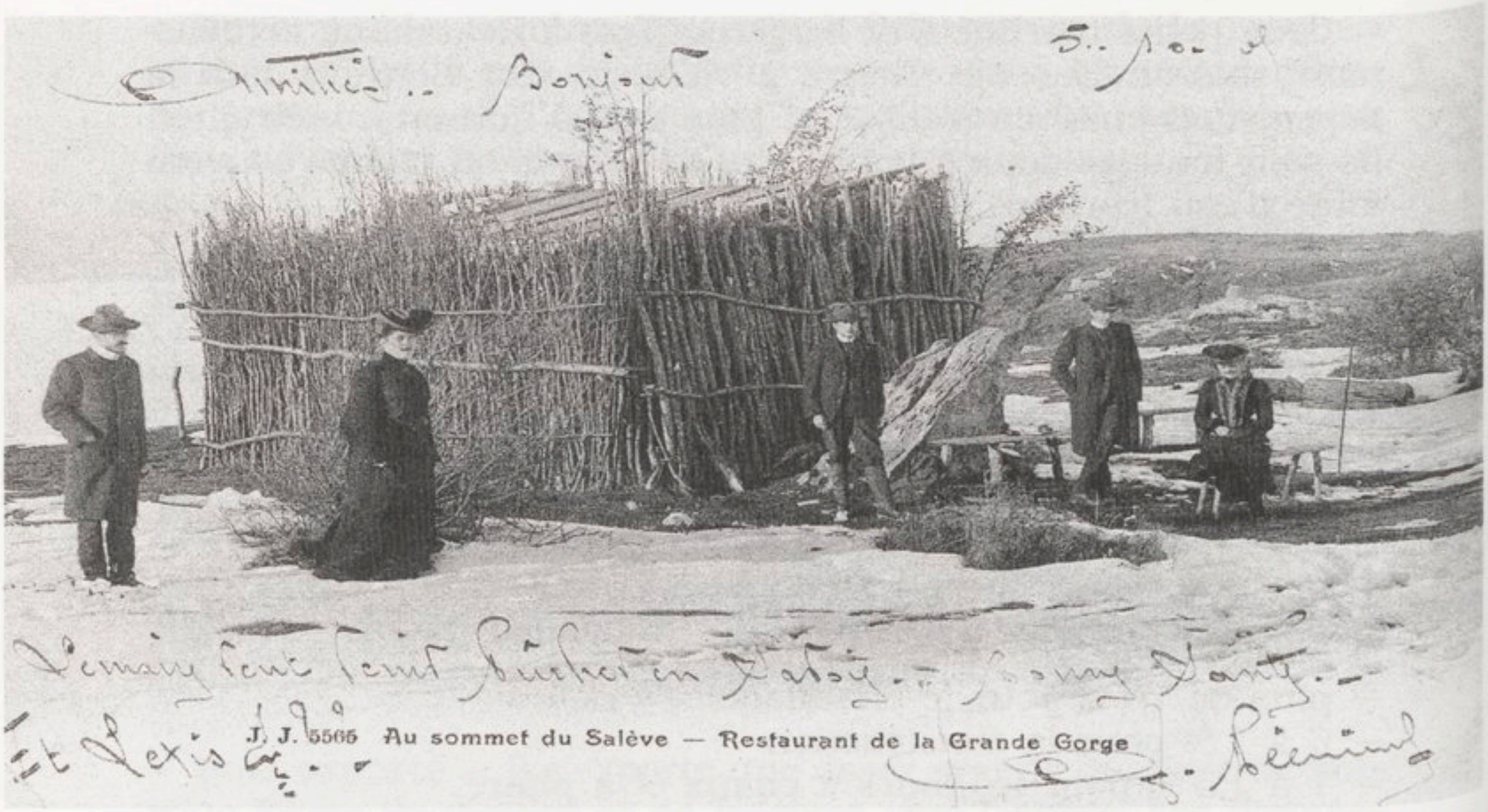

Utilisation du bois non mentionnée par Despine... *(collection G. Lepère).*

dans le sens de l'interdiction d'exporter le bois et le charbon sans une permission royale. La peine consiste en la confiscation du chargement, mais aussi du moyen de transport (chars, bestiaux, barques), ainsi qu'en une amende égale à la valeur des marchandises transportées.

En 1823, les poutres, planches, plateaux et tout bois ouvré qui n'ont pas encore reçu une forme déterminée sont soumis aux mêmes règles. La même année, une délégation est accordée aux vice-intendants des provinces du Chablais, du Faucigny et de Saint-Julien pour accorder l'autorisation d'exporter des bois vers Genève moyennant un droit fixe de 6 livres pour chaque concession. Enfin en 1827, sur réclamations des menuisiers de Savoie, l'exportation des noyers n'est possible que pour les planches ou plateaux d'une largeur de 17 pouces au moins, ainsi que pour les troncs d'un diamètre proportionné. Cette dernière disposition est prise pour éviter la coupe d'arbres trop jeunes.

L'ensemble de ces dispositions a pour but, selon Despine, "*de concilier l'intérêt de l'industrie avec les besoins des habitants et de réduire l'exportation seulement au superflu de la consommation locale*". Il ajoute : "*Mais ces lois, quelque paternalistes qu'elles fussent, n'ont pas résisté à la spéculation engendrée par les besoins qui se sont fait sentir en France dans le domaine de la construction, notamment à Lyon, ainsi que par les besoins de la marine*".

L'économat général devenu à la même époque possesseur de forêts considérables surtout dans le Faucigny et le Chablais, mais

aussi à Pomier dans la province de Saint-Julien, par suite de la restitution des biens provenant des corporations religieuses, a été pressé d'en jouir. Notamment, selon Despine, "*pour n'avoir pas à supporter les frais de gardiatures, des contributions, etc... il a jugé convenable d'aliéner à des conditions très avantageuses pour les acquéreurs et le bois et le terrain*". Cinq ou six compagnies ont commencé l'exploitation de ces forêts avec une activité dont on n'avait "*même pas l'idée auparavant en Savoie*". Cela signifie certainement que les forêts n'ont pas été coupées en "*jardinant*", comme de coutume, mais en pratiquant des coupes rases.

Despine précise en outre : "*leur exemple a trouvé de nombreux imitateurs dans le pays et que, comme l'exportation des bois, surtout ceux de sapin, de chêne et de noyer, procurait des profits réels et qu'en même temps les permis étaient délivrés facilement, on peut dire avec certitude qu'en aucun temps, même quand la Savoie faisait partie de la France, la sortie n'a été aussi considérable qu'elle l'est depuis 1822*".

Face au développement de ces exportations, ce sont les propriétaires des établissements minéralogiques qui se trouvaient ainsi privés des "*matières les plus nécessaires*" qui ont incité le gouvernement à durcir ses positions par rapport aux exportations.

Despine est très sensible au développement des entreprises minéralogiques et a compris les dangers que leur fait courir la cherté du bois. Il propose ainsi que "*partout où une circonscription forestière est assignée à des usines, l'exportation soit strictement prohibée*".

Ses propositions nous permettent de dresser une véritable carte de l'industrie savoyarde de l'époque en fonction des différentes dispositions qu'il préconise :

"*Pour la Tarentaise, la prohibition devrait être complète à cause des mines et salines royales.*

"*En Haute-Savoie, il en serait de même à cause des établissements de Fours, La Bathie, Conflans, Quiège, Saint-Hélène-des-Milières et Tamié.*

"*En Maurienne, l'exportation serait aussi prohibée à cause des forges et fourneaux de Modane, Les Fourneaux, Le Freney, Saint-Michel, Saint-Rémi, Saint-Pierre-de-Belleville, Epierre, Argentine et Dandens.*

"*Pour le Genevois, l'exportation devrait être entièrement interdite dans les mandements de Faverges, Annecy, Duingt, Thônes et Thorens à cause des établissements de Tamié, Le Villaret, Gien, Crau, Alex et Thorens, ainsi que dans les mandements d'Albens et Rumilly parce que les habitants ne peuvent même pas y suffire à leurs besoins.*

"Pour la Savoie Propre, tout le mandement des Bauges ainsi que toute la partie de la province qui occupe la rive gauche de l'Isère doivent être réservés pour le service des usines d'Aillon, Bellevaux et Calvin, Fourby et Saint-Hugon. Quant aux mandements de Saint-Pierre, Montmélian, Chambéry, La Motte-Servolex, Aix et Les Echelles, le mauvais état des bois et les besoins de plusieurs grands points de consommation comme Chambéry et les villes voisines paraissent exiger impérieusement que l'on interdise aussi toute sortie.

"Pour le Faussigny [sic], *les usines de Servoz, de Sixt et la grosse forge Milleret de Samoëns doivent faire prohiber la sortie des bois provenant de Saint-Gervais, de Samoëns et Taninges. Quant aux forêts d'Entremont et du Petit-Bornand, sur la rive gauche du Borne, La Roche, Saint-Sixt et Saint-Laurent doivent être également protégées à cause de la verrerie de Thorens".*

De même que les bois consacrés à la minéralurgie nécessitent une protection, la vente des noyers devrait être limitée. Despine précise que "*les bois de noyers diminuant dans une progression effrayante sans espoir de reproduction puisqu'on n'en replante pas, les menuisiers, charrons et autres artistes se trouveront très embarassés dans quelques années pour satisfaire aux besoins du pays*".

D'après cette description, il ne resterait que quatre zones où les exportations pourraient être autorisées :

1. une bande de la Savoie propre, le long du Rhône, formée par les mandements de Pont-de-Beauvoisin, Saint-Genis, Yenne et Ruffieux,
2. une partie du Faucigny,
3. le Chablais,
4. la province de Saint-Julien.

Pour la bande de la Savoie Propre, Despine considère que "*cette région est très éloignée des usines et des centres de consommation et qu'elle ne peut tirer d'autre parti de ses bois qu'en les exportant sur la France ; mais comme les forêts communales et la plupart des forêts particulières y sont dans le plus grand état de délabrement, cette exportation ne sera aujourd'hui profitable qu'à quelques riches propriétaires, dont les bois sont encore en état, et elle ne s'élèvera jamais à une quantité bien considérable*".

Pour la partie du Faucigny qui n'a pas été exclue précédemment, on ne devrait accorder que "*difficilement des sorties de bois*" dans les mandements de Cluses et Sallanches, "*car dans ces forêts de résineux il y a peu de grosses plantes et elles sont nécessaires aux constructions locales*". Les autorisations seraient accordées seulement dans la vallée du Reposoir où d'ailleurs deux sociétés ont obtenu des permis royaux. Quant aux bois qui s'exportent à Genève, "*on devrait en limiter la quantité en fonction des besoins des résidents*".

Dans les provinces du Chablais et de Saint-Julien, le problème se révèle un peu différent du fait que ces deux provinces n'ont pratiquement pas d'établissements minéralogiques qui nécessitent des dotations forestières. Seuls les résineux devraient être surveillés.

A travers cet exposé sur les exportations, on voit que la sortie du bois serait maintenue essentiellement en Bas-Faucigny, en Chablais et dans la province de Saint-Julien. Cela tombe plutôt bien lorsque l'on sait que ce sont les provinces qui sont directement touchées par le traité du 16 mars 1816 concernant la zone franche et l'alimentation de Genève en denrées diverses.

Ce traité donne les précisions suivantes : "*la sortie de toutes les denrées du Duché de Savoie destinées à la consommation de Genève et du Canton sera libre en tout temps et ne pourra être assujettie à aucun droit sauf les mesures générales d'administration par lesquelles Sa Majesté jugerait à propos, en cas de disette, d'en défendre l'exportation de ses Etats de Savoie et du Piémont*".

Bien sûr, Despine est obligé de respecter l'état de fait provoqué par le traité et confirmé par la suite par plusieurs circulaires du secrétariat du ministère de l'Intérieur. Il reconnaît que "*le bois à brûler et le charbon sont des denrées et par conséquent ne doivent être ni gênés par leur sortie du territoire ni assujettis à aucune taxe*", mais il s'empresse d'ajouter que "*les exportations doivent être seulement restreintes de manière à ne porter aucun préjudice aux besoins des habitants*".

Etant donné l'état des forêts, principalement des forêts communales comme nous l'avons vu plus haut, on peut se demander à partir de quel moment commence la notion de "*préjudice*" sachant que certains foyers ne peuvent compter presque exclusivement que sur les produits de ces forêts communales.

Malgré les chiffres que nous avons donnés pour les exportations de la province de Saint-Julien, soit 18,5 % de la production totale, l'évaluation reste très approximative pour plusieurs raisons :
– La première est en relation avec les unités de mesure qui permettent d'établir les statistiques mais aussi les taxes ! En effet, l'estimation des exportations se fait en poids. Despine est très défavorable à ce procédé car, dit-il, "*l'exportation au poids est sujette à une infinité de variations et parce que les préposés ne pouvant procéder à la vérification rigoureuse d'un radeau, d'une voiture, etc... sont toujours obligés de s'en rapporter aux déclarations qui leur sont faites. Aussi, de l'opinion des gens du métier, elles ne forment guère que le tiers à la moitié des quantités réelles*". Suite à ces observations, Despine préconise d'adopter une mesure volumétrique, le stère, pour contrôler les exportations.

– En second lieu, d'après le traité de 1816, le bois qui sort pour le compte des propriétaires genevois n'est assujetti à aucun droit et n'est pas compris dans le chiffre des exportations.

– La troisième raison réside dans la fraude qui se développe par plusieurs procédés. Par exemple "*les patrons qui exportent en France des fruits et autres marchandises ont soin de garnir le fond de leur bateau avec des planches, surtout des planches de noyer, sous prétexte de s'en servir comme arrimage et ils éludent ainsi la déclaration et le paiement du droit en même temps qu'ils les sortent sans autorisation*".

Un autre exemple concerne la Semine et probablement d'autres points frontières où l'on "*fait cheminer peu à peu les planches et bateaux expédiés des différents points de la province jusque près du Rhône et, pendant la nuit obscure, on leur fait traverser la rivière*".

Un cas de fraude comparable est lié à la zone franche. Despine prétend que "*la facilité donnée par la zone permet d'échapper à la vigilance de l'administration des douanes et donne lieu à un grand nombre de fraudes, surtout pour les noyers*". Despine raconte qu'un seul sabotier situé dans la zone – celui d'Ambilly – sous prétexte de sa consommation, en fait annuellement sortir plus de 250 billons*. Ce devait être un gros fabricant de sabots !

Toutefois cette fraude n'est rien en comparaison du trafic des permis d'exportation. Des autorisations ayant été délivrées par Sa Majesté pour des quantités qualifiées de "*considérables et presque illimitées*" et d'autres permis étant par ailleurs toujours délivrés par les bureaux d'intendance, les concessionnaires trouvent quelquefois plus "pratique" de trafiquer leur permis que d'exploiter eux-mêmes leurs bois. A cet effet, ils installent des agents près des bureaux de sortie et tout voiturier porteur de bois qui se présente sans autorisation peut en obtenir une pour trois ou quatre livres neuves par charge. Le permis est enregistré au nom des concessionnaires. Par ce moyen, des bois de toute nature et de toute provenance peuvent être exportés malgré les prohibitions.

Les Genevois profitent également du traité de 1816 pour descendre à Genève sous leur nom des bois qu'ils ont achetés aux paysans en bénéficiant des permissions gratuites auxquelles ils ont droit. Outre le fait de ne pas payer les six livres de taxe, les petits propriétaires sont ainsi dispensés des formalités. Cette situation également profitable aux Genevois a entraîné quelques-uns d'entre eux "*sur la voie de la spéculation en vendant leur signature à des prix élevés*".

Bien sûr, cet état de fait a des incidences sur l'économie de la région. A lire l'analyse de Despine, on a l'impression qu'à

160 années de distance, les choses ont peu changé : "*le prix pratiqué à Genève est un puissant encouragement pour engager le propriétaire de bois à l'y porter plutôt qu'à le vendre sur les lieux. Il en résulte que l'habitant qui ne possède pas des forêts en propriété est obligé d'y payer le combustible presque aussi cher qu'à Genève, ce qui est très pénible surtout pour les employés du gouvernement, la plupart étrangers et qui ne jouissent que de modiques appointements*". C'est un peu le même problème qui se pose actuellement avec le foncier et les habitations.

La couverture des toits en 1828 pour toute la Haute-Savoie

Afin d'étudier la quantité de bois utilisée pour la couverture des toits, Despine a précisé, commune par commune, la nature des matériaux employés et indiqué la part de chacun. A partir de ces éléments, nous avons établi la carte ci-après. On peut observer ainsi trois zones géographiques très distinctes qui possèdent chacune une couverture de toits dominante (carte nº 6).

Les tuiles

Les communes où les maisons sont couvertes entièrement en tuiles se trouvent concentrées le long de la frontière avec la Confédération et dans le Bas-Chablais. C'est là bien sûr que l'on trouve le plus grand nombre de tuileries, appelées tuilières. Dans plusieurs communes des environs de Saint-Julien ou de la région de Saint-Gingolph, les tuiles proviennent de Suisse. Celles d'Evian proviennent par exemple de Rolle dans le pays de Vaux. On a l'impression d'une influence genevoise et helvétique qui se répand progressivement en Savoie du Nord.

Dans les petites communes, le développement des toits couverts en tuiles se fait à partir de petites tuilières disséminées çà et là, souvent sur un espace géographique encore très limité, comme à Vanzy, Chilly, Scientrier, etc.

Dans les villes, les tuiles sont présentes depuis longtemps déjà, car c'est un matériau moins combustible que le chaume ou le bois. Ce sont les bourgeois qui couvrent en premier leur toit en tuiles, comme le constate Despine à Annecy-le-Vieux. Les toitures des chefs-lieux sont parfois recouvertes de tuiles comme à La Roche, alors que les hameaux le sont en chaume ou en ancelles.

Les tuiles plates mesurent généralement 12 pouces sur 6 ; elles portent un crochet sur l'une des petites faces, l'autre se terminant par un triangle, parfois par un segment de cercle. Mille tuiles permettent de couvrir 17,5 m ^{2} et pèsent de 1 500 à 1 600 kilos.

Sur les quatre provinces de la Savoie du Nord, la fabrication était estimée à 3 370 000 tuiles par an produites dans 51 tuileries,

dont les plus grosses, comme celle de Saint-Jorioz, produisaient en moyenne 100 000 tuiles, les plus petites n'en cuisant que 40 000. Le tiers des tuileries était concentré sur trois communes : Passeirier, actuellement commune de Saint-Pierre-en-Faucigny, possédait huit tuileries, Saint-Jorioz six et Vanzy quatre.

La plupart du temps, on faisait deux ou trois cuites par an, comme à Villaz où "*M. Duchosal produisait 30 000 tuiles par cuite en utilisant à chaque fois 30 voitures de gros bois et 15 voitures de fagots. Sa production était de bonne qualité*". Il la vendait 28 livres le mille alors que le prix moyen était compris entre 20 et 26 livres. Certaines tuilières, comme celle de Sciez-Fessy, produisaient des tuiles blanches, relativement terreuses. Certaines tuilières comme celle d'Evire ont "*chomé pendant 10 à 12 ans*" alors que la terre était excellente.

Carte 6. COUVERTURE DES TOITS EN SAVOIE DU NORD EN 1828

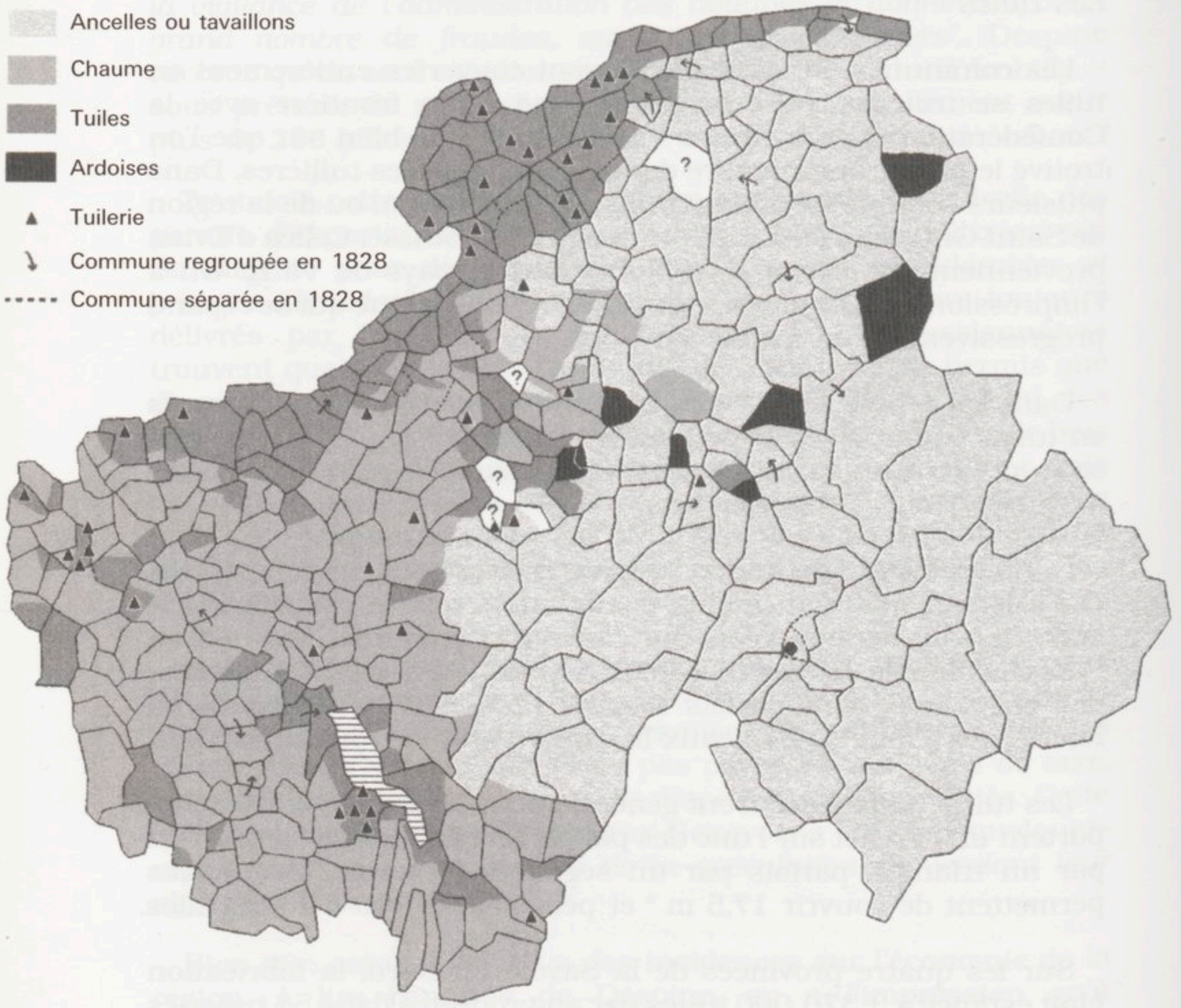

Tuilerie et poterie sont fréquemment associées, comme à Veigy-Foncenex ou Evire. La poterie d'Evire, sise chez Dupanloup, fait 4 ou 5 cuites par an. Chaque cuite dure 20 à 24 heures et consomme deux moules de bois ; "*pendant les six premières heures on met du gros bois non refendu, et ensuite du bois refendu... on nombre une cuite tous les 15 jours*". Dans la fabrique de Sciez-Jussy, on faisait de "*la terre de pipe*"*.

La production annuelle pourvoyait à la couverture d'environ 60 000 m ² de toits par an. Nous n'avons pas d'élément concernant le nombre de maisons. Simplement, pour fixer les idées, à partir d'une surface moyenne de maison estimée par Despine à 128 m ² cela représenterait seulement 470 maisons pour les quatre provinces, dont 110 pour la province de Saint-Julien. A ce rythme de production, on peut comprendre qu'il ait fallu un grand nombre d'années pour remplacer le chaume ou les toitures recouvertes de bois. Il est vrai aussi qu'il fallait pouvoir se payer un toit de tuiles.

Le chaume

Le plus grand nombre de communes encore couvertes en chaume se situait sur la partie ouest de la Savoie du Nord dont l'essentiel dans la province du Genevois. Le chaume est le matériau du pauvre et de l'agriculteur. De tous les types de couverture, c'est le meilleur marché. Il est tiré de la paille de seigle qu'on évite de battre ou tout au moins que l'on frappe uniquement sur les épis. Il faut 20 à 30 kilos de chaume pour couvrir 1 m ², à un prix de 3 à 4 livres les 100 kilos. Pour éviter que "*les rats ne viennent gâter le toit, on saupoudre de sable les javelles* à mesure qu'on les place*".

"*Les toits de chaume se rafrêtent tous les 3 à 4 ans*". En général, on les renouvelle tous les 14 ou 15 ans. A Cuvat, ils durent 20 ans et même jusqu'à 30 ans lorsqu'ils sont exposés au nord et "*on prétend que chaume vaut mieux que tuile parce qu'il tient plus chaud et garantit mieux de la neige... et qu'ensuite il vaut mieux qu'engrais*". Avant d'être utilisé comme engrais il sert de litière, mais son plus grand défaut est d'être facilement inflammable.

Les tavaillons et ancelles

Les toits de la partie est de la Savoie du Nord sont recouverts principalement en bois. Les zones de montagne sont riches en sapins et mélèzes d'où patiemment, pendant l'hiver, l'habitant tire des tavaillons* ou des ancelles à temps perdu. Despine constate que ce sont dans "*les communes où les communaux sont les plus étendus et qui se trouvent les plus éloignés des centres de communication que l'on utilise les couvertures de bois*".



Fascines et toit de chaume aux Treize-Arbres (Salève) *(collection G. Lepère).*

Pour les tavaillons, comme pour les ancelles ou demi-ancelles, "*on réserve les plus belles plantes, c'est-à-dire les plus droites, on les scie en billots puis on les partage par quartiers et, pendant l'hiver, les paysans les refendent à la dimension convenable avec des coins en fer ; ils évitent d'y mettre la hache qui, ne les coupant pas à fil droit, faciliterait sur elles le séjour des eaux et par la suite la pourriture*".

En plaine, les ancelles durent de 8 à 10 ans alors que leur longévité est plus grande en montagne. Ainsi au Grand-Bornand, elles durent environ 20 ans. On les pose en les recouvrant à 3 ou 4 voire quelquefois à 5. On les retourne tous les 4 ou 5 ans. A Abondance où toutes les maisons sont couvertes en ancelles, à l'exception de l'abbaye qui est couverte en ardoises, une maison de paysan nécessite "*5 à 6 000 ancelles, dont les plus courtes sont de 2 pieds à 2 pieds 1/2 qu'on paie 18 livres le mille*". A Chamonix et à Vallorcine, les toits recouverts en ancelles de mélèze durent 40 à 50 ans alors que dans la même contrée ceux en sapin n'excèdent pas 15 à 20 ans. A Lullin, les toits sont couverts en ancelles, en tavaillons, mais aussi en échappons. Dans la province de Saint-Julien, seule la commune de Fillinges utilise des tavaillons.

Les ardoises

En zone de montagne, on utilise de l'ardoise en fonction des carrières locales. C'est le cas notamment à Morzine, La Chapelle-

d'Abondance, Samoëns, Taninges ou Servoz. Cette dernière carrière alimente Sallanches mais en règle générale le rayon de diffusion reste très restreint. Les toits en ardoises durent "*plus d'un siècle ; ils exigent chaque année un regotoyement* d'une demi-journée environ et le remplacement de quelques ardoises*".

L'administration forestière

Bien qu'il n'ait pas été chargé d'examiner la question de l'administration forestière, Despine rédige en complément de son enquête une note confidentielle à ce sujet afin d'attirer l'attention sur certains dysfonctionnements.

S'il est vrai que, de par sa fonction, l'administration forestière est la gardienne du bon état des bois et forêts de la Savoie, il n'en demeure pas moins que, dans la pratique, elle n'est pas toujours à même de remplir sa mission. Nous allons voir les difficultés rencontrées.

La première est liée aux effectifs et à leur répartition. Pour toute la Savoie, on trouve 44 brigadiers encadrant les 297 gardes qui ont la charge de surveiller les forêts de 579 communes.

Si toutes les communes de la province de Saint-Julien possèdent un garde, souvent partagé avec une ou plusieurs communes avoisinantes (31 gardes pour 72 communes), 50 communes de Savoie ne possèdent pas de garde, dont 46 dans la seule province du Genevois. Dans ces communes, la "gardiature" est confiée aux gardes champêtres. Nommés par le conseil des communes ils sont, selon les propres termes de Despine "*révocables soit à leur volonté soit quand le conseil change et n'ont aucune stabilité et ne peuvent se conformer qu'aux vues de ces conseillers, en général peu favorables à la conservation des forêts*". De plus leur paie tout à fait modique ne leur permet pas se consacrer à ce seul service.

Le règlement du 15 octobre 1822 fait reposer les principales responsabilités sur les sous-inspecteurs qui sont presque tous d'anciens gardes généraux du gouvernement français. Si la plupart n'ont pas fait d'études, ils possèdent une "*longue pratique et un zèle soutenu dans leur fonction*". Ce sont eux qui ont la responsabilité des consignes, des martelages, des semis, du repeuplement des clairières, ainsi que la plantation des bords des torrents. Toutefois, dans la pratique, Despine constate qu'ils passent beaucoup trop de temps à effectuer du travail administratif (participation aux audiences judiciaires, importante correspondance avec les autres administrations, etc.). Ils n'ont, par conséquent, pas le temps de réaliser les tournées qui leur sont prescrites. D'ailleurs, Despine estime que s'ils ne faisaient que

leur tournée, vu l'étendue des circonscriptions, l'année suffirait à peine pour remplir cette partie essentielle de leurs attributions.

Cette mission pourrait être tenue par les brigadiers qui sont, eux, chargés de visiter au moins une fois par mois toutes les forêts de leur district. Despine en fait le constat suivant : "*malheureusement, les brigadiers choisis parmi les anciens militaires ou d'autres personnes qui n'ont jamais fait la moindre étude forestière arrivent à leur emploi sans aucune instruction propre à les diriger dans leur service. Ils ne se regardent que comme des employés chargés de constater des délits et le seul guide est le réglement du 15 octobre 1822 ; surtout le titre 5 relatif aux contraventions, car pour tous les réglements et circulaires d'une date postérieure, comme ils sont en langue italienne, on peut être assuré qu'ils ne les ont jamais lus !* ". Bien sûr, il propose que les lois soient également publiées en français. Il ajoute "*quoiqu'il se trouve dans cette classe d'employés des hommes fort estimables, les brigadiers ne jouissent d'aucune considération parce que :*
— "*premièrement, ils n'ont pas l'instruction qui seule commande la confiance et l'estime publique,*
— "*deuxièmement, leur traitement très limité, de 400 ou 500 livres, empêche à toute personne qui a reçu une certaine éducation de suivre cette carrière*".

Sur ce point, Despine semble avoir été entendu : dans la loi de 1833, le salaire des gardes-chefs (qui ont remplacé les brigadiers) est passé à 600-700 livres.
— "*troisièmement, ayant l'autorisation d'exercer les fonctions d'huissiers pour tout acte relatif aux causes de contravention, cette mission qu'ils ne manquent jamais d'exercer vu qu'elle est lucrative, entraîne par elle-même l'animadversion publique*".

A partir de ce constat, Despine plaide, d'une part pour leur retirer la fonction d'huissier qui ne serait confiée qu'aux gardes pour augmenter leur traitement, ce qui permettrait d'attirer des personnes qui auraient reçu une certaine éducation et, d'autre part, pour leur fournir l'instruction nécessaire. D'après la loi de 1833, le tiers des amendes leur revient.

Il plaide également pour l'ouverture d'une école forestière qui porterait le nom d'Ecole des brigadiers forestiers, "*comme cela existe depuis 50 ou 60 ans en Prusse, Bavière, Saxe, etc., ce qui permettrait d'apporter de grandes améliorations à l'économie forestière*".

Il trace enfin les grandes lignes du programme prévoyant entre autres l'apprentissage de l'italien et propose que l'Ecole des mines de Moutiers devienne cette "*école des brigadiers*". Cette formation entraînerait une modification des fonctions du brigadier. Il pourrait effectuer certaines tâches du sous-inspecteur, telles que

la vérification des consignes des bois ou les martelages, la surveillance des chemins vicinaux dont le mauvais état est dû en général à ce qu'aucun employé n'en a l'inspection ou encore la police des fours. Quant aux gardes forestiers, leur fonction principale résiderait dans la surveillance. Pour Despine, les premières qualités à exiger d'eux sont :
– une forte constitution,
– une grande moralité,
– beaucoup d'activité,
– une fidélité incorruptible.

S'il ajoute que "*la surveillance exercée aujourd'hui sur eux ne me parait ni assez active ni assez sévère*" c'est que les abus doivent être nombreux. Le salaire des gardes est de 250 à 300 livres. Ils bénéficient d'une partie des amendes et leur habillement est gratuit. Despine considère que ce traitement est satisfaisant s'ils peuvent vivre avec leur famille dans leur domicile habituel, mais ce n'est pas le cas pour ceux que l'intendant a déplacés dans d'autres communes pour éviter les abus et les connivences avec leurs proches.

Despine pense qu'il faudrait leur faire constituer une retraite. C'est un vœu des gardes mais cela permettrait aussi de les attacher "*d'une manière indissoluble à leur service*".

Voilà les principales indications que nous avons tirées du rapport de Despine sur la forêt de la province de Saint-Julien. Bien sûr, il serait intéressant d'examiner les impacts du dossier Despine sur l'ensemble de la forêt savoyarde et de comparer précisément la situation de l'époque à la situation actuelle. Il ne fait aucun doute que les forêts de Haute-Savoie, notamment celles de haute futaie, atteignent aujourd'hui des superficies qu'elles n'ont pas connues depuis fort longtemps.

LES RESSOURCES MINÉRALOGIQUES DE LA PROVINCE

En marge de son travail sur la forêt, Despine fait un inventaire sommaire des mines et minéraux de la province de Saint-Julien. Nous dressons ici une synthèse de la situation en 1828 en l'enrichissant des données rassemblées trente ans plus tard par de Mortillet (carte n° 7).

Les mines

Le fer

En 1828, M. Frerejean exploite encore beaucoup de crassiers de fer sur le versant Est du Salève, à La Muraz, à Vovray et au

Carte 7. MINES ET EAUX MINÉRALES

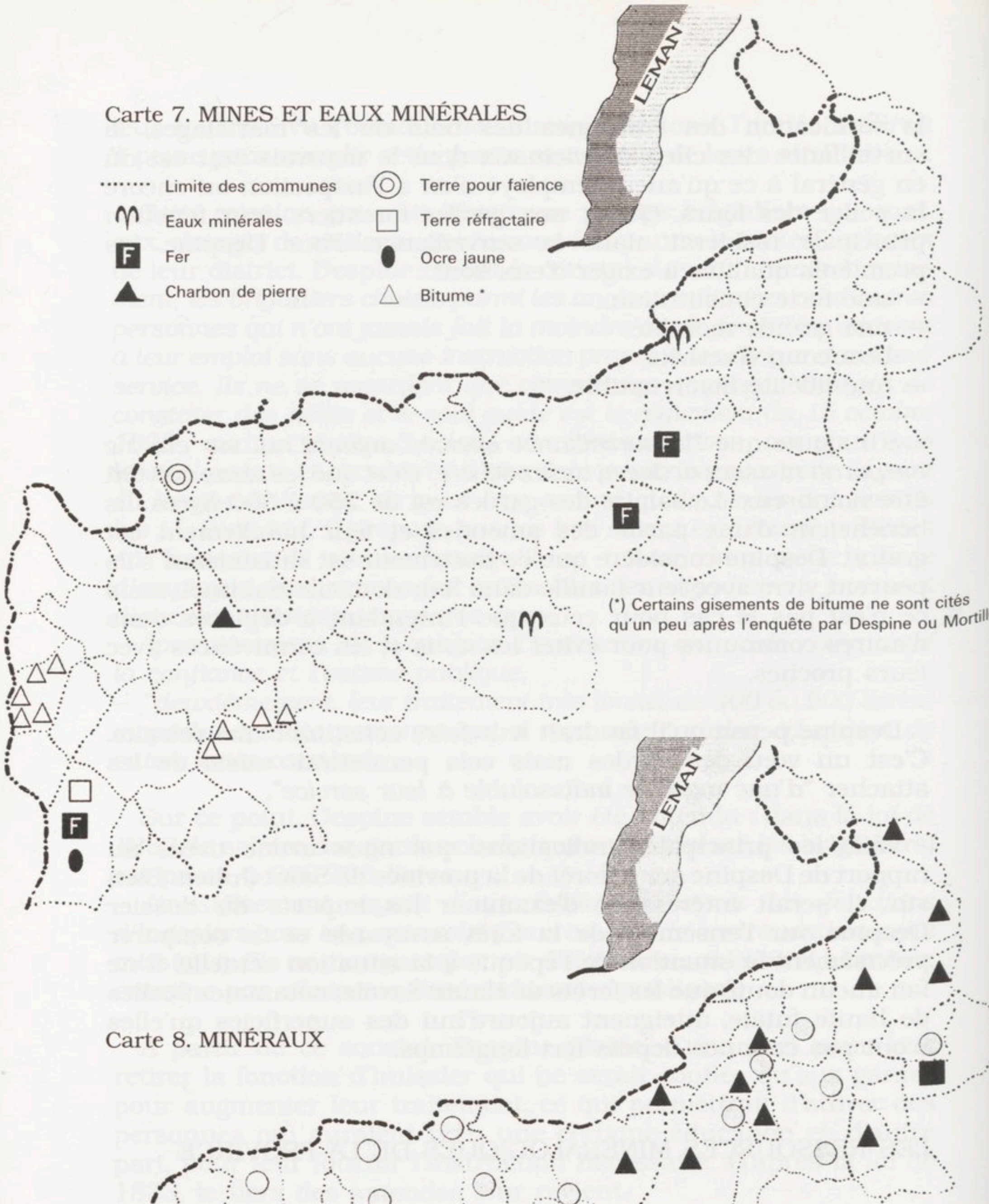

(*) Certains gisements de bitume ne sont cités qu'un peu après l'enquête par Despine ou Mortillet

Carte 8. MINÉRAUX

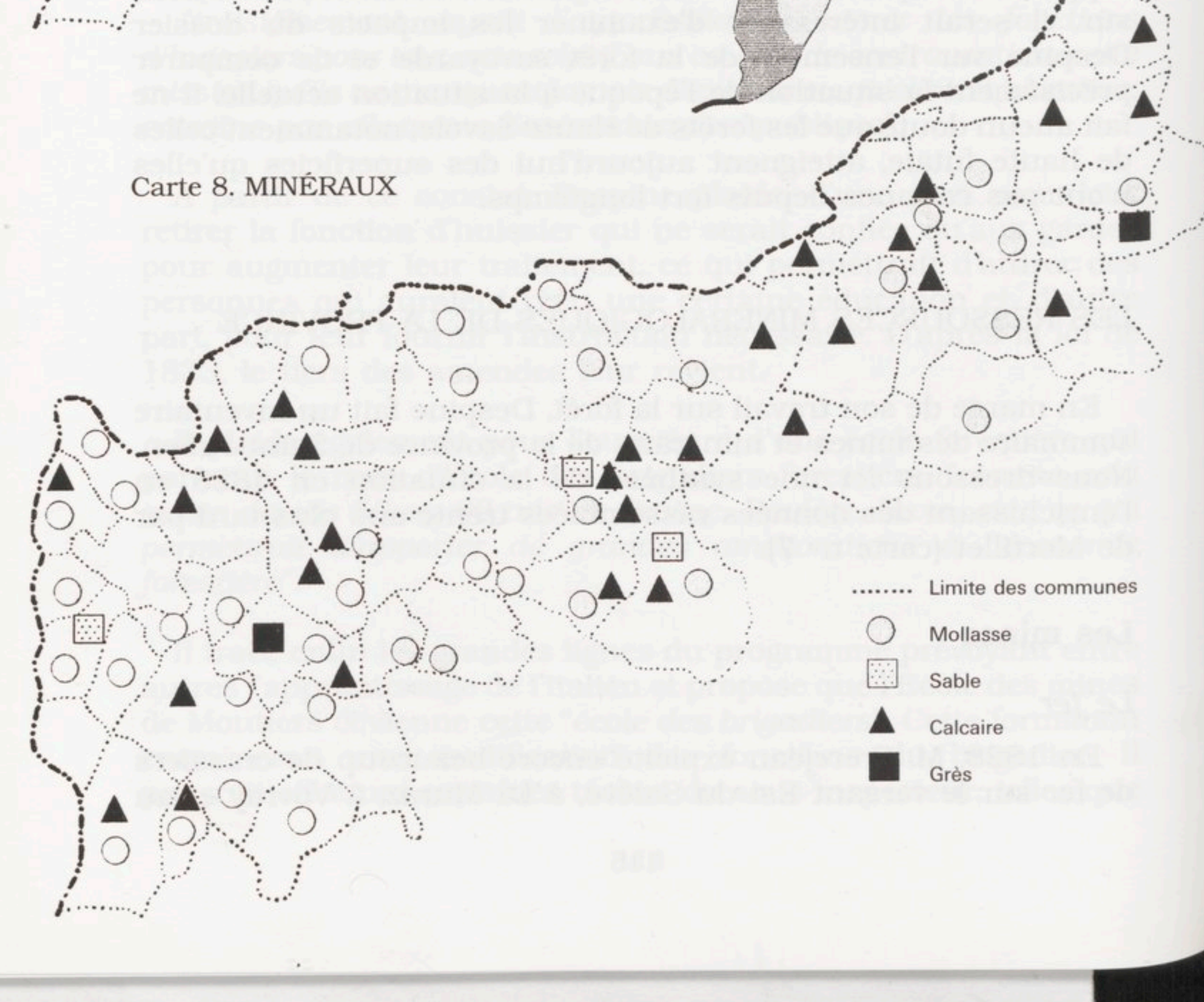

Sappey. De Mortillet considère qu'il s'agit d'une "*bonne mine*", un "*bon produit*" d'une richesse moyenne. Il précise qu' "*il y a de nombreuses traces d'anciennes exploitations, fosses et amas de scories auprès des cours d'eau*" et que "*les scories sont encore assez riches pour être refondues*". D'après Paccard, la teneur était de 25 %. On trouve également des bancs mêlés à Seyssel.

Les terres

A Chevrier, M. Bozon extrait de la "*terre blanche*" qu'il exporte à Genève pour faire de la faïence mais l'activité est déjà quelque peu en déclin. De Mortillet précisera qu'il s'agit de la "*terre silicieuse*" qui sert également à faire de la poterie ordinaire. Il ajoute, dans son ouvrage cité dans la bibliographie, qu'à Chevrier et Vulbens on lave "*parfois*" le sable en hiver sur les bords du Rhône pour en récupérer de l'or. D'après Philippe Duret, cette pratique remonterait au Moyen Age.

A Seyssel, on trouve un filon de "*grès mêlé d'ocre jaune*" exploité depuis 1806 ou 1807. Une fabrique a été construite pour traiter par an 300 quintaux d'ocre jaune et 50 quintaux d'ocre rouge (voir la fiche communale de Seyssel). On y extrait également de la terre brute vendue comme terre réfractaire pour les forges de Lyon.

Le charbon

A Chaumont, Despine indique qu'il se trouve un peu de charbon de pierre en noyaux isolés dans la molasse, mais il ne parle ni de celui de Franclens ni du lignite de molasse de Sous Planaz à Frangy où quelques essais de galeries ont été réalisés sans succès.

Le bitume

A Chilly, on trouve du bitume près du pont de Serrasson. De Mortillet précise qu'il s'agit de "*calcaire asphaltique et grès imprégnés de bitume*". Il ajoute qu'il s'agit "*de la plus ancienne exploitation de bitume citée en Savoie*" et qu' "*on y établit en 1803 quelques chaudières pour extraire, par ébullition, le goudron qui servait à graisser les machines et les roues de voitures*". La veine se situe dans la falaise, rive gauche, à quelques mètres en amont du pont. La carrière de calcaire asphaltique ne semble plus exploitée depuis 1841 ou 1842.

Despine parle peu des mines d'asphalte en 1828, alors que dans un rapport qu'il écrit en 1856 il fait une large place aux mines situées dans la province de Saint-Julien. Il signale seulement que "*sur la côte du Rhône, vis-à-vis du parc de Pirymont* [on trouve] *du grès mêlé de bitume liquide analogue à celui dont on prépare audit parc* [pour faire] *du mastic minéral dont il se fait un emploi*

avantageux pour les réservoirs, citernes, casemates, etc. On ne tire aucun parti de celui qui est sur Savoie ; mais il serait facile de l'utiliser de la même manière".

Les premières concessions seront données quelques années seulement après son enquête :
– cinq concessions ont été accordées à Challonges en peu de temps, la première le 6 juin 1838 à Bernaz Frères, trois autres, le 23 mai 1840 à Dupraz François, à Lassalle Gabriel et à trois associés (Bachet, Dupraz, Cristin) et une dernière le 23 juillet 1849 au même Lassalle Gabriel ;
– à Chilly-Frangy, deux concessions ont été cédées, l'une à Claude Bastian le 4 juin 1838, l'autre au comte de Fortis le 23 juin 1838 ;
– une autre à Chilly-Musièges à M. Renaud le 29 juin 1838 ;
– et une dernière, à Contamines-Musièges, le 23 mai 1840 à MM. Quinquinet et Dupraz.

En fait, la première concession de Challonges ainsi que celles de Chilly-Frangy et Contamines-Musièges n'ont jamais été exploitées. Celle de Chilly-Musièges fut rapidement abandonnée "*à cause de la pauvreté du minerai qui ne contenait que 6 à 8 % de bitume*". Seules quatre concessions de Challonges furent réellement exploitées mais furent rapidement concurrencées par la mine de Pirymont de l'autre côté du Rhône où l'exploitation se faisait à ciel ouvert. Une partie des concessions fut cédée à la Compagnie des Asphaltes de France en 1888. La dernière mine fut définitivement fermée en 1973 après avoir décliné, notamment depuis la dernière guerre.

La concession de Bachet-Dupraz-Cristin employait jusqu'à 18 ouvriers.

En 1858, seules les concessions du dénommé Lassalle sont encore en activité. Elles ont occupé jusqu'à 8 ouvriers.

En 1925, Léon Moret évoquera les mines d'asphalte de Franclens dont "*l'exploitation y est arrêtée momentanément par des éboulements*".

Les eaux minérales

Despine signale l'existence d'une eau ferrugineuse froide "*près du moulin au dessous de Cruseilles*", en fait légèrement en aval du Pont de la Caille. A cette époque elle n'est pas utilisée.

A l'autre extrémité du Salève, à Etrembières, se trouve une eau sulfureuse froide et saline. "*Le Dr Gosse, un pharmacien genevois, a exploité la source jusqu'à sa mort vers 1820*". Il expédiait l'eau en bouteilles. A proximité de cette source, on trouve de la *greube*, un tuf argilo-calcaire pulvérulent qui se vend à Genève pour le nettoyage.

L'exploitation de la pierre (carte nº 8)

La molasse

Elle se situe le long des torrents. Despine en recense dans 24 communes. Celle de Chilly et Arthaz sert de pierre à four, celle de Fillinges de pierre meulière. A Soral "*la mollasse est excellente*". On s'en sert pour bâtir. La cure de Saint-Julien est bâtie en pierre de Soral.

A Veyrière, sur la commune de Neydens, il y a une très belle carrière d'où l'on a extrait la molasse pour construire le musée Rath à Genève et plus tard l'église de Saint-Julien, en 1862. Les croix que l'on peut voir encore aujourd'hui sur la place de l'Eglise de Neydens ou au hameau de Veyrière en sont de jolis spécimens sculptés. C'était la carrière la plus importante de la province. De Mortillet nous indique que cette carrière occupait une dizaine d'ouvriers pendant 6 à 8 mois et se trouvait à 10 mètres de profondeur par bancs de 5 mètres de puissance.





Croix en molasse de Veyrière (avec détail) devant l'église de Neydens. Réalisée par "*Bernardus Lachenal*" à la fin du XVIIIe siècle *(photos Cl. Mégevand).*

Le sable

On exploite également quelques carrières de sable, notamment à Jussy-Andilly, pour faire de "*l'excellent mortier*".

A Cruseilles, on extrait le sable blanc quartzeux qui sert pour les verreries de Thorens et d'Alex ; on en exporte également dans plusieurs verreries de France. De Mortillet précise qu'il est "*très pur, d'un beau blanc et en amas énormes*" et estime, en reprenant les éléments fournis par un dénommé Barelli, qu'il y a chaque année 8 à 10 ouvriers occupés à extraire 5 000 à 6 000 quintaux métriques.

Le long du Rhône, à Challonges et à Franclens, on exploite également du sable que l'on exporte par le Rhône pour les Verreries de France. Il sert à faire des bouteilles. En 1835, son extraction occupait 5 à 6 ouvriers.

La pierre à bâtir

A Beaumont, sur le flanc du Salève, au lieu appelé La Grande Paroi, se trouve "*la meilleure pierre à bâtir*" et la "*plus estimée*". A Musiège, on extrait "*la fameuse pierre de Musiège qui sert pour Frangy*". Despine évoque également les pierres de taille tirées des carrières de calcaire terreux blanc de Sainte-Foy au village du Volant à Franclens. Cette pierre a été exploitée pendant plusieurs siècles et transportée surtout à Lyon. Les sculptures de l'abbaye d'Hautecombe sont faites avec cette pierre qui est "*fort tendre*" (restauration à partir de 1825). Pendant la période sarde, les exportations ont fortement diminué à cause des droits de douane pratiqués par la France, mais aussi à cause de la concurrence d'autres carrières bien desservies par le chemin de fer. Parmi celles-ci, une carrière semblable a été découverte sur l'autre rive du Rhône, en France. Elle a fortement concurrencé celle de Franclens, car le transport à destination de Lyon n'était pas taxé, contrairement aux transports venant de Savoie. Par contre, Despine n'évoque ni la pierre de taille, exploitée au Vuache au-dessus de Vulbens, à laquelle de Mortillet fait également allusion, ni celle de Monnetier.

Les granits

On les exploite à Monnetier et à Présilly pour faire des pierres à moulin. Dans cette dernière commune, on en taille "*30 par an vendues 3 à 5 louis rendus à destination*". D'après de Mortillet, ceux du Salève ont été apportés par le glacier de l'Arve et ceux de Présilly par le glacier du Rhône dont le Mont-Sion constituait, à une époque reculée, la moraine terminale.

Le plâtre

Dans le chapitre sur la consommation du bois, nous avons vu qu'il y avait des dépôts de plâtre assez abondants dans quelques communes. Les plus importants se trouvent à "*Saint-Julien et Feigères où ils forment un banc horizontal de un mètre d'épaisseur, recouvert d'un massif de 9 mètres de cailloux roulés, de terre friable et de marne calcaire*". Cette disposition en rend l'exploitation coûteuse ; néanmoins elle est "*assez considérable*" puisque chaque année il s'en prépare 4 à 5 000 coupes qui approvisionnent cette province et celle du Genevois. (En fait ces carrières se trouvent au hameau de Cervonnex qui a été rattaché à Saint-Julien en 1924 seulement).

LES FICHES COMMUNALES POUR LA PROVINCE DE SAINT-JULIEN

Nous les avons reprises *in extenso*, en conservant la graphie de Despine "*en prise de note*" avec ses termes et expressions. Toutefois, pour faciliter la lecture, nous avons remplacé les abréviations par leur mot en entier. Nous y avons ajouté le nombre d'habitants et la superficie de la commune, renseignements qu'il avait collectés par ailleurs.

Différents noms de monnaie sont utilisés, ce qui ne facilite pas les comparaisons. On trouve à cette époque des louis, des francs, des sous de France et des livres (la Savoie française de 1792 à 1815 est redevenue sarde depuis 12 à 13 ans seulement).

Nota – Les superficies des communes, indiquées par l'auteur ne semblent pas toujours exactes.

Abréviations utilisées :
H = habitant – ha = hectare – * = voir Glossaire

MANDEMENT DE SEYSSEL

ARCINE (236 H, 850 ha)

Bois communaux* : taillis* chêne, fayard*, coudrier*, qu'on coupe pour affouage* tous les 5 à 6 ans. Croissance médiocre. En état moyen.

Bois particuliers : tout taillis chêne dont la plus grande partie est à M. d'Arcine, sur le penchant de la montagne de Chaumont. On les exploite pour écorce* tous les 15 à 20 ans, et le bois se vend pour Frangy. Croissance bonne.

On ramasse les feuilles dans toute la brigade.

Terrain calcaire. Pas de mollasse, ni de plâtre.

Couvert en chaume.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni tuilière.

Vieux château de la famille d'Arcine. Une portion en ruine.

Dans tout le Mont de Chaumont, aucune indice de mine de fer ni de houille.

300 noyers. Pas de chataignier, ni de gros chêne. On fait un grand abattis [...] noyer dans toute la Semine qu'on exporte en fraude (le sieur Cottin).

Un charbonnier qui fait assez de charbon avec bois qu'on ne peut exploiter.

BASSY (620 H, 894 ha)

Pas de bois communaux.

Pas de bois particulier.

Terrain graveleux et mollasse. Pas de plâtre, ni calcaire.

Couvert 3/4 en tuiles, 1/4 en chaume.

Pas de scie, ni martinet, ni aucune fabrique.

Pas de vieux monument.

4 à 500 noyers. Quelques chataigniers, pas de chêne.

CHALLONGES (680 H, 420 ha)

Pas de bois communaux.

Bois particuliers : taillis chêne, une partie en haute futaie* dans le bois de M. Carelly, gardant ces bois pour leur usage, croissance bonne.

Terrain graveleux, mollasse, pas de calcaire ni plâtre.

Carrière de sable pour les Verreries de France.

Couvert en chaume, très peu en tuiles.

Pas de scie, ni martinet, ni aucune fabrique.

Pas de vieux monument.

5 à 600 noyers, assez de chataigniers dans les pentes du côté des Usses. Pas de chêne.

CHESNE (325 H, 1 200 ha)

Se trouve sur le plateau près d'Éloise.

Bois communaux : tout en taillis où le chêne domine qu'on délivre pour affouage tous les 5 à 6 ans. Avaient été dévastés, mais se repeuplent bien aujourd'hui. Ne font point de vente.

Bois particuliers : tout taillis chêne à écorce, comme les précédents. Le bois se vend en partie pour les tuilières de Vanzy (les fascines*) et les rondins à Seyssel et Frangy. Croissance bonne.

Terrain argileux. Pas de calcaire, ni plâtre, ni mollasse.

Couvert en chaume.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni mine.

Pas de vieux monument.

150 noyers. Pas de chataignier, ni de chêne.

CHESSENAZ (250 H, 700 ha)

Bois communaux : taillis, coudrier, chêne, épines (10 journaux* environ), le reste en teppes* entièrement abandonnées en pâturage et en mauvais état.

Bois particuliers : taillis chêne, dans le plateau, qu'on coupe tous les 15 ans pour leur affouage. Croissance bonne. Ne font pas de vente. Point d'affouage ni de planche de batisse.

Terrain argileux. Mollasse le long des Usses. Pas de calcaire ni plâtre.

Couvert en chaume. Pas de tuilière.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni mine.

Pas de vieux monument.

200 noyers. Pas de chataignier, ni de chêne.

CHILLY (1 260 H, 1 566 ha)

Bois communaux : taillis chêne et fayard, quelques journaux en châtaigneraie. En assez bon état. Croissance bonne, taillis bien peuplé qui se coupe tous les 6 à 7 ans, uniquement par l'affouage.

Bois particuliers : taillis chêne et fayard mêlés de quelques hautes futaies chêne et quelques sapins. Les taillis se coupent tous les 6 ou 7 ans (on ne fait pas d'écorce) et les hautes futaies se coupent pour leur usage. N'en font pas de vente et n'en exportent pas. Croissance très bonne.

Terrain graveleux. Pas de calcaire, ni de plâtre. Beaucoup de mollasse qui sert comme pierre de four.

Couvert 1/4 en tuiles, 3/4 en chaume. Une tuilière à M. Pichollet qui fait chaque année 2 à 3 cuites par an ; moins bonne que celle de M. Bastian de Vanzy.

Pas de scie, ni martinet, ni aucune fabrique. Mine de bitume près le pont de Serrasson.

Pas de vieux monument.

800 noyers. Beaucoup de chataigniers. Pas de chêne.

CLARAFOND (520 H, 1 100 ha)

Bois communaux : tout taillis chêne faisant partie de la montagne de Chaumont qu'on coupe tous les 5 à 6 ans pour affouage. Croissance bonne, en générale bien meilleure sur ce revers que sur celui de Chevrier.

Bois particuliers : taillis chêne dont on se sert pour écorce. Le bois se vend pour Frangy et ne s'exporte pas. M. Bastian a 8 ou 10 journaux de haute futaie chêne de deux pieds-coupés, dit bois de la province (c'est le seul qui reste dans la Semine).

Terrain graveleux, en partie calcaire. Pas de mollasse, ni de plâtre.

Couvert en chaume.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni tuilière.

Un ou deux fours à chaux pour le pays.

250 noyers. Pas de chataignier.

CLERMONT (448 H, 651 ha 70)

Bois communaux : coudrier, verne* (environ 40 journaux) où on pâture. Jusqu'à présent, on n'y fait aucune coupe. En mauvais état.

Bois particuliers : chêne et fayard, taillis de M. de Clermont de Vars [...] à environ 50 journaux en haute futaie, chêne et sapin. En assez bon état. Ne font pas de vente, et les gardent pour leur usage.

Pas d'affouage, coupent cependant dans le Mont de Droisy en litige avec M. Clermont de Vars.

Terrain gravier. Mollasse. Pas de calcaire ni de plâtre.

Couvert en chaume. Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni mine.

Pas de vieux monument.

400 noyers. Peu de chataigniers.

DESINGY (1 436 H, 620 ha)

Bois communaux : taillis verne, coudrier, fayard, chêne de très mauvais état à cause du pâturage qui s'y fait constamment le long des Usses sur gravier et terrain argileux. On n'y fait point de coupe pour affouage.

Bois particuliers : taillis chêne et fayard. Madame de Pilly a 40 journaux environ de haute futaie chêne et pesse* ; les chênes de deux pieds coupés en assez bon état. Ne font pas de ventes et les gardent pour leur usage.

Terrain argileux. Croissance médiocre. Calcaire, mollasse le long des Usses et du côté de Clermont et à d'autres endroits. Plâtre à Davanon (chez M. Delavenaz). On en cuit environ 12 fours à plâtre de 150 coupes par an sur la limite de Seyssel et Desingy à peu de distance de celle de Clermont.

Couvert en chaume. Pas de tuilière, ni fabrique, ni martinet, ni mine.

Pas de scie.

600 noyers. Quelques chataigniers au hameau de Voncières [?]. Pas de chêne.

Pas de vieux monument.

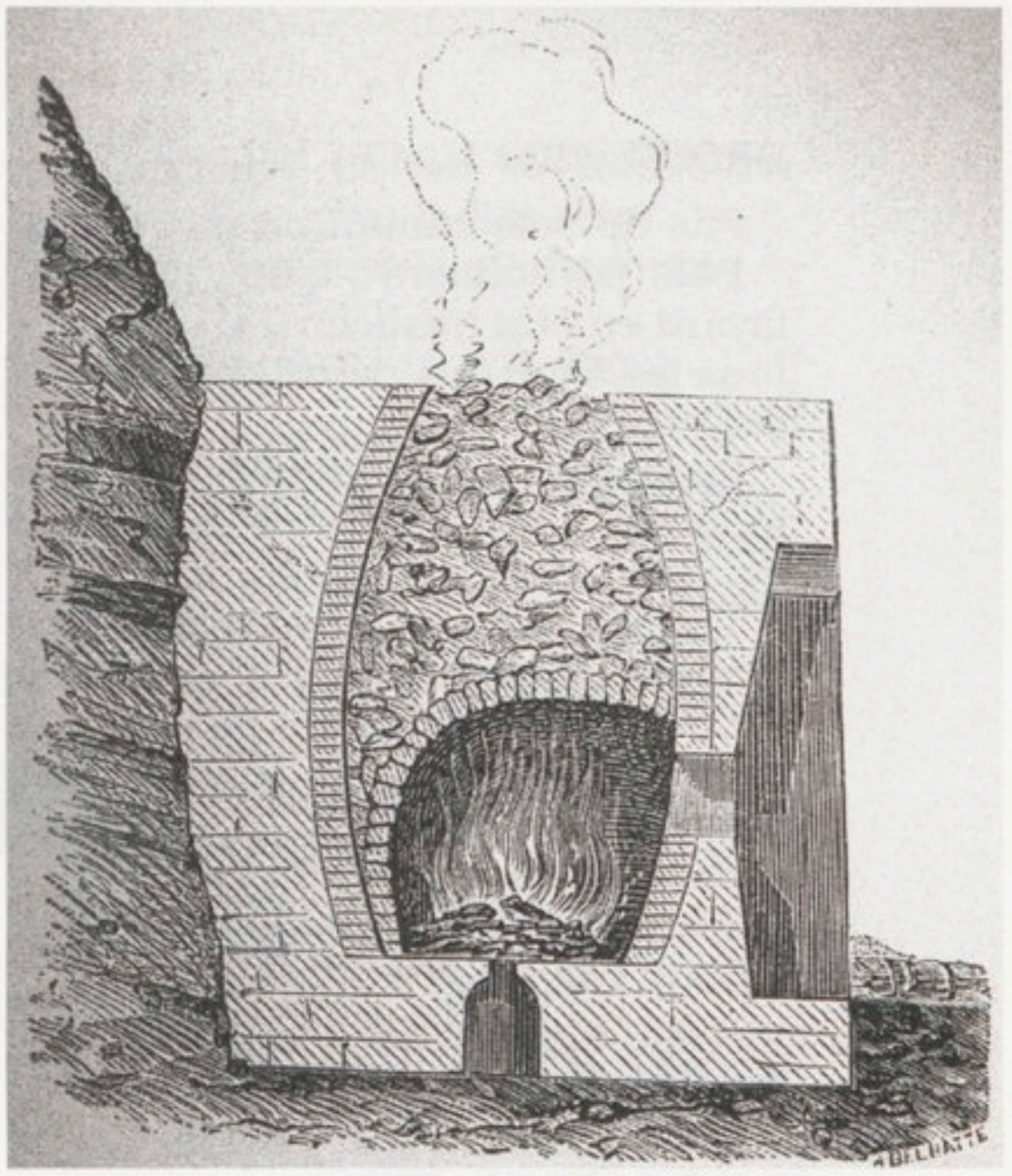

Four à chaux. On entassait les pierres calcaires en formant une voûte au-dessus du foyer, puis on les chauffait plusieurs jours pour les débarrasser de leur eau et de leur acide carbonique. *Barillot (V.), Cours élémentaire d'agriculture, E. Belin, 1911 (photo Ph. Duret).*

DROISY (200 H, 474 ha)

Pas de bois communaux.

Bois particuliers : taillis chêne et fayard en état médiocre qu'on coupe tous les 5 à 6 ans pour leur affouage seulement.

Prennent aussi affouage dans la montagne en litige avec M. Clermont de Vars.

Terrain calcaire dans la montagne. Mollasse dans le bas. Pas de plâtre.

Couvert en chaume. Pas de tuilière, ni fabrique, ni martinet, ni mine.

Pas de vieux monument.

200 noyers. Beaucoup de chataigniers. Pas de gros chêne.

ÉLOISE (420 H, 1 000 ha)

Bois communaux : taillis chêne sur la pente du Rhône, qu'on coupe pour affouage tous les 5 à 6 ans. D'une bonne croissance. Une partie en teppes.

Bois particuliers : taillis chêne qui s'exploite pour écorce. Le bois se vend à Frangy et Seyssel.

Terrain graveleux. Pas de calcaire, ni plâtre. Mollasse en divers endroits.

Couvert en chaume, 1/4 en tuiles.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni mine.

Aucune eau minérale dans la Semine.

Pas de vieux monument.

250 à 300 noyers. Pas de chataignier, ni chêne.

FRANCLENS (419 H, 800 ha)

Bois communaux : taillis chêne qui servent pour l'affouage.

Bois particuliers : taillis chêne servant en partie à l'écorce, bois pour le chauffage sur le plateau.

Terrain : mollasse, pas de calcaire ni plâtre.

Couvert en chaume.

Pas de scie, ni martinet, ni aucune fabrique.

200 noyers, peu de chataigniers, pas de chêne.

MENTHONNEX [sous-Clermont] (768 H, 983 ha)

Pas de bois communaux.

Bois particuliers : mêlés chêne, fayard et sapin, partie en taillis et partie en haute futaie. Ceux de Mme de Mortery (50 journaux) en très bon état. En général, jeunes et de bonne croissance. Ne font pas de vente, sauf quelques ventes partielles.

Pas d'affouage ni planche de batisse.

Terrain : gravier et mollasse. Pas de calcaire, ni plâtre.

Couvert en chaume.

Une scie qui va 6 à 7 mois.

Pas de fabrique, ni martinet, ni mine.

Pas de vieux monument.

600 à 700 noyers. Beaucoup de chataigniers. Pas de chêne.

SAINT-GERMAIN (420 H, 1 000 ha)

Bois communaux : taillis chêne qu'on coupe tous les cinq ou six ans pour affouage.

Bois particuliers : taillis chêne pour écorce et le bois pour leur usage.

Terrain : calcaire blanc (pierre de Seyssel), mollasse, plâtre.

Couvert en chaume, 1/4 en tuiles.

Pas de scie, ni martinet, ni aucune fabrique.

400 noyers. Pas de chataignier ni de chêne.

SEYSSEL (1 660 H, 1 558 ha)

Bois communaux : taillis chêne, fayards et autres bois en assez mauvais état, sol rocailleux, sert uniquement pour l'affouage.

Bois particuliers : taillis chêne, fayards en un peu meilleur état, une partie le long des Usses ; s'en servent pour leur usage et pour les besoins locaux.

Terrain : calcaire, mollasse, plâtre non exploité sur les confins de Desingy.

Couvert en tuiles.

Pas de scie ni martinet, ni aucune fabrique.

1 200 noyers, peu de chataigniers, pas de chêne.

Vieilles masures sur la hauteur du côté du Fier.

Fabrique d'ocre jaune et rouge depuis 1806 ou 1807 (exploitée par

M. Delassale). Se trouve en roche dans la montagne des Eperriers, chataignier de Curty sur sol appartenant au propriétaire. Formant masse sur le calcaire et sous 4 pieds de terre végétale. C'est un grès mêlé d'ocre jaune. Autres bancs paraissent être tout mine de fer.

On le laisse à l'air quelques temps (un an pour le déliter), puis on le lave dans quatre caisses, d'où l'eau se décante et se rend dans deux bassins où l'ocre se dépose. On relave ceux du 1er bassin. On le retire et on le met en pain. Une partie se tamise et s'expédie en tonneau. On calcine les débris de tamisage et on a l'ocre rouge. Il est plus beau en le laissant quelques temps dans l'eau.

[Production :] 300 quintaux ocre jaune et 50 quintaux ocre rouge :

à 10 livres les 50 kilos jaunes et rouges ;

à 12 livres les 50 kilos tamisés.

A demandé la franchise des droits de sortir en janvier 1821 et n'a rien obtenu.

La terre brute se vendait aussi pour les forges de Lyon comme terre très réfractaire à 8 sous les 50 kilos mais aujourd'hui on n'en expédie plus.

Le minerai de fer se trouve en bancs mêlés avec ladite terre.

Grottes en dessus de Serrière.

USINENS (548 H, 1 235 ha)

Pas de bois communaux.

Bois particuliers : peu considérable, tout taillis chêne propre à écorce.

Le bois sert pour leur affouage, croissance bonne sur le plateau.

Terrain graveleux, mollasse, pas de plâtre ni de calcaire.

Couvert en chaume 1/4 en tuiles.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni mine, ni eau minérale.

Vieux château qui appartient à la famille de Varax.

600 noyers, assez de chataigniers, pas de chêne.

VANZY (432 H, 900 ha)

Bois communaux : taillis chêne et une partie en teppes abandonnées en pâturage.

Bois particuliers : taillis chêne à écorcer comme les précédents. Font peu de vente sauf pour tuilières.

Terrain très argileux, pas de calcaire, mollasse vers Les Usses (tout le long de cette rivière).

G. R. - 101. - Environs de Frangy (Hte-Savoie). - La Tour de MONS

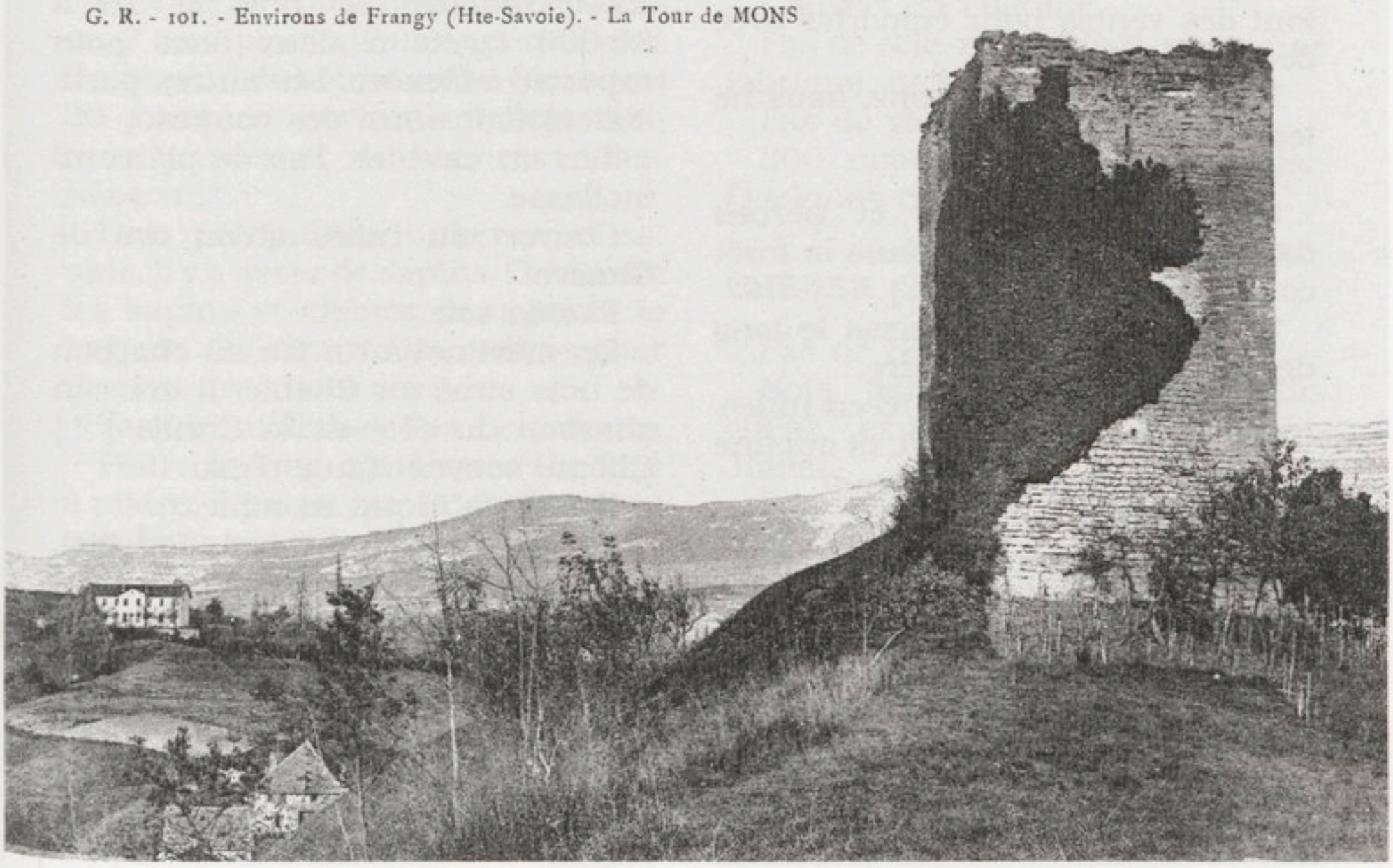

(Collection Cl. Mégevand.)

Plâtre sur le bord des Usses et confinant Chessenaz exploité par M. Bastian qui en a fait l'an dernier 3 à 4 cuites de 160 coupes chacune.

Couvert 3/4 tuiles et 1/4 en chaume.

4 tuilières faisant chacune 4 à 5 cuites de 23 à 24 milliers.

Pas de scie, ni martinet, ni autre fabrique, ni mine, ni eau minérale. Four ruiné de Mons sur les Usses.

400 noyers, pas de châtaigneraie ni de chêne.

Il se fait par la Semine en assez grande quantité d'exportation de bois de service de chêne et noyer qui viennent même du Genevois et qui sortent en fraude. Il faudrait que les bois fussent saisissables avant d'arriver au Rhône ou qu'on fût obligé de les accompagner d'un certificat d'origine.

MANDEMENT DE SAINT-JULIEN

ANDILLY (614 H, 462 ha 74)

Bois communaux : peu considérable, taillis fayard mêlés de quelques sapins d'assez bonnes veines sur revers du Salève. Se trouvent en partie sur le territoire de Saint-Blaise (50 à 60 journaux). Les taillis se coupent tous les 7 à 8 ans. Les sapins sont réservés. On accorde affouage seulement quand les bois suffisent, mais non annuellement.

Bois particuliers : une partie sapin, une partie taillis chêne qui s'écorcent de 10 à 20 ans (18 ans terme moyen), fayards, chênes écimés (inconvénient de ne pas les laisser en futaie ; voir si les dernières lois patentes sont applicables). En font des ventes pour emporter avec des permis trafiqués.

Font quelques charbons, mais ne les exportent pas.

Croissance moyenne.

On ramasse feuilles et herbes dans la brigade même dans la forêt communale.

Terrain calcaire. Mollasse le long des torrents. Pas de plâtre.

Couvert en chaume, 1/6 en tuiles.

Pas de scie, ni martinet, ni aucune fabrique, ni tuilerie, ni mine.

Carrière de sable gris à Jussy, excellent pour mortier, mais on ne l'exporte pas.

5 à 600 noyers. Pas de chataignier. Quelques beaux chênes.

Pas de vieux monument.

BEAUMONT (647 H, 952 ha)

Bois communaux : 228 journaux. Tout le bas de la montagne est taillis chêne et fayard en très bon état. Sert pour affouage (on en a donné 4 journaux produisant 4 000 fascines).

Une partie, bois résineux. Tout le haut de la montagne d'une belle veine, il peut y avoir 10.000 pieds d'arbres (on en a cédé en 1827, 82 plants pour réparation estimés 6 livres ayant 4 pieds 1/2 de circonférence).

Bois particuliers : une partie taillis chêne et fayard. Une partie sapins mêlés de fayards.

En assez bon état. M. Aguimach a acheté le bas du bois de l'Economat et M. de Viry la sommité. M. Aguimach coupe annuellement environ 20 journaux taillis qui produisent 50 à 60 moules* de bois et 10 à 30 000 fagots à deux liens pour exporter à Genève. Les autres particuliers font aussi des coupes.

Terrain calcaire. Pas de plâtre ni mollasse.

Couvert en tuiles qu'on tire de Genève.

Pas de scie.

Un martinet à un feu au charbon de bois situé au Chable. Il tire son charbon du côté de la Corille [?]. Chôme souvent faute d'eau.

Pas de fabrique, ni mine.

Couvent de Pomier (voir Présilly).

500 noyers. Pas de chataignier, ni de chêne.

Sur cette commune au pied du Salève, se trouve la meilleure pierre à bâtir, à la Grande Paroi. Aussi pierre de Musiège pour Frangy.

Château de Beaumont, ruiné, sur l'église.

BOSSEY (230 H, 379 ha 37)

Bois communaux : taillis chêne, fayard, coudrier sur pentes du Mont Salève, broussailles en état médiocre. Vente faite l'année dernière de 373 journaux pour 400 livres pour leur clocher.

On accorde pour affouage 34 à 37 journaux rendant 6 000 fascines estimées à 6 livres le 100 y compris 3 livres de main d'œuvre.

Bois particuliers : taillis en chêne dont on fait en partie écorce et chênes écimés. S'exporte pour Genève. En assez bon état.

Terrain calcaire. Pas de plâtre ni mollasse.

Couvert en tuiles qu'ils tirent de Carouge.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni mine, ni eau minérale.

1 000 noyers. Pas de chataignier ni de gros chêne.

Vieille tour ruinée, près de la maison de M. Vuarin, Syndic de garde de vigne [1].

[1] Etait-ce une tour de garde pour la vigne ?

CERNEX au-dessus de CHAVANE [1] **entre COPPONEX** (750 H, 1 172 ha 46)

Bois communaux : taillis hêtre et chêne qu'ils coupent tous les 6 ans ou 7 ans pour affouage périodique. En général de bonne veine. Ont aussi 30 journaux environ en bois résineux jeunes et de bonnes veines. Réservés*.

Bois particuliers : chênes et sapins. Il y a assez de sapins. On écorce les sapins et chênes dans toute la brigade. On exporte les chênes pour Genève avec bois refendus.

Terrain mollasse. Pas de calcaire.

Plâtre le long des Usses. Un four à plâtre. Il parait que la qualité n'est pas bonne.

Couvert en chaume, peu en tuiles.

Pas de scie, ni martinet, ni aucune fabrique, ni tuilerie, ni mine.

Pas de vieux monument.

1 500 noyers. Pas de chataignier. Assez de chênes.

[1] En fait au-dessous.

CHAUMONT (576 H, 950 ha)

Bois communaux : taillis de la même espèce que ceux de Savigny, s'exploitent uniquement en affouage.

Bois particulier : taillis chêne et chênes écimés, en état médiocre.

Font peu d'écorce. S'en servent pour leur usage et pour four à chaux.

Un four à chaux, pour vendre, par année.

Terrain calcaire. Pas de plâtre. Mollasse sur la grand-route.

Couvert 1/4 en tuiles et 3/4 en chaume.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni mine. Un peu de charbon de pierre dans la mollasse en noyaux isolés.

Vieux château ruiné.

600 noyers. Pas de chataignier, ni de chêne.

CHAVANNAZ (199 H, 298 ha 27)

Bois communaux : (15 journaux environ) tout jeune et naissant. Taillis chêne, mêlé de sapins, d'assez bonne veine. Pas d'affouage.

Bois particuliers : sapins mêlés de taillis chêne qu'ils gardent pour leur affouage. Croissance très bonne.

Terrain comme celui de Cernex, roux et graveleux. Terrain argileux. Mollasse. Pas de calcaire, ni plâtre.

Couvert en chaume.

Pas de scie, ni martinet, ni aucune fabrique, ni mine.

Pas de vieux monument.

300 noyers. Pas de chataignier. Quelques chênes.

CHÉNEX (210 H, 1 172 ha 46)

Pas de bois communaux.

Bois particuliers : tout taillis chêne, exploités comme à Saint-Julien.

Pas d'affouage ni planche de batisse.

Couvert en tuiles et 1/4 en chaume.

Pas de scie, ni martinet, ni aucune espèce de fabrique.

Terrain graveleux en plaine. Pas de mollasse, ni calcaire, ni plâtre.

200 plantes. Pas de chataignier. Quelques beaux chênes (100 env.).

Vieux château de Chenex appartenant à M. de Serraval.

CHEVRIER (517 H, 534 ha 14)

Bois communaux : taillis fayard, chêne. Le fayard domine.

Crus sur terrain calcaire humide en broussailles comme à Vulbens.

Bois particuliers : taillis chêne et beaucoup de chataigniers (plus de la moitié). 5 à 6 charbonnières exploitent les taillis comme à Saint-Julien.

Pas d'affouage, la commune étant en procès avec M. de Chaumont. Il doit y avoir un partage.

Pas de planche de batisse.

Couvert les 2/3 en chaume, 1/3 en tuiles.

Terre blanche à la montagne qu'un individu appelé Bozon porte en Suisse pour faire de la faïence. Il s'en exporte moins aujourd'hui (4 à 5 voitures).

Carrières de pierre à bâtir.

Pas de mollasse, ni plâtre.

Pas de martinet, ni aucune fabrique. Pas de scie.

4 à 500 noyers. Beaucoup de chataigniers. Pas de chêne.

Pas de vieux monument.

1 à 2 fours à chaux par an pour les communes voisines.

Traité de 1816 avec Genève pour l'exportation des denrées. Le bois est considéré comme denrée par lettre de la secrétairerie d'Etat.

Mesures prises dans la province pour faire planter tout le tour des bois communaux.

CONTAMINES (423 H, 666 ha 99)

Bois communaux : taillis chêne et fayard sur le revers de la même montagne de Musiège. Dans le même état et exploité uniquement pour affouage.

Bois particuliers : au bord du lit de la rivière des Usses, bois mêlés vernes-chênes, se réservent pour leur usage.

Terrain calcaire et argileux. Plâtre à Velard sur la limite de Marlioz et Contamines, peu distant des Usses.

Couvert en chaume.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni tuilière.

Pas de vieux monument.

3 à 400 noyers. Pas de chataignier ni chêne.

COPPONEX (627 H, 840 ha 80)

Bois communaux : taillis essence chêne et bois blanc* dans le bas, et dans la hauteur, taillis bois divers mêlés de sapin. Affouage à 60 fascines par feu, constamment ou périodique. Bois d'assez bonne croissance.

Bois particuliers : taillis chêne semés de quelques fayards et sapins. On les exporte. On exporte un peu de chêne. Croissances bonnes. (Les propriétaires de Pommier viennent acheter les bois d'Andilly et les sortent pour Genève).

Terrain : le bas est marécageux, le haut est calcaire et graveleux sur mollasse dans le bas. Pas de plâtre.

Couvert en chaume.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni mine.

2 vieux châteaux ruinés de Santournay (on l'habite encore) et un autre au bord des Usses.

1 000 à 1 200 noyers. Quelques chataigniers et beaucoup de chênes.

CRUSEILLES (1 588 H, 3 065 ha 22)

Bois communaux : taillis hêtre et chêne mêlés de sapins ; les 3/4 de leur forêt. Taillis bois, aulne et coudrier mêlés de sapin 1/10e. Le reste tout sapin occupe la montagne de Salève. 1 000 plantes sapins de 1 à 2 pieds coupés. Le reste est jeune et de bonne veine.

Les taillis en mauvais état, ceux en bois dur*, auraient besoin d'être recépés [[1]], seraient de bonne veine. La commune fait de temps en temps des ventes en sapins. Garde les taillis pour affouage annuel de 150 à 200 fascines par famille.

Va vendre sapins pour 14 à 1 600 livres.

Bois particuliers : une partie en sapins, une partie en taillis chêne et fayard dans un meilleur état. Vendent et écorcent chênes et sapins. Exportent le bois.

Terrain calcaire. Mollasse au bas de la montagne. Pas de plâtre.



Bois fendu dans une cour de ferme à La Croisette, Salève *(collection Cl. Mégevand).*

Sable blanc pour verreries à la montagne de Salève.

Couvert les 2/3 en chaume, 1/3 en tuiles.

Une scie au bord des Usses à M. Dusonchet, va 6 à 7 mois.

Pas de martinet, ni fabrique, ni aucune mine.

Quelques charbonniers pour le pays, mais n'en exportent pas.

Vieux châteaux ruinés.

2 200 noyers. Quelques chataigniers sous le château. Assez de chênes.

2 ou 3 charrons et 2 ou 3 menuisiers qui travaillent peu.

Eau ferrugineuse près le Moulin au dessous de Cruseilles.

[1] Coupés près de la terre.

DINGY (353 H, 748 ha 59)

Bois communaux : broussailles comme à Vulbens.

Bois particuliers : taillis chêne d'assez mauvaise veine, terrain rocailleux ; les exploitent comme à Saint-Julien : partie pour Genève, partie pour leur affouage.

Affouage : 15 journaux divisés en 6 coupes, rendant en tout 6 000 fascines à un lien à 6 livres le cent.

Pas de planche de batisse.

Couvert 1/3 en tuiles et 2/3 en chaume.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique.

Terrain calcaire. Pas de mollasse ni plâtre.

500 noyers. 3 à 400 chataigniers. Peu de chênes.

Pas de charbonnière.

Pas de vieux monument.

ÉPAGNY [¹] (125 H, 222 ha)

Pas de bois communaux.

Bois particuliers : taillis chêne mêlés de quelques hautes futaies chênes. En ont fait quelques ventes pour écorce, bois de moule et bois de construction. En bon état et d'une bonne croissance.

Terrain comme à Jonzier. Pas de calcaire, ni plâtre, ni mollasse.

Couvert en chaume.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni mine.

Pas de vieux monument.

100 noyers. Pas de chataignier.

[1] Epagny a été rattaché à Jonzier en 1866.

FEIGÈRES (688 H, 826 ha 79)

Bois communaux : il n'y a que quelques teppes abandonnées en pâturage.

Bois particuliers : taillis chêne qu'on exploite une petite partie pour écorce, le reste pour moule de bois d'affouage. Une partie en pins et sapins d'assez belles veines qu'on vend pour bourneaux* et qu'on réserve pour usage.

Terrain graveleux et fort, grosse terre, mollasse en bas du Mont de Sion. Pas de calcaire, ni plâtre (une petite partie des carrières de plâtre de Saint-Julien est sur Feigères).

Couvert en tuiles qui viennent de Suisse.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni mine.

Vieux château du Chatelard sur un mamelon au bord du ruisseau de Feigères.

400 noyers. Pas de chataignier, ni de gros chêne.

FRANGY (80 feux ?) (1 299 H, 893 ha)

Pas de bois communaux.

Bois particuliers : taillis chêne qui ne s'écorce pas. Se coupent tous les 7 à 8 ans pour l'affouage. N'en font pas de vente. Un journal peut rendre 5 à 6 voitures de fascines. Croissance médiocre.

Mollasse en plusieurs endroits. Pas de calcaire, ni plâtre.

Pas d'affouage, ni planche de batisse.

Couvert en tuiles au chef lieu. Dans les hameaux, partie en tuiles, partie en chaume.

Fours particuliers pour cuire le pain.

On ramasse les feuilles et l'herbe partout.

Pas de scie.

Pas de martinet. 4 maréchaux. Pas de fabrique, ni tuilière.

Pas de charbonnier.

800 noyers. Pas de chataignier, ni de chêne.

Pas de vieux bâtiment.

On tire le bois de chauffage de la Semine. On trouve grès avec asphalte le long des Usses au lieudit Le Moulin de la Guetta sur la même ligne que celui du pont de Serrasson.

JONZIER (268 H, 425 ha 22)

Bois communaux : taillis de toute espèce abandonnés en pâturage et en mauvais état.

Bois particuliers : taillis chêne parmi lesquels il y a quelques hautes futaies. Les taillis se coupent tous les 5 à 6 ans, on l'écorce et l'exporte à Genève en bois de moule. Croissance très bonne.

Terrain graveleux. Pas de calcaire, ni plâtre, ni mollasse.

Couvert en chaume.

Pas de scie, ni martinet, ni aucune fabrique, ni mine.

Pas de vieux monument.

200 noyers. Pas de chataignier.

MARLIOZ (585 H, 806 ha 40)

Bois communaux : tout en teppe au couchant de la commune, abandonné en pâturage, pas d'affouage.

Bois particuliers : appartient à l'hoirie de Pingon, en grande partie en taillis chêne à écorcer et la moitié en fayard. En bon état. Ne font pas de ventes.

Terrain graveleux. Pas de calcaire, ni plâtre. Mollasse au couchant de la commune.

Couvert 1/4 en tuiles et 3/4 en chaume.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni tuilière.

Pas de vieux monument.

450 noyers. Pas de chataignier, ni chêne.

MINZIER (447 H, 828 ha 15)

Pas de bois communaux.

Bois particuliers : en général, sur le Mont de Sion, taillis chêne et fayard d'une bonne croissance, plus quelques bois de pesse en face de La Baraque (12 à 15 journaux). N'en font pas de vente et le gardent pour leur usage.

Terrain gravier ; pas de calcaire, ni plâtre, ni mollasse.

Couvert en chaume.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni mine, ni tuilière.

Pas de vieux monument.

500 noyers. Pas de chataignier, ni de chêne.

MUSIÈGE (386 H, 925 ha)

Bois communaux : autour de la montagne, taillis chêne, fayard, coudrier, d'une bonne croissance qu'on coupe tous les 6 ou 7 ans uniquement pour l'affouage.

Bois particuliers : idem ci-dessus, peu considérable en assez bon état. S'exploitent de la même manière.

Terrain : calcaire, pas de plâtre, mollasse du côté de Fornant.

(Voir Beaumont).

Couvert en chaume, 1/4 couvert en tuiles.

Pas de scie, ni martinet, ni aucune fabrique.

300 noyers, pas de chataignier, ni de chêne.

Pas de vieux monument. Espèce de puits en entonnoir au sommet de la montagne.

NEYDENS (457 H, 671 ha 99)

Pas de bois communaux. 4 journaux indivis, taillis chêne que l'on coupe tous les 6 ans pour affouage. D'une bonne croissance.

Bois particuliers : taillis chêne qu'on coupe par affouage sur la gauche du chemin en montant. D'une bonne croissance.

Terrain graveleux. La carrière de mollasse du Musée Rath est toute sur Neydens et non sur Collonges. Pas de plâtre.

Couvert en tuiles.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni tuilière, ni mine.

Neydens parait avoir été un gros endroit dans l'antiquité. Beaucoup de vieilles masures en défrichant la terre.

500 noyers. Pas de chataignier, ni de chêne.

PRÉSILLY (449 H, 786 ha 10)

Bois communaux : taillis chêne, aulne, épine, coudrier (de sapin de très belle veine en pleine maturité) [[1]]. On leur accorde, par année, 8 000 fascines (12 à 14 journaux) divisés en 8 coupes. C'est un bois de très bonne veine.

Bois particuliers : 1/3 bois de sapins mêlés de chênes et fayards, d'excellentes veines et 2/3 taillis fayard et chêne. Les bois de Pommier et ceux de l'Économat se trouvent presque tous sur cette commune et une petite partie sur Beaumont (M. Aguimach et Malher sont tous sur Présilly et non sur Beaumont) pour l'exporter, en coupant tous les 15 à 18 ans. Très beaux bois.

Terrain calcaire. Pas de plâtre ni mollasse.

Blocs de granit pour pierre de moulin, surtout sur le Mont de Sion, 30 par an de 3 à 4 louis rendus à destination.

Couvert en tuiles.

Une scie qui travaille 3 à 4 mois faute d'eau.

Pas de martinet, ni aucune fabrique, ni mine.

On y fait beaucoup de râteaux, fourches, rouets, chaises, sabots et d'autres objets en sapin et fayard pour le pays. Ce n'est cependant pas une grande consommation de bois.

Chartreuse de Pommier appartenant à Mrs Cortout [?], Aguimach et Malher.

300 noyers. Pas de chataignier, ni de chêne.

Les bois de service résineux doivent être réservés dans toutes ces communes pour accidents.

[1] Cette phrase a été barrée. Il semble qu'elle porte sur les bois particuliers.

SAINT-BLAISE (190 H, 298 ha 62)

Bois communaux : dans le même genre de ceux d'Andilly, aussi sur revers du Salève, mêlés sapins et fayards. Affouage par distributions périodiques. Le journal peut rendre 4 à 500 fascines et quand le bois est bien garni, 6 à 700 fascines à un lien.

Bois particuliers : chênes, sapins comme à Andilly. On écorce les chênes et on exporte un peu. Ne font pas des charbonnières.

Terrain calcaire. Pas de plâtre, ni mollasse.

Couvert en chaume.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni mine.

Pas de vieux monument.

100 noyers. Pas de chataignier [[1]]. Peu de chênes.

[1] Alors que dans les temps très anciens, Saint-Blaise s'appelait Châtaignier.

SAINT-JULIEN (1 189 H, 775 ha 76)

Pas de bois communaux.

Bois particuliers : tout taillis chêne qu'on laisse croître 18 à 20 ans et qu'on coupe ensuite pour en faire l'écorce en laissant 20 à 30 balivaux* par journal et seulement 9 quand il est bien peuplé. 25 journaux, moyennement peuplés rendent 50 moules de bois par journal (M. de Chaumont) à 30 francs le moule, 9 à 10 000 fagots à 24 francs le cent (4 pieds 1/2 de longueur sur 2 pieds 1/2 de circonférence), et 2 300 fascines d'écorce de 13 à 14 livres chacune (qu'il vend 18 sous de France la fascine). Les bois des autres particuliers sont en général moins peuplés et ne sont pas aussi gros, vu que M. de Chaumont les coupe tous les 25 ans.

Tout le bois qui se coupe, s'exporte en général pour Genève.

Pas d'affouage, ni planche de batisse.

Couvert en tuiles.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique.

Terrain graveleux. Carrières de plâtre (2 000 coupes environ par an) qui se vend 30 à 40 sous de France la coupe.

250 à 300 noyers. Peu de châtaigniers (100). Pas de chêne, sauf chênes écimés.

La consommation d'un ménage est à peu près de 4 à 6 moules de bois fendus et 3 à 500 fascines.

Trois menuisiers qui consomment chacun 3 à 4 plantes.

Les charrons consomment frênes, chênes et fayards (il n'y en a qu'un).

On ramasse les feuilles dans toute la province, dans tous les bois particuliers, ainsi que l'herbe. On ramasse aussi l'herbe dans les bois communaux. On n'y laisse cependant pas faucher.

Vieilles tours des bailliages de Ternier et Gaillard [1].

La cure est construite en pierre de Soral (Suisse).

[1] A noter le caractère indissociable dans l'esprit de l'auteur des bailliages de Ternier et Gaillard.

SAVIGNY (667 H, 716 ha 88)

Bois communaux : jouxtent en partie la montagne de Chaumont et au pied de la montagne. Taillis fayard, chêne coudrier et [bois] de toute espèce. D'une assez bonne croissance dans la montagne. Se coupent tous les 5 à 7 ans pour l'affouage uniquement.

Bois particulier : en chêne taillis, une portion en futaie où l'on a pris du bois pour le pont de Seyssel dans les forêts de M. Pingon. M. Bastian en a encore 15 à 20 journaux en futaie. Les taillis en bon état se coupent en bois de moule.

Terrain calcaire. Pas de plâtre. Mollasse près du pont de Fornan.

Couvert en chaume.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni tuilière.

Pas de vieux monument.

400 à 500 noyers. Pas de châtaignier.

TAYRIER (Thairy [1]) (518 H, 432 ha)

Pas de bois communaux.

Bois particuliers : tout taillis chêne (même détail qu'à Saint-Julien).

Pas d'affouage ni planche de batisse.

Couvert en tuiles.

Pas de scie, ni martinet, ni aucune fabrique.

Terrain graveleux, mollasse à Soral, la meilleure carrière dont on se sert pour bâtir. Pas de plâtre.

3 à 400 noyers. Point de châtaignier, chênes écimés.

Château ruiné de la Perrière [2].

[1] Thairy fut rattaché à Saint-Julien en 1965.

[2] En fait sur Viry.

VALLEIRY (399 H, 241 ha 25)

Bois communaux : taillis chêne.

Bois particuliers : taillis chêne exploité comme à Saint-Julien.

Affouage : on accorde 9 journaux qu'on recoupe tous les 8 à 10 ans. Mauvais bois. Le journal peut rendre 800 fascines à un lien qui valent 6 francs le cent (on prend là-dessus 3 francs de main d'œuvre, en sorte que le produit est de 3 francs).

Couvert en tuiles presque partout.



Moissez (Vulbens), ancienne tuilerie. Elle était en activité aux XVIIIe et XIXe siècles. On voit ici le séchoir (le foin a remplacé les tuiles), le four étant de l'autre côté. Aujourd'hui il n'en reste presque plus rien *(photo M. Gross vers 1975, communiquée par E. et J. M. Grandchamp).*

Pas de scie.

Un martinet au hameau de chez Berthet, appartenant à Aimé Novel, à un feu au charbon de bois.

Terrain gros. Pas de mollasse, ni plâtre, ni calcaire.

250 à 300 plantes. 100 chataigniers environ, pas de gros chêne.

VERS (317 H, 551 ha 47)

Bois communaux : sapins et taillis chêne. Le sapin est tout jeune et le chêne se coupe très rarement pour affouage.

Bois particuliers : sapins et taillis chênes, d'une croissance médiocre et [n'] en font pas de belles futaies. Les chênes se coupent pour affouage et écorce et on exporte.

Terrain argileux. Pas de calcaire, ni plâtre, ni mollasse.

Couvert en chaume, peu de tuiles.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni mine.

Pas de vieux monument.

400 à 500 noyers. Pas de chataignier ; chênes : quelques uns.

VIRY (1 782 H, 1 230 ha 10)

Pas de bois communaux.

Beaucoup de bois particuliers dont le 1/4 appartient à M. de Viry.

Dans ceux de M. de Viry et de M. Delagrave, il y a encore beaucoup de gros chênes en maturité (3 000 environ). Du reste les bois sont exploités comme à Saint-Julien.

Couvert en tuiles. Une tuilière à Cré de Puits qui fait 4 à 5 cuites et tire ses bois des communes de Viry et Valleiry (bois refendu).

Terrain graveleux. Carrière de mollasse à Essertet et Humilly. Pas de plâtre ni calcaire.

Pas de scie, ni martinet, ni aucune fabrique.

600 à 700 noyers. Pas de chataignier.

Château de Viry (vieille tour sur le ruisseau d'Ogny).

VULBENS (689 H, 955 ha 94)

La commune a sur la montagne de Chaumont 180 journaux environ de bois, broussailles, fayards, charmilles, chênes de mauvaise veine (n'en a point consigné).

Bois particuliers : tout taillis chêne (M. de Chaumont a 800 journaux de bois sur cette commune) exploité comme on a dit.

Affouage : on accorde 13 à 14 journaux divisés en 6 coupes après lesquelles on recommence, pouvant rendre 500 fascines à un lien par journal et valant 6 francs le cent.

Couvert en tuiles, 1/4 en chaume.

Une tuilière à M. le Marquis, au lieu-dit "A Moisset" sur le Rhône qui fait 4 cuites par an et brûlant 5 000 fascines par cuite qu'il prend sur ses propriétés.

Terrain calcaire. Une carrière de mollasse, près de Vulbens. Pas de plâtre.

Un vieux château ruiné.

Pas de martinet, ni scie.

1 000 plantes noyers. Beaucoup de chataigniers. 4 à 500 chênes.

15 à 20 charbonnières en chataigniers de 30 à 40 mesures chacune que consomment les maréchaux de Viry et Saint-Julien à 5 francs la mesure.

MANDEMENT D'ANNEMASSE

AMBILLY [1] (849 H, 629 ha 16)

Pas de bois communaux.

Bois particuliers : tout taillis verne le long d'Arve qu'on coupe tous les 4 ans pour le pays et qui s'exporte beaucoup pour Genève à l'usage des terrassiers dans le Rhône.

Point de taillis chêne, ni autre essence d'arbre.

Pas d'affouage, ni planche de batisse.

Croissance bonne ; les veines ont de 3 à 4 pouces de coupe et rendent par journal, 1 200 fascines de Genève à 8 francs le cent, frais d'exportation déduits. Ces fascines ont 4 pieds 1/2 à 5 pieds de longueur sur 8 à 10 pouces de diamètre.

Terrain noir et de première qualité. Pas de calcaire, ni mollasse, ni plâtre.

Couvert en tuiles. Pas de tuilière.

Pas de scie.

Pas de martinet, ni fabrique.

Un sabotier qui habite la frontière à Mœlesulaz, sous le nom duquel on fait sortir en fraude plus des 250 billons* de noyers.

300 noyers, pas de chataignier, ni de chêne.

[1] En fait Ambilly-Gaillard. Gaillard fut séparé d'Ambilly en 1844. Les deux communes avaient été réunies en 1817 après avoir vu leur territoire coupé en deux par la frontière et fortement diminué en superficie.

ANNEMASSE (200 feux) (920 H, 466 ha)

Pas de bois communaux.

Bois particuliers : environ 80 journaux, tout taillis chêne qu'on coupe les 5/6 en broussailles tous les 5 à 6 ans et 1/6 pour écorce tous les 20 ans. On y laisse, de plus, quelques balivaux. Chaque journal rend tous les 5 à 6 ans 1 500 à 2 000 petites fascines de Genève. Tous les 20 ans, 3 moules de bois rondins, 500 fascines et 10 quintaux d'écorce. Les bois particuliers ne sont que des lisières de champs. Ce bois se mène à Genève.

Croissance médiocre.

On ramasse les feuilles et l'herbe sèche dans toute la brigade, pour la litière.

Pas d'affouage, ni planche de batisse.

Terrain tout en plaine, argileux. Pas de calcaire, ni plâtre, ni mollasse.

Couvert en tuiles. Pas de tuilière.

Pas de scie. Pas de martinet, ni fabrique aucune, ni gros chêne.

2 menuisiers qui peuvent consommer en tout 10 à 12 plants.

Pas de vieux monument.

Sortie en exportation : les charbons du Genevois sortent avec 3 permis délivrés par M. Aubin en 1822 à des Métral de Thorens. Le trafic des permis se fait par beaucoup de personnes à raison de 3 à 4 livres par charge ; gros bénéfices faits par quelques personnes dans ce commerce.

ARTHAS [sic] (150 familles) (713 H, 478 ha)

Peu de bois communaux. Epines, arcosses* qu'on abandonne à la discrétion des habitants.

Bois particuliers : taillis chêne, une partie en chênes écimés (40 journaux), et [une partie] gros chênes propres à la construction (2 000 plantes appartenant aux familles d'Abaudre et Deloy). Les taillis sont exploités pour fascines tous les cinq ans comme à Annemasse et les gros chênes se vendent par portions brisées.

Croissance comme à Annemasse.

Pas d'affouage ni planche de batisse.

Terrain graveleux. Carrière de mollasse sur fonds communal près de l'Arve (comme pierre de four).

Pas de plâtre, ni calcaire.

Couvert les 3/4 en chaume, 1/4 en tuiles. Pas de tuilière.

Pas de scie, ni martinet, ni aucune fabrique, ni mine, ni eau minérale.

1 200 à 1 300 noyers. Pas de chataignier.

Château de la Bathie, ruiné, appartenant autrefois à Constantin de Moussy.

BONNE (114 à 120 feux) (730 H, 366 ha 80)

Bois communaux : sapins, fayards, vernes, coudriers mêlés qui ont 14 à 15 ans. En bon état, bien peuplé, qu'on délivre pour affouage à raison d'une voiture par feu, soit 30 journaux en réservant les sapins.

Bois particuliers : peu considérable, tout sapin, en maturité, de veine médiocre pour l'usage des habitants. N'en font pas de vente et les gardent pour leur usage.

Terrain fort. Mollasse sur la Menoge. Pas de plâtre, ni de calcaire.

Couvert la moitié en tuiles et la moitié en chaume.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni mine, ni eau minérale.

Vieux château ruiné au bout du village.

7 à 800 noyers. Pas de châtaignier, ni de chêne.

Un menuisier qui peut consommer 4 à 5 plantes.

COLLONGES-ARCHAMPS [[1]] (941 H, 1 512 ha 62)

Bois communaux : taillis chêne, coudrier, fayard sur la pente du Salève un peu moins garnie et plus rocailleuse. On n'y fait point de vente. Sert entièrement à l'affouage : 45 à 50 journaux qui donnent 10 000 fascines au même prix que les précédents.

Bois particuliers : le bas est taillis chêne, et le haut bois résineux dont une partie est à M. Ribbaz. Les taillis chêne se vendent en partie pour écorce (une petite quantité). Les bois résineux ne se vendent pas et servent pour l'affouage des fruitières et des chalets. En état médiocre.

Terrain calcaire. Pas de plâtre, mollasse sur Archamps dit Carrière de Veirier dont on a construit le Musée Rath, très belles carrières [voir Neydens].

Couvert en tuiles, qu'on tire de Carouge.

Pas de scie, ni martinet, ni aucune fabrique, ni mine.

Vieux château de Montfort ruiné à M. Micheli.

1 000 noyers. Pas de chataignier, ni de chêne.

[1] Collonges et Archamps furent séparés au spirituel en 1829 et au civil en 1836. A l'époque de l'enquête, Collonges-Archamps était rattaché au mandement d'Annemasse alors que Bossey appartenait à celui de St-Julien.

CRANVES-SALES (130 feux) (985 H, 1 862 ha)

Bois communaux : taillis essence chêne (15 à 16 journaux). Le reste est broussailles abandonnées en pâturage et qui ne sont pas sous le régime forestier. Le taillis divisé en coupes réglées tous les 5 à 6 ans (on le divise en deux coupes de 3 en 3 ans). 60 fascines par feu.

Bois particuliers : essence taillis chêne au couchant environ les 2/3. L'autre 1/3 est haute futaie de chênes, sapins et chataigniers. En bon état. Exploités, les premiers pour écorces et broutilles, les autres pour constructions de bâtiment. Croissance bonne.

Terrain fort. Calcaire aux Voirons. Pas de plâtre, ni de mollasse.

Couvert un tiers en chaume et 2/3 en tuiles.

Une scie qui va toute l'année pour sapins et noyers.

Pas de martinet, ni fabrique, ni mine, ni eau minérale.

Pas de vieux monument.

2 000 noyers. Beaucoup de chataigniers. Assez de gros chênes.

ÉTREMBIÈRES (12 à 20 feux) (149 ha 53)

Bois communaux : 8 à 10 journaux chêne taillis, et le reste en bois verne provenant des communaux suisses de Veirier et Gaillard. Les chênes en bon état se coupent tous les 6 ans, et les vernes tous les 4 ans. Ne servent que pour affouage à raison de 80 à 100 fascines par famille.

Bois particuliers : tout taillis chêne, coudrier, tilleul et plane* avec environ 20 journaux de chataigniers en haute futaie et une partie en verne qu'on coupe tous les 4 ans pour l'exportation. Tous les bois taillis, sauf les vernes, ne servent que pour les fours à chaux.

Terrain calcaire. Pas de mollasse ni plâtre.

6 fours à chaux.

Couvert en tuiles. Pas de tuilière.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni mine.

Eau minérale sulfureuse et saline, froide que M. Gauss [1], pharmacien à Genève expédiait en bouteille. Depuis sa mort (il y a 8 ans) on ne s'en sert pas.

1 500 noyers. Pas de chêne.

Pas de vieux monument.

[1] Henri-Albert Gosse (1754-1816).

JUVIGNY (388 H, 285 ha)

Bois communaux : tout chênes écimés dont on fait la coupe tous les 5 ans en totalité à raison de 500 francs.

Bois particuliers : taillis chêne, mêlés de quelques sapins vieux et rabougris. S'exploitent pour écorce comme les autres. Le sapin ne sert que pour brûler. Sol marécageux et le bois y croît peu et dépérit promptement. Les bois forment lisière des propriétés et des bois de Monthoux.

Pas d'affouage, ni planche de batisse.

Terrain argileux. Pas de calcaire, ni plâtre, ni mollasse.

Couvert en tuiles. Pas de tuilière.

Une scie qui va toute l'année et qui débite sapins et noyers.

Pas de martinet, ni fabrique, ni mine, ni eau minérale.

200 noyers. Pas de chataignier, ni gros chêne.

Pas de vieux monument.

LOEX (40 feux) (156 H, 151 ha 69)

Pas de bois communaux.

Bois particuliers : essence taillis chêne et gros chênes comme à Arthas. En assez bon état. Croissance meilleure qu'à Arthas. Font quelques ventes de bois de moule en chênes étêtés. On y fait aussi de l'écorce avec les bois de 16 à 20 ans.

Pas d'affouage, ni planche de batisse.

Terrain comme à Nangy, une partie en sol léger. Pas de plâtre, ni calcaire, ni mollasse.

Couvert presque tout en chaume.

Pas de scie.

Pas de martinet, ni aucune fabrique, ni mine, ni eau minérale.

1 500 pieds [1]. Pas de chataignier. Quelques gros chênes épars.

Pas de vieux monument.

[1] Certainement des noyers.

LUCINGES (118 feux) (653 H, 197 ha 51)

Bois communaux : taillis chêne, fayards et sapins occupent la mi-côte des Voirons. En font des coupes réglées de 3 en 3 ans et on leur donne 30 journaux par coupe environ, en réservant les sapins.

Dans toute la brigade, on paye une à deux livres par famille pour l'affouage.

Bois particuliers : sapin, chêne et fayard tout taillis, ou hautes futaies ; les taillis se coupent tous les 8 à 10 ans pour leur affouage particulier et les hautes futaies à leur maturité. Ils ne font pas d'écorce et n'exportent pas.

Sol en général mal boisé ; croissance mauvaise.

Terrain léger. Calcaire en plusieurs endroits même dans la colline inférieure. Pas de plâtre, ni mollasse.

Quelques fours à chaux pour le pays.

Couvert en chaume, 1/4 en ardoises et tuiles.

Une scie qui va 6 à 7 mois pour sapins.

Pas de martinet, ni fabrique, ni mine, ni eau minérale.

7 à 800 noyers. Pas de chataignier, ni de gros chêne.

Pas de vieux monument. Château de Lucinges.

MACHILLY (50 feux) (431 H, 570 ha 20)

Bois communaux : broussailles, chênes qu'on a entièrement négligés. Il faudrait recéper et en bannir le pâturage.

Bois particuliers : beaucoup de chataigniers et taillis chêne. Tout le bas en chêne. Du côté du couchant ou de Veigy, sert pour écorce. Le reste se coupe pour affouage. On exporte également. Quelque peu de bois résineux (environ 30 journaux) jeunes et de bonne veine.

Terrain argileux. On trouve calcaire au midi de la Tour de Langin (qui est sur Bons, ainsi que le couvent des Voirons).

Pas de mollasse, ni plâtre.

Couvert en tuiles. Une tuilière au lieu dit des Étoles qui fait 2 à 3 cuites par an.

Four à chaux, très rarement pour le pays.

Pas de scie, ni de martinet, ni fabrique, ni mine, ni eau minérale.

Pas de vieux monument.

150 noyers. Beaucoup de chataigniers, quelques gros chênes.

SAINT-CERGUES (150 feux ?) (990 H, 1 189 ha 81)

Se trouve entre Juvigny et Machilly et occupe presque toute la montagne des Voirons.

Bois communaux : en partie, essence sapin (120 à 150 journaux) de bonne veine (20 à 25 ans pour un chevron* d'un pied coupé*). Très peuplés (4 à 500 plantes), en général jeunes. En partie taillis fayard et chêne dont on donnait des coupes réglées pour affouage tous les 6 ans ; mais depuis 10 ans, procès entre deux hameaux et ces bois, quoiqu'en maturité, ne se coupent pas (120 à 150 journaux).

Bois particuliers (12 à 1 400 journaux) partie chataignier, partie bois résineux dans le même état que les bois communaux. Bois taillis, essence chêne et fayard que l'on coupe tous les 5 ans pour leur affouage en fascines. On n'y fait pas d'écorce. On vend gros chênes et sapins pour l'exportation en bois de moule et de construction. Quelques charbonnières pour maréchaux du pays seulement.

Croissance en général très bonne.

Terrain fort. Pierre calcaire dans la montagne en abondance.

Pas de plâtre, ni mollasse.

Quelques fours à chaux, pour le pays seulement.

Couvert en tuiles. Une tuilière qui fait deux cuites par an. Une scie qui travaille huit mois et qui débite sapins, noyers, quelques chataigners.

Pas de martinet, ni fabrique, ni mine, ni eau minérale.

2 000 noyers. Beaucoup de chataigniers. Assez de chênes.

Château Locon au-dessus de l'Eglise, ruiné.

VETRAZ-MONTHOUX (120 feux ?) (787 H, 788 ha 84)

Bois communaux : épines, ronces et épines blanches. 40 journaux (non consignés). On les coupe tous les 5 à 6 ans pour affouage à raison de 50 fascines par feu (6 journaux environ).

Bois particuliers : tout taillis chêne mêlés de gros chênes en partie écimés. Font beaucoup d'écorces et exploitent comme précédemment. Les chênes écimés s'exploitent beaucoup aussi comme bois de moule en bois refendu pour l'exportation.

Croissance meilleure encore qu'à Ville-la-Grand.

Terre forte. Carrière de mollasse à Monthoux, d'assez bonne qualité. Pas de plâtre, ni de calcaire.

Couvert en tuiles. Pas de tuilière.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni mine, ni eau minérale.

Vieux château ruiné de Monthoux.

2 000 noyers. Quelques chataigniers, quelques chênes épars.

VEIGY-FONCENEX [1] (180 feux ?) (928 H, 642 ha)

Bois communaux : 4 journaux environ, broussailles chênes qui sont abandonnées.

Bois particuliers : tous taillis chêne, avec 40 journaux environ de haute futaie chêne. On fait beaucoup d'écorces et des fagots qui s'exportent et servent pour l'affouage.

Font aussi quelques ventes de gros chênes, comme bois de construction. On les écimait aussi.

Pas d'affouage, ni planche de batisse.

Terrain fort et argileux. Pas de plâtre, ni mollasse, ni calcaire. En plaine.

Couvert en tuiles. Une tuilerie qui fait 5 à 6 cuites.

Une poterie commune dans le même établissement (qui fait environ 10 à 12 cuites).

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni mine, ni eau minérale.

3 000 noyers. Pas de chataignier.

Pas de vieux bâtiment.

[1] Veigy et Foncenex fusionnèrent en 1795. La nouvelle commune appartint à la province de Saint-Julien de 1815 à 1838, ensuite elle fut rattachée à la province de Bonneville. Ce ne fut qu'après l'annexion, en 1860, qu'elle fut enfin intégrée au Chablais.

VILLE-LA-GRAND (70 feux) (835 H, 429 ha 08)

Pas de bois communaux, sauf des teppes.

Bois particuliers : tout taillis chêne, mêlés de gros chênes. Sont exploités en partie pour l'écorce tous les 16 à 20 ans. Les gros chênes ont été constamment écimés quoique avec les taillis, ce qui est un très grand vice, le sol étant très bon.

Croissance très bonne.

Terrain argileux au nord et léger au midi. Pas de plâtre, ni calcaire, ni mollasse. En plaine.

Couvert en tuiles. Pas de tuilière. On les tire de Genève et des environs.

Pas de scie ni martinet, ni fabrique, ni mine, ni eau minérale.

1 000 noyers. Pas de chataignier.

MANDEMENT DE REIGNIER

ARBUSIGNY (141 feux) (921 H, 1 205 ha 44)

Bois communaux : situés sur Le Sappey, indivis avec cette commune dans la proportion des feux. Essence taillis chêne et fayard mêlés de sapins constamment réservés. Se coupent tous les 12 à 15 ans pour l'affouage seulement dont chaque année 50 journaux pour Arbusigny et 30 à 40 pour Le Sappey. On ne fait les coupes que de 2 en 2 ans. Croissance médiocre. Chaque famille retire 3 à 4 voitures de 100 fagots marchands.

Bois particuliers : fayards mêlés de quelques sapins. Ne les exploitent que pour leur usage. En état médiocre, croissance médiocre. Ne font pas des ventes.

Terrain léger. Pas de calcaire, ni plâtre, ni mollasse. Tient à la Borne.

Couvert en chaume.

2 scies pour sapins qui vont 3 à 4 mois.

Pas de martinet, ni fabrique, ni mine, ni eau minérale.

Pas de noyer, ni chataignier. Assez de gros chênes.

Pas de vieux monument. Château de Mme d'Arcine.

FILLINGES (324 feux) (1 495 H, 1 914 ha 22)

Bois communaux : mêlés sapins, fayards et vernes, répartis en plusieurs mas*. Le sapin domine. Même quantité qu'à Bonne. Ne se délivrent qu'en coupes réglées par affouage, 40 à 60 journaux par an, et on le

coupe tous les 10 à 15 ans. N'en font point de vente, mais pourraient en faire.

Bois particuliers : principalement sapins. Beaux bois bien peuplés (ce sont les plus beaux de la province), plusieurs de 2 à 3 pieds coupés, sur 100 pieds longueur. En font des ventes pour l'exportation (M. Babati : 11 journaux pour 16 000 livres).

Terrain graveleux comme à Bonne.

Pas de plâtre, ni calcaire, une carrière, meule de moulin en grès qui alimente la province.

Couvert en chaume, la moitié en buchilles* et tavaillons*.

4 scies qui travaillent toute l'année et deux de 5 à 6 mois.

Pas de martinet, ni fabrique, ni mine, ni eau minérale.

Pas de vieux monument.

1 000 noyers. Pas de chataignier, ni chêne.

LA MURAZ (120 feux) (799 H, 1 438 ha 63)

Bois communaux : chênes, fayards et sapins du même mas que Le Sappey et de la même qualité. L'exploitent de même : 50 journaux par an pour affouage de 2 en 2 ans.

Bois particuliers : de même nature qu'au Sappey. Font aussi quelques ventes.

Terrain léger. Calcaire. Pas de plâtre, ni mollasse.

Couvert en chaume, 1/4 en tuiles.

Une scie qui va 8 à 9 mois pour sapins.

Pas de martinet. Une tuilière qui fait deux cuites (depuis 2 à 3 ans, elle ne va plus).

Pas de fabrique, ni mine, ni eau minérale. Pas de vieux monument.

100 noyers. Quelques chataigniers. Assez de chênes de bonne veine.

On y trouve ainsi qu'au Sappey et à Vovray beaucoup de crassiers de fer que M. Ferejean exploite.

LE SAPPEY (80 feux) (530 H, 1 373 ha)

Bois communaux : indivis avec Arbusigny.

Bois particuliers : tout en sapins mêlés de quelques taillis de fayards. S'en servent pour leur usage et font quelques ventes pour le pays et l'export.

5 à 6 charbonnières pour le pays de 20 à 25 mesures en fayard.

Terrain léger, encore de la Borne. Calcaire, pas de mollasse, ni plâtre.

Couvert en chaume.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni mine, ni eau minérale.

Pas de vieux château.

Pas de noyer, ni chataignier. Assez de gros chênes épars.

Quelques fours à chaux pour le pays seulement.

LES ESSERTS-ESERY (90 à 100 feux) (498 H, 758 ha)

Bois communaux : même essence qu'à La Muraz : chêne, fayard, et sapins ; même qualité. 30 journaux, affouage qui se coupe tous les ans, du même produit qu'à La Muraz.

Bois particuliers sont de même taillis et haute futaie de chataignier, sapin et chêne non mêlés ensemble. Font quelques ventes partielles et 4 à 5 charbonnières.

Terrain calcaire. Carrière de mollasse. Pas de plâtre.

6 à 8 fours à chaux pour vendre au dehors.

Couvert 1/4 en chaume et 3/4 en tuiles, pas de tuilière.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni mine, ni eau minérale.

Pas de vieux monument.

300 noyers. Beaucoup de chataigniers. Quelques gros chênes.

MONNETIER-MORNEX (105 à 110 feux) (500 H, 538 ha 92)

Bois communaux : taillis chêne, fayard et coudrier sur rocs. Est de mauvaise veine. Une parcelle de 80 journaux indivis entre les habitants des deux hameaux qu'ils taillent en coupe réglée par le 6e donnant 40 à 50 fagots pour chacun soit 4 à 5 voitures. Le reste des bois communaux est vendu en entier tous les 6 ans pour 80 à 100 francs pouvant faire 2 000 fagots.

Bois particuliers : fayard, chêne et sapin mêlés en bon état sur le Salève de bonne croissance qu'on exploite tous les 5 à 6 ans pour four à chaux. Beaucoup de chataigniers, croissance moins bonne sur [...] des couches qui [...].

Terrain calcaire. Mollasse. Pas de plâtre.

15 à 20 fours à chaux de 60 à 80 chars consommant 1 200 fagots chacun.

Couvert 1/8 en chaume, 7/8 en tuiles. Pas de tuilière.

Pas de martinet, ni fabrique, ni mine, ni eau minérale.

On fait pierre de moulin avec bloc de granit épars (8 à 10 par an de 5 à 6 louis). Les blocs sont nombreux sur face orientale. On dit qu'il n'y en a pas au couchant.

Pas de scie.

3 000 plantes de noyers, très beaux. Beaucoup de chataigniers. Quelques chênes épars.

Deux vieux châteaux : l'Hermitage à Monnetier et le Mont Gosse à Mornex (parait [...] tour antique, la seule de la brigade, sur une éminence).

NANGY (80 feux ? ?) (568 H, 423 ha 90)

Pas de bois communaux, ou du moins il n'y a que des teppes.

Bois particuliers : quelques broussailles chênes qui valent encore moins que celles d'Arthas, pour affouage tous les 5 ans ; plus bois résineux pins et sapins rabougris et d'ancienne coupe. Le tout de mauvaise veine à cause du sol. On s'en sert aussi pour affouage, vu qu'il n'y a pas de belles pièces.

Ne font pas des ventes de bois.

Pas de bois, ni planche de batisse.

Terrain fort. Pas de calcaire, ni plâtre, ni mollasse.

Couvert 2/3 en chaume, 1/3 en tuiles.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni mine, ni eau minérale.

Vieux château de pierre en ruine.

12 à 1 300 noyers. Pas de chataignier. Peu de chêne épars.

PERS-JUSSY (140 feux ?) (1 629 H, 908 ha 82)

Bois communaux : taillis fayard et verne qu'on coupe tous les 5 à 6 ans pour affouage, en totalité. Bois de mauvaise veine sur la mollasse (Foron).

Bois particuliers : la majeure partie en sapin, puis fayard et chêne de haute futaie. N'ont presque pas de bois de taillis. Ces futaies sont de bonne veine, en maturité ; il y a de très beaux chênes de construction.

Terrain fort, mollasse sur le Foron, dont une carrière exploitée au hameau Navillon [?]. Pas de calcaire, ni plâtre.

Couvert en chaume.

Trois scies qui vont 7 à 8 mois.

Pas de martinet, ni fabrique, ni mine, ni eau minérale.

On fabrique des rames pour bateliers, des râteaux en sapin, des planches à hacher en noyer par deux frères qui dévastent beaucoup de bois.

1 000 noyers. Pas de chataignier. Beaucoup de chênes.

REIGNIER (200 feux) (1 478 H, 2 016 ha)

Bois communaux : 20 journaux en 4 mas dont un mas chêne, un mas sapin, un mas verne et un mêlé de coudriers, chênes et épines. On les a affermés jusqu'à présent. On les coupe tous les 6 ans. Bois de bonne veine.

Bois particuliers : chêne, sapin et chataignier généralement en haute futaie. Taillis chêne en bon état, bien peuplé (M. de Cevins a environ 20 journaux tant sur Reignier que sur Pers, en sapin, fayard et chêne, en très bon état et très beaux ; les coupe pour son usage.) Les particuliers font des ventes annuelles en coupes réglées et en jardinant ; pas d'écorce.

Pas d'affouage, ni planche de batisse.

Terrain fort. Pas de calcaire, ni plâtre. Mollasse près de l'Arve et à Foron.

Couvert 1/4 en tuiles, 3/4 en chaume.

Deux scies qui vont 4 à 5 mois pour sapins et noyers.

Pas de martinet, ni fabrique, ni poterie, ni mine, ni eau minérale.

1 500 noyers. Beaucoup de chataigniers confinant Mornex. Beaucoup de gros chênes.

Pas de vieux monument.

SAINT-ROMAIN [1] (40 feux ?) (138 H, 184 ha)

Pas de bois communaux.

Bois particuliers : taillis chêne en bon état et haute futaie. Chêne mêlé de quelques sapins. Beaucoup de beaux chênes. En font des ventes partielles. Pas de charbonnière.

Pas d'affouage, ni planche de batisse.

Terrain fort. Calcaire en blocs roulés. Pas de mollasse, ni de plâtre.

Couvert en chaume.

Une scie qui ne va pas cette année, elle peut aller constamment.

Pas de martinet, ni fabrique, ni mine, ni eau minérale.

Une tuilière qui chôme depuis 4 à 5 ans, sous le rapport de la qualité qui se brise.

200 noyers. Pas de chataignier.

Un vieux château de Boringe en ruine [...] de Bellecombe.

[1] Par lettre patente du 4 mai 1833, Sa Majesté Charles-Albert approuve la réunion de la commune de Saint-Romain à celle de Reignier à effet du 1er juillet. Saint-Romain qui dépendait au niveau du spirituel de Reignier avait été détaché de cette commune en 1819. Le conseil communal de Reignier accepta la proposition de réunion des 2 communes, proposée par l'administration communale de Saint-Romain, en arguant que *"moyennant la suppression d'une partie des dépenses ordinaires figurant au budget de Saint-Romain, il en ressortira de sa part un certain avantage [et] a voté à l'unanimité pour la réunion pure et simple des deux communes"*.

SCIENTRIER (446 H, 714 ha)

Pas de bois communaux.

Bois particuliers : la majeure partie en verne, le long de l'Arve, qu'on coupe tous les 4 ans pour leur usage. 30 journaux de sapin pour leur usage, assez beaux. Quelques hautes futaies et taillis chêne. Pas de vente.

Pas d'affouage, ni planche de batisse. Croissance assez bonne ainsi qu'à Pers pour haute futaie.

Terrain graveleux. Pas de plâtre, ni mollasse.

Couvert en chaume, 1/2 en tuiles.

Pas de scie, ni martinet, ni fabrique, ni mine, ni eau minérale.

Une tuilerie qui fait deux cuites.

1 500 noyers. Pas de chataignier. Assez de beaux chênes.

Vieux château ruiné au Chatelet.

THORENS 500 familles

[*Cette commune se situe dans la province du Genevois. Nous avons cependant jugé utile de publier sa fiche à cause de l'activité de la verrerie.*]

Bois communaux : taillis 400 journaux fayard, coudrier, verne. Le reste est bois noir, petits bois jeunes, d'autres vieux et rabougris. La plus grande partie a été exploitée pour la verrerie.

Bois particuliers : peu de taillis. Presque tout bois noir. Les plus beaux sont ceux de la marquise, plus de 2 000 journaux. Ce sont les premiers coupés pour la verrerie aux Frêtes. Ont 10 à 12 pouces coupés, pourront être coupés dans peu d'années et même 1 500 dès à présent.

Les autres bois particuliers : noirs, les mieux soignés sont ceux de M. Chappuis en état d'être coupés, et servent à présent à l'alimenter.

Croissance très lente dans le haut (80 à 100 ans) ; dans le bas, très prompte (60 ans).

Forêt brûlée en 93. 50 journaux environ sont non repeuplés. Les Frêtes et le Collet (bois de la marquise coupé par les allemands, à hauteur d'homme). A L'Envers (communal 20 journaux) et En Loup (marquise 50 journaux) non repeuplés à cause de pâturage.

Affouage : 12 journaux taillis qui rendent un charriot à 1 charriot 1/2 par famille. On ne donne que recépage. Taillis communaux en très mauvais étant brûlé par les chèvres. On donne 200 plantes en outre rabougries, gratis.

200 planches de batisse de 0,50 à 1 livre suivant qualité.

On ne ramasse pas les feuilles sauf particulier.

Terrain calcaire et mollasse.

Chef-lieu couvert en tuiles, une partie (les 2/3) en tavaillons et l'autre en chaume. Construction dans les montagnes dit à tuiles.

Fours particuliers pour le pain.

8 scies qui vont 6 mois.

400 noyers. Pas de chataignier, peu de chênes.

Un martinet à Bévillard et un de M. Chappuis, le premier à feu toute l'année, 50 charges de charbon.

Indice de deux mines de houille dans la mollasse derrière le village et au Cré de Laibon dans le calcaire (dans la vallée de Champ Laitié).

Fours à chaux dans le pays (2 par année).

Verrerie de M. Chappuis, consomme bois et l'achète à la toise de 5 pieds hauteur, 10 pieds largeur, 3,5 pieds longueur à 12 livres rendu à la verrerie. C'est le vendeur qui entoise.

Il s'en exporte des "plantes" à bâtir pour Annecy et La Roche en assez grande quantité (100, 150 plants).

8 charbonniers (2 à 300 charges pour le moins, pour Genève et pour Cran).

Exposés aux avalanches [?]

La verrerie s'est approvisionnée jusqu'à présent sur Thorens, Aviernoz, le haut de Dingy, le haut de La Balme de Thuy, le Petit Bornand et Entremont. Aujourd'hui, peuvent prendre sur le haut de Dingy (pour 15 ans), Thorens, Aviernoz. Entremont et le Petit Bornand n'ont rien en ce moment. Il doit y avoir sur les propriétés pour 15 ans.

GLOSSAIRE

Affouage : droit que possédent les habitants d'une commune de se partager le bois provenant des coupes dites "affouagères" faites dans les forêts communales. Se dit aussi de la part qui revient à chaque habitant dans cette opération. (Définition du Larousse agricole : L. A.)

Ancelle : bardeau en bois d'épicéa servant à couvrir les toits.

Arcosse : aulne vert connu localement sous le nom de *verne*.

A un lien : se dit pour les fagots liés avec une seule attache. Les "fascines à un lien" étaient de plus petit format que celles à deux liens.

Baliveau : arbre réservé, lors de l'exploitation des bois taillis, pour le laisser croître en futaie (L. A.).

Billon : tronçon de bois gros et court ; fût d'un arbre destiné au bois de service.

Bois blancs : aune, bouleau, peuplier, saule, tilleul.

Bois durs : châtaigner, chêne, charme, érable, frêne, hêtre, noyer, orme, platane.

Bourneau : vient de *Bornalu*, en patois savoyard arbre percé ou pourri en son cœur et servant à l'écoulement de l'eau.

"Bois communaux" : en ce qui concerne le bien détenu par les communiers, on emploie toujours le pluriel "communaux" et non pas le singulier "communal".

Buchille : débris de l'équarissage du bois.

Chevron : pièce de bois soutenant les lattes d'un toit.

Coudrier : le coudrier commun est plus connu sous le nom de noisettier.

Écorce : de l'écorce est extrait le tanin, qui est employé essentiellement au tannage des peaux, ce qui les rend imputrescibles.

Fagot marchand : fagot à 2 liens, d'un poids d'environ 15 kg.

Fascine : fagot.

Fayard : nom populaire du hêtre.

Futaie : arbre ayant un fût, c'est-à-dire une tige assez grosse et dégarnie de branches sur une longueur suffisante pour qu'il soit facile de la débiter en bois d'œuvre. Plus spécialement, par extension, forêt ou partie de forêt traitée en vue de la production du bois d'œuvre. (L. A.)

Jardinage : en sylviculture, il s'agit d'un mode de traitement particulier appliqué à certaines forêts de montagne soumises au régime de la futaie et qui consiste à enlever, çà et là, outre les arbres les plus vieux et les bois dépérissants, quelques sujets en pleine croissance.

Javelle : poignée de céréales coupées.

Journal : environ 2 950 m ^{2}.

Mas : bloc de parcelles.

Minéralurgie : application des connaissances minéralogiques à l'emploi des minéraux dans l'industrie.

Moule : unité de mesure pour le bois : "*parallépipède confectionné avec des bûches de faible diamètre ou des branches assez droites. Les pièces de bois ont une longueur uniforme. Elles sont placées dans un cadre dont les montants verticaux sont fichés dans le sol. Une barre horizontale, placée en haut, maintient l'écartement des piliers verticaux*". En 1837 le moule ancien de Genève valait 3,0 m ^{3}, le moule dit "actuel" de Genève 3,3 m ^{3} et celui de Semine 2,3 m ^{3} (F. Burdeyron, *Glossaire, Histoire de la Semine*). Actuellement un moule correspond à 3 stères de bois.

Perches : d'après mon père, elles étaient exportées à Genève et servaient dans la construction des échafaudages.

Pesses : épicéas.

Pied coupé : concerne la section d'un arbre lorsque celui-ci est coupé (1 pied vaut environ 34 cm).

Plane : nom populaire du platane ou de l'érable plane.

Pouce : 2,828 cm.

"Pour l'usage" : pour leur usage personnel.

Regotoyer : réparer les toitures.

Réserve : il s'agit de parcelle de bois mise en réserve pour l'avenir.

Taillis : bois soumis à un traitement cultural fondé sur la reproduction des arbres des essences feuillues par rejets de souche et drageons (ou rejets de racines). Les bois taillis sont toujours formés seulement d'essence feuillues exploitées jeunes ; leurs tiges sont donc de faible grosseur et ne donnent que des bois de chauffage, de la charbonnette et, quelquefois, des produits de menu service (étais de mine, échalas, pieux, manche d'outils, etc). Les taillis d'espèces riches en tanin fournissent en outre des écorces à tan. (L. A.)

Tavaillons : bardeau en bois plus petit de moitié par rapport à l'ancelle. Il est cloué sous un voligeage continu, alors que l'ancelle ne l'est pas. (cf Dictionnaire du français régional de Savoie par Anita Gagny, 1993).

Teppe : terre inculte.

Terre de pipe : argile très blanche.

Verne : aulne.

INDEX ALPHABÉTIQUE

Arbusigny, 138
Arcine, 121
Ambilly, 134
Andilly, 126
Annemasse, 134
Arthas, 134
Bassy, 122
Beaumont, 126
Bonne, 135
Bossey, 127
Cernex, 127
Challonges, 122
Chaumont, 127
Chavannaz, 127
Chénex, 127
Chesne, 122
Chessenaz, 122
Chevrier, 128
Chilly, 122
Clarafond, 123
Clermont, 123
Collonges-Archamps, 135
Contamine, 128
Copponex, 128
Cranves-Sales, 135
Cruseilles, 128
Desingy, 123
Dingy, 129
Droisy, 124
Éloise, 124
Épagny, 129
Étrembières, 136
Feigères, 129
Fillinges, 138
Franclens, 124
Frangy, 130
Jonzier, 130
Juvigny, 136
La Muraz, 139
Le Sappey, 139
Les Esserts-Esery, 139
Lœx, 136
Lucinges, 136
Machilly, 137
Marlioz, 130
Menthonnex, 124
Minzier, 130
Monnetier-Mornex, 139
Musiège, 131
Nangy, 140
Neydens, 131
Pers-Jussy, 140
Présilly, 131
Reignier, 140
Saint-Blaise, 131
Saint-Cergues, 137
Saint-Germain, 124
Saint-Julien, 132
Saint-Romain, 141
Savigny, 132
Scientrier, 141
Seyssel, 124
Tayrier, 132
Thorens, 141
Usinens, 125
Valleiry, 132
Vanzy, 125
Veigy-Foncenex, 138
Vers, 133
Vetraz-Monthoux, 137
Ville-le-Grand, 138
Viry, 133
Vulbens, 133

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives départementales de la Haute Savoie, Fonds Garbillon – Despine, série 11 J.

A.-B. Costa, *Essai sur l'amélioration de l'agriculture dans les pays montueux et en particulier en Savoie*, 1774.

J. Despine, *Essai sur les biens communaux du Duché de Savoie.*

J. Despine, *Essai sur le système de toiture le plus convenable aux constructions de la Savoie*, 1832.

J.J. Roche, *Leçons théoriques et pratiques d'agriculture*, 1825.

L. Moret. *Enquête critique sur les ressources minérales de la Province de Savoie précédée d'une esquisse géologique*, 1925.

G. De Mortillet, *Géologie et minéralogie de la Savoie*, 1858.

P. Tochon, *Histoire de l'Agriculture en Savoie*, 1871.

Achevé d'imprimer en juillet 1995
sur les presses offset de
Maury-Eurolivres S.A. – 45300 Manchecourt
N° d'imprimeur : E95 F6870E
Dépôt légal : 3e trimestre 1995

ECHOS SALEVIENS

REVUE D'HISTOIRE LOCALE



n° 6

- L'Eluiset, le Thouvet et la Pierre croisée
- La peste rôde autour du mont de Musièges
- Transformations du paysage à Chevrier, Dingy-en-Vuache et Vulbens

LA SALEVIENNE

Source gallica.bnf.fr / La Salévienne

LA SALEVIENNE
4, route d'Annecy
74160 ST JULIEN-EN-GENEVOIS
Siret : 438 667 552 00014 - APE : 913 E

ECHOS SALEVIENS
REVUE D'HISTOIRE LOCALE

n° 6

Photo de couverture :
Du mont de Musièges au Vuache
(photo : D. Vonlanthen-Chevalier)

© La Salévienne, 1997
ISBN 2-905922-09-5

SOMMAIRE

5
Editorial

7
L'ELUISET, LE THOUVET ET LA PIERRE CROISEE
par Henri Chevalier

72
LA PESTE RODE AUTOUR DU MONT DE MUSIEGES
par Marie-Lise Le Gall

81
TRANSFORMATIONS DU PAYSAGE A CHEVRIER, DINGY-EN-VUACHE ET VULBENS
par Philippe Duret

Ces articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs

EDITORIAL

Dans les ECHOS SALEVIENS n° 6, trois Saléviens, partageant la même passion pour l'histoire de notre région, nous font allègrement parcourir les siècles, sans pour autant négliger le présent. Leur caractéristique commune est leur manière d'appréhender les sujets qui les intéressent : recherches en archives complétées par une grande connaissance du terrain et un dialogue permanent avec les gens du pays qui conservent la mémoire des choses.

Henri Chevalier, ancien maire de Viry, retrace quinze siècles de notre histoire régionale. Il remonte à l'origine des villages qui ont formé la commune de Viry et s'attache en particulier à celui de L'Eluiset et aux droits de ses habitants sur les forêts du Thouvet aux confins des communes de Présilly, Vers et Viry.

L'auteur nous fait revivre leurs luttes au cours des siècles pour conserver leurs droits, notamment face aux chartreux de Pomier. Ils trouvèrent enfin un accord le 5 mai 1386, matérialisé par « la pierre croisée » cherchée - et retrouvée - par l'auteur. Mais ces luttes n'étaient pas terminées. Elles reprirent durant la Révolution, avec succès et, aujourd'hui encore, ces conditions très particulières et inhabituelles en matière de jouissance d'un bien sont toujours d'actualité.

Marie-Lise Le Gall, spécialiste du déchiffrage et de la traduction des vieux grimoires, nous décrit les tribulations des habitants des villages situés autour du mont de Musièges lors des épidémies de peste qui sévissent du XIVe au XVIe siècle. Son récit sur les « cureurs » de maison, grandement tentés par le vol, ne nous fait pas vraiment regretter le « bon vieux temps » évoqué plus loin puisque, dès 1587, un article de santé interdit « de ne jecter les meubles par les fenestres ni de les receler à peine d'estre pendus et estranglés ».

Philippe Duret, bien connu de nos lecteurs, s'insurge, dans un style inhabituel, contre les sacros-saintes vertus du « bon vieux temps » qui ne méritait pas toujours, loin s'en faut, le qualificatif de « bon ». Il nous présente, chiffres et graphiques à l'appui, les transformations du paysage autour du Vuache, notamment à Chevrier, Dingy et Vulbens, ce qui permet de se faire une idée de la façon dont vivaient et se nourrissaient les habitants de notre région durant les siècles passés.

Bien loin de l'époque où les champs et les prés montaient à l'assaut du Vuache - désormais de plus en plus boisé - on est surpris de constater, en particulier au XVIe siècle, qu'il y avait très peu de prés alors que bovins, moutons, porcs et chèvres étaient très nombreux - mais la forêt nourricière était très sollicitée aussi par les animaux.

Parallèlement à ses publications, LA SALEVIENNE continue ses travaux de conservation du patrimoine : la vidéothèque s'accroît lentement, l'étude des toponymes se poursuit : actuellement une vingtaine de communes ont été étudiées. La « quête » des objets anciens, pour leur remise en état et leur sauvegarde bat son plein et LA SALEVIENNE est plus que jamais impliquée dans la création d'une Maison du Salève.

Si le « bon vieux temps » vous intéresse, et que cela n'est pas déjà fait, rejoignez-nous et participez à l'étude du passé de notre région, passé qui permet de comprendre son avenir.

Marielle Déprez
vice-présidente



Carte de Borgonio ou Bergonio (1772)
A.D.H.S., 1 Fi Borgonio 342
L'Eluiset est indiqué « Luiset ». Les bois du Thouvet se trouvent au nord de Vers à l'emplacement de « Ter » de Ternier. Le Salève est à droite.
(photo Ph. Duret)

L'ÉLUISET, LE THOUVET ET LA PIERRE CROISEE

par Henri Chevalier

AVANT-PROPOS

Nous sommes en 1997, notre société évolue très rapidement et le monde rural que nous avons connu dans nos jeunes années disparaît avec la mise en place d'une agriculture industrielle qui favorise l'élimination de nombreux agriculteurs et éleveurs de notre région. Si les matériels sophistiqués et puissants utilisés pour travailler la terre, les engrais et les divers pesticides permettent aujourd'hui d'obtenir des récoltes abondantes, sinon de qualité, cette modernité a une nette tendance à détruire les hommes en les robotisant.

La vingtaine d'agriculteurs qui exploitent les 1 650 hectares remembrés de la commune de Viry, une des grandes communes de plaine de Haute-Savoie (plus de 2 600 hectares, comme chacun le sait) écrasés de travail, n'ont plus le temps comme autrefois de se rencontrer. Ils ne se réunissent plus avec leurs voisins, lors des longues soirées d'hiver, pour bavarder au *pèle*, près d'un bon feu de bois ou pour *gremailler* tout en commentant les nouvelles de la journée et de la vie du village. L'époque n'est plus la même, les mœurs ont évolué rapidement et l'on ne ramasse pratiquement plus les noix pour faire de l'huile.

La fruitière où l'on portait le lait matin et soir n'est plus le centre de la vie rurale, le lieu des discussions parfois passionnées sur la politique du pays, les problèmes communaux ou l'augmentation des centimes du budget communal. La vente annuelle du lait de la fruitière et le départ éventuel du fruitier, vrai notable du lieu avec le *régent* et le curé de la paroisse, ne sont plus les préoccupations essentielles des derniers producteurs de lait et, si celles-ci existent encore, elles s'expriment dans un environnement totalement différent, les fruitiers ayant pratiquement tous disparu. Cette disparition de la fruitière de nos villages en a modifié sensiblement la vie. La traversée à heure fixe, matin et soir, des porteurs de lait, courbés sous le poids de la *boille*, les parcours nocturnes des

jeunes gens et des jeunes filles, portant ou allant chercher le lait pour la consommation familiale, avec au coeur des désirs de rencontres au clair de lune. Tous ces changements font que, de plus en plus, le monde rural du Genevois haut-savoyard se transforme en un monde urbain, destructeur de la mémoire collective des lieux.

Cette mémoire collective était, dans nos campagnes, essentiellement orale. Entre les deux guerres (1914-1918 et 1939-1945), dans toutes nos familles, parents, enfants et petits-enfants vivaient sous le même toit. Le soir, après avoir mangé la soupe, si les enfants avaient été sages, il n'était pas rare que le grand-père raconte une histoire. C'était parfois un souvenir de jeunesse : son travail de bouvier quand il se louait avec ses bœufs pour labourer dans les grandes exploitations de la commune, ses parcours effectués à pied jusqu'aux foires d'Albens, de Marlioz ou de San Saphrin (Andilly) pour aller acheter les bœufs maigres ou vendre les animaux engraissés, et même ses succès de bon danseur à la *vogue* du village.

Il nous parlait également des difficultés rencontrées. Il rappelait alors son départ de L'Éluiset pour devenir fermier au château de Crache, dans la commune de Thairy, afin de nourrir sa famille grâce aux bons résultats obtenus dans cette ferme, son retour avec l'argent qui lui avait permis de racheter *Les Ravoirettes*, une terre qui avait appartenu aux *Catons*, ses ancêtres, et qu'il ne devait pas laisser dans des mains étrangères. Et puis, remontant le temps, il nous contait aussi les histoires que son père ou son grand-père racontait lorsqu'il était lui-même enfant.

Et c'est comme cela que l'on apprenait des choses que l'instituteur ne nous disait pas : l'occupation espagnole de 1743, le pain volé à sa grand-mère par les soldats autrichiens et l'histoire des vieux fusils dans la remise (auxquels il ne fallait surtout pas toucher) abandonnés par l'armée autrichienne lors de la bataille de L'Éluiset, le 28 février 1814, bataille à laquelle tout le village avait participé victorieusement. Evidemment, c'était triste la guerre mais racontée par le grand-père, cela devenait autre chose. Dans ses histoires, il y avait souvent de l'espoir et toujours une part pour le rêve. Il nous chantait aussi des vieilles chansons, en prenant le dernier de ses petits-enfants sur ses genoux : c'était « J'ai le cœur à mon aise quand j'ai ma mie auprès de moi » ou la « Maion su on pomi » ou des histoires en patois comme la « Bataille de Solférino » et, enfin, conte merveilleux pour nous, mais en fait une histoire bien réelle, l'histoire de la Pierre croisée et de la chartreuse de Pomier, que dans le village on se transmettait de père en fils depuis de nombreux siècles. Pour que cette partie du patrimoine de notre village de L'Éluiset ne se perde pas, j'ai donc décidé

d'écrire une petite relation historique que j'ai intitulée : « L'Éluiset, le Thouvet et la Pierre croisée ».

Pour effectuer ce travail j'ai dû faire de nombreuses recherches, consulter les archives de la Savoie et de la Haute-Savoie, rechercher les anciens actes ou les copies de documents conservés par les familles du village, reprendre des textes ou des citations de divers auteurs tels que Spon, César Duval, Jean-Louis Grillet, Abel Jacquet, Baud, Victor de Saint-Genis ou le baron Raverat. Je me suis également appuyé sur l'Armorial du Duché de Savoie. Enfin, j'ai mis à profit les quelques connaissances acquises au contact de M. Charles Bonnet, l'éminent archéologue cantonal, à l'occasion des travaux effectués à l'église d'Humilly et sur le site burgonde de Sézegnin-Soral.

Evidemment, je puis faire involontairement des erreurs et en particulier sur les périodes pour lesquelles nous ne disposons que d'un nombre restreint de documents. Souvent il arrive que, dans de telles conditions, les meilleurs historiens n'aient pas toujours les mêmes points de vue mais, en ce qui me concerne, si tel était le cas, n'ayant jamais eu l'intention de trahir la vérité, je vous demanderais de ne pas m'en tenir rigueur.

Enfin je dédie ce travail à mes enfants et à mes petits-enfants, mais également aux habitants de L'Éluiset qui pourront, avec tous ceux qui s'intéressent à cette région, communier dans l'histoire du village et de notre commune.

NOTRE HISTOIRE DANS LES TEMPS PRIMITIFS

Les origines

Quand, depuis le Mont-Sion, on regarde vers le nord, on découvre, entre Jura, Vuache et Salève, une immense plaine ou plutôt un vaste plateau d'origine glaciaire, formé par la rencontre en ces lieux des glaciers du Rhône et de l'Arve. Dans le lointain, on distingue la ville de Genève ainsi que le lac Léman dont le bleu se confond avec l'horizon. C'est le Genevois haut-savoyard que nous apercevons d'ici, vaste cuvette traversée par le Rhône et l'Arve et que les 800 mètres d'altitude de la moraine glaciaire du Mont-Sion, sur laquelle nous nous trouvons, barre au sud sur plus de dix kilomètres et dont les cols du Grand et du Petit-Mont-Sion furent des lieux de passage fréquentés par les hommes depuis la fin des dernières glaciations.

Evidemment nous n'avons, à ce jour, qu'une connaissance très approximative des premiers hommes qui peuplèrent notre région. Des populations néolithiques, ou peut-être de l'âge du bronze, ont utilisé ces lieux de passage relativement faciles entre Alpes et Jura. Les dolmens de Reignier (la Pierre aux Fées) et de Saint-Cergues sont des témoins, toujours visibles, laissés par ces populations. Nous savons aussi que quelques siècles avant Jésus-Christ, la civilisation celte fut dominante chez nous et dans une grande partie de l'Europe. D'autres peuples passèrent également là, tels les Bituriges conduits par Bellovesus, neveu du fameux souverain biturige Ambitacus, qui allèrent s'établir au Tessin. La nécropole gallo-romaine de Vers, à proximité de l'église actuelle, confirme ces divers passages par les cols du Mont-Sion.

Allobroges et Ceutrons se disputèrent enfin ce territoire et la tradition orale, ou peut-être la légende, voudraient qu'ils se battirent entre eux aux abords de Villy-le-Pelloux (anciennement appelé Villochon) ainsi qu'entre le Petit-Mont-Sion et Chaumont. Ayant laissé des milliers de morts dans ces combats, les Ceutrons allèrent se réfugier dans le Haut-Faucigny et partirent ensuite pour les montagnes de Tarentaise, laissant ainsi la place aux Allobroges. Peu à peu, les Allobroges devinrent un peuple puissant disposant d'un vaste territoire limité par le Rhône, l'Arve et l'Isère. Ils eurent Vienne pour capitale et Genève fut une des villes de l'Allobrogie. Tite-Live peut alors écrire à leur sujet : « *Nulla Gallica gente opibus aut fama inferior* ». C'est-à-dire : « il n'est pas dans la Gaule de peuple plus illustre et plus riche ».

Par contre, de l'autre côté du Rhône, faisant face à l'Allobrogie, on trouve d'abord les Helvètes jusqu'au Pas-de-la-Cluse (Collonges Fort-l'Ecluse), puis les Séquanes et ensuite les Sébusiens.

La période Gallo-romaine

En 125 av. J.-C., les armées romaines franchissent les Alpes au Mont-Cenis en battant les Voconces et les Saliens qui, depuis longtemps, contrôlaient les passages des cols alpins. Quelques années plus tard, vers 122 av. J.-C., les Romains commandés par le consul Domitius Aenobarbus, remontent la vallée du Rhône pour lutter contre les Allobroges qui s'étaient alliés aux Arvernes. La victoire définitive sur les Allobroges est obtenue, après de durs combats, par le consul Fabius Maximus. Dès lors les Romains imposent leur administration à l'Allobrogie et prélèvent des impôts. La Gaule narbonnaise s'agite et proteste. La Gaule narbonnaise était à cette époque un assez vaste territoire qui s'étendait du centre des Pyrénées à l'Auvergne et au Jura, soit près du quart de la France actuelle.

Cette agitation gagne l'Allobrogie et, en 61 av. J.-C., les Allobroges conduits par Catugnat attaquent encore les armées romaines. Ils obtiennent quelques succès mais sont finalement vaincus et leur révolte matée. Malgré toutes ces victoires, Rome a toujours beaucoup de difficultés à assurer ses arrières. Il faudra attendre 16 et 14 av. J.-C. et l'alliance avec le roi Cottius, chef incontesté des Alpes cottiennes, pour que les cols des Alpes deviennent sûrs pour leurs armées.

En attendant, de 61 à 58 av. J.-C., Jules César fait la conquête de la Gaule. Il donne une relation, dans la « *Conquête des Gaules* », de son passage à Genève et dans la région mais ce ne sera que vers 50 av. J.-C. que les armées romaines pénétreront en Sapaudia, peut-être le *pays des sapins*, en passant par le Grand-Saint-Bernard, le Valais et le pays de Vaud, donc en longeant le lac Léman sur sa rive nord. D'autre part, il ne faut pas oublier que, si la « Paix romaine » est imposée aux peuples vaincus, il est souvent choisi de s'en faire des alliés pour lutter contre les barbares et c'est ainsi que les Allobroges de notre région participèrent à la lutte contre les Helvètes.

Pour cela, une fortification importante fut construite. Elle allait du Vuache jusqu'aux portes de Genève. C'était le *mur de César*. Il s'agissait d'une importante levée de terre, bardée de pieux et gardée par des soldats, destinée à empêcher le franchissement du Rhône, par les Helvètes, dans les endroits sensibles de ce secteur. Nous le savons aujourd'hui, ce procédé de défense fut efficace. C'est donc cette situation d'alliance relative, nous dirions d'intérêts réciproques, qui semble avoir caractérisé la présence romaine dans le Genevois. Bientôt, des « *villae* » s'installent à proximité des terres des Celtes-Allobroges du lieu. Nous avons repéré une villa gallo-romaine *sous Songy*, une autre existe au nord de Bellossy ainsi qu'une troisième à *La Vignette* à l'ouest de Germagny et, si des recherches systématiques étaient entreprises, nous pourrions en découvrir de nombreuses autres.

Peu à peu, les habitudes de vie des Romains et des Celtes-Allobroges s'harmonisent et une culture gallo-romaine se met progressivement en place. Cela a été particulièrement vrai pour L'Éluiset, pour Vers et pour tous les villages installés le long de la voie romaine qui reliait Genève à Vienne en passant par Seyssel (appelée *Condate* par les Romains). A partir de Seyssel, en utilisant le Rhône, cette *route qui marche*, les populations sont rapidement au contact des cités installées le long du fleuve, jusqu'à la mer Méditerranée. Ces cités ou ces villages bénéficient du *droit romain* de s'administrer. On peut alors comprendre combien cette voie romaine qui traverse notre région facilite le mélange des cultures et des mentalités en faisant se rencontrer les populations indigènes et les divers marchands ou soldats de passage.

Cette culture gallo-romaine se développe encore plus facilement quand les Allobroges adoptent définitivement le droit romain codifié en 131 par l'édit perpétuel d'Adrien. Malgré cela, la période qui va de 235 à 296 ap. J.-C. fut très difficile. L'Empire romain est attaqué de toutes parts et des chefs allobroges, tels Valérius Asiaticus ou Vestinu, sont des défenseurs fidèles du territoire qui leur a été confié. D'autres Allobroges, comme Posthumus (de 261 à 267), Victorinus (de 267 à 268) ainsi que le sénateur Tétricus (de 268 à 273) protègent également le pays contre les invasions des barbares, mais la puissance de Rome décline peu à peu sous les coups des divers envahisseurs. De plus la Gaule romaine est victime des révoltes des *bagaudes* (paysans ruinés, prolétaires des villes, esclaves en fuite, déserteurs, brigands, etc). Les Romains mettront dix ans, de 286 à 296, pour réduire cette révolte. C'est durant cette longue guerre, appelée *guerre des bagaudes* que Maurice, chef de la légion thébaine, refusant d'obéir à l'Empereur et de combattre, fût mis à mort avec tous ses soldats à Agaune (Saint-Maurice-en-Valais).

Le christianisme dans le Genevois et l'arrivée des Burgondes

Il semble que le christianisme ait pénétré assez tôt notre région. La « *Légende dorée* » voudrait que le premier chrétien mort pour sa foi à Genève fût, selon Spon, un jeune homme du nom de Celsus. Il est néanmoins vraisemblable que, si le christianisme était présent chez nous au deuxième siècle, il fut contré dans son développement par les diverses invasions barbares que notre pays eut à subir. Par contre une Eglise chrétienne, organisée et hiérarchisée est bien en place aux IIIe et IVe siècles avec Vienne comme siège d'un archevêché important. C'est d'ailleurs l'archevêque de Vienne, Denys, qui organise l'Eglise nouvelle et l'installe à Genève. Son successeur, l'archevêque Paracodus, continuera son œuvre. Le nom du premier évêque de Genève (premier évêque des Alpes) est connu, il s'appelle Diogenus. Son nom est cité à l'occasion du concile d'Aquilée en 381. Or, en cette fin du IVe siècle, la faiblesse de l'Empire romain s'accroît et celle-ci va permettre l'arrivée des Burgondes quelques années plus tard. Déjà, depuis plus de cent ans, le peuple burgonde, originaire de Scandinavie, ayant ensuite émigré en Europe du nord (entre l'Oder et la Vistule), avait entrepris une longue marche vers le sud. Au cours de leurs déplacements, ils combattent très longtemps les « *Alemani* » et lors de ces combats ils entrent en contact avec les Romains. Selon l'habitude, des accords sont passés et les Romains les prennent à leur solde pour les opposer aux diverses populations vagabondes qui errent dans les forêts germaniques.

Entre 364 et 378, les Burgondes avaient été convertis au christianisme, selon la *doctrine d'Arius*, par des missionnaires grecs. Cette doctrine qui niait la divinité du Christ était considérée par le Pape comme une hérésie. Elle avait été condamnée au concile de Nicée en 325 ainsi qu'au concile de Constantinople en 381. En 443, Aetius autorise les Burgondes à venir en Sapaudia, une région que les historiens ne situent pas de façon précise : Savoie, Jura, Suisse occidentale... ? Les domaines gallo-romains existants sont partagés avec les Burgondes, généralement par moitié. Il semble d'ailleurs que la moitié des domaines accordée aux Burgondes n'ait pas souvent été la meilleure, d'où évidemment des protestations. Cependant des solutions amiables sont toujours trouvées. Les Burgondes font d'importantes conquêtes et installent un royaume. Ce sera le premier royaume de Bourgogne avec, en particulier un roi, Gondebaud, qui marquera de son empreinte ce royaume.

En 451 les Burgondes sont alliés aux Romains d'Aetius ainsi qu'aux Wisigoths installés dans le midi de la France. De ce fait, ils participent à la terrible bataille des Champs Catalauniques contre les Huns d'Attila et remboursent ainsi leur dette envers l'Empire romain qui les avait accueillis. Gondebaud, vers 470, est donc à la tête du royaume burgonde. Il a succédé à Gondicaire et à Gondivic. C'est un très bon administrateur qui sait s'entourer de conseillers et de juristes compétents mais ce n'est pas un tendre, comme nous dirions aujourd'hui. Son frère Gotmar, roi de Besançon, ayant conspiré contre lui, fut tué lors du combat qui les opposait. Son autre frère, Chilpéric, qui avait également participé à cette conspiration, eut la tête tranchée et sa femme fut jetée dans le Rhône. Son troisième frère, Godfigile, qui avait eu Genève en partage, s'allia contre lui avec Clovis, roi des Francs, lequel avait épousé Clothilde, fille de Chilpéric et nièce de Gondebaud. Gondebaud, battu par Clovis, subit la loi du vainqueur mais très rapidement, se libérant des obligations imposées, reprit sa capitale Vienne ainsi que la direction de ses Etats. J.-L. Grillet dans son « *Dictionnaire historique* » signale la communication de l'historien genevois Senebier, publiée dans le Journal de Genève n° 49 de 1788 :

> « *Gondebaud assembla à Genève les trente-deux comtes de son royaume avec quelques hommes instruits dans la jurisprudence ; il fit avec eux des lois appelées de son nom : « loi Gombette » dans lesquelles il chercha surtout à adoucir le joug des conquérants sur le peuple conquis. Ces lois, dictées par une modération que l'on n'imaginerait guère dans le sixième siècle, furent rédigées, en partie dans l'assemblée de Genève, mais leur code entier ne fut publié à Lyon que le 29 mars 501* » (Grillet p. 33).

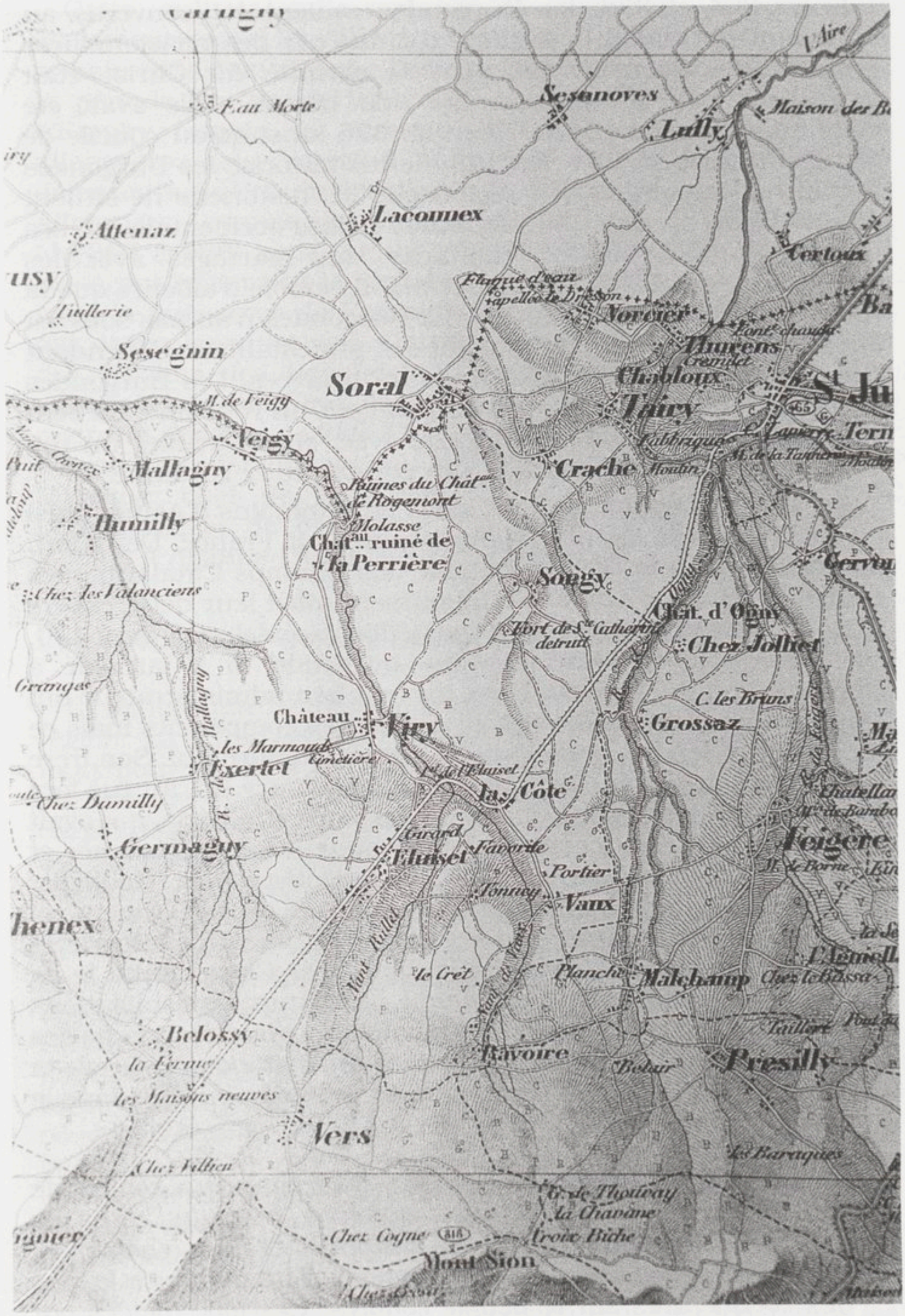

Carta topografica degli stati di Sardegna, n° 11 : Saint-Julien-en-Genevois.
Levée en 1854, publiée en 1857, Cartothèque de l'I.G.N.
Notez Vers, L'Eluiset, Viry, les châteaux de La Perrière et Rogemont.
(photo Ph. Duret)

Il s'agit d'un texte rédigé en latin traitant de l'organisation du royaume. Il comprend une codification de lois antérieures en quarante et un titres et quarante-huit titres de lois nouvelles. C'est un document important. De tous les codes barbares, il est sans doute le plus influencé par les lois romaines, au point de proclamer l'identité de condition entre le Romain et le Burgonde. Certains titres de ces lois, dénommées « *loi Gombette* », sont encore en vigueur à ce jour à Genève. Son fils, Sigismond, qui sera le fondateur de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, complètera ce travail en promulgant un supplément de vingt titres de lois occasionnelles auquel le deuxième fils de Gondebaud, Godemar, viendra ajouter également treize titres de lois.

Gondebaud, roi burgonde du premier royaume de Bourgogne, meurt en 515 après un long règne, certes mouvementé et sanglant, mais dont les lois ont été d'une importance capitale pour notre vie locale, ainsi que nous aurons l'occasion de le constater plus tard.

Intégration burgonde dans notre région

Comme nous l'avons déjà vu, une civilisation gallo-romaine s'était implantée chez nous et les villas gallo-romaines étaient donc de plus en plus nombreuses. Le Genevois haut-savoyard est, à cette époque, pour les armées romaines, un lieu de passage et l'arrivée des Burgondes dans cette région, encore bien couverte de forêts et de terres à mettre en valeur, ne paraît pas avoir soulevé de trop grandes difficultés. Les Burgondes installent, à proximité des terres à défricher ou des champs à cultiver, des villages de huttes puis des constructions réalisées avec les matériaux trouvés sur place (terre ou pierre). S'ils ne disposent pas toujours des meilleurs terrains pour la culture, leur regroupement en villages, l'habitude d'exploiter le sol sans jamais le partager entre les individus, dans une sorte d'indivision, donnent de bons résultats. Il faut remarquer également que, chez les Burgondes, le nombre d'hommes libres semble important. Les esclaves peuvent être libérés par leurs maîtres et ils doivent l'être par écrit. Ce nouvel homme libre, ainsi que sa famille, ne redeviendra jamais esclave. Enfin il faut noter que culture burgonde et culture gallo-romaine paraissent avoir cohabité assez facilement en se rejoignant dans le christianisme.

C'est d'ailleurs la constatation que nous avons pu faire lors de la découverte, en 1973, de la grande nécropole burgonde de Sézegnin située en bordure de la Laire, au nord du village de Veigy, sur l'ancien territoire de la commune de Viry devenu territoire suisse après 1815 et dépendant aujourd'hui de la

commune de Sézegnin. Cette nécropole comportait plusieurs centaines de tombes. M. Charles Bonnet, l'archéologue cantonal de Genève, me fit remarquer qu'il s'agissait, en général, de sépultures chrétiennes. Les tombes, dans leur ensemble, étaient orientées vers le levant, symbole de la résurrection. Beaucoup de soin avait été apporté à l'ensevelissement dans ces sépultures. Les corps reposaient dans des sarcophages de molasse bien fermés qui possédaient parfois, en outre, une case de petite dimension destinée à des réductions éventuelles. Souvent les squelettes se trouvaient dans un bon état de conservation et nous avons pu constater que nous étions en face d'une population pauvre : pas de fibules ou de boucles de ceinture ouvragées, pas de bijoux ; seuls quelques petits objets en métal de faible valeur furent retrouvés. La molasse des sarcophages avait été tirée des carrières qui se trouvaient en bordure de la rivière la Laire, à peu de distance de la nécropole. Un chemin d'accès, en pente douce, reliait le lieu d'extraction de cette molasse au cimetière, chemin que l'on distingue encore, grâce au mouvement du terrain. Enfin M. Bonnet me montra que certaines tombes, également orientées vers l'est, n'étaient pas burgondes mais romaines. En effet, dans ces tombes les squelettes n'existaient plus et les traces noires résultant d'une incinération des corps dans les sarcophages, selon la tradition romaine, étaient parfaitement visibles. Il semble donc établi que, dans notre région, entre le Ve et le VIIe siècle, Burgondes et Gallo-romains cohabitaient tout en gardant une partie de leurs habitudes, résultant de leurs cultures respectives. Il faut noter également, à proximité immédiate de cette grande nécropole, la découverte des restes de diverses constructions dont une chapelle.

Naissance de nos villages et vie des communautés

La découverte de la nécropole burgonde de Sézegnin a permis de constater que le christianisme était bien présent, dans le Genevois haut-savoyard, à la fin du IVe siècle. Nous sommes déjà certains que, sur le territoire de la commune de Viry, cinq villages étaient représentatifs de communautés chrétiennes : Humilly, Germagny, Essertet, Malagny et L'Éluiset qui, organisés en paroisses, entretenaient chacun leur église. Deux villages existent également à la même époque mais n'ont pas formé de paroisse, ce sont Veigy et Vaux. Un autre village : Songy constitue un cas intéressant à étudier car son origine peut remonter à la villa romaine dont il serait issu et son importance dépendra, par la suite, de la qualité des familles qui l'ont habité. Tous ces villages ont en commun d'avoir existé très tôt, vraisemblablement dès la mise en valeur des terres sur lesquelles ils sont situés.



Humilly et Malagny, hameaux de Viry. Cadastre de 1872. *(photo Ph. Duret)*

Pour le village de Viry, aujourd'hui chef-lieu de notre commune, installé à partir de 1214 au lieu-dit Le Poutex par la famille des Viry, branche cadette des Sallenove, son histoire est intimement liée à celle de cette famille. Par contre, ce n'est pas le cas des autres villages cités plus haut et il est curieux de se pencher un moment sur ces anciennes communautés. Que savons-nous par exemple de Germagny et d'Humilly ? Sur l'origine de ces deux villages nous ne disposons que d'une légende ou peut-être, au mieux, d'un récit retransmis de façon orale par les habitants de ces communautés :

« Un centurion romain, a qui l'on avait confié la garde d'une partie du « mur de César », le long du Rhône, environ 50 ans av. J.-C., eut deux fils d'une jeune allobroge. Ces fils furent appelés Humilius et Germanicus. Ils eurent en partage des terres situées en deux lieux différents et ils fondèrent ainsi les villages qui rappellent encore leurs noms : Humilly et Germagny ».

Evidemment, il ne serait pas sérieux d'écrire l'histoire à partir des légendes et, pourtant, nous avons pu constater que, le merveilleux mis à part, il y a souvent une partie de vérité dans de tels récits et voici pourquoi. En 1971, le conseil municipal de Viry que j'avais l'honneur de présider décida, avec l'aide du conseil général de la Haute-Savoie, la participation financière de la paroisse de Viry sous l'autorité de son curé-doyen, M. l'abbé Jean Belleville, et le concours de toute la population d'Humilly, de restaurer l'église d'Humilly qui menaçait ruine. Des travaux importants furent donc entrepris avec le concours de la commission d'art sacré du diocèse d'Annecy, de celui de deux historiens : M. Edmond Ganter, ancien maire de Genève, mademoiselle Louisa Pernoud de la Société d'Histoire de Genève et institutrice à Viry et la participation active de M. Charles Bonnet. Il nous fut donné de constater « *de visu* » ce qu'historiens et habitants d'Humilly pressentaient.

Lorsque les travaux pour la réfection intérieure de l'église furent entrepris dans cet édifice du XIIIe siècle, nous constatâmes qu'une église beaucoup plus ancienne avait déjà été édifiée sur cet emplacement. En effet, ayant déplacé le carrelage du chœur et exhumé la table de l'autel du XIIIe siècle qui datait de la construction de cette église, M. Charles Bonnet se mit au travail pour rechercher, en ma présence et celle de mon adjoint, M. Félix Dunand, les restes éventuels d'une église primitive. Au bout de quelques heures, des murs de l'église du Ve siècle furent mis à jour et, sous le chœur actuel, apparaissait le mur du chœur de l'ancienne église.



L'église d'Humilly
Le chœur et la façade principale de cette église sont du XIIIe siècle.
Elle a été incendiée par les Bernois en 1536 et sa cloche a été enlevée pour être installée dans le temple de Chancy.
Sa nef a dû être reconstruite au XVIIIe siècle.
Cette église est bâtie sur l'emplacement d'une église primitive du Ve siècle, elle-même construite sur un lieu de culte plus ancien. Sur la photo, M. l'abbé Berthoud de la Commission diocésaine d'Art sacré et Henry Chevalier, maire de Viry de 1971 à 1977.
(photo Charles Bonnet)

Sur ce site, c'était déjà la confirmation des travaux historiques effectués tant par M. Edmond Ganter que par mademoiselle Louisa Pernoud, lesquels insistaient pour que nous pousuivions les recherches qui, d'après eux, devaient permettre la découverte d'un temple gallo-romain ou d'un autre lieu de culte existant sous cette église. La structure des matériaux rencontrés par M. Bonnet l'incitait également à poursuivre ces recherches qui lui paraissaient devoir être couronnées de succès. Il m'en demanda l'autorisation. Hélas, à cette époque, comme les Burgondes de Sézegnin autrefois, notre commune était pauvre et son budget bien maigre. Ces travaux archéologiques, toujours délicats et longs, auraient pu durer plus de six mois ; or nous n'avions pas l'argent nécessaire pour pouvoir les entreprendre malgré la subvention qui nous avait été allouée, à titre exceptionnel, par le conseil général pour la restauration de cet édifice. Enfin la paroisse, qui participait au financement des travaux, désirait disposer dans les meilleurs délais de ce lieu de culte. M. Bonnet arrêta avec regret ses recherches, mais toutes les précautions furent prises pour ne pas compromettre de possibles et très utiles travaux archéologiques ultérieurs.

Il a été ainsi prouvé que la communauté d'Humilly était très ancienne, qu'à la fin des grandes invasions, au Ve siècle, le christianisme s'était développé dans nos villages et que la sédentarisation des Burgondes, comme la nécropole de Sézegnin l'a montré, était réalisée. Tous les anciens villages de la commune : Humilly, Germagny, Essertet, Malagny, L'Éluiset dont les différentes communautés (les communiers) ont construit leur église, ont une âme. Ils possèdent tous une histoire qui leur est propre. Au cours des siècles, ils ont souvent disposé d'hommes ayant une forte personnalité et ont toujours gardé leur caractère particulier :

- c'est par exemple Germagny, sur la route du Mont-Sion au Rhône par Bellossy, qui a son église, sa maison forte et ses relations privilégiées avec ses voisins de Chênex, relations qui se sont d'ailleurs poursuivies jusqu'à nos jours. Au fil des siècles, des familles importantes comme les Rosay, les Gentil, les Rouge ou les Curtet ont toujours animé ce village ;
- c'est également Malagny, lieu de culture avec Sézegnin, où certains savent écrire, prendre des responsabilités, s'opposer aux divers pouvoirs. Et, là encore, ils ont construit leur église qui n'a disparu définitivement qu'en 1793 après avoir déjà été incendiée par les Bernois en 1536 ;
- c'est Veigy, dont l'histoire est certainement liée à celle des Burgondes de la nécropole de Sézegnin, leurs très proches voisins, qui a su garder son indépendance d'esprit et de bonnes relations avec ses voisins de Soral, de Malagny et même de



Germagny et Essertet, hameaux de Viry. Cadastre de 1872. *(photo Ph. Duret)*

L'Éluiset. Des familles comme les Pelaz, les Dunand, les Paccard et les Mauris sont présentes au cours des siècles et assurent la continuité de cette communauté ;

- c'est Essertet, village peut-être trop petit au moment de sa cession à Saint-Victor de Genève, qui n'a pu développer toutes ses qualités, mais qui s'est affirmé par quelques-uns de ses notables, comme par exemple les Mermoud ou les Dupraz ;

- c'est aussi Vaux, qui n'est pourtant pas un grand village, mais dont l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs est exemplaire. Ses démêlés, avec Feigères en particulier, sont fréquents et ses habitants, tels les Bovardet, ont du caractère.

Tous les villages de notre commune ont donc une histoire qui mériterait d'être étudiée afin que la mémoire de ces lieux puisse être transmise. C'est un travail qu'il faudra envisager de



Objets en pierre taillée trouvés à proximité du village par M. Veyres.
(photo H. Chevalier)

faire, mais, pour le moment, nous allons nous pencher sur une petite partie de l'histoire, très riche, du village de L'Éluiset et nous allons essayer de comprendre l'importance accordée, par ce village, aux bois de la forêt de Clairnant et en particulier à ceux du Thouvet.

LE VILLAGE DE L'ÉLUISET

Ses origines et son importance

Comme chacun le sait, les noms des villages sont souvent de précieuses indications concernant leur origine et celle de leurs premiers habitants. Nous l'avons vu pour Humilly et Germagny. Pour Veigy et Malagny, l'origine est peut-être latine et des recherches seront à faire ultérieurement. Pour Songy et Viry, ces villages portent le nom des familles qui les ont fait exister. Pour Soral, qui jusqu'à la fin du XVIIIe siècle se disait et s'écrivait Sorraz, l'origine burgonde est fort possible. Essertet doit son nom au travail de ses habitants dont la spécialité était *d'essarter*, de défricher, pour avoir des terres cultivables ou des pâtures pour les animaux. Par contre, pour L'Éluiset, il n'est pas commode d'avancer une explication valable de ce nom.

Par sa situation géographique sur un replat, à mi-côte du versant nord du Petit-Mont-Sion, L'Éluiset a toujours été un lieu naturel de passage. Cet endroit a dû être habité dès la plus haute antiquité car, récemment, des objets en pierre taillée ont été trouvés à proximité du village. Plus tard, une des voies romaines qui reliaient Genève à Vienne passait par L'Éluiset, Chaumont, Seyssel, Yenne et Aoste. On peut encore la distinguer à l'est du village et la mappe de 1730 en donne un tracé. Cette même voie desservait également un important port romain installé sur le Rhône, au sud de Seyssel. Les récents travaux effectués par la Compagnie Nationale du Rhône ont permis de situer ce port romain avec ses diverses installations portuaires, sa grande basilique et ses nombreuses maisons.



L'Eluiset et les bois du « Thouvex ». Cadastre de 1872.
(photo Ph. Duret)

Cette route sur laquelle se trouvait L'Éluiset était donc importante et d'un grand intérêt. Rome devait, semble-t-il, la faire surveiller car Fenouillet dans son livre sur la commune de Savigny signale l'existence, sur le haut du village d'Epagny, d'un camp romain dont les traces sur le terrain sont encore visibles. Le baron Achille Raverat précise d'autre part, dans ses « *Promenades en Haute-Savoie* », la présence dans les murs du château de Novéry, de vestiges romains provenant, soit d'un

camp, soit d'un « *monument que le peuple-roi aurait pu édifier en ces localités* ». A cause de cette route et de sa situation géographique, L'Éluiset a vu passer les diverses armées ou bandes barbares des premiers siècles, les armées des temps dits modernes : piémontaises, espagnoles, françaises (six fois), autrichiennes, italiennes, allemandes et même américaines. Certaines se sont arrêtées et d'autres se sont battues dans le village.

Mais ce nom de L'Éluiset, quelle est son origine ? A ce jour, on l'ignore. Elle ne semble pas être latine. C'est un nom de village que l'on ne rencontre pas en Savoie pas plus qu'en Suisse romande. Ce nom a-t-il une origine celte ou est-ce l'altération d'un nom burgonde ? Toutes les suppositions sont possibles. Il paraît néanmoins bien réel qu'à partir du Ve siècle, des Burgondes soient venus, une nouvelle fois, s'ajouter à la population locale et l'enrichir d'une autre culture et il n'est pas anormal de penser que les Burgondes, déjà nombreux sur le site de Sézegnin, aient obtenu des terres à L'Éluiset. Il est également intéressant de constater que les manses de l'époque des Burgondes, grandes parcelles de terres défrichées et travaillées en indivision, se sont maintenues ici pendant plusieurs siècles. Paul Dufournet signale dans son intéressante étude sur Bassy « *que l'on parlait encore de mas, dans le sens vraisemblablement de manses, dans le Genevois vers 1580* ». Au cadastre de 1730, à part des parcelles habituelles numérotées, les *mas* sont encore, à L'Éluiset, la propriété indivise de



Au sous-sol de la maison d'Etienne Sautier, à l'emplacement de l'église de L'Eluiset, un détail de la voûte de cette église.
(photo H. Chevalier)

plusieurs personnes. La surface de chaque mas est relativement importante. Elle a souvent plus de cinq hectares, comme le mas de Fontanoz, le mas des Quarroz (les Quarts aujourd'hui), le mas de Chavannaz (dénommé *salmasse* dans la tradition orale du village) et évidemment le grand mas du Thouvet (cinquante hectares) dont nous reparlerons.

La population du village, avec des origines très diverses, est intéressante à étudier. Comme dans les autres localités déjà mentionnées, les habitants de L'Éluiset ont dû être chrétiens à partir du Ve siècle, mais ce dont nous sommes certains c'est de la présence, très anciennement, d'une église au sein du village. Il est possible de noter qu'en 1229, leur église, dédiée à saint Maurice, et la présence de leur curé sont mentionnées dans des actes et l'on peut penser que, si des travaux de recherche, comme nous l'avons fait à Humilly, étaient entrepris, un lieu de culte encore plus ancien pourrait être découvert. Nous constatons également, dès que nous avons des écrits et en particulier au début du XIIIe siècle, qu'à L'Éluiset les habitants ne sont pas considérés comme des esclaves ou des serfs mais comme des hommes libres. On peut vérifier que dans ce village il y a des hommes respectés, des hommes que la population nomme et délègue auprès des divers pouvoirs et cela tout au long des siècles. Ces mandataires du village sont toujours reconnus et respectés, tant par les seigneurs juridictionnels laïcs que par les seigneurs religieux (abbés).

Il est vrai que, de par sa situation géographique, L'Éluiset a toujours été un gros village avec, en plus de son église, ses agriculteurs, ses éleveurs, ses transporteurs (appelés rouliers), ses artisans : forgerons, maçons, charpentiers, tisserands, cordonniers, tailleurs, etc. Le relais de la poste et des diligences était installé au centre du village et le magasin de la gabelle, avec un entrepôt important, distribuait et faisait transporter le sel de Frangy à Genève. Nous trouvons d'ailleurs dans le manifeste du Bureau général des gabelles, en date du 19 juillet 1774, la liste des divers entrepôts de cette route du sel qui allait de Suze à Genève et Thonon : Suze, Lanslebourg, Modane, Saint-Michel de Maurienne, Saint-Jean de Maurienne, Aiguebelle, Montmélian, Chambéry, Aix, Rumilly, Frangy, L'ELUISET, Genève et Thonon.

L'entrepôt de L'Éluiset recevait, pour l'année 1774, 4 226 balles de sel de sept rups chacune. Il devait en répartir 628 balles dans la région et il avait 3 598 balles de sel à acheminer à Genève. C'est d'ailleurs au magasin à sel de la gabelle de L'Éluiset que la mappe de 1730, réalisée par les géomètres piémontais, fut présentée aux divers villages de la commune et que les remarques ou les réclamations de la population furent enregistrées. Or l'importance reconnue de ce village n'a jamais été due à la présence d'un seigneur local ou à une

administration religieuse ou judiciaire, comme ce fut le cas à Viry, mais à la vitalité d'une vraie communauté qui a ses règles, ses habitudes et ses lois. Règles et habitudes du village qui paraissent d'ailleurs avoir un rapport étroit avec la loi Gombette du premier royaume de Bourgogne. Nous pourrons en faire le constat en nous reportant au XIIIe siècle.

Le treizième siècle et les seigneurs de Rougemont

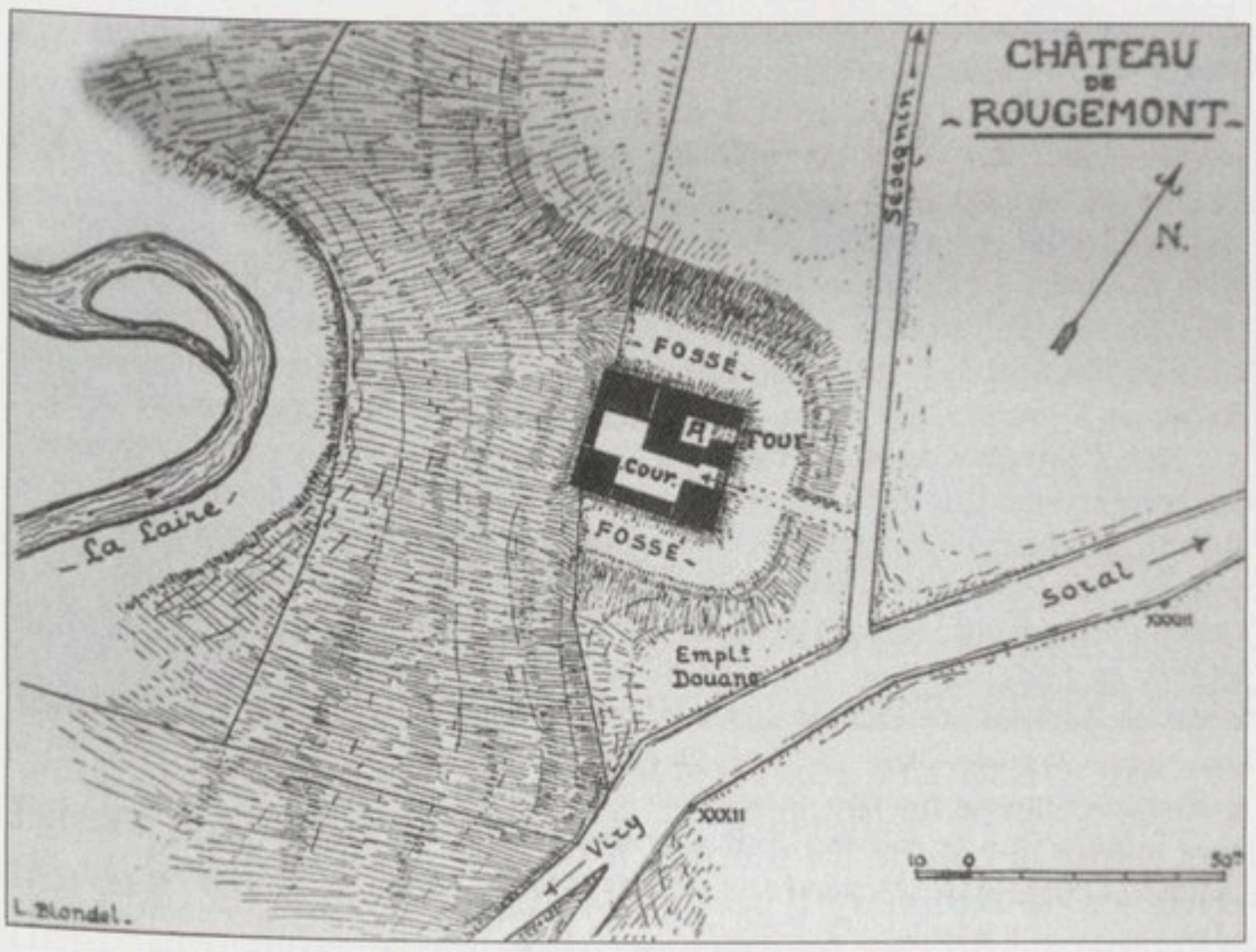

Château de Rougemont entre Viry et Soral. L'ancienne résidence des seigneurs de Rougemont. Plan de Blondel dans *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, 1956. *(photo Ph. Duret)*

En ce début du XIIIe siècle, le village de L'Eluiset est compris dans le fief des seigneurs de Rougemont. En 1212, ce fief est important et cette famille très puissante puisqu'elle contrôle toutes les terres entre les Usses et l'Arve. Son ancien château s'élevait sur les terres actuelles de Rougemont à proximité de la douane suisse de Soral-Rougemont. Les Rougemont disposaient également d'un autre château situé sur la colline entre la Laire et le ruisseau de la Rippe (rippe est un nom burgonde désignant des taillis ou des broussailles), dont les ruines dominent encore aujourd'hui le chef-lieu de Viry et que l'on appelle le *Château-vieux*. Ces seigneurs, installés dans le triangle burgonde de Sézegnin-Veigy-Soral, étaient des vassaux des comtes de Genève dont ils étaient les hommes liges. Il faut bien reconnaître que l'on sait peu de choses concernant cette famille en dehors du nombre élevé d'hommes libres vivant sous sa juridiction et du respect que les Rougemont leur portaient. En effet, quand Guillaume de Sallenove, devenu propriétaire du village d'Essertet à la suite de la vente que lui avait faite Pierre de Rougemont, céda ce village au chapitre de Saint-Victor de Genève, il ne put vendre les hommes, exemptés de cette cession par Pierre de Rougemont (Armorial du Duché).

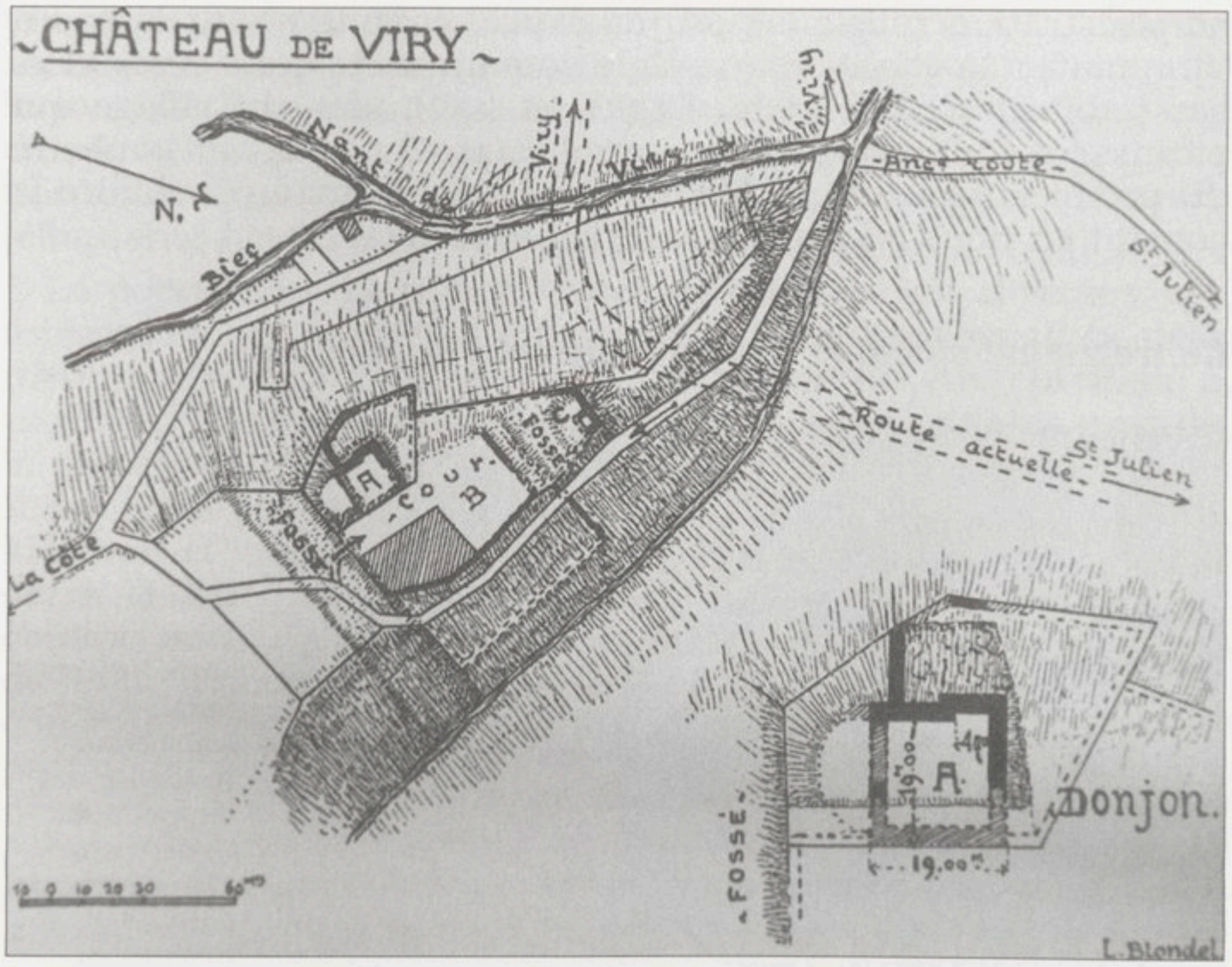

Plan du château-fort de Pierre de Rougemont, connu à Viry sous le nom de « Château Vieux », sur la colline du moulin, à l'est du château actuel. Propriété de Hugues de Sallenove à partir de la Convention de 1213 et siège de la seigneurie de Viry fondée par Guillaume de Sallenove. Blondel, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, 1956. *(photo Ph. Duret)*

Le village de L'Éluiset était donc sous la protection des Rougemont et la tradition orale ainsi que les écrits n'ont jamais mentionné de différends qui auraient pu exister entre ces seigneurs et le village. Malgré cela, en cette fin d'année 1212, Pierre de Rougemont a bien des soucis. Il lui faut absolument entreprendre la remise en état des fortifications du *Château Vieux* afin d'être en mesure d'assurer une bonne protection au fief dont il a la garde. Cette forteresse, entre les deux ruisseaux de la Rippe et de la Laire - la Laire était connue à cette époque sous le nom de ruisseau de Malvoisin - est entourée de murailles sur plus de trois cents mètres et le donjon carré, au centre du château, a plus de dix-neuf mètres de côté (mappe de 1730). Les travaux prévus sont donc très importants, la dépense sera élevée et Pierre de Rougemont ne dispose pas de suffisamment d'argent pour les entreprendre. Evidemment il peut faire prélever de nouveaux impôts ou augmenter les corvées, mais il sait également que le peuple, en ce début du XIIIe siècle, vit pauvrement. Il ne peut pas lui faire supporter une charge supplémentaire.

Qui est donc Pierre de Rougemont dont le comportement peut étonner dans cette période du Moyen Age ? De sa famille on ne sait presque rien sinon qu'il a un neveu dont on ignore le nom et deux cousins : Jacques et Barthélémy de Rougemont. Quant à lui, il paraît avoir les caractéristiques de ces seigneurs chrétiens d'après l'an 1000, très religieux et soucieux de leur éternité pour eux et leur famille. Ils font souvent des dons pour obtenir, des couvents ou des abbayes, des prières pour le repos de leur âme ou de celle de leurs proches. Ils installent des églises et des chapelles ou aident à leur édification, font respecter les lois en vigueur, rendent la justice et protègent leur fief pour le compte de leur suzerain. Pierre de Rougemont est donc de cette lignée. Il est soumis à son suzerain, le comte de Genève dont il est le respectueux vassal et auquel il rend l'hommage dû. Dans son fief, il est le représentant du comte et son avoué pour faire régner l'ordre et la justice. C'est également un chrétien et, dans tous les villages dépendant de son autorité, il y a des églises et des chapelles desservies par des prêtres. Enfin, il a le respect de la parole donnée quel qu'en soit le prix à payer et il respecte également les hommes qu'il a en charge. Pierre de Rougemont est une grande figure, un grand seigneur.

Donc, la décision d'effectuer les réparations prévues est prise. Pierre de Rougemont ira emprunter la somme nécessaire pour les travaux à son voisin Hugues de Sallenove, lequel lui avait déjà accordé un prêt quelques années auparavant et il lui apportera, en garantie, tout ce qu'il possède ; mais alors, qui sont ces Sallenove qui ont une telle capacité financière ?

Les seigneurs de Sallenove

Les seigneurs de Sallenove sont les propriétaires du château de Bonlieu, sur le territoire de la commune de Marlioz, en bordure des Usses. Il s'agit d'une grande famille, connue par divers textes depuis 1142, (Armorial du Duché), issue d'une branche cadette des seigneurs de Chaumont. Ses membres disposent d'un grand territoire au-delà des Usses et, à cette époque, ils sont très riches. Hugues de Sallenove répond favorablement à la demande de prêt de Pierre de Rougemont, mais le délai de remboursement et les garanties sont draconiens. Une convention est signée le 24 février 1213 devant soixante-quatorze témoins, tous nommés, convention conservée au château de Viry. La ratification de cette convention est faite au couvent de Pomier en présence de Jean, son prieur et de Hugues, son prédécesseur. De cette convention, rédigée en latin, nous donnons, ci-dessous, une traduction très partielle tirée de l'Armorial de l'ancien duché de Savoie :

« Innocent étant pape, Frédéric roi des Romains, Pierre évêque de « Genève, Pierre de Rougemont déclare qu'il a remis à Hugues de « Sallenove son château - a quercu fucata usque ad stratam ad inter « duos rivos - sous hommage lige, réservée la fidélité à Humbert « comte de Genève et à Amédée de Nangy. Et ledit Pierre de « Rougemont engage tout ce qu'il possède entre les Usses et l'Arve : « milites, clientes, dominia. Le château et les terres hypothéquées « par Pierre de Rougemont ne pourront être rachetées ensemble, « compte tenu des dépenses des fortifications, que par Pierre de « Rougemont, par son héritier ou par Jacques et Barthélémy, ses « cousins. Le rachat devra avoir lieu au terme d'une année, au « carême prochain. Quant aux terres, elles ne pourront être « rachetées que par Pierre, seul ».

L'échéance de Carême 1214 arrive. Il semble qu'à cette date Pierre de Rougemont ait pu, malgré tout, sauver quelques biens, comme Essertet, qu'il vendra quelques années plus tard ainsi que des terres à proximité de son ancien château de Rougemont-Soral. Mais maintenant, Hugues de Sallenove dispose de la forteresse de Pierre de Rougemont, des terres encore hypothéquées et de toutes les prérogatives attachées à la possession de ce fief. Il considère d'ailleurs l'avoir acheté en fonction des clauses du prêt du 24 février 1213. Ainsi, à partir de 1214, le fief de Pierre de Rougemont devient donc définitivement le fief d'Hugues de Sallenove. Il est nécessaire de noter également que Hugues de Sallenove a des enfants de deux lits. A sa mort en 1239, le château et les terres de Rougemont, ainsi acquis, sont donnés à son troisième fils, deuxième enfant de sa seconde femme : Guillaume de Sallenove. C'est Guillaume de Sallenove qui va créer la seigneurie de Viry et devenir ainsi le premier seigneur de Viry (Armorial du Duché). Il est assez curieux de constater qu'à cette date il n'existe pas encore de seigneurie de Viry. A-t-elle existé dans ce lieu dans des temps plus anciens ? Personne ne peut l'affirmer et les indications recueillies sont souvent des suppositions assez contradictoires ; de plus le nom de Viry, en tant que village, n'apparaît que beaucoup plus tard.

A L'Éluiset, ce changement de seigneurs juridictionnels a-t-il modifié quelque chose ? A première vue, il ne semble pas. D'ailleurs Victor de Saint-Genis, dans son Histoire de la Savoie, signale « *que les populations héritent de leurs pères les traditions des Allobroges et des Burgondes, traversent le Moyen âge sans se laisser absorber par les seigneurs juridictionnels qui les entourent* ». Il note également « *avec surprise, parmi les titres du XVIe siècle, des jugements sans appel rendus par des chefs de famille assemblés en communauté d'hommes libres* ».

Les habitants de L'Éluiset vont bien vite montrer qu'ils ont toujours été et sont une communauté d'hommes libres.



Chartreuse de Pomier, portail.
Photo extraite de *Chartreuses de Dauphiné et de Savoie*, comte V. de Gaudemaris, 1900. *(photo Ph. Duret)*

La chartreuse de Pomier

Depuis l'Éluiset on aperçoît la chartreuse de Pomier. C'est une grande bâtisse toute blanche adossée au Salève sur laquelle s'attardent souvent les rayons du soleil couchant des longues journées d'été. Il était néanmoins nécessaire qu'un enfant du pays, de Feigères, le chanoine Abel Jacquet, dans un livre très documenté sur cette chartreuse, nous rappelle : « *qu'elle fut fondée vers 1170 et même plus avant, sous le pontificat d'Alexandre III, qui confirma cette maison dans les droits qui lui furent accordés par Ardutius de Faucigny, évêque de Genève* ».

Très vite la chartreuse de Pomier reçoit des biens importants de la part des divers seigneurs locaux et en particulier de Guillaume Ier, comte de Genève en 1179, en remerciement de la suite favorable obtenue lors du siège du château de La Roche. Dans ce château, sa femme Béatrix s'était enfermée avec ses enfants et il avait pu la délivrer après avoir vaincu ses ennemis. Vers 1228, Aymond de Lully, seigneur du Châtelard, cède aux

chartreux de Pomier tous les biens qu'il possède à Clairnant au lieu-dit du *Thouvet* et du *Fay*, afin qu'ils prient pour le repos de son âme et celles de ses aïeux. Je signale que le château du Châtelard d'Aymond de Lully, détruit en partie par les Bernois en 1536 mais dont il reste encore quelques pans de murailles, est aujourd'hui La Salette, à l'est du village de Feigères. A la donation ainsi faite par Aymond de Lully étaient présents Hugues de Sallenove et Girard de Ternier. Comme nous le verrons plus loin, c'est ce don qui va entraîner des différends sérieux entre le village de L'Éluiset et la chartreuse de Pomier.

L'ÉLUISET EN LUTTE PENDANT PLUS DE CENT CINQUANTE ANS



Paysan avec sa hotte.
Stalle de 1480, maison Tavel, Genève.
(photo Ph. Duret)

Le village de L'Éluiset existe donc depuis très longtemps. Ses habitants ont défriché de grandes surfaces. Au XIIIe siècle, il ne reste des forêts d'autrefois que les haies qui entourent certaines parcelles et, de temps en temps, des bosquets dans les endroits où le terrain est de très mauvaise qualité. Déjà le paysage, façonné par la main de l'homme, ressemble à celui que nous avons connu avant les opérations de remembrement de 1960-1970. Il y a peut-être un peu plus de *mouilles*, car on ne draine pas encore, mais on creuse des fossés pour faire écouler l'eau. Les *teppes*, où l'on ne peut pas faire de bonnes récoltes malgré la peine que l'on se donne, sont encore nombreuses. Dans les lieux très humides, des saules et des peupliers sont conservés pour éliminer les excès d'eau dans les terres et l'on trouve dans les haies les grands

arbres que l'on émonde pour obtenir le bois de chauffage dont on fait une très grande consommation. Les puits sont nombreux et on a de l'eau, sauf dans les périodes de sécheresse et habituellement en été, où hélas ils sont taris. Heureusement les *nants*, ces grands ruisseaux qui descendent de Clairnant, apportent alors l'eau nécessaire. Le *nant* le plus important passe à proximité du village. Avec ses *gouilles* riches en poissons et en écrevisses il est particulièrement utile.

Le problème crucial du village reste son approvisionnement en bois de chauffage dont on fait une énorme consommation. Comme nous le savons bien, il n'y a pas dans les maisons ou les masures du XIIIe siècle de fourneaux, économes en combustible. On fait le feu dans l'âtre, sous une grande cheminée et pour faire cuire la soupe, base de l'alimentation rurale jusqu'à nos jours, on ne dispose que d'une grande marmite suspendue à une crémaillère, ainsi que pour les autres aliments : viandes bouillies ou poires cuites, quand on en a. Ce bois sert également à chauffer un peu la maison durant la mauvaise saison et surtout le *pèle*, lieu de rassemblement et de vie de toute la famille, en hiver. Le village a également besoin de grosses quantités de bois pour son activité propre. Il en faut pour cuire le pain, pour chauffer les fours à tuiles et à poteries du village car à L'Éluiset l'argile (le *diô*) abonde et il y a ici des artisans habiles. Le forgeron a aussi besoin de beaucoup de bois pour fabriquer son charbon et faire fonctionner sa forge.

Le village faisait face, depuis très longtemps, depuis des temps immémoriaux, si l'on en croit les dires des habitants de cette époque, à ses besoins en bois de chauffage en allant ramasser le bois mort, dans les forêts du Fay et du Thouvet à Clairnant, propriété des seigneurs Aymond de Lully et Pierre de Rougemont en ce début de XIIIe siècle.

D'autre part, depuis toujours, le village fait paître ses troupeaux dans ces forêts quand vient la sécheresse et que le fourrage manque, en évitant néanmoins de faire pâturer sur les coupes récentes, pour ne pas nuire au développement des futurs arbres. Et quand ils vont chercher du bois au Thouvet, les habitants de L'Éluiset disent que, depuis plus de sept siècles, ils en ont le droit. Et c'est bien vrai car le titre 28 de la loi Gombette de l'an 501 est toujours en vigueur. Ce texte dit : « *Si un Romain ou un Burgonde n'a point de forêt en propre, il aura la libre faculté de couper dans une forêt quelconque du bois, pour son usage personnel aux arbres morts et aux arbres de la classe qui ne portent aucun fruits et le maître de la forêt ne pourra s'y opposer* » (M. Hudry, *Histoire de la Savoie*).

C'est en fonction de ce titre de loi de l'an 501 que les divers propriétaires du Fay et du Thouvet ne sont jamais intervenus contre l'utilisation de ces forêts, pour la pâture et le ramassage

du bois mort, par les habitants de L'Éluiset. Mais voilà, par une concession effectuée vers 1228, Aymond de Lully cède à la chartreuse de Pomier ses droits sur les terres du Fay et du Thouvet à Clairnant. Ce changement de seigneur - en sept siècles ce n'est pas le premier - ne doit pas, en principe, avoir d'incidence sur les bonnes relations du village avec le nouveau seigneur (abbé de Pomier). Hélas, cette fois, ce sera tout différent. Les seigneurs religieux et les chartreux en particulier ont des règles propres pour administrer leurs biens. Les terres de Pomier sont très importantes et bien gérées. Des serfs, en grand nombre, « *dont la situation est moins mauvaise sous la crosse, qu'avec les autres seigneurs* » (V. de Saint-Genis), travaillent pour le couvent mais il y a peu d'hommes libres, sinon quelques albergataires, fermiers privilégiés qui disposent d'un bail de très longue durée. De nouvelles méthodes pour le travail de la terre ont été instaurées par le couvent, des vignes ont été plantées et l'exploitation des forêts se fait d'une façon plus rationnelle, le ramassage du bois mort est interdit et la pâture en forêt réservée au bétail du couvent.

Aussi la chartreuse de Pomier interdit-t-elle, à partir de 1228, l'utilisation par le village de L'Éluiset des forêts de Clairnant, auparavant propriété d'Aymond de Lully. C'est un véritable coup de tonnerre dans la vie du village. Où trouver du bois pour se chauffer ? Où faire paître les animaux ?

L'Éluiset ne tient aucun compte de cette interdiction qui lui est renouvelée plusieurs fois entre 1228 et 1229. Alors la chartreuse de Pomier porte plainte contre le village auprès d'Hugues de Sallenove qui, depuis le 24 février 1214, a remplacé Pierre de Rougemont comme représentant du comte de Genève. Il est le seigneur de L'Éluiset et l'avoué du fief. A ce titre, il doit faire régner l'ordre et la justice et régler les différends qui peuvent survenir. Hugues de Sallenove sait qu'une suite juste à cette plainte ne sera pas facile à trouver. Il n'oublie pas qu'il est *tiers* dans cette affaire qu'il doit juger car, en possession des biens de Pierre de Rougemont, il est propriétaire d'une partie des forêts de Clairnant (le Thouvet). De plus il connaît encore mal les contours de ses propriétés à Clairnant, mais il sait que, sur ses forêts du Thouvet, L'Éluiset a des droits qu'il ne remettra jamais en cause. Il apprécie le village avec ses hommes libres, fiers et laborieux, sur lesquels, dans les difficultés ou les bagarres, il peut compter et dont la devise « *Pà d'abô* » (pas d'abord) - réponse négative teintée de menace - donne une petite idée de leur caractère et de leur détermination.

D'un autre côté, les chartreux de Pomier sont des religieux qu'Hugues de Sallenove respecte. Ils ont de plus été installés à Pomier par la famille de son suzerain, le comte de Genève et sur leurs terres les décisions des chartreux ne sont généralement pas contestées. Alors que faire ? Ce litige est sérieux et à ce jour,

Hugues de Sallenove ne sait pas comment le résoudre. En attendant de trouver une solution, il rencontre le prieur Pierre qu'il connaît bien et il lui demande de patienter un peu. En effet, le temps arrange souvent les problèmes qui paraissent à première vue insolubles. Pierre est d'accord. Quelques années passent et L'Éluiset continue, comme autrefois, à utiliser les forêts de Clairnant. Mais voilà, à Pomier, un nouveau prieur vient d'être élu, c'est le prieur Jordan. Il veut remettre de l'ordre dans le couvent qu'il a en charge et en finir enfin avec les prétentions du village de L'Éluiset. En octobre 1233, il rencontre Hugues de Sallenove pour mettre un terme à ce litige (Armorial du Duché). Au cours de cette rencontre, comme le montre le document qui nous est parvenu, on peut découvrir un Hugues de Sallenove qui défend avec honnêteté et courage les habitants de L'Éluiset tout en cherchant une solution qui puisse convenir à la chartreuse de Pomier et il dit au prieur Jordan :

> « *Je suis propriétaire, comme l'était auparavant Pierre de Rougemont, d'une partie des forêts de Clairnant. Dans mes forêts du Fay et du Thouvet, mes gens de L'Éluiset ont toujours le droit de prendre le bois mort mais je ne connais pas exactement les limites de cette propriété. Je suggère alors,*



Chien couché.
Ancienne stalle de l'abbaye de Pomier, actuellement à l'église de Beaumont.
(photo Ph. Duret)

pour ne pas léser involontairement la chartreuse de Pomier, de partager par moitié les forêts de Clairnant et je précise que les habitants de L'Éluiset pourront toujours ramasser le bois dans ma partie de forêt. Pour dédom-mager la chartreuse, je lui donne ma partie de forêt dont je viens ainsi d'être le propriétaire reconnu, à charge pour les chartreux de Pomier, de prier pour le repos de mon âme, de celle de ma femme, de mes fils, de mes père et mère, de mes prédécesseurs et successeurs ».

Le prieur Jordan accepte une telle transaction avec Hugues de Sallenove pour ne plus avoir de problèmes avec L'Éluiset. D'un commun accord, ils décident également que des bornes seront installées, pour que les confins de cette donation par Hugues de Sallenove, soient bien définis. César Duval ainsi que le chanoine Abel Jacquet, dans leurs ouvrages respectifs, traduisent ainsi le texte latin de cet accord de bornage : « *...que les confins de cette donation commencent à la Gotalle et vont à une pierre munie d'une croix et de là à une pierre à trois angles et de là dans le haut, suivant la direction de Clairnant, jusqu'à l'abergement de Pierre Margureta* ».

C'est la première fois que la Pierre croisée (la pierre munie d'une croix), apparaît dans un texte officiel daté d'octobre 1233 ; cette Pierre croisée qui revenait si souvent dans les histoires du village et avec laquelle le grand-père nous faisait rêver. Cette Pierre croisée a, en cette année 1233, une fonction bien déterminée et codifiée dans l'acte concerné : celle d'être la vraie pierre angulaire de cette cathédrale de verdure qu'est, encore aujourd'hui, la forêt du Thouvet.

Le partage de la forêt entre Hugues de Sallenove et le prieur Jordan a été fait sous l'arbitrage de Girard de Ternier et la donation par Hugues de Sallenove de sa partie de la forêt de Clairnant, soit le Thouvet, à la charteuse de Pomier a eu pour témoins : Pierre de Ternier, Hugues de Lully, G. chapelain de Vers et Pierre, procureur de Pomier (Armorial p. 352).

Maintenant, Hugues de Sallenove est soulagé car il pense bien, par cette donation à la chartreuse de Pomier, avoir apporté une paix définitive entre Pomier et L'Éluiset. Il a également la satisfaction du devoir accompli. Evidemment, il n'est plus le propriétaire du Thouvet mais, à vrai dire, il n'en a pas un grand besoin, il a tellement de biens et il ne veut pas faire de cette forêt un sujet de dispute avec Pomier. Il préfère que les moines prient pour lui et ses proches et que L'Éluiset, ce village qu'il vaut mieux avoir avec soi, ait satisfaction. De plus il a, dans cette situation très difficile, parfaitement rempli sa fonction d'avoué en ramenant la paix dans son fief. Il peut d'ailleurs penser, avec juste raison, que du côté de Clairnant et du Thouvet il n'y aura jamais plus de conflits.

Hélas, les relations des hommes libres avec les seigneurs religieux sont, en cette fin de Moyen Age, beaucoup plus difficiles qu'avec les seigneurs laïcs. Avec les seigneurs laïcs, les hommes libres n'hésitent pas à parler, à formuler des demandes ou même à émettre des avis. Ceux-ci les écoutent souvent d'une oreille favorable car ils sont, pour ces seigneurs, un élément important d'une autorité reconnue et acceptée, surtout s'ils sont regroupés dans une communauté solide comme celle de L'Éluiset.

Avec les seigneurs religieux les relations sont obligatoirement différentes. Dans les abbayes et les couvents, serfs, esclaves ou albergataires voient leur statut social, comme nous disons aujourd'hui, s'améliorer nettement. Par contre, il n'en est pas de même pour les hommes libres dont certaines habitudes d'indépendance et le regroupement en village, sont des éléments perturbateurs pour le fonctionnement des communautés religieuses dans lesquelles beaucoup de serfs sont employés. Dans ce contexte, il n'est évidemment pas difficile d'imaginer les disputes qui adviendront dès que les chartreux voudront limiter le ramassage du bois mort aux seuls bois du Thouvet alors qu'autrefois les habitants de L'Éluiset utilisaient toute la forêt de Clairnant (Le Fay et le Thouvet). Aussi, pendant une vingtaine d'années, ce ne seront que contestations et récriminations.

C'est dans ce climat de relations difficiles que nous arrivons en 1259. Hugues de Sallenove est mort vers 1239 laissant à son fils cadet, Guillaume, tous les biens obtenus de Pierre de Rougemont. C'est également à partir de cette date que Guillaume de Sallenove fonde au Château Vieux, sur la colline appelée aujourd'hui la colline du moulin, la seigneurie de Viry, seigneurie qui, selon l'Armorial de l'ancien Duché de Savoie, n'existait pas avant son installation au château. On assiste ainsi à la naissance d'une famille de Viry, issue d'une branche cadette des Sallenove. Guillaume de Sallenove-Viry et sa famille vécurent au Château Vieux.

En 1282, date de la mort de Guillaume, cette famille se scinde en deux branches. La branche, dite aînée, d'Henry de Viry et la branche cadette de Hugonet de Viry. Henry de Viry reste au château qu'il occupe jusqu'à sa mort. Son fils, François de Viry, entre en conflit avec son suzerain, le comte de Genève. Avec Jean de Viry, fils de François, ce conflit s'aggrave. Les troupes du comte de Genève assiègent le château que Jean de Viry cède au comte de Genève avec tous ses biens le 5 octobre 1357 et il disparaît du pays. Le Château Vieux est donc abandonné à partir de cette date par la branche aînée.

L'autre fils d'Henry de Viry, Amédée, frère cadet de François, avait eu en partage le château d'Allemogne au Pays de Gex. Il fait construire en 1329 le château de La Perrière. Celui-ci



Croquis des ruines du château de la Perrière.
(Document Pierre Paris)

est terminé vers 1339. Il vient vivre à La Perrière où les descendants de cette branche aînée des Viry résident jusqu'à son incendie par les Bernois en 1537. Dans ce sinistre une partie des archives du château est détruite. Le château de La Perrière est par la suite reconstruit et, en 1607, il est en très bon état. A la fin du XVIIe siècle, diverses spéculations ruinent cette famille et bientôt il ne reste du château de La Perrière que des pans de murs écroulés et quelques masures.

Par contre, la branche cadette de Hugonet de Viry, après le partage de 1282, fait construire une maison forte au lieu-dit *Le Poutex*. Cette construction est terminée dix années plus tard, soit vers 1292. La maison forte du Poutex édifiée à l'emplacement du château actuel de Viry ne fut appelée château de Viry, que plusieurs siècles plus tard, après bien des conflits entre les membres des deux branches (aînée et cadette) de cette famille. Evidemment cette maison forte fut modifiée plusieurs fois, et en particulier au XVIIIe siècle, pour en faire la construction imposante que nous connaissons aujourd'hui.

Mais revenons à l'année 1259. Guillaume de Sallenove-Viry veut que cessent récriminations et contestations entre L'Éluiset et la chartreuse de Pomier. Il réunit donc, pour prendre une

décision qu'il considère comme devant être définitive, les chartreux de Pomier et les mandataires du village de L'Éluiset. La tradition orale du village veut qu'ils se soient, pour une telle réunion, rencontrés à la Pierre croisée. C'est fort possible. Guillaume de Sallenove-Viry connaît les gros efforts que son père Hugues de Sallenove avait faits pour mettre un terme à ce différend ; il l'avait assisté dans les transactions d'octobre 1233. Il désire donc vivement qu'une solution définitive soit enfin trouvée. Pour cela, il rédige et fait signer, par les parties en présence, un document important qu'il appelle un « pacte » - conservé aux archives du château de Viry, d'après C. Duval -. Pour la signature de ce pacte, les mandataires de L'Éluiset sont : Clément, fils de feu Octave, Guillaume et Girod, fils de feu Guillaume Rosay, Pierre et Clément, fils de feu Aymond, de L'Éluiset, en présence des chapelains de L'Éluiset, de Vers et de Viry qui apposent leurs sceaux avec celui des chartreux et celui de Guillaume de Sallenove-Viry.

César Duval, cité par le chanoine Abel Jacquet dans son livre sur la chartreuse de Pomier, nous donne une traduction du texte de ce pacte que nous reproduisons ci-dessous :

« *Moi, Guillaume damoiseau, fils de feu seigneur Hugues de Sallenove, fait assavoir à tous présents et à venir que comme mes hommes de L'Éluiset prétendaient avoir droit de culture (gagnage) sur les terres de Rogimont sur le Fay et droit d'usage sur la partie de la forêt du Fay qui est au delà du terrain vers le couchant, Hugues de Vers, Hugues de Viry chapelains, Pierre Nouvelle, Hugues de Germagny métral de mon mandat et consentement d'une part et de la maison de Pomier de l'Ordre des Chartreux d'autre part, ont traité de gré à gré et pacifiquement sur ces questions et ont conclu le pacte suivant :*

Mes dits hommes de L'Éluiset avec les autres du même lieu, auront, garderont paisiblement la culture des terres des Voches qui font partie des terres de Rogimont que la maison de Pomier possède en indivision avec Nicolas de Songy sauf les dîmes et droits de terrage qui sont réservés à la maison de Pomier.

Mais, si mes hommes de L'Éluiset avec les autres du même lieu ne peuvent ou ne veulent cultiver ces terres ou une partie de ces terres, la maison de Pomier pourra les faire travailler sauf à les rendre à mes hommes de L'Éluiset si ceux-ci veulent les reprendre. Ni le seigneur de Pomier, ni moi, ni mes hommes nous ne pourrons donner aucune partie de ces terres en albergement ni les aliéner ni les mettre en prés.

Mes hommes de L'Éluiset et les autres dudit lieu auront l'usage de la partie du Fay qui est au delà du terrain vers le couchant, et la maison de Pomier aura l'usage et la seigneurie de toutes les autres terres, prés, bois et autres, soit sur le Fay,

soit au dessous, et mes hommes de L'Éluiset n'auront jamais jouissance au delà de la permission de la Maison de Pomier ».

Témoins : Girod de Rumilly damoiseau, Amédée Fabri, Jacob Pelliperii, Uldric Costaz ; Clément fils de feu Octave, Guillaume et Girod fils de feu Guillaume Rosay, Pierre et Clément fils de feu Aymon de L'Éluiset.

Donné au mois d'octobre 1259. En foi de quoi, moi Guillaume, et Hugues de Vers, Hugues de L'Éluiset, Hugues de Viry chapelains de mon mandat et de celui de la Maison de Pomier avons apposé nos sceaux ».



Notaire discutant...
Miséricorde d'une stalle de Saint-Pierre de Genève. Fin XVe siècle.
(photo Ph. Duret)

Ce pacte, signé par les parties en présence, est un bon compromis entre les diverses demandes de L'Éluiset sur l'usage de la forêt du Fay. Pour la première fois il précise les droits du village sur les terres de Rogimont (Rougemont) et de Voches. C'est pour le village un acte très important qui constitue une bonne avancée et qui montre bien les difficultés rencontrées, face aux chartreux de Pomier, pour faire valoir les droits des villageois. Dans cette affaire, Guillaume de Sallenove-Viry, comme ses prédécesseurs Pierre de Rougemont et Hugues de Sallenove, son père, s'est montré un très bon défenseur de *ses hommes de L'Éluiset*. Il peut donc légitimement penser qu'un règlement définitif a été enfin trouvé.

Lors des discussions pour la rédaction de ce pacte et sa signature à la Pierre croisée, il sait bien que toutes les demandes de L'Éluiset n'ont pu être prises en compte. Il ne peut ni ne veut mécontenter les chartreux de Pomier. En fait ce pacte n'est qu'un compromis provisoire, comme l'ont déjà été les actes de 1233, puisque les revendications de L'Éluiset portent sur le libre usage des forêts du Fay et du Thouvet, usage que leur concède le titre 28 de la loi Gombette de 501. Or les divers documents qui leur ont été imposés ne leur ont reconnu qu'une partie de ces droits. La lutte risque donc de continuer, d'autant plus que ces chartes du XIIIe siècle sont aussi compliquées dans leur contenu que le sont les problèmes à résoudre, d'où souvent des interprétations diverses des textes, source de conflits, donnant rapidement matière à procès. D'autre part, nous voyons bien que, dans ses revendications, le village très uni et certain de son bon droit ne se soumettra pas aux règles que voudrait lui imposer la chartreuse de Pomier. Nous avons là un éclairage particulier sur les relations de villageois pauvres et peu instruits, soutenus par les seigneurs laïcs, avec les seigneurs religieux, au XIIIe siècle.

La dernière transaction de l'Eluiset avec les chartreux

A partir du pacte de 1259 s'intaure une période de meilleures relations entre L'Eluiset et les chartreux. Ceux-ci sont devenus plus compréhensifs, moins tatillons. Le village, utilisant toutes les possibilités données par l'usage du Thouvet et d'une partie du Fay, semble avoir assez de bois et il peut, maintenant, travailler les terres de Rogimont et de Voches.

Tout s'est donc bien passé jusqu'au XIVe siècle mais peu à peu le village grandit et il faut plus de bois. A Pomier, plusieurs prieurs se sont succédé. Ils sont de moins en moins satisfaits de voir les habitants de L'Éluiset bénéficier d'avantages qu'ils n'accordent pas aux habitants de Présilly ou de Feigères. Pour eux ce n'est pas juste. A L'Eluiset on commence à récriminer

contre ces chartreux qui n'ont jamais voulu reconnaître la totalité de leurs droits.

En attendant, chaque année à la mauvaise saison, ainsi qu'ils en ont depuis toujours l'habitude, les habitants de L'Éluiset se retrouvent à la veillée chez les uns et chez les autres. On se regroupe dans la pièce la plus chaude, le *pèle*, et on profite de ce temps de repos convivial pour parler du village, des affaires en cours, des nouvelles des autres villages et des amis rencontrés au cours de la journée. Si la récolte des noix a été bonne, on gremaille tout en faisant cuire sous la cendre les poires Blessons ou Cahouet, souvent base de la nourriture hivernale de cette époque, avec la tomme ou le fromage blanc, le tout arrosé d'une piquette plus ou moins acide selon les années, obtenue avec les raisins des vignes de Coppet ou de Rougemont ou de gavot, le cidre du pays.

Et quand on est à la veillée, devant un bon feu, que le bois crépite faisant jaillir des gerbes d'étincelles, comment ne pas parler des forêts du Thouvet, de ces bois où en hiver il fait moins froid que près du village parce qu'on est bien abrité, du vent comme de la bise, au milieu de ces grands arbres. Au printemps le chant des oiseaux, le clapotis des ruisseaux et le bruissement des feuilles se mêlent en une symphonie si merveilleuse que l'on n'a pas envie d'en repartir. Du Thouvet, ils en parlent et même ils en rêvent. De ce Thouvet d'où vient l'eau des nants qui irriguent le village, l'eau, source de vie et d'où vient aussi le bois qui permet d'avoir le feu qui réchauffe, source d'énergie pour tous. Que de symboles en un seul lieu !

Puis, un jour, au cours d'une de ces veillées, alors qu'au dehors la neige tombe et que la bise accumule des congères, on n'a jamais su qui avait dit :

- « si un jour le village était propriétaire du Thouvet on pourrait autoriser les chartreux à ramasser le bois mort et même à faire paître leurs vaches dans notre forêt ! »

Pourtant quel éclat de rire énorme, impressionnant, a ponctué cette remarque utopique et même un peu farfelue. A la fin de ces rires, les yeux encore embués de larmes, ils sont rentrés chez eux pour, comme à l'habitude, reprendre le lendemain leurs pénibles travaux.

Les années passent mais l'idée farfelue de la fameuse veillée s'est peu à peu ancrée dans les têtes, puis dans les cœurs. Dans la modeste église du village, ils se réunissent pour prier. Le dimanche, à la messe, leur chapelain les encourage. En sortant de l'église, tous traversent le cimetière où reposent depuis bien longtemps les habitants du village, leurs pères, qui avaient, en 1229, commencé cette bataille pour le bois, vraie bataille du

feu. Aujourd'hui, nous sommes en 1385. L'hiver a été terrible et très long. Le village a eu froid et un vent de révolte a soufflé.

- « Ce n'est pas chrétien de laisser des gens mourir de froid à côté d'une forêt qu'ils sont seuls, depuis des siècles, à entretenir » se sont-ils dit !

Alors, tous ensemble, ils sont allés couper du bois au Thouvet. Ils en ont d'abord coupé pour les plus faibles, les veuves et les vieux qui ne peuvent pas, à la belle saison, rapporter assez de bois mort, puis pour tout le village. Ces travaux exécutés dans la bonne humeur et la joie ont un souffle de révolution.

Evidemment, les chartreux portent plainte auprès de Richard de Viry, seigneur du lieu à cette époque. Richard de Viry, comme tous ceux qui l'ont précédé, connaît bien les rapports conflictuels de L'Éluiset avec Pomier. Ses ancêtres ont toujours aidé L'Éluiset dans ses moments difficiles et il est bien décidé à obtenir une réponse favorable de la chartreuse de Pomier. De son côté, le village a sa fameuse idée d'achat du Thouvet, la fameuse idée farfelue.

Le village de l'Eluiset achète le Thouvet

Richard de Viry a pris contact avec Pierre de la Balme, le prieur de Pomier. C'est un religieux intègre et intelligent. Il étudie le dossier de L'Éluiset qui, à Pomier, est devenu volumineux. Cent cinquante-trois années de réclamations, de procès, de contestations ne peuvent passer inaperçues. Il constate que, pendant cent cinquante-trois ans, la chartreuse de Pomier a refusé à ces descendants de Burgondes matinés de Romains et de Celtes l'application du titre 28 de la loi Gombette, application qui avait toujours été accordée par les seigneurs juridictionnels laïcs à ce village. Comment est-ce possible se demande t-il ? Pendant cent cinquante-trois ans ils n'ont jamais renoncé à faire valoir leurs droits, les enfants reprenant le flambeau des mains usées de leurs parents et tous, durant plus d'un siècle et demi, ont demandé l'application de la loi. Quel village ! Quelle communauté ! Le prieur de Pomier, Pierre de la Balme, a pris sa décision. Il mettra fin à ce conflit qui a beaucoup trop duré.

En ce début d'année 1386, les habitants de L'Éluiset savent bien ce qu'ils veulent. Ils veulent tout simplement que le village devienne propriétaire des bois du Thouvet. Ces bois, ils pourront les exploiter ensemble, pour le bien de tous. Mais acheter le Thouvet ce n'est pas une petite affaire. C'est une forêt de cent soixante-dix journaux (plus de 50 hectares). Cela peut faire une somme importante. Alors, ils ont calculé et recalculé

la somme d'argent dont ils pourront disposer. Ces années dernières les récoltes ont été bonnes, les terres sont en bon état et le bétail n'est pas malade puis, bien unis, on se sent tellement plus forts. Le vieux réflexe burgonde des biens indivis les passionne à nouveau et ils savent déjà comment ils exploiteront cette forêt.

Pour cette transaction, il faut trouver dans le village des hommes compétents, capables de discuter avec les chartreux. De ce côté là on n'a pas trop de souci. Des hommes capables de mener des pourparlers, avec de bons arguments pour obtenir ce qu'ils veulent, ont toujours existé ici et leurs seigneurs le savent bien. Ils sont même nombreux qui peuvent représenter le village à cette transaction. Il faut donc élire des mandataires. Ils seront cinq. L'élection a lieu et les cinq élus, sont : Pierre Cochet, Johannet Destracta, Clément Alamand, Jean Ruffi et Jean Testu.

Très vite les cinq mandataires élus se réunissent. Ils doivent se mettre bien d'accord sur les limites éventuelles de cette transaction :

- « Il ne faudrait peut-être pas tout payer en une seule fois », dit-l'un.

- « On va essayer de faire accepter un versement en argent échelonné sur huit ou dix ans », dit l'autre.

La solution est trouvée. Dans les discussions à venir ils s'aideront et s'épauleront mutuellement pour obtenir ces conditions bien particulières. Ensuite ils prendront tout leur temps pour réfléchir aux divers points de l'acte d'achat et ils ne le signeront que si, tous les cinq, ils sont bien d'accord. Mandataires élus d'un village d'hommes libres, ils sont conscients de leur responsabilité. Pour la première fois ils vont traiter d'égal à égal avec un seigneur religieux et les autres seigneurs seront témoins de ce contrat. Ils ne rêvent pas... ? Est-ce bien sûr... ? Cet acte ne sera pas signé à Pomier, ni au château de Viry, ni à Ternier, non, non, ils préfèrent le signer à Cruseilles. Ce sera peut-être un peu plus loin. Tant pis, ils n'ont pas peur de la marche. Mais pourquoi à Cruseilles ? D'abord, ils ont là-bas des amis et des connaissances et surtout, depuis 1210, les habitants de Cruseilles sont des hommes libres qui bénéficient, comme le précise V. de Saint-Genis, des immunités qui leur conféraient le titre de bourgeois. Ils avaient également obtenu des franchises en 1282.

Le prieur de Pomier, Pierre de la Balme, accepte ce lieu et l'on décide d'un commun accord que cet acte, considéré à juste raison, par tous, comme très important, sera rédigé et signé à Cruseilles, dans la maison de feu Rolet Bernard où habite

Gérard Viret. Une date est retenue, acceptée par tous : ce sera le 5 mai et nous sommes en l'an de grâce 1386.

Bientôt, le jour tant attendu arrive. Les cinq mandataires élus de L'Éluiset se sont levés de bonne heure. Ils ne sont pas riches, mais pour cette circonstance exceptionnelle ils ont soigné leur mise. Ils savent que de nombreux seigneurs seront présents à la signature de cet acte et que certains en seront les témoins officiels. Ils ont, tous les cinq, un rang à tenir face à ces seigneurs et à Pierre de la Balme avec lequel ils vont traiter aujourd'hui et, surtout, ils n'oublient pas, qu'en ce jour, ils sont les représentants du peuple de L'Éluiset au nom duquel ils vont parler et s'engager.

Le soleil n'est pas encore levé lorsqu'ils partent du village. Il faut trois bonnes heures pour aller à pied à Cruseilles en prenant au plus court et ils tiennent à être exacts au rendez-vous. Ils marchent d'un bon pas sur l'ancienne route romaine qui, de L'Éluiset, conduit au Petit-Mont-Sion. A la bifurcation des Parailles ils prennent à gauche pour passer à côté de l'église de Vers. Ils sont sur la route qui les amènera à Cruseilles. C'est le mois de mai, le mois des fleurs. La campagne verdoyante exhale des senteurs printanières et il leur semble que les chants des oiseaux qui s'éveillent ont un air de fête. Au lever du jour, un léger air de bise leur apporte le son des cloches de Genève égrenant l'angelus. Par beau temps on entend bien, depuis Vers, les cloches de la cathédrale Saint-Pierre.

Ils marchent d'un bon pas et traversent des villages qu'ils connaissent bien : Charly et Jussy qu'ils parcourent chaque fois qu'ils vont aux foires de Saint-Symphorien (San Saphrin en patois local, aujourd'hui Andilly) où ils ont des amis qu'ils retrouveront tout à l'heure. Voilà Malbuisson avec son château et là-bas, sur la colline, Cruseilles dont on distingue nettement les maisons. Encore une demi-heure de marche et bientôt, par Les Moulins, ils arrivent à Cruseilles. Ils montent dans le bourg. Voici l'église et un peu plus haut, vers le château du Crest, la maison de feu Rolet Bernard. Ils sont les premiers. Gérard Viret, qui habite la maison, les introduit dans la salle de réception où, en présence des témoins, du notaire et des seigneurs arbitres, l'acte sera rédigé et signé par les parties en présence.

Mandataires du village, les cinq sont confiants car ils savent exactement ce qu'ils veulent. Ils en ont discuté si souvent.

Maintenant, tout le monde est arrivé. Le notaire de Cruseilles est là. Il s'appelle Guichard de la Fontaine et il est prêt à rédiger l'acte. Les chartreux pénètrent à leur tour dans la salle. Le prieur, Pierre de la Balme, est accompagné par le clerc de la



Homme d'église (?) Stalle de Saint-Pierre de Genève. Fin XVe siècle.
(Photo Ph. Duret)

chartreuse, Jean d'Evordes. Ils sont tous deux en habits de cérémonie. Pierre Cochet, Johannet Destracta, Clément Alamand, Jean Ruffi et Jean Testu, représentant L'Eluiset, se sont assis en face des chartreux. Les seigneurs arbitres, Richard de Viry et Jean de Confignon entourent le notaire de même que les prêtres Jean Colombet et Aymon Flori qui seront les témoins. Des amis des signataires ont tenu également à être présents ; ce sont Jean Collomb de Jussy, Pierre, métral de Beaumont, Jean, fils de Perret de Feigères, Etienne Paccot de Cruseilles et Pierre Arucy, damoiseau.

Les discussions s'engagent. Pierre de la Balme, avec beaucoup de compréhension et de bonne volonté écoute les mandataires de L'Éluiset. Ce dossier, il l'a étudié et il est bien décidé à mettre un terme à ce conflit de cent cinquante-trois années. Du côté des représentants de L'Éluiset, on a préparé cet achat avec passion mais également avec compétence. Leurs droits, ils les connaissent depuis des temps immémoriaux et Richard de Viry, leur seigneur, leur apporte son appui. L'accord, tant désiré, est donc trouvé. L'acte est rédigé, signé par toutes les parties en présence et les sceaux apposés. C'est un instant très solennel. Et Abel Jacquet dans son livre sur la chartreuse de Pomier signale également la solennité de cette signature :

« et l'on procède à la signature solennelle de l'acte, le prieur promet sur le vœu de sa religion, en plaçant sa main sur son cœur et les mandataires prêtent serment, la main sur l'Evangile ».

Pour Perret Cochet, Johannet Destracta, Clément Alamand, Jean Ruffi et Jean Testu l'émotion est intense. Ces cinq hommes de L'Éluiset, mandatés par le village, viennent de remporter une grande victoire et peuvent enfin mettre un terme à une lutte de cent cinquante-trois années ; à la lutte de plus de huit générations d'hommes et de femmes du village qui, avant eux, s'étaient battus et avaient souffert pour leur communauté et pour la reconnaissance de leurs droits. Ces anciens dont ils avaient repris le flambeau, reposent dans le cimetière du village, certains depuis très longtemps et ils pensent à eux. Tous, vivants et morts, doivent avoir connaissance des engagements qu'ils viennent de prendre. Il a d'ailleurs été prévu, à Cruseilles, que cet acte sera ratifié par tous les habitants du village.

Les mandataires désirent que la lecture en soit faite, le lendemain 6 mai 1386, dans le cimetière de L'Éluiset devant tout le village assemblé. Il est noté dans cet acte que, si une famille ne veut pas le ratifier, elle sera exclue des avantages de cet achat. Cette demande est acceptée et, le 6 mai, devant vingt-six familles réunies dans le cimetière de L'Éluiset qui entoure l'église du village, l'acte est lu par le notaire, Guichard de la Fontaine. Cette lecture est faite en langue romane (c'est le patois de la région, parlé et compris par tous à cette époque). Puis une seconde lecture est faite en latin, langue juridique obligatoire pour les documents officiels jusqu'à François Ier. Un acte, constatant cette publication dans le cimetière de L'Éluiset, est rédigé par Aymond Flori, également notaire, en présence des témoins : Pierre, métral de Beaumont, Perret Cochet, Clément Alamand et Jacquemet Cochet de L'Éluiset.

Abel Jacquet nous donne également une traduction du texte latin de l'acte signé à Cruseilles, le 5 mai 1386, la voici :

« ...le 5 mai 1386, par devant Guichard de la Fontaine, notaire à
« Cruseilles, le prieur Pierre de la Balme et frère Jean d'Evordes,
« clerc du dit ordre, au nom de leur couvent d'une part et d'autre
« part Perret Cochet et de L'Éluiset Johannet Destracta, Clément
« Alamand, Jean Ruffi et Jean Testu au nom de tous les habitants
« de L'Eluiset, conviennent d'un modus vivendi pour l'usage de la
« forêt du Fay et du Thouvet. Ils paieront le droit de terrage et la
« dîme aux seigneurs de Pomier. Ils paieront en outre à titre de
« servis annuels : 14 livres de cire plus 30 florins d'or bon poids ;
« au bout de six ans et alors ils ne devront plus que 8 livres de cire
« annuellement.

« Les religieux auront le droit de faire paître dans la forêt, sauf là « où il y aura eu des coupes. Des limites seront placées entre la « forêt et les terres adjacentes par des voisins probes et élus « d'un commun accord. Ceux qui ne voudront pas accepter les « redevances et charges de cet accord seront exclus de l'usage « de la forêt. Les mandataires s'engagent au nom des habitants « à maintenir l'antique confédération d'amour sur les vieux « rapports de bonne amitié et de bienveillance réciproque ».

Suivent, comme il est de règle, après les engagements solennels des deux parties et leurs signatures ou marques, les signatures et marques des témoins.

Un dernier acte concernant cet accord sera passé par devant le notaire Guichard de la Fontaine, le 1er avril 1387, dans son étude de Cruseilles. Il s'agira de la ratification et de l'adhésion aux stipulations de l'accord du 5 mai 1386 de Jean Joly dit Alamand qui, malade ou absent du village, n'avait pu participer à la lecture de l'acte du 6 mai 1386 dans le cimetière du village. Cet acte complémentaire est rédigé en présence des témoins Aymon Flori, Etienne de Vallon et Hugues de la Fontaine prêtre. Il est scellé du sceau et des armes du comte de Genève.

Un terme définitif venait d'être mis à ce conflit entre le village de L'Eluiset et la chartreuse de Pomier, conflit qui avait duré cent cinquante-trois ans. Dorénavant les habitants de L'Éluiset, ou plutôt la communauté de L'Éluiset, peut utiliser pour elle cette grande forêt du Thouvet. Les habitants peuvent couper le bois nécessaire pour les charpentes et le chauffage des maisons, pour cuire le pain, produire des tuiles ou des briques, faire fonctionner les forges, etc. Dans leur forêt du Thouvet, les chartreux n'auront plus que le droit de faire paître leurs troupeaux. Alors il semble bien que quelque chose s'était passé depuis la veillée mémorable que nous vous avons racontée. En effet, grâce au courage, à l'intelligence et à la cohésion de la communauté de L'Éluiset, de cette communauté bien soudée et vivante du Moyen Age, une longue et dure bataille venait d'être gagnée.

L'honnêteté et la bonne volonté du prieur Pierre de la Balme avait également facilité cette heureuse issue. Les qualités reconnues de ce prieur en firent d'ailleurs, en 1387, l'un des quatre témoins des franchises de Genève, selon Abel Jacquet.

Les siècles passent, les hommes aussi mais L'Éluiset reste toujours un village important. Quand Henri IV vient aider les Genevois dans leur lutte contre le duc de Savoie, c'est à L'Éluiset qu'il loge. Entre Bellossy et L'Éluiset il fait bivouaquer son arrière-garde (ce bivouac s'appelle encore aujourd'hui La Sauvegarde). C'est à L'Éluiset qu'il reçoit, en compagnie de Sully, Théodore de Bèze et les envoyés de la République de

Genève venus lui demander d'attaquer et de détruire le Fort Sainte-Catherine. Biron qui complotait avec le duc de Savoie contre Henri IV fut arrêté à L'Éluiset avant d'être décapité à Paris en 1602. L'Éluiset est toujours là. Son histoire est impressionnante : passage des armées de Catinat, invasion par les armées françaises puis espagnoles, soldats de la Révolution française et armées autrichiennes se battent dans le village. L'histoire de L'Éluiset, prise dans toute sa dimension, est tellement riche et nécessite de telles recherches qu'elle mérite de faire l'objet d'une autre étude.

L'Eluiset, le Thouvet et la Révolution Française

Pour cette raison, nous allons nous attacher particulièrement à l'histoire de cette forêt du Thouvet devenue propriété indivise du village de L'Éluiset à la suite de l'acte signé à Cruseilles le 5 mai 1386. La gestion d'une propriété en indivision est, pour le village, une méthode habituelle bien éprouvée, utilisée déjà par les Burgondes et peut-être même bien avant. L'exploitation de la forêt est prise en charge par la communauté, des coupes de bois sont organisées et le travail en commun facilite la mise à disposition du bois nécessaire à tous. Cette habitude de travail en commun paraît, au fil des siècles, avoir donné satisfaction car la tradition orale ou les écrits concernant le village ne nous ont pas transmis ou fait part de difficultés graves qui auraient pu survenir.

Bien au contraire, cette méthode communautaire de travail a existé jusqu'à nos jours dans nos travaux ruraux comme, par exemple, l'entretien des chemins et des fossés pour l'écoulement des eaux (prestations), les travaux agricoles actuels : les labours, les semailles et l'ensilage du maïs. Tous les travaux agricoles effectués en commun rappellent un peu la façon de travailler de ceux qui nous ont précédés.

En ce qui concerne le Thouvet, l'exploitation de cette forêt en indivision par le village nous permet de constater l'efficacité de cette méthode de travail. La forêt n'a pas été détruite ou surexploitée. La flore et la faune ont bien été conservées et l'on peut dire que la forêt du Thouvet nous a été transmise, jusqu'en 1796, dans l'état où elle était quand nos parents l'avaient obtenue des seigneurs du XIIIe siècle. D'ailleurs, cette forêt serait encore travaillée en indivision si l'invasion brutale de notre région par les armées de la Révolution française, en 1792, n'avait pas provoqué un changement de société.

Il faut également reconnaître que, malgré l'évolution très lente du monde rural durant les quatre siècles précédents où méthodes de culture et matériels utilisés restent assez semblables, au XVIIIe siècle, à ceux utilisés au XIVe, nous ne

sommes plus au Moyen Age. C'est particulièrement vrai dans le Genevois, lieu de passage des hommes et des idées depuis toujours. La Réforme avec Calvin à Genève, saint François de Sales et la mise en place, par ses soins, d'un clergé plus instruit, plus regroupé et mieux organisé, ont changé beaucoup d'habitudes. L'église de L'Éluiset a été abandonnée au profit de l'église de Viry, élevée au rang de Doyenné (en remplacement de l'ancien doyenné de Vuillonnex devenu protestant). Les écrits de Diderot, l'action de Voltaire à Ferney et de Jean-Jacques Rousseau, tant à Genève qu'à Annecy, ont développé les fameuses *idées nouvelles* pour l'organisation d'une société différente.

Le pouvoir évolue également. En 1718, Victor Amédée II, duc de Savoie devient roi de Sardaigne. Dans la région, les communautés de paroisse ont un syndic, nommé par le roi. Ce syndic est assisté de conseillers et les délibérations du conseil de paroisse sont enregistrées par un secrétaire. En retrouvant aux archives du département de la Haute-Savoie une délibération du conseil de la paroisse de Viry (écrit Viri) de 1756, nous avons noté que le syndic de cette époque était Jean Girard de L'Éluiset. Il avait pour conseillers Louis Rouge de Malagny, François Pélaz de Veigy, Joseph Mottet de Songy, Claude Marmoux d'Essertet. Le secrétariat du conseil de la communauté de Viry était assuré par Jean Cugnard de Sézegnin. Ce conseil était également aidé dans ses délibérations par Pierre Nouvelle, châtelain de Viry, habitant à L'Éluiset.

Déjà, au début du XVIIIe siècle, on a le souci de mieux répartir l'impôt et, si possible, d'une manière équitable. L'établissement d'une mappe (plan cadastral) est décidé en 1728. L'impôt foncier sera ainsi prélevé en fonction des biens possédés. C'est la fameuse mappe de 1730. Elle représente un travail considérable tout à l'honneur des géomètres sardes, des syndics, des conseillers et des estimateurs des différentes paroisses. Un tel travail ne sera réalisé en France qu'un siècle plus tard et dans quelques régions seulement. D'autre part, une législation moderne a été adoptée en 1770, les Royales Constitutions qui, avec le droit romain et la jurisprudence, précéderont le fameux Code Albertin de 1837. Enfin le rachat des droits féodaux a été décidé et mis en œuvre en 1771. Toutes ces décisions, souvent très en avance sur leur temps, vont donner de bons résultats.

Malheureusement, cette fin du XVIIIe siècle est terrible. Des conditions climatiques désastreuses perturbent gravement les récoltes pendant plusieurs années. Une vraie misère s'installe chez nous. Certains hivers il n'y a plus rien à manger. C'est dans une telle situation, inimaginable aujourd'hui, qu'un habitant du Châble, Carrier, à qui l'on avait confié un orphelin

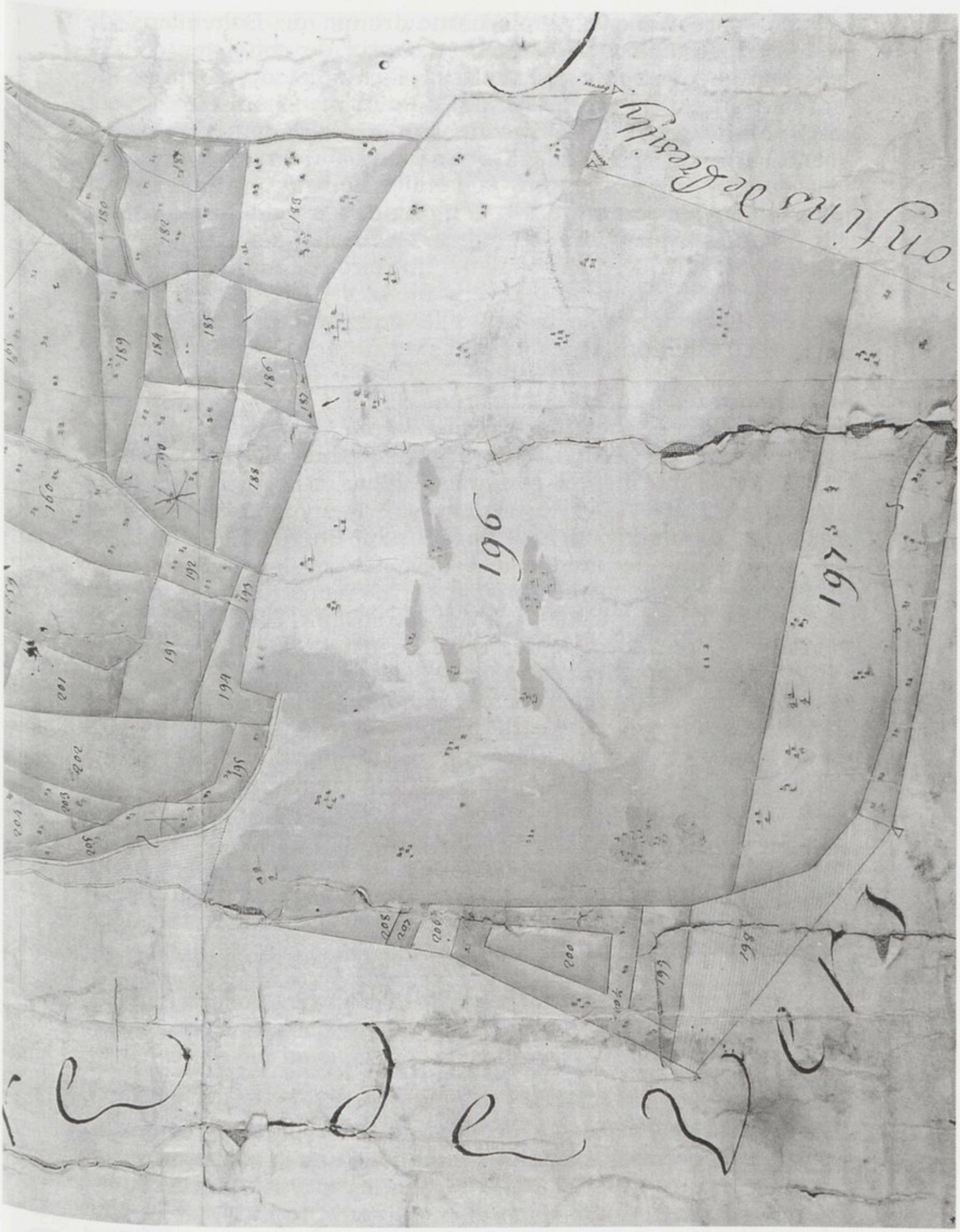

Mappe de 1730 dite « mappe sarde ». Le Thouvet figure sous les n° 196, 197 et 205.
(Photo H. Chevalier)

appelé Margotton, le vend à une troupe de Bohémiens de passage pour un peu d'argent. Le prix de cette vente, très spéciale, va peut-être permettre à Carrier et à sa femme de survivre jusqu'au printemps. Le notaire du Châble établit un acte notarié qui authentifie cette vente réalisée en bonne et due forme. J'ai eu cet acte entre les mains, à Frangy, chez les descendants de Margotton, la famille Boulet, qui le conserve pieusement et comme on la comprend. Par bonheur, l'enfant ainsi vendu avait eu de la chance. Ces Bohémiens, originaires d'Europe centrale, possédaient un cirque ambulant et ils initièrent Margotton aux divers métiers du spectacle et du cirque. Il devint, par la suite le grand Margotton dont le chapiteau sillonna toutes les villes d'Europe.

Dans un tel contexte, il n'est pas difficile de comprendre que l'invasion de la Savoie par l'armée révolutionnaire du marquis de Montesquiou allait encore aggraver cette misère dans des proportions énormes et conduire le pays aux pires excès. La Révolution fait éclater le tissu social. Responsables civils ou religieux sont poursuivis. Une anarchie incroyable s'installe. La chartreuse de Pomier est dévastée et les livres de sa bibliothèque, trésor inestimable et mémoire de notre région depuis 1170, sont brûlés par les révolutionnaires de Carouge venus en force pour opérer cette destruction. Les prêtres de Viry, Claude-Jacques Delagrange et son vicaire Besson qui dessert Vers, sont recherchés et prennent le maquis. Ils seront toujours soutenus dans cette période difficile par les habitants des villages et en particulier à Veigy, à Malagny et surtout à L'Éluiset. D'ailleurs, c'est une habitude confirmée jusqu'à nos jours, quand on porte atteinte à la liberté, L'Éluiset entre en résistance. Il est bon de constater à ce sujet que les femmes ne sont pas les dernières à défendre la liberté puisque nous trouvons dans une délibération du conseil général de la commune de Viry, en date du 17 février 1793, les précisions ci-dessous :

« ...les femmes de Viry, à l'heure de la messe interrompent la
« publication de la proclamation des commissaires de la République.
« Le conseil arrête la proclamation et indique qu'il la reprendra à
« la fin des vêpres... »

Durant cette période d'occupation, une présence militaire importante et assez expéditive maintient une certaine autorité, mais cette autorité n'empêche pas les dévastations ou les diverses exactions contre les biens ou les propriétés et, parmi les biens mis à mal, il y a la forêt du Thouvet. Les délibérations du conseil révolutionnaire de Viry sont, à ce sujet, intéressantes. A la date du 12 frimaire an IV, on note que :

« ...pour mettre un terme aux dévastations inouies qui se
« commettent dans les forêts nationales de Vulbens et de Pomier
« le citoyen Duplaine de Chevrier est nommé pour faire des
« visites domiciliaires chez les particuliers soupçonnés d'être les
« auteurs de ces dévastations et les pouvoirs nécessaires lui sont
« donnés pour séquestrer les biens suspects et requérir la force
« armée... »

Par la suite la situation s'aggravant encore, le même conseil révolutionnaire doit, dans sa délibération du 16 floréal an IV, nommer cinquante-huit gardes champêtres pour surveiller les quatorze communes du canton. Mais cette décision ne sera pas suffisante, puisque le 30 thermidor an IV, il nomme soixante-treize gardes champêtres supplémentaires.

Cette situation d'anarchie, qui se traduit souvent par des dégâts considérables dans les propriétés et les biens des personnes, n'est pas nouvelle mais elle a empiré. Déjà le 17 octobre 1793, dans une lettre au conseil général du canton, le maire de Viry indique :

« ...qu'il a appris de plusieurs citoyens bien intentionnés pour la
« chose publique qu'il se commet des dilapidations considérables
« dans les bois du Thouvet ayant appartenu à la ci-devant
« Chartreuse de Pomier. Il donne l'ordre aux Gardes Champêtres de
« L'Éluiset de doubler de soins et de surveillance pour arrêter les
« dilapidations ».

Les bois du Thouvet sont en effet pillés. Les habitants de Vers, de Feigères et de Présilly coupent les plus gros arbres. Le plus grave c'est qu'ils en coupent non seulement pour leurs besoins mais également pour en vendre à Carouge. Cette situation était telle qu'à L'Éluiset certains n'avaient plus assez de bois pour se chauffer. Un jour, le village ayant abattu du bois pour servir à tous, ainsi qu'il en avait l'habitude, des incendiaires font brûler ce bois. Le village va t-il rester comme cela sans réagir ? *Pa d'abô* (pas d'abord) ! Comme aux XIIIe et XIVe siècles, les habitants se réunissent. Ils cherchent des solutions pour protéger cette forêt et ils prennent une décision.

Cette décision est très particulière et ils en ont bien étudié les avantages et les inconvénients car elle va profondément changer leurs habitudes. En effet, ils ont résolu de se partager la forêt du Thouvet. Non pas le sol de cette forêt, qui restera envers et contre tout la propriété exclusive du village, mais le bois. Ce partage permettra à chaque famille de L'Éluiset de pouvoir couper ou faire couper, pour son usage exclusif, sur la parcelle qui lui sera concédée, le bois dont elle a besoin. L'impôt foncier dû par le village, pour le Thouvet, sera payé par chacun des bénéficiaires en fonction des parcelles accordées.

Mais nous sommes en pleine période révolutionnaire et, pour faire établir un acte de partage valable et reconnu par la loi, il faut le faire établir par le notaire du canton. Et ce n'est pas tout ! Les biens de la chartreuse de Pomier ont été confisqués ; ce sont des biens nationaux et certains se demandent si le Thouvet, exploité par L'Éluiset, ne doit pas être considéré comme la propriété de Pomier. Il faudra donc avoir des entretiens difficiles avec le fameux comité révolutionnaire du canton de Viry et avec son tribunal présidé par Etienne-François Pissard, entouré de ses assesseurs Pierre Burnet et François Vautier et dont le secrétaire en chef est Jean-François Thorens. A L'Éluiset on en connaît bien les membres et les habitants savent aussi que ce tribunal dispose d'un pouvoir discrétionnaire appuyé par des soldats nombreux et dévoués.

Avec un tel tribunal, même le citoyen Viry (Pierre, Marie, Joseph, Justin de Viry) qui, pour prouver sa bonne volonté révolutionnaire, n'avait pas hésité à célébrer le culte de la déesse Raison dans l'église de Viry, était allé faire un stage dans les geôles de Carouge. Malgré cela, comme lorsqu'il fallait affronter les divers seigneurs du Moyen Age, des mandataires sont élus par le village. Ils vont, dans un premier temps, exposer leur projet au tribunal pour bien faire reconnaître leurs droits sur le Thouvet. C'est une tâche considérable et d'autant plus compliquée qu'il faudra faire effectuer sur le terrain, par des géomètres compétents, le bornage des nombreuses parcelles de ce partage. Enfin, ils auront encore à convaincre le notaire du canton, Rosset, de bien vouloir rédiger un acte de partage conforme à leur projet.

Mais qui était donc ce Rosset dont, encore aujourd'hui, le nom est toujours synonyme de terreur à Viry ? Il est resté dans la mémoire des lieux et, pour la période révolutionnaire, il est bien le seul dont on se souvienne encore. On sait où il habitait : *au creux à Rosset*. On connaît encore le chemin qu'il empruntait pour se rendre au conseil révolutionnaire : *la côte à Rosset*. On sait également qu'il était propriétaire, en indivision avec les révérendes dames barnabites de Rumilly, de l'ancien couvent qui lui servait de résidence à Viry (maison habitée aujourd'hui par la famille de Lucien Dufour). Il est, à Viry, pratiquement le seul révolutionnaire dont le nom soit resté dans la mémoire collective de la commune, comme le prouve les noms des lieux que nous venons de citer.

Mais que savons-nous encore de ce Rosset ? Quelques documents nous permettent de cerner le personnage. Il s'appelait Albert Eugène Rosset et il était né en 1735. Intelligent, travailleur et ayant fait des études, il devint fonctionnaire au service du roi de Sardaigne et, à ce titre, occupa, pour notre région, le poste non négligeable à l'époque de « *receveur des sels, papiers timbrés, poudres et plombs* ». En

1793, il avait cinquante-huit ans, était le père de douze enfants et résidait à Viry, au creux à Rosset. Ses relations, la proximité de Carouge où se développaient les idées révolutionnaires, les lectures dont il disposait, tous ces éléments avaient très vite fait du fonctionnaire de l'Ancien Régime, intelligent mais retors et zélé, un partisan convaincu et dévoué de la Révolution à laquelle il se rallia dès l'arrivée à Viry, en 1792, des troupes d'occupation du marquis de Montesquiou. Mettant toute son intelligence, sa compétence de fonctionnaire et sa connaissance du canton et de ses habitants au service des occupants, il était devenu redoutable et redouté de tous.

A la fin de 1793, il était certes conscient du pouvoir qu'il détenait, mais il trouvait qu'il n'avait pas été bien récompensé de son dévouement total à la Révolution. Le 15 frimaire (5 décembre) il écrit au conseil général révolutionnaire et, dans sa lettre, il déclare qu'il n'est pas très heureux de sa situation matérielle, compte tenu du travail important qu'il accomplit. Il n'a pas, dit-il, de fortune personnelle et ne dispose que de moins de mille livres de revenus. Il compare sa situation à celle qu'il avait sous l'Ancien Régime et précise d'une façon détaillée tous les avantages que son ancien statut de fonctionnaire lui accordait. Il avait auparavant, écrit-il, comme appointements 500 livres de Savoie, plus une remise de 2,5 % sur la vente du papier timbré, de 20 sols sur chaque rup de plomb, de 3 livres 10 sols pour chaque rup de poudre fine, de 2 livres 10 sols pour la poudre commune et enfin une remise de 5 livres sur chaque rup de salpêtre ; soit un montant total de remises de 300 livres, « *tantôt plus, tantôt moins* » indique-t-il, qui venait s'ajouter à son salaire. Il constate que son dévouement à la Révolution n'est pas récompensé et il termine sa lettre en se plaignant de ne plus avoir, depuis l'annexion de la Savoie, un emploi lucratif.

A la suite de ce courrier, sa plainte ayant été entendue, la charge de notaire du canton de Viry lui fut concédée.

C'est donc ce Rosset, à la fois révolutionnaire efficace et notaire officiel, que les représentants de L'Éluiset - du peuple de L'Éluiset - vont devoir rencontrer et, si possible, convaincre. Albert Eugène Rosset n'aime pas beaucoup L'Éluiset. Les habitants sont trop indépendants et ils n'en font qu'à leur tête. Jean-Antoine Morand n'a pas voulu rester au comité révolutionnaire du canton et sa femme la *caton* (Catherine Girard) a laissé le curé Delagrange dire la messe dans sa grange. Il sait également qu'il ne peut même pas compter sur ses amis Nouvelle et Cusin de L'Éluiset quand il s'agit de contraindre des personnes du village. Le 18 mars 1793, dans une délibération, il avait bien été demandé à Cusin et à Nouvelle de réclamer aux habitants de L'Éluiset : François Charrière, Claude Débaud, Guillaume Sautier et veuve Albert Sautier née Métral, les effets du curé Delagrange que, selon la rumeur publique, ces personnes détenaient, mais aucun

résultat n'avait pu être obtenu. Il sait aussi qu'à L'Eluiset il y a beaucoup de monde et des familles importantes, les Rouph, Nouvelle, Cusin, Métral, Sautier, Débaud, Girard notamment. Il les connaît bien, car le magasin de la gabelle, qu'il contrôlait avant la Révolution, se trouve à L'Éluiset et il préfère ne pas être dans l'obligation de les affronter.

Une entrevue avec Rosset est donc demandée par le village pour établir l'acte de partage du Thouvet. Intrigué, Rosset accepte de les recevoir. Les représentants de L'Eluiset lui font savoir qu'ils sont mandatés par le village et qu'ils ne parlent pas en leur nom personnel. Ils présentent donc leur plan, la liste des parcelles prévues et le mode d'attribution envisagé. Il est impressionné et trouve leur projet révolutionnaire... C'est d'accord... Il rédigera un tel acte... C'est un succès inespéré !

Donc, quelques jours plus tard, le 6 thermidor de l'an IV (1796), dans la cour des héritiers de Marc Antoine Rouph et, comme aux XIIIe et XIVe siècles, en présence de tous les habitants du village, l'acte de partage du Thouvet est établi.

Une copie de cet acte de partage du 6 thermidor nous est parvenue et nous l'avons trouvé particulièrement intéressant car, sur de nombreux points, il rappelle le statut antérieur de ces bois et, s'il modifie l'indivision concernant l'exploitation de la forêt, il laisse le village propriétaire du sol et, de plus, il conserve l'indivision totale du Thouvet pour le pâturage des animaux. Il maintient l'interdiction absolue de défricher les bois comme l'avait déjà prévu l'acte de 1386. Nous trouvons aussi, dans ce document, le nom de tous les chefs de famille du village ainsi que celui de leurs ascendants. Pour les veuves nous avons en plus le nom de leurs enfants. Enfin, après nous avoir précisé la surface à partager : 171 journaux 208 toises cadastrés sous les n° 196-197 et 205 de la mappe de 1730, il nous fait connaître les raisons qui ont mis le village dans l'obligation de réaliser un tel partage. Nous reproduisons, ci-dessous, le début de cet acte :

« Considérant que quoique la plus grande de cette contenance soit
« d'un terrain fort fertile où le bois croît promptement, ils n'en
« profitent que peu ou point également, chacun y allant couper du
« bois à fantaisie, sans attendre son accroissement parfait et
« tantôt à un endroit et tantôt à un autre, sans se soumettre à une
« coupe réglée ; les uns en ont beaucoup et les autres fort peu et
« quelques uns point du tout, enfin l'indivision fait que ce grand
« Mas est si peu soigné que les étrangers mêmes s'y introduisent
« et le dévastent. Déjà, tout le gros bois y a été volé. Considérant
« enfin que le meilleur moyen d'en tirer quelques avantages en
« serait de le diviser. Cela fait, chacun aurait un intérêt
« particulier et en allant surveiller sa portion, servirait de
« moyens pour conserver celles des autres et ferait preuves
« contre les dévastateurs... »

Dans ces considérants, le village indique les motifs qui le mettent dans l'obligation de suspendre, pour l'exploitation du bois, l'ancienne indivision plusieurs fois centenaire, mais il fait inscrire dans l'acte que tous sont responsables de leurs portions et de celles des autres, gardant ainsi le sens de la responsabilité collective de la communauté et de chacun de ses membres. Ensuite le partage du mas du Thouvet entre les trente-trois familles de L'Éluiset est nettement défini. Le mas du Thouvet, cadastré sous les n° 196-197 et 205, est divisé en trois grands lots, soit dans le langage de l'époque trois cantons, chacun ayant une certaine unité, décrits dans la partie de l'acte que nous reproduisons ci-dessous :

« ...le premier canton est placé sous le sus-dit numéro 197 et « partir au sommet du numéro 196, jusqu'à peu près le chemin en « bas de la Pierre croisée au niveau du pré appelé Pré de « l'Essert. Et ce canton est ensuite divisé en trente-trois resses « commençant du sus-dit "Pré de l'Essert" proche Bel air d'en haut « toutes limitées et contenant chacune environ neuf toises de six « pieds au sommet et douze toises au fond.

« Le second des susdits cantons est compris sous le surplus du « susdit numéro 196, depuis le chemin d'en bas de la Pierre « croisée, aussi divisé en trente-trois resses (petites resses) « commençant par le bas du Pré de l'Essert et de la Pierre « croisée du côté de la Gotallaz, soit de Bel air, toutes limitées « contenant environ six toises tant au dessus qu'au fond ; sauf les « resses trente-deuxième qui a au fond environ vingt-neuf toises « et trente-troisième qui a au fond environ vingt-trois toises et « c'est attendu qu'il y a beaucoup moins de bois qu'aux autres.

« Le troisième canton se place sous le susdit numéro 205 appelé : « Les Chertons (essertons) qui aussi est divisé en trente-trois « resses commençantes par l'en haut dont les vingt premières « contiennent environ deux toises aux deux extrêmités et les « suivantes ont deux pieds en sus toujours en augmentant jusqu'à « l'avant dernière, soit la trente-deuxième qui y a environ dix-neuf « toises et le trente-troisième soit la dernière qui en a environ « vingt-deux.

« Et c'est attendu que parmi les quatre-vingt-dix-neuf resses « formées des susdits cantons il y en a quelques unes qui pensent « avoir un peu plus de valeur que les autres, que les susdits « compartissants ont déterminé de les tirer au sort, et de se « contenter respectivement de celles qui leur échuraient. Ce « qu'ayant été fait d'un commun accord, il est échu... »

Suit alors la liste des compartissants et les numéros d'ordre des resses obtenues, par chacun, au tirage au sort. Pour en faciliter la lecture nous en avons adopté une présentation sous la forme d'un tableau.

Nom du Compartissant, filiation et adresse	Numéro d'ordre des resses tirées au sort		
	1er Canton	2ème Canton	3ème Canton
François Lambert f.feu (fils de feu) Aquilain natif de Vanzy, habitant L'Eluiset	1ère	28ème	25ème
Jean-Marc Portier f.feu François Portier habitant L'Éluiset	2ème	27ème	22ème
Claudine Métral à son neveu et à ses enfants, fille de feu Gabriel Métral et veuve de François Métral de L'Éluiset	3ème	25ème	4ème
Gabriel Couturier f.feu Claude Couturier habitant L'Éluiset	4ème	24ème	12ème
Pierre Dunand f.feu Joseph Dunand originaire de Neuvery (Novéry) habitant L'Éluiset	5ème	4ème	6ème
François d'Humilly et son frère Pierre-Antoine d'Humilly, natifs de Germagny, indivis avec son frère Joseph à L'Éluiset	6ème	15ème	8ème
Pierre-Antoine Métral f.feu François Métral habitant L'Éluiset	7ème	30ème	13ème
Nicolas Amoudruz f.feu Jean-François Amoudruz natif de Samoens habitant L'Éluiset	8ème	29ème	7ème
Claude Miotton f.feu Joseph Miotton habitant L'Éluiset	9ème	10ème	14ème
Etienne Curioz f.feu Jean-Baptiste Curioz de L'Éluiset	10ème	32ème	17ème
Jean Héritier f.feu Michel Héritier, natif de Villochon (Villy le Pelloux) habitant L'Éluiset	11ème	3ème	31ème
Claude Etienne Sauthier f.feu Georges Sauthier habitant L'Éluiset	12ème	19ème	19ème
Claude Cusin f.feu François Cusin habitant L'Éluiset	13ème	5ème	23ème
Antoine Sautier f.feu Joseph Sautier de Vers habitant L'Éluiset	14ème	17ème	27ème
Citoyenne Marguerite Andréanne Quissard fille de feu Jean-François Quissard, de Massongy - Veuve de Marc-Antoine Rouph en ses susdites qualités agit pour elle et ses enfants Claude-Antoine et Jean-Louis habitant L'Éluiset	15ème	2ème	20ème
François Chaumontet et ses frères f.feu Claude Chaumontet habitant L'Éluiset	16ème	7ème	5ème

Nom du Compartissant, filiation et adresse	Numéro d'ordre des resses tirées au sort		
	1er Canton	2ème Canton	3ème Canton
Gabriel Sauthier f.feu Georges Sauthier habitant L'Éluiset	17ème	6ème	2ème
Jean Richerol f.feu Joseph Richerol de Bruno, habitant L'Éluiset	18ème	22ème	28ème
Louise Métral veuve d'Albert Sauthier fille de feu Laurent Métral, qui habite la maison neuve appelée La Favorite, appartenante au citoyen Viry mais qui fait feu au susdit L'Éluiset par Antoine Sauthier, l'un de ses fils	19ème	9ème	1ère
Claude Catry f. feu Pierre Catry habitant L'Eluiset	20ème	23ème	29ème
Mathieu fils de défunt Prosper Montpitton, l'oncle habitant L'Éluiset	21ème	6ème	24ème
Claude Nouvelle f.feu François Nouvelle originaire de Vulbens habitant L'Éluiset	23ème	13ème	21ème
Claude Bouvier f.feu Claude Bouvier habitant L'Éluiset	22ème	11ème	10ème
Jean Chamay f.feu Nicolas Chamay habitant L'Eluiset	24ème	20ème	32ème
Raimond Charrière f.feu Gabriel Charrière habitant L'Éluiset	25ème	31ème	18ème
Humbert Mabbut f.feu Jean Mabbut habitant L'Éluiset	26ème	12ème	3ème
Mathieu Montpitton, le neveu, f.feu Vincent Montpitton habitant L'Éluiset	27ème	26ème	9ème
Janet Hottelier f.feu Claude Hottelier habitant L'Éluiset	28ème	33ème	16ème
Claude Métral et son frère f.feu Claude Métral, indivis en biens, habitant L'Éluiset	29ème	1ère	15ème
François Charrière f.feu Gabriel Charrière habitant L'Éluiset	30ème	8ème	26ème
Claude Thomas f.feu Pierre Thomas natif d'Annecy habitant L'Eluiset	31ème	14ème	11ème
Marc Etienne Tapponnier f.feu Marin Tapponnier habitant L'Éluiset	32ème	18ème	30ème
Jean Girard et son frère f.feu Jacques Girard habitant L'Éluiset	33ème	21ème	33ème

L'acte se termine de la façon suivante :

« ...et chacun des compartissants acceptent (sic) pour leurs portions « dudit mas, les resses qui leur sont échues par le sort comme il « est détaillé ci-dessus et se les maintiennent (sic) respectivement « étant convenu entr'eux que s'il y avait quelques procès à soutenir « ou quelques démarches à faire relativement à la possession, « jouissance et en propriété du mas sus divisé et de ce qui reste « encore entr'eux indivis, comme sera dit ci-après, la dépense sera « faite à commun frais entre tous les compartissants par égale « portion ; que le forestier soit garde qu'ils se proposent d'établir « pour surveiller la conservation de toutes les susdites portions « dudit mas et sera aussi païée par égale portion ; que la taille « affectée sur le dit mas serait aussi divisée également et que « chacun fera transporter dans sa colonne la trente-troisième « partie d'icelle et sur quel mas elle sera payée par égale portion « et d'autant qu'ils ne peuvent se priver d'y faire dépaturer leurs « bestiaux, le parcours du paturage, que produit le susdit mas « restera commun et indivis entre eux comme par le passé ; par « ainsi, chacun d'eux se soumet à ne jamais défricher leurs « portions ni parties d'icelle et de ne les vendre ni autrement « aliéner à qui que ce soit.

« Déclarant les susdits compartissants qu'ils veulent quant à « présent jouir en commun des prés, champs et brousailles situés « au même lieu susdits "Aux Chartreuses" contenant en tout « quinze journaux deux cent cinquante-deux toises et deux pieds, « mesure de la ci-devant Savoie, inscrit sous les numéros cent « nonante-huit, cent nonante-neuf, deux cents et deux cents et « demi de la susditte mappe de Viry.

« Et pour que aucun étranger n'ait prétexte de s'introduire dans « le mas sus divisé, les compartissants sont encore « respectivement d'accord qu'aucun d'eux ne pourra vendre sur « plantes, ni couper sur place aucun bois du produit de ses portions « pas même à un compartissant.

« Le tout convenu et arrêté entre les susdites parties par « mutuelles stipulations et promesses d'avoir agré et observer « le contenu du présent acte chacun en ce qui le concerne aux « peines respectives de tous dépens, dommages, intérêts à « l'obligation, et constitutions réciproques de leurs biens présents « et avenirs.

« Fait et prononcé au lieu que dessus en présence des citoyens « Sébastien Cusin natif et habitant Viry et de Joseph Curtet « natif et habitant Germagny section dudit Viry et Blaise Aubery « natif de la commune de Pers au ci-devant Chablais habitant « au dit Viry, témoins requis.

« Signés Claude Nouvelle, Francis Métral, Pierre Dunand, « François d'Humilly, Quissard Veuve Rouph, Sébastien Cusin, « Joseph Curtet.

« Les susdits Nouvelle, Vve François Métral, Pierre Dunand,

« François d'Humilly, Quissard Vve Rouph ainsi que Cusin et « Curtet deux des témoins, ont signé ci-dessus, non les vingt- « huit autres compartissants, ni le susdit Aubery troisième « témoin, pour être illiterés de enquis par moi susdit Notaire « recevant sequis (sic) contenant dix-sept pages et ce que dessus, par « moi écrites sur neuf feuillets.

« Signé : Albert Eugène Rosset, notaire. »

Quatre cent dix années s'étaient écoulées depuis la fin du différend qui, durant cent cinquante-trois ans, avait opposé L'Éluiset aux chartreux de Pomier et, depuis la loi Gombette, soit depuis treize siècles, le bois du mas burgonde du Thouvet alimentait L'Éluiset. Dans un tel contexte, on comprend mieux pourquoi l'acte qui vient, en ce 6 thermidor an IV (1796), d'être rédigé par Albert Eugène Rosset, à la demande des habitants du village, ne change pas profondément le statut juridique de cette forêt :

- le sol est toujours propriété indivise du village,
- l'impôt foncier (la taille) dû sera réglé par les trente-trois familles du village, comme depuis 1386,
- le pâturage des bois du Thouvet pourra se faire, comme depuis toujours, dans une totale indivision de la propriété,
- aucune coupe de bois, aucune vente sur pied ne pourra être faite à des étrangers au village et même pas à un *compartissant*,
- il n'est pas possible de défricher la forêt,
- si un procès ou des démarches s'avéraient utiles ou si un garde forestier devenait nécessaire, les frais engagés seraient payés par tous,
- en aucun cas les parcelles ainsi confiées pour être exploitées par les familles du village ne peuvent être vendues ni autrement aliénées.

En définitive, dans la situation très dure que connut le village en cette fin de XVIIIe siècle et pour protéger cette forêt du Thouvet du pillage, le seul changement que les habitants de 1796 avaient apporté, dans l'exploitation des bois du mas du Thouvet, était le partage en portions (resses) que chaque famille pourrait mieux surveiller et exploiter d'une manière rationnelle. Il est également bon de noter que toutes les mesures, pour ce partage, ont été faites, comme en 1233 et en 1386, à partir de la Pierre croisée et de la Gotallaz.

Revenons maintenant vers le notaire Rosset. Son travail accompli et réglé, comme demandé par le village, il transmet une copie de cet acte du 6 thermidor, pour enregistrement, au receveur des Domaines qui réside à Carouge, le citoyen Jacquemard. Celui-ci refuse d'enregistrer l'acte du notaire Rosset, pour le motif suivant :

« J'ai refusé d'enregistrer le présent comme contenant usurpation au préjudice du Domaine National, usurpation bien constatée tant par l'inventaire de la Chartreuse de Pomier fait et signé par les Commissaires Gentil et Frarin, que par les titres que j'ai envoyés au directeur du Domaine National au Département du Mont Blanc.

Carouge le 21 Thermidor An IV de la République.

Signé : Jacquemard. »

Le notaire Rosset ainsi que les habitants de L'Eluiset ne pensaient peut-être pas que, quelques mois plus tôt, les biens de la chartreuse de Pomier séquestrés au profit du Domaine national englobaient aussi les parcelles exploitées par le village à la suite de l'acte du 5 mai 1386, mais dont le sol appartenait à la Chartreuse à laquelle la taille était payée. Pourtant, depuis plus de quatre siècles, les parcelles n° 197-198-199-200 et 200 1/2, mises à la disposition du village par les chartreux de Pomier, avaient été travaillées par L'Éluiset. Ces parcelles avaient donc été mises en vente, avec d'autres sur les communes de Présilly, de Vers, d'Andilly, et François Jacquet de Carouge avait acheté le tout : 12 500 livres.

Malgré la situation nouvelle ainsi créée et le refus de Jacquemard d'enregistrer l'acte, il faut croire que le village de L'Éluiset, *Pà d'abô*, ne baissa pas les bras et trouva un accord amiable avec François Jacquet, car un peu plus tard, le 4 vendémiaire an V (1797), l'acte du notaire Rosset était enfin enregistré avec les mentions suivantes :

« Teneur d'enregistrement :
Enregistré à Carouge, le 4 Vendémiaire An V, folio 19. Taxe : vingt sous, protestant de réclamer contre l'usurpation faite au préjudice de la nation.

Signé : Jacquemard ».

La protestation mentionnée n'était que de pure forme et il semble bien qu'il n'y eut jamais de suite judiciaire à cette affaire.

LE MAS DU THOUVET OU LES BOIS DU THOUVET AUJOURD'HUI

Dans la relation historique rapide qui vient d'être faite, nous avons suivi la lutte constante d'un village, d'une communauté rurale, pour disposer du bois indispensable à sa vie et même parfois à sa survie. Pendant huit siècles, de 501 à 1229, L'Éluiset a eu le droit, selon le titre 28 de la loi Gombette, de

ramasser le bois mort du mas du Thouvet. Nous avons également vu comment cet ancien village avait lutté contre les divers pouvoirs établis, dans une continuité sans faille, pour faire triompher son bon droit. Il avait dû se heurter vigoureusement pendant cent cinquante-trois ans au pouvoir des religieux de la chartreuse de Pomier et avait ainsi obtenu, le 5 mai 1386, en plus de la reconnaissance de ses droits sur le Thouvet, la pleine propriété d'une partie importante de cette forêt. Cette lutte du village pour le Thouvet a été encore reprise de 1792 à 1797 et, comme au Moyen Age, des hommes se sont levés et ont fait face au pouvoir en place. Cette continuité est admirable, de même que la mise en commun, sans cesse renouvelée au cours des siècles, de cette forêt qui profite à tous. Nous avons également constaté que l'acte de partage du 6 thermidor an IV, destiné à protéger le Thouvet, n'a en rien modifié l'indivision, en place ici depuis les Burgondes. De plus, nous avons noté l'importance de la Pierre croisée tant dans les bornages du Moyen Age que dans le partage de 1796. L'acte de partage du notaire Rosset précise d'ailleurs que les dimensions des diverses resses du Thouvet ont été mesurées à partir de cette Pierre croisée.

Aujourd'hui, que reste-t-il au Thouvet des travaux ou des luttes de ceux qui nous ont précédés ? Evidemment, il reste la forêt du Thouvet. Cette forêt recouvre toujours la moraine glacière où granits et calcaires mêlés laissent jaillir l'eau des *nants clairs* utilisée par notre commune, l'eau de Clairnant de 1229. Exploitée par le village, depuis des temps immémoriaux, cette forêt n'a pas été détruite car elle a été utilisée d'une façon écologique bien des siècles avant que le mot écologie ne fut mis à la mode. En effet, les divers textes trouvés insistent tous pour interdire le défrichement, le passage des animaux dans les coupes récentes, l'arrachage des arbres et pour pratiquer des coupes tout en laissant en place des baliveaux qui serviront d'abris aux jeunes arbres, à la flore et à la faune de la forêt. Grâce à la fertilité du sol et à ces règles acceptées par tous, on trouve, rassemblés ici, frênes, chênes, vernes et merisiers immenses, parfois dans les lieux plus humides, enlacés par des lianes énormes, les *ouâbles*. Poiriers, pommiers, pruniers et cerisiers sauvages poussent toujours nombreux dans ces bois. Une végétation luxuriante constitue d'ailleurs la principale caractéristique de ces lieux intéressants à parcourir, agrémentés par les chants des multiples espèces d'oiseaux qui nichent dans les branches.

Le bois des resses du premier canton (grandes resses) et des resses du second canton (petites resses) est toujours exploité. Malgré l'apparition de la tronçonneuse, les habitudes forestières ancestrales restent toujours en vigueur : baliveaux laissés en place, *cals* indiquant les limites de parcelles et

parfois encore travail fait en commun par des voisins du village. Par contre, le troisième canton qui comportait trente-trois parcelles de petites dimensions et qui était situé dans un secteur où, comme cela avait déjà été indiqué dans l'acte de partage de l'an IV, il y avait peu de bois, avait été tout de suite laissé à la disposition du village pour une exploitation en indivision. Rappelons que ce troisième canton avait été réalisé avec ce qui restait *aux essartons* des bois du Thouvet en direction du couchant, plus la totalité de la parcelle n° 205 de la mappe de 1730.

Ce troisième canton, cadastré sous les numéros 1135 et 1135 bis au cadastre de 1868 (ancien cadastre qui sert de référence pour des recherches éventuelles) était encore en totalité la propriété du village en 1915. Par contre, en 1915, en pleine Première Guerre mondiale, il est curieux de constater que 2 ha 63 a 60 ca ont été vendus par le village. A première vue, cela ne paraît pas très normal et des explications seraient à rechercher. L'indivision prévue en 1796 pour les parcelles cadastrées en 1730 sous les n° 198-199-200 et 200 1/2 ne fonctionne pas exactement de la même façon aujourd'hui, puisque ce bien est cédé en location à un éleveur de L'Éluiset, mais ces parcelles, regroupées au cadastre actuel sous le numéro E 827 pour 5 ha 33 a 20 ca, ont bien été portées au compte n° 4 du village de L'Éluiset au cadastre actuel et le village en est toujours pleinement propriétaire.

A la fin de ce chapitre, il semble utile de rappeler qu'en fonction de l'acte de partage du Thouvet :

- cette propriété appartient, dans sa totalité en ce qui concerne le sol, au village de L'Éluiset ;
- que les personnes qui pensent être propriétaires de parcelles de bois au Thouvet ne sont que des compartissants, seulement propriétaires du bois qui pousse sur lesdites parcelles ;
- que le droit d'exploitation qu'ils possèdent ne peut en aucun cas être vendu, mais seulement transmis à un membre de leur famille résidant au village ou à des personnes vivant à L'Éluiset.

Sur tous ces points l'acte de partage est très clair et, à ce jour, nous n'avons pas trouvé d'actes établis par le village ou la commune qui auraient apporté des modifications à l'acte de partage du Thouvet que nous venons d'analyser.

Ces conditions, très particulières et inhabituelles en matière de jouissance d'un bien, devaient être rappelées. Elles nous rattachent, à travers l'histoire de ce mas du Thouvet qui nous a été transmis, aux habitudes de vie, aux souffrances et aux luttes de tous ces inconnus, nos ancêtres qui, depuis la création de ce village, qu'ils soient Celtes, Allobroges, Romains ou Burgondes ont habité L'Éluiset.

Il ne reste plus qu'à localiser maintenant la Pierre croisée dont nous nous sommes entretenus tout au long de cette chronique et qui m'avait inspiré ce récit.

LA « PIERRE CROISEE »

Cette Pierre croisée, déjà citée dans le texte latin d'octobre 1233, a servi de borne principale en 1386 et, selon la tradition orale du village, de point de rencontre entre les chartreux de Pomier et les habitants de L'Éluiset, pour les divers versements dûs en vertu de l'acte du 5 mai 1386. Enfin le partage en lots du Thouvet et les diverses mensurations des parcelles du 6 thermidor partent toutes de la Pierre croisée.

Mais où se trouve donc cette Pierre croisée ? Mon grand-père - il aurait 145 ans aujourd'hui - l'avait vue. Il nous en parlait. Des chasseurs s'étaient reposés près d'elle et savaient aussi où elle se trouvait. Ils nous en avaient vaguement indiqué l'emplacement « *en limite des communes de Viry et de Présilly* ». La mappe de 1730 pour Viry paraissait en indiquer l'emplacement, avec cette simple mention « *borne* ». Par contre, la mappe



Vieux « cals » au sommet du Thouvet. Ils signalent une borne à peu de distance.
(photo H. Chevalier)

de Présilly, à la place de la mention borne, figurait « *une croix* ». La Pierre croisée devait donc se trouver à l'endroit indiqué sur ces anciens plans, dans les bois vers le bas du Thouvet, en limite des communes de Viry et de Présilly. Si je la découvrais, j'essayerais peut-être de retrouver la borne du haut du Thouvet, la *Pierre à trois angles* (« *petram trigornutum* ») dont parlait le texte latin de 1259.

Me voici donc parti en famille, par une belle journée de printemps, à la recherche de la Pierre croisée et des diverses bornes qui, depuis 1259, ont parfaitement délimité la forêt du Thouvet et qui ne figurent pas sur le cadastre actuel de Viry. La forêt est superbe et de petits ruisseaux à l'eau très claire se hâtent et cascadent vers les nants proches. Alors on comprend mieux pourquoi, au XIIIe siècle, les forêts du Fay et du Thouvet étaient regroupées sous la seule appellation de Clairnant. Nous progressons joyeusement dans ce décor agreste, en direction du levant, par le chemin du bas du Thouvet, pour trouver éventuellement les bornes de 1796 qui délimitent les *grandes resses*, soit les trente-trois plus grandes parcelles du partage. Nous trouvons un certain nombre de bornes, et souvent grâce aux *cals* que, depuis toujours, les habitants du village laissent à proximité de celles-ci afin de les retrouver plus facilement.

Qu'appelle-t-on des *cals* ? Il ne semble pas que ce terme soit employé dans d'autres forêts de la région. Pourquoi ? Mystère. Les *cals* sont, au Thouvet, des arbres de bonne vigueur qui se trouvent à proximité de la borne d'une parcelle (on dit ici une limite) et qui, lors de l'exploitation de celle-ci, seront coupés à hauteur d'homme. Comme il s'agit d'arbres vigoureux, ils vont *rebioller*. Rebioller est un terme du patois local, encore très usité, qui veut dire « *émettre de jeunes pousses* » ; c'est un terme plus riche que *repousser*, le mot français correspondant. Traités de la sorte, ces arbres, ces cals se remarquent facilement dans la forêt où ils constituent alors des auxiliaires précieux pour l'individualisation des parcelles.

Voici justement un très vieux *cal*. L'arbre doit être très ancien, il est en train de mourir et le lierre l'a déjà enveloppé. Nous évitons de le toucher pour qu'il résiste encore quelques années, jusqu'à l'exploitation éventuelle de la parcelle dont il signale la borne ; celle-ci se trouve à environ un mètre du cal. Nous progressons toujours dans la même direction et bientôt, à peu de distance, nous apercevons la tache claire du *pré de l'Essert* signalé dans les anciens textes et qui a dû être défriché, on disait *essarté*, avant le XIIIe siècle. L'acte de 1796 en note également l'existence. Il est situé sur le territoire de la commune de Présilly. Nous devons donc maintenant nous trouver à proximité de la Pierre croisée. Nous fouillons le bois en nous glissant sous les branches, soulevant des feuilles sèches, des



La croix, gravée en creux , au centre du bloc de granit qui compose la « Pierre croisée », bien protégée, au milieu de sa clairière, par les ronces et la mousse.
(photo H. Chevalier)

ronces et du lierre pour découvrir cette fameuse Pierre croisée. Soudain, une exclamation joyeuse de mon neveu Alain « *je crois que je l'ai trouvée !* » Nous nous précipitons.

Au centre d'une petite clairière entourée par de grands arbres dont les branches supérieures, à plus de quinze mètres, forment une coupole majestueuse, un bloc de granit sort du sol : la Pierre croisée.

Nous ne parlons pas, nous regardons ce bloc granitique de plus d'un mètre carré de surface qui dépasse le sol d'environ soixante-dix centimètres. Nous enlevons délicatement la mousse qui le recouvre en grande partie et soudain, en son milieu, apparaît, gravée en creux dans le granit, UNE CROIX. « Ad Petram Quandam Cruce Signatam » disait le texte latin d'octobre 1233. C'est bien la Pierre croisée, pierre angulaire de la forêt du Thouvet depuis près de huit siècles que nous avons devant nous. Et nous la regardons longuement.

Comme elle est curieuse la croix tracée en son centre ! Les angles formés par les branches de la croix sont inégaux. Pourquoi ? Et si ce signe chrétien avait ici, en plus, une autre signification, une sorte de langage ésotérique qui pourrait, par

exemple, nous permettre de retrouver les bornes installées en 1386 et même, pourquoi pas, la *Pierre à trois angles* de 1233 qui devrait se trouver vers le haut du Thouvet. Mais comment faire ? Comment retrouver une borne dans cette forêt, sur une longueur de près de cinq cents mètres et un dénivelé d'environ cent mètres. Les plans du cadastre sont inutiles et ils ne donnent pas d'indications car les bornes en sont pratiquement absentes. A tout hasard, nous coupons des jalons dans l'intention de les aligner tous les vingts mètres et avec quatre jalons, de quatre-vingts mètres en quatre-vingts mètres, nous nous dirigerons en ligne droite vers le haut de la forêt. Mais au départ, comment trouver sans nous tromper la bonne direction, un faible écart peut nous décaler cinq cents mètres plus loin, de plusieurs dizaines de mètres.

La Pierre croisée va peut-être nous aider. Il faut essayer. Je dépose alors le bâton qui me sert de canne dans une des branches de la croix tracée sur la Pierre croisée. La direction ainsi obtenue ne semble pas être celle que nous aurions normalement prise. Mais cela ne fait rien. Les jalons sont mis progressivement en place, dans un alignement aussi rigoureux que possible pour obtenir la ligne droite qui doit nous conduire au sommet du Thouvet. D'abord le premier jalon, qui est en fait notre troisième point d'alignement, puis un second jalon et enfin un troisième et c'est en installant ce troisième jalon que nous découvrons notre première borne. C'est la joie : la Pierre croisée parle et nous guide car nous savons que, sans elle, nous serions partis beaucoup plus à l'est, comme cela nous semblait à tous logique. Alors, en alignant continuellement nos jalons, nous progressons à travers bois vers le haut de la forêt.

De nombreuses bornes sont ainsi repérées. Elles marquent d'une façon très nette la frontière entre la forêt du Fay-Présilly et celle du Thouvet. Certaines bornes sont très anciennes, peut-être sont-elles celles du XIVe siècle, d'autres paraissent plus récentes, peut-être datent-elles du partage de 1796 ?... Comment se fait-il qu'aucune ne figure au cadastre actuel de la commune de Viry ? Un ancien secrétaire de mairie de Viry, M. Darvey, pensait en 1941 que les géomètres avaient, au Thouvet, fait leur travail sans être allés sur le terrain. Ce serait une explication ! Continuant notre lente progression, nous arrivons enfin vers le haut de la forêt. Les fermes du Thouvet et les terres cultivées sont en vue mais toujours pas de « Pierre à trois angles ». Pourtant, le texte latin du document de 1233, conservé aux archives du château de Viry et cité par César Duval et Abel Jacquet, est formel et indique bien le bornage du Thouvet :

« ...INCIPIUNT GOCTELLA ET INDE PRETENDUNTUR AD PETRAM QUAMDAM CRUCE SIGNATAM ET INDE AD LAPIDUM TRICORNUTUM ET INDE PRETENDUNTUR SUPERIUS... »

Traduit en français, ce document précise bien : *...qui va de la gotallaz à la Pierre croisée et de là à une Pierre à trois angles et de là, dans le haut...*

Il nous faut donc chercher encore, à travers les blocs de granit auxquels s'accrochent de grands arbres, cette fameuse borne. Peut-être a-t-elle été recouverte par la terre des champs cultivés situés en amont, entraînée pendant plus de six cents ans par les eaux de ruissellement. Regardons encore. Voici deux cals de chataîgniers plusieurs fois centenaires. Ce sont des cals énormes et toujours vivants. La borne qu'ils sont sensés indiquer ne doit pas être bien loin, mais il ne faut pas oublier que le sommet du Thouvet, de cette moraine glacière dont on a déjà parlé, sur laquelle poussent des arbres vigoureux, est encombrée de blocs de granit ou de serpentine. Ces rochers, transportés par les glaciers, ont d'ailleurs été souvent exploités au cours des siècles pour divers travaux de construction et, en particulier, pour réaliser les encadrements des portes et des fenêtres de nos maisons.

Nous ne trouvons rien et nous nous demandons si cette borne n'a pas été détruite. Nous revenons à proximité des cals. Dans l'alignement de nos jalons, nous cherchons encore. Mais sommes-nous certains de nos mesures ? Il est tellement facile de dévier légèrement sur un parcours aussi accidenté et long que celui que nous venons de jalonner. Nous revenons vers les cals en enlevant la mousse ou le lierre qui recouvrent les rochers. Toujours rien. Et soudain, un cri de joie : « *elle est là !* ». C'est encore Alain qui vient de trouver, à environ trois mètres des cals, une grosse borne de granit, dépassant à peine le sol et portant en son centre une croix de même aspect et de mêmes dimensions que celle de la Pierre croisée. La seconde borne de 1233, la *Pierre à trois angles*, borne du haut du Thouvet, est bien là. Nous l'examinons, nous vérifions son alignement par rapport à nos jalons. Il est bon.

Nous sommes heureux. Mais le soleil baisse rapidement, lançant ses derniers rayons sur les façades de l'abbaye de Pomier. Il est temps d'arrêter nos recherches et de rentrer à L'Éluiset.

Pourtant quelques jours plus tard, retournant sur ce site, pour faire des photos, et pensant que, peut-être comme la Pierre croisée, la croix de la Pierre à trois angles pouvait éventuellement donner une direction, je déposais un bâton droit dans une des branches de la croix. Là encore, la direction indiquée semblait bien être celle de cette autre borne du haut du Thouvet que nous connaissons bien à L'Éluiset et que nous appelons le *Marronnier*. Evidemment, une vérification sérieuse reste à faire.

Voici donc terminée cette communication concernant L'Éluiset, Le Thouvet et la Pierre croisée. Ce n'est là qu'une



La « Pierre à trois angles » du haut du Thouvet, marquée également de la croix. Le bâton déposé dans les branches de cette croix semble indiquer la direction du « Marronnier ». *(photo H. Chevalier)*

petite partie de l'histoire de ce village mais, d'ores et déjà, il a été passionnant de constater comment, peu à peu, surgit l'histoire d'une région et d'un village. Cette histoire, c'est celle de nos ancêtres et donc aussi la nôtre. Mais il est certain que cette relation historique n'aurait jamais été écrite si un Grand-Père n'avait pas, au pèle dans les longues veillées d'hiver, fait rèver ses petits-enfants avec les chartreux de Pomier, le Thouvet et la Pierre croisée.

GLOSSAIRE

Blessons : très ancienne variété de poire à cuire issue d'une famille de fruit sauvage. Les fruits sont très durs et sucrés, utilisés aujourd'hui dans le Genevois pour la fabrication des rissoles. Se dit aussi *blossons*.

Cahouet : ancienne variété de poire à cuire, très rustique mais moins intéressante que la précédente.

Caton : nom donné aux divers membres de la famille Morand de L'Éluiset en souvenir de Catherine Girard, femme de caractère et épouse de Jean-Antoine Morand.

Gotalle : nom habituel et commun pour désigner les pentes inclinées au fond desquelles coule un ruisseau. Gotalle est souvent remplacé

aujourd'hui par un nom plus technique d'origine allemande, talweg.

Gouille : issu et faisant partie des termes patois, golïé et goulïé. C'est la partie du lit d'un nant où l'eau est profonde et moins rapide.

Gremailler : action de casser les noix pour en retirer les cerneaux destinés à la fabrication de l'huile de noix.

Mouilles : lieux humides et parfois marécageux.

Nant : mot d'origine celtique désignant un ruisseau, parfois important, pouvant avoir également un débit torrentiel.

Pèle : dans les maisons de Savoie, la seule pièce pouvant être chauffée, jouxtant la cuisine au rez-de-chaussée, très utilisée par la famille durant la période hivernale.

Resses : portions de terres.

Teppes : terres de mauvaise qualité agricole donnant peu ou pas de récoltes ou terrain improductif.

QUELQUES MESURES ANCIENNES CITEES

Le Journal : dit *journal de Savoie*, correspond à 400 toises carrées soit 2 948,3816 m².

Le Rup : se dit également *rub*, unité de poids piémontaise correspondant à environ 8 333 grammes, soit 12 rub = 100 kg.

La Toise de Savoie de 8 pieds : 2,71 m.

La Toise de Savoie de 6 pieds : 2,036 m.

Le Pied de Savoie de 12 pouces : 0,339 m.

Le Pouce de 12 lignes : 0,02828 m soit 2,828 cm.

La Ligne : 0,00235 m soit 0,235 cm.

Se reporter également, dans les Echos Saléviens n° 1, aux articles concernant les poids, les mesures et les monnaies (p. 39 à 43) dans le texte de Marielle Déprez sur la ferme du Thouvet et les chartreux de Pomier.

BIBLIOGRAPHIE

César Duval, *Ternier et Saint-Julien.*
Fenouillet, *Monographie de Savigny.*
Amédée de Foras, *Armorial de l'ancien duché de Savoie.*
Jean-Louis Grillet, *Dictionnaire historique de Savoy.*
Marius Hudry, Juliette Châtel, Aristide Béruard, Alain Fabre, *Découvrir la Savoie.*
Abel Jacquet, *La Chartreuse de Pomier.*
Baron Achille Raverat, *Promenades historiques.*
Victor de Saint-Genis, *Histoire de la Savoie.*
Jacob Spon, *Histoire de Genève.*
Documents consultés : Archives départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie.

ANNEXE

Il a été retrouvé récemment, aux Archives départementales de la Haute-Savoie, deux documents intéressants, classés sous le n° 14-L-34 :

- une lettre du maire de Viry, M. Ribbaz, en date du 28 avril 1813,
- une lettre, en réponse à la précédente, du directeur des Domaines du département du Léman, datée du 7 juin 1813.

Cette correspondance met parfaitement en lumière la situation juridique particulière des bois du Thouvet et des parcelles annexes, situation qui résulte de la vie du village tout au long de quinze siècles et des divers accords et actes établis à la demande des habitants durant cette très longue période émaillée de tractations et de procès importants. Comme il est d'usage, ces lettres sont reproduites avec les termes et l'orthographe de l'époque.

A Monsieur le Directeur des Domaines du Département du Léman.

Le Maire de la commune de Viry en certifiant qu'il n'est pas à sa connaissance qu'il y aye des propriétés communales rière Viry qui soient ascensées, étant au contraire toutes destinées au paturage du bétail respectif des habitans, observe néanmoins que les communiers de la section de L'Eluiset possèdent un fonds commun appellé au Thouvais, qui est pré, champ bois soit brousailles, que cette dernière portion a été entière divisée postérieurement à la loi du Prairial an 4, ainsi qu'il en résulte d'un acte de partage cy joint, reçu et signé par Me Rosset notaire du 6 Thermidor an 4, que la coupe seulement de foin de celle en pré a été verbalement ascensé pendant quelques années a des tiers soit jusqu'au courant de Juillet dernier a raison de Fr. 120 à 144 par an, pour acquitter des dettes qu'ils avaient contracté pour le rachat d'une chapelle sise audit L'Eluiset qui avait été vendue comme fonds ecclésiastiques à l'époque de la Révolution et dont ils avaient le droit de paturage immédiatement après la récolte dudit foin.*

Que d'un temps immémorial ce fonds a été regardé comme la propriété particulière des communiers habitans dudit L'Eluiset.

Que ceux-ci ont toujours joui, à l'exclusion des autres sections de la commune à leur vû et su et sans contredit d'aucun, ayant constemment payé les contributions dont ils étaient grevés, par suite du transport que chacun d'eux en a fait à la colonne de ses contributions directes, et que leurs Auteurs en on fait l'acquisition pour le profit de ladite section suivant les actes à la recherche desquels ils sont présentement occupés, de sorte que, d'après l'origine de la jouissance de la propriété dudit fonds il ne croit pas qu'il entre dans l'esprit de la loi pour être cédé à la Caisse d'Ammortissement.

L'Eluiset le 29 Avril 1813

Ribbaz

Le 7 Juin 1813, le directeur des Domaines du département du Léman fait parvenir au maire de Viry, M. Ribbaz, la réponse suivante :

Commune de Viry - Loi du 20 Mars 1813
Pré appellé au Thouvais.

Observations du Directeur des Domaines sur la réclamation du Maire de la Commune de Viry.

Le directeur de l'enregistrement et des domaines du département du Léman vu les articles 1er et 4 de la loi du 20 Mars 1813,

Considérant que les motifs d'exception invoqué par le Maire de la Commune de Viry pour s'opposer à la prise de possession du pré appellé au Thouvais se réduisent à vouloir faire considérer ce pré comme étant la propriété particulière des habitans de la section de L'Eluiset se fondant sur la transaction du 9 Janvier 1621 reçue par Mathieu notaire dans laquelle il est dit :

*- que l'albergement qui a été fait anciennement est en faveur de tous les incoles** et habitans qui sont et vivent à L'Eluiset.*

Considérant que le pré dont il s'agit a été affermé depuis plusieurs années par ces mêmes habitans de L'Eluiset qui par conséquent n'en jouissent pas en commun.

Considérant que l'acquisition qui en a été faite n'est point dénominateur ni particulière à un, deux ou trois individus mais qu'elle fut faite au nom de tous les incoles et habitans qui sont et seront à L'Eluiset,

Estime qu'il y a lieu de statuer par Mr. Le Préfet que la régie sera autorisée, conformément aux articles 1er et 4 de la loi du 20 Mars 1813 à prendre possession au nom de la Caisse d'amortissement du pré appellé au Thouvais sauf à appliquer inclusivement aux habitans de L'Eluiset les dispositions des articles 3 et 6 de la loi précitée sans y faire participer les habitans des autres sections de la commune de Viry.

Genève le 7 Juin 1813
Lemaistre

* pour « loi de Prairial ».

** incoles : du latin « incola ». Terme encore utilisé au XIXe siècle pour désigner les habitants d'un village qui font souche dans celui-ci.

LA PESTE RODE AUTOUR DU MONT DE MUSIEGES

par Marie-Lise Le Gall

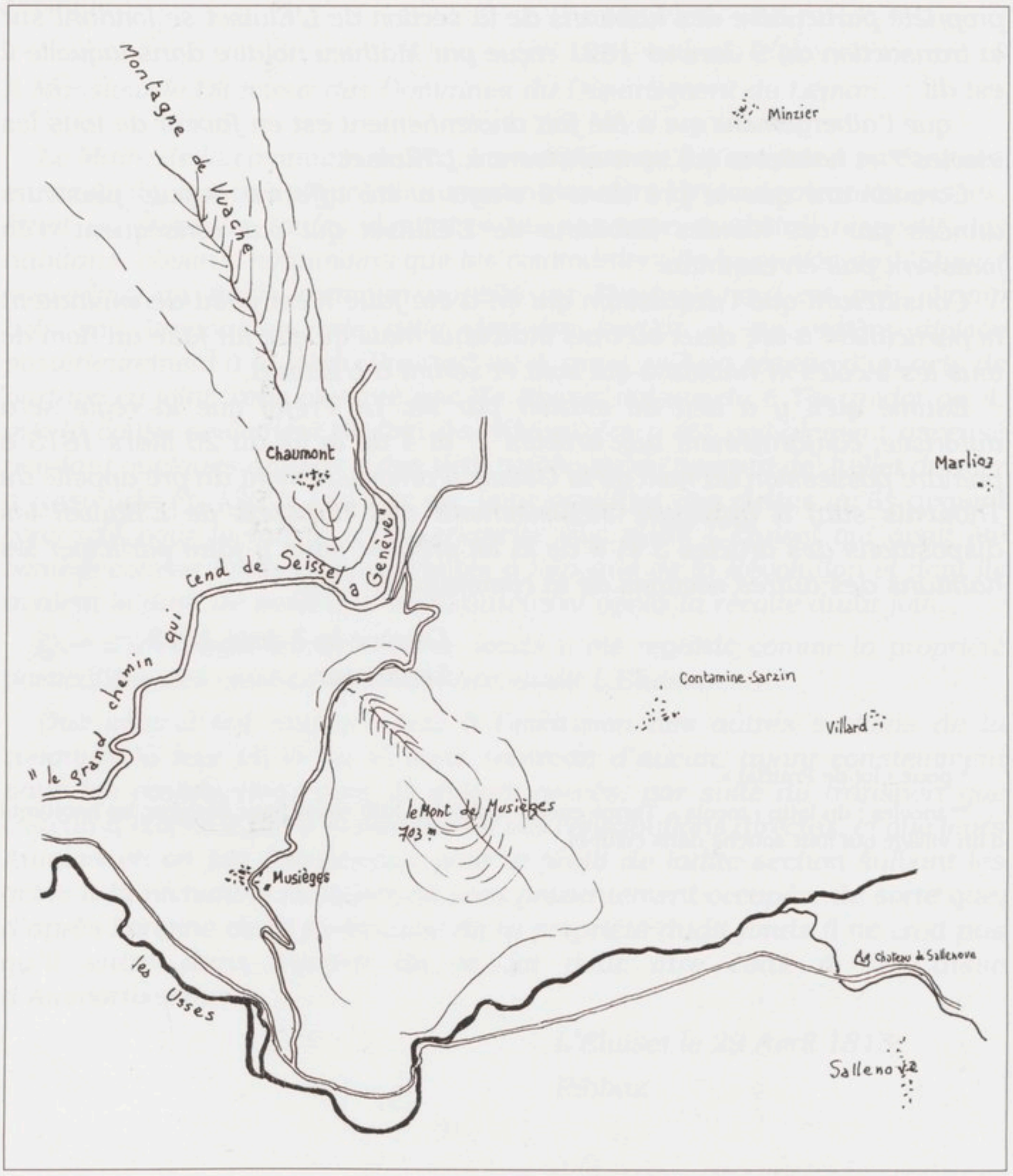

Plan du mont de Musièges et de ses environs.
(Dessin de Marie-Lise Le Gall)

Les charmants villages de Chaumont, Contamine, Musièges, Marlioz et autres, blottis au pied du Mont, semblent bien tranquilles de nos jours. Et pourtant, les années de peste décimaient leurs populations. La misère s'abattait autour du mont de Musièges comme ailleurs. Le commerce périclitait car les marchandises ne circulaient plus et les villes fermaient leurs portes. On signale les épidémies les plus meurtrières de 1346 à 1349, puis 1469, 1494, 1510, 1544-1545 et 1589.

Nous voilà en 1615. Maître Jean Armand, châtelain du château de Sallenove où il habite, vient tout juste d'être nommé « *capitaine de santé* » [1] en ce 11 septembre ainsi que maître Anthoine Blanc, d'Hauteville. Le magistrat de la santé à Chambéry les charge « *d'empêcher de sortir de la ville de Genève à présent infectez de contagion... pour obvier que la contagion de peste ne vienne à prendre pied et faire progrès sur les états de Son Altesse* » [2] . Ils doivent faire un compte-rendu de la situation de semaine en semaine.

Les années passent, mais à Chaumont et dans les villages voisins, on reste sur le qui-vive. Et voilà que, brutalement, la peste frappe à nouveau en 1630. C'est encore Jean Armand qui est nommé capitaine de santé dès le 13 septembre. La peur revient et transforme les plus doux en gardiens impitoyables. « *Chacun espionne les allées et venues de son voisin, regarde devant quelle porte, quelle fontaine il s'arrête plus longuement... pour aller mettre son satanique onguent* » [3] .

Dans les villes, on engage « *un chasse-coquin pour traquer les suspects et les mettre hors les murs* ». Les pauvres, les vagabonds, les juifs et, en 1544, des membres de l'hôpital des pestiférés de Genève, sont les boucs émissaires. On les torture.

Le 29 septembre1630, les raisins sont mûrs et il est grand temps de vendanger. Jean Armand et son lieutenant Marc Curtet se « *transportent au village de Contamine, lieu grandement infecté de contagion* ». Il faut « *éviter le mélange* » des récolteurs. Les gens sains vendangeront le premier jour soit « *le jour septième du mois d'octobre* » s'ils sont « *en plainne santé sans aulcung soubçon de maladie contagieuse. Ceulx qui sont soubçonnés ou suspectz de contagion, le mardy jour suyvant et ceulx questent infectz dudit mal le mercredy jour apprès* » [4].

La peur s'installe à nouveau et toute l'assemblée de Contamine écoute les ordres et promet de les suivre. Sur la place du village on discute fort. Autour du curé Charles Mynut se pressent « *Guillaume Trocterel, Claude fils de feu Georges de Villars, Claude fils de feu Michel de Villards, Pierre Vincent, Monod, Aymé Cortois, Philippe Vincent, Marin Cortois, Claude Debiguant, Claude Masson, Pierre Mynut* » tous paroissiens du lieu.

Ces mesures sont judicieuses, mais dans le comté de Sallenove on a la réputation d'être indiscipliné ! « *Ce nonobstant les susdites promesses plusieurs ont contrevenu... Mardi, 1er jour d'octobre, Hieronime Mynut et maître Jean Mynut, praticien* [5], *son nepveu, ont faict vendanger une pièce de vigne quilz possèdent audict vignoble de Marlye lieu appelé Charmieix... sans même consentement jacoyt* [6] *que le curé dudict Contamine fils dudict Hieronyme Mynut est desjaz malade dudict mal contagieulx de laquelle maladie il morut* » [7]. Chacun sait bien qu'il est difficile de punir en temps de peste et que, si l'on veut faire intervenir « *le garde des vignes, il faut laller trouver auprès du château de Sallenôve où il est allé pour mendier* » [8].

Le premier jour des vendanges, en ce 7 octobre 1630... Philippe Revillard et François Masson, tous deux « *syndicz* » de Contamine sont « *envoyés de la part du Roy et de tous nosdictz seigneurs pour faire bonne et soigneuse garde tant de jour que de nuict dans le village de Villards qui est proche d'environ un traict de musquet du village dudict Contamine à présent en tout infecté de contagion* ». Claude Devillard, habitant du village, a refusé de faire la garde de mardi à samedi. On lui fait « *reiteratif commandement* » et « *il na voulut aulcunement obeir* ». Sa



Sur la place de Contamine.
Le 29 septembre 1630, le curé Charles Mynut rassemble la population.
(Dessin de Marie-Lise Le Gall)

femme lance des imprécations : « *Que le gros mal vous emporte tous tant que vous êtes* » [9].

Jean Armand enfourche aussitôt son cheval et galope vers le Villars... mais il ne peut que constater les ravages de la peste.

Alerte à Chaumont le 28 octobre 1630 ! Le lieutenant Marc Curtet y est dépêché d'urgence pour dresser procès-verbal. On a vu arriver « *un homme portant épée* ». C'est Charles Bonjean, marchand de la ville d'Annecy.

« *- Lui avons demandé de quelle part il venait.*
- du dehors, pour loger chez mon père à Chaumont.
- Y a-t-il soupçon de contagion d'où il vient ?
- il répond qu'il y a mal contagieux en quelques maisons mais qu'elles sont étroitement serrées [10] *et les habitants d'icelle conduits hors de la ville.* » [11].

Marc Curtet demande à Bonjean s'il a « *un billet de santé, lequel a dit que non, quil l'avait remis hier au soir à celui qui était de garde lequel n'a voulu nommer* ». (Le billet de santé est un vrai passeport sanitaire délivré par les autorités administratives et sanitaires dès 1564 [12]). Bonjean est « *sommé de la part du Roy à peine de 500 livres de partir, de sortir dudict lieu jusqu'à ce qu'il ait un billet* ». Il répond « *qu'il voulait aller faire ses affaires et s'est mis en de voir de passer outre* ».

Curtet se précipite vers le poste de surveillance :

- Qui fait le guet ?

- C'est moi, Reynier. « *Je suis resté fidellement au lieu où je suis de garde et n'ai pas vu Bonjean* ».

...Et Bonjean sera puni « *pour telle arrogance, mespris et faute commise* ». Mais n'a-t-il pas introduit le mal dans le village de Chaumont ?

En effet, il vient d'Annecy et le bruit court que la peste y fait rage depuis le 12 avril 1629. Les Chaumontais n'ont pas du tout envie de subir les mêmes affres. Là-bas, il paraît que les riches bourgeois ou artisans ont pu s'enfuir à la montagne, à la campagne ou dans les cabanes isolées construites par les syndics sur les îles du Fier [13].

Mais les pauvres sont restés et sont les premières victimes. L'évêque Jean-François de Sales a supplié le prince Thomas de Savoie de l'aider. « *Je ne scauray comme vivre parmi eux qu'en mourant 100 et 100 fois le jour de les voir réduits en très piteux états. Aux environs de cette ville ils brottent l'herbe par les prés comme les bestes* » [14].

A Chaumont, la colère gronde. On aurait dû appliquer à Bonjean ce vieil arrêt du Sénat du 30 août 1577 [15] qui donne « le droit de tuer tous ceux qui, suspects, s'enfuient après sommations d'usage » ! On craint d'être contaminé et de subir le même

sort que ceux qui refusent de quitter leur maison. Ils y sont murés et ne disposent que d'une toute petite ouverture pour être ravitaillés [16].

La panique s'installe.

Nouvelle alerte dans le petit bourg ! On signale que « *dans le grand chemin tendant de Seissel à Genève il y a ung homme mort qu'avoit esté desjaz trois ou quatre jours mort sans que personne aye donné ordre de le faire enterrer* » [17]. On va chercher le « *cureur* » Pierre Chatry (Cathry ?) au village de Contamine et « *l'enterreur* », Philippe Tyrel, et on découvre effectivement un corps « *sur la paroisse de Chaulmont et dessoubz la ville* » sans doute vers Saint-Jean. La présence de notables est obligatoire pour « *assister à la visite dudict corps pour scavoir s'il estoit point attainct du mal contagieux* » car, si oui, il faudrait prendre des mesures d'éviction à l'encontre de tous les membres de sa famille, de ses proches... On requiert donc « *le châtelain et les scindiques dudit lieu* ». Mais le châtelain est absent : « *il estoit allé au lieu de Semine* ». Quant aux « *scindiques, ils n'estoient voulu venir et hauroient faict responce que celuy que estoit estably par le conseil leur havoyt faict entre que cestoit luy qui avoit la charge de la santé* ». Le cureur et l'enterreur ne voulaient céder leur place ! C'est qu'ils gagnaient une petite fortune et dans leur inconscience - ou leur courage - ils ne craignaient pas la mort. Ils savaient pourtant qu'on les détestait et qu'on pouvait les charger de très mauvaises intentions : « *La voix*



Le mont de Musièges et son « profil » si caractéristique.
(photo de Marie-Lise Le Gall)

publique accuse plusieurs de ceux qui étaient payés pour ensevelir les morts et curer les maisons infestées de préparer de la graisse pestilentielle et d'en engraisser partout où ils passaient » [18]. Certains furent condamnés, à tort ou à raison, à être brûlés vifs.

Ce jour-là, la chance leur souriait et « *ils purent déclarer par leur foy et serment* » *que le corps* « *n'estoit point mort de ladicte maladie contagieuse* ». Pierre Chatry, le cureur, se croyait invulnérable et savant. Il déclarait : « *Je scay quelque chose suffisante comme pour les emplastrés et aussy pour percer avec la lancette* ». Le mal frappa pourtant son aide, mais celui-ci « *avait dissimulé les premiers symptômes du mal et il décéda* » [19].

Les remèdes étaient rudimentaires. On prescrivait la « *muscate, le mithridate, la girofle, les tablettes de sel* ». Les prières, les ex-votos, les processions étaient l'unique recours des pauvres affamés et terrorisés. Seuls les riches pouvaient suivre le conseil que donnait Olivier de Serres en 1600 en trois verbes latins « *cita, lange, tarde* » soit « *tôt partir, bien loin, tard revenir* » ! Il préconisait aussi une recette inattendue : « *manger le matin un morceau de pain grillé trempé dans du vin ou deux noix séches, deux figues* (où les trouver en Savoie ? !) *et un grain de sel, le tout pilé* » [20]. Et la meilleure recette, la voici : « *il est nécessaire de se tenir joyeux... se laissant conduire à Dieu... chassant toute occasion de tristesse et de crainte de peste* ». Braves gens de Chaumont, Contamine, Musièges, riez donc !

Cependant, Pierre Chatry et son aide « *avaient promis de bien et fidellement nettoyer les maisons infectées du village mais Chatry resté seul ne put parachever la désinfection et se voulent retirer ce qu'il fit* » [21]. L'assemblée du village se réunit à Contamine et il en reçut une bonne somme d'argent bien méritée, en présence de Jean Armand, Marc Curtet et du curé.

Qui pourrait croire qu'en ces temps de malheur, les disputes éclataient souvent ? Chatry se plaint de l'enterreur qui ne suit pas le rituel. Il faut, à la fois, respecter les idées religieuses et les consignes sanitaires. Il confie que, « *au surplus, celui qui enterre a eu des noises avec moy à cause que moy voyant sa façon d'enterre il ne pouvoit qu'il n'y eut de la noise car il n'en vouloit faire la fosse assez longue et il falloit que le mort fut estrainct* [22] *et puis il mettoit le corps en costé au lieu de mettre les reins comme le reste du corps tout à plat en terre qui signifie quelque chose d'accointance avec l'ennemy de nature* [23]. *Ledict enterreur ne met pas les pieds du costé du levant comme aussy la teste du couchant* » [24].

Oh ! là ! Mais où courent-ils, Pierre Mugnier, Louys Mermilliod, François Desbornes, Jean Desbornes dit Jorens, François Claraz dit Dufour, en ce 4 novembre 1630 ? Les voilà

dans les vignes « *de dessoulz* » le village de Musièges qu'ils dévalent à grandes enjambées. Le bruit a couru que des soldats en déroute sont en train de les traverser. En effet, l'un aperçoit « *chemin passantz trois soldats qui s'en vient de piemont, malades et ne scayt si c'est contagieux ou non* ». Les autres repèrent « *deux autres soldatz venantz du devant Montmellian* » [25]. Ce sont des déserteurs de l'armée de Louis XIII, par peur de la peste qui fauche la population de cette ville [26].

Le « *scyndique* » de Musièges, Jean Callod, sait bien que, « *fait plus grave et qui révèle une démoralisation profonde, c'est l'attitude des habitant qui dévalisent les soldats de passage* » [27]. Aussi prévient-il aussitôt Jean Armand qui « *se transporte à cheval du château de Salleneufve jusques au village de Musièges* » [28] le 5 novembre 1630, pour « examiner » les témoins :

« *Philibert fils de feu Jean Mugnier... de Musièges agé de 30 ans... dépose que samedy dernier, François Claraz dict Dufour courut après un soldat "qu'il dévalisa de ses hardes" qu'il cachat dans un buisson et après les emporta dans sa maison* ».

« *François fils de feu Anthoine Novel... agé environ 25 ans respond que les soldatz ont esté réduits en chemise* ».

« *Philippe fils de Claude Bochard, laboureur au service de Jean Vuarrier à Musièges agé de 23 ans... vit Loys Mermilliod et Jean Debornes dict Jorens, lequel Mermilliod leva un chappeau garni avec une plume blanche audict soldat et puis lui ballia le sien* » ! [29].

Paul Coudurier, 28 ans, affirme aussi qu'il a bien vu Mermilliod arborer le fameux chapeau et Amed feu Anthoine Guygaz parle même de panache blanc !

La garde appelée en renfort n'a pu arriver assez tôt « *occasion de la rivière qui est grande* ». Les Usses sont en crue et dangereuses à traverser. On ne s'y risque pas.

Cependant, les « *syndicqz* » de Musièges ont réussi à « *serrer* » François Claraz, Pierre Mugnier, Louys Mermilliod, François Desbornes qui ont avoué que les soldats dévalisés étaient malades. On leur « *fait commandement de ne fréquenter personne* ».

Au Villars, à Contamine et ailleurs, les cureurs



Loÿs Mermilliod et le chapeau à la plume blanche.
(Dessin de Marie-Lise Le Gall.)

ont fort à faire. Ils restent enfermés dans les maisons qu'ils « *parfument* ». L'Anna Mariglier de Viry, raconte qu'elle resta dix jours dans la maison de Pierre Rouge pour la curer. La tentation de vol est grande, aussi un article de santé interdit, dès 1587, « *de ne jecter les meubles par les fenestres ni de les receler a peine d'estre pendus et estranglés* » [30]. Parfois le feu est mis par mégarde, en faisant le signe de la croix avec le « *barjoz* » de paille allumé. Ou c'est le « *brûlot* » qui se renverse. Le soufre, le salpêtre, la poix, les « *drogues à parfumer, encens, genièvre...* », le foin, le vin « *tant pour le boyre que pour le parfum* » ont vite transformé la maison en torche. Enfin « *l'essayeur* », souvent une femme, vérifie que la désinfection est bien faite.

Années terribles. Les soldats de la « *guerre de Trente ans* » ont propagé la peste dans toute l'Europe « *car aucun cordon sanitaire ne fut jamais installé aux frontières* » [31].

Puis tout se calma. La vie reprit peu à peu et l'oubli s'installa.

C'était il y a presque quatre cents ans aux abords du « *grand chemin qui tend de Seissel à Genève* » et la peste rôdait autour du mont de Musièges.

NOTES

1. Fonds Pollier, ADHS, 7 J.
2. Charle-Emmanuel 1er qui meurt de la peste le 26 juillet 1630.
3. Nicolas Greslou, *La Peste en Savoie*, Chambéry 1973, p. 130.
4. Fonds Pollier, 21 J 69, p. 1236.
5. Praticien : homme de loi.
6. Jacoyt : bien que
7. Fonds Pollier, p. 1237.
8. Fonds Pollier, p. 1235.
9. Fonds Pollier, p. 1246.
10. Serré : maintenu clos.
11. Fonds Pollier, p. 1247.
12. Nicolas Greslou, op. cité, p. 42.
13. Revue Savoisienne 1986, p. 170-172.
14. Revue Savoisienne 1907, p. 126-129.
15. P. Guichonnet, *Histoire de la Savoie*, p. 247.
16. Revue Savoisienne 1907, p. 126-129.
17. Fonds Pollier, p. 1029.
18. Revue Savoisienne 1907, p. 128.

19. Fonds Pollier, p. 1025.
20. Olivier de Serres, *Théâtre de l'agriculture des chanlps*, 1600, in N. Greslou, op. cité, p. 76-80.
21. Fonds Pollier, p. 1023.
22. Estrainct : contraint, serré. (*Lexique d'ancien Français*, F. Godefroy).
23. Sans doute le diable qui vit sous terre.
24. Fonds Pollier, p. 1025.
25. Fonds Pollier, p. 1239.
26. Abbé Félix Bernard, *Histoire de Montmellian*, Chambéry 1956.
27. Fonds Pollier, p. 1235.
28. Fonds Pollier, p. 1239.
29. Fonds Pollier, p. 1243.
30. N. Greslou, op. cité, p. 108-110.
31. N. Greslou, op. cité, p. 43.

TRANSFORMATIONS DU PAYSAGE A CHEVRIER, DINGY-EN-VUACHE ET VULBENS

par Philippe Duret

Le lecteur pressé lira l'introduction, la conclusion, puis les graphiques. S'il dispose d'un peu plus de temps, il verra les chapitres concernant les XIXe et XXe siècles.

Rêverie dangereuse :

« *La terre, elle, ne ment pas. Elle demeure votre recours. Elle est la patrie elle-même. Un champ qui tombe en friche, c'est une portion de France qui meurt.* »

Philippe Pétain, 25 juin 1940.

Réponse réaliste et moderne :

« *C'est certain qu'il y a là une transformation, une évolution qui est, à beaucoup d'égards attristante. Mais c'est comme ça, et le fait étant ce qu'il est, la question est que la nation s'en accommode et que cette évolution se fasse dans les meilleures conditions possibles.* »

Charles de Gaulle, 13 décembre 1965,
Discours et Messages 4, p. 417.

Notre époque peureuse idéalise le passé. Beaucoup d'entre nous grattent frénétiquement le terroir ancestral pour y déterrer des racines « typiques », « historiques » et en partie mythiques. Voyez ces auberges du « vieux moulin », ces boulangeries au « bon pain d'autrefois », ces pâtés « traditionnels ». Voyez dans les écomusées les touristes en extase devant les sabots de leurs aïeux. La sauvegarde du patrimoine mobilise des énergies considérables.

Notre époque craintive hésite devant la modernité. Mes élèves croient que les forêts françaises reculent et que la pauvre couche d'ozone vit ses dernières heures. Chaque fois que, sur une photo, ils aperçoivent une innocente fumerolle sortir d'une cheminée d'usine, ils s'écrient : *horreur... pollution.* Ils consomment tant de films et de dessins animés où des

industries détruisent des « équilibres » soi-disant naturels... Il faut leur dire que le bonheur d'une nation repose en grande partie sur les usines.

Je lisais il y a quelque temps le journal d'un mouvement régionaliste qui veut « *défendre une agriculture identitaire* » [1]. Cette recherche d'identité, nécessaire dans un monde en bouleversement, doit se faire avec prudence car elle peut mener au pire : l'intolérance, la violence. Cela vient de ce qu'on imagine l'identité comme close ou définitive.

Mais l'identité ne fait pas du surplace, elle bouge au contraire. Je voudrais le montrer avec cette étude du paysage (j'entends par là toute chose visible à l'extérieur des maisons). Venez voyager avec moi en Haute-Savoie, sur la rive sud du Rhône, à l'endroit où celui-ci quitte la plaine de Genève pour se faufiler à travers le Jura. Ce périple dans les quatre paroisses de l'ancienne châtellenie du Vuache (Bans-Chevrier-Dingy-Vulbens) nous conduira de la préhistoire à nos jours.

Pour cette machine à voyager dans le temps, mélangeons deux carburants :

- d'abord, les documents écrits qui doivent être exploités avec rigueur (toutefois l'historien aurait tort de rédiger avec un style sec et pédant) ;
- mais aussi la mémoire des Anciens et leur lecture du sol, c'est-à-dire leurs observations sur l'aspect des champs et des bois, les bombements ou creux du terrain, les tas de pierres, etc. Ces Anciens m'ont souvent accompagné dans mes promenades ; puis, seul, j'ai tenté d'appliquer leurs leçons. Le breton Pierre Jakez Hélias décrit ce savoir : « *Ils connaissaient par le menu l'histoire du moindre arpent, ce qu'il avait donné jadis et ce qu'il pourrait donner encore si on le laissait quelques années au repos ; la raison du tracé capricieux des muretins qui ne servaient pas seulement à délimiter les parcelles [...]. Ils lisaient parfaitement le grand livre de leur colline, ils pénétraient toutes les délicatesses de son langage mieux que les savants n'ont jamais su évaluer le contenu d'un écrit* » [2]. Il y a des personnes dont l'intelligence s'exprime autrement que par l'écriture. Pour un tel sujet, l'historien se limitant aux archives écrites serait borgne.

AUX TEMPS ROMAINS : UNE PLAINE DENSEMENT BATIE

Juste un mot sur la fin de la Préhistoire : en haut du mont Vuache, se trouvent les murs d'un « *oppidum* » [3]. Ce camp a pû protéger les habitations d'un peuple d'éleveurs et de cutivateurs ;



Carte dite de Borgonio ou Bergonio (établie en 1683, exécutée en 1772).
ADHS 1 Fi Borgonio 342
Le Rhône est indiqué par un large trait noir et les frontières par un trait gris. Au nord, le Pays de Gex et le Jura (français). L'extrémité nord du Vuache (sarde) est bien rendue avec sa fourche, le *Colu Mamu*. Les pointillés entre Dingy et Valleiry indiquent la limite du baillage de Ternier. Notez le chemin au bord du fleuve (Chancy, Bans, Arcine) et celui de Chénex-Valleiry-Vulbens-Chevrier.
(Photo Ph. Duret)

il a peut-être servi de refuge ou de camp pour guetteurs. En contrebas, un mur d'énormes blocs très lourds borde le chemin de Chevrier à *Balme*, sans enclore aucune parcelle. S'agit-il d'une fortification avancée ?

Passons à l'antiquité. Les noms de lieux gaulois sont rares. Quand se fixèrent-ils ? Durant l'indépendance gauloise ? Mais le gaulois fut aussi parlé juqu'aux VIe-VIIe siècles [4].

Dans la plaine, le *nant* (ruisseau) de la *Vosogne* porte un nom gaulois. En breton, langue cousine du gaulois, *gwaz* désigne un ruisseau. Non loin du lac d'Annecy se trouve un hameau au nom semblable : *Vésones* (*Vésonna* en 1031). Dans le département de l'Isère coule la *Vézonne* et dans la Sarthe la *Vézanne*. A Périgueux et Baden-Baden d'antiques inscriptions célèbrent *Vesunna*, divinité des fontaines [5]. La profondeur du lit de ce ruisseau, son nom, le fait qu'il soit devenu une limite de paroisse et de seigneurie indiquent que, déjà sous l'Antiquité, il avait une importance particulière. Oh, Vosogne ! Es-tu une ancienne divinité ? « *La terre un soir pleure ses dieux* » dit un poète [6]. Entre le Vuache et le mont de Musièges, la cascade de *Borbannaz* évoque peut-être *Borvo*, autre divinité gauloise des sources. « *Salut fontaine, à la naissance inconnue, sacrée, nourricière, pérenne, transparente, glauque, profonde, sonore, limpide, opaque* [...], *fontaine mise au rang des dieux* » écrit vers 390 le Gaulois Ausone [7].

Le nom de *Jurens*, hameau de Dingy, fait penser au toponyme (nom de lieu) celte *Juris* qui désigne une hauteur boisée : le village gaulois se perchait-il sur la colline qui domine l'habitat actuel ?

Il ne faut pas imaginer ces Gaulois à l'abri de toute influence extérieure : leurs monnaies imitent des pièces grecques, leurs armes copient des modèles italiens, ils commercent avec l'Allemagne, etc. Ces immigrés ne constituent pas non plus une race.

En 58 av. J.-C., depuis un demi-siècle, la région du Vuache et la rive gauche du Rhône appartiennent à la Narbonnaise, pour l'instant seule province romaine à l'ouest des Alpes. Les Gaulois de la nation helvète décident alors de traverser cette province pour aller vers l'Atlantique. Cet incident frontalier offre un prétexte en or pour un César avide de gloire : il accourt aussitôt. La rive du fleuve conserve les vestiges de son mur de terre et de bois rendant infranchissables les gués (dont celui de *Cologny* à Vulbens), protégeant ainsi les points fragiles de la frontière [8]. Ainsi commence la conquête de la plus grande partie des Gaules. Un tronçon de ce mur est visible à *Champ Vautier* dans un pré bosselé, mais la partie principale, faite de fossés et de talus [9], se trouve vers Cologny, fossilisée dans une large haie.

Au 1er siècle de notre ère, les Gaulois se romanisent rapidement et le paysage change. Dans les champs j'ai trouvé des briques et des tuiles romaines, rouges joyaux enchâssés dans la terre brune. Ils parlent des bâtiments qui s'élevaient dans ce paysage aujourd'hui vide. Ces tuiles ont été utilisées entre les Ier et VIe siècles. Mais attention : une tuile isolée peut avoir été amenée d'ailleurs avec du fumier [10].

Une route importante longe la berge (constructions et vestiges romains à Moissez et Bans, gué à Cologny). Dans la plaine, entre Chevrier et Cologny, on aperçoit sur plusieurs centaines de mètres deux chemins rectilignes conduisant à cette route ; ils sont probablement romains, tracés par des géomètres.

Dans la plaine, aujourd'hui presque inhabitée, des bâtiments bordaient le sentier allant au gué de Moissez et les deux chemins rectilignes vers celui de Cologny. Une demeure aisée se trouvait à l'ouest de Chevrier. Cette plaine devait fourmiller de moyennes propriétés (sauf aux *Esserts*, défrichement médiéval).

Pourtant elle ne se prête guère à l'occupation humaine. A quarante centimètres sous le sol se trouvent des moraines grises, caillouteuses, argileuses, gorgées d'eau [11]. Elles ont été déposées par le retrait des glaciers. « *Les parties les plus détritiques des formations contiennent de petits aquifères* [nappes d'eau] *cloisonnés* » dit une étude conservée à la mairie de Vulbens. Le drainage (enlever l'eau en excès dans le sol) est nécessaire dans une grande partie de la plaine [12]. Sans cela, elle serait trempée, mouillée, spongieuse, fangeuse, boueuse, presque marécageuse.

Le fait que le nant *de la Touvière* ne soit pas encaissé explique la présence de terres humides au nord-ouest de Chevrier : « *les lits des ruisseaux qui se trouvent presque partout plus élevés que le niveau des terres adjacentes...* » disent au XVIIIe siècle les paysans [13].

Cette humidité a-t-elle toujours existé ? A l'époque romaine elle devait être fortement drainée pour que l'on y ait installé des constructions et des cultures.

Les hauteurs portent aussi quelques vestiges. Sur la colline entre Dingy et Jurens, des constructions avaient une vue sur le Mont-Blanc (si joli lorsque le soleil le colore en rose). Sur les hauteurs de Chevrier, cas unique, un chemin est fait de pavés réguliers ; sur son bord Mme Odile Genoud a découvert un fragment de poterie romaine avec des traces de vernis noir. Autour de la chapelle, on a trouvé des tuiles [14] : restes d'un temple ? Une céramique romaine fut mise au jour « *au Mont du Vuache* », « *au-dessus de Vulbens* » [15]. Elle portait gravé le nom de C. Antonius Quietus, marchand espagnol du Ier siècle [16]. Il exportait de l'huile, du vin et du « *garum* » (jus salé de pourriture de boyaux de poissons).

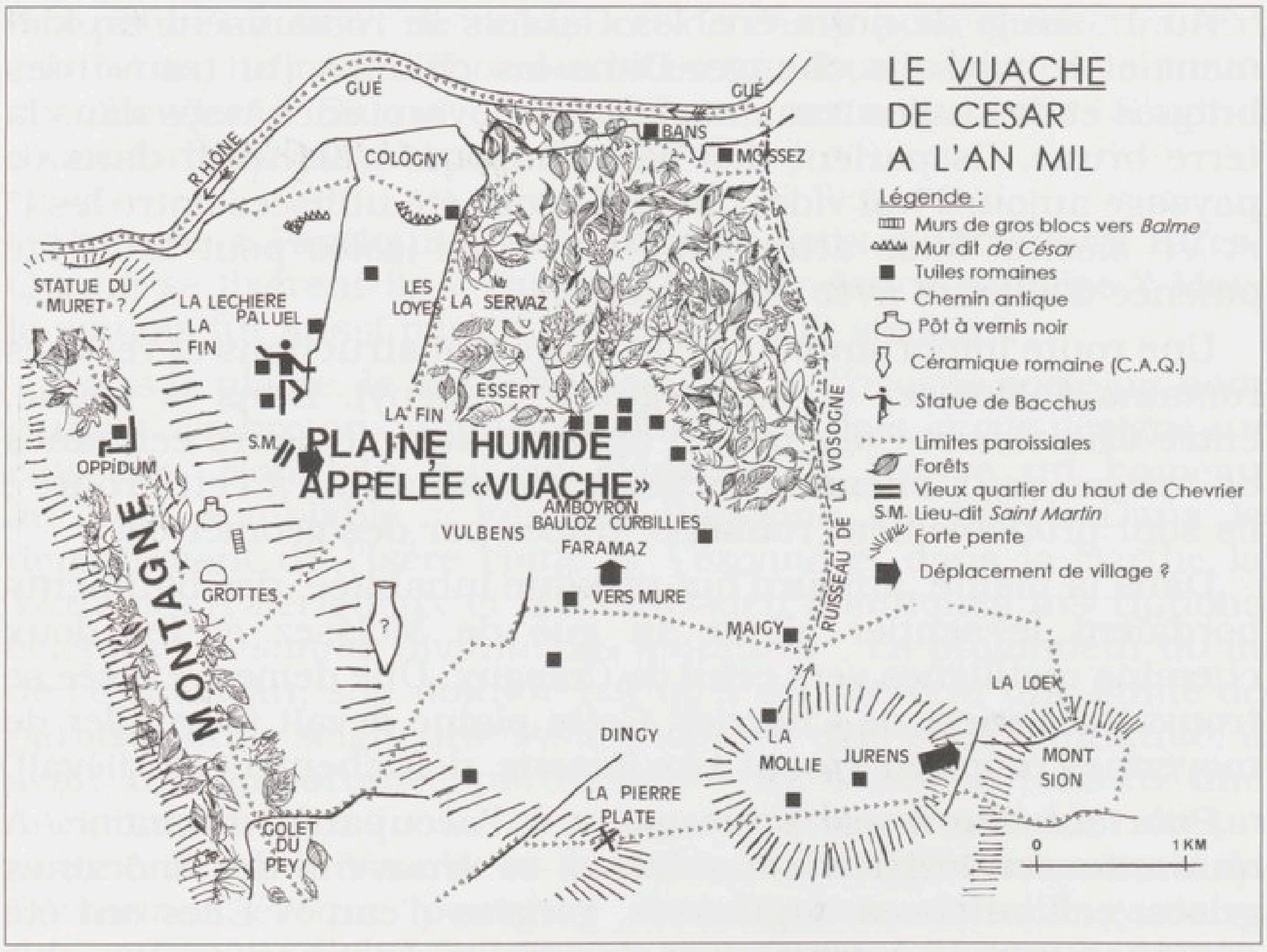

Carte du Vuache de César à l'An Mil.

ENTRE LE IIIe ET LE Xe SIECLE : BOULEVERSEMENT DU PAYSAGE

L'humidité gagne dans la plaine désertée

Sur l'Antiquité tardive (IIIe-Xe siècle), les documents ne sont guère nombreux ce qui me conduit à des hypothèses fragiles.

Les noms de lieux, fixés il y a des siècles et gardant leur forme ancienne, ressemblent à des machines à remonter le temps qui nous renseignent sur le passé. Hélas la toponymie est parfois trompeuse : il faut l'utiliser avec la prudence du Sioux. Je fais ici des hypothèses, je n'affirme pas. Que cela soit bien clair.

A l'est du nant de *la Touvière* se trouve le lieu-dit *en Paluel* (1447), aujourd'hui *Pallouet* [17]. Ce mot désigne un marais ou un pré mouillé. Les comptes du XIVe siècle citent une famille *de Palud* : vient-elle de là ? Sur l'autre rive il y a *la Léchière* (pré humide). En 1447, il est question de *laz Molly* de Chevrier.

Dans la plaine de Faramaz, en 1447, se trouve le lieu-dit *Palude loco dicto en la Curbillies* ou *Crubilliez* (en patois *Corbeilles* = marais). Plusieurs parcelles appartiennent à la famille Palud. Il y a aussi le *Bettet* qui est humide [18], *en Carlier* (la boue [19]), *Bauloz* (terrain marécageux à la naissance d'une

source ; la nappe d'eau y affleure [20]), *la Bretagne* (l'endroit de la boue - *bard* - ? le sol y est gluant [21]). Autre lieu témoin : *Chamboyrion, en Amboyron* (1447), dans la tradition orale *Lamboéron, Ambouinron, Boiron*. Cela vient-il de *boire* ? Est-ce un fossé de drainage ? Au XVIIIe siècle, les paysans de Vulbens et Bans se plaignent beaucoup du « *terrain partie aride et partie terres blanches et gluantes qui ne pourroient rien produire* » [22].

Entre Dingy et Bloux se trouve la colline de *laz Molly* (1447), nom significatif.

Autre exemple répandu, *la Loette* : « *en les Crottes Loy ale* (ou bien) *en la Loys* » (1447), « *à Jurens au lieu dit les Loex* » [23] (XVIe siècle), « *de les Loyes ale de Tiers* » (Chevrier, 1447) et « *subtus Faramaz loco dicto en les Loes* » (1447). Cela vient de *Loë* ou *l'Oye*, terre humide.

Le mot *Vuache* (en *patois ouache, ouoche, ouoss* ; le *OU* se prononçant comme le *W* anglais) pourrait être lié à cette idée de sol spongieux [24]. En vieux français [25] on trouve *wachas* (marais) ; en savoyard *ouachi* signifie passer dans de l'herbe haute, par analogie avec l'eau ; *eau* se disait *wassa* à Morzine, Samoëns, Bonneville, *vouache* dans le Val d'Aoste, *wacha* à Annecy, *vuessa* en Tarentaise, *vouessa* vers Nantua. A Vulbens et Jonzier, *vaché* désigne une caisse remplie d'eau (pétrissoire) où l'on plonge le cochon tué pour lui enlever ses soies [26]. Le nom *Vuache*, d'origine germanique, pourrait initialement avoir été donné à la plaine boueuse.

On a l'impression qu'au Moyen Age la plaine était plus humide qu'à l'époque romaine ou que de nos jours.

L'habitat se réfugie en hauteur

Quelques villages semblent avoir changé d'emplacement. D'autres se composent de plusieurs groupements.

Sur la carte du cadastre sarde (1730), Chevrier se divise en deux hameaux. L'un gravit la pente, autour d'une fourche de chemins. L'autre s'étale dans la plaine à proximité de l'église actuelle. Or, dans le quartier du haut, il existe un lieu-dit *Saint-Martin*, nom du protecteur de la paroisse. Est-ce le vestige d'une église disparue ? Peut-on en déduire qu'à une certaine époque seul le quartier supérieur existait ou qu'il était le plus peuplé ?

Un hameau porte le nom de *Faramaz* : peut-être une allusion aux « *Faramanni* », une deuxième vague de Burgondes immigrés quelques années après l'accord de 443 entre leurs cousins et les Romains. Le nom peut aussi venir d'un propriétaire romain portant par mode un nom germanique (V[e]-IXe siècle). Faramaz pourrait avoir occcupé plusieurs emplacements : en haut du hameau actuel se trouve le lieu-dit *vers Mure* (murs, ruines ?).

On trouve également de petits fragments de tuiles médiévales à l'est de la plaine.

Tentative d'explication

Quand et pourquoi la plaine construite est-elle devenue inhabitée ?

De 235 à 298, l'Empire romain est envahi par des peuples germaniques. Certains villages sont incendiés, pillés. Les épidémies frappent une population moins nourrie. La monnaie se déprécie, la pression fiscale devient insupportable. Les *Bagaudes* (pillards) sévissent pendant une longue période. Annecy et Genève sont attaqués. En 260, à Minzier, on enfouit des pièces de monnaie pour éviter le vol. Il en est de même à Sillingy, Cruseilles, Viuz-Faverges... Les grottes du Vuache servent-elles de refuge ? Dans celle de Chevrier on a découvert des fragments de poteries romaines [27]. L'un d'eux porte le nom du potier *Mascuricus*, vivant au début du IIIe siècle.

L'abandon des travaux de drainage (fossés, conduits souterrains) dans la plaine de Chevrier-Faramaz pourrait avoir provoqué ou accéléré la montée de l'humidité. Me revient en mémoire le propos tenu en 311 par un notable gallo-romain sur la région d'Autun et Beaune : « *Un champ qui ne vous dédommage jamais de vos dépenses est nécessairement abandonné, quand il s'y ajoute encore l'indigence des paysans qui, fléchissant sous le poids des dettes, n'ont pu ni drainer ni essarter leurs terres. Aussi tout ce qui avait autrefois constitué un sol passable a été enseveli sous les marais ou envahi par les broussailles.* [...] *Mais aujourd'hui que les dévastations ont obstrué les canaux* [de la plaine de la Saône], *les terres basses qui, par leur situation même, étaient plus fertiles que les autres, sont transformées en fondrières et en marécages...* » [28]. On peut aussi penser que les haies se développent à cette époque.

Mais le déplacement de l'habitat peut avoir d'autres causes : épidémies du VIe siècle, incendies accidentels, pluies rendant la plaine boueuse, épuisement des sols, abandon de fermes isolées... Il s'est peut-être produit bien après le IIIe siècle. En l'absence de fouilles archéologiques cela reste hypothétique. La seule certitude est que la plaine est trop humide pour être durablement occupée en période de difficultés.

Lors de la création des paroisses, on utilise des éléments du patrimoine historique pour en fixer les limites

Les paroisses furent créées après le VIe siècle [29]. Leurs limites passent surtout par des éléments naturels très visibles : la

Vosogne (nant encaissé), le Rhône et le mont Vuache. Mais des vestiges historiques servent également de repères, comme si étonnamment, l'être humain avait toujours eu besoin de s'appuyer sur le passé pour aller de l'avant :

1. la limite Chevrier-Bans-Vulbens est placée à *la Pey blanche*, où se trouvait un bâtiment romain, non loin de l'ancien « mur de César », le long du chemin vers l'ancien gué ;

2. sous Cessens, la limite Dingy-Savigny traverse le lieu-dit *La Pierre plate* où l'historien F. Fenouillet situe une pierre à cupules (coupes creusées sur un roc par l'homme préhistorique dans un but inconnu) [30];

3. les paroisses voisines de Chevrier et d'Arcine rendaient toutes deux un culte à saint Martin, ce qui semble montrer qu'à une époque indéterminée elles ne formaient qu'une et que la route qui les reliait et qui passe au nord du Vuache avait une certaine importance. Puis on les sépara et fixa leur limite au lieu-dit *le Muret* où, selon l'abbé Descombes, il y aurait eu une statue romaine ;

4. la limite Vulbens-Dingy contourne *Maigy*, occupé à l'époque romaine.

Les divers hameaux de Dingy devaient être très peuplés pour que l'on crée une paroisse aussi mal découpée, en forme de ruban.

DU Xe AU XVe SIECLE UN PAYSAGE FAÇONNE PAR UNE ECONOMIE CEREALO-FORESTIERE

LES NOUVELLES ZONES D'HABITAT ET DE CULTURE

L'habitat se trouve désormais sur la route au pied du mont

Chevrier et Faramaz descendent de quelques centaines de mètres pour se rapprocher des routes du bas et des terres humides qu'il faut mettre en culture pour nourrir une population en augmentation. A Dingy-d'aval, près de la route Savigny-Vulbens, se trouve le toponyme à *Contamine sous Dingy* [31] : il est le souvenir d'un domaine du Xe ou du XIe siècle. Jurens s'installe sur le col humide et la route Savigny-Valleiry ; ce mouvement se fait avant que les limites paroissiales ne soient fixées. En effet le territoire de Dingy (dont dépend Jurens) grimpe sur le flanc occidental du Mont-Sion au lieu de finir sur la colline de *la Mollie*. Entre Bloux et Jurens, sur le grand chemin de Chénex à Chevrier, les religieux de Cologny acquièrent des terrains (au XIIIe siècle ?) où ils découpent des blocs de parcelles.

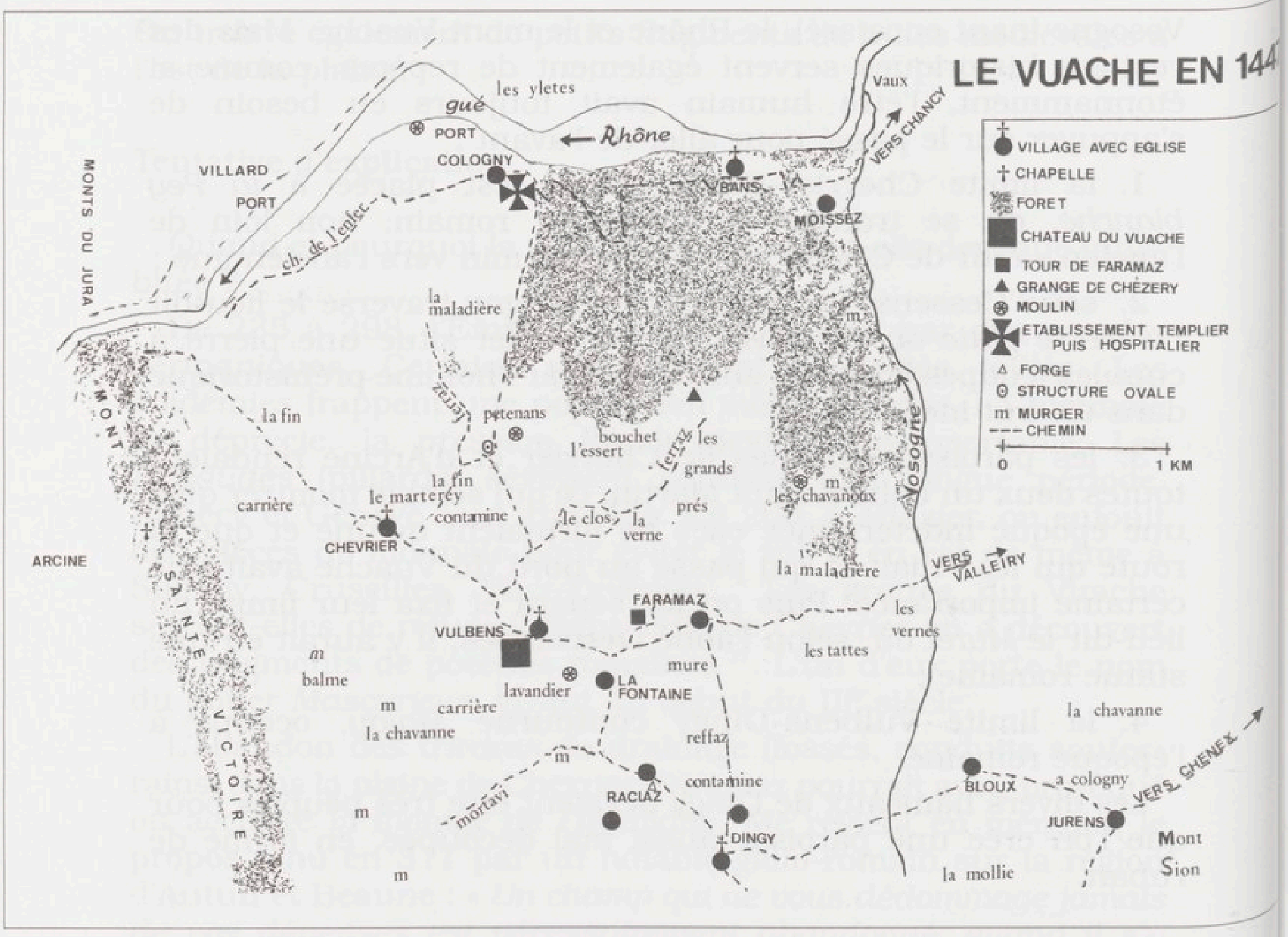

Carte du Vuache en 1447

Aux XIe-XIIe siècles, les seigneurs défrichent la forêt de plaine

Après 888, Vulbens (dont le nom paraît germanique) dépend du roi de Bourgogne dont le royaume est en réalité surtout jurassien. Le chroniqueur Thietmar de Mersebourg dit que « *de la royauté il* [le roi] *ne porte que le titre et la couronne.* [...] *Ce qu'il possède pour son usage propre est peu de chose* » [32].

En l'an mil, Odolric, important aristocrate des environs du Léman, fils d'une concubine royale, cède à l'abbaye Saint-Maurice d'Agaune des droits sur des terres et des serfs à Vulbens [33]. Ce domaine est appelé « *fiscum* » ce qui indique une origine royale. La donation est *en précaire* c'est-à-dire que les droits de l'abbaye sont théoriques ; le véritable maître reste Odolric. Hélas, cela ne nous dit pas où se trouvait le domaine.

En 1032, le dernier roi de Bourgogne meurt. Son pouvoir tombe dans les mains de l'évêque et du comte de Genève. Les seigneurs ont pris leur autonomie et protègent les populations. La tentative archaïque des intellectuels carolingiens voulant reconstituer un empire romain s'est écroulée depuis belle

lurette, laissant la place à une décentralisation plus réaliste du Pouvoir. En vendant leurs surplus en ville les seigneurs développent l'économie de marché.

Dans la plaine au nord de Vulbens, sur un important chemin menant de Vulbens au gué de Cologny, le cadastre de 1730 montre un étrange bloc de terre ovale. Serait-ce le vestige d'une construction de terre et de bois occupée par un seigneur ?

Dans la forêt de Cologny court le nant de *la Servaz*. Il tire son nom du latin « *silva* », la forêt et nous indique l'ancienneté de celle-ci. Il est possible qu'avant les défrichements du Moyen Age, elle se soit étendue presque jusqu'à la route nationale. A Chevrier, un lieu-dit *la Fin* indique l'ancienne limite orientale des cultures, en bordure de forêt.

Au sud de la forêt de Cologny, voyons les lieux-dits *le Clos* et *les Esserts* (en 1447, *essert vers Champ Quoy et in Esserton*). Initialement, les chemins en arc de cercle qui les bordent au sud (voir la carte sur le Vuache en 1447) glissaient le long de l'ancienne lisière de la forêt. Peu à peu, avec les défrichements, ces chemins se retrouvent au milieu des labours. La présence de parcelles assemblées en blocs montre que ce défrichement se fait par étapes. Tout près, d'autres lieux-dits se souviennent de la forêt : *le Bouchet* (petit bois), *la Verne* (l'aulne, en 1447 *ou Verney ou en Exert*). J'ai peine à croire que de petits paysans aient eu les moyens de ce grand essartage.

Toujours au nord de Vulbens, se trouvent les toponymes *Grand Pral* et *la Contamina*, cités en 1447. Dans le Mâconnais du Xe et du XIe siècle, la *condamine*, mot ambigu, peut désigner une « *pièce de terre de bonne dimension mise en valeur par le personnel de la cour* » seigneuriale [34]. En Basse-Auvergne le terme est en usage du Xe siècle jusqu'au début du XIIIe siècle [35]. Dans le Genevois on le rencontre au XIe siècle [36].

Des seigneurs ecclésiastiques s'établissent aussi non loin de la forêt de Cologny.

L'abbaye de Chézery (dans une belle vallée du Jura qui mérite le détour) acquiert en 1173-1178 des terres, une grange et des droits de pacage « *depuis Valleiry jusqu'au Vuache* » (« *versus Vaschium* ») : près de la forêt de Cologny [37].

Au bord du fleuve, à Cologny, les Templiers fondent un oratoire [38] en 1196. Autour, ils acquièrent de grandes parcelles. Ces remembrements datent des XIIe ou XIIIe siècles. Le mot Cologny désigne une colonisation agricole antique ou médiévale.

Il me semble que l'on peut faire l'hypothèse suivante : la plaine humide entre Vulbens et Cologny est remise en valeur : c'est le Far West de l'époque, *la frontière* comme disent les Américains. L'étendue de l'espace disponible, l'attrait de la

circulation sur le Rhône et ses rives compensent la médiocrité des sols spongieux. Une seigneurie primitive ou un domaine important, le *Vuache*, se développe à proximité de deux chemins romains filant vers le fleuve, le gué et la route de la rive gauche. On pourrait parler de routes vers le nord, un peu comme en Amérique la route vers l'ouest.

Les fouilles de F. Raynaud montrent que, dès le XIIe siècle, un seigneur laïc construit un château à cinquante mètres de l'église de Vulbens et de la route reliant le bourg et le château de Chaumont au village de Chevrier.

A partir de ce moment et jusqu'au XVIe siècle, le mot *Vuache* désigne le château de Vulbens, ses abords et ses droits seigneuriaux, en particulier sur la plaine humide. Un texte mentionne en 1236 un seigneur dit *de Vulbens*. En 1239, Hugues de Viry laisse à ses fils mineurs plusieurs biens et en particulier ce qu'il a « *apud Vaschium a predicta villa dingie usque ad Rodanum* », c'est-à-dire au Vuache depuis Dingy jusqu'au Rhône [39]. Vers 1250, le château passe aux comtes de Genève qui le reconstruisent en plus grand. En 1307, un traité est passé « *apud lu Vuachu in camera dicti comitis* » : *au Vuache en la chambre du comte* [40]. Par contre la montagne n'avait pas de nom fixe : les documents citent le mont *d'Arcine, de Chaumont, de Chevrier, d'Entremont, de Sainte-Victoire, de Savigny, de Seminoz* [41]... C'est lentement que le mot *Vuache* s'applique à la montagne qui surplombe le château.



Fouilles du château de Vulbens en 1982-1985, tour nord-ouest (largeur des murs 2,30 m, surperficie 34,50 m²). Elle semble dater du milieu du XIIIe siècle. Comme souvent, l'accès s'y faisait par le premier étage.
Cf F. Raynaud, *Le château...*
(Photo Ph. Duret 1984)

Je ne vois pas comment expliquer autrement que le château, situé à Vulbens, se nomme pourtant du Vuache. Cela dit, je reconnais volontiers que les preuves solides manquent à l'appel.

CEREALES ET FORETS PENDANT LA PREMIERE MOITIE DU XIVe SIECLE

Les paysans à leur tour drainent et défrichent

Les seigneurs des Xe-XIe siècles, par leurs taxes, ont poussé au développement de la production agricole et de l'économie marchande. Au XIVe siècle, les paysans, se comportant comme de petits entrepreneurs, prennent la relève.

Le combat contre l'humidité des sols se poursuit. On trouve encore quelques anciens conduits de drainage, mais peu à peu les engins modernes les arrachent. Au-dessus des *Tattes* de Vulbens, au fond d'un val, sur deux cents mètres et à une dizaine de centimètres sous la surface, il y avait vers 1980 un conduit humide en dalles de pierre (40 x 30 x 8 cm) : canalisait-il un ruisseau ? E. et J.M. Grandchamp disent également qu'en certains endroits on voyait des traces de « billons », labours en planches bombées facilitant l'écoulement des eaux [42].

Plusieurs noms de lieux témoignent que le cultivateur, ne pouvant élever les rendements, doit augmenter les surfaces cultivées en faisant reculer les forêts. Les *esserts*, à la fois et nom de lieu et nom commun (en savoyard *essarto* signifie défricher) sont très répandus en 1447. Beaucoup se trouvent sur le mont, y compris au sommet : *un mas ou exert et bois aux Plans, sommet du mont Sainte-Victoire, vers les Roches et Entremont, une pièce de terre au territoire de la sainte, terre et bois à la chapelle, exert et bois de la Croix au mont, aux exerts du mont.* Un peu plus bas, il y a aussi « *exerti in balmes* » sur le replat des huit cents mètres et l'essert *en Frasse* au-dessus de Chevrier. La montagne était pelée comme un matou malade. On a trouvé un fer de hache sur la limite entre Chevrier et Arcine. En haut de Chevrier, les vieux champs maintenant emboisés avaient des murs en galets hauts d'un demi-mètre. En plaine, en 1447, on cite au sud du bois de Cologny : *en Esserton, ou Verney ou en Essert, Essert vers Champ Quoy.* Il y en aussi, entre Faramaz et Valleiry, *dans le côte de Vosogne, au cul de Vosogne.*

Certains noms rappellent le souvenir d'un bois défriché : *Bettet, Bouchet, Tremblet, Gollies* (un petit bois selon MM. Benoit). Une famille *Verney* de Faramaz (1326) a peut-être un rapport avec le lieu-dit *les Vernes* (l'aulne). A Vulbens, on trouve le lieu-dit *en Novelles* (1447) : les *novales* sont les terres nouvellement cultivées. En 1259, on mentionne les dîmes antiques et *novales* de Chénex [43].

Inversement certains bosquets de la plaine de Chevrier paraissent plus étendus qu'aujourd'hui [44].

Remarquons que :

1. ces esserts sont éparpillés loin des villages ;

2. lorsqu'on parle de défrichements, on pense aux bûcherons abattant d'énormes troncs alors que souvent il s'agit de détruire des broussailles. Ainsi *la Vurge*, dans la plaine de Faramaz : ce toponyme déjà cité au XVe siècle désigne une sorte de saule. Voir aussi *Lespinaz* sous Dingy (en 1447). *Raclaz* pourrait être également le souvenir d'une lutte contre ces buissons. On cite au XIVe siècle une famille *los Vimys de Faramans* dont le nom a le sens d'osier. L'existence des broussailles n'est pas une nouveauté du XXe siècle finissant !

Une agriculture céréalière

A partir du XIVe siècle, les documents deviennent plus nombreux. Ils montrent un paysage modelé par les rapports qu'entretiennent entre eux les groupes sociaux, en particulier par ce que chacun peut arracher aux autres pour se nourrir et mener son mode de vie.



Le battage du blé au fléau. Jussy (canton de Genève), ancienne église devenue un temple. Stalle de la fin du XVe siècle provenant de Saint-Pierre de Genève. *(Photo D. Vonlanthen-Chevalier)*

Au XIVe siècle, les seigneurs laïcs n'ont aucune terre labourée : ils les ont abandonnées pour diminuer les frais de main-d'œuvre. Ils reçoivent des dîmes, des tailles et d'autres redevances, en particulier de froment. Celui-ci est rentable : au XIVe siècle, à Ternier près de Saint-Julien-en-Genevois, le prix de l'octane de froment (soixante-dix-sept litres) oscille entre quatre et dix sous, celui de l'avoine entre vingt deniers et cinq sols seulement (il y a douze deniers dans un sou). Le froment du Vuache va dans la grange du château ou sur les marchés des bourgs (Chaumont) et des villes (Genève).

L'avoine, plante robuste, est imposée par la classe dominante pour nourrir ses chevaux et donc se livrer aux tournois, à la guerre et la chasse : en 1327-1328, le château du Vuache reçoit la visite de quatre-vingt-onze chevaux pour deux nuits, puis de quarante-cinq chevaux pendant deux jours. On comprend que le seigneur perçoive chaque année environ deux cent vingts coupes d'avoine (174 hl) contre seulement cent soixante coupes de froment (126 hl).



In vino veritas ! Grappe de raisin. Détail d'une stalle de l'abbaye de la Chaise-Dieu (Haute-Loire), XVe siècle. *(Photo Ph. Duret)*

Le seigneur du Vuache possède aussi des vignes (cinq hectares). Les rendements sont bas : en 1326-1328, quarante et soixante setiers, soit 5,5 hl/ha. En 1326 il est question d' « *una vinearum predictarum levanda in perchiam vignolanda et peyssalanda* » : une vigne élevée sur des perches, labourée et mise sur des échalas. « *Vignolanda* » se rapporte au patois « *venie* » ou « *vanyi* » (labourer, ensemencer) [45]. « *Peyssalanda* » est proche de « *passé* », l'échalas. Dans le Genevois, les vignes « *étaient cultivées en polliers ou en treilles semble-t-il, avec des lignes de cultures, de rave par exemple, ou des pâtures dans l'intervalle* » [46]. Le vin se conserve peu : en 1328-1329, on perd une partie du vin qui était « *putrafecta et corrupta* ». Ah... les « bons » petits vins du temps jadis !

En 1327, les seigneurs ont six prés autour du château, soit environ 6,7 hectares. Ils produisent seize charretées de foin

pour la grange seigneuriale. En 1329, il n'y a plus que trois prés. Les autres ont sans doute été vendus.

Que reste-t-il aux paysans ?

En Europe, à cette époque, les villageois mangent entre une et trois livres de pain par personne et par jour. La farine vient des moulins ; en 1327-1328, un meunier se nomme d'ailleurs *Perret Panerius*, c'est-à-dire Boulanger. Or au Vuache, en 1326-1330, nous connaissons seulement deux moulins : celui de *Lavandier* à La Fontaine et celui de *Petenans* vers la forêt de Cologny, sans doute à l'ouest. Le pain est-il encore peu répandu, concurrencé par les bouillies de céréales ? En plus du froment, de l'avoine, de l'orge, du seigle, on cultive aussi le millet ordinaire et le panic (ou *mil des oiseaux*), blés rustiques adaptés aux sols pauvres et froids. Or le panic n'est pas panifiable. Dès 1326, on mentionne aussi les fèves, les pois et les lentilles qui servent dans les potages.

On trouve, en 1447, quelques mentions d'arbres fruitiers : *ou Pomyer domyn, subtus villa de Racla loco dicto ouz Pere* [poirier] *Vurier, en les Noeres, ou Noyer, ou Croysonner Roget, ouz Croysonier rojoz, ou Noyer estroyt* (vers Jurens), *ou Pere Rochet.*

Les noyers sont plantés près des maisons. Ils fournissent du bois, de l'huile pour les repas et pour éclairer. En 1326-1330, autour du château, les « *noyers des arbres du seigneur* » produisent dix-neuf litres. Sur les pentes acides de Chevrier et Dingy, le châtaignier, sorte « d'arbre à pain », pullule. En 1326 il n'est pas mentionné alors qu'en 1447, à Chevrier, on cite : *territorio de Castanens, la vie de laz Chatagniolaz, terre e castanerium sits ous les Roches ou en la Fourche, Castaneris de Gilla.*

Les prés sont rares. Dans le terrier de 1447 (liste de droits seigneuriaux), sur quarante paysans, trente-quatre tiennent moins de un hectare et demi de prés. Quatorze d'entre eux ont moins d'un tiers d'hectare. Ils devaient avoir peu d'animaux ou alors les emmener sur les communaux : on signale en 1327 deux bergers collectifs ; un autre est cité en 1489 [47]. Les paysans gardent des porcs, des agneaux et des poules. Les bovins sont rarement cités.

On cultive aussi le chanvre (textile).

A quoi ressemblent leurs parcelles ?

Quand j'étudie le parcellaire, je pense toujours à l'histoire de Nils Holgersson, une sorte de lutin qui voyageait sur un jars. « *Il fut surpris de voir étendue là-bas comme une grande nappe, divisée en une infinité de grands et de petits carreaux.*

- Qu'est-ce donc que cette grande pièce d'étoffe à carreaux ? grommela-t-il, sans attendre de réponse.

Mais les oies sauvages qui volaient autour de lui crièrent immédiatement :

- Des champs et des prés. Des champs et des prés. »

Dans le terrier de 1447, j'ai pris un échantillon de deux cent trente parcelles sur Chevrier et Vulbens : 53 % sont inférieures à une demi-pose et 90 % inférieures à une pose (= 0,29 hectare ?). Les parcelles de Chevrier sont plus petites que celles de Raclaz et Dingy. En 1447 on trouve un *Champ Ryon* et un *Prato Ryondet* (en 1730 celui de Dingy n'a cependant rien de circulaire). Les parcelles *au Carroz* (que l'on retrouve en 1730) jouxtent les limites paroissiales et possèdent un angle droit. Les *Molars* sont de petites buttes. Il y a aussi un *Campo Curt* (champ court) à Chevrier.

La mention d'une forge, en 1439 seulement, indique que longtemps les outils en fer restèrent rares et coûteux. Le travail se faisait avec des outils de bois, d'où l'importance des petites parcelles.

Il y a des lieux-dits *Longy Reys*, champs allongés (à Dingy *la Longe Resse, les deux resse de Verdenet, la Raisse Marin* ; à Chevrier *Longy Reys* et *Longerey*). Si ce type de parcelles était répandu, en aurait-on fait un toponyme ? Est-ce dû à l'emploi d'une nouvelle « charrue » ?

Avant le XIXe siècle, sur les pentes, de nombreux rochers granitiques abandonnés par les glaciers gênent les labours. A Chevrier, on cite en 1447 une *Petra Grossa*, une *Pierre de Tullies*, une *Roche de Rochiez*. Jusqu'au XIXe siècle, il y eut dans le haut du village une *Pira Novala* ou *pierre de novelle* qui est « *une grosse pierre de granit vulgairement dit de serpentin* » [48]. A Vulbens et Raclaz : *les Roches de Rossies, Roches de Villars, Roches de Fonz, Roches de Gynaz*, les *Roches de Grangia* (1447).

Voici comment on expliquait jadis leur présence : « *la pente méridionale du Jura, depuis Divonne jusqu'au Fort de l'Ecluse, est le pays des géants légendaires : Samson, Goliath, Gargantua ; quelquefois le Diable lui-même entre en action. Ainsi les dépressions de la Pierre à Samson* [à Thoiry] *marquent le pied et la main de celui-ci, qu'il a laissés dessus en jouant avec Gargantua. Leur jeu consistait à se jeter, à grande distance, ces gros blocs erratiques* » [49]. On raconte une histoire semblable à propos de Vulbens.

Les forêts nourricières

Les forêts servent aux chasses seigneuriales, exercice d'entraînement guerrier et moyen de se procurer la viande rouge, nourriture noble par excellence. En 1327, le château reçoit la visite des chasseurs de Louis de Savoie avec leurs roncins (chevaux) ; on mentionne Bernard, chasseur seigneu-



Scène de chasse en Genevois : homme soufflant dans un cor, chien mordant un cerf. Copponex, cul-de-lampe de l'église paroissiale.
(Photo Ph. Duret)

rial [50]. La tradition locale parle aussi de chasse à l'ours. Voilà pourquoi, lorsqu'en 1296 le comte de Genève cède partiellement le Vuache à sa nièce, il se réserve la forêt de la montagne Sainte-Victoire délaissant celle de la plaine [51].

Elles apportent aussi des revenus importants. Sans elles, les habitants ne peuvent pas vivre. Elles participent à la vie économique, au même titre que les champs, vignes, jardins. Pour reprendre le mot d'un géographe, la forêt était « une bonne à tout faire ». Elle offre l'équivalent d'un magasin de matériaux de construction, d'une boutique de meubles, d'une centrale électrique, d'une pharmacie, d'une boucherie-charcuterie, etc. L'économie rurale était céréalo-forestière.

L'affouage est le droit de ramasser du bois dans la forêt seigneuriale. En effet, le bois sert à une quantité d'usages : le chauffage, la fabrication des outils et des meubles, les poutres, les cheminées, l'alimentation des fours à pain, etc. Par exemple, il faut plusieurs jours pour chauffer un four à pain ; vous imaginez la quantité de bois consumée ? Le bois est au Moyen Age ce que l'acier ou le plastique sont au XXe siècle.

En 1447, le seigneur possède deux grandes forêts « trouées » par les terres, esserts et bois des non-nobles, mais la quasi totalité des paysans a moins de 6 000 m^2 de parcelles boisées par famille. Les bois collectifs et les haies ne suffisent pas à

combler le manque. En 1326-1328, la justice seigneuriale punit des habitants qui coupent des poutres chez leurs voisins. Les seuls qui ont suffisamment de parcelles boisées sont un charpentier et Jean Verney de Faramaz, des villageois aisés.

En 1296, lorsqu'il cède en partie la seigneurie à sa nièce, le comte précise que les habitants de « *la maison dou Vasche* » garderont « *lour affoage et lour usage* » selon leur coutume [52]. Formule ambiguë : les paysans concevaient l'affouage libre et gratuit comme un contre-pouvoir au seigneur.

En 1326-1330 [53], l'affouage fait l'objet d'une taxe seigneuriale payée en avoine : « *avenaria seu affoagio* », « *avenaria pro monte de Chivrie* ». Pour couper du bois il faut en avoir reçu le droit. Bolat et Perret Pasteur se font sanctionner pour avoir coupé du bois de jour (douze sols d'amende) ; Nicoud de Vougie est doublement puni (vingt-quatre sols) parce qu'il a agi de nuit. A la Saint-Michel 1327 (septembre), vingt-trois personnes seulement payent l'affouage. Cette taxe rapporte entre cinquante et soixante-neuf coupes (de soixante-dix-neuf litres chacune). Une fois vendu, cela ne fait que 5,6 % des revenus.

En 1345, Jean Droysier de Thiollas a un droit d'affouage dans les bois [54]. Quelques années plus tard, il est question de l'affouage *montis calvimontis* [55].

La fabrication de charbon de bois existe peut-être déjà au XIVe siècle : un Perret Charbonet est cité vers 1326. On prend les feuilles pour la litière ou la nourriture des bêtes. Celles des noyers sont recherchées. Témoins, ces lieux-dits *les Foliasses* (*na foye* = la feuille) signalés dès 1447.



Paysan courbé ramassant du bois mort.
Il est vêtu d'une tunique serrée à la taille et coiffé d'un chaperon noué en turban.
Fragment d'une jouée de stalle basse de Saint-Pierre de Genève, vers 1480.
Maison Tavel, Genève. *(Photo Ph. Duret)*

Cette forêt sert également de pâturage. Au XIVe siècle, on évoque « *la passa des porcs dans les bois des glands* ». Le droit de glandage, la glandée ou le passonage (de *paître*) est une taxe ; elle s'applique aux cochons qui mangent les glands. Au Moyen Age ceux-ci ne restent pas dans les porcheries ; on les promène en forêt, surtout sans doute dans celle de Cologny, riche en chênes. En 1329 on compte deux cent soixante porcs soit grosso modo deux animaux par foyer.

En 1328, cette taxe est affermée à Jean de Droisy (déjà rencontré pour l'affouage), Girard de Brolio et Péronet Grassi de Batista. Elle rapporte entre soixante-cinq et trois cent cinquante coupes d'avoine (51 et 276 hl). Des hommes sont punis pour avoir *passonné* sans autorisation.

Cette forêt médiévale tellement
utilisée,
exploitée,
cueillie,
nettoyée,
raclée,
défrichée,
saccagée,
n'avait peut-être pas ces odeurs que nous connaissons aujourd'hui, sauvages et humides, fumets de branches vermoulues, senteurs de feuilles mortes, d'humus, de résine, surprenants parfums d'ail sauvage... C'était un taillis bas, clairsemé, lumineux, chaud. Le gazouillis du pinson se mêlait aux grognements de Maître Porcinet et aux conversations de nombreux villageois.

Les villages

Jusqu'à la fin du Moyen Age, le fleuve reste un axe de circulation, une autoroute liquide... Trois hameaux s'égrènent sur le chemin de la rive gauche :

A Moissez : un gué, un chemin vers la plaine de Faramaz, quelques maisons [56].

A Bans : un petit village et son église, signalés dès le XIIIe siècle. La paroisse adopte au XVIe siècle le culte de saint Ennemond qui se répand le long du fleuve, de Lyon jusqu'à Genève.

A Cologny, dès la fin du XIIe siècle, se trouvent la maison et la ferme des Templiers puis des Hospitaliers. A quelques dizaines de mètres, un gué et un bac permettent d'aller sur la rive droite où il y a le port de Collonges-*les-Yletes*, connu dès le XIVe siècle, avant-dernier port vers l'aval, avant celui de Sous-Villars, douze cents mètres plus loin. En aval de Chevrier et

Sous-Villard, sur quelques kilomètres, les rochers et tourbillons interdisent la navigation.

Depuis le fleuve et le village de Cologny, un chemin monte vers le Vuache. A l'ouest, le chemin de *l'Enfer* conduit vers Chevrier et Arcine.

Des villages plus importants se trouvent sur la route au pied du Vuache : Dingy-en-haut (église), Raclaz-en-bas (forge en 1439, four à chaux en 1447 ?), La Fontaine (une maladière à *Mortavi* en 1239), Vulbens (château, église), Chevrier (église).



La glandée : paysan conduisant ses porcs sous un chêne.
Jussy (canton de Genève), ancienne église devenue un temple. Stalle de la fin du XVe siècle provenant de Saint-Pierre de Genève.
(Photo D. Vonlanthen-Chevalier)

Les treilles grimpent sur certains murs. Ceux-ci sont mauvais, souvent taillés dans une molasse argileuse : un grès friable au contact de l'air. Au Vuache, cette molasse est jaune (et non pas verte comme celle de Sézegnin et Genève ou brune comme celle de Contamine-Sarzin). En 1326-1327 déjà on mentionne « *lapides molaceas* » [57]. Vulbens en avait une carrière, en bas du chemin *de la molassière*. La roche y émerge encore. Toujours en 1326-1327, on utilise aussi le calcaire.

Les pierres étant rares, on les récupère par tous les moyens. Lors d'une vente de parcelle, on précise que l'acquéreur « *pourra prendre les pierres pour la bâtisse qu'il veut faire* » [58]. La plupart des toits étaient en chaume.

L'état de propreté des maisons laisse parfois à désirer. En 1442, Jean Guillent, habitant à Avusy, se plaint de son voisin Etienne Cochon (le bien nommé) qui vient répandre des immondices depuis une année, nuit et jour, à côté de chez lui. Cochon rétorque qu'une chute d'eau venant du toit des Guillent lui fait du tort. Finalement, on décide la construction d'un mur [59].

Au nord-est de l'église actuelle de Chevrier, le lieu-dit *Marterey* rappelle le souvenir d'un très ancien cimetière. Jusqu'au XVIe siècle, et même après, les cimetières sont généralement au centre des villages, entourant l'église, mal clos : on y conclue les baux de fermage, les paysans y reconnaissent solennellement leur dépendance vis-à-vis du seigneur, on y plaisante, on y joue.

Au centre de certains villages existent des blocs de parcelles en forme d'amandes : c'est le cas à Jurens, Chevrier (*au Betry*), Vulbens (église et cimetière et aussi *sous Vulbens*). De quoi s'agit-il ? En 1447, on trouve à Chevrier un lieu-dit *subtus les Charreres ale en la Palissy* et en 1606 *au Borjal dit en la Palisse* [60]. (Palissy ou Plessis = barrière de branchages clôturant le village).

Les chemins

Contrairement aux routes romaines, les sentiers médiévaux ondulent et font de multiples décrochements. Ils sont la trace des cheminements locaux et correspondent aux nécessités quotidiennes. Au nord de Chevrier et Vulbens, deux chemins portent le nom de *Ferraz*, signe d'ancienneté. Au nord de Faramaz, deux sentiers en demi-cercle soulignent les anciennes lisières de la forêt de Cologny (voir la carte du Vuache en 1447). A la sortie de Chevrier vers Arcine, l'ancien chemin passait plus bas que la route actuelle. Dans la forêt de Bans on peut encore voir l'ancien chemin venant de Faramaz, obstrué par les arbres, avec son profil en V.

LA PESTE DE 1348 TRANSFORME LE PAYSAGE

Au début du XIVe siècle, le nombre d'estomacs à remplir augmente plus vite que la production de nourriture. On a vu pourquoi il était impossible de défricher davantage. Les famines font donc leur retour. A partir de 1348, la peste s'y ajoute. Pendant un siècle, les maladies reviendront souvent. On signale de fortes mortalités à Valleiry en 1427, à Chaumont en 1460 [61]. Au Vuache, sur 95 noms de famille relevés en 1326-1330, trente seulement sont encore mentionnés en 1447 : est-ce l'effet de la peste ?

On signale trois maisons abandonnées à Chevrier en 1447. Bans, hameau à l'écart, passe de douze à sept feux au cours du XVe siècle. Certaines maisons isolées, les *chavannes*, disparurent. Entre Faramaz et Valleiry il y a les *Petits Chavanoux* et les *Grands Chavanoux*, lieux-dits inhabités en 1730. En haut de Vulbens il y a *la Chavanne* (ici la maison existe encore). Au nord de Jurens il y a *la Chavanne* : en 1327 on cite une famille « *Chavaney* » de *Dyngie*. Je m'interroge aussi à propos de ces énormes *murgiers* (tas de pierres) sur les pentes de Dingy, Raclaz et La Fontaine. Certains se cachent dans la lisière d'un bois ou dans un bosquet. Dans l'un, je crois discerner des vestiges de pièces. Un autre se trouve à un carrefour. Habitats de la fin de la préhistoire comme le supposait l'archéologue Pierre Broise [62] ? Maisons ou granges abandonnées à cause de la peste ? Ou plus simplement résultat de l'éternel épierrement des champs : un Jacquet Murgat est cité en 1326-1330.

Conséquence : à la Corbière, à Ternier, les revenus seigneuriaux chutent. Au Vuache les droits sur la forêt s'effondrent, passant de 22 % vers 1326 à 1,5 % vers 1575. En 1439, le seigneur cède aux Pugin le droit de charbonnage et d'affouage [63] ; ceux-ci exploitent une forge à Raclaz-d'en-bas, en un lieu désormais appelé *la Faverge* (forge). Ce charbon sert à nourrir le foyer. En 1447, l'affouage et le glandage ne sont perçus que sur un petit nombre de personnes [64].

A Jurens, le lieu-dit *à Cologny* (= à ceux de Cologny) qui semble appartenir aux Hospitaliers en 1447, est aux mains de paysans en 1730 : cette grande parcelle a dû être divisée et vendue à la fin du Moyen Age [65].

Les seigneurs de Faramaz, vassaux du Vuache, ont en 1447 une myriade de petites parcelles de toute nature, éparpillées vers Faramaz, La Fontaine, Raclaz et Dingy.

Les familles aisées profitent de la crise pour acheter et s'enrichir davantage. En 1447, ceux qui ont le plus de prés et de terres sont J. Verney de Faramaz qui possède un battoir, la femme d'un notaire de Savigny, Gauthier Gros de Raclaz, les forgerons Pugin, le charpentier Rolet de Moissez, Pierre Vufat de Jurens. Jean Dunant de Raclaz et Jean Chavanaz de Dingy n'ont pas beaucoup de parcelles, mais elles sont grandes. Ces riches construisent ; en 1447, je relève deux *baptoirs* et six moulins soit un moulin pour vingt familles, une densité élevée. La consommation de pain, s'alignant ainsi sur le modèle seigneurial, avait fortement augmenté au détriment des bouillies et potages.

En 1411, Dingy compte quarante *feux* (familles) contre trente-deux à Vulbens et trente à Chevrier. Contrairement à

aujourd'hui, Dingy l'emporte. Pourquoi ? Parce que les terres y sont plus fertiles qu'à Vulbens et Chevrier (terroirs réduits, caillouteux ou trop humides) ? Pourtant le château est à Vulbens. A la fin du XVe siècle, les assauts de la maladie devenant plus faibles et plus espacés, la population augmente un peu à Dingy (cinquante feux en 1481) et à Vulbens (trente-quatre feux). Par contre Chevrier perd trois feux.

DU XVe AU XVIIIe SIECLE, LES NOTABLES TENTENT DE TRANSFORMER LE PAYSAGE

Les transformations du paysage sont désormais plus fortes. Les notables qui les opèrent ne sont plus seulement des paysans enrichis ou de petits notaires mais de hauts magistrats et dignitaires de la cour.

Les notables créent de grandes parcelles

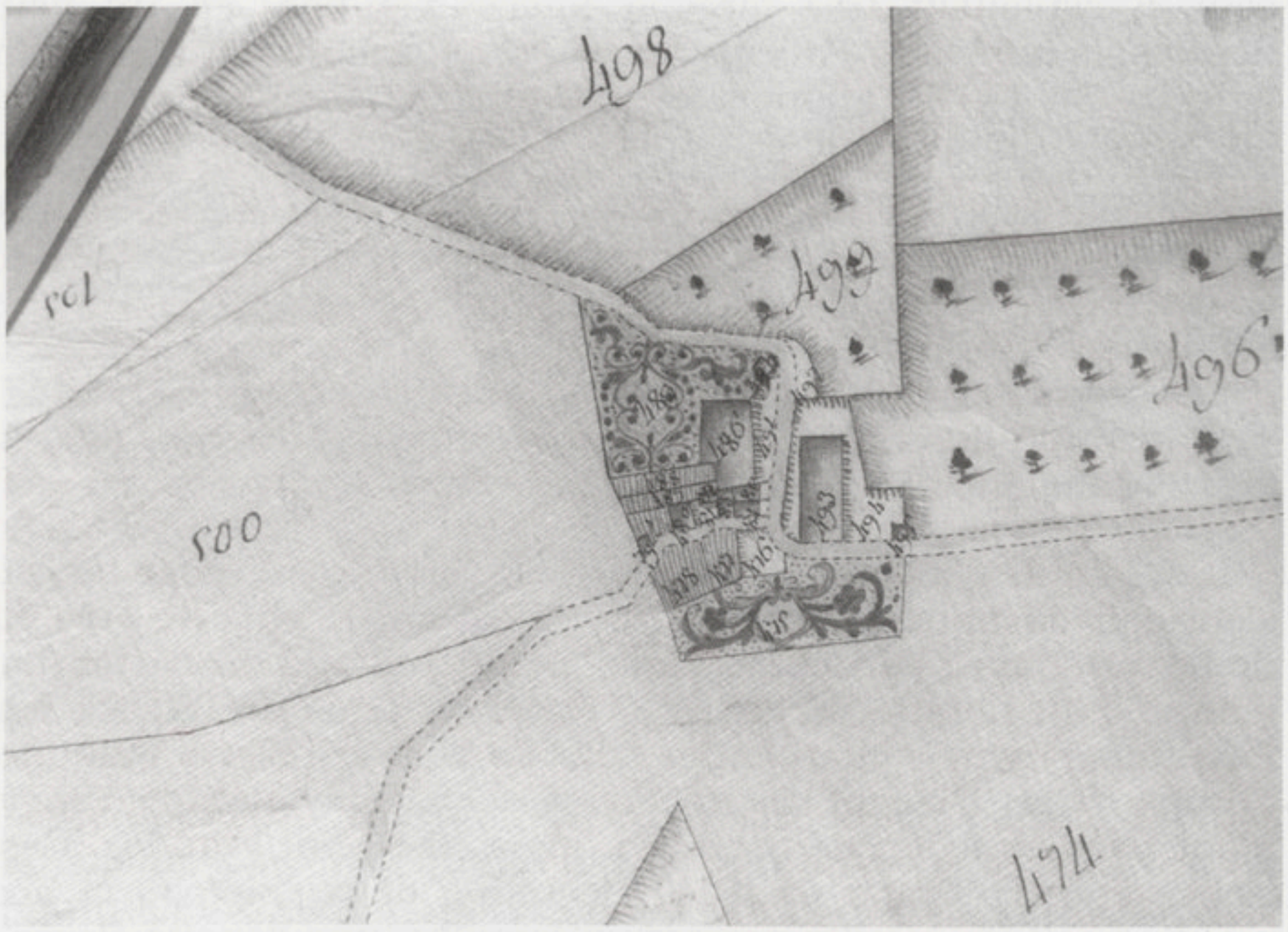

Bloux (Dingy). Vastes parcelles appartenant aux notables Collomb.
Ils ont notamment les maisons n° 486 et 493 (les plus grandes du hameau), les fours y attenant ainsi qu'un verger.
Cadastre de 1738.
(Photo Ph. Duret)

Dès les années 1460, le seigneur du Vuache décide de refaire les livres terriers qui mentionnent ses rentes ; il acquiert des dîmes, des vignes, des prés, un moulin ainsi que les enclaves qui mitent ses deux forêts, celle de la plaine et celle du mont. Cette politique est amorcée par les Montchenu qui guerroient au service du roi de France. A la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle les puissantes familles de Menthon et de Livron font beaucoup d'acquisitions. Elles achètent à des paysans endettés mais aussi à de petits nobles, des ecclésiastiques, etc.

Aux XVe et XVIe siècles des fourches patibulaires sont édifiées au bord des chemins pour délimiter la juridiction seigneuriale menacée par le renforcement de l'Etat. Vers 1530, au lieu-dit *le Plot* entre Dingy et Murcier, on brûle Jeanne Tissot accusée d'hérésie. Un David « *eut la tête tranchée, son corps suspendu aux fourches et sa tête fut apportée au Muret* » près de l'endroit où l'actuelle route de Chevrier à Arcine contourne le Vuache. Les gens qui vont faire leurs courses à « la grande surface » située entre Valleiry et Faramaz ne savent pas qu'à la même époque on pendit non loin de là deux personnes et qu'une femme surnommée La Sorcière y fut brûlée vive [66].

Vers 1570-1630, le seigneur de Faramaz, vassal du Vuache, agrandit son domaine. Il en a les moyens : Pierre Perruccard de Ballon (mort après 1584) est barbier et valet de chambre du duc de Savoie et gentilhomme de chambre de S.A. « *servant à la bouche de Mgr le Prince* ». Parmi ses descendants figurent plusieurs abbés, des gentilshommes de la maison ducale, un conseiller d'état, etc. Ils acquièrent par exemple les biens de leur fermier de Cologny, couvert de dettes, ainsi que les terres indivises des Gros, une famille aisée de Raclaz. Résultat : en 1643, le seigneur de Faramaz possède de grandes parcelles sous sa tour ainsi qu'à La Fontaine, Raclaz, Bloux, etc [67]. En 1709, il achète même la seigneurie du Vuache ! Le seigneur remembre et modifie ainsi le paysage de manière spectaculaire : à Moissez, en 1447, on recense une cinquantaine de parcelles alors qu'en 1730 il n'y en a que quatre.

Les Collomb sont châtelains de Chaumont et du Vuache, notaires, fermiers de seigneuries, juges. Dès le début du XVIIe siècle, ils semblent posséder des terres à Dingy, en particulier à Bloux. Celles-ci sont-elles à l'origine du toponyme *au Grand Pré* et des vastes parcelles qui y correspondent ? [68].

A Jurens, des parcelles étendues appartiennent en 1730 à Joseph Dupraz, fils et beau-frère de notaires, neveu d'un curé de Chavannaz également archiprêtre de Chaumont et fondateur d'une chapelle à Jurens [69].

Ces grands propriétaires savent que les haies diminuent le rendement céréalier : en 1716, le sieur Collomb indique que ses *grangers* (métayers) « *tiendront* (...) *les hayes ébarbées à*

l'accoutumée et défricheront le long desdistes hayes autant qu'ils leur sera possible » [70].

Ici ou là, au XVIe siècle, les riches font défricher des lambeaux forestiers. Au bord du bois de Jurens, sur la pente du Mont-Sion, des parcelles se nomment *aux essers de Minchet, aux esserts de Minget*, nom d'une famille aisée signalée en 1447, 1571 et 1606 [71]. Non loin, en 1499, les seigneurs d'Epagny cèdent à des conditions avantageuses 3,5 hectares aux frères Landissier, peut-être dans un but de défrichement [72]. En 1569, les religieux de Cologny confient un petit bois à un paysan : il a six ans pour le mettre en culture [73]. On signale non loin, en 1591, *l'exer de Vutannaz* et un autre essert en 1627 [74]. A Chevrier, plusieurs défrichements sont signalés : peut-être des terrains cédés après 1545 par Jean de Menthon, seigneur du Vuache. Son gendre, Henri de Livron, cède aussi un bois *en Bougillier* (Chevrier) en 1568 et d'autres en 1571 au-dessus de Raclaz [75].

Les notables construisent des bâtiments d'exploitation

En 1643, le seigneur de Faramaz possède trois étables, cinq granges dont une est dite *nouvelle* et un moulin. Une autre grange est inachevée. L'une d'elles porte la date de 1581. En 1730, à Raclaz, au lieu-dit *dernier le Mollin*, il y a des « *mazures* » et une parcelle noble. Cela venait d'un domaine acquis entre 1498 et 1573 par le seigneur du Vuache ; un moulin y fut bâti [76]. La tuilière seigneuriale de Moissez date du XVIIe ou du XVIIIe siècle. On signale aussi à Chevrier, en 1606, la grange des Perret (notaires, juges) et celle des Manget au nord de Faramaz [77].

En bas de Chevrier, le cadastre de 1730 indique les vestiges d'un moulin appartenant à J. Bernard. Aujourd'hui, on y trouve un muret. C'est la trace d'un battoir à chanvre, dit M. Rivolet. Un peu plus haut, le sol est creusé en entonnoir avec un drain en pierres plates près duquel il a trouvé une poutre. Une rigole arrosant quelques arbres est le dernier vestige du bief qui amenait l'eau.

Seuls les propriétaires aisés ont un « important » troupeau et des prés

En 1561, un granger élève quatre bovins, propriété du seigneur de Faramaz. A la même date, Pierre Favre, d'une famille de notables de Chevrier, possède douze « *vaches à let* », deux taureaux, quatre veaux, deux génisses, une jument et un poulain [78]. En 1562-1566, un fermier va devant le juge du



Taureau. Miséricorde d'une stalle de Saint-Pierre de Genève (vers 1430-1440 ?).
(Photo Ph. Duret)

Vuache pour une affaire relative à plusieurs « *porciaux* » du seigneur de Faramaz [79]. En 1643, ce dernier a six bovins, un cheval, une mule et trois mulets.

En 1697, le fermier du seigneur du Vuache s'occupe de quatre vaches. A la fin du XVIIIe siècle, le seigneur a des bovins qui pâturaient jusqu'au sommet du mont ; il les fait garder dans sa métairie du replat de *Balme* [80]. Lorsqu'en 1793 les autorités révolutionnaires dressent l'inventaire du château, elles trouvent neuf vaches, deux chevaux et trois « *cochonnes* ».

Cet avantage n'est possible que parce que les notables possèdent suffisamment de prés. Vers 1500, le domaine du seigneur du Vuache en compte 9,7 hectares. En 1604, à Raclaz, Pierre Magnin, paysan aisé, possède 25 % de prés (plus trois maisons, une grange, une bovée ou étable) [81].

En 1738, à Bloux, les Collomb (notables) sont à la tête de soixante-dix-neuf hectares dont 41 % de prés ; à Jurens, Me Dupraz en possède 33 % sur un total de trente-sept hectares ; à Raclaz, Me Groz en a 26 % sur un total de 3,5 hectares.

Les prés sont soignés : dans les baux, on précise que les exploitants « *les tiendront clous* [fermés] *aigués* [arrosés] *rayés* [avec des fossés ?] *et es darbonnés* [les taupes ou darbons enlevées] » [82].

Les notables décident les premières améliorations de chemins

Ces petits chemins portent parfois des noms pittoresques. A Vulbens, il y a les *Vys* (voies, chemins) *Rouges* et la *Vy Borgne*. A Dingy, on trouve la *Mortavy* (le *chemin des morts*, c'est-à-dire d'une maladière), le *chemin de l'abbé* (à Raclaz, en souvenir de l'abbé de Blancheville qui demeurait près de là) et le lieu-dit *Mal Marché* (chemin de Dingy-d'amont vers Savigny, impraticable en certains endroits). A Bans, le *chemin de l'Enfer* est ainsi nommé à cause de son emplacement dans un bas-fond. D'autres se nommaient *Rotte* ou *Rotteran* (route).

Les mauvais chemins diminuent les rendements : cela « *prive de tous engrais tous les susdits mas et occasionne de grosses dépenses en temps de récolte et endommage considérablement les possessions* » [83]. En 1776, les Magnin « *passèrent et repassèrent par divers voyages chargés tantôt de bois, tantôt de chatagnes et même de gerbes de bled par une pièce de pré situé au territoire de Chevrier lieu-dit à la Rippas qui était en semence de bled noir* ». Procès, amende, perquisition. Burlat (le propriétaire) fait saisir un anneau nuptial et une croix avec un cœur d'or [84]. Ah... le méchant homme ! En 1786, un conflit éclate ; pour éviter un chemin boueux, les chariots traversent un pré : « *dans tout le voisinage de ce chemin on avoit peine a y faire passer la faulx par rapport aux hornières et aux enfoncements des chevaux* » [85].

Les chemins sont si mauvais qu'une journée est nécessaire pour aller de Chevrier au marché de Chaumont. Un peu à l'écart des grands courants commerciaux, les paysans proposent en 1772 que les blés étrangers destinés à Genève puissent transiter par Chevrier et y être vendus au lieu de voyager de l'autre côté de la frontière, sur la grande route du Pays de Gex.

Pourtant ces mauvais chemins n'empêchent pas les « Mandrinistes » (des bandits) de visiter Arcine et Chevrier en 1759 [86].

Les baux dictés par les propriétaires réagissent contre la situation : le granger doit « *empescher les nouveaux chemins* » (1679) [87]. Ils ordonnent d'entretenir les fossés : « *tiendra curés les terreaux* » (1699) [88].

Quelques particuliers font exécuter des travaux. Ainsi en 1765 à Chevrier, Burlat, notable en rivalité avec le seigneur, fait combler des chemins et creuser des rigoles ; il obtient en échange le droit d'avoir un banc privé dans l'église [89].

En 1785, les bans seigneuriaux ordonnant la vie agricole évoquent le problème :

- art. 7 : « *comme par un abus très préjudiciable au bien public* (remarquez cette notion) *l'on a introduit une infinité de chemins en travers des prés, terres et vignes des particuliers* », il est défendu de créer des sentiers sur les fonds d'autrui ;
- art. 8 : il est défendu de passer sur les fonds d'autrui sans la permission du propriétaire, si c'est avec un chariot ;
- art. 26 : il est défendu de faire dévier les cours d'eau vers les chemins ;
- art. 27 : il faut curer les fossés [90].

L'Etat impose aux représentants des villages d'enquêter sur les chemins et d'enjoindre aux propriétaires d'effectuer des travaux.

On ordonne de refaire le chemin des *Contours*. Les résultats sont souvent minces : « *lesquels travaux sont à la charge des aboutissants et auxquels n'a jamais voulu consentir le sieur Mermier nonobstant le peu d'occupation* » [91].

De timides progrès sont réalisés au bénéfice des principaux chemins. Ainsi, en 1764, on prescrit d'agrandir le grand chemin de Chevrier et le ruisseau qui le jouxte. En 1770, il est déplacé de quelques mètres [92]. Mais cela ne va pas sans mal : ceux de « *Veulbint* » n'ont pas fait leur part de travail, de plus le marquis a invité à sa table l'inspecteur des travaux pour médire de nous, se plaignent les habitants de Chevrier. Ils ont arraché le noyer de notre curé, réplique le camp adverse. Querelles de clocher...

A la fin du XVIIIe siècle, l'Etat fait travailler les habitants sur les routes de Seyssel à Genève : celle par Frangy et celle par Vulbens, Viry et Saint-Julien [93]. En 1763, ceux du Vuache et de la Semine protestent : pour vendre leurs produits à Genève, ils préfèrent leur route habituelle, plus directe, passant par Chancy, Avusy, Bernex et Lancy [94]. En 1772, ce chemin permet aux voituriers allant vendre du blé à Genève de gagner deux heures sur le chemin de Saint-Julien. Le marquis du Vuache fait d'ailleurs réparer la portion de Vulbens à Chancy et construire un pont sur la Vosogne. Par contre, Arcine, isolé, manque en 1772 de main-d'œuvre et de bestiaux, d'où ses nombreuses broussailles [95].

La forêt devient l'enjeu d'une lutte des classes

Pour les paysans, elle est vitale. Le seigneur a des intérêts contraires. D'abord en tant que propriétaire : du XVe siècle (au moins) jusqu'au XVIIIe siècle, le seigneur possède une grande partie des forêts du Vuache, plus précisément 46 % à Dingy et 92 % à Vulbens + Bans (en 1730). Comme chasseur aussi : en 1517, Philippe de Savoie comte de Genevois vient au Vuache avec l'évêque pour chasser et festoyer [96]. Dans l'inventaire du

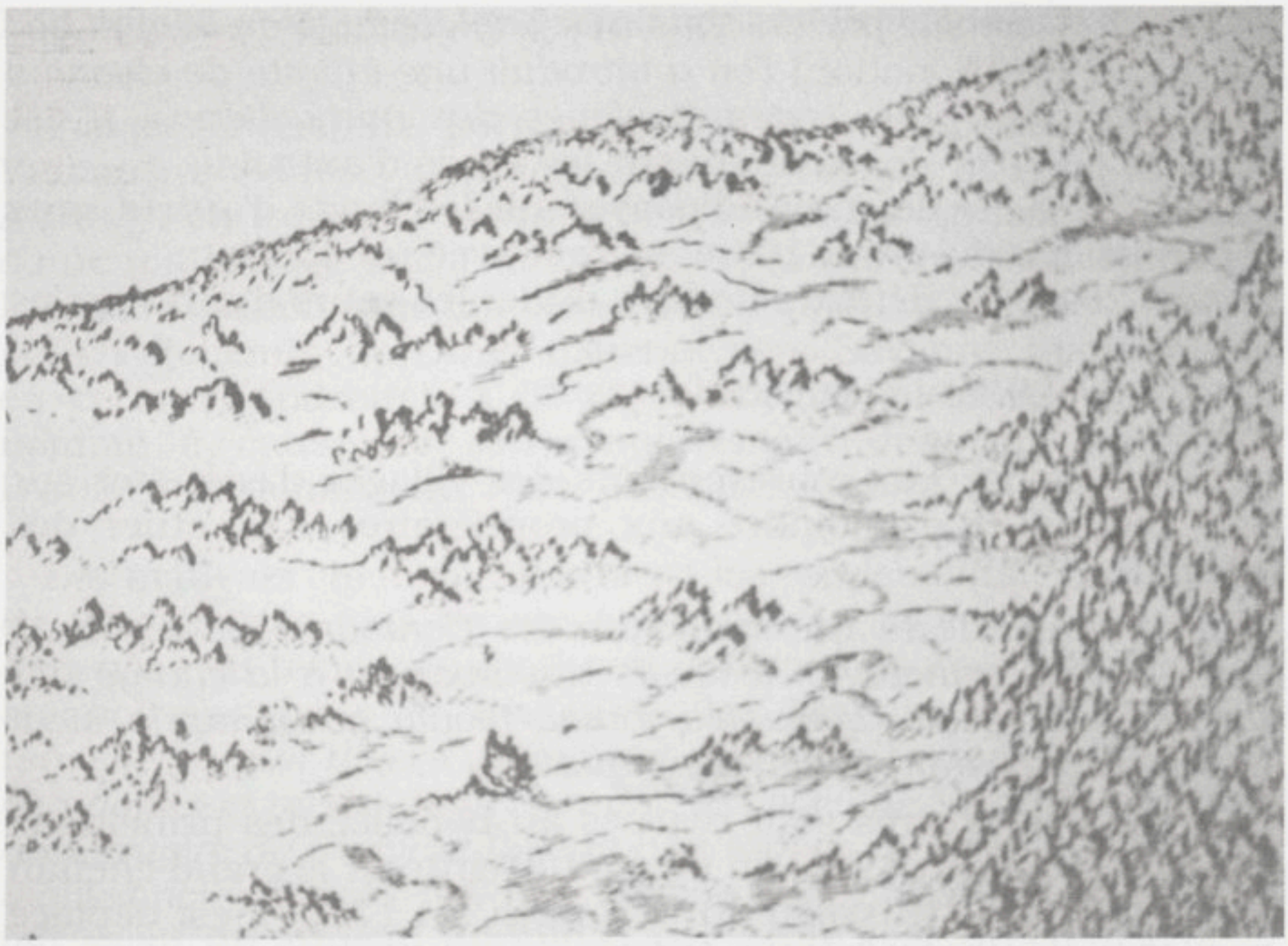

Le mont Vuache en 1590, au-dessus de Chevrier.
A gauche (sur les pentes douces, au sud) il n'y a que des arbres isolés
et des broussailles, même au sommet. Par contre à droite, sur les pentes raides
qui surplombent le Rhône, on remarque une forêt.
(Photo Ph. Duret à partir d'un original de la BN)

château fait vers 1573, on mentionne une peau d'ours, « *un collet sans manches de peau de cerfz* » et une trompe [97]. Le seigneur du Vuache est enfin titulaire du mandement, c'est-à-dire d'une partie de l'autorité politique. Cela fait de lui le défenseur de l'intérêt collectif, autrement dit de la forêt : une gravure qui représente le Vuache en 1590 ne montre que des bosquets dispersés, sauf sur les pentes raides et rocheuses face au *Pas de la Cluse*.

Le seigneur réglemente le glandage des porcs dans les bois. Les bans seigneuriaux de 1655 qui réglementent la vie quotidienne ordonnent de les maintenir ferrés [98].

On redoute surtout les chèvres qui dévastent la végétation. Ces herbivores féroces et gloutons grimpent sur les petits arbres ; ils ne coupent pas l'herbe, mais l'arrachent avec les racines [99]. En 1785, quand le seigneur publie de nouveaux bans champêtres, plusieurs articles concernent la forêt : interdiction de « *gâter* » les branches ou troncs d'arbres, défense de garder des chèvres, obligation de surveiller les animaux durant les trajets, défense de peler ou enlever les écorces, d'arracher les fourches et troncs des arbres appartenant à autrui, défense de mener paître des animaux dans les bois des autres et surtout

dans ceux du seigneur, défense de prendre de la terre et du bois dans la forêt seigneuriale, défense d'aller ramasser des feuilles de noyer, châtaignier, chêne, sur le fond d'autrui, lutte contre les incendies [100]. Il y a même un garde avec une bandoulière rouge doublée de bleu sur laquelle figurent les armes seigneuriales.

En 1759-1760, le nouveau seigneur veut faire respecter son droit d'affouage (ramassage du bois mort moyennant redevance) et exige le paiement des arriérés, mais il se heurte aux paysans qui affirment pouvoir « *faire des feuilles et du bois dans certains bois du seigneur* » [101]. A vrai dire la question de l'affouage n'avait jamais été tranchée : droit communautaire ou seigneurial ? Les deux interprétations existaient.

« *Claude Duvernay en a fait la triste expérience car, conduisant dans le mois de may 1759 un chariot d'écorces qu'il avoit fait dans le bois de Joseph Collomb de Blouz, il fut arresté par le prêtre Bel qui résidoit audit château du Wache comme agent et par les père et fils Bonnier domestiques dudit seigneur, lesquels par l'ordre du dit seigneur exigeoient que ledit Duvernay conduisit ledit chariot au château et comme il ne vouloit y consentir ledit prêtre (...) le chargea d'insultes et ordonna aux domestiques de tirer sur ledit Duvernay* ».

« *Semblable procédé à l'égard de J. B. Martinet qui a aussi perdu son bois et dont on a retenu le chariot pendant deux mois et lequel n'a été restitué qu'en payant un écu neuf et dépensé d'ailleurs quatre livres à boire avec le domestique qui avait fait la saisie* ».

« *Ses agents inquiets et soupçonneux ont encore poussé la malice au point d'arracher quantité de sauvageaux* [arbres sauvages] *plantés dans les biens de M. Blanc et J. Grandchamp parce qu'ils s'étoient imaginés qu'on les avoit ramassés dans la forest dudit seigneur* ».

En 1781, relate J. Nicolas, un garde revient du bois ensanglanté ; le marquis fait aussitôt saisir cinq vaches. Alors les femmes du village, armées de pierres et de bâtons courent au château dont elles tentent d'enfoncer les portes. Deux jours plus tard, les habitants en armes conduisent leurs troupeaux dans la forêt : arrivant sur les lieux le seigneur se fait traiter de « *voleur* » et doit partir. Quelques jours après le châtelain qui veut interdire aux paysans l'accès à la forêt se fait traiter de « *jean foutre* », de « *voleur de paroisse* » ; on lui reproche de trop aimer « *le pain blanc du château* » [102].

Vers 1790, le curé et le seigneur entrent en conflit à propos de l'affouage [103].

Il se produit aussi des litiges relatifs aux communaux : en 1791, des jeunes qui fréquentent le cabaret arrachent une haie appartenant au notaire, accusé d'empiéter sur les communaux et d'être allié au marquis [104].

Quand les seigneurs réglementent pour protéger la forêt, sont-ils donc les prédécesseurs des écologistes ? En 1779, le châtelain de Chaumont se vante : « *j'ai empêché l'entière dégradation des bois devenus très rares dans cette contrée en empêchant de faire illicitement des écorces, j'ai saisi des chèvres* » [105].

Pourtant, en 1533, Françoise de Ravorée, dame du Vuache, « *a dépeuplé la forêt de chênes* » de plus de quarante « *grands arbres porte-glands* » : on évoque la rareté du bois, les importants besoins du four et de la cuisine du château [106]. En 1764, l'agent du seigneur fait couper un grand nombre d'arbres pour les vendre à Genève [107].

Les notables ont assez de revenus pour améliorer leur demeure

Aux XVe et XVIe siècles, l'actuel château de Faramaz n'est encore qu'une tour. Claude de Blancheville, seigneur de Faramaz, sénateur au Sénat de Savoie et fils du premier président de cette cour, transforme vers 1664 cette vieille bâtisse en un logis confortable.

Dès le XVIIe siècle les Gay, notaires et agents seigneuriaux, disposent d'une grande maison non loin de l'église de Vulbens. La maison des Dupraz à Jurens, que m'a montrée Mme Morin, est plus modeste.

Il y aurait eu à Faramaz une demeure des nobles Latard. Selon M. Benoit, les Thiollaz auraient habité l'actuelle poste de Vulbens. La maison-forte de Raclaz fut bâtie au XVe ou XVIe siècle par les seigneurs de Faramaz ou ceux du Vuache.

LES PAYSANS TRANSFORMENT PEU LE PAYSAGE

En comparaison des « élites » les paysans innovent moins, par manque de capitaux.

Les villages

Au XVIe siècle, les maisons ont des caves enterrées, un jardin et une grange à côté. On cite des maisons *moratives* (jointes). Des étables sont aussi citées, mais rarement [108].

Aujourd'hui les anciennes demeures du sommet de Chevrier sont petites, carrées, ramassées sur elles-mêmes : on y voit le portail de l'écurie couvert d'une poutre en bois, la porte et une petite fenêtre. Un large avant-toit protège le tout. Il y a encore quelques années, une des plus jolies était la maison Hominal. On trouve aussi des maisons « *moratives* » formant une barre. L'abbé Descombes, en 1930, avait remarqué que ce village, comme celui de Chaumont, mérite d'être mieux connu :

« *Chevrier petite paroisse située au pied du mont Vuache (Wache) à 15 kilomètres de Saint-Julien tranche nettement avec les localités voisines. Il faut aller jusqu'à Chaumont pour trouver un bourg qui lui ressemble. Maisons antiques aux murs épais dépassant la toiture, rues étroites, pavés rustiques superposés aux dalles romaines ; exposition au levant et au midi, fontaines couvertes de larges pierres, portes surbaissées, fours plusieurs fois séculaires avec portique voûté noirci par la fumée, fenêtres plus ou moins larges ou plus ou moins étroites suivant la fortune et la condition du propriétaire, munies de puissants barreaux en fer forgé et croisés entre eux pour former une barrière infranchissable aux ennemis et aux malfaiteurs* ».

Beaucoup de petites parcelles

En 1606 [109], la parcelle moyenne des paysans de Chevrier dépendant de l'abbaye de Chézery ne fait que 1 066 m². On trouve même une pièce mesurant « *deux andens* » (enjambées) de large. Ce sont « *toutes des petites parcelles* » confirment les enquêteurs.

Le cadastre de 1730 montre des parcelles laniérées (deux cents sur dix mètres) au bas des pentes, autour du chemin de La Fontaine à Chevrier. En 1730, en enlevant les forêts, la parcelle moyenne fait 5 000 m² à Dingy, mais 3 000 m² à Vulbens + Bans. On compte ainsi six hectares par habitant à Dingy contre seulement 4,4 à Vulbens + Bans.

Chevrier a davantage de petites parcelles parce qu'en 1756 y vivent 143 habitants de plus de 24 ans, davantage qu'à Bans et Dingy réunis (24 + 112). Vulbens est plus peuplé (202 habitants) mais aussi plus vaste, ce qui équilibre [110]. Comme à Chevrier, la population est importante et la superficie réduite, les seigneurs ne peuvent pas s'y procurer beaucoup de terres ; les grandes parcelles restent donc rares.

Le profil des champs est modelé par les labours séculaires. Dans chaque parcelle en pente, peu à peu la terre est entraînée vers le bas. La pente du champ devient plus forte à son extrémité supérieure et plus faible en bas. Sur les champs mis en herbe, ces ruptures de profil soulignent d'anciennes limites.

La tyrannie des blés

En 1754, dans les paroisses du Vuache, le blé représente en moyenne 54 % de la production céréalière : 67 % à Vulbens et même 71 % en 1794 dans cette commune.

A Chevrier, l'orge arrive en tête. Mais c'est un cas isolé. Au XVIIIe siècle, sur les pentes caillouteuses, on cultive depuis peu



Un épi d'épeautre (blé ancien) semé par l'auteur.
(Photo Ph. Duret)

l'*épeautre*, blé rustique et résistant originaire d'Allemagne. On peut en faire un pain qui a un curieux goût de noisette au vinaigre.

On sème un peu de céréales de printemps : lorsqu'en 1716 Antoine Collomb, avocat au Sénat, donne son domaine en grangeage (métayage), il précise à propos des semences de l'année courante qu'il « *les fournira toutes tant pour les bleds de pasque que d'hyver* » [111].

Le froment a la priorité parce qu'il est vendu en ville à un bon prix, les autres céréales ne servant qu'à la consommation locale. Au Vuache, au XVIe siècle, le froment se vend trois à six fois plus cher que l'avoine [112]. En 1730, la coupe de blé se vend sept livres, celle de seigle cinq livres et celle d'avoine une livre quinze sols seulement [113]. « *Cette gellée* [en 1740] *at gattée les bleds noirs, noix et chatagnes* [...] *ces fruits nourrissent comme il est notoire à tous la plus grande partie du tems les habitans qui sont en coutume de vendre les vins et une grande partie des froments pour paier les deniers royaux* [impôts] » [114]. « *L'on se donne plus volontiers à la culture des champs parce qu'on trouve plus aisément à vendre le froment qui est l'espèce de grain en laquelle ladite paroisse abonde le plus, on le voiture ordinairement en la ville de Genève* » (1754) [115].

Pour limiter les pertes, les cultures sont souvent mélangées : « *aujourd'hui* [1768] *on sème rarement des gesses pures* [légumineuses], *de l'orge pur et du seigle. Le cultivateur, par ce mélange, espère toujours une récolte médiocre parce que la vanture ne prend pas toutes les espèces, elle ne tombe que sur l'une ou sur l'autre* ». On parle ainsi du froment *gessu*, mélangé de gesses [116]. Cette méthode permet aux diverses espèces de se soutenir entre elles, elle empêche les blés et les gesses de verser et surtout elle limite les ravages des vents qui soufflent quand le blé est en fleur, gênant ainsi la fécondation des pistils [117].

L'engrais étant rare, les champs restent en jachère (sans culture) un an sur deux pour le froment, un sur trois pour le seigle et l'avoine. « *On ne perçoit de ces terres et des autres de*

ces contrées qu'une récolte dans deux ans, étant obligé de les laisser une année en labour » dit-on à Chevrier en 1786 [118]. Cette jachère n'est pas un repos total : quand en 1776 les Burlat afferment leurs biens, ils indiquent que Benoit « *labourera au printemps les pièces de terre au choix dudit Burlat que ledit Benoit se trouvera laisser reposer pour les ensemencer à la Saint Michel* [septembre] *suivante savoir pour la semature* [semence] *de six quarts ditte mesure tant en milliet, fèves que bled de turquie* [maïs] [119]» .

Au XVIIIe siècle, à Cologny, bonne terre à blé, les rendements atteignent dix à onze hectolitres/hectare. Ce n'est pas si mal : en 1808, dans le canton de Frangy, le rendement moyen reste de 6,3 hectolitres/hectare [120].

Les outils se perfectionnent : en 1626, Claude Magnin, paysan aisé, donne en grangeage ses biens de Dingy. L'acte mentionne une charrue neuve avec son soc, un « *coultre de fert prenant à la charrue* », trois autres charrues et une « *hesse* » [121]. Nous connaissons deux maréchaux : Pierre Saultier, vivant à Chevrier vers 1558-1588, et Rolet Magnin, de Vulbens, assez aisé pour prendre en ferme les revenus de la seigneurie du Vuache en 1536 [122]. Ils entretiennent et réparent les outils.

En 1730, la vigne est cultivée sur la pente pierreuse dominant Vulbens et sur celle au-dessus de la terrasse fluviale de Chevrier. Dingy en a trois hectares en 1730 (zéro en 1993). Elle est provignée : on enterre les rameaux pour qu'ils prennent racine. Au-dessus de Vulbens existe d'ailleurs un lieu-dit *au Provin.*

Des vignes enroulées sur des troncs et intercalées avec les céréales, les hutins, sont citées du XVe au XIXe siècle. Il s'agit d'une culture originaire de la péninsule italienne.

A Vulbens, en 1754, « *les vignes ne produisent que du très mauvais vin parce que les raisins viennent fort rarement a leur maturité, les habitans dudit genève n'en font emplète que dans le cas où l'on leur donne a très bas prix* ».

En 1779, le châtelain de Chaumont, parlant de Frangy et des environs où il y a cinq paroisses à vignobles, confirme que « *le peuple vendange quand il veut et avant la maturité et que les vins de france et du païs de Vaud* [...] *leur sont préférés à Genève* » [123].

Les arbres fruitiers apportent un complément : en 1779, un habitant aux revenus modestes intente une procédure contre des voisins qui lui ont pris trois sacs de pommes sauvages [124].

Les chenevières (terrains plantés en chanvre) permettent de confectionner des tissus grossiers. On signale quatre battoirs à chanvre dans le mandement en 1447. On en mentionne plus tard à La Fontaine (1612, 1697) et à Moissez. Au milieu du

XVIe siècle, le seigneur de Vulbens fait filer le chanvre par des femmes du village. Aux XVIe et XVIIIe siècles, plusieurs tissots (tisserands) sont mentionnés. En 1786, les fils David, de Chevrier, « *travaillent quelquefois de la profession de tissier* » [125].

Des vaches sans prés

En 1561, année faste, le nombre total d'animaux est élevé et le petit bétail important. On recense pour les quatre paroisses du Vuache sept cent dix-huit bovins (soit 4,4 par feu ou foyer fiscal), deux cent quatre-vingt-douze caprins, deux cent quatre-vingts ovins, quatre-vingt-quatre chevaux et deux ânes. Mais il faut nuancer : seuls les paysans les plus aisés ont des attelages. Les plus pauvres ne possèdent qu'une vache et des chèvres : en 1575, l'agent seigneurial renonce à exiger des corvées à Dingy « *pour nyè avoir aud lieu aulcunes bestes tirants à la charrue* » [126]. En 1754, les bovins ne seraient plus que quatre cent dix-sept, soit 2,8 par feu car, depuis la dernière guerre, les plus misérables ont dû vendre leurs bestiaux pour payer les impôts [127].

TÊTES DE BÉTAIL À BANS, CHEVRIER, DINGY, VULBENS

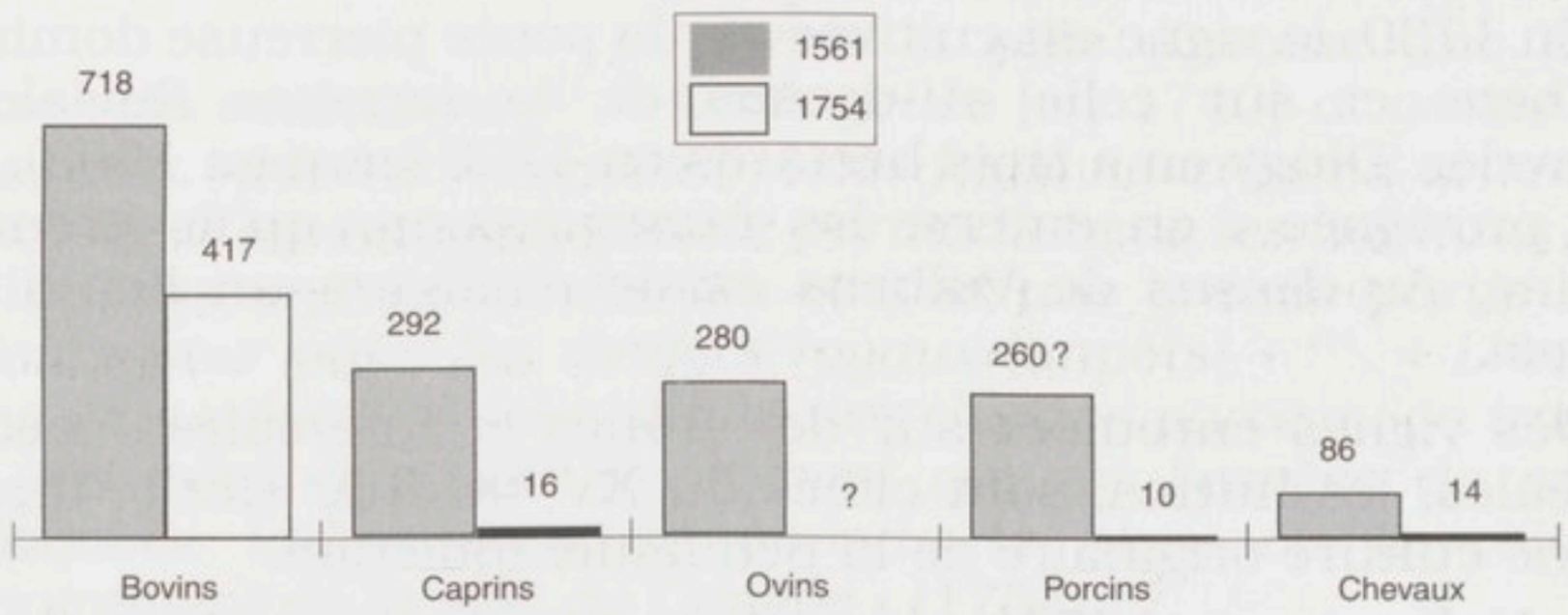

Il manque les données des ovins en 1754 ;
pour les porcins, n'ayant pas les chiffres de 1561, j'ai pris ceux de 1329.

A Vulbens seul, on compte 4,2 bovins par feu en 1561, trois en 1754, 2,8 en l'an II (1793-1794) et 2,1 seulement en l'an III. Les difficultés économiques et les guerres en sont responsables. Les caprins diminuent : soixante-trois par feu en 1561 et moitié moins en l'an II.

En 1793-1794, il y a deux cent quatre-vingts ou trois cent quatre-vingts bovins, vingt-trois à vingt-huit caprins, onze à trente-sept ovins, vingt-six à trente-neuf porcins, huit à dix-huit chevaux, mulets ou ânes, [128] statistiques incertaines.

En 1754, lorsqu'il n'y a que cent quatre-vingt-neuf bovins, on précise qu'il « *faudroit la moitié plus de bestiaux qu'il n'y en a pour faire du fien* [fumier] *pour bonifier les terrains* ».

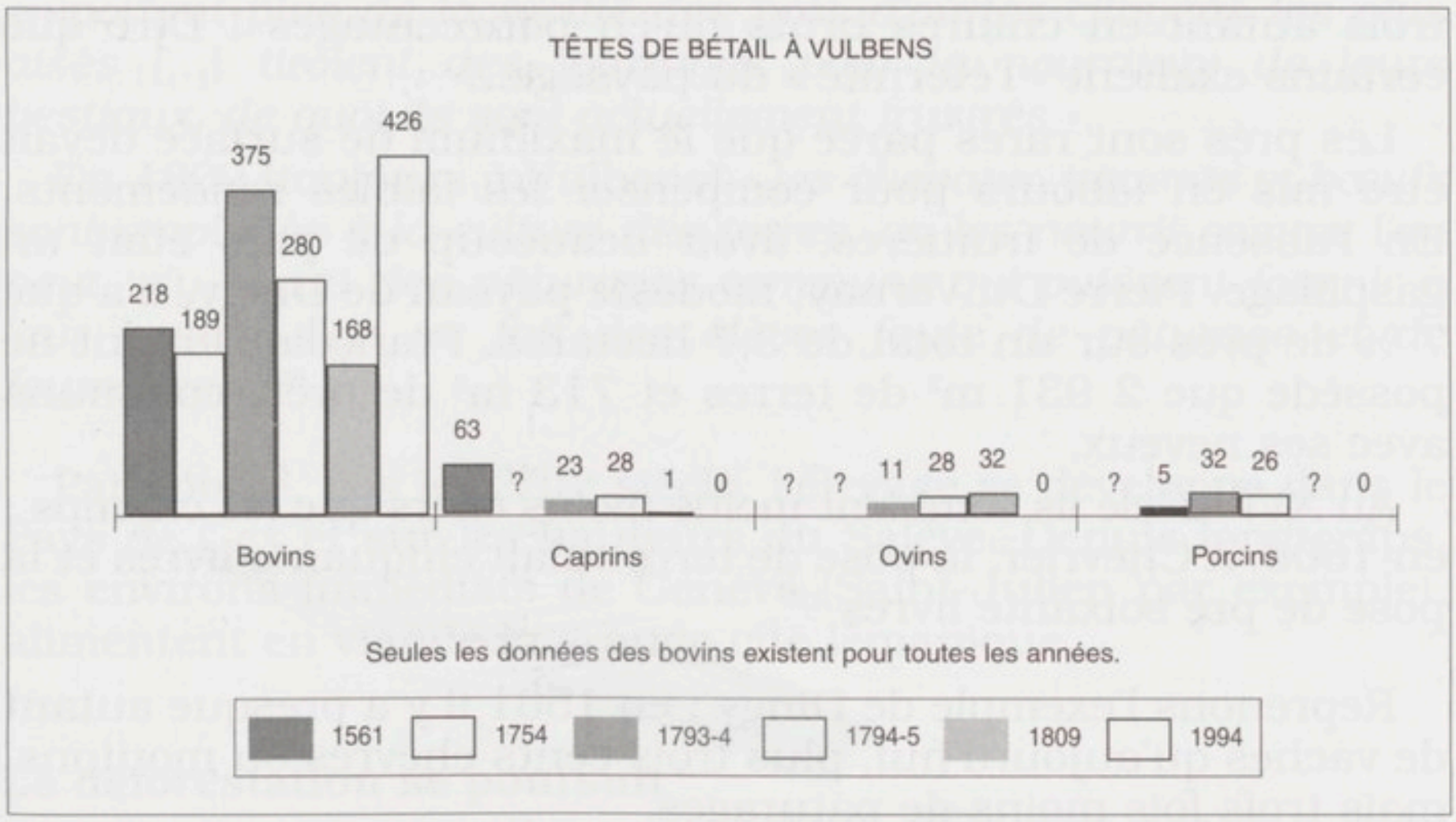

A Dingy, en 1561, on recense deux cent trente et un bovins (soit 4,1 par feu), trente-deux chevaux et deux cent quatre-vingt-dix-sept ovins ou caprins. Plus de quatre siècles après, en 1994, alors que le nombre des bovins connaît une petite augmentation (deux cent soixante-huit têtes), le petit bétail a pratiquement disparu (cinq moutons seulement) et on ne compte que quinze chevaux (de loisirs) [129].

Le troupeau reste hétéroclite, médiocre et vit dans des étables (*bouvées ou bovées*) [130]. En 1812, 78 % des bœufs servent aux travaux. Quand, en 1786, les Burlat comptent ce que leur doivent les Benoit, ils précisent qu'ils ont omis « *l'usage des quatre bœufs avec lesquels ils ont travaillé leurs terres et celles de plusieurs particuliers* ». On utilise parfois trois paires d'animaux [131].

Au début du XIXe siècle encore, 20 % seulement des bœufs sont consommés. La part des laitages dans la nourriture est faible. En 1680, une jeune fille reçoit en dot une vache dont on précise qu'elle est « à laict » : équipement pour les nourrissons à venir [132] ?

Les porcs aussi ont leur bâtiment : « *la hoge des couchons* » (1679), « *un petit escuiry pour tenir les couchons, devant la bouvée* » (1697).

Les prés sont rares : en 1606 à Chevrier, les paysans dépendants de Chézery ne tiennent que 15 % des prés. En 1738 à Dingy, on compte 68 % de champs et seulement 14,8 % de prés, signe d'une campagne peu évoluée : autour de Genève, les villages ont 26 % de surface en herbe.

Comparons : en 1988 les champs sont tombés à 30 % et les prés sont montés à 46 %. La part de ceux-ci a été multipliée par

trois autant en chiffres bruts qu'en pourcentages ! Dire que certains exaltent « l'éternité » du paysage...

Les prés sont rares parce que le maximum de surface devait être mis en labours pour compenser les faibles rendements. En l'absence de fruitières, avoir beaucoup de prés était un gaspillage. Pierre Du Vernay, modeste paysan de Dingy, n'a que 7 % de prés sur un total de 3,7 hectares. François Dunant ne possède que 2 931 m² de terres et 713 m² de prés, communs avec ses neveux.

Au XVIe siècle ils semblent moitié moins chers que les champs ; en 1606, à Chevrier, la pose de terre valait cinquante livres et la pose de pré soixante livres [133].

Reprenons l'exemple de Dingy : en 1561 il y a presque autant de vaches qu'aujourd'hui, plus trois cents chèvres ou moutons, mais trois fois moins de pâturages.

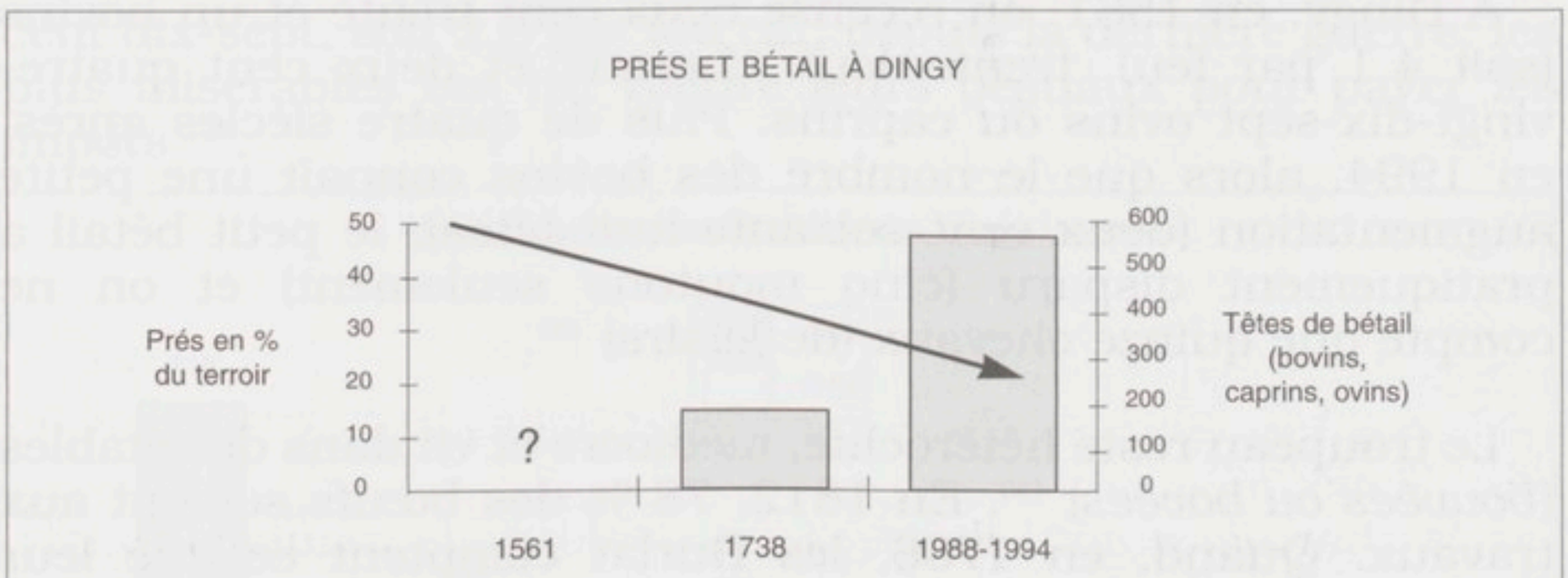

Les colonnes correspondent aux prés en 1561 (=?), 1738 et 1988 et la flèche au bétail en 1561 et 1994.

C'est à cause du manque de prés que l'on fait pâturer les animaux en forêt. En 1730, la plupart des terrains communaux consistent en bois, broussailles, ou *teppes* (mauvaises terres) et pâturages. Vers 1562, les bergers communaux (Bonnet « *gardiateur des bestes* » de Chevrier et Jacquemier berger de Vulbens) emmènent les animaux sur ces terres communes [134]. Lorsqu'en 1760 et 1782 la *commune* de Chevrier acense l'exploitation de ses parcelles de châtaigniers, elle précise que « *le bétail de la communauté pourra y pâturer comme à l'accoutumé* » [135]. On y ramasse aussi les feuilles. En 1697 : « *le feuillerin et le bois qu'il fera couper dans les bois* » [136]. En 1759 : (ils) « *ramassaient des feuilles dans la forêt* » [137].

Cela ne suffit pas. A Vulbens en l'an II « *chaque citoyen est pourvu, et même au-delà de ses forces, de bestiaux pour consumer son fourrage* », « *tous les plus aisés ne ramassent sur leurs fonds que très peu de foin* », « *les biens des émigrés et déportés*

emportent plus de la moitié des prés d'où les citoyens les plus aisés [...] *tiroient des fourrages pour la nourriture de leurs bestiaux, de quoi ils sont actuellement frustrés* ».

En 1809 (toujours à Vulbens) « *les chevaux, juments et bœufs sont employés à la culture des terres, on les nourrit comme l'on peut, n'y ayant des pâturages communs qui puissent fournir à leur besoin, l'on ne fait des élèves faute de pâturage et de fourrages* » [138].

Par contre, dès le XVIIIe siècle, l'élevage se développe dans le Pays de Gex et sur les hauteurs du Salève. Depuis longtemps, les environs immédiats de Genève (Saint-Julien par exemple), alimentent en viande la grande cité lémanique.

La déforestation se poursuit

Le bois reste la matière première de base. Selon les renseignements fournis par MM. Benoit, Dielensieger, Grandchamp, Rosay, l'utilisation des essences forestières était la suivante :

- *bois de rate* (« chèvrefeuille à balais » ?) : les branches de ce buisson, une fois trempées faisaient des balais souples et solides ;

- le buis servait à confectionner des outils résistants comme *l'écrofieu* servant l'écorçage, ou les *crochettes* avec lesquelles on liait les gerbes ;

- le charme, quand il était jeune, faisait de mauvais balais. Plus tard, on l'utilisait pour le chauffage. On peut encore voir de vieux *têtards* de charmes (arbres dont on a coupé la tige à deux mètres) ;

- le châtaignier, solide, servait pour les pannes du toit ;

- les chênes étaient pris pour les poutres, le charbon, l'écorce, les planchers ;

- le cormier servait pour le charbon ;

- le *fayard* aussi ;

- le frêne, solide et souple, était utilisé pour des manches d'outils, les tours des roues des chars ;

- les noyers faisaient des fruits, de l'huile, des meubles, mais aussi les sabots du dimanche, les châssis des fenêtres ;

- le sorbier faisait des tonneaux ;

- le sapin était pour les meubles, les portes et volets ;

- le tremble, bois léger et pourrissant vite, faisait des piquets de vigne ou du chauffage ;

- la *matasaule* (viorne lantane ?), faisait des liens ;

- le verne servait au chauffage, meubles, sabots ordinaires.

Toutefois, d'après les documents anciens, cette classification n'était pas toujours respectée ; avec le manque de bois on était souvent obligé de prendre ce que l'on trouvait.

L'inventaire fait au château en 1573 mentionne deux lits, un coffre et une table en noyer, un lit deux coffres et deux bancs en sapin et un lit en *plane* (érable) [139].

Le sapin est utilisé en 1697 pour des coffres et tonneaux [140] ; en 1779, on cite le noyer servant à faire des plateaux vendus à Carouge [141]. Près de la fontaine Pénin à Faramaz, il y a quelques années, on a trouvé en creusant le sol des plateaux de châtaigniers, peut-être pour en rendre l'accès moins fangeux.

Les essences forestières ont-elles changé ?

La tradition affirme que jadis dans la forêt du mont il y aurait eu davantage de sapins (*ouarnes* ou *pêch*) ; on les aurait détruits en mettant le feu pour chasser les loups. On évoque le livre de F. Fenouillet citant des apparitions de loups à Savigny vers 1740.

J'ai interrogé M. Bordon, spécialiste de la faune et de la flore du Vuache : « *Quant à la légende sur les résineux du Vuache, il y a certainement un fond de vérité. Il est probable que ceux-ci étaient plus répandus autrefois. Mais compte-tenu des conditions écologiques, ils ne devaient pas exister ailleurs que sur le flanc nord-est du Vuache, en liaison avec les terrains erratiques riches en roches cristallines alpines. Seul le flanc nord plus froid peut admettre le sapin (voire l'épicéa ?). Il est donc probable que ces résineux moins intéressants pour le chauffage et ne rejetant pas, ont été éliminés par l'exploitant forestier.* » Dans les documents on cite beaucoup de meubles en sapin ; à Dingy en 1447 existe un lieu-dit « *de sappeta juxta montem* ».

Production de charbon de bois

Cette pratique d'abord signalée en 1439, se répand par la suite. En plaine, vers Bans et Cologny, il y a en 1606 un lieu-dit *en la Finettaz ou en la charbonnière* et au XIXe siècle un autre appelé *aux Grandes Charbonnières* [142].

En 1741, le seigneur intente un procès à des charbonniers [143]. En mars 1759, on mentionne une charbonnière. On évoque deux chariots de bois fayards, charmilles, érables et noisetiers coupés dans les bois d'un certain Magnin pour en faire du charbon [144].

En 1779, il est question d'une « *voiture de charbon de chatagnier et de poirier et autres bois mélés qui se conduisent à Bernex* ». Les broussailles et teppes vis-à-vis de Fort-l'Ecluse sont particulièrement sollicitées [145].

MM. Benoit m'apprennent que, pour le charbon, on prenait surtout du petit bois, fayards ou chênes. On creusait un peu, puis on constituait la meule qui faisait trois ou quatre mètres de diamètre et deux mètres de haut. On laissait au milieu une cheminée et, sur l'avant, un trou. On mettait de la terre sur la meule et on allumait. Le charbon était livré à Genève et servait aux maréchaux.

Les fours à chaux (*for* ou *feur*) consomment beaucoup de bois

En 1562, on mentionne le combustible : « *avec leur consort de 16 fais de vorges* [saule cendré ou à oreille] *qu'ont esté brûlés au raffort et pour 2 charrées de clayson de saulge* » [146]. Ceux qui effectuent ce travail sont les chaufourniers.

A la limite Dingy-Vulbens, sous Raclaz, existe le lieu *les Reffaz* qui se prononce *Riff, Riffa*. En 1447, il est nommé « *Sallicibus de Riffas* », « *Selicibus dicte Riffaz* » (= les saules de Riffa ?), « *ou Raffort* ». En 1735, *en la Rifa* ; en 1730 et 1837, *le Refour*. Cela désigne un four à chaux [147].

En 1575, on évoque « *les rafforts qui se feront en ladite montagne* ». En 1595, vers Dingy il est question de « *la chault du raffort qu'ils font à présentz a 10 sols genevois la ccopez.* [...] *Le terme de leur obligation sera venu quand le raffort sera cuitz et le seigneur en prendra ou bon lui semblera* » [148]. Aux *Reffaz*, il y a une excavation au bord du ruisseau. Est-elle naturelle ?

En 1759-1760, les paysans se plaignent du nouveau seigneur : « *Claude Tissot n'a pu obtenir le payement restant de la chaux qu'il avait fourni [et il] n'a pu être indemnisé de la perte causée dans son fond par l'excavation qu'on y avait fait pour en retirer 300 et plus de charretées de sable* » [149] ; la chaux mélangée au sable donnait un enduit couvrant les murs.

MM. Dielensieger et Benoit m'expliquent : on faisait chauffer les pierres calcaires, puis on versait de l'eau dessus pour les casser. Le produit était mélangé à du sable et donnait un enduit gris-jaune qui couvre encore certaines maisons.

Pratique de l'écorçage

C'est la seule pratique économique paysanne qui soit propre aux XVIIe et XVIIIe siècles. Imaginez que vous vous promeniez dans la forêt du XVIIIe siècle. Les troncs offraient un singulier aspect : à Vulbens, en 1756, on mentionne « *le bois soit forest et montagne* [...] *parmy lesquels il y a plusieurs plants de petits chênes* [...] *qui se détruisent chaque année à mesure qu'ils croissent par certains particuliers qui leur enlèvent pendant la sève, plus généralement qu'il se peut l'écorce dont ils ferat* (sic)

des fagots et les porterat vendre dans les taneries à Genève, et cela depuis la dernière guerre » (occupation du pays par les Espagnols en 1740 ; en effet, je n'ai pas trouvé de mention plus ancienne de l'écorçage) [150].

A la Révolution, le pillage de la forêt est tel que la municipalité de Vulbens intervient. Ses agents font des visites domiciliaires et trouvent en une seule journée six cent quarante-huit fascines d'écorces, cinq chariots pleins, cinq cent soixante-dix-sept jeunes chênes écorcés et cinquante fagots... Une visite dans la forêt permet de recenser cinquante-trois pieds de chênes coupés, cent quatre-vingt-dix-neuf jeunes chênes et cinq chariots. Quel carnage ! On crée une charge de garde-bois [151].

E. et J. M. Grandchamp décrivent cette pratique disparue il y a peu : l'écorçage se faisait surtout avec les chênes de la forêt de Bans, riches en tanin, plus rarement dans la montagne. On y allait vers avril-juin, au moment de la montée de la sève (confirmé par des textes de 1756 sur Clarafond). On écorçait l'arbre sur pied, sur une hauteur d'un mètre vingt. Puis on coupait. Cela s'appelait *caler* ou *émotter* l'arbre, faire une *cale* ou *calochon* (souche). On continuait à fendre l'écorce à la serpe et on plaçait *l'écrofieu*, pointe en buis qui soulevait et arrachait l'écorce. L'écorce était vendue à Genève, mais aussi plus anciennement à Annecy.

Résultat, de faibles surfaces boisées : en 1730, Vulbens + Bans ont 30 % de bois contre seulement 16 % à Dingy. Vulbens possède en effet deux forêts, celle du mont et celle de la plaine.

Les haies viennent au secours des pauvres

Plusieurs sortes de haies peuvent être recensées :

Les haies qui bordent des chemins sont indiquées sur la mappe de 1730. Au bord du chemin allant de Jurens à Chénex, une parcelle est appelée *dessous Lasissa*. Or, en savoyard, *siza* ou *chize* désigne la haie.

Quand on se promène dans la campagne, ces haies permettent parfois de repérer un ancien chemin tombé dans l'oubli. On peut en distinguer deux sous-variétés : les haies continues et les arbres distants de quelques mètres.

En amont de la route de Raclaz-dessus à Dingy-dessous, un sentier est bordé par d'antiques châtaigniers. E. et J. M. Grandchamp me précisent que ces arbres étaient plantés au bord des chemins pour faciliter le transport des fruits et pour éviter que les bogues ne gênent les faucheurs. Jadis les prés étaient ratissés par les enfants qui enlevaient les branches mortes, les bogues et même l'herbe sèche, bref tout ce qui



Vue prise en hiver sur la route qui va au Moulin des Bois (Vulbens).
Des haies séparent des blocs de parcelles. A droite, le village de Chevrier.
A l'arrière-plan, le Vuache avec sa falaise et la forêt qui descend
jusqu'au bas des pentes ; les résineux sont rares.
(Photo Ph. Duret, vers 1984)

aurait obligé le faucheur à s'arrêter trop souvent. C'est pour cette même raison que l'on ne fauchait plus après onze heures du matin : il n'y avait plus de rosée et l'herbe devenait plus dure, la chaleur était trop forte.

Les arbres du chemin de Raclaz à Dingy sont presque uniquement des poiriers. Cet arbre paraît plus résistant que le pommier, affectionnant ce sol profond et riche. On me dit que sous Faramaz il y avait peu d'arbres fruitiers, à cause de l'humidité.

Autre catégorie de haies, **celles qui bordent les parcelles**. Les photos de 1934 montrent de nombreuses haies sur les pentes : celles du Vuache (surtout au-dessus des villages), celles de la colline de *la Mollie* à Dingy, celles enfin du Mont-Sion. Sur terrain plat, entre la Nationale 206 et la forêt de Bans, elles sont plus clairsemées. Les parcelles totalement entourées sont rares : trace de partages successoraux ? Prés ? Mais peut-on appliquer cette description pour les périodes antérieures à 1934 ?

D'une certaine manière, les murets sont des sortes de haies, mais en pierre. Ils servent souvent à retenir la terre d'une pente. A la sortie de Chevrier vers Arcine, vers *les Perrouses* et *Collombier*, sur cent mètres un vieux chemin est bordé de dalles dressées ; mais c'est un cas unique. Sur les pentes de Chevrier, d'anciens champs maintenant couverts par le bois, étaient clos de murs en galets.

De quand datent-elles ? Dans son étude sur Sevrier, Gérard Détraz a trouvé des haies mentionnées au XIVe siècle [152]. Au

Vuache, une haie épaisse de quatre mètres, faite de peupliers-trembles et d'aubépines, recouvre le mur défensif « de César » datant du 1er siècle av. J. C. et le chemin qui le recouvrit. Quand cette haie fut-t-elle « construite » ?

A Chevrier, de vieux charmes bordent l'ancien chemin de *Champ Vautier*, envahi de broussailles. La présence de cet arbre, à croissance lente, à la diffusion difficile, formant d'excellentes haies, témoigne de la grande ancienneté du chemin. On peut le rapprocher d'un nom de lieu répandu en 1447 : *la Charpinaz*, du savoyard *charpoun*, la charmille. Non loin de ce chemin, on signale une tuilerie aux XVIe et XVIIIe siècles.

Nous avons une mention de haie à Raclaz en 1584 [153] et quelques allusions dans les textes des XVIIe et XVIIIe siècles. Mais les informations viennent surtout des cadastres (1730, 1837) et des photos aériennes (1934 pour les plus anciennes). Des toponymes y font allusion : *Pré laye* à Jurens et *la Cisette* à Vulbens (1837), probablement *in Sisia* en 1447. On note aussi *Clusus* à Cologny en 1447, *le Cluz* à l'est de Chevrier en 1730, au nord de Vulbens, à côté d'un essert, *Clusus* en 1447, *Cluz* ou *Clut* en 1730, *le Closet* entre Bloux et Jurens en 1730, à côté de *la Vignette*. Mais le mot désigne peut-être un grand domaine des Xe-XIe siècles.

Bref nous sommes incapables d'expliquer avec certitude quand et pourquoi sont apparues les haies, élément fondamental de notre paysage [154]. Par contre nous savons à quoi elles furent utilisées.

A quoi servent les haies ?

Les haies fournissent du bois. Tous les sept ans, on émondait (*émottait*) les arbres à un mètre de haut (*copo la chize*) afin qu'ils puissent rejeter (branches coupées = *émottures*). Cela donnait du petit bois et des fascines pour se chauffer pendant le jour, les grosses bûches étant réservées pour le soir. En 1779, un bail stipule que les fermiers « *écimeront en temps dû les haies* » [155]. En 1781, un litige éclate car un habitant a « *coupé et brûlé le bois de la mère haye* ». Il s'offre « *de la clore et de la rétablir et de la maintenir jusqu'à ce qu'elle soit garnie de bons autres pins mélés de quelque bois d'érable et c'est pendant l'espace de 10 ans* » [156]. En 1787, deux habitants « *se sont avisés de barber et escimer ladite haie* » [157].

Elles fournissent également des feuilles pour les bêtes. En 1789, on indique que le fermier « *aura pour affoage les feuillerins des hayes* » [158]. C'est surtout le frêne qui servait à cet usage. Cette essence peuple souvent les haies de Dingy.

Les haies offrent ainsi une compensation aux droits seigneuriaux qui limitent l'accès aux forêts.

Les haies absorbent le ruissellement. Le climat est pluvieux : il tombe annuellement 1200 à 1400 mm de pluie [159]. A Faramaz, J. M. Grandchamp relève une moyenne de 1 100 mm par an. Au XVIIIe siècle, les villageois de Chevrier se plaignent des « *sacs d'eau* » venant du Vuache [160]. On me dit que les haies servent de buvard, d'éponge, que les arbres boivent l'eau. M. Rosay m'explique que pour faire du bois et pomper l'eau, les baux de jadis prescrivaient de planter des peupliers. Ceux-ci sont plus répandus dans les haies de la plaine que dans celles du mont.

Elles fournissent ombre et fraîcheur aux animaux et elles empêchent les animaux mal gardés d'entrer sur un champ ou de sortir d'un pré. Les baux prescrivent de « *tenir bien clouz le pré* », « *maintenir les biens duement clos* » [161]. Les contrevenants sont punis. L'existence, dès le XIVe siècle, de *messilliers* (gardes des récoltes) sert à cela.

Elles protègent du vent et servent de limites ce qui n'est pas rien en un temps où on déplace facilement les bornes... (Les bans de 1785 évoquent ce problème).

En 1774, le marquis Costa parle ainsi des haies : elles protègent contre le piétinement des bestiaux qui pressent la terre et font vieillir les prés, rendant l'herbe basse. Les dégâts sont pires pour les champs : le terrain durci donne peu de récoltes, surtout par temps humide.

En cas de gel, les haies « *divisent le sol* » et en augmentent la température.

Elles luttent contre les intempéries et le vent du nord. Les champs fermés ont un climat plus tempéré, leur production est plus précoce et abondante.

Il donne une autre raison : en Savoie le droit de parcours des animaux sur les champs, une fois la moisson finie, n'existe pas.

Costa conseille de planter des espèces utiles et creuser des fossés pour l'écoulement de l'eau [162].

Elles sont si précieuses qu'on se les disputait ; ainsi, en 1759, entre le seigneur et un paysan [163]. En 1776, il est question des « *mères hayes* » qu'un paysan a fait arracher et planter [164]. En 1790, on évoque « *une haie plantée anciennement par les ancêtres maternels du défendeur* » [165].

L'aspect des villages

Les églises sont en mauvais état. En 1733, celle de Vulbens est dans « *un pitoïable état, le couvert tout abîmé, y pleuvant de*

tous les côtés faute de tuile et de tavaillions ». Le toit du chœur « *menace péril de ruine* », etc. Même constat en 1776. Dans celle de Chevrier, les crevasses et lézardes ne se comptent pas (1783).

Celle de Dingy tombe en ruine à la fin du XVIIIe siècle. Vers 1930, l'abbé Descombes l'explique par le manque de religion des habitants. Les documents du XVIIIe siècle invoquent la pauvreté. En réalité, depuis le XVIIe siècle, la paroisse était moins peuplée et les hameaux de Bloux et Jurens se trouvaient trop éloignés. Les travaux nécessaires n'eurent pas lieu [166].

Autre équipement collectif : les fontaines. En 1779, celles de Chevrier sont insuffisantes, surtout en été. Elles sont « *à la moindre pluie melée de boue, de petits vers et d'autres insectes auxquels attribuent Messieurs les Médecins et chirurgiens tant de dissenteries, fièvres putrides et vermineuses* » [167]. Des incendies ne peuvent être combattus.

AUX XIXe ET XXe SIECLES, LES PRES ET LES FORETS GAGNENT CONTRE LES LABOURS

Les fruitières et les pâturages se multiplient



FIG. 114. — Le **sainfoin** ou **esparcette**.

Le sainfoin, esparcette ou pelagra. Plante fourragère dont l'usage se répand au début du XIXe siècle. *La première année d'agriculture*, Raquet, Franc et Gassend, A. Colin, 24e édition vers 1888 ? *(Photo Ph. Duret)*

Vers 1800-1840, les premières fruitières (coopératives laitières) se créent, développant les pâturages. A Vulbens en 1811, l'ancien marquis F. M. Delagrange de Chaumont afferme à Pierre François Gay, Claude Vincent Favre et Jean Benoît « *les appartements dont je me servais avant la révolution aux rustiques que j'ai dessus mon château de Vulbens* [Faramaz] *pour faire le fruit de mes vaches* » [168]. En 1838, il les loue à la commune [169]. En décembre 1840, Victor Gay témoigne dans son journal : « *Il y a une fruitière au château dans les dépendances du levant pour la saison d'hiver* ».

Dans la commune de Dingy, plusieurs projets de fruitières se succèdent. Victor Gay raconte ainsi sa journée du 12 juillet 1840 : « *Il* [M. d'Arcine, qui avait

une ferme à Dingy] *m'a encore engagé, cet après-midi, à y aller pour organiser un réglement pour la fruitière qu'il veut établir* » [170]. Plusieurs décennies après, Eugène Chatenoud établit une fruitière, non pas au hameau de Dingy mais à Raclaz, plus peuplé.

Joëlle Droux montre dans une thèse importante que, dès 1805, les fruitières se multipliaient. Celle de Genthod, au bord du lac, est citée dès 1802, celle de Saint-Julien en 1806, celle de Viry en 1822, celle de Valleiry en 1841, etc. Il y aurait déjà douze fruitières sur la future Haute-Savoie en 1820.

Les raisons en sont multiples. L'entrée des Français en Savoie permet quelques années plus tard, en 1798, la création du département du Léman qui désenclave les environs de Genève et les intègre pour quinze ans dans l'Europe. Bonaparte pacifie la vie politique alors que des crises politiques et économiques affaiblissent la concurrence suisse. Le consommateur genevois se tourne vers les produits laitiers, le prix de vente de ceux-ci augmente, les fourrages artificiels (trèfle, sainfoin, luzerne) se développent, on sélectionne les bovins et on forme des vétérinaires, les vaches laitières sont plus nombreuses, les éleveurs de mérinos multiplient leurs projets. La jachère décline, on vend ou afferme une partie des communaux. Autour de Genève les routes s'améliorent.

L'immigration étrangère joue aussi un rôle positif : « *Plusieurs indices laissent penser que les paysans locaux ne savent pas, ou savent mal, fabriquer ces grosses pièces de fromage* [« façon gruyère »] *qui nécessitent tout à la fois un 'tour de main' étudié, et un matériel tout à fait spécifique* [...]. *La présence de ce fromager suisse* [fribourgeois] *serait à cet égard la garantie d'une production de qualité* » [171]. La production laitière, base d'une provisoire identité savoyarde, est récente, impulsée par... des Suisses et l'Etat français !

A la fruitière de Vulbens la livraison atteint 2 920 hectolitres en 1888. L'instituteur, très lyrique, écrit alors :

« *Vulbens doit sa richesse aux mamelles fécondes*
« *De ses vaches métis au poil roux et froment*
« *Chaque soir les bergers, dans des pipettes rondes,*
« *Portent au fromager le liquide écumant.* »

A Raclaz, en 1925, sur un total de trente-six sociétaires, la livraison de lait est de trois cent quarante-sept quintaux. Les versements vont de 4 200 à 19 000 kilos par an avec une moyenne de 804 kilos mensuels. En 1943-1945, seuls quatre sociétaires dépassent mille kilos par mois [172].

Vers 1930, une fruitière s'ouvre entre Bloux et Jurens. Jusqu'alors les paysans portaient leur lait à Valleiry qui leur offrait de mauvaises conditions financières, les considérant comme « forains » ; la distance aussi posait problème. Quelques

décennies plus tard, les fruitières sont fermées. On transforme en menuiseries celles de Raclaz et Bloux.

Les fruitières provoquent un changement dans l'élevage. A Vulbens + Bans, de 1793-1794 à 1994, le nombre de bovins augmente de trois cent quatre-vingts à quatre cent vingt-six. Les caprins déclinent de manière spectaculaire ; ils étaient quatre-vingt-seize en 1561, vingt-huit en 1793-1795 puis ils tombent à zéro. Idem pour les ovins : ils étaient cent cinquante-trois en 1561, trente à quarante vers 1800 et plus aucun aujourd'hui.

A Dingy, même évolution pour les bovins, plus nombreux qu'avant. Le nombre des chevaux diminue (ce ne sont plus des animaux de trait mais de loisir). Le petit bétail (caprins, ovins, porcins) disparaît.

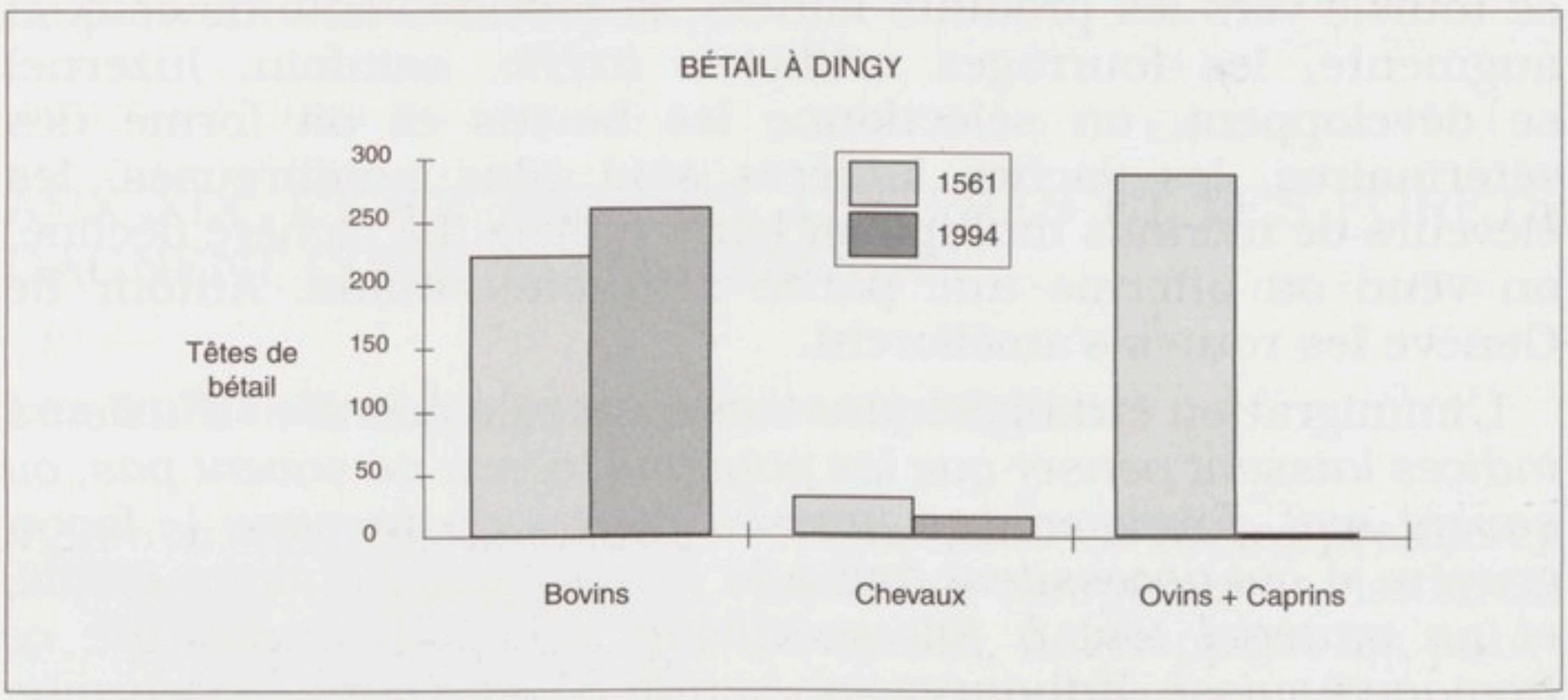

En 1794, les prés sont encore rares à Vulbens : « *les biens des émigrés et déportés* [nobles et ecclésiastiques] *emportent plus de la moitié des prés d'où les citoyens les plus aisés* [...] *tiroient des fourrages pour la nourriture de leurs bestiaux, de quoi ils sont actuellement frustrés* » [173] ; mais peu à peu les pâtures augmentent, passant de 10,5 % de la surface totale en 1857 à 11,3 % en 1871 et 18,4 % en 1991 [174].

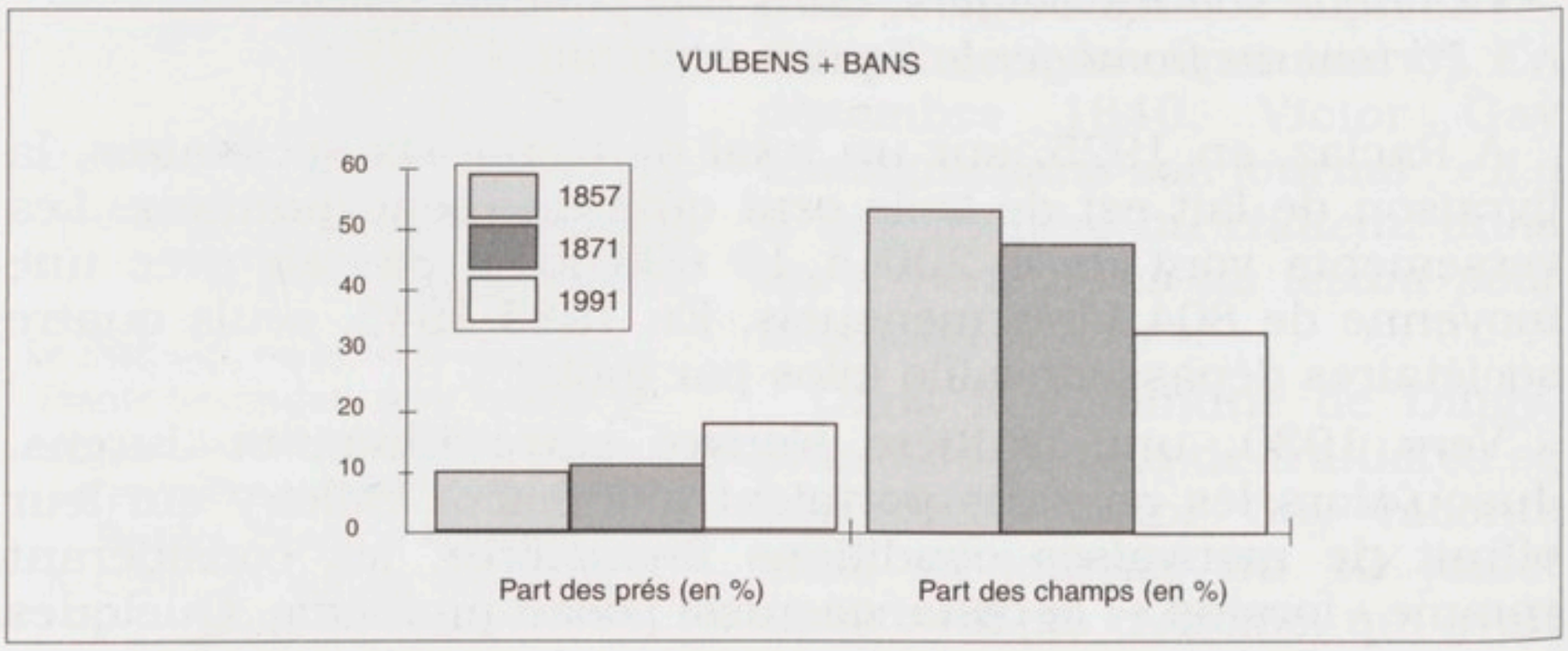

Pour nourrir ce bétail, les prairies artificielles se développent. En 1795, à Vulbens, on récolte seize quintaux de luzerne et trèfle (déjà cité en 1782) et mille trois cent trente-deux quintaux de *gesses* et *pesettes* (dites aussi *vesces*, légumineuses servant de fourrage). Mais sur quatre-vingt-six exploitants, deux seulement cultivent du trèfle et de la luzerne.

La culture du *pélagra* (sainfoin) débute dans le Chablais vers 1790-1800, à l'initiative de riches propriétaires. En 1834, à Vulbens, « *bien des gens avaient écroûté et labouré leurs prairies naturelles pour y semer des pélagras* ». En 1836, « *A Frangy, où elle n'était pas connue dans ce temps, elle avait valu à Pierre Chatenoud, de Raclaz, qui s'y rendait fréquemment et qui, dans les entretiens agricoles avec les gens de la localité, leur vantait sempiternellement les avantages de sa culture, le surnom de Chatenoud-Pélagras* ». Cet agriculteur a de l'instruction : « *Pierre Chatenoud, frère d'Antoine et de Christophe, avait suivi quelques années de collège à Mélan* » [175].

Dans la plaine de Faramaz, sur les prés jamais labourés, poussait une plante épineuse à fleurs roses, la *rénabu* (l'arrête-bœuf ou bugrane). Aujourd'hui elle disparaît parce que les charrues arrachent ses longues racines. On ne la voit que dans des terrains à l'abandon. En plaine, dans certains champs convertis en prés, la trace des labours en billon fut fossilisée.

Les céréales reculent en surface et augmentent en rendement

A Vulbens, la dictature du froment recule. En 1812 il constitue 42 % de la production totale en hectolitres, mais seulement 33 % de la surface. L'épeautre, céréale ancienne, disparaît sans doute parce qu'il doit être mondé, opération coûteuse [176]. Le millet est réduit à peu de chose.

Le maïs apparaît ; en 1794, on en récolte déjà cinquante quintaux. En 1812, on mentionne aussi un demi-kilo de semence de betteraves (appelées *racines d'abondance* ou *racines de disette*). On signale à Vulbens en 1794 une production de quatre-vingt-huit hectolitres de pommes de terre (*tartifles*) et de trois cent douze hectolitres en 1812 (trois cent seize litres par famille).

La quantité de céréales produites varie pour diverses raisons : aléas climatiques, manque de bras quand les hommes sont aux armées, réquisitions de grains. Lorsqu'en 1794 le district de Carouge exige soixante-cinq coupes de froment, on arrive péniblement à en obtenir le tiers « *malgré les pleurs et les cris et les exclamations pitoyables que l'on coupe le fil de nos jours ! dès que l'on nous enlève nos grains* ».

Au XIXe siècle, le rendement reste de toute façon faible : en 1794 « *il reste à peine à la moitié des habitants de quoi resemer*,

[...] *leur seul espoir est sur les pommes de terre, châtaignes, fruit et attente de bled noir, n'ayant dans la commune aucun propriétaire qui semme au-dessus de 12 à 14 coupes* » (neuf à onze hectolitres). En 1862 à Dingy, on en est encore à vingt hectolitres/hectare ! Le blé noir a un rendement élevé : seize grains récoltés pour un semé.

On sème à l'automne, mais aussi au printemps. En octobre 1794, on prévoit de semer au printemps suivant soixante-treize coupes (57,6 hl) dont la moitié en blé de mars, le reste en orge, avoine et « *bled noir* », soit 15 ou 20 % de la quantité annuelle de semences. On précise que les semailles varient beaucoup « *rapport au manque de terres propres à être ensemencées* » et que « *où l'on met les grains du printems le bled ne réussi pas après* ».

Comme au XVIIIe siècle, on ne sème chaque année que la moitié des terres, le reste étant en jachère pour que le sol reconstitue ses forces.

De nouvelles méthodes de fertilisation du sol sont tentées :

« *C'est avant et après 1834, pendant une période d'une quinzaine d'années, qu'a été pratiquée dans le pays la méthode d'écroûter (écobuer) les prés secs et maigres, pour les convertir en champs. Le gazon étant détaché à la houe, séché et brûlé, ses cendres et résidus enfouis dans le sol labouré par la charrue, deux superbes récoltes de blé froment s'en suivaient pendant deux années. Je me souviens parfaitement qu'en cette année 1834, 4 journaux, à Meigy* [Vulbens], *d'un pré écobué, en aval de la ligne des gros noyers, avaient donné 500 gerbes, qu'à Raclaz, Pierre Chatenoud (qui avait acheté le château de Salagine) avait eu 700 gerbes à Verdenet* [Raclaz], *vieille prairie de 6 journaux qu'il avait fait brûler et semer en blé, que les 6 ou 7 faisaient largement la coupe de grain (80 litres). On a blâmé, plus tard, le défrichement des prés. Mais à cette époque, on ne faisait de l'argent, à la campagne, qu'avec du blé. La tenue de la vache à l'étable constemment était inconnue, on calculait peu sur la vente de son lait ; on la soignait mal ; on ne pensait pas à améliorer, changer sa race ; les fruitières n'avaient pas encore des adeptes, et il a fallu que le 19e siècle touche à sa fin, pour que le cultivateur eut connaissance de l'engrais chimique* ».

Août 1836 : « *Je parle ici de cette génération, dont on a reconnu l'abus, plus tard, mais qui, alors, enrichissait celui qui la pratiquait. Elle ne s'effectuait, il est vrai, que sur des prés maigres, éloignés des habitations, non arrosés et ne recevant jamais d'engrais* ».

Août 1840 : « *On écobue, écroûte les prés maigres dans le pays. Ce travail coûteux donne deux fortes récoltes de suite en froment. En ce temps l'agriculture ne calculait que sur la vente du blé. Les fourrages ne comptaient qu'à cause du fumier qui en*

provenait. Le laitage, qui en est le produit immédiat, était perdu de vue, à peu près. Au lieu de les brûler, ces prés, il fallait les fumer ! Mais les fruitières étaient inconnues ! » [177].

Cette méthode de l'écroûtage, nouvelle à Vulbens, était connue depuis longtemps en Semine. Elle remédie au manque de fumier, brûle les végétaux et semences indésirables. Par contre, elle détruit l'humus et les micro-organismes ; de plus l'érosion peut emporter les cendres bénéfiques.

Le travail de la moisson change : on abandonne la faucille pour la faux qui coupe les céréales à ras du sol. Les machines agricoles modernes arrivent à la fin du siècle. Par exemple, vers 1900, la charrue brabant double avec ses deux socs.

Les blocs rocheux sont taillés, débités, éliminés. V. Gay raconte pour 1840 : « *Sous les châtaigniers de la Galère, la mine fait sauter en éclats les blocs erratiques qui s'y trouvent ; ils sont descendus dans le bas de la pièce de terre où il y a une vigne, afin d'être disposés en murs de soutènement, à front des vignes des Chautemps et Tessé* » [178]. A Dingy, la *Pierre plate* est débitée vers 1900. A cette époque une autre grosse pierre est utilisée pour faire le pont de *La Boutique*. MM. Grandchamp disent qu'il y avait beaucoup de gros blocs granitiques aux Tattes de Faramaz. On creusait dessous pour les enterrer. Avec les instruments de labour dont on disposait, il suffisait d'avoir vingt centimètres de terre par dessus. Un jour, des paysans avaient commencé à creuser ainsi, puis étaient partis en laissant leur outils sur place. En revenant, ils virent que la pierre avait basculé et que les outils étaient écrasés. On peut encore voir l'un de ces gros blocs dans les anciens prés en haut de Chevrier : on le nomme la pierre romaine et il fait trois mètres de haut.

Les haies sont moins fréquentes. Déjà en 1902, Victor Gay, propriétaire important, écrit : « *pour augmenter la production du champ des Moulins, la lignée de saules et la vieille haie qui longeaient le chemin de Cologny ont été complètement arrachées* » [179]. L'abbé Descombes écrit en 1931 à propos de sa jeunesse à Savigny vers 1870 : « *les champs étaient presque tous bordés de haies à cause des animaux qui y pâturaient presque toute l'année, ce qui donnait à la campagne l'aspect d'un vaste jardin aux multiples allées et aux parcelles innombrables* » [180]. A Vulbens, entre l'autoroute et le Chêne, sur sept cents mètres, toutes les haies ont été enlevées ; il en est de même sur deux kilomètres entre le château de Faramaz et la forêt de Bans. Sous Vulbens, *vers la Galère*, il y avait paraît-il un bosquet de chênes avec du gui, chose rare. Le dernier de ces arbres vient de disparaître.

On dit que l'enlèvement des haies facilite le ravinement et fait disparaître une éponge naturelle utile pendant les étés secs

mais il faudrait le vérifier scientifiquement. Et puis, si la disparition de quelques haies permet de maintenir le revenu agricole, n'est-ce pas l'essentiel ?

Résultat de tous ces efforts : actuellement les rendements en blé sont voisins de soixante quintaux à l'hectare.

En 1838, Victor Gay, Savoyard et grand admirateur de la culture française, explique ainsi ces changements :

« Cette disparition de vieux usages, des vieux us et coutumes ; cette propreté, cette amélioration de la nourriture du paysan ; la routine agricole remplacée par la science, par l'expérience ; [...] nous annonce un monde nouveau, une époque d'innovation ! Oui, et c'était le plus difficile ! Cette inertie, cette monotonie des champs qui fait presque ressembler le cultivateur du 18e s. à celui du 12e, qui ridiculisait le moindre changement dans le travail manuel et la vie casanière, le souffle révolutionnaire et républicain l'a frappé au cœur » [181].

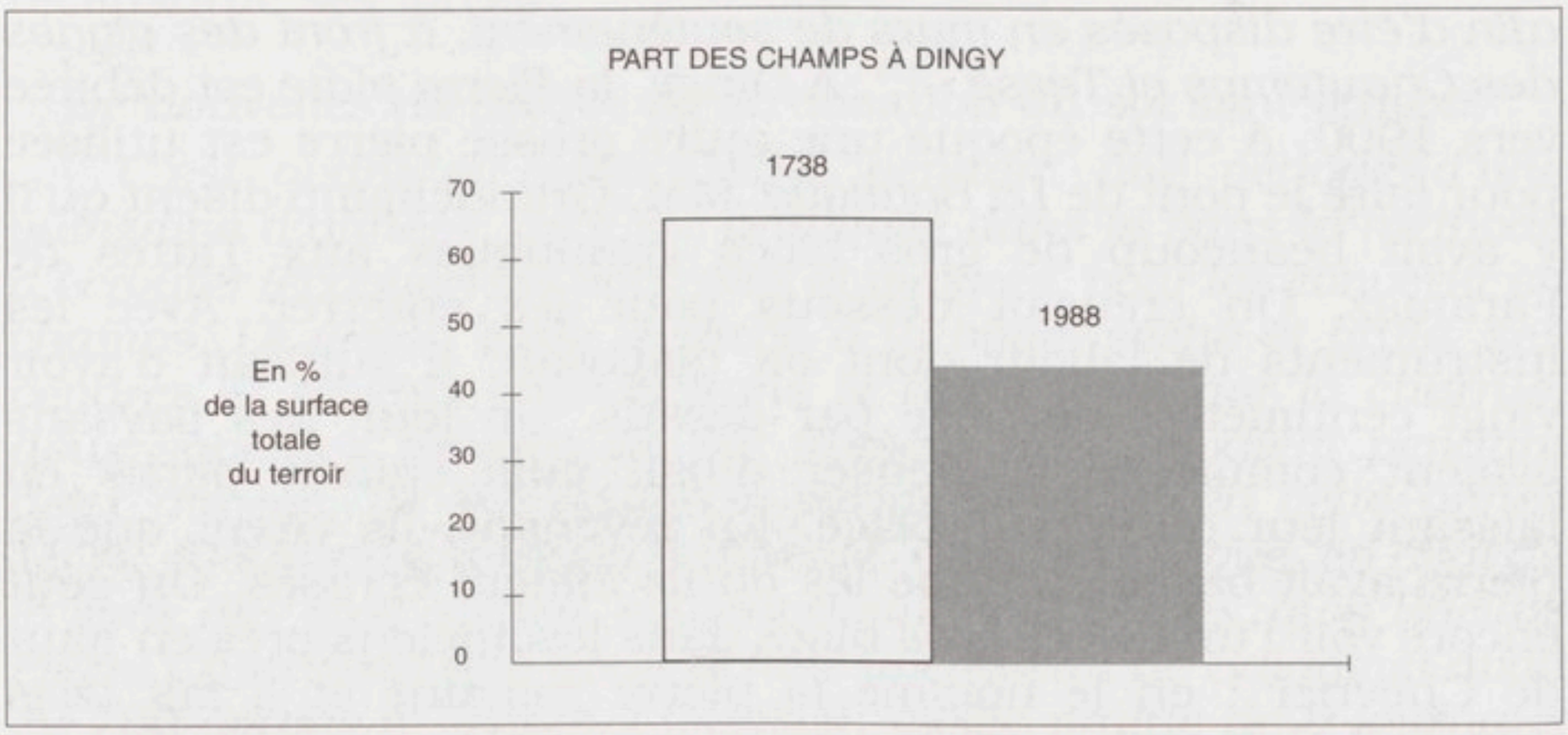

Comme les couleurs ont changé en deux siècles ! Le brun des labours, le bleu des céréales au printemps et leur rousseur en été sont moins fréquents. Ils sont remplacés par la teinte bleu-blanc des pâturages en hiver et leur vert lumineux à la belle saison. Au printemps les champs de colza apportent une touche jaune inconnue autrefois. Les rouges coquelicots sont plus rares, victimes des désherbants.

Conséquence de la croissance démographique du XIXe siècle : les moulins se multiplient. En 1888, l'instituteur dénombre neuf moulins à Vulbens plus une scierie au bord du fleuve et la tuilerie de Moissez. Dans la forêt de Bans, au siècle dernier, ils sont nombreux : le moulin Ferraz tenu par les Tissot-Diagon (l'un d'eux fut dragon à l'armée), le moulin Digadol (*diagoler* = nettoyer un ruisseau d'après MM. Benoît), etc. A Chevrier, au bord du nant de *la Touvière*, se trouvent les ruines du moulin *à Galan* ou *à Mairard*. Sur la rive opposée, un bief descendait la pente et franchissait le ruisseau par un *bachat* ; on voit son

écluse. Non loin, un *murgier*, seul vestige d'une maison Mairard brûlée. Plus bas, le moulin Hominal, plus petit, a encore un beau mur.

Leurs habitants vivent isolés. Un jour, un certain D..., habitant un moulin du Rhône, monte sur le Vuache. « *Que le monde est grand !* » s'exclame-t-il en découvrant le panorama.

Au début du XXe siècle, les moulins disparaissent, victimes d'un isolement insupportable et du progrès des transports. En 1994, à *Champ Coi*, on voyait encore un fossé le long d'un talus : c'était la trace de l'ancien bi (bief) qui menait l'eau au moulin. En 1995, l'exploitant agricole a tout arasé et remblayé.

Relisez Alphonse Daudet : « *Que voulez-vous, monsieur !... tout a une fin en ce monde, et il faut croire que le temps des moulins à vent était passé comme celui des coches sur le Rhône, des parlements et des jaquettes à grandes fleurs.* ». Ceux du Vuache n'étaient pas à vent, mais le résultat est le même.



Charpente de la maison du moulin Pomel à Vulbens en 1996.
Dans quelques années cette ruine se sera écroulée.
(Photo Ph. Duret)

La vigne et les arbres fruitiers

Les derniers hutins (vignes sur perches avec cultures intercalaires de céréales) datent de 1840. Vulbens compte encore trente-trois hectares de vignes basses en 1888. Elles produisent quinze hectolitres à l'hectare d'un « *vin légèrement acide mais bien potable* », mais on la dit attaquée par une foule de

maladies [182]. Les dernières vignes disparaissent à Raclaz vers 1945 et à Faramaz vers 1990. Trop de travail pour un résultat médiocre.

Avant 1900, toutes les maisons sont entourées d'arbres fruitiers aux noms pittoresques : poire *Rome* dure et peu sucrée déjà mentionnée au XVIIIe siècle, poire *Sartio* petite et jaune pour l'eau de vie, poire *Maud* pour le cidre, poire *Messire Jean* allongée et sucrée, poire *Caoué* très sucrée pour la cuisson, poire *Blosson* signalée dès le XVe siècle (blosson gris et blosson de Présilly), poire *Sans Pareil* et poire *Mandiot* répandues à Chevrier, poire *Chat*, poire *Sergent*, poire *Curé* ou *Bon-Papa*, poire *Lièvre* signalée en 1766, poire *Loup*, poire *de Cul* (!), poire *Muscat* au goût sucré, pomme *Fer* très dure, pomme *Rosselet* petite et rouge, pomme *Francs-roseaux*, pomme *Pépine* originaire de Chevrier paraît-il, pomme *Juillet*, pomme *d'Août* jaune clair, pomme *Moisson* mûre fin août, pommes *Pigeon*, *Cuiss'Dame*, *Grosse Alexandre*, *Croisson de Boussy* et bien d'autres encore, certaines n'ayant pas de nom (« *un arbre de poire rouge* » en 1698).

Avec les blossons on fait des *pendo* ou *pendouilles* attachés avec de la filasse de chanvre. On les laisse au grenier ou à la cuisine. Il paraît que les filles avaient des *pendo* en dot. La quantité d'arbres fruitiers est impressionnante : on devait boire une sacrée quantité d'eau-de-vie et de cidre ! Certains en abusaient. Jusque vers 1930, des charrettes entières amenaient les poires blossons à la gare de Valleiry, d'où elles partaient vers Marseille. Les autres fruits étaient vendus à Genève.

Peu à peu, au XXe siècle, on abandonne ces variétés. Cela s'explique par un amour un peu naïf du progrès. On conte l'histoire de Casimir Barbier (1871-1941) de Vulbens, parti à Paris et qui là-bas avait fait connaissance du bon vin. A son retour, il considérait avec hauteur le cidre local. Un jour, vers 1930, alors qu'il voyait des jeunes près d'un poirier *Maud*, il demanda : « *Tou kou fassi louz infan ?* » (*Qu'est-ce que vous faites les enfants ?*) Les jeunes répondirent : « *on enlève la mousse pour que les arbres soient en meilleur état.* » Barbier rétorqua : « *Trezi-m'sé pè l'pi, awé v'tron gavô ke vou fô la raf. Yo touk y on cé bon beaujolais ?* » (*Tirez-moi ça par le pied, avec votre cidre qui vous donne la courante, où est-ce qu'ils ont ce bon Beaujolais ?*) [183].

Certaines espèces disparaissent ou ne sont représentées que par un ou deux arbres. Dommage. Enfin... pour la diversité génétique ou le charme que nous voulons donner aux choses du passé mais soyons francs : ces variétés n'ont pas toujours bon goût. Les Goldens ont une saveur plus régulière et plus sucrée. A Chevrier, depuis 1980, quelques agriculteurs dynamiques ont planté beaucoup de pommiers et poiriers pour vendre aux grandes surfaces du Pays de Gex. Il reste aussi un verger à

Jurens. La taille des arbres est plus courte et les variétés nouvelles.

En 1812, on compte six cents noyers à Vulbens. Ils produisent alors soixante hectolitres de fruits et quatre hectolitres d'huile. Pendant la guerre de 1914 on en fit des crosses de fusil, puis on en replanta moins. Les vaches, de plus en plus souvent dehors, font périr les arbres en se frottant contre l'écorce et en tassant le sol. Beaucoup de noyers meurent à la suite du gel de 1956.

Au XIXe siècle, Chevrier est renommé pour être un pays de châtaigniers [184]. En 1871, il y en a dix-huit hectares. Aujourd'hui, ils sont moins répandus, mais il en reste encore quelques-uns, massifs, vénérables, inexploités.

Des forêts envahissantes

Au début du XIXe siècle les forêts souffrent encore. L'écorçage continue de faire des ravages : vers 1826-1841 « *on ne peut manquer d'être frappé de la quantité énorme de fascines, de fagots d'écorces et de moules de bois que F.M. de Chaumont fait faire* [...] *Avant la guerre de 1914, suivant un témoignage recueilli dans la région du Vuache, il y avait parfois jusqu'à 200 charrettes qui faisaient la file devant la gare de Valleiry, en attendant leur tour de voir charger leurs écorces sur le train* [185]». En mai 1840, Victor Gay, de Vulbens, évoque « *l'exagération de l'écorcement des chênes qui se pratique à Vulbens sur une large échelle* » [186].

Le charbonnage continue de faire des ravages. En 1854 Vulbens est en procès contre Arcine au sujet de la limite passant sur le mont (la mémoire des Anciens en a gardé le souvenir). Vulbens rapporte alors que le marquis de Chaumont « *a toujours fait charbonner tous les bois existant vis-à-vis la terre de Vulbens jusqu'au rocher pendant sur Arcine, soit les plats, replats et pentes du côté du midi* » [187].

L'affouage se poursuit, sans les seigneurs ; en 1857, le conseil municipal de Vulbens délivre à soixante-neuf affouagers la « *coupe de bois d'une des 10 assiettes de la forêt communale dite la Montagne dont une s'exploite annuellement* ». Chacun n'a droit qu'à cent cinquante fascines (fagots) [188].

A Vulbens, en 1853, on acense quinze hectares de friches communales. Arguments avancés : le paysage sera plus propre, la production de blé augmentera et l'argent payera un instituteur [189].

N'oublions pas l'ennemi juré des jeunes pousses : en 1810, on signale que les chèvres « *causent de très grands dommages dans les taillis et broussailles où elles s'introduisent, qu'elles causent des dommages irréparables aux jeunes arbres des*

métairies dont elles font périr les plantes » [190]. Des monstres, vous dis-je...

Par la suite la situation change totalement. En cette fin du XXe siècle, on constate qu'en beaucoup d'endroits la forêt est conquérante. Promenons-nous dans les bois.



Chevrier. Sur les pentes du mont, vieux muret de galets d'un ancien pré ou champ encore exploité en 1934. La forêt a tout recouvert.
(Photo Ph. Duret)

Prenant un sentier qui grimpe depuis Chevrier jusqu'à la chapelle de Sainte-Victoire, le marcheur distingue dans l'obscur sous-bois des murets de galets moussus, interrompus de temps à autre par des bornes d'entrée. Il s'agit de parcelles jadis en prés ou en champs. *Jadis* est du reste un bien grand mot : les Anciens se souviennent parfaitement y avoir vu faucher avant 1940. La forêt était « mitée » par ces clairières. Puis elle les a grignotées, mangées, ingurgitées, avalées, dévorées, bouffées, boulottées, englouties, phagocytées, absorbées. *Snif ! Snif ! Que c'est triste !*

Un autre témoignage illustre l'impérialisme de la forêt. Suivons dans la plaine le chemin de Faramaz vers le ruisseau des *Tattes*. Au lieu-dit *les Grands Chavanoux*, dans la forêt, quelques mètres après la lisière, au bord d'un chemin, se trouve un vieil arbre sec [191]. Blanchi par l'âge, ce charme tient encore debout, tel un vieux grognard de l'Empire. Tordu et boursouflé, il porte dans sa chair les blessures d'innombrables émondages. Les cadastres nous apprennent que jadis le paysage

était différent : en 1871 il y avait la limite d'un pré et d'un bois, en 1730 de deux prés. Une haie les séparait probablement. Dans cette haie se trouvait notre arbre. Puis la forêt, comme une immense armée prussienne, a tout envahi et le vieux charme, tel la-garde-qui-meurt-mais-ne-se-rend-pas, reste le dernier survivant du passé. *Snif ! Snif ! Destin tragique !*

On voit un autre vieux charme anciennement étêté dans la forêt du mont, au-dessus du carrefour de *Tire Cul*. A cet endroit, il y a soixante ans, il y avait des prés bordés de haies. Pendant les fenaisons, on y blaguait, on y riait, on y chantait. Maintenant, de gigantesques fourmilières sont la seule forme de vie. *Snif ! Snif ! C'est épouvantable !*

Au lieu-dit *sur le Mont*, au bord du chemin *de Lavanchy*, se trouvent quelques murets en pierres calcaires liées avec du mortier. Ils délimitaient les pièces d'une construction. Autour, on voit les traces d'anciens jardins et champs. Voilà ce qui reste de deux granges qui, en 1730, appartenaient aux Burlaz et aux Burnet. En 1837, on dit encore *derrière la Grange*. En 1871, tout est en ruine [192]. En 1996, la forêt recouvre tout depuis longtemps. *Snif ! Snif ! Abomination !*



Vulbens, les *Grands Chavanoux*, à l'est du ruisseau des *Tattes*. Actuellement, dans la forêt, un vieux charme mille fois « *calé* » (émondé, étêté) borde un chemin boueux. Sec, blanchi et vermoulu il se tient encore droit par on ne sait quel miracle. Qui devinerait qu'entre 1730 et 1871 il servait de limite entre des prés et des champs, nettement à l'extérieur de la forêt ? *(Photo Ph. Duret 1993)*

Idem pour l'ancien pré de *Balme*. Vers 1900, Eugène Chatenoud de Raclaz, dit *la Flouche*, raconte avec talent comment il a perdu sa montre à gousset en fanant puis l'a retrouvée plusieurs mois après en allant ramasser des fagots : elle « tic-taquait » dans l'herbe. Ce pré fut fauché pour la dernière fois en 1959, paraît-il. Vers 1965 on y plante une sapinière silencieuse et sombre. *Snif ! Snif ! Quelle...* (il suffit ! il faut vivre avec son temps !).

En 1730, les versants des nants sont cultivés. Aujourd'hui, lorsqu'on descend leurs pentes raides et glissantes, au milieu d'une sombre jungle, à mille lieues du monde humanisé, on distingue près de l'eau qui « glougloute » de vieux murs soutenant les parcelles bordières. C'est que le débit des ruisseaux diminuant par les pompages, on ne se rend plus compte de leur puissance : ils arrachaient les sols. Le nant d'Hiver était particulièrement fort parce que venant du mont : ses sources se situent entre Dingy et Cessens. Au XXe siècle, de vilaines broussailles recouvrent leurs pentes. Inversement, au-dessus de Raclaz, une digue borde le nant de *la Fontaine Froide*, plus élevé que les alentours, empêchant ses eaux de se déverser. *En ces temps difficiles, chaque mètre carré de terre protégée, c'était davantage de pain pour les petits enfants aux ventres vides !* évoquent, la larme à l'œil, les conservateurs.

La flore n'est pas à l'abri de modifications volontaires, selon le témoignage de l'abbé Descombes en 1930 : « *Très variée est la flore de cette montagne ; elle réunit les fleurs du nord et celles du midi. Mr Vuichard, de Cessens, le distingué pharmacien de Cruseilles, l'a enrichie de plusieurs variétés nouvelles et nous-même y avons semé beaucoup de graines de fleurs venant de l'Auvergne* ».

Observons les cartes. Depuis 1730 (mappe sarde) et surtout depuis 1934 (carte IGN), la forêt avance beaucoup. En 1934, la forêt du mont est coupée vers l'altitude de huit cents mètres par une bande presque continue de prés allant de Cessens (*Cessin* en patois) jusqu'à Chevrier. Aujourd'hui cette bande de pâturages diminue fortement, envahie par l'arbre. La forêt du mont, colonisatrice et vorace, avance également sur sa frange inférieure vers la plaine, mais d'une manière moins spectaculaire que sur le replat des huit cents mètres.

La deuxième forêt, celle de la plaine, dévore (*miam !*) des enclaves défrichées vers les *Chavanoux*, au bord de la Vosogne. Les bosquets sont plus nombreux, plus grands.

Pourtant, en quelques lieux peu nombreux et peu étendus, depuis 1730, la forêt cède du terrain. C'est le cas sur les pentes de la colline des *Plans* à Dingy. Le bois de Jurens est aussi plus petit ; de plus, Dingy en a donné une partie à Chénex. Dans la

LES FORETS A CHEVRIER, VULBENS ET DINGY, DE 1730 A 1997

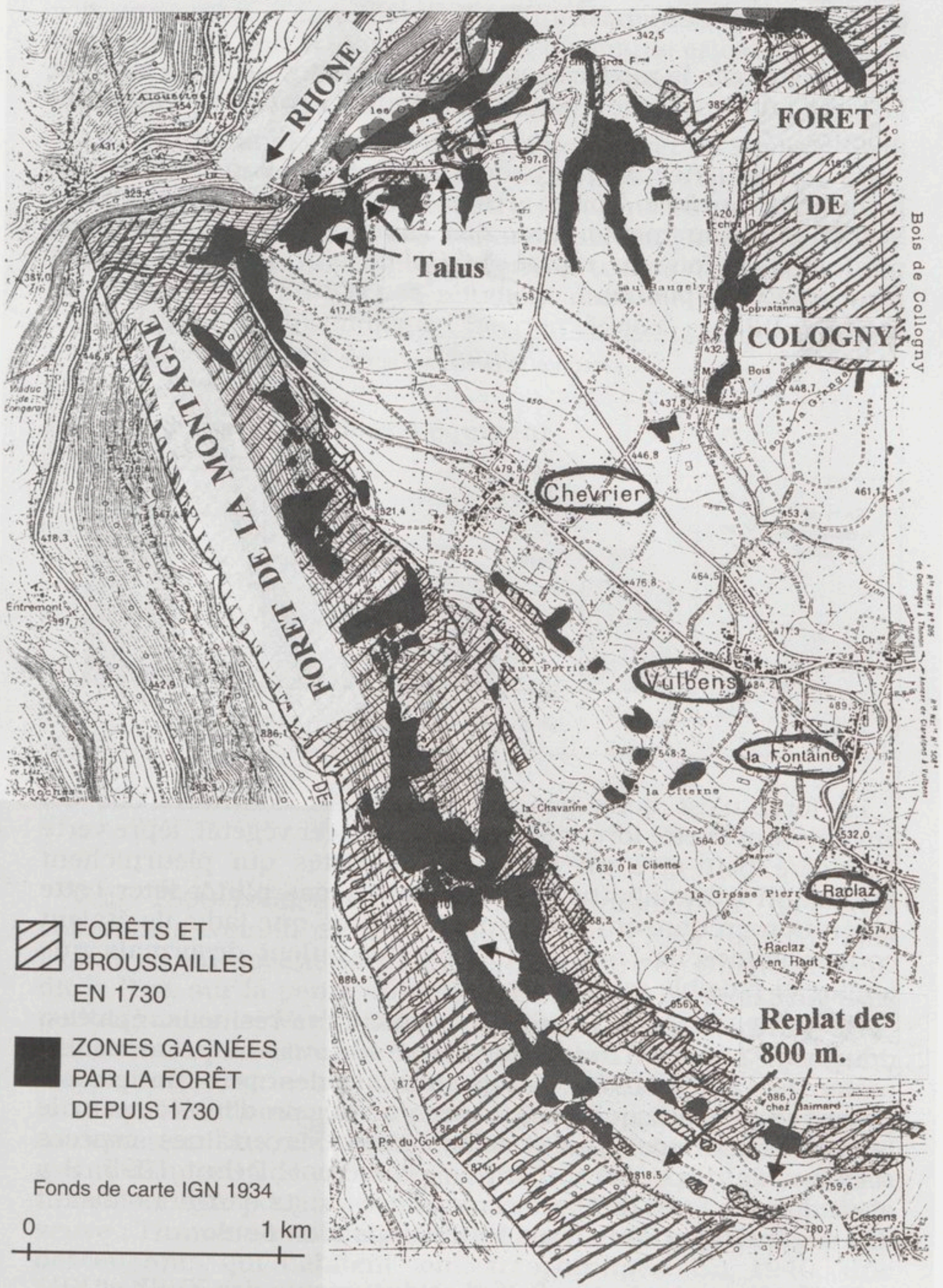

Carte « la forêt à Chevrier, Vulbens et Dingy ».

plaine de Faramaz, en deux ou trois points, la forêt de Cologny est moins étendue. A Cologny, plusieurs hectares de terres boisées sont arrachées par le Rhône en furie. Ici ou là quelques bosquets sont défrichés.

Grosso modo, la modernisation de l'agriculture a laissé avancer la forêt sur les pentes du mont pendant qu'elle la grignotait ailleurs.

En conséquence, à Dingy, de 1738 à 1988, l'un compensant l'autre, la surface boisée reste équivalente. Par contre, à Vulbens, elle augmente parce que l'abandon des cultures s'est produit à la fois au replat de *Balme* (sur le mont) et aux *Chavanoux* (en plaine).

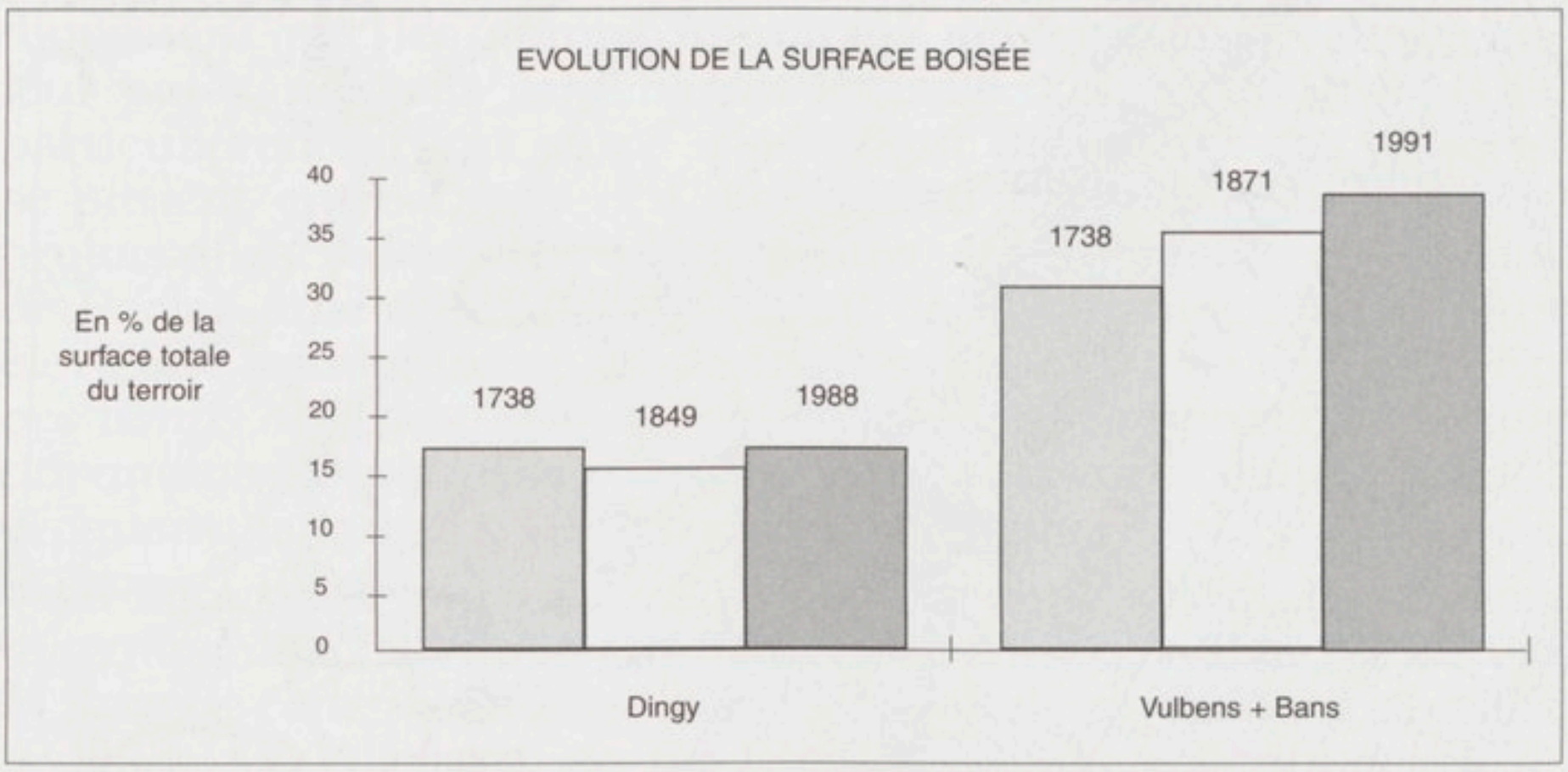

La forêt n'est donc pas en danger. Au contraire, elle est envahissante cette forêt peu rentable, cancer végétal, lèpre verte (j'exagère peut-être un peu). Les touristes qui pleurnichent devant un tronc abattu ne devraient-ils pas plutôt fêter cette Libération en dansant la farandole ? Alors que jadis ils étaient coupés jeunes, les arbres du Vuache coulent désormais une longue et paisible retraite.

De 1930 à 1974 se développe la mode des résineux, épicéas, douglas [193]. Aujourd'hui, la forêt sert surtout aux promenades, même si, après 1974, l'augmentation des prix du pétrole provoque pendant quelques années un regain d'intérêt pour le bois de chauffage. Quant à la faune, si certaines espèces risquent de disparaître, d'autres prolifèrent. Début 1995, il y avait dans la forêt de Bans cent quatre-vingts sangliers faisant des dégâts importants dans les champs alentours.

Les forêts restent un refuge. Les documents des XVIIIe et XIXe siècles évoquent les contrebandiers traversant la montagne et la forêt de Moissez. Plusieurs Anciens et en particulier Marie Comestaz racontent l'histoire de cette Dodine Tissot, de Raclaz,

qui faisait un peu de contrebande de tabac. Une nuit de mauvais temps, vêtue d'une cape, une lanterne à la main, elle se repose comme d'habitude au creux d'un arbre. Soudain elle voit une ombre : sans doute de jeunes farceurs. Pour effrayer l'ennemi, elle sort sa lampe puis la dissimule et ceci plusieurs fois. Au bout d'un moment une voix supplie : « *Cessez !* ». Elle rétorque : « *Sancre d'fou, file ton chemin !* ».

Fin 1940, dans quelques cabanes de la forêt de Savigny, vers Olliet, deux cents républicains espagnols coupent du bois, fabriquent du charbon et construisent une route. Plus tard, malheureusement, d'autres cabanes servent à enfermer des Juifs qui sont ensuite emmenés vers les camps d'extermination. Des réfractaires au STO se réfugient dans les bois. Lorsqu'en 1944 les nazis incendient Chevrier, Bloux et Valleiry, des habitants se cachent dans la forêt.

Les villages s'étendent et s'équipent

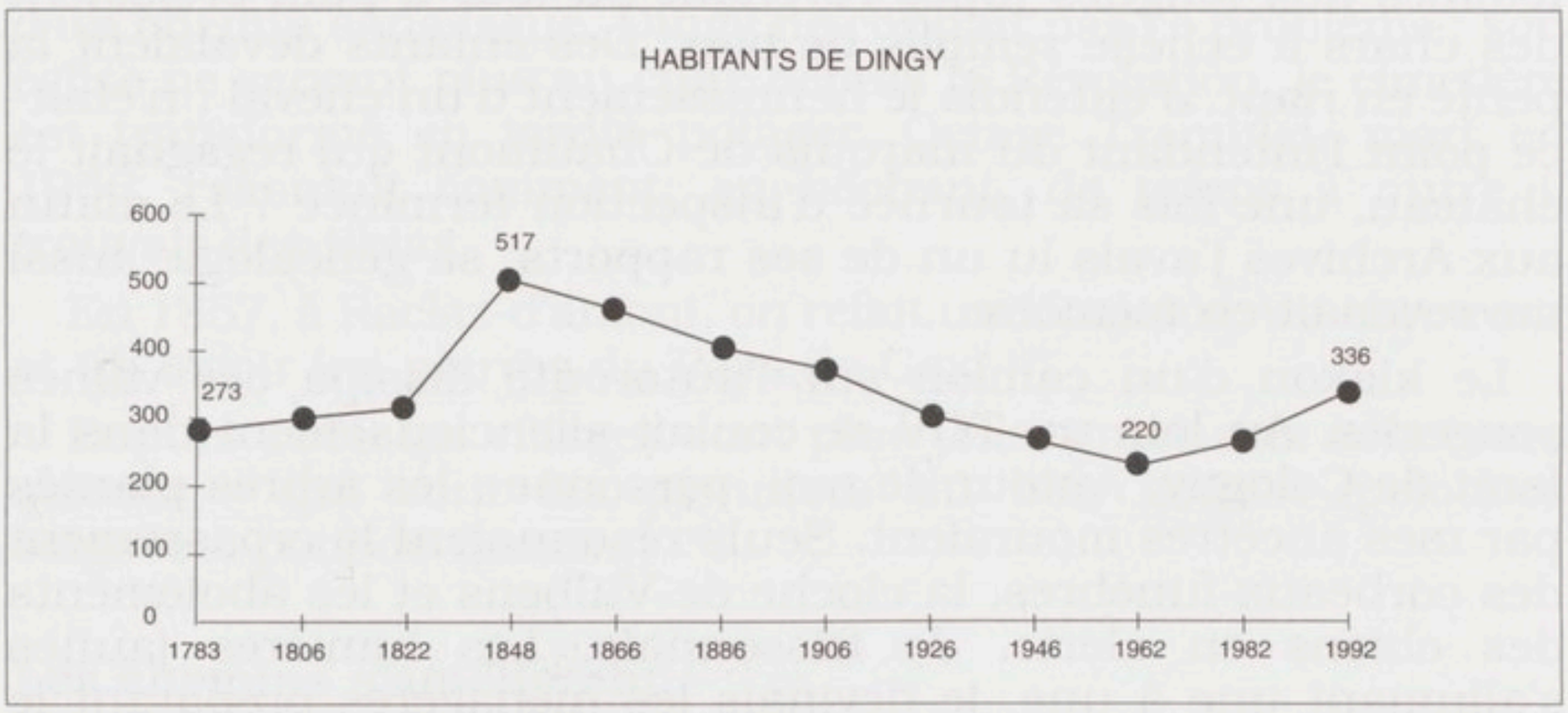

Vers 1800-1850, période où la population de nos trois communes connaît un quasi doublement [194], les constructions isolées se multiplient partout sur le territoire de Dingy. Au lieu-dit *le Part*, sur la pente au-dessus de Raclaz, on construit trois petites maisons. Vers 1880, dans l'une de ces demeures déjà délabrées, une veuve, la Fanchette Duret, vit dans la misère. L'exploitation agricole étant minuscule, les deux fils mettent en location les terres et partent, l'un comme gendarme à Annemasse, l'autre comme domestique à Paris. Le gendarme meurt d'un coup de sabot donné par un cheval rétif et son frère ne revient que pour saluer la parentèle. En 1903 on enterre la veuve ; l'humble masure reste vide, visitée à l'occasion par des descendants qui habitent loin, très occupés. En 1940, une cruelle bourrasque arrache les tuiles et le bâtiment s'effondre vite. Je me souviens qu'en 1975 il restait encore un creux et quelques blocs en désordre. Dernièrement le sol fut aplani, sans doute pour la sécurité des vaches.

Permettez-moi de vous faire partager le souvenir personnel d'une fin d'après-midi de Toussaint. J'étais monté au *Part* pour admirer la plaine. Dans la haie proliférait une jungle de prêles, d'orties, d'aubépines et de ronces (ces vieilles haies n'ayant depuis longtemps vu ni hache ni serpe alors qu'autrefois elles étaient exploitées, élaguées, presque peignées). Dans l'herbe humide, sous les feuillages jaunes, roses, vermillon, parfois fortement violacés, gisaient des myriades de poires dont les arômes sucrés parfumaient un air de plus en plus frais. Je passais un moment à admirer les labours bruns de Vulbens et la forêt de Cologny. Le Crêt de la Neige, bleu-noir, accrochait un nuage, le ciel sur le Crêt d'Aulp devenait couleur d'abricot tandis que la muraille du Salève rosissait : on eut dit que les montagnes se disaient bonsoir avec le langage des couleurs.

Soudain j'aperçus la vieille tour de Faramaz. Oh... Vertiges de l'imagination ! Les lotissements s'estompaient ainsi que les fils électriques et la ligne ferroviaire. Je crus voir des paysans terminant leur labour, derrière leur charrue. Sur le chemin, les femmes aux longues jupes revenant du four à pain croisaient des chars à échelle remplis de bois. Des enfants dévalaient la pente en riant. J'entendis le hennissement d'un cheval : n'était-ce point l'intendant du marquis de Chaumont qui regagnait le château, une fois sa tournée d'inspection terminée ? Le matin aux Archives j'avais lu un de ses rapports, sa généalogie aussi me revenait en mémoire...

Le klaxon d'un camion sur l'autoroute dissipa ces vaines songeries. Au loin un TGV se coulait silencieusement dans la forêt de Cologny. Autour de moi, personne ; les arbres plantés par mes ancêtres mouraient. Seuls résonnaient le croassement des corbeaux funèbres, la cloche de Vulbens et les aboiements des chiens en alerte. Je frissonnais. Les lumières jaunes s'allumant une à une, je devinais les ménagères préparant le dîner. Les gens finissant par en avoir assez de vivre dans ces maisons isolées, la population s'était regroupée dans les hameaux.

Claude Mégevand montre qu'en 1828, dans les villages du Vuache, une grande partie des toits sont en chaume. Il en est de même à Raclaz en 1845. Par contre les bâtiments des bourgs (Vulbens, Frangy) sont couverts de tuiles [195]. Puis les maisons deviennent plus confortables. Vers 1910, on abandonne la carrière de molasse de Vulbens. Les derniers mollassiers sont des Brodaz dits *la Roquette*. Vers 1860-1920, le mont abrite une famille Rivoyre, la première du pays à tailler le granit, dit-on. Ce granit servit pour les encadrements de portes et fenêtres. On trouve encore la trace de ses activités sous la forme de rochers fendus, éclatés...

Les villages s'équipent. A Vulbens, en 1824, le cimetière « *est dans un état très indécent* [...] *il ne représente qu'une place*

publique où les animaux les plus vils entrent à volonté pour fouiller les tombes des morts ». En 1852, « *les miasmes infects* [...] *nous empoisonnent chaque fois que l'on est obligé d'ouvrir une fosse sur des cadavres déjà tout les uns par dessus les autres et* [...] *une épidémie* [...] *a porté le nombre des morts cette dernière année à un chiffre effrayant.* [...] *Pour une population de 1 100 âmes, la superficie n'étant que de 90 toises y compris les passages pour parvenir à l'église, il arrive qu'en moins de quatre à cinq ans, le tour étant fait, on est, pour les nouvelles fosses, obligé de toucher à des bières non encore consummées.* » Est-ce dû à la surpopulation ? Ah... le « bon » vieux temps ! Le conseil municipal, après un long conflit avec le curé, décide alors de transférer à partir de 1850 les inhumations à l'extérieur du village (on retrouve les habitudes des Romains qui enterraient loin leurs morts par peur des revenants) [196]. En 1857 on rase l'ancien cimetière de Vulbens. Quelle amélioration ! Celui de Chevrier, autour de l'église, se trouvait lui aussi à l'étroit. Il était même plus haut que le sol de la nef. On le déplace à l'extrémité d'un chemin sans issue. Dingy ne connaît pas ce problème : son église ne servant plus au culte depuis la Révolution, le cimetière est transformé en jardin potager. Octave Tremblet, mort en 1956, racontait comment, en bêchant, de temps à autre il trouvait des tibias.

En 1857, à Raclaz-d'amont, on refait une fontaine, un abreuvoir et un lavoir (en pierres du Pays de Gex) [197].

Depuis 1950 les villages sont plus jolis, grâce aux acheteurs suisses « qui sont les pionniers du bon goût » (pelouses soignées, pots de fleurs...) [198].

Les chemins s'améliorent

Les XIXe et XXe siècles amènent des évolutions. Victor Gay décrit une rencontre à la foire de Frangy en 1838 : « *MM Chatenoud (de Frangy), Jacquemoud et Rosset ont dîné avec nous. Monsieur le lieutenant colonel de cavalerie d'Arcine est arrivé de Chambéry quand nous en étions au dessert. Une petite discussion s'est élevée sur le gouvernement actuel, dont ce dernier soutenait la conduite.* [...] *En parlant de la rectification des routes, en disant qu'on devait les laisser parcourir longuement les villages, y faire de grands circuits, au lieu de tracés en ligne droite sans attention aux villages, il nous a singulièrement étonnés : il nous a rappelé l'esprit créateur du 14e siècle. Voila cependant un colonel de cavalerie, un des nobles réputés les plus éclairés ! ...* [...] *Que sais-je ce qu'il a encore dit ? je suis si outré contre lui ! ... Il s'est bien déclaré ennemi des chemins de fer, comme devant porter la misère dans le peuple ! Oh honte ! Si on n'avait levé les épaules, ne se serait-il pas déchaîné contre les fabriques et les machines ? ...* » [199].

A Vulbens en 1847, Antoine Buloz, homme de lettres à Paris et frère d'un célèbre journaliste, revient au pays. Dès ses valises posées, il entre en guerre contre le conseil municipal. Celui-ci avait fait arracher, parce qu'ils empiétaient sur la voie publique, une haie, un peuplier et un petit noyer que Buloz disait lui appartenir et à propos desquels il explose : « *dans toute la commune il ne s'est pas trouvé une voix assez généreuse pour faire sentir l'ignominie d'une telle voie de fait contre un absent !* ». C'est un « *acte de vandalisme* ». Mon Dieu, quelle fureur ! Dans l'intérêt collectif il fallait pourtant élargir ce chemin...

Victor Gay évoque le chemin de Chevrier à Arcine : « *qui ne se souvient des zigs zags d'Arcine à la Pague, des pierrailles d'Entremont, des rocs du Champ Bonnet, des côtes et pentes arrivant à Chevrier ? - sans le coup d'état napoléonien, sans la guerre italienne contre l'Autriche, sans l'annexion de la Savoie à la France, l'état des choses d'alors existerait encore !* »

« *En 1866, il y aura du changement... Une belle route s'établira de Chevrier à Seyssel, par Arcine, Clarafond, Bassy... Et les casses-cous du Champ-Bonnet et de la Pague auront vécu...* »

En 1841 encore, le chemin de Savigny est si mauvais que les habitants de Jurens ne peuvent mener leur fourrage à Frangy [200].

Au bord des talus qui surplombent les chemins, on bâtit des murs de soutènement comme en 1841 et 1856 à Jurens [201] : ainsi s'évaporent mes fantasmes sur leur origine médiévale !



La *grange Chatenoud*, au lieu-dit *la Combe*, commune de Vulbens,
sur le replat du Vuache au-dessus de Raclaz.
Une inscription porte la date de 1833.
En 1871 elle appartient à Pierre Chatenoud, fils d'Antoine.
(Photo Ph. Duret 1992)

Le long de certains chemins grimpant sur le mont se trouvent des espaces plus larges, en demi-cercles. Avec M. Benoît, nous les avons examinés sans arriver à trouver leur utilité.

En 1870, à la sortie de Chevrier en direction d'Arcine, la route est mise plus haut, ce qui permet de découvrir un site romain. Dans les bois en dessous, on voit encore la trace de l'ancien chemin : les arbres y sont moins denses qu'ailleurs et le sol plus plat. Au sud de la route moderne allant de Faramaz à Valleiry, une petite ligne de buissons, un fossé et quelques clôtures indiquent l'ancien tracé.

Dans les pentes, les vieux chemins filant droit sont coupés par des tournants adaptés aux automobiles. La rumeur dit que le tournant de La Fontaine est dû à un habitant qui voulait voir la route passer devant chez lui. Il paraît que la nouvelle route de Raclaz à Dingy, moins raide que l'ancienne, a été construite vers 1906 à la suite des difficultés rencontrées par la voiture du député David.

On coupe les haies pour élargir les routes, on creuse des fossés, on empierre les sentiers, on canalise les ruisseaux.

De vieux chemins sont délaissés. Avec l'abandon (vers 1888) de la tuilière de Moissez, on emprunte de moins en moins le chemin qui y allait ; il n'en reste qu'une entaille bordée de chaque côté par de vilaines broussailles.

Quant à l'ancien chemin de Dingy à Bloux, en amont de la route, une partie existe encore, entretenue par la commune, mais elle finit au bout de quelques centaines de mètres. La suite se devine par un replat dans une haie.

Un alignement d'arbres permet également de repérer l'ancien chemin de Chevrier à Arcine (chemin dit *des contrebandiers*), en bas de la route départementale. C'est le cas aussi d'un vieux chemin de Chevrier vers Cologny, à l'est du nant de *la Mallouet*.

On décèle plus facilement celui qui reliait Raclaz-d'aval à Dingy-d'amont : son déclin commence à la Révolution avec l'abandon de l'église paroissiale. Au début du XXe siècle, on le coupe par une route goudronnée plus commode, puis l'antique chemin est barré par l'autoroute et son tronçon supérieur, devenant un « cul-de-sac », n'est plus utilisé ; de hautes herbes le recouvrent.

Un jour de canicule, en plein midi, je partis témérairement à la recherche d'une vieille sente de Vulbens, au sud de la route nationale reliant Faramaz à Valleiry. Venant de Dingy, un petit chemin traverse le nant *d'Hiver* puis une branche tourne brusquement vers le nord en direction de la maison du *Chêne* au bord de la nationale. Une deuxième branche continue vers la maison de Maigy ; avant la construction de celle-ci en 1840, elle passait plus au nord jusqu'aux *Vernes*. Une partie a disparu, des deux côtés du nant des *Tattes*. Elle est indiquée sur le cadastre de 1730, mais pas sur celui de 1871.

Cette aventure, digne de Sherlock Holmes, consiste à lire le sol pour trouver l'ancien chemin d'après les limites, les dénivellations et les végétaux. Partons de l'ouest. Je cherche, je furète, excité, les plans parcellaires d'une main et le livre de botanique de l'autre. Au début, rien. Un champ de maïs a tout effacé. La trace apparaît ensuite : je vois un petit fossé avec un talus d'un mètre. Des prêles poussent au milieu d'une herbe plus haute qu'ailleurs. En continuant, je remarque des fragments de haies avec des mûres, des aubépines, des merisiers (plantés ?), un saule, quelques frênes. Te voici donc, vieux chemin !

Soudain, sur une vingtaine de mètres, tous les indices s'évanouissent. Bon sang, soyons plus attentif... Voyons... Il me semble que logiquement le chemin devait traverser le nant des *Tattes* par là-bas. Allez fonce, avance dans les broussailles, aventurier, émule d'Indiana Jones ! Les ronces te déchirent, les branches te fouettent, tu es en sueur, l'eau entre dans tes chaussures : peu importe, c'est le plaisir de la découverte. Je finis bien par trouver un petit pont mais il n'est pas aligné sur les traces du chemin. Bizarre ! bizarre !... L'emplacement du chemin devait connaître de légères variations.

A l'est du nant, déception : sur quelques centaines de mètres, un autre champ a gommé le chemin. Je trébuche dans les sillons. Aïe ! Foulure, sueur, jurons... C'est pas possible, ils font cinq ou six mètres de haut ces maïs ! Je sens que je vais m'énerver. Ca y est, je suis perdu ! Au secours !

Epuisé mais heureux, je finis quand même par trouver la suite du chemin. Sur ses bords, des broussailles me guident : ronces, mûres, aubépines, merisiers, épines noires. Des ombrages apportent la fraîcheur attendue : il s'agit d'un hallier, un saule marsault, un saule blanc, un églantier. Il y a également de vieux châtaigniers, puis des chênes communs, des frênes, des merisiers, des peupliers d'Italie, un pommier, un poirier, un aulne glutineux. Quel inventaire ! Les châtaigniers sont le résultat d'une intervention humaine, les pommiers et poiriers également. Je remarque que la fin du chemin, orientée vers le nord, ne tient plus compte des limites parcellaires ce qui indique son caractère relativement récent (quatre ou cinq siècles ?).

CONCLUSION

Paysage outragé ! Paysage brisé ! Paysage martyrisé ! Mais paysage toujours renaissant... Tu ressembles à ces parchemins du Moyen Age sans cesse effacés puis réécrits [202]. Paysans, artisans, bergers ou marquis, constructeurs de paysages !

Vous avez fait tant de transformations ! A la chute de l'Empire romain, déplacement des habitations depuis la plaine jusqu'au bas des pentes ; au Moyen Age, recul des terres spongieuses et des forêts, développement des haies ; aux XIXe et XXe siècles, déclin des labours au profit des prés, expansion des surfaces boisées, cultures nouvelles, amélioration des chemins... Le paysage a toujours été transformé en fonction du nombre d'habitants, des rapports sociaux et des impulsions commerciales données par la ville. A chaque fois l'être humain s'est adapté.

En 1946, l'ethnologue A. Van Gennep écrivait : « *récemment certain régime* [celui de Pétain], *pour des raisons politiques, a voulu protéger le folklore, a procédé à des reconstitutions ridicules : on ne ressuscite pas ce qui est mort. Il n'y a pas de 'bon vieux temps'* » [203]. Il n'y a pas d'identité imperméable et congelable à l'infini. Toute frontière est poreuse. L'éternelle migration des idées, des habitudes et des hommes ne menace pas l'identité mais la nourrit, la rajeunit. Le culte de la nature, l'histoire locale, la généalogie, la défense de « l'identité savoyarde » et du patois ne doivent pas conduire ce cher vieux pays au repli mais à l'intégration dans le monde moderne.

Remerciements :

Ch. et M. Benoît, Cl. Barbier, J. Bordon, M. Comestaz (†), M. et F. Déprez, R. Devos (†), M. Dielensieger, P. Dufournet (†), L. Duparc (†), M. et Mme Droubay, A. Francès, O. Genoud, E. et J.M. Grandchamp, Cl. Mégevand, M. Rivolet, J. Rosay, les employés des mairies de Chevrier, Dingy et Vulbens ainsi que ceux des ADHS et des AEG.

NOTES

Principales abréviations :

ABJ : archives privées Burlat-Jolivet
ACV : archives communales de Vulbens
ADHS : archives départementales de la Haute-Savoie
ADS : archives départementales de Savoie
AEG : archives d'Etat de Genève
AGD : archives privées Gay-Broubay
RG : Regeste genevois

Les références du type *1326* ou *1326-1328* renvoient aux comptes de châtellenie du Vuache conservés aux ADHS, *1447* est une allusion au terrier du Vuache et *1730* ou *1738* au cadastre sarde.

1. *La Savoie savoyarde*, n° 24-25, article de S. Mériguet en page 6. C'est l'expression qui me gêne. Ceci dit, l'article a raison de proposer une production basée sur la qualité.
2. P. Jakez Hélias, *La colline des solitudes*, Julliard 1984, p. 15.
3. L. Blondel, *Le retranchement préhistorique de Sainte-Victoire sur le Vuache*, in Genava 1933, p. 40.
4. L. Bourgeois, *Territoires, réseaux et habitats, l'occupation du sol dans l'ouest parisien* du Ve au Xe siècle, thèse de doctorat, Paris I, 1995, p. 233.
5. *Corpus Inscriptionum Latinarum* (= CIL), XIII n° 949, 956, 11040, 11714.
   E. Nègre, *Topographie générale de la France*, Droz 1990, tome 1, n° 2580.
   Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. 2, p. 130-133.
6. Saint-John Perse, *Amers*, IX.
7. M. Clavel et P. Lévêque, *Puzzle gaulois, les Gaules en mémoire*, CRHA, vol. 88, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, Les Belles Lettres, 1989, p. 352 et 444.
8. Napoléon III [en fait Eugène Stoffel], *Histoire de Jules César*, vol. 2, p. 47-48.
9. Genava 1945.
10. Je me suis longtemps interrogé sur ces tuiles médiévales trouvées à Maigy, lieu-dit de Vulbens, avant d'apprendre qu'un paysan avait fait un remblai avec de la terre venant du château fouillé par F. Raynaud.
11. Observation de la tranchée d'un grand fossé collecteur vers *Amboiron* (Faramaz), 1987.
12. ACV, J.M. Rampnoux, *Rapport géologique sur les périmètres de protection des captages de Vulbens*, 1984.
    ACV, *Etudes préliminaires en vue de drainage des terres agricoles* (...), Haute-Savoie, secteur Saint-Julien, Vulbens et Chevrier, carte des sols, SOGREAM, Grenoble, 1986.
13. ADHS, 1 J 1228.
14. L. Blondel, op. cit.
15. CIL XII n° 5683, 200. Voir aussi R. Montandon, *Genève des origines aux invasions barbares*, p. 180 n° 272 a.
16. Ch. Marteaux et M. Le Roux, *Boutae vicus gallo-romain*, 1913, p. 222. Voir également P. Dufournet, *Pour une archéologie du paysage*, 1978, p. 150.
17. ADHS, 21 J 102.
18. A. Francès citant Durafour n° 1362 ; voir aussi Ch. Marteaux. A. Francès, ancien collègue de mon père et connaisseur du franco-provençal m'a fourni nombre de renseignements sur les toponymes.
19. A. Francès citant Durafour n° 4840 et précisant que ce mot signifie *purin* à Magland et *boue* à Megève.
20. A. Francès citant Durafour n° 1929 et 1932. Voir aussi Ch. Marteaux. Confirmé par MM. Benoit, patoisants.
21. A. Francès dit que «bretagne» vient ici de *bard*, *bart* = boue dans les dialectes franco-provençaux. A Monêtier-les-Bains (Hautes-Alpes), rue de «la Bretagne» = de la bastanó.
22. ADHS, V C 16.
23. AEG, Guillaume Messiez notaire, 2e vol. f° 5.
24. Je dois cette idée à A. Francès. Il y a d'autres interprétations du mot Vuache. On les lira dans J. Chararas, *Réflexions sur l'étymologie* (...), Echos Saléviens n° 5. Au XVIIIe et au XIXe siècle, on affirme Vuache = pays des vaches ; vers 1900 Fenouillet et l'abbé Descombes expliquent que le mot est issu du latin *vadum*, le gué, en l'occurrence celui de Cologny ; au XXe siècle P. Dufournet pense que le mot vient de l'allemand *wachen*, surveiller et s'applique à une position militaire.
25. L. Guinet, *Les emprunts gallo-romans* (...), éd. Klincksieck, 1982.
26. Je dois ce renseignement à M. Tremblet père (1989), de Jonzier.
27. Ch. Marteaux et M. Le Roux, *Boutae vicus gallo-romain*, 1913, p. 437.
28. *Panégyriques latins*, VIII, 6-7.
29. Les limites des paroisses sont devenues celles des communes et on peut se demander si ce découpage trop fin ne devient pas un handicap. Ne pourrait-

on dissoudre les communes de Chevrier et Dingy pour les rattacher à leurs voisines ?

30. F. Fenouillet in *4e Congrès Préhistorique de France*, Chambéry, 1908, p. 515-518. L'exemplaire conservé à la Bibliothèque Florimontane porte des ajouts manuscrits ; voir aussi Revue de Savoie, n° I, 1912.
31. Signalé dans le terrier de 1447.
32. Cité par R. Folz, *La naissance du Saint-Empire*, A. Michel, 1967.
33. *Monumenta Germaniae Historica, Regum Burgundiae* (...), 1977, p. 349.
34. G. Duby, *La société aux XIe et XIIe siècles dans la région mâconnaise*, éditions de l'EHESS, 1982, p. 77.
35. G. Fournier, *Le peuplement rural en Basse Auvergne durant le Haut Moyen Age*, PUF, 1962, p. 297 et 298.
36. RG à la date de 1039.
37. RG, p. 108 ; MDR tome XII, 1ère partie, p. 156.
38. Voir dans les Echos Saléviens n° 3 mon article sur Cologny. «*Ils ne se peignent jamais, se lavent rarement, et préfèrent paraître les cheveux en désordre, le visage souillé de poussière, le teint brûlé et noir comme leur armure. Mais à l'approche du combat, ils revêtent leur double armure de foi et de fer*» disait saint Bernard à propos de ces moines-soldats (textes choisis par P. Zumthor, 10/18, 1986).
39. Manuscrit de Viry, archives de la Salévienne, p. 1 verso.
40. RG, p. 407.
41. F. Fenouillet, *Savigny*, Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, tome 54, 1913.
42. Hauteur 30 cm, largeur 7 mètres. Jadis visibles à l'endroit où la voie ferroviaire entre dans la forêt de Cologny, sur la droite au lieu-dit *sous la Grange* ou *Terrets*.
43. RG, p. 224.
44. Pour ce paragraphe voir le terrier de 1447, les cadastres et Ch. Marteaux.
45. A. Constantin et J. Désormeaux, *Dictionnaire savoyard*, Slatkine Reprints, 1973.
46. P. Duparc, p. 510.
47. AGD, registre vert et long sur Faramaz.
48. ADHS, 1 J 1228 ; Dictionnaire des communes.
49. B. Reber, *Les gravures pédiformes sur les monuments préhistoriques* [...], extrait du Bulletin de la Société préhistorique française, séance du 25 juillet 1912, page 6.
50. ADHS, comptes de la châtellenie du Vuache.
51. ADHS, SA 63 (26).
52. ADHS, SA 63 n° 26.
53. ADHS, comptes de la châtellenie du Vuache, 1er rouleau.
54. AGD.
55. ADHS, 21 J 152.
56. ADHS, terrier du Vuache de 1447.
57. ADHS, comptes de la châtellenie du Vuache.
58. ABJ, 1781.
59. AEG, Analyse des actes notariés en latin par L. Dufour-Vernes, Humbert Perrod, vol. 9 f° 27.
60. ABJ.
61. AEG, Notaires latins volume 4 f° 66, soit H. Perrod notaire en 1427 ; H. Perrod, 20° vol. f° 1.
62. P. Broise, *note sur le Vuache, section septentrionale*, 1966, dans une lettre envoyée à Ph. Duret.
63. ADHS, 7 J 1173.
64. ADHS SA Inventaire 196 n° 90.
65. Echos Saléviens n° 3.
66. AGD.
67. AGD.
68. ABJ ; ADHS, 7 J 492, 1012, 1173 ; registres paroissiaux de Chevrier ; de Foras, *Armorial* (...).

69. Chanoine Ch. M. Rebord, *Dictionnaire du clergé* (...) ; ADHS tabellion Chaumont 1735 : Francod notaire 22-02 et Gros notaire (juillet).
70. AEG, tabellion de Saint-Julien, vol. 20 f° 291 verso.
71. ADHS, 7 J 346 ; le terrier de 1447 ; ABJ.
72. ADHS, 21 J 153 (1).
73. AD Rhône, 48 H 1913.
74. ABJ.
75. ADHS, 21 J 102 ; 7 J Henri de Livron Vuache-Jarsagne ; ABJ.
76. ADHS, 21 J 102 et 103.
77. ABJ.
78. ADS, SA 1967.
79. ADHS, 21 J 55 (Gex), dossier 11, Juridiction du Vuache.
80. ADHS, 2 FS 273 (3).
81. ABJ.
82. ADHS, tabellion Chaumont, Me Cl. A. Gay, admodiation de Cl. Ch. Gay en 1698.
83. ADHS, 1 J 1228
84. ADHS, 1 J 889.
85. ADHS, B 582.
86. F. Burdeyron, in *Revue Savoisienne* 1965, p. 46.
87. ABJ.
88. ADHS, tabellion Chaumont 1699, Gay notaire 06-01.
89. ADHS, 1 J 889.
90. ABJ.
91. ADHS, 1 J 1228.
92. ADHS, 1 J 889.
93. ADHS, E 1060.
94. ADHS, I C IV 59.
95. ADHS, 1 J 158.
96. F. Bonivard, *Chroniques de Genève*, publié par G. Revillod en 1867, tome 2, p. 62.
97. ADHS, 7 J 1223.
98. AGD.
99. Je dois cette précision à madame Chararas.
100. ABJC.
101. ADHS, SA 136.
102. J. Nicolas, *la Savoie au XVIIIe siècle*, p. 1100.
103. AGD.
104. ADHS, B 580.
105. ABJ.
106. ADHS, 21 J 104.
107. ADHS 1 J 158.
108. ABJ ; ADHS 7 J 494.
109. ABJ.
110. ADHS, V C 15 et V C 16.
111. AEG, tabellion de Saint-Julien, vol. 20 f° 291 verso.
112. ADHS, 7 J.
113. ADHS, Icd 863 et 1842
114. ADHS V C 31.
115. ADHS, V C 16.
116. AGD, dossier dîmes, mémoire de Joseph de la Grange.
117. J.C.L. Sismondi, *Statistiques du département du Léman*, Genève 1971, librairie A. Jullien, p. 86.
118. ADHS, 1 J 1228 f° 154.
119. ABJ.
120. J. Nicolas, *La Savoie au XVIIIe siècle*, tome 1, p. 689.
121. ABJ.
122. ADHS, 7 J, 21 J 102, 21 J 104.
123. ABJ.

124. ABJ.
125. *Livre des Habitants de Genève*, tomes 1 et 2, Droz 1957 ; ADHS 1 J 158 et 1 J 1229.
126. ADHS, 21 J 103.
127. ADHS, V C 15.
128. ADS, SA 1961, 1965 et 1967 ; DDA Haute-Savoie, *Inventaire communal, déclarations pour les indemnités de handicaps naturels, commune de Vulbens*, 1995.
129. Archives communales de Dingy-en-Vuache, rôle de l'eau au 01-01-1994.
130. J. Droux, *Le premier âge des fruitières dans l'avant-pays savoyard (première moitié du XIXe siècle)*, 1984, p. 132.
131. M. Déprez, *Les chartreux de Pomier* (...), Echos Saléviens n° 1, 1987, page 36.
132. ABJ.
133. ADHS, 1 J 1294, estimation des biens de Chésery au Vuache.
134. ADHS, 21 J 55, dossier 11, juridiction du Vuache.
135. ADHS, 1 J 1228 f° 59.
136. ADHS, tabellion Chaumont, 1697, notaire Dupraz, 21-01.
137. ADHS, SA 136.
138. ACV, *Actes municipaux* 1794-1815.
139. ADHS, 7 J 1223. F. Raynaud fait une erreur en le datant de 1586 in *Le château et la seigneurie du Vuache*, DARA.
140. ADHS, tabellion Chaumont, 1697, notaire Garçon, 23-01.
141. ADHS, 1 J 1228.
142. ABJ ; AGD et ADHS, cadastre de 1837-1871.
143. AGD.
144. ADHS, SA 136.
145. ADHS, 1 J 1228.
146. ADHS, 21 J 55.
147. ADHS, SA Inventaire 196 n° 90 ; cadastres de Dingy.
148. ADHS, 7 J 492.
149. ADHS, SA 136.
150. ADHS, V C 16.
151. ACV, *Actes municipaux*, 1794-1815.
152. G. Détraz, *Six mille ans d'histoire rurale, Sevrier* (....), Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne, tome 101.
153. ADHS, 7 J, notaire Perret, fragment d'un minutier numéroté 1408, 18 nov. 1584, famille Gros.
154. Nous rencontrons là une limite du métier des historiens. Que veut dire «expliquer» ? Décrire les enchaînements ou aller «au fond du fond» ?
155. AGD.
156. ABJ.
157. ADHS, 1 J 889.
158. ADHS, 2 E 1261.
159. P. Hainard et G. Tchérémissinoff, *Carte de la végétation du bassin genevois*, Conservatoire botanique de Genève, 1973.
160. ADHS, V C 15.
161. ADHS, tabellion Chaumont 1698, Ch. A. Gay notaire, 02-01.
162. ADHS, 205, marquis Costa, *Essai sur l'amélioration de l'agriculture*, 1774.
163. ADHS, SA 136.
164. ABJ.
165. ADHS, B 582.
166. ADHS, V C 31.
167. ADHS, 1 J 158 f° 123.
168. Archives Vulbens, *Actes Municipaux*, 1794-1815.
169. ADHS, 4 FS 91, cité par J. Droux, op. cit., p. 74-76.
170. AGD, Journal, 1er volume f° 850 et 1er volume résumé, f° 935.
171. J. Droux, op. cit., p. 11, 14, 59-61, 200-202, etc.
172. Archives J. Rosay.
173. ACV, *Actes municipaux*, 1794-1815.

174. ACV, livres cadastraux de 1728, 1871 et notice actuelle.
175. AGD, journal, f° 213. Mélan se trouve au sud de Taninges.
176. G. Comet, *Le paysan et son outil*, collection de l'Ecole française de Rome n° 165, 1992.
177. AGD, journal de Victor Gay (VG).
178. AGD, journal de VG, tome 1, f° 812.
179. AGD.
180. «*Histoire admirable de Sainte-Victoire par le chanoine H. Descombes, curé de Menthonnex-en-Bornes, et François Gay de Clarafond, 1931-1932*», manuscrit.
181. AGD, journal de VG, 1er volume, f° 427.
182. ADHS, monographie de l'instituteur.
183. Renseignement donné par Claude Barbier.
184. ADHS, *Dictionnaire des communes*.
185. G. Chaffoy de Courcelles, *Le livre des comptes journaliers du marquis F.M. de Chaumont (1751-1841)*, Académie Chablaisienne, tome LIII (1959 ?), p. 30.
186. AGD.
187. ADHS, 2 FS 273 (3).
188. ADHS, 2 FS 273 (3).
189. ADHS, 2 FS, 273 (3).
190. ACV, *Actes municipaux*, 1794-1815.
191. Limite des parcelles 866 et 867, cadastre de Vulbens de 1871.
192. Cadastre de Vulbens de 1730, parcelles 2397, 2398 et 2399, lieu-dit *Sur le mont*.
193. Chr. Prévost in «*Le Vuache, la nature, les hommes*», février 1996.
194. Pendant cette période Dingy passe de 291 à 517 habitants, Vulbens de 318 à 818 et Chevrier de 214 à 469. Sources du graphique : D. Barbéro, *Paroisses et communes de France, Haute-Savoie*, document fourni par Claude Mégevand. Voir aussi le recensement agricole INSEE 1988 et les *Echos de Vulbens* d'avril 1993.
195. Cl. Mégevand, *La forêt et les ressources minéralogiques* (...), Echos Saléviens n° 5, 1995.
196. ADHS, 2 FS 273 (3).
197. ADHS, 6 FS 92.
198. Renseignement donné par J. Chararas, E. et M. Duret.
199. AGD, journal, f° 409. *D'Arcine* est François Marie Collomb d'Arcine (1788-1870), ancien seigneur à Dingy. Chatenoud est peut-être un médecin, Rosset était vétérinaire à Viry. Le cordon est un ruban porté par les dignitaires de certains ordres.
200. ADHS, 6 FS 92.
201. ADHS, 2 FS 273 (3).
202. Est-il besoin de préciser que les premiers mots de cette invocation «plagient» un discours du général de Gaulle ?
203. Cité par D. Fabre in *Les lieux de mémoire*, tome III, Gallimard, 1992.

Achevé d'imprimer en avril 1997
sur les presses de
Chevallier Imprimeurs - 74800 La Roche-sur-Foron
Dépôt légal : 2e trimestre 1997

ÉCHOS SALÉVIENS
REVUE D'HISTOIRE LOCALE



n° 7 • Le prieuré et les églises Saint-Félix et Saint-Maurice de CHALLEX

- **Sainte Victoire du VUACHE, les Sarrasins et l'abbé Descombes**
- **Un cromlech au SALÈVE ?**

LA SALÉVIENNE

Source gallica.bnf.fr / La Salévienne

LA SALEVIENNE
4, route d'Annecy
74160 ST JULIEN-EN-GENEVOIS
Siret : 438 667 552 00014 - APE : 913 E

ÉCHOS SALÉVIENS
REVUE D'HISTOIRE LOCALE

nº 7

En couverture :

Vue de l'église Saint-Maurice de Challex au milieu du XIXe siècle, par Th. Ogier, *La France par cantons et par communes. Département de l'Ain*, Saint-Etienne-Lyon, 1853, Canton de Collonges, p. 17 (Photographie J. Mongellaz). L'église apparaît ici avec le clocher-porche édifié en 1825 et détruit en 1896. La base de l'ancien clocher semble encore visible formant, avec la chapelle latérale, une importante annexe de long du chœur.

© La Salévienne, 1998
ISBN 2-905922-11-7

SOMMAIRE

5
Éditorial

7
LE PRIEURÉ ET LES ÉGLISES SAINT-FÉLIX
ET SAINT-MAURICE DE CHALLEX (AIN)
par Matthieu de la Corbière

57
SAINTE VICTOIRE, LES SARRASINS
ET L'ABBÉ DESCOMBES
par Philippe Duret

106
UN CROMLECH AU SALÈVE ?
par Maurice Baudrion

Ces articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs

ÉDITORIAL

Pour la première fois les *Échos Saléviens* emmèneront leurs lecteurs à **Challex** dans le **Pays de Gex**, un village qui offre une vue grandiose sur les montagnes autour de Genève. Matthieu de la Corbière montre que Challex a eu successivement deux églises à des endroits différents. Après avoir enquêté, cet historien médiéviste a retrouvé l'emplacement du bâtiment primitif. Au XVe siècle celui-ci fut transformé en simple chapelle puis finalement en grange ; pendant ce temps se construisait une église neuve. Pourquoi ce changement ? Pour quelles raisons la nouvelle église est-elle dédiée à saint Maurice alors que l'ancienne l'était à saint Félix ?

Matthieu de la Corbière explique aussi pourquoi, lorsqu'en 1601 le Pays de Gex fut cédé à la France, une partie de Challex resta à la République de Genève jusqu'en 1749.

On pourrait considérer ce voyage outre-Rhône comme un élargissement du « territoire » de *La Salévienne*, mais il n'en est rien. L'article donne plutôt l'occasion de faire resurgir le passé genevois et savoyard du Pays de Gex ; il permet aussi de souligner l'appartenance d'une partie de Challex au bailliage de Ternier.

Ensuite Philippe Duret nous présente la **légende** de **sainte Victoire** du **Vuache**. Il nous en donne le récit émouvant, puis part à la recherche des miettes de vérité historique qu'elle pourrait contenir. Puis l'auteur fait le point sur certains aspects de la légende. La sainte a-t-elle vraiment existé ? Selon certaines versions de la légende, des Sarrasins auraient attaqué la sainte : est-ce vraisemblable ? Faut-il croire les historiens quand ils disent que les Sarrasins étaient des Andalous parfois chrétiens ? De quand date la chapelle ? La statue de sainte Victoire est-elle ancienne ? La chapelle avait-elle vraiment des pouvoirs magiques ? Pourquoi était-elle jadis l'enjeu de conflits entre les curés, les instituteurs et les savants ? L'article est aussi l'occasion d'évoquer l'un des premiers à avoir étudié la légende, l'abbé Henri Descombes disparu en 1935. Ses opinions politiques se reflètent-elles dans ses écrits ?

Enfin Maurice Baudrion étudie un étrange **cercle de pierres** sur le mont **Salève** au lieu-dit *La Piollire* : un monument mystérieux car jusqu'à présent peu étudié. L'auteur part de l'hypothèse selon laquelle cet endroit correspondrait à un cromlech, c'est-à-dire un cercle de menhirs construit à la fin de la Préhistoire. Puis il interroge les archéologues, étudie les noms de lieux et dépouille de vieux cadastres. Après cette enquête, pourrons-nous encore considérer le cromlech comme une sorte d'ancien temple où se déroulaient de mystérieuses cérémonies druidiques ? L'auteur a-t-il trouvé une autre hypothèse ?

Cette étude permet aussi d'attirer l'attention sur un site qui mérite d'être préservé. Grâce à Maurice Baudrion *La Salévienne* peut tenir une promesse faite au chanoine Berthoud qui lui avait fait découvrir ce site : sensibiliser les élus sur les dangers encourus par les parties les moins connues de notre patrimoine. Avec le soutien des élus du Salève, il faut préserver ce cercle de pierres et enrayer une dégradation déjà trop avancée.

Aux côtés des historiens confirmés que sont Philippe Duret et Matthieu de la Corbière, un nouvel auteur nous apporte sa contribution. Qu'il en soit remercié et que son exemple fasse des émules.

Pour terminer, rendons hommage à l'important travail du comité de publication. Nous espérons que grâce à lui vous aurez du plaisir à lire ces *Échos Saléviens*. Bonne lecture !

Le Président
Claude Mégevand

LE PRIEURÉ ET LES ÉGLISES SAINT-FÉLIX ET SAINT-MAURICE DE CHALLEX (AIN)

Matthieu de la Corbière

Placé au cœur du Pays de Gex, la commune de Challex (département de l'Ain, arrondissement de Gex, canton de Collonges) couvre une superficie de 867 hectares, limitée au nord par le Grand Bois de Roulave et le nant des Charmilles, sur toute sa façade est par le Rhône, au sud et à l'ouest par le Bois de Ban et les nants de Luragny et de la Groise. De nos jours l'habitat se répartit entre Challex et les hameaux de Mucelle, de Pergy, de Marongy et des Baraques. Le village principal s'élève sur une colline haute d'environ 510 mètres d'où s'offre un point de vue splendide sur le Jura, le Vuache, le Salève et Genève (figures 1 et 2).

Située légèrement à l'écart du village, l'église paroissiale de Saint-Maurice de Challex domine le village. Le bâtiment conserve son caractère du XVe siècle et se trouve rehaussé par un clocher édifié au XIXe siècle. La plupart des historiens situent le centre paroissial en cette église, tout en admettant par ailleurs que son architecture date seulement de la fin du Moyen Age.

Ma curiosité fut mise en éveil à la fin des années 80 par la lecture d'un acte publié du XIVe siècle citant une église de Saint-Félix à Challex. Je fis partager ce sentiment à Cédric Mottier, un Challaisien passionné d'histoire locale et issu comme moi d'une famille de souche gessienne. Ainsi commença une captivante enquête, d'abord tâtonnante, parfois interrompue faute de temps, mais qui voit ces pages conclure notre réflexion commune. Notre effort est récompensé par la découverte et la localisation de l'église paroissiale primitive, l'attestation d'un prieuré clunisien et l'identification de la construction de l'église actuelle de Saint-Maurice, alimentée par une « carronnerie » (atelier pour la fabrication de briques, de carreaux et de tuiles) jusque là inconnue. L'histoire de Challex, déjà marquée par la présence de trois maisons fortes, d'un château fort et de son bourg, s'enrichit désormais d'un patrimoine ecclésiastique inédit [1].

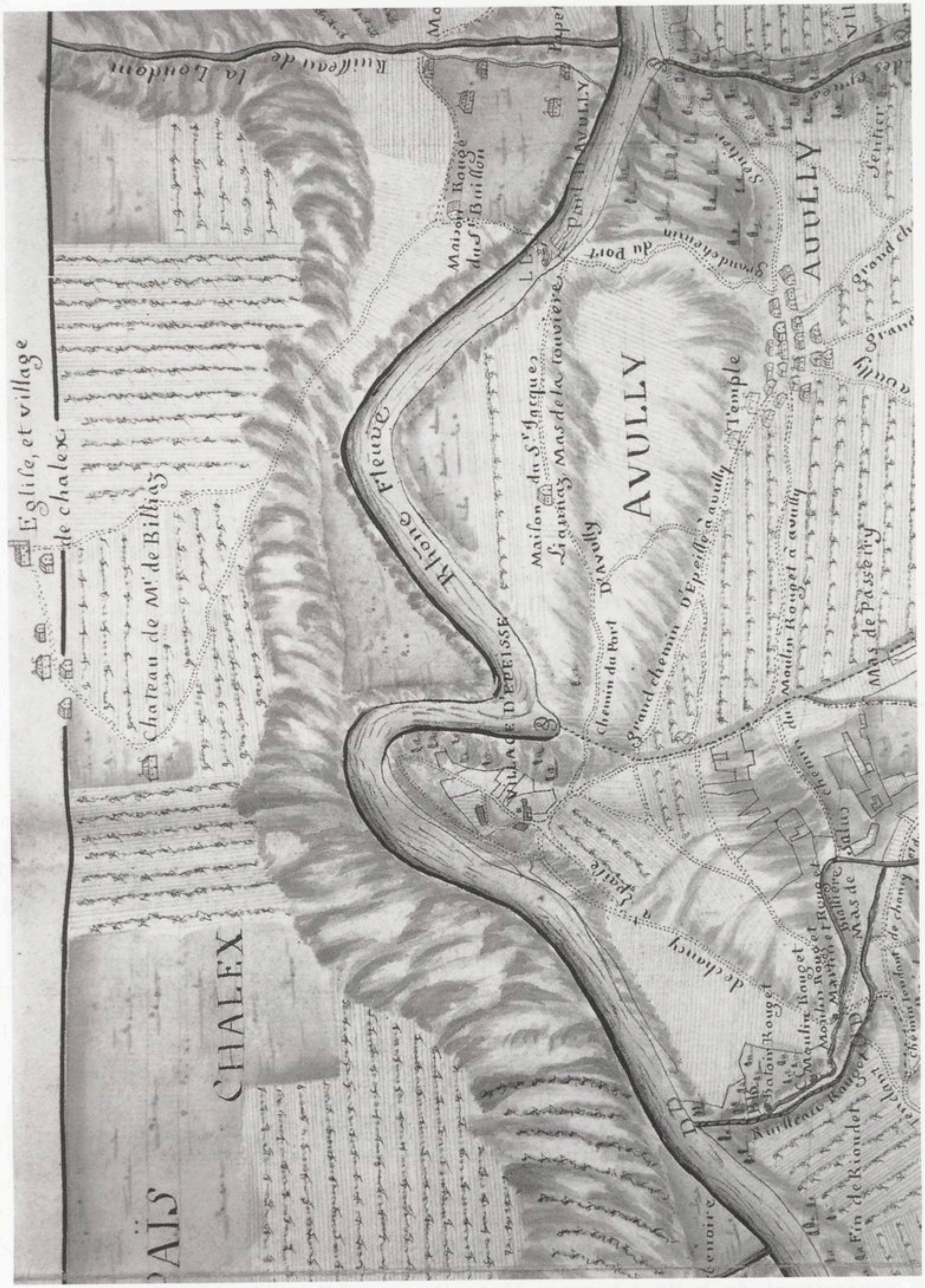
AVULLY
AVULLY
CHALEX
Rhône
Fleuve
Rhône
Rivière
Rivière
Rivière

CHALLEX ET LE GENEVOIS

Challex appartient au département de l'Ain et l'historiographie raccroche son histoire à celle du Pays de Gex. Ce territoire a pourtant subi, au moins jusqu'à la Réforme, les soubresauts du Genevois dont il dépendait en fait.

Enclave de l'ancien comté de Genève en Terre de Gex (par la châtellenie de La Corbière) et tête de pont du château d'Epeisses en Champagne genevoise (par la forteresse de La Corbière), la paroisse de Challex a longtemps constitué une particularité qui n'est pas sans rappeler les cas de Seyssel et d'Arlod implantés sur les deux rives du Rhône.

Le comte de Genève Amédée II (1280-1308) acheta en 1287 le château de La Corbière, déjà placé sous la protection de la Maison de Genève depuis au moins 1225 et situé sur la rive droite du Rhône à environ un kilomètre au sud-est de Challex [2]. Un mandement dépendant de la forteresse et limité à l'étendue de la paroisse, fut créé par la Maison de Savoie à l'extrême fin du XIIIe siècle, mais en 1337 l'ensemble revint entre les mains de la Maison de Genève [3].

Poste avancé du comté et protégeant un pont sur le Rhône qui le reliait au château et bourg d'Epeisses, La Corbière fut donc soumise à l'autorité du bailliage de Genevois [4]. Cette situation se maintint malgré le rattachement du comté de Genève au duché de Savoie et l'inféodation de la châtellenie comtale en 1406 [5].

Les paroissiens de Challex étaient divisés en trois communautés juridiques. La première était rattachée au bailliage de Ternier, du fait de l'ancien mandement comtal genevois. La seconde relevait du bailliage savoyard de Gex, en raison des droits coseigneuriaux de la famille de Livron. Enfin la troisième procédait des princes-évêques de Genève supérieurs féodaux de la coseigneurie de Challex appartenant à la famille de la Corbière [6]. A la Réforme, les autorités bernoises respectèrent cette partition, comptabilisant les « feux » composant la paroisse en fonction de ces trois entités [7].

La cession du Pays de Gex à la France, en 1601, rattacha naturellement une partie des Challaisiens à la circonscription administrative de Gex, mais il fallut que Charles-Emmanuel Ier de Savoie retranchât du bailliage de Ternier ses droits sur l'ancienne châtellenie de La Corbière pour qu'environ un tiers de la population du village devînt français. Deux tiers environ demeuraient attachés à la République de Genève [8].

Ainsi deux communautés d'habitants subsistèrent après 1601, l'une française, l'autre genevoise. Finalement, le 15 août 1749 la République de Genève renonça à ses droits de souveraineté sur la coseigneurie de Challex autrefois à la famille de

la Corbière et tenue en mains à cette époque par Charles Lullin (1669-1761) seigneur de Châteauvieux et Confignon, ancien conseiller et syndic de Genève[9]. L'appartenance de certains habitants au culte calviniste fut tolérée au cours de ces siècles et garantie par le traité de Paris de 1749[10].

I. DOMAINE ET DROITS SEIGNEURIAUX DU PRIEURÉ DE NANTUA À CHALLEX AU MOYEN AGE

1. Organisation seigneuriale primitive

Bien que l'on trouve en 1131 la mention du charpentier de Challex, Pierre, la paroisse est évoquée pour la première fois dans les textes le 5 février 1145, à l'occasion d'un décret du pape Eugène III confirmant les possessions du prieuré clunisien Saint-Pierre de Nantua[11]. On apprend que dès 1212 le prieur proposait le curé (droit de présentation) qui était investi du bénéfice par l'évêque de Genève (droit d'institution)[12]. La paroisse relevait du décanat d'Aubonne.

Le prieur de Nantua était par ailleurs seigneur de Challex qu'il protégeait par le château de La Corbière édifié au bord du Rhône probablement au milieu du XIIe siècle[13]. La sécurité des habitants et l'application de la justice étaient déléguées à la famille de la Corbière. Cette dernière, émanant sans doute des de Folliet seigneurs de Logras, gravitait autour de l'important lignage de Sallenove-Viry[14]. Les La Corbière tenaient leur rang grâce à des biens indépendants, un « alleu » (terre non soumise à l'hommage) constitué notamment de la Forêt, démembrement du Bois de Ban situé au sud-ouest de la paroisse le long du nant de la Groise, et de cinquante « fossorées » de vigne (environ 1,5 hectare)[15]. Ils disposaient en outre de droits seigneuriaux importants sur les paroisses de Dardagny, Russin et Malval[16].

Ces chevaliers percevaient annuellement pour leur tâche et à charge d'hommage au prieur, un pain de froment et un « bichet » d'avoine (environ 39,5 litres) prélevés sur chaque « feu » et disposaient de la moitié des corvées par charrue de chaque maison[17]. Il s'agissait de revenus coutumiers attachés à la garde du château de La Corbière, soit l'avoine destinée au gîte des chevaux, le pain pour paiement de la sécurité des récoltes (« moissonnage ») et les corvées avec charrue pour l'entretien des fossés et de la motte du château en échange de l'asile offert en cas de menace[18].

Ce schéma est assez classique pour un domaine ecclésiastique, la famille seigneuriale jouant, à l'échelle d'une seule paroisse, le rôle de vidomne ou d'avoué (délégué administrant

les biens et pouvant exercer des fonctions judiciaires, militaires et administratives) du prieur [19]. Évidemment la maîtrise exclusive des armes par les seigneurs laïcs pouvait inciter ceux-ci à revendiquer plus d'autorité face aux religieux, voire même à espérer les évincer. Les sires de Thoire et de Villars étant en guerre contre Nantua vers 1240, les La Corbière tentèrent leur chance mais durent se soumettre en 1244 [20].

De même, suivant un mouvement habituel d'ingérence laïque dans les intérêts ecclésiastiques, les sires de Faucigny et les comtes de Genève se disputèrent le droit de protéger La Corbière. Malgré l'excommunication fulminée par le légat pontifical pour Cluny et Nantua à l'encontre du comte de Genève, La Corbière fut en fin de compte placée sous la sauvegarde de Guillaume II de Genève (1224-1252) vers 1225 [21]. Celui-ci avait déjà acquis, depuis 1220, la protection du château et du bourg d'Epeisses relevant du prieuré clunisien de Saint-Victor de Genève et placés sur la rive gauche du Rhône en face de La Corbière [22].

2. Affirmation des pouvoirs laïcs et éviction de Nantua

La mainmise comtale ne modifia fondamentalement rien à l'organisation de la défense de la paroisse, Guillaume II s'en déchargeant probablement sur la famille de la Corbière.

En 1282 la reprise du conflit opposant les comtes de Savoie à une ligue, animée notamment par les comtes de Genève et les sires de Faucigny, allait cependant donner au château de La Corbière un rôle stratégique considérable [23]. En 1287, le comte Amédée II de Genève achetait au prieuré de Nantua, moyennant paiement de 30 « livrées » de terre avant le 24 juin, les : « *lieu et place de la Corbière sis sur le fleuve Rosne* », avec l'autorisation de bâtir et de fortifier [24]. Par les chartes datées des 4 avril 1288, 8 mai 1288, 11 juin 1289 et de septembre 1289, Amédée II, Léone de Gex et son fils Guillaume de Joinville sire de Gex, concluaient un traité de pariage (contrat d'association pour la possession et la gestion) fondant une ville neuve franche (bénéficiant de privilèges économiques) sous le château de La Corbière [25].

La cession de La Corbière marquait un net recul du prieuré de Nantua qui voyait se mettre peu à peu en place les rouages de l'administration comtale à ses dépens, en dépit des précautions prises par les fondateurs du bourg [26]. La famille de la Corbière fut évincée au profit d'un châtelain fonctionnaire comtal. Les revenus qu'elle percevait pour la protection de la communauté se transformèrent en fief-rente, sans lien avec la tâche qui les avait fait naître. Le châtelain de La Corbière préleva par contre de nouvelles contributions propres à son mandat [27]. En 1291, le comte Amédée V de Savoie (1285-1323) s'empara de la forteresse et forma une châtellenie par l'achat de terres et de droits à la famille de Livron, coseigneur de Challex [28].

Le prieuré de Nantua n'apparaissait désormais plus comme le principal seigneur de la paroisse. S'effaçant face aux puissances laïques, les clunisiens cédèrent en fin de compte, le 3 septembre 1297, leur domaine de Challex à Amédée II de Genève, à l'exception des droits qu'ils conservaient sur le château de La Corbière. L'acte prévoyait que le comte échangerait les paroisses de Clarafond (département de la Haute-Savoie, canton de Frangy) et de Vouvray (département de l'Ain, canton de Châtillon-de-Michaille) contre celle de Challex [29]. En 1299, l'échange n'ayant toujours pas eu lieu, Amédée II dut remettre cinq cents livres viennoises en garantie, puis solda sa créance en 1300 [30].

Enfin, la supériorité féodale de Nantua disparut complètement le 8 décembre 1298, les sires de la Corbière plaçant leur « alleu » et leurs droits sous l'autorité de l'évêque de Genève, Martin de Saint-Germain (1294-1303), à charge d'hommage-lige [31].

Malgré l'acte de vente de 1297 au comte de Genève, le prieuré de Nantua avait conservé une part de ses droits et terres à Challex. Les comptes de la châtellenie de La Corbière précisent, dès 1304-1305, que le chambrier de Nantua touchait encore une part du « denier du cens » (redevance due pour une tenure) au carême [32]. On trouve également cité, de 1359 à la Réforme, un clos de vigne des religieux de Nantua à Challex [33]. Ils gardaient également leur droit de présentation du curé et accaparaient les deux tiers de la dîme [34]. Ces biens semblent avoir été placés sous l'autorité du prieuré d'Asserans [35]. Mais leur quasi-éviction à la fin du XIIIe siècle signifiait en tout cas la disparition du prieuré de Challex.

II. LE PRIEURÉ DE CHALLEX

1. Les origines

Abbaye bénédictine royale consacrée vers 600 et bénéficiant du privilège d'immunité (droit interdisant toute intervention de l'autorité royale) depuis 758, Nantua fut concédée par l'empereur Lothaire Ier à l'archevêque de Lyon en 852. Son domaine était considérable, constitué d'une soixantaine de paroisses et d'une vingtaine de prieurés, le tout principalement réparti entre l'Ain et le Rhône. Elle devint filiale de Cluny, puis réduite au rang de prieuré, conformément aux « structures » de l'Ordre de Cluny, en 1100 [36].

Nantua avait étendu ses possessions en direction de Genève en s'implantant au sud du décanat d'Aubonne, au nord de celui de Rumilly et au cœur du décanat d'Annemasse. Outre la maîtrise d'un certain nombre de paroisses, les bénédictins avaient fondé, à partir de la Valserine, les prieurés d'Ardon-en-Michaille

(1344), Villes-en-Michaille (1275), Chêne-en-Semine (1275), Asserans (1179), Challex (1275), Malval (1275) et Ville-la-Grand (1146 et dès 891 pour le domaine)[37].

Lorsque l'on observe la carte des domaines bénédictins et clunisiens dans la moitié sud du décanat d'Aubonne, on est surpris par la densité des fondations des religieux. Outre de nombreuses paroisses, les moines détenaient des châteaux et des prieurés. L'abbaye de Payerne possédait le prieuré de Léaz (1291) et sa forteresse (1183), ainsi que le prieuré de Prévessin (1164 et le domaine dès 962). Le prieuré clunisien de Saint-Victor de Genève avait fondé les prieurés de Saint-Jean-de-Gonville (1275) et de Russin (1217). L'abbaye d'Ainay était représentée par le prieuré de Satigny (1134). L'abbaye de Saint-Claude disposait probablement de la maison forte de La Cluse (l'église de Villard-la-Cluse en 1184) et des prieurés de Pouilly (1184), de Cessy (1184) et de Divonne (vers 1160). Enfin, l'abbaye de Saint-Maurice-d'Agaune entretenait le château de Versoix (1022)[38].

Les bénédictins ont vraisemblablement pu acquérir ces biens entre Jura, Rhône et lac Léman à l'époque carolingienne, sous la dynastie rodolphienne (rois de Bourgogne transjurane). C'est en tout cas l'hypothèse émise par Louis Blondel concernant le temporel de Nantua[39]. L'église de Satigny semble avoir bénéficié de même de la protection des comtes du « pays équestre » au Xe siècle. L'abbaye de Payerne fut fondée en 962 par Berthe, veuve du roi de Bourgogne Rodolphe II (912-937), et reçut notamment en dot Prévessin. L'église de Saint-Victor de Genève devint un prieuré clunisien à l'extrême fin du Xe siècle sous les auspices de Rodolphe III (993-1032). En 1017, le monastère de Saint-Maurice-d'Agaune put quant à lui acquérir des mains du roi l'important domaine de Commugny, au nord de Versoix[40]. Les fouilles archéologiques entreprises dans cette zone, par Louis Blondel à Malval, Marc-R. Sauter à Satigny, puis Charles Bonnet à Satigny, Russin et Prévessin, ont par ailleurs effectivement révélé la construction des premières églises en pierre aux Xe et XIe siècles, succédant à des structures très anciennes parfois romaines[41].

Si les religieux purent s'implanter dès le Xe siècle à partir de domaines royaux, en revanche la gestion des propriétés bénédictines sur cette rive du Rhône et du lac Léman se fit vers le milieu du XIIe siècle seulement grâce à des prieurés. Doit-on y déceler l'influence clunisienne ? De Collonges à Satigny, une série de villages furent, semble-t-il, disposés en une couronne jalonnée par des prieurés : Asserans, Saint-Jean-de-Gonville, Malval, Satigny, Russin et Challex. Des fortifications protégèrent le dispositif : le Châtillon et les mottes castrales d'Asserans, de Saint-Jean-de-Gonville et de Malval[42].

Les localités, rattachées à l'une ou l'autre de ces communautés conventuelles, ont pu former un périmètre d'essartement autour

d'un important massif forestier dont subsistent les Grands bois de Satigny, le Bois de Roulave et le Bois de Ban. Les zones débroussaillées permirent une importante culture viticole qui caractérise encore aujourd'hui la commune de Challex et le « mandement » de Peney [43]. En fait, si la toponymie révèle des zones de défrichement, à l'intérieur de cette aire et autour des villages, qui purent permettre notamment l'exploitation de domaines viticoles, l'économie locale paraît avoir également profité de la gestion de la forêt [44]. Certains patronymes des XIIe et XIIIe siècles révèlent des lignages associés au Bois de Ban : les familles nobles de Folliet (pour bois de feuillus) à Logras et Cornelly, de Bruel (de breuil, c'est-à-dire bois humide) à Logras, de Sauvage (de *silva*, forêt en latin) à Dommartin près de Greny, ou encore les hommes libres *de Bosco* ou *de Nemore* (du Bois) à Marongy près de Challex [45].

Les productions viticoles, ainsi que le fruit de l'exploitation des massifs forestiers, purent être exportés à partir de ports, gués, passages, bacs et ponts jalonnant le Rhône [46]. Le bois permettait, qui plus est, le développement d'industries dérivées, notamment des « carronneries » et fours à chaux (rafours). Les accès au fleuve, sous contrôle des religieux, furent souvent mis en défense. Les châteaux de Peney et La Corbière présentent des aspects morphologiques ou d'anciens aménagements datant du XIIe siècle [47].

L'expansion de la Maison de Savoie en Pays de Vaud, puis la guerre delphino-savoyarde (1234-1355), bouleversèrent les données. Par la nécessité stratégique de renforcer la frontière rhodanienne, les comtes de Genève, les sires de Gex et les évêques de Genève créèrent un mouvement d'« *incastellamento* » (enchâtellement), reprenant souvent en mains les anciennes fortifications pour regrouper et protéger les populations au sein de bourgs castraux. Ainsi furent fondées, dans notre champ d'étude ou à sa proximité, les villes neuves de Léaz (1272), La Corbière (1288), Epeisses (1220), Saint-Jean-de-Gonville (attestée dès 1289 et 1303), et Peney (vers 1230-1260 ?). Elles se juxtaposèrent aux anciens villages, provoquant la disparition des prieurés qui perdaient leur pouvoir attractif [48].

2. Le prieuré de Challex à la fin du XIIIe siècle

Le prieuré de Challex est cité pour la première fois assez tardivement, à l'occasion d'un compte destiné à la perception de la décime pontificale, dressé en 1275 [49]. La communauté religieuse devait payer trois livres et dix sous genevois, Asserans acquittant pour sa part quatre livres et seize sous, Malval deux livres, Villes-en-Michaille quatre livres, et Chêne-en-Semine sept livres [50]. Challex disposait en outre en cette même année d'un curé soumis au paiement de une livre et quinze sous genevois,

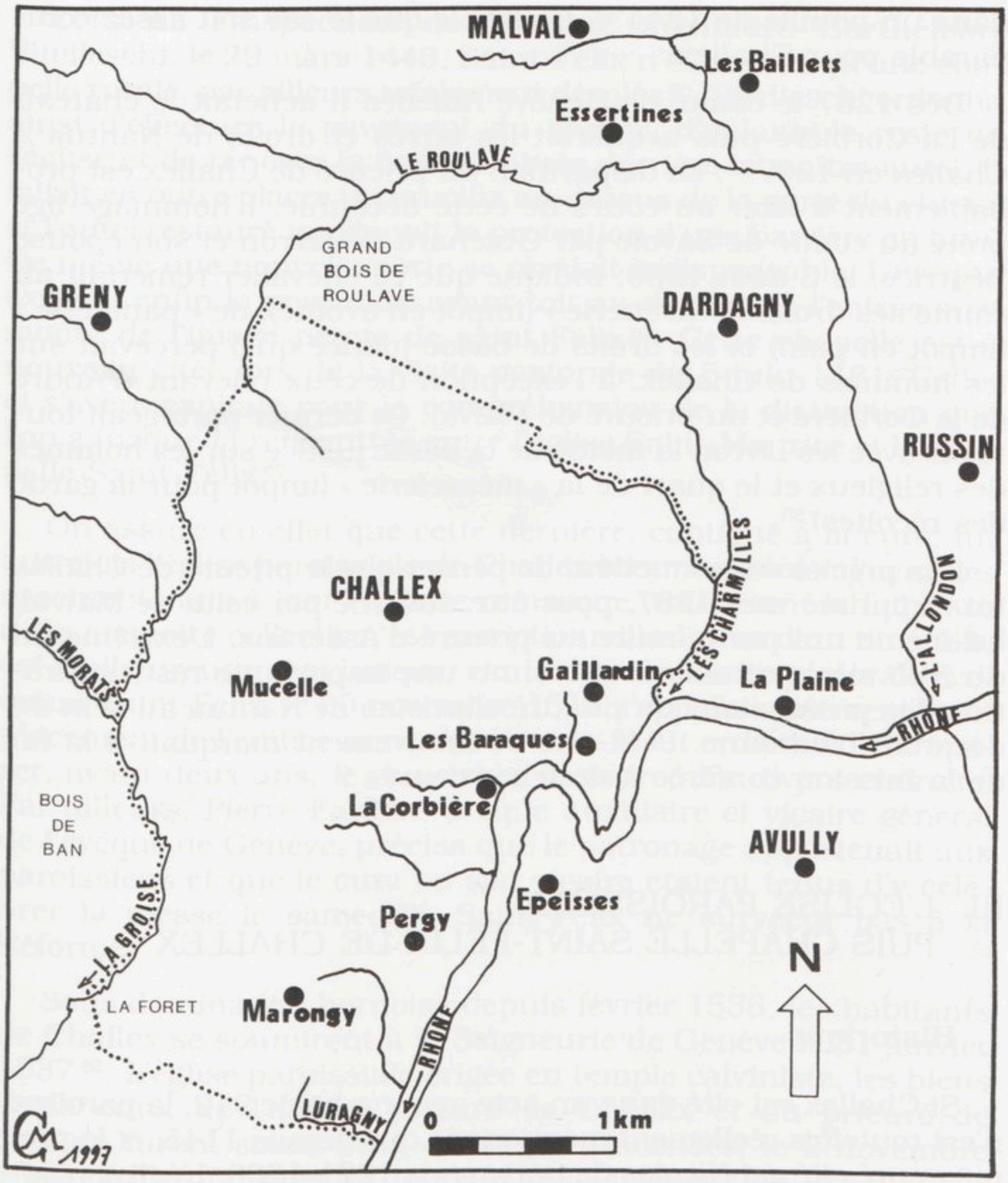

Fig. 2. Plan de la commune de Challex et de ses environs.
Les pointillés désignent les limites actuelles de Challex.

celui de Chêne-en-Semine payant une livre et un sou, celui d'Asserans une livre et huit sous, celui de Pougny ne donnant que quinze sous et celui de Malval étant exempté de l'impôt[51].

Il s'agit de l'unique mention du prieuré de Challex que l'on trouve dans les pouillés. Trois autres attestations viennent toutefois confirmer sa présence. Un clos de vigne du prieuré est en effet évoqué en 1359, 1378 et en 1389, à l'occasion de reconnaissances de tenanciers des sires de la Corbière[52]. L'étude de Louis Blondel sur le prieuré de Malval, situé à environ 3,5 km au nord-est de Challex, montre que cette dépendance de Nantua fut unie vers 1300 au prieuré d'Asserans, ce que l'on constate

dans un pouillé de 1344 [53]. Il semble que le cas soit assez comparable pour Challex.

Dès 1287 le comte de Genève Amédée II achetait le château de La Corbière puis acquérait les terres et droits de Nantua à Challex en 1297 [54]. La disparition du prieuré de Challex est probablement à fixer au cours de cette décennie. L'hommage-lige prêté au comte de Savoie par Guichard de Livron et son épouse Béatrice, le 3 août 1289, indique que ce chevalier remettait au comte ses droits d'« avenerie » (impôt en avoine), de « paneterie » (impôt en pain) et les droits de basse justice qu'il percevait sur les hommes de Challex, à l'exception de ceux relevant d'André de la Corbière et du prieuré de Malval. Ce dernier partageait toutefois avec les Livron la moitié de la basse justice sur les hommes des religieux et le quart de la « messelerie » (impôt pour la garde des récoltes) [55].

Ces précisions permettent de penser que le prieuré de Challex fut supprimé vers 1287, pour être absorbé par celui de Malval, lui-même uni par la suite au prieuré d'Asserans. L'extrême fin du XIIIe siècle semble avoir connu une importante restructuration des possessions du prieuré clunisien de Nantua au sein du décanat d'Aubonne. Peut-être ce mouvement marquait-il la fin de la mission conférée à de tels prieurés ?

III. L'ÉGLISE PAROISSIALE PUIS CHAPELLE SAINT-FÉLIX DE CHALLEX

1. Historique

Si Challex est cité dans un acte apocryphe de 912, la paroisse n'est toutefois réellement mentionnée que depuis 1145, et le premier curé cité est Nicolas de Satigny en 1281-1308. L'église n'apparaît dans les textes qu'en 1346 [56]. Le vocable désigné alors diffère de celui que l'on connaît de nos jours, soit saint Maurice. Deux emplacements spécifiques semblent même correspondre à deux édifices, chacun étant en outre placé sous un vocable différent.

Le 10 mai 1346, le damoiseau Raymond de la Corbière, Nycolette de Dardagny et son fils Gautier, réglèrent leurs différends à Challex en scellant un acte auprès de l'église de Saint-Félix [57]. Les terriers de 1359 et de 1378 citent encore cette église (*ecclesia* et non *capella*, ce qui aurait évoqué une chapelle) où semble avoir été habituellement la sépulture la famille de la Corbière [58]. La paroisse fut visitée le 9 mai 1412 par l'évêque de Genève, Jean de Bertrand, qui réclama la réparation du chœur, la dotation d'un crucifix et la représentation picturale de la Crucifixion [59].

Lors de l'inspection de l'évêque auxiliaire Barthélemy Vitelleschi, le 29 mars 1443, Saint-Félix n'était plus qu'une chapelle rurale, par ailleurs totalement désolée [60]. Vitelleschi ordonna ainsi d'effectuer le pavement du chœur, d'aplanir le reste de l'église et de rénover la fenêtre située derrière le maître-autel. Il fallait en outre placer un crucifix au-dessus de la porte du chœur et l'autel restauré impliquait la protection d'une barrière en bois. De même une nouvelle porte se révélait indispensable. L'évêque exigeait enfin la pose d'un avant-toit au-dessus de l'entrée surmonté de l'image peinte de saint Félix [61]. Cette chapelle est à nouveau citée lors de la visite pastorale du 5 juin 1481. Celle-ci s'avère capitale pour la compréhension de la distinction que l'on a jusque-là rencontrée entre l'église Saint-Maurice et la chapelle Saint-Félix [62].

On assure en effet que cette dernière, contiguë à la cure, fut autrefois l'église paroissiale de Challex comme en témoignent des ossements mis à jour [63]. Cette remarque, trahissant la faiblesse de la mémoire collective, est exceptionnelle à plus d'un titre. Elle est malheureusement unique, car la dernière visite pastorale évoquant Saint-Félix, le 30 novembre 1517, rappelle seulement l'emplacement de l'édifice annexé à la cure. Il fut ordonné d'en réparer, avant deux ans, le couvert et de reprendre divers endroits. Par ailleurs, Pierre Farfein, évêque auxiliaire et vicaire général de l'évêque de Genève, précisa que le patronage appartenait aux paroissiens et que le curé ou son vicaire étaient tenus d'y célébrer la messe le samedi [64]. Saint-Félix ne survécut pas à la Réforme.

Sous domination bernoise depuis février 1536, les habitants de Challex se soumirent à la Seigneurie de Genève le 31 janvier 1537 [65]. L'église paroissiale érigée en temple calviniste, les biens de la cure, de l'ancien prieuré de Challex et du prieuré de Nantua furent saisis puis « albergés » (acensés) le 2 novembre 1542 par les Bernois à Claude d'Aglié seigneur du Rosey (Pays de Vaud) et de La Corbière [66]. La cure fut laissée à l'usage du ministre ; en revanche la chapelle contiguë fut définitivement transformée en grange [67]. On retrouve néanmoins le culte de saint Félix de la fin du XVIIe siècle à la Révolution dans l'église paroissiale, sous forme d'une chapelle dédiée à ce saint associé à la Sainte-Trinité [68].

2. Quel saint Félix ?

Jusqu'à la fin du XIVe siècle au moins, l'église paroissiale de Challex était donc placée sous le vocable de saint Félix ; on ignore néanmoins à quel saint était voué le culte. Le martyrologe romain compte en effet pas moins de soixante-dix saints portant ce nom signifiant « fécond », « fertile » puis « heureux » [69].

La dévotion à ce saint est relativement peu répandue dans l'ancien diocèse de Genève, contrairement au sud-ouest de la France et à la Catalogne [70]. Les visites pastorales de l'évêché de Genève révèlent tardivement, à partir du XVIe siècle, un certain nombre de chapelles érigées dans des églises paroissiales et dédiées à saint Félix prêtre de Nole (province de Caserte, Campanie, Italie), martyr vers 260 et fêté le 14 janvier [71]. On trouve également une dévotion aux saints Félix et Adaucte, martyrs romains du IVe siècle, fêtés le 30 août [72]. Ils seraient en particulier les vocables de l'église paroissiale de Saint-Félix (département de la Haute-Savoie, canton d'Alby-sur-Chéran) [73].

En l'état actuel de nos recherches, parmi les édifices religieux placés sous le patronage du monastère bénédictin de Nantua, une seule chapelle rurale semble avoir adopté le vocable de saint Félix, sans que l'on puisse savoir quel était précisément ce saint. Il s'agit de l'oratoire du Poizat (département de l'Ain, canton de Nantua) dépendant de la paroisse Saint-Blaise de Lalleyriat, malheureusement incendié en 1818 [74]. Bien que cette chapelle fit autrefois partie du diocèse de Genève, on peut imaginer un culte local voué à l'évêque de Belley, Félix (585-589), fêté selon A. Giry, le 3 février [75].

Également situé dans l'ancien diocèse de Genève, à environ deux kilomètres au nord-est de Ville-la-Grand, le prieuré de Présinge (canton de Genève) dépendant du doyen d'Annemasse, était dédié aux saints Thyrse, Andoche et Félix, célébrés le 24 septembre [76]. Ce culte est intéressant car il touche l'évangélisation du royaume de Bourgogne et concerne ici un prieuré très proche d'une terre de Nantua.

Le prêtre Andoche et le diacre Thyrse auraient été envoyés en Gaule par saint Polycarpe de Smyrne, après la persécution de l'empereur Septime Sévère (193-211). Remontant la Gaule par Marseille, Lyon, Autun puis Langres et accompagnés par Bénigne qui s'établit à Dijon, Andoche et Thyrse logèrent à Saulieu (département de la Côte-d'Or) dans la maison du laïc Félix. Tous trois arrêtés et traduits devant l'empereur Aurélien (214-275), ils furent : « *frappés, suspendus à un arbre, jetés sur un bûcher qu'éteint une pluie d'orage, ils sont enfin assommés à coup de barres de fer* » [77].

Cette Passion légendaire et tardive, des VIe-VIIe siècles, paraît se rattacher à celles de saint Bénigne, de saint Eleusippe et des frères jumeaux de Langres, des suppliciés de Besançon, de saint Andéole du Vivarais, du prêtre Félix et des diacres Fortunée et Achillée envoyés par saint Irénée de Lyon à Valence, tous persécutés sous l'empereur Aurélien. Ces Passions forment le « cycle bénignien » ou « cycle des disciples de Polycarpe », martyrs de l'ancien royaume de Bourgogne [78]. Abbaye royale, Nantua a pu propager le culte de ces saints et donc celui de saint Félix, vocable de Présinge et pourquoi pas également de Challex.

3. Situation de l'église de Saint-Félix, du prieuré et morphologie du village de Challex

Les visites pastorales de Challex de 1481 et 1517 décrivent précisément la chapelle de Saint-Félix comme contiguë à la cure, ou annexe de la cure. De même que pour l'ancienne église paroissiale, l'évêque auxiliaire exigea en 1443 la rénovation complète du presbytère [79].

L'église puis chapelle de Saint-Félix et la cure servaient de repères cadastraux. Dès 1429, les terriers distinguent une voie majeure allant du hameau de Mucelle à l'église ; en 1502 on définit encore cet axe comme tendant de Mucelle à Saint-Félix [80].

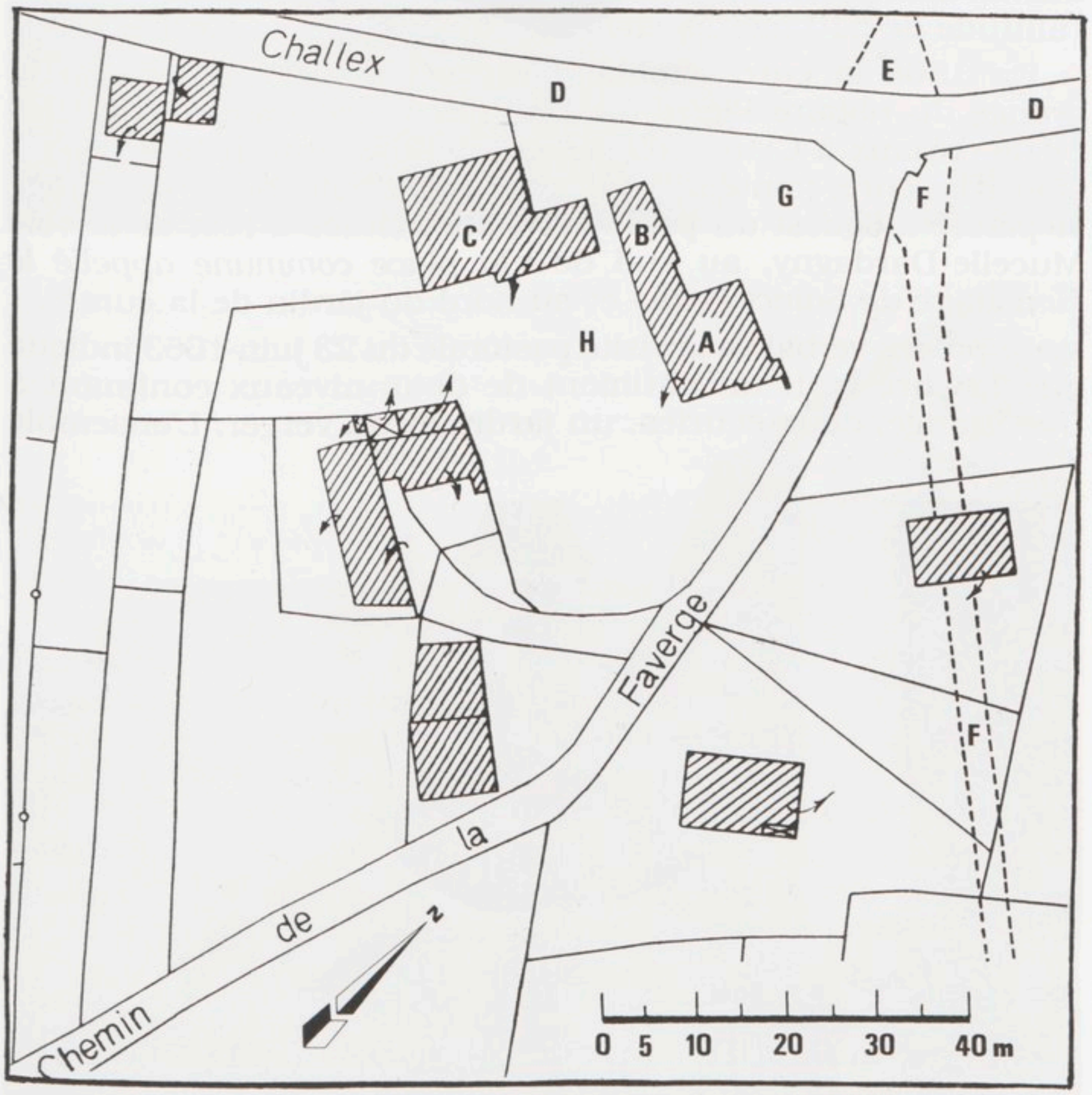

Fig. 3. Bâtiments dits de la « Vieille Cure » avec leur grange et l'ancienne église de Saint-Félix contiguë. - **A.** ancienne cure. - **B.** ancienne église de Saint-Félix transformée en grange au XVIe siècle. - **C.** grange attestée dès le XVIe siècle. - **D.** voie Challex-Dardagny. - **E.** tracé de l'ancienne voie Challex-Greny. - **F.** tracé hypothétique de l'ancien chemin du Borjal aboutissant au quartier du Poisat. - **G.** ancienne place commune soit cimetière de Saint-Félix. - **H.** Anciens jardins de la cure. État 1984 (Extrait du plan cadastral de Challex, Section B, feuille n° 3).

L'église détenait par ailleurs, le long de cette route, quelques terres dites « à Saint-Félix » ou « devant Saint-Félix ». Le toponyme « Sanfély » existe encore de nos jours [81]. Suivant une autre orientation, un acte de 1429 mentionne une pièce de terre au territoire de « Faverge », jouxtant une voie publique montant du quartier du Poisat vers la maison du curé. On retrouve cette route évoquée dans les mêmes termes en 1508. De même, une reconnaissance de 1430 cite une maison située au quartier du Borjal ayant pour confins orientaux la voie allant du Poisat à l'église [82].

L'ensemble curial était donc situé à l'intersection de la voie Mucelle-Dardagny, orientée sud-ouest-nord-est et de l'axe sud-est-nord-ouest, soit Poisat-Greny. L'église de Saint-Félix était édifiée suivant un axe sud-est-nord-ouest. Le tout (aujourd'hui bâtiments dits de la « Vieille Cure ») dominait le village depuis l'altitude de 510 mètres environ [83] (fig. 3).

En 1508 la cure semblait jouxter à l'ouest la terre et la grange du notaire Pierre du Monthey [84]. L'« albergement » des biens curiaux à Claude d'Aglié en 1542 apporte plus de précisions. La cure, jointe à la chapelle Saint-Félix devenue grange et placée à l'ouest du presbytère, était située à l'est de la voie Mucelle-Dardagny, au sud de « *la place commune appellé le cimisteyre de Sainct Felix* » et au nord du jardin de la cure [85].

Le procès-verbal de la visite pastorale du 23 juin 1663 indique que la cure était un bâtiment de deux niveaux confinant à une grange, deux écuries, un jardin et un verger. L'ensemble



Fig. 4. Église et presbytère de Saint-Laurent de Russin (canton de Genève, Suisse), état actuel. (*Photo de l'auteur*)





Fig. 5. En haut, ancienne église de Saint-Félix de Challex contiguë au presbytère. État actuel *(photo de l'auteur)*. A noter l'accès en hauteur de la cure qui se faisait autrefois depuis une rampe. Cette porte, en partie murée, est surmontée des inscriptions -1694 – et -1741 I.L.I.-.
En bas, l'église de Saint-Laurent de Russin jouxtant la cure. État actuel. (*Photo de l'auteur*)
Ces deux vues mettent en évidence la remarquable similitude des deux édifices.



Fig. 6. Anciennes cure et église de Saint-Félix. L'église paraît conservée sur la partie munie d'un toit à double pan et dotée d'un avant-toit. A droite de la photographie, grange attenante. État actuel. (*Photo de l'auteur*)

représentait environ 4 423 mètres carrés entourés par une vigne (ancienne place ?) au nord, et des chemins à l'est, à l'ouest et au sud [86]. Le presbytère était déclaré ruiné lors de la visite pastorale de l'évêque Jean d'Aranthon d'Alex, le 29 juillet 1686, mais à la suite d'une nouvelle visite, le 29 juillet 1692, les paroissiens et le curé Étienne Bertin décidèrent une imposition exceptionnelle pour reconstruire le bâtiment [87].

L'ancienne porte principale de l'édifice est surmontée aujourd'hui de la date -1694. Les 6-7 août 1698, la cure fut reconnue « *nouvellement rebastie fort proprement par les soins dudict sieur curé* » par l'évêque Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex. A cette époque, étaient joints à la maison, une cour, une grange, des écuries, un jardin et un verger. A la Révolution le domaine était en parfait état, ayant bénéficié de réfections en 1770 [88].

Les fouilles archéologiques entreprises en 1970 dans l'église de Saint-Laurent de Russin (canton de Genève, Suisse), placée à trois kilomètres au nord-est de Challex, ont révélé des périodes d'occupation remontant à l'époque romaine, puis datant des Xe ou XIe siècles. L'église était le siège d'un prieuré attesté dans le premier tiers du XIIIe siècle (fig. 4). Par analogie architecturale avec le cas du prieuré de Russin, on serait tenté de situer l'ancien prieuré de Challex à l'emplacement de la cure et de l'ancienne église paroissiale (fig. 5 et 6).

Ces établissements conventuels étaient en effet souvent de petite taille, dépourvus de cloître, limités à une maison

d'habitation et à une grange dîmière et disposant d'une chapelle pouvant faire office d'église paroissiale. Ils étaient administrés par un prieur assisté de deux ou trois moines. Le prieuré n'en constituait pas moins un élément primordial de la morphologie du village [89].

Partant de l'ensemble prieural, qui pouvait être fortifié, Challex s'était structuré à ses pieds en suivant une voie assez pentue se dirigeant vers le Rhône et sur laquelle se succédaient trois quartiers. Il s'agissait tout d'abord du *vicus* du Borjal, immédiatement placé sous le prieuré et de part et d'autre de la route ; puis, établi à une altitude de 490 mètres sur un remblai perpendiculaire à la voie et à la pente, le Poizat ; enfin, en contrebas, s'étalait le Pontoux le long de l'axe routier [90].

Challex est bâti sur une colline allongée molassique surmontée de dépôts fluvio-glaciaires. Construit à flanc de pente et assis sur des remblais consolidés par des murs de soutènement, le village était au Moyen Age drainé par une canalisation dont le point de départ était constitué par un puits collecteur situé dans l'enceinte du prieuré. D'une profondeur de vingt-et-un mètres, celui-ci pouvait alimenter une conduite maçonnée perpendiculaire débouchant d'abord au quartier Poisat dont elle justifie le nom [91]. Le ruissellement des eaux était à nouveau canalisé pour suivre la voie (rue des Fontaines) et s'écouler au Pontoux où apparaît encore de nos jours (lieu-dit « les Fontaines ») la sortie de l'aqueduc souterrain toujours en activité.

IV. L'ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MAURICE DE CHALLEX

1. Création d'une nouvelle église paroissiale

L'église paroissiale Saint-Maurice de Challex est mentionnée pour la première fois à l'occasion de la visite pastorale du 29 mars 1443 [92]. L'évêque auxiliaire Barthélemy Vitelleschi ordonna au curé Pierre Tissot et à ses paroissiens de pratiquer une fenêtre, de rénover celle située derrière l'autel, d'établir une barrière en bois devant celui-ci, de réparer deux portes de la tour-clocher et de réaliser le pavement du chœur et de l'ensemble de l'édifice. Trois chapelles furent en outre visitées : Saint-Antoine, Notre-Dame et celle de la Sainte-Trinité. La première était en très mauvais état et devait être reconstruite, tandis que la troisième nécessitait de telles réparations que ses ornements et le culte qui y était professé devaient être provisoirement transférés en la chapelle Saint-Félix [93].

Les injonctions du prélat portèrent surtout sur le mobilier de l'église. Il demandait à ce qu'on dotât la paroissiale d'un tabernacle en argent, de deux pixides, d'une chasuble, d'un coffre

pour renfermer les reliques, d'un autre pour conserver l'inventaire de tous les biens mobiliers et immobiliers de l'église que devrait dresser le curé, de trois missels et de deux candélabres pour le grand autel. Vitelleschi souhaitait l'entretien des luminaires et enfin l'aménagement intérieur du tabernacle mural où se trouvaient les reliques de saint Maurice [94].

On se souvient que l'église paroissiale Saint-Félix de Challex, située à côté de la cure au sommet du village, est une dernière fois explicitement citée dans des actes datant de 1359 et 1378 [95]. Or, la visite de 1443 nous apprend qu'une nouvelle église, dotée d'un nouveau vocable, avait été édifiée. En l'état actuel de nos recherches aucun acte des chancelleries pontificale ou épiscopale n'a pu fournir la date ni les circonstances de cette fondation qui négligeait volontairement la possibilité d'un réaménagement de l'église paroissiale primitive [96].

Plusieurs éléments permettent néanmoins de dater approximativement cette création *ex-nihilo* relativement rare. En 1443 le procès-verbal de la visite de l'évêque auxiliaire insiste sur l'entretien des luminaires du bâtiment qui bénéficiaient d'une rente léguée par feu Hélinode de Confignon [97]. Le procès-verbal de la seconde visite, daté du 5 juin 1481, évoque pour sa part le soin à apporter à la chasuble donnée par cette même dame [98]. Ces passages se réfèrent sans doute à une disposition testamentaire d'Hélinode de Confignon, fille de Jean et d'Isabelle de Duingt et petite-fille du chevalier Richard de Confignon et de Jacquette de la Corbière. Héritière universelle de sa grand-mère, en 1371, Hélinode était codame de Challex. Veuve du chevalier Humbert d'Hauteville en 1422, un acte de 1426 la mentionne comme étant décédée [99].

Par ailleurs, la visite pastorale de 1481 indique que cinq chapelles avaient été fondées par des personnages vivant au milieu du XVe siècle. Ainsi la chapelle Saint-Antoine avait été dotée par le notaire Pierre Brunet de Logras et le curé de Challex Jean Pelletier cité en 1429 [100]. La chapelle de Notre-Dame avait été élevée selon les vœux de Pierre de Confignon, fils de Louis et d'Aymée d'Hauteville et petit-fils d'Hélinode, et du chancelier Pierre Marchand, fils du docteur en droit Jean et de Guillelmine d'Hauteville et également petit-fils d'Hélinode [101]. Une autre chapelle, vouée à Notre-Dame, avait été fondée par Girard de Genève, fils d'Olivier seigneur de La Corbière, bâtard du comte de Genève Aymon III (1367), et de Françoise de Livron, héritière universelle des droits coseigneuriaux paternels sur Challex [102]. Enfin le notaire Girard *Borgesii* avait été à l'origine de la chapelle Saint-Michel [103].

Ces personnalités évoluaient dans l'entourage du duc Amédée VIII de Savoie (1391-1416-1440) devenu pape sous le nom de Félix V (1439-1449) et évêque de Genève (1444-1451), ou de son fils Louis Ier (1440-1465). Tout d'abord, Girard de Genève avait

fait partie de la suite de Louis de Savoie dans les années 1430, puis, écuyer du duc, il négociait dès 1438-1439 pour l'hôtel de la Maison de Savoie les approvisionnements en draperies, peaux, chausses et bonneteries. Dans les années 1440, il devenait châtelain de Ternier en Genevois. Par ailleurs, Girard était vassal du conseiller et chambellan d'Amédée VIII, gouverneur de Nice et chevalier de l'Ordre de Saint-Maurice, Nycod de Menthon. Ce dernier avait reçu du duc, en 1433, la supériorité féodale sur le fief des Livron à Challex [104].

Le chevalier Pierre Marchand, docteur en droit, fut dans les années 1430 président du conseil de Louis de Savoie, ambassadeur en Italie, puis nommé en 1437 lieutenant de la chancellerie d'Amédée VIII et enfin chancelier du duc puis pape Félix V [105].

Issu de l'un des plus importants lignages du comté de Genève, Pierre de Confignon, seigneur de Confignon, de Corsier, de Marlioz et coseigneur de Challex, avait épousé la fille du chevalier Pierre de Compey, seigneur de Vulpillières.

Enfin, Girard *Borgesii* qui appartenait, tout comme Pierre Brunet, au corps des secrétaires ducaux, était vers 1430 commissaire et receveur des extentes des mandements de Thonon-Allinges, Ballaison, Hermance, Nernier, Troches, Corsinge et d'Annecy, puis de la ville et du mandement de Gex en 1432 [106].

Le village de Challex faisait ainsi converger, dans la première moitié du XVe siècle, les intérêts d'un certain nombre de familles importantes, auxquelles il faudrait encore ajouter les nobles Périssod, maîtres des eaux de la ville de Gex. Girard Périssod avait épousé Françoise de Livron dont il eut Louis, frère utérin de Girard de Genève et donc coseigneur de Challex, mais également procureur de son demi-frère [107]. Enfin, mentionnons Jean de Bruel, de Dardagny, qui avait acquis des Marchand, dans le premier quart du XVe siècle, une part de leurs droits coseigneuriaux sur Challex. Marie de Bruel, fille de François, épousa le magistrat Bertrand Marval, de Gex, pensionné en 1440 « de grâce spéciale » par le duc de Savoie pour services rendus [108].

Ces circonstances conduisent à penser que l'église de Saint-Maurice de Challex a pu être fondée dans les années 1420-1430 et financée par un réseau de lignages puissants unis par mariages ou par communauté d'intérêts seigneuriaux. Une confrérie des paroissiens de Challex contribua aux dépenses [109]. Le choix du vocable n'est pas indifférent dans la mesure où il se référait au patron de la Maison de Savoie alors à son apogée. Maîtresse du comté de Genève depuis 1401, elle accédait au titre ducal en 1416. La fondation de Saint-Maurice de Challex, volontairement luxueuse, constituerait ainsi en quelque sorte la manifestation visible et éclatante de l'allégeance de quelques membres importants de la noblesse genevoise au nouveau pouvoir savoyard. A l'extrême fin du XIVe siècle Olivier de Genève

n'avait-il pas pris parti pour Humbert VII de Thoire et de Villars contre Amédée VIII de Savoie, lors de la succession des comtes de Genève [110] ? Enfin, cette construction s'inscrivait dans un contexte qui vit la réfection de nombreuses églises savoyardes [111].

Après l'édification de l'église de Challex, une seconde vague de donations permit la fondation de chapelles. A la fin du XVe siècle, outre les trois chapelles connues en 1443, on comptait encore la chapelle Notre-Dame, créée par Girard de Genève en 1457, celle du Saint-Esprit dotée par les paroissiens, celle de Saint-Michel, due à Girard *Borgesii*, et enfin une chapelle voulue par Étiennette fille de Pierre Brunet [112]. Par ailleurs la fin de ce siècle vit la cristallisation à Challex des intérêts de nouveaux lignages qui furent en mesure d'entretenir l'église paroissiale.

Girard de Genève céda en 1449 la moitié de ses droits, tenus en indivis avec son frère Bertrand, sur la seigneurie de La Corbière et la coseigneurie de Challex, à Guydet d'Aglié des comtes de Saint-Martin, en vertu de leur longue amitié et pour des services rendus [113]. Guydet, originaire du diocèse d'Ivrée en Piémont, faisait partie de la suite de Louis de Savoie [114]. Bertrand de Genève vendit sa part à Guydet en 1457 [115]. Par ailleurs, veuve de Bertrand Marval, Marie de Bruel épousa en 1465 Robert de Duingt, seigneur de Châteauvieux, de La Bâtie-Saint-Eustache et de Beauvivier et coseigneur de Vufflens et de la Val d'Isère ; sa fille Étiennette s'était mariée en 1464 avec Amédée de Duingt, fils de Robert ; enfin l'autre fille de Marie, Jeannette, fut unie à Jacques de Colombier, seigneur de Vufflens [116]. Challex réunissait encore quelques fleurons de la cour de Savoie.

2. Le chantier de construction

L'église de Saint-Maurice de Challex se situe un peu à l'écart du village, au nord-est du quartier du Poisat. Elle paraît avoir été édifiée sur une terre appartenant au prieuré de Nantua. Les religieux possédaient à cet emplacement un clos de vignes qui s'étendait également à l'est du future édifice. Une grange de Nantua s'élevait à proximité [117].

Le chantier de construction put être alimenté par des blocs de molasse prélevés sur le site du château de La Corbière au bord du Rhône, alors entre les mains d'Olivier de Genève et de ses fils. Délaissée depuis les guerres de succession du comté de Genève, la fortification ne jouait plus aucun rôle stratégique [118]. Les habitants du bourg de La Corbière purent ainsi subvenir abondamment aux travaux. En outre une carrière de molasse, exploitée au moins depuis le début du XIVe siècle, environnait le socle nord de la forteresse [119]. L'église devait en effet être assise sur un important terrassement artificiel posé en rupture de pente.



Fig. 7. Carreaux de sol à décor estampé en creux, découverts au lieu-dit « Pré-Domaine » (XVe-XVIe siècle). (*Photo de l'auteur*)

A proximité de ce lieu d'approvisionnement, à environ 350 mètres au sud-ouest, au bord de la route remontant du château au village de Challex, au lieu-dit « Pré-Domaine », une carronnerie put fournir toutes les tuiles, les briques et les carreaux de pavement nécessaires. Elle bénéficiait de l'exploitation du nant et du bois de la Ravoire. De nombreux débris de briques, de tuiles plates et canales, ainsi que des morceaux de carreaux estampés de rosaces gothiques, identiques à ceux découverts en la maison forte d'Aïre (canton de Genève, Suisse), ont été récemment mis à jour (fig. 7) [120].

Le chantier de construction débuta par un important travail de remblayage afin de créer une plate-forme artificielle perpendiculaire à la pente. Le chœur et la tour-clocher formèrent, à l'extrémité sud-est de la terrasse, un bloc très solide et homogène destiné au soutènement de l'édifice. La tour-clocher, de par sa petite taille et située à l'angle formé par le chœur et une chapelle, jouait le rôle d'un véritable contrefort. La nef fut ancrée dans le sol grâce à deux chapelles monumentales placées de chaque côté du vaisseau [121] (fig. 8).

Vers 1420-1430 Challex était habité par un certain nombre de maîtres d'œuvre qui purent prendre part à la construction de l'église de Saint-Maurice. Les terriers indiquent en 1426 et 1429 les noms du maçon Richard du Bois, de Marongy, du terrassier Jean du Bois, des charpentiers Étienne Jornet, Girard Bollent et Jean du Bois, de Marongy, et du forgeron Étienne Dorier, du Pontoux [122]. Enfin, notons l'existence du maître charpentier Richard Dorier, de Challex, expert en 1436 du châtelain de l'Ile à Genève, lors des travaux du pont du Rhône [123]. Il n'a malheureusement pas été possible de retrouver le nom de l'architecte qui conçut les plans de l'église.

3. Les vestiges du XVe siècle de l'église de Saint-Maurice

L'église actuelle forme un édifice orienté sud-est-nord-ouest. Elle mesure trente-deux mètres de longueur, dont vingt-trois mètres pour la nef et le clocher, pour neuf mètres de largeur. Le clocher-porche, long de cinq mètres, fut construit devant l'entrée en 1825 et 1897. Les ouvertures, fenêtres et portes, n'appartiennent pas à l'ouvrage d'origine. Seul le chœur

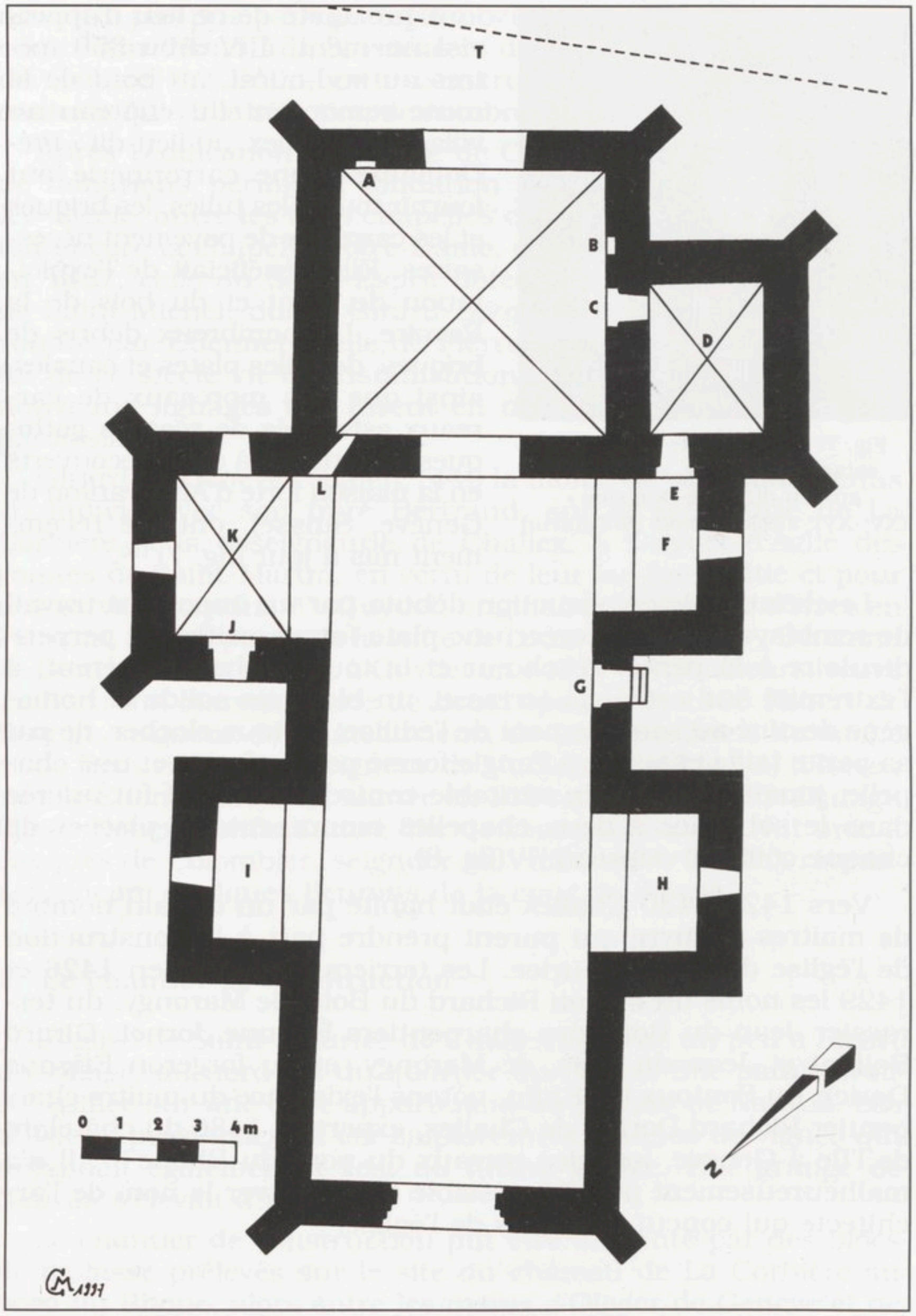

Fig. 8. Plan de l'église de Saint-Maurice de Challex au XVe siècle, d'après les relevés de Matthieu de la Corbière et de Cédric Mottier (essai de restitution).
- **A.** Tabernacle. - **B.** Piscine liturgique. - **C.** Porte en hauteur permettant d'accéder au clocher. - **D.** Clocher. - **E.** Porte en hauteur permettant d'accéder au clocher. - **F.** Chapelle de la Sainte-Trinité fondée par la confrérie de Challex et associée au culte de saint Michel. - **G.** Accès avec escalier. - **H.** Chapelle Saint-Antoine fondée par Jean Pelletier et Pierre Brunet. - **I.** Chapelle Notre-Dame fondée par Pierre de Confignon et Pierre Marchand. - **J.** Accès. - **K.** Chapelle Notre-Dame fondée par Girard de Genève, associée au culte du Saint-Esprit. - **L.** Hagioscope.

quadrangulaire de neuf mètres de côté et à chevet plat, conserve deux contreforts, typiques du XVe siècle, placés aux deux angles [124] (fig. 9).



Fig. 9. Église de Saint-Maurice de Challex. État actuel. (*Photo de l'auteur*)

Malgré l'absence d'observations ou de fouilles archéologiques, les travaux de restauration entrepris sous l'impulsion de l'abbé Gratien Fromont, en 1972, mirent à jour des éléments intérieurs du XVe siècle. On dégagea un arc muré de chapelle au-dessus d'une arche plus récente (fig. 10), un hagioscope (fenêtre permettant d'assister à l'office depuis une chapelle) dans la chapelle nord (fig. 11), un montant de porte dans le mur sud de la nef, l'emplacement d'une porte en hauteur dans le mur sud du chœur et l'on retrouva l'aspect originel du tabernacle et de la piscine liturgique dans le chœur (fig. 12). La réfection des



Fig. 10. Chapelle Notre-Dame fondée par Girard de Genève. Démolie à la fin du XVIIe siècle, elle fut réaménagée au début du XVIIIe siècle, ainsi que le montrent les deux étapes d'occupation. A noter le bénitier du XVIIe siècle. État actuel. (*Photo de l'auteur*)



Fig. 11. Hagioscope (XVe siècle). Fortement remanié lors des travaux du XVIIIe siècle. Une nouvelle pierre fut posée probablement à cette époque pour son voûtement. État actuel. (*Photo de l'auteur*)



Fig. 12. Piscine liturgique du chœur (XVe siècle) en l'église de Saint-Maurice. État actuel. (*Photo de l'auteur*)

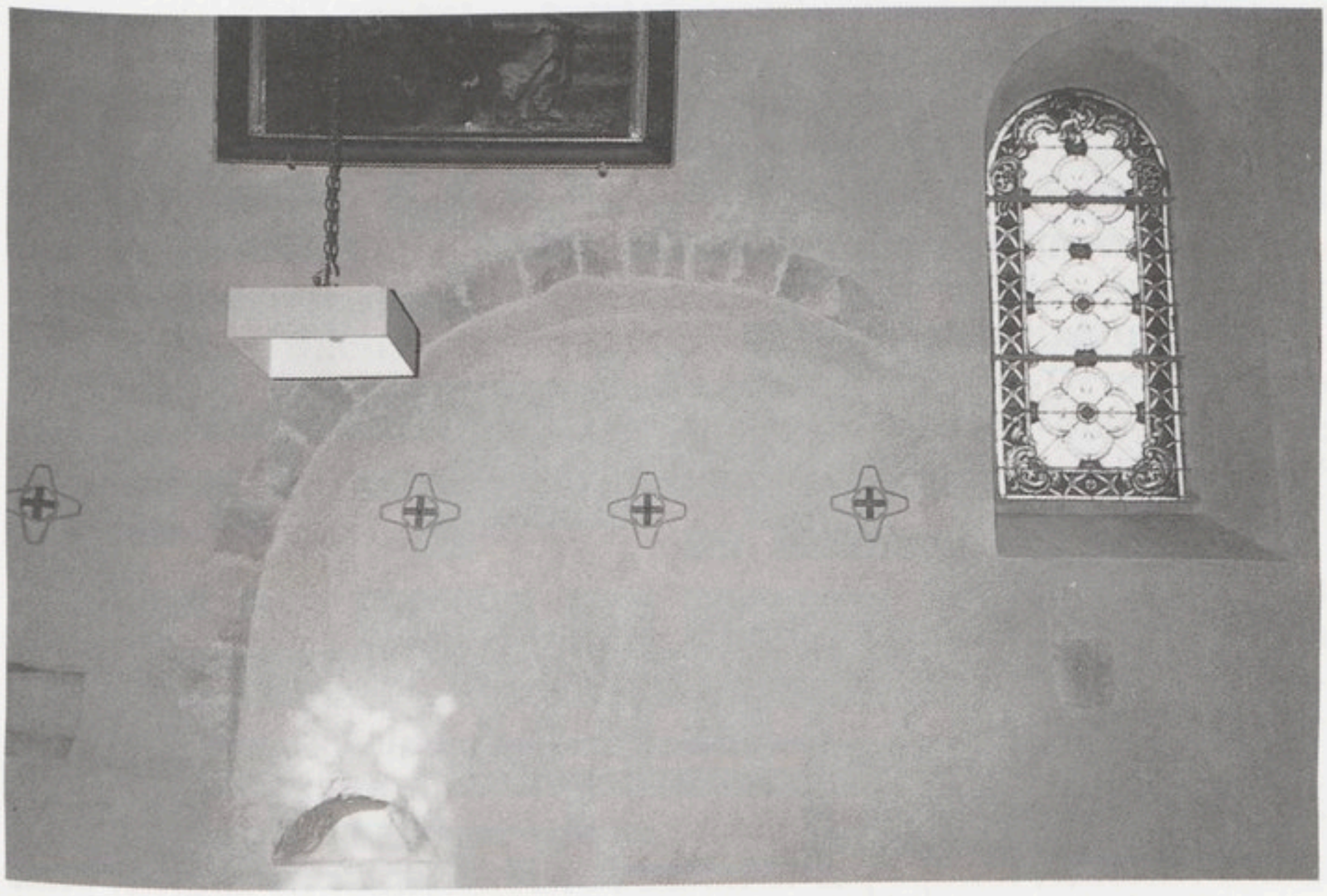

Fig. 13. Voûte murée de l'ancienne chapelle Notre-Dame fondée par Pierre de Confignon et Pierre Marchand. État actuel. (*Photo de l'auteur*)

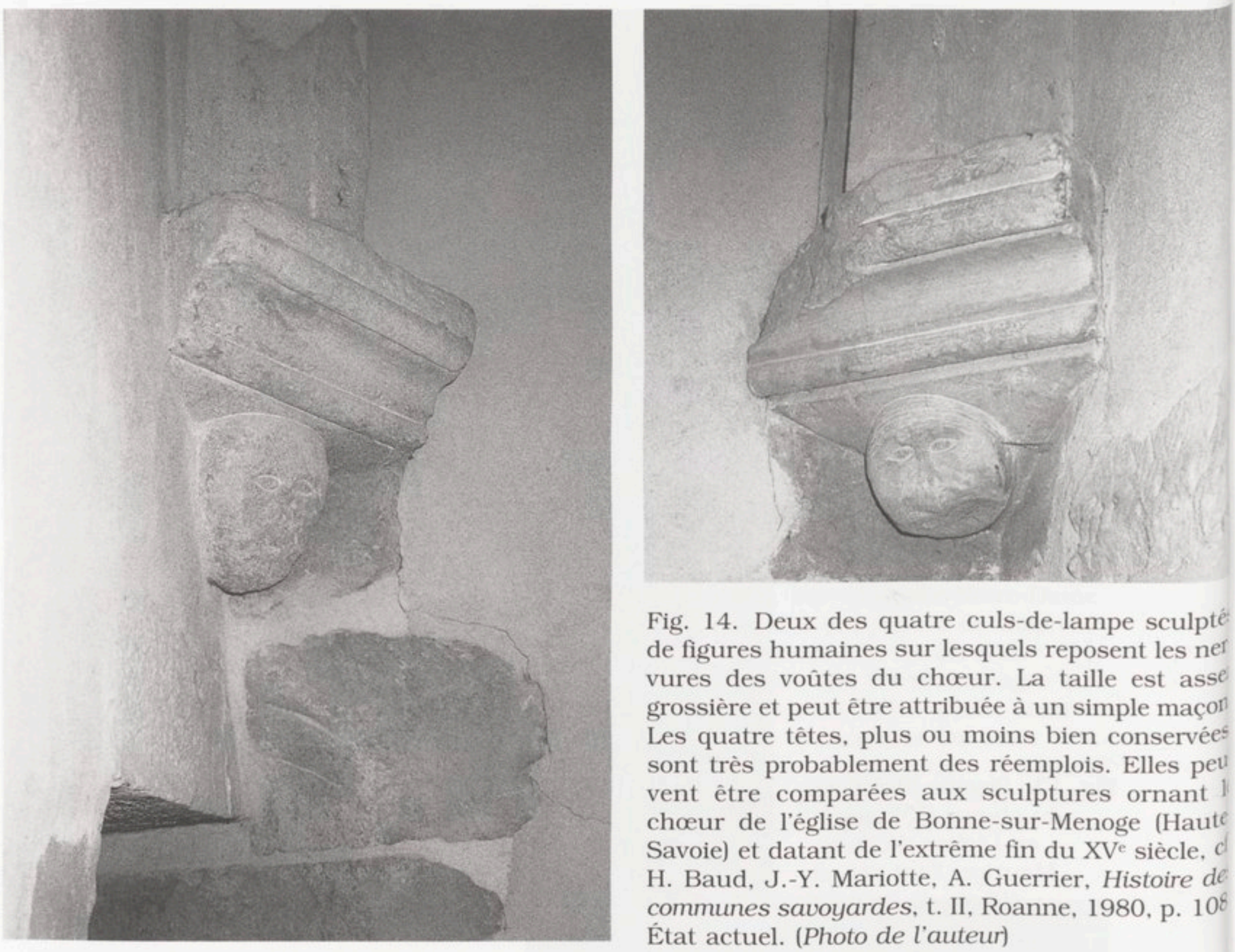

Fig. 14. Deux des quatre culs-de-lampe sculpté de figures humaines sur lesquels reposent les ner vures des voûtes du chœur. La taille est asse grossière et peut être attribuée à un simple maçon Les quatre têtes, plus ou moins bien conservées sont très probablement des réemplois. Elles peu vent être comparées aux sculptures ornant l chœur de l'église de Bonne-sur-Menoge (Haute Savoie) et datant de l'extrême fin du XVe siècle, c H. Baud, J.-Y. Mariotte, A. Guerrier, *Histoire de communes savoyardes*, t. II, Roanne, 1980, p. 108 État actuel. (*Photo de l'auteur*)

crépis mit en outre en évidence l'existence d'un arc de chapelle muré dans la paroi nord de la nef[125] (fig. 13). Les autres vestiges dégagés, ainsi que la plupart des structures de l'église, appartiennent à des époques plus récentes (fig. 14).

V. DE LA RÉFORME À LA RÉVOLUTION

1. Réforme et Contre-Réforme

La visite pastorale du 5 juin 1481 ne donna pas lieu à des remarques particulières quant à l'état de l'église paroissiale. On recommanda au curé, le chanoine Guillaume de Greyres, de réparer le chœur, de le paver de planches et de restaurer le crucifix du lieu de culte. En revanche on constata que la chapelle Saint-Antoine, fondée par le notaire Pierre Brunet de Logras, était démolie, tandis que la chapelle de la Sainte-Trinité, dotée par les paroissiens, était en piteux état[126].

La dernière inspection épiscopale conservée avant la Réforme, en date du 30 novembre 1517, enjoignait au curé Amblard de Greyres de réparer à nouveau le chœur et de clore le cimetière. La chapelle Saint-Antoine était définitivement ruinée mais son culte fut transféré sur l'autel placé à droite du chœur [127]. En dépit de ce constat, le bâtiment restait tout de même en bon état, sans doute bien pourvu par ses paroissiens les plus riches.

Le destin architectural de l'église paroissiale nous échappe ensuite pendant plus d'un siècle. Les Challaisiens embrassèrent le culte calviniste dès 1536 et l'église devint temple protestant. Les Bernois « albergèrent » le 2 novembre 1542 les biens de la cure, du prieuré de Challex et du prieuré de Nantua, à Claude d'Aglié seigneur du Rosey et de La Corbière. Les biens dépendant de la chapelle de La Corbière (dans l'ancien château ?) furent pour leur part acensés à la même date à Jean Périssod [128]. Le village demeurait à cette époque encore assez prospère. On dénombrait 56 « feux » en 1481 (environ 250 habitants) ; les Bernois comptabilisèrent, en 1550, 18 « feux » dépendant du bailliage de Gex (environ 80 habitants) et 80 « feux » rattachés au bailliage de Ternier (environ 360 habitants) [129].

Le traité de Lausanne, scellé en 1564, permit au duc Emmanuel-Philibert de Savoie (1553-1580) de reprendre des mains des Bernois le Pays de Gex et donc de rétablir le culte catholique. En avril 1589, Genève et Berne, soutenues par la France, se lancèrent à l'assaut des bailliages de Thonon, Ternier, Gaillard et Gex. Pendant deux années la Terre de Gex fut livrée aux flammes. Les frères Roland et François-Marin de Verdon, seigneurs de La Corbière, luttèrent activement contre les troupes genevoises, mais ils furent faits prisonniers et leurs biens pillés [130]. Le 1er juillet 1590 les paroissiens de Challex durent payer onze écus pour récupérer les cloches de leur église emportées à Genève [131]. Les combats faisant rage, le village ne tarda pas à être vidé de ses habitants. C'était encore le cas en 1592. Certains se réfugièrent à Genève sous les auspices du pasteur de Challex, Julien Périer, qui conserva au moins jusqu'en 1593, une maison auprès du temple de Saint-Pierre de Genève [132]. La tourmente passée et grâce à la paix conclue en 1601, l'église paroissiale de Challex redevint temple et le ministre élut domicile dans l'ancien presbytère [133].

Malgré la cession du Pays de Gex à la France en 1601 et un arrêt de 1609, le culte catholique ne fut rétabli à Challex qu'en 1611, après concertation avec Genève [134]. Challex étant également territoire genevois, le pasteur Jean Jappé put bénéficier d'un temple placé sous la protection du coseigneur de Challex, spectable Jacques Lect conseiller de Genève. Vers 1640 le temple de Péron fut absorbé par celui de Challex [135]. En 1662, suivant les ordres de l'intendant Bouchu, le procureur du roi de France au bailliage de Gex fit murer le temple de Challex bien qu'il

relevât de la souveraineté de Genève. L'intervention du Conseil de la cité, le 17 février, ne put empêcher cette ingérence. L'édifice ne fut néanmoins pas détruit malgré les dispositions de l'édit royal du 23 août 1662. Une protestation solennelle de Genève permit sa sauvegarde mais la prédication n'y fut plus autorisée [136] ! Le 10 janvier 1663 le consistoire réuni à Sergy procéda au rattachement de l'église réformée de Challex à Sergy [137].

2. Reconstruction de l'église de Challex

Temple protestant de 1536 à 1564 et de 1593 environ à 1611, pillée et abandonnée de 1589 à 1593, l'église de Challex ne paraît pas avoir bénéficié au XVIIe siècle d'importantes réfections. La visite de l'évêque Jean d'Aranthon d'Alex, le 23 juin 1663, indique la nécessité de procéder à la rénovation des toitures. Par ailleurs il ne subsistait plus que trois chapelles suffisamment dotées, dont deux, Notre-Dame et Saint-Michel, étaient ruinées [138].

La seconde inspection de l'évêque, en décembre 1668, précise que : « *La voûte du chœur menace ruine et le Sancta Sanctorum aussi bien que la nef sont découverts et l'église mal fermée le tabernacle chétif et les fonds baptismaux et le cimetière ouverts et le clocher presque abandonné* ». On autorisa même le curé à demander la saisie de la part de la dîme perçue par le prieuré de Nantua pour entreprendre les travaux indispensables [139]. Le 23 juin 1671, le curé Claude Cochod fut menacé d'interdit s'il ne commençait pas au plus vite les réparations et l'évêque refusa de consacrer le maître-autel [140].

La situation ne semblait toutefois pas avoir évolué lors de la visite pastorale du 15 juin 1676. Le doyen d'Aubonne et curé de Gex, Anthelme Garin, constata à nouveau le 6 mai 1682 l'état déplorable du bâtiment religieux. Les fenêtres devaient être munies de vitres et de barreaux, la base de tous les murs était à reprendre et le chœur doté d'un bon couvert. Il ne restait alors plus que deux chapelles en activité. Les travaux d'entretien n'ayant jamais eu lieu, le doyen d'Aubonne ordonna de murer la chapelle dédiée à Notre-Dame qui possédait d'ailleurs un accès inutile [141] (fig. 15).

Le 29 juillet 1686, Jean d'Aranthon d'Alex réitéra ses injonctions. Il prescrivit en outre quelques améliorations destinées à un meilleur confort des paroissiens. Deux fenêtres devaient être aménagées dans la nef, une sacristie édifiée, tandis que l'on abattrait le mur de séparation entre le chœur et le vaisseau afin d'édifier : « *un grand arc doubleau en sorte qu'on puisse voir le prêtre à l'autel depuis toute la nef* » [142]. Enfin, le prélat accorda encore six mois au patron de la chapelle Notre-Dame pour restaurer l'édifice [143].



Fig. 15. Chapelle de la Sainte-Trinité (aujourd'hui Saint-Antoine). État de la fin du XVIIe siècle-début XVIIIe siècle. État actuel. (*Photo de l'auteur*)

Les travaux progressèrent assez lentement, le curé Étienne Bertin se démenant dans de longues querelles juridiques pour recouvrer les biens ecclésiastiques disséminés au cours du XVIe siècle [144]. Le maître-autel de l'église put être enfin consacré par l'évêque le 29 juillet 1692. Jean d'Aranthon d'Alex exigea néanmoins l'application de ses précédentes recommandations, ainsi que le percement d'une fenêtre dans le chœur ou l'agrandissement de l'ouverture principale [145]. L'ouvrage demeurait en tout cas, dans son ensemble, en mauvais état. L'évêque Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex constata, les 6 et 7 août 1698, que les toits de la nef et du clocher nécessitaient des réparations urgentes. Les cloches n'étaient plus en place. Une colonne devait être posée pour supporter la voûte d'une fenêtre du

clocher, tandis qu'une ouverture était encore à pratiquer dans la nef. Le prélat réclama enfin la rénovation des fondations de celle-ci [146].

Trente-cinq années plus tard, bien que les paroissiens eussent aliéné une partie des communaux pour financer les réparations, la situation n'avait guère changé : « *Le sieur curé ayant representé que le couvert de l'église était en mauvais état et que dans le temps de pluie, il tombait dans l'église une quantité prodigieuse d'eau qui pourrissait le plancher de la nef, et gâtait la voûte du chœur... le couvert dudit chœur était uniquement ajouré sur la voûte et qu'il y a un danger évident que le poids dudit couvert n'écrase la voûte qui d'ailleurs est fendue de tous cotés, et sur laquelle il tombe quantité d'eau dans le temps de pluie... il appartient de faire incessament les reparations nécessaires au clocher qui menace ruine, et par la sienne pourrait écraser la nef* » [147]. A cette époque, on évoqua par ailleurs à nouveau la réalisation d'anciens projets : la construction d'une sacristie et le souhait : « *d'agrandir la porte du chœur qui par sa petitesse empêche que les paroissiens qui sont a la nef, ne puisse voir le prêtre célébrant et les expose à des discipations* (sic)... » [148].

L'église bénéficia d'importants travaux de reconstruction puis d'un entretien constant tout au long du XVIIIe siècle. Le maître charpentier Jean-Pierre Cons, de Gex, entreprit un vaste chantier de 1753 à 1756. Il restaura toute la charpente et les planchers de la nef. Il rénova également la voûte et le toit du clocher et procéda à l'abaissement de la tour afin de l'adapter à la nouvelle toiture de la nef. La cloche fut à cette occasion refondue à Thonon. Les travaux de construction de la sacristie semblent avoir débuté à cette époque, mais ils n'étaient toujours pas achevés en 1765 [149].

Cette campagne de travaux du milieu du XVIIIe siècle a donné sa configuration actuelle à l'église de Saint-Maurice (fig. 16). Elle porta essentiellement sur le chœur et les chapelles latérales. On exécuta l'agrandissement de l'arc du chœur, prévu dès 1686, dont on refit également entièrement la voûte. On reconstruisit enfin les deux chapelles. L'œuvre fut financée par les paroissiens et par Jean-Joseph de Bourgeois, écuyer, seigneur de La Corbière et de Léaz, coseigneur de Challex et de Seyssel et Châtillon et marquis de Billiat [150].

En février 1766, le curé Pierre-Louis Bastian sollicita des paroissiens de nouvelles réparations qui furent exécutées en 1770 par le maître charpentier François Dépery de Challex [151]. Au mois d'octobre 1784, le curé présenta une nouvelle requête visant en particulier à restaurer les murs et la toiture du clocher et à clore correctement le cimetière. L'agrément des Challaisiens tardant, Bastian finança de ses propres deniers la réparation des fondations de l'église, la pose d'un nouveau plancher et la rénovation des toits. Finalement, l'adjudication



Fig. 16. Nef et chœur de l'église de Saint-Maurice. État actuel. (*Photo de l'auteur*) Le volume intérieur paraît malheureusement défiguré par un éclairage inadapté. La fenêtre du chœur a été amputée de sa partie supérieure.

fut attribuée en décembre 1787 au maître charpentier de Gex, Jean-Pierre Cons, qui œuvra jusqu'en février 1789 [152]. L'église se trouvait donc en parfait état à la Révolution.

3. Destructions et reconstructions

Confisqués dès 1789 par les révolutionnaires, les biens du clergé conservèrent encore un temps leur vocation religieuse. Le curé de Challex, Philippe Guerchet, accepta de prêter serment à la Constitution le 30 janvier 1791. Déporté puis émigré, il fut remplacé le 29 avril 1792 par Antoine Vignon [153]. A partir de 1793 la situation se durcit. Attaquée de toutes parts, la jeune République française avait besoin de canons. Le 5 janvier 1793, on décrocha la cloche de l'église de Challex, pesant 517 livres, pour être envoyée à la fonderie. Le culte de l'Etre Suprême fut par ailleurs instauré ce même jour et l'église devint Temple de la Raison [154].

Six jours plus tard il fut décidé d'appliquer le décret ordonnant la démolition de tous les clochers. Après différentes enchères, celui de Challex, surmonté d'une croix, fut vendu au meunier François Brunet, à charge pour l'adjudicataire d'effectuer les travaux. La démolition traîna en longueur ; elle fut terminée, non sans provoquer de graves dégâts à l'église. Quant au produit de la vente, 420 livres, il fut réparti entre une douzaine de familles indigentes [155].

Le 20 mars 1793 la cure fut mise en location pour une durée d'un an mais la commune se réserva la cuisine située au sud pour les séances du conseil et une chambre basse placée à l'est pour l'assemblée du comité de surveillance. La cure servit donc à cette époque de mairie, d'école laïque à partir d'août 1793 et de logement pour les instituteurs Henri Testory et Jeanne-Suzanne Gros. Antoine Vignon, dernier prêtre assermenté de Challex, se démit de ses fonctions le 1er janvier 1794 [156].

En juin 1794 la Nation décida de mettre en vente le reste des biens nationaux. S'ensuivit une pétition de la commune de Challex à l'administration départementale qui n'empêcha cependant pas la vente de l'ancienne cure. Cette pétition expliquait qu'il n'y avait pas d'autres bâtiments disponibles pour l'école, l'église menaçant ruine, et que les cent soixante-quatre élèves potentiels auraient à se rendre à l'école de Péron, éloignée, en empruntant des chemins traversés par des ruisseaux souvent en crue. La commune procéda en juin 1796 à quelques travaux de réfection de l'église confiés aux charpentiers Jean-Pierre Cons et Jean-Pierre Bouchet et au maréchal-ferrant de Dardagny, Philippe Gros [157].

Avec la création du département du Léman en 1798, les paroisses du Pays de Gex furent rattachées au diocèse de Chambéry [158]. En 1822, elles rejoignirent celui de Belley. Le curé Pierre-Amédée Perroud, nommé desservant de Challex par le préfet du département du Léman en 1804, prit possession d'une église « *en partie démolie et ne représentant plus qu'une masure* ». On engagea quelques rénovations dans l'église et sur le mur du cimetière en 1807. Le bâtiment fut allongé de cinq mètres en 1825 par l'édification d'un nouveau clocher-porche à l'entrée de l'église. Une cloche fut mise en place le 13 juillet 1826 et les travaux d'intérieur, notamment la construction d'un autel, ne furent complètement achevés qu'en 1829. Le curé Denis Rozier avait pris une grande part de ces travaux à sa charge et avait pu obtenir du pape Léon XII une participation aux frais et le don de matériel liturgique (photo de couverture) [159].

Des rénovations furent encore apportées en 1881 au clocher, mais il subit la foudre en 1896. En 1897, le curé Mégard entreprit, à ses frais, la reconstruction de l'édifice d'après les plans de l'architecte départemental Tony Ferret. Le chantier fut l'occasion de remplacer un certain nombre d'ouvertures, portes et fenêtres [160].

Outre l'apport essentiel des années 1753-1756 qui modifia profondément les structures médiévales du XVe siècle, l'église actuelle conserve l'aspect de l'édifice reconstruit dès 1825 [161]. Les travaux de restauration entrepris en 1972 ont permis de retrouver les plus anciens éléments architecturaux. Les murs offrent ainsi aujourd'hui une lecture « stratigraphique » de l'évolution du bâtiment (fig. 17).

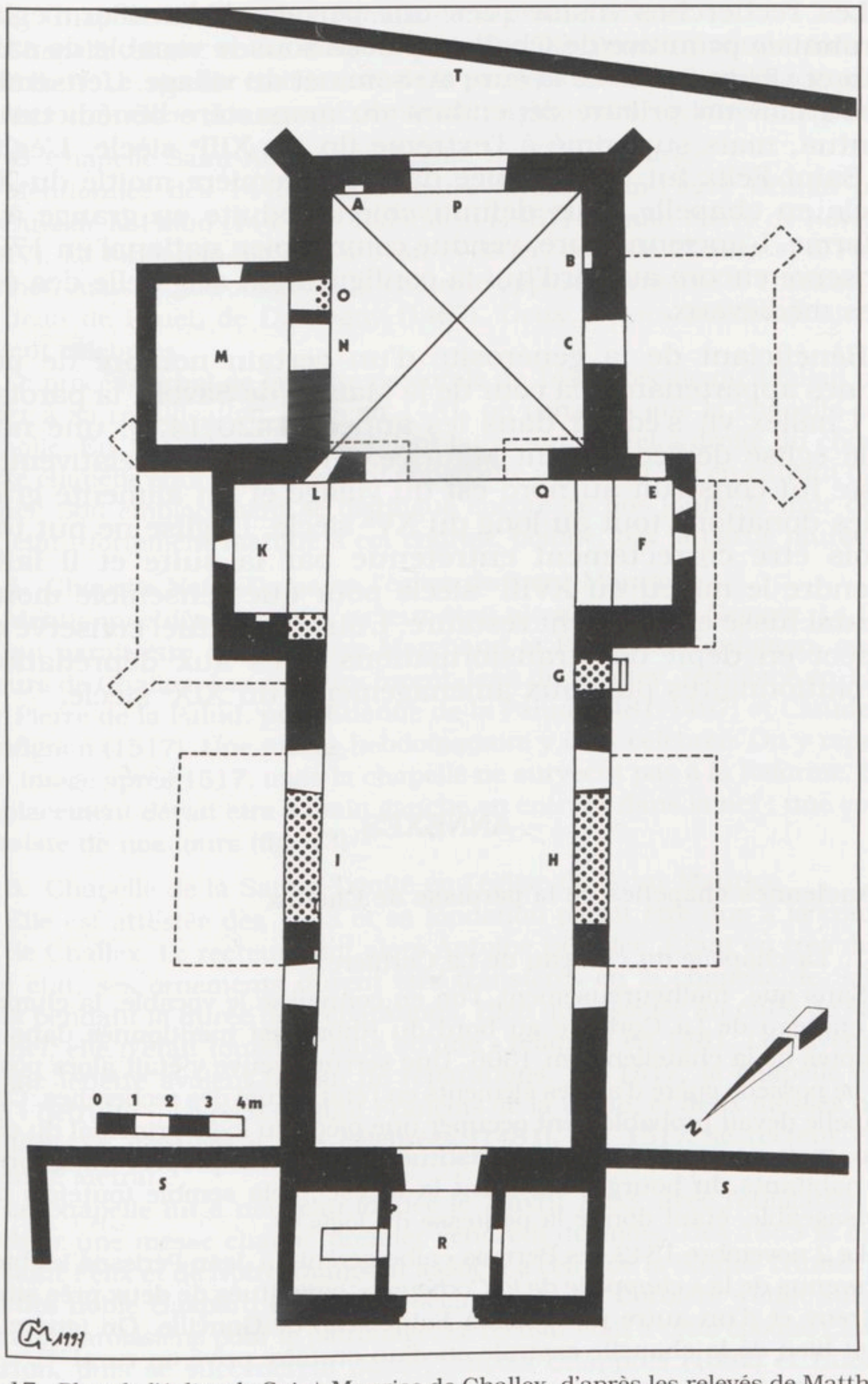

Fig. 17. Plan de l'église de Saint-Maurice de Challex, d'après les relevés de Matthieu de la Corbière et de Cédric Mottier. État actuel.
- **A.** Tabernacle. - **B.** Armoire murale. - **C.** Accès percé au XIXe siècle et surmonté d'une fenêtre. - **E.** Ancien accès au clocher condamné. - **F.** Chapelle Saint-Antoine. - **G.** Ancien accès muré. Une marche d'escalier demeure visible à l'extérieur. - **H.** Ancienne chapelle murée. - **I.** Ancienne chapelle murée. - **K.** Chapelle Notre-Dame. - **L.** Hagioscope. -**M.** Sacristie. - **N.** Accès à la sacristie percé au XIXe siècle. - **O.** Ancien accès de la sacristie datant du XVIIIe siècle. - **P.** Fenêtre du chœur en partie murée. - **Q.** Grand arc du chœur agrandi au XVIIIe siècle. - **R.** Clocher adjoint en 1825-1897. - **S.** Mur de clôture du cimetière. - **T.** Mur de soutènement.

Les recherches historiques ont permis d'identifier l'église paroissiale primitive de Challex, placée sous le vocable de saint Félix et située à côté de la cure au sommet du village. L'ensemble constituait un prieuré dépendant du monastère bénédictin de Nantua, mais supprimé à l'extrême fin du XIIIe siècle. L'église de Saint-Félix fut transformée dans la première moitié du XVe siècle en chapelle, puis définitivement réduite en grange à la Réforme. L'ancienne cure, vendue comme bien national en 1794, conserve encore aujourd'hui la configuration originelle des édifices médiévaux.

Bénéficiant de la générosité d'un certain nombre de personnes appartenant à la cour de la Maison de Savoie, la paroisse de Challex vit s'édifier dans les années 1420-1430, une nouvelle église dédiée à saint Maurice. Un bâtiment relativement vaste fut construit au nord-est du village et fut alimenté grâce à des donations tout au long du XVe siècle. L'église ne put toutefois être correctement entretenue par la suite et il fallut attendre le milieu du XVIIIe siècle pour que l'ensemble monumental fusse entièrement restauré. L'ouvrage actuel conserve cet aspect en dépit des transformations dues aux déprédations révolutionnaires puis aux aménagements du XIXe siècle.

ANNEXES

I. Anciennes chapelles de la paroisse de Challex

1. La chapelle du château de La Corbière.

Sans que, malheureusement, l'on en connaisse le vocable, la chapelle du château de La Corbière au bord du Rhône est mentionnée dans les comptes de la châtellenie en 1306. Une serrure neuve y était alors posée. On ne possède guère d'autres éléments en l'état actuel des recherches. Cette chapelle devait probablement occuper une pièce du logis principal du château, mais ne paraît pas avoir constitué un bâtiment propre. On ignore si les habitants du bourg y suivaient la messe ; cela semble toutefois peu envisageable, étant donné la petitesse du logis [162].

Le 2 novembre 1542, les Bernois « albergèrent » à Jean Périssod les biens et revenus de la « *chappelle de la Corbeyre* », constitués de deux prés situés à Greny et d'un autre pré placé à Saint-Jean-de-Gonville. On ignore s'il s'agit bien de la chapelle castrale ou d'un oratoire privé ou rural [163].

2. Chapelle Notre-Dame du « Château de Challex » (ancienne maison forte des Livron).

Chapelle fondée par Louis de Bourgeois marquis de Billiat seigneur de La Corbière et coseigneur de Challex, le 19 septembre 1736. Le recteur était le curé de la paroisse astreint à y prononcer douze messes annuelles. Son revenu constitué était de 14 livres et 8 sous de Savoie. Cette chapelle avait été aménagée dans la maison forte sans qu'il soit toutefois possible d'en localiser l'emplacement [164].

3. Chapelle de la Sainte-Famille de la famille Brunet.

Chapelle érigée en la maison de la famille Brunet (maison forte de Mucelle ?). Le recteur était le curé de la paroisse astreint à y célébrer quatre messes annuelles. Son revenu consistait en une demi « seitorée » de pré [165].

4. Chapelle Saint-Antoine en l'église de Saint-Maurice.

Mentionnée dès 1443. Les recteurs furent Jean-Pierre Brunet puis Étienne de la Palud (1443), P. Balandrin (1467) et enfin Pierre de Novelles (1517). La fondation est due à Jean Pelletier, curé de Challex et à Pierre Brunet, mais le patronage de la chapelle appartint ensuite à Thibaud fils de Jean de Bruel, de Dardagny (1467). Deux messes hebdomadaires y étaient célébrées.

Le procès-verbal de la visite pastorale de 1443 spécifie qu'il fallait procéder à sa réédification. Mais en 1481, on constata que la chapelle était démolie. En 1517, les messes étaient faites sur l'autel à droite du chœur. Cette chapelle était primitivement construite à main droite en entrant dans la nef. Son emplacement se distingue encore de nos jours, le mur de la nef étant fortement marqué à cet endroit, bombé, par la partie murée [166].

5. Chapelle Notre-Dame en l'église de Saint-Maurice.

Mentionnée dès 1443. Le recteur était alors Pierre *de Nemore*. La fondation paraît être due à Pierre Marchand et Pierre de Confignon, coseigneurs de Challex. Les recteurs furent Jean du Montey, remplacé en 1479 par Pierre de la Palud, puis Étienne de la Palud (1481-1497) et Claude de Confignon (1517). Une messe hebdomadaire y était célébrée. On y repeint une image après 1517, mais la chapelle ne survécut pas à la Réforme. Son emplacement devait être à main gauche en entrant dans la nef ; une voûte subsiste de nos jours (fig. 13) [167].

6. Chapelle de la Sainte-Trinité en l'église de Saint-Maurice.

Elle est attestée dès 1443 et sa fondation paraît être due à la confrérie de Challex. Le recteur était alors Antoine Béatrice. Étant en très mauvais état, ses ornements durent être transférés en la chapelle de Saint-Félix pendant la durée des réparations. Bien qu'associée au culte de saint Michel, elle n'était toutefois plus qu'une « relique » en 1481. Le pavement et une fenêtre avaient besoin de réparations. En 1517, la chapelle était dite « détruite », Le recteur était François de la Palud, et deux messes hebdomadaires devaient y être célébrées (1481). En 1517, le recteur était Étienne Métral.

La chapelle fut à nouveau fondée le 7 avril 1653, avec l'obligation d'y célébrer une messe chaque premier vendredi du mois. Dès 1663 le culte de saint Félix et de Notre-Dame fut associé à celui de la Sainte-Trinité. Par ailleurs noble Gaspard de Verdon seigneur de La Corbière s'était substitué aux paroissiens pour le patronage. Le recteur était à cette époque Claude Curton, puis se succédèrent Jean-François Chappuis (1682) et Étienne Bertin (1692-1698) curés de Challex, puis le curé de Farges (1733) et enfin Marie-Étienne Rouph de Varicourt (1792). Les fondations de la chapelle ainsi qu'une fenêtre furent rénovées en 1682 et sa voûte en 1692. Cette chapelle était située à droite de la nef auprès du chœur (emplacement actuel de la chapelle Saint-Antoine. Fig. 15) [168].

7. Chapelle Notre-Dame en l'église de Saint-Maurice.

Le 1er septembre 1457 Girard de Genève, seigneur de La Corbière, acheta à noble Jean de Rochette, seigneur de Pierrechauve-sur-Alby, les deux tiers

de la « petite » dîme de Russin. Le 19 janvier 1459, le clerc Étienne de la Palud reconnut tenir les deux tiers de la « petite » dîme de Russin en blés et vin pour la chapelle Notre-Dame fondée et dotée par feu Girard de Genève. Le patronage échut ensuite à la famille d'Aglié qui succéda à Girard et Bertrand de Genève, ainsi qu'à la famille Périssod. Le recteur était en 1481 Rolet de la Palud (1481), puis Th. (?) du Monthey (1517). Quatre messes hebdomadaires devaient y être célébrées (1481), puis cinq messes (1517).

Cette chapelle étant « *entierement ruinée* », on ordonna de réparer les fondations, les fenêtres et de refaire l'autel (1663). En 1682, les travaux n'ayant toujours pas eu lieu, il fut décidé de la murer, son accès menaçant par ailleurs la sécurité de l'église. La situation n'étant pas réglée, les messes vouées à cette chapelle furent prononcées sur le maître autel. Associée au culte du Saint-Esprit à l'extrême fin du XVIIe siècle, elle était en ruine en 1698.

Cette chapelle fut entièrement restaurée sous le patronage du marquis de Billiat et parut en bon état en 1733 et 1765. Les recteurs furent Claude Curton (1663), René Brunet, de Saint-Jean-de-Gonville (1682, 1692, 1698), puis Antoine Pochet (1733). Cette chapelle était placée auprès du chœur à la gauche de la nef. Elle existe encore aujourd'hui (fig. 10) [169].

8. Chapelle Saint-Michel en l'église de Saint-Maurice.

Fondée et dotée par Girard *Borgesii*. Son patronage passa très tôt à Guydet d'Aglié ainsi qu'à Jean et François Tissot. Dès 1481 et jusqu'en 1517, ses quatre messes hebdomadaires étaient célébrées sur l'autel de la chapelle de la Sainte-Trinité. Toutefois, en 1663 le culte semblait avoir été transféré en la chapelle ruinée de Notre-Dame fondée par les Confignon et les Marchand. Les recteurs furent Pierre du Monthey (institué en 1476) puis Clément du Monthey en 1502 et enfin Rolet de la Palud (1517) [170].

9. Chapelle Saint-Esprit en l'église de Saint-Maurice.

Fondée par les paroissiens de Challex, vraisemblablement par la confrérie du lieu. Le culte est localisé dans l'église paroissiale grâce au procès-verbal de la visite pastorale de 1663. Son office était alors célébré en la chapelle fondée par Girard de Genève. Cette chapelle réapparaît dans les textes en 1698 et en 1765 comme étant située au même emplacement. François de la Palud fut institué recteur en 1475, succédant à Antoine Béatrice [171].

10. Chapelle en l'église de Saint-Maurice.

Fondée par le testament d'Étiennette Brunet fille de feu Pierre. Cette chapelle était nouvellement dotée en 1517 avec pour patrons Frédéric et Gervais de la Palud, fils de feu Louis, héritiers d'Étiennette. Une messe hebdomadaire devait être célébrée sur l'autel de la chapelle de la Sainte-Trinité. Mais on ignore à quel saint elle était dédiée [172].

II. Curés et pasteurs de la paroisse de Challex

- Nicolas de Satigny (1281, 1299, 1308) [173]
- Jean de Livron (1321, 1346) [174]
- Pierre ... (1350) [175]
- Pierre Bonvars (1412, 1416) [176]
- Jean Pelletier (1429) [177]
- Pierre Tissot (1443, 1455), vicaire Jean Chalvetes (1443) [178]

- Pierre Farod (1465) [179]
- Chanoine Guillaume de Greyres (1475) [180]
- Claude *de Solano* (1475) [181]
- Chanoine Guillaume de Greyres non résident (1481), desservant Pierre Bon (1481) [182]
- Amblard de Greyres (1496, 1502, 1517), vicaire Claude de la Palud (1517) [183]
- Martin Cusin (1521) [184]
- pasteur Jean Papillon (1558)
- pasteur Julien Périer (1592, 1596) [185]
- pasteur Jean Jappé (1603-1647) [186]
- pasteur Osée Gautier (1647-1663) [187]
- Jean Curtoz (1614, 1625) [188]
- Claude Cochod (1663, 1671, 1675) [189]
- Jean-François Chappuis (1675-1685) [190]
- Étienne Bertin (1685-1717), vicaires François Bisasson (1686), Coppier (1689), Mercier (1700), Cachat (1701), Ducret (1710), Pochat (1711, 1719) [191]
- Antoine Pochet (1719-1740), vicaires Dalphin (1720), Meygrette (1725), Ruet (1727), Cotton (1729), Deaclard (1740) [192]
- Claude Serraz (1740-1764), vicaire Decroze (1764) [193]
- Pierre-Louis Bastian (1765-1790), vicaire Bernex (1790) [194]
- prêtre constitutionnel Philippe Guerchet (1790-1792) [195]
- En 1792, la paroisse est desservie par le curé de Peron, le prêtre constitutionnel J.-L. Marquis [196]
- prêtre constitutionnel Antoine Vignon (1792-1794) [197]
- Pierre-Amédée Perroud (en place pendant trois mois en 1804)
- ... Dauvergne (1804)
- ... Bauquis (deux semaines en 1805)
- ... Delajoux (1805-1811)
- ... Falconnet (1811-1814)
- Michel Gros (1814-1819)
- ... Christin (1819-1820)
- ... Fuzy (1820-1823) [198]
- Denis Rozier (1823-1868) [199]
- Joseph Fusier (1868-1883) [200]
- Joseph-Lucien Vollet-Bert (1883-1897) [201]
- Joseph-Aimé-Hippolyte Mégard (1897-1901) [202]
- Henri-Marcel-François Fugier (1901-1905) [203]
- Pierre Brachet (1905-1909) [204]
- Pierre-Marie Perret (1909-1922) [205]
- De 1922 à 1937, la paroisse est desservie par le curé de Pougny, Philibert Bernollin.
- Gratien Fromont (1937-1974) [206]
- Jacques Sublet (1975-1984) [207]
- En 1984, la paroisse est temporairement rattachée à celle de Cessy.
- Jean Tournier (1985-1994) [208]
- Denys Cuenot (1994-1996) [209]
- Luc Ledroit (1996) [210]

Remerciements

Je désire remercier très sincèrement Monsieur Louis Binz, professeur honoraire de l'Université de Genève, pour avoir relu ces pages et m'avoir fait part de ses critiques.

NOTES

Liste des abréviations :

ACV, Archives Cantonales Vaudoises.
ADA, Archives Départementales de l'Ain.
ADCO, Archives Départementales de la Côte d'Or.
ADHS, Archives Départementales de la Haute-Savoie.
ADS, Archives Départementales de la Savoie.
AEG, Archives d'État de Genève.
AMC, Archives Municipales de Challex.
AMG, Archives Municipales de Gex.
AST, Archivio di Stato di Torino.
MDG, *Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.*

1. Pour une présentation générale de la commune, cf. A. Malgouverné, J.-C. Marchand, *Richesses touristiques et archéologiques du canton de Collonges*, préinventaire, Bellegarde, 1989, p. 30-47. Et A. Malgouverné, « *Challex* », dans *Grande Encyclopédie de l'Ain*, 1ère partie, *Histoire des communes de l'Ain*, Le Coteau, 1985, p. 448-451. La famille Mottier est attestée dans la première moitié du XVe siècle à Farges, situé à six kilomètres à l'est de Challex et était reçue à la bourgeoisie de Genève. Elle se fixa au XVIIIe siècle à Pougny puis au XIXe à Challex. Elle est apparentée à la famille Brunet qui fonda la chapelle Saint-Antoine en l'église de Saint-Maurice. La famille de la Corbière est attestée à Challex en 1236. A l'extrême fin du XIVe siècle elle acquit la bourgeoisie de Genève où se fixa la branche aînée éteinte au XIXe siècle. Le rameau cadet, dont je suis issu, s'établit au XVIe siècle à Saint-Cergues (département de la Haute-Savoie, arrondissement de Saint-Julien, canton d'Annemasse-Nord), tout en conservant des liens étroits avec Challex.
2. M. de la Corbière, « *Les comptes de châtellenie au service de l'archéologie castrale : le château gessien de La Corbière (Ain), 1301-1407* », dans *Pages d'archéologie médiévale en Rhône-Alpes III-1996*, Actes de la 3e Rencontre Rhône-Alpes d'Archéologie Médiévale, Lyon, 9 décembre 1995, p. 35-37.
3. *Ibidem.*
4. M. de la Corbière, *La fortification du Rhône genevois lors de la guerre delphino-savoyarde : les châteaux de Léaz, La Cluse et La Corbière (1234-1355)*, Mémoire de DEA sous la direction de Monsieur le Professeur Pierre Guichard, Université Lumière-Lyon 2, 1995, p. 218.
5. ACV, IB 361 8, Gex.
6. Pour la liste des « feux » dépendant du bailliage de Gex en 1366, cf. ADCO, B 1092 (feuille volante). Pour les « feux » provenant du fief de Livron relevant du bailliage de Gex, cf. ADCO, B 7920, Gex (1440-1441), feuille 10. Hommage-lige du damoiseau André de la Corbière au prince-évêque de Genève Martin de Saint-Germain le 8 décembre 1298, cf. AST, Corte, Paesi, Genève, catégorie 1, mazzo 3, titulo 1, fo 18-19, et AEG, Titres et Droits, Château et mandement de Peney, Ff 11. La famille de Livron prêtait également hommage aux évêques de Genève

pour une partie de leurs biens à Challex, cf. AEG, Titres et Droits, Château et mandement de Peney, Ff 54 (hommage daté 14 mai 1357 du damoiseau Thomasset de Livron et de son fils Pierre pour les biens tenus en indivis avec les sires de la Corbière).

7. Une partie des revenus provenant de la châtellenie de La Corbière avait été affectée au châtelain de Gex en 1403-1404, cf. ADCO, B 10332, Versoix (1430), *frumentum*, *avenaria* et *panetaria*. ACV, Bs 612, f° 155 et suivants (dépouillement Cédric Mottier). ADCO, B 11598 (dépouillement Cédric Mottier). Cf. également le dénombrement du bailliage de Ternier et Gaillard en 1577, ADS, SA 2029 : 53 feux dépendaient alors de cette circonscription, f° 68 : « *Le surplus dudict Chalex est subject de Genève* ».
8. ADCO, E 36, « *Chalex et Corbières* », pièces du procès Lullin-Billiat (1781-1787).
9. Il existe une version du traité de 1749 dans le procès-verbal des visites pastorales de 1765, cf. ADHS, 1 G 127, f° 464-467. Pour Charles Lullin, cf. J.-A. Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, Genève, 1829, t. 1, p. 106 et p. 108-109, et A. Choisy, *Généalogies genevoises*, Genève, 1947, p. 241.
10. *Idem.*
11. Pour l'acte de 1131, cf. MDG, t. II, 1843, doc. IX p. 27 : « *Petrus carpentarius de Chaloia* ». Pour la charte de 1145, cf. S. Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, 1650, preuves, 4e partie, p. 218. Lire plutôt « *Calaoigias* » pour « *Calargias* ». De même, concernant l'acte apocryphe de la donation de la comtesse Eldegarde au prieuré de Satigny en 912, Guichenon écrit pour Challex « *Calorge* » au lieu de « *Calaoige* », cf. S. Guichenon, *Histoire généalogique de la royale Maison de Savoye. Bibliothecae Sebusianae*, 1660, Livre VI des preuves, doc. XXXII, p. 20. A comparer avec la version *vidimus* conservée à l'AST, Corte, Paesi, Genève, cat. 5, maz. 1. tit. 1, et celle citée dans MDG, t. II, 1843, 1ère partie, doc. I, p. 16. La charte de 912 a été en fait datée du XIIe siècle par J.-E. Genequand, cf. L. Binz, J. Emery, C. Santschi, *Archidiocèses et Diocèses III, Le diocèse de Genève l'archidiocèse de Vienne et Dauphiné*, dans *Helvetia Sacra*, Section I, volume 3, Berne, 1980, p. 69-70. Enfin, il est à remarquer que selon cet acte apocryphe, la paroisse de la « *villa calaoige* » était placée sous le vocable de la Vierge-Marie. Si l'on admit que cette charte était faussement datée, en revanche on s'est accordé pour reconnaître que les possessions du prieuré de Satigny inventoriées dans l'acte, appartenaient effectivement bien à cette église. Toutefois, le cas de Challex démontre que cela est inexact. En réalité cette charte put également être constituée par le prieuré pour revendiquer des domaines qui ne lui étaient pas dévolus.
12. ADA, H 87, Nantua, inventaire des titres 1604, « *Chalex* », f° 7, doc. côté 299 (1212).
13. M. de la Corbière, *op. cit.*, p. 147.
14. *Ibid.*, p. 40-44.
15. Description de cet « alleu » en 1247 par le chevalier Pierre de la Corbière, cf. ADHS, Archives de Cour, Province de Faucigny, SA 83.
16. Hommage-lige du damoiseau André de la Corbière au prince-évêque de Genève, cf. *ut supra* note 6. Cf. également l'hommage de Pierre de Greny et de Hugues de Dardagny à André de la Corbière en 1302, AEG, Titres et Droits, Château et mandement de Peney, Fa 1, f° 99-99v°. En 1378, Hélinode de Confignon, héritière universelle de Jacquette de la Corbière, disposait encore du tiers des vieilles dîmes de Dardagny et de Russin, cf. AEG, Titres et Droits, Château et mandement de Peney, Fa 2 (Ff 69).
17. ADA, H 87, Nantua, inventaire des titres 1604, « *Chalex* », f° 7v°, doc. côté 279 (1244).
18. G. Duby, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'occident médiéval*, t. 2, Paris, 1977, p. 84-85. La motte du château de La Corbière est mentionnée en 1307, cf. ADHS, Archives de Cour, inventaire 63 f° 46, La Corbière, SA 15141 (1307-1308), lignes 64-66.

19. Tels les vidomnes de Satigny, cf. P. Lullin, Ch. Le Fort, *op. cit.*, art. 423 p. 116, et AEG, PH 85.
20. A. Malgouverné, A. Mélo, *op. cit.*, p. 60, et cf. *ut supra* note 17. A la fin du XIIIe siècle encore, le prieuré de Saint-Victor de Genève souffrit également des ingérences du chevalier Henri de Viry sous la garde duquel le prieuré était placé. Viry s'était emparé d'une partie des biens et avait séquestré dans son château le curé (1297-1306), cf. Dom G. Charvin, *Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny*, Paris, 1965, t. I, acte 152 p. 106-107, acte 174 p. 204 et acte 181 p. 249.
21. MDG, t. VII, 1849, doc. VI, p. 296.
22. MDG, t. IV, 1845, 2e partie, doc. XXII, p. 27-31.
23. P. Duparc, *Le comté de Genève IXe-XVe siècle*, dans MDG, t. XXXIX, 1978 (1955), p. 193-196.
24. ADA, H 87, Nantua, inventaire des titres 1604, « *Chalex* », f° 7v°, doc. côté 144 (1287).
25. AST, Corte, Paesi, Baronnie de Vaud, inv. 12, maz. 12, tit. 2 et tit. 4, et M. de la Corbière, « *La fondation d'une ville neuve sur le Haut-Rhône à la fin du XIIIe siècle : La Corbière (1288-1291)* », dans *Le Bugey*, n° 85, 1998, p. 41-66.
26. *Ibidem*, tit. 2, article 15.
27. ADS, Archives de Cour, inventaire 63 f° 46, La Corbière, SA 15140 (1302-1303) « *corvate* », et SA 15140 (1304-1305) « *denarii census* ».
28. *Ibid.*, SA 15140 (1301-1302 *et sequenti*). Et M. de la Corbière, *La fortification du Rhône genevois lors de la guerre delphino-savoyarde...*, p. 47-48.
29. ADA, H 87, Nantua, inventaire des titres 1604, « *Chalex* », f° 8, doc. côté 26 (1297).
30. *Ibid.*, f° 8, doc. côté 189 (1299), et f° 8v°, doc. côté 250 (1300). Concernant ces deux actes cf. également AST, Protocolli camerali, vol. 40, f° 11v° et f° 16 (renseignements aimablement communiqués par Monsieur Gérard Détraz attaché de conservation aux Archives Départementales de la Haute-Savoie). Enfin, pour l'acte de 1300, cf. Ordine Mauriziano (Turin), Archivi Storici, Commende, Benefizi, priorati, ospedali ed altri effetti e redditi dell'ordine de Santi Maurizio e Lazzaro in Savoia, Svizzera e Francia, Santa Casa di Thonon, priorato di Nantua, mazzo 1.
31. Cf. *ut supra* note 6.
32. ADS, Archives de Cour, inventaire 63 f° 46, La Corbière, SA 15140 (1304-1305).
33. AEG, Titres et Droits, Château et mandement de Peney, Fa 1, f° 96 (1359) ; et AEG, Titres et Droits, Chapelles diverses, KK 13, f° 48 (1542).
34. ADHS, 1 G 127, f° 515-516v°, Visite pastorale de Challex (9 septembre 1765).
35. ADCO, B 1233.
36. A. Perret, « *Les origines de l'expansion monastique en Savoie* », dans *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 6e série, 1953, t. 1, p. 51. M.-C. Guigue, *Topographie historique du département de l'Ain*, Bourg-en-Bresse-Lyon-Paris, 1873, p. 268-269. L. et G. Trénard, *Le diocèse de Belley*, dans *Histoire des diocèses de France*, Paris, 1978, p. 22, 25 et 28.
37. E. Clouzot, *Pouillés des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne*, Paris, 1940, p. 303-304 et p.332. Concernant Asserans, cf. « *Cartulaire des titres et privilèges de l'abbaye de Notre-Dame de Chézery de l'Ordre de Citeaux* », Manuscrit 137 de la Bibliothèque Municipale de Dole, f° 2v°, publié par O. Guichard, *Une fille de Fontenay aux portes de Genève : l'abbaye de Chézery du XIIe au XIVe siècle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Madame le Professeur Marie-Thérèse Lorcin, Université Lumière-Lyon 2, 1995, t. 2 *Cartulaire de l'abbaye de Chézery*, article 88 p. 51. Concernant Ville-la-Grand, cf. L. Blondel, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, MDG, t. VII, série in-4, 1956, p. 412, et P. Lullin, Ch. Le Fort, *Régeste genevois*, Genève, 1866, n° 108 p. 34. Les dates entre parenthèses correspondent aux plus anciennes mentions connues à ce jour.
38. Concernant Léaz, cf. ADCO, Ballon-Léaz-La Cluse, B 6936 (1291-1292) « *garde* ». Et, P. Lullin, Ch. Le Fort, *op. cit.*, art. 424 p. 116. Pour Prévessin, cf. P. Lullin, Ch. Le Fort, *op. cit.*, n° 129 p. 38-39, et n° 375 p. 104-105. Pour Saint-Jean-

de-Gonville, cf. E. Clouzot, *op. cit.*, p. 318 « *prior de Govelles* ». Concernant Russin, cf. Ch. Bonnet, « *L'église du prieuré de Russin* », dans *Genava*, n.s., t. XIX, 1971, p. 8-9. Pour Satigny, cf. P. Lullin, Ch. Le Fort, *op. cit.*, nº 283 p. 81. Pour Villard-la-Cluse, Pouilly et Cessy, cf. P. Lullin, Ch. Le Fort, *op. cit.*, nº 427 p. 116-117. Le château de La Cluse est mentionné dès 1234, servant de repère de limitation lors de l'hommage du sire Amédée de Gex à Pierre de Savoie, cf. P. Duparc, *op. cit.*, p. 166. Enfin, concernant Versoix, cf. P. Lullin, Ch. Le Fort, *op. cit.*, nº 166 p. 47. D'Arlod au moins jusqu'à Versoix, les châteaux du haut-Rhône genevois étaient à l'origine contrôlés par des pouvoirs ecclésiastiques, cf. M. de la Corbière, « *Les châteaux du haut-Rhône genevois : étude d'une frontière au cours de la guerre delphino-savoyarde (1234-1355)* », dans *Genava*, n.s., t. XLV, 1997, p. 14.

39. L. Blondel, « *Un prieuré inconnu : le temple de Malval* », dans *Genava*, n.s., t. XII, 1964, p. 110.
40. P. Lullin, Ch. Le Fort, *op. cit.*, nº 116 p. 35-36, nº 129 p. 38-39, nº 150 p. 43 et nº 156 p. 44.
41. L. Blondel, *op. cit.*, p. 119-120. Ch. Bonnet, *op. cit.*, p. 38-39. M.-R. Sauter, « *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1974 et 1975* », dans *Genava*, n.s., t. XXIV, 1976, p. 270. Ch. Bonnet, G. Deuber, « *L'église de l'ancien prieuré de Prévessin (Ain)* », dans *Cahiers René de Lucinge*, 1978, p. 6-8. Les fouilles du prieuré de Chêne-en-Semine (Haute-Savoie) qui dépendait de Nantua, n'ont toutefois pas permis de dater l'église prieurale d'époques antérieures aux XIe-XIIe siècles, cf. E. Vernin, « *Chêne-en-Semine, église Saint-Nicolas* », dans *Revue Savoisienne*, 134e année, 1994, p. 56-58. Enfin, à titre comparatif, voir également la synthèse de Charles Bonnet sur les églises carolingiennes de la région, Ch. Bonnet, « *L'église de Jussy* », dans *Genava*, n.s., t. XXV, 1977, p. 30-33.
42. Cette structuration locale fut avant tout le fait des prieurés de Nantua, de Satigny et de Saint-Victor. Outre les prieurés de Russin et de Saint-Jean-de-Gonville, Saint-Victor dominait notamment le village aujourd'hui disparu de Dommartin, près de Greny, dont l'église était desservie par le curé de Péron, cf. AEG, Archives, A2/2, fº 248-248vº (confirmation du 3 juillet 1280). Cela conférerait peut-être un rôle aussi important qu'un prieuré à la paroisse de Peron dont le domaine relevait à l'origine de l'archevêque de Besançon, cf. P. Lullin, Ch. Le Fort, *op. cit.*, nº 786bis p. 436. O. Guichard, *op. cit.*, art. 99 p. 54-55 et art. 100 p. 55. A. Malgouverné, A. Mélo, *op. cit.*, p. 48. AEG, Notaires latins, vol. I, Jean Bailly, p. 35. ADS, Archives de Cour, inventaire 106, SA 2988 (1), fº 92vº.
43. L'abbaye cistercienne de Chésery participa à cet encerclement grâce à la « grange » de Rivoriat dotée par des « alleutiers » et située à environ 1,8 km au nord-est d'Asserans. Les cisterciens disposaient d'un clos de vigne à Challex, à Mucelle, cf. O. Guichard, *op. cit.*, p. 47-57. Pour Challex, cf. O. Guichard, *op. cit.*, art. 107 p. 57. Pour une lecture historique et géographique du territoire de Challex, cf. R. Tardy, « *Quelques aspects du peuplement dans la commune de Challex* », dans *Le Petit Challaisien*, Bulletin Municipal d'Information de Challex, février 1996, p. 5-6, et mars 1996, p. 4-5. AEG, Titres et Droits, Château et mandement de Peney, Fa 1, fº 90 et suivants.
44. On relève en particulier l'existence dans ce périmètre du hameau d'Essertines au sud de Malval.
45. Les Folliet sont mentionnés dès 1147, cf. O. Guichard, *op. cit.*, art. 84 p. 47-48. Concernant les droits des Folliet sur les bois de Cornelly, cf. ADS, Archives de Cour, inventaire 63 fº 46, La Corbière, SA 15141 (1307-1308) *panes*. Pour les Bruel et les Sauvage, cf. O. Guichard, *op. cit.*, art. 102 p. 55-56 et art. 86 p. 49. Enfin pour les *de Bosco* dès 1289, cf. AST, Corte, Paesi, Baronnie de Vaud, inv. 12, maz. 9, tit. 10.
46. L. Blondel, « *Ponts, passages et navigations sur le Rhône entre Genève et le Jura* », dans *Fêtes du VIIIe congrès du Rhône (Union générale des Rhodaniens)*, 1935, p. 66-71. M. de la Corbière, *La fortification du Rhône genevois lors de la guerre delphino-savoyarde : ...*, p. 143-145.

47. M. de la Corbière, *op. cit.*, p. 147. L. Blondel, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, dans MDG, t. VII série in-4, 1956, p. 40.
48. Cf. *ut supra* note 22, et L. Blondel, *op. cit.*, p. 39-40. Les dates entre parenthèses correspondent à l'année de fondation. Concernant Saint-Jean-de-Gonville, cf. A. Mélo, *Saint-Jean-de-Gonville*, Bellegarde, 1983, p. 35. A propos de l'enchâtellement, ou encellulement, cf. R. Fossier, *La société féodale*, Paris, 1991, p. 196-200 et plus particulièrement p. 199-200.
49. E. Clouzot, *op. cit.*, p. 304.
50. *Ibid.* p. 303-304.
51. *Ibid.* p. 308-309 et p. 315.
52. AEG, Titres et Droits, Château et mandement de Peney, Fa 1 (reconnaissance de Jean Alena « *closum prioratus de Chalœx* »). AEG, Titres et Droits, Château et mandement de Peney, Fa 2 (Ff 69) (reconnaissance de Jean Malchant alias Bovart « *vineam prioratus de Challœx* »). AEG, Titres et Droits, mandement de Jussy, Ga3, f° 28v°.
53. L. Blondel, « *Un prieuré inconnu : le temple de Malval* », dans *Genava*, n.s., t. XII, 1964, p. 109. E. Clouzot, *op. cit.*, p. 332. Le prieuré de Russin fut lui aussi supprimé, mais pour être rattaché à la paroisse, le prieuré de Saint-Victor conservant néanmoins la « présentation » du curé, cf. C. Santschi, « *Russin* », dans *Helvetia Sacra III, Die orden mit Benediktinerregel Band 2, Die cluniazenser in der Schweiz*, Bâle, 1991, p. 332.
54. Cf. *ut supra* notes 24 et 29.
55. AST, Corte, Paesi, Baronnie de Vaud, inv. 12, maz. 9, tit. 10.
56. Cf. *ut supra* note 11. ADA, H 87, Nantua, inventaire des titres 1604, « *Chalex* », f° 7, doc. côté 296 (1281). AEG, Titres et Droits, Évêché, Af 51. AEG, Titres et Droits, Château et mandement de Peney, Fa 1, f° 99v° (acte partiellement publié dans MDG, t. XVIII, 1872, doc. 122 p. 199-200). La paroisse de Challex a été considérée à tort comme une dépendance de l'abbaye d'Ainay en raison d'une mauvaise interprétation de la bulle du pape Innocent IV datée du 17 novembre 1250 confirmant au monastère la possession de l'église de Choulex (canton de Genève, Suisse). Pour cette bulle, cf. MDG, t. XIV, 1862, doc. 39 p. 29-30. Une telle confusion fut également faite entre les paroisses de Collonges (arrondissement de Gex) et de Collonge-sur-Bellerive (canton de Genève), cf. Ch. Bonnet, « *L'ancienne église de Collonge* », dans *Genava*, n.s., t. XX, 1972, p. 133-134.
57. AEG, Titres et Droits, Château et mandement de Peney, Fa 1, f° 99v° : « *Actum juxta ecclesiam S. Felicis apud Chalœx* ». Le curé était alors Jean de Livron, déjà en fonction en 1321, cf. MDG, t. XVIII, 1872, doc. 49 p. 62-64.
58. Cf. *ut supra* note 52. ADHS, Fonds Pollier, 21 J 152, Confignon. Jacquette de la Corbière fit son testament le 9 octobre 1371 et demanda à être ensevelie : « *au tombeau de son père en l'église de Challex* ». Concernant l'histoire de cette église, on peut également noter que vers 1355-1361, le châtelain de La Corbière envoya un homme d'arme pour arrêter un voleur qui s'était réfugié dans l'édifice religieux, cf. ADHS, Archives de Cour, inventaire 63 f° 46, La Corbière, SA 17573 (1355-1361). Enfin, en 1378 une certaine Ginette Jordane fut condamnée à payer quatre sous d'amende pour avoir volé une chaînette d'étain dans l'église, cf. ADHS, Archives de Cour, inventaire 63 f° 46, La Corbière, SA 17587 (1378-1379), *Banna concordata*.
59. AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 1, f° 79v°.
60. ADHS, 1 G 98, f° 43v°.
61. *Ibid.* Le prélat évoque indifféremment la chapelle ou l'église de Saint-Félix.
62. AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 3, f° 56.
63. *Ibid.* : « *Et signanter visitavit capellam Sancti Felicis extra* (biffé : *ex*) *ecclesiam domui cure contiguam que asseritur fuisse parrochialis ecclesiam ut patet per ossa mortuorum* ».
64. AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 4, f° 316 : « *Visitavit capellam annexam cure sub vocabulo Sancti Felicis cujus patroni sunt parrochiani de Challex...* ».
65. AEG, Pièce Historique n° 1171, acte publié dans Th. Claparède, *Histoire des églises réformées du Pays de Gex*, Genève-Paris, 1856, pièce justificative I, p. 253.
66. AEG, Titres et Droits, Chapelles diverses, KK 13, f° 44v°-50v° et f° 76-79.

67. *Ibid.* f° 45. Selon Marcel Grandjean, très peu d'édifices religieux furent détruits par les Bernois lors de la Réforme. Les églises désaffectées furent souvent aménagées en habitations, maisons communales, salles de justice, et encore plus fréquemment en locaux utilitaires (fours, granges, écuries, étables, greniers...), cf. M. Grandjean, *Les temples vaudois* (*Bibliothèque Historique Vaudoise*, 89) 1988, p. 25.
68. ADHS, 1 G 127, f° 517 (procès-verbal de la visite pastorale de 1765).
69. G. Jacquemet (sous la direction de), *Catholicisme hier aujourd'hui demain*, Paris, 1956, t. 4, p. 1152-1153. E. Ritter, « *Les saints honorés dans le diocèse de Genève* », dans *Revue savoisienne*, 30e année, 1889, p. 234-236.
70. Préface de J.-L. Olive dans G. Manivère, *Saint-Félix en France*, Saint-Félix, 1993, et p. 6 et suivantes.
71. G. Jacquemet (sous la direction de), *op. cit.*, p. 1155. A. van Gennep, « *Culte populaire des saints en Savoie* », dans *Archives d'ethnologie française* 3, Paris, 1973, p. 34.
72. G. Jacquemet (sous la direction de), *op. cit.*, p. 1157.
73. Chanoine J. Burlet, « *Le culte de Dieu de la Sainte-Vierge et des Saints en Savoie avant la Révolution* », dans *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, vol. IX, Chambéry, 1922, p. 150-151.
74. M.-C. Guigue, *op. cit.*, p. 193 et 294. E. Philippon, *Dictionnaire topographique du département de l'Ain*, Paris, 1911, p. 218-317. L. Trénard, « *Le Poizat* », dans *Grande Encyclopédie de l'Ain, Première Partie, Histoire des communes de l'Ain*, Le Coteau, 1985, p. 70-71. Et renseignements très aimablement communiqués par le Père Albert Genton, curé de Nantua.
75. A. Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, p. 290.
76. E. Clouzot, *op. cit.*, p. 304 (1275). P. Bertrand, *Les origines d'une communauté genevoise, Présinge*, Présinge, 1978, p. 25.
77. *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, Paris, 1914, t. 2, p. 1584. Pour les caractéristiques de ces saints dans les représentations médiévales, cf. G. Demay, *Le costume au Moyen Age d'après les sceaux*, Paris, 1880, p. 401.
78. *Ibid.*, et G. Jacquemet (sous la direction de), *op. cit.*, p. 521-522. Enfin, *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, Paris, 1967, t. 16, p. 875.
79. Cf. *ut supra* notes 63 et 64. Selon Monique Fontannaz : « *...Les cures se trouvaient en règle générale dans le voisinage immédiat des églises. A l'origine, elles leur étaient même souvent contiguës (...). Cette proximité était en relation avec le système féodal...* », cf. M. Fontannaz, *Les cures vaudoises, Histoire architecturale 1536-1845* (*Bibliothèque Historique Vaudoise*, 84) 1986, p. 21. Nous tenons à remercier très sincèrement Monsieur Thierry Durand propriétaire de la « Vieille Cure » qui nous a cordialement accueillis dans sa maison et permis d'en visiter tous les recoins.
80. ADCO, B 1103, f° 405. ADCO, B 1235, f° 193.
81. AEG, Titres et Droits, Château et mandement de Peney, Fa 1 (reconnaissances de Perret Alliod, Mermet du Pré, Péronod du Borjal, Marguerone Lenro...). AEG, Titres et Droits, Château et mandement de Peney, Fa 2 (Ff 69) (reconnaissances de Mermet Preget, Girard Bolent, Perret Alliod...).
82. ADCO, B 1103, f° 394v°-395. ADCO, B 1235, f° 29.
83. A. Malgouverné, J.-C. Marchand, *Richesses touristiques et archéologiques du canton de Collonges*, pré-inventaire, Bellegarde-sur-Valserine, 1989, p. 42-43. En 1988, sur les indications et les observations de Monsieur Adrien Lapalud, érudit passionné d'histoire challaisienne, qui avait repéré des ruines d'une construction au bas de la rue de la Faverge, j'espérais l'emplacement de l'église de Saint-Félix sur ce site bien qu'aucun indice réel ne pouvait confirmer cette solution. Je saisis l'occasion qui m'est offerte ici pour remercier chaleureusement Monsieur Lapalud qui a continuellement et généreusement alimenté mes recherches sur Challex. En 1991, je situais par erreur l'église de Saint-Félix aux pieds du château de La Corbière au nord, d'après des vestiges de murs esquissant un demi-cercle, découverts lors de la construction d'un rucher, et imaginant que le bourg avait pu devenir chef-lieu de paroisse, cf. M. de la

Corbière, *Mémoires de la Maison de la Corbière*, Metz, 1991, p. 13. La nef de l'église de Saint-Félix est encore particulièrement identifiable dans le bâtiment actuel de la « Vieille cure », malgré la réfection du mur sud et celle, partielle, du mur nord. Des travaux récents entrepris au-devant de ce qui devait être le chœur, à chevet plat, n'ont pourtant toutefois permis de mettre à jour qu'une fusaïole (poids de fuseau pour filer le fil) en terre cuite (argile rouge) d'environ trois cm de diamètre. Le père de Monsieur Thierry Durand avait néanmoins découvert lors de travaux pratiqués le long de l'ancienne église, au nord, et outre des ossements, un segment de colonne en molasse taillée sur une face du bloc.

84. ADCO, B 1235, f° 29.
85. AEG, Titres et Droits, Chapelles diverses, KK 13, f° 45.
86. AMG, 4 T, Challex, et ADHS, 1 G 115, f° 42v°-45.
87. ADHS, 1 G 120, f° 218v°. ADHS, 1 G 121, f° 31v°.
88. ADHS, 1 G 122, f° 37v°. ADA, C 351. L'ancienne porte principale de la cure, dont le linteau porte la date -1694-, est également surmontée d'une pierre gravée où est inscrit -1741. I.L.I.-, attestant probablement des travaux à cette époque. La « Vieille cure » de Challex possède encore des fragments de peintures murales datant probablement de cette période de construction. Elles rappellent les motifs des arêtes de la voûte de la chapelle seigneuriale de l'église paroissiale de Confignon (datées de 1714), cf. J. Crosnier, « *Le village de Confignon et la chapelle des seigneurs* », dans *Nos anciens et leurs œuvres*, Genève, 1918, p. 17, 19, 20-21 et 24-25. L'observation attentive de l'ancienne cure permet de voir plusieurs phases d'expansion du bâtiment. A l'origine, le presbytère, petite maison haute quadrangulaire, était situé à l'angle sud-est du chœur, puis il s'étendit au-devant de celui-ci, peut-être tout d'abord sous forme d'un couvert charpenté. Par ailleurs, la cure s'amplifia sur toute sa façade est pour former un corps de logis dont l'une des pièces est ornée des peintures déjà décrites.
89. Ch. Bonnet, « *L'église du prieuré de Russin* », dans *Genava*, n.s., t. XIX, 1971, p. 10 et suivantes. Cf. le cas d'Asserans et de Léaz dans Dom G. Charvin, *op. cit.*, t. IV (1969), acte 358, p. 199-200, et *ibid.*, t. V (1970), acte 388 p. 30. Pour les caractéristiques de ce type de prieuré, cf. C. Bœkholt, « *Les prieurés de Haute-Savoie* » dans *Revue Savoisienne*, 135e année, 1995, p. 63. Consulter également J. Avril, « Le statut des prieurés d'après les conciles provinciaux et les statuts synodaux (fin XIIe-début XIVe siècles) », dans J.-L. Lemaître (dir.), Prieurs et prieurés dans l'occident médiéval, École Pratique des Hautes Études, V, Genève-Paris, 1987, p. 71-93 et p. 209-211.
90. Le Pontoux est mentionné dès 1289, cf. AST, Corte, Paesi, Baronnie de Vaud, inv. 12, maz. 9, tit. 10. La charrière de Pontoux est citée en 1298, cf. AST, Corte, Paesi, Genève, cat. 1, maz. 3, tit. 1, f° 18-19. Le chemin, soit *vicus*, du Borjal, est mentionné en 1302, cf. AEG, Titres et Droits, Château et mandement de Peney, Fa 1, f° 99v°. Le quartier du Poisat est cité en 1368, cf. ADHS, Archives de Cour, inventaire 63 f° 46, La Corbière, SA 17579 (1368-1369), « *Banna concordata* ».
91. Le canal du Poisat est mentionné en 1368, cf. ADHS, Archives de Cour, inventaire f° 46, La Corbière, SA 17579 (1368-1369), *Banna concordata*. Le puits de la cure fut réparé en 1793, cf. AMC, 1er registre des délibérations de la commune de Challex, 7D1 I (20 pluviôse an III) (dépouillement Cédric Mottier). Le puits a fait l'objet d'un examen et de réfections par Monsieur Thierry Durand, propriétaire actuel de la « Vieille Cure ».
92. ADHS, 1 G 98, f° 42v°-44.
93. *Ibid.*, f° 42v°-43v°.
94. *Ibid.*, f° 42v°-43.
95. AEG, Titres et Droits, Château et mandement de Peney, Fa 1 (par exemple reconnaissance de Perret Alliod) ; et *ibid.* Fa 2 (par exemple reconnaissance de Mermet Preget).
96. Si le changement de vocable n'est pas rare, cf. J. Bujard, « *L'église Saint-Hippolyte du Grand-Saconnex* », dans *Genava*, n.s., t. XXXVIII, 1990, p. 34, en revanche il n'est pas courant à cette époque que ce changement se manifestât par la

création d'une nouvelle église à un emplacement différent de l'édifice primitif. En fait une telle fondation était extrêmement onéreuse au même titre que celle d'une filiale (Saint-Maurice n'ayant jamais eu toutefois apparemment ce statut). Par ailleurs les fondateurs devaient doter la nouvelle église d'un important patrimoine pour obtenir l'autorisation. Cf. L. Binz, *Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève pendant le Grand Schisme et la crise conciliaire (1378-1450)*, Genève, 1973, p. 248-249 et 252-253.

97. ADHS, 1 G 98, f° 42v°.
98. AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 3, f° 55.
99. ADHS, Fonds Pollier, 21 J 152, Confignon. E.-A. de Foras, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, Grenoble, 1878, t. II, p. 146. AEG, Titres et Droits, Fief particulier, Dardagny, Pa 259, f° 78 et 81v°.
100. AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 3, f° 55v°. ADCO, B 1103, f° 398.
101. AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 3, f° 55v°. E.-A. de Foras, *op. cit.*, p. 145-146 et t. III (1893), p. 200.
102. AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 3, f° 55. E.-A. de Foras, *op. cit.*, t. III (1893), p. 71. ADCO, B 1103, f° 222v°, 229v°, 232v° (Françoise de Livron épouse d'Olivier de Genève et mère de Girard et de Bertrand de Genève).
103. AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 3, f° 55v°.
104. M. Bruchet, *Le château de Ripaille*, Paris, 1907, p. 486 preuve 63. ADCO, B 7919, Gex (1439-1440), feuilles 72-73. ADS, Archives de Cour, inventaire 58 f° 311, Ternier, SA 12148-SA 12152 (1444-1449). La matrice en bronze du sceau de Girard de Genève, seigneur de La Corbière, est visible au musée de la Maison Tavel à Genève (pièce 2635), texte « Girard·de·Genève » entourant un écu : « D'or à quatre points équipolés d'azur brisés par une cotice de... ». Concernant Nycod de Menthon, inféodé du fief des Livron le 25 mars 1433, cf. M. Bruchet, *op. cit.*, p.493 preuve 66, p. 486 preuve 63 et p. 466 preuve 58. ADCO, B 1103, f° 208 et f° 233v°-305. ACV, IB 361 8, Gex.
105. M. Bruchet, *op. cit.*, p. 93, 124, 308, 464, 486, 500, 510 et 529-530. E. Rivoire, V. van Berchem, *Les sources du droit du canton de Genève*, Arau, 1927, t. I, p.324 pièce 163. ADCO, B 7919, Gex (1439-1440), feuille 68. Pierre Marchand fut présent à l'investiture de Girard de Genève dans les fonctions de châtelain de Ternier, le 18 décembre 1444, cf. ADS, Archives de Cour, inventaire 58 f° 311, Ternier, SA 12148. Sur le fief de Pierre Marchand à Challex, cf. ADCO, B 1103, f° 228-229 (reconnaissance de 1447 à laquelle fut présent Girard de Genève).
106. E.-A. de Foras, *op. cit.*, t. II (1878), p. 145. ADCO, B 7919, Gex (1439-1440), feuille non numérotée (Girard *Borgesii* fut institué receveur des extentes de la ville et du mandement de Gex par lettre du duc de Savoie datée du 6 février 1432. Pour cette nomination et quelques actes relatifs à son office gessien, cf. ADCO, B 1229). AST, Archives camérales, inventaire 71, n° 86, 87, 88, 166, 168, 178, 180, 181, 182, 195 et 196. Girard *Borgesii* était commissaire des extentes de Ballaison dès 1421, Allinges-Thonon et Hermance dès 1423, Annecy dès 1427, et Nernier, Troches, Corsinge dès 1431.
107. ADCO, B 7919, Gex (1439-1440), feuille 33 et feuille 74. ADCO, B 7920, Gex (1440-1441), feuille 32. ADCO, B 1103, f° 189-192.
108. AEG, Titres et Droits, Fief particulier, Dardagny, Pa 259, f° 113 (en marge). ADCO, B 7919, Gex (1439-1440), feuille 74. ADCO, B 7920, Gex (1440-1441), feuille 10. A. Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, Genève, 1908, t. IV, p. 468.
109. ADHS, 1 G 98, f° 43 (chapelle de la Sainte-Trinité élevée par la confrérie du lieu).
110. Avant de recevoir l'inféodation du château et mandement de La Corbière des mains du comte Amédée VIII de Savoie en 1406, Olivier de Genève avait déjà obtenu ce fief d'Humbert VII de Thoire et de Villars comte de Genève (1394-1400), cf. ADCO, B 1103, f° 226. Olivier reçut également d'Humbert VII le vidomnat des Bornes, cf. ADCO, B 1103, f° 226 et J. Garnier, *Inventaire sommaire des archives départementales de la Côte-d'Or*, archives civiles B, Dijon, 1876, p. 186 « B 7929 ». L'acte cité par Garnier est introuvable sous la côte désignée.

Enfin, après l'acquisition du comté de Genève par la Maison de Savoie, Olivier reçut la châtellenie de Gruffy (1417-1420), cf. ADS, Archives de Cour, inventaire 58 f° 241, Gruffy, SA 11846-SA 11847.

111. Par exemple la chapelle Saint-Théodule de Collonges au bailliage de Gex, bâtie en 1440. Le pape Félix V autorisa en octobre 1440 l'édification de cette chapelle sous la réserve qu'elle fusse suffisamment dotée et munie d'un campanile avec cloche, cf. AST, Corte, Museo Storico, Bollario di Felice V, registre 1, f° 128. Renseignement aimablement communiqué par Monsieur Nicolas Schätti, historien de l'art.
112. AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 3, f° 55. Girard de Genève acheta à noble Pierre de Rochette une part de la « petite » dîme de Russin le 1er septembre 1457, cf. AEG, Notaires Latins, inventaire, vol. IV, Humbert Perrod (vol. 17), p. 471 pièce 304. Le 19 janvier 1459, le clerc Étienne de la Palud reconnut tenir une part de la dîme de Russin pour la chapelle Notre-Dame fondée par feu Girard de Genève, cf. AEG, Notaires Latins, inventaire, vol. IV, Humbert Perrod (vol. 17), p. 491 pièce 134. ADHS, 1 G 2, f° 3v° (206v°) (1475). AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 3, f° 55v° ; et *ibid.* Ad 4, f° 315-315v°.
113. ACV, IB 361 8, Gex, cession du 21 février 1449 puis inféodation par le duc de Savoie à Guydet d'Aglié le 21 février 1454. Le 26 avril 1732, la Seigneurie de Berne envoya au Conseil de Genève une copie conservée en ses archives « *dans un très gros cahier sans signature* », de la cession de Girard de Genève de 1449, cf. AEG, Registre du Conseil, RC 231, f° 161 et pièce annexée.
114. M. Bruchet, *op. cit.*, p. 486 preuve 63. E.-A. de Foras, *op. cit.*, t. IV supplément (1938), p. 4.
115. ACV, IB 361 8, Gex. ADCO, B 1175.
116. ADHS, Archives de Cour, Province de Genevois, SA 109, pièces 2, 3, 4 et 5 ; et *ibid.* SA 110, pièces 1, 6 et 7. E.-A. de Foras, *op. cit.*, t. II (1878), p. 290-291.
117. AEG, Titres et Droits, Chapelles diverses, KK 13, f° 50v°.
118. M. de la Corbière, *La fortification du Rhône genevois lors de la guerre delphino-savoyarde :...*, p. 114. Un certain Jean Aymon fut condamné à payer six sous en 1439 pour avoir volé une pierre à « ceux » de La Corbière, cf. ADCO, B 7919, Gex (1439-1440), feuille 50.
119. M. de la Corbière, *op. cit.*, p. 89 et 171.
120. J. Mayor, « *La maison-forte, dite prieuré d'Aïre* », dans *L'ancienne Genève, L'Art et les Monuments*, première série, Genève, 1896, p. 84-85. Ces carreaux sont visibles au musée de la maison Tavel à Genève, sous les numéros F 198 à F 205, 1198, et 7396. Certains motifs rappellent également ceux des carreaux découverts en l'église de Saint-Hippolyte du Grand-Saconnex, cf. J. Bujard, *op. cit.*, p. 60. Louis de la Palud, fils de Jean, est mentionné en tant que potier à challex en 1489, cf. AEG, Registres du Conseil, RC 11, f° 152, réception à la bourgeoisie de genève le 15 septembre 1489.
121. Lorsque le clocher fut abattu à la Révolution, l'ensemble de l'édifice fut destabilisé, cf. AMC, 1er registre des délibérations de la commune de Challex, 7D1 I (20 prairial an III et 19 floréal an V) (dépouillement Cédric Mottier).
122. ADCO, B 1103, f° 399, 406, 407 et f° 419-420v°. AEG, Titres et Droits, Fief particulier, Dardagny, Pa 259, f° 68, 78-78v°, 91, 95v°-96, 99, 101, 102v°, 110-113, 120-121, 123, 126, 128v°-129 et f° 140.
123. AST, Corte, Paesi, Genève, cat. 13, maz. 12, tit. 2, compte du château de l'Ile (1435-1436), feuille 17, examen des travaux du pont du Rhône le 24 janvier 1436 par les charpentiers Richard Dorier de Challex et Janin du Pré. Il est par ailleurs à noter que le châtelain de l'Ile était alors Nycod de Menthon.
124. M. Labouré, *Église de Challex et son château*, Lyon, 1972, p. 11-12. Je tiens à remercier chaleureusement Monsieur Nicolas Schätti, historien de l'art, pour avoir examiné l'église de Saint-Maurice de Challex et pour m'avoir fait part de ses nombreuses remarques.
125. *Ibid.*, p. 12.
126. AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 3, f° 55v°.
127. *Ibid.*, Ad 4, f° 314-314v° et f° 315v°.

128. AEG, Titres et Droits, Chapelles diverses, KK 13, f° 44v°-50v° (idem f° 76-79) pour Claude d'Aglié. Pour Jean Périssod, cf. *ibid.*, f° 42-43v°.
129. AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 3, f° 55 ; et cf. *ut supra* note 7.
130. H. Fazy, *La guerre du Pays de Gex et l'occupation genevoise (1589-1601)*, Genève, 1897, p. 43 et 115. Les Savoyards établirent un pont au printemps 1589 à Challex, probablement sur le Rhône sous les ruines du château de La Corbière, cf. AEG, Registre du Conseil, RC 84, f° 119 (constat du 9 juin 1589).
131. AEG, Registre du Conseil, RC 85, f° 117v°. Les cloches récupérées furent fondues pour en fabriquer une seule, cf. AEG, Registre du Conseil, RC 136, f° 26-26v°.
132. H. Fazy, *op. cit.*, p.359. S. Citron, M.-C. Junod, *Registres de la Compagnie des Pasteurs de Genève*, Genève, 1980, t. VI, p. 114 note 4.
133. M. Labouré, *op. cit.*, p. 8.
134. Th. Claparède, *Histoire des églises réformées du Pays de Gex*, Genève-Paris, 1856, p. 66-68.
135. Jacques Lect et son fils Pierre, citoyens de Genève, avaient acheté le 27 novembre 1597 à Roland de Verdon les droits seigneuriaux et la juridiction appartenant autrefois à la famille de Confignon, sur les territoires de Challex, Dardagny, Russin et Malval, à la réserve des bâtiments, terres, prés et vignes, pour 11 000 florins et 25 écus, cf. AEG, Titres et Droits, Fief particulier, Dardagny, Pf 56. Concernant Jacques et Pierre Lect, cf. A. Choisy, *op. cit.*, p. 205-206. Th. Claparède, *op. cit.*, p. 86-87. Le temple de Challex fut probablement aménagé dans ou à proximité de la maison forte dite de Confignon. En 1637, le curé de Challex était en procès avec le pasteur Jean Jappé, Pompée Vuaillet et Jean de Lonnex, anciens membres du consistoire (tribunal ecclésiastique) de Challex, au sujet de la cloche de l'église revendiquée par les protestants. Le 12 décembre 1636 le bailli avait déjà donné raison au curé, cf. AEG, Registres du Conseil, RC 136, f° 26-26v°, renseignement aimablement communiqué par Monsieur Alain Mélo.
136. *Ibid.*, p. 112, 131 et p.133.
137. AEG, Églises étrangères, D 1 (1549-1669) Pays de Gex.
138. Cf. *ut supra* note 86.
139. ADHS, 1 G 117, f° 31.
140. *Ibid.*
141. *Ibid.*, f° 103. ADHS, 1 G 119, f° 401v°-402.
142. ADHS, 1 G 120, f° 218.
143. *Ibid.*, f° 218v°.
144. AMG, 4 T, Challex, par exemple procédures contre Philippe de Choudens de Gremaz (19 novembre 1671), François-Marie Delatard (23 septembre 1690) et les enfants de Pierre Perrod (20 juillet 1697).
145. ADHS, 1 G 121, f° 31.
146. ADHS, 1 G 122, f° 39.
147. AMG, 4 T, Challex (procès-verbal de la visite pastorale de Challex du 3 août 1733).
148. *Ibid.* et AEG, Fonds Gerlier, pièce 117 (demande d'aliénation des communaux du 18 août 1731). Des travaux eurent ainsi lieu en 1736-1737, cf. ADA, 39 B 127.
149. ADA, C 351. ADHS, 1 G 127, f° 517v°. D'après les observations de Monsieur Schätti, des stalles ont pu être installées contre les parois du choeur à cette époque.
150. ADA, C 351. La sacristie possède encore un magnifique meuble portant la date -1756-. Cette importante campagne de travaux put en outre vraisemblablement bénéficier du soutien financier de l'archevêque d'Auch et primat de la Novem populanie et du royaume de Navarre, Jean-François de Montillet de Grenaud, oncle de Thomasse, Christine de Montillet, épouse de Jean-Joseph de Bourgeois (ADA, B. Guyot, Généalogie de la famille Montillet et de Montillet de Grenaud, tableaux VI et VII. Voir le somptueux baptême d'Antoinette de Bourgeois, le 1er janvier 1753, AMC, État-civil, registre 1750-1765).
151. *Ibid.*

152. *Ibid.*
153. Cette partie reprend pour l'essentiel l'article de Cédric Mottier, « *Les biens curiaux sous la Révolution* », dans *Le Petit Challaisien*, Bulletin Municipal d'Information de Challex, novembre 1996, p. 4-5. AMC, 1er registre des délibérations de la commune de Challex, 7D 1 I (30 janvier 1791 et 29 avril 1792). O. Morel, *Inventaire sommaire des archives départementales de l'Ain*, Bourg, 1916, t. I, série L, p. 67, 619, 622, 301 et 294.
154. AMC, 1er registre des délibérations de la commune de Challex, 7D1 I (17 pluviôse an II).
155. *Ibid.* (23 pluviôse an II ; 17 germinal an II ; 19 floréal an V et 27 prairial an V).
156. *Ibid.* (10 germinal an III ; 30 ventôse an II ; 12 nivôse an II et 20 prairial an III).
157. *Ibid.* (27 prairial an V).
158. L. et G. Trénard, *Le diocèse de Belley*, dans *Histoire des diocèses de France*, 7, Paris, 1978, p. 9 et 150.
159. L. et G. Trénard, *op. cit.*, p. 154. M. Labouré, *op. cit.*, p. 10-11. Il faut également mentionner le soutien financier actif de Jean-Irénée Dépery (1796-1861), enfant de Challex, chanoine et vicaire-général du diocèse de Belley en 1822, puis évêque de Gap en 1844. En 1835, il édifia à proximité de l'église de Saint-Maurice une maison pour la propagation de la foi qu'il confia aux Sœurs de Saint-Joseph. Cf. J. Brossard, *Histoire politique et religieuse du Pays de Gex*, Bourg-en-Bresse, 1851, p. 423 note 1.
160. *Ibid.*, p. 11-12. Pour les décors intérieurs effectués en 1825, 1878 et 1879, notamment par le peintre genevois Taddéoli, cf. A. Malgouverné, J.-C. Marchand, *op. cit.*, p. 35.
161. Tel était déjà l'avis de M. Labouré, *op. cit.*, p. 12.
162. ADHS, Archives de Cour, inventaire 63 f° 46, La Corbière (1306-1307), feuille 2.
163. AEG, Titres et Droits, Chapelles diverses, KK 13, f° 42-43v°. Une chapelle, attestée en 1587, existait par ailleurs dans la maison forte dite de Confignon (ADHS, Fonds Marlioz, 7J, carton Bernarde de Confignon).
164. ADHS, 1 G 127, f° 517, visite pastorale du 9 septembre 1765.
165. ADHS, 1 G 127, f° 517v°, visite pastorale du 9 septembre 1765.
166. ADHS, 1 G 98, f° 43, 1443. ADHS, 1 G 3, f° 52v°-53, 1467. AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 3, f° 55v°, 1481. AEG, Titres et Droits, Ad 4, f° 315v°, 1517.
167. ADHS, 1 G 98, f° 43, 1443. ADHS, 1 G 11, f° 146v°-147v°, 1479. AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 3, f° 55v°, 1481. ADHS, 1 G 27, f° 168v°, 1494-1497. AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 4, f° 314v°-315, 1517.
168. ADHS, 1 G 98, f° 43. AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 3, f° 55v°. AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 4, f° 314v°. AMG, 4 T, Challex, et ADHS, 1 G 115, f° 42v°-45. ADHS, 1 G 119, f° 402v°. ADHS, 1 G 121, f° 31. ADHS, 1 G 122, f° 38v°. AMG, 4 T, Challex (1733). ADHS, 1 G 127, f° 517. O. Morel, *op. cit.*, p. 319. Pour les institutions successives de la chapelle de Notre-Dame, de la Sainte-Trinité et de Saint-Félix, cf. ADHS, 1 G 57 f° 156-157 (1653) ; 1 G 63 f° 12v° et 16v° (1676) ; 1 G 66 f° 15v° (1687) : le culte de Saint-Sylvestre est adjoint. 1 G 76 f° 168v° (1750) ; 1 G 78 f° 252v° (1774) ; 1 G 81 f° 374v°-375 (1790). Jean-Joseph de Bourgeois, marquis de Billiat, fut enterré dans cette chapelle le 29 décembre 1765 (AMC, État-civil, registre 1750-1765).
169. Cf. *ut supra* note 112. AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 3, f° 55. AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 4, f° 316. AMG, 4 T, Challex, et ADHS, 1 G 115, f° 42v°-45. ADHS, 1 G 119, f° 402-402v°. ADHS, 1 G 121, f° 31. ADHS, 1 G 122, f° 38v°. Institution de cette chapelle en 1656, cf. ADHS 1 G 58 f° 85v°. AMG, 4 T, Challex. ADHS, 1 G 127, f° 517.
170. ADHS, 1 G 7, f° 152. AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 3, f° 55v°-56. ADHS, 1 G 14, f° 81-82. AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 4, f° 315. AMG, 4 T, Challex, et ADHS, 1 G 115, f° 42v°-45.
171. ADHS, 1 G 2, f° 3v° (206v°). AMG, 4 T, Challex, et ADHS, 1 G 115, f° 42v°-45. ADHS, 1 G 122, f° 38v°. ADHS 1 G 72 f° 397v° (1723). ADHS, 1 G 127, f° 517.

172. AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 4, f° 315-315v°. Mentionnons enfin à titre indicatif les messes fondées par un certain nombre de Challaisiens en diverses églises de Genève, cf. AEG, Titres et Droits, Censes nues et foncières des églises, KL 3, f° 56-59, 60-66, 88-92v° et 172v°-179v°. A titre indicatif, mentionnons également l'institution d'une chapelle dédiée à saint Guillaume en 1710, cf. ADHS 1 G 71 f° 192.
173. ADA, H 87, Nantua, inventaire des titres 1604, « *Chalex* », f° 7, doc. côté 296 (1281). AEG, Titres et Droits, Évêché, Af 51 (1299). F. Bonivard, *Chroniques de genève*, édition de G. Revilliod, Genève, 1867, t. I, p. 157.
174. Cf. *ut supra* note 57.
175. ADHS, inventaire 58 f° 311, 331 et 341, Ternier, SA 18073 (1350-1351). Le curé de Challex, Pierre, est remboursé par le châtelain de Ternier pour le prêt de quinze florins d'or de bon poids, accordé au comte de Genève pour le rachat du château d'Hauteville.
176. AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 1, f° 79v°. ADCO, B 1235, f° 12.
177. ADCO, B 1103, f° 398.
178. ADHS, 1 G 98, f° 42v° et f° 47. ADCO, B 1235.
179. L. Binz, J. Emery, C. Santschi, *op. cit.*, p. 172.
180. ADHS, 1 G 7, f° 109-110.
181. *ibid.*, curé institué le 15 septembre 1475 en remplacement du chanoine Guillaume de Greyres.
182. AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 3, f° 55. A. Sarasin, *Obituaire de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Genève*, Genève, 1882, p.41. La pierre tombale de Guillaume de Greyres est photographiée dans W. Déonna, *Cathédrale Saint-Pierre de Genève. Les monuments funéraires*, dans *Genava*, t. XXIX, 1951, planche XIII.
183. ADHS, 1 G 25, f° 220v°, curé institué le 19 octobre 1496 en remplacement du chanoine Guillaume de Greyres qui avait dû reprendre le bénéfice de l'église. Il accorda une pension de cinquante florins à Guillaume de Greyres, cf. ADHS, 1 G 25, f° 222. Et, AEG, Titres et Droits, Évêché, Ad 4, f° 314.
184. AEG, Notaires latins, inventaire, vol. III, Thibaud de la Corbière, contrat de mariage entre François fils de Pierre de la Corbière et Aima fille naturelle de vénérable Martin Cusin, curé de Challex, en date du 5 mai 1521.
185. S. Citron, M.-C. Junod, *op. cit.*, p. 114 note 4. G. Cahier, M. Grandjean, *Registres de la Compagnie des Pasteurs de Genève*, Genève, 1984, t. VII, p. 158 note 123. H. Fazy, *op. cit.*, p. 359. H. Heyer, *Liste des pasteurs et professeurs de l'Église de Genève (1535-1909)*, Genève, 1911, p. 28. Concernant « scavant homme maistre Jehan Papillion ministre », cf. AEG, Archives de familles, de Bons, liasse 1375-1795, parchemin « 1558, feuillet 2 » (dépouillement Cédric Mottier).
186. G. Cahier, M. Grandjean, *op. cit.*, p. 42 note 68. Th. Claparède, *op. cit.*, p.343 pièce justificative XXXVII.
187. Th. Claparède, *op. cit.*, p. 343 pièce justificative XXXVII, et p. 90. S. Stelling-Michaud, *Le livre du recteur de l'académie de Genève (1559-1878)*, Genève, 1972, p. 431 art. 2917.50. H. Heyer, *L'Église de Genève (1535-1909)*, Genève, 1909, p. 468. H. Heyer, *Liste des pasteurs et professeurs de l'Église de Genève (1535-1909)*, Genève, 1911, p. 21 et 41. Et, cf. *ut supra* note 137.
188. M. Labouré, *op. cit.*, p. 8. ADHS 1 G 50 f° 276v°-277v°.
189. AMG, 4 T, Challex, et ADHS, 1 G 115, f° 42v°. ADHS, 1 G 117, f° 31.
190. ADHS, 1 G 117, f° 103. ADHS, 1 G 119, f° 401v°. ADHS 1 G 62 f° 570-571. M. Labouré, *op. cit.*, p. 9. Enterré en l'église le 10 juillet 1685 (AMC, État-civil, registre 1675-1702).
191. ADHS, 1 J 969, curé institué le 30 juillet 1685 en remplacement de Jean-François Chappuis décédé. ADHS, 1 G 120, f° 217v°. ADHS, 1 G 121, f° 30v°. ADHS, 1 G 122, f° 37v°. ADHS 1 G 65 f° 373v°-374v°. ADHS 1 G 72 f° 73, 94, 99, 102v° et 166v°. M. Labouré, *op. cit.*, p. 9. Décédé le 23 août 1717 et enterré dans le choeur (AMC, État-civil, registre 1703-1729).
192. AMG, 4 T, Challex. M. Labouré, *op. cit.*, p. 9-10. Décédé le 23 août 1740 et enterré dans l'église (AMC, État-civil, registre 1730-1749).

193. M. Labouré, *op. cit.*, p. 10. ADHS 1 G 74 f° 530-534. Décédé le 24 novembre 1764 et enterré dans le choeur de l'église, à droite de l'autel (AMC, État-civil, registre 1750-1765).
194. ADHS, 1 G 127, f° 515. ADA, C 351. M. Labouré, *op. cit.*, p. 10. O. Morel, *op. cit*, p. 254. Décédé le 17 avril 1790 (AMC, État-civil, registre 1776-1792).
195. AMC, 1er registre des délibérations de la commune de Challex, 7D1 I. O. Morel, *op. cit.*, p. 294, 301, 619 et 622. ADHS 1 G 81 f° 327v°-328.
196. O. Morel, *op. cit.*, p. 313, J.-L. Marquis curé de Péron fut indemnisé le 23 avril 1792 pour avoir desservi la paroisse de Challex. AMC, État-civil, registre 1776-1792.
197. AMC, 1er registre des délibérations de la commune de Challex, 7D1 I, curé élu le 1er avril 1792. Il se démet de ses fonctions le 12 nivôse an II.
197. *Ibid.*, prêtre assermenté en date du 29 fructidor an XII.
198. M. Labouré, *op. cit.*, p. 10-11.
199. Décédé le 8 janvier 1868 âgé de 74 ans.
200. Né à Thoiry (Ain) en 1830. Décédé, curé de Challex, le 9 novembre 1883.
201. Né à Chézery (Ain) en 1850. Nommé curé de Collonges (Ain) en 1897.
202. Né à Rignat (Ain) en 1859. Nommé curé de Saint-Martin-le-Châtel (Ain) en 1901.
203. Né à Lyon en 1873. Nommé curé de Sonthonnax-la-Montagne (Ain) en 1905.
204. Né à Hauteville (Ain) en 1861. Nommé curé de Massieux (Ain) en 1909.
205. Né en Gorevod (Ain) en 1872. Nommé en 1922 curé de Saint-Didier-d'Aussiat (Ain).
206. Né à Foissiat (Ain) en 1899. Décédé, curé de Challex, le 18 décembre 1974.
207. Né à Pressilly (Haute-Savoie) en 1921.
208. Né à Bourg-en-Bresse en 1924.
209. Né à Arbois (Jura) en 1922.
210. Né au Mans (Sarthe) en 1966. Les informations concernant les curés de Challex pendant la période 1823-1996, m'ont été très aimablement communiquées par le Père Anthelme de la Corbière. Je tiens à le remercier cordialement pour les recherches entreprises par ses soins dans l'Ordo diocésain.

SAINTE VICTOIRE, LES SARRASINS ET L'ABBÉ DESCOMBES

par Ph. Duret

« *Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne* ». La Bible, Premier (ou Ancien) Testament, *Exode* **20** 12, éd. L. Segond 1910.

Attention au sens des mots : la Bible nous demande seulement de rendre hommage et surtout pas D'IDOLÂTRER notre peuple, notre histoire, notre pays ou notre région. Ne confondons pas ! Pas question d'avoir le culte de ses origines ! La formule « *afin que tes jours SE PROLONGENT* » suggère qu'il ne faut PAS rester TROP attaché à ses racines.

Sur l'abbé Descombes, voir directement page 67.

Sur les Sarrasins, voir directement page 77.

Chevrier, charmant village de la Savoie jurassienne, possède une chapelle dite de *Sainte Victoire.* Autrefois ceux qui voulaient en savoir plus sur cette sainte consultaient la brochure écrite par l'abbé Henri Descombes. Mais elle devient introuvable et les progrès réalisés par la recherche historique ont changé notre vision du passé.

Je propose donc :

1) Le RÉCIT d'une des nombreuses versions de la légende. J'ai choisi celle de l'abbé Descombes dont vous lirez la vie. Pour rendre la lecture plus facile j'ai dû raccourcir et reconstruire certaines phrases. J'ai aussi enlevé les passages extérieurs à la légende qui viennent des lectures de l'abbé. J'ai toutefois gardé en italiques certains passages d'Henri Descombes.

Ce récit n'est pas un bloc : l'abbé a collecté des récits de quelques lignes seulement, indépendants les uns des autres. Il les a ensuite réunis avec un « liant » personnel. Le passage final sur l'attaque des Sarrasins et le saut que la sainte fit pour leur

échapper semble venir d'une autre notice, écrite vers 1851 par l'abbé Pergod et recopiée un siècle après par l'abbé Descombes.

2) Ensuite nous tenterons de mener une ÉTUDE RIGOUREUSE : qui était l'abbé Descombes auteur de tant de pages sur Victoire ? La sainte a-t-elle vécu ? Avons-nous des traces de son « monastère » ? Les Sarrasins sont-ils venus dans le Genevois ? Ont-ils attaqué le Vuache ? Pourquoi les fidèles priaient-ils la sainte ? Le culte de sainte Victoire a-t-il évolué suivant les époques ?

LA LÉGENDE DE SAINTE VICTOIRE

Selon la version de l'abbé Henri Descombes (en 1931 et 1935), réécrite par Ph. Duret.

Il est quelques traits qu'il faut rappeler à ceux qui liront ces pages ; nos pères nous les ont transmis, notre devoir est de les transmettre à nos descendants et à nos arrière-neveux. « Deus, auribus nostris audivimus, patres nostres annuntiaverunt nobis », *Ps 43. O mon Dieu, nous avons entendu de nos oreilles les traditions que nos pères nous ont laissées.*


Penay
GENEVE
Ternier
Baillage de Ternier
Mandement
Chaumont
Mandement de
Clermont
Mand. de Clermont
Pomiers
Bernay
Passery
Valleyre
Germagny
Menuis
Vessy
Landessi
Mornex
Peigeres
Essert
Beaumont
Presille
Naueiry
Marlie
Andelier
Vouray
Mentonne
Croisilliez
Villy le Bouuerot
Aureyni les Usses
Veurey
Plana
Salnoue
Estable
Vars
Cologny
Droisy
Mionnaz
Vens
Seissel
Corbonod
Silans
Mons
Chatel
Regonfle
Chanex
Bassy
Frangy
Sarzan
Chalonge
Mauras
Chatelar
Chalonge
Lobla
Angien
Genissia
Ville
Billia
Pont Arlo
Mussy
Pont de Bellegarde
Musenes
Veuray
Balon
Ancrans
Consort
Colonges
Fort d'Echuse
Ressin
Aurilly
Chancy
la Loux
Auanzy
Longery
Leaz
Greisin
Churry
Ulbens
Wache
Floise
Frebiere
Claraf
Beaumont
Chaine
St. Germain
Vangy
Mengi
le Lauset
Vers
Dengy
Menthonnex
Treinay
Gaillard
Etrembieres
Cap. des Gardes
Lancy
Vuates
Saunex
Carouge
Mornex
Naz
Sapie
le Chable
Aiser
Reig
Chast
let
Pers
Corm
le Mart
la Ro
Estaux
Bioye
Vandoeuvres
Ba
Beller
St. Geruais
Sacconay
Tuilleres
Aur la Ville
Ur
Ma
Mand
Ch
Map
Ve
Bor
Les
Rs
Ussez
Cr
Ch
Ch
Ch

Sur l'ancienne paroisse de Bans, près de l'emplacement où s'élève la demeure des Chevaliers de Cologny, vivait un homme de condition modeste qui s'appelait Victor-au-batelier. Il possédait un petit moulin sur les bords du ruisseau et une barque sur la rive du Rhône avec laquelle il transportait les voyageurs d'une rive à l'autre du fleuve. Un petit jardin, un verger, quelques arpents de terre et un bois constituaient tout son domaine.

Quand fut venu le moment de fonder une famille, il jeta les yeux sur une personne *de son âge et de sa condition* qui habitait de l'autre côté du Rhône au territoire de Longeray. *Les ruines de sa maison existent encore, recouvertes par les éboulis et les ronces et s'appellent la maison de la sainte.* Le mariage fut célébré dans l'ancienne église de Bans et le prêtre put se féliciter d'avoir là une famille exemplaire. *Une génération ne suffit pas à former une famille solidement chrétienne capable de donner à l'Église des prêtres, des religieux, des religieuses ou de vaillants chrétiens.*

Nombreuse fut la famille de Victor. Dans sa modeste demeure, parterre choisi de la Divine Providence, naquirent et s'épanouirent treize blanches fleurs. La première fut notre héroïne. Cela se passait vers l'an 910, à la fin du mois de novembre. A cette époque de l'année, les arbres sont dépouillés de leurs feuilles. Soudain les arbres fruitiers qui entouraient la maison des parents de notre sainte se couvrirent d'un blanc manteau de fleurs dont l'éclat se reflétait dans l'onde pure du ruisseau et sur la surface tranquille de l'écluse du moulin. Une brise légère détacha les pétales parfumés, les déposa sur le toit et dans la cour de la chaumière et les fit pénétrer à l'intérieur. Le père et la mère, voyant dans cette merveille un message divin, levèrent les yeux au ciel et prièrent. Quelques heures après la petite Victoire fit son entrée dans ce monde. Deux autres filles naquirent qui devaient la suivre dans la solitude du Mont Vuache ; trois autres furent cueillies par la main des anges pour orner les jardins célestes ; les sept qui restent peuplèrent cette vallée où la Providence avait daigné bénir leur berceau.

L'enfance de Victoire se passa dans le travail et la prière, telle que son antique statue la représente, avec son livre de prières et son fuseau. Seules quelques visites dans l'église de Bans venaient interrompre sa vie laborieuse. Ses sœurs l'accompagnaient. Sa mère l'avait consacrée à la Sainte Vierge avant sa naissance et arrivée à l'âge de raison, elle renouvela bien des fois cette consécration, spécialement au beau jour de sa première communion.

Voici encore un trait que la tradition nous a conservé et dont le souvenir s'est maintenu surtout de l'autre côté du Rhône. A mesure que la famille de sainte Victoire s'agrandit, pour le père et la mère les difficultés de la vie augmentent. Ils ne possèdent

presque pas de terres et *le père est obligé de travailler au moins la moitié du temps pour le seigneur du Vuache.* A un moment la gêne devient grande et les parents envoient Victoire avec un panier au bras pour mendier de porte en porte. *C'est avec respect et admiration que nous devons parcourir ces anciens chemins que notre Sainte a suivis tant de fois et qui existent encore.*

Un matin, la petite Victoire se mit en chemin. Un chagrin remplissait son cœur et des larmes coulaient de ses yeux. Elle avait tant souffert les jours précédents des refus et des injures ! Pourtant elle s'arma de courage et continua de marcher, pieds nus comme le faisaient les enfants de la campagne à cette époque. Elle appela à son aide l'Enfant Jésus. *Arrivée à la bifurcation des deux anciens chemins entre La Fontaine et Raclaz, elle trouva venant à elle un petit enfant de son âge ayant une besace pendue à son cou et qui lui dit : « Quel est le chagrin qui t'afflige, ma petite ? Dis-le moi, ne me le cache pas, car je suis ton petit compagnon de misère et d'infortune ; regarde ; j'ai une besace et toi un panier ; nous allons marcher ensemble et nous partagerons ce que les personnes charitables auront la bonté de nous donner. »* [...] *La petite Victoire récita de tout son cœur une prière que sa mère lui avait apprise* [...]. *La prière terminée, tous deux avec courage* allèrent *de porte en porte et* dirent *ensemble : « un morceau de pain pour les pauvres du Bon Dieu »...*



Maisons du hameau de La Fontaine (Vulbens). *(Photo Ph. Duret vers 1984).* Depuis, l'enrichissement et l'augmentation de la population ont permis plusieurs transformations de vieilles façades.

Ils reçurent *chacun leur part. [...] Ils arrivèrent bientôt à une maison où la mère de famille leur dit : « Je vous donnerai toujours du pain, mais hélas ! l'année a été mauvaise et je suis bien affligée à la pensée de prévoir que sous peu nous n'en aurons pas pour nous. » Alors le petit Voyageur répondit seul : « Ne craignez pas ma bonne mère, puisque vous avez une grande famille à nourrir, il y aura dans votre grenier assez de blé pour suffire à vous et à tous vos enfants ». Continuant ainsi leur tournée, ils arrivèrent à la dernière maison du village. Le maître de maison était là : la petite renouvela sa demande, mais elle fut repoussée avec colère : « Allez travailler, petits fainéants, leur dit-il, et vous aurez de quoi vivre ». Et il ne voulut rien leur donner. Alors le petit Voyageur répliqua avec force et autorité : « Eh bien ! mon brave, si vous travaillez, vous vous apercevrez que votre travail n'est pas assez puissant pour remplir vos greniers comme ils le sont à présent [...] ». Quelques années plus tard, cette menace prophétique se réalisait et cette riche famille, réduite à la mendicité, ne tarda pas à s'éteindre.*

Au moment où les enfants étaient encore en présence de ce peu charitable propriétaire, la personne qui les avait si bien accueillis auparavant dut monter à son grenier. En ouvrant, elle sentit que la porte butait. *Quelle ne fut pas sa surprise en voyant que son grenier était rempli de blé ! Elle court sur le chemin pour voir si les enfants sont encore dans le village ; elle aperçoit le petit et court se jeter à ses pieds. Mais aussitôt l'Enfant Jésus, car c'était lui, disparut à ses regards et son pain se plaça sur le panier*

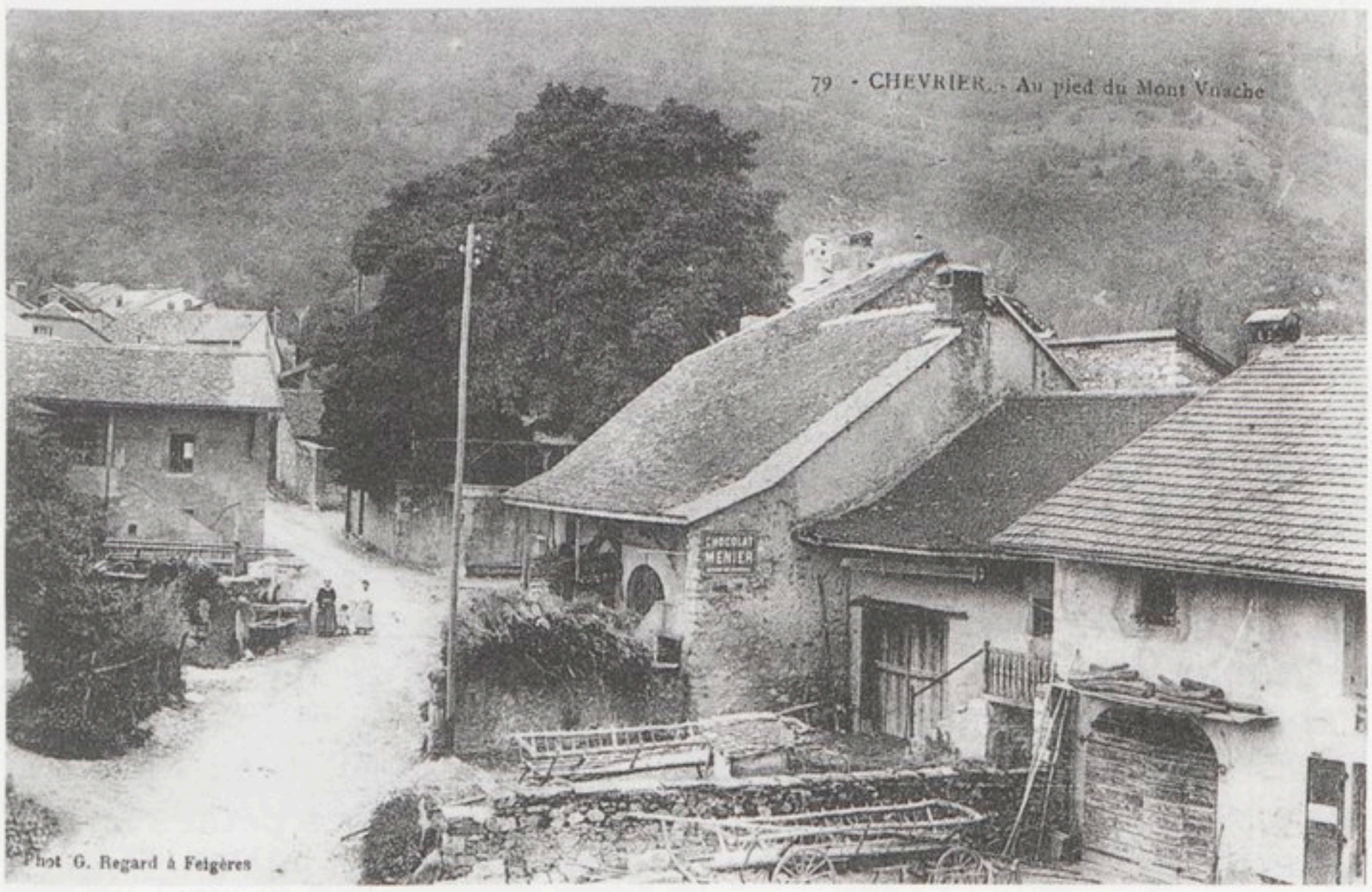

Ancienne partie du village de Chevrier avec la rue montant vers le Vuache. Au fond à droite, le mur et un arbre de la propriété des Burlat qui passa ensuite aux Jolivet. Carte postée en 1915. (*Collection Cl. Mégevand*)

de la petite Victoire. Après avoir fait à genoux sur les pierres du chemin une fervente prière, elle voulut conduire la petite chez elle et porter son panier. Elle fut surprise de le trouver si lourd. Arrivée au logis, elle restaura la petite Victoire et lui montra dans le grenier l'énorme tas de blé, résultat du miracle.

Les parents de la petite Bienheureuse étaient déjà inquiets sur le sort de leur fille lorsqu'ils la virent arriver en compagnie d'une bonne femme [...]. *A peine entrées dans la pauvre maison* [...], *elles racontent le miracle qui vient de s'accomplir* [...]. *Le père arrive et tous avec effusion remercient le Bon Dieu du grand bienfait dont il vient de les combler.*

La bonne femme remercie la petite Victoire et dit à ses aimables parents : « Venez dans mon grenier puiser du blé à discrétion ; désormais le pain ne manquera pas sur votre table et la petite n'aura plus à se fatiguer avec son panier à travers les villages. Mais je me réserve une chose, c'est que ce petit ange vienne me voir de temps en temps ; je la veux pour prier l'Enfant Jésus avec moi. Je la veux surtout à mon chevet à l'heure de ma mort. » [...]

Qu'elle est grande la dignité du pauvre qui vit de la foi et compte sur la Providence ! [...] *Ceux qui lui font l'aumône participent à cette noblesse et rendent à Dieu dans la personne de ses pauvres les biens qu'ils tiennent de lui.* [...]

Mentionnons encore le soin qu'elle mettait à orner l'église et les autels, à filer le chanvre et la laine qui devaient servir à confectionner les linges de la sacristie, à cueillir les noix qui devaient donner l'huile destinée à alimenter la lampe du sanctuaire. Les anciennes familles chrétiennes de nos pays avaient presque toujours un noyer destiné à cet usage et qu'on appelait le noyer du Bon Dieu.

La tradition rapporte aussi qu'elle remporta une impression très profonde de son premier voyage sur la montagne en la compagnie de son père. Sur cette cime solitaire, au milieu de la forêt, parmi les rochers abrupts et en face de la belle vallée du Rhône, des méandres du fleuve doré par le soleil couchant, devant le panorama grandiose des montagnes alpines, elle fut saisie d'admiration [...].

A l'âge d'environ treize ans, sainte Victoire se sentant déjà forte pour travailler, remit son panier à l'une de ses sœurs et alla se présenter à la porte d'une maison de Chevrier qu'elle connaissait depuis longtemps et où elle avait toujours été bien accueillie. S'adressant à la mère de famille, elle lui dit : « Maintenant que je suis grande, j'ai remis mon panier à l'une de mes petites sœurs pour aller chercher le morceau de pain qui met la joie chez nous, et moi, je pourrai en gagner aussi. Aurez-vous la bonté de m'accepter au milieu des vôtres comme domestique ? » Sur la réponse affirmative qui fut donnée, on convint du prix [...].

Voila donc notre Sainte engagée. [...] *La maison de son maître, d'après la tradition, était au sommet du village de Chevrier. Peut-être serait-il possible d'en retrouver l'emplacement. En effet, à côté de cette maison, il y avait un pressoir pour en faire l'huile ; il y avait donc aussi un moulin, car ces deux choses allaient ensemble autrefois. Au moulin il fallait une écluse et à l'écluse un ruisseau pour l'alimenter. Or, au sommet du village il y a le fossé qui longe le chemin qui va à la montagne, et ce fossé devient un petit ruisseau au moment des grandes pluies. A ce petit ruisseau ajoutez le fossé qui vient du côté du Nord et recueille les eaux qui descendent à cet endroit ; cherchez ensuite le confluent probable de ces deux cours d'eau et un peu plus bas l'écluse, puis le moulin : vous arriverez à la maison Rosay.*

Nous arrivons à l'instant de sa vocation. Un jour qu'elle priait, elle entendit : « *Victoire, construis là une cellule et une chapelle et viens t'y réfugier. Ne crains pas, je serai avec toi* ». Elle fut tout d'abord saisie de frayeur. Mais après avoir prié et réfléchi, elle comprit que Dieu lui avait fait connaître sa volonté. Elle rejoignit son troupeau et, comme la nuit était proche, le conduisit à Chevrier dans la maison de son maître.

Quand vint l'hiver, elle sortit souvent avec sa quenouille, son fuseau et son fil, faisant semblant d'aller travailler dans une maison du voisinage, mais en réalité pour commencer à construire sa cellule et sa chapelle. Après quelques sorties de ce genre, son patron la réprimanda. Cela dura ainsi quelques semaines ; la sainte souffrit avec patience et ne répondit rien. Mais elle continua.



Statue de sainte Victoire en ciment armé faite par François Gay (première moitié du XXe siècle). Elle se trouve au *Musée paysan* de Marius Fillion à Fiolaz (Éloise). C'est la figure citée page 97. (*Photo Ph. Duret 1992*)

Son maître voulut éclaircir ce mystère. Un soir il sortit après elle et, se tenant à distance, il la suivit sur le sentier de la montagne, jusqu'à la petite esplanade. *Alors, ô merveilleux spectacle ! La Sainte tombe à genoux et, les mains jointes et les yeux levés au ciel, fait une fervente prière. C'est à cet endroit même que notre Seigneur lui était apparu quelques mois auparavant, marquant par la pose de ses pieds l'emplacement du futur*

autel. La prière terminée, une grande lumière dont le foyer est invisible commence à briller [...]. *Sainte Victoire, à ce moment, plante sa quenouille en terre et enroule autour son chanvre et sa laine et y suspend son petit fuseau. Alors elle se met au travail. Elle dispose en ordre les pierres amassées par ses soins, elle les place sur les murs déjà commencés, les aligne et les cimente avec le sable jaune de la montagne qu'elle a arrosé d'eau. Pendant qu'elle travaille en silence, éclairée par la lumière envoyée du ciel, des mains invisibles tiennent sa quenouille et la dévident en fils ténus et réguliers à l'aide du fuseau* [...]. *Le patron de Victoire* [...] *comprend que sa servante est une sainte et il déplore amèrement au fond de son cœur les mauvais traitements qu'il lui a fait subir.*

La lumière s'affaiblissant, il fallut cesser le travail. Victoire se mit à genoux, remercia Dieu et ses saints, puis se disposa à regagner le domicile de son maître. Celui-ci n'avait pas attendu ce moment pour quitter le buisson où il s'était caché ; il descendit avec rapidité. « *Notre Victoire est une sainte, dit-il à son épouse en entrant. Désormais, quoi qu'elle fasse, ne lui disons plus rien.* ».

Il parlait encore lorsque Victoire apparut sur le seuil de la porte ; elle entra et présenta à sa patronne son travail. Celle-ci le reçut à genoux et le baisa ainsi que les mains de Victoire qui voulait se dérober à cet honneur, mais son patron à genoux lui barrait le passage. Les enfants aussi étaient à genoux et baisaient le bas de sa robe. « *O Victoire, grande sainte, disaient le père et la mère, nous te demandons pardon de tous les chagrins que nous t'avons causés* ». « Vous n'avez pas besoin de pardon, répondit Victoire, car vous aviez le droit de savoir où je passais mes veillées et c'était votre devoir. » Leur entretien se continua jusque tard dans la nuit et les enfants voulurent même chanter des cantiques avec la Sainte et écouter ses paroles.

Bientôt les filles de son patron et toutes celles du voisinage voulurent l'aider. Les hommes se mirent aussi de la partie et se firent un devoir de remplacer la sainte dans la construction de sa chapelle.

Un autre miracle vint encore augmenter la vénération des gens de Chevrier pour sainte Victoire. Une pauvre mère de famille l'appela auprès de son enfant, et grâce aux prières de la Sainte cet enfant fut miraculeusement rendu à la santé.

Bientôt la réputation de la sainte franchit les limites de Chevrier et il lui vint des paroisses voisines des secours. Les murs s'élevèrent, le toit se couvrit, la chapelle se termina et se trouva munie de tous les objets nécessaires au culte. Les vocations arrivèrent, deux de ses sœurs se joignirent à elle, deux filles de son patron les suivirent. Ces saintes filles défrichèrent quelques parcelles de la montagne. Avec les pierres, elles construisirent ce mur de clôture qui existe encore, percé d'une

porte où passe le chemin de Chaumont et elles établissent ce jardin qu'on appelle toujours le jardin des sœurs.

« *Pour expliquer l'épisode conservé par la tradition de la construction du monastère par Ste Victoire elle-même, une* [...] *hypothèse est encore possible. On peut supposer en effet que ce trait de sa vie se rapporte à son retour à Chevrier après l'invasion des Sarrazins. Tandis que ses compagnes seraient restées de l'autre côté de la montagne à Léaz, à Seyssel, à Franclens et ailleurs, elle, après avoir séjourné quelque temps au pied du Sourgia dans la maison de sa mère, serait revenue dans son pays natal et se serait mise au service d'un habitant de Chevrier pour gagner sa vie, comme ont fait hélas de nos jours bien des religieux et des religieuses après les iniques expulsions de 1903. Elle aurait alors travaillé à réparer les ruines de son monastère et facilité à ses sœurs en religion le chemin du retour.* [...]

Monsieur l'abbé Pergod qui connaissait toutes ces traditions dit simplement qu'il existait sur le mont Vuache, et cela depuis longtemps, une maison religieuse et que Ste Victoire y entra étant encore très jeune.

O Ste Victoire, si c'est la volonté de Dieu, faites nous connaître la vérité sur ce point. [...] *La génération présente ignore tout du passé de notre pays et cette ignorance aura pour ceux qui viendront après nous des conséquences désastreuses* [...].

Chaumont autrefois si célèbre n'est plus qu'un petit village dont la moitié des maisons sont vides. Seyssel et Dingy où se tenaient autrefois de grands conciles pourraient-ils recevoir à présent des dizaines d'évêques et d'archevêques, des centaines de prêtres et de nobles chevaliers ? La montagne de Chaumont et du Vuache voit ses anciens chemins autrefois si battus et si fréquentés envahis par les broussailles et les ronces. [...] *Vous tous, ancêtres lointains* [...] *revenez et levez-vous pour dire aux hommes de notre âge qu'un peuple sans religion est un fait inouï dans l'histoire des siècles passés.* »

Pour installer la sainte dans sa nouvelle demeure, le cortège monte par le sentier rocailleux venant de Chevrier ou par le chemin de la crête qui s'appelle « *chemin de Ste Victoire* ». Arrivés devant la porte de la chapelle, tous s'arrêtent et Victoire invite le curé de la paroisse à bénir cette demeure. Il est maintenant temps de manger et la sainte prend la parole : « De ce repas c'est vous qui en avez fait les frais, puisque vous en avez apporté le menu en venant ici *et notre bienfaiteur, le seigneur d'Arcine, a eu la délicate attention de le compléter et de nous envoyer en outre deux cruches de son meilleur crû, du clos de la Reine* ». Alors commença un modeste repas qui se répétera bien des fois au cours des siècles et *dernièrement au cours des travaux de l'hiver 1927-1928*. A ce repas se trouvaient le père et la mère de sainte Victoire et deux de ses sœurs qui devaient devenir ses

sœurs en religion ; il y avait aussi son ancien patron, maintenant converti. Puis chacun quitta à regret ce séjour de paix. Mais la mère de la sainte et son ancienne patronne restèrent jusqu'au lendemain [4].

Depuis plusieurs années, Victoire s'occupait du salut de son âme lorsque les Sarrasins pillèrent son couvent et en dispersèrent les habitants. La sainte qui avait favorisé la fuite de ses compagnes et était partie la dernière, faillit être saisie lorsque Dieu lui vint en aide. Elle s'élança de la montagne mais une main céleste la soutint et la transporta de l'autre côté du Rhône auprès de ses compagnes. On montre encore aujourd'hui l'endroit où elle prit son essor (au sommet du rocher du Sarrasin) et celui où elle aborda près des ruines du château de Léaz (où l'on voit l'empreinte de son pied droit, de son genou gauche, de sa croix et de la clef du monastère qu'elle avait emportée en partant, grosse clef carrée munie d'une ailette comme les clefs des châteaux de ces temps-là) [1].

Avant de fuir, la Sainte avait plié au coin de son voile quelques pièces de monnaie : c'est pourquoi son voile ne fut pas emporté par le courant. Quand les eaux sont basses, au mois de janvier, le voile apparaît comme retenu par une pierre à l'un des quatre coins et semble former un carré blanc de deux mètres de côté [2].

Les Barbares s'étant retirés, Victoire regagna son asile. A sa mort elle fut ensevelie dans la chapelle du monastère [3].

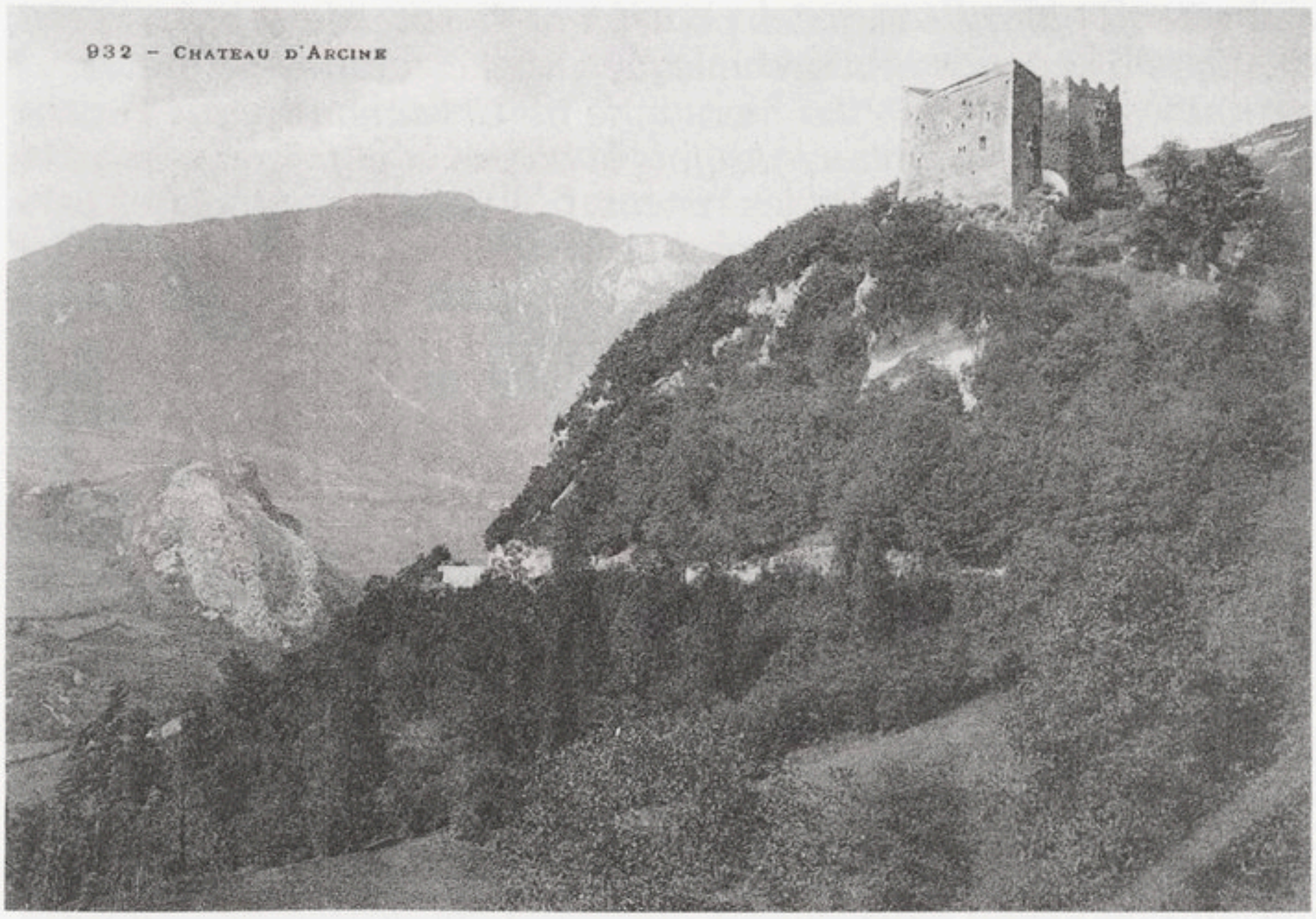

Carte postale antérieure à 1904. A droite le château d'Arcine perché sur le flanc du Vuache, à gauche le rocher de Léaz sur lequel sainte Victoire aurait atterri (!), au fond le Jura. (*Collection Cl. Mégevand*)

MAINTENANT, RECHERCHONS LA VÉRITÉ HISTORIQUE

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR L'ABBÉ HENRI DESCOMBES

En résumé : l'abbé Henri Descombes a écrit les textes les plus détaillés sur la sainte. Il était d'origine rurale, fidèle aux traditions de son pays, hostile aux francs-maçons, aux communistes, au suffrage universel, ainsi qu'à la séparation de l'Église et de l'État. Il était un pédagogue hors pair.

Originaires de Cercier (la Trossaz), les Descombes s'installent à Savigny vers 1600[3]. Au XIXe siècle, Louis, petit propriétaire paysan, épouse Henriette Mugnier. De ce mariage naissent Henri (l'auteur des brochures sur la sainte, 1864-1935), Jules curé de Chavannaz, Louis, Louise, Joseph maire de Savigny et Sophie sœur de la Croix et fondatrice d'un collège en Inde.

« *Supérieurement doué du côté de l'esprit, il* [Henri] *fut un des brillants sujets, une des gloires du collège d'Évian* » (vers 1880) puis entre au Grand Séminaire d'Annecy. En 1892 il devient prêtre et part aux facultés théologiques de Lyon où il passe trois licences. De 1894 à 1906 il devient professeur de philosophie puis de théologie au Grand Séminaire d'Annecy. Vers 1909 il exerce à Chens près de Douvaine dans le Chablais. A la fermeture du Séminaire en 1915, il va au collège de La Roche. Descombes est un pédagogue de génie, un artiste de l'enseignement. Ses élèves (parmi lesquels l'abbé Clavel, Mgr Terrier...) garderont le souvenir d'un professeur pas comme les autres, détaché de ses notes, clair, enthousiaste, dominant son sujet « comme un aigle ». Mais le Supérieur du séminaire, conformiste, n'aime pas ses méthodes. En 1917 l'évêque nomme Descombes curé de Menthonnex-en-Bornes. Ce départ le blesse car plus jamais il n'enseignera. « *On a voulu se débarrasser de moi* » dira-t-il. Dans sa cure il s'active, effectuant des travaux, participant à des cérémonies, écrivant dans les journaux, se rendant à pied à Savigny (c'était un marcheur exceptionnel). Il avait fait vœu de pauvreté : « *complètement détaché des biens de ce monde, il vécut pauvre* » confirme sa notice nécrologique. Ses proches le décrivent « non janséniste », considérant Dieu comme un être de pardon et non comme un Père Fouettard.

Descombes vénère les saintes populaires : Jeanne d'Arc, Bernadette... « *Avec lui, on n'est plus sur le plan ordinaire. Sa vie extraordinaire, déconcertante, qui échappe à l'analyse, comme son intelligence, se déroule en partie sur le terrain du merveilleux chrétien. Dieu, la Vierge, les anges, les saints, les saints de France et de la Savoie surtout se promenaient à travers sa vie* »

écrit-on à sa mort. « *J'aurais voulu faire encore quelque chose pour sainte Victoire* » disait-il à la fin.

Descombes est tourné vers le passé. « *L'ouvrier surchauffé au dedans et au dehors vit d'une vie machinale qui s'use rapidement et sans charme et conduit à une mort prématurée. Les courses, les auberges et les sports violents s'y ajoutent encore et amènent avec une rapidité vertigineuse la dégénérescence de la race et la fin d'un monde* » [4]. Vers 1929-1930 il écrit à propos des gâteaux de la fête des Rois : « *depuis que nous sommes en république, cela tend à disparaître. Les boulangers rouges n'en font plus* » [5]. Il condamne « *les iniques expulsions de 1903 qui frappèrent le clergé* ». A propos de l'église de Dingy transformée en étable à la Révolution, il affirme qu'elle « *réclame impérieusement sa destination première et fait voir le doigt de la Justice Divine sur ceux qui l'ont profanée* ».



SOUVENEZ-VOUS DANS VOS PRIÈRES ET AU SAINT-SACRIFICE DE LA MESSE DE

Révérend Henri DESCOMBES

Ancien Directeur au Grand-Séminaire d'Annecy
Curé de Menthonnex-en-Bornes
Chanoine Honoraire

Rappelé à Dieu le 28 Novembre 1935, à Menthonnex dans sa 69e année.

Tout pour Dieu ! O vraie sagesse qui consiste à connaître cette vérité et à y conformer toute sa vie ! *(extrait de ses notes spirituelles)*

(*Archives famille Descombes*)

Savant en théologie et philosophie, il pense en latin aussi bien qu'en français, écrit des vers latins et pratique le grec. Mais il lit surtout des historiens anciens ou régionaux ; sa conception de l'histoire reste traditionnelle même pour l'époque. Il étudie les archives, non pour en tirer des informations mais pour y trouver la confirmation de ses idées et considère la légende de sainte Victoire comme conforme à la vérité historique jusque dans les détails.

Au début de l'année 1934 le chômage s'étend, le gouvernement ne peut s'affirmer face à la toute-puissance du Parlement, des scandales financiers éclatent et l'extrême-droite exploite ces problèmes. Descombes note dans son journal personnel : « *6-9 février. Les ministres se succèdent avec rapidité. Comment un peuple peut-il subsister avec un gouvernement aussi instable : il faut que ce peuple ait une vitalité puissante basée sur le catholicisme et héritée des ancêtres* »[6]. A Paris, le 6 février 1934, une manifestation antiparlementaire se termine par une quinzaine de morts. Les 12-14 février l'abbé écrit : « *On voit où conduit la morale sans Dieu, à l'égoïsme, au vol, à l'anarchie. L'exemple du vol nous vient d'en haut* ». Quelques jours plus tard, la gauche manifeste contre le « fascisme » et Descombes note : « *Le lundi 12 Février, grève générale des employés des postes. Les facteurs n'ont pas passé. Le serviteur se met au-dessus du maître. L'État est débordé par ceux qu'il regardait comme ses amis et ses soutiens. Il n'y a plus que les catholiques qui obéissent et ce sont les seuls qu'on vexe et qu'on opprime et qu'on met hors la loi. Pour celui qui considère l'œuvre de déchristianisation qui se poursuit méthodiquement en France depuis 50 ans, une restauration ne peut être que superficielle et passagère car le fond du peuple restera le même et ira en se corrompant de plus en plus par l'action des écoles athées et communistes.* [...] *Quant au suffrage universel, tel qu'il se pratique, c'est à peu près le mensonge universel et on peut rien attendre de sérieux et de bon de ce mécanisme barbare* ». Réservait-il ce point de vue au secret de son journal ou l'exprimait-il aussi à voix haute ? En tous cas, il se trompait car les systèmes non démocratiques ouvrent la porte à toutes sortes de dangers. La démocratie est « le plus mauvais » des systèmes... à l'exclusion de tous les autres !

En mai 1935 Descombes écrit : « *retour de la maladie. C'est au service du diocèse que je me suis usé ; j'ai fait des choses invraisemblables, des marches extraordinaires.* » Il meurt le 28 octobre.

L'abbé Henri Descombes est un personnage attachant, même si on ne partage pas ses engagements. Professeur et prêtre, il reste un manuel. Il « diabolise » ses ennemis mais on le décrit bienveillant avec ses paroissiens. Trop critique vis-à-vis de la démocratie, hostile à la laïcité, ennemi des communistes, il

s'inquiète néanmoins du renforcement de l'Allemagne et de l'Italie (fascistes). Ses idées peuvent être qualifiées d'extrêmement conservatrices.

Descombes eut deux malchances. D'une part celle d'avoir vécu dans les campagnes agricoles de l'Entre-deux-guerres : un milieu trop protégé contre la concurrence internationale, connaissant de faibles rendements, pratiquant une production d'autosubsistance, marginalisé par la vitesse du progrès industriel et vivant dans la nostalgie d'un passé idéalisé. La deuxième malchance de Descombes est d'avoir appartenu à un clergé qui à cette époque restait traditionaliste. Aujourd'hui l'Église a changé : elle défend les droits de l'homme, elle ne supporte ni la misère ni la xénophobie.

LA VERSION ÉCRITE DE LA LÉGENDE EST TROP TARDIVE [7]

En résumé : le premier écrit donnant des détails sur sainte Victoire date seulement du milieu du XIXe siècle.

Aujourd'hui que reste-t-il du culte de la sainte ? La chapelle certainement, mais aussi la brochure rédigée par ce curé de légende qu'était Henri Descombes.

- En 1935 l'Académie Sainte-Victoire qu'il animait publie avec succès [1] une brochure imprimée. Descombes y reprend (pages 1 ou 12, à 38) une notice écrite vers 1851-1853 par l'abbé J.F. Pergod (1817-1885), vicaire à Vulbens de 1844 à 1854 [8]. Cette notice Pergod semble avoir été un manuscrit rédigé à une demi-douzaine d'exemplaires diffusés à Chevrier et Vulbens. Mais Descombes utilisant rarement les guillemets, nous avons du mal à distinguer ce qui relève de lui ou de Pergod. Toutefois le style de Pergod reste sobre alors que Descombes est lyrique. Ce dernier fait aussi allusion à un texte écrit vers 1881 par sa mère [9]. La fin de la brochure est entièrement de lui. Page 46 il annonce qu'il va faire des recherches dans « *les minutes des notaires de Vulbens, les archives de Chevrier, du château de Marlioz et de la bibliothèque de Turin et les visites pastorales de nos anciens évêques* ».

- Le deuxième document, INÉDIT, est un manuscrit rédigé vers 1931-32 par Henri Descombes [1]. Il évoque des aspects peu connus de l'enfance de la sainte avant son installation dans le couvent de la montagne. Le manuscrit tente aussi de faire un historique des comtes et évêques de Genève, rapporte des traditions sur Bans et Chevrier et décrit la vie quotidienne à Savigny vers 1870. Ce manuscrit est rédigé d'après les archives énumérées plus haut, le résultat des fouilles de 1927 et des

enquêtes orales. L'abbé a reçu une aide en la personne de François Gay, de Clarafond. Celui-ci « *a recueilli avec soin toutes les traditions que nos pères nous ont laissées et qui sont demeurées si vivantes dans toutes nos paroisses depuis Chilly jusqu'à Léaz et depuis Genève jusqu'à Seyssel* ». Ailleurs on lit « *depuis Seyssel et Chilly jusqu'à Arlod, Léaz et Longeray* » [10]. Le manuscrit vient entièrement des recherches de Descombes et Gay ; Pergod n'y est pour rien.

POUR L'HISTORIEN, ces deux documents ont l'inconvénient d'être récents et légendaires. S'en servir pour connaître sainte Victoire revient à étudier la vie de Charlemagne avec un livre de contes et légendes rédigé en 1930. L'historien a besoin d'avoir des documents fiables et qui se recoupent entre eux. L'histoire, c'est comme une enquête judiciaire. Pour condamner, les suppositions ne suffisent pas. Il faut des preuves indiscutables.

- Il y a d'autres versions de la légende. Celle de Descombes n'est pas la seule, nous possédons aussi des textes recueillis par l'ethnologue Arnold Van Gennep, les historiens Paul Dufournet et Michel Laubépin ainsi que l'instituteur qui travaillait à Chevrier en 1864. Mais il s'agit de récits plus courts.

LES ORIGINES OBSCURES DU CULTE DE SAINTE VICTOIRE

En résumé : nous ignorerons toujours si sainte Victoire était une moniale, une sainte, une déesse, un dieu ou simplement le produit de l'imagination.

Aucun document ne nous renseigne sur cette sainte [11]. J'ai trouvé trois saintes du même nom mais elles ne correspondent pas à notre Victoire [12]. NOUS N'AVONS PAS LE MOINDRE COMMENCEMENT DE PREUVE SUR L'EXISTENCE DE SAINTE VICTOIRE ! En l'absence totale de documents, se demander si elle a vécu est aussi absurde que de rechercher l'acte de naissance de Blanche Neige...

La paroisse de **Bans** où Descombes place la naissance de la sainte, longeait la rive gauche du fleuve [13]. Au lieu-dit Cologny, les Templiers s'installent en 1196 puis les Hospitaliers leur succèdent. Un gué et un bac reliaient Vulbens au Pays de Gex ; dans la mappe sarde figure une barque. Le nom du père de la sainte, Victor, peut s'expliquer par une analogie avec le prénom *Victoire* ou se rapporter à l'abbaye de Saint-Victor qui possédait des droits à Bans [14]. Toutefois, d'autres versions placent ailleurs la naissance de la sainte.

Plusieurs traditions affirment l'existence d'une **communauté de religieuses** sur la montagne. Des légendes donnent à Victoire des compagnes, saintes Foy et Agathe. Une version dit que Victoire était allée « *chercher refuge auprès de sa sœur, sainte Léa* » [15]. Selon Descombes « *les anciens parlaient aussi des sœurs de sainte Victoire. Elles étaient sept sœurs, disaient-ils, une à Éloise, une à Franclens ou Clarafond, une à Léaz, une à Sainte-Victoire, etc. Monsieur Deluermoz m'a dit aussi que sainte Léa était la sœur de Ste Victoire* »[16]. « *Une tradition immémoriale et fidèlement transmise des pères aux fils porte qu'il a existé autrefois un couvent sur la montagne du Vuache. Ce couvent construit partie en bois et partie en pierres aurait été placé* [...] *dans le lieu même où l'on voit s'élever la chapelle* » [3]. L'instituteur de Chevrier écrit en 1864 [17] : « *Il a existé un couvent de femmes sur le sommet d'une montagne voisine. Le couvent étant très ancien, on n'en connaît pas l'ordre.* [...] *Il a existé et il existe encore une chapelle isolée* [...] *dédiée à Ste Victoire.* [...] *Le couvent de femmes.* [...] *était établi au même lieu où se trouve actuellement la chapelle dédiée à Ste Victoire* [...]. *Je me suis efforcé de contrôler par moi-même les indications qui m'ont été fournies par les habitants de la commune qui, comme tous les paysans, cherchent du*


Chezery
Rafort
Tory
Pretigny
Perigny
Colex
Gentou
Versey
Veyrier
Maurice
Forcenex
Giron
Grandesserf
S. Jean
Malva
Chevilly
Bourdigman
Saconay le Gr.
Bellerive
Colonge
Compois
Geneve
Cresté
Jussy
le Crest
Chauffremy
Vendoure
Chau du Crest
Saconay le Pt.
Prevessin
Cologny
Pra l'Eveque
Mussy
Villegrande
Serpentoise
Peron
Longras
Paicy
Peney
Lancy
GENEVE
Etrambiere
Monthoux
Confort
Airan
La Pierre
Ressin
Chalex
Onnex
Conche
Gaillard
Ballon
Bernex
Pesey
Plan aux Ouates
Avanzy
Pont Gresin
Chancy
Laconay
Tairy
S. Julien
Bossey
Esserts
Arthaz
Moral
Eloise
Frebiere
Beaumont
Chaine
Arsinge
Longearey
LA CLUSE
la Joux
Veigy
Cheury
Valery
Baillage
Parmay
Grossay
Clarafond
Dingy
le Luiset
Vers
Presille
S. Blaise
la Roche
Passeiry
la Balme
Cohind
Estaux
Tournay dit
Croisilles
Villy le Bouveret
Villy le Pellouex
Broyer
Campo
S. Laurent
Ruffilly
Vanzy
Chaumont
Malchamp
la Motte
Vouray
Andelier
Cornex
Cheserex
Chappelle
Choisy
Aureamy
Veurey
Meyrin
Bampoux
Thoiry
Ferney
Mouvaux
Arare
Ornex
Segny
Sauverny
Marlie
Maupas
Challonex
Contamine
Salnove
Franzy R.
Vesenex
Chellé
Mons
Chatel
Ussy
Etable
Massegnie
Mayrigny
Cartigny
Versoix
Pers
Aranton
Amancy
Cornier
Chintrier
Jussy
Cartelet
Reynier
Bellecombe
Toulinge
Auzery
le Coing
Tournier
la Mura
Nae
Vouray
Beaumont
Japré
Pernex
le Chable
Pomier
Chaz
Vaux
Grossa
Cas tellar
Roucheman
Ver
Parmay
Cheury
Valery
Baillage

merveilleux dans les faits les plus naturels ». Mais aucun écrit, aucun vestige archéologique ne confirme l'existence de ce monastère.

Son culte est-il la survivance d'une dévotion antique ?

La **clôture** dont il est question dans la légende doit être le mur du camp préhistorique au sommet du Vuache, à Chevrier. Son époque et sa fonction restent inconnues. En son sein se trouve une excavation appelée **puits de l'ermite.** En 1927 Henri Descombes écrit : « *La citerne. Il s'agit d'en savoir la profondeur, d'en examiner si on y descendait par des escaliers ; si elle peut contenir l'eau, si c'est l'ancienne citerne du monastère ou bien si elle est de date récente. Un individu de Chevrier dit l'Ermite a beaucoup creusé en ces lieux. Est-ce pour cela que la citerne s'appelle le puits de l'ermite ?* » [18].

A l'époque gauloise, le Vuache se trouvait à la jonction des territoires helvète, allobroge et séquane. Henri Descombes trouva des tuiles romaines autour de la chapelle : « *la plupart des tuiles que nous avons trouvées au cours de nos fouilles et jusqu'à un mètre de profondeur sont des tuiles romaines* » [19]. Louis Blondel confirme : « *J'y ai recueilli (dans la terrasse) de grands fragments de tégulae* [tuiles] *romaines et du tuf.* [...] *Il est hors de doute que cet emplacement recouvre les restes d'un édifice romain.* [...] *A 20 mètres au nord de la chapelle se creuse un profond entonnoir* [...] *parsemé de tuiles romaines* » [20]. Nous ignorons quel pouvait être cet édifice couvert de tuiles romaines. Nous pouvons émettre l'hypothèse d'un temple, mais une hypothèse n'est pas une certitude ni même une probabilité. En réalité, les saints n'ont pas le même rôle que les divinités antiques [21]. Ils ne sont que des individus exceptionnels servant d'intermédiaires entre Dieu et les hommes. Que parfois le clergé ait construit une église ou une chapelle à l'emplacement d'un temple païen pour christianiser plus facilement les populations est une autre affaire.

Descombes rapporte aussi : « *Une déesse romaine a eu son monument en ces lieux, non pas au sommet de la montagne mais à sa base, sur les derniers escarpements du Rhône et vis-à-vis du fort l'Écluse. César reconnaissant aux dieux d'avoir été délivré des Helvètes avait érigé là une statue à Junon, mère de Jupiter Olympien. Cette statue existait du temps de Ste Victoire. La Sainte encore jeune, déjà très pieuse, gardant son petit troupeau à cet endroit, se prosterna devant ce monument avec ses compagnes croyant que c'était une statue de la Sainte Vierge. De retour à la maison, elle raconta cela à ses parents. Ceux-ci l'en réprimandèrent et lui dirent que c'était une statue du démon.* [...] *Cette statue demeura là très longtemps* [...]. *Enfin elle fut entraînée dans une avalanche de pierres et de rochers et la statue est enfouie dans le sol. Vers 1876, un ouvrier terrassier travaillant à la construction de la ligne de chemin de fer la découvrit avec une*

pioche et la brisa »[22]. Laissons de côté César à qui il aurait fallu plusieurs vies pour visiter tous les endroits où on le signale[23]. Par contre, la statue de Chevrier pourrait être réelle : Descombes situe avec exactitude cette découverte finalement assez récente. A cette époque il y avait un ingénieur du chemin de fer féru d'archéologie, E. Tissot[24]. Quant à affirmer que cette statue représente Junon, c'est une autre affaire. Cette déesse était rarement honorée en Gaule. C'est un exemple des nombreuses erreurs historiques qu'entraînait l'étude du latin.

A l'époque chrétienne, les paroisses de Chevrier et Arcine sont sous la protection de saint Martin[25]. Il y avait aussi une chapelle Saint-Martin à Olliet, hameau de Savigny[26]. Est-ce le signe de l'existence d'une grande paroisse primitive au nord du Vuache, le long du chemin antique ? Il y avait-il au Haut Moyen Age une chapelle, un monastère ou un ermitage destiné à christianiser les populations ? Le fait qu'une pierre à cupules ait servi à délimiter les paroisses de Savigny et Dingy est-il l'indice de la persistance de croyances païennes que l'Église voulait extirper ? Questions sans réponses.

Descombes écrit : « *Le nom de Victoire. Comme ce mot, tel quel, est français et non patois, il devait être inconnu de nos pères. Et de fait, on disait et on dit encore dans le pays, sainta Vintire, Ventire, Vétira, Veintire. L'a qui semble être mis au commencement du mot est celui qui termine le mot Sainta. Son nom n'est donc pas Avintire ou Adveitire ou Adventure. En latin, en 1467 et bien auparavant elle s'appelait Victoria. Victoire est donc son vrai nom* »[27]. Laissons plutôt aux linguistes le soin de trancher la question.

LE CULTE DE SAINTE VICTOIRE AU MOYEN ÂGE

Quelques dates

En résumé : le culte de Sainte Victoire existait déjà en 1296, 1447 et 1467.

En janvier et mai 1296, le Vuache porte le nom de « *mõtagnie de Ste Victoyre* » ; le culte de la sainte avait déjà de l'importance[28]. Faut-il conclure de cette date récente que la création de la chapelle est postérieure à l'An Mil ? En 1447 on l'appelle encore « *montem sancte Victorie* »[29]. D'autres noms y font allusion : « *exert de la Croix au mont Sainte Victoire* », « *une pièce de terre au territoire de la sainte* », « *terre et bois à la chapelle* » (1447).

En 1467 on cite pour la première fois la sainte elle-même « *Beate Victorie* »[30]. L'évêque accorde quarante jours d'indulgences (remise des peines résultant des péchés) aux fidèles, qui contrits et confessés, se rendront à la chapelle certains jours de fêtes religieuses[31]. Ce document évoque « *la chapelle* [...] *dans*



Stalle de l'ancienne cathédrale Saint-Pierre de Genève (XVe siècle).
(*Photo Ph. Duret 1990*)

laquelle comme on l'assure, reposent plusieurs corps de saints et à laquelle le peuple fidèle se rend en foule pour cause de dévotion à raison des miracles que la divine Providence y opère continuellement en faveur des malades atteints de la fièvre ou d'autres infirmités diverses ». Il parle également d'une dévotion pour l'église paroissiale « *tant à cause des reliques sacrées qui, dit-on, y sont déposées, qu'à raison des miracles singuliers* ». La sainte sert de guérisseuse : on cite les fièvres. Du XVe au XVIe siècle, l'Europe était souvent visitée par la peste ; la foi devenait plus populaire et plus vive.

Plusieurs éléments de la légende font allusion à des endroits proches. Le clos de la Reine à Arcine se nomme en réalité le mas ***de la raine*** [32]. Le seigneur ***des Roches*** doit être celui du château de Léaz, cité dès la fin du XIIe siècle ; il dépendait des religieux de Payerne [33]. La **rencontre** avec l'Enfant Jésus se passe au croisement des chemins de La Fontaine (Vulbens) et Raclaz (Dingy), non loin du chemin dit ***mortavi,*** *la voie des morts* près duquel se trouvait en 1239 une maladière (petit hôpital) [34]. Il y avait un **Clos de Sainte-Victoire** à Frangy ; il atteste que ce culte était régional [35].

Les deux chapelles

En résumé : au Moyen Age deux édifices se succèdent :
1) Dès le XIIIe siècle au moins, un bâtiment de dix mètres sur douze, construit avec de petites pierres et du sable jaune. Il y avait des tombes de tuf et de molasse.

2) A la fin du XVe siècle il était en ruine et il fallut faire une chapelle, de quatre mètres sur trois, avec du sable et de la chaux. Il y avait des vitres et une porte à l'est.

En 1927 l'abbé Descombes procéda à des fouilles. « *Nous avons trouvé dans l'enceinte de l'ancienne chapelle les restes d'un tombeau construit en blocs de tuf et en petites dalles de molasse et des ossements ayant appartenu à plusieurs corps différents* ». Il évoque des « *débris de tuiles (de 3 époques différentes, romaines, moyen âge et 15e siècle)* » [36].

Sa brochure précise : « *Autour de la chapelle et sur une étendue de 20 mètres carrés, des fondations bien conservées attestent encore l'existence d'un ancien édifice. Des fouilles faites* [...] *ont produit la découverte de débris de fer, des tuiles, des carrons, du tuf, des vitres et autres décombres. A trois pieds de profondeur on a même découvert une quantité d'ossements* ».

« *Nous avons eu le bonheur de découvrir des fondations des deux anciennes chapelles et les restes du tombeau juste à l'endroit où nos pères nous le montraient, près du buisson de lilas où l'on maintenait toujours une croix et où l'herbe restait verte à toute époque de l'année. En exécutant ces fouilles, nous avons trouvé une bonne quantité de tuiles romaines, des débris divers et un fragment de poterie en chloritoschiste*[37] [...]. *On remet au jour une foule d'objets intéressants, des débris de pôterie et un fragment d'assiette qu'on dirait fait avec de la pierre ollaire*[38] *mais qui en réalité a été pétri avec un grès très fin de couleur grisâtre, quelques ossements recueillis avec soin, dans un récipient préparé à cet effet, et surtout des tuiles en quantité et de 3 époques différentes, les plus anciennes et les plus profondes ayant la forme, l'épaisseur et la couleur des tuiles romaines authentiques. Quelques fragments de ces tuiles sont encore munis de leurs gros crochets profondément rainurés à la base. Aucune pièce de métal pour le moment sauf une mince plaque de fer découpée sur les bords en forme de feuille de trèfle. A 11 heures repos de quelques minutes. Le travail reprend et se continue jusqu'à une heure. A ce moment deux murs sont découverts, l'un à 10 mètres en avant de l'oratoire, l'autre derrière l'oratoire. Là nous avons trouvé deux pierres taillées sur trois faces ; c'étaient les deux premières pierres des contreforts de l'ancienne chapelle de l'an 1467* » [39].

François Gay, collaborateur de l'abbé Descombes, complète (l'orthographe n'était pas son fort) [40] : « *Nous avons pratiqué des fouilles dans l'enceinte de son monastère et où la légende porte qu'il y avait son tombeau. C'est vrai nous l'avons trouvé les ruines à un mètres environs dans terre en face de l'autel de la chapelle du monastère sons tombeaux est du style gallo-romain. Ce qui composait la voûte ce sont des tuffes du pays et sous sont précieux corps cétait de petites dalletes en pierres très plates et assez minces de qualitée ollaires lorsque fut construit la deuxième chapelles il ne restait plus que la terre de limon très noire résidu*

probable de ses chairs bénies et quelques parcelles dossement dont un du poignet droit le fragment d'une cote et un morceaux de los de la jambe droite et aussi une parcelle de la boitte cranienne le tout a été reconnut par un docteur pour être des ossements humains et avoir appartenu a une femme. Tous ces débrits sont soigneusement conservé et je les détiens en ma possession jusquaux printemp prochain que lon va les replace a la même place dans un solide caveau en pierre de taille laquelle renfermera la précieuse urne en verre laquelle sera enfermée elle même d'un énorme dalle en pierre sciée de la Cote d'Or ».

Il semble qu'« *il y avait là une chapelle plus ancienne et de style roman* [...] *Elle avait 12 mètres de long et environ 10 de large. Les fondations* [...] *sont faites en petites pierres de la montagne liées avec du sable jaune* ».

Un document épiscopal de 1467 mentionne une « *chapelle de la Bienheureuse Victoire sise sur le mont Vuache* [in monte Vuachio], *dans laquelle, comme on l'assure, reposent plusieurs corps de saints* ». Elle se trouve « *en partie découverte et menaçant ruine* » et a « *besoin de réparations fort coûteuses* »[41]. Un acte de 1296 mentionne *la montagne Sainte Victoire*. Elle était déjà probablement surmontée d'une chapelle, sans doute celle décrite en 1467[42].

« *La seconde chapelle a été construite avec des dimensions beaucoup plus restreintes à la suite de la quête qui fut faite dans tout le diocèse en 1467 pour réparer la chapelle de Sainte Victoire et l'église de Chevrier. Dans cette seconde chapelle on avait employé quelques matériaux de la première comme le prouve une pierre d'un contre-fort placée sans dessus-dessous dans la fondation de la seconde chapelle et taillée sur trois faces. Cette pierre a 0 mètre 50 environ de largeur. Nous avons aussi trouvé quelques pierres de la porte d'entrée.* »

« *L'ancienne chapelle* [...] *qui existait encore au XVIII*[e] *siècle avait une porte à l'Est et formait un carré de quatre mètres sur trois.* »

Descombes cite une dame Josseron qui disait « *sur la foi de ses ancêtres, que cette chapelle était grande et son clocher très haut* »[3].

La chapelle actuelle date de 1851.

Sainte Victoire a-t-elle reçu la visite des Sarrasins ?

En résumé : les Sarrasins savoyards viennent d'Andalousie et s'établissent en Provence vers 890. De là, certains vont dans les Alpes. Ils n'ont pas attaqué l'hypothétique couvent de sainte Victoire.

Selon certaines versions de la légende, le couvent du Vuache aurait été attaqué par des Sarrasins, parfois qualifiés de

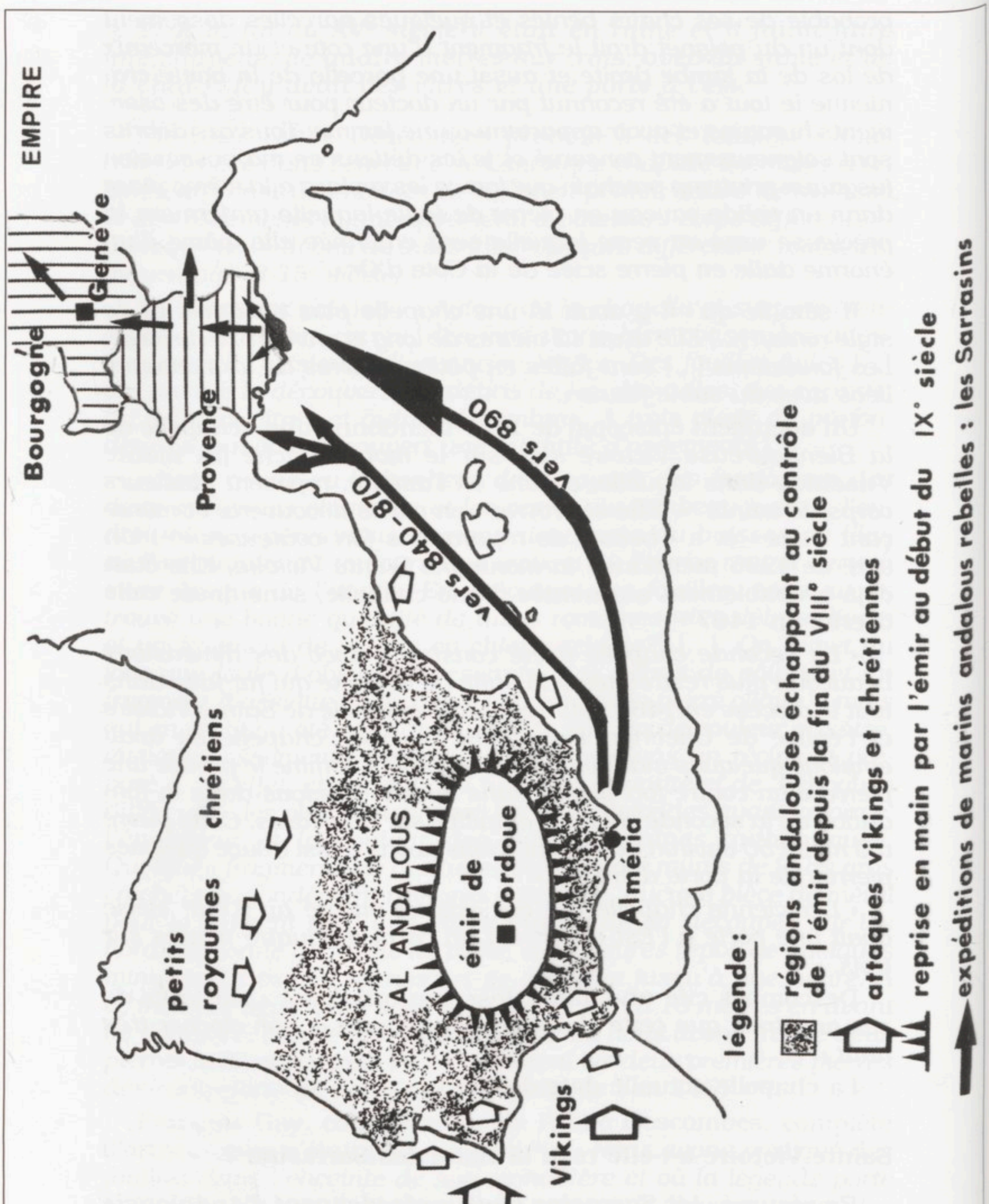

Les expéditions des Sarrasins vers la Gaule (IXe siècle).
(*Carte Ph. Duret*)

Mahométans ou *Barbares*. Ils sont également présents dans la légende de sainte Foy : à Franclens se trouve une ancienne carrière dite *de sainte Foy* ainsi qu'une autre, *la chambre des fées*. « *D'après la légende, ou l'histoire, sainte Foy était une moniale dont le monastère aurait été situé au sommet du mont Vuache, position peu acceptable pour un tel établissement. Afin d'échapper à des envahisseurs, on nomme les sarrazins, et par peur d'être violée ou tuée, elle se serait réfugiée dans cette grotte introuvable - toute exploitation ayant cessé - pendant la tourmente* » écrit Paul Dufournet. Une chapelle et un oratoire furent édifiés [43].

Les Sarrasins savoyards datent du IXe siècle et viennent **d'Andalousie** par la mer puis le sud-est de la Gaule. Le chroniqueur Liutprand nous conte leur arrivée en Provence vers 890. « *Vingt Sarrasins partis d'Espagne* [ex Hispania egressi] *sur une petite barque* [lintre parvula] *furent malgré eux jetés par le vent sur le rivage. Ils sortirent pendant la nuit de leur bateau, pénétrèrent dans le hameau voisin, massacrèrent les habitants, puis s'enfoncèrent dans les Monts Maures qui dominent le lieu de ce débarquement et s'y fortifièrent contre les populations d'alentour. Utilisant la profondeur et l'épaisseur du bois, ils rendirent l'accès de leur retraite impossible par tout autre chemin qu'un sentier très étroit. Confiants dans la force de leur position, ils commencèrent alors à courir le pays. Ils envoyèrent en même temps des messagers en Espagne pour apprendre à leurs compatriotes les avantages du poste qu'ils occupaient et assurer que la conquête des provinces voisines était facile et sans danger. Cent hommes seulement répondirent d'abord à leur appel* » [44].

Les Sarrasins viennent donc d'Andalousie, pays à direction musulmane depuis 711. Aucun document ne nous apprend leur ville d'origine ou leur religion. Toutefois, dans la Méditerranée occidentale du IXe siècle, le grand centre du commerce maritime et de la piraterie (les deux activités se confondaient) se trouve sur la côte andalouse et en particulier à Alméria. Ce port est un creuset où se côtoient musulmans yéménites et berbères, juifs et Hispano-Romains. Parmi ces derniers, beaucoup viennent de se convertir à l'Islam mais d'autres restent chrétiens. L'historien El Bakri rapporte que, près d'une porte de la ville, une statue de la sainte Vierge resta l'objet d'un pèlerinage pendant la période musulmane. La ville conserva dans une église les restes de son premier évêque, saint Indalecio. En 941, elle a encore un évêque, Yacoub ben Mahràn [45]. Comme dans beaucoup de ports, ces populations sont mélangées. La question de savoir à quelle « race » ou ethnie appartiennent les Sarrasins n'a donc aucun sens.

Les marins d'Alméria font un commerce intense avec l'Afrique de nord et l'Égypte. On a même trouvé dans la ville des fragments de poterie chinoise. Ils pratiquent aussi la piraterie. A la fin du VIIIe siècle l'émirat de Cordoue contrôle mal les littoraux

où des cités marchandes comme Alméria prennent leur autonomie [46]. Lorsqu'au IXe siècle l'émir (qui deviendra calife en 929) reprend la situation en main, les rebelles vont piller ailleurs. « *Alors, un groupe de dissidents andalous arma des barques avec ceux qui fréquentaient les côtes non surveillées, et ils transportèrent hommes et marchandises dans toutes les directions. On les appelait les marins. Ils s'établirent en majorité dans la région de Tortosa* [au Nord-est de l'Espagne] *et, lorsque leur nombre et leur force augmentèrent, ils attaquèrent les habitants de Marchena en trahissant les accords avec l'émir et ils causèrent aux habitants des dommages. Une fois partis avec leur butin, ils se rendirent compte qu'ils n'étaient nulle part en sécurité sur le rivage de l'Andalus ; pour cette raison, ils changeaient souvent de place, et ils profitèrent de l'occasion pour* ***attaquer les côtes franques*** *et autres* » [47]. Vers 830-870 une première vague avait attaqué les côtes provençales et s'était même installée plusieurs années en Camargue. Quelques décennies plus tard, vers 890, d'autres commerçants dynamiques arrivent dans le *Djebel al Kilal*, le massif des Maures près de la Garde-Freinet (*Fraxinetum*). Ils y demeurent trois quarts de siècle mais ne restent pas longtemps indépendants : vers 940 Nasser ben Ahmed caïd de *Farajsinit* (Fraxinetum) se trouve sous la dépendance de Cordoue et de l'*amil*, gouverneur des Baléares [48].

Les Sarrasins dévastent une partie de la Provence et fournissent Cordoue en esclaves. Une forte demande rendait très rentable ce commerce (il ne choquait personne et l'on vendait des esclaves sur les marchés de Verdun et de Coire dans les Grisons). Des sous-groupes sarrasins plus ou moins autonomes partent dans le piémont italien et les Alpes du nord attaquer quelques points précis, des villes et de riches abbayes comme la Novalaise près du Mont Cenis, Saint-Gall près du lac de Constance et Coire [49]. De 921 à 940 une bande s'installe au Grand-Saint-Bernard où elle rançonne de riches voyageurs [50]. L'annaliste Flodoard raconte : « *dans une troupe de gens d'outre-mer et de Français qui avaient été à Rome, plusieurs furent tués par les Sarrazins et le reste ne put passer les Alpes parce que le village du monastère de saint Maurice* [d'Agaune] *était en la possession des Sarrazins* » (940). Mais ne croyez pas qu'ils aient ravagé des régions entières. Les moines chroniqueurs sont particulièrement sensibles aux attaques subies par les monastères ; ils exagèrent pour montrer que l'impiété des laïcs est responsable de ces malheurs. En somme c'est comme si un commando d'une quarantaine de personnes bloquait le tunnel du Mont-Blanc : le journal télévisé en ferait un reportage spectaculaire... De là à conclure que chaque village savoyard est menacé... Les Sarrasins ont-ils attaqué sainte Victoire ? Aucun document ne le montre. D'ailleurs qu'y aurait-il eu à prendre dans son hypothétique ermitage ? Deux écuelles et quatre tabourets ?

Les Sarrasins sont probablement aidés par des montagnards locaux. Depuis longtemps certaines vallées sont tenues par des bandits savoyards (« *les marrons, ces cruels habitants des Alpes* » comme l'écrit un chroniqueur[51]). En 931 « *Robert, évêque de l'église de Tours, revenant de Rome et passant la nuit dans des tentes avec ses compagnons, sur les Alpes, fut tué par des larrons* [latronibus] »[52]. Une chronique mentionne aussi un Piémontais nommé Aimon qui aurait eu d'importantes responsabilités parmi les Sarrasins[53].

En 940 ou 942, Hugues comte de Provence et roi d'Italie du nord, se sentant menacé par un concurrent italien réfugié en Allemagne, « *s'accorda avec les Sarrazins, à condition qu'ils habiteraient les montagnes qui séparent l'Italie et la Souabe et en fermeraient le passage* »[54]. Vers 961, les Sarrasins provençaux auraient hébergé deux années un prince italien en fuite devant l'empereur allemand[55].

Les méfaits des Sarrasins alpins deviennent gênants, non pour la vie quotidienne des paysans savoyards mais plutôt pour le commerce international et les grands pèlerinages vers l'Italie. L'empereur allemand envoie une ambassade de protestation à Cordoue en 953. Celle-ci est reçue avec un faste digne des Mille et une nuits... Un texte décrit comment cela se passait : le calife « *fit étendre des nattes depuis la porte de Cordoue jusqu'à la porte de Madinat az-Zahra, sur une distance d'une parasange, et placer à droite et à gauche une double haie de soldats, dont les sabres à la fois larges et allongés, qu'ils avaient dégainés, se rejoignaient à leurs pointes comme les poutrelles d'un toit. Sur l'ordre du souverain, les ambassadeurs s'avancèrent à travers cette haie, comme sous un passage couvert. La crainte qu'ils éprouvèrent à la vue de cet appareil fut inimaginable, et c'est ainsi qu'ils arrivèrent à la porte de Madinat az-Zahra : de cette porte jusqu'au lieu où devait se donner l'audience, le calife avait fait recouvrir le sol d'étoffes de brocart et placer, à des endroits déterminés, des dignitaires qu'on eût pris pour des rois, car ils étaient assis sur des sièges magnifiques et revêtus d'habits de brocart et de soie. Les ambassadeurs, chaque fois qu'ils voyaient l'un des dignitaires, se prosternaient devant lui, s'imaginant que c'était le calife, mais on leur disait :* Relevez la tête ! Ce n'est qu'un esclave parmi ses esclaves ! »[56]. Les pays musulmans avaient en effet une civilisation plus avancée que celle des barbares francs. Le calife Abd el-Rahmān III aimait les réunions avec les poètes : le vin circulait à pleines coupes pendant que l'esprit fusait. A l'occasion le calife complétait en espagnol, tout en respectant la rime, un vers satirique improvisé en arabe par l'un de ses invités[57]. Ce calife et son fils réunirent une bibliothèque de plusieurs dizaines de milliers de livres.

Toujours est-il que l'ambassade de 953 se solde par un échec. Après deux offensives infructueuses en 931 et 942, la base provençale du Djebel al Kilal est détruite vers 972[58].

Les rapports avec les musulmans ne sont pas seulement guerriers. On aurait trouvé vers Lausanne des monnaies arabes des VIIIe, IXe et Xe siècles témoignant d'échanges commerciaux [59]. Les Sarrasins provençaux défrichent et cultivent le massif des Maures, importent d'Andalousie des meules, des outils de menuisiers et de la vaisselle [60]. Nous pouvons supposer (?) qu'ils épousent des Provençales et parlent un sabir mi-espagnol mi-provençal, mêlé de quelques mots arabes [61]. Les Sarrasins provençaux - pas tous musulmans - semblent avoir un mode de vie proche des habitants de la région. Certes, le géographe ibn Hawqal (Xe siècle) les qualifie de « *combattants de l'Islam* » mais ce syrien ne comprend pas les particularités des musulmans andalous et provençaux [62].

Les Sarrasins dans les imaginations médiévales

Localement, le souvenir des Sarrasins subsista peut-être quelques années. On affirme que près du Grand-Saint-Bernard une inscription des années 1000-1010 commençait ainsi : « *Après que les bandes ismaéliennes, répandues dans les pays le long du Rhône, en eurent longtemps désolé les campagnes par le feu, le fer et la famine* » [63]. Mais rapidement les chroniqueurs utilisent le mot « Sarrasin » pour désigner les Gaulois ou les Romains, peuples d'une antiquité lointaine et confuse. Il sert aussi à qualifier de *mauvais chrétiens*, des seigneurs ou brigands vivant de rapines [64]. Un poème du XIe siècle appelle *Sarrasins* des seigneurs français qui spolient une abbaye [65]. Le mot ne veut plus dire grand chose. Le moine Raoul Glaber l'emploie aussi ; bien renseigné par des sources espagnoles, il est l'un des rares occidentaux à donner (1047) une description positive des musulmans. « *Les Sarrazins lisent les prophètes hébreux, et les livres chrétiens ; ils prétendent même reconnaître, dans un de leurs compatriotes qu'ils appellent Mahomet, l'accomplissement de toutes les prédictions des saints prophètes relatives à Jésus-Christ* » [66]. En effet le Coran décrit Jésus comme « *un Seigneur, un chaste et un prophète parmi les justes* » (verset 39 de la sourate 3). Les deux religions ont davantage de points communs qu'on ne l'imagine [67].

Pendant les croisades du XIIe siècle, l'Europe en formation prend conscience de son unité catholique et l'image du Sarrasin sert de repoussoir. A Genève vers 1125-1140, on mentionne un Pierre surnommé *Sareaceos*, *Saracenus* [Sarrasin] [68]. Un lieu-dit *Eis Pierres Sarrazins* est signalé à Sarzens dès 1365 et une *Muraille des sarrazins* en 1366 à Avenches [69]. En 1555 on parle d'une « *bande de Sarrazins ou Egiptiens* » (Tziganes) descendant la rive droite du Rhône en direction de Seyssel [70]. Mais la présence des Sarrasins dans les légendes semble encore limitée. Elle ne prendra son ampleur qu'au XIXe siècle.

Mais alors pourquoi diable a-t-elle sauté ?

En résumé : si les Sarrasins ne sont pas venus à Chevrier, pourquoi Victoire aurait-elle sauté par-dessus le fleuve ? et puis dans quel sens ? du Vuache vers Léaz ? de Léaz vers le Vuache ? de Collonges vers Chevrier ? de Chevrier vers le Jura ? Il y a différentes versions. En atterrissant elle aurait creusé une empreinte dans le roc.

Revenons à notre sainte. Selon des traditions recueillies à Chaumont et Éloise, le Vuache était non le départ mais au contraire l'arrivée d'un long trajet : on dit que deux jeunes filles de l'Ain fuyaient les Sarrasins ; l'une resta sur le rocher de Léaz pendant que l'autre s'élançait par-dessus le fleuve et atterrissait au sommet du Vuache. Descombes parle aussi d'un pont, dit *des fins*, entre Léaz et Arcine (Semine) : « *C'est en passant sur ce pont branlant que deux des compagnes de Ste Victoire trouvèrent la mort dans les eaux du Rhône* »[71].

Encore une autre version : cette fois la sainte serait venue du Nord. On racontait à Collonges (Pays de Gex) qu'une jeune fille nommée Victoire était retenue prisonnière par les Maures au château de *la Folie* (au-dessus du pont Carnot). Pour s'échapper, elle jeta son écharpe et traversa le Rhône[72].

Certains disent que les poursuivants n'étaient pas des Sarrasins. « *Un châtelain impie poursuivait Victoire qui avait décidé de consacrer à Dieu sa virginité. La jeune vierge traversa Léaz et se trouva soudain au sommet des Roches. Confiante en la divine Providence, elle se jeta dans le vide. Doucement elle traversa le Rhône perdant son voile blanc dans les eaux du fleuve et se retrouva saine et sauve sur le Vuache* »[73].

D'autres légendes s'en rapprochent. Vers le *Collet du Saut de la Pucelle*, aux Voirons, une bergère aurait fait un bond gigantesque pour échapper à un chasseur entreprenant[74]. « *Un coursier a marqué également son pied sur « la pierre au cheval », fendue vers 1850 pour être exploitée puis conservée par ordre de l'autorité comme limite entre les communes d'Evires et d'Arbusigny.* [...] *Un cheval ailé, s'élançant de la montagne du Salève, sauta d'un seul bond sur cette pierre où il imprima l'un de ses sabots, et fit un autre saut pour atteindre le mont Parmelan. Selon une variante, le cheval était enfourché par un saint qui, pour fuir une persécution, aurait suivi ce prodigieux itinéraire. Une troisième version veut que ce cheval ait été monté par une fée : sur le point d'être atteinte par un personnage mal intentionné, l'amazone s'élança de la pierre en question sur le Salève* »[75].

Le saut sert à tirer son bénéficiaire du péché, à démontrer sa sainteté. Ces légendes faites pour l'éducation des populations ont pu se constituer tardivement : le premier texte mentionnant

le saut de saint Bernard de Menthon (né vers 923) date seulement du XVe siècle[76]. Écoutez la plainte d'un religieux du XIIe siècle : « *Mais que dire de ces saints inconnus que les peuples, par une sorte d'émulation contre ces illustres confesseurs* [saint Martin, saint Rémi...] ; *créent chaque jour dans les villes et les campagnes ?* »[77].

Les **empreintes** sur les pierres ont longtemps frappé les imaginations. François Gay, collaborateur de l'abbé Descombes enquêta sur les traces laissées par le saut de sainte Victoire. Voyons son rapport naïf, écrit avec une orthographe un peu défaillante et quelques passages confus.

« *État complet sur l'empreinte de Sainte Victoire sur le rocher de Leaz.*

L'an mille neuf cent vingt-sept et le 21 novembre après avoir pris renseignements et conseils des anciens du pays en ce qui concerne les traditions sur Ste Victoire visant ses empreintes sises au lieu-dit sur les Roches, *emplacement et ruines d'un ancien château-fort.*

Je sous signé déclare formellement est affirmativement et en présence de M. Rochet François et de sa fille mineure Germaine Rochet avoir visité toute les roches qui se présente en ce lieu et affirme n'avoir trouvé aucune trace ni imitation sous n'importe quelle forme que se soit se rapportant aux empreintes ci-dessous énumérées.

1° La première l'empreinte du genou et bien ronde et de 9 centimètres de diamètre et de 4 de profondeur.

2° L'empreinte du pied et bien prononcé et a été prise à pied nud reconnaissable par sa forme et par la trace de tous les doigts de pieds ayant 30 centimètre de longueur et 10 de largeur aux talon et 7 c les deux plus gros doigts de pieds et 11 c vers le milieux.

3° Une croix dont les branches sont parfaitement égales et ayant 30 centimètres de longueurs et régulièrement à l'équerre avec 7 centimètres de profondeur dans le millieu.

4° Une clef dont le manche est par moitié carré et l'autre moitié ronde d'un diamètre de 3 centimètres elle est munie dun cran qui a dû faire manœuvrer la serrure et qui est d'une longueur de 10 centimètres.

Je certifie que ces formes et dimensions sus énumérées sont affirmatives et incontestables et mets aux défis toute personnes qui oserait contester les faits ci-desus présentes »[78].

LE CULTE DE SAINTE VICTOIRE DU XVe AU XVIIIe SIÈCLE

Des notables encouragent le culte de la sainte

Les Aventure

« *La famille* **Aventure** *de Murcier, actuellement éteinte, et qui avait donné à l'Église un prêtre distingué devenu chanoine de Genève, se glorifiait de remonter par ses ancêtres jusqu'aux parents de Ste Victoire. Il serait même possible de rapprocher ces deux noms, car* Aventure *se prononçait* « Aveintire », *l'*U *se prononce souvent* I *et Ste Victoire, à Vulbens et aux environs se dit* Ste Aveintire *ou* Santa Vintire » [79]. Selon une autre source ce chanoine aurait vécu au XVIIIe siècle [80].

On cite un Hugonet Aventure notaire à Murcier (Savigny) en 1447 [81]. Un Adventure exerce à Savigny vers 1595 [82]. En 1606 il y avait « *dans l'église de Savigny une chapelle de saint Fabien et Sébastien, de la présentation des Aventure du village de Murcier* » [83]. En 1607 un ecclésiastique, Messire François Aventure, de Murcier, fréquentait les nobles de Vulbens et les notaires Gay [84]. Cette famille de notables s'inventa une ascendance glorieuse pour imiter les nobles. Les Lusignan, importante famille du Poitou, croyaient descendre de la fée Mélusine et lorsque le roi Jean sans Terre épousa une Lusignan, il prétendit à son tour avoir pour aïeule une fée.

Les Burlat

Au XVIIIe siècle les Burlat s'installent à Chevrier (figure 3). Ils tiennent la douane et la gabelle du sel, achètent des terres aux paysans endettés. En 1760 l'un d'eux dirige une révolte contre le seigneur du Vuache. Le conflit devient violent. Le seigneur dénonce « *les caprices d'un seul particulier qui espérait sans doute d'y faire sa fortune parce qu'il n'y a que luy seul de litterer dans ces paroisses et que tout le reste n'est composé que de paysans grossiers et ignorants* ».

En 1766 Louis **Burlat** offre soixante livres aux syndics et conseillers de Chevrier « *pour avoir le droit de faire et tenir un banc dans la nef de l'église* [...] *et proche l'autel sous le vocable de Ste Victoire* » [85]. Henri Descombes signale « *une note écrite de la main de Révérend Perrier, dernier curé de Chevrier, selon laquelle, en 1792, on aurait volé dans la chapelle du mont, trois ou quatre « chandèles » appartenant au sieur Louis Burlat* ». Leur dévotion à la sainte mêle une foi sincère et une stratégie d'ascension sociale visant à concurrencer les nobles locaux.

Au début du XIXe siècle le conflit continue. Cette rivalité s'éteindra à la fin du XIXe siècle, les dernières générations s'occupant surtout de dévorer leur fortune [86]. A la suite d'un pari,

le descendant de celui qui avait offert des chandeliers à la sainte se promena nu à la sortie de la messe de Vulbens.

Sainte Victoire « met sa magie » au service des villageois

Résumé : avant la Révolution, les villageois attribuaient à la sainte le pouvoir de guérir des maladies et protéger les récoltes.

En avril 1589 le duc de Savoie fit construire sur le flanc nord du Vuache un fortin qui protégeait le château de La Cluse (Fort L'Écluse) [87]. Une gravure montre ce fortin dit « *Fort Notre-Dame* »

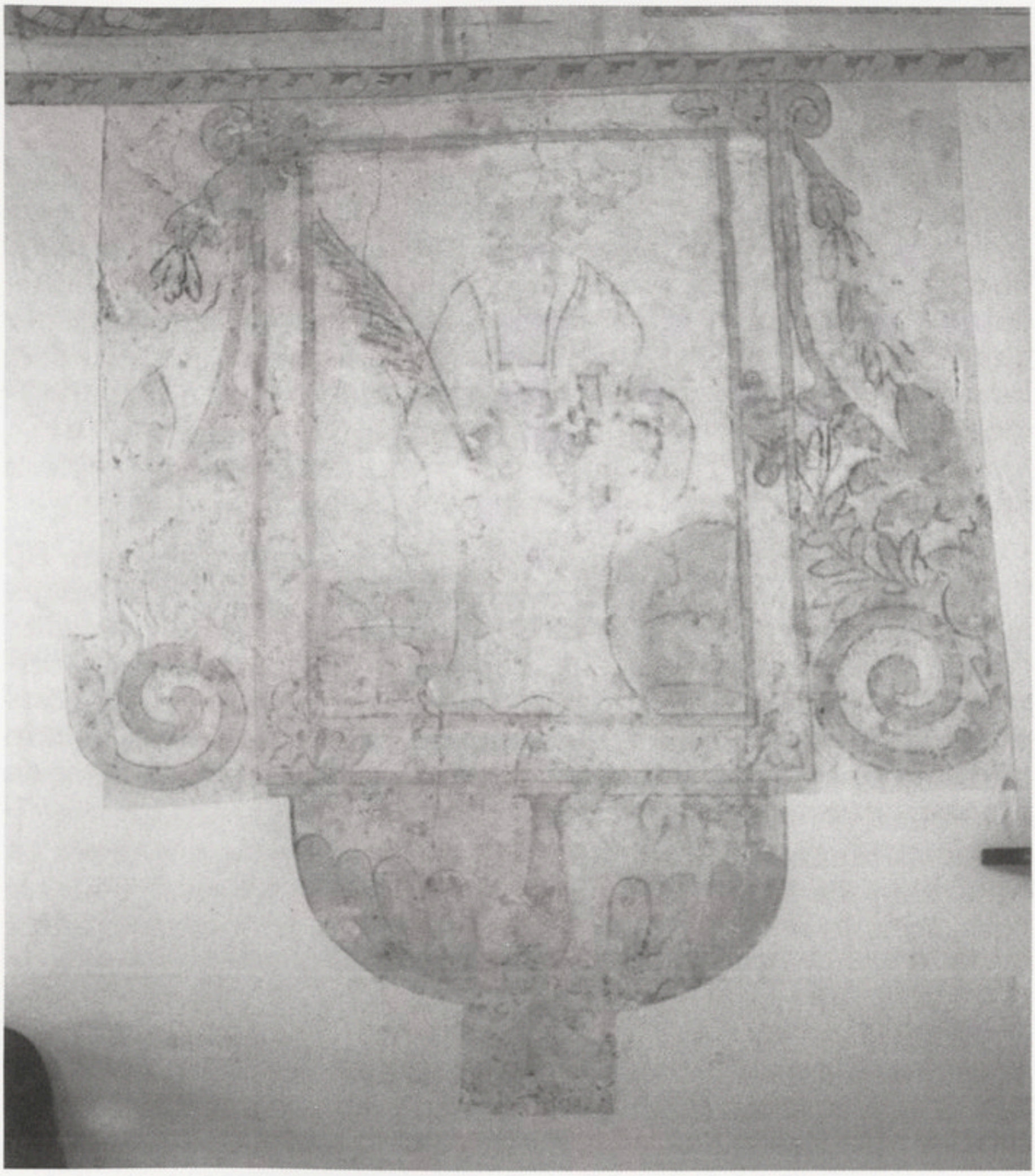

Dans l'ancienne église paroissiale de Chevrier,
sur le mur nord une fresque représente sainte Victoire.
Personnage du XVIe s. et cadre du XVIIIe s. ? (*Photo Ph. Duret*)

ou encore « *fort de Sainte-Vectière* » [88]. Quand en avril 1590 les Genevois s'emparèrent de La Cluse, les Savoyards les narguèrent depuis le fortin de la rive opposée. Dans l'église paroissiale, on a trouvé sur le mur nord la fresque d'un « *personnage tenant un rameau de laurier ou d'olivier dans la main droite et un livre dans la main gauche* » (XVIe siècle). Il s'agît de sainte Victoire [89].

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, le pèlerinage continue. En 1623, Pierre Bojon se plaint des « *propos injurieulx et diffamatoyres contre luy proffférés* [...] *par Messire Estienne Gindre, curé de Chevrier* [...] *au lieu et chapelle de saincte Victoyre* » le 28 mai, jour de Pentecôte [90].

Les épidémies devenant rares, on demande plutôt à la sainte une protection contre les sécheresses. « ***Avant*** *la révolution de 1792 on célébrait la messe dans l'ancienne chapelle le lundi de Pentecôte, et on y allait en procession pour obtenir la pluie, de toutes les paroisses de la contrée.* [...] *Une note trouvée dans les registres de Chaumont* [**à la date de 1699**] *porte qu'en vertu d'une coutume immémoriale les curés de Chaumont étaient obligés d'aller en procession à Ste Victoire dans les temps de sécheresse, chaque fois que le peuple le demandait*« [91]. Pergod dit aussi qu'on y allait « *dans les temps de sécheresse et dans les autres calamités publiques* » (il a pu prendre connaissance du texte précédent), mais il ajoute : « *les vieillards du pays tiennent de leurs ancêtres immédiats que vers le milieu du siècle dernier* [**XVIIIe siècle**] *sept paroisses se trouvèrent là réunies* [...]. *Leurs prières ne furent pas inutiles. Ces pieuses phalanges n'étaient pas descendues de la montagne que déjà une pluie abondante mettait le comble à leurs vœux en désaltérant les campagnes désolées par une longue sécheresse* ». Cette note semble sous-entendre que les curés étaient obligés malgré eux de participer à ces traditions. L'Église, refondée par le concile de Trente, tentait avec de faibles résultats de combattre les superstitions.

La sainte avait d'autres fonctions. « *Un jour elle apaisa un violent orage qui soulevait les eaux du Rhône en vagues énormes et menaçait d'engloutir la barque de son père. Une autre fois, revenant de Chevrier avec son père, elle fut surprise par la tempête avant d'arriver à la maison paternelle où sa mère l'attendait avec anxiété. Des éclairs sillonnaient les nuages sans discontinuer et la foudre tomba tout près d'elle. Alors elle leva ses petites mains vers le ciel et implora avec confiance le secours de celui qui commande aux vents et à la tempête. A l'instant l'ouragan s'apaisa* ». Il rapporte aussi que « *les fileuses de chanvre et de la laine la proclament leur patronne et les meuniers d'autrefois, dans nos régions, se mettaient aussi sous son patronage* » [92]. Il y avait en 1766-1768 une chapelle Sainte-Victoire dans l'église de Chevrier [93].

1830-1930 : SAINTE VICTOIRE, ENJEU DE COMBATS POLITIQUES

En résumé : il semble qu'à la Révolution la chapelle fut saccagée (?). En 1851 une chapelle est reconstruite et de grands pèlerinages s'y déroulent. A la fin du XIXe siècle des curés fondent l'Académie Sainte-Victoire. Une partie de la population ne croit plus ni à la légende ni aux pouvoirs magiques de la sainte. Dans les années 1930 l'abbé Descombes bataille contre les historiens laïques.



Sainte Victoire, statue du XVIIe ou XVIIIe siècle (?).
Photo donnée à l'auteur par Paul Dufournet vers 1988.

Quelle est la plus ancienne statue de sainte Victoire ?

En 1793 des soldats de la garde nationale de Carouge montent à la chapelle et jettent la statue dans un précipice. Sur les instances d'une épouse Magnin, un soldat va la chercher. Jusqu'en 1803 elle serait restée dans la maison Magnin. Ensuite on la place dans l'église de Vulbens, puis dans celle de Chevrier. C'est du moins ce que racontent les abbés Pergod et Descombes, mais cela demanderait à être vérifié.

L'abbé Descombes évoque la maison qui employa Victoire : « *Cette maison occupée par les frères Magnin et la famille Laperrousaz à la fin du 18e siècle a abrité la statue de Ste Victoire pendant la tourmente révolutionnaire. Elle est possédée actuellement par la famille Rosay, originaire de Savigny du côté paternel et maternel. Cette famille a la garde de la chapelle de Ste Victoire et en détient la clef.* [...] *Aussi protège-t-elle* (la sainte) *cette maison d'une façon très visible. La famille Rosay a donné en peu de temps trois prêtres à l'église. Cette famille du reste avait donné l'hospitalité à un prêtre pendant la Révolution au village de Cessens et l'expérience prouve que les familles qui ont abrité un prêtre sous leur toit à cette époque sanglante et l'ont soustrait à la rage des persécuteurs ont été récompensées de cette manière dans leurs descendants* ».

Il écrit à propos de l'année 1793 : « *A son retour au village de Chevrier, l'un de ses soldats qui avait son logement chez les frères Magnin, Jacques et Jean Jacques, raconte à l'épouse de ce dernier, Françoise Laperrousaz, le résultat de son voyage et le traitement qu'a subi la statue sacrée. A ce récit, la pieuse femme, navrée de douleur, ne songe plus qu'à retrouver au moins les débris.* [...] *Son hôte* [...] *va lui-même chercher la statue et la lui rapporte toute mutilée.* » Spécialiste de l'art savoyard, Paul Dufournet estimait que la statue replacée dans la chapelle est relativement récente. Dans un livre, il publie la photographie d'une autre statue de sainte Victoire, apparemment plus ancienne que celle de la chapelle [94].

Reconstruire la chapelle pour effacer le souvenir de la Révolution

Après l'époque révolutionnaire et bonapartiste, un clergé autoritaire et dynamique cherche à reconquérir les esprits : Mgr de Thiollaz évêque d'Annecy de 1823 à 1832 veut éliminer la « *lie de la Révolution* » et Mgr Billiet archevêque de Chambéry de 1840 à 1873 décrira la société post-révolutionnaire comme « *une vigne ravagée par le sanglier de la forêt* » [95]. Vers 1850 un prêtre qui écrit sur les villages au sud d'Annecy exprime sa nostalgie : « *au baptême, on donnait les noms de grands saints, sans égards à l'harmonie ni à la sonorité du nom lui-même. On s'appelait Pierre,*

Jean, François... et non Alfred, Ernest, Oscar, Arthur [...] *Depuis 1792 le souffle destructeur de l'impiété a passé sur les âmes et plusieurs furent atteintes d'une contagion mortelle, qui a redoublé d'énergie en 1848* »[96]. Il se plaint aussi des jeunes irrespectueux, des nouvelles modes vestimentaires, des gros mots et du déclin des pratiques religieuses.

Au début du XIXe siècle, la chapelle ruinée reste l'objet d'un pèlerinage. D'abord il n'y a que les Anciens, puis les jeunes reviennent[2]. Poussée par le romantisme l'Église redevient sensible aux croyances populaires.

Vers 1850, le vicaire de Vulbens (Pergod) fut prié d'ouvrir une souscription pour reconstruire la chapelle. Il y avait un curé au-dessus de lui, mais il était en conflit avec les autorités municipales. Quelques familles comblèrent avec générosité l'insuffisance des sommes versées : la famille Burlat de Chevrier, celle du syndic Mermilloud et enfin celle des Rosay, ex-syndics liés aux Magnin. « *M. Burlat père qui, ainsi que sa famille, a fait de grands sacrifices pour le rétablissement de cette dévotion* » au XIXe siècle. « *La famille Burlat, de Chevrier, à qui l'on doit principalement cette bonne œuvre, voulut bien suppléer au déficit avec un empressement et une générosité dignes des plus grands éloges* ». « *Le cantique à Sainte Victoire a été composé par un membre de la famille Burlat et* [...] *se chantait sur l'air du cantique du Saint Sacrement : par les chants les plus magnifiques* »[97].

Les travaux de construction commencèrent fin 1850. La réinstallation de la statue fut fixée au lundi de Pentecôte 1851. « *Dès la veille, des salves de détonations nombreuses se faisaient entendre sur la montagne. Le jour dit, dès six heures du matin, tous les chemins qui tendent au village de Chevrier sont inondés par une foule de personnes accourues des extrémités de la Semine, du pays de Gex et du bassin de Genève.* » Le cortège part de l'église. Le village avait été orné et paré. « *La bannière de la Vierge, qui ouvrait la marche, flottait déjà bien loin dans le versant de la montagne que les personnes qui formaient la procession quittaient seulement l'église* ». Descombes ajoute : « *Ah ! qu'elle est significatrice cette vision qu'eurent des gens de Vulbens travaillant dans leurs prés, lorsque le 9 juin 1851, à la fin de la procession et pendant la cérémonie qui se déroulait sur la montagne pour replacer la statue de la sainte dans son ancien sanctuaire restauré ! Ils virent distinctement à une grande hauteur dans le ciel, au dessus de l'oratoire et de la foule des pèlerins une grande croix lumineuse suspendue dans les airs, et à côté et en dessous une multitude innombrable de croix plus petites qui semblaient faire cortège à la grande. Le ciel prenait part à la fête de la terre.* [...] *De nombreuses décharges annoncent l'arrivée de la sainte statue qui est accueillie par une multitude de personnes accourues du versant méridional.* [...] *Quatorze prêtres étaient présents à la cérémonie* ». On remarquait plusieurs curés ainsi qu'un délégué de l'évêque[3].



Chapelle Sainte-Victoire au sommet du mont Vuache.
Plus tard on a ajouté un porche à la chapelle de 1851. (*Photo Ph. Duret vers 1980*)

Notons que dans le pèlerinage de 1851 il n'est pas fait allusion aux pouvoirs magiques que les paysans attribuaient à la sainte.

En 1851-1853, le vicaire Pergod rédige la première notice sur la sainte. Il critique « le ton dédaigneux du philosophe qui s'amuse de la bonne foi des gens simples ».

Les délires des « érudits » locaux

Il est possible que la présence des Sarrasins dans la légende de sainte Victoire date seulement du XIXe siècle. A cette époque une épidémie de « sarrasinades » ravage le milieu des érudits locaux. Selon Beaulieu, seuls les Templiers ont pu déloger les Sarrasins de Jarsy alors qu'en réalité deux siècles les séparent. En 1851 Brossard affabule : « *Charles Martel fit aussitôt reculer le féroce Althin et le poursuivit à travers la Bourgogne qui fut*

une seconde fois pillée. [...] *Tout fuyait à son approche : quelques bandes égarées, pour échapper à sa colère, passèrent le détroit de l'Écluse, traversèrent le bassin de Gex et de Genève* »[98]. La même année Béatrix écrit avec crédulité : « *nous tenons à signaler une autre ville ancienne connue sous le nom de Tattes. Les auteurs la placent près de Châtillon-Michaille, non loin de Belle-Garde et au confluent du Rhône et de la Valserine* [...] *Quant à la destruction de cette ville, elle est aussi attribuée aux Sarrasins* »[99]. En 1853, Blavignac divague : « *suivant certains étymologistes, le champ de Mouse et la commune de Moussie, dans l'arrondissement de Saint Claude, auraient pris leurs noms de Mousa, vice-roi du Maroc, qui aurait commandé une division sarrazine* »[100]. Vers 1862, l'abbé Gorini prétend que les Sarrasins vinrent dans les montagnes du Jura et du Valais et « *laissèrent après eux la lèpre qui obligea les habitants à construire des maladières pour séquestrer les malades. De là la maladière sous Vanchy* » : or les premiers documents mentionnant des maladières sont de trois cents ou quatre cents ans postérieurs aux Sarrasins[101] ! En 1909, le comte Marc de Seyssel assure tranquillement que « *toutes les communes ou villages dont les noms se terminent en oz ou az ont une origine musulmane* » ce qui est archi-faux[102]. Vers 1912 Ullmann, soit-disant versé dans les langues orientales, explique doctement que *Gaby*, lieu-dit du Salève, vient de l'arabe *ain dschadin*, la source des chamois[103].

En 1602 Delbène, abbé de Hautecombe et piètre historien, avait écrit sans preuve que les Sarrasins étaient longtemps restés maîtres du château de Culoz et qu'ils en avaient été délogés par l'ancêtre des princes de Savoie[104]. (Quel courtisan !) En 1935 un érudit recopie cette affirmation sans la vérifier : « *c'est seulement vers l'an 1015 qu'ils* [les Sarrasins] *furent délogés du château de Culle (Culoz) qu'ils occupèrent très longtemps* »[105].

Poussés par la recherche de leurs « racines », célébrant une identité locale fantasmée, les « historiens » locaux produisent sur les Sarrasins un discours qui n'a pas le moindre rapport avec les faits. Ils ignorent souvent les documents anciens que d'ailleurs ils seraient incapables d'analyser (l'idée ne leur vient même pas à l'esprit). Par exemple certaines chroniques sont très postérieures aux événements qu'elles prétendent relater alors que d'autres textes ne parlent que de « païens » imprécis. Il y a aussi des chroniqueurs qui inventent... Mais ce n'est peut-être pas la seule explication de ces fantasmes. En 1888, un article de géographie évoque les envahisseurs sarrasins : « ***Un officier qui a vu l'Afrique,*** *veut que les Burrhiens* [habitants d'un village du Mâconnais] *soient des Kabyles chrétiens (il y en avait parmi les envahisseurs) reconnus comme tels et épargnés* »[106]. Cette mention d'un militaire est intéressante. Les délires sur les Sarrasins ont-ils été encouragés par la colonisation de l'Algérie à partir de 1830 ?

Le seul auteur du XIXe siècle ayant écrit un texte solide sur les Sarrasins se nomme J.T. Reinaud (1836). Mais il ne s'agît pas de n'importe quel amateur : il était professeur à l'École des Langues orientales et conservateur à la Bibliothèque Royale (Nationale) [107].

Le pèlerinage a changé

En France, à partir de la fin du XIXe siècle se développe une religiosité nouvelle et spectaculaire. Les visions de Notre-Dame se multiplient. En 1873-1877 d'immenses foules vont à Paray-le-Monial. En 1874 s'ouvre le procès en béatification de Jeanne d'Arc [108]. En 1920 Jeanne d'Arc et Marguerite-Marie Alacoque sont canonisées (Descombes y fait allusion dans sa brochure). En 1933 voici le tour de Bernadette Soubirous.

Descombes raconte : « *La génération aux tempes blanchies se souvient du vénéré M. de Quincy et de l'impulsion qu'il donna aux pèlerinages. On n'allait plus aux lointaines Croisades, mais on s'ébranlait pour Saint Maurice, pour Paray, pour Myans (pour les ermites). Tout le monde applaudissait à l'heureuse initiative sauf la vieille Gasparde, une ancienne du pays. Avait-elle raison, avait-elle tort de branler du chef et de bougonner : "Quelle idée d'aller loin chercher des saints quand ici même nous avons sainte Avintire ?"* » [109].

Au pied de l'oratoire des collégiens et séminaristes du Vuache, de la Semine et de la vallée du Fornant font des réunions et des pèlerinages. « *Rd Jean Chaumontet décédé curé de Valleiry a donné en 1891 à son vicaire intérimaire, l'abbé Henri Descombes un compte-rendu fidèle des ces expéditions pacifiques* [...]. *Ceux de la Semine apportaient du vin, ceux de Savigny et de Jonzier apportaient du jambon. Tout se terminait par quelques chants religieux ou patriotiques. En 1879 les collégiens et les séminaristes de la région organisèrent une grande promenade et munis de leurs clairons qu'ils avaient apportés du collège, firent entendre de joyeux concerts à Vulbens, Arcine, Clarafond, Chessenaz, Chaumont et Savigny. A Arcine après qu'ils eurent joué un morceau devant la grande porte d'entrée de la cour du presbytère, la servante pensant que c'étaient des romanichels vint leur offrir cinquante centimes ; mais constatant leur bonne tenue, elle alla avertir Monsieur le Curé qui les fit entrer et les abreuva cordialement d'un bon vin d'Entremont* » [110].

En 1884-1886, Henri Descombes fonde l'Académie Sainte-Victoire. « *En 1894 a été imprimée la première hymne à Sainte Victoire et la seconde en 1909. En 1911 nous avons fait imprimer le premier fascicule contenant des extraits de nos premiers cahiers* ». En 1911 ils publient des hymnes en l'honneur de saint François de Sales. « *En 1919, après la grande guerre, Monsieur l'abbé Marchand, curé de Vulbens fit réparer l'oratoire et sceller*



« Certificat » de première communion et de confirmation de Joséphine Tremblet (mars et mai 1880). Plus tard, connue sous le nom de *Fine Teury* (ou *veuve Duret*) elle tiendra une épicerie près de la fruitière de Raclaz-Dingy. (*Archives Ph. Duret*)

au ciment les dalles de la toiture. En même temps il inaugura la coutume d'adresser des invocations à sainte Victoire à l'église à la fin des exercices du mois du Rosaire »[111]. En 1917 un vitrail aurait été consacré à la sainte dans l'église de Bonnevaux et une statue installée dans celle de Menthonnex-en-Bornes. Descombes dit que « *les pèlerinages au Mont Vuache avaient été continuels pendant la guerre* »[3]. En 1927-1928 ont lieu les fouilles autour de la chapelle : « *Il faut courir, car les œuvres de Dieu souffrent contradiction et souvent sont combattues par ceux-là même qui devraient les soutenir* ».

Le 10 novembre 1927 un pèlerinage est organisé. L'abbé Henri Descombes raconte ce qui fut le couronnement de sa vie : « *Te Deum. Départ en procession. Litanies des Saints jusqu'à l'embranchement de Chevrier. Il pleuvait la veille au soir : il a plu toute la nuit. Nous avons eu le beau temps de 8 h, à 11 heures et quart. Quelques gouttes de pluie ensuite.*

Tout le programme a été réalisé. Il y avait environ 100 hommes et 200 femmes. [...] *Le pèlerinage du 10 novembre 1927 a été préparé sous le rapport matériel par M. François Gay de Clarafond aidé de ses fils, de ses deux gendres de Savigny et de quelques amis. Ce pieux chrétien privilégié de Sainte Victoire et très reconnaissant envers elle a réparé les chemins et placé des écriteaux pour guider les pèlerins : il a aussi préparé l'autel pour la messe et l'estrade pour la prédication. Par ses soins l'esplanade qui entoure l'oratoire a été agrandie de manière à contenir au moins 600 personnes.*

Sous le rapport spirituel, M. le Curé de Vulbens a convié les fidèles à l'église dès la veille pour la confession et la communion et le jour même du pèlerinage il y a eu des communions à Vulbens à six heures et dans l'église de Chevrier à la messe de 6 heures célébrée par l'abbé Jean Rosay et à celle de 6 h 1/2, célébrée par son oncle l'abbé François R. curé de Nangy. Monsieur l'abbé Jolivet séminariste, soldat et sous-diacre a préparé tout ce qui était nécessaire pour la célébration de la messe sur la montagne et a porté le tout dans une hotte avec le sacristain de Vulbens. Je suis parti à 7 h 1/2. La pluie avait cessé. Après avoir suivi quelque temps le chemin de la coupe, je l'ai quitté pour ne le rejoindre à travers les rochers qu'à 500 mètres de l'oratoire. Arrivé à 9 h. j'ai trouvé M. Gay François qui venait d'achever les derniers préparatifs. Nous avons visité ensemble la citerne et je lui ai montré le pied de fayard dans lequel autrefois l'eau ne tarissait jamais et où beaucoup de personnes ont été guéries de maux d'yeux.

Peu à peu les pèlerins arrivent de Chevrier, de Vulbens, d'Arcine, de Clarafond, de Chessenaz. Ceux de Savigny ont craint le mauvais temps et ne sont pas venus. Ils auraient eu le temps de venir et de rentrer au moins à Cessens sans avoir besoin d'ouvrir leurs parapluies. Une autre fois ils seront plus courageux. Sainte Victoire ne devait pas permettre que ce pèlerinage fût

manqué pour cause de mauvais temps. Nous avons tout le temps nécessaire pour réaliser tout notre programme. C'est seulement entre une heure et deux heures que la pluie a été un peu forte pour cesser ensuite vers 2 heures et faire place à la neige sur les hauteurs à la tombée de la nuit.

A 10 h. la foule étant rassemblée, on récite quelques dizaines de chapelets. Ensuite le curé de Menthonnex monte sur l'estrade et prononce une première allocution. La messe commence et les chanteuses de Vulbens font entendre un cantique à Sainte Victoire.

Après l'Évangile, seconde allocution suivie du chant de l'hymne : Cœlestis aula prœdicat. *A l'offertoire chant du* Crédo. *A la fin de la messe, chant de l'hymne* Onimis felix *suivie d'une dernière allocution. Après cela Monsieur l'abbé Clerc curé de Marnaz, fait prier aux intentions des pèlerins, invoque plusieurs fois sainte Victoire et fait acclamer Monseigneur notre Évêque et Monsieur le Curé de Vulbens à qui nous sommes redevables de cette belle cérémonie. Après le chant du* Magnificat *et du* Te Deum *la procession commence au chant des Litanies des saints qui se termine juste à la bifurcation de Chevrier.*

A Chevrier les prêtres s'arrêtent un instant dans la maison Rosay, et nous arrivons à Vulbens vers 1 heure. Monsieur le Curé d'Arcine nous a quittés à la bifurcation de Chevrier. Monsieur le Curé de Valleiry ayant rencontré un de ses paroissiens qui possède une automobile m'a accompagné jusqu'à Menthonnex où nous sommes arrivés à 6 heures » [112].



L'abbé Henri Descombes. (*Archives famille Descombes*)

A cette époque F. Gay de Clarafond collecte les traditions qu'il trouve aux alentours. En 1929 il note qu'on va voir la sainte « *contre les fièvres pernicieuses tel que fièvre thyphoide, variole, pleurésie, et les femmes enceintes trouvent secours et protection certaine auprès de Ste Victoire et on y accourt aussi pour obtenir la clémence du temps en temps de sécheresse Ste Victoire nous gratifie d'une pluie bienfaisante* »[113]. Elle protégeait aussi les récoltes. Et gare aux mécréants ! « *Une fois, un chasseur était sur le plateau de sainte Victoire pendant la consécration, (on la sonnait à Vulbens), il se sentit soulevé trois fois devant l'oratoire. Il promit de ne jamais plus aller chasser pendant la messe.* [...] *Un individu de Chevrier s'était coupé le doigt et, malgré tous les remèdes appliqués le sang coulait toujours. Une personne lui conseilla d'aller à Sainte Victoire et de plonger son doigt dans la fontaine : ce qu'il fit. Aussitôt le sang s'arrêta.* [...] *Cette année* [1927], *deux guérisons ont été opérées par l'intercession de la Sainte, une chez M. François Gay à Clarafond, et une chez M. Félix Chaumontet à Héry* »[114]. En juillet 1934 Descombes note : « *4 filles du village de Chez Borgeat sont allées à Sainte Victoire pour demander la pluie dans trois jours, c'est-à-dire quand la moisson serait terminée, et la pluie est venue samedi soir* »[115].

En 1931 l'abbé Descombes rédige sa notice manuscrite, en 1935 il publie la brochure. Son collaborateur F. Gay fabrique une statue de la sainte (figure p. 63).

Les survivances de la religiosité populaire du XVIIIe siècle sont critiquées par les notables, qu'ils soient catholiques ou anticléricaux

Malgré sa force, la réaction religieuse du XIXe siècle menait pourtant un combat d'arrière-garde. Pendant que le clergé cultive l'illusion d'un retour à l'Ancien Régime, les mœurs se déchristianisent peu à peu. En témoigne cet extrait d'une audience judiciaire de 1835 qui relate une dispute entre deux habitantes du Genevois : « *La défenseuse a convenu que, de cette circonstance, elle riposta par d'autres injures de la nature en général de celles rapportées par la démène, en ajoutant que celle-ci était d'autant plus une prostituée qu'elle en avait pour ainsi dire convenu avec elle, lorsque lui montrant un jour des robes de chambre ou de sûreté, elle lui disait voilà les choses dont les messieurs se servent pour éviter d'avoir des enfants* »[116]. On utilisait déjà le préservatif.

Autre exemple de déchristianisation : à propos de la reconstruction de la chapelle Sainte-Victoire, Descombes rapporte que la souscription de 1850 reçut le soutien de « *toutes les paroisses du Vuache qui s'honorent de sentiments religieux* », ce qui laisse entendre que certaines étaient réticentes. Il fut difficile de réunir la somme nécessaire aux travaux, ajoute-t-il.

Une critique du pèlerinage nous est apparemment fournie par le notaire anticlérical Victor Gay. Réécrivant son journal à la fin du XIXe siècle, il raconte avec scepticisme le pèlerinage de 1851 : « *C'est le 9 de ce mois (Pentecôte) qu'eut lieu l'inauguration de la réédification de l'oratoire de Ste-Victoire au sommet de la montagne de Chevrier. Il y a eu longue et nombreuse procession, dès Chevrier, par Rossy, Balme et le Méchant-Pas, les curés en tête. Ma mère, qui n'aime pas les singeries religieuses, a emmené son monde de la maison, qu'elle a fermée, et elle s'est fait conduire à Genève. Il y a eu 3 000 personnes à la cérémonie* » [117]. Pourtant cette femme, Rose Duc (1793-1871), était catholique pratiquante : en 1831 elle avait participé au pèlerinage de Marlioz, organisé par les aristocrates locaux [118]. En réalité, comme le curé de Vulbens (Maurice Peccoux) était contesté tant pour son caractère difficile que pour ses idées, nous avons du mal à interpréter l'attitude de la mère de Victor Gay [119].

En 1864 une enquête archéologique fut lancée auprès des instituteurs. Celui de Chevrier raconte que, près de la chapelle, « *il y a un tronc d'arbre rempli d'eau que le peuple croît être une fontaine* [...]. *S'y rendent ceux qui souffrent de la tête.* » Quant au pèlerinage, « *on y est allé, mais l'usage s'en est perdu.* [...] *Déjà à la révolution de 93* [le couvent] *était remplacé par une chapelle assez vaste ou oratoire, où l'on allait en pèlerinage.* » La nouvelle chapelle « *est beaucoup moins grande que la précédente et l'on ne la visite plus que par curiosité, excepté quelques personnes pieuses qui s'y rendent encore avec dévotion pour être guéries de certaines infirmités, et surtout de maux de têtes : soit surdité, migraine, fluxion d'yeux etc... en se lavant avec l'eau de cette prétendue fontaine.*

Cette fontaine n'existe réellement pas ; cette erreur a été produite par l'eau qui tombe pendant les pluies dans un tronc d'arbre creux et où elle se conserve assez longtemps, par la raison que les rayons du soleil n'y pouvant pénétrer, l'évaporation se fait insensiblement ; ajoutée à l'idée de quelques dévotes qui, voulant trouver là, un fait miraculeux, ont inventé cette fable. D'ailleurs, si l'on s'était donné la peine de constater un fait qui, s'il existe réellement, serait véritablement miraculeux, car ce tronc d'arbre est près de la chapelle et par conséquent au sommet de la montagne où il ne peut exister de sources, on aurait vu que pendant la sécheresse, ce tronc est à sec. Voulant moi-même me rendre compte de ce prétendu phénomène, j'y suis allé et j'ai trouvé le tronc à sec » [120]. En effet, dans les vieilles souches l'eau de pluie se conserve quelques jours [121]. Mais que d'efforts pour réfuter une tradition si sympathique !

L'abbé Descombes pense un peu comme lui : il distingue entre les traditions (qu'il défend) et les superstitions (qu'il combat). Il écrit que les pèlerinages continuent « *aux saints du pays qui ont des chapelles et des oratoires, mais sérieusement et sans ombre*



Ancienne église paroissiale de Chevrier. Photo prise avant 1918. Afin de composer une de ces images folkloriques que la clientèle aime, le photographe a demandé aux personnages de prendre la pose : on reconnaît un paysan avec sa hotte, un facteur à bicyclette, un char à échelles... (*Collection Cl. Mégevand*)

de superstitions. [...] *du reste les bons catholiques ont renoncé à tout ce qui est d'origine païenne. La somnambule de Genève et les sorciers, leveurs de feu, d'entorses, tarreurs de sang et de feu se font rares. Les catholiques n'en usent pas. La superstition reste dans les montagnes et les pays protestants.* [...] *Ceux qui liront dans mille ans ces folklores auront une triste idée de notre époque et se demanderont si nous étions païens ou chrétiens ou musulmans* »[122]. Chacun à sa façon, le curé et l'instituteur combattent les superstitions populaires. Qu'ils soient anticléricaux ou catholiques, les notables du XIXe siècle se retrouvent pour imposer cette modernisation des mentalités populaires que l'Église du XVIIIe siècle n'avait pas pu mener à terme.

Des divergences subsistent pourtant. En 1933 L. Blondel écrit un article sur la sainte où il établit un lien entre elle et les divinités antiques. L'abbé Descombes proteste : « *Les historiens profanes sont portés à nier toutes nos traditions religieuses, et ils voudraient nous faire croire que notre sainte tire son origine de la déesse Victoria à laquelle les Romains auraient élevé un temple ou une statue en ces lieux* »[123].

DES CROYANCES QUI ONT TOUJOURS ÉVOLUÉ

La légende de sainte Victoire n'était pas figée mais au contraire variait suivant les villages et les époques. Elle s'adaptait

aux circonstances historiques. Depuis la fin du Moyen Age jusqu'à la Révolution, la sainte est considérée comme une protectrice contre les maladies et les intempéries. Ensuite, depuis la Restauration sarde de 1815 jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les instituteurs et les prêtres, qui venaient d'accéder à la petite bourgeoisie, qui avaient fait leurs études en ville, exterminèrent peu à peu ces pittoresques croyances populaires. La légende fut utilisée par certains prêtres afin de lutter contre les idées républicaines, laïques, franc-maçonnes et communistes. Mais l'Église évolua : en 1926 le pape condamnait *L'Action Française*, organisation raciste d'extrême-droite. En Haute-Savoie entre 1940 et 1944 des saints modernes, notamment les abbés Fournier, Jolivet et Rosay sauvèrent au péril de leur vie de nombreux juifs et résistants.

On dit avec raison que la religion catholique est un constituant essentiel de « l'identité savoyarde ». Mais le catholicisme est en mouvement. Le catholicisme du XXe siècle ne ressemble pas à celui du XIXe siècle qui était lui-même différent de celui du XVIIIe siècle. Quand après la guerre l'abbé Fournier[124] fit construire à Vers la chapelle Notre-Dame des VOYAGEURS, c'est-à-dire des migrants, ne cherchait-il pas à nous alerter contre l'idôlatrie de nos « racines » et de notre « identité » ?

Remerciements

MM. Charles et Marius Benoît, Mme et M. Droubay, M. Paul Dufournet (†), Mme Louise Duparc (†), M. l'abbé Molliet (†).

Je dois beaucoup à l'amabilité de M. l'abbé Jean Descombes, neveu d'Henri Descombes, qui m'a prêté des manuscrits de son oncle ainsi que plusieurs photos.

CHRONOLOGIE

Avant J.-C. : « camp » au sommet du Vuache, à Chevrier.
Époque gallo-romaine : bâtiment au sommet du Vuache, à Chevrier ?
1196 : fondation de la maison des Templiers à Cologny (Vulbens).
1239 : mention de la maladière de La Fontaine (Vulbens).
1296 : première mention du *mont sainte Victoire* (montagne du Vuache).
1467 : indulgences pour le pèlerinage à la chapelle.
1793 : la statue aurait été jetée dans un ravin ?
1851 : inauguration de la nouvelle chapelle.
1851-1853 : notice de l'abbé Pergod, premier texte écrit sur la légende.
1884-1886 : fondation de l'Académie Sainte-Victoire.
1927 : fouilles autour de la chapelle, grand pèlerinage.
1931-1932 : manuscrit de l'abbé H. Descombes sur la sainte.
1933 : article de L. Blondel sur la sainte.
1935 : brochure imprimée de H. Descombes sur la sainte.

1. Bibliothèque du musée des ATP, Paris, arch. Van Gennep, Savoie Questionnaire II nº 119.
2. Descombes, brochure imprimée.
3. Renseignements sur l'abbé H. Descombes et sa famille :
   - *Revue du diocèse d'Annecy*, jeudi 5 décembre 1935, ADHS.
   - Rebord, dictionnaire du clergé.
   - Témoignages de L. Duparc (Saint-Julien-en-Genevois) et de l'abbé J. Descombes (Savigny) reçus par Ph. Duret.
   - Généalogie établie par L. Vuichard, de Savigny.
   - H. Descombes, *Annales de la chapelle, arbres, vignes, forêts*, p. 3. Manuscrit conservé par son neveu.
4. H. Descombes, *Annales de la chapelle, arbres, vignes, forêts*, p. 79-80.
5. Bibliothèque des ATP, archives Van Gennep, op. cit. Ailleurs il note à propos d'un travail de généalogie : « *il sera comme un arbre planté près d'un cours d'eau qui donnera son fruit en son temps : son feuillage ne se flétrira pas et toutes ses œuvres seront prospères. Ces paroles, du psaume premier se sont vérifiées et se vérifieront pour la chapelle et pour toutes les familles du village qui demeureront fidèles aux traditions de nos pères. Celles qui suivront une autre voie ou qui pactiseront avec l'erreur et l'impiété s'éteindront tôt ou tard* », H. Descombes, *Annales de la chapelle, arbres, vignes, forêts*, archives famille Descombes, page de garde. Il parle ici du village de *Chez Borgeat* à Savigny.
6. H. Descombes, journal 1933-1935, p. 44. Manuscrit conservé par son neveu.
7. C. Jullian, *Notes gallo-romaines, Sainte Victoire*, dans Revue des Études anciennes, 1899-1, p. 47 et suiv.
   - L. Blondel, *Le retranchement préhistorique de Sainte-Victoire sur le Vuache*, dans Genava 1933.
   - *Notice sur Sainte Victoire, de Chevrier en Vuache*, publiée par l'Académie Sainte-Victoire [= *brochure imprimée d'H. Descombes*], 1935, ADHS, Archives du Grand Séminaire, 19 B 8.22. Autre côte : Delta 964.
   - *Histoire admirable de Sainte-Victoire par le chanoine H. Descombes de Menthonnex-en-Bornes et François Gay de Clarafond, 1931-1932*, [= brochure manuscrite d'H. Descombes], archives famille Descombes. Je possède une photocopie de ce texte recopié par Mme L. Duparc.
   - Bibliothèque de l'Académie Florimontane, nº 1127, Chevrier, notes signées *par H. Descombes, Menthonnex en Bornes.*
   - Bibliothèque du musée des ATP, Paris, archives Van Gennep, *op. cit.*
8. Ch. M. Rebord (chanoine), *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy dès 1535 à nos jours.*
9. H. Descombes, brochure imprimée, p. 47.
10. Bibliothèque du musée des ATP, Paris, archives Van Gennep, *op. cit.*
11. Bibliothèque des ATP, archives Van Gennep, *op. cit.*
12. Baudet et Chaussin, *Vie des saints et bienheureux*, éd. Letouzey et Ané, 1952, octobre 674, novembre 464 et décembre 622.
13. Voir mon article sur Bans, dans les *Échos Saléviens* nº 1 (1987).
14. Voir mon article sur Cologny dans les *Échos Saléviens* nº 3 (1993).
15. G. Gavard, *Valleiry, la paroisse*, 1940, (ADHS nº 1918), p. 10. Ce Gavard est-il ce supérieur du Grand Séminaire qui n'aimait pas beaucoup les méthodes d'H. Descombes ? Dans ce cas, s'il mentionne sainte Victoire, c'est sans doute à la suite de conversations avec ce dernier.
16. H. Descombes, journal 1926-1928, p. 119.
17. Bibliothèque de l'Académie Florimontane, *Notes archéologiques envoyées par les instituteurs*, 1864.
18. H. Descombes, journal 1926-1928, p. 93. Manuscrit conservé par son neveu.
19. Bibliothèque de l'Académie Florimontane, nº 1127, Chevrier, notes signées *par H. Descombes, Menthonnex-en-Bornes.* Voir aussi la brochure manuscrite Descombes sur sainte Victoire (note 24).

20. L. Blondel, *op. cit.*, page 41.
21. J. Delumeau, *Rassurer et protéger* [...], Fayard, 1989, p. 186 à 198.
22. H. Descombes, brochure manuscrite. Photocopie conservée par Ph. Duret.
23. A Payerne au XVIIIe siècle, on montrait même une prétendue selle de son cheval : L. Baulacre, *Œuvres historiques et littéraires* [...], recueillies et mises en ordre par E. Mallet, Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 1857, t. 1, page 19. Dans un ouvrage de 1851 cette selle est décrite comme ayant appartenu à Berthe, épouse de Rodolphe II. Cf Béatrix, *Histoire du Pays de Gex*, Lyon, 1851, p. 180.
24. Revue Savoisienne, 1881.
    - F. Fenouillet, *Les pierres à cupules et à gravures de Savigny*, in 4e Congrès Préhistorique 1908, éd. 1909.
25. Académie salésienne, tome XI p. 271-312 : visite de 1481.
26. Mémoire et documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, tome 54, 1913, F. Fenouillet.
27. H. Descombes, journal 1926-1928, p. 119.
28. Mémoires et documents de la Société historique et archéologique de Genève, t. XIV, n° 374 p. 442 et n° 377 p. 446 ; ADHS SA 63 (26).
29. ADHS, SA Inventaire 196 n° 90, f° 28 par exemple.
30. H. Descombes, brochure imprimée.
31. H. Descombes, brochure imprimée, p. 34 et suiv.
32. ADHS, Icd 331 et Numéros suivis de 1871 (Arcine).
33. *Histoire des communes de l'Ain*, éd. Horwath, Roanne 1985, p. 464.
    - M. Cl. Guigue, *Topographie historique du département de l'Ain*, 1873, Laffitte Reprints 1976.
34. « *Maladeria de fons que est juxta donzie inférius* », registre de Viry, archives de la Salévienne, testament d'Hugues de Viry en 1239, f° 1. Il y avait au Petit-Saconnex une *Vie des morts* près de laquelle on a déterré des ossements ; voir R. Reber, *Recherches archéologiques à Genève et aux environs* [...], 1901, p. 47.
35. Un document de 1857 l'atteste : « *A Frangy, d'une vigne de Berthod, au clos des Aricoques soit de ste-Victoire* » ; archives Droubay, journal de V. G., f° 183 du résumé, septembre 1857, tables. Le clos des Aricoques se trouve entre Frangy et Planaz (Desingy).
36. Bibliothèque de l'Académie Florimontane, n° 1127.
37. Je suppose qu'il s'agit d'un schiste contenant des traces de chlore ?
38. Pierre ollaire : espèce de serpentine facile à tailler.
39. H. Descombes, brochure imprimée, p. 95.
    H. Descombes, journal, 1926-1928, p. 105.
40. ATP, archives A. Van Gennep.
41. Brochure H. Descombes, pages 34 à 38.
42. ADHS, SA 63 n° 26.
43. Extrait non référencé d'un texte que P. Dufournet m'avait donné. La carrière et la chapelle de Sainte-Foy sont mentionnées par Barfelly en 1635.
44. Liutprand, *Antapodosis*, cité par Ph. Sénac, *Musulmans et Sarrazins dans le sud de la Gaule du VIIIe au XIe siècle*, Le Sycomore, 1980, p. 46.
45. J.A. Tapia Garrido, *Alméria musulmana*, tome I, éditorial Cajal Alméria 1986, page 90 et suivantes. Voir aussi : J.A. Tapia, *Historia général de Alméria y su provincia*, tome V, Alméria 1989, p. 257 et suivantes.
46. A. Rucquoi, *Histoire médiévale de la péninsule ibérique*, Points-Seuil 1993, p. 85-89.
47. Al-Himyarî cité par Chr. Picard, *La mer et les musulmans d'Occident* [...], PUF 1997, p. 16-17.
48. Ibn Hayyan de Cordoba, *Cronica del Califa Abdarrahman III an-Nasir, entre los anos 912 y 942 (al-Mauqtabis V)*, Zaragoza 1981, p. 342. Je remercie Christophe Dubois pour sa traduction.
    - J. L. Delgado, *El poder naval de Al-Andalus en la época del califato omeya*, univ. de Granada, inst. de almérienses 1993, p. 232 et suiv. Je remercie Christiane Lecerf pour sa traduction.

49. Saint-Gall et Coire sont proches de l'actuelle frontière entre la Suisse et l'Autriche.
50. *Chronique de Frodoard*, collection des Mémoires relatifs à l'hist. de F., par M. Guizot, 1824.
51. Eudes de Cluny (XIe siècle), cité par J. P. Poly, *La Provence et la société féodale 879-1166* [...], éd. Bordas-études 1976, p. 27.
    R. Poupardin, *Le royaume de Provence* [...], Slatkine 1974, p. 266.
52. Flodoard, *op. cit.*
53. J.-T. Reinaud, *Invasions des Sarrazins en France* [...], Paris librairie Orient Éditions 1836, réimpression en 1964, p. 182.
    - J. Lacam, *Les Sarrazins dans le Haut Moyen Age français*, Paris G. P. Maisonneuve et Larose 1965, p. 105.
54. Ibn Hayyan, *op. cit.*, p. 340.
    - Liutptand, traduction Cousin, cité par Ch. A. Cingria, *La reine Berthe*, L'Age d'Homme, Lausanne, 1992, p. 118.
55. Liutprand, *Liber de rebus gestis Ottonis magni imperatoris*, cité par R. Folz, *La naissance du Saint-Empire*, A. Michel, 1967. p. 233. Mais Liutprand, au service de l'empereur, avait intérêt à discréditer ce prince italien.
56. Muhyi 'd-din Ibn al-Arabi (?) cité par E. Levi-Provençal, *L'Espagne musulmane au Xe siècle*, Maisonneuve et Larose 1932, réed. 1996, p. 48.
57. E. Lévi-Provençal, *op. cit.*, p 51.
58. Ph. Sénac, *Musulmans et Sarrasins* [...], Le Sycomore 1980.
59. Mémoires et documents de la Société archéologique et historique de Genève, t. IX, 1853, p. 326.
60. Fouilles de l'épave du Bataiguier. Site internet http ://www.culture.fr/culture/archeosm/bateg-s.htm
61. J'utilise les mots « espagnol » et « provençal » pour simplifier. Il s'agit en réalité de langues plus anciennes.
62. Ibn Hawqal, Configuration de la Terre, 1964, t. I, p. 199.
63. L. Baulacre, *Œuvres* [...], recueillies par E. Mallet, 1857, tome II p. 24 et suiv. L'inscription n'existe plus.
64. J. P. Poly, *La Provence* [...], p. 26-27.
65. J. F. Lemarignier, *Le gouvernement royal*, p. 79.
66. *Chronique de Raoul Glaber*, Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, 1824, p. 183.
67. Les musulmans reconnaissent aussi Moïse comme un de leurs prophètes. J'ai écrit un petit texte sur ce sujet.
68. Regeste Genevois n° 276 et 301.
69. B. Reber, *Le séjour des Sarrazins* [...], 1912. Cf. *le Bugey*, 1909.
70. ADHS, 21 J 52.
71. H. Descombes, journal 1933-1935, septembre 1933.
72. A. Van Gennep, *La Savoie*, éd. Curandera, 1991.
    - Département de l'Ain, *Pré-inventaire, Richesses touristiques et archéologiques du canton de Collonges*, 1989, p. 27.
73. M. Laubépin, *Léaz, histoire et traditions*, 1971 (AD Ain).
74. G. Chapier, *Légendes de Savoie*, 1968, p. 91.
75. H. J. Gosse, *Suite à la notice sur d'anciens cimetières*, dans *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XI, 1859, p. 90.
    - L. Revon, *La Haute-Savoie avant les Romains*, dans *Revue Savoisienne* 1878, p. 84, 87, 89.
76. Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique.
77. *Patr. Lat.*, CLVI, *De pignoribus sanctorum*, col. 122-124 cité par J. Delumeau, *op. cit.* p. 599.
78. H. Descombes, journal, 1926-1928, p. 109.
79. H. Descombes, manuscrit.
80. F. Fenouillet, *Monographie de Savigny*, dans *Mémoires et documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, t. 54, 1913.
81. ADHS, SA Inventaire 196 n° 90, f° 1027. Voir aussi Anthœne fils de Louis de *Mursiez* en 1559 (*Livre des habitants de Genève*, tome I, 1549-1560, librairie

Droz, 1957, p. 161), un autre Anthœne vers 1580-1581 (ADHS, 21 J) et un *Gauter Aventure « au mont de Syon »* en 1582 (AEG, notaires de 1535 à 1700, Noël Cornillon notaire, 3e vol., fo 3). D'autres Aventure sont cités en 1636, 1667 et 1710 (F. Fenouillet, monographie de Savigny, *Mémoires et documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, t. 54, 1913).

82. ADHS, 21 J.
83. Chanoine Rebord, p. 617.
84. Archives Burlat-Jolivet.
85. Archives Gay-Droubay, journal de V. Gay, 1834.
86. Sur les Burlat, voir les *Échos Saléviens* no 2 p. 72 et no 6 p. 108, 115, 117. Sur le conflit de 1760, voir ADHS, SA 136.
87. J. de Muller, *Histoire de la Suisse*, 1841, p. 263.
    - AD Ain, Société Gorini, manuscrits, no 104.
    - H. Frazy, *La Guerre du Pays de Gex*, 1897, p. 106 à 111.
88. BN.
89. Notes fournies par l'abbé Molliet, de Vulbens.
    - H. Baud, Année du Patrimoine, *La restauration des monuments historiques du département de la Haute-Savoie*, 1981, p. 81 et suiv.
90. ADHS, 7 J 66.
91. Registres paroissiaux Vulbens, 1663-1693, copie fournie par Cl. Mégevand.
92. H. Descombes, brochure manuscrite.
93. ADHS, 1 J 1228 fo 73, 1 G 130.
94. P. Dufournet, *L'art populaire en Savoie*, Ch. Bonneton éditeur, 1981, page 49 photo no 55.
95. ADHS, delta 2179, *L'Illustré missionnaire*, no de 1970 sur le Père Pierre Marie Mermier, article sur les missions paroissiales de 1821 à 1838.
96. Bibliothèque de l'Académie Florimontane, no 1774, enquête sur le folklore de 1910, dossier Gonthier, brochure signée *V. J.*, p. 7-10.
97. H. Descombes, journal 1926-1928, p. 98.
98. B. Reber, *op. cit.*, pages 8 et 9.
99. Béatrix, *Histoire du Pays de Gex*, Lyon, p. 178. Voir Beaulieu dans les Mémoires pub. par la Soc. des Antiquaires de Fr., t. VIII, 1846.
100. J. D. Blavignac, *Histoire de l'architecture sacrée du IVe au Xe siècle dans les anciens diocèses des évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, 1853, p. 235. On trouvera d'autres toponymes « à la mode sarrazine » dans Brossard, *Histoire* [...] *du pays de Gex*, 1851, p. 62-63.
101. AD Ain, Société Gorini, no 104, p. 7.
102. Cité par B. Reber.
103. B. Reber, p. 21.
104. Reinaud, *op. cit.*, p. 177 et 185.
105. H. Descombes, journal 1933-1935, p. 145.
106. B. Reber, p. 20. Souligné par moi. Ce militaire opposait les Kabyles (premiers habitants de l'Afrique du Nord) aux Arabes : diviser pour régner...
107. Tahtâwi, *L'Or de Paris* [...], La Bibliothèque arabe, Sinbad 1988, p. 328.
108. G. Cholvy et Y. M. Hilaire, *Histoire religieuse de France contemporaine*, t. 2 1880-1930.
109. H. Descombes, journal, 1926-1928, p. 85. Cette femme est Gasparde Josseron, de Prévy.
110. H. Descombes, journal, 1933-1935, p. 117.
111. Idem.
112. H. Descombes, journal, 1926-1928, p. 74-79.
113. Bibliothèque des ATP, no 130.
114. H. Descombes, journal, 1926-1928, p. 123 et 124 (novembre 1927).
115. H. Descombes, journal, 1933-1935, p. 95.
116. ADHS, 12 FS 21/6.
117. Archives Gay-Droubay, journal de Victor Gay, table, fo 154, juin 1851.
118. AGD, journal de Victor Gay fo 12, 14, 16 et 62.
119. AGD, journal de Victor Gay fo 25, 93, 142, 157 etc.

120. Bibliothèque de l'Académie Florimontane, enquête archéologique auprès des instituteurs, Chevrier.
121. En 1927 H. Descombes confirme l'existence de cette « fontaine » déjà signalée par l'instituteur, mais sans se prononcer sur son caractère magique : « *Cette fontaine était dans le creux d'une vieille souche de fayard : le creux existe ; mais la source est tarie. Quand m'a mère m'y avait mené avec mon frère Jules vers 1883, il avait encore une goutte d'eau au fond de la cavité. A présent tout est sec et rempli de débris de bois, de racines et de feuilles.* [...] *Cette fontaine est un peu plus bas que l'oratoire, à gauche en descendant à la citerne* ». Journal, 1926-1928, p. 75.
122. Musée des ATP, *op. cit.*, n° 120.
123. H. Descombes, brochure imprimée.
124. Sur l'abbé Claudius Fournier (1895-1961), voir « Le Courrier de Genève » du 29 juillet 1993.

UN CROMLECH AU SALÈVE ?

Maurice Baudrion

Immense aire ovoïde entièrement ceinturée par des roches assez bien alignées, les unes couchées les autres dressées, le site de « La Piollire » est situé au sommet du Grand Salève sur les flancs d'un mont qui porte le même nom et semble presque inconnu du grand public. A part quelques initiés, les autochtones ignorent sa présence ou savent qu'il existe sans connaître son emplacement. Les plus renseignés parlent du « mur gaulois » ou des « pierres levées romaines ». Est-ce dû à une relative insuffisance de recherches archéologiques effectuées dans le bassin genevois ou simplement à un manque d'intérêt pour cet ouvrage ? Lorsqu'on en parle on suscite vite l'interrogation et le mystère.

La Piollire avait été présentée à quelques membres de la Salévienne dans le courant de l'été 1990 par le Père Émile Berthoud. Celui-ci, né au Châble, responsable de la commission d'Art sacré du diocèse d'Annecy, a consacré cinquante ans à la recherche et à l'enseignement de l'histoire de l'art et de l'archéologie, de la Suisse à l'Allemagne, de l'Italie et de Rome au Proche-Orient, sans oublier son pays d'origine, tout en effectuant un travail de terrain très important, ayant notamment participé à des fouilles au Moyen-Orient pour le compte de l'UNESCO. Selon lui ce site pourrait être d'un grand intérêt puisqu'il aurait quelque ressemblance avec un des rares monuments mégalithiques existant dans les Alpes du nord, le « cromlech » du Mont-Cenis.

LOCALISATION ET DESCRIPTION

Installé dans un lieu isolé où la pente est assez douce, *La Piollire* se trouve dans une combe abondamment boisée sur le territoire de la commune du Sappey, à l'altitude de 1 275 mètres. On y accède assez facilement en empruntant, depuis la route des crêtes (au kilomètre quatorze), le chemin qui côtoie le chalet d'alpage de *Chavanne*. Ensuite il faut redescendre à travers champs et rocailles sur l'autre versant du Salève derrière la *Pointe de La Piollire*, en suivant le sentier qui mène à *La Croisette*, celui

PLAN de SITUATION

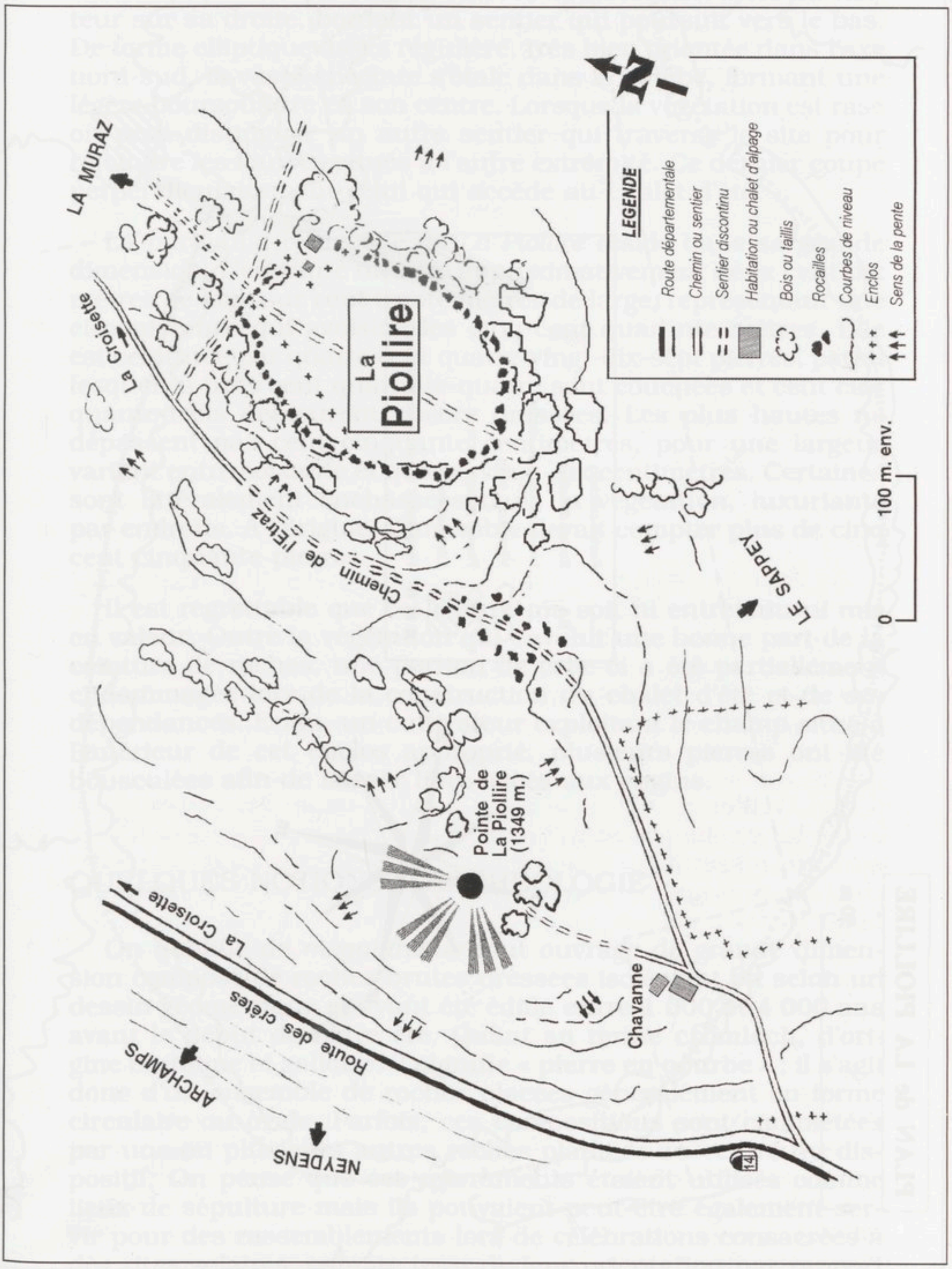

Les environs de « La Piollire ». (*Carte M. Baudrion*)

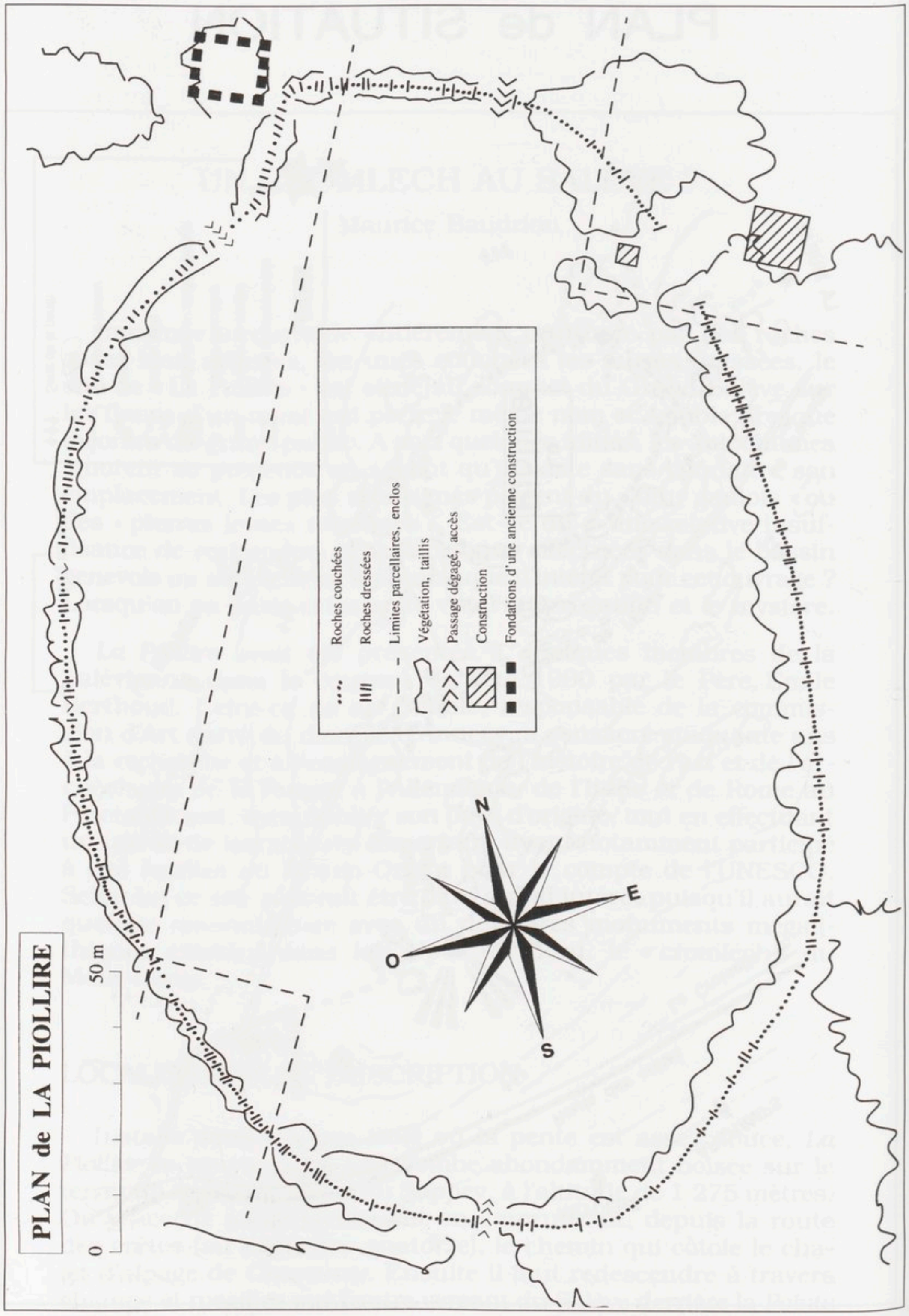

Le cercle de pierres de « La Piollire ». (*Plan M. Baudrion*)

qui actuellement est dénommé sur les cartes « Balcon du Léman » (chemin de *l'Étraz*). Après six cents mètres il faut obliquer vers l'est face au Mont-Blanc jusqu'à un chalet d'été facilement repérable. Les premières roches dressées apparaissent alors au visiteur sur sa droite, bordant un sentier qui poursuit vers le bas. De forme elliptique assez régulière, très bien orientée dans l'axe nord-sud, la vaste enceinte s'étale dans la combe, formant une légère boursouflure en son centre. Lorsque la végétation est rase on peut distinguer un autre sentier qui traverse le site pour rejoindre les fourrés situés à l'autre extrémité. Ce dernier coupe perpendiculairement celui qui accède au chalet d'été.

La particularité du site de *La Piollire* réside dans sa grande dimension. L'enceinte mesure approximativement deux cent dix mètres de long sur cent trente mètres de large, représentant une circonférence qui avoisine les cinq cent quarante mètres. Elle est ceinturée par quatre cent quatre-vingt-dix-sept pierres, parmi lesquelles trois cent quarante-quatre sont couchées et cent cinquante-trois demeurent encore dressées. Les plus hautes ne dépassent pas cent cinquante centimètres, pour une largeur variant entre soixante et quatre-vingt-dix centimètres. Certaines sont littéralement enchâssées dans la végétation, luxuriante par endroits. A l'origine, l'ensemble devait compter plus de cinq cent cinquante pierres.

Il est regrettable que cet endroit ne soit ni entretenu ni mis en valeur. Outre la végétation qui envahit une bonne part de la ceinture de roches, une portion de celle-ci a été partiellement endommagée lors de la construction du chalet d'été et de ses dépendances. Enfin, un cultivateur exploitant le champ situé à l'intérieur de cet enclos approprié, plusieurs pierres ont été bousculées afin de laisser libre accès aux engins.

QUELQUES NOTIONS D'ARCHÉOLOGIE

On qualifie de *mégalithique* tout ouvrage de grande dimension composé de roches brutes dressées isolément ou selon un dessin géométrique et ayant été édifié **entre 1 000 et 4 000 ans avant** le début de notre ère. **Quant au terme cromlech,** d'origine bretonne et galloise, il **signifie « pierre en courbe »** ; il s'agit donc d'un ensemble de roches placées généralement en forme circulaire ou ovale. Parfois, ces compositions sont complétées par une ou plusieurs autres roches plantées au centre du dispositif. On pense que ces monuments étaient utilisés comme lieux de sépulture mais ils pouvaient peut-être également servir pour des rassemblements lors de célébrations consacrées à des rites solaires, compte tenu de leur orientation par rapport aux astres, souvent identique. Ce ne sont là que des hypothèses



Vue aérienne de « La Piollire ». (*Photo M. Baudrion 1992*)
Le tracé ovale du cercle de pierres suit la lisière du bois en bas
et de la haie au milieu de la photo.

puisqu'il s'agit d'édifices préhistoriques et que l'on ne dispose par définition d'aucun écrit étayant ces conjectures. On a retrouvé de ces constructions principalement en Bretagne et dans le sud de l'Angleterre mais également au Pays basque, dans le sud de la France, en Suède, au Danemark et même au Tibet ; les plus célèbres sont ceux de l'Ile aux Moines (Morbihan) et de Stonehenge (Wiltshire - Angleterre).

Les études et recherches qui conduisent à des conclusions formelles en matière d'archéologie, dépendent d'un travail souvent long et fastidieux et d'une logique systématique. Il n'est donc pas étonnant que parfois les avis divergent ou restent nuancés. Beaucoup d'hypothèses souvent fantaisistes ont été avancées au sujet de certaines constructions anciennes, entamant parfois la crédibilité des approches sérieuses. C'est le cas de *La Piollire* dont l'authenticité préhistorique n'est pas toujours affirmée. Dans un ouvrage paru en 1960[1] les chercheurs H. Armand et J.-R. Maréchal notent en citant *La Piollire* : « *On trouve parfois des murs en pierres sèches très anciens et assez massifs (murgers). Quelques blocs erratiques ont un aspect nettement mégalithique. Une enceinte de pierres dressées près de la Croisette* » *forme un ovale...* ». Ils décrivent ensuite le site selon des données qui diffèrent un peu de nos relevés, puis ils précisent qu'ils ont repéré des scories (déchets de fonte de métaux) dans le secteur de *La Piollire*. En fait, ils font un rapprochement entre ces scories provenant de fours utilisés selon eux durant la Tène (450 à 120 ans



Partie du cercle de pierres de « La Piollire », partie occidentale, photo prise en direction de l'est. (*Photo M. Baudrion 1997*)

avant J.-C.) et la proximité de ces trouvailles avec le site. Ils semblent toutefois ne s'en tenir qu'à des suppositions. Précisons en outre, qu'ils s'étonnent que ces vestiges paraissent ignorés des chercheurs français alors qu'Albert Naville, géologue suisse, en faisait déjà état en 1867 dans un recueil de mémoires.

Il est d'autant plus regrettable que l'on n'ait pas retrouvé de documents antérieurs au XVIIIe siècle évoquant l'existence du site. Si l'on consulte la mappe sarde du Sappey dressée en 1732 on ne trouve aucune trace de l'enclos à cet endroit. On peut se demander si les géomètres de l'époque, méticuleux de nature, auraient omis de relever le site qui, à l'échelle du document (1/2 400e), représenterait une figure d'environ neuf centimètres ! Dans cette zone on note seulement les emplacements d'une maison, d'une cour et d'un jardin, numérotés respectivement 1396, 1395 et 1394. L'ensemble appartenait à un certain Claude Burnod bourgeois d'Annecy. C'est sur les parcelles voisines cadastrées 1393 et 1397, définies « pré, pâturage en montagne » et « pâturage et rocher en montagne » que devrait figurer l'enclos. Signalons qu'une copie de cette mappe, réalisée en 1914 par le géomètre des archives départementales, est actuellement consultable en mairie du Sappey.

Le premier cadastre qui fait mention du site date de 1810. On ne connaît pas le ou les propriétaires des lieux (le registre des propriétés correspondant à cette époque est introuvable aux archives départementales ou en mairie) mais on note que l'enclos se situe sur deux parcelles distinctes, cadastrées 13 et 14, définies « pré » et « pâturage ». Ces deux parcelles sont nettement délimitées selon des coordonnées qui correspondent aux

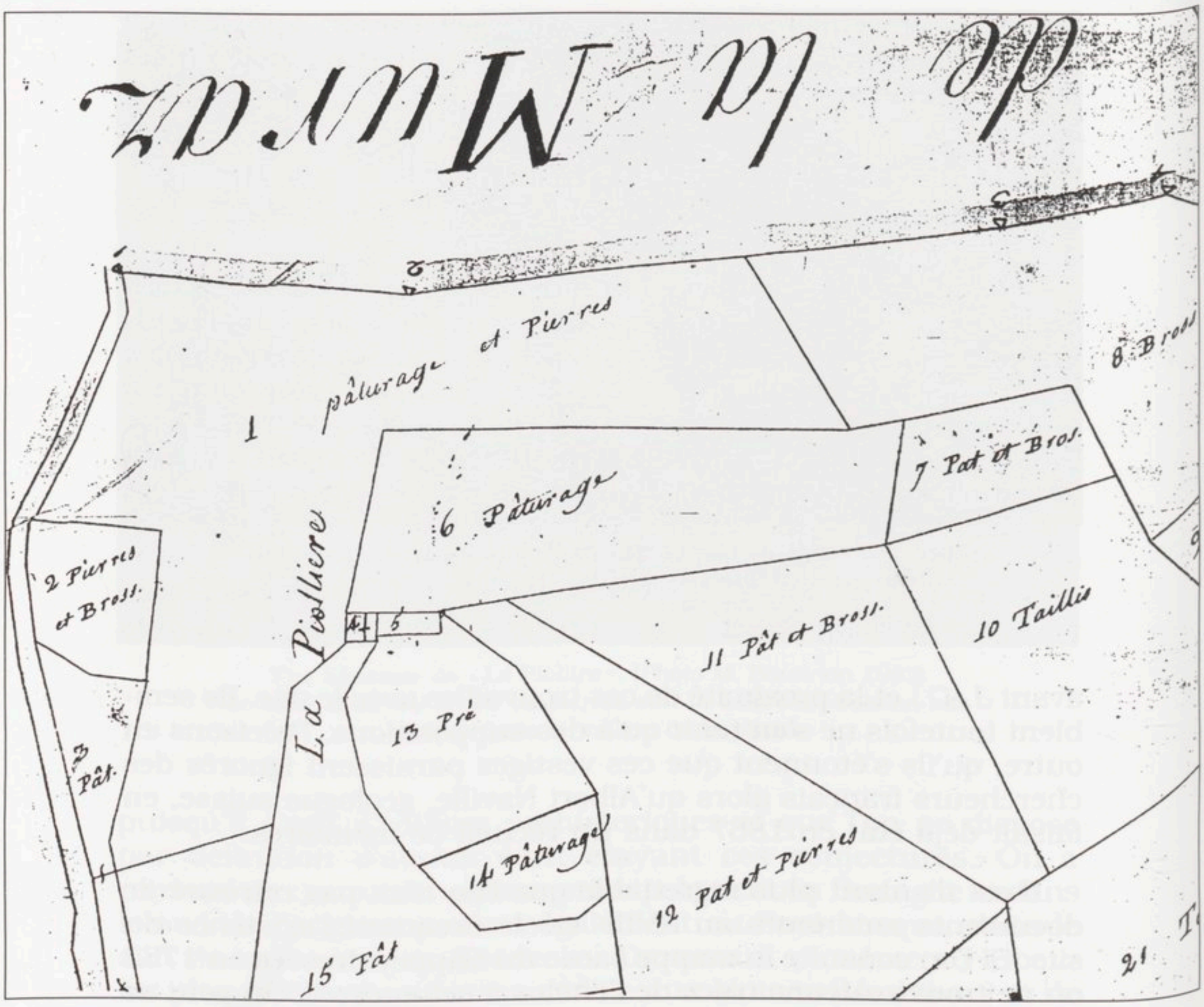

Le site de « La Piollire » tel qu'il figure sur le plan cadastral de 1810.
L'enclos se trouve sur les parcelles 13 et 14.
Les numéros 4 et 5 correspondent à une maison et son jardin.

emplacements des roches. La maison et le jardin sont également présents et portent les numéros 4 et 5.

Il en est de même pour le cadastre de 1871 qui représente l'enclos divisé cette fois en trois parcelles, numérotées 132, 136 et 140 et appartenant respectivement à Messieurs Jean-Marie Barthassat, Claude Barthassat et Claude Brand, tous trois originaires de La Muraz. Il ne figure toutefois plus que des ruines sur l'emplacement de la bâtisse. On retrouve encore actuellement les limites de ce morcellement ; quant aux fondations de la maison elles sont toujours visibles sur le terrain. Abondamment masquées par la végétation, on peut cependant les apercevoir en écartant les branches du fourré qui se situe au nord-ouest de la parcelle. Plusieurs éléments de murs de pierres grossièrement appareillées forment une enceinte

d'environ onze mètres sur neuf. Une séparation apparaît au centre de ce quadrilatère, révélant l'existence d'au moins deux parties abritées.

EXPLICATION VRAISEMBLABLE

Ainsi, l'absence de relevé cadastral du site, avant 1732, tendrait plutôt à laisser supposer qu'il ne s'agirait là que d'un enclos érigé au milieu du XVIIIe siècle par un agriculteur. C'est en tout cas l'hypothèse avancée par Monsieur Alain Melo, historien qui nous a renseignés et qui connaît bien l'endroit. Selon lui « La Piollière » qui est l'ancien toponyme du site, encore utilisé dans la cartographie il y a peu de temps, ne serait probablement qu'un pré de fauche qu'on avait l'habitude de clôturer comme cela à cette époque. Cette façon de pratiquer était fréquemment rencontrée dans le Bugey. L'enclos isolait le bétail situé dans les lieux de pâture et préservait les parcelles réservées à la coupe du fourrage. Par ailleurs, la bâtisse qui semble avoir été occupée au XVIIIe siècle se situait à l'extérieur de cet enclos. Celle-ci comprenant probablement une étable, les bêtes ne devaient donc pas avoir accès à l'intérieur du parc.

Le mystère toutefois demeure ! Pourquoi avoir choisi cette forme elliptique alors que la topographie du terrain ne s'oppose en rien à une configuration rectangulaire ? Pourquoi avoir préféré cette formule de plantation de grosses roches, d'un poids non négligeable, donc difficiles à manipuler, au lieu de simples empilements de cailloux comme cela se faisait plus couramment et enfin pourquoi cette orientation nord-sud de l'axe de l'enceinte quasiment parfaite car, même si le sens et la pente du terrain déterminent plus ou moins cette position, rien n'impose une telle rigueur ? Démarche volontaire ou fortuite ?

ANALYSE TOPONYMIQUE DU SITE

Afin de ne rien laisser au hasard, nous avons essayé de savoir si la désignation du lieu n'avait pas un rapport avec sa nature. Nos recherches aboutissent à plusieurs hypothèses : selon Monsieur Francès, linguiste spécialiste des termes franco-provençaux, le préfixe « PIOL » provient de *podiolu*, diminutif de *podium* (hauteur, mamelon isolé, individualisé). Il ajoute qu'une montagne située à seize kilomètres environ au nord-est de Gap (Hautes-Alpes) se nomme *Le Piolit*. Charles Marteaux cite le *Crêt Piolieu* vers Sillingy (Haute-Savoie) [2]. Cette définition indiquerait une petite balme dans le présent cas, jonchée de menus débris de tuiles. Une autre interprétation peut être attribuée à ce



Une partie du cercle de pierres de « La Piollire ».
(*Photo M. Baudrion 1990*)

toponyme, celle de *pirole* qui exprime une petite pierre, une pierre graveleuse. On relève cette définition dans un ouvrage publié par Henri Jaccard, qui précise par ailleurs qu'un lieudit près de Plan-les-Ouates (Genève) s'appelle *Pirollière*[3]. Enfin, nous avons également trouvé un chemin des *Piolières* dans la commune de Soral (Genève). Le nom ou ses voisins ne manquent donc pas. Le suffixe IRE ou IÈRE, quant à lui, définirait un ensemble, une collectivité, venant du suffixe ARIA, à savoir *ensemble de...* Certains noms de lieux ont été formés par l'adjonction au nom de famille de ce suffixe collectif.

Ainsi, une nouvelle fois, les suppositions se multiplient ! Même si la dénomination de *Podiolu*, pour désigner un mamelon isolé demeure la plus plausible, rien ne permet en définitive d'affirmer que le toponyme a été attribué en premier au sommet plutôt qu'au lieudit, puisque *La Piollire* est un mont unique qui présente toutefois divers ensembles rocailleux et des éboulis sur une partie de ses pentes.

CROMLECH OU ANCIEN ENCLOS ?

En conclusion et non sans regretter de mettre en doute les estimations d'un éminent spécialiste tel que le Chanoine Berthoud, il y a de fortes probabilités pour que ce site n'ait pas existé avant le milieu du XVIIIe siècle et ce ne sont pas les

archives, les matrices parcellaires, les registres fiscaux, le toponyme ou les actuels propriétaires des lieux qui nous démentiront ou nous en auront appris davantage. Toutefois et à n'en pas douter, certains continueront à penser que ces arguments ne sont toujours pas convainquants... et on ne pourra pas les en blâmer ! Le hasard peut donner lieu parfois à de bien étranges choses, mais le doute subsiste... Site préhistorique ou ancien enclos ? Quel qu'il soit, l'endroit mérite d'être préservé, en attendant que les archéologues puissent peut-être un jour nous en dire davantage.

NOTES

1. *Actes du vingt-cinquième congrès national des sociétés savantes*, 1960, p. 56, ADHS.
2. Ch. Marteaux, *Répertoire des noms de lieux de la Haute-Savoie*, ADHS, 3859.
3. H. Jaccard, *Essai de toponymie, Origine des noms de lieux habités et des lieux dits de la Suisse romande*, BPU, GF 67, sér. II, 7.

ÉCHOS SALÉVIENS
REVUE D'HISTOIRE LOCALE

n° 8



Le FORT SAINTE-CATHERINE
une forteresse savoyarde
qui fit trembler Genève

par Henri Chevalier

LA SALÉVIENNE

Source gallica.bnf.fr / La Salévienne

LA SALEVIENNE
4, route d'Annecy
74160 ST JULIEN-EN-GENEVOIS
Siret : 438 667 552 00014 - APE : 913 E

ÉCHOS SALÉVIENS
REVUE D'HISTOIRE LOCALE

n° 8

Photo de couverture :
La réception de Théodore de Bèze par
Henri IV à la maison-forte de L'Eluiset.
Tableau conservé à la mairie de Viry.
Copie par un artiste inconnu.
L'original peint par Alexandre-Louis-François d'Albert Durade
se trouve au musée d'Art et d'Histoire de Genève.
(Photo D. Vonlanthen-Chevalier).

© La Salévienne, 1999
ISBN 2-905922-13-3

LE FORT SAINTE-CATHERINE DE SONGY
UNE FORTERESSE SAVOYARDE
QUI FIT TREMBLER GENÈVE

par Henri Chevalier

SOMMAIRE

7
Editorial

10
LA CONSTRUCTION DU FORT SAINTE-CATHERINE DE SONGY

32
LE FONCTIONNEMENT DU FORT

69
LA DESTRUCTION DU FORT SAINTE-CATHERINE

109
EPILOGUE

ÉDITORIAL

Quinze ans, c'est l'âge de La Salévienne qui publie son quinzième ouvrage à la veille de l'an 2000.

Quinze ans, quinze publications - et combien de conférences, réunions (généalogies, toponymie), visites de lieux historiques... Qui aurait cru, en 1984, que les quatre fondateurs de La Salévienne essaimeraient pour atteindre aujourd'hui cent soixante membres adhérents remarquablement fidèles, dont certains habitent Lyon, Paris ou la Suisse voisine.

Cela a fait dire récemment à M. Paul Guichonnet, lors de la séance solennelle de rentrée de l'Académie Florimontane, qu'il appréciait particulièrement le dynamisme de la « vaillante » Salévienne, aux côtés des différentes académies de notre province de Savoie.

En effet, le territoire de prédilection de La Salévienne se situe dans la région dite du Bas-Genevois, région frontalière presque totalement ignorée par les Historiens et dont l'histoire fut pourtant particulièrement mouvementée. Au cours des siècles notre territoire fut le théâtre d'invasions, de pillages et de guerres, notamment par les Espagnols, les Bernois et les Genevois parfois aidés par les Français.

C'est dans ce contexte « guerrier » que s'inscrit le Fort Sainte-Catherine de Songy à Viry qui fit trembler Genève pendant une douzaine d'années à la fin du XVIe et au tout début du XVIIe siècle.

Henri Chevalier a entrepris un important travail de recherche et de rédaction de l'histoire peu connue de cette forteresse construite par l'armée du duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier avec la participation des travailleurs de nombreuses corporations, travailleurs qui ont encore aujourd'hui des descendants dans nos communes.

Né à Savigny, le pays des ours, d'une famille de paysans, c'est à L'Éluiset, dans la ferme familiale, qu'Henri Chevalier a passé son enfance et sa jeunesse. A 27 ans, il crée une entreprise dont l'activité est liée à l'agriculture puis, quelques années plus tard, une seconde spécialisée dans le stockage et la vente des céréales. Homme de terrain, cet ancien maire de Viry connait bien cette grande commune du Genevois - plus de 2.600 hectares - qu'il arpente souvent. Bientôt, avec le concours actif de La Salévienne, il tente d'en écrire la chronique. Un premier article relatant cent cinquante ans de procès avec l'abbaye de Pomier pour la possession des bois du Thouvet a été publié dans les Échos saléviens n° 6. Henri Chevalier fait maintenant oeuvre d'historien en nous présentant une page importante de notre histoire locale. Il fait revivre le fort Sainte-Catherine de Songy dont l'histoire est enfouie dans la mémoire orale de certaines familles de la région ou dans des écrits et des documents oubliés au fond des archives.

Le lecteur découvrira la complexité de cette fin du XVIe siècle : les luttes engendrées par la Réforme, le duc de Savoie mauvais gestionnaire des deniers publics, courageux mais à l'orgueil démesuré, trop soumis à la politique du Pape et surtout de l'Espagne dont il dépend parfois financièrement. Il comprendra un peu mieux pourquoi cette forteresse a capitulé alors que l'armée du roi de France, Henri IV, n'était pas en mesure de la prendre par la force.

Nous devons aussi saluer le talent de Monsieur Eric Alberi, peintre à ses heures de loisirs, dans la reconstitution du fort et le travail effectué pour en créer la maquette.

Enfin, pour marquer le changement de millénaire, La Salévienne, reprenant la formule traditionnelle avec trois auteurs, va bientôt publier les Échos saléviens n° 9 dont le contenu sera tout aussi passionnant que celui-ci pour lequel nous vous souhaitons une excellente lecture.

Marielle Déprez
vice-présidente



Sabaudia ducatus. La Savoié. Judocus Hondius, 1630.

LE FORT SAINTE-CATHERINE DE SONGY
UNE FORTERESSE SAVOYARDE
QUI FIT TREMBLER GENÈVE

Henri Chevalier

Par un temps radieux la voiture roule silencieusement sur la RN 206 en direction du Vuache. Saint-Julien et son grand rond-point sont rapidement traversés. Encore deux kilomètres et voici un pont qui enjambe l'autoroute A 40. A notre gauche, une petite route monte à l'assaut d'une colline verdoyante que l'été dorera avec la promesse de belles moissons. Une inscription sur le poteau indicateur « Songy » et nos regards se portent vers les toits aux tuiles brunies par les ans d'un village niché dans la verdure au pied de la colline. Sur ce même poteau indicateur, une seconde mention « Le Fort 0,600 » intrigue le passant. Y a-t-il une fortification inconnue dans ce site agreste? Une rapide visite s'impose. Au sommet de la colline et à gauche avant d'arriver à un petit carrefour, une inscription en fer forgé sur le mur d'une ancienne maison « Le Fort Sainte-Catherine ». Nous sommes donc sur l'emplacement d'une ancienne fortification. La tradition veut d'ailleurs que cette maison soit construite sur les murs de la résidence du gouverneur de cet ancien fort. Il est vrai qu'à leur base ces murs ont plus de un mètre cinquante de largeur. De cet endroit, la vue sur Genève est splendide. Devant nous, la cathédrale Saint-Pierre, à l'arrière l'extrémité du lac Léman et son jet d'eau, les toits de la ville, les grands bâtiments de l'ONU et, légèrement sur la gauche, l'aéroport de Cointrin. A l'ouest, le regard embrasse tout le pays de Gex et le Jura avec à son extrémité le Fort de L'Ecluse que nous devrions appeler, comme autrefois, le Fort de la Cluse car il garde depuis près de quinze siècles la cluse étroite, où coule le Rhône, entre Vuache et Jura. Le Vuache, étudié avec compétence par notre ami Philippe Duret, s'offre également à notre regard sur toute sa longueur. Au sud voici le Mont de Sion avec ses deux cols dont celui du Petit Mont de Sion (778 m) a été le plus fréquenté pendant des siècles et

même jusqu'à une période très récente. Un peu plus bas, on distingue les villages de Vers, de Bellossy et de L'Éluiset liés par leur proximité et souvent également par l'histoire. A l'est, le Salève avec ses forêts, ses pâturages et ses rochers, lieu de promenade et de détente. A l'extrémité nord du Salève on aperçoit Gaillard et les premières maisons d'Annemasse. C'est cette vue unique, sur 360°, qui a incité de nombreux travailleurs frontaliers à construire ici leurs coquettes maisons aux balcons fleuris et aux pelouses toujours vertes. Les agriculteurs propriétaires des anciennes fermes les ont rénovées avec goût. Evidemment, peu nombreux sont ceux qui savent encore que les murs de défense, les bastions ou les courtines sur lesquels ils ont construit leurs demeures ont fait trembler Genève. Il est alors peut-être temps de retrouver, avec une partie de l'histoire du village de Songy, celle du fort Sainte-Catherine. Cette fortification imposante a été l'une des plus modernes du XVIe siècle. Détruite par les Genevois avec l'aide d'Henri IV, seules quelques traces de cette construction subsistent encore. Il est donc indispensable de rechercher, dans les archives, auprès de divers auteurs et dans la mémoire collective de notre région, la vie importante et pourtant bien éphémère du fort Sainte-Catherine de Songy.

LA CONSTRUCTION DU FORT SAINTE-CATHERINE DE SONGY

Genève, la Réforme et les ducs de Savoie

La proximité de Genève, véritable chef-lieu du Genevois, la réforme de l'Eglise mise en œuvre par Calvin et l'attitude des ducs de Savoie, peuvent, dans un rapide survol de ce XVIe siècle si douloureux pour notre région, nous permettre de mieux comprendre toute l'importance du fort Sainte-Catherine de Songy.

Genève a toujours été une cité convoitée. Sa position géographique au bout du lac Léman, à un carrefour de voies menant vers les grandes plaines de l'est, vers l'Italie ou vers la France à travers la Savoie en explique en partie l'histoire. Grâce également à ses sept foires annuelles, cette ville commerçante voit affluer vers elle les marchands et les hommes d'affaires de toute l'Europe. C'est une ville de passage et de relations diverses où les marchands vénitiens ou allemands, les banquiers de Florence ont pignon sur rue. Tous les pouvoirs veulent se rendre maîtres d'une ville si active. Il n'est donc pas étonnant qu'au pouvoir temporel des évêques de Genève, pouvoir qui déborde assez nettement sur le côté savoyard, s'oppose violemment celui

des comtes de Genève puis celui des comtes de Savoie. Après le rachat, le 5 août 1401, du comté de Genève par le duc Amédée VIII et son annexion définitive en 1422 avec l'accord de l'empereur Sigismond, les seigneurs de Genève sont l'évêque de Genève et le duc de Savoie.

Pourtant, face à ces seigneurs et en partie à cause de leurs fréquentes disputes, les citoyens de Genève s'organisent en République. Certes elle n'est pas très grande en superficie, ce qui fera dire beaucoup plus tard à Voltaire « *quand je secoue ma perruque, je poudre toute la République* », mais elle est bien gérée.

Un conseil général se réunit en assemblée délibérative. Les syndics ont un rôle important dans l'administration et la défense de la ville. Ils sont contrôlés par les citoyens au travers des diverses représentations (Conseil des Deux-Cents, des Cinquante, etc.). Dans le même temps la vie intellectuelle, en ce XVIe siècle, n'est pas négligée. On compte déjà à Genève cinq collèges et il semble même qu'il existe un collège pour les femmes. C'est assez exceptionnel pour l'époque. Il est en effet intéressant de constater la grande qualité du livre de Jeanne de Jussie, « *Le levain du calvinisme* », écrit en 1536[1]. Elle a fait des études à Genève et la ville la considère comme « *une de ses écholières* ». Dans son livre, Jeanne de Jussie, sœur clarisse du couvent de Sainte-Claire de Genève, nous retrace avec précision la lutte des clarisses pour la défense de leur foi, leurs souffrances, le saccage de leur couvent par les réformés et leur départ de Genève à pied, sous la pluie, à travers la campagne dans la boue des chemins. Elle nous décrit leur arrivée à Saint-Julien après une dure journée de marche, leur départ le lendemain pour le château de La Perrière où elles seront hébergées quelques jours par le baron de Viry avant de repartir pour Annecy en passant par L'Éluiset et l'abbaye de Bonlieu[2]. Le récit de cette femme cultivée, issue de notre région, peut-être de Jussy sur le versant sud du Mont-Sion ou de Jussy à proximité d'Annemasse, est bouleversant. L'installation de la Réforme à Genève est ainsi montrée avec talent par un témoin oculaire. Dans cette ville marchande très ouverte, en liaison avec toutes les universités d'Europe et accueillante aux proscrits de

---

1 Le livre de Jeanne de Jussie, clarisse du couvent Sainte-Claire de Genève, *Levain du calvinisme* a été édité en 1611 à Chambéry par Hubert du Four mais il se pourrait que déjà une publication de cet ouvrage ait été faite chez le même imprimeur en 1603. Depuis il y eut de très nombreuses rééditions de ce livre dont, en 1865, celle de Jules-Guillaume Fick chez Jullien à Genève. Jeanne de Jussie est morte, âgée de plus de 100 ans, à Annecy au couvent des Clarisses.

2 L'abbaye de Bonlieu, fille de l'abbaye de Betton en Savoie, avait été installée vers 1160 avec l'aide des seigneurs de Sallenove et de Chaumont. Situés sur la RN 508, à proximité du château de Sallenove, des restes de bâtiments de cette abbaye sont utilisés par une exploitation agricole.

toutes les régions, toutes les idées sont débattues. Il est donc relativement facile de comprendre comment, dans des circonstances particulières et même assez inhabituelles, la religion réformée s'est rapidement développée à Genève.

Depuis 1523, les écrits de Luther et sa Bible en langue allemande sont diffusés dans les cantons suisses alémaniques et, à Genève, les commerçants allemands de la « Fusterie » ont déjà pu en prendre connaissance. Puis les huguenots persécutés en France se réfugient à Genève. Ils participent au développement du commerce et de l'industrie de la ville. Avec eux arrivent des propagandistes talentueux et convaincus de la religion réformée, les dauphinois Antoine Saunier et Antoine Froment et surtout Guillaume Farel, originaire de Gap, dont le charisme persuasif fascine les foules genevoises. Il faut reconnaître aussi que le laxisme des évêques de cette époque, Jean de Savoie, peu aimé à Genève, puis Pierre de la Baume, retiré à Gex, ont laissé le champ libre à ces propagandistes. L'évêque Pierre de la Baume, réprimandé par le pape pour l'abandon de sa cité le 14 juillet 1533, essaie bien d'en reprendre le contrôle. Le 27 août 1534, de l'église de L'Éluiset où il se trouve, il lance une excommunication contre sa ville en révolte. C'est hélas trop tard. Il ne pourra jamais revenir à Genève où, malgré le dévouement constant des nombreux prêtres catholiques, la Réforme progresse.

A ce dévouement de tous les jours il faut ajouter l'attitude courageuse des chanoines de Saint-Pierre et du grand vicaire Aymé de Gingins. Ils protestent publiquement et au péril de leur vie contre le décret d'abolition du culte catholique. Ce décret a été pris le 27 août 1535 par les syndics Aymé Bandière, Hudriod du Mollard et Jean Philippin. Il va d'ailleurs être complété le 21 mai 1536 par le vote du conseil général. Enfin, le passage à Genève de l'étudiant en droit Jean Calvin originaire de Noyon, en route pour Bâle, va imposer la nouvelle religion. Après un court séjour à Strasbourg, Calvin revient à Genève où il résidera jusqu'à sa mort en 1574. Il traduit la Bible en français pour qu'elle soit accessible au plus grand nombre, codifie la religion réformée et organise sur des bases nouvelles la société genevoise. Pour que le plus grand nombre de personnes puisse lire sa Bible, il rend l'école primaire obligatoire. Son action sur la religion réformée est si importante que son nom est resté attaché à cette religion réformée de Genève, le Calvinisme.

Genève devient ainsi la « Rome du Calvinisme » et la cité est mise au ban du monde catholique. Les ducs de Savoie, forts de leurs droits sur cette ville, ne désespèrent pourtant pas d'en être à nouveau les maîtres, de la ramener dans la religion catholique romaine et d'en faire leur capitale. Ce n'est malheureusement pas avec le duc Charles II, dit le Bon, qui règne de 1504 à 1553



soit pendant presque cinquante ans, que de tels désirs seront comblés. Homme d'une grande bonté mais de peu de volonté, il est un bon théoricien mais il ne se décide jamais à prendre les mesures nécessaires sinon indispensables. Il est souvent trahi par son neveu François Ier. Malgré cela, après la défaite de Pavie et par pure bonté, il paiera une grosse partie de la rançon de celui-ci malgré le peu d'argent dont il dispose. Dans la lutte de François Ier contre Charles Quint, la Savoie est tour à tour traversée et pillée, tant par les troupes de l'Empereur que par celles du roi de France. Désargenté, le duc a même beaucoup de peine à entretenir son fils, Emmanuel-Philibert, envoyé auprès de Charles Quint pour apprendre le métier des armes. A la fin de sa vie, il voit la Réforme bien installée à Genève et il a pratiquement perdu tout son duché. Il ne possède plus que les places de Nice et de Verceil. Par contre, révoltés par tant d'indécision de sa part, quelques nobles du Genevois, du Chablais et du Faucigny regroupent leurs forces et jurent « d'écumer » la ville et de la rendre au pape ou au duc. De 1527 à 1536, ils font de nombreuses incursions à Genève et les coups de main des « gentilhommes de la cuiller » vont se succèder durant dix années. Ce nom, dont ils sont fiers, vient de leur signe de reconnaissance, une cuiller de bois qu'ils portent au cou (pour « écumer » Genève).

La situation en ville devenant intenable et à la veille de se rendre, Genève sollicite pour sa défense l'aide des milices des cantons de Fribourg, de Soleure et de Berne. Pour signaler leur marche vers Genève, ces milices incendient tous les châteaux du canton de Vaud. Enfin, elles dégagent la ville la veille du jour prévu pour sa reddition aux Savoyards. La paix est signée à Saint-Julien le 19 octobre 1530.

Devant le développement de la Réforme, le 2 janvier 1536 le duc Charles II rompt le traité de Saint-Julien et attaque Genève.

Il est battu au pont d'Arve. Du 3 au 12 janvier, toutes ses attaques sont repoussées et il recule jusqu'à Rumilly. Appelée en renfort par Genève, l'armée de Berne, commandée par Hans Franz Naegeli, forte de six mille hommes, disposant d'artillerie, fait son entrée à Genève après avoir pillé le canton de Vaud. Les troupes bernoises occupent notre région. Elles brûlent le château de La Perrière et l'église d'Humilly dont la cloche est emportée pour être installée au temple de Chancy. Elles incendient également le château du Châtelard à Feigères, la tour d'Ogny et le château de Beaumont, mais tout le secteur où les moines de Pomier possèdent des biens est épargné. L'abbaye de Pomier fait partie du comté de Genevois-Nemours rétabli par le duc Charles II en faveur de son frère Philippe, duc de Nemours. Le comté devient apanage, en 1536, de sa femme Charlotte d'Orléans. Les Genevois-Nemours sont très souvent hostiles aux ducs de Savoie et favorables à la politique de la France. Les villages de Présilly, de L'Éluiset et de Vers sont ainsi épargnés par les Bernois. L'occupation bernoise est très dure et, au château de Ternier, la justice est rendue avec une vigueur particulière, « *raide comme la justice de Berne* » dit-on encore aujourd'hui dans nos campagnes. Le reste de la Savoie est occupé par les troupes françaises jusqu'en 1553. Charles II, malheureux dans ses entreprises, n'est pas fait pour régner dans des temps aussi difficiles. Peut-être trop franc, pas assez politique, fidèle en amitié tant avec François Ier qu'avec Charles Quint, il va de déceptions en revers. Il laisse à son fils un duché totalement démembré, occupé par les troupes françaises et espagnoles.

Le 16 septembre 1553, Emmanuel-Philibert succède à son père le duc Charles II. Qui donc peut reconnaître dans ce duc Emmanuel-Philibert l'enfant chétif et malingre né le 8 juillet 1528 à Chambéry? Doué d'une volonté peu commune, ayant acquis le goût de l'effort physique et la passion d'apprendre, il est devenu auprès de l'empereur Charles Quint un chef d'armée compétent et redouté. Général en chef des Impériaux, c'est un grand stratège. A la bataille de Saint-Quentin, il bat rapidement les troupes françaises commandées par le duc de Guise. Il serait entré en vainqueur dans Paris si son cousin Philippe II, fils de Charles Quint, n'avait pas contré sa décision.

Cette victoire et la signature du traité de Cateau-Cambrésis le 25 avril 1559 lui permettent de reconquérir son duché, Bresse, Bugey et Piémont compris, et fait perdre à la France les conquêtes obtenues en soixante-cinq années de guerres. Désirant vivre en paix avec Genève, il engage, à partir de 1559, une négociation avec la République par l'entremise de Loys Allardet, évêque de Mondovi. Ce diplomate habile, né à Genève, bon connaisseur de la ville et de ses habitants, obtient des résultats et des relations



Emmanuel-Philibert Tête de Fer, X[e] duc de Savoie
(1528-1553-1580)

sont nouées, mais l'obstination de Calvin fait échouer la négociation. Il faut bien reconnaître que l'esprit conciliant d'Emmanuel-Philibert ne fait en rien changer l'attitude de Genève figée dans la Réforme. A partir de ce moment, le duc ne pense plus à cette ville pour en faire sa capitale. En 1560 il fait étudier l'implantation d'un fort à Songy, entre Saint-Julien et Viry, pour couvrir sa frontière face à Genève et en 1562 Emmanuel-Philibert choisit la ville de Turin comme siège de son duché à la place de Chambéry. Grand organisateur, il fait de la Savoie le premier état moderne au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Il crée un véritable réseau routier, favorise l'industrie textile et surtout celle de la soie. Les communes sont créées, cellules de base du duché. Elles ont, dans leurs responsabilités, l'entretien des routes. Une plus grande sécurité attire en Savoie les marchands étrangers. Il réglemente le taux des prêts, abaisse les diverses taxes et impôts. De multiples industries viennent ainsi s'installer en Savoie mais surtout en Piémont. Enfin il réorganise l'armée et permet en 1562 aux jeunes hommes de toutes conditions de faire une carrière militaire et d'obtenir des grades de commandement en fonction de leur mérite. De vingt-deux conscrits en 1562, il obtient ainsi plus de trente mille volontaires. C'est un grand homme de guerre mais surtout un grand homme de paix qui meurt à Turin le 30 août 1580. Qui aurait pu penser que ce petit prince savoyard né presque misérablement à Chambéry, à la santé fragile, laisserait à son fils Charles-Emmanuel Ier un état moderne centralisé sur le modèle des grandes monarchies européennes, un duché à l'économie prospère, respecté et en paix avec tous ses voisins?

C'est bien, en effet, un duché en pleine prospérité, parfaitement organisé et servi par des ministres éprouvés que reçoit, à dix-huit ans, le nouveau duc Charles-Emmanuel Ier. Il dispose également d'ambassadeurs de grand talent et d'une armée de

qualité. Hélas, un orgueil démesuré et malgré tout une certaine incompétence vont faire de son règne une suite continuelle d'actions souvent désordonnées, parfois organisées à la légère, de guerres mal conduites qui trop souvent se terminent à son désavantage. Il gaspille en cadeaux de toutes sortes la trésorerie du duché et se trouve trop souvent réduit à demander de l'argent à l'Espagne. Celle-ci, en retour, lui impose sa propre politique et lui retire les troupes espagnoles qui combattent à ses côtés dans les moments décisifs, lui enlevant ainsi toute possibilité de victoire. Avec un tel duc, ses conseillers et ses capitaines, complètement désemparés par son comportement imprévisible, deviennent peu à peu de mauvais serviteurs. Plusieurs pourtant vont essayer de défendre le duché et ils obtiendront parfois des succès.

Après son installation dans sa nouvelle capitale, Turin, le duc Emmanuel-Philibert avait renoué des relations avec la République de Genève et avait adopté, vis-à-vis d'elle et des cantons suisses, une politique de neutralité concrétisée par un accord. Charles-Emmanuel Ier rompt cet accord.

L'Espagne n'approuve pas ce geste qui va rendre plus difficile le passage de ses armées à travers le Jura pour aller dans les Flandres et les Pays-Bas. Berne est toujours l'alliée de Genève et en cas de conflit les troupes bernoises peuvent attaquer le Milanais ou la Franche-Comté, provinces contrôlées par l'Espagne. Par contre, pour le roi de France, une reprise des hostilités avec Genève est assez intéressante car elle peut ralentir le développement commercial et industriel de la Savoie et ainsi éliminer un concurrent actif. La cour de France offre d'ailleurs à Genève sa protection militaire en remplacement de celle de Berne, mais cette offre est repoussée.

A partir de ce moment commence le harcèlement de Genève par le duc. Des aventuriers étrangers sont utilisés pour une attaque contre le port et la ville, à partir du lac. Cette attaque, imaginée par Dupplan, Vivalda et Compas, échoue lamentablement. Deux escalades de Genève sont tentées le 11 avril 1582 et le 2 mai 1582. C'est encore l'échec. Lors de son mariage à Saragosse en 1585 avec l'infante Catherine-Michelle, fille du roi d'Espagne Philippe II, le duc gaspille cinq cent mille écus en cadeaux et en pensions distribués à tort et à travers. A cette occasion il n'hésite pas a déclarer « *qu'il brusleroit ses bottes plus tost que de n'avoir pas Genève au retour* »[3]. Il veut donc la guerre et ses préparatifs militaires sont constants. Il termine les

---

3 *Histoire de Savoie* de Victor de Saint-Genis, T. II, p.163. Ed. de 1869 chez Bonne, Comte-Grand et Cie à Chambéry.

travaux du fort de Montmélian et du fort de l'Annonciade à Rumilly et il fait construire à Evian, Thonon et Ripaille dix-sept petites galères. Chaque mois les réserves armées des provinces manœuvrent pour bien exercer les hommes au maniement des armes. Interdiction absolue est faite d'exporter armes, chevaux et grains. Enfin il essaie d'obtenir, mais sans succès, la neutralité de la France. Dans ce climat de préparatifs guerriers une bonne justice n'est plus rendue. Trop souvent des procédures de convenance sont diligentées. Les règlements succèdent aux règlements et les arrêts aux arrêts. L'insécurité gagne, l'indiscipline dans l'armée grandit. Face à cette dégradation de la société chacun essaie de se protéger. Le duc ne se rend pas compte de cette situation et lors de la mort de Marie Stuart en Angleterre, il se vante de « *vouloir raser Genève en représailles* »[4].

Si, poussé par le pape Sixte Quint qui lui demande à propos de Genève de « *brûler ce nid de chenilles* », la prise de cette ville fait toujours partie de ses projets, Charles-Emmanuel Ier désire d'abord reprendre aux Français le marquisat de Saluces[5]. La prise de ce marquisat, sur lequel les droits réciproques du duc et du roi de France sont controversés, coupera les relations commerciales de la France avec l'Italie et ainsi assurera au duché plus de revenus. Il veut aussi mieux contrôler les contacts des « vaudois » avec Genève. Les « vaudois » sont les disciples du Lyonnais Jean Valdo, un propagandiste de la religion réformée. Ils se sont installés en Piémont où ils ont été tolérés sinon acceptés par le duc Emmanuel-Philibert.

Le 27 août 1588, en pleine paix, le marquisat de Saluces, enclave française en Piémont est attaqué par les troupes ducales. Après de très durs combats, il est conquis le 2 décembre 1588.

Le marquisat pris, Charles-Emmanuel se retourne alors contre Genève. Il saisit en premier lieu toutes les créances des marchands, des bourgeois et des banquiers de Genève sur des sujets savoisiens, piémontais ou lombards. Les trois quarts de ces créances sont versés dans les caisses ducales et le quart restant est laissé à la disposition du débiteur. La guerre contre Genève recommence donc en 1589. Le roi de France Henri III envoie dans cette ville un mercenaire huguenot Nicolas de Harlay, baron de Sancy. Ce baron de Sancy, communément appelé Sancy, réunit avec l'argent de Berne et de Venise quelques milliers de réfugiés et de bandits de grands chemins et les lance à l'assaut des châteaux proches de Genève. Sancy incendie Contamine-sur-Arve, attaque Bonneville mais il est repoussé

---

4 Marie Stuart : V. de Saint-Genis, *op. cit.*, T. II, p.166.

5 Saluces, cité du Piémont, aujourd'hui Saluzzo sur la route de Cuneo à Turin.

par les troupes espagnoles alliées du duc en direction du Chablais. Il assiège Thonon et se rend maître de la ville. Ripaille résiste quelques jours mais se rend également à Sancy. En juillet 1589, le duc à la tête de son armée entre en campagne. Il bat les huguenots à Collonge[6] mais au lieu d'exploiter sa victoire il laisse son armée creuser des lignes de blocus face à Genève et jeter les bases de l'imposante forteresse que sera le fort Sainte-Catherine. Il se rend à Chambéry pour rencontrer le cardinal Cajetano chargé par le pape de négocier l'élection au trône de France d'un prince catholique. Pendant ce temps, l'adjoint de Sancy, le huguenot de Lurbigny en profite pour réaliser une série de coups de main contre Versoix, Gex, le fort de la Cluse et Bellegarde. Mais don Amédée de Savoie reprend en l'absence du duc l'offensive et en représailles met à feu et à sang les deux rives du lac. Don Amédée de Savoie[7] était le frère bâtard de Charles-Emmanuel Ier. Il était né des amours de son père Emmanuel-Philibert avec une Turinoise, Lucrèce Proba. Présenté à douze ans par son père à la duchesse Marguerite, celle-ci l'accueille comme son propre fils. Il reçoit la même éducation que son frère Charles-Emmanuel et il est facile de constater que, comme chef militaire, il a hérité de l'esprit de décision, du coup d'œil et du courage de son père. Mais en ce mois d'août 1590, il ne peut exploiter sa victoire, le duc n'est pas là et une partie de l'armée est ocupée à la construction du fort Sainte-Catherine de Songy.

Le choix de l'emplacement du fort

Dès 1560, le duc Emmanuel-Philibert avait déjà choisi le site de Songy pour la construction d'une fortification à proximité de Genève. Du point de vue stratégique la colline de Songy est particulièrement bien située. Elle est au pied du Mont de Sion et à égale distance du Salève à l'est et du Vuache à l'ouest, au point le plus haut de ce bassin. Cette colline de Songy, de ses 545 mètres d'altitude, domine Genève. Deux routes passent à proximité de Songy. A l'est, l'ancienne route gallo-romaine de Vienne à Genève via le Mont de Sion, L'Éluiset, la Fontaine Boru, Bennex (prononcez « bin né »), le château vieux, La Perrière, Crache, Thairy, Certoux et Carouge. A l'ouest, c'est l'autre route qui, depuis Amédée VIII, relie Ripaille à Chambéry. Elle passe

---

6 Collonge, aujourd'hui Collonge-Bellerive, port proche de Genève. Autrefois beaucoup de marchandises transitaient par ce port.

7 Indications sur don Amédée de Savoie tirées du livre *Emmanuel-Philibert duc de Savoie* de Marie-José chez Slatkine à Genève.

par Genève, Carouge, Plan les Ouates, Saint-Julien, Ogny, Beauregard[8], L'Éluiset et le Mont de Sion. Ces deux routes se rencontrent à L'Éluiset au carrefour des « Champs de la croix » (de la croisée des routes). Ce carrefour de L'Éluiset est important. En effet, la route qui va en direction du Vuache par Germagny, le chemin de Bellossy à Dingy, la route pour Présilly-Pomier et le Salève et enfin celle qui va vers Cruseilles, Annecy et l'Italie, se croisent également en ce lieu. Déjà au Moyen Âge compte tenu de l'importance de ce point de rencontre, une maladière, la maladière de L'Éluiset, avait été installée à 200 m de là pour abriter et nourrir les lépreux nombreux à cette époque. La protection du carrefour de L'Éluiset et le contrôle des voies de circulation proches de Genève justifient également l'installation d'une fortification sur la colline de Songy.

Songy et sa maison-forte

Cette fortification de Songy dont nous aurons à constater la durée relativement éphémère va complètement changer et profondément perturber l'ancien village. L'origine du village de Songy est mal connue en dehors de la découverte, à proximité, des restes d'une villa gallo-romaine par Mlle Louisa Pernoud. Cette personne, institutrice à Viry, correspondante de plusieurs sociétés savantes de Genève, très compétente et passionnée d'histoire et d'archéologie, m'avait indiqué, en 1975, qu'elle en avait retrouvé l'emplacement mais sans jamais vouloir m'en préciser l'endroit exact de peur que des fouilles intempestives ne viennent détériorer le site.

Dans les documents anciens, Songy est mentionné très tôt car une famille en a marqué l'histoire. C'est la famille des « de Songy », peut-être issue de cette villa. De noblesse très ancienne, liée à l'antique famille des Rougemont puis à celle des de Viry à la suite de l'installation de Guillaume de Viry au Château-vieux sur la colline dite « du moulin », elle est bien connue. Propriétaires fonciers, les seigneurs de Songy disposent à proximité du village de terres de qualité, aujourd'hui encore les meilleures de Viry. D'autre part, une partie des bois de la Rippe, des maisons à Viry et dans d'autres villages sont des biens de la famille de Songy. Il est intéressant de noter qu'en 1260, le lendemain de la fête de l'Assomption, Guillaumė de Sallenove, seigneur de Viry, fait un compromis avec Nicolas de Songy concernant certains de ses biens et en particulier les terres de Rogimont. On note également

---

8 Beauregard ancien nom de La Favorite, ferme située entre La Côte et L'Éluiset.

dans un acte du lundi avant Pâques de 1263 que ce même seigneur de Viry « *laude la gagerie donnée par Nicolas de Songy à vénérable Girod doyen de Vullionnex, sur la dîme de Songy* »[9].

En 1285, le samedi après la fête de Saint-Vincent, le révérend Bernard, curé de Viry, dans son testament, lègue et répartit en trois parts égales « *les gageries qu'il tient du seigneur de Viry et de Stéphane de Songy* »[10]. Ces de Songy sont également des soldats, fiers, bagarreurs et conscients de leurs droits. L'histoire suivante signalée par César Duval dans son livre « *Ternier et Saint-Julien* », issue d'un document conservé au château de Viry, le montre bien. Cela se passe en 1335 :

> « *Le comte de Genevois séjournait souvent dans son château de Ternier où il entretenait un gouverneur. Cette année là, le gouverneur était Pierre de Lœx, chevalier. Le vendredi après Noël, ce chevalier chassait le sanglier avec quelques compagnons parmi lesquels se trouvait Jean Cherblanc, familier*[11] *du château. Le sanglier avait été découvert dans les bois de Bardonnex et les chasseurs le poursuivirent jusqu'au chemin public situé au dessous de la villa de Songy. A cet endroit le sanglier était acculé dans une enceinte de corde et les chasseurs se disposaient à s'en emparer lorsque survinrent les deux fils de Jean de Songy, damoiseau, vavasseur du seigneur de Viry. Ces deux jeunes nobles, considérant la présence des chasseurs, comme une atteinte à leurs droits, se précipitèrent sur eux et les maltraitèrent; l'un de ces jeunes gens coupa la corde et fit échapper le sanglier et l'autre insulta le châtelain de Ternier, frappa son familier Jean Cherblanc et lui enleva sa coiffure et sa hache d'armes. Le juge de la seigneurie de Ternier, pour le comte de Genevois, condamna l'un des deux frères à une amende de 50 livres genevoises et l'autre à 25 livres au profit du comte, insulté en la personne de son châtelain auquel les deux accusés devaient faire amende honorable. Cette sentence fut rendue le 3 mars 1335* ».

Les deux fils de Jean de Songy, ils s'appellent Rolet et Guillaume, sont défendus par Henry de Songy. Ils n'acceptent pas ce jugement et font appel auprès du Conseil du comte de Genevois à Annecy pour n'avoir pas été jugés dans leur juridiction naturelle : la seigneurie de Viry. Ils appartiennent d'ancienne date à cette juridiction et leur condamnation est reconnue nulle pour n'avoir pas été rendue par leur juge naturel. Pourtant l'affaire est sérieuse. L'officier de justice de Ternier a été attaqué, désarmé et les insultes n'ont pas été légères.

---

9 Armorial, T. 5, p. 362.
10 Armorial, T. 5, p. 363.
11 Familier de la cour de justice, officier de justice, scribe, huissier.

Lorsque le chevalier Pierre de Lœx leur dit « *Par le sang de Dieu vous ne prendrez pas mon sanglier* », un des jeunes de Songy lui répond : « *Viens, viens le chercher, chevalier morveu et je saignerai ta carcasse* »[12]. L'officier de justice de Ternier, Jean Cherblanc, intervient. Il est jeté à terre, décoiffé, désarmé et le sanglier objet de la dispute relâché dans la nature au lieu d'être rendu. Evidemment les de Songy étaient sur leurs terres et les cordes installées étaient peut-être, comme les collets pour les lapins, autant destinées à prendre du gros gibier qu'à protéger une récolte, d'où la violence de leur comportement. Il est malgré tout bon de constater qu'au Moyen Âge on sait rendre la justice et qu'il existe une juridiction d'appel où les vices de forme sont déjà pris en compte.

Au XVe et au XVIe siècle, il y a toujours des de Songy au village :

- Nicolas de Songy qui a épousé Pernette de Ville, meurt vers 1422. Le 24 décembre 1479, sa veuve dote la chapelle Sainte-Madeleine dans l'église paroissiale de Viry. Nicolas de Songy a eu deux fils : Jean et Humbert ;

- Jean et Humbert de Songy font également divers legs pour la chapelle Sainte-Madeleine à l'église de Viry dans laquelle ils déclarent vouloir être enterrés et Humbert institue héritiers son frère Jean et son fils Jacques ;

- Jacques de Songy, cité lors d'une requête du recteur de la chapelle Sainte-Madeleine fondée par sa famille le 15 février 1540 est le père de Michel de Songy. La sœur de Michel, Clauda, mariée à noble François Moine, lui cède tous ses droits le 8 mars 1562 ;

- Michel de Songy dispose donc du château de Songy et de tous les biens de la famille. Le 15 février 1562 il épouse demoiselle Boniface de Cuisien de Mécoras et à partir de cette date il réside à Goncelin (aujourd'hui dans l'Isère).

Le duc, après sa victoire sur les huguenots à Collonge, loge au château de La Perrière. Il reconnaît les lieux et demande à Michel de Songy de lui céder la colline de Songy car il désire installer à cet endroit une puissante forteresse « *pour tenir en bride les habitants de Genève* ». Michel de Songy accepte et abandonne au duc la colline de Songy et son château. Il donnera sa maison de Viry, sa terre de La Rippe ainsi que des terres et des bois au Crêt de Puits près d'Humilly, commune de Viry, aux révérendes dames bernardines de Rumilly. En échange, il reçoit du duc « *diverses possessions, droits et revenus sous le titre et la dénomination de seigneurie de Coise et en plus, deux cent cinquante écus sur le péage et le pontonnage*

---

12 Le texte original est en latin.



Le château de la Tour verte à Coise garde le souvenir de Michel de Songy.
(*Photo Henri Chevalier).*

de Montmélian ». Ce contrat d'échange établi le 10 août 1589 est homologué le 31 août 1589 par un arrêt de la Chambre des Comptes de Savoie.

Michel de Songy, à la suite de cet échange, devient seigneur de Coise et propriétaire de la maison-forte de la Tour Verte à Coise. Il meurt peu de temps après cette transaction. Ainsi, à partir de 1589, l'antique famille des Songy qui avait donné son nom au village, le quitte définitivement. Il n'est pas utile ici de suivre ses descendants, tant à Coise qu'à Annecy, comme nous l'avons fait lors de nos recherches. Par contre, il nous paraît intéressant de porter à la connaissance du lecteur le document retrouvé par M. Gérard Panisset[13]. Il s'agit de l'inventaire des biens cédés au duc par Michel de Songy. En provenance du Fonds de Lescheraines aux archives de Chambéry, cet intéressant document[14], nous donne, dans le langage de l'époque, une description détaillée du château de Songy et de ses dépendances. Nous sommes heureux de vous le présenter en annexe. Avec cet inventaire nous effectuons, de la cave au grenier, une véritable visite guidée de cette maison-forte avec son escalier à vis, sa

---

13 Généalogiste professionnel à Naves-Parmelan.

14 La description de la maison-forte de Songy a été retrouvée dans des documents en cours de classement concernant le Fonds de Lescheraines aux archives départementales de la Savoie à Chambéry.

grande salle de réception, sa cheminée et son plafond à la française, ses nombreuses pièces et le mobilier courant utilisé au XVIe siècle. Les bâtiments du corps de ferme, étables, écuries, poulailler et même le pigeonnier, sont décrits avec précision. Il est également possible de parcourir le jardin et d'admirer les treilles et les tonnelles recouvertes de raisins muscats noirs et blancs. Ce document nous montre enfin une colline de Songy fertile, avec ses vergers clos de « *vives haies d'aubépines* », ses nombreux arbres fruitiers, ses noyers et ses forêts de chênes. C'est bien à la transformation d'un paysage et d'un mode de vie que nous assistons.

Depuis le mois d'avril 1589, l'armée du duc Charles-Emmanuel construit des défenses destinées à bloquer Genève. Près de huit mille hommes sont affectés à la construction du fort de Songy. Arbres fruitiers arrachés ou coupés, chênes abattus, clôtures détruites. L'armée creuse des fossés et construit la grande forteresse demandée par le duc. Michel de Songy dernier seigneur du lieu ne survit, comme nous l'avons vu, que peu de temps à ce changement brutal. La maison-forte de Songy, elle aussi, va bientôt disparaître. Ses pierres vont peut-être servir à l'édification du château du gouverneur de cette forteresse moderne qui sera appelée fort Sainte-Catherine en l'honneur de la duchesse de Savoie, Catherine d'Autriche, fille de Philippe II de Savoie.

Conception du fort Sainte-Catherine

Le terrain ayant été choisi, les plans de ce fort, déjà prévu par le duc Emmanuel-Philibert, auraient pu avoir été dessinés par un des nombreux ingénieurs militaires formés par Piacciotto[15] dont la compétence est reconnue dans toute l'Europe. Ils ont construit les citadelles de Turin, d'Anvers, de Bourg ainsi que le fort de l'Annonciade près de Rumilly. Par contre, le fort Sainte-Catherine, comme le fort Saint-Barthélémy à Barraux près de Grenoble, a été conçu par une autre lignée d'ingénieurs militaires également compétents, disciples d'Antonio da San Gallo et d'Antonio Ferromolino de Bergame. Pietro Prato, le constructeur du fort Saint-Elme de Malte et Francesco Laparelli, le concepteur de Lavalette pourraient avoir inspiré le constructeur du fort Sainte-Catherine : Ercole Negri,

---

15 Francesco Piacciotto est le concepteur de la splendide forteresse de Turin. Ses disciples, dont son frère Orazio et son élève Ferrante Vitelli, ont constuit de nombreux ouvrages militaires à travers l'Europe. Il était né à Urbino.

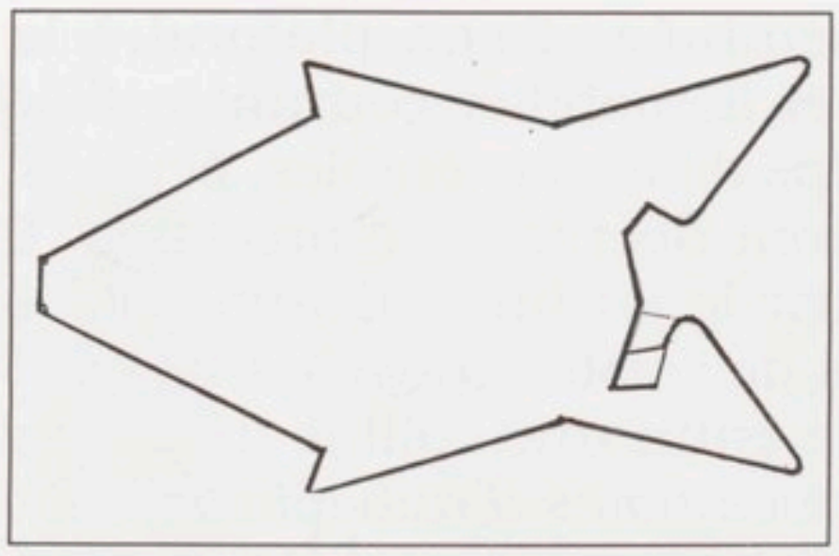

Plan du Fort St. Elme construit en 1552

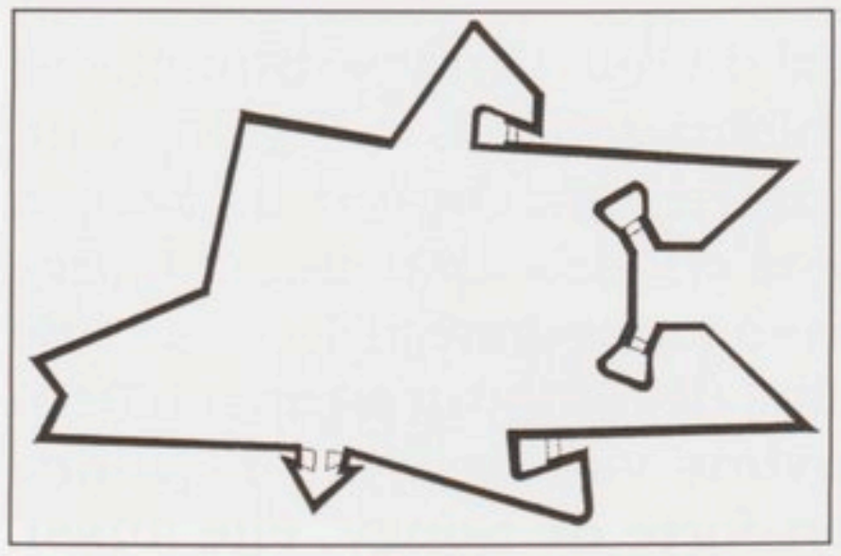

Plan du Fort Sainte-Catherine de Songy construit en 1589

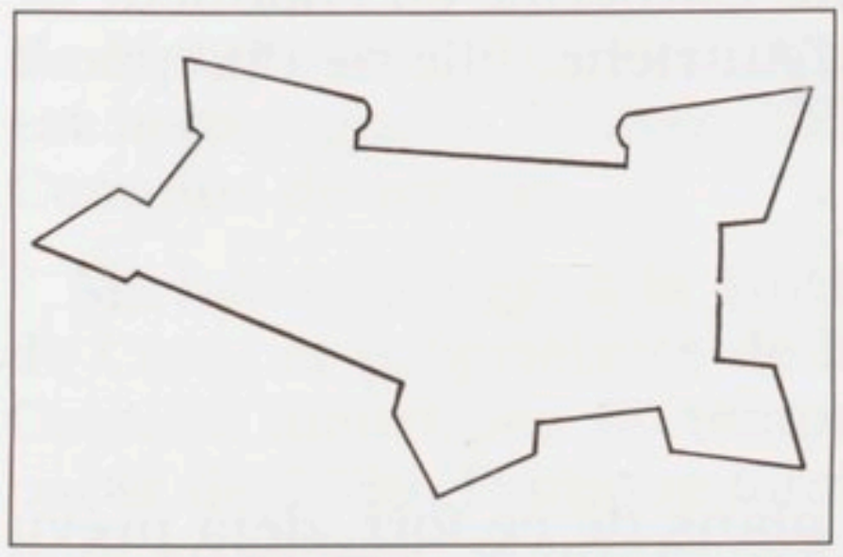

Plan du Fort Barraux (Fort St. Barthélémy) construit en 1597

comte de San Fronte[16]. En effet, au cours du XVIe siècle, les relations des ducs de Savoie avec les chevaliers de Malte sont très suivies. Il ne faut pas oublier que, lorsque les Chevaliers sont chassés de l'île de Rhodes par les Turcs, le duc de Savoie les accueille en 1523 à Nice. Ils résideront dans cette ville jusqu'à ce que Charles Quint cède à l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, en mars 1530, Tripoli et les « iles maltaises » d'où le nom d'ordre de Malte qui leur sera donné. Les chevaliers de Malte sont présents à Chambéry pour le baptême d'Emmanuel-Philibert. C'est le grand maître Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, premier grand maître à Malte, qui est à la tête de cette délégation importante. Par la suite on trouvera souvent des chevaliers de Malte au côté des ducs de Savoie. Plusieurs seront tués lors des combats autour de Genève en 1589.

Il ne faut donc pas s'étonner si le plan du fort Sainte-Catherine est très proche du plan du fort Saint-Elme de Malte et s'il ne ressemble absolument pas, contrairement à certaines affirmations, à celui de la fameuse citadelle de Turin construite par Piaciotto.

Il est bon de rappeler que l'ingénieur militaire Ercole Negri, comte de San Fronte, est également capitaine de l'artillerie du duc Charles-Emmanuel Ier. On le retrouve souvent pour la mise

---

16 L'ingénieur Ercole Negri, comte de San Fronte (Saint-Front) est originaire d'Urbino en Piémont. Capitaine de l'artillerie du duc Charles-Emmanuel il a construit plusieurs forteresses dont le fort Barraux à quelques kilomètres de Montmélian. Selon les auteurs, il est désigné sous les noms de Ercole Negro, Hercule Negro ou, comme ici, Ercole Negri..

en place des canons tant pour prendre des places fortes que pour les défendre. Il obtient d'ailleurs de bons succès dans les actions qu'il conduit.

L'ingénieur Ercole Negri construit le fort

En cette année 1589, l'armée du duc entreprend à Songy, sous la direction d'Ercole Negri, la construction du fort Sainte-Catherine. Compte tenu de la mise en œuvre immédiate des travaux et de l'installation, en deux mois, d'une partie importante des défenses, il est pratiquement certain qu'Ercole Negri disposait déjà des plans de la forteresse à construire. En 1597 il réalisera à Barraux[17], sur le modèle du fort de Songy et avec une rapidité incroyable, le fort Saint-Barthélémy. L'établissement des plans et surtout les mesures à prendre pour élever une fortification bien adaptée au lieu, demandent du temps. Il est d'ailleurs facile de le comprendre en survolant rapidement les diverses règles imposées en 1568 pour une construction similaire. Il s'agit des dispositions prévues pour la réalisation du fort de l'Annonciade près de Rumilly, citées par F. Croisollet dans son « *Histoire de Rumilly* » :

« *Pour cette construction :*

- fault un ingénieur qui en fait le portraictz [le dessin] *et si besoing est les modelles* [maquettes] *ou de toute la forteresse ensemblement ou de aulcunes parties de icelle séparément. Plantera les paux* [pieux] *et tirera les cordeaux aux lieux ausquelz il fauldra fere les fossés, contrescarpes, bastillons, tenaillies, esperons, courtines, cavalliers et autres fortifications, maisons tant pour la habitation des soldats comme pour la garde des vuivres et munitions et généralement tous aultres édifices nécessaires* ».

Suit la liste de toutes les interventions possibles de l'ingénieur pour choisir les matériaux, les faire mettre en œuvre, surveiller la qualité des travaux réalisés, leur conformité avec les plans, le traçage sur le terrain et enfin pour en contrôler les prix en concordance avec les marchés passés.

«- fault un trésorier ou paieur de ladite fabrique a qui soit donnée assignation de telle somme en tel lieu qu'il plaira à son Altesse d'ordonner. Laquelle somme icelluy trésorier, ou paieur aye à

---

17 Barraux, commune rurale de l'Isère en face de Pontcharra est toujours protégée par le fort d'Ercole Negri. Evidemment, au cours des siècles, diverses modifications ont été apportées à cette fortification et en particulier par Vauban, mais la partie de la construction semblable à celle du fort Sainte-Catherine est toujours visible et même assez bien conservée.

poursuivre et recepvoir puis a délivrer et emploier au paiement des estouffes, des voitures et journées requises pour la fabrique susdite selon les notifications du controleur général controlées et ordonnancées sur ce fait par le Sr. surintendant ou en son absence par son lieutenant...

- fault un commissaire général de ladite fabrique lequel suyvant ce qui aura esté déclaré par ledict ingénieur estre necessaire pour ladite fabrique et que le Sr. surintendant ou son lieutenant aura esté ordonné donne donnera à prix faict ou à journée selon la meilleur comodité...

- fault un contrerolleur [contrôleur] *général de ladite fabrique lequel assistera à tous les marchés que fera ledit commissaire et en fera le contrôle en qualité et en nombre vériffiera aussi les contrerolleurs des autres contrerolleurs particuliers commis au contrerolle de chacun des bastillons* [bastions] *ou autres pièces dudit fort et des pionniers ou autres ouvriers...*

- fault des contrerolleurs particuliers...

- fault un surintendant général qui remplacera le gouverneur du fort ou son lieutenant...

- fault un élève ou secrétaire qui ecripra lesdicts mandats, ordonnances et aultres expeditions commandées par ledict Sr. gouverneur...

- fault des soprastants[18] *particuliers ausquels seront semblablement réparties par l'ingénieur les charges de tel ou tel bastillons, tenaillies, esperon, courtine, fossé ou autre besogne...*

- fault un prévost soit le lieutenant du capitaine de justice ou de ses archers huissier entendu tel qu'il sera par ledict seigneur gouverneur advisé et par son lieutenant pourveu et ce pour fere venir quand besoin sera les bouviers, charretons, perriers, massons, pionniers ou aultres ouvriers et fere punir ceult qui offenceront soit par contumace de ne vouloir venir ou de sen aller sans congé ou aultrement comectant quelques excès... »

Sont ensuite codifiées les diverses opérations de vérification des travaux et les nombreuses formalités à accomplir. D'ailleurs, pour en faciliter la compréhension et l'application, des modèles de formulaires pour la passation des marchés, pour les contrôles incombant à chacun des opérateurs, pour la rédaction des reçus à délivrer, sont mis à disposition. Enfin l'emploi de tous ces documents indispensables pour une bonne coordination des travaux et leur paiement est parfaitement défini. Nous pouvons donc constater que la construction d'une forteresse aussi importante que le fort Sainte-Catherine avait été parfaitement prévue pour pouvoir être réalisée dans de courts délais. Il est

---

18 Soprastant : surveillant ou contremaître des travaux.

également intéressant de constater que les règles administratives appliquées dans le duché au XVIe siècle présentent beaucoup de similitudes avec les méthodes administratives utilisées aujourd'hui dans les travaux de grande envergure. Nous comprenons ainsi un peu mieux le génie du duc Emmanuel-Philibert. Il avait su, dans son duché, mettre en place des règles précises qui responsabilisaient tous les intervenants, afin que les grands travaux mis en œuvre soient rigoureusement exécutés et contrôlés.

Le tracé du fort est fait. De suite une constatation s'impose. Les terres cédées par Michel de Songy ne sont pas suffisantes. Il est donc nécessaire d'utiliser en plus des terrains appartenant à des familles du village de Songy et en particulier à Jacqueline Mottet veuve de Louis Mottet, à Jeanne Mottet veuve d'Amédée Mottet, à Françoise veuve de Jacques Bovier, à Jean Bouvier, à Pierre Bouvier, à Jean Mottet, à Jean Blanc et à Etienne Rey. Tous ces propriétaires seront indemnisés par la mise à disposition, à leur demande en cours d'année, d'une quantité de pain en rapport avec la surface cédée.

Par les plans en notre possession, nous voyons que la forteresse installée sur ce site est très vaste. Son implantation, fossés et glacis compris, représente une longueur d'environ six cents mètres et la largeur est approximativement de quatre cent cinquante mètres. Décrit par Jean de Tournes[19] : « *le fort Saincte Catherine, prenant forme pentagone non régulière et en site propre à la fortification, estoit bati sur un haut tertre, qui descouvre sans aucun empeschement toute la campagne, composé de cinq bastions non revestus, fossoyé pourtant et accomodé de tout le besoing* ».

L'artillerie devient une arme redoutable, malgré les nombreuses réticences des combattants professionnels qui n'ont que mépris pour cette méthode de combat qui supprime le corps à corps et distribue la mort d'une façon anonyme et bruyante. Les forteresses se transforment et les méthodes de combat évoluent peu à peu. Les murs sont moins hauts qu'autrefois. Les tours sont remplacées par des bastions destinés à supprimer les angles morts. Tous les bastions de la forteresse sont reliés entre eux par le « boulevard » sur lequel les soldats et les canons peuvent circuler si nécessaire pour en assurer la défense. Les ingénieurs militaires, les mathématiciens de Florence et de Bergame sont, à partir de 1515, passés maîtres dans l'art d'utiliser l'artillerie, cette arme nouvelle, tant pour la conquête des places que pour

---

19 Ce chroniqueur et éditeur à Genève a été cité par de nombreux auteurs et en particulier par Gaudy-le-Fort dans *Promenades historiques dans le canton de Genève*, p. 93. Ed. Jullien à Genève.

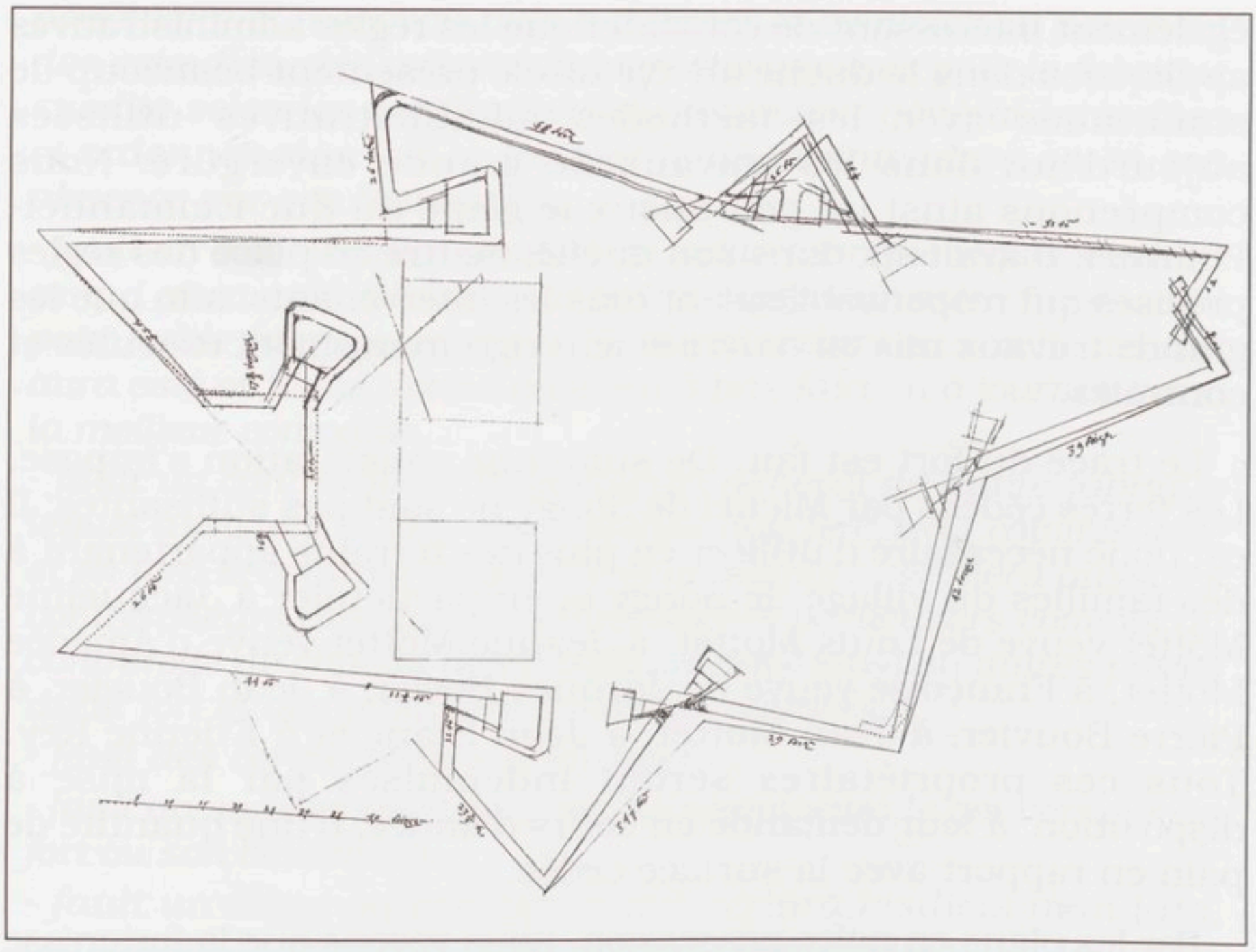

Plan du fort Sainte-Catherine de Songy, coté en toises,
conservé aux Archives d'Etat de Turin et mis très aimablement à notre disposition.

leur protection. Charles-Emmanuel Ier qui veut consacrer à cette forteresse « *bonnes finances et les finesses de tous ses ingénieux* », a donc confié à Ercole Negri la construction de ce fort. Sous ses ordres, l'armée travaille vite. Il faut dire aussi, qu'avec elle, il dispose de beaucoup de monde et il peut choisir, pour ses besoins en personnel, les travailleurs les plus compétents et les mieux adaptés aux travaux à exécuter.

Ercole Negri installe murailles, bastions, courtines, orillons[20] et tenailles, construit la porte d'entrée de la forteresse et son pont-levis. Il fait creuser les fossés avec les protections d'escarpes et de contrescarpes, réalise des puits pour l'alimentation en eau. Il est souvent indiqué qu'en deux mois, soit au début de juillet 1589, tous ces travaux ont été exécutés. Cela nous paraît encore étonnant aujourd'hui alors que nous disposons de moyens matériels autrement plus performants que les pelles, pioches et brouettes du XVIe siècle. Il est vrai qu'à cette époque les journées de travail sont fort longues, les techniques de construction utilisées depuis le Moyen Âge bien rodées et les travailleurs

---

20 Orillon : en architecture militaire, c'est le prolongement d'une face au-delà de l'alignement d'un flanc ou d'une autre face pour couvrir les pièces de ce flanc ou de cette face.

nombreux. Les pierres calcaires des carrières de Beaumont et les granites de Présilly sont largement utilisés. Les carriers de ces deux paroisses les ont taillés. Ont été également utilisés les « boulets » si nombreux dans les terres de Songy. Les boulets, ainsi dénommés, sont les pierres issues des anciennes moraines glaciaires que les paysans entassent en bordure des champs cultivés. Enfin, la terre du creusement des fossés, profonds d'environ cinq mètres et de plus de vingt mètres de largeur, est déposée derrière les murailles sur quinze à vingt mètres. Elle constituera la base du boulevard intérieur du fort et elle empêchera les tirs directs de l'artillerie adverse de pénétrer à l'intérieur de la forteresse. Les travaux mis en œuvre sont considérables car ils se déroulent sur plus de dix hectares, la surface intérieure du fort étant de près de sept hectares. Dans l'enceinte, mis à part les ouvrages purement militaires : portes du fort, galeries de contremines, murailles et parapets sur lesquels nous n'avons, en 1589, aucune indication, de nombreux locaux ont été construits. Le château du gouverneur et son grand puits sont réalisés. Une chapelle est construite. Les casernes des officiers et des soldats sortent de terre. Poudrerie et arsenal sont installés de façon conforme aux obligations d'une bonne défense.

Ainsi, à la fin de l'année 1589, le fort Sainte-Catherine peut déjà abriter mille soldats et plus de deux cents cavaliers. C'est énorme pour l'époque. Pour l'armée ducale, une telle forteresse constitue un point d'appui et une base sérieuse pour des opérations possibles contre Genève, surtout si l'on pense que la République dispose, tout au plus, de deux mille hommes susceptibles d'être armés.

Sainte-Catherine un fort bien adapté au terrain

Il a été écrit par de nombreux auteurs que le fort construit à Songy était une forteresse semblable à celle de Turin. Le fort Sainte-Catherine avait donc, d'après eux, cinq bastions d'égale importance avec leurs courtines et leurs tenailles, le tout d'une parfaite régularité. Les dessins du fort conservés aux archives de la Haute-Savoie ou aux archives d'Etat de Genève et reproduits dans divers ouvrages sont tous dus au crayon habile de C. Chastillon. Ils ont été faits vers 1630 donc après sa destruction et ils nous montrent une forteresse attaquée par l'armée du roi Henri IV, bien mollement défendue par très peu de soldats. Il ne peut pas être reproché à C. Chastillon d'avoir voulu faire plaisir à ceux qui lui ont commandé ce dessin, qu'ils soient Genevois ou Français. Pour les vainqueurs du fort Sainte-Catherine, cette représentation du fort était bien suffisante. Pour la République de Genève, une image fidèle de ce fort n'était pas d'une grande

importance car seule sa destruction totale avait toujours été recherchée. Il est certain que Genève a toujours eu, par ses espions puis par les nombreuses visites de ses notables (syndics et capitaines), une bonne connaissance du fort Sainte-Catherine. Elle a donc toujours su que le dessin produit n'était pas parfaitement conforme à la réalité. Néanmoins on ne connaît pas d'autres représentations de cette forteresse.

C'est pour cela que, quatre siècles plus tard, nous sommes dans l'obligation de rechercher les documents qui pourront nous permettre de connaître avec plus d'exactitude les caractéristiques de cette forteresse. Grâce aux conseils avisés de M. Palluel-Guillard de l'Université de Savoie et à l'amabilité de M. Carassi des Archives d'État de Turin, des plans très intéressants nous ont été transmis. A partir de ces plans, des recherches sur le terrain ont pu être entreprises. Des restes de murs correspondant aux documents reçus de Turin, ont été retrouvés. D'autre part, les agriculteurs qui labourent les terres de la colline de Songy connaissent bien les endroits où les socs de leurs charrues heurtent d'anciennes murailles et en soulèvent parfois les pierres.

Dans un terrain sur le côté ouest de la colline, M. Georges Bouvard a été dans l'obligation d'enlever un granite taillé qui était devenu une gêne pour ses labours. Ce granite est maintenant un joli banc près de sa maison d'habitation. Enfin, nombreux sont les boulets des diverses pièces d'artillerie du fort qui, encore à l'heure actuelle, sont retrouvés par les habitants de la colline à l'occasion de divers travaux ou de la construction de maisons. Grâce à leur amabilité et à l'intérêt qu'ils portent à l'histoire de leur village, nous avons pu photographier quelques-uns de ces boulets chez MM. Michel Mermier, René Matile, Roger Dutoit, François Pasquier, Jean et Raymond Barthassat.

Notre travail de recherche a surtout porté des fruits grâce à la mise à notre disposition, par l'Institut Géographique National (IGN), des photographies aériennes du site. Parmi les photographies prises au cours de nombreuses missions, celles de 1952 ont été agrandies au 1/3000e et celles de 1996 au 1/2500e. Les plans du fort Sainte-Catherine reçus de Turin, mis à la même échelle et posés sur les photos aériennes, nous ont permis de découvrir un bastion côté sud-ouest puis de retrouver le mur d'un autre bastion qui venait d'être mis au jour, côté ouest, par un labour de M. Jean Barthassat. Avec les restes d'un mur bien connu sur le côté est, la position du fort s'inscrit parfaitement sur le terrain.

Construit à 545 m d'altitude, sur une courbe de niveau qui permet de l'entourer d'un bon fossé, le fort Sainte-Catherine se présente sous la forme d'un polygone irrégulier. Il s'inscrit

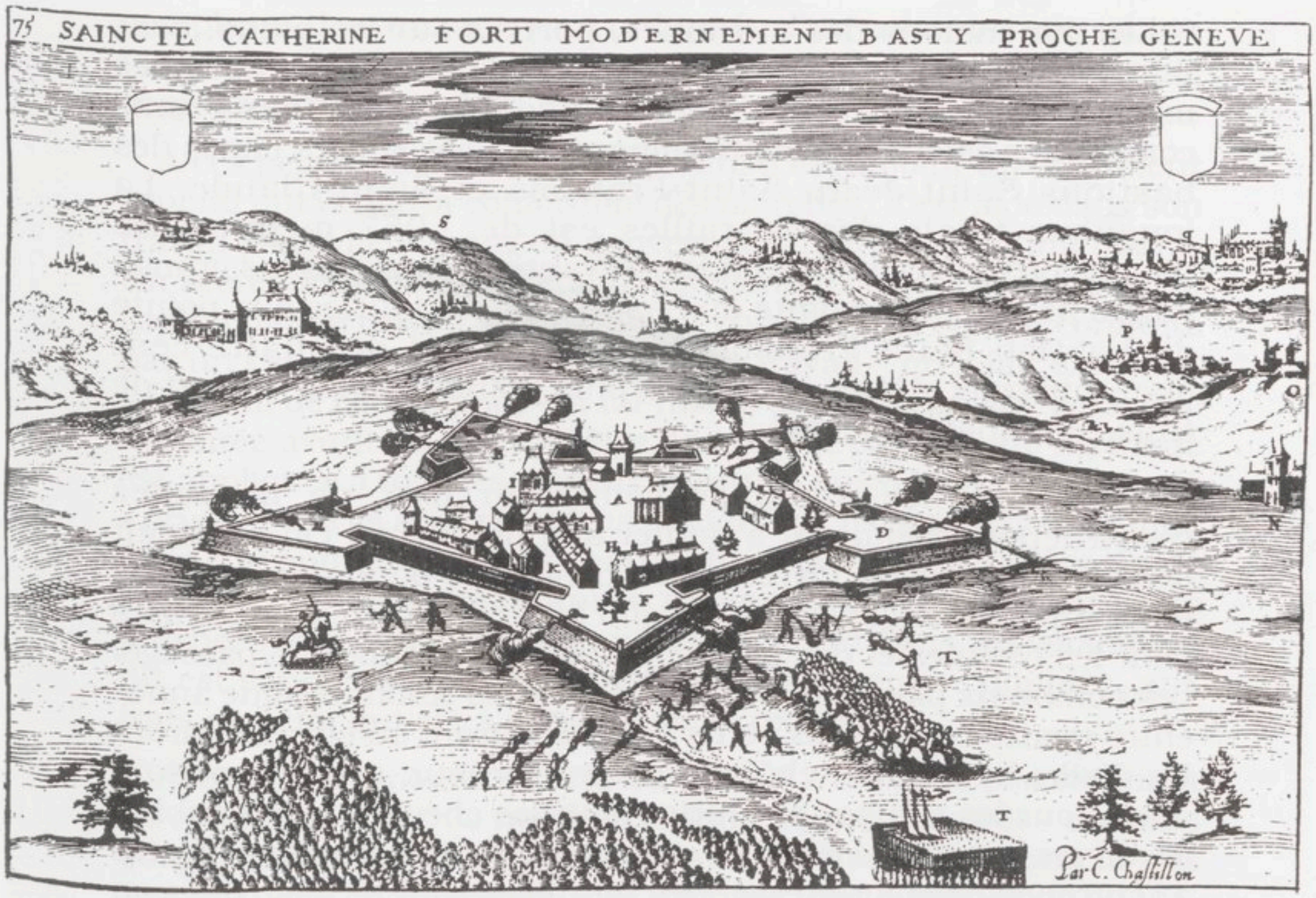

L'attaque du Fort Sainte-Catherine par l'armée royale - C. Chastillon - vers 1630.
Seule représentation actuellement connue du fort Sainte-Catherine, cette gravure – faite trente ans après la destruction du fort – est une vue imaginaire ressemblant plus aux forts de Bourg et de Turin construits par Piaciotto. Par contre, le dessin en couleurs du fort (p. 56-57) se rapproche plus des plans d'Ercole Negri et des traces laissées sur le terrain *(ADHS. Photo Ph. Duret).*

parfaitement dans le site à défendre en utilisant au mieux le relief de la colline de Songy. Il possède plusieurs bastions. Nous avons retrouvé aux archives de Chambéry les noms de cinq bastions ainsi que leur possible orientation :

- au sud-est, le bastion Saint-Jacques,
- au sud-ouest, le bastion Saint-Maurice.

Ces deux bastions sont reliés par une courtine. Cette courtine est protégée par des orillons qui défendent la porte d'entrée du fort et son pont-levis.

- à l'est, le bastion Saint-Claude assure la protection du flanc droit du bastion Saint-Jacques et du flanc droit de Saint-François,
- au nord le bastion Saint-François.

Le bastion Saint-François est orienté face à Genève. La ville paraît d'ailleurs bien proche vue de la pointe de ce bastion.

- à l'ouest, le bastion Saint-Jean qui protège le flanc gauche du bastion Saint-François et le flanc gauche du bastion Saint-Maurice.

Les dimensions des murailles, portées sur les plans, sont importantes. Elles ont, en général, cinq mètres à la base des murs et deux mètres quarante au sommet, ceci sans tenir compte des galeries de contremines installées sur les flancs des bastions Saint-Jean, Saint-François et Saint-Claude. La longueur totale des murailles est de 1967 mètres. Les dimensions intérieures sont les suivantes : dans sa plus grande longueur soit de la pointe du bastion Saint Maurice à la pointe du bastion Saint François la distance est de quatre cent quarante trois mètres et dans sa plus grande largeur elle est de trois cent quatre mètres.

Chaque année, dans l'enceinte du fort, de nouvelles constructions viendront s'ajouter aux premières. On construit des locaux pour les vivres et la farine, une boulangerie et des fours à pain. L'ingénieur Portiggini fera construire des greniers pour les céréales et des bâtiments pour les troupes de passage. Les nombreux pionniers des paroisses — ils seront chaque année entre quatre cents et six cents — construiront ou entretiendront les divers bâtiments, château du gouverneur, arsenal, prison, abris pour les troupes et écuries pour les chevaux, sans oublier les divers logements pour les membres des corporations affectés à l'entretien de la forteresse. Des murailles sont reconstruites ou renforcées. Durant plus de dix années la forteresse, sans cesse améliorée, sera un véritable chantier.

LE FONCTIONNEMENT DU FORT

Son organisation administrative

Avec les livres de comptes parfaitement tenus par le comptable du fort, Jacques Garnier, nous disposons de renseignements précieux concernant le fonctionnement de la forteresse, son effectif au jour le jour de soldats et de travailleurs divers ainsi que des informations intéressantes sur les constructions ou les améliorations réalisées à partir du 10 août 1589. Ce comptable dispose d'un commis, Alexandre Galley, lequel deviendra trésorier en 1599. Achats et dépenses sont enregistrés par le comptable puis vérifiés par le contrôleur de la forteresse, Sébastien Loque.

Tous les règlements effectués font l'objet de reçus visés et acquittés par les bénéficiaires pour pouvoir être valablement couchés sur les livres de comptes. Pour tout ce qui concerne les constructions ou les fournitures, les formalités sont plus

complexes. Les travaux sont ordonnés d'un commun accord par l'ingénieur de la forteresse conseiller de Son Altesse et par le commissaire général du fort.

A ces personnalités de haut niveau, il est adjoint un contrôleur général qui vérifie la conformité des marchés. Il est aidé dans son travail par le lieutenant du gouverneur du fort ou un intendant. Un secrétaire particulier établit les mandats ou les ordonnances. Enfin chaque travail spécifique est confié à une équipe conduite par un « soprastant » responsable du travail[21] qu'il fait exécuter. Le travail de cette équipe est lui-même contrôlé par une personne habilitée avant de pouvoir être accepté et payé. Cette méthode est appliquée à tous les travaux effectués aussi bien en régie qu'à « prix fait ». S'ils sont reconnus conformes, ils sont réglés chaque fin de semaine entre les mains du prévôt de la catégorie de travailleurs concernée après présentation du décompte de journées visé par le soprastant. Tout retard dans un versement dû est sanctionné par le versement d'une somme doublée, aux frais de celui qui est à l'origine de ce retard.

Avec de telles conditions de travail[21], il n'est donc pas étonnant de constater que très nombreux sont les membres des diverses corporations à venir travailler au fort. Nous trouvons là des maçons, des charpentiers, des carriers, des cuiseurs de chaux, des charbonniers qui s'activent sous la houlette de leurs prévôts respectifs. Durant ce XVIe siècle, avec ses guerres incessantes et sa grande misère pour les paysans pillés par les troupes de passage, la construction du fort Sainte-Catherine a presque été une aubaine pour les habitants du lieu et des communes proches. En travaillant au fort, ils sont nourris et même parfois logés. Là, on ne meurt pas de faim.

Pour les plus habiles il y a parfois la possibilité de trouver un emploi : taillebois, bûcheron, etc. Il n'est donc pas étonnant de rencontrer, dans la longue liste des personnes payées au fort, des noms familiers de nos villages et parmi elles des maçons, des charpentiers, des bouviers et même un prévôt des bouviers. L'argent est très rare dans les campagnes et au fort Sainte-Catherine, chaque semaine des sommes importantes sont distribuées tant en règlement de fournitures et de travaux divers qu'en solde versée aux soldats des diverses compagnies de la garnison. Les troupes du duc Charles-Emmanuel Ier sont bien payées et surtout, chose relativement rare à l'époque, payées régulièrement. Dans les comptes du trésorier général Dyan pour

---

[21] Livre du comptable du fort Alexandre Galley. Archives départementales de la Savoie, SA 5577 à SA 5582. Livres de comptes de Jacques Garnier. Archives départementales de la Savoie, SA 5577 et ss.

1589-1590, il est mentionné une dépense de dix-huit mille ducats pour les fortifications « *della catarina* » (du fort Sainte-Catherine)[22]. Il est vrai que, face à Genève, le duc avait décidé d'installer ici ses meilleures troupes et ses meilleurs capitaines. Le premier gouverneur du fort est d'ailleurs un capitaine de qualité, Melchior de Montmayeur. Il sera par la suite nommé gouverneur en « *deçà des monts* » puis gouverneur de la Bresse. Pour le commandement de la forteresse de Songy, il est assisté par ses frères, le comte de Bardassan et le comte de Brandis. Le gouverneur a la haute main sur tous les services du fort et il jouit des prérogatives de haute et basse justice. Un prévôt de justice est installé ici avec les archers nécessaires. Une prison a été construite et un bourreau, Melchior Moro, souvent cité dans les livres, assure les œuvres de haute justice. Le service religieux à la chapelle du fort est célébré par les prêtres Pierre Mugnier et Marin Bochu assistés du frère Antoine Ferraro, un cordelier. Pierre Mugnier est inscrit dans les livres de comptes, comme « *prêtre au fort* » mais il est également donné, par Abel Jacquet dans son livre sur Saint-Julien, comme curé de Saint-Julien à partir de 1589. Peut-être assure-t-il les deux fonctions?

Le ravitaillement du fort

Dans toutes les armées la nourriture des soldats tient une place importante. En cette fin du XVIe siècle où la force physique et l'endurance des combattants sont primordiales, il est indispensable pour les capitaines de disposer d'hommes solides et bien nourris. Les soldats se déplacent le plus souvent à pied, portent de lourdes charges, subissent les intempéries et doivent parfois se battre dans des conditions très difficiles. Une bonne nourriture est aussi un élément de cohésion pour la troupe et elle facilite la discipline. Le gouverneur du fort Sainte-Catherine l'a bien compris et a confié l'intendance de la forteresse au capitaine Nicolas Sicca.

Capitaine d'infanterie, originaire de Doliana dans le marquisat de Saluces (en Piémont), il va assurer, avec l'aide de son lieutenant Carlo Rauer, un bon fonctionnement de ce service malgré les difficultés dues aux attaques de l'ennemi ou aux mauvaises récoltes. Si nécessaire, le capitaine Sicca et ses hommes pourront être aidés par les centres « munitionnaires » du duché.

Il est donc intéressant de voir comment fonctionne à cette époque l'intendance aux armées. Notre région est un lieu de

---

22 Victor de Saint-Genis, *op. cit.*, T II, p. 175. Somme versée pour une partie de la construction du fort.

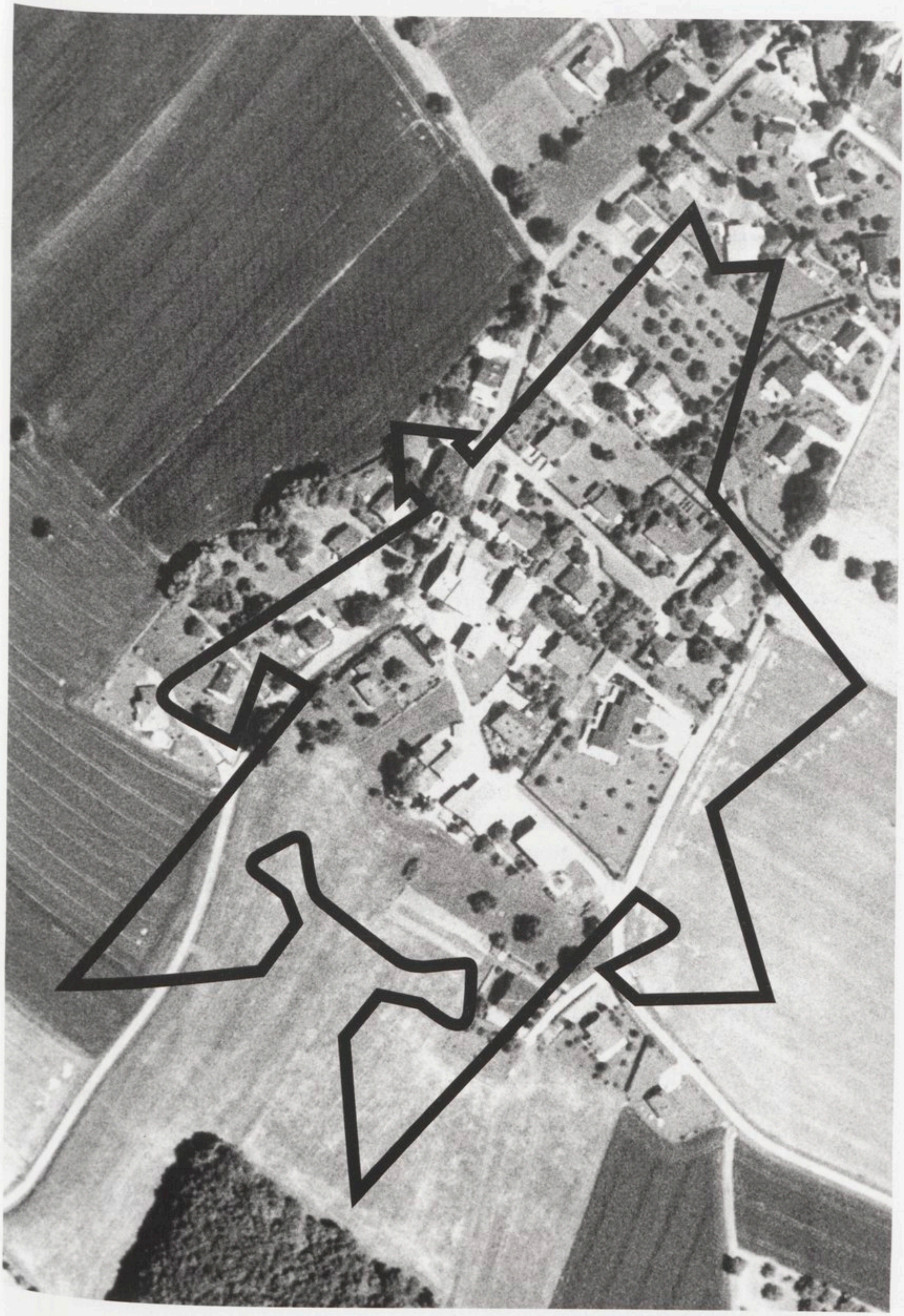

Projection du fort Sainte-Catherine sur une photo aérienne IGN de 1996.

passage très utilisé par les armées espagnoles alliées du duc et évidemment par les troupes ducales qui doivent contrôler et défendre le territoire. Des centres munitionnaires disposant d'une certaine quantité de nourriture, généralement du pain, des céréales en grains ou en farine, ont été installés en certains points du territoire. Ils sont assez nombreux sur les axes habituels de passage des armées et sont situés dans des lieux-étapes distants d'environ trente à trente-cinq kilomètres. Pour le fort Sainte-Catherine les munitionnaires habituels sont donc : Annecy, ville étape importante tant en direction de l'Italie que vers le Genevois, le Faucigny ou le Chablais et d'autre part Seyssel, point de franchissement du Rhône en direction de la Bresse ou de la Franche-Comté et aussi étape sur la route de Chambéry à Genève.

Lorsque les approvisionnements du fort sont insuffisants : récoltes locales peu abondantes, moulins de proximité détruits, passages importants de troupes ou arrivée d'une main-d'œuvre nombreuse pour les travaux, des livraisons complémentaires de pain dit « de munition » sont faites par Annecy mais surtout par Seyssel. Le fort Sainte-Catherine a aussi la possibilité de s'approvisionner dans toutes les paroisses qui relèvent de son autorité. Parmi ces paroisses on trouve Chaumont.

A l'extrémité sud du Vuache Chaumont a encore, au XVIe siècle, une grande importance dans le commerce des grains. Des achats de blé et de pain sont donc faits assez souvent par le fort dans cette paroisse. Gaspard de Thiollaz, châtelain de Chaumont depuis le 22 juin 1572, propriétaire de plusieurs moulins et d'une boulangerie au village de Thiollaz dans la paroisse de Chaumont, peut facilement approvisionner Sainte-Catherine en pain.

La famille de Gaspard de Thiollaz, de très ancienne noblesse, a toujours joué un rôle important dans la vie économique locale. Déjà les de Thiollaz avaient obtenu de la comtesse de Genevois et de son fils le comte Guillaume III, l'utilisation des « *moulin, foulon et battoir de Thiollaz avec ses bézières et cours d'eau moyennant certaines redevances* ». Cette concession avait été faite le 7 avril 1308 à Laurent de Thiollaz. Depuis cette date, ils ont la haute main sur le commerce des grains et des farines. Ce sont également des boulangers estimés. Gaspard de Thiollaz a donc de multiples occupations. Il se fait aider pour le ramassage des grains, le fonctionnement des moulins et la production de pain par des hommes dévoués. Nous avons retrouvé les noms de deux de ses « commis », Neyroud et Guillaume Borjat, noms de famille ou de lieux que l'on rencontre encore aujourd'hui à Desingy et à Savigny.

Les installations du village de Thiollaz représentent pour le fort une source précieuse de nourriture mais elles ne sont pas les seules. Une grande partie des céréales collectées dans le baillage

de Ternier : blé, orge, seigle ou méteil sont livrées soit au moulin du baron de Viry, à Veigy, dirigé par le meunier Claude Dunand soit au moulin de Viry, sous la colline du « château-vieux », tenu par le meunier Guy Pocquard (peut-être Pacquard). Pour faire le pain, le capitaine Sicca a remis en route en avril 1589 le four de La Perrière, dont le château incendié par les Bernois en 1536 est presque totalement reconstruit. Un second four sera même installé quelques mois plus tard dans l'enceinte du fort.

Car, à cette époque, le pain, dénommé dans les armées « pain de munition », se trouve être à la base de l'alimentation courante. Qu'il soit fabriqué à partir de farines de froment, de seigle, d'orge ou de fèves, qu'il soit mangé seul ou trempé dans des soupes de légumes, c'est l'aliment indispensable. Les viandes sont consommées en quantité relativement faible; parfois du lard, des volailles et un peu d'huile viennent compléter une alimentation à l'équilibre bien précaire, arrosée selon les années par du vin, souvent bien proche d'une piquette, ou par du cidre, le fameux « gavot »[23]. Evidemment il n'est pas exclu, et il est même certain, qu'en « picorant » à travers la campagne, les soldats du fort améliorent sensiblement leur ration ordinaire.

Le pain étant donc la nourriture principale, il est intéressant de voir comment le capitaine Sicca et ses hommes vont en assurer la fourniture. Cela paraît assez simple. Alimentés en farines par les moulins de Veigy et de Viry, les fours de La Perrière et de Sainte-Catherine vont produire du 10 août 1589 au 31 décembre 1590 soit en dix-sept mois :

Pains de Froment.....141 827 pains + 1 demi-pain
Pains d'Orge.....871 pains + 1 quart de pain
Pains de Seigle.....984 pains
Total .....143 682 pains + 3 quarts de pain.

Gaspard de Thiollaz avec ses propres installations livre pour cette même période : 280 557 pains de froment et le « munitionnaire » d'Annecy fait livrer par son commis Dominique Portier 1 684 pains. Durant cette période il a été ainsi livré au fort, sous la responsabilité du capitaine Sicca : 425 023 pains et 3/4 de pain et il faut ajouter à cette quantité importante, les 900 pains remis aux Espagnols de la garnison de Cruseilles. C'est donc, au total 425 923 pains 3/4 qui ont nourri soldats et travailleurs du fort. Chaque pain pesant environ 3 livres, 617 589 kg de pain auront été mis à disposition. C'est assez impressionnant.

---

23 « Gavot », nom donné dans le Genevois au cidre. Ce nom encore utilisé aujourd'hui vient de l'interdiction faite en 1580 d'importer du vin du pays de Gavot, en Chablais. Le cidre remplace donc ce vin comme boisson et en prend le nom.

Pour 1591 l'approvisionnement s'avère plus difficile. L'armée ducale, depuis le début de l'année 1589, bloque Genève. Son quartier général est à La Perrière où loge Charles-Emmanuel. Le duc quitte notre région le 3 avril 1590 pour la Provence. Genève qui considère avoir été mal défendue par les huguenots français, Nicolas de Harlay (Sancy) et Jean de Chaumont (Guitry), les laisse partir sans regrets. A la place du huguenot français Lurbigny, battu au fort de la Cluse par don Amédée, elle nomme un officier bourguignon né à Autun, Guillaume de Clugny, baron de Conforgien. Celui-ci prend ses fonctions à Genève le 23 août 1590 et de suite mène contre l'armée du duc une guerre endiablée. Le 17 septembre 1590 il met en déroute à Bonne les cinq cornettes de cavalerie[24] et les six compagnies d'infanterie du baron d'Hermance, chef des troupes en Savoie. Le 29 octobre 1590, il part à l'assaut de Cruseilles occupée par les troupes espagnoles. Celles-ci se sauvent. Cruseilles est prise, la ville brûle et beaucoup d'habitants sont tués. Le 29 novembre 1590, le baron de Conforgien se trouve à Chaumont où Gaspard de Thiollaz réunit des approvisionnements pour le fort Sainte-Catherine. Conforgien détruit une grande quantité de blé et de farine et met le feu au village de Thiollaz. Il se retire rapidement avant l'arrivée des troupes d'Annecy. Le 10 décembre 1590 il vient défier la garnison du fort qui le disperse avec l'artillerie mais refuse le combat hors de la forteresse. Vexé par ce refus il incendie le moulin du château-vieux à Viry ainsi que les granges du château de La Perrière. Il va continuer ses actions guerrières contre Bonne, Boëge, Les Allinges, Thonon et La Roche durant les années 1591, 1592 et 1593. Il fait même prisonnier le baron d'Hermance qu'il ne relâche que contre une rançon de huit mille écus d'or. Par contre il ne revient plus dans la région défendue par le fort Sainte-Catherine.

La destruction des réserves en céréales et farines de Thiollaz pose de graves problèmes au capitaine Sicca d'autant plus que les céréales récoltées à l'automne de l'année 1590 sont peu abondantes. Il doit faire face à des difficultés sérieuses. Soldats et travailleurs reçoivent des rations de pain correctes au cours de l'année 1591 mais la qualité ne pourra pas être constante car diverses farines seront utilisées. Il sera mis à disposition en :

Pain de Froment.....	141 945 pains + 1/4 de pain
Pain de Seigle	48 432 pains
Pain d'Orge	366 pains + 1/2 de pain
soit tout au plus une quantité globale de	190 743 pains + 3/4 de pain

---

24 Cornette : nom donné à une troupe de cavalerie, d'environ trente cavaliers, commandée par un officier.

A la suite de l'incendie de son village, Gaspard de Thiollaz ne peut fournir en 1591 que :

Pain de Froment.....1 333 pains

Le munitionnaire d'Annecy, sollicité livre :

Pain de Froment.....2 028 pains.

Alors il faut faire appel au munitionnaire de Seyssel pour couvrir les besoins alimentaires indispensables de la forteresse. Ses fournitures sont importantes mais très diverses :

Pain de Froment	92 329 pains	+ 1/10 de pain
Pain d'Orge	6 154 pains	+ 9/10 de pain
Pain de Blé mélé (méteil).....	11 031 pains	+ 1/5 de pain et 1/2 pain
Pain de Seigle	9 487 pains	
Pain de Fèves	956 pains	



Les « bènons » en osier des boulangers du XVIe siècle sont toujours utilisés pour façonner et faire lever le pain dans les campagnes. (*Photo Henri Chevalier).*

C'est évidemment une nourriture bien rustique qui est ainsi servie au cours de l'année 1590 mais, compte tenu des mauvaises récoltes et des destructions opérées par l'ennemi, elle paraît convenable puisque 314 063 pains et 1/2 pain sont distribués en douze mois ce qui représente 455 392 kg de pain.

Les leçons de cette année difficile sont vites tirées. L'incendie partiel, par le baron de Conforgien à la fin de 1591, des granges

du château de La Perrière en a détérioré le four. On installe donc au fort un nouveau four capable de produire tout le pain de la forteresse. Une gloriette[25] pour travailler et faire lever la pâte est construite ainsi qu'une pièce annexe pour ranger le pain après la cuisson. Le travail des boulangers est rendu plus confortable grâce à la construction d'une muraille à l'avant du four. Cette muraille et la toiture qu'elle supporte forment une bonne protection aussi bien contre le froid et les intempéries que contre les attaques éventuelles de l'ennemi. Un plancher, disposé entre cette muraille et le four, facilite la circulation et améliore le travail. La production de pain est encore augmentée grâce à l'acquisition d'un matériel supplémentaire. A Chambéry, l'intendance du fort achète :

- deux balances avec les poids, coût : 20 florins
- deux chaudières pour chauffer l'eau pour faire le pain, coût : 36 florins
- 22 douzaines de bènons pour faire lever la pâte soit 264 bènons, coût : 44 florins.

Ainsi avec sa boulangerie complétée par les magasins importants dans lesquels les réserves de grains sont entreposées, le fort devient beaucoup plus autonome. L'infante Catherine-Michelle, épouse de Charles-Emmanuel, préside le Conseil de Turin en l'absence du duc. Elle envoie à Sainte-Catherine l'ingénieur Portiggini pour vérifier l'état de la forteresse et installer « *quantité de greniers dont elle a grand besoin* »[26]. La mouture des grains continue à être faite dans les moulins de Viry et de Veigy mais, en plus, le moulin de Thairy du meunier Boymond travaille maintenant pour le fort. Par contre, battage et nettoyage des céréales se font dans l'enceinte du fort.
Malgré toutes ces améliorations, le capitaine Nicolas Sicca et sa compagnie seront toujours sur la brèche et devront encore en 1592 faire face à de nombreuses difficultés :

- en février 1592, trois coupes et demi de seigle sont dérobées par l'ennemi sur la route du fort au moulin de Veigy ;
- d'août à octobre 1592, des vanneurs sont employés au fort pour nettoyer les blés de qualité médiocre « importés » des Allinges, de Bonne et de Saint-Jeoire ;
- le fort reçoit de Bresse des blés dont certains sont moisis et même d'autres « pourris », donc en partie inutilisables ;

---

25 Gloriette, c'est le nom donné, chez les boulangers, à la pièce chaude où la pâte reçoit le levain puis, ayant été façonnée, se repose pour bien lever avant d'être cuite.

26 Des greniers importants ont été installés au fort par l'ingénieur Portiggini à la demande du gouverneur et avec l'accord de l'infante Catherine-Michelle. La lettre n° 515 concernant cet accord est citée par Andrée Manceau dans les actes du congrès de Montmélian de 1996.

- il est constaté également, au cours de l'année 1592, que 2016 pains « *rompus, brisés, mouillés en cours de transport ou détériorés par les souris* », ont été perdus ;

- il y a enfin lieu de noter que les faibles récoltes de l'année 1591 et les nombreuses destructions opérées par les Genevois font monter les prix. Au moment de la soudure des récoltes, soit au mois de juillet 1592, la coupe de froment (entre 80 et 84 kg de grains) se vend à Annecy 28 florins et le seigle 21 florins pour une mesure identique.

Malgré toutes ces contraintes, « *noble Nicolas Sicca, commis à la cuite des munitions* » assurera pour deux années et deux mois (du 6 mars 1952 au 31 avril 1954) la fabrication et la fourniture de 639 234 pains. Il ne sera nécessaire de compléter cette production importante que par 3283 pains livrés en février 1592 ainsi que les 5 juillet et 20 octobre 1592 par le munitionnaire de Seyssel, Boniface Perrod.

Nous avons noté le nom du boulanger chargé de la fabrication du pain au fort, Humbert Durand, aidé dans son travail par cinq femmes et un garçon pupille. Ce sont eux qui vont assurer pendant plusieurs années cette fonction indispensable. Grâce à leur travail la nourriture distribuée au fort acquiert une bonne réputation. Le gouverneur de la vieille forteresse de Bonne s'en plaint même au duc ; ses soldats partent à Sainte-Catherine et il n'a, de ce fait, bientôt plus personne pour défendre sa place.

Le 3 décembre 1595, Humbert Durand est remplacé par deux nouveaux boulangers : Rolet Pelard de Malagny et Claude Charlier de Thairy. Le capitaine Sicca étant appelé à d'autres fonctions c'est Jean Georges qui devient responsable de la « *cuite du pain* » et de l'approvisionnement du fort. Nallet et Pierre Pautet sont chargés de la distribution et de la bonne répartition du pain.

Il a été aussi noté que la nourriture ordinaire a parfois été améliorée par des achats en provenance du Piémont comme par exemple fin 1591 et début 1592.

Durant cette période, arrivent au fort :

- 2518 livres 1/4 de lard,
- 1169 livres d'huile d'olive

Une partie de l'huile d'olive fait l'objet d'une répartition, bien enregistrée, au profit de trente-six personnes et les magasins du fort reçoivent le solde en vue d'autres distributions. C'est le sieur Mangolin, originaire de Chieri en Piémont, qui assure le transport à travers les Alpes et la livraison au fort de ces précieuses marchandises. Il a parfois beaucoup d'ennuis avant

de pouvoir arriver à destination. Les soldats napolitains du seigneur Antonio Lagatta lui ont volé deux cent dix livres de lard qu'il se fait rembourser. Les rats et les chats au cours de son périple lui en ont mangé quarante-cinq livres trois quarts et il demande au comptable de bien vouloir en tenir compte dans son règlement. Les transports du sieur Mangolin ne sont pas faciles mais ses livraisons d'huile d'olive nous montrent que ce produit d'origine méridionale est consommé dans notre région au XVIe siècle. Il est vrai que certaines compagnies en garnison au fort sont piémontaises et cette utilisation d'huile d'olive doit correspondre aux habitudes alimentaires de ces soldats. L'emballage des produits livrés semble bien adapté. Le lard, roulé dans des serpillières de toile, est attaché avec de la corde. Des cruches de terre cuite vernissée, protégées contre les chocs du voyage par de la paille et des serpillières, contiennent l'huile, le tout bien ficelé pour éviter la casse en cours de transport. Il semble, d'après les livres, que l'huile arrive facilement en bon état et n'est pas, comme le lard, l'objet de vol ou de perte.

Pour les années suivantes, le service de l'intendance continuera à être assuré de façon correcte tout en faisant face aux aléas des récoltes, aux imprévus de la guerre ainsi qu'aux passages des troupes espagnoles.

Organisation de la vie au fort

Comme nous venons de le constater la population qui vit au fort Sainte-Catherine est, pour l'époque, correctement alimentée. C'est en grande partie le résultat de l'organisation tant civile que militaire codifiée et mise en place quelques décennies plus tôt par le duc Emmanuel-Philibert.

Au fort, les responsables administratifs sont des civils chargés d'une fonction précise :

- Jacques Garnier, le trésorier, receveur des deniers au fort,
- Alexandre Galley, son commis, qui par la suite le remplacera,
- Sébastien Locque, contrôleur des dépenses pour les travaux,
- Claude et Jacques Piccolet, contrôleurs des pionniers,
- Claude Genet, secrétaire ordinaire,
- François Galley, contrôleur de l'intendance, châtelain de Cernex,
- Jean-Battista Nostro et Rix (ou Ris), ingénieurs,
- le seigneur Bouvier, commissaire général du fort.

Lorsque des travaux importants sont faits en 1599, ils sont vérifiés par l'ingénieur militaire Rix, conseiller de Son Altesse et

par le commissaire général de la fabrique du fort, avocat et conseiller patrimonial de Son Altesse, le seigneur Bouvier.

Evidemment, ainsi que les diverses règles l'ont prévu, chaque catégorie de travaux s'effectue sous la surveillance et surtout sous la responsabilité d'un soprastant. Le chef des soprastants (chef du chantier) est responsable vis-à-vis de l'ingénieur de la bonne réalisation des travaux programmés. Diverses équipes sont à l'œuvre qui ont la responsabilité des travaux de défense. Il y a des civils qui assurent le creusement des fossés ou l'installation des « boulevards » à l'arrière des murs mais la surveillance et la réalisation des constructions à proprement parler militaires : bastions, galeries de contremines, portes du fort ou postes de tirs, sont assurées par des soldats. Par exemple, au cours de l'année 1599 :

> Battista Nostro, un soldat chef des soprastants, supervise les travaux qui ont été contrôlés par les soprastants : Camille Arnolf (soldat), Antoine Depraz, Jean Bolet, Hercule de Boge, Baptiste Taramosse, François Richard (soldat), Claude Charlet, François de Soissonex, Baptiste Rafpin (soldat), André Decruc, Janin Odel (soldat), François Faudort, Vincent Frandoc, Horacio Fausson, Joseph Lombard (soldat-canonnier).

Ainsi que nous l'avons indiqué au début de notre chronique, le fort Sainte-Catherine a été implanté très rapidement en 1589 par l'armée du duc sous la direction de l'ingénieur Ercole Negri. Par contre, du 26 août 1590 jusqu'à la fin de l'année 1599, des travaux complémentaires sont réalisés sous la direction des ingénieurs Nostro, Portiggini ou Rix, pour améliorer encore la puissance défensive du fort.

Des maçons, des charpentiers, des carriers, des bouviers et parfois près de cinq cents pionniers travaillent sans arrêt du mois d'avril à fin octobre. Les pionniers sont les membres des milices de chaque paroisse dont le nombre est fonction de l'importance de celle-ci. Ils sont à la charge de leurs paroisses respectives et requis pour participer à la défense du pays. Ils travaillent sous la direction d'un capitaine des pionniers. Cette fonction importante est assurée par Eynemond Chapot ou par Pierre Piccolet. La vérification de la présence des pionniers est assurée par le contrôleur des pionniers Claude Piccolet. Le gouverneur les nourrit sur leur lieu de travail mais il les loge souvent à l'extérieur, à Soral ou à Thairy. Aymé Bochet « *conduit les pionniers au gite et les fait lever de bon matin pour les amener au fort* » lit-on dans le livre de comptes de Jacques Garnier. Ils reçoivent du fort une solde de deux sols par jour de travail. En 1592, cinquante-trois paroisses ont ainsi envoyé au fort Sainte-Catherine quatre cent trente-six pionniers. Cette

année-là ils participent à la réalisation de nombreuses constructions. Il s'agit de terminer le château du gouverneur, de finir la chapelle, d'agrandir la boulangerie et d'installer de nouveaux greniers. Pendant neuf années de nombreux travailleurs : pionniers, maçons, charpentiers, charretons (transporteurs) sont donc présents sur cet immense chantier pour faire du fort Sainte-Catherine la forteresse la plus moderne de son temps.

Des casernes pour les soldats sont construites et des éléments importants de défense sont installés ou améliorés. Jean-Battista Nostro est le surintendant « *sur la fabrique des palissades du fort* » qu'il fait ériger selon les règles. De nouveaux puits sont creusés pour assurer une bonne alimentation en eau lors d'un siège prolongé. Les fossés vastes et profonds doivent être entretenus de même que les escarpes et les contrescarpes qui les bordent. D'ailleurs, pour avoir une idée très précise des travaux accomplis au cours d'une saison nous regarderons avec attention ceux effectués en 1599, enregistrés par Alexandre Galley commis à la fabrique. En attendant, voyons comment s'articule au fort la hiérarchie militaire, au 10 août 1589 :

Gouverneur du fort	le comte Melchior de Montmayeur, assisté de ses frères le comte de Bardassan et le comte de Brandis.
Intendance du fort	Capitaine Nicolas Sicca de Doliana
Officiers au fort	Colonel Carlo des marquis Sevaz Capitaine Augustin Spaldo Capitaine Bartholoméo Valet Capitaine Carlo Roer Capitaine Bernard Guerra Capitaine Seur chevalier de Ponte Capitaine Carlo Ranz[27] Capitaine Jean-François de Provence Capitaine Jehan Dian Capitaine Jean-Louis Ferrer Capitaine Salinas Capitaine Jean de Léon Capitaine Sébastiano Cerutto Lieutenant César Porta

---

27 Le capitaine Carlo Ranz commandera le fort pendant les absences de certains gouverneurs comme le baron d'Hermance ou le baron de Chauvirey appelés à combattre aux côtés du duc et en particulier au moment de la mort du baron de Chauvirey tué sous Miolans, le 3 août 1597, en s'opposant au franchissement de l'Isère par Lesdiguières. Du 26 janvier au 22 avril 1594, Carlo Ranz dans ses lettres aux autorités genevoises proteste vigoureusement contre plusieurs ruptures de trêve à l'initiative de la République (Archives d'Etat de Genève, PH 2192).

Sergents du fort	Sergent Alexandre Trioliaz Sergent Major Carlo Rans Sergent Major Carlo Bindi Sergent Carlo Maria Sergent Jean Lanselin Sergent Cresta Sergent Vercelin Fontanel
Bombardiers	Nicolas Fassin, chef des bombardiers Mermet Richard Antoine Durante Battista Nostro dy Corioz Battista Gallo Claude Doin Claude Charvin Dominique Melinato Gaspard Trombetta Bernard Dallessio

Les « bombardiers » forment à l'époque un corps de techniciens éprouvés, indépendant du reste de la troupe. Des soldats, des ouvriers forgerons et charpentiers, soit environ soixante personnes, sont à leur service avec des chevaux et un matériel de transport adapté.

Par ailleurs, la guerre contre Genève fait aussi passer et parfois résider au fort, pendant plusieurs semaines, des éléments de l'armée espagnole alliée du duc. Il a été possible de noter les noms de quelques officiers espagnols de passage :

Officiers espagnols	Capitaine Francesco Totomayor Capitaine Francesco Martino di Caramente Capitaine Antonio di la Guttaz Capitaine Seigneur Ramirez Capitaine Seigneur Jehan de Léon de la Cie du Seigneur Valperca Lieutenant Grégorio di Anagésino
Sergents espagnols	Sergent Jean Sevaz Sergent Jehan dy Partissary.

Le nombre de militaires présents au fort n'a jamais été inférieur à mille deux cents hommes, affectés tant à son fonctionnement qu'à sa défense. Par contre, selon les années, et aussi en fonction des troupes de passage ou des travaux en cours, près de deux mille personnes logent et sont nourries à Sainte-Catherine. En ce qui concerne les diverses compagnies tenant garnison dans la forteresse, nous constatons que les officiers, malgré le grade de capitaine affiché, ont en charge un effectif qui varie de l'un à

l'autre de façon significative. Certains ne commandent même qu'à quelques hommes. Il a été noté qu'au début de l'année 1590 :

le comte Melchior de Montmayeur dispose d'environ	150	hommes
le comte de Brandis	120	"
le comte de Bardassan	100	"
le capitaine Bartoloméo Vallet	90	"
le capitaine Bernard Guerra.	40	"
le colonel Carlo des Marquis Sevaz	40	"
le capitaine Jean François de Provence	60	"
le capitaine Jean Louis Ferrier	60	"
le capitaine Nicolas Sicca	50	"
le capitaine Ranz.	40	"
le capitaine Augustin Spaldo	20	"

Evidemment, il faut encore ajouter ici les officiers et les soldats non cités pour ne pas allonger anormalement cette liste, soit environ soixante hommes, officiers et sergents compris. Les bombardiers du chef-bombardier Nicolas Fassin et le personnel affecté à l'artillerie s'ajoutent évidemment à ce décompte. Le fort Sainte-Catherine, c'est aussi une communauté avec les services habituels de l'époque (voir ci-contre).

Le service secret du fort, dont nous avons connaissance par les livres de comptes, de par sa nature même ne nous dévoile pas le nom des personnes qui en font partie. Le nom du « messager » mentionné étant le même que celui du prévôt de justice, il s'agit peut-être d'un nom d'emprunt utilisé avec l'accord de celui-ci. Ce service secret regroupe une vingtaine de personnes dévouées au duc. Il est chargé de collecter tous les renseignements utiles concernant Genève, d'étudier les défenses de la ville, ses points forts et ses points faibles, de rechercher des appuis dans la population ou de rencontrer des personnes favorables au duc ou à la religion. Ce service peut même étendre son action et ses recherches jusqu'à Lausanne. Charles-Emmanuel a le goût des tractations secrètes et il ne s'en prive pas. Il consacre beaucoup d'argent au fort et il le fait améliorer constamment par ses ingénieurs. Il veut surprendre ses adversaires par la puissance de son artillerie et par les défenses installées à Sainte-Catherine. Comme nous l'avons déjà indiqué, les ouvriers qui travaillent avec les soldats pour les ouvrages militaires de la forteresse viennent de Piémont ou de Suisse. L'éloignement rapide des travailleurs spécialisés dans les travaux militaires est également une des missions du service. Les travaux terminés, ces travailleurs repartent chez eux escortés par les agents du duc. Cette façon de procéder permet de garder une bonne discrétion sur les améliorations du système défensif de la place.

SERVICES POUR L'ANNÉE 1599

Haute et basse justice	Prévôts de justice du fort Subrogé Prévôt Exécuteur de haute justice (bourreau)	Claude Cochet [28] Jacques Favre Antoine Sargié Abraham Pelard Melchior Moro, esclave.
Service religieux	Prêtre attaché au fort Prêtre remplaçant Prêtre remplaçant, vicaire de Viry Frère-cordelier	Pierre Mugnier [29] Marin Bochu Etienne Dufournet [30] Antoine Ferraro
Service de santé	Médecin du fort Barbiers ordinaires du fort	Jean Loqua Claude Bidau Vercellin Fontanelle
Intendance ordinaire	Distributeurs du pain Distributeur du bois Taillebois au fort	Nallet et Pierre Pautet Melchior Bernardet Pierre Ducimetière Claude Ducimetière Boimond de Germagny Gentil de Germagny
Entretien ordinaire du fort	Maçons Charpentiers Serruriers Peintre Entretien de l'horloge du fort Maréchal-ferrant Charbonniers au fort	Claude Provent Jean Sauptier Benoit et Pierre Mathieu Pierre Girau Antoine Jacou Pierre Armand Jean Adventura Jean Fallevoz Pierre Blanc Albin Aduard Jean-Louis Barrut Battista de Gallo Jacques Garin Battista de Gallo Pierre Delavy Claude Buet Claude Duc
Service du Gouverneur du fort	Portier ordinaire du château Serviteur	Jean Barbier dit Mondragon Denarié
Battage des blés au fort organisé par	Jean Mottet	
Sonneur de cloches	« destrier pour sonner la retraite au fort »	Humbert Socquet
Service secret du fort	Messager (dans les livres)	Claude Cochet

---

[28] Claude Cochet est originaire du village de L'Éluiset.

[29] Pierre Mugnier, aumonier au fort sera, à partir du 11 mars 1591, curé de Saint-Julien.

[30] Etienne Dufournet est l'un des trois vicaires de la paroisse de Viry. Il est peut-être le dernier curé de L'Éluiset.

Une forteresse redoutable à proximité de Genève

Avec cette organisation bien structurée et le nombre important de soldats qu'il loge, le fort Sainte-Catherine représente déjà un bon point d'appui en vue d'un assaut probable contre Genève. Mais pour bien remplir la mission confiée par le duc à cette fortification destinée également à montrer à tous sa puissance, elle doit pouvoir résister à toutes les attaques d'ennemis éventuels, elle doit être imprenable.

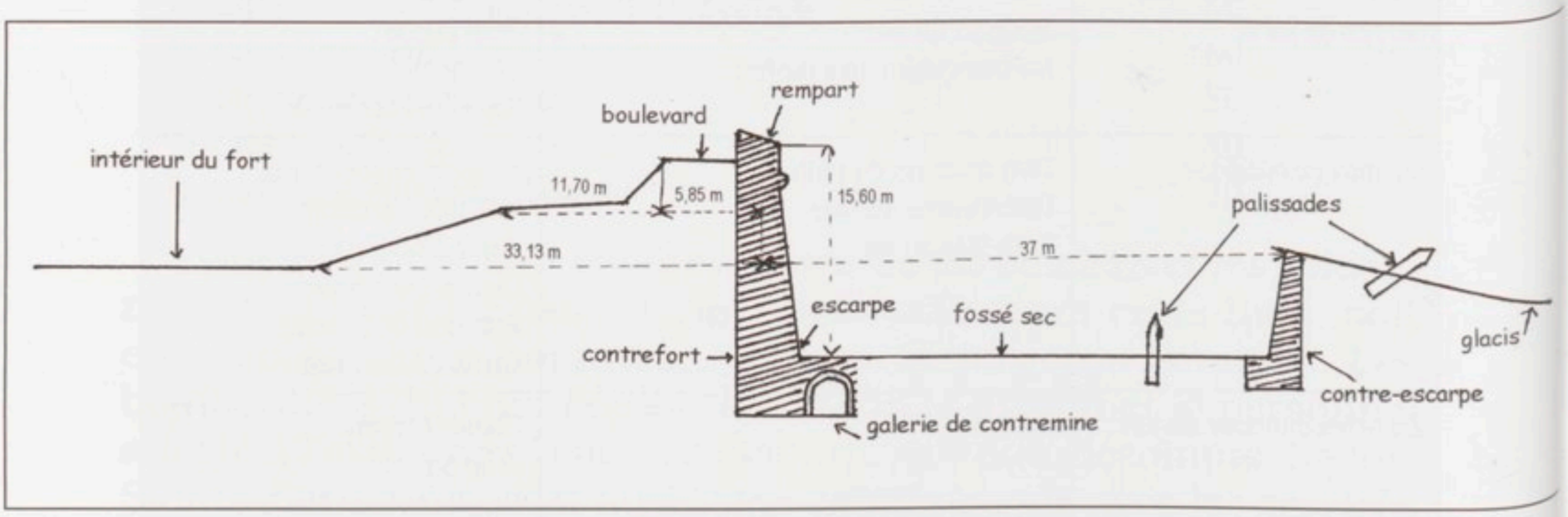

Coupe probable du fort de Songy selon les cotes relevées chez Leblond dans *Eléments de la fortification* (Médiathèque de Chambéry).

Pour cela, pendant dix années, les défenses seront sans cesse améliorées. De 1590 à fin 1599 l'effectif moyen des pionniers au fort est de quatre cent cinquante-sept et, au mois de mai 1599, il atteint même cinq cent cinquante-six personnes. Ces pionniers, mis à la disposition du gouverneur du fort par les paroisses, viennent parfois de très loin comme par exemple de Montréal dans l'Ain, d'Abondance, de Sixt et même de Saint-Sorlin en Maurienne. Ils représentent la grande masse des travailleurs affectés aux travaux de terrassement et de manutention.

Le fort Sainte-Catherine est donc un chantier permanent et l'on peut dire que chaque année, du printemps à la fin de l'été, c'est une véritable ruche, organisée et surveillée par une hiérarchie militaire et civile particulièrement bien adaptée. La bonne tenue des pionniers et la discipline requise dépendent du capitaine des pionniers car certains pionniers amènent avec eux femmes et enfants, certes nourris par le fort, mais qui, en contrepartie, sont tous astreints à un travail. En 1598, les femmes et les enfants occupés au fort sont au nombre de quarante.

Comme on peut le remarquer dans les listes de pionniers qui nous sont parvenues, les paroisses proches de Songy comme L'Éluiset, Viry, Humilly, Thairy, Saint-Julien, Feigères, Neydens, Beaumont, Vers ou Présilly ne sont pas mentionnées et ne

paraissent pas fournir de pionniers. Ce n'est pourtant pas le cas. Les hommes de ces paroisses sont requis en hiver. Ils sont chargés de la coupe des bois pour le chauffage. Avec le plus petit bois, les « chaplebois » font des fascines. Les épines, très appréciées pour le chauffage des fours des boulangers, sont également mises en fascines par leurs soins. D'autres assureront le transport des bois au fort. Enfin certains, bons marcheurs ou bons cavaliers, sont utilisés comme « messagers » pour le fort. Les pionniers de ces paroisses travaillent à proximité de leur lieu de résidence et dorment chez eux. Utilisés en hiver dans des travaux qu'ils connaissent bien ils peuvent, à la belle saison, effectuer chez eux les travaux des champs.

Maintenant, face à Genève, une puissante forteresse barre l'horizon. Ses canons pointés sur la cité de Calvin font peur à la République. Son commandement est convoité par de nombreux capitaines. Etre gouverneur de ce fort est, à l'époque, une promotion recherchée par tous les soldats de bonne noblesse. Il nous a donc été facile de retrouver les noms des divers gouverneurs :

- d'août 1589 à juin 1592, le comte Melchior de Montmayeur. C'est un capitaine réputé, descendant d'une longue lignée de soldats au service des ducs de Savoie. Il partira du fort pour devenir gouverneur « *d'en deçà les monts* » avant d'être nommé gouverneur de la Bresse ;
- de juin 1592 au 20 août 1595, le baron d'Hermance, François-Melchior de Saint Jeoire. C'est un fidèle du duc qui meurt à Chambéry au retour d'une ambassade à Turin ;
- de fin 1595 à juillet 1597, le baron de Chauvirey. Gentilhomme comtois, capitaine dévoué et soldat de grand courage, il participe à la guerre en Piémont et est tué sous Miolans le 3 août 1597 ;
- d'août 1597 à la reddition, le seigneur de Boëge et de Pierrecharve, François de Montvuagnard, plus connu sous le nom de Pierrecharve. Déjà gouverneur de la vieille forteresse Saint-Claude de Bonne, il sera également le gouverneur du fort Sainte-Catherine.

Tous les gouverneurs successifs disposent des moyens de leur mission : bloquer et faire peur à Genève et surtout bien montrer la puissance d'un duc qui peut faire construire aux portes de cette ville une forteresse importante et moderne. D'ailleurs le dessinateur C. Chastillon présente en 1630 le dessin du fort avec cet en-tête : « *Saincte Catherine fort modernement basty proche Genève* ». Cette modernité est aussi confortée par la présence dans la forteresse d'une artillerie très puissante pour l'époque[31].

---

[31] L'artillerie présente au fort pourrait, à cette époque, équiper une armée de 30000 hommes.

L'inventaire des armes présentes dans l'arsenal le 18 décembre 1595 en donne d'ailleurs une idée :

- un canon de batterie (dit canon royal) renforcé par Le Mérel. Il pèse 6 900 kg et sa portée moyenne avec des boulets de 33 livres (env. 16 kg) est de plus de 3 950 pas. Ce type de canon peut démolir des murs de très grosse épaisseur et il est parfois dénommé « brise muraille »[32].

- deux canons de batterie construits par Siguran. Ces pièces ont les mêmes caractéristiques que la précédente et les mêmes performances.

Ces trois puissantes pièces peuvent facilement détruire, et à bonne distance, les ouvrages que l'adversaire contruirait pour attaquer le fort. En plus de ces « batteries royales », le fort Sainte-Catherine dispose :

- de deux « demi-canon » conçus par Siguran. Ils pèsent chacun 2 400 kg et tirent des boulets de 17 à 18 livres (8,600 à 9 kg). La portée moyenne de ces pièces est de 1 260 pas ;

- de deux « quart de canon », par Le Mérel. Ils pèsent environ 1 300 kg et tirent des boulets de 12 livres (env. 6 kg) avec une portée moyenne de 733 pas ;

- de quatre « sacres »[33] par Le Mérel. Chaque pièce pèse environ 1 230 kg et tire des boulets de 10 livres (env. 5 kg) avec une portée moyenne de 700 pas ;

- de quatre « sacres » de Siguran possèdant les mêmes caractéristiques et les mêmes performances que les précédentes ;

- de douze « emerillons »[34]. Chaque pièce pèse environ 240 kg et envoie des boulets de 1 livre et demie (0,750 kg) à environ 329 pas.

A partir de 1599, il sera encore ajouté à cette artillerie déjà très impressionnante pour l'époque :

- six « faulconnaux », pièces de campagne d'un poids de 650 kg, qui tirent des boulets de 2 livres et demie (1,250 kg) avec une portée moyenne de 558 pas.

L'inventaire de 1595 indique également l'état de cette artillerie et les réparations à faire pour que ces armes demeurent en parfait état. Il donne le nombre de grenades, de pétards,

---

32 Les caractéristiques des divers canons et des pièces dites d'artillerie sont celles indiquées par le capitaine Diego d'Ufano, du fort d'Anvers, dans sa *Vraye instruction de l'artillerie*, publiée en 1621 chez André d'Aelst à Zutphen.

33 Sacre : pièce importante d'artillerie ; correspond au quart de canon.

34 Emerillon : pièce légère d'artillerie de campagne.

de boulets, de « darches » et de « barrils » de poudre à canon et à arquebuse ainsi que les piques ferrées disponibles, soit :

- Réserves de grenades :
  - grenades pleines 138
  - grenades vides 30
- Réserves de pétards :
  - pétard plein 1
  - pétards vides 5
- Réserves de boulets :
  - boulets pour les canons de batterie 1 006
  - boulets pour les demi-canons 950
  - boulets pour les quart de canons 1 604
  - boulets pour les sacres 2 156
- Réserves de poudre :
  - poudre à canon en barils ..... 20 880 livres
  - autre poudre à canon dans des arches ..... 1 796 livres
  - poudre pour arquebuse en barils ..... 3 243 livres

Comme on peut le constater la poudre et les boulets ne manquent pas. Il faut ajouter, rangées à l'arsenal, quatre-vingts piques ferrées (sans compter celles des corps de garde).

Beaucoup d'autres matériels figurent aussi à cet inventaire tels que :

- les cordes de retenue pour les divers canons,
- les longues cordes ou cordes de galères et leur qualité,
- les cordes « longues » pour les sacres, etc.,

sans oublier un stock important de roues ferrées ou non ferrées, de ferrures, de caisses de transport et de pièces diverses pour l'artillerie auquel viennent s'ajouter soixante colliers avec leurs traits pour les chevaux ainsi que treize sellettes[35].

C'est donc une artillerie redoutable pour cette fin de XVIe siècle que le corps des bombardiers — on les appelera bientôt des canonniers — a en charge. Ces bombardiers ne sont pas à cette époque des soldats comparables à ceux des compagnies habituelles : cavaliers, carabins genevois, piquiers, etc. Ce sont des techniciens qui mettent en œuvre une arme nouvelle, mal considérée par la noblesse militaire. Le canon met fin au combat singulier entre deux hommes qui, après s'être défiés, s'affrontent dans une lutte qui valorise le vainqueur. Le canon, lui, distribue

---

35 La sellette fait partie du harnachement du cheval de trait. Cette pièce de sellerie permet de soutenir les brancards du véhicule que tracte l'animal ou de supporter les traits ou les longes utilisées selon le mode d'attelage.

la mort à distance, d'une façon bruyante et anonyme. Il change d'une façon rapide et fondamentale les règles du combat. L'affrontement singulier et chevaleresque disparaît peu à peu. Le canon remet totalement en cause la valeur militaire des châteaux et des forteresses conçus avant la mise en œuvre de cette arme. L'artillerie est souvent considérée par les bons soldats des compagnies comme une « invention du diable ». Les bombardiers sont donc des soldats très différents. Ils sont plus instruits que beaucoup de mercenaires de l'époque. Certains ont fait des études de mathématiques dans les universités du nord de l'Italie et à Florence en particulier. Ils savent calculer les angles utiles pour obtenir un tir précis et efficace, vérifier la trajectoire des projectiles, apprécier la quantité de poudre à utiliser en fonction du poids du boulet.

Mais la balistique n'est pas leur unique connaissance. Ils ont appris à disposer leurs pièces pour détruire rapidement les retranchements et les machines de guerre de l'adversaire. Ils font transporter canons et munitions à l'aide d'un matériel bien adapté et utilisent, pour ces déplacements, les chevaux et les charretons de leur corps. Si nécessaire, ils peuvent même fabriquer sur place la poudre dont ils ont besoin. Ils ont sous leurs ordres les « artilliers » pour charger les canons tant en poudre qu'en boulets. Des ouvriers et des chefs responsables de la mise en batterie rapide des pièces et de leur déplacement, des charpentiers pour la réparation des chariots et des affûts de canons sont aussi à leur disposition. Un prévôt des bouviers et des bombardiers, Jean Bolay, leur apporte d'ailleurs son concours. Les bombardiers sont également des mécaniciens habiles et au fort ils ont même la responsabilité de la bonne marche de l'horloge. C'est le bombardier Battista de Gallo qui en assure l'entretien. Enfin ce sont toujours des maîtres en artillerie comme Ercole Negri, Rix ou le chef bombardier Battista de Corio qui ont conçu et, par la suite, amélioré les défenses du fort Sainte-Catherine. Ces défenses sont d'ailleurs, comme nous le verrons plus loin, complétées au cours de l'année 1599. La poudrière est installée à l'abri d'un bastion et son implantation à peu de distance de la chapelle et de son clocher n'est peut-être pas totalement innocente. Les ennemis, s'ils visent la poudrière, risquent de détruire la chapelle et à cette époque ce n'est pas acceptable. Un peu plus au nord, l'arsenal dont l'inventaire de 1595 a déjà été mentionné. Il est sous la responsabilité de François Pane, fourrier-major, de l'adjudant Bernardin Zocco et du sergent-major Carlo Bindy. Plus loin, ce sont les casernes des diverses compagnies de la garnison ainsi que les écuries pour les chevaux de la cavalerie. Près de la grande porte du fort avec son pont-levis on trouve le corps de garde de l'entrée que double le corps de garde de l'arsenal et de la poudrière. La surveillance des alentours est assurée par la

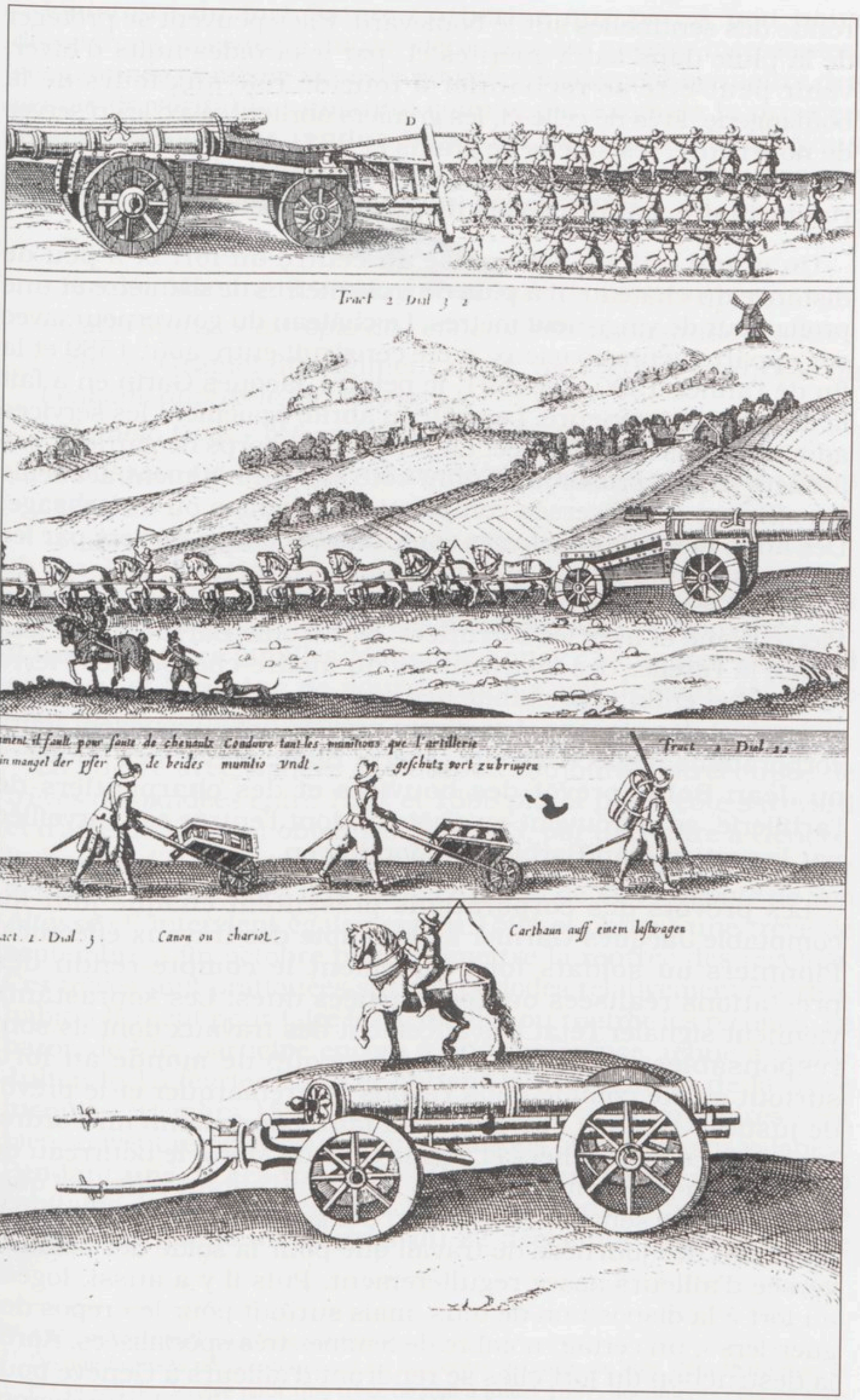

Un bon dessin de 1621 tiré du livre de Diego d'Ufano « *la vraie instruction de l'artillerie* ». Publié avec l'autorisation de la Bibliothèque de Chambéry.

ronde des sentinelles sur le boulevard. Elles peuvent se protéger de la pluie dans leurs guérites et, par les froides nuits d'hiver, venir peut-être se réchauffer à tour de rôle aux fours de la boulangerie. Près de celle-ci, les greniers abritent, avec les réserves de nourriture, les stocks de grains et de farines. Les réserves de bois de chauffage et les fascines sont abritées, d'une façon rudimentaire, par des fagots disposés en une sorte de toiture.

Un grand puits a été creusé au centre du fort et à peu de distance du château. Il a plus de trois mètres de diamètre et une profondeur de vingt-neuf mètres. Le château du gouverneur, avec ses appartements spacieux, a été construit entre août 1589 et la fin de l'année 1590. En 1591, le peintre Jacques Garin en a fait la décoration intérieure. Le château abrite également les services administratifs et de justice. La prison, son corps de garde et ses archers sont à proximité. Enfin, côté est, un bâtiment accueille les officiers des diverses compagnies présentes ou de passage. Des abris plus rudimentaires sont utilisés comme ateliers par les diverses corporations qui travaillent au fort. Ici, la forge du maréchal-ferrand Pierre Delavy, forge qu'il partage avec le forgeron Pierre Blanc et avec les serruriers Jean-Louis Barrut et Battista Gallo, là l'atelier des charpentiers du maître-charpentier Pierre Armand et enfin, à proximité des contreforts, l'abri rustique des carriers et des maçons. Les divers prévôts qui supervisent leurs corporations respectives tels : Pierre Blanc prévôt des bouviers ou Jean Bolay prévôt des bouviers et des charpentiers de l'artillerie, se retrouvent au château dont l'entrée est surveillée par le portier Jean Barbier dit Mondragon.

Les prévôts des corporations présentent chaque jour au comptable Jacques Garnier le décompte des travaux effectués. Pionniers ou soldats font également le compte-rendu des prestations réalisées ou des journées dues. Les soprastants viennent signaler l'état d'avancement des travaux dont ils sont responsables. Il y a toujours beaucoup de monde au fort, surtout en été comme nous l'avons fait remarquer et le prévôt de justice, Jacques Favre a fort à faire pour maintenir l'ordre. La présence des archers et même celle de Moro, le bourreau de la forteresse, devient nécessaire. Cela est d'autant plus vrai que, chaque fin de semaine, beaucoup d'argent est distribué tant en paiement des journées de travail que pour la solde des soldats, versée d'ailleurs assez régulièrement. Puis il y a aussi, logées au fort à la disposition de tous, mais surtout pour le « repos des guerriers », un certain nombre de femmes très spécialisées. Après la destruction du fort elles se rendront d'ailleurs à Genève pour exercer leurs talents dans la cité calviniste où elles déclencheront un énorme scandale avant d'être définitivement expulsées de la ville.

L'histoire du fort Sainte-Catherine que peu à peu nous découvrons en cette fin du XVIe siècle avec ses guerres incessantes, ses famines et même la peste nous fait également connaître des gestes de véritable humanité comme par exemple la prise en charge des soldats rendus invalides par les combats. Nous constatons qu'ils conservent leur solde, sont logés et nourris par le fort. Voici les noms de quelques bénéficiaires :

- Bernardo Tadéi, « *réformé* »,
- Nicolas Marchand, « *réformé extropié de l'ennemi* »,
- Carlo Maria, « *extropié de l'ennemi, monté au grade d'alfé*[36],
- Simon Grapiel du régiment de M. de Tréffort « *extropié de l'ennemi auprès le fort d'Arve* »,
- Horacio Dian « *réformé monté au grade d'alfé* »,
- Rousseco Corso « *réformé monté au grade de capitaine* » (hors cadre),
- Gabriel Campo « *réformé monté au grade d'alfé* ».

Et puis il y a « *l'aumône* » faite à Antoine Mottet, un vagabond, qui est bien accueilli lors de ses passages au fort. Peut-être est-il un parent des familles Mottet de Songy? De toutes façons, il est reçu et l'aumône de nourriture, il s'agit de pain, est notée sans autre commentaire.

La guerre avec Genève se poursuit toujours, entrecoupée de trêves demandées entre 1592 et 1598 plutôt par le côté savoyard et d'ailleurs souvent obtenues. En 1593, par une lettre à Genève, le baron d'Hermance gouverneur au fort Sainte-Catherine demande un arrêt des hostilités. Le baron de Viry « *député de Son Altesse* »[37] intervient également en 1594 et obtient une trêve de septembre à fin octobre pour permettre la rentrée des récoltes. Ces trêves sont pratiquées sur des périodes relativement courtes, habituellement pour faire les semailles ou rentrer les récoltes. Le baron de Viry participe encore à une conférence, tenue à Saint-Julien le 15 février 1598 et obtient la prorogation de la trêve jusqu'au 31 mars 1598. Mais ces accords très provisoires sont bien souvent rompus pour diverses raisons plus ou moins valables. Pendant une de ces trèves, les Genevois mettent en prison un capitaine du fort en décembre 1596. Le baron de Chauvirey alors gouverneur, dans un courrier du 22 décembre 1596, demande

---

36 Alfé : correspond au grade d'adjudant.

37 De nombreuses négociations ont eu lieu entre le baron de Viry, député du duc, et le Conseil de Genève pour une trêve de mai à juillet 1597, documents classés sous le n° PH 2211 aux Archives d'Etat de Genève. Sous le n° PH 2213, on trouve les lettres du baron de Viry concernant la liberté de commerce et la continuation de la trêve avec Genève.

Le fort Sainte-Catherine de Songy dessiné de façon conforme aux plans conservés aux archives d'état de Turin, à la manière de C. Chastillon, par Eric Alberi

des explications à Genève. Puis il y a ce pasteur calviniste Osée André qui vient prêcher la religion réformée à proximité de Bernex, en terre savoyarde. Il est arrêté par des soldats et mis en prison. En représailles les Genevois arrêtent à Genève le seigneur de Sallenove[38].

Par un courrier très clair du 29 mai 1598 le commandant par intérim du fort, Nicolas de Heu dit La Salle[39] exige sa libération. Voici le texte de sa lettre selon les termes usités à l'époque :

« *Messieurs. Je suy marry que ceulx que nommés par le billet adjoinct a celles quavés escript a monsieur le gourverneur de céantz et a moy a son absance ne sont riere* [dans] *ce gouvernement ou bien aillieurs ou nous eussions quelques puissance pour vous tesmoigner combien nous sommes désireux, selon que le debvoir de la charge nous oblige en touttes ocasion nous employer et faire veoir le désir quavons que telle violence soit punye, de quoy je tient Son Altesse vous rendre contant lorsque voz doléances luy en demanderé raison. Estimant daillieurs que jugeres assee sans quil vous en soit faict aultre supplication de la libération de monsieur le comte de Sallanoufve. Quil nest legitiment responsable des faultes coumise par les susdictz, joint que por mesme estre bourguignon, né au comté ou ses principaulx biens sont, il se doibt trouver exempt de pareille reparations. A quoy je massure vous feres digne considerations. Sur ce je vou baiseray les mains et me dist Messieurs*

Vostre plus affectionne a vous fere services
De Heu dit La Salle
Du fort Saincte Catherine 29e may 1598 »

Un peu plus tard ce sont les Genevois qui protestent avec force contre les excès commis par les soldats du fort qui prennent une partie de leurs récoltes sur les terres de Saint-Victor et Chapitre (région de Valleiry entre autres) pour l'approvisionnement du fort. Le gouverneur François de Montvuagnard répond par des lettres en date du 19 août et du 23 octobre 1598.

Il était déjà intervenu auprès de Genève le 20 septembre 1598 concernant l'attaque par les Genevois des pélerins du baillage de Ternier qui se rendaient en procession à Thonon. La ville de Genève prétendait avoir été attaquée à la Porte Neuve par une

---

38 Le seigneur de Sallenove arrêté à Genève ne réside plus, non plus que sa famille, dans le château de Marlioz mais en Bourgogne où il est né et où se trouvent une grande partie de ses biens. Ce n'est donc pas un Savoyard que les Genevois ont pris mais un Bourguignon.

39 La lettre du commandant La Salle est conservée aux archives d'Etat de Genève sous P.H. 2222. Voir en annexe.

troupe déguisée en pèlerins laquelle avait été dispersée par ses soldats. Le gouverneur du fort Sainte-Catherine rétablit la vérité dans une lettre plutôt conciliante que nous reproduisons ci-dessous[40] :

Jay esté advety comme le jour d'hyer. La procession de ce baillage [Ternier] allant en pélerinage et dévotion à Thonon passant le chemin droit près la ville par vostre permission ainsi que l'on m'a faict entendre sont sortis en deux troupes les soldats de vostre ville, qui chargèrent d'appointement ces pauvres pélerins blessant des hommes et femmes, pris aussi des prisonniers de laditte troupe entre lesquels il y a des ministres de Son Altesse signe par la tres evident d'hostilité et de violence. Que me faict vous faire ceste et envoier par ce tambour exprès affin de vous prier de me faire entendre aquelle intention vous l'aves faict, et quant et quant me lascher et renvoier lesditz prisonniers. Quoy attendant je prie Dieu vous donner Sa Saincte grace.

Messieurs
Du fort Ste-Catterine ce XXe septembre 1598,
Votre bien affectionné amy et voisin a vous faire service.
Signé : F. de Montvuagniard
dis de Pierrecharve.

Cette lettre est intéressante car, contrairement à d'autres écrites par des secrétaires, elle nous semble être de la main du dernier gouverneur du fort Sainte-Catherine.

Parfois de simples commerçants sont aussi victimes de ces luttes constantes. Le 1er novembre 1592, le capitaine genevois Pélissari et ses hommes arrêtent les meuniers Boymond de Thairy et Dunand de Veigy qui transportent du blé avec leurs ânes. Les soldats emmènent le blé à Genève et les ânes ne sont rendus à leurs propriétaires qu'après paiement d'une rançon de 4 ducatons[41].

C'est donc dans ce climat de défiance que nous arrivons en 1599. Le gouverneur F. de Montvuagnard est également depuis de longues années le gouverneur de Bonne, forteresse très ancienne dont selon ses dires les murailles mal entretenues s'écroulent. Comme seigneur de Boëge il tient à cette forteresse qui pourtant n'a plus un grand intérêt depuis les progrès de

---

40 Lettre du gouverneur Montvuagnard dit Pierrecharve, aux archives d'Etat de Genève sous P.H. 2216. Voir en annexe.

41 Ducaton : unité monétaire souvent utilisée au XVIe siècle dans notre région pour divers règlements. Un ducaton vaut 7 florins 1/5 soit 4 ducatons équivalent à environ 29 florins. Le meunier Boymond a payé bien cher ses propres ânes.

l'artillerie. Il se plaint même auprès du duc de ne pouvoir garder des soldats à Bonne compte tenu des mauvaises conditions de vie et de logement.

Il est bien vrai que les efforts financiers du duché sont, en Savoie, prioritairement destinés au fort Sainte-Catherine, à cette forteresse qui surveille Genève et lui inspire de la crainte. Montvuagnard préfère vivre à Boëge ou à Bonne, dans sa seigneurie. Comme nous l'avons déjà vu, pendant ses nombreuses absences, il confie le commandement du fort Sainte-Catherine au capitaine de Heu dit La Salle. Celui-ci est depuis plusieurs années capitaine d'une des compagnies de soldats présentes dans la forteresse. Il a sous ses ordres le corps des bombardiers de Fassin et Nostro, les compagnies piémontaises des capitaines Galatin et Cerruto ainsi que les compagnies de soldats suisses des capitaines Knab et Arm-Rhin. Ces compagnies suisses sont des compagnies de mercenaires liés au duc par contrat. Elles sont composées de très bons soldats rompus à toutes les disciplines militaires. Comme nos légionnaires aujourd'hui, ces soldats sont également capables de délaisser pour un temps les armes pour la pioche, le marteau ou la chaîne d'arpenteur. Nous pourrons le constater lors des travaux importants, auxquels ils participent nombreux, dans le courant de l'année 1599.

Les importants travaux complémentaires de 1599

Placés sous le contrôle du seigneur Bouvier, « *conseiller et avocat patrimonial deça les monts, commissaire à la fabrique du fort* », ces travaux débutent le 17 avril 1599. Il a été ordonné à l'ingénieur Rix de prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre encore plus performantes les défenses de la forteresse. Plusieurs personnes compétentes sont désignées à des postes de responsabilité. Le commis Alexandre Galley devient le trésorier du fort. Sébastien Loque est nommé contrôleur du fort. Le capitaine des pionniers Eynemond Chapot est remplacé par Pierre Piccolet. François Pertuiset obtient la responsabilité de la « *maistrance de la fabrique* » et il devient également le commis du seigneur Bouvier. Battista Nostro assure la fonction de chef des soprastants. Nostro reçoit cette charge importante tant pour sa compétence en artillerie que pour la confiance que lui accorde le seigneur Bouvier. De plus, il est bien payé : il reçoit trente sols par jour pour sa nouvelle fonction alors que François Pertuiset n'en touche que dix-huit. Pierre Pautet se voit confier la distribution du pain à la place de Nallet. C'est un poste important de l'intendance car le pain, nourriture de base, doit être distribué régulièrement et d'une façon parfaitement équitable. Pour cette responsabilité il reçoit seize sols par jour.

Evidemment toutes les fonctions ne sont pas rémunérées aussi largement et Aymez Bochet ne reçoit que six sols par jour pour « *conduire les pionniers au gite à Soral et Thairy et les faire lever de bon matin pour les conduire au fort* ». En quelques mois, le seigneur Bouvier, l'ingénieur Rix et les soprastants dirigés par Nostro vont, avec les travaux mis en œuvre, doter le fort Sainte-Catherine d'une bonne avance technique. Des interventions similaires ne seront entreprises par Vauban à fort Barraux que soixante ans plus tard.

Au cours de l'année 1599 une main-d'œuvre nombreuse participe à la réalisation des divers aménagements programmés par l'ingénieur Rix. Cette main-d'œuvre est composée de :

- 556 pionniers des paroisses,
- 509 soldats,
- 35 bouviers avec matériel et animaux,
- 70 maçons,
- 25 charpentiers.

Tous sont surveillés par les soprastants. Les dimensions correctes des divers ouvrages à installer sur le terrain puis leur réalisation conforme aux plans sont contrôlées par vingt-huit trabucants[42]. Evidemment les ouvriers du fort : maréchal-ferrand, serruriers, raforniers[43], charbonniers et cuiseurs de chaux, participent à ces transformations importantes. L'approvisionnement en matériaux : planches, clous, tuiles, chaux est assuré par les bouviers et les charretons et même parfois livré directement au fort par les vendeurs.

De tous ces travaux, nous ne pouvons parler que de ceux décrits dans les livres de comptes. Comme il est encore habituel aujourd'hui pour les travaux militaires, il y a le « secret défense » et nous avons indiqué que les travaux souterrains, les principaux ouvrages défensifs du fort, sont exécutés par des soldats ou des travailleurs de contrées lointaines. Le détail de ces prestations n'apparaît jamais dans les documents que nous avons consultés et les paiements sont peut-être mis sous une rubrique banale que nous ne savons pas interpréter. Même la mensuration des ouvrages, pour en permettre le règlement dès qu'ils sont terminés, est effectuée en 1599 soit par le géomètre-soldat Battista Vacqueta, soit par des géomètres suisses liés au duc par contrat. Pour l'année étudiée, sur vingt-huit géomètres travaillant au fort, onze sont des Suisses. Pour la réalisation des ouvrages dont les caractéristiques ne doivent pas être divulguées, les maçons sont

---

42 Le « trabucant » est un géomètre et « trabuquer » signifie mesurer.

43 Rafornier : ouvrier qui participe à la fabrication de la chaux.

recrutés en Italie ou en Suisse. Les autres maçons, originaires d'Annecy, de Cruseilles, de Frangy, de Chaumont et même certains des hautes vallées savoyardes, construisent les ouvrages classiques qui ne méritent pas une protection particulière et dont nous possédons la description. En effet, au courant de l'année 1599, on a entrepris :

- de nettoyer les fossés et d'augmenter leur profondeur jusqu'à six mètres. Leur largeur sera également agrandie au droit de certains bastions de façon à ce que les contrescarpes et les glacis se trouvent sous le feu de l'artillerie sans aucun angle mort ;

- d'installer d'autres palissades dans le fossé, plus rapprochées de la contrescarpe, pour qu'elles arrêtent momentanément une attaque et permettent au feu des canons de les atteindre. Les boulets, en faisant éclater le bois, peuvent ainsi mettre hors de combat un grand nombre d'attaquants. Cette palissade remplace en grande partie celle installée en 1591 par Jean Battista Nostro alors « *surintendant pour la fabrique des palissades du fort* » ;

- de reprendre les « fondements » (et peut-être les galeries de contremines?) de certaines murailles du fort, sous les bastions Saint-Jean, Saint-Claude et Saint-François ;

- de modifier l'entrée principale du fort en créant la « porte neuve » avec son pont-levis. Mieux située pour permettre une défense encore plus efficace elle remplacera la « porte vieille » installée précédemment ;

- de créer une portion de route qui permettra un bon accès à la porte neuve par un pont dormant en bois ;

- de construire le corps de garde et le corridor de la Porte neuve (sous le boulevard) ainsi que la guérite de cette porte ;

- de construire le corps de garde de Saint-Jean ;

- de nettoyer et d'approfondir le grand puits du château ;

- de recouvrir en tuiles les toitures de la chapelle et des corps de garde et d'effectuer divers travaux d'entretien ;

- d'engazonner entièrement le fort. C'est un travail assez considérable qui consiste à recouvrir, par des plaques de gazon prélevées dans des prairies, toutes les superstructures de la forteresse.

Comme on peut le penser, le travail ne va pas manquer. Les pierres nécessaires prises au Salève au-dessus de Beaumont sont transportées assez facilement au fort. La chaux est cuite pour les besoins courants par les ouvriers du fort affectés à cette tâche. Les cuiseurs de chaux : Richard Depralet, Claude Taponier, Lazare Taponier, Louis Tron travaillent ainsi sous la direction de François Dubouchet. Malgré le travail sérieux de cette équipe il est encore

nécessaire d'avoir recours à des achats de chaux. Il est donc acheté à un prix moyen d'un florin le chariot :

15 chariots de chaux à Antoine Desthaut de Confignon le 19 juillet,

3 chariots de chaux à André Manget de Beaumont le 19 juillet,

3 chariots de chaux à Jean Griset de Beaumont le 19 juillet,

6 chariots de chaux à Claude Depralet de Beaumont, le 19 juillet,

4 chariots de chaux à Aimé Cartier de Cernex le 19 juillet,

5 chariots de chaux à Georges Bastié le 6 août,

3 chariots de chaux à Bocquet de Thairy le 6 août,

5 chariots de chaux à Jean Pelaz de Laconnex le 6 août,

1 chariot de chaux à Pierre Pagnoz de Laconnex le 6 août,

3 chariots de chaux à Jacques Henry de Neydens le 6 août,

6 chariots de chaux à Jean Joussen de Laconnex le 13 août,

6 chariots de chaux à Me Janus d'Este le 18 août.

Cela constitue un bon apport supplémentaire, mis en œuvre dès son arrivée au fort. D'autres matériaux de construction sont également achetés dans les paroisses environnantes. Des bois de charpente sont fournis par Louis Dunant de Sézegnin le 11 août et par Henri Sasoz de Chancy le 18 août.

Déjà le 4 avril, Marin Cudet le maître des charpentiers s'était fait livrer de Genève où il en avait fait l'achat, un lot de six douzaines de planches ainsi que deux mille grands clous forgés. Les tuiles pour la chapelle et les corps de garde sont fournies par Clément Cognard de Sézegnin, cinq cents tuiles le 11 août et par Barthélémy Grivet de Chancy, trois mille neuf cent quatre-vingt-dix tuiles le 18 août. Ces divers achats, rendus nécessaires par l'importance des travaux entrepris, viennent en complément des approvisionnements courants.

Comme d'habitude les charpentiers ont en effet un stock de bois, coupé à la bonne lune par les pionniers des paroisses proches. Ils l'ont laissé sécher et il est bon a être mis en œuvre pour les travaux de menuiserie et de charpente. Par contre pour installer les nouvelles palissades du fort prévues par l'ingénieur Rix, il faut absolument former de nouvelles équipes de pionniers et de bûcherons pour disposer des grandes quantités de bois indispensables pour ce mode de défense. Ces équipes vont aller à la « *montagne du Salève* » abattre les arbres dont le fort a besoin. Généralement pour la fabrication de ces palissades on utilise du chêne ou un bois assez dur. C'est ce qui doit avoir été fait. Du sapin a pu être coupé en complément mais ce n'est pas certain. D'ailleurs, pour bien « *montrer ledit bois* », quatre paysans de



De nombreux boulets ont été retrouvés par les familles qui habitent le village du Fort. (*Photo Henri Chevalier*).

Beaumont ont été requis. Nous avons retrouvé les noms de trois de ces requis. Il s'agit de Jean Udry, Jean Grivet et Jean Depralet tous de Bémont (Beaumont). Ils reçoivent chacun un pain pour cette fonction. En 1599 ce n'est pas négligeable et ils resteront avec les pionniers durant toute la coupe. Elle commence le 2 juin sous la responsabilité du caporal Jean Gouz et le contrôle du soprastant « *en la montagne* » Claude Delachenal qui disposent de vingt-deux pionniers-bûcherons pour abattre, ébrancher, scier et descendre les bois abattus au point de chargement. Pour ce travail pénible chaque bûcheron reçoit un pain et demi par jour, ce qui représente une « *grosse ration de nourriture* ». La coupe progresse rapidement. Le 12 juillet la totalité du bois nécessaire pour fabriquer les palissades est abattu. Entre le 13 juillet et le 26 juillet, le caporal Gouz et Claude Delachenal ne gardent que cinq à six pionniers pour le chargement du bois que les bouviers[44] et les charretons[45] transportent au fort. Tout est terminé le 13 août. Ces travaux rondement menés vont permettre aux deux équipes chargées des palissades de construire rapidement cet important élément de défense.

Le 4 août, les travailleurs dirigés par Pierre Duperrier et Aimé Dunand ont déjà installé quatre-vingts trabucs[46] de palissades et l'autre équipe, dirigée par le maître-charpentier Marin Cudet, quatre-vingt-dix trabucs. La longueur totale des palissades construites par ces deux groupes, soit cent soixante-dix trabucs, représente environ cinq cent vingt-quatre mètres. C'est une partie du complément de protection demandé par l'ingénieur Rix.

---

44 Les bouviers ont en charge les transports effectués généralement avec des bœufs.

45 Les charretons, en langage du XVIIe siècle, sont chargés des transports utilisant des chars, des chariots, tirés par des attelages divers autres que des bœufs.

46 Le trabuc est une unité de mesure piémontaise égale à 3,082596 m.

Dans le même temps d'autres équipes s'affairent à des travaux différents. Les vingt-trois maçons du maître-maçon Antoine Jacou construisent la nouvelle porte d'entrée du fort. C'est une porte monumentale plus facile à défendre que l'ancienne. Pour accéder à cette nouvelle entrée il faut passer sur un pont-levis qui surplombe le fossé. Ce pont-levis s'abaisse sur une muraille et un pont dormant en bois auquel les charpentiers habituels du fort viennent de mettre la dernière main. C'est de « la belle ouvrage ». Ce pont dormant est réalisé en bois car il faut pouvoir, en cas de nécessité, le détruire rapidement. En effet si les attaquants arrivent jusqu'au pont, l'artillerie et les soldats du fort devront le démolir. Les boulets, les éclats de bois et la chute de cette structure arrêteront l'attaque et les ennemis survivants, tombés dans le fossé, seront des cibles faciles pour les soldats du fort.

Les travaux se succèdent dans les temps impartis. A partir du 5 avril l'ingénieur Rix, en parfait accord avec le seigneur Bouvier conseiller de Son Altesse, a fait commencer ce qu'il appelle « *l'engazonnement du fort* ». Dans une certaine mesure le gazon, mis en place à l'intérieur du fort, diminue le ricochet des boulets de l'adversaire. D'autre part, partout où des travaux de terrassement ont été réalisés, des plaques de gazon sont déposées. Le chemin couvert et les glacis des contrescarpes deviennent à une certaine distance pratiquement invisibles. Le gazon dissimule ainsi une grande partie des défenses de la forteresse et les palissades, plantées en biais dans le glacis au delà de la contrescarpe, sont alors très dangereuses pour la cavalerie. C'est déjà du « camouflage » et pour reconnaître les points sur lesquels il doit concentrer ses attaques, l'ennemi doit s'approcher du fort. Sa destruction par les défenseurs sera ainsi facilitée. Ce travail très spécial est terminé fin juin 1599. Il a mobilisé pendant trois mois trente-cinq bouviers avec les « charretons » habituels, vingt-neuf « *soldats-gazonniers* » spécialistes de ce travail et cent cinquante pionniers.

Au cours de l'année 1599 beaucoup d'autres travaux sont encore exécutés. Le nettoyage, au niveau des deux tiers des fossés de la courtine gauche et du flanc gauche du bastion Saint-Jacques, est fait par l'équipe de Christophe Diechy, un soldat suisse allemand d'une des compagnies suisses du fort. Le fossé au droit de la pointe Saint-Jacques va être approfondi et élargi par l'équipe d'un autre soldat suisse, Collet Dubois. Les pionniers surveillés par Gonin Jacquenoz et Michel Girard remettent en bon état le fossé de la courtine entre les bastions Saint-Maurice et Saint-Jacques. L'équipe emmenée par Antoine Chastel a en charge le fossé du flanc gauche et de l'épaule gauche du bastion Saint-Maurice. Le soldat suisse Jean Fein fait nettoyer par les travailleurs dont il a la charge les deux tiers du fossé de la

courtine droite du bastion Saint-Maurice jusqu'à la pointe. Le soldat César Donner et ses hommes élargissent le fossé et la contrescarpe de l'épaule gauche du bastion Saint-Maurice, «*tirant contre Saint-Jacques*». La mise aux nouvelles normes de profondeur des fossés, souhaitée par l'ingénieur Rix, se réalise ainsi selon les plans prévus.

Les travaux mis en œuvre sont le plus souvent exécutés sous la responsabilité des soldats du fort. Certains de ces soldats sont également des trabucants qui savent faire des relevés topographiques, tirer des niveaux et établir toutes les mesures utiles. Le soldat Christophe Diechy fait les relevés concernant le fossé de la courtine entre Saint-Jacques et Saint-Maurice. Jean Fein établit également les mensurations du fossé de la courtine entre Saint-Jacques et Saint-Claude. Le soldat Antoine Truchet « trabuque » le fossé de la courtine entre les bastions Saint-Maurice et Saint-Jacques, fossé dont les mensurations sont également contrôlées par le géomètre Georges Marguerat et par le soldat suisse Jacques Sputie.

Enfin ce même Jacques Sputie mesure le fossé de la courtine entre Saint-Maurice et Saint-Jean. Evidemment la plus grande profondeur donnée aux fossés du fort va en certains endroits obliger l'ingénieur Rix à renforcer les fondations des murailles. C'est ce qui est fait au niveau des bastions Saint-Jean, Saint-François et Saint-Claude. C'est un travail énorme car il ne faut pas oublier que les fondations du fort ont souvent plus de cinq mètres de largeur. D'autre part, à cause de cette surprofondeur des fossés, il devient nécessaire de créer de nouvelles galeries de contremines, c'est à dire des souterrains creusés sous les fossés à environ trois mètres des murailles du fort. Elles ont généralement une hauteur de un mètre quatre-vingt-dix et une largeur de un mètre trente. Elles permettent de surveiller et de contrer l'action des mineurs ennemis qui voudraient atteindre les murailles pour les faire sauter. Ces galeries protègent efficacement les murailles du fort. Le secret de leur construction a toujours été bien gardé car nous n'avons pas trouvé de renseignements précis ou de documents les concernant. Seules des recherches archéologiques peuvent aujourd'hui nous permettre d'en retrouver la trace. Par contre il a été signalé, au début de ce siècle, des éboulements qui auraient pu provenir de l'effrondrement partiel d'une de ces galeries et, au cadastre de 1730 de Viry, la grande parcelle de terre enregistrée sous le numéro 7234 s'appelle encore « les contremines ». Si pour la construction de ces galeries les informations manquent nous disposons néanmoins de certaines indications concernant les travaux de maçonnerie réalisés en 1599. Ces indications nous les devons aux géomètres, à ces « trabucants » qui mesurent et contrôlent les travaux dès qu'ils

sont terminés. Voici la liste des constructions menées à bien au cours de l'année et qu'ils ont vérifiées :

- Fondations du bastion Saint-Jean, mesurées le 5 juin par le soldat Nicolas Moratel, travail contrôlé également par les soldats suisses Charles Berg et Collet Dubois,
- Corps de garde de Saint-Jean, mesuré le 5 juin par François Richard,
- Fondations de la muraille de Saint-Jean mesurées le 5 juin par Nicolas Lespon et contrôlées par le Suisse Jean Biehertz le 9 juin,
- Muraille de la courtine (le tiers) entre Saint-François et Saint-Jean, « *tout proche le filant dudit Saint-François* », mesurée le 16 juin par le Suisse André Vindre,
- Muraille du bastion Saint-Jean, mesurée le 16 juin par le soldat suisse Jean-Henri Friex,
- Muraille du flanc droit et du fossé du bastion Saint-Claude, mesurée le 22 juin par le sieur Rodolphe Crema,
- Corps de garde de la Porte Neuve mesuré par le Suisse Plasmo Herly le 26 juin,
- Travaux d'entretien du flanc de l'épaule droite du bastion Saint-Claude, mesurés le 28 juin par le soldat suisse Carle Cuse,
- Travaux concernant la Porte Neuve et le « *chemin d'icelle* », mesurés par le sieur Rodolphe Crema, le 19 juillet,
- Travaux au droit de la Porte Neuve « *et près le pont-levis d'icelle* » mesurés par le soldat Battista Vaqueta le 21 juillet,
- Construction du corridor et de la guérite de la Porte Neuve mesurée par Marin Cudet.

Pour avoir de l'eau en abondance, le grand puits dit « *du château* » a été approfondi par les puisatiers sous la direction de François Richard et d'Antoine Chastel. Ceux-ci terminent leur travail le 24 juillet

Les charpentiers ont installé la charpente et la couverture en tuiles de la chapelle ainsi que les toitures des corps de garde de la Porte Neuve et du bastion Saint-Jean. Après avoir réalisé la construction du pont en bois de la Porte Neuve, ils ont mis en place les doubles portes de cette entrée sans oublier les importantes pièces de bois qui maintenant remplacent les anciennes herses à l'arrière des portes. Cette dernière protection est faite de grosses pièces de bois équarries qui, depuis le haut du corridor, peuvent coulisser dans de larges rainures taillées de part et d'autre de l'entrée. Elles ferment alors très solidement le passage et les assaillants arrivent ainsi, s'ils ont pu franchir les portes, dans la partie de défense de la porte appelée « assommoir » où tout a été prévu, depuis le haut du corridor, pour détruire l'adversaire.

Les noms des charpentiers qui ont effectué, en cours d'année, ces diverses constructions sont connus. La plupart sont d'ailleurs originaires de familles des villages voisins et certains descendants de ces charpentiers du fort Sainte-Catherine sont encore aujourd'hui des professionnels du bois connus et estimés dans ces mêmes villages. En voici les noms :

- Marin Cudet de Chaumont, maître des charpentiers[47],
- Pierre Cuddet de Thairy,
- Jean Vuagnat de Feigères,
- Michel Rambosson de Feigères,
- Pierre Henry de Feigères,
- Michel Joly de Cernex,
- Martin Philippe de Cernex,
- Aimé Dunant de Cernex,
- Pierre Duperrier de Cernex,
- Georges Besson dit Papet de Minzier,
- Rollet Cambin de Présilly,
- Pierre Gatou ou Gatoy de Germagny,
- Claude Coronaz d'Humilly,
- Bertrand Peccoux,
- Léon Massona,
- François Mégoz de Laconex,
- Guichard Foex de Laconex,
- Gonet Dethurens de Thairy,
- Jean Jacquet de Groisy,
- Jean Roct,
- Pierre Picoz,
- François Laurent,
- Richard Collombet,
- Aimé Compagnon de Thairy,
- Jean Compagnon de Thairy.

Evidemment les autres corps de métiers ont été amplement mis à contribution et principalement les soixante-dix maçons et leurs aides qui ont travaillé sous la direction des maîtres maçons Antoine Jacou, Jean Sauptier, Claude Provens, Pierre Girau, Benoit et Pierre Mathieu.

L'importance des travaux, accomplis dans un temps record, donne une idée de la compétence des membres des différentes corporations à l'œuvre au fort. Même les serruriers du maître-serrurier Jean-Louis Barrut se sont activés autour des portes pour terminer ferrures, cloutage et fermetures diverses selon les règles de leur art. Enfin il ne faut pas oublier les divers transporteurs dont nous avons relevé quelques noms. Chose curieuse, en 1599, ils sont tous originaires des paroisses de Chilly, Desingy ou Crempigny. Ce sont :

- Claude Jacquemod de Crempigny,
- Maurice Duchesnes de Desingy,
- Jacques Gentil de Germagny (soldat),
- Laurent Mermin de Chilly,
- Pierre Delachenal de Chilly,
- Marc Pugnet de Chilly,
- Charles Marod de Chilly,
- Antoine Bouvier de Chilly,
- Eustache Burnet de Chilly,
- Noël Gouin de Chilly,
- Claude Bettevaux de Chilly,
- Claude Piccard de Chilly,
- Aimé Jugoz de Chilly,
- Gaspard Neveu de Chilly,
- Antoine Garin de Chilly,
- Michel Desbornes de Chilly,
- Claude Marod de Chilly,
- Pierre Joffray de Chilly.
- Bernard Aricoque de Chilly,

---

47 Marin Cudet, dénommé parfois Marin Codet dans les livres du fort, semble être originaire de la région et vraisemblablement de la paroisse de Chaumont.

Il faut aussi reconnaître que la signature, le 2 mai 1598, du traité de Vervins a facilité les relations de la Savoie avec la France et l'Espagne et diminué les tensions avec Genève. Les soldats du fort et les pionniers ont pu ainsi se consacrer aux travaux que nous venons de signaler au lieu de riposter à des attaques ou de courir la campagne à la recherche d'ennemis genevois.

A la fin de l'année 1599, le duc Charles-Emmanuel dispose donc, sur la colline de Songy, d'une forteresse parfaitement entretenue et surtout l'une des plus puissantes et des plus modernes de son temps.

LA DESTRUCTION DU FORT SAINTE-CATHERINE DE SONGY

La guerre de Savoie

Le traité de Vervins a laissé en suspens le différend de la Savoie avec la France concernant le marquisat de Saluces, marquisat sur lequel le duc de Savoie déclare avoir des droits. Le duc considère également que le marquisat, enclave française en Piémont et base éventuelle pour une action des armées françaises en Italie, le menace en pernanence. La position de Saluces, à moins de cinquante kilomètres de Turin, sur la route du sel et des courants commerciaux avec la Provence et le Dauphiné, fait de cette place, avec Pignerol et Coni, l'une des trois portes des Alpes du sud. La possession du marquisat par la France ouvre aux armées du roi les routes de Turin et de Lombardie. Le duc pense donc que sa conquête devient nécessaire. Envahi le 27 août 1588, en pleine paix, par les armées ducales, il est conquis le 2 décembre après de durs combats. Un matériel de guerre considérable, stocké dans les forteresses de Revel et de Carmagnole, tombe entre les mains du duc. Cette très grave affaire est soumise à l'arbitrage du pape Clément VIII et celui-ci promet de se prononcer dans le délai d'un an.

Le duc profite de ce répit pour défendre sa position et aussi pour obtenir l'appui des opposants à Henri IV devenu roi de France. Il se rend à Fontainebleau où réside le roi, après un périple de deux semaines à travers la France. Durant son lent voyage vers la capitale il rencontre beaucoup de monde. Il se présente à tous sous un jour favorable et en charme beaucoup. Le 14 décembre 1599, il arrive enfin auprès du roi. Ses diplomates étudient le comportement de la cour à l'égard du roi, parcourent la ville, interrogent les gens pour savoir ce qu'ils pensent et pratiquent donc des sondages avant l'invention du terme. Le duc



Charles-Emmanuel Ier le Grand, XIe duc de Savoie (1562-1580-1630)

Gravure par Tasnière, d'après les dessins du peintre annécien Lange.

profite aussi de son séjour pour mieux connaître l'entourage du roi. Il se lie d'amitié avec le maréchal de Biron, compagnon d'armes d'Henri IV et chef de son armée. Biron est ambitieux. Il avoue au duc avoir mis au point, avec ses amis et en particulier avec le comte d'Auvergne et le connétable de Montmorency, un complot pour renverser Henri IV et le remplacer par un prince du sang. Le roi serait alors envoyé dans un cloître. Le duc encourage cette entreprise, assure Biron de son appui et promet « *dy intéresser le roi d'Espagne* ». Le duc et Biron « *lièrent une étroite amitié* » et leurs relations continuèrent. Par l'entremise de son ambassadeur Roncas, le duc fait même espérer à Biron la main de sa sœur naturelle, dona Mathilda. Un chroniqueur de cette époque note que le duc « *dérascina le peu de fleurs de lys que le mareschal avoit encore dans le cœur* ».

Le 1er janvier 1600 le duc fait aux dames de la cour de magnifiques présents et en particulier à Henriette d'Entragues, maitresse d'Henri IV qui a pris la suite de Gabrielle d'Estrée. Il se présente au bal avec un pourpoint brodé de diamants qu'on estima à six cent mille écus. Le roi lui ayant demandé d'où venaient de telles richesses, le duc lui répondit : « *je tire de Savoye ce que je peux et de Piémont ce que je veux* ».

Mais malgré ses cadeaux, ses intrigues et les efforts de ses ambassadeurs, le duc n'obtient rien d'Henri IV. Celui-ci se demande d'ailleurs, en le voyant s'éterniser dans cette ambassade, s'il ne devra pas prendre un édit pour le faire rentrer chez lui. Enfin une convention est signée avec le roi le 27 février 1600. Cette convention met le duc en demeure d'opter dans un délai de trois mois entre la restitution du marquisat de Saluces ou la cession au roi des territoires savoyards de la rive droite du Rhône. Le duc signe cette convention avec la volonté de ne pas tenir parole. Bientôt, le pape Clément VIII, lassé par les volte-face du

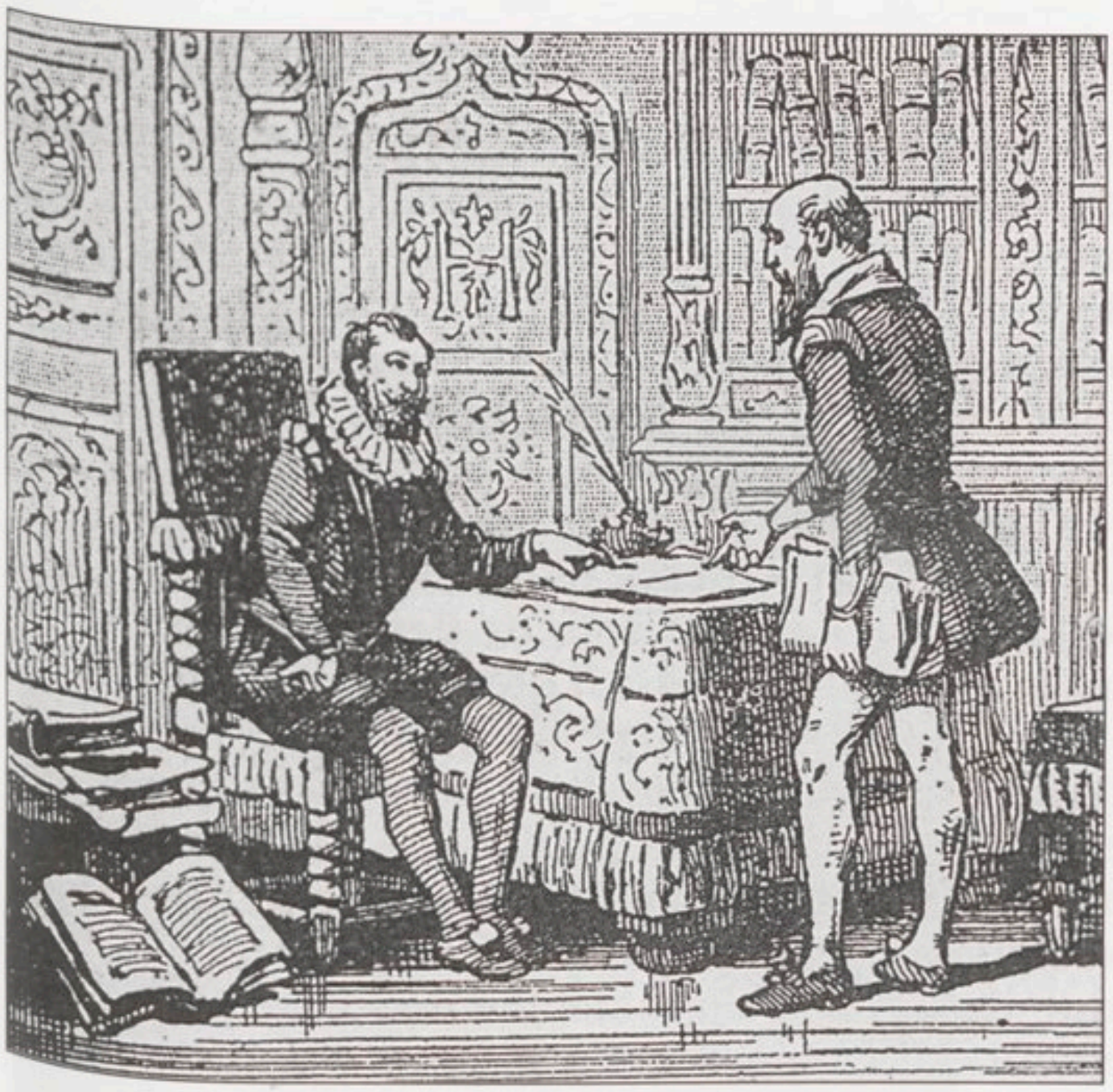

Henri IV et son ministre Maximilien de Béthune, baron de Rosny, futur duc de Sully (1560-1641) *(Cl. Augé et M. Petit, Cours moyen d'Histoire de France. Larousse v. 1900, p. 67).*

duc et les incertitudes de sa diplomatie, renonce à servir d'arbitre dans cette affaire. Le délai de trois mois est bien vite dépassé et, malgré les derniers efforts de conciliation tentés par les ambassadeurs savoyards Roncas et Lullin, la guerre paraît inévitable. Le duc lui, est optimiste. Il est certain que le roi n'est pas en mesure de faire une guerre. Il a vu à Paris un pays bien divisé entre catholiques et protestants et pense qu'un conflit va provoquer en France une révolte.

Charles-Emmanuel se trompe car Henri IV toujours fin politique a parfaitement compris les manœuvres du duc. En le laissant faire le roi a eu une meilleure connaissance des personnes avec lesquelles il peut avoir des difficultés. La guerre va peut-être lui rendre service. Elle va unir les combattants pour lutter contre un adversaire commun et surtout Henri IV va emmener avec lui tous les mécontents. Orgueilleux et ambitieux peuvent trouver dans un conflit la mort dans l'honneur ou la possibilité de satisfaire beaucoup de leurs désirs. Le seul ennui pour le roi est la faiblesse de son armée. Henri IV est un roi très pauvre. Il a peu d'artillerie, à peine vingt canons et ces canons ne sont pas encore tous à sa disposition. Par une lettre du 16 août 1600 il signale à Rosny :

> « *Je fais venir les huit qui sont à Grenoble et les cinq que vous avés faict venir de Valence mais il faut aussy que vous faciés advancer ceulx de Lyon... vous servant pour ce faire des rivières de Rosne et d'Yzère...* »

Ses soldats sont bien médiocres et peu nombreux car il ne peut pas les payer. Il ne dispose que de sept à huit mille hommes.

Aussi, il demande au connétable de Montmorency de faire lever mille hommes en Languedoc et également mille en Provence pour renforcer ses troupes. L'entreprise est certes hasardeuse, mais Henri IV considère qu'elle est nécessaire. Partir vers le Piémont tout en répondant aux demandes pressantes de Genève peut être politiquement et financièrement très valable. Lors de sa visite à Paris, toutes les richesses exposées ou distribuées par le duc ont renforcé l'idée qu'il était possible de trouver dans nos régions et surtout en Piémont, comme le duc se plaisait à le répéter, « *ce que l'on veut* ». D'autres rois de France, dont François Ier, avaient fait la même démarche. Il est vrai que l'Italie de la Renaissance, en cette fin du XVIe siècle, fait toujours rêver. Des richesses importantes sont encore présentes au-delà des Alpes. Enfin, cette guerre est juste. Le roi a patienté, il a attendu vainement la décision du duc signataire de la convention de Paris du 27 février. Henri IV constate aussi que le duc n'en fait qu'à sa tête et se moque de lui. Il a donc décidé de mettre un terme à de tels agissements. Il y a également la République de Genève, avec laquelle des amitiés ont été nouées depuis bien longtemps, qui lui demande de donner suite à ses promesses. Les promesses faites par la France, en plusieurs occasions, aux ambassadeurs de la République sont la restitution du Pays de Gex, le contrôle de divers baillages proches de Genève comme Ternier et Gaillard sans oublier la destruction de cette « *épine perpétuelle* » plantée à sa porte, le fort Sainte-Catherine de Songy.

Une guerre contre Henri IV ne rend pas le duc bien soucieux. Il peut disposer facilement de vingt-cinq à trente mille soldats. Avec l'aide de l'Espagne il peut payer régulièrement ses troupes. Son artillerie est très importante, surtout depuis la prise des places françaises du marquisat de Saluces dans lesquelles beaucoup de canons français étaient entreposés. Il pense aussi pouvoir compter sur des garnisons et des forts bien pourvus en armements et en soldats de qualité. Des compagnies de soldats suisses, à la valeur militaire réputée, sont également à son service. En Bresse et en Savoie, il a fait construire des forteresses modernes dotées d'une bonne artillerie. Avant de pouvoir franchir les Alpes, il faudra que l'armée du roi enlève des fortifications comme le fort Saint-Maurice à Bourg-en-Bresse, la forteresse de Montmélian ou le fort Sainte-Catherine de Songy sans compter les forts de Conflans, de l'Annonciade à Rumilly, de Charbonnières, de la Cluse ou celui des Allinges ainsi que beaucoup d'autres installés dans toute la Savoie.

L'armée du roi ne doit pas être en mesure de réussir une telle entreprise et puis le duc peut aussi récolter avec Biron et d'autres « *ce qu'il a semé dans la capitale* » lors de son long séjour. Enfin

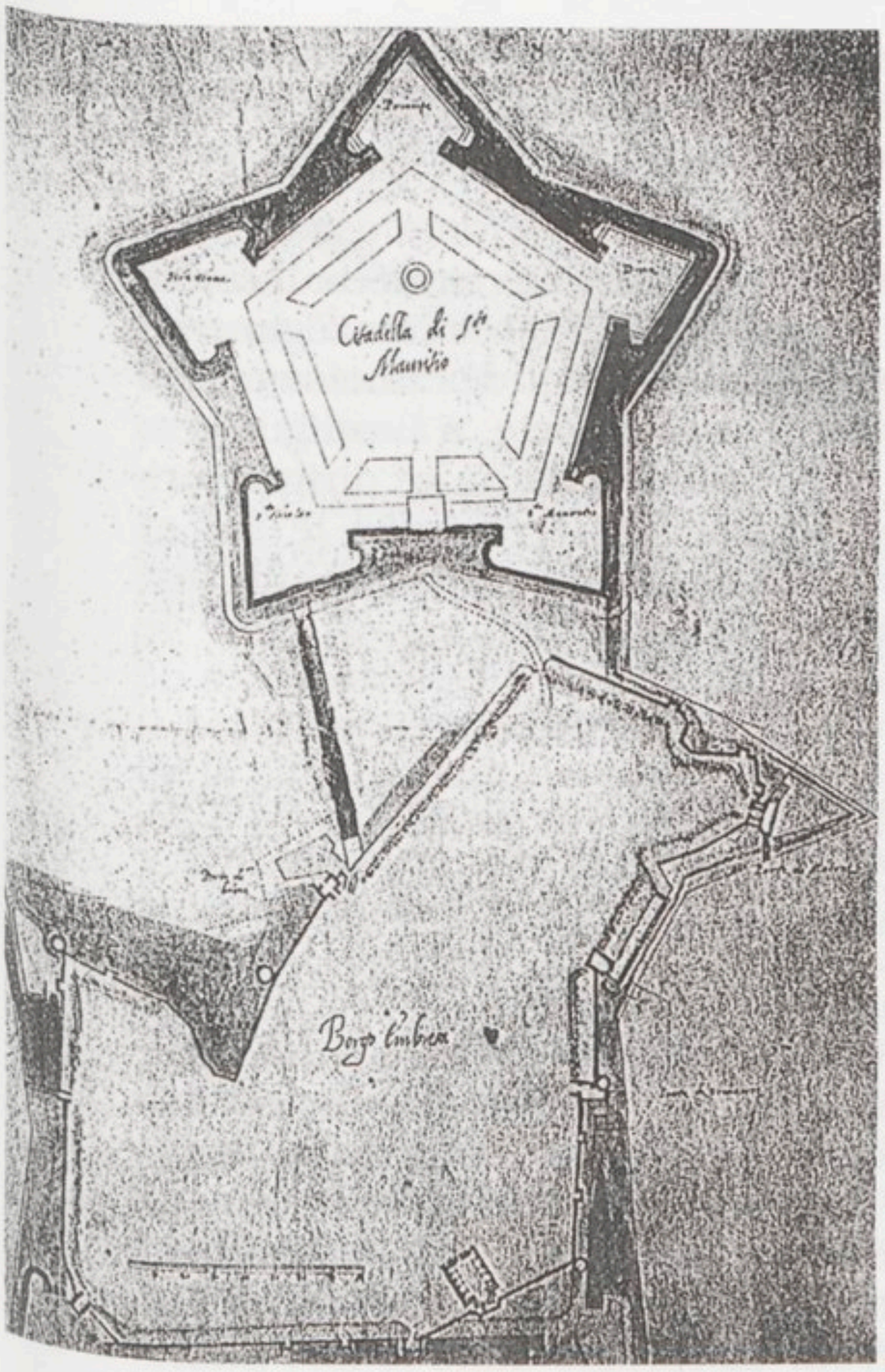

Le plan du fort Saint-Maurice
de Bourg-en-Bresse
construit
par l'ingénieur militaire Piaciotto.
En Savoie,
le fort de l'Annonciade,
proche de Rumilly,
avait été également réalisé
à l'aide des mêmes plans.

il compte sur ses capitaines. Parmi ceux-ci on peut noter que certains sont d'anciens gouverneurs du fort Sainte-Catherine :

- le comte de Montmayeur est devenu le gouverneur de la Bresse et il a en charge la défense de la ville de Bourg,

- Jacques de Montmayeur, comte de Brandis, son frère, commande la puissante forteresse de Montmélian en l'absence du gouverneur Georges de Lucinges, chevalier de Malte et Grand Prieur de Savoie.

Evidemment la forteresse la plus exposée, qui va être attaquée tout de suite, c'est le fort Saint-Maurice de Bourg. Cette citadelle a comme gouverneur Jean-Aymé de Bouvens, seigneur de la Balme et baron de Chatillon, beau-père de Jacques de Viry comte de Viry et baron de la Perrière, un soldat de noble lignée, d'un courage hors du commun en qui ses hommes ont une grande confiance.

Le duc sait bien que Bourg et Montmélian subiront les premiers assauts de l'armée du roi mais il est confiant. La résistance de

ces deux places doit lui permettre de franchir les Alpes et d'arriver assez tôt de Turin au contact des adversaires. Enfin il connaît, par ses services, l'importance relative des forces dont peut disposer Henri IV.

A Lyon, Henri IV partage ses hommes en deux armées. Il confie à Biron une armée relativement faible, composée des régiments de Navarre, de Champagne, de Saint-Ange et des Suisses de la garnison de Lyon et l'autre, un peu plus forte, à Lesdiguières. Biron doit prendre Bourg et la Bresse et ensuite se diriger vers Genève tandis que l'armée de Lesdiguières avec le roi et Maximilien de Béthune, baron de Rosny, futur duc de Sully, est chargée de prendre Chambéry, d'interdire au duc le franchissement des Alpes et de liquider toutes les forteresses de Savoie.

Le marquis de Lullin, ambassadeur du duc, informé par Biron, signale à Montmayeur, gouverneur de la Bresse en résidence à Bourg, la date de l'attaque de sa ville par l'armée du roi prévue pour le 11 août. Légèrement retardé dans sa marche, Biron se présente le 12 vers trois heures du matin face aux remparts de la cité bressane. Toute la ville dort et il n'y a personne pour contrer son attaque et justifier la fixation de son armée dans ce lieu. Les troupes suisses de la cité se rendent. Montmayeur n'avait accordé aucun crédit au message de Lullin et n'avait pas pris de dispositions pour la défense de la ville, conquise ainsi sans combat. Il y a néanmoins quatre morts lors de son pillage. Pour ne pas être fait prisonnier Montmayeur se réfugie dans le fort Saint-Maurice défendu par Jean-Aymé de Bouvens. Biron attaque le fort mais il n'a pas d'artillerie et devant la résistance opposée par Bouvens, il laisse Edmé de Malain, baron de Lux, en faire le siège.

Biron part alors en direction du pays de Gex et de Genève. Il ne rencontre sur sa route que peu de résistance. Les villes de Pont-d'Ain, Ambronay, Saint-Denis de Chausson, Saint-Rambert, Belley, Seyssel sont prises. Le 18 septembre son armée se présente devant le fort de la Cluse. Biron demande alors à Genève de lui faire parvenir trois canons pour prendre ce fort. Genève hésite. Finalement le « *conseil des Deux-Cents s'étant assemblé au son de la grosse cloche* », il fut décidé :

> « *que l'on accorderait à Mr. de Sancy des lettres pour Mr. le Mareschal de Biron, trois gros canons pour aller battre la Cluse avec promesse qu'ils faisoyent spontanément, de les restituer en leur entier, aussi à condition que pendant tel siège et batterie, ils mettroyent ordre par le moyen de leurs troupes que ceux du fort de sonzy* [Songy] *ne pourroyent sortir pour tourmenter les paysans ou même ceux de la ville veu l'aide qu'ils prétoyent au roi* ».

Comme on peut le constater, les Genevois tiennent à leurs canons et ils ne les prêtent que si Biron empêche les soldats du fort de Songy de sortir.

Le 19 septembre, la République de Genève n'a pas encore livré les canons mais elle envoie auprès de Biron le conseiller Jean Savion, l'homme des négociations difficiles, pour témoigner de la bonne volonté de la seigneurie et pour les canons, « *lui déclarer ce que dessus* ».

Le 21 septembre vers quatre heures de l'après-midi, seuls deux gros canons sont enfin tirés hors de l'arsenal quand parvient la nouvelle que le fort de la Cluse s'est rendu « *avec assez honorable composition de sortir* ». Alors les canons sont rentrés et bien rangés.

Le 22 septembre Biron prend officiellement possession du fort de la Cluse avant de partir en direction de Gex et de s'assurer ainsi la possession de tout le pays, mettant un terme rapide à sa campagne victorieuse. On le laissera maintenant fêter sa trop facile victoire avec ses officiers pour regarder ce que fait l'armée commandée par Lesdiguières.

Cette armée part de Lyon le 10 août, elle remonte la vallée du Grésivaudan et marche sur Chambéry. A Montmélian elle « *met le pétard* » aux portes de la ville et la garnison s'enferme dans la grande citadelle, la plus puissante de Savoie. Entièrement construite dans le rocher, cette forteresse est pour l'époque absolument imprenable. Crillon avec deux mille hommes investit Chambéry où Henri IV se présente le 21 août. Le comte de Chabod, gouverneur de la ville, ne dispose que de trois cents hommes pour la défense de la capitale savoyarde. Le roi lui demande donc de se rendre. Chabod demande un délai de trois jours pour délibérer mais les habitants ouvrent les portes de Chambéry au roi. Chabod se retire dans le château pour résister mais il en sort soixante heures plus tard, « *vies et bagues sauves, tambours battant, enseignes au vent* » avec la faculté, s'il le désire, de passer en Tarentaise. Henri IV fait alors une entrée solennelle à Chambéry où le 22 août Mme de Rosny organise un grand bal pour les principales dames de la ville.

L'armée du roi poursuit sa marche victorieuse. Quelques jours plus tard, Miolans se rend. Conflans, après avoir reçu quelques volées de boulets et avec une brèche dans sa muraille, capitule. Le 8 septembre vient le tour du fort de Charbonnières près d'Aiguebelle. Son commandant Humbert de Saix sollicite une trêve et fait battre la chamade[48] alors que sur son second bastion

---

[48] La « chamade » est une batterie de tambour ou une sonnerie qui annonce l'intention de capituler.

le colonel Bindi se défend toujours à coups de canon. Mal commandé, Charbonnières cesse le combat.

Henri IV confie alors le commandement de son armée et la responsabilité de l'attaque de la forteresse de Montmélian à Charles de Bourbon, comte de Soissons. Lesdiguières, admirable spécialiste de la guerre en montagne et des coups de mains audacieux, est envoyé en Tarentaise avec un millier d'hommes. En face de lui le capitaine italien Rosso, bien aidé par les Tarins, défend le col d'Aigueblanche et n'évacue le vieux fort Saint-Jacquemot qu'au troisième assaut. Rosso lutte ensuite pied à pied sur les barricades élevées à Saix, à Villette, à Aime et à Bellentre, obligeant Lesdiguières à toutes les enlever à l'escalade. Vexé que Rosso et les Tarins osent lui résister, il incendie les châteaux de la vallée et en détruit les archives.

Le roi suit en personne avec Rosny la progression de son armée de Savoie. Il reste à Chambéry jusqu'au 24 août. Le 25 il va à Conflans qui vient de se rendre. Le 30 août il se repose au camp de Saint-Pierre d'Albigny et le lendemain il arrive à Aiguebelle puis loge, sept kilomètres plus loin, à Chamoux. Entre le 1er et le 10 septembre il se présente au camp de Charbonnières et assiste à la reddition du fort. Le 12 septembre il arrive à la Rochette et repart ensuite pour la Côte-Saint-André et Grenoble passer quelques jours avec la belle marquise de Verneuil, Henriette d'Entragues. Malgré les bruits qui courent concernant les négociations qui vont faire de Marie de Médicis la reine de France, Henriette d'Entragues veut encore croire à ses chances. Lors de son séjour à Grenoble, qui ne se termine que le 28 septembre, de nombreuses fêtes attirent autour du roi les plus belles femmes de la province.

Le 29 septembre, Henri IV revient à Chambéry. Du 5 octobre au 9 octobre il séjourne à Annecy au château des ducs de Genevois-Nemours et rencontre Henri de Nemours. Dans cette guerre, le duc Henri de Nemours, proche parent du duc de Savoie s'est déclaré neutre mais il s'empresse de recevoir le roi et de se mettre à son service. Les Nemours ont souvent trahi leur propre famille au bénéfice de la France et cela sera encore vrai cette fois.

La République, depuis que le roi est à Chambéry, de même que pendant son séjour à Annecy et enfin lorsqu'il sera à L'Éluiset, lui fera parvenir ses meilleurs poissons, surtout la truite qu'il adore, et son plus grand vin, du « Salvagny »[49] à vingt florins le

---

49 Le « Salvagny » ou « Salvagnin » est encore aujourd'hui un bon vin du canton de Vaud.

setier[50]. Les ambassadeurs de Genève, Dauphin et Chapeaurouge, rencontrent souvent Henri IV et lui demandent avec constance la destruction du fort Sainte-Catherine, la cession du pays de Gex et la remise des terres proches de la ville.

A Songy, depuis fin septembre, Sainte-Catherine est surveillée par des éléments de l'armée de Biron, par Vitry et par les mercenaires de Sancy cantonnés à Norcier et à Ternier. Mettant à profit son séjour annécien, Henri IV tente une reconnaissance en direction du fort. Mais les bombardiers veillent. Quelques volées de boulets bien ajustées mettent un terme rapide à cette reconnaissance. Le roi se retire promptement, ayant déjà manqué d'être tué devant la forteresse de Montmélian. Il déclare, vexé, « *qu'il n'a que faire de la fumée des canons de M. de Lucinges* ». Le roi rentre à Annecy d'où il part le 9 octobre pour Beaufort (Saint-Maxime de Beaufort) reconnaître les cols de cette région. Lorsqu'il passe à Faverges la ville est incendiée accidentellement.

Il semble que cette guerre convienne au roi si l'on en juge par les lettres adressées à sa maîtresse et, selon les indications relevées dans les registres paroissiaux de Beaufort, il profite même grandement de la vie. Ces registres indiquent :

« *Le jour dixième d'octobre, Henry de Borbon roy de France a esté icy en grande compagnie de princes et autres gens d'armerie. Le jour onzième il est allé au Cormet, il faisoit mauvais temps. Le douzième il est reparti conduisant DCCC personnes et ayant faict force des siennes et grandissimes folies* ».

Le roi revient le 13 octobre à Chambéry où il résidera jusqu'au 29 novembre, mise à part sa visite le 16 novembre à la forteresse de Montmélian qui vient de se rendre. C'était de Chambéry qu'Henri IV avait demandé au gouverneur de Montmélian, Georges de Lucinges, de lui remettre la place. Le 6 novembre Georges de Lucinges lui avait opposé un refus très ferme par le courrier ci-dessous[51] :

« *Sire. Lorsque Monsieur le duc de Savoye m'a donné cette place en garde et gouvernement, il a deu croire qu'avant d'y laisser entrer Vostre Majesté, il m'y faudroit ensevelir. S'il m'est une pensée d'affliction c'est de n'avoir pu en donner de plus fortes preuves, en y soustenant d'avantage encores l'effort de vos armes, et surmontant de plus grandes nécessitez que celles ou*

---

50 Un « setier » ou « setier genevois » soit 54 litres de vin. Cette mesure, bien connue, a été utilisée dans le nord de la Haute-Savoie jusqu'en 1940.

51 *Recueil des lettres et missives de Henri IV* de Berger de Xivrey. Vol. V, p. 340.

me jugés réduict. Pour d'autres obligations de mon Ordre, et non moins importantes à l'Etat de Savoye, il me faut remettre la deffense et commandement d'icelle place à mon lieutenant lequel n'aura pas d'autres conduict et sentimens que les miens Je supplie Vostre Majesté de me vouloir tenir pour estre passionement. Son très humble et très obeyssant serviteur. Signé : + Georges G. P. «

Hélas, Georges de Lucinges ne savait pas encore que, traître à son duc, Jacques de Montmayeur, comte de Brandis, répondant aux sollicitations de son épouse devenue amie de Mme de Rosny, venait de livrer à Henri IV, contre une forte somme d'argent, la forteresse de Montmélian. Il est vrai que le comte de Saluces avait dit de Brandis « *que tout lui manquait, même le courage* ». D'autre part, pour la petite histoire, il est indiqué dans l'armorial de Savoie que Jacques de Brandis « *enlevat du monastère du Betton*[52], *Sébastienne de Seyssel-la Chambre, abbesse dudit lieu et l'épousat* ». Le choix de Brandis pour la défense de Montmélian n'était évidemment pas le meilleur.

Henri IV utilise immédiatement ce succès et écrit au gouverneur du fort Saint- Maurice de Bourg pour lui demander de cesser toute résistance. Une réponse très digne est faite par Jean-Aymé de Bouvens[53] :

> « *Sire, quand ceste place me fust remise, je fis délibération de m'y ensevelir et d'y rendre le devoir d'un homme de bien. Je ne regrette sinon que votre Majesté n'en veut point faire la preuve par la force* ».

Pour le duc la reddition de Montmélian est un vrai désastre. Son armée forte d'environ vingt-cinq mille hommes est entrée en Tarentaise le 7 novembre pour secourir la citadelle assiègée mais le mauvais temps et la neige l'immobilisent à Aime. Henri IV va d'ailleurs, entre le 19 et le 23 novembre, en reconnaissance jusqu'à Moutiers au-devant de l'armée du duc. Il fait froid, la neige tombe en abondance « *fermant mieux les cols et les routes que les soldats de Lesdiguières* ». L'armée du duc est donc bloquée par l'hiver dans cette vallée et Lesdiguières en surveille tous les mouvements. Le roi peut maintenant rentrer à Chambéry pour préparer l'attaque du fort Sainte-Catherine de Songy.

---

52 L'abbaye de Betton, fondée par la mère et la sœur de l'abbé de Tamié en 1132, était installée dans la vallée du Gélon à peu de distance de Coise, nouveau fief de Michel de Songy. Cette abbaye donna naissance vers 1160 à l'abbaye de Bonlieu, proche du château de Sallenove. (Armorial, T. II, p. 155).

53 Lettre conservée aux archives de Turin. Mazzo, mss. 928.

Le siège du fort

Nous avons laissé le maréchal de Biron au terme de sa campagne, campagne d'autant plus rapide que la résistance rencontrée n'a été souvent que symbolique. Maintenant il faut prendre le fort Sainte-Catherine. Dans sa lettre du 23 septembre[54] à M. de Brèves, ambassadeur du Levant, Henri IV écrit :

«...mon cousin le duc de Biron est en Bresse avec une autre armée qui attaque l'Escluse en intention de marcher incontinent après au fort Sainte Catherine qui est près de Genève ou j'ai envoyé le seigneur de Sancy avec quelques forces pour commencer à le bloquer et incommoder... «

Sa prise est donc dans la mission de Biron et celui-ci sait aussi que son siège peut rassurer Genève tout en lui conférant auprès des Genevois une importance certaine. Déjà Sancy était arrivé en ville le 17 septembre, un dimanche « *jour de cène* » à dix heures, avec environ soixante chevaux et quelques mercenaires. Les Genevois ne l'aiment pas beaucoup. Il demande toujours de l'argent, des armes et des soldats, pille la région et les résultats qu'il obtient sont souvent bien maigres. Sancy sollicite l'aide de Biron pour protéger Genève « *de ceux du fort* ».

Alors va commencer pour Genève une période bien difficile. Une indiscipline totale règne dans l'armée de Biron. Cette armée a relativement peu combattu durant sa marche victorieuse. Elle n'a fait que semer la terreur, violer et piller. Les officiers, par manque d'argent ne pouvant pas payer la solde de leurs soldats, les ont autorisés à « *piccorer* »[55] de Bourg jusqu'à Gex.

Dès que les troupes de Sancy, de d'Orlano ou de Vitry arrivent à proximité de Saint-Julien elles s'installent à Norcier. Les soldats du fort les attaquent sans cesse et ne les laissent pas approcher de la forteresse. Dans le « *Journal d'Isaïe Colladon* », son auteur, témoin de ces jours de lutte, indique à la date du 16 septembre — style vieux[56] :

« ceux du fort tirèrent force coups de canons et qui emportèrent le bras à un brave gentilhomme de la religion, Monsieur de la Bresière qui le firent emporter à Seyssel, item un jeune homme fut blessé à la cuisse d'un coup de mousquet dont il mourrut le 23 du même mois ».

---

54 Berger de Xivrey, *op. cit.*, vol. 5, p. 310.

55 « Piccorer », c'est un pillage autorisé et assez habituel à cette époque pour une armée en campagne qui vit sur l'habitant.

56 Les dates dénommées « style vieux » à Genève sont celles du calendrier julien. Elles ont dix jours de décalage avec le calendrier grégorien, en vigueur aujourd'hui, et déjà en usage en Savoie à cette époque.

Il est en effet préférable de ne pas venir agacer « ceux du fort » car la forteresse, ainsi que nous l'avons vu, est en parfait état de combattre. Après tous les travaux effectués durant dix ans et les améliorations défensives de 1599, la garnison rêve d'en découdre. Au moindre mouvement des troupes adverses, les canons du chef-bombardier Nicolas Fassin entrent en action et Henri IV s'en est aperçu à ses dépens. En cette fin de campagne, la résistance du fort est un fait bien établi qui pose d'ailleurs un sérieux problème aux officiers et aux soldats de l'armée de Biron et encore plus aux troupes commandées par le comte de Soissons, libérées par la reddition de Montmélian. Qu'ils soient huguenots, catholiques ou « guisards » tous ces soldats qui ont accepté de se battre avec Henri IV veulent voir Genève. Cette riche citée, Rome du calvinisme, les intrigue. La doctrine enseignée est certes connue mais la richesse réelle ou supposée de cette ville les attire. Cette Genève, ville de marchands, enrichie par le commerce de la soie et des cotonnades, par son industrie et par ses banques, ils veulent tous la visiter. Et surtout cette ville a distribué à des soldats comme Sancy, Guitry, Lurbigny ou Conforgien des sommes d'argent importantes. Aussi, ces soldats victorieux sans beaucoup de peine, passent à bonne distance des canons du fort, ignorant superbement la forteresse, pour se prélasser quelques jours à Genève.

Isaïe Colladon écrit encore dans son « Journal » :

« Le 26 septembre (style vieux) un vendredi, Monsieur de Nevers le deuxième fils de Monsieur du Maine avec soixante-dix chevaux vinrent rendre visite à Monsieur de Bèze et ensuite visitèrent l'arcenal et les aùtres forteresses. Le fils de Monsieur du Maine étant allé dans une barque failli se noyer il fut secouru et il reçu en présent une truite de 34 livres.

Le 28 septembre (style vieux) arrive à Genève Monsieur de Vienes et plusieurs autres de qualité qui annoncèrent la prise par Lesdiguières de Brançon en Tarentaise. Le 29 septembre, on rentre les canons dans l'arcenal ».

Genève commence à craindre pour sa propre sécurité car les troupes françaises qui circulent dans la ville sont armées. Beaucoup plus nombreuses que les forces genevoises, elles s'installent comme dans un pays conquis. Souvent, le jour de l'arrivée d'une troupe, les marchandises achetées sont payées mais le second jour elle ne sont réglées qu'en partie et par la suite, elles sont simplement prises à l'étal des marchands. Les plaintes se multiplient mais le pillage continue et les Genevois sont souvent maltraités par ces alliés bien envahissants.

Pendant que les Français se distinguent ainsi en ville tout en « picorant » la campagne, la garnison du fort, pour se dégourdir

les jambes fait des raids « *faute d'être tenus de près par les gens du roy* » comme le rapporte Colladon. Les soldats suisses et piémontais de la forteresse délogent les petites garnisons françaises qui se sont installées à La Perrière, au Châtelard (la Salette de Feigères). Ils vont même attaquer et prendre Cruseilles où ils s'installent pendant dix jours.

Les soldats français sont toujours en ville et à Genève c'est maintenant la consternation. Le chroniqueur genevois Colladon note :

> « *Les misères et les désolations à l'occasion des insolances des soldats français continuent* ».

Malgré cela, il arrive toujours des soldats et des officiers à Genève. Au début de novembre c'est M. de Montbazon, gouverneur de Bretagne, et d'autres notables qui rendent visite à M. de Bèze. Ils s'installent en ville. L'arrogance des officiers français, tous issus de la noblesse, vis-à-vis de la bourgeoisie marchande genevoise dépasse le supportable. Les Genevois patientent encore, attendant que ces soldats au lieu de parader en ville les débarrassent enfin du fort Sainte-Catherine de Songy, de « *cette sainte génante, de cette épine* ».

Mais pour le moment on peut se demander qui sont les assiégés. En effet, le 24 octobre, d'Orlano[57] s'approche du fort avec mille hommes et mille six cents carabins[58]. Il commence le même jour à faire travailler quelques pionniers à une tranchée. Les canons du fort entrent en action et d'Orlano est obligé de se retirer. Peu après quelques Français commandés par M. de Vitry s'installent au château d'Ogny. Ils sont encore délogés par l'artillerie du fort et doivent abandonner la place. Comme on peut le constater, sous le commandement de Nicolas de Heu dit La Salle, lieutenant du gouverneur Montvuagnard dit Pierrecharve, les soldats du fort non seulement se défendent mais vont au contact des ennemis. Les sorties des soldats des compagnies suisses de Knab, d'Arm-Rhin ou piémontaises de Bastian Cerutto et de François de Galatin, les actions déterminantes du corps des bombardiers de Fassin et de Nostro montrent bien toute la détermination de la garnison malgré l'absence, due à la maladie, de son gouverneur. Elle veut lutter jusqu'à ce que l'armée du duc, bloquée par le mauvais temps à Aime en Tarentaise, arrive jusqu'à eux. En une semaine elle

---

57 D'Orlano : fils d'Alphonse Corse dénommé d'Orlano.

58 Carabins, ce sont des cavaliers armés d'une sorte d'arquebuse relativement légère et de petite dimension. Les soldats savoyards ne prennent pas ces cavaliers très au sérieux et les appellent : « varabins » ce qui veut dire en patois savoyard, « on verra bien ».

peut facilement être là. Pendant tout le mois de novembre les soldats vont multiplier les sorties. Beaucoup sont faites de nuit, ce sont des coups de main qui empêchent l'ennemi de se reposer. Il fait froid, les abris des Français sont détruits systématiquement alors que les soldats du fort peuvent vivre plus calmement, protégés par leurs casernements, leurs murailles et leur artillerie.

Ces actions ne font que peu de morts de part et d'autre. Les blessés du fort bénéficient des services des barbiers Claude Bidau et Vercelin Fontanelle ainsi que des soins du médecin du fort : Jean Loqua. Il n'en est hélas pas de même pour les blessés ennemis qui doivent dans le meilleur des cas être soignés sur place ou à Genève ou parfois, comme nous l'avons déjà vu, à Seyssel.

Mais ces coups de main ne paraissent pas encore suffisants à La Salle, soldat avisé et entreprenant. Le 21 novembre 1600, il fait sortir deux cents soldats et deux canons du fort. Cette sortie réalisée de nuit est parfaitement organisée. Ils tombent à l'improviste sur les soldats du roi. La surprise est totale. Le combat est rapide et c'est la débandade des assiégeants. A l'issue de l'engagement, il reste douze morts sur le terrain et un très grand nombre de blessés. Les blessés sont transportés à Genève par les rescapés de ce combat. Le courage des soldats du fort est admirable et il n'est pas inutile comme nous aurons l'occasion de le voir.

C'est dans ce contexte que le comte de Soissons, avec une partie de l'armée du roi rendue disponible par la chute de Montmélian, arrive le 28 novembre à Saint-Julien. Il a reçu l'ordre d'investir le fort et d'obtenir rapidement des résultats. Mais avec toute l'artillerie installée à Sainte-Catherine, cela est plus facile à dire qu'à faire. Et puis il fait toujours froid et on est mieux à Genève que sur les glacis de Songy. C'est tellement vrai que le 30 novembre Biron quitte Gex où il s'était installé pour Genève. Il est reçu ainsi que ses officiers avec beaucoup d'amabilité par les notables de la ville. Ce ne sont que réceptions et festins, en particulier chez M. du Bourg. Biron est, à cette date, le maître du pays de Gex et il ne faut pas oublier que « *vendant la peau de l'ours avant de l'avoir tué* » Henri IV, avant de partir en campagne, avait promis de rendre à la République cette terre quelle avait possédée auparavant. La ville est donc à nouveau occupée par un nombre considérable de soldats mal payés, frigorifiés et affamés. Des marchandises sont dérobées. Viols et crimes sont le lot quotidien de la population genevoise. Isaïe Colladon constate cet état et le résume ainsi : « *Horrible désolation dans le pays* ».

Voilà où en est la situation militaire quand Henri IV part de Chambéry pour L'Éluiset[59].

Henri IV à L'Éluiset

En cette année 1600, l'hiver est arrivé très tôt. Il a neigé dans la deuxième quinzaine d'octobre et les vendanges se sont terminées avec beaucoup de difficultés. Les fruits, si utiles pour compléter la nourriture, n'ont été ramassés qu'en partie. Puis un froid vif est arrivé et peu à peu le sol a gelé. Maintenant la bise souffle sans discontinuer et aggrave encore la froidure de ce début d'hiver. Les réserves alimentaires sont bien faibles et les pillages des soldats ajoutent encore plus de misère à la rudesse du temps. La neige et le froid bloquent à Aime depuis le 7 novembre l'armée du duc venue au secours des forteresses assiègées. Mis à part Saint-Maurice à Bourg, Sainte-Catherine et les Allinges, elles ont toutes capitulées. En fait, la seule place importante qui mérite d'être secourue par le duc, c'est le fort Sainte-Catherine. Henri IV le sait bien. Une rapide visite à Villard-sur-Doron et à Moutiers du 19 au 23 novembre le persuade que, compte tenu de l'épaisseur de la neige en ces lieux, l'armée du duc est immobilisée en Tarentaise pour une longue période. D'autre part, sous la surveillance de Lesdiguières qui la harcèle sans cesse et qui peut même passer au Val d'Aoste dès que le temps le permettra, elle est pratiquement neutralisée car elle doit assurer ses arrières. Le duc ne viendra donc pas au secours de Sainte-Catherine. Henri IV fait le point de la situation avec Rosny. Ils notent que la guerre est pratiquement terminée, cette guerre très particulière où, mis à part les combats de la Tarentaise, les affrontements ont été rares.

Le duc ne peut donc plus rien exiger. Il devra se soumettre aux clauses du traité prévu à Lyon. Par contre la citadelle de Bourg ne se rend toujours pas. Son gouverneur Jean-Aymé de Bouvens ne veut absolument rien entendre et il va peut-être, par sa résistance opiniâtre, permettre au duc de ne pas accepter une capitulation sans condition. Alors si de plus le fort Sainte-Catherine résiste encore longtemps et doit être enlevé de haute lutte après un siège coûteux, il sera encore plus difficile d'amener le duc à composition. Pour toutes ces raisons, Henri IV doit absolument obtenir du gouverneur Pierrecharve

---

59 L'Éluiset, ancien village, aujourd'hui encore le plus important de la commune de Viry (Haute-Savoie), où se croisaient, au XVIe siècle, de nombreuses routes. Ce village avait son péage et tenait à la disposition des voyageurs chevaux et bœufs pour aider au franchissement du Mont de Sion. Cette fonction bien utile s'appelait « la remonte ».

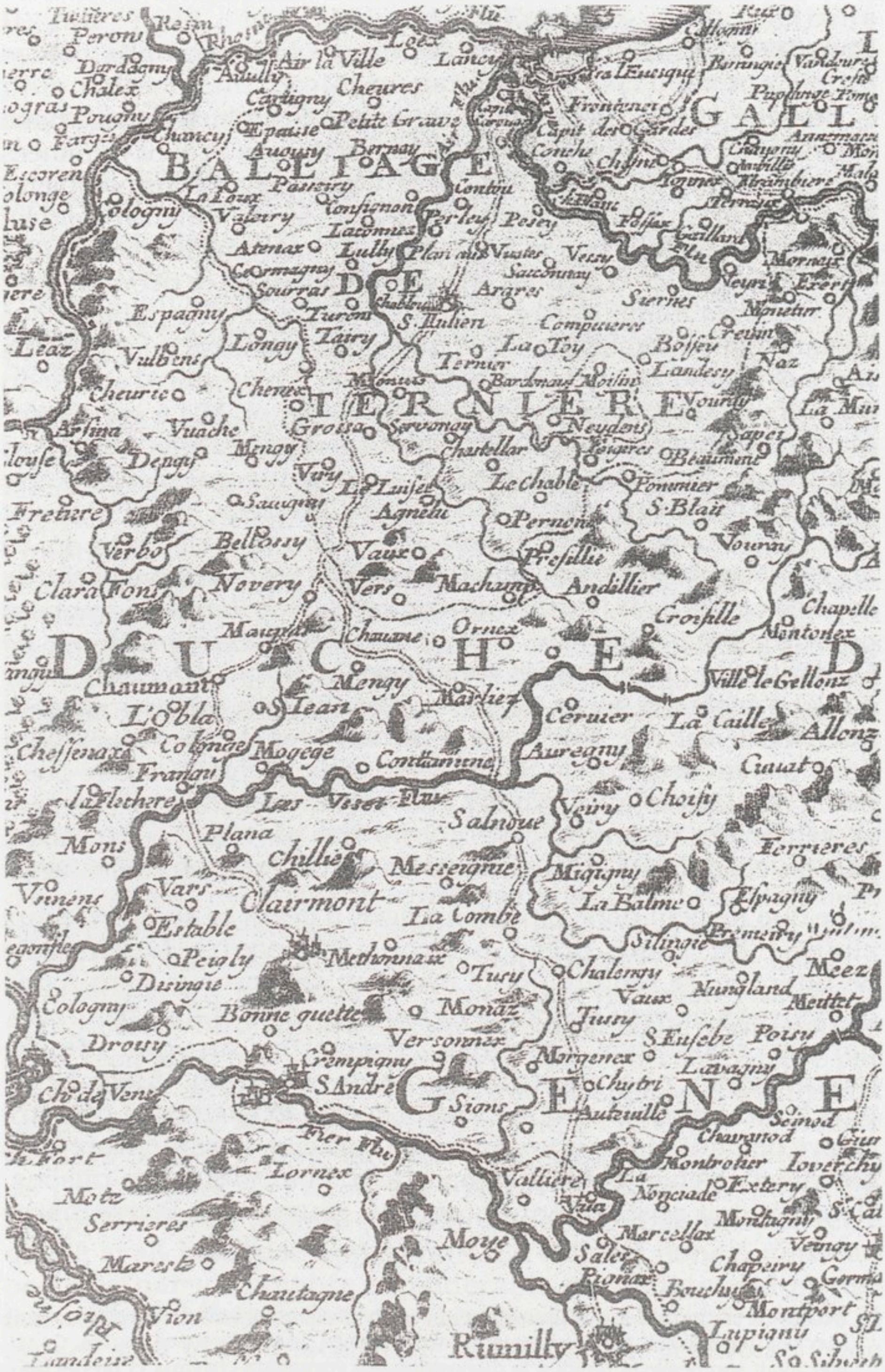

Sur cette carte de 1709, éditée chez N. de Fer, la route parcourue par Henri IV pour aller de Rumilly à L'Eluiset est encore bien tracée.

une capitulation rapide. Il a déjà, lors de son séjour à Annecy, chargé Nemours de convaincre Pierrecharve de l'intérêt d'une telle solution et des tractations sont en cours. Dans sa lettre du 21 novembre au connétable de Montmorency[60], Henri IV l'informe que pour Sainte-Catherine :

> «*...j'ai commencé à dresser une pratique de laquelle il y a jà apparence d'esperer que j'auray aussi bonne issue que j'ai eu de celle du fort de Montmeillan, aussi je vous diray quand je vous verray si plus tot elle ne réussit* ».

Enfin, accompagné par Rosny, Villeroy, de Neufville et de Nérestan ainsi que par toutes les personnes de sa maison, il quitte Chambéry le 29 novembre pour le fort Sainte-Catherine de Songy. Le roi est à Rumilly le 30 novembre. Le 1er décembre, il passe la nuit à Marlioz, vraisemblemment au château de Sallenove. Puis il franchit le Mont de Sion par Chavannaz et Vers[61]. De cette position dominante son regard peut se porter sur Genève, la cité de Calvin, de ce Calvin dont il a été un adepte fervent avant de devenir un bon catholique. Il peut distinguer le pays de Gex qui s'étire entre le Rhône et le Jura : « c'est le pays que j'ai promis à la République de Genève, se dit-il, et j'ai ouï dire que, l'ayant conquis, Biron a été « *reçu à Genève avec amabilité et festins* ». Il faudra que je regarde d'un peu plus près cette affaire. Ah! voilà le fort Sainte Catherine. Tudieu! il est bien situé et d'ici il paraît bien vaste! Pour bien l'étudier et ensuite prendre de bonnes décisions il faut être plus proche, indique-t-il. Il faut établir notre camp au carrefour des routes, à L'Eluiset! «

Routes et chemins pour de multiples directions se croisent en effet depuis des siècles au carrefour des « Champs de la croix » de L'Éluiset et pour l'armée d'Henri IV le contrôle de ces routes renforcera sa position. Et puis, compte tenu du froid de cette fin d'année, le village dispose de la maison-forte « de la cour », d'une église, de granges qui peuvent être aménagées pour le service du roi ainsi que de nombreuses maisons dont celles du péage du métral[62] qui peuvent être des abris convenables pour les officiers et pour la troupe.

---

60 Berger de Xivrey, *op. cit.*, vol. 5, p. 353 et 354.

61 Pour venir à L'Éluiset Henri IV a utilisé la route ducale qui, depuis Amédée VIII, reliait Ripaille à Chambéry. Depuis Rumilly, cette route passait par Sales, Chitry, Sillingy, La Combe, Sallenoves, Marlioz, Chavannaz et Vers. Elle est d'ailleurs portée sur la carte du duché de Savoie éditée par N. de Fer en 1709.

62 Le métral est chargé à L'Éluiset de percevoir le péage dû sur la route qui relie Ripaille (Thonon) à Chambéry par le Pont d'Arve (Carouge), L'Éluiset et Rumilly. Les maisons du métral sont devenues par la suite le quartier de L'Éluiset de « chez Métral ». Elles sont encore habitées aujourd'hui par des descendants de ces anciens « métral », les familles Jacquet.

Henri IV installe son quartier général à la maison-forte de L'Éluiset le 2 décembre 1600. Cette maison-forte n'est pas un château imposant. C'est un ensemble rural bien conçu pour la sécurité du village. Il forme un assez vaste quadrilatère d'environ quarante à quarante-cinq mètres de côté, clos par les murs des constructions, habitations et granges, qui le ferment presque en totalité. Toutes les ouvertures importantes, portes et fenêtres, donnent sur l'intérieur de la cour et les murs sont, à l'extérieur, percés de meurtrières. Une grande porte côté nord et une autre au sud, avec leurs défenses, permettent d'accéder à la cour centrale. La vieille route celte de Genève à Vienne en longe les murs et passe ensuite à côté de l'église et de son cimetière avant de rejoindre le carrefour « des Champs de la croix ». Cette voie, empruntée par les clarisses de Genève dans leur exil vers Annecy quelques années auparavant, s'avère encore bien utilisée à cette époque.

Le départ du roi de Chambéry pour L'Éluiset a mis tout de suite la République de Genève en émoi. Les Genevois veulent rappeler à Henri IV sa promesse de détruire le fort de Songy, « *cette perpétuelle épine* » source depuis dix années disent-ils de tous leurs ennuis. Ils désirent également voir partir le plus vite possible les troupes françaises qui ruinent leur économie et qui n'ont apporté à ce jour à leur ville que la misère et comme l'a écrit Colladon, « *la désolation* ». Aussi, le lendemain de l'arrivée du roi à L'Éluiset, les syndics Michel Roset, Dominique Chabrey, Jacques Lect et le conseiller Jean Savion « *rendent visite au roy avec nombre de gens à cheval pour lui faire humblement la révérence* ». Ils ont reçu des instructions précises de la République pour rappeler à Henri IV ses promesses concernant la cession à Genève du pays de Gex et la destruction du fort Sainte-Catherine ainsi que nous pouvons le constater[63] :

> « *Syndics et Conseil de Genève*
> *Instructions et charge donne a noble et prudent conseiller michel Roset nostre binaymé et feal premier Syndique Dominique Chabrey Jaques Lect Anciens Syndiqz et Jehan Savyon Conseiller alant à Leluiset ce 23 novembre 1600.*
> *Sur la certaine nouvelle que nous avons de Larrivé de sa Majeste a leluiset vous luy Irez faire la reverence de nostre part et lui direz Comme nous Ses tres humbles Serviteurs vous avons deputez vers elle pour Luy presenter noz tres humbles Services. Et luy tesmoignerez de plus en plus combien nous nous resjouissons des heureux Succes quil plaist au tout puissant*

---

63 Document conservé aux archives d'Etat de Genève, classé P.H. 2259 bis — Transcription faite par M. Gérard Panisset.

donner a sa Majeste contre Ses ennemis la couronnans la par les celebres esfetz de Sa vertu royale de louange eternelle par dessus les plus grandes de nostre Siecle Ainsi comme le restablissement de La paix et de La Justice Lont demonstre apres un Si grand trouble en cest ancien Royaume de france au grand contentement de Ses Serviteurs pres et loing qui Si peuvent resseurer de la douceur de Son ombre la confusion de Ses ennemis.

Suppliantz la bonte Souveraine quil Luy plaise de continuer a sa Majeste Ses divines faveurs et a nous de demeurer a tousiours en la bienveillence de Sa Majeste Laquelle nous Supplions aussi nous faire Sentir a present quil Semble que Dieu luy en ouvre les moyens plus que jamais leffet de Sa bienveillence et affection faisant demolir le fort de Sainte Catherine qui nous est une perpetuelle espine Sans quil puisse apporter aucun fruict aux affaires de Sa Majeste Et nous Laisser Jouir par les moyens et conditions quil plaira a Sa Majeste de la terre de Gex conquise par le Sang des nostres preferant en cela la memoire de nostre long et tres fidele Service a la pousuite de tous autres afin que nous ayons tant plus de moyen de continuer a sa Majeste le tres humble Service que nous luy avons voue ».

Evidemment les syndics n'oublient pas de faire livrer à L'Éluiset poissons du lac et « Salvagny », nourritures de choix particulièrement appréciées par le roi. Elles lui seront servies en abondance durant tout son séjour.

Biron qui maintenant commande face au fort vient le même jour faire son rapport sur sa campagne victorieuse, la conquête du pays de Gex et les bonnes dispositions de Genève à son égard. Il donne son avis sur le fort Sainte-Catherine, ses défenseurs, sur la qualité de son artillerie et de ceux qui la servent. La prise de la forteresse sera longue et difficile, compte tenu du lieu, de ses dimensions et de la qualité des troupes. Le capitaine La Salle est capable de résister à Sainte-Catherine comme Bouvens à Bourg. Rosny a écouté attentivement Biron. Henri IV connaît bien les qualités et aussi les défauts de son compagnon d'armes, son orgueil, son désir de puissance et ses relations avec les anciens adversaires « guisards » aujourd'hui ralliés à sa cause tels Montmorency et Mayenne. Il a également eu connaissance de ses rencontres avec le duc de Savoie lors de son passage à Paris mais aujourd'hui il a encore bien besoin de ce compagnon d'armes et il lui accorde pour le moment sa confiance. Pour vérifier par lui-même les informations données, le roi part immédiatement en reconnaissance vers le fort accompagné par six cavaliers. Les tirs nourris des canons et des arquebuses de la forteresse l'obligent à rebrousser chemin rapidement. Rosny étant le grand maître de l'artillerie du roi,

Biron lui demande le même jour de l'accompagner pour reconnaître les lieux. Ils vont ensemble « *brillants et empanachés* » à deux cents pas des fossés sans provoquer de réactions de la part des soldats du fort malgré la présence à leurs côtés d'une vingtaine de cavaliers. Rosny s'en étonne grandement et ils reviennent à L'Éluiset. Le lendemain, à la pointe du jour, pour compléter ses observations de la veille, Rosny va à pied vers le fort avec ses lieutenants Erard et Feugères. Ils sont reçus « *avec un si grand bruit d'artillerie* » que le roi pensant à une sortie des assiégés envoya les cavaliers de Montespan à leur rencontre. A partir de ce moment Rosny se demande « *d'où pouvoit venir ce respect qu'on portoit au maréchal Biron* ».

Ces observations étant faites, Rosny est certain que pour prendre le fort en peu de temps le roi a besoin de beaucoup plus de canons qu'il n'en possède. Henri IV envoie donc immédiatement Rosny à Genève « *afin de visiter l'arsenal pour selon la nécessité en demander quelque aide* » suite à l'offre faite la veille à L'Éluiset par les syndics Roset et Chabrey. Le premier syndic le reçoit mais se montre réticent pour offrir de l'artillerie. Peut-être quatre canons seront-ils mis à la disposition du roi, si le Conseil est d'accord, et ils devront être rendus en bon état. Il n'est donc pas possible pour Rosny de compter sur une aide sérieuse de Genève. Il faut, de toute urgence, trouver une solution autre que militaire pour faire capituler rapidement la garnison du fort Sainte-Catherine de Songy. C'était d'ailleurs cette autre solution que, depuis sa visite à Annecy et son séjour chez Nemours, Henri IV avait préparée avec soin comme nous pourrons bientôt le constater.

Pour le moment la Maison du roi déploie à L'Éluiset une activité diplomatique intense. Les divers services travaillent jour et nuit. Ils étudient toutes les solutions qui permettront à Henri IV, en mettant un terme rapide à cette guerre, d'exploiter au mieux sa victoire et même de faire, un jour, alliance avec le duc. Ils doivent aussi préparer le mariage du roi avec Marie de Médicis, mariage qui sera célébré à Lyon dans peu de jours[64]. Ils sont aussi très sollicités par les interventions répétées de la République. Genève envoie à L'Éluiset le successeur de Calvin, Théodore de Bèze. Celui-ci, âgé de quatre-vingt-deux ans, est bien malade. Il ne sort pratiquement plus et depuis un an ne parle plus en public. Il reçoit par contre avec amabilité les nombreux officiers français de passage dans la cité qui viennent le saluer. Aujourd'hui, pour

---

64 Marie de Médicis s'était mariée par procuration à Florence avec Henri IV le 5 octobre 1600. Henri IV était représenté à ce mariage par le grand duc de Toscane. La consommation du mariage était prévue à Lyon le 17 décembre. A partir du 5 octobre, dans ses lettres à Marie de Médicis, le roi l'appelle : « ma Royne ».

le bien de sa ville, il fait le grand effort d'aller à L'Éluiset rendre visite au roi. Le voilà parti, juché péniblement sur une mule, accompagné par les principaux notables de la ville, par quelques gentilhommes allemands et danois, par les comtes de Nassau et par le ministre Laurent de Brunes. Il fait froid, la bise souffle, une fine couche de neige se soulève en nuages glacés qui tourbillonnent et rendent la marche hésitante à travers les chemins gelés et glissants. C'est pour ce vieillard une rude épreuve mais il sait combien le roi est susceptible et Henri IV, lors de la récente visite des syndics de Genève, a manifesté le désir de le rencontrer. Il se sent donc obligé d'aller lui « *faire la révérence* ». Dès que la petite troupe genevoise arrive à proximité du village, le roi averti de son arrivée le fait introduire par un aide de camp dans la chambre de M. de la Force vice-roi de Navarre et gouverneur du Béarn. De là, « *il salua humblement le roi qui le recut en toute bénignité, le faisant tenir assis sur un lit* » afin qu'il ne se fatigue pas en restant debout. La réception est donc très cordiale. Henri IV l'appelle « *son ami* », « *son père* », il l'embrasse par deux fois et lui dit : « *je voudrais avoir baillé un verre de mon sang et que vous fussiez plus jeune de trente ans, vous verriez beaucoup de grandes choses* ». Ensuite ils conversent amicalement et profitent de leur rencontre pour se remémorer leurs parcours réciproques. Ils se félicitent du raprochement de leurs points de vue dans la conduite des affaires du moment. Puis le roi offre un bon repas à Théodore de Bèze et à son escorte avant de les congédier. Un tableau a immortalisé la rencontre historique d'Henri IV avec Théodore de Bèze à L'Éluiset. Conservé à la mairie de Viry, il orne aujourd'hui le salon de réception du maire (et la couverture de cet ouvrage).

Lors de ces entretiens de L'Éluiset et contrairement à la relation que fait Spon[65] de cette visite, Henri IV n'a pas fait de promesses précises à M. de Bèze. Il s'est contenté de lui demander de bien vouloir lui faire confiance. En effet, la reddition de Sainte-Catherine dans un bref délai n'est pas encore acquise. Militairement le fort peut certes être pris mais son siège et les combats pour son contrôle peuvent être très longs car il s'agit d'une forteresse en bon état, bien défendue par des soldats de métier. Il ne faut pas oublier que les troupes françaises l'ont investi depuis plus de deux mois, non seulement sans résultats mais au contraire en se faisant bousculer sans arrêt par ses défenseurs. Avec un commandant comme La Salle une reddition rapide de cette place n'est pas envisageable. Ce soldat impose le

---

65 *Histoire de Genève* de Jacob Spon, 1730. Réimpression des éditions Slatkine à Genève, T. I, p. 414, 415 et 416.



Henri IV reçoit Michel Roset à L'Eluiset en 1600
par Ed. Elzingue. (Le siècle de la Réforme.
Genève 1917. Ed. ATAR).

respect et ses actions sur le terrain viennent de le prouver. Les soldats du fort sont pour le moment en position de force. D'autre part les compagnies suisses liées au duc par contrat ne peuvent abandonner la forteresse que si le gouverneur leur en donne l'ordre. A défaut du duc lui-même, seul le gouverneur Montvuagnard à Bonne peut demander à ses troupes de cesser le combat.

Henri IV et ses conseillers sont certains que pour terminer rapidement cette guerre il faut absolument obtenir du gouverneur Montvuagnard dit Pierrecharve, par des tractations bien menées, une capitulation dans les plus brefs délais. Henri IV préfère évidemment une victoire rapide obtenue par les armes mais, à défaut, il adhère parfaitement à cette solution. Déjà, lors de son séjour à Annecy, après avoir subi le feu des canons du fort, il l'avait envisagée. Nemours avait été chargé, par le roi, d'intervenir dans ce sens auprès de Pierrecharve à Bonne. Le 18 novembre Henri IV met en route ce projet qui lui permettra peut-être, s'il ne peut pas se rendre maître du fort Sainte-Catherine par les armes, d'obtenir de Pierrecharve une capitulation, comme il avait obtenu de Brandis la reddition de Montmélian.

La capitulation du fort Sainte-Catherine

Mais qui est donc Pierrecharve qui pourrait rendre le fort que le duc lui a confié alors que celui-ci n'a pas encore été attaqué par l'armée du roi ? Il est seigneur de Boëge et depuis de nombreuses années le gouverneur de l'antique forteresse Saint-Claude de Bonne, à la porte de son fief. Il aime bien résider à Bonne et la charge supplémentaire de gouverneur de Sainte-Catherine certes le flatte et lui rapporte de l'argent mais elle ne le passionne pas. Ce fort avec cette arme nouvelle et impressionnante, l'artillerie, ne l'intéresse pas vraiment. Pierrecharve, un soldat de style ancien, aime connaître ses ennemis et il les respecte. La lettre de sa main que nous avons citée en est un bon exemple.

Depuis plusieurs années il a laissé son lieutenant La Salle s'occuper du fort. Son choix est d'ailleurs très bon. Il ne va que de temps en temps à Songy, presque pour faire acte de présence et garder un certain contact avec les officiers du fort. Pourtant à Bonne il n'est pas bien loti. Les murs de la citadelle, que quelque vingt années plus tôt les Genevois avaient minée en tuant quatre-vingt-dix de ses soldats, s'écroulent. Il le signale au duc mais ne reçoit pour cette place aucune aide. Il est vrai que l'intérêt stratégique de Bonne depuis la construction de Sainte-Catherine est presque négligeable. Il ne comprend pas l'attitude du duc à son égard car il croit encore, mais à tort, que Bonne a de l'importance. Il ne voit pas que les temps ont changé. D'ailleurs depuis longtemps officiers et soldats partent de chez lui pour aller à Sainte-Catherine où ils sont mieux logés, mieux nourris et mieux commandés. Il n'en tire pas la leçon et s'en plaint encore au duc.

Lors des travaux de 1599, il n'est venu que pour de rapides visites à Songy laissant aux compagnies suisses et aux bombardiers piémontais la gestion des travaux de modernisation du fort ainsi que leur contrôle par le seigneur Bouvier et l'ingénieur Rix. D'autre part, depuis plus de onze mois, il est gravement malade, paralysé du côté gauche et sa santé ne s'améliore pas. Avec le froid, « *catharres et fluxions* » aggravent encore son état. Il ne peut plus se déplacer par lui-même et doit se faire porter. Dans un mémoire il signale qu'il a demandé plusieurs fois au duc son remplacement comme gouverneur de Sainte-Catherine car il n'est plus en mesure de faire face à ses obligations de soldat.

En effet, le 18 août 1600 est la date de son dernier passage au fort Sainte-Catherine de Songy. Depuis six jours les armées françaises sont parties de Lyon pour attaquer la Bresse et la Savoie et Pierrecharve n'a reçu aucun message ou courrier le relevant de son commandement. Il reste donc à Bonne avec son

lieutenant, le capitaine Bessonet, et quelques soldats. De toutes façons la petite garnison de Bonne n'est pas en état de combattre. Le 24 octobre elle n'a que six barils de poudre et plus de vivres. Pierrecharve fait constater qu'il ne lui reste que des fèves comme nourriture. Sans argent il n'a fait aucune provision et il s'est enfermé à Bonne où il n'aura même pas de reddition à traiter ou à négocier car sa position est pratiquement sans intérêt pour les troupes du roi. Maintenant, Pierrecharve physiquement diminué par la maladie — il décédera vingt-deux mois plus tard — peut-être mal conseillé ou mal informé, considère la guerre terminée. Il ne faut pas, pense t-il poursuivre à Songy un combat devenu inutile.

Par contre, pour Henri IV la capitulation rapide de Sainte-Catherine est d'une très grande importance. Déjà des pourparlers de paix se sont engagés à Chambéry sous l'égide du légat du Pape, le cardinal Aldobrandini, soutien habituel du duc. Il faut faire vite. Les services du roi demandent, dès le 20 novembre, au duc de Nemours de prendre contact avec Pierrecharve. Nemours répond immédiatement à cette demande et écrit à Bonne, au gouverneur de Sainte-Catherine. Il offre son concours pour préparer, avec l'aide de Bessonet, un projet concernant une capitulation honorable. Pierrecharve accepte cette proposition. Henri de Nemours connaît bien Pierrecharve ainsi que son lieutenant à Bonne, le capitaine Bessonet. En accord avec le roi, il fournit de suite à Bessonet un sauf-conduit visé par ses soins ainsi que par Vitry qui surveille le territoire autour du fort. Ce sauf-conduit va permettre à Bessonet de circuler librement pour préparer, avec les parties en présence, la reddition du fort.

Mais alors, une question reste posée, qui est Bessonet à qui le roi et Nemours paraissent faire confiance? Malgré mes recherches, je n'ai pas obtenu beaucoup de renseignements sur le personnage. Est-il ce capitaine, au nom semblable, chargé de la garde, durant quelques mois, du château de Sallenove et initiateur d'un prélèvement de vivres pour Lesdiguières avec l'accord de Nemours dans les mandements de La Balme et de Clermont. Je ne sais pas, mais déjà Henri IV avait dû rappeler à l'ordre tant Nemours que ce capitaine. Ce qui est certain c'est que Bessonet assure, avec les quelques soldats qui sont restés à Bonne, la garde de cette place bien délabrée. L'année précédente il avait voulu, comme beaucoup d'autres avant lui, partir de Bonne pour aller à Sainte-Catherine. A son arrivée, le commandant du fort lui avait fait trier les blés reçus des Allinges. Ce travail était exécuté auparavant par Mottet de Songy. Il n'est pas habituel que le nettoyage ou le triage des blés soit confié à un officier. Cette fonction est du ressort d'un caporal, d'un simple soldat ou tout simplement d'un bon ouvrier. Bessonet n'insiste pas. Il a compris

que l'on n'avait pas besoin de lui à Sainte- Catherine et il revient à Bonne. Pierrecharve en fait son lieutenant puis, par obligation, son représentant.

Pour mettre un terme aux hésitations possibles de Pierrecharve concernant la capitulation du fort, Henri IV lui fait parvenir un message non fermé dont Sancy avait déjà eu connaissance, car c'était lui qui l'avait fait porter à Bonne par le trompette du roi. Ce message écrit de Moûtiers le 18 novembre[66] est une sommation en bonne et due forme dont voici le texte :

« *Monsieur de Pierre-charve.*

Ayant mis en ma possession la forteresse de Montmellian, j'ay délibéré d'attaquer celle de Ste Catherine qui est soubs vostre charge, et de ne rien espargner pour m'en rendre maistre, espérant que Dieu favorisera mes justes armes en cette occasion, comme il a fait aux autres. Toutefois, j'ay bien voulu, devant que d'y engager ma personne, mon armée et mes canons, vous admonester par la présente que je vous envoye par ce trompette exprès, de n'esprouver les rigueurs et extrémités auxquelles sont sujets ceux qui sont attendants de faire par la force ce qu'ils doibvent à la raison et au respect que l'on doit avoir à un prince tel que je suis, vous asseurant que, si vous me voules contenter, je vous donneray toute occasion de vous louer de moy, mais, si vous prenes autre conseil, scaches que vos biens et vostre vie et de tous ceux qui vous assisteront m'en respondront. Vous me ferez donc scavoir vostre résolution par ledict trompette. Priant Dieu, etc.

A Moustier, le 18 novembre 1600.
Henry
De Neufville »

Pierrecharve ne répond pas directement à la sommation du roi car le duc de Nemours, informé de ce courrier par Henri IV, lui avait déjà offert son aide pour préparer les articles de la capitulation. Nemours espère bien d'ailleurs négocier ensuite avec le roi un tel service. Avec son sauf-conduit Bessonet circule beaucoup. Il rencontre le roi à Chambéry puis, pris en charge par Nemours, réside au château d'Annecy. Il ne revient pas à Bonne auprès de Pierrecharve ainsi qu'il aurait dû le faire, avec le projet de reddition pas plus d'ailleurs qu'à Sainte-Catherine. Bessonet se contente d'adresser, depuis Annecy, une lettre à Pierrecharve contenant la capitulation préparée avec Nemours ainsi qu'un courrier similaire aux officiers du fort. Evidemment,

---

[66] Registre du Conseil de Genève en date du 10 novembre 1600 (ancien style). Archives d'Etat de Genève.

toutes les tractations concernant une capitulation éventuelle se sont passées à l'insu des officiers et des soldats de la forteresse, forteresse qui n'a pas encore reçu un seul boulet tiré par les canons du roi. La garnison du fort interdit toujours l'approche de ses murailles et même bouscule souvent les assiégeants. Elle ignore également la sommation adressée, par le roi, à leur gouverneur à Bonne.

La réception à Sainte-Catherine des articles pour une capitulation fait l'effet d'une bombe. Un messager secret du fort rencontre Pierrecharve à Bonne pour avoir confirmation de cette nouvelle. La reddition est bien envisagée et le gouverneur demande aux officiers du fort d'étudier tout de suite les conditions de cette capitulation. Une lecture attentive des articles proposés est faite. Le capitaine Jehan Knab exige qu'il soit tenu compte de la rupture du contrat des compagnies suisses avec le duc, rupture qui n'est ni de leur fait, ni imposée par des batailles perdues mais la suite logique de la décision du gouverneur de rendre la place. D'autres articles doivent indiquer comment et par qui seront payées les compagnies suisses pour les sommes qui leur sont dues ainsi que la garantie de bon versement de ces sommes. Cette capitulation ne peut être faite qu'avec les honneurs de la guerre, la garnison n'ayant pas été battue doit pouvoir sortir du fort « *déployan trompettes et tambours sonnantz les soldatz mesches allumées aux deulx boutz balles en bouche et leurs fournimentz plein de poudre, armes, bagues et argent, bagaiges, chevaulx et aultres choses qui leur peuvent appartenir à chacun deulx* ».

Etant donné les circonstances très particulières de l'abandon de la forteresse, et peut-être aussi à cause de la grave maladie du gouverneur, il est décidé de faire couvrir et approuver cette reddition par le représentant local du duc, Pierre de Faulcon, châtelain ducal en charge du baillage de Ternier.

Les quatorze articles de la capitulation ont fait l'objet d'une étude minutieuse par les officiers du fort. Certains, plus difficiles à négocier, ne pourront être acceptés qu'à la suite d'entretiens directs entre le roi et La Salle. Le nom de ce capitaine est cité par Henri IV à l'article IV. Enfin, le projet établi par les officiers de Sainte-Catherine fait retour à Pierrecharve. Celui-ci le fait parvenir à Nemours pour être soumis au roi.

Contrairement aux ordres donnés par Pierrecharve, Bessonet reste toujours à Annecy. Seul à disposer du sauf-conduit, il devrait maintenant, de toute urgence, présenter le projet de capitulation à Henri IV et après accord le soumettre à la signature des divers partenaires. Pourtant, contrairement à sa mission, il ne présente pas au roi les articles mis au point par les officiers du fort. Bessonet semble s'être mis définitivement au service de

Nemours, organisateur de cette capitulation. Celui-ci désire faire traîner un peu cette affaire pour obtenir plus d'avantages de la part du roi. Vitry, constatant la lenteur anormale des démarches en cours, en informe Henri IV. Celui-ci, excédé par les manœuvres de Nemours et de Bessonet, dans une lettre écrite de Rumilly, les rappelle tous les deux à l'ordre. Il me paraît nécessaire de publier ce courrier signé par Henri IV et contresigné par de Neufville son secrétaire d'Etat[67].

« Mon cousin, J'ay trouvé bien estrange que le capitaine Bessonet, vous ayant présenté des articles de la part de ceulx qui gardent le fort de Saincte-Catherine, ayt refusé de me venir trouver. Car s'il a esté permis de sortir du dict fort sur vostre passeport et celui du sieur de Vitry, ce n'a été pour en abuser et se moquer de moy, comme par les dicts articles et son refus il monstre vouloir faire. Or envoyé-le-moy par ce porteur, et qu'il n'y ayt point de faulte. Il me trouvera à Salenove, ou plus près du dict fort. Mon cousin, je prie Dieu qu'il vous ayt en sa saincte garde. Escript à Rumelly, le dernier jour de novembre 1600 ».

C'est très clair, Henri IV donne l'ordre à Nemours de lui envoyer immédiatement Bessonet « *à Salenove ou plus près du dict fort* ». Pour Henri IV la capitulation du fort est primordiale et c'est

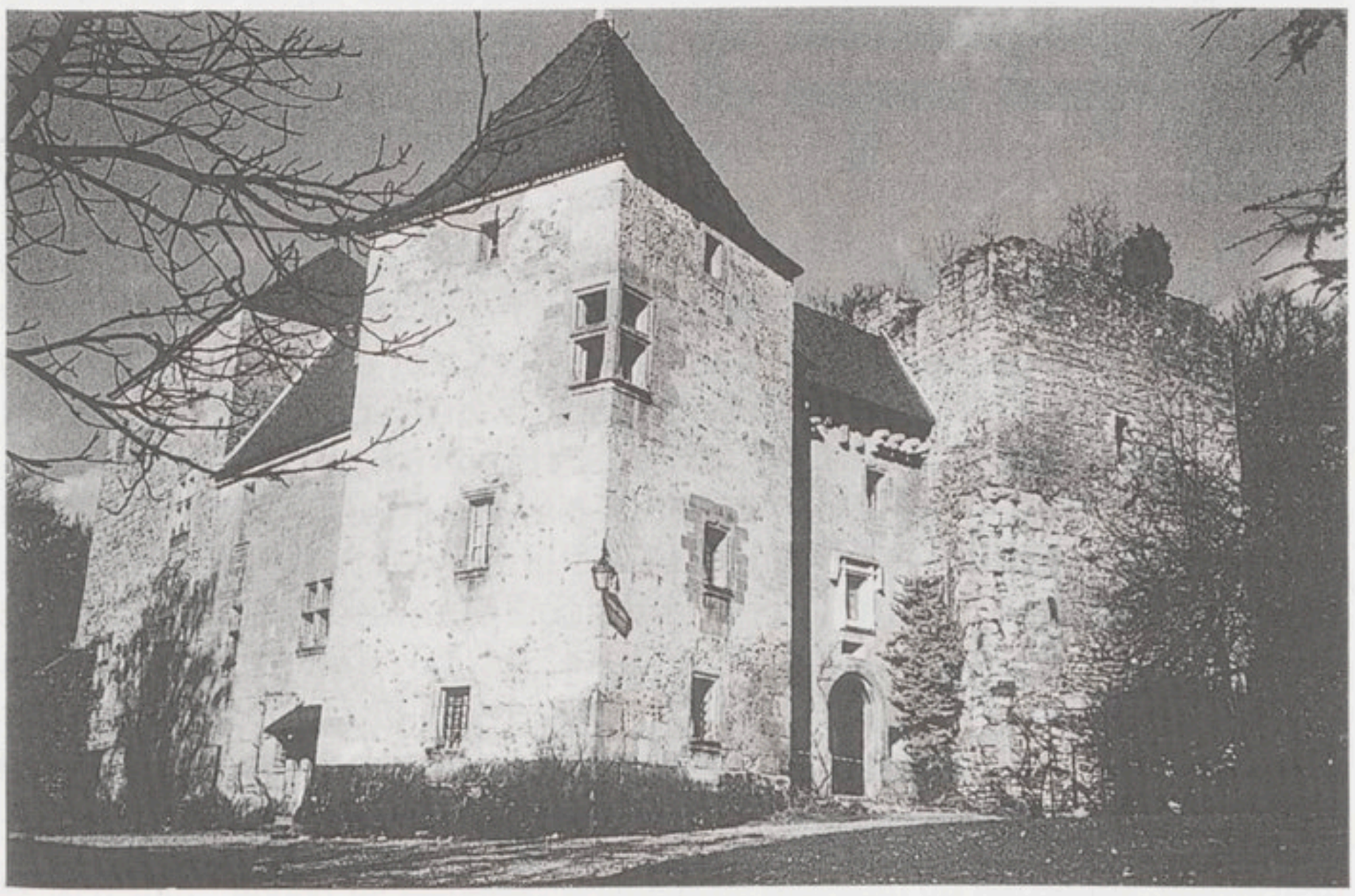

Le château de Sallenove, sur le territoire de la commune de Marlioz, principal témoin de l'histoire de notre région
(Photo Henri Chevalier).

---

67 Berger de Xivrey, *op. cit.*, vol. 5, p. 359.

uniquement pour cela qu'il ne sanctionne qu'en paroles, dans son courrier, les graves manquements à la parole donnée de Bessonet, manquements couverts par le duc de Nemours. Il ne faut jamais oublier qu'Henri IV estimait « *le fort Saincte-Catherine de plus grande conséquence et non moings fort que le dict de Montméliand* ». Cela explique en grande partie sa patience vis-à-vis des protagonistes de cette reddition.

Lors de la nuit que le roi passe au château de Sallenove, sur le territoire de la paroisse de Marlioz, Bessonet présente enfin les articles de la capitulation. Henri IV et son secrétaire de Neufville les étudient, en acceptent certains tels que rédigés, en modifient légèrement d'autres puis ils signent cet important document qui ne pourra devenir effectif que dans un délai de dix jours si toutes les signatures requises sont apposées sur l'acte de capitulation. Bessonet part alors de Sallenove pour Bonne et présente à Pierrecharve la capitulation offerte par le roi. Pierrecharve puis Bessonet signent cet acte capital. Le texte définitif de la reddition, avec ses quatorze articles, est soumis aux capitaines qui assurent la défense de la forteresse ainsi qu'au châtelain ducal du baillage de Ternier : Pierre de Faulcon. Le commandant du fort, Nicolas de Heu dit La Salle, les capitaines Jehan Knab, Bastian Cerrutto, F. de Galatin et Pierre de Faulcon apposent leurs signatures sur le document. Le 4 décembre 1600, en fin d'après-midi, le capitaine La Salle, la mort dans l'âme, remet au roi Henri IV dans la grande salle de la maison-forte de L'Éluiset la capitulation du fort Sainte-Catherine de Songy. Une page de notre histoire va bientôt être tournée.

Cette capitulation ne sera définitive que le jour de la sortie des soldats de la forteresse, sortie prévue le 14 décembre si le duc ne vient pas à son secours avant cette date. De petites discussions ont encore lieu au sujet du transport des armes et des bagages des soldats du fort qui repartiront en Tarentaise. Un accord intervient. Pour donner satisfaction au roi, Genève fournira les chars, les chevaux et les charretiers qui assureront le retour, auprès du duc, de la garnison de Sainte-Catherine. Le comte de Soissons n'obtient que le 16 décembre, de la République, la mise à la disposition de la garnison de trente chariots et de quarante chevaux pour l'acheminement des meubles, des bagages et des armes vers Conflans et la Tarentaise. Le Conseil des Deux-Cents, heureux de voir enfin Sainte-Catherine entre les mains de l'armée royale, offre en plus cinquante écus pour la nourriture des charretiers. Le chargement des chariots se fait au cours de cette même journée et le lendemain matin, 17 décembre, au lever du jour, accompagnés par les « chevau-légers » de M. de Vitry, les défenseurs du fort partent, comme ils l'avaient exigé, avec les honneurs de la

guerre : « *enseignes déployant, trompettes et tambours sonnantz, les soldats mesches allumées aux deux boutz, balles en bouche* » pour rejoindre l'armée ducale. Au soir de ce départ, M. de Nérestan[68], capitaine des gardes du roi, avec environ cinq cents hommes quitte L'Éluiset pour prendre possession, au nom du roi, du fort Sainte-Catherine de Songy. Le vieux fort des Allinges attaqué par Sancy va également se rendre et le duc perd ainsi sa dernière place en Savoie. Seul, en Bresse, le fort Saint-Maurice de Bourg résiste encore. Son commandant Bouvens ne rendra la place que le 9 mars 1601 sur ordre du duc[69]. Désormais la parole est aux diplomates qui vont négocier le traité de Lyon.

Le 17 décembre à sept heures du matin, Henri IV quitte L'Éluiset. Il règle avec son entourage les dernières mesures à prendre et part pour Lyon où Marie de Médicis l'attend. Lors de son départ de L'Éluiset, la neige tombe à gros flocons. Mais le temps lui importe peu, il sort vainqueur de cette promenade militaire en Savoie et c'est en amoureux pressé de rencontrer sa future épouse qu'il quitte le village accompagné par les gens de sa Maison. Quand il arrive à Seyssel la neige s'est transformée en une pluie froide et il ne peut prendre, comme prévu, un bateau au port pour se rendre à Lyon. Il va donc trois lieues plus loin, à Chanaz d'où il s'embarquera le samedi matin au point du jour. Il arrivera à Lyon dans la matinée du dimanche. Par contre son armée ne quittera définitivement notre région que lorsque le traité sera approuvé et signé par toutes les parties concernées.

La destruction du fort Sainte-Catherine

M. de Nérestan, capitaine des soldats de la garde du roi, devient le 17 décembre 1600 gouverneur du fort Sainte-Catherine. Il prend possession d'une forteresse en parfait état. Elle « *n'a pas une égratignure* » et avec fierté il va montrer à tous les Genevois qui lui rendent visite l'importance et la qualité de cette forteresse.

Le 3 janvier 1601, M. de Colladon visite Sainte-Catherine avec des notables de Genève : MM. Dominique Chabrey, André Riglier,

---

68 Nérestan : Robert de Lignerac, seigneur de Nérestan ou Nérestang, gouverneur d'Aurillac, lieutenant au gouvernement d'Auvergne devient gouverneur du fort Sainte-Catherine de Songy pour Henri IV le 17 décembre 1600.

69 Malgré la paix signée à Lyon le 17 janvier 1601, Jean-Aymé de Bouvens ne voulant pas livrer d'otages, refuse de capituler. Il ne rendra le fort Saint-Maurice de Bourg que sur ordre du duc, le 3 mars 1601. Depuis un certain temps la garnison n'avait pourtant plus de vivres et elle avait mangé rats, chats et chevaux et « *ils estoient à la veille de se manger les uns les autres après tant de vilaines bestes* ».

3 janv 1601

Monsieur le duc de Sully et importantes affaires que le roy et nous tenons entre dedans l'armee de sa majeste en cette ville a este cause qu'il ne m'est pas aucune resolution sur le dessin concerne le fort de Catteau mainteuant le roy y estant se s'y determine sicostamment des gardes pour faire executer sa volunte de laquelle vous aues occasion destre contens J'ay aussi despesche le present porteur comme Baire ordinaire de l'artillerie avec commission de moy pour en retirer l'artillerie poudres et autres munitions qui y sont et les faire conduire ou sa majeste me commande par ou vous aues tes mesnage de la fourtenance que j'ay eue de vous et pource que cette affaire a besoin de prompte expedition pour des raisons que je ne vous puis escrire et que y venant a manquer maintenant il pourroit suruenir plusieurs choses qui empescheroient ou apres je vous prie aider et apporter tout ce que vous pouues pour la traitter fort en faisant fournir chacun des dits chars chariots et hommes neces saires pour cest effet a quoy m'asseurant que ne manquerez Je prieray dieu

Monsieur qu'il vous conserue en augmente ses saintes graces en bonne disposition de sorte de 3 Januier 1601

Lettre de Rosny du 3 janvier 1601.
(Photo D. Vonlanthen-Chevalier).

Pinault son frère et David de Colladon de la Maison du roi. Le gouverneur Nérestan les reçoit avec beaucoup de courtoisie. En sa compagnie, ils visitent la forteresse. Il leur en montre toutes les particularités. La prise de haute lutte de ce fort aurait été très difficile mais maintenant la menace qui pesait sur Genève n'existe plus puisque l'armée du roi l'occupe dit-t-il! Les visiteurs impressionnés par la puissance de cette fortification si proche de leur ville ne sont pourtant pas très rassurés car ils sentent bien qu'ils seront toujours à la merci des occupants d'une telle forteresse. Pour bien montrer tout l'intérêt qu'il porte à Genève et à ses représentants, avant de les congédier, le gouverneur leur offre un bon repas au château. Le même jour, un grand nombre de personnes sont parties à pied de Genève en direction de Songy. Le gouverneur les reçoit également et les confie pour la visite du fort à l'un de ses capitaines.

Ce grand intérêt porté par les Genevois à la forteresse de Songy montre combien était durement ressentie la menace qu'elle a fait et fait encore peser sur la ville, menace qui ne peut cesser que si elle est définitivement détruite. Henri IV avait promis à la République sa destruction. Par ses diplomates, Genève sait aussi que le pape Clément VIII et son légat le cardinal Aldobrandini, soucieux de se protéger de l'hérésie calviniste et d'aider le duc dans cette guerre malheureuse, ne veulent pas que le fort soit rasé. Ils en font d'ailleurs une question primordiale dans les discussions en vue de la signature du traité de paix de Lyon. Genève insiste. Henri IV a très souvent reçu les ambassadeurs de la République. Il a écouté avec attention leurs demandes concernant la destruction du fort Sainte-Catherine de Songy, la remise de territoires comme le pays de Gex, les baillages de Gaillard et Ternier ainsi que les mandements jusqu'à la limite des Usses. Parfois des promesses ont été faites.

Henri IV sait aussi, comme tous les hommes politiques — et c'est un fin politique — que les promesses n'engagent assez souvent que ceux qui les écoutent. Comme il n'a pas l'intention de rendre le pays de Gex à Genève et qu'il lui sera difficile d'accorder d'autres facilités à la ville, il doit se résoudre à faire démolir le fort. Mais il faudra que les Genevois s'en chargent. Son armée ne peut pas officiellement participer à une telle entreprise. La lettre très diplomatique de son ministre Rosny, adressée de Lyon le 3 janvier 1601 au Conseil de la ville, autorisant cette

---

[70] La lettre de Rosny du 3 janvier 1601 sollicitant l'aide des Genevois pour la destruction du fort Sainte-Catherine est conservée aux archives d'État de Genève sous le n° P.H. 2263.

destruction par Genève n'est pas sans intérêt. Nous pensons utile d'en donner le texte[70] :

« *Messieurs,*

Les diverses et importentes affaires que le roy et nous tous avont eues lors de l'arrivée de sa majesté dans ceste ville a este cause qu'il na este pris aucune résolution pourcequi concerne le fort Ste Catherine maintenant le roy y envoie le Sr. de Vienne lieutenant des gardes pour faire executer sa volonte de laquelle vous aures occasion d'estre contens. Jay aufsi despesche le present porteur commissaire de lartillerie avec commission de moy pour en retirer lartillerie poudres et autres munitions qui y sont et les faire conduire ou sa majeste ma commande par ou vous aures tesmoignage de la souvenance que jay enc de vous et pource que ceste affaire a befoin de prompte expedition pour des raisons que je ne vous puis escrire et que y venant a manquer maintenant il pouroit intervenir plusieurs choses qui empescheroient cy apres Je vous prie aider et apporter tout ce que vous pouves pour le faciliter soit en faisant fournir chevaux bœufs chars chariots et hommes necessaires pour cest effet aquoy mafseurant que ne que ne manqueres je prieray Dieu Messieurs quil vous conserve et augmente les saintes graces et cest benedictions

De Lyon ce 3 janvier 1601
Vostre tres affectionné Serviteur et Amy
Rosny »

Ce courrier arrive à Genève le 5 janvier. Le service du roi en informe Nérestan. Dans la nuit du 6 au 7 janvier 1601, mis à part le château et l'arsenal, toutes les installations du fort sont incendiées accidentellement mais en fait sur ordre du gouverneur. Le feu est impressionnant. Il est vu depuis Genève et c'est le signal attendu.

M. de Vienne, chargé par le roi de faire transporter l'artillerie du fort, proteste vigoureusement auprès de Nérestan mais cela ne sert plus à rien. Le 7 janvier, dans la ville et dans toutes les terres qui dépendent de la République, ordre est donné à tous les « *laboureurs, à tous les ouvriers et à tous les manœuvriers* » de se rendre le jour suivant, 8 janvier à dix heures à Plainpalais avec des vivres pour deux jours et des « *palles, pics et fosserets* » pour être menés à la démolition du fort Sainte-Catherine, sous « *peine de 20 florins et chatiment* ».

Ainsi mobilisée cette armée de travailleurs démonte les murs, casse, pioche durant les deux jours pour lesquels elle a été réquisitionnée. Le travail est efficace et relativement facile. Les grosses pierres du revêtement des murailles sont descellées et chargées sur des chariots pour Genève. Quelques mines bien

placées par les soldats de Nérestan facilitent grandement la tâche des Genevois, malgré de nouvelles protestations de M. de Vienne. Après ces deux journées de travail le fort Sainte-Catherine, mis à part le château et l'arsenal semble n'avoir jamais existé. Genève en exprime sa satisfaction tant à Henri IV qu'à Nérestan mais maintenant le roi a un sérieux problème à régler. A la suite de cette destruction et de l'incendie, soi-disant accidentel du fort, les négociations de Lyon sont rompues par le légat du Pape. Le roi fait remarquer au légat que le duc, toujours propriétaire du sol, pourra avec cinquante mille écus le reconstruire facilement et que si « *la paix était bonne avant sa destruction elle doit être aussi bonne après* ». Le légat n'est toujours pas d'accord et il faudra, quelques jours plus tard, que Rosny, devenu duc de Sully, menace de continuer la guerre en Piémont pour qu'enfin les dernières résistances soient surmontées et que le traité de Lyon soit signé le 17 janvier 1601.

De son côté, Nérestan a bien noté la satisfaction exprimée par Genève mais il signale aux notables de la ville qu'il lui serait beaucoup plus agréable que leurs remerciements s'expriment, à son égard, d'une façon plus matérielle. Donner huit cents écus à un Sancy qui n'a pas obtenu beaucoup de succès pour la République et le gratifier, lui, d'un simple remerciement verbal alors qu'il a contribué à la destruction du fort Sainte-Catherine, ne lui paraît pas très équitable. Nérestan, comme Sancy, essaie de tirer de Genève tout ce qu'il peut et Nérestan veut recevoir au moins autant que Sancy. La guerre doit être rentable, du moins pour les officiers. Il insiste. Le 10 janvier, Michel Roset et les autres syndics arrivent au fort pour lui offrir un cheval splendide qu'il avait remarqué lors d'une visite à Genève. Il s'agissait d'une haquenée. Elle avait été achetée par les syndics deux cents écus à un médecin de la ville, M. de Chateauneuf. Nérestan accepte ce cadeau après avoir demandé qu'il soit remis cinquante écus à son valet pour l'entretien de ce bel animal. A l'occasion de cette visite il indique aussi qu'il est temps de venir prendre les canons du fort offerts à la ville par le roi et qu'à cette occasion des achats utiles pour Genève peuvent être effectués à Sainte-Catherine.

Dans l'attente d'une prochaine arrivée des Genevois, Nérestan avait fait sortir de l'arsenal quatre canons[71]. Ils étaient là, alignés sur la place d'armes, recouverts de glace et de neige lorsque, le

---

71 Manuscrit n° 16692 f° 75-76 de la Bibliothèque nationale. A l'inventaire de l'artillerie du fort Sainte-Catherine fait sous l'autorité de Nérestan, le 18 décembre 1601, il avait été prévu la livraison à Genève par M. de la Brissonnière de :
- un demi-canon en « *aux armes et calibre de Savoye* » en bon état,
- trois bastardes *moyennes* « *aux armes fontes et calibre montées comme dessus sans emboistement* ». Ces pièces ne sont donc pas complètes.



Détail de la carte du léman de J.B. Vriendt - 1619.

16 janvier 1601, une troupe nombreuse de soldats genevois, accompagnée par un syndic, se présente de bon matin au fort. La date vaut la peine d'être retenue. L'officier genevois chargé par la République de recevoir les canons savoyards veut choisir les pièces parmi celles encore entreposées à l'arsenal mais un refus très ferme lui est opposé. Il n'est pas content car il se demande si ces canons, laissés dehors à l'injure du temps, sont bien en état de fonctionner. Evidemment il ne peut pas poser une telle question puisqu'il s'agit là d'un cadeau du roi. Par contre, il connaît bien le peu de considération des officiers français pour les milices genevoises et il est vexé d'avoir à ramener à Genève des canons dans un tel état, peut-être d'ailleurs incapables de tirer un boulet. Que faire? Le syndic consulté ne peut lui donner une réponse satisfaisante. Bon alors, tant pis dit l'officier genevois on les prend! Mais ils ne sont pas du même calibre que les nôtres! On n'a pas de boulets pour ces canons! Nérestan le savait bien, il s'approche et conciliant lui dit : Mon cher ami, ce n'est pas grave, pour ces pièces j'ai ici mille cinq cents boulets disponibles[72], je puis vous les remettre. Ah bon, dit l'officier genevois, alors ça pourra aller, puis très vite il se reprend : mais on n'a pas assez de poudre! Nérestan heureux et qui s'attendait à ce constat lui réplique : si vous voulez de la poudre il faut me le dire, combien en voulez-vous? Voilà, prenez ce lot de barils de poudre à canon[73], c'est de la bonne!

Le syndic qui se promène dans le fort aperçoit trois cloches[74] déposées à même le sol. Il demande à Nérestan : monsieur pouvons-nous emmener ces cloches? Mais bien sûr, lui fut-il répondu. Nérestan fait remarquer la qualité de la plus grosse avec ses inscriptions latines. Il précise : elle vient de l'abbaye de Pomier c'est une bien belle cloche, les deux autres étaient installées dans le fort, l'une à la chapelle et l'autre à la grande porte d'entrée! Les chargements se font. Deux mille cinq cents boulets c'est très lourd. Les soldats peinent. Il faut encore charger la poudre et c'est dangereux; attention à la moindre étincelle! Bon dit l'officier genevois, maintenant chargez les trois cloches et en route pour Genève!

Nérestan est là pour assister au départ. Il s'approche du syndic : j'espère que vous êtes bien content? Oui tout va bien!

---

72 *Ibid.* La livraison de boulets, prévue également à l'inventaire du 18 décembre 1601 que devait effectuer à Genève M. de la Brissonnière concernait 600 boulets pour le demi-canon et 830 boulets pour les bastardes moyennes soit, au total, 1430 boulets.

73 *Ibid.* Le lot de poudre mis à la disposition des Genevois était de 28 barils de 100 livres, le tiers d'un stock de 85 barils de « *Pouldre grosse grenes* ».

74 Les cloches se trouvant au fort étaient au nombre de quatre et elles étaient restées sans affectation particulière; elles étaient donc à la disposition de Nérestan.

répond le syndic. Bien, dit Nérestan alors j'ai fait le compte des fournitures et en raison de l'ancienne amitié qui nous lie à Genève cela ne vous fera que huit cents écus! C'est la stupeur chez les Genevois qui pensaient — on peut se demander d'ailleurs pourquoi — que boulets, poudre à canon et cloches étaient un cadeau du gouverneur. Avec ces Français il n'y a rien à faire! Ils sont pires que les Savoyards disent-ils entre eux pendant que le syndic et l'officier signent la reconnaissance de la somme demandée par Nérestan. Celui-ci, tout heureux, avait enfin obtenu des Genevois, par cette transaction très particulière, autant d'argent que Sancy.

Lourdement chargée, la troupe genevoise repart vers Genève. C'est le début de l'après-midi. Tout au long du trajet, officiers et soldats fulminent contre l'arrogance du gouverneur qui a eu le culot de leur vendre boulets, poudre et cloches comme si ces marchandises lui appartenaient : elles étaient la propriété du roi! Ces Français sont tous des catholiques et ce sont tous des malhonnêtes! Nous en avons bien eu la preuve! Il n'y a rien à faire avec ces gens! Et même les canons, il n'est absolument pas certain qu'ils fonctionnent! Si on rentre à l'arsenal des canons en mauvais état et hors d'usage, nous sommes déshonorés! Ils en étaient là de leurs réflexions lorsqu'ils arrivent à proximité de Genève, face à la colline de Champel, juste au dessous du quartier de la Treille, avant de passer la Porte Neuve. Ce n'est pas possible, se disent-ils. Il faut absolument essayer ces canons! D'accord, mais s'ils fonctionnent où doit-on tirer? Du côté des Français, on ne peut pas! Du côté de Gaillard, c'est chez nous, on ne peut pas! Comment faire? Attendez, dit l'officier, mettez les canons en batterie contre la colline de Champel, il n'y a personne dans ce coin et à la Treille, au-dessus, on ne risquera rien! Et il précise : pour être sûr du matériel, de la qualité des boulets et de la poudre, chaque canon tirera deux coups et, si ça marche, on rentrera le tout à l'arsenal! Sitôt dit, sitôt fait, en soldats suisses précis, les commandements sont exécutés : chargez la poudre, poussez doucement le boulet contre la poudre, feu! Le premier canon tire, une violente détonation ébranle l'air hivernal. Un cri de victoire : ça marche, celui-là il est bon! Le second est mis en place : chargement de la poudre, du boulet et deuxième détonation, puis c'est le tour du troisième et du quatrième. Ils fonctionnent tous, c'est la joie. Alors la deuxième salve ne sera tirée que pour le plaisir d'entendre ces détonations puissantes se succéder avec régularité.

Mais voilà! Si c'est la joie au bord de l'Arve, sur la colline au quartier de la Treille, c'est la panique. Les soldats du duc nous attaquent! Ses canons nous tirent déjà dessus! Mais c'est le diable cet homme! Les plus courageux se sont approchés des murailles

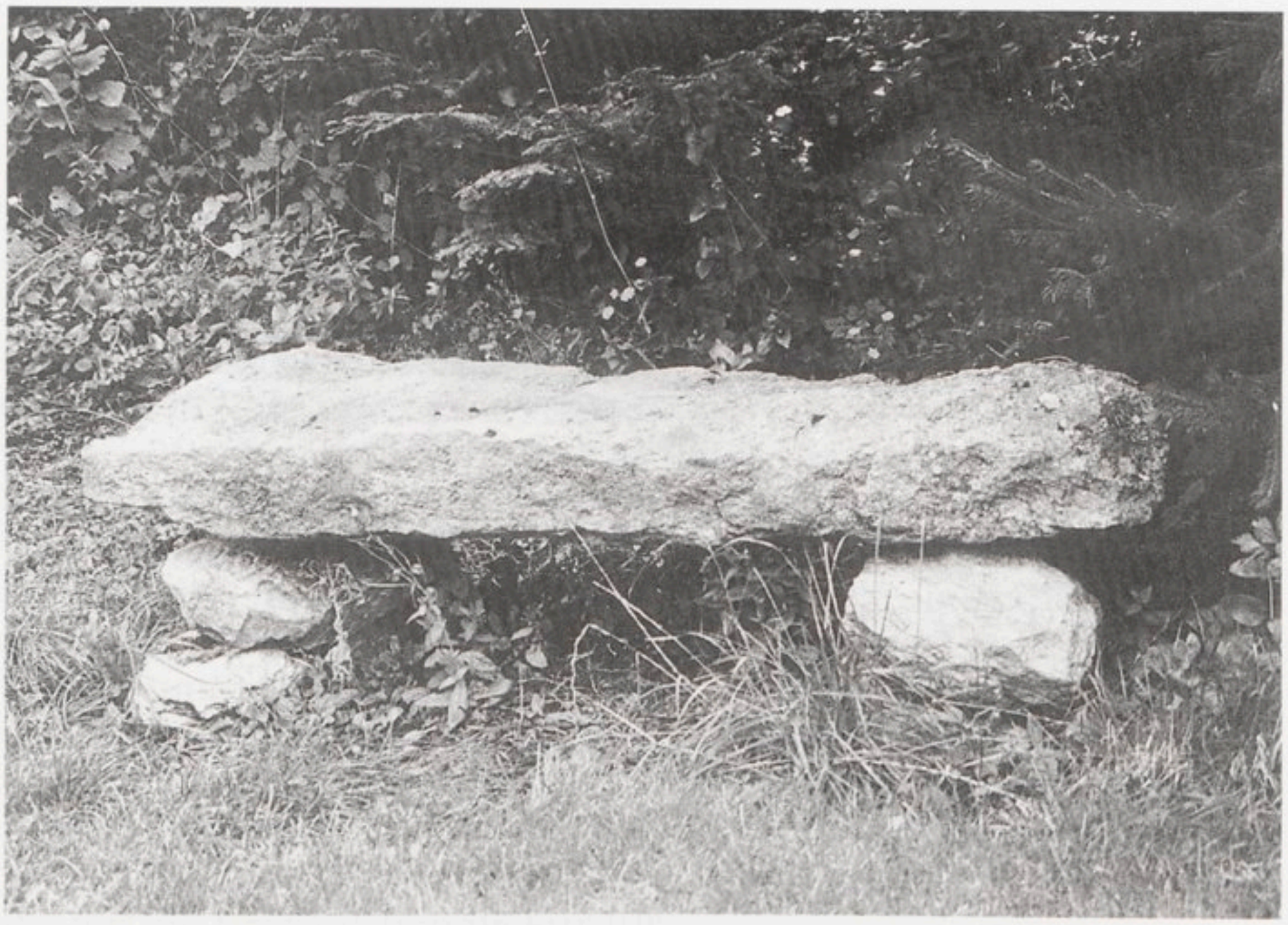

Un granit taillé du fort encore bien utilisé aujourd'hui (banc de G. Bouvard à Songy). (*Photo Henri Chevalier).*

et ils constatent que là-bas, sur la route, à peu de distance de la Porte Neuve, une troupe de soldats tirent au canon contre la colline de Champel. Ce n'est pas normal, que veulent ces gens? Toute la ville est mise en alerte. Des cavaliers sont lancés en éclaireurs en direction de ces ennemis bruyants et ils constatent avec ahurissement que ce sont leurs propres soldats qui viennent de créer à Genève une panique inconnue depuis des années. Une dernière fois les canons du fort Sainte-Catherine de Songy avaient fait trembler Genève. C'était le 16 janvier 1601.

A cette peur bien compréhensible succède une explosion de joie. On escorte la troupe. Les soldats sont fêtés et reçus comme des vainqueurs. Les canons sont rentrés à l'arsenal où ils seront astiqués et bien rangés et d'où on ne les ressortira que lors des visites officielles. La grosse cloche de Pomier sera quant à elle installée dans le clocher de l'église Saint-Gervais.

Maintenant revenons au fort. Contrairement à ce qui a souvent été écrit ou dit, le fort Sainte-Catherine n'a pas été rasé en deux jours par les Genevois malgré leur détermination et leur enthousiasme. Ainsi que nous l'avions indiqué ils avaient opéré lors de ces deux journées une destruction importante des superstructures et emporté à Genève toutes les pierres taillées, portes, ferrures et pièces ayant une certaine valeur. D'autres travailleurs avaient grossièrement nivelé une partie des fossés

ou enlevé les palissades et le pont-levis. Nérestan avait demandé à Genève de bien vouloir terminer le travail commencé et n'avait pas obtenu de réponse. Alors en deux ou trois jours il remonte un bastion, en creuse les fossés et fait constater aux Genevois que le duc qui est resté propriétaire du sol du fort au traité de Lyon du 17 janvier peut très bien le reconstruire rapidement puisque lui-même a pu, en très peu de temps, remettre en état un bastion. A la suite de cette démonstration et certaine « *qu'en peu de jours le duc pourrait le mettre en défense* » la République mobilise pour la seconde fois toute la population. Le 26 février 1601, les paysans des environs de Genève et du baillage de Ternier sont requis pour travailler au fort. Durant toute une semaine, aidés par les mineurs de Nérestan qui font exploser les gros murs puis l'arsenal, ils vont démonter, casser, aplanir. Le château du gouverneur est détruit et les pierres emportées. Quand les hommes du baillage de Ternier et des environs de Genève rentrent chez eux, le fort Sainte-Catherine de Songy n'existe plus.

Biron avait voulu faire tuer Henri IV par les soldats du fort

Le fort étant détruit, il serait normal de conclure ici notre relation. Mais voilà, pour cette période, dans la mémoire de notre région, il reste encore un autre souvenir. C'est celui de Biron et de son destin tragique. Ce nom, parfois accolé à un lieu « chez Biron » ou à un nom de famille, résonne encore dans certaines circonstances. L'ambition de Biron, son désir de remplacer le roi, ses intrigues sont des histoires qui se transmettent encore oralement. Il a même été arrêté à l'Éluiset dit-on. Nous sommes donc conduit à donner quelques informations concernant l'attitude de Charles de Biron durant le siège du fort Sainte-Catherine. Nous avons constaté ses conspirations et ses contacts avec le duc lors du voyage de celui-ci à Paris et son désir de faire déposer le roi pour le remplacer par « un prince de sang ». Nous avons vu que Biron n'avait pas pu réussir dans ses entreprises tant à Paris qu'à Bourg; il va donc mettre en œuvre un autre plan.

Revenons quelques mois en arrière. Devant le fort Sainte-Catherine, Biron laisse agir en ordre dispersé Sancy, Vitry et d'Orlano. D'autre part, il n'a pas assez de canons pour neutraliser rapidement la forteresse. Peut-être lui sera-t-il possible de réussir devant le fort ce qui avait été manqué à Bourg. Si le fort résiste, et avec La Salle il est en mesure de résister, l'armée du roi sera bloquée à Songy durant quelques mois. Biron a pu mesurer, lors des combats que nous avons relatés, la valeur militaire de la

garnison du fort et les qualités de son chef. Cette fixation de l'armée d'Henri IV aux portes de Genève peut rendre impossible les projets du roi, son mariage, le traité de Lyon et la conquête des territoires de la rive droite du Rhône. Enfin, l'armée ducale aura tout le temps d'intervenir pour dégager le fort et battre l'armée royale. Biron a tout à gagner de la victoire du duc avec lequel il a partie liée. De plus, si le roi perdait la vie à proximité du fort c'est lui Biron, aidé par son armée, qui prendrait le pouvoir. Malgré la présence de ses valets, Biron rencontre La Salle et lui expose son plan : « *le roi viendra en reconnaissance à un jour et à une heure que je vous indiquerai, à proximité des fossés du fort. Toujours habillé, pour de telles opérations, d'une casaque rouge, il est facilement reconnaissable et quelques bons arquebusiers postés dans les fossés pourront sans risques atteindre le roi* ». La Salle l'écoute. Il lui indique que son honneur de soldat ne lui permet pas de répondre à sa demande. Par contre, comme ami du duc, il va donner des ordres pour qu'il soit épargné s'il passe à proximité du fort. Biron vient d'échouer dans sa tentative de faire tuer le roi mais, ainsi que Rosny le remarquera, les soldats du fort ne tireront jamais sur lui.

La guerre de Savoie terminée, Biron rentre à Paris mais il reste en liaison avec le duc par l'entremise de Lafin, un de ses valets et son âme damnée, ainsi qu'avec le gouverneur espagnol du Milanais, Fuentès. Le Milanais, province contrôlée par l'Espagne, sert à l'époque de refuge à des conspirateurs professionnels comme Hébert, David, Picoté ou La Fargue. Fresne-Canaye, ambassadeur d'Henri IV auprès du gouverneur Fuentès, se montre incapable de connaître leurs intrigues et surtout leurs relations avec Biron.

Quelques jours après la signature du traité de Lyon, le duc, Fuentès et le représentant de Biron, Lafin, se réunissent à Sommo près de Pavie en vue d'organiser une révolte en Bourgogne et dans plusieurs villes du royaume avec le concours des opposants au roi. Quelques mois plus tard, les Espagnols qui n'ont plus aucune confiance dans les manœuvres du duc envoient à Henri IV les lettres de Biron concernant cette conspiration. Le roi qui ne se doutait de rien fait appeler les conspirateurs qui se trouvent à Paris dont Lafin. Ceux-ci avouent leurs relations avec Biron mais précisent qu'il n'ont fait que répondre à ses sollicitations. Ils font amende honorable et sollicitent la clémence du roi, clémence qu'ils finiront par obtenir.

Henri IV fait alors appeler Biron à Fontainebleau, au jardin du Pin, et le presse de lui dire « *ce qui était de ses pratiques et qu'il lui pardonnerait* ». Le roi n'obtient pas de réponse. Il renouvelle sa question dans l'après-midi ainsi que le soir. Le lendemain, il

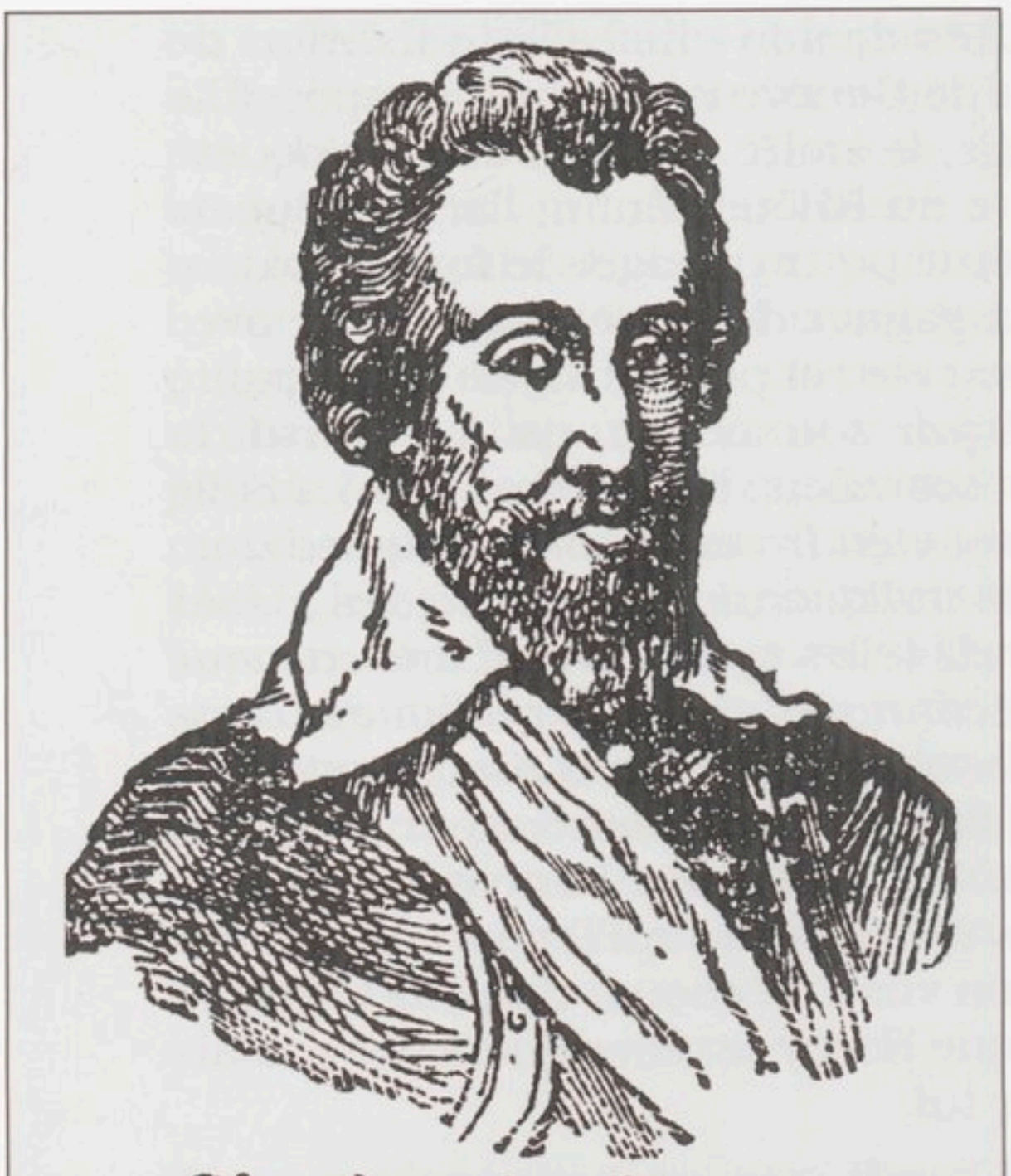

Charles de Biron.

Charles,
duc de Biron (1562-1602), maréchal de France.
(Photo D. Vonlanthen-Chevalier).

lui pose encore la même question et toujours pas de réponse de la part de Biron. Sur le soir, Henri IV donne l'ordre de l'arrêter. Son arrestation est faite par Vitry lorsqu'il sort du cabinet du roi, « *en la chambre de Saint-Louis* ». Biron demande alors à M. de Montbazon « *qu'il aille de sa part supplier le roi que l'on ne lui ôta point son épée* » et, se retournant vers les assistants, il s'écrie : « *quel traitement, Messieurs, à un homme qui a servi comme moi* »! Lafin, pour être gracié, avait remis à Henri IV d'autres lettres écrites de la main de Biron à la lecture desquelles sa conspiration était évidente. Le roi fait lire ces lettres et Biron passe en jugement. Son affaire est instruite au Parlement qui fait appeler les pairs de France en vue de le juger. Les juges au Parlement sont M. le chancelier Bellièvre et M. le premier président de Harlay. Ils sont assistés des commissaires MM. de Fleury et de Turin.

Tous étudient avec soin cette affaire au cours de laquelle les valets de Biron confirment son entretien avec le commandant du fort Sainte-Catherine et son désir de faire tuer le roi par les soldats de la forteresse. Sully dans ses mémoires est également certain de la véracité de ce fait ayant constaté par lui-même que les soldats du fort ne tiraient jamais sur Biron. Le lendemain les voix sont recueillies et la sentence tombe : Biron est condanné à avoir la tête tranchée et ses biens confisqués. Le 31 juillet 1602, il est amené dans la cour de la Bastille. Sur la place de l'exécution il dit aux assistants : « *Par la mort de Dieu, si j'avais mon épée, je passerais sur le ventre de tous vous autres* ». Mais ses dernières paroles sont pour le bourreau auquel il crie : « *Boute, boute, et dépêche-moi promptement* ». Ce qui fut fait. Biron est enterré, le soir même, à l'entrée du chœur de l'église Saint-Paul.

EPILOGUE

Comme nous l'avons vu, la guerre de Savoie s'est terminée par la défaite du duc Charles-Emmanuel Ier. Cette défaite est la conséquence de son activité brouillonne, de sa parole et de sa signature reniées. Son gaspillage incohérent des deniers de l'Etat l'ont mis à la merci de l'Espagne qui lui a fourni argent et soldats mais l'a aussi utilisé pour sa propre politique. Par le mauvais exemple qu'il donne à ceux qui l'entourent, ses officiers qui par le passé étaient de bons soldats sont devenus des hommes ayant perdu le sens du devoir. Certains n'hésiteront pas à le trahir. Bien sûr, il est toujours dangereux de généraliser et il nous a été donné de constater que de bons soldats se sont bien battus pour le duc, à l'exemple des capitaines de Sainte-Catherine.

A Songy, le fort n'existe plus. Le lieutenant de l'artillerie du roi, de Vienne, est venu prendre livraison de l'artillerie, des boulets et des poudres. Il a demandé aux Genevois d'en assurer le transport jusqu'à Seyssel. A partir de là, canons et matériels divers seront acheminés par le Rhône en direction de Lyon. Genève met à sa disposition les chars, les chariots, les chevaux et les charretiers nécessaires mais la ville est également dans l'obligation de faire accompagner le convoi par sa propre troupe sous le commandement de Jean Savion. En effet, les soldats de Nérestan n'ont pas été payés depuis plusieurs mois et ils vivent de vols et de rapines. Les charretiers n'ont donc voulu se rendre à Seyssel que s'ils étaient protégés par des soldats genevois pour leur retour à Genève. Cela donne une petite idée de la misère qui doit régner dans toute la région livrée aux bandes de pillards et aux soldats mal payés de l'armée d'Henri IV, peu pressés de rentrer chez eux.

De plus Genève exerce toujours une véritable attraction sur les soldats français. Lesdiguières est arrivé à son tour en ville « *le 20 février vers 4 h. du soir avec plus de cent chevaux* ». Les représentants de la République, Favre et Savion, le reçoivent avec tous les honneurs dus à un seigneur de grande réputation et à cette occasion vont à sa rencontre avec une compagnie de cavaliers et des « *gens de pied* ». On sort de l'arsenal trois canons « *nouvellement amenés du fort de Songy* » qui tirent à cette occasion plusieurs coups depuis la plateforme de la Treille. Il faut reconnaître que la guerre de Savoie aura permis à presque tous les officiers et soldats de l'armée du roi de vivre quelques jours à Genève et souvent comme en pays conquis.

Deux mois passent. La République a obtenu la destruction du fort Sainte-Catherine de Songy, mais elle espère toujours la restitution du pays de Gex et des baillages de Ternier et de



Sur l'emplacement du fort, il n'est pas rare que, lors des labours, des restes de murs aparaissent. Ici, le tracteur et la charrue de M. Jean Barthassat viennent de mettre à jour le mur d'un des bastions du côté ouest — Vue plongeante. (*Photo Henri Chevalier).*

Gaillard. Henri IV en avait fait la promesse à Lyon, les ambassadeurs Dauphin, Chapeaurouge et Anjoran présentent régulièrement leur requête à Rosny et à Villeroy. Enfin, le 30 avril 1601, après une dernière entrevue, ils perdent tout espoir d'obtenir du roi d'autres concessions et ils en avertissent à Genève le Conseil des Soixante.

Tous les efforts de la République, les souffrances des Genevois et les sommes considérables dépensées n'ont eu pour résultat que la destruction du fort de Songy. C'est bien cher payé car le duc va pouvoir maintenant ramener ses soldats aux portes de la ville et dans peu de temps, en tenter l'escalade.

Le pays de Gex ainsi que les terres de la rive droite du Rhône, à l'exception du pont de Grésin et des paroisses de Léaz, Lancrans, Chézery et Maigrecombes sur la route de Bourgogne laissées au duc, font définitivement partie du royaume de France.

A Songy, plus rien n'est visible de la grande forteresse qui avait fait trembler Genève. Les familles du lieu : les Mottet[75], les Bouvier, les Rey et les Blanc remettent avec peine en culture ces terres hier encore si fertiles. Les charrues soulèvent parfois une pierre taillée et les pioches font souvent résonner le vide des galeries souterraines. Ici on retrouve un boulet, là des murs incomplètement rasés arrêtent les outils.

Puis peu à peu, au cours des siècles, l'emplacement du fort s'aplanit. De grands arbres poussent, vigoureux, des maisons sont construites. Une vie rurale paisible s'organise dans ce lieu qui pendant plus de dix années avait été aménagé pour la guerre. Le village qui s'installe ici ne s'appelle pas Songy mais le Fort. C'est un village bien agréable avec ses anciennes fermes, ses coquettes maisons aux balcons fleuris et aux vertes pelouses. Mais les habitants de ce joli village savent-ils qu'à quelques mètres sous leurs pieds dorment encore les restes impressionnants des murailles, des salles basses, des puits et des galeries de contremines de la puissante forteresse du duc Charles-Emmanuel Ier?

---

75 Mottet : cette très ancienne famille de Songy a encore des descendants dans la commune de Viry. Ses membres ont souvent eu des responsabilités tant dans la vie de la paroisse que dans celle de la commune.

ANNEXE 1

Le château de Songy et ses dépendances

«S'ensuit l'état actuel auquel était les maisons et autres biens de feu noble Michel de Songy remis à son Altesse quant il voulut faire ériger le fort Sainte Catherine.

Premièrement une belle et spacieuse cour dans laquelle estoit le château et haute maison dudit Songy et la grange et un colombier, un pressoir, des étables à tenir pourceaux, poules, canards et coqs, dindes, un puits, le tout bien clos de murailles et ce en l'état que s'en suit.

Premièrement, une grande porte à l'entrée de ladite cour et cette porte doublée, bien clouée de gros clous et forte espars[1] *avec ses grandes serrures et verrous et taquets de fer.*

Item : un château à l'entrée duquel estoit une belle viorbe[2] *les six premiers pas estoient de roche blanche et le reste de molasse, chaque pas d'une pierre de molasse excepté les six premières comme est dit et les fenêtres de ladite viorbe estant toutes ferrées exceptée la plus haute. La première porte de ladite viorbe doublée et serrant à la clé*[3] *y ayant soixante pas. Et de là l'on entrait à plein pied par un couloir où soit aillou*[4] *fort spacieux y celui labia*[5] *de pierres plates.*

Et depuis ledit couloir l'on entrait par deux portes, l'une dans le poile[6] *et l'autre dans la cuisine. Chaque porte construite de quartiers de molasse et icelle porte serrant à portes doubles avec leurs serrures et clés et espars de fer et contre-verrous derrière.*

Ladite cuisine, trois fenêtres grandes, icelles ferrées et serrant avec leurs portes et verrous et engonds[7]*, dans laquelle cuisine demeura*

---

1 Espars et espars de fer : pièces de bois ou de fer utilisées pour fermer une porte ou une fenêtre. Ce sont aussi les pièces métalliques qui fixent la porte ou la fenêtre sur les gonds.

2 Viorbe, terme utilisé dans le Genevois et à Annecy pour désigner un escalier à vis (escalier tournant) selon le Dictionnaire savoyard de Constantin/Désormaux.

3 Serrant à la clé : qui ferme avec une serrure.

4 Alliou ou aliou : se dit d'un corridor ou d'une galerie couverte qui relie un escalier à la cuisine ou à une autre pièce.

5 Labia, sol d'un corridor ou d'une galerie réalisé en pierre plate.

6 Poile ou pèle, c'est la pièce la plus chaude, utilisée en hiver par la famille. Elle jouxte le plus souvent la cuisine.

7 Engonds appelés aujourd'hui gonds. Ce sont les pièces métalliques sur lesquelles pivotent une porte, une fenêtre ou un portail.

une forme de lit et son chariot de noyer et une tine[8] *tenant environ trois chars*[9] *de vin et un coffre de noyer ferré et serrant à la clé et deux armoires grands et deux petits tous serrant à la clé, les portes de noyer, une table de noyer et deux bancs tournant et un beau buffet de noyer. Une belle cheminée, le manteau de laquelle estoit tout de pierre de molasse fort ouvragée et trois cheudres*[10] *ouvrant et serrant et qui estoit pendu à deux comacles*[11]*. Le plancher à la françoise et un grand landier*[12] *et un mortier de pierre. De là à plein pied on entrait au lavoir, ses portes de quartiers pierre de molasse serrant avec une porte double ayant ses serrures et clés et espars de fer, une fenêtre carrée ferrée et vitrée avec ses portes et espars et verrous de fer dans lequel lavoir avoit tout alentour de tablas a tenir vaisselle, un échauffour*[13] *et un banc grand de chêne.*

Delà une despense[14] *avec ses portes de quartiers de molasse et serrant d'une porte double avec ses ferrures et espars et verrous de fer une fenêtre grande ferrée et vitrée avec un treillis de fils de crin et ses portes serrant avec espars et verrous de fer et une armoire dessous de ladite fenêtre serrant à la clé, une arche*[15] *tenant onze coupes mesure de Ternier*[16] *et des tablas*[17] *tout alentour et une porte de noyer contre la muraille.*

Le poile ayant ses portes de quartiers de molasse et portes doubles serrant à la clé et espars et verrous devant et derrière, de l'un des cotés deux crochets de fenêtres ferrées dessus et dessous avec leurs portes et espars et verrous et de l'autre coté deux grandes fenêtres croisées ferrées et serrant avec leurs portes, espars et verrous, un beau grand fornet[18] *avec les crochets à maître-perche et tout alentour dudit fornet les armoiries de ladite maison et de leurs alliés.*

---

8 Tine, cuve utilisée pour la vendange ou la fermentation du moût de raisin.

9 Char. Une ancienne mesure utilisée pour le vin. Un char correspond à environ 650 litres ou plus exactement à 649,728 litres.

10 Cheudres : chaudrons.

11 Comâcle : crémaillère.

12 Landier, solide traverse dans la cheminée sur laquelle sont fixées les crémaillères.

13 Echauffour, récipient qui permet, sur un foyer, de faire chauffer l'eau pour faire la lessive ou pour tout autre usage.

14 Despense, resserre où on met à l'abri marchandises et nourriture.

15 Arche. Il s'agit ici d'un coffre à plusieurs compartiments pour le grain, mais ce type de coffres peut contenir d'autres produits.

16 Coupe mesure de Ternier : elle est égale à quatre quarts soit à environ 80 litres de graines et très exactement à 79,36 l (un quart = 19,84 l.). Par extension c'est la surface de terre ensemencée avec 80 litres de céréales soit environ 25 ares. Cette surface est également appelée une coupe.

17 Tablas : du latin «tabula» : planche. Tablars, en Savoie et en Suisse romande, se dit des étagères.

18 Fornet : cheminée de pierre qui n'est séparée de la cheminée de la cuisine que par une grande plaque de molasse ou de briques et chauffe ainsi une pièce en distribuant la chaleur de la cuisine.

Le cellier, la porte de quartiers de molasse avec ses portes serrant avec ses serrures et clés et espars de fer dans laquelle y avoit douze tonneaux le moindre tenant une charrette et deux grandes arches tenant chacune environ trente coupes mesure de Ternier l'une bois noyer et l'autre sapin et une tine tenant environ huit charretées[19].

Delà l'on montait par ladite viorbe pour aller en un couloir de même que dessous et de là on entrait dans un poile [pèle] *la porte de quartiers de molasse serrant en une porte et ses clés et serrures de fer et contre-verrous derniers de fer dans lequel sont deux formes de lits de noyer fort menuisées et deux coffres l'un de noyer et l'autre de sapin y se serrant à la clé, trois grandes fenêtres et une petite toutes ferrées et serrant avec leurs portes.*

Et delà à la salle [la grande salle du château] *la porte de quartiers de molasse et sa porte double et serrant à la clé et ses espars avec cotes et verrous derrière et une grande croisée de fenêtres deux oeillets dessus vitrés et ferrés chacune leur porte et verrou ladite fenêtre ayant l'aspect* [la vue] *d'un côté de Genève et une autre fenêtre et un oeillet côté Jura avec leurs portes comme dessus.*

Dans laquelle salle y avoit deux formes de lits de noyer les piliers tournés et cannelés, un beau buffet de noyer ouvragé serrant à deux portes à la clé, une table de noyer carrée, une belle cheminée le tout de pierre molasse, un landier, un plancher à la françoise [plafond à la française] *de bois noyer.*

Delà une autre grande salle batie à l'antique avec ses portes de quartiers de molasse et serrant comme dessus ayant une belle cheminée le manteau où soit lande de coquelles[20] *estoit fort ouvragé à cordages en laquelle avoit deux belles et grandes croisées de fenêtres de quartiers de molasse, les oeillets ferrés avec leurs engonds de fer.*

Delà en une petite chambre ayant ses portes comme dessus serrant à la clé ayant une fenêtre et engonds de fer, une cheminée appelée chauffe-panse dans laquelle avoit deux formes de lits de noyer menuisées, le plancher à la françoise de noyer.

Une autre chambre avec une fenêtre grande sans être ferrée excepté les engonds de fer dans laquelle estoit quantité de ferramente [ferrures] *et les garnitures de fenestrage vitrées pour mettre es croisée* [aux croisées] *de la susdite salle.*

---

19 Charrette ou charretée ou parfois chevalée. C'est une mesure de capacité de 144,32 litres.

20 Lande de coquelles : poutre qui supporte la cape de la cheminée. Ici elle est ouvragée et décorée.

Plus un petit aillou au bout duquel avoit une grande salle ou avoit seulement une demi croche, la porte en demi croche de quartier de molasse serrant le tout avec leurs portes de bois espars et verrous de fer.

Et de là au galetas, le couvert fait en pavillon à deux pommeaux et la viorbe carrée fort spacieuse avec son pavillon dessus et une girouette, et tous lesdits couverts de tuiles plates.

Un verger joignant la maison du côté du couchant bise et vent contenant environ quatre sétorées[21] *garnies et peuplées de plusieurs et diverses sortes d'arbres et rares fruits lesquels estoient en nombre de plus de trois cents pieds d'arbres portant fruits et ledit verger clos de vives haies d'aubespin* [aubépine].

Plus une pièce de pré et terre, le pré contenant dix sétorées et la terre de sa nature de huit coupes froment mesure de Viry[22] *auquel pré y a de gazonné environ deux sétorées et y avoit tout alentour six vingt chênes* [cent vingt] *gros et grands et environ trente gros pommiers, poiriers et noyers et lesquels arbres ont été coupés pour la construction du fort.*

Plus une pièce de terre appelée «au boulat» contenant une bonne sétorée estoit aussi clos d'une vive haie d'aubespin garnie et remplie d'arbres fruitiers comme noyers, pommiers et poiriers y celui situé es fossé dudit fort et n'y croit aucune herbe que se puisse faucher et ni apers aucune haie et le nombre desdits arbres contenoit plus de trente.

Plus un pré appelé «pré nouveau» contenant environ une sétorée et celui pré estoit aussi rempli de bons arbres fruitiers et la moitié dudit pré a été gazonnée et lesquels arbres sus spécifiés n'en apers aucun mais ont été coupés et ruinés pour cause dudit fort.

Plus une pièce de pré située sous le village du petit Songy contenant environ huit sétorées dans lequel pré y avoir plus de cinquante beaux et grands arbres principalement des noyers et le reste de pommiers et poiriers et de gazonné environ une bonne sétorée lequel pré avoit été engagé par feu noble Michel de Songy et est encore rachetable tellement que le domaine en est satisfaisable au pupille de Songy ou à qui aura cause d'eux.

Plus une pièce terre appelée «Carroz», champ contenant environ la sémature de quatorze coupes mesure de Viry dans laquelle pièce estoit le fossé d'un bout en autre qui est audit fort du côté du Levant et y avoit aussi grande quantité d'arbres comme noyers, poiriers et pommiers.

---

21 Sétorée : surface qu'un homme peut faucher à la main en une journée, soit 28 ares 48 centiares. Cette surface est encore appelée aujourd'hui le «journal».

22 Coupe mesure de Viry : correspond à celle de Ternier.

Plus le fossé dudit fort qui est du côté du couchant occupé aussi d'un bout en autre la terre dépendante de ladite maison de Songy.

Plus ledit fossé du côté vent occupe aussi pour la moitié la terre audit château de Songy.

Plus les terres et pré dudit château de Songy estant toutes closes au long du grand chemin de vives haies d'aubespin et tout au long desdites haies y avoit quantité de bons arbres comme noyers, poiriers et pommiers et aussi par dans lesdites haies principalement de grands noyers.

Plus une pièce bois et forêt remplie de beaux et grands chênes, des plus beaux de tout le baillage de Ternier chose de grand prix et estimé audit pays.

Plus un colombier carré et couvert de tuiles, apingioné [avec les pigeons] *ayant deux membres*[23] *l'un sur l'autre avec leurs portes serrant à la clé, les pentons et portes de quartiers de molasse ayant au dedans environ treize à quatorze pieds de vide* [4,20 m à 4,55 m].

Plus un puits profond d'environ quarante pieds [environ 13 m] *avec ses couronnes de quartier de molasse et une roue propre à tirer l'eau et un puiset ferré et une table de pierre.*

Un pressoir à presser vin.

Une pierre à peler noyaux avec son aire de roche propre à faire huile.

Une belle grande grange ayant de large le circuit de ses murailles à savoir cinquante semelles à douze points de large [16,25 m] *soixante quatre de long* [20,80 m] *dans lequel circuit avoit quatre membres l'un desquels estoit la grange à battre blé avec son fenil séparé d'une paroi et trois estables tous séparés les uns des autres de poz* [poutres] *et ayant trois cobles*[24] *et en chacune coble avoit six colonnes à double panage et tous les estables ayant leur plancher de poz et ladite grange couverte de tuiles plates de même que les autres batiments.*

Plus deux fours et boidons soit petits estables de pourceaux, poules, coqs dindes et canards

Plus au coin de l'enclos de ladite cour avoit une porte comme dessus tirant au verger joignant aussi ladite maison.

Plus une autre porte comme la prédite tirant au jardin joignant aussi ladite maison dans lequel jardin y avoit une belle treille soit pollez[25] *de raisins muscat blancs et noirs et autres sortes.*

Le batiment fait proprement de bois chêne scié et esparé ».

---

23 Membres : espaces réservés à diverses fonctions dans les bâtiments d'une exploitation ou dans ses annexes.

24 Cobles, pièces importantes de charpente supportant le plafond des étables.

25 Pollez de raisins : tonnelles recouvertes par de la vigne ; peut-être vigne en hutins.

ANNEXE 2

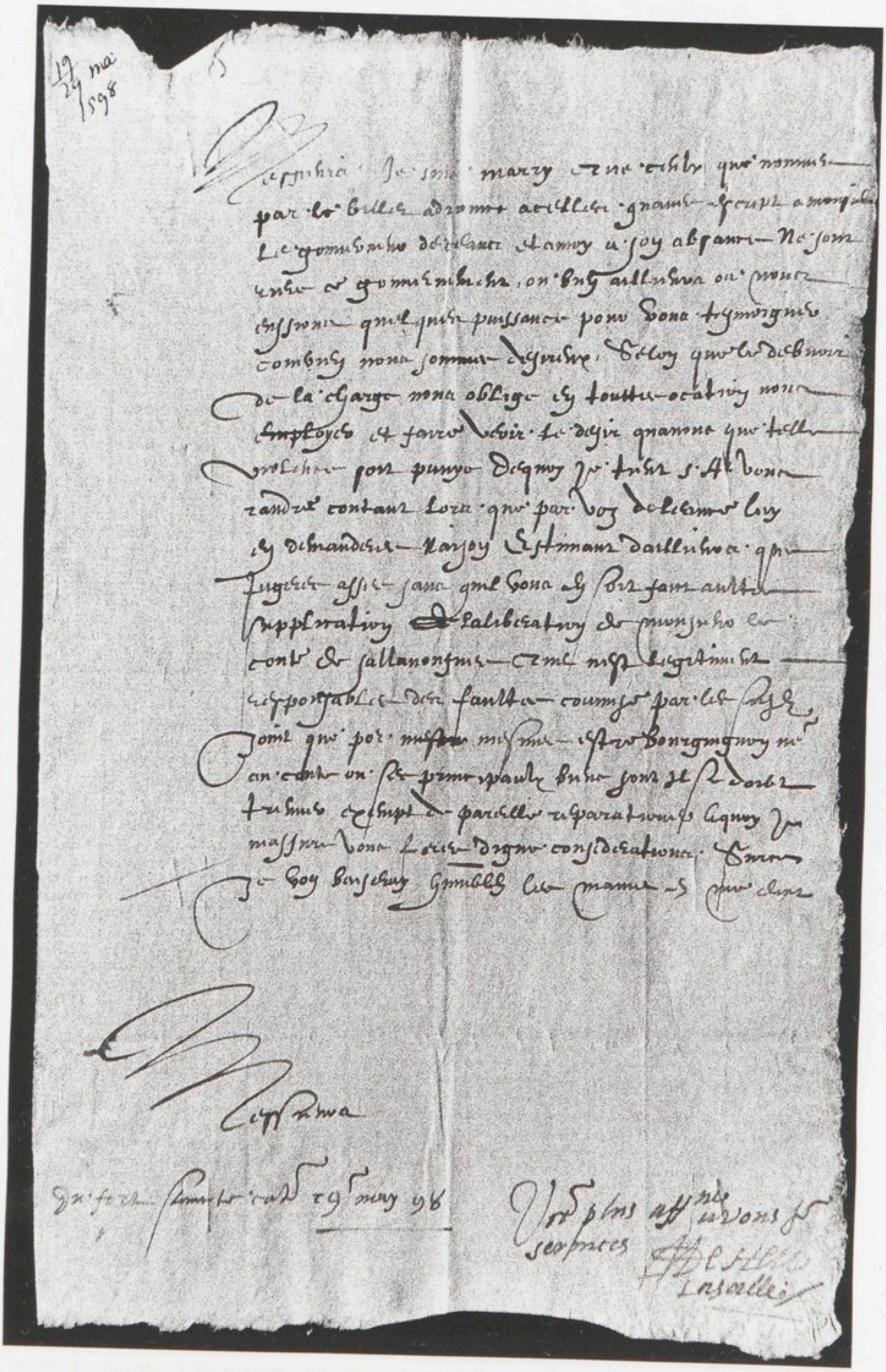

Lettre de La Salle du 29 may 1598.
(Photo D. Vonlanthen-Chevalier).

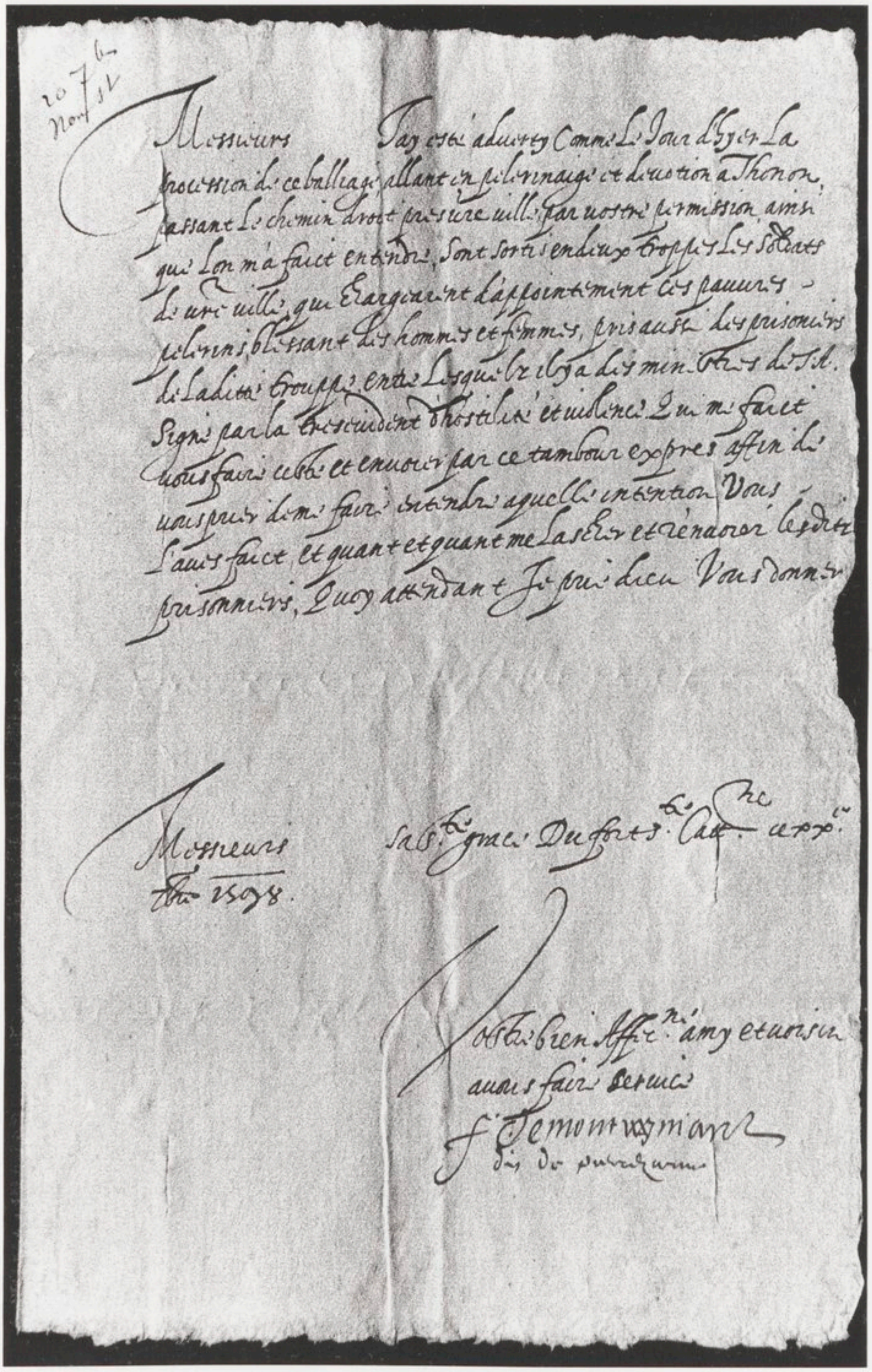

Lettre de Montvuagnard du 20 septembre 1598.
(Photo D. Vonlanthen-Chevalier).

ANNEXE 3

Teneur du manuscrit original. Au dos est écrit : *Articles de composition du fort Sainte-Catherine.*

ARTICLES ADDRESSES

A SA MAJESTE TRES CHRETIENNE

PAR LES SIEURS

GOUVERNEUR CAPPITAINES ET OFFICIERS

DU

FORT SAINCTE CATHERINE

I

Premierement lesdicts sieurs gouuerneur cappitaines et officiers du fort saincte Catherine sont contentz cas aduenant que son altesse ne les puisse secourir dans le premier jour de lannee prochaine venant 1601 et dans ledict temps il n'arriue tresue ou paix entre sa majeste et son altesse remettre la place et fort saincte Catherine es mains de sadicte majeste tres chretienne aux conditions contenues et portees par aultres articles suiuans :

« Le Roy accorde ausdicts gouuerneur cappitaines et officiers dudict fort dix jours « de temps qui escherront le XIIII[e] jour de ce present mois de Decembre pour aduertir « le duc de Sauoye de la presente capitulation a condition que s'ilz ne sont secourus « dudict duc auec une armee qui contraigne de leuer le siege deuant ledict fort dans « ledict XIIII[e] de cedict mois, ilz le remettront entre les mains de sa majeste ou de « celuy quelle aura commis pour le recepuoir sans aucune difficulte quoy que ledict « duc leur mande ou ordonne au contraire, pourueu que la paix ou la tresue ne soit « faicte entre sa majeste et ledict duc audict temps, pour seurete de laquelle reddition « ilz donneront à sa majeste quatre ostages telle quelle vouldra choisir de ceux qui « sont dans ledict fort reserve le gouuerneur. »

II

Que sa majeste ne fera ny ne permettra que ledict fort saincte Catherine soit desmoli ny moins remis en mains de ceulx de la religion pretendue et reformee ains sera pourueu en icelluy dung gouuerneur cappitaines et officiers qui soient et facent profession de la religion catholique apostolique et romaine comme de mesme fera exercer ladicte religion catholique et romaine aux bailliages dependantz du gouuernement dudict fort.

« Sa majeste a sa declare que son intention est de ne donner le gouuernement du-
« dict fort et les offices desdicts balliages qu'a personnes faisantz profession de la
« religion catholique apostolique et romaine mais elle entend disposer dudict fort
« comme de chose sienne. »

III

Ne sera permis aux trouppes de sa majeste ny aultres a son nom fere aucunes trenchees approches ou batteries a lentour dudict fort qu'au prealable le temps prefix dudict jour de lan preuu pour ladicte remission ne soit expire.

« Accorde jusques audict XIIII[e] du present mois. »

IIII

Et ledict cas aduenant de la sortie les gouuerneur cappitaines officiers soldatz artisantz et tous ceulx estant et se retrouuant audict fort saincte Catherine tant de pied que de cheual de quelque qualite nation et condition quilz soient pourront sortir et sortiront dudict fort la vie sauue auec cinq pieces de canon du nombre de celles qui y sont sauoir ung demy canon un quar de canon et trois fauconneaux auec leurs attelaiges pouldres et bouletz reyme et a la quantite qui sera aduise par sa majeste et semblablement les sera permis de porter et sortir les enseignes de toutes les compagnies de ladicte garnison desployan trompettes et tambours sonnantz les soldatz mesches allumees aux deux boutz balles en bouche et leurs fournimentz pleins de poudre armes bagues et argent hardes bagaiges cheuaulx et aultres choses qui leur peuuent appartenir à chacun deulx comme de mesme toutes les femmes filles et enfans de quelque qualite quilz soient sans qua personne soit donne aucune difficulte facherie ny empeschement pour les effetz susdicts et leur seront administres bœufz chariotz et bestes de voiture necessaires pour la conduite de tout ce que dessus aux frais et despens de sa majeste ou du pays et jusques aux lieux ou lesdicts sortans du fort voudront le tout fere conduire, et ne pourront estre contraintz de ployer les enseignes ny estaindre lesdictes mesches quilz ne soient joinctz aux trouppes de son altesse sinon quand bon leur semblera.

« Accorde reserue pour les pieces de canon dont sa majeste a declare de bouche
« son intention au cappitaine la Salle. »

V

Sera donne aux susdicts sortans du fort saufconduit et asseurance par sa majeste pour se retirer aupres de son altesse ceulx qui y voudront aller comme aussi pour tous ceulx qui se voudront retirer en leurs maisons ou allieurs pour y demeurer en toute asseurance et jouir paisiblement de leurs biens meubles et immeubles sans quilz soient recherches ny molestes aucunement des gens de sadicte majeste ny aultres en leurs personnes et biens et ceulx qui iront aupres de son altesse pourront se retirer si bon leur semble dans six mois apres la sortie en leurs maisons sans estre fachez ny inquietez en leurs personnes ny biens pendant leur sejour hors dicelles et du pays et jouiront des mesmes priuileges que ceulx qui se retireront en sortant dudict fort et comme tous aultres deca les montz jouissent et tous ceulx qui iront vers son altesse que aultres pourront demeurer six mois secutifz tant a leurs maisons que au pays sans estre obligez à prester aucune fidelite ny serment pendant ledict temps.

« Accorde a la charge que ceulx qui demeureront audict pays ou sy retireront cy « apres nentreprendront ny feront rien contre le seruice de sa majeste tant quilz y « resideront. »

VI

Leur sera donne le sieur baron de Vitry et ung ou deux pour commissaires personnages de qualite pour conduire lesdicts compagnons en toute asseurance et leur faire administrer viures et aultres choses necessaires jusques en lieu de seurete et proche de larmee de son altesse aux frais et despens de sa majeste ou du pays ou ilz passeront et jusques ils seront joinctz à sadicte A. (1).

« Seront conduitz par ledict sieur de Vitry ou par tel aultre personnage de qualite « que sa majeste commectra jusques en lieu de seurete et leur seront administrez « viures ainsi quil est requis par le present article. »

VII

Et auant que ladicte remission dudict fort se face ny que la garnison dicelluy sorte trois jours auparauant ou plustost sa majeste leur fera paier les deux quartiers de septembre et decembre quy sont six mois en argent comptant par les prouinces de Geneuois et du fossigny estant ja destines cy deuant pour cest effect comme par aultres prouinces en suite des ordres et billans cy deuant faicts par S. A. (2) et quant a ce

(1) Altesse.
(2) Son Altesse.

qui est des assignations et obligations prouenant desdictes assignations deues du passe, sa majeste les leur fera aussi paier par lesdictes prouinces compris audict paiement comptant les seruices que la compagnie de cauallerie du sieur Gouuerneur aura faict audict fort.

« Sa majeste fera payer comptant a la garnison dudict fort ce qui est deub de « leur solde desdicts deux quartiers le jour quilz sortiront dicelluy pourueu quilz en « veuillent sortir jeudy prochain, et en cas quilz ne le veuillent fere que le XIIII[e] de « cedict mois sa majeste entend leur fayre payer seullement trois mois de ladicte « solde, mais sera baillee prouision a tels quilz vouldront commettre pour recueillir « des assignations qui leur auront este donnees sur le Geneuois et fossigny ce a « quoy monte le second quartier, affin quilz en soyent dressez et payez sans aucune « faulte. »

VIII

Comme aussi sa majeste fera paier au cappitaine Knab en mesme comptant ses deux mois de paye pour la compagnie suisse du cappitaine ambrin dautant que luy sont deubz par assignations sur le Geneuois foussigny et Veronay.

« Accorde. »

IX

Sera loisible et permis a tous ceulx de la garnison de recercher et demander leurs debtes droictz moiens et actions particulieres par voye de justice qui ne leur sera refusee ny empeschee mais faicte et administree bonne et briesue sans difficulte tant riere la Sauoye Geneuois foussigny que aultres lieux tenus par sa majeste.

« Accorde. »

X

Et par ce quil y a audict fort deux cappitaines piedmontois qui des le commencement sont en ce lieu par le commandement de S. A. comme aussi aultres officiers dicelluy lesquels sont crediteurs en particulier pour leurs gaiges et comptes tant envers S. A. que la Chambre des Comptes de Sauoye leur sera promis poursuiure leursdicts comptes et paiements conformes a iceulx et a leurs mandatz en ordre ainsi que sera de droict et a ces fins sa majeste commandera a ladicte chambre des Comptes et aultres quil appartiendra leur faire lesdicts comptes et paiemens sans intermission ni dilation de temps.

« Accorde. »

XI

Que tous les prisonniers de guerre qui se trouueront dans ledict fort et qui auront este mis a rancon paieront ce a quoy ilz auront este composez et silz ne paient auant la sortie leur sera permis les emmener auec eulx et auec la mesme asseurance.

« Accorde. »

XII

Leur sera donne un saufconduit et passeport par sa majeste pour ung cappitaine des leurs auec ung ou deux soldatz a sa suite comme bon leur semblera pour aller promptement a S. A. et reuenir en toute seurete dans ledict fort sans aucune difficulte ny empeschement incontinent leur retour.

« Ledict saufconduit leur sera deliure dez demain le Vme de ce mois a la charge « susdicte que si ledict duc de Sauoye leur faict commandement contraire a la pre- « sente capitulation par celuy ou ceulx qui l'envoyeront vers luy ou aultrement ilz ny « obeyront et ne differeront de remettre ladicte place entre les mains de sadicte « majeste dans ledict XIIIIe jour du present mois. »

XIII

Quil ne sera permis a qui que ce soit des trouppes de sa majeste dentrer le jour de la sortie dans ladicte forteresse de saincte Catherine ny de lapprocher de plus pres que la portee du canon Quau prealable ladicte garnison ne soit entierement sortie auec leurs bagaiges et effects contenus et portez aux conditions et articles cy deuant escritz et le sieur baron de Vitry suiuy desdicts commissaires et saufconduitz demandes prestz et remis en leurs mains soit pour ceulx qui se voudront retirer en leurs maisons que pour ceulx qui iront a S. A. sauf une douzaine quil plaira a sa majeste establir et enuoier pour entrer et prendre possession de ladicte forteresse a la sortie de ladicte garnison et le reste quil plaira a sa majeste establir pour la garnison dicelle demeureront a ladicte portee du canon jusques ceulx qui doiuent sortir conformement aux faicts contenus et portes aux articles cy dessus soient dautant esloignez dicelle forteresse et ce pour euiter les desordres qui en pourront arriuer et le tout sentend sans aucune subtilite ny malice.

« Ceulx que le Roy commectra pour receuoir ledict fort le jour quil luy sera « rendu nempescheront aucunement la sortie de ladicte garnison auec les bagaiges « ny les effectz accordes par la presente capitulation, pour ce fere lesdicts sauf- « conduitz leur seront deliures auant quilz sortent dudict fort et ne leur sera donne « a leur sortie aucun trouble ny empeschement. »

Plaise a sa majeste ordonner au sieur de Sancy de restituer rendre et quicter la composition de trois cens escus au sieur de saint Paul lieutenant de la compagnie de cauallerie du seigneur gouuerneur de ce fort a cause de ses biens et maisons desquelz il sest saisiz et quil puisse jouir paisiblement de tous sesdicts biens comme les aultres.

« Puis quil leur est permis de faire payer rancon a ceux quils tiennent prisonniers « sa majeste entend que ledict sieur de Sancy jouisse de ladicte composition.

« Ainsi signez f. de Montuuagnard dict Pierre Charue Bessonnet Jehan Knab « N. de Heu dict de la Salle freste sergent major Bastiand Cerrutte f. de Galatin « Cappitaine P. de faulcon.

« Fait au camp deuant le fort saincte Catherine le quatriesme jour de de- « cembre 1600.

« *(Signé)* HENRY.

« *(Contre-signé)* DE NEUFVILLE. »

(D'après le manuscrit original.)

BIBLIOGRAPHIE

Archivio di Stato di Torino. Plans du Fort Sainte-Catherine de Songy.

Archives de l'Etat de Genève. Pièces historiques.

Archives départementales de la Haute Savoie. Construction du fort de l'Annonciade à Rumilly.

Archives départementales de la Savoie. Affaires militaires de Savoie — 33 livres — SA 5483/5611.

Archives départementales de la Savoie. Fonds de Lescheraînes (en cours de classement).

BASSOMPIERRE (maréchal de), *Mémoires* - T. I. (Bibliothèque nationale).

BERGER de XIREY, *Recueil des lettres et missives de Henri IV.* (Bibliothèque municipale de Chambéry).

COLLADON (Isaïe), jurisconsulte, *Journal.*

CONSTANTIN Aimé, DESORMAUX Joseph *Dictionnaire savoyard avec une bibliographie des textes patois et des travaux concernant les parlers savoyards.* Bouillon Paris — Abry Gardet, Annecy, 1902

CRAMER (Lucien), *La Seigneurie de Genève et la maison de Savoie, de 1559 à 1593.* *, T. I et II : Le règne d'Emmanuel-Philibert, 1559-1580, 2 vol, Genève, 1912. T. III : Les projets d'entreprise de Charles Emmanuel Ier sur Genève, 1580-1588. Genève, 1950. *, T. IV : Dufour Alain. La guerre de 1589-1593. Genève, 1958.

D'UFANO (Diego, capitaine), *Vraye instruction de l'artillerie.* Chez André Aelst, Zutphen, 1621.

DUVAL (César), *Ternier et Saint-Julien. Essai historique sur les anciens baillages de Ternier et Gaillard et le district révolutionnaire de Carouge, avec documents inédits.* Impr. S. Maziat, 1879.

ELLUL (Michael), *Fort St. Elmo Malta — A brief history.* Progress Press Co, Ltd, 1988.

FAZY (Henri), *Genève et Charles-Emmanuel 1er, 1589-1591.* Genève, 1909.

FAZY (Henri), *Histoire de Genève à l'époque de l'Escalade.* Henry Kündig, 1902

FORAS (comte E.-Amédée de), *Armorial et nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie.* Allier Père & fils, 1838.

GAUDY-LE-FORT (Jean-André), *Promenades historiques dans le canton de Genève,* p.161-230. J. Cherbuliez, Genève, 1849.

GUICHENON (Samuel), *Histoire généalogique de la maison de Savoie,* 1778.

GUICHENON (Samuel), *Histoire de la Bresse.* (ADHS).

JUSSY (Jeanne de), *Levain du calvinisme.* Chambéry, 1611. Jullien Frères 1865.

LANNOY de BISSY (marquis), *L'histoire des routes de Savoie*. Chambéry, 1930. Dardel, 1952

LEBLOND, *Eléments de fortifications*. (Bibliothèque municipale de Chambéry).

MARIE-JOSE, *Emmanuel-Philibert, duc de Savoie*. Slatkine, Genève.

ROTT (Edouard), *Henri IV, les Suisses et la Haute-Italie. La lutte pour les Alpes (1598-1610)*. Plon, Paris, 1882.

SAINT-GENIX (Victor de), *Histoire de la Savoie* - T. II. Bonne, Comte-Grand & Cie, 1869.

SERRES (J. de), *Recueil des choses mémorables* - T. III.

SPON (Jacob), *Histoire de Genève*. 1730. Réimpression des éditions Slatkine à Genève, T. I, p. 414, 415 et 416.

VILLE (Antoine de), *Les fortifications*.

VUY (Jules) de l'Institut national genevois, *Capitulation du fort Sainte-Catherine, publié avec une introduction historique*, traduction du manuscrit original. Genève, 1877.

Comité de lecture
Claude Barbier, Janine Chararas-Rousseau
Marielle Déprez, Philippe Duret
Claude Mégevand

Responsable de la publication
Marielle Déprez

Avec la participation de :
Janine Chararas-Rousseau
Marguerite Cochard-Lepère
Michel Depraz
François Déprez
Philippe Duret,
Gérard Lepère
Danielle Vonlanthen

Distribution des ouvrages
Martine Clément, Arlette Cusin

Achevé d'imprimer en octobre 1999
sur les presses de
la SADAG - 01200 Bellegarde-sur-Valserine
Dépôt légal : 4e trimestre 1999

ÉCHOS SALÉVIENS

REVUE D'HISTOIRE LOCALE

n° 9



- J'ai vécu au pied du Fort-L'Écluse occupé
- Quelques images littéraires du Salève.
- Django Reinhardt en Haute-Savoie - 1943

LA SALÉVIENNE

Source gallica.bnf.fr / La Salévienne

LA SALEVIENNE
4, route d'Annecy
74160 ST JULIEN-EN-GENEVOIS
Siret : 438 667 552 00014 - APE : 913 E

ÉCHOS SALÉVIENS
REVUE D'HISTOIRE LOCALE

n° 9

PER
SSS
3
(9)

N° CASSS 1000 3325
3326

Dépaillement fait AMB

Photo de couverture :
Le Fort de L'Écluse
Il fallut dix ans aux sapeurs du génie de Louis-Philippe
pour creuser et aménager dans la roche
la galerie et ses 1165 marches qui relient
le fort inférieur au fort supérieur.
Ils ouvrirent aussi des bouches à canon
dissimulées dans les taillis.
(Photo D. Vonlanthen-Chevalier).

© La Salévienne, 2000
ISBN 2-905922-14-1

SOMMAIRE

5

Éditorial

7

J'AI VÉCU AU PIED DU FORT-L'ÉCLUSE OCCUPÉ
SOUVENIRS D'UNE ADOLESCENTE
1934-1945
par Christiane Burdeyron-Corbel

83

QUELQUES IMAGES LITTÉRAIRES
DU SALÈVE
par Georgette Chevallier

125

LA FOLIE À AMPHION
DJANGO REINHARDT EN HAUTE-SAVOIE EN 1943
par Jean-Claude Rey

Ces articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs

ÉDITORIAL

Voici les Échos Saléviens de l'an 2000 et, suivant la plus pure tradition de nos Échos, dans ce neuvième volume, trois auteurs nous font découvrir de grandes histoires de notre région parcourue d'ouest en est.

Tout d'abord le Fort L'Écluse, la forteresse installée sur cette cluse du Rhône, citée dès 1184, maison-forte en 1225. On connaît tout de son histoire guerrière. Mais, grâce à Christiane Burdeyron-Corbel, nous découvrons la dureté de l'existence des habitants qui vivaient à ses pieds pendant le dernier conflit mondial. Dans un style très vivant, elle décrit son existence avant et pendant la guerre à Longeray, la présence des Allemands, du maquis, les restrictions, les cruautés de l'occupant et les passages clandestins. De très nombreuses photos prises par sa mère " au nez et à la barbe de l'ennemi " nous montrent - mieux que des mots - la destruction du viaduc de Longeray et sa reconstruction, les pillages des Allemands sur les trains, les actions des maquisards sur les voies ferrées et les moyens de défense des occupants sur le réseau ferroviaire. Mieux que des mots... Sans doute ! Et pourtant, les mots de Christiane Burdeyron-Corbel nous retracent - mieux que les images - sa vie entre 1934 et 1945 et nous font toucher du doigt les difficultés de la vie quotidienne pendant l'Occupation, le sang-froid et la " crânerie " des occupés. Marie-Thérèse Hermann nous a fait rencontrer l'auteur et La Salévienne s'est fait un plaisir de publier ce témoignage authentique.

Quittant les rives du lac de son cher Annecy, Georgette Chevallier, secrétaire de l'Académie Florimontane, nous fait l'amitié de se pencher pour nous sur notre vieux Salève. Imaginiez-vous que tant d'auteurs l'aient célébré, et avec tant de passion ? Depuis les poètes les plus célèbres, comme Lamartine et Victor Hugo jusqu'à des écrivains moins connus, tous se sont émerveillés devant la beauté des paysages qui ne nous laissent nous-mêmes jamais indifférents. Certes, ces auteurs se sont plus intéressés au Salève habité, du côté de Monnetier où grimpe *" le funiculaire qui promène ses caisses rouges sur la double scie de sa crémaillère "*. Mais certains n'ont tout de même pas hésité à s'aventurer jusqu'à Pomier, Saint-Blaise et les Avenières, sur cette montagne heureusement protégée du " béton ". Ce sont tous ces écrivains qui, par leur talent descriptif, leur inspiration ou leur humour ont immortalisé le Salève que Georgette Chevallier nous fait découvrir.

Pourquoi s'intéresser ici à Django Reinhardt, le célèbre musicien bien connu des amateurs de jazz qui avait fondé avec Stéphane Grappelli la formation la plus originale du jazz européen, le quintette à cordes du Hot Club de France ? C'est ce que Jean-Claude Rey, passionné par sa vie et son œuvre, nous fait découvrir. En effet, Django, " le Tzigane aux doigts d'or ", qui jouissait déjà d'une renommée internationale, vécut dans notre région pendant la guerre et cherchait à se réfugier à Genève. Jean-Claude Rey a reconstitué son séjour savoyard grâce à des recherches en archives et auprès de survivants de cette époque.

Ces Échos Saléviens portent le chiffre neuf, mais peuvent être considérés comme un numéro " hors-série " puisqu'ils sont publiés seulement un mois après les Échos Saléviens n° 8 : " Le fort Sainte-Catherine, une forteresse savoyarde qui fit trembler Genève ". Leur édition est exceptionnelle : ils sortent de l'imprimerie le 1er janvier 2000 et constitueront pour nos adhérents et abonnés un cadeau " clin d'oeil " et, pour bien d'autres lecteurs aussi, peut-être un objet de collection - bien agréable à lire.

Marielle Déprez
vice-présidente

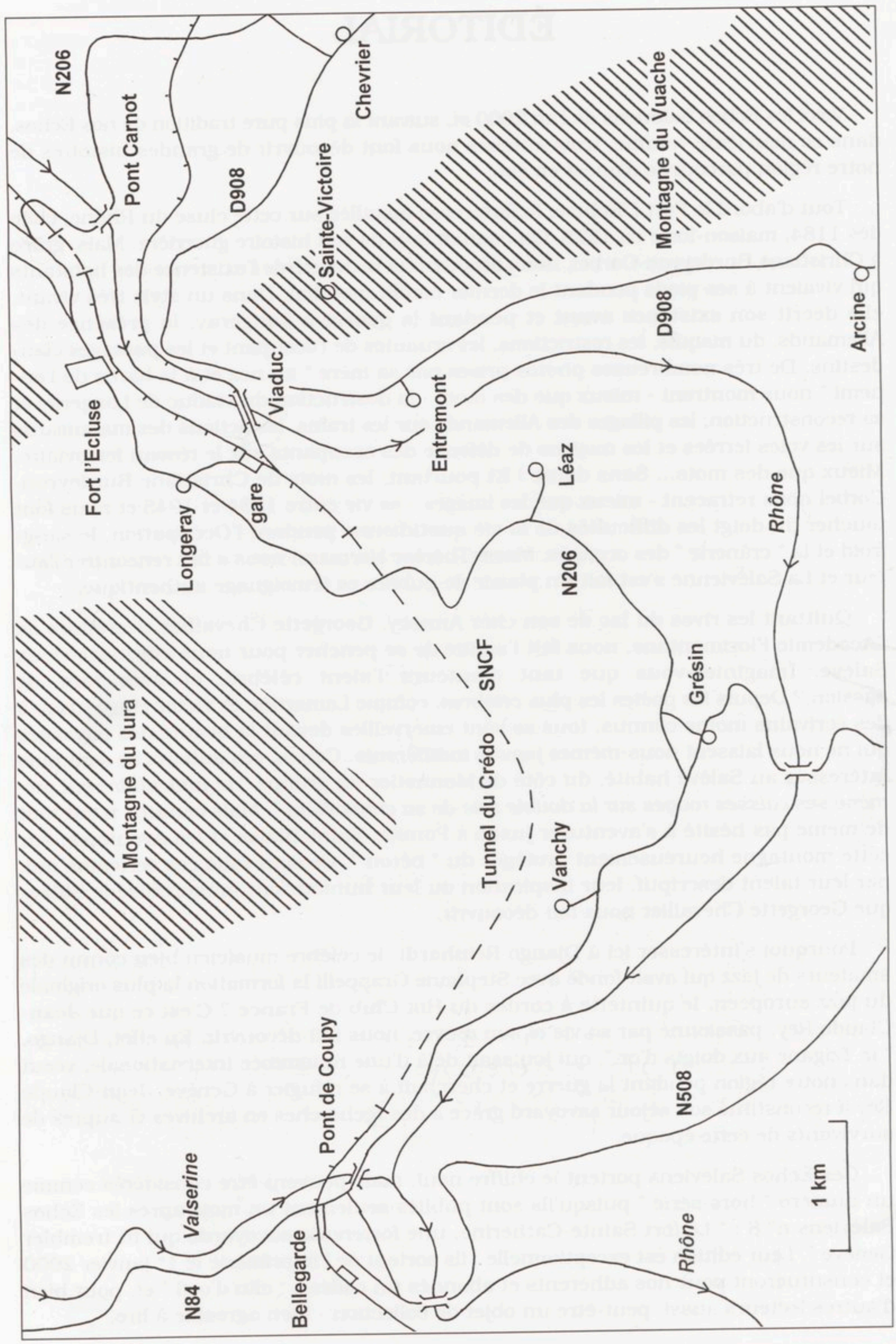

Localisation des principaux toponymes cités dans le texte.
(Carte réalisée par Gérard Lepère).

J'AI VÉCU
AU PIED DU FORT L'ÉCLUSE OCCUPÉ

Christiane Burdeyron-Corbel

Je dédie ces souvenirs à ma chère maman, Florine Corbel. Consciencieusement, elle a conservé tous les témoignages, documents et objets de cette époque. Elle a facilité l'écrit de mes propos. De plus, elle est l'auteur des photographies anciennes qui illustrent ces pages.

Aux lecteurs,

Je regrette de ne pas avoir tenu un journal au cours des années dont je parle. Il aurait facilité l'écriture de mes souvenirs. A l'évidence, il eût été dangereux de prendre des notes à une époque où nous vivions sous la menace permanente d'être fouillés par l'ennemi sous un prétexte quelconque et même sans raison aucune.

Relisant « *Le silence de la mer* » de Vercors, j'ai eu l'idée de rassembler dans un même chapitre les évènements qui présentaient le même centre d'intérêt. En bref, ce mémoire rapporte des impressions vécues lorsque j'étais adolescente. En aucun cas, il n'a la prétention d'être une chronique historique.

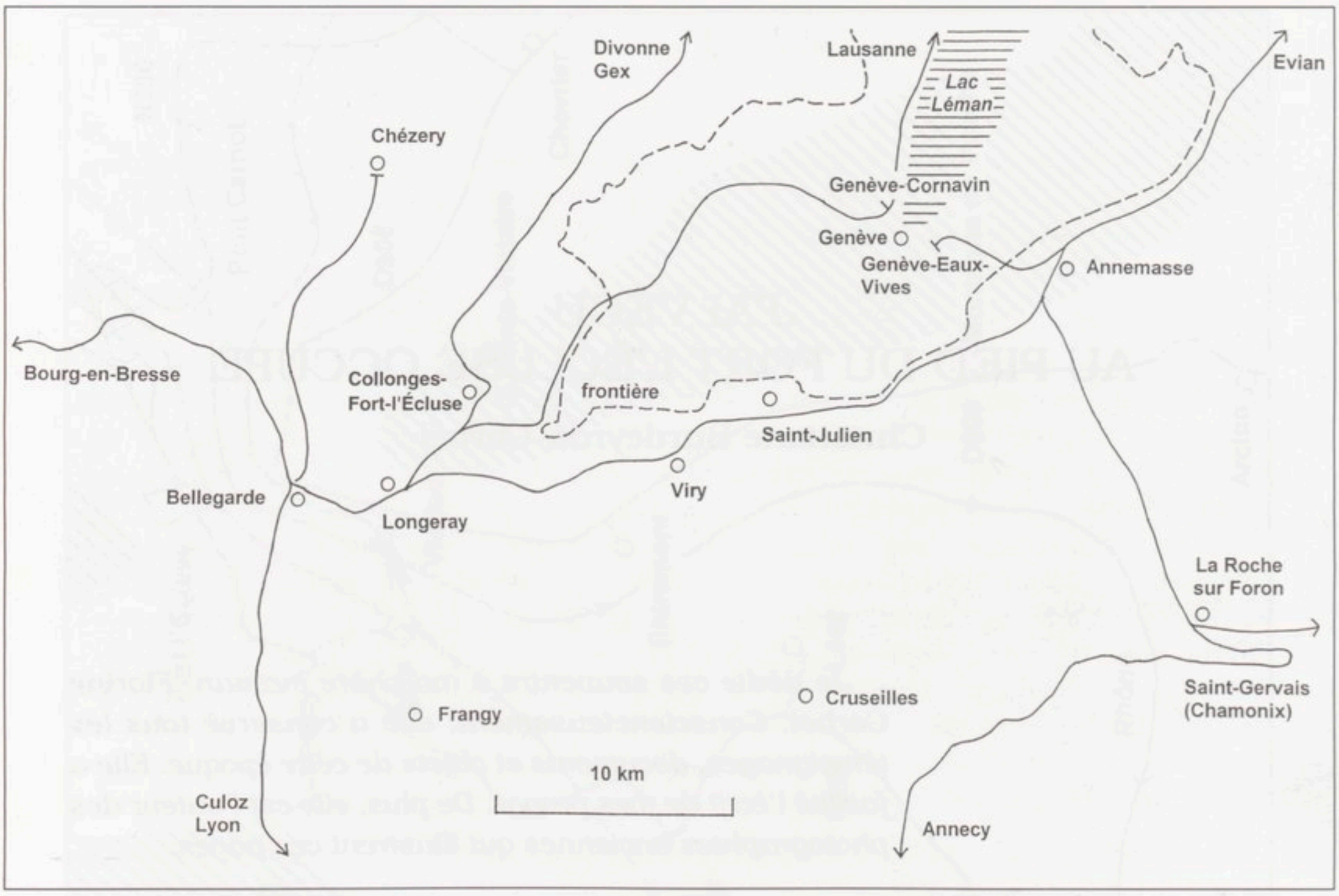

Principales lignes ferroviaires autour de Longeray-Léaz.
(Carte réalisée par Gérard Lepère).

LONGERAY 1934-1940

Dès la guérison de sa blessure de guerre de 1918, mon père débute comme homme d'équipe au chemin de fer. Après des mutations à Ambérieu-en-Bugey, Modane, La Chambre, Saint-Rambert puis Coligny, il est nommé intérimaire de première classe à Bellegarde-sur-Valserine, c'est-à-dire qu'il remplacera de 1934 à 1945, dans onze départements, les chefs de gare absents pour congés, maladie, etc. Cette promotion est le résultat de longues soirées de travail après ses heures de présence dans les gares. Je le revois récitant le code du chemin de fer et l'alphabet morse.

A Bellegarde, aucun logement de fonction n'est libre. Mes parents acceptent celui de la cité PLM (Paris-Lyon-Méditerranée) de Longeray. Les deux gares sont séparées par le tunnel du Crêt-d'Eau, long de trois mille neuf cents mètres. Longeray est situé à l'embranchement des voies menant de Bellegarde au pays de Gex et à Genève - Cornavin à partir de Collonges-Fort-L'Écluse et de Bellegarde à Annemasse - Saint-Gervais – Chamonix : un nœud ferroviaire important où passent de nombreux trains. Les trajets sont gratuits pour nous. Nous ne serons pas isolés. Notre logement neuf comporte quatre grandes pièces, une cave, un grenier, un jardin, de grands espaces verts. L'hiver, des double-



Gare de Longeray-Léaz
D'aspect modeste, cette gare n'en contrôlait pas moins un trafic important.
Au premier étage, le poste d'aiguillage au parquet fréquemment ciré était occupé en permanence par un cheminot.
La gare, ainsi que la maison du garde-barrière, a été supprimée depuis.

fenêtres gardent la chaleur. Un WC intérieur avec chasse d'eau représente un vrai luxe pour l'époque mais nous n'avons pas l'électricité. Trois appartements identiques sont occupés par la famille Favier, chef de gare de Longeray-Léaz, et par deux autres ménages cheminots.

Le village rural, situé bien au-dessus de la gare, de part et d'autre de la route nationale, nous plaît. Le Rhône, encore un rapide torrent de montagne, nous captive. Le Sorgia et le Vuache qui forment la cluse, nous attirent. Le fort nous enchante par son mystère. Bref, nous allons connaître ici une vie ordinaire mais heureuse au milieu de gens simples. Ils nous admirent, nous, les cheminots, seuls fonctionnaires de la commune avec le douanier.

L'école primaire est installée au village, au-dessus de la fruitière, à quelque cinq cents mètres de la cité seulement, mais quelle côte. Dans une seule salle, garçons et filles de tous âges se répartissent sur de grands bancs avec pupitres. La maîtresse est jeune. Tous les matins, avant de nous asseoir, nous chantons « la Paimpolaise, Ma Normandie, la Marseillaise », etc., toutes chansons apprises avec le banjo de notre institutrice. Quelquefois, elle nous emmène le jeudi matin dans la campagne pour étudier les sciences naturelles. Bien des années après mon départ de cette école, mes dessins, gouaches et découpages orneront encore les murs de la classe.

Dans cette cluse glaciale balayée par la bise qui arrache parfois les cheminées de la cité et par là-même nous interdit d'allumer du feu, la neige forme de hautes congères. Il faut tailler des marches pour les franchir. Nos galoches de bois « bottent », une couche de neige s'accumule sous les semelles. Pour ne pas faire deux aller et retour par jour, j'emporte une gamelle de nourriture. Je mange avec ma maîtresse. Quel privilège! Ma mère, inquiète des rigueurs de l'hiver et, avec l'esprit pratique qui la caractérise, décide de me confectionner des pantalons taillés dans les tenues usagées de mon père. Quelle révolution dans le pays! Lorsque j'arrive en classe, je suis la première fille à porter des pantalons longs. Pauvres garçons qui se gèlent les genoux. Toute l'année ils portent leurs éternelles culottes courtes de velours. Au courant des nouveautés, ma mère commande au forgeron une paire de skis qu'il taille dans la masse. Ils ont des bouts très pointus. Hélas! ils ont disparu au cours de nos nombreux déplacements. Voilà bien une perte que je regrette. Ma deuxième paire plus « moderne » est fabriquée par le menuisier du village à partir de planches de frêne mises en forme à la presse. Je suis la seule personne à posséder des skis. Mes copains et moi les utilisons chacun à notre tour et sans remonte-pente. Nous nous lançons dans la descente tout au plus une ou deux fois dans l'après-midi.

A Longeray, comme partout, nous n'avons que des amis et nous partageons la vie des paysans. Avec les filles de ma classe, je vais en « champ aux vaches ». Les mains jamais inactives nous tricotons en marchant, un œil sur le troupeau. A la veillée, les travaux ne manquent pas. Ici, nous coupons les choux pour confectionner la choucroute; là, nous cassons les noix tandis que les châtaignes grillent sur le feu; chacun goûte au cidre fraîchement pressé. Au printemps nous participons à la taille des pêchers en fleurs. Nous rentrons avec de grandes gerbes que je m'empresse de peindre sur fond noir. Tous les mois de juin, nous aidons à la rentrée des foins et l'automne, à celle de la vendange. Nous remplissons de vastes panières de tilleul. Chaque soir, « je monte au lait » et assiste à sa pesée avant d'être servie. Parfois, le fruitier me donne à goûter une « quille » prélevée dans la meule de gruyère. Le beurre repose au frais dans des bassins plats où coule une eau de source claire. Nous papotons tout en regardant le cordonnier tandis qu'il monte de toutes pièces de beaux souliers en cuir. Toutes activités fort utiles à l'époque.

Lorsqu'il fait beau, ma mère, marcheuse intrépide, m'entraîne sur les hauteurs comme le Grand Crêt-d'Eau d'où l'on voit plusieurs lacs et le jet d'eau de Genève, les alpages de Varambon ou le Vuache. Indomptable, ne faisait-elle pas déjà de l'avion bi-plan avant 1914?

Les jours de marché à Bellegarde, nous poussons jusqu'à la Perte du Rhône. Mon cœur se révolte quand je pense que cette merveille de la nature a été engloutie lors de la mise en eau du barrage de Génissiat. Quel lourd tribut payé à la civilisation!



Les enfants de l'école de Longeray et leurs parents en voyage scolaire en car au col de La Faucille en 1935 ou 1936.

Les jeudis, les dimanches et pendant les vacances scolaires, nous allons rendre visite à mon père dans les gares où il travaille. C'est ainsi que nous découvrons : Evian, Nantua, Aix-les-Bains, etc. et surtout Chamonix. Ensemble, nous grimpons à la Flégère, au Brévent, au plan de l'Aiguille, aux sources de l'Arve et de l'Arveyron et aussi à la Mer de Glace. Pour avancer sans risque sur le glacier, nous suivons une cordée et son guide. Nous ramassons sur le sentier des chaussettes blanches en coton que nous enfilons par-dessus nos souliers. Nous imitons les touristes qui, pour ne pas glisser, achètent ces chaussettes à la boutique souvenirs de la gare du Montenvers. Après leurs excursions, certains, peu économes, les abandonnent dans la nature. Un jour, nous avons été surprises par l'orage. Sans visibilité nous nous sommes égarées à la descente. C'est ainsi que parvenues à Argentières, nous avons dû emprunter le petit train électrique pour rentrer à Chamonix. Lors de nos séjours dans ce gros village qu'est Chamonix à cette époque, nous dormons dans la salle d'attente de première classe. Sur la porte, mon père appose un écriteau « Fermé pour réparations ».

Tous trois nous allons même jusqu'à Nice. Au retour, pendant la récréation, mes camarades me questionnent : « Raconte, comment c'est? » Je suis heureuse d'évoquer mes souvenirs. A la fin de chaque année scolaire, la plupart des élèves et certains parents se retrouvent avec la maîtresse pour participer à un voyage en car. Nous découvrons

tour à tour le col de la Faucille, Izernore et ses ruines gallo-romaines, dans le Jura, la Grande Chartreuse vide de ses moines partis en exil en Toscane après les lois de 1905 : des moments inoubliables.

Jamais à court d'originalité, ma mère imagine de nous conduire au bain dans le Rhône lui-même. Un scandale dans le pays. Torrentueux dans la cluse de Longeray, le fleuve a creusé quelques criques où, lors des crues, du sable se dépose. C'est là que nous faisons trempette dans l'eau calme de ces baignoires protégées par d'énormes rochers. Nous tentons de pêcher à la ligne, hélas! sans grand succès. Mais dans cette nature sauvage, qui me laissera pour toujours l'amour de l'eau, les goûters ont une saveur inoubliable.

Nous marchons pour le plaisir, mais l'éloignement de la cité nous oblige également à pratiquer cet exercice pour répondre à toutes nos obligations matérielles voire religieuses. L'église de Léaz se situe à trois kilomètres. Qu'ils étaient longs ces aller et retour pour le catéchisme, la messe, les vêpres. Mes camarades et moi nous grignotons notre casse-croûte au pied des ruines de la Vierge, persuadés d'avoir entrevu dans le Rhône qui coule à deux cents mètres au pied de la falaise le voile de Sainte-Victoire de la légende. Ces trajets cesseront lorsque j'aurai fait ma première communion (26 mai 1938). Le jour de cette cérémonie demeure pour moi inoubliable. De bonne heure, ce dimanche matin, tout émue dans ma robe de mousseline blanche, je me glisse dans le taxi commandé par mon père et qui doit emprunter la route cahoteuse et empierrée où seuls les chars et les troupeaux se risquent habituellement. Un souvenir impérissable.

La manifestation du 11 novembre est pour toute l'école l'occasion d'aller bien sagement en rangs jusqu'au monument aux morts de Léaz, sous la surveillance attentive de notre maîtresse. Monsieur le maire cite, tout à tour, le nom de tous les habitants de la commune disparus au champ d'honneur. Et nous, les enfants, à l'appel de chacun de ces noms, nous répétons d'une voix forte et monotone : « Mort pour la France ». Lorsque cette trop longue litanie s'achève, nous récitons le poème très connu de Victor Hugo « Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie, ont droit qu'à leur cercueil, la foule vienne et prie... » Mais notre âge est sans soucis et déjà nous pensons à la brioche et au verre de limonade qui nous attendent à la mairie.

Le temps s'envole. J'ai déjà l'âge de la confirmation et du certificat d'études (le 14 juin 1938 et le 12 juin 1939). A l'aube de ces deux grands jours, nous nous rendons à pied à Collonges Fort-L'Écluse (trois kilomètres cinq cents).

Malgré ces nombreuses activités, nous trouvons le temps d'aider nos mères. Nous apprenons à faire le ménage et la cuisine. La lessive, elle, consiste à brosser sur une planche le linge trempé la veille, à le faire bouillir dans la lessiveuse et ensuite à le rincer au lavoir, par tous les

temps. Le repassage effectué avec des fers chauffés sur le feu n'est pas une sinécure. Ils sont ou trop chauds ou trop froids, il faut en évaluer la chaleur en les approchant de la joue. A cette époque, il n'est pas question d'acheter des vêtements de confection. Ma mère et moi, nous fabriquons tout ce que nous portons.

Eclairées par la lampe à pétrole, les veillées sont bien remplies. La faible lueur crée une ambiance très intime mais ne permet pas la réalisation de travaux délicats. Avec l'habitude, nous parvenons tout de même à lire, à écrire ou à raccommoder. Notre phonographe Columbia nous permet d'entendre quelques chansons, des valses viennoises et des airs d'opéra. Il faut remonter le ressort au début de chaque disque. L'après-midi, tandis que nous papotons, les tricots s'allongent mais la broderie, suprême récompense, est réservée aux dimanches. Et dire que nous trouvons encore le temps de dessiner, de faire des enveloppes doublées pour le courrier, d'entretenir des fleurs et le jardin!

Le téléphone de la gare nous avertit à chaque retour prochain de mon père. A l'heure dite, je me précipite sur le quai tout proche pour l'attendre. Il prend le temps de descendre sa grosse malle et son lit pliant. Je reçois alors la traditionnelle brioche et quelques bonbons au miel dans un tout petit sachet.

Ainsi, de 1934 à 1940, notre vie s'écoule au rythme des travaux et des distractions.

Pendant tout ce temps, au cours de nos loisirs, nous avons poursuivi notre exploration du fort. Quel vaste domaine! Depuis la construction du tunnel routier (1939) la route nationale ne passe plus sur les ponts-levis et à l'intérieur du fort inférieur. A l'ombre du tilleul de la place intérieure, la sympathique petite buvette tenue par le gardien du fort est fermée. Nous ne dégusterons plus un verre de limonade à la saveur incomparable en regardant passer les rares véhicules. Maintenant, les ponts-levis sont

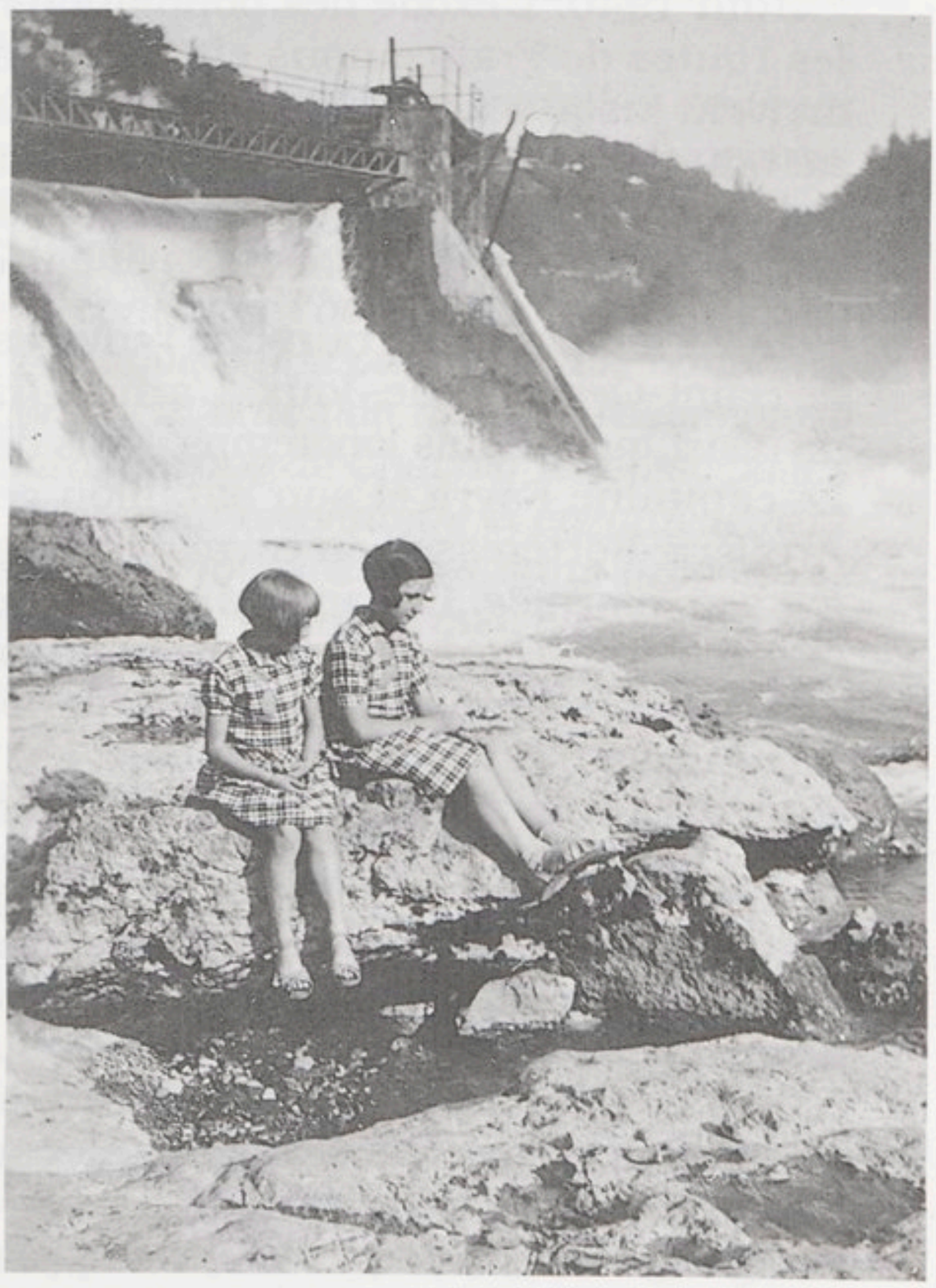

La perte du Rhône en 1937
et l'ancienne usine hydro-électrique.

relevés. Le fossé taillé dans la montagne pour assurer la défense du fort nous donne le vertige. Au bord de ce précipice nous constatons que, dans ce défilé, la route, la voie ferrée, le Rhône et le fort se disputent le moindre espace libre. Nous aimons surtout les promenades au fort supérieur. Là, de la tourelle de Genève, nous admirons la plaine gessienne, les Alpes et la Tournette. Inconscients, nous sommes loin d'imaginer tous les tourments que cette magnifique et maudite forteresse va nous apporter.

La première année de la guerre ne crée aucune perturbation notable dans notre vie et dans notre village. Comme tout un chacun, avec tristesse, nous suivons les communiqués dans les journaux que nous nous passons d'une maison à l'autre. Le bouche à oreille vient compléter nos informations. Mon père, soucieux, commence à se faire à l'idée que la guerre de 14-18 n'était pas « la der des der », lui qui, en 1916 à dix-sept ans et demi, s'était engagé pour sauver la France!

L'ARRIVÉE DE L'ARMÉE ALLEMANDE

Juin 1940. L'exode des populations nous peine; leur désarroi sur les routes de France nous effraie. Que ferons-nous si les Allemands arrivent jusqu'à nous? La réponse de mon père est catégorique, « nous ne bougerons pas ». Longeray se trouve sur une route nationale et pourtant nous n'avons jamais vu passer un fugitif, alors l'idée de nous enfuir devant l'ennemi ne nous effleure pas.

Le 21 juin, le bruit court que l'envahisseur est parvenu aux alentours de Saint-Germain-de-Joux. L'armée française en déroute n'offre plus de résistance depuis longtemps. Mais déjà notre village va se distinguer. Le capitaine Favre et son bataillon gessien, le 179e BAF (Bataillon-Artillerie-Forteresse), en garnison dans le fort, décide de stopper cette avance infernale. Le canon du fort braqué en direction de la Michaille ouvre le feu. L'ennemi riposte rapidement. Nous recevons des obus. Les combats dureront plus de deux jours. Malgré la violence du feu, aucun civil n'est touché; les maisons, la gare et les voies ferrées sont intactes. Pour le souvenir, nous ramassons quelques éclats des projectiles.

Nous sommes coupés de toutes nouvelles, c'est pourquoi nous apprendrons beaucoup plus tard que la passerelle d'Arlod, les ponts de la Perte du Rhône, de Seyssel sur le Rhône, de Coupy sur la Valserine, de Motz sur le Fier et de Rumilly sur le Chéran sont déjà sacrifiés pour retarder l'avance inéluctable de l'armée allemande. Dans cet esprit, l'armée française donne l'ordre de faire sauter le viaduc de Longeray. Mais avant de développer cet épisode, lisons Georges Lamouille dans son livre « *Anglefort et le Val de Rhône* » édité en 1975 quand il décrit l'arrivée de l'armée allemande à Longeray :

« Pour la 230e demi-brigade, unité de recrutement local, composée presqu'exclusivement de Gessiens et de Savoyards, il s'agissait donc de défendre les points de passages obligés sur le Rhône.

Au Nord, il fallait se maintenir à Fort-L'Écluse car si le passage avait été forcé, le dispositif de défense ouest des Alpes aurait été tourné. L'artillerie du fort commandée par le lieutenant Mestrallet comprenait quatre pièces de 95 mm et des 47 de marine modèle 1885, montés sur crinoline, qui ne serviront à rien. L'infanterie n'était guère mieux dotée avec des fusils-mitrailleurs Hotchkiss modèle 1915. Le général Michal, commandant le Secteur Défensif du Rhône (S.D.R.) avait mis en place la 3e compagnie du 179e B.A.F., quelques éléments du 141e Régiment régional et du 440e Pionniers, quelques sapeurs et quelques artilleurs de la première batterie du 164e Régiment d'artillerie portée, soit 250 hommes au total avec trois officiers. Le capitaine Favre commandait la compagnie et l'ensemble du fort. Dès le 19 juin (1940), la route de la Faucille était coupée, le tunnel du Crêt-d'Eau (Fort-L'Écluse) obstrué ; l'ennemi ne pouvait plus attaquer que par Bellegarde. Or le fort est armé et conçu pour se battre en direction de l'est. L'ennemi arrivait par l'ouest. Etant donné le poids des canons, leur encombrement, la disposition des lieux, une seule pièce de 95 put être placée dans une casemate ayant son embrasure orientée vers l'ouest.

Trois polonais armés, portant l'uniforme français, installés dans un side-car, se présentèrent le 21 juin, vers 20 heures au poste de Longeray. Ils furent refoulés avec une prudence que justifiera le lendemain, un avis de la gendarmerie de Valleiry. Ce même jour, des patrouilles purent aller jusqu'aux portes de Bellegarde et constater l'occupation de la ville. Le 22 juin, un samedi, vers 5 h 30, l'attaque d'une patrouille allemande fut repoussée à Longeray. Une action du 2e bataillon du 440e régiment de Pionniers (lieutenant Charles Villard) envoyé de Chevrier le 22, selon les ordres du commandant du 179e B.I.A. pour reconnaître et éventuellement tenir le bois du Col du Sac resta trois jours dehors sans rencontrer l'ennemi. Le commandant du fort, informé, sut ainsi qu'il ne risquait pas d'être attaqué par le nord. Le 22, le canon gronda toute la journée d'Arlod au pont Carnot.

Un groupe allemand de reconnaissance comprenant une camionnette, un car et une auto-mitrailleuse s'avança vers Longeray le 23. Accueilli à coups de fusil et à coups de grenades par le corps-franc du sergent-chef Anthonioz-Blanc, il abandonna sur la route une dizaine de tués et un véhicule incendié. Mais l'ennemi arrivait en force ; il fut arrêté par les tirs des mitrailleuses, des fusils-mitrailleurs et du canon de 95 qui avait pu être mis en batterie. A 22 heures, le viaduc de Longeray sauta. En effet, il ne pouvait plus être défendu par le fort et la section du lieutenant qui devait le défendre avait été relevée sans avertissement pendant la nuit. Rien n'empêchait donc l'ennemi de passer par cet ouvrage. Dans ces conditions, l'ordre formel d'exécution devait être exécuté. La fusillade continua pendant toute la nuit.

Le 24 juin, le canon de la garnison intervint avec succès contre les mitrailleuses qui avaient été installées pendant la nuit en avant de Longeray [c'est-à-dire entre Léaz et Longeray], *l'après-midi, il dispersa encore un rassemblement à l'est de Léaz.*

Malgré une avalanche de mauvaises nouvelles, vraies ou fausses, propres à démoraliser les âmes les mieux trempées, malgré une demande de reddition de l'ennemi et en dépit de ses attaques répétées, le capitaine Favre s'en tint avec fermeté aux ordres reçus. La garnison ne déposa les armes que le 3 juillet, sur l'ordre écrit du général Hunziger, président de la délégation française auprès de la Commission allemande qui la cita à l'ordre de l'armée le 4 novembre 1940 pour avoir « arrêté la progression des éléments allemands venant de Bellegarde qui n'avaient pu ni encercler le fort, ni le dépasser ».

Pour compléter cette citation, il faut ajouter que l'ordre de l'armée déclare la garnison prisonnière sans s'être rendue. Elle reconnaît là l'injustice de cette décision.

LE VIADUC DE LONGERAY

A trente mètres de la cité, le viaduc du chemin de fer reliant l'Ain à la Haute-Savoie enjambe le Rhône à quatre-vingt-dix mètres de hauteur. Un tablier de métal repose sur des piles de pierres taillées. La vie de la cité est rythmée par le roulement bruyant des trains omnibus ou marchandises sur cette carcasse métallique. Dans cette cluse ventée, les panaches de fumée des locomotives se dispersent vite. Les express pour Saint-Gervais glissent plus doucement sur la voie, avec leur voiture restaurant bleu marine décorée d'or de la Société des Wagons-Lits. A plusieurs reprises, nous surprenons un employé lançant par la portière une assiette avec laquelle il essaie, mais souvent en vain, d'atteindre l'eau du Rhône. Un jour, au cours d'une promenade au bord du fleuve, nous trouvons une assiette fichée dans le sable d'une petite crique. Elle est intacte. Je l'ai toujours conservée. D'autres projectiles n'ont pas eu cette chance et leurs débris jonchent les rives. Le manège ne dura pas longtemps.

Le viaduc nous le connaissons bien. Son tracé est le plus court chemin pour gagner la Haute-Savoie, toute proche et, malgré l'interdiction, nous l'empruntons. Au courant des horaires nous avons le temps de traverser sans danger entre deux convois. Nous allons ainsi à Entremont, Eloise, Viry. Cette escapade, un peu effrayante, évite de faire le tour par le pont Carnot, réduisant ainsi la distance de quelques kilomètres.

Nous l'aimons bien cet audacieux viaduc qui s'intègre à la cluse, il fait partie du paysage renommé de la trouée du Fort-L'Écluse. Hélas! en ce jour de juin 1940, les militaires ne font pas de sentiment. Ils ont

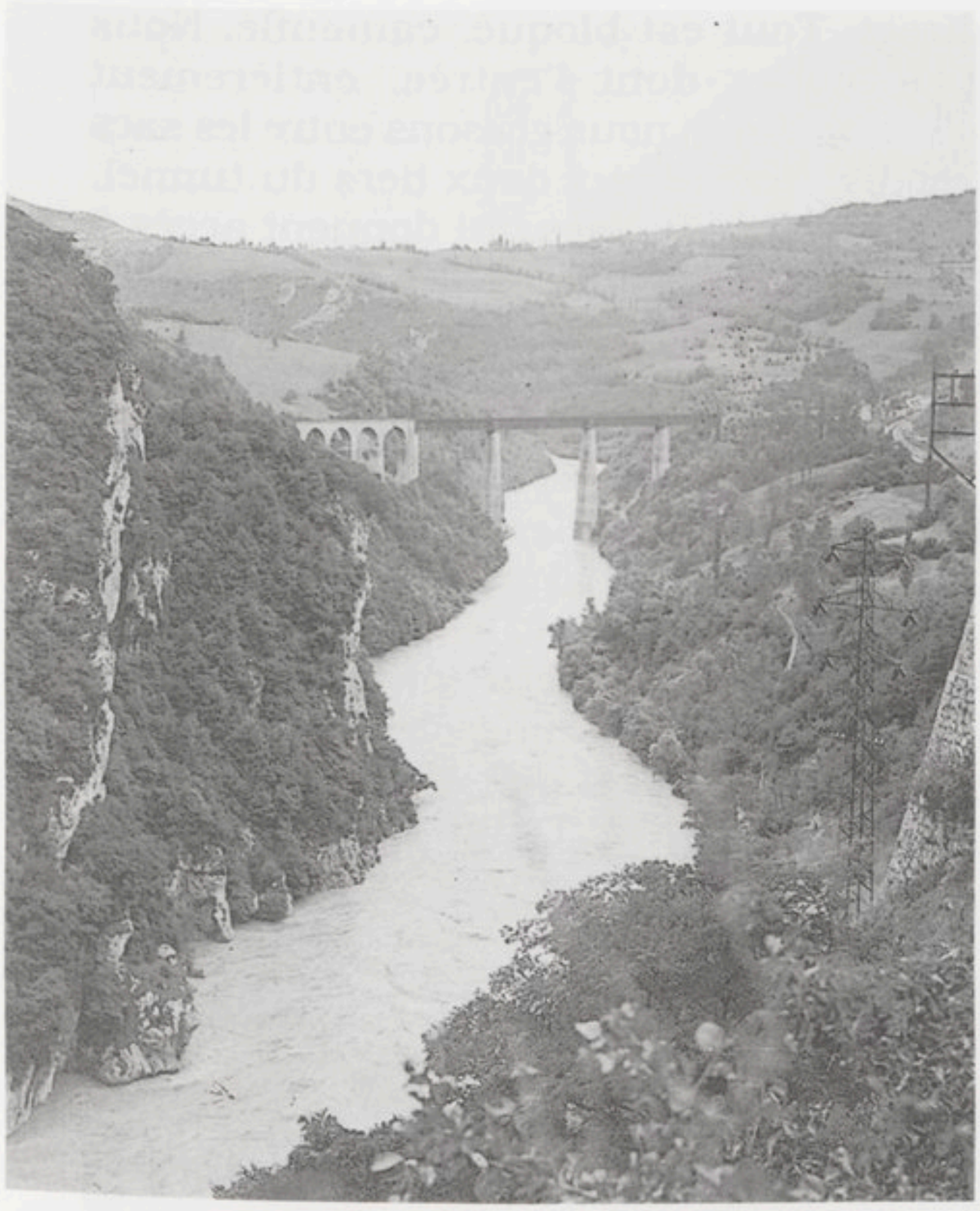

Viaduc de Longeray avant 1940.
Depuis la fin du XIXe siècle, ce viaduc franchissait le Rhône à une hauteur de quatre-vingt-dix mètres. Les piles en pierres de taille supportaient un tablier métallique parcouru par la voie ferrée Bellegarde-Annemasse.
Cet ouvrage fut dynamité le 23 juin 1940 par l'armée française.

tout prévu et, depuis plusieurs jours, une rame de wagons séjourne sur le tablier pour mieux précipiter sa chute et l'anéantir. Au pied de chaque pile, la pièce de visite a reçu sa ration de dynamite. Il n'est plus possible de retarder le sabotage. Le capitaine Favre, nommé commandant du fort depuis le 15 juin, accompagné d'une estafette, surgit dans la cuisine et dit « j'ai ordre d'évacuer les civils, de réquisitionner les cheminots et de faire sauter le viaduc ».

Mon père doit faire appel à son sentiment patriotique et son sens de l'obéissance pour ne pas se mettre en colère. Lui qui ne voulait pas entendre parler de fuite, il devra nous voir partir seules vers l'inconnu. D'ailleurs, il n'est pas question de tergiverser. Le capitaine nous accorde quelques minutes pour prendre quelques objets et nous ordonne de le suivre. Inconsciente, je me précipite sur mes trésors : l'album-photos que je dépouille pour en glisser les épreuves dans mon sac, des crayons de couleurs et autres futilités de ce genre. Mon père embrasse ses deux « belines » (sa formule de tendresse). Nous embrassons nos voisins cheminots. Ma mère recommande à tous de laisser portes et fenêtres ouvertes pour limiter les dégâts lors de l'explosion. Encadrés par l'armée, femmes et enfants de la cité partent en direction du fort, seule possibilité de sortir de cette souricière. Alentour, la fusillade crépite. Avec le recul du temps je me demande aujourd'hui pourquoi nous n'avons pas exigé de nous rendre au village de Longeray où nous aurions trouvé un refuge, là où aucun habitant n'était évacué. Sur ordre militaire, ces gens ont été obligés de quitter leur domicile et de s'éloigner dans la forêt de la combe du Sorgia. Dès la fin de l'explosion, ils ont pu rentrer chez eux.

Le fort n'a plus d'accès direct. Tout est bloqué, camouflé. Nous passons donc par le tunnel routier dont l'entrée, entièrement dissimulée, est munie d'une chicane. Nous nous glissons entre les sacs de sable et les charpentes de bois. Arrivés aux deux tiers du tunnel, côté Genève, là où se situent les portes blindées qui donnent accès à l'intérieur du fort, nous devons franchir à l'aide d'échelles deux énormes fossés anti-chars. A l'autre extrémité du tunnel, nous contournons une autre chicane. Nos bagages, des sacs à provisions portés à bout de bras, nous épuisent. Enfin, nous voilà tous réunis sur la route du pays de Gex. Que faire? Nous jetons un dernier regard au viaduc, à la cité, à la gare. Nous décidons de nous séparer en deux groupes. Les uns s'éloignent avec courage. Ils ont la chance d'avoir des parents qui habitent un peu plus loin, sur la route de Gex. Désemparées, nous restons quatre : madame Favier, sa fille Georgette, ma mère et moi. Nous décidons de miser sur la solidarité de la grande famille cheminote. C'est ainsi que nous débarquons chez le chef de gare de Collonges-Fort-L'Écluse. Au passage, nous saluons M. Dalphin, douanier en service à la zone franche. Il est avide d'entendre des nouvelles de

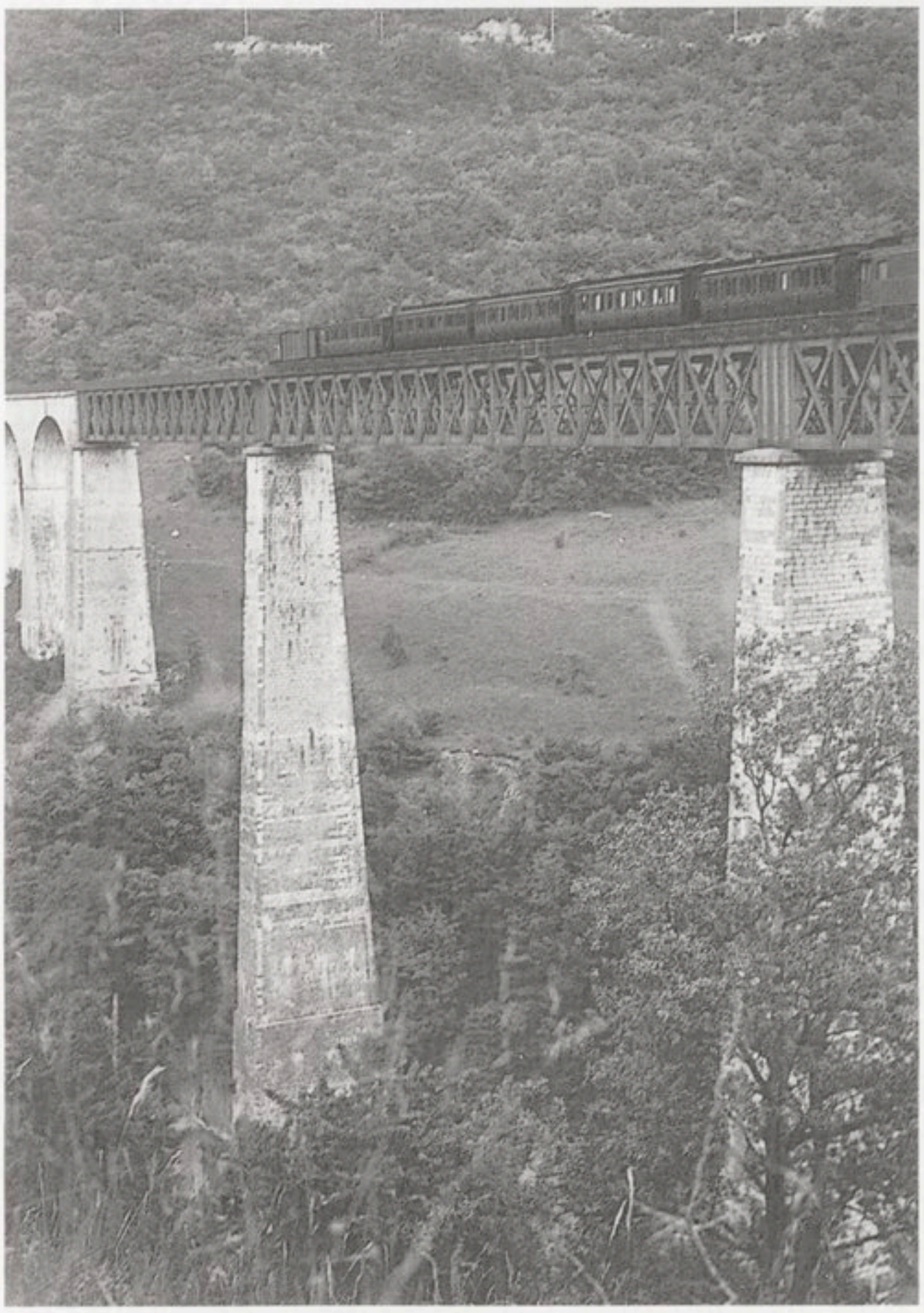

L'ancien viaduc de Longeray, quelques heures avant sa destruction, fut chargé d'une rame de wagons. Sans doute les responsables espéraient-ils ainsi, soit en retarder le franchissement, soit favoriser l'écroulement dans le vide de la structure dynamitée.

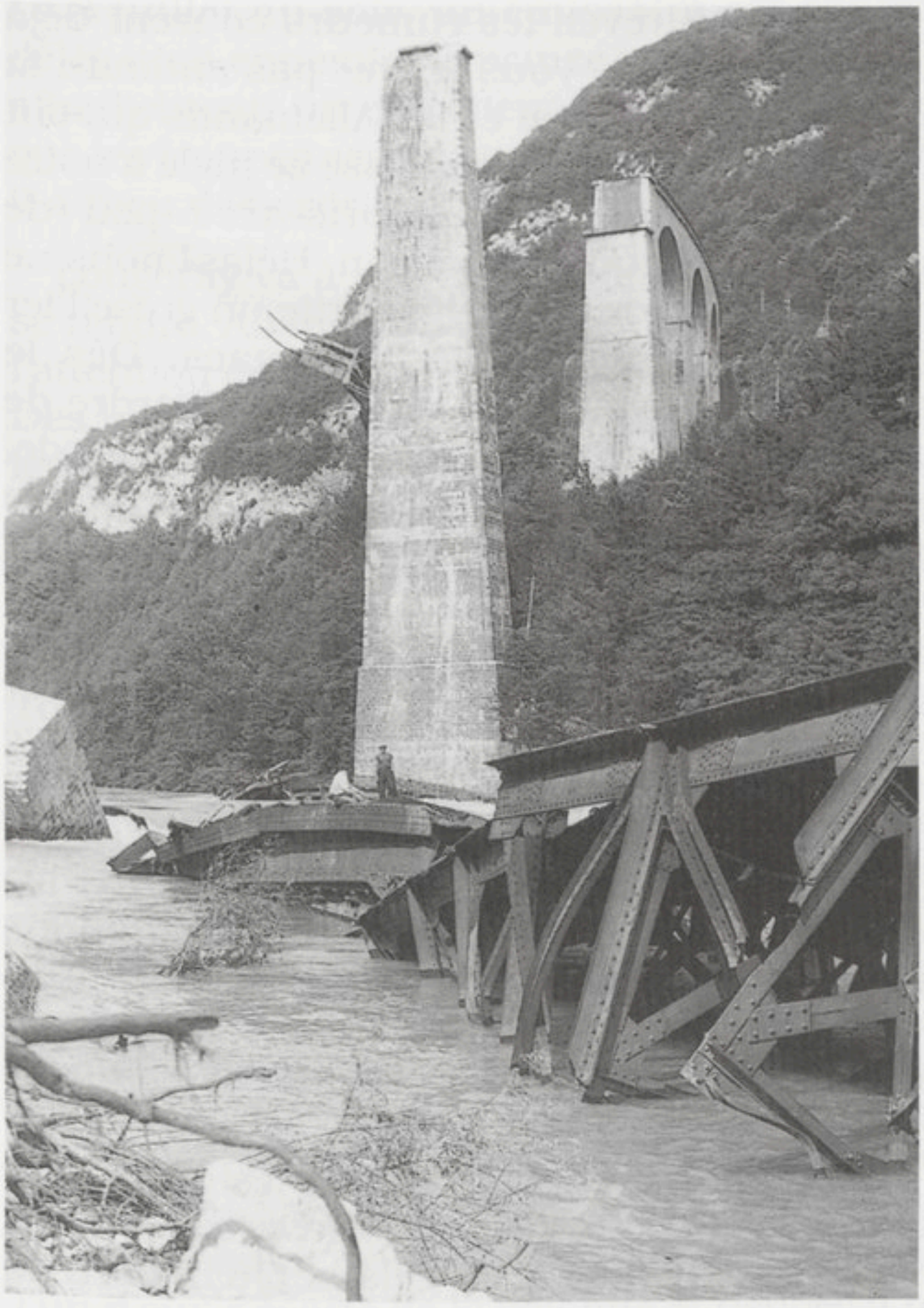

Après la destruction du viaduc.
Le déblaiement des matériaux (ferrailles, pierres, maçonnerie, wagons pulvérisés, etc.) fut un travail de titan. Il fallut aussi dynamiter à nouveau la pile de la rive gauche qui avait résisté à l'explosion.

Longeray. Affamées, fatiguées, soucieuses, nous apprécions le repas de nos hôtes. Cependant, nous comprenons très vite que l'hébergement de nuit pour quatre personnes ne sera pas possible chez ce collègue de nos pères. Nous reprenons alors nos baluchons pour gagner la gare de Pougny-Chancy. Un autochtone rencontré au hasard du chemin nous indique l'habitation du maire. Tout d'abord perplexe, ce brave homme nous conduit jusqu'à une maisonnette inoccupée depuis quelques jours. Elle est située sur une hauteur face à la Suisse. C'est une maison étrange, bien digne d'un film d'espionnage. Sur un bureau s'entassent des encres de toutes les couleurs, de multiples tampons, des lampes compliquées aux formes variées et des vitres vertes, rouges, jaunes, bleues. Sur un meuble est posé un appareil morse. Sans doute a-t-il permis de transmettre des informations dans son langage codé de points et de tirets. Dans toute la maison, le désordre règne. Tout laisse supposer que les occupants ont effectué un départ précipité.

Mais nous ne nous posons pas trop de questions. Epuisées après notre périple d'une dizaine de kilomètres, nous nous écroulons sur des

lits aux draps pas très propres. Au réveil les rumeurs courent déjà dans le village : « Le viaduc est détruit. Vous n'avez pas entendu la formidable explosion? La fusillade continue et les Allemands qui ont pris Longeray ont tué tous les cheminots! ». L'angoisse se mêle à notre faim. Dans notre précipitation, nous avons pris très peu de ravitaillement. Nous cherchons dans toute la maison. Hélas! nous ne trouvons rien. Par chance, le petit enclos du jardin abrite un groseillier dont les grappes de fruits mûrs calment nos estomacs. Dès le lendemain, un envoyé militaire français nous fait donner l'ordre de rentrer. Nous accomplissons en sens inverse le parcours de notre exode. Dès le carrefour des routes du pays de Gex et de la Haute-Savoie, le cœur serré, ébahies, nous découvrons le désastre. Quelle tristesse! Le viaduc a disparu. Un énorme vide sépare les arches de pierre des culées intactes sur chacune des deux rives. Tout en bas, dans le Rhône, nous devinons un enchevêtrement de poutrelles de fer et de wagons. Cet amas forme déjà une légère retenue d'eau. La dernière pile de la rive gauche est encore debout bien qu'un énorme bloc du tablier y soit resté suspendu. Nous devrons nous habituer à ce paysage de désolation. L'armée nous fait traverser le tunnel du fort toujours occupé par les Français. A notre grande surprise, nous effectuons le trajet qui nous conduit du fort jusqu'à la cité sans fusillade autour de nous. Mais nous avons l'impression profonde d'avoir quitté, au-delà du fort, une région bienveillante pour entrer ici dans une zone dangereuse.

Nos soucis s'envolent lorsque nous retrouvons tous les cheminots sains et saufs et notre cité intacte. Fenêtres et portes ouvertes pendant l'explosion ont empêché les vitres de partir en éclats. Qu'importe la suite.

LA PRISE DU FORT APRÈS L'ARMISTICE

Bien qu'isolés, nous savons tout de même que le maréchal Pétain est devenu président du Conseil. Le 16 juin 1940, il adresse à Hitler une demande d'armistice qui n'entrera pas en vigueur avant le 25 juin. Quelques échos de l'appel du 18 juin fait à Londres par le général de Gaulle parviennent jusqu'à nous.

Le 25 juin, les armes se taisent enfin. Nous apprécions ce calme qui fait suite à la tempête. Un calme qui va durer à peu près huit jours, jusqu'au début juillet.

Les Allemands occupent Longeray mais ils butent contre la forteresse. Très vexés de n'avoir pu vaincre cet obstacle avant l'armistice, ils se vantent : « un jour de plus et nous prenions facilement le fort aux lance-flammes ». Les faits sont là et le capitaine avec sa garnison sont vainqueurs et entendent rester dans la place. Les Allemands multiplient les démarches. Ils veulent, paraît-il, obtenir la reddition des Français.

Le 3 juillet au soir, un émissaire est contraint de se joindre à une délégation ennemie. Il avance vers le fort en agitant un drapeau blanc afin d'obtenir un entretien. Il porte un ordre de capitulation précisant que les troupes seront conduites en captivité. Mais le capitaine s'entête, il a reçu des ordres et les respecte.

Longeray va à nouveau se distinguer. Le bruit court que le fort doit se rendre. Abandonnant notre travail et munis de lunettes d'approche, l'attention en alerte, nous scrutons les lieux dans ses moindres détails. Des bouches à canons creusées dans les rochers s'échelonnent entre les forts inférieur et supérieur. Par ces orifices, nous voyons sauter des hommes : ce sont des militaires français. Ils grimpent d'une roche à l'autre, au milieu des taillis de cette falaise abrupte. Pour échapper à la capture, ils bravent tous les dangers. En s'enfuyant vers le pays de Gex ou la Haute-Savoie, ces « déserteurs » vont retrouver la liberté. Tous ceux qui, forts de leur bon droit, se sont laissé appréhender vont connaître cinq ans de captivité.

Comme chaque jour, ce 3 juillet, je monte au village pour y chercher le lait. A peine arrivée sous le tilleul qui abrite de son ombre le banc de pierre installé sur le bord de la route nationale, j'aperçois une colonne de soldats. Elle approche. Quelques habitants du village sortent prudemment de leurs maisons pour tenter, comme moi, de comprendre ce qui se passe. D'emblée, nous reconnaissons le capitaine Favre qui marche en tête de ses hommes ou tout au moins de ce qu'il en reste. Encadrés par les Allemands solidement armés, tous sont à l'évidence prisonniers. Angoissés, nous les dévisageons en silence tandis qu'ils nous adressent de la main quelques petits signes discrets. Tout à coup, l'un d'eux s'écarte de la colonne et dépose à terre sa gamelle de soldat. A peine a-t-il esquissé son geste que les gardiens allemands vocifèrent des hurlements et gesticulent. L'un d'eux, fou de rage, donne un grand coup de pied dans la gamelle qui roule jusqu'à moi. L'homme regagne la troupe qui s'éloigne ; nous la regardons disparaître dans le dernier virage en direction de Léaz et Bellegarde. C'est alors que je reprends mes esprits et ramasse la gamelle. Oh ! surprise, l'homme a réussi. A l'intérieur, je découvre une lettre destinée à sa famille. Nous l'avons expédiée mais depuis ce jour lointain de juillet 1940, j'ignore encore si elle est parvenue à destination. Je possède toujours cette boîte à vivres de l'armée française.

Ainsi l'armée allemande, en totale violation de l'armistice, a envahi le fort et le pays de Gex sans les avoir conquis et bien après le 25 juin. Pour elle, il était primordial d'atteindre le Rhône et surtout la frontière suisse.

Pour nous commence une longue période pendant laquelle nous avons eu, en de nombreuses circonstances, l'occasion de constater que les conventions internationales qui régissent les lois de la guerre n'existent pas pour les plus forts. Hélas !

LA PREMIÈRE ARMÉE D'OCCUPATION

Longeray est bel et bien dans la zone occupée telle qu'elle a été définie à la signature de l'armistice du 18 juin 1940. Cette zone englobe le pays de Gex et même une petite partie de la Haute-Savoie puisque le Vuache jusqu'à Coupy d'un côté et jusqu'à Faramaz de l'autre constitue en quelque sorte un bastion avancé des Allemands. La partie sud de la France, elle, est déclarée zone libre.

Jusqu'à la prise du fort, nous n'avons vu les Allemands que de loin et camouflés, pendant les combats. Ils se manifestent maintenant par des passages tonitruants et rapides. En tête des camions roule toujours un side-car dont le passager laisse pointer son arme. Bientôt nous découvrons les tanks, les camions ou les voitures découvertes avec des officiers. Tous ces véhicules présentent à nos yeux des formes vraiment inhabituelles et pourtant, riverains de la route nationale, nous connaissons bien les automobiles de l'époque : les camionnettes de livraison, le petit car des voyages scolaires, de rares voitures particulières et surtout, de belles limousines venues de Genève pour la plupart.

Après quelques jours, l'armée allemande réquisitionne l'hôtel Greffier de Longeray où elle installe une escouade. Nous sommes éberlués devant la *Wehrmacht* composée d'hommes jeunes souvent blonds aux yeux bleus, grands et forts. Ils saluent le bras droit tendu et la main levée à hauteur du visage sans oublier les claquements secs des talons. Ils sont remarquables avec leur uniforme vert-de-gris, leur casquette au bord relevé orné de riches galons ou leur calot très seyant, leur ceinturon frappé de l'inscription « *Gott mit uns* » (Dieu avec nous). Quant à leurs bottes reluisantes tout en cuir, elles nous fascinent. Certains officiers arborent même au col de leur chemise une croix aux quatre branches égales.

Pendant leurs détentes, ils parlent fort, rient et chahutent. Ils sont très polis, même courtois, ils font des efforts pour prononcer quelques mots de français. Leur toilette quotidienne est spectaculaire. Jusqu'à ce jour, les lavoirs d'eau de source très fraîche même en été ne servaient qu'aux bestiaux, aux travaux agricoles ou ménagers. Eux se mettent torse nu devant ces bassins. C'est déjà un scandale. Puis ils s'aspergent mutuellement. Ils se lavent même les cheveux et les dents à l'eau froide. Cela n'a pas l'air de les rendre malades. Ensuite, ils pratiquent la gymnastique ou le bain de soleil. Une autre vie que la nôtre. Eux, ils pensent qu'ils sont d'une autre race, une race supérieure.

Mon inséparable amie Georgette Favier, de quatre ans mon aînée, est terrorisée. Elle n'ose plus sortir. Je dois l'accompagner pour monter au village. Sur le chemin du retour quelques soldats nous suivent. Toutes deux nous courons à perdre haleine dans cette rapide descente empierrée. Si au moins nous pouvions sortir de la zone ombragée par

des arbres et des taillis pour déboucher dans l'espace dégagé au-dessus de la cité de la gare. Bien entraînés, eux aussi, c'est là qu'ils nous retiennent en chuchotant « *Choli matemoizelle* ». Mon père, témoin de la scène, nous libère et me propulse dans la cuisine. Très perturbé, il prend un air solennel et sans autre commentaire mais les yeux dans les yeux, il me déclare avec force « les Allemands sont des boches et resteront des boches ». Je tremble. Que vais-je devenir? J'ai treize ans. Il faudra bien que je continue à vivre, à me rendre à l'école. Je comprends les appréhensions de mon père. Il fera comme moi : il s'habituera très vite aux dangers nous concernant. Je dois dire ma reconnaissance envers mon père. Dès le début, il choisit la bonne voie face à l'occupant et nous avons évité les tergiversations de quelques-uns.

C'est dans cette crainte et pour me protéger que mes parents et ma maîtresse décident d'un commun accord que je ne partirai pas au lycée. Je resterai encore un an de plus (la deuxième après le certificat d'études passé en juin 1939) à l'école primaire de Longeray et là, je vais beaucoup m'ennuyer, malgré l'aide apportée à ma charmante maîtresse : faire lire le cours préparatoire, par exemple. Avec le recul du temps, je regrette un tel gâchis. D'autant plus que l'année suivante en septembre 1941, j'entrerai directement en cinquième sautant la sixième. Cependant, je comprends bien l'angoisse de mes parents au moment de se séparer de moi dans une telle conjoncture. Si les Allemands n'avaient pas envahi le pays de Gex, nous aurions été prisonniers de notre cuvette, enfermés entre le Vuache, la Valserine et le Sorgia. Dans cette hypothèse nous n'aurions eu aucune possibilité de scolarité, pas plus à Bellegarde qu'à Gex.

L'ARMÉE ALLEMANDE S'ORGANISE

L'armée allemande occupe l'hôtel Greffier et les deux points stratégiques de Longeray : le fort et la gare. Les occupants sont stupéfaits de constater que ce nœud ferroviaire, autrefois si important, ne bénéficie pas encore de l'électricité. Jusque-là, ni la municipalité ni la société privée concessionnaire n'ont voulu assumer la charge des frais occasionnés par le franchissement de la voie ferrée Longeray-Collonges. Depuis plusieurs années, Longeray est relié au réseau électrique mais les cheminots, eux, doivent s'éclairer à la lampe à pétrole ou à acétylène. En quelques jours, les Allemands réquisitionnent les ouvriers et bien vite nous avons la satisfaction de pouvoir appuyer sur un interrupteur pour faire jaillir une lumière éblouissante. Pourtant, aucun train ne passe plus en gare de Longeray : à la sortie du tunnel du Crêt-d'Eau, côté Bellegarde, sur la Valserine, la voie est barrée par des chevaux de frise ; là se situe la nouvelle frontière. Sur le Rhône, le viaduc, appelé pont de fer, gît dans l'eau. La ligne vers le pays de Gex est occupée par un train de



Ce camion de l'armée allemande roule sur le ballast. Il se trouve vers la tête du train que la troupe a capturé. Il approvisionne la locomotive en eau et en charbon ; elle pourra alors déplacer la longue rame de plus de cinquante wagons jusqu'à une voie au bord de la route facilement accessible aux camions. Alors le pillage sera total.

marchandises capturé par l'ennemi. Bien vite, nous allons assister au pillage systématique de ce train.

Nous n'aurions jamais imaginé qu'un convoi formé de gros camions allait pouvoir circuler sur le chemin empierré et pentu qui relie la route nationale à la gare. Un beau matin, nous voyons déboucher sur cette pente deux voitures. Elles sont suivies par une dizaine de véhicules aux nombreuses roues. Sidérés, nous prenons quelques clichés en cachette. Ce seront les derniers avec des Allemands car, par la suite, nous réaliserons qu'il serait stupide d'être fusillés pour une simple photo. Comment vont-ils s'y prendre pour transvaser l'essence des wagons-citernes dans les barils des camions ? Le train est stationné à quelques centaines de mètres du passage à niveau. La machine à vapeur n'a plus ni eau, ni charbon ; elle est immobilisée. Notre étonnement est à son comble quand nous voyons un camion rouler sur la voie pour aller approvisionner la chaudière. Le train peut être déplacé. Le pillage commence. Nous respirons une odeur d'essence dont les vapeurs nous entêtent. Les navettes de camions s'intensifient.

Leurs conducteurs se pressent. Un des véhicules bascule dans le talus, juste en face de notre domicile. Aussitôt un autre camion arrive et muni d'un treuil le tire de sa fâcheuse position. Quelle organisation!

Nous assistons au transfert d'un wagon entier de mercerie de la maison DMC. Beaucoup plus tard, nous nous souviendrons avec nostalgie de tous ces cartons de fil ou de ces pelotes de coton tandis que nous subissons des privations de tous genres. Pour l'instant, dans nos déplacements, nous ramassons à terre, subrepticement, une bobine ou un écheveau de soie d'Alger égarés. A l'heure de la détente, les guerriers teutons se hissent sur le toit du wagon. Ils y installent de magnifiques fauteuils de cuir et une table de salon extirpés d'un déménagement. Assis les pieds sur la table, ils somnolent. A la fin du pillage nous avons trouvé sur la voie ferrée l'album photos des propriétaires de ce mobilier. Nous devinons que ces gens rentraient d'Afrique. L'opération train se termine par le départ de la rame vers le pays de Gex. La voie est libre.

L'armée d'occupation prend ses quartiers dans le fort. Nous sommes inquiets lorsque nous entendons des bruits sourds dans cette direction. Ce ne sont pas des explosions; nous ne voyons aucune fumée suspecte. Il ne s'agit pas d'une bataille; la campagne est déserte. Les gens du village nous expliquent l'origine de ces bruits en cascade. Les Allemands ont reçu l'ordre de précipiter tous les fûts de canon abandonnés par l'armée française dans les escaliers de pierre de la forteresse qui relient le fort supérieur au fort inférieur. Ils réquisitionnent quelques jeunes de Longeray pour récupérer le métal et approvisionner en bois leur cantonnement*. Après la Libération, nous constaterons que, sur les mille cent soixante-cinq marches existantes, une seule a été épargnée.

L'électrification de la gare de Longeray nous a beaucoup surpris mais l'annonce de la reconstruction du viaduc nous étonne bien plus encore. Pourquoi reconstruire un ouvrage qui franchit la frontière? Nous apprendrons bien plus tard que tous les ponts de la région qui avaient été détruits afin de stopper l'avance allemande ont été reconstruits très rapidement par elle. Sans doute l'état-major songeait-il déjà à l'invasion totale de la France? A moins que, comme le bruit en a couru avec insistance, les trains du pillage de la France ne passent par Longeray pour gagner l'Allemagne via la Suisse.

Toujours est-il que, dès l'automne 1941, nous nous retrouvons au milieu d'un vaste chantier. Pour l'approvisionner, sur la rive droite du fleuve, les camions empruntent la route qui, depuis le fort, conduit à la gare par le hameau du Lavoux. Sur ce chemin, les conditions de transport ne sont pas trop difficiles. De plus, la voie ferrée Longeray-Gex reste opérationnelle. Il n'en va pas de même pour la rive gauche

---

* Précisions données par M. François Desmurs de Longeray, ainsi que page suivante.

où il n'existe aucune route; en effet, celle d'Eloise à Chevrier surplombe le défilé d'une hauteur importante. Au tout début du chantier, les camions de matériaux franchissent le Rhône au pont Carnot, en direction de Valleiry. A l'intersection de la route et de la voie ferrée, le chargement est déposé sur un lorry. Cette plate-forme autonome utilise les rails et atteint, par le tunnel d'Entremont, la culée de la rive gauche du viaduc à construire. Là, le matériel est enfin à pied d'œuvre. Très vite, des câbles suspendus d'une rive à l'autre prendront le relais*.

Des ouvriers français mais aussi italiens sont embauchés. Pour leur premier travail, ils lancent sur le Rhône, à quelques mètres au-dessus de l'eau, une passerelle qui va permettre le passage des ouvriers d'une rive à l'autre. Pour des raisons de contrôle et de sécurité, cette passerelle sera gardée jour et nuit par des sentinelles. Chaque ouvrier possède un *Ausweis* (laissez-passer temporaire pour franchir la ligne de démarcation) qu'il présente à chaque passage. Lorsque le travail préparatoire est achevé, les ouvriers dynamitent la pile de la rive gauche restée debout, découpent au chalumeau le tablier du pont et l'ensemble des wagons entassés sur les rives et dans le lit du Rhône. Ils enlèvent toutes les pierres taillées éparpillées sur des hectares. Un travail de titans. La cité cheminote et la maisonnette du garde-barrière isolées depuis leur construction au XIXe siècle, sont alors littéralement noyées dans les baraquements, les bureaux et la cantine installés au milieu

Passerelle provisoire sur le Rhône.
La reconstruction du viaduc par une entreprise française s'est faite sous la surveillance des sentinelles allemandes. L'occupant fit tout d'abord lancer une passerelle légère, gardée jour et nuit.
Les ouvriers l'empruntaient entre 7 h. et 20 h. Ils présentaient leur *Ausweis* à chaque passage.

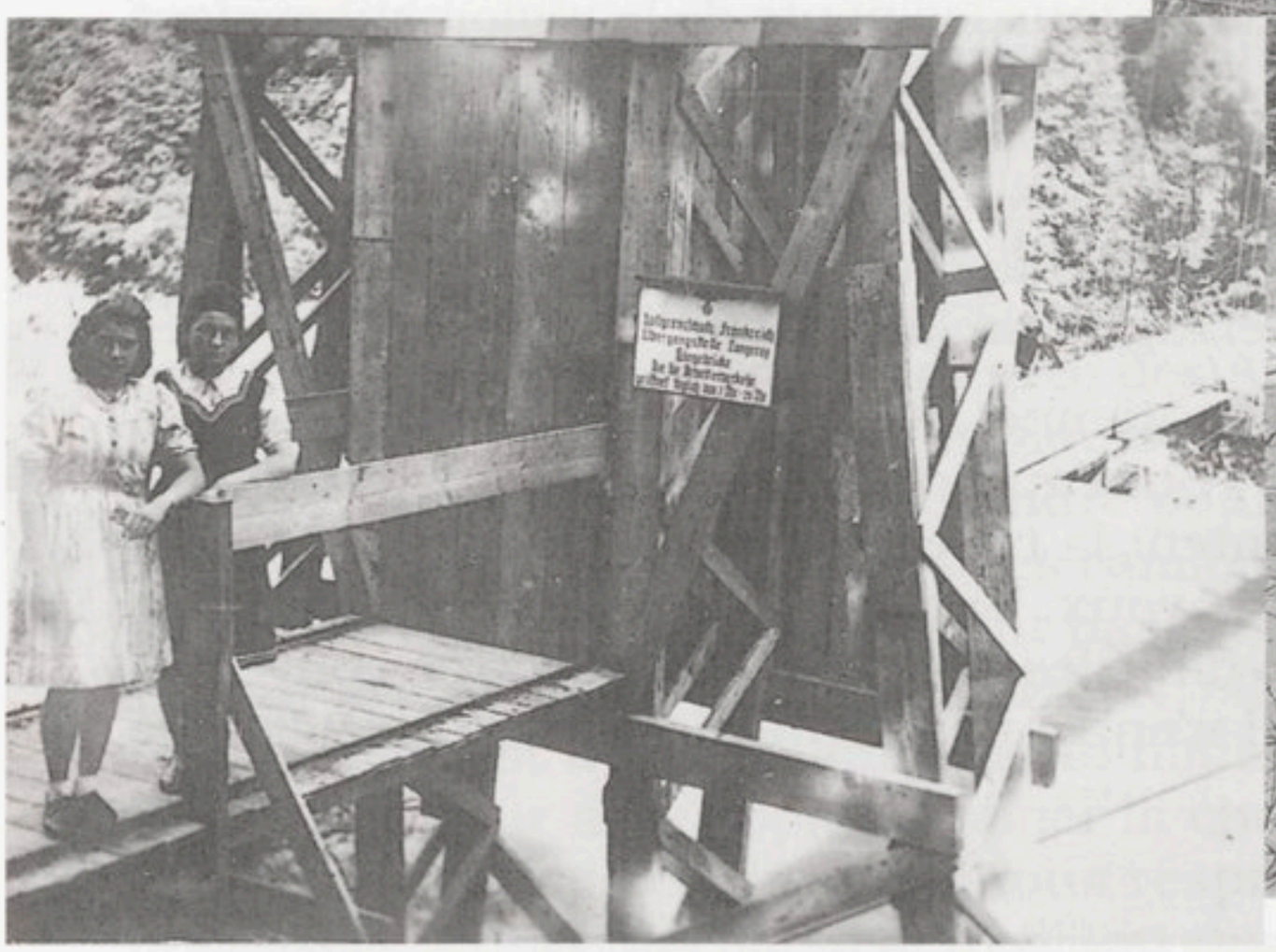



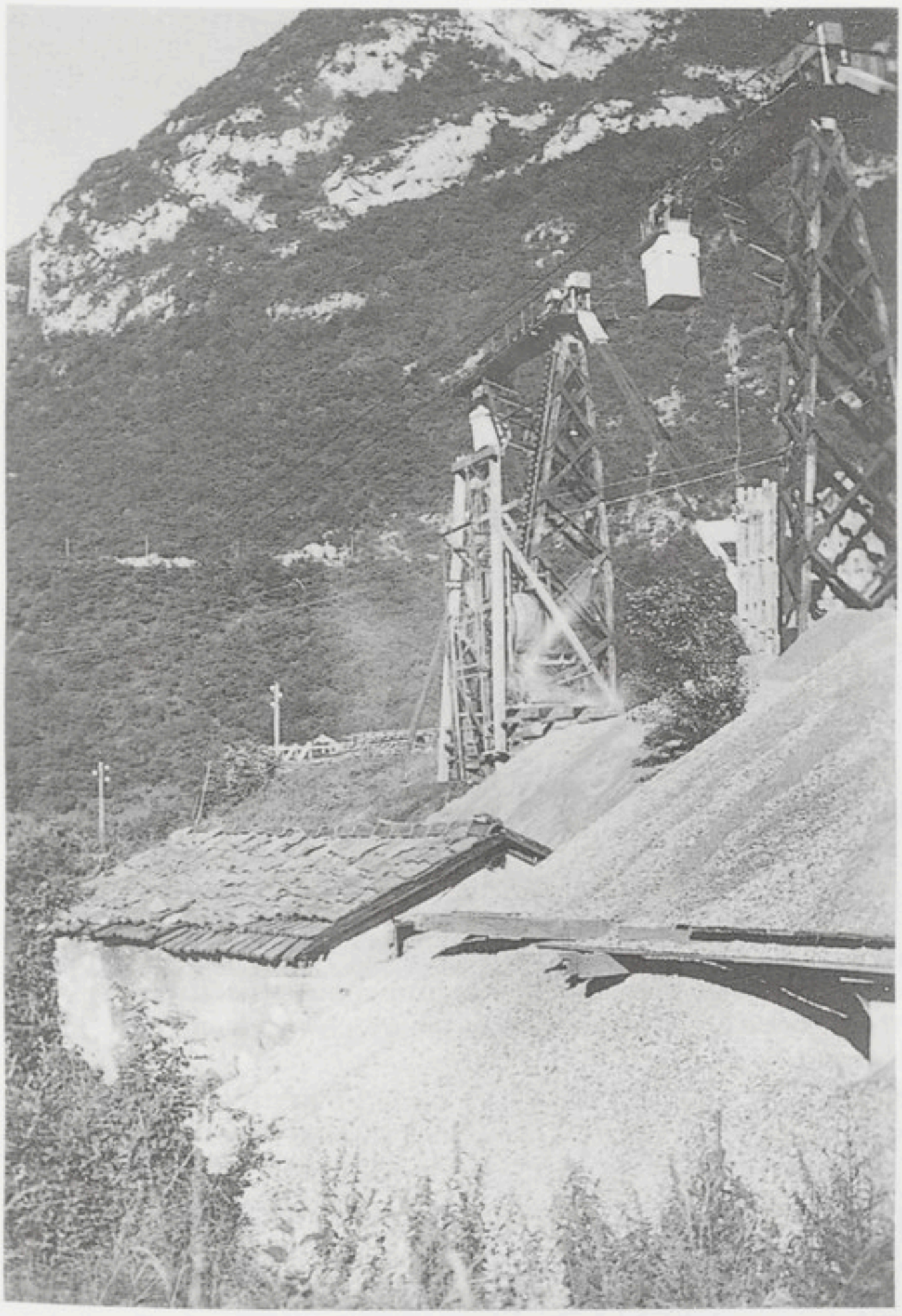

Les nacelles « aériennes ». Toute une machinerie a été mise en place pour déblayer le terrain après l'explosion et pour transporter les matériaux de la reconstruction du viaduc. Deux nacelles de métal suspendues à des câbles se déplaçaient sur toute sa longueur. Un homme logé à l'intérieur en assurait la manœuvre, obéissant aux ordres que lui donnait le responsable qu'il apercevait par les deux ouvertures percées dans son habitacle. Le godet suspendu au câble sous la nacelle pouvait descendre jusqu'au niveau du sol situé quelquefois à quatre-vingt-dix mètres en-dessous.

de gigantesques tas de sable et de gravier, de multiples bétonnières mais aussi de montagnes de bois de coffrage. Deux téléphériques aux petites cabines suspendues dans le vide par des câbles qui reposent sur des mâts de bois plantés sur chaque rive transportent inlassablement tout ce matériel à pied d'œuvre. Pendant plusieurs mois, les ouvriers s'activent. Deux immenses coffrages en bois sont montés verticalement le long des piles principales construites sur chaque rive du Rhône. En juin 1942, le chantier retient son souffle quand, à l'aide de câbles tirés par des moteurs, on entreprend de rapprocher les deux coffrages afin de former la voûte centrale jetée par-dessus le Rhône. Il faut qu'ils se rejoignent parfaitement. Quelle prouesse que de réussir un tel ajustage, à dix centimètres près, alors que les ouvrages de bois étaient bien séparés d'une soixantaine de mètres. Pour observer, le chef charpentier s'est caché derrière un arbre dans la futaie qui descend jusqu'au Rhône. Ce Breton nous explique,

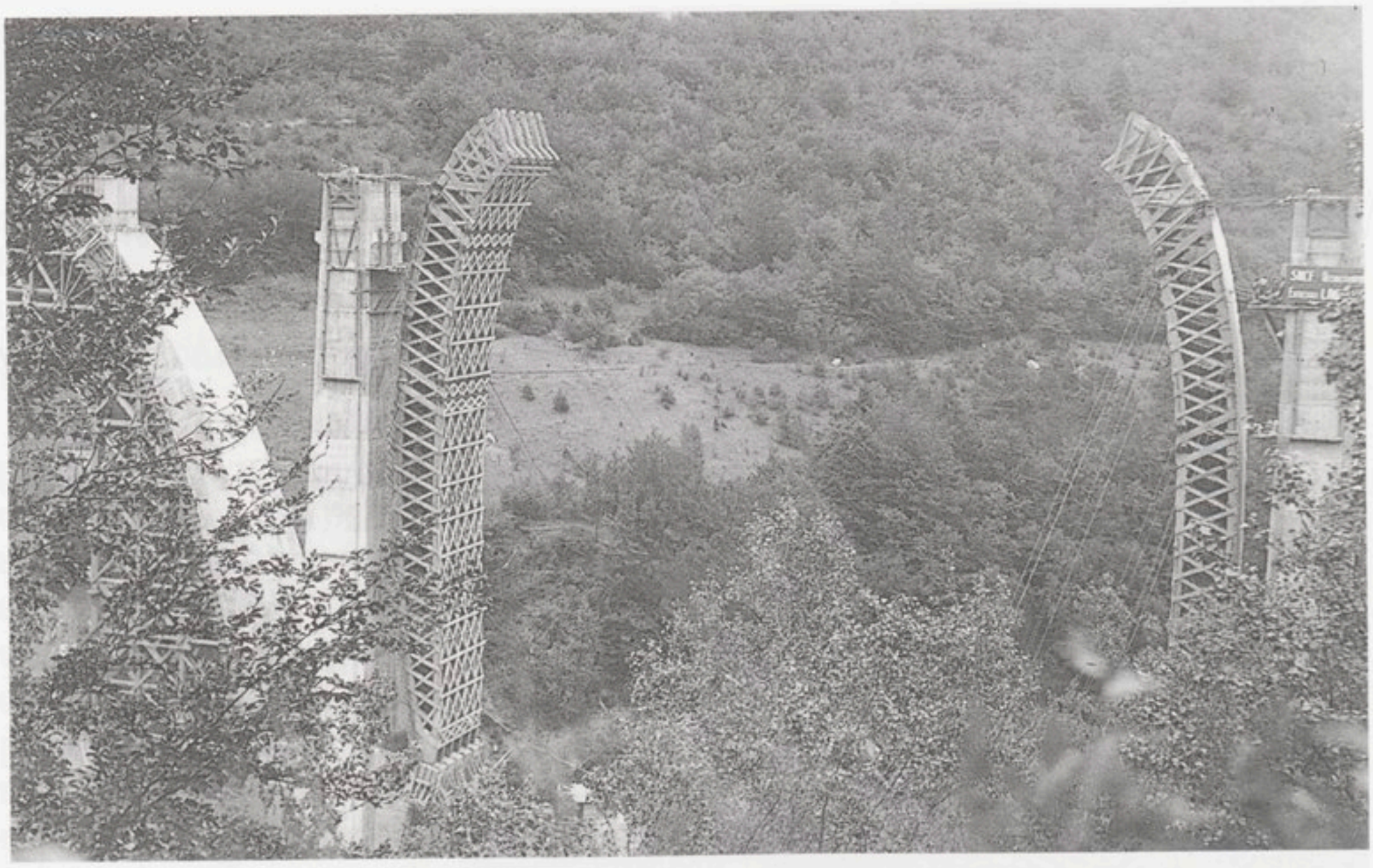

Les piles centrales en béton armé du futur viaduc sont achevées; à droite et à gauche se dressent les deux coffrages de bois qui permettront de couler l'arche qui les reliera. A droite, les câbles en cours d'installation vont assurer le rapprochement par rotation à partir des pieds des deux piles et l'ajustage précis des deux immenses structures de bois.



Le rapprochement et l'ajustage des coffrages sont terminés. Une précision surprenante a consacré la réussite de l'entreprise. A droite et à gauche de l'arche, plaquée contre le cintre de bois, on distingue une petite échelle qui permettait aux ouvriers de rejoindre leur lieu de travail. Elle fut pour certains, non sensibles au vertige, la voie de la liberté.

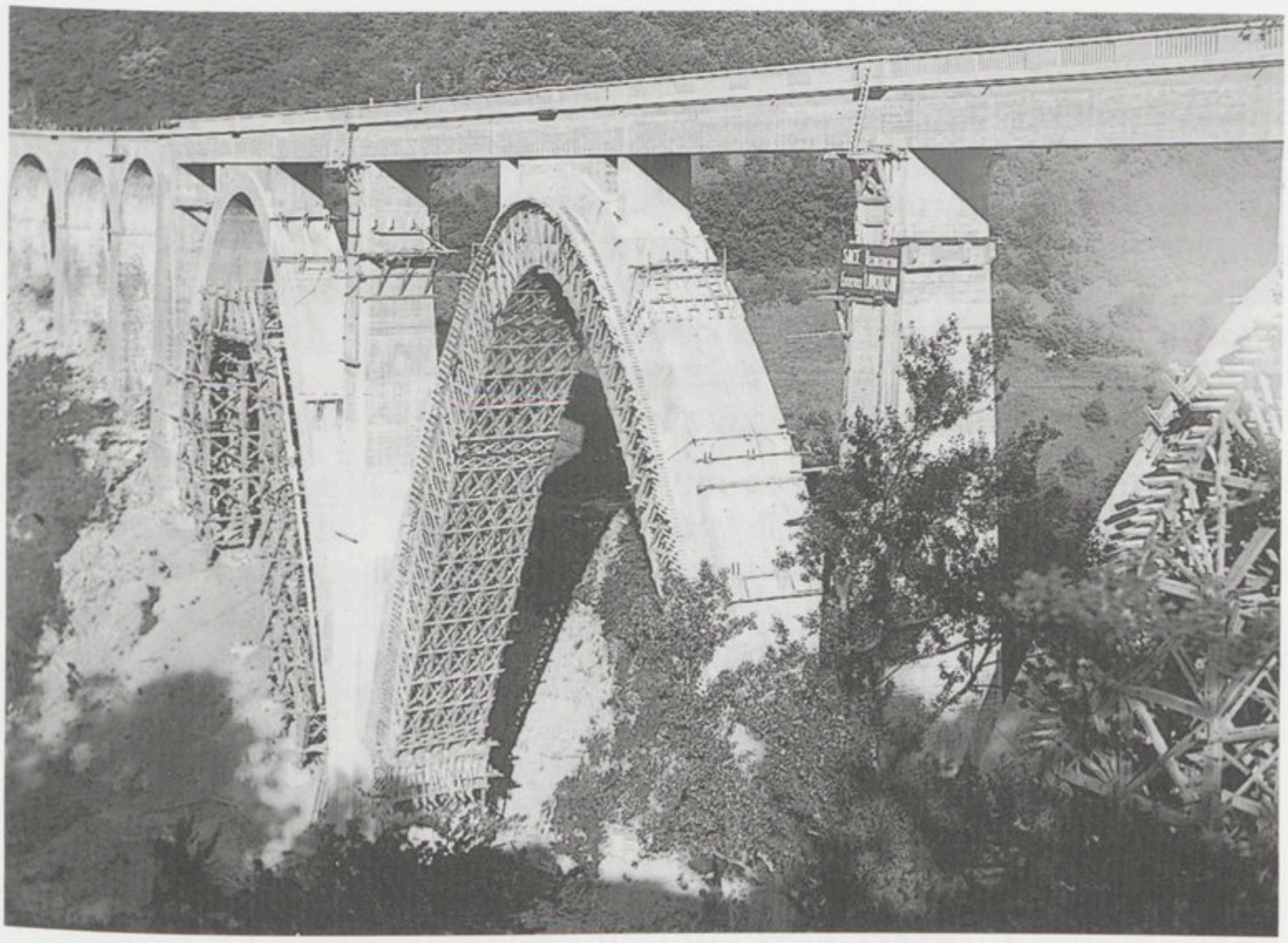

Le gros-œuvre est achevé. Alors commence un travail dangereux : la démolition des coffrages en bois. Seuls les ouvriers du chantier eurent le courage de déboiser les parties supérieures. Le génie militaire associé à ce travail borna son intervention aux parties inférieures. Les bois de l'arche centrale sont tous partis au fil de l'eau. En cette période de disette, les riverains de l'aval furent tout heureux de les récupérer*.

après la réussite de la manœuvre, qu'il a déjà réalisé un travail identique dans la région de Brest. Ma mère a la présence d'esprit de tirer plusieurs photos de ce miracle de la technique.

A la fin de 1943, l'avancement des travaux permet une circulation ferroviaire ralentie mais très utile pour l'armée d'occupation. Les Allemands en profitent pour acheminer des troupes vers la Savoie et ses maquis. Le chantier s'achève en juillet 1944*.

Au cours de cet important chantier, on déplora une seule victime. Un ouvrier tomba d'un échafaudage dans le Rhône. Son corps ne fut jamais retrouvé. Il faut savoir que ces travailleurs, insensibles au vertige, ont toujours accompli leur tâche sans aucune protection. Ils ne portaient pas de casque ni de ceinture de sécurité. Quel laxisme dans la législation du travail de cette époque* !

---

* Précisions données par M. François Desmurs de Longeray.

LE CAR DES MONTS JURA

A la fin d'une semaine de classe à Gex, lorsque je dois aller chez mes parents, je peux utiliser deux moyens de transport : le rail ou la route. Cependant les horaires des trains concordent rarement avec mon emploi du temps scolaire; j'emprunte alors le plus souvent les cars des « Monts Jura ». Il s'agit de cars qui fonctionnent au gazogène, avec un énorme réservoir rempli de bois que le chauffeur doit quelquefois gratter en cours de route à l'aide d'une tige de fer destinée à remuer le bois dont la lente combustion dégage le gaz nécessaire au véhicule.

L'origine du trajet retour se situe au pont de Coupy, poste frontière avec la zone libre. Lorsque le véhicule parvient à Longeray il ne reste plus guère de places. Bientôt, au fur et à mesure que l'on traverse la plaine qui conduit à Gex, le car compte autant de voyageurs debout que de voyageurs assis. A chaque arrêt, notre chauffeur hisse sur le toit par l'échelle arrière tout un attirail de baluchons de toile, de sacs de jute, de cartons délabrés et même des valises. Souvent, lors des dernières stations, nous abandonnons carrément des gens sur le trottoir.

Lorsqu'un Allemand utilise le car, il est toujours accompagné d'un chien-loup, un berger allemand en quelque sorte! Les voyageurs dégagent alors spontanément un large espace autour de ce couple dangereux. Ils s'entassent comme ils peuvent dans le couloir. Depuis cette époque lointaine je ressens une crainte maladive de la foule. L'Occupation nous a appris à ne point trop parler, nous échangeons des phrases banales concernant la pluie et le beau temps ou la santé. Le parcours en présence d'un Allemand s'effectue sans aucun bavardage dans un silence angoissant. Je garde le très désagréable souvenir d'un passager qui, profitant de la situation créée par la cohue, s'applique avec insistance à caresser les jarretelles de mes bas tandis que, honteuse, je suis dans la totale impossibilité de changer de place. Détail insignifiant me direz-vous, si l'on avait su ce qui nous attendait à l'arrivée à Gex.

De loin, nous apercevons quelques soldats armés accompagnés de chiens. Manifestement, ils battent la semelle en attendant le car. Très vite nous comprenons qu'il s'agit d'un contrôle avec la vérification des papiers suivie d'une fouille corporelle, mais nous n'avions pas prévu le partage des voyageurs en deux groupes. Celui auquel j'appartiens retrouve assez vite la liberté tandis que l'autre est conduit à la *Kommandantur* « *manu militari* ». Un tel tri s'est renouvelé plusieurs fois mais avec ma baraka habituelle, je me suis toujours retrouvée dans le groupe libéré.

Nous avons la nette impression que ce transport régulier des cars des Monts Jura est suspect aux yeux des Allemands et attire des ennuis aux voyageurs. L'explication m'a été donnée beaucoup plus tard, à la

fin de l'année 1945. Ce jour-là, dans la cour de la gare de Pont-d'Ain, j'aperçois, depuis l'appartement de mes parents situé au premier étage, un car dont le chauffeur, M. Keiffer, se rend au café de la place. Il boite! Je me précipite. Nos retrouvailles sont chaleureuses et bien vite il me raconte son accident. « Le car possédait un double fond. Pendant plus de deux ans, j'y ai caché les armes que je transportais pour le maquis. Un jour je suis tombé en pleine bagarre entre Allemands et maquisards. Je suis descendu afin de me mettre à l'abri et j'ai été blessé par le tir des partisans, involontairement, bien sûr ».

LES RESTRICTIONS

Au village, deux épiceries permettent de s'approvisionner. Elles sont situées de part et d'autre de la route. L'une jouxte le café de l'hôtel Greffier, l'autre occupe une partie de la maison Raisin, en face. A peine installés, les Allemands se précipitent chez ces commerçants. Les soldats sont largement pourvus d'argent français échangé au taux de vingt francs pour un *Reichsmark*. Ils achètent la totalité des stocks. Ils montrent une telle soif de provisions qu'ils parviennent même à nous émouvoir, nous, les vaincus. Ma mère ne peut s'empêcher d'observer « Ce qu'ils ont dû être malheureux! ». Benoîtement, nous les regardons faire sans nous douter que nous contemplons, pour la dernière fois et pour bien longtemps, des rayons garnis. Nous devrons attendre 1948 pour retrouver quelques facilités dans les achats de nourriture. Et encore, puisqu'à cette date les tickets de rationnement pour le pain, le beurre, la farine, l'huile, le sucre et la viande existeront toujours. Huit ans de privations! Les tickets distribués en 1949 ne seront pas utilisés. Dans le cadre du plan Marshall, l'arrivée à Bordeaux du premier navire américain (Liberty-ship), permet la vente libre du pain à partir du 1er février 1949.

Quelques jours après leur razzia chez nos commerçants, nous avons compris, mais un peu tard, que nous aurions dû, nous aussi, faire quelques provisions. Bientôt le garde-champêtre passe dans tous les hameaux de la commune. Après avoir appelé la population à grands renforts de tambour, il nous invite à nous rendre à la mairie le plus rapidement possible. Nous pourrons nous procurer des cartes d'alimentation, de vêtements, de tabac. Nous sommes abasourdis lorsque nous prenons connaissance des rations qui nous sont octroyées. Suivant leur âge les enfants sont répartis en trois catégories. Les plus jeunes sont dénommés J1 ; de six à douze ans, ils ont le titre de J2 ; quant à moi, adolescente de treize ans, comme tous les jeunes jusqu'à dix-huit ans, je bénéficie de la carte J3. Elle donne droit à cent cinquante grammes de pain de plus que les adultes (classés A) qui, eux, se voient attribuer généreusement deux cent soixante quinze grammes par jour de cette précieuse et fondamentale nourriture des Français.

Ma jeunesse me donne le droit de recevoir chaque mois deux cent cinquante grammes d'un chocolat qui n'en a que le nom. L'intérieur de chaque rectangle est constitué d'une espèce de sucre noyé dans une fine pellicule noire. Quand on achète cet ersatz, j'entrouvre sans arrêt le petit paquet pour croquer et croquer encore. En deux ou trois jours, la ration mensuelle a disparu.

Mes parents font partie de la catégorie A et mon père, malgré son travail difficile sur le réseau, n'a pas été admis comme travailleur de force. Il reçoit donc quatre litres de vin par mois et trois paquets de tabac. Mon père est tout heureux de profiter de l'attribution faite à son épouse qui, elle, ne fume pas.

Bientôt, le système D s'instaure comme dans toutes les familles confrontées à de sévères privations et qui ne peuvent pas ou ne veulent pas s'adonner à un marché noir florissant.

Sa responsabilité de chef de gare remplaçant le conduit parfois jusque dans le Chablais et le met en contact avec des douaniers suisses ; mon père échange quelques boutons de cuivre inutilisés de ses anciennes tenues cheminotes contre un paquet de gris.

A la maison, ma mère, à l'écoute de tout ce qui peut se dire sur le ravitaillement, l'obsession de tout le monde, apprend un beau jour que le boulanger d'Ecorans, un hameau situé à six kilomètres de chez nous, au-delà de Collonges-Fort-L'Ecluse dans la direction de Gex, ce boulanger donc, ajoute quelques grammes de pain à la ration réglementaire de chacun. Enfin une bonne nouvelle. Nous décidons de nous rendre dorénavant à Ecorans chaque fois que nous le pourrons. Nous avons utilisé toutes sortes de moyens de locomotion depuis la bicyclette jusqu'à la marche à pied en tirant une luge derrière nous, l'hiver, lorsque la neige rend la route impraticable. Souvent je suis de corvée seule et je dois franchir le tunnel du fort occupé par l'armée allemande. Mon cœur bat fort tandis que j'avance sous cette voûte sombre en tirant derrière moi toutes les miches appétissantes qui nous sont destinées mais aussi celles de nos voisins qui m'ont chargée de cette lourde responsabilité. Je me souviens d'un voyage effectué alors que je souffrais d'un abcès dentaire sur lequel ma mère, ignorante des thérapeutiques mais instruite par la tradition de nos campagnes, avait appliqué une bouillotte au cours de la nuit. J'avais une tête d'œuf de Pâques. Ce jour-là je ne risquais pas de plaire à l'un des sept garçons du boulanger.

La moindre nourriture est la bienvenue à la maison et mon père se résout, malgré sa fierté, à quémander, un peu comme un mendiant, auprès des commerçants clients du chemin de fer. Un jour, il retire de sa panière en osier une livre d'orge perlé. Quel luxe! Et ce soir là, notre quotidienne soupe de pommes de terre et de poireaux du jardin se transforme en un vrai régal. Une autre fois, mon père a pu obtenir deux cent cinquante grammes de cacao, un cacao qui a duré plusieurs

mois. Je l'ai mangé au compte-gouttes. J'ouvre le buffet de ma grand-mère, j'humecte mon doigt de salive, je le trempe dans le sac de papier beige et je suce ce mets délicieux. Quel souvenir!

Il est inutile de chercher pour occuper nos loisirs. Toutes les vacances de l'année sont consacrées, suivant les saisons, à ramasser les fruits tombés, les mûres, les noisettes, le tilleul et aussi les champignons : tout ce qui se mange. Au retour d'une grande virée en montagne, notre abondante cueillette de framboises nous pose des problèmes. Comment allons-nous faire de la confiture sans sucre? Une voisine – les voisines sont très utiles et chacune à sa petite idée sur la façon de se débrouiller – une voisine donc, nous conseille d'ajouter de l'aspirine à nos framboises après cuisson. C'est bon. Nous profitons de cette confiture d'un nouveau genre.

Le ramassage des châtaignes dans la forêt, bien loin de toute habitation, tourne à la débandade. Le propriétaire qui apprécie sans doute aussi les qualités nutritives des fruits du châtaignier que nous ne sommes certainement pas les premiers à cueillir, s'est caché derrière un arbre et tire quelques coups de fusil dans notre direction pour nous effrayer. Nous dévalons à perdre haleine les ravines qui nous ramènent dans une zone plus civilisée.

Dans une telle ambiance et aussi pour aller quérir quelque espoir auprès de Dieu, le soir de Noël 1942, nous avons encore le courage de



Corvée de bois sur la rive droite du Rhône.
Portant de lourdes branches, nous devions marcher sur les rochers arrondis par l'eau avant de grimper pour franchir la forêt et sa forte pente.

nous rendre à la messe de minuit à l'église de Léaz. En pleine bise du couloir rhodanien, le froid est intense, la route verglacée, mais la lune brille. Tout le village est là et l'on avance d'un bon pas, filles et femmes, garçons et hommes, bras-dessus, bras-dessous, afin de ne pas tomber. Au retour, nous sommes affamés. En guise de réveillon nous nous mettons une tartine de pain frotté à l'ail sous la dent. Je n'ose pas le croire lorsque je repense à tout cela.

Depuis notre arrivée à Longeray (1934), par sympathie et pour nous distraire, nous avions souvent aidé les agriculteurs du village. Dorénavant, nous le faisons en échange d'un repas campagnard toujours bien mérité. C'est ainsi qu'au cours des saisons nous participons à la fenaison, aux vendanges ou au ramassage du bois. En automne, il m'est arrivé de porter la hotte de métal pleine de raisins jusqu'au chariot stationné au-dessus des vignes en empruntant les escaliers de ces lopins de terre à pic. Quel sport!

Nos promenades deviennent utilitaires par obligation. Lorsque nous descendons au bord du Rhône, nous fouinons dans tous les recoins des rochers riverains à la recherche du bois charrié par le fleuve. Avec une ténacité de fourmis nous amassons chaque été une provision suffisante. L'hiver le fleuve nous réchauffe; grâce à lui, toute l'année, nous pouvons cuisiner et laver notre linge. Mon père débite ces branches à la scie à main pendant ses jours de congé.

L'habillement nous préoccupe également. Tout est à la carte, le tissu comme le fil, la laine ou les souliers. Et les attributions sont d'autant plus précieuses qu'elles sont parcimonieuses, les magasins n'ont plus de stock. Puisque chaque semaine je vais à la ville de Gex, une de nos voisines me confie sa carte de vêtements. Je dois lui acheter du tissu avec lequel elle confectionnera une blouse. Parvenue à Gex, au moment de quitter le car, je fouille en vain mes poches, la fameuse carte a disparu. De toute évidence on l'a volée au cours du trajet. Que faire? Lorsque j'avoue cette tuile à ma mère, celle-ci, toujours trop scrupuleuse, décide de donner une de nos cartes à la voisine. Voilà pourquoi jusqu'à la fin des restrictions nous avons dû nous contenter de deux cartes d'habillement pour les trois membres de la famille.

Mais comme ma mère n'est jamais prise de court, elle a bien vite une idée, audacieuse peut-être, mais qui va nous prémunir contre la pénurie de tissu. Nous savons que les Allemands sont cantonnés dans la partie basse du fort qui est plus accessible et plus confortable. Ils délaissent le fort supérieur. Nous nous risquons dans une tentative de repérage au cours d'une banale promenade. Nous n'avons pas le temps d'admirer les superbes papillons posés sur les roches : des spécimens rares qui, chaque année, passent dans le défilé et attirent les spécialistes. Nous constatons que le pont-levis est abaissé et le portail d'entrée ouvert. Nous découvrons les uniformes français abandonnés là au moment de la capture des soldats en 1940. Alors nous passons à l'action. Munies

de ficelles après avoir une nouvelle fois gravi la route, nous les roulons en ballots que nous attachons. Lestées toutes deux, nous abandonnons la voie normale d'accès au fort afin d'éviter les mauvaises rencontres et nous dévalons tout droit à pic dans la forêt. Quelle dégringolade! Les ballots nous échappent et roulent dans les pierriers. Nous roulons nous aussi, les rattrapant à chacun de leurs arrêts. Et c'est ainsi que nous rapportons une matière première qui va permettre à ma mère de donner toute sa mesure d'habile couturière. Devant la réussite de notre expédition, nous la renouvelons jusqu'à épuisement du stock de l'armée française prisonnière en Allemagne.

A partir de ce moment là, ma mère va réaliser des merveilles : des boléros et gilets ornés de piqûres machine de toutes couleurs, des manteaux agrémentés d'un reste de fourrure, des guêtres pour le ski et même des sacs à main montés sur une matrice en carton. Comme la laine, elle aussi, fait défaut, nous en sommes réduites à détricoter plusieurs fois le même vêtement. Là encore ma mère, en avance sur son temps, innove. Elle réalise des tricots dont le dos ou les manches sont de laines de couleurs différentes. Des rayures lui permettent de réaliser des surfaces importantes avec des restes de laine. Les robes qu'elle imagine ont des poches, des empiècements, des manches de tissus divers mais toujours harmonieux. Avec émotion, je me souviens d'une robe d'été très froncée à la taille faite avec une vieille toile à matelas à larges bandes de guirlandes de roses et d'un chemisier pure soie confectionné dans le tissu d'un parachute américain. Quant aux draps dans lesquels nous dormons à la fin de la guerre, ils sont tellement rapiécés qu'ils ne possèdent pratiquement plus un seul morceau de leur toile d'origine.

A la maison dort le rouet de ma grand-mère. Nous ne savons pas l'utiliser. Aussi nous le prêtons à l'épouse d'un douanier. Mme T., pour tout le village, file la laine que chacun a chez soi, celle des coussins, des oreillers ou des vieux matelas. Cette dame manque de pratique mais qu'importe, la laine irrégulière qu'elle réalise, tantôt fine, tantôt grosse, permet de tricoter chaussettes et bas. Nous avons les pieds au chaud pour affronter la pénurie de chauffage de tous les intérieurs.

La réputation de couturière de ma mère est connue à Longeray. Toujours aimable, elle confectionne pour les habitants une robe ou une blouse en échange d'une demi-douzaine d'œufs. L'obsessionnelle lutte contre la faim passe par son savoir-faire. Mille détails s'ajoutent les uns aux autres et compliquent une vie quotidienne déjà fort besogneuse. Quelle corvée le jour où nous grillons l'orge destinée à remplacer le café! Dans une poêle, sacrifiée à ce rituel, nous mettons les grains sur le feu et les tournons avec une cuiller de bois tandis qu'une fumée âcre brûle nos yeux et nos narines. Il vaut mieux pratiquer l'opération dans un courant d'air. Très vite le savon manque et pourtant il sert à tout, ce savon de Marseille, même pour nous laver



Entrée du Fort-L'Écluse.
En 1942, date de cette photo, toutes les ouvertures du fort étaient munies de volets.
Un pillage systématique les a fait disparaître
comme tout ce qui était transportable à l'intérieur des bâtiments.
En 1981, l'achat de la forteresse par une association de communes mit fin à ce vandalisme intolérable. A l'époque, la route nationale passait à l'intérieur du fort.
Actuellement, ce pont-levis « porte de Genève » a été relevé,
le porche condamné et la route obstruée.

les dents. Nous le fabriquons lorsque nous disposons de déchets de graisse. Après les avoir coupés et mélangés à de la soude, nous chauffons cette mixture que nous versons dans de vieilles boîtes de conserves en guise de moule. Nous essayons également de laver le linge avec de la potasse. Il souffre et devient gris. Apprentis chimistes, nous prenons tous les risques : il faut bien rester propre.

Si à Longeray les divers achats à l'aide de tickets ne présentent pas de difficultés notables, il n'en va pas de même à Gex. Les queues sont interminables et il faut patiemment attendre son tour tandis que, tout à côté de la boulangerie, les Allemands confortablement installés à la terrasse du café exhibent leur joie de vivre et leur sourire de vainqueur dégustant une motte de beurre à la petite cuillère.

Dans la pension où je vis avec mon amie Jacqueline Pièce, notre hôtesse, dame sympathique, fait tout ce qu'elle peut pour nous donner une nourriture à tout le moins acceptable. Elle n'hésite pas à parcourir les chemins pour y ramasser des pommes tombées ou des brindilles de bois destinées à l'unique cuisinière de l'appartement. Si par hasard nous avons mangé du bouilli, un régal fort rare, elle en fait sécher les

quelques os au four puis les brûle pour entretenir son foyer. Malgré tous ses efforts, il arrive que notre déjeuner du matin consiste à avaler un maigre bouillon d'oignons. Aussi à midi lorsque je retourne à la pension, ma tête bourdonne tandis que le carillon de l'église retentit. A chaque battement de cloches, je suis prête à défaillir.

Malgré son âge, notre patronne de pension, une veuve de la Grande Guerre, l'autre, celle de 1914-1918, persiste à entretenir un jardin hors de la ville. Elle cueille là-bas quelques légumes qui font oublier les éternels topinambours (je les apprécie pourtant avec leur petit goût d'artichaut). Un matin, une petite fille sonne à la porte. Mme Benoît-Barnet va lui ouvrir et, tout de go, la gosse lui déclare : « Madame, mon papa y va manger vos fraises ». Loin de s'émouvoir, elle répond : « C'est très vilain de rapporter ce que fait ton papa. Veux-tu vite t'en aller, petite sotte que tu es! » La porte fermée elle se retourne vers nous et déclare : « C'est comme cela que les enfants peuvent dénoncer leurs parents à la Gestapo, pour une tablette de chocolat. Cette gamine a sans doute imaginé que j'allais lui donner une friandise pour la remercier. J'espère que la leçon portera ».

Chaque semaine je dispose d'un franc d'argent de poche. Lorsque mon estomac crie trop famine, je décide d'acheter un gâteau sans ticket. Je le trouve délicieux bien que certains esprits chagrins affirment qu'il est fabriqué avec de la sciure de bois. Le soir, depuis ma chambre, je regarde avec tristesse Genève, la grande ville libre, illuminée, si proche et si lointaine. Oui, le soir quand la Suisse brille de tous ses feux, j'ai le cœur gros dans ce pays de Gex sombre, sombre de la nuit, sombre de l'Occupation, vide de tout mouvement. Pourquoi ne sommes-nous pas Suisses?

Parfois je suis invitée par Jacqueline Pièce, ma meilleure amie dans notre classe. Quel bonheur d'aller passer un dimanche chez elle à Divonne, tout à côté de Gex. Ses parents ne savent que faire pour m'être agréable. Ils vivent dans une maison très confortable construite sur une île de la rivière, la Divonne. Ici les menus sont tout autres que ceux de la pension ou ceux de Longeray. Ces gens, propriétaires d'un magasin de quincaillerie, de droguerie et de meubles, peuvent troquer quelques produits contre des aliments. Nous coulons ensemble des heures bien douces tandis que Jackie interprète « Le Marché Persan » sur son piano. Je tourne les pages de la partition. Son père a toujours refusé de répondre aux autorités allemandes qui entendaient réquisitionner sa voiture. Il l'a placée dans son garage sur des cales et a fait disparaître les quatre roues. De temps en temps, il lui rend visite, lui parle, l'époussette et s'assied au volant. Emouvant. Il l'utilisera à nouveau après la guerre.

Une petite histoire postérieure à la guerre va me permettre de clore ces quelques lignes consacrées aux restrictions. Nous sommes en 1948,

en voyage de noces, par le train jusqu'à Thonon. Mon mari et moi prenons le bateau pour une rapide escapade à Lausanne. Dans la gamelle de soldat gardée précieusement depuis 1940, nous glissons, tout au fond, sous la case supérieure remplie de riz pour notre pique-nique, une trentaine de cahiers de papier à cigarettes JOB, une denrée fort rare en Suisse, paraît-il. Sur le bateau, le douanier nous interroge : « Rien à déclarer ? Vous n'emmenez pas de cadeaux ? » Jo répond : « Non, nous sommes en voyage de noces, nous en recevons mais n'en offrons pas ». A Lausanne, nous nous enhardissons et, au hasard, nous pénétrons dans un bureau de tabac. Nous sommes bien reçus. On ne nous avait point trompés, ces modestes papiers vont nous permettre d'obtenir dix kilos de sucre en poudre que le marchand aura l'honnêteté et la gentillesse d'expédier chez nous, à Pont-d'Ain.

Après avoir parlé des privations matérielles, examinons maintenant les atteintes portées à la liberté. L'armée d'occupation s'ingénie à multiplier les interdictions. A mesure qu'elle invente des brimades, elle placarde sur les murs des affiches dans lesquelles elle nous fait connaître ce qu'elle vient de décider et les sanctions qui vont s'abattre sur les contrevenants. Chacun doit obligatoirement les lire.

Le couvre-feu à vingt-trois heures et le camouflage des lumières dès le coucher du soleil jusqu'à son lever doivent être absolus. Ils suppriment toute vie sociale et chacun doit demeurer cloîtré en sa maison. Seul le bruit des patrouilles perce la nuit.

Les chasseurs sont tenus de déposer leurs fusils à la mairie ou à la gendarmerie et personne ne peut posséder une arme. Tous doivent les remettre, « munis d'une étiquette solide portant nom et adresse du propriétaire ». Tous les ports d'armes (policier, gendarme, garde-chasse, etc.) sont supprimés. Beaucoup d'ailleurs ne se conforment pas à cette obligation et préfèrent enterrer leur artillerie. Elle pourra servir un jour. Plus tard au maquis...

Les garçons et filles de quatorze à vingt ans sont recensés dans le but de favoriser la meilleure orientation de la main-d'œuvre susceptible d'être fournie par la jeunesse ; sont chassées de leur travail toutes les femmes fonctionnaires de plus de cinquante ans, les femmes mariées qui n'ont pas trois enfants et dont le mari subvient aux besoins du ménage, celles qui ne sont ni veuves de guerre, ni soutiens de famille, ni célibataires sans ressources, ni épouses de soldats non démobilisés ou prisonniers. Comme le prône Pétain : la femme au foyer.

Nous sommes plus directement concernés par l'interdiction de ramasser du bois mort. Mais pour nous ce sera lettre morte. Nous continuerons à descendre au bord du Rhône.

Bien que soit menacé de six mois de prison quiconque écoute « Ici Londres » personne n'obtempère et chaque soir à 20 h 30, à l'heure des premières mesures de la cinquième symphonie de Beethoven, les

conversations s'arrêtent, les oreilles se tendent près des postes malgré l'infernal brouillage allemand dont est victime la BBC. La voix pathétique de Maurice Schumann : « Les Français parlent aux Français » remonte notre moral pendant quatre ans. Tandis que chaque vendredi soir à 19 h 10, la voix caractéristique de René Payot sur Radio Sottens (Suisse) décortique la situation et nous explique comment elle semble évoluer. Elle constitue un véritable baume pour nos cœurs meurtris et nos esprits ouverts à toutes les espérances, même aux jours les plus sombres de la retraite des Soviets devant Moscou et jusqu'à Stalingrad.

Pour nous brimer, l'occupant s'amuse à permettre le passage de la ligne de démarcation selon ses humeurs. Un jour on passe sans *Ausweis*. Le lendemain, même avec des papiers en règle cela n'est plus possible.

Les affiches ordonnent à chaque famille d'entretenir un jardin. Comme si nous avions attendu les Allemands pour le faire.

Pour obtenir des réquisitions fructueuses, ils interdisent tout abattage individuel de bête, de volaille, de gibier.

Il n'est pas permis de se distraire et de s'amuser alors que la *Wehrmacht* combat pour l'Europe. C'est ainsi que les bals, les réunions, les fêtes sont interdits, comme sont interdits les rassemblements de plus de dix personnes dans la rue. Finies les cérémonies aux monuments aux morts.

Puis viennent « les avertissements des tickets d'imposition » envoyés aux familles par la poste. Tout ménage est tenu d'apporter sa contribution annuelle, à la conduite de la guerre j'imagine, sous forme de métal non ferreux. Cette contribution est calculée en fonction de son loyer matriciel. Mes parents n'ont jamais pu satisfaire cette demande pour la bonne raison qu'ils ne possédaient ni cuivre, ni autre métal - et même s'ils en avaient eu !

Un peu plus tard, une autre affiche demande à chaque foyer de porter à l'armée d'Occupation tout l'or qu'il peut détenir. Evidemment les quelques bijoux de ma mère n'ont pas quitté la maison. Cependant de nombreuses personnes ont eu peur des représailles et, bien vite, le bruit court que dans le hall d'entrée de l'Hôtel de la Couronne, à Bellegarde-sur-Valserine, la grande table disparaît sous une masse importante de bijoux de toutes sortes.

Les affiches tristement célèbres où nous apprenons le sort réservé à ceux qui aident les terroristes ne vont pas tarder à fleurir, les prises d'otages leur font suite, les listes des fusillés nous accablent et le problème juif surgit aussi.

Pour nous aider à supporter la tyrannie et la faim il ne nous reste plus, comme toujours aux peuples opprimés, que la chanson

clandestine et l'histoire drôle dont les Allemands, Laval, Pétain ou Hitler font les frais. Un vocabulaire secret prend spontanément naissance... des mots apparaissent que seuls comprennent les initiés du maquis, tel le fameux « bidule » qui fera carrière.

Au fil des mois et des années, les atteintes à la liberté et les restrictions sévères provoqueront des situations de privations extrêmes et ainsi feront perdre à la population toute confiance dans le gouvernement au service des Allemands.

LES « LAISSEZ-PASSER »

« *Papier, Bitte* » !

Ordre, discipline, arbitraire, brimade, nous avons tout connu. A peine installée, dès juillet 1940, aux premiers jours de l'Occupation, l'armée allemande décrète que chacun doit posséder une carte d'identité qu'il devra pouvoir présenter à toute réquisition. Nous vivons dans la hantise du contrôle qui nous poursuit partout. Que répondre si la fameuse carte a été volée ou si on l'a égarée? Enfin, pour ma part j'ai eu la chance de conserver ce précieux document pendant toute la guerre.

La carte est indispensable partout, mais si l'on veut franchir les limites du pays de Gex, pour aller à Bellegarde par le pont de Coupy, dès 1940 ou en Haute-Savoie par le pont Carnot, à partir de novembre 1941, autrement dit pour se rendre en zone non occupée, alors il faut obtenir de l'occupant ce qu'il appelle un *Ausweis*, c'est-à-dire un permis de circuler. Ces fameux *Ausweis* sont distribués par la *Kreiskommandantur 890 in Gex*. Nous qui habitons à Longeray nous devons tout d'abord aller à Gex (trente kilomètres) avant de nous rendre à Bellegarde, ville la plus proche à neuf kilomètres. Je ne vois là qu'une manifestation de plus des brimades imaginées par l'occupant envers nous.

Ce n'est pas sans appréhension que nous nous dirigeons vers la maison réquisitionnée où règne la fameuse *Kommandantur*. Nous y subissons toujours les mêmes interrogatoires sur notre anatomie, notre religion (d'ailleurs l'*Ausweis* présente une case spéciale où s'inscrit ce détail : aryen ou juif) et surtout sur nos motivations à nous rendre en zone libre. Là domine une ambiance militaire oppressante. Les bottes martèlent le sol. Les talons claquent. Les fonctionnaires nous jappent des ordres brefs. Ils posent des questions insidieuses mais ce n'est rien comparé aux sentiments de peur panique et de désespoir ressentis les quelques fois où, par malheur, j'ai vu arriver une voiture de la *Gestapo*. Les Allemands accompagnés de miliciens français (oh ! ceux-là !) arborent une allure triomphale en extirpant sans ménagement de leur automobile un captif accablé. Mon angoisse est à son comble et malgré la liberté retrouvée à la sortie j'ai bien du mal à reprendre le cours

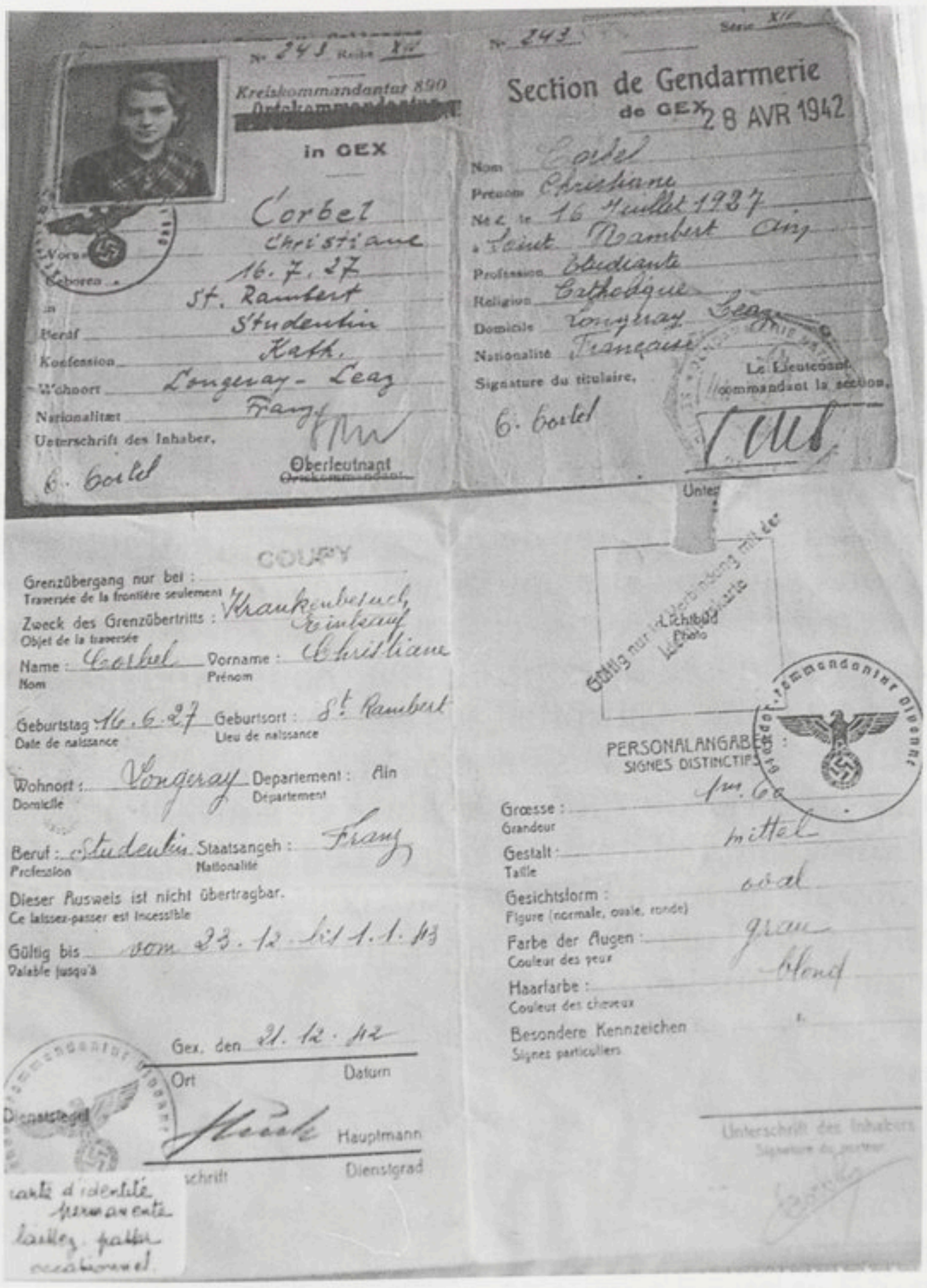

Deux documents indispensables :

- la carte d'identité permanente qu'il fallait absolument produire à chacun des nombreux contrôles ;
- un *Ausweis*, laissez-passer occasionnel, qui permettait de passer en zone libre. Il fut maintenu après l'invasion de la zone sud le 11 novembre 1942.

Après la Libération, des laissez-passer étaient délivrés par les F.F.I.



normal d'une existence déjà bien préoccupante. Quand je pense qu'une de mes camarades du cours complémentaire de Gex a abandonné les cours pour travailler dans cette ambiance! Les rudiments de langue allemande qu'elle possède lui permettent de remplir les papiers.

Les Allemands imaginent ici ou là quelques stratagèmes pour nous piéger. Si l'*Ausweis* est indispensable pour franchir les frontières, certains jours ils décrètent qu'il est inutile. Pendant des vacances scolaires ma mère apprend que la voie est libre à Coupy. Moi qui n'ai pas d'*Ausweis* je pourrai l'accompagner jusqu'à Bellegarde. Quelle aubaine! Nous allons profiter de quelques heures de liberté dans un pays libre. Nous sautons sur nos bicyclettes et, sans nous préoccuper des chambres à air tapissées de rustines, nous dévalons dans la rapide descente jusqu'au poste de contrôle. Là, nous avons confirmation de la rumeur mais, première surprise, les sentinelles nous invitent à rentrer au poste pour un contrôle. Les « souris grises » (douanières allemandes en uniforme) nous ordonnent de nous déshabiller. Nous sommes plusieurs femmes complètement nues. Les « souris » de service nous abandonnent puis reviennent avec leurs collègues. Elles éclatent de rire bruyamment devant l'une d'entre nous, qui, la pauvre, est obèse. Quelle honte! Jamais je n'oublierai la peine que j'ai ressentie pour cette femme bafouée. La guerre nous a endurcies. Nous oublions cet intermède en franchissant la Valserine. Les magasins de Bellegarde ne sont guère plus fournis que ceux de la zone occupée. Déçues, nous regagnons la frontière, malgré tout heureuses de notre escapade. Les barbelés barrent le pont de Coupy. Que se passe-t-il ? L'une des deux sentinelles postées derrière crie *Ausweis*. Ma mère présente le sien. Quant à moi, dépourvue de ce précieux viatique je commence à exposer que je suis la fille de cette dame. Je m'évertue à expliquer que, tout à l'heure, je suis passée sans papier, que c'était la règle deux heures plus tôt. Je commence à être inquiète. Buté, cet homme est buté, il prétend obéir aux ordres et ne veut rien savoir. « *Streng verboten* » (strictement interdit) dit-il. Ma mère réussit à calmer la colère qui monte en moi, elle craint la réaction du soldat. Ecœurées de l'entendre nous rebroussons chemin. Toujours dynamique, ma mère me conduit alors chez des amis à la cité cheminote de Bellegarde. Elle a bien du mal à me laisser. Malgré son inquiétude, elle me rassure. Elle me promet d'aller à Gex à bicyclette, où elle obtiendra, me dit-elle, l'*Ausweis* redevenu indispensable. Les collègues de mon père font tout ce qu'ils peuvent pour me rassurer, leur gentillesse me touche. Ce qui ne m'empêche pas de pleurer toute la nuit. Dès le lever du jour, par la fenêtre, je ne cesse de regarder le sommet du Sorgia et la route par laquelle ma mère doit revenir. Enfin elle réapparaît. Je suis heureuse, elle a réussi. Je croyais ne jamais la revoir. Sans regret je quitte Bellegarde après avoir remercié mes hôtes. Je retourne en zone occupée avec un immense plaisir. Tout est relatif.

Les cheminots dont le travail est indispensable aux Allemands bénéficient d'une carte de passage permanent à tous les postes

frontière. Cependant, mon père doit porter un brassard rouge et vert, frappé de l'aigle allemand et portant le numéro 013.286. Pour lui, ancien combattant de la Grande Guerre, c'est une obligation à laquelle il se plie à contre-cœur, d'autant plus que, depuis 1918, il arbore en permanence au revers de sa veste des insignes correspondant à ses décorations militaires. Ce qui lui vaut de la part de certains occupants d'être gratifié d'un salut militaire, il faut le reconnaître.

N'oublions pas ceux qui, au péril de leur vie, ont fabriqué, malgré les risques encourus, de faux papiers avec compétence et ingéniosité sauvant ainsi de nombreuses vies.

Au cours de cette période de surveillance extrême, la correspondance interzone est libre quand on achète des cartes postales prérédigées. Seul, l'état de santé et de situation peut être dévoilé au destinataire par l'expéditeur qui doit rayer les mentions inutiles et choisir, par exemple, entre « en bonne santé, fatigué, malade, blessé, tué, décédé,...». Plus tard, apparaissent d'autres cartes postales moins draconiennes



Le brassard de mon père dont le port était obligatoire dans l'exercice de ses fonctions.

avec au recto, adresses de l'expéditeur et du destinataire et, au verso, une surface libre pour la correspondance soumise à une censure sévère.

En novembre 1942, l'occupation de la France entière efface la ligne de démarcation. Cependant, la présentation des *Ausweis* et des cartes d'identité de la gendarmerie allemande demeure obligatoire. Des contrôles inopinés sont effectués dans les trains, les cars, les maisons, les commerces... Cette surveillance omniprésente, croissante, angoissante, subsistera jusqu'au départ des occupants.

A la Libération, le maquis FFI (Forces Françaises de l'Intérieur) délivre, lui aussi des laissez-passer. La guerre continue, nous ne sommes pas tout à fait libres et les militaires français entendent bien contrôler une situation encore fragile, mais lorsqu'il s'agit d'obtenir ces papiers, les responsables auxquels nous nous adressons sont sympathiques et c'est avec bonne humeur que nous nous plions à leurs exigences. En ce qui nous concerne, il s'agit de la compagnie Jacquet FFI groupement nord.

QUAND PASSENT LES FORTERESSES VOLANTES

Après le débarquement des Alliés en Afrique du Nord, les bombardements de la *Royal Air Force* sur les villes industrielles d'Italie ont commencé. La flotte aérienne des Anglais et des Américains décolle des aérodromes du sud de la Grande-Bretagne, survole la France, lâche des bombes sur Turin, Milan ou Gênes puis se pose au plus près sur la côte nord de l'Afrique ou de Malte.

Ce nouvel espoir quant à l'issue de la guerre, comme par hasard, vient ajouter encore au stress de l'Occupation. En effet, le couloir aérien qu'empruntent les forteresses volantes passe à la verticale du défilé de Longeray, juste en aval de Genève dont le territoire leur est évidemment interdit.

Le ronronnement régulier et puissant des appareils me réveille bien avant que ces derniers ne soient au-dessus de nous. J'appelle mes parents. Ils me rassurent : « sois tranquille, ce n'est pas pour nous ». Alors blottie au fond de mon lit, l'oreille aux aguets, j'entends les avions s'éloigner. Lorsque le ronronnement a disparu, je me rendors.



UN AXE BRISÉ

Chemin de fer trans-sibérien env. 9.000 km.

Route alternative par le cap de Bonne Espérance : 25.000 km. - par le cap Horn : 30.000 km.

Dix millions de soldats américains

LA mobilisation aux Etats-Unis représente à elle seule un appoint formidable pour le potentiel de guerre des Alliés. Songez que la signature du Président Roosevelt rend disponibles d'un seul coup, pour le service militaire, 10.000.000 de jeunes Américains ; que l'industrie américaine [illegible]

"Nous y sommes et jusqu'au bout"

l'Europe a faim

LA FLOTTE DU PACIFIQUE PREND LA MER

PROVOCATION ALLEMANDE

Apporté par vos amis de la R.A.F.

Le Courrier de l'Air

1941

No. 37

Distribué par les patriotes français

L'Armée allemande bat en retraite

① EN RUSSIE ② EN AFRIQUE

EN CES DERNIERS JOURS DE 1941, "L'ANNÉE DE LA VICTOIRE" PROCLAMÉE PAR HITLER, UN SEUL FAIT PRIME TOUT LE RESTE. *L'ARMÉE ALLEMANDE A SUBI SES PREMIÈRES GRANDES DÉFAITES.*

ROMMEL EN DIFFICULTES

Suite à la Page 2

Des tracts identiques à celui-ci étaient lâchés par les avions alliés dans leur survol de la zone occupée.
Il était dangereux de les ramasser, mais ils contribuaient à remonter notre moral.

Au réveil, de bonne heure le lendemain, il nous arrive de trouver sur le sol un tract. Nous le ramassons furtivement en prenant soin d'échapper à la vigilance des patrouilles ennemies toujours furieuses contre la propagande anglaise qui ne manque pas de mettre en évidence tous les revers allemands et toutes les exactions de l'armée d'occupation. Les jours où tombent du ciel ces papiers qui nous mettent un peu de baume au cœur, la soldatesque nazie est fort nerveuse.

Un incident qui aurait pu être tragique va troubler la douce quiétude avec laquelle jusqu'alors nous avions perçu le passage des forteresses. Pour ma part, cette nuit-là, je suis à Gex. Lorsque le matin je me rends en classe, une rumeur inquiétante parcourt d'abord les rues de la ville et bientôt la cour de récréation. « Longeray a été bombardé au cours de la nuit, les foyers d'incendies étaient visibles depuis Gex ». Mon sang ne fait qu'un tour et je vis dans l'angoisse jusqu'au samedi suivant puisque je n'ai aucune possibilité de téléphoner à mes parents. Que vais-je découvrir dans notre village? Ma mère m'attend à l'arrêt du car et le sourire épanoui qui illumine son visage me rassure immédiatement. Elle prévient mes questions « Nous avons été environnés par une multitude de feux. La clarté d'un jour d'été nous a tirés de notre chambre et nous avons découvert des foyers phosphorescents suspendus en l'air ou brûlants sur le sol. Toute cette opération s'est déroulée presque sans bruit, de simples petites explosions ». Même mon père, qui s'y connaît en armes, ne peut donner d'explication à cet étrange phénomène. Esprit curieux toujours en éveil et qui aime bien comprendre, ma mère part en chasse aux alentours. Elle ne tarde pas à revenir portant une espèce de tube à six pans fait de métal argenté ; il mesure une trentaine de centimètres de long sur quatre à cinq centimètres de diamètre. Evidemment, les gens parlent, se renseignent et finalement, après une discrète enquête, nous obtenons une explication. La vague des bombardiers est précédée par un avion porteur de bombes éclairantes*. Il les largue sur l'objectif. Ainsi sont évitées des erreurs comme celles qui surviennent çà et là au cours de bombardements aveugles effectués d'une trop grande hauteur ; les sites non stratégiques sont épargnés et les victimes civiles moins nombreuses. A coup sûr, Longeray a été arrosé par un avion en difficulté. Il s'est allégé du poids de ses bombes éclairantes, à moins qu'il n'ait fait une erreur d'appréciation.

---

* Dans son livre « *Un printemps de mort et d'espoir, novembre 1943 - 6 juin 1944* », Henri Amouroux donne une version officielle de l'avion aux fusées éclairantes : « Il ne faut pas oublier le rôle joué par les avions marqueurs (*Pathfinder*) qui, arrivés sur l'objectif avant les bombardiers, l'éclairaient et l'encadraient grâce à des pots lumineux. L'un des avions marqueurs, *the master of ceremony*, (le maître de cérémonie) avait, en lançant un mot code, la possibilité de modifier, voire d'arrêter le bombardement ».



Au bord du Rhône avec des dames de Longeray en 1942.
Derrière le rocher, lieu de passage des clandestins.

Après un tel épisode, mon père décrète que pour éviter tout accident irréversible, lors de chaque passage de forteresses nous nous lèverons pour nous rendre dans un abri qu'il vient de dénicher sous la voie ferrée. Sous une dizaine de mètres de terre il existe un tunnel d'évacuation d'eau. C'est là que, dorénavant, nous nous mettons à l'abri. Par temps sec, ce boyau au fort courant d'air est acceptable mais les jours de pluie nous devons rester debout perchés sur des pierres. Ce n'est pas drôle du tout mais par bonheur l'Italie est bientôt libérée par les Alliés et nos déplacements nocturnes ne sont pas nombreux. Les passages des forteresses cessent ou elles changent de couloir aérien. Nous abandonnons sans regret le souterrain.

QUAND LA LIBERTÉ EST SUR LA RIVE GAUCHE DU RHONE

En novembre 1941, la rumeur publique nous apprend que les Allemands, abandonnant le Vuache, ont ramené la ligne de démarcation jusqu'au Rhône. La rive gauche est maintenant en zone non occupée. C'est là-bas, à portée de vue, le pays de la liberté, à un jet de pierre de la cité de la gare et à quelques centaines de mètres de Longeray.

Au cours de cette période, nous voyons arriver dans la nasse de Longeray quelques fuyards. Ce sont des évadés des prisons, des convois

ou, plus souvent, des prisonniers de guerre qui aboutissent là nous ne savons trop comment. Ils ne possèdent rien, ni papiers, ni argent. Les plus favorisés ont une musette pour tout bagage. Depuis leur évasion ils se cachent le jour, progressent la nuit. Ils vivent de rapines dans les vergers et les écuries. Ces gens veulent franchir le Rhône. Peut-être ont-ils essayé le passage de la frontière en des lieux plus faciles pour aller en Suisse, par exemple, en faisant appel au service de passeurs? Ces filières sont très connues : Péron, Chablex, Ferney-Voltaire et Divonne. Peut-être n'ont-ils pas pu payer ? Parce que cela aussi a existé. Je pense plus simplement qu'ils préfèrent rentrer chez eux, en zone libre, retrouver leur famille pour l'aider et non pas aller en Suisse pour y attendre la fin de la guerre.

Quoiqu'il en soit, nous allons nous organiser pour que ces hommes arrivés par hasard à Longeray puissent atteindre la rive gauche du Rhône. Evidemment, le pont Carnot, seul pont qui subsiste, est gardé par de vigilantes sentinelles ; il est infranchissable. Le long du Rhône, des patrouilles allemandes s'aventurent de temps à autre. Les guets auxquels nous participons permettent de les éviter facilement. Le fleuve, à cette époque un torrent fougueux, n'est pas un obstacle insurmontable pour celui qui sait nager. En aval du viaduc submergé en grande partie, à mi-chemin de la cité et de Léaz, une courbe de torrent forme une anse plus large aux eaux assez calmes malgré quelques remous. Dès la tombée de la nuit, conduit jusque là-bas par des garçons du village, le clandestin se déshabille. De ses vêtements il fait un paquet qu'il arrime sur son dos puis, dans la nuit sans lune, il se jette dans l'eau de ce fleuve, froide en toutes saisons. Quel courage! Mais nous le savons, nous, bloqués ici, la liberté n'a pas de prix.

Plusieurs personnes ont ainsi touché à la terre savoyarde. Par contre, d'autres évadés s'y reprennent à plusieurs fois. Les remous les ramènent à la rive droite. Pour eux, c'est l'échec, pour nous l'inquiétude car il faudra nourrir et surtout cacher ces hommes avant de trouver une autre solution. Je me remémore ces deux fuyards qui, attendant un éclairage nocturne favorable ou une hauteur d'eau réduite, ont assisté à la fête de l'école avec tout le village. Heureusement, les Allemands ne sont pas venus faire une inspection des cartes d'identité.

Plusieurs jeunes de Longeray travaillent sur le chantier du viaduc du chemin de fer. Leur connaissance des lieux va leur permettre d'imaginer une autre stratégie. Lorsque les coffrages en bois de la voûte centrale au-dessus du Rhône sont terminés, une échelle ou plutôt des petites marches en bois sans garde-fou parcourent le bord de cette grandiose arche. Au cours des nuits où il ne fait ni trop sombre (un éclairage quelconque est impossible), ni trop clair (les ombres chinoises se voient de loin), les jeunes guident l'homme dans une ascension périlleuse jusqu'à quatre-vingt-dix mètres de hauteur. Le plus difficile pour lui est de se retourner au sommet avant d'attaquer la descente.

Pris de vertige, certains renoncent à cet exploit. Dès que le coffrage du viaduc est recouvert de béton cette voie vers la liberté n'est plus possible. La hauteur du viaduc au-dessus de l'eau du Rhône est bien évidemment celle de l'époque, avant la remontée du fleuve générée par la mise en eau du barrage de Génissiat, en 1948.

Un jour, obligés de régler dans l'urgence une situation délicate, les jeunes passeurs n'hésitent pas à agir avec une hardiesse dangereuse. Ils réussissent à tromper la surveillance des patrouilles allemandes toujours actives en ces lieux. Ils font monter, en plein jour, un fugitif dans l'une des deux nacelles suspendues où ils le cachent. A l'extrémité du câble, sur la rive gauche du fleuve, c'est la zone libre. Encore faut-il sortir de la benne! Ce qui est fait. Cette opération menée à bien donne la liberté au dernier clandestin passé à Longeray. Citons les noms des conducteurs des bennes du chantier : Joseph Favre et Lozac. Ce témoignage a été recueilli auprès de M. François Desmurs de Longeray, un camarade d'enfance très actif au cours de tous ces passages évoqués ci-dessus.

Il faut savoir qu'aucun de ces passeurs occasionnels de Longeray n'a jamais demandé la moindre rétribution. Ils risquent leur vie pour rendre service. Tous, nous n'avons qu'un but, nous entraider dans l'adversité. Nos surveillances ont été efficaces au cours de ces opérations nocturnes et dangereuses puisqu'il n'y eut aucun incident.

Les passages clandestins cessent avec l'occupation de toute la France par l'armée allemande en novembre 1942. Ces fantaisies dans la nature devenaient très risquées. Depuis quelques temps, les guetteurs, les passeurs et les fugitifs devaient faire face à un ennemi redoutable, un nouvel auxiliaire des Allemands : le chien de troupe au flair infaillible, dressé pour sauter à la gorge des suspects. Son attaque entraînait une mort rapide. Lorsque la patrouille était assez éloignée, la lutte pour la survie consistait à enfoncer le poing fermé au fond de la gueule du chien afin de l'étouffer. Quel courage! Il était recommandé, pour tromper le flair du chien, de marcher dans l'eau des ruisseaux ou du Rhône. La lutte, malgré notre savoir-faire, était inégale et chacun de nous se félicite, dès lors, de ne plus avoir à assumer de telles responsabilités. Nous avons bien d'autres soucis.

INCIDENTS DRAMATICO-COMIQUES

L'allemand est au programme du cours complémentaire de Gex. J'ai donc quelques notions de cette langue. Munie de mon inséparable dictionnaire pour pallier les insuffisances de mon vocabulaire, je m'applique. Je sais que mon accent n'est pas bon mais je me sors de situations assez embarrassantes. Ici et là, on commence à savoir que je peux être utile et il arrive que l'on vienne me chercher comme interprète.

Un jour, un Allemand m'entraîne dans notre jardin. « *Blumen, Blumen!* » me dit-il. Il veut obtenir quelques fleurs pour l'anniversaire d'un camarade.

Un autre jour, plusieurs soldats pénètrent dans notre cuisine. Ils m'expliquent, avec force gestes, qu'ils doivent saisir tous les postes de TSF. L'ennemi a compris qu'il ne peut empêcher chaque famille française d'écouter Londres quotidiennement. Alors il a décidé d'employer les grands moyens. Je dois accompagner cette petite troupe et, avec elle, pénétrer chez les gens et leur expliquer pourquoi ces soldats sont là. Nous commençons par la cité. Impuissants, nos voisins regardent, tristement sans un mot, partir leur poste. Seule Mme F. ne cesse de répéter « Dis-leur que nous venons juste de l'acheter ». Evidemment, je ne réussis pas à fléchir la consigne. Je me souviens très bien de ce poste moderne et tout blanc. Pendant que nous faisons le tour des quatre appartements et de la maison du garde-barrière, un voisin s'est défilé. Il monte en toute hâte au village et donne l'alerte. Comme une traînée de poudre la nouvelle se répand. Les Allemands en ont terminé avec les postes du quartier de la gare. Ils montent au village et décident de commencer par la première à gauche. Ils entrent dans la cour qui sépare la ferme en deux. Cette cour se termine par un jardin. Et là, dans ce jardin, que voient-ils? Le propriétaire, un homme âgé et très sourd ne les a pas entendus venir; une pioche à la main il achève de creuser un trou assez profond. Manifestement, il s'apprête à enterrer dans ce trou le poste de TSF posé à côté de lui. Chacun a compris. Le vieillard suspend son travail. Un Allemand, crosse du fusil en avant, se jette sur lui. Il le frappe à grands coups tandis qu'un autre s'empare du poste. Ce brave homme n'est pas mort de cette bastonnade mais il a eu du mal à s'en remettre. La réquisition se poursuit. Après l'avoir terminée, l'armée allemande expose les postes sur le trottoir devant la maison Verchère. Nous supposons qu'un camion va en prendre livraison. En vérité, il n'en est rien. Dès le lendemain, les gens du village nous apprennent qu'en soirée tous les postes ont été brisés, cassés à coup de botte et de barre de métal. Par quel mystère, je l'ignore, notre poste n'a pas été réquisitionné. Peut-être les soldats n'ont-ils pas pu le faire fonctionner (il date du 4 janvier 1934) pendant que l'un d'eux m'entretenait du but de leur visite? En tout cas, personne dans le village ne nous en veut pour cette espèce de faveur inattendue. Dorénavant, tous les vendredis, beaucoup de ces gens sans radio viendront chez nous pour écouter Radio Sottens, émetteur national suisse où René Payot parle depuis les studios de Genève à quelques kilomètres de là. Jusqu'au jour où plusieurs habitants sont réunis sous notre fenêtre ouverte. Ils tendent l'oreille cherchant quelques raisons d'espérer quand une fusillade crépite sur le mur de la cité. Tirant depuis le fort d'où ils surveillent toute la vallée, les Allemands entendent mettre fin à un attroupement formellement interdit.

Un beau matin, en ouvrant les volets de nos fenêtres de chambre qui regardent vers le Rhône, nous apercevons des hommes de troupe. A quelques mètres de la cité, ils s'affairent à creuser un énorme trou à l'entrée du viaduc. Bientôt d'autres soldats arrivent avec du matériel. Bien vite nous nous rendons compte qu'ils installent une mitrailleuse dont le canon est braqué dans l'axe des voies ferrées du viaduc. Une rapide enquête nous apprend que dorénavant « ils » tireront à vue et sans sommation sur toutes les personnes qui essaieront de passer. Pour l'heure, mon père est en déplacement en Haute-Savoie. Ma mère et moi sommes très inquiètes. Nous savons que depuis toujours il a l'habitude de revenir à la cité de la gare en empruntant la voie ferrée. Il évite le détour par le pont Carnot. Nous compulsons son carnet de route et constatons qu'il doit rentrer le lendemain matin. Dès lors, installées à tour de rôle à nos fenêtres, nous montons la garde, l'œil rivé à nos lunettes d'approche. Comme nous l'avons prévu, j'aperçois très nettement avant la courbe du viaduc sur la rive gauche du Rhône, la casquette réglementaire de mon père. Il pousse son vélo dont le porte-bagages est chargé de son éternelle panière en osier. Je bondis hors de la maison. Je cours. Je dévale le talus du fossé profond d'une dizaine de mètres qui borde la cour de la cité. J'en escalade l'autre versant. Je me place devant le poste de tir, au ras de la mitrailleuse, les bras levés je crie : « *Nicht schiessen, es ist mein Vater!* » (ne tirez pas, c'est mon père). Stupéfait, muet, l'Allemand qui allait actionner la mitrailleuse s'arrête. Je respire un peu mieux. Je regarde venir mon père. Il presse le pas. Il arrive près de nous essoufflé, il m'embrasse et fort étonné me dit « Mais qu'est-ce que tu fais là? » sur un ton qui en dit long sur ses sentiments. Il est prêt à me gronder. mais nous ne nous éternisons pas en commentaires. Il montre son fameux brassard tamponné de l'aigle de la *Wehrmacht* et nous rentrons. Lui qui, aux premiers mois de l'Occupation, m'interdisait de sortir, comme il a dû souffrir de me voir souvent seule avec tous les risques que cela comportait.

Je me souviens encore de ce soir d'été où je me suis couchée assez tôt. Mes parents discutent à la cuisine quand on frappe à la porte. « Entrez » dit mon père. Deux soldats allemands pénètrent dans la pièce tandis que mon père, réflexe qu'il a maintenant acquis, visse sa casquette sur sa tête. C'est pour lui le plus sûr moyen d'être identifié par l'occupant. Je me glisse sans bruit au pied du lit sur lequel je m'appuie doucement. Immobile, je prête l'oreille. Je comprends que les soldats demandent à mes parents s'ils ont des garçons. Depuis la chambre, je réponds : « *Ich bin ein Tochter* (je suis une fille)». «Alors montrez-vous ». J'arrive donc pieds nus et en chemise de nuit dans la cuisine. Pas de doute pour eux, je suis bien du sexe féminin. Avant de nous laisser en paix ils entreprennent tout de même et sans explication une fouille rapide mais méthodique de l'appartement. Ils sortent et procèdent de même chez nos voisins. Notre imagination vagabonde. Est-ce une rafle de jeunes gens? Peut-être passent-ils tout le village

au peigne fin et les hommes vont-ils être expédiés en Allemagne ou fusillés sur place? Dès le lendemain matin, à l'extinction du couvre-feu nous nous rendons à Longeray. La soirée y fut pénible pour tout le monde. Les garçons ont été rassemblés sur la place. Angoisse! quel allait être leur sort? Eh bien, pour cette fois au moins, en attendant la suite, ce ne sera pas trop grave. L'ennemi avait besoin de main-d'œuvre. Mes camarades ont été réquisitionnés pour monter à dos d'homme, jusqu'au sommet du Crêt-d'Eau, le ravitaillement de l'armée allemande. Tous les jeunes ont pu rejoindre leur famille. Ouf!*

Un autre épisode connaît un dénouement favorable pour la population de Longeray. Après une incursion du maquis, les Allemands organisent une sévère répression. Ils effectuent une rafle et rassemblent sept hommes : MM. Loye, Marius Neyroud, François Raisin, Schlappi, Ernest Verchère et deux garde-voies. Ils leur annoncent qu'ils seront fusillés. Trois soldats, un gradé et deux hommes de troupe, les emmènent au supplice. Le sous-officier entonne un chant de la messe des morts sur le chemin qui les conduit à la dernière maison du village du côté de Bellegarde. Par bonheur, un maquisard est embusqué. Il tue le chanteur et blesse les deux hommes qui forment le peloton d'exécution. Les otages en profitent pour s'échapper. Après cette opération meurtrière pour l'occupant, de nouvelles représailles vont très certainement s'abattre sur le village. L'armée ennemie s'occupe de ces blessés et reçoit, sans doute, l'ordre de prendre en chasse les maquisards dispersés autour de Longeray. Les habitants sont surpris du rapide départ des Allemands et se remettent de leurs violentes émotions*.

Un mal de dent intolérable m'oblige à aller à Bellegarde chez notre dentiste, M. C., que je retrouverai plus tard à Talloires où il possède une résidence secondaire. A bicyclette, après avoir roulé tranquillement jusqu'à Léaz, je dévale à grande vitesse la descente qui plonge vers Coupy. Tant pis pour le vent froid qui me transperce et accentue ma douleur dentaire. Je prends d'avance ma revanche sur la terrible montée que je devrai subir au retour. Tout va bien quand à Grésin, à la sortie d'un virage, tout à coup, se dresse à quelques mètres de moi un énorme platane couché en travers de la route. Je freine à mort, les patins grincent, mon cœur bat quand je parviens enfin à stopper ma monture contre le tronc d'arbre. Instinctivement je sens une présence alentour, quelqu'un m'observe. Sans perdre une seconde, reprenant mes esprits, j'empoigne ma bicyclette à deux mains et la bascule par-dessus l'obstacle que je franchis. Je sais que ce genre de piège est une opération du maquis destinée à stopper un convoi allemand afin de le mitrailler. L'essentiel est de ne pas arriver au cours de la fusillade. Au cabinet dentaire, pendant la consultation, silencieuse comme on a appris à le devenir, je fais des vœux pour que mon retour se passe

---

* Précisions données par M. François Desmurs de Longeray.

aussi bien. Nous sommes en automne et les jours sont courts. Dès le bas de la côte la nuit m'environne. Prudemment j'avance jusqu'à Grésin, mon attention redouble. Tout est calme. A nouveau, je passe ma bicyclette par dessus l'arbre et, au moment de l'enfourcher, j'aperçois dans les taillis qui surplombent la route trois petits points rouges : ce sont trois cigarettes allumées. Aucune parole n'est échangée. Craintive je monte sur mon vélo. J'appuie avec ardeur sur les pédales. Je compte les tours du pédalier. Je m'oblige à en faire quarante, puis dix, puis encore dix. Je suis exténuée. Enfin je décide d'effectuer quelques mètres à pied. J'estime alors avoir mis une distance suffisante entre le lieu du guet-apens qui se prépare et moi. Malgré tout, je ne m'attarde pas et retrouve encore une fois ma maison avec soulagement.

Que dire de la présence à Longeray d'un certain jeune homme. Il parcourt les maisons du quartier de la gare, paraît-il pour se cacher. Il se déplace pourtant librement sur les routes sans crainte d'être contrôlé. Mon père prétend que c'est une taupe infiltrée pour nous observer et il ne tarde pas à le chasser. La méfiance devient maladive, la prudence est de rigueur au cours de cette période où la dénonciation est courante. Cette calamité décime les rangs de la Résistance.

LES PREMIÈRES VICTIMES

Les mois d'occupation s'étirent avec leur lot de préoccupations diverses qui nous assaillent : la peur, les brimades et les privations sans oublier la propagande subversive.

J'ai déjà dit qu'à son arrivée, l'armée allemande nous a surpris par son élégance, sa courtoisie, son entrain et sa discipline. Mais bien vite nous soupçonnons son organisation d'avoir prévu le pillage systématique de la France occupée. Toutes les forces vives du pays, agriculture, industrie et commerce travaillent pour le *Reich*. Mais ce n'est là qu'un hors-d'œuvre. Bientôt commence la mise à sac des maisons inoccupées dont ils emportent les objets de valeur et celle des musées auxquels sont arrachées leurs collections. Manifestement, les Allemands ont pour mission de saigner la France à blanc.

Ainsi s'écoulent les années 1940 et 1941. Mais l'avenir va nous montrer que, malgré cette ambiance détestable, nous venons de vivre, tout de même, la meilleure (!) période de l'Occupation.

Dès 1942, la découverte des premières victimes civiles nous révèle que la situation se dégrade. Les Allemands peuvent même devenir franchement désagréables et, pourquoi ne pas le dire, odieux et dangereux.

Les témoins du village qui de loin ont vu tuer un cultivateur de Longeray (M. Cyril Neyroud) se demandent encore pour quelle raison

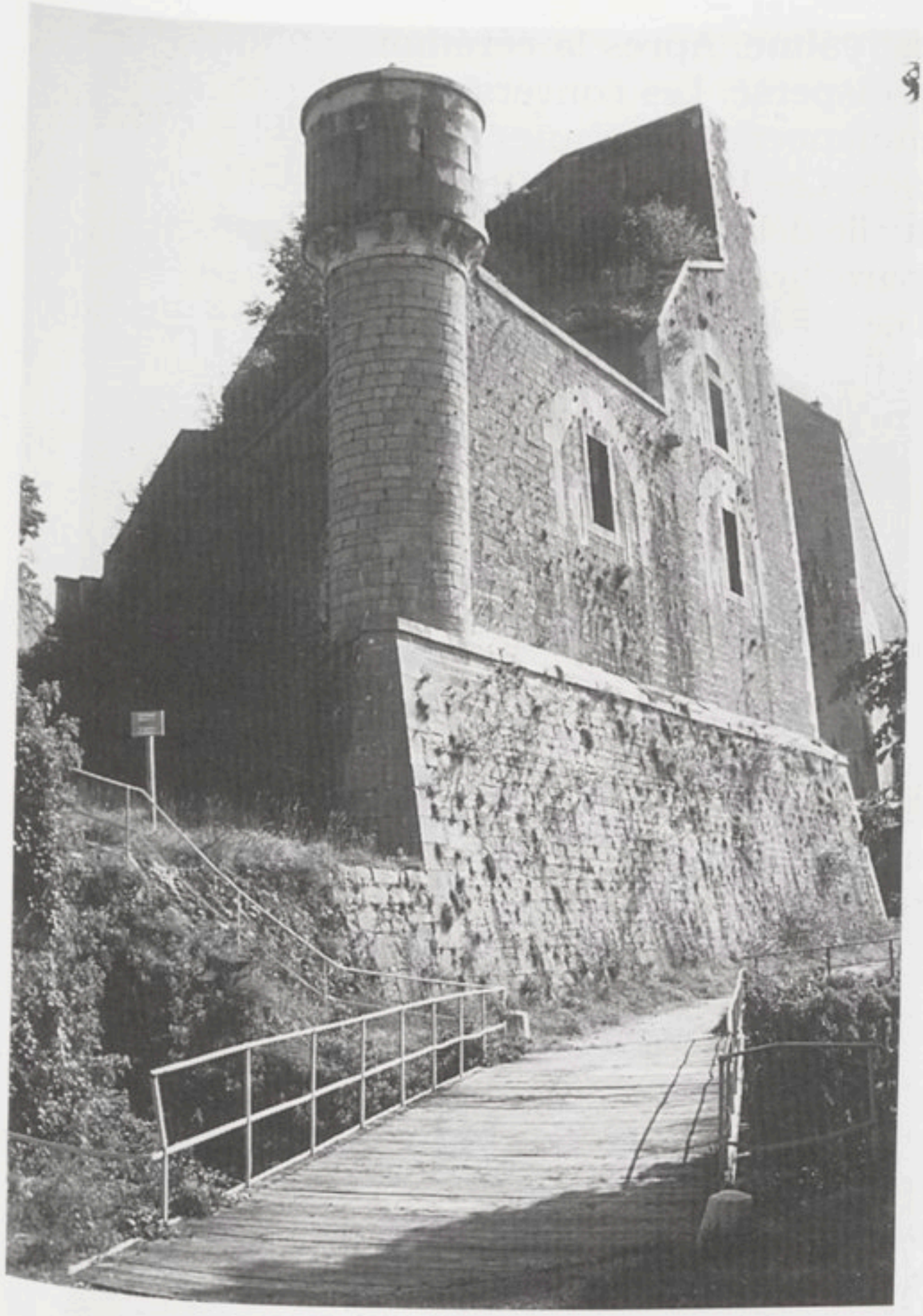

Fort supérieur.
Un petit pont franchit le premier fossé de défense du fort supérieur. De nos jours il est emprunté par les promeneurs d'un chemin de randonnée sur les pentes du Sorgia.

les deux occupants d'un side-car allemand ont froidement abattu cet homme qui marchait sur le bord de la route, revenant de Collonges-Fort-L'Écluse. Il rentrait tout simplement chez lui. La famille a dû s'occuper du cadavre abandonné sur le bas-côté de la chaussée.

Au cours d'une patrouille entre Léaz et Longeray, les Allemands incendient une maison isolée où vit un couple de personnes âgées. Sans doute veulent-ils supprimer un abri éventuel pour le maquis. Il faut avouer qu'il aurait été suicidaire de venir chercher refuge dans cette petite bâtisse au bord de la route nationale. Plus vraisemblablement, l'occupant a incendié pour le plaisir de nuire.

Nous avons l'impression que les occupants se font la main en attendant d'autres exactions qui, hélas! ne vont pas tarder à venir. Un enterrement va mettre en évidence leur énervement. En voici les circonstances. L'hiver 1941-1942 est très froid. Dans ce défilé il gèle à pierre fendre et ce temps maudit durera plusieurs semaines. Or un habitant de Longeray meurt pendant cette période de grand froid. Le fossoyeur ne peut absolument pas creuser la tombe au cimetière de Léaz. Aussi, comme cela se pratique en montagne depuis la nuit des temps, on entrepose le cercueil sur le toit de la demeure. Dès le premier redoux de l'année 1942 il est possible de procéder aux funérailles. Toute la population accompagne le corbillard qui emmène le défunt depuis son domicile de Longeray jusqu'à l'église de Léaz. La famille, les femmes et les hommes, tous parcourent les trois kilomètres dans le recueillement. Nous ne croisons même pas une de ces nombreuses caravanes allemandes aux

véhicules bruyants. Tout est calme. Après la cérémonie nous regagnons notre village en ordre dispersé. Les conversations s'animent et les enfants insouciants commencent à chahuter. Tout à coup éclate un tir nourri de mitrailleuses. Les balles crépitent autour de nous. Elles proviennent du fort. Quelle débandade! Par chance la route s'enfonce dans la montagne et parcourt un ravin creusé par un ruisseau. Nous nous précipitons vers ce refuge hors de portée du tir. Une fois à l'abri nous nous demandons bien comment nous allons sortir de cette souricière puisque, plus loin, la route est à découvert. Nous ne pouvons attendre la nuit à cause du couvre-feu. Or à cette époque, tous les bas-côtés des routes nationales étaient plantés d'arbres. Nous décidons de courir d'un arbre à l'autre. Les tirs reprennent mais nous effectuons ce périlleux exercice sans que quiconque ne soit atteint. Avec le recul du temps je me demande aujourd'hui si les Allemands ne se sont pas amusés à nous faire peur et à nous voir courir comme des lapins. Je pense que s'ils avaient vraiment voulu nous atteindre et faire des cartons, plusieurs d'entre nous ne seraient jamais rentrés à la maison.

Plus tard, un de nos concitoyens, M. André Serraboquet, n'a pas eu, notre chance. Il a été froidement abattu alors qu'il se rendait innocemment dans l'un de ses champs.

LE MAQUIS

Je ne m'aventurerai pas à reconstituer l'histoire de cette révolte, de cette armée secrète que l'on a désignée sous le vocable générique de maquis. Des livres entiers lui sont consacrés. Je veux simplement rapporter ici plusieurs anecdotes liées à son existence dont nous avons partagé les angoisses et les douleurs mais aussi les espoirs.

A Longeray, des conversations échangées entre gens du village ne tardent pas à nous apprendre que, dès 1942, certains opposants au régime puis plus tard, en février 1943, des réfractaires au STO (Service du Travail Obligatoire) se sont réfugiés dans les montagnes. Peu à peu, pour survivre tout d'abord, puis pour se renseigner et chercher de l'aide au cours d'actions diverses, ces combattants de l'ombre sont amenés à prendre contact avec nous.

Je me souviens très bien de la première rencontre que, fortuitement, je fais avec un maquisard. Egaré, il est à la recherche du camp qu'il veut rejoindre. « Depuis quatre jours je mange uniquement des fraises des bois et des escargots crus. Je bois l'eau des ruisseaux ». Prise de pitié, je le conduis à la maison où une assiette de soupe le réconforte. Nous pouvons lui donner des renseignements sur la direction à prendre. Il nous remercie et s'éloigne dans l'ombre de la nuit.

Un peu plus tard, nous savons que quelques maquisards, fatigués sans doute de dormir à la belle étoile, décident de coucher dans une



Un sabotage réussi sans perte de vie humaine.
A l'aplomb du fort où séjournaient les Allemands et à l'à-pic du Rhône, cette action audacieuse a coupé la ligne du chemin de fer Lyon-Genève.
La remise en état de la voie ferrée fut longue et laborieuse malgré la réquisition des hommes de Longeray et de Collonges-Fort-L'Écluse.
Dans la violence de l'explosion les rails ont été projetés sur le talus.

maison située près de celle du garde-barrière et dont le dernier locataire est parti depuis fort longtemps. Comme nous nous levons toujours très tôt, mon père est aux aguets dès la pointe du jour et, bien vite, il aperçoit une patrouille allemande, qui, descendant sur le chemin qui joint Longeray à la gare, passera forcément devant cette maison. Il me donne l'ordre d'aller avertir les hommes qui peut-être dorment encore. Je me précipite pour effectuer les cent cinquante mètres qui les séparent de notre cité. Comme la maison où ils ont dormi est située dans un creux, les hommes, sans être vus, peuvent s'enfuir par le petit pont sous le chemin de fer qui se trouve tout à côté. Le sentier vicinal qu'ils empruntent rejoint les champs et dévale vers le bord du Rhône. Je leur indique le passage. Ils réussissent un repli inespéré. Je rentre chez moi en croisant la patrouille. Quel beau tour nous venons de jouer! Hélas! les Allemands ne tarderont pas à nous démontrer que l'on ne peut se moquer d'eux indéfiniment et sans risques. D'ailleurs,

la maison en question sera vite occupée par des soldats ennemis bien placés, là, pour surveiller le secteur.

Un jour, alors que tout est calme dans la maison, la sentinelle allemande frappe à la porte. Je vais lui ouvrir. Le soldat m'invite à sortir sur les marches du perron d'entrée de la cité. Là, le doigt en direction du sommet du Vuache, il répète : « terroristes, terroristes ». J'aperçois là-haut, à pic sur nos têtes, un immense drapeau tricolore : bleu-blanc-rouge. Non, vraiment, ces jeunes ne réfléchissent pas. Je pâlis sans doute et l'Allemand regarde mon visage figé par l'énervement qu'il prend sans doute pour de la peur. A quoi sert cette provocation ? Je suis scandalisée. Sans un mot, le soldat retourne prendre sa garde. Son comportement semble trahir de l'inquiétude. Je rentre chez moi agacée par cette démonstration dangereuse des hommes que nous aidons chaque jour. Ils doivent comprendre que leur attitude est absurde et ne pas oublier que nous, nous vivons en contact permanent avec l'occupant, exposés à des représailles terribles.

Ces représailles m'effraient bien davantage, au moment où j'écris en 1993, qu'elles ne le firent à l'époque. En effet, j'ai pu suivre à travers les médias le procès Barbie. La brutalité de ses poursuites contre les résistants, les juifs et les otages et celle de ses interrogatoires m'emplirent d'une profonde terreur rétrospective lorsque j'appris qu'il sévissait entre autres à Gex avant l'occupation de la zone sud.

Placées comme nous le sommes à la cité, près du village, non loin du fort, à côté des voies ferrées surplombées par les montagnes, ma mère et moi n'allons pas tarder à être sollicitées pour rendre quelques services. Au début, nous le faisons sans crainte aucune. D'ailleurs, si nous étions capturées nous serions bien incapables de révéler quoi que ce soit puisque nous ignorons tout, et des messages que nous transportons et de leur origine et de leur destinataire. Cela est bien ainsi. Même la torture n'aurait pas pu nous faire dire quelque chose puisque nous ne savions rien de l'organisation proprement dite du maquis.

Un jour, nous allons essayer d'acheter un peu de fromage à Entremont (maquis du Vuache). Là-bas, la propriétaire du café nous demande de porter des plis dans une certaine maison de Collonges (maquis du Sorgia). Nous dissimulons les messages dans le double fond du sac à provisions et dans notre soutien-gorge. En effet, depuis quelques temps on nous a déconseillé de cacher quoi que ce soit dans nos chaussures parce que ce sont elles que les Allemands fouillent en premier. Bref, ce jour-là, nous disons au revoir à notre amie et nous gagnons le petit sentier de la rive gauche du Rhône qui relie Entremont à l'entrée du viaduc. Un Allemand se détache alors d'un groupe de soldats attablés sur la terrasse du café. Il prend la même direction que nous. Nous avons une bonne avance. Ma mère qui a observé le manège me dit : « Nous allons marcher vite sans avoir l'air de courir

pour ne pas donner l'impression d'être en faute ». Le parcours n'est pas très long (quatre cents mètres) mais bien que porteur du barda habituel du soldat en campagne, l'Allemand, très entraîné, se rapproche. Notre cœur bat fort. Il nous rattrape au moment où nous émergeons des maigres bosquets de l'aride pâturage où est tracé le sentier. Nous sommes près du viaduc mais nous ne l'avons pas encore atteint. Nous avons peur d'être fouillées. Son chef l'a peut-être détaché pour cette mission? Peut-on savoir? Nous nous arrêtons et nous lui sourions. Mais son souci n'est pas de savoir ce que nous transportons. Ses intentions, très vite, apparaissent. Il se répand en déclarations : « *Cholie madame* » et il tente de nous embrasser de force. Comme nous résistons vigoureusement, il abandonne. A-t-il peur d'être vu par ses supérieurs depuis le fort en face duquel se déroule cette scène? Il repart fort dépité et mécontent. Nous sommes tout heureuses d'atteindre le viaduc. Le vertige qui nous saisit chaque fois que nous le traversons, la crainte de voir surgir un train, la peur que cet homme nous a causée, tout cela ne nous permet pas de retrouver facilement notre calme. Je reste persuadée, comme nous l'étions alors, que s'il avait réussi à violer l'une de nous, l'autre sans une hésitation se serait saisie de son fusil et aurait tenté de le tuer. A cette époque, en effet, ma mère et moi étions devenues totalement intrépides et insensibles à toutes considérations humanitaires et philosophiques à l'encontre de l'occupant.

Depuis la nuit des temps, les hommes de guerre ont violé les femmes comme ils le font encore dans l'ancienne Yougoslavie et ailleurs. Les journaux de la presse libre parue après la Libération ont largement parlé de ces actes inqualifiables pratiqués un peu partout par l'armée d'occupation dans la France conquise et particulièrement dans le pays de Gex. Dans le livre « *Histoire du pays de Gex* », Léaz est citée parmi les communes très touchées par les agressions infligées à de nombreuses femmes. A vrai dire, peu de ces informateurs vont se hasarder à établir des statistiques précises sur un sujet plus que délicat. De très nombreuses femmes ainsi salies se sont tues. Elles ont conservé par devers elles le terrible et pesant secret afin que leur réputation n'en soit pas entachée. Certaines ont dû garder l'enfant conçu bien malgré elles. D'autres enfin ont trouvé un médecin compréhensif qui, en infraction avec une loi moyenâgeuse et par bonheur modifiée aujourd'hui, a procédé à des avortements. Les statistiques sont manifestement inexactes. Quant aux souffrances morales, elles demeurèrent le lot des femmes outragées et silencieuses.

Toutes les aventures que nous avons connues ne vont pas se terminer aussi bien que celles que je viens d'évoquer. Malgré la protection de la population dont bénéficie le maquis, ce dernier va connaître de durs échecs et payer un lourd tribut dans sa lutte contre l'occupant et pour la liberté.

Un jour, les Allemands amènent jusqu'au cœur du village un homme qu'ils ont arrêté Dieu sait où. Ils le fusillent froidement devant un des lavoirs et abandonnent son corps coupé en deux par une rafale de mitraillette. De toute évidence, ils auraient pu le tuer là où ils l'avaient capturé mais ils ont tenu à le traîner jusqu'au village pour effrayer les habitants. Dire qu'ils osent parler de terroristes. Pendant très longtemps une énorme flaque de sang maculera le chemin. Lorsque je passe par là je fais bien attention de ne pas marcher sur le témoignage du sacrifice de cet homme.

Bientôt les chasseurs d'hommes s'emparent de quatre combattants de l'ombre. Ceux-là n'ont pas droit à une mort rapide. Ils sont enchaînés et exposés sur le trottoir devant la maison Verchère, au bord de la route nationale. Ils devront demeurer debout une journée entière. Je les vois encore. Les bourreaux ont attaché avec des ficelles passées autour de leur cou la photographie du général de Gaulle posée sur leur poitrine. Deux sentinelles en armes les encadrent et il est impossible de leur parler ou de leur donner à boire. Nous nous regardons dans les yeux. Lorsque le soir vient, les Allemands les font descendre dans une cave qui donne sur l'actuelle place Saint-Blaise. Par provocation, après en avoir fermé la porte, ils laissent la clé dans la serrure à l'extérieur. Ils se couchent abandonnant les martyrs sans surveillance. Eh bien, nous sommes tous très lâches. Personne n'ouvre la porte. Malgré une discussion passionnée, nous n'avons pas trouvé de solution. Tous, nous savons que ce serait signer le propre arrêt de mort du village et de toute la population. Au petit matin, ces quatre malheureux sont hissés sur un camion. Ils partent vers la mort. Mais où ?

Je me souviens aussi de ce jour où une fusillade nourrie éclate dans les bois au-dessous de Léaz. Le duel d'armes automatiques se déroule sans que les coups de feu ne se déplacent. C'est interminable. Que se passe-t-il là-bas à quelques centaines de mètres ? Habitué des batailles de la guerre de 1914-1918, mon père nous explique : « Il s'agit certainement d'un maquisard encerclé. Il doit être bien protégé et les Allemands ne peuvent pas l'atteindre ». A la fin du jour le silence tombe sur la campagne. Dès le lendemain matin mon père part en expédition. Il ne tarde pas à revenir. Il confirme ses suppositions de la veille. Il a trouvé un homme mort. Il est étendu près d'un gros rocher où s'entassent les multiples culots des balles qu'il a tirées. Il a épuisé ses munitions. Ayant gardé la dernière balle pour lui, il s'est alors donné la mort. « Plutôt mourir que de tomber vivant entre leurs mains », telle fut la devise de cet inconnu courageux. Mon père et un voisin s'éloignent munis d'une pelle. Nous ne leur posons pas des questions saugrenues. Ils vont enterrer la victime.

La série noire continue. Ce jour-là, ma mère et moi vaquons à des travaux ménagers dans la cuisine. Tout à coup Mme R. descend en

trombe l'escalier de la cité : « Regardez, là-bas, « ils » ont encore fait un prisonnier »! Nous jetons un coup d'œil dans la direction qu'elle nous indique et nous apercevons de l'autre côté de la voie ferrée, au milieu d'un pré qui borde les vignes, cinq ou six Allemands qui entourent un homme en civil. Cet homme a certainement été capturé à proximité des voies puisque l'opération se déroule aux abords de la gare. Aux gestes que font les Allemands, nous comprenons qu'ils interrogent le captif. Nous sommes toutes littéralement figées et muettes. Les hommes de la cité sont au travail. Deux Allemands pénètrent alors dans les appartements et sans ménagement nous propulsent dehors à grands coups de bottes et de gueule. Ils nous poussent en direction de la maison du garde-barrière. Bientôt nous voyons le prisonnier de près. Le chef chargé de l'interrogatoire a certainement reçu une formation spéciale. Il s'exprime en français et les questions se succèdent sans interruption : « Où est ton maquis? Comment s'appelle ton chef? Avez-vous des prisonniers allemands?» Et, ponctuant chaque phrase, les coups pleuvent sur le dos, sur le ventre, sur la tête, partout. Imperturbable, le jeune homme répète inlassablement la même litanie : « Je travaille pour la France et mon chef est de Gaulle ». Evidemment, cela ne satisfait pas le bourreau. Exaspéré, sans doute un sbire de Klaus Barbie, il prend alors un coupe-choux dans sa botte et systématiquement l'enfonce sous les ongles du prisonnier. Nous sommes horrifiées, paralysées, mais notre compatriote demeure de marbre. Alors les Allemands nous chassent. En nous dirigeant vers la cité nous avons l'impression que nous allons recevoir des coups de fusil dans le dos. Non! nous sommes libres. Pourquoi avons-nous été contraintes d'assister à cette scène cruelle? Sans doute pour fléchir l'attitude du supplicié en lui faisant croire à des représailles possibles sur nous s'il persistait dans son mutisme. Allez savoir?

Peu après la Libération, nous avons la visite de parents. Désespérés, ils sont à la recherche d'un fils disparu. Hélas! nous n'avons pas pu les renseigner, n'ayant jamais connu les noms de ces victimes dont la vie s'est tragiquement achevée ici, dans le défilé de Fort-L'Écluse. Même les photographies que nous montrent ces familles ne permettent aucune identification. Les épreuves et les tourments subis par ces maquisards les rendent méconnaissables. Ce sont des héros.

Les historiens sont tous d'accord pour dire que la destruction des voies ferrées et les attaques des convois routiers et ferroviaires par le maquis sur toute l'étendue du territoire français ont incontestablement permis de chasser plus vite les Allemands hors de France. Mais les représailles ont été terribles et dans le pays de Gex de nombreuses personnes ont été emmenées à la *Kommandantur*.

A Longeray, le pont Carnot saute la nuit à plusieurs reprises. L'occupant réquisitionne des ouvriers pour le réparer. Cette remise en

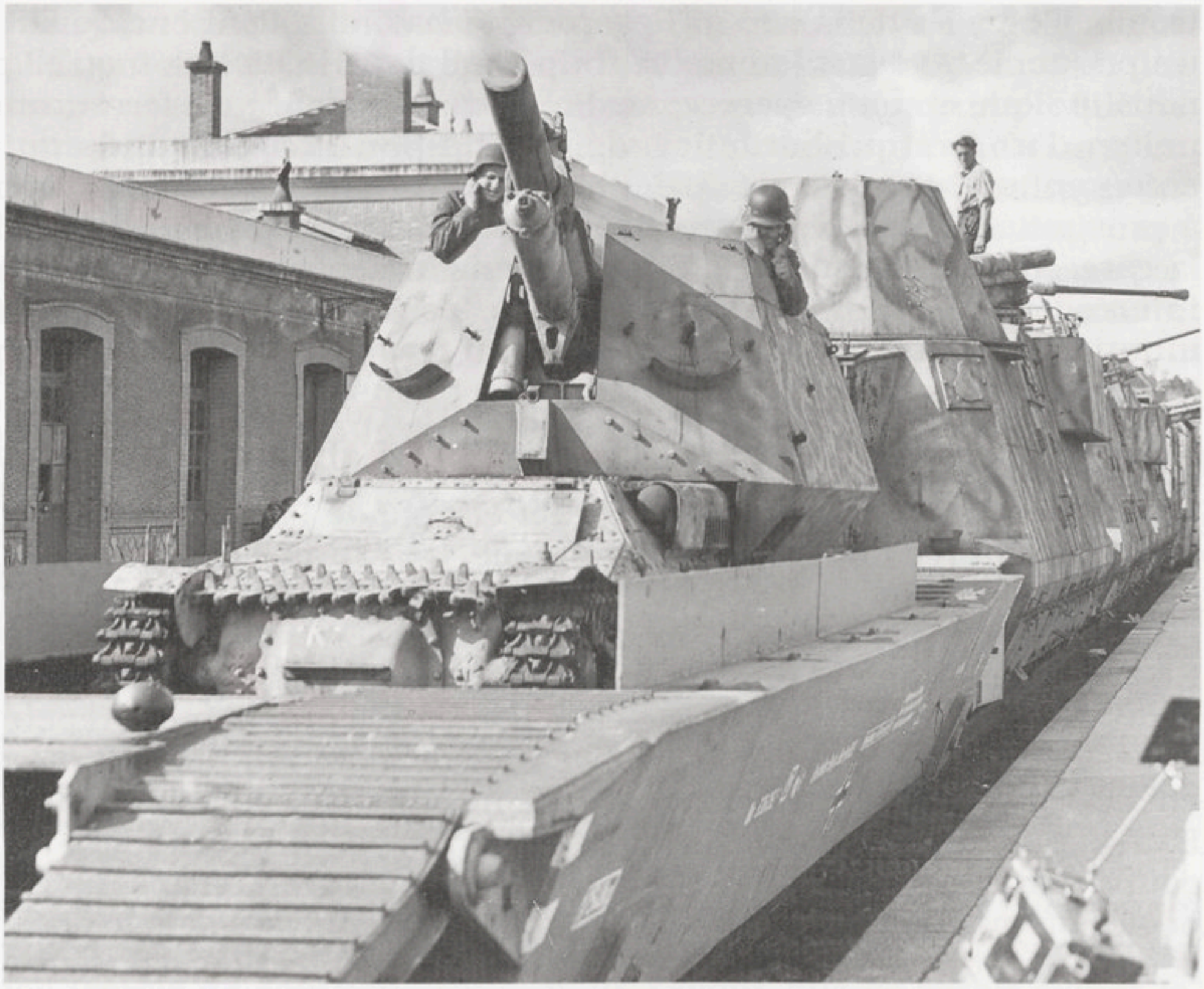

Un arsenal redoutable.
Ce train blindé précédait les longs convois pour les protéger des attaques des maquisards. Lorsque la voie ferrée était sabotée, les réparations s'effectuaient sous la protection de l'artillerie. La locomotive était placée au milieu de ce train. Des portes blindées disposées aux extrémités de chaque wagon s'ouvraient. Elles formaient alors un couloir protecteur tout au long du train. Les Allemands pouvaient débarquer un canon par le plan incliné pour poursuivre les assaillants.

état est rapide puisque ce sont les passerelles de bois reliant les culées des rives à l'arche centrale en pierre qui sont démolies par les charges de plastic.

Aidés par le travail extraordinaire des cheminots, les maquisards plastiquent les voies ferrées. Ils placent les charges à la verticale du pont-levis du fort, au-dessus d'un ravin qui descend à pic sur le Rhône. C'est le seul endroit où la voie ferrée passe sur un pont enjambant le fossé du fort côté Longeray. Il s'agit là d'un véritable exploit parce que l'accès en est difficile et la surveillance ennemie très proche. Les dégâts sont considérables et la remise en état laborieuse. Sur la rive gauche du Rhône, dans le tunnel ferroviaire de Montremont, une explosion provoque le déraillement d'une locomotive de la ligne Longeray-Valleiry. Le dégagement et la réparation des voies ferrées font perdre un temps précieux aux occupants qui s'énervent (précisions de F. Desmurs).

Les cheminots paient eux aussi un lourd tribut à la bataille; leurs arrestations se multiplient comme nous le saurons bientôt. A deux reprises mon père rentre de déplacement bouleversé. Il avait dû remplacer le chef de gare de Valleiry (Haute-Savoie) puis celui de Charix-Lalleyriat (Ain), deux gares dont les responsables avaient été tués par les Allemands et dont les corps avaient été abandonnés au pied des murs du supplice.

Bientôt le fameux train blindé sera mis au point par la formidable armée allemande. Sous sa garde, les trains qui circulent sont efficacement protégés et les réparations des voies s'effectuent sous haute surveillance. A l'apparition de cette nouvelle arme, notre moral faiblit un peu. La lutte semble vraiment inégale. Espérons encore.

LES JOURS LES PLUS SOMBRES

Nous vivons comme des automates, mieux, des automates préparés au pire, un pire qui peut survenir à chaque instant.

L'armée allemande sans cesse harcelée par les opérations du maquis devient encore plus dangereuse, comme une bête blessée. Chaque jour qui se lève nous réserve son lot d'inquiétudes. La peur suinte partout. Les Allemands pénètrent dans les maisons le jour comme la nuit. Leur ravitaillement se révèle de plus en plus aléatoire. La garnison du fort, tiraillée sans doute elle aussi par la faim, organise une expédition nocturne chez un cultivateur de Longeray. Cette nuit-là une escouade pénètre dans son écurie. Elle s'empare de la plus belle vache, la bâillonne et l'emmène solidement attachée. Les propriétaires aux aguets, comme tout un chacun, entendent le remue-ménage et assistent, derrière leurs volets, muets et le cœur gros, à ce vol. Que peuvent-ils faire? Rien ou bien risquer la mort. La pauvre vache sera abattue dans le petit square près du fort. Là-bas la carcasse, la tête et la peau mettront fort longtemps à pourrir.

Un jour la porte de la cuisine est brutalement poussée d'un magistral coup de botte. Un soldat allemand à la démarche alourdie par tout son barda de combattant pénètre dans la pièce. Sans un mot il entreprend d'alléger ses épaules. Il pose sur la table son sac à dos, son fusil, des munitions et deux grenades qui roulent quelque peu avant de trouver leur équilibre. C'est l'angoisse. Il fouille dans une de ses poches et tout en s'asseyant, dépose sur la table deux oreilles coupées (de toute évidence humaines) ainsi qu'une prothèse dentaire avec de l'or. Ma mère porte la main sur sa bouche pour ne pas hurler. Dans un souffle, elle murmure : « Mais, ce sont les boucles d'oreilles de Mme C.! » Stupeur! Nous tremblons. Nous n'avons pas le temps de nous émouvoir. L'Allemand tape sur la table et crie « *Trinken* ». Il a soif. Il peut vraiment avoir soif après un tel forfait. Il boit. Il reprend son sac et ses armes en prenant bien garde de ne pas oublier son butin. Il part comme il est arrivé. Nous essuyons la table de la cuisine en pleurant. Bien des

années ont passé depuis et je me demande encore pourquoi cette brute de soldat allemand qui venait de tuer une dame âgée du hameau de Longeray a pris la peine de descendre jusqu'à la gare pour nous montrer sa barbarie. Pour nous terroriser, c'est certain.

Quelques jours plus tard, alors que les brumes matinales s'accrochent encore à la terre, une escouade d'hommes en armes, habillés en soldats allemands, émerge du brouillard. Les chefs marchent en tête. En quelques minutes ils investissent la cité et pénètrent partout. Notre cuisine est envahie par six ou sept hommes. A la dérobée, je les observe. Ils sont apparemment un peu différents des Allemands auxquels nous étions habitués jusque-là. L'uniforme est identique mais leur comportement surprend. Ils baissent la tête. Ils laissent apparaître un certain laisser-aller. Ils ne parlent pas. Les chefs eux parlent beaucoup. Bien qu'ils soient dans notre appartement, ils se comportent comme si nous n'existions pas. Je commence à m'énerver et hasarde quelques phrases du genre : « *Was wollen sie?* » (Que voulez-vous?). Mon père soulève son éternelle casquette de chef de gare toujours rivée sur la tête. Pâle, il essuie de son mouchoir la sueur de son front et le bord intérieur de son couvre-chef. Comme je consulte mon dictionnaire pour préparer une nouvelle tentative de bons rapports, le chef qui se décide enfin à nous regarder, s'adresse à moi dans un français impeccable : « Ne vous fatiguez pas mademoiselle; je parle français. Je suis le fils du chef de gare de Metz ». Je jette un coup d'œil à mon père. Il blêmit. J'espère d'un regard calmer la fureur qui, je le sens, monte en lui. Mais la situation est trop grave. Il ne dit pas un mot. Il fait comme nous, il se soumet. Ce Français sous l'uniforme allemand que mes parents détesteront jusqu'à leur mort, parle enfin : « Le commandement a décidé que vous hébergerez des hommes de troupe pendant un temps indéterminé ». « Comment ferons-nous? Nous n'avons strictement rien à manger. Nous disposons de quelques pommes de terre et de poireaux de notre jardin ». « Nous allons nous en occuper », telle fut sa réponse. Un Allemand rameute alors quelques soldats. Ils vont au village. Là, ils ont facilement découvert les clapiers et les poulaillers et ne tardent pas à rentrer à la maison portant force poules et lapins. Nous saurons bientôt que ces bêtes ont été tuées à coups de revolver. C'est la guerre. Evidemment c'est nous qui sommes désignés pour dépouiller les lapins et plumer les poules. Tandis que la troupe se repose nous travaillons sous la surveillance d'une sentinelle. Elle nous tient sous la menace permanente de son fusil pointé sur notre nez. Craignent-ils vraiment que nous dévorions leur « bien »? La cuisinière ronfle. Nous songeons à notre provision de bois qui diminue à vue d'œil. Que leur importe! Les hommes commencent à bavarder entre eux. Je tends l'oreille et bientôt je ne tarde pas à me rendre compte qu'ils ne parlent pas en allemand. Nous apprendrons plus tard que ce sont des Russes blancs. Ils ont parait-il été enrôlés de force par les Allemands qui les réservaient aux représailles contre les populations des régions favorables aux maquisards. Si à cette époque nous avions connu le comportement bestial

et inhumain de cette troupe à travers tous les pays conquis par le grand Reich, je me demande si nous aurions survécu à la terreur qui nous aurait envahis. Ces gens sont des cosaques, des cosaques très bien décrits dans « *L'Oiseau bariolé* » de Jerzy Kosinski. Pour l'heure, nos cosaques mangent comme des sauvages. Le soir, ils se couchent dans nos lits, ils se glissent avec leurs brodequins dans nos draps. Nous trois, nous couchons par terre et je dors entre mon père et ma mère. La maison sera ainsi leur PC (Poste de Commandement) pendant plus d'une semaine. Le jour, ils partent à travers le pays. Ils tuent, ils volent, ils violent aux alentours. Le soir, ils rentrent.

Pendant des années ma mère et moi nous nous sommes demandé pourquoi nous n'avions jamais été agressées. Je me suis beaucoup interrogée à ce sujet et j'ai songé à ce gradé allemand que nous avons tant détesté. Cinquante ans après les événements, j'ai peut-être trouvé l'explication de notre inexplicable baraka. Lorsque ce fils du chef de gare de Metz, qui était sans doute un « malgré nous » comme le furent de nombreux Alsaciens-Lorrains enrôlés de force dans l'armée allemande, a choisi d'installer sa troupe de sauvages à la cité PLM de la gare, il l'a peut-être fait pour protéger les cheminots ? Sait-on vraiment ce qui peut se passer dans la tête des hommes qui dirigent une action comme celle que menaient les cosaques ? Le mystère reste entier mais je préfère croire que cet officier allemand a donné ordre à sa troupe de ne point importuner leurs hôtes par sympathie cheminote.

Donc depuis quelques jours, nous supportons les Russes blancs. Les menus ont varié en fonction de leur cueillette. Nous nous habituons à travailler un fusil braqué dans notre direction. Aujourd'hui à midi ils vont devoir se contenter de soupe. C'est le seul plat que nous avons pu préparer. La rapine devient moins fructueuse. Au moment où il s'apprête à manger, un homme se lève, fouille dans son sac, en retire une bouteille et la vide dans la soupe. Une forte odeur d'eau-de-vie se répand dans la pièce. Tous les soldats mangent puis ils sortent tandis que nous faisons la vaisselle de ces messieurs. Dès qu'ils sont dehors nous nous précipitons dans nos chambres pour voir quelle direction ils prennent. Notre curiosité devient maladive au fil de ces heures d'inquiétude. Nous constatons qu'ils s'engagent sur le viaduc. Deux heures plus tard, le gradé allemand arrive. Il demande où sont passés les hommes qui devraient être là puisque ce jour-là ils n'ont aucune mission. Il achève ses propos par une conclusion lourde de menaces : « Si à dix-sept heures ils ne sont pas rentrés, vous serez tous fusillés ». Je sors et j'explique à ce Lorrain : « Vos hommes ont traversé le viaduc. De l'autre côté, ils peuvent se diriger soit à droite vers Entremont, soit à gauche, par un sentier très pentu, vers Chevrier ». Nous sommes de plus en plus inquiets. Le temps se rétrécit vite, trop vite. Enfin, l'Allemand parti à leur recherche réapparaît sur le viaduc. Derrière lui les cosaques avancent en titubant, ils se retiennent au garde-fou. Manifestement, ils sont ivres-morts. Encore une fois nous avons frôlé

de terribles représailles. Plus tard, nous apprendrons qu'à Entremont ils ont trouvé de l'eau-de-vie dans la cave. Au bout de quelques jours, nos chers cosaques s'évanouissent dans la nature sans explication. Ils ont changé de secteur, emmenés on ne sait où par l'armée allemande qui leur a sans doute trouvé d'autres travaux.

Pour nous mater, l'occupant a décidé de changer de tactique. Un envoyé spécial vient nous informer que, dorénavant, il est interdit de sortir des maisons. Nous allons vivre ainsi plus de deux semaines en vase clos, ignorant tout ce qui se passe ailleurs. Je me hasarde à interroger l'émissaire allemand : « Qu'allons-nous manger? » « Vous serez ravitaillés par l'armée allemande », telle est sa laconique réponse. L'armée tient parole. Elle nous apporte une boule de pain noir par famille, allant même jusqu'à préciser que la boule en question est prévue pour une semaine. Par bonheur, mon père ne reçoit plus aucune affectation de la SNCF. Il est à la maison tandis que partout les voies sont sabotées et que les trains ne circulent pratiquement plus. Prudent et avisé, il nous conseille de faire une provision d'eau et nous remplissons deux cuvettes et un arrosoir, imités par chacune des familles de la cité. Bien vite nous comprenons que nous n'avons plus d'eau au robinet et plus d'électricité. Le blocus est bien organisé. Depuis fort longtemps nous n'avons plus ni pétrole, ni bougie. Nous tiendrons. Il le faut. Interminables, les jours s'étirent. Nous épions la campagne, nous tendons l'oreille. Rien ne bouge. Nous n'avons plus rien à manger, que du pain noir. Comme c'est délicieux le pain noir, jamais je ne l'avais supposé jusque-là. A tout hasard, je fouille encore une fois le placard mural de la cuisine. Miracle, j'y découvre un verre oublié là. Il contient du lait. Heureux temps où chaque jour je montais jusqu'au village pour y chercher du lait. Je regarde le verre. Trois couches se sont formées : le petit lait, le fromage et la crème un peu moisie. D'une même voix, mes parents me disent « Mange, toi ». J'ai eu bien du mal à le faire devant eux.

La réserve d'eau diminue. Depuis le début, nous ne nous lavons plus. Nous nous bornons à boire. C'est à ce moment que les deux petites filles d'un cheminot voisin tombent malades. Leur température atteint 40°C. Elles sont toutes rouges. Elles pleurent sans cesse. Elles ont soif. Nous n'avons plus d'eau ni les uns ni les autres. Je forme alors un projet audacieux. Près de la voie ferrée Longeray-Collonges, entre le passage à niveau et la cité, à cent cinquante mètres environ, coule dans un bassin de ciment moussu une source claire. Elle m'obsède. Je vois les hydromètres (araignées d'eau) qui parcourent la surface du liquide y traçant des arabesques au gré de leur fantaisie. J'imagine les sangsues qui glissent au fond de l'eau et que j'observais avec curiosité au temps béni de la paix. Ma décision est prise. Je déclare : « Je vais à l'eau ». Tous me regardent mais personne ne me dissuade, pas même mes parents. Chargée de deux arrosoirs vides, je pars. Je traverse le petit pré qui s'étend devant la cité et je passe par un trou de la clôture. Je

longe les rails, descends le ballast. La première partie de ma promenade s'achève sans difficulté. Je pose mon arrosoir sous le petit filet d'eau. Enfin je peux boire à satiété. Comme elle met longtemps cette source pour emplir mes arrosoirs. Les bestioles sont toujours là, insensibles à la guerre. Enfin j'ai fait le plein. A l'instant où je mets le pied sur le ballast pour le gravir, une grêle de balles siffle à mes oreilles. L'Allemand utilise des balles explosives qui éclatent tout autour de moi en créant des petites lumières. Je saute d'une traverse sur l'autre. Mon père à la fenêtre hurle : « Cours en zigzag ». Ce que je fais mais cela allonge la distance. L'eau gicle, quel dommage! Je renverse encore un peu d'eau en franchissant le trou de la clôture là où le fil de fer supérieur m'oblige à me baisser. Les petites lueurs me suivent. Je n'ai plus que huit à neuf mètres à parcourir. J'atteins enfin le mur de la cité derrière lequel je suis à l'abri. Je pose mes arrosoirs, je m'appuie le dos au mur et, haletante, je reprends mon souffle. Je rentre dans la cité. Mes parents m'enlacent. Nous partageons l'eau avec nos voisins.

Inutile de dire que nous tremblons après un tel acte de désobéissance. Plusieurs jours s'étirent. Mon père toujours astucieux me recommande de leur dire à la première occasion que dans la cité il y a une maladie contagieuse or, comme chacun le sait, les armées redoutent les épidémies. Depuis le début des représailles, les soldats pénètrent partout après avoir ouvert les portes brutalement. Un beau matin nous entendons un discret frappement du doigt. Nous ouvrons et poliment, l'Allemand nous fait comprendre que les représailles, jusqu'à nouvel ordre, sont terminées. Je lui parle de notre contagion ce qui nous vaudra quelques jours de tranquillité. L'homme repart. Il n'est plus tout jeune, il a l'air aussi ennuyé que nous. La belle *Wehrmacht* maintenant sur la défensive a bien changé.

JUIN 1944

Depuis plusieurs semaines j'ai reçu une convocation pour subir les épreuves du BEPS (Brevet d'Etudes Primaires Supérieures) qui auront lieu les 7, 8 et 9 juin 1944. Je suis absorbée par les révisions dans un climat peu propice à la concentration et hantée par le souci de la réussite, une réussite que je souhaite de tout mon cœur pour remercier mes parents des efforts consentis en m'envoyant à Gex.

Le 6 juin 1944, les Alliés débarquent en Normandie. Eh bien! aussi stupéfiant que cela puisse paraître, je ne garde aucun souvenir de ce jour auquel nous aspirons depuis des années. Je ne peux le croire alors que les événements qui précédèrent et ceux qui suivirent m'ont si profondément marquée.

Au soir du dernier jour d'examen, les épreuves sont à peine terminées que, bravant tous les dangers, je décide de regagner Longeray par le car. C'est le seul transport qui fonctionne encore, les voies ferrées ont

été sabotées. Je me précipite d'autant plus vite qu'une rumeur s'amplifie à Gex où, dit-on : « Le maquis prépare une attaque d'envergure ». Le voyage est pénible. Nous passons d'une zone contrôlée par les maquisards à une zone occupée par les Allemands. Je pense à l'examen dont la dictée, un texte de Colette dans son potager, m'assure un zéro avec cinq fautes de vocabulaire : artichaud (artichaut) - liliputien (lilliputien) - girondole (girandole) - pantère (panthère) et dalhia (dahlia). Mon père ne me fera pas des compliments, c'est sûr, lui qui muni de son seul certificat d'études est imbattable en orthographe, il consulte le « juge de paix » (le dictionnaire) fréquemment. Heureusement je suis satisfaite de mon travail dans les autres matières, les mathématiques comme les sciences, l'instruction civique (cela existait à l'époque) comme la géographie et l'histoire (avec les victoires de Napoléon - toujours la guerre) comme la musique (j'ai bien pris sur moi pour solfier « *La truite* » de Schubert, je chante mal et le cœur n'y est pas) et le dessin. Oui, je me souviens bien de l'épreuve de dessin où il fallait reproduire une nature morte composée d'une casserole bleue posée sur un torchon de cuisine agrémenté d'un écossais rouge sur lequel sont disposés des oignons. Plongée dans mes réflexions et, malgré les difficultés du trajet, je parviens enfin à Longeray. Nous sommes le 9 au soir.

Le 10 au matin nous changeons de préoccupations : la bataille nous environne. Nous sommes enfermés à la maison tandis que les balles sifflent. Nous n'arrivons pas à comprendre ce qui se passe exactement. Curieuses, ma mère et moi sans avoir, il faut le dire, la notion du risque que nous prenons – ne serait-ce que celui d'une balle perdue – nous nous cachons derrière les rideaux épais de notre fenêtre pour observer. D'un côté, les Allemands très reconnaissables avec leurs casques camouflés de branchage sont blottis dans des trous. Ils tirent quelques rafales et bondissent. Chaque soldat avec une pelle accrochée à sa taille s'empresse alors de creuser un nouveau trou où il se terre. Leurs actions sont synchronisées et nous voyons les bosquets verts qui avancent lentement et par bonds. De l'autre côté, le maquis. Nous apercevons des hommes souvent sans casque et qui courent d'un taillis à un autre. La guerre en somme! Nous sommes à la fois fascinées et terrorisées. Tout à coup, une rafale de mitrailleuse crépite contre le mur de la cité. « Couchez-vous! » hurle mon père qui n'a pas perdu ses réflexes de la Grande Guerre. Nous nous jetons par terre et le solide mur de pierres de taille nous protège. Nous sortons indemnes de cet incident. A quatre pattes sous la fenêtre de la cuisine. nous sommes prises d'un fou-rire irrésistible ; c'est sans doute nerveux. La bataille n'en finit pas. Les heures s'étirent. Nous ne savons plus si nous avons faim ou soif. Vaincus par la fatigue nous nous couchons tout habillés. La fusillade se calme. Nous fermons nos volets. Au cours de la nuit un bruit étrange nous réveille. C'est comme un glissement marqué cependant par des bruits de pas étouffés. La curiosité est encore la plus forte, nous montons sur le rebord de la fenêtre et regardons par les fentes du haut du volet. La

colonne comporte plusieurs hommes de front qui marchent dans le plus grand silence. Nous les entendons presque respirer. Nous retenons notre souffle. Dans la nuit sombre, nous écarquillons les yeux mais nous ne pouvons rien discerner des uniformes. Est-ce des Allemands vaincus qui regagnent le fort? Ou est-ce que ce sont des maquisards qui se replient sur un autre site? Mystère. En tout cas, je puis affirmer que cette troupe fort importante n'a pas emprunté le viaduc de Longeray. Elle a, soit remonté en direction du fort par la voie ferrée, soit gagné le pont Carnot en empruntant la rive droite du Rhône.

A la page 133 de son livre « *Les Obstinés* » le colonel H. Romans-Petit narre très brièvement ces combats autour de Longeray :

« *Le 10 juin, plusieurs colonnes ennemies provenant de Haute-Savoie et du Pays de Gex, nous attaquent près de Bellegarde. Nos unités de l'Armée Secrète, composées en majeure partie cependant d'éléments n'ayant jamais combattu, subissent le premier choc. L'une d'elles pousse l'audace jusqu'à s'emparer de Fort-L'Écluse. Faute de ravitaillement et d'armement lourd elle devra l'évacuer deux jours plus tard.*

Plusieurs camps viennent en renfort et pour la première fois près de mille deux cents hommes manœuvrent ensemble. Aussi les liaisons laissent-elles à désirer les deux premiers jours.

Pilonnés par l'artillerie, nous devons nous replier car l'infiltration ennemie s'étend.

Afin d'éviter l'encerclement et une bataille dans les rues de Bellegarde trop grosse de conséquences, je décide d'évacuer la région et de nous installer sur les hauteurs...

... Bien qu'il soit malaisé de fixer les pertes allemandes on peut les estimer à plus de quatre cents tués... Il n'y a eu aucune représaille contre les habitants. Faut-il y voir le résultat de l'affiche que nous avions fait apposer dans toute la ville une heure avant notre départ?... La voici :

Habitants,

Les mesures que nous avons prises ont toujours été supportées par vous calmement et nous espérions arriver à vous convaincre que nous servions vos intérêts.

Depuis quatre jours, nous avons repoussé toutes les attaques mais aujourd'hui je donne l'ordre de repli sur les hauteurs environnantes.

Restez dignes.

Et dites-vous bien que si l'ennemi méprisant les lois de la guerre, usait de représailles à votre égard, nous fusillerions immédiatement les prisonniers allemands que nous détenons.

Mais je veux croire que votre attitude sera comprise.

Nous, nous continuons la lutte pour vous libérer, libérer la FRANCE.

Le 14 juin 1944.
ROMANS,
Chef Départemental F.F.I. de l'Ain ».

Pour survivre pendant ces pénibles journées, nous avons mangé quelques pommes de terre flétries et germées. Très rarement, la nuit, à la sauvette, nous nous glissons jusqu'au jardin pour y cueillir quelques salades. Lorsque nous quittons le refuge de la cité, après cinq jours d'enfermement, nous apprenons que les pertes des deux camps sont sévères. La commune de Léaz déplore treize morts dont trois civils.

Réflexion faite, il me semble aujourd'hui que la colonne qui nous a tant intrigués au cours de la nuit du 13 juin devait être composée de maquisards. Ils ont regagné les montagnes (ce que confirme Romans-Petit) nous abandonnant aux représailles allemandes auxquelles nous nous attendons maintenant.

Au cours de cet épisode de la guerre, les maquisards ont pris et occupé le fort comme l'écrit le colonel H. Romans-Petit. Les Allemands, dans leur tentative réussie de la reprise de la forteresse, ont utilisé la population civile ainsi que me le rapporte dans une lettre M. Bernard Pernod, de nos jours domicilié à Saint-Jorioz. Ce dernier habitait Collonges-Fort-L'Écluse au moment des faits. Nous le citons : « *Je me rappelle d'un matin de 1944 où le drapeau français a remplacé momentanément le drapeau à croix gammée sur le fort supérieur. Ce matin-là, nous avions été réveillés par les soldats allemands qui réquisitionnaient tous les hommes du village pour leur servir de bouclier lors de la reprise du fort occupé par les maquisards. Ils avaient emmené mon père et mon frère qui avait seize ans. Mon enfance a été très marquée par cette douloureuse période* ».



Le 11 juin 1994, cinquantième anniversaire des événements tragiques qu'elle a connus, la municipalité de Léaz honore ses morts.

L'ennemi semble hésiter. Est-ce vraiment à cause de l'avertissement que Romans-Petit a fait placarder sur tous les murs? Personnellement je ne le crois pas. Si nous avons alors échappé aux représailles nous le devons plus au hasard, ce dieu de la guerre, qu'à une perte d'agressivité après la bataille de Longeray elle-même, consécutive au débarquement allié. Les nouvelles qui par les ondes nous parviennent de Normandie confirment notre espoir. Le recul allemand a maintenant commencé mais nous redoutons davantage les réactions d'une armée dont l'exaspération ne fait que croître.

Nous voilà déjà à la fin juin. Je suis revenue à Longeray depuis le 10 juin, soucieuse quant au résultat du BEPS. J'ai vécu trois semaines pénibles mais je suis vivante et je songe à nouveau à l'examen. C'est alors que le miracle se produit. A travers la situation chaotique qui règne partout, une nouvelle fort agréable, enfin, me parvient. Par-dessus les armées, les postes de guets allemands ou FFI, cette nouvelle transmise de bouche à oreille arrive jusqu'à moi à trente kilomètres de son point de départ : « Christiane est reçue au BEPS ». Je dois attendre la Libération et un voyage à Gex pour connaître mes notes. Qu'importe, je suis heureuse et très émue parce que, dans la tourmente où nous nous trouvions tous, personne n'a interrompu la chaîne d'un renseignement si personnel et si banal eu égard à tous les soucis vécus par tous en ces jours sombres.

DERNIÈRES CRUAUTÉS DE 1.523 JOURS D'OCCUPATION

Le 16 août 1944, les Allemands, probablement pour échapper au piège de la cluse du fort et pour assurer un repli qui devient inévitable compte tenu de l'évolution du sort des armes en France, entreprennent d'effectuer une sortie vers la Haute-Savoie, passant ainsi de la rive droite à la rive gauche du Rhône, après avoir franchi le pont Carnot. Des crépitements d'armes parviennent jusqu'à nous. Les maquisards ont sans doute attaqué l'ennemi. L'inquiétude nous gagne au fil des heures. Depuis la cité, dans la trouée entre le Vuache et le Sorgia, nous apercevons une lueur rougeâtre qui laisse présager des dégâts. Les habitants de la plaine gessienne et du Genevois, situés en face des villages du pied du Vuache doivent mieux comprendre les évènements que nous. Après des jours interminables, nous apprenons que l'armée allemande, malgré ses efforts, bat en retraite. Elle a incendié des maisons à Chevrier et à Bloux en Haute-Savoie puis, le 19 août, sur la route de son repli, le village d'Asserans, sur la rive droite du Rhône dans le Pays de Gex. Les civils savoyards de leur côté se sont dispersés. Les uns ont fui vers la frontière suisse dont les fils de fer barbelés ont été sectionnés par nos voisins. D'autres se sont éparpillés dans la campagne. J'ai retrouvé M. Derras âgé de quatre ans ce jour-là. Il se

souvient avec précision de la course éperdue qu'il fit, tiré par sa mère, jusqu'à la frontière salvatrice.

Les pertes en vies humaines, de part et d'autre, ont été importantes et les dégâts considérables. Un épisode sanglant de la lutte pour la liberté.

Nous ne savons pas où est terrée l'armée allemande. Très probablement s'est-elle réfugiée dans le fort. Alentour règne un silence de mort. C'est bien le mot qui convient.

Nous n'osons pas sortir. Nous écoutons la radio et apprenons que l'armée américaine a atteint Valence. Elle remonte la vallée du Rhône et la route des Alpes. Il peut se passer encore tant de choses avant son arrivée. Nous n'osons les imaginer. Le fort qui nous a tant menacés depuis plus de quatre ans semble muet. Sans doute est-ce de leur part une ruse de guerre? Dès que nous sortirons ils nous tireront comme des lapins comme ils l'ont déjà fait sur d'autres et sur moi. Nous nous enhardissons quelque peu. Nous tentons des sorties jusqu'au jardin. Nous allons sur les voies ferrées, à la gare. Tiens! aucune riposte ne se produit. Alors nous montons jusqu'au village puis carrément en direction du fort par le Molard. Bientôt nous atteignons le tunnel et y pénétrons. Rien ne se passe. Il semble vraiment que le fort soit libre de toute présence humaine et de tout véhicule. Nous trouvons même les portes d'accès du fort inférieur grand ouvertes. Nous nous rendons enfin à l'évidence : aucune troupe n'occupe le fort, pas plus les maquisards que les Allemands. Ces derniers sont partis dans la nuit du 21, sans bruit. Et dire que depuis les incendies des villages, nous avons surveillé, inquiets, les faits et gestes des occupants parce que nous redoutions qu'ils ne brûlent Longeray dans leur retraite. Pourquoi sont-ils partis ainsi dans le silence de la nuit?

Nous ignorons tout des mouvements de troupe dans notre environnement immédiat. Par contre, la radio nous informe de l'évolution de la situation en Normandie et de l'arrivée des Alliés à Paris et, nouvelles bien plus importantes pour nous, elle nous renseigne sur l'avancée des Américains vers le nord après le débarquement de Toulon. Ici les libérateurs arriveront du sud et de l'est. Les Allemands pour leur échapper ont fui à travers le pays de Gex et franchi la Faucille, leur dernière porte de sortie. Pour la première fois depuis 1940, Longeray a cette chance de ne pas se trouver sur le parcours de l'ennemi en fuite. Le village échappe aux exactions que connaissent le Jura et le Doubs.

Nous sommes certains qu'il n'y a personne au fort ni dans le défilé. Nous en avertissons les habitants de Longeray et le maquis. Tous les combattants restent méfiants (comme on les comprend), ils craignent l'arrivée inopinée d'une colonne allemande en retraite et dangereuse.

Par précaution, ils installent un système de défense devant le lavoir de la cité. Pendant un ou deux jours tout est calme, on ne signale aucun incident. Est-ce possible? Ne rêvons-nous pas?

Tout à coup nous percevons le sourd bourdonnement d'une colonne blindée. Elle progresse sur la rive gauche du Rhône, sur la route qui va d'Eloise à Valleiry, en Haute-Savoie. Quelqu'un lance à l'encan : « Ce sont des Boches qui s'enfuient ». Aussitôt branle-bas de combat, chacun gagne son poste. Les maquisards, sans être attaqués par qui que ce soit, orientent la mitrailleuse et placent une charge à l'extrémité du long tube de leur « Bazooka ». C'est alors que mon père muni de nos ridicules petites lunettes d'approche crie : « Arrêtez les petits gars, ce sont les nôtres ». Nous avons eu vraiment très peur. L'ardeur guerrière des maquisards se calme. Ils déchargent le « Bazooka ». Nous nous regardons tous le sourire aux lèvres. Mais je n'ose pas imaginer ce qu'il serait advenu s'ils avaient tiré sur cette colonne de chars. Cette dernière nous aurait pulvérisés : nous étions à découvert, sans protection aucune, en plein jour dans le contre-bas d'une cuvette. Comme dit mon père le soir lorsque nous mangeons notre maigre soupe : « C'était bien là du travail de débutants ».

L'armée de libération traverse sans difficulté le défilé... un défilé dont Jules César explique déjà combien le franchissement de ce verrou naturel formé par les montagnes et le Rhône est difficile. Par bonheur, les Allemands n'avaient pas attendu sinon nous aurions été, une fois de plus, sous le tir des deux camps. Nous voyons le convoi à cinquante mètres de nous à vol d'oiseau par-dessus le Rhône. Il traverse le pont Carnot et le fort. Les chars avancent lentement. Nous avons largement le temps de monter au village dans une excitation peu commune. Pendant cinquante mois, nous avons subi des humiliations, des brimades, des représailles, supporté la faim et connu le doute. Le jour inoubliable, tant espéré, est enfin là. Toute la population de Longeray se retrouve sur le bord de la route. Elle fait un accueil triomphal aux guerriers venus de si loin. Vont-ils s'arrêter dans un si petit village? A l'aide de petits signaux, les tanks de tête avertissent la colonne et la stoppent. Les bruyantes chenilles s'immobilisent et les hublots se soulèvent; des têtes apparaissent. Peut-être ont-ils été impressionnés par la vision du village de Chevrier aux maisons brûlées et par la difficulté du trajet qu'ils viennent d'accomplir? Sans doute est-ce la raison qui les fait stopper à Longeray. Nous nous hissons sur les chenilles et même sur les canons. Tout le monde s'embrasse, tout le monde chante... Les maquisards dont M. André Merme de Longeray, vident leurs chargeurs dans le ciel. Quelques minutes s'écoulent. Pressé, le chef ordonne déjà le départ. Il poursuit les Allemands, son temps est précieux. Ivres de joie, nous rentrons à la maison. Peut-être les Allemands ne reviendront-ils jamais?

C'est aujourd'hui le 21 août 1944, jour de notre **Libération**!

BREF RETOUR À GEX LIBÉRÉE

Les Allemands sont partis. Enfin nous sommes libres.

Pour la dernière fois je retourne à Gex. La ville a changé de visage. Les modestes drapeaux tricolores qui claquent au vent aux fenêtres des maisons, sur le quai de la gare et sur les bâtiments publics, remplacent les orgueilleuses oriflammes rouges et noires qui s'étalaient çà et là où siégeaient les vainqueurs d'hier. L'atmosphère est plus gaie. Toutefois les gens demeurent inquiets. Les visages sont graves. La guerre n'est pas finie, loin de là. Les journaux comme la radio décrivent l'avance des Alliés mais les accrochages se poursuivent. De nombreuses familles pleurent leurs morts. Les prisonniers et les déportés sont toujours en Allemagne et chacun redoute que l'ennemi n'exerce des représailles contre eux.

Les restrictions alimentaires restent sévères. Le pays est ruiné. Et puis, il y a ces Français qui se sentent menacés par la tournure prise par les événements. Mais n'avaient-ils pas affiché leur sympathie, pour ne pas dire plus, pour l'occupant?

J'avance dans la ville retournant à mes préoccupations scolaires. Aujourd'hui je vais chercher mon diplôme et mes notes. Quelle joie! J'ai plus de douze de moyenne donc je suis admissible à l'Ecole Normale de Besançon. Mais cela est une autre histoire.

Tout en marchant dans la ville je revois les Allemands qui défilaient en chantant. La *Kommandantur* est fermée, nous n'entendons plus les cris autour de cette maudite maison. Parvenue sur la grande place de Perdtemps, à l'arrière du collège, tout à coup je me souviens de la foule des gens qui étaient contraints d'y conduire leurs chevaux ou leurs mulets pour se plier à la réquisition allemande. Ces durs paysans repartaient chez eux, seuls, à pied, ayant abandonné à l'occupant le compagnon fidèle de leur travail. Là, je n'avais jamais vu autant d'hommes pleurer. Ceux qui connaissaient la guerre savaient comment finiraient les bêtes envoyées au front. Mais la guerre n'est-elle pas la négation de la vie? La tyrannie implacable qui nous écrasait n'avait de considération pour rien, ni pour la vie des hommes, ni pour celle des animaux. Ma mémoire m'emmène aussi dans la salle de classe de français. Comme elle était élégante et bien nourrie cette dame qui nous expliquait la syntaxe de notre langue maternelle. Mais comme elle nous assommait avec ses idées favorables à la collaboration. Voici la salle d'allemand où notre jeune professeur ne cessait de nous répéter : « On les aura ». Il commentait avec passion les violences et les échecs de l'occupant. Je me souviens de sa dernière heure de cours. Nous l'avons passée à l'attendre, les bras croisés, dans un silence angoissant. Parti en déportation, il n'est pas revenu. Qui l'a vendu? Jamais je ne le saurai. Rendons hommage à son courage.

Du haut du bâtiment scolaire, je découvre en-dessous les toits de Gex-la-Ville qui doit son nom à la première implantation de la future

ville construite plus à l'ouest. J'ai passé là-bas ma première année scolaire 1941-1942. Elle fut terrible. La dame qui nous héberge est une espèce de matrone sans intérêt. Nous sommes quatre pensionnaires entassées dans une pièce étroite. Nous dormons sur des lits de fer. Il n'y a guère de place pour faire nos devoirs. La toilette se fait sur l'évier. Les WC sont à l'extrémité du jardin. Au cours d'une nuit de ce très rude hiver, prise de mal au ventre, je dois me lever. En chemise de nuit, j'ouvre la porte de la maison, je bute sur un mur de neige. Pour une fois je suis bien obligée de faire usage du seau hygiénique collectif de la chambre, procédé dont je me suis toujours abstenue en temps normal. Je suis bien trop pudique pour cela. Dans cette pension, la chambre est glaciale et je tousse beaucoup. Au cours d'une visite médicale du travail que je passerai plus tard, j'apprendrai que j'ai alors fait, sans doute, une primo-infection.

Lors de ce bref retour à Gex je tiens à aller faire mes adieux à madame Benoit-Barnet; cette dame dont j'ai déjà parlé, chez laquelle je pris pension pendant les années scolaires 1942-1943 et 1943-1944 et qui m'a laissé, elle, une forte impression. Malgré son âge et les épreuves de l'existence, chaque jour elle met un point d'honneur à être coquette. « Quand on est jeune, dit-elle, il faut se faire belle pour plaire, quand on est vieille, pour ne pas déplaire ». Toute une philosophie. Elle pousse même la coquetterie jusqu'à prendre le temps de donner un coup de peigne à son chignon et de se poudrer le nez lorsque la police allemande, après avoir sonné, tape à grands coups de pieds dans la porte pour se faire ouvrir et effectuer le contrôle des occupants de l'appartement. Elle se rend calmement à la porte « Voilà, voilà, messieurs, j'arrive ». Les messieurs n'apprécient pas d'avoir attendu. Ils le montrent mais elle s'en moque. Ils ont à peine quitté la maison qu'elle proclame : « Ce sont des goujats ». Ce jour-là, J. et moi nous avons bien du mal à retrouver notre ambiance studieuse. Nous tremblons.

Certains dimanches d'hiver je ne peux pas aller à Longeray parce que la neige est trop abondante. Je fais la queue pour la nourriture afin de rendre service à cette dame. Elle use de son autorité intelligente pour que je l'accompagne à la messe. J'aperçois là quelques Allemands plongés dans la prière. Alors je prie aussi pour demander de les voir partir le plus vite possible. Lorsque nous revenons à la maison, comme tous les adolescents j'ai envie de sortir. Je lui demande très poliment si elle me permettrait d'aller faire du bob au cours de l'après-midi. Elle permet. Quels merveilleux souvenirs! Nous nous attelons au lourd bob de bois et, sur la route du col de la Faucille, nous le hissons presque jusqu'à la fontaine Napoléon, c'est-à-dire sur près de cinq kilomètres. Nous ne pouvons effectuer qu'une descente. Huit ou neuf personnes peuvent prendre place sur l'engin. Je m'assieds à l'arrière et l'on me confie la manipulation des freins. Ce sont deux barres métalliques fixées de part et d'autre du bob et qu'il faut relever doucement et à bon escient



Les skieurs jeunes ou moins jeunes de Gex posent pour une photo-souvenir (1942 ou 1943)
Peut-être certains se reconnaîtront-ils?

pour ralentir la vitesse ou amorcer un virage. Les garçons me disputent parce que je freine trop souvent. Mais quelle descente et quelles sensations grisantes qui effacent, pour quelques heures, la pénible pression de notre vie sous la botte. Dans notre élan, nous pénétrons même dans les rues de Gex, ce qui est évidemment défendu par le garde-champêtre qui obéit aux Allemands. Nous atteignons Perdtemps, contournons les cours de récréation et, par la gauche, arrivons à Gex-la-Ville. Lors d'une de ces courses folles je freine trop brutalement au terminus. Le bob se couche. Ejectés, nous nous retrouvons tous assis à la queue leu leu à quelques mètres les uns des autres. C'est froid. Notre habillement n'est pas adapté. Au cours d'un de ces dimanches gessiens, je participe au slalom organisé par notre professeur de gymnastique. Je brille dans la première manche mais, dans la seconde, je rate le départ. Je descends tout droit. Je suis disqualifiée. Une autre fois, j'assiste à l'arrivée d'une course de ski de fond. Tous les participants s'effondrent sur le parcours ou en franchissant la ligne d'arrivée. Ils tombent d'épuisement en cette période de disette.

Je revois tout cela dans ma tête. Je suis émue aux larmes. C'est avec une grande émotion que j'embrasse pour la dernière fois Mme Benoît-Barnet. Il m'arrive encore de penser à elle. Pendant deux ans, elle m'a aidée ainsi que mon amie, à vivre des temps difficiles.

Je descends la rue qui conduit à la gare. Là, on parle d'épuration, de jugements et même de conflits entre FFI et FTP (Francs Tireurs Partisans). J'apprends que l'on a rasé le crâne de quelques femmes

suspectées d'avoir eu des gentillesses pour les Allemands. Cela me semble vain. La liberté retrouvée va-t-elle déchaîner la haine et les passions? Je suis surprise. Dans mon petit village de Longeray, tourmenté pendant cinquante mois d'occupation, rien de cela n'arrive. Il a retrouvé spontanément calme et sérénité. Il a enterré ses morts. La trahison et la collaboration n'avaient pas eu droit de cité chez nous. Aujourd'hui encore, je garde un souvenir ému de tous les habitants qui furent exemplaires dans l'adversité.

Telles sont mes pensées dans le train du retour. A peine arrivée à la maison, je narre à mes parents tout ce que j'ai appris pendant mon court voyage à la ville. J'explique à mon père que, là-bas, grades et décorations pleuvent, même sur les combattants de la dernière heure. A un moment, je risque une question : « Pourquoi est-ce que nous ne dirions pas tout ce que nous avons fait? ». La réponse fuse, sans équivoque. Elle m'assomme : « Nous n'avons fait que notre devoir. Des tas de gens ont fait comme nous ». Avec le recul du temps je l'approuve. Jamais nous n'avons été officialisés dans le maquis avec un nom de guerre. Nos actions furent ponctuelles, au hasard des services que nous rendions. Je me souviens avec émotion de la transmission de plis ou de nos guets anxieux au moment des passages clandestins du Rhône. J'évoque les renseignements sur les activités ferroviaires et sur les passages à emprunter pour éviter la patrouille. Je songe au gîte et à la nourriture procurés à des fugitifs et des maquisards en difficulté. Sans parler de la protection assurée lors des sabotages de la voie ferrée. Tous les maquis savaient qu'à la cité SNCF, sécurité et aide leur étaient acquises.

Oui, mon père avait raison. Des centaines et des centaines de Français ont fait comme nous. Tous ne sont pas décorés et tant pis s'il en est qui arborent quelques médailles un tout petit peu injustifiées. Tout est bien ainsi.

NANTUA

Le dernier chapitre de ces souvenirs d'Occupation me conduit à Nantua, cette sous-préfecture de l'Ain, qui en 1943, vit partir un nombre important de personnes pour la déportation. Les Allemands qui les avaient raflées dans la ville même et dans des villages alentour les ont regroupées sur la place de la gare. Toutes avaient été emmenées au pays d'où l'on ne revenait, pour ainsi dire, pas. C'est sur cette même place, devenue place de la Déportation, que je vais débarquer le 2 octobre 1944. Mais avant de narrer mon voyage, je veux revenir à Longeray pour quelques jours.

En cette fin août 1944, je comprends très vite en discutant avec mes parents, qu'en septembre lors de la rentrée scolaire, je n'irai pas à Besançon à l'Ecole Normale. « Les temps sont difficiles et à ton âge, il

faut se mettre au travail et gagner sa vie ». Je ne veux pas contrarier mes parents. Ils sont tristes depuis qu'ils ont reçu de mauvaises nouvelles d'Ambérieu-en-Bugey. Là-bas, les Allemands ont pillé la propriété des parents de ma mère. Les meubles de valeur, l'argenterie, les livres, tout a été expédié en Allemangne par le train. Les pillards ont incendié les bâtiments dont il ne reste que ruines. Le coffre-fort, sans doute trop lourd, gît au milieu des décombres, la porte fracturée à l'explosif. Dans la cour, le piano à queue a servi de tinettes. D'autres informations parvenues de Normandie sont aussi affligeantes. Situé près de Caen, le village des parents de mon père a été entièrement rasé par les tanks et les bombardements pendant la longue bataille de la libération de cette région. Que de souvenirs perdus. Je n'insiste pas et je prends ma destinée en main.

J'emprunte une machine à écrire et toute seule, à l'aide d'un manuel, j'apprends la dactylographie. Je tape au moins douze heures chaque jour. Je travaille les automatismes en écrivant trois lignes d'un même mot à l'aide de tous mes doigts comme le prescrit mon précieux guide. Je chronomètre mes progrès à l'aide d'un réveil. En un mois, j'atteins soixante-dix mots à la minute, sans fausse frappe. J'en profite pour améliorer mes connaissances des textes classiques et je noircis des pages et des pages avec les alexandrins de Victor Hugo.

Dès fin septembre, forte de mes nouvelles aptitudes je décide de commencer à parcourir les petites annonces des journaux. Très vite, je découvre un appel à candidature pour un poste à Nantua. Je me souviens de ce samedi comme si c'était hier. Je monte téléphoner au poste public de Longeray. Le responsable au bout du fil me précise que je peux prendre le travail à la Mutualité Sociale Agricole de Nantua dès le lundi suivant à huit heures. Joie. Pincement au cœur. Cette fois je vais vraiment quitter le cocon familial.

Donc, ce 2 octobre, je remplis mes deux sacoches de quelques vêtements et objets de toilette. Poussant à pied ma bicyclette je la hisse depuis la gare jusqu'au village de Longeray. Sous le tilleul j'enfourche mon vélo et file vers Bellegarde d'où le train me conduit à Nantua. Sans perdre une minute je me rends à la MSA où je prends immédiatement mon travail. Midi arrive, il faut manger. Où vais-je aller? J'ai le choix entre l'hôtel de France, un établissement qui me parait trop luxueux et l'hôtel du Jura d'aspect plus modeste où je prends pension. La chambre qui m'est attribuée est une espèce de réduit ouvert sur une cour intérieure très encombrée. L'ameublement se compose d'un lit de fer et d'une table. Je vais très vite décorer cette pièce avec des cartes postales d'Yvon (célèbre photographe-éditeur). Comme tous les autres locataires, je dispose d'un seul robinet d'eau froide sur le palier. Le seul WC de l'étage est, lui aussi, commun. Et pourtant je resterai là plus d'un an. Qu'importe! L'Occupation est finie, je suis capable de tout supporter.

Pourtant, dès les semaines suivantes, je cherche autre chose. Un jour dans la Grande Rue qui deviendra la rue du docteur Mercier, fusillé à Maillat par l'occupant, on me propose une location dans un sous-sol. Bien que mon salaire soit fort correct, équivalent à celui d'une institutrice de l'époque, je trouve le prix demandé trop élevé. Je décline cette offre. Bien m'en a pris. Très peu de temps après ma décision, au cours d'une nuit, les maquisards font sauter cet appartement dont le propriétaire était un ancien collaborateur. Evidemment je l'ignorais. C'eût été vraiment trop bête de disparaître à l'aube de la liberté. Décidément, ma baraka continue.

Nantua, ville meurtrie, est triste. Sur les murs, des panneaux d'affichage en bois recouverts d'une vitre, exposent des photographies de cadavres montrant les tortures infligées à la population par l'armée allemande. Je passe très vite sans regarder.

Les restrictions sont toujours sévères. Chaque matin avant de me rendre au bureau, j'achète ma fameuse ration de pain J3. Je la glisse dans le tiroir de mon bureau et la grignote tout en travaillant. A midi, il n'en reste plus une miette.

Nous sommes huit à dix secrétaires réunies dans une grande pièce. A vrai dire, l'ambiance n'est pas à la joie. Parfois une fille se couche sur sa machine et pleure à gros sanglots. Nous continuons à travailler feignant de ne nous apercevoir de rien et cela du lundi matin au samedi midi de huit heures à douze heures et de quatorze heures à dix-huit heures trente. Un homme surveille cet univers de femmes. C'est un handicapé victime de la poliomyélite, ce qui est triste, mais il donne l'impression de vouloir se venger de sa condition en exerçant sur nous une véritable tyrannie. Il note tout. C'est ainsi qu'il nous autorise l'usage des toilettes une fois le matin et autant l'après-midi. Il a imaginé un système de points pour sanctionner nos oublis, nos erreurs ou nos retards. En fin de mois, il additionne ces fameux points et procède à une retenue sur les salaires. La dictature en somme. Pour ma part, je n'ai jamais été pénalisée. Si le travail s'entasse nous devons effectuer des heures supplémentaires pour le mettre à jour; ces heures ne sont jamais rémunérées.

Dans ce triste immédiat après-guerre, les éléments eux aussi vont se déchaîner. Il est tard, je suis encore au travail quand tout à coup, j'entends un roulement sourd. Il est suivi d'un léger tangage du plancher et je me retrouve au milieu des dossiers répandus dans la pièce avec un classeur sur le dos. Nous sortons précipitamment. Quelqu'un, péremptoire, annonce que la colonne, cet énorme rocher instable qui domine la ville, s'est écroulée. Il n'en est rien. La colonne est toujours au-dessus de nous. En réalité, nous avons subi un tremblement de terre. Mais nous nous remettons vite de nos émotions. La colonne sera dynamitée les 8 et 9 août 1973 pour supprimer les risques d'éboulement sur la ville.

A l'hôtel du Jura, l'ambiance est morose en cette fin de printemps 1945. Les rescapés de la déportation s'y retrouvent. Ils jouent aux cartes en attendant d'aller enterrer un des leurs. Souvent, le glas sonne au clocher de l'église. Très peu parmi ces gens revenus des camps de la mort survivront à l'année qui s'étire. Cela me fait mal et je souffre quand je croise la lueur de leurs regards qui éclaire un peu leurs visages décharnés.

Un jour, une dame encore jeune me demande timidement si elle peut s'asseoir à ma table et prendre son repas en ma compagnie. Nous sommes les deux seules femmes de la salle et j'accepte. Cela m'est agréable. Juive et déportée elle me montre le numéro qu'« ils » ont tatoué sur son bras. Nos repas dorénavant pris en commun se passent souvent dans un silence total que je respecte car je sens qu'elle est plongée dans une grande douleur. Parfois, elle me fait le récit détaillé des horreurs qu'elle a subies, horreurs qu'il vaut mieux ne pas rapporter. Je m'habitue à elle. Plusieurs semaines s'écoulent et puis un jour, la chaise en face de moi reste inoccupée. Comme je m'inquiète de sa santé, la serveuse m'explique que le matin même elle est partie avec ses maigres bagages. Voyageuse sans nom mais avec un numéro, voyageuse de retour de l'enfer, voyageuse que j'avais prise en pitié, presqu'en amitié, elle est partie. Personne n'a plus jamais entendu parler d'elle. Prise de remords, j'ajoute tout de même quelques précisions sur le sort douloureux de mon amie déportée. Je l'entends encore me raconter : « J'étais une belle jeune femme, blonde, grande aux yeux bleus. De bonne race en quelque sorte suivant le jargon nazi. Aussi dès que j'ai débarqué du train de déportés les kapos m'ont dirigée vers un camp spécial, un camp composé de femmes au service des guerriers SS au repos. Après des semaines d'outrages, ce qui devait arriver arriva, j'ai mis au monde un enfant et plus tard un deuxième. A chaque fois, l'administration du camp me les a enlevés. Je ne sais pas ce qu'ils sont devenus ». Sans doute les enfants de mon amie juive vivent-ils en Allemagne?

Ces propos peuvent paraître surprenants. Je n'ai jamais douté de la véracité du témoignage de cette dame et pourtant je n'ai pas eu l'occasion de lire dans la presse une confirmation de ces faits. Mais, tout arrive! Dans le numéro 776 de « Femme Actuelle », pages 16 et 17, Caroline Goulliaud nous décrit l'existence de M. J.D. Remond, auteur d'un livre publié au Seuil, sous le titre « *Une mère silencieuse* ». Ce monsieur dit qu'il est né en 1942 dans le seul « *Lebensborn* » implanté en France à Lamorlaye près de Paris. La journaliste décrit : « *La vocation de ces maternités spéciales était d'offrir des enfants du type aryen à la nation allemande. Des hommes et des femmes remplissant certains critères physiques étaient sélectionnés. Il y eût même des femmes juives. Quant aux géniteurs, il pouvait s'agir de simples soldats ou d'officiers SS* ».

Je gagne assez bien ma vie. Je peux effectuer quelques achats : un sac à main, une paire de souliers à semelles de bois (il était temps) et



Le défilé de l'Écluse.
A 475 mètres d'altitude, le village de Longeray, hameau de la commune de Léaz (Ain), s'allonge de part et d'autre de la RN 206 (ex 84). En 1940, ce petit bourg comptait un hôtel, deux épiciers, deux cafés, un cordonnier, des agriculteurs assez nombreux, des cheminots et des douaniers. A l'extrémité gauche du viaduc, le quartier de la gare; au fond le fort; dans la partie basse de la cluse, le Rhône.
Photo postérieure à la mise en eau du barrage de Génissiat (1948).

aussi une petite croix de Lorraine bleu-blanc-rouge. Je ne l'ai pas usurpée et la porte fièrement au revers de ma veste. Un jour à la gare de Bellegarde, penchée à la portière, je regarde l'animation des quais. C'est alors qu'un jeune homme excité m'agresse verbalement : « Alors, on fait comme beaucoup de gens. On se dépêche d'acheter une croix de Lorraine pour l'exhiber. Moi, j'en ai pas besoin, j'ai été de la première heure ». Je suis choquée. Par bonheur, le train s'ébranle, la fumée de la locomotive estompe mon interlocuteur; je n'ai plus la possibilité de lui répondre. D'ailleurs je n'en ai pas très envie.

Je voudrais terminer cette longue histoire de mes souvenirs de guerre par un conte de fée. Mon chef de bureau, Julienne, propose de me louer une pièce au sous-sol de sa maison. Elle y habite seule, ses parents sont décédés. C'est une pièce unique, creusée un peu comme une cave en contrebas de la route. Je dispose d'un robinet d'eau froide, bien à moi, situé dans un réduit vitré. Je peux enfin faire ma toilette tranquillement. Le centre de la pièce est occupé par un petit fourneau à bois. L'hiver je l'alimente avec des rebuts de scierie que je coupe à la demande à l'aide d'une scie. Je n'ai plus froid. J'ai aussi une table sur laquelle je peux manger. Quel bonheur! Je fais mes

adieux à l'hôtel du Jura. Ma nouvelle propriétaire est très sympathique. C'est une jeune femme blonde, grande et fort belle. Avant la guerre, pendant ses loisirs, elle était mannequin et présentait des défilés de couture à Lyon où son frère possédait un laboratoire pharmaceutique. Pour l'heure, au bureau elle mastique des bonbons étonnants. Ils durent longtemps, il paraît que ce sont des « *chewing-gum* » à jeter après usage. Quelquefois, elle m'offre des conserves de « *corned beef* » : un délice. Elle a rencontré un Américain ce qui explique ces petits cadeaux. Tous deux ont eu le coup de foudre et jurent de se revoir. Beaucoup de jeunes Françaises ont attendu, en vain, le retour de leur guerrier amoureux. Mais cet Américain-là est revenu à la fin de la guerre. Julienne et lui se sont mariés, ils ont habité Angers et ils eurent des enfants. N'est-ce-pas un conte de fée? Peu à peu l'espoir renaît.

ÉPILOGUE

Pour moi aussi, une autre vie se dessine, conditionnée par la promotion de mon père. Après les onze années d'intérimaire passées à remplacer les chefs de gare de onze départements, la SNCF lui propose deux postes au choix : Pont-d'Ain ou Sainte-Cécile-d'Andorge (Vaucluse). Il se rend tout d'abord à Sainte-Cécile et revient déçu. Il pense qu'il ne pourra pas être correctement secondé et servi par « des gens qui n'ont même pas le courage de planter des piquets pour attacher leur vigne ». C'est un point de vue. Il décide d'aller à Pont-d'Ain.

Tandis que je travaille à Nantua, le 1er novembre 1945 mes parents quittent le village de Longeray où nous vivions depuis 1934. Pendant cette longue période de mon enfance et de mon adolescence, j'ai aimé ce site perché au-dessus du Rhône, torrent captivant, dominé par le Fort-L'Écluse et entouré de montagnes que je connais bien : celle de Haute-Savoie comme le Vuache et celles de l'Ain comme le Sorgia et le Grand Crêt-d'Eau. J'ai admiré les couchers de soleil quand ils rougeoyaient les Alpes lointaines, la Dent du Midi et aussi, prémonition, la Tournette au pied de laquelle je vis aujourd'hui.

Ainsi mes parents habitent Pont-d'Ain. A chaque fin de semaine j'emprunte le sympathique petit train bleu, train départemental qui relie Nantua à Ambérieu. Quelle promenade inoubliable. Par les bords du lac de Nantua, la plaine de Port et le col du Cerdon, j'atteins Bosseron. Là, je retrouve ma fidèle bicyclette confiée à des gens serviables et, libre, je file tout le long de la rive droite de l'Ain jusqu'à la gare, distante de cinq kilomètres.

Le 11 novembre 1945, je vais au bal de Pont-d'Ain. Un bal d'après-guerre où jeunes et moins jeunes sont heureux de pouvoir enfin s'amuser. Ma mère m'accompagne. La guerre se rappelle encore à nous : ce bal a lieu dans un des bâtiments préfabriqués mis à la disposition

des Pondinois dont les maisons ont été incendiées par les Allemands lors de leur retraite en août 1944. Un jeune homme en costume pied-de-poule aux cheveux crantés et bouclés boite légèrement en se dirigeant vers nous. Il s'incline devant ma mère et lui demande l'autorisation de me faire danser. Elle accepte. Dès le premier pas de danse le genou fonctionne déjà mieux. Ce n'est pas grave, il a reçu un coup au cours du match de football de l'après-midi. Nos parents se connaissent déjà puisqu'ils ont habité à Saint-Rambert-en-Bugey où nous sommes nés tous les deux. Il s'appelle Jo; il ne me quittera plus. J'ai dix huit ans et quatre mois. Je marche vers une vie meilleure.

Je voudrais clore cet épilogue par une petite histoire. Mon père entretient des relations courtoises avec un client de la gare à Pont-d'Ain. Un jour, ce monsieur propose à mon père une place pour moi, celle de secrétaire de direction dans son usine. Evidemment, j'accepte d'enthousiasme et en septembre 1946 je quitte Nantua, sans regret, heureuse de retrouver mes parents, le foyer familial avec ma chambre personnelle et aussi des repas chauds préparés par ma mère. La main-d'œuvre masculine est rare. La mairie de Pont-d'Ain a confié aux Minoteries un prisonnier allemand. Ebéniste de métier, il confectionne après ses heures de travail et en échange de ravitaillement quelques ouvrages en bois à la fois utiles et agréables. C'est ainsi que l'épouse du contremaître a pu se procurer une boîte à ouvrages et une planche à repasser qui me plaisent beaucoup. Cet Allemand est d'accord pour réaliser à mon attention les mêmes objets faits avec des matériaux fournis par les Minoteries. Il réussit parfaitement ces travaux puisque cinquante ans plus tard je les utilise toujours. D'ailleurs, j'y tiens beaucoup. Et savez-vous combien cela m'a coûté? Six œufs, ce qui n'est pas sans me rappeler quelque chose qui se passait à Longeray entre 1940 et 1944.

DERNIÈRES RÉFLEXIONS

Dans l'immédiat après-guerre, la presse et le cinéma nous submergent d'images d'une horreur jusque-là insoupçonnée. Pendant quatre ans, nous nous doutions que des atrocités étaient commises ici ou là; nous connaissions l'existence de la torture des interrogatoires mais nous ne savions pas tout. Tant mieux.

Après le 8 mai 1945, nous découvrons la réalité du sort des déportés, leur déchéance, leur anéantissement physique et moral et l'existence des chambres à gaz. Et nous qui pensions que ces pauvres gens étaient traités en prisonniers de guerre! Actuellement, on parle encore du martyr juif et c'est tout à fait normal, mais il ne faut pas oublier les milliers de maquisards, d'otages innocents et de résistants clandestins qui eux aussi furent déportés.

Henri Amouroux dans les dix volumes, remarquables, qu'il a écrits sur « *L'Histoire des Français pendant l'Occupation* », nous plonge dans une stupéfaction qui frôle l'écœurement lorsqu'il évoque tous les actes de barbarie commis au cours de cette période.

La guerre libère les plus bas instincts de l'homme comme la torture et la déportation. Par chance et malgré les dangers que nous avons courus, nous y avons échappé. Dès lors, les quelques souvenirs que je viens d'évoquer vont paraître anodins à ceux qui ont connu ces terribles et inadmissibles souffrances.

Je tiens cependant à laisser ce modeste témoignage.

Talloires, 1993/1999

Les photos illustrant ce texte proviennent de la collection de l'auteur.

BIBLIOGRAPHIE

AMOUROUX Henri, *L'histoire des Français pendant l'Occupation.*

AMOUROUX Henri, *Un printemps de mort et d'espoir, novembre 1943-6 juin 1944.*

CÉSAR Jules, *La guerre des Gaules.*

KOSINSKI Jerzy, *L'oiseau bariolé.*

LAMOUILLE Georges, *Anglefort et le Val de Rhône.* G. Lamouille, 1975.

LANDECY Patrick, MALGOUVERNÉ Alexandre, MELO Alain, REDIER DE LA VILLATTE Henri, *Histoire du Pays de Gex.* Intersections, 1989.

ROMANS-PETIT H., *Les Obstinés.* Editions Janicot, 1945.

VERCORS, *Le silence de la mer.*

Le Fort L'Écluse se visite.
Se renseigner auprès de Fort L'Écluse Animation au 04.50.59.68.45

QUELQUES IMAGES LITTÉRAIRES DU SALÈVE

Georgette Chevallier

Si le Salève n'est pas, parmi les paysages savoyards, celui qui a le plus inspiré les écrivains et les poètes, il a pourtant été chanté (avec plus ou moins de prolixité et plus ou moins d'enthousiasme) par quelques artistes - et parfois des meilleurs. Mais, de même qu'on ne découvre pas tous ses charmes au premier coup d'œil et qu'il faut suivre ses petits sentiers, séjourner dans ses villages, grimper sur ses parois, pour l'apprécier à sa juste valeur, de même il faut chercher dans les poèmes, les récits ou les romans de ses visiteurs et s'y attarder pour découvrir comme il est célébré dans la littérature. Dans cette quête, nous rencontrons beaucoup d'auteurs suisses, mais aussi des Savoyards et même des gens venus d'ailleurs.

D'abord, comment le Salève qui, avec le Semnoz, la montagne qui domine Annecy, peut être considéré selon Léandre VAILLAT " comme un des plus beaux belvédères de l'Europe ", est-il vu, dans son ensemble, par ceux qui l'ont regardé et l'ont " raconté " ?

Tout simplement comme deux monts jumeaux :

" *En partageant ton front, l'effort des grandes eaux*
D'une seule montagne a fait deux monts jumeaux ".
(D. Étienne GIDE),

ou comme une muraille ou encore une île :

" *La vallée de Genève est fermée du côté du sud-est par une muraille de rochers (...) qui porte le nom de Salève. Cette montagne placée à moitié distance entre le Jura et les Alpes, offre l'apparence d'une île allongée au milieu de la plaine (...)* "
(Albert NAVILLE, 1867),

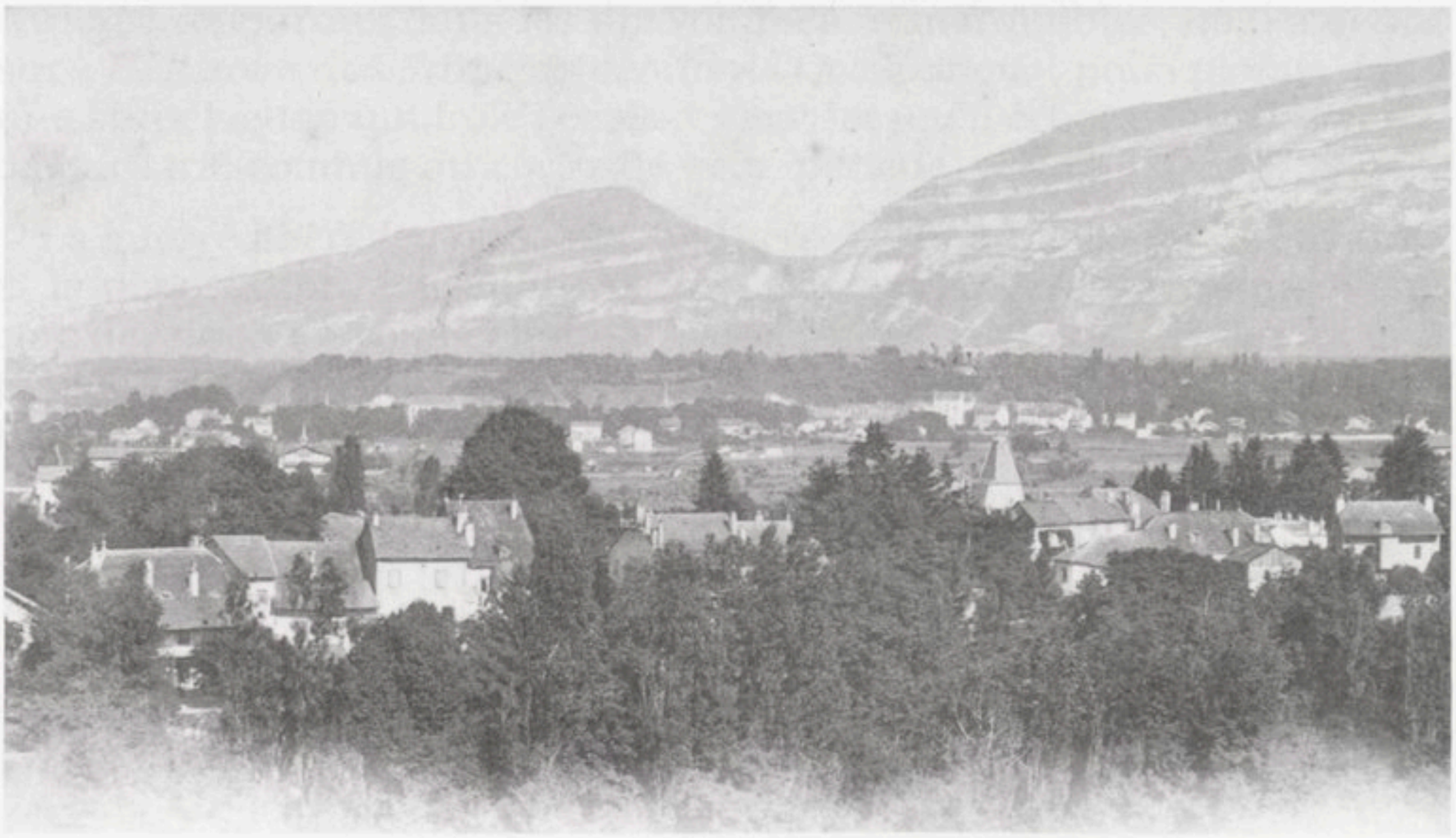

Un dromadaire ? Une baleine ? Un mille-feuille ? Lancy et le Salève
(collection François Déprez)

ou même comme un squelette :

" Il est près de Genève une montagne pelée, abrupte, formée de longues bandes parallèles de rochers gris que séparent d'humbles broussailles ! On dirait un grand corps, rongé par les années et dégarni de chairs, qui livre aux regards son squelette desséché "
(Victor CHERBULIEZ, de l'Académie Française),

parfois comme une bête, comme un dromadaire :

" On a comparé le Salève à un dromadaire accroupi, le Petit Salève figurant la tête et le Grand le corps. Le sentier d'Orjobet (...) mène sur la bosse, alors que Monnetier occupe le fond de l'encolure "
(Jean-Claude FONTANET),

ou une baleine :

" baleine rocheuse échouée entre deux tempêtes " (Henri TANNER).

La baleine est parfois accompagnée de son baleineau :

" Vus de Jussy, énorme baleineau pressé contre une baleine plus énorme encore, le Petit et le Grand Salève dorment immobiles dans cette vaste mer où règnent les nuages "
(René-Louis PIACHAUD).

Cet auteur, dont nous reparlerons, voit, quand il se place ailleurs, un grand saurien :

> *" Vu de Confignon, le double Salève, c'est un grand saurien assommé, la nuque est rompue au vallon de Monnetier, trois fois, du Pas-de-l'Échelle à la Croisette, son flanc monstrueux est horriblement défoncé et la dépouille géante, inerte et souple, repose au bas du ciel ".*

Oui, le Salève est comparable à une bête, à une bête endormie souvent :

> *" Étonnant Salève, bête tapie, endormie, apparemment immobile. Est-ce une excroissance du Jura, un appendice des Alpes, un ultime haussement d'épaule du Plateau? Il en porte tous les stigmates, le calcaire, le granit, la molasse. Et d'autres grains de beauté encore, de fer, de corail ou de lait de lune "* (Jean-Claude MAYOR),

ou plus précisément à la croupe d'une bête :

> *" De Genève, le Salève peut paraître une croupe étirée et terne "* (idem) ; *" la croupe allongée qui commence à Étrembières et finit aux Usses (...) "* (Paul TAPPONNIER).

Mais, si l'on en croit Jean-Claude MAYOR, ne voir dans le Salève qu'une croupe d'animal

> *" c'est oublier les forêts du couchant, les pâturages du mitan, les vallonnements du levant. C'est omettre les trous qui en font une meule gigantesque de Gruyère, avec dans ces trous des mangeurs de grenouilles, des spéléologues, des chauves-souris, des brigands, des imprudents, des faux-monnayeurs, des araignées, des légendes et des minéralogistes plus ou moins chercheurs d'or ".*

Le Salève, c'est aussi un presse-papier, un gruyère... ou un gâteau, voire un pâté en croûte :

> *" Montagne posée sur l'horizon comme un presse-papier "* (Marcel ROSSET) ;
> *" Une montagne abrupte taillée dans un cherry-cake à plusieurs couches dont la pâte serait grise et la crème verte "* (Henri TANNER) ;
> *" Un mille-feuilles dont la crème verte est buissonnante "* (J.C. MAYOR) ;
> Une *" très sotte montagnette, en forme de pâté en croûte "* (Frédéric DARD dit SAN ANTONIO).

Si le Salève peut être comparé très prosaïquement à un fromage, à un gâteau ou à un pâté, il peut l'être aussi, plus noblement, à un fort, autre fabrication humaine mais plus majestueuse :

" (...) l'aride Salève
Dont la cime fière s'élève
Comme un fort aux créneaux hautains " (Auguste de JUGE) ;

il peut même en certains cas se comporter comme un être humain et surveiller les alentours :

" Tes deux larges sommets comme deux sentinelles (...) "
(D.E. GIDE).

Les comparaisons sont donc diverses ; évoquant surtout les formes de notre montagne, elles soulignent souvent les liens qui unissent le Salève et les hommes. D'ailleurs, ne l'oublions pas :

" Le Salève ce ne sont que des pierres, de l'herbe, des broussailles, des bruits et des odeurs, des interférences mystérieuses et de secrètes communications entre l'homme et la nature "
(Henri TANNER).

Une montagne comme le Salève ne pouvait qu'exciter les imaginations populaires. C'est ainsi que Jean-Jacques PITTARD, (" Le Salève souterrain "), rappelle le rôle qu'aurait prétendument joué " Gargantua, le géant de France " :

" Ce héros capable d'absorber des cours d'eau, de construire des montagnes ou d'ouvrir des précipices, s'est désaltéré chez nous en avalant la Sarine et, une autre fois, la Dranse du Valais... Voulant à la fois élever des sommets et créer une gigantesque nappe d'eau près de Genève, il commença à creuser le sol pour se procurer les matériaux nécessaires, et c'est dans la dépression ainsi obtenue que viendra s'installer le Léman...
Le géant débuta par l'édification du Colomby-de-Gex, puis, continuant à approfondir la dépression lémanique, il alla déverser le contenu de ses hottes sur le replat de la rive gauche, y entassant terre et rocs. L'amas des déblais augmentait de plus en plus, si bien que les habitants de la région étaient naturellement intrigués par ce phénomène dont ils suivaient le développement avec intérêt. S'interpellant de temps en temps, en désignant la nouvelle montagne en voie d'érection, ils s'écriaient : " Eh! mais regarde donc comme ça lève! " Et voilà comment le nom du Salève fut trouvé! Constatons que cette explication populaire de la genèse de ce mont était beaucoup plus simple à comprendre que celle des géologues qui parlent de plissements terrestres s'effectuant au cours de millions d'années (...) "

De nombreux écrivains ont exprimé leurs impressions devant le Salève ; des impressions générales d'abord.

Il en est parmi eux qui sont un peu déçus :

" Les plus admirables vignobles du monde au flanc du Salève, de gais vide-bouteilles, de jolis villages dominés par la crête trop régulière de la montagne(...), dit ARDOUIN-DUMAZET, qui continue: *" les nues accourent, cachent au loin les sommets ; près de nous elles voilent le Salève. Nous voulions faire l'ascension de la montagne pour découvrir le paysage entier du Genevois ; la course est inutile autant qu'impraticable, j'emporterai du Salève l'impression ressentie ce matin : une chaîne calcaire sans grande allure ".*

Quant à Claude DELARUE (née en 1944), elle regrette que le Salève soit trop loin de Genève pour permettre la découverte d'un agréable panorama, et elle fait dire à l'un de ses personnages :

" le plongeoir de GENÈVE-PLAGE compte au nombre de mes souvenirs impérissables (...) Oui, du sommet de ce plongeoir, bien mieux que d'un Salève trop éloigné, je devinais qu'il existait quelque chose d'autre que GENÈVE-PLAGE, que le beau Léman et ses régates ".

Le politicien genevois Georges FAVON, mort en 1902, est l'auteur d'un poème de douze quatrains intitulé SALÈVE et publié dans son recueil " Les Pervenches " :

" Que j'aime mon Salève et sa cime rocheuse !
Chaque pierre à mon cœur retrace un souvenir
(...) Quand je vois son sommet grandiose et sévère
Se teindre en violet aux derniers feux du jour,
Et couvert un instant de pourpre et de lumière,
Recevoir du soleil comme un baiser d'amour ;

Ou, la nuit, quand la neige à sa cime restée
Se détachant au loin sur le ciel sombre et bleu
Brille sous les rayons de la lune argentée,
Pudique et blanc manteau jeté par le bon Dieu ;

Des larmes de mes yeux coulent en abondance ; (...)"

Il se souvient alors d'avoir voulu monter au sommet et de n'y avoir pas trouvé ce qu'il espérait : symbole de la vie humaine faite souvent d'espérances déçues. Le Salève est ici à la fois un " doux " spectacle et un mélancolique symbole. Notons à propos de FAVON qu'il a consacré aussi les quatorze vers d'un sonnet à " La Croix de Monetier " qui s'élève *" Sur l'austère sommet de la montagne auguste "* et le pousse à la méditation.

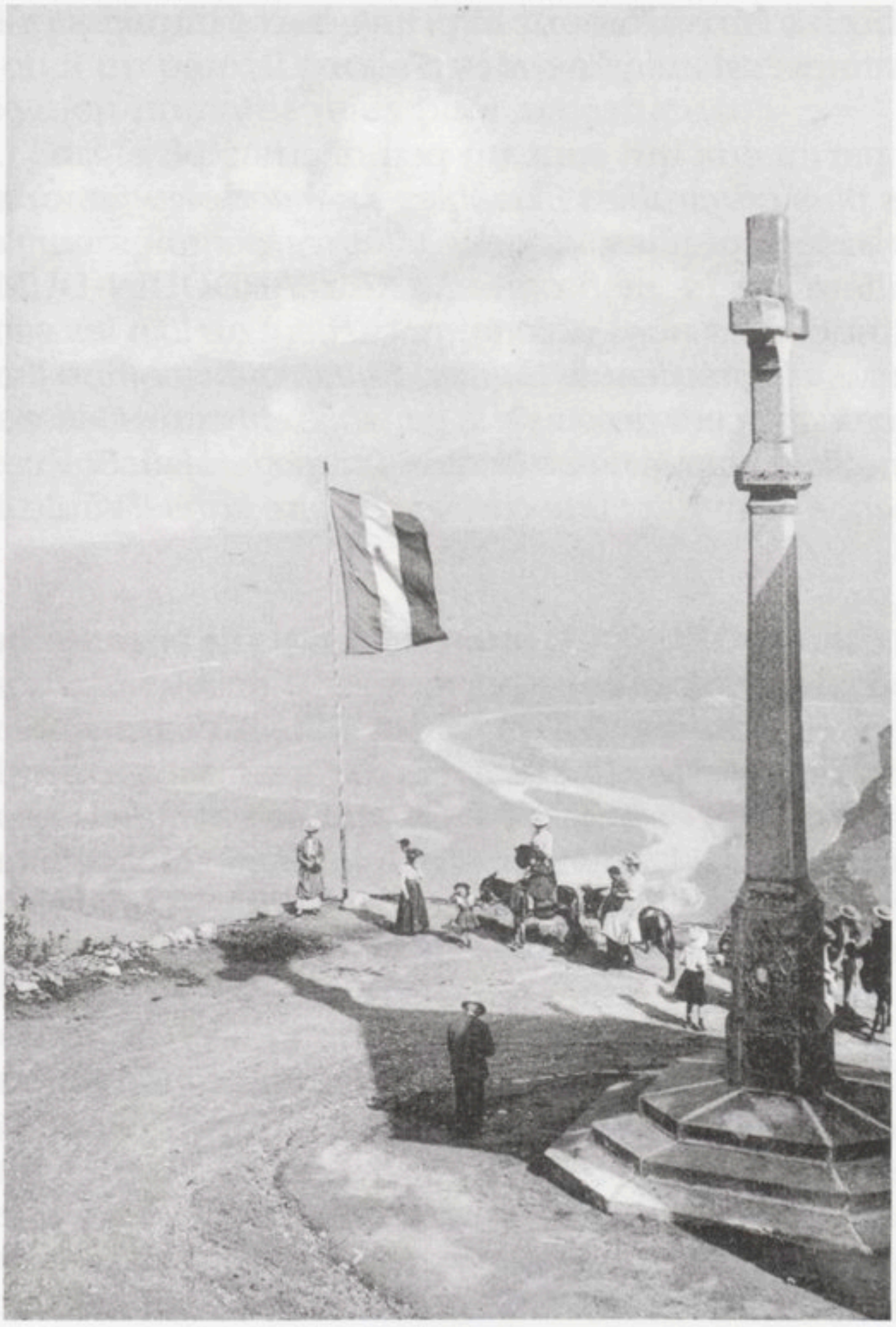

La Croix de Monnetier
(collection François Déprez)

D'autres écrivains, au vu du Salève, y sont poussés de même. C'est ainsi que le poète genevois Jacques IMBERT-GALLOIX (mort à 21 ans, et à qui Victor Hugo, poussé par une amitié sincère, consacra un long article) se souvient :

" Un jour... son souvenir est gravé dans mon cœur,
Dans ces beaux vallons du Salève,
Où le riant Mornex s'élève,
Je promenais sans but mon errante douleur ".

Et cette promenade est l'occasion pour lui d'une méditation philosophique - un peu dans le genre de Vigny - sur le temps qui passe, la Nature qui demeure en englobant à jamais les êtres et les choses éphémères.

La plupart des hôtes du Salève ont chanté avec enthousiasme ses aspects divers, le panorama qu'il offre en son sommet, les jeux de lumière qui l'enrichissent. Feuilletons au hasard :

TÖPFFER (dans le roman " Le Presbytère ", lettre LXXXI) :

" Cette montagne de Salève, Louise, est un charmant but de promenade ; je veux vous y conduire un jour. Elle est peu élevée et cependant abrupte : au sommet, ce sont des croupes désertes, sans arbres, sans habitations, d'où la vue se promène d'un côté sur le majestueux amphithéâtre des Alpes, d'où elle plane, de l'autre sur les plus doux paysages qui puissent enserrer des montagnes. Au fond du bassin, le lac, tranquille comme une glace, réfléchit les teintes tantôt grises, tantôt azurées du ciel ; et de ses rives jusqu'aux bleues parois du Jura s'élèvent en ondulant des coteaux enchantés, ici tout brillants de prairies, là tout sombres de bois ou tout scintillants de blanches bourgades. Dans les cieux flottent des nuées, dont l'ombre se promène sur cette vaste scène, et l'on voit insensiblement les coteaux se voiler pour resplendir ensuite. Pendant que nous étions à contempler ce spectacle, une flotille de voiles, qu'on n'apercevait pas d'abord, sortit tout à coup de l'ombre et ce fut comme si la vie et la lumière prêtaient un charme tout nouveau à cette scène déjà auparavant si majestueuse et si belle ".

Victor HUGO (Lettre à sa femme du 24 septembre 1839) :

" Genève depuis quinze ans a été raclée, ratissée, nivelée, tordue et sarclée de telle sorte qu'à l'exception de la butte Saint Pierre et des ponts sur le Rhône, il n'y reste plus une vieille maison. Maintenant Genève est une platitude entourée de bosses.
Mais ils auront beau faire, ils auront beau " embellir " leur ville, comme ils ne pourront jamais gratter le Salève, recrépir le Mont Blanc et badigeonner le Léman, je suis tranquille ".

Chez Jules VUŸ " Salève " rime volontiers avec " rêve ", par exemple dans " Le Petit Garçon ", " L'Étoile et l'enfant ", " Le Dernier Adieu ", " Les Ruines de Pomiers ", " Rêverie du matin ", " Les Échos de la montagne ", " Paysage de l'arrière-saison ". Citons entre autres :

" Quel spectacle riant et pur
Se montre à moi comme en un rêve !
Soudain m'apparaît le Salève
Qui se dessine dans l'azur ". (" Paysage de l'arrière-saison ")

Certes, c'est une rime facile. Mais si l'on considère qu'il existe une vingtaine de rimes à Salève, je crois que l'on peut penser que ce n'est pas par hasard que consciemment - ou inconsciemment - Vuÿ a choisi le " rêve " pour l'associer à ce site.

Notons aussi qu'à plusieurs reprises il fait preuve d'une certaine familiarité envers cette montagne qui fait partie de la vie quotidienne des Genevois :

" *Quand vous fuyez ce vieux Salève* " (" à Madame Fanny C. le jour de son mariage ") ;

" *Et le fils du Léman, loin de son vieux Salève* " (" Toast à la patrie ").

Le juriste David-Étienne GIDE, qui préféra Genève à Paris, en un long poème décrit le Salève à toutes les heures du jour et sous tous les éclairages, avec un pinceau de peintre :

" Oui, mon Salève est beau, quoique son front soit chauve,
Quand ses rocs dénudés brillent d'un éclat fauve
Sous le soleil de juin qui l'empourpre le soir.
(...) Et d'une écharpe d'or Salève environné
Bien mieux que par des bois nous paraît couronné.
(...) Et dans l'ombre du soir le mont s'ensevelit...
Jusqu'à ce que bientôt au lever de l'aurore,
Des premiers feux du jour sa cime se colore.
(...) De sa base au sommet
(Le Salève alors) *baigne dans la lumière.*
Dans quelques plis pourtant l'ombre persiste encor,
Velours noir dont le mont broche son manteau d'or.

J'aime à le voir aussi répétant les images
Que lui jettent du ciel les rapides nuages.

(...) Mais quel contraste aussi, quel saisissant tableau
Quand l'ombre, déroulant ses plis comme un manteau,
Sur un pan de Salève et descend et s'allonge
Tout à côté d'un autre où la lumière plonge ".

Certains auteurs s'intéressent à un aspect bien particulier du Salève. Le naturaliste P.X. LESCHEVIN, par exemple, qui voyageait en 1812, consacre un assez long paragraphe à cette montagne dont l'étonne un certain point de vue " en raccourci " :

" Le Mont-Salève, masse calcaire, que l'on a presque en face en partant de Genève, se présente de profil à six kilomètres (1 l 1/2) de la ville. On le voit alors en raccourci, ses escarpements font sous ce point de vue un effet très singulier, surtout quand cette face est éclairée par le soleil (...) "

René-Louis PIACHAUD écrivait dans la première moitié du XXe siècle une poésie qu'on appellerait maintenant " néo-classique ". Dans un poème qui s'intitule " Sept estampes ", il décrit sept clairs de lune différents et dans le quatrième il s'écrie :

" Mais n'allons-nous pas voir cette lune fatale,
Décapitée, rouler le long du Grand Salève? "

et il est l'auteur d'un volume intitulé " Le Salève ".

En 1929, Henri TANNER se moque, comme le fera de nos jours, Jean-Claude Mayor, des citadins qui fréquentent le Salève, mais surtout il dresse un catalogue original des bruits du Salève :

" Bruit du vent qui courbe les blés mûrs, qui tord en gerbes fauves les foins fleuris, qui siffle au bord des gorges où culbutent les buissons imprudents. Bruit des mouches, éternelle mélopée des silencieuses prairies, petites mouches aux notes claires, sons graves des bourdons vautrés dans des corolles. Et c'est aussi le cliquetis des feuilles, vertes castagnettes qu'agitent les peupliers, le froissement de papier des fayards et le doux balancement des branches de sapin. C'est aussi, mais plus rare, le chantonnement merveilleux de l'eau qui tombe dans un bassin ou la note claire et régulière de la goutte qui suinte des rochers et s'écrase sur une dalle. Et c'est surtout cette note hétérogène, ce carillon étouffé des troupeaux, bourdonnement des toupins, arpège des cloches que les vaches ont reçues pour prix de leur soumission.
Il est encore d'autres bruits qui font le Salève : le tremblottement de ferraille du funiculaire qui promène ses caisses rouges sur la double scie de sa crémaillère ; le grincement des chars à échelles que tirent des bœufs dont la marche à la fois souple et pesante est un calme balancement de cornes accouplées et de flancs en sueur. Puis, montant sur l'aile des éperviers, les rumeurs lointaines de la plaine, cloches de Collonges ou d'Archamps, sourd roulement des trains qui longent la montagne, sirène à peine perceptible d'un bateau en panne sur un lac d'atlas, son amplifié d'un marteau qui, mille mètres plus bas, enfonce un clou dans une planche ".

Jean-Amé GAUDY est connu sous le nom de GAUDY-LE-FORT. Ce commerçant genevois (1773-1850) devenu poète, que ses pairs regardaient comme le Boileau de son époque et qui avait horreur du Romantisme, est l'auteur des " Esquisses genevoises offertes à ses compatriotes établis dans l'étranger ". Il y consacre son " Esquisse septième " au " Salève ". Il se moque des étrangers qui, par snobisme, se croient obligés d'affronter les plus hauts sommets.

" Faisons ailleurs un modeste voyage :
De nos aïeux suivant l'antique usage
Sur le Salève, allons porter nos pas ".



«Le vallon du riant Monetier»
(collection Gérard Lepère)

Il *" grimpe au vallon du riant Monetier "*, y déguste un repas rustique; *" point de contrainte : on y choque, on y chante " ;*

" Après la danse, on parcourt le village;
Sous les noyers on foule le gazon,
Puis sur le roc qui près de " l'Ermitage "
Se creuse en voûte, on va graver son nom,
Et consigner la date du voyage " ;

et enfin, il admire le panorama : on voit *" le Canton tout entier : Tout est à nous ! "* s'écrie-t-il avec une fierté non dissimulée.

Voici le florimontan Achille RAVERAT parti, peu après l'Annexion, *" en vue d'une promenade au Salève "* qui durera... sept pages et qui constitue un document historique intéressant :

" Une bonne route contourne le pied de la montagne et en gravit doucement le versant oriental, à l'ombre de haies d'une belle venue, au milieu d'une véritable allée d'acacias et de cerisiers enguirlandés par les jets gracieux de la vigne ". Il remarque les *" pensions bourgeoises, maisons de santé et (...) habitations plus ou moins luxueuses "* de Mornex à qui *" le dimanche surtout la foule des citadins donne (...) un aspect plein d'animation (...). Naguère encore, l'accès de la montagne n'était praticable que pour les piétons et les bêtes de somme, actuellement, une belle route permet aux équipages de monter au Monetier (...) Route et*



Les voûtes de l'Ermitage où l'« on va graver son nom et consigner la date du voyage »
(collection Gérard Lepère)

édifice communal datent de l'annexion et donnent une preuve nouvelle de la sollicitude du gouvernement français pour tout ce qui touche aux intérêts de la population savoyarde. De ce méplat, la vue est admirable (...) Le flanc décharné du petit Salève (...) On appelle le Pas de l'Échelle le sentier scabreux qui part de Veirier et gravit le rocher. Ce sentier très curieux, très pittoresque, pratiqué sur une corniche étroite et tourmentée, présente des pentes très raides (...) Le sentier vous mène en une heure et demie au chalet des Treize Arbres où le touriste, pour se sustenter, trouvera tout ce qui est désirable... à la condition de ne pas demander autre chose que du pain, du fromage et du vin. Les vents dans leur furie, ont réduit le nombre des arbres qui entourent le chalet (il semble ici que l'auteur n'ait pas senti dans le mot " treize " une altération de " trois ") ; *ceux qui ont résisté aux autans font assez piètre mine, à une telle hauteur et à une pareille exposition. On les voit tordus, déjetés et destinés à périr à leur tour (...) Sur le piton s'élève une tour (...) Cette tour, vide aujourd'hui, n'abrite que quelques bergers qui s'y réfugient pour éviter le mauvais temps (...) ".*

Le Salève est, selon la formule consacrée, " la montagne des Genevois ". Henri TANNER, comme nous le disions tout à l'heure, se moque de ces envahisseurs du dimanche :

" A peine arrivés au sommet et installés à l'ombre d'un buisson, ils arment leurs yeux d'une paire de jumelles et cherchent dans Genève (...) leur rue, leur maison, la fenêtre où, avant de partir, ils ont laissé pendre un linge de toilette comme point de repère. Quel plaisir ! Ils l'ont trouvé. Alors ils plongent dans la ville, y circulent avec délices, s'extasiant sur le grossissement miraculeux des jumelles. Le soir, lorsqu'ils auront réintégré leur domicile, ils reprendront leurs jumelles et chercheront, sur le Salève, le buisson sous lequel ils auraient pu oublier la ville ".

A notre époque, Jean-Claude MAYOR n'est pas moins ironique :

" (...) le dimanche, les hordes pique-niqueuses ne s'écartent guère de la route. Il leur faut un terrain plat, d'où ils ne perdent pas de vue leur voiture, leurs gamins et leur broche (...). Au delà, le Salève continue à appartenir au flâneur herborisant, versifiant ou rêvant, à peine dérangé par les transistors qui beuglent des rengaines ou le reportage d'un match de football (...) en semaine, on retrouve bien sûr le philosophe, le poète, le contemplateur des nuages, des insectes ou des fleurs, mais aussi l'effrayant avaleur de kilomètres, l'amateur de footing obsédé dont on ne sait jamais



Le Pas de l'Échelle au Salève ou **Comment le Genevois apprend à aimer la montagne !**
(Dessin de Henri van Muyden publié par J.J. Boimond dans "Salève, images et anecdotes" - 1987)

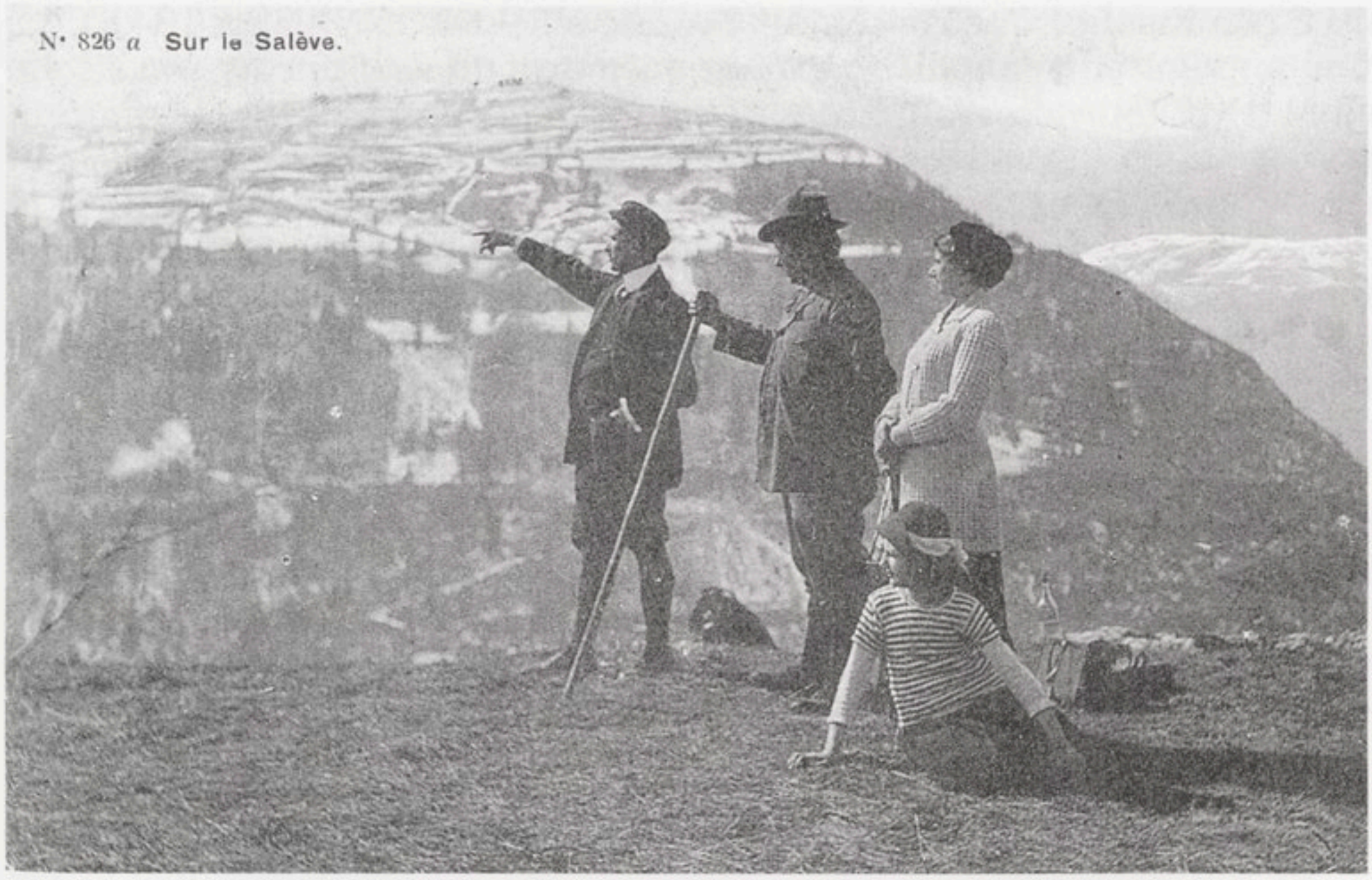

Genevois sur le Petit-Salève («cherchant leur maison» ?)
(collection Gérard Lepère)

si le halètement inquiétant ne va pas subitement se transformer en un ultime soupir (...)
Un peu plus bas, où la nature est moins ingrate et le sol plus humide, on rencontre parfois les chercheurs de champignons. A diviser aussi en deux catégories : celle -majoritaire- des gens dont l'idéal se limite à remplir leur panier, puis leur panse. Et celle -minoritaire- des esthètes, qui admirent les champignons sans se sentir poussés à les arracher, et les appellent par leur nom ".

" *Le Salève attire les Genevois, peut-être parce qu'il barre l'horizon et que derrière lui c'est le sud, avec l'illusion d'un soleil plus généreux* ", suggère le même Jean-Claude MAYOR qui pense aussi, malicieusement, " *que cette montagne (...) leur est d'autant plus chère qu'elle appartient à d'autres* ".

Oui, le Salève attire les Genevois.

" *Quand la frontière était fermée et qu'il fallait renoncer à la promenade favorite, lorsque la consigne inexorable en interdisait l'accès, c'était, à côté des restrictions communes, une dure privation de ne pouvoir arpenter les sentiers si connus et savourer les délicieuses " frites " de la Mère Brand de la Croisette (...) tous avaient, à l'état aigu, la nostalgie du Salève* " s'est écrié Paul TAPPONNIER.

C'est aussi ce que ressentait Yvonne HEILBRONNER en 1941 :

" Salève ! Mont au double sommet, issu du sol français, ton visage est tourné vers Genève. Tu formes le lien merveilleux qui unit tous les Genevois. Ils disent " notre Salève " mais ils revendiquent seulement le droit de t'aimer (...) Salève ! la guerre a éclaté, la frontière est fermée. Genève, languissante au bord de sa rade, cherche, nostalgique, sur son lac ou dans sa belle campagne, l'oubli de tes sentiers aimés. Symbole de paix, espoir de jours meilleurs (...), nous te retrouverons, ô Salève ! "

Et en attendant de pouvoir y retourner en réalité, elle y retourne en rêve : *" Il fait aujourd'hui un temps de Salève. Je vous invite, mes amis, à venir avec moi. Nous franchirons clandestinement la frontière sans crainte des barbelés, des douaniers ou de la police. Nous entrerons en France par le chemin de la pensée "* et cette rêverie sera le thème de son élégant ouvrage intitulé " Bourg d'en Haut " (c'est le nom du hameau que, soit dit en passant, fréquenta l'académicien Édouard Estaunié).

Le Salève est donc d'abord une montagne dont les formes et les couleurs séduisent les gens qui la regardent ; il est aussi une mine de souvenirs pour les uns et les autres ; et enfin, il est, pour les penseurs, prétexte à des méditations diverses.

Il est aussi l'occasion de promenades ou de séjours que les écrivains se sont plu à raconter.

Avant d'entreprendre avec ces voyageurs une visite sérieuse du Salève, rappelons l'excursion burlesque de ces Tartarins modernes que sont " les Valeureux ", les héros du roman d'Albert COHEN intitulé " Mangeclous " :

" A l'hôtel, les Valeureux trouvèrent le seigneur qui leur vanta les joies du camping et leur dit la gloire qu'ils en pourraient tirer. Bref, il les engagea à faire un petit tour sur le Salève, montagne de douze cents mètres, pourvue d'un funiculaire. Ils s'enthousiasmèrent à l'idée de raconter aux amis de Céphalonie qu'ils avaient gravi une immense montagne suisse.

(...) Ils commencèrent des emplettes telles que nul alpiniste au monde n'en fit. Et les marchands de Genève n'oublieront pas de si tôt les gains immenses que leur procura la prudence des Valeureux ".

Suit une énumération à la Jacques Prévert : plus de soixante catégories d'objets, de la " canne-fusil-tabouret " aux " fusées lumineuses pour appeler au secours " en passant par les " pièges à perce-oreilles ".

" Après avoir recommandé leurs âmes et surtout leurs corps au Dieu du Sinaï, ils prirent le funiculaire, le téléphérique ne leur ayant pas plu [(...) O folies et imprudences chrétiennes !] Mais une fois le petit train en marche, ils tremblèrent en leurs os à l'idée que les dents du funiculaire pouvaient se casser. Aussi descendirent-ils à Monnetier.
Ils pensèrent tout d'abord à louer des ânes qui les conduiraient jusqu'au sommet. Mais ils changèrent d'avis. En somme, ce Monnetier était à huit cents mètres au-dessus de la mer. C'était bien assez. Au cours du change, cela ferait au moins quatre mille mètres à Céphalonie ".

Rapidement, ils aboutissent à l'hôtel de Savoie où Saltiel remarque sentencieusement *" que la montagne a deux inconvénients qui sont l'altitude et les pierres "* et Mangeclous conclut :

" Les hommes sont faits pour vivre en hommes et non dans la nature, comme les serpents. Regagnons donc la plaine ".

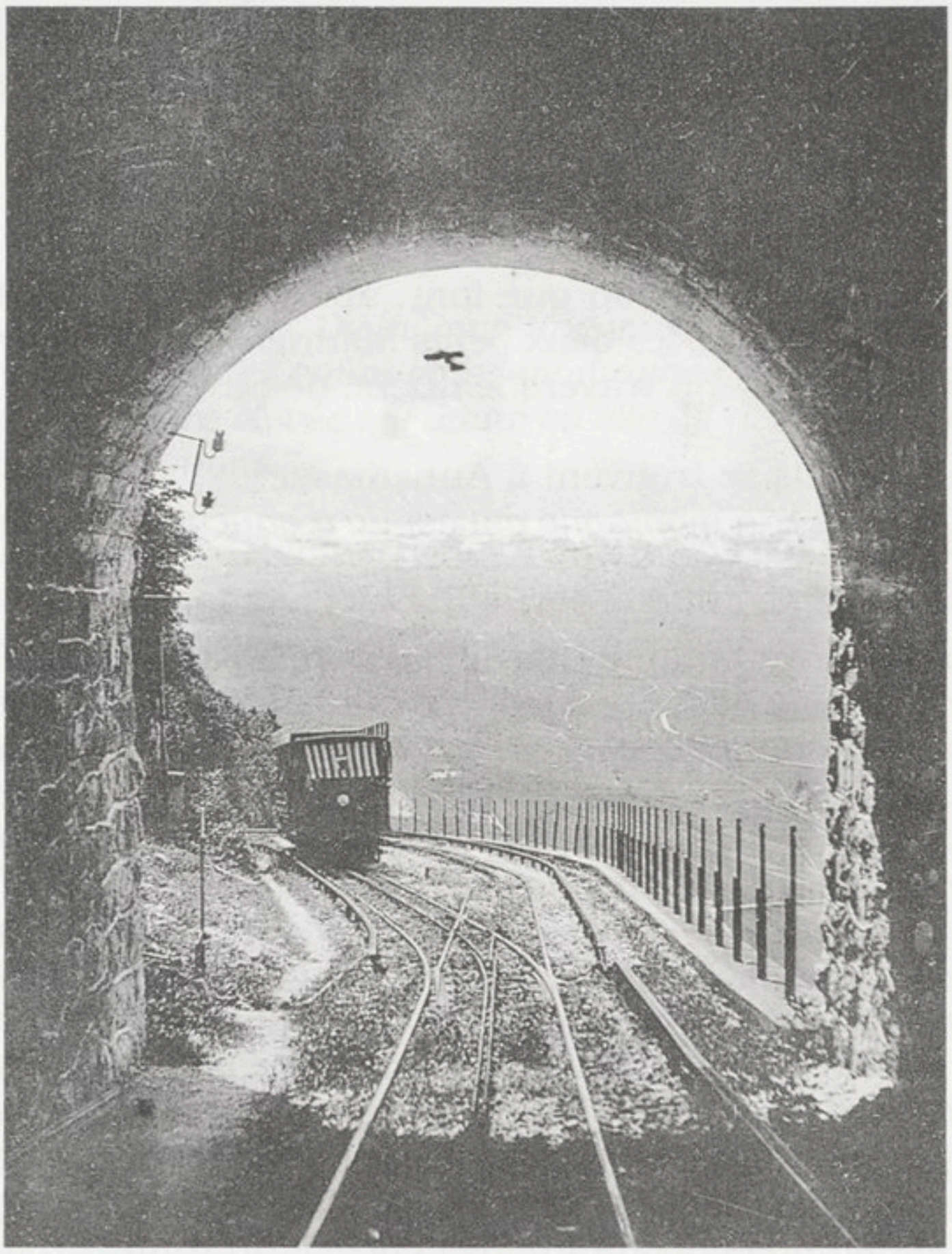

«Les Valeureux préférèrent le funiculaire au téléphérique»
(collection Gérard Lepère)



Monnetier - Hôtel de Savoie
(collection Gérard Lepère)

Tout autre est l'excursion que font, aux environs de 1830, Jean-Baptiste et Nicolas Brun, les deux petits Mauriennais que Marie-Thérèse HERMANN fait voyager à travers le duché de Savoie.

Un beau jour, ils se trouvent à Annemasse.

" - Quelle est la montagne qui est là, à gauche? demande Nicolas
- C'est le Salève (...) "

Et Jean-Baptiste un peu plus tard, va écrire à sa mère :

" Nous avons passé une journée avec monsieur Gervais qui nous a fait rencontrer l'oncle et la tante (...) Nous sommes montés avec eux à Monnetier, qui est un village situé dans une échancrure du Salève. Pour y aller, on a contourné la plus petite partie de la montagne, par un chemin dans les bois qui domine l'Arve, très profonde à cet endroit. A un moment, le chemin traverse des vignes et, de là, on a en face, au sud, la chaîne du Mont-Blanc et celle des Aravis couvertes de neige. On arrive alors dans un joli vallon avec quelques maisons. Monsieur Gervais nous a emmenés dans les ruines d'un château qui fut détruit par les Genevois, pendant les guerres de la Réforme. On l'appelait le " château des Échelles ", *parce qu'on peut y arriver depuis le village où nous avons trouvé l'oncle et la tante, en montant un escalier très raide, taillé dans la montagne, puis en passant sous*



Les ruines du château de l'Ermitage et Monnetier
avant la construction du chemin de fer en 1892
(collection Gérard Lepère)

de grandes voûtes. De là, on a une vue superbe sur la campagne genevoise, le lac Léman et les montagnes du Jura. L'altitude est bien loin d'être élevée : je doute qu'elle ait atteint les mille mètres, là où nous étions ".

Dans ce " Tour de Savoie par deux enfants " (1992), l'auteur décrit le chemin parcouru et met l'accent sur le fait que d'une altitude encore peu élevée on découvre sur le Salève un panorama très étendu.

* * *
*

Nous allons maintenant accompagner prosateurs et poètes en suivant un itinéraire qui, partant de Bossey, aboutira à Saint-Blaise et aux Avenières mais qui ne dédaignera pas de se montrer parfois un peu capricieux.

" (...) en approchant de Chambéry. Non loin d'une montagne coupée qu'on appelle Le Pas de l'Échelle (...) " raconte Jean-Jacques ROUSSEAU dans le livre IV des " Confessions ". Tout le monde comprend qu'il s'agit, en fait, des Échelles, sur la route de Chambéry

à Saint-Laurent-du-Pont, et que, dans son souvenir, Rousseau confond Les Échelles avec le sentier du Salève qu'on appelle **Le Pas de l'Échelle**. Il semble donc évident que Rousseau avait dû bien connaître le Pas de l'Échelle, " *cet escalier vers le ciel* " comme le qualifie Jean-Claude Mayor. Sans doute, ainsi que l'affirment Bernard Gagnebin et Marcel Raymond, l'avait-il, en bon Genevois, gravi plus d'une fois. Toujours est-il que ce nom qui appartient au Salève était resté gravé dans sa mémoire au point d'en effacer un autre qui lui ressemblait un peu.

Par ailleurs, on sait que dans sa prime jeunesse Rousseau a vécu à **Bossey** et que c'est là qu'il a pris pour la campagne " *un goût si vif qu'il n'a jamais pu s'éteindre* ".

> " *La manière dont je vivais à Bossey me convenait si bien qu'il ne lui a manqué que de durer plus longtemps pour fixer absolument mon caractère* ".



«Escalier vers le ciel»
(collection Gérard Lepère)

Et les rousseauïstes se souviennent que c'est là que se déroula " *la grande histoire du noyer de la terrasse* " et que Jean-Jacques, dans sa vieillesse, rêvait de retourner " *dans ces lieux chéris* " pour y retrouver " *le cher noyer* " et voire y verser quelques larmes.

Dans son poème " Le Salève ", John PETIT-SENN rappelle cet épisode et se scandalise que le noyer de Jean-Jacques ait été abattu par des vandales insensibles à tout ce qu'il pouvait représenter comme souvenir :

" Bossey, du grand Rousseau tes toits virent l'aurore ;
Son bel âge a coulé dans tes prés, dans tes bois ;
Tes échos redirent la voix
Qui dans le monde entier un jour, forte et sonore,
De l'homme proclama les droits.

Ah ! pourquoi renverser le noyer séculaire
Qui voila de Rousseau la jeunesse et les jeux ?
Le philosophe, en visitant ces lieux,
Eût contemplé longtemps son ombre tutélaire ;
Il eût fêté des siècles à venir,
Et toute âme sensible, à le voir empressée,
Eût trouvé sous cet arbre, en venant le bénir,
Dans chaque branche une pensée,
Dans chaque feuille un souvenir (...) "

Quant à J.A. GAUDY-LE-FORT, dans son " Salève ", il rappelle également le noyer du pasteur Lambercier :

" Voyez ces toits de pampres entourés
Qu'à nos côtés le Salève couronne ;
C'est de Bossey le hameau fortuné (...)
(...) c'est là que le peintre d'Emile
Au sein des jeux passa ses premiers jours.
Combien de fois, rêveur et solitaire,
J'ai visité ces riants alentours,
Interrogé les murs du presbytère
Et sa terrasse, et cherché le noyer
Que d'une eau pure arrosait Lambercier ".

N'oublions pas non plus Charles DURAND qui, en 1826, évoque " L'Ombre de Jean-Jacques Rousseau " : il exhorte les environs de Genève à le dignement recevoir :

" Ouvrez-vous à Rousseau, lieux qui l'avez vu naître !
(...) Genève, éveille-toi ! Jean-Jacques va paraître ! "



« **Bossey, le hameau fortuné** »
(collection Claude Mégevand)

et, dans son exaltation, il croit voir toute la région s'enflammer ; en particulier, dit-il

" Sur les rocs du Salève élancés jusqu'aux Cieux
J'aperçus d'un bûcher la lueur éclatante ".

Vers 1900 Léandre VAILLAT fera à Bossey un pèlerinage rousseauïste :

" L'essentiel est dans le paysage que l'on découvre des fenêtres et qui, en se reflétant dans ses yeux, entrait dans l'âme de l'enfant. Il voyait en de larges et vaporeuses échappées Genève et la flèche de Saint-Pierre ; plus loin, dans une brume qui voilait délicatement les contours, le coteau de Vandoeuvres (...) "

Et Henry BORDEAUX (dans " Murder-Party ") rappelle :

" Jean-Jacques raconte dans " Les Confessions " qu'il fut mis en pension, tout enfant, chez le pasteur Lambercier qui desservait alors la paroisse de Bossey. Là il prit le goût de la nature et de la vie champêtre et celui du fouet que lui distribuait Mlle Lambercier. Une inscription sur un mur rappelle ce séjour mais ne le détaille pas ".

Le moins qu'on en puisse dire, c'est que le séjour salévien de Rousseau n'est pas passé inaperçu !

Non loin de Bossey, c'est au retour des fêtes de Vevey, en août 1865, que Théophile GAUTIER s'arrêta quelques temps dans le chalet du docteur Roussel, où il termina sa nouvelle fantastique " Spirite ". Ce chalet construit dans une propriété de trois hectares au pied du Salève, et dominé par les rochers de la Grande Gorge, s'appelait " La Saisiaz ".

A la Saisiaz, " *de quelque côté que l'on se tourne, la vue est magnifique et nous contemplons ces grands aspects avec une nonchalance songeuse, rafraîchissant dans un bain de nature notre esprit un peu surchauffé par l'art. La villa occupe le sommet d'un plateau. En avançant jusqu'au bord du terre-plein, on aperçoit l'Arve qui arrive d'un cours précipité derrière la pointe d'une sorte de promontoire (...) Des vignes en escaladent la base, de grands arbres en couronnent le sommet. Les montagnes que les jeux de lumière revêtent de teintes merveilleuses ferment la perspective (...) S'étale une plaine zébrée de cultures, tachetée de maisons, pommelée d'arbres que domine le Salève de ses escarpements rayés de zones vertes et calcaires (...)* "

C'est maintenant le célèbre savant Horace Bénédict de SAUSSURE que nous allons suivre au-dessus de Collonges. D'abord au " Creux de Brifaut ", dénommé plus tard " le Trou de la Tine " :

" *Je trouvai au bas du puits une grande ouverture, qui avait la forme d'un portail irrégulier, de quarante à cinquante pieds d'élévation, et je vis les rayons du soleil ressortir par cette ouverture après avoir pénétré obliquement jusqu'au fond du puits.*

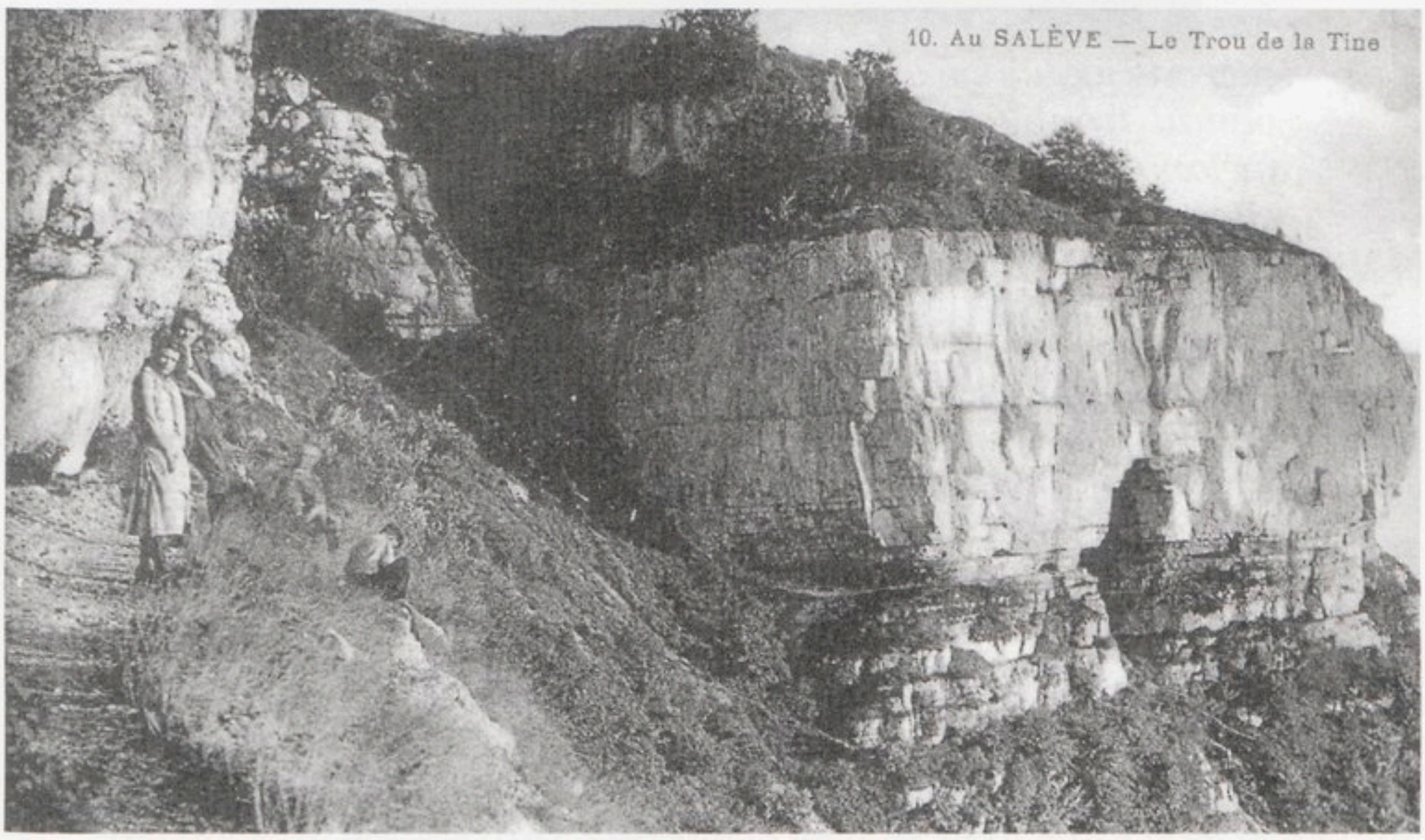

Le Creux de Brifaut dit le Trou de la Tine
(collection Claude Mégevand)

Je reconnus même que cette ouverture est celle que l'on voit de la plaine, vers le haut de la montagne, et que l'on nomme " le creux de Brifaut " parce qu'à cette distance, elle ne paraît pas plus grande qu'il ne faudrait pour un chien.
J'entrai dans le puits, dont le fond est à peu près de niveau avec cette entrée, et je jouis, en me retournant, du spectacle que présente ce site singulier.
On voit le ciel au-dessus de sa tête, comme par une large et haute cheminée, et en baissant les yeux on a une échappée de la vue de la plaine, qui forme un brillant tableau, encadré par la voûte irrégulière du grand portail, par lequel on est entré.
Ce plaisir fut le seul fruit que je tirai de cette découverte, dans le moment où je la fis ".

Si le scientifique fut ici déçu, l'artiste ne le fut donc pas.

Le voici dans " La Grande Fissure " (aujourd'hui " la Roche Fendue ") :

" La première fois que je visitai ce site singulier et que je pénétrai dans cette fissure, j'éprouvai une espèce de saisissement dont il eût été difficile de se défendre. J'étais seul, fort jeune, et peu accoutumé à ce genre de spectacle : ces rochers escarpés, ces fragments entassés, réveillaient des idées de dévastation et de ruine. Cette profonde solitude n'était troublée que par des corneilles qui nichaient dans ces rochers et qui, craignant pour leurs petits, s'attroupaient autour de moi en faisant des croassements affreux, répétés mille et mille fois par les échos ; elles venaient ensuite se poser sur des corniches élevées au-dessus de ma tête et là, battant des ailes et poussant contre moi des cris lugubres, elles semblaient maudire l'indiscret étranger qui venait troubler leur repos. Mais les sensations de ce genre, mélangées d'étonnement et d'effroi, causent une émotion agréable, elles ressemblent en cela à celles qui sont mêlées d'admiration et de douleur ; c'est ainsi que le Laocoon ou le Gladiateur mourant vous attache en même temps qu'il vous déchire ".

Ne voilà-t-il pas un texte qui annonce déjà le Romantisme?

" O Salève, ô montagne, à ton nom seul je vois
Tes hameaux ou riants, ou tristes, ou sauvages !...
Mornex qui sur tes pieds tapit ses verts ombrages,
Monnetier dans sa gorge où se bercent les bois,
La Croisette égarée en sa sphère d'orages ",

s'écriait le grand peintre Joseph HORNUNG, président de l'Académie de Corbaz - qui comptait parmi ses membres des gens comme Jules Vuÿ ou Marc Monnier et qui tenait ses séances le dimanche matin près du Coin.



La Grande Fissure dite la Roche fendue
(collection Claude Mégevand)

C'est maintenant vers **Le Coin** que nous allons nous promener, pour entendre parler des habitants plus que du paysage :

" Du levant salévien aux couchants jurassiens, il y a du soleil partout, aux fenêtres des logis, et de la joie aux coeurs des montagnards qui vont par monts et par vaux, gais et pleins d'entrain...
Que de générations se succédèrent sous ces vieux toits du Coin, pressés, si près les uns des autres comme pour mieux accomplir en commun l'effort de solidarité et de mutuelle entr'aide.
C'est dans les ruelles étroites et dans les chemins raboteux, tortueux et rocailleux que passèrent et repassèrent calmement, posément, régulièrement, au pas de la " hotte " d'allure toujours pareille, les villageois du " Coin " de terre de " Chez Nous ", où les devanciers, sur les traces desquels ils remettent leurs pas, peinèrent et oeuvrèrent " (Paul TAPPONNIER 1884-1970).

Quant au " Bourg d'en Haut ", il a été chanté par Yvonne HEILBRONNER, dont nous avons déjà parlé. Elle évoque les habitants de ce village et leur vie de tous les jours, la vieille fontaine, la bénédiction des maisons en automne, la laitière d'origine russe, la tournée du facteur et les champs de fraisiers du père Dubochet : *" L'agréable, la productive culture ! Trois mois de travail intensif puis une vie de promenade. C'est qu'il aime et connaît comme pas un toutes les sentes du Salève, notre aimable voisin ".*

Citons le texte qu'elle consacre à la fontaine :

" Prenons à main droite la route du Coin et faisons halte près de la vieille fontaine du Bourg d'en Haut. Ecoutez l'ample voix du jet abondant qu'accompagne le chant irrégulier, hésitant, de l'eau de source. Buvez, rafraîchissez-vous le visage et les mains (...) La voyez-vous, notre vieille fontaine ? Véritable source de vie, c'est le cœur de notre village, c'est la généreuse servante, la mère qui, pour chacun, trouve l'aide la plus efficace. Elle donne sa fraîcheur au passant altéré, aux bœufs qui montent vers l'alpage. En temps



La Fontaine de Bourg d'en Haut à Collonges, « véritable source de vie »
(Bois d'Yvonne Heilbronner - 1941)

de sécheresse elle emplit l'arrosoir qui ranime les plantes épuisées. Le paysan, avant d'aller aux champs, trempe son sercloret pour le mieux emmancher ; les femmes, dès le matin, baignent les longs brins de paille claire ; ils doivent être très souples pour rattacher la vigne. La fillette rieuse, ménagère précoce, à grandes éclaboussées, nettoie la salade du souper, puis, taquine, surprend d'une giclée le fils du voisin. L'eau " gauge " et rince les tonneaux, il faut les rendre étanches et propres pour recevoir vin ou piquette ; (...) Avril ramène les grandes lessives (...) Notre fontaine écoute sans se lasser tous les cancans du voisinage (...) ".

C'est toute la vie du hameau qui, à propos de la fontaine est ici évoquée.

Redescendons à Bossey pour nous diriger vers **Crevin**.

L'action du roman d'Henry BORDEAUX " Murder-Party ou celle qui n'était pas invitée " s'y déroule, dans la clairière où s'élève le monument à Ferdinand Lassalle et dans le château.

A dire vrai, l'auteur, qui en général n'est pas avare de descriptions pittoresques, n'évoque guère ici le cadre de son roman. Il privilégie nettement les péripéties de cette aventure policière qu'il raconte avec force détails.

On peut trouver toutefois, outre le récit de l'aventure de Lassalle et une allusion aux fantômes qui hanteraient les alentours des mares, une évocation de la clairière de Crevin, évocation dont la noirceur nous met immédiatement dans l'atmosphère tragique du roman :

" La clairière de Crevin est un de ces lieux romanesques recherchés des voyageurs qui désirent s'exalter sur les tragédies de la vie réelle. Elle est à peu de distance de Genève (...) Il faut traverser le pittoresque village de Veyrier, au dessus de l'Arve, entrer en Savoie et longer la frontière. Un sentier en pente, assez rude au départ et souvent barré par les branches des buissons, se rapproche des parois du Salève, entre sous les arbres, et l'on débouche en le suivant, sur un étang noir que les sapins et les chênes rapprochés couvrent à demi. Des rayons de soleil, perçant la voûte des feuillages, essaient en vain d'animer ces eaux mortes. Un peu plus loin, on découvre enfin, à l'orée du bois, cette clairière. Dans le voisinage d'une grande ville, il est peu de retraites aussi sauvages : la montagne nue, les bois, l'étang l'entourent de silence et d'une atmosphère orageuse (...) "

" Quelques centaines de mètres séparent le château de Crevin de la clairière où Lassalle fut blessé à mort ".



Château et vignoble de Crevin
(collection Gérard Lepère)

Voici donc le château :

" *Sa façade d'entrée est du côté de la montagne. Une cour (...) le sépare de la grille ouvragée et, de l'autre côté de la route, un bassin (...), une mare (...), une pelouse montante aboutissent par plans successifs à la paroi du Salève* " et de " *la terrasse (...) la vue s'étend jusqu'à Genève* ".

De l'environnement, BORDEAUX a surtout retenu les vignes :

" *Elle* (la clairière) *fait partie d'un vaste domaine, bois, prairies, vignobles, sur le coteau qui borde la chaîne rocheuse du Salève et finit à la plaine genevoise, entre Veyrier et Bossey, vieux villages, l'un suisse, l'autre savoyard, tant la frontière se mêle, aux églises toutes parées de poésie rustique*" ; on voit les vignes " *qui descendent vers la ferme de l'Hôpital et la plaine de Genève* " ; " *Nous l'entendrons encore* (le fourgon mortuaire) *dans un instant, quand il passera au bas des vignes et quittera la route nationale pour prendre le chemin de Genève* ". " *Le château domine la pente, entre les bois qui occupent le fond et le vignoble qui descend, bien exposé au soleil, vers la ferme de l'Hôpital* ".

On sait que BORDEAUX éprouve une certaine tendresse pour les clairs de lune ; il eût donc été étonnant de n'en point trouver dans ce roman et, en effet, on y relève quelques allusions au clair de lune sur le Salève :

" *La nuit était douce et molle. Des souffles d'air tiède passaient, chargés du parfum des regains fraîchement coupés. Les étoiles étaient reculées par la clarté de la lune qui ne tarderait pas à se*

lever au-dessus du Salève et percerait le rideau des arbres de Crevin. Au loin, les feux de Genève brillaient plus que le firmament ". " La lune (...) se levant au-dessus du Salève, serait le meilleur lampadaire ". " La demie de minuit a sonné à l'église de Bossey (...) la lune n'est pas encore couchée. C'est une nuit claire, infiniment douce, une nuit de légende, une nuit où les chouettes s'appellent tristement pour faire l'amour ".

Enfin, notons que le romancier n'hésite pas à mettre un bémol aux dithyrambes qu'on peut rencontrer à propos du Salève.

BORDEAUX (ou, plus exactement, son personnage) se plaint de l'air un peu lourd qui règne souvent dans la région : Roger-Bernard de Foix qui, à la demande de sa femme et " *à son corps défendant* " a loué " *cette année* " le château de Crevin, s'écrie en effet :

" *J'arrive de Chamonix, où je me suis fait conduire en automobile. J'espérais y respirer un air moins étouffant que celui qu'on respire ici au pied du Salève dont les roches nous renvoient la chaleur.* "
Mais il est obligé de reconnaître : " *C'était pareil. Et même, le soir, il fait bon à Crevin à cause du voisinage des bois et des étangs* ".

Ailleurs BORDEAUX rappelle complaisamment les dangers de la montagne des Genevois et les " *gens de Genève qui se tuent au Salève. Ils dégringolent d'un rocher. Involontairement ou volontairement* ".

Ce n'est donc pas dans " Murder-Party " qu'il faut chercher de longues et pittoresques descriptions de la région salévienne. Soyons seulement reconnaissants à l'auteur d'avoir situé l'action d'un de ses romans à Crevin, et d'avoir ainsi, à l'époque où il était un des romanciers les plus lus en France, fait connaître à ses nombreux lecteurs le Salève et sa région.

" *Le Mont Salève n'a pas des attraits pour le seul Naturaliste. Tous ceux qui sont sensibles aux beaux points de vue sont curieux de monter au moins jusqu'à Monetier* ", a dit H.B. DE SAUSSURE. C'est ce que nous allons faire avec lui. Il note qu'" *en montant le Grand Salève, la vue du côté du lac ne devient pas à mon gré plus belle que de Monetier; les objets s'éloignent et se rapetissent trop; la plaine se change en une carte de géographie* ".

Pour sa part, TÖPFFER fut frappé par la différence qui existe entre les deux côtés du Salève et il fait dire (écrire, plus exactement) par son héros :

" *Ici, ce ne sont ni des précipices comme du côté de Genève ni des croupes sauvages comme sur les hauteurs, mais des vallons agrestes, des coins d'ombre et de rochers, des chemins rocailleux, et tantôt de vertes clairières où paissent quelques*

vaches, tantôt des bouquets de noyers sous lesquels sont éparses de rustiques demeures. Tout dans ce vallon respire le calme, et, à voir devant leurs demeures délabrées ces bonnes gens oisifs, on se sent l'envie de venir partager cette insouciante paresse. Derrière le hameau de Monnetier, dans certaines retraites ignorées, j'ai noté deux ou trois places pour y bâtir notre chaumière (...) ".

Théophile GAUTIER fera la même remarque :

" Chêne fut bientôt dépassé et le mont Salève, que Voltaire injurie, nous laissa voir son revers moins aride, moins zébré de couches géologiques (...) ".

John PETIT-SENN est séduit par **Monnetier :**

" J'aperçois Monnetier, qu'on atteint hors d'haleine,
Salève partagé s'ouvre pour le cacher
Et nul ne voit, depuis la plaine,
Les toits qui forment son domaine
Ni le faîte de son clocher.
Monnetier, frais vallon, oasis de feuillage,
Ton aspect ranime les sens ;
De tes noyers touffus le magnifique ombrage
Ondoie au gré des zéphyrs caressants.
Que j'aime à contempler ton église gothique
Dont la flèche s'élève au sein d'arbres épais !
Que j'aime le matin entendre un saint cantique
S'élancer dans les cieux de ce séjour de paix !
Que de fois je m'assis sur l'étroit cimetière
Où dorment les aïeux du tranquille hameau ! (...) ".

Hélas ! le calme de la région est parfois troublé et l'incendie de Monnetier, le vendredi 29 mars 1822, a inspiré au professeur Paul TAVAN (le grand-père du délicieux et élégant poète Edouard TAVAN) une ode qui évoque les *" tourbillons de feu "*, les conséquences tragiques de la catastrophe :

" De Monnetier la population
Se voit sans pain et sans asile ",

puis les secours spontanés des Genevois voisins.

Nous voici à **Mornex**.

Nous avons déjà cité John PETIT-SENN ; poète, essayiste et humoriste genevois, il devint " le philosophe de Chêne-Thonex " après avoir été le chansonnier à la mode – et le disciple de Gaudy-le-Fort.

C'est lui qui a dit de Mornex que c'était " *une ville de Nice en miniature, moins la mer, moins les oliviers et les Anglais* "... Il s'est aussi écrié :

" Mais quel est ce joli village,
Au bas du Salève étalé,
Qu'une auréole de feuillage
Aux yeux tient à demi voilé ?
C'est Mornex, ce séjour champêtre
Abrité des souffles du nord,
Où le malade trouve un port,
Et dans lequel il sent renaître
Des jours qui coulent sans effort (...) ".

On sait en effet que Mornex était réputé pour sa salubrité.

John Petit-Senn a fait, dès 1840, de ce village sa villégiature favorite en compagnie de quelques artistes, dont le talentueux sculpteur Pradier (celui dont Juliette Drouet était depuis longtemps séparée quand elle devint, dès 1833, la célèbre compagne de Victor Hugo).

Outre les quelques vers cités ci-dessus, Petit-Senn a consacré deux poèmes à Mornex; le premier s'appelle " Mornex " et le second " Adieux à Mornex ". Et dans le périodique " Le Fantasque " créé par Petit-Senn, Jean-Claude Mayor a relevé ce joli passage sur Mornex :

" J'étais le jouet d'une singulière hallucination, les lieux paraissaient me reconnaître aussi bien que je les reconnaissais moi-même ; la joie que j'avais de les revoir, ils me semblaient la partager, les fleurs y fêtaient mon retour, les oiseaux m'adressaient leurs plus doux accents pour célébrer ma bienvenue, le ciel me souriait, la brise me caressait, et tout ce qui m'entourait me rendait la souvenance des rieuses et charmantes illusions d'un lointain passé ".

Dans le roman par lettres de Rodolphe TÖPFFER intitulé " Le Presbytère " et paru en 1839, on peut lire :

" Nous nous sommes arrêtés pour dîner à Mornex; c'est un village sur le penchant d'un mont couronné de ruines. Il y a là de jolies maisons, où des familles de Genève viennent passer quelques mois d'été. Aussi, on y rencontre des citadins qui lisent sous l'ombrage, on y croise des caravanes de dames montées sur des ânes, des messieurs en frac, des demoiselles en parure de ville, des sociétés babillardes et folâtres, et toutes ces personnes sont là pour se guérir d'une multitude de maux. Au fait, pourquoi pas ? On ne se porterait déjà pas trop mal, qu'à ce train de vie on se porterait bien mieux encore ".

Puis plusieurs de ces missives (à partir de la cent trente-et-unième) sont datées de Mornex. " Le Presbytère " est un long roman d'un romantisme embarrassé qui développe les tourments psychologiques et



1178. — En promenade au Salève (Treize Arbres)

« Des caravanes de dames montées sur les ânes »
(collection Gérard Lepère)

sentimentaux d'une jeune fille qui va mourir de chagrin. Feuilletons ce roman : " *Nous sommes arrivés à la maisonnette. C'est sur le penchant du mont* " peut-on lire d'abord. Mais le calme qui règne à Mornex n'apporte pas à Louise la sérénité qu'il confèrera à Amiel; au contraire, il ne fait que mettre en évidence par contraste, la tristesse de la jeune fille :

> " *Nous voici établis depuis deux jours dans cette nouvelle retraite. J'y éprouve comme un poids d'accablement, d'ennui, d'amère solitude. Ce pays si beau, ce vallon si paisible, toute cette nature empreinte de calme et de silence ne m'offre qu'un contraste douloureux avec le trouble où je vis; elle me reporte sans cesse aux temps où je jouissais avec ivresse de ces mêmes impressions; sans cesse, elle ajoute à ma peine présente l'odieux sentiment d'un vif retour aux joies d'autrefois* ".

A Mornex, l'héroïne apprécie particulièrement la proximité de la " Plaine des Rocailles ", non loin de Reignier (" *Louise affectionne cet endroit, apparemment parce qu'on n'y rencontre âme vivante* ").

Continuons :

> " *Avant-hier, le temps se découvrit dans l'après-midi et je voulus gravir avec Marthe ce mont couronné de ruines et tout voisin de nous, contre lequel est adossée notre habitation (...). De ce sommet, on découvre le lac. Je ne l'avais pas revu depuis que nous sommes venus habiter sur le revers de cette montagne. A l'aspect de ces rives si connues, si animées, ont surgi tout à coup mille doux ressouvenirs (...)* "

On a noté ici que pour Töpffer, comme pour tous les Suisses, le versant du Salève qui ne regarde pas Genève c'est " *le revers* ".

Terminons notre lecture :

" *Voici l'automne (...) Depuis ces jours-ci, le brouillard du matin nous recouvre jusque vers le midi, et il me semble comme si ce voile gris était un vêtement qui s'assortisse au deuil de mon âme. Encore quelques semaines, et les froidures nous vont atteindre; déjà hier quelques frimas brillaient sur la pointe du Môle, qui pourtant disparurent avant le soir* ".

Richard WAGNER vint se reposer en 1856 à Mornex. Il y profitait avec plaisir du " *ravissant petit jardin* " ainsi que de " *la vue admirable sur la chaîne du Mont-Blanc* ". Dans une lettre à Frantz Liszt il parle de " *l'air délicieux* " du Salève; à sa femme, il vante l'air " *divin, d'une pureté merveilleuse* " et affirme : " *Ici, tu te croirais quelquefois au paradis* ".

Henri-Frédéric AMIEL a résidé de temps à autre à Mornex, au printemps. Il y appréciait d'être " *éveillé par le ramage des oiseaux* ", il y appréciait la " *paix profonde* " (" *ce calme est saisissant* ") et il y ressentait une pureté, une légèreté, une douceur, une liberté exceptionnelles qui le mettaient en harmonie avec la nature :

" *Matinée enivrante de beauté, fraîche comme un cœur de seize ans et couronnée de fleurs comme une fiancée. La poésie de la jeunesse, de l'innocence et de l'amour m'a inondé l'âme. Jusqu'à*



Le « ravissant petit jardin » du « paradis » de Wagner
(photo Gérard Lepère)

ces vapeurs légères qui erraient dans le fond des plaines, image de la pudeur qui voile les attraits et enveloppe de mystère les plus douces pensées de la vierge, tout caressait mes yeux et parlait à mon imagination. Journée nuptiale et religieuse ; aussi les matines qui sonnaient à quelque village éloigné s'harmonisaient merveilleusement avec l'hymne de la nature.
(...) C'est déjà une béatitude que de respirer. On comprend les délices de l'existence d'oiseau, l'émancipation de la pesanteur, la vie lumineuse et empyréenne qui flotte dans l'espace bleu et joint d'un coup d'aile tous les horizons. Il faut avoir beaucoup d'air au-dessus de soi pour connaître cet affranchissement intérieur et cette légèreté de l'être. Chaque élément a sa poésie, mais la poésie de l'air, c'est la liberté " (21.4.1865).
" Les rumeurs du village montent à ma fenêtre ouverte : abois lointains, voix de femme à la fontaine, chants d'oiseaux dans les vergers inférieurs, le tapis vert de la plaine se tigre d'ombres passagères qu'y promènent les nues ; il y a dans le paysage une sorte de douceur nuancée et de grâce attiédie, et déjà j'éprouve un certain bien-être, je goûte la joie de la contemplation, celle où notre âme, sortant d'elle-même, devient l'âme d'une contrée, d'un paysage et sent vivre en soi une multitude de vies. Ici, plus de résistance, de négation, de blâme ; tout est affirmatif ; on se sent en harmonie avec la nature, avec le milieu qu'on résume. On s'ouvre à l'immensité des choses. C'est bien ce que j'aime " (11.04.1868).

A propos de Mornex, d'aucuns mentionnent le nom de Pierre Loti. En fait, il s'agit de son fils Samuel Viaud, qui était le gendre de l'amiral Louis Charlier, lequel possédait avec sa femme la maison des " Hutins " à Monnetier-Mornex. Pierre Viaud, le petit-fils de Pierre Loti, se souvenait *" d'une belle maison, au milieu d'un grand parc avec des arbres magnifiques, une vieille grange et la vue sur le Mont-Blanc " et du " chemin de fer électrique du Salève "* qui l'emmenait avec ses grands-parents maternels aux Treize Arbres (lettre du 6.10.1993 à Mme G. Chevallier).

Nous allons nous rendre maintenant aux **Treize Arbres**, comme eux. Dans le roman déjà cité de Rodolphe TÖPFFER :

> *" Hier (mes camarades) m'entraînèrent à faire une partie de plaisir au mont Salève (...) Avec un de mes camarades, nous nous sommes assis à l'ombre de ce bouquet de hêtres que l'on voit de partout et qu'on appelle les " Treize Arbres " ; et là je lui ai conté mon histoire (...) ".*



La maison de Louis Charlier (1861-1935) vers 1925,
où son petit-fils, Pierre Pierre-Loti-Viaud (1921-1993) passait ses vacances.
(Collection privée)

Nous ne résisterons pas au plaisir de citer presque intégralement le récit de Théophile GAUTIER en promenade vers les Treize Arbres en 1868. C'est un récit à la fois enthousiaste, précis et imagé, et aussi plein d'humour. Notons au passage que lui aussi insiste sur l'aspect plus riant du Salève vers Monnetier et sur le contraste que ce paysage présente avec ce que le Salève, de l'autre côté " *montre à la ville de Calvin* ".

> " *Pour compléter nos tableaux de montagnes, qu'on nous permette de placer ici un léger croquis panoramique pris des " Treize Arbres " sur le Grand Salève. Quand on regarde cette montagne de Genève, dans l'échancrure qui sépare le petit Salève du Grand Salève, on distingue un château qui paraît inaccessible, mais auquel on peut arriver en prenant la montagne à revers ; car si le Salève ne montre à la ville de Calvin que ses grandes zones calcaires et ses escarpements dénudés, il est sur l'autre face beaucoup moins sourcilleux et beaucoup plus pittoresque. On arrive en voiture jusqu'à cette gorge, où s'abrite le village de Monnetier entre les deux croupes de la montagne. La route, quoique d'une pente assez raide, est fort belle, et, à mesure qu'on s'élève, découvre des points de vue superbes. On chemine entre de grands arbres d'une verdure touffue et luxuriante, et des maisons coquettement ornées de balcons et vérandas, à demi enfouies dans les lierres, les glycines, les volubilis et autres*

plantes grimpantes, qui éveillent des idées de repos, de bien-être et de retraite philosophique. Ce sont des pensions, c'est-à-dire des hôtels où, pour une somme modique, on peut mener à peu près la vie de famille sans le souci du ménage. Qui a besoin d'air pur, de soleil tiède et d'ombre fraîche n'a qu'à louer une de ces chambres si bien exposées. Toutes ces jolies maisons égaient la route qui, après quelques lacets sur des terrains plus âpres, atteint le niveau du ciel. Un récent orage avait brisé sur son piédestal une grande croix de granit, qui gisait encore à terre. La foudre atteint souvent ces croix que la piété dresse sur les hauts lieux. Non loin de là, une belle école toute neuve, de style néo-gothique, surmontée d'un beffroi nous expliqua la quantité de petites filles que nous avions rencontrées dans la montagne.(...) Cette gorge du caractère le plus riant, où prospèrent des cultures qui sembleraient demander des terres moins élevées, recèle le village ou bourg de Monnetier, qui est comme le Saint-Cloud de Genève, et où l'on va faire des parties le dimanche. De petites diligences légères y amènent des cargaisons de voyageurs (...) la plupart anglais. (...) "

Il déjeune à l'hôtel " A la Reconnaissance " et " *Après le déjeuner, on envoya chercher des ânes pour l'ascension au plateau des " Treize Arbres ", le point le plus élevé du Grand Salève. Ils étaient fort gentils avec leur pelage gris ou noir et très proprement harnachés (...) Nous voilà donc suivant sur les flancs de la montagne les zigzags de la route. Déjà Monnetier et le grand hôtel se montraient au fond de leur gorge avec ces perspectives bizarres des plans à vol d'oiseau qui donnent au paysage des lignes inaccoutumées.*

Le petit Salève, qui tout à l'heure paraissait si fier, commence à s'abaisser. On domine son plateau et il semble se fondre dans l'immense horizon comme une simple butte.

Cependant les ânes grimpent toujours ; mais arrivés à un tournant du chemin qui forme une espèce de repos, ils rompent les rangs et courent tous vers le bord d'un précipice de douze ou quinze pieds, tout à fait à pic, heureusement bordé d'un garde-fou en pierre. Puis, s'arrêtant brusquement, ils allongent la tête au-dessus du parapet, et semblent prendre grand plaisir à contempler l'abîme. Nous ne soupçonnions pas les ânes d'être si artistes et d'avoir un goût si prononcé pour les beaux points de vue. On essaierait vainement de les faire reculer d'un pas. Ils regardent cette halte de dix minutes comme un droit acquis et désormais imprescriptible. " Philistins de toute nation, vous voulez admirer la nature : Et bien, admirez-la, pendant ce temps, nous reprendrons un peu haleine ". Ce raisonnement asinique est juste, au fond, mais il n'est pas agréable, surtout pour ceux qui ont le vertige, d'être ainsi penchés sur le vide vague et bleuâtre.

Le chemin cesse d'être praticable à l'endroit où se trouve une

chaumière, dont l'hôtesse vend du vin, de la bière, du kirsch, et du lait pour ceux qui ont l'humeur pastorale ; mais il ne faut plus que quelques minutes de marche pour gagner le sommet de la montagne. Ses treize arbres dessinent en plein ciel leur silhouette tourmentée près d'un bâtiment qui est à la fois une ferme et une guinguette. De belles vaches rôdent autour des tables, vous regardant de leur grand œil doux, auquel Homère compare l'œil de Junon.

Arrivé là, on est comme enveloppé d'un éblouissement d'air et de lumière. L'immensité s'étend autour de vous dans tous les sens, et le vaste panorama des Alpes se déploie. Le temps était beau ce jour-là et l'on ne saurait imaginer la magnificence de couleur dont se revêtent, comme de robes de fête, les montagnes assises en cercle à l'horizon. Du sommet où nous étions montés, se précipitaient vers les vallées des pentes rapides plus ou moins boisées, et dans les profondeurs nous apercevions les cultures formant comme des cartes d'échantillons, les villages semblables à des joujoux de Nuremberg, et les cours d'eau pareils à des serpents qui reluiraient par plans. Genève apparaissait toute petite à l'extrémité du lac, dont la nappe d'azur se prolongeait dans la vapeur lumineuse, et la haute muraille du Jura traçait sa grande ligne du côté de la France, dont la porte est le fort de l'Écluse.

En nous tournant un peu, nous avions devant nous les Voirons, aux larges et puissantes ondulations, le Môle, plus brusque d'escarpement, qui semblaient, au soleil, drapés d'une superbe étoffe violette à trame d'or, et, par-dessus tout un tumulte de montagnes, le mont Blanc, le roi des Alpes (...) ".

Ce texte est sans doute le plus riche, le plus intéressant qui ait été écrit sur le Salève.

Nous voici maintenant à **Grange-Gaby** :

" De ce belvédère, la vue est incomparable. Le plateau des Bornes étend au pied du Salève, de l'Arve au lac d'Annecy, ses prés et ses champs. Les premiers contre-forts des Alpes sont dominés par des cimes plus hautes derrière lesquelles se dresse le Mont-Blanc aux croupes molles et immaculées.

Le poète Edouard TAVAN, alors tout jeune, venait des Treize Arbres rejoindre ses amis Naville (les propriétaires de Grange-Gaby) *et déclamer ses premiers vers* " rappelle en 1950 Paul TAPPONNIER.

C'est peut-être le moment de citer Ernest NAVILLE qui, ayant décrit la brume épaisse qui parfois obscurcit la plaine, suggère :

" Mais, quittant le foyer allumé dans la chambre,
Gravissez le Salève, un jour noir de décembre,
Bientôt l'air devient pur.
Montez encor ! Voici que des Alpes sublimes
Sous les feux du soleil brillent toutes les cimes.
Et les cieux ont tout leur azur.
Et notre cœur parfois rampe aussi dans la plaine
Sous de lourdes vapeurs, traînant comme une chaîne
Sa propre pesanteur.
Heureux qui sait monter sur la montagne sainte !
La lumière de Dieu qui n'est jamais éteinte
Brille toujours sur la hauteur ".

Sans doute Ernest PICTET (qui fut maire du Petit-Sacconex) a-t-il chanté la **Pointe-du-Plan** avec plus d'enthousiasme que quiconque :

" Notre amour-propre " salévien " se rengorge encore davantage quand nous atteignons cette admirable Pointe-du-Plan, si bien choisie pour la première halte, et que nous avons en face de nous le panorama que tu connais trop bien pour que je l'accompagne d'aucune épithète ".

Nous redescendons maintenant pour aboutir à **Pomier**.

A une époque où les forêts n'avaient pas encore en grande partie disparu, ALBANIS-BEAUMONT, qui admirait *" le charmant hameau de Pomier "*, écrivait :

" La chartreuse de Pomier est située au pied du Piton et à environ un quart de lieue du chemin ; sa situation est délicieuse, elle est d'une grande variété de sites aussi pittoresques que romantiques : (...) cette chartreuse (...) est située au pied d'une masse énorme de rochers qui s'élèvent verticalement à l'extrémité d'une belle prairie qui se prolonge jusqu'au grand chemin ; de majestueuses forêts de sapins entourent cette ancienne maison religieuse, elles couvrent même le sommet du Piton. Plusieurs ruisseaux se précipitent de ces rochers escarpés à travers ces forêts, et après une suite de cascades et de détours, leurs eaux viennent alimenter plusieurs usines comme moulins, scies, foulons et battoirs ".

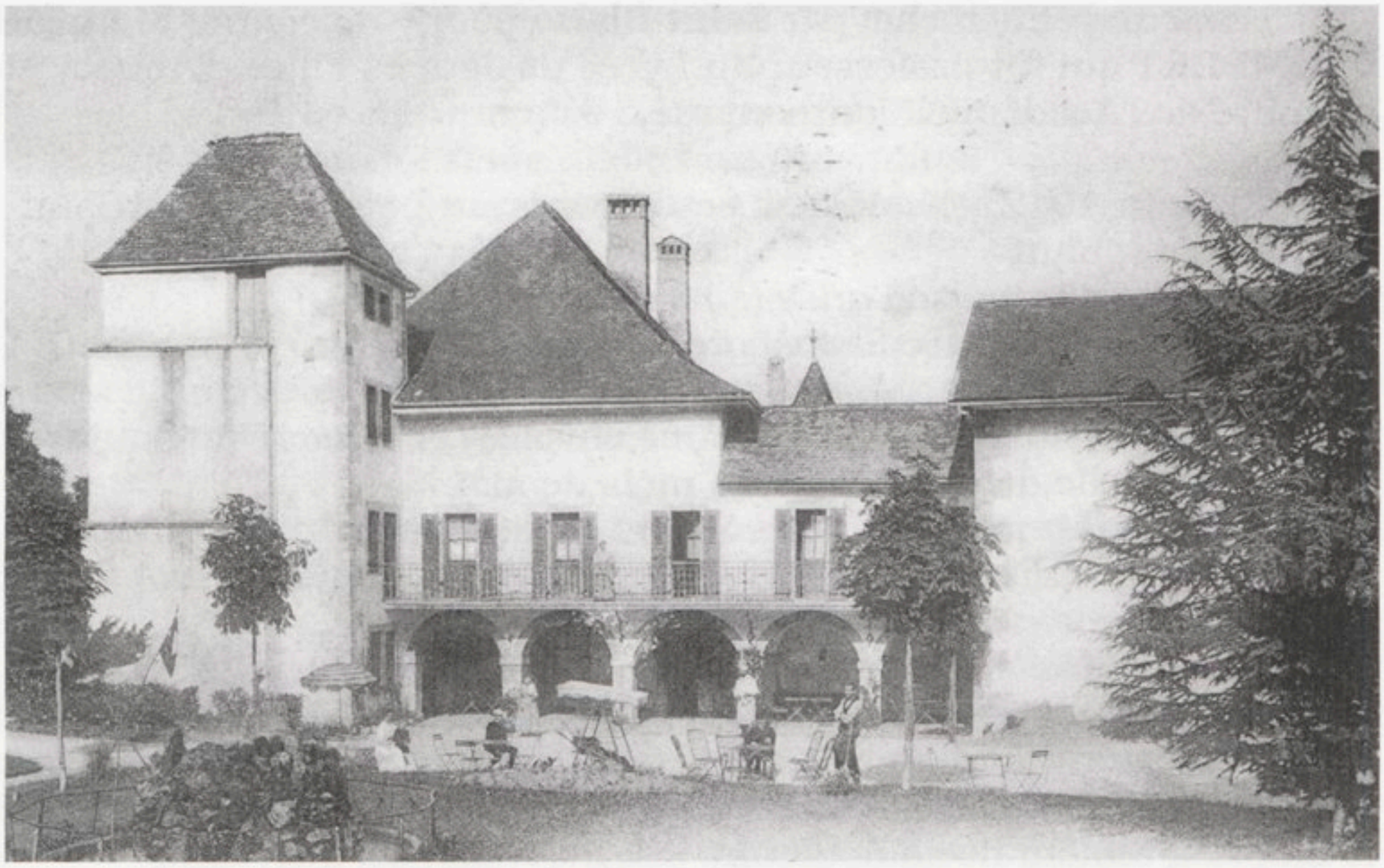

Hôtel-Pension de l'Abbaye de Pomier
(collection Claude Mégevand)

Plus tard, Jules VUŸ médite devant ce même paysage :

" Voici cette maison paisible et solitaire
Blanche auprès des rochers et brillant dans la nuit,
On dirait qu'elle éveille au cœur comme un mystère,
Qu'à la voir on voudrait et rêver et se taire,
Qu'elle semble rêver elle-même, sans bruit! "

Et n'oublions pas ces " Strophes écrites sous le tilleul de Pomiers " (imitation d'Uhland) :

" Dans mes suaves rêveries
A l'abri des rameaux flottants
Du tilleul aux branches fleuries
Je voudrais chanter le printemps!
(...)
Ou plutôt, nature sereine,
Les chants, je les veux oublier,
Mon âme déborde, elle est pleine,
En repos laissez-moi prier! "

A la même époque, D.E. GIDE admire la fertilité de la région :

" Au pied du grand Salève il est de verts gazons,
Des ombrages touffus et de riches moissons,
Sur la pente où Pommiers répand ses fraîches ondes,
Il est des arbres verts et des terres fécondes. (...) ".

Faisons un petit crochet par **Saint-Blaise** pour y rencontrer Mathilde TROMBERT qui fut professeur au Lycée de Jeunes Filles d'Annecy et membre de l'Académie Florimontane.

Le 1er août 1912, elle dédie à ses parents un poème daté de Saint-Blaise et évoquant

" La vieille maison grise (...) blottie en un pli
De la montagne calme et grave qui la garde ".

Et dans le recueil intitulé " A l'âme envolée ", consacré au souvenir de son père, elle décrit un soir du mois de mai :

" Le soleil qui décline au-dessus de Genève
Fleurit le Jura bleu de roses lueurs brèves,
Et la lune a glissé, pâle, sur le Salève ".

(" Trêve ")

Mais, surtout, lorsque, alertée par un funeste message, elle arrive trop tard à Saint-Blaise pour revoir son père encore vivant, elle prend le Salève à témoin de sa douleur :

" C'est le jardin, la route et la maison d'hier,
Le même ciel d'été sur le calme Salève,
Ce parfum du matin dans la fraîcheur de l'air...
Ah! n'ai-je pas rêvé le plus sinistre rêve!"



Saint-Blaise avec la « vieille maison grise» de Mathilde Trombert (1ère à gauche).
(collection François Déprez)

Hélas!

(...)

" Le Salève encor mauve à l'aurore première,
Le ruisseau qui sinue au bas du frais talus,
Le silence, les sons, les ombres, les lumières,
Tout me redit l'irréparable révolu ". (" Le Retour ")

Dans une poésie d'un romantisme indéniable, le Salève est ici associé aux sentiments de l'auteur.

Nous approchons maintenant du **château des Avenières** (qui abrite de nos jours un hôtel-restaurant réputé).

En 1939, pour écrire un article publié par le journal " Les Alpes ", la journaliste Marie GASQUET s'était rendue au château des Avenières qui accueillait alors le Centre de repos et d'altitude Notre-Dame du Salève. Ecoutons-la :

" Mais non, les fées n'ont pas déserté l'univers (...) les plus fées – celles qui en étant les plus secourables ont aussi le plus de fantaisie - peuplent les pentes du Salève. (...) En route, donc! (...) prenons sans arrière-pensée le chemin du Salève. Courbe après courbe la route s'élève parmi des pâturages enchantés, des gaulis clairs, des forêts séculaires. (...) A chaque détour le paysage s'élargit, les

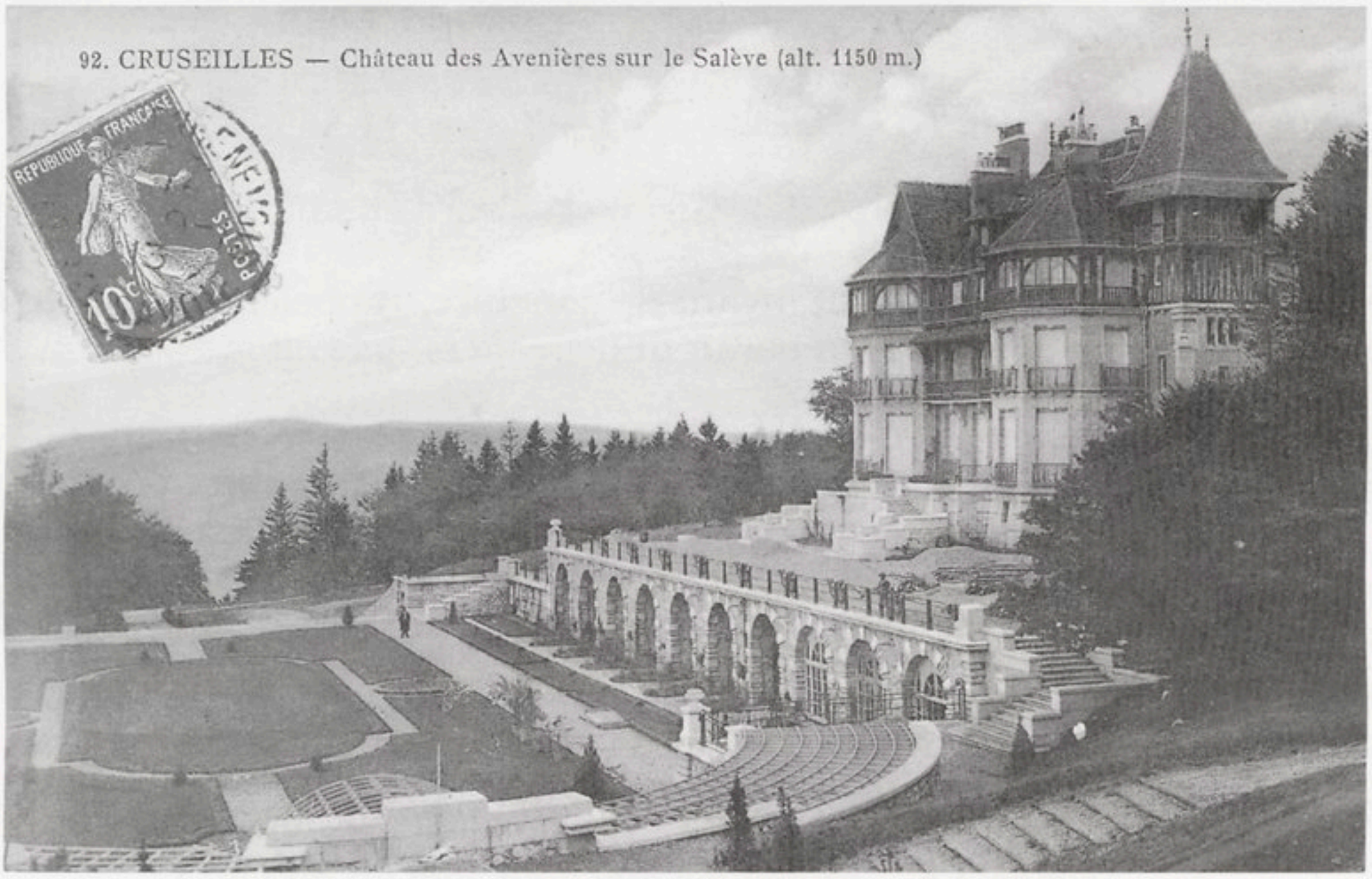

Cruseilles - Château des Avenières.
(collection Claude Mégevand)

sommets montent. Les Alpes y sont tout entières! (...) Des essences rares savamment se mêlent aux sapins, des tilleuls ourlent la route... Ciel! un château! et pour y arriver, toute la séduction d'un clair jardin à la française (...) un miracle de civilisation et de confort dont un aimable miroir d'eau reflète la façade ".

Et celui qui fut dans les années 1980 le propriétaire du château, Pascal HÄUSERMANN, raconte :

" Nous sommes dans les années vingt. Le château des Avenières se dresse fièrement sur sa montagne : le Salève. Ses jardins à la française se perdent dans les pâturages ".

D'autre part, évoquant la construction du château par Mary Wallace Shillito et les modifications apportées quelques années plus tard par son mari Assan Dina, le même Häusermann affirme :

" Les Avenières sont plus qu'un château de province, perdu dans ses pâturages montagnards. Les Avenières font penser plutôt au château de la Belle au Bois dormant. (...)
Les Avenières sont Femme. C'est la Belle qui s'éveille, encore engourdie par son long sommeil. Construite par une femme, Mary Shillito, mais réveillée par un prince charmant, Assan Dina, petit-fils du Maharadja de Lahore ".

Sans nul doute, le château des Avenières apparaît, aux yeux de ceux qui l'ont décrit, comme un château de légende, un château de conte de fées.

* * *
*

Nous avons fini ici notre promenade littéraire et salévienne.

Nous voudrions pourtant, avant de conclure, rappeler deux textes très connus mais qu'il nous paraît difficile de ne pas citer.

D'abord, le poème que LAMARTINE a placé en tête du " Dernier Chant du Pèlerinage d'Harold ". Il s'y adresse à sa femme et évoque - s'en étonnera-t-on? - le paysage avec une certaine exagération romantique (les abîmes, l'orage, les tourbillons, l'écume des cascades, sans oublier le tremblement craintif des promeneurs devant ces " sublimes " spectacles) :

" Te souviens-tu du jour où, gravissant la cime
Du Salève aux flancs azurés,
Dans un étroit sentier qui pend sur un abîme
Nous posions en tremblant nos pas mal assurés?
Tu marchais devant moi. Balancés par l'orage,
Les rameaux ondoyants du mélèze et du pin,

S'écartant à regret pour t'ouvrir un passage,
Secouaient sur ton front les larmes du matin;
Un torrent sous tes pieds, s'écroulant en poussière,
Traçait sur les rochers de verdâtres sillons,
Et de sa blanche écume, où jouait la lumière,
Elevait jusqu'à nous les flottants tourbillons.
(...)
Tout à coup sur un roc, dont tu foulais la cime,
Tu t'arrêtas, tes yeux s'abaissèrent sur moi;
Tu me montrais du doigt les flots, les monts, l'abîme,
La nature et le ciel... et je ne vis que toi!...
(...)
Des cascades l'écume errante
Faisait autour de toi, sur un tapis de fleurs,
De son prisme liquide ondoyer les couleurs,
Et d'une robe transparente
Semblait t'envelopper dans ses plis de vapeur (...)."

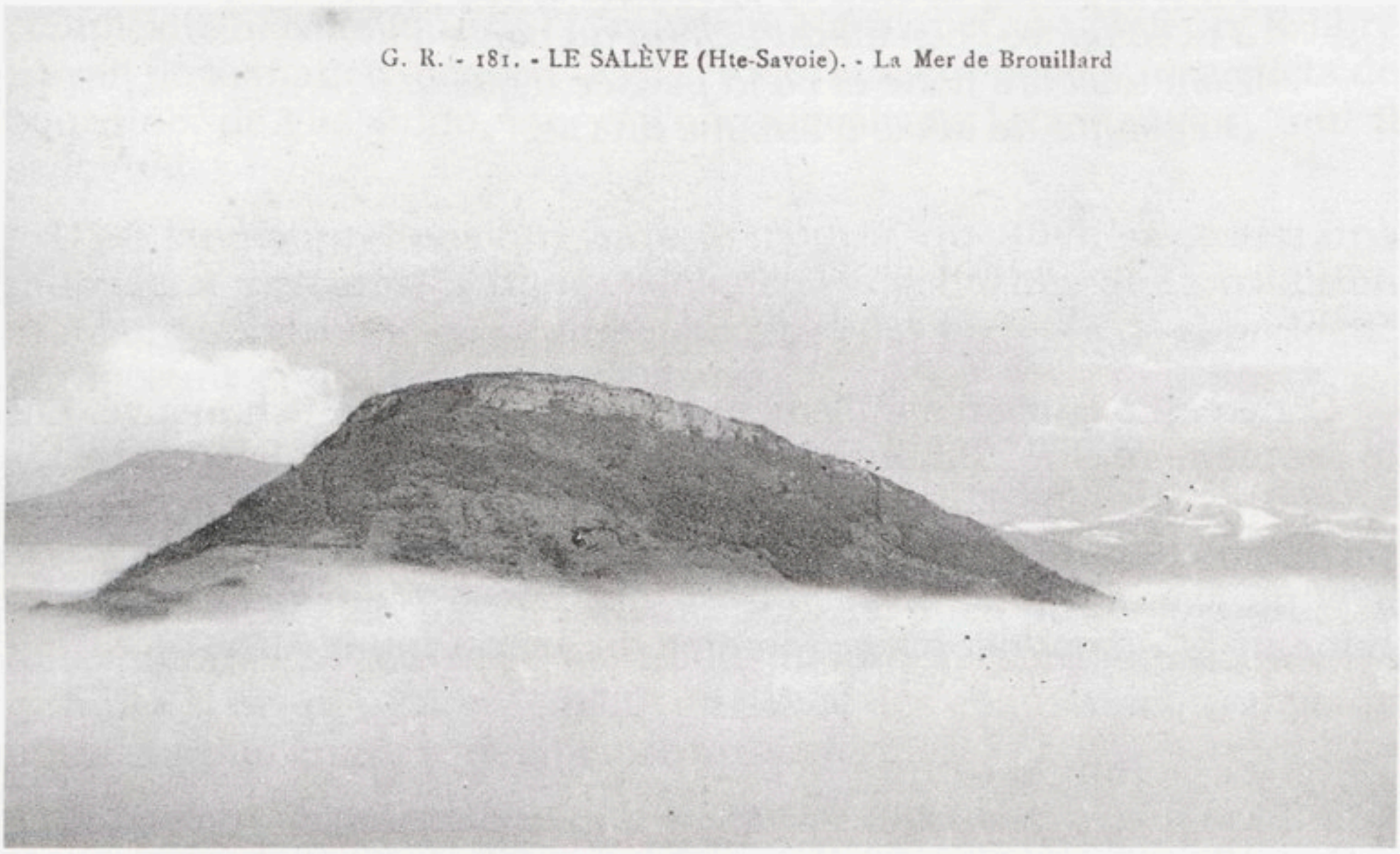
G. R. - 181. - LE SALÈVE (Hte-Savoie). - La Mer de Brouillard

(collection Claude Mégevand)

Et, enfin, le poème que François COPPÉE a consacré au Salève. On remarquera que ce n'est certainement pas par hasard que l'on peut faire des rapprochements entre ce texte et celui d'Ernest NAVILLE cité plus haut, tant en ce qui concerne le récit qu'à propos de la réflexion finale :

" C'est un de mes plus vifs souvenirs. – A Genève,
Par un brouillard épais me trouvant, en hiver,

Avec un bon ami, pour revoir le ciel clair,
J'ai gravi lentement les pentes du Salève.
Le voyage est très court, le but délicieux.
Car, de la brume opaque, à mi-côte, on émerge ;
Et l'azur vous sourit de son regard de vierge.
Et l'on est inondé par un soleil joyeux.
Dire ce qu'on éprouve alors, oh ! le pourrai-je ?...
Nous étions là, dans l'or et dans le bleu noyés ;
Et le nuage lourd, sous nos yeux, à nos pieds,
Semblait un lac de lait, borné de monts de neige.
Mais on sentait qu'au fond de l'océan lacté,
Palpitait de la vie ; et, de cette mer blanche,
Montaient le tintement des cloches du dimanche,
Des appels, tous les bruits confus de la cité.
C'était d'une beauté sublime mais étrange,
Et – féerique détail ! - je voyais, tour à tour,
Plonger dans le brouillard et reparaître au jour
Les mouettes au vol puissant, aux ailes d'anges.
Or, tout pensif devant ce spectacle irréel,
J'ai comparé l'oiseau du Léman au poète
Dont toujours flotte et va la pensée inquiète
Du gouffre de la vie à l'abîme du Ciel ".

CONCLUSION

Cette petite étude n'a nullement la prétention d'être exhaustive. Elle a simplement voulu montrer que si le Léman a inspiré des textes littéraires qui sont dans toutes les mémoires, le Salève qui en est tout proche – et souvent parce qu'il en est tout proche - a été, lui aussi, évoqué avec lyrisme, avec pittoresque, avec réalisme, voire avec humour : " *étonnant Salève* " comme dit Jean-Claude MAYOR.

FOLIE À AMPHION

DJANGO REINHARDT EN HAUTE-SAVOIE AU COURS DE L'ANNÉE 1943

Jean-Claude Rey

A Jean-Claude Croquet

Parmi tous les bouleversements que le XXe siècle, si riche, si foisonnant, vit naître, l'apparition du jazz dans l'aventure culturelle de notre époque, puis son évolution en langage universel, occupent une place particulière.

La musique changeait de nature : à la pureté formelle du son, à la complexité harmonique de la "musique classique", on préférait le libre travail de la matière sonore, avec ses vibratos prononcés, ses effets de sourdine, de glissando, etc. et l'on exigeait du jazz qu'avant tout il swinguât.

D'où l'incompréhension, voire le mépris, qu'affichèrent certains musiciens, certains critiques, défenseurs acharnés de la tradition séculaire occidentale où se glissent parfois des préjugés de suprématie européenne et des relents de racisme.

Difficile d'admettre, par exemple, pour l'amateur d'opéras, que la voix éraillée d'Armstrong, de Billie Holliday et de Ray Charles ou les coups de gueule d'un *blues shouter*[1] puissent atteindre au sublime.

En revanche, l'impact populaire du jazz, surtout après 1935, fut déterminant. La jeunesse mondiale adopta avec enthousiasme les rythmes syncopés. La sensibilité musicale des chanteurs, arrangeurs et exécutants en fut profondément transformée.

Le jazz prit naissance autour des années 1900 dans le sud des Etats-Unis et ses plus grands créateurs furent des musiciens noirs. Il pénétra en Europe avec l'arrivée des troupes américaines en 1917 mais les premiers musiciens qui, en France, tentèrent de jouer cette nouvelle musique s'inspirèrent de piètres orchestres blancs, comme celui de Paul Whiteman (le "roi du jazz") et le résultat fut assez décevant.

Il fallut attendre le début des années 30, avec une meilleure distribution des disques et la venue des grands maîtres : Armstrong,

---

1 "Hurleur" de blues.


LAC LEMAN
Rolle
Nyon
Coppet
Thonon-les-Bains
Evian-les-Bains
Meillerie
St Gingolph
Vevey
Bioge
Col de Vernaz
Abondance
Biot
Bonnevaux
Morzine
Les Gets
Montriond
Les Granges
St Jean-d'Aulph
Habère-Lullin
Boëge
Bogève
Annemasse
GENÈVE
Chêne
Bonne
Veigy
Jussy
Vésenaz
Saxel
Bons
Lullin
Bellevaux
Lavouet
La Baume
Seytroux
Mégevette
Onion
Haute Pointe
Roc d'Enfer
Mieussy
Pouilly
Sciez
Douvaine
Massongy
Chens
Excenevex
Yvoire
Anthy
Publier
Amphion
Maxilly
Thollon
Neuvecelle
St Paul
Larringes
Champanges
Bernex
Vinzier
Chevenoz
les Trables
Taverôle
Vacheresse
la Forclaz
Lyaud
les Allinges
Draillant
Col du Feu
Cervens
Habère Poche
Col de Tarrament
Col de Jambaz
Les Moulins
Ancienne Abbaye
La Culaz
Pallud
Vailly
Reyvroz
Mt d'Hermone
la Vernaz
Mt Ouzon
Mt Chauffé
St Pierre
La Chapelle
Charmy le Droit
Pte de Grange
Les Plagnes
Pré de Lajoux
Pte de Nantaux
Montriond le Lac
Pont des Plagnettes
Hauteforts
Col de Coux
Pte Angolon
Cornu
Col des Gets
Charny
Chenay
Lyndaret
Grammont
Dent d'Oche
Dent du Velan
Novel
Pic de Memise
Pic de Borée
Lugrin
Locum
Meillerie
Bains d'Amphion
Publier
Amphion
Marin
Champanges
Armoy
Feternie
Chevenoz
Lyaud
Reyvroz
Vernaz
Draillant
Col du Feu
Lullin
Lavouet
Bellevaux
Col de Jambaz
Les Meuniers
La Clusaz
Habère-Lullin
Villard
Les Moulins
Mégevette
La Culaz
Haute Pointe
Roc d'Enfer
Onion
Pouilly
Mieussy
Bonnevaux
Biot
Abondance
Morzine
Les Gets
Montriond
Les Granges
St Jean-d'Aulph
Seytroux
Bellevaux
Lullin
Col du Feu
Draillant
Vailly
Reyvroz
Mt d'Hermone
la Vernaz
Mt Ouzon
Mt Chauffé
Col de Vernaz
la Forclaz
Vacheresse
Taverôle
les Trables
Bernex
Dent d'Oche
Dent du Velan
Grammont
Novel
Pic de Memise
Pic de Borée
Lugrin
Locum
Meillerie
St Gingolph
Thollon
Neuvecelle
St Paul
Maxilly
Lajoux
Publier
Amphion
Bains d'Amphion
Thonon-les-Bains
Evian-les-Bains
Rolle
Nyon
Coppet
Gilly
Burtigny
Bursins
Bursinel
Begnins
Genolier
Givrins
Trelex
Gingins
Duillier
Prangins
Promenthoux
Gland
Dully
Vich
Luins
Arzier
Bassins
Cergue
Chéserex
Eysins
Arnex
Crans
Céligny
Chavannes de Bogis
Founex
Commugny
Mont
Perroy
Allaman
Essert
Chevilly
Nernier
Messery
Coudrée
Jussy
Bonnatrait
Frily
Beauregard
Verrette
Hermance
Grapons
Ballaison
Mt de Boisy
Vernaz
Perrignier
Lully
Cervens
Col
Rezier
Col de Coux
Tholomaz
St Didier
Vigny
Fessy
Machilly
Meinier
Gy
Bellerive
Collonge
Bellevue
Prégny
Vandœuvres
Juvigny
Les Baraques
St Cergues
Les Voirons
Pointe de Prater
St André
Lucinges
La Bergue
Borly
Vetraz
Mornex
Monnetier
Arthaz
Findrol
Marcellaz
Viuz-en-Sallaz
Arve R
Collonges
Veyrier
Etrembières
Pont des Fillinges
Le Foron
Pallud
Onion
Pte des Brasses
Risse
Cornu
Col des Gets
Pte Angolon
Charny
Col de Coux
Hauteforts
Morzine
Les Gets
Montriond
Les Granges
Pont des Plagnettes
Montriond le Lac
Lyndaret
Chenay
Grammont
Dent du Velan
Dent d'Oche
Pic de Borée
Pic de Memise
Novel
St Gingolph
Vevey
Cergue
Arzier
Bassins
Burtigny
Gilly
Bursins
Luins
Bursinel
Begnins
Genolier
Givrins
Trelex
Gingins
Duillier
Prangins
Promenthoux
Gland
Dully
Vich
Chéserex
Eysins
Arnex
Crans
Céligny
Chavannes de Bogis
Founex
Commugny
Mont
Perroy
Allaman
Essert
Chevilly
Nernier
Messery
Coudrée
Jussy
Bonnatrait
Frily
Beauregard
Verrette
Hermance
Grapons
Ballaison
Mt de Boisy
Vernaz
Perrignier
Lully
Cervens
Col
Rezier
Col de Coux
Tholomaz
St Didier
Vigny
Fessy
Machilly
Meinier
Gy
Bellerive
Collonge
Bellevue
Prégny
Vandœuvres
Juvigny
Les Baraques
St Cergues
Les Voirons
Pointe de Prater
St André
Lucinges
La Bergue
Borly
Vetraz
Mornex
Monnetier
Arthaz
Findrol
Marcellaz
Viuz-en-Sallaz
Arve R
Collonges
Veyrier
Etrembières
Pont des Fillinges
Le Foron
Pallud
Onion
Pte des Brasses
Risse
Cornu
Col des Gets
Pte Angolon
Charny
Col de Coux
Hauteforts
Morzine
Les Gets
Montriond
Les Granges
Pont des Plagnettes
Montriond le Lac
Lyndaret
Chenay
Grammont
Dent du Velan
Dent d'Oche
Pic de Borée
Pic de Memise
Novel
St Gingolph
Vevey
25
33
37
36
59
GENÈVE
Chêne
Annemasse
Bonne
Veigy
Jussy
Vésenaz
Saxel
Bons
Lullin
Bellevaux
Lavouet
La Baume
Seytroux
Mégevette
Onion
Haute Pointe
Roc d'Enfer
Mieussy
Pouilly
Sciez
Douvaine
Massongy
Chens
Excenevex
Yvoire
Anthy
Publier
Amphion
Maxilly
Thollon
Neuvecelle
St Paul
Larringes
Champanges
Bernex
Vinzier
Chevenoz
les Trables
Taverôle
Vacheresse
la Forclaz
Lyaud
les Allinges
Draillant
Col du Feu
Cervens
Habère Poche
Col de Tarrament
Col de Jambaz
Les Moulins
Ancienne Abbaye
La Culaz
Pallud
Vailly
Reyvroz
Mt d'Hermone
la Vernaz
Mt Ouzon
Mt Chauffé
St Pierre
La Chapelle
Charmy le Droit
Pte de Grange
Les Plagnes
Pré de Lajoux
Pte de Nantaux
Montriond le Lac
Pont des Plagnettes
Hauteforts
Col de Coux
Pte Angolon
Cornu
Col des Gets
Charny
Chenay
Lyndaret
Grammont
Dent d'Oche
Dent du Velan
Novel
Pic de Memise
Pic de Borée
Lugrin
Locum
Meillerie
St Gingolph
Thollon
Neuvecelle
St Paul
Maxilly
Lajoux
Publier
Amphion
Bains d'Amphion
Thonon-les-Bains
Evian-les-Bains
Rolle
Nyon
Coppet
Gilly
Burtigny
Bursins
Bursinel
Begnins
Genolier
Givrins
Trelex
Gingins
Duillier
Prangins
Promenthoux
Gland
Dully
Vich
Luins
Arzier
Bassins
Cergue
Chéserex
Eysins
Arnex
Crans
Céligny
Chavannes de Bogis
Founex
Commugny
Mont
Perroy
Allaman
Essert
Chevilly
Nernier
Messery
Coudrée
Jussy
Bonnatrait
Frily
Beauregard
Verrette
Hermance
Grapons
Ballaison
Mt de Boisy
Vernaz
Perrignier
Lully
Cervens
Col
Rezier
Col de Coux
Tholomaz
St Didier
Vigny
Fessy
Machilly
Meinier
Gy
Bellerive
Collonge
Bellevue
Prégny
Vandœuvres
Juvigny
Les Baraques
St Cergues
Les Voirons
Pointe de Prater
St André
Lucinges
La Bergue
Borly
Vetraz
Mornex
Monnetier
Arthaz
Findrol
Marcellaz
Viuz-en-Sallaz
Arve R
Collonges
Veyrier
Etrembières
Pont des Fillinges
Le Foron
Pallud
Onion
Pte des Brasses
Risse
Cornu
Col des Gets
Pte Angolon
Charny
Col de Coux
Hauteforts
Morzine
Les Gets
Montriond
Les Granges
Pont des Plagnettes
Montriond le Lac
Lyndaret
Chenay
Grammont
Dent du Velan
Dent d'Oche
Pic de Borée
Pic de Memise
Novel
St Gingolph
Vevey
25
33
37
36
59

Duke Ellington, puis Coleman Hawkins et Benny Carter, pour que musiciens et amateurs découvrent le vrai jazz. Les solistes du vieux continent essayèrent alors, parfois avec talent, de prendre pour modèles les instrumentistes américains.

Un seul jazzman européen, non seulement ne les copia pas, mais réussit cette gageure de les influencer : Django Reinhardt. Pour situer son importance, rappelons que Duke Ellington le citait comme son guitariste préféré et le considérait, avec Sidney Bechet et Art Tatum, comme l'un des trois musiciens "hors normes" qu'il avait côtoyés.

Aujourd'hui encore tout guitariste de jazz qui se respecte a dans son répertoire *Nuages*, *Minor Swing* ou *Swing 39*. Les disques de Django sont constamment réédités avec le même succès et il partage le privilège des Armstrong, Ellington, Basie, Bechet, Ella Fitzgerald, de figurer dans des séries à grande diffusion. Un créateur aussi éclectique que Woody Allen n'a pas manqué de lui rendre hommage, soit en utilisant ses enregistrements (*Stardust Memories*), soit en le nommant : dans un de ses derniers films, le personnage joué par Woody Allen propose à sa femme de donner comme prénom à leur fils adoptif "Django" en l'honneur du célèbre guitariste.

La vie mouvementée de Django et sa carrière musicale ont fait l'objet de plusieurs biographies, la meilleure, à l'heure actuelle, étant celle de Billard et Antonietto : "*Django Reinhardt, un géant sur un nuage*".

Django a connu un grand drame dans sa vie : l'incendie de sa roulotte en 1928 qui le priva de l'usage de l'annulaire et de l'auriculaire de la main gauche. A force de volonté, il réussit à rejouer, à retrouver sa virtuosité et à étonner le monde par son invention musicale. Un autre épisode aurait pu tourner à la tragédie, le conduire à la captivité et peut-être à la mort : il s'agit de son séjour à Thonon-les-Bains en 1943 avec ses tentatives pour passer en Suisse.

A une époque où l'information circulait mal (la censure, surtout près de la frontière, était très stricte), du fait également de la réticence de certains témoins à évoquer cette période troublée, il est normal que les allégations les plus fantaisistes aient pu circuler, et même être imprimées, au sujet de notre guitariste.

Au cours d'une exposition montée en 1996 à Cluses (Haute-Savoie), par un passionné de Django, Johnny Million, j'ai eu la surprise de lire, presque côte à côte, les deux coupures de presse suivantes :

- "*Refusant une tournée en Allemagne, il part pour la Suisse en 1943. Il y restera une année*".

- "*Après l'occupation allemande, il rejoint les FFI (Résistance intérieure) sous de Gaulle et durant cette période, beaucoup de rumeurs circulaient au sujet de sa disparition*".

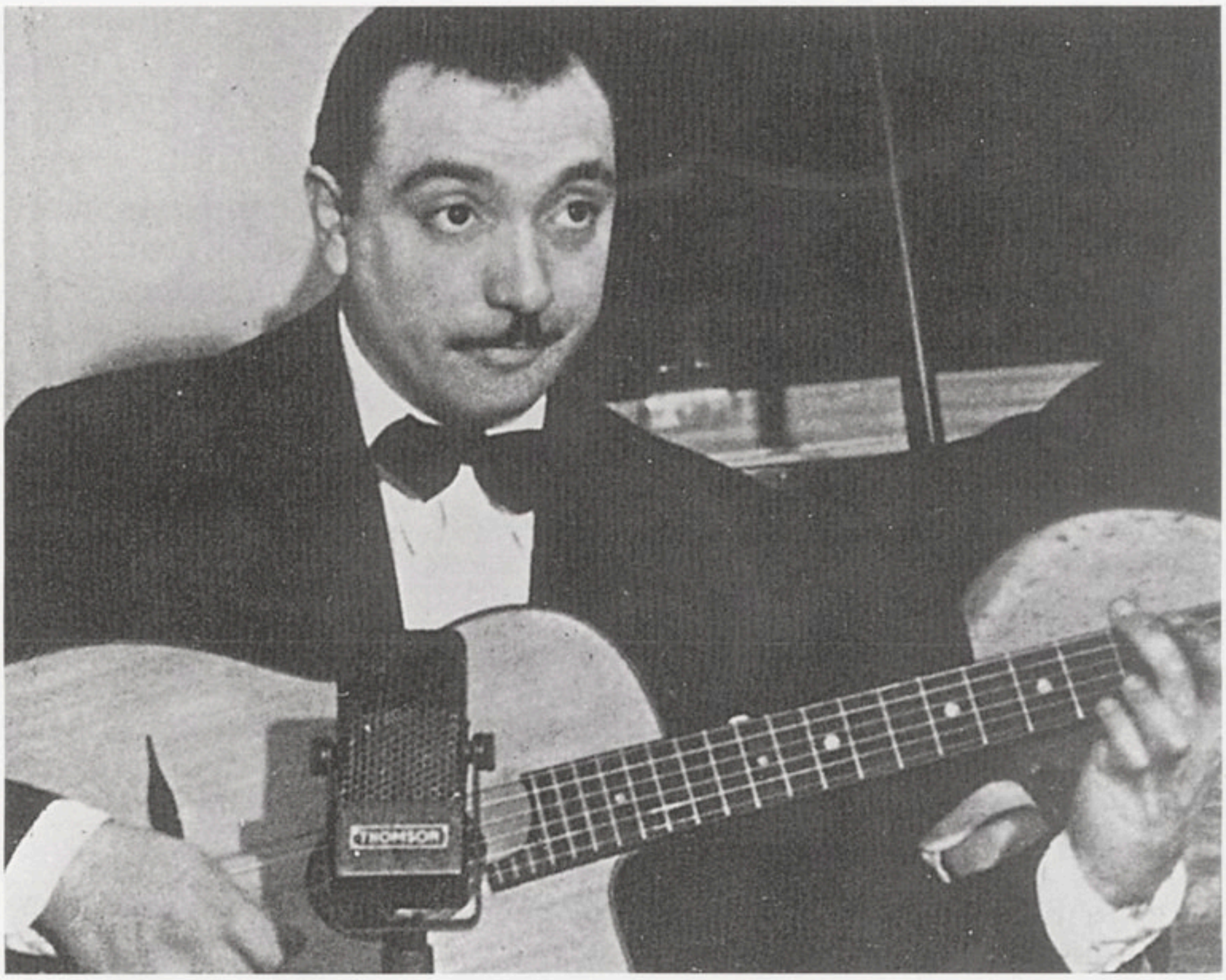

Django Reinhardt en 1935.
(*Photo Savitry).*

En 1968, Charles Delaunay qui a suivi et aidé Django dès le début de sa carrière de jazzman, mais qui n'était pas à Thonon en 1943, publie *Django mon frère*. Voici ce qu'il écrit sur cette période :

"*Au cours de l'été, Paris commençait à connaître la menace des bombardements. Django avait élu domicile non loin du métro Pigalle, connu comme le plus profond abri de la capitale et, sans attendre les alertes, il s'y précipitait prudemment. On pourrait presque dire que c'était là son véritable domicile.*

Par ailleurs, la Kommandantur allemande insistait de plus en plus pour que le Quintette allât faire la tournée en Allemagne à laquelle il avait échappé jusque-là. Aussi, Django décida-t-il de se retirer quelque temps sur les paisibles bords du Léman, à Thonon-les-Bains, d'où il espérait bien passer en Suisse.

A peine arrivé à Thonon, il retrouva une tribu de Gitans et des admirateurs qui lui suggérèrent de jouer avec son Quintette. Une salle de restaurant fut rapidement aménagée en cabaret et Django ayant fait signe à Lévêque et à Jourdan, son drummer[2] *habituel, débuta sans*

---

2 Batteur de jazz.

tarder dans cette boîte qui ne tarda pas à devenir le rendez-vous des notoriétés locales. Dans une prudente neutralité, officiers allemands et militants du maquis y fréquentaient.

Après un mois passé dans cette atmosphère équivoque, Django décida de franchir la frontière et quitta de nuit Thonon avec sa femme. Mais au café où il devait rencontrer le passeur, se trouvaient attablés des soldats allemands qui le suspectèrent et l'appréhendèrent.

Amené à la Feldgendarmerie, il fut fouillé et trouvé porteur de sa carte de la Société des Auteurs et Compositeurs de Grande-Bretagne. Il n'en fallait pas plus pour être accusé d'espionnage.

Transféré au matin à Thonon, il traversa la ville flanqué de sa femme, entre des soldats en armes, sous les yeux des habitants qui le reconnaissaient et pensaient avec attendrissement qu'il appartenait à la Résistance. Conduit à la prison, il crut sa dernière heure venue. Mais il comptait sans le miracle, qui en la circonstance allait être personnifié par le commandant allemand. Celui-ci, un de ces nombreux amateurs de jazz que l'on rencontre dans toutes les parties du monde, un collectionneur de disques en temps de paix, arriva pour l'interroger et s'écria :

" - Mon vieux Reinhardt, que fais-tu là ? "

Après ses explications, et sur la promesse qu'il ne recommencerait plus, Django fut relâché.

Hélas, les Français le voyant de nouveau en liberté, le soupçonnèrent cette fois de collaboration ! Et Django, bien décidé, tenta le lundi suivant une nouvelle épreuve.

Cette fois-ci, il partit seul. La femme devait le rejoindre plus tard. Après avoir franchi la zone dangereuse et les lignes de barbelés, il fut surpris par les douaniers suisses. Les ordres étaient formels : Django, n'étant ni nègre, ni juif, dut être refoulé. Après une collation, et avec tous les égards possibles, il fut reconduit vers la frontière. Ne retrouvant pas la brèche par laquelle il était précédemment passé, force lui fut de franchir, sous la pluie et dans la nuit, les trois mètres de barbelés qui séparaient les deux pays. Déchiré de toutes parts, et entièrement crotté, il arriva enfin chez un paysan français qui lui offrit l'hospitalité, le remit en état, et lui permit de regagner Paris sans encombre".

Le récit est succint, le ton amusé, presque badin, mais Delaunay a oublié une chose : en 1943 les bords du Léman étaient tout, sauf paisibles.

L'admiration que j'éprouve pour le guitariste manouche, ma présence en Haute-Savoie non loin des lieux qu'il fréquenta, m'ont poussé à désirer mieux savoir comment Django avait vécu ces jours difficiles, dans l'atmosphère si pesante de notre province occupée.

BREF RETOUR EN ARRIÈRE

Pour comprendre les raisons de l'exil de Django, il faut remonter quelque temps auparavant. En 1939, Django est reconnu comme un maître par ses pairs, les musiciens de jazz, et par les amateurs de cette musique. Il a joué avec les meilleurs Américains présents sur le vieux continent, il a fondé avec Stéphane Grappelli la formation la plus originale du jazz européen : le Quintette à cordes du Hot Club de France. Il a effectué des tournées dans différents pays d'Europe. L'Angleterre, en particulier, l'a bien accueilli et, en ce mois d'août 1939, Django et Stéphane sont à Londres. La guerre va faire éclater le Quintette : Django rentre précipitamment en France, Stéphane reste en Angleterre. Ils ne se retrouveront qu'en 1946.

A Paris, après la défaite, Django forme un nouveau quintette où la seconde voix mélodique est tenue par la clarinette d'Hubert Rostaing. Ce dernier a raconté sa première entrevue avec un Django peu locace qui lui offre à boire, l'écoute d'abord au saxo ténor, à la clarinette ensuite, et lui dit : " *Ne quitte plus cet instrument*".

Paradoxalement, l'Occupation va être propice au jazz français : les disques américains n'arrivant plus, les musiciens locaux auront la lourde tâche de pallier cette absence et ils donneront le meilleur d'eux-mêmes pour y arriver.



Django Reinhardt s'exerçant avec le violon de Stéphane Grappelli en 1950.
(Document communiqué par Francis Blanc.)

La jeunesse se veut *swing*. Le terme à cette époque est synonyme de jazz mais il recouvre une réalité sociale plus complexe : être swing c'est adopter une certaine manière de chanter, de parler, de s'habiller, de se comporter et par là-même se démarquer des aînés et, bien sûr, de l'occupant.

Les journaux collaborateurs ne s'y trompent pas ; un *plumitif* de "*Je suis partout*" tente de railler cette mode :

AU FIL DE L'ONDE

• *Il fut un temps où roucouleurs et miauleuses de micro se contentaient, en fermant coquinement les yeux de susurrer : Amur et puis tujurs. C'était le bon temps !*

• *Le système est aujourd'hui perfectionné. La tendresse ne suffit plus, il y faut un grain de swing. Ce grain s'obtient de la manière suivante : bien malaxer les m et les b, de façon à obtenir une explosion, d'autant plus appréciée qu'elle sera plus forte, avec chaque mot qui commence par une de ces consonnes. Exemple : belle se prononcera : bbb'l. Et mer : mmir.*

• *Supposez que vous ayez à chanter : sur la mer jolie. Le comble de l'art, c'est de faire entendre à l'auditeur : la mairie jolie, avec le j sucé comme un simple bâton de guimauve. Cette mode dure depuis quelques mois déjà. Tout porte à croire que nous allons en avoir pour toute l'année. Et même plus : car, en prononçant de la sorte, on n'a même plus besoin de savoir chanter. Ce qui est tout de même bien agréable pour la radio.*

Denys (de Syracuse)



La musique même de Django fera l'objet d'une tentative de détournement. Lui qui vit dans l'admiration des grands solistes noirs, suscitera ce commentaire du critique belge Paul Kinnet, à la suite de concerts donnés au palais des Beaux-Arts, en avril 1943 à Bruxelles :

"Il serait banal de dire que les trois concerts qui ont été organisés samedi et dimanche sous le patronage du " Soir ", avec Django Reinhardt et le Quintette de France ont remporté le succès qui, le succès dont, le succès que. On pouvait s'y attendre. Mais il y a une constatation à faire au sujet du public qui a, par trois fois, empli la grande salle du Palais des Beaux-Arts : la jeunesse " swing " était plutôt disséminée. Et l'on s'étonne, à tort, de rencontrer là des gens que l'on n'y rencontrait pas d'habitude. On y trouvait même des messieurs et des dames entre deux âges, qui ne sont manifestement pas des habitués de ce genre de manifestations. L'atmosphère était d'ailleurs bien différente de celle qui caractérise les habituelles manifestations de jazz. On écoutait les exécutions du Quintette sans les interrompre par des trépignements intempestifs, et les applaudissements chaleureux qui saluaient Django Reinhardt n'étaient pas entrecoupés par des vociférations et par ces hurlements par lesquels la jeunesse " swing " tient à marquer son enthousiasme.

Cette défection prouve une fois de plus que la jeunesse " swing" n'entend rien au jazz.

Samedi matin, au cours d'une réception qui fut donnée en l'honneur de Django Reinhardt et du Quintette dans les bureaux du " Soir ", réception à laquelle assistaient quelques journalistes et quelques musiciens, notre rédacteur en chef, M. De Becker, tint à souligner la différence qu'il y avait entre le véritable jazz, tel que le défendaient les musiciens du Quintette, et certaines manifestations qui s'organisent au nom du jazz. Et cette différence vient du fait que Django Reinhardt est un véritable artiste, et non un professionnel du bruit ou un virtuose de la vitesse. La musique est sa seule raison d'être, et il suffit de l'entendre pour s'en convaincre".

Heureusement, en France, la jeunesse swing aime, adore Django qui va devenir une grande vedette du spectacle, à l'égal des Maurice Chevalier et des Tino Rossi et toucher des cachets similaires. Nom en grands caractères sur les murs, photos, articles, reportages, toutes les marques de la célébrité sont là.

Les meilleures salles de spectacles, les cabarets les plus chics de la capitale s'arrachent le Quintette : Pleyel, l'Olympia, l'A.B.C., l'Alhambra, le Moulin Rouge, chez Jane Stick, etc. Le 78 tours "*Nuages*", composition qui deviendra la signature de Django, se vend à plus de cent mille exemplaires.

Une question se pose : comment cela fut-il possible, alors que l'idéologie nazie était farouchement hostile au jazz, coupable à ses yeux d'un double péché originel : être l'émanation d'une démocratie honnie,

les Etat-Unis, et avoir eu comme créateurs les "nègres", cette race inférieure ? Mais les soldats, les officiers allemands, ne sont pas tous des nazis fanatiques. Dans les années 20, le jazz s'est implanté en Allemagne : Tommy Ladnier y a joué, Sidney Bechet a même participé à un petit film. De bons orchestres locaux se sont lancés dans l'aventure et ont trouvé un public. On verra même à Paris, pendant l'occupation, un officier allemand mériter le surnom de *Doktor Jazz* !

Les musiciens français de jazz, avec quelques précautions - comme celle de franciser des titres trop visiblement anglo-saxons (*undecided* deviendra *indécision*, *exactly like you*, *pour vous*, etc.) - n'auront pas de difficultés à jouer et à enregistrer en dehors des difficultés techniques liées à la pénurie des matières premières.

En 1943 les conditions changent : la zone sud a été occupée, la Résistance est plus active, la pression de l'occupant plus dure. Au mois d'avril, Django participe à une tournée en Belgique. Il en profite pour se rendre à Liverchies, son village natal (près de Charleroi), pour se procurer les papiers nécessaires à son mariage prévu le 22 juillet. Il avait déjà été "marié" à la mode gitane et avait eu de sa première femme un fils, Henri Baumgartner, dit Lousson.



Django à Thonon entre sa mère et sa femme Naguine.
(*Photo Charles Oeschger.*)

Mais cette fois, il veut convoler en justes noces avec la compagne qui partage sa vie depuis quinze ans, Sophie Ziegler, - Naguine. La cérémonie a lieu à Salbris dans le Loir-et-Cher. Ensuite Django doit honorer un contrat au cirque Médrano.

Deux éléments vont précipiter son départ : d'une part les alertes aériennes presque quotidiennes, il en a une peur quasi viscérale, il se réfugie au plus profond du métro Pigalle. Cette crainte est justifiée : le 3 septembre un bombardement sur Paris et sa banlieue fait quatre-vingt-six morts et cent quatre-vingt-six blessés. D'autre part, l'occupant veut asservir les musiciens. Le 15 juillet 1943, on pouvait lire dans *La Gerbe* cet entrefilet :

Musiciens, attention !



LES Français, musiciens de profession, travaillant actuellement en Allemagne, sont dorénavant affectés à de grands orchestres français ou allemands se produisant dans le Reich.

Les musiciens, tant de Paris que de province, qui seraient désignés pour le service du travail obligatoire, doivent se rendre chez M. Verner, 52, Champs-Elysées (4e étage), qui leur donnera tous les renseignements utiles afin qu'ils puissent être engagés par de grands orchestres d'Allemagne.

Django est sollicité. Il est peut-être illettré, mais il devine que rien de bon ne peut résulter de cette collaboration ; effectivement, de nombreux artistes verront leur carrière détruite ou entachée pour avoir accepté de se produire en Allemagne nazie. Lui refuse et décide de quitter Paris.

POURQUOI THONON ?

Django avait-il, en fuyant la capitale, l'intention de passer rapidement en Suisse ? Je pense que oui.

Il savait que des musiciens avec lesquels il avait joué par le passé, Philippe Brun, Eddie Brunner, avaient gagné la Confédération ; Naguine était enceinte. Le souci premier de Django était de mettre sa famille à l'abri.

Comme beaucoup d'autres Français, des Manouches avaient fui la zone occupée pour se réfugier au sud. Parmi eux, une famille de musiciens que Django connaissait, les Hoffman, campait sur la place de Crête, à Thonon, depuis sept ou huit mois.

Ils travaillaient dans un café, le Savoy Bar - actuellement le Flore - situé en face de la poste. Ils animaient après-midi et soirées, habillés en tziganes et jouaient, au rez-de-chaussée, des airs de Brahms ou de la musique populaire hongroise. Le journal local, *Le Messager*, cherche, le 16 juillet 1943, à attirer l'attention des Thononais :

"*Deux orchestres se produisent actuellement dans deux établissements de notre ville. Il n'en faut pas plus pour que deux avis se partagent et que dans tous les milieux on discute avec ardeur de leurs qualités artistiques. Beaucoup de stations nous envieraient dans ce domaine et les Chablaisiens ne manqueront pas de profiter de ces attractions*".

Le même journaliste, dans son "*Billet chablaisien*" du 28 août 1943, récidive et indique cette fois clairement sa préférence :

"*On voudrait que l'effort de décentralisation musicale entrepris par deux établissements de notre ville soit compris de tous les Thononais. Il faut prêter une attention toute particulière à l'ensemble de la Brasserie de la Régence épris de belle musique classique dont nous avons été trop souvent privés*".

La Régence, qui porte encore aujourd'hui ce nom, est très proche du Savoy Bar. Par la suite, l'établissement engagea une troupe de Russes blancs qui eurent la réputation de faire tourner facilement la tête des Thononaises.

Avec les Hoffman, Django avait un point de chute. Il pouvait partir. La date du départ est incertaine : le principal témoin thononais, Charles Oeschger - aujourd'hui décédé - a accordé plusieurs interviews à des journalistes ; il a été interrogé par l'historien Pierre Mouthon et, sur ce point, ses déclarations varient.

Je pencherais pour un départ fin septembre ou début octobre 1943. Charles Oeschger indique qu'à son arrivée à Thonon Naguine était enceinte (Babik naîtra le 8 juin 1944) et Geneviève Matthey, qui à cette époque était lycéenne, se rappelle qu'un camarade, au sortir de l'école, lui avait annoncé la présence de Django. La rentrée scolaire avait donc eu lieu.

Le voyage est en lui-même une aventure : au volant d'une grosse Buick 32 CV qui consomme plus de cinquante litres aux cent kilomètres, Django, qui n'a ni permis ni assurance, prend la route de Thonon. A Annecy, c'est-à-dire à soixante-dix kilomètres du but, il tombe en panne sèche. Il vend sa voiture à M. Bourgeois, un Thononais marchand de bois qui, aidé de Roger Mingard (à qui je dois ce récit), conduit la voiture à Thonon, non sans une nouvelle panne sèche à Bons-en-Chablais.



Django avec Charles Oeschger à Thonon en 1943.
(*Photo Charles Oeschger.)*

La voiture fut transformée en gazogène - et elle roula encore longtemps.

Django avertit les Hoffman et prit le train. L'arrivée se fit un dimanche. Toute la famille Hoffman était à la gare. Charly Oeschger les accompagnait. Il avait dix-neuf ans et avait découvert Django grâce aux émissions de la Radio Suisse Romande. Il avait fait l'acquisition d'une guitare et s'exerçait à jouer le répertoire de Django. Le père Hoffman présenta Charly en ces termes: "*Charly siffle par cœur toutes tes compositions*". Django rit.

Provisoirement, les Hoffman l'hébergèrent. Django leur fit sûrement part de son désir de passer en Suisse, car ils le mirent en contact avec une famille de ferrailleurs, les Corfu, qui possédaient une entreprise de métaux à Gaillard, en France, mais habitaient Genève. Leur camion pouvait, sans être trop inquiété, franchir la frontière.

Ce soir-là la fille, Jacqueline Corfu, conduisait le camion qui alla à Thonon chercher Django, sa mère et sa femme. Jacqueline Corfu s'était noirci le visage car, trop jeune, elle n'avait pas le droit de conduire seule. Tomba-t-elle sur un fonctionnaire trop pointilleux au poste de douane ou quelqu'un avait-il vendu la mèche ? Toujours est-il que la présence de Django fut remarquée et que Jacqueline Corfu se vit signifier l'ordre de faire demi-tour. Django constata qu'il ne lui serait pas si facile que cela de passer en Suisse. Il remit son projet à plus tard et retourna à Thonon.

Cette ville était alors une petite sous-préfecture, bien calée entre le Léman et les montagnes du Chablais. Elle comptait environ douze mille habitants, possédait deux cinémas, une école hôtelière, quelques pêcheurs professionnels, sa foire de Crête (que l'écrivain Valère Novarina célébrera plus tard d'une manière si originale) et des enfants illustres : le général Dessaix, gloire de l'Empire, Henry Bordeaux, romancier bien oublié aujourd'hui mais qui eut une certaine célébrité entre les deux guerres. Tout près de Thonon, le château de Ripaille avait servi de résidence à l'une des plus hautes figures de l'histoire savoyarde : le duc Amédée VIII.

A la Belle Époque, Thonon avait profité de la vogue dont jouissait la côte lémanique. Comme sa prestigieuse voisine et rivale, Evian, elle possédait une source thermale et ses fastueuses demeures accueillaient l'aristocratie parisienne et européenne dès le printemps. Sur ces rives, on verra se croiser le prince Napoléon, la comtesse de Noailles, le prince de Polignac, le roi Edouard VIII, mais aussi Proust, Mistral, Léon Daudet ou le grand pianiste Paderewski.

Pour l'heure, Django a deux préoccupations : trouver un logement et un travail régulier. Comme logement, on lui indiqua la villa Souroff. Au début du siècle, le général russe Alexandre Souroff avait acheté une magnifique propriété sur les bords du lac. Après la révolution d'octobre 1917, il s'y installe définitivement avec sa famille. Il décède en 1932. En 1941, sa veuve décide de vendre une partie des terrains qu'elle possède (ils formeront le lotissement Souroff).

La mort de madame Souroff survient cette même année. Une partie de la maison va être louée. Django et les siens seront de ces locataires. Le lac est tout près et quelques habitants de Rives se souviennent que Django aimait à pêcher (sans permis bien sûr) et à relever quelques nasses d'autres pêcheurs.

AT THE SAVOY BAR

Les Hoffman avaient parlé, au patron du Savoy Bar, de Django qui vint discuter des conditions de son engagement. Django se fâcha tout rouge quand il fut question d'argent : très conscient de sa valeur, des cachets qu'il obtenait à Paris, Django avait du mal à admettre qu'ici il fût inconnu, qu'on ne se bousculât pas pour venir l'entendre. Finalement il accepta mille cinq cents francs par soirée.

S'étaient également réfugiés à Thonon quelques jeunes Parisiens-zazous ou swing qui avaient fort impressionné les Thononais de leur âge. Ils étaient habillés bizarrement, marchaient dans la rue en sautillant constamment du trottoir à la chaussée et s'amusaient à faire tourner un de leurs doigts en l'air, l'autre restant pointé sur leur crâne.

Geneviève Matthey, alors lycéenne (elle deviendra Olga dans la Résistance) se rappelle parfaitement la première fois qu'elle vit jouer Django :

" Je quittais mon établissement scolaire quand un copain m'aborda dans la grande rue de Thonon pour m'annoncer, très excité : " Django est au Savoy Bar avec des Manouches, allons-y ! " J'ai reçu un sacré choc et j'ai couru au Savoy - il était 18 heures environ - pour trouver une salle petite, privée de spectateurs, les noctambules viennent plus tard, où Django se produisait avec un orchestre gitan, attendant le client. Comment le grand Django du H.C.F., célébré à Paris, pouvait-il se produire incognito dans ce désert ? J'en ai souffert pour lui. Sans doute mûrissait-il le projet de passer en Suisse voisine, ce qui pouvait expliquer



Thonon - " Le Savoy Bar " vers 1946.

cette discrétion à l'époque de la chasse aux sorcières. Combien d'habitants de cette sous-préfecture de la France profonde connaissaient Django à l'époque ? Seuls les zazous exportés de Paris dans la nature apportèrent un peu d'oxygène swing dans nos vertes prairies.

A la demande de mon copain qui lança une pièce, Django donna successivement : " Saint Louis Blues, Nagasaki, After you've gone, I've found a new baby, China boy, Some of these days ".

Geneviève Matthey a vu jouer Django au rez-de-chaussée du Savoy Bar mais, le succès aidant, une salle fut aménagée au premier étage.

Le soir, Django devait commencer à neuf heures mais d'après René Fleury, un Thononais qui assista à plusieurs de ses prestations, les horaires étaient élastiques. Django jouait seul ou parfois accompagné par la famille Hoffman. Le père tenait le violon, les fils les guitares d'accompagnement. En général le violoniste attaquait le morceau. Django se montrait autoritaire et exigeant avec ses musiciens, n'hésitant pas à leur faire des remontrances en cas d'erreur. Django leur avait fait quitter leur tenue tzigane pour les habiller comme lui. Les premiers jours, les Hoffman furent intimidés par la présence du maître à leur côté, mais peu à peu ils prirent confiance et se libérèrent.

Visiblement Django jouait avec plaisir, enthousiasme. Il lui arrivait même de reprendre avec gentillesse sa guitare au rez-de-chaussée pour répondre à la demande d'un admirateur. Quand Django était dans la salle et écoutait les autres musiciens, il avait un tic : il cassait des allumettes dans ses doigts. Les soirées se terminaient vers 22 h 30, 23 heures.

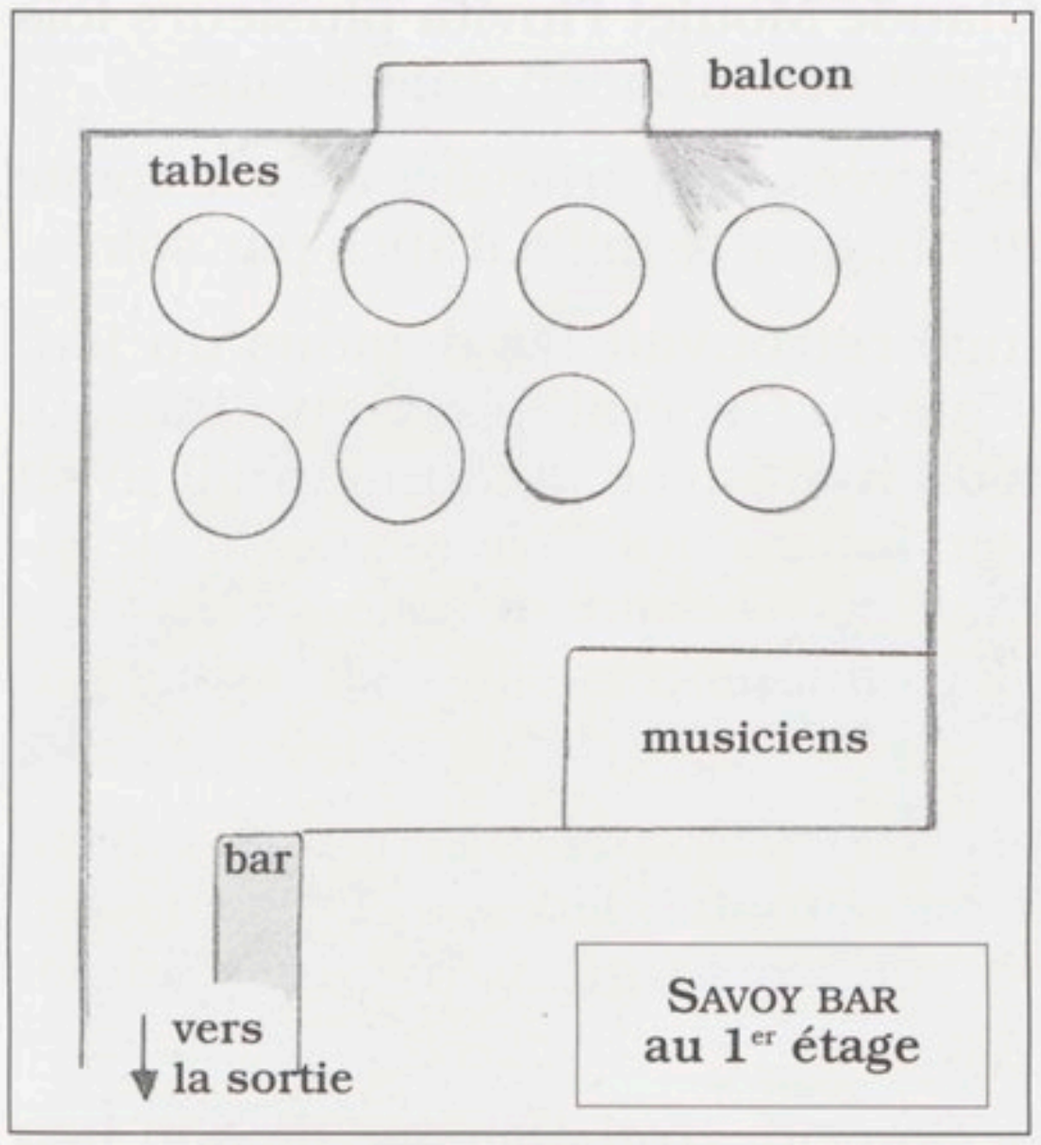

Salle du 1er étage au Savoy Bar.
(*Dessin de Nicolas Rey.*)

Django prenait ses repas dans un restaurant contigu au Savoy : le Restaurant Savoisien, tenu par la famille Mingard. La future Mme Mingard ne se souvient que d'une seule chose : "*Django mangeait beaucoup et comme un cochon*". Notons que le jeune Mingard et sa future femme, des résistants actifs, feront de la cave du restaurant une cache d'armes.

D'après un autre témoin, M. Francis Blanc, Django était d'un contact assez froid, distant, parlant peu, sauf quand il avait bu un verre de trop. Mais, même alors, il gardait son self-control. La

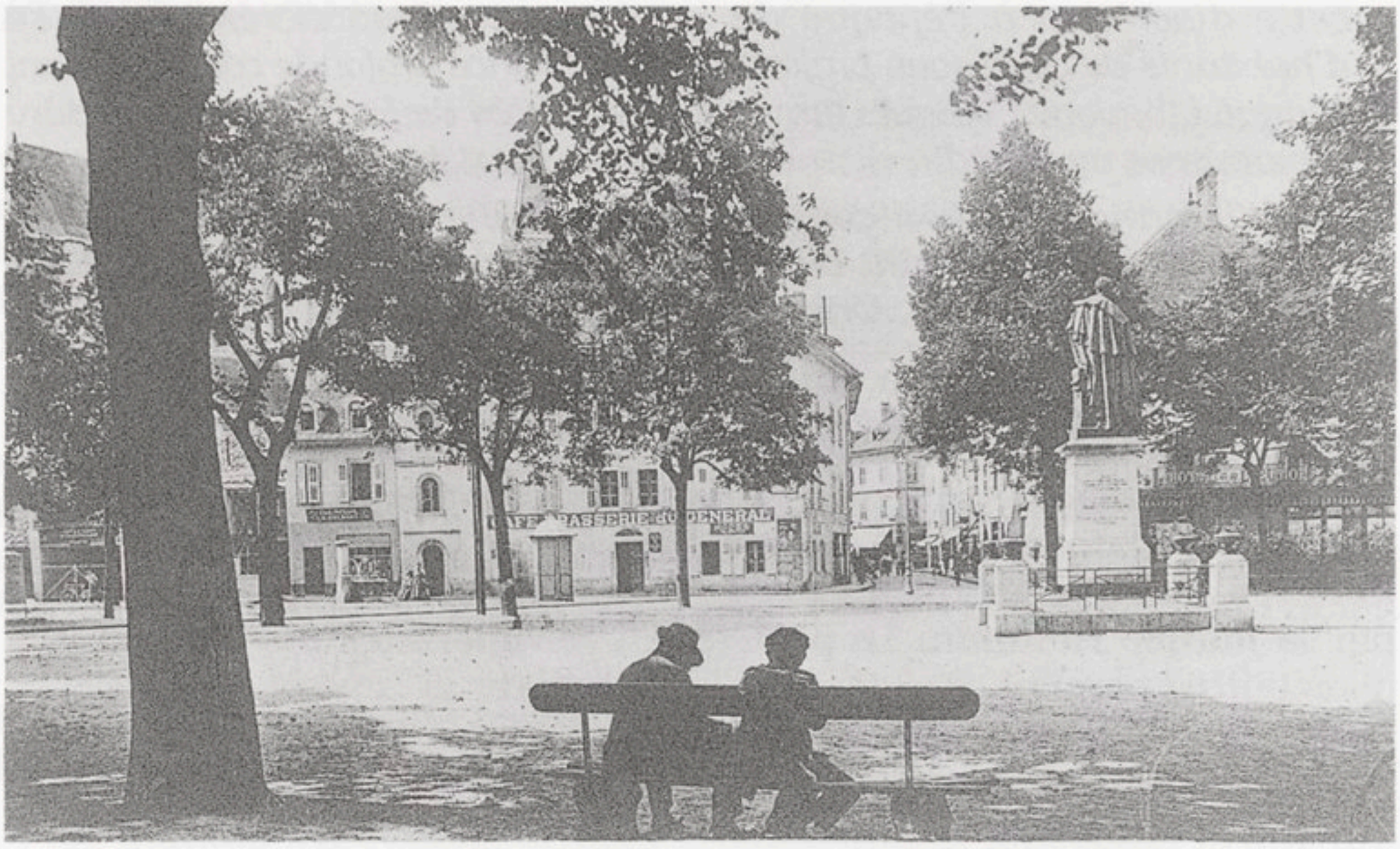

Thonon-les-Bains - La place du Château et le Café du Général.

tenue vestimentaire comptait beaucoup pour lui et M. Blanc lui indiquera où il pourrait se faire tailler des chemises en soie sur mesures. Quand il avait porté sa chemise une semaine, Naguine ne prenait pas la peine de la laver. Django la donnait à d'autres Manouches.

Dans sa conversation il aimait à évoquer les musiciens qu'il avait côtoyés : Eddy South, Bill Coleman, Coleman Hawkins. Il fréquentait des mélomanes thononais. Jean-Claude Moulet l'invita plusieurs fois pour écouter des disques, uniquement des jazzmen américains.

Il participa à plusieurs prestations privées, en particulier chez le comte Maurice de Sonnaz qui lui offrit, dit-on, quatre mille francs par soirée.

En dehors de la musique, Django retrouvait les démons du jeu. Tantôt, il s'agissait du billard : le Café du Général, place du Château, offrait une très belle salle. Django jouait avec la canne qu'il avait marquée d'une encoche afin de se servir toujours de la même. M. Jean-Pierre Blanc, dont la belle-famille était propriétaire du café, se rappelle que Django était très adroit, avait des mains très soignées, faites par une manucure.

L'autre passion, le poker, est plus néfaste ! Charly Oeschger a souvent couru de café en café pour récupérer son ami. Un soir, Django avait tellement perdu qu'il était prêt à vendre sa guitare - une Selmer blanche - pour faire face à ses dettes.

Django décida de quitter la villa Souroff, trop éloignée de son lieu de travail et du centre ville, pour louer une petite maison, 18 rue du Chablais, bien plus proche du Savoy Bar.

Sans doute les Manouches qui l'accompagnaient ne lui donnaient-ils pas entière satisfaction car il fit appel à deux de ses anciens musiciens, le clarinettiste Gérard Lévêque (il s'installa rue Dubouloz, juste en face de l'appartement de Francis Blanc qui prenait plaisir à l'écouter répéter) et le batteur André Jourdan, qui vinrent le rejoindre à Thonon. C'est avec eux qu'il répondra à l'invitation des Schwartz, à Amphion.

FOLIE À AMPHION

Le petit bourg d'Amphion aujourd'hui partie de la commune de Publier, coincé entre Thonon et Evian, garde à jamais le souvenir d'Anna de Noailles, poétesse qui fut adulée en son temps.

Si l'on croyait au hasard objectif cher à André Breton, on dirait qu'Amphion fut le point de convergence de deux destinées que tout semblait séparer : celles d'Anna et de Django. D'un côté, une aristocrate mondaine et lettrée, de l'autre un Tzigane analphabète. Et pourtant...

Tous deux ont des racines en Europe centrale, la comtesse par son père, noble roumain, Django par ses origines manouches. Tous deux ont ce regard profond, charmeur, envoûtant, dont ils savent user. Tous deux ont cette sensibilité exacerbée, ce caractère imprévisible, passant d'insupportables caprices d'enfants gâtés à la plus exquise urbanité, la plus grande générosité. Tous deux sont fâchés avec le temps, les horaires.



Le père d'Anna, Grégoire de Brancovan, avait acquis au bord du lac un domaine appartenant au prince Walewski, enfant naturel de Napoléon Ier. Les Brancovan aménagent des chalets, un château (bizarre construction romano-byzantine), un étang, des courts de tennis, un port de plaisance où mouille un yacht: le Romania. Anna évoquera toujours avec enchantement leur séjour à Amphion :

"*Je dois tout à un jardin de Savoie et au double azur qui m'a éblouie depuis l'enfance. C'est là que l'univers m'a été révélé*".

A la belle saison, Anna et sa sœur Hélène se rendent souvent à Thonon. Henry Bordeaux raconte avoir rencontré (dans les années 1880-1890) "*deux petites filles en robe claire, que leur démarche de gazelle et leurs grands yeux étranges lui firent prendre pour des étrangères et peut-être (...) pour ces Egyptiennes nomades et dorées qui sortent d'une roulotte pour vous dire la bonne aventure*".

Bien plus tard, à Paris, la comtesse, très attirée par les gens du spectacle (on sait l'engouement qu'elle éprouva pour Maurice Chevalier), aurait vu Django jouer et aurait dit : "*Ce Gitan vaut un Goya*".

En 1925, la famille d'Anna vend une partie des terrains à de riches industriels, les Schwartz, qui font construire une fastueuse demeure connue par les gens des environs sous le nom de "La Folie". Au XVIIIe siècle, beaucoup de nobles possédaient des pavillons, des "folies", à la campagne. Le mot tire son origine de "feuillée", mais l'idée de dépenses extravagantes prit vite le dessus.



Entrée de "La Folie", Amphion.
(Photo Jean-Claude Rey.)

Les Schwartz adoraient recevoir, donner des fêtes. En 1943 Django fut invité. Il joua et, en remerciement, on lui offrit un plantureux repas.

Sa composition "*Folie à Amphion*", qu'il confia à la cire en 1947, demeure le seul témoignage musical de son séjour dans la région de Thonon.

Le destin des Schwartz fut tragique : dénoncés comme juifs par le fils de leur jardinier, ils furent déportés. La Gestapo occupa ensuite les lieux et déguerpit peu avant la Libération, non sans avoir commis des exactions dans le voisinage. Aujourd'hui, "La Folie", devenue "Les Cygnes", est un institut d'éducation spécialisée.

NOUVELLES TENTATIVES DE FUITE

La Résistance, puis la répression, connurent en Haute-Savoie une vigueur exceptionnelle pour plusieurs raisons :

- très tôt s'organisèrent des réseaux, dans la zone frontalière, pour aider au passage des clandestins : résistants, juifs, enfants. C'est de Thonon que partit Mendès-France pour gagner la rive suisse en bateau, et le frère du général De Gaulle, Jacques, passa à dos d'homme près de Veigy (car depuis 1936, il était paralysé par une maladie) ;
- la présence de massifs montagneux assurait aux maquisards des possibilités de replis, de caches, de parachutages ;
- les Savoyards vivaient dans la crainte de se voir rattachés à l'Italie. Dans un article fort bien documenté, "*Mussolini voulait-il reprendre la Savoie à la France ?*"[3], le professeur Guichonnet démontre que, contrairement à la Corse ou au comté de Nice, la Savoie ne fit jamais partie des revendications territoriales officielles de l'Italie mussolinienne. Par contre, la propagande et la presse fascistes, elles, l'associèrent aux terres "italianissimes" que réclamait le Duce.

Après "le coup de poignard dans le dos" et la défaite de 1940, puis avec l'occupation italienne, la hantise des Savoyards de se retrouver sous le joug transalpin fut réelle. Et M. Guichonnet de signaler, justement, parmi les conséquences de cette crainte, l'engagement précoce des départements savoyards dans la Résistance.

De novembre 1942 à septembre 1943, la Savoie fut occupée par les Italiens. Si cette occupation n'eut pas partout le caractère d'opérette que certains lui trouvèrent, elle n'eut jamais le côté implacable et atroce de l'occupation allemande qui suivit.

Le 3 septembre 1943, l'Italie signe avec les Alliés un armistice qui n'est rendu public que le 8 par Eisenhower. Les Allemands investissent

---

3 *Mémoires et documents publiés par l'Académie Chablaisienne*, tome LXVII, 1994.

très rapidement la zone d'occupation italienne. Chez les soldats transalpins c'est la panique : ils tentent de fuir en Suisse, mais beaucoup seront arrêtés par les Allemands de la 9ème compagnie de la *SS-Polizei-Regiment Todt* qui a pris position dans la région. Deux cent cinquante Allemands s'installent à Thonon, dans les établissements d'enseignement et à l'Hôtel Europe.

Désormais, occupants allemands et résistants vont se livrer un combat sans merci. La présence de miliciens aux côtés des Allemands justifiera cette expression de "guerre civile" que l'on a appliquée à cette période, tristes événements dont notre région fut plus particulièrement le théâtre. Coups de main, exécutions, sabotages de trains, rafles, dénonciations, sanglantes représailles vont se succéder.

Le soir du 25 décembre 1943, à Habère-Lullin, en pleine montagne, vingt-cinq jeunes gens qui avaient pour seul tort de fêter Noël par un bal clandestin, sont exécutés au pistolet-mitrailleur par les Allemands, puis - sinistre préfiguration d'Oradour - arrosés d'essence et brûlés.

On comprend alors les sentiments de Django : seule la Suisse pouvait lui offrir le calme dont il rêvait pour mettre sa famille à l'abri, composer sa messe gitane et terminer sa grande œuvre symphonique : *Manoir de mes rêves*. Il décide de franchir cette frontière qui lui a déjà résisté une fois. A l'ouest, le canton de Genève forme une véritable enclave qui, du pays de Gex au Léman, présente quelque cent kilomètres de frontière avec la France. Après la défaite napoléonienne et le retour de la Savoie à la monarchie sarde, en 1816, une zone franche avait été créée pour faciliter les échanges avec Genève. A l'est, la frontière coupe la petite ville de Saint-Gingolph en deux, mais on peut également rejoindre le Valais suisse par la montagne.

Jusqu'en 1942, le passage a été relativement aisé mais, avec l'occupation de la zone sud, les persécutions accrues contre les juifs, l'augmentation du nombre de tentatives, les mesures coercitives vont se renforcer des deux côtés. Dès leur installation, les Italiens suppriment soixante points de passage. Du côté suisse on renforce les barbelés et la présence militaire. Sur le lac, une réglementation draconienne limite le mouvement des embarcations.

En ce qui concerne cette seconde tentative de fuite de Django, je n'ai pu recueillir d'informations plus précises que celles données par Delaunay. Il est tout à fait vraisemblable qu'à cette époque où des oreilles indiscrètes traînaient partout, Django ait été surpris en

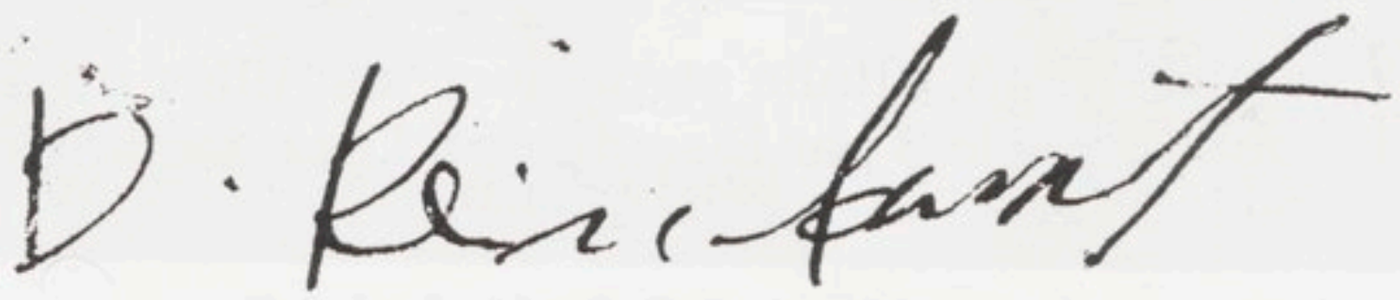

Signature autographe de Django Reinhardt en 1943.

discussion avec un passeur, arrêté par les Allemands, emprisonné pour une nuit à l'hôtel Europe, reconnu par un officier allemand et libéré. Mais, pour la Résistance, Django devenait suspect. Déjà, les bons d'essence qu'il avait pu obtenir pour quitter Paris en voiture avaient éveillé les soupçons. Alors, avec cette libération rapide... pas de doute, Django "bouffait du boche".

Django sentit le vent du boulet : les Résistants ne plaisantaient pas ! Il contacta un nouveau passeur qui, après le paiement de cinq cents francs, accepta de le conduire dans la région boisée de Veigy, une des filières les plus utilisées. Un rescapé, Pierre Niedermann, a raconté en 1988 comment s'était déroulée son évasion, réussie, à cet endroit ; l'occupant était alors italien :

> "*Nous sommes arrivés à pied comme une colonie de vacances, à Douvaine, avec des sacs sur le dos. Le soir nous sommes restés certainement au presbytère. Je n'ai pas de souvenir précis de cet épisode, mais je sais qu'on a attendu toute la journée ; il ne fallait pas rester dehors. Le soir, un passeur est venu, un monsieur de taille moyenne qui portait un bérêt. Nous avons encore marché, puis nous sommes arrivés à un endroit où il fallut nous coucher dans un fossé qui longeait la route. Nous devions ne donner absolument aucun signe de vie ; le passeur chronométrait le temps que les sentinelles italiennes mettaient pour patrouiller le long des barbelés. Lorsqu'il eut fait ses calculs, il nous fit signe d'y aller. Il coupa les deux premières rangées de fils barbelés, en commençant par le bas afin que cela ne se voit pas tout de suite. Il nous les fit tenir d'un côté, lui s'occupait de l'autre. Nous avons fait passer les plus petits en premier et je me suis faufilé le dernier*"[4].

Django aura moins de chance ce 24 novembre 1943. Vers 17 heures, le passeur lui fait franchir les barbelés et le laisse, mais à 17 h 10, une patrouille spécialisée de l'armée suisse l'intercepte vers la borne 185, à un kilomètre à l'est du petit village suisse de Gy. Interrogé au poste, il donne comme raison de sa fuite son refus de se produire à Berlin.

Quelles étaient les consignes des Suisses envers les clandestins arrêtés ? Voici les instructions de la division de la police données par téléphone aux organes chargés du contrôle de la frontière (22 septembre 1942) et citées par Jean-Claude Croquet dans, son ouvrage "*Chemins de passage*" :

I. Les étrangers entrés clandestinement doivent être refoulés.

II. Ne doivent pas être refoulés :

1. Les déserteurs

2. Les réfugiés politiques, c'est-à-dire les étrangers qui dès l'abord et spontanément s'annoncent expressément comme tels et peuvent rendre leurs déclarations vraisemblables.

Ceux qui n'ont pris la fuite qu'en raison de leur race ne sont pas des

---

4 Cf. Jean-Claude Croquet, *Chemins de passage*.

réfugiés politiques, conformément à la pratique adoptée jusqu'à ce jour.

3. Les cas dans lesquels le refoulement serait une mesure extrêmement dure:

a. Les personnes manifestement malades et les femmes enceintes.

b. Les réfugiés âgés de plus de 65 ans. Les époux lorsque l'un d'eux au moins a atteint cet âge.

c. Les enfants de moins de 16 ans non accompagnés.

d. Les parents avec leurs propres enfants de moins de 16 ans.

e. Les réfugiés qui dès l'abord et spontanément, déclarent avoir des proches parents en Suisse (conjoint, père et mère, enfants) ou des relations étroites avec notre pays (séjour d'une longue durée).

III. Les juifs français doivent être refoulés sans exception, étant donné qu'ils ne courent pas de danger dans leur pays.

IV. En cas de doute sur la question de savoir si un réfugié fait partie de la catégorie mentionnée sous le chiffre II ci-dessus, et lorsque le refoulement pour certaines raisons semble être une mesure extraordinairement dure et n'être que difficilement réalisable, il y a lieu de prendre immédiatement contact par téléphone avec la division de la police.

Instructions données à la fin de l'été 1942 (extraits) :

- Le refoulement doit s'effectuer immédiatement et sans autre formalité, à moins qu'il ne convienne de surseoir de quelques heures à cette mesure, en raison du moment, des conditions météorologiques ou de l'état physique du réfugié. Au besoin et dans la mesure du possible, des aliments seront servis avant le refoulement.

Dans tous les cas, il faut veiller à ce que les réfugiés qui doivent être refoulés ne puissent entrer en relation directement ou indirectement (notamment par téléphone) avec un tiers (parents, connaissances, avocats, légations, consulats, organisations d'aide aux réfugiés etc.).

- Le refoulement sera exécuté en principe de la manière suivante : on donnera au réfugié l'occasion de repasser la frontière de la même manière et, autant que possible, au même endroit qu'il l'avait franchie. Si, pour des raisons pratiques, cela n'est pas possible, les réfugiés seront remis aux organes frontières étrangers. On procèdera de la même manière si les étrangers s'opposent au refoulement, même après avoir été menacés d'être remis aux organes frontières étrangers. Lors de chaque refoulement, on déclarera aux réfugiés qu'ils seront remis aux organes frontières en cas de récidive"[5].

---

5 Cf. *ut supra* note 4.

On le voit, si les Suisses avaient décidé de remettre Django à une douane française, l'arrestation, l'emprisonnement et peut-être la déportation auraient suivi. Mais les Suisses agirent avec humanité : après avoir donné un repas à Django, ils le reconduisirent le même soir, à 20 h 15, près de la borne 208, sur le chemin Gy-Fontenex. Là encore, l'image brossée par Delaunay est tout à fait plausible, celle d'un Django crotté, aux habits déchirés, errant en pleine campagne par cette froide nuit de novembre 1943, avant d'être recueilli par un paysan savoyard. Mais, plus de cinquante ans après, je n'ai pu retrouver trace de la ferme qui l'aurait hébergé.

On comprend que, compte tenu de ces coups de semonce, Django se soit dit que Paris où l'attendaient ses amis, où il pourrait facilement rejouer, valait mieux.

Il fila au plus vite ("*il a disparu d'un seul coup*", m'a-t-on dit). Curieusement, le jour même de sa tentative malheureuse, paraissait dans "Le Petit Dauphinois", le plus important quotidien de la région, un assez long article sur Django dans lequel le journaliste, avec l'emphase de l'époque, présentait la carrière et les projets du guitariste. Au sujet de Thonon, on appréciera l'humour involontaire du "calme de son lac".

MARIA LA BELLE GITANE

Dans les rues de Thonon dansait Maria Reinhardt, la belle Gitane. Passant qui cultive aujourd'hui l'art d'être grand-père, rappelle-toi ta jeunesse, rappelle-toi Maria. Quand elle dansait ses danses tziganes, ses cheveux de jais, sa peau mate, l'ardeur de ses dix-huit ans faisaient battre plus d'un cœur d'homme et excitaient la jalousie de plus d'une femme.

Le 23 juillet 1944, au Morillon près de Thonon, on la retrouva morte, tuée d'un coup de révolver. Mais pour quelles raisons ? Le saura-t-on jamais ?

Elle fut enterrée au cimetière de Thonon et la pierre tombale qui recouvrait sa sépulture s'ornait d'une guitare sculptée. Bien que Maria n'eût aucun lien de parenté direct avec Django, le bruit courut ensuite que le guitariste avait, de ses propres deniers, réglé les frais.

La réalité est plus prosaïque. M. Adobati, le fils du marbrier qui fit le travail, m'a indiqué que la pierre tombale avait été payée par des cousins de Maria, les Reinhardt de Vongy, sans doute ceux à qui la grand-mère de Nicoletta avait prêté un verger de poiriers pour installer leur camp et que Django venait trouver parfois. Alors, peut-être Django a-t-il participé indirectement à la dépense.

Quant à la pierre, elle a aujourd'hui disparu, la concession de Maria n'ayant pas été renouvelée.

A THONON-LES-BAINS

Django REINHARDT

premier guitariste du monde,

veut composer une messe pour les « romanis »

La musique de jazz, quelles discussions elle soulève.

Exécrée ou idolâtrée, selon qu'on appartient aux « Anciens » ou aux « Modernes », elle ne connaît point de juste milieu dans l'appréciation.

Pour l'heure, il n'est que de constater des faits : cette musique fait florès. Dans le Temple que lui ont bâti ses fidèles, des idoles sont dressées. Subiront-elles un jour, l'ère vengeresse des iconoclastes du clasisisme ou alors, bravant marées et tempête, entreront-elles dans l'Histoire de la Musique, précédées des trompettes de la Renommée embouchées de sourdines wa-wa ?

Dans cette querelle qui n'est point encore une bataille, laissons au Temps le soin d'émettre sa sentence, car en définitive, c'est lui le seul juge.

DJANGO REINHARDT

Parmi ces idoles taillées la plupart dans le bois d'ébène, il en est une blanche, le gitan Django Reinhardt.

Curieux homme et curieuse destinée !

Né en Belgique, il y a 33 ans, si ses souvenirs sont exacts, Django, pour l'appeler comme tout le monde, vint très jeune en France, suivant de foire en foire sa famille faite d'acrobates et de musiciens. Lui, préférait les doux accents de sa guitare aux sauts périlleux.

La roulotte, un jour, s'immobilisa aux portes d'une cité comme les yeux du petit Django n'en avait jamais vu de si belle. C'était Paris, Paris où allait se révéler la bonne fée du gipsy.

Django avait une douzaine d'années. A Montmartre, à Montparnasse, à Belleville, le « musette » était encore roi C'était l'époque où les dernières belles dames couvertes de perles et de « diams », venaient chercher dans les bras des derniers mauvais garçons, la dernière sensation. Mais plus encore que l'apache, la guitare de Django contribuait à les plonger dans cette rêveuse euphorie.

JACK-HYLTON

Les années passèrent et une nuit d'hiver, la bonne fée apparut au jeune bohémien sous les traits d'un Anglais en frac, dont la baguette magique conduisait chaque soir au triomphe, ses boys dans une boîte de nuit à la mode.

C'était Jack Hylton.

Ecoutons Django :

« Mon cœur se mit à battre la chamade lorsque je le vis se diriger vers moi car je l'avais reconnu, son portrait s'étalait sur tous les murs de la capitale.

« Veux-tu jouer dans mon orchestre, me dit-il. Voici ton contrat signé. J'aurais été sacré roi de ma tribu que je n'aurais pas ressenti pareille joie, pareil orgueil. Faire partie du jazz Jack Hylton, c'était le rêve fou de chaque artiste. Et cette chance inespérée venait de m'échoir et avec elle la gloire et la fortune.

« Mais les rêves sont chose bien fragile. Le mien flamba dans l'incendie de notre roulotte. Je fus grièvement blessé à la main gauche. De longs mois, je crus que c'en était fini de faire chanter ma guitare. Puis je m'aperçus que l'index et le médius fonctionnaient. C'était plus qu'il n'était nécessaire. A force de patience, je les rééduquai. J'étais sauvé, ma guitare chantait. Cependant tout était à refaire, Jack Hylton avait regagné les bords de la Tamise.

Mon engagement, heureusement, avait fait quelque bruit. Jean Sablon l'ayant appris, me demanda de l'accompagner dans son tour de chant et je repris ma liberté. J'étais lancé. C'était en 1934. Le Hot avait traversé l'Atlantique. Le quintette du Hot Club de France était fondé à Paris. J'en devins le guitariste. Nous enregistrâmes des centaines de disques, nous parcourûmes l'Europe entière, jusqu'au jour où la guerre nous éparpilla. Et voici pourquoi vous me trouvez à Thonon, où dans le calme de son lac je veux réaliser mes projets.

COMPOSITEUR LITURGIQUE

« Quels sont-ils ? Achever d'abord une symphonie pour 300 exécutants, avec cœur et orgue, intitulée « Le Manoir de mes rêves » et dont Jean Cocteau écrira le poème. Composer ensuite une messe pour les « romanis ». Notre peuple si farouchement indépendant, si particulariste, si fier de ses traditions, se doit d'avoir une messe à lui, écrite dans sa langue par l'un des siens. J'espère que la mienne sera adoptée par les bohémiens du monde entier, et qu'elle sera consacrée à notre rassemblement annuel des Saintes-Maries-de-la-Mer ».

— Mais comment pouvez-vous composer puisque, à ce qu'on dit, vous ne connaissez pas le solfège ?

— C'est exact, je ne distingue pas le fa du ré sur une portée. Cependant, nous les Gitans, nous avons l'instinct des accords, nous les créons sur nos instruments. Pour les matérialiser, il suffit d'un bon musicien qui puisse les cueillir au vol et les transcrire sur la feuille de papier. Dans mon quintette, c'est Gérard Lévêque qui s'acquitte de cette tâche.

Merveilleux Django, poète de génie, analphabète.!

Robert CORBIER.

ÉPILOGUE : GENÈVE ENFIN !

En septembre 1946, Django réussira, tout à fait légalement cette fois, à pénétrer en Suisse pour une série de concerts qui le conduiront à Genève, Neuchâtel, Zurich et Bâle.

Le grand rêve de sa vie, jouer aux Etats-Unis, se réalise en cette fin d'année 1946. Il effectue une tournée qui lui permet de se produire aux côtés de Duke Ellington, mais ce séjour en terre américaine n'aura pas le succès espéré.

En 1947, de retour en Europe, il jouera de nouveau, refera des tournées et, jusqu'à sa mort en 1953, enregistrera de nombreux disques qui nous permettent de retrouver, aujourd'hui encore, le musicien exceptionnel qu'il était.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier, pour les renseignements qu'ils m'ont fournis et pour l'aide qu'ils m'ont apportée :

Alain Antonietto, Jacques Bourgeois, Maurice Cullaz, Maxime Desjardins, André Doutart, Raymond Fonsèque, Freddy Haederli, Geneviève Matthey, Jean-Claude Moulet, Robert Pernet, André Vasset, Jean Vastrat,

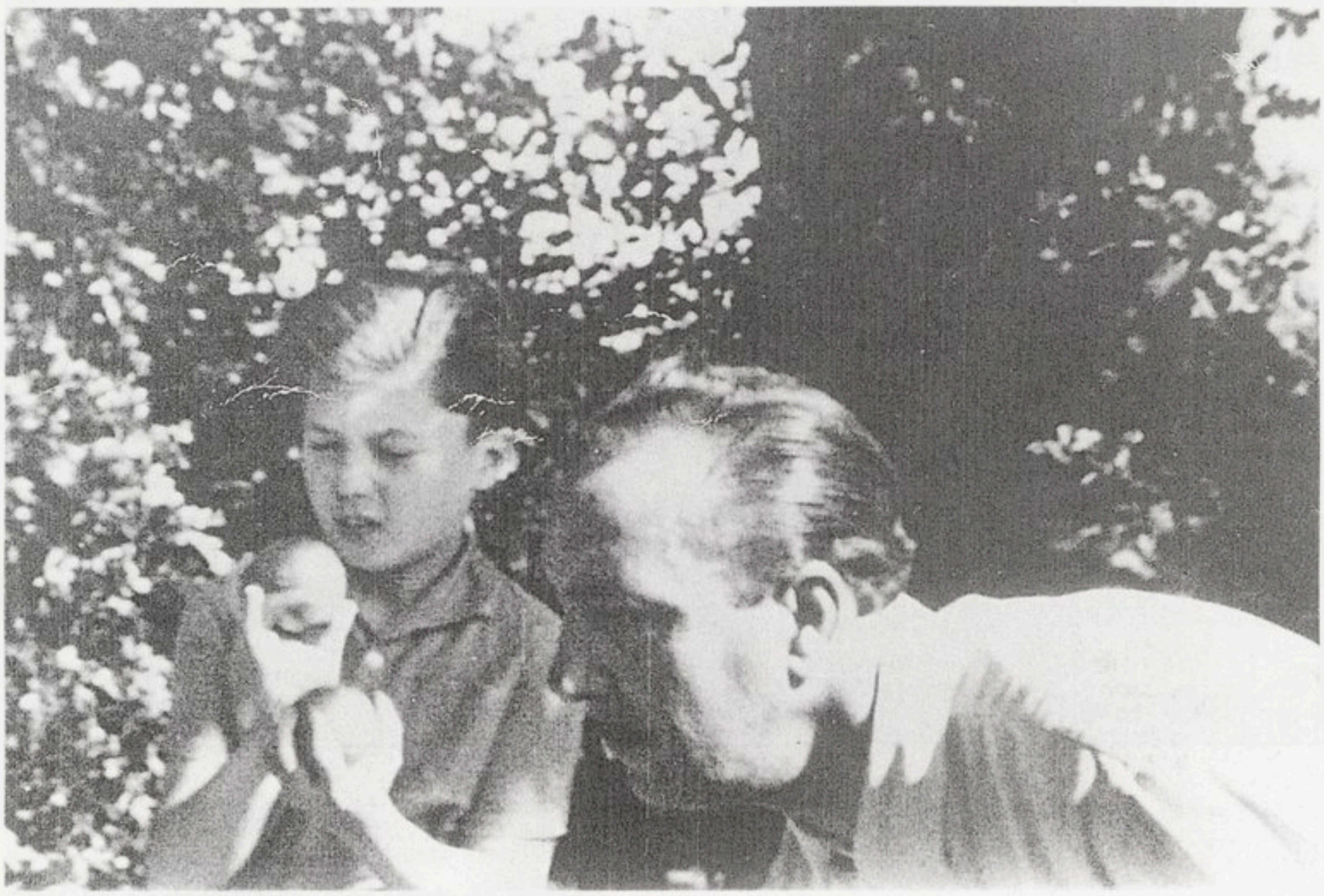

Django et son fils Babik à Genève chez Loïs Choquart. 5-6 mai 1953.

Pascale Oeschger-Montel, George Beth, Francis Blanc, Jean-Pierre Blanc, René Fleury, Roger Mingard, Georges Pianta,

Charles Berchet, Marcel Blanc, Robert Raymond, Joseph La Perrousaz et la mairie de Publier,

Marie-Thérèse Hermann, Joseph Ticon et l'Académie Chablaisienne,

M. Burnier-Viannet du Messager,

Danièle Nicoud (Archives de la Haute-Savoie),

Jean-Etienne Genequand (Archives d'Etat du Canton de Genève),

Lil'Darlin, Nico et Tim.

BIBLIOGRAPHIE

BILLARD (F.) et ANTONIETTO (A.), *Django Reinhardt, un géant sur son nuage.* Lieu Commun, 1993

BROCHE (François), *Anna de Noailles.* Robert Laffont, 1989

CROQUET (Jean-Claude), *Chemins de passage.* La Salévienne, 1996.

DELAUNAY (Charles), *Django, mon frère.* Eric Losfeld, 1968

GERMAIN (Michel), *Le sang et la barbarie.* La Fontaine de Siloé ,1992

MOUTHON (Pierre), *Haute-Savoie 1940-1945. Résistance-Occupation-Collaboration.* le Sapin d'or, 1993

NOAILLES (Comtesse de), *Le livre de ma vie.* Mercure de France, 1976

PIANTA (Georges), *Au service de ma ville natale.* Le Messager, 1987

SPAUTZ (Roger), *Django Reinhardt, Mythe et Réalité.* RTL Edition, 1983

	Repères biographiques	**Repères discographiques**
1910	Naissance de D. R. à Liverchies (Belgique)	
1918	Après diverses pérégrinations, la famille de D.R. s'installe dans la région parisienne Le jeune Django apprend seul le banjo, la guitare, le violon	Le jazz pénètre en Europe avec l'arrivée des troupes américaines
1928	Incendie de sa roulotte. D. R. perd l'usage de deux doigts de la main gauche	Premiers disques avec des accordéonistes
1934	Création du Quintette du Hot Club de France, avec Stéphane Grappelli	
1935		Djangology (QHCF)
1937		Minor Swing (QHCF)
1940	Nouveau Quintette avec le clarinettiste Hubert Rostaing	Nuages (N.Q.)
1943	Thonon-les-Bains. Tentatives de passage en Suisse	
1946	Séjour aux Etats-Unis Retour en France	La Marseillaise (QHCF)
1947	D. R. s'établit à Samois (près de Fontainebleau)	Folie à Amphion (N.Q.)
1953	Mort de D. R., le 15 mai à Fontainebleau	Manoir de mes rêves D. R. avec une section rythmique

D. R. : Django Reinhardt
QHCF : Quintette du Hot Club de France
N.Q. : Nouveau Quintette

Comité de lecture
Claude Barbier, Janine Chararas-Rousseau
Marielle Déprez, Philippe Duret
Claude Mégevand

Responsable de la publication
Marielle Déprez

Avec la participation de :
Danielle Vonlanthen
Michel Depraz
François Déprez
Suzon et Bernard Girod
Gérard Lepère

Distribution des ouvrages
Martine Clément, Arlette Cusin

Achevé d'imprimer le 1er janvier 2000
sur les presses de
la SADAG - 01200 Bellegarde-sur-Valserine
Dépôt légal : 1er trimestre 2000

ÉCHOS SALÉVIENS
REVUE D'HISTOIRE LOCALE

n° 10



- Le téléphérique du Salève
- "Un romantique libéral"
  Extraits du journal
  de Victor Gay, de 1834 à 1895

LA SALÉVIENNE

Source gallica.bnf.fr / La Salévienne

LA SALEVIENNE
Mme MEGEVAND Nadine
NORCIER
74160 St JULIEN-EN-GENEVOIS

ÉCHOS SALÉVIENS
REVUE D'HISTOIRE LOCALE

n° 10

PER
SSS
3
(10)

N°CASSE 1000 3327
3328
ADB
dépouillement fait

En couverture :
Le téléphérique du Salève
dans sa version actuelle.

En incrustation :
Affiche publicitaire réalisée
peu après l'inauguration
des installations.

© La Salévienne, 2001
ISSN 0990-2333

SOMMAIRE

5

Éditorial

7

LE TÉLÉPHÉRIQUE DU SALÈVE
par Béatrice Manzoni
(Fondation Braillard Architectes)

51

« UN ROMANTIQUE LIBÉRAL »
EXTRAITS DU JOURNAL DE VICTOR GAY
DE 1834 A 1895
par Philippe Duret

Ces articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs

ÉDITORIAL

Lorsque nous avons créé les Echos Saléviens en 1988, nous ignorions si de nombreux numéros paraîtraient et si leur tirage serait régulier. Nous voilà au numéro 10. Notre souhait était simplement de partager avec nos adhérents et nos lecteurs, nos découvertes et nos études sur l'histoire de notre région. Pour que notre passion nous procure toujours beaucoup de plaisir, nous nous étions simplement promis de sortir un numéro de temps en temps, au rythme de nos propres recherches, sans épuiser les bonnes volontés des bénévoles.

Progressivement, d'autres personnes ont rejoint le groupe initial des Saléviens et de nouveaux « historiens », amateurs pour la plupart, nous ont communiqué leurs travaux, spontanément ou grâce aux encouragements des membres du Bureau. C'est ainsi qu'en dix numéros, vingt personnes nous ont fait partager leurs connaissances et ont participé à l'enrichissement de l'histoire de notre région.

Depuis 1997, les Echos Saléviens sortent chaque année. Ce rythme annuel est inscrit désormais dans le fonctionnement de l'association. La cotisation d'adhésion inclut la gratuité des Echos. Désormais, les 196 adhérents de La Salévienne attendent chaque année leur exemplaire. Mais la pérennité d'une telle publication ne peut être assurée qu'à partir d'un nombre beaucoup plus important de lecteurs réguliers. Je profite de cet éditorial pour inviter nos lecteurs occasionnels à adhérer à La Salévienne, ce qui aurait aussi l'avantage de nous laisser plus de temps à l'étude de l'histoire... et un peu moins à la commercialisation au-delà du cercle des Saléviens.

Ce numéro est aussi un passage de témoin au niveau de la responsabilité de la publication, au sein de notre association. C'est l'occasion de remercier très vivement Marielle Déprez pour son dévouement et sa compétence dans la gestion de nos publications depuis l'origine en 1984 et de saluer Maurice Baudrion qui a accepté de prendre le relais avec le professionnalisme que nous lui connaissons.

Pour ce premier numéro du XXIe siècle, nous avons choisi de vous offrir deux sujets sur deux périodes différentes. Le premier est consacré au téléphérique du Salève et couvre une bonne partie du XXe siècle. Le deuxième nous raconte la vie du XIXe siècle à travers les carnets de notes d'un notaire natif de Vulbens.

Après avoir publié en 1994, l'histoire du chemin de fer à crémaillère du Salève, il nous semblait opportun de faire connaître à nos lecteurs celle du téléphérique du Salève. Ils seront probablement surpris de la dynamique de projet et d'investissement qui se développe au début des années trente, alors que la crise internationale de 1931 est encore très présente à l'esprit. Au niveau local, tandis que le projet démarre, on n'est pas encore

tout à fait sorti d'une période difficile dans les rapports franco-suisses, à cause de la question des zones franches[1]. Au temps de la période faste du chemin de fer du Salève, avant la guerre de 1914-1918, les Genevois se rendaient à Monnetier et au sommet du Salève sans contrainte douanière. Depuis le traité de Versailles, la France a transféré son cordon douanier de la ligne de zone à la frontière politique. Les échanges entre Genève et son avant-pays savoyard s'en trouvent perturbés et le passage de la frontière est rendu plus difficile.

Alors que les décisions sont prises de lancer le projet de téléphérique, la zone n'est pas encore rétablie et on ne connaît pas ses impacts sur la venue des Genevois au Salève. Néanmoins, des investisseurs audacieux accompagnés d'architectes avant-gardistes vont lancer un projet à l'assaut du massif. Avec du recul, ce projet parait un peu osé car à cette époque le « petit train » du Salève se meurt et les premières voitures incitent les collectivités à construire des routes jusqu'à la cime des montagnes. Le projet se réalise. Béatrice Manzoni et la Fondation Braillard Architectes nous proposent un autre regard sur le téléphérique, son histoire et son architecture.

Aujourd'hui, il est inscrit dans le paysage ; malgré les vicissitudes (guerre de 1939-1945, faillite...), il continue de fonctionner et il demeure un témoin de l'architecture du XXe siècle.

Le deuxième sujet est tout à fait étonnant. Philippe Duret a eu la chance d'avoir accès aux archives d'une ancienne et importante famille de Vulbens. Il y découvre ce que chacun aimerait trouver dans son grenier, à savoir un important volume de notes qui racontent une partie de la vie de son auteur mais aussi celle de la société savoyarde de la première moitié du XIXe. On se laisse rapidement séduire par la diversité des sujets abordés, la précision de certaines scènes, l'atmosphère de l'époque... mais aussi par les avis de l'auteur sur des traditions, les événements, la littérature, les familles et personnes du village... L'auteur, grâce à ses explications, nous apporte un complément précieux qui nous permet de décoder certaines scènes et événements de l'époque tout en y apportant un peu de romantisme.

Bonne lecture.

Claude Mégevand,
président

---

1 Après le traité de Versailles, la France supprime unilatéralement la zone franche. Après une quinzaine d'années de contestation et de procès, la sentence arbitrale de Territet-Montreux mettra fin au conflit des zones franches, à la fin de l'année 1933.

LE TÉLÉPHÉRIQUE DU SALÈVE

Béatrice Manzoni
(Fondation Braillard Architectes)

AVANT-PROPOS

Si les années 1980 voient, en France, la reconnaissance de la valeur du patrimoine industriel, son contenu est en cours d'élaboration et les téléphériques ne bénéficient, à ce jour, que d'un inventaire régional sans mesures de protection[2]. De plus, il n'existe que peu d'ouvrages récents qui relatent l'histoire du transport par câble ; les seuls qui s'y rapportent ont été écrits par les précurseurs, Rebuffel, Cerreti ou Von Roll.

Pour pallier cette lacune, la présente contribution vise à faire connaître plus largement les qualités du téléphérique du Salève, réalisation exemplaire à plus d'un titre : équipement technique d'avant-garde, ouvrage audacieux de génie civil et œuvre architecturale unique. Cet article vise aussi à le rétablir dans son réseau particulier de signification ainsi que dans le cadre plus vaste d'une histoire technique, sociale et culturelle. Ainsi nous examinerons en préalable le contexte d'émergence de cet ouvrage d'avant-garde, puis son ossature - sa dimension d'ingénierie et la technique du transport par câble - et ses aspects plus spécifiquement architecturaux et territoriaux et enfin nous relaterons quelques moments de l'aventure pionnière de sa construction, de ses différents usages et de son exploitation.

---

2 Cf. Lyon-Caen – 1990 (voir bibliographie).

TARIF : ALLER-RETOUR . . . . . Fr. frs. **15,—**
SIMPLE COURSE . . . . . » » **10,—**

BILLETS COMBINÉS TÉLÉPHERIQUE-RESTAURANT



MOYENS D'ACCÈS FACILES

Gare P.L.M. de **BOSSEY-VEYRIER**
sur la ligne Paris/Lyon-Bellegarde-Evian.

De **GENÈVE :** par tramway (ligne nº 8) avec départs toutes les 30 minutes la semaine et toutes les 15 minutes le dimanche et les jours fériés.

Billets combinés Tramway-Téléphérique en vente dans les Stations de Chantepoulet et de Rive, ainsi que dans toutes les Agences de Voyages et les Hôtels.

Grav. et Imp. Atar, Genève.

TÉLÉPHÉRIQUE DU SALÈVE

(alt. 1.150 m.)



Phot. Jaeger, Genève.

DIRECTION ET
GARE DE DÉPART :
LE PAS-DE-L'ÉCHELLE
(Haute-Savoie)

•

A quelques minutes de
GENÈVE
(Suisse)

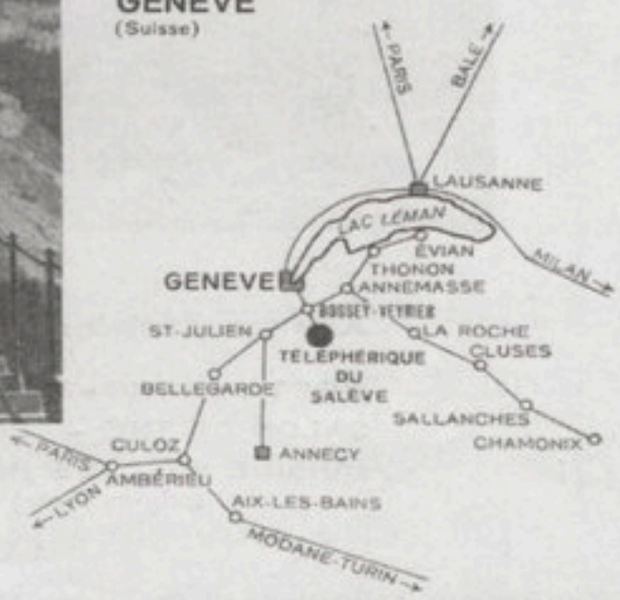

Une ascension inoubliable ! • *L'un des plus beaux panoramas du Monde !*

GENÈVE ET SA RADE
LE LAC LÉMAN
LE JURA



Phot. Brand, Neydens.

A sa gare d'arrivée :

RESTAURANT-BRASSERIE
SALON DE THÉ - TERRASSES
CUISINE ET CAVE RÉPUTÉES
(prix modérés)

LA VALLÉE DE L'ARVE
LA CHAINE DES ALPES
LE MONT-BLANC



Phot. Jaeger, Genève.

Fonctionne toute l'année
Marche permanente

Altitude	1.150 mètres
Différence de niveau . .	666 mètres
Portée (sans pylone) . .	1.200 mètres
Durée de l'ascension . .	6 minutes

Dépliant publicitaire d'époque, Atar, Genève (collection FBA).



Eclairage nocturne de la gare supérieure avec le restaurant et l'hôtel.
M. Braillard, fusain, 1931 (collection FBA).

UNE RÉALISATION PIONNIÈRE

Après le chemin de fer à crémaillère (1892-1935), pionnier de la traction électrique[3], le Salève est une nouvelle fois, dans les années 1930, grâce à son téléphérique, le terrain d'expérimentation d'une technique d'avant-garde. Inauguré en août 1932 après quatorze mois de travaux, le téléphérique du Salève est, en effet, salué comme une réalisation exemplaire tant sur le plan technique qu'au niveau de son architecture. Cet ouvrage qui peut être rattaché à la lignée des grands projets industriels (gares modernes, barrages, usines) est porté par l'esprit d'entreprise d'Auguste Fournier[4], promoteur haut-savoyard. Pour sa conception, il résulte de la collaboration de l'architecte genevois Maurice Braillard, de l'ingénieur parisien André Rebuffel, spécialiste des téléphériques et de deux ingénieurs civils, Georges Riondel (Genève) et F. Decock (Gaillard, France).

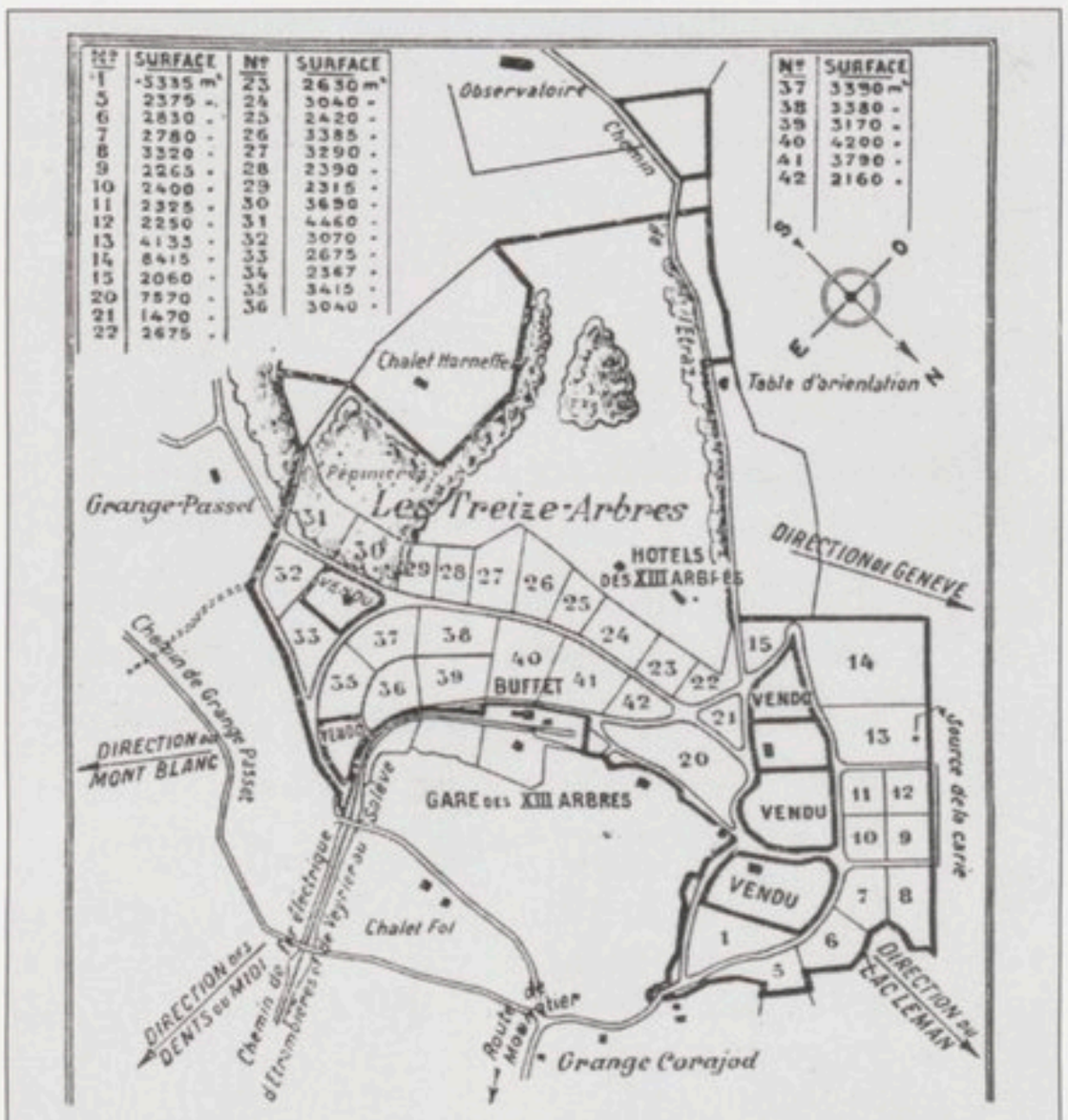

3 En 1892 fut mis en service le *funiculaire* du Salève, premier chemin de fer électrique à crémaillère. Voir à ce sujet *Les Echos Saléviens*, n° 4 (1994).

4 G. Lepère (1987).

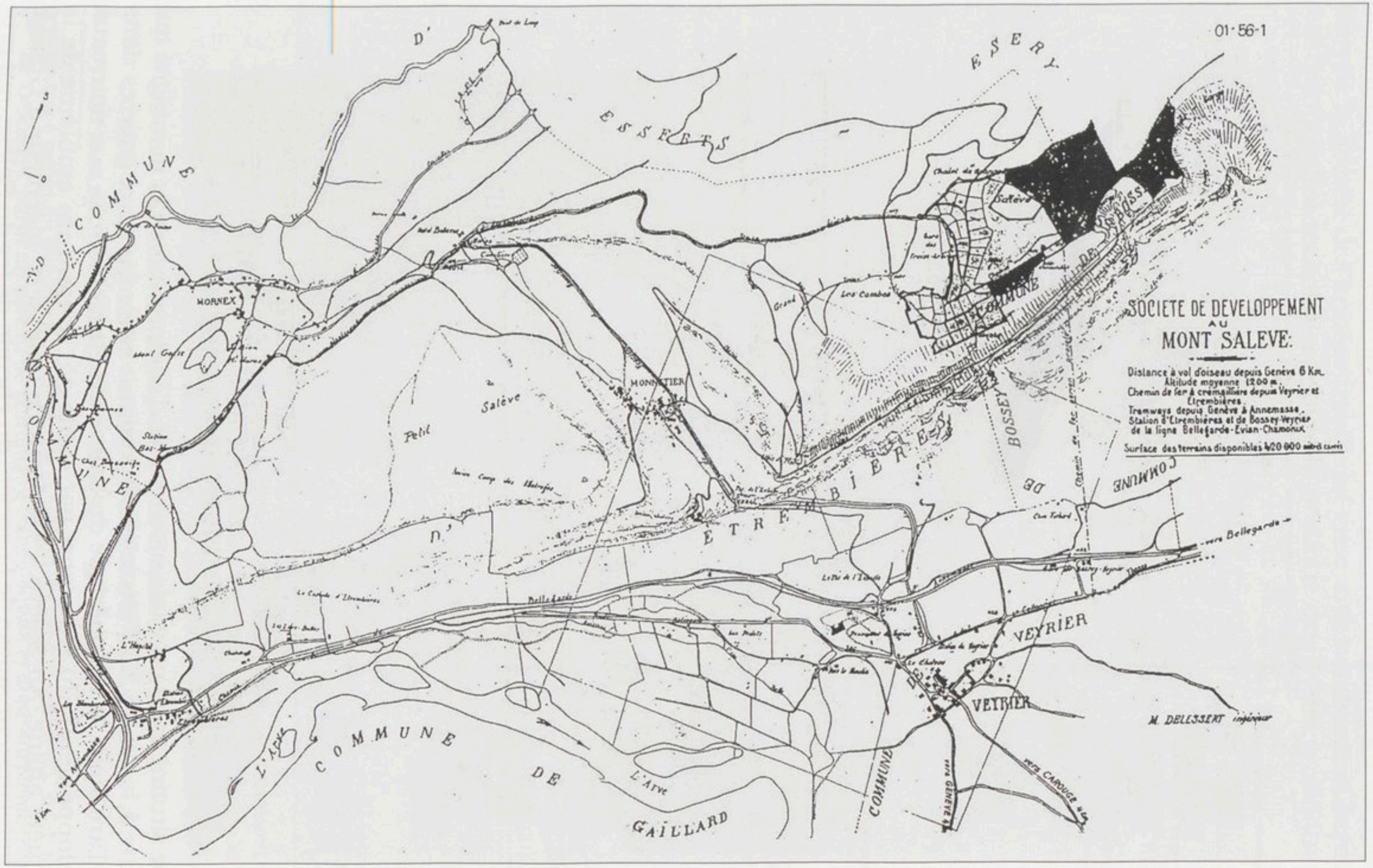

Plans de développement du Mont-Salève avec le tracé du téléphérique et du chemin de fer, Delessert ingénieur (collection FBA et G. Lepère).

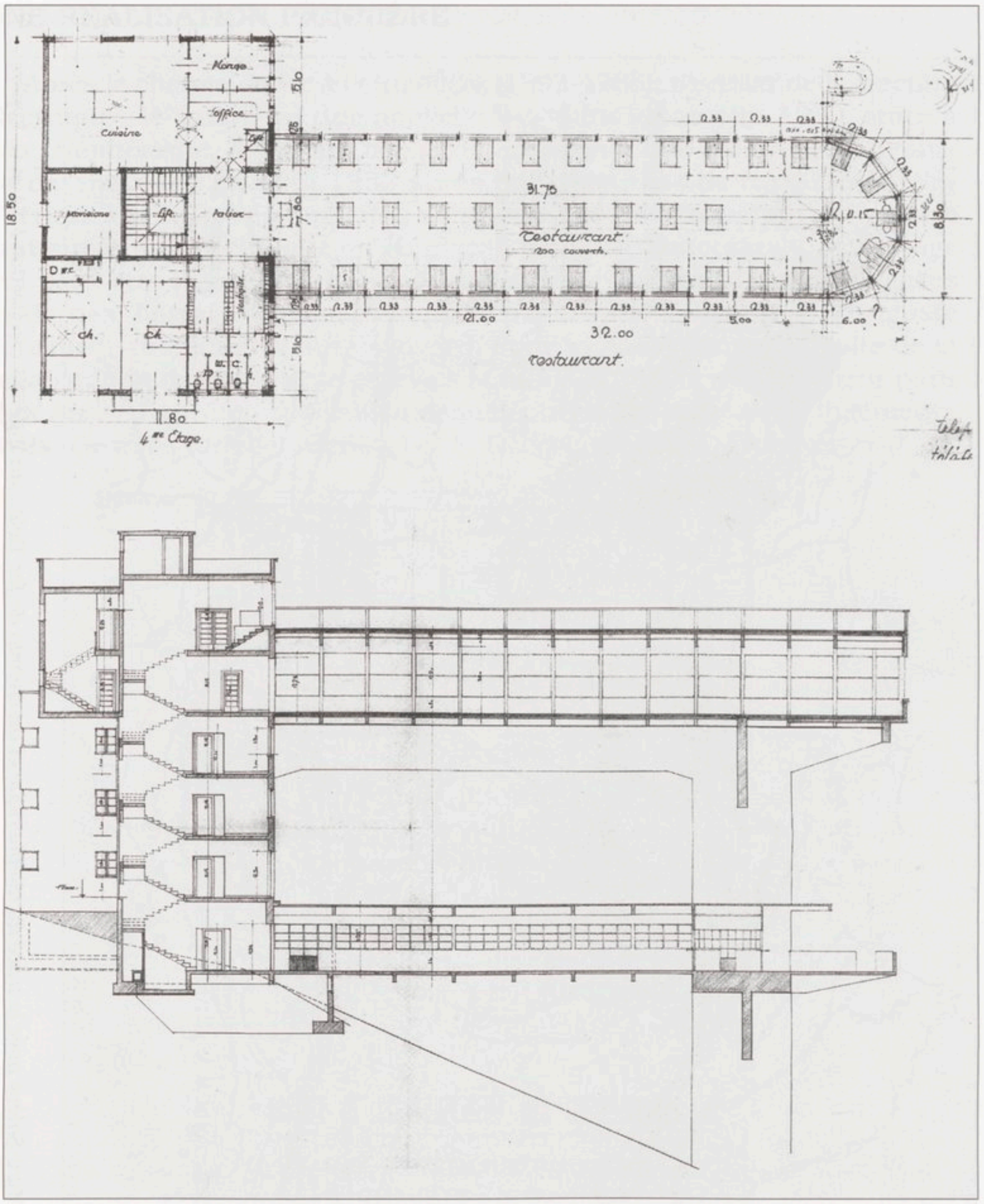

Projet de la gare d'arrivée avec restaurant et hôtel, plan de l'étage du restaurant et coupe. Crayon et encre sur calque par M. Braillard, 18.8.1931 (collection FBA).

Se situant dans un vaste mouvement d'équipement de la montagne qui débute à la fin du XIXe siècle et se poursuit entre les deux guerres dans tout l'arc alpin, le téléphérique du Salève est étroitement lié aux nouveaux développements du transport par câble qui devient un emblème de la conquête alpine. Au Salève, c'est Maurice Delessert, ingénieur à Genève et administrateur suisse de la société du chemin de fer du Salève, qui promeut l'idée d'un « chemin de fer aérien » en complément du chemin de fer

existant et afin de soutenir un développement touristique et résidentiel au lieu-dit des « Treize-Arbres »[5]. Un tel projet témoigne du formidable élan de la société des années trente qui mise avec confiance et héroïsme sur de nouvelles techniques, ouvre la pratique des loisirs à une fraction



Exaltation de l'aérodynamisme de la station supérieure.
Henry Reb, affiche, 1932 (collection FBA).

---

5 Le tracé initial du téléphérique diffère de la version réalisée. Il aurait dû, selon le plan de Delessert, partir au niveau de la frontière franco-suisse et donc surplomber le chemin de fer. Il semble que les autorisations n'aient pas été obtenues de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

toujours plus large de population et établit un nouveau rapport au monde par le biais d'expériences empreintes de performances techniques ou sportives[6].

> Ce fut comme un avion : les maisons s'aplatirent ; le paysage s'élargit de seconde en seconde, le radeau aérien montait, glissant sur cet incroyable fil qui portait notre vie. Grand lac bleu aux courbes sinueuses, campagne d'un vert nourri et tendre, monts qui se découvraient gradin par gradin et, de tous côtés, le ciel, voilà qui s'offrit à moi tandis que couché sur les planches frémissantes, penché sur un beau gouffre qui se creusait davantage à chaque instant, j'interrogeais l'espace.
> [...] Plus près au sommet du Salève, qui est le premier contrefort dressant à pic ses huit cents mètres de rochers sur la campagne genevoise, on apercevait une masse blanche, un bloc qui se détachait du fond sombre, qui s'enlevait sur lui avec la vigueur et la précision propres aux travaux humains et qui ressemblait à un grand phare aveugle. En vérité la vue de ce monument singulier faisait pour moi tout le prix d'une si belle journée.
> **Kessel (1932).**

Par l'usage d'un nouveau langage architectural qui bannit tout romantisme montagnard, Maurice Braillard donne forme au « projet moderne »[7]. Unissant deux territoires, la ville et la montagne, jusqu'alors distincts aussi bien géographiquement que dans les consciences, le téléphérique donne un sens nouveau à l'environnement dans lequel il s'insère. Autour du téléphérique, de ses câbles, cabines, moteurs d'entraînement et de ses gares (salles d'attente, espaces d'embarquement), sont en effet prévus au niveau supérieur un restaurant en belvédère et un hôtel dont l'implantation offre une vision panoramique sur le Genevois et le massif du Mont-Blanc[8]. Se distinguant ainsi des équipements qui abondent sur les domaines skiables, le téléphérique du Salève réinterprète la figure du belvédère et met en scène la ville et son territoire.

LE TRANSPORT PAR CÂBLE, UNE TECHNIQUE D'AVANT-GARDE

Le téléphérage s'est développé au XIXe siècle parallèlement à l'essor de l'industrie minière pour le transport des matériaux et des hommes (ascenseurs à mines). Au tournant du siècle, l'Allemand Ad. Bleichert met au point un « transport aérien par câble porteur sur pylônes et câbles

---

6 Dans le même temps (entre les deux guerres) on assiste à une très importante réalisation d'équipements sportifs modernes : bains publics, piscines, stades de football et d'athlétisme, patinoires, pistes de luges, tremplins de saut.

7 Voir à ce sujet Desgranchamps (1987).

8 Il faut signaler que le programme du téléphérique du Mont-Veyrier intègre lui aussi un hôtel qui sera réalisé. Dans d'autres cas, des hôtels déjà existants sont attenants. Au Salève, on aménage en décembre 1932, à côté de la gare, un restaurant provisoire conservé jusqu'en 1984.

moteurs » qui se diffusera pour le transport de munitions et de blessés des armées italiennes et autrichiennes, durant la première guerre mondiale. C'est dans l'immédiate après-guerre que s'affirme le terme de "téléphérique"[9].

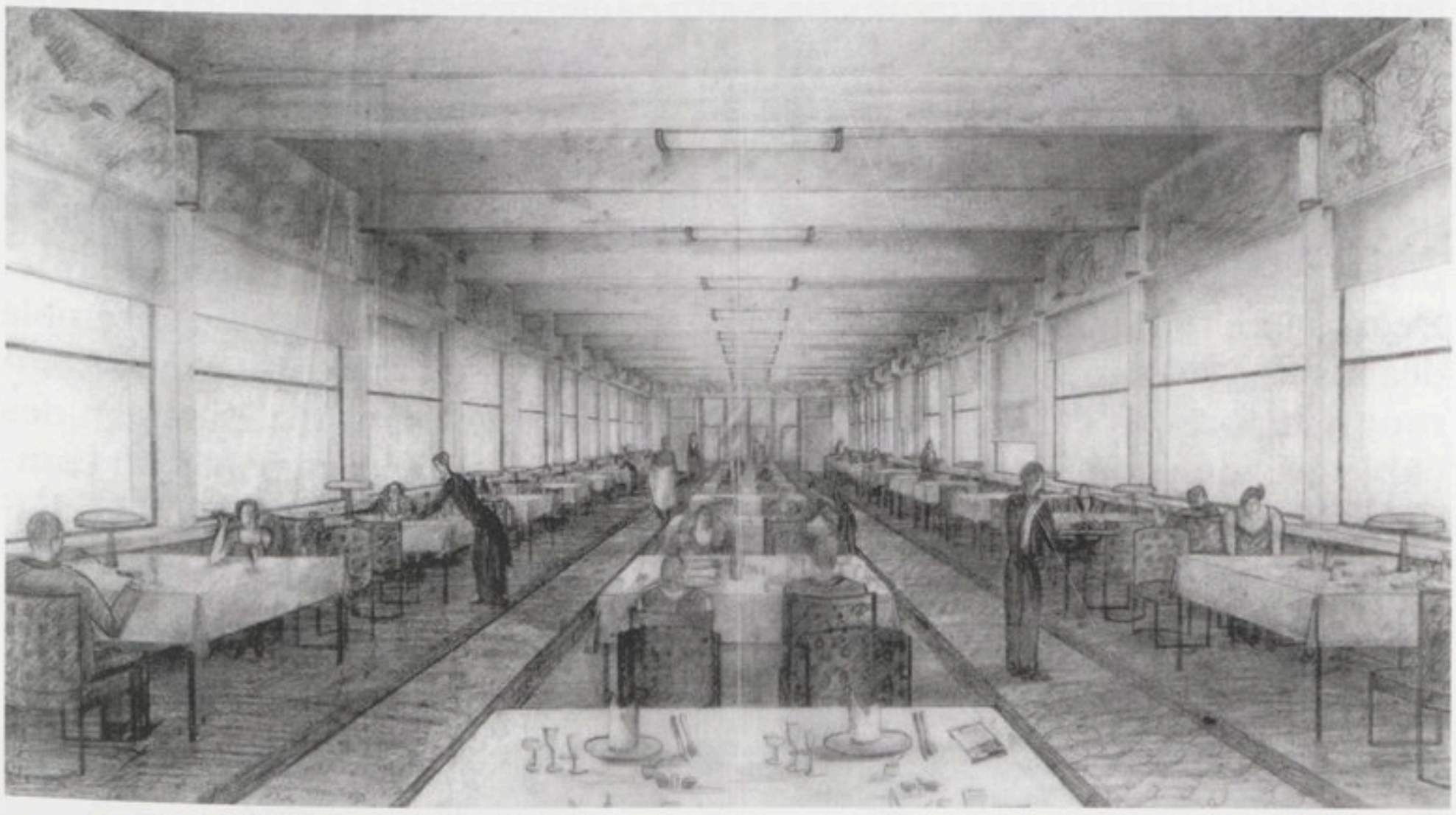

Perspective intérieure du restaurant. Fusain de M. Braillard, 1931 (collection FBA).

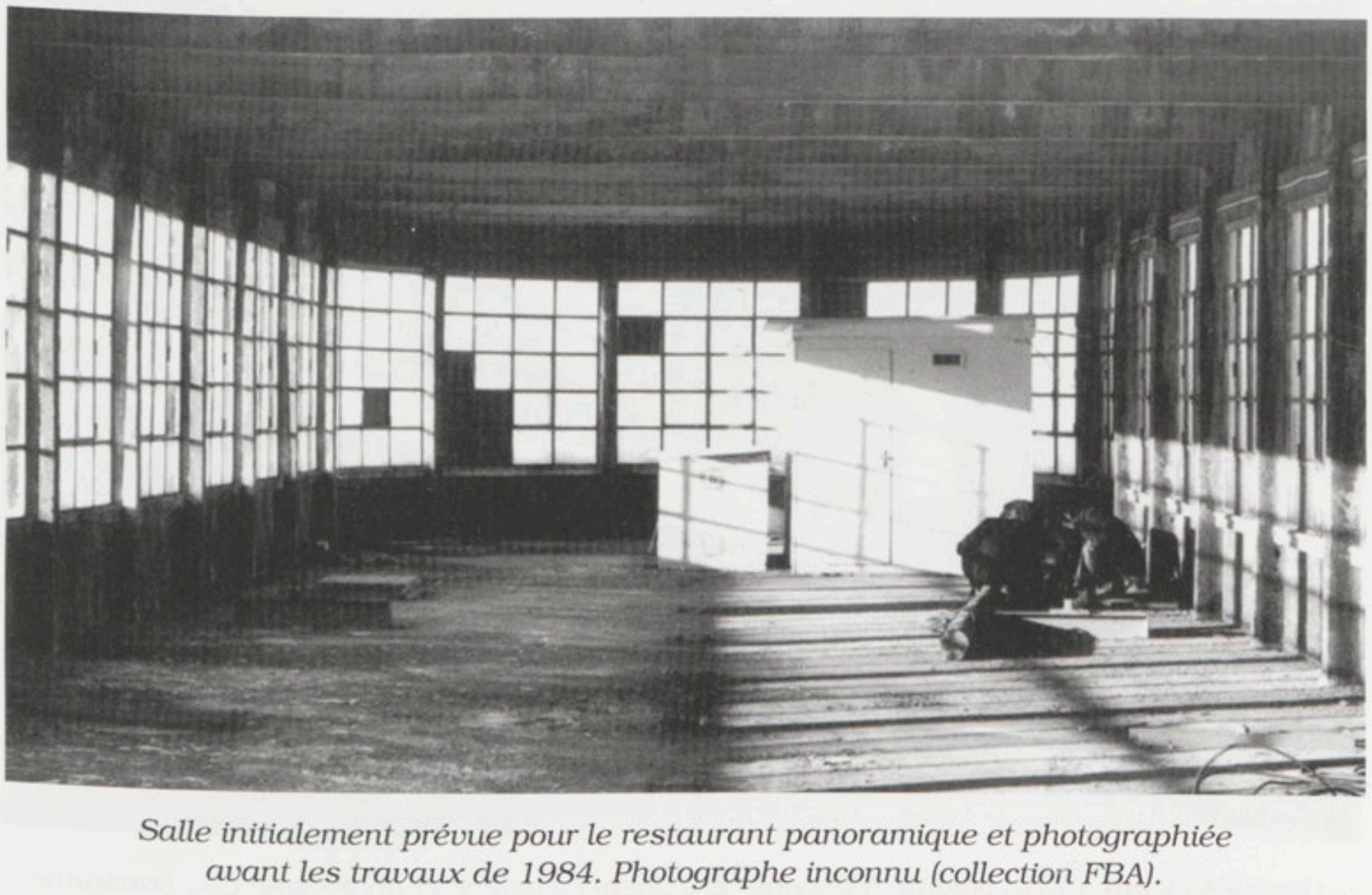

Salle initialement prévue pour le restaurant panoramique et photographiée avant les travaux de 1984. Photographe inconnu (collection FBA).

---

9 Le mot peut s'orthographier également téléférique (selon l'étymologie à laquelle on le fait remonter : *télé* (loin en grec) et *ferre* (porter en latin) ou *pherein* (porter en grec).

Un peu plus tôt, vers 1910, l'un des premiers téléphériques à vocation touristique voit le jour à Grindelwald (Suisse) mais ce n'est qu'à partir des années 1920 qu'on en généralisera l'usage au tourisme populaire de montagne. Les Alpes italiennes, autrichiennes, suisses et françaises seront en effet équipées en l'espace d'une décennie. Entre 1925 et 1934, pour la seule Haute-Savoie, pas moins de quinze téléphériques seront construits. Au moment de l'inauguration du téléphérique du Salève, quatre-vingt-sept installations de ce type (trois en Haute-Savoie) fonctionnent en Europe[10].

Après avoir réalisé les téléphériques de Planpraz et du Brévent, l'ingénieur André Rebuffel conçoit au Salève un système mécanique unique. De manière tout à fait originale, ce procédé permet de regrouper l'ensemble des installations mécaniques dans la gare inférieure : moteurs, roues assurant le report des câbles d'une voie sur l'autre, équipement de tension des câbles, contrepoids de quarante-huit tonnes, tableau et poste de commande. Ce système facilite le montage, l'alimentation en énergie, l'exploitation et libère de tout élément technique la gare supérieure qui ne sert plus qu'au renvoi des câbles.

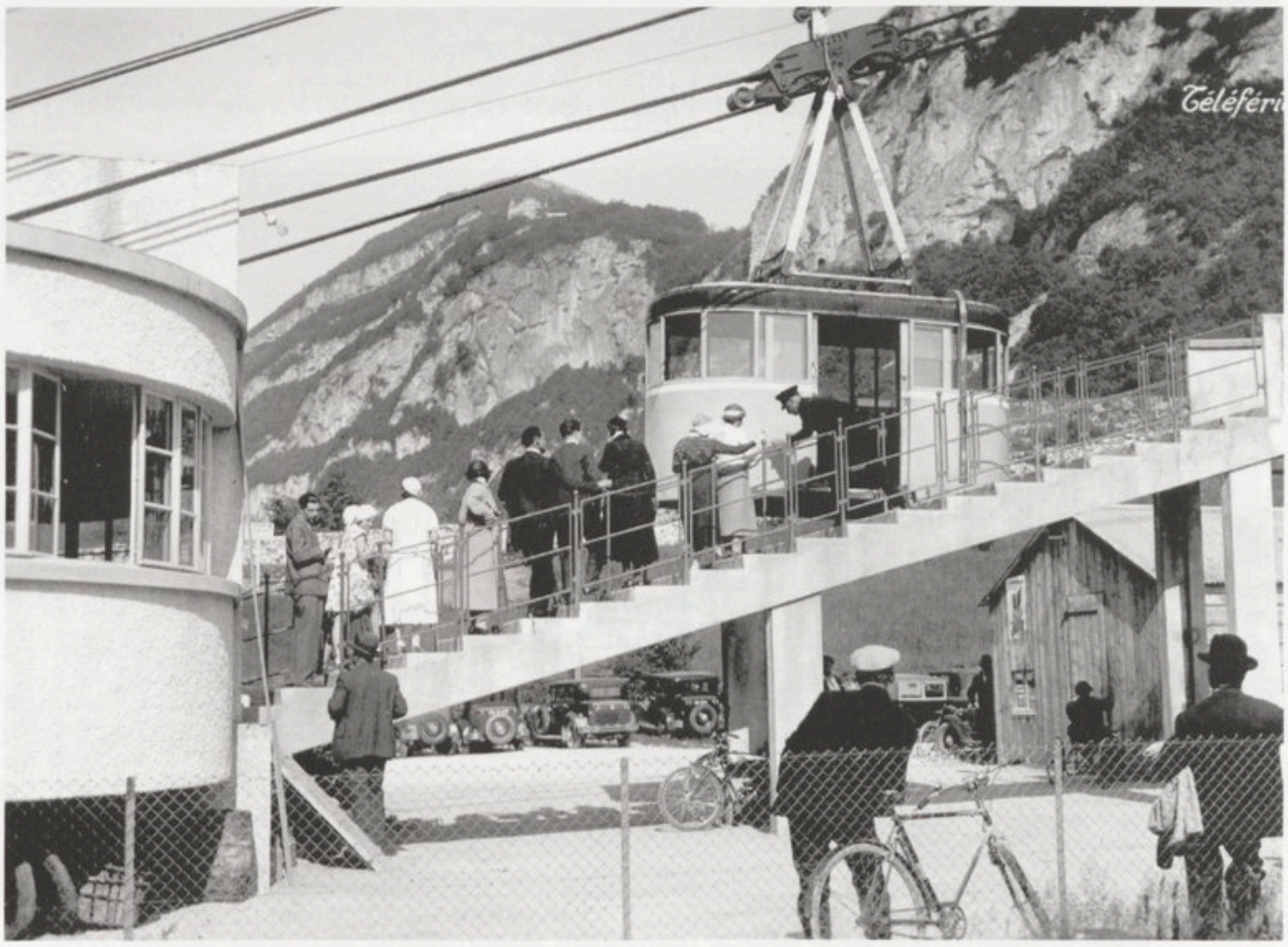

Gare inférieure. Carte postale d'époque, Ed. Jaeger, Genève et phototypie Co., Lausanne (collection G. Lepère).

10 Pour un historique des téléphériques voir Zbigniew (1964).

Le système de câblage mis en place par Rebuffel s'apparente au système de câblage d'un ascenseur. En effet, ne possédant pas de véritables câbles porteurs, chacune des deux voies se compose de deux nappes superposées, circulant en sens inverse et constituée de trois câbles à la fois porteurs et tracteurs. Les câbles tracteurs, après renvoi par la gare du haut, forment une piste de roulement se mouvant en sens contraire de la marche. Ainsi, à l'image d'une personne se déplaçant à contresens sur un escalator, les galets de roulement des cabines se déplacent sur des câbles qui, eux, circulent en sens contraire[11]. Les cabines, reliées entre elles par les câbles, se déplacent à vitesse constante en montée ou en descente : 4 mètres/seconde, soit environ 14,5 km/h pour 6 minutes de trajet.

	PARCOURS	*Société d'exploitation et développement*	*Ingénieur*
1927	Chamonix - Aiguille du Midi	PLM	Cerreti-Tanfani
1928	Chamonix - Plan Praz	PLM	Rebuffel
1928	Le Fayet-Chedde - Plaine de Joux		Bleichert
1930	Plan Praz - Le Brévent	PLM	Bleichert
1932	Le Salève	Fournier	Rebuffel
1933	Mégève - Rochebrune	Viard	Bleichert
1934	Megève - Mont d'Arbois	Rothschild	Bleichert
1934	St-Gervais - Mont d'Arbois		Bleichert
1934	Veyrier du Lac (Annecy)	Fournier	Rebuffel
1934	Morzine - Le Pléney		Bleichert
1934	Grenoble - La Bastille	Ville Grenoble	Rebuffel
1935	Le Revard (Aix-les-Bains)	PLM	Rebuffel
1936	Les Houches-Bellevue		Bleichert

Le système développé par Rebuffel au Salève. Rebuffel (1929).

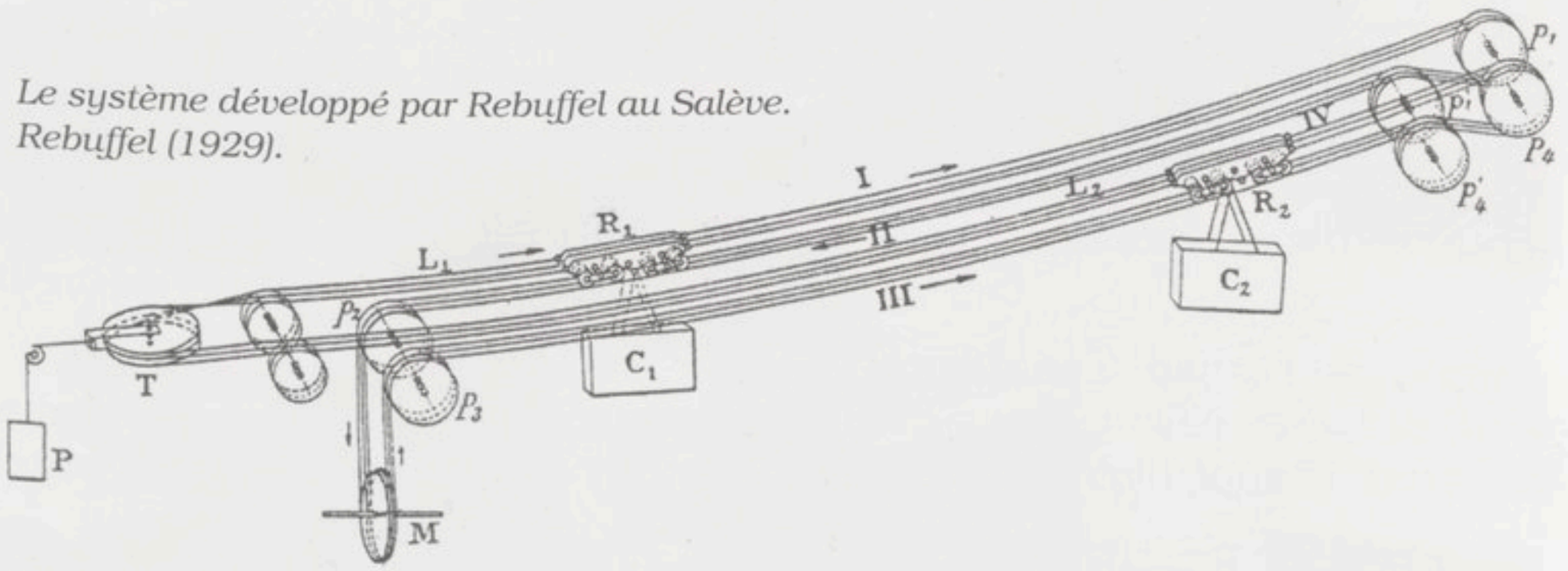

11 Lévy-Lambert

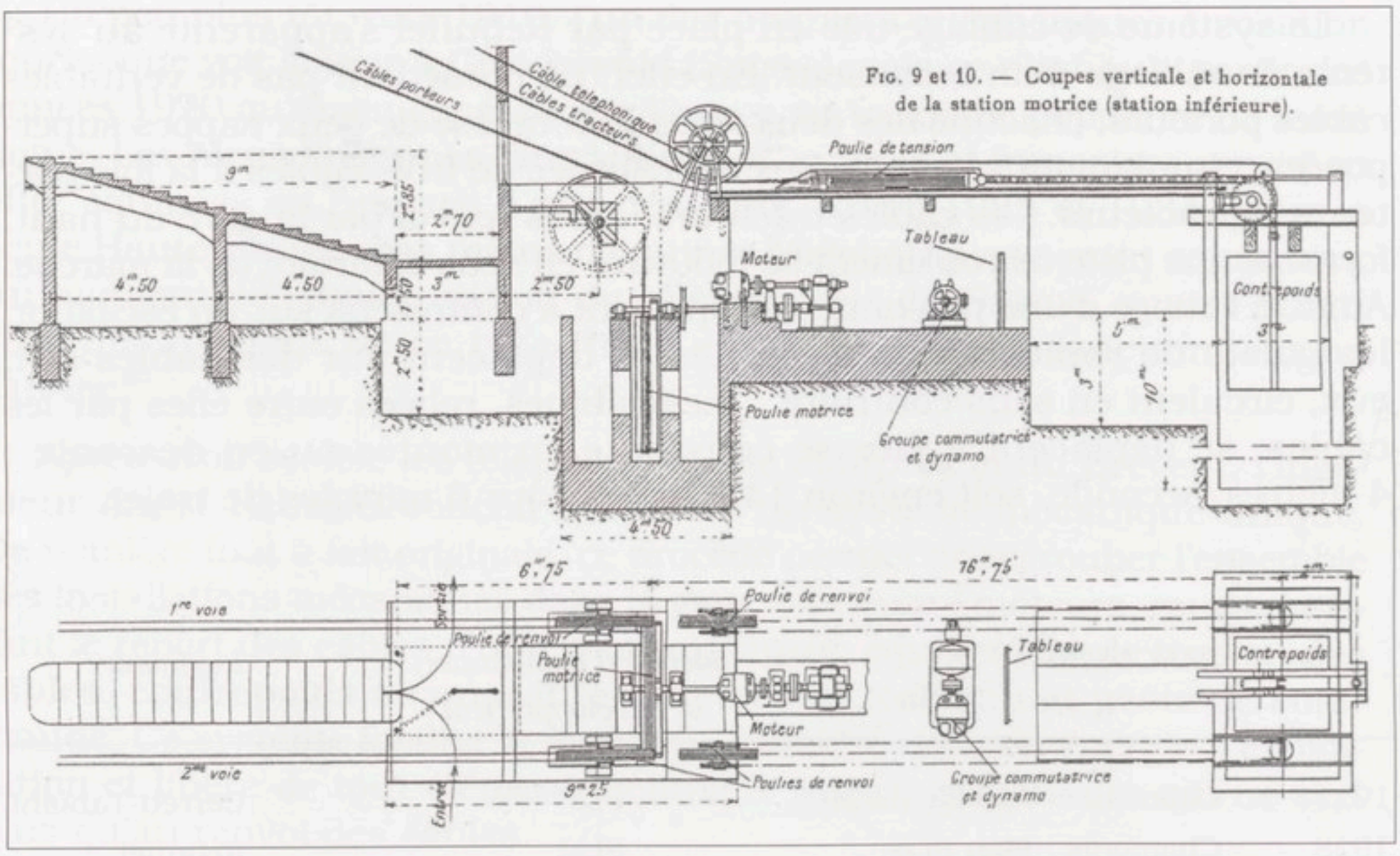

Fig. 9 et 10. — Coupes verticale et horizontale de la station motrice (station inférieure).

Coupe de la gare de départ ou station motrice. Rebuffel (1929).

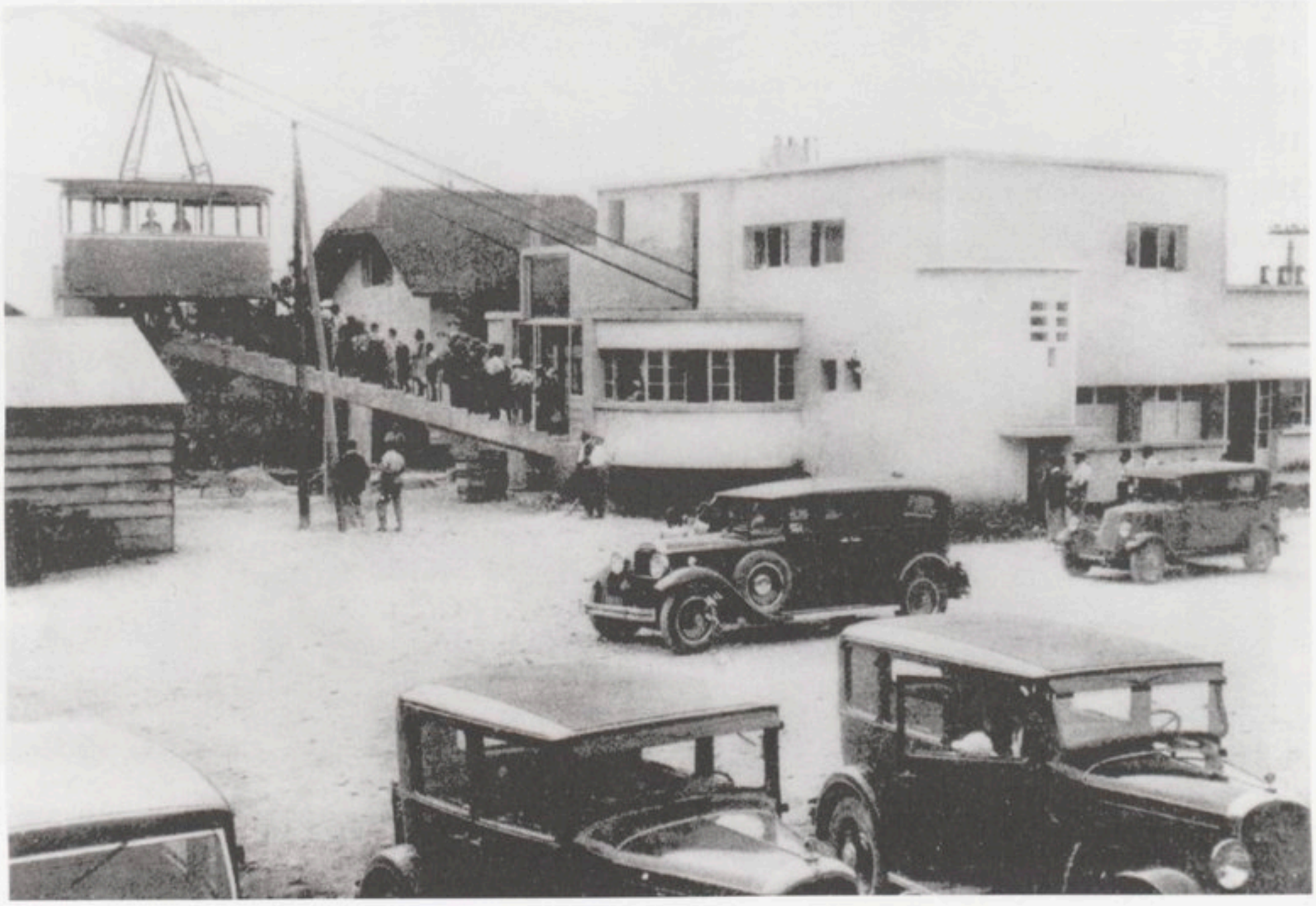

Gare de départ vers 1932, photographe inconnu.
Coll. R. Magnin (collection FBA).



UN PROCESSUS DE CONCEPTION PARTAGÉ

Le téléphérique du Salève franchit, en une portée et sans appui intermédiaire, une dénivellation de 660 mètres[12] en raison de la forte concavité du terrain qui sépare les deux stations extrêmes. Reliées entre elles par une ligne de 1172 mètres, les deux gares se situent, l'une au pied du Salève (cote 440 mètres) et l'autre en rebord de la falaise calcaire (1093 mètres). A ce niveau, la gare supérieure se singularise par un appui vertical de 27 mètres (formé de deux piliers) qui surplombe le site et maintient les câbles dans le vide.

Afin de stabiliser cet ancrage vertical, la solution constructive courante aurait nécessité le report des efforts des câbles et des cabines par un hauban ancré à 45° en retrait. Toutefois, des fouilles géologiques interdisent

---

12 Lorsque les voitures chargées se trouvent au milieu de la portée, les câbles font une flèche de 86 mètres et lorsqu'elles se trouvent en haut de la ligne, les cabines se trouvent sur une pente de 104 % soit un peu plus de 45°.

la mise en place de ce dispositif, comme le relate F. Decock, dans une conférence tenue quelques années après l'ouverture du téléphérique : *« Les fouilles exécutées pour les dites fondations nous causèrent une assez désagréable surprise. En effet, après le rocher assez compact de la surface, nous nous sommes trouvés en présence d'immenses poches (où l'on aurait pu enfouir une petite villa) dans lesquelles étaient entremêlés de gros blocs de rochers... Bien entendu, cette nature du sol pouvant atteindre une très grande profondeur et ne présentant par conséquent pas de garanties suffisantes, nous a obligés de modifier le projet primitif et reporter les efforts sur les massifs plus en arrière ».*

Ainsi, les ingénieurs (Riondel et Decock) modifient l'ossature du projet afin de lui permettre de franchir la zone géologiquement instable. Ils définissent un puissant cadre armé de sommiers raidisseurs, sorte de poutres qui servent à transmettre à l'arrière de la construction l'effort de tension des câbles jusqu'à un noyau massif solidement ancré au rocher.

Autour de ce dispositif structurel, la série de croquis d'études[13] de Maurice Braillard montre, quant à elle, l'évolution du projet architectural. Grâce à une distribution des volumes habités (restaurant et hôtel) et à une radicalisation de la structure (élimination de montants intermédiaires), l'architecte exploite les potentialités expressives contenues dans la conception statique des ingénieurs et donne à voir la structure en portique ancrée au sol en deux points distants.



La cabine franchit 660 mètres de dénivellation. Carte postale, date inconnue (collection FBA).

---

13 Croquis d'études conservés à la FBA.

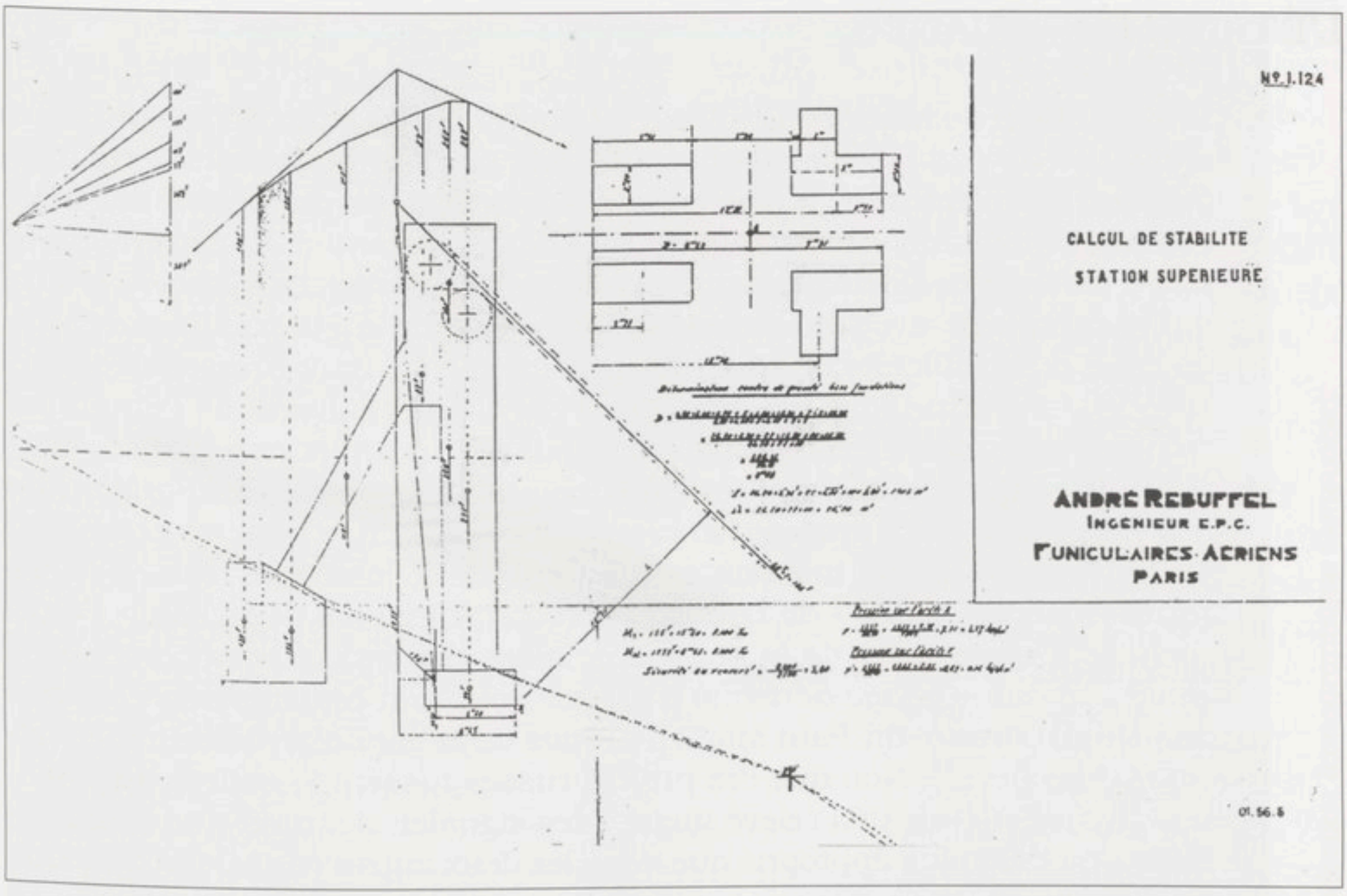

Premier dispositif non réalisé : ancrage supérieur haubané.
Rebuffel (collection FBA).

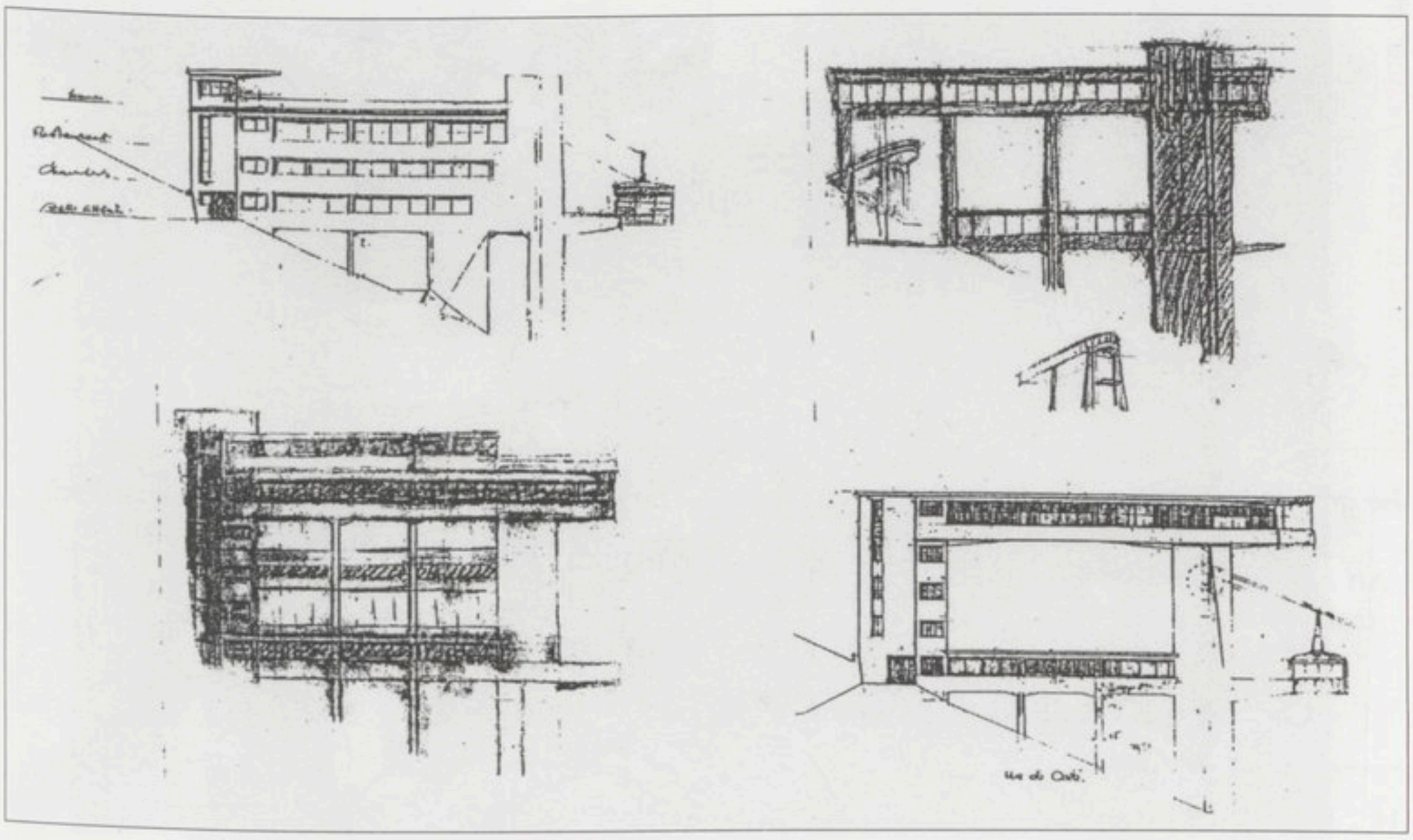

Esquisses de M. Braillard montrant l'évolution du projet, 1931 (collection FBA).

L'ÉTRIER DES NUAGES

Dans l'œuvre de Maurice Braillard, la station supérieure du téléphérique constitue un cas très particulier, à la fois par son programme et par sa solution architecturale. Même en laissant de côté les problèmes de structure (soit : comment arrimer une grande construction à l'extrême bord d'une paroi verticale de plusieurs centaines de mètres), ce bâtiment n'offre guère d'analogie avec les autres stations d'avant la guerre. Et pourtant, en dépit de la difficulté de situer formellement cette œuvre aussi bien dans l'évolution de Braillard lui-même que parmi les réalisations contemporaines, cette station évoque, par son audace, un projet non réalisé, mais connu de tous les architectes de l'époque : « *le gratte-ciel horizontal* » d'El Lissitzky (1924), proposition provocatrice parce que portée à la limite[14]. On pourrait également mentionner un autre projet russe non réalisé « *le restaurant sur la falaise* » de Ladowski (1922). Dans les deux cas, « *l'objet architectural se libère de la pesanteur, alors que les volumes portés nous ramènent à une image aérienne d'espace voué à la contemplation panoramique* », comme le dit Paul Marti à propos de la gare d'arrivée du téléphérique du Salève[15]. Non que ces projets russes fussent la source de la station, mais l'effet de défi relevé incite à les signaler, d'autant que le site du Salève est bien plus approprié que dans les deux autres cas ! **Corboz (2000).**

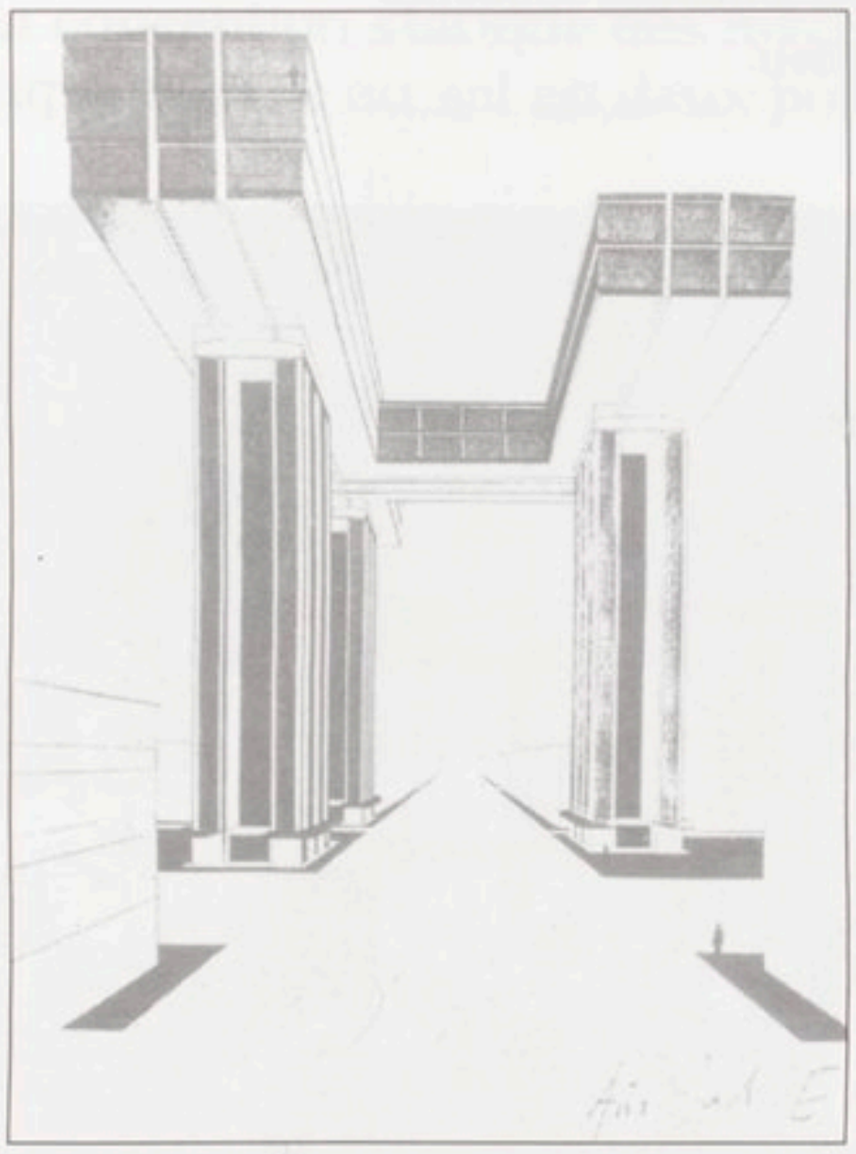

Le gratte-ciel horizontal de El Lissitsky 1924, in El Lissitzky, Russia : An Architecture or world revolution, *translated by Eric Dluhosch (1984), MIT Press.*

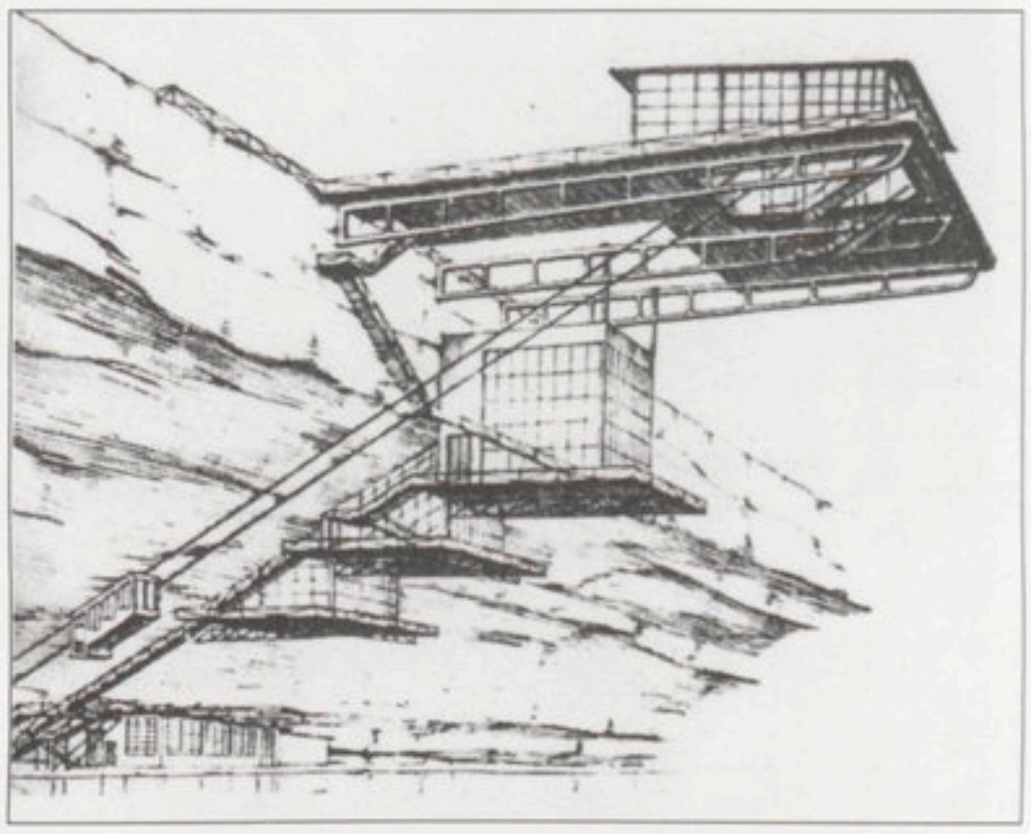

Le restaurant sur la falaise de Ladowski, 1922 in Vittorio De Feo (1963), URSS architettura 1917-1936, *Editori Riuniti, Roma.*

---

14 Ce rapport a déjà été mentionné par J. Christoph Bürkle (1990) in *El Lissitzky, Der Traum vom Wolkenbügel*, Zürich, p. 55.

15 Marti (1993).



Le téléphérique en construction au dessus du brouillard (Collection Iconographique Genevoise).

Par l'usage épuré d'un matériau - le béton - Maurice Braillard met son talent au service d'une modernité qui exalte la prouesse de l'entreprise humaine à la conquête de son milieu. L'esthétique moderniste du téléphérique du Salève l'inscrit dans la lignée des avant-gardes architecturales : les Constructivistes russes pour l'expression des structures matérielles et les Futuristes italiens pour la quête de la forme dynamique. Ces thèmes, comme nous allons le voir, caractérisent l'architecture du téléphérique du Salève sans pour autant l'épuiser.

D'une part, Braillard met en scène la fonction statique de la station supérieure : son rôle d'ancrage des câbles. A l'image du câble qui enjambe l'obstacle sans appui intermédiaire, la station supérieure rend compte des nouvelles potentialités du béton armé (grandes portées, rigidité des structures, monolithisme), exploitées d'autant mieux qu'aucun élément mécanique n'en parasite la composition. Braillard dénude le cadre structurel qui s'avance dans le vide, exhibe les sommiers et les piliers et souligne leur puissance par un béton brut de décoffrage. Il conçoit, à l'arrière, un projet d'hôtel renforçant encore l'inertie du dispositif par la définition d'un volume massif qui bloque aux éléments dynamiques de la composition.

D'autre part, en utilisant des formes aérodynamiques, des éléments linéaires et des porte-à-faux, l'architecte suggère le mouvement, l'élancement dans les airs et les prouesses d'un nouvel équipement moderne. Dans un jeu de correspondance formelle, la proue effilée du belvédère renvoie aux cabines ainsi que la façade arrondie de la gare inférieure. Le restaurant, à l'image d'un étrier, semble suspendu aux nuages ; sentiment renforcé par la transparence (pas moins de 72 mètres linéaires vitrés en continu) qui découpe l'enveloppe de façade.

> On dénie, en général, le droit à l'architecture d'exprimer des sentiments. Est-ce bien sûr dans ce cas particulier ? La grande carcasse de béton évoque, pour qui sait la regarder, tout à la fois la peur mais aussi la joie du vide vaincu et dominé. Elle sait être agressive du haut de son surplomb, elle sait chanter avec le soleil, se durcir avec le vent et jouer avec la brume. Elle sait nous appeler, nous attendre avant que de nous accueillir, mais aussi nous expulser puisqu'en la quittant nous ne pouvons que la trahir. **Desgranchamps (1990).**

Enfin, Braillard met en scène un voyage. S'agissant d'un téléphérique, ce thème peut sembler incontournable, cependant le « voyage » ne se limite pas au seul trajet dans les airs. Il s'initie déjà au niveau des gares par le biais de séquences liminaires qui préfigurent l'expérience du décollement et qui accompagnent le promeneur jusqu'à l'entrée des cabines. Parmi ces dispositifs qui fonctionnent comme des transitions entre l'expérience terrestre et aérienne, les quais d'embarquements sont particulièrement suggestifs. Au niveau de la gare inférieure, le promeneur progresse dans le bâtiment sur une rampe, coulisse, accède à un bow-window arrondi et en porte-à-faux, puis gravit à l'air libre un escalier-passerelle qui mène aux cabines. Au niveau supérieur, il accoste à un quai en porte-à-faux sur le vide, puis s'introduit dans l'étrave qui le conduit sur la terre ferme.

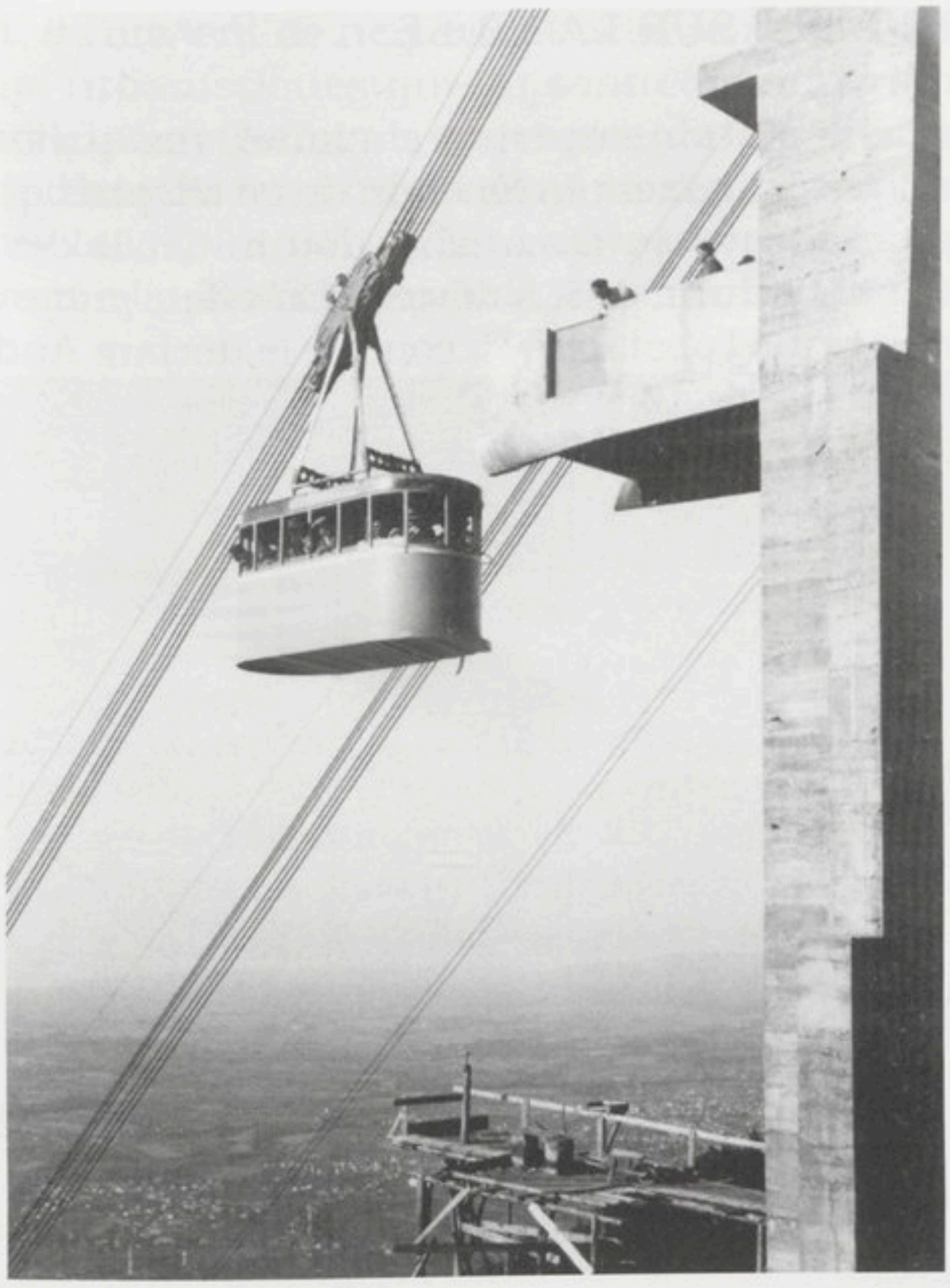

Le béquet au dessus du vide. Photographe inconnu (collection FBA).



L'escalier-passerelle d'embarquement. Carte postale d'époque, Ed. Jaeger, Genève (collection G. Lepère).

UN NOUVEAU REGARD SUR LA VILLE

Le programme de la station supérieure – hôtel, restaurant et accueil des voyageurs - indique clairement la fonction de ce téléphérique qui, outre le transport des promeneurs du dimanche, doit initier le développement touristique et résidentiel du massif salévien. En effet, grâce au câble, le transporteur aérien « brûle l'obstacle »[16], comme le déclare André Rebuffel, introduisant une relation spatiale inédite comparée à celle de son prédécesseur le chemin de fer à crémaillère qui, lui, contourne l'escarpement. Ce moyen de transport moderne en même temps qu'il s'affranchit des contraintes du sol, lie physiquement et mentalement deux territoires, l'urbain et le montagnard, offrant la perception nouvelle d'un environnement global.

> [...] Au-delà du câble, ou mieux grâce à lui, s'unissent ville et montagne et, par là même, les territoires distincts qu'elles occupent. Coupez mentalement le câble et vous déchirez instantanément dans votre esprit le paysage global que vous étiez tout prêt à constituer la ville dans la montagne et la montagne sur la ville. **Desgranchamps (1987).**

Véritable architecture, le téléphérique du Salève se distingue des équipements qu'on rencontre sur les domaines skiables pour se rapprocher davantage des ascenseurs urbains ou des anciens funiculaires conçus dans le but de mettre en valeur un paysage, qu'il soit urbain ou naturel. Ainsi, par la figure d'un restaurant panoramique installé dans la proue de la station supérieure, c'est principalement la ville qui se donne à voir pour les autres (les touristes et promeneurs) autant que pour elle-même. Par le biais du téléphérique, le cadre montagneux du Salève devient un atout supplémentaire pour la ville qui, par effet de contraste, s'en trouve renforcée dans son urbanité. De même, la présence nocturne du téléphérique, tel un phare dans la nuit, signale le nouveau rivage de l'étendue urbanisée et le caractère citadin du mont Salève.

Les nouveaux moyens de transports mécanisés - trains, téléphériques, automobiles - renouvellent le traditionnel belvédère défini à partir d'un point de vue unique. En effet, le déplacement continu dans l'espace (rendu possible par les nouvelles performances des véhicules, la vitesse...) offre, comme dans un travelling cinématographique, un panorama cinétique qui procède d'une succession de points de vue[17]. Ainsi, dans le cas qui nous intéresse, grâce au mouvement et à la vision aérienne, la perception de la ville s'étend en même temps qu'elle se précise : sa structure, ses limites et son assise géographique (lac, montagnes, éléments boisés, rivières...), apparaissent en relief, comme révélées.

---

16 Rebuffel (1929).

17 Au moment de la réalisation du téléphérique, la question de la perception cinétique et esthétique du paysage est l'un des aspects déterminant pour la conception des routes alpines : Grossglocknerstrasse, Autriche, (1930) ; Deutsche Alpenstrasse, Allemagne (1930), Sustenstrasse, Suisse (1946).

A ce sujet, il convient de ne pas dissocier la réalisation du téléphérique des réflexions urbanistiques qui lui sont contemporaines et auxquelles Braillard participe activement. Au centre de ces réflexions : le rôle prépondérant de l'assise territoriale dans la structuration et le développement futur de la ville ainsi que les nouveaux modes d'appréhension du territoire, comme la photo aérienne[18]. Ces idées s'actualiseront peu après



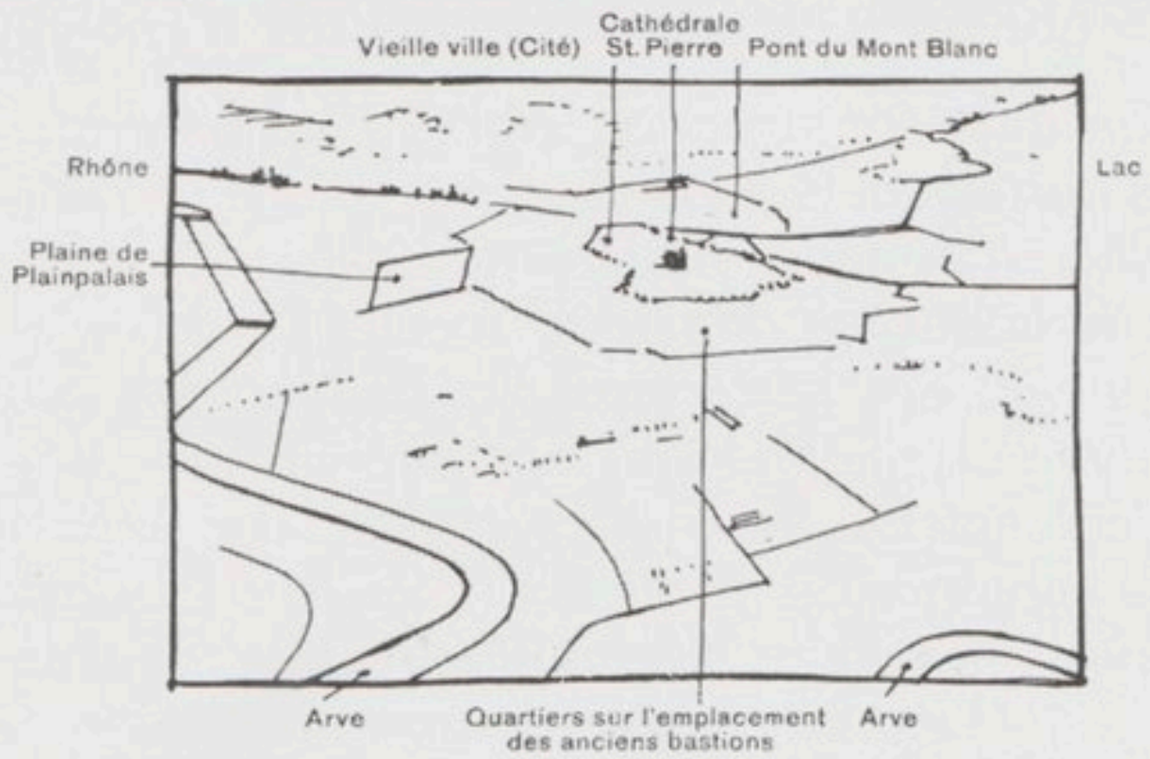

Genève et ses principales entités urbaines et paysagères.
Tiré de Martin C., Bernoulli H., l'urbanisme en Suisse, Zurich, Ed. Fretz, 1929, p. 8.

---

18 L'ouvrage de Camille Martin et d'Henri Bernoulli (1929), *L'Urbanisme en Suisse*, conceptualise cette approche urbanistique et s'appuie, de surcroît, sur une vue nord-ouest reproduite à partir d'un avion pour analyser Genève, signalant que cette vue « *présente beaucoup d'analogie avec celle que l'on a du sommet du Salève* ».

au niveau du *Plan de Zones* (M. Braillard, A. Bodmer 1936), plan qui s'étend sur l'ensemble du canton et inscrit l'urbanisation à l'intérieur d'un parc conçu comme le lieu d'une pratique exploratoire[19].

> Il est en France, mais il tient Genève sous son ombre et tout Genevois doit y effectuer un pèlerinage au moins une fois dans sa vie. C'est un peu comme Ayers Rock pour les Australiens, les trois paysages célèbres pour les Japonais ou la Kaaba pour les musulmans. On prend le bus au carrefour de Rive. On traverse la frontière à pied. [...] On arrive enfin au téléphérique remis en service après des années de panne. Superbe envol. [...] Du côté de la ville c'est vraiment le balcon du ciel, donnant en général sur un lac de nuages au-delà duquel émerge le Jura français, parfois sur toutes les maisons détaillées comme dans un plan relief de Vauban que mon père nous menait admirer avant la guerre aux Invalides, Carouge en deçà de l'Arve, la plaine de Plainpalais, îles et ponts du Rhône, les jetées, le jet d'eau, les bateaux et les planches à voile en fête ; de l'autre côté un immense paysage alpestre, on se croirait en avion, mais avec des portes ouvertes sur des prés et des rocs volants, non pas en avion, pas de portes, en tapis volant, dans un paysage volant. **Butor (1986).**

CHRONIQUE D'UN CHANTIER

Promoteur, ingénieur civil, ingénieur en téléphérique et architecte : c'est l'ensemble de ces différents protagonistes qui permit la concrétisation d'un projet semé d'embûches. Le choix du tracé, la construction de la ligne, la pose des câbles et l'édification des gares nécessitent des efforts considérables si l'on songe aux techniques de chantier de 1930. Grâce au récit passionné du conducteur des travaux, l'ingénieur F. Decock, nous pouvons « revivre » quelques étapes de ce chantier d'envergure[20].

« Le premier stade de construction, après bien entendu avoir loué ou acheté les terrains sur lesquels passe la ligne, ainsi que les gares d'arrivée et de départ, consiste à la mise en place de la ligne de service. Cette ligne réunit le chantier de la station de départ à celui d'arrivée et permet le va-et-vient du personnel et des matériaux. [...] Le travail le plus périlleux de toute la construction d'un téléphérique est sans aucun doute la pose de ce câble. Pour le Salève voici la façon de procéder. Par la route et à travers champs, la bobine contenant le câble est amenée à la station supérieure, et ce dernier est immédiatement mis en place sur le tambour d'un treuil. A l'extrémité libre du câble est solidement amarré un ouvrier spécialiste de ce genre de travail. Il va se laisser glisser le long de la paroi, bien entendu retenu par le treuil, et se frayer un chemin, en débarrassant sur le passage tout ce qui peut gêner, arbustes et blocs de rochers. L'exploit, comme vous pouvez le juger, demande de la part de la personne chargée de ce travail,

---

19 Cogato Lanza, Elena (1999).

20 Conférence tenue par F. Decock, dans les locaux de la section « Voiron Salève » du Club alpin français, 3.2.1941.



Vue du Genevois dans les années 1930. Photographe inconnu (collection FBA).



L'équipe qui, à dos d'homme et dans des conditions similaires à celles du Salève, réalisa la montée du câble au Mont-Veyrier (1934) : il est probable que ce fut la même équipe qui réalisa ce travail au Salève. Au centre de la deuxième image, Auguste Fournier avec sa béquille. Photographe inconnu. Don de Pierre Fournier, neveu d'Auguste (collection G. Lepère).

un mépris absolu du danger, surtout si vous regardez la face du Salève et constatez les grandes parois qui s'y présentent et en pensant que c'est la première fois qu'un être humain fait ce parcours. [...] Cette opération une fois terminée se recommence encore une fois de façon à faire franchir la montagne par les deux brins du câble. Il ne reste plus alors qu'à les réunir, les mettre en tension et la ligne de service est utilisable.

La construction des massifs et des gares peut alors commencer. [...] De cette construction exécutée entièrement en ciment armé, rien de spécial à signaler, si ce n'est que le coffrage très compliqué est exécuté parfois à très grande hauteur et doit être suffisamment rigide pour recevoir la grosse masse de béton. Dès que les massifs principaux sont prêts, on procède de suite et sans attendre la terminaison des gares, à la mise en place de la partie mécanique, des poulies en particulier.

[...] Tandis que s'achève la construction des gares et une fois les poulies mises en place, il reste un énorme travail à réaliser ; la pose des câbles des lignes. Il a fallu 1 mois et demi d'un travail acharné avec des journées de 12 à 14 heures. Les câbles tracteurs et porteurs de 32 millimètres de diamètre ont une longueur de plus du triple de la longueur de la ligne. [...] Chaque bobine pèse 20 tonnes ce qui représente environ 5000 mètres de câbles à dérouler. Bien entendu il est inutile de songer à exécuter la manœuvre de la même façon que pour la ligne de service, attendu que premièrement il serait impossible de monter des poids pareils au sommet et également impossible de les laisser glisser le long de la pente.

[...] Le treuil est mis en marche, et, lentement, très lentement, le câble de service s'enroule sur le tambour du treuil pendant que le gros câble monte vers le sommet. [...] Par son poids, tout cet ensemble traîne sur les rochers, se heurte et s'accroche des dizaines et des dizaines de fois par jour autour de souches et de blocs, se coince entre des rochers, etc... Chaque fois, il faut stopper immédiatement, monter en varappe le long de la paroi, rechercher l'endroit où la mordache[21] est accrochée et, au prix de grosses difficultés et dans des positions vertigineuses parfois, décrocher l'ensemble pour pouvoir continuer.

La même opération se répète pour chaque longueur de câbles de la ligne, c'est-à-dire en ce qui nous concerne, 2 lignes de 3 câbles porteurs/tracteurs et 1 ligne de 3 câbles lest, c'est-à-dire les câbles retenus en contrepoids et partant de l'arrière des deux voitures soit 12. Les câbles déroulés traînent sur le sol et le long de la paroi. Il faut alors procéder à une autre opération délicate, la tension des câbles, c'est-à-dire leur faire prendre leurs positions définitives dans le vide. Là de très gros efforts sont en jeu, les dangers de manœuvre sont très grands.

---

21 Mordache : pièce en matière relativement souple (plomb, fibre) qu'on adapte aux mâchoires d'un étau pour serrer des objets délicats.







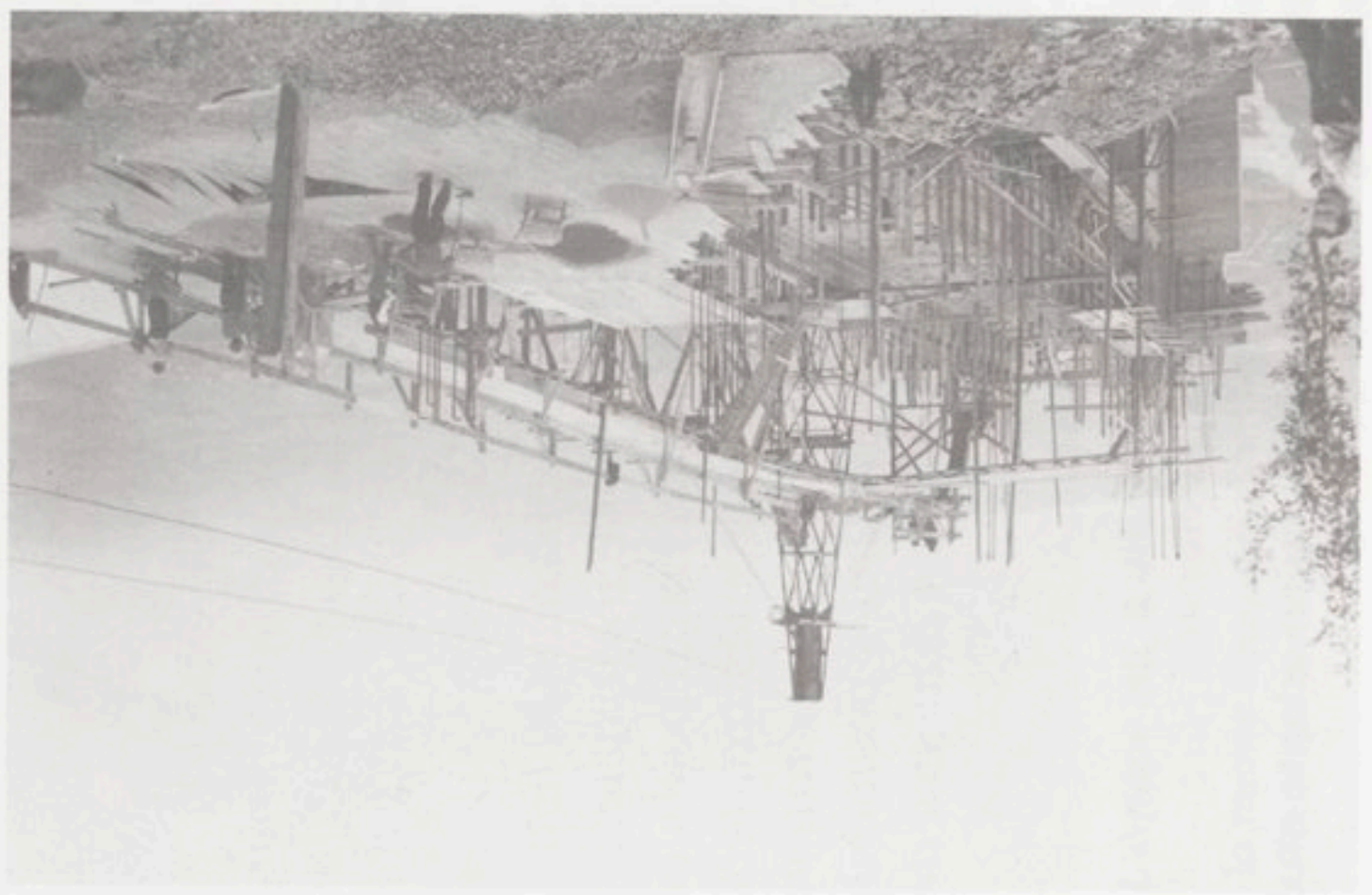

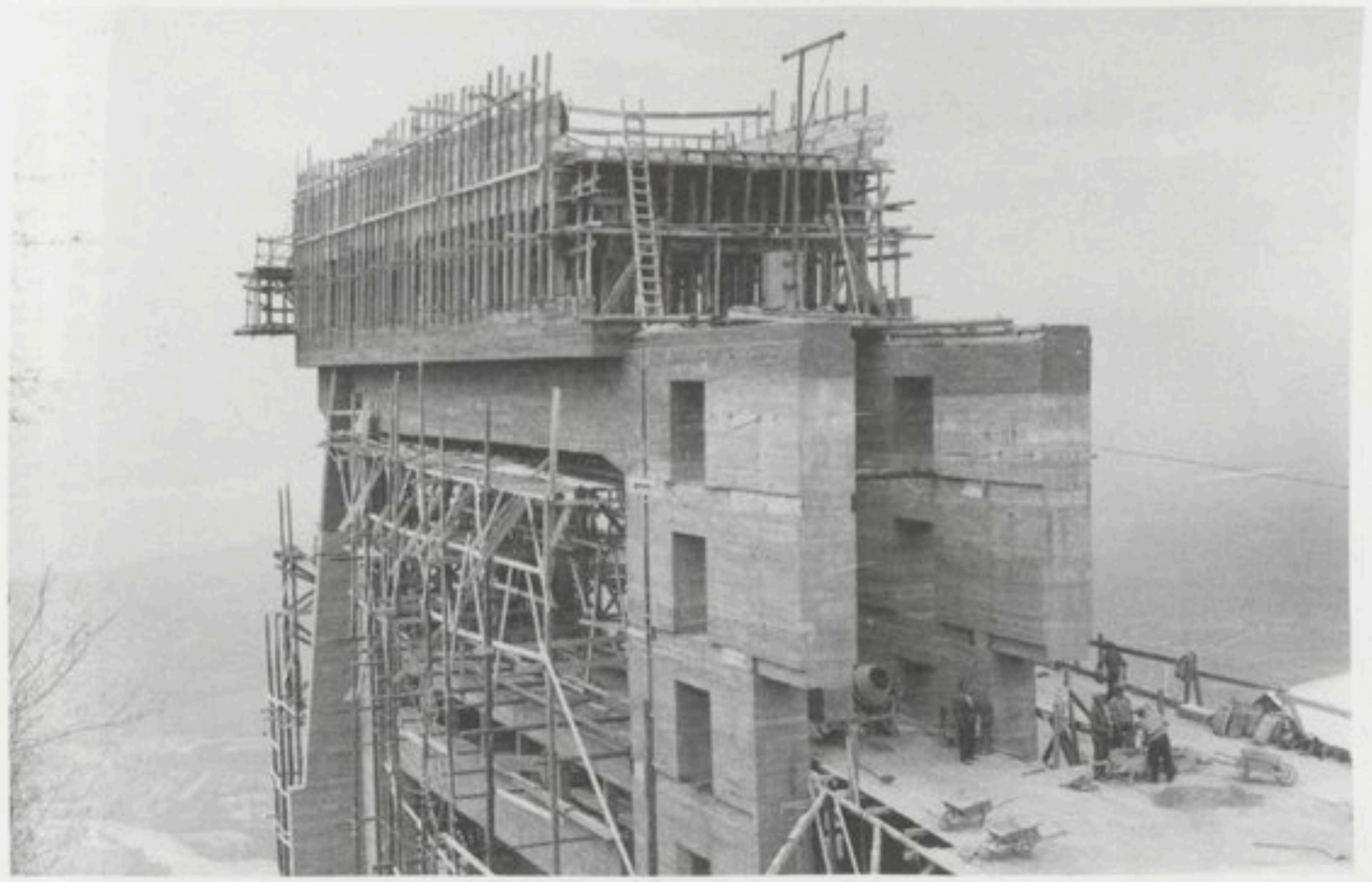



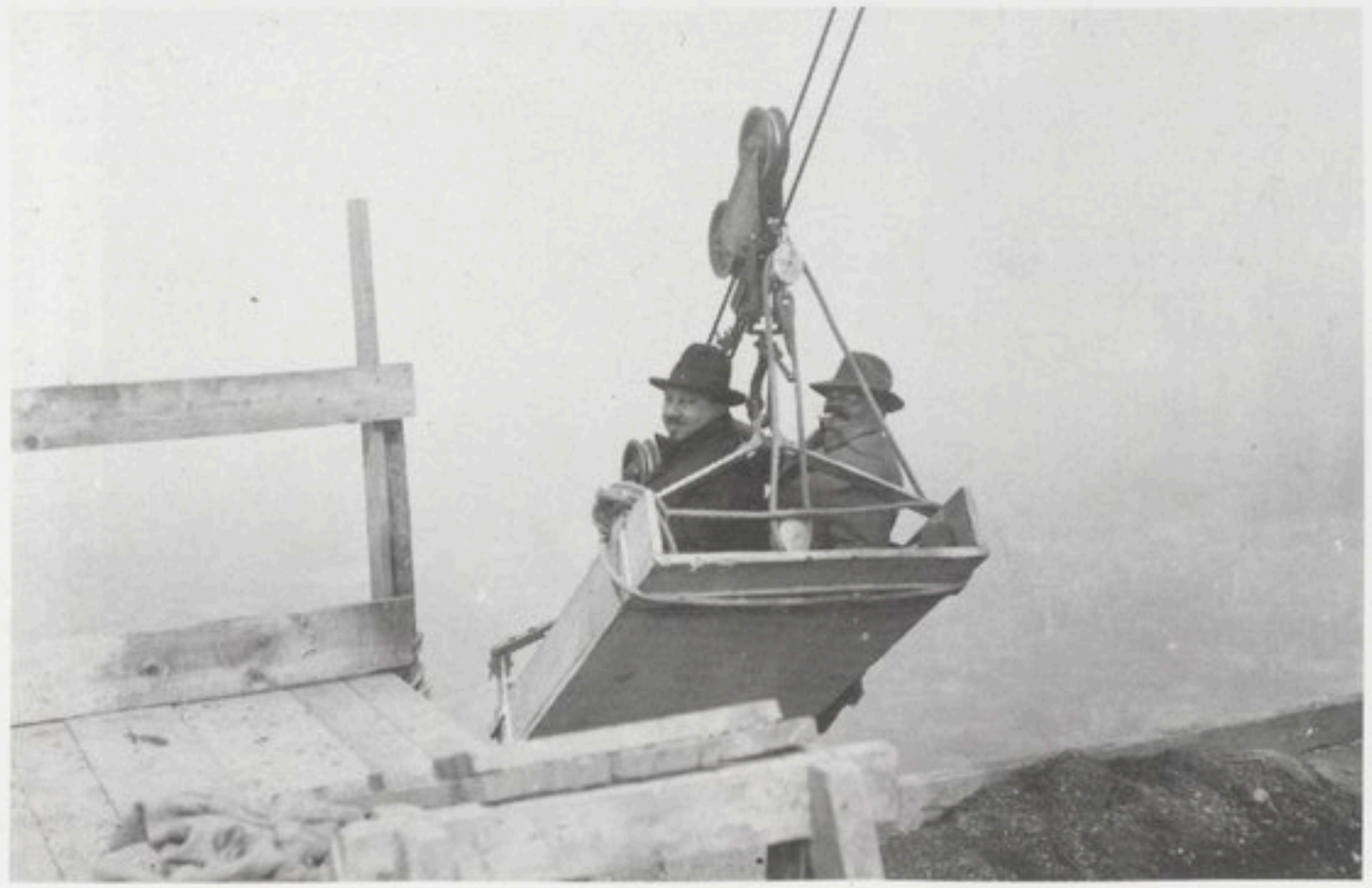



Le téléphérique en construction. Photographe inconnu (collection FBA).



Gare supérieure en construction, 1932. Photographe Zimmer-Meylan (collection FBA).

[...] Pendant cette période de tension, nous avons malheureusement eu un accident qui aurait pu avoir des conséquences désastreuses pour quelques-uns d'entre nous. En effet, en plein effort de tension, les cliquets de retenue du treuil s'étant cassés, la masse du câble retombant du sommet de la montagne, entraîna le tambour du dit treuil à une vitesse folle que tous les freins mis en service ne purent arrêter. Il s'en est suivi une destruction complète du tambour et des engrenages. Ces derniers furent projetés par fragments de toutes grosseurs, dans toutes les directions, tels des schrapnels d'obus.

[...] Par un hasard miraculeux et bien que nous nous trouvions tous à quelques mètres du treuil, aucun de nous ne fut atteint par ces projectiles (des morceaux d'engrenages de 30 kilos) que nous avons ramassés par centaines par la suite tout autour de nous. Le destin a voulu nous être favorable jusqu'au bout, car, le câble retombé entièrement dans la carrière de Veyrier s'était posé au sol sans aucune boucle et par conséquent sans mal lui non plus ».

Pour que l'équipement de la ligne soit complet, il fallut encore, à partir du même procédé, tirer d'autres câbles : deux câbles de signalisation téléphonique et un câble de sonnerie, des câbles transporteurs d'énergie électrique pour l'éclairage de la station. Les essais officiels sont effectués avec succès le 5 août 1932 en présence d'ingénieurs des Ponts et des Chaussées, avec des surcharges triples de la normale. La ligne est mise en exploitation le 7 août, par un temps splendide et une affluence mémorable (trois heures d'attente le soir). L'inauguration officielle a lieu le 27 août 1932 en présence du sous-secrétaire d'Etat au Tourisme (M. Gourdeau) et d'un ancien ministre, sénateur et président du Conseil général de Haute-Savoie (M. Fernand David).

BIENTÔT SOIXANTE-DIX ANS D'EXPLOITATION !

Les cinq années qui suivent l'inauguration de l'ouvrage (1932-1939) constitueront la période d'exploitation la plus faste : il n'est pas rare d'attendre une heure avant de pouvoir accéder aux cabines et l'on peut compter jusqu'à deux mille cinq cents passagers certains dimanches. Les soixante-dix ans qui suivirent furent marqués par des hauts et des bas et cela pour différentes raisons : bouleversements politiques, évolution des modes de vie, nouveaux modes de transport, développement des pratiques de loisirs et nouvelles orientations de l'offre touristique à partir de la création de la Société des Nations[22].

22 Notons aussi la réduction de la durée de séjour des voyageurs qui, dans le cas de Genève, est passée de plus d'une semaine au XIXe siècle, à 5,5 jours au début du XXe et à 2,18 jours en 1996.



Promeneurs au départ du téléphérique, à l'embarquement et à l'arrivée au sommet. Photographe inconnu (collection FBA).

Tout d'abord, avec l'ouverture de la route d'accès aux Treize-Arbres (1936) et l'engouement pour l'automobile qui suit la fin de la guerre, une première baisse de fréquentation est enregistrée. Puis, pendant la deuxième guerre mondiale, le Salève utilisé comme poste d'observation par les troupes allemandes est déserté. L'activité du téléphérique sera suspendue, pendant huit ans, en raison de la fermeture de la frontière. Remis en fonction en 1947, il contribue aux débuts de la télévision suisse romande avec la réalisation d'une émission expérimentale captée depuis les studios de la radio à Genève.

Enfin le téléphérique du Salève, comme l'ensemble des transporteurs pionniers, fut considéré comme techniquement obsolète seulement

vingt ans après sa réalisation. En effet, à partir des années 1950, le « transport de voyageurs par câble » entre dans une phase de normalisation[23] qui répond à de nouveaux standards de sécurité et de rentabilité des exploitations. Ces deux facteurs sont à l'origine des transformations qui affecteront tant le système technique que l'architecture des gares dont la conception était, comme nous l'avons déjà vu, intimement liée.

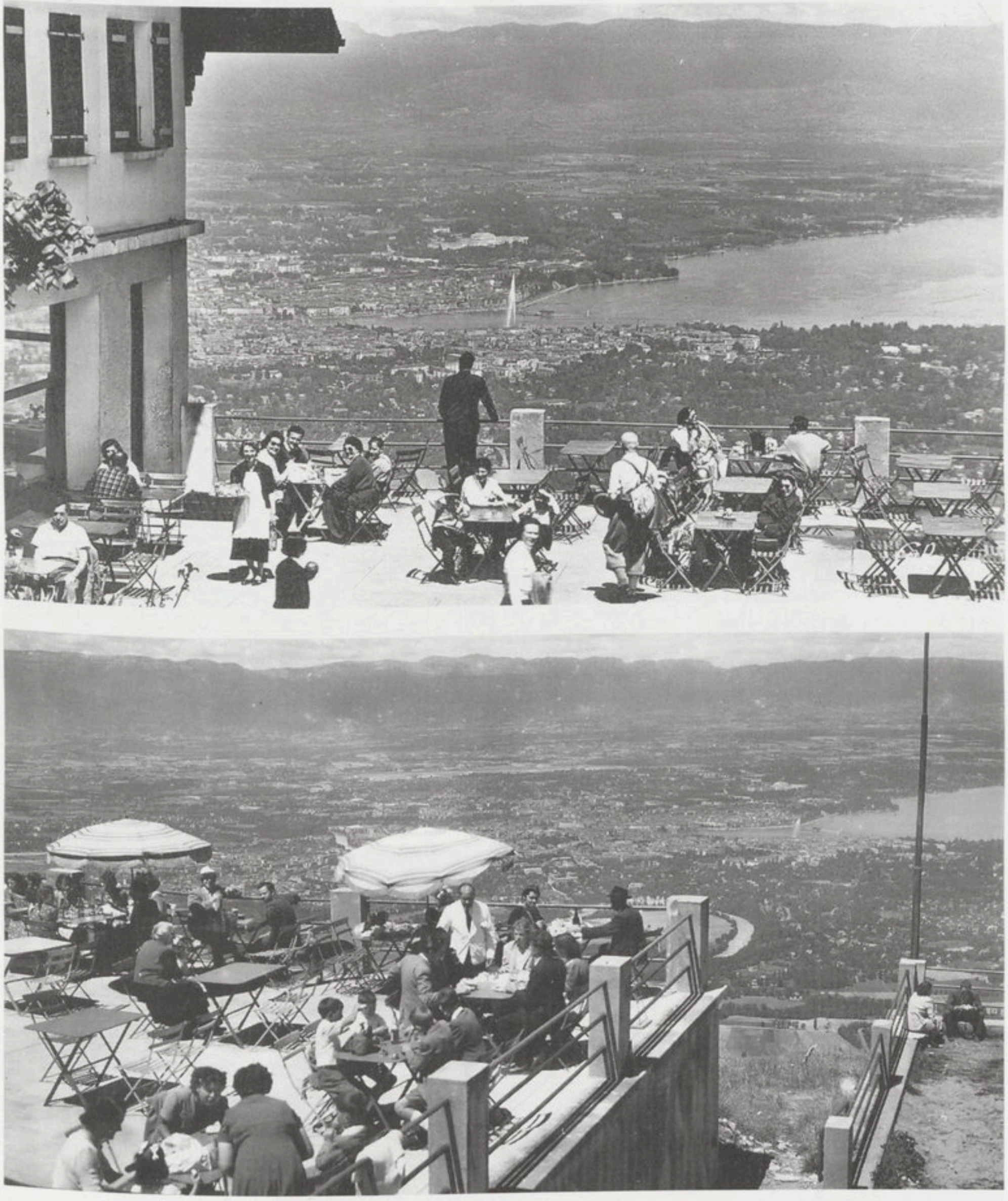

Vues panoramiques depuis la terrasse du restaurant du téléphérique, année 1960. Cartes postales, Ed. CAP, Paris, et Ed. J. Cellard, Lyon (collection G. Lepère).

---

23 Circulaire ministérielle qui concerne la construction et les dispositifs de sécurité, 1947.

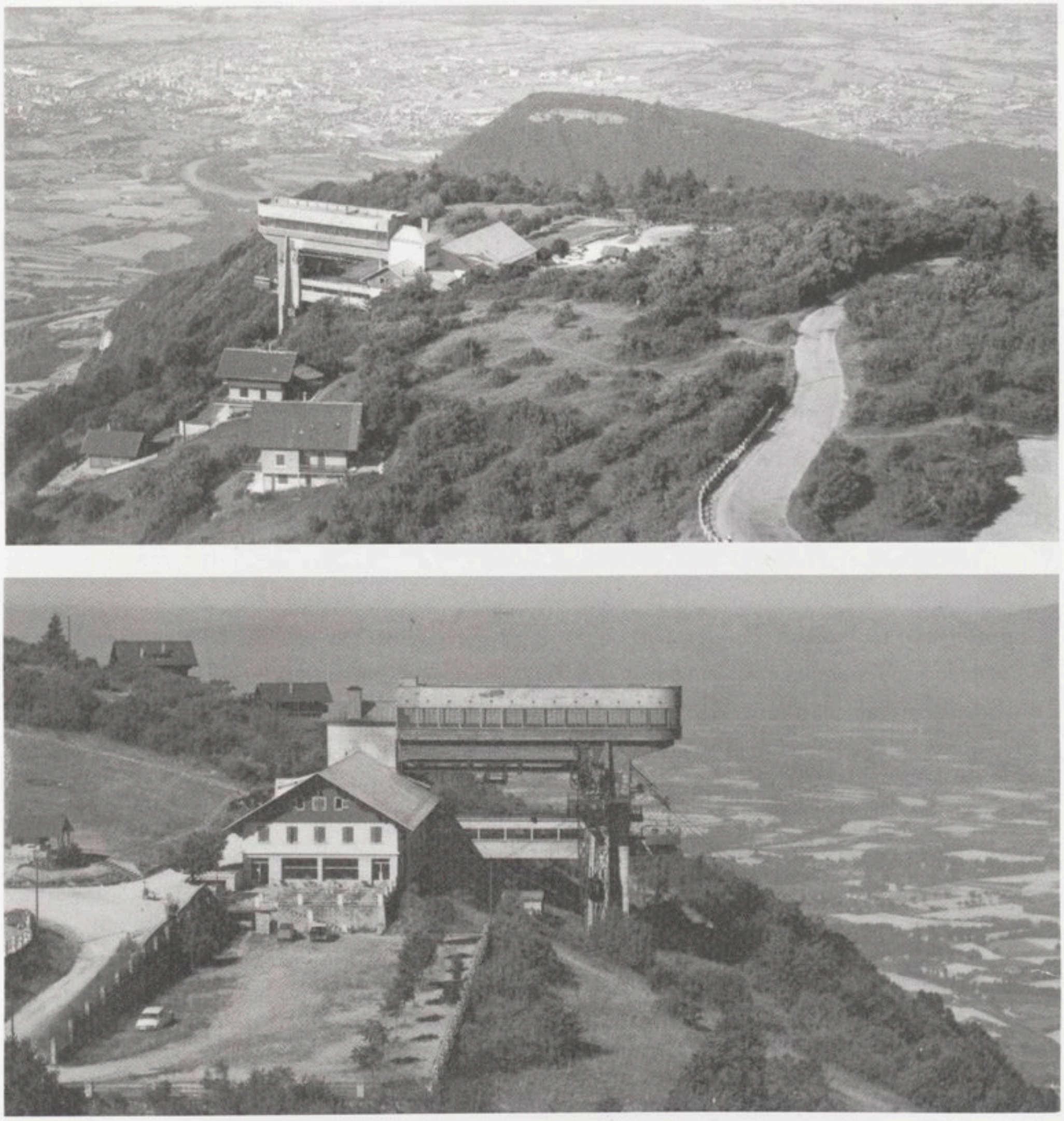

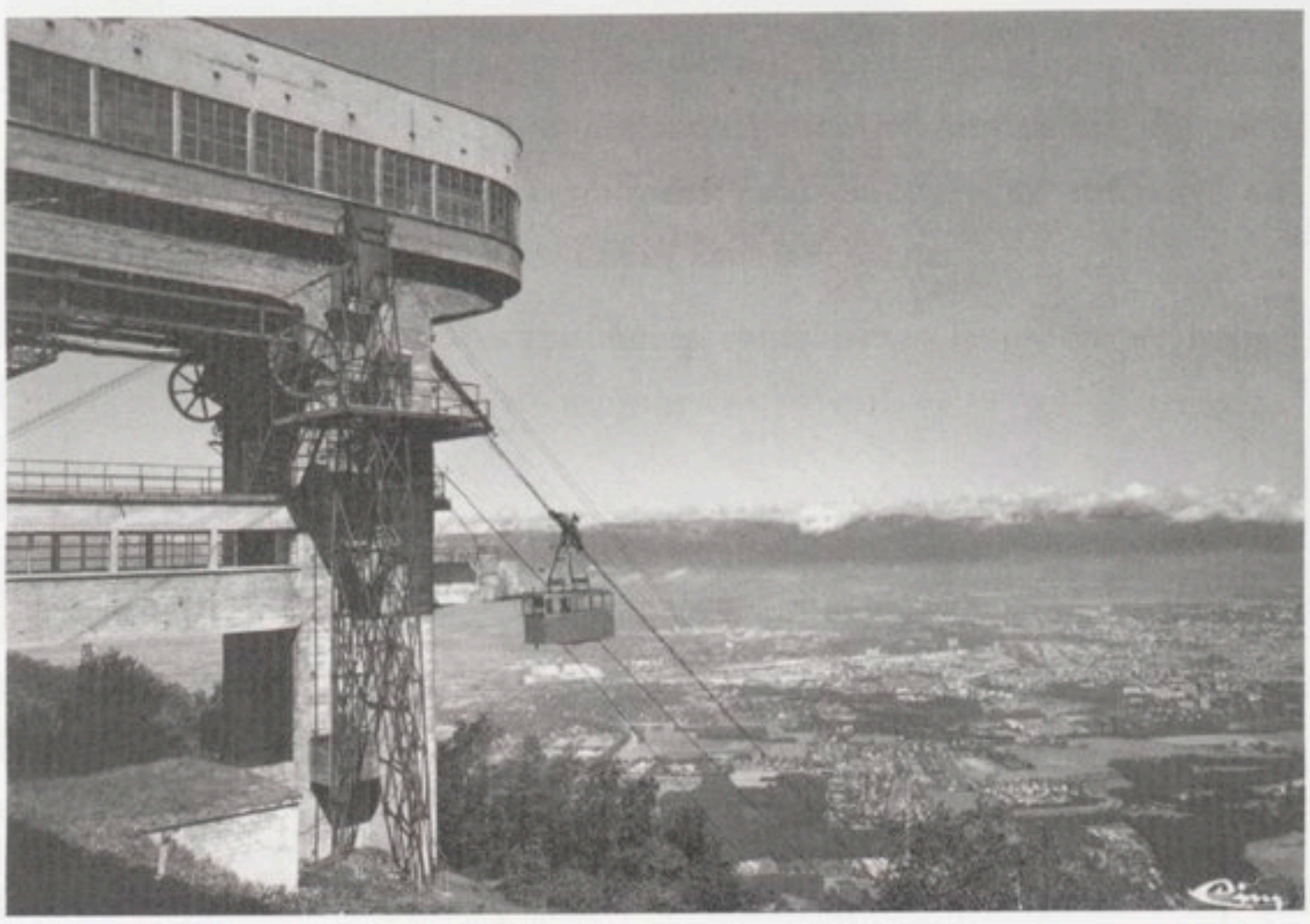

Le téléphérique entre 1954 (date de la première modification de l'installation technique et des cabines) et 1984 (transformation de la gare supérieure et nouveau restaurant). Cartes postales (collection FBA).

Dans le cas du Salève, le système original de Rebuffel est remplacé par un système conventionnel porteurs/tracteurs en 1951. On profite du changement pour modifier la carrosserie des cabines et augmenter leur capacité de trente à trente-six personnes. On propose alors un billet combiné tram et téléphérique. En 1962, le téléphérique fête ses trente ans d'existence et ses trois millions de passagers, mais sa fréquentation baisse comme celle du restaurant adjacent qui ferme en 1973.

En 1975, la ville d'Annemasse rachète le téléphérique et ses installations au prix du terrain. La même année, sur ordre des services de sécurité, l'exploitation du téléphérique est suspendue, le coût des travaux à effectuer dépassant largement les ressources d'Annemasse. En 1978, les collectivités publiques françaises et genevoises entreprennent des démarches pour redonner vie au téléphérique. M. Bernard Pellarin, président du Conseil général de Haute-Savoie et M. Robert Ducret, conseiller d'Etat genevois en charge des finances, obtiennent de la ville d'Annemasse un droit de superficie pour quarante ans (échéance : avril 2022) et des fonds notamment reçus de M. Edmond de Rothschild.

En 1984, d'importants travaux de remise aux normes de l'infrastructure entraînent le changement de tout l'équipement technique. Les cabines, d'une capacité de soixante personnes, sont également prévues pour accueillir des ailes deltas et transportent sous leur plancher un réservoir qui permet à chaque voyage de monter deux mille litres d'eau potable au restaurant. Le parcours ne prend plus que trois minutes pour un débit potentiel d'environ neuf cents personnes par heure[24].

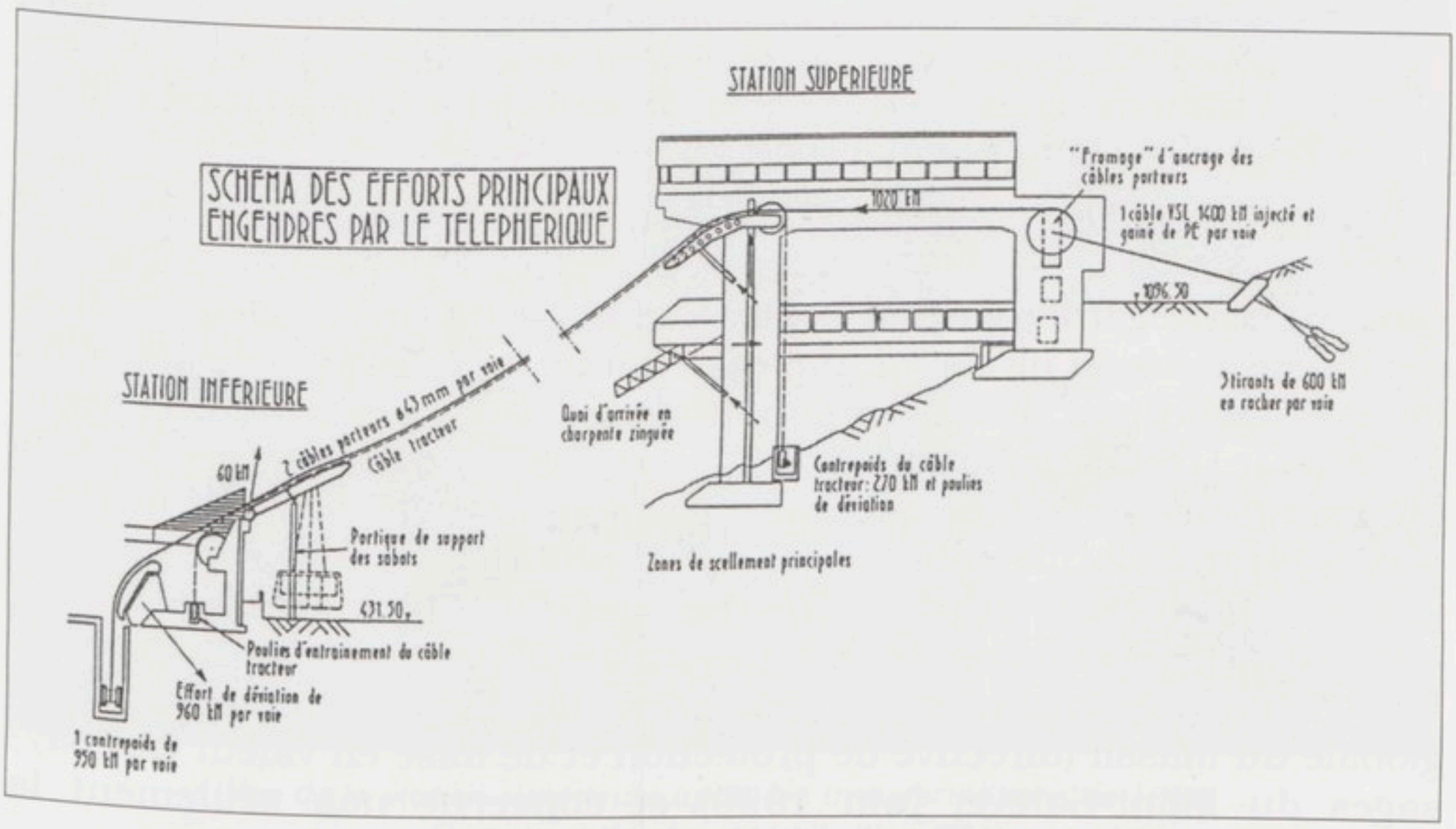

L'ensemble du nouveau dispositif technique, 1984 (collection FBA).

---

24 Le seuil de rentabilité est passé de 30 000 à 200 000 passagers/l'an entre 1939 et 2000.

Téléphérique du Salève	*A l'origine*	*à partir de 1984*
Capacité des cabines	30 personnes	60 personnes
Vitesse de déplacement	4 m/seconde (soit 14,5 km/h)	10 m/seconde
Durée du trajet	6 minutes	3 minutes

Dans le cadre de ces travaux, interviennent la démolition puis la reconstruction de la station inférieure ainsi que le rachat de terrains adjacents aménagés pour des places de stationnement. La station supérieure est pour sa part réutilisée et l'allure générale du bâtiment en proue sur le vide est maintenue. Destinée à l'origine à recevoir le restaurant, la salle en belvédère a été équipée de bardages métalliques qui suppriment la transparence et la légèreté de la partie sommitale de la gare. Utilisé comme entrepôt d'installations radio, cet espace fournit un apport financier non négligeable à l'exploitation. Sur le corps même du bâtiment, le béton brut est crépi et peint, les vitrages et serrureries du couloir d'accès sont entièrement remplacés avec constitution d'une salle d'embarquement close. Enfin un nouveau restaurant est reconstruit sur deux niveaux à l'emplacement de l'existant.

> La tête bridée par une armée de poulies, de lampes et de cabines, l'œil aveuglé par une sorte de sparadrap vert métallisé, le dos câblé et vissé au sol, la gare d'arrivée du Téléphérique du Salève (1931-1932) m'est apparue, au premier regard, comme un lugubre et pathétique monument dédié au Prométhée des Modernes. [...] On soupçonne que la gare d'arrivée a survécu, non pas tant en raison de la reconnaissance de la caractéristique forme de proue imaginée par Braillard, mais en raison de considérations techniques et économiques sans passion. [...] Peu d'années se sont écoulées depuis ces événements... Mais comme cela semble déjà loin ! Aujourd'hui, ce ne serait pas seulement les architectes et les historiens qui s'interrogeraient sur le caractère inéluctable d'un tel massacre, ce serait le profane. **Reichlin (1993).**

Pourtant, malgré cette rénovation malheureuse, les caractéristiques et les qualités essentielles de cet équipement peu commun demeurent et doivent être sauvegardées. Après presque soixante-dix ans d'existence et de nombreux aléas au niveau de son exploitation, la valeur patrimoniale du téléphérique est en voie de reconnaissance puisqu'il est question de lui attribuer le label « *Patrimoine du XXe siècle* »[25]. Cette mesure qui ne possède qu'une valeur symbolique ne signifie pas pour autant que le téléphérique doive être transformé en musée. Il s'agit plutôt, pour enrayer sa désaffection progressive (perte d'un tiers des passagers entre la réouverture en 1984 et 1993), de lui donner un nouveau souffle en diversifiant ses vocations. Il s'agit de formuler une idée qui s'appuie sur une mise en valeur globale du massif (directive de protection et de mise en valeur des paysages du Mont-Salève, juin 1999) et concerne non seulement la

25 Label décerné par la direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes (DRAC), circulaire d'application octobre 1999.

réhabilitation de la station supérieure et la valorisation de son environnement proche, mais aussi le pied du Salève et les accès à son sommet.

UN AVENIR INCERTAIN

Le téléphérique du Salève se trouve aujourd'hui dans une situation critique. En difficulté financière, son exploitation est menacée et pourrait être interrompue. Avec lui disparaîtrait la possibilité d'accéder au sommet du Salève par « transport public ». Avec lui disparaîtrait un mode unique de perception du paysage. Avec lui disparaîtrait probablement aussi à terme cette remarquable et spectaculaire œuvre d'architecture que constitue la station supérieure. Avec lui s'en irait enfin un témoignage matériel de l'histoire technique, sociale, politique et culturelle de la région.

Ainsi, cette contribution a pour objectif de sensibiliser l'opinion publique locale et notamment la population proche, en l'appelant à soutenir la mise en place d'une véritable stratégie de sauvegarde du téléphérique du Salève. Dans ce but, un certain nombre de personnalités et d'associations de la région transfrontalière se sont récemment réunies au sein d'une Association pour la réhabilitation du téléphérique du Salève (ARTS). Son but est de convaincre l'opinion et les collectivités publiques afin d'assurer un avenir durable au téléphérique du Salève et à son site[26].

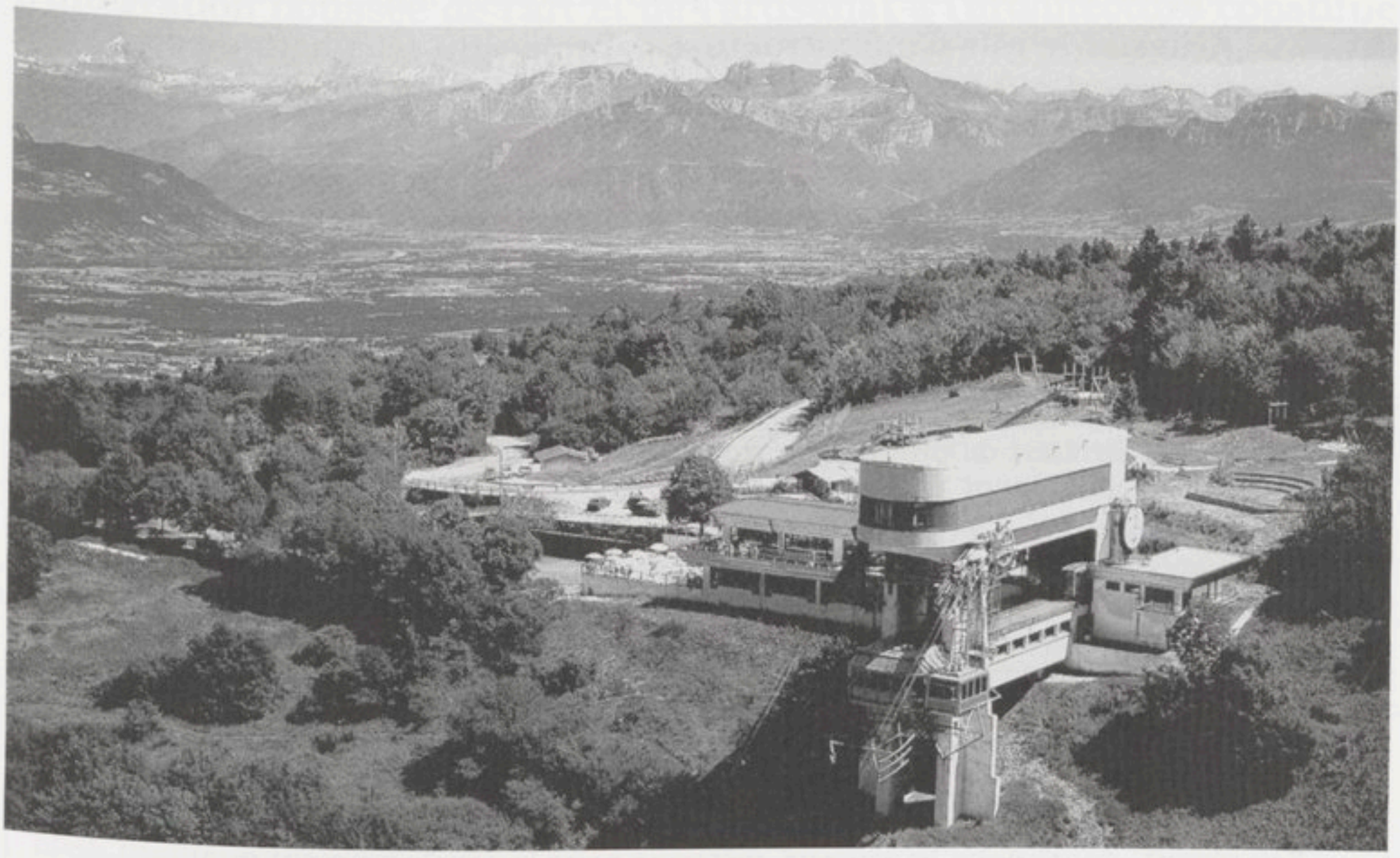

Vue de la station supérieure après les transformations de 1984.
Carte postale récente (collection FBA).

---

26 Pour plus d'informations ARTS, 16 rue Saint-Léger, 1205 Genève, fax 022 310 49 07, e-mail : soguey@braillard.ch

Pourquoi sauvegarder le téléphérique ?

Sept valeurs importantes sont associées au maintien du téléphérique du Salève :

- une valeur patrimoniale : c'est un témoin unique de l'essor des infrastructures du siècle dernier, tant au niveau technique qu'architectural ;
- une valeur d'usage : c'est un mode de transport collectif rendant accessible le Salève aux personnes non motorisées (notamment les jeunes et les personnes âgées) ;
- une valeur sociale : c'est un mode d'accès à une « montagne citadine », un lieu de détente pour une population de près d'un million d'habitants (l'ensemble du bassin du Genevois) ;
- une valeur environnementale : c'est un mode de transport non polluant à l'intérieur d'un massif protégé ;
- une valeur paysagère : c'est une balise dans le paysage et un dispositif d'observation du territoire lémanique (belvédère) ;
- une valeur touristique : c'est un point de passage pour les touristes en visite dans la région Mont-Blanc – Léman ;
- une valeur symbolique et politique : c'est l'un des premiers projets concrets basés sur une coopération transfrontalière.

Quels devraient être les objectifs de la sauvegarde ?

- **Renforcer** durablement l'attractivité du téléphérique du Salève en développant de nouvelles fonctions pour la station supérieure ;
- **Affirmer** le rôle d'infrastructure collective du téléphérique du Salève (transport public et pôle d'activités culturelles) ;
- **Fidéliser et diversifier** les usagers en visant l'augmentation du niveau de fréquentation ainsi qu'une meilleure répartition des usagers dans la semaine et au cours de l'année[27].

Fondation Braillard Architectes (FBA)[28]

La Fondation Braillard architectes est une institution reconnue d'utilité publique. Son objectif général est de promouvoir une culture de l'architecture et de l'urbanisme. Cela signifie concrètement :

- faire connaître une œuvre et son actualité et ainsi diffuser une culture architecturale et urbanistique. Il s'agit de valoriser et conserver non seulement des fonds d'archives (avec la réalisation d'une exposition et trois ouvrages sur l'œuvre de Maurice Braillard) mais aussi les édifices (par une activité de sauvegarde).

- réaliser des recherches motivées par la nécessité de mieux concilier l'architecture et l'urbanisme avec une analyse de la société. C'est pourquoi la FBA s'efforce depuis plusieurs années de jeter des ponts entre les sciences sociales et les savoirs de la construction.

A travers ses actions, la Fondation se propose d'être plus qu'un lieu de mémoire : un lieu vivant, ancré dans le présent, œuvrant pour le développement qualitatif de la ville et de l'habitat.

---

27 B. Manzoni, S. Oguey, O. Söderström (2000).

28 Visitez le site web : www.braillard.ch

MAURICE BRAILLARD (1879-1965)



Maurice Braillard (collection FBA).

Architecte, urbaniste et homme politique établi à Genève, Maurice Braillard est actif en Suisse et en France entre 1904 et 1957. Il laisse derrière lui une œuvre considérable aux multiples facettes. Animé par un projet social, homme de vision conceptualisant à partir du dessin, Braillard réalise ses projets les plus audacieux durant les années 1920 et 1930. L'intégration poussée de l'art et de l'artisanat à l'architecture constitue une préoccupation constante dominante de son œuvre au cours de sa première période d'activité marquée par la réalisation de la mairie d'Onex et de la cité d'Ugine, en Savoie.

Progressivement, Braillard diversifie ses recherches. Dans des programmes nouveaux comme le téléphérique du Salève, il développe un langage moderniste au fort pouvoir d'évocation. Dans les ensembles d'habitat à Genève – Maison ronde, Cité Vieusseux, Square de Montchoisy – il focalise son attention sur les aspects fonctionnels du logement et sur les pratiques collectives en valorisant les espaces de transition entre les sphères privées et publiques.

Enfin, avant même d'être élu à la tête du département des Travaux publics de Genève (1933 à 1936), Braillard étend sa réflexion à l'urbanisme. Dans ses projets non réalisés pour la rive droite et dans le plan directeur de 1935 (Genève), il enrichit les principes de l'urbanisme moderne d'une dimension sensible en adaptant la morphologie à la topographie et en travaillant la différenciation des espaces publics.

Son œuvre a été honorée par la ville de Genève qui a donné son nom à une rue dans le quartier de Moillebeau. L'Etat de Genève a également marqué son intérêt pour l'œuvre de cet architecte en classant monument historique un ensemble d'immeubles des années 1930 : la Maison ronde.

AUGUSTE FOURNIER (1902-1979)[29]



Auguste Fournier (collection G. Lepère).

Auguste Fournier natif de Pers-Jussy (France) doit sa célébrité à plusieurs réalisations techniques dont le téléphérique du Salève, mais aussi à sa forte personnalité, son sens des affaires et son esprit d'entreprise. Il semble qu'Auguste Fournier ait fait tous les métiers. Il a non seulement construit le téléphérique du Salève mais également celui du Mont-Veyrier au bord du lac d'Annecy (1934) ainsi qu'un « téléphérique sur neige » à La Clusaz.

En construisant le téléphérique du Salève, Fournier réalise ce que Maurice Delessert (1874-1936), administrateur suisse du chemin de fer du Salève, projetait depuis longtemps. Fournier aurait aimé créer un billet circulaire pour combiner les modes de transport... cependant les administrateurs de la compagnie ferroviaire s'y sont opposés. Auguste Fournier ne reste guère longtemps à la tête de ses réalisations : il quitte le téléphérique du Salève en décembre 1933 et celui du Mont-Veyrier en novembre 1935. L'homme est plus intéressé par la création que par la gestion des affaires.

Par ailleurs, Fournier était un homme d'affaires assez éclairé pour lancer le premier la fabrication des petites bouteilles de gaz pour le camping. Il a travaillé sur le vaccin contre la fièvre aphteuse. Il a dirigé également un atelier de fabrication de plaques minéralogiques et développé un procédé de plastification de photographies et documents.

Son esprit d'entreprise a été honoré par la municipalité d'Etrembières (Haute-Savoie) qui a donné son nom au parking du téléphérique du Salève.

---

29 Sur la base de renseignements fournis par G. Lepère (1987) et C. Ferandou.

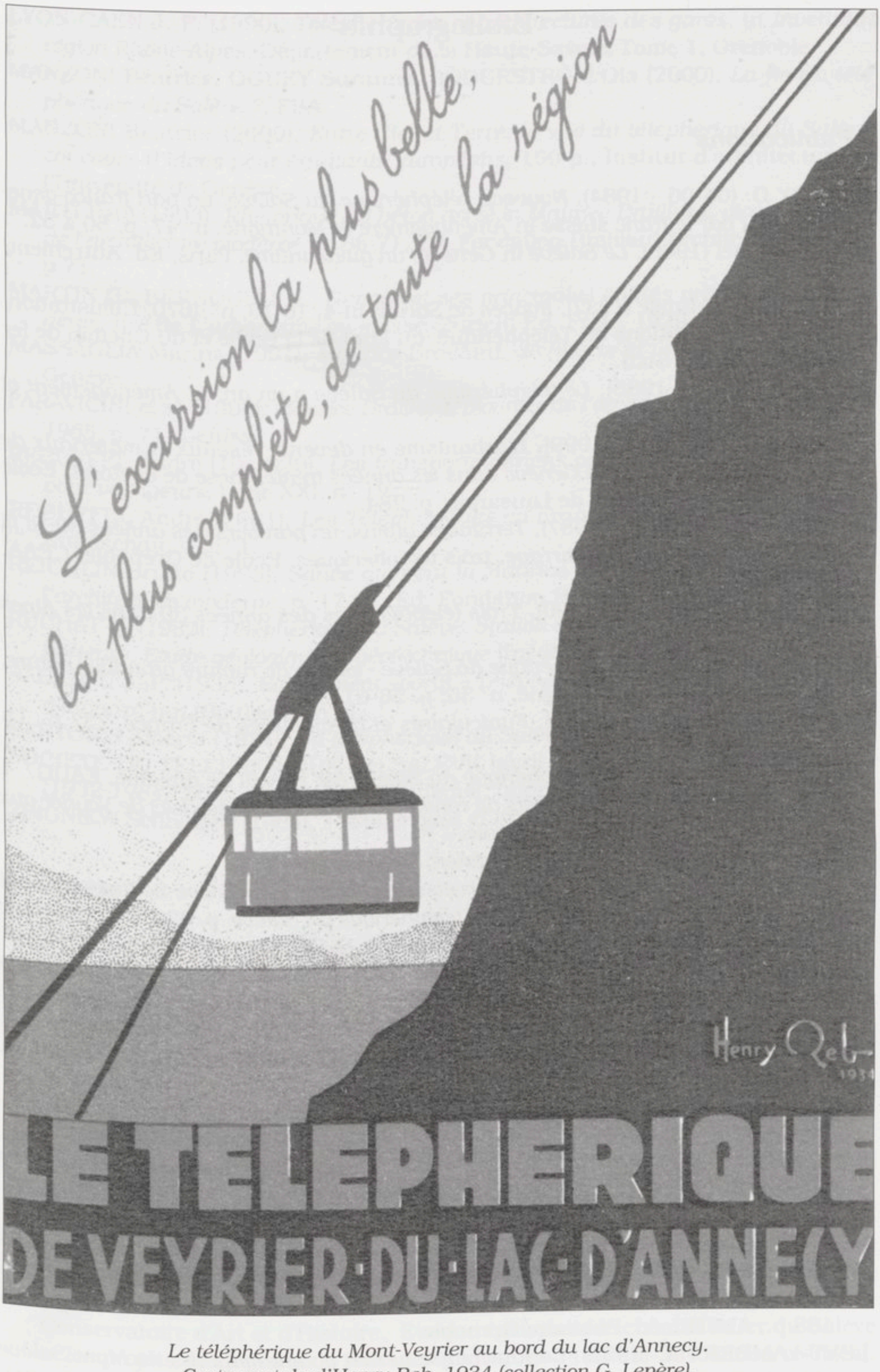

Le téléphérique du Mont-Veyrier au bord du lac d'Annecy.
Carte postale d'Henry Reb, 1934 (collection G. Lepère).

Bibliographie

• *Publications*

BOUTRY D. (05-06 - 1984), *Nouveau téléphérique du Salève, un pari franco-genevois tenu par le franc suisse* in *Aménagement et Montagne*, n° 47, p. 50 à 52.

BUTOR Michel (1986), *Le Salève* in *Genève, un guide intime*, Paris, Ed. Autrement, p. 10.

CADILHAC Paul-Emile (1932), *Images de Savoie*, in-4, 16-18, n° 4670, L'Illustration, Paris. [Inaugurations du Téléphérique, du Pont de la Caille et du Chemin de fer d'Annemasse à Sixt].

CLAVEL P. (02-03-1985), *Le téléphérique du Salève a un an*, in *Aménagement et Montagne*, n° 47.

COGATO LANZA Elena (1999), *L'urbanisme en devenir, réseaux et matériaux de l'aménagement urbain à Genève dans les années trente*, thèse de doctorat, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, p. 284.

DESGRANCHAMPS Guy (1987), *Territoires alpins, un parcours des années 30, le fil de l'eau, un pont et un barrage, trois téléphériques*, Ecole de Grenoble, CEAA, Grenoble.

DESGRANCHAMPS Guy (1990), *Trois téléphériques des années 30 dans les Alpes françaises*, p. 16.

DUBUISSON J. (1982), *Téléphérique du Salève - essais de rupture grandeur nature*, in Aménagement et Montagne, n° 35, p. 56-61.

GUENNESSEAUX Jean (1992), *Funiculaires et crémaillères de France*, 232 p., La Vie du Rail, Paris.

HAIDINGER R. (1989), *Le téléphérique du Salève 89*, travail de diplôme, EAUG.

HERTIG Alfred (1931 ?), *Les projets de construction de téléfériques (sic) de Veyrier aux Treize-Arbres*. 1 p., Echo de Savoie.

KESSEL Joseph (1932), *Le radeau aérien*, Le Messager, p. 9.

LASQUETOUT J.-P. (1982), *Zugseilzerveissversuch auf der Salève-Seilbahn - Essai de rupture d'un câble tracteur sur le téléphérique du Salève*, p. 320-322, Internat. Seilbahn Rundschau 25, n° 6.

LASQUETOUT J.-P., PORTIER B., DUTILLOY P. (1983), *Das dynamische Verhalten einer Seilbahn nach einen Zugseilriss, Ergebnisse der Versuche an der Salève-Bahn - Comportement dynamique d'un téléphérique après rupture d'un tracteur, les enseignements de l'expérience du Salève*, p. 308-314, Internat. Seilbahn Rundschau, 26, n° 6.

LASQUETOUT J.-P., PORTIER B., DUTILLOY P. (1983), *Pendelbahn der Salève - Téléphérique du Salève*. p. 374, Internat. Seilbahn Rundschau, 26, n° 7.

LASQUETOUT J.-P., PORTIER B., DUTILLOY P. (1984), *Eine neue Seilbahn auf den Salève - Un nouveau téléphérique au Salève (France)*, p. 203-204, Internat. Seilbahn Rundschau, 27, n° 4.

LEPERE Gérard (1987), *Une place, un nom : Auguste Fournier*, Bulletin municipal d'Etrembières (Haute-Savoie).

LESAGE Jack, RATINAUD Pierre (1993), *SKI, La saga des remontées mécaniques*. 188 p., AMITEL éd. Publialp, Grenoble.

LEVY-LAMBERT A. (1932), *Le funiculaire aérien pour voyageurs du Mont-Salève près de Genève*. Génie Civil, n° 52/26, p. 621-624.

LYON-CAEN J.-F. (1990), *Téléphériques et architectures des gares*, in *Inventaire région Rhône-Alpes*, Département de la Haute-Savoie, Tome 1, Grenoble.
MANZONI Béatrice, OGUEY Suzanne, SÖDERSTRÖM Ola (2000), *La fin du téléphérique du Salève ?*, FBA.
MANZONI Béatrice (2000), *Entre Ciel et Terre, le site du téléphérique du Salève, concours d'idées pour étudiants européens*, 160 p., Institut d'architecture de l'Université de Genève.
MARTI Paul (1993), *Rhétorique du béton armé in Maurice Braillard, pionnier suisse de l'architecture moderne*, p. 65-71, Ed. Fondation Braillard Architectes, Genève, p 71.
MARTIN C., BERNOULLI H., *Genève et ses principales entités urbaines et paysagères*, tiré de *L'urbanisme en suisse*, Zurich, Ed. Fretz, 1929, p. 8.
MASSAGLIA Marina (1991), *Maurice Braillard, architecte et urbaniste.* Georg Ed., Genève.
PARAVICINI et al. (1993), *Maurice Braillard, pionnier de l'architecture moderne, 1879-1965*, p. 71, Genève.
REBUFFEL André (10-1929), *Les transports aériens par câbles pour matériaux et pour voyageurs*, tome XXI, n° 19.
REBUFFEL André (1961), *Les Téléphériques en France.* 1-5, Internat. Seilbahn Rundschau, 4, n° 1.
REICHLIN Bruno (1993), *Sauve qui peut in Maurice Braillard, pionnier suisse de l'architecture moderne*, p. 17-21, Ed. Fondation Braillard Architectes, Genève.
RUCHAT C. (1982), *Téléphérique du Salève. Station supérieure. Ancrage des câbles porteurs, Etude géologique et géotechnique* [Inédit].
SABATOU J.-P. (1935), *Equipement sportif – Téléphériques, p.* 55-56, L'architecture d'aujourd'hui (Boulogne) n° 4.
SARTORIS Alberto (1931), *Un téléphérique au Salève*, 26-29, Das Werk, n° 10.
SOCIETE DU TELEPHERIQUE DU SALEVE (avril 1984), *Téléphérique du Salève (1932-1984)*, 50 p., plaquette à l'italienne, Impr. Prosperi, Corsat, Genève.
ZBIGNIEW Schneigert (1964), *Téléphériques et transporteurs aériens*, Eyrolles, Paris.

• Articles

(1932) *Le téléphérique du Salève, note technique*, Le Messager de la Haute-Savoie.
(1932) *Téléphérique du Salève.* BLSF.
(1933) *Seilschwebebahn auf den Mont Salève bei Genf*, p. 163, Die Wasserwirtschaft, Wien, n° 11-12.
(1933) *Seilschwebebahn nach System Rebuffel auf den Salève bei Genf*, Schweizerische Bauzeitung, vol 101, n° 2, p. 24-25.
(1960) Collectif , *La Savoie (Les téléphériques en Savoie)*, 55 p., La Vie du Rail n° 777, Paris.
(1979) *Le téléphérique du Salève, Histoire et réflexion.* Salèves n° 9.
(06-1982) *Le Salève, haut lieu du tourisme du temps jadis*, 10-11, Salèves n° 18.
(12-1983) *Ascension du Salève par Genève-Veyrier-Pas de l'Echelle*, 19-22, Salèves n° 23.
(1994) Collectif, Hélène VIALLET, *Du rail au câble à l'assaut de la montagne (1860-1940).* 108 p., Archives Départ. Haute-Savoie [Catalogue de l'exposition du Conservatoire d'Art et d'Histoire. Evoque également le chemin de fer du Salève et les projets de chemins de fer et téléphériques de Haute-Savoie non réalisés].
(1994) *Le nouveau téléphérique du Salève.* 3 p., Office du tourisme, Annemasse.

UN ROMANTIQUE LIBÉRAL

Extraits du journal de Victor GAY,
de 1834 à 1895

Pages choisies et annotées par Philippe Duret

L'homme est libre, mais il cesse de l'être s'il ne croit pas à sa liberté.

Giacomo CASANOVA, *Histoire de ma vie*, vers 1790.

Français, je vous le répète, l'Europe attend de vous d'être à la fois délivrée du sceptre et de l'encensoir. Songez qu'il vous est impossible de l'affranchir de la tyrannie royale sans lui faire briser en même temps les freins de la superstition religieuse.

Donatien-Alphonse-François de SADE, *La Philosophie dans le boudoir ou Les instituteurs immoraux, dialogues destinés à l'éducation des jeunes demoiselles*, 1795.

Je voudrais exprimer ma vive gratitude envers les familles Gay et Droubay qui m'ont généreusement permis l'accès à leurs archives et m'ont autorisé à en publier de larges extraits.

INTRODUCTION

Un pays-musée, la Savoie de 1815 à 1848

En 1815, soit un an avant la naissance de Victor Gay, Napoléon Ier (un héritier de la Révolution française, à sa façon) perd le pouvoir. Au Congrès international de Vienne, les monarques et aristocrates qui se partagent les futures dépouilles de l'Empire français poussent un ouf de soulagement et dansent de joie. Finie la Révolution avec ses dangereuses idées de liberté, d'égalité et de droits de l'homme ! Tout va recommencer comme

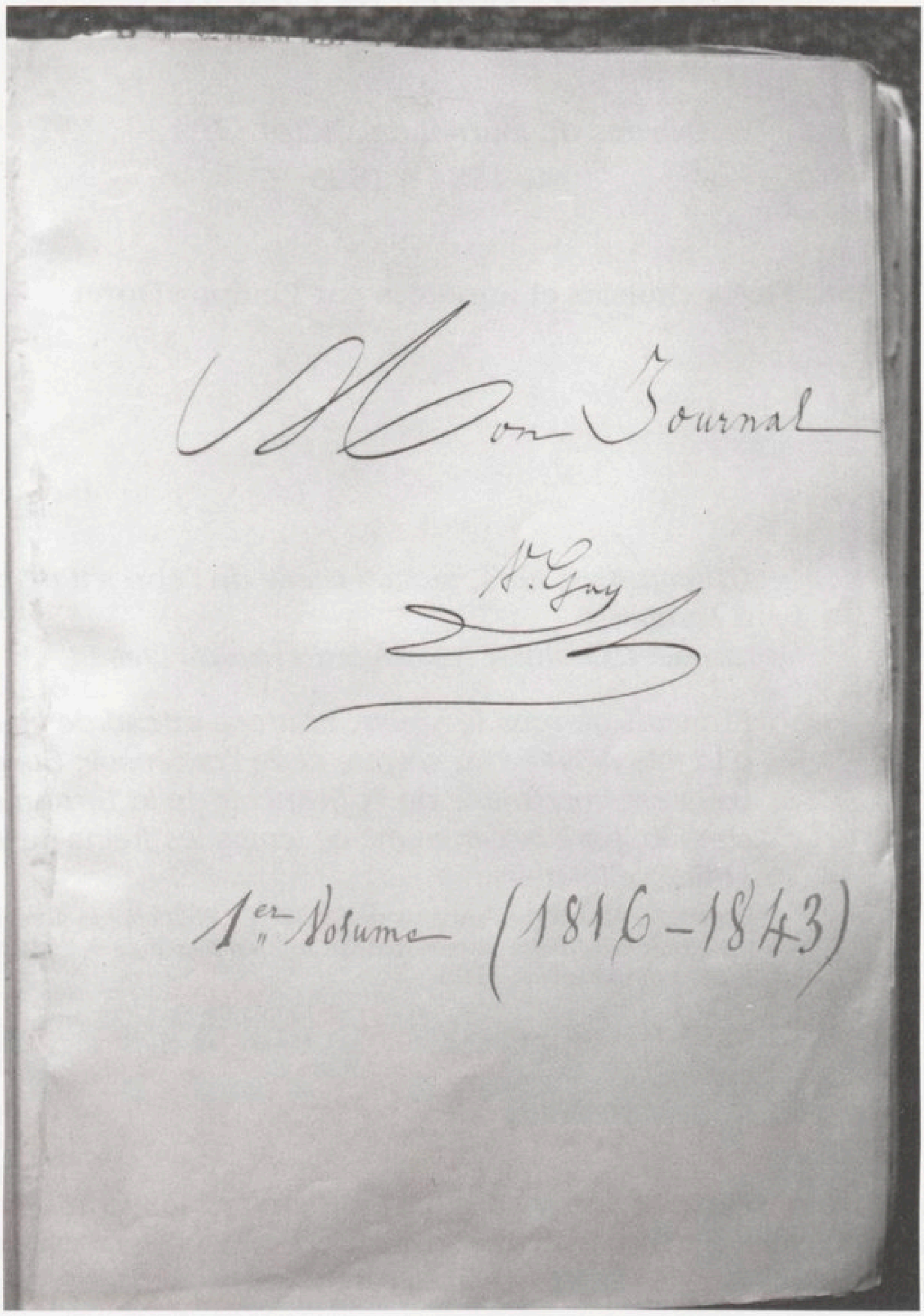

Journal de Victor Gay (AGD).
(Photo Ph. Duret)

avant. Le peuple redevient notre propriété, notre chose. Marquise, allons au bal pour fêter l'événement... Avec joie, monsieur le duc...

Au fait, que va-t-on faire de cette Savoie devenue française pendant la Révolution ? Au Congrès de Vienne les opinions divergent, les intérêts des grandes puissances s'affrontent, on ne sait quoi décider. Finalement, aiguillonnés par une aristocratie et un clergé savoyards très réactionnaires et ivres de revanche, les négociateurs décident d'enlever la Savoie à la France pour la rendre à ses anciens maîtres, les rois de Piémont-Sardaigne. Ainsi, la France sera punie et ligotée par une ceinture d'Etats tampons.

Quant aux paysans savoyards, épuisés par tant d'années de conscription et d'impôts écrasants, ils désirent avant tout la paix et la tranquillité.

Ces rois sardes sont loin de posséder l'intelligence du roi de France Louis XVIII qui a compris, lui, qu'on doit passer un compromis avec les idées de 1789. Au contraire, la monarchie sarde, incarnée par des souverains peu brillants et très « grenouilles de bénitier » comme Victor-Emmanuel Ier (1815-1821) et Charles-Félix (1821-1831), tente de restaurer intégralement la société traditionnelle d'avant 1792. Elle se montre si passéiste qu'on a dit de Charles-Félix : « *que cet homme ait vécu fort avant dans le XIXe siècle, c'est vraiment le plus dur sacrifice qui pouvait être exigé de lui* »[1]. Ces rois ne se sont pas aperçus que trente années ont passé. Au fond, il a manqué aux Etats sardes un Louis XVIII.

En effet, cette Savoie de 1815-1848 fonctionne comme une machine à remonter le temps, elle fait fantasmer tous les ultra-royalistes européens. L'aristocratie confisque les postes élevés pendant qu'un clergé autoritaire et dynamique se conduit comme un véritable parti politique, militant pour le retour au « bon vieux temps ». L'extrémiste évêque d'Annecy, Mgr de Thiollaz (1823-1832), veut éliminer la « *lie* » de la Révolution ; plus tard Mgr Billiet, archevêque de Chambéry (1840-1873), décrit la société post-révolutionnaire comme « *une vigne ravagée par le sanglier de la forêt* »[2]. Les ecclésiastiques échappent aux juridictions ordinaires et se font entretenir par le budget provincial. Le mariage civil est aboli, le nouveau régime successoral écarte les filles au profit des garçons, les cadets au profit de l'aîné[3]. Quant à l'économie, elle « roupille », entravée par le protectionnisme (55 % de droits de douane sur le fer !) et la faiblesse des ressources fiscales[4]. Beaucoup de grands travaux commencés sous l'Empire sont en panne. L'industrie reste marginale.

La censure contrôle les journaux et les livres[5]. Dans son journal, Victor Gay évoque à maintes reprises la répression et la propagande politique faites par la police et surtout les curés de villages dont le comportement extrémiste est frappant. Par exemple, les prêtres se renseignent sur le libéral Victor Gay et font pression en 1843 pour qu'il se confesse (il refusera). Les paysans se laissent souvent manipuler.

Et pourtant ! Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux. Levons-nous, osons nous révolter ! En Savoie, de jeunes

bourgeois libéraux critiquent la monarchie absolue et l'Eglise. Ils placent la Raison et l'Individu au poste de commandement et combattent pour les libertés et le pluralisme dans tous les domaines : vie privée, religion, politique, économie. Pour pouvoir respirer ils se tournent vers Paris, forcément. Il n'y a pratiquement plus d'intellectuel en Savoie, ils sont partis à l'étranger. Les libéraux sont surtout présents dans les villes, mais pas uniquement. Le mérite de ce journal consiste à révéler l'existence de libéraux au sein de l'élite campagnarde. Voyez par exemple le médecin Chatenoud de Frangy et ces quelques paysans aisés qui bénéficient des progrès de l'instruction comme Vuichard de Bloux, Chatenoud de Dingy et tant d'autres.

Né en 1816, le notaire Victor Gay fait partie de ces jeunes bourgeois avancés. Doté d'un sens critique particulièrement développé, il lance dans son journal des flèches en direction des papes, des rois de France et de Piémont, des aristocrates, des curés, des jésuites, de la théologie, des magistrats, des douaniers et du conservatisme paysan. Il dénonce l'insuffisance du niveau scolaire, la mauvaise tenue de l'état civil, les mauvais chemins et les cimetières insalubres. Il s'enthousiasme pour Diderot. Il observe le monde agricole (les moissons, le vin) et note dans les années 1820-1840 les timides frémissements du progrès : les faux, les batteuses, les fruitières, le sainfoin, l'écroûtage des prés, l'arrachage des haies, l'élevage des mérinos. Il salue l'inauguration du pont de la Caille et les nouvelles routes mais regrette le repli sur soi que provoqueraient (?) les chemins de fer.

V. Gay applique cette maxime du philosophe Emmanuel Kant : « *Qu'est-ce que les Lumières ? La sortie de l'homme de sa minorité dont il est lui-même responsable. Minorité, c'est-à-dire incapacité à se servir de son entendement* (pouvoir de penser) *sans la direction d'autrui, minorité dont il est lui-même responsable* (faute) *puisque la cause en réside non dans un défaut de l'entendement mais dans un manque de décision et de courage de s'en servir sans la direction d'autrui. Sapere aude ! Ose penser* »[6].

Au fil du temps la pression des libéraux et les révolutions européennes de 1848-1849 ébranlent ce conservatoire d'anachronismes. Le roi Charles-Albert (1831-1849) impose des réformes politiques, la Chambre des députés acquiert des pouvoirs (mais seuls les riches votent), la liberté de la presse se développe. Avec l'ultra-moderne Victor-Emmanuel II (1849-1878), l'affrontement devient alors frontal entre l'Etat et le clergé. Le gouvernement échoue à imposer le mariage civil mais supprime plusieurs congrégations religieuses, développe le nombre de professeurs laïcs, oblige les professeurs des collèges religieux à posséder des diplômes civils.

Une exceptionnelle tension politique survient que l'on pourrait presque comparer à l'affrontement Etat/clergé lors de la Révolution française, également lors de la jeune IIIe République ou, pourquoi pas, de la Russie de 1917-1918. Il serait faux de prétendre qu'on se trouve au bord de la guerre civile, mais la situation est quand même gravissime. De plus, la faiblesse

des investissements réalisés en Savoie n'y rend pas le gouvernement très populaire. Le royaume sarde ne résiste pas à ces tensions. En 1860 le clergé savoyard, très en pointe, appuie avec enthousiasme la réunion de la Savoie à la France, s'imaginant que Napoléon III saura éteindre les idées de liberté[7].

Au bout du compte, cela se révélera une illusion. La défaite de l'armée impériale à Sedan en 1870, les victoires électorales des républicains en 1876 et 1877, les lois de Jules Ferry, les chemins de fer, l'électricité et les bouleversements économiques créeront une Savoie entièrement nouvelle.



Photo de Victor Gay, maison Droubay, Vulbens.
(Photo Ph. Duret)

L'auteur du journal

Victor Gay fait partie d'une lignée de notaires et agents seigneuriaux présente depuis longtemps dans la région du Vuache (un petit pli du Jura au nord-ouest de la Savoie). Nous connaissons en 1405 un « *Stéphano de Gayo sictore* » de Chaumont c'est-à-dire chargé de collecter une redevance en seigle[8]. En 1489 Claude Gay, familier de la curie du mandement de Chaumont (employé de l'administration seigneuriale) enquête dans la châtellenie du Vuache[9]. Son fils Etienne est cité à Chessenaz en 1515[10]. Au XVIe siècle la famille s'établit à Vulbens, peut-être à l'instigation de Marin

de Montchenu, seigneur du Vuache. En 1588 Jean-François Gay, « praticien » c'est-à-dire homme de loi, habite Vulbens[11].

Né en 1816, Victor continue la tradition familiale. Après des études au collège de Ferney (1829-1831), à Thonon (1832), Annecy (1833-1834) et Chambéry (1834-1835), il fait plusieurs années de « pratique » (de stage) dans diverses études et s'installe en 1842 à Vulbens : il est le dixième de sa famille à y exercer. Puis il est « *institué notaire à Viry par décret du 29 juin 1850 signé Victor-Emmanuel II, roi de Sardaigne, et successivement, quand la Savoie est devenue française, notaire à Saint-Julien, chef-lieu d'arrondissement, département de la Haute-Savoie, par décret du 1er décembre 1860, signé Napoléon III, empereur des Français* ». En juin 1876, il vend l'étude à Pierre Barbier[12]. Il meurt très âgé en 1909.

Victor Gay appartient à la génération romantique. Un état d'esprit que l'on peut caractériser par la révolte, le besoin de liberté, le refus des règles, la guerre au « bon goût » et une sensibilité exacerbée. Né trop tard pour connaître l'ivresse des champs de bataille, Victor doit chercher ailleurs des motifs d'exaltation. Passionné de lecture, assoiffé de connaissances, il achète des montagnes de livres et peut ainsi dévorer les œuvres de Balzac, Béranger, Buffon, Byron, Diderot, Lamennais, Lamartine, Machiavel, Montaigne, George Sand, Vigny, etc. Comme les libéraux de cette époque, il se tourne naturellement vers Paris. Il se passionne aussi pour sa région (pensons à George Sand réhabilitant le Berry paysan) dont il étudie la botanique, le patois et l'étymologie. Il révèle son intérêt pour l'histoire et le folklore dans une publication sur l'ancienne paroisse de Bans[13]. Ayant acheté les archives du château de Faramaz, il en fait l'inventaire ; c'est même la seule trace qui en subsiste car elles furent ensuite revendues à leur ancien propriétaire puis, semble-t-il, brûlées par les nazis.

Le journal nous montre Victor Gay vivant et plein d'humour, chassant par monts et par vaux, allant au théâtre, parlant avec émotion de ses chiens, de son fusil, des chants et des paysages : un roman vrai. Le plus admirable chez lui, c'est son amour de la vie. Jouissez, profitez de la vie, rejetez les conformismes, nous recommande-t-il, et là réside l'intérêt essentiel de son journal. Il met en pratique ses convictions libérales et anticléricales.

Parfois l'auteur se tourne en arrière avec nostalgie. Il se souvient alors d'un monde disparu avec ses traditions champêtres et ses personnalités attachantes : François Chautemps l'aubergiste qui avait « *le feu sacré de la chasse* », ou Jacques Cons dit Barand, un « *jovial particulier* ». Mais toujours Victor Gay finit par repousser ces regrets paresseux et se tourne avec confiance vers l'avenir.

Le Journal

Poussé par des complexes injustifiés sur sa maîtrise du français, Victor Gay tient en guise d'exercice depuis 1834 un journal dont j'ai pris connaissance grâce à l'obligeance et la patience de Mme et M. Droubay. La presque

totalité du document est consacrée à l'une des grandes passions de Victor Gay : la chasse. Nous apprenons par exemple qu'en 1841 Victor Gay fait cinquante journées de chasse et tue quarante-neuf lièvres, trente et une cailles, quarante-cinq râles, quatorze perdrix, dix bécasses, vingt-deux grives, un merle, trente-huit oisillons, et quatre « divers » (Journal f° 1096).

Heureusement, le journal évoque aussi la société.

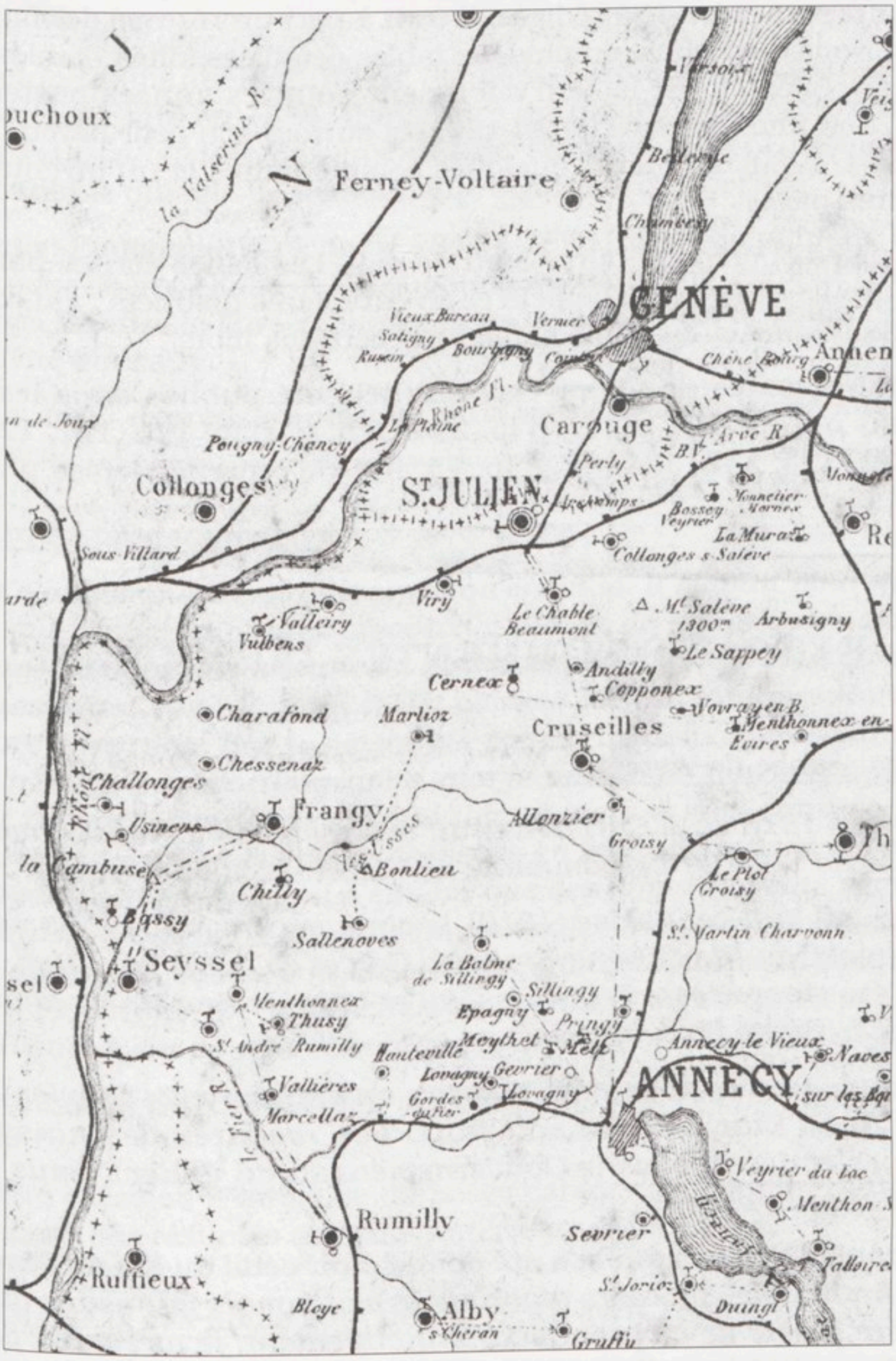

Carte. Almanach des postes 1907.
(Photo Ph. Duret)

Sur les sept volumes originels, un seul subsiste, relié en tissu noir, dont le titre porte : « *1er volume de mon journal (1816 à tout 1843). Il a été relié sous mes yeux le 8 janvier 1903 à Genève. Il pèse 3,650 grammes. Il a 1263 pages.* », signé *V.G.* (document nommé « Journal » dans mes références). Sa deuxième page porte les morceaux collés d'une ancienne couverture. Il contient aussi des lettres, certificats de chasse, etc. Les neuf dixièmes des extraits qui suivent viennent de ce volume. Son contenu a été plusieurs fois réécrit. Devenu octogénaire mais conservant une mémoire étonnante, Victor Gay se penche sur sa jeunesse et ajoute des compléments aux souvenirs déjà rédigés. Il écrit à part un résumé des faits marquants. Nous disposons, en plus, de tables détaillées (dites « tables » dans mes références). C'est le seul document pour les années postérieures à 1843. Son frère Bernard (1826-1902) et surtout son petit-neveu Georges Gay (1901-1980) ont ajouté quelques commentaires et un inventaire des meilleures pages.

Les titres et commentaires sont de moi. Les lignes écrites par Victor Gay se trouvent entre guillemets et en caractères distincts ; j'ai conservé son orthographe et les traits soulignant certains mots.

Certains textes de Victor Gay ont déjà été publiés dans les *Echos Saléviens* n°1 (p. 6-7, 13), n° 3 (p. 29 et 32), n° 6 (p. 126, 127, 129, 130, 131, 132, 135, 143, 144), n° 7 (p. 75, 98). Je reprends ici les plus intéressants.

EXTRAITS COMMENTÉS DU JOURNAL

La naissance de Victor Gay

« Année 1816 de J. Christ. Extrait des registres de naissances de la paroisse de St-Maurice, commune de Vulbens-Chevrier-Dingy.

"L'an mil huit cent seize (1816), le vingt quatre janvier, est né Victor Emmanuel Gay, fils de sieur François Gay et de dame Rose Duc. Le parrain a été sieur Pierre François Gay et la marraine Marie Andréanne Depassier. Signé Pais, recteur".

Ab ovo. Je suis donc né à Vulbens au Vuache le 24 janvier 1816, à moins que l'Etat civil ne soit faux. Les registres des naissances, mariages et décès, sous le Gouvernement sarde, étaient tenus par les curés des paroisses.

Le double prénom qui m'a été donné était celui du Roi de Sardaigne, Victor Emmanuel 1er, alors régnant. Je n'ai jamais fait usage que de la première partie de ce prénom. Instinctivement, je ne tenais pas à la seconde, attendu que Victor Emmanuel 1er, en reprenant possession du trône de ses aïeux, après la chûte de l'Empereur Napoléon, aurait pu

ne pas nous rapporter le régime gouvernemental d'avant 1793. Si mon prénom eût été inspiré par celui de Victor Emmanuel II qui a révolutionné le pays, qui l'a soustrait à l'influence autrichienne et cléricale, il en eût été tout autrement, j'en aurais été fier... Comme ce n'était pas ici le cas, je n'ai pas voulu, à tort ou à raison, porter celui d'un monarque n'ayant rien appris, ni rien oublié...

(N'ayant jamais donné de vive voix ni écrit cette explication, je ne dois pas, une fois dans ma vie, la passer sous silence) ». Journal f° 9.

Commentaire

- Victor-Emmanuel 1er, roi de Piémont-Sardaigne (et duc de Savoie) retrouve ses Etats en 1815. Il instaure un régime policier et rétrograde puis se retire à la suite des émeutes de Turin en 1821. L'historien Paul Guichonnet le qualifie de personnalité autoritaire et bornée[14].

- Victor-Emmanuel II règne de 1849 à 1878. Avec son ministre Cavour, il lutte pour libérer l'Italie de l'occupation autrichienne, combat l'influence du clergé, favorise le libre-échange, développe les voies de communication et l'activité bancaire.

- *Ab ovo*, expression latine qui signifie *voici comment tout a commencé*.

Pourquoi faire un journal

« *Je n'ai commencé mon journal qu'en 1834. Il n'avait pour motif, au début, que l'inscription des oiseaux et pièces de gibier qu'un collégien peut tuer pendant les vacances. Je l'ai ensuite étendu à la citation de quelques faits. Voyant que j'étais, comme je suis toujours, inhabile à faire une narration, que je ne savais pas écrire deux lignes sans peine, que je n'avais pas d'orthographe, que je ne savais pas conjuguer seulement un verbe français - semblable en cela à mes condisciples de classe, tous élèves bâtés de professeurs en soutane tenant les collèges dits Royaux de l'époque (qui n'étaient que des fonds de petits séminaires savoyards), - je me suis dit : fais un journal, écris jour par jour quelque chose, aussi peu que ce soit, cela te forcera à connaître la langue française, à t'exprimer un peu facilement... Quand tu seras vieux, ce sera un souvenir. Cela pourra t'amender, te changer... Et ainsi j'ai fait* ».

En rouge : « ***En 1891, l'idée me vient de faire relier mon journal*** ». Journal f° 10.

A cette occasion il intercale dans ses cahiers des feuilles nouvelles et notamment des résumés des faits antérieurs à 1834.

Sa famille (« **ces notes sont des 17 et 18 avril 1894** »)

« ***Mon père François Antoine Gay est né à Vulbens le 18 janvier 1790, il est mort le 12 juin 1870 âgé de 80 ans. Il a été notaire à Vulbens***

dès 1818 à son décès. - Il était fils du notaire Pierre-François Gay, né le 19 août 1764, mort le 12 décembre 1816, et de Marie-Madelaine Bussat (fille du notaire Jean-Claude Bussat), née au Petit-Bornand le 17 mai 1763, morte à Vulbens le 5 novembre 1846, âgée de 83 ans, - lesquels s'étaient mariés le 17 septembre 1786. Pierre-François Gay a exercé le notariat à Vulbens dès 1787 à son décès [...].

Ma mère Rose Duc ; née à Samoëns le 27 ou 29 septembre 1793, décédée à Vulbens le 14 mai 1871, âgée de 78 ans. Son contrat de mariage avec mon père est en date du 22 décembre 1813, Burdallet notaire à Carouge. Elle était fille du notaire Jean Joseph Duc, de Samoëns et de Marie Andréanne Depassier. [...] *Rose Duc,* (est) *née le 29 septembre 1793, à Samoëns, à sept mois, par suite de la frayeur ressentie par sa mère au moment de l'incarcération de son mari (Jean Joseph Duc), par le Gouvernement de l'époque, comme suspect.*

L'année suivante, par jugement du 26 mai 1794, le tribunal révolutionnaire de Paris, condamne à mort Jean Joseph Duc, et il est guillotiné 2 mois avant la chûte de Robespierre.

Devant la Terreur, la famille Duc quitte la commune de Samoëns et vient séjourner à Genève - puis à Carouge. [...]

Mon grand père Pierre François Gay [...] *a laissé un gros volume petit in-folio de 197 feuillets relié en parchemin, fort intéressant, au point de vue de ses comptes et dépenses de famille pendant la période révolutionnaire* [...].

Les moyens d'éducation étant rares et difficiles en son temps, <u>mon grand père</u> s'est donné beaucoup de peine pour élever ses quatre enfants, ainsi qu'on le voit aux p. 64, 70, 73 etc. de son livre de maison, où il a eu des instituteurs ou des gens se donnant pour tels chez lui ».
Journal f°s 12, 14 et 16.

Commentaire

Le 7 floréal an II (26 avril 1794) quatre habitants du département du Mont-Blanc furent jugés par le Tribunal révolutionnaire de Paris. Parmi eux, Jean-Joseph Duc. Ils étaient accusés « *d'avoir entretenu des intelligences avec l'ennemi* », sans doute l'armée du roi sarde et d'avoir encouragé les jeunes à prendre les armes contre la République. Ils niaient ce second point. Quant au premier, Duc disait avoir été forcé d'obéir aux envahisseurs.

Il y a donc une légère erreur. La chute de Robespierre eut lieu le 9 thermidor an II c'est-à-dire le 27 juillet 1794, trois mois (et non deux) après le jugement.

<u>La famine de 1817</u>

« ***L'année 1817, comme les précédentes, au point de vue agricole, a été la plus misérable du siècle. C'était la famine.***

Chez vos voisins vous portez l'incendie ;
L'aquilon souffle, et vos toits sont brûlés,
et quand le terre est enfin refroidie
Le sol languit sous des bras mutilés
Ber ». Journal f° 22.

Commentaire

- Ber = Béranger (Pierre-Jean de), chansonnier français (1780-1857). Voir plus loin le passage intitulé *les Jésuites* (mai 1838) et celui appelé *le poète Béranger* (avril 1840).

- Famine : durant le printemps et l'été 1816, des pluies incessantes nuisent aux récoltes. L'hiver 1816-1817 est terrible, on mange de l'herbe et des écorces, le prix de l'hectolitre de blé double ou triple. Au début de 1817, il y a des insurrections paysannes dans le Rhône. Félix Fenouillet rapporte qu'à Savigny « *un curé, Rd Burnier,* [vers 1805-1825[15]] avait observé que les sources n'avaient presque pas coulé en 1816, année de grandes pluies et qu'elles avaient coulé abondamment en 1817, année de disette »[16]. A cela s'ajoutent des maladies du bétail et des incendies dans la région du Salève. L'agriculture restant encore traditionnelle, il en résulte un manque de nourriture et une augmentation de la mendicité. A Vulbens et ailleurs des philanthropes genevois organisent des soupes populaires[17].

Le curé de Vulbens, 1819

« *Ma sœur Hortense Gay est née le 5 juin 1819, à Vulbens* ». La suite est en rouge.

« *Note. Le curé Peccoux dans son registre paroissial dit :*

"L'an 1819, le 5 mai à née [sic], *à minuit, - et le 5 juin (malgré nos instances) a été baptisée Magdeleine fille de François Gay et de Rose Duc, mariés. Parrain, Marin Cornut ; marraine Magdeleine Martin, tous deux de Carouge. Signé : Peccoux, recteur".*

Cet acte est faux et erroné. Rd Peccoux était un sauteur coutumier du fait (voir ce que j'en dit dans mon registre des naissances de la famille Gay). Hortense est née le 5 juin 1819 ; son père l'a portée sous ce nom dans l'arbre généalogique de la maison. En lui donnant pour parrain et marraine de prétendus individus de Carouge, aux noms controuvés, le Baptiseur a fait de la haute fantaisie, qui, dans son temps, aurait mérité sévère leçon. Certains curés savaient-ils l'importance des actes de l'état-civil dont ils étaient chargés ? - Aucune surveillance à cet égard. Révérend Peccoux refusait sa déclaration de décès à Vulbens des protestants, des noyés dans le Rhône, des suicidés. Comme certains de ses confrères, aux baptisés, il ne voulait que des prénoms vulgaires. Il leur en substituait d'autres, purement et simplement, de son chef, si ceux proposés sentaient le juif, le Païen, le grec, le Romain antique etc... etc... Le curé Peccoux n'inscrivait pas dans son registre, au moment où

ils avaient lieu, les naissances, les mariages, les décès (les naissances notamment), et il s'en remettait à sa mémoire pour le faire longtemps après.

- Bien de ses paroissiens ont eu à se plaindre de lui à ces sujets. - Au moment de la dresse des listes alphabétiques des conscrits, je me souviens, il n'y avait presque pas d'année où des fautes de sa part ne fussent constatées... jusqu'à des indications d'un sexe pour un autre... ».
Journal f° 25.

Commentaire

Maurice Peccoux, curé de Vulbens de 1818 à 1853, a un caractère fort. Dans la période 1852-1857 il entre en conflit avec la municipalité à propos du nouveau presbytère (l'actuelle poste[18]) qu'il ne veut pas habiter car il s'est acheté une maison confortable dans le haut du village. La commune lui propose que le presbytère serve d'école pour garçons : il refuse et met la demeure en location. Il s'oppose aussi au nouveau cimetière qu'il trouve trop éloigné de l'église[19].

Ses opinions réactionnaires ne sont pas isolées. Vers 1850 un prêtre décrivant des villages au sud d'Annecy regrette la situation d'avant 1792: *« au baptême, on donnait les noms de grands saints, sans égard à l'harmonie ni à la sonorité du nom lui-même. On s'appelait Pierre, Jean, François... et non Alfred, Ernest, Oscar, Arthur... La vanité va jusqu'à dédaigner un saint à cause uniquement de son nom !* [...] *Depuis 1792 le souffle destructeur de l'impiété a passé sur les âmes et plusieurs furent atteintes d'une contagion mortelle, qui a redoublé d'énergie en 1848 »*[20]. Cet ecclésiastique se plaint des jeunes qui ne respectent rien, des nouvelles modes vestimentaires, des gros mots, du déclin des pratiques religieuses...

Sur Maurice Peccoux, voir également les paragraphes *Un crime sans cadavre* (1834) et *Espèce de vieux débris* (février 1842).

Quant à Victor Gay, il est anticlérical mais pas athée. Dans les archives de Vulbens, il écrit à la suite d'une note relatant comment le 16 thermidor an XI [juillet 1803] l'évêque avait réuni les paroisses de Dingy et Chevrier à celle de Vulbens : *« la présente traduction n'est pas absolument conforme au texte latin - qui est un peu vague comme tout ce qui est théologique »*[21].

Victor va au collège de Ferney

« C'est en 1828, dans les premiers jours de novembre, que mon père me conduisit à Ferney, où l'abbé Crétin, natif de Montluel, tenait un petit collège, dont l'enseigne, donnant sur la grand' route Genève-Gex, portait : scientia et virtus.

Le trajet, sur un char à banc, ma malle derrière, par Viry, la Côte, St Julien, Carouge, la ville de Genève (avec ses portes et ponts-levis de Neuve et de Cornavin), le Petit et le Grand Sacconnex, me parut fort

long. Le clocher du Grand-Sacconex tourné, une impression de froid me serra la poitrine quand on cria : «Voilà Ferney» [...] ». Journal f° 46, à l'encre rouge.

Commentaire

Joseph Crétin (1800-1857) exerce pendant quinze ans à Ferney comme vicaire puis curé[22].

Charivaris

Pierre Dutil, de Machilly, en 1828 et 1834. « *Pierre Dutil avait le nez écrasé à la racine, et était affligé d'un ozème qui faisait tenir à distance les gens qui avaient à causer avec lui. A l'église, un jour de dimanche, le curé, faisant le catéchisme, s'adresse du haut de la chaire à Pierre Crochet appuyé contre un pilastre de la nef, en lui demandant : "qu'est-ce-que le sacrement du mariage ?". Pas interloqué, Crochet fait demi tour et montrant près de lui Dutil : "pardon, M. le pasteur, c'est à celui-là qu'il faut vous adresser ; il a eu trois femmes. Il vous répondra mieux que moi".*

C'était une jubilation, autrefois, dans le village, que le mariage des veufs. Charivaris en perspective... » (passage dans une généalogie à la fin du journal).

Janvier 1836. « *Etienne Favre que le curé Peccoux surnommait "Racleur de boyaux", est notre ménétrier. Devenu veuf, plus tard, de .... Delorme (sœur de la femme de Pierre Gay dit Cascaret), dont il n'a pas eu d'enfants, il se mariera avec Péronne Cons, sœur de Josette Cons, femme de Maurice Gay, - ce qui sera l'occasion de charivaris nombreux et l'amusement du pays* ». Journal f° 157.

Commentaire

- Ozème (déformation d'ozène) : rhinite avec des croûtes fétides.

- Ménétrier : dans les campagnes, homme qui joue d'un instrument de musique pour faire danser (Larousse).

- Le charivari, coutume conservatrice, consistait en un chahut organisé par les jeunes pour dénoncer les manquements aux traditions : un mariage où l'une des parties est veuve, un homme battu par sa femme... Une foule entourait les victimes, se moquait d'elles et les quolibets fusaient. « *Ces mauvaises plaisanteries ne méritent pas d'éloges* » écrit un prêtre hostile à ces débordements[23].

Voici la description d'un charivari à Neydens : « *Quand un veuf ou une veuve se remarie, les charivaris sont interdits mais se faisaient quand même. On demandait pour cela l'autorisation du maire qui l'accordait. Il était interdit de faire usage des fouets qui, trop souvent, provoquaient des accidents. mais la jeunesse, le plus souvent aidée des vieux, préparaient leurs*

musiques : cloches, crécelles, 5 à 6 faux attachées au bout d'une corde que l'on tirait derrière soi (bruit infernal), cornes, clous, etc. Le couple avait été averti auparavant qu'il allait y avoir charivari à moins qu'il n'offre de bon cœur de suite à boire à la jeunesse. Alors le charivari n'avait pas lieu. mais en cas de refus chaque soir le charivari avait lieu sous les fenêtres et cela durait la nuit durant quelques jours jusqu'au moment où le ménage vaincu par le bruit payait le plus souvent un tonneau de rouge et un tonneau de blanc, des fois 100 francs. Le charivari était mixte. Il n'y avait pas d'exception, la coutume était pour tout le monde. A Neydens il y avait jusqu'à 40 participants à un charivari ». Témoignage recueilli vers 1940-1960[24].

Toponymes « burgondes »

(Aux pages précédentes Victor Gay parle de toponymie et cite des noms de localités se terminant en *ex* et *ens*).

A l'encre rouge : « ***Ce travail fantaisiste que j'ai fait les 11-12 septembre 1903 (ainsi que je l'ai consigné à cette date dans le 6e volume de mon journal), m'a servi, bien à propos, quatre jours après, à lancer une pierre dans le jardin de M. Fenouillet, qui m'avait envoyé une lettre, à propos du paiement de son livre sur le patois savoyard, que j'avais trouvée incongrue, - pierre qui a consisté en un seul mot : éthnique, science que la physionomie des localités citées, avec leur terminaison en ex, ens, en, rend indispensable, et que, ne connaissant pas, l'auteur futur de l'histoire de la vallée des Usses pourra en avoir la digestion troublée (à l'encre noire : voir les notes des 15-16 du mois de septembre cité plus la correspondance avec M. Fenouillet annexée à son ouvrage: monographie du patois savoyard, 1901, grand in octavo de 279 pages, à Annecy, librairie Hoche ?, 1903***) ». Journal f° 56, correspondant à 1831.

Commentaire

Victor Gay s'intéressait au patois et aux noms de lieux, de même que l'érudit F. Fenouillet. On lit dans la Revue Savoisienne de 1892 : « *M. Tissot, ingénieur [...] ajoute que M. Gay s'est occupé, comme lui, des noms de lieux de la Savoie, et spécialement de ceux relatifs à l'ancien mandement du Vuache. Il exprime le désir que les notes de M. Gay sur le sujet soient demandées à l'auteur par la Société, qui ne saurait manquer d'en tirer profit. M. Miquet s'associe à ce vœu, parce qu'il connaît M. Gay comme un amateur éclairé de toutes les questions touchant à notre histoire locale* »[25].

Ici, Victor Gay semble penser que les toponymes en *ex*, *ens*, *en* tirent leur origine d'une ethnie, peut-être celle des Burgondes. Or ce suffixe *ens* peut avoir une autre origine, il a pu aussi rester à la mode après la fin du royaume burgonde. Les archéologues savent aujourd'hui que les Burgondes ne constituent pas une ethnie pure mais un métissage de plusieurs peuples. Ils accueillent en leur sein des guerriers et des familles échappés de tous les clans et royaumes de l'Europe centrale. Ils sont un

caméléon s'inspirant des cultures des pays qu'ils ont traversés, de la Pologne à la région de Lyon-Genève en passant par la vallée du Rhin. Pas sectaires, ils constituent un *melting-pot* réussi.

L'incendie du château d'Allemogne

« ***Souvenirs rétrospectifs*** (en rouge) [...] ***C'est le 12 avril 1829, dimanche des Rameaux, qu'il y a eu l'immense incendie du château d'Allemogne dans la commune de Thoiry, avec toutes ses dépendances. Les cloches de tout le pays de Gex ont sonné le tocsin la moitié du jour. La tristesse était partout. La bise soufflait, le ciel était noir, il gelait même, quand, nous collégiens, dès le Château-Voltaire, contemplions les tourbillons sinistres qui s'élevaient du brasier...***

Ce qui a causé une stupéfaction c'est que des sources d'eau naturelles enveloppent de toutes parts le foyer de l'incendie ! ». Journal f° 56 ter et quater.

Commentaire

Allemogne (commune de Thoiry), se trouve au pied du Jura. Ce village qui conserve son caractère traditionnel, avait un château du XVIIe ou XVIIIe siècle. D'autres sources confirment que l'incendie eut lieu le 12 avril.

Revue citoyenne, 1830 ou 1831

« Grande revue des Gardes Nationales des communes de l'arrondissement de Gex, du côté de Pouilly-St Genis en 1830 ou 1831 !... Nous étions si contents de voir des hommes-citoyens équipés et armés !... C'était l'enthousiasme !... Il y avait le soleil de juillet et l'amour de la patrie...

Le schako (de l'époque) était un long cylindre avec un pompon tricolore et flamme rouge - à grande visière, écusonné du coq gaulois, tenant, je crois, sous un pied, un boulet de canon.

Les drapeaux flottaient nombreux... Les couleurs étaient vives... La Restauration avait fait jeter au vent ceux de la Révolution et de l'Empire. Des peines pouvaient atteindre ceux qui en auraient été détenteurs... Un, aux trois couleurs, bien conservées, avec la date de 1792 et le nom de la commune de Lancrans, en gros caractères, apparait dans le rassemblement, porté par la compagnie de Lancrans !... hourras et applaudissements... On croit sortir d'un songe !

Casimir de la vigne faisait vibrer les cordes de la lyre :
« Le drapeau blanc roule dans la poussière
Qui ternissait nos brillantes couleurs... »
et il régalait les Parisiens par sa Parisienne :
« Peuple français, peuple de braves,
La Liberté, rouvre ses bras... »

Il y montrait Louis-Philippe, avec ses favoris et son gros ventre :
« Soldat du drapeau tricolore,
D'Orléans, toi qui l'as porté,
Ton sang se mêlerait encore
A celui qu'il nous a coûté.
Comme aux beaux jours de notre histoire,
Tu redirais ce cri de gloire :
En avant, marchons,
Contre leurs canons
Au milieu du fer, du feu des bataillons,
Courons à la Victoire (bis) ».

L'avons-nous chanté, la Parisienne, alors !... et plus tard !... Elle porte bien son nom ! Elle est riche de la saveur du crû :
« Serrez vos rangs, qu'on se soutienne,
Marchons, chaque enfant de Paris,
De sa cartouche citoyenne,
Fait une offrande à son pays ».

[Note :]
« La mitraille en vain nous dévore,
Elle enfante des combattants ;
Sous ses boulets, voyez éclore
Ces vieux généraux de vingt ans... ».

[En marge] : « ***Plus tard, dans les histoires sur le Pays de Gex, de Dufaÿ, de Brossard, parues après 1851, je verrai que l'avocat Marinet de Lancrans, était directeur de cette Revue de soldats-citoyens*** ». Journal f° 56 ter.

Commentaire

- Schako ou shako : casquette rigide et tronconique.

- Casimir-Jean-François Delavigne (1793-1843), auteur dramatique, poète lyrique d'opinion libérale ; il composa *La Parisienne* pendant les journées de juillet 1830 qui virent le départ du très rétrograde Charles X et son remplacement par Louis-Philippe d'Orléans[26].

Moutons mérinos et battoir à blé, été 1830 ou 1831

« Ayant couché un soir à Avusy, nous avons fait deux courses peu banales, l'une, à Cartigny, l'autre à Chancy.

- A Cartigny, attendu les rapports de la famille Delaunay avec celle de Duval (dont un membre était filleul de l'empereur de Russie), nous avons pu voir l'intérieur du château, les serres du jardin, et, dans les étables, 200 moutons mérinos. A Chancy, un battoir à blé, établi sur le Rhône, qui venait d'entrer en fonctions, était merveille du jour. Il y avait succession ininterrompue de curieux. La paille d'un côté, le blé avec sa

couleur froment de l'autre, plus de fléaux dans les granges !... Si les gros propriétaires se regardaient en riant, de petits ouvriers, les bras au ciel, s'exclamaient : qui nous nourrira !... On avait peur des machines... Pour quelques-uns, le Progrès c'était un monstre qui dévorerait tout !...

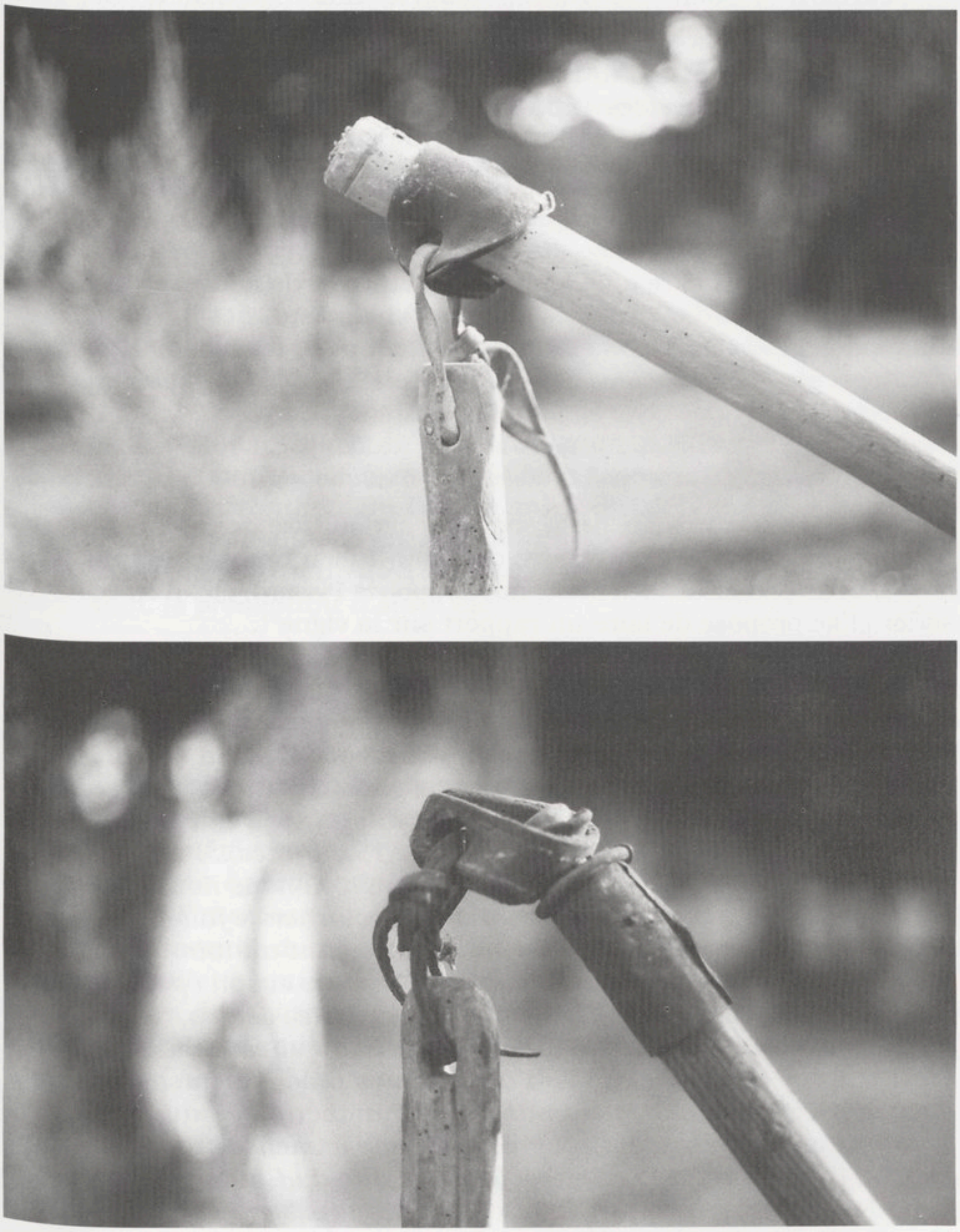

Deux sortes de fléaux.
Musée paysan de M. Fillion à Fiolaz (Eloise).
(Photo Ph. Duret)

En rouge : ***(Et le bâtiment de ce battoir à blé n'a pas eu la vie bien longue. D'autres systèmes pour la préparation du grain l'ont arrêté dans son jeu avec les eaux du Rhône. Il a fermé ses portes)*** ». Journal f° 61.

Commentaire

- Cartigny et Chancy se trouvent dans le canton de Genève. Depuis le XVIIIe siècle les Savoyards admiraient l'agriculture suisse.

- Le battage se faisait au fléau mais G. Collomb et R. Devos signalent des moulins-batteuses dès 1836[27] ; le battoir de Chancy serait même un peu plus ancien.

- L'élevage du mérinos débute dans le Chablais vers 1780, sous l'impulsion des idées physiocrates, de l'administration et de quelques notables. La tentative échoue à cause du protectionnisme et des méfiances paysannes[28]. Sous l'Empire on relance le projet. C'est de nouveau un échec à cause du manque de pâturages et de la concurrence des bovins et moutons indigènes. « *La région élevait majoritairement les moutons pour leur viande, et secondairement seulement pour leur laine. [...]. Le mérinos n'avait que fort peu de chances de se faire une place d'envergure dans le département, si l'on considère l'inertie de l'industrie textile* »[29]. En 1806 le marquis de Faramaz en avait commencé l'élevage mais il vendait surtout aux bouchers[30].

- Victor Gay fait partie de la société d'agriculture de la Haute-Savoie. Il se trouve au bureau du comice de Saint-Julien réuni le 28 juin 1862, avec le sous-préfet, l'avocat et député Hyppolyte Pissard, etc. Il en est le trésorier et se propose de faire un rapport sur la vigne[31].

Une mission, un jésuite et une jolie comtesse, 1831

A l'encre rouge : « ***Un beau jour de l'automne 1831, avec ma mère et ma sœur Clémentine, grande promenade pédestre : Savigny, Chaumont, St-Jean-sous-Chaumont, Margande de Frangy, jusqu'en vue de la bourgade et du clocher de Frangy, où halte de 15 minutes... Puis retour sur nos pas, par la route tendant au Mont-Sion, d'où nous nous dégageons pour monter à Marlioz, dont la sonnerie du clocher se fait entendre dès ce matin dans le bassin du Fornant, annonçant au loin une mission religieuse patronnée par la comtesse de Marlioz et son époux, M. de la Prunnarède. - Entrée dans l'église, qui est comble : décors, tentures, oriflammes, lustres partout... Fameux le jésuite qui est dans la chaire ! C'est le Rd père Guyon, qui fera des siennes prochainement... qui fera saccager l'archevêché et le collège de Chambéry, - et, auparavant, à Thonon, après nous avoir fait promener une immense croix dans toute la ville, la plantera au milieu de la place dite du Château... - L'encens fume, les cierges étincellent, le lutrin chante, le tabernacle s'ouvre, voilà l'hostie divine, à genoux !... Et comme une déesse, la jeune comtesse apparaît au chœur, en tunique de lin, avec un symbole religieux à la main, qu'elle agite, qui a été béni par le pape, et qui accompagnait les***

saints venus de Rome, dont la chasse est, dans une chapelle de l'église, exposée à la vénération des fidèles croyants !... Les femmes comparent la comtesse à la Vierge Marie... Elle électrise les assistants... Elle lance sous les voûtes les notes d'un cantique... Les nombreux curés des alentours, en surplis blancs, entonnent un salutaris hostia !...

Le saint, dans sa chasse, est superbe : c'est un jeune homme habilement monté dans une cire rose, de grandeur naturelle, qui fait la joie des bergères ; il a un nom qu'on n'a jamais entendu : Epithéphésien ! - La comtesse, l'a obtenu de la Cour romaine pour le contempler en certains moments quand le désir lancinant d'être mère la poursuit... Car M. de la Prunnarède prie le ciel aussi de lui être favorable !...

Il y a encore une distribution de scapulaires, de par le grand-chef de la mission, quand nous sortons de l'église...

La mission n'est pas le seul but de notre excursion à Marlioz. Ma mère sait qu'elle y a un compère dans la personne du gros notaire Pie-Amédée Richard, lequel est parrain de ma sœur Clémentine-Amédée Gay, ci-présente. Une présentation dans la maison Richard de nos trois personnes a lieu... (Elle a été la première et la dernière). Nous avons été choyés, congratulés... Je me rappelle la mère Richard : type de grosse fermière bien arrondie... En l'an de grâce 1903, règne du corset droit parisien, quel joli sujet de gravure pour un journal de modes que celui-ci : la costumière d'un théâtre de Folies-Bergères quelconque, ledit objet à la main, le présentant à Mme Richard !

A l'encre noire : *A la fin du jour, pour la rentrée en notre logis, quand nous avons salué Marlioz, que ne s'est-il rencontré une sybille d'autrefois nous montrant son miroir : le château de Marlioz, 40 ans après, tombant dans la rôture ; ses illustres châtelains disparus ; tous leurs biens, meubles et immeubles, vendus aux enchères publiques et, ironie du sort, le petit collégien devenu notaire, chargé lui-même de la procédure !... Et même, certain jour d'encan, où les dames étaient nombreuses, sans égard pour elles, et à leur grande indignation, ledit notaire, par l'interposition d'un tiers, en souvenance de la vie de la belle comtesse (devenue duchesse de Fleury), déclaré adjudicataire de beaux objets de toilette, qui avaient été à son usage, savoir : des dentelles, des brosses, des fourrures, une glace à main, etc., plus trois jupes en grosse soie, l'une rouge, l'autre bleue, l'autre blanche ayant paradé à la cour de Charles X !...*

Sic transit gloria ! ». Journal f° 62.

En dessous, se trouve une note au stylo à bille, probablement rédigée par George Gay : « ***Je signale qu'il y a eu 3 saints ramenés du voyage à Rome. Mais je pense qu'en 1831 un seul avait été « enchassé », peut-être les ossements des 2 ont-ils été réunis dans une même chasse... Actuellement le 22-4-73, il y en a 2 de visibles, en très bon état !*** »

Commentaire

- Clémentine-Amédée Gay, née le 16 novembre 1817, épouse en 1844 Jacques Laplace, morte sans postérité le 28 janvier 1888.

- Fulcrand-Henri-Marie-Eugène de Benoit, comte de la Prunarède, était en 1826 inspecteur général des voyages de la cour de France[32]. Il fit rénover l'église et le château de Marlioz dans un style néo-gothique ; il incarne le versant réactionnaire du romantisme alors que Victor Gay en représente le côté libéral.

- Père Guyon : missionnaire jésuite et ennemi des libertés. Ses propos extrémistes et exaltés provoquèrent un scandale à Chambéry en janvier 1832[33]. De jeunes libéraux jetèrent contre lui des boulettes de poudre fulminante[34].

- Margande : la descente sur Frangy quand on vient du Malpas[35].

- Pie-Amédée Richard fut notaire à Marlioz ; ses minutes vont de l'an X à 1848.

- Lutrin : dans une église, pupitre sur pied pouvant porter un livre de chant.

- Tabernacle : petite armoire où l'on conserve les hosties consacrées.

- Scapulaire : vêtement religieux consistant en une étoffe sur les épaules; par extension petits morceaux d'étoffe réunis par des rubans qui s'attachent au cou[36].

- Sybille ou sibylle : dans l'Antiquité, femme prédisant l'avenir.

- Encan : vente aux enchères.

Le vin

« *En Savoie, la réforme des mesures n'avait pas encore été opérée. Chaque contrée avait la sienne. Je me souviens du pot de vin de Thonon qui était servi dans les cabarets et auberges ; il était stupéfiant : il contenait au moins 2 litres. Et les bateliers chablaisiens, deux ensemble, n'avaient pas honte de s'attabler devant lui ! Le vin blanc du pays était celui qui généralement entrait dans la consommation. Dans nos montagnes, par contre, on préférait le gros vin rouge du Piémont, qui y était apporté facilement et ne coûtait pas cher (c'est du moins ce que racontaient les écoliers de St Jean-d'Aulph et Lullin)* ». Journal octobre 1832 f° 62.

« *Vers carnaval, plusieurs soupés sont donnés aux voisins - où le vin blanc du pays ne fait pas défaut. Il est bon de noter qu'en ce temps là, avant l'apparition des maladies, loïdium, le phylloxéra etc., qui ont sévi sur les vignes, jamais ce vin blanc du pays, provenant du plant dit Bon-Blanc, n'était servi dans les débits publics, auberges, cafés, cabarets, - qu'on ne le trouvait pas assez bon, doux et sucré, - qu'il était invariablement remplacé par du vin du plant dit Roussette, ne mûrissant guère*

dans notre bassin du Léman, mais parfaitement celui des Usses, à partir de Copponnex, Cernex, soit au revers sud de la montagne du Vuache et du Mont de Sion. Le produit du raisin de Roussette est capiteux. Il faisait alors la gloire de Digny [sic], *Musiège, Frangy, Mons, Planaz, Vanzy, Chêne, Arcine, Eloise, St Germain, Usinens, Challonges, Bassy, Desingy, Seyssel... Et quand on voulait le soigner, mis en bouteilles, il faisait sauter les bouchons !...* ». Journal février 1836 f° 162.

Un fusil, 1833

« *En août-septembre 1833, j'accompagne fréquemment à la chasse mon père et notre voisin François Chautemps, aubergiste. Celui-ci avait un frère, du nom de Gaspard, qui était garde-champêtre et, comme tel, porteur d'un fusil simple, à un coup et à pierre. Gaspard Chautemps comptait les grains de grenaille qu'il mettait dans son arme. Il n'aurait pas tiré un lièvre à la course de crainte de les perdre !* ». Journal f° 62-20.

Un « beau » de village en 1834

« *A la page 75, j'ai dit que c'était vers l'année 1830 que j'avais vu pour la première fois un fusil à piston entre les mains de M. Roze. Pour être historien véridique, je ne dois pas omettre que, dans la même rencontre se trouvait Pierre Vuichard, de Bloux (qui nous avait vendu 24 journaux de terre à Maigy) lequel était un beau de village aimant rire et flâner, fréquentant Carouge et Genève, ainsi que les vogues, où il allait danser avec Gaspard Buet (à cheveux rouges, frère de Jean, Eugène et Alexis) et, en cette qualité, était vétu d'un pantalon de l'époque... s'ouvrant verticalement, sans le trapon, petit ou grand* ». Journal f° 76.

Commentaire

- Bloux : hameau de Dingy.
- Maigy : à l'est de Vulbens.
- Trapon : en patois *trapà* signifie trappe et *trawêtâ*, coudre deux morceaux de cuir[37]. « *C'est un type de pantalon sans braguette, à "pont" ou à "rabat"* ».

Le dictionnaire Robert indique à *pont* : « *pièce d'étoffe qui se rabat, culotte, pantalon, casquette à pont (1834) date de l'appellation du terme* ».

Faut-il se méfier des Bornens ?

« *Elle se perd déjà dans la nuit des temps, l'histoire de l'incarcération de la famille Duret, qui exploitait en 1834, et déjà plusieurs années auparavant, la ferme que le marquis de Chaumont possédait à Moissez, commune de Vulbens au Vuache, le long du Rhône.*

Eglise

PAROISSIALE DE MARLIOZ.

Pie VIII, Souverain Pontife.

Ad perpetuam rei memoriam. Pour accroître la religion dès fidèles par les trésors spirituels de l'Eglise, et pour le salut éternel des amés poussées par une pieuse charité, et tous et à chacun des fidèles chrétiens de l'un et de l'autre sexe vraiment pénitens, confessés et communiés, qui visiteront dévotement chaque année l'église ou chapelle publique sous l'invocation de St.-Aubin, à l'usage de la famille de notre cher fils le Comte de la Prunarede, *située dans* le village de Marlioz, diocèse d'Annecy, et y feront à Dieu de pieuses prières pour la paix entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies et l'exaltation de notre Mère la Sainte-Église, les jours de l'Exaltation et de l'Invention de la Sainte-Croix, pendant les neuf jours consécutifs qui précèdent et suivent immédiatement ces fêtes.

Nous accordons miséricordieusement, dans le Seigneur, indulgence plénière et rémission de tous ses péchés, une fois seulement par année, à chaque fidèle qui fera une des neuvaines à sa volonté, et priera le temps prescrit. Dans les autres jours, les fidèles qui accompliront les choses exigées, qui visiteront l'église sus-nommée, et y prieront, Nous leur accordons, dans la forme ordinaire de l'Église, pour chaque jour qu'ils feront ces choses, sept années et sept quarantaines d'indulgences pour les pénitences qu'ils devaient accomplir. Toutes et chacune de ces indulgences et rémissions de péchés et exemptions de pénitence, pourront être appliquées, par manière de suffrage, aux ames fidèles qui ont quitté cette vie unies en Dieu par la charité.

Nonobstant toutes ordonnances contraires à la présente, nous l'accordons pour valoir à présent, à l'avenir et toujours.

Donnée à Rome, à St.-Pierre, sous l'anneau du pécheur, le 28 Février 1830, de notre pontificat la première.

Signé J. Cardinal ALBANI.

Concession d'indulgences par Pie VIII pour la neuvaine de la Sainte Croix dans l'église de Marlioz. 28 février 1830. ADHS, 7 J. (Photo Ph. Duret)

Il y a lieu d'en dire sommairement quelque chose.

Dans le courant d'octobre 1834, deux aiguiseurs soit rémouleurs ambulants, leur campagne faite (probablement mauvaise), quittent Vulbens et, par Moissez et Chancy, retournent dans leur pays...

Arrivés vers le Rhône, du côté des limites de Chancy, entre la Savoie et Genève, ils jettent dans le courant du fleuve leurs balles, accessoires, défroques, même un chapeau. Ces objets, plus bas, sont amenés sur la grève par les eaux...

Un bruit se répand dans le public : les rémouleurs (Molères) qui ont travaillé dans les communes du Vuache ont été assassinés par les Duret - lesquels ont porté dans le Rhône les balles et objets dont ils étaient nantis - objets qui viennent d'être retrouvés par un pêcheur vers le bas de la presqu'île de Moissez...

Descente de la justice... Enquête... Tout le pays est ému...

La maison des Duret est fouillée de fond en comble. Rien... On les enchaîne, au nombre de 7, et ils sont conduits aux prisons de St Julien...

La suite est à l'encre rouge :

Ce fait se précise dans ma mémoire. Devant suivre un cours de droit à Chambéry, j'y vais dans les premiers jours de novembre 1834. Le marquis de Chaumont et la marquise (Caroline de Grailly) étant pour un quartier de saison chez leur parente Madame du Vuache (née Favre de St Etienne, veuve du frère cadet du marquis), je m'empresse d'aller leur raconter ce qui s'est passé à Moissez... Ils sont stupéfaits...

Pendant tout l'hiver, les informations juridiques, les conversations particulières vont leur train... Un des plus fervents défenseurs des prisonniers c'est Pierre Chatenoud, de Raclaz, quelque peu géomètre, copiste à l'étude de mon père... L'inverse, c'était le curé Peccoux - qui a toujours été dans le camp des peureux...

Ce qui était contre les Duret, c'était : leur lieu d'origine, les Bornes, car ce qui arrive du revers du Salève a une tache qui ne disparaît qu'à la troisième génération ; leur air, leur parler, leur allure, qui n'étaient que ceux de sauvages, - surtout, dans les cabarets, quand ils se vantaient de leurs forces musculaires, en étalant sur la table de grands couteaux...

Il y a six mois qu'ils sont emprisonnés à St Julien, quand, un beau jour, un de leurs parents ramène en triomphe les prétendus assassinés !... Ils les a découvert dans leur pays, à Onnion ou Mégevette !...

Le Tribunal n'est pas content... c'est à croire... Il faut établir l'identité... Nouvelle procédure... Les juges parlent de coffrer les Molères, cause de leur erreur et de celle du populaire, attendu que le fait du jet dans le Rhône de leur équipement, d'une façon mystérieuse, était un délit...

Enfin, les Duret sont mis hors des cachots !... Chants et trompettes pour le retour... ».

(Dans la marge, en rouge : ***Le hasard, un fait de chasse, me fait parler de Laurent Duret, l'aîné de la famille en 1834, à la page 726 du 2me volume de mon journal et à la suivante.***

A ce récit, Victor Gay ajoute deux lettres :

1ère lettre : « ***Chateau du Wache, 8 avril 1835.***

[...] ***Tous les témoins ont paru et ont véritablement reconnus les éguizeurs. La Justice est toute honteuses (sic), ainsi que les partisants d'ici. Mr burlat lavocat a dit à pierre B... qu'il ne craignoient point ni le marquis ni madame pas même les espions et lui a ordonné de dire, il a dit cela parce que blanchet c'est du courant, vous pouvez lui dire que blanchet n'est plus à votre service depuis le 4 avril et qu'il n'a point été envoyé par vous ni par moi. J'ai l'honneur*** [...].

Signé : Gaspard Folliquet ».

Dans la 2ème lettre, Burlat se défend auprès du marquis :

« ***St Julien 15 avril 1835*** [...] ***pierre benoît de Faramaz aurait rapporté, de retour de St julien, que je lui avait ordonné de dire que je craignais ni mr le marquis, ni madame, pas même ses espions.***

Jaloux de conserver avec vous les bonnes relations qui existent entre votre maison et la nôtre, je crois devoir privativement vous répondre à ce sujet.



La ferme de Moissez (Vulbens) en 1981.
(Photo Ph. Duret)

[...] *Le 8 du courant, grand nombre de témoins sont réunis dans la salle du tribunal pour être ouïs comme témoins dans l'affaire des Duret. Parmi eux je vois Blanchet que vous dîtes n'être plus votre garde depuis le 4 du courant, circonstance que j'ignorais.*

Comme je ne l'avais pas appelé et que je n'ai pas l'habitude de recevoir parmi nos témoins des personnes étrangères à la chose, sa présence m'a surpris [...]. *Je demande donc, dans la chambre d'audition, à quelques uns des témoins, le motif qui aurait conduit Blanchet en ces lieux ; l'un d'eux, dont vous me permettrez de taire le nom* [...] *me dit qu'ils avaient dans l'idée que vous l'aviez envoyé pour voir ce qui se passait. Cette idée pouvait influencer les témoins, car vous n'ignorez pas, monsieur le marquis, le grand crédit que vous avez au Wâche et nous mettait, dans l'opinion de ces gens, sous une dépendance qui ne devait pas exister. Je demande Blanchet ; on me dit qu'il vient de sortir, le dis alors à ce témoin : Vous verrez Blanchet, dites-lui de ne pas s'aviser de revenir avec les témoins que j'appelerai tant qu'il ne sera pas appelé lui-même ; la justice, dans ses fonctions, est indépendante et ne craint personne ; le marquis n'a rien à voir ici ».*

La signature est de Burlat Joson, juge, fils de Gaspard.

Le texte de Victor Gay continue :

« *Gaspard Folliquet était homme d'affaires au château du marquis. Son frère Marie était homme d'affaires de mme du Vuache, à la Croix-Rouge, près de Chambéry* [...]

M. Burlat a fait beaucoup contre les Duret. Le marquis ayant eu des raisons d'en vouloir à la maison Burlat, y compris son membre le plus actif, Bernard Duplaine, on a supposé qu'il n'aurait pas été indifférent à l'application de peines contre un serviteur du marquis. Sa lettre du 15 avril au Marquis est très nette et ferme.

[...] *M. de Chaumont a dû sursauter en voyant qu'un roturier lui parlât de relations de sa maison avec la sienne, lui noble et marquis, lui qui, dans son procès avec l'officier de santé Perrier, qui a épousé Mlle de Chaumont sa sœur, pendant la révolution, traite celui-ci d'intrus dans sa famille !* ».

Victor Gay ajoute à propos des Burlat :

« ***Plus d'orgueil et de fierté ne se rencontrent guère*** ». Journal f° 93 et suivantes.

Commentaire

Vers 1815 Jean-François Duret quitte Menthonnex-en-Bornes (aux environs de Cruseilles) pour aller habiter avec sa femme et leurs cinq enfants à vingt-deux kilomètres, au pied du Vuache. Longtemps, ils resteront appelés « *de Menthonnex en Bornes* » ou « *Bornens* ». Ils

s'établissent à Moissez (Vulbens), à la jonction de la France, de la Suisse et des Etats sardes. Aujourd'hui c'est un cul-de-sac entre le Rhône, un talus et deux nants encaissés. Beaucoup de voyageurs ou contrebandiers y passaient : un chemin longeait la rive depuis Chancy, passait par Moissez et rejoignait Cologny. D'autres chemins montaient à Vulbens et Chevrier.

En mai 1793 chez les Reymond, fermiers de l'ancien seigneur, on fait saisir un *fusil « parce que se sont des etrangers qui étaient il y a peu de tems dans la dernière misère et aujourd'hui commensent a brillier »*. Le fils aîné *« n'est pas revétu de grande réputation dans le public ny d'une phiséonomie bien faisante »*[38].

Au XVIIIe siècle les Burlat, originaires d'Arcine, s'installent à Chevrier. Ils achètent des terres, prennent le bureau de la douane et de la gabelle du sel et défendent les intérêts de la paroisse dans diverses affaires judiciaires et fiscales. En 1759-1760, ils dirigent la révolte contre le nouveau marquis, accusé de ne pas respecter les usages ancestraux. Le seigneur dénonce *« les caprices d'un seul particulier qui espérait sans doute d'y faire sa fortune parce qu'il n'y a que luy seul de litterer dans ces paroisses et que tout le reste n'est composé que de paysans grossiers et ignorants »*[39].

En 1766 Louis Burlat offre soixante livres aux syndics et conseillers de *Chevrier « pour avoir le droit de faire et tenir un banc dans la nef de l'église [...] et proche l'autel sous le vocable de Ste Victoire »*[40]. En 1770, il défend Chevrier à propos de la réfection du grand chemin : la paroisse de *« Veulbint »* n'aurait pas fait sa partie du travail. Ils financent plusieurs travaux d'utilité collective (clôtures) puis exigent l'exclusivité de l'eau des fossés pour arroser leurs prés. Ils font construire une superbe maison dont le portail rappelle celui du château de Faramaz. En 1773 Burlat, procureur des paroisses du Vuache, se plaint de *« la jactance de leur seigneurs et la conduite de ses agents et domestiques »*[41].

Pendant la Révolution, Gaspard Burlat administre les biens du marquis émigré. Henri Descombes signale qu'*« en 1792, on aurait volé dans la chapelle du mont, trois ou quatre «chandèles» appartenant au sieur Louis Burlat »*.

En 1816 Burlat a des moulins à Longeray. Aux XVIIIe et XIXe siècles la famille donne de l'argent pour la chapelle Sainte-Victoire. Dans sa brochure imprimée, Henri Descombes évoque *« M. Burlat père qui, ainsi que sa famille, a fait de grands sacrifices pour le rétablissement de cette dévotion » ; « la famille Burlat, de Chevrier, à qui l'on doit principalement cette bonne œuvre, voulut bien suppléer au déficit avec un empressement et une générosité dignes des plus grands éloges »*.

Bernard Duplaine était leur intendant. Peu commode, il avait molesté et insulté un paysan qui devait de l'argent à son maître[42]. Pendant la Révolution il fut chargé de ramasser les objets précieux des églises puis d'inspecter les forêts de Vulbens et Pomier ; il avait le droit de perquisitionner.

Les Burlat auraient contribué à lancer la rumeur contre Duret parce que ce dernier était au service du marquis[43].

Celui-ci se nomme François-Marie de la Grange. Né en 1751, il succède en 1799 à son père (qui avait vécu la révolte de 1759-1760). François-Marie devient officier puis part pendant la Révolution (Burlat devient régisseur du domaine). Sous l'Empire il revient, retrouve ses biens et devient président du canton de Saint-Julien et maire de Vulbens jusqu'en 1815. Il meurt en février 1842 (voir plus loin)[44]. Ici, il semble défendre son fermier.

Pierre Chatenoud (1788-1873)[45], fils d'un paysan qui avait acheté d'anciens biens seigneuriaux, était un ami des Duret et avait étudié au collège de Mélan. Il travaillait à l'étude notariale. Cet esprit ouvert, ami du progrès (voir la note sur le pellagra ou esparcette), soutient les Duret parce qu'ayant réfléchi avec rigueur, il constate l'inconsistance des charges.

En somme, Duret est victime de son origine étrangère, des erreurs de jugement d'un curé et d'une lutte des classes entre les générations successives des notables Burlat et des nobles de Faramaz.

Chat échaudé craignant l'eau froide, après ces incidents les Duret s'éloignent et montent à Raclaz (Dingy). En 1838 ils y achètent des parcelles au marquis et à son ami Chatenoud.

Les souvenirs de Victor Gay ne se sont pas perdus : son jardinier Fernand Delécraz, mort en 1961, s'était lié avec Marius Benoit qui m'a raconté cette histoire dans les années 1980. D'autres personnes l'attribuent aux Vuichard qui prirent la suite des Duret à Moissez. Francis Rosay a entendu dire que l'histoire concerne des Cudet de Vulbens.

La poésie de la chasse

« ***Mois de mon journal pendant l'année 1834, faits principaux.*** [...] ***Dès novembre 1833 je suis à Annecy en pension sous les arcades de N^e^ Dame chez un ancien régent de collège, Rivollet, pour suivre, comme externe, le cours de physique qu'y donnait l'abbé Duboin*** [...].

[La suite en rouge]. ***Le père Rivollet avait un fils prêtre, qui avait été vicaire à Vulbens, vers 1832, et qui était curé à Bluffy, paroisse entre Menthon et Alex. - Sur son invitation, nous y sommes allés diner un jour, tous 3, le père Rivollet, Plantard et moi. Mon cours de physique est achevé le 27 juin et je quitte Annecy. Peut-être, Jean Pichollet, étant mon ami intime, ais-je fait halte chez lui, où j'ai vu son père, qui était sec, grand, maigre et rigide (quoique chasseur), et ses deux fils, le docteur-médecin et François (qui devenu notaire, a succédé à son parent Dupont, de Sallenove). Le 20 juillet à l'Eluiset, maison Dunand. J'approprie les armes de la maison : épées, sabres, pistolets. Et à Genève, avec mon père, j'achète un fusil à piston. Ce genre de fusil ne date que de 5 ans, ici.*** [...] ***Mon premier lièvre tué, c'est celui du ruisseau de Gilin***, [ou Gillen, sous Dingy] ***le 8 octobre, comme je***

m'approchais d'une grive perchée sur un arbre ; - le second, celui de la montagne de Vulbens, au Cré de la Foge soit de la Lentillière, comme nous étions quatre chasseurs ensemble, descendant en radeau, Michard, (de Collonges), le père Chautemps, Joson Groz et moi, le 20 octobre. Celui-ci a été tiré en l'air, absolument, comme il traversait d'un saut, une haie murger. Ce sera mon coup de roi, dans toute ma carrière future de chasse ! ». Journal f° 94 bis.

Commentaire

- Gaspard Rivollet (1799-1864), vicaire à Vulbens de 1825 à 1828 et non « vers 1832 » ; curé de Bluffy de 1833 jusqu'en 1853[46].

- Claude-François Duboin (1797-1853) : professeur au collège d'Annecy[47].

- Joson Groz : Joseph Groz, maire de Dingy de 1865 à 1878.

- Le fusil à piston : fusil dont le chien en forme de marteau frappe sur une capsule qui enflamme la charge.

- Murger : tas de pierres.

La fièvre des marais, février 1835

En rouge : «- ***A Pâques, Mantel (des Iles) m'a fait cadeau d'une grosse chienne de chasse (Bellone). Ce Mantel était un chasseur, admirablement placé pour le gibier à plumes. De plus, il était pêcheur et passeur des gens allant d'un bord du Rhône à l'autre. Voir la page suivante.***

Suite de la page 97 en ce qui concerne Mantel vigneron aux Iles de Cologny, localité touchant au levant les marais de Pougny lesquels alors engendraient la fièvre paludéenne (en noir : ***propagée, a-t-on dit 50 ans plus tard, par une espèce de cousin, - voisin de celui des Marais Pontins et autres localités en Italie, - et de ceux qui engendrent la fièvre jaune, le vomito negro, etc. etc., dans certaines régions de l'Afrique, de l'Asie, etc.)*** ». Journal f° 97.

Commentaire

En 1777 déjà on signalait que « *depuis plusieurs années régnait une espèce d'intempéries provenant des marais stagnants que le Rhône forme dans sa partie de France* » au point que le commandeur de Compesières avait du mal à trouver des grangers pour sa ferme de Cologny[48]. Il se peut que des moustiques transmettant le paludisme aient prospéré dans ces marais utilisés pour le fourrage.

Vomito négro : fièvre jaune transmise par des moustiques.

Le patois, 1835 et 1836

- « ***Le patois appelle tanne, une excavation, dans la terre, dans un rocher, exemple : les tannes de la montagne de Savigny, au-dessous de***

Plamont. Et le mot est une onomatopée. Il se prononce tonne, comme ton-nerre, en patois savoyard ». Journal août 1835 f° 123.

- « *Le patois jamais ne prononcera Meigy mais toujours : Mingy, soit plutôt Minzzy, Mindzy, Meinjy.*

Vous ne pourriez lui faire articuler : Arcine autrement que Arcene (bref) - Russin que Arecin, à Ressin, - Chaumont que Somont (le Che étant remplacé par une aspiration, ou son guttural), - chasseur, chasse que ssefeur, sseff ». Journal f° 130 octobre 1835.

Commentaire

Maigy est un lieu-dit de Vulbens, non loin de la limite avec Valleiry.

- « *Le 26, dans le creux de Chanqua je tuais une bécasse.* [Note] *Soit plutôt Couvatannaz, qu'on prononce quatanne* ». (A propos d'un nant de Vulbens). Journal f° 148 décembre 1835.

- « *26. Sous la Grange, j'ai tué un lièvre à la lancée ; c'est le premier que je tue de ce côté.* [note] *La lancée ou le lancer fait féminin est une expression de notre patois. Le lièvre en patois est féminin : la livre. Le serpent c'est la sarpin, en patois. - Avez-vous vu la lièvre ? C'est ainsi que s'exprime l'homme des champs qui vous parle en français.* ». Journal septembre 1837 f°s 335-336.

- « *J'ai vu ce que les paysans appellent une mouche vère, sur le taureau ; je vais la prendre avec mes bruxelles. C'est, je crois, cette mouche qui pique sous la queue les bêtes bovines et excite la fureur qu'elles manifestent en courant aveuglément, ce que les bergers nomment techniquement bésaller* ». Journal 8 juin 1838 f°s 464 et 465.

Commentaire

Brucelles : pinces très fines pour manipuler les petits objets.

- « *Bramer, verbe français : cri du cerf. Le patois l'emploie ironiquement pour crier. Il est prononcé ainsi : bran-mer. Dans l'espèce Branmafan, qui crie la faim (région désolée)* ». Journal f° 605 (à propos du lieu-dit « Bramefain » vers Chaumont).

- « *Je sortis un moment, avant dîner, avec Cocu et Bellone* [ses chiens] *pour aller aux Recoux. Je chassais dans un petit trèfle, lorsque la chienne prit une défilée dans un blé-noir, d'où elle fait partir un superbe lièvre... qui mourut !*

[Dans la marge] *La chienne prit une défilée... En ce sens, ce mot n'est pas français, mais patois savoyard : ona (prononcez : on-a) défelae une piste, une trace de passage de gibier ne s'appellent, en français, ni un défilé (au masculin), ni une défilée au féminin. Et remarquez que le vocable une défilée, dans le sens dont il s'agît, manque à la langue française : - il y a un autre vocable de chasse dans notre pays, qui est très*

répandu et que rien ne remplace exactement en français, celui de frais: la rencontre du passage d'un lièvre ayant fait sa nuit et cherchant à se rembûcher ou embûcher (mais tous les dictionnaires n'admettent pas ce dernier mot, avec ce sens ». Journal 15 septembre 1836 f°s 203-204.

L'exode rural, mars 1836

« *De trois chasses : un merle tué, et plusieurs bécasses manquées, à l'affut du soir, - lequel affut se fait parfois avec mon voisin Joseph Chautemps (dont le père, cabaretier, a le feu sacré de la chasse), et Joson Groz, qui vient souvent, à l'étude de mon père, copier des actes. - Joson Groz, je crois, a dû partir pour Paris, en cette année 1836, où monsieur Antoine Buloz s'était chargé de lui trouver un moyen d'existence. Groz est demeuré dix ans à Paris, il est revenu presque en mendiant. Son père et son grand-père se sont gardés de lui fournir quelque secours. Ils lui avaient prédit qu'il n'y ferait rien, et qu'il aurait le sort d'un Grandchamp qui avait passé une partie de son existence à Paris et à Londres, et qui en était sorti miné, ce qui lui avait valu le surnom d'hidalgo : Mena, Mina, qu'il a porté toujours, à Vulbens, jusqu'à sa mort.*

Pour être vrai, et sans critiquer, il y a lieu d'ajouter ici, que l'économie, l'avarice étant la règle des campagnards, cette qualité était développée à un point extrême dans la famille Groz, - que Joson, lui-même, à la fin de ses jours, tout en vivant avec sa nièce Virginie, fille unique de son frère François, répétait souvent, que le revenu de leurs terres suffisaient à peine à l'entretien de tous deux... Et cela n'était pas !... C'est bien cette ladrerie, lorsqu'il était maire de la commune de Dingy, qui a été la cause de sa non-réélection, et qui l'a tenu éloigné des affaires communales, - où il devait avoir le pas ». Journal f°167.

Commentaire

Antoine Buloz, frère aîné de François (fondateur de la *Revue des Deux Mondes)* se lia avec plusieurs anciens généraux de l'Empire qui le chargèrent d'écrire leurs mémoires. Il hérita en 1829 des biens familiaux de Vulbens puis les vendit vingt ans plus tard[49]. Victor Gay note : « *M. Antoine Buloz, quand il vient de Paris, dine et soupe fréquemment avec nous. Il est très agréable dans ses narrations* ». Journal octobre 1836 f° 224.

Son frère François était en relation avec Victor Gay. En 1847 et 1858 il lui écrit au sujet de leur sœur Fanchon Buloz. En 1858 il intervient à propos du bac de Cologny ; il souhaite des travaux sur la rive droite du fleuve pour transporter le bac un peu plus en amont.

Victor Gay note dans son journal que cette famille était mauvaise langue et provoquait des conflits dans le village.

Les moissons

Juillet 1836 : « *Le 18 grande semaine des moissons à Vulbens. Alors c'était, de toute l'agriculture, le plus important travail. Et remarquez qu'en se faisant avec la faucille, il nécessitait un nombreux personnel, de femmes surtout, - venant de toutes parts... Et c'était du tapage, du bruit, des chants, des cris, des paroles pimentées !... Plus tard, la faulx viendra et déranger tout cela, - sans compter les fruitières qui feront créer les prés et disparaître les champs de moitié* ». Journal f° 185.

Juillet 1842 : « *le 13 : visite aux moissonneuses. Elles sont de Raclaz, de La Fontaine. Au lieu de se reposer après les repas, elles dansent. Un des moissonneurs joue du flageolet, et elles sont en verve.*

Le 14 : Je suis à mon secrétaire. Les chants des moissons m'arrivent de différents points, se croisant, se confondant, les uns proches, les autres éloignés... Ils sont comme le souffle du vent, saccadés, interrompus. Elle est étrange, sauvage, grandiose, cette musique si bien en harmonie avec les champs, les tapis de fleurs, le bruissement sourd du feuillage ! Entendue à distance et dans certaines positions elle vous donne des émotions lentes, singulières ». Journal f° 1153.

De nouvelles méthodes pour fertiliser le sol, 1834-1840

1834. « *C'est avant et après 1834, pendant une période d'une quinzaine d'années, qu'a été pratiquée dans le pays la méthode d'écroûter (écobuer) les prés secs et maigres, pour les convertir en champs. Le gazon étant détaché à la houe, séché et brûlé, ses cendres et résidus enfouis dans le sol labouré par la charrue, deux superbes récoltes de blé froment s'en suivaient pendant deux années. Je me souviens parfaitement qu'en cette année 1834, 4 journaux, à Meigy* [Vulbens], *d'un pré écobué, en aval de la ligne des gros noyers, avaient donné 500 gerbes, qu'à Raclaz, Pierre Chatenoud (qui avait acheté le château de Salagine) avait eu 700 gerbes à Verdenet* [au-dessus de Raclaz], *vieille prairie de 6 journaux qu'il avait fait brûler et semer en blé, que les 6 ou 7 faisaient largement la coupe de grain (80 litres). On a blâmé, plus tard, le défrichement des prés. Mais à cette époque, on ne faisait de l'argent, à la campagne, qu'avec du blé. La tenue de la vache à l'étable constamment était inconnue, on calculait peu sur la vente de son lait ; on la soignait mal ; on ne pensait pas à améliorer, changer sa race ; les fruitières n'avaient pas encore des adeptes, et il a fallu que le 19e siècle touchât à sa fin, pour que le cultivateur eut connaissance de l'engrais chimique qui fait verdoyer ses blés et sortir, de terres en friches, les herbes fourragères* ». Journal f° 68.

Août 1836 : « *Les premiers jours du mois sont fort chauds. Le travail d'écobuage qui se pratique en grand, dans le pays, actuellement, en est facilité. On l'appelle ici écroûtement, d'écroûter, ce qui vaut mieux, ce semble, que le mot breton d'écobue, qui est le nom de l'instrument, éterpe*



Entrée d'écurie, la Fontaine (Vulbens), 1984.
(Photo Ph. Duret)

(extirper), employé pour détacher, enlever et retourner les carrés de gazon (de 30 cm environ de largeur superficielle, sur 3 cm d'épaisseur, recouvrant le pré qu'on brûle devant être converti en champ. Je parle ici de cette génération, dont on a reconnu l'abus, plus tard, mais qui, alors, enrichissait celui qui la pratiquait. Elle ne s'effectuait, il est vrai, que sur des prés maigres, éloignés des habitations, non arrosés et ne recevant jamais d'engrais. On ne vendait que du blé, dans ce temps, et les vaches n'étaient pas tenues pour grand chose. Ces prés, brûlés, semés en blé, rendaient de 80 à 100 gerbes par journal (30 ares), dont 6 ou 7, attendu qu'elles étaient grandement poillues, donnaient une coupe (80 litres) de froment. On semait, l'année suivante, sur ce brûlis, encore du blé, dont la récolte n'était qu'un peu inférieure à celle de la 1ère année. Nous en avons ainsi traité, à la maison, les prés des Vernes, les Grands Prés, de la Galère (Serve) et de Meigy, sous les noyers. Je crois que ces travaux d'écroûtement, qui étaient longs et pénibles, s'ils n'étaient pas payés à la journée, se donnaient à des ouvriers spéciaux pour la moitié du produit de la première année ». Journal f° 195.

Août 1840, après un passage sur Valleiry : « ***On écobue, écroûte les prés maigres dans le pays. Ce travail coûteux donne deux fortes récoltes de suite en froment. En ce temps l'agriculture ne se calculait que sur la vente du blé. Les fourrages ne comptaient qu'à cause du fumier qui en provenait. Le laitage, qui en est le produit immédiat, était perdu de vue, à peu près. Au lieu de les brûler, ces prés, il fallait les fumer ! Mais les fruitières étaient inconnues !*** » Journal f° 875.

Commentaire

La méthode de l'écroutage, déjà connue en Semine, remédie au manque de fumier, brûle les végétaux et semences indésirables. Elle a l'inconvénient de détruire l'humus.

La culture du *pélagra* (sainfoin), 1834 et 1836

En 1834 à Vulbens : « ***bien des gens avaient écroûté et labouré leurs prairies naturelles pour y semer des pélagras*** ».

En septembre 1836. « ***Quand j'en aurai le loisir, il sera bien de chercher l'étymologie du nom patois de cette papillonnacée ou légumineuse (esparcette, onobrychis sativa), qui a transformé notre agriculture. A Frangy, où elle n'était pas connue dans ce temps, elle avait valu à Pierre Chatenoud, de Raclaz, qui s'y rendait fréquemment et qui, dans les entretiens agricoles avec les gens de la localité, leur vantait sempiternellement les avantages de sa culture, le surnom de Chatenoud-Pélagras. Pierre Chatenoud, frère d'Antoine et de Christophe, avait suivi quelques années de collège à Mélan*** ». Journal f° 213.

Il y aura-t-il une révolution en Russie ?, 16 septembre 1836

« ***Pluie pendant la nuit précédente : j'empaillais, le matin, une chouette. L'après-midi, j'allais prendre des messieurs polonais qui étaient au château et nous allâmes sur Bloux où je tuais le frère du levrault de hier*** ». Journal f° 205.

(En rouge, dans la marge du folio 207) : « ***Ces Polonais étaient des condisciples de Gaston de Chaumont à la pension-école de la Grenade, aux Pâquis de Genève. Je me souviens que dans ma conversation avec eux, à propos de la Révolution Française, ils disaient que cette révolution aurait pû se faire sans tant d'atrocités... Je leur répondais par l'exemple d'un arc, bandé dès longtemps, se détendant brusquement, brisant tout... Il était à souhaiter que l'empire moscovite n'en vit pas autant un jour...*** ».

Commentaire

La Pologne se trouvait en grande partie soumise à la Russie. En 1830-1831, un soulèvement fut écrasé. Le *Chant des Allobroges*, écrit en 1856, évoque également l'oppression du peuple polonais[50].

Un incendie à Dingy d'amont, 24 octobre 1836

« ***A huit heures du soir, le tocsin sonne, - la foule se précipite sur la place, et un grand incendie brille sur le mont de Dingy. On s'y dirige rapidement. L'air est calme, des colonnes de feu s'élancent jusqu'aux nues. C'est la ferme de M. D'Arcine qui brûle. On préserve l'ancienne cure de***

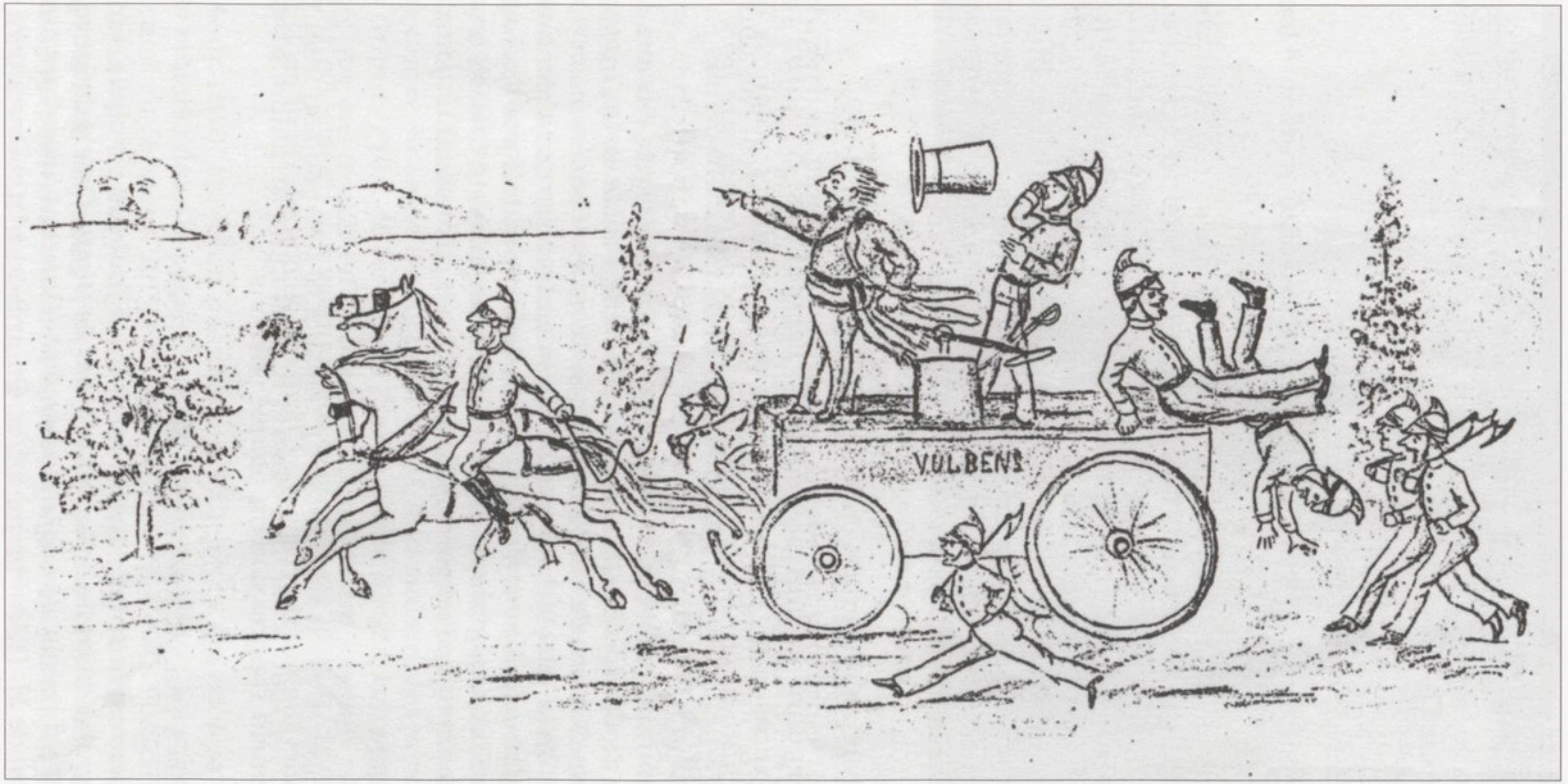

Les pompiers de la lune...

Ce dessin fut longtemps visible dans la cure de Vulbens. Il représente les pompiers de la commune au XIXe siècle. Voyant une lueur, ils étaient partis en hâte éteindre un incendie. En réalité, c'était la lune qui montait dans le ciel. On imagine les moqueries...
(Archives de la cure de Valleiry)

Dingy en formant quatre chaînes qui aboutissent sur le faîte du toit, d'où on lance des seaux d'eau qui arrêtent la flamme dévorante. La pompe de Viry arriva puis, mais elle ne servit qu'à éteindre les bois du bâtiment écroulé. Il était minuit quand nous revinmes ». Journal f° 223.

Commentaire

Plus loin (f° 225), il note « ***Dans moins de 30 ans*** [vers 1866], ***il en sera autrement, toutes nos communes auront leur compagnie de pompiers*** ».

Sur l'église de Dingy voir les *Echos Saléviens* n° 2, p. 61 à 67. Il y a une poutre brûlée dans la cave de l'ancien presbytère de Dingy.

La foire de Frangy, octobre 1836

« *La foire de Frangy du 18 octobre est fort courrue : les travaux de la campagne sont presque achevés, les vins de roussette quelques fois sont faits ; il y a des cochons, des vaches, des vêtements à acheter ; il y a des rendez-vous d'affaires et d'amitiés. - Les écoliers des collèges, avant de rentrer en cage, viennent s'y serrer la main. Les enfants achètent des chapelets de châtaignes. Le médecin Chatenoud-Cottin, ce jour-là, convie à sa table tous ses amis, parents et connaissances. Nous y sommes invités de droit, - c'est un rendu aux haltes et diners du docteur à la maison, à Vulbens, quand il vient faire de la médecine dans nos parages durant l'année. Il voyage à cheval. La plupart du temps, il fait le tour de la montagne du Vuache* ». Journal f° 224.

Commentaire

Le médecin Chatenoud-Cottin : Pierre ou Pierre-Joseph Chatenoud, né en 1799, médecin[51].

La petite vérole

« ***A Chevrier depuis trois semaines, il est mort douze enfants de la petite vérole*** ». Journal novembre 1836 f° 233.

Commentaire

La petite vérole est la maladie plus connue aujourd'hui sous le nom de variole.

Une expédition en Semine par le « Golet du Pet »,
13 décembre 1836

« *Nous allâmes coucher au château d'Arcine, espérant que le lendemain nous ferions une heureuse chasse. Nous nous endormons dans cet espoir.*

14. Mais voilà qu'un grand vent éclate, et que toutes les cataractes du ciel vomissent un enfer d'eau... Oh, fortune, est-ce ainsi que tu te ris de nous et de nos projets ? Vilaine à tous les diables ! ...

En ouvrant les yeux, le matin, nous nous croyions dans la région des tempêtes en voyant, dès la croisée de cet antique manoir (reste impur de la féodalité) la neige à gros flocons descendre vers des profondeurs qui paraissaient incommensurables et d'autant plus lugubres et mystérieuses que, quand, par courts intervalles, se déchirait le sombre linceul de nuages qui nous entouraient, nous ne savions si c'était le Rhône ou le fleuve de l'éternelle Douleur, dont, là-bas, à plein bord, roulaient les ondes noires, tristes, épaisses, désolées.

Retour par Entremont, - des volées nombreuses d'oies sauvages voltigent et tournent, du Rhône - Cologny à la montagne du Vuache, qu'elles ne peuvent franchir à cause des brouillards qui l'enveloppent ». Journal f° 243.

Des druides à Dingy ?

« *Au sommet du petit communal en bois dit des Chennales, qui est à 3 ou 4 cent m. au couchant, en amont de la maison Gaimard, en granit, il y avait 4 blocs superposés, taillés carrément, qui ont pu être un autel druidique. Ces blocs, que j'ai vu mettre en pièces, me frappaient d'étonnement quand je passais dans leur voisinage. Ce sont les plus réguliers et les plus beaux que j'ai jamais vus. Leur grande face pouvait être de 3 m. de côté sur 1 d'épaisseur* ». Journal décembre 1836 f° 249.

Commentaire

- La maison Gaimard se trouve à Dingy, sous un bois où il y a d'importants murgers.

- C'est à la Renaissance que les Gaulois deviennent pour la première fois à la mode[52]. Les Valois voudraient dominer l'Europe : certains intellectuels prétendent donc que les Gaulois descendent de Noé, d'autres affirment qu'ils ont légué leur civilisation aux Grecs ! Cela recommence à la Révolution où Siéyès imagine que le tiers état descend des Gaulois. Au XIXe siècle les délires celtomaniaques ravagent les milieux romantiques et libéraux : partout on voit des pierres druidiques. Il faut lire *Bouvard et Pécuchet* (1872) où Flaubert raconte avec drôlerie des cas de celtophilie aiguë... Le discours sur les Gaulois a souvent servi de prétexte à des discours sur l'identité nationale. Quand Victor Gay célèbre les druides, c'est peut-être aussi une façon de s'opposer au clergé catholique.

L'argent était rare, janvier 1837

« *J'ai accompagné mon père à des dîners chez Delorme françois et Chatenoud Antoine, syndics, l'un à Vulbens, l'autre à Dingy. Pour être*



Pseudo-druidesse, exemple typique de la celtomanie du XIXe siècle.
Nouveau dictionnaire universel de M. Lachatre, Paris,
librairie du Progrès, vers 1868.
(Photo Ph. Duret)

secrétaire de commune, la loi exigeait alors que le titulaire fut notaire. Celui-ci pouvait exercer plusieurs secrétairies à la fois ; le traitement 130 à 200 fr en moyenne, n'était pas une grosse affaire pour chaque commune. Sous le régime sarde, il fallait savoir se contenter de peu. Et l'argent était singulièrement rare en ces temps de durea médiocritas ».
Journal f° 256.

Le crocodile et la sorcière, janvier 1837

« *Marinet, de La Fontaine, m'a raconté qu'à la montagne, à la nuit tombante, il avait tué un énorme animal. Il avait dix pieds de long. C'était la forme d'un gros lézard : il avait deux pieds derrière et, devant deux grandes aîles, qui, étendues, avaient au moins six pieds et semblables à celles d'une chauve-souris.*

On ne peut me dire que ce fait ne soit qu'un conte, car plusieurs personnes ont vu l'animal et en parlent souvent. Je ne crois cependant pas que dans aucune histoire naturelle il soit fait mention de lézard aîlé, - du dragon des Anciens.

Il est possible que l'imagination lui ai fait grossir les pieds antérieurs de son animal et ainsi, les aîles disparaissant, ce serait une espèce de

caïman, de crocodile comme il s'en ait remontré (rencontré ?) dans l'intérieur des terres ». Journal f° 269.

Plus loin il ajoute :

« *Le Burlat dont il s'agît était petit de taille. Un diminutif dans son prénom de Marin, lui a valu le surnom de Marinet, qui est resté celui de sa famille. Au village de La Fontaine, les surnoms étaient nécessaires, car il y avait plusieurs maisons du nom de Burlat : les Grenadiers, les Pierroton, les Chapotons. Marinet a été affûteur de lièvres, dans son temps, sous l'empire. Le marquis de Chaumont s'en est servi quelquefois à la chasse.*

Et Marinet racontait même qu'un jour, accompagnant le marquis, qui tirait aux cailles et les manquait... lui, Marinet, de son fusil simple, en ayant aligné une, celle-ci tomba...- Ce que voyant, le Marquis dit : coup de hasard !... Le marquis continuait à tirer, mais il manquait... Marinet avait tiré deux coups et tué deux cailles, il les présenta au marquis, en s'écriant : coups de hasard, M. le Marquis ! - A quoi, ce dernier, de mauvaise humeur, riposta : Mais, je crois, Burlat, que tu te moques de moi !

Joson Groz et Ignace Chatenoud savaient raconter en patois toutes sortes de faits sur Marinet et une sorcière de Chevrier, la Bressanne. Etant à l'affut, Marinet, plusieurs fois, a vu la Bressanne marchant sur la pointe des écots ; il lui en faisait un grief... ces écots n'étaient rien moins que la pointe des broussailles... La Bressanne, la nuit, se rendit au sabbat des démons ».

« *Quant au coquedrille, crocodile, tué à la montagne, il aurait été porté le lendemain, au château, dans une hotte, où il aurait été vu et examiné par son personnel, même par un chirurgien qui s'y rencontrait... C'est, peut-être, vers 1810, que ceci a eu lieu. Ma grand-mère elle-même m'en a parlé. Le fait eut un grand retentissement alors*». Journal f° 272.

Commentaire

- Six pieds valent 1,80 mètre.

- Un écot est un tronc, une branche mais en patois *arcosse* désigne l'argousier ou l'aulne vert[53].

- Ignace Chatenoud cultivateur à Dingy, neveu du Pierre vu plus haut, mourut en 1859[54].

- Cette histoire de Bressanne (une sorcière ?) est-elle une plaisanterie de chasseur ? Il y avait une grotte de la Bressanne à Génissiat[55].

- Le « crocodile » : au XVIIIe siècle dans la vallée de Chamonix, des légendes font état de « dragons ». Ces animaux symbolisaient la peur des forces naturelles et des animaux. Par leurs écailles et leurs ailes ils se trouvent à la frontière des mondes terrestre et aérien. Ils gardent les grottes. Mais ici il s'agit peut-être d'un gros lézard.

- Dans les *Echos Saléviens* n° 2, p. 73, il est question d'une chasse à l'ours faite par Marin Burlat et le marquis de Chaumont, conseillers municipaux de Vulbens (Burlat mourra en 1850 à 88 ans).

- Vers 1910 Claudius Pellarin, de Cruseilles, écrit : « *comme animal fantastique dont on parle dans la région, il faut citer le 'darou'* [variante de 'dahu' ?], *mot qui ne doit être que la déformation du mot français loup-garou* »[56].

Mères ! surveillez vos filles ! janvier 1837

« ***10. Nos missionnaires, et surtout M. Mermier le Supérieur sont toujours d'un zèle inouï. Dans une assemblée où les mères de famille pouvaient seules entrer, M. Mermier leur a recommandé de veiller leurs filles avec toute la sollicitude dont elles sont capables : « Voyez-vous, il est plus difficile de veiller une fille qu'un troupeau de chèvres sur une montagne ».***

[...] ***Et puis : « Mères de famille, quand vos filles seront en âge d'être mariées, alors que les jeunes gens iront les trouver, veillez à ce que, entre la fille et le jeune, il y ait toujours une distance, un espace pour placer une chaise ».*** Journal f° 261.

Commentaire

Pierre-Marie Mermier (1790-1862) nait à Chaumont dans une famille, qui pendant la Révolution, accueillait les prêtres pourchassés. Hostile à la Révolution, il est professeur au collège de Mélan et curé du Châtelard-en-Bauges. Or depuis le début du siècle, la Savoie vit une période de renouveau catholique. Les missions se multiplient ; Mermier parcourt les paroisses. Sur les conseils de l'évêque Rey il fonde en 1838 la congrégation des missionnaires de Saint-François de Sales d'Annecy et en 1841 celle des Sœurs de la Croix de Chavanod qui avaient une maison à Vulbens[57].

Ils scient la vieille ! février 1837

« ***Aux Iles, chez Mantel, nous avons scié la vieille. Il y avait le fils Beau, le rhabilleur.***

Note : Scier la vieille, en ce temps, était une réminiscence du Carnaval: c'était un repas pantagruélique, qui marquait que le Carême était à sa moitié ». Journal f° 273.

Commentaire

- Un rhabilleur est un rebouteux.

- Van Gennep explique l'expression « scier la vieille » : « *Avant le XVe siècle, en effet, l'interdiction de manger de la viande commençait au dimanche qui précède le Mardi Gras ; puis cette interdiction est tombée, on a nommé ce jour « dimanche vieux », par opposition au dimanche 'jeune' ou*

'nouveau' qui suit le Mardi Gras. Dans certaines régions de Savoie on a personnifié ce dimanche sous la forme d'un vieillard qui est accompagné de sa femme, la vieille »[58].

Le monde change

Avril 1837 : « ***Jeu aux Croutions, sur la route de Chevrier, le lendemain de Pâques. Antique, ce jeu, n'a lieu jamais que ce jour. Et il mérite d'être conservé, comme certaines pratiques de table : les rissoles, à la Noël (j'aime mieux dire : A Noël) ; les pâtés à Pâques ; les gateaux-tourtes aux épinards, à Pentecôte ; les gâteaux couronnés à la circonsition*** [sic]***; les beignets au 1er dimanche de carême*** ». Journal f° 288.

Avril 1841 : « ***Dimanche 11. Pâques. Vers le soir avec Regard, Nybord, Nalet, Marie Deluermoz et autres, j'ai joué aux croutions, sur la route de Vulbens à Chevrier, d'un bout à l'autre. Le montant des gains est employé aux frais d'un souper dans l'auberge Deluermoz. Chansons joyeuses*** ». Journal f° 981.

Commentaire

- Le jeu des croutions consistait à lancer et relancer deux bouts de bois sur une route. L'un d'eux était en forme de boomerang. L'autre, droit, se nommait la *margante*. Il fallait lancer son bâton le plus près possible du but. Le perdant devait payer aux autres un bon repas dans une auberge[59]. Ce jeu existait aussi à Viry ; les règles devaient être à peu près les mêmes[60].

- La circoncision du Christ se fête le 1er janvier.

Un noble hostile au progrès, mars 1838

« ***La foire*** [de Frangy]. ***MM Chatenoud (de Frangy), Jacquemoud et Rosset ont diné avec nous. Monsieur le lieutenant colonel de cavalerie d'Arcine est arrivé de Chambéry quand nous en étions au dessert. Une petite discussion s'est élevée sur le gouvernement actuel, dont ce dernier soutenait la conduite : il aurait joliment été à quià si ces autres messieurs avaient osé le pousser vigoureusement, mais, dans une maison particulière, sous l'absolutisme, ils devaient se contenir, et prudemment, ils l'ont fait : néanmoins j'ai été content quand Rosset lui a prouvé qu'il n'y avait que les nobles et les prêtres qui faisaient de la contrebande. Si je n'avais été connu de lui, je n'aurais pu m'empêcher de déclarer nettement mes sentiments. En parlant de la rectification des routes, en disant qu'on devait les laisser parcourir longuement les villages, y faire de grands circuits, au lieu de tracés en ligne droite sans attention aux villages, il nous a singulièrement étonné : il nous a rappelé l'esprit créateur du 14e siècle. Voilà cependant un colonel de cavalerie, un des nobles réputés les plus éclairés !... Alors qu'attendre d'un gouvernement dont tous les grands fonctionnaires, nobles à cordon, regardent toute amélioration inutile. Que sais-je ce qu'il a encore dit ?***

je suis si outré contre lui ! ... Il s'est bien déclaré ennemi des chemins de fer, comme devant porter la misère dans le peuple ! oh honte ! Si on n'avait levé les épaules, ne se serait-il pas déchaîné contre les fabriques et les machines ? ... ». Journal f° 409.

Commentaire

- D'Arcine : sans doute François-Marie Collomb d'Arcine (1788-1870) ancien seigneur à Dingy et autres lieux, grand propriétaire à Dingy.

- Rosset : un vétérinaire de Viry dont la famille était républicaine[61].

- Contrebande : accuser les aristocrates et les prêtres de se livrer à cette activité est surprenant.

- Routes : là encore, Victor Gay se laisse entraîner par ses passions politiques. Après 1815 les rois font endiguer l'Arve et l'Isère et encouragent quelques autres travaux. Ceci dit, ces réalisations restent rares ; les rois ne font que poursuivre avec moins d'audace les travaux de Napoléon. Voir le paragraphe *le pont de la Caille, juillet 1839*.

- Nobles à cordons : le cordon est un large ruban porté par les dignitaires de certains ordres.

Un étang mis en culture, mars 1838

« [...] ***L'étang Chatenoud à Raclaz (disparu dès lors, ayant été mis à sec et rendu à la culture). Il avait servi à faire aller la roue d'un petit moulin, en aval, construit par Jacques Bugnard, acquéreur du terrain. C'est vers cet étang que devait exister une poterie dont j'ai trouvé l'acensement dans les archives que j'ai achetées du marquis Gaston de Chaumont*** ». Journal f° 412.

Routine ou innovation, mai 1838

« ***Qu'il est fâcheux que la civilisation vienne détruire tout ce qui est pastoral ! Pourquoi cette jolie fête des bergers, du premier dimanche du mois de mai, qui rappelle tant de doux souvenirs aux vieillards, disparaît-elle avec les vieilles générations ?***

Car, qu'on le comprenne ! Cette disparition de vieux usages, des vieux us et coutûmes ; cette propreté, cette amélioration de la nourriture du paysan ; la routine agricole remplacée par la science, par l'expérience ; les préjugés religieux, les pratiques superstitieuses devenant la part des vieilles femmes ou des bégueules stigmatisées de l'épithète de bigotes cagotes, moinesses ; la coiffe ou barette détronant la béguine ; l'indienne ou la laine faisant mépriser les grosses toiles dites barrées ; au lieu du sabot le soulier chaussant un joli pied ; un bas blanc bien tiré dessinant une jambe fine et dégagée ; l'habit de drap bleu ou noir succédant à la veste de tire-laine à la neuve-quatre ; la culotte ne

laissant plus voir que le maigre mollet de quelques rares vieillards, tout jusque cette manie, qui s'est glissée chez les jeunes gens, d'avoir une pipe à la bouche, nous annonce un monde nouveau, une époque d'innovation ! Oui, et c'était le plus difficile ! Cette inertie, cette monotonie des champs qui fait presque ressembler le cultivateur du dix-huitième siècle à celui du douzième, qui ridiculisait le moindre changement dans le travail manuel et la vie casanière, le souffle révolutionnaire et républicain l'a frappé au cœur. Après la dispersion des castes privilégiées, des nobles et des prêtres, le peuple a retrouvé son bon sens, que, durant les dix siècles d'esclavage et de tyrannie, les monstres n'ont pu détruire. Espérance donc, confiance dans les lumières ! que notre Gouvernement continue de s'entourer des milles précautions, qu'il centuple ses espions, qu'il cuirasse son corps hideux, dégoutant d'impuretés, moitié loup, moitié vautour, nous en trouverons les joints ». Journal f° 427.

Commentaire

- La fête des bergers, nommée *pélà*, consistait à donner aux bergers des œufs pour faire une omelette[62].

- Cagotes : fausses dévotes, hypocrites.

- Barette : coiffe féminine, bonnet[63].

- Béguine : coiffe féminine.

- Indienne : cotonnade imprimée (XVIIIe siècle).

- Toile barrée : toile bigarrée[64] ?

- Drap bleu ou noir : « *les premières couleurs apparues sont le noir et le bleu pour la tenue de tous les jours* »[65].

- Tire-laine : confusion avec tiretaine, tissu ancien et destiné aux pauvres. Ce tissu ordinaire et grossier était tramé de laine sur une chaîne de coton ou de fil. Il a été remplacé par les habits de drap, plus fins[66].

- Culotte : pantalon s'arrêtant au genou.

- Ratine : tissu de laine épais, à armure renforcée et cardé, dont le poil est tiré en dehors et frisé et dont un traitement spécial a fait moutonner les fibres tirées par le lainage[67].

- Cafard : bigot, tartuffe[68].

- Allouchier : alisier.

- « *Routine et inertie paysanne* » : aux XVIIe et XVIIIe siècles les innovations agricoles restent rares. La jachère (période où le champ ne porte pas de cultures) couvre de vastes surfaces, les engrais et l'élevage sont insuffisants et la charrue trop archaïque. Ceci dit, il faut nuancer, ce que ne fait pas Victor Gay emporté par son modernisme. Aux XVe et XVIe siècles apparaissent les hutins, vignes en hauteur entre des rangées de légumes ou de céréales. Au XVIIIe siècle on cultive de nouvelles plantes telles que le maïs, la pomme de terre et le colza. Mais ces innovations nécessitent des investissements importants.

Navigation sur le Rhône, 13 mai 1838

« *Dim 13. Maman, Clémentine, Regard et moi sommes sur pied à 4 heures du matin. De quel côté nous dirigeons-nous ? - Un mauvais bâteau a cinglé sur le Rhône, et nous a déposé à la rive française. La sentinelle du Fort de l'écluse, au pantalon rouge, a frisé sa moustache en voyant 4 voyageurs se diriger sur Grésin. Nous tournons la colline cultivée appelée Crédo qui, depuis la route, s'élève au mont Jura et bientôt nous voyons le Rhône s'engouffrer avec fracas à travers les rochers, dans une voûte naturelle pour ressortit un peu plus loin avec rapidité, mais sans fureur. Avant de disparaître, le fleuve éprouve une petite chûte, occasionnée par un banc de roches qui traverse son lit, alors il bouillonne et écume de colère, il rugit audacieusement et enfante un enfer d'eau. L'impression de ce spectacle serait beaucoup plus vive, si les bords de la rivière étaient plus sauvages et plus écartés des habitations* ». Journal f° 434.

Commentaire

Il y avait plusieurs pertes du Rhône. La première faisait environ treize mètres ; on y accédait depuis le lieu-dit *Le Dos de l'Ane* à Eloise, à cinq cents mètres en amont de Bellegarde. Le fleuve ne s'y enfouissait qu'en période de basses eaux (hiver) sur une longueur de soixante mètres. En 1828 elle disparut car les gouvernements français et sarde firent sauter les rochers pour faciliter le transport fluvial ou pour gêner les contrebandiers. La deuxième brèche, en aval de Bellegarde, au Pas de Malpertuis, à l'emplacement de la Planche d'Arlod, ne dépassait pas six mètres de large[69].

Les Jésuites (mai 1838)

« *29. Que le jugement des Jésuites par Lamennais, ne passe pas inaperçu (affaires de Rome).*

Quand l'histoire cherchera la raison du caractère particulier qui a distingué la Société des Jésuites, elle le trouvera dans le principe qui a présidé à sa formation. Ce principe est la destruction de l'individualité en chaque membre du corps, pour augmenter la force et l'unité de celui-ci. Les actes, les paroles, la pensée même tout est, chez les Jésuites, soumis à l'obéïssance absolue.

Tel est l'argument clair et suivi de M. Lamennais. Je le résume. [...]

Et bien ! l'alliance de Rome avec tous les puissans [sic] *de la terre ne suffira pas pour faire du peuple une horde de sauvages, un troupeau de brutes. Rome ! les nations ne croient plus en toi. Les foudres du Vatican ne provoquent pas même la risée : ils passent inaperçus.*

Les siècles de terreur sont passés, l'homme est vieux ;
Ce monde, en grandissant, a détrôné ses dieux,
Comme l'homme qui touche à son adolescence
Brise les vains hochets de sa crédule enfance (Lamartine)

Le progrès et le catholicisme : ces deux mots acouplés se sentent mal à l'aise. Ou le catholicisme et l'absolutisme - ou le christianisme pur et le progrès ; il n'y pas de milieu. Choisissez : l'esclavage ou la liberté ». Journal f° 438.

Commentaire

Les Jésuites appartiennent à la Compagnie ou société de Jésus fondée par Ignace de Loyola. Ils obéissent avec discipline au pape et développent leurs activités dans l'enseignement, les missions et les controverses théologiques. Supprimés par une bulle pontificale de 1773 puis rétablis en 1814, ils sont victimes d'un fort anticléricalisme. Les libéraux (Lamennais, Michelet, Stendhal...) leur reprochent leur influence sur les rois, leur soumission au pape ainsi que leurs regrets de l'Ancien Régime. Ils étaient la cible d'un délire presque raciste. Sur la pression des libéraux, ils seront chassés des Etats sardes en 1848.



Je ne voyais partout que jésuites. (Page 47.)

« Je ne voyais partout que Jésuites »
Illustration de Célestin Nanteuil (1813-1873), dessinateur et graveur.
J. J. Rousseau, Les confessions, Oeuvres complètes tome II,
édition J. Bry 1856, p. 49.
(Photo Ph. Duret)

« *2. Pluie dans la matinée. Je lis le* Livre du Peuple *de Lammenais.*

I. Toutes les choses ne sont pas en ce monde comme elles devraient être, l'homme a rompu l'unité de la famille primitive, le lieu de la fraternité a été brisé. Pour les uns, le repos, l'opulence, tous les avantages ; pour les autres la fatigue, la misère et une fosse au bout.

II. Ceux qui souffrent qui fatiguent et qui peinent ; ceux qui sous le poids du jour etc. labourent la terre déposent en son sein avec la semence qui fructifiera une portion de leur force et de leur vie et en obtiennent ainsi à la sueur de leur front la nourriture nécessaire à tous, sont le peuple. Ôtez un petit nombre de privilégiés ensevelis dans la puice [?] jouissance, le peuple c'est le genre humain. Et le genre humain se laisse dévorer par ce petit nombre de brigands !

III. La misère que les privilégiés vous disent être irrémédiable vous avez au contraire à y remédier, voulez-vous réussir pensez à vos frères autant qu'à vous ; que leur cause soit votre cause, leur bien votre bien leur mal votre mal. Vous ne devez pas individuellement vous proposer un sort meilleur ; car la masse resterait également souffrante et rien ne serait changé dans le monde : mais vous devez vous proposer de former la famille universelle.

IV. La sagesse consiste dans la connaissance et la pratique des vrais lois de l'humanité ; et l'ensemble de ces lois est ce qu'on appelle droit et devoir.

1°. Du droit.

Votre droit c'est vous, votre vie votre liberté. Respecter le droit des autres c'est là le commencement du devoir, la justice. Mais la justice ne suffit pas aux besoins de l'humanité : une autre loi est nécessaire à sa conservation et cette loi est la charité, qui est la consommation du devoir, dont la justice est le premier fondement.

V. Le droit est inaliénable. Le droit de se conserver ou le droit de vivre, implique le droit à tout ce qui est indispensable à l'entretien de la vie. Mais l'homme a deux sortes de vie, la vie du corps et la vie de l'esprit. Il a droit, donc, de vivre et de se développer de deux manières. Or, se développer, c'est croître sans obstacles : le droit, dès lors, inséparable de la liberté, se confonds avec elle dans son exercice. Nul homme donc n'appartient à un autre homme. Ils sont égaux par nature.

VI. Comme l'individu, le peuple a le droit de vivre, le droit de se conserver, de se développer librement. Et maintenant qu'est devenu le droit d'un peuple en ce monde ? Le droit est violé dans le peuple, car le peuple est malheureux et ignorant.

VII. Écoutes ce que t'ont dit les grands. Ils t'ont dit que tu étais un troupeau, et qu'ils en étaient les pasteurs : toi la brute, eux l'homme.

Ils ont dit que la puissance royale était celle d 'un père sur ses enfants toujours mineurs, toujours en tutelle ; qu'elle appartenait à quelque race d'une nature plus parfaite ; ou que Dieu la conférait à des familles destinées à la posséder perpétuellement. Perpétuellement donc les peuples, incapables de juger ce qui leur est bon ou mauvais, utile ou nuisible, devraient une obéissance entière aveugle. Car la volonté du chef établi de Dieu, à l'égard des sujets, la volonté de Dieu même, serait toujours présumée juste ; et en tous cas, aucun abus, aucun excès, ni les crimes même les plus énormes, n'autoriseraient à secouer le joug de sa puissance oppressive ils ont appelé ça le droit divin. Peuple, ferme l'oreille à ces mensonges. Dieu ayant donné à tous les hommes les mêmes organes, les mêmes sensations, les mêmes besoins, il a par ce fait déclaré qu'il leur donnait à tous les mêmes droits, qu'ils étaient égaux, et par conséquent indépendans [sic] *les uns des autres. Nul donc en venant au monde, n'apporte le droit de commander à son semblable; chacun est propriétaire absolu de son être.*

(Volney) Or de ce que tout individu est maître absolu de sa personne, il s'ensuit que la liberté pleine de son consentement est une condition inséparable de tout contrat et de tout engagement.

Aucun homme ne peut abdiquer sa nature ; donc il ne peut aliéner sa souveraineté. Mais de la souveraineté de chaque individu naît dans la société la souveraineté collective de tous ou la souveraineté du peuple, également inaliénable. Le souverain, c'est le peuple, essentiellement libre.

Quand donc on investit certaines classes privilégiées de l'autorité législative, qu'on en fait une attribution de la naissance ou de la richesse, il y a désordre et tyrannie ; car l'association véritable est changée en domination. Le peuple leur a-t-il dit : nous nous courberons sous votre main ; soyez nos maîtres, usez de nous et de ce qui est à nous, de notre travail et du produit de notre travail comme vous voudrez, selon votre bon plaisir ? Toute loi à laquelle le peuple n'a point concouru, qui n'émane point de lui, est nulle de soi.

Lorsque l'excès de la souffrance où s'inspire la résolution de recouvrer les droits dont vos oppresseurs vous ont dépouillé, il vous accuse de troubler l'ordre, ils vous traitent de rebelles. Rebelles à qui ? Il n'y a de rébellion possible que contre le véritable souverain, contre le peuple; et comment ce peuple serait-il rebelle au peuple ? Car on abuse des mots quand on dit le souverain, le prince, les pouvoirs du trône, puisque le souverain c'est vous, c'est le peuple.

Les rebelles, ceux qui se créent aux dépens du peuple des privilèges iniques ; qui, de ruse ou de force, parviennent à se soumettre à leur domination ; et quand il brise cette domination, il ne trouble pas l'ordre, il se rétablit, il accomplit l'œuvre de Dieu et sa volonté toujours juste.

VIII. Vos maux, encore un coup, viennent des vices de la société, détournée de sa fin naturelle par l'égoïsme de quelques-uns, et jamais vous ne serez mieux tant que ceux-ci feront seuls les lois. Est-ce pour eux ou pour vous, pour votre avantage ou pour le leur qu'ils réclament la domination ?... La société n'est dans son essence que l'organisation de la fraternité. La loi chrétienne a dit : que celui qui voudra être le premier parmi vous soit le serviteur de tous. Donc, à qui que ce soit qui osera se dire votre maître, répondez : non. Quand vous aurez reconquis vos droits, le monde changera de face.

2°. Du devoir.

IX. Le devoir est le principe conservateur de l'individu. Le devoir est le principe conservateur de la société. Accomplir un devoir c'est faire quelque chose d'utile à autrui.

X. Le devoir s'étend à tous les êtres. Nulle société possible sans le devoir, car sans lui nul lien entre les hommes. Il comprend la justice et la charité. Ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'il nous fit, voilà la justice. Faire pour autrui, en toute rencontre, ce que nous voudrions qu'il fit pour nous, voila la charité. [...]

XI. Il est des devoirs de plusieurs sortes, des devoirs généraux (respecter et aimer l'homme, devoir de l'homme à l'égard de l'homme) et particuliers.

XII. Les devoirs particuliers comprennent : les devoirs de la famille, parens à parens [sic].

XIII. Et les devoirs des familles envers les autres familles ou les devoirs envers la patrie. La patrie leur commune mère, l'unité dans laquelle se pénètrent et se confondent les individus isolés ; c'est le nom sacré qui exprime la fusion volontaire de tous les intérêts en un seul intérêt, de toutes les vies en une seule vie perpétuellement durable. Votre premier devoir envers la patrie est de travailler avec un zèle qui jamais ne se lasse, à établir dans son entière intégrité le grand et salutaire principe de l'égalité absolue des droits, d'où émane toute les libertés publiques et privées ; de combattre sans relâche le privilège jusqu'à ce que vous l'ayez complètement vaincu. Alors vous cesserez d'être exclu de la gestion des affaires communes, alors vous aurez vraiment une patrie. Toutefois à la patrie vous devez préférer l'humanité ; car les peuples ont entre eux les mêmes relations que les familles entre elles et sont soumis aux mêmes devoirs. Quoi de plus opposé à la nature et à ses lois que le nom d'étranger ? Ne sommes-nous pas tous frères ? Chaque peuple doit aux autres peuples justice et charité. L'ordre parfait n'existera que lorsque les nations renversant les funestes barrières qui les séparent, ne formeront plus qu'une seule grande et unique société.

XIV. L'ensemble des devoirs, d'où découle la vie, forme ce que l'on appelle la religion. Nier la religion, c'est nier le devoir, et puisqu'il existe

de vrais devoirs, il existe une vraie religion. La religion implique la loi comme la base première. Le christianisme religion de l'amour, de la fraternité de l'égalité est restée la vraie religion : il est aujourd'hui recouvert d'un suaire, mais il reparaîtra dans la splendeur.

XV. Nulle société donc, nulle vie sans le devoir ou sans religion. Son premier effet est de diminuer les maux de la vie, d'en adoucir l'amertume. Il réalise le droit. Peuple, c'est par le devoir uniquement que tu parviendras à recouvrer tes droits : il faut la fusion parfaite des intérêts en un seul intérêt. Si donc vous n'aimez pas vos frères comme vous-mêmes, nulle espérance d'affranchissement. Veuillez seulement et les lois iniques disparaîtront soudain : rien ne résiste à l'union du droit et du devoir.

VVI [sic] *Gardez-vous de rêver l'impossible. L'égalité, non des droits (celle-ci constitue l'ordre), mais des positions et des avantages annexés à chaque position, n'est point dans les lois de la nature. Le mouvement de la vie sociale oppose un obstacle invincible à l'égalité des fortunes. Ne pensez pas non plus que votre état misérable puisse changer tout d'un coup. Il s'agît non de dépouiller celui qui possède déjà, mais de créer une propriété à celui qui en est privé. On y parviendra par l'abolition du privilège et du monopole, et la diffusion des capitaux que le crédit multiplie. Tableau du bonheur futur des peuples* ». Journal f° 452-459.

Commentaire

Quelle trajectoire que celle de l'abbé Félicité de Lamennais (1782-1854)! Ce passionné commence par manifester des conceptions réactionnaires et intégristes. Il critique les philosophes des Lumières et la Révolution française ; il préconise un retour à la monarchie absolue et à l'autorité totale du pape. Ce que ce romantique critique surtout, c'est l'attitude prudente des bourgeois de la Restauration, soucieux de garder leur fortune à l'écart des troubles politiques.

Lors de la révolution de 1830 et après avoir été condamné par l'Eglise qui le trouve trop révolté, Lamennais évolue. Il rompt avec les royalistes et réclame une réconciliation entre l'Église, le peuple et la modernité. Il milite pour les libertés. Il découvre la dureté de la condition ouvrière et oppose le catholicisme officiel de Rome au christianisme généreux de Jésus. Il annonce une ère où l'égalité sera établie par le suffrage universel et par l'intervention de la loi en faveur des plus faibles[70]. En 1848 il est élu député. De nombreux écrivains et artistes entrent en contact avec lui : Victor Hugo, Lamartine, Franz Liszt, George Sand...

Vers 1830 les idées de Lamennais sont connues en Savoie et à Genève. Mgr de Thiollaz, le très réactionnaire évêque d'Annecy, met en garde ses prêtres. L'abbé Frézier, vicaire de Saint-Julien puis professeur au collège d'Evian a des idées assez proches de Lamennais. En 1831 un groupe de jeunes notables de la région de Nernier écrit au journal de Lamennais :

« *nos principes en politique sont, Liberté, égalité et toutes les conséquences de la souveraineté du Peuple* ». Ils estiment que la Savoie est gouvernée avec despotisme et dénoncent « *un clergé superbe, cruel et fanatique* ».[71]

Lamennais est un peu l'ancêtre du christianisme social et de la démocratie-chrétienne.

Sur cet auteur, voir *les Jésuites* (mai 1838), *George Sand* (juillet 1838), *les aristocrates du château de Faramaz* (juin 1840), *la Restauration* (1841).

- Volney (Constantin-François, comte de) : philosophe rationaliste, député à la Constituante[72].

Le terrible curé de Valleiry

1838. « ***C'est le curé de Valleiry, gros rustre et paysan de la Borne, qui en est le héros. Il sortait de sa cure pour aller visiter ses terres, et hors de sa cour, qu'apperçoit-il ? Un coq qui cochait une poule. Pas de fait au monde plus commun. Lui, néanmoins, emporté par un fanatisme inouï, prétendant qu'un tel exemple était subversif pour les mœurs et, par conséquent, jugeant mal fait ce que Dieu avait fait, il s'élance comme un furieux, en présence de plusieurs personnes, sur le coq et la poule, et, d'un grand coup de canne, il les étend tous deux raides morts*** ». Journal f° 460.

Juillet 1841. « ***La commune de Chénex est érigée en paroisse contre le gré et le procès du sieur Dubouchet Pierre, le terrible curé de Valleiry. (Sollicité par Marie Chautemps, de Valleiry, je fais contre lui un libelle anonyme, à l'adresse de l'évêque, pour demander son changement)*** ». Journal f° 1026.

Mai 1843. « ***13. Pluie. - Travail à un refus de reconstruction de l'église de Vallairy de la part de la co^e^ de Dingy dont mon père est se^re^, attendu Bloux et Jurens faisant partie de la paroisse*** ». Journal f° 1253.

22. [...] *il* [le curé de Vulbens] ***n'est pas à craindre, car de tous, au-dehors et au-dedans de sa paroisse, il est si bien connu qu'il n'a pas la moindre influence. Il n'en n'est pas de même du curé de Vallairy, coquin parfait. Celui-ci a des roueries de toute espèce dans son sac. Sa réputation aussi est faite, mais il est toujours dangereux, car il possède si bien l'art de couvrir ses démarches, de faire agir les personnes qu'il a circonvenues, de mentir, d'en imposer aux crédules*** [...]. ***Malgré ses détours, néanmoins, l'an passé, je suis parvenu à lui faire rabattre 200 liv annuellement sur son traitement, quoiqu'encore Vallairy s'en fût déjà imposé une part dans son budget et qu'une ordonnance de l'Intendant eût ordonné le paiement de l'autre par la commune de Dingy. Reste à voir si la réponse (que je viens d'achever) de Dingy, s'opposant à la reconstruction de l'église de Valairy, aura son effet*** ». Journal 22 mai f° 1257.

Août 1843.« ***Vogue à Valleiry où je dîne chez Chautemps. Dès le seuil de l'église j'écoute une grande partie du sermon du curé. Il parle à ses auditeurs comme un forcené. L'affluence des curieux n'est point considérable. Dans la campagne presque tous ont des récoltes à retirer. Laracine vient nous joindre à deux ou trois heures*** ». Dimanche 6 août 1843, journal f° 1286. Plus loin, dans le résumé des faits du mois, Victor Gay écrit : « ***vogue de Valleiry qui fait tempêter le curé Dubouchet*** ».

Juillet 1851 : « ***Le curé Dubouchet insulte l'autorité administrative qui n'a pas empêché la vogue de Valleiry*** ».

Commentaire

- Pierre Dubouchet, originaire de Menthonnex-en-Bornes, est curé de Valleiry de 1825 à 1864[73].

- Les Bornens avaient une réputation de sauvages.

- En 1841 Chênex redevient une paroisse indépendante de Valleiry[74].

- Valleiry dépendit quelque temps de Genève et ne fut rendue aux Etats sardes qu'en 1754. Jusqu'à la Révolution au moins, on appelait son église « le temple » en souvenir du passé protestant du village[75].

- Après la Révolution, l'église de Dingy tombant en ruine, les hameaux de Raclaz et Dingy allaient à l'église de Vulbens alors que ceux de Bloux et Jurens se rendaient à Valleiry, plus proche. Or, la tradition rapporte que l'église de Valleiry avait besoin d'une rénovation. Les habitants de Dingy, n'ayant nulle envie de participer aux dépenses, refusaient de croire aux constatations pessimistes sur l'état du bâtiment : « Tout cela, c'est parce que Valleiry veut faire oublier qu'elle est une paroisse huguenote. Nous avons passé nos mains sur les lézardes, mais nous n'avons rien senti. Il est vrai que nous avons de grosses mains calleuses de paysans ! »[76].

- L'anticléricalisme de V. Gay est très verbal, réservé au secret de son journal. Dans la vie il se comportait de façon plus nuancée...

Premier voyage à Lyon, juin 1838

« ***14. Fête-Dieu. je fais quelques préparatifs pour mon voyage de Lyon, qui aura lieu demain. Un simple certificat du syndic, que je ferai viser au commissaire de police à Collonges, me tiendra lieu de passe-port.***

15. Malgré toutes les objections de mes parents contre mon voyage, je quitte Vulbens et je monte dans la diligence à Collonge, à 10 heures du matin. Les chevaux marchent rapidement, et, comme je suis seul dans l'intérieur de la voiture, je ris et salue en chantant ma terre natale. L'obstacle vaincu, la liberté a tant de charmes ! Pour quelques jours, dans un pays que je n'ai jamais vu, me voilà seul, me voilà libre ! Vive donc la joie ! Vive la gaité ! Véritable barrière, le Fort de l'Ecluse s'est

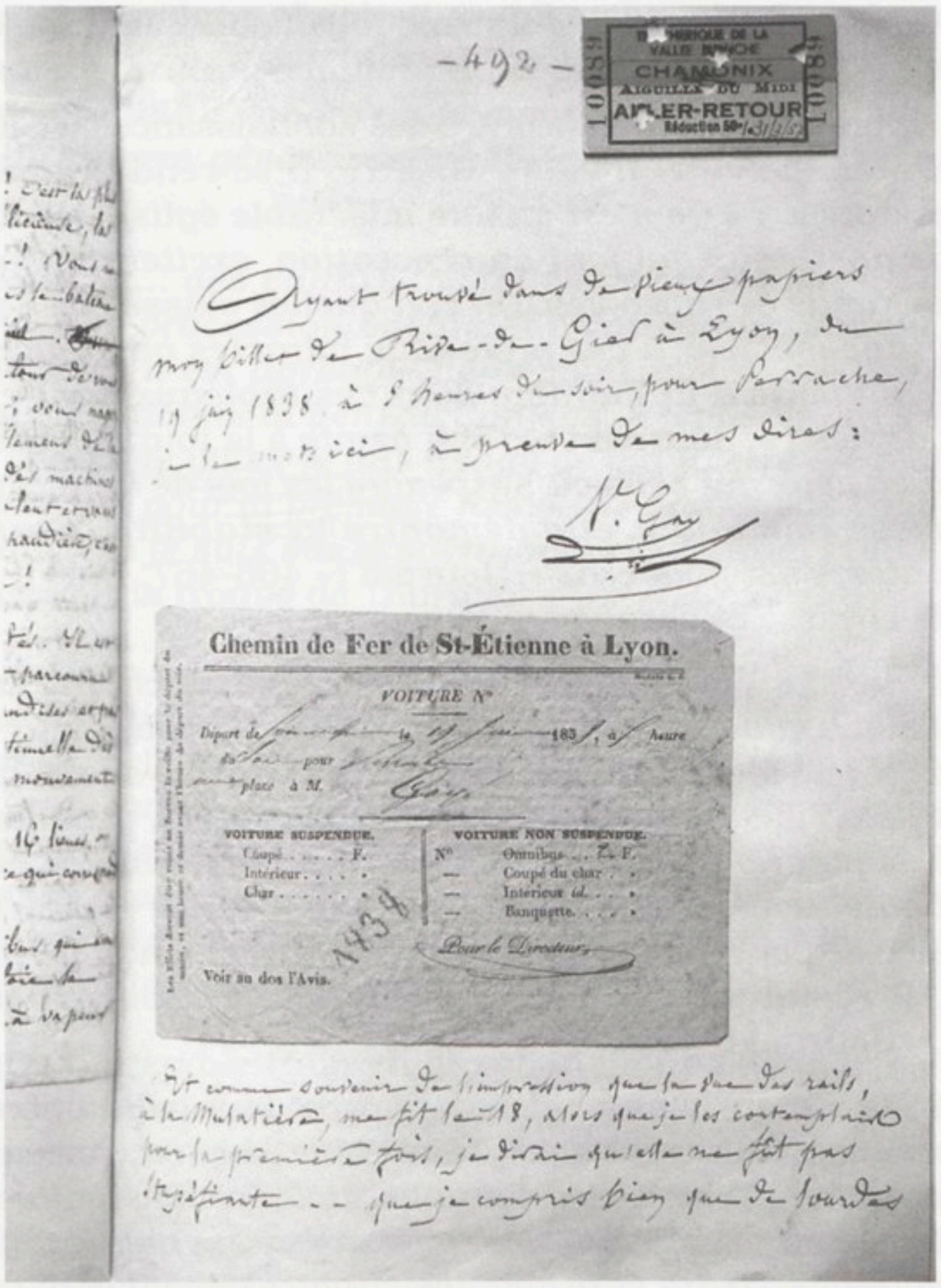

« Ayant trouvé dans de vieux papiers mon billet de Rive-de-Gier à Lyon, du 19 juin 1838, à 9 heures du soir, pour Perrache, je le mets ici, à preuve de mes dires : V. Gay.
Et comme souvenir de l'impression que la vue des rails, à la Mulatière, me fit le 18, alors que je les contemplais pour la première fois, je dirai qu'elle ne fût pas insignifiante [...] ».
Journal de V. Gay (AGD) avec un billet du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon (et un ticket de Chamonix sans doute collé par George Gay en 1957).
(Photo Ph. Duret)

déjà élevé derrière nous et nous a séparé du bassin de Genève. Le mont Crédo est bientôt tourné, et Bellegarde nous offre les douceurs de la civilisation du moyen âge. Une troupe d'ignobles douaniers s'élancent et sur les voyageurs et sur les bagages ; tout est examiné avec soin ; la rapacité fiscale nous montre son savoir-faire. A l'auberge, je dine avec des côtelettes et de la bière ! Je suis un peu gastronome : pourquoi donc ne rappellerai-je pas un bon repas ?

[Arrivée à Lyon] : ***mais quel horrible choc ! quelle affreuse réalité! quelle soudaineté imprévue ! une paysanne lyonnaise ? C'est une Cafre, une Ethiopienne, une danseuse du Congo ; c'est le même front, le même***

nez, la même bouche, la même figure, moins la couleur». Journal f°s 466 et 470 (plus loin il avoue avoir forcé le trait).

Arrivé à Lyon, Victor Gay rencontre des connaissances, visite les rues, les quais, l'hôtel de ville. Il va au théâtre. Il se rend à la chapelle de Fourvière et ironise : « ***Ce n'est qu'une misérable église de village, dont les ex-votos nombreux qui font sa réputation, excitent le sourire et le dédain. Quel amas de rapsodies. On voit quelles classes de gens croient le plus courageusement à ces prétendus miracles obtenus par l'intercession de la Vierge à la manière dont ces tableaux sont construits, coloriés et dédiés !*** ». Journal f° 475. Il monte à la tour de l'observatoire: « ***Elle est là : à ceux qui pensent suspendre les lois de la nature, influencer la sagesse immuable, elle démontre la stabilité invariable par laquelle l'univers est gouverné*** ». Journal f°s 466-467. Puis il traverse le cimetière de Loyasse et observe un aqueduc romain.

Puis arrive le jour de la Fête-Dieu : « ***Une scène touchante était la procession, musique militaire en tête, qui avait lieu dans les deux immenses salles du dépôt de Mendicité. Le cœur le plus dur se serait attendri en voyant ces petits vieillards décrépits, des deux sexes, debouts, appuyés sur leurs lits, pleurer de joie en considérant les figures rubicondes et jeunes qui suivaient les pas d'une musique joyeuse*** ». Journal f° 478. Sa promenade se poursuit par la place Bellecour où il admire la statue de Louis XIV. Il remarque l'hôpital « ***réceptacle de toutes les misères humaines*** ». Journal f° 478.

Plus loin il rencontre la procession de la cathédrale. « ***Bannières, nuages d'encens, prêtres, séminaristes en grande toilette et en cheveux poudrés, évêque, chanoines et bedeaux, longues files de têtes voilées, rien ne manque à la cérémonie*** [...]. ***Mais les oripeaux sacrés ont beau faire briller leur or, les cierges fondre et brûler, les chœurs des vierges soupirer de saints cantiques sur des airs d'opéra, de laids enfans habillés en anges ou en amours couvrir le pavé de roses fanées, les chantres pousser leur aigre fausset, tout ce clinquant prétentieux du magasin ecclésiastique n'excite dans la foule, ni foi, ni admiration, ni dédain : il provoque la pitié. Qu'on ne dise pas que j'ai mal vu ! car tous les jours suivans on a donné dans les églises la bénédiction, le soir et le matin. Or jamais je n'ai compté dans une église le centième des personnes qu'elle pouvait contenir. Encore, ces personnes qui y assistaient, appartenaient-elles aux basses classes : c'étaient des servantes ou des camuses (ouvrières en soie). Quant aux hommes, nous n'en aperceviez pas.***

Ce fait qu'est-ce ? Sinon un schisme réel, une complète rupture entre la société et le catholiscisme de Rome ».

Il continue à marcher. « ***Harassés par la fatigue et la chaleur, à 2 heures nous arrivons chez mad^e^ Benoit*** [leur logeuse]. ***On respire enfin un air frais.*** [Puis ils ressortent] ***Au bout de la rue, le passage nous est barré par la procession qui sort de l'église St-Polycarpe.*** [...] ***nous pouvons nous rendre à la place des Terreaux, sous la tente d'un café.***

- Comme cette bière bondit joyeusement ! Quels flots dorés ! Appaise, appaise ma soif brûlante, liqueur mousseuse ! Emplissez cette coupe ! Une fois encore ! Ah ! encore ou je meurs ! Pardonne, divin Bacchus ! Noble suc de la terre, généreux sang de la grappe, je ne t'en aimerai pas moins !...

Mais, écoutez... des chants ! Voici venir oriflammes, bandelettes, dais en or... Une procession encore ! Le cortège passe tout auprès de notre table. Oh ! il est agréable de le voir ainsi d'une bonne place et buvant frais. On donne la bénédiction dès le reposoir qui s'élève sur le perron de l'hôtel de ville ; je fais usage de ma liberté : je reste assis, la tête couverte ; et, pour la première fois, je ne crains pas l'œil de l'espion ou du gendarme : je suis sur le sol français ». Journal f° 480. Ensuite, il va au cirque voir la troupe de Tourniaire.

Le lendemain : « ***Les pieds me font horriblement souffrir. Je ne me traine qu'avec peine sur le pavé*** ». Il se promène néanmoins quai de la Saône et place Bellecour. Là il écrit : « ***Il faut que je note (et nous n'en parlerons plus) que dans tout Lyon le salé et la bière réunissent toutes les qualités que le gourmet peut exiger. Charcutiers et brasseurs lyonnais, honneur à votre savoir !*** ». Journal f° 484. Le soir : « ***je suis allé entendre Duprez au Grand-théâtre. On représentait la Juive. C'est le plus bel opéra que de ma vie j'ai admiré*** ». Journal f° 485.

Le 19 juin il prend le train en direction Saint-Etienne : « *j'arrive aux diligences du chemin de fer, juste au moment où elles allaient partir. La machine à vapeur est attachée à la tête de la ligne des voitures, et nous roulons... Voilà un beau village sur cette colline ! ici quel élégant clocher ! Mais on ne peut rien admirer, nous allons comme le vent. Nous voilà dans l'obscurité ! Qu'est-ce ? La nuit est-elle déjà là ?... est-ce une éclipse ?... Ah, voilà le jour ! un grand jour ! - Quelle horreur ! encore la nuit !... Une divinité se joue-t-elle de nous ? Voyons, regardons... Une colline, une montagne percées ! C'est une merveille des mille et une nuits !* ». Journal f° 486.

Il arrive à Rive-de-Gier : « *C'est bien le type de la ville manufacturière. Là tout est noir : les maisons sont noires, le pavé est noir, - l'atmosphère est noire ; ce n'est qu'immenses cheminées, clochers de l'industrie, vomissant une épaisse et infernale fumée ; on dirait autant de cratères du feu central ; c'est un cliquetis de rouages de machines ; c'est un brouhaha continu ; ce sont des clameurs de forcenés ; ce sont les cent mille bras au travail d'un Briarée réel, cent mille fois plus puissant que le fabuleux Briarée qu'avaient conçu les poètes de l'antiquité,... la vapeur ! Cette fille de notre siècle, plus forte que les vents, les eaux et les bêtes de somme, elle est en nôtre* [sic] *pouvoir. L'homme du 19e siècle est un Dieu : il dit et sa volonté s'exécute. Que le ciel et les eaux lui déclarent la guerre ! il s'en rit : le ressort de ses machines ne peut éprouver d'obstacles* ». Journal f° 486.

Il a peur de descendre dans un puits. « ***J'ai visité une fonderie de fer et une quantité de verreries ; j'ai vu la fabrication du verre dans tous ses modes : j'ai fureté partout...*** ». Il retourne à Lyon. « ***Vivent les rails ! Courir sur un chemin de fer ! C'est la plus gaie, la plus folle, la plus gentille, la plus délicieuse, la plus amusante partie de plaisir imaginable ! Vous ne sentez aucun mouvement, moins que dans le bâteau à vapeur, vous reposez dans un fauteuil*** ». Journal f° 491. Il entre au musée puis au jardin des Plantes, se promène sur la place des Célestins et finit la journée dans un café. Là, il se laisse aller à la facilité : il critique les progrès du capitalisme et regrette le soit-disant bon vieux temps : « ***l'esprit de trafic n'existait pas dans le monde. Les institutions politiques, les douanes, la jalousie des Etats l'enrayaient*** ». Journal f° 493.

Le lendemain 21 juin, il prend le « Télégraphe », un bateau à vapeur remontant la Saône vers Mâcon : « ***Si, à 6 heures, vous étiez dans l'église dont le clocher fit tant rire, l'an passé, Mme Sand, descendant la Saône, vous auriez vu tout près de la porte, à gauche, un petit jeune homme en blouse étriquée, ouverte devant, chapeau de palmier à grandes aîles à la main, assis sur une mauvaise chaise, les jambes croisées, le dos tourné à l'autel, conséquemment dans une posture indécente pour le lieu saint, pouffer de rire, mais d'un rire fou ou malicieux, tandis que les dévots arrivaient, plongeant un doigt dans le bénitier, expédiant prestement un signe de croix, que derrière, les prêtres récitaient en nazillant l'office du salut, et, un instant après, vous l'auriez encore vu se disputer avec la questeuse des chaises, au sujet du sou qu'il lui devait et ne vouloir pas le payer. Or cet individu c'était moi*** ». Journal f°s 500-501.

Il descend du bateau et discute avec un laboureur qui a un troupeau important : « ***je ne m'étonne plus si vos blés sont beaux ! Les métayers, chez nous, ne tiennent guères que 4 ou 5 vaches à l'étable pour une exploitation qui exige 4 bœufs*** ». Journal f° 503. Il regrette de ne pouvoir apercevoir Lamartine qui habite les environs.

Le 22 juin il redescend à Lyon, visite les églises Saint-Jean et Saint-Paul ; de loin il voit le Mont Blanc et exprime son hostilité à la dictature sarde : « ***Pyramide de ma pauvre patrie, le vent de la tyrannie glacera-t-il toujours tes flancs ?*** [...] ***Oui, bientôt tu nous verras aussi libres que tes aigles et tes chamois ! Sur ton front d'argent, la justice va déployer son étendard... Déjà, qu'entends-je ? La trompette de la vérité résonne !... L'astuce et l'arbitraire disparaissent : la victoire proclame sur toute la terre les droits de l'homme reconnu*** ». Journal f°s 509-512.

Le 23 juin il entre dans la bibliothèque des Terreaux puis monte dans la diligence de Genève.

Commentaire

- Sur les douaniers, voir aussi « *Un mariage* » (1842). En 1819 une voyageuse hollandaise venant de Nantua a des impressions différentes. Certes,

près des pertes du Rhône « *deux douaniers sardes, de mauvaises mine, maigres et hâves, semblaient nous attendre comme une proie* » ; par contre les douaniers français de Bellegarde sont d'une honnêteté remarquable[77].

- Cafre : mot ancien désignant les peuples du sud de l'Afrique.

- Briarée : dans la mythologie grecque, géant avec cinquante têtes et cent bras.

Des aristocrates réactionnaires, 1838 et 1842

Juillet 1838. « *5. Ce matin, avec mon oncle, discussion sur la souveraineté du peuple et celle de l'Eglise.*

Diner au château avec Gaston et M. Dupont, je suis allé en char à Humilly. Les de Chevilly étaient à Avusy, chez M. Delagrave. Nous y filâmes et y goutâmes. Rien que de la pure aristocratie, des hommes de noble race, entourés d'une table fort mal servie. C'étaient 3 de Chevilly, un de Serraval, trois demoiselles De Launay, un de Rochette, le père et fils Delagrave. Pas la moindre conversation circulait entre tout ce monde : tout était froid et maussade. Saint esprit aristocratique, salut! ». Journal f°s 520-521.

Octobre 1838. « *M. Dupont, précepteur de Gaston, a quitté hier le château. Il est allé chez le baron de Viry. Il y a quelques jours, il m'a conté beaucoup des défauts de Gaston, son orgueil, sa raillerie, sa hauteur, sa méchanceté même, et tout l'esprit antilibéral qui règne dans la maison... C'est lui-même qui a demandé à être changé* ». Journal f° 570.

Février 1842. « *14. Notre vieux marquis est mort à Carouge (François-Marie de la Grange).*

15. Etude d'histoire naturelle.

16. Ensevelissement de l'ancien seigneur du Vuache. Il a été amené de Carouge dans un corbillard suivi de deux voitures. Assistaient à la cérémonie, le Juge-Mage, le commandant, MM de Ste-Julie, de St-Servin, le père de Chevilly, l'aîné de la Grave, le notaire Burdallet et dix curés du voisinage. Nous avons été revêtus, au château, de manteaux de deuil. Les prêtres sont venus au devant du défunt jusqu'au château, d'où le convoi est parti. Une fosse avait été préparée dans la chapelle de l'église de Vulbens, où son corps a été déposé - chapelle entretenue par le marquis et lui appartenant.

Le curé Peccoux a été chargé, par Mme la Marquise, de donner à dîner à tous les invités. Etant de ce nombre, j'ai pris place à la table du desservant.

Avant le repas, les invités laïcs sont venus se chauffer à l'étude, où le vermout et le madère leur ont été offerts.

Ainsi s'en est allé cet ancien débris de la féodalité, à l'âge de 91 ans 7 mois. Il était né à Taninges le 5 juillet 1752 ». Journal f°s 1112-1113.

En février 1843 : « ***21. Anniversaire de la mort du marquis (ou plutôt service funèbre). 9 prêtres figurent à la cérémonie et quelques laïcs. - Repas des invités au château. Table bien servie. - Le Juge-Mage vient faire une visite à la maison, à la sortie de l'église*** ». Journal f° 1241.

Commentaire

- Desservant : curé.

- Maurice Peccoux : curé de Vulbens. A son sujet voir aussi 1819 (*Le curé de Vulbens*) et 1834 (*Un crime sans cadavre*).

- Juge-Mage : ancien nom du président du tribunal de première instance.

- Gaston : Marie-Louis-Joseph-Gaston de la Grange, dit Gaston de Chaumont (1822-1896), fils de François-Marie. Plus tard, châtelain de Faramaz (Vulbens), Gaston écrira des poésies et vendra ses terres. Il mourut dans une misère totale.

- L'enterrement de François-Marie de Chaumont a été raconté par une autre source[78] :

« F.M. de Chaumont mourut à Carouge le 14 février 1841 et fut inhumé dans l'église de Vulbens, chapelle du château, le 16 février suivant. Aucune

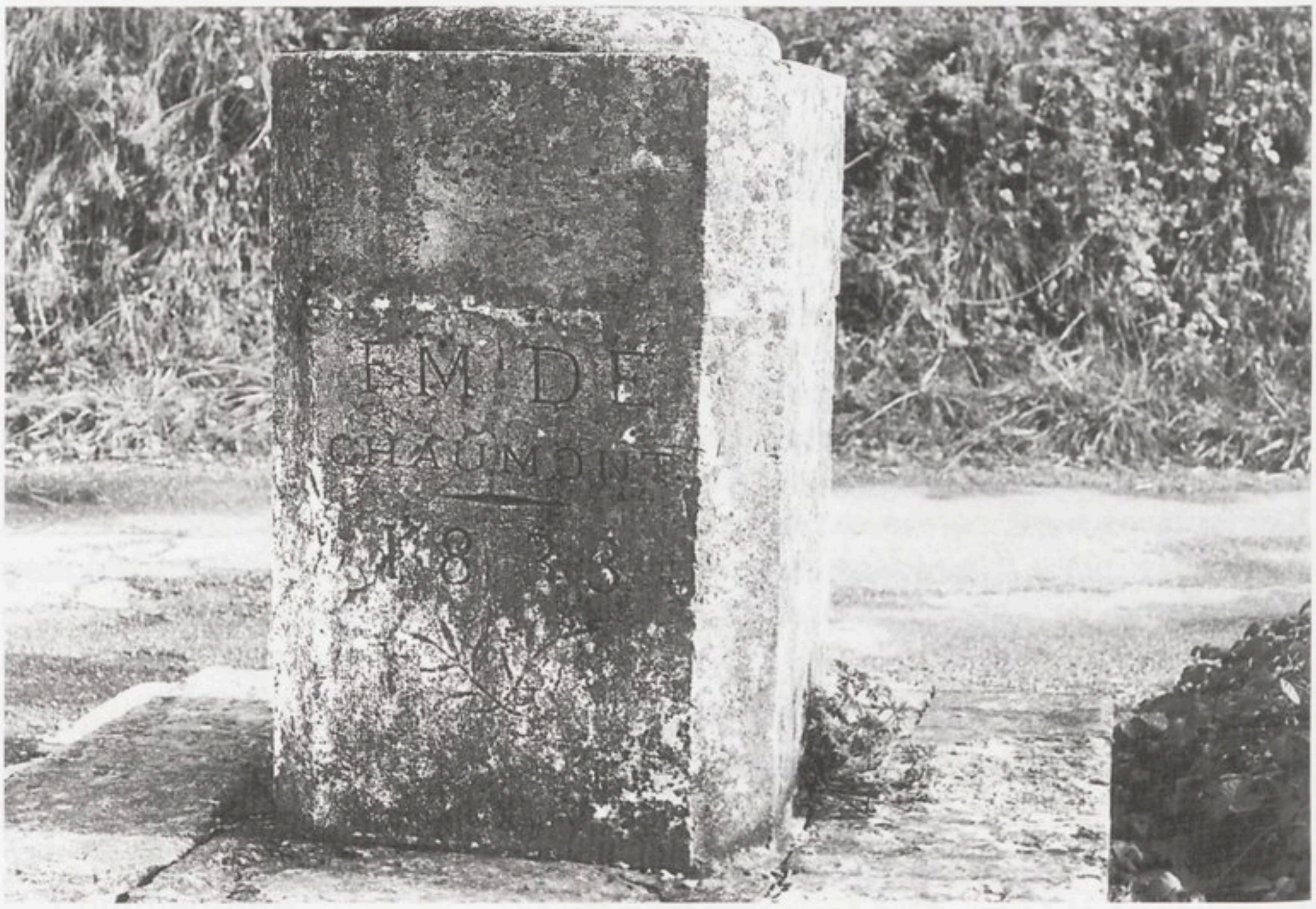

« F. M. de Chaumont 1838 »
Socle d'une croix qui se trouvait au bord du chemin de Faramaz (Vulbens).
(Photo Ph. Duret)

inscription ne rappelle en cette chapelle la présence des cendres de F.M. de Chaumont ; le souvenir de la famille de Chaumont y est seulement évoqué par les armoiries des maisons de Chaumont et de Grailly que l'on trouve dans les résilles de plomb d'une fenêtre, côté nord de l'église.

Il n'y eut personne pour décrire les funérailles de F.M. de Chaumont. Elles donneront lieu cependant à un incident : le curé Peccoud revendiqua l'uniforme brodé et l'épée du défunt, qui avait paru à l'église, et invoqua à cette occasion le précédent des funérailles à Thonon du général Dessaix, gouverneur de Berlin, de qui le gendre racheta l'épée et l'uniforme ».

Il est étonnant que Victor Gay n'ait pas saisi cette occasion de taquiner les ecclésiastiques...

Autre passage sur F.M. de Chaumont : *Le progrès agricole* (1830-1831).

Les chiens de chasse, juillet 1838

« ***Le 9 à trois heures au sommet de Maigy je crayonne : que je voudrais être poète ! Mais seulement être poète quand cela me ferait plaisir ! Je voudrais que l'inspiration me vint sans peine, à volonté, comme le ressort qu'il suffit de détendre pour que le timbre résonne ! Je n'aimerais point être obligé de céder à une extase poétique, écrire une strophe, quand je suis à la poursuite d'un lièvre, ou qu'une belle journée s'annonce pour la chasse. Enfants de la montagne, mes chiens, voici venir le temps où nous parcourons la bruyère silencieuse de la verte montagne ! La bruyante fanfare de mon cornet va réveiller ces échos endormis ! Avant que les étoiles aient disparues, chaque jour, bouillans*** [sic] ***d'ardeur et d'espérance, nous partirons à la fraîcheur du matin ; et aux premières lueurs de l'aube, déjà nous avons choisi le théâtre que nous devrons illustrer. Fra fra fra ! Hurlez de joie nobles bêtes ! Levraults, perdrix, bécasses ! ».***

« ***10. Il y a de l'égoïsme, je crois, à savourer le plaisir d'être mollement couché à l'ombre sur un tas de foin, à la vue de tous ces travailleurs qui chargent vos voitures de foin et dont le corps ruisselle de sueur !*** ». Journal f°s 521-523.

George Sand, 11 juillet 1838

« ***Lecture de*** L'Uscoque, ***de Sand. - Quel horrible drame !! Madame Sand, permettez-moi de vous faire un reproche ! Pourquoi, avec votre admirable talent, ne nous faîtes-vous plus des histoires fines, délicates, vraies, nécessaires encore, comme*** Simon *et* Mauprat ***! Je ne connais pas vos précédents ouvrages : ils disparaissent si rapidement des librairies que je n'ai pû encore me les procurer. Mais néanmoins vos récents travaux vous élèvent si haut chez moi que vous êtes mon étoile, mon aspiration ! Lamennais et Georges Sand, voilà mes soleils ! Ou plutôt ils ne font qu'un, leur cause est la même !*** ». Journal f° 524.

Commentaire

Aurore Dupin baronne Dudevant, dite George Sand (1804-1876), femme de lettres, fait scandale par sa vie indépendante et ses liaisons (Chopin, Musset). Elle revendique davantage de libertés pour les femmes, exalte un socialisme flou et décrit la vie paysanne. Dans *Simon* (1835) elle montre un noble retournant dans sa région aux lendemains de la Révolution et les réactions qui s'ensuivent. Elle y prend la défense des républicains. Dans *Mauprat* (1835-1837) elle dénonce les châtelains, l'Eglise et le fonctionnement de la justice ; elle salue la guerre d'indépendance américaine et prône une philosophie rousseauiste. *L'Uscoque* (1838), que George Sand estimait être son plus mauvais roman, eut un important succès[79]. Elle appelait Lamennais : « *Ce cœur épris de justice et de vérité jusqu'à la passion* »[80].

Diderot, 18 juillet 1838

« ***Il est trois heures et demie : dès midi, sous mon arbre, j'ai lu*** la **Religieuse** ***de Diderot d'un bout à l'autre. Je ne sais que dire de cet ouvrage : il est excellent ; il dévoile nettement les souffrances de tout genre que les 19/20mes des personnes enfermées dans les couvents ont à endurer ; il démontre combien cette vie est absurde, contraire aux lois naturelles, ennemie de la société, quelles maladies et quelles passions elle engendre... Heureusement ces jours sont loins de nous !*** ». Journal f° 524.

Commentaire

Denis Diderot (1713-1784) dirige *l'Encyclopédie* qui fait la somme des connaissances du moment. Il écrit des ouvrages philosophiques, des critiques d'art, des romans (*le Neveu de Rameau*, *la Religieuse*, *Jacques le fataliste*).

Victor Gay aurait lu avec intérêt ces lignes de Barfelly (1635) sur le couvent de la Visitation à Annecy : « *On doit adviser de ne prendre des filles ou femmes mutines ou opiniastres ou trop esgarées et folastres* » (f° 114 r°). « *Les filles qui sont incorrigibles apprès que l'on aura essaié tous les moiens pour les réduire à la correction seront expulsées du couvent par l'avis neantmoins du Chapitre du pere spirituel et de l'Evesque* »[81].

Le futur Napoléon III en octobre 1838

Le 3 : « ***Des troupes sont arrivées aujourd'hui à Collonges. Elles sont destinées à border la frontière suisse. En cas que les cantons ne satisfassent à la demande de la France, au sujet de Louis Napoléon, elles seront prêtes à marcher*** ». Journal f° 570.

« ***La ville de Genève est en émoi ; on travaille à ses fortifications du côté de France ; on braque des canons ; la Suisse veut essayer de***

répondre par la force au Gouvernement de Louis-Philippe qui lui demande d'expulser de son territoire Louis-Napoléon, qui s'y est réfugié, après ses équipées de révolutionnaire. Des troupes viennent dans le pays de Gex, détachées de Lyon. Mais tout s'arrangera ». Résumé f° 583.

Commentaire

En 1838 Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon Ier, quitte son exil forcé (il avait comploté contre le roi de France) pour revoir sa mère mourante dans sa propriété près du lac de Constance. Inquiet, le gouvernement français réclame son extradition et ce faisant, rend célèbre le jeune ambitieux. Celui-ci, ne voulant pas devenir prétexte à une guerre, part à Londres.

Le pouvoir pontifical, novembre 1838

« *28. **Neige pendant la nuit passée. Lecture de*** l'Histoire de l'Europe [par Lacépède, dit-il dans les tables]. ***Rien n'est frappant comme cette audace, cette ambition des papes, que savent si bien pallier les prêtres; ce dévergondage de pouvoir, que regrettent certains individus et qu'ils voudraient voir de nouveau disposant des trônes et de couronnes. On ne s'explique guère la tyrannie et la vie corrompue de tant de papes, personnages choisis entre ceux réputés les plus sages et les plus instruits; conduite telle qu'on ne la retrouverait dans aucune des familles princières qui ont régné en Europe*** ». Journal f° 592.

Commentaire

Bernard-Germain-Etienne de la Ville, comte de Lacépède (1756-1825) écrit de nombreux ouvrages d'histoire naturelle. Il est aussi l'auteur d'une « Histoire générale, physique et civile de l'Europe ».

Mauvaise langue !

« ***Gros, syndic de Dingy, n'aimait pas les curés. Il avait pour axiome: « Pour semelle de soulier inusable, il faut une langue de curé*** ». Journal, années 1834-1838 environ.

Commentaire

Le syndic pourrait être Pierre-François Groz, syndic de 1807 à 1813 puis de 1816 à 1825.

La dernière maison de Bans, décembre 1838

« ***La maison de Bans a brûlé avant-hier. C'était mon refuge quand, pendant l'été, des bourrasques imprévues me surprenaient dans cette***

localité. Voilà la dernière maison du village qui, il y a quelques centaines d'années occupait ce maudit rivage du Rhône ! On sait que la commune de Bans, qui a encore aujourd'hui sa mappe et son cadastre, avait une église où le hameau de Cologny venait entendre la messe. Il y a quelques années seulement, on voyait dans un certain espace de terre, qui s'écroulait dans le fleuve, des os humains de toutes grandeur hérissant la berge : là, certainement avait été le cimetière. Mais il est fâcheux qu'on n'ait pas de notion sur les habitants de ce hameau ni sur leur disparition ou expatriation. Tout ce que j'ai pu recueillir à ce sujet de la tradition vulgaire, est que le curé de Bans était si ignare ou tellement perclus dans sa hutte qu'il ne connaissait pas l'usage de calendrier pour savoir où il en était avec ses paroissiens, il faisait chaque jour un bénon, c'est-à-dire un panneton ou paillasson (vase en paille servant à entreposer la pâte qui doit faire le pain) et que, lorsqu'il en était au septième, il jugeait que c'était dimanche ou le jour du repos, qu'il avait un encensoir dont les chaines, au lieu d'être en métal, étaient en vuable (clématite des haies), qu'un jour dans une grande cérémonie, le clerc l'encensant, les lianes de l'encensoir se brûlèrent et le réchaud lui vola sur le nez, qu'il avait un calice, non d'argent, mais de buis, et que ce dernier fait serait constaté dans le procés-verbal de visite de l'église de Bans qu'aurait du avoir faite Saint François de Sâles. Relativement au bénon, sa servante lui fit, une fois, mauvaise plaisanterie. Elle en cacha un. Le dimanche arriva ; ses paroissiens arrivèrent à l'office, comme d'ordinaire, mais le Révérend se croyait au samedi, il avait déjeuné et il travaillait à son jardin ; il s'excusa comme il faut... pendant que la chambrière gaudissait [se réjouissait]... *La tradition porte que les habitants de Pougny faisaient partie de la paroisse de Bans. Comment franchissaient-ils le Rhône ?*

Cette légende sur le curé de Bans, que j'ai racontée à Mr Miquet, contrôleur des contributions à Saint-Julien a été reproduite par lui dans la Savoie Illustrée, du 17 9bre 1889 sous le pseudonyme de Pierre qui Roule. Dans une lettre à la Revue Savoisienne, sur les éboulements historiques dans la Haute-Savoie, que j'ai fait imprimer, j'ai parlé des érosions du Rhône, dans le territoire du Vuache, et par suite du cimetière de Bans et du curé de Bans (année 1894).

Cette maison de Bans ne consistait qu'en une écurie-remise, où le fermier de Moissey, en cas de mauvais temps brusque ou de trop grande chaleur, pouvait abriter deux bœufs ou retirer quelque faux de récoltes. Lors de son incendie elle était remplie de feuilles sèches de noyers ou d'autres arbres.

Il a été dit que le feu avait été mis aux feuilles par des contrebandiers. En 1894, les décombres de ce petit immeuble forment un carré de six à sept mètres de pierres, où croissent des épines, des fusains, des marsauts [saules], *des érables, des charmes* ». Journal f° 368.

Commentaire

Le hameau et la paroisse de Bans longeaient la rive sud du Rhône. Entre 1581 et 1606, la berge s'éboule entraînant avec elle l'église et une partie du cimetière. Les autorités rattachent la paroisse à Vulbens.

F. Miquet a donné de la légende une autre version, enjolivée et condescendante, qui rappelle *Les Trois messes basses* d'A. Daudet (1866). V. Gay la recopie dans sa brochure sur le Rhône :

« Dans le fascicule, page 6 de la Savoie Illustrée du 17 novembre 1889, « Pierre qui roule » a donné un article humoristique où il y a, sur un curé de Bans, une légende très vivace et très répandue dans le pays : elle n'est controversée qu'en ce qui regarde le curé, se brisant les reins sur l'escalier de l'autel. Voici un extrait [...] :

« [La paroisse de Bans] *s'étendait le long du Rhône, comme une lisière qui bordait Vulbens. A force de la lécher, tranche par tranche, le fleuve gourmand l'a dévorée. Il n'en reste plus à présent que le souvenir. Encore, la mémoire des vieillards n'a-t-elle bien conservé que la légende du dernier curé. Permettez-moi de vous la conter...*

C'était l'époque où les évêques portaient des crosses de bois... En ce temps-là tout était simple : les habitants, les mœurs, le curé. Vous supposez bien qu'on allait pas choisir un docteur en théologie pour desservir une paroisse de quinze ou vingt feux. La dîme ne rendait pas, l'église était pauvre : en guise de goupillon, on se servait d'une espèce de brosse ajustée au bout d'un petit bâton. Le calice de l'ostensoir formé d'un tronc de buis se rattachait au dôme par des branches de vuable (clématite des haies) qui servaient de chapines : on n'y brûlait que de la résine et du genièvre... Enfin, le capelan cherchait sa vie comme il pouvait, pêchant ou chassant, suivant la saison.

Chaque jour, en rentrant, pour compter les jours de la semaine, il mettait de côté un bénon ou un baneton (paniers tressés de forme ovale et au fond arrondi) : quand il en trouvait six alignés, il savait que le lendemein était un dimanche, et prenait ses dispositions pour remplir son devoir hedomadaire. Mais une fois, un des bénons fut volé ou détourné (probablement par un voleur de Dingy). Le curé, prenant le septième jour pour le sixième, s'en fût, comme d'ordinaire, à la pêche le long du Rhône, et ne revint qu'à midi, selon sa coutume.

Les paroissiens, privés de la messe, l'attendaient, impatients. Que faire ? Il était trop tard pour regagner le temps perdu. Le capelan proposa de dire deux fois les vêpres afin de remplacer l'office oublié. On accepta. Mais le clerc Mossire, un des plus avisés, murmura :

Dous vêpres p'ona messa	[Deux vêpres pour une messe
D'in barais pas na vessa !...	Ce ne parait pas
E va arr'va mâ à n'tron curé	Il va arriver du mal à notre curé]

Quelques semaines plus tard, au milieu même de l'office, le desservant reçut en pleine figure l'encensoir de buis, dont les chaînes de clématite s'étaient consumées et roula sur l'escalier où il se brisa les reins »[82].

Il existe une troisième version de la légende, écrite par Paul Tapponnier au XXe siècle[83].

Elle commence par dénoncer la violence du XVIe siècle. Ce passage s'explique en réalité par le traumatisme que la guerre de 1914-1918 avait causé à l'auteur (un ancien soldat) et sa génération meurtrie. On ne comprendra rien à ce texte si on ne réalise pas à quel point la France d'avant 1940 était malade d'un pacifisme suicidaire :

« C'était à l'époque où sur les berges du Rhône, au bord de l'Arve, du Foron, de l'Aire, comme au-dessus du Fornand, on ne se souciait guère du pacifique message céleste : Paix sur la terre. Partout dans nos pauvres régions savoisiennes, comme au Pays de Gex, il n'y avait que ferrailleurs, réduits à exprimer par la force et la violence, les abus et les excès qu'ils auraient pu prévenir par la vigilance et un sage emploi de leurs droits ».

La fin de l'article décrit la chute de l'église : « Le Rhône monte à une cadence effrayante, bouleversante, terrifiante, sortant de son lit, envahissant tout, ne se bornant plus aux dégradations, infiltrations perfides, érosions, mais submergeant d'abord les moulins, puis les chemins, chenevières, jachères, vergers et maisons, montant à l'assaut du presbytère. Comme il ne respecte rien de sacré dans sa course infernale, après avoir attaqué le cimetière où reposent ceux qui furent les fidèles de Bans et qui lui restent attachés après leur mort dans l'attente de la Résurrection, il se rue sur l'église qui craque de toutes part, tandis que la cloche, du haut de la tour grise, lance le tocsin d'alarme à toutes ses sœurs du voisinage du marquisat du Vuache, de Chaumont à Saint Jean de Thiollaz, de Minzier au manoir de Noveiry, de Jonzier à Savigny, de Raclaz, Faramaz, La Fontaine, Vulbens à Chevrier, d'Eloise à Clarafond, d'Arcine à Collonges le Fort... Mais hélas ! c'est l'extermination.

Le coq qui tournait à tous vents, brises et zéphyrs au pinâcle du clocher, a été englouti dans le fleuve ravageur. Archarné sur les morts, comme un rapace fouillant les tombes, le fleuve emporta les squelettes au gré des flots ».

On peut se demander si le flot qui heurte l'église (l'Eglise ?) n'est pas une allégorie du déclin des pratiques religieuses qui chamboulait la société savoyarde depuis 1910-1920.

En somme, l'innocente légende que les paysans se racontaient à la veillée[84] est devenue, une fois reprise par les érudits locaux, un discours politique : gentiment anticlérical chez V. Gay, ruraliste et condescendant chez F. Miquet, pacifiste et clérical passéiste chez P. Tapponnier[85].

A Cologny, hameau de Bans, Bernard Gay qui possède une ferme, entreprend jusqu'à sa mort en 1902 des travaux considérables contre l'érosion des berges. Il récupère ainsi de nombreux hectares. Ce combat

courageux d'un homme qui avait osé agir par lui-même permit à Vulbens (qui avait annexé Bans) de toucher une forte patente de la Compagnie nationale du Rhône au titre de la taxe professionnelle pour le barrage de Génissiat. Grâce à cette manne la commune a réalisé des travaux importants : goudronnages des chemins, adductions d'eau, etc., aujourd'hui embellissement des rues, sens giratoires, centre culturel intercommunal[86].

En aval, Chevrier avait refusé de se voir rattacher Bans et se retrouve avec un petit territoire.

Le pont de la Caille, juillet 1839

« ***Le 1*** (en rouge) : ***grande fête le 11 à l'occasion de l'ouverture du pont de la Caille, - où nous allons en nombre. Toutes les autorités du pays sont présentes. L'évêque Rey, du milieu du pont, où il fait un discours, dit que l'homme de nos jours, semblable aux Hébreux de la mer Rouge, passe les rivières à pied sec*** ». Journal f° 673.

Commentaire

- Le règne de Charles-Albert (1834-1849) se marque par quelques frémissements modernistes qu'il ne faut pas surestimer : développement timide des chemins de fer, endiguement des rivières, légère diminution du protectionnisme et développement d'une ville moderne à Albertville[87]. Le pont de la Caille au-dessus des Usses est un des meilleurs exemples car il améliore considérablement le trajet Annecy-Genève. Les plans du pont s'inspirent d'un modèle gallois. L'inauguration a lieu le 11 juillet 1839.

- Pierre-Joseph Rey, ami du roi, évêque d'Annecy depuis 1832, avait la réputation d'un grand orateur, d'un missionnaire fervent et d'un défenseur du pont[88].



Fragments de colonnes de l'ancienne chapelle des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Cologny (Vulbens). (Photo Ph. Duret). 1992.

Le bac de Cologny, août 1839

« *Promenade, le 8, avec mon oncle de Bossey, Gaston de Chaumont, les abbés Roux et Cart, aux vignes de Collonges, chez M. Boëjat. Au retour, avec passage du Rhône en bateau, souper à la maison. - C'est le père Groz, ancien homme d'affaires au château, natif de Poncin, acquéreur de la propriété que le marquis de Chaumont - du Vuache - possédait à Cologny, qui devait alors, avoir un bateau, pour les communications entre Vulbens et Collonges. Le chasseur Mantel, aux Iles, devait aussi, à ce moment, passer les voyageurs sous Cologny. Groz avait, pour marraine de ses enfants et aide dans son ménage la sœur de Jean Perret (de Vulbens). Ils montaient tous deux de bateau de passeur, l'un à la proue, l'autre à la poupe. Dans la manœuvre - la fille assise sur son banc et appuyant ses jambes contre un autre, afin de ramer plus fortement, Groz lui criait régulièrement : tirez, Fanchette, baissez votre cotillon* ». Résumé f° 690.

La tournée de l'évêque, octobre 1839

« *L'Evêque Rey est en tournée pastorale dans le pays : je dine à sa table, à Bossey ; - je suis d'une cavalcade, accompagnant sa voiture de Vulbens au pont de Chênex, où il est reçu par la cavalcade de Viry, commandée par le vétérinaire Rosset. Au retour grands rires et galops, par Valéry...* ». Journal f° 725 résumé.

Commentaire

Au sujet de l'évêque Rey, voir *le pont de la Caille* (juillet 1839).

Les chemins du bon vieux temps, 1836, 1840

« *Le curé d'Arcine mort, son mobilier est vendu à l'encan ; nous achetons son caveau, où il y a 270 bouteilles de vin blanc, des bons crûs de Semine. Nous les amènerons sur 2 chars, d'Arcine à Vulbens, mais par quels chemins ! qui ne se souvient des zigs zags d'Arcine à la Pague, des pierrailles d'Entremont, des rocs du Champ Bonnet, des côtes et pentes arrivant à Chevrier ? - sans le coup d'état napoléonien, sans la guerre italienne contre l'Autriche, sans l'annexion de la Savoie à la France, l'état des choses d'alors existerait encore !*

Etait-elle romaine, cette ancienne voie ? ». Journal f° 811 résumé d'avril 1840. Passage écrit longtemps après.

« *Quel chemin que celui d'Arcine à Chevrier, par Entremont et le Champ-Bonnet ! Il fallait l'Annexion de la Savoie à la France pour en faire faire un nouveau* ». Journal résumé d'avril 1840 f° 812. Même remarque.

« [...] *Haltes et diners du docteur à la maison, à Vulbens, quand il vient faire de la médecine dans nos parages durant l'année. Il voyage à*

cheval. La plupart du temps, il fait le tour de la montagne du Vuache. Si le passage de Chevrier à Arcine, par le Champ-Bonnet et la Pague, est pittoresque à l'œil, il n'en est pas de même pour les jambes du piéton ou du cheval ».

En rouge : « ***dans 30 ans, en 1866, il y aura du changement... Une belle route s'établira de Chevrier à Seyssel, par Arcine, Clarafond, Bassy... Et les casses-cous du Champ-Bonnet et de la Pague auront vécu...*** ». Journal octobre 1836 f° 224. Même remarque.

Commentaire

En 1764 le chemin du Regonfle (Seyssel) à Genève par Chevrier *est « impraticable et trop étroit n'ayant que huit pieds (2,40 mètres) de largeur »*, deux chariots ne peuvent s'y croiser, il est plein de fondrières. Celui des *Petits Recours* est creusé d'environ cinq pieds (1,50 mètre). En 1779, le chemin de Chevrier à *Très chez Bernard* n'est large que de cinq pieds et manque de fossés[89]. Des améliorations sont apportées dès l'époque sarde (XVIIIe et XIXe siècles) et la réunion de la Savoie à la France accélère le mouvement.

Alfred de Vigny

« ***Lecture de* Cinq-Mars, *d'Alfred de Vigny. Admirons ces monarchies absolues ! Un roi faible ou imbécile d'un côté, et, de l'autre, un ministre tout puissant, grand peut-être, mais sanguinaire et Néron : Louis XIII et Richelieu*** ». Journal 22 mai 1840 f° 819.

Commentaire

Vigny (Alfred comte de), homme de lettres romantique et nostalgique (1797-1863). Dans *Cinq-Mars*, roman à succès, il dénonce l'ambition de Richelieu. Il est temps que l'on cesse de confondre le pouvoir avec le crime, dit-il. Pour Vigny les nobles, comme le marquis de Cinq-Mars, ont fait la grandeur de la France.

Chenilles, mai 1840

« *2. On ne peut aller à la promenade. Tous les arbres sont chargés de chenilles. Ceux des vergers, qui étaient couverts de fleurs et de verdure, ressemblent actuellement aux arbres du mois de janvier. On n'a pu écheniller. On aurait gâté tous les arbres, tant les coques étaient nombreuses. L'an passé déjà les chenilles abondaient. En automne il y eut une seconde éclosion. [...] Pauvre campagne, qu'on ne me vante donc pas tes charmes !* [...]

L'opération de l'écorcement des chênes, qui se pratique à Vulbens sur une large échelle, n'a pu avoir lieu. Ceux qui l'ont tentée ont vu leur peau, au cou et au bras, rougie et enflée par les sâletés qui se

détachaient des chenilles, par les parcelles venimeuses de leurs poils, voletant dans l'air... Ces chenilles sont de l'espèce processionnaires... ». Journal f° 813.

Les aristocrates de Faramaz, juin 1840

« *18. Un peu de pluie le matin. Fête-Dieu. Jeu aux boules avec Regard et le Rhabilleur, qui ont soupé ici, avec le patriarche Magnin et le nouvel homme d'affaire du château, Desusinges (de Margencel).* En rouge: *Madame de Chaumont a toujours eu grand soin d'écrire ce nom avec un énorme accent sur le premier é (Désuzinges).*

Fi ! Un roturier avoir un De... Mettons-lui un formidable accent aigu sur la première syllabe de son nom... Louis 18 a été plus généreux pour l'abbé Genoud, traducteur de la bible (18 vol. in-8°, que j'ai). En lui conférant la noblesse, il dit : nous lui mettrons du de par devant et par derrière, et il l'appela alors : de Genoude.

M. d'Arcine (de Dingy), qui avait marié la cadette de de [sic] *des deux filles à un gros propre des environs de Poligny, a été interpelé un jour par ma mère, à laquelle il parlait de la noblesse de ses gendres, de cette manière : «Mais comment écrivez-vous le nom de Doroz ? - Avec un accent apostrophe après le D» - Erreur, j'ai ce nom écrit sans apostrophe. M. d'Arcine a eu beau se récrier...* ». Journal fos 827-829.

Commentaire

- Antoine-Eugène *Genoud* ou *de Genoude* : journaliste d'origine savoyarde. Passé de l'incrédulité à la foi, il traduit la Bible (année 1820 et suivantes) et reçoit en 1822 ses lettres de noblesse. Il entre dans les ordres. Royaliste, il devient ami de Lamennais et favorable au suffrage universel[90].

- Les Collomb dits *d'Arcine* viennent de Cruseilles. La branche d'Antoine possède une propriété à Dingy. François fils d'Antoine est avocat au Sénat de Savoie. Par mariage son fils devient seigneur d'Arcine. Fin XVIIIe - début XIXe siècle beaucoup de fils ou de gendres sont officiers, sous-préfets, chanoines, vicomtes... L'Armorial de Foras cite pour le XIXe siècle Hélène Collomb d'Arcine qui épouse Marin Théophile Doroz, sans apostrophe[91].

La popularité de Béranger

« *Regard, instituteur de Chevrier et auparavant de Vulbens, relie quelques livres à moi, entr'autres les chansons de Béranger, édn Bruxelles, 1836, in-32 (chantée pag. 445) - chansons éclipsant toutes les odes, présentes et futurs, et dont bon nombre se graveront dans ma cervelle* ». Journal résumé d'avril 1840 f° 811.

« *Salut Béranger ! Immortel chansonnier, tu planeras toujours au dessus du plus grave poète. Mais que dis-je ? Ne sont-ils pas graves les*

sujets de tes chants ! En est-il de plus dignes de faire vibrer notre âme? Raffermir la vertu qu'ont ébranlée les vices des méchans ; ranimer le courage et l'espérance dans le cœur du faible et de l'opprimé, débrouiller le cahos [sic] ***des turpitudes de nos gouvernans*** [sic] ***; les suivre dans le labyrinthe de leurs crimes*** ». Journal juin 1840 f° 830.

Commentaire

Pierre-Jean de Béranger (1780-1857) : chansonnier, admirateur de la Révolution et de l'Empire, il critique les nobles revenant d'émigration (« *Voyez ce vieux marquis/ Nous traiter en peuple conquis* »). Il surnomme Charles X *Charles le Simple*. Il attaque férocement le clergé et en particulier les jésuites. En 1828, ses poèmes républicains lui valent un procès et la prison. Il joue un rôle important dans la révolution de 1830. Dans ses chansons il célèbre le peuple : un vieux caporal, un braconnier et sa femme...

Sa popularité n'avait pas de bornes[92]. Pourtant son talent était médiocre et ses vers remplis de clichés. Gustave Flaubert se plaint de cet « *imbécile de public* » *qui* « *saura tout Béranger par cœur et pas un vers d'Hugo* »[93]. Jean-Louis Bory parle de « *voltairianisme à courte vue* »[94]. Les Editions Sociales (proches du PCF), indulgentes, estiment qu'il « *a incarné un moment, peut-être un sommet, de la tradition populaire, nationale et démocratique de la France* »[95].

Victor Gay le cite souvent. Voir plus haut (mai 1838) le passage sur *les jésuites*.

La révolution des transports

« Le 16 à la vogue de Collonges, avec Regard, François Nalet, les femmes Deluermoz. Le Rhône se passait, à Cologny, en petit bateau, non sans crainte, quand les eaux étaient grosses, - ce qu'elles sont toujours en été. Les moyens de transport étaient rares : il n'y avait que la voiture particulière. Aussi les vogues, les foires étaient fréquentées : c'étaient les seuls lieux de réunions, pour les amusements et distractions. La table, comme conséquence, brillait et tenait un rang distingué.

Les chemins de fer, plus tard, nous feront adopter le genre de vie genevois... Personne, jamais, dans la famille ! Chacun chez soi... On mangera vite et on voyagera, - sans s'inquiéter de celui-ci ou de celui-là ». Journal août 1840, f° 875.

Commentaire

Le Rhône a son débit maximum au printemps et en été, saisons de fonte des neiges et des glaciers. « *Une autre singularité du Rhône, c'est qu'au rebours de la Seine et de la plupart des rivières de France, plus il fait*

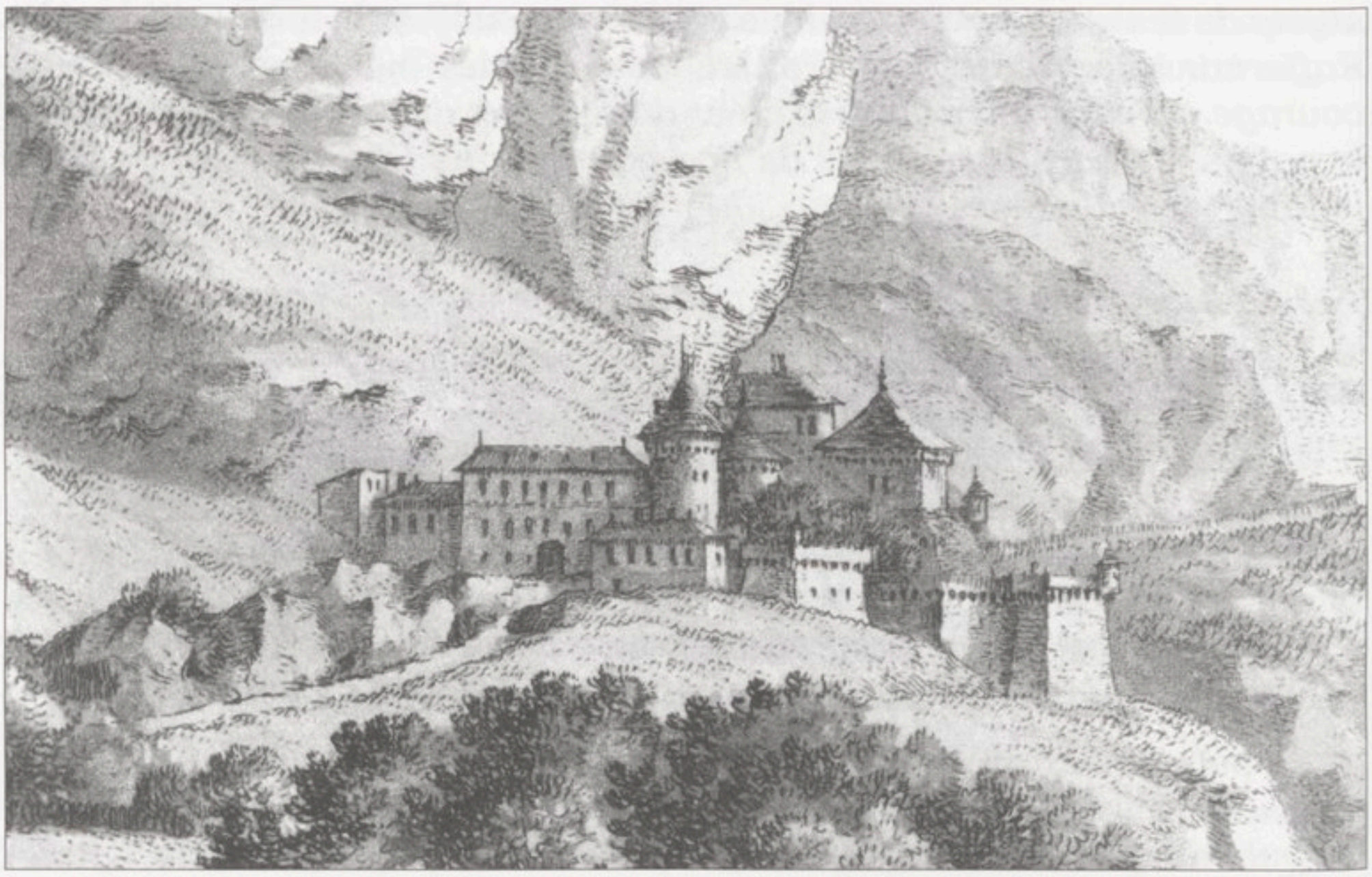

Le fort de l'Ecluse un peu avant 1810 par Jean François Albanys de Beaumont.
Arch. départ. Ain, 5 Gr 21.
(Photo Ph. Duret)

chaud et plus ses eaux sont hautes. C'est au solstice d'été qu'elles ont toute leur hauteur, c'est-à-dire quand la Seine est la plus basse » écrit Baulacre vers 1730-1760[96]. La largeur de son lit varie : cent mètres à Chancy mais quarante-cinq mètres seulement à la limite de Chevrier et d'Arcine. Victor Gay note que « ***le Rhône ne se passait qu'à Chancy, Collogny, Entremont*** ». Journal f° 809.

En 1835 le bac est tenu par Jacques-Gaspard Gros. La traille (câble) est tendue entre la rive droite et les maisons dites « *Chez Gros* ». Des accidents surviennent sans cesse : crues, câble arraché, bac renversé, chemins d'accès bloqués par la neige, vent trop fort, tourbillons... La crue du 17 septembre 1852 monte à 2,72 mètres au-dessus de la hauteur maximum ; « *la traille en fil de fer a été emportée par un amas considérable d'arbres, racines, herbes... provenant d'une île située en amont du bac et entraînée par ladite crue* »[97]. En 1856, à l'embouchure du nant de Couatanne la crue monte à 3,69 mètres au-dessus de l'étiage, « *le pied de la culée gauche (Savoie) qui supporte la plantation d'amarrage a été affouillée par les crues du Rhône* ». Vers 1860 une crue emporte plusieurs maisons de Cologny : « *pendant un certain temps avant la catastrophe, les habitants entendaient au-dessous d'eux le grondement des eaux qui minaient le sol, mais ils ne se doutaient pas de l'imminence du danger. Un jour, tous étaient aux champs, lorsqu'un grand bruit se fit entendre... c'était la masse des terrains que le fleuve entraînait : bâtiments d'habitation, remises, écuries, bestiaux, en quelques secondes tout fut recouvert par les flots. L'hiver venu,*

pendant la saison des basses eaux, on put distinguer au fond du Rhône les bidons qui avaient servi pour apporter la nourriture des porcs »[98]. En juillet 1863 un individu se noie et les bateaux sont brisés. Dans la nuit du 2 au 3 janvier 1883, la rupture de la paroi d'une grosse fontaine dans le flanc du Crêt d'Eau, à deux cents mètres du fort de l'Ecluse « *a eu comme conséquences un barrage complet des eaux du fleuve pendant six à huit heures, ce qui les a fait refluer, sur ses deux rives, dans la plaine en amont, à une distance de plus de trois kilomètres. Sur la rive gauche, le moulin Bonnet qui est à 200 mètres au levant du grand pont de la route nationale n° 206, a eu son faîte dépassé de plus de trois mètres par ce quasi lac* [...]. *Les personnes qui s'y trouvaient et dormaient à ce moment ont été réveillées d'une singulière manière : leur corps frappait au plancher supérieur des chambres ; les lits étaient soulevés par les eaux introduites silencieusement dans la maison !* »

Sur le bac de Cologny, voir les Echos Saléviens n° 3.

Les Magnin, 1837 et 1840

Janvier 1837. « ***5. Oh ! mort, terrible mort !... Encore un de ses coups... Notre pauvre Jean Magnin a succombé à 4 heures du soir à une fièvre tierce, jointe à une grande inflammation d'entrailles et à une toux provenant d'une pleurésie.***

6. La sépulture... Notice nécrologique.- Jean Magnin était fils du gros Magnin [note : *Joseph feu Antoine*], ***le patriarche. Il avait fait ses études, et 2 ou 3e années de droit à Chambéry*** » [...]. Journal f° 256.

Dans le résumé : « ***Le 5, mort de Jean Magnin, mon voisin, fils du patriarche Joseph, feu Antoine, autrefois fermier au château du marquis et ensuite à celui de Crévin-Bossey*** ».

Septembre 1840. « ***Diner chez le gros Magnin, notre voisin, beau conteur, fort buveur, (il disait ne pas se souvenir d'avoir bu de l'eau), grand dévot, flatteur et très cafard. Très-entêté (comme en général tous les Magnin de Vulbens), il était grand, bel homme, et portait solennellement l'habit ancien de paysan, dont il n'avait jamais permis aucune modification : grosse veste de ratine, à vastes poches sur les côtés, avec col droit ; grandes guêtres de même étoffe (jaunâtre), montant à mi-cuisses, attachées, sous les genoux, avec un galon rouge (noir en cas de deuil) ; très large chapeau en feutre noir ; figure rasée absolument ; cheveux tenus enroulés dans un ruban noir ; à la main un bâton de maquignon, dans les grands jours, c'est-à-dire, en bois durci au feu (épine, alouchier, sorbier, chêne), dont l'extrémité touchant terre est fortement renflée, et la poignée garnie en cuir, avec cordon de même nature, le tout très solide (faisant de l'effet, quelquefois, dans les bagarres de vogue et de foire et souvent, dans le vieux temps, dans certaines communes où il était de règle de se rendre célèbre avec cet instrument...***

Un incroyable de l'autre siècle, avec son gourdin en spirale, et son habit à grande queue flottante, aurait prestement viré de bord, sur ses talons, devant ces beaux de village !

Le gros Magnin avait hérité d'un grand manteau bleu d'un de ses fils (Noël je crois) ; il le mettait en hiver, quand il allait à l'église (et il y allait tous les jours, depuis qu'il s'était retiré des affaires pour faire son salut, ainsi qu'il disait). Il se plaçait à côté de l'autel, sur une chaise qu'il portait chaque jour (n'ayant jamais voulu se soumettre à payer un droit de fabrique) ; là, il priait, en déroulant son chapelet, sur son gros ventre (il ne savait pas lire, il signait seulement, en grosses barres, son nom) ; il avait l'air d'un saint de pierre polychrome... ». Journal f° 893.

Commentaire

- Cafard, ratine, alouchier : voir plus haut, *Traditions et changements, mai 1838.*

- Fabrique : personnes administrant les biens d'une paroisse.

Les premières fruitières

A Vulbens, décembre 1840 : « ***Il y a une fruitière au château dans les dépendances du levant pour la saison d'hiver*** ». 1er volume résumé f° 935.

A Dingy, 11 juillet 1840 : « ***Je suis allé avec M. D'Arcine, de Poligny, à Dingy. Visite de sa ferme. Goûter.***

Dim. 12. Il m'a encore engagé, cet après-midi, à y aller pour organiser un réglement pour la fruitière qu'il veut établir. Mme de Chaumont, Mlle D'Annoy, Gaston, M. Gex et les vicaires y sont ensuite arrivés.

Je serai curieux de savoir leur contenance et leurs questions inquisitoriales à la lecture du conte suivant que j'ai inscrit ces jours derniers sur la barrière du pré sous Raclaz et devant laquelle ils sont passés en montant ici :

- De vos signes de croix je ne suis plus la dupe

Disait certain évêque à son gros chapelain ! ». Journal f° 850.

A Vulbens, mai 1858 : « ***Toutes les maisons Menu, Delorme, Mègevand, Patin, Francoz, qui étaient à quelque distance de notre habitation, au levant, ont été achetées par mon père, morceau par morceau. On aménage la maison Francoz pour une fruitière-laiterie, en société*** ». Tables f° 187.

Commentaire

Les fruitières sont des coopératives laitières. Dès 1805 elles se multiplient ; sur le territoire actuel de la Haute-Savoie on en compte douze vers 1820 et quatre cents, en 1900.

A Faramaz en mai 1811 F. M. Delagrange de Chaumont afferme à Pierre-François Gay, Claude-Vincent Favre et Jean Benoit « *les appartements dont je me servais avant la révolution aux rustiques que j'ai dessus mon château de Vulbens [Faramaz] pour faire le fruit de mes vaches* »[99]. En 1838 il loue cet appartement à la commune[100]. En janvier 1847 une nouvelle société est fondée sur l'initiative de la famille Gay et de Pierre Tochon intendant du château de Faramaz. Trente cultivateurs y adhérent. Victor Gay en est le président. L'acte constitutif de cette fruitière servira de modèle pour beaucoup d'autres.

En 1858 la fruitière, animée par des hommes nouveaux, s'installe dans un bâtiment acheté par Bernard Gay sous l'église. En 1860 il y a quarante et un sociétaires et 558 kg de lait par jour.

En 1876 Bernard Gay fait construire une grande fruitière avec appartement, non loin de la mairie-école qui est aussi son œuvre[101].

A Dingy, une première fruitière fonctionne au-dessus du nant qui sépare Dingy de Raclaz[102]. A la fin du XIXe siècle une nouvelle fruitière s'installe dans un bâtiment plus grand, sur la rive gauche du ruisseau.

Les raisons de l'apparition des fruitières sont multiples : le département du Léman, créé en 1798, désenclave les environs de Genève et les intègre dans l'Europe. Plus tard une zone douanière facilite les ventes vers Genève, des crises politiques et économiques affaiblissent la concurrence suisse, le consommateur genevois se tourne vers les produits laitiers dont le prix augmente. L'administration parisienne, le Conseil général et les riches propriétaires développent les fourrages artificiels, font reculer la jachère, améliorent les races bovines et forment des vétérinaires ; les vaches se multiplient, les terrains communaux sont vendus, les routes s'améliorent, etc.

La qualification des immigrés fribourgeois les rend indispensables : « Plusieurs indices laissent penser que les paysans locaux ne savent pas, ou savent mal, fabriquer ces grosses pièces de fromage [« façon gruyère »] qui nécessitent tout à la fois un « tour de main » étudié, et un matériel tout à fait spécifique [...]. La présence de ce fromager suisse serait, à cet égard, la garantie d'une production de qualité »[103].

Les procureurs de Saint-Julien, décembre 1840

« *Dès le 14 je vais à Saint-Julien pour trois mois de pratique chez un procureur afin de compléter les neuf que j'ai fais à Chambéry dans l'étude Domange. Les règlements sur le notariat exigent une pratique de 12 mois chez un procureur et de 4 années chez un notaire. En conséquence mon inscription en cette qualité a lieu chez maître Rouph, dont les deux fils Joseph note 1 renvoi page 937* (en rouge) *(fortement bègue) et François sont substituts. Ils sont autant menteurs l'un que l'autre. Ils ont une écriture sui generis* [particulière], *si grosse et contournée qu'on la connait à 20 pas de distance. Le père Rouph, qui est le*

procureur de mon père est natif de l'Eluiset ; il prise du tabac en abondance ; ses fils fument. Leur table est grossement servie et abondamment. Ils sont généreux dans l'invitation à cette table et j'y prends part assez souvent. Machine à tondre et ruiner le pauvre diable que la procédure sarde ! Nier pour ignorer, c'est sa méthode et le premier des moyens. Plus vous êtes coquin, plus vous êtes célèbre ! Et à Saint-Julien presque tous les procureurs devenaient riches ! Si le nom de Saint-Julien traverse les âges, c'est à eux que la gloire en reviendra... Les rongeurs de Saint-Julien. Los rongieux de San-Dhien !

On lit sur chaque porte :
apporte !
que viens-tu faire à Saint-Julien
Si tu n'apportes rien.

(Note 2 voir ce renvoi à la feuille précédente 934. Et le paysan plaidait, parce qu'il n'avait pas le sou, pour gagner du temps... En fin de compte, il se ruinait... Mais il se vengeait par les épigrammes, que je rapporte !

J'ai ma pension et mon logement chez madame Boismond avec laquelle nous traitons de cousin, mon trisaïeul François Gay ayant marié Jeanne-Antoinette Boismond de Thairy (morte en 1741). Il y a là Ferdinand Boismond, Julie et Amélie, ses sœurs, sans compter les autres. Ferdinand suivait en pratique d'avocat chez monsieur Vaulet, les sentencieux. Paul Chabert aidait son père qui était greffier du tribunal civil; il venait passer ses soirées dans la maison Boismond. - Nous jouïons ensemble au billard, - que Ferdinand n'a jamais abordé, - et, tous trois faisions des promenades fréquentes dans les entr'actes des bureaux, et à Genève, au théâtre et aux environs... L'excellent chablaisien M. Jordan était président du tribunal ». Journal f° 935 et suivant.

S'habiller en 1841

« *Le 25, je descends à Genève pour l'essai d'un habit à boutons dorés (chez le tailleur Chevalier, grand-Quai, je crois). Se vêtir alors n'était pas mince affaire. Il fallait choisir l'étoffe, faire prendre les mesures, essayer deux ou trois fois... La confection, qui sera une puissance plus tard, était encore dans l'œuf...* ». Tables 25 janvier 1841 f° 60.

Commentaire

La confection se développera à partir de l'invention de la machine à coudre par l'Américain Isaac Singer en 1851 et sa diffusion en Europe à la fin du XIXe siècle.

Balzac

Mars 1841. « ***Lecture de* Béatrix, *de Balzac.*** ». Journal f° 972.

Février 1842. « ***Devant mon feu, lecture du*** **Lys dans la vallée,** ***de Balzac*** ». Journal f° 1115.

Janvier 1843. « ***Dim. 29. Pluie. Je lis*** **Peau de chagrin.** ***Quel style chaud et incisif !*** ». Journal f° 1234.

Février 1843. « ***9. 10. Gel. Lecture de la*** **peau de chagrin.** ***Style magnifique ; un peu d'exagération dans le contexte du livre*** ». Journal f° 1237.

Un révolutionnaire de 1834

Janvier 1841 : « ***Il est bon de dire ici deux mots des dames Burnet. La mère, Josette Nallet, était native d'Athenaz et mariée au sieur Pierre Burnet, de Saint-Julien, - lequel, ayant pris part à la tentative révolutionnaire dite des Polonais en 1834, contre le gouvernement sarde, fut condamné à mort, en même temps que l'avocat Rubin, Frarin*** [...] ». Journal f° 953.

- « ***Visites au 3 sœurs Burnet, nos jeunes voisines, demeurant dans la maison Gantoy (achetée, plus tard, par moi, pour me rembourser d'argent prêté). Leur mère, une Nalet d'Avusy, était mariée à une célébrité politique, Pierre Burnet, dit le Milanais, réfugié à Lyon, comme condamné à mort, avec 4 compagnons savoyards, dans l'affaire dite des Polonais, en 1834, sous la conduite de Ramorino*** ». Résumé f° 58.

Commentaire

En 1831 Giuseppe Mazzini (1805-1872) fonde le mouvement Jeune Italie qui souhaite instaurer une république italienne unitaire et démocratique. En février 1834, une petite troupe composée principalement de Polonais, mais aussi d'Italiens et de Savoyards, s'infiltre dans la région de Saint-Julien et d'Annemasse pour provoquer un soulèvement. Cela aboutit à un échec et des condamnations à mort. Parmi les conspirateurs se trouvaient Ramorino, militaire italien, les Burnet, Basile Rubin, Hippolyte Frarin, etc[104].

A Dingy en 1834 le conseil municipal signale à la police Pierre Vuichard, de Bloux, comme insurgé ; il aurait fait de la prison comme porteur de proclamations[105].

Un amour contrarié, mars 1841

« ***En rentrant à St Julien, le 4, on m'apprend que notre ami*** [C...] ***est parti pour la Russie, comme précepteur chez les Poniastoski, ses parents s'opposant à son mariage avec Amélie Boismond, - et qu'il aurait emporté un sac d'écus du greffe*** ». Résumé tables f° 63.

L'immortalité de l'âme, 5 mai 1841

« ***Avec le médecin Chatenoud qui est venu dîner j'ai au jardin discuté l'article : croyances religieuses. Lui est matérialiste il admet une***

intelligence supérieure qui a créé l'univers, mais il ne croit pas à l'immortalité de l'âme humaine : (une croix) ***(Tant Pis pour lui !)*** ».
Journal f° 984.

Commentaire

Le médecin Chatenoud : voir plus haut le passage d'octobre 1836.

Le retour au pouvoir de Victor-Emmanuel Ier

« *Dim. 11. Pluie.- Botanique.*

La Restauration : les Bourbons reviennent, ils reparaissent au milieu d'un peuple nouveau, entourés des solennelles antiquailles de l'Ancien Régime, de prélats anti-concordataires, pleins des idées serviles d'autrefois, ennemis de tout ce que n'avait pas vu leur jeunesse, fiers de n'avoir rien appris durant quarante ans ; de vieux abbés dont l'ambition moisie dans l'exil infestait les antichambres du château ; de valets aux genoux d'autres valets : tout cela se remuait et fourmillait à la cour des fils de Louis 14, comme des vers dans un cadavre. Lamennais, Affaires de Rome.

Comme notre roi Victor Emmanuel I agît mieux, lors de sa rentrée à Turin ! Il ne savait comment faire pour organiser son Gouvernement, pour en mettre en mouvement les ressorts. Son ministre, après quelques réflexions s'écrie tout à coup : Sire, ça ne coûtera que 6 sols ! - Il sort et va acheter chez un libraire l'almanach de 1792, donnant les noms de tous les employés du royaume - Il rentre et en quelques quarts d'heure le gouvernement paternel fonctionne... Ce qui allait avant la révolution ne peut-il pas encore aller aujourd'hui ? On ne changera rien ! - Et rien ne fut changé... Peuple ! Voilà comme on nous gouverne ».
Journal f° 1003, 11 juillet 1841.

Commentaire

- Lamennais publie *les affaires de Rome* en novembre 1837. Il y décrit ses démêlés avec la papauté et dénonce l'Eglise qui a lié sa cause à celle des Bqurbons : « *Si en 1814 le clergé [...] n'eût pas permis de confondre ses intérêts avec ceux d'une famille, si illustre qu'elle fût* [les Bourbons] *la nation n'eût jamais vu en lui que le représentant de Dieu.* [...] *A mesure que l'instruction descend dans les classes inférieures, celles-ci découvrent la plaie secrète qui ronge l'ordre social depuis le commencement du monde* »[106].

- Victor-Emmanuel 1er, roi de Piémont-Sardaigne de 1815 à 1821, s'efforce de rétablir l'ordre d'avant 1792. La bourgeoisie libérale lui est hostile.

- « *Ils n'avaient rien appris, ni rien oublié* » : formule caractérisant les nobles revenus d'émigration.

Cérémonie religieuse, septembre 1841

« *14. Grande cérémonie religieuse à la chapelle du Mont des Allinges, où, aujourd'hui, en souvenir de St François de Sales, l'église distribue des indulgences aux croyans. L'évêque d'Annecy n'a pu s'y rendre comme les autres années pour cause de maladie, mais celui de Dijon l'a remplacé. L'affluence des curieux était plus grande que celle des dévots, je crois* ». Journal f° 1048.

Allusion à un poème romantique, janvier 1842

« *Avant de partir de Saint-Julien, nous injectons de la chaleur dans notre estomac au moyen de punch et de liqueurs. - La cavale aux flancs chatouilleux a consommé la double ration d'avoine classique. La neige ne manque pas, le traîneau est léger. Nous volons... Les corbeaux affamés, omnivores plus que jamais, cherchant leur nourriture dans la fiente des chevaux, le long de la route, risquent à chaque instant, surpris par notre vélocité, d'être encloués sous le sabot de notre coursier quasi-sauvage, - c'est celui de Mazeppa... Le froid est intense. L'haleine du cheval se transforme en glaçons autour des longues soies qui bordent sa bouche. Le noyau de glace s'accroît, et, bientôt, on dirait une couronne de grelots attachée au chanfrein* ». Journal f° 1104.

Commentaire

- Mazeppa : chef des cosaques d'Ukraine orientale (1639-1709). Il fut admiré par les romantiques et notamment dans ces vers de Victor Hugo (1828) que Victor Gay a sans doute lus :

« *Enfin, après trois jours d'une course insensée,*
Après avoir franchi fleuves à l'eau glacée,
Steppes, forêts, déserts,
Le cheval tombe aux cris des mille oiseaux de proie,
Et son ongle de fer sur la pierre qu'il broie
Eteint ses quatre éclairs ».

La vie est belle

- Février 1842 : « *2. Quoique je ne sache pas chanter, j'aime à savoir des chansons. Quand je suis seul, dans les champs, dans les bois, je les lance de toute la force de mes poumons, sur les airs qui vont au diapason de mon âme.*

[...] *Dim. 6. Partie en traineau à Vulbens, avec Boismond et Chabert. Nous nous mettons en route à 9 heures, par un épais brouillard et un froid très-amusant... Malgré le givre qui blanchissait nos cheveux et nos sourcils, nous chantions...*

A la maison, nous trouvons M. et Mme Meffre, de Genève, qui sont arrivés d'hier.

Je retiens mes deux jeunes gens pour la soirée.

Avant la nuit, la tête dans une atmosphère vaporeuse, nous allons, avec M. Meffre, à La Fontaine, nous glisser quelques tours. En revenant, nous allons boire et fumer chez le Rhabilleur. Là, gaîté folle, entière, parfaite, absolue. Au milieu des autres buveurs, criant et chantant, nos calembours étaient étincelants de verve. Nous sortons d'un cabaret que nous baptisons : la taverne du renard, apud vulpes allobrogum... ». Journal f° 1108.

« *Un bon diner c'est toujours quelque chose ! Je reviens, en fumant des cigarettes à la violette. - Je bois un verre de vin à Bardonnex, où je m'arrête parce qu'il est trop jour pour rentrer à Saint-Julien.* [...] *(Quoique je parle de cigarettes, je ne suis pas fumeur ; je n'ai pas voulu faire comme tout le monde, prendre une habitude bête, fâcheuse, coûteuse, sâle, malsaine, ébêtante, abrutissante, poussant nécessairement à la paresse)* ». Journal f° 1108.

- Mars 1842 : « *31. Après-midi, à Genève avec les père et fils Chabert. Nous allons au théatre voir les 2 retours de Napoléon, 1815 et 1841 (sa sortie de l'île d'Elbe et ses funérailles à Paris), pièce magnifique par les décors et un panorama mouvant, représentant Ste-hélène, la mer, les rivages, la Seine, les villes qui l'avoisinent, la place de la Concorde, les Champs-Elysées, les Tuileries, etc. La toile donnant successivement tous ces sujets a bien une centaine de pas de longueur* ». Journal f° 1121.

Commentaire

Le culte de Napoléon rassemble les républicains et bonapartistes en lutte contre la monarchie. Dès 1830, les livres, pièces de théâtre, poèmes et chansons sur l'empereur se multiplient (Balzac, Béranger, Dumas, Hugo, Musset, Vigny...). Les notables (un notaire comme Victor Gay, un juriste comme Chabert) y sont sensibles. En 1840 Louis-Philippe roi des Français croit redevenir populaire en faisant rapatrier pompeusement le corps de Napoléon.

Fête princière, mars 1842

« *12. Jour du mariage du prince aîné de Savoie, que nous avons fort bien passé à St-Julien. - Messe à laquelle ont assisté les pompiers et la musique du lieu, la garnison ; - grand banquet sous un pavillon dressé sur le cré. A ce diner de souscription, les mangeurs étaient divisés en trois corps : les bourgeois notables et les officiers occupaient une table d'une 60e de couverts ; parallèlement étaient les pompiers aux plumets rouges ; dans le fond, transversalement, les musiciens aux panaches blancs. - Deux toasts ont été portés, l'un par le commandant et l'autre par le Juge-Mage. Des couplets avaient été préparés pour la circonstance et ont été chantés par les musiciens. Promenade en grande toilette ; promeneurs nombreux* [...]. *- Bal sur un plancher sous le cré, assez peu animé où nous n'avons pas dansé ; - affluence de genevois,-*

es ; tir des boîtes ; - Feux de joie et d'artifices ; le tout complété par l'illumination générale de St-Julien... Telle s'est passée cette jolie fête ». Journal f° 1124.

Commentaire

Il s'agit du mariage du futur Victor-Emmanuel II avec sa cousine germaine.

Autoportrait d'un bon vivant, avril et juillet 1842

Avril 1842. « *Dimanche 24.* [...] *Sur pied, en toilette de printemps, pour la petite-messe. Nous jouons chez Girod au billard. Au moment de la grand'messe, nous regagnons nos chambres respectives. Et je suis à ma table, écrivant : L'hirondelle chante, le moineau piaule, le rossignol module un chant d'amour... Campagne, nous allons revoir ta verdure et tes fleurs!... hiver, adieu ! Le paletot, drap pilote, est abandonné ; la petite redingote noire va mieux nous dessiner la taille... je vais te quitter aussi, St Julien, tout laid que tu sois à première vue ! Les plaisirs que tu récèles, les perdre pour toujours!... Aimer, rire, jouer, chanter, voilà ma vie ! Le travail n'est que pour faire diversion !... Oui quand on a de l'argent, quand on n'est dominé par personne ; quand on se passe bien des fantaisies ; qu'on est point trop astreint au qu'en dira-t-on ; qu'on aime toutes les jolies figures ; qu'on n'a pas encore atteint trente ans ; qu'on porte la canne, une violette à la boutonnière, si ça plait, qu'on de rien à rougir au monde ; qu'on aime la toilette, un frais chapeau ; qu'on appartient aux privilégiés de la jeunesse dorée ; qu'on a de cette noble fierté, ce regard fin et appréciateur, rusé même, qui ne s'acquiert qu'à la chasse, - du savoir assez, pour n'être jamais embarrassé par les difficultés et s'en tirer délicatement, - un sang-froid ou des émotions et des rires de cœur suivant l'occurrence ; - évaluer et peser un homme instantanément ; sans le croire et sans le vouloir, être un peu égoïste, mais avec des francs-amis jamais ; se sentir cosmopolite, humanitaire, en restant néanmoins ambitieux ; n'oubliant jamais que l'intelligence est un puissant levier, et l'or, un autre, qui ne lui cède en rien ; quand à tout cela on joint un peu de scepticisme, oui, en vérité ! on peut se dire un galant homme, un aimable garnement qui fera son chemin, - un viveur !! Il y a bien de moi dans cette longue phrase* ». Journal f°1127.

10 juillet 1842. « *Une chemise à jabot en couleurs, cravate bleue pendante, pantalon à blouse, un peu à guêtres, bottes fines, paletot velours enfûmé* [...]. *Au dedans, imagination hardie, jugeant tout ; connaissances variées, plus ou moins superficielles* ». Journal f° 1152.

Commentaire

- Petite-messe : messe lue, sans chant.
- Paletot : veste ample portée sur d'autres vêtements.
- Drap-pilote : drap très fort et très serré.

Botanique

Juin 1842. « ***J'ai en vue une course au mont de Musiège. Il me semble qu'à cause de sa position au midi, et abrité au nord, il doit fournir quelques plantes des montagnes du midi de la france*** [sic] ». Journal f° 1138.

Mai 1843. « ***8. Avec mes chiens, à Chevrier. Laracine m'accompagne jusqu'au Muret. - Pendant que nous cherchons le ruscus aculeatus, la pluie nous arrive sur les épaules. Nous nous abritons sous une roche cavée*** ». Journal f° 1255.

Mai 1843. « ***30. A Meigy, avec mes chiens.- Je trouve dans le marais des Vernes l'orchis punaise et une violette à feuilles toutes radicales en rosette, coriaces et épaisses (qui ne se trouve pas mentionnée dans mon manuel de Botanique). (C'est la grassette comm.)*** ». Journal f° 259.

Commentaire

- Grassette : plante de la famille des utriculariées poussant dans les endroits marécageux[107].

- Ruscus aculeatus : fragon piquant dit aussi petit-houx ou épine de rat.

Un mariage chic, dimanche 19 juin 1842

« ***Le receveur de Vallairy est venu en visite avec sa nouvelle mariée, une jeune paysanne de Vallairy, qu'il a fait habiller en grande dame : chapeau, ombrelle, gants jaunes, écharpe ; ce qui a excité nécessairement la risée de sa commune. Une chose qui ne se présentera pas de long temps, c'est le mariage des trois derniers receveurs de douane, qui ont occupé les postes de Vallairy et Chevrier, avec des filles du village: Hybord, Colin, Ricordi. En qualité de douaniers, on oserait croire qu'aux malédictions dont ils sont accablés de la part de tout honnête homme, ils aient voulu opposer la bénédiction du prêtre ! Simple supposition...*** ». Journal f° 1145.

Ailleurs il écrit : « ***Les Douanes ! C'est bien l'état qui m'est le plus en horreur. On m'en offrirait les plus hautes dignités que je ne les accepterai pas ! Devenir volontairement un suppôt de la tyrannie*** ». Journal mars 1838 f° 399.

Commentaire

Au nord de la Haute-Savoie actuelle et en particulier au nord de Vulbens et Valleiry, une frontière séparait la France, la Suisse et les Etats sardes dont la Savoie relevait. En raison de la politique protectionniste du gouvernement sarde, beaucoup d'habitants se livraient à la contrebande. On passait facilement le sel, le sucre, le tabac, le beurre, les fromages, les

céréales, les bovins... En 1851 un auteur évoque « *le Mont Wache, aux pentes rapides, rayées de quelques petits sentiers connus seulement des chèvres ou de quelques hardis contrebandiers* »[108]. Le hameau de Moissez était aussi un passage important. Un chemin longeait la rive sud du Rhône depuis Chancy et rejoignait Cologny. Déjà vers 1772, des contrebandiers portant du blé de Léaz à Saint-Julien sont arrêtés à « Moisset »[109]. En 1774 on passe du sel vers Chevrier[110]. En l'an II, afin d'arrêter la contrebande, la municipalité de Vulbens ordonne de creuser à travers la route un fossé au lieu-dit *La dernière côte de Moissés*[111].

L'importance de la contrebande explique la forte hostilité populaire contre les douaniers.

Une bibliothèque de château, août 1842

« ***Le 2. Je vais au château, avec l'abbé, visiter la bibliothèque, dont il a les clés. Elle n'est pas considérable. Les seuls ouvrages remarquables sont : l'Encyclopédie ; l'Histoire des voyages de La Harpe ; celle de Pallas ; l'Histoire de Napoléon, de V. Scot ; deux histoires de Savoie, Guichenon et Fréchet (je crois) ; les empereurs romains de Suetone*** ». Journal f° 1159.

Commentaire

- L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (1751-1772) célèbre le combat du progrès contre la tradition.

- Fréchet = Frézet, *Histoire de la Maison de Savoie*, Turin, 1826-1827.

- Samuel Guichenon, *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, 1778.

- Jean François de La Harpe rédige en 1780-1786 une *Histoire générale des voyages de M. l'abbé Prévost*, en vingt-et-un volumes, décrivant toutes les régions du monde.

- Peter-Simon Pallas fait un voyage en Russie dont le récit paraît en 1788-1793.

- Walter Scot, auteur de *Ivanhoé* et *Quentin Durward*, connaît dès 1816 un grand succès. Il écrit en 1827 une *Histoire de Napoléon*.

- Suétone : historien latin (environ 70 et 122/128 ap. J.-C.).

Les joies de la chasse

« *1. Beau jour.*

Dim. 2, Que faire ?

3. Vive la chasse ! quoiqu'elle soit sans profit actuellement, elle n'offre pas moins toujours du plaisir. Oui, c'est une jouissance de voir travailler hardiment et savamment ses chiens et j'en ai deux qui sont des praticiens, Bellonne et Blondeau. Quant au noir, il ne fait pas

grand' chose ; il suit cependant les deux autres au lancé et à la menée ». Tables février 1840 f° 785.

Et encore : « *La musique des trois chiens est mélodieuse et donne de l'enthousiasme, répercutée par l'écho de la montagne ! Ils se dirigent sur Cologny, reviennent sur Chevrier, retournent encore sur Cologny !* ». Tables décembre 1842 f° 1203.

Mariage à Vulbens, janvier 1843

« *Ma foi ! Ce n'est plus plaisanterie, voici un beau jour de noces ! Pierre Magnin et la fille Tessé, nos deux plus près voisins, se marient. - Procédons avec ordre : nous déjeunons chez Tessé. - Après, conduite de l'épouse et de son fiancé à l'église. On se répartit auparavant les chevalières* [cavalières ?]. *Je m'empresse, avant les autres, de m'adresser à la plus jolie. Elle est de Marlioz.* [...] *Après la sortie de l'église, tous en marche, deux à deux, pour aller, dans quelques maisons voisines, prendre des collations. - Ainsi, c'est : chez le Rhabilleur, Barbier, Sautier, Chautemps. - Le ménétrier villageois est en tête.*

Danse un moment, dans la grange à Magnin.

Diner chez Tessé. - Un diner de noces n'a rien d'agréable, surtout quand on est serré, pilé, foulé.

Promenade jusqu'à Faramaz, vers les trois heures.

Retour, puis danse jusqu'à la nuit. [...]

Souper chez Magnin. - Danse jusqu'à neuf heures. - Collation puis départ ». Journal f° 1231.

Un curé contre la superstition paysanne, février 1843.

« *26. Pluie. J'ai un livre curieux sur les Diables et les sorciers par Jean Wier, de 1580 ou 1600. Les premières pages manquent. - Je l'ais pris à Bossey chez mon oncle. Lui l'avait retiré de la circulation clandestine qu'en faisait les villageois de Collonge, entr'eux* ». Journal f° 1242.

Commentaire

Les croyances populaires restaient encore traditionnelles. Les paysans utilisaient un très vieux livre de Johann Wier ou Weyer (1515-1588), un médecin qui avait fait un voyage en Orient où il avait observé les pratiques des magiciens et sorciers. Il avait publié « *De praestigiis daemonum et incantationibus ac veneficiis* », ce qui avait causé quelque scandale[112].

Jean-Gaspard Gay, oncle de Victor, fut curé de Bossey de 1825 jusqu'en 1859[113].

Un curé guérisseur, mars 1843

« ***25. Un bon diner, des poissons que nous a apportés le sourd, pêcheur (d'Arcine) et preneur de renards et fouines (personnage curieux), quêteur de trufes et de plantes médicinales (à ceci dirigé par le curé Durand, de Clarafond, guérisseur)*** ». Journal, f° 1246.

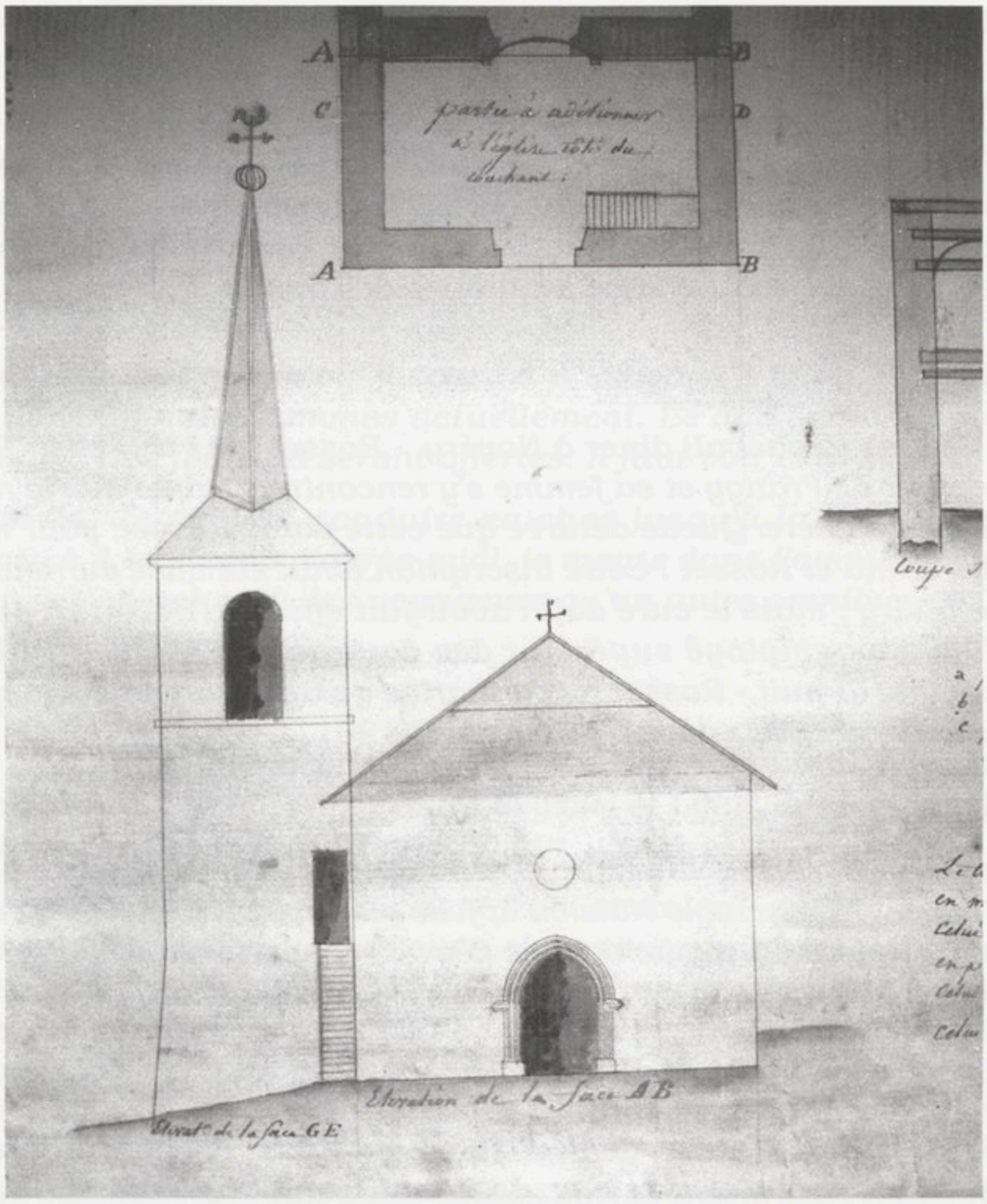

L'église de Vulbens en 1818.
Le clocher était au nord du bâtiment, à la hauteur du choeur.
Un escalier extérieur permettait d'y accéder. Ce projet de transformation sera abandonné pour un autre plus ambitieux. Plus tard on agrandira l'église avec deux bas-côtés supplémentaires pour accueillir les fidèles de Chevrier et Dingy, paroisses supprimées et réunies à Vulbens.
On détruira l'ancien clocher que l'on voit ici et on en construira un nouveau au sud, c'est-à-dire à droite. La pratique religieuse en plein renouveau allait de pair avec l'alliance politique entre le trône et l'autel.
Devis pour des tranformations à l'église de Vulbens, *1818, ADHS 1 J 2185.*
(Photo Ph. Duret)

Un curé avare ?, mars 1843

« ***27. Départ avec l'abbé pour Annecy.*** [...] ***Diner à Salnove chez le curé Bergoënd, son oncle. En voilà un encroûté ! Ça passe ce qu'on peut imaginer ! Livres de bréviaires et de théologie crasseux, à faire bondir le cœur. Soutane rapetassée, déguenillée, rougeâtre ! Bonnet à faire germer la lèpre ! habitation sâle et puante ; plancher troué ; muraille à peine crépie, laissant apercevoir çà et là les pierres brutes... Et il est riche, l'individu, dit-on... Lazare sur son fumier !*** ». Journal f° 1247.

Commentaire

- Bernard Bergoën fut vicaire à Vulbens.

- Son oncle Joseph Bergoën fut curé de Sallenôves de 1826 à 1848. A la fin de sa vie il fit des dons importants au Grand Séminaire et à la paroisse des Gets ; son avarice avait donc des limites[114]...

Une belle femme, juin 1843

« ***1. Je vais (à cheval) diner à Novéry. - Rosset (de Viry) et sa femme, le percepteur de Frangy et sa femme s'y rencontrent, ainsi que le notaire Mermier et Verchère. Quelle délurée que cette dame Rosset, pour ne rien dire plus ! Nina et Rosset ! Cette inscription avait été mise sur leur banc d'église à Viry ; mais le curé doit l'avoir fait effacer. (Elle était piémontaise fille d'un employé supérieur des douanes à l'Eluiset. Elle était noire comme la nuit.- Rosset ne l'a mariée qu'après un enlèvement, qui lui a valu un peu de prison)*** ». Journal f° 1261.

Commentaire

Nina, la jeune fille séduisante et amoureuse, était un célèbre personnage d'opéra. Par exemple *Nina ou la folle par amour* de Nicolas Dalayrac (1786) ou la pièce du même nom de Giovanni Paissielo, compositeur italien (1740-1816).

Procession religieuse à Vulbens, juin 1843

« ***13. Fête-Dieu. Je sors de l'église pour ne pas assister à la procession. Avec Laracine, je vais chez le Rhabilleur, dans la ferme du marquis, et nous nous plaçons à la fenêtre pour voir défiler la procession sans être vus. Nous rions par ci par là, quand passent certaines personnes*** ». Journal f° 1272.

Partie de pêche, juin 1843

« ***23. De bon matin, je descends à l'île de Moissez, avec Laracine. Je jette de la coque sous la maison de Bans, dans le contour du Rhône. - Il est fâcheux que nous ne puissions traverser le bras qui nous sépare du grand courant, car il s'y trouve une localité qui parait très propice.***

La coque était préparée avec un matefaim (farine, fromage et coque du levant), sur lequel avaient été versées quelques gouttes d'huile d'aspic (lavamdula spicata) et quelques cuillerées d'eau de vie. Par ce procédé on ne prends pas de truites, seulement des chevennes mais il n'est pas long et ennuyeux comme la cueillette des vers de terre et leur lavage. - Dans un endroit où l'eau est un peu calme il réussit assez bien, s'il s'y trouve des poissons ». Journal f° 1275.

Innovation agricole, juin 1843

« *Dim. 18. Hier, je suis allé au château avec l'abbé. Nous avons vu la dame française qui fait l'élevage des vers à soie, que, dès cette année Madame la Marquise se propose de cultiver* ». Journal f° 1274.

Deuxième voyage à Lyon, septembre 1843

« *Le 22. Il faut que je me dispose à un voyage à Lyon. Il s'y tient un camp de vingt mille hommes actuellement. Le duc de Nemours doit y être arrivé. Des fêtes lui seront offertes. Il faut voir cela* [...].

Dim. 24. Je me fais conduire en char jusqu'à la Barraque (sous Minzier). A 4 heures de l'après-midi, je monte dans l'omnibus qui vient de Seyssel, chercher là, les voyageurs qu'un autre omnibus de Genève amène à la même heure.

Coucher à Seyssel.

25. A 8 heures du matin, nous montons dans le bateau à vapeur qui, dès une année, fait le service entre Seyssel et Lyon, desservant Genève, Aix, Chambéry, et le littoral du Rhône.

Temps couvert et brumeux, vent froid et violent, qui nous privent du beau spectacle des rives du fleuve, rives toutes pittoresques, coupées, variées à chaque instant, rives d'Ecosse. Pays tantôt aride, rouge, pierreux, brûlé, tantôt boisé, couvert de vignes, de treilles, de maïs, d'arbres fruitiers, de peupliers au feuillage tremblant. Voilà le fort de Pierre-Chatel juché là-haut sur un roc, dont nous rasons la base, qui surplombe. [...] *A Cordon, entrée du Rhône sur les terres françaises, une douane odieuse nous fait subir toutes sortes d'avanies ; nous sommes épluchés, pour ainsi dire, un à un. Tous les effets des voyageurs sont explorés, visités, maniés ; une petite boite du diamètre d'un pouce doit être ouverte. Terre de liberté !!! Et, après une, deux révolutions, nous en sommes encore là ! Point de douanes ! point de douanes ! Périssent nos ateliers d'objets de luxe, périssent nos fabriques d'objets de seconde nécessité, s'il faut. Soyons plutôt écrasés par la concurrence étrangère, mais que nul n'ait à visiter ce qui m'appartient* [...] ». Journal f° 1303.

Arrivé à Lyon, Victor Gay parcourt les rues à la recherche d'un hôtel : « *Tous les magasins sont éclairés au gaz et brillent de richesse et*

d'éclat ». A Fourvière il monte au belvédère d'un café appelé *observatoire* et admire le paysage. « ***Çà et là, sur les hauteurs dominant la ville, surgissent des forts nouvellement construits, où flotte le drapeau national. après l'embastillement de Lyon, la ville des ouvriers, on procède actuellement à l'embastillement de Paris, la ville aux intrigues*** ».

Il traverse le jardin des Plantes et le soir va au théâtre. Le lendemain il assiste aux manœuvres militaires. Le 28, soirée à l'Opéra. Le jour d'après il se rend à Saint-Etienne par le train, visite une manufacture de fusils de guerre et des forges pour canons de fusils de chasse. Le 30, il va au théâtre du Vaudeville. Le 1er, il visite les ateliers de la Croix-Rousse et retourne à l'Opéra : « ***Mme Benoit s'est voilée la figure quand le corps de ballet a fait son apparition*** ». Journal f° 1312.

Commentaire

- Duc de Nemours : Louis-Charles-Philippe d'Orléans (1814-1896), second fils du roi Louis-Philippe.

Mon Dieu, dans quel monde vivons-nous !, décembre 1843

« ***Le ventre des femmes est en révolution. On n'entend dire que de laides et drôles choses. A Chevrier, le mois passé, deux jeunes et jolies femmes ont laissé leur mari et se sont échappées, colombes plus ou moins innocentes, pour aller à Paris se tirer d'affaire et vivre comme il leur plaira. Maintenant c'est une veuve, vilaine créature s'il en fût, poil rouge et sec, qui se trouve enceinte ; - c'est une jeune fille, aussi enceinte, mais qui doit se marier avec celui qui s'est permis la chose avant le moment fixé par la loi... A Vulbens, ce printemps, c'est une fille de Bornand, qui a tué son enfant et l'a jeté dans une ravine à la forêt ; elle est entre les mains de la justice.***

[...] *A Vallairy encore il y a une bigote, de 37 ans au moins, maintenant enceinte ! C'est la Miette* [...]. *Impossible de trouver mieux ! Elle qui communiait toutes les semaines au moins ; elle, qui était citée par les curés comme un modèle à suivre ; elle dont la chaude dévotion ne se contentait pas d'un seul directeur spirituel, elle dont le visage portait les rides profondes qu'y avaient écrits les rudes combats qu'elles avaient eu à supporter contre le démon de la chair ; elle dont la vie n'avait été que la fuite incessante et éternelle des impurs désirs, voilà qu'elle succombe, voilà qu'elle en fait pis que celles dont elle a souvent blamé la conduite, voilà qu'elle vient renverser du même coup son échafaudage de prétendues vertus, voilà qu'elle est précipitée de son orgueilleux piédestal. Vanité des vanités !!!* »

[Note :] « *A la fête du saint de Marlioz, où elle était allée en pèlerinage, un amateur (veuf de Georgine* [...], *tante de Marie), Claude* [...] *dit Ménin et le Coq, qui la guettait et l'a accompagnée, a été l'auteur de l'aventure et celui qui a tiré la flèche du carquois de Cupidon. Après des*

difficultés, il y a eu mariage, très postérieurement entre eux deux ». Journal f°s 1344-1345.

Lecture

En décembre 1843 il achète le Décaméron de Boccace et les œuvres politiques de Machiavel. Journal f° 1348.

Fondation d'une école religieuse, novembre 1844

« *Le 28, à Vulbens, sont à diner, à la maison : la marquise de Chaumont, le curé de Vulbens (Peccoud), son vicaire et deux missionnaires. La marquise de Chaumont achète, pour une école de filles, la maison de Benoit (de Lyon, dit Cabanne)* ». Tables p. 90

Conférence agricole, juillet 1845

« *Avec mon père, départ à 4 heures et demi du matin, le 2, pour Annecy, où se tient un congrès de l'Association agricole sarde, cette année.* [...] *Concours de charrues à Meythet ou Metz, près du pont de Brony, dans la propriété du comte de Sales, qui fait servir un repas magnifique à tous les membres des comices composant le Congrès (180 convives). Le soir, à l'Evêché, dans une grande salle, conférence agricole, - lecture des rapports et mémoires, ... au théâtre, tirage d'une loterie au profit des pauvres. Le lendemain, visite de la grande exposition agricole et industrielle du pays, par les soins de la ville d'Annecy ; - sous les arbres du Pâquier, devant d'immenses tables, distribution solennelle des prix par les autorités et Directeurs de l'Association, le comte de Salmour, président, Mgr Rendu évêque, les trois frères de la Marmora, le cte de Sales, le marquis de Roussi, MM Bonnafous, St Martin, etc. - A 4 heures, banquet offert par la ville et le comice aux membres du congrès, - sous une vaste tente et où s'allonge une table de plus de 250 couverts... Mets et vins choisis dans cette réunion pantagruélique, où j'assistais come mandataire de la marquise de Chaumont, sociétaire, et où, pour elle, à raison de sa culture de mûriers, j'ai reçu une médaille de vermeil (et une prime de 25 fr. pour son maître-valet). - Mon père, qui était sociétaire et avait envoyé un mémoire relatif à la bonne tenue de sa propriété, n'a eu qu'une mention honorable, avec forces excuses, attendu que sa propriété n'avait pas été visitée par la commission ad hoc par suite de mégarde et d'oubli !...* ». Tables f° 96-97.

Le facteur, janvier 1846

« *Racontars du pédon Gallay, de Raclaz, le 1er agent postal bi-hébdomadaire que j'étais parvenu à établir dans la région !..* ». Volume marron « *résumé des volumes détruits, très intéressant, à lire avec attention* ». Tables du 2e volume (1844-1854) f° 105.

Protectionnisme, avril 1846

« ***La sortie des blés étant défendue en Savoie, en recourant au sénat de Chambéry, on obtenait, en mentant un peu, des bons de sortie de blé, - bons qui pouvaient se négocier, - et la Savoie était appauvrie de ses céréales chaque fois que l'autorité pensait bien âgir*** ». Tables f° 107.

Moissonneuses, juillet 1848

« ***A cette époque, la population des femmes était plus dense dans la campagne ; elles n'en sortaient pas ; les villes leur étaient inconnues ; le numéraire était rare, leur faisait défaut ; elles n'en gagnaient qu'au moment des moissons ; toutes alors allaient dans le mandement et la Champagne une première semaine, puis revenaient dans les communes savoyardes où la moisson était légèrement en retard ; elles marchaient par troupes de 6, 10 et 20*** ». Tables f° 113.

Commentaire

- Mandement : à peu près l'équivalent de nos cantons.
- Champagne : la campagne genevoise.

Difficultés de transport, août 1846

« ***A l'occasion des vogues de Valéry et de St-Julien, que je traite d'insignifiantes, il faut se reporter à cette époque, qui n'est pas celle du 20me siècle, que nous devons aux chemins de fer, aux moyens nombreux et rapides de communication et de voyage. On ne se voyait et réunissait que grâce aux fêtes religieuses, aux vogues, aux foires. Et il était de mode de s'y rendre !*** ». Tables f° 115.

Secrétaire communal, avril 1849

« ***Je succède à mon père comme secrétaire communal de Vulbens, Chevrier, Dingy, Savigny et Epagny. La rétribution annuelle en est bien faible, mais elle me mettra en mains quelque argent... Le se^{re} est la cheville ouvrière de la commune*** ». Tables f° 140.

La fin de la monarchie absolue mécontente le curé

1849, juin. « ***Pose d'un drapeau au clocher de Vulbens en 1848, - son enlèvement le 8 juin 1849, le matin de la foire, par le curé Peccoux. Le syndic Joseph Magnin (veuf de Rose Laracine) et moi en replaçons un autre. Appel à l'Intendant, p. 952 et 955 du 2° V. du Jl. Lettres anonymes du curé Peccoux, p. 965 du 2° V*** ». Tables f° 142.

Commentaire

Ce drapeau est-il le nouveau drapeau sarde, vert-blanc-rouge, qui remplace le vieux drapeau « bleu Savoie » de la dynastie ? En 1848 le roi Charles-Albert octroie des réformes libérales qui mettent fin à l'absolutisme. Les Savoyards sont enthousiastes et les premières élections libres se déroulent (seuls les riches votent). Le curé de Vulbens s'oppose à ces réformes.

Sainte Victoire, juin 1851

« ***C'est le 9 de ce mois (Pentecôte) qu'eu lieu l'inauguration de la réédification de l'oratoire de Ste-Victoire au sommet de la montagne de Chevrier. Il y a eu longue et nombreuse procession, dès Chevrier, par Rossy, Balme et le Méchant-Pas, les curés en tête. Ma mère, qui n'aime pas les singeries religieuses, a emmené son monde de la maison, qu'elle a fermée, et elle s'est fait conduire à Genève. Il y a eu 3000 personnes à la cérémonie, suivant ce qu'on dit p. 1156*** ». Tables f° 154.

Commentaire

Autour de 1850, naît le projet de rétablir la chapelle Sainte-Victoire du Vuache. L'Eglise post-révolutionnaire était redevenue sensible aux croyances populaires : en 1833 l'abbé Depèry avait écrit un essai sur les mœurs du pays de Gex et Mgr Rendu, évêque d'Annecy, venait de faire une enquête sur le folklore. Les visions saintes se répandent dans les Alpes : on croit voir Notre-Dame ou des croix lumineuses.

L'abbé Descombes raconta également l'installation de la statue de sainte Victoire[115]. Selon lui, des miracles se seraient très vite produits : « *La nommée Bernardine Lacraz, née Bozon* [...] *raconte le fait ci-après, auquel elle fut présente en 1855. Etant allée en dévotion à la chapelle de sainte Victoire* [...] *elle fut étonnée de trouver aux pieds de ce gracieux oratoire une femme accompagnée de son enfant agé de trois à quatre ans, et qui, malgré son âge, ne marchait pas encore. Cette femme priait avec toute la foi et la confiance de son cœur.* [Elle s'adressa à haute voix à la sainte à laquelle elle demandait guérison de son enfant, pour lequel elle avait entrepris à pieds nus ce pélerinage. » ...] *Elle voit l'enfant « se lever sans aucune aide et marcher, pour la première fois ».*

« *Bernardine, elle aussi, obtint une faveur.* [...] *Elle alla pendant neuf jours visiter son sanctuaire pour obtenir la guérison d'une surdité très sérieuse. Le neuvième jour, en arrivant au terme de son pieux pélerinage, elle ressentit dans les oreilles comme la détonation d'un coup de pistollet et de ce moment l'ouie lui fut rendue ».*[116]

Voyage à Paris, août 1855

« ***Le 7 à St Julien, avec Bernard pour nous munir de passe-ports sur Paris, où il y a une Exposition universelle.***

12 Dim. Par la diligence de Genève-St Julien-Frangy-Seyssel, en route, Bernard, Ferd. Boismond et moi. La voiture partie de Genève à 3 h. du soir, arrive, le 13, à 7 h. du matin, à Lyon ». Tables f° 170.

Commentaire

Il visite le jardin du Luxembourg, le palais des Tuileries, le Palais Royal, les Champs-Elysées et le bois de Boulogne (« ***son nouveau lac, sa rivière, ses deux cascades*** »). Il dîne à Auteuil et revient par le chemin de fer de ceinture, descente à la gare Saint-Lazare. « ***La nuit se fait ; illuminations magnifiques vers la colonne Napoléon, la Madeleine, dans toute la ville: c'est le 15 août, fête de l'Empereur*** ».

Le cimetière de Vulbens, 1857

Mars : « ***La place de Vulbens, touchant au vieux cimetière, est écrêtée fortement, pour abaisser l'axe de la route. Comme il y a plus de dix ans qu'on ne fait plus d'ensevelissement autour de l'église, on va travailler à l'abaissement du vieux cimetière et le convertir en place*** ». Tables f° 181.



Dessin accompagnant une carte du département de la Haute-Savoie. Vers 1860-1880 ?
Atlas national illustré. Illustré par A. Lenoir et gravé par Chavanne.
ADHS, 1 Fi 611.
(Photo Ph. Duret)

Mai : « ***Le terrain graisseux de l'ancien cimetière est transporté dans le chemin-fondrière en aval du village de Vulbens. Pendant des siècles, toux ceux qui sont morts ici ont leur corps convertis en poussière. Les odeurs qui s'en dégagent font penser à la chimie*** ». Tables f° 182.

Commentaire

Dès 1824, la municipalité signale que le cimetière « *ne représente qu'une place publique où les animaux les plus vils entrent à volonté pour fouiller les tombes des morts.* [...] *Le sol du cimetière est beaucoup plus élevé que les chemins qui l'entourent* ». On se plaint des « *miasmes infects qui nous empoisonnent chaque fois que l'on est obligé d'ouvrir une fosse sur des cadavres déjà tout les uns par dessus les autres* ». Le conseil municipal, après un conflit avec le curé, décide de transférer à l'extérieur les inhumations à partir de 1850. En 1857 on rase l'ancien cimetière[117].

Le progrès agricole, juillet 1857

« ***Bernard achète à Annecy une machine à battre le blé - qui est l'enfance de l'art. A Viry, le 18 dim. les moissonneuses savoyardes sont loin de ressembler à leurs compagnes bernoises*** ». Tables f° 183.

Commentaire

Bernard Gay (1826-1902), frère de Victor Gay, agronome, maire de Vulbens de 1862 à 1902.

Faux et faucilles

Pour juin 1858 Victor Gay écrit : « ***Nous faisons faucher nos prés et supprimer la faucille, - innovation dans le pays*** ». Tables f° 189.

Commentaire

La faucille, en sciant les tiges des céréales, les secouait et faisait tomber des grains.

Les conscrits, septembre 1858

« ***Les conscrits de Vulbens, Chevrier, Dingy, Savigny et Valéry se rendent groupés, tambours et drapeaux en tête, pour le tirage au sort à Saint-Julien*** ». Tables f° 190.

Une fruitière au Châble, janvier 1859

« ***Au Chable, 2 jours de suite, les 13 et 14, pour la dresse d'un acte de société de fruitière, - travail long et pénible, encore inconnu, et qui m'a été possible parce que j'avais été secrétaire de la fruitière de***

Vulbens, au Château, du temps de l'ingénieur agricole de Grignon Pierre Tochon, fermier du domaine de la M^ise^ de Chaumont) ». Tables f° 192.

Commentaire

- Pierre Tochon est l'auteur d'une *Histoire de l'agriculture en Savoie* paru en 1871.

- En 1838 la fruitière du Châble fut fondée ; on renouvela la société en décembre 1858-janvier 1859[118].

La Savoie sur le point de devenir française, 1858 et 1859

Juin 1858. « ***Ferdinand devient un peu maniaque en politique, à force d'excuser Napoléon III*** ». Tables f° 189.

Décembre 1858. « ***Le 31, j'assiste à la procédure contre l'abbé Fol, de Savigny, prévenu d'avoir excité à la haine du gouvernement et du roi, les fidèles entendant son serment dans l'église de Savigny. - La dénonciation ayant voulu trop dire, rédigée par le fils du syndic Bossay, l'avocat Replat n'a pas eu grand peine d'en montrer l'inanité et faire acquitter l'abbé*** ». Tables f° 191.

Avril 1859. « ***Le 25, à la gare de Collonges, pour aller à Genève, impossibilité ! Par dépêche, le chemin de fer est sous la main du Gouvernement provisoirement : tout son matériel est envoyé à Culoz pour le transport des troupes françaises en Piémont. Il y a guerre déclarée à l'Autriche!*** ». Tables f° 193.

Mai 1859. « ***Du 13 au 24, Voyage en Piémont et traversée du Mont-Cenis en même temps que les troupes françaises vont rejoindre celles du roi Victor-Emmanuel, qui a guerre avec l'Autriche. - A Alexandrie, j'y vois l'empereur Napoléon III, V. Emmanuel, le maréchal Canrobert*** ». Tables f° 194.

Juin 1859. « ***Le 12, dim., la garde nationale de Viry, dont je fais partie, se rends en corps à l'église, pour un te Deum à l'occasion de la Victoire sur les Autrichiens du 4 juin courant, à Magenta. Le curé Naz profite de la circonstance, à l'adresse de ceux qui ne vont guère à la messe, pour dire : qu'un chrétien non pratiquant ressemble à un chien crevé sur le bord d'une rivière, pag. 383*** [du journal] ». Tables f° 194.

Commentaire

- « Excuser Napoléon III » : depuis longtemps l'empereur voulait effacer les effets du Congrès de Vienne qui avait relégué la France au rang d'une puissance de second ordre. Napoléon III entendait s'appuyer sur le mouvement des nationalités et en particulier sur la cause de l'indépendance et l'unité italienne. Cela offrait l'occasion d'affaiblir l'Autriche qui occupait une partie du nord de l'Italie. Mais Napoléon hésitait : il ne voulait pas se mettre à dos les catholiques qui défendaient l'indépendance

des Etats pontificaux. D'autre part l'attentat d'Orsini avait quelque peu refroidi son amitié pour l'Italie. Il faut attendre l'entrevue avec Victor-Emmanuel II à Plombières en juillet 1858 pour que Napoléon III apporte son appui aux efforts du Piémont pour unifier et libérer la péninsule[119].

- L'abbé Fol : peut-être Léger Fol né en 1816 ou Louis né en 1825, originaires de Savigny. Ce curé critiquait le gouvernement sarde. Or Victor-Emmanuel II avait supprimé les privilèges judiciaires du clergé et avait fait voter une loi qui permettait de sanctionner les prêtres qui critiquaient le gouvernement pendant l'exercice de leurs fonctions.

- Claude-Louis Naz, curé de Viry de 1830 à 1873[120]. Observait-on déjà un début de déclin des pratiques religieuses ?

- Canrobert (1809-1895) militaire français qui s'illustra dans la guerre d'Italie[121].

- Alexandrie : ville entre Gênes et Milan. Beaucoup de troupes sardes y étaient concentrées.

Un nouveau café, janvier 1860

« ***Je fais autoriser l'établissement du café Magnin, à condition qu'il y ait un billard. Le 15, grand marché de domestiques à Vulbens, - marché qui n'a pas eu la vie longue*** ». Tables p. 197.

La Savoie devient française, 1860

Mars. « ***Le 13 nos conseillers provinciaux vont à Paris pour protester contre le démembrement de la Savoie, qui est française et non suisse. Cette démarche était nécessaire parce que la Suisse avait intrigué auprès de l'empereur Napoléon III, après la guerre d'Italie de 1859, et lui avait fait croire que la Savoie du Nord pouvait devenir canton suisse, tandis qu'elle ne voulait que son annexion à la France, avec la liberté commerciale, c'est-à-dire suppression des douanes, ou la zone franche. - A ce sujet sous la page 427 bis*** [du journal], ***est une lettre en date du 20 mars, que Boimond m'a envoyé de Paris, où il est dit que la députation savoisienne de 40 membres sera en pourparler avec l'empereur demain*** ». Tables f° 198.

« ***Avril 1860, le dimanche 22, grand fait historique : la Savoie entière vote son annexion à la France. Joie universelle. Les arrondissements de Saint-Julien, Bonneville et Thonon écrivent sur leurs bulletins : France et Zone*** ». Tables f° 199

Mai. « ***Déploiement des forces fédérales suisses pour protester contre l'annexion de la Savoie à la France, page 431*** [du journal]. - ***Annecy fait opposition à l'établissement de la ligne des douanes sur la droite des Usses, id. - Massey, majordome du château de Viry, attèle les deux chevaux de son maître pour m'amener à Vulbens, id.*** ». Tables f° 199.

Juin. « ***Fête-Dieu à Saint-Julien, le 7, où les crinolines des dames rivalisent de dimension à la procession dans les rues. J'apporte à St-Julien une bonne nouvelle, venant d'une personne ayant eu langue avec le futur préfet du département de la Savoie, à savoir : que Saint-Julien, jusqu'ici fort menacé, aurait définitivement une sous-préfecture, avec maintien du tribunal civil, page 496*** [du journal]. [...] ***Le 13, publication de l'annexion définitive de la Savoie à la France. Page 437*** [du journal], ***les carabiniers sardes sont remplacés par les gendarmes au grand chapeau bordé de blanc.*** [...] ***Le 17 juin grande fête en Savoie et même dans toute la France pour célébrer l'annexion de la Savoie à la France et son entrée dans la grande famille. Sur le Cré, grand banquet de souscription. - Musique, bal, drapeau, illuminations. - Transfert de la ligne des douanes aux Usses, montagnes de Thorens, St-Jean-de-Sixt, Flumet, Haute-Luce, Val-de-Tigne, etc, page 438*** [du journal] ». Tables f° 200.

Août. « ***Le 29, aux brillantes fêtes données par la ville d'Annecy à l'empereur Napoléon III visitant les départements savoisiens devenus français. - Largesses de l'Empire dans tout le pays... Il prend à sa charge les dettes des communes... Il décrête des routes... p. 448*** [du journal] ». Tables f° 201.

Commentaire

- *Le démenbrement de la Savoie* : au début de 1860 la Suisse réclame le nord de la Savoie. Les notables et une partie de la population de la vallée de l'Arve, du Chablais et des environs de Saint-Julien-en-Genevois interviennent dans le même sens. Une contre-offensive pro-française s'organise à partir de Chambéry et d'Annecy, avec l'appui du clergé et des autorités françaises. Le 20 mars 1860 une députation savoyarde est reçue au palais des Tuileries.

- A Vulbens, le référendum de 1860 se déroule dans la maison qui aujourd'hui sert de bureau de poste. Les élections et les réunions se tenaient au rez-de-chaussée, où se trouvait depuis 1844 l'école de garçons. La maison communale occupait le premier étage. Auparavant le bâtiment avait servi de presbytère (voir plus haut *Le curé de Vulbens en 1819*)[122].

Voyage à Londres, août 1862

Victor Gay passe par Paris, Rouen, Dieppe, « *Newawen* » et arrive à Londres. Là, il visite la célèbre tour, admire le pont, se rend au jardin zoologique et à Saint-Paul. Il admire la liberté des mœurs et goûte au « *wiski, liqueur noire servie dans les cafés, tavernes* ». Il se rend au Cristal Palace, mais n'a pas le temps d'aller à l'Exposition universelle. Il discute avec des connaissances travaillant dans des maisons de commerce. Déçu, il regrette de ne pas parler anglais et trouve la ville laide. Tables f°s 211 et 212.

Boulanger

« ***Suicide du général Boulanger, qui a fait tourner la tête à presque la moitié de la France, grisée par le suffrage universel et l'absinthe*** ».
Journal, octobre 1895 (?).

Commentaire

En 1886 les républicains dirigent le pays depuis peu. La France n'a pas digéré sa défaite de 1870 face à la Prusse. Boulanger, ministre de la Guerre, a une belle prestance et adopte des mesures qui plaisent. Mais il se montre ambitieux, belliqueux et irresponsable. Lors d'un incident de frontière avec l'Allemagne, on frôle la guerre. Il est chassé du gouvernement. Il fédère plusieurs courants sur un programme nationaliste et anti-parlementaire et se présente avec succès aux législatives partielles. En janvier 1889 il obtient un triomphe. Inquiets, les républicains font courir le bruit qu'il sera arrêté. Boulanger s'enfuit à l'étranger ; il met fin à ses jours en 1891.



Portrait de Victor Gay, maison Droubay, Vulbens.
(Photo Ph. Duret)

NOTES

1 R. Avezou, « La Savoie sous Charles-Félix et Charles-Albert (1821-1847) », dans *Mémoires et documents de l'Académie du Faucigny*, tome V, 1943, p. 101.
2 *L'Illustré missionnaire*, n° spécial sur le Père Pierre-Marie Mermier, article sur les missions paroissiales de 1821 à 1838.
3 Paul Guichonnet, *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France « 1860 et nous »*, La Fontaine de Siloé, 1999.
4 Sous la direction de Paul Guichonnet, *Nouvelle histoire de la Savoie*, Privat, 1996.
5 Voir la série 4 FS des Archives départementales de Haute-Savoie (ADHS).
6 E. Kant, *Qu'est-ce-que les Lumières ?*, 1784
7 En raison du conflit franco-français qui opposa longtemps cléricaux et anticléricaux, il apparaît indispensable de mettre les points sur les *i* : depuis le XIXe siècle l'Eglise a changé. Dans le canton de Saint-Julien-en-Genevois l'Association catholique de la jeunesse française (ACJF) apparaît en 1903 et évolue vers des positions démocrates-chrétiennes. En 1926, l'Eglise condamne le mouvement *Action Française*. Dans le département Mgr Alfred-Denis Clavel développe le catholicisme social. Pendant la dernière guerre les abbés Rosay et Jolivet (et beaucoup d'autres) sauvent la vie de nombreux Juifs ou Résistants. A Vers, l'abbé Claudius Fournier cache des Juifs et des Résistants avant de les faire passer en Suisse. N'oublions pas le cardinal Léon-Etienne Duval (de Chênex), défenseur du dialogue franco-algérien. Plus récemment, des prêtres savoyards ont mis leur foi au service des déshérités et des opprimés, par exemple l'abbé Jacques Fournier qui défendit les victimes de la dictature chilienne de Pinochet.
8 ADHS, série F 208.
9 Archives famille Gay (= AFG).
10 Généalogie de la famille Gay, de Vulbens, AFG.
11 Archives Burlat-Jolivet (= ABJ).
12 Tables f° 203 et généalogie de la famille Gay (AFG).
13 Victor Gay, *Lettre à la Revue savoisienne, notes sur le Rhône au Vuache*, Annecy, 1894.
14 *Nouvelle Histoire de la Savoie*, éd. Privat, 1996, p. 261.
15 Chanoine Charles-Marie Rebord et Adrien Gavard, *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du Diocèse de Genève-Annecy dès 1535 à nos jours*, 2 vol., Annecy, 1920.
16 Bibliothèque de l'Académie Florimontane, n° 1774, enquête de 1910 sur le folklore, dossier Félix Fenouillet.
17 P. Guichonnet, « Le curé Vuarin et les Savoyards à Genève », dans *Mélanges d'histoire économique offerts au professeur A. M. Piuz*, ISTEC, Genève, 1989, p. 97-99.
18 Renseignement donné par M. Droubay qui a étudié l'histoire de ce quartier.
19 ADHS 6 FS 273.
20 Bibliothèque de l'Académie Florimontane, n° 1774, enquête sur le folklore de 1910, dossier Gonthier, brochure signée *V. J.*, p. 7-10.
21 Archives communales de Vulbens, délibérations de 1794-1815.
22 C. J. Dufaÿ, *Dictionnaire biographique des personnages notables du département de l'Ain*, Bourg-en-Bresse, librairie Martin-Bottier, 1883.
23 Bibliothèque de l'Académie Florimontane, n° 1774, enquête sur le folklore de 1910, dossier Gonthier, brochure signée *V. J.*, p. 27.
24 Bibliothèque du musée ethnographique de Genève, collection Amoudruz.
25 Source indiquée par Claude Mégevand. Ces documents n'ont pu être retrouvés dans la bibliothèque de l'Académie Florimontane.
26 Dictionnaire biographique des auteurs, Laffont-Bompiani.

27 *Le Monde Alpin et Rhodanien* n° 4, p. 36. Un autre document nous apprend que le battoir à blé de Chancy fut édifié en 1832 : Depéry, *Dissertation sur l'emplacement du mur que César fit construire près de Genève* [...], Bourg, 1832, p. 22 ; document envoyé par M. Michel Brand.

28 H. Viallet, « Les tentatives d'amélioration de l'agriculture [...] » dans *Revue Savoisienne*, 1996, p. 173-189.

29 J. Droux, *Le premier âge des fruitières dans l'avant-pays savoyard (première moitié du XIXe siècle)*, mémoire, Université de Genève, 1984, p. 74-76.

30 Archives de Vulbens, *Actes municipaux.*

31 Numéro un du Bulletin de la société départementale d'agriculture de la Haute-Savoie, information communiquée par Claude Mégevand.

32 ADHS série 7 J ; R. Devos dans *Echos Saléviens* n° 5 p. 40-41.

33 *La Savoie de la Révolution à nos jours*, éd. Ouest-France p. 100.

34 R. Avezou, « La Savoie sous Charles-Félix et Charles-Albert (1821-1847) », dans *Mémoires et documents de l'Académie du Faucigny*, tome V, 1943, p. 111.

35 Renseignement donné par les familles Grandchamp et Gross, de Faramaz (Vulbens).

36 P. Robert, *Dictionnaire de la langue française.*

37 Constantin et Désormeaux, *Dictionnaire savoyard*, Slatkine Reprints, Genève, 1973. Et aussi : informations apportées par André Francès.

38 Archives de Vulbens, *Actes municipaux.*

39 ADHS, série SA 136.

40 ADHS, série 1 J 1228.

41 ADHS, série 1 J 889.

42 ADHS, série B 577.

43 Au sujet des Burlat voir les *Echos Saléviens* n° 2, p. 72.

44 A. Palluel-Guillard, *Grands notables du Premier Empire*, éd. du CNRS, 1978, p. 56.

45 Dates fournies par M. André-Marc Chevallier, auteur d'une étude généalogique sur les Chatenoud de Frangy depuis ses origines connues.

46 Rebord, *Complément* [...].

47 *Idem.*

48 AD Rhône, série 48 H 1912.

49 M. L. Pailleron, *La vie littéraire sous Louis-Philippe*, Firmin-Didot et Cie, 1930. En 1907 Victor Gay, très âgé, rédigea pour cet auteur une note sur la famille Buloz. Voir dans les *Echos Saléviens* n° 6, p. 144 les démêlés d'Antoine avec la municipalité de Vulbens.

50 *Revue savoisienne*, 1904. Document transmis par M. Taponnier.

51 Renseignements communiqués par M. André-Marc Chevallier.

52 Cl.-G. Dubois, *Mythe et langage au seizième siècle*, éd. Ducros, Bordeaux, 1970, p. 86-89.

53 Information communiquée par M. Roger Boccard, de Ceyrat.

54 Renseignements fournis par M. André-Marc Chevallier.

55 P. Dufournet, *Pont et passages du Rhône entre le Pas-de-l'Ecluse et Yenne et le réseau routier correspondant dans l'Antiquité*, Revue Savoisienne, 1973 et tiré à part.

56 Bibliothèque de l'Académie Florimontane, Annecy, enquête de 1910 sur le folklore.

57 J.-M. Mayeur et Y.-M. Hilaire, *Dictionnaire du monde religieux de la France contemporaine, 8. La Savoie*, éd. Beauchesne, v. 1996.

58 A. Van Gennep, *La Savoie*, éd. Curandera, 1991, p. 200.

59 Renseignement donné par M. Marius Benoit, de Faramaz ; voir aussi *Les Sources régionales de la Savoie*, sous la direction de J. Cuisenier, éd. Fayard, 1979 p. 451 : le jeu du cornichon.

60 C. Barbier, C. Mégevand, D. Stampfli, *Viry (1860-1940), vie et coutumes d'un village de Savoie*, La Salévienne, 1985, p. 123.

61 Cf *Echos Saléviens* n° 6, p. 52-59.

62 A. Van Gennep, *La Savoie*, 1991, p. 226.

63 *Dictionnaire de la langue française.*

64 F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, 1938.
65 J. et R. Nicolas, *la vie quotidienne en Savoie aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Hachette, 1979, p. 172.
66 *Dictionnaire de Furetière* ; T.J. Markovitch, *les industries lainières*, 1976.
67 Dictionnaire Robert.
68 Dictionnaires Robert ; Constantin et Désormeaux.
69 P. Dufournet, *Pont et passages...*, Revue Savoisienne, 1973.
Vivien de Saint-Martin, *Nouveau Dictionnaire de Géographie Universelle*, 1892, art. « Rhône ».
70 G. Houdin, *Lamennais*, Librairie Académique Perrin, 1982.
71 M. Vuilleurmier, « Deux documents inédits sur le saint-simonisme, l'influence de Lamennais et Buonarroti en Savoie 1821-1831 », dans *Cahiers d'Histoire*, tome VIII, 1963.
72 Nouvelle Biographie Générale, vol. 46.
73 Rebord, *Dictionnaire* [...].
74 Rebord, *Compléments....*
75 Information apportée par Claude Barbier.
76 Rapporté par Jean Rosay, ancien maire de Dingy.
77 *Voyage d'une Hollandaise en France en 1819*, publié par M. Garçon chez J.-J. Pauvert, 1966. Document procuré par M. J.-P. Carrière, de Vulbens.
78 G. de Chaffoy de Courcelles, *Le livre des comptes journaliers du marquis F.M. de Chaumont (1751-1841)*, Académie Chablaisienne, tome LIII, 1959, p. 22.
79 F. Mallet, *George Sand*, Grasset, 1976.
80 G. Sand, *Histoire de ma vie*, V^e partie, chapitre IX, p. 352.
81 B.N.série FF 32 887 f°115 r°.
82 V. Gay, *Lettres à la revue Savoisienne, notes sur le Rhône au Vuache*, Annecy, 1894.
83 Paul Tapponnier, *Une cloche qui s'est tue au village englouti*. Texte transmis à la Salévienne par Me Pissard.
84 Selon Louise Duparc et l'abbé Jean Descombes voici la réplique du curé de Bans quand on vint le chercher : « *é pogne né pa pin, bidoyon né po vin, alin mé paroissiens, més no drin (deurin)* » : la couronne n'est pas du pain, le cidre n'est pas du vin, allons les paroissiens, nous dirons la messe.
85 Pour plus de détails sur Bans, voir les *Echos Saléviens* n° 1.
86 Avec des aides diverses : communes voisines, département, région... Renseignements sur Bernard Gay et Cologny fournis par M. Pierre Droubay. Voir aussi *Echos Saléviens* n° 3, p. 32.
87 H. Ménabréa, *Histoire de la Savoie*, éd. La Fontaine de Siloé, 1993, p. 303-304.
88 Ch. Regat et D. Rigault, *Le Pont de la Caille*.
89 ADHS, série 1 J 1228.
90 Dictionnaire des Lettres Françaises, Fayard, 1971.
91 Sur les Collomb, voir la précieuse mise au point de Dominique Morin-Miffon : *Histoire de Bloux, création du hameau des Moraines, XVIIIe et XIXe siècle, à travers l'histoire des familles qui l'ont habité*, p. 24 et suiv. Archives de la Salévienne.
92 Moïse le Yaouanc, « Le romantisme du libéral Béranger », dans *Romantisme et Politique* [...], Colloque de l'ENS de Saint-Cloud, 1966, publié en 1969.
93 G. Flaubert, *Par les champs et par les grèves*, Seuil, collection *l'Intégrale*, 1964, p. 540.
94 J. L. Bory, *La Révolution de Juillet*, éd. Gallimard, 1972, p. 703.
95 « *La chanson française, Béranger et son temps* », Editions sociales, 1956, introduction de P. Brochon, p. 42.
96 L. Baulacre, « Œuvres historiques et littéraires » [...], recueillies et mises en ordre par E. Mallet dans *Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 1857, tome 1, p. 19.
97 AD Ain, série S 445.
98 Galiffe cité par Ph. Janin dans *Flâneries historiques au pays romand*, Genève, 1907, p. 208.

99 Archives de Vulbens, *Actes municipaux 1794-1815.*
100 ADHS, série 4 FS 91, cité par Joëlle Droux.
101 Renseignements fournis par M. Pierre Droubay.
102 Renseignement donné par M. Jean Rosay.
103 J. Droux, op. cit., p. 11, 14, 59-61, 200-202, etc.
104 M. Mourre, *Dictionnaire biographique d'histoire*, notice « Mazzini » ;
H. Ménabréa, *Histoire de Savoie* ;
P. Guichonnet, « Une relation inédite de l'expédition mazzinienne de Savoie en 1834 », dans *Rassegna Storica del Risorgimento*, anno XXXV, fasc. II-IV, avril-décembre 1948 ;
P. Guichonnet, *Histoire de Savoie* ;
La Savoie de la Révolution à nos jours, éd. Ouest-France, p. 100.
105 ADHS, série 6 FS 92. Une branche des Vuichard de Savigny s'installe en effet à Bloux au XIXe siècle.
106 Lamennais, O.C. t. VI, p. 41 et 180.
107 Nouveau Larousse illustré.
108 Brossard, *Histoire politique et religieuse du Pays de Gex*, p. 35.
109 ABJ.
110 ABJ.
111 AC de Vulbens, *Actes municipaux* 1794-1815.
112 Nouveau Larousse Illustré.
113 Rebord, *Dictionnaire du clergé.*
114 Rebord, *Dictionnaire du clergé.*
115 *Notice sur Sainte-Victoire, de Chevrier en Vuache*, publié par l'Académie Sainte-Victoire, 1935, ADHS. Voir les *Echos Saléviens* n° 7 (1998), p. 90.
116 Archives de la cure de Valleiry, registre noir, milieu du XIXe siècle. Auteur de la relation : l'abbé Pergod ?
117 ADHS, série 6 FS 273.
118 F. Croset, *Beaumont, Haute-Savoie (1814-1940)*, éd. La Salévienne, 1990, p. 288.
119 Ce passage doit beaucoup à P. Guichonnet, *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France*, La Fontaine de Siloé, 1999.
120 Rebord, *Dictionnaire du clergé.*
D'autres témoignages évoquent pourtant la douceur de ce curé. Ainsi, C. Barbier, C. Mégevand, D. Stampfli, *Viry (1860-1940), vie et coutumes d'un village de Savoie*, La Salévienne, 1985, p. 132. Il est vrai que cet éloge vient d'une nécrologie (1873), exercice où l'esprit critique a rarement l'occasion de se manifester.
121 *Dictionnaire de biographies françaises*, Prévost et Roman d'Amat, 1956.
122 Renseignements fournis par M. Droubay.

Chaque année, la Salévienne édite la brochure « Echos Saléviens », mais elle participe également à la publication d'ouvrages d'auteurs.

Déjà parus :

- *Viry, vie et coutumes d'un village de Savoie, 1860-1940*, par Claude Barbier, Claude Mégevand et Donald Stampfli. (1985, épuisé).

- *La conspiration de Compesières*, poème en dialecte savoyard de 1695. Satire de l'attaque de Genève par les curés savoyards. Traduit et commenté par Claude Barbier et Olivier Frutiger (1988).

- *Echos Saléviens*, n° 1 (1988, épuisé)
  - « Traditions sur Bans (Vulbens) » par Philippe Duret.
  - « La Chartreuse de Pomier et ses fermiers (XVIIe siècle) » par Marielle Déprez.
  - « Influence du clergé, des organisations rationalistes et des instituteurs dans l'arrondissement de Saint-Julien de 1875 à 1914 » par Luc Feugère.

- *Beaumont, Haute-Savoie 1814-1940* par Félix Croset (1990).

- *Échos Saléviens*, n° 2 (1991)
  - « Anciennes traditions et coutumes à Cruseilles » par Jo Verney et Caella Guilespie.
  - « Le chant "les Raclérands" » par Philippe Duret
  - « Traditions du Vuache (Chevrier, Dingy, Vulbens) » par Philippe Duret.

- *Souvenirs d'un ancien de Cernex* par Honoré Philippe (1992).

- *Échos Saléviens*, n° 3 (1993)
  - « Cologny (Vulbens) » par Philippe Duret.
  - « Tu ne mentiras point... Chronique du procès criminel de Louis Barbier à Viry en 1544 » par Gérard Place et Michel Fol.
  - « Le centenaire de la Révolution française en Savoie :1889 ou 1992 ? » par Claude Barbier.

- *Échos Saléviens*, n° 4 (1994, épuisé)
  - « Le chemin de fer à crémaillère du Salève » par Gérard Lepère.

- *Échos Saléviens*, n° 5 (1995)

  - « Notes sur le château de Marlioz et ses propriétaires successifs » par Roger Devos.
  - « Dingy-en-Vuache : un cas de conscience. Commentaires sur un poème de Gaston Jacob » recueillis par Philippe Duret.
  - « Réflexions sur l'étymologie de trois noms propres de la région du mont Vuache (Haute-Savoie) : Dingy-en-Vuache, Raclaz, Vuétaz » par Janine Chararas-Rousseau.
  - « La forêt et les ressources minéralogiques dans la province de Saint-Julien en 1828 d'après Joseph Despine » par Claude Mégevand.

- *Chemins de passage : les passages clandestins entre la Haute-Savoie et la Suisse de 1940 à 1944* par Jean-Claude Croquet (1996).

- *Échos Saléviens*, n° 6 (1997)

  - « L'Eluiset, le Thouvet et la Pierre croisée » par Henri Chevalier.
  - « La peste rôde autour du mont de Musièges » par Marie-Lise Le Gall.
  - « Transformations du paysage à Chevrier, Dingy-en-Vuache et Vulbens » par Philippe Duret.

- *Saint-Julien-en-Genevois en images*, livre de cartes postales par John Favre (1997).

- *Échos Saléviens*, n° 7 (1998)

  - « Le prieuré et les églises Saint-Félix et Saint-Maurice de Challex (Ain) » par Matthieu de la Corbière.
  - « Sainte-Victoire du Vuache, les Sarrasins et l'abbé Descombes » par Philippe Duret.
  - « Un cromlech au Salève ? » par Maurice Baudrion.

- *Mille ans de pêche au Léman : des hommes, un lac, un métier...* par Robert Huysecom (1999)

- *Échos Saléviens*, n° 8 (1999)

  - « Le fort Sainte-Catherine de Songy : une forteresse qui fit trembler Genève » par Henri Chevalier.

- *Échos Saléviens*, n° 9 (2000)

  - « J'ai vécu au pied du Fort-L'Ecluse occupé – Souvenirs d'une adolescente (1934-1945) » par Christiane Burdeyron-Corbel.
  - « Quelques images littéraires du Salève » par Georgette Chevallier.
  - « La folie à Amphion – Django Reinhardt en Haute-Savoie en 1943 » par Jean-Claude Rey.

- *Louis Armand : « Un humaniste en action »* par Josette Buzaré.

Comité de lecture
Claude Barbier, Janine Chararas-Rousseau,
Marielle Déprez, Philippe Duret,
Claude Mégevand

Responsable de la publication
Maurice Baudrion

Avec la participation de
Michel Depraz
François Déprez
Andréane Ronga
Christophe Ferandou
Roger Boccard
Gérard Lepère

Distribution des ouvrages
Martine Clément, Arlette Cusin

Achevé d'imprimer le 20 novembre 2001
Sur les presses de
La SADAG – 01200 Bellegarde-sur-Valserine
Dépôt légal : 4e trimestre 2001